DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

39 Elizabeth II

VOLUME XII, 1990

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-DEUXIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1990
AU DIX-HUITIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1990, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 novembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION – PRÉSENTATION DU CINQUANTE-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-cinquième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles. Ce rapport porte sur la composition des comités législatifs et, conformément à l'article 113(1) du Règlement, ces rapports sont adoptés d'office dès leur présentation.

PROJET DE LOI C-82 – PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais, sans modification.

[*Traduction*]

ENVIRONNEMENT – CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de l'environnement.

Je signale aux députés de la Chambre qu'il semble que les problèmes qui existaient aient été réglés, et que le ministre comparaîtra devant le Comité, mardi prochain, à 16 heures.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de Kamloops, qui sont des environnementalistes bien connus.

Les pétitionnaires soulignent que le train constitue le meilleur moyen de transport, du point de vue de l'environnement. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision d'éliminer un certain nombre de routes de VIA Rail et d'investir plutôt dans ce moyen de transport approprié du point de vue de l'environnement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition, encore une fois au nom de résidents de la Colombie-Britannique qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires indiquent que, dans le cadre d'un récent référendum tenu à Vancouver, 85 p. 100 des répondants se sont prononcés contre cette taxe. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'écouter les Canadiens, de donner suite à leur requête, de tenir compte des préoccupations des petites entreprises, en particulier, et de ne pas adopter la TPS.

• (1110)

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je désire déposer une pétition provenant de citoyens de Val d'Or et Barraute, en Abitibi, qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «Le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada, et qu'il reconnaisse la nécessité de conserver tel quel l'envi-

ronnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent, d'autre part, que les députés conservent leur stationnement tel quel, à savoir un stationnement à l'arrière des édifices du gouvernement, et à l'extérieur, comme celui des travailleurs d'usines, et déclarent que le gouvernement du Canada a d'autres priorités que d'aménager un stationnement et un centre commercial sur la Colline parlementaire.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je me joins à beaucoup de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre pour condamner la mise en place de la taxe sur les produits et services.

J'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des Canadiens d'un peu partout en Ontario et plus particulièrement de la circonscription de Welland—St. Catharines—Thorold.

Cet odieux projet de loi va probablement entrer en vigueur avant la fin de l'année, mais les Canadiens vont devoir en payer le prix pendant de nombreuses années. Une fois de plus, nous demandons au gouvernement d'y repenser et de renoncer à la TPS.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Robert. E. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom des résidants de Tahsis, en Colombie-Britannique.

Presque tous les habitants de cette localité ont signé la pétition qui exhorte le gouvernement à rétablir les avantages fiscaux aux résidants du Nord et des régions isolées. Tahsis vit d'une seule industrie et se trouve actuellement dans une situation économique désespérée.

Le rétablissement de ces avantages fiscaux aiderait énormément les habitants de cette localité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai ce matin l'obligation et le devoir de déposer cinq pétitions qui ont trait au projet du gouvernement de faire payer aux Canadiens une taxe sur tous les produits et services qu'ils achètent.

Les signataires signalent que le gouvernement a porté de 9 à 13 p. 100 la taxe fédérale sur les ventes des fabricants au cours des six dernières années et qu'il s'apprête maintenant à imposer une taxe de 7 p. 100, qui sera cachée, sur tous les produits et services et que cette taxe occasionnera de graves difficultés aux Canadiens à revenu faible ou moyen, des difficultés plus sérieuses que celles des autres contribuables. De plus, elle constituera un lourd fardeau pour la petite entreprise.

Je pourrais poursuivre mais je me contenterai de dire que ces pétitionnaires implorent le Parlement de ne pas adopter cette très mauvaise taxe.

Les Britanniques ont eu leur capitation et vous voyez ce qui est arrivé à M^me^ Thatcher, monsieur le Président. Le gouvernement impose sa TPS, et vous voyez quel sort il connaît maintenant.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par des habitants de la circonscription de Cochrane—Supérieur, que je représente, plus précisément de la ville de Manitouwadge. Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement fédéral de rejeter le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

L'adoption de ce rapport par le gouvernement porterait un autre dur coup aux habitants de Cochrane—Supérieur. La perte de 5 millions de dollars entraverait sérieusement les efforts déployés par les habitants du Nord en vue d'améliorer la qualité de vie dans les régions éloignées.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, comme mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui sept pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada de retirer la taxe sur les produits et services.

Ces gens, qui viennent de l'Ontario et d'autres régions du Canada, mentionnent de façon précise dans leur pétition que la TPS proposée s'appliquera aux livres.

Comme le député d'Ottawa—Vanier, je rappelle à la Chambre que la Grande-Bretagne a imposé la capitation et vous savez ce qui est arrivé à M^me^ Thatcher. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que, si la TPS est adoptée par le Parlement, la même chose se produira au Canada.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions en vertu de l'article 36 du Règlement.

La première est signée par un grand nombre de Canadiens venant de bien des régions du pays, notamment la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Les signataires joignent leurs voix à celles de beaucoup d'autres Canadiens qui ont signé des pétitions pour réclamer que cessent les vols d'entraînement à basse altitude au Canada. Ils appuient les requêtes présentées par les Innu du Labrador et l'Assemblée des premières nations. Les pétitionnaires demandent également au Canada de se servir des crédits destinés à l'OTAN et au NORAD pour offrir à la population autochtone du pays la possibilité de reprendre le contrôle de ses terres et d'assurer ses moyens de subsistance et pour favoriser le développement durable au profit de tous les Canadiens.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, la pétition que j'ai l'honneur de présenter a été signée pratiquement par tous les habitants de la localité de Pine House, dans ma circonscription du nord de la Saskatchewan.

À l'instar de millions d'autres Canadiens, les pétitionnaires exhortent le gouvernement à reconsidérer la mise en oeuvre de sa taxe sur les produits et services. Ils signalent que ce sont surtout les plus démunis, notamment dans les régions septentrionales du pays, qui seront les plus durement touchés par cette taxe.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter des pétitions signées par des habitants de la Saskatchewan qui protestent contre l'application de la TPS à l'imprimé.

Ils soutiennent, avec raison, que les livres, les revues et les journaux, que le gouvernement veut assujettir à la TPS, ont jusqu'à maintenant été exemptés. L'imprimé a toujours été un fondement du processus démocratique.

Ils proposent de réaffirmer le principe de l'exemption fiscale pour l'imprimé, en maintenant la détaxation des livres, des revues et des journaux dans la loi sur la TPS et dans ses règlements d'exécution.

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais présenter des pétitions signées par quelque 300 personnes, qui sont les premières parmi les milliers d'habitants du sud-ouest de l'Ontario à demander au gouvernement d'interdire l'utilisation du manganèse-tricarbonylméthylcyclopentadiényle; c'est un additif de l'essence, dont la partie manganèse constitue une substance insidieuse quasi-toxique qui attaque les cellules du cerveau, en particulier chez les jeunes enfants dont le système immunitaire n'a pas atteint son plein développement.

Nous demandons au gouvernement d'agir sans tarder pour interdire cette substance et recommander l'utilisation de l'éthanol, substance écologique, comme antidétonant dans l'essence au Canada.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de déposer des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. Je dois vous dire que ces pétitions sont signées par ma parenté, mes amis et mes voisins, dans le village de Sarsfield, en Ontario, où je demeure. Et ma parenté, mes amis et mes voisins sont unanimes à s'opposer à la TPS du gouvernement conservateur. Ils demandent donc que la TPS soit retirée avant que le gouvernement d'en face ne perde son premier ministre comme cela s'est produit en Angleterre, et ce à cause de leurs taxes.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux citoyens de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui, comme les signataires des pétitions que mon honorable et distingué collègue a présentées, s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font valoir que la taxe va non seulement alourdir leur charge fiscale mais aussi faire monter l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage. Comme tous les autres Canadiens, ils en ont déjà plus qu'assez sans cette surcharge que leur infligera la taxe sur les produits et services. Ils demandent au Parlement de la rejeter.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, moi aussi j'ai le plaisir de déposer des pétitions à la Chambre des communes, aux termes de l'article 36 du

Règlement. Des quelque 300 pétitionnaires, 200 sont de Nepean, ma ville, et d'Ottawa, et les autres de trois villes de la Saskatchewan, Oxbow, Shauvanon et Silton. Ils protestent contre l'application aux livres et à la lecture de la taxe sur les produits et services.

C'est la première fois qu'on taxe les livres et la lecture au Canada. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réaffirmer le principe historique de l'exonération de l'imprimé en le détaxant dans la loi et le règlement sur la TPS.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1120)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Le 19 novembre, Votre Honneur a fait des observations au sujet de l'ordre de la Chambre adressé au Comité des affaires autochtones en ce qui concerne Oka.

Il ressort de sa réunion d'hier que le comité est incapable, pour une raison ou pour une autre, de se conformer promptement à cet ordre de la Chambre.

Je me demandais si Votre Honneur ne pourrait pas demander aux députés de tous les partis qui sont membres de ce comité s'ils accepteraient d'expliquer au Président de la Chambre, dans le cadre d'une rencontre informelle, comment ils comptent s'y prendre pour donner suite à l'ordre de la Chambre.

Votre Honneur pourrait peut-être aussi jeter un coup d'oeil au procès-verbal de cette réunion afin d'établir s'il y a lieu que lui ou son bureau prêtent leur concours à la mise en oeuvre de cette importante étude sur des incidents qui ont coûté 60 millions de dollars aux contribuables canadiens et mobilisé le tiers de l'Armée canadienne.

Cela concerne tous les députés. Je sais que Votre Honneur voudra peut-être se renseigner de façon officielle sur la situation et fournir au comité les services dont il a besoin pour donner suite à l'ordre de la Chambre.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, on m'a transmis plus tôt en matinée un bref compte rendu de la réunion d'hier. Je crois comprendre que plusieurs membres du comité ont élaboré des motions.

De plus, l'opposition aurait eu tendance hier à faire ce qu'on pourrait appeler de l'obstruction, de sorte qu'une seule des motions a pu être étudiée.

Or, la solution au problème réside peut-être dans les autres motions. Encore faudrait-il qu'on puisse les étudier et avoir la chance de voter. Je crois bien que nous serions alors en mesure de trouver une solution tout à fait satisfaisante et de mener à bien l'étude. L'opposition doit accepter les conséquences de sa décision de refuser de débattre toute motion qui n'est pas de son cru.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a quelques jours, après que cette affaire eut été soulevée à la Chambre des communes, j'ai eu l'occasion de m'en entretenir privément et brièvement avec la présidence.

Si vous le permettez, monsieur le Président, je dirai que la proposition que notre collègue a avancée ce matin est importante. Même si les comités fonctionnent en général selon leur propre mandat, ce n'est pas le cas des comités spéciaux. Bien au contraire, un comité spécial ne peut fonctionner que selon la prémisse qu'il est créé par la Chambre; son mandat n'est pas visé par l'article 108.

Par conséquent, il incombe à la Chambre de s'assurer que ses directives sont respectées. Monsieur le Président, vous êtes bien sûr le serviteur de la Chambre et nous comptons notamment sur vous pour veiller à ce qu'elles soient respectées.

Je vous renvoie à cet égard au commentaire 621 de Beauchesne ainsi qu'à l'article 116 du Règlement de la Chambre. La meilleure façon de s'assurer que l'ordre de la Chambre est respecté serait peut-être que la présidence tienne la réunion officieuse dont parle notre collègue néo-démocrate, afin de ne pas retarder indûment les travaux de la Chambre ce matin ou à quelque moment

que ce soit d'ailleurs et d'amener le comité à faire ce que la Chambre a ordonné, car il n'a pas le choix de faire autrement. Le commentaire 621 de Beauchesne et notre Règlement sont tous deux très clairs à ce sujet.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je ne comprend pas très bien cette présentation. À la page 23 de l'appendice du hansard d'hier, vous trouverez la liste des comités spéciaux. On n'y trouve pas de comité chargé d'examiner l'affaire d'Oka ou une question quelconque relative aux affaires autochtones.

Il est question, me semble-t-il, d'un comité permanent de la Chambre qui dispose de tous les pouvoirs accordés aux comités permanents en vertu de notre Règlement, et en plus d'un ordre de renvoi à ce comité.

Il est un peu prématuré de conclure que ce qui se passe à ce comité diffère de ce qui se passe aux autres comités permanents. N'importe quel comité permanent peut se voir chargé d'une responsabilité spéciale par la Chambre des communes à un moment donné. Je crois savoir que le comité prend très au sérieux la responsabilité qui lui a été confiée, c'est-à-dire l'étude de l'affaire d'Oka. Il essaie d'arrêter une méthode qui soit réellement productive de façon à pouvoir donner à la Chambre des conseils utiles et valables pour l'avenir. C'est ce qu'il veut.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous souhaitons vivement poursuivre les travaux de la Chambre.

Je voudrais revenir sur ce que disait mon collègue. Personne n'impute des mobiles à qui que ce soit. C'est un comité important. Son travail a une extrême importance. L'affaire a exigé 60 millions de l'argent des contribuables et a mobilisé, d'une façon ou d'une autre, un tiers de notre armée, ce n'est donc pas une petite affaire. Il semblerait que, quelles que soient les raisons, le travail du comité n'avance pas comme il devrait.

Monsieur le Président, vous avez mentionné, dans vos observations du 19 novembre, qui figurent à la page 15393 du hansard, que vous supposiez que le comité s'était mis à l'oeuvre. Ce que l'on dit ce matin, c'est qu'il semblerait que le comité soit au point mort, qu'il ne soit plus en mesure de continuer. Je ne pense pas que ce soit un problème bien sérieux. Je pense simplement qu'il faut de nouvelles discussions. Nous vous demandons, monsieur le Président, si vous ne pourriez pas vous assurer que ces discussions aient lieu.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: La présidence a fait preuve de beaucoup de patience. Nous connaissons la procédure et nous savons dans quels cas la présidence peut intervenir et dans quels cas elle devrait s'abstenir.

Si je comprends bien, il y a désaccord sur une ou plusieurs motions qui ont été proposées. Le côté gouvernemental, par la bouche du député de Calgary-Ouest, affirme que le comité traite de la question, qu'il n'est pas arrêté. Le comité n'a pas refusé de traiter l'ordre de la Chambre.

Le mieux pour le moment est de poursuivre les discussions au sein du comité et d'essayer de résoudre le différend.

Il est juste de dire que cette question, acceptée par tous les partis de cette Chambre, est importante. Je crois que tous les députés sont d'accord là-dessus. C'est aussi une question qui a été confiée au comité par un ordre de la Chambre adopté à l'unanimité. Il ne semble pas y avoir de désaccord sur l'importance de la question, mais sur la façon de l'aborder. J'espère que ce différend pourra être résolu le plus tôt possible.

M. Boudria: Monsieur le Président, je serai bref.

J'aimerais rappeler à la Chambre le paragraphe 2 de l'article 621 du Règlement qui dit très clairement ceci:

> Le comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger.

Le comité a été saisi de cette question. Le débat auquel il se livre sur la question de savoir s'il devrait ou non se conformer à l'ordre de renvoi de la Chambre est antiréglementaire. Le comité ne peut ni ne doit débattre de cette question, un point c'est tout. C'est ce que nous soutenons ici ce matin. Le comité discute pour savoir s'il devrait ou non se conformer aux directives de la Chambre. Or, aux termes du Règlement, il n'a pas et ne peut avoir ce mandat. Voilà l'autre point que je voulais faire valoir.

Je m'appuie sur le commentaire nº 621 de la cinquième édition du Beauchesne pour rappeler cette disposition particulière à la Chambre et au Président.

M. Hawkes: Je pense que le leader parlementaire suppléant de l'autre côté s'est légèrement fourvoyé. Le Règlement ne comporte pas d'article 621. À la fin, il a indiqué qu'il citait le Beauchesne. En fait, le Règlement ne compte que 159 articles, ce qui peut sembler énorme certains jours, et insuffisant, d'autres.

Le comité essaie de présenter une série de motions afin d'établir son programme et d'arrêter le plan de travail qui lui permettra de s'acquitter du mandat que lui a confié la Chambre des communes.

Une motion a été rejetée hier. D'autres ont par ailleurs été présentées. Il faut en discuter, puis prendre une décision à leur sujet. Le comité pourra ensuite se mettre au travail. C'est simplement de cela dont il est question. .

• (1130)

M. le Président: Le député a exposé un problème à la présidence et à la Chambre. Il existe clairement un certain désaccord au sein du comité, mais je dois accepter l'affirmation du député de Calgary-Ouest selon qui le comité tâche de résoudre le problème. Tant que l'on y consacre des efforts, je crois que la discussion devrait s'arrêter ici.

Je garde à l'esprit les citations que le député de Glengarry—Prescott—Russell a faites et les observations du député de Calgary-Ouest, mais je retiens surtout les observations qu'a faites notre collègue de la Colombie-Britannique, le député de North Island—Powell River, et ce qu'il a dit dans son intervention—qu'il a faite en soulevant la question de privilège bien qu'il s'agisse probablement davantage d'un rappel au Règlement: il demande à la présidence s'il y aurait moyen pour elle de contribuer à faciliter les travaux en cours au comité. Voilà la façon très calme et rationnelle dont le député a exposé le problème à la Chambre.

Il se peut très bien que le fait que nous ayons eu cette discussion contribue en soi à faciliter les travaux du comité. Le député de Calgary-Ouest, qui est le whip du parti ministériel, semble croire que le problème peut être résolu. Je pense que nous devrions nous en tenir à cela du moins pour aujourd'hui.

J'espère que les députés pourront faire fonctionner le comité, car, je le répète, il est saisi d'un ordre de la Chambre, un ordre d'assentiment sur lequel l'accord est complet, et la question à l'étude est, comme les députés des deux côtés à la Chambre l'ont clairement démontré, une question qui revêt un très grand intérêt pour la Chambre et pour le pays.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-80

RENVOI DE L'OBJET À UN COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit chargé d'étudier l'objet du projet de loi C-80, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence;

Que ledit comité spécial ait tous les pouvoirs que l'article 108(1) du Règlement confère aux comités permanents; et

Que ledit comité spécial compte huit membres nommés sur recommandation du Comité de sélection.

M. Waddell: Madame la Présidente, voici mon rappel au Règlement. Le gouvernement présente actuellement une motion portant renvoi à un comité, pour étude préliminaire, du projet de loi C-80, qui traite du contrôle des armes à feu. Or, le projet de loi C-80 est également au *Feuilleton*, en tant que projet de loi d'initiative gouvernementale, pour deuxième lecture et approbation en principe.

Au nom de mon parti, je dis à la ministre que nous sommes disposés à faire entendre un orateur au sujet du projet de loi C-80. Nous traiterons de la vraie question, le projet de loi. Je ne peux pas parler au nom du Parti libéral, mais j'ai remarqué plus tôt qu'il était prêt à l'étudier. Nous pourrions donc examiner le projet de loi d'initiative gouvernementale, le renvoyer à un comité, puis, s'il y a lieu, étudier tout amendement ou entendre tout témoin en comité.

Je sais que la ministre a pris des engagements. Elle a dit immédiatement après le massacre à l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre dernier, qu'elle s'engageait à améliorer la loi sur le contrôle des armes à feu au Canada. Le gouvernement a bien déposé un projet de loi, le C-80; je tiens donc à dire à la ministre, au nom de mon parti, que nous sommes disposés à l'étudier. Nous pou-

vons le faire aujourd'hui et le renvoyer à un comité de façon à pouvoir y étudier le vrai projet de loi.

M. Gauthier: Madame la Présidente, le gouvernement nage dans une confusion totale en ce qui concerne cette question très importante et très grave.

Les députés se rappelleront que nous avons le projet de loi C-80, qui traite du contrôle des armes à feu. Nous avons également la motion nº 13, qui remonte au 20 juin 1990. Je présume que le gouvernement avait la frousse à ce moment-là et voulait renvoyer toute la question à un comité au cours de l'été. Bien sûr, il n'a pas donné suite à cette motion.

Nous avons maintenant une autre motion, qui a été déposée il y a 48 heures, dans laquelle on demande la création d'un comité permanent, ou d'un comité ayant les pouvoirs d'un comité permanent, composé de huit membres. Nous avons donc trois choses: un projet de loi et deux motions.

Même si selon l'*Ordre projeté des travaux*, le projet de loi devait être appelé à 11 heures, c'est-à-dire la deuxième lecture et le renvoi à un comité législatif du projet de loi C-80, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence, le gouvernement a changé d'idée et il va appeler la motion.

Ce n'est pas nous qui établissons l'ordre des travaux de la Chambre, c'est le gouvernement. Nous voudrions savoir dans quel but le gouvernement agit ainsi. S'il veut débattre une motion portant renvoi de la question du contrôle des armes à feu à un comité, parce qu'il ne sait pas quoi faire, parce que son projet de loi est défectueux ou parce qu'il ne peut supporter la critique, la Chambre doit le savoir. Si le gouvernement présente la motion, nous saurons qu'il essaie de refiler la question à un comité permanent de la Chambre.

D'un autre côté, il ne peut plus appeler la motion nº 13, madame la Présidente, s'il appelle aujourd'hui la motion nº 23. J'espère qu'il nous promettra de ne pas appeler l'étude du principe de la question traitée dans le projet de loi C-80, parce que s'il le faisait, un comité étudierait l'objet du projet de loi et la Chambre des communes étudierait son principe.

Madame la Présidente, je suis dans une situation un peu difficile. Si le gouvernement me promet qu'il n'appellera pas le projet de loi, alors ça va, il peut présenter la motion. Cependant, s'il a l'intention de renvoyer l'objet du projet de loi à ce comité qui sera créé si la motion nº 23 est adoptée, à mon avis, il ne peut pas faire ces deux choses en même temps. Il doit déclarer que son projet de loi est mort et, par conséquent, qu'il ne sera pas rappelé à la Chambre et le retirer.

M. MacLellan: Madame la Présidente, je veux simplement poursuivre la discussion que mes collègues de Port Moody—Coquitlam et d'Ottawa—Vanier ont amorcée.

Nous voilà devant une situation bien particulière. Comme nous l'a rappelé le député d'Ottawa—Vanier, le 20 juin, le gouvernement a présenté une motion à la Chambre pour lui demander d'effectuer une étude préliminaire de la question du contrôle des armes à feu, puis, le 26 juin, le gouvernement présentait le projet de loi C-80 portant sur cette question. Or, il n'a rien fait depuis ce temps pour donner suite à cette mesure.

Hier, le gouvernement a présenté une deuxième motion demandant à la Chambre de renvoyer le projet de loi C-80 à un comité spécial. Pourtant, le *Feuilleton* de ce matin nous indique que nous allons l'étudier en deuxième lecture aujourd'hui comme si de rien n'était. Et nous revoilà maintenant revenus à l'étude de la motion nº 23.

Le gouvernement veut se débarrasser de son propre projet de loi. Pour ce faire, il veut le renvoyer à un comité spécial qui sera incapable de l'étudier et d'en faire faire l'impression et la Traduction avant la nouvelle année. Il ne pourra pas nous le renvoyer avant que le gouvernement ne proroge la Chambre.

Nous n'avons jamais rien vu de tel de mémoire parlementaire. Ce genre de jonglage est tout à fait inutile. Cela dépasse l'entendement de voir le gouvernement tripoter sa propre procédure et détruire une mesure, peut-être pas parfaite, mais fondamentalement équitable qui pourrait être modifiée en deuxième lecture et en comité, car c'est une mesure que nous voulons voir adopter.

Je réitère les propos de mon collègue de Port Moody—Coquitlam qui a dit que notre parti l'adopterait rapidement à l'étape de la deuxième lecture pour pouvoir la renvoyer au comité, ce qui nous permettrait d'entendre tous les intéressés au lieu d'atermoyer ainsi pour la laisser mourir de sa belle mort comme le fait le gouvernement.

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'ai participé à certaines des discussions, indirectement d'abord pour ce qui est de celles tenues par le Comité de la justice, puis directement en ce qui a trait aux rencontres des leaders de la Chambre.

Je pense qu'il convient pour la Chambre de rappeler que le Cabinet a agi avec beaucoup de célérité au printemps afin de présenter un projet de loi à la Chambre avant l'ajournement estival, de façon que tous les députés de tous les partis, dans toutes les régions du pays, puissent se faire une idée sur l'efficacité de la mesure proposée.

Cette démarche, madame la Présidente, a été assortie d'une motion visant à renvoyer l'affaire ou le projet de loi au Comité de la justice pour étude préliminaire, afin que ce dernier, ayant les ressources nécessaires pour entreprendre les recherches et l'aide de la Chambre des communes, puisse ainsi examiner le projet de façon plus structurée au cours de l'été. Cette motion aurait été adoptée rapidement s'il y avait eu accord unanime de tous les députés, ou même des trois partis. Cela ne s'est pas produit.

• (1140)

Une voix: Ne tenez pas compte des faits, comme d'habitude.

M. Hawkes: Le gouvernement aurait préféré que le comité soit sur pied et qu'il poursuive ses travaux au cours de l'été, mais il n'y a pas eu moyen de parvenir à un accord.

Mme le vice-président: S'il vous plaît, il serait utile à la présidence que les députés lui permettent d'entendre ce qui se dit. On m'a accordé cette faveur à ma gauche; je pense que les députés qui sont à ma droite devraient faire de même.

M. Hawkes: Merci, madame la Présidente.

Une proposition a été faite à une réunion du comité de direction du Comité de la justice à laquelle ont participé des représentants de tous les partis il y a près de deux semaines. On a proposé de créer un sous-comité qui serait chargé d'étudier ce projet de loi afin qu'on puisse tenir des audiences publiques et entendre des témoignages d'experts sur les points forts et les points faibles du projet de loi.

Selon l'opposition, le Comité de la justice avait tant à faire. . .

Une voix: C'est faux.

M. Hawkes: . . .qu'il serait incapable de mener à terme cette tâche dans les délais fixés. Par conséquent, le gouvernement a décidé de présenter une nouvelle motion, la motion nº 23, visant à établir un comité spécial de la Chambre.

Nous pourrons désigner huit députés qui s'occuperont en priorité des travaux du comité, qui consistent à entendre des témoins experts au sujet des points forts et des points faibles du projet de loi, de sorte qu'on puisse faire avancer les choses rapidement—si on obtient l'assentiment de la Chambre—et faire adopter un projet de loi qui permettra de faire les choses comme les Canadiens le veulent.

Nous sommes constamment bloqués par l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: Chaque fois que nous essayons de passer à l'action en cette matière pour mieux protéger la société canadienne, l'opposition nous bloque.

Voyons ce qu'elle fera maintenant. Je propose aux députés d'en face d'accepter sans débat ni amendement la motion nº 23, qui établit un comité spécial pour faire avancer les choses. Nous pourrions alors consacrer le reste de la journée au débat de deuxième lecture du projet de loi C-80, si l'opposition le veut. Adoptons la motion sans débat ni amendement pour que nous puissions discuter ensuite du projet de loi.

C'est une proposition conforme, à mon avis, aux souhaits des Canadiens. Voilà la motion que je propose; il suffit du consentement unanime de la Chambre pour qu'elle soit adoptée maintenant. Je vous prie, madame la Présidente, de demander s'il y a consentement unanime.

M. Allmand: J'invoque le Règlement, madame la Présidente, pour parler de l'incompétence du gouvernement et de sa désorganisation totale.

Tout d'abord, selon l'ordre du jour d'aujourd'hui, le mardi 22 novembre, nous sommes censés étudier le projet de loi C-80. À notre arrivée à la Chambre, nous apprenons que le débat portera sur l'article 23 du *Feuilleton*, qui vise à renvoyer l'objet du projet de loi C-80 à un comité spécial.

Le leader parlementaire du gouvernement nous demande maintenant d'approuver cet article 23 sans débat. Il dit que nous pourrons discuter du projet de loi C-80 en deuxième lecture lorsque le comité l'aura étudié. Je pose une question: Dans quel but si nous avons déjà renvoyé l'objet du projet de loi à un comité spécial sans débat? Cela veut-il dire que nous procéderons au débat de deuxième lecture du projet de loi C-80 puis que nous tiendrons un vote?

Le gouvernement ne procède pas au débat de deuxième lecture parce qu'il n'a plus la volonté politique de faire adopter ce projet de loi et qu'il sait qu'il ne peut même plus compter sur son propre causus pour remporter le vote sur ce projet de loi.

En avril, la ministre est allée à l'École polytechnique où on lui a remis 25 boîtes de pétitions contenant 500 000 noms. Elle avait promis une mesure législative avant la fin de mai. Le projet de loi ne nous a pas été présenté avant la fin de juin. Maintenant, le gouvernement est si emmêlé qu'il ne sait plus ce qu'il fait.

Mme le vice-président: Nous discutons en ce moment de la possibilité de soumettre la motion à la Chambre. Je ne veux pas que nous entrions dans un débat sur l'objet de la motion ou sur des pétitions qui auraient pu être signées à ce sujet.

Le député de Port Moody—Coquitlam, sur le même rappel au Règlement.

M. Waddell: J'ai invoqué le Règlement, madame la Présidente, après quoi le leader suppléant du gouvernement à la Chambre est intervenu pour faire une offre.

Je rappelle simplement qu'au nom du Nouveau Parti démocratique, j'ai proposé—je constate que la ministre de la Justice reste assise là, silencieuse—que l'on termine l'étude du principe du projet de loi aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on lui fasse franchir l'étape de la deuxième lecture.

Nous avons entendu le critique du parti libéral proposer la même chose. Ce qui est étrange c'est qu'alors même que l'opposition propose d'adopter le projet de loi sur le contrôle des armes à feu en deuxième lecture, le gouvernement semble vouloir délibérément bloquer son propre projet de loi.

La ministre reste là, muette et couarde. En fait, elle n'est plus maîtresse de son propre bill; elle a capitulé devant les lobbyistes des armes à feu. Je trouve que c'est vraiment tragique.

Je vois le député de Calgary-Ouest. Aussi, je dis encore une fois au gouvernement—je constate la présence du député de Calgary-Ouest—que nous lui offrons d'aborder l'étude en principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, au lieu d'examiner cette motion. Ainsi, le projet de loi pourrait être renvoyé au comité pour étude.

Je trouve cette offre fort honnête. C'est la première fois que je vois un gouvernement décliner l'offre que nous lui faisons d'adopter un projet de loi ministériel. Nous aimerions bien que le député, de préférence la ministre de la Justice, nous donne une réponse.

M. MacLellan: Madame la Présidente, je me reporte à ce que le leader adjoint a dit au sujet de ce qu'il convient de faire et de ne pas faire. Il convient d'étudier le projet de loi C-80 en deuxième lecture. Ce qui ne convient pas c'est la façon dont le gouvernement s'occupe de son propre programme législatif.

J'aimerais reprendre le député qui n'assistait pas à la séance du Comité permanent de la justice et du solliciteur général. Il n'était pas là et il a rapporté de façon inexacte des propos qu'il n'a même pas entendus.

Le président a proposé de procéder à une étude préalable du projet de loi C-80. Je prierais le député de Port Moody—Coquitlam de parler pour lui-même, mais en ce qui me concerne, il n'allait pas y avoir d'étude préalable. Il n'y aurait rien d'autre que l'examen en deuxième lecture du projet de loi C-80. Si le gouvernement veut retirer le projet de loi C-80, il devra en assumer la responsabilité. Cependant, en ce qui concerne notre parti on n'allait procéder à rien d'autre qu'à la deuxième lecture du projet de loi C-80.

M. Gauthier: Madame la Présidente, peut-être pourrais-je apporter un commentaire utile à ce débat. À mon avis, ce que nous tenons à faire comprendre aux Canadiens, c'est que la Chambre tient à étudier cette question très importante.

Le gouvernement a déjà présenté l'ordre du jour d'aujourd'hui et le greffier en a donné lecture. Il s'agit de la motion nº 23. Je recommanderais au gouvernement de retirer sa motion maintenant, de nous aviser de son intention de la retirer, et de passer à la deuxième lecture de ce projet de loi. Nous pourrions alors collaborer avec le gouvernement, mais celui-ci doit nous donner une idée de la façon dont il entend procéder. Qu'il propose, et nous disposerons. Nous ne pouvons décider de rien tant qu'on nous raconte des boniments et que la situation est aussi confuse.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je ne vois pas ce qui n'est pas clair. Nous sommes très clair. En mettant en discussion la motion nº 23, nous constituons un comité spécial de la Chambre qui aura les pouvoirs d'un comité permanent, soit le pouvoir d'enquêter, le soutien financier et tout le reste pour étudier à fond la question du contrôle des armes à feu.

L'opposition demande à la Chambre d'adopter en deuxième lecture le projet de loi C-80, ce qui en limiterait alors l'étude—en effet quand il est envoyé à un comité législatif, celui-ci n'a pas la possibilité d'étudier toute la question. Il doit s'en tenir aux principes contenus dans le projet de loi C-80 lui-même.

M. Gauthier: Sont-ils bons?

M. Hawkes: Ces principes peuvent être bons ou mauvais. Assurément il y a des députés des trois parties qui sont pour et d'autres qui sont contre. Certains pensent que les principes sont bons, d'autres qu'ils présentent des lacunes.

M. Gauthier: Demandez un vote.

M. Hawkes: La seule façon, madame la Présidente, pour que la Chambre puisse avoir une bonne recommandation sérieuse en ce qui concerne le contrôle des armes à feu dans notre pays pour l'avenir, est de constituer un comité qui dispose des pouvoirs d'un comité permanent, plutôt qu'un comité législatif, pour que la question puisse être étudiée dans son ensemble.

Mme le vice-président: Je pense que j'ai entendu tout ce qu'il fallait entendre à ce stade.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: La parole est au député pour un rappel au Règlement. S'agit-il du même rappel au Règlement? Je pense que nous avons entendu toutes les positions sur cette question. Le gouvernement a mis en discussion la motion nº 23. Il a le droit de le faire. Tout ce que la présidence peut faire maintenant, c'est de présenter la motion à la Chambre pour qu'elle la débatte.

M. Waddell: Madame la Présidente, il s'agit d'un autre rappel au Règlement.

Mme le vice-président: La parole est au député de Port Moody—Coquitlam pour un autre rappel au Règlement.

• (1150)

M. Waddell: Madame la Présidente, je comprends ce que vous dites, mais j'ai besoin d'un éclaircissement. D'après le député de Calgary-Ouest, le gouvernement veut présenter une motion visant à saisir le comité de la question du contrôle des armes à feu. Ce dernier pourrait ainsi examiner l'ensemble de la question plutôt que ce que le député considère comme les dispositions limitées du projet de loi C-80. C'est la première fois qu'il dit cela, donc ce doit être sa position.

Ma question au sujet du rappel au Règlement est celle-ci: que fera-t-on du projet de loi C-80?

Mme le vice-président: Peut-être son collègue veut-il répondre, mais j'ai l'impression que le député est en train de débattre la motion que je suis sur le point de proposer à la Chambre.

M. MacLellan: Madame le Président, c'est tout-à-fait inacceptable que le député de Calgary-Ouest affirme que le projet de loi doit être renvoyé à un comité spécial plutôt qu'à un comité législatif. D'après le Règlement de la Chambre, un projet de loi adopté en deuxième lecture est renvoyé à un comité législatif. Le député dit qu'un comité législatif n'est pas le moyen approprié d'examiner une mesure législative que le gouvernement lui-même a présentée à la Chambre.

Autrement dit, il n'accepte pas son propre projet de loi, mais il veut qu'il reste au *Feuilleton*. Quel méli-mélo! Le gouvernement devrait avoir honte, car il ne sait pas ce qu'il fait et il s'oppose à son propre projet de loi.

Mme le vice-président: Autant proposer la motion à la Chambre si nous sommes pour la débattre. Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, je suis désolé d'interrompre ma collègue qui amorce le débat sur cette motion. Je me demande si je pourrais poser, par votre entremise, une question à la ministre de la Justice. Nous allons suivre un processus quelque peu inhabituel pour aborder cette question très importante, et l'usage veut que le premier orateur du gouvernement ait droit à une certaine immunité lui permettant de ne pas avoir à répondre à des questions et à des commentaires à la suite de son intervention. Je demanderais à ma bonne amie, la ministre de la Justice, si elle accepterait qu'à l'issue de son discours une période d'au moins 10 minutes soit réservée aux questions et aux observations.

M. Hawkes: Madame la Présidente, nous respecterons la procédure normale, à moins d'avoir le consentement unanime de la Chambre pour adopter cette proposition. Vous n'avez pas demandé si la Chambre consentait à l'unanimité à approuver cette proposition pour ensuite passer au débat de deuxième lecture.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je prie la ministre de nous donner l'occasion de lui poser quelques questions à la Chambre. Elle a déjà refusé de répondre aux questions des représentants du Parlement qui siègent au comité chargé d'étudier un projet de loi sur les jeunes délinquants. Notre demande aujourd'hui est fort simple: accepterait-elle de répondre à des questions sur cet important projet de loi qui porte sur un sujet très grave? Dix minutes, ce n'est pourtant pas si long.

M. Crosby: Madame la Présidente, si je comprends bien, pour faire une entorse à la procédure normale, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Donc, le député de Kamloops aurait dû demander le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir poser des

questions à la suite du discours de la ministre. S'il l'avait fait, je m'y serais opposé.

Mme le vice-président: J'imagine que cela règle la question.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir enfin l'occasion d'entamer le débat sur cette motion. Je compte profiter de toutes les occasions que m'offre la procédure pour discuter de cette question avec les députés de la Chambre au cours des audiences du comité. C'est le moment idéal pour le faire. J'aimerais à ce moment-ci vous soumettre plusieurs propositions et discuter des questions que je voudrais que le comité examine dans une certaine mesure.

J'aurais aimé que ce projet de loi soit renvoyé à un comité avant que la Chambre n'ajourne l'été dernier, parce que, comme le savent les députés, celui de Notre-Dame-de-Grâce et d'autres qui sont ici depuis très longtemps, ce projet de loi constitue sans doute un des sujets les plus controversés que le Parlement sera appelé à débattre. Les députés qui étaient présents en 1978, lorsque la Chambre a examiné une autre mesure législative visant à contrôler les armes à feu, m'ont dit que jamais question plus controversée n'avait été débattue à la Chambre ou même dans leur propre circonscription entre électeurs qui étaient pour ou contre la législation. Ce projet de loi avait suscité beaucoup de controverse et d'intérêt parmi le public.

C'est pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas disposés à ce que l'on accélère le débat de deuxième lecture, parce qu'ils souhaitent examiner cette question sous tous les angles. . .

M. Waddell: Oh, oh.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je me demande si le député de Port Moody—Coquitlam est capable d'être aussi courtois envers moi que je le suis envers lui à la Chambre. Je suis la ministre et c'est lui le porte-parole sur cette question, et je crois que nous avons le devoir d'essayer de débattre les questions à la Chambre. . .

Des voix: Oh, oh.

Mme le vice-président: J'aimerais rappeler la Chambre à l'ordre. Je suis sûre que le député de Port Moody—Coquitlam aura lui-aussi la possibilité d'intervenir dans ce débat sur cette motion, et qu'il voudra pouvoir s'exprimer clairement et posément. Je lui demanderais donc de bien vouloir laisser parler la ministre. L'honorable ministre de la Justice.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Merci, madame la Présidente. Il est intéressant de constater que le député qualifie de honteux ce qui constitue en fait, l'essence même de la démocratie. Lorsque nous sommes aux prises avec des questions fortement controversées, je pense qu'il est important d'agir avec l'appui de la population et, qui plus est, de nous assurer que les Canadiens comprennent bien ce que nous faisons.

Depuis le dépôt du projet de loi C-80, et même avant, j'ai passé beaucoup de temps à discuter avec des Canadiens qui s'inquiètent du contrôle des armes à feu et à les écouter. Il faut trouver un processus qui permettra de faire adopter ce projet de loi. Avant même le dépôt du projet de loi et depuis qu'il nous a été présenté, bien sûr, je cherche à soumettre le projet de loi à un comité, afin que la population puisse faire connaître son point de vue.

M. Waddell: Vous nous avez offert un projet de loi.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Madame la Présidente, le député affirme que j'ai offert à la Chambre un projet de loi. Le fait est que les députés de ce côté-ci de la Chambre considèrent que c'est une des questions les plus importantes qu'ils auront à étudier. Ils veulent donc tenir un débat complet à l'étape de la deuxième lecture. Ils souhaitent tous faire connaître leur point de vue sur le principe de ce projet de loi. Il ne s'agit pas, selon eux, d'un projet de loi qu'on devrait accepter pour la forme et qu'on devrait ensuite soumettre au comité avant qu'il ne soit renvoyé à la Chambre pour la troisième lecture, lorsque qu'il est trop tard pour discuter de l'idéologie qui sous-tend ce projet de loi. Le débat en troisième lecture n'est généralement pas très animé.

C'est par respect pour leurs préoccupations et parce que je souhaite faire avancer l'étude de ce projet de loi et le soumettre à l'examen de la population que j'ai présenté cette motion.

M. Waddell: Vous étouffez le projet de loi.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Pas du tout, madame la Présidente.

Ainsi, madame la Présidente, je voudrais avoir l'occasion aujourd'hui d'expliquer ce sur quoi je souhaiterais que le comité se penche. Je le répète, je crois qu'il s'agit là d'une des questions les plus importantes que nous aurons à étudier dans cette enceinte au cours de la

présente session. C'est une question tout à fait fondamentale en matière de sécurité publique au Canada.

Je précise à nouveau que j'ai rencontré à ce sujet des gens de tout le pays et pas simplement les étudiants de l'École Polytechnique qui, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce l'a signalé, m'ont présenté une pétition portant 500 000 signatures. Pour ce qui est des étudiants de l'École Polytechnique, j'ajouterai que j'ai été extrêmement émue de me trouver là et de voir ces étudiants chercher à tirer quelque chose de bon au moins de la tragédie dont ils ont été victimes. À la fin de mes études, j'ai été d'abord professeur d'université moi-même. On éprouve quelque chose lorsqu'on est en compagnie de ces jeunes gens qui sont l'avenir de notre pays et qui nous touchent tellement par leur jeunesse. Je dis cela en raison de mon âge, je suppose. À les voir tenter de tirer quelque chose de constructif de cette terrible tragédie, j'ai été très frappée de voir à quel point ils ont abordé de façon très sensée, pragmatique et réfléchie une question qui soulève normalement les passions. Compte tenu du grand nombre de Canadiens qu'ils ont recontrés et qui ont exprimé le désir d'utiliser une arme à feu pour des concours de tir ou pour la chasse, ainsi que des recommandations qu'ils m'ont formulées, on constate que leurs actions étaient motivées par un grand sens de l'équité et qu'ils étaient conscients du fait que certains Canadiens utilisent des armes à feu de façon réfléchie, en respectant nos lois. C'est pourquoi le mémoire qu'ils m'ont présenté et la rencontre que j'ai eue avec eux m'a tant aidée. Ils ont vraiment essayé d'examiner toute cette question dans la perspective globale de la politique à adopter.

• (1200)

Il est important que les Canadiens puissent discuter de cette question et faire connaître leur point de vue au comité parlementaire qui nous présentera alors un rapport renfermant des recommandations.

J'ai pleine confiance dans le projet de loi C-80. Je pense que l'étude en comité permettra de nous assurer que nous sommes dans la bonne voie avec le projet de loi C-80 et, en fait, avec toutes les autres mesures que je propose, car tout cela ne s'arrête pas au projet de loi C-80.

Je crois en outre qu'il est extrêmement important que la population puisse être consultée dans le cas de questions controversées. Selon moi, il y a des Canadiens qui souhaitent pouvoir faire connaître leur point de vue sur cette question, plus que sur toute autre. Je suis exaspérée par l'absence d'un processus de consultation de la population.

Nous pourrions, en fait, terminer l'étape de la deuxième lecture avant que la Chambre ne s'ajourne. Je pense qu'il est improbable que nous puissions recevoir le projet de loi à temps pour la troisième lecture et l'adoption définitive, et c'est pourquoi je ne veux pas retarder les choses davantage. La dernière fois que la Chambre a été saisie de cette question—et chose intéressante, le projet de loi pertinent avait été présenté par un de mes prédécesseurs, le député de Vancouver-Centre, qui était alors ministre libéral de la Justice, M. Ron Basford. . .

Une voix: Cela lui a coûté son siège.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Le député dit que cela lui a couté son siège. C'est là une question controversée.

Je pense que le projet de loi C-80 est une excellente mesure, mais certains se rappelleront que, la dernière fois que la Chambre en a été saisie, il a fallu 70 jours pour trancher la question, après d'importantes consultations publiques.

Je souhaite que ces mesures législatives soient adoptées le plus rapidement possible, et c'est pourquoi je ne tiens pas à attendre un long débat à l'étape de la deuxième lecture pour entamer le débat public sur le sujet. Si le projet est adopté en deuxième lecture avant l'ajournement de la Chambre, tant mieux.

Mes collègues m'ont dit qu'ils voulaient participer au débat de deuxième lecture, mais qu'ils ne se sentaient pas à l'aise pour accepter un débat symbolique. La question est trop importante. S'il fut jamais une question dont les députés veulent discuter les principes, sur laquelle ils tiennent à donner leur point de vue, c'est bien celle-ci, et l'occasion leur en sera donnée.

Je suis heureuse de pouvoir, au cours du débat sur cette motion, expliquer aux députés certains des éléments de ce projet d'initiative ministérielle qui vise à modifier certains éléments des dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu et dire pourquoi il me semble important de présenter ces mesures pour amorcer le débat public.

J'estime que ces mesures législatives vont améliorer considérablement notre système actuel de contrôle des armes à feu.

Il s'agit d'un moment important pour moi, et je tiens à saisir l'occasion pour remercier mes collègues de la Chambre de leurs propositions et de leur contribution dans l'élaboration de cet ensemble de mesures.

Je dois dire pour commencer que, contrairement à ce que le député de Port Moody—Coquitlam prétend, je n'étais pas ministre de la Justice après les événements tragiques qui sont survenus à l'École polytechnique en décembre dernier. Je n'ai donc pas tenu les propos qu'il m'attribue. Toutefois, l'élaboration de ces mesures re-

monte beaucoup plus loin que cela. Mon prédécesseur a retiré pour réexamen l'ensemble de mesures proposé, conscient que ces événements rendaient sans doute ce réexamen nécessaire, afin que les propositions soient le mieux adaptées possible aux besoins.

Lorsque j'ai été nommée au poste de ministre de la Justice, à la fin de février, j'ai tenu à réexaminer moi aussi ce projet, qui allait devenir le mien, et j'ai apporté en fait quelques modifications avant de le représenter. Mais la genèse de cet ensemble de mesures a commencé bien avant le drame de l'École polytechnique. C'est pourquoi, compte tenu des importantes consultations qui ont eu lieu et de l'apport de mes collègues de la Chambre, je souhaite vivement que l'étude du projet progresse rapidement.

Le projet a été amélioré grâce aux interventions des députés, qu'il s'agisse des débats suscités par des projets de loi d'initiative parlementaire ou de propositions faites au nom des électeurs.

[*Français*]

Madame la Présidente, malgré la tragédie survenue à l'Université de Montréal en décembre dernier et les récents conflits qui ont éclaté à Akwesasne, à Kahnawake et à Kanesatake, tout démontre que les mesures en vigueur depuis 1978 ont réussi à réduire le nombre de décès et de blessures entraînés par des armes à feu au Canada.

Je suis d'avis toutefois que la situation peut être encore améliorée. Les mesures que j'ai déposées s'allieront à la loi actuelle pour répondre avec efficacité aux Canadiens qui se préoccupent très réellement de la sécurité de la population et de la place des armes à feu dans notre société. La violence et le mauvais usage des armes à feu inquiètent les Canadiens.

Grâce à l'effet conjugué de l'exécution de la loi actuelle, des modifications que je propose et des mesures non législatives, notamment la mise en place de programmes d'apprentissage de la sécurité, je suis persuadée que les accidents causés par les armes à feu diminueront de façon importante et que la confiance de la population s'en trouvera accrue d'autant.

Je fais appel au milieu des armes à feu pour nous aider à persuader les Canadiens que celles-ci ont leur place dans notre pays et qu'on les possédera et les utilisera à bon escient.

Tous les députés savent comme moi que les nombreuses personnes concernées, à un titre ou à un autre, par les armes à feu sont disposées à soutenir un programme équilibré qui encourage la possession ainsi que l'utilisation responsables des armes à feu et protège tous les Canadiens.

La sécurité publique concerne tout le monde et sa sauvegarde dépend de l'effort commun.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-80 fait partie d'un ensemble plus large de modifications du système de contrôle des armes à feu. C'est pourquoi il convient de confier l'étude du projet à un comité spécial plutôt qu'à un comité qui devrait obligatoirement s'en tenir au texte du projet.

Bon nombre des mesures actuelles, dans le cadre de ce système, ont été prises par des décrets, en vertu de dispositions réglementaires autorisées par la loi. D'autres s'appuient directement sur des dispositions législatives. Le projet de loi C-80 maintient ces deux paliers de pouvoir législatif.

Il apporte un certain nombre de modifications au Code criminel, mais beaucoup de modifications importantes seront également apportées aux règlements ou aux décrets. Elles se fonderont soit sur la loi existante, soit sur les modifications proposées.

J'ai reçu de nombreuses instances des propriétaires d'armes à feu, qui sont d'avis que les règlements ou les décrets sont une tentative pour contourner l'examen Parlementaire normal.

Les députés en conviendront, les règlements et les décrets visent à permettre au Parlement de déléguer son pouvoir dans des domaines pouvant nécessiter des modifications fréquentes et urgentes dans des délais que l'examen parlementaire normal ne pourrait respecter.

Les dispositions autorisant le gouverneur en conseil à désigner par décret des armes prohibées ou à autorisation restreinte permettent au gouvernement de prendre rapidement et efficacement les mesures qui s'imposent lorsque de nouveaux dispositifs sont lancés sur le marché mondial. Grâce à ce pouvoir, le gouvernement peut interdire l'importation et la possession de ces dispositifs avant qu'ils soient importés en grand nombre.

Une bonne partie des dispositions qui inquiètent les amateurs d'armes à feu sont les dispositions réglementaires et les décrets. Comme je l'ai dit, ces textes sortiraient sans doute du cadre des discussions sur le projet de loi C-80 parce qu'ils ne font pas partie du projet proprement dit.

C'est que ces dispositions portant sur certaines armes doivent être très détaillées et précises. Il ne convient pas d'insérer des textes semblables dans le texte d'une loi.

Je dois souligner que le projet ne poursuit aucun objectif caché. Le gouvernement n'a pas l'intention de prendre des mesures qui soient excessivement restrictives, ni par décret, ni par la modification de la loi même. Il n'a pas non plus l'intention d'adopter les diverses mesures complémentaires sans que les propriétaires d'armes à feu aient eu une possibilité juste et raisonnable de les examiner et de faire connaître leur point de vue. Je signale au passage que le gouvernement a pour politique d'élaborer les règlements dans un souci d'équité, en prévenant les Canadiens longtemps à l'avance pour qu'ils puissent faire connaître leur opinion. À bien des égards, nous avons de la sorte révolutionné le processus depuis 1984.

Qu'on n'aille pas penser non plus que le Parlement présume toujours volontiers qu'il est sage de donner un chèque en blanc au gouverneur en conseil. Les préoccupations des propriétaires d'armes à feu au sujet du recours au pouvoir de réglementation sont intéressantes et elles nous forcent à réexaminer certains de nos réflexes législatifs, si je puis dire. D'instinct, les rédacteurs des lois tentent de donner à l'exécutif la plus grande latitude possible. Lorsque des mesures législatives portent sur des questions litigieuses, cependant, il conviendrait peut-être au contraire que le Parlement soit le plus explicite possible pour que ceux qui sont visés par la réglementation se sentent en confiance et à l'aise.

C'est là une des questions que le comité devrait examiner, selon moi; dans quelle mesure est-il possible d'insérer dans la loi même des dispositions que je propose de mettre dans la réglementation? Il importe que le recours aux pouvoirs de réglementation par décret n'aille pas trop loin et que nous soyons vraiment disposés à écouter les gens qui craignent que des décrets soient pris sans qu'on leur demande leur avis.

Ainsi, on se demande, dans certaines parties du pays, s'il n'y a pas un dilemme urbain-rural qui se pose en matière de réglementation des armes à feu et si les règlements ne vont pas être conçus exclusivement par des gens de la ville. Je ne suis pas certaine que cela soit vrai. J'ai constaté, en réalité, que des efforts considérables sont déployés pour tenir compte de tous les besoins.

Si l'intervention du Parlement pouvait donner davantage de sécurité et de confiance à ceux que la réglementation touche, je ne voudrais pas insister sur le droit du gouverneur en conseil d'édicter des règlements, à moins que ce soit vraiment nécessaire. Je voudrais mettre en place un système que les gens trouveront satisfaisant et dans lequel ils pourront avoir confiance.

C'est là un sujet très approprié à soumettre au comité spécial que nous cherchons à créer. Il s'agit d'examiner l'équilibre à établir dans le recours aux pouvoirs extraordinaires conférés au gouvernement. J'espère vraiment que le comité parviendra à nous donner des conseils équilibrés et bien pensés à ce sujet.

• (1210)

Ainsi, l'une des propositions les plus controversées, celle relative aux limites applicables aux chargeurs de cartouches, ne fait pas partie du projet de loi. Elle s'insérerait dans une disposition d'un décret existant, qui serait modifié par adjonction. Même lorsque le pouvoir nécessaire est prévu par la loi, il faut quand même élaborer et évaluer les décrets avant qu'ils ne soient adoptés.

La disposition figurant dans le projet de loi C-80 est celle qui permettrait au gouverneur en conseil de désigner certains dispositifs comme armes prohibées. La loi permet déjà la désignation des armes elle-mêmes. Les dispositifs en question consisteraient en accessoires ou en pièces, comme des chargeurs de cartouches à grande puissance.

La proposition visant à interdire ou à restreindre par décret des types particuliers d'armes militaires ou paramilitaires ne dépend pas du tout des modifications. Le Code criminel prévoit déjà ce pouvoir. La loi actuelle permet en effet au gouverneur en conseil de prendre de tels décrets pourvu que les armes en cause ne servent pas ordinairement à la chasse ou à des activités sportives au Canada.

J'aimerais assurer aux propriétaires légitimes d'armes à feu au Canada que nous n'avons pas l'intention de recourir à ces pouvoirs pour interdire ou confisquer en bloc les armes à feu d'usage courant. Tous les moyens seront mis en oeuvre pour tenir les intéressés au courant des modifications législatives proposées et pour obtenir leur point de vue avant que ces modifications n'entrent en vigueur.

En ce qui concerne ma proposition relative aux chargeurs et aux cartouches, je tiens à mentionner que nous avons largement consulté les milieux sportifs et les chasseurs, qui ont jugé approprié notre projet de limiter les chargeurs de carabines à cinq cartouches et ceux des pistolets à dix.

On m'informe maintenant qu'il existe une autre catégorie de tir de compétition dans laquelle les participants se servent d'armes enregistrées. Il s'agit bien ici d'armes enregistrées. Ces gens détiennent légalement des armes à feu. Ils sont connus des autorités. Ils n'agissent pas en dehors de la loi, mais ils se servent d'armes à chargeurs incorporés ayant peut-être une capacité de 12 ou 15 cartouches. Ce sont des Browning ou des Colt 45, qui sont utilisés dans une certaine catégorie de tir de compétition.

C'est précisément pour connaître le point de vue des gens qui possèdent des armes à feu que je tiens à ce que le comité examine tout cela dans le cadre du mandat le plus vaste possible. Nous ne cherchons pas du tout à harceler les gens qui se livrent à des activités parfaitement légitimes.

Ceux qui ont des armes enregistrées et qui sont connus n'ont jamais créé de difficultés au Canada, à part le fait que nous craignons toujours que leurs armes soient volées. C'est pour cette raison que le projet de loi C-80 comprend des dispositions plus strictes d'entreposage, auxquelles doivent satisfaire non les armuriers, mais les particuliers qui possèdent des armes à autorisation restreinte.

Voilà le genre de choses sur lesquelles j'aimerais avoir l'avis de tous les intéressés. Nous avons tenu des consultations, mais je ne disposais pas d'un processus permettant de recueillir l'avis de tous ceux qui s'intéressent au sujet et d'obtenir des conseils des députés sur la façon de procéder.

Les mesures comprises dans le projet de loi C-80 lui-même amélioreront de nombreux aspects du système canadien de contrôle des armes à feu. Je crois qu'elles réduiront la fréquence des accidents, aideront à empêcher l'utilisation de ces armes par ceux qui ne devraient pas en avoir ou qui pourraient s'en servir à des fins criminelles et en encourageront la possession et l'utilisation responsables par tous les Canadiens.

Je crois que ces mesures pourront, avec votre appui, apaiser les sentiments de peur et de vulnérabilité qu'éprouvent actuellement de nombreux membres de notre société. Dans le mémoire qu'ils m'ont adressé, les étudiants de l'École Polytechnique ont exposé d'une façon poignante la notion que, dans notre société, c'est un droit pour les gens de ne pas avoir à s'inquiéter de la présence d'armes à feu non réglementées ou à grande puissance de tir. C'est un droit de pouvoir vivre sans éprouver des craintes de ce genre. Voilà pourquoi nous avons l'obligation de mettre en place un système qui tente de régler ce problème.

[*Français*]

Madame la Présidente, les mesures législatives proposées visent en particulier à limiter efficacement certains types d'armes à grande capacité de tir et d'armes militaires.

Bien avant la tuerie de Montréal, ces armes inquiétaient déjà, et les préoccupations à leur sujet ont fortement augmenté depuis décembre dernier. À maintes reprises, on s'en est servi dans plusieurs pays pour commettre d'horribles meurtres en série.

En Nouvelle-Zélande, il y a à peine une semaine, un homme armé d'un prototype chinois du fusil d'assaut AK-47 a tiré sur 16 personnes et en a tué 13. La capacité standard du chargeur pour cette arme est de 30 cartouches.

Cet été, nos policiers et nos soldats ont eu à faire face à un véritable arsenal de telles armes pendant les conflits de Kahnawake et de Kanesatake.

Bon nombre de Canadiens ont manifesté leur appui à l'égard de certaines revendications des Mohawks, madame la Présidente, mais le recours à la violence et aux armes militaires pour forcer le dénouement de leurs revendications est une autre affaire.

Je partage l'avis de tous les Canadiens que le recours à de telles armes, peu importe la fin, est absolument injustifiable.

[*Traduction*]

Au début de l'année, la Fédération des municipalités Canadiennes a adopté à l'unanimité une résolution demandant l'interdiction des armes militaires et paramilitaires. J'ai reçu au même effet une centaine de résolutions et de pétitions provenant de municipalités.

J'ai aussi rencontré des délégués étudiants de l'Université de Montréal, comme je l'ai dit, qui m'ont remis leur pétition où figurent plus de 500 000 signatures.

Ces démarches m'ont impressionnée. Nous devrions tous savoir, comme eux, qu'il est temps de prendre des mesures concrètes contre les armes à grande capacité de tir au Canada.

Depuis que le Canada a interdit les armes à feu entièrement automatiques en 1978, le trafic des armes entièrement automatiques transformées en armes semi-automatiques s'est accru. Ces armes sont particulièrement dangereuses parce qu'elles ont une grande capacité

d'approvisionnement, qu'elles ont été conçues à des fins militaires et qu'elles peuvent être transformées de nouveau en fusils-mitrailleurs.

Cette mesure législative interdira les armes entièrement automatiques modifiées en armes semi-automatiques. J'ajouterai aussi que la modification de ces armes sera un acte criminel.

Ces armes nous inquiètent de plus en plus, surtout depuis dix ans, et leur interdiction permettra de mettre fin à leur importation au Canada.

Le projet de loi renferme une disposition qui permettra aux véritables collectionneurs d'armes à feu de garder leurs armes, sous réserve des restrictions rigoureuses applicables au transfert de ces armes. La GRC créera une catégorie spéciale aux registres afin que ces armes soient assujetties à des contrôles stricts.

Ces mesures auront pour effet de limiter au Canada le nombre de telles armes ainsi que le nombre de leurs propriétaires. Tôt ou tard, à mesure que les propriétaires se débarrasseront de leurs armes, leur nombre diminuera et les armes seront retirées de la circulation.

Mon collègue, M. Jelinek, dont relèvent les douanes, a indiqué sans ambiguïté que ces armes seront confisquées à la frontière. Le Canada a d'ailleurs déjà commencé à confisquer ces armes sur la foi de plusieurs récentes affaires judiciaires portant sur la situation légale de ces armes.

[*Français*]

J'ai l'intention d'élaborer des critères qui permettront de distinguer plus précisément les armes militaires, paramilitaires et à capacité de tir élevée de celles utilisées légitimement pour la chasse et le sport.

Ces distinctions permettront au gouvernement d'établir des catégories particulières d'armes prohibées et d'armes à autorisation restreinte par décret du gouverneur en conseil déjà prévu au Code criminel. J'estime que grâce à ces normes, chacun saura quelles armes à feu sont acceptables dans notre société et lesquelles ne le sont pas. Je pense que nous avons l'obligation d'élaborer des normes claires qui nous permettent d'établir de telles distinctions.

À cette fin, un certain nombre de critères ont déjà été déterminés et j'espère être en mesure de rédiger sous peu les décrets qui s'imposent. Je compte présenter cette question et quelques critères proposés au nouveau Conseil consultatif canadien des armes à feu pour étude.

En incriminant ces catégories d'armes à feu, nous faisons écho à l'opinion que des armes conçues exclusivement pour la guerre n'ont aucune place dans notre société.

[*Traduction*]

Les modifications proposées permettront en outre d'interdire les chargeurs à grande capacité, utilisables dans les armes semi-automatiques.

Au Canada, il existe de nombreuses armes à feu semi-automatiques qui sont utilisées par des propriétaires responsables à des fins légitimes, dans la chasse ou le tir sur cible. Les massacres tels ceux survenus à Montréal, à Stockton, en Californie, à Hungerford, en Angleterre et, il y a à peine une semaine, en Nouvelle-Zélande, découlent du fait qu'il suffit d'ajouter un chargeur à grande capacité à des armes de chasse pour qu'elles deviennent de véritables fusils d'assaut.

De toute évidence, il s'impose de réduire la puissance de feu des armes, et la limite proposée qui s'appliquerait à la capacité des chargeurs permettra au gouvernement d'établir des restrictions sans gêner de façon excessive les utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Ni les chasseurs ni les tireurs sur cible n'ont besoin de chargeurs d'une capacité de 30 cartouches.

Au moment du dépôt de ce projet de loi, j'ai proposé des limites précises quant à la capacité des divers types de chargeurs. Comme je l'ai dit, j'ai proposé une limite maximale de dix cartouches pour les chargeurs d'armes de poing et de cinq cartouches pour les fusils et les carabines semi-automatiques à percussion centrale.

Depuis ce temps, un certain nombre de gens qui s'intéressent aux armes à feu ont fait des démarches auprès de moi, soutenant que certains type de chargeurs qui excèdent les limites que j'avais proposées ont une application légitime.

Je suis ouverte à toute suggestion de modification et je suis consciente de la nécessité de prévoir des restrictions qui puissent être souples.

En fait, madame la Présidente, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous fixerons ces restrictions par décret plutôt que dans le projet de loi lui-même.

• (1220)

Je prévois que le comité chargé d'étudier le projet de loi examinera la question en détail et recevra les observations des personnes intéressées. C'est pourquoi j'attends le rapport du comité avec impatience.

[*Français*]

Le projet de loi nous permettra par ailleurs de resserrer le processus de sélection des requérants d'armes à feu.

[*Traduction*]

Les Canadiens qui veulent se procurer une arme doivent d'abord obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu. En vertu des mesures proposées, les conditions à remplir avant qu'elle ne soit délivrée seront plus strictes.

Par exemple, le requérant devra attendre au moins vingt-huit jours avant de recevoir l'autorisation. Il devra fournir le nom de deux personnes qui le connaissent et pourront renseigner les préposés locaux aux armes à feu à son sujet. Une photographie du détenteur de l'autorisation devra figurer sur celle-ci, afin d'éviter toute utilisation frauduleuse.

Je ne suis par ailleurs persuadée de la nécessité de favoriser la possession responsable et l'utilisation sécuritaire des armes à feu. Je compte donc, de concert avec les provinces, obliger tout requérant à obtenir un cours ou un test d'apprentissage de l'utilisation sécuritaire des armes à feu, que prévoit d'ailleurs déjà le code criminel. Ces dispositions n'ont cependant jamais été appliquées. Elles faisaient partie d'une série de modifications proposées en 1978.

Je suis disposée à prendre des mesures immédiates afin de vaincre les obstacles qui nous ont empêchés jusqu'à présent de mettre ces programmes en oeuvre.

[*Français*]

Aux termes des mesures proposées, ces programmes seront étendus à toutes les régions du Canada et à toutes les catégories de propriétaires et d'usagers.

Nous sommes prêts à travailler avec les provinces à la mise en place de ces programmes et à contribuer aux importantes dépenses d'élaboration et de mise en oeuvre.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, nous sommes prêts à contribuer aux importantes dépenses d'élaboration et de mise en oeuvre de ces programmes. Nous veillerons à élaborer pour cet enseignement des normes nationales et des programmes qui fassent connaître la loi, les responsabilités qu'entraîne la possession d'une arme à feu et les méthodes sécuritaires d'utilisation et d'entreposage.

J'ai aussi veillé à assurer, dans la mesure du possible, l'autofinancement de ces nouvelles mesures. Les frais à acquitter actuellement pour obtenir une autorisation n'ont pas augmenté depuis l'entrée en vigueur des modifications législatives de 1978 et ils ne couvrent qu'une infime partie des coûts réels du processus de sélection. Aux termes des modifications, la disposition permettant d'augmenter les frais exigibles pour l'AAAF sera prévu par texte réglementaire.

Nous ne croyons pas au bien-fondé d'une tarification élevée pour décourager les propriétaires responsables d'armes à feu, mais nous nous engageons à maintenir à l'avenir le recouvrement des coûts, et nous pourrons ainsi modifier ultérieurement les frais exigibles sans modifier le code criminel.

Ces frais ont à présent été fixés à 50 $ pour une autorisation dont la validité sera de cinq ans. Il est prévu que les programmes nouvellement instaurés s'autofinanceront dès la fin de la première période de cinq ans.

Il importe, à mon avis, de faire participer tous les Canadiens concernés à l'élaboration d'un régime de contrôle des armes à feu plus efficace. J'établis donc à cet effet le Conseil consultatif Canadien des armes à feu, qui réunira des experts et des personnes s'intéressant au domaine et représentera la plus grande diversité d'opinions possible.

Au cours de l'été, plusieurs noms de candidats m'ont été soumis, et je compte annoncer prochainement un certain nombre de nominations. Ce nouveau conseil consultatif donnera aux Canadiens une véritable occasion de faire valoir leurs points de vue sur le rôle des armes à feu dans la société au moment de l'élaboration des lois et des politiques nouvelles en matière de contrôle des armes à feu.

Le conseil sera invité à examiner certaines des questions les plus difficiles au sujet de la sélection des propriétaires d'armes à feu et des armes elles-mêmes. On pourra leur demander, par exemple, d'examiner le rôle des renseignements médicaux ou psychiatriques dans le processus de sélection. Nous devons savoir s'il est possible de dépister des personnes comme Marc Lépine, et quels types de renseignements il faut recueillir.

Des questions complexes en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels devront également être examinées. La sécurité du public est-elle mieux assurée par la confidentialité des traitements psychiatriques ou par la communication des renseignements aux policiers?

On pourra également demander au conseil consultatif d'examiner les questions relatives aux programmes de formation en matière de sécurité pour les requérants d'AAAF. Quel devrait-être le contenu de ces cours? Qui devrait donner la formation? Est-ce que tous les requérants devraient recevoir la même formation ou le contenu du cours devrait-il être adapté aux fins pour lesquels le requérant demande l'AAAF?

Peut-être que le rôle le plus important du conseil, madame la Présidente, consistera à réunir tous les Canadiens ayant des points de vues différents sur les armes à feu au sein d'une seule tribune. Par conséquent, il sera assuré que les questions feront l'objet d'un examen équitable et approfondi, et que les intérêts de tous les Canadiens seront pris en considération dans l'élaboration des nouvelles politiques.

Je veux simplement souligner encore une fois que le mandat premier du comité consistera à me fournir les bases de la mise en oeuvre des dispositions relatives à la formation, qui sont renfermées dans le Code criminel depuis 1978. Je suis convaincue que les membres du gouvernement antérieur reconnaîtront que cet exercice est complexe et qu'il exigera une bonne dose de coopération fédérale-provinciale.

À mon avis, le fait d'appliquer ces dispositions contribuera beaucoup à créer un climat de confiance au sein de la population. Les nombreux Canadiens qui ne se sentent pas à l'aise en raison de la présence d'armes à feu dans notre société sauront que ceux qui achètent de telles armes au Canada ont reçu une formation et réussi un examen de compétence, et qu'ils ont aussi fait l'objet d'un contrôle beaucoup plus serré de la part des autorités qui émettent les autorisations d'acquisition d'armes à feu.

Comme je l'ai dit, j'aimerais que le comité examine la possibilité d'imposer un contrôle encore plus sévère. Nous avons déjà discuté de ce point. Je ne veux pas retarder l'adoption de la mesure législative en attendant un règlement de cette question, parce que j'estime que celle-ci est complexe et soulève, comme je l'ai déjà dit, des aspects intéressants de la protection de la vie privée et des droits de la personne.

Je vous ai parlé des modifications à deux des trois principaux éléments du système de contrôle des armes à feu au Canada: la sélection des propriétaires d'armes à feu et les limites relatives aux armes à feu elles-mêmes.

Le troisième élément est le recours aux infractions et aux peines pour décourager l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. De nombreux Canadiens m'ont fait connaître leur point de vue, notamment les membres responsables du milieu des armes à feu, sur la question de la dissuasion. Selon eux, ce sont les citoyens responsables qui doivent payer le prix du maintien de la sécurité publique, alors que les criminels demeurent impunis. Ils sont préoccupés par le fait que l'accent est trop mis sur la prévention du crime et pas assez sur la dissuasion et la punition.

Je crois que les dispositions actuelles du Code criminel sont suffisamment dissuasives et punitives, mais je suis, moi aussi, préoccupée par le fait que ces dispositions ne sont pas toujours appliquées comme elles devraient l'être. Les députés de la Chambre comprendront que l'application des lois pénales, les poursuites et la détermination de la peine relativement aux infractions liées aux armes à feu relèvent des provinces et de la magistrature aux termes du Code criminel.

J'entreprendrai, au nom du gouvernement du Canada, de presser mes homologues provinciaux de mettre tous les moyens en oeuvre pour s'assurer que les accusations relatives aux armes à feu sont portées dans des circonstances appropriées, que les infractions font l'objet de poursuites et que les peines adéquates sont infligées.

[*Français*]

Je compte absolument informer les Canadiens de ces modifications législatives et de la fonction de notre régime actuel de contrôle des armes à feu. Les détenteurs et les utilisateurs d'armes en seront particulièrement bien informés.

Une trousse de communication, de vulgarisation et d'information juridique sera préparée et diffusée au cours des prochains mois, en prévision de la proclamation et de l'application des nouvelles mesures législatives.

Des discussions sont également en cours avec mes homologues des provinces en ce qui a trait aux options possibles dans l'établissement d'un programme d'amnistie générale. Ce programme coïnciderait avec la proclamation des nouvelles mesures.

[*Traduction*]

Ce programme vise à encourager les Canadiens à se débarrasser de façon sécuritaire d'armes inutiles, à enregistrer les armes de poing et les autres armes à autorisation restreinte et à permettre à tous ceux qui ont des armes en leur possession, pouvant être visés par les nouvelles modifications, de régulariser leur situation sans craindre d'être poursuivis.

J'espère être en mesure d'annoncer prochainement les détails de ce programme d'amnistie.

Madame la Présidente, j'entends des murmures de l'autre côté. Le projet de loi C-80 renferme une disposition prévoyant une amnistie dans le cas de la nouvelle catégorie d'armes à feu appelées «armes prohibées»—Je suis mal à l'aise à l'idée que le député m'écoute afin d'obtenir des éclaircissements—, qui sera désignée comme telle dans le projet de loi, mais il n'existe pas de disposition prévoyant une amnistie de portée plus générale. Le comité spécial voudra peut-être faire une recom-

mandation afin qu'une telle disposition générale soit incluse dans le Code criminel.

Comme je l'ai déjà indiqué, de telles amnisties peuvent être accordées en tout temps par les autorités locales ou provinciales. Elles dépendent dans une large mesure de la capacité des autorités d'appliquer, dans la pratique, les modalités pertinentes. En d'autres mots, celles-ci doivent disposer de l'effectif voulu pour appliquer le programme et avoir les installations requises pour entreposer en toute sécurité une quantité imprévue d'armes, puisqu'il peut être difficile de savoir à l'avance combien se débarrasseront de leurs armes à feu.

J'aimerais que l'amnistie que je prône se fasse conjointement avec la mise en oeuvre de nos dispositions législatives, parce que, à mon avis, nous avons la possibilité de combiner un tel programme et une vaste campagne de sensibilisation du public, afin de faire en sorte que les Canadiens soient au courant du nouveau régime, de leurs responsabilités aux termes de celui-ci, ainsi que de la mesure dans laquelle celui-ci répond à leurs préoccupations. Si le comité est d'avis qu'un tel pouvoir doit être inclus dans le Code criminel, je serai très heureuse d'obtenir ses recommandations.

Chaque segment de la société Canadienne se préoccupe sans cesse davantage de la fonction des armes à feu, surtout après la tragédie de l'Université de Montréal et d'autres accidents survenus depuis.

[*Français*]

Notre système de contrôle actuel a réussi à juguler en grande partie la menace des armes à feu. La société canadienne a toutefois évolué depuis deux ans et ce gouvernement a l'obligation de prendre cette évolution en compte. Il nous faut, autant que nous le pouvons, restreindre les possibilités d'utilisation négligente et criminelle des armes à feu.

• (1230)

[*Traduction*]

Pour toutes ces raisons, je demande à la Chambre d'appuyer la motion, pour que nous puissions mettre en place un processus qui réponde aux inquiétudes du public de manière pertinente et efficace, et d'appuyer éventuellement ces propositions législatives.

Je crois avoir très clairement justifié l'étendue des mesures que je propose concernant les armes à feu. Vu les dispositions qui ne sont pas prévues dans le projet de loi C-80 proprement dit et le genre de préoccupations que les Canadiens ont soulevées sur la question, le sujet se prête particulièrement bien au traitement envisagé dans la motion.

J'espère que nous pourrons ensuite passer à la deuxième lecture du projet de loi. Comme je l'ai dit, mes collègues du côté ministériel veulent, à cette étape, un débat en bonne et due forme et non un débat tronqué.

Je tiens compte également de la possibilité très réelle que même si nous entamions la deuxième lecture aujourd'hui, le débat sur le projet de loi ne soit pas terminé avant que la Chambre n'ajourne. Je souhaite ardemment qu'une consultation publique complète se tienne sur le sujet, non pas simplement pour connaître les réactions aux mesures que je propose, mais pour avoir l'occasion d'en informer les Canadiens et peut-être corriger l'idée fausse qu'ils ont sur le contrôle des armes à feu au Canada.

Des recherches sur l'opinion publique nous apprennent que les Canadiens estiment la violence criminelle au Canada, par exemple, à un niveau beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité. Le grand nombre de Canadiens qui regardent beaucoup d'émissions de télévision américaines en viennent souvent à penser que prévaut ici le même régime qu'aux États-Unis sur le contrôle des armes à feu, ou l'absence de lois sur les armes à feu.

Je crois que les considérations partisanes n'ont pas leur place dans le débat sur cette question. Je dirais même que le gouvernement libéral a fait preuve d'un grand courage, en 1978, quand il s'est attaqué à cette question difficile. Il a fait fond sur une tradition législative qui remonterait à 1892. Je crois que l'usage des armes de poing a été restreint dans les années 30 et qu'il a été apporté en 1978 un changement majeur. Le fait que les dispositions relatives au maniement ne soient pas encore proclamées n'en diminue en rien la valeur. Il est rassurant de les avoir déjà dans le code et de pouvoir se demander si c'est le temps ou le moment de les mettre en application, indépendamment des problèmes de compétences, tout en veillant, notamment à donner à ceux qui vivent dans des régions éloignées autant de moyens de satisfaire aux critères.

Je crois que c'est une excellente occasion d'informer les Canadiens de l'état de la situation et du fait que nous avons au Canada une très bonne loi sur le contrôle des armes à feu, que nous proposons une réponse bien adap-

tée et améliorée aux préoccupations qui ont fusé de toutes parts. Certaines dispositions du projet de loi C-80 rassurent en fait les propriétaires d'armes à feu sur certaines tracasseries administratives et certains désagréments qui risquent d'accompagner l'utilisation d'armes à feu à des fins pourtant légales et acceptées.

L'occasion est excellente de saisir la population canadienne de cette question et de lui assurer que nous disposons d'une bonne loi sur le contrôle des armes à feu et que nous voulons l'améliorer encore. Nous devons aussi attirer l'attention sur un fait qui, existe particulièrement dans ma propre ville, de Vancouver. C'est un grand centre urbain et portuaire où le trafic de la drogue et la criminalité sont très présents. Très souvent, les trafiquants de drogue et les criminels utilisent des armes à feu dont beaucoup sont prohibées par le Code criminel. Il s'agit d'armes auxquelles la population n'a pas aisément accès, alors qu'on donne aux Canadiens l'impression que n'importe qui peut en acheter. Ce n'est pas le cas, et nous sommes aux prises avec un très grave problème au plan de l'application de la loi. J'espère que le comité voudra faire des observations sur la question des sanctions et autres choses et sur la question de savoir si nous avons effectivement un système qui répond aux besoins des Canadiens.

Je vais conclure ici cette longue introduction au débat sur cette motion en exprimant le voeu très sincère que la Chambre adopte cette motion et mette en place un mécanisme public à l'égard de ce qui est peut-être l'une des questions les plus graves et les plus controversées que la Chambre aura eu à traiter au cours de la présente session.

J'ai dit à des Canadiens de tout le pays et d'opinions diverses à cet égard que mon but est d'établir un système juridique de contrôle des armes à feu qui permette aux très nombreux Canadiens qui n'aiment pas les armes à feu d'être sûrs que ceux qui en possèdent les utilisent correctement, et ont la compétence voulue. Les autres Canadiens veulent se servir d'armes à feu pour le tir sportif et pour la chasse, qui font depuis longtemps partie de notre culture—je ne parlerai même pas des autochtones, dont les droits de chasse sont protégés par des traités, par exemple. Les Canadiens qui veulent se servir d'armes à feu de façon responsable et en respectant la loi pourrait aussi le faire en toute confiance.

C'est tout ce que nous pouvons demander à un cadre législatif, soit un équilibre et une sensibilité qui permettent à notre société civilisée d'assurer la sécurité publique dans le respect de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je voudrais poser à la ministre une question importante et très brève qui pourrait faire avancer le débat.

Je sais que le député de Halifax a déclaré qu'il n'accepterait aucune question. Je me demande s'il ne pourrait pas réviser sa position. Ma question est très courte et peut faciliter le débat. Je demande donc l'autorisation de la poser à la ministre.

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité? La ministre accepte-t-elle de répondre à une question?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Madame la Présidente, dans le train de mesures que la ministre a annoncé le 26 juin, il y en avait beaucoup qui, comme elle l'a reconnu, ne figurent pas dans le projet de loi C-80.

Cependant, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a pour objet de renvoyer simplement au comité les questions traitées dans le projet de loi C-80. La ministre pourrait-elle nous donner l'assurance que le comité examinera toutes les mesures qu'elle a annoncées le 26 juin et ne se limitera pas à celles qui sont dans le projet de loi? Je crois que c'est ce qu'elle a prévu, mais je voudrais que ce soit établi clairement. Il serait aberrant que le comité s'en tienne à une règle d'interprétation prévoyant strictement l'examen du projet de loi et non l'ensemble des mesures.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Madame la Présidente, je donne avec plaisir cette assurance au député.

Je croyais que le libellé était clair là-dessus. C'est sûrement l'intention de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre puisqu'il s'agit d'un tout. Je crois vraiment qu'il est important de le faire.

Le député qui a posé la question connaît bien l'engagement pris à cet égard à la Chambre et il sait à quel point il est important d'examiner la question sous tous ses angles. Oui, j'attends une réponse exhaustive du comité sur tous

les aspects du train de mesures que j'ai annoncé et c'est ce que le libellé veut dire et nous appuyons cette motion.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'implore votre indulgence si nous semblons cyniques face aux motifs de la ministre et du gouvernement.

La ministre dit qu'elle est sérieuse et que son parti considère cette question comme une des plus importantes dont la Chambre ait été saisie au cours de cette législature. Cependant, le gouvernement ne prend manifestement pas cette mesure au sérieux.

La ministre a, de son propre aveu, reçu la pétition des étudiants de Montréal. Le 20 juin, elle a présenté une motion demandant une étude préliminaire. Le 26 juin, elle déposait son projet de loi. Depuis, rien. Nous abordons aujourd'hui pour la première fois, depuis le 26 juin, la question du contrôle des armes à feu. Hier, il a été question d'une deuxième motion. En fin de journée, nous apprenions qu'il n'y aurait pas de deuxième motion après tout et que l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-80 commencerait aujourd'hui. Ce matin, contrairement à ce qui est prévu à l'ordre du jour, on nous dit que la deuxième lecture sera reportée afin que nous puissions étudier la motion nº 23 et charger un comité spécial de se pencher sur la question.

Si cette question revêt de l'importance aux yeux du gouvernement, comment se fait-il qu'il la traite de façon aussi cavalière? Pourquoi avoir tant tardé à soumettre cette motion à la Chambre? Le projet de loi C-84, qui prévoit la privatisation de Petro-Canada a été déposé à peu près au même moment, mais nous en avons été saisis dès la rentrée parlementaire. À l'heure qu'il est, il a presque franchi l'étape de l'étude en comité. Nous n'en sommes pourtant même pas encore à la deuxième lecture de ce projet de loi-ci. Il ne fait aucun doute que le gouvernement voulait vraiment privatiser Petro-Canada, mais il ne tient pas tant que ça à mettre en oeuvre une nouvelle mesure législative sur le contrôle des armes à feu.

La ministre exagère les intentions réelles du gouvernement quand elle dit qu'il prend cette question au sérieux. Elle dit espérer que le projet de loi C-80 sera lu pour la deuxième fois. L'offre a été lancée.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): J'ai proposé de le faire adopter aujourd'hui.

M. MacLellan: Bon, c'est formidable. Voilà qui sera vraiment quelque chose. Nous aurons deux comités en même temps qui étudieront la même question. Ça va être fameux. Quel bricolage. Le gouvernement n'arrête pas de creuser sa fosse.

La ministre a dit espérer que la Chambre procède bientôt au débat de deuxième lecture. Le député de Port Moody—Coquitlam et moi-même avons proposé de l'approuver aujourd'hui de sorte qu'il puisse être renvoyé à un comité. Le gouvernement a refusé. Voilà maintenant que la ministre veut faire débattre du projet de loi en deuxième lecture pour en saisir un comité, je présume, et pourtant nous avons le comité spécial qui entre en activité avant l'adoption en deuxième lecture.

• (1240)

La ministre ne fera manifestement pas de discours à l'occasion du débat en deuxième lecture puisque elle l'a lu aujourd'hui. Elle a défendu le projet de loi C-80, mais elle est pourtant en train de le faire avorter. C'est exactement ce qui va arriver.

Nous connaissons tous le secret le moins bien gardé à Ottawa, à savoir que le gouvernement veut proroger le Parlement. Bien sûr qu'il veut le proroger. Il veut chasser l'opposition de la Chambre des communes. Il ne tolère aucune critique. Le problème pour le gouvernement actuel, c'est qu'il est tellement mauvais que les périodes des questions sont reportées pour les deux partis jusqu'à quelque part en février. En fait, même si tout ce qu'il fait était bien, nous aurions quand même suffisamment de questions pour nous occuper jusqu'en mars. Mais le gouvernement veut proroger le Parlement.

Voyons un peu la situation que fait naître la formation de ce comité spécial. S'il est institué, il faudra le faire connaître. Il faudra le mettre sur pied. Il faudra donner aux gens le temps de préparer leurs mémoires. On peut donc présumer que le comité spécial ne pourrait probablement pas faire rapport avant la fin de janvier au plus tôt. Il faut ensuite rédiger le rapport, puis le faire traduire avant de pouvoir le déposer à la Chambre. Ce n'est donc pas avant la mi-février que ce comité pourrait terminer son travail.

Dans ces conditions, la ministre est-elle prête à nous promettre que le projet de loi pourra franchir les étapes de la deuxième lecture, du rapport, de la troisième lecture et de la présentation au Sénat avant la prorogation? Je pense que non. Il serait intéressant d'apprendre si la ministre prendra ou non cet engagement. Sinon, il sera

évident que le gouvernement tente tout simplement de faire avorter le projet de loi.

La ministre n'a pas conféré de mandat au comité et n'a pas dit à quel moment elle prévoit qu'il fasse rapport. Elle ne nous a pas dit qu'elle s'engageait à faire adopter un projet de loi sur le contrôle des armes à feu, que ce soit le C-80 ou un autre, avant la prorogation de la Chambre.

Ce qui s'est produit, c'est qu'elle a reçu des plaintes de députés de son parti à qui le projet de loi ne plaît guère. Alors, le gouvernement a déclaré forfait. Il s'est complètement distancé de la question et a dit qu'il la renvoyait à un comité spécial pour qu'il s'en occupe. Il a renoncé, il ne peut pas s'en occuper. C'est ce qu'il dit. Il ne peut pas s'en occuper.

Les membres éventuels du comité devraient être flattés que le gouvernement dise qu'il ne peut pas s'occuper de cette question, qu'il ne sait pas comment s'y prendre, qu'il veut que le comité s'en charge. Le gouvernement délègue en fait le pouvoir législatif à un comité spécial. Il dit qu'il ne veut pas se charger de cette question. À mon avis, il est incroyable que le gouvernement ait adopté cette attitude.

La ministre elle-même a dit: . . .si la deuxième lecture se fait avant l'ajournement. Le gouvernement n'a aucune intention de passer à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. Nous avons attendu deux mois et c'est la première fois aujourd'hui que nous avons à étudier cette question très importante.

La ministre a également dit que le projet de loi C-80 faisait partie d'un ensemble plus vaste. Dans son communiqué du 26 juin, elle avait des propositions relatives à d'autres questions, et pourtant, on ne les voit pas dans le projet de loi C-80.

Le gouvernement agit de façon extrêmement lamentable envers la population du Canada en ne s'attaquant pas à cette question très importante et en s'y dérobant de la sorte. La ministre prétend, comme l'a fait le député de Calgary-Ouest, qu'il s'agit là d'un sujet plus compliqué, qu'il faut renvoyer ce projet de loi à un comité spécial même s'il a été déposé et que tous les autres projets de loi sont renvoyés à un comité législatif. Pourquoi devrait-il être étudié par un comité spécial alors que tous les projets de loi sont renvoyés à un comité législatif? Pourquoi des amendements éventuels ne peuvent-ils pas être présentés à un comité législatif? Il n'y a aucune raison à cela, sauf que le gouvernement ne veut pas que le projet de loi avance.

Des gens se sont certes plaints du projet de loi C-80. Cela ne fait aucun doute. Personne ne peut dire qu'il est parfait.

Combien de gens diraient que les projets de loi présentés à la Chambre sont parfaits? Combien de députés sont d'accord sur les projets de loi ayant plus de trois articles? Combien? Très peu.

Voilà pourquoi les comités existent, pour entendre des témoins et des plaintes et pour connaître l'opinion de tous les intéressés sur un projet de loi.

Le projet de loi C-80 n'est pas différent des autres projets de loi. En fait, il est supérieur au projet de loi C-58, un autre projet de loi de la députée, qui est un désastre absolu. Au moins, avec le projet de loi C-80, on peut faire quelque chose, on peut l'amender au comité législatif.

Tandis que le projet de loi C-58, il faudrait le refaire presque au complet.

La ministre a raison de dire que cette question est importante. C'est pourquoi il faudrait la régler aussi rapidement que possible.

Je ne parlerai pas du problème des quatorze femmes innocentes qui ont été tuées à Montréal et de ses conséquences. Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce s'en chargera. Je dirai seulement que celui qui a commis cette atrocité a été victime de violence dans sa jeunesse.

Si nous voulons interdire et empêcher les massacres de ce genre au Canada, nous devons faire davantage. Le gouvernement doit faire davantage pour régler le problème des jeunes victimes de violence et de mauvais traitement et qui ne bénéficient pas des avantages que nous voudrions offrir aux jeunes du Canada.

Jusqu'à ce que le gouvernement reconnaisse qu'il est nécessaire de traiter et de réhabiliter les jeunes qui commettent des crimes, de les faire quitter la rue, de s'en occuper et de travailler avec eux jusqu'à ce qu'ils reviennent dans la bonne voie, il ne règlera pas le problème.

Bien des points du projet de loi C-80 font l'unanimité. Beaucoup de groupes qui s'opposent à certains mécanismes de contrôle qu'il propose, des sociétés de tir, de chasseurs et de vendeurs d'armes à feu sont d'accord

pour dire qu'une bonne partie de ce projet de loi devrait être approuvée sans réserve par les Canadiens.

L'obligation d'obtenir des autorisations d'acquisition d'armes à feu est acceptée par tous les groupes, même par ceux qui veulent amender ce projet de loi pour que l'utilisation des armes à feu puisse être plus étendue et ne soit pas aussi limitée. Ils sont d'accord pour dire que c'est une bonne chose.

En fait, les clubs de tir préconisent de tels cours depuis des années. Lorsqu'il faisait partie du Cabinet, le député de Notre-Dame-de-Grâce a d'ailleurs recommandé—c'est officiel, c'est adopté—que l'autorisation d'acquisition d'armes à feu ne soit délivrée qu'après que le demandeur aurait suivi un cours ou réussi un examen.

C'était adopté, mais il n'y a pas eu de sanction royale. Elle n'a jamais été donnée. Il aurait suffi d'accorder la sanction royale à cette disposition particulière, mais on ne l'a jamais fait.

Avant d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu, le demandeur doit suivre un cours ou réussir un examen approuvé. Tout le monde est de l'avis de la ministre sur cette question. En fait, tous s'entendent pour dire que la photographie du titulaire devrait figurer sur l'autorisation. Il y a unanimité là-dessus.

Personne ne s'oppose non plus à la période d'attente qui est prévue entre le moment où quelqu'un demande une autorisation d'acquisition d'armes à feu et celui où l'autorisation lui est effectivement délivrée.

Dans son projet de loi, la ministre recommande un délai de 28 jours. Cette période d'attente peut être acceptable. Ce que tous les intéressés demandent au gouvernement cependant, c'est de s'assurer qu'on utilisera bel et bien ces 28 jours et de ne pas simplement fixer arbitrairement un délai. Leur demande est fort légitime.

À mon avis, c'est une question qu'il faudra étudier et qui pourrait être réglée par un comité législatif ou, comme l'a suggéré la ministre, par un comité spécial.

De façon générale, on s'entend aussi pour dire qu'on devrait inspecter l'endroit où seront entreposées les armes à feu avant de délivrer une autorisation. C'est une demande très réaliste.

C'est ce que proposent les chasseurs et ceux qui utilisent des armes, car ils savent que la sécurité est très importante. Au Canada, les armes à feu font en effet quelque 1 400 victimes par année.

• (1250)

De ces 1 400 décès, 1 100 sont attribuables à des suicides. Par conséquent, environ 15 p. 100 des décès causés par des armes à feu sont des homicides. Le fait de ranger les armes dans des lieux sûrs est très important. Pour bon nombre, cette considération peut sembler secondaire, mais quand on examine les statistiques, on constate qu'elle est très importante.

À l'instar de la ministre, je pense aussi que notre loi sur le contrôle des armes à feu a été très utile dans le passé puisque seulement 15 p. 100 des décès causés par ces armes sont des homicides. C'est donc dire que la loi à cet égard a été efficace.

Comme la ministre, je pense aussi que le temps est venu d'apporter certaines modifications à la loi car la situation a considérablement changé ces dernières années. Entre 1988 et 1989, par exemple, le nombre total des crimes avec violence parmi les adultes a augmenté de 7,9 p. 100. Chez les jeunes, pour cette même année, il a augmenté de 20 p. 100, ce qui fait une augmentation moyenne de 9,3 p. 100. C'est une augmentation importante et ce n'est pas une très bonne indication pour l'avenir de notre attitude face à la violence.

C'est pour cela que nous devons envisager la question, penser à des remèdes, particulièrement auprès des jeunes. Nous devons y consacrer quelque argent, il n'y a pas de doute là-dessus. Je demande à la ministre de venir devant le comité qui étudie le projet de loi C-58 et de discuter de cette question très importante si nous voulons nous attaquer au problème de la violence.

Nous n'interdirons pas toutes les armes. Ce serait même impossible à envisager. Il y a six millions d'armes à feu au Canada et environ 10 000 magasins où l'on en vend, et on n'envisage donc pas de les faire disparaître.

Ce que nous voulons, c'est une loi qui soit véritablement utile au pays, une loi qui vise les personnes susceptibles de contrevenir à la loi sur la possession d'armes à feu et de commettre des crimes. Il faut aussi tenir compte de ceux qui utilisent les armes à feu pour le sport ou les loisirs, qui ne posent aucun danger mais qui, par leur bon

Article 31 du Règlement

sens et leur stabilité, ont aidé à sensibiliser le pays au bon usage et au contrôle des armes à feu.

Nous devons être en mesure d'empêcher que ceux qui ne peuvent agir de façon responsable puisse se procurer des armes. Nous devons être capables d'exclure, autant que faire se peut, ceux qui sont psychologiquement incapable de posséder une arme à feu.

En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité de juger des avantages de lois sur le contrôle des armes à feu qui soient dans l'intérêt de tous les Canadiens et de voir à ce qu'elles soient adoptées.

Les Canadiens commencent seulement à réaliser l'augmentation des crimes avec violence. Un sondage effectué dernièrement par la propre maison de sondage du Gouvernement, la maison Decima, a révélé que les Canadiens étaient de plus en plus inquiets de la recrudescence de la violence au Canada.

Pour apaiser les inquiétudes des gens, nous devons intervenir pour réglementer la possession des armes à feu et indiquer ainsi que nous tenons compte de leur point de vue. Pour ce faire, le gouvernement doit montrer qu'il est vraiment intéressé à présenter le plus tôt possible une bonne mesure législative sur cette question éminemment importante au lieu d'atermoyer comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

Nous devons évidemment faire le tour de la question des armes automatiques et semi-automatiques et des gens qui convertissent des semi-automatiques en armes complètement automatiques. Je crois que le projet de loi C-80 traite de l'ensemble de ce problème. Je crois également qu'il prévoit de bonnes sanctions contre ceux qui trafiquent ainsi les armes.

Le projet de loi C-80 n'est pas parfait. Mais fondamentalement, c'est un pas dans la bonne direction. C'est pour cela que notre parti craint qu'il ne voie jamais le jour. Je crois que c'est une erreur de s'en débarrasser. Si le ministre accepte de jouer carte sur table à la Chambre, elle admettra que ce comité spécial mettra passablement de temps à effectuer l'étude de cette mesure. Nous avons perdu un temps précieux. Nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller celui qui nous reste.

Nous devons donc mettre en oeuvre tous les moyens possibles dans l'intérêt de la population du Canada. J'espère que le gouvernement, après réflexion, procédera à la deuxième lecture du projet de loi C-80 en retirant cette motion et, en ce qui nous concerne au sein de notre parti, nous sommes prêts à l'adopter à cette étape aujourd'hui même. Je crois que l'intérêt de tous le commande.

Nous pouvons l'étudier au comité si le gouvernement nous promet de ne pas proroger la Chambre tant que nous n'aurons pas terminé la deuxième lecture de cette mesure, et que nous n'aurons pas franchi l'étape du rapport si possible, et surtout, tant que nous n'aurons pas franchi les étapes de la troisième lecture et de la présentation au Sénat qui l'adoptera rapidement, espérons-le. Nous pourrons alors lui donner force de loi avant la prorogation des Chambres et l'ouverture d'une nouvelle session. C'est une question vitale.

Même si nous sommes contre cette motion pour les raisons que j'ai déjà invoquées, à savoir parce qu'elle contrevient à la politique de contrôle des armes à feu de notre parti, je n'en tiens pas moins à présenter un amendement à la Chambre. Je propose:

Qu'on modifie la motion en y ajoutant ce qui suit:

Et que ledit Comité spécial présente son rapport final à la Chambre au plus tard le vendredi 15 février 1991.

Mme le vice-président: Puisqu'il n'y a ni question ni commentaire, je vais donner la parole au prochain intervenant. J'imagine que ce sera un député du parti du député.

Puis-je déclarer qu'il est 13 heures et je permettrai au député de prendre la parole après la période des questions?

M. Waddell: Ai-je la permission de parler, madame la Présidente?

Mme le vice-président: C'est terminé.

M. Waddell: Rien qu'une minute.

Mme le vice-président: Il est 13 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX EFFETS DES DROGUES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, la semaine du 18 au 21 novembre a été déclarée la Semaine nationale de sensibilisation aux effets des drogues.

Cette semaine vise à attirer l'attention sur les coûts économiques et sociaux de l'abus d'alcool et des autres problèmes liés aux toxicomanies. Les organisateurs espèrent amener les collectivités à coopérer à la recherche de solutions à ces problèmes.

La participation des personnes et des collectivités est essentielle à l'élimination de l'abus de drogues et d'alcool et il semble qu'il soit possible d'y parvenir.

Une enquête effectuée récemment par les services de lutte contre les toxicomanies de l'Île-du-Prince-Édouard a démontré une diminution de la consommation de drogue et d'alcool chez les étudiants du niveau secondaire. Les défis à relever dans ce domaine sont encore très grands, mais les constatations encourageantes comme celles de cette enquête démontrent que des progrès sont accomplis.

Je tiens à féliciter toutes les personnes, tous les organismes et toutes les collectivités qui, cette semaine et toute l'année, travaillent pour mieux sensibiliser les Canadiens aux problèmes liés aux toxicomanies.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-80

M. Jacques Tétreault (Laval-Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-80 prévoit entre autres un meilleur contrôle sur les personnes pouvant détenir des armes à feu et sur leur utilisation. L'adoption de cette législation est urgente.

En effet, un autre massacre a eu lieu ce mois-ci dans un petit village de Nouvelle-Zélande alors qu'un individu troublé a tué, à l'aide d'une mitrailleuse AK-47, 13 personnes et en a blessé 16 autres.

Ce massacre s'ajoute à celui des étudiantes de Polytechnique à Montréal ainsi qu'à celui de Stockton en Californie alors qu'un individu, encore avec une AK-47, a tué, dans une cour d'école, six enfants, en blessant 30 autres. Et enfin, celui du village de Hungerford, en Angleterre, alors qu'une personne dérangée a fait 15 morts et 15 blessés toujours avec une mitrailleuse AK-47.

Dire qu'il y a à peine une année, nous nous croyions à l'abri de ce genre de tuerie.

Nous nous devons, comme société, de renforcer les contrôles sur la possession et l'utilisation des armes à feu par une législation appropriée. Nous devons également faire un effort d'éducation sur le danger de la prolifération des armes à feu, sans contrôle, dans la population et sur la violence qu'elle engendre.

Monsieur le Président, il est de notre devoir de protéger la valeur inestimable de la vie humaine.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le crédit au titre de la TPS est-il accordé selon des règles d'équité?

Jean MacGrath, de Nanaimo, a un revenu de 10 240 $ et reçoit un crédit de 68,37 $, mais elle a des amis dont le revenu est plus élevé et qui reçoivent un crédit plus élevé. Elle affirme que ce n'est pas juste.

M^me^ Buckingham, de Lantzville, écrit que le revenu de son fils handicapé est de 8 046 $ et son crédit de 57,40 $. Elle a un autre fils dont le revenu est plus élevé de 10 098 $ qui reçoit un crédit de 15,10 $ plus élevé. Elle affirme que ce n'est pas juste.

Ça va de mieux en mieux. Dans chacun de ces cas, le crédit augmente avec le revenu jusqu'à un maximum de 24 355 $. Après ce maximum, le crédit commence à diminuer. Cependant, une personne ayant un revenu de 1 $ par année obtient 47,50 $, soit exactement le même crédit qu'une personne gagnant 26 355 $.

C'est l'équité à la mode conservatrice. C'est l'équité comme l'acceptent les libéraux puisqu'ils permettront que le projet de loi sur la TPS soit adopté au Sénat.

* * *

LA BANDE INDIENNE DE LA RIVIÈRE-À-LA-PLUIE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je prends de nouveau la parole aujourd'hui pour dire, preuves à l'appui, que le gouvernement n'a rien fait pour remédier aux lacunes de sa politique en matière de revendications territoriales particulières.

La bande indienne de la Rivière-à-la-Pluie, qui se trouve dans ma circonscription, a déposé une revendication en 1983. Par cette revendication, elle demande des compensations territoriales et la reconnaissance du fait que la cession de terres des six réserves en cause était illégale.

De 1983 à 1985, des représentants de la bande, du gouvernement fédéral et de l'Ontario se sont rencontrés pour discuter du processus de règlement des revendications territoriales et examiner les fondements historiques de celles de la bande. Depuis 1985, l'Ontario et la bande ont poursuivi leurs discussions sans la participation du Canada.

Le ministre des Affaires indiennes m'a dit en juillet 1990 qu'il attendait que le ministère de la Justice lui fasse savoir si la revendication de la bande pouvait être discu-

tée dans le cadre de revendications territoriales particulières.

Plus de huit ans se sont écoulés depuis que la bande a commencé à élaborer sa revendication. Lui faudra-t-il attendre encore 10, 20 ou 30 ans? Quand le gouvernement donnera-t-il les renseignements permettant d'accélérer le processus?

Je suggère au ministre d'y voir avant que la Commission des droits de la personne s'en mêle et les réprimande de nouveau lui et son gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je reconnais que certaines compressions budgétaires que je m'impose vont me créer des difficultés. Cependant, étant donné l'engagement soutenu du gouvernement fédéral à restreindre ses dépenses, j'estime que je dois faire ma part.

Ma circonscription d'Abitibi a une superficie de 553 837 kilomètres carrés. Elle est située à 425 kilomètres d'Ottawa et, de septembre 1984 au 31 mars 1990, mes frais de voyage en Abitibi et au Canada ne se sont chiffrés qu'à 180 804 $ soit une moyenne de 32 382 $ par année.

Monsieur le Président, si j'utilisais les 64 points de mon budget en voyages par avion, aller-retour d'Ottawa au nord de l'Abitibi, et en admettant que j'aie le temps de faire tous ces voyages, je dépenserais 2 500 $ par voyage soit 160 000 $ par année.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, le Fonds Biocapital, rejeton du Fonds de solidarité de la FTQ, lançait un appel à l'épargne publique de 8 millions de dollars via une société de placement dans l'entreprise québécoise en recherche et développement. C'est la plus importante SPEQ jamais créée au Québec et elle financera quatre compagnies qui débutent dans le domaine biomédical, soit Médi-Force-RD, Canaster-RD, Polychol et Lipopharm.

Dans toutes ces initiatives visant à favoriser la recherche et le développement, le gouvernement doit, pour réussir, être pleinement secondé par le secteur privé et le grand public. C'est essentiel.

Une fois de plus, le Fonds de solidarité de la FTQ fait preuve de leadership et montre qu'il est conscient de l'importance de l'implication de tous les intervenants du milieu dans les secteurs d'avenir qui feront que le Canada continuera d'être un chef de file sur la scène internationale dans les années à venir.

Ce projet sera une autre réussite éclatante, j'en suis convaincue. Les Québécois et les Québécoises ont démontré dans le passé qu'ils en sont capables.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, les organismes culturels et artistiques du Canada attendent avec appréhension les sombres détails d'une autre série de compressions de leurs budgets déjà insuffisants.

Alors qu'ils demandent un budget suffisant, la société Radio-Canada et le Conseil des Arts du Canada feront maintenant les frais de la politique étrangère de ce gouvernement.

La nouvelle vient d'un gouvernement qui n'a pas consulté ces organismes à propos des réductions ni le Parlement ou la population du pays au sujet de la pertinence d'envoyer des Canadiens et des Canadiennes dans une région où la guerre peut éclater.

Les arts et la culture au Canada sont déjà paralysés par une récession d'origine canadienne, un sous-financement chronique et la proposition de TPS. Pourquoi le gouvernement s'en prend-il encore au secteur culturel et à son importante contribution à la société canadienne?

C'est l'âme même de notre pays—l'unité nationale et l'identité culturelle du Canada—qui est mise en pièces pendant que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, G.I. Joe, rêve de devenir le pire cauchemar de Saddam Hussein.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AU REGRETTÉ JEAN-CLAUDE MALÉPART

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour rappeler à votre mémoire notre collègue Jean-Claude Malépart, qui est décédé il y a maintenant près d'un an. Je veux vous le rappeler à la mémoire aujourd'hui parce que je sais que Jean-Claude, avec sa conscience sociale, avec sa sensibilité envers les personnes âgées et avec toute l'énergie qu'il a dépensée dans cette Chambre, laisse un vide béant dans les banquettes du Parlement. Donc, je sais que sa famille, sa veuve et ses amis veulent poursuivre l'oeuvre de Jean-Claude Malépart dans sa circonscription et le centre qu'il avait fondé pour les pauvres et les personnes âgées.

Je veux aujourd'hui vous le rappeler à notre mémoire parce qu'à chaque jour, dans les débats de ce Parlement, il faut toujours penser que les plus démunis sont ceux qui souffrent probablement le plus de certaines législations que l'on peut passer ici. Je veux aussi le rappeler à votre mémoire parce que, dans les temps turbulents que l'on rencontre comme Québécois, il est évident que Jean-Claude Malépart avait le coeur à la bonne place et serait probablement avec nous sur les banquettes du Bloc québécois. Et je veux vous rappeler, à sa mémoire, que Jean-Claude nous manque tous beaucoup.

* * *

[*Traduction*]

LE PRIX D'EXCELLENCE SOCIALISTE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je veux faire connaître à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens le nom du récipiendaire du prix d'excellence socialiste de la semaine. Les candidats en lice sont:

D'abord, un habitant de la Colombie-Britannique, où il est généralement d'usage, pour ceux qui adhèrent à la doctrine du NPD, de toujours prendre la défense du simple citoyen, sauf bien sûr quand le simple citoyen est un petit imprimeur à qui cet habitant de la Colombie-Britannique doit de l'argent;

En deuxième lieu, un habitant de l'Ontario, où des néo-démocrates, qui se sont faits les champions de la cause des déshérités et des sans-abri, continuent à vivre dans des logements subventionnés par les contribuables canadiens, même s'ils touchent quelque 100 000 $ par année;

Le troisième, un néo-démocrate albertain qui suit l'exemple des néo-démocrates ontariens en continuant lui aussi à profiter des logements sociaux tout en faisant quatre fois le salaire moyen du Canadien moyen.

Le gagnant est. . . l'enveloppe s'il vous plaît. . .

L'habitant de la Colombie-Britannique qui, lorsqu'il a constaté que son bouclier de privilèges juridiques particuliers ne suffisaient pas à protéger sa forte constitution, a finalement décidé de payer ses dettes afin d'éviter que les tactiques qu'il avait utilisées pour éviter de payer ne soient dévoilées au grand jour.

Article 31 du Règlement

• (1410)

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Passons maintenant aux vrais prix, monsieur le Président .

Aujourd'hui, nos candidats au prix de la société parasite de la semaine sont au nombre de trois. Notre première candidate, Xerox Canada, avec des bénéfices de 75 millions de dollars en 1988, n'a pas payé un cent d'impôt. La deuxième candidate est l'*American Barrick Resources Corporation* qui, avec un bénéfice se chiffrant à 30,5 millions de dollars US, n'a pas payé d'impôt au Canada. La dernière et non la moindre, notre petite dernière au pays, est la Banque Amex du Canada, qui a entrepris ses opérations le 1er juillet 1990 après avoir tiré des bénéfices de 23 milliards de dollars aux États-Unis en 1989.

Et maintenant, la gagnante. . . l'enveloppe, s'il vous plaît. . .

Merci beaucoup. La gagnante est la Banque Amex du Canada. Nos félicitations à cette banque américaine qui n'en est pas une et qui a prouvé une fois de plus qu'il est payant d'avoir des amis haut placés.

Pour avoir aidé les conservateurs sur la question de l'Accord de libre-échange, Amex a reçu en guise de récompense la pleine reconnaissance du statut de banque au Canada, avec tous les privilèges conférés aux banques énumérées à l'annexe I.

La société American Express a mis son slogan en pratique. Lorsqu'il s'agit de signer une bonne entente et d'obtenir une faveur spéciale de Michael Wilson, ne partez pas sans elle.

* * *

[*Français*]

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique a encore une fois fait la preuve mardi dernier à Queen's Park qu'il est fait sur mesure pour être dans l'opposition où il excelle dans de beaux discours ronflants et des promesses généreuses.

Confronté à l'exercice du pouvoir et à la pression, le NPD s'écroule et se défile devant ses engagements. Les Franco-Ontariens se souviendront longtemps du discours du Trône de mardi dernier, alors que le gouvernement de Bob Rae a refusé de faire de l'Ontario une province bilingue. De plus, ce discours du Trône ne comporte absolument aucun engagement envers les

Article 31 du Règlement

Franco-Ontariens. Quelle volte-face, quelle tromperie pour les francophones de l'Ontario qui s'étaient fait promettre mer et monde lors de la dernière campagne.

Et pour ajouter à l'insulte, Bob Rae a invoqué comme argument que le temps n'est pas propice. Quel manque de leadership, quels manques de courage et de volonté politiques! Les Franco-Ontariens se souviendront longtemps de cette gifle et Bob Rae peut être assuré qu'ils le harcèleront tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu justice.

Une voix: Bravo!

* * *

LE PROJET DE LOI C-21

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, il y a plus d'un an la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a exhorté cette Chambre à adopter le projet de loi C-21. En effet, elle nous menaçait en disant que tout délai à la ratification de cette loi laisserait en suspens quelque 800 millions de dollars devant être affectés à des programmes de formation.

[*Traduction*]

Au cas où la ministre ne l'aurait pas encore remarqué, le projet de loi a été adopté. Pourquoi n'a-t-elle pas débloqué les crédits et quand ceux-ci le seront-ils? Pourquoi ces menaces? La ministre n'a-t-elle pas eu le temps de se préparer à l'adoption du projet de loi?

Les projets et le programmes de formation sont arrêtés, non seulement dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur, mais dans tout le pays également. Le projet de loi C-21 a été adopté, mais où est l'argent? La ministre devrait tenir sa promesse et investir les 800 millions de dollars dans le programme, et le faire dès aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, au début de décembre, les négociations du GATT reprendront et ces négociations seront très importantes pour nos agriculteurs.

La position canadienne protège les programmes de gestion de l'offre qui permettent de contrôler les importations à l'appui des programmes nationaux sur la production ou la commercialisation de produits agricoles. La position canadienne n'a pas changé depuis le début des négociations du GATT et cette position sera défendue. Le Canada entend poursuivre ses efforts afin que l'article XI soit clarifié et renforcé et je suis convaincu que nos représentants à ces négociations agiront dans l'intérêt de l'ensemble des agriculteurs canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, dans à peine un peu plus de cinq semaines, la TPS entrera en vigueur et aura des répercussions considérables sur les prix à la consommation. Certains prix vont augmenter. D'autres vont baisser. Il est important que les consommateurs sachent à l'avance à quoi s'attendre.

Le gouvernement joue un rôle dans l'éducation des consommateurs, mais nous avons besoin d'une plus grande collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

Aussi, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le Conseil canadien du commerce de détail pour avoir publié une série de brochures indiquant exactement comment la TPS influera sur les prix dans chaque province. C'est un exemple de sens civique de la part des entreprises. Tous les députés devraient féliciter le conseil pour ces neuf millions de brochures. Elles permettront de mieux faire comprendre la TPS et élimineront certains des concepts erronés et l'appréhension ressentie maintenant sur le marché.

Nous avons tous un rôle à jouer, les gouvernements, les entreprises et les consommateurs, pour que le Canada modernise son régime fiscal et construise son économie. Nous avons trop de murs et pas assez de ponts entre ces groupes. Aujourd'hui, je félicite le conseil de nous avoir aidés à trouver un meilleur moyen.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE MÉDIATIQUE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, le samedi 17 novembre, le groupe Évaluations-médias décernait son prix du mérite reconnaissant les progrès faits dans l'industrie médiatique en matière d'image des femmes. Cette année, un prix a été décerné à la journaliste Raymonde Provencher, de Radio-Québec, pour sa série de trois émissions «Femmes en péril».

Monsieur le Président, il est parfois trop facile pour les médias de succomber à la tentation de traiter les femmes comme de simples objets. C'est pourquoi il est important de souligner les productions médiatiques qui vont à l'encontre du courant dominant qui, lui, victimise les femmes.

Je veux aussi mentionner le travail d'Évaluations-médias pour son effort de sensibilisation du public au problème de l'image des femmes

Grâce à ces initiatives, peut-être qu'un jour il ne sera plus nécessaire de faire l'éloge de ceux qui présentent la femme comme une personne normale et raisonnable.

* * *

[*Traduction*]

FONCTION PUBLIQUE 2000

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, Fonction publique 2000 changerait l'aspect d'une institution qui sert les Canadiens depuis des années avec dévouement et compétence. Alors qu'une vraie réforme peut être salutaire, il est inadmissible que le gouvernement veuille apporter des changements radicaux sans avoir consulté de façon approfondie ceux qui seront le plus touchés, à savoir, tous les employés de la Fonction publique.

Les syndicats de la Fonction publique estiment que la haute direction, le Conseil du Trésor et les bureaux du Conseil privé contrôlent toute l'affaire et qu'on ne tient aucun compte des inquiétudes et des idées des travailleurs de première ligne. Le moral des employés de la Fonction publique est bas. Pourquoi le gouvernement ne profite-t-il pas de cette source inappréciable d'expérience et d'innovation, s'il veut vraiment procéder à une réforme efficace?

Il essaye d'étouffer le débat en faisant taire la voix potentiellement puissante des employés de la Fonction publique en première ligne. Celle-ci présente un excellent bilan de dévouement à l'égard des Canadiens. Proposer des changements, et des changements radicaux, à apporter à cette institution sans consulter tous les employés de la Fonction publique c'est non seulement user cruellement de son autorité, mais c'est un effort stérile.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

Au Royaume-Uni, des douzaines de députés ministériels ont déserté madame Margaret Thatcher parce qu'elle refusait obstinément d'écouter la population, ses propres députés, et même ses propres ministres. Elle persistait à vouloir imposer une taxe d'une injustice flagrante.

Ici, au Canada, des députés ministériels abandonnent le gouvernement ou sont exclus du caucus conservateur en grande partie pour les mêmes raisons. En fait, seulement 4 p. 100 des Canadiens pensent que les initiatives du gouvernement ont amélioré la situation économique.

Quand donc le gouvernement va-t-il abandonner l'attitude intransigeante qui est à l'origine de la ruine politique de madame Margaret Thatcher? Quand donc le gouvernement va-t-il renoncer à sa TPS et mettre en oeuvre des mesures économiques et fiscales propres à aider les Canadiens à sortir du marasme où ses initiatives mal avisées les ont entraînés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je m'étonne d'entendre le chef de l'opposition poser pareille question. Je pensais que le Canada était un pays indépendant et souverain qui décidait lui-même de son orientation politique et de ses institutions. S'il propose que nous en revenions aux vieilles méthodes, je lui répondrai qu'en dépit de ses 30 années de service, il devrait adopter une attitude plus moderne.

En fait, le gouvernement a clairement défini les étapes de son programme économique, d'abord en 1984, puis dans l'exposé économique de 1985 et, enfin, au cours de la campagne électorale de 1988. Il a toujours dit que le Canada devait se doter de nouvelles structures afin de maintenir sa position concurrentielle sur un marché désormais planétaire. Nous nous efforçons de mettre en oeuvre des programmes et des mesures propres à préparer le Canada à jouer un rôle à part entière dans la nouvelle économie planétaire.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Selon le *Conference Board of Canada*, monsieur le Président, notre pays se trouve pour la première fois aux prises avec une récession qu'il a engendrée justement à cause des initiatives dont parle le ministre. En ces temps de récession, le président du Conseil du Trésor s'apprête à faire savoir que le gouvernement va effectuer des coupes sombres dans ses programmes d'aide sous prétexte de financer les opérations militaires de notre pays dans le golfe Persique.

• (1420)

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il aujourd'hui donner aux Canadiens l'assurance que ces coupes se limiteront à ce qui est absolument nécessaire pour financer lesdites opérations militaires, et qu'elles ne s'effectueront pas aux dépens des citoyens et des régions moins favorisés de notre pays qui, en cette période de récession, ont besoin plus que jamais de l'aide du gouvernement?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au chef de l'opposition que j'entends présenter à 12 heures demain mon budget supplémentaire et qu'il pourra y trouver tous les renseignements qu'il souhaite.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor pourrait-il confirmer qu'il en coûte 3 millions de dollars par mois pour maintenir nos effectifs dans la région du golfe Persique, et non pas 50 millions de dollars comme certains fonctionnaires ont cherché à le faire croire notamment aux journalistes de notre pays?

[*Français*]

Et je regrette, monsieur le Président, que le président du Conseil du Trésor refuse de garantir aux Canadiens que les coupures qu'il va annoncer ne toucheront pas les programmes dont ils ont le plus besoin. Alors, je demande au ministre, au président du Conseil du Trésor, et je parle du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, comment peut-il assurer à tous les Canadiens et Canadiennes que ces coupures ne toucheront pas la qualité des services de santé et de notre recherche médicale?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en français comme en anglais, j'aimerais répéter au chef de l'opposition que je vais déposer à midi demain un Budget des dépenses qui sera conforme aux décisions responsables que ce gouvernement prend toujours.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances. Il sait sans doute que les données sur les faillites, diffusées hier, confirment les pires craintes des Canadiens: jamais dans toute l'histoire du pays, le nombre de faillites n'a été aussi élevé. Le gouvernement doit sûrement savoir que la TPS ne fera que pousser l'économie canadienne vers le précipice. La taxe de capitation a eu raison de la dame de fer. La TPS tuera le gouvernement conservateur. Le premier ministre n'apprendra-t-il rien de l'erreur qu'a commise Margaret Thatcher? N'abolira-t-il pas dès aujourd'hui la TPS?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, au cours des 50 dernières années, quatre commissions royales d'enquête et de nombreux comités, y compris un comité du Sénat du Canada présidé par l'honorable Allan MacEachen, ont recommandé que le pays remplace sa taxe désuète sur les ventes des fabricants par une taxe de vente plus moderne, une taxe à la consommation, comme la taxe sur les produits et services. Depuis 50 ans, on recommande la même chose.

Mais aucun des gouvernements précédents n'a eu le courage de passer aux actes. Aujourd'hui, nous comprenons un peu mieux pourquoi ils n'ont pas eu le cran de le faire. Toutefois, il est nécessaire d'apporter ce changement. Cela faisait partie de notre programme électoral de 1988. Je répondrai donc: «Non, nous ne retirerons pas notre projet de taxe sur les produits et services. Cette taxe ne mettra pas le gouvernement en déroute.» Si la députée reprenait ses esprits, elle se rendrait au bout du couloir pour convaincre ses collègues d'adopter la taxe sur les produits et services afin que les entreprises canadiennes puissent poursuivre leurs activités en toute quiétude.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre sait sans aucun doute que le projet de loi actuel sur la TPS est si mal rédigé que le ministère des Finances prépare déjà des modifications à effet rétroactif que le gouvernement a l'intention de proposer au début de l'an prochain, peu après le mois de janvier.

Le vice-premier ministre confirmera-t-il à la Chambre que le ministère des Finances est vraiment en train de préparer une série de modifications à effet rétroactif? Acceptera-t-il de déposer ces modifications dès aujourd'hui afin que tous les Canadiens puissent se rendre compte à quel point le projet de loi sur la TPS est affreux et abandonnera-t-il ce projet de TPS?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il semble que je n'aie pas parlé assez lentement la première fois pour bien me faire comprendre. Non, nous ne retirerons pas le projet de taxe sur les produits et services. Cette taxe est nécessaire au bien-être économique du pays. Ce n'est pas nous qui l'affirmons. Ce sont des organisations externes, notamment le Conseil canadien du commerce de détail, l'Association des manufacturiers canadiens, et cetera. En fait, 17 de ces organisations ont témoigné récemment devant le Sénat et lui ont forte-

ment recommandé d'adopter immédiatement la taxe sur les produits et services, afin qu'elles puissent continuer à créer des emplois et à accroître les richesses de notre pays. Grâce à la taxe sur les produits et services, elles seront mieux en mesure de poursuivre leurs activités tant au pays qu'à l'étranger. Voilà à quoi servira la TPS, à nous rendre plus compétitifs et a créer des emplois. Adoptons-la.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, d'abord Margaret Thatcher, ensuite Brian Mulroney.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Langdon: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Plusieurs ministères ont confirmé qu'ils doivent couper leurs dépenses. D'après le gouvernement, ce serait à cause de frais additionnels, résultant de son intervention dans le Golfe. Ma question est celle-ci: Combien coûtent au Canada ses activités dans le Golfe? Le gouvernement doit dire toute la vérité sur cette question.

Une voix: Impossible!

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai toujours cherché à dire la vérité, tout comme le gouvernement; si le député acceptait de faire la même chose, nous nous entendrions beaucoup mieux. Je peux dire au député que la vérité sortira demain, lorsque le Président du Conseil du Trésor déposera le budget des dépenses supplémentaire.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les Canadiens craignent que le gouvernement n'utilise la crise du Golfe comme prétexte pour effectuer des compressions qui nuiront aux habitants de toutes les régions. Comme le CTC l'a fait remarqué le gouvernement empochera. . .

Une voix: Le CTC?

M. Langdon: Oui, le CTC a dit que le gouvernement empochera au moins un milliard de dollars de plus par suite de la hausse du prix de l'essence attribuable à la crise du Golfe.

Je voudrais demander au gouvernement si, d'une part, il compte utiliser les recettes supplémentaires provenant de la hausse du prix de l'essence pour régler les dépenses reliées à notre présence dans le Golfe et si, d'autre part, il est disposé à faire en sorte que le vérificateur général nous fournisse une ventilation détaillée, le plus tôt possible, des dépenses réelles qu'entraîne cette intervention militaire dans le Golfe?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je serais beaucoup plus heureux si le député et son parti appuyaient les mesures que le gouvernement a prises pour favoriser la paix et la stabilité dans le monde.

Les mesures prises par le gouvernement soutiennent les hommes et les femmes qui représentent le peuple canadien dans le rôle qu'ils sont appelés à jouer. Le député et son parti devraient s'engager à appuyer les efforts que nous déployons en vue de fournir à ces hommes et à ces femmes le matériel et le soutien dont ils ont besoin, ces mêmes hommes et femmes qui servent le député et nous tous à la Chambre des communes, et tout le peuple canadien.

* * *

LE LOGEMENT

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor.

Le ministre n'ignore pas que ce genre de rajustement budgétaire a des répercussions beaucoup plus près de nous. Beaucoup de gens craignent que le secteur du logement social et coopératif ne soit frappé de réductions. Au moment même où l'association des constructeurs de maisons du Grand Toronto rapporte un taux de chômage de 72 p. 100, soit plus de 55 000 chômeurs dans le seul secteur de la construction domiciliaire, ce qui suffirait amplement à remplir le Skydome, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il privilégie une telle approche budgétaire, même si elle entraîne la mise à pied de 55 000 travailleurs et prive des Canadiens d'une chance d'accéder à un logement convenable à prix abordable?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que le député s'énerve au sujet de quelque chose qui deviendra clair demain. Je ne peux que lui répéter que je déposerai demain midi le Budget supplémentaire

Mme le vice-président: Malheureusement, le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, ce n'est pas sans un certain plaisir que je profite de l'occasion aujourd'hui pour faire l'analogie entre la situation des Partis conservateurs britannique et canadien.

Je n'apprendrai rien aux députés en leur rappelant que la direction de Margaret Thatcher a été contestée cette semaine. Hier, la Dame de fer s'est aperçue que sa politique et sa baisse de popularité, d'après les sondages d'opinion, empêcheraient son parti de remporter les prochaines élections générales. Elle a fait la chose honorable à faire en remettant sa démission.

Il se peut que sa nouvelle capitation ait été la goutte qui a fait déborder le vase. Cet impôt a soulevé l'ire des Anglais au point de les faire descendre dans la rue, une réaction qui n'est pas sans ressembler à celle qu'a provoquée la TPS des conservateurs au Canada.

Quand un gouvernement présente une taxe réprouvée par 80 p. 100 de la population en plus de provoquer le recul de l'économie, il est grand temps de reconsidérer sérieusement l'aptitude de ses dirigeants à gouverner.

Si les modalités suivies pour choisir les chefs de parti étaient les mêmes au Canada, madame la Présidente, je suis sûr que vous verriez les députés d'en face faire la queue pour prendre la place du premier ministre.

Compte tenu des similitudes incroyables qui existent dans la situation politique de nos deux pays, le premier ministre devrait peut-être suivre l'exemple de son homologue britannique en remettant sa démission.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, on a décidé de désigner dimanche prochain journée internationale pour la protection des femmes contre la violence. En ce qui concerne le gouvernement, cette décision ne saurait tomber plus à pic pour trois raisons.

D'une part, deux ans après la réélection du gouvernement, on constate en évoquant publiquement le problème de la violence au Canada que les six années de régime conservateur n'ont aucunement amélioré la qualité de vie des Canadiennes.

D'autre part, à la veille du premier annniversaire du massacre des étudiantes à l'Université de Montréal, on constate également, en parlant publiquement, jusqu'à quel point cette maladie sociale peut frapper durement si rien n'est fait pour l'enrayer.

La nomination d'une femme comme ministre de la Justice a suscité beaucoup d'espoir. Il saute aux yeux maintenant, à voir comment elle s'occupe du projet de loi C-80, qu'elle cède aux pressions du lobby des amateurs d'armes à feu.

Enfin, les révélations publiques sur la question de la violence, qui coïncident cette année avec le 20e anniversaire de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, dont le mandat ne portait pas sur ce problème, montre combien de chemin les femmes ont parcouru depuis cette époque et combien il leur en reste encore à parcourir.

Tant que le gouvernement continuera de croire que la solution consiste à nommer quelques femmes à de hautes charges publiques, la lutte des femmes au Canada n'aura jamais de fin.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, étant donné l'absence du premier ministre, du vice-premier ministre et du ministre des Finances, je vais poser ma question au président du Conseil du Trésor.

Le budget des dépenses supplémentaire déposé aujourd'hui par le président du Conseil du Trésor révèle l'ampleur de l'incompétence de ce gouvernement en matière de gestion des affaires économiques du pays et le prix qu'il fait payer aux Canadiens pour son incompétence. On apprend dans ce budget supplémentaire que le gouvernement dépensera 2,5 milliards de dollars pour couvrir le coût supplémentaire de son emprunt en raison de sa propre politique des taux d'intérêt élevés. Je demande au président du Conseil du Trésor s'il est vrai qu'il ne serait pas nécessaire de dépenser ces 2,5 milliards si le gouvernement ne persistait pas à maintenir sa politique des taux d'intérêt élevés qui a fait tellement de tort à l'économie du pays.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je répondrai au chef de l'opposition que le budget des dépenses supplémentaire que j'ai déposé ce matin montre tout au contraire que ce gouvernement est déterminé à poursuivre sur sa lancée.

M. Gauthier: Des taux d'intérêt élevés.

M. Loiselle: Ce budget prévoit une somme de 2,5 milliards de dollars pour tenir compte des taux d'intérêt élevés. Le ministre des Finances—et ce n'est pas nouveau—disait en septembre que nous nous étions trompés dans nos prévisions. Il a aussi déclaré que, com-

Une voix: Les choses se déroulent davantage dans l'ordre dans les brasseries.

M. Crosbie: Lorsqu'on regarde les banquettes d'en face, la réponse saute aux yeux; nous sommes bien dans une brasserie.

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être répondre à la question.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je pourrais vous donner une liste d'entreprises qui prennent de l'expansion. Par exemple, la société Polysar Rubber dépense 120 millions de dollars à Sarnia, pas très loin de la circonscription du député. Au cours des trois prochaines années, elle modernisera son usine pour mieux se conformer aux normes environnementales.

La société B.F. Goodrich du Canada agrandit son usine de polychlorure de vinyle de Niagara Falls. Cela marque le début d'un énorme projet d'expansion qui permettra à la société de doubler sa capacité de production au coût de 75 millions de dollars. Je pourrais poursuivre ainsi.

Une voix: Très juste!

Des voix: Bravo!

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, aucune compassion, aucune équité. On se fiche éperdument des Canadiens.

Dans ma circonscription, la politique conservatrice a frappé d'un seul coup, en une semaine, 600 emplois. Il y a eu neuf pertes d'emplois à la société Heinz, 20 à la société Peterson. On a également supprimé 95 emplois à la Olmsteads et on va en supprimer 120 autres le 7 décembre. Il y a eu également 60 pertes d'emplois à la Hunt Wesson, 87 à la société Nabisco et 40 à la société Allegretti.

Quand le projet utile en question va-t-il être présenté? Au lieu de dire des inepties, au lieu de nous rabrouer, pourquoi ne soumettez-vous pas une politique vraiment utile?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les interventions théâtrales du député ne prouvent rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: À Cambridge, en Ontario, par exemple, la première série de compacteurs d'ordures à usage domestique est sortie de l'usine Inglis le 19 septembre. Je prétends que le député devrait faire attention s'il ne veut pas être passé au compacteur avec le reste des ordures.

LA CONSTITUTION

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice, en sa qualité de procureur général du Canada.

Elle a fait connaître son intention d'en appeler, dans l'affaire Elizabeth Weir, leader du NPD au Nouveau-Brunswick, contre le procureur général du Canada, du jugement la Cour du banc de la reine du Nouveau-Brunswick qui a ordonné la création d'un autre siège à la Chambre des communes pour représenter le Nouveau-Brunswick. La ministre sait qu'il faudra attendre longtemps pour que la cause soit entendue par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et qu'en vertu de la Loi sur la Cour suprême, avec son consentement et celui des parties, il est possible de s'adresser directement à la Cour suprême du Canada.

Puisque j'ai ici une lettre des avocats qui, au nom d'Elizabeth Weir, ont accepté de s'adresser directement à la Cour suprême du Canada, la ministre acceptera-t-elle maintenant, dans l'intérêt de la justice et de l'équité ainsi que dans le but de clarifier cette affaire, de porter la cause directement devant la Cour suprême du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je m'engage à accorder une grande attention à cette cause et à toute cette affaire et à prendre la meilleure décision possible.

D'autres litiges ayant trait à la nomination des sénateurs sont actuellement devant les tribunaux. On ignore quand la Cour suprême du Canada pourra entendre cette cause et si, en fait, la ligne de conduite proposée par le député sera la plus rapide pour présenter au tribunal tous les éléments et toutes les questions d'importance. J'étudie néanmoins la question avec soin et j'annoncerai mon plan d'action aussitôt que possible.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je remercie la ministre et je peux lui dire que j'ai vérifié le rôle des causes à la Cour suprême et qu'il est libre. Il est libre maintenant. Elle peut en tenir compte.

La ministre serait-elle d'accord pour dire que si un tribunal supérieur maintient la décision du juge de première instance au Nouveau-Brunswick, cela sèmera un doute sur toutes les lois adoptées par la Chambre depuis la nomination des sénateurs de la TPS? La ministre examinera-t-elle cette question et donnera-t-elle sa parole que, avant l'examen de la cause de la C.-B., le 17 décembre, et avant l'appel de la cause de l'Ontario, elle s'occupera de ces trois causes et elle acceptera, tout

comme M^me^ Weir, de porter cette cause directement devant la Cour suprême du Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est difficile de discuter de cette affaire de façon logique et sensée, entre autres, à cause des bonds prodigieux que fait la logique du député quand il interprète le jugement du tribunal du Nouveau-Brunswick.

Quelle que soit la décision finale sur ce que dit l'alinéa 51*a*) de la Loi constitutionnelle, il n'y a absolument aucun fondement juridique à l'idée que les décisions prises par la Chambre ou par le Sénat pourraient être contestées de quelque façon que ce soit. Je souhaite que le député accorde une plus grande confiance à notre profession et cesse d'avancer ces interprétations ridicules.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent au sujet de la solution de la crise du Moyen-Orient. Certains membres de l'alliance des pays occidentaux et des pays du Golfe comme l'Allemagne, la France et l'Union soviétique recommandent la patience pour laisser aux sanctions approuvées par l'ONU le temps de faire effet. Aujourd'hui, le Canada ne donne pas l'impression de faire partie de ce groupe et ne semble pas poursuivre activement son rôle traditionnel de négociateur pour en arriver à une solution pacifique du conflit.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui pourquoi nous poursuivons l'option de la guerre dans le Golfe au lieu de l'option de la paix?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée n'a manifestement pas suivi ce qui s'est passé tant aux Nations Unies que dans les entretiens que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont eus avec leurs homologues pendant leur séjour Europe.

• (1440)

Le gouvernement du Canada a toujours préconisé, dans le cadre des Nations Unies et de toutes les autres options, une solution pacifique et diplomatique à la situation dans le Golfe.

Je note que la députée a fait allusion à l'URSS; j'aimerais donc lui lire le compte rendu que la presse a fait des propos que M. Gorbatchev a tenus à Paris: «Ce qui est le plus important, c'est que nous devons agir. Nous devons être résolus et fermes. Il est nécessaire que le Conseil de sécurité se réunisse sans délai pour examiner la situation et prendre une décision. La situation reste dangereuse. Nous ne pouvons pas nous contenter de laisser les choses comme elles sont sans examiner la situation de plus près. Nous en sommes donc arrivés à la conclusion que le Conseil de sécurité devrait agir sans délai.»

C'est exactement ce que pense le Canada. Je suis heureux que cette opinion soit partagée par autant de dirigeants dans le monde.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, on n'a pas l'impression que le Canada poursuit l'option de paix.

On a entendu dire que l'intervention dans le Golfe coûte 50 millions de dollars par mois et que ce chiffre pourrait quadrupler si les hostilités étaient déclenchées. En période de récession, certaines réductions budgétaires sont inacceptables.

Nous voulons que le vice-premier ministre nous assure aujourd'hui que le fardeau de ces coûts ne sera pas assumé au moyen de réductions dans le financement de services reconnus essentiels à l'échelle nationale comme la santé et le bien-être social, la sécurité et les communications.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je sais que l'heure de la réunion du caucus libéral est passée, mais la députée devrait en discuter avec son leader parlementaire, le député de Windsor-Ouest. Elle a dit avoir entendu parler d'un coût de 50 millions de dollars par mois. Juste avant son intervention, son leader parlementaire a parlé de 3 millions de dollars. Ils pourraient peut-être se concerter pour en arriver à une moyenne ou un certain équilibre.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, la garde d'enfants est exonérée de la TPS. Par conséquent, les garderies n'ont pas droit aux remboursements de TPS pour certains intrants comme les jouets, les produits de nettoyage et évidemment, les livres. C'est un exemple de plus de la folie de cette taxe.

Le vice-premier ministre apaisera-t-il l'inquiétude des exploitants de garderies du Canada et promettra-t-il dès aujourd'hui de renoncer à cette taxe?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la députée devrait réaliser qu'une taxe reposant sur une assiette fiscale plus large sera à l'avantage de bien des secteurs qui auraient payé auparavant la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants. À long terme, le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par une taxe à large assiette fiscale sur la valeur ajoutée rendra nos industries plus compétitives.

Les secteurs où les produits seront détaxés en bénéficieront aussi. Les secteurs qui ne paient pas de taxe sur les intrants créeront pour 9 milliards de dollars de nouvelle activité économique qui profitera à tous les Canadiens.

Surtout, ce changement rendra les fabricants, producteurs et exportateurs canadiens plus compétitifs, ce qui sera à l'avantage de tous les Canadiens.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je m'excuse si le ministre n'a pas compris ma question.

Si mauvaise que soit la TPS, si les services de garde d'enfants étaient placés—et je vais le dire très lentement—dans la catégorie des services détaxés au lieu de la catégorie des services exonérés, les garderies pourraient au moins obtenir un remboursement de taxe pour leurs fournitures.

Si le ministre ne renonce pas à la taxe, au moins sera-t-il raisonnable et transférera-t-il la garde d'enfants—je le répète—de la catégorie exonérée à la catégorie détaxée? Est-ce clair?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, chaque fois qu'un député de l'opposition parle de la TPS, il en prend un petit élément hors de son contexte.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: En fait, dans la province de la députée, chaque homme, femme ou enfant paie plus de 700 dollars de taxe de vente fédérale par année. C'est le cas dans tout le pays. De plus, lorsque la TPS entrera en vigueur dans sa province, ses habitants paieront 10 milliards de dollars de taxe de moins.

Enfin, les Canadiens à revenus faibles et moyens obtiendront des crédits de TPS.

Si la députée est honnête avec elle même, elle sait que cette taxe s'impose depuis longtemps et qu'elle sera à l'avantage de sa province et de tous les Canadiens.

* * *

OKA

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Le gouvernement conservateur et les députés conservateurs du Comité des affaires autochtones ont fait tout leur possible pour empêcher que le comité n'enquête sur les événements d'Oka.

Le député conservateur de Delta, par contre, a proposé que la question soit étudiée par une commission similaire à la commission Dubin sur l'usage des drogues dans le sport amateur.

La ministre de la Justice n'est-elle pas d'avis que c'est une excellente suggestion et ne devrait-elle pas ordonner une enquête judiciaire sur l'affaire d'Oka, comme le NPD le demande depuis longtemps?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Non, monsieur le Président.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore à la ministre.

Les contribuables ont payé 16 millions pour la crise d'Oka, sans débat à la Chambre, et maintenant le gouvernement refuse de collaborer à une enquête.

La ministre pourrait-elle indiquer à la Chambre quand le gouvernement arrêtera ses manoeuvres de camouflage et ordonnera une enquête?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à moins que je ne me trompe beaucoup, cette question a été débattue à la Chambre, suite à une motion qui, me semble-t-il, est toujours au *Feuilleton*.

Les comités permanents de la Chambre sont maîtres de leurs activités. Les députés ont énormément de possibilités de participer aux discussions ou aux enquêtes, et j'invite le député à en profiter.

Questions orales

LE LOGEMENT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Habitation et elle concerne la situation très difficile du secteur de la construction de maisons neuves dans la ville la plus populeuse du Canada.

Le hasard a voulu qu'elle fasse suite aux préoccupations exprimées par le député d'Oshawa.

Le nombre de mises en chantier dans l'agglomération torontoise a chuté cette année de plus de moitié. L'emploi dans cette industrie est en baisse de 71 p. 100. Quant à la valeur des permis de construction, elle a diminué de plus de un milliard de dollars.

Voici simplement la question que je pose au ministre: comment pouvons-nous loger la population de l'agglomération torontoise alors que la construction de nouvelles maisons stagne et que 60 000 personnes de plus viennent s'y installer chaque année? La situation inquiète-t-elle le ministre? Quelles mesures le gouvernement entend-t-il prendre pour permettre à cette industrie de survivre?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, de nombreuses raisons expliquent la situation dans laquelle se trouve l'industrie de la construction domiciliaire dans l'agglomération torontoise.

L'une des plus importantes tient au fait que, pendant plusieurs années, les constructeurs de Toronto ont surtout construit des habitations coûteuses destinées à une clientèle qui n'en est pas à sa première maison au lieu de viser ceux qui accèdent à la propriété pour la première fois.

Quoi qu'il en soit, la semaine dernière, le vice-président de l'Association des constructeurs de maisons de Toronto a déclaré que les ventes de maisons neuves avaient atteint, le mois dernier, leur plus haut niveau depuis un an. Le total des ventes enregistrées pour le mois a en effet été le plus élevé depuis novembre dernier.

Il a ajouté que les maisons unifamiliales modestes et les habitations de bas de gamme ont représenté la plus grande part du marché en octobre, et que ce dont l'industrie a besoin, c'est que les municipalités l'aident à surmonter certains obstacles de rezonage de manière que des terrains puissent être mis en marché.

La SCHL, l'organisme fédéral qui s'occupe des questions d'habitation, a présenté une demande de rezonage à la ville de Vaughan. J'espère qu'elle sera approuvée, afin que nous puissions améliorer la situation.

* * *

LE SECTEUR DU BOIS D'OEUVRE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

Il y a quelques semaines, de hauts fonctionnaires fédéraux sont parvenus à faire réduire de 8 p. 100 à 6 p. 100, avec entrée en vigueur immédiate, la surtaxe à l'exportation de bois de résineux du Québec. Cette surtaxe tombera à 3 p. 100 l'année suivante.

Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux producteurs de bois d'oeuvre du nord de l'Ontario pour quelle raison il n'a pas pu négocier une entente de la sorte pour l'Ontario?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, comme mon collègue le dit, il est vrai que des fonctionnaires du gouvernement fédéral ont aidé, grâce à une initiative du Québec, à négocier une réduction des droits compensateurs que nous nous imposerons en les ramenant de 15 p. 100 à 3 p. 100 d'ici un an. C'est une initiative qui a été prise par le Québec et qui peut être également prise par toutes les autres provinces. Je présume que mon collègue voudra encourager l'Ontario à envisager une initiative analogue.

• (1450)

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, étant donné que deux autres moulins à scie ont fermé à cause de la surtaxe sur le bois d'oeuvre et des taux d'intérêt causant des milliers de mises à pied dans le nord de l'Ontario, il est impératif que des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral rencontrent leurs homologues de la province de l'Ontario afin d'établir une stratégie dans le but d'annuler le protocole d'entente.

Le ministre peut-il informer cette Chambre aujourd'hui des pressions qu'il a exercées auprès du Conseil des ministres afin d'abolir cette taxe qui est dévastatrice pour l'industrie dans le nord de l'Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je voudrais dire d'abord à mon collègue que les recettes provenant de la taxe reviennent à l'Ontario, comme c'est le cas pour toutes les autres provinces productrices.

L'Ontario a accepté de mauvaise grâce de participer, ce qui, espérons-le, entraînera la disparition totale de la taxe.

Je voudrais également dire à mon collègue que les difficultés actuelles de l'industrie sont surtout causées par la diminution de nos marchés principaux, notamment aux États-Unis. Le taux de change pose peut-être un autre grave problème. Néanmoins, je tiendrai compte des observations de mon collègue, comme le fera également le ministre du Commerce extérieur, et je collaborerai avec le gouvernement de l'Ontario pour tenter d'atténuer ce problème.

* * *

LA GESTION DE L'OFFRE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés qui est le ministre d'État chargé de l'agriculture.

Le ministre s'est tenu à l'écart pendant que les comités de rédaction, les gouvernements étrangers et les groupes de consommateurs mal informés prenaient à partie notre système de gestion de l'offre. Pourquoi le ministre, qui représente les consommateurs et les agriculteurs, a-t-il observé le mutisme le plus complet dans ce dossier? Dira-t-il publiquement aujourd'hui aux consommateurs canadiens qu'ils ne paient pas trop pour les produits dont l'offre est ainsi gérée?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je voudrais bien savoir à quelle enseigne loge le Parti libéral sur ce chapitre, s'il est pour ou contre la gestion de l'offre.

Le gouvernement soutient tous les agriculteurs canadiens partout au Canada, ceux qui relèvent du système de la gestion de l'offre et ceux qui écoulent leurs produits sur le marché de l'exportation. Voilà la position que le gouvernement défend et qu'il défendra longtemps encore.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le Parti libéral est carrément du côté des agriculteurs canadiens et du système de gestion de l'offre.

Des voix: Bravo!

M. Speller: Ce n'est que a dernière attaque faite contre le système de gestion de l'offre au cours de ces dernières semaines et pendant tout ce temps, le ministre n'a pas remué le petit doigt pour dénoncer ceux qui s'en prenaient à ce système. Pourrait-il nous dire s'il a fait voeu de silence ou s'il obéit à la consigne de ses collègues conservateurs?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense qu'avec les réalisations de ce gouvernement, on n'a pas de leçon à recevoir.

Pour un gouvernement qui, supposément, défend les producteurs agricoles et les producteurs de lait, il n'avait même pas eu le courage de maintenir une politique laitière à long terme, au moment où nous sommes arrivés au pouvoir. Vous aviez laissé traîner cela pendant cinq ans. La première chose que nous avons faite a été de mettre en place un programme, une politique laitière à long terme qui défend les agriculteurs canadiens et qui protège également les consommateurs, puisque les produits laitiers ont augmenté d'à peine 5 p. 100 au cours des dernières années, alors que le coût de la vie a augmenté de 17 p. 100, monsieur le Président.

Je ne suis pas inquiet et les producteurs agricoles savent qu'ils sont défendus par ce gouvernement-ci, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, lors des audiences de la Commission Bélanger-Campeau tenues à Québec, Pierre Fortin, économiste montréalais qui a travaillé et pour le gouvernement fédéral et pour le gouvernement du Québec, a déclaré que la Banque du Canada étudiait présentement un scénario d'union monétaire avec un Québec indépendant et que le ministère des Finances étudiait différentes options de partage de la dette entre le Canada et un Québec indépendant.

J'aurais cru que le gouvernement fédéral aurait joué un rôle plus utile en tentant d'élaborer des plans propres à unir le pays plutôt qu'en envisageant la séparation du Québec.

Devant la situation, le vice-premier ministre peut-il confirmer l'existence de ces études et préciser leur portée, ainsi que le rôle du Cabinet du premier ministre dans cette affaire.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, d'après la formulation de sa question, il est évident que le député est arrivé à une conclusion avant d'avoir entendu la réponse.

Que le député se rappelle que le 1er novembre dernier, le premier ministre a déclaré à la Chambre que le gouvernement tenait à un Canada fort et uni où le Québec aurait la place qui lui revient. Je peux dire au député que les études dont il parle n'existent pas.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec cet économiste, M. Pierre Fortin, ce matin. Il m'a confirmé que ces études étaient bel et bien en cours.

À la lumière de cette conversation, je demande au vice-premier ministre s'il dira à la Chambre quelles études sont en cours, quels plans étudie présentement le gouvernement et pourquoi il ne peut pas être plus direct et honnête avec les Canadiens sur cet aspect très délicat de l'avenir du Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai vérifié, Pierre Fortin était représentant de l'Association des économistes québécois. Il ne travaillait ni à la Banque du Canada ni au ministère fédéral des Finances.

Je m'en tiens à ma réponse à la première question: Aucune étude du genre n'est en cours.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Après avoir fait son aveu d'impuissance ce matin sur la question de l'immigration et d'une entente Canada-Québec, je désire lui poser une question qui touche un autre domaine de sa juridiction, soit celui de la formation professionnelle. Elle a reçu une lettre du ministre québécois de la Main-d'oeuvre qui lui indique que les 350 millions de dollars qu'elle est en train d'épargner par la réforme de l'assurance-chômage sur le dos des chômeurs québécois devraient normalement être redéployés en matière de formation professionnelle. Au sujet de ces 350 millions de dollars, est-ce que la ministre serait disposée à faire un transfert au gouvernement du Québec, lequel a l'exclusive juridiction en matière de formation professionnelle?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est clair que la juridiction concernant la formation professionnelle est partagée entre les deux niveaux de gouvernement. Oui, j'ai la lettre de M. Bourbeau, mais les chiffres qu'il utilise ne sont pas clairs concernant la somme d'argent qui a trait à la formation ainsi qu'à l'assurance-chômage. Il y a d'autres formes de dépenses au Québec concernant la formation ainsi que l'assurance-chômage et je ne suis pas d'accord avec son idée concernant les paiements.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. En d'autres termes, pour la deuxième reprise dans la même journée, la ministre vient d'indiquer une fin de non-recevoir à une demande fort légitime du Québec. Sous quel aspect constitutionnel prétend-elle avoir l'autorité législative en matière d'éducation, parce qu'il s'agit bien d'éducation quand on parle de formation professionnelle, et jusqu'à quel point peut-elle prétendre que de former, par exemple, une commission nationale de la formation envers et contre les provinces. . . Où est sa juridiction pour exercer de tels pouvoirs qui n'ont rien à voir avec les pouvoirs exclusifs du gouvernement fédéral?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au printemps dernier, des négociations ont eu lieu entre toutes les provinces et le gouvernement fédéral concernant les ententes bilatérales et multilatérales concernant la formation, et une des provinces qui a signé l'entente fut la province de Québec. Ce fut leur idée qu'il y ait un accord qui bénéficie à la province de Québec. La province de Québec, à ce temps-là, fut celle qui a dirigé les négociations pour toutes les provinces, non pas simplement pour le Québec. C'est eux qui ont signé.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Deux faits récents ont mis en doute le succès de l'Uruguay Round du GATT. La Communauté européenne refuse de réduire ses subventions massives à l'agriculture. Et plus récemment, les États-Unis ont déclaré qu'en ce qui a trait aux services, ils préféraient négocier hors des auspices du GATT.

Le ministre voudrait-il dire à la chambre si ces deux faits sont reliés? Le gouvernement du Canada cherche-t-il à encourager la Communauté européenne à faire des compromis en matière d'agriculture en échange de compromis des États-Unis en matière de services?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis content d'entendre enfin une question sérieuse, pour terminer la période des questions.

La réponse est que ces deux faits ne sont pas liés. Comme le Groupe de Cairns l'a fait clairement savoir aujourd'hui dans un communiqué qui vient d'être rendu public en Europe, à Genève, l'offre de la Communauté européenne en matière d'agriculture est inacceptable dans le contexte du GATT.

Cette offre ne comporte que de légères réductions peu définies aux subventions internes d'ici 1996, à partir de l'assiette la plus élevée qu'on ait connue, qui avait été fixée en 1986. Ces réductions ne s'appliqueraient pas uniformément à tous les produits agricoles.

La Communauté européenne n'offre aucune réduction importante au titre de la protection des frontières et ne garantit aucun accroissement de l'accessibilité des marchés. Elle cherche en fait à obtenir une plus grande protection, à certains égards. Par ailleurs, elle n'a pris aucun engagement précis pour la réduction des subventions à l'exportation, qui font actuellement des ravages dans les marchés agricoles. L'offre actuelle de la Communauté européenne n'est donc pas une base de négociation satisfaisante.

En ce qui a trait aux services, aucun accord ne sera signé à cet égard à moins que les États-Unis se montrent plus souples dans les négociations, mais il serait fort utile pour tous, y compris pour le Canada, que l'on parvienne à une entente satisfaisante sur ce plan.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE RÉPONSE

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je voudrais corriger une réponse que j'ai donnée un peu plus tôt au cours de la période des questions.

Travaux de la Chambre

Au sujet du passage de la taxe de vente fédérale à la TPS à l'échelle du pays, et particulièrement en ce qui touche la province de la Nouvelle-Écosse, j'ai dit que les habitants de cette province économiseraient 10 milliards de dollars. En fait, je voulais dire 10 millions.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, comme la coutume le veut, je voudrais poser la question habituelle du jeudi au leader parlementaire du gouvernement, à savoir quelles sont les initiatives législatives qu'il a l'intention de soumettre à la Chambre pour débat dans les prochains jours, c'est-à-dire demain vendredi, lundi et mardi prochains.

Étant donné que j'ai la parole, madame la Présidente. . .

[*Traduction*]

Comme il a été annoncé que le président du Conseil du Trésor va déposer demain à midi un budget des dépenses supplémentaire, et tenant compte de l'obligation additionnelle et de la transparence du gouvernement, je vous prie de demander, madame la Présidente, s'il y a consentement unanime à ce que ce budget supplémentaire soit déposé dès la reprise à 10 heures demain matin au lieu de midi après la période des questions, afin que l'opposition puisse l'examiner et peut-être poser des questions au gouvernement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, en guise de réponse à la première question, j'ai l'intention de mettre en délibération demain le projet de loi C-92, qui porte sur la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest. J'espère que ce projet franchira les trois étapes. Je crois comprendre que cette proposition jouit d'un certain appui au sein des trois partis.

Lundi, je compte présenter le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence. Nous pourrions peut-être terminer le débat de deuxième lecture de ce projet.

Mardi, je voudrais continuer le débat à l'étape du rapport du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion.

Je discuterai avec mes collègues des partis de l'opposition des travaux de mercredi et du reste de la semaine.

Quant à la deuxième question, il est évident que la population est mieux renseignée lorsqu'on dispose de plus de temps pour comprendre, faire de la recherche et des études de fond appropriées, poser des questions sensées et pertinentes.

En outre, en laissant à l'opposition une fin de semaine pour lire le budget, étudier à fond les questions les plus importantes avant de revenir lundi pour poser des questions, auxquelles nous nous empresserons de répondre en détail, on rend un bien meilleur service aux Canadiens que ce que propose mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole à propos de la même question qui a été soulevée par le leader du Parti libéral à la Chambre et à laquelle a répondu le leader du gouvernement à la Chambre.

Il convient tout à fait, à mon avis, que l'on dispose à la Chambre le Budget des dépenses supplémentaire à 10 heures parce que, comme nous l'avons vu aujourd'hui pendant la période des questions, on a répondu par «Attendez à demain» à toutes les questions que nous avons posées à propos des bruits qui courent. Si nous ne fixons pas le dépôt à 10 heures demain matin, la réponse sera «Attendez à lundi pour nous poser ces questions.»

À mon avis, la Chambre a la responsabilité de veiller à ce que les renseignements soient fournis à temps pour que nous puissions poser des questions au gouvernement et que les Canadiens pendant la fin de semaine puissent juger de ce qu'a fait exactement le gouvernement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je voudrais dire au leader du gouvernement à la Chambre que demain matin, nous voulons pouvoir analyser les renseignements en question et demander des comptes au gouvernement, ce qui est le rôle de la Chambre. C'est notre devoir de le faire en tant que députés.

Ce que nous voulons savoir est très clair. Le ministre peut, s'il le veut, avec notre consentement, déposer ces documents à 10 heures et nous donner au préalable une séance d'information le matin. Les députés seraient tout disposés à avoir ce genre de séance d'information si le gouvernement en offrait une. Sinon, les députés en concluront que le gouvernement voudrait que le public canadien ait la fin de semaine pour oublier des aspects de la question, avant qu'on lui en demande des comptes lundi après-midi.

Pourquoi ne donnerait-on pas les renseignements demain matin et les ministres ne prendraient-ils pas la parole pour assumer la responsabilité des mesures qu'ils prennent? Assurément, ces réductions ne sont pas terribles au point que le gouvernement ne veuille pas qu'on l'interroge à leur sujet.

M. Andre: Madame la Présidente, la procédure à suivre dans le cas du Budget des dépenses est établie dans le Règlement. Le Budget des dépenses est déposé à la Chambre et est ensuite renvoyé aux comités appropriés de la Chambre qui sont chargés d'effectuer une analyse minutieuse, responsable et détaillée de chacun des postes.

Voilà que l'opposition affirme essentiellement que la meilleure façon d'analyser minutieusement les prévisions budgétaires du gouvernement est d'en discuter pendant la période des questions.

Sûrement que tous ceux qui regardent nos délibérations, aujourd'hui ou un autre jour, n'en croient pas un mot. La période des questions n'est sûrement pas le meilleur moment pour examiner attentivement et en détail les programmes gouvernementaux et les prévisions budgétaires du gouvernement. C'est bien évident.

Nous nous sommes demandés, je le concède à l'opposition, s'il était préférable de déposer le Budget des dépenses lundi ou bien vendredi. J'étais de ceux qui croyaient que nous pourrions peut-être tenter une expérience et voir si l'opposition, après avoir eu la fin de semaine pour analyser en profondeur le document, lancerait moins d'accusations faciles et gratuites et renoncerait à son esprit sectaire qui fausse tout le débat et ne sert pas les intérêts du Canada.

Épluchez le budget en fin de semaine, vous serez alors en mesure de nous poser des questions intelligentes lundi.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le leader parlementaire du gouvernement ne rend service ni à lui-même, ni à la Chambre. Il sait très bien que l'on a toujours accepté de modifier le Règlement pour des questions comme le dépôt d'un budget. Mais le Règlement dispose aussi qu'il faut d'abord obtenir le consentement unanime de la Chambre avant que le ministre des Finances puisse déposer son budget le jour désigné par le gouvernement.

• (1510)

Le Budget des dépenses supplémentaire devrait être traité de la même façon puisque, en fait, cette année surtout, le gouvernement compte modifier de façon radicale les crédits budgétaires qu'il a alloués.

De plus—et j'aimerais bien que le leader du gouvernement reste—il est parfaitement conscient du fait que le gouvernement empêche certains comités permanents de siéger. Prenons à titre d'exemple le Comité permanent des transports.

Si le Budget des dépenses supplémentaire est déposé demain et renvoyé automatiquement au comité permanent approprié, et si le Comité des transports n'est pas autorisé à siéger, comme peut-on s'attendre à ce que le Parlement examine le budget du gouvernement? On nous empêche de remplir notre rôle fondamental, qui est d'examiner le budget du gouvernement.

M. Benjamin: Nous n'avons même pas de président.

M. Murphy: Madame la Présidente, si le gouvernement n'est pas disposé à déposer le budget de manière à permettre à l'opposition d'y répondre, si le gouvernement refuse de laisser les comités examiner ce budget en profondeur comme il se doit, il y a lieu de s'interroger sur les intentions du gouvernement.

Je tiens également à dire, madame la Présidente, et il ne s'agit pas d'une menace, mais compte tenu de la façon dont les choses de déroulent, si le gouvernement refuse de collaborer avec l'opposition, il ne peut s'attendre à ce qu'on accepte de collaborer avec lui sur d'autres dossiers.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, il est clair que le gouvernement piétine l'opposition en lui refusant le droit de poser des questions à la Chambre demain sur le dépôt du Budget des dépenses supplémentaire.

Le premier ministre et le Cabinet se sont réunis et ont engagé le Canada dans le conflit du golfe Persique sans rappeler le Parlement. Maintenant, au moment où le gouvernement s'apprête à déposer un budget qui est censé renfermer des détails sur le financement de ce projet, il refuse encore une fois à la Chambre le droit de lui poser des questions demain à la période des questions.

Ce n'est qu'un autre exemple de l'attitude dictatoriale de ce gouvernement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame le Président, le point que je veux soulever relativement au refus auquel nous sommes confrontés aujourd'hui se rapporte à l'article 81 du Règlement.

Les députés savent certainement que la date limite pour l'étude du budget supplémentaire est le 10 décembre, date à laquelle se termine la période des crédits. Ce jour-là, le projet de loi de crédits portant adoption du budget supplémentaire sera présenté. Les comités sont censés avoir fait rapport du budget au plus tard trois jours avant la dernière séance ou le dernier jour désigné de la période en cours.

Si le gouvernement décide d'avoir le dernier jour désigné de la période en cours avant le 10, trois jours avant cette date, quelle qu'elle soit, on considérera d'office que les comités ont fait rapport du budget à la Chambre. Le budget sera renvoyé au comité demain. Nous savons cela. Toutefois, nous ne pourrons pas poser de questions à ce sujet demain. Le budget sera renvoyé aux comités, et certains d'entre eux l'examineront peut-être la semaine prochaine.

M. Gauthier: Peut-être!

M. Milliken: Peut-être! C'est ce qui est scandaleux. Il ne restera donc que deux semaines aux comités de la Chambre pour étudier le budget.

Nous réclamons le dépôt de ce budget à la Chambre depuis des semaines et des semaines. Le leader du gouvernement à la Chambre s'est tourné les pouces pendant tout ce temps, et il décide maintenant de déposer le budget demain. Il n'aura même pas la courtoisie de le déposer à 10 heures pour que nous puissions poser des questions à 11 heures.

Il dit que nous avons besoin de temps pour préparer nos questions, excuse on ne peut plus fausse. Nous sommes tout à fait capables de préparer des questions très sensées en une heure. Il ne les aimera peut-être pas, mais nous préparons habituellement de très bonnes questions. Le député le sait. Le problème, c'est que les ministres ont de la difficulté à donner des réponses à la Chambre. Nous pouvons préparer des questions très pertinentes avant 11 heures et être prêts à examiner ce budget demain de façon juste et raisonnable.

Je demande au leader du gouvernement à la Chambre de faire preuve de collaboration à ce moment-ci.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, je suis d'accord avec mes collègues. Les prévisions de dépenses devraient être déposées demain avant les questions orales. Sinon, le gouvernement pourrait peut-être les déposer tard ce soir à la tribune de la presse comme il l'a fait pour un budget il n'y a pas très longtemps.

Mme le vice-président: La présidence a fait preuve de beaucoup de patience en écoutant les divers points de vue.

Il me semble que le leader du gouvernement à la Chambre a entendu le point de vue de l'opposition sur la question, mais que sa réponse de tout à l'heure tient toujours.

Il serait préférable que la Chambre passe à autre chose. Un autre député invoque le Règlement. Je sais que le ministre a demandé la parole pour rendre un hommage spécial.

Si nous voulons débattre la motion dont la Chambre est saisie, il ne faut pas tarder.

M. Angus: Madame la Présidente, je vous ai écoutée attentivement, et j'ai écouté aussi le ministre. Il a dit non.

La Chambre souhaite avoir le consentement unanime demain pour adopter à toutes les étapes un projet de loi très important. Puisque le gouvernement n'est pas disposé à coopérer avec l'opposition lorsque celle-ci demande que l'information soit déposée à la Chambre une heure plus tôt, alors, madame la Présidente, nous devrons reconsidérer notre décision de coopérer avec le gouvernement pour faire franchir toutes les étapes au projet de loi demain.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA QUALITÉ DE L'AIR DANS L'ÉDIFICE DE L'OUEST

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, mon rappel au Règlement concerne la qualité de l'air dans l'édifice de l'Ouest.

Je voudrais déposer des documents que j'ai adressés au sergent d'armes, M. Cloutier, en décembre 1989. Je demandais un contrôle de la qualité de l'air, spécialement en ce qui concerne l'amiante.

Madame la Présidente, je demande à la présidence de faire enquête sur la qualité de l'air dans cet édifice et également au Wellington. Je dépose les documents.

Mme le vice-président: Je remercie le député. Le Président et les députés prennent cette question très au sérieux. Elle sera étudiée comme il se doit.

* * *

LE DÉCÈS DE ROBERT SIMPSON

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, avec votre permission et celle de la Chambre, je voudrais dire quelques mots pour rendre hommage à l'un de nos anciens collègues dont les quinze années au service du Parlement ont laissé une marque indélébile sur notre pays.

Je veux parler de Robert «Bud» Simpson, député de Churchill de 1957 à 1972, qui est décédé la semaine dernière à l'âge de 80 ans.

Avant sa mort, il a eu la satisfaction de voir se réaliser beaucoup de choses qu'il avait défendues à la Chambre. Après avoir été élu six fois député, Bud Simpson avait décidé de ne pas se présenter aux élections de 1972, année où j'ai moi-même été élu pour la première fois à la Chambre.

À ce moment, le nom de Bud Simpson avait un sens particulier pour tous les nouveaux arrivants, car il avait établi une ligne de conduite parlementaire que chacun d'entre nous aurait voulu pouvoir suivre.

Comme moi-même, il représentait une circonscription très vaste à la population clairsemée, plus grande en superficie que bien des pays d'Europe. Il a été élu au Parlement en 1957 quand les déplacements dans sa circonscription et dans une grande partie du Nord canadien étaient encore très difficiles et imposaient de grands sacrifices.

Les sacrifices et les difficultés qu'il a endurées dans ses déplacements étaient partagés par sa famille. Il avait un sens profond du devoir et de la responsabilité. En fait, sa fille a suivi son exemple puisqu'elle a été pendant 15 ans ma secrétaire de circonscription.

Bud Simpson était un homme de principes, comme peuvent en témoigner tous ceux qui l'ont connu. Il a bien représenté sa circonscription. Il a réclamé la construction d'aéroports et de pistes d'atterrissage au Pas, à Thompson et partout dans le Nord.

Il n'a jamais laissé passer une occasion de rappeler aux responsables que Churchill était un port aussi important que ceux de l'Atlantique et du Pacifique. Il nous a également fait connaître la vigueur et le dynamisme des nouveaux Canadiens, comme résidants du Nord.

Il insistait constamment sur le fait que le Canada ne pouvait pas se vanter d'avoir un réseau national de radiodiffusion tant que les habitants des localités et des régions isolées n'y avaient pas accès. Il trouvait injuste que les citadins puissent regarder la télévision en couleurs avant que ses électeurs ne puissent la regarder en blanc et noir.

• (1520)

Il a énergiquement défendu le concept des routes d'accès aux ressources naturelles, parce qu'il avait permis de développer l'infrastructure dans le Nord, et a préconisé la décentralisation du gouvernement vers le Nord.

Comme nous le savons tous, la circonscription de Bud Simpson avait 17 réserves indiennes, un nombre assez important de Métis ainsi que les Inuit des territoires qui faisaient alors partie de Churchill. Il défendait leurs intérêts avec autant de passion que de compassion. Il a en outre demandé l'établissement d'une commission des revendications, qui a effectivement été créée par la suite.

Il a également réclamé pour eux une meilleure éducation, de meilleurs services de santé et l'électricité dans leurs maisons. Il a préconisé la reconnaissance des droits découlant des traités bien avant qu'elle ne soit inscrite dans la Constitution.

Également en avance sur son temps, Bud Simpson a passé ses dernières années à la Chambre à défendre ce que nous appelons aujourd'hui les questions environnementales. Il a demandé la création d'un parc national à Churchill et de réserves de gibier le long du fleuve Nelson. Il a même lancé des avertissements au sujet des pesticides, de la pollution au mercure et du DDT. C'était il y a 30 ans. Mais je suis sûr que Bud Simpson voudrait aussi que nous nous souvenions de lui comme de l'un des amateurs de hockey les plus passionnés et les plus actifs de tout l'ouest du Canada.

Madame la Présidente, je sais que tous les députés voudront se joindre à moi pour souligner la vie bien remplie de Bud Simpson et pour exprimer à sa femme, Phyllis, et à ses filles, Jackie et Geri, nos condoléances les plus sincères.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je voudrais me joindre au ministre pour rendre hommage à Bud Simpson.

Bud Simpson a été élu pour la première fois à la Chambre en 1957; il a ensuite été réélu en 1958, en 1962-1963, en 1965, et en 1968, ce qui constitue une très belle performance.

M. Simpson, qui représentait la circonscription de Churchill, était très actif à la Chambre et, de toute évidence, un bon représentant pour ses électeurs. Il a beaucoup apporté à la collectivité. Il fut président du *Community Club* de Flin-Flon pendant un certain temps et il a aussi été très actif dans le domaine des loisirs pour les jeunes, jouant durant environ 35 ans un rôle de premier plan au sein du hockey organisé dans l'Ouest du pays.

Aujourd'hui, les députés du Parti libéral se joignent aux autres députés de la Chambre pour rendre hommage à Bud Simpson. La déclaration du ministre était très juste. C'est le moment de souligner la vie de Bud Simpson et de se rappeler que les gens de cette Chambre apportent, de bien des façons, une contribution importante au Canada. Bud Simpson était une de ces personnes. Nous transmettons nos sympathies à son épouse ainsi qu'à ses quatre enfants.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, au nom du Nouveau Parti démocratique et en tant que député de Churchill, je tiens à transmettre mes condoléances à sa famille.

Je n'ai connu Bud Simpson que très brièvement, car il était député depuis un certain nombre d'années quand j'enseignais encore dans la localité de Thompson, qu'il représentait. Je sais qu'il n'a pas ménagé ses efforts pour les électeurs de la circonscription de Churchill.

Les propos du ministre m'ont amené à penser à certaines des questions pour lesquelles nous luttons encore aujourd'hui. Nous attendons encore la construction d'aéroports dans certaines parties de la circonscription. Il y a encore des localités dans la partie la plus éloignée de la circonscription de Churchill, que Bud Simpson reconnaîtrait avoir visitées, qui ne peuvent recevoir les émissions retransmises par leur réseau local de télévision du Manitoba. Ainsi, les intéressés n'ont pas de nouvelles locales sur ce qui se passe dans leur propre province.

La question des revendications territoriales des autochtones n'est pas encore réglée. Dans la circonscription, il y a encore de nombreuses localités, surtout des localités autochtones et le port de Churchill, qui ne peuvent être rejointes par la route.

Le ministre a également soulevé la nécessité d'offrir aux intéressés les services d'électricité voulus. Dans bon nombre de localités, les gens doivent encore lutter pour obtenir ce à quoi ils ont droit.

Après m'être entretenu avec les électeurs de la circonscription, j'ai constaté qu'ils considéraient Bud Simpson comme un homme extrêmement dévoué. Il ne ménageait pas ses efforts et il parcourait toute la circonscription. Il était fort connu, surtout dans la localité de Flin-Flon où il habitait et où il était fort actif au sein du *Community Club*. C'était un mordu de hockey et il était directeur-gérant des *Bombers* de Flin-Flon l'année où ils ont gagné la Coupe Memorial en battant l'équipe

d'Ottawa-Hull en finale. Il a certes laissé un très bon souvenir aux gens de la circonscription de Churchill.

Madame la Présidente, si je peux profiter de l'occasion pour lancer un appel personnel, je voudrais signaler que, compte tenu de la nature particulière du régime de pensions des députés de la Chambre des communes, sa conjointe, qu'il a épousée en 1977, après la mort de sa première femme, n'aura pas droit à une pension même si elle a vécu 13 ans avec lui. Elle l'a effectivement épousé au moment où il n'était plus député. J'espère donc que, face à cette injustice flagrante, la Chambre prendra les mesures voulues pour que l'on verse des prestations de survivant à sa femme, car ils ont vécu ensemble pendant de nombreuses années.

Mme le vice-président: Je demande à la Chambre de se joindre à moi pour observer un moment de silence, à la mémoire de notre ancien collègue.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Scarborough—Agincourt (M. Karygiannis)—Les réfugiés; l'honorable député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell)—Les affaires indiennes; l'honorable député de Kingston et les Îles (M. Milliken)—Le projet de loi C-69.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-80

RENVOI DE L'OBJET À UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Campbell (Vancouver-Centre) (p. 15566), ainsi que de l'amendement de M. MacLellan (p. 15584).

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole, au nom du Nouveau Parti démocratique, pour me prononcer au sujet de cette motion. Permettez-moi d'abord de nous situer.

Nous parlions du contrôle des armes à feu. En réaction à la terrible tragédie qui s'est produite, le 6 décembre 1989, il y a près d'un an, ainsi qu'aux pressions exercées par divers milieux, le gouvernement a présenté le projet de loi C-80 pour modifier le Code criminel et rendre plus sévère le contrôle des armes à feu au Canada.

Ce projet de loi a été déposé à la Chambre des communes et nous attendions d'en examiner le principe. Habituellement, quand un projet de loi est déposé, le principe dont il s'inspire est débattu en deuxième lecture, puis il est renvoyé au comité. Au comité, nous entendons divers témoins qui proposent des changements; quand les amendements sont faits, le projet de loi revient à la Chambre pour la troisième lecture, il est renvoyé au Sénat et, après la sanction royale, il devient une loi du Canada.

Ce qui s'est produit aujourd'hui sort vraiment de l'ordinaire. La ministre de la Justice s'est levée à la Chambre et a déclaré qu'elle ne présenterait pas le projet de loi C-80, mais plutôt une motion, et que le contenu du projet de loi serait renvoyé à un comité qui en ferait un examen préalable. C'est extraordinaire. Je me suis levé, au nom de mon parti, de même que le député de Cap-Breton—The Sydneys, au nom du Parti libéral, et nous nous sommes déclarés prêts à procéder à un bref débat aujourd'hui. Nous étions prêts à adopter le projet de loi du gouvernement et à le renvoyer au comité, et le gouvernement a refusé. Le gouvernement fait de l'obstruction et rejette son propre projet de loi.

• (1530)

Cela signifie, et ne nous y trompons pas, qu'il s'agit d'une défaite importante pour celle qui occupe depuis peu le poste de ministre de la Justice. Elle vient de perdre une bataille importante au Cabinet. Cela signifie réellement qu'elle a été vaincue par le groupe de pression en faveur des armes à feu.

En effet, il y a des gens au Canada qui n'aiment pas le contrôle des armes à feu, qui n'en veulent pas, tout comme aux États-Unis, et ces gens réussissent de plus en plus à empêcher le contrôle des armes à feu. Ce ne sont pas tous des gens qui possèdent des armes à feu. Il y a

aussi des Canadiens, et je dirais que c'est le plus grand nombre—des habitants des régions rurales, des membres de clubs de tir ou de clubs de chasse et de pêche—qui voient le contrôle des armes à feu d'un bon oeil. J'insiste sur ce point. Ils ne veulent pas d'un système trop bureaucratique. Ils veulent un système qui a du bon sens et ils ont fait un certain nombre de suggestions à cette fin. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je trouve regrettable et humiliant qu'une ministre s'abaisse à proposer une motion aussi ridicule pour empêcher l'adoption d'un projet de loi qu'elle a elle-même présenté. Que faisons-nous maintenant? Nous renvoyons le document à un comité, puis nous attendons que le débat sur le projet de loi C-80 soit annoncé dans le *Feuilleton*. Si nous votons pour cette motion, il sera renvoyé à un autre comité encore.

Je ne sais pas pourquoi la ministre n'a pas carrément admis qu'elle a perdu la bataille parce que ses collègues n'appuient pas son projet de loi. Je m'attendais presque à la voir présenter sa démission, mais elle ne l'a pas fait. D'une certaine façon, elle a fait pire.

La ministre a demandé la parole et parlé de la rencontre qu'elle a eue, à Montréal, le 10 avril dernier, avec des étudiants de l'École polytechnique, là même où Marc Lépine a abattu 14 jeunes femmes en décembre. Les étudiants lui ont remis 25 boîtes de pétitions. À preuve, voici un article de David Johnston publié dans la *Gazette de Montréal* et une photo. Ces pétitions ont été signées par 516 487 Canadiens qui demandent le durcissement des lois sur le contrôle des armes à feu. Cela porte à 700 000 le nombre de pétitionnaires qui réclament une telle loi. Elle a accepté les pétitions, comme elle l'a mentionné dans son discours tout à l'heure, et a déclaré qu'elle les comprenait. Que d'hypocrisie, madame la Présidente!

Pourquoi ne pas tout simplement dire la vérité? Pourquoi la ministre n'est-elle pas allée à Montréal et ailleurs au Canada dire la vérité aux gens? Si elle avait été de bonne foi, elle aurait dit: «Écoutez, j'ai perdu mes appuis au Cabinet. Je suis incapable d'obtenir l'appui des simples députés conservateurs. Je ne peux donc pas aller plus loin avec de projet de loi.»

Au lieu de cela, le gouvernement a tenté de dissimuler les faits pour faire croire à des progrès. La ministre n'a pas caché sa frustration face au peu de progrès accomplis dans le processus d'adoption du projet de loi. Pourtant, le gouvernement a la mainmise sur le menu législatif. Il a fait passer le projet de loi sur Hibernia comme du beurre dans la poêle. Il a fait la même chose avec la TPS, à la Chambre en tout cas.

Elle vient se plaindre, alors que le gouvernement est maître du jeu, puis, faisant fi de notre appui au projet de loi, propose le renvoi du projet de loi à un comité chargé d'en étudier l'objet. Je tiens à faire remarquer que nous n'aurons pas voté sur le principe du projet de loi.

Le gouvernement fait preuve d'incompétence crasse, comme l'a si bien fait observer mon ami, le député de Cap-Breton—The Sydneys. Comment pouvez-vous avoir deux motions et un autre projet de loi au *Feuilleton*? Il y a ici de l'incompétence. Mais il y a pis, l'absence de volonté politique.

Devant le premier problème vraiment ardu qu'elle avait à résoudre, la ministre s'effondre. Je la plains. Je plains ceux à qui elle a parlé à Montréal et les 700 000 personnes qui ont signé cette pétition.

J'espérais qu'elle soit différente, un autre genre de personne que son guide, le premier ministre, M. Mulroney. Je pensais qu'elle serait plus honnête, plus directe. Dès la première grande épreuve, elle se révèle une mini-Mulroney. Elle prend modèle sur son chef. Je suppose que c'est le prix à payer pour être dans les bonnes grâces du premier ministre.

Elle dit qu'elle veut que les députés de son parti se prononcent. Qu'ils viennent se prononcer. Nous attendons. Qu'ils se présentent. Nous étions prêts à adopter le projet de loi C-80. Je trouve cela extraordinaire. À l'opposition qui offre d'adopter le projet de loi en principe, le gouvernement répond: «Non, non. Nous voulons que nos propres députés y fassent obstruction.»

Je sais que le problème n'est pas facile. La ministre l'a reconnu. La question est délicate parce que les régions rurales acceptent mal le contrôle des armes à feu, mais la solution n'est pas de céder sur tout. Elle est de renvoyer au comité le projet de loi même, la vraie mesure, pour que nous ayons un système applicable de contrôle des armes à feu.

Je mets la ministre au défi de retourner dire aux étudiants en génie à Montréal: «Je me suis défilée. J'ai manqué de courage et de volonté politique quand il s'est agi de faire adopter mon projet de loi. J'ai suivi une procédure ridicule. J'ai fait disparaître la question en la renvoyant à un comité spécial qui siégera pendant un temps indéfini. À la prorogation de la Chambre, il n'en restera plus rien.»

La ministre croit qu'elle peut ramener la question. Elle donne à son opposition une victoire éclatante, elle essuie une véritable défaite. Je le dis avec tristesse parce que j'attendais mieux d'elle, et je crois que le pays aussi attendait mieux.

Je veux juste faire brièvement ici l'historique du contrôle des armes à feu, de sorte que nous puissions situer la question dans son contexte. En 1978, la Chambre des communes a adopté l'actuelle loi sur le contrôle des armes à feu comme modification au Code criminel. Le projet de loi prévoyait des cours obligatoires de maniement des armes à feu, comme l'a ministre l'a d'ailleurs signalé, mais les dispositions à cet égard n'ont encore

jamais été appliquées à ce jour. Les clubs de tir et autres organisations du genre, qui ont des préoccupations légitimes au sujet du contrôle des armes à feu, ont toujours dit qu'il fallait des cours pour bien montrer aux gens à se servir correctement d'une arme à feu. Selon eux, si les gens apprennent à tirer dans des clubs de tir, par exemple, afin de s'adonner à la chasse, au trappage et au tir sportif, il n'y aura plus de danger. C'est ce qu'ils ont toujours préconisé.

La ministre l'a-t-elle proclamé? Non, mais elle veut aller vite, aller de l'avant au plus vite. Elle n'a pas fait cela. Selon le calendrier du gouvernement, le programme sera en place en avril 1991, soit 13 ans après l'adoption de la loi par la Chambre des communes. Un escargot irait plus vite que cela.

En janvier 1989, à Stockton, en Californie, un homme prétendant souffrir d'un traumatisme de guerre et armé d'un fusil d'assaut semi-automatique AK-47 et de deux pistolets, a tiré 110 salves avec son fusil, tuant cinq enfants et en blessant 29 autres. Le gouvernement de la Californie a réagi à cette tragédie en interdisant la vente, la possession ou la fabrication de certaines armes semi-automatiques.

Le 14 mars dernier, le président Bush a suspendu l'importation des armes d'assaut. Donc, les Américains, qui ont un lobby plus fort que le nôtre en ce qui concerne le contrôle des armes à feu, ont décidé d'agir. L'incident a suscité au Canada une nouvelle vague de pressions en faveur de lois plus strictes. C'était en janvier 1989.

En juin 1989, le gouvernement a annoncé son intention de présenter à l'automne de la même année une loi visant à contrôler l'importation, la possession et la vente d'armes semi-automatiques et automatiques. Les ministres fédéral et provinciaux se sont entendus là-dessus, de sorte que les choses semblaient avancer. Évidemment, cette loi n'a pas été présentée l'automne dernier.

Le 6 décembre 1989, est survenue, comme nous le savons tous fort bien, la terrible tragédie de l'École polytechnique de Montréal, où 14 femmes ont été abattues.

• (1540)

Le 19 avril 1990, on a présenté à la ministre une pétition portant 516 000 signatures, dont le nombre s'élève maintenant à 700 000.

Le 27 juin 1990, la ministre a présenté le projet de loi C-80. Elle a dit que le gouvernement allait le faire adopter rapidement et en a parlé comme d'une mesure modeste. Eh bien, s'il s'agit d'une mesure modeste et si elle avait l'intention de la faire adopter rapidement, pourquoi est-elle en fait en train de la laisser tomber aujourd'hui? Pourquoi, je vous le demande. C'est vraiment incroyable. Cela représente une défaite importante pour la ministre. Elle devrait se demander sérieusement si elle peut demeurer ministre de la Justice.

Mme Browes: C'est absurde!

M. Waddell: Ce n'est pas du tout absurde. Il s'agit d'une mesure législative importante, souhaitée par un grand nombre de Canadiens, mais les conservateurs d'arrière-ban se sont rebellés.

Nous avons une certaine notion de la confiance au Parlement. La confiance, au Parlement, cela veut dire que lorsque la ministre intervient, le Cabinet a la confiance de la Chambre des communes où il jouit d'une majorité. Un ministre doit pouvoir compter sur la confiance. La ministre est intervenue aujourd'hui pour parler d'un projet de loi, mais elle n'a pas la confiance de son propre parti à propos de son propre projet de loi. C'est extraordinaire. Il me semble que cela devrait être un motif suffisant pour songer à démissionner.

Je ne souhaite cependant pas qu'elle le fasse. Elle est un nouveau ministre. Et, je le répète, un ministre prometteur. Elle vient de la Colombie-Britannique, plus précisément de Vancouver, un bon endroit. C'est une région pleine de promesses. Or cela représente une défaite importante pour la ministre. J'espère qu'elle pourra s'en remettre très vite.

Le gouvernement a perdu sa volonté politique et a cédé au lobby des armes à feu au Canada. Je suis désolé pour la ministre, mais elle a décidé en conséquence.

Je veux faire remarquer une chose à propos du projet de loi C-80. Certains disent qu'il est trop difficile ou trop controversé, bien que la ministre n'ait pas dit qu'il ne pouvait pas être adopté. Voyons un peu les problèmes que présente le projet de loi C-80; je vais en énumérer quelques-uns. Voici une lettre que j'ai reçue de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique. J'ai voulu savoir ce qu'on pensait dans ma propre circonscription. *The Barnet Marksmen* est une publication de Port Moody, en Colombie-Britannique, où l'on trouve un champ de tir. Toutes sortes d'autres documents ont été adressés aux députés. Ils les ont tous vus. J'en ai un autre de Mission, en Colombie-Britannique, de la part du *Mission and*

District Rod and Gun Club. Voici un magazine de l'Alberta sur la pêche et la chasse dans lequel les plaintes ont été exposées. Je vais passer en revue quelques-unes des difficultés.

Des gens écrivent: «La période de probation à observer pour le renouvellement d'un certificat d'acquisition d'armes à feu nous crée des difficultés dans les régions rurales. Devrons-nous continuer de le faire chaque fois qu'il sera renouvelé? Cela ne nous rendra-t-il pas la tâche plus difficile pour piéger et chasser?» Eh bien, oui. Pour résoudre ce problème, il suffisait d'envisager un amendement au projet de loi, de sorte que lors du renouvellement il n'y ait pas de période d'attente. Le renouvellement pourrait être fait sur-le-champ au moment de l'expiration. Nous pourrions aussi envisager une amélioration de la réglementation, une meilleure façon de traiter de la chose en région rurale. C'est une des objections et le genre d'amendement possible.

Deuxièmement, on s'inquiète de la nécessité, en vertu du projet de loi, d'avoir des répondants. Quelles seraient les responsabilités de ces répondants qui auraient signé la demande d'autorisation? Il faut y penser. Nous pourrions peut-être envisager une responsabilité limitée ou une meilleure définition de leurs responsabilités. Cela aussi pourrait se faire par amendement.

Troisièmement, on dit qu'un chargeur de 5 ou 10 balles limite les possibilités. Certains modifieraient leurs armes en profondeur. On pourrait peut-être envisager cela aussi, et le gouvernement pourrait mettre sur pied un programme de rachat de certaines armes. Cela exigerait une dépense d'argent, mais c'est faisable si nous voulons sérieusement avoir un système efficace de contrôle des armes à feu.

Le quatrième domaine d'inquiètude que j'ai constaté, c'est la nécessité d'avoir une carte d'identité avec photo. C'est comme s'il fallait obtenir un passeport, des signatures et ainsi de suite. Je pense que l'on pourrait répondre à ces objections en ayant une réglementation plus simple, moins de paperasserie. Peut-être un système différent pour les régions rurales. Ce serait une façon de faire intelligente.

Il y a aussi la clause de ce projet de loi qui interdirait de léguer certaines pièces d'une collection d'armes à feu. Vous héritez, par exemple, d'une collection d'armes qui peut comprendre des armes semi-automatiques, mais vous ne pouvez pas en prendre possession. Vous ne pouvez pas les accepter. Il y a certainement des moyens de contourner ce problème.

Vous remarquerez que les sociétés de tir, les tireurs—les vrais—sont tous en faveur d'une formation obligatoire au maniement des armes à feu. Les gens de Mission dont j'ai parlé m'ont dit dans la lettre qu'ils m'ont envoyée qu'ils étaient en faveur d'un système obligatoire et d'une telle formation pour que les gens apprennent à se servir des armes à feu.

Ce sont des difficultés, mais elles ne sont pas insurmontables. Un gouvernement qui sait vraiment gouverner, un ministre qui a vraiment la volonté politique auraient pu y faire face et présenter le projet de loi.

Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce a aussi rencontré les gens de Montréal. J'espère qu'il parlera plus tard de ces rencontres et de la notion de volonté politique. Je me rappelle un discours qu'il a prononcé à la Chambre, il y a quelque temps, quand il a présenté son propre projet de loi d'initiative parlementaire, discours dans lequel il analysait certains arguments fréquemment utilisés. Par exemple, seuls les criminels possèdent des armes à feu ou nous devrions nous occuper des criminels et non des propriétaires d'armes à feu.

En fait, on sait que les deux tiers des homicides commis au Canada ne sont pas l'oeuvre de tueurs professionnels. Ils sont commis dans les familles par des gens qui sont furieux ou qui ont perdu la raison de façon temporaire ou permanente—pas au sens de la loi—mais qui sont profondément bouleversés, comme Marc Lépine et d'autres cas semblables. Ils saisissent une arme à feu et ils s'en servent.

Le but du projet de loi C-80 est réaliste, à mon avis, et tout le monde l'approuve. Il vise à donner aux gens le temps de réfléchir avant de pouvoir acheter une arme à feu et à s'assurer qu'ils savent s'en servir et qu'ils sont sains d'esprit. C'est ce que tout le monde veut.

Je ne veux pas entrer dans les détails du projet de loi. J'ai suggéré des amendements et je termine en disant que la manoeuvre du gouvernement est malhonnête et honteuse. Ce comité sera une farce.

Il faudra même se demander s'il vaut la peine d'y siéger. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu la volonté politique de présenter le projet de loi, d'écouter les gens des régions rurales et des autres régions qui ont des inquiétudes légitimes à son sujet et de l'amender en conséquence au comité? Ce serait la meilleure façon de procéder et d'atteindre le but que nous visons. Nous voulons le contrôle des armes à feu, mais nous voulons qu'il soit réaliste pour tous les Canadiens.

Le gouvernement et la ministre se sont vraiment défilés dans ce cas-ci. Je pense que la nouvelle ministre de la Justice a subi une grave défaite au Cabinet.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, j'ai pu écouter quelques-unes des observations que le député a faites. Je suis vivement préoccupée par certaines d'entre elles, ce qui m'a réellement incitée à prendre la parole aujourd'hui pour poser quelques questions et mettre certaines choses au clair.

Lorsqu'une mesure législative sur cet aspect du contrôle des armes à feu a été présentée à la fin des années 70, elle a réellement suscité beaucoup de débats passionnés. Le projet de loi C-80 a également soulevé une grande controverse.

Il y a quelques mois, j'ai recommandé qu'on interdise l'importation au Canada d'armes à feu automatiques converties en armes semi-automatiques, mais pouvant facilement être reconverties en armes automatiques une fois importées au pays. Je suis très heureuse que les armes militaires constituent l'élément important de ce projet de loi C-80.

• (1550)

Ce qui me préoccupe, ce sont les propos du député au sujet du renvoi du projet de loi à un comité spécial. À mon avis, son renvoi à un comité spécial est une excellente idée, car nous pourrons en discuter maintenant au lieu d'attendre la deuxième lecture. J'ai eu l'occasion de visiter un certain nombre de clubs de tir cet été, afin de discuter de certains détails de cette question préoccupante.

Je me suis entretenue avec des policiers, dont le chef de la police du Grand Toronto, qui s'inquiètent vivement du grand nombre d'armes à feu qui sont entre les mains de criminels dans le Grand Toronto. Je pense que renvoyer dès maintenant le projet de loi à un comité spécial est une excellente idée.

Je voudrais savoir si le député en est au point où il ne veut écouter personne dans le grand public. Il veut simplement parler de la question ici. Nous pensons que c'est une bonne idée de renvoyer le projet de loi à un comité spécial pour en parler maintenant, pour écouter la population et, si certains amendements s'imposent, ils seront certainement apportés.

Nous avons l'occasion d'en discuter dès maintenant.

M. Waddell: Madame la Présidente, la députée dit que nous ne voulons pas écouter la population.

J'ai justement dit que nous voulons faire étudier le projet de loi du gouvernement par un comité et entendre des témoins. Voilà la procédure normale.

C'est une comédie. On s'écarte de la procédure normale.

J'aimerais poser une question à la députée: Comment expliquera-t-elle au chef de police du Grand Toronto qu'elle a effectivement sabordé le projet de loi sur le contrôle des armes à feu que, lui, appuyait? C'est exactement ce qu'elle a fait.

Que dira-t-elle aux électeurs de sa circonscription de Toronto lorsqu'ils lui demanderont pourquoi elle a empêché le contrôle des armes à feu, et ce, même si le projet de loi à ce sujet était modeste? Que leur répondra-t-elle? Que pense-t-elle du fait que la première femme ministre de la Justice ait voté contre le choix et qu'elle n'ait pas pu ou voulu tenir ses promesses à l'endroit des Canadiennes qui ont appris, en décembre dernier, que les femmes sont les principales victimes d'un contrôle trop laxiste des armes à feu et de la violence dans les villes canadiennes?

J'aimerais savoir ce qu'elle a à répondre. Je pense qu'elle aura bien du mal à la faire.

Madame la Présidente, j'ai oublié de présenter un sous-amendement à l'amendement des libéraux. Cela arrive parfois lorsqu'on est sur sa lancée. Je demande la permission de le présenter.

Mme le vice-président: Je dois avoir le consentement unanime de la Chambre pour autoriser le député à présenter à ce moment-ci un sous-amendement. Ai-je le consentement unanime?

Une voix: Non.

Mme le vice-président: Je n'ai pas le consentement unanime.

La période des questions et des commentaires se poursuit.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, j'ai écouté avec une grande attention les propos du député de Port Moody—Coquitlam. Comme ma collègue, je me sens obligé de me lever en cette Chambre parce qu'il a tenu des propos tout à fait contradictoires sur la pratique du Nouveau parti démocratique, le NPD. On sait que nos amis socialistes ont une maladie habituellement des comités de toutes sortes mais quand ce gouvernement veut créer un comité pour étudier tous les aspects d'une question, le député du Nouveau parti démocratique vient nous dire que cela fait un comité de trop et que l'on va parler pour rien.

Quand le gouvernement prend une décision, madame la Présidente, les mêmes députés du Nouveau parti démocratique viennent nous dire: Écoutez, vous prenez des décisions sans consulter la population, sans écouter les Canadiens et les Canadiennes qui ont un point de vue à

donner. Alors, il est extrêmement difficile dans ces circonstances de donner foi aux propos du député de Port Moody—Coquitlam parce que les propos qu'il tient aujourd'hui seront exactement contraires à ceux qu'il tiendra demain sur un autre sujet.

Le gouvernement canadien veut évidemment consulter les citoyens parce que cette question-là, dans la circonscription de Saint-Maurice, elle est très chaude. C'est une question qui crée trois ou quatre tendances différentes et il m'apparaît très raisonnable que la ministre de la Justice, qui a la confiance totale des députés de ce côté-ci de la Chambre, puisse procéder de cette façon-là.

Je n'en dirais pas autant du député de Port Moody—Coquitlam, madame la Présidente qui, lui, est député en cette Chambre depuis 1979 mais qui n'a pas eu la confiance des siens lors de la convention du Nouveau parti démocratique. Il a été battu à plate couture, malgré son expérience et il a été battu par quelqu'un qui arrivait à peine en politique.

Alors avant de parler de la confiance que nous avons envers notre ministre de la Justice, le député de Port Moody—Coquitlam devrait regarder l'absence de confiance totale qu'il a de la part de ses collègues et des militants de son parti politique.

Madame la Présidente, il y a une chose qui est très importante que nous devons regarder dans cette situation, c'est que les citoyens canadiens savent que ce n'est pas aussi limpide, aussi clair, aussi facile que le prétend mon honorable collègue du Nouveau parti démocratique. Je voudrais lui dire, et terminer là-dessus, que ce n'est pas dans le ciel avec les anges et les archanges que l'on peut avoir un projet de loi aussi clair. La situation est compliquée. Elle implique des chasseurs, elle implique des gens qui sont des collectionneurs d'armes à feu, elle implique également des criminels. Elle implique les forces de police, les Forces armées. Les armes à feu existent dans notre pays.

La solution la plus simple serait de les abolir complètement, mais je pense qu'on n'est pas rendu à ce point-là. Je demanderais à mon collègue du Nouveau parti démocratique de considérer très sérieusement, de participer activement, de ne pas boycotter le fameux comité que nous voulons créer aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Waddell: Madame la Présidente, c'est un coup un peu bas. Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai obtenu plus de voix pour moins d'argent que tous les candidats aux deux congrès de direction qui ont eu lieu l'année dernière. Cela signifie sûrement quelque chose. La ministre de la Justice était dans la course à la direction du Parti du Crédit social en Colombie-Britannique. Je crois que nous étions sur un pied d'égalité au départ et elle est devenue ministre de la Justice. Ce n'est pas si mal.

[*Français*]

De plus, je dois dire au député que nous avons ici un projet de loi qui concerne les armes à feu. Aujourd'hui, nous sommes d'accord avec le parti libéral pour que nous adoptions ce projet de loi, et le gouvernement lui-même a décidé de former un autre comité. Je veux donc poser une question à ce député: Que va-t-il dire aux jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal? Il a rejeté le projet de loi sur les armes à feu alors qu'il est un député du gouvernement qui a proposé ce projet de loi. La ministre a fait une promesse aux étudiants, à Montréal, il y a un an, à l'effet que le gouvernement serait en faveur d'une telle loi. Que va-t-il dire aux étudiantes, à Montréal?

[*Traduction*]

Au lieu de cela, voilà encore un comité et un gouvernement qui rejette son propre projet de loi. C'est une victoire pour les démarcheurs des armuriers. C'est triste, n'est-ce pas? Que va-t-il dire aux étudiants de l'Université de Montréal alors?

Mme le vice-président: Les période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, je pourrais dire que cela va sans dire, mais jamais rien ne va sans dire aux Communes. Je ne suis pas d'accord avec le député qui m'a précédé sur les conclusions qu'il a tirées. Cependant, j'ai écouté très attentivement ses commentaires et ceux du député de Cap-Breton—The Sydneys et de la ministre plus tôt ce matin.

Les Canadiens sérieux ne peuvent faire autrement que de soutenir les objectifs de ce projet de loi. Tout le monde veut vivre dans une société plus sûre et plus saine où personne n'a à craindre indûment pour sa propre sécurité.

Je suis en faveur de plusieurs des dispositions de ce projet de loi. Je sais fort bien, pour les avoir entendus personnellement, que bien des gens sont vraiment inquiets.

M. Waddell: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre mon collègue, mais il ne doit pas oublier que nous n'étudions pas cette mesure actuellement. Nous débattons une motion visant à la renvoyer au comité. Si nous étions en train d'étudier cette mesure, le gouvernement l'aurait mise en délibération.

Mme le vice-président: Si le député voulait patienter un peu, il verrait que son collègue s'apprête à faire une intervention tout à fait en rapport avec le sujet de la motion.

• (1600)

M. Fee: Madame la Présidente, mes intentions ne tarderont pas à devenir claires. Je sais très bien que les gens ont des inquiétudes. Ils m'en ont fait part à moi et aussi à tous les autres députés, j'en suis sûr. Certaines de ces préoccupations sont fondées, mais il y a dans certains cas des exagérations qui tiennent à un manque d'information ou à des malentendus. Il importe que ces préoccupations s'expriment et elles méritent une réponse avant que ce projet n'aille plus loin.

Je me réjouis de pouvoir, avec d'autres personnes, parler aujourd'hui du projet de loi et de la motion de renvoi. J'invite la Chambre à autoriser la création d'un comité qui va entendre le point de vue des Canadiens intéressés et des amateurs d'armes à feu responsables avant que l'étude du projet ne se poursuive.

J'ai également trouvé encourageante, ce matin, la réponse que la ministre a donnée au député de Notre-Dame-de-Grâce. Elle a dit que le comité ne s'en tiendrait pas strictement au contenu du projet, mais pourrait aussi examiner la réglementation dans une perspective plus large. Cela me semble important.

Il y a au Canada beaucoup d'utilisateurs d'armes à feu responsables qui peuvent nous éclairer. On a demandé leur opinion à nombre d'entre eux pour rédiger le projet. J'ai demandé à la ministre la liste des personnes consultées, et on m'a dit que le ministre précédent avait mené de vastes consultations de juillet à septembre de l'an dernier. Les principaux groupes d'intérêts qui s'occupent de la question des armes à feu ont alors eu l'occasion de présenter des mémoires pour exposer leurs craintes et leurs propositions. Il y a eu des réunions avec les représentants des services policiers, de la Fédération de tir du Canada, de la Fédération canadienne de la faune, de l'Association canadienne des chefs de police, de l'Association de l'industrie canadienne des munitions et armes de sport, de la National Firearms Association et de l'Association de tir Dominion du Canada. Tous ces groupes ont été consultés.

Maintenant que le projet de loi a pris forme, j'estime qu'il faut leur donner l'occasion de réagir. Ils tiennent tout autant que nous à la sécurité des Canadiens et ils ont tout intérêt à promouvoir une utilisation prudente des armes à feu. Ils méritent de participer à l'examen du projet et de se faire entendre encore une fois.

Tous les députés qui représentent des circonscriptions rurales ont déjà entendu le point de vue de beaucoup de leurs électeurs. Depuis le dépôt du projet de loi, en juin, bien des gens de ma circonscription sont intervenus auprès de moi. Ma circonscription englobe une grande zone urbaine, celle de Red Deer, qui est entourée de centaines de milliers de milles carrés de terres agricoles fertiles qui s'étendent jusqu'au pied des magnifiques Rocheuses. C'est une région dont le panorama est saisissant. C'est aussi une bonne zone naturelle de chasse. Il serait exagéré de dire qu'absolument tout le monde va à la chasse et se trouve donc touché. Il serait par contre tout à fait exact de dire que chacun d'entre nous connaît des gens qui vont à la chasse, car il y en a beaucoup.

J'ai reçu quelques lettres de chasseurs et de membres de clubs de tir qui vivent dans des villes, mais la plus grande partie de mon courrier, et de loin, venait de régions rurales, d'agriculteurs qui se servent d'armes à feu pour se débarrasser des prédateurs, de chasseurs légitimes qui s'adonnent à leur sport favori depuis des années sans avoir jamais eu d'accidents, de membres de clubs de tir qui s'enorgueillissent de tout ce qu'ils savent en matière de sécurité dans le maniement des armes.

Le fait que la plus grande partie de mon courrier vienne des campagnes témoigne d'un problème, que nous connaissons au sujet de bien d'autres questions à la Chambre. Dans notre pays si vaste et si divers, les perceptions varient parmi les groupes, les milieux culturels, les régions et même les groupes linguistiques. Dans ce cas, il y a des différences de perception entre les milieux urbains et ruraux. Les propriétaires légitimes d'armes à feu ne vivent pas tous en milieu rural, mais ils y sont certes plus nombreux. Par ailleurs, l'usage abusif des armes à feu ne se limite pas aux zones urbaines, mais c'est là qu'il est le plus fréquent.

Lorsque vient le moment de rédiger un projet de loi, les rédacteurs sont habituellement des gens de la ville qui n'ont pas toujours l'expérience qu'il faut pour comprendre la position rurale. Comme ma circonscription a une importante population rurale, j'ai reçu beaucoup de courrier. Les gens m'ont exprimé leurs préoccupations et j'estime qu'il est de mon devoir de les transmettre tant à la ministre qu'à la Chambre.

Je suis heureux d'avoir pu prendre la parole aussi tôt dans le débat pour exprimer ces préoccupations. Je dois dire que la ministre en est bien informée. Elle ne les partage pas toutes, mais elle s'est montrée compréhensive et a su écouter. Je suis très conscient des sentiments intenses que l'utilisation abusive des armes à feu peut provoquer. Je suis tout aussi conscient des sentiments intenses suscités par l'abus de nombreuses substances, comme l'alcool, les drogues et tout ce qui peut perturber notre société.

Je sais que de fortes pressions s'exercent sur la ministre et sur la Chambre en faveur de mesures de contrôle des armes à feu. Il importe cependant que ces mesures permettent d'obtenir les résultats voulus. Il importe que ce soit bien compris et accepté par l'ensemble de la population. Si ce n'est pas bien compris et accepté, le public ne respectera pas la loi et tentera de la contourner.

En tant que nation, nous n'avons ni les ressources ni l'envie de diriger un État policier. Nous ne pouvons pas nous rendre dans chacun des foyers du pays pour vérifier le respect de la loi. Comme tous les autres parlementaires que cette question préoccupe, j'ai transmis les questions et les préoccupations qui m'ont été communiquées à la ministre. Je sais qu'elle a rencontré quelques personnes, dont moi-même, qui s'intéressent de près à ce projet de loi. Je sais aussi qu'elle a pris connaissance des arguments d'autres personnes qui veulent l'abolition complète des armes à feu.

Je comprends que le sujet suscite des difficultés et des interrogations, mais il est indispensable que les honnêtes et légitimes détenteurs et utilisateurs d'armes à feu comprennent et acceptent la loi, pour qu'elle soit respectée. Il est vrai que certaines des préoccupations exprimées peuvent être exagérées, mais d'autres sont justifiées.

À part quelques éléments précis que j'aborderai dans quelques minutes, la principale préoccupation dont on m'ait fait part avait trait au pouvoir que cette loi donnerait au règlement. Les gens veulent savoir qui rédigera ce règlement.

Les députés, qui participent davantage au processus et qui le connaissent bien, qui comprennent comment sont rédigés les règlements, peuvent peut-être avoir confiance qu'ils seront équilibrés et bien écrits.

Mais il y a beaucoup de méfiance envers les politiques. Bien des gens n'apprécient pas que des règlements leur soient imposés pour traiter un problème qui, selon eux, ne les regarde pas. C'est ce qu'ils croient que nous sommes en train de faire. Nous imposons un règlement à de bons citoyens honnêtes et respectueux de la loi pour maîtriser un problème qui ne concerne que les autres.

Les choses se compliquent encore quand on dit que le pouvoir de réglementation sera délégué à un organisme distinct. La plupart des gens ont déjà de la difficulté à accepter notre existence. Ils sont maintenant inquiets du fait qu'un certain groupe non identifié de gens bien pensants détiendra le pouvoir de définir le règlement qui aura des conséquences sur leur passe-temps, possiblement sur leur emploi, et certainement sur la possession de leur bien acquis légalement.

Je citerai des exemples précis dont m'ont fait part mes électeurs. Je suis sûr qu'outre les lettres des électeurs, nous avons tous reçu les envois normaux des groupes comme la National Firearms Association. Il est assez intéressant de voir que, bien que cette association affirme dans une de ses publications récentes qu'elle n'a pas été consultée au moment où la loi a été rédigée, le ministère dit avoir rencontré ses représentants en août 1989, avant la rédaction de la loi. Quoi qu'il en soit, la loi est maintenant rédigée et présentée, et je pense que cette association représente des gens qui méritent d'être entendus.

Certaines des publications de cette association sont, pour ainsi dire, incendiaires. Peut-être certains faits et certains arguments y sont-ils exagérés. Certaines personnes semblent croire qu'il faut en mettre plutôt plus que moins pour faire comprendre leur point de vue aux politiques.

Il arrive souvent, au cours de débats à la Chambre que des députés insistent plus que de raison sur certains points ou tombent dans l'exagération. En travaillant à la Chambre des communes, nous apprenons à faire la part des choses et à discerner dans des discours emportés et exagérés l'étincelle de raison et l'argument juste. Je crois que cela est aussi vrai de la National Firearms Association. Elle a de bonnes suggestions à faire, mais il nous faut faire abstraction de certaines déclarations à l'emporte-pièce. L'association vaut la peine d'être écoutée.

Un fait intéressant appris dans sa publication, est que les membres peuvent souscrire une assurance responsabilité d'un million de dollars pour seulement 4,50 $. Au début, cette assurance ne les couvrait que lors des pratiques sur cibles, mais l'expérience positive a permis d'étendre la couverture à la chasse. Qu'ils puissent obtenir une telle assurance pour des primes aussi minimes illustre bien à quel point les membres de l'association sont des utilisateurs d'armes à feu responsables.

En plus d'une certaine forme d'exagération dans son discours, je n'ai pas aimé que l'association recommande récemment à ses membres de ne pas envoyer leurs observations et leurs suggestions à leur député, mais de dire seulement que la National Firearms Association parle en leur nom. Je remercie les nombreux électeurs de ma circonscription qui n'ont pas tenu compte de cet avis et m'ont écrit. Après avoir une première livraison assez importante de lettres, moi et plusieurs autres personnes, avons rencontré la ministre pour en discuter.

J'ai récrit à ces électeurs pour leur demander des données supplémentaires. J'ai été impressionné par la réaction de mes correspondants à l'exception d'un seul—un seul, j'insiste—agressif et désagréable. Les autres ont tous rédigé des lettres très sérieuses et réfléchies. Ils m'ont donné des exemples précis et ont expliqué en détail leurs craintes légitimes.

Parmi les éléments qui faisaient l'objet d'un consensus, le droit des Canadiens de posséder et de jouir de biens était un élément fondamental. Le gouvernement du Canada a déjà légiféré sur les droits et libertés, mais n'a pas abordé ce que mes correspondants et moi jugeons un élément essentiel.

• (1610)

Le Parlement devrait reconnaître le droits des Canadiens de posséder des biens. Il n'est pas juste qu'un gouvernement ou, pire encore, qu'un organisme de réglementation puisse frapper de restrictions un article acheté en toute légalité et demander qu'il soit rendu sans compensation.

De façon générale, tous ceux qui nous ont écrit ont formulé des réserves quant à la teneur du projet de loi. La plupart d'entre eux sont prêts à reconnaître la nécessité d'une loi sur le contrôle des armes à feu, mais ne sont pas convaincus que ce projet de loi atteindra son objectif.

L'un d'eux a dit que la violence et le contrôle des armes à feu étaient deux questions différentes. D'aucuns ont proposé que l'autorisation d'acquisition d'armes à feu soit traitée comme le permis de conduire. Il faudrait réussir des tests de maniement des armes et de connaissance des règles de sécurité avant d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Il pourrait même y avoir différentes catégories de permis.

Un autre a proposé qu'il serait préférable de confier la délivrance des autorisations à un organisme de réglementation indépendant plutôt qu'à des préposés qui prennent des décisions arbitraires, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Cette idée est conforme à celle d'une autre personne qui a suggéré de déterminer qui peut posséder des armes à feu plutôt que quel type d'armes on peut posséder.

J'aime bien mieux l'idée d'un permis que celle de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu. Pour obtenir un permis, il faudrait répondre à des critères, comme c'est le cas pour les permis de conduire. Ainsi, pour pouvoir acheter ou utiliser certains types d'armes à feu, il faudrait d'abord satisfaire à certaines conditions. En acquérant de l'expérience, on pourrait posséder une arme d'une autre catégorie.

Je n'ai rien contre le fait qu'une personne conserve son permis à moins d'abuser de son droit ou pour toute autre raison justifiant sa révocation, comme on le voit dans le cas des permis de conduire. J'estime que c'est une proposition qui vaut la peine d'être étudiée, et qui sera sûrement faite au comité.

Juste pour vous donner une meilleure idée de certaines des propositions que j'ai reçues de mes électeurs, je voudrais vous en citer quelques-unes. Une personne a suggéré: «Je pense qu'il devrait s'occuper de la question particulière du dédommagement pour les armes à feu saisies et je suggère qu'on propose de rétablir la catégorie des collectionneurs.» La ministre en a parlé aujourd'hui, et je la félicite d'avoir ajouté une disposition permettant aux vrais collectionneurs d'armes à feu de conserver leur collection.

Un autre de mes correspondants a déclaré: «Ce projet de loi menace financièrement les propriétaires légitimes d'armes à feu. Je me demande si ce projet de loi pourrait dissuader une personne résolue à commettre des atrocités.»

Un autre a écrit: «Doug, vous devez comprendre qu'un grand nombre d'entre nous souffrons encore de la réaction à la législation précédente. Nous craignons d'autres lois sur les armes à feu. Nous ne faisons pas confiance à un gouvernement qui essaye de limiter le droit légitime de posséder et d'utiliser des armes à feu en toute liberté. Il importe que vous n'écoutiez pas que les plaintes, mais que vous songiez aussi aux solutions.»

Une autre personne a dit: «Le mot clé devrait être la responsabilité, et pas des restrictions. Un grand nombre de gens aujourd'hui ont tout appris des armes à feu à la télévision et dans les livres qui les représentent comme des instruments redoutables de destruction. L'éducation est une méthode beaucoup plus progressiste.»

Une autre: «Il faudrait encourager les stands de tir et les clubs et demander aux nouveaux membres de suivre un entraînement avant d'être autorisés à participer.»

Une autre: «Je prie le gouvernement d'examiner les sources croissantes de violence sous toutes leurs formes dans notre pays et s'efforce de la réduire, pour commencer.»

Parmi mes correspondants, il y en avait très peu qui étaient partisans qu'on impose des limites à la capacité du chargeur. Bien des gens estimaient que cela viserait surtout les collections d'armes à feu, en particulier les modèles anciens à chargeur intégré. On m'a cité 12 ou 14 exemples différents d'armes à feu dont l'usage serait restreint ou qui serait interdites aux termes du projet de loi. Un grand nombre de mes correspondants ne voyaient aucun inconvénient à ce qu'on impose des limites aux armes militaires, d'assaut ou entièrement automatiques. Je citerai une personne: «Il n'y a aucune raison pour que quelqu'un possède une arme entièrement automatique.»

Ce projet de loi a de bons aspects qui feront l'objet de discussions au comité, comme le cours de sécurité pour les armes à feu et les normes nationales qui sont proposés pour faire en sorte que seuls des gens qualifiés puissent obtenir l'autorisation d'acquérir des armes à feu.

La plupart des gens sont partisans d'une période d'attente ou de réflexion avant d'obtenir une autorisation d'acquisition. Après tout, comme l'a dit quelqu'un, l'achat d'une arme à feu ne devrait pas être une décision prise sur un coup de tête.

Des gens ont fait l'éloge par écrit d'autres bons aspects, comme le fait que la restitution des armes à feu perdues pourrait être accélérée et également que ce projet de loi va permettre à des personnes détentrices d'une autorisation d'acquisition de transporter un revolver appartenant à une autre personne, peut-être un membre de leur famille.

J'ai critiqué le projet de loi. Il y a des choses que je voudrais voir améliorer. Je parle, je pense, au nom d'un grand nombre de chasseurs et de tireurs sportifs légitimes. Ils comprennent le problème que nous connaissons dans notre pays, les inquiétudes et l'objectif de la ministre et du gouvernement. Ils s'inquiètent même davantage que bien d'autres personnes de l'usage abusif et du mauvais usage qu'on fait des armes à feu.

Ils sont directement concernés par ce projet de loi. Ils ont le droit d'être entendus avant que nous n'allions plus loin. En tant qu'utilisateurs, ils peuvent offrir des suggestions constructives. Ils peuvent nous aider à élaborer des cours de formation.

Ils peuvent probablement proposer de meilleures façons de contrôler les armes à feu que les législateurs ou les bureaucrates. Ils ont exprimé certaines craintes à l'égard de ce que ce projet de loi peut leur enlever. En offrant des suggestions et en nous aidant, ils ont tout à gagner. Ils peuvent ainsi mettre en valeur le sport qu'ils ont choisi, améliorer notre projet de loi et contribuer à faire du Canada un pays plus sûr.

Madame la Présidente, approuvons cette motion. Établissons le comité et écoutons les Canadiens avant d'aller plus loin avec ce projet de loi.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je veux féliciter le député de ces remarques franches et sincères sur le sujet. J'ai trouvé ses remarques très utiles.

La plupart d'entre nous ont entendu déjà entendu un certain nombre de ces points de vues. Ce que j'ai à dire, et je vais directement au fondement de la motion à l'étude aujourd'hui, c'est que le gouvernement semble avoir commis une erreur à un certain moment, vraisemblablement après l'affaire Marc Lépine à Montréal

Peu importe la raison, la ministre de la Justice semble avoir été contrainte à présenter une mesure législative reflétant la politique du gouvernement. Le gouvernement veut légiférer dans ce domaine. Maintenant, il semble se rendre compte que le projet de loi n'est pas bon, qu'il présente certains défauts graves.

Nous avons vraiment besoin d'une mesure législative, mais il y a trop de défauts dans ce projet de loi. Si le projet de loi est trop mauvais pour qu'on aille plus loin et que le gouvernement n'a pas le courage de le retirer, il faut quand même qu'il nous montre qu'il prend des mesures.

N'est-ce pas pour cela qu'il renvoie la question à un comité spécial? N'admet-il pas en réalité qu'il a commis une erreur? N'est-ce pas pour cela que nous devons maintenant retourner à la case départ et remâcher toutes ces questions? Il y a beaucoup de questions à régler, certaines se rapportant au projet de loi, d'autres non.

Il n'est pas question d'amnistie ici. J'ai remarqué aujourd'hui certaines statistiques sur la ville de Toronto. Du 1er janvier au 31 août cette année, le service de police de cette ville a saisi 1 506 armes à feu illégales, comparativement à environ 1 200 en 1980. Cela veut dire qu'on saisit 6,2 armes à feu par jour à Toronto.

Il y a beaucoup de points qui sont laissés de côté dans ce projet de loi. Je veux demander au député s'il est prêt à reconnaître que le gouvernement est parti du mauvais pied, afin que nous puissions tous repartir rapidement du bon pied et répondre aux nombreux besoins auxquels une mesure législative doit répondre dans ce domaine.

M. Fee: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue d'avoir posé la question.

Je ne suis pas d'accord avec ses questions. Le député a lui-même déclaré que le projet de loi néglige un grand nombre de questions. C'est le point qui a été soulevé ce matin par son collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, lorsque celui-ci a demandé à la ministre si le comité allait limiter la portée de ses audiences au contenu restreint du projet de loi.

La ministre a répondu que ce ne serait pas le cas et que le comité se verrait confier un mandat plus large, afin d'entendre les Canadiens concernant tous les aspects législatifs de cette question.

Je ne pense pas que la ministre recule. Si elle le voulait, elle pourrait ne rien faire et laisser le projet de loi mourir au *Feuilleton*. Mais cela ne va pas se produire.

Grâce à la création du comité, les Canadiens pourront se faire entendre. Si le député pense que nous commettons une erreur en donnant suite aux préoccupations de la ministre, il se trompe. Des préoccupations bien légitimes ont été exprimées. Des questions ont aussi été soulevées.

En réponse à ces questions et préoccupations, la ministre et sa motion disent: «Écoutons les Canadiens.» Je pense que c'est un bel exemple de démocratie. Écoutons ce que les Canadiens ont à dire: nous aurons ainsi un meilleur projet de loi.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, la ministre est coincée parce qu'elle a fait une promesse aux étudiants de l'École polytechnique, en avril.

Elle a dit qu'elle déposerait un projet de loi. Elle a dit qu'elle lutterait afin que l'on exerce un contrôle plus sévère des armes à feu. Elle sait—le 6 décembre marquant l'anniversaire du massacre—qu'elle devra répondre aux députés qui lui demanderont pourquoi elle n'a rien fait. Elle va maintenant dire que le projet de loi a été renvoyé au comité pour étude. C'est malhonnête et déplorable de sa part. D'ailleurs, les étudiants de l'École polytechnique et les autres Canadiens l'en tiendront responsable. Je le répète, c'est le premier faux pas que commet la ministre depuis qu'elle a accédé à ce portefeuille.

• (1620)

Je voudrais demander au député, pour lui permettre de se tirer d'affaire, s'il peut nous confirmer la nouvelle publiée récemment dans un journal selon laquelle 30... Je vois que le député a déclaré aujourd'hui: «Ne prenez pas d'ordre du secrétaire parlementaire. Il pourrait vous détourner du droit chemin.»

M. Karygiannis: Allez-y, marquez des points.

M. Waddell: Marquez des points. Le député pourrait-il nous confirmer que 30 députés conservateurs ont déjà signalé qu'ils n'appuieront pas le projet de loi? S'il n'est pas en mesure de nous confirmer qu'il y en a 30, peut-il nous dire combien de ses collègues n'appuient pas la mesure législative? Et pourrait-il nous préciser sa position, appuie-t-il, oui ou non, le projet de loi C-80?

M. Fee: Madame la Présidente, la question du député me fait sourire, parce que la presse dans ma circonscription nous accuse de suivre aveuglément notre chef et de ne pas nous servir de notre tête. Et puis voilà qu'on nous critique parce qu'un autre journaliste affirme que nous ne suivons pas les directives à l'aveuglette.

Je ne peux confirmer le nombre de députés de ce côté-ci qui appuient ou qui n'appuient pas le projet de loi. Si vous m'avez écouté, et je suis sûr que vous l'avez fait, vous savez que j'ai mentionné, au cours de mon intervention, qu'un bon nombre de mes électeurs m'ont fait part de leurs vives inquiétudes. Oui, j'ai effectivement certaines réserves au sujet de ce projet de loi, sous sa forme actuelle. Je suis très content de voir que la ministre rencontrera les Canadiens pour écouter leurs doléances à ce sujet.

La tragédie insensée qui s'est produite à Montréal, l'an dernier, a secoué tous les Canadiens. On l'aurait été à moins. Je serais presque tenté d'accuser le député de vouloir exploiter ce sentiment, mais ce serait une grave accusation que je ne tiens pas à faire. J'avais pensé le mentionner dans mon discours. Je ne crois pas que nous devrions rédiger des règlements ou des lois en réaction à une tragédie particulière. Nous nous devons, tant pour ces victimes que pour leurs familles de concevoir une loi qui sera efficace à long terme. Nous aurions tort d'adopter une loi à la hâte au lieu de veiller à ce qu'elle soit bien conçue et reçoive l'appui des gens qui peuvent nous garantir qu'elle fonctionnera.

Il serait préférable, à mon avis, de prendre deux mois de plus pour faire les choses comme il faut et obtenir l'appui des groupes en faveur des armes à feu.

Aujourd'hui quelqu'un a présenté un amendement visant à limiter la durée des délibérations du comité. Je suis bien disposé à appuyer cette proposition, parce que je crois vraiment qu'il faut faire avancer les choses. Il faut mettre sur pied ce comité, il faut qu'il rédige son rapport dans les meilleurs délais pour qu'on puisse donner suite à

ses recommandations justement pour les raisons qu'on a indiquées.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, j'aimerais faire une brève observation avant de poser une question au député. Plusieurs raisons m'empêchent d'appuyer le projet dans sa forme actuelle et je suis bien disposé à les partager avec vous.

D'abord, c'est l'usager et non l'arme elle-même qui est la source du problème. Deuxièmement, c'est l'élément criminel en général qui a accès à des armes et qui continuera d'y avoir accès, quelle que soit la loi en vigueur.

Je suis un peu fatigué d'entendre toutes ces allusions absurdes à l'incident de Montréal. Il n'y a rien dans ce projet de loi-ci ou dans un autre qui permet de garantir que l'on n'assistera pas à un autre incident du genre de celui de Montréal. C'est un fait, madame la Présidente.

Je suis heureux de voir que le député de Red Deer a parlé des inquiétudes qu'éprouvent de nombreux Canadiens, surtout dans les régions rurales. Je ne sais pas si ce projet de loi répond aux attentes des habitants de Toronto, madame la Présidente, mais il y a des gens dans toutes les régions qui sont préoccupés par la question.

J'espère que le comité se déplacera dans les régions, en dehors des grands centres, et je voudrais demander au député de Red Deer, tout en le remerciant de sa contribution exceptionnelle au débat et de l'intérêt qu'il porte aux préoccupations que j'éprouve à ce sujet comme d'autres Canadiens, s'il estime que le comité spécial devrait recueillir le point de vue des habitants des régions rurales du Canada en particulier, des gens qui possèdent et utilisent des armes à feu de façon régulière et légalement, et qui pourraient être très sérieusement touchés par certaines dispositions du projet de loi. Je me demande si le député pourrait nous dire si le comité spécial compte se déplacer.

M. Fee: Madame la Présidente, comme le sait très bien le député, ce n'est pas moi qui décide si le comité se déplace ou non.

J'encourage fortement la Chambre à autoriser le comité à se déplacer. J'ai dit, à l'instar du député, que les régions rurales et urbaines ne perçoivent pas la question de la même façon. Cela vaut pour les deux groupes. Je crois que le comité devrait se rendre dans les régions rurales du Canada pour y recueillir le point de vue d'associations de détenteurs d'armes à feu, qui sont légitimes, honnêtes et respectueuses de la loi afin que les membres du comité qui vivent dans des agglomérations urbaines puissent avoir une idée de ce que pensent les habitants des régions rurales. Il est important aussi que le comité se rende dans des centres urbains pour que la population rurale puisse, à son tour, comprendre les préoccupations des habitants des grandes villes.

De plus, il est essentiel d'obtenir la participation d'associations de policiers qui, elles aussi, ont des préoccupations très sérieures et valables à formuler. Il importe que le comité rencontre le plus grand nombre possible de Canadiens dans toutes les régions du pays.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): En faisant tout en son pouvoir pour torpiller son propre projet de loi C-80 concernant le contrôle des armes à feu, madame la Présidente, le gouvernement conservateur témoigne encore une fois de son excessive faiblesse et de son manque de volonté politique. Il témoigne en outre de son extrême incompétence et de sa plus complète désorganisation.

En juin dernier, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à atteindre certains objectifs. Voilà qu'il déclare maintenant qu'il ne tient pas à ce que la Chambre adopte son propre projet de loi, préférant renvoyer pour étude à un comité spécial son objet soit le contrôle des armes à feu.

Les députés ministériels ont déclaré que c'était une bonne chose parce que nous devrions en examiner l'objet. Si nous nous étions prononcés en faveur du projet de loi en deuxième lecture, ledit projet de loi aurait été renvoyé pour étude à un comité. Le gouvernement aurait pu modifier la motion à l'étape de la deuxième lecture de façon a en saisir le comité de la justice ou un comité spécial. Il n'était pas utile, après le vote de deuxième lecture, de renvoyer ce projet de loi à un comité législatif. S'il ne l'a pas été c'est parce que le gouvernement a perdu la volonté politique de faire progresser ce projet de loi, car il n'arrive pas à trouver l'appui nécessaire dans son propre caucus. Il ne parvient peut-être pas non plus à obtenir l'appui nécessaire au Cabinet. Si le gouvernement avait mis le projet de loi aux voix, ses propres députés l'auraient peut-être rejeté.

Les Canadiens qui assistent aujourd'hui à nos débats doivent beaucoup s'amuser. En effet, ce projet de loi dont le gouvernement conservateur a pris l'initiative reçoit davantage l'appui des députés de l'opposition que des députés ministériels. Le député de Swift Current qui vient de poser une question a lui-même reconnu qu'il s'opposait au projet de loi. Je connais maints députés ministériels qui sont contre eux aussi. Le gouvernement ne passe pas à l'étude du projet de loi en deuxième lecture parce qu'il n'a pas assez d'appui dans son propre caucus. Il en résulte que nous allons renvoyer cette question pour étude à un comité spécial. Tôt ou tard, cette session sera prorogée et le projet de loi C-80 restera en plan. Nous n'aurons aucun projet de loi sur le contrôle des armes à feu, nous n'aurons aucun projet de loi du

gouvernement mais seulement un comité qui va préparer un rapport.

J'ai siégé à tant de comités qui étudient des questions où il y a eu une majorité conservatrice et où nous avons eu un rapport unanime. Nous en avons eus au Comité de la justice, au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et nous en avons eus au Comité des affaires extérieures.

Pas plus tard que l'autre jour, nous avons étudié le rapport unanime du Comité permanent des affaires extérieures qui recommandait que le gouvernement prenne certaines mesures à propos de la dette internationale. Le gouvernement n'a pas accepté une seule recommandation de ce comité qui était composé d'une majorité de conservateurs. Par conséquent, toute l'affaire avorte après de longs mois d'étude. C'est ce qui va arriver ici et c'est une honte parce l'événement à l'origine de ce projet de loi a été le massacre, il y a presque un an, de 14 jeunes étudiantes en génie à l'École polytechnique de Montréal. On a découvert qu'un fou du nom de Marc Lépine a utilisé un fusil Ruger semi-automatique pour tuer ces femmes.

Ce qui était vraiment horrible dans toute cette affaire, c'est qu'il a épargné les hommes et a décidé de ne tuer que les femmes. Il l'a fait à l'aide d'une arme qu'il avait pu se procurer trop facilement. Le public canadien l'a reconnu et s'est dit: Il y a quelque chose qui manque dans nos lois sur les armes à feu. Nous devons les resserrer. Comment un tel jeune homme a-t-il pu mettre la main avec autant de facilité sur un fusil Ruger semi-automatique? Soit dit en passant, ce n'était pas une arme ordinaire. C'est un fusil d'assaut dont se servaient les équipes d'intervention de nos forces policières. Ce n'est pas une arme ordinairement utilisée par les chasseurs. Elle est d'une puissance extrême et tire des balles vraiment mortelles. Cet incident a déclenché une campagne en faveur d'un resserrement de la réglementation, afin d'empêcher que d'autres incidents du même genre se produisent.

• (1630)

La ministre elle-même s'est rendue à l'École polytechnique de Montréal. Elle y est allée en avril pour s'entretenir avec des représentants des étudiants. Ils lui ont présenté 25 boîtes de pétitions portant plus de 500 000 signatures de personnes qui demandaient un contrôle plus sévère des armes à feu. La presse avait rapporté à l'époque qu'elle leur avait promis de présenter un projet de loi correspondant à leur voeux avant la fin mai. Nous n'avons pas eu le projet de loi avant la fin mai.

J'ai posé à plusieurs reprises des questions à la Chambre, pour savoir quand la mesure allait être déposée. Finalement, elle l'a été le 28 juin, je crois, soit le jour même de notre départ pour l'intersession d'été.

Malgré quelques faiblesses, le projet de loi C-80 représente certes un pas dans la bonne direction. Il contient beaucoup des modifications que j'avais moi-même proposées dans des projets de loi d'initiative parlementaire et des motions. Par exemple, la ministre a accepté l'idée d'un délai obligatoire entre le moment où une personne demande un certificat d'acquisition d'une arme à feu et celui où le certificat lui est délivré. J'avais proposé deux semaines. Elle est allée encore plus loin et je l'en félicite. Elle a opté pour un délai de 28 jours.

Cette mesure est très importante en raison de divers incidents survenus au Canada. Par exemple, il y a eu un cas à Montréal, où une jeune femme s'est rendue un matin dans un magasin d'articles de sport pour acheter une carabine. Le propriétaire l'a informée qu'il lui fallait une autorisation d'acquisition d'armes à feu. La personne s'est rendue au poste de police, a rempli une demande d'autorisation, a obtenue l'autorisation l'après-midi même, est retournée au magasin, a acheté une carabine et a tiré sur son ami.

Dans ce cas comme dans bien d'autres, s'il y avait eu un délai obligatoire, la police aurait eu le temps de mener une enquête, comme elle est censée le faire en vertu de la loi, et la jeune femme aurait eu le temps de se calmer. Il arrive très souvent que ces personnes sont aux prises avec un stress émotif intense, de sorte que si elles ont le temps de se calmer, elles le feront, sans compter que d'autres événements peuvent se produire dans l'intervalle et empêcher que la personne ne tire sur une autre. Le projet de loi C-80 renfermait cette disposition, à savoir un délai obligatoire de 28 jours.

Il renfermait aussi une mesure que j'avais présentée dans mon projet de loi d'initiative parlementaire, c'est-à-dire que la demande devait être accompagnée de références données par deux personnes de la collectivité concernant le caractère responsable du requérant, ainsi que d'une photographie. À mon avis, toutes ces formalités étaient des améliorations devant aider à repérer les personnes déséquilibrées et dangereuses qui pourraient demander une autorisation d'acquisition en vue de se procurer une arme.

Comme je l'ai dit, c'est le massacre survenu le 6 décembre 1989 à l'Université de Montréal qui avait donné son impulsion à ce projet de loi. Nous pensions alors qu'une mesure législative allait être adoptée, mais il semble que ce ne sera pas le cas. Une étude sera faite et nous ne nous y opposerons pas, mais je tiens à exprimer mon très vif désappointement et mon grand regret. Je connais personnellement les parents de certaines des jeunes femmes qui ont été tuées lors de cet incident, et je puis vous assurer qu'ils ne seront pas du tout heureux de la tournure des événements. Ces personnes vont conclure à un manquement du gouvernement à sa promesse faite à l'époque. Ce projet de loi ne constitue pas une mesure législative radicale. C'est une amélioration par rapport à la loi actuelle, mais ce n'est pas un changement radical.

Soit dit en passant, ce côté-ci de la Chambre convient que l'objet du projet de loi doit être étudié en comité, mais nous pensons que cet examen aurait dû être fait après l'adoption en deuxième lecture. À l'étape de l'étude en comité, nous aurions pu évidemment entendre des témoins. Le projet de loi aurait peut-être pu être modifié et amélioré, par des amendements apportés en comité, relativement à des aspects qui préoccupent certaines personnes. Il aurait pu être amélioré dans les deux sens, soit dans le sens de la sécurité publique, de même que dans le sens des exigences bureaucratiques et ainsi de suite, aspect qui préoccupe beaucoup de chasseurs et de tireurs sportifs. Le projet de loi aurait pu être amélioré par une bonne étude en comité, après la deuxième lecture; cependant, ce qui arrivera, c'est que nous n'aurons que l'étude et, vraisemblablement, nous n'aurons rien du tout. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais j'ai bien peur que nous n'ayons rien.

D'où vient cette paranoïa dont souffrent les lobbyistes relativement au contrôle des armes à feu? Le contrôle des armes à feu existe dans notre pays depuis 1892, et les mesures à cet égard n'ont cessé de s'améliorer au cours des années. On a comblé les lacunes que présentaient les mesures législatives et c'est ce que nous tentons de faire encore, mais certaines personnes dans ce pays souffrent de paranoïa. Elles représentent la minorité car, chaque fois qu'on fait un sondage Gallup sur la question, la vaste majorité des Canadiens veut un contrôle sévère de l'acquisition et de l'utilisation des armes à feu. Même dans les provinces des Prairies, la majorité veut un contrôle plus sévère. Cependant, pour une raison ou une autre, les lobbyistes, la minorité, sont très actifs et, avec leur avalanche de lettres, réussissent à influencer certains députés qui reculent ensuite devant de bonnes mesures législatives.

D'où vient cette paranoïa? Personne, dans les partis politiques que je connais, ne dit que nous devrions bannir tous les fusils, les carabines et les armes de chasse. Nous avons trois catégories d'armes au Canada. Il y a d'abord les armes interdites. Ce sont des armes qui sont carrément prohibées comme les mitrailleuses, les armes entièrement automatiques, qui sont permises pour la police et les forces armées, mais non pour les simples citoyens, et les armes à canon tronqué, qui ne sont permises pour personne. Je crois que tout le monde s'entend là-dessus.

Il y a ensuite les armes à autorisation restreinte, qui comprennent essentiellement les revolvers et autres armes de poing. Elles ne sont permises qu'aux personnes qui, conformément à la loi, peuvent prouver qu'elles en ont besoin. Par exemple, un détective privé ou une personne dont la famille a été victime d'une attaque peuvent faire une demande et la police peut accorder le permis exigé pour une arme à autorisation restreinte.

Toutes les autres armes, que je qualifierais de réglementées, tombent dans la troisième catégorie. Ce sont les fusils et carabines habituels. Jusqu'en 1978, ces armes ne faisaient l'objet d'aucun contrôle. On pouvait se présenter dans n'importe quel magasin d'articles de sport ou quincaillerie et acheter un fusil ou une carabine sans se soumettre à quelque contrôle que ce soit. Mais nous avons constaté, au Canada, que ces armes servaient trop souvent à commettre des meurtres. Nous avons donc dit en 1978 que, pour acheter un fusil ou une carabine, il fallait obtenir une autorisation d'acquisition et qu'il fallait se soumettre à un contrôle avec vérification du casier judiciaire, de la stabilité mentale, des antécédents de violence, etc. Lorsqu'il y avait des raisons de soupçonner qu'une personne n'était pas responsable, la police avait le droit de refuser l'autorisation.

Personne ne dit qu'il faut interdire carrément les fusils et carabines ordinaires qui servent à la chasse ou à la pratique d'un sport. Pourquoi les Canadiens s'opposeraient-ils à un contrôle sur une arme qui est conçue et fabriquée pour tuer? Je ne parle pas ici de jouets, ni d'armes qui tirent des projectiles de plastique ou de caoutchouc, ni non plus d'armes qui tirent des gaz lacrymogènes, mais de fusils ou de carabines qui sont faits exprès pour tuer des animaux ou des êtres humains. Pourquoi s'opposer à ce qu'on impose pour ces objets fabriqués un contrôle semblable à celui qui est exigé pour les automobiles? Les voitures sont faites pour le transport, mais, comme elles se déplacent à grande vitesse,

nous obligeons les conducteurs à demander un permis et à se soumettre à des examens. Personne ne peut aller acheter une voiture et la conduire sans subir avec succès à un examen et sans détenir un permis. Si les gens ont déjà été condamnés pour conduite dangereuse, on leur retire leur permis. Toutes les automobiles doivent être enregistrées.

• (1640)

Ce que nous proposons dans le cas des armes à feu n'est même pas aussi sérieux que ce qui se fait pour les automobiles. Les armes à feu sont prévues pour tuer. Pourquoi les gens devraient-ils s'opposer à la simple réglementation de ces armes pour leur propre sécurité? Cela n'est pas plus complexe ou bureaucratique que pour les automobiles.

Il y a d'autres substances qui sont dangereuses également et que nous contrôlons. Certains médicaments ne peuvent être vendus que par des pharmaciens diplômés. Il faut obtenir une ordonnance d'un médecin, pour se les procurer, madame la Présidente.

C'est pour assurer la sécurité du public que nous tentons d'empêcher que des personnes dangereuses ne fassent l'acquisition d'armes à feu.

On nous ressert toujours les mêmes arguments dépassés pour s'opposer au contrôle des armes à feu en général. Un de nos vis-à-vis vient de nous dire que ce ne sont pas les armes qui tuent, mais les gens. Or, les statistiques montrent qu'il est cinq fois plus facile de tuer avec une arme à feu qu'avec toute autre arme. Il est vrai qu'une personne doit utiliser l'arme à feu en question, mais il est alors beaucoup plus facile de tuer. Je le répète, si on souhaite réduire le nombre de meurtres et d'homicides commis à l'aide d'armes à feu, on doit faire en sorte que les gens irresponsables et ceux qui ont un dossier criminel ne puissent pas s'en procurer facilement.

Soit dit en passant, madame la Présidente, chaque fois que nous avons resserré notre législation sur le contrôle des armes à feu—et des études publiées par le ministère du Solliciteur général le prouvent—le taux de crimes, d'homicides et de vols à main armée commis à l'aide d'armes à feu a diminué. Si l'on compare les États-Unis au Canada—et nous savons tous qu'aux États-Unis, on n'exerce pratiquement aucun contrôle sur les armes à feu—si l'on compare le Canada et les États-Unis, on s'aperçoit que chez nos voisins du Sud, 70 p. 100 des homicides sont commis à l'aide d'armes à feu. Au Canada, la proportion n'est que de 30 p. 100, car il est beaucoup plus difficile de se procurer une arme à feu. En outre, le taux de meurtres aux États-Unis est d'environ 9 pour 100 000, alors qu'au Canada, il est de 2,5 pour 100 000. En proportion, le taux de crimes commis à l'aide d'armes à feu est beaucoup moins important au Canada, car notre législation sur le contrôle des armes à feu est beaucoup plus sévère à l'heure actuelle. Notre taux d'homicides au Canada est nettement inférieur également à celui qu'on retrouve aux États-Unis, car il est difficile de se procurer une arme à feu.

Nous entendons aussi la vieille rengaine au sujet de l'interdiction des armes à feu. Il n'en est pas question; nous proposons simplement d'appliquer une certaine réglementation pour qu'il soit plus difficile de s'en procurer. Certains soutiennent que seuls les criminels auront des armes à feu si elle sont interdites. On a déjà fait valoir au cours du présent débat—que les deux tiers des homicides au Canada sont des premiers délits. On tue un parent, un ami ou une connaissance parce qu'on est angoissé, ivre, drogué ou extrêmement contrarié par une dispute quelconque. On se procure une arme à feu et on tue. C'est le cas des deux tiers des homicides chez nous.

Nous savons que nous n'arriverons jamais à empêcher les tueurs à gages et la pègre de se procurer des armes, mais nous pourrions au moins rendre la chose plus difficile pour les hommes qui tuent leurs femmes et les personnes qui, comme Marc Lépine, ont l'esprit dérangé et, pour une raison ou pour une autre, en ont contre les féministes. Ce sont des non-professionnels du crime qui commettent la majorité des meurtres au Canada; si nous pouvons leur rendre les choses plus difficiles, nous aurons accompli quelque chose. Nous avons déjà réussi à supprimer des échappatoires de notre législation concernant les armes à feu, et nous pouvons le faire encore.

Pour conclure, je tiens simplement à dire que la législation en cette matière n'est pas une panacée. Elle ne va pas faire disparaître complètement les crimes commis avec des armes à feu. Elle ne va pas supprimer tous les homicides commis avec une arme à feu, mais elle peut en réduire considérablement le nombre, surtout parmi les gens qui ne sont pas des professionnels du crime. C'est ce que nous nous efforçons de faire. Nous pouvons le faire sans brimer indûment le droit des chasseurs et des sportifs de pratiquer la chasse et leur sport. On l'a fait par le passé.

J'ai été chargé en 1978, alors que j'étais solliciteur général, de mettre au point et de présenter la dernière loi sur le contrôle des armes à feu. Je suis passé à un autre ministère après avoir préparé cette loi, qui a finalement été adoptée sous un autre solliciteur général et ministre de la Justice. Je me souviens que, à l'époque, les divers

groupes de pression nous ont lancé les mêmes arguments que nous entendons répéter aujourd'hui, qu'en adoptant la loi en 1978, nous détruirions pratiquement les sports de la chasse et du tir. L'histoire a démontré que cet argument ne tenait pas debout. La chasse se pratique encore.

Je ne fais de chasse personnellement; cela ne me dit rien. Il se fait encore beaucoup de chasse dans le pays, surtout dans les régions rurales et le Nord où c'est une tradition depuis toujours et un élément de la culture. Cette activité n'a pas vraiment été dérangée. Comme je l'ai déjà signalé, nous avons une loi sur le contrôle des armes à feu depuis 1892. Elle a été constamment resserrée et renforcée, toujours d'une manière qui permette aux chasseurs et aux tireurs de pratiquer leur sport. Un grand nombre de tireurs canadiens ont gagné des médailles aux Jeux olympiques parce qu'ils ont pu pratiquer leur sport.

J'ai épuisé mon temps de parole. Un dernier mot. Nous aurions appuyé cette mesure législative. Voici un cas où l'opposition est plus favorable à un projet de loi ministériel que les ministériels eux-mêmes. Le gouvernement recule. Il renvoie la question pour étude. Nous espérons que l'étude sera fructueuse. Nous allons insister fortement pour qu'une loi soit adoptée à ce sujet. Nous ne voulons pas décevoir les familles montréalaises dont les filles ont été tuées, massacrées, il y a un an.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, j'ai porté une grande attention à l'énoncé que vient de nous faire le député de Notre-Dame-de-Grâce, ancien solliciteur général, lui qui célèbre cette année ses 25 ans de vie parlementaire. Je l'en félicite, parce que c'est un exploit en politique moderne que d'être ici, dans cette auguste assemblée, pendant 25 années.

Cependant, j'ai pris la peine de me lever parce qu'il y a au moins deux éléments du discours fait par mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce qui me paraissent être des points qui méritent d'être expliqués un peu plus parce que je ne les partage pas.

Premièrement, comme mon collègue de Port Moody—Coquitlam, le député de Notre-Dame-de-Grâce est un peu contradictoire dans ses propos. Lorsque le gouvernement prend des décisions, on nous reproche de ne pas consulter la population; lorsque nous voulons former un comité spécial pour étudier une question, notre collègue de Notre-Dame-de-Grâce dit: Il ne faudrait pas avoir de comité, c'est une perte de temps.

Si le député de Notre-Dame-de-Grâce était si préoccupé par l'efficacité et le fonctionnement de la Chambre des communes, peut-être pourrait-il parler aux sénateurs libéraux, dans l'autre Chambre, qui bloquent le processus parlementaire de plusieurs projets de loi depuis presqu'un an maintenant.

J'en viens au second élément. Les députés d'en face, ceux du Parti libéral et du Nouveau parti démocratique, très souvent, se plaignent que les citoyens de la partie rurale sont oubliés par le gouvernement canadien et ils font toutes sortes de grands discours, de grandes rhétoriques sur ce sujet. Nous avons une occasion formidable, extraordinaire, privilégiée, madame la Présidente, de pouvoir consulter la population rurale qui a des préoccupations particulières, différentes de celles des citadins. Pourquoi ne pas leur donner cette occasion?

Maintenant le troisième point de mon commentaire et ma question: Le député de Notre-Dame-de-Grâce a fait référence aux statistiques canadiennes, et je vais conclure là-dessus, qui prouvent qu'au Canada on a moins de meurtres et moins de crimes violents *per capita* comparativement aux États-Unis. Mais il faut quand même tenir compte d'une chose: le Canada et les États-Unis, ce sont deux pays totalement différents. On ne peut pas comparer Los Angeles à Québec ou New York à Montréal. Plus une ville est grosse, plus elle est densément peuplée, plus le taux de la criminalité va être élevé, qu'il y ait des armes autorisées ou pas. Alors, il est injuste de comparer ces deux éléments-là.

Qu'on ait une loi ou pas—et c'est ma question—le député de Notre-Dame-de-Grâce ne pense-t-il pas qu'on ne pourra jamais empêcher des individus comme Marc Lépine de commettre le crime qu'ils ont fait malgré les lois présentées par le député de Notre-Dame-de-Grâce lorsqu'il était solliciteur général du Canada?

[*Traduction*]

M. Allmand: Madame la Présidente, je reprends avec plaisir les trois points soulevés par mon collègue, mais je veux d'abord le remercier de ses observations concernant les 25 années que j'ai passées au Parlement.

Il a laissé entendre que nous nous opposions à la consultation, parce que nous aurions préféré étudier le projet de loi plutôt que cette motion. Nous ne sommes pas contre la consultation. En présentant mes observations, je crois avoir expliqué très clairement que nous aurions pu débattre de ce projet de loi, en deuxième lecture, voter et le renvoyer, comme on le fait depuis des années à la Chambre, au Comité de la justice, à un comité

spécial ou à un comité législatif. Puis, nous aurions tenu des audiences.

• (1650)

Je suis d'accord avec lui. Nous devrions tenir des audiences pour entendre des gens des milieux urbains et ruraux. Je ne suis pas en désaccord avec lui. Nous aurions tenu des audiences après l'étape de la deuxième lecture. De cette façon, nous aurions pu amender le projet de loi. Il sait bien, s'il a participé à des comités législatifs, qu'au cours de ces audiences, les gens proposent d'amender un article ou un autre, puis on fait les amendements. C'est un projet de loi amendé qui revient à la Chambre. Les audiences du comité auraient pu donner ce résultat.

En procédant à l'étude du projet de loi, on aurait maintenu la confiance de tous les Canadiens qui demandent au gouvernement de prendre des mesures à l'égard du contrôle des armes à feu. Le gouvernement lui-même a commencé par répondre à cette demande en présentant le projet de loi. En effet, c'est votre gouvernement qui a d'abord présenté le projet de loi C-80. Je l'ai parcouru et j'ai déclaré que, dans l'ensemble, il était satisfaisant. Aujourd'hui, c'est votre gouvernement qui change la façon de procéder. Je crois en la consulation. Elle aurait pu être réalisée en votant sur le projet de loi en deuxième lecture puis en tenant des audiences.

Je suis ici depuis 25 ans et c'est comme cela qu'on procède habituellement. On aurait pu le faire encore. Nous aurions pu entendre des gens des milieux ruraux et tenir compte de leurs opinions.

Pour en revenir aux gens des milieux ruraux, nous avons modifié la législation par deux fois depuis que je suis au Parlement: en 1968, d'abord, avec le célèbre projet de loi omnibus sur le Code criminel, puis en 1978, lorsque nous avons raffermi nos lois sur les armes à feu. Chaque fois, il s'est trouvé des gens pour dire que nous allions tuer la chasse, que le tir sportif allait disparaître. Il n'en fut rien. Nous avons proposé des modifications et raffermi la loi.

Le député oserait-il prétendre que la chasse ne se pratique plus dans nos campagnes? La chasse se pratique toujours. Pour ce faire, il faut être muni d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu. La plupart des chasseurs responsables l'obtiennent. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais je dirais que près de 90 p. 100 des gens obtiennent un permis de conduire pour prouver qu'ils sont des conducteurs responsables. Presque tous les chasseurs prouvent leur sens des responsabilités en obtenant une autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Le député prétend qu'il n'est pas correct de comparer le Canada et les États-Unis parce que ce sont deux pays distincts. Il a raison. Ces deux pays diffèrent notamment par leur conception de la justice pénale. Au Canada, nous avons toujours cru dans le contrôle des armes à feu, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis. C'est notamment pour cette raison que le nombre d'actes criminels perpétrés avec une arme à feu est moins élevé au Canada et que moins de meurtres sont commis ici qu'aux États-Unis. On vit en sécurité au Canada; la situation n'est pas idéale, mais elle est certainement meilleure qu'aux États-Unis. À Toronto, ville de près de trois millions d'âmes, il y a eu 50 meurtres l'an dernier. À Détroit, pour une population égale, le nombre de meurtres s'élève à 400 ou 500. Tout le monde porte une arme à feu à Cleveland, Détroit, Buffalo et ailleurs.

D'accord, le Canada et les États-Unis sont différents. Cette différence repose justement, dans une certaine mesure, sur notre vision de la justice pénale.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je voudrais, dans mes observations, dire au député que le projet de loi du gouvernement en matière de contrôle des armes à feu néglige tout simplement l'un des problèmes qui nous préoccupe au Canada. En 1988, presque autant de Canadiens ont été assassinés à coup de couteaux qu'avec des armes à feu, soit 167 dans un cas et 169 dans l'autre. De plus, 138 personnes ont été battues à mort et 22 autres ont été étranglées.

Quatre-vingt pour cent des 657 personnes assassinées en 1989 l'ont été par quelqu'un qu'elles connaissaient et, dans la moitié des cas, il s'agissait d'un membre de leur famille immédiate. Très souvent, c'étaient des femmes assassinées par leurs maris ou leurs partenaires avec qui elles vivaient.

Or, le gouvernement a réduit le financement du conseil de la situation de la femme, des maisons de transition et des organisations de femmes. Il n'a absolument pas tenu compte de la violence contre les femmes au Canada. Dans la circonscription que je représente, nous avons deux cas importants où les agents de la GRC ont ramené chez eux, le lendemain matin, des gens qui avaient été accusés, la veille, d'avoir commis des actes de violence familiale et leur ont ainsi permis de continuer à agresser les personnes avec lesquelles ils vivaient. C'est comme si

on ramenait un criminel sur la scène du crime pour qu'il puisse terminer sa besogne.

Les procureurs de la Couronne ont échoué dans ce domaine. Sur 200 personnes accusées de violence familiale, seulement 90 ont été condamnées et beaucoup ont obtenu le sursis à la condition de ne plus battre ou maltraiter leur femme.

J'aimerais terminer en disant que nous n'avons pas tant besoin de contrôler l'utilisation des armes à feu que de nous attaquer au fond du problème de la violence familiale et de la violence contre les femmes.

Le député n'est-il pas d'accord pour dire que le gouvernement a commis une grave erreur en ne s'attaquant pas à un des vrais problèmes qui existent dans ce domaine?

M. Allmand: Oui, madame la Présidente. Une loi de contrôle des armes à feu ne peut constituer qu'un élément dans la prévention des crimes avec violence au Canada, mais nous ne pouvons pas oublier le contrôle des armes à feu. J'ai fait remarquer que chaque fois que nous avons rendu plus sévère la législation sur le contrôle des armes à feu, nous avons réussi à réduire la proportion des crimes commis à l'aide de telles armes. Les mesures de contrôle des armes à feu sont donc importantes.

Mais le député a absolument raison de dire qu'on n'en fera pas assez si l'on se contente de renforcer le contrôle des armes à feu. Beaucoup d'actes de violence sont commis contre les femmes, que ce soit par leur partenaire, leur mari ou autre type de conjoint, et il n'existe pas suffisamment de refuge pour ces victimes de la violence. Il n'existe pas suffisamment de programmes pour s'occuper des hommes qui maltraitent leur femme ou leur partenaire. Il y a toute une gamme de mesures sociales qui pourraient être proposées et mises en oeuvre pour remédier aux causes de cette violence. Nous n'en faisons pas assez en ce domaine.

Les gouvernements à tous les niveaux n'en font pas assez, c'est pourquoi je suis d'accord avec le député. Cela dit, je crois quand même que nous devons faire davantage pour contrôler ces instruments de violence, les armes à feu, qui sont utilisées plus que toute autre arme pour tuer. Trente p. 100 des homicides au Canada sont commis à l'aide d'une arme à feu, mais à la différence de toutes les autres armes, l'arme à feu n'a d'autre objet que tuer. On peut trancher du pain avec un couteau, lequel est parfois utilisé pour tuer, mais j'aimerais mieux qu'on me poursuive avec un couteau qu'avec une arme semi-automatique.

Mme le vice-président: Nous poursuivons le débat.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur ce sujet très important, je dirais même capital.

Une citoyenne de ma région est décédée l'an dernier le 6 décembre 1989 lors d'événements hautement émotifs, hautement difficiles, non seulement pour les Québécois et les Québécoises, mais également pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Les événements qui se sont produits à l'École polytechnique ont fait réfléchir les citoyens de notre pays sur les graves conséquences de perturbations sociales, les perturbations psychologiques dont sont atteints certains individus. À cet égard, on se souviendra du triste cas d'une jeune homme de Montréal, Marc Lépine, qui est devenu, je dirais, tristement et malheureusement célèbre dans les circonstances, et qui nous a tous et toutes profondément choqués. Pourquoi, madame la Présidente?

C'est que nous pensons que la plupart des citoyens sur cette planète sont censés être raisonnables, sont censés être normaux, sont censés agir avec tout le jugement dont leur père et leur mère ont pu leur donner à la naissance. Malheureusement, la société dans laquelle nous vivons évolue très rapidement. Les études ne sont pas un succès pour tous les étudiants au Canada; 30 p. 100 des jeunes hommes et des jeunes femmes sont actuellement incapables de compléter leur secondaire V, c'est-à-dire leurs études secondaires, pour être plus précis.

Cela provoque, madame la Présidente, chez un très grand nombre de jeunes Canadiens et Canadiennes, des difficultés dans le domaine de l'emploi, des difficultés dans les domaines social et psychologique peuvent intervenir et causer des traumatismes très importants.

Nous avons tous jugé très sévèrement le jeune Marc Lépine l'an dernier, et cette Chambre, de façon unanime, avait pris conscience d'une réalité contre laquelle nous pouvons difficilement, à court terme, trouver des solutions. Toutefois, ce n'est pas une raison pour se préoccuper du problème.

J'ai toujours pensé, madame la Présidente, que l'abolition totale des armes. . .

Mme le vice-président: Malheureusement, je me vois dans l'obligation d'interrompre l'honorable député de Saint-Maurice qui, j'en suis sûre, voudra continuer ses remarques à un autre moment.

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Français*]

LES AÎNÉS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'ACCESSIBILITÉ AUX SALLES PUBLIQUES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour convaincre les provinces et les municipalités d'inciter les propriétaires de salles de réceptions à mettre à la disposition des personnes handicapées et des personnes âgées des salles de toilettes situées au même plancher que les salles de réceptions.

—Madame la Présidente, je désire débattre de cette motion qui provient de mes commettants. À cause de notre système, cela a pris plusieurs mois afin que l'on puisse la débattre ce soir. Même si ma circonscription est dans un secteur résidentiel, je crois que dans la région de Montréal, c'est la circonscription qui compte le plus grand nombre de salles de réceptions.

À différentes occasions où j'étais présent pour des événements, plusieurs personnes âgées et plusieurs personnes handicapées ont porté à mon attention certains inconvénients que certains établissements pouvaient leur créer, c'est-à-dire qu'il y a des établissements qui ont une salle de banquet ou de réception au deuxième étage de l'établissement alors que les salles de toilettes sont au premier étage. Et entre le premier et le deuxième étage il n'y a pas d'ascenseur, ni d'escalier mécanique. Cela crée des problèmes sérieux pour les personnes âgées et les personnes handicapées qui durant la cérémonie doivent descendre au premier étage. Et c'est là qu'ils m'ont demandé de faire des démarches afin que les gouvernements provinciaux ou municipaux puissent adopter des règlements afin d'obliger ces établissements, lorsque des permis de construction leur sont émis, à faire le nécessaire afin que les toilettes et les salles de bains soient au même étage que la salle de réception, ou de se doter d'un ascenseur ou d'un escalier mécanique qui seraient accessibles aux personnes handicapées.

En effet, madame la Présidente, même au niveau fédéral, nous avons, au Conseil national de recherches du Canada, le Code national du bâtiment du Canada dont j'ai ici une copie de certaines sections de la dernière version de 1990. Dans des sections très précises, je remarque que l'on traite justement de la conception des accès sans obstacles, pour permettre aux personnes handicapées d'entrer dans le bâtiment. On parle des entrées et des parcours, d'étages desservis par des escaliers mécaniques, des commandes d'équipements, des aires où le parcours sans obstacles est exigé, des aires de stationnement pour les personnes handicapées. Pour les salles de toilettes, par exemple, on prévoit des situations spéciales. On prévoit le nombre de toilettes selon le nombre de personnes. On parle aussi de la dimension des pièces de l'habitation, des fenêtres, de la ventilation, de l'installation de la plomberie. Il y a plusieurs sections dans le Code national du bâtiment, mais il n'y a rien, même dans notre Code national du bâtiment, ni, à ma connaissance, dans les règlements provinciaux et municipaux qui puisse justement régler cette situation que je trouve inacceptable.

Je comprends que les propriétaires d'établissements, à cause des coûts assez élevés et du manque d'espace, soient obligés d'utiliser le plus d'espace possible, mais à mon avis c'est une nécessité.

Imaginez les personnes âgées qui, au cours d'un banquet, d'une réception, doivent descendre des escaliers quand même assez longs pour aller à la salle de toilettes et imaginez dans quelle situation se trouvent les gens en fauteuils roulants.

Il est donc très important que notre Code national du bâtiment soit modifié en conséquence et que les provinces et les municipalités en fassent ainsi. Madame la Présidente, j'espère que mes collègues pourront ce soir appuyer ma motion afin que le gouvernement puisse entreprendre les démarches nécessaires.

Je sais que mon collègue de Winnipeg-Nord, qui connaît très bien ce dossier, a l'intention de prendre la parole. S'il y en a d'autres, ils sont tous bienvenus à y prendre part. J'espère qu'à la fin du temps alloué, on pourra adopter cette motion.

Mais, avant de conclure, afin de permettre à d'autres collègues de pouvoir s'exprimer, j'aimerais quand même mentionner que dans un rapport qui a été déposé récemment, plus précisément en juin 1990—en fait, il s'agit d'un des derniers rapports à être présentés et le deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées—on y retrouve six recommandations qui visent à améliorer la vie des personnes handicapées. Il y en a une qui va dans le même sens que ma motion; il s'agit de la recommandation nº 5, à la page 42 du rapport, et je la cite:

> 5. Que le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités, élabore un plan d'action fédéral-provincial-municipal pour les personnes handicapées qui garantira des consultations, une coopération et une action coordonnée permanentes. Ce plan d'action pourrait être dressé lors de la prochaine conférence sur l'économie des premiers ministres.

En conclusion, madame la Présidente, c'est une question, comme je l'ai mentionné au début, au sujet de laquelle mes commettants, surtout les personnes âgées et les handicapés de la circonscription de Saint-Léonard, m'ont manifesté à plusieurs reprises le désir d'y voir apporter des corrections. À titre représentant et de député de Saint-Léonard, je la soumets ici à cette Chambre afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires.

J'en profiterais, à ce moment-ci, pour remercier tous mes collègues qui prendront la parole là-dessus et qui m'appuieront pour faire adopter cette motion.

[*Traduction*]

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais parler de la motion que le député a présentée afin que le gouvernement convainque les provinces et les municipalités d'inciter les propriétaires de salles de réceptions à mettre à la disposition des personnes handicapées des salles de toilettes plus facilement accessibles.

Je puis facilement appuyer cette motion car je pense qu'elle s'incrit dans la politique du gouvernement. Celui-ci s'efforce constamment d'améliorer l'accès des personnes handicapées à toutes les installations. Comme le disait le premier ministre:

> Il faut garantir aux personnes handicapées l'accès à toutes les composantes fondamentales de la vie quotidienne qui sont généralement à la disposition de la collectivité.

Ce principe, qui est énoncé dans la Déclaration du premier ministre sur la Décennie des personnes handicapées, est celui qui guide le ministère des Travaux publics dans son souci constant de rendre tous les édifices dont il a la responsabilité facilement accessibles aux personnes handicapées.

Permettez-moi, madame la Présidente, de donner à mon collègue ainsi qu'à tous les autres députés de cette Chambre, des exemples de ce que fait déjà le ministère des Travaux publics à cet égard: le ministère a comme ligne de conduite de s'assurer que toutes ses installations sont accessibles aux personnes handicapées; la conception des nouveaux édifices doit respecter ce principe; par ailleurs, les informations et les normes sur l'aménagement pour accès facile sont régulièrement mises à jour.

Le gouvernement s'emploie à améliorer l'accessibilité. Son objectif est de rendre les installations accessibles au plus grand nombre de personnes possible, et nous accueillons avec plaisir les suggestions que les personnes handicapées peuvent nous faire à ce sujet.

Conformément à la politique révisée du Conseil du Trésor sur l'accessibilité, les Travaux publics ont entrepris un plan de cinq ans visant à améliorer la facilité d'accès. La politique du Conseil du Trésor est sans équivoques. Elle indique clairement que l'objectif est de permettre que les handicapés aient accès partout dans les immeubles du gouvernement fédéral.

Tous les nouveaux immeubles fédéraux sont conçus pour être accessibles en fauteuil roulant. La *Norme d'aménagement pour accès facile* des Travaux publics fixe la largeur des portes, la pente des rampes, la nature des mains courantes, l'aménagement des toilettes, entre autres choses.

Naturellement, je sais que la motion du député vise l'accès dans les immeubles autres que fédéraux. Néanmoins, le gouvernement n'a pas d'hésitation à s'attaquer à cette question, même s'il n'a pas compétence. Nous travaillons avec d'autres organismes à améliorer l'accès pour les handicapés.

• (1710)

Par exemple, le gouvernement a aidé l'Association canadienne de normalisation à produire un catalogue de 13 volumes sur les matériaux, articles et appareils utiles pour faciliter l'accès aux immeubles. Il a aidé l'ACNOR à mettre au point une norme nationale qui a été publiée il y a deux mois dans un document intitulé *Aménagement pour accès facile*. Mon collègue sera heureux de savoir que c'est une excellente source de renseignements pour tous les niveaux de gouvernement. Ils seront ainsi en mesure de créer un milieu répondant aux besoins de tous, y compris les handicapés. Et, à propos de la motion du député, madame la Présidente, le document *Aménagement pour accès facile* comprend effectivement une partie sur les toilettes. D'ailleurs, 13 pages de ce document traitent de cette question.

On encourage fortement les différents paliers de gouvernement et le secteur privé à adopter la norme nationale dont a fait état la publication de l'ACNOR. C'est dans cet esprit qu'on a revisé le Code national du bâtiment pour tenir compte des nouvelles normes de l'ACNOR. Songez, madame la Présidente, que le pays tout entier y gagnerait si les architectes et les autres intervenants du bâtiment observaient une seule et même norme dans la construction immobilière.

Tout le monde aurait ainsi plus facilement accès à une vaste gamme d'installations, surtout les personnes handicapées. Cette plus grande facilité d'accès, le gouvernement entend bien veiller à en assurer la réalisation. C'est pour cette raison même que nous avons décrété la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Madame la Présidente, l'année 1990 a marqué le troisième anniversaire de cette Semaine nationale, qui a été un projet d'inspiration populaire. C'est aussi un projet qui a donné lieu à un partenariat des plus fructueux. La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées rassemble dans une même pensée tous les pa-

liers de gouvernement, les éducateurs, le monde des affaires, les syndicalistes, les groupes de bénévoles et les associations de personnes handicapés.

Nous travaillons ensemble, et grâce à la coordination, au financement et au soutien du Secrétariat d'État, nous obtenons chaque année une participation populaire de plus en plus importante et nous attirons toujours un peu plus l'attention des médias. L'objectif principal de la présente Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées demeure le même. Cet objectif est non seulement d'abattre les barrières physiques, mais également les barrières psychologiques qui s'opposent à cette intégration. Sa raison d'être est donc de rendre le Canada accessible à tous ses citoyens.

Nous façonnons des partenariats qui nous permettront d'arriver à nos fins. Le comité de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées comprend 23 groupes et organismes nationaux de personnes handicapées de partout au Canada. Des milliers de Canadiens participent à la planification des activités qui font de cette semaine un succès retentissant.

Les députés n'ignorent pas que les transports sont l'un des domaines les plus importants visés au cours d'une Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapés. Le Canada s'est taillé une réputation de chef de file dans ce domaine.

Il doit cette réputation internationale aux nouvelles dispositions que le gouvernement a prises en 1987 dans le cadre de la Loi nationale sur les transports qui exigent que transporteurs et exploitants des services intérieurs aériens, ferroviaires et de traversiers prennent des mesures pour faciliter l'accès à ces modes de transport des voyageurs handicapés. De même, le rapport spécial sur l'accessibilité du transport interurbain par autobus engage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à mettre au point une stratégie opérationnelle qui rendra l'accès à ce mode de transport plus facile pour les handicapés.

Nous faisons déjà des progrès. Les députés savent que le ministère des Transports a financé la mise au point d'une plate-forme mécanisée pour les autobus interurbains au coût de 250 000 $. Le ministère a accepté également d'avancer 1,2 million de dollars pour l'achat de six autobus ainsi équipés. Ce système sera utilisé dans le cadre d'un projet expérimental de trois ans dans le corridor reliant les villes de Kitchener, Hamilton, Niagara Falls et Buffalo.

Les députés seront sans doute heureux d'apprendre que le gouvernement veille le plus possible à ce que les personnes handicapées puissent voyager en toute dignité. À cet égard, entre 1980 et 1988, Transports Canada a dépensé 17 millions de dollars environ pour accroître l'accessibilité dans les aéroports.

Les terrains de stationnement, les bateaux de trottoir, les toilettes et les fontaines ont été modifiés afin d'être plus faciles d'accès. D'autres améliorations ont été apportées, depuis des panneaux routiers parlants destinés aux malvoyants jusqu'aux mains courantes et aux rampes d'accès pour les voyageurs qui ont de la difficulté à se déplacer. Transports Canada a contribué 145 000 $ à un programme, mené conjointement avec le gouvernement de l'Ontario, qui consiste à exploiter quatre minibus dans la région d'Ottawa. Exploités par deux entreprises de taxi, ces minibus sont spécialement aménagés pour les personnes handicapées. Par cette expérience, on cherche à déterminer si une entreprise de taxi peut constituer une solution de rechange viable aux services publics de transport pour personnes handicapées ou encore un service d'appoint.

Le gouvernement actuel n'a pas oublié les besoins des personnes handicapées habitant à la campagne ou dans les petites villes. Des subventions de plus de 3 millions de dollars ont été consacrées à la conversion de 130 véhicules pour le transport des personnes handicapées dans les plus petites localités.

Mes collègues conviendront sûrement que bon nombre de personnes handicapées sont tout à fait en mesure de conduire leur propre véhicule. C'est certes ce que pense le gouvernement. Transports Canada dépensera près de 675 000 $ pour tester des véhicules adaptés aux besoins de conducteurs handicapés et les aidera à apprendre à les conduire. Il s'agit incontestablement d'une possibilité attrayante pour une personne handicapée qui vise une plus grande autonomie.

Après avoir demandé l'opinion de plus de 1 200 personnes ou organismes s'intéressant aux services de transport pour les personnes handicapées, l'Office national des transports a soumis au gouverneur en conseil un règlement visant à éliminer les frais additionnels que les sociétés aériennes exigent des personnes handicapées au Canada.

L'Office a constaté que certaines personnes handicapées n'ont pas le choix, elles doivent voyager avec un accompagnateur. En outre, certaines personnes handicapées doivent utiliser plus d'un siège en raison de leur handicap. Au début, le règlement ne s'appliquera qu'aux avions ayant 30 places ou plus.

L'Office examinera chaque année les renseignements que lui communiqueront les transporteurs pour évaluer les répercussions de ce règlement. Plus tard, l'Office présentera un autre règlement s'appliquant aux avions de moins de 30 places. Je suis convaincu que les députés reconnaissent que ces règlements faciliteront les déplacements au Canada pour les personnes handicapées.

Je suis convaincue que mes collègues peuvent se rendre compte que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour donner des possibilités égales aux personnes handicapées. Après tout, ce sont là des droits fondamentaux

des citoyens canadiens, pas des privilèges réservés uniquement à la majorité. Nous rencontrons tous des difficultés dans la vie, mais les Canadiens handicapés sont souvent confrontés à des problèmes supplémentaires. Nous pouvons éliminer ces problèmes et nous nous sommes engagés à le faire.

Les gouvernements, les entreprises privées, les groupes communautaires et les associations de personnes handicapées continueront de travailler ensemble pour permettre aux personnes handicapées de jouir pleinement de leurs droits de citoyens. D'immenses progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire. Ensemble, nous y arriverons. Nous sommes heureux d'appuyer la motion.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Je suis très heureux de prendre la parole sur la motion 526 qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour convaincre les provinces et les municipalités d'inciter les propriétaires de salles de réceptions à mettre à la disposition des personnes handicapées et des personnes âgées des salles de toilettes situées au même plancher que les salles de réceptions.

La motion semble formuler une demande très simple, mais elle a des répercussions importantes. Je félicite mon collègue libéral, le député de Saint–Léonard, pour l'avoir présentée. C'est une initiative très importante, puisqu'elle vient en aide à un groupe très important de notre société.

De 13 à 14 p. 100 des Canadiens n'ont pas la même mobilité que celle dont jouissent la majeure partie des citoyens. Or, notre société est conçue pour ceux qui ont physiquement pleine capacité.

Le *Ottawa Citizen* rapportait dernièrement l'existence d'un projet qui proposait aux gens de faire l'expérience d'un handicap. Le projet avait pour but de faire prendre conscience aux gens de ce que c'est que de devoir vivre dans un monde conçu pour ceux qui n'ont aucun problème d'autonomie. Des volontaires allaient ainsi faire leur marché équipés de lunettes de natation jaunes dont les verres avaient été couverts de petites taches noires, pour qu'ils sachent comment on se sent avec des cataractes. Ils portaient aux mains des gants chirurgicaux glissants et des poids de plongée aux bras et aux jambes, pour faire l'expérience de l'arthrite. Ils avaient des bouchons dans les oreilles pour découvrir les affres d'une ouïe réduite.

M. Jeff Heinrich a rapporté leur expérience de façon vivante et révélatrice, et je cite:

> Nous avions peut–être l'air amusants, mais nos imitations étaient très sérieuses [. . .]et nous avons pu nous imaginer nous–mêmes dans notre vieillesse, nous avons eu une vision dégrisante d'une vie difficile, privés de nos sens et de nos capacités de base.

• (1720)

Le projet a illustré un point important. Un grand nombre de nos personnes âgées ont beaucoup de mal à faire des choses ordinaires dans notre société qui vit à un rythme accéléré.

Il est manifeste que notre population vieillit et qu'il va falloir examiner les services que nous offrons aux personnes âgées. À mon avis, les personnes âgées handicapées se heurtent à trop d'obstacles dans notre société et on leur refuse l'accès à des services essentiels et à des agréments de la vie.

Les centres récréatifs qui n'ont pas de toilettes au même étage que la réception sont un des principaux endroits où les personnes âgées handicapées rencontrent des problèmes. Les personnes âgées qui souffrent d'arthrite dans les genoux considèrent les escaliers comme un obstacle décourageant. Finalement, ces personnes âgées éviteront de fréquenter des endroits où elles doivent monter des escaliers pour aller aux toilettes. Cela signifie qu'elles ne participeront pas à d'importantes activités sociales et récréatives.

C'est tout simplement injuste. Pourquoi n'auraient–elles pas accès, en fait, à un immeuble uniquement à cause de leur handicap? Notre Charte des droits et des libertés garantit à chacun d'entre nous la liberté de mouvement, la liberté d'association et beaucoup d'autres encore qui sont violées quand les personnes handicapées ne peuvent assister à des réunions qui ont lieu dans des salles qui ne sont pas équipées de toilettes accessibles.

En tout, il y a 3,2 millions de personnes handicapées dans notre pays, des personnes dont les sens et les capacités de base sont réduits. Ce chiffre comprend des jeunes qui n'ont pas l'usage de la plus grande partie de leur corps, mais qui peuvent se déplacer dans des fauteuils roulants. Encore une fois, les escaliers sont l'un des problèmes.

Les salles de réception devraient être munies d'ascenseurs ou de rampes de façon à permettre aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant de passer d'un étage à l'autre facilement sans être placées dans la situation gênante ou embarrassante de devoir demander à autrui de leur faire monter ou descendre les escaliers.

Les personnes handicapées ont les mêmes droits que les autres. Elles devraient pouvoir participer aux mêmes activités. Nous devrions faire en sorte que les propriétaires d'édifices effectuent les transformations appropriées, ne serait–ce qu'en aménageant à chaque étage des toilette qui puissent accueillir les personnes en fauteuil roulant.

Le gouvernement a émis des directives précises quant à la façon de modifier les édifices afin de les rendre accessibles aux handicapés physiques, mais il n'existe aucun organisme chargé de vérifier que les droits des citoyens handicapés sont respectés. Aucune sanction n'est prévue.

Quand une personne handicapée estime qu'on a porté atteinte à ses droits, elle doit formuler une plainte devant la Commission des droits de la personne, démarche nécessairement fort longue, fort stressante, et vraisemblablement aussi fort coûteuse.

Nous devrions faire en sorte que les personnes handicapées n'aient pas à vaincre encore un autre obstacle en prenant des mesures pour que leurs droits soient protégés et respectés en tout temps.

J'ai appris récemment une bonne nouvelle. Le Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a publié un rapport sur les difficultés des handicapés. Je me réjouis que le Secrétariat d'État ait accepté le rapport au complet en principe. Il va s'en servir pour modifier, paraît-il, certaines lois comme celle des droits de la personne et élaborer des programmes fédéraux à l'intention des personnes handicapées.

Le gouvernement, il ne faut pas l'oublier, doit reconnaître qu'il a également échoué au chapître de l'accessibilité. Ainsi, la Commission canadienne des droits de la personne a examiné cet été 32 programmes fédéraux partout au Canada pour voir s'ils satisfont aux normes quant à l'absence d'entraves. C'est bien triste à dire, mais les 32 programmes fédéraux ont échoué.

Les personnes handicapées ne rencontrent pas d'obstacles uniquement dans les salles de réception appartenant au secteur privé. Elles en rencontrent partout, y compris dans les édifices fédéraux construits avec des deniers publics. Le gouvernement doit apprendre comment s'adapter aux exigences de l'accessibilité et encourager le secteur privé à faire de même.

Le printemps dernier, les États-Unis ont adopté une mesure législative très importante pour les handicapés, la *Americans with Disabilities Act*, qui contraint les employeurs à fournir à leurs employés handicapés les installations dont ils ont besoin à moins que l'employeur puisse faire la preuve que lesdites installations coûteraient trop cher ou désorganiseraient trop l'entreprise. Madame la Présidente, nous devrions adopter ce type de programme. Il doit y avoir des règlements sur la construction des nouveaux immeubles au Canada.

Je suis conscient du fait qu'il est très coûteux, surtout pour les propriétaires de salles de réceptions plus anciennes et plus petites, de modifier les immeubles, afin de les rendre plus facilement accessibles aux handicapés. Cependant, ça doit être fait.

Il y a bien longtemps que le gouvernement a déclaré son intention de faire en sorte que tous les immeubles et édifices du Canada soient accessibles à tous les Canadiens. Il est temps de tenir ces promesses. On pourrait notamment commencer par convaincre les provinces et les municipalités d'encourager les propriétaires privés de salles de réceptions à prévoir des salles de toilettes au même étage que les salles de réceptions.

En outre, le gouvernement doit examiner sérieusement les recommandations du Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Il faut élaborer des objectifs et des stratégies efficaces, afin de rendre tous les immeubles accessibles à tous les Canadiens. Il s'agit d'appliquer les normes en question.

De nombreux autres droits en dépendent, notamment celui d'avoir un emploi décent.

En conclusion, je tiens à dire qu'en vérité, le député de Saint-Léonard est un homme prévoyant qui est sensible aux besoins des handicapés et des personnes âgées. Il a présenté sa motion d'initiative privée il y a un an et dans son rapport déposé au mois de juin dernier, le comité permanent de la Chambre a fondamentalement appuyé les intentions de mon collègue.

J'invite maintenant mes collègues à souscrire à cette motion qui constitue une étape importante dans la réalisation de notre objectif d'égalité pour tous les Canadiens, notamment les handicapés et les personnes âgées.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai reçu une lettre d'un ami de Vancouver. C'est un handicapé. Il est cloué à une chaise roulante. Cependant, il est également membre du Crédit Social et député de la circonscription de Vancouver—Little Mountain, à l'assemblée législative de la province. Il s'agit de Doug Mowat. Voici ce qu'il me dit dans cette lettre qui m'est adressée:

> La décision de prévoir dans tous les futurs logements sociaux des salles de toilettes accessibles aux personnes en chaise roulante ainsi qu'aux gens qui se servent d'une marchette constitue un progrès vital et montre bien la grande importance que votre ministère et le gouvernement fédéral attachent au sort des handicapés physiques.
>
> Chaque fois que vous verrez une personne en fauteuil roulant, vous saurez que vous lui avez permis d'utiliser les salles de toilettes dans les immeubles relevant de la compétence de la S.C.H.L.! Sérieusement, nous vous félicitons vivement pour la mesure en question. Cette modification, peu coûteuse, apportera énormément aux handicapés et aux personnes âgées.

Cette lettre est signée par Doug Mowat, le député de la circonscription de Vancouver—Little Mountain, à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Les changements apportés aux entrées des salles de toilettes dans les projets de logements sociaux sont certes une façon de faire tomber les barrières physiques qui empêchent les handicapés et les frêles personnes âgées

d'occuper la place qui leur revient dans la société canadienne.

Dans la motion présentée par le député, on signale une autre façon de procéder pour que les handicapés et les personnes âgées puissent participer pleinement aux événements sociaux, familiaux et communautaires et à toutes sortes d'événements et d'activités.

[*Français*]

Il n'y a pas de raison, dans les années 1990, pour que des personnes ne puissent assister à ces manifestations où y soient mal à cause de l'absence de telles installations.

[*Traduction*]

Je suis très heureux de pouvoir signaler au député qu'on a prévu d'importantes modifications dans le Code national du bâtiment de 1990, afin de s'assurer que les immeubles construits à l'avenir pour la tenue d'événements publics répondent aux besoins fondamentaux de ceux qui ont de la difficulté à se déplacer.

Environ 300 personnes, notamment des représentants des handicapés, de l'industrie, du gouvernement et, bien entendu, des utilisateurs, participent bénévolement à ce type de consultations portant sur la mise à jour du Code national du bâtiment.

• (1730)

Mon propre ministère, l'agence fédérale de logement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a participé à ces consultations. Cette année, ce groupe de bénévoles a veillé à ce que le Code national du bâtiment soit révisé de façon à ce que toutes les toilettes aménagées dans un immeuble soient réellement d'accès facile pour les personnes handicapées. Les immeubles dotés d'ascenceurs doivent être d'accès facile et toutes les toilettes aménagées dans ces édifices devraient être adaptées aux handicapés. Dans les immenses immeubles où il y a plusieurs toilettes à chaque étage, il n'est pas nécessaire qu'elles soient toutes adaptées aux besoins des handicapées, pourvu qu'il y en ait une tous les 45 mètres et que son emplacement soit clairement indiqué.

Dans les immeubles de moins de quatre étages sans ascenceur, il doit y avoir au rez-de-chaussée des toilettes adaptées aux besoins des handicapés. On évitera ainsi les situations où les toilettes sont situées au sous-sol ou au premier étage d'un petit immeuble qui est par ailleurs d'accès facile.

J'espère que les provinces et les municipalités adopteront volontiers ces articles du Code national du bâtiment. Elles savent que la population change et que les gouvernements à tous les niveaux doivent prendre des mesures pour satisfaire aux demandes sans cesse croissantes d'une population qui vieillit rapidement.

Notre société doit être sensibilisée au fait que, à l'heure actuelle, 10 p. 100 des Canadiens sont âgés de 65 ans ou plus. Cette proportion grimpera à 13 p. 100 d'ici la fin du siècle et à environ 25 p. 100, soit le quart de la population canadienne, d'ici l'an 2031. C'est un phénomène auquel nous n'avons jamais eu à faire face, il faut donc, dès aujourd'hui, nous y préparer.

Près de la moitié, plus précisément 46 p. 100, des Canadiens âgés de plus de 65 ans, c'est-à-dire 1,2 millions d'habitants, souffrent d'une incapacité mentale ou physique, comparativement à environ 13 p. 100 de l'ensemble de la population. Plus de 80 p. 100 des personnes âgées handicapées ont du mal à bouger ou à se déplacer et bon nombre d'entre elles touchent un revenu fixe ou modeste.

[*Français*]

Madame la Présidente, l'honorable député a raison. Nous devons trouver tous les moyens possibles d'ouvrir les portes de la vie communautaire aux aînés et aux personnes handicapées. Mais il est tout aussi important d'adapter les lieux où ils résident.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, madame la Présidente, en 1985 le gouvernement fédéral a commencé des consultations sur la politique de logement, en même temps qu'il a dévoilé ses projets dans ce secteur. Nous avons fait un examen complet des politiques et des programmes de logement, y compris des consultations avec les provinces et avec des groupes intéressés au secteur de l'habitation. Parmi ces groupes, mentionnons le Canadian Rehabilitation Council for the Disabled et la Coalition des organisations provinciales des handicapés. Leur contribution a beaucoup aidé le gouvernement à établir sa nouvelle politique du logement. Comme résultat, au moins 5 p. 100 des logements construits en vertu des programmes de logements à but non lucratif et des logements pour les autochtones en milieu urbain doivent être accessibles et conçus pour les personnes en chaises roulantes.

Ces logements peuvent être occupés par une personne en chaise roulante. C'est la demande qui détermine le nombre de ces logements dans un projet d'habitation. Le coût d'un projet admissible à l'aide peut comprendre d'autres améliorations à ces logements. Dans le cas de

programmes de logements à but non lucratif et de coopératives, on peut allouer jusqu'à 12 p. 100 du coût maximum du logement subventionné pour des améliorations.

Depuis les changements apportés en 1985 aux programmes de logements à but non lucratif et de coopératives, 9 300 des 65 400 logements construits ont été conçus pour les personnes handicapées. La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit, bien sûr, au concept de l'autonomie de vie. L'une des principales choses qu'elle a faites dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées, en 1981, fut justement de rendre des logements existants plus faciles d'accès pour les personnes handicapées.

Durant le processus de consultation qui s'est déroulé en 1985, des groupes représentant des personnes handicapées se sont plaints de l'insuffisance de l'aide qui était accordée en vertu du Programme d'aide à la remise en état des logements, communément appelé PAREL, pour rendre les logements plus habitables. On offrait alors 1 500 $. Ces groupes ont recommandé la mise en oeuvre de programmes distincts à l'intention des personnes handicapées.

Pour donner suite à ces recommandations, le gouvernement a lancé un tout nouveau programme visant à répondre aux besoins des personnes handicapées qui habitaient des logements existants. Il n'y avait pas que la construction neuve qui était subventionnée. C'est ainsi qu'est né, en 1986, le Programme d'aide à la remise en état de logements pour les personnes handicapées. En vertu de ce programme, on accorde une aide financière aux propriétaires qui veulent accroître la facilité d'accès de logements locatifs ou de type propriétaires-occupants où vivent ou vivront des personnes handicapées. Aucune restriction n'est imposée quant à l'emplacement du logement ou l'âge de l'immeuble.

Les propriétaires-occupants peuvent obtenir 10 000 $ en prêt et peuvent être exonérés d'un remboursement d'au plus 5 000 $, selon leur revenu, c'est-à-dire une remise maximale pour ceux qui ont un revenu rajusté de 23 000 $ et une remise nulle à partir de 33 000 $. Pour les propriétaires de logements locatifs, il existe des prêts-subventions couvrant le coût des rénovations, jusqu'à concurrence de 5 000 $ par logement autonome et 25 000 $ par unité résidentielle. Le propriétaire doit cependant signer un contrat de location, ce qui limite les possibilités d'augmentation du loyer pour cinq ans.

Madame la Présidente, vous me faites des grands signes. Je terminerai donc en disant que j'applaudis à la motion du député. Je pense qu'elle va dans le sens des efforts que déploie le gouvernement dans ce domaine depuis cinq ou six ans. Je veux aussi que le député sache qu'il peut compter sur mon plein appui et sur celui du gouvernement pour tout projet visant à faciliter la vie aux personnes handicapées, qu'elles soient infirmes, vieilles ou de santé délicate.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, je suis heureux aujourd'hui de prendre la parole en réponse à la motion présentée le 27 septembre 1989 par le député de Saint-Léonard sur la question de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le gouvernement actuel a fait preuve tout au cours de son mandat d'un formidable leadership au chapitre de l'intégration des personnes handicapées. Il s'est fait un point d'honneur de favoriser la pleine participation des personnes ayant une incapacité à tous les aspects de la vie de notre société.

Dès 1985, le premier ministre énonçait, dans sa déclaration sur la décennie des personnes handicapées, une série de principes qui allaient servir de fondement aux politiques de son gouvernement en cette matière.

En vue de rendre les édifices pleinement accessibles sous sa juridiction, le gouvernement fédéral guide et appuie les efforts du ministère des Travaux publics en ce sens.

Ce ministère a adopté des mesures afin de garantir l'accessibilité des édifices fédéraux. D'ailleurs, toutes les nouvelles constructions doivent être conformes aux normes de Travaux publics en matière d'architecture.

De plus, une mise à jour des règlements sur l'architecture sans obstacles est effectuée régulièrement. Au nombre des structures visées par ces règlements, il y a notamment les portes, les rampes d'accès, les rampes en général et les salles de bains.

Une visite au Musée des Beaux Arts du Canada et au Musée canadien des civilisations vous permettra de constater que ces normes sont respectées. Ainsi, les personnes ayant une incapacité ont pleinement accès, entre autres à ces deux magnifiques édifices adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral ne s'en tient pas à ces seules mesures. Il a reconnu qu'il était primordial d'aider les personnes handicapées à mener une vie plus satisfaisante et plus productive au sein de la société.

Pour ce faire, le gouvernement n'a ménagé aucun effort. Il a cherché à sensibiliser davantage les Canadiens et les Canadiennes aux obstacles physiques et autres auxquels sont confrontées les personnes handicapées, à créer des partenariats efficaces afin de jeter les bases d'une action plus vaste, à la grandeur du pays, tout particulièrement avec les provinces et les municipalités.

Le Secrétariat d'État est au nombre des intervenants qui ont répondu favorablement à cet appel à l'action. En 1988, ce ministère a lancé la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Il s'agissait d'une occasion de faire mieux comprendre à la population la nature des obstacles auxquels se heurtent les personnes ayant une incapacité et de l'amener à faire quelque chose pour faciliter leur pleine intégration.

• (1740)

Fruit de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités, des syndicats, des organismes oeuvrant en faveur des personnes handicapées et le secteur privé, cette initiative a également permis de mettre en lumière les besoins et les attentes de ces Canadiens et Canadiennes dans les cinq grands domaines sur lesquels porte la semaine: le transport, le logement, l'emploi, les loisirs et l'éducation.

Cette semaine a également donné naissance au programme du prix de la communauté cinq étoiles qui vise à fournir aux communautés canadiennes l'occasion de montrer leur engagement envers l'intégration des personnes handicapées. Ce programme a également pour but de rendre hommage aux réalisations des municipalités à cet égard.

La qualité des installations et des services qui sont mis à la disposition des personnes ayant une incapacité au Canada dépend dans une large mesure des municipalités et des collectivités, et le prix de la communauté cinq étoiles, qui est parrainé par le comité de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, la Fédération canadienne des municipalités et le Secrétariat d'État, leur donne justement l'occasion de se demander comment elles pourraient améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens handicapés et de prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre cet objectif.

D'année en année, ce programme connaît une popularité grandissante auprès des municipalités. En 1990, environ 15 municipalités de tous les coins du pays ont reçu des prix étoile, et pour la première fois depuis l'instauration du programme en 1988, un prix de la communauté cinq étoiles, la plus haute distinction dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées, a été décerné aux municipalités de Redvers, en Saskatchewan, d'Ottawa et de Kitchener, en Ontario.

Au Québec, un prix étoile a été notamment attribué à la municipalité de Saint-Louis-de-France. Celle-ci a mis sur pied un service de transport adapté qui dessert une dizaine de municipalités environnantes.

Il y a également la ville de Calgary, en Alberta, dont les efforts lui ont valu un prix étoile. Cette ville a adopté de nombreuses mesures afin d'assurer l'accessibilité à ses édifices et ses installations. En outre, un système de transport parallèle existe dans cette ville depuis 19 ans.

Bref, le programme du prix de la communauté cinq étoiles n'est qu'un exemple parmi d'autres des initiatives qu'a prises le gouvernement actuel, de concert avec ses partenaires, en vue de rendre ce pays davantage accessible à tous ses citoyens et ses citoyennes.

En parallèle, madame la Présidente, j'aimerais attirer l'attention des députés de cette Chambre sur la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées qui vient d'être récemment déposé.

Fidèle à son engagement de favoriser concrètement la participation pleine et entière des personnes handicapées, le gouvernement actuel entend donner suite, dans une large mesure, aux recommandations du Comité.

Il entreprendra notamment l'examen détaillé de la législation fédérale qui touche les personnes handicapées; il mènera en 1991 une enquête postcensitaire afin de mettre à jour la banque de données nationale sur les personnes handicapées; et il établira un comité formé de sous-ministres qui aura pour mandat de mieux coordonner les activités fédérales en ce domaine.

Chaque citoyen a une contribution à apporter à la vie de la collectivité et le droit de l'exercer. Lorsque nous faisons tomber les obstacles qui se dressent devant les personnes handicapées, nous élargissons leurs horizons, nous constituons un réservoir de talents pour nos collectivités et nous enrichissons notre nation.

Cette réalité, madame la Présidente, nous l'avons comprise, et c'est pourquoi le présent gouvernement entend poursuivre ses interventions, de concert avec ses partenaires, les provinces et les municipalités, dans tous les domaines de sa juridiction afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes ayant une incapacité à devenir des citoyens et des citoyennes à part entière.

Je termine, madame la Présidente, en remerciant le député de Saint-Léonard d'avoir soulevé cette question qui demeure prioritaire tant pour l'ensemble des Canadiens que pour le gouvernement actuel.

[*Traduction*]

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Saint-Léonard pour la résolution qu'il a présentée à la Chambre cet après-midi, et lui dire que nous appuyons tous l'objet de cette résolution. Elle nous donne l'occasion de parler encore une fois des problèmes auxquels sont confrontés les handicapés dans notre société, et des mesures que nous devons prendre pour répondre à leurs besoins.

Chaque député sait que les quelque 3,2 millions de Canadiens handicapés, qui représentent 13 p. 100 de la population, ont encore beaucoup de chemin à faire avant de pouvoir participer au même titre que les autres à la vie de la société et du pays, que la plupart d'entre nous tiennent pour acquis.

C'est au chapitre de l'intégration économique que le problème est le plus évident. En effet, les handicapés figurent parmi les citoyens les plus pauvres de notre pays. Dans le recensement de 1986, 60 p. 100 des handicapés ont déclaré toucher un revenu inférieur à 10 000 $ par an. Le pourcentage d'handicapés qui font partie de la population active rémunérée est à peine plus de la moitié de celui des adultes canadiens qui ne souffrent d'aucun handicap.

Sans intégration économique, très peu de Canadiens handicapés seront en mesure de mener une vie autonome. Et en l'absence d'une telle autonomie, ils ne pourront participer à la vie de la société canadienne ou autre.

Il n'y a pas si longtemps, les handicapés étaient exclus des secteurs productifs de la société parce qu'on les jugeait incapables de subvenir à leurs besoins. Nos lois et nos programmes visaient en fait à limiter leur autonomie de sorte que, malgré les aptitudes qu'ils pouvaient posséder, ils étaient effectivement isolés de l'ensemble de la société canadienne.

Aujourd'hui, nous sommes mieux avisés. Nous savons que les personnes handicapées au Canada recèlent des talents et des capacités qui, si on leur en donne l'occasion, leur permettent non seulement d'améliorer leur sort, mais aussi de contribuer largement à la croissance et à la prospérité de la société.

Ces principes sous-tendent les recommandations du rapport du comité permanent. Quand le gouvernement a déposé sa réponse au rapport le 8 novembre, mon collègue, le secrétaire d'État, a écrit au président du comité, le député d'Oxford, que le gouvernement appuyait nettement et avec enthousiasme les recommandations du comité.

Revoyons ensemble les recommandations du comité permanent et la réponse du gouvernement à ces recommandations. Le comité permanent recommande d'abord au gouvernement du Canada de collaborer avec le comité, l'ensemble des bénévoles, le secteur privé, le monde du travail et l'ensemble des handicapés même à l'élaboration d'une stratégie nationale en vue de réaliser l'intégration économique des personnes handicapées.

Quelle a été la réponse du gouvernement? En des termes non équivoques, le gouvernement a pris un engagement face à l'objectif d'intégration économique. Il s'est engagé à ce que non seulement le ministre responsable des personnes handicapées travaille en collaboration pour atteindre cet objectif, mais aussi à ce que les ministres de la Santé nationale et du Bien-Être social, de l'Emploi et de l'Immigration, et des Finances y collaborent.

Travaux publics Canada est un ministère important qui va encore plus loin et s'engage, presque quotidiennement, à l'égard des personnes handicapées. Le premier ministre a même déclaré que la décennie de 1983 à 1992 était celle des personnes handicapées. Pour souligner cet engagement, en juin de chaque année, nous participons aux activités de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Comme je l'ai mentionné, cette participation revêt un caractère particulièrement important pour Travaux publics Canada.

Généralement, ceux d'entre nous qui ne sommes pas handicapés avons du mal à apprécier les obstacles que ces personnes doivent surmonter. Ainsi, nous n'avons pas à téléphoner avant de nous rendre au restaurant pour vérifier si la porte est assez large pour le fauteuil roulant. Cependant, nous avons tous, à un moment donné, tenté de trouver un bureau caché au bout d'un labyrinthe de corridors. Chargés de paquets ou d'un porte-documents, nous avons essayé d'ouvrir de lourdes portes. De telles occasions devraient nous aider à comprendre les difficultés des personnes handicapées.

• (1750)

Nous avons tous à gagner à faire disparaître les obstacles. Le taux d'incapacité augmente avec l'âge, au point que, de nos jours, deux Canadiens sur cinq, âgés de 65 ans ou plus, souffrent d'un handicap quelconque.

Il n'y a pas que les obstacles physiques à faire disparaître. On construit des rampes, on élargit des portes et on réalise des progrès quant à l'équité en matière d'emploi. Il reste quand même bien des obstacles invisibles que Travaux publics Canada et tous les Canadiens s'efforcent de faire disparaître. Je veux parler, par exemple, d'une

mauvaise compréhension de ce que peuvent faire les personnes handicapées.

L'idée que la société doit prendre soin des personnes handicapées est un mythe. Trop souvent, on ne se rend pas compte des capacités de ces personnes et, par conséquent, on ne songe qu'à prendre soin d'elles. Au lieu de leur permettre de vivre leur vie dans la dignité et d'apporter leur propre contribution à la société, on les rend dépendantes des autres.

Les employeurs auraient peut-être intérêt à savoir que 79 p. 100 des travailleurs handicapés ne s'absentent pas plus souvent, sinon moins souvent, que les autres. Ou qu'il y a plus de stabilité professionnelle et moins de roulement chez les travailleurs handicapés que chez les autres.

Il ne faudrait pas oublier non plus qu'un handicap ne constitue pas toujours un désavantage. Une personne handicapée peut souvent accomplir une tâche aussi bien qu'une personne non handicapée, quoique d'une manière légèrement différente.

Nous avons eu de grands champions au Canada pour la cause des personnes handicapées. Les Terry Fox, Steve Fonyo et Rick Hansen ont prouvé que, dans l'esprit des Canadiens, des champions sont des champions, qu'ils soient handicapés ou non.

C'est dans ce même esprit que, en tant que plus importante entreprise de construction au Canada, le ministère des Travaux publics s'efforce de supprimer tout ce qui peut brimer la liberté de mouvement des personnes handicapées. En fait, il s'occupe activement de design libre d'obstacles depuis les années 70. Depuis 1982, tous les nouveaux immeubles gouvernementaux doivent respecter les normes de Travaux publics Canada du point de vue du design libre d'obstacles. Nos plus récents musées, soit ceux de l'aviation, des beaux-arts et des civilisations, ont été construits en fonction de ces normes. La réalisation d'un autre programme important, qui vise à améliorer l'accessibilité des immeubles existants, est presque complétée.

Les normes en question concernent notamment la pente maximale acceptable pour les rampes destinées aux fauteuils roulants, l'absence totale dans les couloirs de saillies qui constitueraient un danger pour les personnes présentant des problèmes visuels, la mise au point de spécifications concernant les espaces de stationnement accessibles aux personnes handicapées et les téléphones destinés aux malentendants.

Le Conseil du Trésor a modifié récemment sa politique en ce qui concerne l'accessibilité des immeubles en prévoyant que des améliorations soient apportées d'ici cinq ans aux installations fédérales autres que les immeubles à bureaux, à savoir les laboratoires, les hôpitaux et les parcs nationaux, par exemple. Travaux publics Canada sera appelé à relever le défi d'améliorer considérablement l'accessibilité de ces installations dans tout le pays.

L'Association canadienne de normalisation a été chargée par Travaux publics Canada par contrat de définir une norme nationale d'accès aux immeubles que, nous l'espérons, tous les organismes publics et privés du pays utiliseront pour atteindre certains des objectifs énoncés dans la motion du député de Saint-Léonard.

Cette norme est capitale. C'est facile de prévoir dans les plans d'un immeuble à construire une entrée assez large pour laisser passer un fauteuil roulant, mais ce n'est l'est pas autant quand l'immeuble est déjà construit. En établissant une norme nationale qui reconnaît l'importance de la facilité d'accès, nous pourrions éviter les frais supplémentaires de réfection.

Pour terminer, les initiatives de Travaux publics Canada comprennent l'installation de systèmes de guidage pour aider notamment les malvoyants à trouver leur chemin dans les installations fédérales, la construction de salles de réunion équipées de systèmes d'acoustique spécialement conçus pour les malentendants, en particulier des mesures pour aider les personnes handicapées dans les situations d'urgence comme les incendies.

Travaux publics Canada a de belles réalisations à son actif, non seulement dans la suppression des obstacles mais dans la mise au point de procédures qui garantissent la sécurité des personnes infirmes et leur facilitent l'accès à l'emploi.

Travaux publics Canada témoigne admirablement de l'esprit qui anime cette motion et des objectifs qu'elle propose.

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, comment avez-vous pu oublier que ma circonscription est Cariboo-Chilcotin? C'est la région de Rick Hansen, qui vient de ma ville, Williams Lake. Il est allé à la même école que mes filles. Il est le modèle de jeune homme sportif qui a grandi normalement, en santé, sans soupçonner, bien sûr, ce qui lui arriverait. Un peu avant la vingtaine, il a eu un terrible accident d'automobile qui l'a laissé paraplégique. Ce jeune homme a complètement transformé une situation qui aurait pu tourner au tragique en un nouveau départ, une nouvelle vie féconde.

Il est évidemment connu aujourd'hui dans le monde entier, pas seulement au Canada. Chaque fois que je le rencontre et que je lui parle, je suis émerveillé qu'il ait réussi à montrer aux personnes handicapées mais aussi à nous tous, ce que peut accomplir une personne qui fait naître les occasions, comme il faut souvent le faire, ou profite de celles qui s'offrent.

Ma façon de regarder les personnes handicapées a changé depuis que je connais Rick Hansen. Je pense plutôt à ce que nous pouvons faire pour elles. C'est tragique que cette ressource ne soit pas utilisée.

Tout le monde reconnaît qu'il y a des mesures spéciales à prendre dans bien des cas pour mettre en valeur cette ressource spéciale. Il s'agit parfois de modifier les installations, d'améliorer évidemment l'accès aux immeubles, d'adapter les salles de toilettes, des mesures qui doivent absolument être prises. Elles exigent de l'argent, de la réflexion et de la compassion.

Il y a toutefois d'autres facteurs à prendre en considération. Prenons l'exemple du matériel que l'on trouve habituellement dans un milieu de travail, dans un bureau, par exemple. Dans ma circonscription, les responsables d'une très petite entreprise qui est située à *100 Mile House* dans ma circonscription étaient déterminés à tirer parti de leurs employés handicapés et à faire tout leur possible pour les intégrer à leur milieu de travail. Ils ont dû modifier non seulement les installations dont j'ai parlé, mais aussi le matériel de bureau courant. Ils se sont donné beaucoup de mal pour y parvenir.

De nombreuses personnes doivent recevoir une formation particulière. Ainsi, on a constaté que les personnes qui n'ont pas le plein usage de leurs membres peuvent, avec une formation et des installations adéquates, utiliser un ordinateur aussi efficacement que les autres.

L'entreprise de *100 Mile House* dont je vous parle emploie des personnes handicapées qui utilisent du matériel de composition. Au bout d'un certain temps, ces personnes ont non seulement pu faire le travail aussi bien que celles que l'on ne considère pas handicapées, mais leurs employeurs ont même jugé que leur travail était de qualité supérieure.

Je ne peux citer que quelques exemples dans ma circonscription qui est une circonscription rurale où la population est moins en contact avec des personnes handicapées que celle des grandes circonscriptions urbaines. Aussi, nos habitants et nos entreprises doivent multiplier leurs efforts pour nous inciter à faire notre part et pour nous sensibiliser aux chances que ces personnes handicapées méritent et à leur contribution aux entreprises et à la collectivité.

• (1800)

Mme le vice-président: Le temps réservé aux initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Je tiens à m'excuser auprès du député de Cariboo—Chilcotin. La journée a été longue et je n'ai pas pu me rappeler du nom de sa merveilleuse circonscription en Colombie-Britannique.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES RÉFUGIÉS

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour aborder une question très importante, surtout pour l'agglomération torontoise et l'Ontario.

Nous avons un arriéré de plus de 80 000 dossiers de réfugiés qui cherchent asile au Canada. La plupart sont ici parce qu'il n'y a pas la paix dans leur pays. Près de 44 220 réfugiés anglophones que nous classons dans le groupe 4 sont arrivés avant le 31 décembre 1988.

Pour les députés qui l'ignorent, le gouvernement a quatre bureaux en Ontario: à Ottawa, à London, à Toronto et à Mississauga. La charge de travail y est extrêmement lourde, notamment dans deux d'entre eux, celui de Toronto, appelé Davisville, et celui de Mississauga. À l'heure actuelle, le gouvernement tente de trouver une solution au problème, mais il échoue lamentablement. Il y a 44 220 réfugiés d'expression anglaise qui attendent de faire examiner leur demande. Dans le seul bureau de Toronto, le gouvernement devra examiner 22 000 cas de ce genre avant septembre 1991.

J'ai téléphoné au ministère et me suis entretenu avec des fonctionnaires. Je leur ai demandé où ils en étaient. Ils m'ont répondu: «Nous nous occupons des cas des

réfugiés anglophones et nous mettons les autres en veilleuse.» Alors, s'il y a au Canada un réfugié qui attend depuis quatre à six ans, qui ne parle pas anglais et qui ne fait pas partie du groupe 4, c'est-à-dire qui vient surtout des Antilles, mais qui peut également venir du Pakistan, de l'Afrique du Sud, de l'Amérique du Sud ou du Moyen-Orient—et qui ne parle pas anglais—tant pis pour lui. Il devra attendre.

Il y a des gens qui viennent à mon bureau et qui attendent depuis quatre, six ou huit ans d'être réunis avec leur famille. Pourtant, le gouvernement n'a rien d'autre à dire que: «Tant pis pour vous, nous allons mettre votre cas en veilleuse.»

Le bureau de Toronto pourra tenir 7 000 audiences au cours de la prochaine année, en travaillant tous les jours à plein régime, sans arrêt et cela, pour examiner uniquement les cas des réfugiés anglophones.

Les fonctionnaires de la ministre souffrent de surmenage. Ils travaillent tard le soir, les week-ends, les longs week-ends et les jours fériés. Ils disent qu'ils font tout leur possible pour s'acquitter de leur tâche. Ce sont des êtres humains qui voient clairement que ces autres êtres humains doivent être réunis avec leur famille. Ils ont un certain sentiment d'humanité. Mais c'est la ministre et ses adjoints qui devraient faire preuve d'humanité.

De toute évidence, le ministère a échoué. Il a déçu les Canadiens et les personnes qui viennent chercher refuge au Canada.

À l'été 1987, lorsqu'un bateau chargé de sikhs a atterri sur la côte, le premier ministre a déclaré que c'était une situation urgente et a demandé qu'on rappelle le Parlement. Ces personnes ne faisaient que chercher asile au Canada. Pourtant, il y en a maintenant 80 000 au Canada. Les hauts fonctionnaires ont mis l'ancienne loi au rancart en disant qu'elle ne donnait pas de résultats. Ils ont proposé une nouvelle loi qui devait permettre d'éliminer cet arriéré dès septembre 1991. Ils ont ensuite reporté ce délai à janvier 1992. Les méthodes du ministère sont d'une injustice criante, surtout pour ceux qui ne parlent pas anglais, les réfugiés non anglophones. Beaucoup d'entre eux ont adopté d'autres solutions. Ils sont déprimés. Ils ont songé à se suicider. Beaucoup d'entre eux disent: «Je ne peux plus supporter ça. Je m'en retourne dans mon pays.» Je connais des cas de réfugiés ahmadis du Pakistan qui sont venus dans notre pays. J'ai parlé aux collaborateurs de la ministre et je les ai prévenus qu'un homme allait quitter le pays pour rentrer au Pakistan. Le croirez-vous, madame la Présidente, ils n'ont pas réagi. Ils se fichaient pas mal que quelqu'un rentre dans son pays où il pourrait souffrir de persécutions. Ils auraient vraiment pu avancer son audition. Cet homme ne savait plus que faire. Il était prêt à se suicider. Il n'avait pas vu sa famille depuis huit ans, et il est rentré dans son pays. J'ai découvert qu'il avait été jeté en prison dès son arrivée.

• (1805)

Ce n'est pas tout. Nous constatons clairement à la lecture du rapport du vérificateur général que la performance du ministère est catastrophique. Je cite:

> Le système se prêtait très facilement aux abus de sorte qu'il a été surchargé par un nombre croissant de revendications, ce qui n'a fait qu'aggraver les retards existants.

Il poursuit:

> Les changements n'ont pas été mis en place ou n'ont pas fonctionné comme prévu. Le nombre des revendications dépassait nettement la capacité de traitement du système.

Le vérificateur général déclare clairement:

> Le programme d'élimination de l'arriéré sera plus coûteux que prévu.

Quand la ministre comprendra-t-elle enfin que le système a échoué? Quand fera-t-elle quelque chose pour y remédier? Nous avons besoin de résultats, et dès aujourd'hui.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je me réjouis d'avoir l'occasion de commenter la réponse donnée par la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration au député de Scarborough—Agincourt, le 12 octobre 1990.

Le 26 octobre, plus de 54 p. 100 de 85 000 dossiers de l'arriéré avaient été ouverts et 31 p. 100 avaient été réglés. Le temps est maintenant arrivé—et tout le monde savait qu'il arriverait—de commencer à examiner le cas de ceux qui arrivent des Antilles. Il est tout simplement faux de prétendre que ce groupe ou tout autre groupe reçoit une attention particulière.

Les demandeurs sont traités par groupes linguistiques exclusivement pour des raisons d'efficacité. Nous ne nous écartons pas des principes qui régissent le processus d'élimination de l'arriéré. Par exemple, pour des raisons d'efficacité, les audiences de la commission sont parfois organisées en fonction de la langue pour tenir compte de la disponibilité des interprètes. Si le député veut que nous ne tenions pas compte de l'efficacité, il devrait le dire. Son parti a une longue expérience à cet égard.

Emploi et Immigration Canada a donné à ses fonctionnaires le mandat d'éliminer l'arriéré des dossiers de demandeurs du statut de réfugié d'ici deux ans. Les fonctionnaires de l'immigration administrent le programme d'élimination de l'arriéré en coopération avec des arbitres indépendants et des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Ces fonctionnaires doivent faire face à des contraintes comme des problèmes d'ajournement et de fixation de la date des audiences de la commission et le fait que certains clients ne se présentent pas à leur entrevue.

Les fonctionnaires affectés à ce programme font tout ce qu'ils peuvent pour rationaliser leurs activités et les rendre plus efficaces, et ils continueront.

Ils font même bénévolement des heures supplémentaires. Ils travaillent très fort pour ce programme et le député devrait se joindre à moi et à tous les députés pour les féliciter pour leur bon travail.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole dans le débat d'ajournement. Il s'agit de la question que j'ai posée à la Chambre le 8 novembre 1990, au sujet de la crise d'Oka. Je reviens constamment à la charge, car j'essaie d'obtenir du gouvernement qu'il révèle ce qu'il sait des événements d'Oka de l'été dernier.

En tant que pays, nous sommes un peu comme étaient la dynastie des Bourbon. Les derniers rois de la maison de Bourbon n'ont jamais su tirer les leçons de l'histoire. Un pays adroit apprend de ses erreurs passées.

Revenons à 1970, lorsque l'on a envoyé l'armée au Québec. C'était en vertu de la Loi sur les mesures de guerre. Rétrospectivement, les historiens estiment que le fait d'invoquer la Loi sur les mesures de guerre était une réaction exagérée. En fait, en emprisonnant des nationalistes québécois innocents, on a stimulé le nationalisme au lieu de le diminuer.

• (1810)

Qu'a fait le Parlement? Un nouveau gouvernement s'est débarrassé de la Loi sur les mesures de guerre, la vieille loi libérale, et a adopté une loi beaucoup plus progressiste sur les situations d'urgence. Cette loi prévoit que l'on consulte le Parlement en cas de crise, pour autoriser l'appel de l'armée, contrôler les rapports et débattre des problèmes.

Pourtant, 20 ans plus tard, la situation se reproduit, en 1990, avec l'affaire d'Oka. Que fait le gouvernement? Il oublie qu'il y a une Loi sur les mesures d'urgence. Il utilise la Loi sur la défense nationale et appelle l'armée.

En vertu de cette loi, et c'est ce qui s'est passé l'été dernier, un premier ministre d'une province peut, unilatéralement, demander l'armée canadienne pour aussi longtemps qu'il veut et c'est le gouvernement fédéral qui paie; 60 millions, dans le cas présent.

M. Milliken: Non, non.

M. Waddell: Si, si, c'est ainsi. La loi a été modifiée, c'est le fédéral qui paie.

En l'occurrence, nous devrions dire au Québec que nous voulons récupérer 30 millions. Mieux que cela, nous devrions étudier la situation pour voir ce qui s'est produit et ce que nous devrions chercher. Il nous faut, comme je le proposais dans ma question, une enquête complète sur cette question. Pas seulement dans un but bassement politique, mais pour savoir réellement ce qui s'est passé.

Tout d'abord, la Sûreté du Québec. Le ministre Claude Ryan a présenté un rapport à Ottawa. J'en ai copie ici. Deux pages! Il ne dit rien vraiment sur l'absence de contrôle sur la Sûreté du Québec qui a amené la crise d'Oka.

Pourquoi la Sûreté du Québec a-t-elle donné l'assaut aux barricades à Oka, entraînant la mort de l'un de ses agents? Qui a donné cet ordre? Cette décision a tourné à la tragédie. Nous devons savoir ce qui s'est vraiment passé. Cela pourrait nous servir de leçon à l'avenir. Qu'arriverait-il si un autre affrontement se produisait à la Baie James à cause de l'immense projet hydroélectrique en chantier dans cette région? Une enquête en règle nous permettrait de savoir pourquoi la Sûreté du Québec a été appelée sur les lieux à Oka, et pourquoi elle y a semé la pagaille.

Nous voulons connaître également le rôle du gouvernement fédéral dans cette affaire. Était-il au courant de l'affaire avant d'être pressenti? Pourquoi n'a-t-il pas pris des mesures pour régler cette revendication territoriale au lieu de laisser le conseil municipal transformer en golf un terrain que les Indiens revendiquaient? Car les revendications de ces derniers semblent bien fondées, à ce point que le gouvernement fédéral a payé 3 ou 4 millions de dollars pour régler cette question de terrain. Mais il aurait pu économiser 60 millions de dollars s'il était intervenu plus tôt.

Voyons finalement ce qu'il en est des autochtones. Où les warriors se sont-ils procurés autant d'armes à feu? Comment ont-ils fait pour s'emparer de Kahnawake et de Kanesatake? Nous devrions peut-être chercher à en

savoir plus long pour que pareille chose ne se reproduise plus. Nous devrions établir un processus équitable et intégral de règlement des revendications territoriales qui assure aux autochtones un traitement vraiment juste et démocratique.

Voilà les leçons que nous pouvons tirer d'Oka, à mon avis. Le gouvernement à fait échec à pratiquement toutes nos tentatives d'obtenir une enquête en bonne et due forme sur ces événements. À tel point que le Comité des affaires autochtones a bloqué l'autre jour une proposition à cet effet. J'avais fait valoir dans ma question que nous devions ordonner la tenue d'une enquête publique en règle sur les événements d'Oka. Pourquoi? Parce que notre pays peut s'en inspirer pour éviter de refaire les mêmes erreurs à l'avenir.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, le député a présenté à plusieurs reprises cette question au sujet du siège à Oka, mais l'affaire a été soumise au Comité permanent des affaires autochtones. On devrait laisser le comité faire son travail et en arriver à ses propres conclusions dans le cadre de son mandat.

La pertinence de ce genre d'enquête doit être examinée attentivement. Il ne fait aucun doute que l'intervention des forces armées canadiennes à Oka était conforme à la loi et à la Charte canadienne des droits et libertés.

Le chef de l'état-major de la défense a répondu à une demande en règle du procureur général, présentée en application de la partie XI de la Loi sur la défense nationale. Les unités de l'armée qui ont participé à l'opération ont fait preuve d'un professionnalisme admirable. L'enquête réclamée en vertu de la loi a été réalisée par la province et un rapport a été rendu récemment public par le secrétaire d'État. Je fais également remarquer que la Cour fédérale a conclu, à deux occasions distinctes, que les opérations effectuées par les forces armées canadiennes n'ont entraîné aucune violation de la Charte. À mon avis, il importe de regarder l'avenir plutôt que le passé, en ce qui a trait aux relations du gouvernement avec les peuples autochtones. Les événements d'Oka se sont terminés avec un minimum de violence.

• (1815)

Plutôt que d'examiner tous les détails de ces événements, nous devrions aller de l'avant, en nous fondant sur le programme présenté par le premier ministre lorsqu'il s'est adressé à la Chambre le 25 septembre 1990. Dans son discours, le premier ministre a dévoilé un programme en quatre volets: les revendications territoriales, les conditions économiques et sociales dans les réserves, les relations entre les peuples autochtones et les gouvernements et enfin, les préoccupations des autochtones face aux nécessités de la vie moderne au Canada.

Le but de ce programme est de créer une nouvelle relation entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada. Il vise à mon avis à créer une relation avec les autochtones qui ferait que des confrontations comme celle d'Oka deviendraient non seulement inutiles, mais tout à fait impensables. On peut faire beaucoup en consacrant nos efforts et notre énergie à la réalisation du programme du gouvernement. Il ne sert pas à grand-chose de continuer à examiner les événements qui sont passés et qui, compte tenu du programme du gouvernement, ne se répéteraient pas nécessairement.

LE PROJET DE LOI C-69

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je prends la parole au cours du troisième des brefs débats d'aujourd'hui pour revenir à une question que j'avais posée à la ministre de la Justice en juin dernier. Il a fallu du temps avant d'obtenir un débat d'ajournement sur ce sujet. En fait, lorsque l'on m'a appelé pour me dire qu'il se pourrait que mon sujet soit abordé, j'avais oublié la question, mais je l'ai revue et je m'en souviens maintenant, comme je me souviens de la réponse des plus insatisfaisantes obtenue du gouvernement à ce moment, ce qui n'est pas inhabituel.

J'avais demandé à la ministre de la Justice ce qu'elle allait faire en réaction à la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui avait déclaré que le gouvernement n'avait pas le pouvoir de plafonner ses obligations financières en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, ce que vise le projet de loi C-69 qui, je crois, est encore devant le Sénat.

La ministre avait répondu qu'elle en appellerait de cette décision. Elle n'aimait pas la décision, donc, elle en appellerait. À mon avis, c'est là la réaction d'un gouvernement qui agit au mépris des lois du pays en faisant fi de ses obligations et en se soustrayant aux obligations qu'il a envers les provinces. Ces obligations sont sacrées.

Le gouvernement fédéral détient certains pouvoirs de taxation que lui ont cédé les provinces en échange du paiement des frais de certains programmes. Le Régime d'assistance publique du Canada est l'un de ces programmes. Avec le projet de loi C-69, le gouvernement—et nous avons déjà eu un débat sur la question—essaie de modifier ces programmes aux dépens des Canadiens,

particulièrement ceux de trois provinces: l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Le projet de loi C-69 vise à limiter à 5 p. 100 le taux de croissance des paiements fédéraux au titre du RAPC pour 1991 et 1992. Ce plafond ne s'applique qu'à ces trois provinces.

Je pense que c'est la première fois dans toute l'histoire canadienne que le gouvernement fédéral agit d'une manière discriminatoire envers les provinces dans l'administration des programmes à frais partagés. Au lieu de permettre aux provinces de participer ou non, on plafonne la part de certaines d'entre elles et on se réserve le droit de décider quelles seront les provinces qui écoperont parce qu'on pense qu'elles ont trop d'argent alors qu'elles auraient pu profiter davantage du système si elles avaient pu participer à ces programmes.

Autrement dit, les provinces les plus pauvres peuvent avoir ce qu'elles veulent, mais c'est le gouvernement fédéral qui décide qui est pauvre et qui est riche. Les autres devront soit payer elles-mêmes pour les programmes ou se contenter de moins si elles décident d'aller de l'avant avec la participation du fédéral.

Je suis d'avis que c'est un mauvais principe à appliquer en matière de relations fédérales-provinciales. Ce gouvernement n'en a pas moins toujours prétendu qu'il était là pour harmoniser les relations fédérales-provinciales au Canada. J'estime qu'il est on ne peut plus évident qu'il a failli à la tâche, voire qu'il a envenimé les relations fédérales-provinciales à un point qui ne s'est jamais vu dans l'histoire du pays.

Quels effets auront ces réductions?

• (1820)

Les plus graves, à mon sens, concernent les abris pour femmes battues, qui sont partiellement financés par le Régime d'assistance publique du Canada, et le plafond de 5 p. 100, qui s'applique aux trois provinces. Elles entraîneront sans doute une baisse de la construction d'abris et un gel des services actuels, selon les moyens de chacune des provinces. Les programmes de garderies sont également financés par le RAPC: moins de garderies seront construites et les services seront gelés ou leur augmentation se fera à un rythme beaucoup plus lent. C'est très grave, d'autant plus que le gouvernement avait fait du programme de garderies un des principaux éléments de sa plate-forme électorale durant la campagne de 1988.

M. Nicholson: Parlez-en à vos amis du Sénat.

M. Milliken: Le secrétaire parlementaire me dit d'en parler à mes amis du Sénat. Comment a-t-il eu l'audace de tenir des propos semblables?

Le Sénat a été saisi de ce projet de loi une semaine avant que la session ne prenne fin et il ne l'a pas adopté. Tout comme le secrétaire parlementaire va vraisemblablement le faire dans un instant, le premier ministre a tenu des propos enflammés et déclaré à tous ceux qui voulaient l'entendre au Canada que le Sénat s'était opposé au régime de garderies et que si ce n'était de lui, les Canadiens auraient bel et bien accès à un régime de garderie.

C'était à l'époque de la campagne électorale, il y a deux ans. Depuis, le premier ministre aurait pu présenter à la Chambre et faire adopter le projet de loi concernant les garderies. Il a eu recours à la clôture pour faire adopter presque toutes ses autres mesures. Il aurait pu sans mal faire en sorte que nous adoptions ce projet de loi maintenant, pour ne pas dire il y a un an. Mais le gouvernement a-t-il même tenté de présenter à la Chambre un projet de loi de ce genre? Nous n'avons eu droit qu'à des coupures, soit celles qui figurent dans le projet de loi C-69. Voilà comment le gouvernement respecte ses engagements.

Au lieu de présenter le projet de loi qu'il avait promis et qu'il disait tenir pour si important, tout au long de la campagne électorale de 1988, il a présenté un projet de loi en vue de réduire les garderies au Canada. Il n'y a pas d'autre explication. Ce faisant, non seulement il manque à sa parole, non seulement il refuse de respecter une promesse, mais il fait en sorte que les choses soient encore pires qu'à l'époque où il promettait la lune.

Le gouvernement actuel a trahi les Canadiens. C'est l'une des nombreuses supercheries dont ceux-ci ont été victimes lors des élections de 1988. Maintenant, le gouvernement montre vraiment de quel bois il se chauffe. Il ne cherche qu'à effectuer dans tous les domaines des coupes sombres. Il veut réduire les programmes dont bénéficient les Canadiens. Il témoigne ainsi de son désir de réduire les programmes sociaux. Si ce projet de loi devait être adopté, c'est un fait que les économistes ont confirmé que d'ici l'an 2000 ou peu après, il ne resterait plus d'argent pour les paiements de transfert.

Par ailleurs, le projet de loi C-69 vise à réduire les paiements de transfert et à y mettre fin. D'ici l'an 2000, les ressources seront épuisées. Dans l'esprit du gouvernement fédéral, ce seront les provinces qui devront assumer entièrement le financement de l'éducation et des soins de santé au Canada. Le gouvernement fédéral dira

alors: si une province souhaite mettre en application ces programmes, qu'elle en assume le financement. Il n'y aura plus ni normes ni programmes nationaux.

Le gouvernement fédéral se dérobe à ses obligations. Je l'exhorte donc à reconnaître la décision de la Cour d'appel et à retirer immédiatement ce projet de loi dont l'autre endroit est saisi.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je voudrais replacer cette question dans son contexte. Il est utile, je pense, de rappeler deux questions dont le gouvernement de la Colombie-Britannique a saisi la Cour d'appel.

La première question était la suivante: le gouvernement du Canada a-t-il la prérogative statutaire ou le pouvoir contractuel de limiter son obligation, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et de son entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, du 23 mars 1967, d'assumer 50 p. 100 du coût des services d'aide sociale de cette province? C'était la première question.

Voici la deuxième: d'après l'entente du 23 mars 1967 entre les deux gouvernements et la conduite ultérieure du gouvernement du Canada, conformément à l'entente et aux dispositions du Régime d'assistance publique du Canada, ne pouvait-on pas légitimement espérer que celui-ci ne présenterait aucun projet de loi au Parlement visant à limiter ses obligations, aux termes de l'entente ou de la loi, sans le consentement de la Colombie-Britannique?

La Cour d'appel a répondu par l'affirmative à la première question. Le gouvernement du Canada reconnaît, naturellement, que ses obligations aux termes du Régime d'assistance publique du Canada ne peuvent être modifiées de la manière proposée dans le budget de février que si on apporte des amendements au régime. C'est naturellement l'objet de l'article 2 du projet de loi C-69.

En ce qui concerne l'opinion majoritaire de la Cour d'appel, en réponse à la question numéro deux, à savoir qu'il était nécessaire que la Colombie-Britannique consente à ce qu'on modifie le régime, la ministre de la Justice a indiqué à la Chambre, le 18 juin dernier, que le gouvernement en appellerait de cette décision devant la Cour suprême du Canada. Je suis heureux d'apprendre que l'appel sera entendu les 11 et 12 décembre.

La ministre de la Justice a également déclaré, le 18 juin, que, en attendant de connaître le jugement de la Cour suprême, le gouvernement avait l'intention de respecter la décision de la Cour d'appel concernant les dispositions du projet de loi qui touchent le Régime d'assistance publique du Canada.

Il est évident qu'il ne faut pas retirer ce projet de loi, comme l'a suggéré le député de Kingston et les Îles. Au contraire. Il faut que les autres dispositions du projet de loi C-69 qui ne touchent pas le Régime d'assistance publique du Canada entrent en vigueur rapidement pour que nous puissions maîtriser le déficit fédéral. Voilà ce que va faire le gouvernement. Cette façon de procéder correspond en tous points à la position prise par la ministre de la Justice le 18 juin.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 novembre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les représentants des divers partis à la Chambre ont eu des entretiens et vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante:

Du consentement unanime, il est ordonné que, immédiatement après l'adoption de cette motion, les dispositions suivantes régissent les travaux de la Chambre aujourd'hui, nonobstant tout article du Règlement:

1. Que le Budget des dépenses supplémentaire (B) soit déposé et renvoyé à divers Comités permanents conformément à la motion du président du Conseil du Trésor sans que la question soit mise aux voix;

2. Que la Chambre passe immédiatement après à l'ordre du jour, jusqu'aux déclarations des députés à 11 heures suivies des questions orales à 11 h 15;

3. Que la rubrique «Affaires courantes ordinaires» soit abordée à midi comme d'habitude, suivie des ordres émanant du gouvernement jusqu'à 14 heures, au cours desquels

a) la Chambre disposera du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, à toutes les étapes avec dissidence, et

b) la Chambre disposera de l'affaire numéro 23 concernant l'institution d'un comité spécial pour étudier l'objet du projet de loi C-80 projet émanant du gouvernement et tout amendement y découlant, avec dissidence;

4. Que la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés à l'heure habituelle; et

5. Qu'à l'expiration de la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés, la Chambre suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence dans le seul but de recevoir, plus tard aujourd'hui, un message au sujet de la sanction royale du projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, et qu'au retour de cette sanction royale, le Président ajourne la Chambre jusqu'à treize heures, le lundi 26 novembre 1990.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens à confirmer qu'il y a bien eu des discussions. Je voudrais seulement formuler deux observations au sujet de cette motion.

Si nous l'adoptons, nous renonçons à la possibilité d'exiger que la Chambre se prononce sur la question du renvoi des prévisions budgétaires aux comités. Nous agissons ainsi, car nous attendons avec beaucoup d'impatience que les comités examinent ces prévisions budgétaires.

En outre, nous nous inquiétons vivement de la réorganisation du plan des dépenses du gouvernement et nous souhaitons que les comités examinent vraiment en profondeur les principaux éléments du Budget des dépenses supplémentaire.

Avant de souscrire définitivement à cette motion, je souhaite que le gouvernement nous garantisse qu'il ne se livrera pas à certaines manoeuvres et ne tentera pas d'empêcher les comités d'accomplir le travail important que nous leur confions.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais dire à cette Chambre et à vous-même qu'il n'y a eu aucune consultation auprès du groupe que je représente et des autres députés indépendants. Je veux dire au leader du gouvernement à la Chambre que, parce que l'on veut avoir les chiffres du ministre d'État (Finances) rapidement, qu'il ne prenne pas cela pour un précédent. Si le leader du gouvernement et celui du Parti libéral pensent qu'ils peuvent nous prendre pour acquis, je veux leur dire tout de suite qu'aujourd'hui, exceptionnellement, on donne notre accord. Mais, à l'avenir, prière de consulter. Sans cela, vous aurez des non.

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Budget des dépenses

• (1010)

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) DE 1990—1991

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses supplémentaires (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991.

[*Français*]

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Par conséquent, en vertu des articles 81(5) et 81(6) du Règlement de la Chambre, je voudrais proposer:

Que les prévisions du Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1991, qui a été déposé aujourd'hui, soit déféré aux divers comités permanents de la Chambre comme il suit:

[*Traduction*]

Étant donné qu'on répartit de façon détaillée les prévisions budgétaires entre les divers comités et que la liste est fort longue, si cela convient à la Chambre, je souhaiterais que cette liste soit imprimée dans le hansard, comme si elle avait été lue dans cette enceinte.

Des voix: D'accord.

Conformément à l'ordre adopté plustôt aujourd'hui et conformément aux articles 81(5) et 81(6) du Règlement, il est ordonné,

—Que le Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, déposé sur le Bureau plus tôt aujourd'hui, soit déféré aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 15b et L20b.

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 5b, 10b, 15b, 20b et 50b.

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1b, 5b, 10b, 30b, 55b, 60b et 72b.
Secrétariat d'État, crédits 1b, 5b et 30b.

Au Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté

Secrétariat d'État, crédit 20b.

Au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

Consommateurs et Sociétés, crédits 1b, 5b, 17b et 25b.
Industrie, Sciences et Technologie, crédits 90b, 95b et 102b.
Conseil privé, crédit 1b.
Travaux publics, crédits 5b, 15b, 16b, 25b et 30b.
Secrétariat d'État, crédit 25b.
Approvisionnements et Services, crédits 1b, 5b et L15b.

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, mines et ressources, crédits 1b, 5b, 10b, 25b et 30b.

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 20b, 25b et 30b.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1b, 5b, 10b, 20b, 30b, 35b et L46b

Au Comité permanent des finances

Finances, crédits 1b et 12b.
Revenu national, crédits 1b, 5b, 10b et 15b.

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Forêts, crédit 1b.

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées

Justice, crédit 10b.

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 1b, 5b, 15b, 25b et 45b.
Solliciteur général, crédits 5b, 10b, 20b et 35b.

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et immigration, crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 20b et 30b.
Travail, crédits 1b, 5b et 10b.

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Défense nationale, crédits 1b, 5b, 15b et 20b.
Anciens combattants, crédit 5b.

Au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Emploi et Immigration, crédit 35b.
Santé nationale et bien-être social, crédits 5b, 10b, 15b, 30b, et 35b.

Au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement régional et du Nord

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 45b et 50b.
Industrie, Sciences et Technologie, crédits 1b, 5b, 25b, 30b, 35b, 40b, 60b, 65b, 70b, 75b et 80b.

Au Comité permanent des transports

Conseil privé, crédit 10b.
Transports, crédits 1b et 10b.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, étant donné que nous faisons preuve d'un esprit de collaboration exceptionnel en souscrivant au processus en question, je me demande si le ministre ne pourrait pas nous garantir que tous les députés pourront dès maintenant obtenir des copies des prévisions budgé-

taires en s'adressant aux services de distribution à l'étage inférieure.

M. Loiselle: Monsieur le Président, des exemplaires des prévisions budgétaires seront transmis immédiatement aux leaders des divers partis à la Chambre et aux porte-parole du Conseil du Trésor. En outre, 1 000 exemplaires seront mis à la disposition des députés. On est en train d'en apporter quelques-uns dans l'antichambre de l'opposition.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les observations formulées par mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral.

Notre esprit de collaboration vient de ce que les députés de l'opposition ont insisté hier pour que nous leur remettions un exemplaire des prévisions budgétaires à 10 heures plutôt qu'à midi, comme nous l'avions prévu, afin qu'ils puissent soulever certains points pendant la période des questions.

Comme nous sommes toujours raisonnables et coopératifs, nous avons fait ce qu'il fallait pour leur donner satisfaction, ce qui a demandé d'énormes efforts à mon collègue, le président du Conseil du Trésor. Ainsi, lorsqu'il est question de collaboration, j'espère que c'est simplement un oubli de la part de l'honorable leader parlementaire du Parti libéral de ne pas avoir remercié le gouvernement d'avoir donné suite à la demande présentée par les libéraux hier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de me lever en entendant une si belle déclaration. Il faut dire que nous venons d'adopter un ordre de la Chambre, en vertu duquel l'opposition s'est engagée à adopter aujourd'hui le projet de loi C-92 à toutes les étapes ainsi que la proposition numéro 23, ce qui est tout à fait exceptionnel—je tiens à le souligner. Cette volonté de collaborer avec le gouvernement est exceptionnelle, étant donné qu'hier, ce dernier refusait de nous remettre le Budget des dépenses.

C'est donc pour compenser, monsieur le Président, que nous avons obtenu cette petite concession à 10 h 15 ce matin.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je ne veux pas participer à la dispute en cours, mais je crois que le compte rendu établit clairement qui a fait quoi et quand.

Je n'ai pas eu l'occasion de consulter la liste des comités qui étudieront le Budget des dépenses, mais on peut supposer qu'elle comprend le Comité des transports et le Comité permanent de la consommation, des corporations et de l'administration gouvernementale.

Monsieur le Président, vous savez que j'ai soulevé la question de privilège, il y a quelque temps, sur le fait que ces comités ne peuvent se réunir. Comme ces comités sont inactifs actuellement, je comprends mal comment ils pourront se décharger de leurs responsabilités à l'égard de l'examen du Budget des dépenses. Je me demande si cela ne compromet pas le mode d'affectation de crédits prévu au Règlement de la Chambre.

Je voudrais maintenant faire savoir que les membres de mon parti se préoccupent de cette question importante et que, nous trouverons le moyen la semaine prochaine, de soulever cette question à la Chambre.

M. le Président: Conformément à l'ordre du jour adopté plus tôt aujourd'hui, la motion du président du Conseil du Trésor est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, le projet de loi C-92 propose une modification à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin d'approuver une modification de l'Assemblée législative des territoires à son ordonnance sur les langues officielles, relativement à la prolongation de l'échéance pour la traduction, l'impression et la publication bilingues des lois territoriales.

En 1984, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a conclu une entente avec le gouvernement fédéral pour faire du français une langue officielle au sein des institutions législatives et gouvernementales des Territoires, ainsi que pour fournir des services gouvernementaux en français.

L'entente prévoyait que le gouvernement des Territoires adopterait une ordonnance sur les langues officielles qui serait enchâssée dans la législation fédérale. De cette façon, aucune modification qui pourrait toucher les droits ou services prévus à l'entente ne pouvait être apportée

par le gouvernement des Territoires sans l'approbation du Parlement.

En vertu de l'entente, les coûts liés à l'établissement du Français comme langue officielle ont été défrayés par le gouvernement fédéral. De plus, l'entente prévoyait un financement fédéral de 16 millions de dollars en vue de la préservation et de la promotion des langues autochtones dans les territoires, ainsi que de la prestation de services gouvernementaux dans ces langues.

En 1988, le Parlement fédéral a adopté la nouvelle Loi sur les langues officielles. Cette loi a exclu spécifiquement de la définition des «institutions fédérales», les institutions législatives et gouvernementales des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Elle a également exclu les lois des territoires et du Yukon des exigences bilingues s'appliquant aux lois fédérales.

Tel que prévu dans l'entente de 1984, la Loi sur les langues officielles a enchâssé dans la Loi sur les territoires du nord-ouest et dans la Loi sur le Yukon, les ordonnances linguistiques des territoires et du Yukon respectivement.

L'article 45.1 de la Loi sur les Territoires du nord-ouest, tout comme sa contrepartie dans la Loi sur le Yukon, exige l'approbation du Parlement pour toute modification aux lois territoriales sauf si cette modification prévoit des droits et services additionnels en français et en anglais ou dans des langues autochtones.

Depuis le 19 janvier 1990, toute nouvelle législation des territoires a été présentée et adoptée en français et en anglais à l'Assemblée législative des territoires. En avril 1990, le gouvernement des territoires a modifié son ordonnance sur les langues officielles en reconnaissant, comme langues officielles avec le français et l'anglais, six langues autochtones.

La modification prévoit également un nombre additionnel de droits et services gouvernementaux dans ces langues autochtones.

Les modifications d'avril 1990 prévoient de plus que le gouvernement peut prescrire la traduction et la publication des ordonnances dans une ou plusieurs langues autochtones après leur adoption en français et en anglais.

Enfin, à partir du 1er janvier 1993, les services gouvernementaux seront offerts dans chacune des langues officielles autochtones là où il y a une demande importante dans ces langues.

En août 1990, le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest a écrit à la ministre fédérale de la Justice pour obtenir l'agrément du Parlement afin de modifier la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, dans le but de prolonger, jusqu'au 31 mars 1992, l'échéance pour la traduction en français et l'impression et la publication bilingues des lois adoptées antérieurement. Dans une lettre et lors de réunions subséquentes, monsieur Ballantyne et ses collaborateurs ont expliqué que la nécessité d'obtenir un délai additionnel résultait de problèmes techniques apparus dans la réimpression des ordonnances révisées et dans la concordance des règlements avec celles-ci.

• (1020)

De plus, il aurait été difficile de recruter et de garder des traducteurs juridiques qualifiés, actuellement très rares au Canada.

Les ordonnances révisées font l'objet d'une révision finale et sont en train d'être remises aux imprimeurs, mais elles ne peuvent toutefois être mises en vigueur avant que les règlements ne soient également prêts. Après vérification, les experts du bureau de la traduction du secrétariat d'état ont reconnu que le délai requis était approprié, étant donné la somme de travail qu'il reste à effectuer.

Le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest nous a assurés, et les autres ministres du gouvernement des Territoires l'ont confirmé, que l'extension de l'échéance de la mise en vigueur de leurs lois en français et en anglais n'affectera aucunement les exigences de la loi territoriale quant à la disponibilité des services gouvernementaux des Territoires dans ces deux langues, à partir du 1er janvier 1991. Ces garanties ont été un facteur important dans la décision du gouvernement de chercher à obtenir l'agrément du Parlement.

Si la modification concomitante à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest n'était pas effectuée, la modification à l'ordonnance sur les langues officielles des Territoires serait sans effet quand à l'extension du délai. En vertu de l'ordonnance sur les langues officielles, il en résulterait que toutes les lois territoriales deviendraient inopérantes après le 1er janvier 1991.

Le fonctionnement et l'application du droit pourrait être sérieusement compromis dans les Territoires. Nous ne pouvons, de façon responsable, prendre un tel risque.

Le gouvernement des territoires est sur la bonne voie pour respecter les obligations découlant de son ordonnance sur les langues officielles. Il a besoin d'une période

additionnelle pour terminer la révision de ses lois et règlements, ainsi que leur impression et publication en français et en anglais.

L'assemblée législative des territoires a adopté, le 29 octobre 1990, la loi modifiant la Loi sur les langues officielles afin de prolonger au 31 mars 1992 l'échéance pour l'impression et la publication bilingue de la législation adoptée antérieurement.

Le projet de loi C-92, la loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, est tout simplement la preuve de l'assentiment du Parlement fédéral à cette modification et vise à prévenir un sérieux problème quant à la validité des lois des Territoires du Nord-Ouest. Pour éviter un tel résultat, l'action concomitante du Parlement, au moyen de cette modification, est requise avant le 31 décembre.

J'espère que tous les députés vont reconnaître la nécessité d'agir rapidement, et dans un esprit non partisan, afin que nous puissions assumer nos responsabilités envers les gens du nord.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-92, lequel vise à accorder aux Territoires du Nord-Ouest, par exception, une prolongation à l'entente voulant que tous les documents législatifs, procès-verbaux et autres, soient disponibles dans les deux langues officielles, c'est-à-dire en anglais et en français, d'ici le mois d'avril 1991.

Madame la Présidente, tous connaissent très bien la situation au niveau des langues officielles dans les Territoires, d'ailleurs le secrétaire parlementaire l'a assez bien expliquée. L'article 9 de la Loi sur les langues officielles des Territoires se lit ainsi:

[*Traduction*]

Il se lit comme suit, madame la Présidente: «L'anglais et le français sont les langues officielles des Territoires et ont le même statut et les mêmes droits et privilèges en ce qui concerne leur usage dans toutes les institutions de l'Assemblée législative et du gouvernement des Territoires.»

L'article 10 de la même Loi sur les langues officielles dit: «Quiconque a le droit d'utiliser l'anglais ou le français dans les débats et autres délibérations de l'Assemblée législative.»

Ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et à permettre un deuxième report de l'engagement pris par les Territoires du Nord-Ouest de traduire les documents législatifs et de les distribuer aux habitants des Territoires.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'aimerais faire un rappel historique. En 1984, le gouvernement canadien, représenté par le ministre libéral Serge Joyal, à l'époque, et celui des Territoires du Nord-Ouest, signaient une entente par laquelle le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'engageait à adopter une législation qui ferait du français une des langues officielles des Territoires, je dis bien une des langues officielles des Territoires. Pour sa part, le gouvernement canadien s'engageait à défrayer tous les coûts reliés à l'implantation et à la prestation des services en français.

Le même mois, inspirée par la Charte canadienne des droits et libertés, l'Assemblée législative des Territoires adoptait la Loi 9, que je viens de citer, qui établit les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest. Cette loi avait pour but de rendre le bilinguisme institutionnel—et je le souligne, le bilinguisme institutionnel—officiel. Et pour ceux qui ont encore des difficultés à comprendre la différence entre le bilinguisme institutionnel et le bilinguisme individuel, je leur rappelle que le bilinguisme institutionnel veut dire tout simplement l'accès aux institutions par les Canadiens et Canadiennes dans la langue officielle de leur choix, soit le français ou l'anglais. Ce n'est pas seulement vrai, madame la Présidente, pour l'institution législative, mais c'est également vrai pour les tribunaux. C'est également vrai et très important, et j'y toucherai tantôt, que l'on se préoccupe des services gouvernementaux dont les communautés sont en droit de recevoir. C'est un autre sujet, mais je veux m'assurer dans mes remarques que le gouvernement sache très bien, lorsqu'on accepte une seconde prolongation, que l'on voudrait aussi avoir des engagements fermes de ce gouvernement au sujet des services en français aux communautés franco-ténoises.

Madame la Présidente, le projet de loi qui vise à bilinguiser l'institution gouvernementale des Territoires avant le 1er janvier 1988—et je parle toujours de la loi originale de 1984—accordait un certain délai jusqu'au 31 décembre 1990, suite à certaines difficultés techniques, certaines difficultés que le gouvernement des Territoires avait avec la traduction des lois, des ordonnances, *et cetera*.

Donc, on avait reporté l'échéancier au 31 décembre 1990. Alors, voici qu'un mois avant la fin de cette prolongation, on nous demande encore de prolonger ou de reporter l'échéancier, si l'on veut, au 1er avril 1992. C'est l'effet de la Loi C-92.

Dans le domaine de la traduction, madame la Prédente, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, avouons-le, a réalisé des progrès importants. Il a traduit, à ce qu'on me dit, toutes ses lois. Il ne lui reste qu'à réviser et imprimer les ordonnances, à les réviser en français et en anglais, ainsi qu'à mettre à jour des règlements adoptés en vertu de ces ordonnances.

• (1030)

Le caucus libéral, dont je suis le porte-parole aujourd'hui, note donc la bonne volonté du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et se dit sensible à la requête formulée dans son ordonnance et, soumis à cette requête, nous donnerons notre approbation aujourd'hui à l'adoption de ce projet de loi à toutes les étapes.

Madame la Présidente, je serais peut-être un peu naïf, mais je voudrais faire quelques remarques traitant de la situation dans les Territoires du Nord-Ouest en ce qui a trait aux langues officielles.

Le processus d'adoption des lois et l'application de ces lois qui se rapportent aux services au grand public, particulièrement aux communautés, est essentiel. Trop longtemps, cette population francophone des Territoires du Nord-Ouest a été laissée pour compte en ce qui a trait aux transactions qui les concernent concernant en particulier l'impact important sur l'avenir de leur communauté, de ses lois, des services gouvernementaux. Trop longtemps, madame la Présidente, a-t-on déterminé leurs besoins, sans les consulter, et, si j'ai un message à faire au gouvernement fédéral, dans sa responsabilité de protéger, de soutenir et de promouvoir l'unité nationale, c'est de se faire l'avocat, le représentant de ces minorités auprès des gouvernements des Territoires, afin que ceux-ci comprennent que tout ce que les communautés francophones des Territoires du Nord-Ouest demandent aujourd'hui c'est d'être consultées, d'être impliquées lorsque le gouvernement met en place des services lorsque le gouvernment veut bien, dans les Territoires du Nord-Ouest, répondre à des grands besoins qu'ils ont dans ce Grand Nord, dans cette région de notre pays fort importante.

Lorsque nous avons adopté, madame la Présidente la Loi canadienne sur les langues officielles, en juin 1988, le gouvernement s'était engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones. Il faut le répéter: francophones et anglophones, parce que cela existe. Il y a des minorités qui sont menacées d'assimilation constante: ce sont les francophones hors Québec. Il y a également, au Québec, une minorité anglophone qui est en droit de vivre et qui est en droit de recevoir les services auxquels la Constitution et les lois lui donnent droit.

C'est au titre de l'appartenance à ce pays, qui se veut officiellement doté de deux langues officielles, que nous apportons l'argument suivant: Que l'existance, que la survie de ces groupes francophones, en province, dans les Territoires, est essentielle à la survie de notre pays; qu'il faut voir à protéger, à promouvoir ces groupes afin que l'on maintienne ce tissu d'égalité et de respect entre les deux groupes linguistiques du pays.

Madame la Présidente, si l'on perd les communautés francophones hors Québec, qu'est-ce que cela va donner d'avoir des Territoires qui sont bilingues s'il n'y a personne pour se servir des lois, s'il n'y a personne pour recevoir des services gouvernementaux? À quoi cela va-t-il servir que de se balkaniser entre deux entités: une qui ne parle que le français au Québec, et une qui ne parle que l'anglais à l'extérieur du Québec. C'est pour cela qu'il est important que les gouvernements, en particulier ceux qui ne sont pas encore rendus à l'étape des Territoires du Nord-Ouest ou du Nouveau-Brunswick, par exemple, ou du fédéral, considèrent l'importance pour eux de faire ce pas. On a vécu des expériences plutôt traumatisantes il y a de cela un an, en Alberta et en Saskatchewan, alors que l'on a rayé des droits traditionnels, des droits constitutionnels, le droit d'obtenir de ces parlements, de ces législatures, des lois en français. Suite à, comment dirais-je, des événements très tristes, on a vu que certains gouvernements étaient insensibles à ces dispositions.

Madame la Présidente, c'est dans cet esprit que le caucus libéral voudrait, non seulement appuyer les Territoires du Nord-Ouest dans leurs efforts et les féliciter même pour les gains qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à maintenant à la communauté francophone, mais répéter à ce gouvernement fédéral que l'engagement qu'il a pris de promouvoir et d'appuyer les communautés est très important pour nous. C'est pour cela que les services, pour certaines personnes dans le Grand Nord, pour l'ensemble de la communauté franco-ténoise, les services, dis-je, pour eux, c'est beaucoup plus important, beaucoup plus immédiat et beaucoup plus ce qu'ils désirent.

Les traductions, c'est bon; les traductions en français des lois, des ordonnances, c'est excellent. Mais s'il n'y a pas de communautés, madame la Présidente, s'il n'y a pas de services à ces communautés pour les aider à vivre en français dans le Grand Nord, cela ne servira pas à grand-chose. Cela va être très symbolique.

C'est pour cette raison que nous voulons que ce gouvernement tienne parole et qu'il donne à la communauté franco-ténoise l'appui dont elle a besoin auprès de son gouvernement territorial afin que cette communauté obtienne les services de santé, les services en éducation—

il ne m'est pas nécessaire de faire une litanie ici car les députés savent de quoi il s'agit. Il est question de l'article 23 de la Constitution qui accorde, aux Canadiens, le droit d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix, soit en anglais ou en français. Cela n'existe pas partout au pays encore et il y a déjà plus de huit ans que la Constitution a été adoptée. Mais il y a encore plusieurs provinces où il est impossible pour un enfant d'être éduqué dans la langue de sa mère.

Il faudrait faire des grands pas, madame la Présidente. C'est encore impossible pour des Canadiens de se défendre dans trois provinces dans ce pays, de se défendre devant un tribunal au criminel. Trois provinces, encore, tardent à accorder ce droit fondamental à tout Canadien de pouvoir se défendre dans la langue de son choix. Il y a encore de grandes choses à accomplir. C'est fondamental, d'après moi, que ces provinces en particulier se mettent à la page.

Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire l'a mentionné, en janvier 1991, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest aura l'obligation légale d'assurer les services gouvernementaux ou institutionnels en français et en anglais. Il aura l'obligation d'assurer l'usage des deux langues officielles devant les tribunaux territoriaux à partir de janvier 1991. Mais le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sera-t-il en mesure d'assurer ces services en janvier 1991? Certains, madame la Présidente, me disent que ce n'est pas tout à fait prêt, pourtant, le temps était là.

Ce gouvernement aura-t-il la capacité technique pour renconter ces exigences légales? Ou serons-nous encore devant une situation où les minorités francophones seront obligées d'avoir recours à la contestation judiciaire afin de faire respecter leurs droits?

Je ne voudrais pas, madame la Présidente, que nous nous trouvions toujours dans une situation où la minorité, le groupe parfois le plus faible, soit obligée d'utiliser des ressources judiciaires pour faire valoir ses droits.

Je demande cela au gouvernement fédéral, car lui, il a le moyen de le faire, parce qu'il a le moyen de dépenser, il a l'argent pour aider. Quant à la bonne volonté, comme je le disais, elle existe dans les Territoires du Nord-Ouest. Or, il s'agit simplement, pour le secrétaire d'État, de faire des ententes avec les Territoires du Nord-Ouest afin d'assurer la prestation de certains services en français dans les Territoires, sans imposer de charge additionnelle aux résidants des Territoires du Nord-Ouest.

Ce sont des questions, madame la Présidente, qui préoccupent beaucoup la communauté franco-ténoise. Elle m'a demandé, dans ce débat, d'implorer le gouvernement d'agir dans son engagement ferme, pris lors de l'adoption de la Loi sur les langues officielles, il y a déjà presque deux ans, d'aider ces communautés à faire valoir les droits linguistiques.

• (1040)

Enfin, madame la Présidente, et je ne veux pas prendre trop le temps de la Chambre, je reconnais, comme tous les députés de cette Chambre, les difficultés techniques que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a eues dans la tâche et le grand travail qu'ils ont dû accomplir pour faire traduire toutes les lois. Comme je le disais tantôt, à ce qu'on me dit, toutes les lois sont traduites, il ne reste que les ordonnances et quelques règlements.

C'est pourquoi, madame la Présidente, dans cet esprit de bonne volonté, nous sommes conscients de certaines difficultés. En traduction par exemple, il n'est pas facile de recruter des traducteurs qui connaissent la traduction juridique et législative. Nous sommes conscients également que les fonds, tout en étant mis à leur disposition par le gouvernement fédéral, doivent continuer à être disponibles à ces communautés.

C'est donc, madame la Présidente, devant cette bonne volonté démontrée par le gouvernement des Territoires que nous donnons notre aval à cette disposition. Je voudrais terminer en disant à ceux qui pensent que c'est une perte de temps ou une perte d'argent, qu'à notre avis, cette disposition qui a pour but de faire traduire en français et en anglais les lois, les ordonnances, règlements et autres textes est importante si on veut que ce pays demeure entier et uni.

Je déplore l'attitude de certaines personnes, dans ce pays, des auteurs, des écrivains, des groupes qui disent que c'est une perte de temps. S'il vaut la peine que ce pays ait deux langues officielles, ce que nous avons, il vaut la peine de les protéger partout au pays et de faire le pas vers une équité linguistique. Il vaut la peine également de faire en sorte que ces groupes, ces communautés de langue française ou de langue anglaise, où qu'elles vivent dans ce pays, aient accès à ces services gouvernementaux, à ces lois, à ces ordonnances dans leur langue. Je déplore, comme je le disais tantôt, l'attitude de ceux qui sont négatifs envers cette question. La partie est loin d'être terminée. Je vous donne l'assurance, madame la Présidente, que nous ne sommes pas, contrairement à ce que M. Yves Beauchemin, un artiste, un écrivain, disait récemment devant la Commission. . .

Une voix: La Commission Bélanger-Campeau.

M. Gauthier: Oui, je veux trouver la citation. De toute façon, M. Beauchemin, devant la Commission Bélanger–Campeau au Québec, disait récemment que les minorités hors Québec, que les francophones hors Québec, lui faisaient penser à un cadavre encore chaud.

Je l'invite, M. Beauchemin, tout comme ceux qui pensent comme lui, à regarder, à sortir de leur petit patelin et à visiter le Canada. Il y a encore, dans ce pays, des groupes importants qui veulent survivre, qui veulent donner à ce pays sa raison d'être et qui veulent tout simplement obtenir de la majorité une certaine équité, une certaine générosité afin de pouvoir continuer à défendre et à conserver ce pays, le Canada, qui se voudra un jour, je l'espère, respectueux et totalement solidaire des deux groupes de langues officielles.

Là–dessus, je termine mes remarques en disant que nous sommes disposés aujourd'hui à adopter le projet de loi à toutes ses étapes, c'est–à–dire au niveau du comité plénier et en troisième lecture.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, au nom du Nouveau Parti démocratique, je désire prendre la parole sur ce projet de loi. Je sais que c'est le sujet favori du député d'Ottawa—Vanier et qu'il pourrait parler pendant une heure, et même deux heures là–dessus. J'ai d'ailleurs entendu son discours.

Aussi, dans un esprit de bonne volonté, nous n'allons pas retarder l'adoption de ce projet de loi qui vise à modifier la Loi sur les Territoires du Nord–Ouest, donnant ainsi plus de temps pour traduire les lois et ordonnances des Territoires du Nord–Ouest en français.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, comme je l'ai dit, ce projet de loi prévoit des services bilingues dans le Nord, mais reporte le délai accordé par le gouvernement fédéral au gouvernement des Territoires du Nord–Ouest qu'il a créé. Ce n'est toujours qu'un territoire. C'est toujours une créature du gouvernement fédéral, bien que j'espère qu'ils auront un jour leur indépendance, c'est–à–dire le statut de province.

[*Français*]

Je dis cela à l'intention de mon ami du Bloc québécois qui va prendre la parole après moi, et j'attends son discours.

[*Traduction*]

L'engagement original concernant les services bilingues a été pris en 1985. Vu les récentes tensions au pays, et la Commission Bélanger–Campeau dont à parlé mon collègue d'Ottawa–Vanier, nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral résiste à la fourniture de services minimum à la communauté francophone hors Québec, notamment là où le fédéral a compétence et où le Parlement a une responsabilité particulière, c'est–à–dire dans les Territoires du Nord–Ouest.

La Fédération des francophones des Territoires du Nord–Ouest a écrit au secrétaire d'État, à la fin d'octobre, pour se plaindre que les promesses faites au sujet des services en français n'étaient pas tenues. Nous voudrions voir la fin de ces reports techniques et nous souhaitons que les promesses soient tenues. Nous ne voulons pas d'excuses, nous voulons que le gouvernement fournisse ces services minimaux.

L'article 23 de la Constitution prévoit un enseignement en langue française contrôlé par les parents, même dans les territoires, si le nombre le justifie. Il est essentiel de consulter les francophones des Territoires sur la mise en pratique de ce droit. Il faut aussi les consulter sur les services gouvernementaux qui devraient être mis à leur disposition dans leur langue.

C'est une chose que de traduire les lois, mais il faut aussi des services médicaux, des services juridiques, etc. C'est ce que j'ai découvert depuis que je suis ici. Moi, un habitant de Colombie–Britannique qui vit dans l'Est à mi–temps depuis onze ans, j'ai constaté qu'au Québec, de l'autre côté de la rivière, je peux avoir tous les services en anglais, que ce soit des services de santé, des services juridiques ou autres.

Cela dit, je m'empresse d'ajouter que dans les Territoires du Nord–Ouest, les francophones ne représentent que 3 p. 100 de la population. Je suis fier d'avoir travaillé là pour la commission Berger, il y a une quinzaine d'années. Nous fonctionnions en anglais et en français. Nous avons tenu des audiences d'un bout à l'autre du pays en anglais, en français, en dene, en loucheux, en esclave, en flanc–de–chien et en inuktituk. Si on me permet de parler un peu inuktituk, je me rappelle lorsque j'étais beaucoup plus jeune et que je portais la barbe, on m'appelait. . .

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktituk.*]

. . . ce qui signifie malade, malade, le petit homme à la barbe. C'était la belle époque. Je me rappelle les Territoires et les efforts pour apprendre les rudiments d'autres langues.

Je vois que mon collègue du Bloc Québécois est sur le point de prendre la parole, et je vais maintenant conclure. Je tiens à lui dire, à lui et à d'autres, que c'est avec un certain malaise que les députés anglophones de l'ouest du Canada et d'ailleurs interviennent à la Chambre pour défendre les droits des francophones hors Québec. Il se rend sûrement compte que si nous adoptons sa position et que le Québec devient souverain, il n'y aura plus de droits des francophones hors Québec et que le nouveau Canada anglais sera unilingue. Je ne dis pas que je le

souhaite. Je dis simplement que la réalité à laquelle nous ferons face, c'est un Québec qui est français, et le reste du Canada qui est anglais. Il n'y aurait aucun effort comme on le voit en l'occurrence pour faire traduire les lois. Ce n'est pas une menace. Ce n'est que l'expression de la réalité.

• (1050)

Je lui ferai remarquer. . .

[*Français*]

Je dis à mon ami qu'il y a peut-être une autre vision. C'était la vision de Laurier, la vision d'Henri Bourassa, de Pierre Trudeau. Il était un membre du gouvernement de M. Trudeau. C'était la vision d'un Canada bilingue.

[*Traduction*]

Je vais le répéter. Mais pas tant un Canada bilingue, qu'un Canada où l'on respecte partout les droits des francophones et des anglophones. Voilà la vision dont s'inspire la mesure à l'étude, et c'est pourquoi nous, du Nouveau Parti démocratique, l'appuyons. Cela veut dire étendre les droits des francophones même dans un territoire où ils ne représentent que 3 p. 100 de la population et où la majorité est formée d'autochtones.

Nous voyons le Canada comme une société où nous respectons les droits linguistiques. Nous respectons les droits des deux peuples fondateurs, à cause de la façon dont notre pays a été créé. J'aime le voir, ce pays, comme un gâteau, le premier étage étant formé par les autochtones, les étages suivants par les Français et les Anglais et le tout couronné par la nouvelle réalité multiculturelle d'à présent. Je suis persuadé qu'il a une vision différente d'un genre de pays différent. Mais je pense qu'il vaut encore la peine de lutter pour cette vision comme nous le faisons depuis presque un siècle et demi. J'espère que les traducteurs redoubleront d'effort et que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pourra fournir ces services en français.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, en écoutant les propos de mes collègues sur le projet de loi C-92, je ne peux faire autrement que de partager avec vous certaines réflexions. On assiste encore aujourd'hui à ce que j'appellerais des discours du Canada légal. On entend des discours sur les principes du bilinguisme, de générosité, et, madame la Présidente, moi-même, pendant plusieurs années, j'ai cru à cette fiction juridique. Pendant plusieurs années, j'ai cru que ce Canada légal pouvait devenir un Canada réel. Mais, force est de constater qu'avec les années, qu'avec des milliers et des milliers de kilomètres à travers le pays, nous nous berçons d'illusions quand nous prétendons que le Canada est bilingue. Dans le Canada vécu, dans le Canada quotidien, le bilinguisme n'est une qualité que d'une certaine élite, particulièrement dans la région de la Capitale nationale.

Madame la Présidente, je sais que vous avez eu l'occasion de visiter le pays. Et quand j'entendais, par exemple, les discours du premier ministre Clyde Wells sur le Canada bilingue, j'ai eu l'occasion de visiter le Terre-Neuve bilingue. Et la réalité, c'est que le bilinguisme est complètement inexistant dans cette partie du Canada.

Dans l'ensemble du Canada, pour l'avoir visité à maintes et maintes reprises, madame la Présidente, je vous dirais que le service bilingue que j'ai pu rencontrer, c'est à l'aéroport, quand on arrive pas trop tard, que la préposée bilingue n'a pas quitté. Mais dans le vécu quotidien, le bilinguisme n'existe pas.

Et quand j'entends mon collègue d'Ottawa—Vanier dire au Canada anglais que le fait de donner le droit d'imprimer les lois d'une manière bilingue dans les Territories du Nord-Ouest est un gage d'unité, je dis au Canada anglais: Cette illusion d'optique n'est pas un gage d'unité nationale, parce que ce n'est pas de traduire les lois aux Territoires du Nord-Ouest qui va permettre au Québec de se développer au niveau économique, au niveau social, au niveau culturel.

Bien sûr, nous avons toujours cru que c'était un droit en soi, qu'il était normal que dans un pays que l'on disait bilingue, que les gouvernements donnent des services bilingues.

Mais tenter de faire croire au Canada anglais que c'est un gage d'unité nationale, lorsqu'on parle de garder ce pays entier, ce pays uni, c'est une fraude monumentale! Le bilinguisme est là pour le respect des droits des individus et non pour dire aux Québécois: Voyez comme c'est beau et fin et comme on est généreux et qu'on vous fait des faveurs! La réalité, madame la Présidente, dans le quotidien, c'est une illusion d'optique.

Cela me fait souvent de la peine. Je faisais, cette semaine, à Winnipeg, un discours devant la Fédération des municipalités du Manitoba et un pauvre monsieur se présente au micro et dit, par rapport au bilinguisme, au sujet de cette loi: «Mon petit-fils est en train d'apprendre le français; *why are you giving up?*» Je lui ai répondu: «Pauvre monsieur, j'espère que votre petit-fils apprend le français pour lui-même, pour sa propre culture. J'es-

Article 31 du Règlement

père que votre petit-fils n'apprend pas le français pour me faire plaisir à moi!»

Madame la Présidente, quand j'ai appris l'anglais, ce n'était pas pour sauver le Canada que je l'ai fait, c'est parce que je voulais communiquer avec mes collègues de langue anglaise, que je voulais comprendre le pays et je voulais comprendre les États-Unis également. Chaque fois qu'on essaie de frauder l'opinion publique, j'ai beaucoup de difficulté à admettre cela.

Souvent, au Canada anglais, on a l'impression qu'on fait une concession majeure aux Québécois dans les programmes de bilinguisme. Je leur dis: Ne prenez pas cela comme cela! Les Québécois qui ont choisi d'être bilingues l'ont fait pour eux-mêmes, l'ont fait pour leur édification personnelle, l'ont fait par curiosité d'une autre culture et on espère qu'il en est ainsi pour vous. On espère que l'accès à la langue française, que l'on considère comme un privilège, sera l'occasion rêvée de s'ouvrir sur le monde car nous sommes tous des citoyens du monde. Mais n'allez pas croire que vous posez là un geste d'unité nationale.

Madame la Présidente, laissez-moi vous dire que lorsqu'on veut, à cause de la politique du bilinguisme, subjuguer le principe de la nation, rendons-nous à l'évidence qu'il y a au moins deux nations dans ce pays, et peut-être trois, si on compte les peuples autochtones. Par conséquent, nous avons des nations unilingues dans un cadre juridique qui se veut bilingue, et dans une minorité, des individus bilingues. Mais le fait d'accorder ces services ne pose pas un geste d'unité nationale, et cela je veux le répéter, parce que ça fait des années et des années qu'on se berce d'illusions en pensant qu'en posant des gestes comme celui-là, on vient de faire une grande faveur aux francophones. Si on croit au bilinguisme des institutions, ce n'est pas une faveur, c'est un droit.

Cependant, madame la Présidente, ne pensez pas que les ardeurs souverainistes des Québécois seront arrêtées parce qu'il y a un traducteur de plus dans les Territoires du Nord-Ouest! Il ne faudrait tout de même pas créer des illusions de cette nature-là.

Je dis à nos amis francophones hors Québec que le meilleur point d'ancrage qu'ils peuvent avoir, c'est un Québec souverain, un Québec francophone qui sera à ce moment-là une société vibrante de culture et de langue françaises. Nous serons toujours ouverts et accueillants envers ceux qui veulent que leur quotidien soit francophone, à ceux qui veulent élever, éduquer leurs enfants, leur permettre de grandir, de travailler en français. Quand on parle de bilinguisme, la seule ville véritablement bilingue au Canada, madame la Présidente, c'est Montréal.

Mme le vice-président: Je me dois d'interrompre l'honorable député qui voudra sans doute continuer après la période des questions orales.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux Déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES ENVOIS COLLECTIFS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, au Budget du 20 février 1990, le ministre des Finances demandait aux Canadiens de se serrer la ceinture. Immédiatement, j'ai pris des mesures pour réduire de quatre à un par année les envois des bulletins parlementaires aux électeurs de ma circonscription, et j'ai supprimé l'envoi des 2 000 cartes de voeux de Noël et du Nouvel An.

Depuis septembre 1984, j'ai expédié 26 envois collectifs à mes électeurs, ce qui représente 822 615 copies, totalisant un coût de 155 260,45 $, montant qui ne comprend pas les préparatifs de l'atelier de photomécanique, ni les frais de poste.

Madame la Présidente, j'ai suivi le système en son temps, mais aujourd'hui, en cette période de récession, je ne regrette pas la décision que j'ai prise de ne pas envoyer à mes commettants le calendrier, qui constituait habituellement mon envoi collectif de fin d'année.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, le Président de l'autre endroit récidive. Hier, après que le huitième amendement des libéraux a été rejeté de justesse par les conservateurs, il a privé un sénateur indépendant de l'Alberta de son droit démocratique de présenter son propre amendement au projet de loi sur la TPS.

Quand le premier ministre reviendra-t-il à la raison et réalisera-t-il qu'il crée un précédent très dangereux en permettant qu'on fasse complètement fi du Règlement?

Quand se rendra-t-il compte que cet endroit-ci et l'autre endroit peuvent sombrer complètement dans l'anarchie si le Règlement n'est pas respecté?

Quand comprendra-t-il que les Canadiens ne pourront plus respecter nos institutions si elles sont traitées de cette façon?

Je dis au premier ministre qu'il faut cesser dès maintenant de bafouer notre démocratie à l'autre endroit.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je saisis l'occasion pour répondre aux allégations de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada et de rétablir les faits.

Le Programme d'habitation coopérative est un programme expérimental échelonné sur une période de cinq ans, se terminant le 31 décembre de cette année. Il fut conçu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en collaboration avec la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. Initialement, le gouvernement fédéral, par le biais de la SCHL, a injecté 5 millions de dollars par année, en plus d'un budget additionnel de 5 millions pour un total de 30 millions au cours des cinq années du programme. Le ministre d'État (Habitation) s'est donc acquitté honorablement de son obligation.

La Fédération de l'habitation coopérative du Canada avait suggéré à la SCHL d'utiliser la formule du prêt hypothécaire indexé (PHI) pour financer les projets. Cependant, les prévisions de la FHC ne se sont pas concrétisées et conséquemment ont eu un effet négatif sur le nombre d'unités de logement livrées. Nous avons essayé par tous les moyens d'aider la FHC à réduire son coût de construction par unité, ce qui aurait permis la construction de plus d'unités de logement, mais ce fut peine perdue. De plus, nous avons dû augmenter les coûts annuels de subvention à 3 000 $ par unité à cause de la hausse des coûts de fonctionnement et des coûts en immobilisation.

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Article 31 du Règlement

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai assisté à une réunion à Moonbeam, dans ma circonscription. Plus de 150 personnes s'étaient déplacées pour venir manifester et s'enquérir de la rumeur au sujet de la fermeture éventuelle de leur bureau de poste qui existe déjà depuis 30 ans.

Postes Canada a déclaré des profits de 149 millions de dollars l'an dernier, profits occasionnés aux dépens des petits villages. Ces gens ont lancé un message très clair à ce gouvernmement: que sa politique de privatisation, pour ne pas dire déshumanisation, des bureaux de poste est néfaste pour les régions rurales du Canada. Les bureaux de poste sont le coeur des petites communautés et, en les fermant, on attaque les traditions qui s'y rattachent, sans compter les nombreux emplois qui sont perdus. Les Canadiens, où qu'ils vivent, ont le droit à un service postal centralisé et humanisé, comme cela est la coutume dans les communautés urbaines.

Ce gouvernement a abandonné les communautés isolées à leur propre sort. Qu'on pense aux coupures dans le transport. . .

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre l'honorable député. Son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, demain sera le jour du premier anniversaire de l'adoption à l'unanimité de la motion d'Ed Broadbent demandant au Parlement d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'an 2000. Nous n'avons malheureusement aucune raison de célébrer.

Pendant cette année, le gouvernement a imposé des lois visant à récupérer les allocations familiales et à affaiblir le régime d'assurance-chômage et l'an dernier, il a essayé de plafonner les fonds fédéraux destinés aux services sociaux, aux soins médicaux et à l'éducation.

Les libéraux ne devraient pas écouter avec suffisance. Les Canadiens se rappellent que ce sont eux qui ont imposé la terrible taxe du six et du cinq sur les allocations familiales et qui ont gelé l'exonération fiscale pour enfants pendant des années avant que les conservateurs ne la réduisent à un crédit d'impôt de 65 dollars.

Article 31 du Règlement

Même si les Canadiens réclamaient que le gouvernement subventionne les garderies dans les années 1970, ce sont les libéraux qui n'ont rien fait et ce sont leurs jumeaux, les conservateurs, qui n'ont pas proposé de plan.

Si le gouvernement s'efforçait de mettre fin à la pauvreté avec autant d'énergie qu'il essaie d'imposer la TPS, qui fera du tort aux enfants pauvres et à leurs familles, les petits Canadiens vivraient peut-être mieux.

Au milieu des fermetures d'usines, des mises à pied et de la récession. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps du député est écoulé.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Madame la Présidente, à mon avis, notre pays n'a peut-être jamais été aussi politisé qu'aujourd'hui. Je reçois beaucoup de lettres, comme d'autres députés, j'en suis sûr, qui commencent par ces termes: «C'est la première fois que j'écris à mon député». C'est comme si les gens pensaient que les fondations de la nation canadienne étaient menacées.

J'estime qu'il y a des raisons à cela: le long débat sur le libre-échange et les dissensions qu'il a causées, les discussions sur l'Accord du lac Meech, qui ont duré trois ans, le débat actuel et persistant sur la TPS et, enfin, les changements qui surviennent à l'échelle internationale, avec toutes les promesses et tous les défis qu'ils comportent.

Il y a au Canada un sentiment qui présage une sorte de réalignement politique. Ce sentiment est vivement exacerbé par l'insistance que nous continuons de placer sur les points qui nous divisent. Nous jetons du sable dans l'engrenage qui fait fonctionner notre pays.

À mon sens, le temps est venu pour nous, Canadiens, de commencer à mettre l'accent sur la seule chose qui nous unit tous au Canada: notre pays et notre fierté d'être Canadiens.

* * *

HUNT-WESSON

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, hier, nous avons entendu le ministre du Commerce extérieur donner le plus récent exemple d'une politique du gouvernement conservateur en matière d'agriculture qui jettera les agriculteurs dans la gueule du loup.

La société Hunt-Wesson, dans le comté de Kent, ferme ses portes; cela qui fera perdre 60 emplois, mais cette situation fait également boule de neige pour nos agriculteurs.

Un producteur de tomates de ma circonscription m'a téléphoné pour me dire que ses contrats de vente de tomates n'existent plus. Il n'a personne à qui les vendre. Il a investi des centaines de milliers de dollars dans ses terres et son matériel, mais il n'a plus rien.

Pourquoi la Hunt-Wesson ferme-t-elle ses portes? À cause de l'Accord de libre-échange. Le président de cette société dit que c'est cet accord qui est responsable, et non pas les syndicats ou les politiciens.

La société mère vendra désormais des produits en provenance de la Californie et de l'Ohio.

Cette usine, qui est située à Tilbury depuis 1956, a traversé des périodes difficiles jusqu'à maintenant, mais elle n'a pas résisté à l'Accord de libre-échange conclu par les conservateurs ou à leur récession d'origine canadienne.

Le gouvernement ne peut pas continuer de fermer les yeux sur les ravages qu'il a causés. Au sujet des pertes d'emplois et des fermetures d'usines, il ne peut pas simplement dire: «Ne vous inquiétez pas, c'est le progrès.»

Mme le vice-président: Je regrette, le temps du député est écoulé.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, comment s'étonner de ce que 60 p. 100 des Canadiens ne croient pas Jean Chrétien lorsqu'il dit qu'un gouvernement libéral éliminerait la taxe sur les produits et services? C'est tout juste si une majorité de libéraux, et ils sont de moins en moins nombreux, croient à l'hônneteté de leur chef lorsqu'il dit qu'il supprimera la taxe.

Pourquoi le croiraient-ils? Les collègues de M. Chrétien au Sénat n'ont pas rejeté la taxe ou le projet de loi le printemps dernier, bien qu'ils aient eu maintes occasion de le faire. Ils en ont même appuyé le principe.

Après tout, la TPS sera avantageuse pour les grandes entreprises, y compris celles qui ont épaulé M. Chrétien lors du congrès à la direction de son parti et celles qui l'ont nommé membre de leur conseil d'administration. Jean Chrétien siège à ces conseils, pas à ceux des groupes antipauvreté, mais à ceux d'entreprises comme la Consolidated Bathurst, la Banque Toronto-Dominion et la B.C. Forest Products.

Les Canadiens ne sont plus dupes de ce genre de politique à l'ancienne mode qu'incarne Jean Chrétien. Ils

ne croient pas qu'un homme qui a tant reçu des entreprises ne leur renverra pas l'ascenseur et n'appliquera pas la taxe.

Par contre, je crois que les Canadiens. . .

Mme le vice-président: Je regrette, le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DES COLLÈGES ET DES INSTITUTS

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Président, j'aimerais prendre la parole pour rappeler à mes collègues que c'est cette semaine que se déroule la Semaine nationale des collèges et instituts. L'enseignement postsecondaire est aujourd'hui plus important que jamais. L'accroissement rapide des connaissances pose aux Canadiens et aux Canadiennes de grands défis tout au long de leur vie professionnelle. Nos collèges et instituts leur permettent justement de relever ces défis et leur ouvrent la porte sur de nombreuses possibilités de carrière.

Madame la Présidente, l'éducation postsecondaire représente un investissement important, aussi bien au plan personnel qu'au plan collectif. Les cours offerts dans nos collèges et instituts nous permettent de mieux répondre aux préoccupations de notre société, par exemple en ce qui concerne l'environnement. De plus, ils aident les Canadiens et Canadiennes à acquérir des compétences grâce auxquelles notre pays pourra continuer de soutenir la concurrence au plan international.

Devant la mondialisation des échanges commerciaux, la prospérité de notre pays reposera sur la capacité de demeurer compétitif. Aussi, il devra miser sur l'accroissement des connaissances et des compétences des Canadiens et Canadiennes et savoir les mettre à profit. Pour ce faire, nous avons besoin d'un système d'enseignement postsecondaire solide.

Madame la Présidente, je suis convaincu que mes collègues reconnaissent comme moi l'inestimable contribution de nos collèges et instituts à l'amélioration de la qualité. . .

Mme le vice-président: Malheureusement, le temps de parole de l'honorable député est écoulé. La parole est à l'honorable député de Carleton—Gloucester.

Article 31 du Règlement

• (1110)

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, l'auteur Yves Beauchemin a dressé un réquisitoire contre les communautés de langue française de l'extérieur du Québec. C'est devant la Commission Bélanger-Campeau qu'il a qualifié les francophones hors Québec de «cadavres encore chauds».

Eh bien, le reste du Canada francophone ne peut laisser passer cela tout bonnement, car les francophones hors Québec ne méritent point d'être mis au rancart, et ce, encore moins par un «mange-Canayens». C'est triste de voir un homme tenter, par ignorance ou par mesquinerie, de diminuer les gens de sa propre nation pour faire avancer ses idées politiques.

Je félicite l'éditorialiste Adrien Cantin du journal *Le Droit* d'en avoir fait le point dans son article du 22 novembre.

Un mot de mise en garde à la Commission Bélanger-Campeau: Mieux vaut s'attarder aux mémoires qui affirment le besoin d'harmoniser les tirs des minorités francophones du Canada entier, y compris le Québec, devant les réalités de l'Amérique.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, de nombreux gens d'affaires de ma circonscription de Cariboo—Chilcotin m'ont téléphoné cette semaine. Tous n'avaient qu'un seul désir: qu'on mette un terme à l'incertitude.

À l'instar de plus de 700 000 entreprises canadiennes, ils ont décidé de se préparer à l'entrée en vigueur de la TPS: des petites décisions qui sont importantes pour le fonctionnement de l'entreprise comme, par exemple, la formation du personnel, l'orientation de la clientèle, la modification des imprimés, du matériel et des fournitures, ainsi que des décisions stratégiques au sujet des stocks.

Voilà le genre de décisions que les gens d'affaires doivent prendre, eux qui considèrent l'incertitude occasionnée par les jeux politiques comme leur ennemi le plus redoutable.

Le message est non équivoque: «Tout retard dans l'entrée en vigueur de la TPS sera dévastateur. Nous vous demandons instamment de faire tout votre possible pour assurer que la TPS entrera en vigueur le 1er janvier 1991.»

Ces gens d'affaires ont pris des décisions en prévision de l'avenir. Ils ont besoin que des décisions politiques soient prises maintenant, et pas le 31 décembre.

Mme le vice-président: Malheureusement, le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, ce n'est pas sans un certain plaisir que je profite de l'occasion aujourd'hui pour faire l'analogie entre la situation des Partis conservateurs britannique et canadien.

Je n'apprendrai rien aux députés en leur rappelant que la direction de Margaret Thatcher a été contestée cette semaine. Hier, la Dame de fer s'est aperçue que sa politique et sa baisse de popularité, d'après les sondages d'opinion, empêcheraient son parti de remporter les prochaines élections générales. Elle a fait la chose honorable à faire en remettant sa démission.

Il se peut que sa nouvelle *fall tax* ait été la goutte qui a fait déborder le vase. Cet impôt a soulevé l'ire des Anglais au point de les faire descendre dans la rue, une réaction qui n'est pas sans ressembler à celle qu'a provoquée la TPS des conservateurs au Canada.

Quand un gouvernement présente une taxe réprouvée par 80 p. 100 de la population en plus de provoquer le recul de l'économie, il est grand temps de reconsidérer sérieusement l'aptitude de ses dirigeants à gouverner.

Si les modalités suivies pour choisir les chefs de parti étaient les mêmes au Canada, madame la Présidente, je suis sûr que vous verriez les députés d'en face faire la queue pour prendre la place du premier ministre.

Compte tenu des similitudes incroyables qui existent dans la situation politique de nos deux pays, le premier ministre devrait peut-être suivre l'exemple de son homologue britannique en remettant sa démission.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, on a décidé de désigner dimanche prochain journée internationale pour la protection des femmes contre la violence. En ce qui concerne le gouvernement, cette décision ne saurait mieux tomber pour trois raisons.

D'une part, deux ans après la réélection du gouvernement, on constate en évoquant publiquement le problème de la violence au Canada que les six années de régime conservateur n'ont aucunement amélioré la qualité de vie des Canadiennes.

D'autre part, à la veille du premier annniversaire du massacre des étudiantes à l'Université de Montréal, on constate également, en parlant publiquement, jusqu'à quel point cette maladie sociale peut frapper durement si rien n'est fait pour l'enrayer.

La nomination d'une femme comme ministre de la Justice a suscité beaucoup d'espoir. Il saute aux yeux maintenant, à voir comment elle s'occupe du projet de loi C-80, qu'elle cède aux pressions du lobby des amateurs d'armes à feu.

Enfin, les révélations publiques sur la question de la violence, qui coïncident cette année avec le 20e anniversaire de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, dont le mandat ne portait pas sur ce problème, montre combien de chemin les femmes ont parcouru depuis cette époque et combien il leur en reste encore à parcourir.

Tant que le gouvernement continuera de croire que la solution consiste à nommer quelques femmes à de hautes charges publiques, la lutte des femmes au Canada n'aura jamais de fin.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, étant donné l'absence du premier ministre, du vice-premier ministre et du ministre des Finances, je vais poser ma question au président du Conseil du Trésor.

Le budget des dépenses supplémentaire déposé aujourd'hui par le président du Conseil du Trésor révèle l'ampleur de l'incompétence de ce gouvernement en matière de gestion des affaires économiques du pays et le prix qu'il fait payer aux Canadiens pour son incompétence. On apprend dans ce budget supplémentaire que le gouvernement dépensera 2,5 milliards de dollars pour couvrir le coût supplémentaire de son emprunt en raison de sa propre politique des taux d'intérêt élevés. Je demande au président du Conseil du Trésor s'il est vrai qu'il ne serait pas nécessaire de dépenser ces 2,5 milliards si le gouvernement ne persistait pas à maintenir sa politique des taux d'intérêt élevés qui a fait tellement de tort à l'économie du pays.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je répondrai au chef de l'opposition que le budget des dépenses supplémentaire que j'ai déposé ce matin montre tout au contraire que ce gouvernement est déterminé à poursuivre sur sa lancée.

M. Gauthier: Des taux d'intérêt élevés.

M. Loiselle: Ce budget prévoit une somme de 2,5 milliards de dollars pour tenir compte des taux d'intérêt élevés. Le ministre des Finances—et ce n'est pas nouveau—disait en septembre que nous nous étions trompés dans nos prévisions. Il a aussi déclaré que, com-

me l'économie était en meilleure position à la fin de l'année dernière et au début de cette année, nous pouvions bénéficier de recettes supplémentaires et réduire ainsi le déficit d'une somme supplémentaire d'un milliard ou d'un milliard et demi de dollars.

Pour ce qui est des dépenses de programme, le chef de l'opposition oublie de dire que nous avons subi des pressions supplémentaires au cours de l'année, particulièrement sur la question de l'emploi. Au lieu d'augmenter le déficit, comme les libéraux l'ont fait pendant quelques années au risque de déséquilibrer complètement les finances du pays, nous avons décidé de nous serrer la ceinture une fois de plus, et nous avons équilibré les dépenses de programme.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor sait que ces 2,5 milliards auraient pu être économisés si ce gouvernement avait permis une baisse des taux d'intérêt d'à peine un point et demi cette année, et que cela aurait permis par ailleurs de sauver des milliers d'emplois, de foyers, de fermes et d'entreprises au Canada.

M. Dick: L'inflation serait plus élevée.

M. Gray (Windsor–Ouest): Tout ce que le gouvernement peut dire à ces gens qui ont perdu leur emploi, leur ferme, leur maison ou leur entreprise, c'est qu'ils doivent tenir bon. C'est comme si le ministre des Finances avait dit que les Canadiens devaient mourir avant d'aller au ciel. Les gens ne veulent pas suivre cette cadence.

M. Dick: Nous nous en tirons mieux que les libéraux.

M. Gray (Windsor–Ouest): Je demande au président du Conseil du Trésor si le gouvernement permettra une baisse des taux d'intérêt aujourd'hui même pour éviter cette dépense de 2,5 milliards de dollars et pour sauver les milliers et les milliers d'emplois, de foyers, de fermes et d'entreprises du pays qui seront perdus s'il persiste avec ses politiques économiques malavisées?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, malheureusement, il semble que les libéraux n'ont rien appris de leur expérience.

Une voix: Ils n'apprendront jamais.

M. Loiselle: Ils n'ont pas réussi à maintenir le gouvernement à flot quand ils avaient le pouvoir et cela a entraîné des taux d'intérêt de plus de 20 p. 100 et des taux d'inflation très élevés.

Il veut faire baisser les taux d'intérêt. Je lui demande de prêter attention aux résultats de notre politique. Les taux diminuent régulièrement, semaine après semaine, et nous en sommes très heureux. Cela montre que notre politique fonctionne. Il n'y a aucun mystère, et ce n'est pas en prétendant qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour faire baisser les taux d'intérêt qu'ils diminueront. C'est en tenant le coup et en évitant que les pressions inflationnistes se déchaînent, et c'est ce que nous faisons.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens ont prêté attention aux résultats de la politique de ce gouvernement et ils trouvent que cette politique est mauvaise. Ils veulent qu'on y mette un terme avant qu'elle entraîne l'effondrement total de l'économie canadienne.

[*Français*]

Madame la Présidente, je demande encore une fois au président du Conseil du Trésor: Quand le gouvernement va–t–il admettre que ce sont ses propres politiques et ses taux d'intérêt trop élevés qui ont entraîné les résultats néfastes pour notre économie depuis les derniers mois? Et quand le ministre va–t–il admettre que ce sont ses propres politiques qui vont coûter des centaines de milliers d'emplois aux Canadiens et Canadiennes? Est–ce que le gouvernement est prêt dès aujourd'hui à changer ses politiques?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, le gouvernement n'est pas prêt à changer ses politiques, parce qu'il est convaincu que ce sont de bonnes politiques, mais qui sont difficiles pour le gouvernement. Je crois que tout le monde doit reconnaître que ce n'est certainement pas par la recherche de la popularité que nous prenons ces décisions, mais ce sont des décisions difficiles qui vont finalement bénéficier au Canada. Quant à la création d'emplois, s'il y a un gouvernement qui a créé des emplois, c'est bien celui–ci. Et nous voulons, après sept ans de croissance continue, retourner à une croissance nouvelle. Nous avons eu, à la fin de ces six ans de croissance continue, des pressions inflationnistes très réelles. Ce sont ces pressions qui doivent sortir du système, et le mouvement du taux de change indique que nous sommes en train de gagner le combat.

Questions orales

• (1120)

[*Traduction*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, prétextant vouloir financer l'envoi de troupes dans le Golfe, le gouvernement demande aux Canadiens de se serrer la ceinture pour recueillir 4,8 milliards de dollars.

Quatre-vingt-treize p. 100 de ce montant ne servira pas à financer l'envoi de troupes. Il servira à payer les dépenses engendrées par l'incompétence fiscale du gouvernement et la récession d'origine canadienne qu'il a provoquée.

Le gouvernement admettra-t-il que c'est son incompétence sur le plan fiscal qui a entraîné des dépenses supplémentaires?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, jamais nous n'admettrons une chose pareille.

J'attire l'attention du député sur la comparaison suivante de taux d'intérêt. Le 6 août 1981, le taux d'escompte s'établissait à 21,24 p. 100. Or, c'étaient les libéraux qui étaient au pouvoir à ce moment-là. Aujourd'hui, le taux d'escompte s'élève à 12,25 p. 100, et la tendance est à la baisse depuis le mois de mai. Le taux préférentiel s'est aussi fortement replié pendant cette période.

Le leader parlementaire a dit qu'ils devraient tomber d'un point et demi. En fait, ils ont diminué de plus d'un point et demi depuis le mois de mai, soit près de deux points.

À mesure que l'inflation se résorbera, le loyer de l'argent va diminuer. C'est l'inflation qui est le plus à craindre. La poussée inflationniste s'étant relâchée, les taux d'intérêt ont diminué. Ils continueront de baisser si l'inflation se relâche encore.

M. Jim Peterson (Willowdale): Si le ministre veut nous faire la leçon en histoire, il n'a pas à remonter à neuf ou dix ans. Il n'a qu'à remonter à trois ans quand les taux d'intérêt au Canada s'élevaient à 7,5 p. 100. Ils sont maintenant de 12 p. 100. C'est le résultat de vos politiques.

[*Français*]

Madame la Présidente, si le gouvernement nous avait écoutés et avait réduit les taux d'intérêt, on aurait ainsi évité la récession et on aurait épargné ce qu'il demande aujourd'hui pour payer la dette nationale. Sont-ils prêts à admettre la faillite de la politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt élevés?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'admettons certainement pas l'affirmation de mon collègue. Je suis très étonné que le critique de l'opposition officielle fasse des affirmations comme celles-là, s'imaginant que le gouvernement peut, par magie, peser sur un bouton et faire descendre les taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt répondent à certaines exigences du marché, à certaines réalités, et quand on entend les libéraux dire sans arrêt que cela va mal, c'est épouvantable, il faut dire que cela n'aide pas beaucoup les investissements. Je le mettrais en garde contre des déclarations perpétuellement négatives et pessimistes qui ne correspondent pas à la réalité.

Il y a un ralentissement, c'est vrai et c'est regrettable mais nous devons rapidement prendre les moyens pour faire en sorte que l'économie redémarre sur une base solide.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement vient de déposer son budget supplémentaire qui vise à imposer des compressions de l'ordre de 350 millions de dollars. Qui en sont les victimes? Les agriculteurs, les pêcheurs, les immigrants, les sans-emploi, l'environnement, les autochtones, les travailleurs, les malades et les anciens combattants. Encore une fois, ce sont ceux qui n'en ont pas les moyens qui doivent payer la note du gâchis du gouvernement conservateur.

Ce budget supplémentaire englobe, en plus des dépenses de 350 millions de dollars prévues pour une guerre dans le golfe Persique, des dépenses de 379 millions de dollars pour la mise en oeuvre de la TPS. Quelles sont les priorités du gouvernement? Pourquoi ne retire-t-il pas son projet de TPS pour nous présenter un budget venant en aide aux Canadiens moyens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef du parti socialiste se trompe en disant que les agriculteurs sont des victimes parce que, dans le budget présenté aujourd'hui, 316,6 millions de dollars de plus sont versés à l'agriculture. Il y a report des fonds de certains programmes sur l'an prochain, mais cela ne saurait être pris comme une réduction des dépenses en agriculture.

Nous avons reconnu que nous devrons accorder une aide accrue au domaine agricole, surtout au secteur des céréales et des oléagineux. Nous travaillons en ce moment de concert avec les provinces à l'élaboration d'un programme de sécurité à long terme. Nous étudions également la nécessité d'accroître le soutien du revenu, ce qui prendra la forme d'un troisième niveau de protec-

tion établi par le comité constitué à la suite de négociations fédérales-provinciales. Je demande donc à la députée de réfléchir à son allégation de réduction des crédits aux agriculteurs.

Quant à la TPS, nous entendons sans cesse le NPD alléguer qu'il faut instaurer un régime fiscal juste et équitable, propre à stimuler la productivité, à encourager l'esprit d'entreprise et à améliorer notre compétitivité. C'est exactement ce que vise la TPS. Elle stimulera l'emploi et la compétitivité, et rétablira la confiance en notre économie. Voilà ce que vise la mesure législative présentée.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je suis convaincue que les Canadiens se demanderont pourquoi il coûte plus cher de mettre en oeuvre cette TPS, prétendue juste, que de faire la guerre dans le Golfe.

Je voudrais. . .

[*Français*]

Nous venons de voir, ce matin, avec les dépenses supplémentaires, que les priorités de ce gouvernement sont absurdes. Il coupe dans les services sociaux pour payer pour une taxe dont personne ne veut, pour payer pour une intervention militaire dont personne ne veut. Pourquoi est-il toujours nécessaire pour la classe moyenne et les pauvres d'avoir à payer pour les erreurs de ce gouvernement?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je crois que le leader du parti néo-démocrate a bien tort d'affirmer de telles choses, car le gouvernement a été très attentif. Elle doit comprendre que si l'on veut vraiment protéger ceux qui ont besoin de l'être, si on veut vraiment protéger nos programmes, il faut faire en sorte que les finances de ce gouvernement, de l'administration de notre pays soient en bonne forme. Et en évitant de renvoyer au déficit des dépenses additionnelles que le Canada doit assumer, et en essayant de resserrer non pas des dépenses de programmes, mais des dépenses d'opérations, nous croyons prendre une excellente décision. Bien sûr, c'est ce qui distingue ce gouvernement du gouvernement socialiste d'en face qui veut simplement ajouter sans arrêt au déficit, sans accepter la responsabilité finale qui est de maintenir à long terme nos programmes.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je poserai une question supplémentaire au vice-premier ministre, madame la Présidente. Le gouvernement ainsi que les autres partis représentés à la Chambre ont adopté à l'unanimité, il y a presque un an, une motion visant à mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada d'ici à l'an 2000. Pourtant, nous ne voyons aujourd'hui dans ce budget des dépenses aucune trace de ce que le gouvernement compte faire pour remédier à la pauvreté des enfants. Au lieu de cela, le gouvernement va dépenser plus de 350 millions de dollars pour mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services qui va nuire à ces mêmes familles, à ces mêmes enfants. Pourtant, ce gouvernement a eu le toupet, il y a un an, d'annoncer qu'il allait faire disparaître la pauvreté.

Je demande au vice-premier ministre quels sont les priorités du gouvernement? Au lieu de déclarer la guerre aux contribuables canadiens, pourquoi ne pas déclarer la guerre à la pauvreté? Pourquoi ne pas apporter maintenant des suppléments pour lutter contre la pauvreté dans notre pays, comme le gouvernement promis de le faire il y a un an.

• (1130)

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, tout d'abord, le chef du Nouveau Parti démocratique sait très bien que plus de 800 000 personnes ont échappé à la pauvreté ces dernières années.

Je sais que, par inadvertance, elle induit en erreur la Chambre quand elle dit que cela coûtera quelque 365 millions de dollars pour mettre en oeuvre la TPS. Elle se trompe. Une grande partie de cette somme est consacrée aux avantages sociaux découlant de la TPS pour les crédits au titre de cette taxe, destinés aux Canadiens à revenu faible et modeste. Le chef du Nouveau Parti démocratique veut-elle dire que nous ne devrions pas envoyer les crédits d'impôt au titre de la TPS aux Canadiens à revenu faible et modeste? Si elle le pense, elle devrait le dire ouvertement.

Si elle veut que ces crédits soient versés aux Canadiens à revenu faible et modeste, elle devrait aller à l'autre endroit et faire en sorte que le projet de loi soit adopté au Sénat pour que nous puissions expédier les crédits au titre de la TPS à quelque 8 millions de Canadiens à revenu faible et modeste.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Lorsque les Conservateurs sont arrivés au pouvoir, la première chose qu'ils ont dit, c'est qu'ils allaient abandonner la politique suivie par les méchants libéraux. Ils allaient se faire les champions de la défense nationale. L'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lorsqu'ils était ministre de la Défense nationale, a traversé le Canada sur son tricycle, achetant des sous-marins nucléaires, des Polar 8, et tous les autres articles de haute technologie qu'on peut imaginer. Et qu'ont fait les Conservateurs? Ils ont réduit les dépenses militaires de 2,7 milliards de dollars, ce qui constituait l'attaque la plus brutale portée contre le budget de la défense dans toute l'histoire du Canada. Maintenant qu'ils sont confrontés à une crise, les Conservateurs font des pieds et des mains pour financer des programmes qui auraient dû être instaurés comme ils l'avaient promis et qu'on s'attendait à ce qu'ils créent.

Le ministre de la Défense nationale compte-t-il financer la nouvelle politique canadienne de défense en effectuant des compressions dans les programmes de santé et de bien-être, et en sabrant le budget des Affaires indiennes, qui vient d'être amputé de 6 millions de dollars aujourd'hui?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je trouve étrange d'entendre de tels reproches de la part d'un député du Parti libéral qui, il y a quelques années, faisait partie du gouvernement libéral qui avait bloqué le budget du ministère de la Défense nationale alors que le taux d'inflation au Canada atteignait 14 p. 100, et que le coût du matériel militaire avait, lui, augmenté de 18 p. 100. Je trouve cela très étrange.

Le député veut savoir si le gouvernement du Canada est disposé à soutenir les hommes et les femmes déployés dans le golfe Persique et à maintenir l'état d'alerte préventive de nos troupes à un niveau acceptable? La réponse est oui, et c'est pourquoi nous avons été obligés de présenter des crédits supplémentaires.

Le député sait surement que les coûts supplémentaires assumés par le ministère et que les dépenses additionnelles que nous devons couvrir au moyen des crédits supplémentaires ne pouvaient être prévus. Le gouvernement n'avait pas projeté de venir en aide aux autorités civiles cet été. Il n'avait pas non plus prévu la crise du golfe Persique. Le député le sait et il le reconnaît j'en suis sûr.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, il n'y a aucune planification. Voilà la source du problème. Le Canada n'a pas de politique de défense.

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Supposons que les 350 millions de dollars permettent de couvrir les dépenses reliées à notre présence dans le Golfe jusqu'en mars. Qu'arrivera-t-il si le combat est engagé et que le Canada est appelé à y participer? Qu'arrivera-t-il si le Canada est appelé à envoyer d'autres avions et navires dans le golfe Persique? Quels préparatifs le gouvernement du Canada a-t-il faits pour parer à cette éventualité? En avril, quels autres programmes de sécurité sociale le gouvernement du Canada compte-t-il sabrer pour financer les opérations militaires? Voilà ce qu'on entend par planification.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Je trouve bizarre qu'un député de l'opposition officielle nous reproche, d'une part, d'engager de telles dépenses pour soutenir les efforts des troupes canadiennes et l'état d'alerte préventive de nos troupes et, d'autre part, de ne pas faire plus.

J'invite le député à jeter un coup d'oeil sur le budget des dépenses supplémentaire. Il verra qu'un montant de 17 millions de dollars a été prélevé sur ce budget pour nous permettre de commencer dès maintenant à mettre en oeuvre un plan d'action conjonctuelle au cas où les militaires canadiens seraient appelés à rester dans le Golfe au-delà du 1er avril, soit après le début du nouvel exercice financier.

Je tiens à dire au député que, après cela, nous consulterons nos collègues sur les mesures à prendre. Il peut être certain que nous ferons tout ce qu'il faudra pour satisfaire aux besoins des hommes et des femmes appelés à représenter le Canada et tous les Canadiens. S'il le faut, nous nous en occuperons.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

Le président du Conseil du Trésor a annoncé aujourd'hui des coupures directes de 14 millions de dollars et de 24 millions de dollars de programmes différés pour un total de 38 millions de dollars à l'égard de l'environnement. De plus, il a annoncé, d'ici cinq mois, des coupures directes dans les ministères, tels ceux de la Santé et du Bien-être social, de l'Énergie, des Pêches et des Océans,

de l'Agriculture, qui touchent directement l'environnement.

Voici donc ma question: Est-ce que le ministre peut nous dire comment est constituée la somme de 38 millions de dollars? Peut-il nous assurer, ce qui est tout aussi important, ou nous garantir que l'autre somme de 100 millions de dollars ne touchera, ni n'affectera ou ne nuira à la qualité de notre environnement au Canada?

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais replacer les choses dans leur contexte historique et rappeler à la Chambre des communes et à ceux qui regardent le débat que, premièrement, le budget du ministère de l'Environnement bénéficie de hausses supérieures à la moyenne depuis deux ans. En réalité, ces augmentations annuelles ont atteint environ 10 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Trois fois rien.

M. Clark (Brandon-Souris): Le député d'en face qui qualifie ces augmentations, puisées à même l'argent des contribuables, de bagatelle fait preuve à l'égard des Canadiens du même mépris qu'a manifesté son parti à l'époque où les taux d'intérêt au Canada ont atteint des sommets jusqu'à maintenant inégalés.

Par ailleurs, comme le savent les députés, le Budget des dépenses supplémentaire qui a été déposé à la Chambre prouve l'appui accru du gouvernement pour ce ministère, qui a reçu quelque 78,3 millions de dollars. De plus, au début du mois de décembre, le ministre de l'Environnement dévoilera à la Chambre et à la population canadienne le Plan vert qui fournira d'autres ressources aux programmes environnementaux du Canada.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, je n'arrive pas à croire que l'honorable secrétaire parlementaire ait mentionné le Plan vert, quand nous savons tous ce qu'il advient de ce projet. Le gouvernement semble complètement désorienté et fait preuve d'une faiblesse incroyable quand vient le temps d'aborder les questions environnementales. De nombreuses rumeurs courent au sujet des compressions budgétaires.

Le ministre peut-il nous garantir que le Plan vert ne tombera pas à l'eau à cause du déficit du gouvernement? Nous voulons savoir si le gouvernement peut nous promettre qu'il n'a pas sabré le Plan vert, tel qu'établi dans la première version diffusée en septembre, et comme semblent l'indiquer les mesures annoncées aujourd'hui? Le gouvernement peut-il nous promettre qu'il tiendra compte des consultations qu'il a menées auprès des groupes environnementaux.

Des voix: Bravo!

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Je peux vous promettre une chose, à vous, madame la Présidente, et à tous les Canadiens concernés. Quand il sera dévoilé en décembre prochain, le Plan vert traduira le résultat des consultations que nous avons menées un peu partout au Canada, des consultations comme jamais un autre gouvernement canadien n'en a tenu.

Je peux également vous promettre, à vous, madame la Présidente, et au député, que, pour résoudre les problèmes écologiques, le Canada sera doté d'une stratégie systématique à long terme que son parti et son gouvernement n'ont même jamais envisagée à l'époque où ils étaient au pouvoir.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, c'est au ministre de la Défense que je m'adresse. Le gouvernement avait fait savoir aux Canadiens que les chiffres qu'il a déposés aujourd'hui à la Chambre préciseraient ce qu'il en coûte pour maintenir dans la région du Golfe une présence canadienne. Or, le Budget supplémentaire ne fait qu'ajouter à la confusion et contredit d'autres données.

Le ministre pourrait-il donner à la population l'assurance que les coûts indiqués ne représentent pas une escalade de notre engagement dans la région du Golfe, et pourrait-il s'engager, vu les renseignements contradictoires, à demander au vérificateur général de procéder sur-le-champ à un examen indépendant du coût de la participation de nos forces au conflit dans le Golfe?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je puis donner au député l'assurance que non seulement nous avons fourni les chiffres les plus exacts possibles, mais que le budget de notre ministère a épongé le coût global qu'ont nécessité l'envoi de nos troupes dans la région du Golfe et l'aide que nous avons accordée l'été dernier aux autorités civiles du Québec. Cela représente beaucoup d'argent.

Nous avons dû modifier à la hausse le nombre de jours d'activité de nos navires et le nombre d'heures de vol de nos avions qui participent à l'heure actuelle à des manoeuvres véritables. Nous avons rectifié les exercices et, par la même occasion, grâce aux budgets de 1989 et de 1990, nous avons réduit cette année les dépenses du

ministère de la Défense nationale de quelque 820 millions de dollars.

Nous étions bien près du seuil lorsque ces deux crises imprévues sont survenues. Vu notre incapacité de boucler notre budget, nous avons dû communiquer avec les organismes centraux pour faire face à ces dépenses imprévues ou ne figurant pas au budget. Le député conviendra sans doute qu'il s'agit là d'une façon logique et raisonnable d'aborder le problème d'aujourd'hui.

• (1140)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, les contribuables canadiens paient 1,2 milliard de dollars pour maintenir des effectifs militaires en Europe pour participer à une guerre froide qui a officiellement et pratiquement cessé.

Pourquoi le gouvernement oblige-t-il les Canadiens à accepter une réduction des dépenses applicables à des programmes nationaux nécessaires? Pourquoi le gouvernement n'utilise-t-il pas les crédits affectés à l'Europe au lieu d'obliger les Canadiens à assumer le fardeau de la présence de nos forces dans la région du Golfe?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, le député devrait savoir, quand il parle de l'Europe, que nous faisons partie de l'OTAN. Nous avons apporté des rajustements—et il demande pourquoi nous n'en avons pas fait davantage?

Je lui signale que l'OTAN depuis 40 ans contribue plus que tout au maintien de la paix dans le monde. C'est grâce à elle si les pays de l'Est et de l'Ouest ont pu se réunir à Paris au cours de la dernière fin de semaine au sommet de la CSCE et s'engager à travailler à l'instauration d'un monde plus pacifique et plus sûr. Je le répète, c'est en demeurant inébranlable et forte depuis 40 ans que l'OTAN a rendu ce sommet possible.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor.

Le dépôt de ces documents à la Chambre aujourd'hui prouve à chacun l'absence totale de planification financière au sein du gouvernement.

Des voix: Bien dit.

M. Hopkins: Le premier ministre et son Cabinet se sont réunis et ont décidé de participer à l'opération du golfe Persique, sans consulter le Parlement et sans se soucier de savoir qui paierait la note. L'un ne va pas sans l'autre.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas consacré autant d'efforts à établir un plan financier pour le ministère de la Défense nationale qu'à trouver 257 millions de dollars pour se préparer à percevoir la taxe la plus odieuse de l'histoire du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais, une fois de plus, attirer l'attention du député sur le fait qu'il ne nous était pas possible de prévoir la crise du golfe Persique et l'aide aux pouvoirs civils du Québec.

M. Rompkey: C'est votre première responsabilité.

M. McKnight: Le député du Labrador dit que c'est l'une de nos premières responsabilités. Aucun gouvernement ne peut prévoir les frais occasionnés par une crise pouvant dégénérer en guerre.

En démocratie, un gouvernement responsable qui doit prendre des engagements en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde fait appel à la population et à ses propres ressources pour réunir les fonds dont il a besoin pour respecter ses engagements.

Des voix: Bravo!

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, le gouvernement a démontré qu'il n'a absolument aucun plan. Depuis six ans qu'ils sont au pouvoir, le premier ministre et les ministres successifs de la Défense font des discours grandiloquents à la Chambre, promettant qu'ils donneront au ministère de la Défense nationale des crédits suffisants pour que nos militaires puissent faire leur travail. Et, aussitôt après, le gouvernement coupe le budget du ministère, le laissant pratiquement sans ressources. Aujourd'hui, il vole d'autres ministères pour remédier à son incompétence financière.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas respecté ses engagements envers les Forces canadiennes, envers le Parlement et envers la population, prouvant une fois de plus que ses promesses ne valent absolument rien? Vous avez laissé tomber le ministère. Vous le savez bien.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je ne peux pas m'empêcher de sourire. Je ne sais pas si le député et son parti appuient l'effort déployé par le gouvernement du Canada, de concert avec 28 autres pays, dans la région du golfe Persique. Son chef, je le sais, soutient que nous n'aurions pas dû nous mêler de cette affaire. Pour ma part, je suis sûr qu'au fond de lui, le député sait que nous devions participer à cet effort. Il connaît la différence entre des dépenses d'immobilisations et des dépenses opérationnelles. Si ce n'est pas le cas, je me ferai un plaisir de lui organiser une séance d'information au ministère de la Défense nationale.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, les Canadiens ont appris ce matin au réveil qu'il manquait 4,8 milliards de dollars à leur gouvernement. Au moment même où ce gouvernement ampute le budget des communications de 10 100 000 $, il ajoute 14 305 000 $ à celui de la promotion de la TPS et de l'information sur la TPS. Il déshabille saint Pierre pour habiller saint Paul. Pourquoi le gouvernement paralyse-t-il Radio-Canada et les Archives nationales, entre autres, pour faire accepter aux Canadiens une taxe qui ne leur inspire que mépris?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je crains que la députée ne se méprenne gravement. Par le budget des dépenses supplémentaires, j'explique comment l'argent qui a déjà été voté dans le budget sera dépensé. J'espère qu'elle le comprend. Il ne s'agit pas d'une augmentation. C'est un moyen d'expliquer à la Chambre comment les crédits déjà accordés seront dépensés et de lui demander son accord.

Si l'on prend la TPS, par exemple, mon collègue et moi pouvons expliquer, comme nous l'avons fait au comité, que la transition occasionnera certains coûts. Nous venons de réunir les données et nous saisissons la première occasion de les expliquer. Voilà de quoi il s'agit. Ce ne sont pas des fonds supplémentaires.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, vous et moi le savons bien, le gouvernement a parfois l'impression que les femmes ont du mal à comprendre. Mais il y a bien 257 millions de dollars supplémentaires, du moins il me semble. De toute façon, il faudrait réunir un économiste, un mathématicien et un magicien pour arriver à s'y retrouver dans les prévisions que le ministre vient de déposer.

Radio Canada International, par exemple, relie le Canada a la communauté internationale, à ses ressortissants qui se trouvent à l'étranger et, en particulier, il relie les Canadiens et leurs proches qui se trouvent dans le golfe Persique. Compte tenu des dernières compressions dans le budget des communications, est-ce Radio Canada International qui sera la prochaine victime? Nos militaires seront-ils bientôt privés de leur liaison radio avec leur pays à cause de la mauvaise gestion du ministre?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, il a été demandé à tous les ministères et organismes du gouvernement de réduire leurs besoins budgétaires au cours de cet exercice. La contribution du secteur des communications et de la culture représente sa part équitable de ces coûts. Voilà ce qu'il en est.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, le 29 octobre dernier, l'Office national des transports du Canada a établi qu'il lèverait les exigences quant aux demandes touchant la fréquence, l'itinéraire et la suppression des services de VIA, ces exigences n'ayant plus de raison d'être.

Même si dans certaines présentations on demandait que l'Office maintienne ces exigences concernant les services éloignés, l'Office estime que cette question relève exclusivement du ministre des Transports. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre aura le dernier mot sur la société d'État VIA qui veut abolir les services de passagers dans les régions éloignées?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je peux assurer mon honorable ami que j'ai le dernier mot. La décision sur les routes isolées demeure la mienne et non celle de l'Office national des transports.

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans le budget présenté ce matin, nous avons vu, dans la partie consacrée au ministère des Finances, que le gouvernement prévoit des dépenses additionnelles de 14,3 millions de dollars au titre de la publicité sur la TPS. Nous avons vu aussi, dans la partie consacrée au ministère des Consommateurs et des Sociétés, qu'il dépensera 6,5 millions de dollars de plus pour le bureau d'information sur la TPS.

La question que je veux poser au vice-premier ministre, en tant que chef du gouvernement à la Chambre aujourd'hui, est la suivante. Comment peut-il justifier des dépenses supplémentaires de 21 millions de dollars pour promouvoir la taxe sur les produits et services? Comment peut-il justifier cela?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, le député siégeait au comité des finances quand ce dernier a étudié la TPS. L'une des recommandations du comité a été que le gouvernement s'assure de bien informer les Canadiens au sujet de la taxe sur les produits et services. C'est exactement ce que nous faisons.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame la Présidente, ce n'est pas nous qui avons fait cette recommandation; c'est Blenkarn. Le ministre le sait. Je veux poser une question au ministre. Le gouvernement demande aux Canadiens de comprimer toutes sortes de programmes, alors qu'il fait une brèche de 25 millions de dollars dans le budget et du ministère de l'Emploi qui doit servir à protéger les sans-emploi du pays. Comment peut-il justifier des dépenses supplémentaires de 21 millions de dollars pour promouvoir la Taxe sur les produits et services? Qu'allons-nous voir? Encore de la publicité sur les oies volant au-dessus de notre pays? Ou sur le premier ministre s'enveloppant dans le drapeau du Canada? Comment le ministre peut-il justifier cela?

• (1150)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, la réponse est exactement la même. Le président du Conseil du Trésor a dit clairement que nous avons engagé des fonds pour la promotion de la Taxe sur les produits et services. Nous avons toujours dit que nous le ferions. Nous ne faisons qu'expliquer ces dépenses, rien de plus. Nous montrons aux Canadiens ce que nous dépensons pour promouvoir la Taxe sur les produits et services. Nous leur donnons des renseignements exacts, ce que le député ne fait pas.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, dans le communiqué de presse qu'il a diffusé aujourd'hui pour annoncer des coupes totales de 350 millions de dollars dans les services essentiels, le gouvernement a dit: «Nous avons fait des rajustements pour réduire au minimum les conséquences néfastes sur des secteurs comme la santé et la sécurité.»

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Peut-il dire sincèrement et honnêtement que des coupes de 9,89 millions de dollars dans le budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne posent aucune menace pour les pauvres, les malades, les personnes âgées et les handicapés?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je peux donner l'assurance que tous les services essentiels seront maintenus. Ce que nous essayons de faire avec le projet de ce matin, ce Budget des dépenses supplémentaire, c'est de nous assurer du coût de l'efficacité de la livraison des programmes. La santé et la sécurité des Canadiens continuent d'être notre principale préoccupation. Les programmes sociaux seront maintenus tel qu'annoncés. Les programmes pour les personnes âgées seront maintenus. Bref, les personnes qui ont besoin de l'aide supplémentaire du gouvernement continueront de la recevoir hier, aujourd'hui et demain.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, comment le gouvernement peut-il dire cela alors qu'il a réduit le budget de 9,89 millions de dollars?

Le gouvernement prévoit demander 250 millions de plus pour promouvoir sa taxe sur les produits et services, mais il a tout de même l'audace de réduire les fonds affectés à l'inspection des aliments. Que le vice-premier ministre me dise ce qui est le plus important, la TPS ou la santé et la sécurité des Canadiens?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, le député devrait savoir que nous ne coupons pas dans les dépenses de programmes, ni dans les services essentiels. Nous coupons dans. . .

M. Rompkey: Vous réduisez de 6 millions de dollars le budget du ministère des Affaires indiennes.

M. Jelinek: . . .les dépenses et les activités du gouvernement. Cela ne touchera aucunement les Canadiens.

Il a mentionné un chiffre concernant la publicité sur la TPS. Qu'il sache qu'une grande partie des dépenses prévues dans le budget déposé aujourd'hui sera consacrée aux aspects sociaux du remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS, c'est-à-dire au crédit pour la TPS dont bénéficieront plus de 8 millions de Canadiens. Le gouvernement se préoccupe des gens. C'est pourquoi il réduit ses activités afin d'aider les Canadiens, particulièrement ceux à revenu modeste.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je veux poser une question au ministre de l'Agriculture. On prévoit que les revenus agricoles nets dans les Prairies seront presque nuls au cours des deux prochaines années, les prix mondiaux des céréales sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été, et le gouvernement a réduit d'environ 40 p. 100 sa contribution dans le cadre des programmes de soutien agricole au cours des deux dernières années. Pourquoi le ministre réduit-il de 10 millions de dollars le montant versé au Fonds de stabilisation concernant les grains de l'Ouest. Y avait-il vraiment lieu d'agir de la sorte, compte tenu du prix des grains sur les marchés mondiaux et des compressions qui ont déjà été faites?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je partage l'inquiétude du député face à la situation très difficile dans laquelle se trouvent actuellement les producteurs de céréales et d'oléagineux. Comme il le sait, cette année nous leur avons accordé une aide d'urgence en créant un programme visant à améliorer leur trésorerie. Nous espérons en arriver bientôt à la négociation d'une entente avec les provinces afin d'assurer la mise en place d'un programme durable de stabilisation et de protection du revenu. La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest est un texte législatif. Le programme se fonde sur cette mesure législative. Lorsque les agriculteurs versent moins d'argent, le gouvernement fédéral fait automatiquement de même. C'est pour cette raison qu'il est inclus dans le budget supplémentaire. C'est véritablement un reflet de la façon dont la loi s'applique. Le député devrait appuyer cette mesure législative, parce qu'elle a été adoptée à l'origine par le gouvernement libéral.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, il me semble que si l'on retire des sommes du fonds de stabilisation, il y a moins d'argent à distribuer. Il est inconcevable de réduire les programmes de soutien, alors qu'au cours des deux prochaines années le revenu agricole net dans les Prairies deviendra nul.

Le ministre a parlé d'un programme de protection du revenu. À ce sujet, les agriculteurs se demandent avec inquiétude si le gouvernement est prêt à financer ce programme de façon à ce que les contributions versées par les trois parties, à savoir le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les producteurs agricoles, soient égales.

Le ministre est-il prêt à déclarer aujourd'hui qu'une fois le programme mis en oeuvre, le gouvernement fédéral versera sa pleine contribution de 33 p. 100 et n'agira comme il l'a fait dans le cas du programme d'assurance-récolte, alors qu'il a réduit sa contribution à seulement 25 p. 100?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'espère que nous pourrons le faire. C'est la position adoptée par le gouvernement fédéral au moment d'entamer les négociations. Je pense qu'elle a l'appui général des producteurs. Malheureusement, certaines provinces ne sont pas aussi enthousiastes face à cette proposition que ne l'est sans doute le député.

En ce qui a trait à sa question sur la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le député devrait savoir que le gouvernement doit respecter la loi. Or, c'est précisément ce qu'il fait.

Comme je l'ai déjà dit publiquement et que je l'ai déclaré à la Chambre aujourd'hui, s'il y a des insuffisances, nous mettrons en oeuvre le troisième mécanisme d'intervention et nous analyserons ces insuffisances de revenu, tout en procédant à la mise en place du programme de stabilisation et de protection du revenu. Dans le cadre de cet exercice, nous examinerons la question du revenu et nous essaierons de la régler de la façon appropriée, comme nous l'avons fait par le passé.

Mme le vice-président: Le député d'Oshawa et le député de Glengarry—Prescott—Russell peuvent poser une question chacun.

Affaires courantes

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, il y a pratiquement un an aujourd'hui, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion qui portait sur le problème de la pauvreté chez les enfants et qui proposait des solutions pour régler ce problème complètement.

Je voudrais demander au vice-premier ministre comment il peut concilier l'appui que cette motion a reçu il y a moins d'un an aujourd'hui et les compressions effectuées dans les prévisions budgétaires ce matin à l'égard des programmes sociaux destinés aux familles canadiennes. Comment peut-il admettre cela compte tenu du recours croissant aux banques d'alimentation, du manque de places dans les garderies pour les jeunes Canadiens et, enfin, de la constatation peut-être la plus terrible qui ait été faite? Dans un article paru dans le *Star* de Toronto du 21 septembre 1990 on précisait ce qui suit: «Chez les bébés autochtones du pays, le taux de mortalité durant la première année équivaut à celui des enfants en Jamaïque ou au Costa Rica. Il est supérieur à ce qu'on constate à Cuba et à Singapour.» Je voudrais simplement demander au ministre de répondre très simplement à ceci. Comment peut-il justifier cela?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national a répondu à cette question, et j'invite le député à se reporter à ce qu'il a dit alors.

Avec l'adoption de la TPS, quelque huit millions de familles à faible revenu recevront des crédits d'impôt. Je suis persuadé que le député en est très heureux. Cela viendra certes en aide aux gens dont le député vient de parler.

Il faut reconnaître que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, quelque 800 000 personnes ont réussi à se sortir de la pauvreté.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Dans son communiqué d'aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il allait réduire de 250 millions de dollars les crédits destinés à divers programmes et services offerts aux Canadiens, afin d'obtenir 257 millions pour se préparer à la mise en oeuvre de la Taxe sur les produits et services.

• (1200)

Aux yeux du ministre, qu'est-ce qui est le plus important: percevoir davantage d'impôts par le biais de la Taxe sur les produits et services, pour le compte du ministre des Finances, ou offrir des services aux Canadiens?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, au départ, le député devrait savoir que pour financer des services, il faut pouvoir compter sur un régime fiscal fiable, plus équitable et plus ouvert. C'est l'objectif même de la réforme fiscale.

En outre, le député devrait se rappeler que c'est le vérificateur général, dans son rapport de 1989, qui a invité le gouvernement à se préparer tout de suite—c'est-à-dire il y a un an et demi—à la mise en oeuvre de la TPS. C'est lui qui a signalé que nous devions prévoir de nouveaux systèmes et de nouvelles technologies et former le personnel.

C'est ce que nous avons fait et c'est ce qu'on peut constater dans les prévisions budgétaires présentées aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

PRÉSENTATION DU DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le dix-neuvième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, au sujet de la production de vidéos d'information relatifs à la procédure de la Chambre, dans les deux langues officielles.

[*Note à l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, encore aujourd'hui, j'ai le devoir de déposer des pétitions, lesquelles sont conformes au Règlement et qui signifient au gouvernement et à cette Chambre que l'imposition d'une taxe sur les livres est une mauvaise taxe, une taxe régressive. Les pétitionnaires soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue la pierre angulaire de notre démocratie, notre culture et notre éducation. Ils allèguent qu'une société instruite et productive ne peut être que lésée par une telle imposition.

Les soussignés demandent humblement au Parlement de réaffirmer les principes qui sous-tendent depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée et de prévoir la détaxe, dans la loi sur la TPS, des règlements d'exécution.

Madame la Présidente, imposer les livres, c'est également imposer l'ignorance.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux Torontois.

Les pétitionaires contestent la taxe sur les produits et services et, en particulier, son application aux livres et aux écrits. Ils n'ignorent sûrement pas que les sénateurs libéraux ont proposé un amendement à la troisième lecture du projet de loi en vue d'exempter ces articles de la taxe mais, dans sa cupidité, la majorité conservatrice a rejeté cet amendement et semble décidée à ne pas modifier ce projet de loi et à imposer les Canadiens de la façon la plus injuste et la plus régressive. On reconnaît bien là l'attitude du gouvernement à l'égard des Canadiens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition contre la taxe sur les produits et services. Cette pétition est signée par un certain nombre de Canadiens des îles Saltspring et Galiano et de la péninsule de Saanich.

Les pétitionnaires se rendent bien compte que la taxe sur les produits et services relève d'une fiscalité régressive et qu'une véritable réforme fiscale devrait être beaucoup plus vaste et englober l'imposition des particuliers et des sociétés riches.

Ils ne sont pas d'accord avec le gouvernement pour dire, comme on l'a déclaré aujourd'hui à la Chambre, que la taxe sur les produits et services est un moyen de s'attaquer à la pauvreté chez les enfants.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de présenter devant cette Chambre une pétition qui est signée par des gens de mon quartier d'Ottawa-Centre et d'autres parties de la ville d'Ottawa. Ces gens s'opposent à la TPS sur les livres et les magazines. Ils demandent que ce Parlement vote contre la proposition d'imposer une taxe sur les livres et les magazines.

[*Traduction*]

LES SERVICES FERROVIAIRES VOYAGEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des milliers de Canadiens de toutes les régions du pays.

Les pétitionnaires sont des défenseurs des services ferroviaires voyageurs. À leur avis, le gouvernement a pris il y a presque un an une mesure rétrograde alors que tous les autres pays du monde optent pour ce mode de transport.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rétablir immédiatement ces services. Autrement dit, ils veulent qu'on remette le Canada sur la bonne voie.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition de plusieurs douzaines de citoyens qui blâment le gouvernement d'appliquer la taxe sur les produits et services aux livres, aux magazines, aux journaux et autres imprimés.

Les pétitionnaires affirment que la diffusion de l'imprimé est la pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation et d'une société instruite et productive, et que la TPS aura par conséquent un impact extrêmement négatif sur les Canadiens.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, c'est mon devoir et mon privilège de présenter une pétition, signée par un bon nombre de Canadiens demeurant dans la région de Vars et Orléans dans ma

circonscription, et ces citoyens demandent humblement au gouvernement d'en face et à cette Chambre de faire en sorte que la taxe sur les produits et services soit annulée immédiatement. J'appuie en totalité cette excellente pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions nos 337 et 338.

[*Texte*]

LES DÉPENSES POUR LA DÉCORATION DU BUREAU DU PRÉSIDENT DU CNRC

Question no 337—**M. Boudria:**

Au cours de 1989, le Conseil national de recherches a-t-il engagé des dépenses pour la décoration du bureau de son Président, M. Pierre Perron et, dans l'affirmative, *a*) en quoi ont consisté les travaux, *b*) quels ont été les coûts globaux du (i) nouveau mobilier, (ii) de la décoration à neuf?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Oui.

a) Le travail consistait à réparer et à rénover un bureau situé dans l'aile nord-est de l'édifice de l'administration du Conseil national de recherches et il a fallu d'autre part acheter de l'ameublement de bureau et des stores verticaux.

b) (i) Le coût des rénovations et des réparations a été de 7 743,25 $ et celui des stores verticaux de 1 600 $, et

(ii) Le coût des bureaux, chaises, fauteuils, tables, éléments de bibliothèque et autres mobiliers a été de 25 413,59 $.

L'ACHAT D'UN VÉHICULE

Question no 338—**M. Boudria:**

1. Au cours de 1989 et 1990, le Centre national de recherches a-t-il acheté un nouveau véhicule destiné à son Président M. Pierre Perron et, dans l'affirmative, quel en était *a*) la marque, *b*) le modèle, *c*) le prix?

2. Chez quel concessionnaire d'automobiles le véhicule a-t-il été acheté et a-t-on procédé par appel d'offres?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): 1. Le véhicule du Conseil national de recherches utilisé par le président du CNRC est une voiture Oldsmobile Cutlass Ciera SL que l'on a payée 17 987 $ en 1990.

2. Ce véhicule a été acheté à son constructeur, la General Motors of Canada Limited, à Oshawa, Ontario, sous contrat du ministère des Approvisionnements et Services.

[*Français*]

M. Hudon: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Campbell (Vancouver-Centre): Que le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, soit renvoyé au Comité plénier.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion, lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime la Chambre se forme en comité, sous la présidence de Mme Champagne.)

• (1210)

Mme la Présidente: À l'ordre. La Chambre s'est formée en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

L'article 1 est-il adopté?

Article 1.

M. Angus: Madame la Présidente, je voudrais poser deux ou trois questions au secrétaire parlementaire. Nous avons donné avis au secrétaire parlementaire des

questions dont nous voulions discuter avec lui ou au sujet desquelles nous attendions un engagement de la part du gouvernement.

Or, nous tenons avant tout à signifier qu'il ne faudrait pas retarder davantage la mise en oeuvre de la politique du bilinguisme à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Voici une deuxième prorogation et il ne devrait pas y en avoir d'autres.

Le gouvernement fédéral prie instamment le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de consulter étroitement sa collectivité francophone au sujet de la prestation des services gouvernementaux en français, ce qui, en fin de compte, est bien plus important que la traduction des lois. Les francophones des Territoires du Nord-Ouest redoutent fort que cette prorogation marque le début du retrait total du bilinguisme. Le ministre devrait assurer à la Chambre que la difficulté ne réside que dans les problèmes techniques de traduction.

Je voudrais soulever un dernier point et demander au secrétaire parlementaire de commenter les trois points. Le gouvernement fédéral s'attend à ce que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest consulte étroitement sa population francophone sur la question de la mise en application de l'article 23 de la Constitution de 1982, qui prévoit le contrôle parental des écoles de langue française là où le nombre le justifie.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire ce qu'il pense sur ces trois points, de sorte que nous pourrions continuer d'étudier l'affaire?

M. Nicholson: Madame la présidente, la question du député comportait trois points.

Je lui répondrais tout d'abord que nous avons obtenu des autorités gouvernementales des Territoires du Nord-Ouest l'assurance ferme qu'il n'y aurait plus de retards dans la mise en oeuvre du bilinguisme à l'Assemblée législative territoriale. Par conséquent, on ne nous demandera aucune nouvelle prorogation de délai.

En ce qui concerne le deuxième point, je dirais au député que la modification à la nouvelle loi ne met pas en cause la disposition de la Loi sur les langues officielles se rapportant aux services au public en français. Il faut bien comprendre que cette prorogation ne vaut que pour la traduction des lois. Ce sont, comme on le sait, des raisons techniques qui l'ont rendu nécessaire.

Pour répondre plus précisément à votre question, le gouvernement fédéral s'attend à ce que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest poursuivre ses consultations auprès de la minorité francophone au sujet des services gouvernementaux en français.

Enfin, au sujet du dernier point, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est vu offrir, dans une lettre du secrétaire d'État, l'appui du gouvernement fédéral à toute initiative donnant effet à l'article 23. Les droits conférés par l'article 23 sont prévus dans la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et dans l'accord bilatéral Canada-T.N.-O. sur les langues officielles et l'éducation. Le gouvernement fédéral consultera, comme promis, la minorité de langue officielle pour connaître ses besoins. Telle est la position du gouvernement, et nous n'en démordrons pas.

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, je remarque que les questions auxquelles on vient de répondre ont été les mêmes questions que j'ai posées dans mon discours en deuxième lecture, mais je suis satisfait des réponses du gouvernement. Je demande tout simplement au secrétaire parlementaire s'il pourrait nous donner copie de la lettre à laquelle il fait allusion, entre le secrétaire d'État et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, à l'effet que l'article 23 fera l'objet d'un appui et d'une promotion du gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

M. Nicholson: Madame la présidente, je ne l'ai pas avec moi, mais je ferai mon possible pour en faire parvenir un exemplaire au député et au représentant du Nouveau Parti démocratique aussi.

(L'article est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est approuvé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LE PROJET DE LOI C-80

RENVOI À UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 novembre, de la motion de M^me^ Campbell (Vancouver-Centre):

> Qu'un comité special de la Chambre des communes soit chargé d'étudier l'objet du projet de loi C-80, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence;

Que ledit comité special ait tous les pouvoirs que l'article 108(1) du Règlement confère aux comités permanents; et

Que ledit comité spécial compte huit membres nommés sur recommandation du Comité de sélection.

Et sur l'amendement de M. MacLellan:

Qu'on modifie la motion en y ajoutant ce qui suit:

et que ledit comité spécial présente son rapport final à la Chambre au plus tard le vendredi 15 février 1991.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet de la motion nº 23. J'ai l'intention d'essayer de tenter d'expliquer mon opinion sur la question.

Tout d'abord, avant que nous commencions, je voudrais parler un peu de ma déception devant le fait que le projet de loi C–80, dont la Chambre a été saisie, ait été rédigé si hâtivement en juin, que, malheureusement, à cause de toutes les difficultés—c'est-à-dire toutes les lacunes—qu'il comporte. C'est un projet de loi si foncièrement mauvais que les députés d'en face ont décidé de ne pas continuer de l'étudier parce qu'il n'est même pas acceptable aux yeux des ministériels.

Je voudrais lire la motion nº 23 à la Chambre:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit chargé d'étudier l'objet du projet de loi C–80, Loi modifiant le code criminel et le Tarif des douanes en conséquence;

Que ledit comité spécial ait tous les pouvoirs que l'article 108(1) du Règlement confère aux comités permanents; et

Que ledit comité spécial compte huit membres nommés sur recommandation du Comité de sélection.

Je trouve cela très difficile à comprendre. D'une part, nous avons un projet de loi qui a censément fait l'objet de consultations étendues et qui a été examiné en profondeur par la ministre de la Justice et ses fonctionnaires. D'autre part, comme des députés d'en face n'approuvent pas le projet de loi et le jugent offensant pour leurs électeurs, à mon avis, surtout dans les régions rurales, la ministre a décidé de le retirer. Si ce projet de loi avait fait l'objet de vastes consultations et si les renseignements et les modifications qu'il renferme, avaient été présentés à la Fédération canadienne de la faune, la *National Firearms Association et l'Ontario Arms Collection Association*, les députés d'en face auraient eu tôt fait de se rendre compte qu'il posait des difficultés.

• (1220)

Je voudrais passer en revue, par ordre chronologique, les problèmes et aussi les points qui sont acceptables aux députés, comme moi–même, qui viennent de régions rurales.

Je voudrais commencer par les parties du projet de loi que nous trouvons très difficiles à saisir. C'est là l'aspect négatif de cette mesure législative. Ce sont des points que je recommanderais fortement au nouveau comité d'examiner. Le premier est l'idée qu'il suffira de modifier la capacité des chargeurs de certaines armes à feu pour améliorer les choses. Les massacreurs, les criminels et certaines autres personnes au Canada, se servent de certains types d'armes, sans se soucier de leur légalité.

Si le projet de loi C–80 était adopté, le gouvernement déclarerait illégaux plus d'un million de chargeurs utilisés actuellement au Canada. Il interdirait aussi l'usage de centaines de milliers d'armes à chargeur incorporé ayant une capacité de plus de cinq cartouches.

Je me pose des questions sur la sagesse et le jugement de la ministre de la Justice qui a présenté ce projet de loi. Je me demande pourquoi elle est convaincue que la réduction des dimensions des chargeurs mettra fin aux événements comme celui qui s'est produit à Montréal, l'an dernier.

Un autre point que nous devons examiner très sérieusement concerne les autorisations d'acquisition d'armes à feu qui existent actuellement. On croit qu'il faudra présenter deux références. Je me demande pourquoi on exigerait des références, comme dans le cas des passeports, et s'il y a des gens au Canada qui accepteront de porter un jugement d'ordre social et moral comme celui–là. Ils devront dire, en effet, si telle personne qui veut obtenir une autorisation d'acquisiton d'armes à feu et acheter une arme a une bonne moralité.

Je me demande comment les gens pourront faire ce genre de recommandation et apposer leur signature sur la demande. La plupart des propriétaires d'armes à feu que je connais auraient beaucoup de difficulté à le faire parce qu'il est difficile de porter un tel jugement sans l'aide d'un professionnel. Il sera difficile pour beaucoup de propriétaires d'armes à feu autorisés qui ont suivi le cours de sécurité d'obtenir les armes qu'ils veulent pour pratiquer leur sport.

Un autre aspect du projet de loi que je trouve très difficile à accepter dans un pays démocratique comme le nôtre est le droit que le gouvernement se réserve de modifier la réglementation à volonté par décret. Je trouve cette disposition très choquante parce qu'elle ne permet pas à la Chambre de débattre des questions que les députés ont été élus pour discuter. Les décrets qui ont une incidence importante sur la vie des gens devraient toujours être débattus à la Chambre et cette question doit être examinée.

L'autre aspect dont je veux parler concerne l'augmentation des frais, qui passeront de 10 $ à 50 $. C'est scandaleux de penser qu'on crée maintenant une catégorie pour chaque arme qu'un Canadien possède. Au moment de renouveler leur autorisation d'acquisition d'armes à feu, les Canadiens devront payer 50 $ pour chaque arme qu'ils ont en leur possession.

La plupart des Canadiens qui sont des chasseurs et des sportifs possèdent divers types d'armes. Le prix que devront payer ceux qui possèdent deux, trois, quatre ou cinq catégories d'armes utilisés pour différents sports sera très élevé si le projet de loi qui prévoit une modification des frais est adopté.

L'autre modification qui est très difficile à comprendre pour un sportif, c'est la disposition qui oblige un demandeur à prouver qu'il a un endroit sûr où ranger ses armes.

Je demande aux députés d'en face de m'expliquer en détail comment on appliquera cette disposition, considérant que des millions de Canadiens possèdent des armes. Voulons-nous, comme le gouvernement le fait dans ce projet de loi, autoriser un inspecteur à se rendre dans chaque foyer canadien pour vérifier si les armes y sont rangées convenablement dans un lieu sûr? Ou serait-il parfaitement acceptable qu'elles soient rangées sous clef dans un placard ou dans un étui particulier?

Est-ce à dire que nous devons acheter une sorte d'étui spécial de fabrication canadienne? La plupart des propriétaires d'armes ont des étuis qui valent environ 2 000 $ chacun. Ceux-ci sont faits d'un alliage très résistant dont le premier venu ne pourra venir à bout facilement. Je pense que c'est une bonne idée pour ceux qui peuvent se le permettre, mais la plupart des propriétaires d'armes à feu au Canada n'ont pas les moyens d'acheter ce genre d'étui sécuritaire pour y ranger leur armes.

J'aimerais toucher un mot des aspects positifs du projet de loi, car il en comporte certains. Si nous n'avions pas vu notre émotivité exacerbée comme cela se produit dès qu'il y a un massacre ou une situation que des parlementaires et des Canadiens trouvent révoltante, comme ce fut le cas à Montréal l'an dernier, il aurait été probable qu'un excellent projet de loi nous aurait été présenté.

Bien que le projet de loi n'ait pas été adopté et n'ait pas reçu la sanction royale, je trouve ironique de penser qu'il existe déjà depuis de nombreuses années dans la loi des dispositions permettant de forcer tous les Canadiens désireux d'acheter une arme à feu à suivre un cours de formation sur les règles de sécurité à observer à la chasse ou dans le maniement des armes à feu, et d'établir des normes nationales. Les dispositions du projet de loi relatives aux règles de sécurité me paraissent une bonne idée et devraient être mises en application.

Il faudrait voir évidemment ce que la réglementation et les cours pourraient entraîner. Ces cours donneraient aux Canadiens qui acquièrent une arme à feu pour la première fois une bonne compréhension de ce qu'ils achètent au juste. C'est un aspect très positif du projet de loi, et nous devrions tâcher sérieusement d'améliorer le projet de loi.

L'autre aspect qui me paraît très important, c'est l'obligation d'ajouter une photo aux autorisations d'acquisition d'armes à feu. Cela permettra aux marchands d'armes de vérifier beaucoup plus facilement les capacités morales et sociales des propriétaires d'armes à feu.

• (1230)

En ce qui a trait à l'autorisation d'acquisition d'armes à feu, l'une des lacunes du projet de loi tient à ce qu'il ne précise pas si une autorisation suffira pour toutes les armes. Nous croyons qu'elle s'appliquera à une seule arme à la fois. On pourrait donc avoir besoin de quatre ou cinq de ces autoristions. Il faudra examiner très sérieusement cet aspect.

En ce qui a trait encore une fois à la formation aux règles de sécurité relatives aux armes à feu, il y a une question qu'il faudra soulever et examiner au comité: est-ce que ce sera pour ceux qui acquièrent une arme à feu pour la première fois ou repartirons-nous à zéro en obligeant tous les propriétaires d'arme à feu au Canada à suivre un tel cours de formation? Il y en a en Ontario qui ont acquis une formation sur les règles de sécurité, et il y en a dans d'autres provinces qui n'ont pas cette formation.

Il faut aussi examiner la question de la période d'attente de 28 jours. Est-il indispensable que ceux qui ont déjà une autorisation d'acquisition, possèdent des armes à feu et ont suivi le cours dont j'ai parlé attendent aussi longtemps avant qu'on renouvelle une autorisation qu'ils ont

déjà eue? Si les autorités ont déjà enquêté sur leur compte, pourquoi ne pas la renouveler sur le champ?

L'autre chose dont je voudrais parler aujourd'hui, c'est que le Canada rural et le Canada urbain discutent cette question ensemble. Dans les villes, il y a d'importants problèmes et des éléments criminels utilisent des armes pour nuire à la société. Lorsque l'on vient d'une région comme la mienne, dans le nord de l'Ontario, où la plus grande ville à 10 000 habitants, tout le monde se connaît et on sait qui chasse, pêche ou pratique le tir sportif. Il n'est pas facile dans un milieu comme celui-là d'expliquer qu'il n'est plus possible d'avoir des chargeurs de 10 balles, qu'il faut se contenter de 5 balles, car autrement c'est trop dangereux. C'est un argument bien difficile à défendre.

Il faut vraiment se rendre compte que les Canadiens des régions rurales ne comprennent pas le problème et la raison pour laquelle les citadins demandent ces changements. Si les changements demandés devaient viser seulement les villes dont la sécurité est menacée par des éléments criminels qui possèdent des armes d'assaut, nous pourrions comprendre. Mais dire que, parce qu'il y a des problèmes à Montréal, Toronto, Vancouver et Halifax, on va imposer des restrictions à tout le Canada, c'est plus difficile à expliquer. Il y a dans les régions rurales des gens qui possèdent légitimement des armes à feu, qui sont consciencieux, qui ont suivi le cours et qui sont respectueux de la loi, et qui tentent de garder le genre de respect que tout propriétaire d'armes à feu doit avoir, à mon avis.

Il s'agit au fond d'une question d'attitude. Ceux qui habitent à la campagne considèrent les armes d'une façon tout à fait différente des citadins, en ce sens qu'ils les respectent davantage. La raison en est fort simple: nous avons grandi avec des armes à feu. C'est comme si, tout d'un coup, quelqu'un disait à un Inuit du Nord, où il n'y a pas de routes: «Vous êtes maintenant responsable et vous pouvez conduire une voiture. Vous avez maintenant une route.» Cette personne aurait beaucoup de difficulté à comprendre cela. Cette situation est très semblable à celle dont nous discutons.

Non pas qu'il soit impossible d'améliorer la législation sur les armes à feu, d'essayer de mettre un terme, en tant que législateurs, aux situations qui se sont produites. Cependant, je ne vois absolument pas comment ce projet de loi va empêcher les criminels, les désaxés d'agir comme c'est déjà arrivé. En effet, ces individus, qui n'ont aucun respect pour les lois de la société, n'hésiteront pas à violer cette loi comme ils l'ont fait pour les autres. Il est très important pour nous d'essayer de distinguer entre les deux, sinon nous ne ferons que réagir d'une façon purement émotive sans pouvoir empêcher l'inévitable de se produire.

En conclusion, je voudrais dire un mot sur des aspects qui n'ont sans doute pas été couverts au moment de la rédaction du projet de loi C-80; il s'agit des effets qu'auront les modifications législatives sur l'industrie touristique.

Ces armes dont on parle maintenant, les armes semi-automatiques, qui sont légales à l'heure actuelle, sont utilisées dans toute l'Amérique du Nord. Si ce projet de loi entre en vigueur, et que ce type d'armes soit frappé de restrictions au Canada, les Américains qui en possèdent seront aussi touchés, s'ils viennent pêcher et chasser au Canada. Ils seront visés par notre loi, ce qui va se répercuter sur notre industrie touristique.

Dirons-nous à une personne venant d'un pays ayant des lois différentes des nôtres, mais en ce moment très semblables, qu'elle ne peut plus utiliser de chargeur à 10 balles, qu'elle ne peut pas utiliser un 308 magnum pouvant contenir plus de cinq cartouches? Il y a des centaines de milliers d'armes de ce genre aux États-Unis en ce moment.

Ce sont des aspects qu'il faut prendre en considération pour le bien du Canada rural. Je sais que cela ne touche pas du tout le Canada urbain, mais peut néanmoins se répercuter sur l'ensemble de l'économie du Canada. Je crois que nous devons sérieusement examiner cet aspect.

J'ai été très heureux que, de façon détournée, la ministre et des députés de son parti qui, je sais, ont exercé des pressions au nom d'électeurs de leurs circonscriptions, aient demandé que le projet de loi soit retiré le temps qu'il y ait un véritable dialogue.

Ne cédons pas à l'émotion qu'éveille l'image des auteurs de tueries car il est très facile alors pour les députés de se servir de ces cas comme argument en faveur de l'interdiction de toutes les armes. Si nous utilisons cet argument, je crois que nous ne ferons pas avancer le débat où il s'agit de déterminer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas pour les Canadiens.

Je suis issu du milieu rural, je chasse et je possède des armes depuis de nombreuses années, j'ai suivi des cours de maniement d'armes à feu et je sais que la question est beaucoup plus complexe que certains députés le laissent croire, aussi je suis très heureux que la question soit renvoyée au comité où elle pourra être examinée comme il convient. Avec un peu de chance, nous pourrons adopter la loi propre à atteindre les buts que nous, députés,

visons vraiment, c'est-à-dire mettre un frein aux activités criminelles dans les centres urbains.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, je voudrais faire un bref commentaire. J'ai apprécié le discours du député et il a invoqué de très bons arguments. Je voudrais lui assurer qu'on nous a fait les mêmes observations dans les régions urbaines qu'à lui, dans les régions rurales.

Je voudrais seulement, emtre autres, reprendre le député sur sa terminologie, si je peux me le permettre. Les fusils utilisés par les particuliers qu'ils soient des chasseurs ou qu'ils appartiennent à des clubs sont des armes à feu. Ce ne sont pas des armes offensives. Le député les a constamment désignées ainsi. Je veux dire que les armes dites offensives sont utilisées à des fins défensives et offensives par les forces armées ou par des criminels. C'est alors qu'elles deviennent des armes offensives. À mon avis, ce n'est pas le cas quand elles sont entre les mains de personnes sérieuses et il y a des millions de personnes qui possèdent des fusils dans notre pays qui sont absolument dignes de confiance, très prudentes et bien entraînées. Un groupe de réservistes des Lorne Scots, dans ma région, a fait une démarche auprès de moi, il y a juste une semaine, parce que ceux-ci s'inquiètent également du projet de loi, et ils m'ont communiqué des renseignements très intéressants.

Je m'inquiètais seulement un peu parce que chaque fois qu'il parlait d'une arme à feu il l'appelait une arme offensive. Je ne pense pas que les armes à feu soient des armes offensives à moins qu'elles soient utilisées comme telle par une personne, et pas comme passe-temps ou pour chasser.

• (1240)

M. Nault: Je crois comprendre ce que veut dire le ministre à propos de la terminologie mais, dans mon bled, nous les appelons des armes offensives parce qu'on les utilise pour chasser et qu'elles servent à tuer des animaux. Normalement, c'est ce que font les gens qui vont chasser. On les utilise pour de nombreuses raisons et l'une d'elles est le tir sportif. Mais bien des gens de ma région les utilise pour arrondir leur fin de mois parce qu'elles sont très pauvres et elles chassent les orignaux et les cerfs pour remplir leur congélateur parce qu'elles n'ont pas les moyens, en tant que Canadiens à faible revenu, d'acheter du boeuf de façon régulière, comme le font certains Canadiens.

Je ne pense pas que les gens d'en face et du centre du Canada comprennent que c'est un fait bien connu que, dans le Canada rural, les autochtones mais aussi les autres Canadiens font la même chose. Ils sont convaincus que ce projet de loi les empêchera de se nourrir et va leur créer des difficultés.

Je ne vais pas discuter avec le ministre pour savoir s'il estime que la terminologie est incorrecte ou non. Nous n'avons pas la même attitude dans le Canada rural que dans le Canada urbain, en ce qui concerne le fait qu'une arme offensive tue des gens et une arme à feu sert au tir sportif. Nous ne faisons pas la différence parce que c'est un usage très courant, depuis le jour où on est assez grand pour marcher tout seul, d'aller avec ses parents, dans les bois, pour tirer des perdrix, pour chasser et pour profiter de la nature. Nous ne pensons pas que cela cause du tort à quiconque et c'est une façon agréable de passer le temps en tant qu'habitants du Nord et des régions rurales.

Si le ministre pense que c'est incorrect, je lui présente mes excuses de ne pas avoir utilisé un terme qu'utilise les citadins, mais cela veut vraiment dire la même chose.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, j'ai pris beaucoup d'intérêt à la comparaison que le député a faite entre les habitants des villes et ceux des campagnes, ainsi qu'à son affirmation selon laquelle les habitants des campagnes ont besoin pour chasser d'armes semi-automatiques et de cartouches de très grande puissance.

Mon frère, qui habite Newmarket, petite localité de l'Ontario, estime qu'un chevreuil ne vaut pas la peine d'être mangé s'il a fallu plus de deux balles pour le tuer. Je me demande si les voisins du député qui chassent le chevreuil et qui le mangent ont besoin de plus de 30 coups pour le tuer.

M. Nault: Madame la Présidente, je comprends la difficulté que rencontre la députée. Je sais l'immense intérêt qu'elle porte à ce projet de loi et le vif sentiment qu'elle éprouve à ce sujet; je ne saurais donc, pour cette raison, participer avec elle à un débat sur cette question alors que son émotivité risque de s'exacerber.

Le fait demeure qu'avec le temps et grâce à la technologie, les machines s'améliorent. C'est précisément ce qui s'est produit dans le cas des armes à feu. Il n'en va pas autrement des automobiles. Qui donc souhaiterait en revenir aux voitures des années 1910, 1920 ou 1930? Personne. Pourtant, c'est là essentiellement ce que le projet de loi souhaiterait que nous fassions, comme si un fusil ne convient pas parce qu'il est d'une grande puissance, qu'il résulte de nouvelles techniques et permet aux

tireurs d'atteindre une cible à 200 ou 300 verges, et qu'il est muni d'un chargeur pouvant contenir de 10 à 15 balles au lieu de 5 seulement.

Certains chasseurs trouvent les chargeurs actuels trop petits, et pour une excellente raison. Il faut que les gens comprennent qu'une expédition de chasse est une entreprise vraiment très dispendieuse. Il ne s'agit pas simplement d'une sortie un bon après-midi, où le chasseur du dimanche dépense 10 $ et s'aventure en forêt. Les véritables chasseurs s'achètent des camions possédant quatre roues motrices, ils ont entre les mains des carabines valant des milliers de dollars, ils s'absentent parfois de leur travail pendant toute une semaine pour se rendre dans le Nord; très souvent, ils doivent même parcourir de longues distances en avion.

À l'heure actuelle, les carabines sont construites de telle sorte que le chasseur ne peut tirer qu'une seule balle à la fois. Bien souvent, le chasseur ne peut tirer que deux, trois ou quatre coups et la cible est fort éloignée. Si, la députée croit qu'il est possible de s'approcher à une dizaine de pieds d'un chevreuil ou d'un orignal, quitte ensuite à l'étrangler, nous n'aurions vraiment pas besoin de carabines. J'aimerais dire à la députée que le chasseur qui réussit à s'approcher à 100 verges d'un chevreuil ou d'un orignal est vraiment très chanceux. Voilà pourquoi les carabines sont construites comme elles le sont.

Tout ce que je voudrais que la députée comprenne, c'est que nous devons distinguer entre le fusil ou la carabine et l'attitude de la personne qui l'a entre les mains. Ce dont il est question, en l'occurrence, c'est de l'attitude de certains criminels atteints d'instabilité mentale. Je comprends ce que dit la députée. Je ne tiens pas vraiment à ce que nous tentions d'améliorer cet aspect. Cependant, si elle songe aux travailleurs des chemins de fer, des acieries ou des exploitations agricoles qui ont tout ce dont ils ont besoin pour posséder un fusil et qui seront dans l'impossibilité de s'acheter une arme de gros calibre, je pense que le débat s'enlise. Si la députée pense que les véritables chasseurs ont besoin d'une trentaine de balles pour abattre un chevreuil, elle se trompe. Ces gens-là ne sont pas de véritables chasseurs. Ils sont une source de problème. Ils ne se soucient guère d'améliorer le débat et ils mériteraient vraisemblablement qu'on leur retire leurs armes s'ils ont besoin de 30, 40, voire 50 balles pour abattre un animal sous prétexte qu'ils ont entre les mains une AK-47.

M. Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer au débat sur cette motion. Pour la gouverne des téléspectateurs qui regardent le débat, nous devons tirer les choses au clair. La motion dont nous sommes saisis vise à renvoyer à un comité spécial le projet de loi C-80, loi resserrant le contrôle des armes à feu.

En réalité, la motion n'est qu'une stratégie parlementaire pour retirer ce projet de loi. Elle ne nous permettra pas, contrairement à ce que l'orateur précédent mentionnait, de renvoyer le projet de loi à un comité législatif pour le mettre au point, comme il le disait. Pas du tout. Cette stratégie parlementaire, dirigée par la ministre de la Justice, ne vise qu'un seul but: retirer le projet de loi sur le contrôle des armes.

Pourtant, nous attendions beaucoup d'elle la toute première femme à être nommée ministre de la Justice, au Canada. On s'attendait à ce que les choses bougent enfin, à ce qu'elle apporte une dimension féminine aux fonctions qu'elle devait exercer à titre de ministre de la Justice, qu'elle accomplisse son devoir, et en fait qu'elle examine tous les projets de loi qu'elle soumet à la Chambre, dans une optique différente. Nos espoirs se sont effondrés tout d'abord avec le projet de loi C-43, la loi sur l'avortement, et maintenant avec le C-80. Cette stratégie parlementaire, qui consiste à renvoyer le projet de loi à un comité spécial, prouve que la ministre de la Justice cède aux pressions exercées par les groupes prônant l'usage des armes à feu.

Je sais que la ministre de la Justice a été acclamée lorsqu'elle a visité l'École polytechnique en avril dernier et qu'elle a rencontré les étudiants et les enseignants qui préconisaient le resserrement des lois régissant le contrôle des armes. N'oulions pas qu'elle a admis, elle-même, que la tragédie survenue à l'École polytechnique le 6 décembre 1989 est l'événement qui a donné l'impulsion au projet de loi C-80.

Je le répète, la ministre a été acclamée, parce que le gouvernement allait enfin adopter des lois plus sévères sur le contrôle des armes. Puisqu'elle ne compte pas tenir sa promesse et apporter un point de vue féminin à cette question, c'est moi qui vais le faire.

J'aimerais vous transmettre certaines statistiques qui ont trait au contrôle des armes à feu, et faire ressortir les différences qui existent entre les statistiques applicables aux hommes et aux femmes. Voilà pourquoi je juge important d'apporter le point de vue d'une femme à ce débat. Presque tous les incidents impliquant l'usage d'armes à feu mettent en cause des hommes. Seul un faible pourcentage de femmes au Canada en possèdent. Ce sont surtout les hommes qui possèdent des armes, qui les utilisent et qui courent le plus grand risque d'être les victimes d'incidents impliquant l'usage d'armes à feu.

De plus, toutes les enquêtes menées à ce sujet au Canada et aux États-Unis montrent que ce sont les femmes surtout qui préconisent l'adoption de lois plus sévères en vue de contrôler les armes à feu. Les statistiques suivantes sont intéressantes: en 1987, seulement 77 femmes contre 1 047 hommes se sont tués avec des armes à feu. Toujours en 1987, 4 femmes contre 56 hommes sont morts accidentellement d'un coup de feu. Mais les femmes représentent le tiers des victimes

d'incidents impliquant l'usage d'armes à feu, qui sont considérés comme des homicides. Autrement dit, c'est dans la catégorie des victimes de meurtre que l'on rencontre le plus fort pourcentage de femmes. Cela explique en partie pourquoi une écrasante majorité de femmes au Canada sont en faveur d'une réglementation des armes à feu plus sévère. La ministre de la Justice, la première femme à détenir ce portefeuille, sabote son propre projet en proposant cette motion, et en demandant le renvoi à un comité spécial. Elle laisse encore tomber les femmes. Divers événements se sont succédé depuis 1978, année où a été adoptée la dernière loi régissant les armes à feu. Cette loi prévoyait une formation obligatoire pour le maniement des armes à feu. Nous voici en 1990 et ces dispositions n'ont jamais été appliquées. Et maintenant, il faudrait croire le gouvernement lorsqu'il prétend qu'il va mettre un programme sur pied d'ici à avril 1991?

• (1250)

Les Canadiennes n'ont plus confiance dans la ministre de la Justice, dont l'accession à ce poste a été très remarquée. Le drame survenu le 6 décembre 1989 à Montréal est un avertissement: il nous faut une réglementation plus sévère des armes à feu. Dans ma circonscription, nous connaissons bien le phénomène de ces armes, puisque nous sommes à proximité des États-Unis. Nous voyons des touristes américains arriver chez nous avec leur revolver dans leurs bagages parce que c'est ainsi que les choses se passent chez eux. L'arme fait partie des articles courants de chacun. Eh bien les choses sont différentes chez nous, du moins elles l'étaient jusqu'à maintenant, et dans ma circonscription, même si les armes à feu et les armes de poing constituent, paraît-il, une menace dans certains régions du Canada, notamment dans les grands centres urbains. En ce qui concerne les armes à feu, les femmes sont désavantagées dans notre société.

J'invite la ministre de la Justice à laisser tomber ce comité spécial, à oublier ces tactiques dilatoires, à ne rien céder au lobby des armes à feu et à présenter cette loi pour que nous puissions la débattre, la perfectionner. Nous pouvons parler des divergences de vues entre les zones rurales et les villes dans un vrai comité législatif. Il est clair qu'on cherche à gagner du temps. Le gouvernement fait obstruction à son propre projet. Ce n'est plus la ministre qui le pilote parce qu'elle a cédé aux pressions de son caucus.

Étant donné ma ferme conviction qu'une réglementation rigoureuse des armes s'impose, je proposerai en guise de conclusion un sous-amendement à l'amendement libéral. Je propose donc:

Que l'amendement soit modifié en y supprimant les mots «15 février 1991» et en les remplaçant par «6 décembre 1990».

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, ayant écouté ce que la députée vient de dire, je dois m'inscrire en faux contre son observation au sujet de la ministre de la Justice qui, selon elle, aurait abandonné le projet de loi ou aurait reculé d'une façon quelconque. Il me semble que c'est une façon tout à fait normale de procéder.

J'ai parlé à un certain nombre de personnes qui s'intéressent particulièrement à cette question. Je leur ai fait part d'une réalité incontestable: aucun projet de loi relevant du domaine de la justice n'a jamais été adopté tel quel par la Chambre, du moins à ma connaissance, depuis 1984. Lorsque des Canadiens de tout le pays font connaître leur point de vue à leur député, comme ils l'ont fait dans ce cas et dans d'autres, pourquoi serait-il déraisonnable de notre part d'examiner ce qu'ils ont à dire?

J'accepte l'amendement libéral qui demande au comité de présenter son rapport à la Chambre d'ici le 15 février. Cela lui donnera suffisamment de temps pour entendre les groupes et les particuliers qui s'intéressent à la question et qui veulent exprimer leur point de vue.

J'étais parmi ceux qui favorisaient la présentation du projet de loi avant l'interruption de nos travaux en juin. Je pensais que cela donnerait aux intéressés la possibilité de l'examiner pendant l'été. C'est la période pendant laquelle le gens sont le plus susceptibles de se retrouver à l'occasion d'événements sportifs, de rendez-vous de chasse, etc. De cette façon, ils pouvaient examiner le projet de loi et faire connaître leur opinion à leur député. J'ai dit aux groupes avec lesquels je me suis entretenu que le gouvernement serait très heureux de leur participation. Je crois que la députée devrait repenser à cet amendement qui, en fait, interdirait au comité de prendre connaissance du point de vue des Canadiens. Il n'y a rien de mal à vouloir écouter ce que les gens ont à dire.

L'amendement du Nouveau Parti démocratique ordonnant au comité de présenter son rapport le 6 décembre l'empêcherait de remplir son mandat. Aucun groupe intéressé n'aurait la possibilité de rédiger un mémoire et de venir à Ottawa si le comité devait terminer ses travaux pour cette date. Voilà pourquoi j'estime que l'amende-

ment libéral est raisonnable. Le comité spécial présenterait son rapport d'ici au 15 février. À ce moment, nous examinerions ses recommandations et en tiendrions compte dans nos délibérations sur le projet de loi C–80.

Mme Hunter: Madame la Présidente, je ne pense pas qu'il devrait être nécessaire pour moi de dire que le projet de loi C–43, qui concerne l'avortement et à l'égard duquel un grand nombre de personnes se sont fait entendre, n'a pas subi de modifications. Par conséquent, sa déclaration portant que cette mesure législative fera l'objet de changements laisse quelque peu songeur. Je signale aussi qu'il a voté contre ce projet de loi à titre de sécrétaire parlementaire. Voilà pour ma première observation.

Par ailleurs, je veux aussi dire à ceux qui nous regardent que le gouvernement se sert d'une procédure parlementaire pour avoir l'air de faire quelque chose alors qu'il ne fait rien. Il passera probablement à l'histoire comme le maître de cette technique, mais les Canadiens ne sont pas dupes. Nous voulons des dispositions sévères en matière de contrôle des armes à feu afin de protéger les femmes et les hommes du pays. Nous voulons que les chasseurs puissent continuer à s'adonner à leur activité, mais la raison fondamentale de toute mesure législative sur le contrôle des armes à feu reste la sécurité des Canadiens. Il est impératif d'adopter rapidement cette mesure législative. Je ne retire pas mon sous–amendement.

• (1300)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, dans la région métropolitaine de Toronto, les armes à feu posent un problème. Il y a deux secteurs distincts où la situation est grave, et l'un d'eux est situé dans ma circonscription. Un jeune homme a reçu une balle dans la tête à une partie dans une résidence privée.

Je suis certainement de ceux qui croient que nous avons besoin d'un contrôle plus rigoureux des armes à feu et de mesures législatives plus sévères. Il y a des trafiquants de drogue auxquels la GRC et nos services de police doivent constamment faire face dans l'exercice de leurs fonctions. Mes électeurs me disent que nous avons besoin de certaines mesures législatives. Cela ne fait pas de doute. Certains collègues à la Chambre ont parlé de l'utilisation des armes pour la chasse. Nous devons faire la distinction entre la chasse et l'utilisation des armes dans nos villes.

L'utilisation des armes à feu dans les villes s'est accrue de façon alarmante. Les jeunes contrevenants ont commencé à se servir d'armes à feu parce que, s'ils ont moins de dix–huit ans, ils ne risquent qu'une peine maximale d'environ trois ans. Le gouvernement promet de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants depuis un an et demi, mais nous attendons encore. Nous avons besoin de changements dès aujourd'hui parce que le problème des armes à feu prend des proportions désastreuses.

Je veux poser une question à la députée. Comment perçoit–elle l'utilisation des armes dans nos grandes villes? Quels changements devrait–on apporter, particulièrement pour dissuader les jeunes qui savent qu'ils s'exposent seulement à une peine maximale de trois ans?

La députée reconnaît–elle qu'il faut aussi apporter des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants pour que les sanctions imposées aux jeunes correspondent aux crimes commis? Reconnaît–elle que les jeunes trouvés en possession d'une arme feu méritent des sanctions plus sévères?

Mme Hunter: Madame la Présidente, j'ai toujours eu du mal à compartimenter les choses dans ma vie. J'ai tendance à envisager les choses globalement. Je crois que c'est l'objet même de la question du député.

Je voudrais lui répondre que les sanctions devraient peut–être être plus sévères, mais que nous traitons d'une situation représentative des maux sociaux qui règnent dans nos villes et ailleurs dans le monde. Les armes à feu ont une certaine attirance dans les programmes de télévision américains que nous voyons. On y fait croire que le vrai pouvoir réside souvent dans une arme à feu. Les jeunes sont littéralement séduits par cette image.

Comme je l'ai dit au départ, nous devons envisager la question de façon globale. Bien sûr, les sanctions sont nécessaires. Certains jeunes font très peur. Ils sont marqués par la violence. Nous devons établir des programmes et faire en sorte que les jeunes contrevenants et d'autres ne seront pas laissés pour compte par les programmes sociaux que le gouvernement semble s'efforcer d'éliminer.

Le projet de loi C–80 doit être adopté sans délai, si nous voulons assurer la sécurité des Canadiens.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je voudrais poser une brève question à la députée.

Elle est membre d'un parti démocratique de par son nom, le Nouveau Parti démocratique. Pourtant, elle a proposé un amendement à la motion dont nous sommes

saisis aujourd'hui, qui a pour effet de faire taire ceux qui voudraient formuler des observations sur ce projet de loi.

Je ne comprends pas cette attitude. Je me demande comment elle peut être membre d'un parti qui se veut démocratique et refuser aux Canadiens le droit de formuler des observations sur ce projet de loi.

Mme Hunter: Madame la Présidente, je reconnais qu'il y a une certaine confusion, parce que j'essaie de voir la logique des libéraux dans cette question. Le porte-parole des libéraux dans le domaine de la justice aurait déclaré que ce comité prétendument «démocratique» n'aboutirait nulle part après des mois et des mois d'étude. C'est bien ce qui va arriver. C'est une honte.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui au sujet de cette motion. À l'instar de beaucoup d'entre nous, j'en suis persuadée, je suis consternée et exaspérée par toutes les passions que soulève cette question depuis un an. On pourrait peut-être même aller jusqu'à parler de manipulation.

Nous avons toujours eu, sans aucun doute, une meilleure législation sur le contrôle des armes à feu que nos voisins du Sud. Cependant, alors que notre société moderne évolue et devient de plus en plus violente, il devient de plus en plus clair à chacun d'entre nous qu'il est tout à fait essentiel d'adopter une législation plus sévère sur le contrôle des armes à feu, si nous voulons continuer à vivre, surtout dans nos villes, dans une société qui s'assure du respect de la loi et qui garantit la sécurité de ses citoyens.

J'ai certaines craintes, car il est évident que les événements du 6 décembre dernier à l'École Polytechnique de Montréal étaient vraiment terribles. La mort de 14 jeunes femmes tuées par un homme furieux contre les femmes qui se lancent dans des domaines peut traditionnels pour elles, est tout à fait tragique.

Par contre, personne d'entre nous ne devrait se servir des événements en question pour des motifs personnels. Il est vrai qu'à la Chambre, dans les jours qui ont suivi la tragédie en question, tous les députés ont exprimé d'une seule voix leurs sentiments d'horreur et de tristesse pour les victimes et leurs familles. Cependant, c'est sans aucun doute à la suite de ces événements que le gouvernement a présenté le projet de loi C-80 tendant à resserrer la législation sur le contrôle des armes à feu, à la rendre plus sévère.

Comme c'est souvent le cas pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, lorsqu'il s'agit de tenter de suivre exactement le gouvernement, je trouve extrêmement difficile, de savoir au juste où le gouvernement veut en venir avec ce projet de loi. Il faut discuter de ce projet de loi. Il doit être modifié, car il comporte des lacunes. Il renferme cependant—et j'en parlerai davantage tout à l'heure—certains éléments qui sont absolument essentiels, si nous voulons faire régner l'ordre dans notre société et nous assurer de pouvoir y vivre en toute sécurité.

Qu'est-ce que le gouvernement veut faire au sujet de ce projet de loi? Va-t-il être renvoyé à la Chambre? Va-t-il un jour être soumis à un comité législatif? Va-t-il en définitive être promulgué? Pour une raison ou pour une autre, la majorité d'entre nous de ce côté-ci pensons que c'est improbable. Selon nous, le gouvernement a décidé que ce projet de loi était inacceptable pour un certain nombre de ses députés de l'arrière-ban et que la législation sur le contrôle des armes à feu qu'il a présentée était trop sévère. Ainsi, il veut s'assurer que ce projet de loi restera en plan.

Pour ce qui est du sous-amendement de ma collègue de Saanich—les Îles-du-Golfe, je suis en désaccord avec elle simplement sur la question du processus à suivre. Si un comité spécial tient des audiences publiques ou fait vraiment un travail utile, les questions et les craintes qu'on a au sujet de ce projet de loi—de ce qu'il fait ou ne fait pas—entretiendront au moins le débat des Canadiens sur cette question essentielle, et pousseront davantage le gouvernement à agir.

Cependant, j'ai le sentiment très net que nous allons revenir à la case départ et que ce projet de loi, sous sa forme actuelle, disparaîtra et ne sera jamais soumis sous la même forme.

Je voudrais ajouter mes observation à celles des autres députés qui ont déjà parlé de la ministre de la Justice.

• (1310)

À certains égards, ce projet de loi ressemble à un projet de loi que vous et moi ne connaissons que trop bien, madame la Présidente, à savoir le projet de loi C-43 concernant l'avortement. Aussi difficile que cela puisse être compte tenu des contraintes de la démocratie parlementaire et de la loyauté à nos caucus respectifs, il nous faut parfois prendre ouvertement position afin de défendre ce que nous croyons juste et de condamner ce que nous ne croyons pas juste.

En ce qui concerne les recommandations contenues dans le projet de loi C-80, qui font du contrôle des armes à feu une réalité qui reflète davantage celle qui règne dans les rues de nos villes, la violence à laquelle sont soumis quotidiennement les femmes et les enfants, il est temps pour ceux et celles d'entre nous qui sont sincèrement persuadés de la nécessité de leur donner force de loi de prendre position en ce sens. Qu'on soit ministre de la Justice ou député de l'arrière-ban, qu'on siège d'un côté ou de l'autre de la Chambre des communes, on se

doit de dire à quel point il est essentiel d'adopter ces modifications.

Nous savons que la violence qui règne dans nos collectivités inquiète de plus en plus les Canadiens. Depuis la rentrée parlementaire, en septembre, j'ai maintes fois pris la parole pour condamner la recrudescence des morts violentes, des meurtres au Canada. C'est avec horreur que nous avons appris que 11 meurtres avaient été perpétrés en une semaine dans la seule ville de Montréal. Dans tous les campus du pays, les directeurs d'université et les étudiants n'en reviennent pas de la hausse des agressions sexuelles. Nous savons que notre pays est le théâtre d'une violence accrue. Nous savons aussi que les victimes de cette violence sont le plus souvent des femmes.

En voyant, en face, la députée de Don Valley-Nord, je songe qu'elle et moi ainsi que les députées de Saint-Hubert et de New Westminster-Burnaby siégeons justement à un sous-comité parlementaire sur la question de la violence faite aux femmes. Je sais que ces députées qui appartiennent à d'autres partis ont comme moi le sentiment qu'il est urgent d'agir et que si nous ne faisons rien, si nous ne donnons pas suite à des recommandations visant une loi qui change vraiment les choses, ce sera le règne de l'anarchie.

On peut empêcher que l'anarchie ne s'installe en s'assurant notamment que la législation sur le contrôle des armes à feu est suffisamment stricte pour changer les choses. Le projet de loi C-80 ne va pas encore assez loin, à notre avis, mais ce n'est pas en le rejetant que nous allons empêcher les 1 400 morts par arme à feu qui ont lieu chaque année au Canada, dont 1 100 suicides. Et nous savons que, tragiquement, la question du suicide est intimement lié à celle des problèmes psychologiques chez les jeunes. Nous savons que le plus haut taux de suicide se situe chez les jeunes.

Nous n'avons pas au Canada les mêmes problèmes que les Américains en matière d'armes à feu. Nous pouvons nous compter chanceux, mais nous devons agir maintenant si nous voulons empêcher notre pays de dévaler la même pente glissante. Nous subissons bon nombre des mêmes pressions, bon nombre des mêmes aspects aliénants de la vie urbaine que les Américains. On dit qu'il y a plus d'armes à feu que d'habitants dans la ville de Detroit. Nous ne voudrions pas qu'on dise la même chose de la ville de Windsor. Nous ne voudrions pas qu'on dise la même chose de la ville de Montréal, ni certes de la ville de Halifax. Remarquez, monsieur le Président, je ne prends pas cela à la légère, mais à Halifax, mes électeurs n'auraient probablement pas les moyens d'acheter une arme à feu étant donné la situation économique.

Les homicides comptent pour environ 15 p. 100 de tous les décès attribuables chaque année aux armes à feu. L'immense majorité de ces homicides résultent de conflits conjugaux et de crimes passionnels. S'il n'y avait pas d'armes à feu, n'est-il pas extrêmement probable que de tels décès ne se produiraient pas?

J'ai entendu répéter sans cesse, à satiété, la phrase qui m'irrite vraiment beaucoup, à savoir que ce ne sont pas les armes à feu qui tuent les gens, mais les gens. Soyons raisonnables à ce sujet, même si le gouvernement ne cherche pas à metttre les gens hors la loi en soi. Espérons que les gens seront toujours plus importants que les armes.

J'avoue que j'ai un énorme préjugé contre les armes à feu. Cela vient de mon milieu, je viens d'un milieu urbain. Je n'ai pas grandi dans une maison où les armes étaient même en évidence. Je comprends que la perspective ne soit pas la même dans les localités rurales de notre pays. Je le comprends, mais le genre de contrôle des armes à feu dont nous parlons est à mon avis d'un genre qui pourrait coexister entre la crainte urbaine de violence accrue et d'utilisation accrue d'armes à feu et la tradition rurale d'une utilisation saine, raisonnable et respectueuse de l'ordre et de la loi pour la chasse, la défense contre les animaux, et ainsi de suite.

Je tiens à dire en conclusion que je suis déçue du gouvernement actuel. Je suis déçue du secrétaire parlementaire et de la ministre de la Justice, car je crois qu'ils veulent voir avorter le projet de loi. Je ne pense pas que nous le reverrons à la Chambre des communes. Si nous voulons voir adopter une loi sur le contrôle des armes à feu pendant la présente législature, je crains bien que nous n'ayons à recommencer à zéro. Ce sera dommage, car le projet de loi C-80 comporte de bonnes choses. Il y a, dans le projet de loi C-80, des dispositions que les Canadiens veulent, que mes électeurs veulent, tout comme ceux de partout au Canada. Si mes prémonitions s'avèrent justes, comme je le pense, je ne puis que dire que le gouvernement devrait avoir honte de ne pas avoir le courage de ses convictions; honte au gouvernement, honte à la ministre et honte au secrétaire parlementaire.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'ai écouté ma collègue, la députée de Halifax, qui a soulevé plusieurs points et je la félicite d'avoir dit que la vraie raison pour laquelle nous sommes

ici aujourd'hui est que le gouvernement cherche à retirer ce projet de loi, dont nous avons grandement besoin.

Une chose m'inquiète et je veux en parler à ma collègue. La circonscription de Scarborough—Agincourt a eu sa part de crimes avec violence. L'un de ceux-ci a été commis en 1985 quand un jeune délinquant a tué toute une famille avec un fusil de chasse. Tout récemment, un jeune homme de 15 ans a été assassiné d'un coup de revolver derrière la tête. Juste au sud de ma circonscription, un autre jeune a été tué en août dernier.

La police n'ose pas patrouiller certains quartiers de Toronto parce que les agents craignent pour leur vie. Ils sont terrifiés parce qu'on y utilise des revolvers et des armes automatiques. Les criminels, comme ceux qui font entrer des drogues illégales au Canada, utilisent des armes semi-automatiques et des Uzis. Ils sont mieux équipés que nos forces de police.

Il faut faire quelque chose pour limiter l'usage des armes automatiques. Les forces de police du Canada le demandent. Ma collègue se demande-t-elle, comme moi, si le gouvernement écoute vraiment? S'il n'écoute pas, quelle serait la solution, selon la députée de Halifax, l'une des belles villes de la côte est? Devons-nous agir rapidement? Devons-nous consulter? Si nous consultons, comment ferons-nous pour ne pas laisser le gouvernement balayer ce projet de loi sous le tapis? Il est coincé parce qu'il y a des députés de l'arrière-ban venant de l'Ouest et surtout des régions rurales qui n'en veulent pas. Pour eux, la consultation est une façon de s'en débarrasser. Que suggère-t-elle de faire pour garder... Mon collègue d'en face rit. Il n'y a pas de quoi rire quand un jeune de 15 ans tue toute une famille et quand il s'en tire avec seulement trois ans. C'est peut-être drôle dans votre circonscription, mais certainement pas dans la mienne.

• (1320)

Mes électeurs me l'ont dit clairement. Quant au ministre qui vient de l'ouest de Toronto, je me demande ce qu'il dirait à ses électeurs.

Quelles mesures d'urgence ma collègue suggère-t-elle?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Scarborough—Agincourt de sa question.

J'ai une assez grande expérience du problème des jeunes contrevenants. Malheureusement, dans les annales judiciaires canadiennes, le seul jeune contrevenant qui ait été condamné à la détention préventive était de Halifax. C'est un domaine où il est très difficile de faire des déclarations fracassantes et à l'emporte-pièce. C'est pour cette raison que nous nous heurtons à des difficultés et que nous attendons avec impatience le projet de loi sur les jeunes contrevenants ainsi que les modifications s'y rapportant.

Je persiste à dire que le problème vient de la facilité d'obtenir des armes. C'est si facile de se procurer une arme de poing ou un fusil ultra-rapide dans nos grands centres urbains. Si le comité se penche sur la question, il aura peut-être la possibilité d'examiner les diverses utilisations que l'on fait des armes à feu selon qu'on est en millieu urbain ou rural, ainsi que les utilisations très légitimes que l'on en fait dans les régions rurales, leur utilisation toute à fait légale, etc.

Comme l'indiquait tout à l'heure mon collègue de Saanich—Les-Îles-du-Golfe, l'attrait que les armes exercent sur les jeunes est très inquiétant. Dans ma propre ville, l'augmentation des crimes reliés à la drogue est très grave. À Halifax, ces crimes ont fait de nombreuses victimes. On ne saurait nier que les victimes ont été exécutées au moyen d'armes à feu. S'il n'y avait pas d'armes, le problème ne disparaîtrait pas, mais il serait moins aigu.

À l'instar de mon collègue, ma plus grande crainte, c'est que ce comité ne soit qu'un moyen de balayer sous le tapis un projet de loi pour le moins difficile à accepter. J'espère que ce ne sera pas le cas. Le gouvernement aurait alors mon appui, mais j'ai peur que mes craintes ne soient fondées. Le secrétaire parlementaire et le ministre le savent, le ministre qui est présent à la Chambre et me fait un signe de tête affirmatif. Je sais qu'il partage entièrement mon avis au sujet des morts reliées à la drogue et des problèmes urbains. Ce député en a aussi été témoin.

Nous devons nous attaquer au problème maintenant. Chaque jour où nous tardons à le faire, chaque jour où nous ne resserrons pas la législation sur le contrôle des armes à feu fait augmenter le nombre de victimes.

À mon avis, une mesure législative sur le contrôle des armes à feu sera plus efficace dans la recherche d'une solution aux problèmes des jeunes contrevenants et des armes à feu qu'un projet de loi sur les contrevenants qui serait peut-être plus sévère qu'il n'est nécessaire. Nous attendrons toutefois le dépôt de ce projet de loi. Il s'agit de s'attaquer aux causes plutôt qu'aux effets. Nous devons resserrer la législation touchant le contrôle des armes à feu.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je sais gré à la députée de Halifax—Dartmouth de son intervention. Elle a mis en contexte toute la question du contrôle des armes à feu et ses répercussions pour ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions urbaines et qui doivent subir quotidiennement quelques-unes des conséquences de la possession d'armes à feu. Je voudrais signaler quelques points à la députée, et j'espère qu'elle nous fera des observations qui permettront peut-être de jeter un peu plus de lumière sur cette question. D'abord, nous ne faisons pas de distinction entre le contrôle qui vise tous les types d'armes à feu—et je pourrais dire dès le départ que je suis décidément favorable à cela.

Ensuite nous devons nous demander comment le contrôle des armes à feu touche implicitement ou directement, par voie de règlement, ceux qui estiment qu'elles peuvent être utilisées à des fins légitimes. Il y a dans les régions rurales une proportion de gens qui utilisent des armes à feu pour la chasse et pour d'autres raisons, et elles ne représentent aucun danger pour notre société civilisée.

Nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter dans ce projet de loi car, comme la ministre et d'autres députés l'ont dit, il nous a été présenté, en raison d'une tragédie qui s'est produite il y a environ un an et que nous déplorons tous.

Ce que beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre et tous ceux qui déplorent la violence associée aux armes à feu ont du mal à accepter, avec raison, c'est que la ministre de la Justice présente une mesure législative sans avoir eu l'occasion de consulter les Canadiens, comme elle aurait dû le faire. La ministre de la Justice et son ministère sont censés être en rapport avec tous les Canadiens tout au long de l'année, que des événements tragiques aient lieu ou non. Toutefois la ministre présente un projet de loi qui ne tient pas compte des intérêts des collectionneurs, des chasseurs, d'autres lobbyistes en faveur des armes à feu et des intérêts de la société en général, notamment de ceux qui sont victimes de la prolifération d'armes à feu et de la possession d'autres types d'armes.

Oublions la loi pour un moment et demandons-nous pourquoi nous irions solliciter des opinions que tous les députés ont déjà reçues depuis le jour de ce massacre à Montréal et depuis que la mesure a été présentée à la Chambre. Je ne sais vraiment pas ce que nous pourrons entendre que le ministère de la Justice n'a pas déjà entendu. Il a probablement tout entendu et aurait dû en incorporer les résultats dans le projet de loi. Nous pourrions alors juger des mérites des intentions du gouvernement sous forme législative, applicable au lobby des armes à feu et aux simples citoyens.

Pour terminer, je me demande si le gouvernement pourrait nous faire savoir si c'est un coup politique destiné à camoufler le fait qu'il ne se décharge pas de ses responsabilités à l'égard du lobby des armes à feu et à l'égard des victimes d'individus armés. Utilise-t-il cette technique pour éviter de faire face à la réalité et attendre au moins une autre session?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Eglinton—Lawrence de ses observations, et je suis d'ailleurs d'accord avec lui. Je pense qu'il a très bien vu la situation et qu'il met le blâme là où il doit être. Je répète que je suis en faveur d'un comité qui écoute et consulte largement les Canadiens. C'était le rôle du gouvernement que d'étudier ce problème, et il le sait. Il a des députés ruraux et urbains. Il connaît les problèmes des agglomérations urbaines. Soit dit en passant, je me rappelle de *Gunsmoke*, ce qui ne me rajeunit pas, où l'on voyait les gens priés de se défaire de leurs armes avant d'entrer dans Dodge City. Nous avons peut-être besoin de quelque chose comme cela pour nos villes. Comment faire, concrètement, je ne sais pas. Je m'en remets aux compétences du secrétaire parlementaire qui trouvera sûrement une réponse.

M. Nicholson: Ça pourrait être un de vos amendements.

Mme Clancy: Quelques amendements de plus. D'accord. Le secrétaire parlementaire ayant des racines néo-écossaises, a sûrement l'ingéniosité nécessaire pour penser à cela. Bref, tout cela pour dire que nous devons considérer la question des armes différemment en milieu rural et en milieu urbain. Il faut étudier le traffic des armes prohibées. Si nous pouvons dire qu'il y a une règle pour les villes et une autre pour la campagne, et si nous pouvons le faire d'une façon qui satisfasse ceux qui désire, légitimement, utiliser des armes de façon pacifique, c'est parfait. C'est le genre de problème épineux que nous avons, un problème auquel le gouvernement ne s'est pas attaqué. Pourtant, il faut l'aborder si l'on veut

adopter sans faute cette mesure législative. Camoufler tout cela, en renvoyant le sujet à un comité et en attendant qu'il meurt au *Feuilleton*, n'aidera pas à résoudre les problèmes que nous avons énumérés.

• (1330)

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat aujourd'hui et de donner mon point de vue sur cet important sujet.

Quelques députés qui ont déjà pris la parole, la députée de Halifax notamment, ont laissé entendre que certains ministériels avaient fait des pressions pour renvoyer ce projet de loi à un comité pour le jeter aux oubliettes, ce qui aurait pour effet que le Canada n'aurait pas de loi efficace sur le contrôle des armes à feu.

Je suis en mesure de lui dire, monsieur le Président, que je fais partie de ceux qui ont fait pression pour qu'on examine de nouveau ce projet de loi. Mais je ne ferais jamais pression pour qu'il n'y ait pas de loi sur le contrôle des armes à feu ni pour qu'on ait une loi faible ou inefficace en cette matière.

Mon point de vue, c'est qu'il y a deux groupes qui voient les choses d'une façon diffétente. Le projet de loi qui vient d'être déposé tend à satisfaire l'un de ces groupes. Je pense qu'il est possible d'élaborer une loi pertinente, efficace et applicable qui puisse satisfaire les tenants de ces points de vue diamétralement opposés en ce qui touche les armes à feu.

Quand la députée de Halifax s'est adressée à la Chambre, elle a fait un commentaire qui m'a fait tiquer. Elle a dit qu'il faut considérer les armes d'un point de vue différent selon qu'on habite à la ville ou à la campagne. Je ne suis pas d'accord. Je crois toutefois qu'il existe des différences culturelles entre les deux groupes dont il faut tenir compte.

Quand, il y a de nombreuses années, le gouvernement libéral a présenté un projet de loi sur les armes à feu—j'étais député à ce moment-là—, toutes les régions du pays faisaient pression sur la Chambre. Le contrôle des armes à feu causait énormément de tension, et le Canada rural tout entier était furieux. Arrivant dans la localité de Hanna, en Alberta, j'ai été témoin de la scène suivante. J'ai vu un homme sortir d'un magasin d'articles de sport, le *Big Country Sport Goods Store*, un nouveau fusil à la main et passer devant ma voiture que je venais de garer. Plusieurs personnes se sont arrêtées pour examiner ce fusil. Ils l'ont même pointé vers le ciel, en ont examiné le mécanisme et ont conclu que c'était une arme de premier ordre. L'homme a ensuite continué son chemin avec son fusil et a regagné son ranch.

C'était une situation tout à fait normale pour ces gens-là, mais il en aurait sûrement été autrement pour des citadins. Si c'était arrivé sur la rue Young à Toronto, tous se seraient enfuis à quatre pâtés de maisons à la ronde. Voir quelqu'un pointer un fusil en l'air, le manipuler, le passer à un ami, le passer d'une main à l'autre, tout cela est tout à fait normal pour ces gens-là, c'est comme acheter un nouvel outil.

Je viens d'une région semblable. Je sais que d'autres députés viennent de régions isolées du pays. Si vous venez de Peace River, en Colombie-Britannique, vous aimez sans doute chasser l'orignal. Si vous venez de l'un des territoires du Nord, vous dépendez largement de la nature pour votre survie. Ce n'est que dans les romans et les magazines qu'on se bat à mains nues contre un ours polaire; personne ne le fait dans le Grand Nord.

Pour les éleveurs et les agriculteurs, les armes à feu sont nécessaires pour des raisons de sécurité et d'approvisionnements alimentaires. Je cultive des fruits, monsieur, et je sais que les lièvres peuvent causer bien des dégâts dans mes vergers. Le projet de loi actuel me limiterait à des chargeurs de cinq balles pour ma carabine. Ceux qui connaissent mes prouesses savent qu'il faut bien plus que cinq balles pour semer la panique chez les lièvres quand ils me voient arriver. Il va de soi que j'ai besoin d'un plus gros chargeur.

Je crois que nous devons revoir la façon de penser qui a donné lieu à cette mesure. Ce projet de loi du gouvernement a été rédigé principalement, mais non pas complètement, par des représentants de la population urbaine du Canada, et présenté ensuite aux ministres de la Justice du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs. Ces gens en sont venus à envisager le contrôle des armes à feu comme une politique qui définit l'arme à feu comme une

chose mauvaise en soi, selon laquelle c'est l'instrument qui est blâmable et il faut s'en prendre à lui.

Pourtant, l'automobile tue aussi des gens. Mais en tant que société, nous avons fait preuve de plus de maturité en réglementant l'utilisation de ce véhicule. On ne part pas du principe que l'automobile est en soi une mauvaise chose. On exige au départ que le conducteur soit formé en lui faisant subir des examens écrits et oraux et en le mettant à l'épreuve au moyen d'examens de conduite. Je crois qu'on devrait faire de même dans le cas des armes à feu.

On ne devrait pas avoir le droit d'utiliser une arme à feu avant d'avoir subi un test d'aptitude. Pour une question de sécurité, ce ne sont pas seulement les aptitudes physiques qui devraient compter, mais également les attitudes. Je crois que c'est ainsi que penseraient les personnes à qui j'ai parlé, les membres des associations de tireurs et ceux qui utilisent des armes à feu pour gagner leur vie.

En tant que député d'une région rurale, je peux vous dire, monsieur, que je ne tiens pas plus que n'importe quel citadin à mettre des armes entre les mains de déséquilibrés. Mais lorsque surviennent des événements tragiques et déplorables qui ne laissent personne indifférent, comme celui survenu à l'École polytechnique il y a environ un an, les gens croient, ce qui est étrange, qu'en nous en prenant à l'instrument du crime, nous pourrons rendre justice. La personne qui a commis ce crime était déséquilibrée. Tout au sujet de cet homme démontrait qu'il était dévoré de haine. Il serait tragiquement naïf de présumer que si, nous avions éliminé toutes les armes à feu du Canada naguère, ce crime n'aurait pas pu être perpétré quand même. Je sais qu'en aucun cas, les statistiques ne peuvent constituer des preuves.

Pour ce qui est de la formation, je vous donne en exemple, la Suisse, qui n'a pas d'armée comme telle. La Suisse exige que tout homme de 18 ans et plus possède une arme de fort calibre et apprenne à l'utiliser. Les Suisses reçoivent une formation. On sait qu'en Suisse, le taux de crimes commis avec une arme à feu est parmi les plus bas du monde occidental. Pourtant, il y a une arme dans pratiquement toutes les maisons du pays. À mon avis, l'erreur que nous commettons depuis près de 20 ans, c'est de croire qu'il faut contrôler les armes à feu plutôt que de mieux réglementer l'émission des permis et l'utilisation sécuritaire des armes.

• (1340)

Je tiens également à parler de la grande inquiétude que l'ambiguité de la réglementation suscite dans les régions du Canada où certaines personnes se servent des armes comme d'outils pour gagner leur subsistance. Ces gens savent que ceux qui élaborent les règlements sont des gens des villes. Ce sont les fonctionnaires d'Ottawa. Ils sont très sympathiques et nombre d'entre eux travaillent très très fort, mais rares sont ceux dans les régions éloignées, soit dans les régions rurales et septentrionnales du Canada qui croient que l'on tiendra compte de leur point de vue lorsqu'il s'agira d'apporter des changements au règlement. Ce que veulent les citoyens, c'est la création d'un processus de consultation qui permette d'élaborer une législation pertinente et de fixer des règles spécifiques.

Si le processus de réglementation offre beaucoup de liberté et permet de changer bien des éléments au gré des caprices de l'instant, le règlement ne sera jamais adapté en consultation avec le Canada rural. Il faut éliminer cette crainte et, je vous le dis, ce ne serait pas difficile de le faire.

Je suis absolument convaincu, et j'en suis heureux, que nous avons bien fait de demander au ministre de pousser la consultation un peu plus pour tenter de rédiger un règlement que le Canada urbain jugerait bon et susceptible d'assurer la sécurité publique et que ceux qui utilisent quotidiennement des armes à feu trouveraient acceptable et raisonnable et appuieraient. Je suis tout à fait convaincu que cet équilibre peut être atteint.

Le premier objectif à viser est de mettre de côté la notion que c'est l'instrument qui est fautif et d'établir un processus de formation beaucoup plus poussé et plus intensif sur l'utilisation des armes, qui développerait l'habileté de l'utilisateur et permettrait d'évaluer sa capacité mentale et physique de faire usage d'une arme à feu. Ce faisant, nous pourrions espérer créer une société plus sûre et favoriser la confiance de la population, dans toutes les régions du pays.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je remercie le député pour son discours. J'ai aimé la façon dont il a présenté ses remarques. Je reconnais avec lui qu'il faut avoir une seule position d'ensemble et qu'il y a deux groupes, je peux dire rural et urbain si vous voulez, et que nous devons trouver un terrain d'entente en proposant un contrôle des armes à feu réalisa-

ble; à savoir, que les habitants des régions rurales puissent s'en accomoder. Nous sommes d'accord sur ce point, mais notre accord s'arrête là.

Il a dit: «Les fusils ne tuent pas, ce sont les gens.» C'est la dernière partie de son discours. N'est-il pas vrai que les fusils permettent beaucoup plus facilement aux gens de tuer? Il est très difficile de tuer à mains nues ou même avec des couteaux, bien qu'on puisse le faire avec des couteaux.

Le fait est que le contrôle des armes à feu a influé sur le nombre de meurtres au Canada par rapport à celui aux États-Unis. C'est le meilleur exemple, je pense.

Les Suisses n'ont pas de AK-47 chez eux ni d'armes semi-automatiques, d'après ce que je crois comprendre.

M. Crawford: Si, ils en ont.

M. Waddell: Ah oui? Eh bien, de toute façon je voudrais demander s'il ne s'agit pas vraiment du vieil argument contre n'importe quelle sorte de contrôle des armes à feu. Les fusils ne tuent pas, ce sont les gens. Il me semble que si on établit un contrôle des armes à feu, il y aura beaucoup moins de meurtres. Je crois que les statistiques dont il a parlé le prouvent. Je voudrais aussi lui demander si les chasseurs ont vraiment besoin d'armes semi-automatiques ou automatiques, de certains de ces nouveaux genres de fusils. Je suis allé à la GRC à Ottawa et j'ai regardé certains des fusils qui ont été saisis. Il est incroyable de voir le genre d'armes qui entre au Canada, mêmes des armes dont l'usage est maintenant restreint en Californie et ailleurs, mais pas encore au Canada.

De quoi avez-vous besoin dans les bois? Avez-vous besoin de plus de cinq coups? Quels animaux y a-t-il au Canada? Avons-nous des tigres? Quel genre d'animaux avons-nous dans notre pays qu'on ne puisse pas tuer avec un fusil ordinaire, sans avoir une arme semi-automatique ou automatique et sans avoir plus de cinq coups? Je n'en connais aucun.

Une voix: Des dinosaures?

M. Waddell: Des dinosaures? Non, ils sont partout. À mon avis, il n'y a pas d'animaux dans la forêt qu'un bon chasseur n'est pas en mesure d'abattre. Je ne sais pas pourquoi nous devons utiliser cet argument.

Le député a parlé de formation. Je crois que c'est une excellente idée. Les propriétaires d'armes à feu ont tout à fait raison à ce chapitre. Mais rien n'a encore été fait. La législation sur le contrôle des armes à feu date de 1978. Nous sommes maitenant en 1990 et rien n'a encore été fait pour mettre sur pied un programme de formation. Nous convenons tous les deux qu'un tel programme s'impose.

Je voudrais terminer sur ces mots, et le député pourrait nous dire ce qu'il en pense. Il a dit: «Nous,»—c'est-à-dire les simples députés conservateurs—«avons réussi à convaincre la ministre d'aller plus loin, de constituer ce comité.» Il m'a déjà entendu dire à la Chambre que je considère cela comme une grande défaite pour la nouvelle ministre de la Justice au sein du cabinet, une grande défaite pour elle, parce qu'elle avait promis aux étudiants de l'École polytechnique de Montréal en avril dernier de déposer un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Je considère cela comme une grande défaite pour la ministre. Le député a dit que les simples députés en ont retardé le dépôt.

Pourquoi n'avons-nous pas adopté le principe du projet de loi pour le pour ensuite le faire examiner par un comité et y apporter les amendements nécessaires en vue de protéger les habitants des régions rurales? Nous allons maintenant constituer un comité pour le faire. N'importe quel comité pourrait se pencher sur cette question. Le Comité de la justice pourrait très bien le faire. Nous sommes en voie d'adopter une motion en vue de renvoyer ce projet de loi à un comité, qui le soumettra à son tour à la Chambre, de sorte que nous n'arriverons jamais à nous prononcer sur le projet de loi C-80.

Pourquoi le député refuse-t-il de préserver au moins l'intégrité de son propre ministre de la Justice, de même que la promesse qu'elle a faite en avril dernier, à savoir que le principe dont s'inspire le projet de loi pourrait être adopté par la Chambre, qui soumettrait ensuite la mesure législative à un comité? Si on renvoie le projet de loi à un comité, il risque d'y rester longtemps. Il reviendra ensuite à la Chambre et Dieu sait quand nous aurons l'occasion de l'examiner. Le député n'a-t-il pas plutôt réussi à enterrer toute la question du contrôle des armes à feu?

M. Malone: Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre au député de Port Moody—Coquitlam. Je suis toujours très fier quand je parviens à bien prononcer le nom de sa circonscription. Je tiens à préciser, monsieur le Président, que l'intégrité de la ministre est absolument intacte. L'engagement qu'elle a pris envers les parents et amis des victimes de la tragédie survenue à l'École polytechnique est absolument intact. J'appuie entièrement et totalement le besoin d'une telle mesure législative.

Je me demande si le député de Moody—Port Coquitlam croit également qu'il est possible d'améliorer la mesure législative en reconsidérant le principe de base, s'il estime que ce serait avantageux. Pourquoi ne pas simplement amender le projet de loi? Pour faire un jeu de mots, je dirais que nous avons déjà visé et raté la cible. Depuis 20 ans, nous avons recours au même processus: nous prenons un instrument et, au moyen de mesures législatives, nous lui appliquons toutes sortes de restrictions qui nous permettent d'être efficaces. Cela est tou-

jours possible. Le député demande: «De quoi avons-nous besoin en forêt?» Je pourrais plaisanter et lui répondre: «D'insectifuge pour éloigner les moustiques.» Mais, blague à part, il a raison. On n'a pas besoin d'armes entièrement automatiques. Ces armes devraient être interdites au pays. On ne va pas à la chasse à l'orignal avec un fusil automatique. Ces armes ne sont utiles qu'à une seule fin: à tuer les gens. C'est la seule chose qu'elles réussissent bien. C'est un peu comme les pistolets. Le pistolet sert à deux fins: à tuer les gens et au tir sur cibles, dans certaines compétitions de chasse. Mais on parvient facilement à dissimuler ces faits.

• (1350)

Les armes semi-automatiques sont différentes. Quand vous appuyez sur la détente, l'explosion de la première charge permet à la deuxième charge de s'introduire dans la chambre. Je possède, moi-même, un fusil semi-automatique. Vous devriez voir le stationnement sur ma ferme quand les gens viennent cueillir les baies et que les «gaufres» investissent la place au printemps. Il y en a des masses. Il faut avoir une arme rapide pour contrôler cette vermine. Tous les habitants du Nord vous diront la même chose. Si, par ailleurs, vous voulez restreindre la taille des chargeurs, je suis bien d'accord. Les chargeurs à cinq cartouches démolissent la raison d'être des armes semi-automatiques. Ce sont des armes bien différentes. Contrairement aux semi-automatiques, les carabines entièrement automatiques sont des armes militaires.

Le député se posait des questions au sujet du slogan: «Les fusils ne tuent pas, ce sont les gens». Je ne me suis jamais servi de slogans comme moyens de persuasion ou arguments. Si j'avais voulu fonder ma vie politique sur des slogans, je me serais joint au Parti réformiste. Il reste que ce genre d'autocollants pour voiture véhiculent parfois la vérité. Il est vrai que les armes tuent plus rapidement.

Le député reconnaîtra sûrement le fait que, dans les sociétés violentes, le taux de mortalité peut être très élevé. Il sera peut-être surpris d'apprendre que l'instrument qui a tué le plus grand nombre d'Albertains l'an dernier, c'est le couteau, et non le fusil. En Alberta, la plupart des meurtres ont été commis au moyen d'un couteau. Au Canada, la plupart des meurtres découlant de querelles familiales ont été commis à l'aide de couteaux.

Que faudrait-il en conclure? Que nous devons contrôler les couteaux? Mais quel couteau? Le couteau à beurre? Qui déterminerait les armes à proscrire et comment s'y prendrait-il? Voilà le problème que nous cherchons tous, tant les habitants des régions urbaines que ceux des régions rurales, à régler de façon efficace. Il ne faudrait pas croire que certains groupes ruraux préconisent la violence. Je n'en connais aucun, mais je ne suis quand même pas assez naïf pour croire qu'il n'existe pas de gens violents dans notre société. Il y en a, mais je n'en connais aucun personnellement.

Voilà, cela devrait répondre de façon satisfaisante, j'espère, aux questions que m'a posées le député.

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole pour parler des points forts et des points faibles du projet de loi C-80.

Nous débattons aujourd'hui une motion portant renvoi du projet de loi à un comité législatif pour une étude plus approfondie.

Il semble que le caucus conservateur ait réussi à convaincre la ministre de la Justice. En tant qu'ancien président du *Dover Red and Gun Club*, je veux exprimer certaines opinions qui me tiennent à coeur au sujet du contrôle des armes à feu. Je suis un chasseur et un sportif, comme beaucoup de mes électeurs. C'est très important pour ma circonscription, sur le plan économique, que la chasse soit permise. Je crois fermement que toute mesure législative sur le contrôle des armes à feu ne doit pas nuire aux honnêtes citoyens. Je crois aussi que les lois actuelles devraient être appliquées de façon rigoureuse pour punir les citoyens malhonnêtes.

On estime qu'il y a six millions d'armes à feu au Canada aujourd'hui. Les Canadiens peuvent acheter des armes à feu et des munitions dans plus de 10 000 points de vente d'un bout à l'autre du pays. Ces chiffres étonneront peut-être les personnes qui sont en faveur d'un contrôle plus sévère des armes à feu, mais les statistiques révèlent que le taux d'homicide et le taux d'utilisation des armes à feu ne sont pas élevés au Canada.

Les lois actuelles devraient être appliquées par les policiers et par l'appareil judiciaire. Nous avons des lois sévères sur les armes à feu, mais elles ne sont pas appliquées.

En 1977, le gouvernement libéral a mis en place un système de contrôle sévère afin d'empêcher l'utilisation criminelle et irresponsable des armes à feu.

J'ai reçu de nombreuses lettres d'électeurs qui, comme moi, sont des chasseurs. Dans une de ces lettres, le *Kent Clover Leaf Conservation Club* a exprimé certaines inquiétudes à l'égard de ce projet de loi, inquiétudes que je partage. Par exemple, l'idée de limiter à cinq cartouches la capacité du chargeur pour les armes semi-automatiques est inacceptable pour le club. Cela a été d'ailleurs été mentionné par l'orateur qui m'a précédé. Les fusils sont conçus pour certains types de chargeurs, et

un chargeur à cinq cartouches est d'une utilité très limitée dans une arme automatique.

Ces gens s'opposent aussi à ce qu'on bannisse les fusils, carabines et pistolets semi-automatiques ou à ce qu'on en restreigne davantage l'utilisation. Encore une fois, une telle mesure ne fait rien pour dissuader les criminels; elle ne fait que nuire à la pratique d'un sport tout à fait légitime. Ceux qui ne connaissent rien aux armes ou au tir sportif s'empresse de dire que les tireurs sportifs n'ont pas besoin d'armes à feu à chargement automatique. Il convient de souligner que ces armes existent depuis le début du siècle et qu'elles constituent un élément important du sport qu'est le tir, discipline qui est d'ailleurs inscrite aux Jeux olympiques.

Le musée de la ville de Wallaceburg, qui se trouve dans ma circonscription, possède une carabine Lee-Enfield. En vertu de la nouvelle mesure législative, cette arme serait interdite. Pourtant, les carabines Lee-Enfield sont connues dans le monde entier et ont servi au cours de deux guerres mondiales.

Le club fait valoir des points intéressants, et je cite un extrait de la lettre qu'il a adressée à la ministre de la Justice, le 26 juin 1990:

> Il y a lieu de resserrer et d'appliquer les dispositions qui ont trait à l'utilisation à d'armes à feu à des fins criminelles. Les meurtres, les vols à main armée, les agressions avec ou sans armes, ainsi que la possession d'une arme à feu ou de munitions dans un lieu public sont toutes des activités illégales.

Ainsi, la loi existe mais elle n'est pas appliquée par le système judiciaire.

Il ne fait aucun doute que le moment est venu de s'occuper du problème de la criminalité, mais encore faut-il s'y prendre de la bonne façon. La faute doit être imputée uniquement aux responsables, c'est-à-dire aux éléments criminels de notre société.

Les dispositions du projet de loi C-80 concernant l'obtention d'un certificat d'acquisition d'armes à feu sont très raisonnables. Les clubs de tir ont toujours été en faveur des cours de sécurité et de la vérification des antécédents des acheteurs éventuels d'armes.

L'exigence en vertu de laquelle le requérant doit. . .

M. Nicholson: Je m'en veux d'interrompre le député, mais je viens tout juste d'être informé que la question sera mise aux voix à 14 heures.

Mme le vice-président: Elle le sera effectivement. Le député dispose encore de quelques secondes.

M. Crawford: En vertu les lois provinciales, les chasseurs doivent suivre avec succès un cours de sécurité avant de pouvoir obtenir un permis de chasse. Il est donc normal que les propriétaires d'armes à feu reçoivent eux aussi une formation adéquate. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'existent les clubs de tir. L'une de leurs responsabilités les plus importantes consiste à enseigner à leurs membres comment se servir de façon sécuritaire d'une arme à feu.

Une photo du requérant devrait être apposée sur le certificat. La période d'attente de 28 jours me semble juste et raisonnable. Je ne suis certainement pas contre cette mesure. En fait, je l'appuie sans réserves.

À l'heure actuelle, il arrive très souvent que les corps policiers ne procèdent pas à des vérifications adéquates avant de délivrer un certificat. Je m'empresse toutefois de dire que les autorités s'acquittent très bien de cette responsabilité dans ma circonscription.

Mme le vice-président: Je regrette, mais comme il est 14 heures, je dois, conformément à un ordre adopté plus tôt aujourd'hui, interrompre les délibérations et passer immédiatement à la motion à l'étude.

Le premier vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le sous-amendement est rejeté.)

Mme le vice-président: Le vote suivant porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Mme le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion principale, dans sa version modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion modifiée est adoptée avec dissidence.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McDermid: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois savoir qu'il y a eu des discussions entre les partis et je voudrais demander le consentement unanime pour présenter la motion suivante:

> Nonobstant l'ordre de la Chambre adopté plus tôt aujourd'hui relativement aux travaux de ce jour, lorsque le temps prévu pour l'étude des affaires émanant des députés sera écoulé, la Chambre demeurera ajournée jusqu'à 13 heures, le lundi 26 novembre 1990.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LE NOUVEAU-QUÉBEC

DEMANDE DE NOUVELLE CIRCONSCRIPTION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait déposer un projet de loi pour créer, au Nouveau-Québec, une nouvelle circonscription dont les limites correspondraient exactement au territoire visé dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée en 1975, afin d'assurer une meilleure représentation des habitants de cette région et, en particulier, des Inuit, des Cris et des Naskapis qui forment la majorité de la population.

—Madame la Présidente, l'objet de la motion est de créer une nouvelle circonscription dans l'extrême nord du Québec, où les Cris, les Inuit et les Naskapis forment la majorité de la population. Le territoire de cette circonscription correspondrait plus ou moins à celui qui est visé par la Convention de la Baie James signée en 1975.

En 1975, un règlement territorial a été conclu concernant les Cris et les Inuit qui habitent dans le nord du Québec. Il a été suivi quelques années plus tard d'un autre accord portant cette fois sur les Naskapis qui habitent dans la partie est du même territoire.

En ce moment, ces autochtones qui habitent dans le nord du Québec ne sont pas représentés convenablement. Je ne veux pas dire que les représentants de ces circonscriptions sont de mauvais députés, mais ils ne sont pas vraiment représentatifs des gens qui vivent dans l'extrême nord du Québec.

Cette région est partagée pour le moment en deux circonscriptions. L'une d'elles, Manicouagan, va du Saint-Laurent jusqu'au détroit d'Hudson et englobe des localités du sud—du sud par rapport au reste de la région, mais elles sont situées très au nord—comme Sept-Îles, Port Cartier, Baie-Comeau, etc.

Le gros de la population de Manicouagan habite dans le sud, près du Saint-Laurent. Ce sont donc des Québécois traditionnels qui dominent cette circonscription et non des autochtones.

Du côté ouest de la région, il y a la circonscription d'Abitibi, qui comprend, au sud, des villes comme Rouyn-Noranda et Val d'Or. Ces collectivités contrôlent aussi la situation dans la circonscription d'Abitibi, et les gens du grand Nord n'ont pas grand-chose à dire.

Je propose que, au lieu de deux circonscriptions séparées par une ligne nord-sud et s'étendant jusqu'au détroit d'Hudson, nous séparions la partie nord du Québec par une ligne est-ouest délimitant ainsi une nouvelle circonscription qui correspondrait à peu près au territoire visé par l'accord de la baie James. Les villes québécoises de Sept-îles, Baie-Comeau, Port-Cartier, Rouyn-Noranda, Val d'Or et d'autres, au sud de cette circonscription, appartiendraient à des circonscriptions québécoises conventionnelles.

Je ne propose pas de faire disparaître à cette fin l'une des circonscriptions qui sont aujourd'hui attribuées au Québec. Le Québec a droit en ce moment à 75 sièges; je propose de lui en donner un soixante-seizième pour répondre au besoin très particulier que vise à combler cette proposition. Cette circonscription compterait évidemment moins d'électeurs que la population moyenne de la plupart des autres circonscriptions. Le nombre d'électeurs au nord de cette limite serait d'environ 20 000. Soit dit en passant, cette limite longerait à peu de distance le 52^{e} parallèle.

Je fais remarquer que, en un sens, la nouvelle circonscription correspondrait à celle, aujourd'hui unique, du Labrador. La circonscription du Labrador ne contient plus depuis 1988 aucune partie de l'île de Terre-Neuve. Les raisons de la nouvelle délimitation étaient les mêmes que j'invoque pour le nord du Québec mais, au sud, la limite de la nouvelle circonscription serait à peu près la

même que celle du Labrador. Ce ne serait pas la première fois qu'on ferait pareille exception pour la délimitation des circonscription. On l'a fait en 1988 pour le Labrador. Avant 1988, le Labrador était relié à un grand nombre de collectivités de l'île de Terre-Neuve, mais on a décidé de lui donner sa propre circonscription pour des raisons culturelles, historiques et communautaires.

On l'a fait aussi, je ne me rappelle pas exactement en quelle année, pour ce qui est aujourd'hui la circonscription de Nunatsiaq. Nunatsiaq est la partie est des Territoires du Nord-Ouest, au-dessus de la ligne de végétation arborescente, dont la population est principalement constituée d'Inuit. En dépit du fait que la population y est très peu nombreuse comparativement aux autres circonscriptions canadiennes, nous avons jugé il y a quelques années que cette région devait être représentée au Parlement et nous avons décidé de former la nouvelle circonscription de Nunatsiaq. Je donne le chiffre de la population de cette région.

Nous avons procédé de cette façon pour établir des circonscriptions dans le Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Je parle de Western Arctic, la région environnante du fleuve Mackenzie. Si nous devions être très stricts quant au nombre d'électeurs nécessaires pour former une circonscription, ni le Yukon, ni Western Arctic ni Nunatsiaq ne respecteraient ce critère, loin de là. Nous avons formé des circonscriptions parce que nous pensions que les habitants de ces régions devaient être représentés au Parlement sans faire partie des régions du Canada qui sont situées plus au Sud et qui sont plus peuplées. Soit dit en passant, les régions du Sud, sont très différentes économiquement, socialement et culturellement à bien des égards et n'auraient pas été vraiment représentatives des régions septentrionales.

• (1410)

Nous faisons aussi des exceptions dans le cas le l'Île-du-Prince-Édouard. Dans la Constitution de 1867, nous avons décidé que l'Île-du-Prince-Édouard aurait un nombre égal de députés et de sénateurs. Il s'y trouve donc quatre circonscriptions même si, selon la norme canadienne, il devrait y en avoir seulement une et demie.

Je voudrais que certains chiffres relatifs à ces régions figurent au compte rendu. Par exemple, à l'heure actuelle, la circonscription du Labrador compte environ 28 000 habitants et 17 000 électeurs. Je vous laisse comparer ces chiffres à ceux de la circonscription moyenne au Canada.

Prenons, par exemple, deux circonscriptions qui existent aujourd'hui dans le nord du Québec. Celle d'Abitibi présente une population de près de 87 000 habitants et un corps électoral de 61 000 personnes. J'arrondis les chiffres. La circonscription de Manicouagan compte un peu plus de 57 000 habitants et près de 39 000 électeurs. Le Labrador compte 28 000 habitants, dont 17 000 électeurs. Le Yukon a une population de près de 24 000 habitants, dont 16 000 électeurs. Nunatsiaq compte un peu plus de 11 000 électeurs pour 19 000 habitants. Western Arctic compte 18 000 électeurs sur 32 000 habitants.

Les quatre circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard, soit Cardigan, Egmont, Hillsborough et Malpèque compte respectivement 29 000, 34 000, 31 000 et 30 000 habitants. Il est bien évident, je le répète, qu'elles sont beaucoup moins peuplées que la plupart des circonscriptions canadiennes, qui comptent en moyenne quelque 60 000 à 70 000 habitants.

Nous l'avons déjà fait. Nous l'avons fait pour les circonscriptions de Labrador et de Nunatsiaq, car nous estimons qu'un groupe partageant le même genre d'économie devrait avoir le droit d'être représenté au Parlement.

Je signalerai aussi, car c'est très instructif, qu'à l'époque de la Confédération, en 1867, lorsque notre pays a vu le jour, il y avait 182 circonscriptions. Chacune comptait alors 17 400 habitants en moyenne et notre pays ne s'en portait pas plus mal. Les députés arrivaient parfaitement à les bien représenter.

Madame la Présidente, je vous ai fourni les statistiques démographiques concernant les circonscriptions d'Abitibi et de Manicouagan, mais je ne vous ai pas dit qu'une circonscription fédérale compte en moyenne 85 794 habitants, et 87 099 au Québec. Je propose évidemment qu'on fasse exception à la règle, mais ce ne serait pas la première fois qu'on le ferait.

Personne ici ne niera qu'il nous faut davantage de députés autochtones. Notre parti en compte déjà deux, soit un des Territoires du Nord-Ouest et un de Nunatsiaq. Je doute qu'ils siégeraient parmi nous, si nous nous

en étions tenus à la règle générale quant au nombre d'habitants que doivent renfermer les diverses circonscriptions. Sans ces circonscriptions spéciales dont la population est inférieure à la moyenne, sans les circonscriptions de Nunatsiaq et de Western Arctic, nous ne pourrions compter sur la présence de ces deux députés au sein de notre parti. Il y a bien chez les conservateurs un Indien inscrit qui représente une circonscription ordinaire de l'Alberta et il est bon qu'il défende les intérêts de cette région, mais, là encore, je crois que nous devons faire participer davantage les intéressés au processus parlementaire.

Il faudrait notamment, pour ce faire, créer de nouvelles circonscriptions dans les régions les plus septentrionales de nos provinces, comme je le propose, lorsqu'il y a une concentration plus forte que la moyenne d'autochtones, car sinon il sera très difficile pour les autochtones, qui forment une minorité, d'être élus dans les circonscriptions situées plus au Sud. C'est arrivé dans le cas du député conservateur dont je viens de parler et cela s'est produit également parmi nous, de ce côté-ci, il y a quelques années, lorsque le sénateur Len Marchand a été élu dans la circonscription de Kamloops.

Lors de la crise de cet été à Oka, au Québec, relativement à la localité de Kanesatake, il n'y avait vraiment personne pour représenter les intéressés dans cette enceinte. Beaucoup d'entre nous ont tenté de le faire. J'ai essayé, à l'instar d'autres députés, mais il n'y avait personne de cette localité même. En ce qui a trait à Kahnawake, il est regrettable que le député de La Prairie ait adopté un point de vue tout à fait contraire à celui des gens de Kahnawake. En fait, il a proposé que toute la population de la localité de Kahnawake soit déplacée au Labrador ou dans un endroit du genre. Ce n'était pas, selon moi, une bonne idée.

Quoi qu'on pense des positions politiques d'Elijah Harper, même si beaucoup d'entre nous auraient appuyé l'Accord du lac Meech et ont mal accepté l'échec de ce dernier, nous devons reconnaître qu'Elijah Harper représentait à l'Assemblée législative du Manitoba une circonscription septentrionale du Manitoba, ce qui l'a aidé à défendre le point de vue de son peuple. Même si certains d'entre nous n'ont vraiment pas apprécié le résultat, il n'en demeure pas moins qu'Elijah Harper a réussi, à l'Assemblée législative du Manitoba, face à un gouvernement minoritaire, à représenter le point de vue de son peuple. Je pense que c'est très important.

Lorsqu'il est impossible pour un groupe—dans le cas présent, les autochtones—de se faire représenter de façon légitime au Parlement, il a alors très souvent recours à d'autres mesures qui ne sont pas toujours légales ou appropriées. Les gens recourent aux manifestations, aux barrages et à toutes sortes d'autres moyens quand ils ne peuvent pas faire valoir légitimement leurs vues dans le cadre démocratique normal des élections et du Parlement. La frustration s'empare des gens et, comme ils n'ont pas de voix au Parlement, ils s'y prennent autrement pour faire connaître leur position politique. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose.

Je remarque la présence du député d'Abitibi, l'un des ministériels les plus actifs et des simples députés les plus affairés. Je ne dis pas qu'il faut le remplacer. Je dis seulement qu'il vaudrait mieux qu'il ne soit le porte-parole que des gens de la région d'où il vient, dans l'extrême sud de la circonscription. Il conviendrait en outre, comme je l'ai dit tout à l'heure, de créer une nouvelle circonscription au Québec pour que soient aussi représentés les gens qui vivent dans le nord de cette circonscription, c'est-à-dire les Cris et les Inuit.

Je connais bien ce coin de la province pour l'avoir visité souvent quand j'étais ministre des Affaires indiennes et du Nord. Je sais qu'il existe une différence nette entre les communautés Cri, Inuit et Naskapi et les communautés non autochtones de Sept-îles, Port-Cartier, Baie Comeau, Rouyn, Val d'Or, Amos et les autres. Sans être totalement opposées, leurs valeurs culturelles, économiques et sociales sont assez différentes pour justifier une représentation spéciale au Parlement.

• (1420)

Depuis la signature de la Convention de la Baie James en 1975, et je fus le ministre responsable de la conception de la législation qui en découlait, jusqu'à la rédaction finale à laquelle on est parvenu en 1977, depuis ce temps donc, ces collectivités autochtones du nord du Québec ont fait de grands progrès. Elles ont leurs propres programmes de développement économique, leur propre commission scolaire et leurs propres services de soins médicaux. Dans les localités inuit, on note l'existence de la *Makivik Corporation*, du gouvernement régional Kativik, ainsi de suite. Ce n'est que justice que nous donnions à ces gens un moyen d'être directement représentés au Parlement, et c'est là l'objet de ma proposition.

Idéalement, il devrait y avoir deux circonscriptions dans cette région, parce qu'il y a deux ou même trois groupes autochtones. Il y a la collectivité crie, qui a ses coutumes propres. Il y a par ailleurs les Inuit, qui forment leur propre collectivité plus au nord. Si nous pouvons obtenir un accord qui nous permettrait d'aller de l'avant, ce serait déjà une grande réussite. Par exemple, dans l'ouest de l'Arctique, qui est représenté par ma collègue de Yellowknife, une Indienne dénée, on trouve une certaine proportion d'Inuit. Il y a également des Blancs, et tous ces gens ont un passé distinct. La grande majorité des habitants de cette circonscription sont des Indiens, des Métis ou des Inuit. La presque totalité de la population y est d'origine autochtone.

Il y a plusieurs années que je tente de faire accepter cette idée. J'ai écrit au directeur général des élections qui, en principe, ne s'y oppose pas. C'est une idée qui me vient de certaines autorités du nord du Québec, des gens de la *Makivik Corporation*, et des collectivités cries, qui trouvaient que c'était le seul moyen qu'ils soient un jour représentés au Parlement. Certains d'entre eux ont déjà tenté d'obtenir un siège comme indépendants dans les circonscriptions de Manicouagan ou d'Abitibi, mais n'ont pas eu de chance. La population de ces régions ne peut pas se présenter sur un pied d'égalité avec celle du sud de la circonscription.

Nous sommes saisis d'une motion, et non d'un projet de loi. Je demande à la Chambre de donner son approbation de principe à la formation d'une nouvelle circonscription dans le nord du Québec, dont les limites coïncideraient à peu près avec le territoire délimité dans la Convention de la Baie James, de telle façon que la population de cette région puisse être représentée. On n'y élirait pas nécessairement un autochtone de la région, mais ce serait très probablement le cas.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, *Narkurmik Marialuk*. J'aimerais aujourd'hui prendre la parole concernant la motion M-415 présentée par mon honorable collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce qui propose que le gouvernement fédéral dépose un projet de loi pour créer une nouvelle circonscription au nord du Québec. Cette nouvelle circonscription correspondra exactement au territoire visé dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée en 1975, afin d'assurer une meilleure représentation des habitants de cette grande région nordique.

Madame la Présidente, la circonscription d'Abitibi couvre une superficie de 553 837 kilomètres carrés, c'est-à-dire pour 213 837 milles carrés avec une population de 86 990 personnes. Elle est la plus grande circonscription des 10 provinces au Canada, après les Territoires du Nord-Ouest, et elle couvre une grande partie de cette convention avec de celle de Manicouagan qui est représentée aujourd'hui ici par le député Charles Langlois. Soyez assurée, madame la Présidente, que nous ne voulons pas remplacer le député qui est ici aujourd'hui, parce que depuis qu'il est ici, donc depuis 1988, ce député défend les intérêts du nord et du sud de sa circonscription.

Avec une population de 3 584 personnes, les Inuit sont répartis dans les villages suivants: Salluit, Ivujivik, Akulivik, Povungnituk, Inukjuak, Umiujaq, Kuujjuarapik et Mailasikkut.

Les Cris, dont la population se compose de 9 593 personnes, sont répartis dans les villages de Whapmagoostui, Chisasibi, Wemindji, Eastman, Nemaska, Waswanipi, Waskaganish et Mistissini.

Le 8 février 1983, M. Jean-Jacques Martel, d'Amos, ancien député conservateur au fédéral ici à Ottawa, témoignait devant la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et déclarait: «Comme autre suggestion pratique, le Grand Nord québécois connu sous le nom de Nouveau-Québec ou territoire d'Ungava, vu son immensité, sa population clairsemée, ses besoins et ses problèmes différents des nôtres et des grands centres urbains, devrait former une circonscription électorale distincte.»

Lors des audiences du 1er décembre 1986, Mme Jeannette Dupuis Lessard, représentant le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, déclarait dans les mêmes termes: «Les caractéristiques climatiques et podologiques du sud de la circonscription d'Abitibi permettent des activités économiques telles que l'agriculture, la foresterie et le secteur minier, ce qui n'est évidemment pas le cas pour le moyen et le grand nord de la circonscription. Et quand on pense, madame la Présidente, que lorsqu'on part du sud pour aller au nord de ma circonscription, il y a exactement 1 600 kilomètres, c'est-à-dire—et je cite ceci à titre d'exemple pour les députés de cette Chambre et pour vous—qu'à partir de Val d'Or pour se rendre à Tampa en Floride, c'est la même distance que pour se rendre au nord de l'Abitibi. Vous pouvez imaginer le temps que cela prend et comment c'est exigeant pour un seul député.

Le nord de ce territoire est occupé par des autochtones, Cris et Inuit avec une culture et des besoins socio-économiques différents de ceux sud. Les transports et les

communications sont plus difficiles. Au nord de la Baie James, il n'y a plus de route et seul l'avion nous permet de nous rendre dans ce grand territoire. Les gens du Moyen et du Grand Nord sont nos voisins et nous entretenons de plus en plus des liens socio-économiques. Et la représentante du CRDAT déclarait cependant: «Que ce territoire nordique doit, compte tenu de ses particularités, avoir sa propre représentation électorale à la Chambre des communes.»

Le député actuel d'Abitibi et les autres qui l'ont précédé ont fait tout ce qui était possible de faire pour représenter ce grand territoire. Il faut cependant admettre que la tâche est surhumaine.

C'est pourquoi le CRDAT souhaite la création d'une troisième circonscription électorale qui représenterait les habitants du Moyen et du Grand Nord de l'actuelle circonscription d'Abitibi. Compte tenu du nombre d'habitants, il est vrai que la création de cette nouvelle circonscription électorale ne respecterait pas les normes du quotient électoral.

Mais vous admettrez, membres de la Commission, que ce quotient électoral ne respecte pas la réalité des territoires nordiques vastes et peu peuplés.

En somme, nous désirons que cette portion du territoire soit considérée comme une circonstance extraordinaire, tel que le prévoit la Loi électorale du Canada et comme c'est le cas pour les Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Madame la Présidente, à chaque commission de délimitation des circonscriptions électorales pour le Québec, le message des commissaires était le suivant: «Certaines observations fondées sur des considérations d'ordre géographique ou ethnique suggéraient à la commission d'établir des circonscriptions électorales dont le chiffre de la population n'aurait pas respecté la règle concernant l'écart maximal. C'était le cas de celles venant des Inuit et des Cris. La commission n'a évidemment pas juridiction pour se prononcer sur ces demandes.»

Madame la Présidente, il ne faut pas oublier les résidants et les travailleurs du complexe La Grande, c'est-à-dire du projet hydro-électrique, qui sont situés à Radisson, LG1, LG2, LG3, LG4 et à tous les autres endroits de ce projet hydro-électrique, ainsi que les résidants des villages nordiques.

La commission Crie-Naskapie, présidée par l'honorable juge Réjean F. Paul de la Cour supérieure, demande au chapitre 3 de son rapport de 1988: «La reconnaissance des Cris de Ouje-Bougoumou, en tant que neuvième bande crie selon la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec». Et aujourd'hui, c'est au Canada de reconnaître officiellement cette nouvelle bande crie, qui ne figure pas dans la motion du député, et de créer un processus pour implanter le nouveau village.

Madame la Présidente, la Convention de la Baie James et du Nord québécois répartit l'ensemble des terres du territoire en trois catégories: les terres de la catégorie I sont à l'usage et au bénéfice exclusifs des autochtones; les terres de la catégorie II appartiennent à la Couronne à titre provincial, mais les autochtones jouissent des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur ces terres; les terres de la catégorie III sont des terres publiques qui appartiennent à la province.

• (1430)

Depuis la signature de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois il y a 12 ans, les gouvernements du Canada et du Québec ont versé aux 17 000 autochtones du Nord québécois, soit dans les circonscription d'Abitibi et de Manicouagan, plus d'un milliard de dollars en espèces et en services. Les paiements continus effectués par le Canada en vertu des conventions totalisent plus de 100 millions de dollars par année.

Les Inuit, les Cris et les Naskapis ont utilisé ces sommes pour améliorer la qualité de vie de leurs collectivités. À cette fin, ils ont fait preuve d'une ingéniosité extraordinaire et d'un remarquable esprit d'entreprise.

Les conventions ont eu comme retombée la plus durable de susciter un climat qui a permis aux autochtones bénéficiaires de mieux prendre en main leur destinée. Ce climat très positif a connu son point culminant lors de la promulgation de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec le 13 juillet 1984. Les Cris et les Naskapis exercent dorénavant des pouvoirs d'autonomie gouvernementale sur toutes les questions qui touchent leur territoire et leurs affaires. Les Inuit ont également pris leurs affaires en main aux termes de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Madame la Présidente, il ne faudrait pas oublier que dans cette grande étendue du Nord québécois, soit dans ma circonscription et celle de mon collègue de Manicouagan, qu'il y a plusieurs villes et endroits qui appartiennent, ou je dirais plutôt où des Blancs sont présents actuellement, c'est-à-dire Chapais, Chibougamau, Matagami, Joutel, Mines SelBaie, Lebel-sur-Quévillon. Et il y a aussi la zone-tampon de la Convention de la Baie James, et quand on parle de zone-tampon, cela excède un petit peu la municipalité de la Baie James qui est au 49e parallèle. C'est un grand territoire et c'est pour cette raison qu'il est important, avant de présenter un projet de loi, de consulter les gens de chez nous.

Madame la Présidente, avant de déposer un projet de loi pour créer au nord du Québec une nouvelle circonscription fédérale, il faudra mandater les Inuit, les Cris, les Naskapis et les résidants permanents du Nord, ainsi que la Commission Crie–Naskapie, sous la présidence de l'honorable Réjean F. Paul, juge de la Cour supérieure, de nous présenter, à nous les députés, une ébauche de projet de loi pour une nouvelle circonscription fédérale. Le succès de cet effort collectif constituera un modèle de collaboration entre nos amis autochtones et les députés de la Chambre des communes.

Ce défi n'est pas facile, mais je suis confiant que nos efforts conjugués nous permettront de réussir à mettre sur pied une circonscription fédérale nordique au Québec. *Narkurmik Marialuk.*

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer la motion du député de Notre–Dame–de–Grâce. Je le fais, pas nécessairement parce que j'ai passé environ cinq ans dans la circonscription de mon collègue d'Abitibi mais, principalement parce que j'ai passé la plus grande partie de ma vie dans les localités du Nord et que j'estime pouvoir parler avec une certaine expertise du genre de solution que propose le député. Je dois féliciter le député de Notre–Dame–de–Grâce pour sa façon d'aborder le problème.

Dans une certaine mesure dans notre structure démocratique au Canada et dans une grande partie du monde, nous avons été séduits par l'idée que la représentation proportionnelle, ce vieux principe, est la meilleure et la plus juste forme de représentation d'un bout à l'autre du pays. Cette forme de représentation a caractérisé la démocratie électorale au cours des années. Nous ne devrions donc pas vraiment la renier parce qu'elle est encore l'essence de ce à quoi nous croyons comme base démocratique du pays; le suffrage égalitaire et une représentation égale à l'assemblée législative.

La démocratie peut quelquefois être menacée par la majorité. Nous le voyons tous les jours à la Chambre où règne le parti qui représente une minorité de Canadiens, et parce qu'il détient la majorité des sièges, il ne tient aucun compte de la volonté des gens et ne se soucie guère de ce que les Canadiens pensent. C'est une sorte de démocratie coercitive, si on peut l'appeler ainsi. Mais ça, c'est une autre histoire, madame la Présidente.

Chaque groupe minoritaire, chaque catégorie de citoyens a le droit d'être représenté à la Chambre. Ce qui n'est pas souvent le cas. En théorie, on pourrait s'attendre à ce que la Chambre soit le reflet des divers groupes qui composent le Canada, mais il y a peu de chances que cela se produise. Cela ne s'est jamais produit dans le passé et ne risque pas de se produire dans les années à venir.

Nous pouvons faire quelque chose pour permettre à certaines régions géographiques d'avoir le genre de représentation qu'elles méritent. Il est possible et nécessaire, en raison de l'immense superficie de notre pays, de modifier les règles de la représentation proportionnelle. Bien des gens vivent dans de vastes régions du Canada et n'ont jamais eu de représentant à la Chambre.

Nous avons réussi à régler ce problème, comme l'a fait remarquer le député de Notre–Dame–de–Grâce, dans de nombreuses régions, comme par exemple dans les Territoires du Nord–Ouest et le Yukon. Nous avons accordé à ces régions le droit d'élire un représentant, quel que soit le nombre d'habitants qu'elles comptent. Nous avons également prévu un système de représentation régionale en variant le nombre d'électeurs nécessaire pour élire un député dans les provinces. Par exemple, il faut maintenant beaucoup moins d'électeurs pour élire un député dans l'Île–du–Prince–Édouard et en Saskatchewan qu'en Ontario ou au Québec. Par conséquent, nous nous sommes écartés dans une certaine mesure du principe de la représentation proportionnelle suivant lequel le nombre de personnes requises pour élire un député à la Chambre est le même dans tout le pays.

Mais il y a des groupes importants et de vastes régions qui restent toujours sans représentant. Le député a mentionné un ou deux de ces groupes en parlant de la situation dans le nord du Québec. J'appuie cette résolution parce que le même genre de situation existe dans le nord de chacune de nos provinces qui s'étendent jusqu'au 54^{e} parallèle, ou au moins jusqu'au 60^{e} parallèle. On y trouve souvent d'immenses territoires très peu peuplés. Ces gens ont un point de vue particulier.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai passé une grande partie de ma carrière dans le Nord et j'ai parfois ressenti ce manque de représentation. J'ai passé une grande partie de mon temps au Yukon et dans les Territoires du Nord–

Ouest, où la représentation est adéquate au niveau régional: J'ai aussi assumé certaines responsabilités dans le nord de la Saskatchewan, où, j'ai été directeur de l'éducation pour la moitié nord de la province à un moment donné.

Je suppose que le fait qu'il y a environ 85 surintendants des écoles dans la moitié sud de la province et qu'il n'y en a qu'un dans la moitié nord en dit long sur le manque de représentation. On s'attend à ce que la représentation du groupe important dans le sud soit efficace dans le nord.

Le nord de la Saskatchewan, comme le nord du Québec, est constitué de grandes régions rurales qui ont très peu de choses en commun avec leurs voisins urbains du sud, et même avec leurs voisins ruraux du sud puisque les localités agricoles occupent une grande partie des régions rurales de notre province. Par conséquent, ils sont représentés par des gens qui n'ont pas nécessairement la même empathie pour ce groupe que pour leurs voisins plus nombreux de la partie sud. Je crois comprendre que la motion découle de cette préoccupation; il s'agit de permettre à des gens de se faire représenter comme ils doivent l'être.

• (1440)

La région que nous désignons comme le nord de la Saskatchewan commence à mi-chemin entre la frontière américaine et les Territoires du Nord-Ouest, à une centaine de milles au nord de Prince Albert. C'est donc en gros la moitié de la province. Ce territoire est représenté en ce moment par le député de Prince Albert—Churchill River, qui est très proche des gens du Nord, mais qui admet que, dans son travail là-bas, ces gens ne le considèrent pas comme l'un des leurs.

Lors du dernier redécoupage des circonscriptions, les électeurs du nord de la province ont remis à la commission de délimitation des mémoires étoffés et sérieux expliquant qu'ils souhaitaient pour leur région une représentation qui leur semblait nécessaire, une représentation distincte de celle des régions situées plus au sud. La Loi électorale autorise des écarts de 25 p. 100 par rapport à la moyenne entre les circonscriptions d'une province donnée. En Saskatchewan, la moyenne est d'environ 70 000 électeurs. La partie septentrionale de la province ne comprend que de 35 000 à 40 000 personnes. L'écart serait donc supérieur à 25 p. 100. C'est pourquoi la commission a laissé tomber l'idée d'une circonscription distincte pour cette région.

J'appuie cette motion parce que, selon moi, si nous l'étudions sérieusement, nous reconnaîtrons qu'elle est bien fondée et peut s'adapter non seulement au cas du nord du Québec, mais aussi à bien d'autres régions du pays qui ont besoin d'une représentation qu'elles n'ont pas pour l'instant.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): *Narkurmik, Marialuk*, madame la Présidente. C'est avec un très grand intérêt que je prends part au débat d'aujourd'hui sur la motion M-415, déposée par le député de Notre-Dame-de-Grâce. La motion déposée le 11 avril 1989 par mon honorable collègue touche une situation qui me préoccupe depuis le mois de novembre 1988, soit depuis mon élection à titre de député de la circonscription de Manicouagan.

Durant les prochaines minutes, j'utiliserai les deux langues officielles et ceci dans le but de bien respecter la dualité linguistique du pays. J'aurais aimé pouvoir m'adresser à cette Chambre en Innutituk, la langue de nos concitoyens Inuit qui vivent dans les localités du nord du Québec. Malheureusement, il m'est impossible de le faire. J'utiliserai donc la langue anglaise, reconnaissant que les Inuit sont plus familiers avec cette langue.

Vous savez, madame la Présidente, que la circonscription de Manicouagan, que j'ai le plaisir de représenter en cette Chambre depuis le mois de novembre 1988, est une des plus grandes circonscriptions du pays. Elle couvre une superficie d'au-delà de 465 680 kilomètres carrés. Elle longe la côte nord du Golfe Saint-Laurent à partir de la localité de Franquelin jusqu'à Blanc-Sablon, à la limite est de la province de Québec.

[*Traduction*]

La circonscription s'étend aussi du nord-est du golfe du Saint-Laurent, jusqu'à l'extrémité nord des deux côtes de la baie d'Ungava. C'est un territoire vaste et diversifié. La circonscription comprend des secteurs industrialisés où l'on trouve les grands centres que sont Port-Cartier, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre. Elle englobe aussi de vastes régions où l'on pratique l'exploitation forestière. On y trouve aussi d'importantes zones touristiques. Ainsi, la partie est de la circonscription, qu'on appelle la Basse-Côte-Nord, comprend quinze

villages de pêche, dont la plupart sont reliés par des liaisons aériennes et maritimes.

La circonscription englobe des richesses naturelles importantes à Fermont et à Schefferville. Vers le Nord, la circonscription de Manicouagan s'étend jusqu'à la partie sud de la baie d'Ungava, où se trouve Kuujjuaq. Les collectivités des deux côtés de la baie d'Ungava font aussi partie de la circonscription. Rendus là, nous sommes en territoire inuit.

[*Français*]

J'ai reconnu dès le début de mon mandat qu'il me serait difficile de donner de bons et de fréquents services aux populations des villages Inuit de la baie d'Ungava. J'ai fait plusieurs projets de voyage et de séjour, mais malheureusement il m'a été impossible de m'y rendre à chaque fois que j'aurais voulu y aller.

[*Traduction*]

Il faut comprendre que Manicouagan est une grande circonscription aux besoins et aux problèmes variés.

Depuis l'automne 1988, j'ai essayé d'être aussi utile que possible aux habitants des collectivités du Nord. J'ai beaucoup travaillé avec mon collègue de l'Abitibi pour favoriser la mise en oeuvre de programmes économiques. J'ai suivi de près le projet d'établissement à Kuujjuak d'une base d'opérations avancées du ministère de la Défense nationale. J'ai pensé dès le départ que ce projet apporterait de l'activité économique et des emplois dans la région.

Tout en appuyant cette initiative, je partage les préoccupations des habitants de Kuujjuak et de leurs chefs au sujet de ses répercussions sur leur mode de vie. Le ministre de la Défense nationale aurait intérêt à prendre les mesures nécessaires pour faire enlever les ordures, les débris et les barils que l'aviation américaine avait laissés à Kuujjuak pendant la Seconde Guerre mondiale. Les bords et les plages de la rivière Koksoak sont jonchés de barils plein de goudron. Des mesures de nettoyage satisfaisantes pour la collectivité devraient être prises immédiatement.

Après l'établissement de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, je me suis entretenu à plusieurs reprises avec son président, M. Pierre Lortie, des problèmes de la représentation des collectivités du Nord. Par suite de ces discussions, la commission s'est rendue à Kuujjuak et a donné aux chefs inuit la possibilité d'exprimer leur point de vue sur la représentation du Nord et sur sa participation au processus démocratique et au gouvernement du Canada.

Dans une lettre adressée au président de la commission et à M. Jimmy Johannes, président du gouvernement régional de Kativik, j'ai énergiquement appuyé la position des chefs inuit. Je déclarais dans ma lettre: «J'appuie entièrement la position des Inuit telle qu'énoncée dans votre mémoire.» J'écrivais également: «Le temps se fait attendre depuis longtemps pour une meilleure représentation, et plus active, des autochtones à la Chambre des communes.»

Voici ce que j'écrivais à M. Pierre Lortie, président de la Commission royale: «Je voudrais profiter de l'occasion pour vous dire qu'on devrait faire tous les efforts possibles pour permettre aux communautés autochtones du nord du Québec de faire partie d'une circonscription fédérale du Nord.» J'ajoutais: «La création d'une circonscription fédérale qui incluerait toutes les communautés établies des deux côtés de la baie d'Ungava permettrait une représentation plus normale à la Chambre des communes. Le processus d'autodétermination pour les Inuit et autres populations autochtones devrait inclure la représentation par un autochtone à la Chambre des communes.»

Vous en conviendrez, madame la Présidente, ma position est très claire sur cette question et je vais poursuivre mes efforts en vue d'assurer une meilleure représentation aux habitants du Nord.

[*Français*]

Madame la Présidente, il faut maintenant se poser la question suivante: Est-ce que la motion déposée par le député de Notre-Dame-de-Grâce répond bien aux aspirations des populations nordiques? Je ne le crois pas.

La motion spécifie qu'une nouvelle circonscription fédérale devrait correspondre exactement aux territoires visés par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, signée en 1975.

Dans ce contexte géographique, qu'arrivera-t-il aux populations autochtones qui vivent dans les villages qui sont situés en dehors du territoire couvert par la Convention.

Étant donné que le texte de la motion réfère aux populations Naskapis, il faut évaluer, je crois, les impacts sur les groupes Naskapis et Montagnais qui vivent à Schefferville où ces deux groupes vivent sur des réserves séparées.

[*Traduction*]

La motion comprend deux points principaux. Premièrement, que les habitants du nord du Québec, et surtout les citoyens Inuit, Cris et Naskapis de cette région ont besoin de plus de représentants à la Chambre.

Deuxièmement, que le gouvernement du Canada ne prend peut-être pas ses responsabilités pour protéger les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de tous les habitants de cette importante région du Canada.

• (1450)

Je voudrais m'attarder un instant sur le deuxième point, puisque j'ai déjà beaucoup parlé du premier.

Si le député réclame un représentant additionnel, on peut penser que c'est pour faire face à la détérioration des conditions de vie des autochtones du nord du Québec. Ce n'est pas le cas.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois a été signée en novembre 1975. La Convention du Nord-est québécois a été signée ensuite, en 1978. Depuis la conclusion de ces deux conventions historiques, 18 000 Cris, Inuit et Naskapis qui vivent dans ces régions ont reçu de l'argent et des services pour une valeur totale de plus d'un milliard de dollars du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois prévoyait une compensation initiale de 225 millions de dollars. La Convention du Nord-Est québécois prévoit des indemnités de 9 millions de dollars, et une entente subséquente comprenait diverses formes d'indemnité, les coûts de réinstallation ainsi que d'autres fonds connexes totalisant plus de 250 millions de dollars. Ces chiffres sont importants d'une certaine manière.

En soi, ils ne donnent pas une idée juste de la nette amélioration de la qualité de vie et des conditions sanitaires que les Cris, les Naskapis et les Inuit ont connues depuis 12 ans.

Dans chaque village, il y a maintenant un dispensaire qui donne les premiers soins, assure des visites à domicile et fournit des services de santé communautaire. Les collectivités ont été divisées en municipalités autonomes. La Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik sont entièrement administrées par des représentants élus au sein des collectivités.

En fait, le projet d'aménagement de la baie James a réduit considérablement ce qu'il en coûtait pour approvisionner les collectivités du nord du Québec. Le réseau routier existant facilite le transport. De plus, les transporteurs aériens Air Creebec et Air Inuit, qui appartiennent respectivement aux Cris et aux Inuit, desservent maintenant les villages côtiers de Val d'Or à la baie d'Ungava.

Le secteur de l'habitation est un autre domaine qui s'est considérablement amélioré. Les familles cries, naskapies et inuit vivent maintenant dans des maisons modernes. Les Cris, les Naskapis et les Inuit entreprennent eux-mêmes des projets de construction.

Ce sont là des réalisations impressionnantes, quels que soient les critères en fonction desquels on les évalue. Elles montrent, de façon tangible, que les populations autochtones du nord du Québec ont pu obtenir des avantages considérables et durables de l'aménagement de la baie James.

Les Cris, les Inuit et les Naskapis de cette région n'ont jamais auparavant eu davantage la maîtrise de leur destinée ni bénéficié d'une qualité de vie et de conditions sanitaires aussi bonnes, comme en témoigne la croissance démographique considérable qu'a connue la région ces dernière années.

Les habitants cris, naskapis et inuit du nord du Québec ont réalisé de réels progrès au cours de la dernière décennie, tant sur le plan économique que sur celui de leur qualité de vie.

Le gouvernement du Canada s'est engagé non seulement à maintenir ces progrès mais à les promouvoir. Nous respecterons nos engagements envers les peuples autochtones de cette région, de même qu'envers les peuples autochtones de toutes les régions canadiennes.

Pour répondre à la motion du député de Notre-Dame-de-Grâce, je voudrais proposer que le Parlement attende la publication du rapport de la Commission royale Lortie, dont les travaux se poursuivent actuellement, pour connaître ses recommandations sur cette question importante.

Je propose, en outre, que les budgets des députés représentant ces régions soient financés de telle sorte qu'il soit possible d'y ouvrir des bureaux de circonscription et d'engager des autochtones, ce qui rendait un service constant et plus approprié aux habitants de ces collectivités.

Je termine en disant qu'à titre de député de la circonscription de Manicouagan, je continuerai à représenter la population inuit du mieux possible.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, j'aimerais aujourd'hui prendre la parole concernant la motion M-415 présentée par mon honorable collègue de Notre-Dame-de-Grâce. Il fait allusion dans sa motion à la Convention de la Baie James qui a été signée en 1975 et qui vise à assurer une meilleure représentation des gens de cette région. Selon cette convention et celle du

nord-est québécois qui elle a été signée en 1978, ces ententes ont permis aux autochtones des collectivités de cette région d'améliorer leur niveau de vie et de contrôler davantage leur propre développement.

De plus, avec la loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, les peuples Cri et Naskapi ont été les premiers au Canada à parvenir à une certaine forme d'autonomie gouvernementale. Les bandes gèrent leurs terres et les ressources naturelles qu'elles contrôlent. Elles préservent la culture, les valeurs et les traditions autochtones et s'occupent du développement communautaire.

Alors la question qui se pose est la suivante: Pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il créer une nouvelle circonscription pour mieux représenter les autochtones de cette région lorsqu'il y a des systèmes en place qui fonctionnent bien?

J'admire, madame la Présidente, l'intérêt que le député de Notre-Dame-de-Grâce porte au peuple autochtone. Toutefois, ce serait faire fausse route que de créer une nouvelle circonscription au Québec.

Il est évident qu'il reste beaucoup à faire et plusieurs de leurs doléances sont légitimes. C'est la raison pour laquelle le premier ministre a présenté, le 25 septembre dernier, un plan d'action visant à régler un certain nombre de questions touchant l'ensemble des peuples autochtones du Canada.

Ce plan d'action n'est pas fait de promesses aléatoires. C'est un plan d'action concret et réaliste qui renferme quatre grands volets: les revendications territoriales; les conditions économiques et sociales dans les réserves; les rapports entre les peuples autochtones et les gouvernements; et les préoccupations des peuples autochtones dans la société canadienne contemporaire.

Comme vous avez sûrement pu vous en rendre compte au cours des deux derniers mois, les revendications territoriales ont été prises au sérieux par notre gouvernement. Nous avions dit qu'il n'y avait pas de questions plus importantes et nous avons tenu notre promesse.

Dès le début d'octobre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que son ministre d'État ont demandé la collaboration d'un certain nombre de leaders autochtones qui avaient de l'expérience avec le processus de revendications particulières.

Ce groupe a sollicité notre appui pour l'établissement d'un groupe de travail pour tenir des discussions avec les collectivités autochtones à la grandeur du pays. Nous avons accepté l'établissement de ce groupe de travail qui est présidé par le chef Manny Jules de la Colombie-Britannique. On s'attend à ce qu'il nous présente un rapport au début de décembre renfermant sa position sur une grande variété de sujets ayant trait aux revendications particulières.

Nous sommes également allés de l'avant dans d'autres domaines. Des changements ont été apportés à la politique permettant la négociation des revendications territoriales en Colombie-Britannique. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous assurer que les obligations juridiques contractées il y a plus d'un siècle concernant le transfert de droits fonciers aux Indiens visés par des traités soient respectées.

En effet, il y a quelques semaines, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien annonçait la volonté du gouvernement de négocier les droits fonciers issus des traités en Saskatchewan, le rapport du commissaire aux traités devant servir de base aux négociations. Nous avons déjà annoncé le même processus en Alberta et au Manitoba.

Le deuxième objectif du plan d'action du gouvernement concerne les conditions de vie sur les réserves indiennes. Comme nous le savons tous, malgré les progrès importants qui ont été réalisés au cours des dernières années, les conditions de vie des autochtones sur les réserves sont encore, dans bien des cas, inférieures à celles de la majorité de la population canadienne.

Nous sommes prêts à coopérer avec les dirigeants indiens et les gouvernements provinciaux afin d'apporter une série d'améliorations aux programmes et services communautaires de base, comme l'eau courante, les égouts et les installations sanitaires et autres. Le gouvernement annoncera donc prochainement des plans concrets en vue d'assurer de meilleures conditions de vie pour toutes les collectivités autochtones.

Le troisième objectif est d'améliorer les rapports entre les peuples autochtones et les gouvernements, c'est-à-dire de faire en sorte que tous nos concitoyens autochtones aient des possibilités comparables à celles des autres Canadiens de participer à la croissance et à la prospérité de notre pays. Ceci, madame la Présidente, est loin d'être une tâche facile.

Je suis convaincu qu'il n'y aura de progrès véritable dans ce domaine que si l'on redéfinit complètement la relation juridique qui existe entre les peuples indiens et le gouvernement.

La Loi sur les Indiens qui n'a subi que très peu de modifications depuis son entrée en vigueur en 1876 favorise le maintien des Indiens en situation de dépendance envers l'État. Elle abaisse autant les Indiens que les non-Indiens.

Les dirigeants indiens qui font partie du groupe de travail dont j'ai parlé plus tôt doivent présenter leurs recommandations à ce sujet bientôt. Nous espérons donc être en mesure d'annoncer les premières d'une série de

modifications qui seront apportées à la Loi sur les Indiens au début de la nouvelle année.

L'objectif ultime est d'étendre la capacité des autochtones d'assumer leur autonomie dans le cadre de la Constitution canadienne. Ainsi, cela pourrait permettre aux peuples autochtones de prendre en charge le développement de leurs collectivités, d'améliorer leurs régimes sociaux et leurs systèmes d'éducation, de se doter d'infrastructures économiques afin de mener leur vie en accord avec leur propre culture.

Enfin, lorsque le premier ministre a annoncé le 1er novembre dernier la création d'un groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, il a de fait lancé une étude approfondie sur la place fondamentale et le rôle des peuples autochtones dans la société canadienne, soit le quatrième volet du plan d'action du gouvernement fédéral.

Cette initiative accorde aux autochtones l'occasion sans précédent de faire part au public canadien de leurs préoccupations et de leurs objectifs et d'assurer que leurs idées aideront à façonner le renouveau constitutionnel de notre pays.

Beaucoup d'eau est passée sous les ponts depuis que notre honorable collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, a présenté sa motion et le gouvernement du Canada a clairement démontré, au cours des derniers mois, sa détermination pour la résolution des problèmes affectant les autochtones.

Je suis convaincu, madame la Présidente, que le plan d'action mis en place par le gouvernement fédéral pour remédier aux problèmes des communautés autochtones portera fruit. Je pense que mes collègues de la Chambre des communes conviendront qu'un programme global, tel que celui que le gouvernement propose, est plus approprié qu'une action limitée à la représentation d'une simple région ou d'une simple partie de pays dans cette humble assemblée.

Mme le vice-président: La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 novembre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – PROJET DE LOI

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA FAILLITE

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose: Que le projet de loi C-217, Loi modifiant la Loi sur la faillite (priorité des créances), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, ce projet de loi ne pourrait être débattu à un moment plus opportun. En effet, nous traversons actuellement une récession, et le nombre de faillites de particuliers et d'entreprises monte en flèche; il est en hausse de 60 p. 100. Le projet de loi C-217 porte sur la question des faillites et de l'effet de celles-ci sur les employés.

Par ce projet de loi, je presse le gouvernement de tenter de corriger l'injustice faite aux employés qui, en cas de faillite de leur entreprise, sont compensés en dernier pour la perte de salaire et d'avantages sociaux, voire de leur régime de retraite et de leur paye de vacances.

Entrée en vigueur en 1949, la Loi sur la faillite divise les créanciers en créanciers garantis et créanciers privilégiés. Les créanciers garantis sont les banques et tout particulier ou groupe ayant prêté de l'argent à une entreprise, et dont les prêts sont garantis sur l'actif de l'entreprise.

Les employés sont des créanciers privilégiés, et comme tels, sont limités, aux termes de la loi de 1949 toujours en vigueur, à un montant garanti maximum de 500 $, ce qui était suffisant sans doute à l'époque, mais qui ne l'est plus du tout aujourd'hui. C'est vraiment une somme ridicule en 1990.

La loi a été modifiée en 1966, mais ce n'était que des changements d'ordre administratif concernant le dépôt du bilan. Elle n'a jamais prévu de dispositions pour garantir aux employés leur salaire et leurs avantages. Elle n'a jamais compris de disposition donnant une certaine priorité sur les biens de leur entreprise aux employés touchés par une faillite.

Nous avons eu un exemple ici à Ottawa dans l'affaire de la compagnie Leigh Instruments, qui a déclaré faillite en avril de cette année, jetant ses 750 employés sur le pavé. Ces employés sont arrivés bons derniers quand vint le temps de se faire rembourser leurs salaires et leurs avantages sociaux, sans compter qu'on a limité alors le montant de leurs demandes à 500 $ par tête de pipe.

• (1310)

Ce sont les banques et les autres créanciers garantis qui sont servis les premiers. Viennent ensuite les employés s'il reste encore quelque chose. Ils ne peuvent toucher plus de 500 $ par personne. Toute demande de remboursement supplémentaire de leur part doit faire l'objet d'une demande distincte qu'on place au bas de la liste.

Une fois les créanciers garantis dûment servis, il ne reste plus rien pour les créanciers privilégiés, ce qui fait que souvent les employés se retrouvent devant un tiroir-caisse vide. Je passe sur les tracasseries bureaucratiques et administratives qu'on leur inflige quand ils présentent une demande de remboursement au syndic et le temps qu'ils doivent attendre pour obtenir les miettes qui restent.

Ce dossier remonte bien avant 1990. Depuis 1970, gouvernements libéraux et conservateurs de tout acabit ont commandé toutes sortes d'études. Ils ont scruté cette question jusqu'à la nausée. Ils ont promis de modifier la Loi sur la faillite. Au début des années 80, le ministre de

la Consommation et des corporations de l'époque a déposé un projet de loi. Cette mesure est morte au *Feuilleton*.

En 1986, le ministre de la Consommation et des corporations était l'actuel leader du gouvernement à la Chambre.

Une voix: Vous parlez d'Harvie?

M. Rodriguez: C'est bien Harvie Andre. Ce dernier a dit que l'une de ses priorités était notamment de modifier la Loi sur la faillite pour mieux protéger les employés. Deux ministres et quatre années plus tard, on attend toujours que cette priorité soit respectée.

Une voix: Les banques ont réussi.

M. Rodriguez: En effet. Voilà la preuve que certaines priorités sont plus prioritaires que d'autres.

Voilà maintenant que se pointe le ministre actuel des Consommateurs et des Sociétés. Que dit-il maintenant? Il a déclaré à la Chambre l'autre jour qu'il examinerait la propositon du NPD de l'Ontario qui prévoit la mise sur pied d'un fonds. Où ces gens étaient-ils passés auparavant? Où sont-ils maintenant?

Je rappelle que deux choses sont importantes. L'une est la question de la limite. J'en parle dans mon projet de loi. J'ai relevé cette limite à 9 000 $ par employé.

Je fais une deuxième chose dans ce projet de loi. Je fais passer les employés les premiers dans l'ordre des priorités. Ils sont au premier rang sur la liste des créanciers.

Une voix: Où ils devraient être.

M. Rodriguez: Je veux parler des créanciers garantis et des créanciers privilégiés d'une entreprise. Je ne comprends pas la distinction entre garanti et privilégié. Je ne comprends vraiment pas. Une créance peut être garantie au moyen d'articles du matériel d'une entreprise—fauteuil, table ou microphone. Le créancier est alors garanti. Mais qu'en est-il du travail et du dévouement des travailleurs? N'ont-ils pas un droit garanti? Lorsque quelqu'un travaille pour quelqu'un d'autre, il y met temps et efforts et fait preuve d'attachement et de loyauté envers l'entreprise. Je crois que cela doit passer avant un emprunt garanti par une partie du matériel. L'employé a fait crédit à l'entreprise et ce prêt doit être privilégié par rapport à l'emprunt garanti par le matériel de l'entreprise.

Nous sommes confrontés à deux problèmes. Il ne s'agit pas uniquement d'augmenter la limite à 500 $. Il s'agit de dire que les employés passent en premier et que les banques ou les créanciers garantis viennent après.

Mon vis-à-vis sourit car il sait que ce que je dis n'est que logique.

Je ne vois pas pourquoi en faire toute une histoire. J'ignore pourquoi le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux qui l'ont précédé n'ont jamais réussi à accoucher d'un projet aussi simple. Je sais que la période de gestation des éléphants est de neuf ans. La modification de la Loi sur la faillite n'est pas affaire d'éléphant. Cela ne peut pas être si difficile.

Une voix: Quelle est la période de gestation du NPD?

M. Rodriguez: Le député veut savoir quelle est la période de gestation du NPD. Déclenchez des élections et nous verrons où vous vous retrouverez. Vous vous retrouverez dans les poubelles de l'histoire, mon ami, comme Maggie Thatcher.

Le gouvernement a parlé d'examiner la possibilité de créer un fonds auquel les employés et les employeurs contribueraient. J'ai quelques réserves. Pourquoi les employés devraient-ils contribuer? Ce ne sont pas eux les responsables lorsqu'une entreprise fait faillite. Souvent, c'est l'entreprise elle-même qui est à blâmer dans une faillite. Les employés n'ont rien à dire dans les décisions qui mènent une entreprise à la faillite, ils n'ont pas le droit de la direction de prendre des décisions. Ce droit est jalousement gardé par la direction. Pourquoi les employés devraient-ils verser de leur argent dans un fonds d'où viendraient les prestations qu'ils toucheraient lorsque les patrons font les erreurs qui leur font perdre leurs emplois? Pourquoi devraient-ils contribuer à un tel fonds?

Si les employés sont prioritaires parmi les créanciers, ils obtiendront leur part lorsque l'actif sera vendu. Cette façon de faire me semble pleine de bon sens. Il va sans dire que si c'est une priorité pour le gouvernement, ce n'est pas quatre ans et trois ministres des Consommateurs et des Sociétés plus tard qu'il faut se rendre compte de la nécessité de déposer un projet de loi en ce sens. Il y a eu suffisamment d'études sur le sujet. On a déjà tenté de proposer d'autres lois et pourtant, la Loi sur la faillite n'a toujours pas été mise à jour.

Le vérificateur général disait dans son récent rapport que c'était honteux, que c'était scandaleux que les employés des sociétés en faillite ne reçoivent pas l'argent pour lequel ils avaient travaillé. On a pourtant maintenu cette situation. Seul un gouvernement sans-coeur peut rester insensible à la misère qu'engendre la loi actuelle. Il est évident que quand une personne a travaillé de nom-

breuses années pour une même société qui finit par faire faillite, il ne suffit pas de lui dire de se mettre à la queue et de retirer des prestations de bien-être social en attendant un règlement, son employeur n'ayant pas, la plupart du temps, cotisé à l'assurance-chômage. Il faut éliminer cette disposition, parce que la Commission de l'emploi vient aussi en bout de ligne.

• (1320)

Ce n'est évidemment pas la façon dont une société protectrice et sensible traite les gens qui, sans que ce soit de leur, faute perdent non seulement leur emploi, mais également le salaire qu'ils ont gagné en travaillant.

Je sais que le gouvernement conservateur cherche de bonnes idées, parce qu'il n'en a pas. Nous avons l'exemple d'un magnifique gouvernement âgé de deux mois, en Ontario. Dans son premier discours du Trône, ce gouvernement a fait valoir sa détermination à régler toute la question des employés des sociétés en faillite qui n'obtiennent pas leur juste part de salaire, d'avantages sociaux et de pensions. Il est déterminé à instaurer un fonds, mais cette mesure ne s'appliquera qu'aux entreprises constituées sous le régime provincial.

Que fait le gouvernement fédéral dans tout cela? Je l'ai vu avoir plus d'initiative quand il a été question d'envoyer le Nina, le Pinta et le Santa Maria dans le Golfe sans avoir même obtenu l'approbation des Nations Unies. Il a agi à la vitesse de l'éclair. Pendant ce temps, des Canadiens sont traités injustement et mesquinement.

Pour régler le problème, il suffit que le gouvernement dise oui, les travailleurs d'une société en faillite doivent avoir la priorité, en tant que créanciers garantis. Car c'est ce qu'ils sont, monsieur le Président. Ils ont fait crédit à la société en donnant des heures de travail, mais ils ne sont traités que comme des créanciers privilégiés. Dans ce cas, le mot priviligié peut sembler bien choisi. Quand on va au champ de courses, il y a des stationnements privilégiés, et on a l'impression de bénéficier d'un traitement de faveur. Mais, dans ce contexte, privilégié ne représente rien. Les téléspectateurs nous regardent, mon vieux, et je ne peux pas dire ici devant la caméra ce que je dis derrière les rideaux. Cela ne représente rien. Le gouvernement s'en moque.

M. McWilliam: Cela ne marche pas.

M. Rodriguez: Cela ne marche pas. Je ne vais pas maintenant retourner le couteau dans la plaie.

Où est l'exemple que donne le gouvernement fédéral? Le gouvernement de la province de l'Ontario, élu depuis deux mois, a déjà indiqué son désir de s'attaquer dans sa propre province au problème qui concerne les employés des sociétés en faillite. Pourtant, voici le gouvernement fédéral, qui dispose de tout le personnel du ministère des Consommateurs et des Sociétés, du vaste trésor du Parlement fédéral et des Canadiens, et pourtant tout ce que nous obtenons sont des propos ronflants sur le fait que c'est une priorité. C'est ma priorité. Avant qu'un ministre puisse mettre en oeuvre sa priorité, il est déjà parti et le polichinelle suivant s'avance pour que nous puissions nous entraîner au tir. Puis, juste au moment où nous commençons à nous y habituer, il démissionne du Cabinet.

Puis nous avons un autre polichinelle qui se présente. Il étudie cette question depuis un an maintenant. Il n'est pas rapide. Il étudie lentement. Le ministre déclare aussi maintenant ici, à la Chambre des communes, qu'il va étudier cette proposition et que les ministres fédéraux emprunteront peut-être l'idée des néo-démocrates à propos de la protection des travailleurs dans les faillites. Il a dit «peut-être». Il joue même sur les mots maintenant. Il ne dit pas: «j'emprunterai», mais «j'emprunterai peut-être». Naturellement, s'il l'emprunte, s'agira-t-il d'un créancier garanti, ou bien d'un créancier privilégié?

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Mon projet de loi, je pense, est opportun. Il arrive au bon moment. À mon avis, il n'est pas seulement bon, il est excellent. C'est un excellent projet de loi. Il traite d'un problème actuel qui couve depuis trop longtemps. Pourtant, le gouvernement qui est chargé de gouverner n'a pas assumé ses responsabilités et n'a rien fait. Nous ne pouvons pas traiter les gens qui sont inégaux d'une manière égale et aggraver la situation en traitant les gens qui sont inégaux d'une manière inégale. Les ministériels, en fermant les yeux sur cette tache à la réputation des relations du travail dans notre pays devrait avoir honte, de façon collective, de n'avoir rien fait pour remédier à ce problème.

Pourquoi la Chambre n'adopterait-elle pas mon projet de loi et ne nous laisserait-elle pas le mettre en oeuvre? Si le gouvernement ne peut pas le faire, moi je l'ai fait.

Des voix: Bravo!

M. Dave Worthy (Secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Encore une fois, monsieur le Président, le député de Nickel Belt peut être fier de lui. Chaque fois qu'il prend la parole pour traiter d'un projet de loi, il le fait d'une façon exemplaire.

J'aimerais insister sur le fait que je suis vraisemblablement presque aussi convaincu que lui de ce que la Loi sur les faillites en vigueur à l'heure actuelle ne protège pas suffisamment les travailleurs canadiens dont l'employeur a fait faillite.

Pour tout dire, la loi actuelle ne reconnaît à ces travailleurs, au titre du salaire et des commissions impayées, qu'une créance privilégiée d'au plus 500 $. Au moment où cette loi est entrée en vigueur en 1949, 500 $ équivalaient à trois mois de salaire. Autrement dit, le travailleur pouvait compter sur trois mois de salaire. Bien des choses ont changé depuis 40 ans. Cinq cents dollars ne représentent plus qu'une seule semaine de salaire, de sorte qu'en vertu de la loi actuelle, le travailleur dont l'employeur fait faillite n'a plus droit qu'à une seule semaine de salaire malheureusement. Évidemment, bien des travailleurs ne sont pas même capables de toucher ces 500 $ ou, encore moins, le solde de ce que leur employeur leur doit. Le plus souvent, une fois que les banques ont récupéré l'argent qu'elles ont prêté et que les fiduciaires se sont payés, il ne reste à peu près plus rien à répartir entre les travailleurs.

Je crois savoir que plus de la moitié des travailleurs qui, à la suite d'une faillite, présentent une demande de remboursement à titre de salaire impayé obtiennent bien peu sinon rien du tout. Tout d'abord, les travailleurs constatent qu'ils ne toucheront pas le salaire auquel ils ont droit et pour lequel ils ont dû travailler très fort. Ils constatent ensuite que s'ils toucheront quelque chose, ils devront l'attendre assez longtemps. Qui plus est, s'ils formulent une demande de prestations d'assurance-chômage, ils seront contraints bien souvent d'attendre aussi assez longtemps, car ils doivent en théorie toucher un certain montant de leur ancien employeur. Si un jour ils doivent toucher de l'argent de leur ancien employeur, c'est bien longtemps après que celui-ci a fait faillite. Des années en effet peuvent s'écouler avant que les créanciers soient remboursés, ce qui représente une attente fort longue; surtout quand les travailleurs sont en chômage, c'est bien longtemps attendre un chèque de salaire qu'ils ont presque oublié.

• (1330)

Les travailleurs de notre pays méritent indubitablement leur salaire. Cependant, c'est triste à dire, les changements dont nous parlons aujourd'hui ne rectifient pas la situation. En effet, bien qu'il procède des meilleures intentions et de la meilleure volonté du monde, ce projet de loi vise à protéger le salaire, les commissions et les cotisations de pension des travailleurs, accumulés durant les six derniers mois jusqu'à concurrence de 9 000 $.

Il enjoint en quelque sorte aux fiduciaires de régler en premier lieu les demandes légitimes des travailleurs, avant même d'examiner celles des créanciers garantis. À première vue, l'idée paraît excellente. Ces créanciers garantis sont souvent des banques, mais il peut s'agir également d'entreprises commerciales et de particuliers. Ces créanciers garantis détiennent par exemple des créances hypothécaires en garantie de l'argent qu'ils ont prêté à l'employeur en faillite. Ils ont pris la précaution de faire enregistrer ces titres et ces créances de façon que les prêteurs futurs soient au courant du droit de nantissement qu'ils ont sur les avoirs de l'entreprise. Il importe de reconnaître que ces nantissements sont une chose bien précise.

M. Rodriguez: Tout comme le salaire des travailleurs.

M. Worthy: Le salaire des travailleurs est d'une extrême importance, mais il faut tenir compte de tous les éléments en cause.

Imaginons que le créancier «a» détienne une garantie hypothécaire sur l'usine d'une compagnie qui a fait faillite et que le créancier «b» détient un droit de nantissement sur un édifice à bureaux que la compagnie possède. De la façon dont la Loi sur la faillite est présentement appliquée, l'usine et l'édifice à bureaux peuvent être vendus.

M. Rodriguez: Qui est plus important?

M. Worthy: Les gens, bien sûr. L'argent reçu pour l'usine sert d'abord à payer au créancier «a» le solde de l'hypothèque dû. Le prix d'achat de l'immeuble à bureaux sert à payer le créancier «b». Ensuite, la valeur du reste des biens est répartie entre les autres créanciers, y compris les travailleurs. Dans ce cas-ci, ils ne sont pas certains de toucher leur argent.

Dans son projet de loi, le député n'explique pas comment les travailleurs vont être payés avant les créanciers «a» et «b». Les salaires dus vont-ils être payés à même le produit de la vente de l'usine, va-t-on combiner le produits des ventes de l'immeuble et de l'usine ou est-ce que quelques employés vont être payés seulement s'il reste un surplus de la vente de l'usine?

M. Rodriguez: Vendez tout et les travailleurs vont être encore plus mal pris.

Une voix: Parlez-vous du bon projet de loi?

M. Worthy: Excusez-moi, monsieur le Président. Manifestement, certains députés ne comprennent pas et il faut examiner la question. Quand on présente un projet de loi, quelqu'un doit étudier les conséquences afin de trouver des réponses satisfaisantes. Le député est bien intentionné, mais il n'a pas pensé à toutes les options.

Depuis 15 ans, la Chambre a été saisie de six projets visant à réformer la Loi sur la faillite. Le premier et le dernier ont proposé de donner la priorité aux travailleurs. Dans le dernier projet de loi, le système pour accorder la priorité aux travailleurs était si complexe qu'il a fallu 31 paragraphes pour l'expliquer. Dans les deux cas où la Chambre ou le Sénat a examiné la question de la priorité, on a conclu que le projet de loi ne réglait pas tous les problèmes concernant le paiement rapide et assuré aux travailleurs. Beaucoup de députés ont dit qu'il serait impossible de l'administrer. Si la mesure n'est pas administrable et ne règle pas le problème, elle ne protège pas les travailleurs.

Au cas où ces raisonnements n'auraient pas convaincu mon collègue, j'aimerais parler des répercussions que le système de priorité pourrrait avoir sur les institutions prêteuses.

Le fait d'accorder la priorité au paiement des salaires lors d'une faillite aura, comme je l'ai déjà montré, un effet direct sur les créanciers garantis.

La plupart de ces créanciers, comme le sait très bien le député, sont des banques. Par conséquent, ces dernières seront confrontées à des risques plus élevés si elles consentent des prêts à ces entreprises. Pour compenser, elles devront, comme le député en est parfaitement conscient, accroître leurs taux.

Majorer les taux d'intérêt sur les prêts aux entreprises n'est pas exactement l'objectif que nous tentons d'atteindre dans la conjoncture économique actuelle. En fait, c'est précisément du contraire dont ont besoin les entreprises aujourd'hui.

La règle de priorité influe sur les prêts. Nous avons déjà dit que cela peut entraîner une hausse des taux d'intérêt. Dans bien des cas, cette hausse, si l'on se fonde sur l'argument que j'ai évoqué, peut constituer la goutte qui fait déborder le vase.

Parallèlement, la règle de priorité risque aussi de compromettre les investissements des banques. Ces dernières seront peut-être portées à entamer des procédures de saisie plus rapidement en vue de récupérer leurs biens, ce qui risque d'avoir un effet d'entraînement et d'accroître le nombre des faillites. Ce n'est évidemment pas le but que nous recherchons.

Monsieur le Président, vous me signalez qu'il ne me reste plus qu'une minute. J'ai encore beaucoup d'observations à formuler, mais je tenterai de les résumer.

En fait, si nous voulons nous borner à l'essentiel, nous devons reconnaître que le travailleur que le député souhaite protéger est effectivement celui qui a besoin de protection. Et sa meilleure protection, c'est, bien sûr, son emploi, de préférence un emploi stable. Je crois que le député serait d'accord avec moi.

Le projet de loi vise non seulement à protéger l'employé, mais également à faire en sorte que les entreprises qui sont au bord de la faillite obtiennent toute l'aide dont elles ont besoin. En fait, ce que nous essayons de faire, c'est d'empêcher les faillites. Et c'est là la meilleure protection que l'on puisse obtenir, monsieur le Président, pour ces mêmes employés.

Les intentions du député sont louables. Il a bien défendu son point de vue, mais il reste que le projet de loi ne permettra pas de régler tous les problèmes. Nous aurions intérêt à attendre que le gouvernement présente un projet de loi qui soit une panacée.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'intervenir pour appuyer l'initiative de mon collègue de Nickel Belt.

De toute évidence, le gouvernement n'a jamais eu l'intelligence ou le courage de prendre le taureau par les cornes et tenter, en ces temps très difficiles, d'apporter des changements à la très désuète Loi sur la faillite afin de protéger les intérêts des travailleurs au sein des entreprises en faillite.

Il est facile de critiquer un député et de prétendre que son projet de loi ne va pas assez loin. Le secrétaire parlementaire vient juste de déclarer que la proposition est bonne, mais qu'elle ne marchera pas, parce qu'elle est trop complexe. Le monde est vaste et, depuis 1947 ou 1949, personne n'a pu trouver le moyen d'améliorer cette loi.

Ce que le secrétaire parlementaire aurait dû admettre, en tout premier lieu, c'est la faiblesse et l'incompétence de son gouvernement qui est incapable de régler ce problème bien réel. Il aurait dû reconnaître que la loi ne veut plus rien dire dans la conjoncture actuelle, mais que le gouvernement ne sait que faire. Il aurait dû avouer que le gouvernement pas les ressources nécessaires pour remanier de fond en comble la Loi sur la faillite. Le

gouvernement aurait pu demander l'aide de quelques députés de ce côté-ci de la Chambre et du Nouveau Parti démocratique.

Nous assistons de nos jours à une récession authentiquement canadienne. Je sais que le gouvernement n'aime pas l'entendre dire, mais quand on parle du ralentissement des activités commerciales, cela signifie que des entreprises ferment leurs portes.

À l'heure actuelle, les entreprises font faillite à un rythme sans précédent, à cause de la politique économique téméraire du gouvernement. Celui-ci n'a pas été capable de contrôler la croissance économique dans le sud de l'Ontario.

• (1340)

Qu'a-t-il fait? Il a utilisé le seul moyen qu'il a trouvé pour refroidir les ardeurs des entrepreneurs de cette région: il a augmenté les taux d'intérêt. Il a ainsi gonflé les taux d'intérêt à un niveau déraisonnable, ce qui a fait grimper le nombre de faillites, particulièrement dans les économies périphériques, c'est-à-dire au Canada atlantique, ainsi que dans le nord et l'ouest du pays.

Dans le *Financial Post* du 22 novembre, la semaine dernière, on peut lire que le nombre de faillites a fait un bond. Seigneur! Le titre doit être écrit en lettres d'au moins trois pouces. On ajoute que le nombre de faillites a augmenté de 61 p. 100, les effets de la récession commençant à se faire sentir. Avec une hausse de 61 p. 100 du nombre de faillites, avec une récession qu'il a lui-même causée et qui multiplie encore ces faillites, le gouvernement refuse catégoriquement d'examiner les modifications qu'il faut apporter à la loi pour protéger les intérêts des travailleurs.

Les dispositions actuelles de la loi assurent aux travailleurs un montant de 500 $. La belle affaire! Mon collègue d'en face, le secrétaire parlementaire, a bien voulu admettre qu'en 1949, ces 500 $ représentaient peut-être trois mois de salaire. Aujourd'hui, si c'est ce qu'on gagne par semaine et qu'on ait une famille de deux enfants, on est probablement au-dessous du seuil de la pauvreté. Cela veut dire qu'avec 500 $ par semaine, on a encore besoin d'aller à la banque alimentaire pour nourrir ses enfants si on vit dans n'importe quelle grande ville du Canada.

Le secrétaire parlementaire reconnaît que la limite de 500 $ n'est pas raisonnable et ne permet pas de répondre aux besoins des travailleurs. En même temps, il nous dit d'attendre que le gouvernement présente un ensemble complet de modifications. Je ne prétends pas qu'il soit facile de modifier la Loi sur la faillite. C'est une mesure très complexe.

Si le projet de loi C-217 est adopté, quelle sera la réaction des banques et des autres institutions financières? Vont-elles continuer à prêter de l'argent aux petites entreprises qui emploient de la main-d'oeuvre, comme les sociétés de camionnage? Ces entreprises ne reçoivent pas leurs paiements avant 45 à 60 jours. Que vont-elles faire alors? Pourront-elles obtenir du financement? Voilà le genre de problèmes qui se posent.

Je me suis toujours attaqué aux problèmes en considérant d'abord les erreurs les plus graves du système avant de décider de la meilleure solution à adopter pour ensuite réaliser tous les autres changements voulus. La motion proposée par mon honorable collègue énonce un résultat souhaitable.

Le salaire des employés d'une société qui fait faillite aujourd'hui par suite de la politique financière du gouvernement doit être protégé, non pas jusqu'à concurrence d'une somme insignifiante comme 500 $, mais beaucoup plus. Cependant, le secrétaire parlementaire dit qu'il ne peut appuyer cette mesure parce qu'il ne sait pas comment résoudre tous les autres problèmes.

Le gouvernement ne sait pas résoudre les autres problèmes, ni dans le cas de la Loi sur la faillite ni dans le cas de l'économie. Il ne sait pas comment s'attaquer au problème de l'unité nationale. Peut-être devrait-il tout abandonner, donner sa démission et demander aux Canadiens d'élire un nouveau gouvernement. Des mesures seraient alors prises pour résoudre ces problèmes qui traînent depuis beaucoup trop longtemps et que la politique du gouvernement actuel n'a fait qu'aggraver.

Lorsqu'on parle des lacunes de la Loi sur la faillite, le gouvernement répond qu'un groupe d'étude s'occupe de la question et va proposer une série complète de modifications. Eh bien, nous attendons, nous attendons et nous attendons encore.

Un certain nombre de propositions ont été avancées à la Chambre, mais elles sont toutes restées au *Feuilleton* à la fin de chaque session. Il y a seulement un rapport qui recommande de légiférer sur la question à un moment donné. Je ne mets pas en doute la sincérité du secrétaire parlementaire lorsqu'il dit qu'il est préférable d'attendre.

Il souhaiterait, j'en suis certain, que ces problèmes soient étudiés dans le cadre d'une réforme complète des dispositions sur les faillites. Mais il y a lieu de s'interroger sur la sincérité du gouvernement. Après tout, l'une des faillites les plus retentissantes de ces dernières années a été celle de Route Canada. Il ne faut pas oublier que c'est le gouvernement d'en face qui, dans son empressement à tout privatiser, a vendu Route Canada. Et il a vendu l'entreprise à une personne qui n'était même pas assez

solvable pour obtenir une carte de crédit. Il a donc sacrifié Route Canada pour le quart de sa valeur.

Et voilà tout à coup que le nouveau propriétaire, après avoir retiré de l'entreprise ses actifs immobiliers, a déclaré faillite et jeté à la rue près de 2 000 employés. Ceux-ci ont réclamé du gouvernement, comme il le fallait, une enquête parlementaire qui serait confiée au Comité des transports. Ils n'ont toujours pas reçu leur dû.

Il y avait pourtant une entente entre le gouvernement et le nouveau propriétaire qui assurait aux employés, pendant les 24 mois suivant la vente, une protection, la sécurité d'emploi et le maintien des salaires.

Quand l'entente est venue à expiration, le gouvernement n'a pas fait preuve d'assez de bonne foi pour intervenir, pour avouer qu'il n'avait pas choisi le bon acheteur, qu'il avait fait une erreur et pour garantir aux travailleurs la protection des salaires et pensions à laquelle ils avaient droit.

Lorsque le secrétaire parlementaire nous demande de faire confiance au gouvernement, je me demande comment nous pouvons répondre, car nous savons quel sort il a réservé aux employés de Route Canada. Ceux-ci, dont certains comptaient 18 ou 20 ans de service, ont été plongés dans le désarroi. Le gouvernement nous demande peut-être d'attendre parce qu'il va proposer tout un train de mesures afin de protéger les travailleurs. Mais il a eu la possibilité de protéger les emplois et les intérêts des employés de Route Canada, société qui lui appartenait, à lui et à la population canadienne. Il a fait preuve de négligence. Il n'a pas pris ses responsabilités.

Je ne puis m'empêcher d'égratigner aussi mes voisins. Le député de Nickel Belt participe beaucoup aux débats de la Chambre. Je ne conteste nullement sa loyauté envers les travailleurs canadiens. Mais il y a quelque chose de paradoxal, je tiens à le souligner, dans le cas des employés de Route Canada. Tout récemment, le comité de la Chambre qui pourrait étudier la question a pris une décision. Les libéraux ont proposé une motion, mais ces gens-là ont décidé de repousser l'enquête à plus tard.

C'est intéressant de constater que le député néo-démocrate de Thunder Bay—Atikokan, qui était membre de ce comité, a voté du côté du gouvernement pour reporter la tenue d'une enquête approfondie visant à examiner comment Route Canada a été vendue et pourquoi le gouvernement n'a pas protégé les intérêts des travailleurs. J'espère seulement que, la prochaine fois que ce comité se réunira, le NPD sera représenté à la table par une personne comme mon collègue, le député de Nickel Belt, qui se préoccupe au plus haut point des intérêts des travailleurs. Nous pourrons alors peut-être réaliser des progrès relativement à la tenue d'une enquête approfondie sur ce fiasco.

Une réforme de la Loi sur la faillite est absolument essentielle. Suis-je convaincu que le gouvernement est sérieux au sujet de cette réforme? Non. Est-ce que je crois que le projet de loi C-217 va assez loin? Non, mais c'est un début. C'est un pas dans la bonne direction parce que cette mesure législative met le travailleur dans une position de priorité afin qu'il soit rémunéré pour ses efforts lorsqu'une entreprise fait faillite. C'est là quelque chose que tous les députés devraient reconnaître. Pour le reste, nous pouvons attendre à plus tard.

En conclusion, je veux répéter que j'appuie cet humble début afin que les intérêts des travailleurs et leur apport à l'entreprise soient protégés lorsque celle-ci fait faillite pour quelque raison que ce soit, comme c'est malheureusement souvent le cas de nos jours.

M. Thompson: Finissez votre discours. Nous voulons parler nous aussi.

M. MacDonald (Dartmouth): Mon collègue m'a demandé de finir mon discours. Je ne savais pas qu'il avait été nommé Président.

Je suis très heureux d'appuyer cette initiative. J'èspère que les députés d'en face feront de même.

[*Français*]

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, ce n'est pas encourageant d'entendre un député du Parti libéral qui a contribué à amener notre pays presque au bord de la faillite sur une période d'une douzaine d'années. . .

Mme Maheu: Cela n'est pas gentil!

M. Harvey (Chicoutimi): . . .à augmenter la dette jusqu'à 200 milliards de dollars en quelques années, avoir accepté de voir augmenter le taux d'inflation à 13 ou 14 p. 100 et les taux d'intérêt à 22 p. 100, pour ensuite reprocher au gouvernement d'avoir une politique économique qui soit cohérente.

Somme toute, monsieur le Président, en ce qui concerne le projet de loi à l'étude, parrainé une fois de plus par mon collègue de Nickel Belt, le gouvernement ne peut appuyer ce projet de loi qui vise seulement la question de la protection des salariés alors qu'il s'apprête d'autre part à saisir la Chambre d'une projet de loi visant à modifier la Loi sur la faillite dans sa globalité.

L'amélioration de la protection des salariés en cas de faillite ou d'insolvabilité de leurs employeurs figure parmi les questions qui préoccupent au plus haut point notre gouvernement et fait partie du train de mesures qu'il veut mettre de l'avant. En effet, le gouvernement est à finaliser un projet de loi destiné à rajeunir cette loi de 1949. Donc, après 41 ans, il n'est pas trop tôt pour un gouvernement d'en arriver à une réforme qui soit substantielle.

Certes, les employés sont trop souvent les premières victimes d'un employeur en difficulté financière, et l'actuel Loi sur la faillite les protège mal. Le caractère inadéquat des dispositions à la présente loi est un fait que tous les intervenants admettent facilement. Malheureusement, rien n'a pu encore être fait pour remédier au problème.

Le 5 mai 1975, le projet de loi C-60 a été déposé à la Chambre des communes. On y proposait d'accorder une priorité aux salariés sur tout autre créancier garanti ou non jusqu'à concurrence de 2 000 $ par employé.

• (1350)

Ce type de traitement privilégié, connu sous le nom de super priorité, aurait accordé aux réclamations de salaires une priorité absolue, c'est-à-dire une priorité sur toutes les créances garanties quelles qu'elles soient.

Dans son rapport sur le projet de loi C-60, le Comité permanent du Sénat chargé des faillites a toutefois indiqué que le fait d'accorder une super priorité aux salaires perturberait considérablement le système de crédit commercial. Il y a un certain nombre de raisons qui font que la clause de super priorité n'est pas la meilleure façon de protéger les droits des salariés.

En premier lieu, une telle clause ne garantirait pas de façon absolue le paiement des salaires dus par une entreprise faillie. En effet, les actifs restants d'une société risqueraient de ne pas suffire à couvrir le montant des salaires réclamés. En deuxième lieu, la super priorité accordée aux salariés ne serait pas une garantie de paiement rapide. En fait il pourrait s'écouler pas mal de temps avant que les salaires réclamés puissent être payés, car la vente et la disposition des actifs d'une société faillie est une opération qui peut se révéler assez longue. De plus, les tribunaux auraient à trancher les différends ou à régler les problèmes, ce qui risquerait également de prolonger le processus. Une clause de super priorité ne garantirait pas que les salariés puissent obtenir immédiatement les fonds nécessaires pour tenir le coup jusqu'à ce qu'ils trouvent du travail.

La clause de super priorité présente également de graves inconvénients du point de vue administratif, monsieur le Président. Toutes les sommes versées aux salariés devraient en effet être prélevées à même l'argent dû aux créanciers garantis. Or, ils ont eux aussi des échéanciers à rencontrer et ils veulent être payés. La répartition du fardeau des réclamations de salaires à payer exigerait la mise au point d'une formule de calcul des plus complexes.

Pour ces raisons et pour bien d'autres, la clause de super priorité, quoique des plus intéressantes à première vue, n'est pas la meilleure façon de protéger les salariés dont l'employeur fait faillite. Ce fait a été admis par le Comité du Sénat qui, comme solution de rechange, a recommandé que soit créé, en vertu de la Loi sur la faillite, un fonds, géré par le gouvernement, qui garantirait le paiement des salaires impayés dès que l'employeur déclare faillite.

Cette formule, c'est-à-dire celle d'un fonds administré, semble avoir obtenu l'appui du gouvernement de l'époque. Le ministre de la Consommation et des Corporations, à l'époque, l'hon. Warren Allmand, déclarait: «Si le bien-fondé peut en être établi, une formule d'assurance par financement serait manifestement la solution la plus souhaitable en ce qui concerne le problème de l'indemnisation des salariés qui subissent des pertes de salaires lorsque leurs employeurs font faillite.» Toutefois, aucune mesure n'a été prise à l'époque. Le projet de loi C-12, présenté en 1980, a constitué une autre tentative de réforme de la Loi sur la faillite.

En 1981, un comité présidé par M. Raymond Landry, actuel doyen de la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa, et ancien surintendant des Faillites, a été chargé de trouver des moyens de protéger les salariés. Dans son rapport, présenté en octobre 1981, le Comité Landry a recommandé la création d'un fonds de protection des salariés. Malgré les recommandations du Comité Landry, le projet de loi C-17 présenté en 1984 renfermait essentiellement les mêmes dispositions concernant les salariés que celles du projet de loi C-12. Toutefois, il a par la suite été amendé de façon à accorder la priorité aux réclamations de salaires.

Comme le projet de loi C-17 est mort au *Feuilleton*, on se retrouve toujours avec cette bonne vieille loi de 1949 laquelle, comme je l'ai déjà dit, a grandement besoin d'être améliorée pour protéger de façon adéquate les salariés.

Le projet de loi à l'étude, tout comme les autres projets du même auteur, dont le projet de loi C-249 présenté en février 1987, étendrait la protection conférée aux salaires impayés aux contributions versées ou réputées versées dans un régime de retraite. Quoique fort louable, l'impact financier d'une telle disposition risque d'ores et déjà d'être extrêmement lourd et se traduira vraisemblablement par une restriction encore plus importante du crédit, surtout dans des domaines d'activité économique à forte concentration de la main d'oeuvre.

Enfin, monsieur le Président, je tiens à souligner qu'il importe avant tout que, quels que soient les mécanismes retenus pour protéger les salariés en cas de faillite de leurs employeurs, la capacité des entreprises canadiennes de faire face à la concurrence internationale ne soit pas amoindrie. En effet, à l'heure de la mondialisation des marchés, il est impérieux que les mécanismes de protection ne gênent pas, à l'instar de ce qui pourrait résulter avec la super priorité qui est au centre du projet de loi C-217, le financement des entreprises et, partant, leur efficacité et leur capacité concurrentielle. Car, au fond, si on retarde le développement des entreprises, qui constituent le moteur de l'économie, on diminue l'emploi, et finalement c'est le travailleur qui écope.

Voilà, monsieur le Président, d'une part, les motifs pour lesquels le projet de loi C-217 ne peut être appuyé et, d'autre part, les grandes lignes du projet de loi qu'entend déposer le gouvernement tôt l'année prochaine.

[*Traduction*]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole relativement au projet de loi C-217, qui émane d'un député.

Si je reviens en arrière et que je songe à l'origine du projet de loi, au député qui l'a présenté et au parti que celui-ci représente, je crois comprendre l'objet de sa démarche. Nous ne nous y opposons pas. Le problème est de toute évidence le fait qu'il ne mesure pas la complexité de la loi ni le résultat net de celle-ci sur le milieu des affaires.

Nous sommes tous d'accord avec ce que le député nous dit et avec les mesures qu'il propose, mais la question est beaucoup plus complexe que cela. Le député de Nickel Belt a fait allusion, dans son allocution, à une longue période de gestation de neuf ans. Je lui répondrai qu'ils sont ici depuis une quarantaine d'années et qu'ils n'ont même pas encore conçu. S'ils restent ici assez longtemps, peut-être y aura-t-il accouchement, mais je ne pense pas, pour l'instant, qu'il y ait lieu de s'en faire à cet égard. Il ne fait aucun doute qu'ils n'ont pas pris le temps de lire attentivement ce qu'ils laissent entendre. S'ils se donnaient cette peine, ils modifieraient certains points.

Il va de soi que l'un des problèmes liés à la faillite d'une entreprise est le sort des petites gens, c'est-à-dire des travailleurs ordinaires. Nous voulons tous que ceux-ci soient protégés. Toutefois, dans un contexte beaucoup plus large, il est évident qu'il faut que nous ayons des usines et des entreprises pour que ces personnes puissent travailler. Nous voulons tous que ces travailleurs soient rémunérés, mais ce qu'ils proposent va plus loin. Ils accordent la priorité absolue aux travailleurs; en d'autres mots, il faut, comme l'a dit le député de Nickel-Belt, que ceux-ci soient en tête de liste en ce qui a trait au versement des salaires.

Nous ne sommes pas en désaccord avec ce point de vue. Toutefois, l'application de ce principe fait intervenir d'autres éléments qui n'ont pas été pris en considération. L'un d'eux est le fait que des syndics doivent être nommés. Or, ceux-ci doivent recevoir un traitement pour leurs services, qui consistent à s'assurer que l'entreprise est liquidée et que les autres créanciers sont payés, y compris les travailleurs. S'il n'y a pas de syndic pour accomplir ce travail, personne n'est payé. Les membres du NPD n'ont pas tenu compte de cet aspect.

L'autre élément que les néo-démocrates font valoir est le fait que les banques devraient avoir la responsabilité de faire en sorte que les employés soient payés. Je pense que personne ne s'oppose non plus à cette idée, mais le problème est que si l'on procède de cette façon chaque fois qu'une entreprise fait faillite, personne n'osera investir au départ dans ces entreprises. De toute évidence, les institutions bancaires et les autres intéressés se montreront extrêmement prudents dans leurs investissements, s'ils pensent qu'ils seront les derniers à être payés.

La véritable solution consiste à avoir une économie saine et c'est ce que nous avons au Canada depuis six ans. Nous venons au premier ou au deuxième rang dans le monde depuis six ans.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Étant donné qu'il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux Déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

HOMMAGE À PASCALE LEFRANÇOIS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je veux rendre hommage aujourd'hui à Pascale Lefrançois, notre nouvelle championne junior québécoise de l'orthographe. À 16 ans, son message aux jeunes de son âge était simple: «Aimez votre langue, apprenez à la bien parler et à bien l'écrire car c'est une belle langue. Plus vous la connaîtrez, plus vous l'aimerez. Pour moi, le français a toujours été bien important. Je parle beaucoup mais j'aime avoir les mots, les bons mots pour dire tout ce que je ressens.»

Monsieur le Président, Pascale déclare modestement que sa victoire en est une de famille. Pour ma part, je tiens à lui faire savoir que c'est un exploit dont nous sommes très fiers. Grâce à elle, c'est toute notre jeunesse québécoise qui vient de se distinguer à l'échelle mondiale de la francophonie.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, les tentatives qui sont faites pour donner aux villes d'Ottawa et de Hamilton une concession de la Ligue nationale de hockey méritent l'appui de tous les députés.

Je félicite mon collègue de London—Middlesex d'avoir regroupé en un caucus les parlementaires qui appuient les demandes de concession de ces deux villes.

Le hockey fait partie intégrante du patrimoine culturel et sportif du Canada et il est un facteur d'unité entre Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai une relation étroite avec le monde du hockey. Durant mes dix ans comme officiel avec la ligue national de hockey, une période pendant laquelle on a vu les villes de Québec, Winnipeg, Edmonton et Vancouver se joindre à la ligue nationale, j'ai pu témoigner de près à ce qu'une nouvelle franchise contribue à une municipalité, ses citoyens et son économie.

[*Traduction*]

J'appuie sans réserve les efforts de ceux qui cherchent à faire accorder une concession de la Ligue nationale de hockey à chacune des villes de Hamilton et d'Ottawa.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au moment où les Canadiens veulent la paix et non la guerre, la sécurité sociale et environnementale et non les armements, le gouvernement prend prétexte de la crise dans le Golfe pour comprimer les dépenses, supposément pour financer l'effort de guerre mais en réalité pour financer l'application de la taxe de vente générale. Le gouvernement a par conséquent réduit de 40 millions le budget d'Environnement Canada et de 24 millions les subventions et contributions à l'environnement.

Les Canadiens, qui sont en faveur de la paix, veulent savoir pourquoi on sacrifie l'environnement et d'autres importantes mesures afin de perpétuer la dépendance américaine du pétrole étranger et d'appliquer la taxe générale de vente tant détestée. Quel scandale, monsieur le Président!

* * *

LE CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, les récents événements survenus en Alberta, où le premier ministre de la province est manifestement en conflit d'intérêts, montrent la nécessité d'assujettir les députés et les sénateurs à des règles efficaces sur les conflits d'intérêts.

À l'heure actuelle, certains sénateurs ont des liens très étroits avec les institutions financières du pays. Il me semble que ces mêmes sénateurs participent à l'adoption de projets de loi portant sur la déréglementation des institutions financières, la vente des actions de Petro-Canada, les sommes versées dans le cadre du projet Hibernia, sans parler des centaines de contrats signés tous les jours au nom du gouvernement.

La tentation est forte pour ces fins renards de se remplir les poches, car rien ne les empêche et le premier ministre n'a toujours pas appris sa leçon puisqu'il les laisse encore garder le poulailler.

Le gouvernement s'est engagé non pas une seule fois, mais bien à deux reprises à présenter une nouvelle législation visant à éliminer les conflits d'intérêts au sein du gouvernement. Il n'existe pas encore de règles efficaces

pour empêcher que des députés et des sénateurs ne se retrouvent en situation de conflit d'intérêts. C'est tout à fait inadmissible. Des règlements s'imposent immédiatement.

Le premier ministre n'a qu'à voir l'exemple établi par son ami, le premier ministre de Gettysburg, pour savoir qu'il faut se pencher sur ce problème. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, cette année, le mois de novembre a été choisi pour être le mois de la sensibilisation à l'épilepsie. Au cours du mois, Epilepsie Canada et les associations que regroupe cet organisme se sont efforcées plus particulièrement de renseigner les Canadiens sur cette maladie neurologique.

Selon les estimations actuelles, quelque 400 000 Canadiens souffrent d'une forme ou d'une autre d'épilepsie, ce qui représente un nombre plus élevé que pour tout autre désordre neurologique. Aujourd'hui, avec des soins et des traitements appropriés, bon nombre de personnes atteintes peuvent mener une vie bien remplie et productive. Néanmoins, quelque 50 p. 100 des épileptiques continuent d'être la proie de crises incontrôlables.

Fait renversant, l'épilepsie continue de nos jours, dans une société pourtant évoluée, de faire l'objet de mythes et d'idées fausses. Certaines personnes hésitent à admettre qu'elles souffrent d'épilepsie parce qu'elles craignent de perdre leurs emplois, leurs amis ou leur statut. Discrimination et rejet demeurent toujours un problème à l'école, au travail et dans la société en général.

Monsieur le Président, il est à espérer que bientôt ces gens seront acceptés à part entière par la société.

* * *

[*Traduction*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, au nom du caucus néo-démocrate, je tiens à soulever encore une fois la question de la déduction pour les habitants de régions éloignées et à signaler que le caucus néo-démocrate a soulevé cette question à la Chambre plus souvent que les deux autres partis et que les députés indépendants.

Article 31 du Règlement

Je voudrais attirer l'attention du ministre des Finances sur le fait que les fêtes de Noël et du Nouvel An approchent à grands pas. Les habitants de milliers de localités du nord du Canada vivent dans l'incertitude parce qu'on prévoit supprimer en janvier prochain la déduction pour les habitants de régions éloignées.

Cela fait plus d'un an déjà que le ministre des Finances a en main le rapport du groupe de travail sur la fiscalité du Nord et des régions éloignées et il n'a pas encore annoncé ses intentions à cet égard. Le gouvernement se doit d'agir immédiatement. Il est scandaleux que des Canadiens passent les fêtes dans l'incertitude au sujet de leur situation financière. C'est une honte qu'ils aient dû attendre aussi longtemps qu'on fasse quelque chose.

Encore une fois, je demande au gouvernement de rejeter le rapport insuffisant du groupe de travail et de mettre en place un régime fiscal équitable pour le Nord et les régions éloignées.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'était le début de la saison de pêche ce matin pour 2 000 pêcheurs de homards des districts 33 et 34 de la Nouvelle-Écosse. Nous leur souhaitons la sécurité et des prises abondantes.

La pêche au homard en Nouvelle-Écosse a rapporté quelque 69 millions de dollars cette année, soit trois millions de plus que l'an dernier. Alors que les prix étaient bas, les prises étaient nombreuses, surtout dans l'ouest de la région.

Une certaine incertitude règne quant aux prix et aux marchés du homard pour l'avenir immédiat, à cause de la récente querelle avec les États-Unis concernant ce type de prise. Se rendant aux désirs exprimés par un très grand nombre de pêcheurs de homard de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement a rejeté la dernière entente négociée avec les États-Unis; je félicite le gouvernement d'avoir su écouter les premiers intéressés.

Ce matin, un vent de 40 noeuds soufflait quand les pêcheurs ont pris la mer avec leurs casiers. Nous prions pour qu'ils reviennent tous sains et saufs. Pour mieux garantir leur sécurité dans l'avenir, le gouvernement devrait songer à donner aux fonctionnaires des pêches une certaine marge de manoeuvre en ce qui a trait à la date d'ouverture de la saison, ce qui leur permettrait de composer avec les conditions météorologiques propres à l'Atlantique Nord en novembre.

Article 31 du Règlement

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre ne retient donc aucune leçon de l'expérience de M^me^ Thatcher. Malgré l'appui de plus en plus modeste accordé au premier ministre et à son parti, les compressions, les réductions et les privatisations se poursuivent comme si de rien n'était.

La crise dans le golfe Persique sert de prétexte bien pratique au gouvernement pour retrancher 350 millions de dollars du budget des principaux ministères fédéraux. Il faudrait un peu d'honnêteté, monsieur le Président. Nous payons pour les navires et les équipages, qu'ils soient au Canada ou dans le golfe Persique. D'ailleurs, il se peut que leur présence dans le golfe Persique représente une économie considérable pour le gouvernement.

Emploi et Immigration perdra plus de 25 millions de dollars, ce qui entraînera non seulement une réduction des programmes linguistiques destinés aux nouveaux arrivants, mais aussi un arriéré encore plus considérable des revendications du statut de réfugié.

De même, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité du travail recevra 80 000 $ de moins que prévu. Malgré l'adoption, au printemps dernier, de ma motion d'initiative parlementaire qui demandait au gouvernement de rétablir le financement complet du CCHST, le ministre du Travail a choisi de passer outre au Parlement pour réaliser une privatisation rapide.

Monsieur le Président, le premier ministre dit que les Canadiens savent qu'ils n'auront jamais rien pour rien. Ils savent que le premier ministre préfère gouverner par décret. N'y a-t-il pas de Heseltine pour protester?

* * *

LA COUPE GREY

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, hier, les Canadiens ont vu, à Vancouver, les Blue Bombers de Winnipeg battre avec une énergie inépuisable les Eskimos d'Edmonton pour remporter, au compte de 50 à 11, une victoire sensationnelle de la coupe Grey.

Aujourd'hui, le *Citizen* d'Ottawa consacre la une de son cahier des sports à la victoire de «Winner-peg», cette jolie ville des Prairies qui sait bien faire les choses. L'année prochaine, on s'attend à la lutte la plus importante, la plus vive et la plus chaude de la coupe Grey dans l'histoire de la ligue canadienne de football.

Nos sincères félicitations à Winnipeg et à ses Bombers. Comme le dit Michael Grey: «Rien ne vaut un peu de jambon fumé à l'Action de Grâces.»

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le NPD récidive.

Des voix: Oh, non.

M. Dingwall: Nous avons appris durant le week-end que le chef du Nouveau Parti démocratique aurait déclaré: «Nous sommes un parti fédéral.» Et pourtant, le seul député de ce parti qui représente le Québec, le député de Chambly, a déposé devant la commission Bélanger-Campeau un mémoire qui favorisait une forme de souveraineté-association et non le fédéralisme.

• (1410)

Encore une fois, le chef du NPD, un parti sans direction, et son arrière-ban divergent publiquement d'opinion.

Monsieur le Président, j'aime parfois comparer ce parti à un navire, plutôt qu'à une organisation politique structurée, parce que nous savons tous que les navires font plus de bruit quand ils sont dans la brume. Non seulement le NPD est dans la brume, mais il dérive sans chef politique à la barre. Les Canadiens veulent des réponses solides, justes et sensées aux problèmes du Canada et c'est nous, du Parti libéral, qui pouvons les leur donner.

* * *

LA BIBLIOTHÈQUE DE LILLOOET

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, mes collègues se rappellent qu'en mars dernier, un incendie a complètement détruit la seule bibliothèque de Lillooet, dans ma circonscription.

Je suis heureux de dire que nos appels aux autres localités, éditeurs et bibliothèques a obtenu une réponse extrêmement réjouissante. Mes collègues du Parlement, en particulier, ont répondu d'une façon très impressionnante. La construction du premier centre avait été le résultat d'un effort collectif, comme c'est le cas dans bien des petites villes. Je suis heureux de reconnaître que mes collègues de la Chambre et leurs employés se sont unis pour fournir à la bibliothèque un fonds de plusieurs milliers de livres qu'elle pourra compléter. Considérant la diversité des donateurs, Lillooet peut maintenant prétendre que son catalogue est vraiment unique.

Au nom des habitants de Lillooet, je voudrais remercier chaleureusement les députés de tous les partis pour leur appui.

* * *

LES FORÊTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais attirer encore une fois l'attention de tous les députés sur le rapport du sous-comité des forêts intitulé: «Les forêts du Canada: le rôle du fédéral», qui a été déposé il y a deux semaines à la Chambre.

L'expression «développement durable» a été utilisée pour la première fois dans une loi fédérale au Canada dans le projet de loi C-29 visant à instituer le nouveau ministère des Forêts qui a pris force de loi en février 1990.

Le rapport du sous-comité des forêts propose un processus pratique grâce auquel le gouvernement fédéral peut contribuer à mettre le développement durable en pratique dans le secteur forestier canadien pour faire une réalité de ce concept dans le sol, dans la forêt. Comme le dit le rapport, cela devrait devenir la mission du nouveau ministère des forêts. Il ne faut pas tenir les forêts canadiennes pour acquises. Elles constituent l'un des piliers de la prospérité de notre pays et l'essence même de notre environnement.

Si le développement durable doit se pratiquer un jour avec succès au Canada, cela doit commencer dans nos forêts.

Je presse tous les députés de lire le rapport sur les forêts et de contribuer à en promouvoir les propositions et les objectifs.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS MARITIMES

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, la politique de recouvrement des dépenses de la Garde côtière auprès des transporteurs maritimes, c'est principalement les transporteurs du Saint-Laurent qui auront à en payer la facture. Encore une fois, je dis que le gouvernement fédéral est en train de refiler au Québec une facture qui va entraîner, à moyen et à long termes, la faillite de notre industrie maritime au Québec. Ce projet de recouvrement des coûts de la Garde côtière est inéquitable pour le Québec. Si le ministre croit que nous allons laisser passer cela aussi facilement, je tiens à l'aviser que nous allons le surveiller de très près.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA COUPE GREY

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, de nouveaux records ont été enregistrés hier, lors du 78e championnat de la coupe Grey de la Ligue canadienne de football. Les Blue Bombers de Winnipeg ont en effet remporté une victoire de 50 à 11, raflant le titre de champions pour une deuxième fois en trois ans. Ils ont fait des merveilles au troisième quart en interceptant le ballon et en le rapportant sur 56 verges, le deuxième plus long retour après interception de l'histoire de la coupe Grey, puis en marquant 28 points, ce qui constitue un record pour un match de la coupe Grey.

Je félicite les Bombers de leur excellente performance. J'adresse aussi des félicitations toutes particulières à Warren Hudson, joueur canadien exceptionnel, à Tom Burgess, excellent joueur offensif, et à Greg Battle, qui a remporté les doubles honneurs de meilleur joueur défensif du match et de la Ligue pour la saison 1990.

Les Manitobains ont certainement des raisons bien spéciales de célébrer la victoire d'hier. Le Parlement et tous les Canadiens rendent hommage aux Blue Bombers de Winnipeg qui ont fait preuve d'un extraordinaire esprit d'équipe et remporté la coupe Grey avec tous les honneurs.

Continuons d'appuyer la LCF qui nous permet d'assister à un spectacle sportif tout à fait canadien et qui demeure une source de fierté pour notre pays.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, la ministre de la Justice s'est heurtée à l'opposition des députés d'arrière-ban de son propre parti lorsqu'elle a présenté un projet de loi important, celui sur le contrôle des armes à feu.

La semaine dernière, elle a dû se livrer au spectacle humiliant des manoeuvres visant à faire obstacle à son projet de loi. La seule façon dont elle s'est illustrée jusqu'à maintenant dans l'exercice de ses fonctions ministérielles, autrement qu'en disant à mon collègue, notre leader parlementaire, qu'il était mignon, c'est en recriminalisant l'avortement, auquel elle dit s'opposer.

Il s'est écoulé presque un an depuis le massacre de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal et six mois depuis que la ministre de la Justice a promis aux étudiants de prendre des mesures pour assurer le contrôle des armes à feu, promesse qu'elle refuse maintenant de tenir. Et dire qu'il y a à peine un mois, certains journalistes voyaient en elle un successeur éventuel de M. Mulroney. Ils devraient réfléchir à nouveau à l'incom-

pétence dont elle fait preuve, à cet échec et à son manque de volonté politique, notamment dans les dossiers de l'avortement et du contrôle des armes à feu.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Vendredi dernier, le gouvernement a déposé un budget des dépenses supplémentaire dans lequel il a tenté d'utiliser le prétexte de la crise du golfe Persique pour cacher la mauvaise gestion de son économie. Les chiffres que prévoit le gouvernement pour la mise en oeuvre de la TPS sont typiques de cette mauvaise gestion.

Le mois dernier, le ministre du Revenu national a dit que le gouvernement dépenserait 260 millions de dollars pour la mise en oeuvre de la TPS. Toutefois, monsieur le Président, si vous examinez le budget des dépenses supplémentaire déposé vendredi dernier, vous constaterez que le gouvernement compte dépenser non pas 260 millions de dollars, mais plus de 380 millions uniquement pendant l'année financière en cours, c'est-à-dire d'ici la fin de mars.

Pourquoi le ministre des Finances et le gouvernement n'admettent-ils pas qu'ils n'ont aucune idée de ce qu'il en coûtera exactement pour mettre en oeuvre cette taxe injuste? Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas les Canadiens et ne rejette-t-il pas cette taxe avant de gaspiller des millions de dollars supplémentaires versés par les contribuables pour essayer de se préparer à appliquer une taxe dont les Canadiens ont répété maintes fois qu'ils n'en veulent tout simplement pas?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il est évident que le chef des libéraux à la Chambre ne sait pas la différence entre des pommes et des oranges. C'est exactement le genre de calcul qu'il fait pour tenter d'établir le coût de la mise en oeuvre de la TPS et de sa préparation.

Il faut faire deux sortes de calcul: un pour la perception et la gestion, l'autre pour la préparation et la mise en oeuvre. Le montant que j'ai cité le mois dernier était celui-ci: j'évaluais à 260 millions de dollars les coûts, pendant l'année financière en cours, de la préparation et de la gestion de la TPS.

Le budget des dépenses supplémentaire confirme que ce montant sera en fait de 257 millions de dollars. Lorsque le député y ajoute des services sociaux comme les avantages dont bénéficieront quelque 8 millions de Canadiens qui toucheront les crédits pour TPS, alors, bien sûr, les montants sont plus élevés.

Le député laisse-t-il entendre que les éléments sociaux de la TPS sont la même chose que la gestion et la préparation de la TPS? Est-il contre les crédits pour TPS? S'il est contre, qu'il se lève et le dise.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national.

Ce qu'il vient de dire est un autre exemple de la logique torturée du gouvernement. Il veut que le Parlement approuve la dépense de 108 millions supplémentaires pour envoyer des chèques de remboursement à des milliers de Canadiens qui vont être victimes de cette TPS injuste.

Le ministre du Revenu national ne se rend-il pas compte que ces chèques ne seraient pas nécessaires si le gouvernement retirait la TPS? Le seul rôle de ces chèques est d'essayer d'amenuiser les effets néfastes de cette taxe injuste.

Je demande au ministre qu'il se prononce, une fois de plus: Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas conscience de la réalité et ne retire-t-il pas cette taxe injuste?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition dit que la population va être victime de cette taxe.

Je voudrais lui rappeler que lorsqu'il était au gouvernement il n'y avait pas de crédit pour TPS. Il n'y avait pas de crédit remboursable pour taxe de vente. Pourtant, les personnes à faible revenu payaient indirectement la taxe de vente, vu qu'elle était incluse dans le prix. Elles payaient une taxe de vente mais ne recevaient pas de crédit.

Le résultat, c'est que les personnes à faible revenu consacraient 3 ou 4 p. 100 de leur revenu de plus que les Canadiens aisés à la taxe de vente.

• (1420)

Grâce au crédit pour TPS, la situation se trouvera inversée. Les personnes à faible revenu consacreront à la taxe 2 ou 3 p. 100 de leur revenu de moins que les

personnes à revenu élevé. C'est pour cela que nous disons que la TPS est plus juste.

S'il prétend que les gens sont victimes de la taxe de vente, alors ils l'étaient aussi lorsqu'il était au gouvernement.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il n'y avait pas de taxe sur les coupes de cheveux sans la TPS, il n'y avait pas de taxe sur les muffins ou sur le maïs éclaté et il n'y avait pas de taxe sur les funérailles. Pas étonnant que la TPS laisse entrevoir les funérailles du gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, selon le Budget des dépenses supplémentaires, le gouvernement a l'intention de gaspiller un autre 14 millions de dollars pour une campagne de propagande sur sa propre TPS. Alors je demande au ministre: Pourquoi son gouvernement veut-il nuire à la liberté de pensée des Canadiens en taxant les livres quand il ne se gêne pas pour promouvoir sa propre TPS et cela sans se soucier des dépenses pour les Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas surpris que le chef de l'opposition pose ces questions, c'est dans l'espoir de détourner l'attention de ce que l'on a appris aujourd'hui.

Un sondage effectué par Angus Reid révèle que les gens ne croient pas à la promesse du chef libéral, Jean Chrétien, d'éliminer la TPS si son parti forme le prochain gouvernement. Soixante p. 100 des Canadiens ne croient pas le chef du Parti libéral du Canada. Soixante p. 100 des Canadiens disent que s'il est élu. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, 70 p. 100 pensent que nous allons mettre la TPS en place, par conséquent ils croient à ce que nous disons.

Nous voulons la TPS et nous avons de bonnes raisons pour cela. Nous voulons la TPS parce qu'elle aidera nos exportateurs. La production des sociétés canadiennes sera enfin sur le même plan que les importations qui, actuellement, sont soumises à des taxes inférieures d'un tiers. Il en résultera une réduction des coûts des nouveaux investissements de 4 p. 100 pour tout le Canada et de 7,5 p. 100 pour les provinces qui acceptent d'harmoniser leur taxation.

Il y a de très bonnes raisons économiques à cette taxe, en plus de l'équité qu'apportera le crédit pour TPS aux Canadiens à faibles revenus. Voilà les raisons pour lesquelles nous créons cette taxe.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le mois dernier, la Chambre a adopté une résolution condamnant l'invasion du Koweït par l'Irak et réaffirmant le soutien du Canada à l'effort militaire multinational, approuvé par l'ONU, afin d'appliquer les sanctions décrétées contre l'Irak. À l'époque, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a confirmé, par correspondance, que le gouvernement avait accepté de débattre, au Parlement, tout changement survenu dans notre participation aux opérations engagées dans le golfe Persique.

Les banquettes ministérielles sont passablement vides aujourd'hui et je me demande s'il reste un ministre en mesure de garantir aux parlementaires qu'ils auront l'occasion de débattre de la situation actuelle dans le Golfe avant que le Canada ne vote sur une nouvelle résolution aux Nations Unies cette semaine?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion de discuter de la situation dans le golfe Persique et il va de soi que rien n'empêche l'opposition de présenter une motion pour en discuter encore.

Pour ce qui est d'organiser un autre débat sur la situation dans le Golfe, je vais transmettre cette demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il annoncera, au nom du gouvernement, s'il est possible d'y accéder plus tard cette semaine.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le Canada occupe la vice-présidence du comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Pour qu'un débat puisse avoir lieu au Parlement et pour que les parlementaires et le public canadien puissent faire le point sur la situation, le gouvernement fournira-t-il immédiatement à la Chambre le plus de renseignements possible sur l'application et l'efficacité des sanctions prises contre l'Irak jusqu'ici?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai la quasi-certitude que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures communiquera volontiers à la Chambre, ou au Comité permanent des affaires extérieures, tous les renseignements sur l'effet que semblent avoir les sanctions actuelles dans le golfe Persique en général.

La Chambre sait que le gouvernement appuie entièrement la notion de sécurité collective compromise par les événements du Golfe et l'invasion du Koweït par l'Irak. Nous entendons poursuivre cette politique et soutenir les pays qui estiment devoir s'unir pour protéger la sécurité de tous les pays du monde, certes pour protéger en tout cas la sécurité de ceux qui croient au principe des Nations Unies et au train de sanctions que cet organisme a approuvées.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Selons certaines sources, les États-Unis s'apprêteraient à demander une résolution des Nations unies fixant un délai pour l'évacuation du Koweït par l'Irak avant le déclenchement de la guerre.

Le 26 octobre, le secrétaire d'État a déclaré qu'il y aurait un débat sur la crise du Golfe à la Chambre des communes s'il y avait des changements dans la situation. Il semble y avoir des changements, du moins sous les pressions des États-Unis. En fin de semaine, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'en dépit de réticences qu'il avait lui-même devant l'idée de fixer un délai pour déclencher la guerre, le Canada appuierait probablement une proposition en ce sens. Que le ministre responsable doive agir contre sa conscience démontre bien à quel point nous avons besoin de tenir un débat au Parlement.

Les ministériels appuieront-ils la demande du Nouveau Parti démocratique de tenir un débat d'urgence sur la situation?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la Chambre a déjà discuté d'une résolution sur la crise du Golfe et le gouvernement a pour politique d'appuyer les nations du monde dans un contexte de sécurité collective.

Une voix: Nous parlons de guerre maintenant, John.

M. Crosbie: Pour ce qui est de la guerre, c'est l'Irak qui a posé un geste de guerre en envahissant le Koweït il y a quelques mois.

Le gouvernement ne se prépare pas à déclarer de guerre, mais il prévoit donner toute son aide aux Nations Unies et à nos alliés pour réagir de façon responsable à la crise. Cette crise menace tous les pays du monde qui ont un voisin puissant susceptible, un jour, de convoiter leur territoire.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas été en mesure de dire clairement à la Chambre combien de temps il faut laisser aux sanctions avant de juger de leur effet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le gouvernement donnerait son appui à une résolution même s'il n'était peut-être pas d'accord pour fixer d'avance le moment où des mesures offensives devraient être prises. Cependant, les circonstances ont changé. Nous n'avons pas discuté de cette question à la Chambre des communes. Nous avons tenu un débat sur les sanctions économiques.

Je demande de nouveau au premier ministre suppléant s'il s'engagera aujourd'hui même au nom de son gouvernement à tenir un débat sur la résolution de l'ONU qui sera présentée au cours de la semaine, avant la présentation de cette résolution et avant que le Canada prenne un engagement qui n'a pas fait l'objet d'un vrai débat parlementaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les mesures offensives qui ont été prises sont les opérations que l'Irak a menées il y a quelques mois en envahissant le Koweït et en s'en emparant par la force, sans donner d'avertissement et sans se justifier. Ce sont là les mesures offensives.

Le gouvernement est clairement opposé à ces mesures et il défendra les pays du monde qui s'unissent pour condamner de tels actes. Nous soutiendrons toute mesure qui sera nécessaire pour permettre au Koweït de reprendre son statut antérieur.

Quant à la demande de tenue d'un débat, comme je l'ai déjà dit, c'est une question que je laisse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est actuellement en voyage dans cette région du monde, faisant tout ce qu'il peut pour y assurer une présence canadienne et pour

donner son appui aux pays qui ont souffert des conséquences des mesures guerrières prises par l'Irak sans qu'il y ait eu provocation.

Je lui transmettrai cette demande. Elle sera traitée au moment de son retour.

• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a tenu, au cours de ses déplacements, des propos des plus incendiaires qui pourraient mettre en danger les otages canadiens, au moment même où le groupe parlementaire fait des progrès.

[*Français*]

Monsieur le Président, vendredi dernier, le gouvernement a coupé les budgets pour les travailleurs, pour les services sociaux, pour l'environnement, pour les pêcheurs, pour les anciens combattants. Le gouvernement a dit que c'était à cause de la crise du Golfe, mais une enquête démontre que l'augmentation du prix du pétrole créera plus d'un milliard de dollars de revenu pour le gouvernement fédéral. De plus, on estime que les compagnies pétrolières pourront augmenter leurs profits de 5 milliards de dollars par an. Pourquoi est-ce que ce sont les personnes les moins favorisées qui doivent assumer le fardeau de la crise du Golfe?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il ne faut pas s'étonner du chef du NPD qu'elle envisage les problèmes de la scène internationale d'une manière simpliste.

En ce qui concerne le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il est allé en Jordanie et en Égypte, et a annoncé que nous verserions une aide de 26 millions de dollars à la Jordanie et une aide de 25 millions de dollars à l'Égypte, et que nous annulerions une dette de 13 millions de dollars pour des programmes d'aide déjà accordés à ces pays afin de remédier aux difficultés créées par l'agression de l'Irak.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait connaître clairement et succinctement la position du gouvernement canadien. Le gouvernement ne va pas changer de position, quelles que soient les actions prises en regard de l'Irak et des otages, lesquels n'auraient pas dû être enlevés. Nous n'avons pas l'intention de modifier notre politique de participation au mouvement collectif de réaction contre l'agression commise par l'Irak. C'est une politique que nous maintiendrons fermement dans l'avenir.

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Vendredi dernier, monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a déclaré à la Chambre ce qui suit: «Quand on entend les libéraux dire sans arrêt que cela va mal, c'est épouvantable, il faut dire que cela n'aide pas beaucoup les investissements. Je les mettrais en garde contre des déclarations perpétuellement négatives et pessimistes qui ne correspondent pas à la réalité.» Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais lui présenter une facette de la réalité.

Le secteur de la fabrication connaît un nombre sans précédent de faillites; le nombre des emplois a baissé de 216 000 par rapport à l'année dernière. Il y a également la récession et puis le gouvernement a reconnu vendredi dernier une erreur comptable de 4,5 milliards de dollars.

Tous les Canadiens ont hâte d'entendre de bonnes nouvelles. Quand le ministre mettra-t-il fin à leur attente?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député de Willowdale a passé la majeure partie de sa fin de semaine à parler d'une erreur comptable de 4,8 millions de dollars qui n'existe pas.

Je l'invite à se reporter au budget principal que nous avons déposé et discuté à la Chambre et où nous avons précisé que nous mettions de côté une réserve 2,6 milliards de dollars dont 1 milliard devait être annulé. Il ne s'agit pas d'une erreur comptable, mais bel et bien d'une saine gestion.

Nous étions menacés d'un excédent de 350 millions de dollars au chapitre des dépenses de programmes. Au lieu de l'ajouter au déficit, comme les libéraux l'ont fait pendant de si nombreuses années, nous avons fait un effort additionnel pour tenter de l'assumer de l'intérieur. Comme l'a déclaré en septembre mon collègue le ministre des Finances, nous nous appliquons à restreindre nos dépenses de programmes à 106 milliards de dollars et pas davantage.

M. Jim Peterson (Willowdale): Du point de vue de la gestion de notre économie, monsieur le Président, c'est véritablement miraculeux que le gouvernement ait sous-estimé de 2,5 milliards de dollars l'ampleur du déficit.

Vendredi dernier, le président du Conseil du Trésor a en quelque sorte légitimé l'habitude du gouvernement de sous-estimer les dépenses et l'influence de sa politique

des taux d'intérêt élevés sur la récession en déclarant fièrement que le gouvernement entendait maintenir son cap.

À cause de la gabegie économique dévastatrice du gouvernement, combien de Canadiens devront encore perdre leur foyer, leur emploi, leur exploitation agricole ou commerciale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Quand le député avance ainsi la mandibule inférieure, monsieur le Président, nous nous voyons contraints de rappeler certains faits liés aux dernières années du gouvernement libéral.

En 1982-1983, le gouvernement de l'époque avait d'abord prévu un déficit de 10,5 milliards de dollars; en juin, il a dû le rétablir à 19,6 milliards de dollars. Il a dû le rétablir encore en octobre à 23,6 milliards de dollars, puis une dernière fois à 27,8 milliards de dollars, soit un écart d'évaluation de 17,3 milliards de dollars. Cela équivalait à un écart de 20 p. 100 de l'ensemble des dépenses à l'époque.

À l'instar de mon collègue, j'ai déclaré à maintes occasions que nous devions de toute nécessité mieux, beaucoup mieux prévoir les dépenses, et nous y sommes parvenus, car l'accroissement du déficit cette année n'est que de 1,5 milliard de dollars, ce qui équivaut à moins de 1 p. 100 de toutes les dépenses.

S'il importe de maintenir un bon budget des dépenses, c'est afin de conserver la confiance des prêteurs. Je constate que les députés d'en face sont en train de se marrer. Ils osent comparer leur performance alors qu'ils ont sous-évalué les dépenses de 17,3 milliards de dollars, ce qui représente une marge d'erreur de 20 p. 100 par rapport aux dépenses globales. Je sais ce qui les fait rire. Ils ne peuvent s'empêcher de rire de la façon dont le chef de l'opposition gérait les dépenses publiques lorsqu'il était président du Conseil du Trésor.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Aucune région n'a payé plus cher que le Canada atlantique pour la politique des taux d'intérêt élevés et de l'appréciation du dollar adoptée par le gouvernement. Nous avons payé en perdant des exportations et des emplois. Nous avons perdu nos trains et la BFC de Summerside. Maintenant, à 150 $ du couvert, le ministre dit aux 175 derniers conservateurs du Nouveau-Brunswick que nous devons prendre 21 millions de dollars de plus à l'APECA pour faire baisser les taux d'intérêt et pour réduire le déficit.

Pourquoi le ministre des Finances ne se rendrait-il pas enfin compte que c'est sa politique de taux d'intérêt élevés qui cause le déficit et n'arrêterait-il pas de punir le Canada atlantique de sa propre incompétence?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la remarque que j'ai faite en réponse à une question qu'on m'avait posée au Nouveau-Brunswick la semaine dernière est la même que j'ai faite à son collègue, à savoir que nous devons bien gérer nos dépenses ici, ainsi que notre déficit. Si nous pouvons réduire notre déficit, nous allons pouvoir faire baisser les taux d'intérêt, et c'est le principal objectif des initiatives qui ont été annoncées vendredi par mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

Tous les Canadiens, y compris ceux du Canada atlantique, profiteront des avantages qui découleront de la baisse des taux d'intérêt, si nous pouvons réduire le déficit. Il s'agit simplement du report des dépenses de l'APECA d'une année sur les suivantes. Ces crédits ne sont pas perdus, ils seront dépensés dans le Canada atlantique. Il s'agit simplement d'une question de synchronisation différente qui permettra d'élargir les efforts pour réduire notre déficit.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, après une telle réponse, je proposerais que les conservateurs qui assistent au dîner demandent à se faire rembourser.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il sait que la région atlantique est déjà en récession, que nous avons les taux de chômage les plus élevés au Canada et que la TPS va nous frapper plus fort que n'importe où au Canada, sauf peut-être le Nord. Il sait que c'est le pire moment pour sabrer dans les programmes de développement régional. Pourquoi, en tant que ministre responsable de l'APECA, accepte-t-il ces coupures?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude de mon collègue d'en face. Mais, assurément, il doit prêter attention à la réponse du ministre des Finances qui a résumé la situation avec exactitude. L'APECA n'a pas perdu sa capacité de s'occuper du développement économique et régional. Nous avons subi notre part de réduction, comme nous le devions, en coupant dans nos dépenses de fonctionnement et d'entretien. Nous ne réduisons en rien notre capacité de remplir le mandat dont est chargé l'APECA dans le Canada atlantique.

* * *

• (1440)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

J'ai entre les mains un exemplaire des notes sur le Budget des dépenses supplémentaire qui ont été remises aux ministres et que possédaient le ministre des Finances et certains de ses collègues vendredi dernier. Ce document renferme 10 pages de notes et 25 questions et réponses portant essentiellement sur la TPS, les compressions budgétaires et les dépenses militaires.

Le temps me presse et je ne peux aborder toutes ces questions, mais le ministre des Finances pourrait-il être franc et honnête envers les Canadiens et nous dire combien coûteront la mise en application et l'administration de la TPS, étant donné que, dans les notes, à la question 4, sur les coûts permanents associés à l'application de la TPS, on suggère aux ministres de répondre que, lorsque la loi sera adoptée, le gouvernement examinera les besoins des ministères pour l'année en cours et les sommes disponibles dans les fonds déjà alloués. Si d'autres crédits sont nécessaires, ils seront inclus dans un autre Budget des dépenses supplémentaire.

Monsieur le Président, devons-nous nous attendre à un autre Budget des dépenses supplémentaire spécialement pour la TPS? Le ministre peut-il être franc, ouvert et honnête envers la population canadienne et nous dire exactement combien nous coûteront la mise en application et l'administration de la TPS, ou devrais-je lire le reste de ses notes aux fins du compte rendu?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député peut lire toutes les notes qu'il veut. Il sait que nous avons toujours été, depuis le tout début, francs quant aux coûts prévus pour la mise en application de la TPS.

Des voix: Oh, oh!

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Jusqu'à maintenant.

M. Jelinek: Le député qui siège au Comité permanent des finances sait que j'y ai annoncé, le 13 mars dernier, les prévisions officielles en ce qui concerne les coûts de la préparation et de la planification de la TPS. J'ai avancé le chiffre de 300 millions de dollars devant le Comité des finances. Je suis heureux de vous informer que les coûts réels sont inférieurs à cette somme.

Si le député veut parler des frais de sélection et d'administration prévus dans les documents budgétaires que le ministre des Finances a déposés plus tôt cette année, je peux lui dire que nous respectons pile les prévisions établies. À l'instar de tous mes collègues, j'ai été ouvert et honnête envers tout le monde, et je peux garantir au député que nous respectons nos objectifs.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, les notes d'information laissent entendre, en ce qui concerne les dépenses relatives à la Défense nationale, que le ministère de la Défense envisageait d'absorber les compressions budgétaires décrétées en 1989 et 1990 grâce à une série de mesures internes, mais que, en raison de la crise du Golfe, nous pouvons inclure ces postes à la rubrique des dépenses afférentes au golfe Persique. En fait, si l'on jette un coup d'oeil sur les notes d'information qui ont été rendues publiques vendredi, tout devient très clair.

Sur les 121 millions de dollars consacrés aux dépenses en capital, seulement 21 millions sont destinés au Golfe, alors que plus de 100 millions serviront à faire l'acquisition déjà prévue de matériel militaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre en quoi consiste ces dépenses déjà prévues, à quoi serviront ces crédits et pourquoi on envisage de consacrer plus de 200 millions de dollars non pas aux opérations dans le Golfe mais aux programmes mêmes du ministère de la Défense nationale?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suppose que je ne devrais pas être étonné par les calculs du député, surtout après l'avoir entendu dire, en fin de semaine, que les dépenses dans le Golfe s'élevaient à 1,3 million de dollars par mois et que ce montant comprenait la location de certains logements de même que des frais de nettoyage à sec pour les troupes stationnées là-bas. Il aurait dû être plus attentif lors de la séance d'information que nous avons organisée à l'intention des députés et des médias.

S'il jette un coup d'oeil sur les notes, il va constater que des crédits de 121 millions de dollars sont prévus pour les dépenses en capital. Comme je l'ai précisé vendredi, le gouvernement compte se servir d'une grande partie de ces fonds pour faire l'achat de matériel jugé utile à ce moment-ci.

Le député veut savoir à quoi serviront ces crédits. Je peux lui dire que, dans l'ensemble, ils serviront à mieux préparer le Canada sur le plan militaire parce que nous sommes confrontés à une situation très grave. Parce que le gouvernement—et je suis sûr que le député et son parti seront du même avis—a déployé des troupes dans le golfe Persique, il estime qu'il doit satisfaire aux besoins de ces troupes.

Questions orales

ALGOMA STEEL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

À Sault Ste-Marie, la grève d'Algoma Steel, qui touchait 6 000 employés, a été réglée il y a plus d'une semaine. Elle a eu des conséquences catastrophiques pour la localité.

Comme seulement un millier d'employés ont été rappelés jusqu'à maintenant, et compte tenu des estimations faites sur le retour des travailleurs à leurs postes, on croit que la plupart des employés ne recevront pas de prestations de chômage avant la fin de décembre.

Qu'entend faire la ministre devant cette injustice? Veillera-t-elle à ce que des chèques parviennent à ces employés qui ont été en grève pendant plus de quatre mois?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les règles normales s'appliquent dans le cas des employés d'Algoma, dont le regrettable conflit de travail s'est prolongé. Les règles qui s'appliquent dans ce cas sont les mêmes que dans toute autre situation semblable.

La direction d'Algoma a confirmé à mes collaborateurs qu'environ 2 000 travailleurs seraient rappelés au cours des deux ou trois prochaines semaines. Pour accélérer le traitement des demandes, nos fonctionnaires de Sault Ste. Marie ont ouvert des bureaux temporaires au bureau syndical afin de faciliter la présentation des demandes et ils comptent faire preuve du maximum d'efficacité pour inscrire tous les travailleurs qui auront besoin de l'assurance-chômage.

C'est la procédure normale dans des situations comme celle-ci.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

La ministre ne peut assurément pas se retrancher derrière la réglementation injuste et la Loi sur l'assurance-chômage. À moins qu'elle n'agisse tout de suite, des milliers de familles dans le district d'Algoma risquent de passer Noël sans un sou.

La ministre aura-t-elle recours aux pouvoirs que lui confèrent la loi et le règlement pour ordonner que les chèques soient postés immédiatement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait bien que ce genre de problème ne se règle pas d'un coup de baguette magique.

Il y a derrière nous quarante ans de jurisprudence qui guident les décisions. Nous avons demandé aux fonctionnaires de travailler avec le maximum d'efficacité tout en faisant le travail qu'ils ont à faire. Nous ferons parvenir de l'argent aux chômeurs le plus tôt possible.

* * *

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé vendredi des coupures de plus de 10 millions de dollars dans le secteur culturel, prétendument pour payer notre exercice militaire dans le golfe Persique.

Le 13 août, Radio-Canada a étendu son service international en arabe au Moyen-Orient, apportant à cette région le message d'une puissance militaire moyenne de l'Ouest.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. En ce moment de crise où les citoyens de l'Irak et du Koweït ne peuvent entendre que le message de Saddam Hussein, le ministre ne pense-t-il pas que le service international de Radio-Canada joue un rôle essentiel pour aider le Canada dans sa recherche de la paix avec ces peuples et pour informer nos forces armées? Ce rôle n'est-il pas important pour le Canada? Ne sert-il pas l'intérêt national?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, Radio-Canada est une société autonome. Elle fonctionne d'une façon complètement indépendante. Je suppose qu'elle fera. . .

Des voix: Répondez donc à la question!

M. Weiner: Je vais le faire, si vous voulez bien me le permettre. Lorsque les restrictions budgétaires ont été appliquées d'une manière équitable, chacun a assumé sa juste part. Je suppose que la société examinera ses priorités et qu'elle continuera à offrir l'excellent service qu'elle nous a toujours donné.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, si le président du Conseil du Trésor avait daigné répondre à ma question, il n'aurait pas pu nier qu'il sait parfaitement qui contrôle les fonds.

En contrôlant ces fonds, le ministre responsable du Conseil du Trésor contrôle les programmes. N'essayez pas de prétexter l'indépendance de la société dans ces circonstances.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est ce gouvernement qui est responsable des coupures et qui a réduit jusqu'à l'os le budget de Radio-Canada en lui enlevant plus de 240 millions de dollars, l'obligeant à sabrer dans des dépenses légitimes au point de mettre ses services en péril. Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Ne trouve-t-il pas qu'il doive affirmer aujourd'hui qu'il accordera les fonds nécessaires pour assurer la survie de Radio Canada International? Oui ou non?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je tiens à souligner que notre gouvernement a maintenu autant qu'il le pouvait les ressources nécessaires afin que la Société Radio-Canada puisse s'acquitter de son mandat. Étant un de ses supporteurs, je peux vous dire franchement que j'ai toujours été satisfait de l'excellence des services qu'elle a rendus. Maintenant, malgré certaines restrictions, elle va sans doute continuer à donner un service exceptionnel.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur le Président.

Comme mon chef l'a signalé, les prévisions économiques révèlent que les bénéfices de l'industrie pétrolière canadienne augmenteront de 5 milliards de dollars l'an prochain en raison de la crise du Golfe. En fait, Statistique Canada vient d'annoncer que, seulement au troisième trimestre de cette année, les bénéfices provenant des produits du pétrole se sont accrus de 600 millions de dollars.

Le ministre verra-t-il à ce qu'on se serve de ces énormes bénéfices pour financer le blocus dans le Golfe, au lieu de sabrer dans les programmes à l'intention des Canadiens d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue sait certainement que nous avons modifié de façon importante l'impôt des sociétés, de sorte que les bénéfices additionnels que les pétrolières réaliseront grâce à la hausse du prix du pétrole nous rapporteront des recettes fiscales considérables. Vous pouvez être certain que ces deniers publics seront bien utilisés, notamment pour aider à financer divers programmes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce que vient de dire le ministre des Finances est très important. Selon les estimations produites par Informetrica, la hausse du prix du pétrole découlant de la crise du Golfe rapportera 1,1 milliard de dollards de plus au gouvernement.

Le ministre des Finances peut-il nous dire pourquoi le gouvernement ne veut pas se servir de cet argent pour financer le blocus dans le Golfe? Pourquoi essaie-t-il dans un sens de profiter de la crise du Golfe pour accroître ses recettes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux que le député m'ait posé cette question.

L'effet net de la hausse du prix du pétrole sur les recettes du gouvernement du Canada n'est pas positif, mais négatif.

C'est vrai que les bénéfices additionnels réalisés par les sociétés pétrolières et gazières font augmenter nos recettes. Cependant, cette augmentation est neutralisée par les conséquences néfastes de la hausse du prix du pétrole sur l'économie, et l'impact que cela pourrait avoir sur l'inflation.

L'effet net n'est donc pas positif, comme le député le laisse entendre, mais bien négatif. C'est pourquoi mon collègue, le président du Conseil du Trésor, a déposé à la Chambre, vendredi dernier, un budget supplémentaire visant à financer les activités du Canada dans le Golfe.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts. Le 24 octobre dernier, j'ai posé une question en cette Chambre concernant une entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement forestier.

Ma question est la suivante: Si le Québec ne répond pas à l'offre déposée par le gouvernement fédéral en date du 24 août dernier, est-ce que ce dernier va considérer une autre option pour venir en aide aux producteurs forestiers du Québec qui sont en péril?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, le député sait que, le 24 août dernier, nous avons proposé au Québec une entente d'exploitation forestière qui pourra servir de modèle pour l'avenir.

La province a dit vouloir prendre le temps d'évaluer ses propres priorités. J'ai par la suite indiqué que si nous ne recevions pas de réponse, nous envisagerions d'autres options qui nous permettraient peut-être d'élargir notre rôle traditionnel en matière de recherche et de développement auprès des propriétaires de boisés privés.

Je suis en mesure d'annoncer à mon collègue qu'une rencontre très fructueuse a eu lieu vendredi dernier avec des représentants du Québec et qu'il semble qu'on veuille maintenant conclure une nouvelle entente très rapidement.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui est responsable du Programme d'initiatives dans les vieux quartiers.

Pour la première fois depuis la Grande Dépression, des milliers de Canadiens ne peuvent plus se nourrir ni se vêtir ou subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille. Lorsqu'on examine le Budget des dépenses supplémentaire, on s'aperçoit qu'il n'y a que de mauvaises nouvelles pour tous les projets de développement régional.

Je voudrais poser au ministre une question au sujet d'un projet très spécial en cours à Winnipeg, le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers sur lequel comptent des milliers d'habitants de Winnipeg et dont ils espèrent le renouvellement. Ce projet doit prendre fin le 31 mars et, pourtant, le gouvernement fédéral n'a encore fait aucune annonce à ce sujet.

Va-t-il dire à la Chambre aujourd'hui ce que le gouvernement entend faire au sujet de ce programme?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai de très bonnes nouvelles au sujet du développement régional dans l'ouest du pays.

Pour ce qui est des prévisions budgétaires, mon collègue, le ministre d'État chargé des Céréales, qui est responsable de la diversification de l'économie de l'Ouest, a déclaré que toutes les compressions seraient effectuées dans le domaine de la gestion et dans le budget de fonctionnement. Je sais que son personnel se penche là-dessus et je suis persuadé qu'on tient compte de cette déclaration.

Je voudrais rappeler au député que, dans sa propre ville, on a versé des crédits destinés à la diversification de l'économie de l'Ouest à la société Boeing, ce qui a entraîné une expansion énorme dans le secteur aéronautique. Il était de ceux qui se sont opposés au versement des crédits à Boeing, car il s'agissait de l'une de ces terribles multinationales établies à Winnipeg qui créent plus de 1 000 emplois pour les habitants de la ville.

Voilà un avantage que les programmes de diversification de l'économie de l'Ouest ont apporté à notre région et, s'il ne souhaite pas louer sa ville, je vais le faire et il faut ajouter à cela les remarquables résultats obtenus hier à Vancouver.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est la première fois qu'un ministre de l'Ouest annonce que des compressions représentent un gain pour l'Ouest. Je suis persuadé que cette annonce sera très bien reçue dans l'ouest du pays.

En outre, il reprend la vieille rengaine selon laquelle le gouvernement fédéral a versé neuf millions de dollars à cette société, alors qu'en fait, un autre ministère a versé 150 millions de dollars dans le cadre d'un règlement judiciaire. De toute évidence, la main gauche ne sait pas ce que la main droite fait lorsqu'il s'agit de développement économique.

Le ministre a refusé de répondre à la question. Je vais donc la répéter. Le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers va prendre fin dans moins de six mois. Le ministre ne nous a rien dit. Les gens pensent que vous êtes sur le point d'abandonner la ville à son sort. Pouvez-vous garantir aux Canadiens qu'il n'en est rien?

M. le Président: J'invite les députés à poser leurs questions par l'entremise de la présidence.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député juge maintenant que l'entente conclue avec Boeing était excellente pour Winnipeg et pour le Canada. Je trouve surprenant qu'il parle de l'affaire CAI.

C'est là une entente qui a été conclue avant l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, en 1984. Elle a coûté très cher au Canada et la seule personne qui en a vraiment profité se trouve être un certain partisan du Parti libéral au Manitoba.

Une voix: Un avocat.

M. Epp: En effet. Pour revenir sérieusement à nos moutons, monsieur le Président, pour ce qui est du Programme d'initiatives dans les vieux quartiers, nous aurons une rencontre tripartite vendredi prochain, et je tiens à dire au député que je comprends parfaitement l'intérêt qu'il porte à ce programme et que nous prendrons les mesures qui s'imposent dans l'intérêt de Winnipeg.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le gouvernement a réduit de 38 millions de dollars le budget du ministère responsable de la préoccupation première des Canadiens, c'est–à–dire l'environnement. Il a en outre coupé 130 millions de dollars dans les fonds consacrés à d'autres programmes ministériels qui ont un rapport avec l'environnement.

Quels sont au juste les programmes relatifs à l'environnement qui seront touchés par les compressions annoncées vendredi? Quels sont–ils exactement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à ma collègue qu'il n'y aura aucune réduction des programmes.

Les compressions que le président du Conseil du Trésor a annoncées se traduiront par une efficacité accrue dans les opérations et dans leur gestion. Ce sont donc les dépenses de F et E qui sont visées.

Pour ce qui est des programmes, je le répète, le budget d'Environnement Canada a été majoré de 9,4 p. 100 pour l'exercice 1988–1989 et de 11,7 p. 100 pour celui de 1989–1990. À cela s'ajoute maintenant, pour l'exercice en cours, la somme de 78,3 millions de dollars prévue dans le Budget des dépenses supplémentaire.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

Nous savons tous que le budget du ministère de l'Environnement a été dégarni au cours du premier mandat du gouvernement conservateur et qu'il ne fait que commencer à reprendre du poil de la bête. Il va falloir attendre, semble–t–il, après notre beau Noël blanc pour voir la couleur du Plan vert. Le ministre a dit et répété à la Chambre qu'il sait ce qu'il en coûtera de mettre en oeuvre le Plan vert et que des fonds ont été mis de côté à cette fin.

• (1500)

Le ministre peut–il nous dire où exactement, dans ce Budget des dépenses supplémentaire, se trouve l'argent prévu pour le Plan vert? À quelle page? Quelle ligne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): J'accepte mal le choix de mot de la députée quand elle a dit que le gouvernement «dégarnit» le budget d'Environnement Canada. Ce budget est pourtant passé de 777 millions de dollars à 973 millions. Si cela s'appelle «dégarnir» un budget, qu'est–ce donc qu'une augmentation?

La députée demande où se trouvent les fonds prévus pour la mise en oeuvre du Plan vert. Nous avons dit clairement que des réserves ont été constituées. Le ministre de l'Environnement annoncera la mise en oeuvre du Plan vert en temps utile et fournira des précisions concernant son financement à ce moment–là.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Environnement. Robert Cliche, le négociateur fédéral dans l'évaluation environnementale mixte du projet de Grande Baleine, aurait déclaré en fin de semaine: «Il est très peu probable que Québec ratifie l'entente.» Le ministre connaît sûrement la règle de l'élimination d'un joueur après trois coups manqués.

Comme il s'est perdu en tergiversations et niaiseries pendant deux années où on aurait pu négocier une entente avec la province de Québec au sujet du projet de Grande Baleine, le ministre va–t–il mettre fin aux hésitations dès aujourd'hui et demander une évaluation environnementale complète du projet, des barrages, de la zone d'inondation et des réservoirs avant que les partisans du projet ne se plaignent qu'il ne reste plus assez de temps pour en évaluer l'impact sur l'environnement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai dit la semaine dernière. Les travaux, les routes et d'aéroport projetés seront soumis à une évaluation environnementale. Le processus sera public.

J'ai dit clairement à ce moment–là que nous aimerions mieux qu'il se fasse conjointement avec les autres parties en cause, le gouvernement provincial et les autochtones. C'est ce dont nous discutons avec la province en ce moment et nous espérons avoir bientôt des nouvelles à communiquer. Mais il se fera un examen, et il sera complet.

Recours au Règlement

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Dalibor Brozonich, vice-président de la République de Croatie.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (B)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège concernant le dépôt du Budget des dépenses supplémentaires de vendredi dernier. Ma copie du budget était accompagné d'un communiqué demandant au Parlement d'approuver des dépenses dont 257 millions de dollars iraient à la préparation et à la planification de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services.

Au cours de la fin de semaine, j'ai pris le temps de parcourir le Budget des dépenses supplémentaires, comme l'avait recommandé le leader du gouvernement à la Chambre, et j'ai constaté, à la page 32, qu'il était prévu que le ministère des Consommateurs et des Sociétés établisse à l'intention des consommateurs un bureau de renseignements sur la taxe sur les produits et services, au coût total de 19 496 000 $. À la page 52, un montant additionnel de 14 305 000 $ est réservé à la campagne de publicité que fera le ministère des Finances, pour convaincre les Canadiens du bien-fondé de cette taxe. À la page 84, un montant de 202 987 000 $ est accordé au ministère du Revenu national (Douanes et Accise) pour la préparation et la planification de la mise en oeuvre de la TPS. Au chapitre de la taxation, à la page 85, ce même ministère devrait recevoir un autre montant de 67 254 000 $. À la page 88, j'ai relevé un montant de 40 millions de dollars destiné au ministère des Travaux publics, toujours pour la préparation et la planification de l'entrée en vigueur de la TPS. À la page 100. . .

M. le Président: J'ignore si le député veut discuter maintenant du Budget des dépenses supplémentaire, mais il en aura sûrement l'occasion.

Je ne saisis pas la question de privilège. Peut-être pourrait-il aller droit au but.

M. Milliken: Excusez-moi, monsieur le Président, mais ce dernier montant est de 21 millions de dollars et il est destiné à Approvisionnements et Services pour des chèques. Maintenant, si j'additionne tous ces montants, monsieur le Président, j'obtiens un total de 365 millions de dollars pour la taxe sur les produits et services. Le communiqué du ministre fait état d'un total de 257 millions de dollars. Je fais remarquer que l'écart est considérable.

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Le communiqué induit la population en erreur.

M. le Président: Je veux faire remarquer au député que cela relève du débat et non de la question de privilège.

Une voix: Bien sûr.

M. le Président: C'est le sujet d'un débat qui n'a rien à voir avec la question de privilège.

M. Milliken: Monsieur le Président, sauf votre respect, le communiqué n'est pas exact.

M. le Président: Nous discutons de ce qui est exact ou non dans un communiqué. Cela fait donc l'objet d'un débat.

Je donne la parole au député de Shefford pour un rappel au Règlement.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE BLOC QUÉBÉCOIS – LA DEMANDE D'UN FONDS DE RECHERCHE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que déjà, depuis plusieurs mois, mes collègues du Bloc québécois ainsi que moi-même vous avons transmis une demande, de même qu'au bureau de la Régie interne, concernant nos droits et notre accès à un fonds de recherche.

Je suis convaincu que le fait qu'on ne soit pas traité également avec les autres députés, contrairement au précédent que nous avions soulevé, nous empêche de fonctionner de la même manière que les autres. Dans ce sens-là, monsieur le Président, quatre mois plus tard, je trouve cela nettement exagéré de voir que non seulement nous sommes privés de recherche adéquate, mais que les partis dont nous étions membres profitent toujours des budgets qui étaient alloués à nos personnes. Par conséquent, le Parti libéral continue d'avoir des allocations qui ont été calculées sur notre compte et le Parti progressiste-conservateur la même chose.

Monsieur le Président, je pense que ces fonds-là devraient être mis en fiducie immédiatement parce que je suis convaincu que l'accès à la recherche doit être un privilège pour l'ensemble des députés. Donc, j'ai beaucoup de difficulté à admettre que cela puisse prendre quatre mois avant que le bureau de la Régie interne nous donne une réponse alors qu'on sait qu'à Québec, les quatre députés du parti *Equality* représentent beaucoup moins de monde que nous. . .

Regardez les sondages d'aujourd'hui, monsieur le Président, je ne veux pas vous les lire par modestie, mais on représente un élément substantiel de la population québécoise. Par conséquent, monsieur le Président, je vous demande, je vous implore de nous donner une réponse au plus tôt. Quelle que soit votre décision, on a au moins droit à une réponse!

[*Traduction*]

M. le Président: Je vais réfléchir à ce qu'a dit le député. Il se peut fort bien qu'une réponse ait été envoyée et que le député ne l'ait pas reçue. Je vais vérifier et en reparler au député.

Le député de (Cap-Breton—Richmond-Est a la parole pour invoquer le Règlement.

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il vaudrait peut-être mieux parler de cette affaire ailleurs qu'ici, dans vos appartements par exemple, mais je tiens à vous en saisir.

Le 1er novembre 1990, dans le cadre des déclarations de députés, le député d'Abitibi a fait allusion aux frais de voyage du député de Burin—Saint-Georges et la présidence lui a laissé dire tout ce qu'il avait à dire.

Le 8 novembre, le député de Scarborough—Agincourt a fait quelquefois allusion à une question qu'il estime importante. La présidence l'a rappelé immédiatement à l'ordre.

Ce qui est encore plus important, monsieur le Président, mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges a présenté le 19 novembre des observations concernant les différentes positions que le Nouveau Parti démocratique a prises à Terre-Neuve de même qu'à la Chambre des communes. Je crois que la présidence a alors encore une fois interpelé ce député. Des députés de ce côté-ci et moi-même voudrions pouvoir nous rendre dans vos appartements afin de nous entretenir avec vous de cette affaire et, en fait, de ce qui semble être à première vue, si vous voulez, une façon différente de traiter des députés selon le parti politique auquel ils appartiennent.

• (1510)

M. le Président: Je tiens à assurer au député que la présidence fait tout ce qui est humainement possible de faire pour toujours traiter tous les députés de la même façon.

J'ai dit l'autre jour au député de Scarborough—Agincourt que quelque chose avait peut-être échappé bien malgré moi à mon attention. C'est dommage, mais c'est peut-être ce qui est arrivé. En ce qui concerne le député de Burin—Saint-Georges, je me ferai un plaisir de relire le compte rendu des délibérations. Je demanderai peut-être aussi au député de me dire tout ce qu'il avait alors l'intention de dire.

Nous allons nous efforcer de nous en tenir à ce que Madame Sauvé a prescrit il y a quelques années, à savoir qu'on ne devrait pas s'en prendre personnellement à un député dans le cadre des déclarations de députés. Je reconnais que ce n'est pas toujours facile, surtout lorsqu'on s'attaque en fait à la position politique d'un député.

Madame Sauvé a aussi fait valoir qu'on ne devrait vraiment pas profiter des déclarations de députés pour transmettre des félicitations. J'ai reçu aujourd'hui un mot d'un député qui est très diligent en ces matières et qui me fait remarquer qu'on n'avait peut-être eu tort de profiter de cette période pour féliciter l'équipe de Winnipeg. Je me suis senti obligé de laisser faire cela en dépit des observations déjà formulées à cet égard par mes prédécesseurs à la présidence. Je ne suis pas certain s'il serait bien vu à la Chambre d'empêcher les députés de féliciter le vainqueur de la coupe Grey.

Quoi qu'il en soit, il est parfois difficile de faire la part des choses. C'est doublement difficile, car la présidence ne sait pas toujours avec certitude quoi faire. Si elle donne du fil à retordre aux députés, je serais très heureux d'en discuter dans l'espoir de corriger les choses. Je n'ai pas l'intention de donner le moindrement l'impression que les députés sont traités différemment.

Je demanderais à tous les députés de faire très attention lorsqu'ils font leur déclaration, car c'est une question importante. C'est une chose que de faire strictement une observation sur une position politique, mais si cela

devient une attaque personnelle, nous devons alors éviter ce genre de choses.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je désire prendre la parole sur la même question de privilège, vu que mon nom n'a pas été prononcé. C'est effectivement le jeudi 1er octobre que j'ai mentionné dans une déclaration à la Chambre des communes que le député de Burin—Saint-Georges avait dépensé 118 865 $ pour ses frais de voyages.

Monsieur le Président, j'aimerais vous mentionner que si j'ai fait cette déclaration, c'est que je l'ai prise dans les comptes publics du Canada, que tous les députés ont en cette Chambre et j'ai dit effectivement ce qui était marqué dans les comptes publics. J'ai rapporté la vérité, un point, c'est tout.

[*Traduction*]

M. le Président: Le mieux serait peut-être d'en rester là, comme je l'ai dit. Je consulterai le député et d'autres si cela pose un problème.

Nous avons essayé d'être très prudents à ce sujet. Je pense que les députés comprennent pourquoi.

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition signée par des Canadiens d'un océan à l'autre.

Ils implorent le gouvernement de ne pas imposer une TPS sur les journaux, les revues, les livres et d'autres articles de lecture. Ils désirent que se perpétue au Canada la tradition voulant qu'on n'impose pas une taxe sur les articles de lecture et sur la promotion de l'alphabétisme dans un pays qui a besoin de ce genre de promotion.

LES DROITS DE LICENCE POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR RADIO

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter conformément à l'article 36 du Règlement. Elle vient des habitants du village de Dominion, dans ma circonscription, de la part surtout de personnes qui sont liées depuis quelque temps au service des pompiers volontaires de Dominion.

Comme ils le font valoir dans leur pétition, étant donné que les services des incendie assurent un service essentiel pour protéger la vie et les biens de tous les citoyens, et étant donné que le ministère fédéral des Communications impose maintenant une hausse énorme des droits de licence pour les télécommunications par radio, incluant tout le matériel radio des services d'urgence, ils demandent au gouvernement du Canada d'en exonérer les services des incendies comme ceux des localités comme Dominion. J'inviterais le gouvernement à y donner suite immédiatemment.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): À propos d'un autre sujet, monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter conformément à l'article 36 du Règlement de la part de signataires de partout au Canada, notamment de localités comme Markham et Don Mills, toutes deux situées en Ontario.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de retirer la taxe sur les produits et services, et plus particulièrement son application aux livres, journaux, magazines et autres articles de lecture. Ils espèrent que les membres du gouvernement se rangeront à leur avis et reconnaîtront l'opposition catégorique que les Canadiens d'un océan à l'autre vouent à cette mesure, et surtout l'incidence qu'elle aura sur les magazines, les livres et les journaux, et ils demandent que la TPS soit retirée immédiatement.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe est jugée conforme. Les pétitionnaires n'appuient pas le gouvernement dans l'application de la taxe sur les produits et services sur les livres, les magazines et les revues.

[*Traduction*]

Ils estiment que la dissémination de l'imprimé est essentielle à la démocratie, à la culture et à l'éducation, et que la TPS empêchera que nous ayons une société lettrée et productive. Ils demandent au gouvernement et au ministre de comprendre qu'une augmentation de 1 p. 100 du prix des livres entraîne une réduction des ventes de 2 p. 100. Par ailleurs, c'est l'année internationale de l'alphabétisation, décrétée par l'Organisation des nations unies, et c'est donc très grave, c'est pourquoi j'espère que le premier ministre—qui est d'accord avec nous—retirera cette taxe.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un peu plus de 250 habitants d'Edmonton et de St-Albert, en Alberta; ils demandent au gouvernement et à la Chambre des communes de détaxer les livres, les magazines et les

journaux, comme cela s'est toujours fait depuis la Confédération.

Les pétitionnaires estiment que la dissémination de l'imprimé est essentielle à la démocratie, à la culture, à l'éducation et à la littérature, et que la TPS sur les imprimés empêchera que nous ayons une société productive. Ils demandent au gouvernement de réaffirmer le principe historique de la non-taxation des imprimés en détaxant les livres, magazines et journaux.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi prendre la parole au nom d'un grand nombre d'électeurs d'Ottawa, de Toronto et d'autres villes de l'Ontario qui ne veulent pas voir la TPS s'appliquer aux livres, aux revues et aux autres articles de lecture.

Alors que nous parlons de promouvoir l'alphabétisation, ce n'est tout simplement pas le moment, et ce ne le sera jamais d'ailleurs, d'imposer une taxe sur les livres. Cela ne s'est jamais fait au Canada depuis la Confédération. Considérant l'importance que, de nos jours, les Canadiens accordent à l'éducation et la nécessité de diffuser les connaissances, il n'est certes pas indiqué d'imposer une taxe qui nuira à l'acquisition de connaissances et à la lecture, de quelque façon que ce soit.

• (1520)

LES DROITS APPLICABLES AUX LICENCES DE RADIO

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai aujourd'hui le plaisir de présenter à la Chambre une autre pétition dont les signataires sont, des habitants de Shubenacadie et de Stewiacke, pour la plupart, des pompiers volontaires.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision d'augmenter les droits applicables aux licences de radio et de télécommunication. Ils estiment que ces droits, qu'ils n'étaient pas tenus de payer depuis 1986, mais auxquels ils sont maintenant assujettis, constitueront une lourde charge financière pour les services de pompiers volontaires et, par conséquent, les empêcheront d'améliorer leurs services et leur équipement.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître son erreur en réduisant ou en supprimant immédiatement les droits de licence injustes que doivent maintenant payer les services de pompiers volontaires.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je présente, moi aussi, une pétition certifiée conforme à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement d'exempter les livres et publications de la TPS. Il y a plus de 250 signatures d'habitants de diverses villes de l'Alberta et ces gens prient humblement le Parlement de réaffirmer les principes historiques sur lesquels s'appuie l'exemption de taxe dont les livres et publications ont toujours joui. Ils trouvent déplorable que le gouvernement taxe ces articles au moment où nous essayons d'aider les gens à mieux lire et à s'alphabétiser et ils supplient le gouvernement de renoncer à cette mesure.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je présente à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, cinq pétitions qui demandent au gouvernement de renoncer à taxer les livres et les périodiques. Si elle était adoptée, cette taxe nuirait à l'alphabétisation et à la liberté d'expression qui sont les principaux fondements de notre démocratie, au Canada.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'habitants d'Edmonton qui disent qu'ils détestent la TPS à tous points de vue, mais surtout parce qu'elle s'applique aux magazines, aux livres et aux journaux. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de détaxer ces articles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter, moi aussi, sur le même sujet au nom de plusieurs habitants de Toronto qui sont contre la taxe sur les produits et services. Ils sont contre la cupidité de ce gouvernement qui a décidé de leur imposer cette taxe.

Ils soutiennent les efforts des sénateurs pour empêcher l'application de la taxe sur les produits et services aux livres et à l'imprimé, une chose qui ne s'est jamais vue

dans l'histoire de ce pays et dans aucune autre démocratie qui se respecte.

Je me joins à ces pétitionnaires pour demander instamment au gouvernement de retirer complètement la taxe sur les produits et services, ou au moins de la modifier en supprimant les dispositions odieuses et outrageantes qu'elle renferme.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 295 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 295 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Question nº 295—**M. Boudria:**

1. Le gouvernement peut-il indiquer qui a fait partie de son équipe de négociation de l'Accord de libre-échange et du personnel de soutien affecté à ce projet et, dans l'affirmative, peut-il préciser *a*) le nom de chaque personne visée, *b*) la durée d'emploi de chacune d'elle, que cet emploi soit terminé ou non?

2. Au total, combien ont coûté les négociations de l'Accord de libre-échange, au regard *a*) des salaires, *b*) des dépenses d'administration, *c*) des frais de déplacement?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 355, 362, 374 et 376 marquées d'un astérisque? Étant donné que les réponses sont très nombreuses, je demande qu'elles soient consignées au *hansard* comme si elles avaient été lues, et je demande également que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA FIN DE SEMAINE DE TRAVAIL À PARKSVILLE (C.-B.)

*Question nº 355—**Mme Langan (Mission—Coquitlam):**

1. Le ministre de la Justice a-t-il invité des Canadiennes à participer à la fin de semaine de travail qui aura lieu à Parksville (C.-B.) et, dans l'affirmative, *a*) qui a-t-on invité, *b*) comment a-t-on sélectionné les participantes, *c*) quel est l'objectif de la rencontre, *d*) quelles sont les questions au programme de la réunion, *e*) la rencontre entraînera-t-elle des coûts pour le Trésor fédéral et, dans l'affirmative, à quel budget seront-ils imputés?

2. Pour quelles raisons cette rencontre est-elle organisée par le ministre de la Justice et non par le ministre chargé de la condition féminine?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): 1. La réunion de Parksville (C.-B.) n'a pas eu lieu.

a), *b*), *c*), *d*) et *e*): Non applicable

2. Non applicable

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

*Question nº 362—**M. Duhamel:**

1. Quelles sommes d'argent, en «dollars indexés» ont été transférées à chaque province *a*) pour la santé, *b*) pour l'éducation, chaque année depuis 1984?

2. Si la formule actuelle reste inchangée, quelles sommes d'argent, en «dollars indexés» seront transférées à chaque province *a*) pour la santé, *b*) pour l'éducation, en 1991-1992 et pour chaque exercice suivant jusqu'à celui de l'an 2000-2001?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): Voir pièces jointes.

1. Tranferts aux provinces à l'égard de l'enseignement postsecondaire (EPS) et de la santé au titre du financement des programmes établis (FPÉ) 1984-1985 à 1990-1991

		T-N	Î.P.É	N-É	N-B	QUÉ	ONT	MAN	SASK	ALB	C-B	T.N-O	YKN	TOTAL
							(en millions de dollars)							
1984-1985	santé	238	52	359	294	2 697	3 699	438	416	972	1 183	21	10	10 379
	EPS	96	21	145	119	1 089	1 493	177	168	392	478	8	4	4 189
	total-FPÉ	334	73	504	413	3 786	5 191	615	583	1 364	1 661	29	13	14 567
1985-1986	santé	254	56	387	315	2 892	3 998	472	448	1 043	1 274	23	10	11 171
	EPS	102	23	156	127	1 167	1 614	191	181	421	514	9	4	4 508
	total-FPÉ	356	79	543	442	4 059	5 612	663	628	1 463	1 788	32	15	15 680

Affaires courantes

1986–1987	santé	267	59	410	334	3 071	4 279	503	474	1 115	1 357	25	11	11 905
	EPS	108	24	165	135	1 239	1 727	203	191	450	548	10	4	4 805
	total–FPÉ	375	83	575	468	4 310	6 006	706	666	1 565	1 904	34	15	16 710
1987–1988*	santé	279	63	431	350	3 237	4 550	530	499	1 168	1 436	26	12	12 580
	EPS	113	25	174	141	1 307	1 836	214	201	471	580	10	5	5 077
	total–FPÉ	392	88	605	491	4 544	6 386	744	700	1 639	2 016	36	17	17 657
1988–1989*	santé	291	66	453	366	3 406	4 836	556	520	1 229	1 531	27	13	13 294
	EPS	118	27	183	148	1 374	1 952	224	210	496	618	11	5	5 365
	total–FPÉ	409	93	636	514	4 780	6 788	781	729	1 725	2 149	38	18	18 658
1989–1990*	santé	307	70	477	387	3 599	5 150	583	542	1 307	1 644	29	14	14 109
	EPS	124	28	193	156	1 453	2 078	235	219	528	664	12	6	5 694
	total–FPÉ	431	98	670	543	5 052	7 228	819	761	1 835	2 308	40	19	19 803
1990–1991*	santé	307	70	479	388	3 619	5 222	587	544	1 328	1 674	29	14	14 260
	EPS	124	28	193	157	1 461	2 108	237	219	536	675	12	6	5 755
	total–FPÉ	431	98	673	545	5 080	7 330	823	763	1 864	2 349	41	19	20 016

Les montants étant arrondis, les sommes peuvent différer des totaux.
* Estimation

2. On ne peut établir de prévisions détaillées concernant ces paiements pour une période de plus de cinq ans en raison de certains facteurs difficiles à prévoir, tels que le produit brut, l'impôt fédéral de base et la population.

Le tableau 2 fait état des projections des droits à l'égard de l'enseignement postsecondaire et de la santé au titre du FPÉ pour les années de programme allant de 1991–1992 à 1994–1995. Tous les chiffres ont été établis en fonction du budget de février 1990. Il faut aussi tenir compte dans le cas de ces projections de la difficulté d'estimer les transferts futurs selon des variables économiques et démographiques.

2. Estimation des tranferts aux provinces à l'égard de l'enseignement postsecondaire (EPS) et de la santé au titre du financement des programmes établis (FPÉ) 1991–1992 à 1994–1995

		T-N	Î.P.É	N-É	N-B	QUÉ	ONT	MAN	SASK	ALB	C-B	T.N-O	YKN	TOTAL
							(en millions de dollars)							
1991–1992	santé	307	70	482	390	3 639	5 300	590	546	1 348	1 703	29	14	14 418
	EPS	124	28	194	157	1 469	2 139	238	220	544	687	12	6	5 819
	total–FPÉ	431	99	676	547	5 108	7 438	828	767	1 893	2 391	41	19	20 237
1992–1993	santé	314	72	495	400	3 744	5 504	608	562	1 400	1 773	30	14	14 917
	EPS	127	29	200	162	1 511	2 221	245	227	565	716	12	6	6 020
	total–FPÉ	441	101	695	562	5 254	7 726	853	788	1 965	2 488	42	20	20 937
1993–1994	santé	322	74	509	411	3 851	5 707	626	578	1 455	1 844	31	15	15 422
	EPS	130	30	206	166	1 554	2 303	253	233	587	744	12	6	6 224
	total–FPÉ	452	104	715	577	5 405	8 010	879	811	2 043	2 588	43	20	21 646

1994–1995	santé	330	77	526	423	3 977	5 937	647	597	1 519	1 924	32	15	16 004
	EPS	133	31	212	171	1 605	2 396	261	241	613	777	13	6	6 459
	total–FPÉ	464	108	738	594	5 582	8 333	908	837	2 132	2 701	44	21	22 462

Les montants étant arrondis, les sommes peuvent différer des totaux.

LES ÉVÉNEMENTS À KANESATAKE ET À KAHNAWAKE, AU QUÉBEC

*Question nº 374—**M. Riis:**

Le gouvernement a–t–il l'intention d'informer les Canadiens de tous les détails qui ont entouré les événements à Kanesatake et à Kahnawake, au Québec, et, dans l'affirmative, compte–t–il obtenir ces informations par l'entremise d'une commission d'enquête judiciaire impartiale?

L'hon. Thomas Edward Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le 22 octobre 1990 la Chambre des communes a donné son accord à l'unanimité pour «que la question des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake au cours de l'été de 1990 soit transmise au Comité permanent des affaires autochtones».

LES ÉVÉNEMENTS À KANESATAKE ET À KAHNAWAKE, AU QUÉBEC

*Question nº 376—**M. Riis:**

Le gouvernement a–t–il découvert la ou les causes des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake, au Québec, et, dans l'affirmative, quelles sont–elles?

L'hon. Thomas Edward Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le conflit a été causé principalement par le non–règlement des questions foncières à Kanesatake. Le gouvernement fédéral avait négocié avec le conseil de bande de Kanesatake les griefs portant sur les terrains, et une entente avait été conclue à l'automne de 1989. Cette entente devait être discutée avec la communauté puis ratifiée par elle au début de 1990. En janvier 1990, un conseil de bande nouvellement élu a informé le négociateur fédéral qu'il ne désirait pas négocier plus avant l'entente qui avait été conclue et qu'il interrompait temporairement les discussions.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a rencontré les représentants du conseil en juin 1990 afin de tenter de mettre en place un processus visant à résoudre les questions sur lesquelles les discussions achoppaient depuis longtemps dans la communauté. À la fin de juin, la municipalité d'Oka a obtenu une injonction contre les personnes qui avaient érigé des barricades sur des terres appartenant à la municipalité; une violente confrontation est survenue lorsque la Sûreté du Québec a voulu faire respecter cette injonction.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT—(ARTICLE 52)

LE GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je crois comprendre que vous avez reçu une lettre vous donnant avis que j'avais aujourd'hui l'intention de demander la tenue d'un débat d'urgence en vertu de l'article 52 du Règlement.

Selon une rumeur persistante, jeudi de cette semaine, le Conseil de sécurité des Nations unies étudiera une résolution autorisant le recours à la force dans le golfe Persique. Bien sûr, le Canada est membre du Conseil de sécurité. Nous n'aurons pas la possibilité d'ici jeudi de discuter de la position que le Canada devrait adopter devant les Nations unies.

La question a, en ce moment, une grande importance pour la communauté internationale et une très grande importance pour le Canada et les Canadiens. Plus tôt, le gouvernement avait déclaré qu'il demanderait conseil au Parlement sur les aspects clefs de la crise du Golfe, au fil de son évolution. Il ne saurait y avoir question plus importante dans la situation actuelle que celle de la guerre ou de la paix dans le Golfe.

Monsieur le Président, je vous demande donc de déclarer qu'il y a effectivement urgence aux termes de l'article 52 du Règlement et que ma requête est recevable aux termes de cet article.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence est totalement d'accord sur le fait que la question soulevée par l'honorable député de Victoria est de la plus haute importante. Cependant, cette question a été soulevée aujourd'hui à la période des questions orales et, pour le moment, quant à aujourd'hui, la Présidence ne juge pas que cette question revêt une urgence telle qu'elle doive être débattue immédiatement.

Donc, je répète: Cette question, bien qu'importante, ne revêt pas aujourd'hui le caractère d'urgence que lui accole le député de Victoria.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Le 1er novembre, le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence a été déposé à la Chambre. Les modifications sur lesquelles doit se pencher la Chambre sont, pour la plupart, de nature technique. Je ne crois pas, monsieur le Président, que mon honorable collègue trouvera de réels sujets de controverse dans ce projet de loi.

Avant de lancer le débat, j'aimerais décrire l'objet que s'est fixé le gouvernement en proposant ces modifications à la Chambre, et donner des précisions sur les plus importants d'entre elles. Les honorables députés pourront ainsi en évaluer le sens et le bien-fondé et comprendre pourquoi elles devraient être adoptées dans les plus brefs délais.

• (1530)

Le projet de loi touche environ 70 articles de la Loi sur la gestion des finances publiques. Fruit de mûres reflexions et de consultations exhaustives, les modifications proposées poursuivront divers objectifs.

Il s'agira tout d'abord d'améliorer la gestion de l'encaissement et du décaissement du gouvernement fédéral; de rationaliser les procédures administratives qui, par le passé, ont nui à la bonne gestion; de clarifier les rôles, les attributions et les pouvoirs de manière à accroître l'obligation de rendre compte et à diminuer l'incertitude.

Il s'agira, en outre, d'augmenter l'efficience de l'administration des programmes et des services gouvernementaux; et de permettre aux employés et aux gestionnaires de la fonction publique d'offrir un meilleur service au public, en réduisant la bureaucratie et donnant plus de latitude pour le financement de la prestation des services.

Finalement, monsieur le Président, en présentant ces modifications le gouvernement veut préparer la gestion des finances de l'administration fédérale au monde de plus en plus complexe et compétitif des années 90 et de celles qui suivront.

Une voix: Et la TPS.

M. Loiselle: Monsieur le Président, le gouvernement doit concurrencer les innovations du secteur privé. Il doit être prêt à réduire davantage ses coûts de fonctionnement et à augmenter son efficience. Il doit en outre répondre aux attentes de plus en plus pressantes du Parlement, du Comité des comptes publics, du vérificateur général et de tous les contribuables.

Certaines des modifications du projet de loi C-91 visent précisément à aider nos gestionnaires de programme à mettre de l'avant les réductions de dépenses et les améliorations à la gestion annoncées le 15 décembre 1989 et à offrir de nouvelles occasions d'épargner de l'argent à l'avenir dans ces mêmes domaines, lorsque les possibilités se présentent.

Les méthodes plus efficaces qui découleront de ces modifications contribueront considérablement à réduire le déficit, pour le plus grand bien de tous. Par ailleurs, elles permettront d'améliorer l'uniformité et l'équité des méthodes de perception des frais d'utilisation du gouvernement, question qui, j'en suis sûr, préoccupe tous mes honorables collègues de la Chambre.

[*Français*]

Le projet de loi C-91 appuie en outre les objectifs et l'orientation générale de Fonction publique 2000, une initiative permanente du gouvernement.

Monsieur le Président, les députés de cette Chambre savent que le projet Fonction publique 2000 vise à réduire la bureaucratie et les contraintes internes, qui ont depuis longtemps nui aux efforts déployés par les gestionnaires de la Fonction publique en vue d'accroître l'efficience des programmes. «Les limites imposées à la gestion productive», pour reprendre les termes utilisés autrefois par le vérificateur général, ont empêché bon nombre de ministères de devenir ce que ce dernier a récemment appelé des «organisations performantes».

Elles ont aussi miné le moral des gestionnaires et des employés de la Fonction publique dont le but ultime est de servir le public au mieux de leurs compétences.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, parce que les Canadiens sont à la fois actionnaires et clients de la fonction publique, je souscris entièrement à l'adoption rapide de ces modifications importantes et la recommande fortement. Si vous me le permettez, je voudrais maintenant les décrire plus en détail.

Jusqu'à ce jour, le Conseil du Trésor a joué un rôle officieux en matière de planification et de gestion des biens immobiliers de la fonction publique. Les modifications rendront ce rôle officiel.

Plusieurs modifications visent à améliorer la gestion de la trésorerie et à moderniser les pratiques de paiement du gouvernement. Elles découlent de l'ardent désir du gouvernement de traiter plus équitablement tous les contribuables qui, pour la plupart remettent à temps les sommes qu'ils doivent au gouvernement.

Entre autres, certaines dispositions prévoient que les honoraires d'agences de recouvrement seraient dorénavant considérés comme des dépenses législatives, ce qui encouragerait les gestionnaires à avoir recours à ces agences.

Quant à la minorité des Canadiens qui négligent de rembourser dans un délai raisonnable les montants qu'ils doivent au gouvernement, imposant par ce fait même un fardeau financier à tous les contribuables, certaines dispositions nouvelles permettront d'émettre des règlements autorisant la facturation d'intérêt sur les comptes en souffrance et l'imposition de frais administratifs pour les chèques sans provision.

Le projet de loi renferme des dispositions visant à exonérer les contribuables de ces mesures pour des raisons humanitaires. Il prévoit, entre autres, un accroissement des pouvoirs de remise des dettes—non seulement les frais et les taxes—lorsque les mesures d'exécution et de perception sont considérées comme déraisonnables ou injustes dans les circonstances. Cette question a été soulevée notamment pendant le débat à la Chambre sur les paiements en trop aux anciens combattants, le 23 septembre 1988.

Les dispositions de remises sont importantes, car elles permettraient au gouvernement de recouvrer au moins une partie des centaines de millions de dollars qui lui sont dus, mais qui sont réputés «irrécouvrables», en renonçant à l'intérêt couru depuis longtemps en échange du paiement du principal. Ce faisant, nous appliquerions à tous les Canadiens, la même ligne de conduite que nous adoptons à l'heure actuelle à l'égard des sociétés d'État. Cette modification figure au nombre des recommandations formulées par le Comité sénatorial des finances dans son quatorzième rapport déposé en mars 1986.

Des dispositions ont également été ajoutées pour permettre au gouvernement d'avoir recours aux paiements électroniques et de s'adapter ainsi à la technologie de l'avenir et, de façon plus générale, pour qu'il adopte des pratiques modelées sur celle du secteur privé, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Français*]

D'autres modifications visent à clarifier et à étendre quelque peu la portée de dispositions actuelles de la Loi sur la gestion des finances publiques relatives au recouvrement des coûts et aux frais d'utilisation. Entre autres, elles assurent une imputation des coûts plus uniforme et équitable à l'échelle du gouvernement.

Ces modifications augmenteraient les possibilités de recueillir des recettes et de récupérer les coûts auprès des utilisateurs des programmes et des services du gouvernement, éléments qui figurent au premier plan des efforts du gouvernement en vue d'accroître son efficience et de réduire le déficit.

Par ailleurs, le gouvernement croit qu'il est plus juste pour l'ensemble des contribuables d'imposer des frais aux personnes qui utilisent réellement les services et les installations, lorsqu'elles peuvent être clairement identifiées. Cette mesure permet en outre d'améliorer la gestion et la répartition de ressources rares.

[*Traduction*]

Le projet de loi renferme d'autres dispositions qui permettraient à certaines activités gouvernementales de nature commerciale de s'adapter au mode de fonctionnement du secteur privé, en rajustant les niveaux de service pour répondre à la demande de la clientèle selon le principe de l'autofinancement intégral—ou à tout le moins partiel. Ces activités seraient alors moins dépendantes de la réserve de fonctionnement du gouvernement et respecteraient l'esprit de Fonction publique 2000 dont l'objectif manifeste est d'améliorer le service au public.

J'aimerais préciser que les dispositions concernant les frais d'utilisation et la possibilité de dépenser les recettes qui en découlent n'auraient pas pour effet de permettre aux ministères d'arrondir leurs crédits en imposant des frais d'utilisation. Seul le Parlement peut en effet autoriser les ministères à dépenser les recettes qu'ils perçoivent. Ces frais seraient autorisés par décrets et, par conséquent, seraient publiés dans la *Gazette du Canada*. Par ailleurs, conformément au processus de réglementation du gouvernement qui permet la participation du public, les utilisateurs seraient informés à l'avance et, au besoin, consultés avant que des frais ne soient fixés.

Les pouvoirs de dépenser seraient inclus dans des lois de crédits soumis à l'examen et à l'approbation du Parlement. Les arrangements facilitant la dépense des recettes et créant des fonds renouvelables ne seraient autorisés que s'ils donnent lieu à une amélioration marquée de la gestion.

Tout comme le vérificateur général, le gouvernement est d'avis que les frais d'utilisation ne devraient être dépensés que pour des activités existantes précises. Ils seraient liés directement aux dépenses subies et limités aux frais directs réels. L'interfinancement ou l'imputation à d'autres activités seraient strictement interdits.

• (1540)

Ces modifications appuieraient en outre les arrangements financiers nécessaires à l'établissement d'organisations novatrices et rentables, vouées à la prestation de services au public. Je citerai à titre d'exemple le concept des organismes de service spéciaux annoncé le 15 décembre 1989.

Le projet de loi, s'il est adopté, aidera le ministère des Finances dans sa gestion quotidienne de la dette publique. Par ailleurs, des modifications techniques permettront d'améliorer ou de clarifier environ 39 autres articles de la Loi sur la gestion des finances publiques, dont 25 portent sur la responsabilité et le contrôle des sociétés d'État.

Les modifications proposées qui touchent les sociétés d'État sont essentiellement de nature technique ou s'appuient sur des politiques qui ont déjà été adoptées et des leçons apprises depuis la refonte du système de contrôle et de responsabilité des sociétés d'État en 1984.

Je tiens à mentionner aux députés qu'un des faits marquants de la stratégie de gestion de la trésorerie lancée par le contrôleur général du Canada—stratégie qui, soit dit en passant, monsieur le Président, a connu un vif succès et a permis aux contribuables d'épargner un milliard de dollars depuis son entrée en vigueur, il y a cinq ans—est le recouvrement de millions de dollars de fonds excédentaires auprès des sociétés d'État.

Le gouvernement propose de modifier la Loi sur la gestion des finances publiques de manière à ce que les plans d'entreprise de sociétés d'État rentables exploitées dans un environnement commercial comporte une stratégie de versement de dividendes. Avec ces modifications à la Loi, les sociétés d'État rentables s'attendraient à verser un rendement sur les placements faits par les contribuables.

[*Français*]

Bien que selon la loi actuelle, le ministre de tutelle d'une société d'État et le ministre des Finances peuvent, moyennant l'approbation du gouverneur en conseil, exiger que cette société retourne au Trésor les fonds excédentaires, il n'existe pas de dispositions précises prévoyant que la planification des dividendes devienne partie intégrante du processus de planification de l'entreprise.

Le gouvernement croit cependant que ces sociétés ont l'obligation de verser des dividendes à leurs actionnaires—autrement dit, à tous les Canadiens—lorsqu'elles sont en mesure de le faire, bien entendu. Après tout, dans le secteur privé, il est normal qu'un actionnaire reçoive un rendement sur ses investissements. Le gouvernement est d'avis que les contribuables ordinaires ne doivent pas être pénalisés.

Par conséquent, monsieur le Président, les modifications proposées rendraient clairement officiel le fait que les sociétés d'État commerciales rentables seraient tenues de verser des dividendes, tout comme le font leurs compétiteurs.

Les propositions de versement de dividendes annuels feraient partie des plans d'entreprise des sociétés énumérées à l'annexe III de la Partie II, notamment Petro-Canada, le CN et la Société canadienne des postes. Le gouverneur en conseil pourrait cependant dispenser une société de cette obligation ou modifier la formule de versement des dividendes lorsqu'une telle mesure s'impose.

[*Traduction*]

Pour conclure, je crois que le projet de loi C-91, Loi portant modification de la Loi sur la gestion des finances publiques, satisfait la majorité des Canadiens qui croient que le gouvernement doit continuer à adopter des pratiques plus conformes à celles du secteur privé et que les clients qui utilisent des installations et des services particuliers du gouvernement devraient payer une juste part des coûts de prestation de ces services et de ces installations.

Les consommateurs nous ont fait savoir qu'ils s'attendront, pour les années 90 et celles qui suivront, à une meilleure qualité et à des niveaux de service plus élevés de la part des fournisseurs de biens et de service et ce, aussi bien des entreprises privées ou que des gouvernements. Le projet Fonction publique 2000 répond au désir exprimé par le grand public, tout comme le fait le projet de loi C-91.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre dit que ce projet de loi est conforme aux souhaits des Canadiens, qui veulent que le gouvernement adopte les pratiques du milieu des affaires, qu'il se tienne au courant des pratiques du secteur privé et qu'il fonctionne davantage comme les entreprises.

Par ailleurs, il dit que ce projet de loi est essentiellement d'ordre administratif. Je ne peux m'empêcher de dire que je trouve préoccupants les propos du ministre.

Il y a moins d'un mois, le ministre et des porte-parole du gouvernement ont déclaré qu'il n'y aurait pas de projet de loi sur les dispositions du programme Fonction publique 2000 tant que des consultations approfondies n'auraient pas été tenues avec les travailleurs, les syndicats et le public.

D'après les commentaires entendus aujourd'hui ainsi que la liste de noms de groupes consultés dans le cadre de Fonction publique 2000, il m'apparaît évident que le gouvernement ne consulte qu'une partie très limitée de la population canadienne, à savoir les grandes entreprises. Celles-ci dictent sa conduite au gouvernement en la matière. L'engagement qu'il a pris envers ses propres employés il a à peine un mois ne compte donc plus. Je dois dire au ministre que je suis très déçue de la voie qu'il a choisie dans ce projet de loi et qu'il nous a expliquée aujourd'hui.

Je suis profondément préoccupée, entre autres, par le fait que la fonction publique a un besoin pressant de revitalisation. Il y a un énorme besoin de réforme, de renouvellement du moral, de l'engagement et de l'excellence au sein de la fonction publique, et les fonctionnaires sont prêts à collaborer en ce sens. En mettant en oeuvre ce plan élaboré sans leur participation, le gouvernement réduit à néant les espoirs de réforme et de revitalisation réalistes et permanentes de la fonction publique.

Le gouvernement a entendu le point de vue d'un élément de la société, qui veut qu'il prenne exemple sur le secteur privé. À mon avis, on oublie qu'il y a une différence fondamentale entre les secteurs public et privé: nous ne sommes pas axés sur le profit, mais les ressources humaines.

Je voudrais parler de certains aspects du projet de loi. Le ministre a mentionné que la population serait consultée sur divers éléments du projet de loi. Or, il ne tient pas parole aujourd'hui en ce qui touche les engagements pris envers ses propres employés.

Des changements profonds se dessinent sur plusieurs plans, dans ce domaine. On progresse certainement sur le chemin de la privatisation du secteur public, et peut-être que dans le cercle restreint de ceux que le ministre et le gouvernement peuvent consulter, les gens sont entièrement d'accord avec ces progrès, mais je crois que la majorité des Canadiens ne le sont pas.

Parlons de certains des changements apportés aux sociétés d'État. Personne ne contestera que ces sociétés devraient être tenues de rendre compte de leurs actions à la population et qu'il faudrait définir la façon dont elles devraient le faire.

Mais je veux mettre en lumière la tendance qu'a ce projet de loi à fixer pour principal objectif aux sociétés d'État de faire des bénéfices plutôt que d'appliquer la politique de gouvernement. Nous avons été témoins des résultats désastreux d'une telle attitude dans plusieurs domaines. Le gouvernement ne croit pas au rôle public des sociétés d'État; il croit que lorsqu'elles deviennent rentables, elles n'ont plus leur place dans le secteur public. Ce projet de loi établit plus fermement cette attitude.

• (1550)

Je veux rappeler à la Chambre certains cas dans lesquels le gouvernement semble avoir oublié que les sociétés d'État ont pour rôle d'appliquer la politique du gouvernement.

Prenons d'abord VIA Rail. Si c'est là un exemple de la conception qu'a le gouvernement de la façon dont une société d'État peut adopter une attitude plus orientée vers la clientèle et être plus attachée à offrir un bon service, je peux assurer les députés d'en face que VIA Rail n'atteint pas son objectif.

La personne qui veut voyager en train ne peut maintenant plus le faire facilement: elle n'a pas de moyen facile d'obtenir un billet et ne peut pas changer ses plans de voyage sans difficulté. Dans n'importe quel aéroport du pays, je peux décider à la dernière minute de changer de vol et échanger mon billet. Je ne peux pas le faire avec VIA Rail. En fait, je ne peux même pas aller à la gare, prendre mon billet en payant avec ma carte VISA et monter dans le train. Les étudiants qui rentrent chez eux les fins de semaine pour rendre visite à leur famille, surtout parce qu'ils veulent un bon repas chaud le dimanche soir, ne peuvent pas quitter Ottawa après 18 heures le dimanche soir pour rentrer à Toronto, à Montréal ou à Kingston.

Nous voyons Air Canada et la façon dont le gouvernement aborde la question de la privatisation. Je me rappelle bien un programme juste avant qu'Air Canada ne soit privatisée, ou sur le point de l'être. Je voudrais en reparler à la Chambre aujourd'hui. M. Claude Taylor a dit, je m'en souviens, comme il pourrait bien gérer cette société si seulement il n'était pas gêné par la réglementation imposée par le gouvernement. J'ai pensé, quand à moi, que, s'il pouvait si bien la gérer, pourquoi ne pourrait-il

pas le faire dans l'intérêt du public aussi bien que pour les intérêts privés?

Nous voyons maintenant un peu plus d'un an plus tard qu'Air Canada est en difficulté et que la compétitivité dans l'industrie des transports aériens dans notre pays est incroyablement compromise. Nous assistons à une réduction du service et à une augmentation des coûts.

Nous constatons que la poste, d'après la conception du gouvernement sur la manière dont doivent fonctionner les sociétés d'État, fournit de moins en moins de services à de moins en moins de Canadiens et renonce à ce qui est le fondement de notre pays, à savoir l'égalité du service et des normes pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

J'hésite à accepter que les changements qui ont été apportés à ce projet de loi sur la façon dont les sociétés d'État vont rendre des comptes et vont être tenues responsables amélioreront le fonctionnement de ces sociétés. Ces changements ne feront, je pense, que les préparer un peu mieux à la privatisation et à la liquidation.

Quel avantage présente pour le public la liquidation des sociétés d'État? Vendre une société d'État et ne pas utiliser le produit de cette vente pour réduire la dette nationale, c'est un peu comme si on vendait sa maison pour payer sa note de chauffage. Si on liquide des biens, il faut s'en servir pour réduire ses dettes et le gouvernement ne l'a pas fait.

Au cours des six dernières années, il a vendu des sociétés d'État pour des milliards de dollars. Une partie de cette somme a-t-elle seulement servi directement à réduire la dette et à alléger le fardeau de plus en plus lourd que constituent les versements d'intérêt pour les contribuables canadiens? Je ne crois pas, monsieur le Président, puisque, depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, en 1984, la dette a plus que doublé.

En apportant des changements pour aider les sociétés d'État et les rendre plus responsables, le gouvernement devrait également réaffirmer son engagement envers la gestion des affaires publiques et le rôle que doivent jouer les sociétés d'État pour s'acquitter de leur obligation de servir les intérêts publics au lieu de simplement enregistrer des profits.

Par exemple, si nous voulions modifier le cadre de responsabilisation des sociétés d'État, nous devrions profiter de l'occasion pour inclure les études environnementales ainsi que les autres analyses et mécanismes dont traite le projet de loi, pourtant le gouvernement ne le fait pas. Au contraire, il réduit les obligations du président du Conseil du Trésor, qui n'est désormais tenu de déposer à la Chambre qu'un seul rapport annuel sur les activités des sociétés d'État au lieu de quatre.

C'est tout ce que j'avais à dire sur les sociétés d'État. Passons maintenant à certaines autres mesures de gestion financière abordées dans le projet de loi. Ce qui est embêtant, c'est que la population n'a pas assez de données sur la gestion financière du gouvernement pour évaluer cette mesure législative.

Nous nous méfions quelque peu des intentions du gouvernement quand il accroît les pouvoirs des agences de recouvrement, d'autant plus qu'il oblige les Canadiens à faible revenu à porter une plus grande part du fardeau fiscal. La TPS ne fera qu'aggraver la situation. Par ailleurs, aux termes du projet de loi, les renonciations aux créances du gouvernement se feront de plus en plus à la discrétion des ministres. Pourtant, le projet de loi voudrait accroître la capacité des agences de recouvrement de se saisir de quelques dollars dont certains Canadiens ne sauraient vraiment se passer.

À mon avis, il ne renferme rien qui soit de nature à restreindre l'utilisation que le gouvernement actuel pourrait faire des agences de recouvrement. J'aimerais dire un mot d'un domaine où nous avons des raisons de nous inquiéter de ce que le gouvernement n'a pas su expliquer suffisamment aux Canadiens comment il dépense leur argent et comment il devra rendre compte de son utilisation.

Alors que j'assistais à une séance du Comité des comptes publics il y a moins de six mois, j'ai été outrée lorsqu'un membre du comité a demandé si les fonctionnaires du Conseil du Trésor pouvaient lui dire si le gouvernement épargnait vraiment de l'argent en réduisant le nombre des fonctionnaires. Pouvaient-ils lui dire dans quelle mesure le gouvernement épargnait de l'argent en faisant effectuer des services en sous-traitance, en embauchant des contractuels, en s'adressant à des organismes de l'extérieur pour faire effectuer les travaux qu'effectuaient naguère les employés de la Fonction publique, et comment toutes les dépenses ainsi engagées se comparaient avec les dépenses que le gouvernement devait engager naguère pour faire effectuer les mêmes travaux par des employés permanents travaillant depuis longtemps à la Fonction publique. J'ai été tout à fait outrée lorsque les fonctionnaires du Conseil du Trésor lui ont répondu qu'ils n'en savaient rien, étant donné qu'ils ne conservent aucun registre à ce sujet. Il n'y a pas lieu de s'étonner si les Canadiens n'ont plus confiance dans les méthodes de gestion financière du gouvernement.

J'aimerais dire un mot de certaines des coupes que le gouvernement a annoncées vendredi dernier et qui suscitent chez nous une vive inquiétude. C'est dû vraisemblablement à la façon dont cela s'est fait. Pendant plus d'une semaine avant la présentation du budget des dépenses vendredi dernier, celui qui se prétend premier ministre a

cherché à faire croire à la Chambre que le gouvernement allait réduire en quelque sorte l'ampleur de ses programmes et de ses dépenses afin de financer les activités de nos effectifs militaires dans la région du Golfe.

Or, nous avons appris vendredi dernier que le gros des dépenses excédentaires du gouvernement n'était pas dû aux activités de nos effectifs dans la région du Golfe, mais bien à la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement. En effet, le gouvernement a dû dépenser 2,5 milliards de dollars de plus pour assumer la hausse du service de la dette publique due à sa politique des taux d'intérêt élevés, cette même politique qui fait perdre aux Canadiens leur maison et leur emploi. Qui plus est, cette politique est responsable de l'augmentation du nombre des faillites. Quand les temps économiques sont durs, les gens se noient, faute de pouvoir maintenir leur tête hors de l'eau. Ce n'est pas à cause des activités de nos forces armées dans la région du Golfe que le gouvernement doit effectuer des coupes sombres dans ses programmes. C'est à cause des dépenses supplémentaires de 2,5 milliards de dollars qu'il doit effectuer du fait de sa politique des taux d'intérêt élevés.

Puis, il a dépensé 300 millions de dollars de plus au chapitre de la TPS, cette taxe dont personne ne veut. À quoi donc sert la plus grande partie de cet argent? À préparer les structures propres à imposer cette taxe aux Canadiens. Puis, comble de l'injure, elle sert à préparer la propagande visant à les convaincre que cette taxe est de leur goût. Pis encore, le gouvernement leur fait parvenir des chèques, leur fait croire qu'ils voudront payer encore plus d'impôts l'année prochaine. Cela fait plus d'une semaine que le premier ministre nous parle des besoins des troupes canadiennes déployées dans le Golfe. Puis il dépose des états financiers qui révèlent que moins de 10 p. 100 des dépassements de coûts sont attribuables aux forces présentes dans le Golfe. Cela constitue une véritable insulte pour les Canadiens. Le gouvernement se sert en fait des hommes et des femmes qui sont appelés à nous défendre loin de chez nous.

• (1600)

Je voudrais vous parler d'autres compressions annoncées vendredi, qui illustrent parfaitement bien la mauvaise gestion financière dont est coupable le gouvernement. Nous ne prévoyons pas de construire un nouvel édifice qui abritera les Archives; nous ne ferons pas de réfection dans l'édifice actuel, non plus. Nous allons devoir vivre un autre hiver avec des canalisations qui gèlent et des documents historiques irremplaçables qui seront perdus comme l'année dernière.

Selon un rapport publié récemment, le gouvernement n'est pas en mesure de faire face à un déversement pétrolier mineur, encore moins majeur. De plus, la garde côtière aurait besoin de 25 p. 100 de fonds additionnels pour protéger adéquatement nos océans et nos voies navigables.

Le rapport du vérificateur général révèle que le ministère de l'Environnement ne dispose d'aucun mécanisme pour surveiller les déversements en mer. Toujours selon le même rapport, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'est pas appliquée de façon assez sévère. En effet, sur les 3 000 enquêtes qui ont été effectuées en vertu de la Loi, seules trois ont donné lieu à des condamnations.

Le rapport déposé vendredi nous dit que les compressions déjà pratiquées dans le budget du ministère des Transports seront maintenant annulées, la sécurité aérienne des passagers canadiens ne pouvant plus être assurée. Le gouvernement avait été informé de la situation à l'époque lorsqu'il a réduit le nombre d'employés affectés à la sécurité aérienne. Toutefois, il a tenu à aller de l'avant avec les compressions. Et voilà qu'il reçoit maintenant ce rapport absolument accablant sur la sécurité aérienne au Canada. Le rapport signale que le pourcentage d'accidents est deux fois plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Le gouvernement recommence à doter des postes et à prévoir des fonds pour les dépenses de fonctionnement qu'il n'aurait jamais dû couper.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et surtout la Direction générale de la protection de la santé, subit des compressions budgétaires alors que les coûts des soins de santé montent en flèche.

Le budget du ministère de l'Emploi et de l'Immigration est lui aussi réduit, alors que le vérificateur général a reproché au gouvernement de ne pas faire assez pour les immigrants et les réfugiés, de ne pas procéder à des examens sécuritaires assez rigoureux, et de ne pas soumettre les entrepreneurs immigrants à des mesures de contrôle plus sévères.

Le budget du ministre de l'Emploi et de l'Immigration est réduit alors que les centres d'emploi du Canada ne peuvent rien faire d'autre que d'émettre des chèques. Ils ne peuvent aider les gens à trouver un emploi en cette période où le taux de chômage est très élevé parce qu'ils sont incapables d'aider les employeurs à trouver des travailleurs pour occuper leurs emplois.

Il y a toute la question de l'environnement dans de nombreux ministères touchés par les réductions annoncées vendredi, en dépit des assurances données par le gouvernement. Nous n'avons encore obtenu aucune explication claire de la raison pour laquelle nos forces armées, qui sont de toute façon payées et équipées au Canada, nous coûtent tout à coup des centaines de millions de dollars de plus, du seul fait qu'elles se trouvent dans un endroit différent.

Dans son rapport, le vérificateur général indique que le nombre d'officiers et de sous-officiers augmente régu-

lièrement, alors qu'il y a de moins en moins d'unités à diriger. Les officiers de rang supérieur semblent maintenant disproportionnellement nombreux, comparativement à l'ensemble des forces armées et au nombre d'unités. Le vérificateur général a aussi critiqué le service médical des forces canadiennes. Il n'est donc pas surprenant que les Canadiens et le Parti libéral soient méfiants face à tout projet de loi du gouvernement qui concerne la gestion financière compte tenu de la performance de celui-ci dans ce domaine.

Je veux mentionner certains points précis de ce projet de loi. Le gouvernement étend l'application des frais d'utilisation à pratiquement tout ce qu'il fournit, directement ou par l'entremise d'un organisme. Pourtant, le gouvernement se protège contre de tels frais. J'ai remarqué en lisant le projet de loi que lorsque le gouvernement imposera de plus en plus de frais, le rajustement en conséquence se fera automatiquement.

Je ne pense pas que l'on fasse allusion à un ajustement à la baisse des frais. Le rajustement des frais est automatique, mais nous avons discuté à maintes reprises ici de divers projets de loi et nous avons demandé en vain au gouvernement d'inclure dans ceux-ci ou dans les règlements pertinents un rajustement automatique des avantages aux Canadiens.

La récupération de la pension de sécurité de la vieillesse touchera un nombre de plus en plus important de Canadiens ayant un revenu peu élevé, parce que le gouvernement n'a pas prévu un mécanisme d'indexation automatique pour protéger les personnes âgées contre cette récupération de plus en plus marquée. À mesure que leurs revenus et l'inflation augmentent, ceux dont les salaires sont peu élevés seront malheureusement touchés par cette récupération. Ce sera notamment le cas des familles ayant des revenus réels de plus en plus bas.

Toutefois, lorsque le gouvernement propose une mesure législative lui permettant d'imposer des frais, il sait fort bien comment s'y prendre pour se protéger de l'inflation.

Dans ce projet de loi, il se permet d'imposer un intérêt sur les sommes qui lui sont dues, même lorsque ces sommes résultent en fait d'un paiement en trop fait par lui ou encore d'une erreur de sa part. Il veut pouvoir récupérer cet argent du contribuable, peu importe le temps qui s'est écoulé, et extorquer la somme en cause, en plus d'exiger le paiement d'intérêts.

Il veut imposer des peines lorsque les paiements ne sont pas effectués dans les trente jours. Pourtant, demandez à ceux qui font affaire avec le gouvernement si celui-ci les paie souvent dans les trente jours suivant la facturation de leurs services.

C'est ce même gouvernement qui ne tient pas compte de ce que les lois soient adoptées ou non pour imposer des coûts aux Canadiens. Il essaie de vendre une taxe qui n'a même pas été adoptée par la Chambre. Il perçoit auprès des Canadiens d'un bout à l'autre du pays des primes d'assurance-chômage plus élevées pour la période remontant jusqu'à janvier dernier, alors qu'il n'avait pas le pouvoir légal d'exiger ces primes tout en refusant de donner un caractère rétroactif aux prestations que ces cotisations plus élevées sont censées assurer.

Il refuse de verser aux mères, aux parents et aux parents adoptifs les prestations auxquelles ils ont droit en vertu du nouveau projet de loi et refuse de verser aux travailleurs canadiens les allocations de formation auxquelles ils ont droit aux termes du nouveau projet de loi, même s'il leur fait payer des cotisations plus élevées depuis janvier et que nous sommes maintenant en novembre.

Le gouvernement a empoché des millions et des millions de dollars qu'il a fait payer aux travailleurs canadiens, argent qui était censé leur être versé sous forme de prestations d'assurance-chômage lorsqu'ils seraient sans emploi. Des centaines de milliers de travailleurs de plus sont sans emploi maintenant. Le gouvernement a empoché cet argent. Il n'a pas amélioré les prestations. Il n'a pas amélioré les programmes de formation. Il perçoit des cotisations accrues depuis 11 mois mais n'a encore rien donné de plus aux travailleurs. Il a laissé de nombreuses familles à se demander si elles auront droit aux prestations parentales selon qu'elles ont un enfant le 15 novembre ou le 16 novembre.

• (1610)

Si le gouvernement peut percevoir des cotisations de façon rétroactive tout à fait illégalement, personne ne comprend pourquoi il ne peut pas verser aux Canadiens, de façon rétroactive, les prestations auxquelles ils ont droit.

Le gouvernement peut bien prétendre s'il le veut que c'est un simple projet de loi d'ordre administratif. C'est beaucoup plus que cela. C'est un élément du programme de droite que nous voyons maintenant depuis six ans dans notre pays, qui nous a plongé dans une récession, qui nous a donné un taux de chômage à la hausse et qui a laissé les Canadiens dans l'incapacité de garder leur maison à cause des taux d'intérêt élevés.

Le député d'en face voudrait peut-être que je m'assoie pour qu'il puisse parler pendant un moment. Il parle fort, mais ses paroles sont vides de sens.

Il y a de plus en plus de faillites au Canada. Pour la première fois, nous avons un gouvernement qui a délibé-

rément plongé le pays dans une récession, qui a délibérément enlevé aux gens leur gagne-pain, qui a délibérément mis les Canadiens dans une situation où il est devenu très difficile ou impossible pour eux de subvenir aux besoins essentiels de leur famille.

En terminant, je veux répéter ce que j'ai dit au début de mon discours. Je ne vois pas comment le gouvernement peut s'attendre à ce que ces gens qui paient des impôts en pensant obtenir des services en retour lui fassent confiance lorsqu'il est question de droits d'utilisation, d'impôts, de taux d'intérêt et de sociétés d'État, parce que ce gouvernement est en train de démanteler systématiquement les institutions qui faisaient du Canada un pays uni.

Les prochaines élections, qui se solderont par la défaite du gouvernement conservateur, ne viendront jamais assez tôt.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que j'ai apprécié le fait que le ministre m'ait parlé brièvement avant de présenter le projet de loi, pour m'annoncer qu'il allait le faire et pour préciser, comme il l'a fait aujourd'hui, que la mesure à l'étude revêt presque intégralement un caractère administratif.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance au Service de recherche de la bibliothèque du Parlement pour avoir produit très rapidement une étude du projet de loi qui confirme ce que le ministre a dit, sans toutefois aller dans les détails.

J'ai également profité du temps dont je disposais pour consulter l'un des syndicats qui représente un grand nombre de fonctionnaires fédéraux au sujet de projet de loi. Jusqu'ici, sauf en ce qui concerne l'un des articles, le syndicat en question n'a rien trouvé dans cette mesure qui puisse inquiéter les fonctionnaires.

Compte tenu de tout cela et de ce que j'ai appris du ministre de la part de ceux qui ont eu affaire à lui, j'accepte sa parole. Par conséquent, en me basant sur l'étude de la Bibliothèque du Parlement, sur l'avis des syndicalistes que j'ai consultés et surtout sur les affirmations du ministre au cours des entretiens que j'ai eus avec lui un après-midi puis un autre soir, je peux croire qu'il s'agit essentiellement d'une mesure d'ordre administratif.

J'ai cependant quelques questions à poser. C'est en effet le genre de projet de loi qu'on ne peut se limiter à examiner en principe au stade de la deuxième lecture. Comme le ministre l'a dit, il traite de 70 articles différents de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Je vais parler brièvement du projet de loi en termes généraux, mais je tiens aussi à poser des questions au sujet de certaines dispositions.

Le ministre a mentionné non seulement que le projet de loi traite de 70 articles, mais aussi qu'il y a eu d'importantes consultations. Il n'a cependant pas précisé avec qui. D'après le projet de loi et le rapport que j'ai en main, je suppose que les consultations se sont intégralement tenues à l'intérieur du ministère et du Conseil du Trésor.

Je ne dis pas que cela soit mauvais mais je suis sûr que nous aurons l'occasion plus tard, au stade du comité, de demander qui a participé aux consultations et quel en a été l'objet.

Il a dit au cours de ses remarques que, lorsque le moment viendrait de modifier les frais, par exemple, il y aurait de nouvelles consultations auprès des personnes touchées. Je me demande si ces consultations seront sérieuses. Lorsque le ministre ou quelqu'un d'autre décidera de modifier des frais, ce sera très probablement un rajustement à la hausse, comme l'a dit la députée qui m'a précédé. Et il n'y aura pas vraiment de consultations sérieuses; on se contentera d'expliquer aux gens pourquoi le gouvernement juge l'augmentation nécessaire.

On parle d'accroître l'efficience du service. Le ministre ne l'a pas dit, que je sache, mais il parle en fait de diverses recommandations que le vérificateur général lui a faites tout au long des années. Le vérificateur général fait des recommandations, le Comité des comptes publics en fait aussi depuis environ cinq ans. Je soupçonne, d'après ce que j'ai lu et entendu, que ces recommandations demandaient bien plus d'accroître l'efficience dans la prestation des services qu'à rajuster à la hausse les recettes du gouvernement; même si le ministre a dit dans son allocution qu'un des objectifs du projet est d'augmenter de façon appréciable les recettes du gouvernement, il n'a pas donné plus de précisions. Je me demande au juste ce qu'il faut entendre par là.

Je suis au courant des problèmes qui ont surgi en Colombie-Britannique, où on a rajusté certains frais sur

une période de trois ans. Quand nous avons fait le total des trois années, nous avons constaté que les rajustements de prix rapportaient 500 millions de plus par année. Le terme «appréciable» convient dans le cas de l'économie ou du gouvernement d'une province de la taille de la Colombie-Britannique, comparativement au gouvernement du Canada. Si le relèvement des frais a été de 500 millions sur trois ans, je me demande quel est le total pour le gouvernement du Canada. Il pourrait être très considérable. Je suis sûr que dans ce cas-là il y a eu aussi des discussions avec les intéressés, mais les hausses n'ont pas été moins fortes pour autant.

Je ne sais pas ce qu'il en est des modifications à la gestion des terres. Je conclus de la lecture du projet de loi et du rapport de la Bibliothèque qu'il s'agit simplement, comme le ministre l'a dit, de consacrer dans la loi la pratique courante. Si c'est bien le cas, je suis d'accord et j'estime qu'il était temps de le faire. Je n'ai aucune raison de penser qu'il en est autrement.

On peut difficilement s'opposer à ce que des intérêts soient exigés sur les comptes en souffrance. Il faut payer ses comptes à temps. Il faut payer des intérêts partout ailleurs, pourquoi pas au gouvernement? Je ne pense pas à des particuliers comme vous et moi, monsieur le Président. Je pense aux grandes entreprises dont c'est une pratique de gestion de trésorerie d'attendre le plus longtemps possible, surtout quand il s'agit de payer le gouvernement. Dans ces cas-là, je serais en faveur car je crois que l'apport de fonds au Trésor public serait considérable.

Je répète ce que je disais tout à l'heure, que dans la mesure où le gouvernement applique les recommandations du vérificateur général, nous pouvons tous nous réjouir qu'il trouve enfin le moyen de légiférer sur des modifications qui ont été recommandées par le vérificateur général ou le Comité des comptes publics et qui sont en vigueur depuis deux ou trois ans. C'est une heureuse mesure administrative qui mettra en accord la Loi sur la gestion des finances publiques et les façons de procéder du gouvernement.

C'est l'article 6 qui traite des hausses de prix pour les services. Je veux évidemment savoir de combien d'argent il est question au juste. Si la somme est de 500 millions par année dans le cas de la Colombie-Britannique, ce que le gouvernement fédéral retirera ainsi de l'économie pourrait se chiffrer par milliards.

Nous ignorons de combien les droits seront relevés et qui sera touché. L'augmentation de certains droits se justifie pleinement du point de vue commercial. Une société d'État ou un service gouvernemental qui sont strictement à but lucratif devraient payer de tels frais et une hausse est raisonnable. Mais il est parfois difficile de distinguer entre un service public et une entreprise commerciale.

• (1620)

Par exemple, selon mes notes, la Société canadienne des postes n'est pas visée par l'annexe, mais elle constitue notamment une entreprise commerciale dans la mesure où elle trie et distribue la publicité-rebut. C'est là un service strictement commercial qui devrait être autosuffisant. Dans la mesure où la Société canadienne des postes livre le courrier dans les régions rurales, elle offre aussi un service public. Ce service ne devrait pas forcément être autosuffisant à tous les points de vue, mais il me semble qu'en ayant comme politique de fermer les bureaux de poste ruraux, de réduire les services de livraison du courrier dans les régions rurales et de privatiser ce service, la Société canadienne des postes ne se conduit pas comme une société d'État créée, du moins en partie, pour offrir un service à la population.

VIA Rail est un autre bon exemple de cela. On a réduit les services de VIA Rail qui n'étaient pas forcément rentables au plan commercial mais qui assuraient néanmoins le transport de personnes et de marchandises, ce qui est important dans un pays comme le Canada, qui s'étend sur quelque 4 000 milles d'est en ouest et qui a besoin d'un service de ce genre pour unir les deux extrémités du pays, contrairement à un pays où le réseau de transport peut très bien relier le Nord et le Sud sans le pouvoir d'unification qu'offrent un ou deux chemins de fer nationaux.

Il y a donc des différences. On ne peut pas exiger d'une société d'État qu'elle fasse des profits, sans examiner d'abord les divers secteurs d'activité de cette entreprise. Il serait concevable que la prestation de certains services rapporte des bénéfices, mais il y a des services que le gouvernement devrait être prêt à offrir simplement pour rendre service à la population canadienne. À mon avis, il

n'est pas absolument nécessaire que toutes les sociétés d'État réalisent des bénéfices.

Lorsque le gouvernement propose d'inscrire de nouvelles sociétés à la partie II de l'annexe III, posant comme condition que ces sociétés d'État exercent leurs activités comme des entreprises commerciales et qu'il soit raisonnable de croire qu'elles verseront des dividendes, force est de se demander s'il pense à des sociétés en particulier. Le gouvernement songerait-il à inclure des sociétés qui ne répondent pas à ces conditions à l'heure actuelle? Chercherait-il à les rentabiliser d'abord en faisant payer aux contribuables canadiens le prix qu'il faut pour que ces sociétés réalisent des bénéfices? Est-ce là son intention? Ou veut-il que ces sociétés versent des dividendes à l'État? Ce ne serait qu'un moyen détourné de majorer les impôts des contribuables canadiens.

Lors de la présentation du budget, il y a une dizaine de mois, le gouvernement a fait beaucoup de bruit autour du fait qu'il ne comportait aucune hausse d'impôt. Il a omis de mentionner que des augmentations ne prenant effet qu'en 1990 avaient été prévues l'année précédente et même l'année d'avant. C'est dire que, même si le gouvernement n'a pas présenté, en 1990, de mesure législative portant majoration d'impôt, il y aura néanmoins des augmentations d'impôt cette année, à cause de l'entrée en vigueur de mesures prises antérieurement. Ce n'est pas dire toute la vérité que de dire que cela fera autre chose qu'ajouter des milliards de dollars aux recettes du gouvernement, comme je l'ai laissé entendre, que les dividendes auront un effet compensateur et que cela ne constitue pas une augmentation d'impôt.

Quand le prix des timbres augmente, on se dit que l'argent va au gouvernement, même si Postes Canada est une société d'État. Taxe, impôt, peu importe. Ce qu'on sait, c'est que le gouvernement vient chercher plus d'argent dans nos poches, sans rien donner en retour. Dans le cas de Postes Canada et de VIA Rail, le gouvernement se trouve en fait à prendre plus pour donner moins. Par conséquent, il n'est pas tout à fait vrai que les impôts n'augmentent pas.

Que mijote encore le gouvernement? Je ne crois pas que cet article ait uniquement pour but de donner suite à une recommandation du vérificateur général. Ce n'est pas une certitude, mais c'est ce que je pense. Il me semble que le gouvernement doit avoir une idée précise en tête s'il cherche à rentabiliser certaines sociétés d'État au point qu'elles devront verser des dividendes à l'État, pour que l'État augmente ses recettes sans hausser les impôts, mais en prenant quand même l'argent dans les poches des contribuables canadiens.

Je me réjouis de constater un changement qui est apporté—et qui vise à autoriser le gouvernement à effectuer des paiements par voie électronique. Ainsi, le gouvernement pourra faire ses paiements avec moins de retard, ou plus rapidement si vous préférez, et réduira la paperasse. Il sera plus efficace. Il s'agit peut-être d'une recommandation du vérificateur général.

Parmi les dispositions les plus importantes, il y a l'obligation pour les sociétés de rendre compte de leurs plans d'entreprise régulièrement; de présenter des budgets et des rapports annuels; de réaliser des vérifications approfondies, y compris des vérifications intégrées et des vérifications de l'optimisation des ressources, connues sous le nom d'examens spéciaux. C'était évidemment une des recommandations qu'avait faites le vérificateur général à plus d'une reprise. Il est excellent que cela soit maintenant prévu par la loi. Espérons que le gouvernement franchira l'autre étape, s'il ne l'a pas déjà fait—il peut l'avoir fait dans certains cas—et fera ce qu'il a annoncé, c'est-à-dire de proposer d'intégrer ce changement dans la loi.

Quant aux dividendes versés par les sociétés d'État, j'ai ici la liste de celles qui l'ont fait en 1988 et 1989. La Société canadienne des ports a versé, en 1988, des dividendes de 100 000 $ et, en 1989, de 70 000 $. Voilà, à mon avis, une activité commerciale qui pourrait bien donner des profits, dont au moins une partie reviendrait régulièrement à l'État.

Il y a aussi la société de chemins de fer Canadien National, dont la loi exige le versement de dividendes d'un montant déterminé. Cette loi est en train d'être modifiée de sorte que cette société ne sera pas tenue de verser un montant déterminé. En 1988, ce montant était de 56,5 millions de dollars et, en 1989, de 41,2 millions de dollars.

Je crois que le Canadien National, plus que le Canadien Pacifique, offre des services en raison de son réseau de voies ferrées qui est très étendu dans les régions éloignées et dont la société a hérité quand elle a rassemblé toutes les sociétés qui ont fait faillite. Une politique

nationale prévoyait, entre autres, de desservir par voie ferrée de nombreuses collectivités partout au Canada, dans les Prairies aussi bien qu'ailleurs dans les autres provinces.

Exiger que cette société verse annuellement à l'État des dividendes d'un montant déterminé n'est pas équitable pour la population. Si elle pouvait fonctionner de façon rentable et donner des bénéfices, sans que les services à la population diminuent, oui, elle devrait verser des dividendes. Or, comme il est établi dans la loi qui précède ce changement, le Canadien National doit verser de tels dividendes chaque année. La seule façon dont la société peut le faire, c'est en empruntant ou en augmentant les frais qu'elle impose à ceux qui croyaient obtenir un service d'une société d'État, plutôt que d'une société qui réalise des profits.

La corporation du port de Halifax est un autre exemple. Il est raisonnable de s'attendre à ce que la corporation du port de Montréal soit rentable et verse des dividendes.

Petro-Canada, rien. Évidemment, le cas de cette société a été discuté en profondeur à la Chambre et il le sera probablement encore. C'était un instrument de politique gouvernementale. Il est important que nous exploitions les ressources énergétiques du Canada. Le gouvernement a décidé de légiférer pour confier cette tâche au secteur privé. C'est regrettable. Je ne peux pas commenter une décision de la Chambre, je le sais. Petro-Canada n'a pas versé de dividendes. Sa position financière ne lui permettait pas de le faire, mais elle a largement contribué, au nom des Canadiens, à l'exploration et à la mise en valeur de ressources énergétiques. Nous avions besoin de cette contribution au Canada, étant donné que nous avons besoin d'énergie et que nous en consommons plus, par personne, que tout autre pays du monde. Il importait que nous ayons un instrument de politique gouvernementale qui pouvait être utilisé dans le domaine énergétique en particulier. Je dirais même que la société n'est pas allée assez loin. Elle n'aurait pas dû être limitée exclusivement à l'énergie pétrolière. Elle aurait pu faire bien d'autres choses, mais elle ne versait pas de dividendes, et pour cause.

• (1630)

La Monnaie royale canadienne n'avait pas payé de dividendes en 1988, mais elle en a versé 60,4 millions en 1989. C'est un bon exemple d'entreprise commerciale qui pourrait être rentable et qui devrait verser une partie de ses bénéfices à l'État, sous forme de dividendes. Je suis en faveur de cela.

Je ne suis pas contre l'idée que les sociétés d'État versent des dividendes, mais je suis contre l'idée que la loi les oblige à le faire indépendamment de ce qu'elles gagnent. Je m'oppose à ce qu'elles ne puissent pas fournir un service dans le cadre de leurs activités, mais je ne m'oppose pas au principe général voulant que certaines sociétés d'État versent des dividendes. C'était l'article 7 de l'annexe III qui prévoyait un taux de dividende fixe pour le Canadien National et ce projet de loi modifierait cette disposition.

J'ai soulevé des questions à ce sujet. La plus intéressante—à mon avis, évidemment—et celle dont je parlerai—parce que ce projet de loi ira certainement au comité où nous aurons l'occasion de le discuter en détail, article par article, concerne ce que le gouvernement entend par la contribution substantielle à la réduction du déficit dont le ministre a parlé. Ce sont les mots qu'il a employés, je crois.

Si le gouvernement prend un moyen détourné pour recueillir beaucoup plus d'argent afin de réduire le déficit sans présenter de projet de loi modifiant explicitement la Loi sur la gestion des finances publiques dans ce but, je m'oppose au principe de ce projet de loi, si tel est ce principe.

Ce n'est pas explicite. Je ne peux pas voter contre le projet de loi parce qu'il n'est pas une simple mesure corrective d'ordre administratif mais bien parce qu'il vise à apporter une contribution substantielle à la réduction du déficit. Je regrette que le gouvernement utilise un bon projet de loi correctif comme celui-ci de façon à en retirer une contribution substantielle à la réduction du déficit.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant la reprise du débat, je dois, conformément à l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe, l'environnement; le député de London-Est, le logement; le député de Winnipeg-Nord, la santé.

Nous reprenons le débat.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, en abordant aujourd'hui le projet de loi C-91, j'ai un certain nombre d'observations à faire, dont beaucoup se rapportent à la gestion des finances publiques ou à leur mauvaise gestion. Il serait difficile pour le profane de lire une mesure législative de la nature et de l'ampleur du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, mais heureusement que nous avons de bons recherchistes et de bons conseillers en la matière.

Beaucoup des améliorations qui sont énumérées ici ont été recommandées au fil des années par notre Comité des comptes publics qui en a proposé récemment un certain nombre. Prenons par exemple le cas des créances garanties par l'État qui ne seront vraisemblablement pas recouvrées et qui devront maintenant être ajoutées à la dette nationale du Canada; ce n'était pas le cas auparavant. Tout le monde savait que nous ne pourrions jamais recouvrer beaucoup de ces créances garanties par l'État, mais c'est une bonne chose de les intégrer maintenant dans les comptes publics du pays et de les déclarer comme un élément de la dette nationale, car nous allons sans doute avoir à les payer plus tard de toute façon. C'est une bonne initiative, une mesure que le vérificateur général souhaitait depuis un certain temps.

J'ai plusieurs observations à faire à propos de la mesure à l'étude. Bien qu'elle fasse ressortir tous les bons points du gouvernement, nous ne voulons pas que ce dernier ne l'exploite pour répandre ce qu'il considère comme ses bonnes nouvelles et ses mises à jour et ainsi de suite, et je tiens donc à exposer les lacunes sous-jacentes fondamentales et générales de la gestion des finances publiques aujourd'hui au Canada. Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques. C'est à bien des égards un projet de loi correctif d'ordre administratif, car il porte sur des questions de détail qui ont évolué ces cinq dernières années dans le domaine de la gestion financière et des pratiques de contrôle du gouvernement, et sur lesquelles le vérificateur général et le Comité des comptes publics ont formulé des recommandations à de nombreuses occasions.

Bon nombre de ces correctifs sont apportés à la suite des recommandations de ces deux entités. Je tiens à féliciter le vérificateur général de ses observations très constructives au cours des dernières années. Je sais que lorsqu'on est au pouvoir, les rapports de vérificateurs généraux ne plaisent pas toujours. J'ai siégé en face pendant un certain nombre d'années et je sais comment on se sent dans ces circonstances. Il est indispensable pour un gouvernement d'avoir un bon vérificateur général qui peut compter sur de bons collaborateurs. J'estime que la Chambre des communes du Canada est bien servie par l'organisation du vérificateur général, c'est-à-dire par tous les membres de son personnel.

Il n'y a rien de foncièrement mauvais dans ce projet de loi. Comme je l'ai dit, c'est un projet de loi correctif d'ordre administratif. La plupart du temps, il ne fait que consacrer dans une loi les points qui sont pratique courante. Par conséquent, les libéraux sont très heureux de voir ces modifications devenir officielles, mais il reste de nombreux secteurs où le gouvernement a fait preuve d'une mauvaise gestion, et il n'a aucune raison de se féliciter.

La dette publique a doublé en cinq ans, passant de 170 milliards à 351 milliards de dollars. Le plus angoissant dans tout cela, c'est que, malgré toutes les hausses d'impôt et les belles paroles du gouvernement, nous sommes maintenant en voie de tripler la dette nationale. Cela est effectivement très angoissant.

Le gouvernement a raté l'occasion de faire des réductions substantielles dans le déficit pendant cinq ans de croissance économique à l'échelle mondiale. Le gouvernement a eu cinq des meilleurs années de croissance et, malgré cela, le déficit et la dette nationale ont continué à croître. Pourtant, en 1984, les conservateurs avaient fait campagne en disant aux gens qu'il n'y avait rien de plus facile que de réduire la dette nationale. Ils ont réussi, en six ans de pouvoir, à faire augmenter la dette plus qu'elle n'avait jamais augmenté depuis la Confédération. Il n'y a pas de quoi être fier, monsieur le Président.

Le déficit augmente, au lieu de baisser comme le gouvernement voudrait nous le faire croire. Regardons les chiffres. Le déficit est passé de 28,1 milliards en 1987-1988, à 28,7 milliards en 1988-1989 et 30,5 milliards en 1989-1990. Beaucoup d'efforts ont été faits pour que le ministre des Finances ne perde pas la face. C'est la troisième vague de coupes dans la fonction publique du Canada et l'impression, chaque fois qu'il y a une mesure comme celle-ci, c'est que l'on frappe la région d'Ottawa.

Cependant, il faut savoir que trois fonctionnaires sur quatre vivent à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. Ils sont répartis dans tout le pays, depuis Halifax jusqu'à la côte ouest et depuis le sud du Canada jusqu'au cercle polaire. Il est facile d'attaquer les fonctionnaires, car ils ne peuvent pas se défendre.

Donc, pendant que vous attaquez la fonction publique et que vous réduisez le nombre des fonctionnaires, vous racontez à ceux qui veulent le croire que c'est une bonne chose et vous vous en vantez pour qu'on vous admire. Ensuite, vous embauchez des sous-traitants pour faire ce que faisaient les fonctionnaires auparavant. Vous préten-

dez bien sûr que, ce faisant, vous économisez de l'argent. Sachez, monsieur le Président, qu'il y a quelques semaines nous avions le Conseil du Trésor, le Conseil privé et le vérificateur général devant le Comité des comptes publics. J'ai expressément demandé aux témoins une comparaison de ce qu'il en coûterait pour faire faire le travail à contrat et de ce qu'il en coûterait si on maintenait en poste les fonctionnaires nécessaires pour s'en acquitter. Ils m'ont répondu qu'ils pouvaient obtenir ces chiffres.

• (1640)

Ils n'ont pas mis longtemps avant de se rétracter. Le Conseil du Trésor m'a répondu en ces termes: «Nous regrettons de ne pouvoir vous fournir les renseignements que vous avez demandés relativement aux marchés de services personnels qui remplacent les services de fonctionnaires, mais le Secrétariat du Conseil du Trésor ne tient pas ce genre de données. À notre connaissance, les ministères ne tiennent pas non plus de statistiques à ce sujet. Nous n'avons pas recueilli de données visées au paragraphe ci-dessus, au sujet des marchés de services personnels qui auraient remplacé le recours à des fonctionnaires. De plus, il est probable que nos statistiques ne portent pas sur l'ensemble des marchés de services, mais seulement sur ceux qui intéressent les deux domaines mentionnés.»

Sur quoi les députés conservateurs s'apppuient-ils pour clamer, d'un océan à l'autre, qu'ils ont réduit les effectifs de la fonction publique à tel niveau et que c'est une chose remarquable? Ils prétendent qu'en confiant le travail à contrat, on économise, mais ils n'ont pas de statistiques pour étayer leurs dires. Ce ne sont que de beaux discours. C'est vraiment renversant ce que l'on découvre. Ils vous promettent des informations et vous découvrez ensuite qu'ils n'ont aucune donnée à ce sujet.

En pratiquant de nouvelles compressions des effectifs de la fonction publique, le gouvernement n'en réduit pas simplement le personnel; il mine aussi le moral des employés de l'État qui se demandent quand le couperet s'abattra sur eux. Ce n'est pas ainsi qu'on obtient le meilleur de ses employés. La fonction publique du Canada a été le bouc émissaire de ce gouvernement à maintes occasions. Le gouvernement paiera cher ces attaques.

Les recettes fiscales fédérales ont augmenté de 50 milliards de dollars depuis 1984. Le gouvernement a accru ses recettes fiscales de 50 millilards de dollars depuis qu'il a été porté au pouvoir il y a six ans. Le ministre des Finances a pu compter sur un accroissement de ses recettes fiscales plus que suffisant pour réduire le déficit, mais il n'y est pas parvenu.

À moins que le gouvernement ne prenne d'autres mesures pour hausser les impôts ou réduire les dépenses, le déficit augmentera de 4 à 6 milliards de dollars en 1990-1991, et ce, à cause des taux d'intérêt élevés. Il tente de convaincre tout le monde que c'est important de réduire le déficit et la dette nationale, mais il maintient par contre une politique des taux d'intérêt élevés qui accroît notre dette nationale de 4 à 6 milliards de dollars. Il se glorifie ensuite de sa bonne gestion financière.

En vertu de la politique des taux d'intérêt élevés, les taux d'intérêt sont de quatre points de pourcentage plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. À 351 milliards de dollars, la dette publique est équivalente à une dette de 25 000 $ pour chaque contribuable canadien. Chaque Canadien doit maintenant payer 2 500 $ chaque année uniquement pour payer les intérêts sur la dette du gouvernement fédéral. Le gouvernement conservateur aura bientôt triplé la dette nationale et il ne détient le pouvoir que depuis six ans.

Le pourcentage de la dette due à des étrangers—et c'est un aspect capital qui, je crois, n'encouragera pas beaucoup de Canadiens—a doublé sous l'administration des conservateurs, passant de 10 à 20 p. 100. Avant leur arrivée au pouvoir, 90 p. 100 de la dette nationale était due à des Canadiens et l'intérêt sur cette dette était versé à des Canadiens. Maintenant, 20 p. 100 de ces intérêts prennent la route de l'étranger.

Attirés par les taux d'intérêt élevés, les investisseurs japonais et européens ont acheté des titres canadiens. Cela veut dire qu'une plus grande partie de la richesse future du Canada devra être payée à des étrangers sous forme d'intérêts. Le gouvernement appelle cela une saine gestion financière.

La politique des conservateurs a consisté à transférer systématiquement le fardeau du déficit sur les provinces et les autres paliers de gouvernement. La situation est grave. Vous ne réduisez pas la dette du Canada si vous vous contentez de passer votre problème à un autre palier de gouvernement.

La réduction des paiements de transfert au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire crée de graves pressions sur les budgets des provinces. Les compressions à l'assurance-chômage poussent davantage de gens à recourir à l'aide sociale, ce qui coûte plus cher aux provinces et aux municipalités. La compression des

dépenses fédérales se solde par des augmentations de l'impôt provincial et de l'impôt foncier municipal.

Donc, lorsque les Canadiens subissent une augmentation majeure de leurs impôts municipaux et de leurs impôts provinciaux, il se pourrait bien que ce soit parce que le gouvernement fédéral se décharge d'une portion toujours croissante de sa dette et de ses problèmes administratifs sur les provinces et les municipalités pour refaire sa propre image.

Vendredi, à la Chambre, le ministre de la Défense nationale a déclaré que le gouvernement n'avait pas de plans d'urgence ou de plans de crise. Pourtant, en 1988, le gouvernement a adopté la Loi sur la protection civile au Canada qui est en vigueur depuis maintenant plus de deux ans. Nous savons et tous les Canadiens savent que le gouvernement ne se prépare jamais à faire face aux crises. Il dérive comme un bateau ivre d'une crise à l'autre. À vrai dire, ce gouvernement est devenu lui-même la crise, aux yeux des Canadiens. Les Canadiens ont dressé un plan pour venir à bout de cette crise, et ils comptent bien le mettre à exécution au cours des prochaines élections. On constatera alors que de grands changements sont survenus de l'autre côté de la Chambre. Je le regrette pour les députés de l'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre car il y a beaucoup de personnes très méritantes parmi eux. Ils seront victimes de mauvaises pratiques administratives du gouvernement parce qu'ils l'ont soutenu quotidiennement. Or, s'ils défendent de mauvaises pratiques administratives, c'est qu'ils ont tort eux aussi.

L'autre chose que je voulais dire au sujet de la fonction publique, c'est que nous ne savons pas combien de contrats de plus le gouvernement devra accorder pour faire faire le travail des fonctionnaires qui mordront la poussière à la suite de l'annonce que le gouvernement a faite vendredi dernier. C'est bien triste. Le gouvernement devrait avoir honte.

Immédiatement avant la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la ministre du Commerce extérieur de l'époque, M^me^ Pat Carney, qui siège maintenant dans l'autre endroit, a signé le protocole d'entente donnant force de loi à cette taxe infamante de 15 p. 100 sur nos exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis. C'est bien elle qui a avalisé ce protocole, et le gouvernement l'a nommée au Sénat pour la récompenser d'avoir pris des mesures préjudiciables à notre industrie forestière.

Cette taxe a mis à mal cette industrie canadienne dès le départ puisque que les bailleurs de fonds américains en ont profité pour soutenir leur industrie forestière du nord des États-Unis en lui prêtant l'argent dont elle avait besoin pour s'équiper et pour rentabiliser ses opérations, ce qui lui permet aujourd'hui de soutenir avantageusement notre concurrence et de s'emparer de certains marchés américains que notre industrie forestière avait toujours occupés jusqu'ici. Nous avions l'habitude d'exporter notre bois jusque dans les États du Sud, même jusqu'au Tennessee.

Plus maintenant. Nous avons même de la difficulté à leur en exporter un peu. Des milliers et des milliers de travailleurs ont été mis à pied dans l'industrie forestière au Canada. Il n'y a pas si longtemps, 11 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne était employée dans le secteur forestier.

• (1650)

Nombre de compagnies ont tenté de vendre leurs produits en Europe, à des pays comme la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie, où il y a un bon marché pour les produits canadiens. Le problème, c'est qu'il faut 90 ou 120 jours pour que les comptes soient payés. Entre-temps, pour fonctionner, les entreprises canadiennes doivent emprunter de l'argent aux taux d'intérêt élevés fixés par le gouverneur de la Banque du Canada, M. Crow, et le ministre des Finances, qui n'ont aucun respect pour ces entreprises.

Le gouvernement coupe l'herbe sous le pied aux localités qui dépendent d'une seule industrie. Quand ce secteur est en difficulté, les entreprises de services connexes en souffrent aussi. En majorant ainsi les taux d'intérêt, on hausse artificiellement la valeur du dollar, ce qui nuit au marché d'exportation. C'est ça que le gouvernement appelle de bonnes méthodes de gestion.

Je voudrais simplement dire qu'à la dernière réunion du Comité permanent des comptes publics, nous avons étudié une question concernant le ministère aux Affaires extérieures, dont la structure organisationnelle et les pratiques ne permettent pas un contrôle suffisant des avances de fonds consenties aux employés. Selon les données du ministère, ces montants sont passés de 15 millions de dollars le 31 mars 1986 à 25 millions de dollars le 31 mars 1990. Ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler de la saine gestion. Le vérificateur général a trouvé qu'il n'y avait pas de responsabilité claire pour le suivi des dossiers et le recouvrement des montants dus à l'État.

J'ai devant moi une liste de certains de ces comptes: des avances à justifier qui n'ont pas été remboursées, comptabilisées ou recouvrées ainsi que les détails des avances à justifier qui n'étaient pas encore réglés au 30 avril 1990, avances qui n'ont donc pas été remboursées. On trouve sur cette liste une certaine P. Carney, avec un «2» figurant après son nom. Le vérificateur général entend par là que cette personne doit deux sommes d'argent au ministère. Il est encore plus intéressant de voir au bas de la liste le nom de J. Clark, suivi d'un «8». Cela signifie que huit avances qui lui ont été faites n'ont pas été justifiées. Certaines des ces avances datent de trois ans.

M. Worthy: Lisez-les tous.

M. Hopkins: Si je voulais les lire tous, je serais encore ici à 10 heures ce soir, parce qu'ils y sont tous. Je précise que cet état de fait est dû en grande partie à une comptabilité inefficace. Le vérificateur général dit que ces sommes ne sont pas vraiment dues. Ces gens doivent-ils vraiment cet argent? C'est la question qu'il faut poser.

Des voix: Oh, oh!

M. Hopkins: Monsieur le Président j'ai réussi à réveiller les députés d'en face. Je tiens à parler de nos offices de commercialisation de produits agricoles, parce que si ces offices disparaissent au Canada, nous perdons nos fermiers. C'est aussi simple que cela.

Monsieur le Président, je veux vous remercier de votre patience, parce que j'aimerais poursuivre et parler de l'importance d'avoir notre propre production alimentaire et de faire nous-mêmes les contrôles sanitaires qui s'imposent. Nous ne pouvons pas détruire notre production alimentaire et importer des aliments artificiels ou autres de l'étranger, où nous n'avons aucune emprise sur les services sanitaires dans le traitement de ces aliments.

Nous avons cela maintenant au Canada. Nous avons nos fermiers. Pour l'amour de Dieu, gardons-les.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Ayant écouté les propos du dernier député à prendre la parole, monsieur le Président, je dois dire que je suis fort déçu.

Normalement, je ne me serais pas attendu de sa part aux deux ou trois derniers commentaires qu'il a formulés. À mon avis, il aurait été le dernier à accepter de nommer parmi tant d'autres un ancien ministre et un ministre actuel sans fournir d'explications à la Chambre. Je me contenterai de dire que je suis fort déçu. À l'instar de plusieurs autres avant lui, le dernier député à prendre la parole aujourd'hui a parlé de gestion financière. J'ai été horrifié de les entendre en parler et conclure en quelque sorte que le gouvernement est coupable de gabegie, surtout en ce qui concerne le déficit et la dette de notre pays.

J'aimerais rappeler à mes honorables vis-à-vis qu'au moment où le Parti progressiste conservateur a accédé au pouvoir en 1984, l'écart entre les dépenses et les revenus du Canada—sans être actuaire, je sais lire les états financiers—était de 16 milliards de dollars. Cette année-là, le gouvernement de l'époque dépensait 16 milliards de dollars de plus qu'il ne percevait.

Le gouvernement actuel a cherché progressivement à changer tout cela. Cette année, le gouvernement a touché 10 milliards de dollars de plus qu'il n'a dépensé pour ses programmes. Je pense qu'il faut être bon administrateur pour remplacer un déficit de 16 milliards de dollars par un excédent de 10 milliards. Le gouvernement a opéré ce changement en comprimant ses dépenses et en augmentant ses impôts de façon judicieuse. C'est indubitable. Voilà ce dont le Canada a besoin.

Je n'entends pas reprocher aux libéraux toutes les dettes qu'ils ont accumulées auparavant, même s'ils constituaient le gouvernement. À mon avis, en tant que Canadiens, nous en sommes tous responsables, si nous étions prêts à laisser le gouvernement dépenser chaque année toujours davantage sans se soucier de ses recettes.

Pendant une quinzaine d'années, les Canadiens et le gouvernement du Canada ont dépensé chaque année toujours plus qu'ils n'ont recueilli. Depuis que les conservateurs ont accédé au pouvoir, ils ont renversé la vapeur. En fait, dans les ténèbres actuels, les Canadiens perçoivent enfin une lueur d'espoir. Elle tient en grande partie à notre bonne gestion financière.

Bien d'autres choses restent à faire, mais il faut reconnaître que le gouvernement est intervenu avec énergie et qu'il a fait ce qu'il fallait pour obtenir une volte-face de 26 milliards de dollars en six ans. Voilà de l'excellente gestion financière.

M. Hopkins: Monsieur le Président, la suffisance de mon collègue me renverse. Ce qui m'étonne, c'est qu'il m'a demandé de dévoiler des noms. J'ai siégé quelques

années sur les banquettes ministérielles et je sais ce que l'opposition affirmait.

Je peux lui dire que le Comité des comptes publics avait toutes ces données et tous ces noms sous les yeux il y a moins d'une semaine. Nous avons débattu toute cette question. Comme je l'ai dit à la fin de mon intervention, la procédure comptable est telle qu'on ne sait pas s'ils ont été payés ou non, mais tout est là. Il y a des pages de noms ici et c'est du domaine public. Toutes ces données sont publiques et n'importe quel Canadien peut y avoir accès. Qu'on ne vienne pas dire que c'est une chose terrible à faire.

Le député affirme que le gouvernement fait du progrès, même si le déficit cette année excède 30 milliards de dollars, y compris de 4 à 6 milliards dus à la politique d'intérêts élevés du gouvernement. Il ne devrait pas commencer à hurler et à blâmer les autres d'un ton suffisant.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke n'a pas compris ce qu'a voulu dire mon collègue, et je tiens à lui expliquer de nouveau. Le député est président du Comité des comptes publics. Il sait très bien que la liste qu'il a en main, la liste de députés dont les avances de déplacement n'ont pas été comptabilisées, ne donne pas une image fidèle de la situation. Il a parlé du secrétaire d'État au Affaires extérieures. Il a mentionné le nom de J. Clark. Il savait très bien de qui il parlait et il l'a fait exprès. Le ministre voyage beaucoup pour le compte du gouvernement et lorsque le vérificateur général a fait sa vérification, il y avait des comptes qui étaient toujours en souffrance. Il a laissé entendre que ces comptes n'étaient pas payés.

• (1700)

Si le député avait voulu être honnête avec la Chambre, il aurait aussi donné le nom des députés de son propre parti, qui figurent aussi sur cette liste. Voici où je veux en venir. En ce qui me concerne, je n'aurais pas mentionné le nom de qui que ce soit parce que, à ce moment-là, certaines avances n'avaient toujours pas été comptabilisées. Tous les députés ont eu, à un moment donné, des avances qui n'avaient pas été comptabilisées. Plusieurs députés achètent trois ou quatre billets d'avion à la fois, de sorte que, s'ils sont obligés de se déplacer de toute urgence, ils ont déjà leur billet d'avion en main. Ce billet est facturé d'avance. Le député devrait être franc avec la Chambre. Il donne l'impression que ces gens ne paient pas leurs comptes. C'est injuste. Il le sait, et j'aimerais qu'il rectifie ces propos.

M. Hopkins: Monsieur le Président, manifestement les députés d'en face sont si sûrs de leur bon droit qu'ils n'ont rien compris. J'ai dit que les méthodes comptables sont si mauvaises qu'ils ne savent pas si les factures sont payées ou non. On peut lire ces noms toute la nuit et ils sont de notoriété publique, comme le sait même le ministre. Ce dernier a dit qu'on ne devrait pas le faire, mais a-t-on tort de parler de quelque chose qui est de notoriété publique? Ne doit-on pas dire que certaines factures sont peut-être payées et d'autres pas? J'ai dit cela, à la fin de mon discours. Les méthodes comptables sont si mauvaises qu'on ne sait pas celles qui ont été payées et celles qui restent impayées.

M. McDermid: Je vois.

M. Hopkins: Le ministre est si occupé à crier qu'il n'a pas le temps d'écouter. S'il l'avait fait, il l'aurait entendu. Mais les remarques du ministre le font toujours s'égarer. Je ne vois rien de mal à discuter à la Chambre de ce qui est de notoriété publique.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le député pourrait-il nous dire s'il a une preuve quelconque que le ministre des Finances a emprunté de l'argent. Sinon, penserait-il que c'est parce que le ministre lui-même estime que les taux d'intérêts sont trop élevés?

M. Hopkins: Monsieur le Président, quand le ministre des Finances fixe des taux d'intérêt si élevés qu'ils attirent les investisseurs du Japon et d'autres pays étrangers qui commencent à venir ici pour acheter nos titres, alors, naturellement, toute cette dette sera transférée sur le marché étranger. C'est dangereux pour les Canadiens. Si on paie des intérêts aux Canadiens, c'est une chose, mais quand on les paie aux étrangers, c'en est une autre.

Le Canada était à ce sujet dans une bien meilleure position que les États-Unis. Il y a peu de temps, les Américains payaient beaucoup plus d'intérêts aux étrangers qu'à leur compatriotes. Nous, au Canada, nous ne voulons pas continuer ce processus ici parce que, si nous nous trouvons jamais dans une situation où nous payons plus d'intérêts à l'extérieur du pays qu'aux Canadiens à l'intérieur du pays, alors nous serons en bien mauvaise posture. Et, à l'époque où le gouvernement est arrivé au pouvoir, 10 p. 100 des intérêts de notre dette étaient payés à l'étranger, contre 20 p. 100 actuellement. Aussi,

en augmentant les taux d'intérêt, le ministre des Finances va à l'encontre de ce qu'il recherche.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je veux profiter de l'occasion pour parler de cette mesure législative qui est beaucoup plus importante qu'on ne l'a laissé entendre jusqu'à maintenant et qui est beaucoup plus qu'un simple projet de loi d'ordre administratif. Dans le cadre de ce projet de loi, on accorde au Conseil du Trésor des pouvoirs qu'on retire à d'autres ministres et à d'autres lois. Cela se fait par arrêtés et par règlements établis par le Conseil du Trésor.

Lorsque le ministre a laissé échapper que ce projet de loi allait contribuer à résorber le déficit, il le pensait vraiment, parce que cette mesure législative confère au Conseil du Trésor le pouvoir de définir ce qu'est un service. Dans le projet de loi lui-même, on ne trouve aucune définition des termes «services» ou «installations».

Si vous y réfléchissez bien, vous verrez que le projet de loi va beaucoup plus loin qu'on pourrait le croire de prime abord. On y retrouve les dispositions générales contenues dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Cette mesure législative touche tous les ministères et tous les virements de fonds d'un ministère à l'autre. Il s'agit d'une loi cadre devant permettre au gouvernement de contrôler la structure financière de ses activités.

Si l'on centralise au Conseil du Trésor les activités dont la responsabilité incombe aux ministères, le Conseil peut décider d'appliquer une augmentation de 15 ou 20 p. 100 à l'ensemble de l'appareil gouvernemental sans problème. Il n'a pas à communiquer avec chaque ministre ou à faire modifier une loi pertinente pour obtenir, conformément à cette loi, l'autorisation de modifier les règlements prévus dans cette loi, parce qu'il peut agir de façon centralisée.

C'est, à mon avis, le risque que dissimule ce projet de loi. Le projet de loi donne au Conseil du Trésor et au Cabinet beaucoup plus de pouvoir qu'ils n'en ont eu jusqu'ici, un pouvoir suffisant pour leur permettre d'escroquer les Canadiens sans en demander la permission au Parlement et sans même consulter le ministère qui en sait le plus sur les droits particuliers qui sont imposés. Le projet de loi donne au Conseil du Trésor la possibilité de définir un service et de fixer les frais à exiger pour sa prestation.

Un peu plus tard, monsieur le Président, je vais préciser ce que le gouvernement peut faire s'il le souhaite.

Je veux d'abord consacrer quelques instants à certaines dispositions de la mesure à l'étude qui, à mon avis, prouvent la justesse de mon point de vue. L'article 6, qui modifie l'article 19 de la Loi, est ainsi libellé:

> Sur recommandation du Conseil du Trésor, le gouverneur en conseil peut:
>
> a) fixer par règlement, pour la prestation de services. . .

Pas de définition de «services».

> . . .ou la mise à disposition d'installations par Sa Majesté du chef du Canada ou en son nom, le prix à payer, individuellement ou par catégorie, par les bénéficiaires des services ou les usagers des installations;
>
> b) autoriser le ministre compétent à fixer ce prix par arrêté et assortir son autorisation des conditions qu'il juge indiquées.

En d'autres termes, si j'ai bien compris, cet article enlève au ministre et confère au Conseil du Trésor et au gouverneur en conseil le droit de percevoir des frais à l'égard de tout service ou installation reliés d'une façon quelconque au gouvernement du Canada.

Je me demande si on se rend bien compte du nombre de fois où on doit prendre contact avec le gouvernement du Canada. Or, si le Conseil du Trésor obtient ce genre de pouvoir, il pourrait chaque fois nous facturer des frais. Je ne pense pas que, comme le ministre l'a dit, ce projet de loi soit d'une nature strictement administrative.

• (1710)

Je voudrais aussi m'arrêter un moment sur l'échéancier relatif à l'intérêt. Il s'agit de l'intérêt exigible sur les sommes dues au gouvernement. Le projet de loi accorde au gouvernement, au Conseil du Trésor, le pouvoir d'imposer des intérêts sur tout frais ou toute dette dus au gouvernement par un citoyen ou une entreprise du Canada.

À l'heure actuelle, ce pouvoir, dans la mesure où le gouvernement est concerné, est prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu, mais n'est renfermé dans aucune autre loi. Monsieur le Président, si vous avez déjà essayé de percevoir des intérêts du gouvernement, vous savez que c'est impossible. J'espère que le fait que ce dernier veut maintenant s'arroger le pouvoir d'exiger des intérêts sur ce qui lui est dû sous-entend qu'il compte aussi en verser sur les sommes qu'il doit lui-même. Si une personne a attendu six mois, voire six ans, comme c'est parfois le cas, avant que le gouvernement n'acquitte une facture, cette personne devrait pouvoir exiger des intérêts. Pourtant, monsieur le Président, il est absolument impossible d'exiger des intérêts sur une facture, peu importe combien de temps elle demeure impayée par le gouvernement.

J'ai dans mes dossiers des cas où les intéressés ont dû attendre des années. Dans un cas, le gouvernement n'avait pas encore acquitté la facture après six années. En effet, l'entreprise qui avait effectué des travaux de gazonnement pour le gouvernement n'a touché que le montant de la facture de base après six ans. Si le gouvernement s'arroge le droit de percevoir des intérêts sur les sommes qui lui sont dues, il doit aussi accorder aux citoyens canadiens le droit de toucher des intérêts sur les sommes qu'il leur doit.

Je suis préoccupé par l'article qui traite des agences de recouvrement. En effet, compte tenu de la façon dont le gouvernement s'y est pris relativement aux marchés de services, il me semble que dans le cas d'un particulier, cette façon de procéder offre des possibilités incroyables aux amis du gouvernement, ouvrant ainsi la porte aux faveurs politiques, sans qu'aucun contrôle n'existe quant au montant que le gouvernement paiera pour un service donné.

Le gouvernement va confier la perception des fonds publics à des avocats ou à des agences de recouvrement. Je veux signaler de façon particulière la Société du crédit agricole. Seul un avocat qui appuie le gouvernement peut poser sa candidature. J'ai l'impression que, pour faire de la perception de fonds pour le gouvernement, une agence de recouvrement, ou un avocat, comme ce projet de loi le permet, doit appuyer le gouvernement.

Les avocats de la Société du crédit agricole connaissent si bien la situation que, le jour où un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir, ils ont remis leurs dossiers. Je crois que c'est un point qui devrait être examiné très minutieusement en comité.

Il est aussi question dans ce projet de loi du droit de remise. Le droit de remise existe toujours, évidemment, pour toutes les sommes dues au gouvernement, du moins dans la plupart des cas. C'est prévu dans la loi. Par exemple, la fabricants d'automobiles au Canada payaient des droits sur les pièces importées des États-Unis. Aux termes de la loi, une fois qu'ils avaient satisfait aux exigences du Pacte de l'automobile, ils récupéraient les droits qu'ils avaient payés. Les dispositions de ce projet de loi à cet égard ouvrent grand la porte à la resquille, à la manipulation et au favoritisme parce que la décision d'accorder ou non une remise n'est pas prévue dans la loi, mais relève du ministre. Je crois que nous devrions faire un examen très approfondi de ces dispositions.

Mon collègue de Renfrew est parti, mais je veux signaler que l'article 20 de cette mesure législative est peut-être là pour une raison bien particulière. Cet article autorise le Conseil du Trésor à faire du recouvrement auprès des personnes qui n'ont pas remboursé des fonds dûs à la Couronne. Aux termes de cette mesure législative, on pourra faire du recouvrement auprès des personnes qui ont reçu des avances et qui ne les ont pas remboursées. Il y a donc du bon dans ce projet de loi.

Il y a beaucoup de choses dans ce projet de loi que moi-même et d'autres membres du Comité des comptes publics avions signalées comme étant nécessaires au cours des années. Le projet fait beaucoup de choses à cet égard. Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour le parcourir. J'espère donc que le ministre a raison de dire que ce texte contient beaucoup de mesures administratives qui permettront au gouvernement de travailler un peu plus efficacement que par le passé.

À la page 11 de la loi, nous trouvons une disposition sur les annulations de crédit. Par le passé, la Loi sur la gestion des finances publiques exigeait que, lorsqu'un ministère se retrouvait avec de l'argent dans ses coffres en fin d'exercice, les crédits soient annulés et l'argent versé au Trésor. Si vous êtes fonctionnaire ou directeur d'un service donné, cette exigence est ennuyeuse. Elle occasionne aussi de fortes dépenses pendant le dernier mois. Ce n'est guère souhaitable car, la plupart du temps, il ne s'agit pas de dépenses judicieuses. Par contre, cela avait un avantage, car il y avait un contrôle financier constant.

Beaucoup de fonctionnaires seront ravis de cette modification, mais je doute qu'elle soit bonne et qu'elle ait sa place ici. Selon la nouvelle disposition, le crédit ne sera pas annulé tout à fait de la même façon, en fin d'exercice. On dit que la partie du crédit non dépensée à la fin d'un exercice est annulée après rapprochement avec le registre des dettes contractées et des autres sommes exigibles mentionnées à l'article 37.1. En d'autres termes, elle est annulée sauf pour les montants qui sont engagés. Il n'y a pas un ministère, pas une société, pas un organisme qui va entrer dans le nouvel exercice sans s'assurer d'imputer à cette partie de crédit tout ce qu'ils peuvent.

J'aurais encore un point à aborder, et c'est l'article qui porte sur l'annexe III. Tout à l'heure, j'ai dit qu'on laisserait au Conseil du Trésor le soin de définir les services et d'établir les frais. La définition de service a une portée beaucoup plus vaste qu'on ne l'aurait cru, car rien ne limite ces secteurs de contrôle. La loi permet à

tout ministère de définir n'importe quel service. C'est inexact.

• (1720)

Elle permet d'établir des redevances aux termes de la Loi sur l'aéronautique. Ceux qui pilotent un avion dans le Nord, dans les provinces ou les Territoires du Nord-Ouest, dépendent totalement de l'aide à la navigation aérienne qui ne coûte rien. Les choses vont-elles changer? Ou une forme ou l'autre d'aide à la navigation aérienne sera-t-elle payante? Aucune ne l'est en ce moment, mais si le gouvernement décide d'éliminer au plus vite le déficit, il pourra faire payer l'air qu'on respire, qui relève de ses responsabilités.

De multiples services sont reliés aux produits agricoles. Pour ce qui est des frais d'inspection, dans le cas de la vente de grains, il y a les responsabilités de classement et celles de la Commission des grains. Il y a les droits d'inspection de la viande et des semences, l'attestation des semences, celle de certaines espèces d'animaux et l'inspection des importations. Tous ces services ont été payants à un moment ou l'autre, mais ne l'ont pas été la plupart du temps. Le Conseil du Trésor pourrait se prévaloir de ces dispositions pour les rendre payants. Il exigera autant que la clientèle acceptera de payer.

Je suis persuadé que le gouvernement se croit raisonnable. Ceux qui sont mêlés à la production agricole sont le mieux placés pour juger. Le ministère de l'Agriculture serait l'organisme tout désigné pour prendre ces décisions. J'espère que ces mesures seront prises conjointement. Quand l'initiative vient du ministère de l'Agriculture, il doit en être question dans le projet de loi de crédits. La mesure à l'étude ne l'exige même pas. Si j'ai bien compris, il ne sera plus nécessaire de le prévoir dans un projet de loi de crédits.

La partie III de la Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi de l'impôt sur les produits pétroliers sont abrogées. Je serais bien embêté de faire des commentaires car je ne sais pas en quoi consiste cette partie III. Voilà le genre de choses auxquelles nous sommes confrontés. Ce projet de loi a été présenté il y a quelques jours à peine. Personne n'a pu l'examiner aussi attentivement qu'il aurait fallu.

Un article sur les parcs nationaux se lit comme suit; «[. . .]la fixation ou les modalités de fixation des droits d'utilisation des installations situées dans les parcs et des ressources des parcs, des droits à percevoir pour la délivrance des licences et permis et pour la fourniture de services, de matériaux et d'ouvrages». Cette responsabilité incombera, entre autres, au Conseil du Trésor. Est-ce vraiment l'organisme qui doit l'assumer? Je ne le crois pas.

Dans le cas de la Loi sur la marine marchande, par exemple, faudra-t-il payer pour le dégivrage d'un port? La recherche et le sauvetage feront-ils partie des activités entraînant des frais? Si un homme disparaît en mer, le gouvernement imposera-t-il à sa femme des frais pour les opérations de recherche et de sauvetage? En vertu de ce projet de loi, c'est possible.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat sur le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence.

Je reconnais, à l'instar d'autres députés de mon parti, que ce projet de loi est d'abord et avant tout une mesure d'ordre administratif. Il vise essentiellement à régir la façon dont le gouvernement fédéral gère ses finances, ses liquidités, ses méthodes de facturation et la perception de ses comptes, selon des recommandations qui ont été faites ces dernières années par le vérificateur général, le contrôleur général et le Comité des comptes publics, modernisant ainsi divers aspects des activités de gestion du gouvernement. À cet égard, nous ne nous opposons certes pas à cette pratique.

Toutefois, certains aspects du projet de loi m'amènent à me poser des questions, surtout en ce qui a trait à tout le processus de réglementation du gouvernement. Le projet de loi permet au gouvernement de présenter sa politique, y compris, d'une part, des hausses d'impôt et de droits d'utilisation qui sont débattues ici à la Chambre des communes, et d'autre part, celles qui dans beaucoup d'autres domaines sont notamment désignées par le gouverneur en conseil ou ont l'approbation du Conseil du Trésor sur recommandation du gouverneur en conseil et qui impliquent effectivement la modification de règlements. Ces dernières ne sont pas nécessairement débattues à la Chambre des communes, mais sont en fait présentées très subrepticement en étant d'abord publiées dans la *Gazette du Canada*. Après un bref délai d'avis, elles deviennent des règlements et ont force de loi pour les personnes visées.

Certains de ces règlements peuvent être très complexes et il peut être très difficile pour les députés, les

spécialistes et surtout les Canadiens ordinaires de comprendre leur importance et d'en prédire les conséquences avant leur entrée en vigueur.

J'ai remarqué en particulier, dans le projet de loi que nous discutons aujourd'hui, une disposition qui, combinée avec les pouvoirs de réglementation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil, a un effet important sur les redevances qui s'appliquent à un grand nombre de services municipaux et d'organisations bénévoles du Canada. C'est ce point que je voudrais développer cet après-midi.

L'article en question est l'article 6 qui modifie l'article 19 de la Loi sur la gestion des finances publiques de façon à en élargir le champ d'application. L'article 6 abroge l'article 19 et le remplace par ce qui suit:

«**19.** (*1*) Sur recommandation du Conseil du Trésor, le gouverneur en conseil peut:

a) fixer par règlement, pour la prestation des services ou la mise à disposition d'installations par Sa Majesté du chef du Canada ou en son nom, le prix à payer, individuellement ou par catégorie, par les bénéficiaires des services ou les usagers des installations [. . .]

Il y a d'autres dispositions qui visent essentiellement à élargir la gamme des services et des redevances que le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil peuvent fixer par règlement. Si je comprends bien, ce projet de loi élargit, d'une part, la gamme des frais d'utilisation et fait en sorte, d'autre part, que les droits ou avantages conférés par la Couronne sous la forme d'une licence, d'un permis ou d'un autre document soient également assujettis à un prix à payer et aux règlements pris par le gouverneur en conseil, sans passer par le Parlement, sur la recommandation du Conseil du Trésor.

• (1730)

Il y a un cas particulier, à l'heure actuelle, qui aura des répercussions catastrophiques sur ma circonscription et sur de nombreuses autres circonscriptions rurales du pays. Je veux parler d'une loi qui a été présentée au cours de la dernière législature, du projet de loi C-3 qui tendait à modifier la Loi sur la radio, afin d'accroître les droits versés par les utilisateurs de services radio ou les détenteurs de licences radio.

La loi en question a permis au gouvernement de faire payer des droits à un plus large éventail d'utilisateurs de licences radio. À l'époque, le ministre nous a garanti que les droits supplémentaires en question ne s'appliqueraient qu'aux organismes provinciaux et fédéraux. Ils n'étaient pas censés s'appliquer, par exemple, aux municipalités qui détenaient des licences de radio pour leurs services de police, leurs services de recherche et de sauvetage, leurs services d'incendie et les mesures d'urgence et ne devaient pas s'appliquer également aux organismes bénévoles, comme les casernes de pompiers volontaires qui offrent le même type de services que les autres de façon bénévole, souvent dans une région plus étendue.

La ministre des Communications de l'époque a décidé que les municipalités et les services de pompiers volontaires n'étaient pas assujettis à ces droits supplémentaires. Or, depuis les élections, sans consulter vraiment les services de pompiers volontaires qui sont les plus touchés par la mesure en question, le nouveau ministre des Communications a fixé par décret, par le biais d'un règlement dans la *Gazette du Canada* en janvier dernier, de nouvelles dispositions reliées à la Loi sur la radiocommunication. Ces dispositions ont pour effet d'accroître de façon marquée les droits versés par les municipalités et les services de pompiers volontaires pour leur licence et d'imposer ainsi un fardeau incroyable aux organisations en question qui, dans les régions rurales, sont composées de bénévoles et n'ont pas les fonds nécessaires pour respecter leurs obligations, mais qui doivent absolument obtenir une licence radio, pour s'acquitter de leurs tâches essentielles.

Le nouveau règlement permettant de publier un mois à l'avance dans la *Gazette du Canada* les dispositions pertinentes, est extrêmement complexe et s'accompagne d'une annexe qui forcera le recours chaque mois à tout un bataillon de comptables pour s'y retrouver, sans parler des services d'incendie qui sont touchés. Bien entendu, cela s'est passé à l'insu des services de pompiers volontaires qui étaient les plus touchés et ils ont découvert depuis qu'ils sont confrontés à une augmentation énorme des droits d'octroi d'une licence radio.

Ainsi, les membres de la *Strait Area Mutual Aid Association*, qui regroupe 25 services de pompiers volontaires situés autour du détroit de Canso, dans ma région, ont payé l'année dernière des droits s'élevant à 236 $ au total.

Le règlement ayant été adopté en février sans qu'il n'en sachent rien, ils doivent maintenant payer, depuis le 1er avril dernier, des droits de 8 574 $ pour cette année. Cela équivaut à une hausse de 3 600 p. 100 de leur taxe de licence radio. L'an prochain, soit pour l'exercice financier de 1991, ils devront payer 8 574 $ de plus ou 17 148 $ de plus pour leur licence radio. Ils sont incapables de payer ce prix.

Ce qui va arriver, et cela illustre bien la fausse économie que le gouvernement actuel cherche à réaliser en tâchant servilement d'appliquer sans réserve ce principe de paiement par l'usager aux services de sapeurs-pompiers volontaires, aux associations de secours mutuels, aux services locaux de police et aux gouvernements municipaux, c'est que cette mesure fera fermer les services municipaux de lutte contre les incendies et de recherche et sauvetage dans les régions rurales, comme dans ma circonscription.

Ces services sont essentiels. Les bénévoles, sans aucune rémunération, à grands frais pour eux-mêmes, au risque de leur vie et au prix de beaucoup de temps, assurent un service de protection contre les incendies pour le domicile de leurs concitoyens et les quelques édifices du gouvernement fédéral qui existent dans les régions rurales du Canada, ou un service de recherche et sauvetage pour la sécurité de beaucoup de gens qui se perdent, et toute une gamme de services.

Si on laisse les choses aller plus loin, ces services vont disparaître et le gouvernement devra les remplacer à grands frais par des services des incendies et des organismes locaux de recherche et sauvetage formés de personnes rémunérées. Le coût de ces services va grimper en flèche, et la structure de ces localités s'en trouvera affaiblie. Cela se produit à la faveur d'un processus de réglementation que les modifications proposées par le projet de loi rendront plus facile. Je tiens à souligner à quel point il est important de retirer cette mesure, et si cela peut se faire au moyen du projet de loi à l'étude, qu'on le fasse.

Je veux l'illustrer par un fait personnel. En 1981, longtemps avant que je devienne député ou que je songe même à le devenir, je me trouvais à la maison pour les Fêtes. Le lendemain de Noël, je suis allé faire du ski de fond avec mon frère. Nous nous sommes perdus dans les bois, et si ce n'avait été des efforts bénévoles de nos organismes locaux de recherche et sauvetage dans la région de Margaree Forks, d'où je viens, et des localités voisines de Cheticamp et Inverness et des services de pompiers volontaires qui se servaient de la radio pour communiquer ensemble et nous chercher la nuit, mon frère et moi qui étions complètement perdus dans les bois derrière chez nous, nous serions morts et je ne serais pas ici pour vous tenir ces propos aujourd'hui.

Voilà le genre de service que fournissent ces organismes bénévoles et qui seront complètement abandonnés si on laisse imposer ces taxes exorbitantes de licence radio. Ces taxes de licence ont été présentées et annoncées dans la *Gazette du Canada*, absolument sans débat à la Chambre des communes. Elles ont été établies grâce au processus de réglementation. En principe, je ne m'oppose pas à ce que le gouvernement autorise le gouverneur en conseil à prendre des règlements. Cela simplifie le processus législatif et, évidemment, il y a bien des choses qu'on ne peut vraiment pas insérer dans des lois. Je ne m'élève pas contre ce principe, mais je dis simplement que le projet de loi C-91 et, plus particulièrement, le nouvel article 19 de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui est élargi dans ce projet de loi, augmenteront les pouvoirs du gouverneur en conseil de prendre des règlements comme ceux que le ministre des Communications a pris plus tôt cette année. Il sera alors absolument impossible pour les organismes d'entraide et les services de pompiers des municipalités rurales d'offrir des services de base qui sont essentiels à ces localités et qui sont actuellement assurés bénévolement par ces groupes communautaires. Cette question porte directement, par la voie du processus réglementaire, sur les dispositions en matière de gestion financière que renferme ce projet de loi.

• (1740)

Encore une fois, monsieur le Président, je ne m'oppose pas au principe de la mise à jour et de la modernisation des pratiques de gestion des finances et de l'encaisse du gouvernement, surtout qu'elles ont été jugées déficientes par des groupes comme le vérificateur général, le contrôleur général ou le Comité des comptes publics, lors de ses audiences. Cependant, j'estime qu'il faudrait examiner à nouveau cet aspect précis du projet de loi, compte tenu des hausses très marquées que le ministre des Communications a imposées plus tôt cette année en ce qui concerne les droits des licences radio. Ces hausses nuiront réellement aux organismes bénévoles des localités de ma circonscription et également, à mon avis, de bien d'autres localités rurales dans tout le Canada. Ils ne peuvent pas payer ces droits, qui les empêcheront de fonctionner.

C'est le point principal que je voulais soulever à l'égard du projet de loi C-91. Si ce dernier est renvoyé à un comité, je demanderais qu'on examine très attentivement cet article 19 en tenant compte des points que j'ai mentionnés.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai le très grand plaisir et l'insigne honneur de prendre la parole à la Chambre pour parler du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques.

S'il est une région canadienne qui est particulièrement touchée par la Loi sur la gestion des finances publiques qu'administre le gouvernement fédéral et à laquelle doivent se conformer les différents paliers de gouvernement du pays, ce sont bien les Territoires du Nord-Ouest. Comme vous le savez sans doute, le gouvernement des T.N.-O. est assujetti à la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et il n'est pas, à proprement parler, une entité constitutionnelle. C'est en fait un prolongement du gouvernement fédéral et c'est ainsi qu'il est administré.

Un nouvel accord de financement conclu entre le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest est entré en vigueur le 1er avril 1990. La répercussion financière immédiate de ce nouvel accord est une réduction d'environ 25 millions de dollars des sommes qui étaient versées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Au cours des cinq prochaines années, ces réductions totaliseront environ 110 millions de dollars. Non seulement ces compressions nuisent à la situation financière des T.N.-O., mais la nouvelle formule comporte aussi de graves lacunes qui limiteront la capacité du Nord de développer son économie.

La situation est particulièrement alarmante dans les Territoires du Nord-Ouest. Alors que la taxe sur les produits et services sera certainement lourde à supporter et à un moment où la politique des taux d'intérêt élevés est au coeur de toutes les discussions, la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, qui a manifestement des répercussions sur le Nord, en raison de l'important chômage saisonnier qui y sévit, aura des effets dévastateurs sur la population du Nord.

Ce que je veux dire essentiellement, c'est que toute mesure législative qui émane du gouvernement fédéral a, dans le Nord, des répercussions vraiment démesurées par rapport à celles qu'elle a dans les autres régions du Canada, et ce, parce que tout est étroitement lié là-bas. Même si nous avons une loi qui régit notre administration, le gouvernement des T.N.-O. n'est encore qu'un prolongement, il reçoit encore des paiements de transfert importants et il doit, dans la gestion de ses ressources, se conformer à des règlements très stricts.

Cela dit, je suppose qu'en ce qui concerne les territoires, à toutes fins utiles, nous ne figurons plus dans le réseau de transports. Il y a encore des coupes qui vont avoir un effet dévastateur sur le Nord, vu que le coût du transport y est déjà très élevé. Essentiellement, tout le transport se fait par voie aérienne et la plupart des localités sont desservies par avion. Il n'y a pas l'infrastructure qui existe dans d'autres parties du Canada.

En ce qui concerne le groupe des communications, je suppose que le million de dollars de réduction qui a été annoncé dans le budget des dépenses de ces derniers jours aura un effet sur la voix dont dispose le Nord grâce à ce mécanisme.

En ce qui concerne les communications et la Loi sur la gestion des finances publiques, je suppose que le Nord, comme toute collectivité du Sud, devrait avoir les mêmes infrastructures; or le Nord est à la traîne.

Gordon Wray, le ministre du développement économique et du tourisme des Territoires du Nord-Ouest disait dans une stratégie relative aux transports qu'il a présenté à cette Chambre que «notre infrastructure en matière de transport est très en retard sur le reste du Canada et elle doit être améliorée. Notre manque de routes, d'aéroports, de quais et de ports adéquats est un sérieux handicap pour notre développement économique. Un meilleur réseau de transport créerait des possibilités dans le domaine minier, celui du tourisme, de la pêche et du commerce, et les relations entre localités.»

C'est une des principales préoccupations des territoires. Trouver l'argent pour les localités du Nord est une considération importante pour ce ministre. S'il veut obtenir un certain rendement, il est d'importance capitale que ce gouvernement ait l'argent pour pouvoir administrer de façon responsable et pour mettre une infrastructure en place, plutôt que de toujours se contenter de réparer les pots cassés et, parallèlement, de réduire le financement.

Ce que je veux dire, c'est que cette stratégie prévoit la création d'importants programmes au niveau de financement courant. Le ministre nous dit qu'à ce niveau, nous consacrerions au transport quelque 1,65 milliard de dollars au cours des 20 prochaines années. Pour réaliser les quatre objectifs stratégiques, il faudrait y consacrer 4,32 milliards, soit 2,6 milliards de plus.

Cela étant dit, compte tenu de l'assiette des arrangements fiscaux ou de la nouvelle formule d'arrangements financiers qui est entrée en vigueur le 1er avril 1990, il semble vraiment inutile de présenter un projet économique quelconque pour le Nord, puisque des dispositions financières viennent ni plus ni moins réduire de 110 millions de dollars au cours des cinq prochaines années les perspectives économiques du Nord. Cette somme est vraiment nécessaire. C'est quelque chose dont on ne peut se passer, si l'on veut assurer l'équilibre économique du Nord.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a assumé un rôle important dans le développement des transports dans le Nord. Les habitants du Nord bénéficieront des avantages économiques, sociaux et politiques que présente la politique des transports proposée par M. Wray. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest doit donc être prêt à fournir une part importante de l'investissement nécessaire, mais il ne devrait pas être laissé seul.

Le ministre a dit par ailleurs, dans une déclaration subséquente, que la politique des transports favorisera le développement économique, social et politique des Territoires du Nord-Ouest, au début du XXI^{e} siècle, et qu'il sera profitable pour la génération actuelle des habitants de cette région et de l'ensemble des Canadiens de doter le Nord d'un outil durable.

Le ministre a poursuivi en disant que, même si le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a manifesté sa volonté d'améliorer la situation de la région en matière de transport pour favoriser l'équilibre économique, social et politique du Nord à long terme, l'investissement nécessaire est tellement important qu'il sera impossible d'y parvenir sans la participation du Canada, des provinces et du secteur privé. Ces partenaires retireront leur part des bénéfices. Ils doivent donc être prêts à participer à la mise de fonds.

• (1750)

Après ces déclarations sur l'infrastructure dans le Nord, je tiens à m'arrêter à la manière dont l'entente financière sur les paiements de transfert régie par la Loi sur la gestion des finances publiques, telle qu'administrée par le gouvernement fédéral, se traduit pour les électeurs de Western Arctic.

Dans leur vie de tous les jours, mes électeurs doivent avoir l'assurance de leur sécurité économique. Non seulement le Nord accuse-t-il du retard en fait de communications et de transport, mais il n'en n'est encore qu'à se préparer à recevoir les investisseurs. Ayant un peu réfléchi à la question, je dirai que quiconque connaît l'histoire du Canada sait que notre pays s'est construit grâce au commerce des fourrures.

Cette base traditionnelle de l'économie connaît des temps difficiles. Les fourrures seront probablement beaucoup moins rentables pour les chasseurs et les trappeurs du Nord. Les habitants du Nord sentent fortement les répercussions des décisions budgétaires prises au palier fédéral dans les ententes avec le gouvernement territorial parce que les 39 collectivités de ma circonscription en sont pour ainsi dire à une étape de préindustrialisation, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas les mêmes possibilités que les collectivités plus au sud, non seulement pour ce qui est des entreprises, mais de l'infrastructure nécessaire et de la possibilité de choisir le genre de services qu'il leur faut acquérir et du genre de biens qu'elles importent. Tout cela coûte très cher aux habitants du Nord.

Même si les questions de la sécurité économique et de l'établissement d'une infrastructure publique, tenant compte de l'importance capitale à accorder à l'environnement, et la nécessité de régler certaines grandes questions territoriales sont tombées quelque peu dans l'oubli, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est parfaitement conscient que tout ce dossier n'est pas sans rapport avec la Loi sur la gestion des finances publiques.

Or, les informations divulguées par le vérificateur général ont démontré clairement que des millions de dollars avaient été dépensés au titre de la planification en matière d'utilisation des terres. Pourtant, le gouvernement fédéral n'a pas arrêté de politique précise à cet égard. C'est une négligence totalement inacceptable de sa part.

Je voudrais aborder d'autres questions également. À propos de la perception de sommes d'argent dues au gouvernement, on dit qu'il ne s'agit pas précisément de taxes. Or, il existe dans ma région un mécanisme qu'on appelle les subventions tenant lieu de taxes. Dans cette région, certaines localités sont obligées de percevoir les arriérés de taxes.

Ce sont les municipalités qui font fonction de percepteur d'impôts fonciers et non plus le gouvernement fédéral. On leur a demandé, je dirais plutôt qu'elles y ont été obligées, de percevoir les impôts fonciers. C'est très injuste. Beaucoup de petites municipalités ont du mal à s'acquitter de cette tâche parce qu'elle n'ont jamais eu d'assiette fiscale.

La notion de propriété foncière est différente sous un climat aussi dur car on n'a ni l'infrastructure ni les biens et les services qui justifient l'établissement d'une assiette

fiscale, et il leur faut du temps pour faire la transition à ces subventions tenant lieu de taxes. Le gouvernement fédéral leur accordait les subventions tenant lieu de taxes presque comme un moyen d'effacer l'arriéré d'impôts que les gens n'avaient pas payés. Maintenant il s'est déchargé de cette responsabilité sur ces municipalités.

Par conséquent, maintenant, le gouvernement territorial doit rendre de plus en plus de comptes dans le cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques puisqu'il assume de plus en plus de responsabilités en matière de fiscalité.

Il y a eu un certain nombre d'arrangements financiers. Le gouvernement des Territoires a eu recours à ce qu'on appelait, si je ne m'abuse, des sommes consenties en vertu du crédit 4 et il était tenu de faire une comptabilité très stricte. Prenons par exemple les services en langue française qui devaient être offerts dans les Territoires du Nord-Ouest. Cet arrangement devait être renouvelé tous les ans, un processus fort compliqué qui doit être revu.

En ce qui touche la Loi sur la gestion des finances publiques, pour assurer la prestation de services dans ces régions et faire en sorte que ces programmes satisfassent aux exigences prévues par la loi, il a fallu la semaine dernière modifier la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest parce que nous ne pouvions pas respecter les exigences sur la traduction de l'ensemble des lois et des règlements en application de la Loi sur les langues officielles. Il faut donc, je pense, adopter une façon de procéder qui soit plus pratique et plus raisonnable à la place du financement annuel. Ce qu'il faut, c'est un plan opérationnel pluriannuel en matière de financement des services en langue française.

Il y a en outre un autre problème. En 1984, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a reçu une subvention de 16 millions de dollars pour la création de services en langue française. En contrepartie, les langues autochtones ont elles aussi bénéficié de 16 millions de dollars. Il arrive que cet arrangement prend fin bientôt. Il faut le renouveler, les sommes non dépensées ont en fait été réaffectées et la période a expiré, car cet arrangement est devenu, en regard de la Loi sur la gestion des finances publiques, un modèle exceptionnel d'utilisation des fonds pour les langues autochtones et la façon dont les services ont été assurés. C'est un modèle dont le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial devraient être fiers.

Je dirais que c'est sans aucun doute quelque chose qui mérite l'investissement. Cela a mérité, je pense, tout l'argent que le gouvernement fédéral y a investi et cela a été géré avec beaucoup de sérieux. Il y a des gens qui sont venus évaluer le travail accompli, et je pense qu'il supportera l'épreuve du temps quant à son sérieux.

Ceci dit, j'ajouterais qu'il y a aussi plusieurs autres points, si vous me le permettez, monsieur le Président, dans le domaine des transports. Comme je l'ai indiqué, nous ne faisons plus partie du réseau de transports. J'ai entendu des bruits optimistes selon lesquels, au risque de devoir annuler les évacuations sanitaires à cause d'un manque de sécurité aérienne, le gouvernement devra peut-être réexaminer le budget de 35 000 $ pour les communications. Je suis certaine que le gouvernement ne veut pas envisager d'attacher une valeur pécuniaire à la vie de mes électeurs et des habitants du Nord à qui on devrait donner la dignité et le droit de voyager en toute sécurité, en particulier quand, en fait, l'avion est le seul mode de transport.

L'autre point, je pense, concernant les communications porte sur le fait qu'un grand nombre des représentants de l'aviation commerciale ont très vivement regretté la suppression du programme de météorologie pour le Nord. Ce programme dirigé par Radio-Canada était extrêmement apprécié par de nombreux membres de l'aviation commerciale dans le Nord. Cela représentait 400 000 $ et je dois dire que cet investissement était inestimable pour les gens qui devaient voyager et travailler dans les conditions les plus défavorables.

Cela dit, j'ajouterai, avant de terminer, que tout ce que le gouvernement fédéral pourra faire pour favoriser le tourisme, réduire les frais de transport et favoriser les petites entreprises devrait servir à maintenir la présence canadienne dans les régions septentrionales et à y accroître les investissements.

Le Canada est un pays nordique et il l'est de façon exemplaire au-delà du 60^{e} parallèle. Dans cette perspective, le gouvernement doit continuer d'appuyer financièrement la stratégie des transports du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, relancer le programme météorologique du Nord, et investir aussi bien dans la sécurité aérienne que dans les initiatives de tourisme qui font vraiment du Canada un pays nordique. Voilà pourquoi je dis au reste du Canada et aux ministériels qu'il faut donner à tous les Canadiens et à toutes les régions du Canada des chances égales de participer pleinement à la vie de notre pays. Les régions du Nord ne doivent pas passer pour des parents pauvres, pour ce qui est de la Loi

sur la gestion des finances publiques. Vous savez sans doute que les Territoires du Nord-Ouest ont eu à souffrir pendant des années sous prétexte qu'ils présentaient toujours un budget excédentaire, soucieux qu'ils étaient de bien utiliser l'argent et d'établir de façon tout à fait sérieuse leur ordre de priorités.

• (1800)

Comme je rentre du Yukon, j'ajouterai que le gouvernement par ailleurs pourrait faire preuve d'une certaine latitude dans la façon dont il donne suite aux revendications territoriales dans cette région. Les gens du Yukon aimeraient avoir voix au chapitre à ce sujet. À l'heure actuelle, si le groupe de travail fonctionne de façon arbitraire et exprime ce qu'il tient vraisemblablement comme étant les besoins des localités, c'est qu'il n'a pas les ressources voulues pour se rendre sur place afin d'y interroger les gens sur la façon dont ils voudraient voir le gouvernement donner suite à ces revendications.

Peut-être le gouvernement fédéral devrait-il faire preuve de latitude et de générosité et permettre à ce groupe de travail de consulter les gens sur place. Comme la population en général demande de plus en plus au gouvernement de consulter les principaux intéressés, peut-être celui-ci pourrait-il faire un geste symbolique à l'égard des deux territoires et fournir à ce groupe de travail des ressources pour le faire. Il se rend sûrement compte qu'en ce qui concerne la Loi sur la gestion des finances publiques, ces gens-là se sont toujours comportés d'une façon tout à fait sérieuse et responsable.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires de ma collègue de Western Arctic. J'aimerais prendre quelques minutes pour faire une analogie, peut-être, ou même des comparaisons entre la partie du Canada qu'elle représente, sa circonscription et la mienne, soit la circonscription de Manicouagan, qui s'étend sur tout près de 700 milles de littoral sur la côte nord du Golfe Saint-Laurent où plus des trois-quarts des villages et les populations qui y résident ne sont pas reliés par la route. Le seul moyen de communication est l'avion durant la majeure partie de l'année et le bateau durant l'été. Il y a également la partie nord de ma circonscription qui touche les deux côtes de la Baie d'Ungava où des communautés inuit sont implantées depuis des temps immémoriaux, et encore là les moyens de communication sont extrêmement difficiles.

Je ne peux donc faire autrement qu'être sympatique aux commentaires et à la description qu'elle a faits portant sur les conditions difficiles dans lesquelles vivent beaucoup des citoyens qu'elle représente. C'est une situation évidemment à laquelle notre gouvernement tente de remédier par tous les moyens possibles.

[*Traduction*]

La députée de Western Arctic conviendra-t-elle avec moi que la meilleure façon, pour le gouvernement, d'accorder une aide financière adéquate aux secteurs qu'elle a mentionnés, de fournir des sommes et des aides additionnelles aux habitants qui vivent dans le Nord et dans les régions isolées, comme dans sa circonscription et la mienne, la meilleure façon pour le gouvernement d'intervenir financièrement, c'est d'assurer une bonne gestion de tous les actifs financiers qu'il possède. En gérant efficacement l'argent que versent les contribuables canadiens au gouvernement, nous serons en mesure d'accorder une aide financière additionnelle aux habitants et à la région qu'elle vient de mentionner, une région que nous représentons tous les deux.

Convient-elle avec moi que le projet de loi C-91 constitue un pas modeste dans la direction qu'elle préconise? Je suis convaincu qu'elle accepterait d'appuyer cette mesure législative, qui a pour but de permettre au gouvernement de mieux gérer l'économie et l'argent des contribuables et, partant, de répartir plus sagement et plus équitablement les revenus dont il dispose.

Mme Blondin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. C'est rare que je puisse comparer mes notes à celles de ministériels qui soient le moindrement d'accord avec moi. Je suis heureuse d'apprendre que nous avons une chose en commun, soit les problèmes de transport et de communications dus à l'éloignement de nos collectivités. Ce qu'il y a de triste, c'est qu'elles ont besoin de ces services. Je ne peux pas parler au nom des gens et de la région que mon collègue représente, mais je sais que le gouvernement des territoires a su faire face à ses responsabilités.

C'est exactement ce qu'il a fait en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques. En fait, son budget a été réduit parce qu'il avait un surplus. Il avait fait attention de ne pas dépenser plus que ses ressources ne le lui permettaient. Quel qu'ait été l'arrangement fiscal, on ne

peut pas dire que le gouvernement des Territoires a fait preuve d'irresponsabilité.

Comme je l'ai signalé, aux termes de la nouvelle formule de financement quinquennal entrée en vigueur le 1er avril dernier, le budget des Territoires du Nord-Ouest va être réduit de 110 millions de dollars. Ces gens-là ont des besoins particuliers parce qu'ils sont loin des principaux marchés nord-américains et des centres urbains du sud où les services et les produits coûtent moins cher, mais ils vont être punis. Ils ne seront pas récompensés pour avoir agi de façon responsable. Cela ne signifie pas que je souhaite que le gouvernement devienne irresponsable, au contraire, il l'a toujours été.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir pour une deuxième fois aujourd'hui. Après le congé que nous avons eu il y a deux semaines, j'imagine que j'avais le goût de reprendre le combat. J'en ai pour mon argent aujourd'hui.

C'est le moment idéal pour aborder une mesure législative qui est essentiellement un projet de loi correctif d'ordre administratif. Il apporte des changements très techniques aux dispositions et conditions de la Loi sur la gestion des finances publiques. Avant d'entreprendre mon discours, je voudrais dire un mot au sujet du dernier orateur qui a posé une question à ma collègue de Western Arctic. Ce qu'il voulait, c'est qu'on félicite le gouvernement pour l'habileté avec laquelle il a géré les ressources financières du pays. Il ne cherchait probablement pas dans la bonne direction. Je ne peux pas vous dire que ce projet de loi est mauvais. C'est une mesure législative très technique qui sert à boucher certaines échappatoires. Toutefois, certains aspects m'inquiètent terriblement. J'en parle parce qu'ils illustrent une erreur dans l'orientation politique qu'a prise le gouvernement.

Le député d'en face a demandé à ma collègue de Western Arctic si elle croyait que le gouvernement avait fait quelques progrès dans les domaines de la responsabilité financière et de la bonne gestion des ressources financières du pays. Je lui répondrai ceci, pour lui prouver qu'on ne peut juger, à partir de modifications techniques apportées à des lois, si le gouvernement gère bien les finances de l'État, mais plutôt à partir d'autres critères, comme l'APECA. Cet organisme n'est pas directement visé par ce projet de loi, bien que la mesure législative traite des sociétés d'État et de sociétés similaires. Je voudrais parler de l'APECA, et je répondrai peut-être, en même temps, à la question de mon collègue.

L'APECA est une société d'État dotée d'un budget de 1,05 milliard de dollars. Au moment de sa création, on avait laissé entendre qu'il s'agissait de nouveaux crédits. Il y a environ un an, dans le cadre d'un autre budget, le ministre des Finances annonçait que le gouvernement, par souci de responsabilité financière, avait décidé de prolonger la durée du mandat de l'APECA, qui ne serait plus de cinq, mais bien de sept ans, ce qui représentait en fait une réduction de 20 p. 100. Je n'ai jamais pu leur faire admettre qu'il s'agissait d'une «compression», même si tous ceux qui ont analysé ces modifications ou ces changements ont compris que cela signifiait une réduction de 20 p. 100 du budget réservé, pendant ces cinq années, au développement économique du Canada atlantique. J'étais à l'époque porte-parole de mon parti en matière de développement régional et donc critique de l'APECA et j'ai, à maintes reprises, demandé au ministre responsable de nous préciser comment lui et ses agents allaient dépenser cette somme de 1,05 milliard de dollars.

• (1810)

À maintes reprises, on nous a noyés dans le jargon et on a déformé les faits à plaisir pour que les questions restent sans réponse.

Voici un bel exemple, NSC Diesel. Cette entreprise a été financée par l'APECA. Avec l'argent des contribuables. Vous voulez parler de responsabilité? Bien des fois, j'ai posé au ministre des questions sur cette entreprise. Avant même d'avoir monté la superstructure sur son immeuble, elle avait fait faillite, laissant des douzaines de petits entrepreneurs, sur la côte est de la Nouvelle-Écosse, avec des dettes totalisant des millions de dollars.

Je n'ai pu arracher aucune réponse au gouvernement sur les responsabilités financières. Je me disais que, puisque l'entreprise était financée par les deniers publics et qu'elle ne semblait pas avoir de marché, le public avait le droit de savoir comment le projet avait pu être approuvé.

J'ai dû prendre la peine de m'adresser au vérificateur général, puisque les ministres refusaient de me répondre. Le gouvernement devrait pourtant voir si le projet a été approuvé selon les règles, si le système comportait des dispositions sur les responsabilité en matière de gestion financière.

Comme de fait, le vérificateur dit dans son rapport que les critères du programme n'ont pas été suivis pour approuver le projet en question, qui finira peut-être par coûter plus de 10 millions de dollars aux contribuables et acculera probablement à la faillite un grand nombre de petites entreprises sur la côte est. Les bureaux de l'APECA dans l'Atlantique n'ont pas évalué correctement le projet.

Que devient la responsabilité dans tout cela, je le demande au député d'en face? Monsieur le Président, si

vous voulez des exemples de renforcement des lois, peut-être qu'on peut en trouver dans ce projet de loi.

La question fondamentale à laquelle il faut répondre est la suivante: pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas de comptes à rendre quant à la façon dont il dépense l'argent des Canadiens? Un bon exemple de cela, c'est le fiasco de la NSC Diesel, pour lequel le ministre aurait dû démissionner et qui aurait dû faire l'objet d'une enquête policière approfondie. Peut-être que cela viendra.

Il y a quelques points précis que je veux soulever relativement à cette mesure législative. Je vais commencer par la fin et aller à reculons. Je vais parler de l'article 40.

L'article 40 me préoccupe beaucoup. La péréquation existe depuis toujours dans notre pays. Nous avons toujours compris qu'on ne pouvait pas administrer un pays comme une entreprise. On doit l'administrer comme une nation.

Il en coûte de l'argent parfois pour administrer un pays aussi vaste et aussi grand que le Canada de façon à ce qu'il y ait de l'équité entre les diverses régions. Parfois, monsieur le Président, il faut investir dans l'infrastructure et admettre que l'équité a son prix.

Monsieur le Président, les habitants du Canada atlantique ont droit, eux aussi, à des soins de santé de qualité, tout comme les habitants de la Colombie-Britannique devraient, eux aussi, avoir accès à des établissements d'enseignement postsecondaires. Nous avons inclus dans notre Constitution le grand principe libéral de la péréquation. Il est là. C'est ce qui fait du Canada un pays où il fait si bon vivre.

L'article 40 entrave le droit du Parlement de débattre les changements fondamentaux relatifs à certaines sociétés d'État.

Je veux vous dire précisément ce que fera l'article 40. Il imposerait aux sociétés d'État commerciales, celles de l'annexe III, partie II, de la LGFP, qui fonctionnent en milieu concurrentiel et ne dépendent ordinairement pas de crédits parlementaires pour fins d'exploitation, d'inclure une proposition concernant les dividendes dans leur plan d'entreprise.

L'idée en soi ne semble pas mauvaise. Si une société réalise des bénéfices, elle devrait le mentionner dans son plan d'entreprise et en rendre compte.

Mais l'article va un peu plus loin. Il dit que le gouverneur en conseil peut fixer ou modifier le montant des dividendes ou y renoncer.

Cette disposition est vraiment mauvaise. Que se passerait-il si le Cabinet décidait, par décret, de fixer des droits énormes aux utilisateurs ou un dividende extrêmement élevé pour une société telle que Ports Canada? Une telle décision réduirait la capacité de la société de concurrencer les ports américains.

Prenons l'exemple du port de Halifax.

Les opérations de ce port dépendent probablement près de 750 millions de dollars d'activités du Canada atlantique et particulièrement de la région Halifax-Dartmouth. Ports Canada lutte pour sa propre survie contre l'activité subventionnée du port de New York et de lignes de chemin de fer comme D & H, que le Canadien Pacifique vient de racheter. New York cherche à attirer les marchandises destinées au Canada central, qui transitent actuellement par des ports canadiens, pour les expédier par des chemins de fer comme le D & H.

Cette société d'État existe pour une raison. Elle a été créée par des gouvernements précédents qui estimaient que les ports du Canada constituent une ressource nationale que le gouvernement national doit exploiter. Le gouvernement actuel a changé tout cela. Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement ne comprend pas. Il pense que tout doit engendrer des profits et que, si ce n'est pas le cas, c'est qu'il y a un problème et qu'il faut se débarrasser du service ou de l'organisme en question.

Nous pouvons voir les résultats après quelques années d'application d'une telle politique. Le pays n'a jamais été à une telle croisée des chemins sur le plan de la confiance, parce que le gouvernement ne comprend rien à l'unité nationale et ne comprend pas le rôle important d'une infrastructure nationale, pour ce qui est de garder le pays uni.

En ce qui a trait au port de Halifax, celui-ci fait face à une concurrence extrêmement forte de la part des ports de New York et du New Jersey. Lorsque la commission commerciale inter-État américaine a étudié la demande du Canadien Pacifique visant à acquérir la ligne D et H qui était en faillite, ce qui permettrait le transport direct entre le port de Halifax et la frontière du Québec, par les États-Unis, des marchandises destinées au Canada, un des plus importants expéditeurs de conteneurs au port de

Halifax a indiqué qu'il appuyait cette demande parce qu'elle permettrait d'avoir un autre itinéraire plus économique pour le fret qui passe par la région centrale du Canada.

Or, que fait le gouvernement canadien? Il oublie le mandat des Ports nationaux et, dans le dernier budget, il a exigé qu'un dividende soit versé. Cette mesure a été prise précisément au moment où les autorités du port de Halifax font absolument tout ce qu'elles peuvent pour obtenir l'attention du gouvernement parce que ce port est en train de perdre sa capacité d'attirer ou de garder les expéditions conteneurisées à destination de la région centrale du Canada.

Que fait le gouvernement? Il oublie le mandat; il ne s'adresse pas au Parlement; et il annonce dans un budget que Ports Canada devra verser des dividendes. Le gouvernement oublie que cet organisme à une tâche à remplir et il prend l'argent dont Ports Canada a besoin pour améliorer les installations, notamment au port de Halifax, sous prétexte que cet argent doit être versé à titre de profit au gouvernement. Le gouvernement enlève au port de Halifax et à d'autres ports la capacité de planifier correctement et, lorsqu'ils sont efficaces et rentables, d'accumuler une réserve pour réinvestir.

Selon l'article 40 du projet de loi, ce ne sera peut-être pas le cas et les dividendes que des sociétés d'État seront tenues de verser seront déterminées par ces messieurs et certaines dames d'en face, membres du Cabinet, qui se réuniront pour prendre des décisions et qui diront: «Eh bien, il semble que nous nous sommes trompés encore une fois. Nos budgets et nos prévisions de dépenses se sont encore évaporés. Il nous faut 100 millions de dollars de plus. Qu'allons-nous faire? Ah oui, il y a Ports Canada. Nous ne dirons pas qu'il nous faut 100 millions de dollars cette année, mais plutôt 200 millions de dollars.»

Avant longtemps, le débat devant avoir lieu à la Chambre lorsqu'il y a un changement de direction et de pensée fondamental au sein d'une société d'État, n'aura pas lieu et le gouvernement pourra, simplement par voie de décret, cet outil antidémocratique, continuer à démolir l'infrastructure nationale et à détériorer davantage, non seulement l'économie de régions comme celle de l'Atlantique, mais toute l'unité nationale. Car c'est ainsi que l'on mutile l'unité nationale et il faut être fou pour ne pas l'admettre.

Je voudrais aborder une ou deux autres questions. Mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso a parlé de la première, qui n'est pas sans importance. J'espère qu'il y a bien des gens qui nous regardent qui ont confiance aux services d'incendie de leur localité. J'espère qu'ils suivent nos débats attentivement.

Je crois que c'est l'article 6 qui traite du prix imposé aux bénéficiaires ou usagers des services. Monsieur le Président, le gouvernement est absolument insensé. Il répète constamment qu'il faut réaliser des profits. Peu importe les fermetures qu'il impose, il faut réaliser des profits.

• (1820)

N'oublions pas qu'il a augmenté les impôts sur le revenu des particuliers de 24 ou 27 p. 100 au cours du premier semestre de l'année par comparaison à l'an dernier. Mon Dieu, nous sommes son citron. Il nous presse toujours davantage. Il perçoit toujours plus d'argent. C'est tout ce qu'il veut. Il a tellement honte de ce qu'il a fait en matière fiscale qu'il doit découvrir de nouvelles façons de lever des taxes. Or, une taxe reste toujours une taxe, qu'importe la façon dont on la prélève dans les poches d'un contribuable, on la lui soutire quand même. Le prix que doivent payer les bénéficiaires ou usagers, c'est une affaire très risquée.

C'est en 1986 que le gouvernement a modifié la Loi sur les télécommunications. C'est l'ancienne députée de Kingston et les Îles originaire du Cap-Breton qui était ministre à l'époque. J'ai lu les délibérations de ce temps-là. Le débat a fait rage même au sein du caucus conservateur, et il n'est pas terminé. J'en conclus que chez les ministériels quelques députés, pas beaucoup, sont restés proches de leurs électeurs. À une question du député qui représentait South West Nova à l'époque, mais qui siège aujourd'hui au Sénat après avoir été défait par le candidat libéral comme c'est arrivé dans la plupart des circonscriptions de la région de l'Atlantique du moins, la ministre a répondu que les services de pompiers volontaires seraient exemptés. Je n'ai nul besoin d'ajouter quoi que ce soit. On lit dans le compte rendu que ces services seraient exemptés des droits de licence.

Qu'a fait le gouvernement? Il a attendu son deuxième mandat pour frapper les membres de mouvements qui donnent leur temps gratuitement, risquent leur vie et s'exposent à des blessures pour le bien et la sécurité d'autrui. C'est de pompiers volontaires qu'il s'agit, pour l'amour du ciel. Qu'a fait le gouvernement? Pour soutirer

quelques dollars de plus, il a exigé des services d'incendie volontaires des frais de licence injustifiables. Les personnes qui assurent ces services ne se définissent pas comme libéraux, conservateurs ou néo-démocrates, mais comme membres de leur collectivité, et elles sont humiliées. J'espère que le député d'en face qui approuve par des signes de tête convaincra ses collègues du Cabinet de mettre fin à cette mesure insensée.

Le gouvernement imposerait des frais d'usage même aux services de pompiers volontaires. Cela signifie une majoration de plus de 1 000 p. 100 dans certains cas. Prenons par exemple le service de pompiers volontaires d'Eastern Passage, dans ma circonscription, ou ceux de n'importe quelle autre circonscription, qui doivent se financer par une collecte de fonds. Il facture un petit quelque chose à la municipalité. Il tient des dîners aux fèves au lard. Il organise des foires chaque automne afin de pouvoir acheter le matériel dont il a besoin pour protéger la collectivité. Voici que le gouvernement lui dit de travailler un peu plus dur, car il va lui facturer des droits d'utilisation pour chaque élément du matériel de communication dont il dispose et non pas des droits globaux pour tout le service d'incendie.

Nous avons organisé une pétition. Il n'y a pas un seul service d'incendie au Canada qui n'ait fait savoir que non seulement ces frais sont régressifs, mais encore qu'il a été induit en erreur. En 1986, la très honorable ancienne députée de Kingston et les Îles, avait dit officiellement à la Chambre que les services d'incendie seraient exemptés. Mais, comme il n'y a rien de sacré pour le gouvernement, voyez-vous, des droits d'utilisation seront imposés. Peu importe que le service d'incendie d'une petite localité éloignée de notre vaste pays soit obligé de renoncer à acquérir du nouveau matériel. N'oubliez pas que ces services n'ont pas de compte de banque. Ils doivent tenir des campagnes de financement. En général, ce sont les municipalités pauvres qui ont recours aux services de pompiers volontaires. Ces gens-là font leur possible. Pour l'amour du ciel, le moins que le gouvernement puisse faire, c'est de ne pas leur imposer des droits d'utilisation.

Des députés d'en face m'ont dit partager mon point de vue. S'il y a une chose que le gouvernement puisse faire pour montrer qu'il a un peu de compassion et qu'il comprend comment fonctionne notre pays grâce à l'importante contribution de bénévoles comme les pompiers volontaires de toutes les régions, c'est de reconnaître qu'il a commis une erreur. Il devrait respecter la parole et l'engagement de l'ancienne ministre des Communications et retirer ces droits. Voilà ce qu'il devrait faire.

Tous les pompiers de tous les services d'incendie et tous les Canadiens qui nous regardent ce soir devraient écrire à leur député à cet égard. Mieux, ils devraient écrire aux ministres. On dit que les droits d'utilisation ne représentent pas grand-chose. C'est bien beau de dire que ce ne sont que quelques dollars de plus. Compte tenu du tort qu'ils risquent de causer pour empocher ces quelques dollars, les ministériels pourraient faire preuve d'une plus grande responsabilité financière et d'un peu plus d'ingéniosité. À cause de ces quelques dollars, le délai d'intervention des services d'urgence municipaux risque d'être plus long. Il faudrait renoncer aux frais d'utilisation. C'est pour cette raison que l'idée de tels frais ne me plaît guère.

Il fut un temps où je pensais que, dans une démocratie, le gouvernement corrigeait toute mesure législative qui présentait des imperfections, en fut-il l'auteur. Le gouvernement conservateur a maintenant une mentalité d'assiégé face à de telles initiatives. Il ne veut tout simplement pas bouger.

Nous allons poursuivre le combat. Je présenterai des pétitions venant de services de pompiers volontaires, tous les jours, s'il le faut, jusqu'à ce que le gouvernement revienne à la raison et qu'il se rende compte qu'il y a des choses qui sont inviolables et dont il ne peut pas priver le pays à cause de son manque de responsabilité financière et de son incapacité à gérer convenablement.

Un dernier point: les transports et l'infrastructure en général. Je pense encore aux frais d'utilisation. Dans sa quête de rationalisation maximale, le gouvernement met en pièces de nombreux éléments de l'infrastructure nationale. Il ne faudrait pas oublier que nous ne vivons pas tous à Toronto, Hamilton, Vancouver, ou même à Halifax. Certains d'entre nous vivent dans d'autres beaux coins du pays, qui n'ont peut-être pas une infrastructure autonome.

J'ai dit un mot tout à l'heure au sujet du principe de la péréquation. Il se trouve que la péréquation est consacrée dans la Constitution canadienne. Elle l'est. Cela veut dire que le gouvernement et la population du Canada sont d'avis qu'il faut des règles du jeu équitables, qu'il y a un prix à payer pour préserver l'unité nationale. Il n'est pas question de se livrer à la déprédation des deniers publics, mais de se rendre compte qu'il y a un prix

à payer et que le gouvernement doit le prévoir dans son budget.

Le gouvernement projette de procéder au recouvrement intégral des coûts dans le domaine du transport aérien. Savez-vous ce que cela fait, monsieur le Président? Voici ce que cela fait à l'unité nationale. Je voudrais vous citer des passages d'un document de la société Air Nova, de la région de l'Atlantique. Je vous demande un peu de patience. C'est vraiment important. On y dit que, dans un régime de recouvrement intégral des coûts, l'aéroport de Halifax serait le plus cher des neufs grands aéroports du pays. Par exemple, un Dash-8 atterrissant à Halifax devra payer des droits de 121,60 dollars, mais s'il atterrit à Vancouver, il ne paiera que 37,60 $ parce que l'aéroport de cette ville est plus grand et mieux fréquenté. Un Boeing 747—écoutez celle-là, monsieur le Président—atterrissant à Halifax devra payer 2 675,20 $, mais seulement 616 $ à Toronto.

Le gouvernement a perdu la tête. Il essaie de tout faire payer aux usagers sans tenir compte qu'il est en présence d'une économie régionale et il va abandonner le principe de l'uniformité de ces frais au Canada. En fait, il va arracher une autre maille de l'unité canadienne. Les Canadiens seront si désorientés par sa mauvaise gestion qu'il sera difficile, dans bien des régions du pays, de rassembler des forces pour le prochain grand débat sur l'unité nationale.

Je pourrais parler pendant des jours de ce que le gouvernement fait, mais je me contenterai de dire que je terminerai mon discours à l'occasion de l'étude d'un autre projet de loi.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention mon collègue de Darmouth. J'ai passablement de difficulté à accepter certains des points qu'il soulève, particulièrement lorsqu'il prétend que le gouvernement du Canada doit respecter, dépenser des montants d'argent, doit transférer des montants d'argent à droite et à gauche. J'ai l'impression que cela implique qu'il voudrait que nous fassions cela, que le gouvernement pose ces gestes sans trop tenir compte de sa capacité de payer et aussi sans tenir compte de la capacité de payer des contribuables.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue que le Canada a un déficit accumulé fort important qu'il nous faut absolument commencer à rembourser dans les meilleurs délais. Si nous ne faisons pas cela, ou si nous ne réussissons pas à mettre en place et à continuer à mettre en place les moyens pour contrôler les dépenses de l'État et abaisser le déficit, le principe d'*equalization*, d'égalisation—si je peux utiliser ce terme—dont mon honorable collègue fait mention, nous ne serons plus capables, comme gouvernement, de respecter cet engagement-là parce que le gouvernement n'aura plus l'argent pour le faire, n'aura plus les sommes disponibles pour le faire et les citoyens du Canada évidemment n'auront pas la capacité de payer.

Pour revenir au commentaire qu'il a fait sur les frais aux utilisateurs, je pense qu'il va reconnaître avec moi qu'il y a quand même beaucoup de possibilités, de choses à faire dans ce domaine. Il faut évidemment que le gouvernement tente de récupérer des coûts que les infrastructures lui occasionnent, que ce soit dans le domaine maritime, dans le domaine aéroportuaire et dans d'autres domaines où il est tout à fait normal que des montants d'argent soient versés par les utilisateurs.

On peut questionner des montants, on peut questionner des échelles, on peut questionner le principe selon lequel les prix ou les montants sont établis. Mais je pense que le principe de faire contribuer les utilisateurs aux dépenses des infrastructures qui ont été mises en place par les contribuables, c'est un principe qui est reconnu universellement et qui doit contribuer, par le biais des revenus que le gouvernement ira chercher, à absorber les coûts de ces infrastructures et à les maintenir en bon état.

• (1830)

Alors mon honorable collègue devrait avoir l'honnêteté, devrait avoir le sens aussi de reconnaître que le principe d'imputer aux utilisateurs certains montants d'argent pour les infrastructures qui ont été mises à leur disposition par les contribuables est un principe équitable, est un principe de bon sens, et, au-delà des montants qui peuvent être chargés, au-delà de la tarification, je pense qu'il doit reconnaître avec moi que le principe d'imputer aux utilisateurs des montants d'argent pour les infrastructures publiques doit être reconnu et maintenu.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Darmouth): Je comprends, évidemment, que dans certains cas, le gouvernement doit viser l'efficacité. Soyons honnêtes. Le gouvernement est arrivé au pouvoir en promettant que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes dès le lendemain des élections. Il se rend compte maintenant que ce n'est pas si facile.

M. Milliken: Il est au pouvoir depuis six ans et la situation empire.

M. MacDonald (Darmouth): La situation empire, six ans plus tard, comme mon collègue de Kingston et les Îles l'a dit.

Le député d'en face veut parler de justice. Je vais lui donner une leçon de justice en m'inspirant de l'action de son propre parti. Vendredi, le gouvernement a dit qu'il lui

fallait plus d'argent et qu'il allait réduire les fonds partout, mais d'une façon juste.

Je vais vous montrer combien il est juste, monsieur le Président. Prenez l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, cet organisme quasi-responsable dont j'ai parlé plus tôt, savez-vous ce que le gouvernement lui a fait? Il lui a retiré 650 000 $ sur son budget d'administration. Bon, peut-être devra-t-elle faire un peu mieux avec un peu moins d'argent.

Le gouvernement est ensuite passé au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest, l'organisme chargé du développement régional dans l'Ouest, le rôle que joue l'APECA dans l'Est. Qu'a-t-il fait? Il a enlevé 20 millions en subventions et contributions différées à l'APECA, mais pas un sou au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest.

Ce que le député d'en face doit comprendre, c'est que l'on ne peut continuer à abuser de la confiance des gens et à faire un mauvais usage de nos ressources. Aucun membre de la famille canadienne ne peut être traité différemment des autres. S'il faut faire des réductions de budget, il faut les faire équitablement partout. Il ne devrait pas y avoir un seul député de la région atlantique sur les bancs conservateurs, pas un seul député d'en face, qui soit d'accord pour qu'une partie du pays, l'Est ou l'Ouest, souffre davantage des restrictions budgétaires.

Savez-vous ce qu'ils disent en face, monsieur le Président? Moi, un grand nationaliste, j'estime que tout le monde devrait être traité de la même façon. Je suppose que je hurle un peu quand je vois que des gens qui ont eu le bon sens de voter libéral, se font charcuter chaque fois que le gouvernement sort son bistouri financier.

Une voix: Howard rigole.

Une voix: Howard rigole de nous.

M. MacDonald (Dartmouth): Cela fait rire le député de Halifax-Ouest. Il a ri aussi lorsque j'ai soulevé à la Chambre les problèmes de la baisse de compétitivité du port de Halifax. Il a ri également lorsque nous avons retardé la loi de rappel au travail que son gouvernement a fait adopter contre les équipages de navires, et il a ri lorsque notre parti a appuyé la fin d'une inégalité salariale résultant de l'application de taux régionaux pour les dockers. Toutefois, le député rira jaune la prochaine fois que les électeurs auront son sort entre leurs mains.

Une voix: Bien dit.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue, le député de Dartmouth. À mon avis, il a très bien expliqué la situation critique dans laquelle le gouvernement a placé le Canada atlantique. L'idée du gouvernement de recouvrer tous ses coûts sera absolument catastrophique pour notre économie.

Je me doute bien que cela ne s'arrêtera pas là. Je pense en effet qu'il y a suffisamment d'occasions où le gouvernement récupère ses frais en faisant payer les usagers des services sans l'admettre officiellement. L'un des exemples qui me vient à l'esprit est celui des ports pour petits bateaux: le gouvernement ferme les yeux sur les problèmes qu'il cause aux pêcheurs en laissant se délabrer les quais dont les pêcheurs ont désespérément besoin. De plus, il n'effectue aucun dragage à l'intérieur des ports pour petits bateaux.

En agissant ainsi, il nuit non seulement à l'industrie de la pêche, mais il laisse aussi la vase s'accumuler à l'entrée des ports, de sorte que, par mauvais temps, les pêcheurs ne peuvent regagner le port et risquent leur vie sur l'océan Atlantique.

Par ailleurs, le gouvernement éloigne une clientèle des ports de Halifax et de Saint John en refusant de réparer l'infrastructure nécessaire au Canadien National et, ce faisant, encourage l'envoi de marchandises canadiennes par bateau jusqu'à New York et leur transport par train de New York vers Montréal ou Toronto.

Parce qu'il a parlé si souvent de cette question, j'aimerais demander au député de nous livrer ses impressions et de nous dire s'il croit, comme moi, que cette situation est préjudiciable au Canada atlantique ou si je suis tout simplement alarmiste.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys, un homme qui s'est porté maintes et maintes fois à la défense non seulement de ses électeurs, mais de tous les habitants de la région de l'Atlantique, et qui s'est battu pour une vision du Canada où existe l'égalité des chances peu importe où l'on habite.

Pour lui répondre, je pense que le gouvernement actuel ne sait absolument pas où il s'en va. Il dirige à partir du centre. Il dirige en fonction de l'opinion du plus grand nombre. Cela veut dire que s'il peut retirer un soutien fiscal visant à créer des règles du jeu équitables dans des régions comme celle de l'Atlantique, qu'à cela ne tienne. Si cela veut dire qu'il peut monter une région du Canada contre l'autre, l'Est contre l'Ouest, il le fait, puisque les conservateurs se soucient uniquement de plaire à leurs petits copains de Bay Street et n'ont pas la moindre notion de l'unité nationale ni du rôle qu'une infrastructure nationale comme les chemins de fer, les ports, les ports pour petits bateaux, joue pour garder uni notre grand pays.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui parce que j'ai vu le président du Conseil du Trésor intervenir ce matin pour nous vanter les mérites du projet de loi C-91. J'ai jugé opportun de signaler certains des désastres.

Je note que le projet de loi vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques. Il était vraiment inouï de voir le gouvernement actuel présenter un projet de loi ayant trait à la bonne gestion. Nous avons vu le ministre nous dire à quel point le projet de loi allait accroître l'efficacité de l'État. Eh bien, n'importe quoi serait une amélioration. Cela ne fait aucun doute. J'ai cependant de sérieux doutes. Lorsque le ministre parle d'efficacité, il s'agit de rien d'autre que d'exploiter et de pressurer les contribuables canadiens, activité à laquelle le gouvernement a montré qu'il excellait.

M. Worthy: Soyez positif. Ne soyez pas si mesquin.

M. Milliken: Le secrétaire parlementaire dit que je suis peut-être mesquin, mais j'estime que ce n'est pas le cas. Le ministre avait un visage rayonnant et souriant tout au long de son exposé. Il s'est très bien débrouillé compte tenu des moyens qu'il avait à sa disposition. À mon avis, ce que nous devons faire avec ce projet de loi, c'est l'examiner longuement et attentivement et jeter un coup d'oeil sur la très mauvaise gestion que le gouvernement a imposée aux Canadiens.

Je voudrais revenir au budget des dépenses supplémentaire que le ministre a déposé il y a quelques jours, car j'estime qu'il révèle certaines choses au sujet de la capacité du gouvernement de gérer. . .

M. Sobeski: Est-ce la question de privilège ou le débat?

M. Milliken: Si le député veut bien écouter quelques instants, je crois que mes observations lui plairont. À la page 48 du budget des dépenses supplémentaire, on trouve quelques-uns des coûts de la taxe sur les produits et services que le gouvernement applique aux Canadiens. Il crée un bureau d'information des consommateurs sur la taxe sur les produits et services. Si on fait quelques calculs, monsieur le Président, quelques calculs non compliqués, on peut constater que le bureau est autorisé à engager 20 employés, 20 années-personnes. Si on divise les salaires du personnel indiqués dans le budget par 20, on obtient un salaire annuel moyen de 54 150 $ pour ces personnes. Ce montant semble un peu élevé, mais j'y reviendrai.

Si nous passons à la page 88, le député constatera qu'au ministère du Revenu national, Douanes et Accise, 1 163 Canadiens chanceux seront engagés comme contrôleurs de la nouvelle taxe sur les produits et services, à un salaire moyen de 41 490 $, toujours selon ce budget. Vous remarquerez que ce montant est un peu inférieur à celui qui est prévu pour le groupe précédent, qui travaille pour le ministère des Consommateurs et des Sociétés.

Ensuite, si on jette un coup d'oeil sur la page d'en face, on constatera que la Division de l'impôt du ministère du Revenu national s'occupe de la préparation et de la planification relativement aux crédits de taxe payés d'avance. Autrement dit, c'est le groupe qui remet l'argent aux Canadiens et auquel nous sommes tous censés être si reconnaissants. Le salaire moyen des 642 personnes ainsi recrutées dans ce ministère s'élève à 33 124 $. Pourquoi la rémunération des employés chargés de prendre une partie de la manne qu'ils recevront pour la remettre à certains Canadiens est telle à ce point inférieure à la rémunération de ceux qui vont leur soutirer de l'argent en appliquant cette taxe? Je vais vous le dire pourquoi. C'est parce que le gouvernement aime beaucoup mieux encaisser de l'argent qu'en débourser. Pourquoi payer grassement quelqu'un qui est chargé de remettre de l'argent aux Canadiens? Il vaut mieux payer grassement ceux qui leur soutirent cet argent. Voilà la priorité pour le gouvernement. C'est ce qu'il veut dire quand il parle de mieux gérer les affaires publiques dans le cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques.

• (1840)

Si cela ne suffit pas à convaincre le député, il n'a qu'à passer à la page 36 du budget des dépenses. Voilà où figure le salaire des gens chargés d'envoyer les chèques. À la page 36, on parle de «préparation et de planification relativement au crédit de taxe sur les produits et services payé d'avance aux contribuables», ce qui signifie l'embauche des personnes qui seront effectivement chargées de rédiger les chèques au ministère des Approvisionnements et Services puisque c'est par ce ministère que ces chèques seront émis, je présume. Le salaire

moyen prévu pour cette fonction est le plus bas de tous. On compte embaucher 45 personnes pour faire ce travail au salaire moyen de 31 471 $ par année. Autrement dit, qui sont les mieux payés? Ceux qui conseillent les sociétés. Les gens du ministère des Consommateurs et des Sociétés qui sont chargés, semble-t-il, d'expliquer aux sociétés comment effectuer leurs paiements au titre de la taxe le plus efficacement possible. Ce sont eux qui remportent la palme. Passons ensuite au ministère du Revenu national où les employés embauchés s'occuperont de mettre cette taxe à exécution en pressurant les Canadiens. Ils arrivent au deuxième rang en matière de rémunération. Ceux qui s'occupent des remboursements de crédit de taxe sont les moins bien rémunérés de tous.

Je demande au député de se renseigner auprès du ministre à ce sujet. Je suis convaincu que le ministre sera très heureux de lui faire savoir combien de hauts fonctionnaires seront embauchés à des salaires très élevés pour combler les postes supérieurs du ministère des Consommateurs et des Sociétés. Regardez les chiffres. J'invite le député à prendre connaissance du budget supplémentaire. Peut-être constatera-t-il après cela qu'il est d'accord avec mon analyse de la situation et se rendra-t-il compte que lorsque le président du Conseil du Trésor parle d'une meilleure administration, ce dont il parle, c'est de soutirer davantage d'argent des Canadiens.

Récemment, j'ai reçu des communiqués de presse de chefs d'entreprises qui m'ont réjoui. Ces communiqués provenaient de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens et du Business Council. Je sais que le ministre aussi en a reçu copie. Ces chefs d'entreprises priaient tous Ottawa et les provinces de limiter leurs dépenses. Ils étaient tout simplement sidérés devant les dépenses du gouvernement conservateur, ses déficits budgétaires incontrôlés, son incapacité de faire quoi que ce soit pour juguler le déficit.

Certaines de ces personnes aiment peut-être la TPS, mais l'ensemble des dirigeants de petites et moyennes entreprises que je connais au Canada sont tout à fait opposés à cette taxe. Le député sait cela aussi. S'il faisait bien son travail, il présenterait les pétitions que des milliers de ses électeurs signent pour protester, j'en suis sûr, contre la TPS. Ils s'opposent à la taxe. Plus de 80 p. 100 des Canadiens sont contre la TPS. Que le député le sache. S'il écoutait ces 80 p. 100 de Canadiens, il voterait contre la taxe et il siégerait de ce côté-ci de la Chambre comme ses anciens collègues qui ont eu le bon sens de quitter le Parti progressiste conservateur et de traverser de ce côté-ci.

Cet avant-midi, le ministre a déclaré que ce projet de loi est censé être bénéfique pour les Canadiens. Il a déclaré qu'il serait bon pour les Canadiens parce qu'il rendrait le gouvernement plus efficace. Cela m'amène à vous citer quelques exemples de cette efficacité gouvernementale pendant ces dernières années. J'ai fait un calcul à partir des Comptes publics du Canada. J'ai pensé qu'il serait utile de voir quel genre d'augmentation de taxe avaient subi les Canadiens au cours des dernières années.

En examinant l'augmentation des recettes année après année, j'ai découvert qu'en 1984-1985, soit l'exercice 1985, les recettes du gouvernement du Canada ont augmenté de 10 p. 100. Cette année-là a été la première année importante pour le gouvernement conservateur. C'était la première année après les élections désastreuses de 1984 qui avaient paralysé l'économie canadienne.

Je me souviens du gouvernement Diefenbaker. Je m'en souviens, et je suis sûr que les députés d'en face diraient comme moi que ce fut probablement le pire gouvernement que le Canada n'avait jamais eu jusqu'alors. Tout le monde admet que le gouvernement Diefenbaker fut une catastrophe pour le Canada.

Le seul auquel je puisse penser qui soit encore pire est le gouvernement actuel. Ces chiffres le montrent bien. En 1984-1985, les recettes ont augmenté de 10 p. 100, si l'on compare 1985 à 1984; l'année suivante, on note une augmentation de 8 p. 100; l'année suivante, de 11 p. 100; l'année suivante, de 13 p. 100; l'année suivante, de 6 p. 100; enfin, cette année, si l'on compare 1990 à 1989, l'augmentation projetée est de 9 p. 100.

Ce sont des hausses de recettes de cet ordre qu'a connues ce gouvernement. Nous avons déjà dit qu'il a augmenté les taxes plus de 31 fois; pensez maintenant à ce que ce sera avec la TPS. Et le ministre se préoccupe d'efficacité. . .

M. Sobeski: Il ne vous restera plus de marge de jeu avec votre carte de crédit.

M. Milliken: Le député me dit qu'il n'a pas de marge de jeu avec sa carte de crédit. C'est parce que le gouvernement a manqué à ses responsabilités et n'a pas tenu ses promesses. C'est ça la raison et il le sait. C'est pourquoi il faut mettre ce gouvernement à la porte le plus vite possible.

Parlons maintenant de l'augmentation du pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Jetons un coup d'oeil aux changements du taux de l'impôt sur le revenu des particuliers pendant cette période, sur les recettes que le gouvernement tire de cette source. De 1984 à 1985, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 8 p. 100, l'année suivante, de 12 p. 100, de 14 p. 100, l'année suivante, de 19 p. 100, 19 p. 100 en un an, monsieur le Président. De 1988 à 1989, il y a eu une forte baisse: cet impôt n'a augmenté que de 2 p. 100.

Peut-être que c'était en prévision des élections. Le taux a peut-être été réduit en prévision des élections. Est-ce possible? Jamais je n'aurais cru le gouvernement capable d'une chose pareille. Il faut pourtant se rendre à l'évidence: c'est peut-être ça qui est arrivé. De 1989 à 1990, c'est-à-dire cette année par rapport à l'année dernière, la hausse a été de 12 p. 100 en raison des augmentations d'impôt et du budget récent. N'est-ce pas extraordinaire? L'augmentation est de 8, 12, 14, 19 p. 100, puis, lors de l'année électorale, elle n'est que de 2 p. 100. L'année suivante, elle remonte à 12 p. 100. C'est ça le traitement que le gouvernement canadien inflige aux Canadiens. Il les soudoie et joue avec les comptes publics, les impôts, etc., quand c'est le temps de se faire élire, mais se durcit par la suite. C'est ça la situation.

Les majorations de l'impôt sur le revenu des sociétés suivent un profil semblable, quoique différent. La première année, soit de 1984 à 1985, l'augmentation a été de 28 p. 100—les sociétés ont dû empocher d'énormes bénéfices—; l'année suivante, elle a été de 2 p. 100, l'année suivante, de 7 p. 100, l'année suivante, de 10 p. 100, l'année suivante—année des élections—, de 7 p. 100, et l'année suivante, de 11 p. 100. Ce sont des augmentations modestes si on les compare à celles de l'impôt sur le revenu des particuliers. Additionnez-les, vous verrez.

Quand le gouvernement dit qu'il veut être plus efficace sur le plan de la gestion des finances publiques, il veut dire qu'il veut soutirer plus d'argent aux Canadiens pour d'autres fins. Quand on examine la loi, on constate qu'elle impose des intérêts sur toutes les obligations que les citoyens peuvent avoir contractées envers le gouvernement. Elle permet à celui-ci de recourir aux services d'agences de recouvrement qui disposent d'excellentes méthodes pour percevoir l'argent des citoyens et leurs arriérés d'impôt. N'allons pas nous leurrer: c'est là précisément l'objectif de ce projet de loi.

Même si nous reconnaissons que certains changements sont tout à fait louables et vraisemblablement utiles, le fait demeure que le gouvernement actuel ne le cède à personne pour ce qui est de subtiliser l'argent des Canadiens sans rien leur rendre en retour.

L'autre aspect que j'ai estimé important et intéressant alors que je parcourais ce petit projet de loi qu'a présenté le gouvernement, c'est qu'il omet quelque chose. Nous savons tous que le gouvernement actuel manifeste à l'égard du Parlement le plus souverain mépris. Il en a donné la preuve d'une façon indubitable aujourd'hui à l'autre endroit. J'ignore ce qui s'y est passé cet après-midi, mais je suis sûr que la majorité conservatrice et son homme de paille, le Président, font ce qu'ils peuvent pour priver les sénateurs de l'opposition de la possibilité de débattre ce projet de loi, mais je dirai que ce qui se passe témoigne encore une fois du mépris que le gouvernement actuel éprouve à l'égard du Parlement.

Nous en avons eu la preuve auparavant lorsque le gouvernement a commis l'erreur de convoquer le Parlement après les élections de 1989, quitte ensuite après deux semaines à utiliser des mandats spéciaux du gouverneur général pour se servir à même l'argent des contribuables, évitant ainsi de devoir répondre aux questions embarrassantes des députés. Il a fait un usage abusif de ces mandats comme aucun gouvernement ne l'avait fait au Canada, en faisant main basse d'une session à l'autre, sur des milliards de dollars du Trésor public, ce qui, je l'ai dit à l'époque et je le répète aujourd'hui, était tout à fait intolérable, à tel point que j'ai cru de mon devoir. . .

• (1850)

M. Sobeski: Vous avez perdu le débat.

M. Milliken: Oui, parce que j'ai été renversé par la majorité à la Chambre. Voilà pourquoi j'ai perdu le débat, pas parce que j'ai été traité équitablement. La présidence n'a pas voulu se prononcer sur la question.

Quand nous avons soulevé la question au comité, la majorité conservatrice nous a fait taire immédiatement. Le député de Halifax-Ouest y était. Il tempêtait et fulminait, m'accusant de faire preuve de partisanerie en soulevant la question. C'était un abus flagrant de l'autorité accordée au Cabinet et au gouverneur général en vertu de la Loi sur l'administration financière, celle-là même que nous nous apprêtons à modifier.

Comme c'est merveilleux, monsieur le Président, ce projet de loi ne contient aucune disposition sur l'utilisation des mandats spéciaux du gouverneur général. Je pensais que le gouvernement voudrait faire preuve de

plus de modération dans ce domaine. Quoi qu'en dise le député de Halifax–Ouest, j'ai l'impression que, avant très longtemps, nous allons encore voir le gouvernement commettre ce genre d'abus.

Je sais que mon collègue n'aime pas qu'on soulève ce point–là. Comme il possède une vaste expérience du droit, il comprend très bien mon raisonnement au sujet des mandats du gouverneur général. Je soupçonne qu'il est d'accord avec moi quand je dis que le gouvernement a commis des abus flagrants en obtenant ainsi des fonds publics. La manière dont il s'est approprié des fonds est sans précédent et tout à fait répréhensible.

J'ai présenté le projet de loi C–211 afin de restreindre l'utilisation des mandats spéciaux du gouverneur général, mais il est encore au *Feuilleton*. Comme Votre Honneur, j'ai bon espoir que le sort me favorisera à l'occasion des tirages qui ont lieu de temps à autre pour choisir les mesures d'initiatives parlementaires. Peut–être la Chambre pourra–t–elle le débattre un de ces jours.

En attendant, je pensais que le gouvernement se serait empressé d'inclure mon amendement ou quelque chose de semblable dans le projet de loi C–91. J'ai lu tout le projet de loi et j'ai été sidéré de n'y trouver aucune modification à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ce qui aurait eu pour effet de corriger les mauvaises habitudes du gouvernement.

Il aurait pu facilement rendre illégale cette pratique que je juge inacceptable et illégale, soit l'utilisation abusive de ces mandats, mais non, il ne l'a pas fait.

J'inviterais le député de Halifax–Ouest, qui partage mon avis à ce sujet, à soulever cette question à son caucus, merdredi matin. Il pourra peut–être persuader le ministre d'accepter un amendement au projet de loi C–91 qui permettrait de remettre de l'ordre dans ce fouillis et d'éviter désormais des événements désastreux semblables à ceux survenus au début de 1989.

Si le ministre se méfie de l'amendement qui serait ainsi apporté au projet de loi, j'accepterais volontiers que mon projet de loi soit lu pour la deuxième fois, avec le consentement unanime de la Chambre, et soit renvoyé au comité législatif chargé d'étudier le C–91. L'amendement pourrait être incorporé au projet de loi. Je ne tiens pas à ce qu'on m'en attribue le mérite. Cela ne me dérange pas. Je tiens plutôt à corriger la loi.

Je suis sûr que les députés d'en face seraient des plus heureux de veiller à ce que leur gouvernement ne commette pas une autre maladresse. Le député de Halifax–Ouest et certains de ses collègues ont dû avoir très honte de voter selon la volonté du gouvernement, celui–ci ayant commis une maladresse manifeste.

Je soutiens que le gouvernement n'a présenté ce projet de loi que dans un seul but: retirer plus d'argent de vous, de moi et de chacun des contribuables canadiens. Son but, le ministre l'a admis ce matin, est de pouvoir percevoir de l'argent plus efficacement. Il veut être en mesure de gérer plus efficacement les comptes du Canada.

Le ministre a ajouté que ce projet de loi faciliterait la tâche au vérificateur général ainsi qu'à d'autres personnes. Tout cela n'est, à mon avis, que des voeux pieux censés rendre le projet de loi un peu plus acceptable. En jetant un coup d'oeil rapide sur les dispositions de ce projet de loi, on constate qu'il s'agit là d'un moyen de soutirer encore plus d'argent aux Canadiens, de façon plus rapide, directe et simple.

Cet objectif, bien qu'il soit louable, est loin d'être juste. Nous comptons examiner les dispositions du projet de loi article par article une fois que ce dernier sera renvoyé au comité législatif.

Il y a une autre question que je n'ai pas mentionnée plus tôt et qui est tout aussi importante: la hausse des recettes. Je n'ai pas parlé de l'augmentation des dépenses parce que les hommes d'affaires qui ont émis le communiqué auquel j'ai fait allusion plus tôt, la déclaration conjointe sur l'économie nationale faite par la Chambre du commerce, entre autres, ont affirmé que le gouvernement n'arrivait plus à maîtriser ses dépenses. J'ai quelques chiffres en main qui montrent à quel point les dépenses ont augmenté au fil des ans.

Si je n'en ai pas parlé plus tôt, c'est parce que les dépenses n'ont pas augmenté aussi vite que les recettes. Ces dernières ont affiché une hausse astronomique, comme les députés ont eu le loisir de l'entendre. Les dépenses, elles, ont connu une hausse plus modeste. Je dis plus modeste, mais elles ont été de 13 p. 100 la première année, de 1 p. 100 la deuxième année, de 4 p. 100, 7 p. 100, 5 p. 100 et 7 p. 100 dans les années qui ont suivi. Vous pouvez donc voir qu'elles sont moins élevées que les recettes.

Les recettes, bien sûr, sont constituées des impôts que nous versons tous, mais il n'a pas réduit. . .

M. Sobeski: Quel a été le pourcentage l'année où les élections ont eu lieu?

M. Milliken: Non, non. C'était 7 p. 100 l'année précédente. Le député sera heureux d'apprendre que ce pourcentage figurait parmi les plus élevés.

Je tiens également à lui dire que la dette nationale a elle aussi beaucoup augmenté au cours de l'année. En fait, nous savons tous qu'elle a doublé, alors qu'elle atteignait 22 p. 100 la première année, 16 p. 100 la deuxième année, 12 p. 100 la troisième, 10 p. 100 la quatrième, 9,9 p. 100 la cinquième et 8, 8 p. 100 la sixième.

M. Sobeski: Elle diminue.

M. Milliken: Oui, elle diminue. Comme le fait remarquer le député, elle diminue. La hausse est moins forte parce que la dette augmente considérablement. J'invite le député à jeter un coup d'oeil sur les chiffres à un moment donné, car il va se rendre compte que le gouvernement, contrairement à ce qu'il dit, a laissé la dette nationale augmenter à une vitesse vertigineuse. Le gouvernement soutient que le budget de fonctionnement affiche un excédent. C'est tout à fait ridicule. On ne peut pas administrer un bureau sans payer le loyer. Le gouvernement prétend qu'il affiche un excédent parce qu'il administre le bureau sans payer le loyer. Eh bien, vous devez payer le loyer. Les Canadiens doivent payer le loyer, et ce projet de loi illustre le désir du gouvernement d'escroquer le contribuable canadien, de lui soutirer de l'argent. C'est pourquoi nous sommes contre.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je me suis simplement intéressé aux commentaires de mon collègue à propos de la dette et du déficit. Nous savons effectivement combien la dette a augmenté depuis six ans, non seulement elle a augmenté, mais aussi le pourcentage de celle-ci qui est financé à l'étranger.

En 1984, quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, la dette était d'environ 170 milliards de dollars et environ 17 p. 100 des bons du Trésor étaient financés à l'extérieur du pays. Maintenant, la dette s'élève à 380 milliards de dollars et 37 p. 100 de celle-ci est financée à l'étranger.

Il serait bon d'avoir un libre-échange avec les Américains où nous serions sur un pied d'égalité. Maintenant, naturellement, nos taux d'intérêt sont supérieurs de 500 points de base à ceux des Américains. Avant l'accord de libre-échange, nous pouvions dire: «Eh bien, si vous voulez faire du commerce avec le Canada, il faut fabriquer dans notre pays.» L'accord de libre-échange a mis fin à tout cela. Il semble que les sociétés quittent en grand nombre le Canada pour s'installer aux États-Unis. À cause du fiasco financier du gouvernement, il y a vraiment très peu de choses qu'on puisse faire, sinon proposer de nouvelles mesures financières, ce que le gouvernement refuse de faire.

Je voudrais demander au député, et c'est un député du sud de l'Ontario, s'il a remarqué cette tendance qu'ont les sociétés à quitter le Canada pour aller s'installer aux États-Unis à la suite des désastreuses mesures financières du gouvernement.

M. Milliken: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à mon éminent et distingué collègue de Cape Breton—The Sydneys.

Je veux confirmer qu'il y a eu des fermetures d'entreprises dans ma circonscription. Je suis au courant de deux cas où les entreprises ont fermé leurs portes uniquement pour déménager aux États-Unis. Il y a eu de nombreuses mises en disponibilité, particulièrement au cours des dernières semaines, par suite de la récession dont le gouvernement s'attribue le crédit, puisque celle-ci résulte de ses politiques.

Comme l'a mentionné mon collègue, il ne faut pas oublier par ailleurs la difficulté que nous éprouvons à emprunter à l'étranger, ainsi que les emprunts élevés que nous avons déjà contractés. Naturellement, plus le déficit est élevé, moins il y a d'investissements Canada. Les compagnies canadiennes ne peuvent obtenir de capitaux à un taux raisonnable sur les marchés, de sorte qu'elles doivent emprunter à l'étranger, ce qui signifie qu'il y a plus d'investissements étrangers au Canada et plus d'industries canadiennes qui sont vendues.

Lorsque ce gouvernement a dit que le Canada était de nouveau ouvert aux gens d'affaires, il a voulu dire en fait que le Canada était de nouveau à vendre.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1900)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de profiter de l'occasion pour revenir sur la question que j'ai posée au ministre des Transports, le 15 mai dernier, au sujet d'une barge transportant trois millions de gallons de diesel-navire qui devait, à l'époque, passer près des Îles du Golfe et dans les eaux de l'anse Saanich où un certain

nombre de personnes essaient de faire établir un parc marin. Ma question portait sur le manque de réglementation concernant le trafic des barges pétrolières et des navires-citernes dans cette région.

Je voudrais maintenant profiter de l'occasion pour revenir là-dessus, car depuis que cette question a été posée et que le gouvernement y a répondu, nous avons reçu l'appui, dans son rapport, du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin, le Comité Brander-Smith. Le premier ministre a nommé ce comité le 9 juin 1989. Je voudrais bien faire ressortir certaines des constatations du comité car elles sont tout à fait essentielles et montrent bien, comme je l'avais souligné dans ma question du mois de mai dernier, que la réglementation actuelle est insuffisante.

Le comité s'est notamment aperçu qu'il n'existe actuellement nulle part au Canada la capacité d'intervenir efficacement en cas de déversement significatif. Je pense que cela montre bien la réalité de la situation.

Le comité a également constaté que la quantité de pétrole déversée dans l'environnement marin lors d'opérations normales des navires—chargement, déchargement, nettoyage des citernes, rejet d'eaux contaminées—est beaucoup plus importante que celle déversée suite aux accidents. Selon lui, presque tous ces «déversements opérationnels» peuvent être évités. Il déplore que seulement 8 p. 100 des navires citernes en activité dans le monde aient un double fond ou une double coque et que des 31 navires-citernes canadiens, seulement un soit muni d'une double coque et renforcé pour la glace.

Il constate que dans l'ensemble, les navires-citernes étrangers présentent un beaucoup plus grand danger pour nos côtes que les navires-citernes canadiens. Il ajoute que près du quart des navires-citernes étrangers inspectés par la Garde côtière canadienne dans la région de l'Atlantique au cours des 18 mois précédant le 31 décembre 1989 ont été considérés défectueux. Il précise qu'en vertu d'un accord international, le Canada doit inspecter 25 p. 100 des navires-citernes étrangers, mais que seulement 8 p. 100 des navires-citernes étrangers sont inspectés faute des ressources nécessaires.

J'ai lu dans le *Star* de Toronto du 24 novembre la description d'un incident qui s'est produit un peu au large de la côte atlantique. Selon moi, il montre bien l'état d'esprit de certains fonctionnaires du ministère des Transports. Il s'agisait d'un déversement important au large de la côte de la Nouvelle-Écosse. Un porte-parole du ministère des Transports a déclaré que ce déversement ne relevait pas de notre compétence parce qu'il s'était produit dans les eaux internationales et qu'il s'agissait d'un navire-citerne étranger, un navire norvégien.

«Cela ne relève pas de mes compétences» est du même genre de réponse que «cela ne regarde pas mes services», qui nous irrite tous tellement quand nous avons affaire à une bureaucratie. Cela nous regarde, cela relève de nos compétences, parce que nous vivons tous sur la même planète et que notre intérêt exige que la question soit examinée. Je sais que le gouvernement essaie de s'en tirer avec des ressources réduites, mais nous devons repenser nos priorités pour que les gens comprennent bien les risques. Se faire dire que nous ne sommes pas en mesure de réagir efficacement contre un déversement majeur est toute une révélation.

Je voudrais signaler une autre constatation. Il y a aussi le besoin criant de normaliser et d'améliorer les exigences relatives à l'embarquement et au débarquement de produits chimiques aux installation portuaires, de même que la conception, la construction est l'inspection des navires-citernes et barges qui servent au transport de produits chimiques.

C'est, je crois, la principale recommandation ou constatation. Dans ma circonscription, on critique fort la Garde côtière parce qu'elle est incapable d'intervenir. Le rapport fait ressortir qu'elle manque sérieusement de ressources et qu'elle ne peut assurer le niveau de surveillance et d'inspection nécessaire pour bien protéger nos eaux.

Les personnes qui travaillent pour la Garde côtière font probablement tout ce qu'elles peuvent, mais les ressources leur font défaut. Le ministre des Transports doit faire comprendre au Cabinet que pour bien faire le travail il faut des ressources.

Voici un extrait du rapport.

> Le travail d'enquête et de poursuite en justice de la Garde côtière est lamentablement insuffisant et n'a guère d'effet dissuasif sur les pollueurs. Les risques pour eux de se faire attraper sont bien minces; ceux de se faire traduire devant les tribunaux encore plus faibles. Les chances que les pollueurs passés en jugement soient reconnus coupables sont infimes et même lorsqu'ils sont reconnus coupables, les amendes imposées sont dérisoires. Les rares fois où les poursuites en justice sont intentées avec succès, les amendes sont déplorablement faibles: entre 1979 et 1988, les amendes imposées aux termes de la Loi sur la marine marchande ont été en moyenne de 4 700 $.

On ne peut guère parler d'effet dissuasif.

Vous me faites signe qu'il me reste une minute, monsieur le Président. J'en aurais encore long à dire sur le sujet, mais comme point de départ, le gouvernement doit appliquer ces recommandations. L'absence de règlements est terrifiante pour ceux qui se soucient de l'environnement, pour ceux qui habitent sur la côte, pour les entreprises qui dépendent d'un milieu marin non pollué. Cela fait beaucoup de monde. Il faut pouvoir intégrer l'économie et l'environnement. Il faut commencer à se doter des ressources nécessaires à la protection de notre environnement.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et du ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe. Je sais qu'elle est extrêmement sérieuse dans ses questions, comme elle se doit de l'être en matière écologique, surtout lorsque des torts permanents et irréparables risquent d'être causés à une partie ou à une autre de notre environnement. Elle se doit d'être d'autant plus sérieuse que sa circonscription donne sur la mer. Comme elle l'a fait remarquer, c'est le devoir de tous les partis de poser des questions et de formuler des critiques. C'est le devoir du gouvernement d'y répondre et c'est ce que je vais maintenant m'efforcer de faire.

Partageant comme nous tous les préoccupations de la députée, notre premier ministre a annoncé en juin 1989 la création du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin. Il s'agit du Comité David Brander-Smith qui a présenté le 2 novembre dernier son rapport, lequel est d'une portée considérable. Le ministère en a accepté les recommandations qui vont contribuer à améliorer la capacité d'intervention du Canada en cas de déversement.

Parmi les premières mesures qu'est à mettre au point à l'heure actuelle la Garde côtière, il y a des règlements concernant les barges et des projets d'amélioration et de modernisation du matériel.

En outre, la Garde côtière canadienne dispose d'un certain nombre de mesures d'urgence en cas de déversement pétrolier à partir d'un navire ou d'une barge. Le plan directeur est le Plan national d'urgence maritime qui couvre toutes les eaux canadiennes. S'ajoute à cela sur la côte ouest le Plan d'urgence de l'Ouest.

De plus, en cas de déversement dans les eaux frontalières, on aurait recours au Plan d'urgence mixte Canada—États-Unis en cas de pollution maritime qui fait appel aux mesures combinées du Canada et des États-Unis. Évidemment, ce plan est régulièrement testé de concert avec notre homologue américain.

En ce qui concerne les ressources, la Garde côtière canadienne dispose de vastes réserves de matériel de dépollution à Victoria, Vancouver et Prince Rupert. Une réserve a été établie récemment à Sandspit et on est en train d'en établir une autre à Ucluelet.

On peut aussi faire appel à un certain nombre de ressources privées. En outre, le Canada peut évidemment compter en cas d'urgence sur la Garde côtière des États-Unis.

• (1910)

Le navire de surveillance de la Garde côtière canadienne surveille continuellement la circulation le long de la côte canadienne et rapporte tout déversement de pétrole ou de subtances nocives. Mes observations concernent plus particulièrement la région de la députée, mais il est inutile de dire que les ressources de toutes les régions du pays sont améliorées de la même façon.

L'étude de M. Brander-Smith est approfondie et a des implications considérables. L'excellent travail du comité est très apprécié et, comme l'a fait remarquer la députée, il va beaucoup contribuer à améliorer nos mesures d'urgence maritimes si nous pouvons vraiment y donner suite.

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, en réponse à la question que j'ai déjà posée au ministre d'État chargé de l'Habitation pour savoir si nous aurions un programme de logement coopératif en 1991 et si des unités additionnelles seraient construites pour les gens qui attendent ce genre de logement, le ministre n'a pas été aussi bavard qu'il aurait pu. En fait, il avait l'air peu sûr de lui et de l'engagement du gouvernement à l'égard du logement coopératif. Je n'ai pas à lui rappeler que le gouvernement n'a jamais rempli l'engagement qu'il avait pris au départ et qui consistait à offrir 5 000 unités par année. Ce qu'il a offert est honteux et irresponsable, soit 13 000 unités au lieu des 25 000 qu'il avait promises.

Selon l'évaluation que la SCHL a faite des réalisations du programme coopératif actuel au cours des cinq dernières années, ce programme donne de bons résultats, il est bien perçu et il atteint ses objectifs sociaux. Grâce à son

élément unique et innovateur qu'est l'hypothèque indexée, il peut vraiment mettre à la disposition des Canadiens des logements abordables.

Toutefois, pour des raisons mystérieuses, la SCHL a tenté de discréditer certains aspects clés du programme de logement coopératif en déformant des renseignements statistiques. La SCHL a conclu son évaluation en disant qu'il valait mieux cibler une clientèle et que l'occupation n'était pas nécessairement mieux assurée dans le cas des coopératives de logement qu'elle ne l'était sur le marché privé de la location. Toujours selon cette évaluation, les avantages du regroupement de divers revenus ne pouvaient être prouvés.

Même si la moitié des coopératives de logement sont occupées par des gens qui ont réellement besoin d'un logement, seulement 4,2 p. 100 des ménages et des locataires envisageraient vraiment devoir déménager parce qu'ils sont trop serrés financièrement, alors que cette proportion est de 11 p. 100 sur le marché privé de la location. On peut donc en conclure que les coopératives de logement sont plus sûres que les logements locatifs ordinaires du point de vue de l'occupation par le locataire.

Le ministre a dit qu'il ressortait également de l'évaluation qu'un certain nombre de locataires de coopératives qui paient le prix du marché comme loyer ont les moyens de s'acheter une maison. C'est peut-être vrai pour quelques-uns, mais il reste que le revenu annuel d'environ 63 p. 100 des locataires de coopératives ne dépasse pas 30 000 $. Quatre-vingt pour cent d'entre eux gagnent moins de 40 000 $ par année. Ce qu'on ne dit pas dans l'évalution, c'est qu'il y a douze villes au Canada où une famille dont le revenu annuel est inférieur à 40 000 $ n'a toujours pas les moyens de se payer une maison. Ces statistiques donnent à penser que, compte tenu du revenu de leurs locataires, les coopératives de logement sont idéales pour les ménages à faible revenu ou à revenu moyen.

Du fait qu'elle se fonde exclusivement sur le revenu des gens, l'évaluation de la SCHL a une portée réduite. Le coût n'est qu'un des facteurs qui entre en ligne de compte. La SCHL signale aussi qu'on trouve des logements pour famille monoparentale dans 60 p. 100 de toutes les coopératives et des logements pour personnes âgées et pour personnes handicapées dans la moitié des coopératives. Il serait difficile pour les gens appartenant à ces groupes cibles de trouver un logement comparable ailleurs, indépendamment de leur revenu actuel.

Le concept des complexes coopératifs pour gens à revenues divers présente un intérêt certain sur le plan social. Il évite que ne soient construits des ghettos pour gens à faible revenu et permet aux coopératives de cibler une clientèle qui a des besoins particuliers. Il est possible de mieux définir les groupes cibles pour que les gens à revenu moyen ou élevé bénéficient moins des subventions, en prenant garde cependant de mettre en danger l'aspect des revenus divers. On n'examine pas, dans l'évaluation, les moyens de réaliser pareil projet.

Dans son rapport, Nick Van Dyk, de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, prouve que le programme des coopératives est plus efficace que tout autre programme de logement, y compris ceux qui subventionnent des promoteurs privés, pour fournir des logements abordables. Une évaluation du ciblage des programmes coopératifs doit comprendre une comparaison avec d'autres programmes d'habitation, afin de déterminer lesquels sont les plus efficaces. Les renseignements contenus dans le rapport d'évaluation mènent clairement à la conclusion que le financement par hypothèque à principal indexé a permis de rendre les programmes coopératifs économiques, ce qui est avantageux compte tenu des problèmes de logement que le Canada connaît. Il faudrait permettre à toutes les coopératives créées avant l'introduction de ce genre d'hypothèque de renégocier leur financement afin qu'elles puissent elles aussi en profiter. Les économies ainsi réalisées devraient servir à construire d'autres habitations coopératives.

Il est clair que le gouvernement conservateur ne s'est pas servi de l'évaluation pour examiner les nouvelles perspectives du logement coopératif au Canada. Il n'a prévu que trois semaines pour les prétendues consultations avec la Fédération de l'habitation coopérative et d'autres groupes qui souhaitent participer au nouveau programme. Dans le cadre d'une vraie consultation, le gouvernement aurait dû collaborer directement avec ces groupes. Il n'est donc pas surprenant qu'avec d'autres, j'aie douté de la sincérité du gouvernement et que je me sois demandé s'il ne voulait pas plutôt éliminer discrètement l'habitation coopérative au Canada.

Comme le programme a eu du succès et que la demande de logements coopératifs est forte, le gouvernement devrait à nouveau s'engager à en faire construire 5 000 tous les ans afin de répondre aux besoins largement répartis dans ce domaine. Le gouvernement et le ministre devraient annoncer ce soir même un nouveau programme rajeuni de logement coopératif pour 1991 et au-delà. Ou bien compte-t-il sacrifier les besoins des Canadiens dont les moyens sont limités à l'effort militaire déployé dans le golfe Persique?

Je demande encore une fois au ministre de dire à tous ces gens qui font la queue et aux groupes d'habitation

coopérative ce que le gouvernement envisage de faire au cours des cinq prochaines années au sujet d'un programme valable qui a donné de bons résultats depuis 25 ans.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je tiens à garantir au député que je suis un très chaud partisan des coopératives d'habitation et du maintien du programme qui les concerne.

Le député n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral applique une forme quelconque de programme de coopératives d'habitation depuis les années 70. Depuis cette décennie-là, il y a eu en fait trois programmes distincts, chacun ayant ses propres critères et ses particularités. Néanmoins, tous ces programmes ont permis la construction de 45 000 logements coopératifs et peut-être plus pendant la durée de leur application. Depuis 1985, année où le programme actuel est entré en vigueur, plus de 13 000 logements sont venus s'ajouter à ce total.

En 1985, le gouvernement fédéral, comme vous le savez et comme le député le sait, a mené des consultations sur la politique du logement afin de choisir une orientation. Ces consultations ont été très larges et ont permis de rejoindre toute l'industrie du logement, tous les groupes intéressés, y compris le mouvement des coopératives d'habitation et tous ceux qui y sont associés. Un consensus s'est dégagé: désormais, le gouvernement devrait s'efforcer de canaliser tous ses budgets de logement vers les Canadiens qui ont le plus besoin d'aide.

Le député sait très bien que ce groupe que nous essayons d'aider est très nombreux. Environ 1,2 millions de ménages, en fait.

La difficulté, le député en est conscient, c'est que le programme des coopératives d'habitation n'est pas destiné uniquement aux personnes à faible revenu. C'est en fait, par définition et dans ses fondements même, un programme qui s'adresse à des gens aux revenus très divers. Par conséquent, il cadre mal avec la politique du gouvernement qui consiste à canaliser ses ressources de manière à répondre aux besoins des personnes à faible revenu.

Ce programme de logement qui a été mis en vigueur, est un programme d'hypothèques à principal indexé, un programme qui, pendant cinq ans, a été appliqué en consultation avec le mouvement des coopératives d'habitation. L'objectif était de construire environ 5 000 logements coopératifs par année. Il n'a pas été atteint, non parce que le gouvernement n'était pas disposé à dégager les fonds voulus, mais parce qu'on s'est entendu pour consacrer 5 millions de dollars par année à la construction de logements coopératifs. Nous n'avons pas pu atteindre l'objectif en raison de la fluctuation des taux d'intérêt réels des hypothèques et parce que la subvention par logement est passée de 1 000 $ à plus de 3 000 $ à l'heure où je vous parle. En toute bonne foi, nous avons tenté, au moyen de consultations et d'un processus d'évaluation, de concevoir un nouveau programme et quelques nouvelles recommandations. Je soumettrai ces recommandations au Cabinet avant la fin de l'année. Je puis assurer au député qu'il sera heureux des résultats que donneront ces recommandations.

• (1920)

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la question que je veux poser encore une fois au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concerne la déontologie dans la recherche biomédicale. Quand les essais cliniques des médicaments peuvent-ils être faits sur des êtres humains et comment les participants à ces essais devraient-ils être choisis? Le fait que les essais soient parrainés par une école de médecine, un hôpital, une clinique de médecin ou un autre établissement médical a-t-il une importance?

Le 5 novembre, les Canadiens ont appris au réseau national de télévision qu'on avait permis à des Canadiens de participer à des essais cliniques de la drogue HI-6, un contrepoison aux gaz neurotoxiques, parrainés par le ministère de la Défense nationale, sans qu'ils aient été pleinement informés que cette drogue pouvait causer le cancer, contrairement, semble-t-il, aux conseils donnés par le ministère de la Santé.

Ainsi, le 6 novembre, j'ai demandé au ministre pourquoi les essais avaient été effectués même s'ils ne respectaient pas le code de déontologie du Canada. Je lui ai demandé s'il était surpris et s'il interromprait les essais jusqu'à ce que les effets secondaires aient été expliqués aux participants et que ces derniers aient donné leur consentement.

Essentiellement, le ministre a répondu que, à la phase 2 des essais, il insisterait pour que les effets cancérogènes possibles soient mentionnés même si aucune preuve en ce sens n'existe jusqu'à maintenant.

Le 7 novembre, j'ai encore posé une question au ministre à ce sujet. Je l'ai mis au défi d'admettre que les tests nécessaires du cancer chez les animaux n'ont pas encore été faits. Je lui ai signalé que la fabrication de ce médica-

ment est interdite aux États-Unis en raison du danger qu'elle fait courir aux employés et à la collectivité.

Plus tôt durant la période des questions ce jour-là, le ministre de la Défense nationale avait admis que le bis-chlorométhyl-éther, substance qui a des effets cancérogènes connus, était utilisé dans la fabrication de ce médicament.

Dans sa réponse, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que des tests effectués dans d'autres pays indiquaient que ce médicament était sans danger. Or, si on n'a pas fait de tests précis pour déceler des propriétés carcinogènes dans le médicament et qu'on n'a pas de données sur sa pureté, c'est-à-dire sur l'étendue des réactions chimiques pendant la fabrication, on court le risque que l'ingrédient carcinogène constitue un danger.

En fait, autoriser pareille pratique créerait un mauvais précédent pour l'essai de nouveaux médicaments contre le cancer sur des animaux avant leur essai sur des humains. Dire que le HI-6 risque de causer le cancer sans qu'on n'ait de données sur les animaux ne signifie rien et est contraire à l'éthique.

Le 8 novembre, un des sujets qui s'est prêté aux essais cliniques aurait dit à la presse qu'il avait accepté d'y participer principalement parce qu'il était «fauché». Il a continué de participer à l'étude parce qu'il avait besoin d'argent.

J'ai donc demandé au ministre s'il était conforme à l'éthique d'inciter des Canadiens pauvres à servir de cobayes moyennant de l'argent. L'examen du formulaire de consentement révèle certaines incohérences à cet égard. À la page 3 du formulaire, il est précisé que le sujet qui abandonne l'étude ne s'expose à aucune pénalité. À la page 4, on dit toutefois que le sujet ne touchera qu'un pourcentage de la somme totale convenue à moins d'avoir terminé tous les volets de l'étude.

À la page 2 du formulaire de consentement, on fait mention d'une étude clinique qui aurait été réalisée en Yougoslavie, afin d'étayer l'affirmation selon laquelle aucun effet nuisible n'a été relevé à ce jour. Par ailleurs, à la page 3 du formulaire, il est question des «études cliniques antérieures», ce qui laisse supposer qu'il y en a eu plus d'une. Ma question est la suivante: pourquoi ces écarts dans les chiffres?

Il est aussi précisé sur le formulaire que le médicament peut altérer les spermatozoïdes et causer des malformations congénitales. On a conseillé aux sujets d'employer une méthode de contraception pendant l'étude et durant les 90 jours suivants, mais on ne leur a donné aucune information claire sur les dommages pouvant résulter de doses cumulatives comme celles qui sont administrées dans le cadre de l'expérience.

Je réitère ma question au ministre: pourquoi les essais cliniques sur les humains doivent-ils avoir lieu avant que l'on évalue le potentiel carcinogène du médicament sur les animaux? En fait, monsieur le Président, j'ai jugé qu'on devrait procéder exactement dans l'ordre inverse.

La question dont nous sommes saisis est en l'occurrence extrêmement importante. Pour conclure, je voudrais vous faire part d'une brève lettre que M. David Roy, directeur du Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal a fait parvenir au *Globe and Mail* et qui a été publiée le 11 novembre dernier; voici ce qu'il y dit:

> Le respect des êtres humains et la protection de leur santé, de leur vie, de leur dignité et de leurs droits forment la base même des nombreux codes et lignes directrices régissant l'éthique en matière de recherches sur des êtres humains, depuis la Seconde Guerre mondiale. Le code de Nuremberg constitue un point tournant. On y a regroupé les caractéristiques fondamentales du consentement nécessaires pour protéger l'autonomie des êtres humains dans le cadre de la recherche biomédicale.
>
> Le consentement n'est pas volontaire, si on incite les gens, en leur offrant de l'argent, à mettre à l'essai de nouveaux médicaments qui pourraient mettre leur santé en danger. Le consentement en question n'est pas basé sur une connaissance suffisante des faits, lorsque les intéressés ne sont pas mis au courant des effets des essais précédents effectués sur des animaux et des êtres humains relativement à un nouveau médicament. C'est également vrai si les essais précédents étaient insuffisants pour permettre d'obtenir des données fiables sur la toxicité possible. Enfin, il faut que les avertissements pertinents ne soient pas formulés en termes tellement vagues qu'ils empêchent les intéressés de comprendre exactement les dangers possibles auxquels ils s'exposent.

Il ajoute:

> Peu importe qui parraine les essais cliniques reliés à un médicament donné. Qu'il s'agisse des autorités médicales, d'une compagnie pharmaceutique ou de l'armée, l'éthique de la recherche sur les êtres humains demeure la même.

Il conclut ainsi:

> Nous ne devons ni maintenant ni jamais abandonner les progrès que nous avons réalisés depuis Nuremberg en matière d'éthique.

Je prétends, monsieur le Président, que dans le cadre des essais cliniques reliés au HI-6, on n'a pas respecté pleinement les lignes directrices en matière d'éthique qui régissent maintenant la recherche biomédicale sur des volontaires. Ainsi, on doit mettre un terme à la recherche en question, tant qu'on n'aura pas effectué les études voulues sur des animaux, afin de répondre aux craintes que j'ai soulevées.

J'espère vivement que le gouvernement prendra les mesures qui s'imposent.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé cette question lors du débat d'ajournement, ce qui va permettre, par mon entremise, de vous faire part, encore une fois, des principes directeurs sur toute la question des essais sur des nouveaux produits.

Vous comprendrez bien facilement, et je suis certaine que le député est au courant de cela, que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prend cela très au sérieux et ne joue pas avec ce dossier délicat ayant trait aux risques qui pourraient survenir aux êtres humains qui testent des nouveaux produits.

Il est bien évident que Santé et Bien-être social Canada considère les risques, doit peser les pour et les contre pour finalement arriver à autoriser l'essai d'un produit sur des êtres humains.

Dans le cas du HI-6, cela a été examiné par Santé et Bien-être social. On avait conclu à l'époque avec beaucoup d'emphase, avec des preuves à l'appui, que ses bénéfices en tant qu'antidote contre les gaz à phosphates organiques contrebalançaient ces risques potentiels.

Il y a eu des allégations à l'effet que ce serait moins difficile, si vous voulez, pour un ministère que pour une compagnie par exemple. Ce n'est pas le cas. Le ministère dans ce cas-là, le ministère de la Défense nationale, a dû se conformer aux mêmes directives et même un petit plus pour que Santé et Bien-être social Canada permette à ce produit d'être testé.

Évidemment, il y a un autre sujet qui traite de l'application de la Loi et des règlements sur les aliments et les drogues. Monsieur le Président, il y a une allégation aussi qui a été faite à l'effet que ces règlements-là seraient faibles. Ce n'est pas le cas. On nous dit justement le contraire, que les règlements sont trops durs, que souvent les compagnies ont des nouveaux produits. Ils sont assurés que ce serait bon pour différentes maladies, dont entre autres le SIDA dernièrement. On en a beaucoup entendu parler en rapport avec un médicament concernant le SIDA.

Monsieur le Président, il faut dire également que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a l'autorité et c'est par la loi qu'il l'a cette autorité-là. C'est très encadré.

Il y a aussi l'aspect éthique, et je suis d'accord avec le député que l'aspect éthique doit être rigoureusement respecté. Le Canada a signé la Convention d'Helsinki. À ce niveau-là, c'est très rigoureusement respecté, monsieur le Président, et je suis certaine que l'on va continuer, avec l'aide du député, à faire en sorte que, évidemment, les critères soient de plus en plus forts et qu'ils protègent la santé des Canadiens et des Canadiennes qui testent ces produits-là.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 novembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Sauf erreur, monsieur le Président, vous devriez constater que la Chambre consent à l'unanimité à renoncer au préavis de 48 heures requis pour débattre le mercredi 28 novembre 1990 la motion suivante inscrite au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unis dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

M. Gauthier: En raison des circonstances exceptionnelles, monsieur le Président, sachant que le gouvernement voulait déposer hier cette motion auprès du greffier de façon à pouvoir respecter le préavis de 48 heures, et étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve à l'étranger—il existe un certain décalage entre l'heure à Ottawa et l'heure à Jérusalem—nous sommes certes disposés à renoncer au préavis de 48 heures que requiert le Règlement afin de pouvoir débattre demain de cette motion.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Au nom du Nouveau Parti démocratique, monsieur le Président, je tiens à dire que nous sommes d'accord avec ce qu'a proposé le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion et donné son accord.

(La motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.)

Le député d'Ottawa—Vanier a la parole.

M. Gauthier: À ce propos, monsieur le Président, peut-être serait-il utile que le gouvernement nous fasse savoir demain s'il est prêt par ailleurs à prolonger les heures de séances de façon qu'un plus grand nombre de députés puissent participer au débat, et s'il l'est effectivement, à s'entendre avec nous pour fixer l'heure de la fin du débat, disons, à 23 heures, voire à minuit demain.

M. Cooper: Je tiens à faire savoir à la Chambre que le gouvernement est plus que disposé à collaborer de toutes les façons possibles. Pourrais-je néanmoins formuler deux ou trois suggestions. La première, c'est que les leaders des partis représentés à la Chambre doivent se rencontrer aujourd'hui à 15 h 30, de sorte que nous pourrons examiner cette proposition en détail. Ensuite, nous pourrions aborder la question de savoir si la motion fera l'objet d'un vote et comment nous pourrions procéder. Je tiens à faire savoir que nous sommes prêts à collaborer, mais qu'il vaudrait peut-être mieux laisser les leaders parlementaires arrêter les détails lorsqu'ils se réuniront cet après-midi à 15 h 30.

AFFAIRES COURANTES

• (1110)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 (8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 78 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE CANADIEN DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34 (1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada à la 84e réunion de l'Union interparlementaire, tenue à Punta del Este, en Uruguay, du 15 au 20 octobre 1990.

Affaires courantes

[*Français*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

PRÉSENTATION DU VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingtième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, au sujet de la procédure et des usages de la Chambre régissant les Affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par plusieurs habitants de Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement renonce à son projet de répercuter le fardeau fiscal sur les Canadiens moyens en adoptant une taxe à la consommation rétrograde au lieu de faire une vraie réforme fiscale.

Autrement dit, ils demandent au gouvernement de renoncer au projet de loi sur la TPS.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions qui s'ajoutent aux pétitions précédentes portant sur l'imposition de la nouvelle taxe de vente sur la lecture.

Les pétitionnaires désapprouvent vivement l'intention du gouvernement d'imposer une TPS sur les livres. Ils indiquent clairement que depuis la Confédération aucun gouvernement n'a osé le faire. Le gouvernement doit assurément être condamné pour ses mesures.

Selon les pétitionnaires, la libre diffusion de tout ce qui est imprimé—le fondement de la démocratie, de la culture, de l'enseignement et d'une société instruite et productive—sera compromise par l'application de la TPS.

Ils demandent que le Parlement réaffirme le principe historique que représente le statut exempt de tout impôt dont jouit la chose imprimée en conservant le taux nul de taxe appliqué depuis des années aux livres et aux publications.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une pétition jugée correcte signée par des électeurs de la localité de Punnichy, en Saskatchewan, qui se trouve dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter le projet de la taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal de façon à assujettir les riches et les sociétés à un impôt minimum. En résumé, ils demandent au gouvernement de procéder à une véritable réforme fiscale plutôt que d'instaurer des mesures régressives comme il se propose de le faire.

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition provenant de citoyens de Senneterre, en Abitibi, qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «Le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada. Les pétitionnaires reconnaissent la nécessité de conserver tel quel l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

Ces pétitionnaires déclarent, d'autre part, que les députés conservent le stationnement tel quel, à savoir un stationnement à l'arrière des édifices du gouvernement, et à l'extérieur, comme ceux des travailleurs d'usines au Canada, et que le gouvernement du Canada a d'autres priorités que d'aménager un stationnement et un centre commercial sur la Colline parlementaire pour les députés.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition signée par des habitants de Port Alberni, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires affirment en avoir assez des réductions de services décrétées par la Société canadienne des postes, et dénoncent le style de gestion pratiqué par le gouvernement, qui place le service aux clients au bas de sa liste de priorités. De façon plus précise, les pétitionnaires demandent au Parlement que la Société canadienne des postes rétablisse le service postal à l'auto à Port Alberni, qu'elle garde ouverts les points de vente existants, qu'elle prolonge les heures d'ouverture de ces derniers, qu'elle offre un plus grand nombre de services

générateurs de recettes, qu'elle mette un terme à la privatisation et qu'elle commence à élargir la gamme de services offerts au moyen des profits réalisés.

L'INDUSTRIE DE LA CÂBLODISTRIBUTION

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une pétition de citoyens de Coquitlam, Port Coquitlam et Port Moody dans ma circonscription de la Colombie-Britannique. Comme vous le savez, monsieur le Président, je me bats pour faire réglementer les cablôdistributeurs.

Les pétitionnaires disent que ces derniers font un profit moyen de 32 p. 100 sur leurs immobilisations, contre seulement la moitié dans le cas des compagnies de téléphone. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter mon projet de loi C-284 visant à réglementer les taux de rendement de façon que l'industrie de la câblodistribution soit régie comme les compagnies de téléphone pour que les Canadiens payent des taux moins élevés.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition de plusieurs Torontois opposés à la taxe sur les produits et services, surtout sur les livres et imprimés.

Ces gens-là auraient été fâchés l'autre jour s'ils avaient vu la majorité conservatrice au Sénat rejeter un amendement raisonnable proposé par mes collègues sénateurs qui cherchaient à rejeter la TPS sur les livres. Malheureusement, sur les ordres du gouvernement, les sénateurs ont été forcés de voter contre l'amendement.

Vos pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 369 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 369 soit transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'IMMIGRATION

Question nº 369—**M. Berger:**

Depuis le 1er janvier 1989, à combien s'élève le nombre d'expulsions vers les États-Unis de citoyens non américains *a*) par pays d'origine, *b*) par province à partir de laquelle ils ont été expulsés?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 1er novembre, du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que des motions nos 12 à 15 de Mme Finestone (p. 14979) et de la motion nº 42 de M. Edwards (p. 14979).

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme vous venez de le dire, nous reprenons le débat sur des motions dont nous sommes saisis et dont certaines, excellentes, sont proposées par la députée de Mount Royal. Les motions de la députée traduisent, au fond, le vif mécontentement que le projet de loi C-40 suscite. Nous nous devons de faire état de ce mécontentement à l'étape du rapport.

Ce mécontentement découle des questions clés que sont la suppression, dans la mandat confié en 1968 à la Société Radio-Canada, de la promotion de l'unité nationale et de l'expression de l'identité canadienne.

• (1120)

La suppression de la mention de l'unité nationale dans le mandat de cet organisme a été recommandée par la Commission Caplan-Sauvageau en 1986 et ensuite, un an

plus tard, par le Comité permanent des communications et de la culture. Dans les deux cas, les auteurs des rapports craignaient que ce mandat de promotion de l'unité nationale ne nuise à la capacité de la Société Radio-Canada de diffuser des émissions qui reflètent et traduisent aussi complètement, équitablement et fidèlement que possible la réalité et la diversité du Canada sur les plans culturel, social, politique, économique, linguistique et régional.

À mon avis, monsieur le Président, ce n'est que de la foutaise. Cela n'a ni queue ni tête. C'est une renonciation, et presque une trahison, lorsqu'on songe à l'objet et au mandat de la Société Radio-Canada à l'origine, en 1968, alors que son rôle sur le plan linguistique, culturel et social avait fait l'objet d'une interprétation moderne et très nécessaire.

Lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent des communications, M. Pierre Juneau, ancien président de Radio-Canada, a déclaré que l'expression «unité nationale» n'avait pas posé de problème durant les années où il avait été président de la Société. Il convient aussi de noter que les représentants du CRTC ont déclaré que l'interprétation donnée à cette expression par le Conseil n'avait jamais, je dis bien jamais, empêché la libre discussion de tous les points de vue.

Dans ce contexte, nous sommes très désolés de voir que le ministre des Communications à la Chambre s'est aussi inspiré du rapport Caplan-Sauvageau et a souscrit à son contenu. Je suis très déçu parce que j'ai toujours pensé que le ministre était, sur les plans philosophique et politique, très en faveur du développement et du maintien de liens solides entre tous les Canadiens.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas contrariés uniquement parce que les crédits accordés à la SRC ont été réduits de 240 millions de dollars au cours des six dernières années par le gouvernement. Comme l'indiquent les motions présentées, cette insatisfaction découle aussi du fait que l'on a laissé tombé le mandat national conféré à Radio-Canada. Aucune démonstration de colère ne peut refléter toute l'aversion que nous ressentons face à cette mesure renfermée dans le projet de loi du gouvernement conservateur. Cela dit, ce n'est pas surprenant, compte tenu de la composition du caucus et des récentes défections des députés conservateurs qui sont devenus indépendants.

Il est évident que leur interprétation de l'unité nationale est très fragile. De toute façon, il s'agit d'une alliance politique très peu solide qui a d'ailleurs récemment donné des signes d'éclatement.

Nous pensons, comme le quotidien *The Ottawa Citizen* l'a fort bien décrit au mois de mai dernier, que la Société Radio-Canada est un agent de promotion de l'unité nationale, qu'elle doit le demeurer, et qu'elle est aussi un rempart contre les diverses forces décentralisatrices. En septembre dernier, Steven Godfrey, du *Globe and Mail*, a rédigé un bon article sur Radio-Canada dans lequel il déclarait que le Parlement devait rejeter ce projet de loi cynique, faisant expressément allusion à la suppression de la disposition relative à l'unité nationale. On dirait que le gouvernement a abandonné les principes fondamentaux qui donnaient son orientation à cette très importante institution.

Je veux lire à la Chambre certains des principes énoncés encore une fois, récemment, par le groupe *Friends of the CBC*, une coalition d'artistes, d'écrivains et d'autres personnes de ce milieu qui ont exprimé leur engagement envers Radio-Canada. D'abord, ils voient le Canada comme un endroit de prédilection pour une industrie de la radiodiffusion vigoureuse dans laquelle il y a un équilibre sain entre les stations publiques et privées. Ils croient que Radio-Canada, tant du côté de la radio que du côté de la télévision, est l'élément le plus important du système canadien de radiodiffusion, et nous partageons cet avis. Ils estiment que Radio-Canada doit continuer d'être un radiodiffuseur public, offrant ainsi une autre possibilité dynamique face aux stations et aux réseaux commerciaux. Ils s'opposent à l'introduction de la publicité à la radio de Radio-Canada, y compris au service stéréophonique, et à l'accroissement récent de la publicité et de la commercialisation à la télévision de Radio-Canada.

En outre, ils croient que Radio-Canada doit offrir une programmation équilibrée qui informe, qui éclaire, qui distrait et qui répond aux besoins particuliers de divers groupes d'auditeurs. Selon eux, la programmation de Radio-Canada devrait refléter et servir toutes les régions du pays. Ils appuient un niveau de financement qui permette à Radio-Canada de remplir son mandat. C'est ici évidemment que nous en venons à la question des réductions et, par conséquent, à la nécessité d'une hausse du financement. C'est avec regret que nous constatons que notre réseau tire de l'arrière par rapport à d'autres réseaux nationaux, particulièrement ceux des pays européens, où il y a une première chaîne, une deuxième et une troisième qui essaient de répondre aux besoins de divers groupes d'auditeurs.

Enfin, la coalition *Friends of the CBC* appuie la canadianisation des ondes. Cette série de huit principes a été produite et distribuée par un auteur et écrivain canadien bien connu, Peter Newman.

Il est évidemment trop tard à ce moment-ci pour procéder à une réorganisation et pour modifier le projet de loi C-40 en conséquence. Néanmoins, c'est important d'exprimer ces points de vue à la Chambre parce que cette mesure législative, si elle est adoptée et promulguée, ne restera en vigueur que pendant une courte période, c'est-à-dire d'ici aux prochaines élections. À ce moment-là, je suis certain que l'électorat, enragé pour diverses raisons auxquelles le projet de loi C-40 viendra s'ajouter, rejettera le gouvernement actuel qui dirige mal le pays. Nous verrons alors à redonner à Radio-Canada le mandat qu'il avait à l'origine.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-40 concernant la radiodiffusion, surtout à un moment où la Société Radio-Canada s'apprête à prendre d'importantes décisions, qui auront de profondes répercussions non seulement la qualité de nos émissions, mais aussi sur la gamme des services dont nous avons si longtemps été fiers. Je veux parler en particulier du service international de Radio-Canada. Ce service existe depuis 1942 et, malgré certains changements, son but reste le même, c'est-à-dire de diffuser une information objective et des commentaires équilibrés reflétant la plus grande liberté d'expression possible.

• (1130)

La motion nº 15 présentée par notre critique libéral, la députée de Mount Royal, et la motion nº 42 du gouvernement définissent, pour ainsi dire, l'avenir d'un service efficace.

S'il est vrai que Radio-Canada prévoit un déficit budgétaire de 100 millions de dollars, rien dans le projet de loi ne l'empêcherait de supprimer purement et simplement son service international. En effet, le projet de loi C-40 n'impose pas à la société d'exploiter un service international. Elle est donc libre de le supprimer si elle le désire.

La motion nº 15 l'empêcherait de le faire. Je vais en lire le texte pour la gouverne des députés:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 5, ce qui suit:

m) la Société devrait offrir un service international assujetti aux lois et règlements applicables que le gouverneur en conseil juge nécessaires;

Comme vous avez décidé, monsieur le Président, de grouper les motions 15 et 42 aux fins du débat, je voudrais également présenter quelques observations au sujet de la motion du gouvernement.

En voici le texte:

(2) La Société fournit, dans le cadre des licences qui lui sont attribuées par le Conseil et sous réserve des règlements de celui-ci, un service international, et ce conformément aux instructions que le gouverneur en conseil peut donner.

Il ne m'arrive pas souvent de féliciter le gouvernement, mais je dois le faire dans ce cas parce que sa motion va plus loin que la nôtre. Elle dit en effet:

(2) La Société fournit. . . un service international. . .

tandis que la motion libérale dit:

(m) la Société devrait offrir un service international. . .

Je crois que nous appuyons tous le passage de la motion nº 42 selon lequel:

(2) La Société fournit. . . un service international. . .

En d'autre termes, la motion impose à la Société d'offrir ce service.

Monsieur le Président, avant d'oublier, je dois mentionner que je ne suis pas satisfait de l'expression par laquelle la motion du gouvernement se termine, plus précisément:

. . .conformément aux instructions que le gouverneur en conseil peut donner.

Je proposerai donc un amendement à la motion à la fin de mon intervention.

Ordinairement, lorsqu'on a l'intention d'éliminer ou de réduire un programme, on le fait d'une façon graduelle sur une certaine période. Le service international de Radio-Canada ne bénéficie même pas d'une telle protection. Afin que notre image de marque soit protégée, au niveau international, si des compressions doivent être effectuées, j'espère que RCI jouera un rôle prépondérant dans la prise de décisions et que toute décision bénéficiera d'un délai de trois à cinq ans.

J'ose espérer que nous n'aurons pas besoin d'attendre aussi longtemps.

Ce qui m'inquiète également, ce sont les risques que comporte le financement de RCI à même l'enveloppe culturelle. Ces crédits doivent être utilisés en priorité pour offrir des services aux Canadiens.

RCI doit avant tout faire connaître aux auditeurs internationaux notre mode de vie et le courant de nos opi-

nions, même si elle offre également des émissions destinées aux Canadiens à l'étranger.

Je propose que le financement de RCI soit laissé entre les mains de ceux qui savent ce qui sert le mieux les intérêts de la nation canadienne. Je n'irais pas, cependant, jusqu'à proposer que le ministère des Affaires extérieures soit chargé d'administrer le service en question, car c'est l'indépendance même de ce service par rapport au gouvernement, cette caractéristique unique, qui lui donne la même crédibilité que la BBC.

J'ai été impressionné par les échanges d'étudiants que nous faits dans les années 60 avec un collège américain, l'*Alliance College*, de Pennsylvanie. Le président de ce collège nous a dit alors qu'il n'écoutait que les émissions de la Société Radio-Canada.

Cela m'a fait chaud au coeur, en tant que Canadien. Voilà un président de collège américain qui n'écoutait aucune émission américaine, seulement celles de Radio-Canada.

À mon avis le service doit être financé à même les crédits destinés aux affaires extérieures et au commerce extérieur. L'argument en question revêt une importance particulière aujourd'hui. Nous consacrons littéralement des millions de dollars à des délégations commerciales dans le monde entier pour nous assurer que les marchés internationaux connaissent mieux les débouchés qu'offre le Canada en matière d'échanges commerciaux. Nous versons en outre des millions de dollars pour favoriser les échanges commerciaux avec l'Union soviétique et l'Europe de l'Est et encourager ces pays dans leur lutte pour la démocratie.

Pourtant, nous envisageons de supprimer un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux d'atteindre justement ces objectifs.

J'ai dit à de nombreuses reprises que je craignais que le gouvernement ne respecte pas l'engagement qu'il a pris de poursuivre jusqu'au bout les programmes qu'il a établis. Il y a à peine plus de trois semaines, nous avons discuté du nouveau rôle plus étendu de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il a alors été question de la nécessité d'échanger de la technologie et de l'information, et de l'importance de discuter longuement et ouvertement, au besoin, afin de parvenir à un consensus parmi tous les pays intéressés.

Nous attendons encore qu'on nous renvoie le projet de loi C-88, qui porte sur la contribution du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Là encore, on peut se poser des questions sur la volonté politique d'aller jusqu'au bout.

Sauf erreur, les initiatives proposées soulèveraient très peu d'objections, si nous avions confiance dans les motifs qui leur servent de fondement. Or, on ne cesse de lancer de nouvelles initiatives et d'en laisser tomber d'autres.

Un moyen pour le gouvernement de prouver qu'il est sérieux dans toutes ces entreprises, c'est de s'engager directement à garder Radio Canada International en activité pour que les gens de l'Union soviétique et des autres pays d'Europe de l'Est sachent que nous souhaitons les voir surmonter leurs épreuves et que nous travaillons à cette fin.

Pour venir à la Chambre, je me suis absenté de la conférence de trois jours qui se tient ici à Ottawa. Le titre de cette conférence est «L'Union soviétique en mutation: les répercussions pour le Canada et le monde». J'admire la façon originale dont les organisateurs s'y sont pris pour financer cet événement. Comme ils ne trouvaient pas assez de fonds dans une seule enveloppe d'un seul ministère, ils s'en sont procuré auprès de Défense nationale Canada, d'Industrie, Sciences et Technologie, des Affaires indiennes et Nord Canada, des Affaires extérieures, du Commerce extérieur, du Fonds de désarmement, du Centre parlementaire pour les affaires extérieures et le commerce extérieur et de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité. Il y a donc des moyens innovateurs de trouver des fonds. Il est peut-être temps de songer à financer RCI par l'enveloppe des Affaires extérieures plutôt que par l'enveloppe de la culture.

Je ne saurais trop insister sur l'importance que le service international canadien soit libre et indépendant. J'insiste sur le terme «canadien», car jusqu'à maintenant, l'estime et le respect pour le service de nouvelles canadien sont encore considérables. Je ne sais trop combien de temps cela va durer; à voir la façon dont le gouvernement agit, nous pourrions en arriver au point où il suffira de syntoniser *Voice of America* pour connaître l'opinion canadienne. Espérons que cela n'arrivera jamais. On a encore l'impression à l'étranger qu'un service canadien de nouvelles est impartial, et son objectivité inspire les populations de pays où censure et informations sont synonymes.

L'un des exemples les plus récents de cette situation nous a été fourni lors des événements à la place Tiananmen. Nous avons pu alors rejoindre les étudiants et leur communiquer notre réaction à ces événements tragiques. Nous avons pu leur faire savoir que le Canada ne renverrait pas les étudiants chinois en Chine, qu'il leur offrirait asile.

Vous me faites signe que j'ai épuisé mon temps de parole, monsieur le Président. Il y a beaucoup d'autres points à débattre, mais je voudrais proposer l'amendement suivant à la motion nº 42:

Qu'on modifie la motion nº 42 en ajoutant, au paragraphe (2), après le mot «donner», ce qui suit:

«pourvu que ces instructions ne limitent pas son indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation».

L'amendement se passe d'explication.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence va prendre en délibéré la motion présentée par le député de Parkdale—High Park.

Nous reprenons le débat.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Flis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Puis-je dire ce qui motive mon amendement?

Le président suppléant (M. DeBlois): Oui.

M. Flis: Ce qui le motive, c'est que, aux yeux des membres du Parti libéral, les mots «aux instructions que le gouverneur en conseil peut donner» ont une portée trop vaste et contraire au paragraphe 35(2) du projet de loi. Ce paragraphe vise la promotion et la valorisation de la liberté d'expression ainsi que de l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation, dont jouit la Société dans la réalisation de sa mission et l'exercice de ses pouvoirs.

• (1140)

Le Canada, par Radio Canada International, offre au monde un modèle à imiter, en particulier aux pays dont les institutions démocratiques sont naissantes. À cause du rôle que joue le service, il ne doit pas apparaître comme un instrument manipulé par le gouvernement canadien.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Après un bref délibéré, la Présidence conclut que la motion, présentée par le député de Parkdale—High Park, est recevable.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part à cet important débat à l'étape du rapport sur le très important projet de loi C-40.

Je me contenterai de faire des observations sur quelques-uns des amendements proposés, c'est-à-dire les motions regroupées aux fins du débat. Il y en a cinq, dont trois qui m'intéressent plus particulièrement.

Je dois dire d'emblée que j'appuie tous les amendements qui font partie de ce groupe.

Le premier, qui fait l'objet de la motion nº 12, porte sur le service parlementaire. On se rend compte—surtout à voir ce qui se passe autour de nous dans le monde, où des pays comme la Yougoslavie, que j'ai visitée récemment avec d'autres parlementaires, a tenu ses premières élections démocratiques pluripartites, phénomène qui s'observe maintenant à la grandeur de l'Europe de l'Est—que, dans une démocratie moderne, les pays doivent faire leur possible pour donner des institutions à la population. Par là, j'entends que, dans un pays comme le nôtre, la plus haute instance du pays qu'est le Parlement du Canada doit tout faire pour que la population canadienne puisse communiquer avec ses parlementaires et les voir à l'oeuvre.

L'un des moyens dont elle dispose est évidemment la chaîne parlementaire, ce service qui a largement marqué la politique canadienne, tant et si bien qu'il y a actuellement en moyenne plus de 440 000 foyers qui suivent la période des questions tous les jours où la Chambre siège. C'est important parce que, dans un État démocratique moderne, la télédiffusion des débats parlementaires met un frein aux abus que les gouvernements pourraient être tentés de commettre. Grâce à la télévision, les Canadiens et les Canadiennes peuvent voir leurs parlementaires à l'oeuvre. Quand le gouvernement décide d'enfreindre le Règlement ou d'en faire fi ou encore d'imposer le joug de la majorité, ce qui est courant ici, à la Chambre, ils assistent aux travaux du Parlement en direct, sans filtrage des nouvelles par une agence de presse et sans les commentaires d'un éditorialiste. C'est très important.

La motion nº 12 revêt une grande importance parce qu'elle confierait à la SRC le mandat d'offrir un service parlementaire. Je sais qu'un comité de la Chambre cherche actuellement de meilleurs moyens de radiodiffuser les travaux de la Chambre et de ses comités. À un moment donné, le comité déposera son rapport, qui sera alors discuté. Il faut bien comprendre, cependant, que la SRC a déjà pour mandat de promouvoir l'unité canadienne. Son mandat comprendra dorénavant, si je ne m'abuse, la responsabilité de faire en sorte que jamais, au grand jamais, des intérêts de nature commerciale ou des questions de temps liées à des priorités conflictuelles du câblodistributeur ne prennent le pas sur la possibilité

pour le public canadien de voir le Parlement à l'oeuvre. C'est le rôle d'un organisme comme la SRC. La société Radio-Canada est l'organe de communication qui devrait être légalement chargé de voir à ce que tous les Canadiens puissent suivre, grâce à la télévision, ce qui se passe au Parlement.

Nous savons que le gouvernement, non seulement le gouvernement actuel mais surtout celui-ci, voudrait souvent que le compte rendu des travaux de la Chambre ne soit pas distribué à tous les Canadiens, car il lui arrive de commettre des erreurs.

Une voix: C'est particulièrement le cas de ce gouvernement.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est exact. Sa réputation est bien établie. Une chaîne parlementaire, relevant d'un organe de communication symbole de l'unité nationale comme Radio-Canada, permettrait à chaque Canadien de suivre la présentation impartiale des délibérations de la plus haute instance du pays, soit le Parlement du Canada.

Je voudrais parler de la motion nº 14 parce qu'elle m'intéresse vraiment. J'espère bien que tous les députés appuieront cette motion, car elle est importante. Je viens de la région canadienne de l'Atlantique. Qu'on s'en réjouisse ou non, les Canadiens grandissent en apprenant ce qui ce passe dans leur grand pays par des reportages influencés par leurs concitoyens du Centre. Évidemment, les réseaux de télévision de Radio-Canada, Global et CTV sont sensibles à la cote d'écoute. Ils doivent payer leurs comptes à la fin du mois. Ils sont vite devenus experts des clips de cinq ou dix secondes aux actualités du soir, parce qu'ils ne disposent que de 15 ou 30 minutes pour les informations.

Pour les rédacteurs de ces informations, l'importance nationale des événements qui surviennent à l'île du Cap-Breton, Terre-Neuve ou l'île Fogo n'est peut-être pas assez grande pour les présenter aux actualités le soir même. Je ne peux les en blâmer. C'est le monde moderne. Ces sociétés ont des comptes à payer. Si elles présentent des informations qui n'intéressent pas les millions d'habitants de ce pays inégal, car son centre est très populeux mais la périphérie ne l'est pas assez, elles n'obtiendront pas la cote nécessaire pour leur publicité et, par conséquent, elles ne pourront soutenir la concurrence.

Tout à coup est apparue la chaîne d'information de langue anglaise *CBC Newsworld* à Radio-Canada. D'après moi, cette chaîne, et je l'ai dit au directeur de l'exploitation à Halifax, est devenu un instrument d'unité et de compréhension dans ce pays. Il n'est pas tenu de réaliser des clips de 15, 10 ou 5 secondes à insérer dans un bulletin d'information de 30 minutes. Le mandat de *CBC Newsworld* consiste à rendre compte de ce qui se passe dans le monde, mais en particulier, partout au Canada.

On apprend davantage à connaître l'Alberta en regardant *CBC Newsworld* qu'on ne peut le faire en lisant n'importe quel journal canadien, même si on en lit une panoplie. J'en ai appris davantage sur les problèmes des agriculteurs de la Saskatchewan en regardant *CBC Newsworld* parce que cette chaîne a un mandat différent. Le mandat consiste à essayer de présenter les nouvelles de façon équilibrée dans tout le pays et non en fonction uniquement du centre du pays, l'Ontario et le Québec, où vivent la plupart des Canadiens. Cette chaîne a innové.

Elle a débuté en tant que version canadienne de CNN, ce grand réseau américain de nouvelles qui nous offre un extraordinaire point de vue américain sur chacune des nouvelles internationales, nationales ou régionales qu'il diffuse. Mais elle est devenue beaucoup plus que cela. Elle fait désormais partie de l'infrastructure nationale en tant qu'agent de promotion de l'unité nationale et de la compréhension entre les Canadiens. Quiconque à la Chambre ou au Canada en général a jamais syntonisé ce réseau en conviendra sûrement. Cela nous change agréablement des dissensions et de l'isolationnisme qui sont malheureusement pratique courante dans les différentes régions et localités du Canada. Il faut absolument préserver ce service.

La motion nº 14, qui préconise la création d'un réseau radio-canadien francophone de nouvelles est très importante. Il est inutile de rappeler à qui que ce soit ici les problèmes qui séparent le Canada anglais du Canada français. Ils sont bien réels et graves. Tout véhicule populaire qui améliorera la compréhension entre les Canadiens-anglais et les Canadiens-français mérite notre appui inconditionel. On doit trouver l'argent, même s'il faut pour cela gratter les fonds de tiroir, car c'est un instrument d'unité nationale.

Cette motion vise à assurer que *CBC Newsworld* ne ferme jamais boutique pour des raisons économiques et n'ait pas à modifier son format et à rechercher des bénéfices à cause de considérations commerciales. La motion veut faire en sorte que l'avantage que la chaîne *CBC Newsworld* nous procure, au Canada anglais où ses émissions sont diffusées, en nous faisant apprécier la

diversité et la richesse de notre pays sous ses aspects culturels, ethniques et régionaux, soit également offert aux francophones qui habitent au Québec et ailleurs au Canada, par exemple aux Acadiens de la région de l'Atlantique et aux francophones de l'Ouest.

• (1150)

J'espère que les députés d'en face prendront cette motion vraiment au sérieux. Je sais que, trop souvent à la Chambre, nous votons en fonction de considérations strictement partisanes. Quand on propose un amendement à un projet de loi du gouvernement, les députés d'en face s'imaginent que le plafond de la Chambre va leur tomber sur la tête s'ils admettent qu'une motion de l'opposition peut améliorer un projet de loi. Voici un de ces cas où une telle motion permettrait non seulement d'améliorer le projet de loi, mais aussi de faire du Canada un pays plus tolérant, plus hospitalier et plus uni.

En terminant, je tiens simplement à dire que ces motions proposées par ma collègue de Mount Royal sont des motions bien réfléchies qui ont été présentées dans le but de conserver son caractère national à l'institution nationale qu'est Radio-Canada. Au lieu de réduire son mandat, ces motions visent à l'élargir par voie législative afin que, lorsque vient le temps des décisions budgétaires, comme on le voit maintenant avec les énormes réductions qui lui sont imposées, certains des aspect importants de l'unité canadienne et de l'infrastructure de l'unité canadienne comme Radio-Canada ne tombent pas victimes du couperet budgétaire puisqu'ils sont rendus obligatoires par le Parlement du Canada.

J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre jugeront bon d'appuyer ces motions.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé de ce groupe d'amendements, mais comme le député libéral a jugé bon de proposer un sous-amendement, je peux à nouveau prendre la parole. Ce qui se produit, en l'occurrence, est très intéressant car, à l'origine, l'amendement était proposé par le gouvernement, et le Parti libéral a ensuite proposé un sous-amendement. L'amendement du gouvernement est ainsi libellé:

> La Société fournit, dans le cadre des licences qui lui sont attribuées par le Conseil et sous réserve des règlements de celui-ci, un service international, et ce conformément aux instructions que le gouverneur en conseil peut donner.

Les dispositions que le gouvernement a incluses dans le projet de loi visent à garantir un service véritablement international. Nous venons d'apprendre cette semaine que le gouvernement envisage de sonner le glas de Radio Canada International. Je dis au ministre qu'il ne peut, d'une part, inclure de telles dispositions dans le projet de loi et, d'autre part, supprimer Radio Canada International.

Pourquoi le gouvernement veut-il mettre un terme à Radio Canada International? C'est chez lui une manie de pratiquer des compressions et de menacer non seulement l'indépendance, mais aussi l'existence même de Radio-Canada. Tout au long de son mandat, nous avons vu le gouvernement Mulroney sabrer systématiquement le budget de Radio-Canada. J'ai déjà dit qu'il avait saigné Radio-Canada. Il lui a aussi fait subir le traitement du lac Meech, mais nous reparlerons de cette question lorsque nous discuterons de la clause sur l'unité nationale.

La programmation régionale de Radio-Canada a fait l'objet de compressions. La SRC est maintenant tenue de se comporter comme tout autre radiodiffuseur privé et garder un oeil sur les résultats financiers. On lui a enlevé sa capacité d'offrir une excellente programmation régionale. Maintenant, on veut la priver de sa capacité d'offrir une programmation internationale. La programmation de Radio-Canada, du moins celle du réseau anglais, se trouvera concentrée à Toronto; tout le budget ira aux émissions de Peter, Wendy, Barbara, etc. J'invite les députés à lire l'article que Rick Salutin a signé dans le magazine *Saturday Night*. C'est une condamnation sévère de ce qui se passe à Radio-Canada.

Je profite de la présence du ministre pour aborder une autre question, celle des dollars réels. J'ai examiné la situation financière de Radio-Canada et j'aimerais simplement en parler. J'aimerais parler des sommes qui ont été affectées en dollars de 1988. Je vais vous citer des chiffres sur les crédits qui ont été consentis pour le fonctionnement et sur les recettes commerciales, car je pense que la Société Radio-Canada devient de plus en plus commerciale et ressemble de plus en plus à n'importe quel autre réseau. Par conséquent, lorsqu'on voit le logo de Radio-Canada à la télévision, c'est comme si on regardait n'importe quel autre réseau. Le contenu n'est pas distinctement canadien.

La Société Radio-Canada a, par exemple, été forcée d'abandonner son objectif de présenter un contenu qui est canadien à 95 p. 100 durant les heures de grande

écoute. Comme je l'ai déjà dit, elle a dû aussi renoncer à son objectif concernant la programmation régionale, car son budget a été amputé de 30 p. 100.

Je me rappelle qu'il y a des années, Radio-Canada reflétait l'image de chaque région à l'intention des Canadiens de tout le pays. Il y a 10 ou 15 ans, aux heures de grande écoute, les canadiens de l'ouest pouvaient voir une famille du Québec. *Les Plouffe*. Des émissions faites dans l'Ouest reflétaient d'autres régions du Canada. On pouvait voir *Don Messer's Jubilee*, en provenance des Maritimes, qui reflétait une partie de la culture de cette région dans le reste du Canada. Aux heures de grande écoute, il y avait quatre, cinq ou six programmes qui reflétaient diverses régions du Canada à l'intention des Canadiens. Il n'y a plus rien de semblable aujourd'hui et je vais vous dire pourquoi.

En dollars constants de 1988, le budget de fonctionnement de 1984-1985 s'élevait à 943,3 millions de dollars et le budget des immobilisations à 93 millions, ce qui faisait en tout 1 milliard. Les revenus commerciaux s'établissaient à 265 millions de dollars, ce qui représentait 20 p. 100 du budget. En 1985-1986, le budget de fonctionnement était descendu à 879 millions, mais les revenus commerciaux étaient montés à 268 millions et équivalaient maintenant 22 p. 100 du budget. En 1986-1987, le budget de fonctionnement chutait à 849 millions et les revenus fournissaient 23 p. 100 du budget. En 1987-1988, les revenus financaient 26 p. 100 du budget de 828 millions de dollars. En 1988-1989, ils comptaient pour 28 p. 10 d'un budget de 814 millions. En 1989-1990, les revenus commerciaux s'élevaient à 374 millions de dollars et ils représentent maintenant presque 30 p. 100 du budget de 812 millions de dollars de Radio-Canada.

Le ministre là-bas a fait paniquer tout le monde quand il a dit au comité que nous devrions peut-être nous débarrasser des annonces publicitaires. Sans publicité, Radio-Canada ne pourrait même pas fonctionner. Maintenant, le gouvernement fait marche arrière. Le *Toronto Star* a cité un document qui propose de diffuser de la publicité à la radio de Radio-Canada. J'aime la radio de Radio-Canada. J'aime écouter le programme de Gzowski et les autres programmes. J'aime qu'elle ne dépende pas des revenus commerciaux. Laissons ces revenus au secteur privé et conservons le caractère unique de Radio-Canada. Le gouvernement est en train de saigner Radio-Canada. La radio a été particulièrement touchée.

La dernière fois qu'il a renouvelé un permis, le CRTC a dit que la SRC ne pouvait pas remplir son mandat avec les fonds qu'on lui allouait actuellement et ils ont encore diminué depuis ce temps. En répondant aux questions du comité de la radiodiffusion, en mai dernier, le vice-président de Radio-Canada, Michael McEwan a déclaré: «Vous avez raison de dire que nous sommes en mauvaise posture, et nous devons chaque année examiner notre situation de très près pour voir comment nous en sortir. Cette année, les deux réseaux radiophoniques, anglophone et francophone, ont subi une diminution budgétaire réelle de 1 p. 100. Ils ont réussi à maintenir leurs activités pendant encore un an. Comme le président, M. Veilleux, l'a dit tantôt, si cela continue, quelque chose devra céder et il faudra prendre des décisions quelconques. Allons-nous changer la nature de tous nos services? Allons-nous laisser tomber certains services? Allons-nous nous couper un bras au lieu de perdre tout le réseau? Ce sont des questions qu'il faudra examiner si la tendance actuelle se maintient.»

Le gouvernement envoie des signaux contradictoires. Dans sa politique de la radiodiffusion intitulée «Des voix canadiennes pour un choix véritable», le gouvernement dit: «cet effort (présenter des émissions canadiennes qui plaisent à de vastes auditoires) est nécessaire si elle (la SRC) veut justifier les crédits que lui vote le Parlement et obtenir les recettes publicitaires dont elle a besoin.» Pourtant, au comité législatif le ministre a rappelé le rôle culturel de Radio-Canada et a pratiquement provoqué la panique lorsqu'il a suggéré que la société pourrait renoncer à ses revenus commerciaux.

Le gouvernement doit se fixer une politique et s'y tenir. Il a proposé un amendement au projet de loi pour dire qu'il allait institutionnaliser Radio Canada International. Ensuite, deux semaines plus tard, il annonce qu'il pense à supprimer Radio Canada International.

Il dit qu'il veut un système national, puis il coupe dans les programmes régionaux. Le ministre dit: «Nous devrions peut-être supprimer la publicité», alors que 30 p. 100 du budget de la SRC vient du produit de la publicité. Le gouvernement n'a pas de politique cohérente. Je suis heureux que le ministre soit ici aujourd'hui, car il est temps qu'il se préoccupe de ce qui se passe dans le domaine des communications. Je l'ai surnommé Oscar Masse, depuis qu'il accepte les Oscar à Hollywood ou qu'il se rend à Rome.

• (1200)

Comme le ministre est ici, il va pouvoir nous parler de la vraie question d'une politique des communications. C'est absolument vital pour le pays, nous devons connaître le rôle de Radio-Canada au niveau international, national et régional. Cela fait partie du ciment qui nous unit.

C'est pour cela qu'au NPD nous avons proposé des amendements relatifs à l'unité nationale, à la constitu-

tion de Radio-Canada, au maintien de l'indépendance de la SRC, à son financement et à son mandat.

Dans l'année qui vient, le pays traversera une crise constitutionnelle. Nous aurons besoin d'un service fort, capable d'exposer impartialement les grandes questions que le pays doit affronter. Nous devrons aussi faire connaître la situation du Canada au reste du monde. C'est pour cela que je suis heureux que le gouvernement ait présenté cet amendement.

Je dis au ministre, ne soyez pas illogique. Ne présentez pas cet amendement pour, ensuite, supprimez tous les fonds à la SRC, et en particulier les fonds du service international.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à ce débat et je suis heureux de voir le ministre parmi nous. Je lui souhaite la bienvenue et il me fait grandement plaisir de l'accueillir dans cette Chambre. Je dois dire qu'il nous a beaucoup manqué et qu'il me fait toujours plaisir de le saluer.

Monsieur le Président, le ministre, j'en suis sûr, a eu le temps de lire attentivement les amendements, particulièrement ceux proposés par notre collègue, l'honorable députée de Mount Royal. Et bien sûr, l'honorable députée de Mount Royal a mis beaucoup de temps et beaucoup de considération à ces amendements et en a développé d'excellents, que vous me permettrez d'énumérer, monsieur le Président.

Alors, ce que notre collègue de Mount Royal veut, bien sûr, c'est s'assurer que Radio-Canada soit dotée d'un service d'information continu en français et en anglais, et il y a un grand besoin pour cela. On a, bien sûr, sur la chaîne anglaise de Radio-Canada, le service *CBC Newsworld* qui est très bien, à mon avis, et qui offre un service de nouvelles 24 heures sur 24, et cela est excellent pour la population canadienne. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'y a aucun service semblable en français et cela manque beaucoup.

Je vous rappellerai, monsieur le Président, la crise autochtone de l'été dernier, par exemple, lorsqu'il était possible de suivre ce dossier à peu près continuellement sur la chaîne anglaise, alors qu'il n'y avait aucun service semblable, par exemple, en français. Et je pense que la population canadienne, qu'elle soit d'expression française ou anglaise, avait autant le droit d'être informée concernant un dossier aussi important, quelle que soit la position des Canadiens concernant le dossier en question.

Le fait demeure toujours que nous avions le droit, à mon avis, d'être mieux informés au sujet de ce dossier, et là, bien sûr, je parle de la population francophone. En fait, le service n'était pas du tout le même en français qu'en anglais à cause de ce manque de service de nouvelles à la télévision, 24 heures sur 24.

Monsieur le Président, étant un de ceux qui, dans cette Chambre, ont le privilège d'avoir appris en très bas âge les deux langues officielles de notre pays et regardant régulièrement les nouvelles à la télévision en français et en anglais, je me pose souvent la question à savoir si on ne devrait pas, quelques fois par semaine, prendre les nouvelles françaises de Radio-Canada, les traduire uniquement en anglais et prendre les nouvelles anglaises de *CBC* et les traduire totalement en français, afin que la population canadienne puisse savoir ce qui se passe sur l'autre chaîne, car les nouvelles transmises par les deux chaînes, sur la chaîne anglaise et sur la chaîne française, sont souvent totalement différentes, démontrant ainsi une optique différente.

De plus, en ce qui a trait au dossier régional, je trouve que la chaîne française est beaucoup trop axée sur le centre du pays et qu'elle parle très peu des régions éloignées, contrairement à la chaîne anglaise qui en parle davantage.

Alors je pense que cela serait un exercice intéressant à faire, à un moment donné, afin que la population francophone puisse voir les nouvelles anglaises, bien sûr en les traduisant en français, et l'inverse, comme je l'ai indiqué tantôt. Je pense qu'il y a un grand besoin que les Canadiens soient mieux informés en ce qui a trait aux nouvelles transmises par la chaîne autre que celle de leur langue maternelle.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'estime que nous devrions également féliciter la députée de Mount Royal de proposer à la Chambre que le projet de loi renferme une disposition concernant le service du Nord et, bien sûr, Radio Canada International. À propos du service du Nord, nous parlons encore une fois d'un amendement que notre collègue de Mount Royal a proposé, de façon très réfléchie, d'insérer dans le projet de loi. Je dis au ministre, en face, qu'il devrait cesser d'être aussi sectaire et qu'il devrait regarder les choses objectivement.

Une voix: Il n'écoute pas.

M. Boudria: Je sais que le ministre écoute; je peux dire qu'il écoute attentivement. Puisqu'il suit très attentivement ce débat, je suis sûr qu'il voudra examiner les amendements proposés par la députée de Mount Royal. Je le vois justement acquiescer d'un signe de tête. Je suis

certain que cela indique que le ministre désire approuver les amendements de la députée de Mount Royal.

Mais s'il arrive, ce qui est peu probable, qu'il soit si peu objectif qu'il refuse d'étudier ces amendements, je dis qu'il le ferait au détriment du gouvernement. Ce qui est plus important, j'estime que nous, au Canada, devons consacrer dans une loi non seulement le fait que la CBC et la Société Radio-Canada transmettent des émissions aux Canadiens, mais aussi que ces deux éléments de cet organisme national leur transmettent des renseignements qui favorisent l'unité nationale.

Je sais qu'on en traitera dans un amendement ultérieur, mais je voulais tout de même saisir cette très brève occasion pour soulever cette question à la Chambre, car le fait de reconnaître la nécessité de promouvoir l'unité de notre pays constitue un élément important du rôle de la CBC et de la Société Radio-Canada. J'estime que cela devrait faire partie de leur mandat et je dis que je compte appuyer les amendements de ma collègue, la députée de Mount Royal, qui vont dans ce sens et que j'ai également l'intention de l'appuyer dans ses énormes efforts pour améliorer ce projet de loi.

En conclusion, je dis au gouvernement que non seulement nous devons continuer de nous assurer que la Société Radio-Canada fonctionne bien et agit dans l'intérêt du Canada, mais également que nous ne pouvons pas courir de risques, compte tenu du gouvernement en face. Nous devons consacrer dans une loi certains des éléments du mandat de la Société Radio-Canada de sorte que, dans un accès d'obsession de privatisation ou de compressions budgétaires, comme les conservateurs en ont à l'occasion, le gouvernement ne sacrifie pas des émissions très importantes diffusées par la Société Radio-Canada.

Je voudrais mentionner une autre chose au sujet du service parlementaire, également relié à la motion nº 12 proposée par ma collègue, la députée de Mount Royal. Je sais qu'un grand nombre de Canadiens captent actuellement la chaîne parlementaire, mais il devrait être encore plus facile de capter ce service. Le problème, c'est qu'un certain nombre de câblodistributeurs ont fait en sorte que ce service ne puisse être capté qu'au moyen d'un câblosélecteur. Je ne vois pas pourquoi une des chaînes de base ne serait pas réservée à au moins un des services parlementaires.

J'irai plus loin en disant que les trois chaînes devraient pouvoir être captées au moyen du câblosélecteur, de façon que les Canadiens puissent écouter la diffusion des travaux de la Chambre des communes dans la langue de leur choix. Les trois devraient pouvoir être captées avec le câble et au moins l'une d'entre elles devrait être accessible avec le service de base, c'est-à-dire sans câblosélecteur.

Je conclus sur ces propos et je demande au ministre, de l'autre côté, de donner son appui aux amendements de la députée de Mount Royal.

• (1210)

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais premièrement commenter les propos de mon collègue qui a soulevé une question très pertinente concernant l'accès à la chaîne parlementaire sur le service de base de Radio-Canada. Plusieurs câblodistributeurs offrent ce service sur une chaîne que ne peuvent capter les Canadiens à faible revenu.

Dans ma propre circonscription, les gens qui ont un vieux téléviseur, et qui n'ont pas les moyens d'en acheter un neuf ou de se procureur un convertisseur, ne peuvent pas capter les délibérations des Communes transmises sur des chaînes qu'on ne peut obtenir au moyen du sélecteur de canaux du téléviseur. La chaîne parlementaire est l'un des moyens dont nous disposons pour communiquer avec les Canadiens.

La question de la radiotélédiffusion pose tout un éventail de problèmes. Je voudrais que le gouvernement, par l'entremise du CRTC, réfléchisse sérieusement avant de supprimer ce service. Ce n'est pas un mince problème pour les Canadiens d'en être privés. Il ne s'agit pas d'un détail qu'on laisse de côté par mégarde. De nombreux Canadiens à faible revenu veulent participer à la vie politique en suivant les débats des Communes, ce qui leur permet ensuite d'écrire à leur député pour lui faire part de leur opinion. Ils ne pourront le faire s'ils n'ont pas les moyens de se procurer un nouveau téléviseur ou un convertisseur.

Je voudrais profiter de ce débat pour parler du rôle de Radio-Canada à ce chapitre. J'écoutais le débat l'autre jour, et j'ai été frappé de voir que tant de députés de tous les partis se soient portés à la défense de Radio-Canada et aient reconnu que le gouvernement ne soutenait pas cette société d'État comme ses prédécesseurs l'ont toujours fait jusqu'ici.

Pendant ses 50 années de service, Radio-Canada a été un des principaux moyen de communication au Canada. Cette société revêt encore plus d'importance maintenant que nous amorçons le débat sur l'unité nationale. Il ne se passe pas de jour sans qu'il soit question de l'effondrement de notre pays dans les journaux, du sentiment de désabusement qui existe dans la population et de notre inaptitude à communiquer les uns avec les autres. Nous nous rendons compte qu'un parti ne peut refaire l'unité sans cet élément fondamental de nos communications. Radio-Canada a été et demeure l'un de ces éléments fondamentaux au cours de notre histoire récente.

Je sais que cette société a fait l'objet de maintes critiques, comme nous l'a rappelé un autre député qui a parlé des attaques dont elle a fait l'objet de la part des

journalistes, mais cela fait partie des règles du jeu. Radio-Canada fait parfois de très bonnes choses. Et parfois aussi de moins bonnes comme toute autre société d'État. Néanmoins, vue dans une perspective historique, Radio-Canada est l'un des quelques éléments qui ont permis aux Canadiens de communiquer entre eux.

Quand on regarde autour de soi, on constate qu'on a besoin d'un moyen pour commencer à se donner une vision nationale et à donner aux Canadiens le sens de l'avenir. Nous devons être en mesure de pouvoir communiquer entre nous. Or, le moteur de cette communication ne saurait être simplement l'intérêt commercial. Il faut également un organisme d'intérêt public, sans but lucratif, qui peut servir de forum nous permettant de communiquer par la diffusion régulière de nouvelles et d'émissions spéciales sur les affaires publiques. La SRC a un rôle à jouer.

L'un des plus importants services que nous recevons est probablement le service radiophonique anglais et français de Radio-Canada qui constitue un trait commun à toutes les régions isolées. Peu importe que vous soyez à Toronto, comme mon collègue, à Winnipeg, comme moi, ou dans les Territoires du Nord-Ouest, Radio-Canada est partout la même.

Si vous admettez que Radio-Canada est l'une des constituantes de base du Canada qu'il importe de sauvegarder et d'améliorer, il nous faut nous assurer que les services de cette société d'État qui ont une grande valeur pour notre pays sont protégés. Jetons un coup d'oeil sur les services, par exemple le service de télévision parlementaire dont j'ai déjà parlé, et qui est perçu comme une fenêtre ouverte aux Canadiens sur le Parlement. Les Canadiens méritent cet accès aux délibérations du Parlement.

En tant que parlementaires, notre défi est de nous assurer que le nouveau cadre législatif et les nouvelles dispositions de financement permettront l'utilisation maximale et efficace du canal parlementaire. Je pense qu'en y consacrant les fonds qu'il faut, ce service pourrait connaître une grande expansion. Il faudrait le mentionner expressément dans la mesure législative. Nous devrions adopter un amendement démontrant notre appui au service de télévision parlementaire.

Je dirai qu'en ce moment, la situation au Moyen-Orient met en lumière l'importance primordiale de Radio Canada International. Hier, notre critique, la députée de Mount Royal, a, à juste titre, demandé au gouvernement s'il appuyait Radio Canada International, particulièrement ses services en arabe au Moyen-Orient.

Voyant avec quelle rapidité la propagande peut nous amener au bord de la guerre, un moyen de communication pacifique dirigé vers un auditoire captif—en ce moment maintenu en captivité par quelqu'un d'autre—revêt une grande importance. Je répète qu'on ne peut présumer que la société va les protéger en cas de compressions. Il faut dire, par le truchement du Parlement, que ce sont des services que nous voulons protéger et que nous sommes prêts à en assumer les coûts.

En troisième lieu, il y a le canal d'informations. L'une des grandes expériences que nous avons vécues au Canada depuis un an concerne la mise sur pied de la chaîne d'informations *CBC Newsworld*. En ma qualité de parlementaire, je puis dire que ce service a changé radicalement la couverture du Parlement et de l'actualité.

Les Canadiens sont maintenant plus au courant de l'actualité parce que les événements sont suivis de plus près, qu'il s'agisse d'une enquête judiciaire portant sur des affaires autochtones au Manitoba ou d'une enquête sur les agressions sexuelles à Terre-Neuve. Tous les événements, petits et grands, font l'objet de bulletins de nouvelles.

En matière de communications, la chaîne *CBC Newsworld* ne coûte pas aussi cher que les grands réseaux et, fait plus important encore, elle n'a pas leurs contraintes de temps, ce qui lui permet de mieux expliquer les événements sans être forcée de le faire en blocs de 15 ou de 90 secondes. Elle peut en parler plus longtemps pour que les gens intéressés puissent mieux comprendre.

CBC Newsworld offre aussi une tribune téléphonique, diffusée à partir de Winnipeg, grâce à laquelle les auditeurs peuvent à midi, tous les jours de la semaine, sauf la fin de semaine, téléphoner et donner leur point de vue sur le sujet du jour.

Nous qui sommes députés, nous avons tendance à la paresse, car nous avons l'occasion de parler à la Chambre aussi souvent que nous le voulons pour donner notre point de vue, mais pour chacun d'entre nous il y a 80 000 Canadiens qui n'ont pas cette chance. Ils ont un moyen de parler des problèmes auxquels le pays est confronté sans passer par les hommes politique. Ils devraient notamment pouvoir le faire au moyen de lignes ouvertes ou d'émissions de télévision sur le Parlement qui ne soient

pas structurées par blocs de 90 secondes, mais traitent des choses en profondeur et en détail.

C'est le genre de services dont a besoin un pays comme le nôtre, qui s'appauvrit de plus en plus à cause de la paresse du gouvernement sur les questions fiscales et de son incapacité à gérer l'économie, qui ont entraîné l'accumulation d'une dette colossale, à tel point que la population se demande si elle peut se permettre ceci ou cela, si les services de télévision ou de radio sont vraiment importants. Il est temps de déclarer sans tarder que ces services sont importants et que le rôle du Parlement est de les protéger des gens qui ne comprennent pas leur importance.

Manifestement dans ce débat le gouvernement ne comprend pas l'importance de la Société Radio-Canada. C'est peut-être parce que le Parti libéral est si fier du rôle qu'il a joué traditionnellement dans la construction d'organismes nationaux et le soutien des institutions nationales que nous nous montrons à la hauteur de la situation pour défendre Radio-Canada. Nous sommes surpris du silence des deux autres partis.

Alors que je siège à la Chambre aujourd'hui, je ne peux pas croire que le NPD ne peut pas contribuer davantage à ce débat. Les orateurs néo-démocrates devraient se succéder aussi sur ce sujet. À mon avis, ils ne peuvent pas le faire parce qu'ils ne comprennent pas leur position sur la question de l'unité nationale, pas plus qu'ils ne savent le rôle que devrait jouer une institution nationale. Je pense que, quand ils nous en diront davantage, nous commencerons à comprendre s'ils veulent ou non être un parti national qui a du poids ou simplement quelque déversoir à la Chambre des communes.

Ce sont des questions très graves et elles ne sont pas partisanes. Ce sont des questions que nous devrions tous étudier, c'est pourquoi nous comptons sur leur participation. Je suis certain que tôt ou tard ils auront quelque chose à dire et il me tarde que le gouvernement soit réceptif aux amendements proposés par notre critique qui a fait un excellent travail en portant à l'attention de tous les Canadiens l'importance de Radio-Canada.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je désire revenir sur le sujet de Radio Canada International que j'ai porté hier à l'attention de la Chambre. Je sais que le ministre n'a pu être des nôtres hier, mais j'ai bel et bien demandé d'envisager sérieusement que Radio Canada International continue à faire partie intégrante de la Société et à radiodiffuser à la collectivité internationale, car les nations du monde ont grand besoin d'entendre la raison s'exprimer par la voix d'une moyenne puissance occidentale.

• (1220)

Il ne suffit pas que les ondes transmettent l'importante voix de la BBC, ou encore la voix de l'Amérique, mais aussi la voix du Canada, une moyenne puissance qui jouit partout de beaucoup d'estime.

J'ai signalé hier que la Société Radio-Canada se trouve dans une position très périlleuse et très difficile à cause des contraintes budgétaires. La Société Radio-Canada, le ministre le sait, ne peut ni recourir au financement déficitaire ni emprunter.

Si je m'adresse au président du Conseil du Trésor, c'est qu'en dernière analyse, c'est lui, de concert avec le ministre des Communications, qui décide des crédits que le gouvernement affecte à la Société Radio-Canada.

C'est précisément à cause des crédits qu'il a alloués, ou plutôt qu'il n'a pas alloués, à la Société Radio-Canada que nous nous craignons maintenant pour le maintien de Radio Canada International comme la voix du Canada, pays démocratique de puissance moyenne, s'adressant aux Canadiens à l'étranger et aux citoyens d'autres pays et véhiculant des valeurs culturelles en plus de 1 400 langues, en sus du français et de l'anglais qui sont les deux langues officielles de notre pays.

Si j'ai proposé cet amendement, c'est que nous assistons partout dans le monde à l'émergence de nouvelles démocraties qui ont besoin de pays comme le Canada pour comprendre l'appareil démocratique.

À mon avis, il importe que la Chambre et les Canadiens en général sachent que le Président de la Chambre des Communes a détaché M. Philip Laundy et l'a chargé d'agir en tant que représentant de la Chambre pour expliquer à ces nouvelles démocraties les Canadiens et leur démarche démocratique.

Radio Canada Internationl joue un rôle semblable à celui de notre Président—le nouveau occupe le fauteuil en ce moment—et à celui des greffiers du Bureau, hommes et femmes, qui facilient en dehors de toute considération partisane, la bonne marche de la démocratie.

Radio Canada International se trouve dans une position analogue. La difficulté, peut-être, c'est que les Canadiens ne comprennent peut-être pas la nécessité pour cet organisme de dépenser 20 millions de dollars par année afin d'assumer ce rôle primordial.

Non seulement cet organisme permet-il aux Irakiens et aux Koweïtiens d'entendre des voix autres que celle de Saddam Hussein, d'entendre des points de vue démocratiques, mais il permet aussi de rejoindre les militaires canadiens déployés dans de nombreuses régions du monde et qui participent à des opérations de maintien de la paix.

Je tiens à signaler que si l'année 1990 a été l'année de la liberté, c'est grâce, dans une large mesure, au rôle joué par des organismes comme Radio Canada International.

Je me souviens que, lors du débat concernant les événements de la place Tienanmen, la Chambre a siégé jusqu'à 3 heures du matin. J'ai alors parlé—j'ai peut-être eu tort de le faire mais j'estimais la question importante—non seulement de la force de caractère des jeunes étudiants qu se trouvaient sur la place, et du désir du peuple chinois d'accéder à la démocratie, mais aussi des caméramen et des journalistes qui étaient sur place et qui transmettaient au monde leur point de vue pour que nous puissions comprendre ce qui se passait là-bas.

Au même moment, il y a avait notamment une voix—Radio Canada International—qui nous transmettait le dynamisme, l'espoir et le désespoir que l'on vivait sur la place Tienanmen.

Monsieur le Président, la chute du mur de Berlin et l'évolution de la dynamique européenne n'auraient pû se produire sans la voix de la liberté du réseau international que l'on pouvait capter sur les ondes courtes.

Radio Canada International a joué un très grand rôle à ce chapitre. Combien parmi nous savent que quelques jours après le massacre de la place Tienanmen, nous avons commencé à diffuser, vers la Chine, deux reportages par jour en mandarin. Les reportages de Radio Canada International sont retransmis à l'échelle locale dans trois pays de l'Europe de l'Est vers lesquels nous diffusons déjà des émissions sur ondes courtes?

Des stations d'État en Pologne et en Tchécoslovaquie, de même qu'une station privée en Hongrie, faisaient entendre la voix de la liberté, la voix de la démocratie, la voix d'une puissance moyenne, et non pas celle des marchands d'influence de ce monde, par l'entremise de Radio Canada International. Ces pays avaient besoin de notre voix. En ce moment, nous organisons des programmes de formation, par l'entremise de Radio Canada International, pour neuf diffuseurs qui sont venus de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie. Les sujets abordés vont de la politique et des libertés du journalisme à la gestion et à la vente de publicité; on essaie de voir comment concilier la recherche d'une société démocratique et libre et la notion de publicité, celle-ci servant à financer les stations. Il y a eu des échanges de personnel par l'intermédiaire de Radio Canada International.

En ce moment même, il y a, en radiodiffusion internationale une tâche énorme à accomplir dans le golfe Persique. Nombre de mes collègues ont fait allusion à la gravité de ce qui se passe au Moyen-Orient, où la moindre étincelle risque de tout faire sauter. Comment donc pouvons-nous espérer que les sanctions donneront des résultats et que la paix règnera parce que Saddam Hussein aura fini par revenir à la raison et par prendre conscience qu'on ne peut pas intervenir comme ça dans un pays et s'en emparer? Si les citoyens n'entendent que sa voix, comment peuvent-ils réagir? Au moyen de la radiodiffusion internationale, nous pouvons favoriser une meilleure compréhension, nous pouvons collaborer avec les Koweitiens, avec les Irakiens et leur faire comprendre que notre présence dans le golfe Persique a pour but de faciliter une solution pacifique, que nous ne sommes pas là pour devenir des agresseurs, du moins dans un premier temps. Si nous ne sensibilisons pas ces populations en leur faisant entendre une voix démocratique, à qui prêteront-elles l'oreille?

Je dis que, lorsque nous diffusons en arabe au Moyen-Orient, nous faisons un travail précieux pour l'intérêt national. Même si nous avons fait une contribution de 10 millions de dollars pour nos forces, payant notre part des 350 millions qui étaient demandés, nous servions en même temps l'intérêt national, l'intérêt du Canada et des Canadiens en expliquant notre présence dans le Golfe, la raison d'être des sanctions, en expliquant pourquoi Saddam Hussein n'avait pas le droit d'envahir le Koweït, d'imposer sa loi à ses habitants et de s'emparer de leurs biens.

Voilà ce que nous pouvons faire pour expliquer notre participation à la force multinationale. Nous avons proposé aux Canadiens de se servir des ondes pour rejoindre leur famille, leurs amis dans la région du Golfe. Nous avons ouvert des lignes téléphoniques spéciales par l'entremise de Radio Canada International.

Radio Canada International a fait preuve d'une grande créativité, parce que cet organisme n'avait pas les moyens de rejoindre toutes ces régions du monde, même s'il diffuse en 14 langues, depuis Montréal et par l'entremise de sa station au Nouveau-Brunswick, vers de nombreux endroits du monde. À cet égard, il lui a fallu conclure des ententes communes dans de nombreux pays, notamment avec le Japon et la BBC. Cet organisme fait preuve d'une grande créativité.

J'intercède auprès du ministre afin de lui dire qu'il est possible qu'il ne veuille pas accepter mon amendement concernant la chaîne parlementaire pour faire en sorte que la décision du Président et celle de la Chambre n'aient jamais un caractère partisan. Il est possible qu'il ne veuille pas offrir un service dans le Nord. Je pense qu'il fait erreur, mais il peut être contre cette idée. Il est possible qu'il ne veuille pas que toutes les nouvelles soient retransmises, surtout en français mais aussi en anglais, par la SRC, mais il ne fait aucun doute que la voix internationale du Canada devrait être maintenue. Je prie le ministre d'accepter l'amendement qui a été proposé, soit dit en passant, par un député de son propre parti, soit le député de Saint-Maurice. J'espère que Radio Canada International pourra être présent sur la scène internationale, parce que cet organisme pourrait être appelé à jouer un rôle encore plus important comme porte-parole de la démocratie et de la compréhension dans le monde entier.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour participer au débat, à l'étape du rapport, sur un très important projet de loi. Radio-Canada donne à notre pays, depuis presque 50 ans, la possibilité de parler aux gens qui sont aux quatre coins du monde de ce qui se passe au Canada et ailleurs. Sauf erreur, je crois que nous avons mis sur pied Radio Canada International après la Seconde Guerre mondiale. Les membres de nos forces armées ont pu ainsi écouter ce qui se passait chez eux et nous avons pu leur exprimer notre appui. Nous avons pu leur dire que nous appuyions leurs efforts et que nous partagions leurs souffrances. Puis, nous avons participé à la guerre de Corée et, encore une fois, nos soldats à l'étranger ont pu écouter les sentiments de ceux qui étaient restés au pays.

• (1230)

Depuis 25 ou 30 ans, nous envoyons des forces de maintien de la paix aux quatre coins du monde. En 1989, je me suis rendu à Chypre et j'ai eu l'occasion de parler à de nombreux Canadiens qui font partie des forces de maintien de la paix là-bas. Ils m'ont dit à quel point c'était important pour eux de pouvoir écouter Radio Canada International, la voix du Canada sur ondes courtes, de savoir que nous ne les oublions pas, de savoir qu'ils peuvent participer à la vie canadienne même s'ils sont à l'autre bout du monde et de comprendre ce qui se passe ici. Il faut compter quatre ou cinq jours avant que les journaux arrivent là-bas, mais Radio Canada International peut être là simultanément, le soir même.

Nous avons un autre service important, et c'est le réseau parlementaire du Canada. Le gouvernement actuel est célèbre pour un certain nombre de choses. Nous avons vu ce gouvernement chuter à 14 p.100 dans les sondages, pourtant nous ne sommes pas certains s'il veut supprimer complètement le réseau parlementaire parce qu'il ne veut pas que les Canadiens regardent ce que nous faisons à la Chambre.

J'ai l'occasion de temps en temps de prendre la parole à la Chambre, et mes électeurs viennent me voir pour critiquer ce que j'ai dit ou pour me féliciter. Je me demande si le ministre—et je vois qu'il fait signe que oui—a le même genre de remarques de la part de ses électeurs, ainsi que la plupart de ses collègues du parti ministériel. Avec 14 p. 100 aux sondages, je peux comprendre que le gouvernement ne veuille pas qu'on parle trop de sa triste célébrité. Je ne serais donc pas surpris du tout qu'au cours des deux prochains mois, le gouvernement coupe effectivement le budget de Radio-Canada et qu'il le fasse à dessein pour que les 7,7 millions de ménages desservis depuis mars 1989 par les 476 sociétés canadiennes de câblodistribution ne soient plus aussi bien informés.

Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell a également signalé que les Canadiens devraient tous pouvoir capter le canal parlementaire, en anglais et en français, qu'ils soient ou non munis d'un convertisseur. Ainsi, les francophones qui vivent dans l'Ouest pourraient le recevoir dans leur langue, de même que les anglophones du Québec.

Il est très important de maintenir ce service parce que nous avons noté que, de temps en temps, le gouvernement aimerait bien pouvoir tenir le public dans l'ignorance de ce qui se passe et cacher ce qu'il fait.

J'en arrive au point suivant. Pourquoi ces changements? Perdons-nous tant d'argent qu'il soit nécessaire de tout changer? Allons-nous privatiser Radio-Canada? Est-ce que j'entends quelqu'un dire oui? Le ministre semble hocher la tête, en face.

Je reviens à ce que le gouvernement a fait lorsqu'il a privatisé les messageries du CN et les a données à Route Canada. Il avait affirmé qu'il garantirait trois ans de service à nos gens. Dix-huit mois plus tard, le couperet est encore tombé: Air Canada a été privatisée et 2 900 travailleurs ont perdu leur emploi. La privatisation de Petro-Canada est en train de se faire. Je me demande

combien d'emplois seront perdus. J'ai l'impression que le gouvernement veut tout privatiser. Est-ce que la Société Radio-Canada est la suivante sur la liste?

M. Volpe: Le ministre dit oui.

M. Karygiannis: Voilà donc ce qui se prépare. Nous nous apprêtons à privatiser Radio-Canada. Quelle honte pour le gouvernement!

L'autre chose qui revêt beaucoup d'importance, selon moi, c'est la chaîne *CBC Newsworld*. En septembre, Toronto a appris qu'elle n'avait pas obtenu les Jeux Olympiques de 1996.

M. Volpe: C'était une décision honteuse.

M. Karygiannis: Mon collègue d'Eglinton—Lawrence prétend que c'était une décision honteuse. Je suis d'accord avec lui, car je suis Torontois, mais, en mon for intérieur, je croyais également que les Jeux olympiques devaient un jour ou l'autre revenir à la ville où ils avaient pris naissance. L'année 1996 marquera en effet le centenaire des Olympiques. J'étais placé dans un dilemme, mais la décision qui a été prise m'a sorti de l'embarras.

Cependant, il est important de remarquer la raison pour laquelle on a décidé d'octroyer les Jeux olympiques aux États-Unis. Le réseau CNN transmettait directement dans les chambres et les chambres d'hôtel des intéressés des images sur les événements qui se passaient où? Au Canada. On a rapporté les événements d'Oka et les problèmes avec les Indiens, ainsi que les troubles en Grèce. Nous savons comment CNN a réussi à les persuader. Toronto a perdu et ma ville natale également.

CBC Newsworld tend à promouvoir l'unité nationale. Il n'y a pas de meilleur moyen que de donner aux gens la possibilité, sur le canal 17 à Ottawa et sur diverses chaînes dans tout le pays, de pouvoir écouter les nouvelles sur tout le pays grâce à un convertisseur. Le gouvernement devrait également faire en sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir un convertisseur, que ce service soit offert sur une chaîne normale que les Canadiens pourraient écouter pour avoir plus qu'un court extrait de 20 secondes sur ce que le premier ministre ou le chef de l'opposition a déclaré. Je suis persuadé qu'ils se fichent éperdument de ce que le premier ministre a déclaré, mais qu'ils veulent savoir ce que le second pense. Les Canadiens remarquent que nous en revenons à un rejet total des conservateurs. Les Canadiens en ont assez d'entendre ce que le gouvernement conservateur a à dire. Ils écoutent *CBC Newsworld* et ils regardent avec beaucoup d'intérêt les émissions qui leur sont proposées. Ils voient les nouvelles que nous avons à leur proposer. Pourtant, le gouvernement, lorsqu'il a sabré dans les services de la Société Radio-Canada en 1989. . .

M. Walker: C'est honteux!

M. Karygiannis: Mon collègue de Winnipeg dit que c'est honteux. En 1989, lors du massacre de la place Tienanmen, nous avons été parmi les premières nations à rejoindre la Chine continentale, avec un service offert en mandarin et en cantonais, et à faire part de notre appui aux Chinois. On a été parmi les premiers à soutenir les efforts des étudiants.

Nous sommes confrontés à l'heure actuelle à la situation au Moyen-Orient. Près de 2 000 militaires canadiens se trouvent dans la région. Ces militaires regardent avec beaucoup d'intérêt ce qui se passe au Canada. Ils attachent énormément d'importance à ce que nous faisons.

Je remarque, monsieur le Président, que vous me faites signe que je n'ai plus que quelques secondes à ma disposition. Je vais poser cette question au ministre, même si je sais que cela va tomber dans l'oreille d'un sourd.

Monsieur le Président, je vais donc poser la question suivante par votre entremise, car je sais que le ministre ne va pas m'écouter. Monsieur le ministre, quel est votre véritable objectif? Souhaitez-vous privatiser la Société Radio-Canada? Voulez-vous sabrer dans ses services, afin qu'elle paraisse rentable, comme vous l'avez fait avec la Société canadienne des Postes et tout le reste? Si c'est là le but de nos vis-à-vis, ils devraient avoir honte. Les Canadiens ne veulent plus des conservateurs.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-40. Ce projet de loi est une opportunité pour le gouvernement d'améliorer le service de radiodiffusion pour le public canadien. C'est aussi la chance de garantir la continuité des services parlementaires de Radio Canada International, les services de nouvelles *CBC Newsworld* et le réseau d'information nordique.

Ces services sont indispensables à la préservation de notre culture. Nous devons nous rappeler que le Canada n'est pas un pays uniforme, mais un pays où les diversités culturelles, linguistiques et géographiques jouent un rôle très important. C'est pourquoi le gouvernement doit profiter de cette opportunité pour garantir dans la loi la continuité de tous nos services essentiels du réseau pancanadien de Radio-Canada. On ne peut pas couper les moyens de communication par lesquels la population canadienne apprend à connaître sa diversité.

• (1240)

[*Traduction*]

Le gouvernement va rater une magnifique occasion d'inscrire dans la loi des services dont le public canadien a besoin et qu'il souhaite. C'est pourquoi j'appuie avec tant

d'enthousiasme les changements que propose la députée de Mount Royal.

Il est évident que les conservateurs se lavent les mains des recommandations qui ont reçu l'approbation de leurs propres députés dans le sixième rapport du Comité permanent des communications et de la culture en 1987. Malheureusement pour les Canadiens, le gouvernement refuse de donner suite à certaines des recommandations progressistes des comités parlementaires. Comme vous le savez, monsieur le Président, les Canadiens du pays tout entier peuvent suivre nos délibérations grâce à un service primordial, le service parlementaire.

Ils ont droit à un service qui leur fait voir leurs représentants élus à l'oeuvre. Ils ont le droit qu'on leur montre sans parti pris et sans mise en scène comment leurs députés s'acquittent de leurs fonctions. Le défi est d'assurer que le nouveau cadre législatif et les nouveaux moyens de financement suffisent à fournir un service parlementaire complet et efficace. Des millions de Canadiens qui ne peuvent venir à Ottawa, qui ne veulent pas se fier uniquement aux comptes rendus des médias, suivent nos délibérations à la télévision. Depuis plus d'un an, le service est offert à plus de 80 p. 100 des ménages canadiens, c'est-à-dire à 7,7 millions de Canadiens.

Je suis convaincue qu'il vaut la peine d'assurer dans la loi la continuation de cette ouverture du Parlement au public. J'ajoute que je suis très curieuse de connaître les objections des conservateurs contre cet amendement progressiste.

[*Français*]

Monsieur le Président, Radio Canada International doit être placé sous le mandat de cette législation parce que son rôle a donné au Canada une dimension mondiale. C'est à cause du réseau international que les pays du monde nous connaissent.

Radio-Canada existe depuis 1942. Les premières émissions de ce service ont été diffusées en Europe en 1944. Sa tâche est de refléter la vie canadienne et la diversité des points de vue qu'on trouve chez nous pour un auditoire international. Sa tâche inclut aussi la programmation pour les Canadiens qui se trouvent partout dans le monde.

Monsieur le Président, Radio Canada International emploie 194 personnes et a un auditoire partout, en Europe, en Asie, dans les Caraïbes, en Amérique latine, dans le Pacifique, en Afrique et dans le Moyen-Orient. On sait qu'au moins 16 millions de personnes écoutent la programmation de Radio Canada International, et ce, une fois par semaine.

On ne peut pas oublier que RCI contribue à l'équité d'emploi des minorités linguistiques. Les services dans les langues différentes contribuent non seulement à fournir de l'emploi mais aident à promouvoir une société qui devient de plus en plus multi-ethnique, multilingue et culturelle.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, ce service s'est avéré un véritable phare pour les pays qui s'éveillent à la démocratie. Quelques jours à peine après le massacre de la place Tiananmen, où ont été réprimées les manifestations chinoises prodémocratiques, Radio Canada International a commencé à diffuser quotidiennement en mandarin à l'intention de la Chine. En octobre, le service est passé à une programmation entièrement chinoise offrant deux demi-heures de transmission par jour.

Lorsqu'un peuple est opprimé et qu'il ne dispose d'aucune autre source d'information que la propagande gouvernementale officielle, des services comme le nôtre se révèlent indispensables. Ils offrent un rayon d'espoir aux gens qui ont soif d'information. Ces gens-là ont besoin de savoir que leur lutte ne passe pas inaperçue à l'étranger.

J'estime que ce service mérite d'être consacré par le projet de loi.

Il est aujourd'hui plus important que jamais. La situation dans le golfe Persique est critique. Nous avons envoyé plus d'un millier de Canadiens dans une région hostile et leur avons demandé de risquer leur vie pour nous. Il va sans dire que nous avons absolument besoin de ce service dans le Golfe. Il est essentiel non seulement pour nos troupes, mais encore pour que les habitants de cette région comprennent nos véritables intentions.

Par exemple, nous devrions faire savoir aux Irakiens que c'est contre Saddam Hussein et non contre eux que nous en avons. Comme nous le savons tous, une propagande efficace de la part de la dictature irakienne déforme toute information relative à la présence canadienne dans la région.

Il ne faut pas oublier non plus que des centaines de milliers de Canadiens écoutent ces émissions au Canada. Celles-ci contribuent à promouvoir notre identité multiculturelle et multilinguistique. Elles assurent une voix unique à tous les Canadiens, d'ici ou d'ailleurs. Je fais respectueusement remarquer que ces faits sont de nature

à convaincre le gouvernement d'adopter les motions nos 12 à 15 de même que la motion no 42.

[*Français*]

Monsieur le Président, Radio-Canada a établi *CBC Newsworld* pour donner un point de vue uniquement canadien au contenu des nouvelles. Ce réseau nous aide à voir en détail les événements qui touchent tous les Canadiens et Canadiennes. Mais je suis déçue que le service ne soit disponible qu'en anglais. En tant que Québécoise, je trouve que nous devons avoir ce service en français. Il est clair que l'instauration d'un service français ajoutera une atmosphère plus tolérante.

[*Traduction*]

Enfin, monsieur le Président, on ne peut pas oublier que le Canada est un pays arctique. Notre service du Nord est important pour les Inuit, les Indiens, les Dénés, les métis et les non-autochtones. Ce service offre aux Canadiens du Nord des émissions en sept langues autochtones. Tous ces organismes essentiels doivent être préservés et protégés dans le projet de loi.

Les libéraux craignent que le gouvernement ne soit en train de rater une occasion de reconnaître et de protéger dans ce projet de loi les services de Radio-Canada. J'espère sincèrement que les députés d'en face vont examiner les motions proposées par la députée de Mount Royal et qu'ils vont les appuyer avant d'adopter ce projet de loi.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de parler de ce projet de loi qui peut faire un tort irréparable au réseau public de radiodiffusion de notre pays.

L'histoire du Canada décrit abondamment, avec preuves à l'appui, la force de caractère et la détermination de nos ancêtres. Sans cette volonté d'être des Canadiens et sans la participation directrice du gouvernement dans divers secteurs, le Canada n'aurait certes pas survécu et n'aurait pas affirmé aussi clairement son identité nationale sur la scène mondiale.

Ce pays est le fruit des efforts et de la détermination de nos ancêtres qui voulaient bâtir un pays d'est en ouest et l'unifier. Les gouvernements qui se sont succédé ont doté ce pays d'un réseau de chemins de fer, d'un service postal, d'un réseau de radio-télédiffusion, d'une compagnie aérienne, ainsi que de divers programmes pour promouvoir la croissance du Canada que nous connaissons aujourd'hui.

Quand on considère ce que les conservateurs ont fait des institutions que je viens de mentionner, on commence à comprendre pourquoi le Canada vit une crise d'identité et pourquoi tant de Canadiens sont devenus tellement cyniques à l'égard de leur gouvernement.

La privatisation de Petro-Canada, le pillage de Via Rail, la mise aux enchères d'Air Canada et, maintenant, l'effritement de notre réseau de radiodiffusion national, ce sont toutes des politiques conçues par un gouvernement qui semble décidé à démunir notre pays. Franchement, j'ignore quel autre traitement insensé le Canada peut encore endurer.

Heureusement, les Canadiens ont toujours été des chefs de file dans le domaine des communications, pas seulement des télécommunications, car ils ont donné deux penseurs de calibre mondial de la théorie des communications. Harold Innis et Marshall McLuhan ont imprimé leur marque à l'étude des communications. On ne souligne jamais assez que ces deux hommes ont apporté une importante contribution à l'affirmation de l'identité cannadienne sur la scène internationale.

Il serait triste de voir réduits à rien les progrès que nous avons accomplis dans ce domaine. Je suis stupéfait de voir que le gouvernement conservateur a pris des mesures pour miner un des piliers de la nation au moment où le Canada s'interroge sérieusement sur sa raison d'être.

• (1250)

Comme vous le savez, monsieur le Président, la Loi de 1968 sur la radiodiffusion obligeait Radio-Canada à contribuer au développement de l'unité nationale. Malheureusement, toute mention de cette mission a disparu dans le projet de loi C-40.

De plus, la politique de radiodiffusion que le gouvernement a proposée stipule des mesures qui pourraient, comme la députée de Mount Royal l'a dit, provoquer la désintégration du système national de radiodiffusion. En effet, les défauts du projet de loi C-40, et notamment la création de deux comités permanents distincts pour la radiodiffusion de langue française et celle de langue anglaise, le refus de reconnaître expressément les divers services de Radio-Canada, la régionalisation du CRTC et la perte éventuelle de la compétence fédérale, vont gravement miner un système qui a contribué à unir notre pays d'un océan à l'autre.

Bien que le projet de loi C-40 soit imparfait, les amendements proposés par la députée de Mount Royal contribueraient beaucoup à remédier à ses défauts.

[*Français*]

En effet, monsieur le Président, les amendements proposés par le Parti libéral, lesquels sont compris dans les motions 12, 13, 14, 15 et 16, ont pour but d'assurer l'intégrité de notre système de radiodiffusion. Premièrement, ils aideraient Radio-Canada à maintenir son rôle qui est de contribuer à l'essor de l'unité nationale et d'être l'expression permanente de l'identité canadienne. Deuxièmement, ils assureraient la reconnaissance et la présence constante des éléments suivants: le service parlementaire, Radio Canada International, le service continu en anglais et en français et le service du Nord. Par ailleurs, la motion nº 42 apporte certaines précisions à l'endroit du service de Radio Canada International.

Malheureusement, si le gouvernement ne fait pas preuve de sagesse et s'il n'entérine pas les amendements que nous proposons, la radiodiffusion canadienne subira un très dur coup. Et que dire de l'unité de notre pays? En effet, si Radio-Canada se voit retirer la partie de son mandat qui est de contribuer à l'essor de l'unité canadienne, une des pierres angulaires qui sert à créer notre conscience collective, aura cessé d'exister.

Vous conviendrez, monsieur le Président, que le moment n'est pas propice pour la ratification d'une telle politique. Selon le gouvernement, ce changement à la Loi sur la radiodiffusion de 1968 se justifierait puisque la clause concernant l'unité nationale nuirait à Radio-Canada en ce qui concerne sa capacité d'assurer que sa programmation reflète et interprète d'une façon complète, juste et précise, la réalité culturelle, sociale, politique, économique, linguistique et régionale du Canada.

Or, cette affirmation ne résiste pas à l'analyse. En effet, l'ancien président de Radio-Canada, M. Pierre Juneau, a affirmé devant le Comité permanent que la phrase «unité nationale» ne lui avait causé aucun problème durant l'exercice de son mandat. D'ailleurs, le CRTC a fait valoir que son interprétation de ce terme n'avait jamais empêché la discussion politique libre.

Le Parti libéral est d'avis que Radio-Canada se doit de maintenir sa contribution à l'essor de l'unité nationale, surtout à un moment où le Canada semble tellement divisé. Pour que le Canada puisse avoir une personnalité nationale et pour qu'il puisse la maintenir, nous devons unir toutes les régions du pays de façon à créer un sentiment d'appartenance, et ce, par l'entremise d'un système de radiodiffusion cohérent.

D'ailleurs, il est intéressant de noter que même le président du Comité permanent des communications et de la culture soutient le principe que Radio-Canada doit maintenir son mandat à cet égard.

[*Traduction*]

Le ministre a abandonné la mission confiée depuis 22 ans à Radio-Canada de promouvoir l'unité nationale en la dénonçant comme une ingérence intolérable parce que l'organisme maintenait artificiellement cette valeur politique qui constituait à ses yeux une contrainte imposée à la liberté d'expression.

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, un des plus graves défauts du projet de loi. Comme nous l'avons déjà dit, il ne reconnaît pas les divers services de Radio-Canada. Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais mentionner certains de ces services et en souligner l'importance.

Il est fort regrettable que le projet de loi C-40 ne reconnaisse pas la chaîne d'informations continues anglaise ou française de Radio-Canada, puisque la Société a fait d'énormes progrès à ce chapitre. Je pense que cette initiative extrêmement novatrice devrait être officiellement reconnue.

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, je suis originaire du Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue au Canada. Les anglophones et les francophones ont appris à vivre ensemble dans ma province natale et ont, de maintes façons, montré au reste du pays la signification du biculturalisme.

Il me semble que la reconnaissance de la chaîne d'informations continues de Radio-Canada serait importante et qu'elle aiderait à créer et à encourager un sentiment d'appartenance nationale. De plus, l'établissement d'une chaîne d'informations continues française aiderait grandement à apaiser certaines des tensions qui déchirent actuellement notre pays.

Pour ce qui est des autres services, y compris le réseau parlementaire, Radio Canada International et le Service du Nord de Radio-Canada, je pense que le gouvernement devrait tenir compte d'une recommandation qui a été formulée par le Comité permanent des communications et de la culture, dans son sixième rapport rendu public en 1987, et qui précise que ces services devraient être offerts et qu'ils soient reconnus dans la loi pour éviter leur suppression en période de compressions budgétaires.

La Société Radio-Canada est dans une situation très difficile en ce moment, car elle ne peut fonctionner avec un déficit ni emprunter. Le ministre le sait très bien, et c'est très important que lui et le gouvernement incluent dans le projet de loi une garantie concernant la place de Radio-Canada et ses budgets futurs.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je remarque qu'il est près de 12 h 56. Je m'arrêterai à 12 h 58 et parlerai de ce projet de loi après 15 heures.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter la députée de Mount Royal de l'amendement qu'elle propose au projet de loi, amendement que nous appuyons sans réserve. Nous estimons que ces amendements sont fondamentaux. Ce sont des amendements très importants présentés en toute bonne foi. Nous espérons que le gouvernement les prendra à coeur et les examinera en conséquence.

Comme on l'a déjà dit, la Société Radio-Canada est une nécessité, et non pas un luxe. Notre société ou notre pays ne peut pas s'en passer. La Société Radio-Canada est une nécessité pour notre société. Peu importe la façon dont nous regardons les choses, que nous parlions de notre culture, de l'unité canadienne, de notre histoire, du Canada que nous voulons bâtir et avoir dans 15, 20 ou 100 ans, la Société Radio-Canada a toujours joué et continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'unité et de la culture canadiennes.

Il suffit de prendre à titre d'exemple le canal *CBC Newsworld*, que mes collègues ont mentionnée un peu plus tôt. La Société Radio-Canada est un des très rares organismes de radiodiffusion de notre pays dont 90 p. 100 des émissions sont entièrement canadiennes. C'est une situation dont nous devons nous enorgueillir et pour laquelle nous devons féliciter la Société Radio-Canada.

Le deuxième service est le canal parlementaire. On m'a informé que plus de 7,7 millions de Canadiens regardent régulièrement ce canal. C'est là encore un autre service très important que la Société Radio-Canada assure.

Sans parler, bien sûr, de Radio Canada International, le réseau d'informations à destination de l'étranger dont nous disposons. Maintenant que le Canada jouit d'une réputation incroyable, excellente et formidable sur le plan international, j'estime qu'il ne serait pas dans notre intérêt ou dans celui de notre pays de faire volte-face et de supprimer un tel organisme.

Comme beaucoup de mes collègues l'ont mentionné, nous appuyons fortement cet amendement. Je remarque que mes deux minutes sont presque écoulées. Je voudrais maintenant féliciter ma collègue de présenter ces amendements excellents, et je parlerai du projet de loi un peu plus tard.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 12, inscrite au nom de Mme Finestone. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 13, inscrite au nom de Mme Finestone. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Article 31 du Règlement

Le prochain vote porte sur la motion nº 14, inscrite au nom de Mme Finestone. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion nº 15, inscrite au nom de Mme Finestone. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement est différé.

Le vote porte sur l'amendement à la motion nº 42. Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement est différé.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FERMETURE D'UN BUREAU DE POSTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, hier, Postes Canada a annoncé qu'elle va fermer le bureau de poste de Yorkton le 1er mars 1991.

Yorkton est une ville de près de 20 000 habitants, où viennent commercer des dizaines de milliers de personnes. Malgré cela, l'impitoyable gouvernement d'en face veut fermer le bureau de poste.

Je veux une justification du gouvernement comportant les raisons de cette décision. Je veux aussi qu'il renverse cette décision, car si le bureau de poste d'une ville de 20 000 habitants comme Yorkton peut disparaître, qu'en sera-t-il de toutes les autres petites villes de la Saskatchewan et d'ailleurs au Canada? Combien s'écoulera-t-il de temps avant que l'on ferme aussi les bureaux de Kamsack, Estevan ou Weyburn?

Le gouvernement se moque du Canada rural. J'invite les députés conservateurs de l'arrière-ban à résister et à se joindre à moi pour sauver le bureau de poste de Yorkton, pour faire renverser cette décision, pour défendre le Canada rural et réaffirmer les valeurs historiques

et les contributions de la population rurale. Qu'est-ce que le gouvernement est en train de faire de notre mode de vie rural, d'un service dont les gens ont besoin, d'un service qu'ils veulent? Justifiez la décision et renversez-la.

* * *

LE SERVICE POSTAL

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, il y a beaucoup de gens sur les routes rurales 1 et 2 de Renfrew, en Ontario, qui aimeraient que Postes Canada prennent au sérieux leurs plaintes au sujet du service postal.

Le 1er octobre, Postes Canada a décidé d'accorder un contrat pour les deux routes rurales à une personne qui habite sur ni l'une ni l'autre de ces deux routes. Postes Canada s'est débarrassée, sans cérémonie, de deux entrepreneurs efficaces et appréciés qui connaissaient tout le monde sur leur route. De ce fait, des chèques ou d'autres articles se retrouvent dans la boîte du voisin; des lettres mises dans la boîte pour que l'entrepreneur les poste ne sont pas ramassées; un homme d'affaires de la région n'a pu soumissionner pour un contrat parce que l'offre était égarée dans le système; des lettres livrées par erreur et replacées dans la boîte avec des instructions de livraison sont revenues dans la même boîte quelques jours plus tard.

Les clients des RR1 et RR2 de Renfrew me demandent d'intervenir à nouveau auprès de Postes Canada pour que la Société prenne au sérieux leurs plaintes légitimes, revoit le contrat attribué le 1er octobre, parle aux clients du service postal qu'ils reçoivent et règle ce problème sérieux immédiatement.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je félicite les ministres de l'agriculture fédéral et provinciaux qui ont approuvé récemment à Winnipeg plusieurs initiatives recommandées par les groupes d'examen des politiques agroalimentaires.

L'une d'entre elles, en particulier, entraînera la création d'un conseil consultatif de l'industrie agroalimentaire pour la durabilité environnementale chargé de conseiller les ministres au sujet des questions relatives aux ressources et aux politiques environnementales qui intéressent cette industrie. C'est un élément d'une stratégie en trois parties concernant la conservation du sol et de l'eau et la protection de l'environnement. Cette stratégie fera aussi appel au secteur privé qui conseillera les gouvernements au sujet des programmes provinciaux concernant l'exploitation durable des ressources agricoles.

Les députés attendent impatiemment la prochaine rencontre prévue pour février où les ministres évalueront la situation après la conclusion des négociations du GATT et discuteront des formules de partage du coût de la protection proposée.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, on peut voir que la TPS fait déjà du tort à l'économie. Par exemple, selon les dispositions transitoires de la TPS, toutes les industries, sauf celle du bâtiment, obtiendront un remboursement sur les stocks invendus le 31 décembre 1990.

Les acheteurs de nouvelles maisons dont la construction aura débuté avant cette date auront droit à un remboursement de TPS équivalant à 2,8 p. 100 du prix d'achat s'ils concluent l'achat avant le 15 février 1991. Ils n'obtiennent rien après cette date. Tous les stocks invendus le 31 décembre sont assujettis au taux normal de la TVF et de la TPS s'ils ne sont pas vendus avant le 31 mars 1991. Ils sont donc assujettis à une double taxation.

Les taux d'intérêt élevés et la diminution du nombre d'acheteurs aggravent le problème. L'industrie de la construction propose une correction simple. La voici: le ministre des Finances reculera-t-il les dates limites de remboursement de la TVF ou accordera-t-il aux constructeurs les mêmes remboursements qu'aux acheteurs après l'échéance du 31 mars 1991?

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, le concept du développement régional est souvent incompris, particulièrement dans les régions qui n'ont pas besoin d'aide en ce sens.

Nous ne devons jamais oublier que le Canada est une confédération marquée par les particularités régionales où certaines régions ont un avantage économique sur d'autres. L'un des principes du régime confédératif est l'établissement d'un juste équilibre entre les régions qui permet de compenser les désavantages.

Trop souvent, le développement régional est perçu comme de la charité. Rien n'est plus loin de la réalité car le développement régional est un droit dans un régime confédératif. C'est pourquoi l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est si importante pour le Canada atlantique. Il s'agit d'un programme ayant des avantages économiques cruciaux pour les quatre provin-

Article 31 du Règlement

ces visées et il a été pensé pour trouver les moyens d'instaurer un équilibre économique avec les régions plus riches du Canada.

Il est important que nous maintenions les avantages qu'apporte l'APECA, mais il est encore plus important que nous utilisions sagement ce programme pour créer des atouts durables, eux-mêmes propres à contribuer à l'instauration d'un équilibre, ce qui pourrait même, un jour, rendre inutile toute aide spéciale au développement régional. Jusque là, le développement régional restera un outil unique et essentiel de la confédération canadienne dans le Canada atlantique et ailleurs.

* * *

LA RÉINSTALLATION DES INUIT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous avons été outrés par un article paru aujourd'hui dans le *Ottawa Citizen* qui nie toutes les souffrances endurées par les Inuit du Nouveau-Québec qui, dans les années 1950, ont été réinstallés dans l'extrême Arctique à la suite d'une décision prise par le gouvernement. Il est évident que l'auteur de cet article n'a parlé à aucun des Inuit réinstallés et qu'il ne sait rien du contexte et des épreuves auxquels ces gens ont dû faire face.

L'auteur accuse les descendants des gens réinstallés et les survivants parmi ces derniers de jeter des ordures partout. Peut-être l'auteur de cet article, contrairement aux gens réinstallés, n'a-t-il jamais eu à fouiller dans les dépotoirs des blancs pour trouver de quoi manger.

Cet article pompeux repose sur des renseignements erronés et des recherches bâclées. Non seulement ces autochtones méritent-ils la reconnaissance des souffrances endurées et des excuses de la part du gouvernement du Canada, mais ils méritent aussi des excuses de la part de l'auteur de cet article infâme.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, du 3 au 7 décembre prochains, les ministres du Commerce extérieur de la centaine de pays membres du GATT seront réunis à Bruxelles pour clore l'*Uruguay Round* et pour décider de l'avenir du commerce mondial. Ce *round* est le plus ambitieux de tous ceux qui ont été entrepris depuis 1948.

L'Union des producteurs agricoles de l'Abitibi—Témiscamingue a multiplié ses interventions depuis plusieurs mois et elle craint que la stratégie du gouvernement canadien consiste à échanger des accès aux marchés internationaux pour notre blé en bradant les subventions et programmes d'appui aux productions dans l'Est du pays, soit le lait, le boeuf, le porc, etc.

Monsieur le Président, il faut que les représentants canadiens se tiennent debout pour nos amis agriculteurs et agricultrices du Québec et du Canada.

* * *

LE PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, samedi dernier, dans *La Presse*, on a eu droit encore une fois à une déclaration qui goûte un peu le réchauffé du «petit baron du gros rocher». En effet, le premier ministre Clyde Wells y est allé encore une fois de ses diatribes, et je peux vous dire que comme Québécois, quand on a eu la patience de l'écouter pendant 18 mois, au moment où on avait espoir que le fédéralisme se renouvelle, aujourd'hui, notre patience a des limites. Il y a des limites à entendre le premier ministre de Terre-Neuve essayer de nous faire des leçons de citoyenneté ou, pire encore, essayer de nous donner des cours de «politique 101», monsieur le Président.

Le premier ministre de Terre-Neuve a eu le front de dire que la Commission Bélanger-Campeau était illégitime. Monsieur le Président, on a des petites nouvelles pour lui! La Commission Bélanger-Campeau sera un guide pour l'ensemble des Québécois qui décideront, envers et malgré Clyde Wells, de leur devenir collectif. Les Québécois n'ont aucune leçon à recevoir du «baron du gros rocher» qui, aujourd'hui, prétend que c'est au fédéral de décider de notre avenir.

Monsieur le Président, le droit à l'autodétermination est une valeur reconnue au niveau international. Même Terre-Neuve a eu recours à la formule référendaire pour décider de son adhésion au Canada. Et aujourd'hui, on voudrait nous refuser le même droit fondamental? Monsieur le Président, c'est inacceptable!

• (1410)

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, aujourd'hui, douze groupes d'intérêt différents sur le logement manifestent sur la colline du Parlement pour le maintien du soutien des coopératives d'habitation par le gouvernement fédéral.

Ils veulent que le gouvernement fédéral s'engage maintenant à poursuivre son appui direct au programme de logement coopératif à principal indexé, en 1991 et dans les années ultérieures. Au cours des 20 dernières années, des personnes ayant des revenus de tous ordres se sont regroupés dans des coopératives d'habitation. Cette forme de logement permet donc à des gens venant de différents milieux économiques et sociaux de former de petites communautés solides et équilibrées. Cette formule d'hypothèque à principal indexé a grandement réduit le coût de la mise sur pied de coopératives d'habitation à but non lucratif. Avec le programme actuel, un projet coûte 58 p. 100 de moins au cours de la première année, et presque 20 p. 100 de moins sur toute sa durée de vie, par rapport au programme précédent.

Les maires des grandes villes, membre de la Fédération canadienne des municipalités, ont, selon leurs propres mots, pressé le gouvernement fédéral de maintenir le programme de logement coopératif sans but lucratif, et le regroupement de personnes de différents niveaux économiques qu'il permet.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, l'hypocrisie néo-démocrate se manifeste encore.

Les néo-démocrates, tant ceux de l'Ontario que leurs cousins fédéraux, ici à Ottawa, m'inquiètent grandement. Ils semblent être incapables de prendre une décision sur la direction à suivre. Autrement dit, ils ne savent pas vraiment ce qu'ils font.

Le gouvernement de l'Ontario nous en donne un exemple. Il est dirigé par un chef passé maître de la culbute arrière, ayant renié la plupart de ses promesses électorales. Maintenant, ces environnementalistes consacrés par leurs propres pouvoirs ont proposé d'étendre le dépotoir de Keele Valley, déjà surexploité, ce qui menace la moraine d'Oak Ridges.

Le comique de la situation, c'est que les néo-démocrates fédéraux présentent un candidat qui se dit ingénieur en écologie, croyez-le ou non, pour l'élection partielle dans York-Nord, où ce dépotoir est situé. Ce type de confusion est constant dans les politiques du NPD. Après tout, c'est au sein du parti qui siège à ma gauche que le gros méchant Bob a reçu sa formation politique.

Article 31 du Règlement

La position des néo-démocrates sur la réforme constitutionnelle est un autre exemple de leur confusion politique. Ils ont réussi à ménager la chèvre et le chou en choisissant un chef fédéral qui affirme être fédéraliste, mais dont tout le caucus québécois croit en la souveraineté-association, et en prenant pour chef provincial un homme qui n'a absolument aucune idée du programme qu'il mettra de l'avant.

Oui, monsieur le Président, les néo-démocrates m'inquiètent vraiment.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, la crise du Golfe n'est pas une question sur laquelle les Canadiens devraient sembler divisés.

L'opposition semble avoir pris pour habitude de toujours contredire le gouvernement, même pour des questions comme l'heure de la journée ou les prévisions de la météo.

Il ne faudrait toutefois pas que les Canadiens semblent divisés sur les actions de Saddam Hussein. On ne peut paraître divisés face à un pays qui en envahit un autre ou à un chef d'État qui est prêt à se servir des enfants de son pays comme chair à canon ou à se servir de gaz contre ses propres troupes.

Le monde entier condamne unanimement pareilles actions et est sur le point de dire à l'Irak qu'un tel comportement ne sera pas toléré et qu'il sera réprimé par la force, s'il le faut.

Le Canada doit se prononcer clairement sur cette question du côté de ses alliés. Quant aux Canadiens, ils devraient faire front commun sur cette question.

Je presse la Chambre de tenir compte en premier lieu des intérêts du Canada et du monde entier et de laisser de côté l'esprit de parti, afin de montrer à Saddam Hussein et à ses semblables que leurs actions nous sont totalement inacceptables.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, dans une semaine, à Bruxelles, en Belgique, les représentants de 100 pays se réuniront pour décider de l'avenir du commerce mondial. Pour les agriculteurs et les producteurs laitiers québécois, cette ronde de négociations du GATT est un élément majeur pour l'avenir économique de tout le secteur agricole au Québec. Depuis le milieu des années 1980, les États-Unis et la Communauté européenne se livrent une guerre ruineuse

pour écouler les produits alimentaires, une guerre qui coûte annuellement 300 milliards de dollars en soutien financier de toute sorte.

Monsieur le Président, j'encourage notre gouvernement à demeurer ferme dans ses négociations afin que nos agriculteurs puissent sauvegarder ce qu'ils ont acquis à coup d'efforts et de sacrifices depuis de nombreuses années.

* * *

[*Traduction*]

LES CENTRES D'ENTRAIDE AUX FAMILLES DES MILITAIRES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, vous savez que ma circonscription de Darmouth est le lieu de résidence de nombreux Canadiens de service sur les trois navires de notre marine militaire, le NCSM, Le Terra Nova et le Protecteur qui ont été déployés dans les eaux du golfe Persique.

Cette circonscription est également un foyer d'accueil pour les familles restées au pays pendant que leurs proches sont partis en mission dans cette région troublée du monde. Ce serait un euphémisme de dire que les femmes, les maris, les enfants, les parents et les proches de ces militaires traversent une dure épreuve.

Heureusement, on ne les a pas abandonnés à leur solitude. Grâce au soutien des centres d'entraide aux familles des militaires, sous la direction du capitaine de corvette Tom Willdey, on a mis sur pied, pour chaque navire déployé, un réseau d'entraide aux conjoints des militaires afin de les soutenir pendant ces heures pénibles.

Les familles de ces militaires peuvent participer à diverses activités, écouter les plus récentes nouvelles sur la situation dans le gofle Persique ou profiter de la compagnie de gens qui vivent une expérience analogue à la leur.

L'idée d'établir des réseaux d'entraide pour les familles des navires militaires partis en mission n'est pas neuve. Elle refait surface chaque fois que des navires partent pour des courses lointaines. Cependant, dans les circonstances actuelles, ces réseaux revêtent une importance toute particulière et les participants en ont parlé comme de leur bouée de sauvetage.

Ce service essentiel est dû aux efforts du capitaine de corvette Willdey, du personnel et des bénévoles des centres d'entraide aux familles des militaires , les familles visés, la localité et les députés de tous les partis à la Chambre des communes leur en savent gré.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Lee Richardson (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, vendredi dernier, quelques anciens combattants de ma circonscription ont eu à tort l'impression qu'ils pâtiraient des réductions des dépenses contenues dans le Budget supplémentaire des dépenses. J'ai discuté de la question avec l'hon. Gerry Merrithew, le ministre des Anciens combattants, et j'ai le plaisir d'annoncer à ces anciens combattants et à la Chambre qu'ils ne seront pas concernés, alors que le ministère des Anciens combattants subit 3 millions de dollars de réduction.

Par exemple, il n'y aura pas de réduction dans les budgets consacrés aux pensions d'invalidité, aux allocations d'anciens combattants et au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Le paiement des frais de transport pour les conseillers des anciens combattants ne sera pas supprimé. On n'apporte aucune réduction au fonctionnement des hôpitaux ni aux foyers d'anciens combattants. Les réductions ne s'appliqueront qu'aux budgets d'exploitation et d'immobilisations et ne nuiront nullement aux anciens combattants de Calgary et de tout le pays.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens savent que les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies discutent actuellement d'un projet de résolution. Cette résolution autoriserait le recours à tous les moyens nécessaires pour amener l'Irak à se retirer du Koweït avant une date limite, qui serait probablement le 1er ou le 15 janvier 1991.

Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui se trouve actuellement au Moyen–Orient, a dit, et je cite: «Je crois personnellement que les délais sont artificiels.»

Le premier ministre peut–il confirmer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parlait au nom du gouvernement lorsqu'il a dit que les délais sont artificiels?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la résolution dont mon collègue a parlé n'est encore qu'un «projet de résolution» puisque les membres du Conseil de sécurité ne l'ont pas encore adoptée. Selon ce projet de résolution, le Conseil de sécurité demande que l'Irak se conforme pleinement à la résolution 660 et à toutes les résolutions suivantes, et décide, tout en maintenant toutes ses décisions, de laisser à l'Irak une dernière chance, comme preuve de bonne volonté, pour qu'il puisse agir. Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parlait dans le contexte de cette preuve de bonne volonté, qui revêt un caractère essentiel pour tous les membres du Conseil de sécurité qui veulent la paix et non la guerre et qui veulent le respect des résolutions du Conseil.

C'est très important que le délai soit suffisant pour permettre au président de l'Irak de réfléchir aux actes qu'il a posés et de faire ce que la communauté internationale lui demande unanimement de faire, soit principalement de se retirer du Koweït et de retourner aux frontières de son propre pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne nie pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parle au nom du gouvernement lorsqu'il dit que les délais sont artificiels.

Par conséquent, je demande au premier ministre s'il a donné ordre à ses représentants au Conseil de sécurité des Nations Unies d'informer les autres membres de ce conseil que le Canada n'appuierait pas l'insertion d'une date limite dans le projet de résolution sur l'Irak qui est à l'étude maintenant?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai pris grand soin de préciser ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'efforçait d'obtenir. Cette démarche s'accorde bien à celle des autres membres du Conseil de sécurité qui ont appuyé toutes les résolutions, et ce sera la onzième. Ils ont appuyé presque à l'unanimité les demandes tendant à faire respecter et à défendre l'autorité des Nations Unies, leur autorité morale. À titre d'exemple, il semblerait qu'hier le président soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, aurait lancé un ultimatum à l'Irak, lui demandant de se retirer du Koweït, sous peine de s'exposer à de lourdes conséquences. M. Gorbatchev aurait dit au ministre des Affaires étrangères, M. Aziz, que si l'Irak souhaitait vraiment régler la situation dans toute la région et voulait éviter le pire, il devait maintenant se retirer purement et simplement du Koweït et libérer les otages.

• (1420)

Le président Gorbatchev aurait conclu: «Nous devons réévaluer l'ensemble de la situation une fois de plus. Le sort de l'Irak repose maintenant entre les mains de ses dirigeants, et le temps presse.» En fait, ce sont là la forme et le fond de la résolution. Le temps presse effectivement. Ce que le Canada souhaite, c'est que le président de l'Irak ait la possibilité d'évaluer soigneusement la situation et de prendre une décision éclairée, comme celle que le président Gorbatchev l'a invité à prendre hier, dans l'intérêt de la paix mondiale.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous nous félicitons tous que le président Gorbatchev cherche une solution pacifique.

Je n'ai entendu aucune mention de délai dans la citation du président Gorbatchev que le premier ministre vient de lire à la Chambre. La résolution des Nations Unies comporterait, elle, une date limite.

[*Français*]

Ce matin, James Schlesinger, ancien secrétaire américain de la Défense, a déclaré devant un comité du Sénat américain que, selon lui, les sanctions économiques infligées à l'Irak présentent jusqu'à maintenant les résultats escomptés, mais pourraient nécessiter jusqu'à un an pour présenter tous les effets voulus. Cette opinion est partagée par plusieurs experts dans le domaine des affaires internationales.

Je demande donc ceci au premier ministre: Partage-t-il l'opinion de ces experts et dans la négative, peut-il en préciser la raison?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les sanctions ont un effet certain sur l'économie de l'Irak. C'est pour cela que le gouvernement canadien les a endossées et les supportent avec le déploiement de ses troupes.

Il n'y a rien dans la résolution qui est proposée pour considération par les membres du Conseil du sécurité qui pourrait aller à l'encontre de cette réalité. Cependant, il y a une requête que soutient la quasi-totalité des membres du Conseil à l'effet que si le président s'obstine davantage, il faudra peut-être envisager d'autres circonstances et d'autres options. Mais c'est tout ce que la résolution propose. Il n'y a rien là-dedans qui va à l'encontre des prises de position du gouvernement canadien, ou encore de celles du président de l'Union soviéti-

que ou du président de la République française, pour ne nommer que ceux-là.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, comme mon collègue vient de le dire, de nombreux observateurs sont d'avis que les sanctions donnent des résultats.

Il importe d'obtenir d'autres témoignages de la délégation parlementaire qui est actuellement en Irak concernant ces sanctions. Nous aimerions avoir plus de précisions et savoir si le premier ministre est d'accord pour dire que les sanctions constituent toujours le meilleur moyen d'atteindre les buts visés par l'ONU et d'en arriver à un règlement du conflit dans le Golfe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes présents dans le Golfe parce que nous voulons éviter la guerre. Nous voulons défendre les intérêts et l'intégrité des Nations Unies. Nous voulons participer à l'effort de dissuasion; ce principe s'inscrit dans nos traditions et notre histoire, et découle de notre qualité de nation fondatrice.

Nous pensons effectivement que les sanctions ont été utiles et continueront de l'être. Rien dans le projet de résolution ne s'écarte de ce propos.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, afin que tous les députés puissent participer de façon informée au débat de demain sur la crise du Golfe, je demande au premier ministre de tenir la promesse qu'il a faite hier à la Chambre et de déposer aujourd'hui tous les renseignements disponibles sur l'efficacité des sanctions prises.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la motion pour demain, porte effectivement:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Cette motion sera débattue par tous les députés à la Chambre, et je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est sur le chemin du retour après s'être rendu en Jordanie et en Israël. Je suis certain qu'il communiquera les renseignements qu'il aura obtenus au sujet des sanctions.

Une voix: Il n'est pas encore de retour.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il n'est pas encore ici, mais je vais demander à obtenir l'information qui pourrait être utile. De toute façon, ce débat se déroulera demain et non seulement tous les députés y participeront-ils, mais il sera intéressant de voir comment ceux-ci voteront.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la résolution dont le premier ministre vient de donner lecture n'impose pas expressément au Canada—comme le premier ministre en conviendra sûrement—de lancer ses troupes dans une action offensive quelconque contre l'Irak, si une telle action était autorisée par les Nations Unies. D'après les ébauches qui circulent actuellement, cette résolution, qui sera présentée au Conseil de sécurité jeudi, autorise clairement le recours à la force dans le Golfe après l'expiration du délai, quel qu'il soit.

Ma question au premier ministre est la suivante: accepterait-il de s'engager d'une façon claire et sans équivoque à ne pas lancer les troupes canadiennes dans une action offensive contre l'Irak avant de présenter à la Chambre une motion qui lui permettrait de se prononcer sur l'opportunité d'une telle action?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'accepte d'envisager l'hypothèse que pose mon honorable ami que parce qu'elle s'inscrit dans le cadre du débat qui se tiendra demain.

Je crois personnellement, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, que les mesures prises aux Nations Unies et les initiatives envisagées ont pour but de faire comprendre au président de l'Irak, d'une manière claire, nette et précise, que l'agression ne paie pas et qu'une conduite qui ne respecte aucune loi est inacceptable pour la communauté internationale.

Cela étant dit, l'hypothèse posée par mon honorable ami s'écarte sensiblement de la politique actuelle. Je serai donc heureux de demander au leader parlementaire de consulter les députés pour assurer leur pleine participation.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je doute que quiconque à la Chambre, sans parler de l'ensemble des Canadiens, ait compris grand-chose à ce que le premier ministre vient de dire en réponse à ma question. Je lui ai demandé si la Chambre sera invitée ou non à se prononcer sur une résolution claire autorisant le Canada à participer à une offensive contre l'Irak. Est-ce que le premier ministre considère que la motion proposée à la Chambre fera l'objet d'un débat demain? Veut-il confirmer, que cela ne donnera pas au gouvernement le

droit d'engager les troupes canadiennes dans une éventuelle guerre au Moyen-Orient?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la question a été présentée à la Chambre pour un débat complet le 24 septembre. Elle fera l'objet d'un autre débat complet demain. Et nous la débattrons encore si les circonstances le justifient.

M. John Brewin (Victoria): J'en conclus, la Chambre aussi sans doute, qu'avant d'envoyer des troupes dans le golfe Persique, le gouvernement s'engage à soumettre un autre projet de résolution.

Je termine par une autre supplémentaire sur la résolution qui sera présentée aux Nations Unies jeudi.

• (1430)

La Chambre et le monde savent qu'une guerre dans le Golfe serait catastrophique, non pas seulement pour les Canadiens et les autres forces qui sont engagées, mais pour les civils, l'environnement et la région toute entière.

Pour une fois au cours de ce mandat, le gouvernement va-t-il profiter de sa position au sein du Conseil de sécurité pour y parler et agir avec indépendance en faveur de la paix et non de la guerre dans le golfe Persique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ces propos sont une grave insulte envers ceux qui représentent le Canada au Conseil de sécurité et qui se dévouent entièrement à la cause de la paix.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La conduite du Canada est vouée à la cause de la paix depuis le début. C'était notre position. On peut difficilement nous reprocher quoi que ce soit alors que sur la plupart de ces motions nous avons adopté la même position que la Chine, l'Union soviétique, la Colombie, la Côte-d'Ivoire, l'Éthiopie, la Finlande, la Roumanie, la Malaisie ou le Yémen.

La communauté internationale se ligue pour communiquer à tous les gens de toutes les convictions politiques, dans toutes les régions du monde, et à Saddam Hussein, le message que livre mon ami, que la guerre est une catastrophe.

Au lieu d'accuser les Nations Unies ou les États-Unis, le NPD devrait transmettre ce message à l'Irak.

[*Français*]

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'habitation. Le ministre va bientôt présenter ses recommandations au Cabinet concernant les mouvements des coopératives. Les Canadiens et les Canadiennes s'inquiètent que le gouvernement supprime le programme de logement pour les gens à revenus variés qui a connu beaucoup de succès dans le passé. Pourquoi est-ce que le ministre entend supprimer le programme du mouvement des coopératives? Peut-il, dès aujourd'hui, dire aux Canadiens et aux Canadiennes quelles sont ses intentions à ce sujet dans ce domaine?

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit maintes fois à la Chambre, et encore hier soir, que le gouvernement est en train d'examiner le programme du logement coopératif qui est en vigueur depuis cinq ans.

Nous consultons de bonne foi le mouvement du logement coopératif et la fédération canadienne du logement coopératif. Je vais présenter des recommandations en temps opportun, d'ici à la fin de l'année, sur l'avenir du logement coopératif. Cela ne fait aucun doute.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que plus de 1,2 million de Canadiens cherchent un logement.

Le ministre peut-il me dire plus précisément s'il va appuyer: premièrement, la construction d'au moins 5 000 logements par année pour répondre à la forte demande de logements coopératifs; deuxièmement, le maintien de l'hypothèque à principal indexé; et, troisièmement, la location des logements coopératifs existants et futurs à des personnes ayant des revenus différents?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le gouvernement a entrepris en 1985 de consulter tous les intervenants du secteur canadien de l'habitation.

Par suite de ces discussions, le gouvernement a décidé de consacrer tous les fonds fédéraux réservés à l'habitation à loger les Canadiens à faible revenu.

Comme ne l'ignore pas le député, le programme du logement coopératif fait exception à la règle parce qu'il a pour principe d'accueillir des locataires de revenus variés dans les coopératives de logement. C'est manifestement quelque chose que nous sommes à examiner de très près à l'heure actuelle.

Les recommandations que je vais présenter au Cabinet vont porter sur toute cette question, ainsi que sur celles des hypothèques à principal indexé et des politique et programme fédéraux permanents du logement coopératif.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les mises en chantier sont à leur plus bas niveau depuis six ans; elles sont en baisse de 40 p. 100. Il y a 82 000 chômeurs dans le secteur de la construction et ce chiffre pourrait atteindre 150 000 au cours du mois prochain ou d'ici à deux mois.

Maintenant que le ministre a reconnu que c'est à dessein qu'il a lui–même déclenché cette récession et infligé toutes ces difficultés aux gens, va–t–il prendre les mesures qui s'imposent, c'est–à–dire réduire les taux d'intérêt, supprimer la TPS et commencer à bâtir notre pays au lieu de le déchirer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue dénature complètement la politique du gouvernement en prétendant que nous avons déclenché délibérément une récession. Il parle du faible taux de mises en chantier, et c'est là un fait. Ce qui s'est produit, c'est que nous avons eu, à une certaine époque, un très grand nombre de mises en chantier, soit plus de 200 000 unités par année et qu'on est même parvenu, à un moment donné, à 240 000 unités par année. On a répondu ainsi en grande partie à la demande. Nous en sommes maintenant arrivés à une période de ralentissement dans le cycle et nous espérons que nous en reviendrons sous peu à un taux plus normal de mises en chantier. Le fait est que les taux d'intérêt baissent. Les taux d'intérêt sur une hypothèque de cinq ans, qui variaient jusque là entre 14,25 et 14,5 p. 100, sont actuellement de 12,75 ou 13 p. 100, et les autres taux hypothécaires baissent également.

Il s'agit, selon nous, de la meilleure mesure que nous puissions prendre sans relancer artificiellement le marché de l'habitation, et le secteur de l'habitation est d'accord là–dessus. Les représentants de ce secteur ne veulent pas que nous lancions des programmes spéciaux qui entraîneraient une reprise artificielle du marché; ils réclament plutôt une baisse des taux d'intérêt. Nous répondons à leurs attentes.

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, j'espère que le ministre des Finances ne prétend pas que les taux d'intérêt sont déjà suffisamment bas. En fait, il devrait savoir que l'appui que reçoit son gouvernement est même plus bas que les taux d'intérêt pratiqués au Canada.

Je voudrais poser la question supplémentaire suivante. À compter du 1er avril 1991, les acheteurs, s'il en reste, d'une maison dont la construction a été terminée en 1990, mais qui n'a pas encore été vendue, n'obtiendront pas de ristourne sur la taxe de vente fédérale et devront en outre verser la TPS. Pourquoi le gouvernement insiste–t–il pour imposer à deux reprises les acheteurs d'une nouvelle maison qui sont déjà durement frappés par sa politique de taux d'intérêt élevés? Le gouvernement va–t–il revenir sur sa décision?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai rencontré des représentants du secteur de l'habitation encore hier. C'est là une proposition qu'ils m'ont faite et que je me suis engagé à examiner. À ce stade–ci, je ne suis pas en mesure de vous dire exactement ce que nous allons faire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La presse nous informe que le président Bush a accepté, à certaines conditions, que le Canada soit présent à la table des négociations pour discuter d'un accord de libre–échange avec le Mexique. Le ministre va–t–il dévoilé aujourd'hui à la Chambre quelles conditions au juste le Canada a acceptées pour participer à ces négociations? Va–t–il déposer tout le courrier que son ministère a échangé avec les Américains sur l'accord de libre–échange entre le Mexique et les États–Unis, ainsi que les documents de recherche qui appuient la position du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux d'accueillir ce monsieur qui revient d'une longue sieste.

M. le Président: Je sais que le ministre tient vraiment à faire preuve d'une grande courtoisie, mais j'espère qu'il se souviendra des règles à observer ici et qu'il répondra à la question.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je ne vais sûrement pas demander au député de décamper.

Pour répondre à sa question, je dirai d'abord qu'il n'est pas tout à fait à jour parce qu'il y a déjà deux ou trois mois, je crois—je ne me rappelle pas de la date exacte—

que nous avons convenu avec les États-Unis et le Mexique d'entreprendre des consultations sur la meilleure façon de mener des négociations trilatérales sur un éventuel accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis. L'administration américaine avait alors accepté.

Dans les jours qui viennent ou en fin de semaine, je dois rencontrer, à Bruxelles, le ministre du Commerce du Mexique et Carla Hills, la négociatrice américaine. Nos fonctionnaires se sont réunis plusieurs fois. Nous préparons une série de documents à cet égard. Au début de l'hiver, nous devrions savoir si nous participerons à ces négociations trilatérales.

• (1440)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, il y a une différence entre faire la sieste et s'endormir aux commandes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Si le député dit qu'il y a une différence, je l'accepte.

M. Barrett: Le gouvernement ayant bradé le Canada dans l'Accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis, nous demandons maintenant au ministre quelles conditions posent les Américains. Évidemment, il n'a pas répondu à cette question.

Je demande au ministre quelles mesures il prendra pour s'assurer que les travailleurs canadiens ne devront pas faire face à la concurrence des bas salaires mexicains qui menacent les emplois existant au Canada et qu'ils ne perdront pas des milliers d'emplois, comme ceux qu'ils ont déjà perdus à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député semble avoir peur de tous les pays du monde où les salaires sont moins élevés qu'au Canada. Si nous appliquions sa politique, nous cesserions de faire du commerce et nous imposerions des tarifs prohibitifs à tous les pays en développement du monde. Telle est apparemment la nouvelle politique humanitaire du NPD. Nous cessons tout commerce avec les pays à bas salaires.

En réalité, depuis janvier 1989, nous avons créé 207 000 nouveaux emplois au Canada dont 180 000 ou 87 p. 100 sont allés à des femmes. Et nous avons obtenu ce résultat malgré des conditions économiques difficiles.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce extérieur.

Dans l'*Uruguay Round* du GATT, on cherche à rendre plus rigoureuses les règles protégeant la propriété intellectuelle, y compris celle des produits pharmaceutiques.

Le gouvernement canadien est-il satisfait des projets de proposition autorisant le Canada à continuer d'utiliser son système actuel d'octroi obligatoire de licences dans le domaine des produits pharmaceutiques, ou pense-t-il qu'il devra modifier le système canadien actuel?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a en fait une comparaison intéressante à faire ici entre la question sensée qu'il pose et la question qu'on a posée précédemment.

Le député s'interroge sur une question importante. Il y a des négociations sur la propriété intellectuelle liée au commerce, et les États-Unis et des parties de l'Europe, dont la Suisse et la Communauté européenne, ont fait à l'égard des questions de propriété intellectuelle des propositions qui interdiraient les systèmes d'octroi obligatoire de licences. Par exemple, ils viseraient uniquement des domaines techniques particuliers.

Quant au gouvernement, il est très satisfait du système actuellement en vigueur. Je me souviens qu'il a été adopté par la Chambre il y a plusieurs années. Des députés de l'opposition s'y étaient considérablement opposés, mais apparemment, ils l'appuient maintenant. Je crois comprendre d'après le sens de la question du député qu'ils se rendent compte de leur erreur et qu'ils appuient notre système. Nous entendons continuer de l'appuyer nous aussi.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question, raisonnable, s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Il sait que l'utilisation de médicaments génériques a économisé des centaines de millions de dollars aux consommateurs. Si le Canada abandonne, dans les négociations du GATT, l'obligation d'accorder des licences, nous pourrions perdre des milliers d'emplois canadiens.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire une fois pour toutes qu'il ne sacrifiera pas d'emplois canadiens simplement pour satisfaire ses amies, les grandes sociétés américaines?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, apparemment le député n'a entendu ni la précédente question ni la précédente réponse.

Je peux certainement lui dire que le gouvernement ne sacrifiera pas d'emplois canadiens pour qui que ce soit, pas même des députés d'en face.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Les Canadiens qui quittent le pays pour épouser un citoyen d'un autre pays doivent attendre deux ans ou plus avant de pouvoir faire venir leur conjoint au Canada.

La ministre pourrait-elle annoncer aux Canadiens, et en particulier aux Canadiens d'origine Indienne, que ce long et inhumain délai ne sera plus toléré et que de nouvelles mesures seront prises pour réunir les conjoints aussi vite que possible?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est une question qui nous préoccupe pour des raisons humanitaires.

Cependant, comme le député le sait, une des raisons du délai c'est le grand nombre de gens qui veulent venir au Canada. Il sait également, suite à ma déclaration sur l'augmentation des niveaux d'immigration, que l'argent supplémentaire que nous allons consacrer au traitement des demandes devrait, j'espère, accélérer notablement le processus. Dans le cadre de notre nouveau plan d'immigration, nous allons placer les conjoints au sommet de la liste des priorités.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, la ministre dit que c'est parce que l'on a beaucoup de demandes de gens qui veulent venir au Canada. Mais pourquoi doit-on attendre deux ans et plus avant que les conjoints ne soient réunis? Pourquoi la ministre impose-t-elle la séparation immédiatement après le mariage?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je dis que c'est dans notre plan d'immigration d'améliorer la situation concernant les époux. C'est un problème, mais c'est aussi à cause du nombre élevé de demandes de personnes qui veulent venir au Canada. Nous avons le pouvoir de changer un peu le système, mais il n'est pas possible de le changer au point que l'honorable député et moi-même le voudrions.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement qui a perdu la bataille au Cabinet pour inclure dans le Plan vert, qui ne cesse de rétrécir, des mesures particulières pour lutter contre le réchauffement de la planète. La cupidité a manifestement plus de poids que l'écologie pour les conservateurs et leurs amis millionnaires du secteur des combustibles fossiles.

Le ministre expliquerait-il aux Canadiens pourquoi il a choisi la pollution et le profit plutôt que la stratégie des économies d'énergie et de l'efficience énergétique qui aurait permis de réduire les émissions de dioxyde de carbone et d'économiser 5 000 $ pour chaque homme, femme et enfant au Canada au cours des dix années à venir?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Tout ce que je puis dire, monsieur le Président, en réponse à cette question de mon collègue, c'est que la seule chose qui ne cesse de rétrécir en l'occurrence, c'est ce qu'il connaît sur le contenu du Plan vert.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du même ministre. Quand il parle de milliards au pluriel, il sera intéressant de voir s'il s'agit des 5 milliards de dollars que son prédécesseur a promis lors de cinq annonces de dépenses d'un milliard de dollars.

Le ministre peut-il confirmer que faute de mesures pour lutter contre le réchauffement de la planète, qui constitue clairement la plus grave menace pour l'environnement planétaire à laquelle nous faisons face, les Canadiens devront dépenser 12 milliards de dollars, comme on l'a révélé à Genève, en digues et autres mesures d'urgence pour résister à la hausse du niveau de la mer au cours des 20 prochaines années?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais réitérer la position que le gouvernement du Canada a prise à Genève.

Tout d'abord, nous avons réitéré notre engagement à stabiliser d'ici l'an 2 000 les gaz à effet de serre aux niveaux de 1990. Deuxièmement, nous avons déclaré très clairement à Genève, et mon collègue s'y trouvait et m'a entendu le faire, que d'autres mesures s'imposaient et que nous allions collaborer avec la communauté internationale pour les établir. Et enfin, nous avons soutenu énergiquement, à ce forum, que la négociation de la convention, qui doit commencer en janvier à Washington

en préparation de la Conférence sur le réchauffement du globe qui doit se tenir en 1992 au Brésil, devrait comprendre aussi les protocoles, de sorte que les chefs d'État puissent ratifier un ensemble complet de textes en 1992.

Nous avons pris des mesures très énergiques sur la question du réchauffement de la planète, et c'est pourquoi on a reconnu à la réunion de Genève que le Canada faisait partie d'un petit groupe de pays qui avaient pris des mesures énergiques sur la question.

* * *

• (1450)

LE PROGRAMME BOURSES CANADA

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences. Elle concerne le Programme Bourses Canada dans le domaine des sciences et de la technologie.

Actuellement, les étudiants qui suivent des cours dans des collèges et des instituts de technologie ne peuvent se prévaloir de ce programme.

Est-ce que le gouvernement, dans le cadre de son engagement à améliorer la compétitivité du Canada, a l'intention de reconnaître l'excellence de la recherche effectuée par des jeunes qui étudient dans nos collèges et instituts, en mettant sur pied un programmes de bourses pour les techniciens et les technologistes?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question et de l'intérêt soutenu qu'elle porte à ce domaine.

Tous les députés de cette Chambre s'entendent certainement pour dire que les techniciens et les technologistes ont un rôle important à jouer en vue d'assurer la compétitivité du Canada. J'ai reçu des centaines de recommandations à ce sujet. Peut-être ont-elles toutes été inspirées par ma collègue?

Je dois rappeler à la Chambre qu'il n'y a pas si longtemps, le gouvernement a accepté d'appuyer une étude menée par le secteur privé, sur le rôle des techniciens et des technologistes au Canada. Je pense que cette question qui figure déjà sur la liste des priorités dans le domaine des sciences demeurera en tête de liste. Dès que des fonds seront disponibles, nous nous ferons un plaisir d'assurer sa mise en oeuvre.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous savons tous qu'Ottawa et Québec devaient signer une nouvelle entente en matière d'immigration. Or, ce matin, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec précisait que la signature de cette entente était essentielle pour le Québec afin qu'il puisse poursuivre ses efforts en matière d'immigration et que, d'autre part, la même entente n'était pas incompatible avec la démarche de clarification qui se poursuit au Québec en matière constitutionnelle. Ma question est donc la suivante: Est-ce que le premier ministre entend signer cette entente, et cela le plus tôt possible, ou sinon, pourquoi ne la signe-t-il pas?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la semaine dernière, au Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration, nous avons discuté de l'Accord du lac Meech, d'une entente constitutionnelle, et après nous avons discuté d'une entente administrative. Bien sûr, nous nous engageons encore dans ce dossier, mais il est impossible aujourd'hui de donner une date.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, si je comprends bien, la ministre est en train de faire la preuve que le fédéralisme peut permettre au Québec de s'épanouir. L'histoire retiendra d'ailleurs le rôle important qu'a joué le premier ministre du Canada, depuis le fameux discours de Sept-îles dans la démarche du Québec vers la souveraineté, et je l'en remercie.

Une voix: On a fait plus que toi en tout cas!

M. Duceppe: Cependant, pourrait-il clairement répondre s'il est capable de la moindre clarté, si oui ou non il signera cette entente? Puisqu'il n'y a pas de liens directs avec les discussions sur l'avenir constitutionnel, cela peut se faire dans le cadre actuel.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la réponse ne change pas parce que le député est un peu agité.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall (St. Paul's): La réponse reste exactement la même. Le premier ministre et moi-même avons dit que c'est un dossier important, mais il y a d'autres

choses à discuter, bien sûr, et il pourrait y avoir une annonce à une date ultérieure.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon ami, le ministre des Pêches et des Océans. Il n'ignore pas que la pêche côtière dans le golfe du Saint-Laurent est de nouveau désastreuse cette année. Dix mille pêcheurs de la côte sud-ouest de Terre-Neuve, du Labrador et du littoral de la grande péninsule du Nord risquent donc de passer un très dur hiver.

Je me demande si le ministre pourrait nous dire s'il y aura d'autres réductions des contingents dans le golfe. De plus, peut-il dire à la Chambre quels plans son gouvernement et lui ont l'intention de mettre en oeuvre pour aider les pêcheurs et les travailleurs d'usine qui feront les frais d'une situation dont ils ne sont pas responsables?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député dit que les pêcheurs ne sont pas responsables de cette situation. Il ne veut sans doute pas laisser entendre qu'il faut blâmer les Espagnols ou les Portugais pour la surpêche dans le golfe du Saint-Laurent.

Nous savons que certains pêcheurs ont surexploité la ressource en rejetant des prises à la mer d'une façon tout à fait inacceptable. Nous avons chargé des représentants de l'industrie, des provinces et du ministère des Pêches et des Océans de se pencher sur un plan visant à remédier aux graves problèmes dans le golfe.

Oui, nous envisageons de nouvelles réductions du total des prises admissibles dans ce secteur, mais avant de prendre cette décision, nous devons songer aux mesures que nous pourrions prendre afin d'atténuer les effets que cela entraînerait pour le pêcheurs des deux côtés du golfe.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): La réponse du ministre me déçoit, monsieur le Président. En plus d'être inexacte, elle est injuste.

Il fait peut-être allusion à certaines personnes, mais s'il avait écouté ma question, il saurait qu'il ne s'agit pas des gens dont j'ai parlé dans ma première question. J'ai pris garde de ne pas parler de gens d'autres provinces ou d'autres régions du pays. J'ai bien parlé des pêcheurs de la côte sud-ouest de Terre-Neuve, de la grande péninsule du Nord et du Labrador. Je tiens à lui dire, devant la Chambre, qu'aucun de ces pêcheurs n'est coupable des activités dont il a parlé. Il devrait peut-être d'abord s'excuser auprès de la Chambre et de ces pêcheurs.

Je lui demanderai plus particulièrement de repenser à la question et de nous dire, maintenant qu'il la comprend mieux ce qu'il a l'intention de faire pour venir en aide à ces pêcheurs, qui, je le répète, ne sont pas responsables de cette situation.

Je ne dis pas que c'est le ministre qui en est responsable, mais il est bien placé pour y apporter une solution. Je le prie, au nom de ces pêcheurs, de prendre des mesures pour leur venir en aide au lieu d'accuser à tort et à travers et de blâmer des gens qui ne méritent pas. . .

M. le Président: Je suis sûr que le député a posé sa question. Le ministre a la parole pour y répondre.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je sais fort bien qu'on ne trouvera pas de réponse ou de solution valable en tentant de trouver un coupable pour les problèmes que connaissent aujourd'hui et continueront à connaître les pêcheurs de la côte sud-ouest de Terre-Neuve.

Je crois que le député est conscient de l'intérêt que porte ce gouvernement aux pêcheurs touchés par la réduction des quotas de pêche. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous surveillerons la situation de près. S'il devient nécessaire de prendre des mesures afin de venir en aide à ces pêcheurs et à leurs collectivités, nous agirons comme nous l'avons fait par le passé.

* * *

[*Français*]

LES ENFANTS

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 1er octobre, le gouvernement a vertueusement proclamé pour la première fois un ministre de l'enfance. Aujourd'hui, on rapporte que 30 p. 100 des 1,2 million d'écoliers au Québec sont sous-alimentés. J'aimerais donc demander au ministre responsable des enfants, ce personnage qui a si éloquemment demandé au reste du monde entier de combattre la pauvreté chez les enfants, de nous expliquer pourquoi son gouvernement n'a rien fait pour arrêter

cette situation honteuse qui existe dans nos écoles canadiennes.

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la principale responsabilité du gouvernement fédéral est de s'assurer que tous les moyens sont pris pour réduire la pauvreté chez les enfants, au Canada et dans le monde. Nous avons fait des progrès importants, depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, dans la création de mesures visant à tirer les enfants de la pauvreté et à donner aux parents les ressources dont ils ont besoin pour que tous les enfants du pays reçoivent une alimentation équilibrée.

C'est un engagement qui se poursuit, sur lequel nous avons fait beaucoup de progrès, et nous sommes déterminés à continuer dans cette voie.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, des milliers d'enfants du Canada n'ont pas de quoi déjeuner le matin, mais ce gouvernement semble n'en rien savoir.

Ma question supplémentaire est la suivante. Il y a environ 20 ans, l'amie et mentor du premier ministre, M^me^ Margaret Thatcher, a annulé le programme de distribution de lait à l'intention des écoliers anglais.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si les événements de la semaine dernière à Westminster inciteront son gouvernement à réparer les faiblesses qu'il a créées dans l'appareil de sécurité sociale canadien et, pour faire changement, à offrir un appui direct à ces enfants qui ont faim.

• (1500)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dois reconnaître que la députée a de l'imagination, bien que sa compréhension de la Constitution semble laisser à désirer. Elle sait très bien que l'éducation est de compétence provinciale, et non fédérale. Le gouvernement fédéral a cependant la responsabilité d'assurer le bien-être des citoyens. Nous nous acquittons d'abord de cette responsabilité au moyen des transferts aux provinces, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, puis en voyant à ce qu'on s'attaque à la pauvreté dans tout le pays.

Si la députée veut bien comparer les chiffres d'aujourd'hui à ceux qu'on enregistrait à la fin du dernier mandat de son parti, avant qu'on les mette à la porte, elle verra que dans tous les groupes, et surtout chez les enfants, la pauvreté a diminué de façon importante.

Privilège

L'EMPLOI

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je pense que tout le monde se réjouit que l'Algoma Steel ait repris ses activités et nous espérons que tous les 6 000 travailleurs finiront par retrouver leur poste. Il a été décidé qu'après le rappel au travail d'environ 1 870 employés des aciéries, les autres deviendraient admissibles à l'assurance-chômage. J'ai demandé au principal conseiller de la ministre si 1 725 serait un chiffre acceptable. Il a répondu que oui. J'ai alors demandé si 1 625 serait acceptable, il a dit non.

Je demande à la ministre quel nombre limite elle accepterait, 1 200, 1 625, 1 750, 1 870 ou aucun de ces chiffres?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question du député est de toute évidence futile parce que le ministère évalue chaque cas individuellement à la lumière des dispositions de la loi et du règlement. Tout dépend du contexte. Le député le sait.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Joel Matheson, procureur général de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE BLOC QUÉBÉCOIS—LA DEMANDE D'UN FONDS DE RECHERCHE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui porter à votre attention et à celle de la Chambre une question de privilège eu égard aux services et aux moyens dont disposent les députés de cette Chambre qui ne sont malheureusement pas équitables au moment où on se parle. Vous m'avez fait parvenir une lettre aujourd'hui—que je me permets de lire parce qu'elle est tellement courte—dans laquelle vous me dites: «Cher collègue, je vous annonce par la présente que le Bureau de la régie interne a examiné la note dans laquelle vous proposez que le Bureau alloue des fonds à votre groupe pour sa recherche et pour le bureau de son chef. Après étude de votre demande, les membres du Bureau ont jugé impossible d'approuver une allocation de fonds pour le moment. Veuillez agréer. . .» *et caetera*.

Monsieur le Président, cette réponse est très loin de me satisfaire et quand je songe que cela a pris deux mois par ligne de cette réponse, c'est encore pire. Le Bureau de la régie interne, à ce que je sache, n'est pas une dictature et devrait avoir l'obligation, dans le cas de demandes de fonds publics, de justifier ses décisions. Monsieur le Président, je ne peux aucunement me contenter d'un tel «non», un non «pour le moment».

Pour quelles raisons a-t-on jugé cela impossible? Je pense que neuf députés de cette Chambre ont le droit de savoir ce qui a créé cette impossibilité-là. Quand vous nous dites «pour le moment», que signifie cette expression «pour le moment»? Est-ce que la semaine prochaine ce sera possible ou même le mois suivant?

Monsieur le Président, j'en appelle à votre sens de l'équité pour m'expliquer pourquoi certains députés de cette Chambre ont accès à des services de recherche, alors que d'autres, qui doivent aussi jouer un rôle d'opposition, n'ont pas accès à ces mêmes services.

Monsieur le Président, quelle règle de cette Chambre stipule qu'il y a deux types de députés? Est-ce que la décision de votre Bureau a pour effet de créer deux catégories, soit ceux qui ont droit à un service de recherche, qui ont le droit d'exécuter leur mandat dans l'opposition et l'autre élément qui est encore pire, car avec les budgets que les partis traditionnels se sont votés, ils continuent à utiliser des fonds qui ont été attribués à l'époque où certains d'entre nous étions dans d'autres partis. Monsieur le Président, on sait que ces sommes sont calculées sur la base du nombre de députés en cette Chambre.

Par conséquent, il est inadmissible de voir que le parti progressiste conservateur continue à avoir plus d'un million de dollars, le parti libéral, 674 000 $, le NPD, 461 000 $ et que nous qui représentons neuf circonscriptions, ayons accès à aucun service de recherches.

Monsieur le Président, même dans le manuel des allocations et services aux députés, on explique qu'on a par la suite convenu de faire en sorte que les fonds de recherches servent aussi aux caucus et aux simples députés.

Quand je lis cela à la page 2 du chapitre E-8 du manuel des allocations et services aux députés, je conviens avec vous que nous sommes dans ce rôle de simples députés, mais je ne comprends pas que si c'est disponible aux simples députés, que vous nous envoyez une réponse aussi courte, aussi peu justifiée et aussi inacceptable.

Monsieur le Président, je sais que votre Bureau de la régie interne est une espèce de petit club sélect, mais il y a des limites à voir qu'on ne donne pas les moyens à ceux qui ont légitimement choisi de défendre certaines options que vous ne partagez peut-être pas. Mais la démocratie étant ce qu'elle est, je considère que ce comité de la régie interne veut utiliser des règles, ce que j'appelle la tyrannie de la majorité. Ils ne veulent pas permettre à des voix qui ne partagent pas leur option d'avoir les mêmes services qu'eux. Et je ne vois pas au nom de quelle logique, on ne pourrait pas. . . Mon collègue de Laurier—Sainte-Marie qui arrive ici comme simple député, pourquoi n'aurait-il pas accès à autant de recherches que l'ancien député de Laurier—Sainte-Marie qui, lui, avait accès à un bureau de recherches? Quelle est la différence? Est-ce qu'il a été moins élu que l'ancien député de Laurier—Sainte-Marie? Quel est ce club privé qui s'accorde des millions de dollars et qui ne le permet pas aux voix qui ne partagent pas leur option, mais qui ont beaucoup plus de légitimité dans l'opinion publique, monsieur le président?

Ma collègue du *Reform Party* n'a pas non plus de bureau de recherches et on sait que s'il y avait des élections aujourd'hui, elle représenterait beaucoup plus de citoyens que l'ensemble des députés conservateurs de l'Ouest. Et je peux vous prédire qu'il y aurait très peu de députés conservateurs de l'autre côté s'il y avait une élection aujourd'hui, et que le Bloc québécois représenterait des milliers et des millions de citoyens.

[*Traduction*]

M. le Président: La question soulevée par le député a directement trait à l'administration de la Chambre. J'écoute avec attention. Un discours politique ne m'aidera pas à me former une opinion sur la requête du député.

J'ai bien compris l'objet de son intervention et je lui demande d'abréger.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je sais que je ne veux pas m'emballer dans ce dossier-là, mais je dois dire que pour exécuter mon travail de député de Shefford adéquatement, je réclame le même droit et les mêmes privilèges que n'importe quel autre député de cette Chambre. Je réclame la même chose pour tous mes collègues, parce que nous sommes ici à représenter des milliers et des milliers de concitoyens. Nous voulons le faire adéquatement. Le principe des services de recherches, monsieur le Président, est pour permettre aux députés de l'opposition, en premier lieu, de pouvoir examiner attentivement la législation du gouvernement.

Monsieur le Président, cela arrive par brique à tous les jours. C'est évident que si nous voulons jouer notre rôle adéquatement, malgré tout, on essaie de le faire tant bien que mal et le public l'apprécie, mais ce n'est pas suffisant. Je ne vois pas pourquoi la personne qui est assise en avant de moi a accès à un bureau de recherches auquel moi je n'ai pas accès.

Monsieur le Président, c'est une question de justice, d'équité et de moyen de travail. Il n'y a pas deux catégories de députés en cette Chambre, et vous êtes celui qui par vos fonctions doit assurer justement l'équité et l'égalité entre les députés. Il n'y a pas deux sortes de citoyens, puis il n'y a pas deux sortes de députés. C'est pour cela que je vous implore de réviser votre décision et si vous ne voulez pas la réviser, s'il vous plaît, ayez au moins la décence de la justifier.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le député a soulevé une question intéressante. Je voudrais donner mon point de vue et en particulier celui de mes électeurs de l'Ouest du Canada.

Le député dit que son parti veut les mêmes droits et les mêmes privilèges que les autres députés. Ses collègues et lui les ont, n'est-ce pas? Ils ont du personnel de recherche et des employés dans leurs bureaux. Nous avons trois personnes dans notre bureau comme eux. Ils ont un budget pour leur bureau comme nous tous. Tous les députés en ont un.

Le Parlement s'est montré très libéral à l'égard du Bloc québécois. C'est ce que disent mes électeurs.

• (1510)

Il a des sièges à la Chambre. Il pose des questions. On lui a permis de siéger à la Chambre après une cérémonie de prestation de serment contestable. Nous nous sommes montrés très libéraux, et je conclurai en disant ceci.

Ce n'est pas un parti. Il ne compte pas 12 membres. C'est ce que dit le Règlement. La Chambre a été très libérale à son égard, et je suis scandalisé quand ces personnes prennent la parole pour se plaindre, geindre et rouspéter.

Si mes électeurs étaient ici à la Chambre, ils seraient beaucoup moins tolérants à leur égard que nous. Nous nous sommes montrés très libéraux à leur égard. Ces députés devraient cesser de geindre et se mettre au travail en utilisant les ressources dont ils disposent.

M. le Président: Je vais exercer ma prérogative en tant que Président et relever la remarque que le député de Shefford a faite. Je vois que d'autres députés veulent prendre la parole, et cela pourrait durer tout l'après-midi.

Cela pourrait bien n'être qu'une question d'ordre administratif; cependant, le député a présenté ses arguments avec une certaine véhémence et je vais les examiner attentivement.

J'en ferai rapport à la Chambre, et j'espère que ma réponse montrera au moins que la plainte a été prise au sérieux, ce que le député désire, je le sais. J'espère que ma réponse sera conforme à la tradition d'impartialité de la Chambre.

Ce n'est pas l'endroit approprié pour continuer un débat sur les serments ou autre chose du genre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI CONCERNANT LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, dont un comité législatif a fait rapport avec propositions d'amendements.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 44 et 45, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(vi) contribuer à l'unité nationale et au partage d'une conscience et d'une identité nationales,».

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 30

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 5, en ajoutant à la suite de la ligne 4, page 9, ce qui suit:

«*a*) fixer des priorités pour le système en fonction de l'intérêt national;».

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, l'amendement que je propose vise vraisemblablement l'une des parties les plus importantes du projet de loi. Je m'explique.

La Loi de 1968 sur la radiodiffusion que nous nous proposons de modifier renfermait une disposition précisant que le mandat de la Société Radio-Canada était de promouvoir l'unité nationale.

Or, le gouvernement a supprimé cette disposition. Il a éliminé cet aspect du mandat de la Société Radio-Canada. Il s'agit là d'un changement très important.

Le projet de loi C-40 définit en quelque sorte le rôle de la Société Radio-Canada en ces termes:

(i) La programmation de la Société devrait à la fois être principalement et typiquement canadienne,

(ii) refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional,

(iii) tout en répondant aux besoins particuliers des régions,

(iv) contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre, être offerte en Français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle,

(v) chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais,

(vi) contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationale,

(vii) être offerte partout au Canada,

(viii) et refléter le caractère multiculturel du Canada.

Et ainsi de suite.

Pourtant, le gouvernement a retiré à la Société Radio-Canada l'obligation de promouvoir l'unité nationale. Le retrait de cet article, joint à la constitution de deux comités permanents, l'un sur la radiodiffusion de langue française et l'autre sur la radiodiffusion de langue anglaise, affaiblira la Société Radio-Canada en tant qu'institution nationale. Je trouve que nous avons besoin plus que jamais d'une voix qui parle pour le Canada. Nous devons commencer à rechercher les moyens de renforcer les institutions nationales.

Mon honorable collègue du Bloc québécois voudrait démembrer le Canada de façon à créer un Québec distinct et d'autres régions distinctes.

Il y a au Canada des forces dont l'objectif est de détruire notre pays. Il est à la merci de forces traîtresses qui visent à le morceler. Monsieur le Président, le gouvernement lui-même devrait certes intervenir pour renforcer l'unité nationale, non pas l'affaiblir, pour renforcer les institution nationales et non les affaiblir. Telle sera pourtant la conséquence de ce projet de loi.

Mon excellente amie Marjorie Nichols écrivait aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa: «Peut-être devrions-nous privatiser la Société Radio-Canada.» Ce faisant, nous perdrions une autre institution nationale. Les Canadiens demandent qui parle pour le Canada. Ils souhaitent ardemment que quelqu'un se fasse le porte-parole du Canada. Voyez les sondages. Ils veulent que quelqu'un parle au nom du Canada.

Dans un article publié récemment dans le *Globe and Mail*, Stephen Godfrey décrivait la situation en ces termes: «La décision de modifier la Loi sur la radiodiffusion de façon à retirer à la Société Radio-Canada l'obligation de promouvoir l'unité nationale témoigne de la volonté du gouvernement fédéral lui-même de faire disparaître de tous les secteurs l'expression «unité nationale».

Plus tôt aujourd'hui, j'ai signalé jusqu'à quel point le gouvernement cherchait à priver la Société Radio-Canada de ses forces vives en effectuant des coupes sombres dans son budget et en l'incitant à se transformer davantage en réseau commercial en l'obligeant de plus en plus à compter sur les revenus de la publicité. Le gouvernement presse et pressure la Société Radio-Canada. Qu'en fait-il maintenant? Il lui fait subir le traitement du lac Meech.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je veux parler de l'Accord de ce nom. Le gouvernement déclare qu'il veut la Société Radio-Canada. Or, il présente une vue du Canada conforme à l'Accord du lac Meech, mais le Canada est un peu plus que le regroupement des collectivités de Joe Clark. C'est l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens ordinaires étaient contre l'Accord du lac Meech. Non pas parce qu'ils étaient contre le Québec. Pas du tout. C'est le Québec qui interprète mal les choses.

Le député rit et bien des Québecois partagent cet avis, et y ont vu un rejet du Québec, ce qui est faux. Les Canadiens sont d'avis qu'il existe un sentiment nationaliste qui transcende le loyalisme envers sa région et que le Canada doit être plus que le regroupement de 10 sociétés distinctes. Le Québec occupe une place particulière au sein de la Confédération, c'est vrai, et ce, en raison de sa langue et de sa culture. Il devrait avoir le pouvoir de les promouvoir.

Lorsqu'ils y réfléchissent les Canadiens en général, y compris les anglophones de toutes les régions, partagent cette idée. Mais ils ne veulent pas d'un pays formé de plusieurs sociétés distinctes décentralisées, et donc sans gouvernement national. Mais c'est ce que le gouvernement est en train de faire. C'est ce que le premier ministre a tenté de faire avec l'Accord du lac Meech, et c'est pourquoi les Canadiens l'ont rejeté. Ils ont une vision plus vaste du Canada.

Lorsque j'ai participé au débat sur le lac Meech, j'ai dit—et il ne faut pas oublier que cela date de quelques années, monsieur le Président—que les Canadiens ne voulaient pas d'une Équipe Alberta, qui comptait dans son alignement Wayne Gretzky, ou encore d'une Équipe

Québec dans laquelle se trouvait Mario Lemieux qui jouait à l'époque pour une équipe canadienne. Ce qu'ils voulaient, c'était l'Équipe Canada. Ils voulaient une seule équipe jouant au nom du Canada.

Le ministre et d'autres ont dit que cette disposition—qui vise à préciser que la SRC aura pour mandat de promouvoir l'unité nationale—donnerait lieu à de la propagande, que la SRC serait obligée de défendre une notion artificielle et politique de l'unité, au mépris de l'intégrité artistique et de l'autonomie de la Société. Le ministre a dit dans son discours que les gouvernements libéraux, dans le passé, s'étaient lancés dans des chasses aux sorcières contre les séparatistes qui travaillaient pour la Société. C'est tout à fait faux.

Il est à noter que l'autonomie journalistique de la SRC est protégée par d'autres dispositions du projet de loi.

Je vois que le ministre quitte la Chambre. J'aurais aimé qu'il reste et qu'il entende ce que j'ai à dire au sujet de cette disposition très importante. Il abandonne et sort. C'est une des raisons pour lesquelles le ministre n'a jamais réussi à faire adopter ce projet de loi par la Chambre. C'est pour cela que son adoption est retardée. Le ministre ne s'intéresse guère à la question.

Il s'agit là d'une des dispositions clés du projet de loi. Le gouvernement a déjà attaqué la SRC dans le passé. Il a sélectionné avec partialité les membres du conseil d'administration de la SRC. Il y a nommé des politiques comme Bill Neville et Elizabeth Burnam. Il a réduit le budget de la Société. Il a lancé des attaques contre des gens lors de la dernière campagne électorale. Dale Goldhawk, par exemple, le président de l'ACTRA, a été réduit au silence et contraint de démissionner de son poste au sein du syndicat. Le gouvernement s'en est pris à d'autres personnes, en dénonçant par exemple les propos qu'elles ont tenus au cours de la campagne électorale au sujet du le libre-échange. Et les attaques lancées contre Roy Bonisteel et David Suzuki?

La SRC est aux prises avec de sérieuses difficultés. Elle a des problèmes. Et c'est en partie à cause de ce gouvernement. Ce dernier s'apprête à lancer une nouvelle attaque contre le réseau radiophonique de la Société. J'invite les Canadiens qui écoutent et regardent les émissions de radio et de télévision de la SRC quant elle donne toute sa mesure, à défendre les intérêts de la SRC, à défendre les intérêts du Canada. Ne laissons pas le gouvernement détruire Radio-Canada. Mon Dieu, il a déjà détruit presque tout ce que nous possédons. Il a éliminé nos chemins de fer ruraux et nos bureaux de poste ruraux. Il a réduit le service ferroviaire. Il est sur le point de vendre Petro-Canada. Il s'est humblement conformé à la politique étrangère des États-Unis. Nous sommes en train de perdre notre Canada. Le pays tout entier est à vendre. Et cela donne une idée de ce qui se passe. Le pays ne va peut-être pas survivre.

• (1520)

Au cours des deux prochaines années, nous devrons nous battre pour la survie du Canada. Nous devons obliger ce gouvernement à s'en aller. Il est vraiment dommage que nous ayons un système aussi démodé, qui nous oblige à garder un gouvernment qui est tombé si bas dans les sondages, mais qui conserve encore la majorité à la Chambre des communes parce que les députés d'arrière-ban n'ont pas le courage de voter contre lui. Si ces députés avaient eu assez de cran, nous n'aurions pas eu la TPS et nous n'aurions pas subi cette attaque en règle contre nos symboles nationaux.

Le gouvernement a décidé de supprimer la disposition sur l'unité nationale dans le mandat de Radio-Canada. Il a dit au conseil d'administration de la Société: «Vous devez siéger en anglais. Vous devez siéger en français.» La prochaine étape consistera à établir un réseau anglais relevant du gouvernement à Ottawa et un réseau français relevant du gouvernement à Québec. Ensuite, nous aurons deux pays. Comme je l'ai dit, nous sommes en train de perdre le Canada. Nous avons besoin de gens qui parlent en faveur du Canada et nous avons besoin de ces dispositions particulières.

Certains vont dire, je le sais, que Radio-Canada ne devrait pas être un instrument de propagande. Je ne crois pas que la Société soit un instrument de propagande dans les mains du gouvernement. Je crois qu'il y a des problèmes à Radio-Canada. Certains commentateurs, comme le disait récemment Rick Salutin dans un article du *Saturday Night*, ont l'impression que le pouvoir est peut-être trop centralisé à Toronto, où les diffuseurs, les Peter, Wendy, Barbara et toute la bande, s'arrogent trop de pouvoir.

Il faut plutôt concevoir le réseau d'État comme un instrument de l'unité nationale qui renvoie aux Canadiens l'image de ce qu'ils sont, faisant connaître chaque coin du pays à tous les autres. Ce ne doit pas être un réseau commercial comme aux États-Unis, le contenu canadien doit atteindre 95 p. 100 pour les dramatiques; les émissions doivent traduire une conception canadienne du monde et la communiquer à notre population.

Qui se porte à la défense du Canada, monsieur le Président? Pas ce gouvernement, en tout cas! Qui osera intervenir pendant que le Canada court à sa perte? J'espère que les simples Canadiens vont intervenir auprès du gouvernement, j'espère qu'ils obtiendront sa démission et que nous aurons un nouveau gouvernement.

Le Canada vaut la peine qu'on lutte pour assurer sa survie. Il est en train de nous glisser entre les doigts et c'est profondément regrettable, à mon avis. Nous devons faire l'impossible sur tous les fronts et c'est justement l'un des points sur lesquels il faut se battre. Je suis

heureux que des collègues, dans d'autres coins de la Chambre et dans l'opposition, aient fait de ce combat leur combat. Je les en félicite.

Nous voulons que la Société Radio-Canada ait pour rôle de promouvoir l'unité nationale. Nous voulons des institutions nationales qui se portent à la défense du Canada.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, tout d'abord, je désire remercier mon collègue pour son excellente présentation.

Je me réjouis que l'étude de la Loi sur la radiodiffusion nous permette de remettre sur le tapis une fois de plus la question de l'unité nationale. Pour moi, comme pour des millions de Canadiens et de Québécois, cette question revêt une importance primordiale, elle me tient à coeur et me préoccupe au plus haut point. Comment alors ne pas profiter de toutes les occasions pour faire acte de foi en un pays dont je suis fière, je dois le dire, en un pays qui est le mien, le nôtre, un pays qui est admiré et respecté par le monde entier? Dites-moi: sur cette planète, où serions-nous mieux qu'ici au Canada? Mais on est en train de le détruire par un projet de loi qui est néfaste, qui est mal formé et qui est inacceptable pour les Canadiens et les Canadiennes.

Je vous dis, et vous ne serez pas étonné, que lorsque je lis les journaux du Québec ou que j'écoute la télévision, je ne peux m'empêcher de me demander qui défend les intérêts du Canada dans ma province! On nous parle de souveraineté, d'indépendance à profusion; mais de fédéralisme, à peine. Comme le disait si bien le leader de mon parti: «Personne n'a le courage de parler du Canada au Québec.» Ce qui est très triste, à mon avis.

Comme vous le savez, monsieur le Président, mon leader le disait bien: Personne n'a le courage de parler du Canada au Québec, ce qui est très juste, à mon avis. Et c'est la raison qui m'amène à m'opposer à l'abrogation de la clause sur l'unité nationale que propose le projet de loi C-40 qui est présentement à l'étude.

Le projet de loi annule en effet la mission même confiée à Radio-Canada en 1968, à savoir et je cite:

> Contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer en permanence l'identité canadienne.

Si on enlève cette obligation à Radio-Canada, qui prendra la relève? Radio-Canada n'est-il pas le centre nerveux des communications chez nous? Ce qu'a vraiment même dit notre premier ministre. Et qu'est-ce qu'on va accomplir par ce changement de mot, tel que proposé par le gouvernement, qui n'ajoute rien, mais qui, au contraire, contribue à diminuer l'importance de la mission de Radio-Canada? Il ne fait aucun doute en effet qu'au moment où notre pays est aux prises avec des divisions importantes au sujet de notre Constitution et des questions linguistiques, au moment où l'intolérance et le racisme sont trop souvent perceptibles, Radio-Canada peut constituer un lien qui unit et réunit les Canadiens d'un bout à l'autre de notre grand pays. C'est lui qui peut promouvoir notre identité et mettre en évidence la nature absolument unique de notre nation.

L'infrastructure, monsieur le Président, est déjà là. Et je ne comprends pas pourquoi on n'aurait pas encore l'obligation de la garder en bonne taille, en bonne forme et en bon état. Pourquoi veut-on empêcher toutes ces actions et ne pas promouvoir l'unité nationale? C'est incompréhensible.

Peut-on appeler pareille mission de la propagande comme le disent les conservateurs, et je cite mon leader, M. Jean Chrétien:

> La raison d'être d'un pays c'est de survivre.

Il faut parler du Canada au Québec. Et jamais, depuis la Confédération, la survie de notre pays n'a-t-elle été aussi menacée.

Même après l'échec de l'Accord du lac Meech, il nous faut donc continuer de cultiver une volonté de vivre ensemble, de nous comprendre, de respecter, appuyer et apprécier toutes nos différences. Il nous faut insister davantage sur les ressemblances qui nous unissent que sur les différences qui nous divisent. En retirant à Radio-Canada l'obligation de promouvoir l'unité nationale et non l'Union nationale, comme l'a dit à la Chambre à plusieurs reprises notre ministre des Communications, qui se croit encore au milieu des années 1960, est-ce qu'on va empêcher la diffusion à profusion de scènes qui nuisent à l'unité nationale? Dans l'affirmative, je reviendrai et je reviens sur ma position.

À mon avis, le fait de changer les mots ne changerait rien. La liberté de presse serait toujours respectée, et je l'espère profondément. Je pense ici aux tristes événements isolés de Brockville et de Sault-Sainte-Marie qui, à force d'être montrés à l'écran, nous ont fait croire que tous les Canadiens anglais étaient intolérants, ce que notre histoire a contredit à maintes reprises. Cela est inacceptable.

À mon avis, le gouvernement fait une grave erreur en affaiblissant une institution comme Radio-Canada qui est la pierre angulaire de notre réseau de radiodiffusion. Désormais, s'il en tient au gouvernement, Radio-Canada serait dispensée de travailler à l'unité nationale juste au moment où ce gouvernement devrait utiliser tous les moyens à sa disposition pour s'assurer que les Canadiens soient bien informés et partagent une vision commune de l'avenir, tout en appréciant nos différences régionales et linguistiques.

À mon avis, pour bâtir l'unité nationale du Canada, il faut avoir pour but de développer son caractère, de construire son identité et sa conscience nationale. Et nous avons besoin d'institutions puissantes comme Radio-Canada pour faire en sorte que toutes les régions et tous les partenaires sociaux tissent ensemble l'unité du Canada.

[*Traduction*]

Malheureusement, monsieur le Président, ce n'est pas de cette façon que ce projet de loi est conçu. Ce gouvernement est en train de créer une forme de souveraineté-association au sein de notre système national de radiodiffusion, c'est-à-dire au sein de la Société Radio-Canada, au lieu d'établir des voies de communication et des liens communs entre toutes les régions du pays. La survie culturelle est une question critique à l'heure actuelle.

• (1530)

J'ai devant moi une mesure législative intéressante qui est actuellement étudiée par le Conseil européen. Cet organisme a créé un fonds important appelé le fonds de soutien Euromidges. Ce fonds a été mis sur pied à la fin de 1988 afin de favoriser le développement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle européenne. Son objectif principal est d'ordre culturel. L'organisme a dit dans son rapport que l'importance de l'audiovisuel dans la transmission de la culture européenne sous toutes ses formes est évidente; les valeurs culturelles européennes, en particulier, doivent être communiquées aux jeunes générations.

La survie culturelle est actuellement une question d'importance critique. La radiodiffusion est un moyen central de communication pour les Canadiens, un instrument important d'expression canadienne dans le domaine des arts et du spectacle, ainsi qu'un outil essentiel pour donner une perspective canadienne à l'information et à la programmation. La Société Radio-Canada rejoint presque chaque foyer. Elle est par conséquent dans une position unique pour favoriser cette appréciation et cette essor culturels auprès des générations actuelles et futures. C'est ainsi qu'on formera le Canada et qu'on l'informera. La culture canadienne prend ainsi son caractère très distinctif.

Cette façon de procéder me préoccupe beaucoup. Le téléviseur qui est dans tous les foyers et la télécommande constituent la clé de l'avenir de l'identité culturelle du Canada. Il est très inquiétant de jeter un coup d'oeil sur ce projet de loi et de voir comment le gouvernement a créé une forme de souveraineté-association. Il a pris la Société Radio-Canada et l'a divisée en deux organismes, un anglophone et un francophone. Il a enlevé à la Société son mandat en matière d'unité nationale. Il a pris le CRTC et l'a balkanisé en instaurant, au niveau régional, le principe selon lequel l'auditeur est celui qui décide. Le gouvernement a fait naître la possibilité d'une contestation de la compétence fédérale, par suite de sa définition de la programmation.

Le projet de loi est tout à fait inacceptable et l'élimination de la disposition relative à l'unité nationale est tout à fait déraisonnable lorsqu'on voit les répercussions de cette mesure. Le gouvernement a aussi supprimé tous les autres éléments qui font de l'organisme une entité canadienne distincte d'un océan à l'autre, et il a en fait un véhicule de souveraineté-association au lieu du système nerveux central du pays, c'est-à-dire de l'unité de transmission des stimulations intellectuelles. Nous sommes parvenus à détruire un merveilleux concept et il faut absolument le rétablir dans notre pays.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je ne pouvais assister au débat sur le projet de loi C-40 sans me prononcer sur l'amendement proposé par mes collègues du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique, ayant pour but d'imputer un rôle d'organisme de propagande à Radio-Canada.

Je sais que ma collègue de Mount Royal aimerait bien que Radio-Canada devienne un instrument de ses convictions politiques, que son chef aimerait paraître plus souvent à Radio-Canada et pense que Radio-Canada devrait être une filiale de son parti. Mais la réalité, monsieur le Président, c'est que si on a du respect pour la liberté de presse, si on a du respect pour la création, si on a du respect pour une institution qui a bien servi ses auditeurs, je ne crois pas que l'on doive donner à Radio-Canada un mandat de propagande.

Je vois le député néo-démocrate qui s'évertue à essayer de nous dire que Radio-Canada devrait. . .

M. Waddell: Affaiblir le Canada.

M. Lapierre: Il dit: «Affaiblir le Canada». Je peux lui dire que jamais Radio-Canada n'aurait de crédibilité s'il fallait qu'elle devienne un organisme de propagande. Et je suis surpris de voir ces députés manquer autant de respect pour l'intelligence des auditeurs.

Monsieur le Président, vous-même avez servi avec brio cette institution qu'est Radio-Canada et je sais que vous n'auriez jamais voulu devenir un objet de propagande. C'est pourquoi cette clause qui était dans la loi aurait pu être interprétée de petite vue. Si demain matin la députée de Mount Royal était ministre des Communications, je peux vous dire qu'elle aurait immédiatement pointé le nez du président de Radio-Canada sur son obligation de faire la promotion de l'unité nationale. Et, dans un référendum, par exemple, qu'on pourrait avoir au Québec, on verrait à ce moment-là Radio-Canada jouer un rôle pro-actif qui n'aurait rien à voir avec l'information neutre et objective à laquelle Radio-Canada a toujours été commise.

Elle disait, plus tôt, qu'on ne parle pas assez de fédéralisme, qu'il n'y a pas assez de monde qui en parle. Le problème, ce n'est pas Radio-Canada, c'est que la députée ne peut pas trouver de porte-parole crédible pour son option maintenant au Québec. Par conséquent, seul son chef, quand il est de passage au Québec, de temps en temps, nous marmonne quelques mots sur le fédéralisme du bon vieux temps. Mais en réalité, il ne faut pas blâmer Radio-Canada.

Ce qu'il faut réaliser, c'est que cette option qu'ils veulent proposer, ils n'ont plus aucun porte-parole francophone crédible qui soit prêt à se mettre à leur service et c'est la réalité dans l'ensemble de la province. Quand je les vois vouloir essayer de substituer à la raison et au bon sens une espèce de mandat de propagande pour une société d'État, je peux leur dire que même ce petit truc-là ne fonctionnerait pas. Les Québécois n'ont pas donné à Radio-Québec le mandat de faire la souveraineté du Québec! D'ailleurs, les premiers à s'y objecter seraient la députée de Mount Royal et tous ses amis du *Equality Party*. Ils feraient immédiatement des parallèles avec les nazis ou tout ce que vous voulez. On connaît ce discours-là.

Pourquoi aujourd'hui voudraient-ils imposer à Radio-Canada une obligation qu'eux-mêmes ne seraient pas prêts à accepter pour Radio-Québec? Par conséquent, quand le Parti québécois, par exemple, était au pouvoir à Québec, est-ce qu'ils ont dit à Radio-Québec: «Vous allez maintenant poursuivre les mêmes objectifs que le gouvernement?» Jamais, monsieur le Président! Ils avaient beaucoup trop de respect pour la liberté de presse.

Dans ce sens-là, quand j'entends la députée de Mount Royal nous dire que le leader de son parti a dit que la raison d'être d'un pays, c'est de survivre, je dois dire que je n'ai jamais entendu une déclaration aussi stupide. La raison d'être d'un pays, monsieur le Président, c'est la coexistence pour partager des choses en commun et se donner des institutions communes. La survivance, cela ne suffit pas! Quand je les entends tenir de tels propos, je peux comprendre qu'ils font des reculs substantiels dans l'opinion publique. Ils veulent juste survivre; mais nous, on ne se contente pas de survivre, on veut vivre! Dans ce sens-là, je crois que la définition qu'elle voudrait donner à Radio-Canada prouve encore une fois la faiblesse de leurs arguments.

Monsieur le Président, quand on dit que Radio-Canada devrait développer une vision commune de l'avenir, qui va développer cette vision commune de l'avenir? Est-ce que ce sera la députée de Mount Royal qui va le faire ou peut-être la députée de Vancouver? Est-ce que c'est Clyde Wells qui le fera, monsieur le Président? Imaginez-vous Clyde Wells, président de la Société Radio-Canada demain matin? Quel genre d'organisme de propagande cela deviendrait-il?

Des voix: Bravo!

M. Lapierre: J'entends les députés libéraux applaudir. Monsieur le Président, je comprends, parce qu'ils sont peut-être déjà à la recherche d'un nouveau chef et Clyde Wells semble donner une bien meilleure performance que leur chef actuel. Mais même là, monsieur le Président, ce n'est pas quelque chose pour faire sa promotion.

Quand j'entends des déclarations comme Clyde Wells vient de faire en disant, par exemple, que la Commission Bélanger-Campeau est illégitime, imaginez-vous s'il était président de Radio-Canada! Il serait défendu de faire part des nouvelles au sujet de la Commission Bélanger-Campeau. Quand il dit que le Sénat, c'est l'avenir du pays, quel respect pour l'intelligence et la démocratie! Clyde Wells, vous savez, c'est celui qu'on appelle. . . En fait, c'est le premier ministre de Terre-Neuve, lequel a de si grandes ambitions. Il apprend même le français pour pouvoir parler non seulement à Radio-Canada anglais, mais il veut également parler à Radio-Canada français maintenant!

M. Waddell: Ce n'est pas un néo-démocrate.

• (1540)

M. Lapierre: Ce n'est pas un néo-démocrate, mais il y en a des pires chez les néo-démocrates, par exemple, monsieur le Président.

Donc, ce que je veux dire à mes collègues, au lieu de demander à Radio-Canada de faire le *job* pour eux, qu'ils offrent donc des alternatives réelles aux Québécois. Je respecte leur idée de faire la promotion du fédéralisme,

puis de l'unité. Je leur dis à n'importe quel moment: Venez sur n'importe quelle tribune.

Monsieur le Président, dans les dernières semaines, il y a eu des débats dans 26 cégeps du Québec, et dans la plupart des cas, aucun élu libéral n'a eu le courage de se présenter devant l'électorat, devant les étudiants. Ils ont été obligés d'envoyer des espèces de petits *side-kicks* du parti. Je sais que mon collègue du NPD et nous du Bloc québécois avons participé. On n'a pas demandé à Radio-Canda de faire le *job* à notre place. La réalité c'est qu'on voit des gens qui sont désespérés, qui n'ont plus personne pour véhiculer leurs messages et qui voudraient maintenant substituer à la conviction les moyens du gouvernement et de l'État fédéral.

Monsieur le Président, on a été victime de cela une fois et je dois admettre que c'est à l'époque où moi-même j'ai vu le Centre d'information sur l'unité canadienne *dumper* littéralement des millions et des millions de dollars sur le Québec. C'est un dénommé Paul Tellier qui était en charge, vous devez revoir cet ombrage dans les tableaux du gouvernement à ce moment-ci, mais la réalité est la suivante: autant à cette époque, en 1980, il y a eu des abus de cette nature, autant ce serait maintenant inacceptable.

Et je dis aux tenants du fédéralisme: Allez-y avec vos convictions, avec des arguments, mais n'essayez pas cette fois-ci d'utiliser des moyens fédéraux, le pouvoir de dépenser d'Ottawa pour essayer d'acheter l'adhésion des Québécois. Vous allez manquer le bateau. Chaque tentative d'achat d'adhésion va entraîner un rejet massif. Et ce n'est pas pour rien que la vision défendue par le chef du Parti libéral du Canada n'a que 6 p. 100 d'adhésion, monsieur le Président, au Québec. Ce n'est pas Radio-Canada qui a fait le trouble, c'est le chef du Parti libéral du Canada lui-même, à 6 p. 100. Quand bien même il passerait tous les soirs à Radio-Canada, il ne convaincra pas personne, monsieur le Président. Par conséquent, je leur dis: N'essayez pas d'utiliser l'argent des contribuables fédéraux pour vendre votre salade. Allez-y avec vos convictions, allez-y avec des arguments de poids. La propagande c'est fini, monsieur le Président!

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, quel soulagement de pouvoir prendre la parole! Je peux seulement dire que les pures bêtises que vient de nous servir le député de Shefford nécessitent qu'on y réponde même si on se trouve à donner une certaine valeur à ces absurdités seulement en les mentionnant.

Je crois sincèrement que le député qui vient de parler n'a absolument aucun respect pour l'intégrité journalistique, aucun respect pour le professionnalisme des journalistes de Radio-Canada et aucun respect pour les journalistes en général. Je suis heureuse de voir applaudir le député de Halifax-Ouest. J'espère qu'il est du même avis que moi, qu'il estime que l'unité nationale est une bonne chose. Peut-être que non. Il aura sans doute l'occasion de le dire lui-même.

C'est tragique de constater aujourd'hui que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, de l'est à l'ouest, du sud au nord, au Québec et à l'extérieur du Québec, se demandent qui défend les intérêts du Canada. À quel moment est-ce devenu un crime dans l'esprit des députés de parler en faveur de l'unité nationale? À quel moment est-ce devenu une sorte de honte, pour reprendre les paroles du député qui a parlé avant moi, de se montrer en faveur de la survie et de la croissance de notre pays? À quel moment est-ce devenu de la propagande?

Je ne peux pas croire qu'une personne qui siège ici, à la Chambre, qui parle ou prétend parler à la Chambre au nom des Canadiens, puisse vraiment se lever pour parler contre l'unité nationale. Si c'est le cas, c'est un bien triste moment pour notre pays.

Le mandat de la Société Radio-Canada relativement à l'unité nationale existe depuis très longtemps. C'est quelque chose qui, selon l'ancien président de Radio-Canada, Pierre Juneau, ne nuisait en rien à la capacité de la société de servir son public varié et multiculturel.

Le 16 mai, le *Citizen* d'Ottawa rapportait que Radio-Canada était en agent de promotion de l'unité nationale, qu'elle devait le demeurer et qu'elle était aussi un rempart contre les diverses forces décentralisatrices. Tous les députés qui siègent à la Chambre savent quelles sont ces forces décentralisatrices. Il y en a des centaines. Il y a les questions de langue, de culture, de géographie et de régionalisme dont chacun de nous, dans notre province ou ici, à Ottawa, ne cesse de se préoccuper quotidiennement.

Les choses qui nous séparent font partie intégrante de notre expérience en tant que Canadiens. Elles font ce que nous sommes. Andrew Coyne écrit dans *The Financial Post* qu'elles nous apprennent à nous connaître. Elles nous rappellent que nous ne sommes pas parfaits et que nous avons une multitude de problèmes, mais aussi que nous avons survécu 123 ans et que, si Dieu le veut, nous serons là tant que la terre existera. Évidemment, tant que ce gouvernement sera au pouvoir, cela risque d'être un problème.

L'orateur précédent a parlé d'un mandat d'unité nationale qui détruisait le respect de la créativité. Je regrette que mon collègue de Kingston-et-les-Îles ne soit pas là. Il dirait comme habitude: «Quelle absurdité!». C'est exactement ce que c'est: une absurdité flagrante et honteuse. La créativité que la Société Radio-Canada cherche à provouvoir, d'un bout à l'autre du Canada, c'est que l'on parle de la morue de Terre-Neuve ou des programmes culturels qui se rapportent à nos peuples autochtones dans le Nord et dans l'Ouest ou encore. . .

M. Tobin: Et quelle morue!

Mme Clancy: De la belle morue nous dit le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

De toute façon, les programmes culturels, qui viennent de partout au Canada, reflètent ce que nous sommes. C'est ça le canadianisme. Ce n'est ni anglais ni français et cela ne s'apparente à aucun autre groupe culturel. C'est vraiment canadien.

Je sais que, lorsque j'aborde ce sujet, je m'adresse au coeur de millions de Canadiens, quels que soient leurs antécédents. Je sais qu'on me comprend. Monsieur le Président, cela doit avoir une résonance pour la vaste majorité des députés, car notre pays, avec toutes ses oeuvres et toutes ses pompes, est peut-être le plus beau cadeau qu'ait jamais eu la chance de recevoir tout groupe de 26 millions de personnes.

Nous sommes à examiner ici la Société Radio-Canada et nous savons que cette société d'État, que ce réseau de radiodiffusion, a un attrait tout spécial pour les Canadiens de tout le pays, en ce sens qu'il leur offre une identité et un sentiment d'appartenance. Je le répète, les forces qui nous désunissent sont tellement nombreuses, variées et puissantes qu'il nous faut nous attacher tout particulièrement à celles qui nous unissent, et Radio-Canada en est une. C'est quelque chose que les Canadiens, et certes ceux de ma génération et de celle qui l'a précédée, ont toujours tenu pour acquis, quels que soient leurs antécédents ou la langue officielle qu'ils parlent.

Lorsque je poursuivais des études postuniversitaires en Angleterre avec d'autres étudiants du Québec, de l'Ontario, des Maritimes et de l'Ouest, je me souviens qu'il nous arrivait de rester debout toute la nuit à écouter Radio Canada International pour avoir des nouvelles du Canada, écouter des parties de hockey et tout simplement garder le contact avec notre pays. C'est comme cela que nous voyions les choses. Nous étions des anglophones et des francophones de tous les milieux, mais nous n'avions qu'un seul pays. Radio-Canada est l'un des mécanismes d'unité nationale les plus puissants qui soient.

• (1550)

Cet été, j'ai eu la chance de parcourir différentes régions du Canada et de m'entretenir avec des amis et des parents qui sont disséminés dans notre vaste pays. J'ai visité le Québec, l'Ouest et le Nord. Tous se demandaient la même chose: Qu'arrive-t-il à notre pays? Qu'est-il advenu du pays pour lequel nous avons tous lutté? Où est passé notre esprit de tolérance, d'acceptation et de reconnaissance les uns des autres?

Je vais vous dire ce qui est notamment ressorti de tout cela, monsieur le Président. C'est devenu un objet de ridicule pour les gens qui n'ont aucun respect pour l'histoire et les traditions. C'est-à-dire l'histoire et les traditions qu'ont apportées les grands explorateurs venus dans ce pays, en hiver, en même temps que De Monts et Poutrencourt à Port-Royal.

Mon ami là-bas trouve cela drôle. L'attachement à notre pays le fait rire. Tant mieux si je l'amuse. Il ne doit pas oublier que les gens d'expression française aussi bien que ceux d'expression anglaise ont dans ce pays des racines qu'ils vont préserver. Nous avons un pays, unique, pas deux. Nous n'avons pas deux nations, mais un seul pays.

Je crains aussi pour mes collègues du Nouveau Parti démocratique. Selon un article du *Star* de Toronto du 25 novembre, le critique de ce parti, M. Waddell, a déclaré que la disparition de la disposition sur l'unité nationale ne lui inspirait pas les mêmes craintes qu'à la députée de Mount Royal. À son avis, la Société Radio-Canada favorise l'unité par le seul fait qu'elle existe. Je le crois aussi.

Je crois, comme la députée de Mount Royal, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte et tous les autres députés libéraux, que le fait de préciser que la Société a le mandat de promouvoir l'unité nationale ne peut que renforcer cette entreprise. Cela ne peut que fortifier notre conviction que les multiples ethnies que regroupe un seul pays y ont toutes une part égale et un intérêt égal. Autrement dit, nous n'allons pas laisser Radio-Canada s'éteindre; nous n'allons pas laisser son mandat s'effriter ni le pays sombrer à cause de la réponse irrationnelle d'un gouvernement indifférent.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la position de la députée de Mount Royal m'inquiète, car, en bout de ligne, elle s'attaque à la liberté de presse. J'ai l'impression qu'elle souffre de la même maladie que son chef qui accuse les journalistes de la presse écrite de lui être défavorables, car pour lui les journalistes lui sont favorables s'ils sont à son service. Elle dit qu'il faut promouvoir l'unité nationale car au Québec on parle plus de souveraineté que l'on ne parle de fédéralisme. Mais c'est ce qui se passe, monsieur le Président, au Québec. Effectivement, il y a plus de gens qui parlent de souveraineté qu'il y en a qui parlent de fédéralisme. Est-ce que Radio-Canada ne devrait pas illustrer cela, l'exposer et faire en sorte que les gens aient une vision claire de ce qui se passe au Québec? Est-ce que l'unité nationale devrait nier l'objectivité?

En somme, monsieur le Président, est-ce que Radio-Canada doit devenir un objet, un outil de propagande? Que dirait-on si Radio-Québec se faisait l'outil de propagande pour la souveraineté? Ce n'est pas ce qui se passe. Ce n'est pas le mandat que lui a donné l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président, l'unité nationale pour la députée de Mount Royal, cela signifie qu'en anglais on doive dire, *Jean Chrétien is against Meech Lake*!, et qu'en français, on doive dire, «Jean Chrétien est en faveur du lac Meech». C'est cela l'unité nationale, monsieur le Président, pour la députée de Mount Royal.

Est-ce que l'unité nationale veut dire qu'il faut faire accroire aux Québécois et aux Québécoises que le NPD existe au Québec parce qu'il existe en Colombie-Britannique? Bien, voyons donc! On sait que ce n'est pas cela l'objectivité, ce n'est pas cela la réalité. Puis Radio-Canada doit encore une fois être témoin de la réalité, non pas un outil de propagande au service du gouvernement.

L'unité nationale, est-ce que ça veut dire qu'il faille exposer des vases chinois, comme l'a dit un premier ministre fort méprisant, quand il y avait des problèmes au Québec? Est-ce que c'est cela l'unité nationale pour la députée libérale? En somme, si les Québécois se servent de Radio-Canada, s'ils paient pour Radio-Canada, est-ce qu'ils n'ont pas droit à une information objective? Est-ce que les journalistes francophones ne donnent pas une information objective? Monsieur le Président, je serai bref, j'ai dit l'essentiel. Mais il me semble que s'il y a un problème de désinformation au Québec actuellement, il vient des médias anglophones qui déforment la réalité québécoise et qui n'informent pas le reste du pays sur ce qui se passe. Les Québécois et les Québécoises, monsieur le Président, ne vivent pas tous à *Town of Mount Royal*.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi. Je veux que vous sachiez que j'étais le dixième sur la liste. Huit de ceux qui devaient intervenir avant moi examinaient ardemment leurs discours dans les coulisses, ce qui fait que j'ai pu me faufiler pour intervenir avant eux.

C'est avec beaucoup de plaisir que je me penche à nouveau sur ce projet de loi sur la radiodiffusion. J'ai eu le plaisir de le faire il y a trois ou quatre semaines déjà. Étant donné ce qui se passe à l'heure actuelle dans notre pays, le projet de loi reflète bien le nouvel état d'esprit...

M. Duceppe: Monsieur le Président, il n'y a pas de quorum.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Un député a demandé s'il y a quorum. Je vais donc vérifier.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum. Je redonne donc la parole à l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

M. Karygiannis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'en ai tout simplement assez de ce que le député vient de faire. Je crois que la présidence devrait lui parler lorsqu'il intervient tout simplement pour invoquer le Règlement, puis quitte la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Cela ne constitue pas un rappel au Règlement. Je redonne donc la parole à l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

[*Traduction*]

M. Tobin: Merci, monsieur le Président. J'espère que la présidence tiendra compte du temps perdu, car je ne veux pas perdre la possibilité de participer à cet important débat. Bien entendu, la présidence a la réputation d'être équitable dans cette enceinte.

Il est intéressant de voir qu'un député souhaite, d'une part, qu'il y ait le quorum voulu à la Chambre et que, d'autre part, il nous quitte après s'en être assuré. Ce n'est pas là le genre d'attitude qui démontre un désir sincère de discuter des questions et d'échanger des points de vue, car il n'y a rien de plus légitime que d'avoir un point de vue différent, de vouloir le défendre et de vouloir le partager pour se faire comprendre. Je ne partage pas le point de vue des députés du Bloc québécois. Je ne suis pas toujours d'accord avec tous les députés de mon caucus. Nous discutons de ces questions tous les mercredis matins au caucus libéral. Chose certaine, nous ne souscrivons pas toujours aux opinions des députés conservateurs. Cependant, mes collègues et moi-même nous entendons au moins pour dire que tout le monde a le droit de se faire entendre et que tous les députés représentent un point de vue tout à fait légitime.

• (1600)

Nous sommes tous réunis dans cette enceinte et l'objectif même d'une assemblée législative est de s'assurer que des gens ayant des antécédents différents, et parfois même une langue différente, et représentant diverses régions puissent échanger entre eux leurs connaissances et faire part aux autres de leurs expériences, afin de parvenir à un certain accord.

Les personnes qui ne font que créer l'anarchie, semer la discorde, manifester leur frustration et leur colère montrent à quel point le gouvernement ne cherche pas à bâtir le pays, mais à le déchirer.

Devant ces personnes, dont le député qui est la cause de ce rappel au Règlement, qui s'est volatilisé après avoir semé la pagaille, que fait le gouvernement?

Il recule. Pour ce qui touche à peu près tous les aspects de la vie nationale de notre pays, le gouvernement cède devant pareille attitude. Devant la menace qui pèse aujourd'hui sur le Canada, sur l'unité nationale, voilà qu'il recule encore.

Par souci d'apaiser certaines personnes, le gouvernement a présenté un projet de loi qui élimine la mention insultante et combien malséante du rôle de la SRC comme agent d'unité nationale. Cette mention dérange des gens comme les membres du Bloc québécois, alors supprimons-la vite.

Le gouvernement a proposé une loi sur la radiodiffusion qui constitue deux conseils à Radio-Canada. Des gens comme les membres du Bloc québécois trouvent à redire à cela, alors modifions-la. Devant les membres de la commission sur l'avenir du Québec, la Commission Bélanger-Campeau, qui ont fait un travail extrêmement sérieux, consciencieux et professionnel—même si je ne suis pas d'accord avec nombre d'entre eux—que fait le gouvernement? Le premier ministre comparaît-t-il devant la Commission Bélanger-Campeau? Non, pas plus que le chef du NPD d'ailleurs. Le gouvernement décide-t-il d'organiser un processus national parallèle mettant à contribution toutes les régions du pays, y compris le Québec, pour répliquer à la Commission Bélanger-Campeau? Non, monsieur le Président.

À la place, le gouvernement crée la Commission Spicer sans tenir le moindrement compte de la composition de cette commission. Mais quand on examine le mandat de la commission, on constate qu'il s'agit d'un mandat dilué, terne et pathétique dont le but est de trouver, au nom de la population canadienne et par l'entremise de son mandataire, le gouvernement fédéral, une solution légitime et sérieuse à la crise qui déchire actuellement le Canada et à ce qui passe au Québec en ce moment. La population du Québec a le droit de tenir une telle consultation, mais le gouvernement du Canada a la responsabilité d'y répondre intelligemment.

En instituant le Groupe de consultation des citoyens, il s'est toutefois contenté de donner une réponse terne, pathétique, diluée et ridicule. C'est une insulte à l'intelligence des Canadiens. Le pays s'enlise à un moment où ce qu'il faut c'est du leadership.

Le chef de l'opposition a déjà fait valoir ces aspects en disant, le jour où la création du Groupe de consultation a été annoncée, qu'il faudrait un mandataire sérieux pour donner aux Canadiens la possibilité de s'exprimer sur leur pays et de chercher des solutions et de nouvelles orientations. C'est ce que disait le chef de l'opposition et je suis certain que, comme moi, il estime qu'on nous a privés du genre d'action généralisée à laquelle nous nous attendions. L'évolution du dossier constitutionnel au Canada ne nous a jusqu'à maintenant réservé que d'amères déceptions.

Une voix: Pourquoi ne pas dire cela à Clyde Wells?

M. Tobin: Monsieur le Président, le député en face me demande en beuglant pourquoi je ne dis pas cela à Clyde Wells.

Ce que je dis en toute modestie, c'est ce que pensent de nombreux Canadiens au plus profond de leur coeur. Des millions de Canadiens ont l'impression que le Canada, ce grand navire sur lequel ils sont tous passagers, est à la dérive, en pleine tempête, sur un vaste océan houleux. Ces 26 ou 27 millions de passagers canadiens se font ballotter de babord à tribord et ont le mal de mer. Ils veulent sentir que quelqu'un prend les commandes. Ils veulent encore une fois une main sûre à la barre. Ils veulent un chef qui proposera une nouvelle orientation pour ce pays. Ils veulent un capitaine qui saura sortir le navire de la tempête et le ramener à bon port.

Lorsqu'ils voient le premier ministre, le capitaine, à qui ils ont confié la tâche de diriger le navire de l'État pendant les deux prochaines années, les deux années qu'il reste dans le mandat, lorsqu'ils le voient flotter dans l'indécision, coincé dans son carré sous le pont, incapable de prendre de nouvelles orientations pour le Canada, incapable de se faire entendre au Québec, au nom du reste du Canada, à une période critique, les habitants de notre pays souhaiteraient trouver un moyen de jeter ce capitaine par dessus bord, souhaitant que les eaux soient infestées de requins, car le Canada a besoin de repartir à zéro. Il a besoin d'un nouveau capitaine à bord du navire de l'État.

Il a besoin d'une nouvelle orientation et l'on ne peut la trouver dans un gouvernement qui continue d'édulcorer les institutions nationales, d'arracher le coeur et l'âme de la Société Radio-Canada, de dépouiller de tout mandat national la Loi sur la radiodiffusion et, face à la crise nationale, de nous donner ces réponses insignifiantes et pitoyables, comme le groupe de consultation Spicer.

Les Canadiens savent que leur pays est en crise. Ils connaissent la gravité de la situation. Ils savent que le défi posé par l'unité du pays est immense, peut-être encore plus que jamais auparavant dans notre histoire, mais ils croient qu'il vaut la peine de lutter pour leur pays. Ils croient qu'il vaut la peine de lutter pour la cause des Québécois et de ceux qui se sont tournés vers le Parti réformiste du Canada, et ils veulent un chef pour les rallier à cette cause. Plus tôt nous aurons un chef de ce genre, mieux ce sera pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler d'une question très importante pour beaucoup de Canadiens: l'unité. Il y en a parmi nous qui ont choisi le Canada et qui sont venus s'établir par choix dans notre grand pays.

M. Gustafson: Ils l'ont détruit.

M. Karygiannis: Mon honorable collègue d'en face dit qu'ils l'ont détruit. Je le conteste, car je suis venu dans ce pays il y a 20 ans pour contribuer à sa prospérité, et je ne pense certes pas être venu pour le détruire.

M. Gustafson: Demandez-le à Wells.

M. Karygiannis: Je n'ai pas besoin de le demander à Wells, je peux le demander à mon père qui a pris la décision de venir s'établir dans notre grand pays, et si vous, monsieur, croyez que je n'ai pas ma place ici, vous vous trompez.

En l'an 2 000, la moitié de la population canadienne sera formée de personnes qui ne sont ni d'origine française, des gens du Bloc québécois pensent avoir dans leur poche, ni d'origine anglaise. Elle sera formée de personnes appartenant à d'autres minorités. Elle sera formée de personnes venant d'Europe, de l'Asie du Sud et de l'Asie de l'Est.

Quand ces personnes viendront ici, allons-nous leur demander de suivre l'exemple du Bloc québécois? Allons-nous leur demander pourquoi elles ne hissent pas leur petit drapeau et ne déclarent pas leur souveraineté sur cette partie du Canada? Eh bien, je le dis à mon honorable collègue du Québec, ce n'est pas ce que les nouveaux-venus veulent faire. Ils sont venus ici en quête d'un meilleur avenir comme l'ont fait vos ancêtres, monsieur le Président, et comme l'a fait mon père. Or nous observons aujourd'hui dans notre grand pays une tendance au démembrement. On veut déchirer le pays.

• (1610)

Nous avons le Parti réformiste dans l'Ouest qui prétend vouloir devenir un parti national; pourtant, sa constitution ne lui permet pas de présenter des candidats dans d'autres régions du pays. Nous avons le Bloc québécois qui tient seulement à avoir ses 37 p. 100 au Québec. Il y a un parti qui se porte à la défense du Canada et un parti qui lutte pour le Canada.

Nous écoutons et nous regardons les émissions de Radio-Canada. Il y a des heures de faible écoute le matin en fin de semaine. Pensez-vous, monsieur le Président, que le ministre des Communications va proposer aux groupes ethniques de les utiliser? Dans la région du grand Toronto et dans d'autres régions, nous avons MTV qui se caractérise par sa programmation multiculturelle.

Nous avons City TV, le canal 7, dont la programmation du samedi et du dimanche matin est entièrement consacrée à la télévision multiculturelle. Global fait la même chose. À Hamilton, d'où vient mon collègue, CHCH TV fait la même chose aussi.

Par conséquent, je défie le ministre de nous dire pourquoi nous ne donnons pas de temps d'antenne à ces minorités ethniques. Nous ne devrions pas les appeler minorités ethniques, pour commencer. Nous devrions les appeler éléments ethniques différents du Canada parce que je suis fier d'être Canadien d'abord et d'avoir des racines et un patrimoine différents.

M. Lapierre: Tant mieux pour vous.

M. Karygiannis: Mon collègue du Bloc québécois dit tant mieux pour moi. Monsieur le Président, c'est bon pour moi parce que j'ai choisi le Canada et je veux lutter pour le garder uni même si le député veut le diviser. Il veut briser le Canada en deux et l'éventrer.

M. Lapierre: J'ai lutté au dernier référendum et vous m'avez trahi.

M. Karygiannis: Vous avez lutté au dernier référendum et je vous ai trahi. Je ne vous ai pas trahi parce que dans la commission mise sur pied par les libéraux du Québec, qui sont dans la manche du premier ministre de la province, on ne trouve pas un seul député qui parle pour les anglophones. Dans la commission Spicer, cette commission bidon que le premier ministre a mise sur pied, on ne trouve pas un seul représentant qui parle. . .

M. Gustafson: Vous verrez.

M. Karygiannis: Mon collègue dit: «Vous verrez.» Je suis sûr que le résultat sera le même que celui du lac Meech qui a complètement échoué.

J'ai déjà parlé de notoriété. Le gouvernement est tristement notoire pour sa façon dont il embobine les Canadiens. Dans notoriété il y a «no» et «Tory» et pour ceux qui parlent anglais c'est clair, monsieur le Président.

Je suis fier de prendre la parole à la Chambre pour parler d'unité. Aux députés qui pensent que l'unité est quelque chose qu'il faut réprouver, je peux dire qu'il y en a parmi nous, les nouveaux arrivés, qui vont se lever et dire «ça suffit». En l'an 2000, nous serons 50 p. 100 à être ni anglais ni français d'origine et nous dirons que nous voulons maintenir l'unité de ce pays. Il y en a parmi nous qui ne choisiront pas la division; il y en a qui se battront jusqu'au bout.

M. Lapierre: Trop tard.

M. Karygiannis: Mon collègue du Québec dit «Trop tard». Je lui rappelle, comme je rappelle au Bloc québécois, monsieur le Président, que le dernier sondage révèle que seuls 37 p. 100 des Québécois pensent comme lui. Je me demande ce que les autres, les 63 p. 100 de la population. . .

Une voix: Oh, non.

M. Karygiannis: Votre popularité se situe à 37 p. 100. Donc, 63 p. 100 de la population du Québec. . .

M. Gustafson: Tous des conservateurs.

M. Karygiannis: «Tous des conservateurs», dit-il. Il rêve. Est-ce que ce sont des conservateurs de notoriété, comme je les définissais plus tôt?

Nous voulons maintenir l'unité, mais pas le député, et je vais lui dire ce que va lui faire la population canadienne, elle va lui faire prendre une retraite anticipée.

Je vais citer ce que disais le premier ministre le 31 juillet 1990: «Je ne permettrais pas qu'il se désagrège et je ne l'abandonnerai à personne.» Pourtant, il n'a rien fait d'autre, c'est le premier ministre de la division. Il voulait se faire élire, alors il s'est rendu au Québec pour discuter avec les députés qui se prétendaient fédéralistes. Nous avons vu ce qui est arrivé à un de ces députés. Nous les avons vu quitter les banquettes du gouvernement pour aller rejoindre le Bloc québécois de ce côté-ci de la Chambre. Ces députés sont venus siéger de ce côté-ci parce que le premier ministre ne pouvait pas tenir la promesse qu'il leur avait faite.

Il a vendu le Canada pour pouvoir former le gouvernement, et il va tenter encore de refaire le même coup. Mais cela ne marchera pas cette fois, monsieur le Président.

Mon collègue qui demande si les Canadiens ont un chef. Je lui dis que les Canadiens ont effectivement un chef au sein du Parti libéral.

Une voix: Oh, oh!

M. Lapierre: Voyez ce que disent les sondages.

M. Karygiannis: Je verrai ce que disent les sondages et vous feriez bien d'en faire autant. D'ici l'an 2000, 50 p. 100 des Canadiens. . .

M. Lapierre: Il ne s'agit pas d'un sondage.

M. Karygiannis: Le député prétend qu'il ne s'agit pas d'un sondage. Vous feriez bien de commencer à vous ouvrir les yeux. Vous devriez vous rendre à l'évidence car les allophones forment le tiers de la population québécoise, je dis bien le tiers de la population québécoise.

M. Lapierre: On les consultera.

M. Karygiannis: Ils sont venus au Canada par choix et c'est au Canada qu'ils choisissent de rester. Ils ne veulent pas que le Québec se sépare.

M. Lapierre: On les consultera.

M. Karygiannis: Le député dit qu'on les consultera. Je suis sûr qu'on le fera, monsieur le Président.

Vous me dites qu'il me reste encore deux minutes. J'en profite pour rappeler qu'un parti défendra l'unité canadienne au fur et à mesure que nous approchons de l'an 2000. Il y a un parti qui fera l'impossible pour maintenir le Canada uni, monsieur le Président, et ce n'est ni le Parti conservateur ni le NPD car nous sommes au courant de ce que dit le député néo-démocrate du Québec. Nous savons ce qu'il veut faire. Il veut vendre ce pays pour pouvoir se faire élire et pour obtenir un siège de plus pour son parti à la Chambre des communes.

Nous savons que le Bloc québécois dit: «Votez pour nous, nous allons faire la séparation».

Mais il existe un parti qui combattra de toutes ses forces pour garder notre pays uni, et ce parti n'est nul autre que le Parti libéral.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour intervenir dans le débat à l'étape du rapport sur le projet de loi C-40, modifiant la Loi sur la radiodiffusion.

La mesure législative dont nous sommes saisis est semblable au projet de loi présenté à la Chambre avant que je sois élu député, en 1988. En raison du déclenchement des élections, le premier projet de loi était mort au *Feuilleton*.

En tant qu'ancien journaliste du domaine de la radiodiffusion, le principal problème que je vois dans le projet de loi—problème aussi perçu par l'opposition officielle—c'est qu'il abandonne le mandat donné en 1968 à la SRC qui était, et je cite: «contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de la spécificité canadienne».

Comme d'autres Canadiens, j'en suis sûr, j'ai toujours trouvé que la SRC a été un excellent instrument d'unité canadienne et a très bien su exprimer notre identité, faire la promotion de nos traits culturels propres, de notre dualité linguistique et de notre diversité régionale.

Là où il n'y a pas de stations affiliées à Radio-Canada, les chaînes ont tendance à s'en remettre aux nouvelles provenant des réseaux américains qui ont les budgets et les ressources pour avoir des correspondants partout dans le monde. Bien sûr, ces réseaux offrent de bons services de nouvelles et de bons reportages, mais ils présentent le point de vue d'un autre pays, très différent du nôtre, notamment dans ses grands courants de pensée et son idéologie.

Nous avons eu le courage d'établir un réseau national de radiodiffusion et de télédiffusion, en partie pour créer un contrepoids aux fortes influences culturelles venant du sud.

Lorsque je travaillais à la télévision, dans la ville de Barrie, en Ontario, CKVR, station affiliée à Radio-Canada, avait la chance de pouvoir compter en partie sur des nouvelles du Canada et du monde entier. Puis, à l'emploi de CHCH-TV de Hamilton, en Ontario, il m'est apparu évident qu'en raison de restrictions budgétaires et parce que cette station était indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'était affiliée ni à la SRC ni au réseau CTV, nous devions acheter les nouvelles internationales de NBC. Ces nouvelles dénotaient une perception toute américaine des événements, ce que l'on ne saurait nier. On peut dire la même chose des autres organismes d'information du pays. Au lieu de retransmettre des émissions américaines, ils pourraient présenter des émissions de nouvelles d'un point de vue canadien, qui seraient animées par des Canadiens et traiteraient de questions internationales intéressant les Canadiens.

• (1620)

La disposition sur l'unité nationale vient en partie du fait que le Canada est si vaste et qu'il comprend des régions si éloignées du centre, qu'il était nécessaire d'offrir à ces régions un certain contenu canadien. Nombre de gens se demandent ce qu'on entend par l'identité canadienne. Quelle qu'en soit la définition, la porte-parole de l'opposition officielle pour les communications, la députée de Mount Royal a dit qu'il ne fait pas de doute que n'eût été d'une détermination constante et à toute épreuve ainsi que des efforts directs et soutenus du gouvernement, nous n'aurions jamais pu survivre ou préserver notre identité.

Le projet de loi aurait pour effet de retirer à la société Radio-Canada le mandat de promouvoir l'unité nationale. Radio-Canada est certes bien établie, mais il ne faut pas en conclure qu'elle doit se détourner de son rôle en ce qui a trait à l'unité nationale, car, après tout, l'influence américaine ne s'est pas affaiblie, bien au contraire. Ne

nous y trompons pas. En nous opposant aux changements proposés au projet de loi C-40, nous ne luttons pas contre des influences de l'extérieur, mais pour l'unité nationale. À cette étape de notre histoire, le rôle de notre réseau national de radiodiffusion en matière d'unité nationale est plus que jamais important. Au moment où d'autres institutions canadiennes sont mises en vente, démantelées ou décimées par ce gouvernement, comme dans le cas des compressions massives à Via Rail l'an dernier, la société Radio-Canada est l'outil par excellence de l'unité nationale, le ciment qui lie toutes les régions du pays.

Malheureusement, il semble que le gouvernement conservateur n'ait pas encore fait assez de mal au pays. Il vise maintenant la société Radio-Canada. Que fera-t-il ensuite? La privatiser? J'espère bien que non.

Je voudrais citer, pour mémoire, R. B. Bennett, qui a dit de l'unité nationale, lors du débat de deuxième lecture du projet de loi sur la radiodiffusion en 1932, que le Canada devait s'assurer le contrôle total de la radiodiffusion des émissions canadiennes. Sans un tel contrôle, la radiodiffusion ne pourrait jamais devenir un grand organisme de communication des affaires d'intérêt national et de diffusion des concepts et des idéaux du pays. Il me semble qu'au Canada, le système peut être exploité de la façon la plus rentable—les députés d'en face dressent l'oreille quand ils entendent parler de rentabililité—en l'utilisant de la façon que R.B. Bennett suggérait en parlant de rentabilité culturelle, soit en faisant en sorte qu'il réponde le plus directement possible à la volonté populaire et aux besoins du pays.

Il conclut en disant qu'à cette étape de notre développement national, nous connaissons des problèmes qui nous sont propres et que nous devons chercher à régler en utilisant tous les moyens possibles. Le ministre des Communications a taxé la disposition sur l'unité nationale d'interférence intolérable, parce que la Société Radio-Canada maintient artificiellement cette valeur politique et que c'est une restriction à la liberté d'expression.

Le ministre lui-même n'a pas beaucoup contribué à la liberté d'expression de la société, puisqu'il a effectué des compressions évaluées à 240 millions de dollars sur six ans. Comment la Société Radio-Canada peut-elle remplir le mandat qui lui a été confié au moment de sa création, si elle est ainsi réprimée par ce gouvernement? Le maintien d'un organisme canadien de radiodiffusion tel que la Société Radio-Canada est essentiel pour l'avenir du pays.

La plupart des gens sont conscients de l'influence qu'exerce sur nous le choix des émissions à la radio et à la télévision. Les statistiques présentées au cours d'un débat antérieur par la députée de Mount Royal, qui a organisé ses travaux très logiquement et qui travaille très fort sur cet énorme projet de loi, montrent que 80 p. 100 de ce qui est diffusé chez nous est d'origine étrangère. Quatre-vingt p. 100 de notre industrie de l'édition est entre les mains d'étrangers. Quatre-vingt-dix p. 100 des films montrés au Canada viennent de l'étranger. Quatre-vingt-cinq p. 100 des disques et des cassettes radiodiffusés sont repiqués de bandes-mères importées. Soixante et onze p. 100 de toutes les émissions que regardent à la télévision les Canadiens anglophones sont américaines. Le chiffre est plus bas dans le Canada francophone.

M. Karygiannis: Le Canada est à vendre.

M. Keyes: Les Canadiens regardent en moyenne 24 heures d'émissions télévisées par semaine et écoutent la radio pendant 18 heures. Manifestement, ces chiffres montrent non seulement combien nous comptons sur la radio ou la télévision pour nous distraire, mais aussi combien les émissions qui sont radiodiffusées influent sur notre façon de penser et laissent une impression durable. Il est donc important que Radio-Canada reste un agent d'unité canadienne et que cela soit mentionné dans ce projet de loi.

Je voudrais parler de deux ou trois autres amendements proposés par ma collègue, la députée de Mount Royal. L'amendement est regroupé avec celui du député de Port Moody—Coquitlam, et porte sur la disposition relative à l'unité nationale. Cet amendement, la motion no 17, réaffirme le mandat de Radio-Canada de:

> «(Vi) contribuer à l'unité nationale et au partage d'une conscience et d'une identité nationales.»

Cette disposition doit figurer à nouveau dans le projet de loi. Ces amendements et d'autres proposés par ma collègue de Mount Royal remédient, je pense, à certaines lacunes de ce projet de loi, en particulier celle concernant l'unité nationale.

Je répète, pour conclure, que le gouvernement ne devrait pas adopter ce projet de loi sans cette disposition. Comme R. B. Bennett l'aurait dit «en particulier à ce stade critique de notre développement national».

Les communications sont après tout le véhicule de la compréhension. Radio-Canada, l'envie de notre monde en constante mutation, est le flambeau de notre véritable esprit national.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38 du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les questions qui seront abordées ce soir au moment de l'ajournement de la Chambre sont les suivantes: le député de Comox—Alberni, les droits de la personne; le député de Saskatoon—Clark's Crossing, la taxe sur les produits et services; le député de Cape Breton—East Richmond, le projet Synfuels de la Nouvelle-Écosse.

J'accorde la parole au député d'Oshawa.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je souhaitais intervenir dans ce débat pendant quelques minutes cet après-midi, parce que je dois admettre que j'ai été quelque peu étonné non pas seulement par les propos qui ont été tenus à la Chambre, mais aussi par la façon dont les choses ont été dîtes.

La plupart des députés qui font de la politique depuis quelque temps savent que la communication est à la base de tout. Si vos électeurs ne peuvent vous parler, communiquer avec vous, vous faire part de leurs préoccupations, vous ne serez pas en mesure de régler leurs difficultés.

J'ai l'impression que, si je me fie aux propos que j'ai entendus ici cet après-midi, le problème tient en partie à l'aptitude des gens à communiquer. Il se peut que la SRC constitue un des nombreux moyens dont disposent les Canadiens pour communiquer entre eux. Mais il y a une chose qui est bien évidente, si l'on se fonde sur le débat qui a eu lieu cet après-midi, c'est que nous devons apprendre à nous parler.

Je ne sais pas s'il est utile d'avoir un pays divisé, peuplé de gens incapables de communiquer entre eux, un pays qui voit surgir des partis politiques dans différentes régions alors que nous n'avons même pas la possibilité de participer aux discussions qui ont cours.

J'ai l'impression que certains des propos tenus ici cet après-midi montrent que c'est effectivement ce qui est en train de se produire, que des partis politiques sont en train de voir le jour et de se refondre suivant des points de vue nouveaux. Ce serait bien si nous avions une tribune, comme ce Parlement et comme un réseau national de communication, pour entendre leur point de vue et y répondre. Certains députés ne semblent pas vouloir écouter ce que d'autres ont à dire. Ils ne veulent pas accepter le fait que quelqu'un d'autre puisse avoir une opinion tout aussi valable que la leur.

Cet après-midi, nous avons la preuve dans ce projet de loi, dans l'enceinte de ce Parlement, que nous avons beaucoup de mal à communiquer entre nous. Je crois que nous aurions intérêt à régler ce problème, sinon, c'est la catastrophe qui nous attend. Qu'il s'agisse d'un député du Bloc québecois qui soutient que personne ne comprend le point de vue de son groupe, ou d'un député du Parti réformiste de l'Ouest canadien qui a l'impression que le reste du pays ne se donne pas la peine de l'écouter, nous devons tous reconnaître que nous devons au moins apprendre à communiquer entre nous. Il nous faut trouver une solution à certains de nos problèmes et différends. Si nous avons des désaccords réels sur des questions de fond et qui nous divisent, il faut que ce soit quelque chose que nous puissions percevoir, mais nous ne devons pas oublier de communiquer. La question qui se pose est réelle et les arguments invoqués le sont tout autant. Le problème ne tient pas à ce que quelqu'un d'autre nous aurait présenté sous un jour qui ne nous plaît pas.

• (1630)

Les choses ne sont pas faciles de nos jours, car les moyens efficaces de communication ne sont pas le long discours prononcé à la Chambre des communes, mais le clip de 20 secondes à la télévision. Que cela nous plaise ou non, personne ne peut nier que nous voyons de courtes séquences prises sur le vif qui ont beaucoup plus d'effet sur les Canadiens que tout ce que nous pouvons dire à la Chambre.

Un exemple frappant me revient en mémoire. Nous en sommes maintenant à analyser la séquence où l'on voyait des gens de Brockville, en Ontario, piétiner le drapeau québécois. Nous sommes en train d'étudier maintenant la diffusion de ce clip autour du monde, l'impact qu'il a eu sur le Québec, d'autres régions du Canada et du monde. C'est tragique. Chose curieuse, c'est la CBC qui a eu l'heureuse idée de retourner sur les lieux, un an après, et d'analyser le message que ces gens essayaient de transmettre. La plupart d'entre eux n'étaient même pas de Brockville. La plupart n'avaient pas cette idée en tête lorsqu'ils ont pris part à un incident qui a été capté dans une courte séquence vidéo diffusée ensuite dans le monde entier. Voilà pour les conséquences négatives des communications.

Quels sont les éléments positifs? Y a-t-il la moindre chance? Pendant tout le débat sur le lac Meech, j'ai été frappé de constater à quel point les Canadiens se connaissaient mal les uns les autres et savaient peu de choses sur les situations très diverses dans lesquelles leurs concitoyens vivaient. Cet après-midi, j'ai entendu à la Chambre des tas de députés qui, il me semble, pensent que le problème sera réglé pour peu qu'ils réussissent à insérer quelques mots dans un projet de loi. Selon moi, ils se trompent. Je voudrais que ce soit aussi simple, mais il

n'en est rien. J'ai entendu des députés prétendre que tous les problèmes du pays se dissiperaient si seulement nous pouvions trouver un nouveau slogan, un nouveau leader. C'est encore faux. Je voudrais bien que ce soit vrai, mais je ne crois pas que ce le soit.

Regardons le monde ou plus particulièrement un pays comme le Canada. C'est plutôt difficile à gouverner. Je suis sûr que même le premier ministre l'admettra cet après-midi. Il est difficile de rassembler toutes les régions de notre pays. On entend dire parfois que ce pays n'a pas de bon sens, qu'il est trop vaste et divers. Il est difficile de se déplacer. Il fait froid. Le climat est rigoureux dans bien des régions.

Même les vieux conservateurs comme sir John A. Macdonald comprenaient certaines choses fondamentales au sujet de ce pays. Ils comprenaient que, pour être un pays, il faut que les gens soient capables de communiquer entre eux. Ils ont besoin d'un train pour se déplacer d'un endroit à l'autre, autrement on ne peut pas prétendre être un pays. Les gens disent: «On a besoin de choses comme un bureau de poste. Il faut être en mesure de s'envoyer des lettres.» Même si on n'envoie pas beaucoup de lettres, il faut qu'il y ait quelque chose pour représenter le gouvernement fédéral dans chacune de nos petites localités. Une superboîte ne peut pas jouer ce rôle. Le bureau de poste est une tradition. Les Canadiens reconnaissent le bureau de poste comme le symbole du gouvernement fédéral dans leur localité.

S'il y a quelqu'un ici qui est en train de détruire ce sentiment d'appartenance à un pays, ce n'est probablement personne de ce côté-ci de la Chambre. Je ne crois pas que je montrerais du doigt une poignée de députés qui prétendent être quelque chose qui s'appelle le Bloc québécois. Je regarderais plutôt de l'autre côté de la Chambre où il y a des gens qui ont supprimé, lentement, sûrement et méthodiquement sur une assez longue période, la plupart des institutions sur lesquelles les gens comptaient pour faire du Canada un pays uni.

Encore une fois, ce dont nous discutons ici cet après-midi porte en partie sur le fait que certaines personnes voudraient que Radio-Canada règle tous leurs problèmes. Je ne crois pas que Radio-Canada puisse régler tous les problèmes. Elle ne l'a jamais fait et elle ne le fera jamais. Cependant, je crois qu'elle est une partie de la solution. Si nous n'avons pas un système de communications efficace dans notre pays, comment pouvons-nous même discuter? Nous ne pouvons pas. Les gens ne feront que lancer des slogans, ce qui ne rendra service à personne au Canada. C'est difficile. Beaucoup de députés ont eu la chance de voyager d'un bout à l'autre du pays. La première chose qui frappe lorsqu'on essaie de faire cela, c'est que ce n'est pas facile. Notre pays est grand et diversifié. Il faut que nous puissions nous parler, il faut que nous puissions communiquer de façon efficace, il faut que nous rétablissions toutes ces institutions qui nous unissaient.

Malheureusement, le gouvernement a supprimé lentement, une à une, certaines des choses qui faisaient du Canada un pays uni. Il me semble, et c'est évident d'après le débat que nous avons ici cet après-midi, que ce pays qui s'appelle le Canada est confronté non pas à une seule crise, mais à plusieurs crises.

Si nous voulons aller de l'avant de façon sensée et rationnelle, nous aurons besoin de tous les moyens de communications que nous pouvons imaginer, y compris une Société Radio-Canada revitalisée. Je pense qu'il est possible pour chacun d'entre nous, avec notre perception différente de ce que le pays devrait être, de ses problèmes et de la façon de les régler, de se rejoindre, que ce soit au moyen de la radio, de la télévision, des journaux, d'un système efficace de communication, ou d'un système postal que nous pouvons tous reconnaître au sein de notre propre collectivité. Si ces éléments peuvent être mis en place et si les députés de cette chambre ainsi que tous les Canadiens ont la possibilité de s'en servir, nous aurons au moins une chance de régler nos différences.

Le débat de cet après-midi me perturbe non pas tant en raison des divergences d'opinion qu'à cause du fait que les intervenants ne s'intéressent pas au point de vue des autres. Vous ne pouvez sortir gagnant d'une discussion en agissant de cette façon. Une personne peut parler plus fort qu'une autre ou éviter le règlement d'un problème, mais elle ne peut espérer voir son point de vue adopté si elle n'est pas d'abord prête à écouter l'autre partie. Il faut dialoguer et voir si les doléances des autres peuvent recevoir satisfaction. Il n'y pas eu beaucoup de gens à l'écoute ici cet après-midi.

Il est exact, ainsi que l'on déclaré certains députés au cours du débat, que le pays est en train de changer. Je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'une évolution planifiée et logique, mais il est indéniable que la situation évolue. Elle évolue en termes économiques, linguistiques et démographiques. J'espère que, dans cette Chambre ainsi que dans le cadre de l'activité de radiodiffusion de la Société Radio-Canada, nous aurons au moins la possibilité d'entendre un argument raisonnable, rationnel et logique, et que nous aurons aussi les outils nous permettant de communiquer efficacement les uns avec les autres. J'espère que ce projet de loi et les autres tentatives du gouvernement aboutiront à ce résultat. Cela dit, je dois

admettre que je ne vois aucun effort concerté dans ce sens. Au contraire, je pense que l'on s'oriente plutôt dans la direction opposée.

[*Français*]

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole cet après-midi.

[*Traduction*]

Je voudrais présenter quelques observations sur ce que mon collègue, le député d'Oshawa, a dit plus tôt. Sa conception du Canada correspond probablement à celle de beaucoup de Canadiens. Le projet de loi C-40 contient des modifications à la loi concernant la Société Radio-Canada, que mon collègue, le député de Hamilton-Ouest a mis en perspective.

Je voudrais, dans la période qui m'est attribuée, signaler quelques-uns des bons points repris de l'ancien projet de loi C-136 et maintenant incorporés au projet de loi C-40, et formuler aussi quelques critiques constructives sur les parties du projet de loi qui pourraient être améliorées.

Comme le député de Hamilton-Ouest l'a dit, l'objet du projet de loi C-40 est de remplacer la Loi sur la radiodiffusion de 1968. Il est essentiellement identique au projet de loi C-136 qui est resté au *Feuilleton* lors du déclenchement des élections en 1988. Cette mesure législative, qui se fondait sur les travaux du groupe d'étude sur la politique de la radiodiffusion, avait fait l'objet d'un long examen au Comité permanent des communications et de la culture. Ce dernier avait publié quatre rapports et de nombreuses recommandations concernant le nouveau projet de loi. Comme le projet de loi C-136 était resté sans suites, nous espérions que le nouveau ministre allait prendre le temps d'élaborer une mesure législative qui porterait sa propre marque. À mon avis, cela n'a pas été le cas. Le projet de loi C-40 est toujours, à quelques changements mineurs près, la même mesure rédigée à la hâte par une ministre défaite. Nous avions espéré que le nouveau ministre et le ministère des Communications allaient produire un rapport sur toutes les propositions intéressantes avancées par tant de particuliers et de groupes canadiens et par tant d'experts ou, au moins, qu'ils expliqueraient pourquoi ils n'ont pas donné suite à ces propositions.

• (1640)

J'ai dit plus tôt que certaines dispositions positives du projet de loi C-136 ont été reprises dans le C-40. Les libéraux sont, par exemple, extrêmement satisfaits des articles qui mentionnent explicitement les femmes, les enfants, les minorités culturelles, les autochtones et les personnes handicapées et qui parlent de la nécessité de mieux refléter le caractère multiculturel de notre société. Le projet de loi reconnaît également la nature particulière de la radiodiffusion en langue française, ce qui imposera au CRTC d'en tenir compte dans ses décisions concernant les licences.

Les propriétaires des émissions et leurs agents autorisés, comme les sociétés de câblodistribution, pourront poursuivre devant les tribunaux les pirates qui se servent de leurs signaux codés. On a également prévu la radiodiffusion éducative, sur laquelle je reviendrai un peu plus tard.

On donnera la priorité aux stations canadiennes locales offertes par les câblodistributeurs et il semble tout à fait sensé que le président-directeur général de la Société Radio-Canada fasse partie du conseil d'administration de la Société.

Certains amendements proposés par mon parti ont été acceptés au comité législatif. On reconnaît notamment qu'il y a des éléments communautaires en plus des éléments publics et privés dans le système canadien de radiodiffusion et on va donc regrouper ces trois éléments. On précise également que le système canadien de radiodiffusion doit être la propriété des Canadiens et que c'est eux qui doivent le contrôler. C'est le simple bon sens. Pourquoi laisser des gens de l'extérieur contrôler nos systèmes de communication? La programmation offerte par les radiodiffuseurs canadiens doit également tenir compte des enfants et refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada. Il faut s'assurer que la télévision et la radio représentent mieux la diversité multiraciale et multiculturelle du Canada.

Permettez-moi, monsieur le Président, de laisser glisser quelques légères critiques, en espérant que le ministre en tiendra compte peut-être. Nous croyons, et je suis persuadé que c'est également le cas de mon collègue du Manitoba qui a, selon moi, au fond de lui certaines idées libérales, que le projet de loi C-40, même s'il a été amélioré, renferme encore de graves lacunes et ne de-

vrait donc pas être adopté tant qu'on n'y aura pas apporté d'importantes modifications. Nous croyons à un système national de radiodiffusion et à une vision nationale du pays, et non à un regroupement de collectivités, dans deux Canada et certainement pas dans dix Canada. S'il est adopté, le projet de loi C-40 accroîtra les divisions entre les Canadiens et la balkanisation du Canada à un moment crucial de notre histoire.

Voici certaines de mes préoccupations. Tout d'abord, il y a la remise en question de la compétence fédérale. Dans mon parti, nous craignons que la compétence du gouvernement fédéral sur la radiodiffusion puisse être contestée à la suite de l'adoption de nouvelles définitions. Ainsi, la nouvelle définition de «radiodiffusion» à l'article 2 du projet de loi est assez large pour inclure la transmission et la réception d'émissions par des moyens autres que les ondes, c'est-à-dire par fils ou par systèmes en circuit fermé. On considérait auparavant que ces moyens étaient de compétence provinciale.

En outre, les entreprises de radiodiffusion seront divisées entre les entreprises de programmation et les autres, ce qui va à l'encontre de la pratique courante qui veut que ces entreprises soient indivisibles sur le plan juridique. Cela semble également tout à fait sensé.

Mon voisin de banquette, le député de Hamilton-Ouest, pour lequel j'ai beaucoup de respect, s'est penché sur le problème de l'unité canadienne. Dans la Loi de 1968 sur la radiodiffusion, on précisait que la Société Radio-Canada devait contribuer à l'unité nationale. C'est évident. Elle ne doit pas servir à faire l'unité d'un autre pays. Elle tend à nous permettre de nous parler en tant que Canadiens. Or, il n'est plus question de cela dans le projet de loi C-40. Pourquoi agir ainsi, si c'est là la principale raison d'être de ce projet de loi?

Mes collègues libéraux et moi-même croyons que, pour bâtir l'unité nationale du pays, il faut que le Canada développe sa propre personnalité, qu'il ait un sens de son identité nationale. C'est ce qu'a défendu mon collègue du Québec, lorsqu'il est intervenu au nom du Bloc québécois. Lui et moi ne partageons pas la même notion du Canada. Nous avons besoin d'une institution nationale solide, comme Radio-Canada. Mon collège a dit que c'était «pour retenir toutes les régions dans cette mosaïque dont nous parlons sans cesse, la mosaïque canadienne».

J'ai laissé tomber de nombreuses observations parce que je tiens à parler du service éducatif. D'abord, les services de programmation complémentaires dont nous parlons en matière d'éducation ne devraient pas être présentés actuellement, ni par le biais du projet de loi C-40. Cette décision a été rendue par le ministère des Transports et des Communications de la Nouvelle-Écosse et l'Association canadienne des radiodiffuseurs, à laquelle appartient mon collègue.

Toutefois, si le gouvernement croit qu'un autre service devrait exister, ce devrait être une chaîne éducative canadienne qui répondrait à des besoins nationaux tout en satisfaisant à des exigences provinciales et à celles de l'auditoire visé. Un service canadien serait le pendant nécessaire à la chaîne éducative américaine qui existe déjà et que 120 000 Canadiens regardaient en 1987. Ce chiffre avait augmenté de 124 p. 100 par rapport à 1986.

Il faut absolument mettre au point une programmation canadienne à l'intention des Canadiens. Les libéraux reconnaissent que l'éducation relève strictement des provinces. Nous croyons qu'il faut encourager les provinces à collaborer et à offrir ce service. Les problèmes et les défis sociaux, entre autres, la critique générale des normes éducatives actuellement en vigueur et la mise en valeur de la capacité de donner des services éducatifs au Canada font partie des sujets innombrables qu'il serait possible d'explorer pour encourager l'apprentissage au Canada. Nous devrions avoir notre propre chaîne éducative.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je commence par remercier les 21 000 amis de la radiodiffusion canadienne de partout au Canada, qui ont mis la question à l'étude entre 1985 et 1990. Ils ont travaillé extrêmement fort pour ramener la question devant la Chambre des communes.

Je compte dans ma circonscription quelque 486 amis de la radiodiffusion canadienne. Un grand nombre d'entre eux m'en ont signalé par lettre d'importants aspects. Mes propos sont conformes au message qu'ils m'ont transmis dans ces lettres. Je parle en ce moment en faveur de faire de l'unité nationale un élément du mandat de la Société Radio-Canada.

La décision que le gouvernement alors au pouvoir a prise en 1932 de créer le service de radio public, qui est devenu par la suite la Société Radio-Canada, a eu un grand retentissement. Le gouvernement d'alors a reconnu que les Canadiens devaient prendre le contrôle de la radiodiffusion au Canada. Comme on peut le lire à la

page 3020 du hansard du 18 mai 1932, R. B. Bennett a déclaré, lors de la deuxième lecture du projet de loi concernant la radiodiffusion:

> D'abord, ce pays doit contrôler absolument la radiodiffusion de source canadienne. . .

• (1650)

Il a reconnu que l'autonomie et l'indépendance du Canada dépendaient du contrôle de ses systèmes de communications.

Quand la télévision a fait son apparition, il a fallu adopter une autre réglementation pour préserver la culture canadienne et la programmation canadienne de Radio–Canada. Une nouvelle loi sur la radiodiffusion a donc été présentée en 1968. Ce fut évidement un événement majeur. Le mandat de Radio–Canada était alors de «contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de la spécificité canadienne». Le rôle national de Radio–Canada était confirmé pour la première fois de l'histoire de la radiodiffusion canadienne.

La Société Radio–Canada comprend que le Canada est unique par sa diversité tant démographique que culturelle. Il faut par conséquent un média national pour répondre aux besoins de la population canadienne. Radio–Canada étant justement considérée comme ce média national, il n'est guère sensé de retirer à la Société le rôle qu'elle a de promouvoir et de préserver la spécificité canadienne. Comme nous le savons, Radio–Canada a toujours été un magnifique moyen de promotion de la culture canadienne.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit qu'il y a de l'argent à faire en diminuant le nombre d'émissions réalisées au Canada et en achetant une production commerciale bon marché. Mais il demeure que les Canadiens aiment Radio–Canada tel qu'il est. J'ai des chiffres qui le prouvent.

Par exemple, près de 500 stations radiophoniques anglaises et 200 françaises diffusent au Canada des émissions de Radio–Canada. Cette année, on peut lire dans le rapport annuel de la société Radio–Canada que les émissions radiophoniques anglaises et françaises ont atteint chaque semaine un adulte canadien sur cinq, soit à peu près six millions de Canadiens par semaine.

En ce qui concerne la télévision, les émissions en langue anglaise sont maintenant diffusées par 18 postes, 23 postes affiliés et 637 télédiffuseurs. Les émissions radio–canadiennes en langue française sont diffusées à partir de 217 postes. Au cours de la saison 1988–1989, Radio–Canada a retenu 17 p. 100 de l'auditoire anglophone, performance comparable à celle que les trois principaux réseaux commerciaux américains ont affichée aux États–Unis.

Le fait que le réseau anglais de Radio–Canada détient près de 20 p. 100 du marché de la télévision est fort impressionnant, compte tenu surtout du fait que la plupart des grandes villes canadiennes captent tous les canaux américains et que des postes canadiens diffusent des émissions américaines.

Les statistiques montrent aussi que les Canadiens regardent de plus en plus d'émissions de télévision canadiennes. Selon les rapports annuels de la Société Radio–Canada, les efforts de canadianisation des créneaux de pointe de la plupart des réseaux anglais et français de télévision ont donné de bons résultats.

Depuis 1984 et 1985, par exemple, la proportion de l'auditoire qui regarde les émissions canadiennes diffusées aux heures de grande écoute est passée de 60 à 64 p. 100. Pour le réseau français, par exemple, cette proportion est passée de 75 à 85 p. 100. Radio–Canada continue manifestement à jouer le rôle de chef de file pour ce qui est de donner une saveur typiquement canadienne aux émissions diffusées au Canada. Il n'y a absolument aucune raison pour que ce mandat ne soit pas précisé dans le projet de loi C–40.

Il ne fait aucun doute que, de nos jours, l'information nous envahit de toutes parts. C'est pourquoi le Canada a besoin d'un centre national d'information qui trie les nouvelles et les présente sous un angle bien canadien.

Radio–Canada a toujours été un facteur d'unification au Canada. Cette société devrait pouvoir prendre de l'expansion et continuer à être la voix du Canada. Contrairement à certains députés, je ne crois pas que le fait de garder dans le projet de loi C–40 la disposition concernant l'unité nationale va transformer Radio–Canada en instrument étatique.

Au cours des quatre dernières années, la société Radio–Canada a connu des moments vraiment difficiles. Par exemple, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, ils ont promis de préserver les ressources et l'indépendance de Radio–Canada. En 1984, le ministre des Finances a présenté son premier mini–budget et son premier souci a été de réduire de 75 millions de dollars l'allocation parlementaire de Radio–Canada.

L'année suivante, en février 1985, les *Friends of CBC* ont fait publier un placard publicitaire dans le *Globe and Mail*. Ils invitaient à l'époque le premier ministre à examiner l'avenir de la radiodiffusion au lieu d'imposer des compressions budgétaires insensées à Radio–Canada. En mai 1985, le gouvernement a réagi en formant le Groupe de travail Caplan–Sauvageau sur la politique de radiodiffusion.

L'année suivante, après de nombreuses audiences publiques et des recherches approfondies, le groupe de travail a publié un rapport détaillé et unanime avec des recommandations en faveur d'une politique de radiodiffusion et d'une nouvelle Loi sur la radiodiffusion dont le besoin se faisait sérieusement sentir.

En 1987, un comité de la Chambre des communes a examiné le rapport Caplan-Sauvageau et a fait des recommandations unanimes au gouvernement en appuyant l'idée maîtresse du rapport du groupe de travail. En juin 1988, pour faire suite aux recommandations, le projet de loi C-136 a été présenté, mais, en septembre 1988, il est resté en plan au *Feuilleton*.

Nous voici maintenant saisis du projet de loi C-40. Je m'arrête ici pour dire que nous appuyons certains aspects du projet de loi, mais que nous voudrions de tout coeur voir le gouvernement accepter la recommandation de la députée de Mount Royal.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'apprécie ces deux ou trois minutes qui nous restent pour exprimer quelques points de vue sur l'unité canadienne.

[*Traduction*]

Je suis content d'aborder l'aspect unité, car nous parlons de l'essence même du Canada. La meilleure déclaration que j'aie entendue ou lue jusqu'à présent vient du *Financial Post* où j'ai lu ceci il y a quelques mois: «Si l'information est la monnaie d'échange de l'économie moderne, les idées constituent la force vive d'un pays moderne. Nous ne pouvons plus nous définir par ce que nous sommes, mais par ce en quoi nous croyons. Être Canadien devrait vouloir dire prendre position pour quelque chose».

[*Français*]

Alors, il faut apprendre et apprécier le fait que la *CBC* nous sert de véhicule pour exprimer l'idée du Canada. On peut seulement défendre le Canada s'il y a un concept que tout le monde puisse apprécier.

[*Traduction*]

Si nous donnons à Radio-Canada l'occasion, la mission, l'obligation de réunir tous ces concepts qui, dans leur totalité, définissent le Canada et les Canadiens, identifient les régions et révèlent la contribution que chacune de ces régions apportent à l'identité canadienne, sur une base aussi bien culturelle que linguistique, nous pourrons vraiment dire que nous avons un véhicule permetttant d'exprimer ce qui est canadien.

À moins d'accueillir favorablement l'amendement que ma collègue de Mount Royal a présentée, nous renoncerons à l'occasion de donner à Radio-Canada non seulement cette mission, mais l'occasion également d'exprimer le concept d'un Canada qui existe dans la totalité de ses habitants et de ses régions, qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, des Maritimes ou du Québec, qu'ils parlent français ou anglais ou bien qu'ils viennent d'une culture comme la mienne qui est ni francophone ni anglophone.

Il est important d'accepter cet amendement—et je pense que mon collègue de Shefford peut également l'apprécier—parce que nous ne pouvons pas comprendre et intégrer complètement la totale diversité qui est l'essence du Canada à moins d'être disposés à reconnaître les diverses régions.

On serait presque tenté de dire que le caractère distinctif de certaines régions peut se traduire et se communiquer entre tous les autres Canadiens grâce à un véhicule commun. Nous allons renoncer à cette occasion dans quel but: nous permettre de tourner le dos à nos concitoyens canadiens? Méconnaître les contributions que les Français et les Anglais. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AUTOCHTONES DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS FÉDÉRAUX

M. John Brewin (Victoria) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de mettre en oeuvre immédiatement les recomandations relatives au maintien de l'ordre formulées par le groupe de travail sur les autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux et présentées au Solliciteur général le 30 mars 1989, et déposer à la Chambre un échéancier pour le mise en oeuvre des autres recommandations du groupe de travail.

—Monsieur le Président, j'ai fait inscrire cette motion au *Feuilleton* il y a plusieurs mois déjà à titre de porte-parole de mon parti en ce qui concerne les affaires du solliciteur général car je m'occupais à l'époque de la situation dans les établissements correctionnels fédéraux.

La procédure parlementaire actuelle veut que les noms des députés, qui ont une motion à présenter à la Chambre, soient tirés au sort. Le sort m'a favorisé cette fois-ci. J'étais donc fort heureux de pouvoir présenter cette motion à la Chambre car je trouve qu'elle prend plus d'importance maintenant en raison des circonstances actuelles.

La condition de nos autochtones et le traitement qui leur est réservé sont évidemment la question de l'heure au Canada, une question qui a attiré l'attention de tous les Canadiens au cours de ces derniers mois. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les problèmes autochtones existent, et c'est surtout vrai pour la question du traitement réservé aux autochtones canadiens dans notre système correctionnel, un problème qui traîne depuis de nombreuses années.

Le ministère du Solliciteur général et le Service correctionnel canadien ont fini par réagir en instituant un groupe de travail chargé d'examiner la condition des autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux. Ce groupe de travail était à toutes fins pratiques un groupe interne du Service correctionnel. Il comprenait le commissaire actuel du Service correctionnel, M. Ingstrup, ainsi que MM. Rayner, Nuttall, Sawatsky, Cunningham, Louis, Dicerni et d'autres membres qui venaient tous de la fonction publique du Canada.

Ce groupe de travail a fait rapport de ses acivités et ses recommandations illustrent cette histoire d'horreur sans fin et ce racisme caractérisé que constitue le traitement réservé aux autochtones canadiens au sein de notre système correctionnel.

Je n'apprends rien à personne en rappelant qu'on est revenu inlassablement à la charge pour expliquer que c'était un scandale, dans un pays soit-disant civilisé comme le Canada, de traiter ainsi nos autochtones. Rien ne saurait mieux illustrer la discrimination pratiquée contre les autochtones que le sort qui leur est fait au sein de notre Service correctionnel.

C'est l'histoire du racisme institutionnalisé. C'est aussi l'histoire du conservatisme institutionnel, de l'inaptitude au changement devant ce qui est mal, immoral et condamnable. Simple question de statistiques, rappelons que 9 p. 100 des détenus dans nos prisons, qui relèvent de la compétence du Service correctionnel sont des autochtones. Pourtant, les autochtones ne représentent que 2,5 p. 100 de la population canadienne.

Dans une certaine mesure, le Service correctionnel aurait raison de dire que ce n'est pas de sa faute. Qu'il accueille les détenus qu'on lui envoie. Pourtant, ce rapport montre que les détenus autochtones passent plus de temps derrière les barreaux que les autres. Ils passent moins de temps en libération conditionnelle et plus de temps derrière les barreaux. Ils disposent de moins de services. Fréquemment, leur religion n'est absolument pas prise en considération. Leur système de pensée non plus et, en conséquence, cela contribue à la récidive chez les autochtones du Canada.

Le moment est enfin venu pour la Chambre des communes et le gouvernement de s'attaquer à cette question et de cesser de procrastiner. Le gouvernement, par l'intermédiaire du Service correctionnel du Canada, a produit un excellent rapport, plein de très bonnes recommandations et, à titre de membre du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, lorsque j'ai demandé à M. Ingstrup, Commissaire du Service correctionnel, ce qu'il avait l'intention de faire au sujet de ce rapport, il m'a dit qu'il avait mis sur pied un comité qui travaillait à envisager sa mise en oeuvre. C'était il y a plus d'un an, je pense que c'était au printemps 1989, peu de temps après la publication du rapport.

Je suis impatient de savoir ce que va nous dire le secrétaire parlementaire du solliciteur général, notamment sur la mise en oeuvre du rapport. S'il peut nous dire que beaucoup de choses ont été appliquées, je le féliciterai, mais j'espère qu'il nous donnera aussi un calendrier d'achèvement de la mise en oeuvre. J'espère donc qu'il nous dira tout ce qui a été fait depuis un an et demi et qu'il nous donnera le calendrier de mise en oeuvre du reste.

Ce n'est pas un sujet partisan, c'est un sujet auquel tous les députés devraient participer. Nous voulons vraiment que le secrétaire parlementaire et le ministère fassent quelque chose dans ce domaine, car la population du Canada désire que l'on agisse sans plus attendre.

Je pourrais rappeler à la Chambre les recommandations du groupe qui sont importantes, mais il me paraît plus important de faire valoir maintenant qu'il est temps d'agir.

Il y a un autre rapport qui est paru après le dépôt de la motion dont nous parlons aujourd'hui. Il s'agit d'un rapport intitulé *Creating Choices* qui a été préparé par le groupe de travail sur les détenues sous responsabilité fédérale et rendu public en avril 1990. Chez les détenues aussi il y a un nombre disproportionné d'autochtones. Ce rapport témoigne de façon poignante des souffrances des femmes autochtones en prison. Tout récemment il y a encore eu un suicide d'une jeune détenue autochtone.

Je sais que le solliciteur général a réagi très positivement à ce rapport et il faut l'en féliciter. Il a récemment annoncé que, après plus de 50 ans, la prison pour femmes de Kingston fermera enfin ses portes. Il a dit que le gouvernement s'est fermement engagé à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur les détenues sous responsabilité fédérale. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise que le gouvernement s'engage expressément à mettre en oeuvre les recommandations faites à l'égard des femmes autochtones dans nos prisons, car il est important que le gouvernement se prononce officiellement.

Nous n'avons pas encore entendu à la Chambre le gouvernement s'engager à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail antérieur sur les autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux. Je demanderais au gouvernement de saisir cette occasion pour aborder cette question pénible qui traîne depuis longtemps et au secrétaire parlementaire de prendre le temps de décrire en détail ce que le gouvernement a fait jusqu'ici et ce qu'il fera à l'avenir.

Mes observations seront brèves, car je sais que d'autres députés désirent prendre la parole à ce sujet. Je demande au gouvernement, non seulement de traiter de cette question, mais également de permettre l'adoption de cette motion, à l'unanimité, avant 18 heures.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion. Au lieu de demander à mon collègue de faire amende honorable, je ne m'attarderai pas très longuement sur ce qui constitue peut-être un rappel au Règlement ou un problème d'ordre technique que j'ai découvert dans le libellé de la motion, qui semble renvoyer davantage au maintien de l'ordre qu'à. . .

M. Brewin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, simplement pour clarifier. . .

• (1710)

M. Lee: Monsieur le Président, le député a eu amplement l'occasion. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Victoria a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Brewin: Monsieur le Président j'espère que vous ne défalquerez pas mon intervention du temps de parole de mon collègue, mais plutôt du temps que je n'ai pas utilisé.

J'aurais dû expliquer que, dans le libellé de la motion dont la Chambre est saisie, l'expression «maintien de l'ordre» s'est glissée par inadvertance, mais dans la motion, on s'adresse bien à la Chambre pour qu'elle demande au gouvernement d'envisager l'opportunité de mettre en oeuvre immédiatement les recommandations du groupe de travail sur les autochtones qui ont été déposées à la Chambre. C'est ce qu'elle voulait dire et je crois que c'est ce qu'elle dit en réalité, monsieur le Président.

M. Lee: Monsieur le Président, je suis certain que l'indication concernant le maintien de l'ordre est en partie d'origine freudienne et qu'elle s'explique par l'excellent travail que le député de Victoria accomplit depuis à peu près un an, comme membre du Comité de la justice et du Solliciteur général.

Quoi qu'il en soit, le rapport du groupe de travail qui est visé par la motion a suscité de nombreuses questions et rectifications bien avant qu'un certain nombre d'événements dont il a été abondamment fait état publiquement ne portent à l'attention de la population le net retard que nous accusons lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins très évidents des autochtones du Canada, non seulement dans le domaine des établissements correctionnels, mais aussi dans une vaste gamme d'activités qui sont au coeur même de leur existence. Nous, du Parlement, devons accepter une partie du blâme.

Le groupe en question n'était pas un groupe de travail parlementaire; il était en effet constitué de différents spécialistes du domaine à l'étude, celui des établissements correctionnels.

Tous, j'en suis certain, s'entendront pour dire que les recommandations du rapport traitent très clairement et succinctement de divers problèmes auxquels le système correctionnel devrait apporter des solutions. Je ne vais signaler que quelques-uns des points saillants dont j'aimerais parler pour que tout le monde sache de quoi traite ce document qui n'était pas un rapport parlementaire.

Le rapport recommande la collecte de statistiques sur ce que signifie, du point de vue ethnique, le fait d'être autochtone au Canada lorsqu'on a affaire avec le système correctionnel. Il recommande aussi la création de nou-

veaux critères d'évalutation particulièrement ciblés pour déterminer dans quelle mesure la population autochtone est bien servie dans le domaine correctionnel. Il recommande également de créer des mécanismes qui permettront de se pencher sur les besoins particuliers des autochtones au chapitre de la réinsertion sociale.

Je pense que je devrais ouvrir une parenthèse pour parler du système judiciaire dont le système correctionnel fait partie. Il faut se rappeler que l'ensemble du système judiciaire poursuit plusieurs objectifs dont les deux plus importants sont, aux fins de notre discussion, le rôle dissuasif que doit jouer le système judiciaire, d'une part, et les objectifs du système correctionnel sur le plan de la réinsertion sociale, d'autre part.

Nul ne veut rabaisser la fonction dissuasive. Le Canada s'est donné un Code criminel qui s'applique à tous, y compris les autochtones. À mon avis, nous devons toutefois reconnaître qu'il y a, au Canada, des milieux où notre Code criminel, inspiré du judéo-christianisme occidental, s'intègre mal dans la vie des collectivités autochtones. Mais c'est là une notion qu'examinent actuellement d'autres assemblées.

La seconde fonction est une fonction de réhabilitation. J'espère que nous sommes convaincus qu'en examinant la fonction de réhabilitation de notre système judiciaire pour les Canadiens autochtones, il ne faut pas oublier que la plupart d'entre eux—pas tous, mais la plupart—vivent dans une société et dans un environnement qui sortent de l'ordinaire de nos villes.

Par conséquent, pour examiner efficacement et honnêtement la réhabilitation dans le système correctionnel, nous devons tenir compte du milieu dans lequel ils vivent. Nous devons instituer dans notre système correctionnel des mécanismes qui tiendront compte de leur ordre social, un ordre social qui existait bien avant que l'homme blanc ne vienne sur ce continent.

Une autre recommandation porte sur l'intégration des Canadiens autochtones dans les systèmes de correction et de maintien de l'ordre.

Enfin, il recommande que nous ayons, au moins durant une période de transition, des programmes destinés à informer et à sensibiliser les fonctionnaires et les bénévoles qui travaillent dans le système de correction et de maintien de l'ordre, à l'étape de l'incarcération, de la libération conditionnelle, de la liberté surveillée ou de la résidence, pour que la réhabilitation des délinquants autochtones soit sensibilisée à leurs besoins et à ceux des deux sociétés, la leur et celle du reste des Canadiens.

Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre voudraient que le gouvernement donne une réponse complète et détaillée à ce rapport parce que ce n'est pas un rapport parlementaire. Il n'a pas de temps de réponse préétabli. Nous serions négligents si nous ne demandions pas des comptes au gouvernement et si nous ne disions pas qu'au lieu de ramasser de la poussière, le rapport appelle une réponse concrète aux besoins bien documentés des autochtones qui ont affaire à notre système correctionnel.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de me prononcer sur la motion de mon collègue de Victoria concernant le rapport sur l'incarcération des autochtones au Canada.

J'ai écouté attentivement le discours de mon collègue. Je dois dire qu'il m'a un peu déçu. Tout d'abord, il a déclaré qu'il ne voulait pas se montrer imbu d'esprit de parti. Si son discours était impartial, je n'aimerais pas l'entendre lorsqu'il se laisse dominer par l'idéologie de son parti.

Cette motion a maintenant plus d'un an et demi. Ce n'est pas la faute du député si elle est restée au *Feuilleton* si longtemps, mais il est critique de ces questions depuis tout ce temps. Il a dit qu'il attendait que j'énumère les recommandations et les activités mises en oeuvre dans le domaine au cours de ces dix-huit mois. Un simple appel téléphonique au ministère lui aurait permis de satisfaire sa curiosité et il aurait appris que le ministère a pris le rapport très au sérieux.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est qu'il a vu d'autres signes démontrant que le ministre actuel et son prédécesseur ont pris toutes ces recommandations au sérieux. En témoigne l'exemple qu'il a donné de toutes les recommandations concernant l'incarcération des femmes, dont les femmes autochtones.

Comme il le sait, et s'il ne le sait pas, je lui apprends, une attention toute particulière sera apportée aux femmes autochtones dans le rapport. C'est ce qu'il a dit et le fait qu'il l'admette devrait démontrer hors de tout doute que nous prenons le rapport au sérieux.

• (1720)

Le rapport a été déposé il n'y a que 20 jours. C'est une chose de déposer un rapport, c'en est une autre de mettre les recommandations en oeuvre, même si elles ont toutes reçu une acceptation de principe. Le gouvernement accepte les recommandations, mais il lui faut se doter du moyen de les mettre en oeuvre. Le gouvernement ferait fausse route en essayant encore une fois de mettre de telles recommandations en vigueur à partir d'Ottawa. Je crois que le député de Victoria l'admettra. Ce qu'il nous faut faire, c'est mettre ces recommandations en oeuvre en consultation avec les personnes qu'elles touchent le plus directement.

Au cours des mois qui ont suivi, on a surtout effectué des consultations avec les groupes autochtones du Canada pour faire en sorte que l'application de ces recommandations respecte les désirs des groupes autochtones.

Dans un sens, je suppose que je devrais féliciter le député d'avoir présenté cette motion, parce qu'elle nous permet de faire le point sur ce qui s'est produit dans l'intervalle. Je veux que l'on sache qu'à la suite des consultations avec les provinces, les territoires et les organisations autochtones du pays, la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail a été approuvée en février 1990.

En mars 1990, le comité exécutif du Service correctionnel du Canada a demandé l'exécution d'un plan de mise en oeuvre accélérée des recommandations. J'insiste sur le fait que le plan est déjà en cours de réalisation et vise l'application de la plus grande partie des recommandations avant la fin de l'exercice en cours.

Le député d'en face se prépare maintenant à partir, alors qu'il vient de nous dire qu'il voulait nous entendre faire le point sur la situation. Il quitte déjà la Chambre.

Les 61 recommandations du groupe de travail ont été regroupées par domaines, afin que leur application suive un ordre logique. Ces catégories divisent les recommandations selon les domaines suivants: programmes institutionnels et opérations; préparation des contrevenants autochtones en vue de leur libération, programmes post-libération et services de soutien; questions relatives au personnel, notamment des cours de sensibilisation à la culture autochtone et l'embauche de personnel autochtone; contrôle et évaluation des programmes et des services autochtones. Par ailleurs, une étude a été commandée par le Service correctionnel du Canada sur les besoins des contrevenants inuit, pour compléter les travaux du groupe de travail. Cette étude, terminée en avril 1989, présentait 29 recommandations supplémentaires qui ont été intégrées au plan de mise en oeuvre accélérée.

Ce plan a pour objectifs d'accroître le nombre de programmes institutionnels répondant aux besoins et aux intérêts des contrevenants autochtones; d'accroître le taux de libération conditionnelle totale des contrevenants autochtones pour le rendre au moins égal à celui qui se rapporte aux prisonniers non autochtones, et c'est ce que le député qui vient de sortir voulait entendre, afin de garantir que la population autochtone soit traitée sur un pied d'égalité avec la population non autochtone; d'accroître le pourcentage des contrevenants autochtones qui purgent une partie de leur peine en libération conditionnelle sans qu'il y ait récidive; d'accroître la portée des programmes offerts aux autochtones ou aux groupes autochtones; enfin, de compiler des données exactes sur les contrevenants autochtones et sur leur participation aux programmes.

Les stratégies de mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail ne sont pas les mêmes dans les cinq régions du Service correctionnel du Canada. Cela est dû au fait que, dans chacune des régions, la proportion de contrevenants autochtones et leur répartition ne sont pas les mêmes. Au 30 septembre 1990, la répartition de contrevenants autochtones était la suivante: la région de l'Atlantique ne comptait que 31 contrevenants autochtones; le Québec en comprenait aussi un faible nombre, soit 34; l'Ontario en comptait 146; les Prairies en comptaient le plus fort nombre, 844; et la région du Pacifique en comprenait 246. Au total, 1 301 contrevenants autochtones relevaient du Service correctionnel du Canada le 30 septembre 1990.

Les détenus autochtones représentent 11 p. 100 de la population carcérale, et non 9 p. 100 comme l'a dit le député, soit beaucoup plus. Ils comptent pour 11 p. 100 de l'ensemble des quelque 13 000 détenus incarcérés dans les établissements fédéraux. Les autochtones ne représentent que 2,5 p. 100 de la population canadienne, et sont donc fortement surreprésentés dans la population carcérale des établissements fédéraux.

En outre, les 194 contrevenants autochtones qui servent des peines fédérales sont incarcérés dans des établissements provinciaux aux termes d'ententes fédérales-provinciales d'échange de services. Plusieurs initiatives ont été prises—voici ce que le député veut entendre—en faveur d'un processus équitable de prise de décisions et d'égalité des chances pour la réussite de l'intégration des contrevenants autochtones; leur mise en oeuvre est suffisamment avancée pour qu'on puisse en faire rapport. Par exemple, la région de l'Atlantique a établi des services de liaison dans ses établissements. En dépit du petit nombre de détenus autochtones dans cette région, les responsables de ces services de liaison sont essentiels à l'élaboration de programmes et de services qui soient adaptés aux réalités culturelles des autochtones.

Dans la région du Québec, les tensions de l'été dernier entre les autochtones et les paliers de gouvernement n'ont pas ralenti la mise en oeuvre des initiatives destinées aux contrevenants autochtones et inuit. Ainsi, un programme spécial visant les contrevenants inuit est en cours de réalisation à l'établissement de LaMacaza. Lorsqu'il aura été pleinement déployé, ce programme comportera des cours donnés par un éducateur ayant de l'expérience dans l'enseignement aux Inuit, ainsi que des cours d'ordre culturel.

Des progrès marqués ont aussi été faits dans la région de l'Ontario, et je vois que vous me faites signe d'accélérer monsieur le Président, de même que dans la région des Prairies.

C'est dans la région des Prairies que l'on trouve le plus grand nombre de détenus autochtones, soit environ 65 p. 100 de tous les délinquants autochtones incarcérés dans des établissements fédéraux. C'est pour cette raison que de nombreux projets spéciaux ont été entrepris dans cette région. J'aimerais, monsieur le Président, en guise de conclusion, vous en énumérer quelques-uns: mentionnons d'abord l'augmentation du nombre d'agents de liaison autochtones embauchés par contrat, de sorte à avoir un agent pour chaque groupe de 50 détenus; la sollicitation de propositions en vue de mettre sur pied un nouveau programme de lutte contre les drogues dans trois établissements carcéraux; la mise en oeuvre de trois projets-pilotes pour le traitement des dossiers difficiles et à risque élevé; l'adoption de mesures de dotation en personnel en vue d'embaucher des animateurs communautaires qui seront envoyés dans le nord du Manitoba et de la Saskatchewan; la production d'ouvrages en langue inuit, qui seront distribués dans quatre établissements; la modification des directives régionales afin de répondre aux besoins alimentaires bien particuliers des délinquants inuit; la création d'un conseil régional d'anciens destiné à obtenir leur collaboration pour régler les problèmes propres aux autochtones dans la région; ce conseil viendra s'ajouter au Comité consultatif des autochtones de la région des Prairies; la mise en oeuvre d'un programme-pilote de sensibilisation transculturelle pour les fonctionnaires, qui leur permettra de mieux apprendre à connaître les méthodes d'apprentissage des autochtones. Ce programme viendra s'ajouter au programme de sensibilisation au fait autochtone déjà établi dans la région.

La liste est très longue. Il y a aussi la région du Pacifique, ainsi de suite. J'espère que ces initiatives convaincront le député que le gouvernement prend cette question très au sérieux, non seulement parce qu'il est de son devoir de le faire, mais aussi parce qu'il est tout à fait normal pour lui de s'y intéresser, et aussi parce que les autochtones du Canada méritent qu'on s'occupe d'eux.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Victoria d'avoir proposé cette motion si longtemps différée à cause des problèmes rencontrés dans les travaux de la Chambre. Il est, à mon avis, néanmoins opportun de discuter de cette question, étant donné ce qui se passe d'un bout à l'autre du pays depuis ces derniers mois.

Alors que j'apprécie la déclaration faite à la Chambre par le secrétaire parlementaire du solliciteur général, chaque fois il parle, de ceci ou de cela qui a commencé. Cela fait un an que cette motion a été déposée à la Chambre et elle aurait dû avoir beaucoup plus progressé, dirais-je, que cela est le cas en l'occurence.

Chaque fois que nous entendons le gouvernement répondre à des critiques en ce qui concerne les retards apportés à la mise en oeuvre de programmes, celui-ci invoque le processus de consultation.

• (1730)

Pourtant, le processus de consultation n'est pas non plus très satisfaisant. Je suis certain que les autochtones d'un bout à l'autre du Canada en conviendraient. Ce n'est qu'un autre exemple des rapports que les Canadiens autochtones ont eu depuis les temps les plus reculés avec des institutions non autochtones dans notre pays.

Le premier contact institutionnel, naturellement, a été avec l'institution des réserves et du système d'agent des Indiens. Quand les autochtones ont été parqués dans des

réserves, ils ont été obligés de s'accommoder des plus mauvaises terres que le Canada ait pu trouver pour eux.

Ils ont été envoyés dans des réserves sans financement, logement, soins de santé, infrastruture et système d'enseignement suffisants. En conséquence, ce genre de problèmes en a causé d'autres que les autochtones ont dû subir: les maladies de la pauvreté, comme la tuberculose et la dysenterie qui ont tué des milliers de nos citoyens autochtones dans tout le pays.

Ils étaient opprimés dans les réserves. Ils devaient obtenir l'autorisation des agents des Indiens pour quitter la réserve. S'ils enfreignaient ce système d'autorisation, ils étaient souvent affranchis et chassés de leur collectivités. C'est le premier point de contact institutionnel que les autochtones ont eu avec la société non autochtone.

Le deuxième point de contact institutionnel, naturellement, a été l'institution du système d'internat. Nous avons tous entendu récemment des histoires sur ce qui est arrivé aux enfants autochtones dans le système d'internat. Ce système a été conçu par le gouvernement du Canada et le ministère des Affaires indiennes en tant que moyen systématique d'arracher les enfants autochtones à leur famille et à leur collectivité, afin de les soustraire à leur influence culturelle, et de les placer dans des internats dirigés par des missionnaires.

Ces écoles coupaient complètement les enfants de leurs racines. Ceux d'entre nous qui n'ont pas connu un tel système peuvent difficilement comprendre ou même envisager ce qui s'y passait.

C'est seulement maintenant que des citoyens autochtones comme Phil Fontaine, qui sont passés par ces internats, commencent à nous parler de ce premier point de contact institutionnel avec le monde dominant des non-autochtones.

Dans ces établissements, les enfants autochtones étaient terrorisés, brutalisés et sodomisés dans le but de détruire leur culture, de rompre le contact avec leurs parents, leur famille et leur collectivité et de leur faire accepter la culture de la société dominante. C'étaient des établissements de génocide culturel qui parvenaient à leurs objectifs en humiliant et en brutalisant les enfants.

Je ne pense pas qu'un Canadien puisse croire, après avoir vu un tel système à l'oeuvre, qu'il a été conçu par des Canadiens à l'intention d'autres Canadiens. Cela est intéressant parce que j'en viens maintenant aux autres points de contact institutionnels.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. N'y aurait-il pas lieu de signaler au député que ses propos n'ont rien à voir avec la motion?

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'aurais un mot à dire là-dessus. Comme beaucoup d'autochtones vous le diront aujourd'hui, bien des cas de dysfonctionnement sur les plans collectif, social et individuel s'expliquent par la présence de cette institution canadienne dans les collectivités indiennes, où elle intervient «pour leur propre bien» pour reprendre le discours du ministère des Affaires indiennes. Cette intervention a faussé tous les mécanismes dans les collectivités autochtones, si bien que beaucoup d'autochtones se sont retrouvés dans un autre type d'institution, les services correctionnels.

Je crois que mes propos cadrent parfaitement avec notre débat. Dans quelques secondes, je ferai ressortir le lien.

Le réseau des internats a bien souvent eu pour résultat de faire perdre aux autochtones leur langue, leur culture et leurs institutions familiales et collectives. Ce qui donne lieu à de graves problèmes personnels, et fait que des autochtones se retrouvent aux prises avec le système judiciaire.

Par exemple, lorsque les enfants rentraient dans la réserve après des années de séparation, il arrivait souvent qu'ils ne reconnaissent pas leurs parents. Tout ce que représente la relation entre parents et enfants avait disparu. L'inceste n'était plus tabou. Il y a maintenant de nombreux cas de violence familiale et d'agressions sexuelles dans les réserves, et bien des gens font le lien avec le réseau des internats.

L'Église unie du Canada a présenté des excuses aux autochtones canadiens pour le tort causé par le réseau des internats. Il est regrettable que l'Église catholique n'ait pas encore suivi cet exemple. Le gouvernement du Canada, qui a mis le système en place au départ, n'a pas jugé à-propos de présenter des excuses au peuple autochtone pour ce qu'il a fait à ses enfants, à ses collectivités, à ses familles et à sa culture, avec son système d'écoles

résidentielles. Ces personnes paient encore le prix de ce système aujourd'hui. En fait, tous les Canadiens en paient encore le prix.

Lorsque les autochtones eux-mêmes se sont révoltés contre le système scolaire et se sont opposés à son maintien dans les années 1960, ils ont pris en main leur propre système d'éducation. Ils ont insisté pour le faire et ont ainsi enlevé cette responsabilité aux missionnaires qui avaient tant abusé des enfants et des collectivités autochtones.

Les autochtones ont ensuite été exposés à un autre système institutionnel de la société dominante. Il s'agissait du système d'aide sociale à l'enfance. Les familles indiennes avaient été tellement désintégrées que leurs enfants ont pu être assujettis au système de service social de la classe moyenne blanche. Souvent, ces enfants étaient adoptés dans des foyers nourriciers ou envoyés aux États-Unis ou en Europe, où ils perdaient complètement leur culture. Le dernier point de contact qu'ont eu un grand nombre de ces enfants et jeunes autochtones avec ce système est le milieu carcéral. C'est une dérobade de la part de l'adjoint au solliciteur général que de dire ici que les choses se déroulent normalement et progressent aussi rapidement que possible.

Mon collègue de la circonscription de Mackenzie m'a récemment dit que sur les six femmes à la prison de Kingston l'an dernier, trois s'étaient suicidées.

M. Brewin: Six femmes autochtones.

M. Skelly (Comox—Alberni): Oui, six femmes autochtones dans la prison de Kingston. Cinquante p. 100 d'entre elles se sont suicidées. Du fait d'avoir été exposés à nos institutions, les autochtones ont le plus haut taux de suicide parmi les groupes ethniques du monde entier. En fait, ce taux est onze fois plus élevé que celui de n'importe quel autre groupe ethnique dans le monde. Cette conséquence est directement imputable au genre d'institutions que les Canadiens ont imposé aux autochtones, y compris les prisons.

Nous devons réagir rapidement face à ce problème. Nous devons aussi réagir efficacement. Un juge des Territoires a déclaré, qu'à l'heure actuelle, au Yukon, plus de jeunes hommes autochtones auront des démêlés avec la justice ou iront en prison qu'il n'y en a qui termineront leurs études. C'est là un grave problème. Je ne pense pas que le solliciteur général ou son secrétaire parlementaire aient accordé toute l'attention voulue à cette question. Je félicite le député de Victoria d'avoir présenté cette mesure afin que le Parlement surveille constamment le ministère du Solliciteur général pour s'assurer que cette institution ne traite pas les autochtones comme l'ont fait d'autres institutions que nous leur avons imposées dans le passé.

M. Brewin: Monsieur le Président, on m'a dit que je devrais invoquer le Règlement au sujet d'une remarque qu'a faite le secrétaire parlementaire.

En tant que député chevronné, il sait qu'il est interdit de signaler le fait qu'un député est absent à un moment particulier. Je suis simplement disparu quelques instants derrière le rideau. Je pouvais entendre tout ce que disait le député. Je suis probablement l'une des rares personnes au Canada qui pourraient lui répéter maintenant ce qu'il a dit. J'espère qu'il s'excusera à la Chambre parce qu'il sait qu'il a enfreint le Règlement en disant ce qu'il a dit.

• (1740)

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai fait cette remarque. Je reconnais que nous ne devons pas signaler l'absence d'un député, mais il a tellement insisté pour entendre les progrès que nous faisions que j'ai été un peu surpris de le voir quitter la Chambre.

M. Brewin: Je demanderais au secrétaire parlementaire de faire un peu mieux que cela, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécie la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. Je donne à nouveau la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

[*Traduction*]

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui pour appuyer la motion du député. Je suis quelque peu surprise par certaines des observations formulées parce que, sauf erreur, la Chambre souscrit tout à fait à cette motion.

Dans cet esprit, nous voulons défendre cette motion, car le gouvernement prend certainement ces questions très au sérieux. Un groupe de travail sur les femmes purgeant des peines fédérales à joué un rôle important dans nos efforts tendant à améliorer la prestation de services correctionnels aux autochtones. Il s'agissait d'un projet mené de concert par le secteur public et le secteur du bénévolat.

Ce groupe de travail était composé de deux comités: un comité directeur et un comité de travail coprésidé par des représentants du Service correctionnel du Canada et de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Comme mon collègue le sait probablement, ce groupe de travail était formé de femmes purgeant des peines fédérales et de représentants d'un certain nombre de groupes de femmes autochtones et d'un éventail d'organismes gouvernementaux. Le groupe de travail a publié en avril 1990 son rapport qui, je le répète, a beaucoup influencé la position du gouvernement.

Il y a à l'heure actuelle environ 260 femmes purgeant des peines fédérales qui sont incarcérées à divers endroits au Canada. Mon collègue n'ignore pas que le nombre total de détenus de sexe féminin est généralement assez stable, et que les femmes représentent environ 2 p. 100 de tous les détenus purgeant une peine fédérale. De ce groupe, environ 15 p. 100 sont des femmes autochtones. Plus précisément, selon les dernières statistiques que j'ai en main, 46 femmes autochtones purgent une peine.

À n'importe quel moment, il y a environ 200 femmes qui profitent du programme fédéral de supervision de la mise en liberté communautaire. Près de 50 p. 100 de toutes les femmes qui ont reçu une sentence fédérale sont emprisonnées au seul pénitencier fédéral pour femmes, situé à Kingston. La plupart des autres femmes purgent leur peine dans des établissements provinciaux, dans le cadre d'un échange fédéral-provincial de prestation de services.

En outre, depuis mars 1990, 11 femmes qui purgent des peines fédérales ont mérité le privilège d'être incarcérées dans un établissement à sécurité minimale et se trouvent dans un nouvel établissement à sécurité minimale qui est également situé à Kingston.

Les autochtones, peu nombreuses, sont désavantagées parce que de vieux problèmes ne sont pas encore réglés à la prison fédérale pour femmes de Kingston. Plusieurs, par exemple, sont coupées de leur famille, de leur culture, de leur communauté. Comme leurs congénères détenus dans les prisons pour hommes, beaucoup de détenues autochtones viennent des provinces des Prairies. Elles souffrent déjà de l'isolement culturel. Emmenées loin de leur collectivité, leur isolement grandit. Leur séparation culturelle de la majorité des autres détenues qui sont blanches suscite de nombreux problèmes.

Parce que la prison pour les femmes a été conçue à l'origine comme établissement à sécurité maximum, il faut y organiser la détention à de multiples niveaux de sécurité. Il en résulte un surclassement d'un grand nombre de femmes. Elles ont moins de chances de profiter d'autres programmes et installations communautaires que ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers de surveillance. L'établissement à sécurité minimum pour les femmes règle une partie de ces problèmes, surtout celui de l'isolement géographique. Il se trouve aussi à Kingston, comme la prison pour les femmes, et ne peut recevoir que 11 détenues. C'est donc dire que le besoin est criant.

Il manque aussi des programmes et services qui répondent aux exigences particulières des femmes. Le groupe d'étude a constaté que les sévices corporels et sexuels font partie du passé d'un grand nombre de détenues dans les établissements fédéraux, et que l'incidence est plus élevée dans le cas des femmes autochtones.

Une proportion de 90 p. 100 des délinquantes autochtones ont dit aux membres du groupe d'étude avoir souffert de sévices au cours de leur vie, la plupart d'entre elles pendant de longues périodes. Le taux correspondant était de seulement 61 p. 100 chez les femmes non autochtones. En outre, la proportion de femmes autochtones qui ont dit avoir été victimes d'agressions sexuelles était de 61 p. 100 comparativement à 50 p. 100 de la population non autochtone. Beaucoup de ces femmes ont demandé à suivre une thérapie pour surmonter ces problèmes.

Bien peu de services sont offerts dans les établissements provinciaux à celles qui ont subi des sévices ou qui ont été sexuellement exploitées, ce qui défavorise les femmes qui purgent des peines fédérales et qui résident dans ces établissements en vertu d'un échange de services avec les provinces, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. De plus, les femmes autochtones souhaitent vraiment avoir accès à des programmes qui tiennent compte de leur culture—elles en ont besoin—et qui puissent les aider à surmonter de telles expériences.

Les programmes actuels comportent aussi des inéquités qui entraînent l'incarcération dans des établissements provinciaux de femmes qui purgent des peines fédérales. La conception de ces établissements ne tient pas compte des besoins des personnes condamnées à de longues peines d'emprisonnement, de gens qui y seront pour de longs séjours. Il n'y existe aucun programme qui puisse faciliter l'éventuelle réintégration de ces femmes dans la

société. Il y a peu de programmes visant à préparer efficacement ces femmes à leur libération.

Il est aussi quelque peu démoralisant pour les femmes devant purger de longues peines d'emprisonnement d'être incarcérées dans des établissements provinciaux avec des contrevenantes qui n'y sont que pour une brève période. Cet écart entraîne la rupture d'amitiés au moment même où elles commencent. Cette rupture augmente la pression qui est exercée sur les femmes qui purgent des peines fédérales. De plus, ces établissements libèrent continuellement des femmes ayant reçu une sentence plus courte ce qui réduit la possibilité de créer des liens d'amitié.

Dans son rapport, le groupe de travail a présenté des recommandations. Entre autres, il a proposé de fermer les prisons pour femmes et d'établir quatre établissements fédéraux régionaux pour les femmes purgeant des peines fédérales. Il a aussi proposé d'établir une maison d'accueil où des femmes autochtones pourraient choisir de purger leur peine.

Cette maison d'accueil serait conçue de concert avec des autochtones et fonctionnerait dans une perspective culturelle unique qui mettrait l'accent sur le leadership spirituel ainsi que sur les éléments culturels propres à la modélisation de rôles. Les services seraient assurés par des professionnels connaissant bien les traditions et les cultures autochtones. Enfin, la maison d'accueil répondrait aux préoccupations exprimées par de nombreuses contrevenantes autochtones qui soutiennent qu'elles n'ont pas affaire à des gens qui comprennent leur culture et qui sont capables de répondre à leurs besoins particuliers, sans compter qu'elles ne peuvent parler à l'aise des mauvais traitements qu'elles ont subis ou de l'exploitation sexuelle dont elles ont été victimes.

Ainsi, la maison d'accueil offrira les services suivants aux délinquantes autochtones: un lieu sûr pour les femmes d'origine autochtone, une attitude bienveillante envers la vie familiale et communale, une confiance dans la planification individualisée et propre à chacune, pour que les personnes soient traitées comme telles et non comme des numéros, une compréhension du rôle bénéfique des enfants qui, dans les cultures autochtones, sont considérés comme étant plus près du monde spirituel et, en outre, la fierté d'avoir survécu à des antécédents et des expériences personnelles difficiles.

La maison d'accueil répondra également aux préoccupations des femmes autochtones à l'égard des questions de racisme. Les programmes destinés aux autochtones devraient tenir compte des cultures et des expériences spirituelles des détenues sous responsabilité fédérale qui estiment avoir été victimes de marginalisation et de l'érosion de leur culture au milieu de la société canadienne non autochtone.

• (1750)

Le 26 septembre, le solliciteur général a annoncé la réponse du gouvernement aux recommandations du groupe de travail sur les détenues sous responsabilité fédérale. À mon avis, les Canadiens peuvent être très fiers de savoir que, dans sa réponse, il appuyait pleinement les recommandations principales du groupe de travail.

Le gouvernement s'est engagé à faire construire d'ici quatre ans de nouvelles installations correctionnelles régionales pour les femmes. Entre-temps, le Service correctionnel du Canada s'engage à mettre en oeuvre les recommandations à court terme qui ont également été présentées par le groupe de travail et qui visaient à améliorer les conditions dans les prisons pour femmes.

Les recommandations visant à supprimer les transfèrements des femmes à partir d'établissements correctionnels provinciaux seront mises en oeuvre. La recommandation portant sur la présence quotidienne, dans la prison pour femmes, d'une aînée autochtone chargée de répondre à leurs besoins spirituels, a été partiellement mise en oeuvre. Le Service correctionnel est également en voie d'appliquer des mesures comme le financement de visites auprès de la famille et des communications téléphoniques accrues sans frais supplémentaires pour les détenues.

Cette mesure sera particulièrement importante pour les femmes autochtones et leur sera d'une aide précieuse car, comme je l'ai souligné, la plupart d'entre elles sont gravement isolées de leur famille, de leur localité et de leur culture sur le plan géographique.

Enfin, la recommandation dans laquelle on demande la présence d'un agent national de liaison autochtone a déjà été mise en oeuvre avec succès. Cet agent facilite, dans tout le Canada, le partage de renseignements et aide les femmes autochtones à garder contact avec leur famille, leur culture et leur localité.

Encore une fois, nous voudrions appuyer la motion du député d'en face et dire que nous souscrivons sans réserve à toutes les mesures qui peuvent adoucir les souffrances des femmes autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je suis très heureux également de pouvoir faire quelques observations sur cette motion et d'annoncer que j'en appuie le principe. Je partage les souhaits du député de Victoria, comme la plupart des députés, sinon tous, des deux côtés de la Chambre, au sujet de la mise en oeuvre des changements que va apporter le Service correctionnel du Canada, afin de devenir plus efficace et d'être mieux en mesure d'améliorer les services de réadaptation des détenus des deux sexes et de toutes les races.

La question que soulève cette motion est importante et même s'il est évident que je vais être plus positif que le député de Victoria au sujet de ce qui s'est fait à propos des recommandations du groupe de travail, nous sommes tous les deux d'accord pour dire qu'il y a encore du travail à faire.

J'ai également revu mes notes très soigneusement pour ne pas dépasser le temps qui m'a été imparti, mais comme je vois que ce temps a été quelque peu réduit je vais vous donner ma conclusion d'abord, pour être sûr de la donner, et je développerai mes arguments ensuite.

La conclusion que je voudrais donner c'est qu'il y a eu une évolution sensible des services pour les détenus autochtones depuis deux décennies, mais qu'il y a encore des choses troublantes. Il y a notamment le fait que moins de détenus autochtones se voient libérés sur parole par la Commission des libérations conditionnelles. Ensuite, lorsque les autochtones bénéficient d'une libération conditionnelle, c'est généralement plus tard que les autres détenus. Troisièmement, les autochtones voient plus fréquemment que les autres leur libération conditionnelle révoquée.

Ce sont des choses qui nous préoccupent, mais je pense que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Service correctionnel du Canada, a pris et continuera de prendre toutes les mesures possibles pour mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur les autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux.

J'ai dit que j'appuyais le principe de la motion. Je pense qu'il en est de même du gouvernement fédéral et du Service correctionnel du Canada, qui ont déjà pris des dispositions pour donner suite à la plupart des recommandations au cours de cette année financière. J'ai bien dit la plupart d'entre elles, car certaines, celles qui concernent l'action positive, le recrutement et le perfectionnement du personnel ainsi que l'adaptation statistique de tests de diagnostic psychométriques à l'intention des autochtones, ainsi que celles qui supposent la participation d'autres organismes, nécessiteront une mise en oeuvre progressive qui s'échelonnera au-delà de l'année financière en cours.

Le député de Victoria a, comme moi, participé aux travaux du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général. Nous avons, entre autres choses, étudié l'énoncé de la mission du Service correctionnel. Pour ceux qui n'en ont pas entendu parler ou qui ne l'ont pas lu, j'aimerais en toucher quelques mots.

Dans son énoncé de mission, le Service correctionnel reconnaît sa responsabilité à l'égard de tous les contrevenants, y compris les autochtones. Il reconnaît aussi comme sa deuxième valeur fondamentale le fait que le contrevenant a le potentiel de vivre comme un citoyen respectueux des lois.

L'énoncé de mission fait aussi état d'un objectif stratégique qui est lié à cette deuxième valeur fondamentale et qui vise à assurer que le SCC réponde bien aux besoins des contrevenants qui sont des femmes et des autochtones.

Bien d'autres objectifs qui sont exposés dans le plan stratégique du SCC pour la période de 1990-1991 à 1992-1993 revêtent aussi une importance particulière, si l'on veut répondre aux besoins des contrevenants autochtones. Ils concernent tous la question dont nous sommes saisis. Les voici:

> 1.2 s'assurer que les délinquants comprennent les politiques et les procédures qui les concernent et qu'ils puissent facilement les consulter
>
> 2.3 offrir des programmes pour aider les jeunes délinquants à s'améliorer et pour augmenter ainsi leurs chances de réintégrer la société en tant que citoyens respectueux des lois;
>
> 2.4 s'assurer que les délinquants ont une occupation productive et ont accès à diverses occasions de travailler et de s'instruire pour satisfaire leurs besoins d'épanouissement et de perfectionnement personnel;
>
> 2.6 s'assurer que les nécessités du service entrent en ligne de compte dans les décisions en matière de placement et de transfert;
>
> 2.7 s'assurer que le risque présenté par le délinquant est pris en considération dans la prise de décisions, surtout dans les questions

relatives à la réduction de la sécurité et aux libérations conditionnelles;

3.8 offrir au personnel des possibilités de formation et de perfectionnement basées sur la réalisation de notre mission, développer pleinement son potentiel et mettre l'accent sur l'aptitude aux relations interpersonnelles, l'esprit d'initiative et le respect pour les caractéristiques et les besoins de chaque délinquant.

Le deuxième objectif du service mentionné dans le plan est le suivant:

Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes pour répondre aux besoins particuliers des femmes incarcérées dans les prisons fédérales, des délinquants autochtones, des délinquants violents, des agresseurs sexuels, des délinquants déséquilibrés et de ceux qui purgent de longues sentences et pour réduire les risques de récidive.

Les projets innovateurs et les services améliorés pour les délinquants autochtones ont été mis sur pied pour réaliser ces objectifs stratégiques du service.

Ces objectifs ne répondent pas à toutes les recommandations contenues dans le rapport d'avril 1989, mais il importe que la Chambre et tous ceux qui s'intéressent aux recommandations et à leur influence sur le Service correctionnel sachent qu'ils existent. Ce sont les objectifs officiels du Service correctionnel, ils ont été rédigés cette année et ils montrent qu'on donne suite aux recommandations du comité et qu'elles influencent les programmes.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement fédéral et le Service correctionnel du Canada ont déjà pris des mesures pour appliquer la majorité de ces recommandations au cours de l'année financière actuelle, grâce à un plan national de mise en oeuvre accélérée. Le plan comporte les cinq objectifs suivants:

augmenter les programmes destinés aux détenus autochtones pour les aider à se préparer avec succès à leur libération conditionnelle;

augmenter le taux de mise en liberté conditionnelle totale pour les délinquants autochtones;

augmenter le pourcentage de délinquants autochtones qui purgent avec succès une partie de leur peine en libération conditionnelle;

augmenter la participation des autochtones et des organismes autochtones à la réalisation des programmes;

et recueillir des données exactes sur les délinquants autochtones et sur leur participation aux programmes.

Avant d'être élu à la Chambre, mon expérience personnelle avec le Service correctionnel fédéral se limitait à l'établissement à sécurité moyenne de Bowden et, bien sûr, aux reportages de la presse sur les autres établissements. Depuis que j'ai été élu et nommé au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, j'ai eu l'occasion de me renseigner sur le Service correctionnel d'une façon différente et plus complète, du moins je l'espère. Je connais toujours mieux l'établissement de Bowden que les autres.

Je voudrais citer deux articles de journaux récents comme exemples de la réussite de tentatives visant à améliorer les programmes correctionnels. D'abord, le 9 octobre, un article est paru dans l'*Advocate* de Red Deer sous le titre *Spirits soar at prison powwow*. Cet article décrivait un pow-wow tenu au cours de la semaine de l'Action de grâces à l'établissement de Bowden. L'auteur de l'article disait que le moral des détenus autochtones s'en est trouvé remonté et que le pow-wow leur a donné l'occasion de réfléchir, d'assimiler et de commencer à se rétablir. Sur le terrain de l'établissement de Bowden, les détenus ont érigé un tipi, des lieux saints et une tente à suerie, où ils ont tenu le rituel de la suerie deux fois par mois. Dans l'édition de vendredi dernier du même journal, on annonçait l'octroi d'une subvention du gouvernement fédéral à l'établissement, pour une journée de sensibilisation aux questions autochtones afin de lutter contre le racisme et de donner au personnel une meilleure compréhension des autochtones et de leur culture.

Dans les établissements correctionnels, il est important de répondre aux besoins particuliers des contrevenants et de certains groupes d'entre eux afin de maximiser les chances de réinsertion sociale. Comme les contrevenants autochtones font partie d'un groupe défavorisé, ce problème rend plus difficiles l'adaptation des programmes à leurs besoins et leur réinsertion à titre de citoyens respectueux des lois.

• (1800)

La mise en oeuvre de services d'anciens aînés et de services de liaison autochtones a marqué le point de départ de la programmation adaptée aux besoins des autochtones et un point tournant en matière de contrevenants autochtones. Ils sont maintenant devenus. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'interviens au sujet d'une réponse qu'on a donnée à une question que j'avais posée à peu près à l'époque où le député de Victoria a présenté sa motion.

J'avais demandé alors à la ministre de la Justice, qui avait reçu le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne pour 1989, si elle donnerait suite à la recommandation du président de cette commission. Le président de la Commission canadienne des droits de la personne avait effectivement proposé d'instituer une commisson royale, aussi importante que la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, pour examiner les relations entre autochtones et non-autochtones au Canada. La ministre m'avait répondu, à l'époque, qu'il n'entrait pas dans ses attributions d'instituer une commission royale. Une telle décision relevait du premier ministre et de son gouvernement.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que le rapport de 1988 du président de la Commission canadienne des droits de la personne avait fait état de la situation des autochtones au Canada. Le président de la Commission canadienne des droits de la personne avait indiqué que l'égalité des chances promise, qui est au coeur même des droits de la personne au Canada, contrastait brutalement avec les conditions de vie de nombreux autochtones. Le président de la commission parlait de scandale national à propos du traitement réservé aux autochtones canadiens. Il demandait aux Canadiens d'instituer une commission royale qui serait chargée d'enquêter sur les relations entre le Canada et ses citoyens autochtones, une commission de l'ampleur de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui a posé les jalons du débat linguistique et culturel entre les deux peuples dominants de notre société.

Au moment de présenter son rapport pour l'année 1989, le président de la Commission canadienne des droits de la personne est revenu à la charge en rappelant à la Chambre des communes qu'on avait fait peu de choses ou presque rien pour améliorer le sort des autochtones du Canada. Il a parlé des conditions de vie de nos autochtones. À ceux qui croient que la partie est gagnée, le président de la Commission canadienne des droits de la personne a rappelé qu'un simple coup d'oeil aux statitiques suffit pour se rendre compte de la brutale vérité qu'elles cachent. Certains indicateurs sociaux révèlent peut-être certaines améliorations, mais les conditions de vie des autochtones sont encore bien loin de ce qu'on est en droit d'espérer au sein de la société canadienne en général.

Le président de la commission a déclaré qu'on aurait tort de croire que de telles conditions de vie n'ont rien à voir avec les droits de la personne. S'il existe un domaine qui est loin d'être un sujet de fierté pour le Canada au sein de la communauté internationale, un domaine où on a le droit de nous accuser de manquer à nos obligations, c'est bien celui de nos relations avec les autochtones. Encore une fois, il s'est adressé aux Canadiens, au Parlement du Canada et au gouvernement du Canada: «C'est pour cette raison que nous avons suggéré qu'une enquête approfondie sur les problèmes, modelée sur l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme d'il y a 25 ans, pourrait aider à faire émerger un consensus sans servir de prétexte pour retarder des déblocages importants».

Encore une fois, le président de la Commission canadienne des droits de la personne a exhorté le Parlement et le gouvernement à prendre des mesures pour mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les rapports entre les peuples autochtones et la société dominante.

• (1805)

Il y a tout juste quelques jours, le 21 septembre, presque dans un geste de désespoir et de frustration faisant suite à la crise d'Oka, le commissaire aux droits de la personne, Max Yalden, a rendu public un rapport au Parlement où il s'adressait à nouveau au gouvernement du Canada: «Les progrès sont trop lents et trop modestes et très peu, sinon rien du tout, a été fait». Il demandait au gouvernement du Canada de créer une commission royale d'enquête sur les rapports entre les peuples autochtones du Canada d'une part et le gouvernement et les Canadiens d'autre part. Encore une fois, rien n'a été fait.

Je suis inquiet car je crois qu'en raison de la réponse donnée aux recommandations de créer une telle commission, les peuples autochtones du Canada se sentent toujours plus frustrés et ils ont de plus en plus le sentiment que le Canada n'accorde aucune importance à leurs problèmes. En fait, ils voient le premier ministre du Canada tergiverser au sujet de cette commission d'enquête. À un certain moment, il s'en est servi comme d'une carotte devant les chefs du Manitoba pour les convaincre de faire taire Elijah Harper qui, à l'assemblée législative de sa province, a dit non à l'Accord du lac Meech. Plus tard, il s'en est servi pour punir les autochtones. Lorsque l'Accord du lac Meech est mort, il a dit:

«Vous en êtes les responsables. Par conséquent, vous n'aurez pas de commission royale d'enquête.»

Lors du congrès des premières nations tenu en Colombie-Britannique, il a parlé ou de mettre sur pied un processus de négociation des revendications territoriales dans cette province ou de former une commission royale d'enquête, mais les peuples autochtones de la province lui ont dit qu'ils voulaient les deux. Ils ne voulaient pas que le choix d'une option compromette l'autre.

Plus récemment, nous avons entendu Lowell Murray déclarer: «Non, cette commission royale ne verra pas le jour avant que la commission Spicer dépose son rapport le 1er juillet.»

Il est temps de mettre fin à la manipulation. Il est temps que le gouvernement forme une commission d'enquête. Il est évident que les problèmes doivent être examinés par une commission royale d'enquête. Les peuples autochtones et les autres Canadiens le réclament. Quand le gouvernement écoutera-t-il le peuple canadien et fera-t-il ce qu'il dit?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les questions soulevées par la Commission canadienne des droits de la personnes sont des questions graves qui préoccupent le gouvernement fédéral.

Comme le député l'a fait remarquer, le rapport recommande la création d'une commission royale qui serait conçue sur le modèle de la commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme d'il y a 25 ans.

Le premier ministre a déclaré à la Chambre, le 25 septembre 1990, que le gouvernement, de concert avec les chefs autochtones, était à préparer un programme traitant les questions qui touchent les peuples autochtones du Canada. Le premier ministre a donné un aperçu des plans du gouvernement visant la préservation du statut particulier qui est conféré aux Premières nations du pays, élaborés à partir des droits des autochtones et des traités reconnus par la Constitution.

Le programme comportera quatre volets: les revendications territoriales, les conditions économiques et sociales dans les réserves, les relations entre les groupes autochtones et les gouvernements et enfin, les préoccupations des peuples autochtones dans la vie moderne. L'un des éléments fondamentaux de ce programme est l'apport de modifications à la Loi sur les Indiens, en vue d'accroître les droits des autochtones en matière d'autonomie gouvernementale, dans le contexte de la Constitution canadienne.

Cependant, actuellement, bien des ministères de ce gouvernement travaillent déjà sur des sujets ciblés par la Commission des droits de la personne. Entre autres, le ministère du Solliciteur général, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de la Justice se penchent, ensemble et séparément, sur les questions des droits des autochtones, de la justice appliquée aux autochtones et du gouvernement autonome, ainsi que sur d'autres sujets importants dans la vie des Canadiens, tant autochtones que non autochtones.

Depuis 1977, le ministère de la Justice a financé, de concert avec les provinces et les territoires, le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones. Ce programme a pour but de venir en aide aux autochtones aux prises avec la justice pénale, et de sensibiliser les personnes qui travaillent dans ce milieu aux valeurs, aux coutumes et aux conditions socio-économiques des autochtones.

Dans la plupart des cas, le programme est administré par un organisme autochtone qui varie d'une province à l'autre. En Colombie-Britannique par exemple, ce programme est dirigé par la *Native Court Worker and Counselling Association*, alors qu'en Ontario, ce sont les centres d'accueil qui en sont responsables.

En juin 1990, la ministre de la Justice a rencontré ses homologues provinciaux et territoriaux, et tous ont accepté d'organiser conjointement un conférence nationale sur l'administration de la justice en milieu autochtone. Cinquante p. 100 des participants seront des autochtones. La conférence sera coparrainée par le Yukon puisque c'est le ministre de la Justice de ce territoire qui a eu l'idée de tenir une telle rencontre.

• (1810)

La commission d'enquête Marshall a également formulé plusieurs recommandations au sujet du traitement accordé par le régime de justice pénale aux autochtones de la Nouvelle-Écosse. Depuis la publication du rapport, des fonctionnaires du gouvernement travaillent de concert avec des représentants de la province et des Micmac pour donner suite à ces recommandations.

Le député doit reconnaître que le gouvernement fédéral a démontré, par ces initiatives et autres, qu'il s'intéresse de très près aux problèmes auxquels sont confrontés les autochtones au Canada, et qu'il a l'intention de continuer de le faire.

L'ajournement

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai soulevé plusieurs questions à propos de la TPS et de ses répercussions sur les Canadiens à faible revenu.

Au cours des derniers mois, nous avons entendu le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social répéter à maintes reprises que les familles ayant un revenu de 30 000 $ ou moins seront, en fait, avantagées par la taxe sur les produits et services. Cette affirmation peut être attaquée à plusieurs titres. En fait la TPS n'aidera en aucune façon les familles à revenu faible et moyen. C'est pourquoi, naturellement, environ 80 p. 100 des Canadiens veulent qu'on renonce à cette taxe et qu'on établisse un régime d'imposition équitable dans notre pays.

En parlant des avantages de la TPS pour les Canadiens à faible revenu, les ministériels font souvent allusion au crédit d'impôt au titre de la TPS comme à la mesure qui libère ce groupe du fardeau de cette taxe. Ce n'est, naturellement, pas le cas. Le crédit d'impôt n'est que partiellement indexé sur le taux d'inflation, tout d'abord, ce qui signifie que sa valeur réelle diminuera chaque année et que le seuil de revenu pour recevoir ce crédit baissera aussi. Au fil des années, de moins en moins de familles auront droit à ce crédit et celles qui y auront droit recevront moins d'argent.

Si le gouvernement voulait vraiment utiliser le crédit d'impôt au titre de la TPS pour aider les plus défavorisés, il l'aurait indexé complètement sur le taux d'inflation. En ne le faisant pas, le gouvernement indique clairement aux Canadiens à faible revenu qu'ils supporteront une plus lourde charge fiscale dans les années à venir. Ils paieront plus d'impôt dans l'avenir et ils recevront moins de crédit d'impôt au titre de la TPS.

Un autre problème que présentent les crédits d'impôt au titre de la TPS, c'est qu'en gagnant moins, une personne ne reçoit pas nécessairement un crédit plus élevé. Autrement dit, ceux qui ont moins d'argent ne seront pas forcément dédommagés davantage. Par exemple, une personne seule qui gagne 6 000 $ a droit à un crédit d'impôt de 190 $. Une personne seule qui gagne de 14 000 à 24 000 $ a droit à un crédit d'impôt de 280 $. Quel que soit le cas, il est évident que cela ne dédommagera pas les Canadiens de l'augmentation des coûts due à la TPS.

Vraisemblablement, on donne à ceux qui ont les revenus les plus modestes un crédit au titre de la TPS moins élevé parce qu'ils dépenseront, en fait, une plus petite partie de leur revenu pour acheter des produits et des services imposables. Mais ils dépenseront une plus grande proportion de leur revenu pour acheter ces produits et ces services imposables. Plus le revenu d'une personne est faible, plus grande sera la proportion que cette personne dépensera pour acheter des produits et des services essentiels.

Les personnes au revenu modeste ne peuvent pas se permettre le luxe de mettre de l'argent de côté dans des comptes d'épargne libres d'impôt comme les REER. Les Canadiens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ne vont pas être des épargnants. En fait, compte tenu de la politique régressive du gouvernement, y compris la réduction des allocations familiales et des paiements de transfert aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire, le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada en ce qui concerne la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, et la privatisation et la réduction des prestations du Régime d'assurance-chômage, peu de Canadiens ordinaires seront en mesure d'épargner le moindrement.

Et pourtant, il y a une autre cause d'inquiétude au sujet de l'efficacité du crédit au titre de la TPS étant donné qu'un certain nombre de gouvernements provinciaux ont fait savoir qu'ils allaient peut-être considérer le crédit comme un revenu et donc le réclamer aux bénéficiaires de l'assistance sociale. Autrement dit, beaucoup d'assistés sociaux, qui sont les plus pauvres parmi les pauvres, ne bénéficieront d'absolument aucune protection contre cette taxe régressive qu'est la TPS.

Le ministre des Finances, entre autres, a fait savoir à la Chambre et ailleurs qu'il encouragerait vivement les gouvernements provinciaux à ne pas priver ainsi les pauvres de leur crédit au titre de la TPS. Mais le gouvernement n'a pris aucun engagement ferme et absolu de s'assurer que cela ne se produira pas. Il doit s'engager immédiatement à empêcher ses cousins idéologiques et les gouvernements conservateurs provinciaux de mettre la main sur le maigre crédit au titre de la TPS des plus pauvres parmi les Canadiens.

Monsieur le Président, cela pose un problème particulier en Alberta et chez moi, en Sakatchewan, car les gouvernements de ces deux provinces n'ont pas encore précisé qu'ils n'ont pas l'intention de s'emparer du crédit au titre de la TPS des assistés sociaux, ce qui laisse entendre qu'ils y songent sérieusement.

On prête en outre beaucoup d'autres avantages à la miraculeuse TPS. Le ministre des Finances nous dit que beaucoup de produits coûteront en fait moins cher lorsque la TPS sera en vigueur. Il a cité l'exemple des machines à laver, des sécheuses et des voitures neuves. Ces articles ne figurent habituellement pas dans le budget des familles à faible revenu. Si elles ont le moindrement les moyens d'acheter une voiture, les familles à faible revenu vont acheter des voitures d'occasion qui seront maintenant taxées sous le régime de la taxe sur les produits et services. Il est difficile de s'imaginer comment

cette taxe sur les produits et services profitera aux familles à faible revenu.

• (1815)

De plus, les déclarations du ministre qui nous assure que certains articles coûteront moins cher sous le régime de la taxe sur les produits et services à cause de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants, reposent sur l'hypothèse que les fabricants feront répercuter cette économie sur le consommateur. Or, nous avons entendu maintes fois parler de fabricants qui disent n'avoir aucune intention de répercuter cette économie sur les prix. Nous verrons au contraire les prix de nombreux articles augmenter simplement de 7 p. 100 à compter du 1er janvier 1991, si la TPS est effectivement mise en application.

Que dire du moment choisi pour la mettre en application? Le Canada se trouve présentement en période de récession, et les gouvernements d'un bout à l'autre du pays ont des budgets déficitaires et tentent en même temps de réduire les déficits. La façon dont ils tâchent de le faire va inévitablement nous conduire à des compressions budgétaires dans les programmes d'assistance sociale, de services de santé, d'enseignement postsecondaire et le reste. Voilà le genre de compressions budgétaires que nous avons vues de la part du gouvernement conservateur actuel et des gouvernements conservateurs provinciaux.

Pendant une récession, une période où les Canadiens à faible revenu ont le plus besoin de filets de sécurité sociale, il semble qu'ils seront réduits, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Le gouvernement a reconnu, mais grandement sous-estimé, l'effet inflationniste de la TPS. Alors qu'il sera encore plus difficile à tous les Canadiens de joindre les deux bouts à cause de cette taxe, ce sont encore une fois les Canadiens à faible revenu qui seront le plus durement frappés. S'ils ont la chance d'avoir un emploi, les Canadiens à faible revenu occuperont très probablement un emploi non syndiqué, à temps partiel et temporaire. Ils n'ont aucun pouvoir de négociation avec leur employeur ou avec le gouvernement pour faire indexer leurs salaires ou, s'ils sont assistés sociaux, pour obtenir des chèques d'aide sociale indexés sur l'inflation. Le dernier exemple de cette situation est le crédit pour TPS partiellement indexé, une piètre compensation pour les pauvres, étant donné les graves difficultés que leur causera la TPS. Le crédit qu'ils recevront se trouvera de plus en plus dépassé par l'inflation.

En terminant, les Canadiens ont demandé une réforme fiscale, mais ils n'ont pas demandé la TPS. La TPS n'est manifestement pas ce qu'ils ont à l'esprit. Lorsqu'ils parlent d'une réforme fiscale, ils veulent un régime d'impôt équitable où les nantis paient davantage. Les plus riches, qui profitent de toutes les échappatoires fiscales, devraient payer leur juste part. Les 118 700 sociétés rentables qui n'ont pas payé d'impôt l'an passé devraient aussi payer leur juste part. La TPS est régressive et elle fait le plus de tort aux Canadiens à faibles revenus. Ce n'est pas juste qu'une mère qui vit de l'assistance sociale et qui gagne 6 000 dollars par année paie 7 p. 100 comme un directeur de société qui en gagne 200 000.

Pour terminer, il est temps que le gouvernement tienne compte des inquiétudes des familles canadiennes en les aidant au lieu de les punir parce qu'elles sont moins riches. Le fait de ne pas pouvoir nourrir leurs enfants convenablement les punit déjà assez. Nous savons tous qu'un enfant sur quatre ne mange pas à sa faim en Saskatchewan. Il est temps que le gouvernement décide de mettre en place un régime fiscal juste et qu'il renonce à la taxe sur les produits et services.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas attendu la harangue du député de Saskatoon—Clark's Crossing pour instaurer une fiscalité plus juste.

Nous nous sommes appliqués à éliminer les privilèges dont jouissaient les gens fortunés et qui leur permettaient de payer moins d'impôt. C'est ainsi que les Canadiens qui occupent les paliers supérieurs de revenu et les entreprises rentables paient dorénavant des impôts plus en rapport avec leurs gains.

Tout d'abord, au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous avons substitué aux exonérations et à de nombreuses déductions des crédits d'impôt de façon à améliorer la fiscalité, et nous avons réduit, voire éliminé complètement, de nombreux allégements fiscaux spéciaux. Nous avons fait de même dans le cas de l'impôt sur le revenu des sociétés, et nous avons élargi l'assiette fiscale de façon à ce que toutes les sociétés rentables paient de l'impôt.

Dans son budget de 1989, le gouvernement a annoncé son intention d'imposer une nouvelle taxe importante sur les sociétés dont le capital social dépasse 10 millions de dollars. À compter du 1er janvier 1991, les grandes entreprises verront cette taxe augmenter de 15 p. 100. Le gouvernement a instauré cette taxe pour s'assurer que les grandes entreprises assument leur juste part du fardeau fiscal.

La TPS que le gouvernement propose vise à rendre la fiscalité dans notre pays encore plus juste. Elle rendra la répartition du fardeau fiscal plus progressive.

Nos concitoyens fortunés paieront leur juste part. Ils ne pourront pas échapper à la TPS. Comme ils consomment davantage, ils seront ainsi appelés en moyenne à payer plus de taxe de vente. Grâce au crédit de la TPS, les

familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ par année disposeront de plus de revenus après impôt qu'à l'heure actuelle. Pour les trois quarts, il s'agit de familles âgées ou monoparentales. En tout, quelque 8,7 millions de familles et de particuliers toucheront des chèques de crédit.

• (1820)

Par ailleurs, les économiquement faibles verront leur fardeau allégé davantage du fait que les produits alimentaires de base et les loyers d'habitation ne seront pas assujettis à la TPS.

Avant que le gouvernement actuel n'inaugure le crédit remboursable pour la taxe de vente en 1986, les économiquement faibles au Canada consacraient au paiement de la taxe de vente fédérale une bien plus forte tranche de leur revenu que les gens fortunés. Depuis 1986, le crédit pour taxe de vente fédérale a été haussé à trois reprises. Suite à la mise en application de la TPS, le crédit remboursable pour la taxe de vente augmentera encore une fois en même temps que la valeur monétaire du crédit, et le seuil du revenu permettant de recevoir le crédit sera haussé. Ainsi, les gagne-petit paieront une bien plus faible proportion de leur revenu que les gens fortunés.

D'autre part, le député a déclaré que les entreprises ne feront pas profiter leurs clients de l'épargne qu'elles auront pu réaliser par suite de l'abolition de la taxe de vente actuelle que la TPS vise à remplacer.

M. Dingwall: C'est tout à fait exact. Je vois un nez qui s'allonge.

Mme Browes: Le député a beau dire, certaines forces entreront en jeu pour s'assurer que les entreprises font bénéficier leurs clients de l'abolition de la taxe de vente actuelle.

Pour sa gouverne, le député aurait peut-être avantage à parcourir les pages 7 et 8 du rapport qu'a publié le Comité de la consommation et des corporations pour 1990 et où figurent le nom d'un certain nombre d'entreprises.

Depuis 1984, le gouvernement est intervenu avec énergie pour rendre la fiscalité de notre pays plus progressive. La TPS ne constitue qu'une autre étape vers une fiscalité plus juste.

LE PROJET SCOTIA SYNFUELS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la question que j'ai posée au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie le 20 novembre dernier.

Je lui avais demandé ce jour-là s'il accepterait de revenir sur sa décision de torpiller le projet Synfuels, décision qui a des répercussions sur les gens de l'est de la Nouvelle-Écosse.

Ce projet bénéficiait de nombreux appuis partout dans la province. Le 18 avril 1990, je crois, l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a même adopté une résolution multipartite. Il y avait très longtemps qu'elle ne l'avait fait. Même les socialistes et les conservateurs ont donné leur appui au Parti libéral de la Nouvelle-Écosse pour que soit réalisé le projet Synfuels, qui consiste essentiellement à combiner du charbon et du pétrole brut pour synthétiser un produit qui sera exporté dans divers pays et vendu à diverses entreprises comme combustible.

Malheureusement, le gouvernement du Canada a torpillé ce projet, comme le rapportait le *Chronicle Herald*, qui titrait le 16 novembre 1990: «Ottawa torpille le projet Synfuels».

Ce projet présente trois avantages principaux. J'espérais que le ministre, dans sa grande sagesse, et plus particulièrement les hauts fonctionnaires du ministère jugeraient bon de rencontrer les promoteurs du projet Synfuels pour s'entendre sur la marche à suivre pour que le projet soit réalisé.

Il faut dire que, en raison de notre situation géographique et des sources d'énergie limitées dont nous disposons pour le moment, nous sommes obligés, dans la région de l'Atlantique, de compter beaucoup sur le pétrole importé. Même que, depuis le milieu des années 50 et peut-être même avant, les gouvernements qui se sont succcédé à la tête de la province, ont dû adopter une politique énergétique qui favorise les ressources qu'on trouve à l'intérieur de la province, et miser sur elles non seulement pour créer des emplois, mais aussi pour garantir un approvisionnement stable, pour ainsi dire, en énergie pour les contribuables de cette province.

Si on utilisait le charbon dans le cadre du projet Scotia Synfuels ainsi que la technologie qu'on a déjà à notre disposition, on pourrait obtenir environ cinq barils de pétrole par tonne de charbon. C'est là un chiffre incroyable, monsieur le Président, étant donné les grandes quantités de pétrole importé que nous consommons en Nouvelle-Écosse.

Il y a un avantage manifeste pour tous les Canadiens, et surtout ceux de la région de l'Atlantique, en ce sens que nous dépendrions moins du pétrole étranger. Je n'ai pas à signaler au secrétaire parlementaire qui répondra à mes affirmations aujourd'hui la nécessité d'approvisionnements énergétiques stables partout dans notre merveilleux pays. On n'a qu'à voir la situation dans le golfe Persique où la stabilité des approvisionnements pétro-

liers dont dépendent de nombreuses régions du monde est certes remise en question. Bien entendu, l'augmentation marquée des prix énergétiques que cela entraîne inquiète tous les Canadiens.

• (1825)

Les avantages environnementaux de ce projet sont bien connus; les écologistes et ceux d'entre nous qui souhaitent une bonne politique publique pour les Canadiens vivant dans cette région du pays en ont fait la preuve.

Le charbon du Cap-Breton a une faible teneur en cendre, mais il est très riche en soufre. Il s'agit d'un charbon extrêmement tendre qui pourrait être utilisé très facilement dans le cadre de nouvelles technologies et de processus de transformation de ce charbon en un liquide utilisé par la suite à des fins énergétiques et à des fins domestiques. Il y a un avantage réel pour l'environnement.

L'expansion régionale serait stimulée. Ainsi que je l'ai déclaré le 20 novembre, que mes collègues l'avaient dit auparavant et que je l'ai, bien sûr, affirmé maintes fois à la Chambre, l'étape de la construction de ce projet entraînerait la création d'environ 500 emplois. Quelque 2 000 emplois découleraient directement et indirectement de ce projet. Vous pouvez donc constater, monsieur le Président, que sur le plan économique, la région de l'est de la Nouvelle-Écosse s'en trouverait bien favorisée.

Je veux faire remarquer au secrétaire parlementaire que, dans cette région de la province, le chômage est très élevé. En fait, selon les chiffres du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, il est d'environ 17,3 p. 100. Ceux d'entre nous qui ont l'honneur—et je dis bien l'honneur—de vivre dans cette région savent que le taux de chômage y est beaucoup plus élevé que 17 p. 100. En fait, les dirigeants municipaux de plusieurs localités de ma circonscription et notamment de Glace Bay diraient qu'il est plutôt de l'ordre de 30 et 40 p. 100.

Comparativement au projet Hibernia, qui coûterait 5,2 milliards de dollars aux contribuables, au projet Lloydminster, qui en coûterait 1,2 milliard de dollars, au projet OSLO, qui coûterait 4,1 milliards de dollars aux contribuables canadiens, non seulement le projet Synfuels serait avantageux des points de vue de la protection de l'environnement, du développement régional, de la création d'emplois directs et indirects, des travaux de construction et, évidemment, d'une dépendance réduite à l'égard du pétrole étranger, mais il ne coûterait que 400 millions de dollars.

Je serai le premier à admettre enfin que c'est effectivement là beaucoup d'argent. Il importe donc que le gouvernement fédéral mette au point de concert avec les principaux actionnaires du projet Synfuels un plan qui soit équitable pour lui comme pour ces actionnaires, mais qui soit surtout avantageux pour les Canadiens de la région de l'Atlantique et plus particulièrement de l'est de la Nouvelle-Écosse.

J'invite le très compétent secrétaire parlementaire à nous donner les assurances que les contribuables de cette région du pays méritent à très juste titre.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question soulevée par mon honorable collègue de Cape Breton—Richmond-Est au sujet du projet Scotia Synfuels.

Sous ses diverses formes, le projet Scotia Synfuels a été étudié et analysé par les représentants du gouvernement fédéral pendant près de 10 ans. Pendant les premières années de son développement, la proposition a joui de soutiens financier et technique d'un consortium dirigé par des intérêts du secteur privé qui possédaient la compétence nécessaire pour mener à bien le projet, le cas échéant. Avec le temps, les membres de ce consortium ont abandonné le projet pour des considérations d'ordre technique ou financier.

Pendant cette période, le gouvernement fédéral a investi environ 2 millions de dollars en partenariat avec le secteur privé au chapitre de mises à l'essai et d'études de la technologie liée au projet. Nous voulions travailler avec les parrains du projet pour voir si l'on pouvait développer un débouché viable et, ce faisant, utiliser les ressources humaines et naturelles de l'île du Cap-Breton.

Les mises à l'essai ont indiqué que la technologie est exploitable, mais qu'il faudrait effectuer des travaux d'ingénierie détaillés supplémentaires pour faire en sorte qu'une installation telle que proposée produise en fait la quantité et la qualité de combustible synthétique prévues. Les représentants des gouvernements fédéral et provincial ont rencontré les responsables du projet à maintes et maintes reprises au fil des ans afin de mener le projet à bonne fin. Comme vous pouvez le voir, monsieur le Président, nous avons travaillé très étroitement, nous avons investi l'argent des contribuables. En résumé, nous avons fait notre part pour que le projet devienne réalité.

Au cours de discussions avec le parrain, l'an dernier, il a été très souvent souligné qu'un projet de cette envergure ne pouvait aller de l'avant sans la présence d'un partenaire principal qualifié et dynamique du secteur privé. On n'a pu trouver cet ingrédient essentiel, monsieur le Président, ce qui signifie que tous les risques du projet devront être assumés par les contribuables canadiens. En même temps que les crédits d'impôt à l'investissement demandés de l'ordre de 200 millions de dollars, le projet exigera des centaines de millions de dollars supplémentaires en aide financière par le biais de réductions d'intérêt et d'assurance-crédit.

Comme je l'ai montré, les parrains du projet ont eu toutes les occasions de développer ce projet, toutes les occasions de rencontrer les personnes appropriées pour mener le projet à bonne fin. À l'heure actuelle, après des années d'activité, le projet n'est pas terminé. Les fonds qui doivent provenir du secteur privé ne sont pas là ni même identifiés. En résumé, il ne sert à rien de tenir d'autres réunions à ce sujet, monsieur le Président, à moins d'un changement notable en ce qui concerne les intérêts du secteur privé.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES SCIENCES SOCIALES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le Canada fait face à une foule de graves problèmes sociaux tels que la violence conjugale, les problèmes environnementaux, les questions constitutionnelles, les questions autochtones, les nouvelles technologies de reproduction, l'analphabétisme, la pauvreté, les abus sexuels, physiques, psychologiques, émotifs, et j'en passe. Toutes ces questions sont du ressort des sciences sociales.

Les sciences sociales ont été négligées. Depuis 1980, le budget du Conseil a augmenté d'à peine 23 p. 100; celui du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a connu un accroissement de 77 p. 100. Les chercheurs en sciences humaines représentent 55 p. 100 des chercheurs universitaires, mais le gouvernement ne leur alloue que 12 p. 100 du budget de recherches au CRSH. Trois quarts des étudiants qui sollicitent une bourse de doctorat voient leur demande refusée, malgré une pénurie de ces ressources. Selon la Fédération canadienne, il faut augmenter considérablement le budget tel que recommandé dans le rapport du Conseil consultatif sur la science et la technologie.

Le Plan vert sur l'environnement doit reconnaître le rôle déterminant des sciences sociales dans ce domaine-ci et un crédit d'impôt doit être créé en vue d'encourager les entreprises à investir dans la recherche en sciences humaines, comme c'est le cas pour les autres domaines de recherche.

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le 1er janvier 1991, les États-Unis prévoient imposer une taxe d'accise de 1,07 $ US le gallon aux petits producteurs canadiens de vin et de cidre, alors que cette taxe ne sera que de 17c. le gallon pour les producteurs américains.

Le chapitre 5 de l'Accord de libre-échange précise clairement qu'une fois que des produits ont été importés dans l'un ou l'autre des deux pays, ils ne doivent pas faire l'objet de discrimination.

On constate avec amertume que les législateurs américains ont adopté une loi tendant à abroger les obligations prévues dans l'Accord de libre-échange et qu'ainsi, les petits producteurs canadiens, comme la société Wyder's Cider, de Delta, seront assujettis à d'énormes taxes d'accise discriminatoires pour une période indéterminée.

Je félicite le ministre du Commerce extérieur pour le travail qu'il a déjà fait dans ce dossier et je l'exhorte à adopter une position encore plus ferme face à cette taxe d'accise discriminatoire.

* * *

LES POMPIERS VOLONTAIRES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, aucun autre groupe de citoyens ne contribue de façon plus utile et désintéressée à la sécurité de notre société et de notre collectivité que nos pompiers volontaires.

On reconnaît bien modestement cette contribution et les coûts financiers qu'elle comporte en accordant à ces contribuables une exemption ou une déduction de 500 $ en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cette exemption n'a pas changé depuis 20 ans. On ne peut pas en dire autant de la valeur de notre dollar. Il est plus que temps d'accroître cette exemption. Ainsi, pour donner suite à la demande présentée par la Maritime Fire Chiefs Association, le gouvernement et le ministre des Finances devraient, dans le prochain budget, porter à 1 000 $ au moins l'exemption accordée aux pompiers volontaires.

Article 31 du Règlement

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, en tant que Canadienne d'origine irlandaise, c'est avec beaucoup de fierté que je salue l'élection à la présidence de la République d'Irlande de la première femme à jamais avoir occupé ce poste, M^me^ Mary Robinson.

La juriste de 46 ans qui, comme elle le dit elle-même, a préféré secouer le système plutôt que bercer des enfants, a remporté la victoire avec 52 p. 100 des voix.

À 25 ans, Mary Robinson était le plus jeune professeur de droit d'Irlande. À 26 ans, elle est devenue le plus jeune membre du Sénat de son pays.

Cette mère de trois enfants préconise depuis longtemps la libéralisation de la législation du divorce, l'accès à la contraception et la décriminalisation de l'homosexualité.

Le fait que les Irlandaises ont massivement appuyé sa candidature illustre une fois de plus l'influence croissante dans le monde entier du fossé des genres.

La résidence présidentielle d'Irlande est située dans le magnifique parc Phoenix, à Dublin. Je sais que tous les députés approuveront avec moi le slogan électoral de Mary Robinson: La place d'une femme est dans le parc.

M. le Président: Les députés me permettront de signaler que ma grand-mère s'appelait Mary Robinson et qu'elle aussi était irlandaise.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES TENANTS DU FÉDÉRALISME

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, on aura tout vu! Après que Jean Chrétien ait fait campagne d'un bout à l'autre du pays et ait réussi à tuer l'Accord du lac Meech, alors que maintenant le Canada tout entier se retrouve dans un cul de sac constitutionnel et que ce pays n'est plus en mesure de se renouveler et regénérer son fédéralisme, tout cela à cause de Jean Chrétien et du Parti libéral, voilà que pour faire contrepoids au Québec dans sa nouvelle démarche en vue de redéfinir son avenir, le Parti progressiste-conservateur et le Parti libéral, via leurs représentants respectifs, pourraient s'associer sur la Commission Bélanger-Campeau. Que le représentant du Parti progressiste-conservateur soit fédéraliste et le défende, j'ai un profond respect pour cette position qui est sienne, mais, monsieur le Président, je demande un peu de respect pour notre histoire et les événements de juin. Le fédéralisme à la Trudeau et à la Jean Chrétien et le fédéralisme de Brian Mulroney sont aux antipodes et cela ne s'associe pas.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADA RURAL

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, le Canada rural est en pleine crise. La plupart des collectivités rurales perdent leurs entreprises, et le chiffre de leur population plafonne ou décroît.

La crise n'est pas le fait de ces régions. Les gouvernements progressistes conservateurs et libéraux antérieurs ont mal géré les forêts, l'agriculture et les pêches.

Les programmes du gouvernement actuel portent directement atteinte aux collectivités rurales. Le loyer élevé de l'argent, les réductions de service à VIA Rail, l'abandon de lignes ferroviaires secondaires, la taxe sur les produits et services, les restrictions au développement régional et les modifications à l'assurance-chômage ne sont que quelques exemples, parmi tant d'autres.

Le plus symptomatique, c'est que le gouvernement laisse complaisamment Postes Canada priver les collectivités rurales de leurs bureaux de poste, même à des endroits aussi populeux que Yorkton. Les députés ministériels regardent détruire le seul service fédéral qui existe dans ces régions, sans rien faire.

Les Canadiens de ces régions méritent mieux. Le samedi 1^er^ décembre, les néo-démocrates lanceront une campagne pour la défense du Canada rural. Nous voulons épauler les gens de toutes les régions rurales, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique et, avec eux, lutter contre l'attaque du gouvernement et réclamer des programmes qui favoriseront leur viabilité.

* * *

LA PÊCHE AU HOMARD

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, beaucoup de pêcheurs de la circonscription de Malpèque et de l'Île-du-Prince-Édouard sont fâchés et déconcertés devant les politiques contradictoires et les promesses non tenues du gouvernement.

Le printemps dernier, le gouvernement fédéral a fait savoir aux pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard que la taille minimale des prises autorisées

n'augmenterait pas tant que les résultats d'un projet pilote au Cap-Breton ne seraient pas connus.

Pourtant, le ministère des Pêches et des Océans l'a fait avant de rendre publics les résultats de l'expérience réalisée au Cap-Breton.

Le gouvernement manque une fois de plus à ses engagements envers les gens de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il a encore une fois négligé de consulter les pêcheurs de ma province avant de prendre une décision qui pourrait avoir une incidence considérable sur leur gagne-pain.

• (1410)

Je recommande vivement au ministre d'aller visiter les ports et les quais quand il ira rencontrer les pêcheurs, le 7 décembre, à l'Île-du-Prince-Édouard. Je lui demande donc de veiller à ce que son gouvernement tienne compte des préoccupations et des opinions des pêcheurs de l'île. Ils crient dans le désert depuis assez longtemps.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, une récente étude du groupe de recherche en économie et politique agricole de l'Université Laval concluait que les producteurs laitiers du Québec risquent de perdre 21 p. 100 de leurs revenus à cause du GATT. Cette étude se réfère à la situation présente et ne prend pas compte que l'échec des négociations ferait que le yogourt et la crème glacée échappent à l'article XI et que d'autres produits pourraient être contestés, si l'on ne peut obtenir l'éclaircissement et le renforcement de cet article.

De plus, l'étude du groupe n'a pas estimé l'amélioration des revenus des producteurs qui serait causée par l'augmentation des prix internationaux. Elle fait aussi l'hypothèse que nos exportations de produits laitiers n'augmenteraient pas, ce qui est tout à fait invraisemblable. L'augmentation de l'accès à 5 p. 100 aux marchés américain et européen ouvrira de nouveaux marchés qui nous permettront de prévoir une situation d'équilibre dans dix ans. C'est particulièrement pour ces raisons que les producteurs laitiers canadiens ont appuyé le gouvernement dans sa position aux négociations du GATT, lesquelles, nous l'espérons, seront fructueuses.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES VÉRIFICATEURS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ce matin, les vérificateurs du gouvernement fédéral ont tenu une manifestation à la conférence de l'Association canadienne d'études fiscales, qui avait lieu à Montréal. Ces fonctionnaires ont la responsabilité de faire les vérifications fiscales de certaines des plus grandes sociétés au Canada.

Leur travail rapporte deux milliards de dollars en impôts sur les sociétés, en intérêts et en pénalités. Ces professionnels sont rarement portés à afficher leur mécontentement de la sorte. Or, ils veulent obtenir du Conseil du Trésor un contrat de travail équitable. Il y a un écart de seulement 1,5 p. 100 entre ce qu'ils ont demandé et ce que la commission de conciliation leur propose.

Au cours d'un désaccord du même genre, l'an dernier, le gouvernenement avait perdu 180 millions de dollars de recettes découlant des vérifications fiscales. Nous ne pouvons nous permettre de perdre une somme de cet ordre en poussant à la grève les vérificateurs du gouvernement. Ce dernier devrait se rendre compte que la bonne gestion économique et l'entêtement aveugle ne font pas bon ménage.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais souligner la présence d'une délégation de plus de 200 personnes, la Coalition contre toute taxe sur le livre. Plus de 250 000 Québécois et Québécoises ont signé la pétition de la Coalition contre la TPS. De plus, je vous rappelle, monsieur le Président, la décision du gouvernement du Québec de ne pas soumettre le livre à la TPS. Taxer le livre, c'est imposer l'ignorance. Le premier ministre, au lieu de tenter de faire peur aux journaliers de Baie-Comeau devrait daigner à ce qu'ils puissent continuer de s'instruire, mais c'est peut-être ce qu'il craint le plus.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà indiqué à maintes reprises dans cette Chambre, l'Est ontarien a un besoin criant de développement économique. Depuis le mois de septembre 1990, la ville d'Hawkesbury, dans ma

Article 31 du Règlement

circonscription, a subi les mises à pied suivantes: Amoco Fabrics, 24; Fib Pak, 22; Fiberworld, 80; Canadian Plastic, 23; Astro, 29; IKO, 15, Montebello Metal, 11; Duplate, 20; LPC Paper, 10, pour un total de 234 mises à pied dans une ville de 10 000 personnes.

Monsieur le Président, en plus de cela il y a plusieurs autres coupures sévères dans les programmes à frais partagés. Je demande donc au gouvernement d'en face de fournir une aide immédiate pour l'économie de Glengarry—Prescott—Russell et pour tout l'Est de l'Ontario.

* * *

L'HABITATION

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de visiter cette semaine un chantier de construction à Saint-Jérôme, au nom de l'honorable Alan Redway, ministre d'État (Habitation). Il s'agit de la construction de 63 logements, destinés aux personnes seules et aux aînés, qui est réalisée grâce au Programme de logements sans but lucratif public. Ces logements permettront de répondre aux besoins identifiés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec, dans le cadre de la planification conjointe de leurs interventions pour 1990.

Voilà, monsieur le Président, le résultat concret des politiques sur l'habitation instituées par notre gouvernement. Des politiques réalistes et dynamiques qui procurent des logements à des régions et à des personnes qui en ont besoin.

* * *

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, à moins d'une semaine de la ronde ultime de l'*Uruguay round* dont les négociations constituent certainement l'initiative de libéralisation des échanges commerciaux la plus ambitieuse jamais prise depuis la création du GATT, en 1948, la Fédération des producteurs de lait du Québec nous a rencontrés ce matin pour nous faire part de leurs inquiétudes au sujet de la position du Canada sur le niveau d'accès global de la production nationale qui serait consenti pour les produits laitiers étrangers. Afin de sécuriser mes producteurs, monsieur le Président, je désire réitérer les propos du ministre d'État (Agriculture), à l'effet que la position canadienne est claire et demeure inchangée depuis le dépôt de notre offre, le 15 octobre dernier.

Le niveau maximum de l'accès minimal des importations auquel nous sommes prêts à consentir en vertu de l'article XI du GATT, paragraphe 2*c*, sera d'au plus 5 p. 100.

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la délégation parlementaire composée des députés de Burnaby—Kingsway, de Winnipeg-Sud-Centre et de Fundy—Royal qui est allée à Bagdad cette semaine a appris aujourd'hui qu'au moins cinq Canadiens seront autorisés à quitter l'Irak. En ce moment, les députés du Nouveau Parti démocratique veulent rendre hommage aux Canadiens qui souffrent et qui s'inquiètent pour leurs parents depuis plusieurs mois.

Bien que nous ayons raison de célébrer leur retour, la Chambre doit aussi exprimer son appui aux familles des Canadiens qui ne peuvent pas encore quitter l'Irak et le Koweït. Ces familles souffriront d'autant plus de l'absence des leurs qu'il est fort possible que ceux-ci ne soient pas à la maison pour la période des fêtes. Les vies de ces Canadiens et des soldats que nous avons envoyés dans le golfe Persique comptent parmi les nombreuses raisons pour lesquelles le gouvernement canadien doit s'engager à chercher une solution pacifique à la crise déclenchée par l'invasion et l'annexion illégales du Koweït par l'Irak.

* * *

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, voici venu encore une fois le moment de décerner le titre de société parasite de la semaine. Voici nos trois candidates de la semaine: la première, Varity Corporation, qui a utilisé 200 millions de l'argent des contribuables canadiens pour tirer Massey Ferguson d'affaire et qui est ensuite vite partie s'établir à Buffalo, dans l'État de New York; la seconde, Consolidated Carma Corporation, qui a réalisé des bénéfices de 11,5 millions de dollars en 1989 sans payer d'impôt; et, enfin, MICC Investments, qui a réalisé en 1989 des bénéfices de 72,6 millions de dollars et reçu un crédit d'impôt de 29 millions des contribuables sans payer d'impôt, elle non plus.

L'enveloppe, s'il vous plaît. La gagnante est Varity Corporation. Un remerciement spécial pour ce titre va à Victor Rice, le président de Varity, qui a pris l'argent et s'est enfui. Après avoir reçu 200 millions en crédits d'impôt destinés à aider à sauver Massey Ferguson, M. Rice s'en est allé à Buffalo en laissant dans son sillage 5 000 travailleurs sans emploi. . .

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Jacques Tétreault (Laval–Centre): Monsieur le Président, il existe au Québec, depuis quelques années, un mouvement appelé l'Alliance pour la justice fiscale. Ce mouvement vise entre autres objectifs à obtenir la justice et l'égalité fiscale pour toutes les personnes et toutes les familles du Québec; à rassembler les personnes, les couples, les familles et autres partageant le même objectif de promotion de la qualité de vie; à veiller à ce que soit respecté pour tous le droit de choisir l'état civil sous lequel ils veulent vivre, sans discrimination fiscale ou économique.

Dans un bulletin récent, l'Alliance posait la question suivante: «La fiscalité favorise–t–elle les couples mariés?» Le dossier fiscal des dernières années a démontré que la solution gagnante était le divorce, suivi de près par l'union libre où les deux conjoints travaillent. Cette même étude a démontré que l'écart s'accroît entre les différents états civils, d'année en année, au niveau fédéral.

En conclusion, l'Alliance demande qu'à revenus égaux et à charges égales, tous les contribuables et toutes les familles soient traités de la même façon, en tenant compte de leurs charges réelles, peu importe leur état civil.

Monsieur le Président, je partage ces objectifs et je m'engage à en favoriser la réalisation.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, comme nous, pendant plusieurs mois, le gouvernement du Québec a imploré le gouvernement fédéral d'exempter les livres de la TPS. Comme nous, il s'est heurté à un mur de briques. Hier, réalisant qu'il avait fait une grave erreur en imposant lui aussi une taxe sur les livres, le gouvernement du Québec a révisé sa position et finalement ne taxera pas les livres, la lecture non plus.

Est–ce que le premier ministre est prêt à nous dire aujourd'hui, ici même, qu'il entend suivre l'exemple du Québec, suivre l'avis de milliers de Canadiens, de l'Est à l'Ouest, et annoncer que les livres seront désormais exemptés de la TPS?

Des voix: Bravo!

• (1420)

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en matière de taxation, le gouvernement a décidé d'avoir une large assiette fiscale pour avoir un pourcentage moins élevé. Le gouvernement reconnaît, particulièrement depuis quelques années, les difficultés rencontrées par le secteur des industries culturelles en général et le secteur de l'édition en particulier. Le premier ministre a exprimé sa sympathie envers les difficultés vécues par le monde de l'édition et le gouvernement est prêt, au fur et à mesure, à analyser la situation et à apporter des réponses ponctuelles.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Des actions ponctuelles s'imposent maintenant et le ministre le sait fort bien, tout comme le premier ministre d'ailleurs!

[*Traduction*]

À Vancouver, le premier ministre a dit qu'il réexaminait la possibilité de taxer des livres comme la Bible et le Coran, par exemple. L'extrait télévisé en parle; le premier ministre n'est peut–être pas d'accord avec le réseau de télévision et je ne peux pas l'en blâmer. Nous ne pouvons pas le blâmer, car nous sommes chaque jour de plus en plus préoccupés par les problèmes croissants d'analphabétisme et de ses répercussions sur notre économie et sur notre compétitivité internationale. Nous nous inquiétons également du sentiment d'isolement de ceux qui ne savent pas encore lire.

Les ministres des Finances et des Communications ont dit. . .

M. le Président: Je demanderais à la députée de poser sa question.

Mme Finestone: Les ministres m'ont dit qu'ils cherchaient d'autres moyens de financer le secteur de l'édition, ce que le ministre vient de reconnaître, et ce qui démontre également que le gouvernement cause du tort à ce secteur.

M. le Président: La députée commence à faire un discours. Je lui demanderais de poser sa question.

Mme Finestone: Le ministre va–t–il retirer immédiatement la taxe sur les livres et publications?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en parlant de lecture, je pense que la députée de Mount Royal devrait lire exactement

ce qu'a dit le premier ministre et elle réaliserait que son interprétation est tout à faire contraire aux déclarations du premier ministre.

Deuxièmement, la députée dit que le gouvernement doit prendre des mesures. C'est ce que le gouvernement a fait dans le passé, actuellement et demain, dans cet esprit. Le gouvernement reconnaît d'ailleurs qu'il y a deux marchés du livre au Canada: un marché anglophone et un marché francophone. Nous reconnaissons également que le marché francophone subit des pressions basées sur le manque de population pour supporter l'ensemble de l'industrie. Voilà pourquoi, dans le programme actuel de 8 millions par année, le gouvernement consacre 40 p. 100 des sommes de son programme d'aide à l'édition en faveur de l'édition francophone au Canada, monsieur le Président.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Les Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones, qui lisent des livres, c'est de cela dont ils ont besoin et non pas d'une taxe.

[*Traduction*]

. . . pas de taxe sur les livres. Est-ce assez clair?

Monsieur le Président, depuis maintenant six ans, le gouvernement détruit systématiquement les institutions nationales et les industries culturelles du Canada. Et maintenant, le ministre étouffe le moteur culturel du Canada, la Société Radio. . .

M. le Président: Ce devait être une question préliminaire, mais cela devient un discours. Je demanderais que, dans son préambule, la députée jette les bases de sa question, puis qu'elle la pose.

Mme Finestone: Monsieur le Président, la radio et la télévision de la Société Radio-Canada demeurent les dernières institutions nationales dans notre pays.

Le gouvernement, par l'entremise de son ministre des Finances, de son premier ministre et de son ministre des Communications, va-t-il reconnaître le rôle exemplaire et l'importance des communications dans tout notre pays et promettre de ne plus imposer de compressions à la Société Radio-Canada? Nous ne voulons pas que nos radiodiffuseurs nationaux subissent d'autres compressions.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends note de la suggestion de la députée de Mount Royal.

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne l'environnement.

Hier, grâce à une fuite sur le Plan vert, on a su que le gouvernement allait d'abord réduire le nombre de nouveaux parcs nationaux; deuxièmement, qu'il allait réduire la portée de l'engagement solennel qu'il a contracté à Genève il y a à peine trois semaines sur les CO_2; et troisièmement, qu'il couperait de 80 p. 100 les sommes d'argent prévues pour protéger l'environnement. Ma question est la suivante: Le premier ministre peut-il nier ces mauvaises nouvelles? Soyons clairs et posons la vraie question: Est-ce que le premier ministre peut nous assurer que depuis septembre son Conseil des ministres n'a pas «choppé» le Plan vert?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en parlant d'édition, mon honorable ami aurait besoin d'une certaine lecture.

En ce qui concerne le Plan vert, on n'est pas pour le commenter en fonction de fuites, même des fuites à Radio-Canada, si c'était le cas. Nous allons le commenter une fois que le Plan aura été déposé et rendu public. Je sais que mon ami ne voudrait pas que l'on procède autrement.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, tout cela est inconcevable.

Demandez au gouvernement ce qu'il en est de Point Aconi et de Kemano, et il rentre dix pieds sous terre. Demandez-lui ce qu'il en est de Rafferty et du barrage de la rivière Oldman, le voilà qui bafouille. Demandez-lui ce qu'il advient de la baie James, et sa position change d'un jour à l'autre. Interrogez le premier ministre sur le Plan vert et, bon sang, il ne sait même pas ce qu'il contient.

La seule chose positive que ce gouvernement ait jamais faite au chapitre de l'environnement, c'est de faire un tas de compost avec ses ministres de l'Environnement.

Hier, en dépit de toutes les fuites à l'effet du contraire, le ministre n'a même pas pu nous dire à quelle date le Plan vert serait rendu public.

Ma question est la suivante: le premier ministre abrégera-t-il le supplice du ministre de l'Environnement? Mettra-t-il un terme à cette comédie? Déposera-t-il dès maintenant le Plan vert? Si ce plan fait l'objet d'autres compressions, il ne restera plus rien à rendre public.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'hésite presque à répondre à mon collègue, en raison du vif plaisir qu'il prend à poser les questions prodigieuses qu'il a préparées.

Il y prend tellement plaisir que cela m'attriste presque de le freiner dans son élan et de l'interrompre en lui présentant quelques faits.

Mon collègue dit que je ne connais pas la teneur du Plan vert. Je peux lui répondre ceci. Tout ce dont il vient de parler n'en fait pas partie.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, dans un peu moins d'une heure, la Chambre commencera à débattre de la motion du gouvernement concernant la crise dans le golfe Persique.

Je voudrais en profiter pour demander au premier ministre s'il a l'intention de préciser, pour la Chambre, l'interprétation que son gouvernement fait du libellé de la motion.

Le premier ministre réalise évidemment que la motion propose d'appuyer la résolution 660 du Conseil de sécurité et les résolutions subséquentes. Est-ce que le premier ministre considère que cette motion l'autorisera à appuyer la résolution qui va être présentée aux Nations Unies. . .

M. le Président: La présidence a quelque difficulté.

Nous avons une règle, depuis des années, qui dit qu'à la période des questions on ne peut pas poser de questions qui anticipent l'ordre du jour. C'est une règle qui existe et sur laquelle je me dois d'attirer l'attention de la Chambre.

Cela dit, je suis au service de la Chambre. Si la Chambre veut autoriser le député à continuer, elle le peut. Le député pourrait peut-être présenter sa question d'une autre façon. Je sais que c'est la première question du Nouveau Parti démocratique et je ne voudrais pas lui couper la parole mais, comme tout le monde, je suis lié par le Règlement.

• (1430)

M. Brewin: Je comprends, monsieur le Président, mais cela me paraissait un moment bien choisi pour que le gouvernement précise sa position sur cette question. Si le gouvernement veut en profiter, je lui ai donné l'occasion.

M. le Président: Je vais écouter la question, mais je devrai peut-être intervenir.

M. Brewin: Ma question est celle-ci: le gouvernement pourrait-il dire à la Chambre, en supposant que la motion d'aujourd'hui soit adoptée, si, demain. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La présidence a beaucoup de difficulté. Je voudrais que les députés, et le public qui nous regarde, comprennent de quoi il s'agit. La question que pose le député est tout à fait légitime et elle va d'ailleurs faire l'objet d'un débat cet après-midi. La difficulté, c'est qu'il y a des règles qui disent que l'on ne doit pas soulever ce sujet pendant la période des questions.

La deuxième question que pose le député est également intéressante, mais elle est hypothétique. Je sais que le député ne désire pas s'opposer à la présidence.

M. Brewin: J'ai dit ce que j'avais à dire. Le premier ministre peut faire ce qu'il veut. Je passe maintenant à la question importante, que j'adresse également au premier ministre.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada affirme avoir envoyé des troupes canadiennes dans le Golfe pour participer au blocus économique de l'Irak. Or, pour qu'un blocus réussisse, il faut lui donner le temps de réussir. Monsieur le Président, la motion sur laquelle les Nations Unies vont être invitées à voter ne semble pas tenir compte de ce fait. Pourquoi le gouvernement canadien est-il tellement pressé? Pourquoi ne pas donner au blocus le temps nécessaire pour qu'il réussisse?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement canadien appuie fortement toutes les actions des Nations Unies. J'espère bien qu'il y aura une volonté de tous les députés de la Chambre des communes d'appuyer toutes les activités des Nations Unies.

En ce qui concerne les sanctions, il y a un programme qui est parmi les plus efficaces dans l'histoire du monde en ce qui a trait au respect donné aux sanctions hors Irak. La question-clé est si, oui ou non, il y a impact des sanctions en Irak, un impact qui touche les décisions de Saddam Hussein. Cela est beaucoup moins évident.

Une voix: Accordez plus de temps!

M. Clark (Yellowhead): On parle de donner plus de temps. Il est toujours nécessaire de porter un jugement, et le jugement que nous pouvons porter pour le moment est à l'effet qu'il est peu probable qu'il y ait un impact sur les personnes qui prennent les décisions en Irak au cours des prochains mois.

Si le Nouveau parti démocratique désire que les Nations Unies attendent pendant des mois et des mois, c'est leur décision. Quant à nous, nous croyons qu'il est très important pour le monde, les Nations Unies et le Canada de continuer à exercer des pressions auprès de Saddam Hussein afin de faciliter une résolution pacifique à cette situation de manière à assurer que l'Irak se retire du Koweït de façon pacifique.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, comme le ministre du Commerce extérieur est absent, je vais adresser ma question au premier ministre.

Hier, le ministre a déclaré qu'il rencontrerait la semaine prochaine les représentants commerciaux du Mexique et des États–Unis pour discuter de la proposition d'accord de libre–échange entre ces deux pays et le Canada.

La conclusion d'un tel accord trilatéral devra entraîner la réouverture de l'accord bilatéral en vigueur, sinon le nouvel accord sera confiné à un nombre limité de secteurs d'intérêt commun aux trois pays.

Le premier ministre peut–il nous dire quelles solutions de rechange envisage le gouvernement? Quels aspects du commerce nord–américain le gouvernement veut–il inclure dans l'entente trilatérale?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le ministre a été très clair là–dessus. Il a dit à maintes reprises à la Chambre que le Canada veut avoir des discussions avec les États–Unis et le Mexique pour déterminer quelle forme pourraient prendre les négociations et l'accord.

Je peux assurer au député qu'il n'est pas question de rouvrir l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis. Toutefois, si nous pouvons l'améliorer à l'avantage du Canada, nous n'hésiterons pas à le faire. Mais il n'est pas question, pour l'instant, de rouvrir l'accord intervenu entre le Canada et les États–Unis.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, on peut avoir un accord bilatéral, mais sûrement pas les deux.

Aux termes de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis, le gouvernement conservateur a renoncé à une bonne partie de sa souveraineté en matière énergétique. Par contrat, les États–Unis se sont entendus avec le Mexique pour rendre non négociable leur secteur énergétique.

Le gouvernement a–t–il l'intention de négocier un accord trilatéral en vertu duquel le Canada et le Mexique seraient sur un pied d'égalité au chapitre de l'énergie? Pourquoi le Canada céderait–il davantage de souveraineté à ce chapitre que le Mexique dans un accord trilatéral?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, d'abord, je pense que le député est mal informé. Je ne sais pas quelle est la base des négociations entre le Mexique et les États–Unis et si le pétrole en fait partie ou non.

S'il a lu les mêmes journaux que moi, le député les interprète d'une façon tout à fait différente. J'estime qu'il pose une question purement hypothétique et qu'il est donc impossible d'y répondre.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La Corporation des marchands de meubles du Québec fait face à une méthode inéquitable de remboursement de la taxe de vente sur l'inventaire, en ce qui a trait à la TPS. Est–ce que le ministre a l'intention de prendre en considération les recommandations de la corporation, qui est composée de 80 p. 100 de marchands indépendants au Québec, afin de résoudre ce problème qui est très important pour la survie de plusieurs d'entre eux?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons adopté des règles régissant le calcul de la remise de la taxe de vente fédérale sur les stocks au 31 décembre.

Ces règles ont fait l'objet de discussions approfondies avec l'industrie. Les calculs se fondent sur une moyenne. Certaines personnes recevront une remise supérieure au montant de taxe de vente fédérale payé sur leurs stocks tandis que d'autres auront une remise inférieure au montant payé, mais il reste qu'il s'agit d'une remise, pas d'un remboursement. Il est important que le député comprenne que tous les gens d'un même secteur se retrouveront dans la même situation.

Si le député s'inquiète, qu'il sache que beaucoup de gens d'affaires sont incertains des répercussions de la TPS sur leur entreprise simplement parce que la loi n'a pas été adoptée par le Sénat.

Pour calmer ses appréhensions, le député peut aller au Sénat dire: «Le Parti libéral n'a rien à offrir pour remplacer la TPS. Nous avons mis sur pied un comité dont les constatations sont claires: Nous n'avons aucune solution de remplacement.» J'ajouterais. . .

M. le Président: Peut-être le ministre pourra-t-il continuer en répondant à la question supplémentaire.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le ministre n'a pas du tout répondu à la question. Ce que je lui ai demandé était pourtant très simple. Il y a des recommandations qui ont été faites par la corporation, et ses membres sont très intéressés et très inquiets. Dois-je comprendre par la réponse du ministre que plusieurs d'entre eux vont connaître de grandes difficultés pendant la récession parce qu'il ne peut résoudre ce problème de la TPS, problème pourtant fort simple et qu'il peut régler très simplement? Est-ce que le ministre va répondre, au moins en partie, à ces recommandations?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à l'honorable député lors de ma première réponse, de même qu'à la question posée par son collègue il y a de cela une ou deux semaines. Le député doit comprendre que la TPS est très importante pour la compétitivité de cette industrie à cause des importations provenant des États-Unis, qui ont un avantage sur les fabricants canadiens, les usines canadiennes. C'est la raison pour laquelle la TPS est très importante afin de placer les fabricants canadiens en meilleure posture vis-à-vis leurs compétiteurs.

J'aimerais également ajouter que M. Raymond Garneau, l'ancien critique financier du Parti libéral, a dit, et je le cite, «. . . que la TPS est la plus équitable et la moins nocive qui soit. . .»

• (1440)

[*Traduction*]

L'IMPOSITION

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, les statistiques de l'impôt pour 1988, qui ont été publiées hier, montrent que le nombre de Canadiens n'ayant payé aucun impôt sur un revenu d'un quart de million de dollars a augmenté de 40 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cela signifie que 140 riches n'ont rien versé du tout au fisc. Le nombre de Canadiens qui n'ont payé aucun impôt sur un revenu de 50 000 $ et plus par années, a fait un bon stupéfiant de 87 p. 100, soit presque le double. Il s'agit là de 5 430 Canadiens en congé fiscal.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Pendant qu'il pressurait toujours un peu plus les Canadiens ordinaires, comment a-t-il pu mettre sur pied un régime fiscal de plus en plus favorable aux riches?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il saute aux yeux que la première phase de la réforme fiscale a rendu notre régime fiscal plus équitable.

Les Canadiens qui gagnent 15 000 $ ou moins par année verront leur apport aux recettes fiscales passer de 2,1 à 0,8 p. 100. La contribution de ceux dont les revenus se situent entre 15 000 $ et 30 000 $ par année, tombera de 26,5 à 23,1 p. 100. Par contre, celle des Canadiens dont le revenu est supérieur à 50 000 $ par année, passera de 34,1 à 40,4 p. 100. Notre régime fiscal est devenu plus progressif et plus équitable.

Mon collègue a parlé de la tranche supérieure des revenus. Nous nous sommes occupés de ce problème. Les gens dans cette tranche de revenus représentaient 2,17 p. 100 de l'ensemble des déclarants en 1984. Cette proportion est passée à 0,35 p. 100 maintenant. Ce sont les gens qui ont perdu le plus sur le plan des impôts à payer.

Il est clair, par conséquent, que ce que nous disons à propos de la réforme fiscale se confirme. Ce que nous avons dit s'est effectivement vérifié au cours de la première phase de cette réforme. Et ce que nous prédisons à propos de la TPS se confirmera également.

La TPS sera plus favorable aux familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ par année que la taxe de vente actuelle.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ce qui me fait le plus peur, c'est que le ministre des Finances tienne parole, car les trois millions de Canadiens qui ont gagné moins de 15 000 $ par année ont effectivement payé en moyenne 71 $ de plus au fisc alors

que la note fiscale de leurs compatriotes qui gagnent plus d'un quart de million de dollars par année a diminué, en moyenne, de 20 597 $.

Le ministre ne conviendra-t-il pas que sa réforme fiscale n'est rien d'autre qu'un cadeau pour les riches et une escroquerie pour les pauvres et les Canadiens ordinaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la sricte vérité, c'est que les gens dont le revenu est supérieur à 50 000 $ par année, qui représentent 7 p. 100 de tous les déclarants canadiens, paient 40,4 p. 100 de tous les impôts alors que cette proportion se situait à 34,1 naguère. Cela démontre clairement que notre régime fiscal est plus progressif. Et qu'il est équitable.

Nous avons déclaré, au cours de la première phase de la réforme fiscale, que 850 000 Canadiens ne paieraient plus d'impôt une fois cette réforme complétée. D'ailleurs, ce nombre est de 905 000. Nous avons dit que 250 000 personnes âgées, qui ont payé des impôts en 1987, n'en paieraient plus après la réforme fiscale. Or, ce nombre est de 290 000 maintenant.

Cette réforme fiscale fonctionne et nous réussirons à la faire fonctionner encore.

* * *

LA SANTÉ

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il y a deux ans, le gouvernement s'est engagé à favoriser l'autonomie des personnes âgées en subventionnant la recherche sur la maladie d'Alzheimer et l'ostéoporose. Or, le ministre a confirmé récemment qu'il réduisait le budget du programme de 20 p. 100. La maladie d'Alzheimer peut ne pas être une préoccupation pour le ministre, mais c'en est une pour des millions de Canadiens.

Le ministre fera-t-il ce qui s'impose, en rétablissant un financement adéquat?

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux assurer au député que le gouvernement a affecté des sommes importantes à la recherche sur les maladies des personnes âgées et à la recherche médicale en général.

Le gouvernement accorde toujours une grande importance à cette question, et il continuera de le faire pendant tout son mandat.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, si l'on réduit les fonds affectés à la prévention, il faudra plus tard consacrer plus d'argent à soigner les maladies.

Bien des chercheurs et des travailleurs du domaine de la santé avaient réagi aux mesures annoncées par le gouvernement, il y a deux ans, en planifiant leur carrière en fonction des grands objectifs du gouvernement. Maintenant, alors que les organisations de recherche ont défini leurs plans, le ministre réduit le financement de 20 p. 100, sans avertissement préalable.

Le ministre admettra-t-il qu'il a des responsabilités envers les personnes âgées et leur famille, ainsi qu'envers les travailleurs et les chercheurs, et rétablira-t-il le financement au niveau auquel il s'était déjà engagé, afin d'essayer de réduire l'incidence de la maladie d'Alzheimer chez les citoyens âgés de demain.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement continue d'accorder une grande priorité aux maladies liées à la vieillesse.

Si le député veut bien examiner les dépenses faites par ce gouvernement en recherche médicale depuis le début de son mandat, il verra que des engagements importants ont été pris et que le financement de la recherche a connu une hausse marquée dans le domaine de la santé au Canada.

Les députés d'en face ne peuvent pas tout avoir. Ils reconnaissent que la dette nationale représente plus de 13 000 $ par citoyen, homme, femme ou enfant, au Canada. Ils s'en plaignent, mais ils s'opposent à tous les efforts faits pour maîtriser cette dette. Ils doivent être honnêtes avec les Canadiens. Il est temps de choisir: faut-il appuyer les restrictions budgétaires ou croire qu'on peut continuer à dépenser sans restriction aucune dans tous les domaines.

Des voix: Bravo!

* * *

LA BFC DE CHATHAM

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le ministre a annoncé aujourd'hui que l'école d'entraînement à la défense aérienne à basse altitude, qui se trouve à la BFC de Chatham, sera transférée en Alberta. Il s'agit d'une autre façon d'annoncer la fermeture de la base.

Le ministre peut-il dire à la Chambre comment il compte remplacer les 1 000 emplois et les retombées annuelles de 20 millions de dollars que la BFC de Chatham injecte dans l'économie de la circonscription de Miramichi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député est conscient de l'importance que revêt la base parce qu'il faisait partie du gouvernement qui, en 1983, a entamé les procédures devant aboutir à la fermeture de la BFC de Chatham.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Je tiens à dire au député que le ministère de la Défense nationale a l'intention de remplacer l'école par. . .

Mme Copps: Oh!

M. McKnight: . . .je m'excuse, je vois que la collègue du député souhaite m'interrompre. J'attendrai donc.

M. le Président: J'accorde la parole au député de Miramichi.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Au cours de la campagne électorale de 1984, le premier ministre a promis aux gens de Chatham, sa ville natale, qu'il ne ferait jamais rien qui puisse leur nuire, et que les avions continueraient de survoler Chatham tant qu'il y aurait un ciel.

Le premier ministre est-il disposé à annuler la décision du ministre et à tenir la promesse qu'il a faite aux habitants de Chatham?

Des voix: Bravo!

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député se trompe. Je n'ai jamais tenu de tels propos.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai dit que les conservateurs, s'ils étaient élus en 1984, annuleraient la décision prise par le gouvernement libéral, dont le député était membre, de fermer la BFC de Chatham. Nous avons dit que nous ne laisserions pas les libéraux fermer la base. Nous la garderions ouverte, et c'est ce que nous avons fait depuis.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie prétend que la TPS fédérale est une taxe positive pour le Canada en général et pour le Québec également. Mais le gouvernement du Québec semble avoir répudié le ministre, étant donné qu'ils ont enlevé la TPS sur les livres au Québec.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. À titre de bon Québécois, ce dont il prétend être, est-ce qu'il va personnellement faire pression sur ses collègues afin de protéger les intérêts des Québécois et faire la même chose que la province de Québec a déjà faite, c'est-à-dire enlever la taxe sur les livres au Québec? Est-ce qu'il préfère imposer l'ignorance en laissant la taxe sur les livres au Québec? Qu'a-t-il l'intention de faire, lui et ses collègues?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, on a en partie répondu à cette question mais je tiens à ajouter que le gouvernement, reconnaissant l'existence d'un marché francophone par rapport à un marché anglophone, en plus du programme qui est orienté déjà à 40 p. 100 vers le livre francophone, le gouvernement a déjà annoncé, dis-je, un nouveau programme de fonds de développement pour les industries culturelles au Canada. Pendant les deux premières années, l'ensemble du programme sera dirigé vers le monde de l'édition et un minimum de 30 p. 100, soit 9 millions par année, sera voué aux livres français au Canada.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte Claire): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui semble avoir perdu sa langue. Son ministère a signalé que la connaissance et

la technologie sont les éléments qui contribueront le plus à la croissance économique future de notre pays.

Cela étant admis, ne reconnaît-il pas que la décision du gouvernement d'appliquer sa TPS aux livres est tout à fait stupide?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît l'importance du livre en politique culturelle et voilà pourquoi, par de nombreux programmes, il appuie l'industrie de l'édition au Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Finances a trait à sa prétendue politique de réforme fiscale. Il a eu beau déclarer à maintes reprises qu'il s'efforçait de rendre notre fiscalité plus équitable, il n'en reste pas moins vrai que l'année dernière, 640 Canadiens dont le revenu dépassait 100 000 $ n'ont payé aucun impôt.

Comment le ministre peut-il d'une part déclarer qu'il s'efforce d'améliorer la fiscalité, et d'autre part laisser ses riches amis se dérober, aux dépens des travailleurs canadiens dont le revenu est moyen ou faible, à leur obligation de payer l'impôt?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Au moment où nous avons accédé au pouvoir, monsieur le Président, 1 830 Canadiens parmi les plus riches ne payaient pas d'impôt en raison des échappatoires qu'avait ménagées le gouvernement libéral dont il faisait lui-même partie et dont il appuyait les mesures.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les Canadiens fortunés qui ne paient pas d'impôt ne sont plus que 640. En 1984, 2,17 p. 100 de tous ceux qui ont produit des déclarations de revenus n'ont payé aucun impôt. Maintenant, cette proportion n'est plus que de 0,35 p. 100.

Ces gens-là peuvent avoir d'excellentes excuses pour ne pas payer d'impôt, par exemple s'ils ont encouru des pertes. Il peut s'agir d'agriculteurs. Il peut s'agir. . .

Mme Copps: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke Centre): J'ai entendu la députée de Hamilton se plaindre là-bas. Je ne crois pas qu'elle comprenne comment fonctionne la fiscalité.

Certains particuliers qui possèdent des exploitations agricoles et d'autres dont l'entreprise n'est pas constituée en société perdent de l'argent. Voilà pourquoi la loi renferme une disposition leur permettant de compenser leurs pertes à même leurs revenus, et c'est la raison pour laquelle ils ne paient aucun impôt.

Nous avons colmaté un certain nombre de failles du système et éliminé un certain nombre d'incitations dont les Canadiens les plus riches abusaient. Voilà pourquoi la proportion de ceux qui ne paient pas d'impôt est passé de 2,14 p. 100 à 0,35 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, l'homme de Bay Street verse des larmes de crocodiles. Que pouvions-nous attendre d'autre du gouvernement actuel?

De toute évidence, le gouvernement actuel se refuse à mettre en oeuvre une véritable réforme fiscale car il craint de déplaire aux financiers qui contribuent à la caisse de son parti.

Le ministre pourrait-il nous expliquer la raison pour laquelle il persiste à laisser ces nantis ne payer aucun impôt, alors qu'il paralyse les Canadiens dont le revenu est moyen ou faible? Supprimez les échappatoires, Michael, et faites-le aujourd'hui même.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): À mon avis un crocodile de Bay Street vaut bien un crocodile de Scarborough. C'est tout ce que je dirai.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député a parlé des économiquement faibles. La part de l'impôt sur le revenu que paient les contribuables qui touchent moins de 15 000 $ de revenu par an est passée de 2,1 p. 100 à 0,8 p. 100. Dans le cas de ceux qui touchent entre 15 000 et 30 000 $, elle est passée de 26,5 p. 100 à 23,1 p. 100. Dans le cas de ceux qui touchent entre 30 000 et 50 000 $, elle est passée de 37,3 p. 100 à 35,7 p. 100.

En 1987, nous nous sommes surtout efforcés de rendre la fiscalité plus juste en réduisant la tranche de l'impôt sur le revenu que paient les économiquement faibles, et en haussant de 34,1 p. 100 à 40,4 p. 100 la tranche de l'impôt sur le revenu qu'acquittent ceux qui gagnent plus de 50 000 $.

J'ai l'impression que les députés d'en-face n'aiment pas entendre la vérité.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au début de l'année 1989, quatre jeunes enfants de ma circonscription mouraient accidentellement lors de collisions frontales. Dans les deux cas, les enfants occupaient la banquette arrière et étaient attachés par une ceinture appelée ventrale.

Depuis déjà quelques années, la Régie de l'assurance automobile du Québec, ainsi que de nombreux individus, dont une de nos collègues, M^me^ Thérèse Killens à l'époque, réclament du ministère des Transports du Canada, lequel détient le pouvoir d'imposer les normes de sécurité relatives aux automobiles, l'installation obligatoire de ceintures trois points sur le siège arrière de toutes les voitures et fourgonnettes vendues au Canada. Le ministre peut-il m'indiquer s'il donnera suite à ces demandes?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'apprécie l'intérêt que ma collègue démontre à cet égard. Le règlement nécessaire sera publié dans la *Gazette du Canada* avant la fin de janvier.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Son principal allié dans l'imposition de la TPS, le gouvernement du Québec, s'est rendu aux arguments de l'industrie du livre et a aboli la taxe sur les livres. Je demande au premier ministre: Est-ce qu'il va prendre ses responsabilités et immédiatement ordonner à son ministre des Finances d'annoncer formellement que le livre ne sera pas imposé par la TPS fédérale non plus?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement préfère avoir des réponses ponctuelles à des problèmes particuliers dans le secteur du livre francophone. Déjà, je vous ai expliqué que 40 p. 100 du programme actuel du ministère est orienté vers le secteur francophone. Deuxièmement, en vertu du nouveau programme de la Banque fédérale de développement, 30 p. 100 des sommes allouées à la Banque fédérale de développement seront orientés vers le livre francophone. Troisièmement, le gouvernement songe sérieusement à devancer de deux ans le programme de remplacement des subsides postaux au Canada, et de ce programme, 50 p. 100 seront orientés vers l'édition francophone parce qu'on reconnaît qu'il y a un problème particulier dans le domaine de l'édition au Canada français, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Shefford a la parole pour une question supplémentaire très brève.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire adresser ma question supplémentaire au premier ministre. Tous les intervenants de l'industrie du livre s'entendent pour dire que l'annonce du ministre, c'est de la «bouillie pour les chats». Je demande au premier ministre: Est-ce qu'il est prêt aujourd'hui à rencontrer le patriarche de la culture québécoise, M. Gélinas, qui a plus de 80 ans et qui s'est rendu à Ottawa pour faire des représentations pour l'industrie du livre? Le premier ministre a-t-il cinq minutes à accorder à la personnalité québécoise de l'année dans l'industrie du livre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, le ministre des Communications m'a demandé si, avant d'aller présider le Conseil national des sciences et de la technologie, je pouvais prendre quelques instants pour rencontrer M. Gélinas. Alors, j'ai répondu au ministre qu'il me ferait plaisir de le rencontrer à 15 heures précises. Est-ce qu'il est ici?

Des voix: Oui.

M. Mulroney: Alors, on peut se parler tout de suite dans ce cas!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il me fera plaisir de le rencontrer dans quelques instants.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, vendredi dernier quand le Budget supplémentaire des dépenses du Conseil du Trésor a été déposé, on a constaté que le budget du ministère des Anciens combattants était réduit de 3,26 millions de dollars.

Le ministre des Anciens combattants a déclaré que ces compressions budgétaires réduiraient inévitablement la capacité de ce ministère de remédier à des problèmes imprévus et de traiter les nouvelles demandes avec la célérité habituelle.

Je demande au ministre suppléant pourquoi le gouvernement complique ainsi la vie des titulaires de prestations.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom du ministre des Anciens combattants parce que je pense qu'il y a de bonnes nouvelles pour les anciens combattants canadiens.

Tout d'abord, comme le ministre des Anciens combattants l'a déjà indiqué, les budgets consacrés, entre autres, aux prestations, aux pensions et aux allocations d'anciens combattants ainsi qu'au programme pour ces derniers et leurs personnes à charge seront des secteurs qui ne seront pas touchés.

En outre, le député sait que, dans le Budget des dépenses supplémentaire, il y a eu une augmentation de quelque 60 millions de dollars pour les personnes à la charge des anciens combattants. Sans aucun doute, il se réjouira de cette augmentation. Nous pensons que le ministère des Anciens combattants peut effectuer ces compressions budgétaires sur ses frais généraux. Cela ne se traduira donc pas par une réduction des services ou des prestations dont bénéficient les anciens combattants.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI C-40

M. le Président: J'ai une question de privilège soulevée par le député de Scarborough—Agincourt.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à propos des remarques faites hier au cours du débat par le député de Souris—Moose Mountain.

Le député, qui répondait à une de mes remarques où je faisais allusion à ceux d'entre nous qui sont venus s'établir au Canada par choix, a déclaré: «Ils l'ont détruit.»

Comme, je pense, tous les immigrants de notre pays, je suis profondément blessé par de telles remarques. Presque tous les Canadiens sont les descendants de personnes qui sont venus d'autres pays, et dire que les nouveaux venus ont détruit le pays est une grossière déformation de la vérité. C'est doublement navrant, à mon avis, parce que le député qui a fait ces remarques est secrétaire parlementaire du premier ministre.

Je demande donc au député de présenter immédiatement ses excuses à la Chambre et à tous les Canadiens pour avoir fait de telles remarques.

Des voix: Bravo!

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, si vous vérifiez la transcription, vous constaterez que le débat portait sur la Société Radio-Canada. On a fini par parler d'unité nationale, et, lorsque j'ai dit qu'ils l'avaient détruite, je faisais allusion, si vous lisez un peu plus loin dans le hansard, au Parti libéral, à Clyde Wells et à tous ceux qui n'ont pas appuyé l'unité, y compris leur chef. Je ne faisais aucunement allusion aux immigrants.

Mon grand-père a immigré au Canada. Je faisais donc plutôt allusion au Parti libéral. Néanmoins, si on a tiré des conclusions de certains de mes propos pris hors contexte, je m'en excuse. C'est le problème du député. La question est bien claire pour peu qu'on lise la transcription.

J'ai dit et j'ai répété: Allez donc parler d'unité à Clyde Wells. Il me semble plutôt hypocrite de se porter à la défense de l'unité après avoir fait échouer l'Accord du lac Meech. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Asseyez-vous.

M. Tobin: Allons donc, monsieur le Président, je ne vais pas tolérer cela.

M. le Président: J'ai une autre question de privilège. Je reviendrai certainement au député dans un moment.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à cause de la réponse, qui n'en était pas une, que le premier ministre a donnée à ma question. Si on vérifie le compte rendu, on constatera que le premier ministre a prétendu que tout ce que j'avais dit était un mensonge. Et il a ajouté que j'étais un fichu menteur. . .

Une voix: Il a dit hypocrite.

M. Dionne: Désolé, fichu hypocrite, plutôt. Monsieur le Président, je m'en remets à vous jusqu'à ce que le premier ministre se présente à la Chambre pour répondre à cette accusation. Mais je voudrais revenir sur la question à ce moment-là.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je tiens à répondre. Le premier ministre a dû nous quitter pour prendre part à une réunion du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, qu'il préside.

Je dois signaler au député que le premier ministre a dit que, en 1983, lorsque le gouvernement libéral s'apprêtait à fermer la base de Chatham, il a promis de la garder ouverte s'il était élu en 1984. Et il l'a effectivement gardée ouverte. Toute allégation du député à l'effet contraire irait à l'encontre de la vérité telle que le premier ministre la perçoit.

contraire irait à l'encontre de la vérité telle que le premier ministre la perçoit.

Quant aux autres observations, nous examinerons d'abord la transcription avant de répondre au député.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole au sujet de la question de privilège soulevée par mon collègue. Je suis assis directement en face du premier ministre. De nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre ont très bien entendu le premier ministre. Je demande au Président de les croire sur parole. La députée de Hamilton a porté cet incident à votre attention avec beaucoup de vigueur au cours de la période des questions.

J'ai entendu tous les mots prononcés par le premier ministre. Il a dit que le député était un hypocrite. Il a ajouté, et je suis certain que le greffier l'aura noté, que chaque maudit mot est un mensonge. Ce sont là les paroles prononcées par le premier ministre, monsieur le Président.

Ce genre de langage de la part du premier ministre et l'exemple donné par son secrétaire parlementaire, qui s'en est pris verbalement à un premier ministre provincial, ne permettent pas un débat constructif dans cette chambre; c'est plutôt de mauvais goût. L'exemple vient du premier ministre; il vient aussi de son secrétaire parlementaire. Cet exemple est mauvais et mine notre institution. Ceux-ci doivent présenter des excuses, purement et simplement.

LES PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI C-40

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais dire un mot sur la même question de privilège. J'étais présent à la Chambre, hier, au cours du débat qui a amené mon collègue, le député de Scarborough—Agincourt, à soulever la question de privilège.

J'étais ici au cours de ce débat. J'ai entendu ce que le député de Souris—Moose Mountain a dit au sujet de personnes non présentes ici, à savoir M. Clyde Wells et mon chef, M. Jean Chrétien. Il a très clairement interrompu mon collègue au milieu du débat sur la contribution apportée par ceux qui ne sont pas nés dans ce pays. Il ne fait aucun doute dans mon esprit et, je pense, dans celui d'autres députés, que celui-ci faisait allusion à l'élément particulier qui était introduit dans le débat.

M. le Président: Je comprends la vive réaction du député, mais nous avons entendu le député relativement à ce qu'il a appelé une explication sur un fait personnel. Je l'ai écouté et la Chambre l'a écouté. J'ai aussi écouté le secrétaire parlementaire, qui a déclaré que, peu importe ce qu'il a fait ou n'a pas fait, il s'est excusé si un préjudice a été causé et que l'incident est clos. Par la suite. . .

Mme Copps: Qu'en est-il de l'allusion à un «sale hypocrite»?

M. le Président: Si l'on estime que l'affaire n'est pas close, j'aimerais voir exactement ce que le secrétaire parlementaire a dit. Si je juge qu'il y a lieu, je reviendrai sur le sujet à la Chambre. Dans l'intervalle, nous n'allons pas recommencer à en discuter.

Pour ce qui est de l'autre point, j'ai écouté très attentivement ce qui a été dit. J'examinerai soigneusement le hansard, et j'espère que la question pourra se régler d'elle-même très bientôt; toutefois, si ce n'est pas le cas, je prendrai évidemment les mesures voulues.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme vous l'avez mentionné dans vos observations, il faudrait clairement établir que le secrétaire parlementaire du premier ministre a retiré ses propos. Je voudrais ajouter ceci, et vous pourrez y songer, monsieur le Président.

• (1510)

Il a affirmé qu'il parlait non pas d'origine ethnique ou d'immigrants, mais des mesures prises par le gouvernement libéral au sujet de Radio-Canada, qui ont détruit l'unité du pays. Je pense qu'il faut clairement établir ce point.

M. le Président: En invoquant le Règlement, le député d'Athabasca. . .

M. Arseneault: C'est dans le hansard.

M. le Président: . . .n'a fait que prendre la parole pour présenter à nouveau les arguments du secrétaire parlementaire. J'ai déjà entendu le secrétaire parlementaire. Je vais examiner soigneusement ses propos et, au besoin, je ferai part à la Chambre du résultat.

En ce qui concerne l'autre affaire, j'espère, comme je l'ai dit, qu'elle va se régler d'elle-même. Si ce n'est pas le cas, alors, bien sûr, je ferai ce qu'il y a à faire.

Mme Copps: Monsieur le Président, ayant entendu le premier ministre dire très catégoriquement que mon collègue de Miramichi est un fichu hypocrite, j'espère que le règlement dont la présidence parle consistera pour

le premier ministre à venir à la Chambre pour retirer ses propos. Est-ce bien à cela que vous pensez, monsieur le Président?

M. le Président: Il arrive que des présidents disent des choses que tout le monde entend. Le plus souvent, ils agissent en conséquence. Je ne pense pas avoir besoin d'aller plus loin.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le jeudi 18 octobre 1990 par le député de Thunder Bay—Atikokan relativement à ce qui s'est passé dans le cas d'une réunion du Comité permanent des transports qui devait avoir lieu ce jour-là. Le député a expliqué qu'une réunion du Comité des transports avait été dûment convoquée pour le 18 octobre au matin par préavis de sept jours conformément à l'article 106(3) du Règlement. Il a ajouté que la réunion n'avait pas eu lieu parce que le quorum n'avait pu être atteint. En termes clairs, il n'y avait pas suffisamment de députés pour tenir la réunion.

Le député a aussi soutenu que l'absence de tous les députés ministériels résultait peut-être d'une décision collective qui avait essentiellement pour effet de boycotter le comité et qu'elle constituait de ce fait une atteinte aux droits des autres membres du comité. D'autre part, le whip en chef du gouvernement a dit que les membres ministériels du comité avaient déjà ailleurs des engagements importants et qu'on avait jugé que la question était trop importante pour charger des remplaçants de s'en occuper.

[*Français*]

J'ai considéré soigneusement les arguments du député de Thunder Bay—Atitokan et ceux du whip en chef du gouvernement, de même que les excellentes interventions et remarques pour et contre faites ce jour-là par les autres députés. Il est difficile pour la Présidence de décider des points précis soulevés par le député de Thunder Bay—Atikokan.

[*Traduction*]

Suivant les conventions et traditions de la Chambre, la présidence ne doit pas intervenir dans les délibérations d'un comité, à moins que la Chambre n'ait été saisie de l'affaire par un rapport du comité. S'il est évident qu'aucun rapport ne pouvait être présenté dans les circonstances, vu qu'il n'y a pas eu de réunion, il reste que, de l'avis de la présidence, la question de la présence ou de l'absence de députés à des réunions de comité n'est manifestement pas une question sur laquelle elle peut ou devrait prendre position. Cependant, il s'agit là d'une question qui préoccupe manifestement la Chambre et, du coup, la présidence, car, lorsque des problèmes se posent aux comités, on soulève inévitablement ces questions dans cette enceinte et on les soumet au Président.

Comme je l'ai déclaré à d'autres occasions, il faut que la situation soit très grave pour que le Président envisage d'intervenir.

Le député de Thunder Bay—Atikokan a attiré l'attention de la présidence sur d'autres détails de la situation qui nous occupe, dans une intervention subséquente, le mardi 30 octobre 1990. À ce moment-là, le député a demandé à la présidence de juger si le fait que le whip en chef du gouvernement n'avait pas convoqué de réunion du Comité permanent des transports pour l'élection d'un président empêcherait les députés de s'acquitter de leurs obligations au comité, et en particulier en ce qui concerne l'examen des nominations par décret prévu par les articles 110 et 111 du Règlement.

[*Français*]

Dans son intervention sur ce point, le whip en chef du gouvernement a soutenu qu'il suffisait que la Chambre vote sur le rapport du Comité de sélection relatif à la composition des comités permanents pour que la situation que connaît le Comité des transports soit réglée.

[*Traduction*]

La présidence a examiné cette affaire attentivement. Il est évident qu'il est impossible qu'une réunion du Comité permanent des transports soit convoquée pour quelque fin que ce soit par le président, car le comité n'a pas de président. Dans ces circonstances, la prochaine réunion du comité pourrait, suivant la pratique adoptée par le passé, être convoquée soit par le greffier de la Chambre, si le rapport du Comité de sélection relatif à la nouvelle composition des comités était adopté, soit par le whip en chef du gouvernement après consultation des whips des autres partis.

La présidence reconnaît qu'il y a des raisons de s'inquiéter en l'occurence mais elle ne peut conclure que le fait qu'un comité permanent soit paralysé et ne puisse se réunir constitue une atteinte aux privilèges des députés. Il semble que la solution réside dans des négociations entre les parties, et c'est une chose que la présidence les encouragerait à faire à ce moment-ci.

Je tiens à dire aux députés et au public que le déroulement des séances des comités est extrêmement important dans le cadre des travaux de la Chambre des communes. Je demande donc aux députés de faire tout en leur pouvoir pour s'entendre afin que les comités puissent mener à bien leur travail.

Je ne veux pas répéter ceci trop souvent—et j'espère que je n'aurai pas à le faire—mais partout les gens ont l'impression que, d'une façon ou d'une autre, ce ne sont pas seulement les politiciens, mais peut-être aussi les institutions, qui laissent tomber le Canada. C'est pourquoi il est essentiel que nous fassions tous un effort supplémentaire pour faire fonctionner le système.

Je ne suis évidemment pas très heureux de la situation en question. Cependant, je suis lié par le Règlement et, si je dois intervenir dans les affaires des comités, ce doit être dans le cas d'une situation extrêmement grave. Même si cela est non seulement ennuyeux, mais peut-être même tout à fait exaspérant, je ne crois pas que je puisse me soustraire aux règles que je suis tenu de respecter comme tous les autres députés.

Je remercie les députés de leur intervention.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, en tant que membre du comité des transports, je veux vous remercier de la décision que vous avez rendue aujourd'hui.

Je me demande si le Président peut me donner certains éclaircissements. Dois-je comprendre que la présidence n'est autorisée à rendre des décisions que sur des questions concernant des atteintes aux privilèges en dehors de la Chambre des communes?

M. le Président: Le député de Hamilton-Ouest demande des éclaircissements. J'ai dit clairement dans le passé que, à mon avis, le Président ne devait pas se croire obligé de ne jamais intervenir dans les affaires des comités. Cependant, pour intervenir, il faut que ce soit une affaire très grave.

Dans le cas qui nous occupe, l'affaire peut encore être réglée par une simple consultation. En raison de la jurisprudence sur ce genre de question—jurisprudence qui remonte à il y a très, très longtemps et qui concerne non seulement cette Chambre mais d'autres assemblées législatives dans des pays qui ont un régime parlementaire, j'hésite beaucoup à intervenir dans les affaires des comités si le problème peut être réglé autrement.

Ce que je veux que le député et tous les députés comprennent très clairement, c'est que je ne dis pas qu'il n'y aura jamais de cas où la présidence devra intervenir, même si cela ne s'est jamais fait. Les présidents ont déjà pris des décisions qui constituaient des précédents en matière de procédure.

Ce que je demande aux députés dans ce cas, c'est de tenir compte de la responsabilité de chacun envers cette institution et envers notre pays et d'essayer de résoudre le problème. Je crois qu'il peut être résolu par des discussions, et j'espère que c'est de cette façon qu'il sera résolu.

En résumé, ce que je suis en train de dire au député, c'est qu'il est possible que je sois obligé d'intervenir à un certain moment.

• (1520)

Il faudrait que la situation soit extrêmement grave, autrement j'hésite à intervenir dans les affaires des comités pour faire ce que les membres du comité devraient faire eux-mêmes en réalité.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 95 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION—PRÉSENTATION DU CINQUANTE-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-sixième rapport du Comité de sélection. Je demande que la Chambre dispense le Greffier à la Table d'en donner

lecture. Il concerne la liste des membres du Comité spécial.

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-74—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION—ADOPTION DU CINQUANTE-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose: Que le cinquante-sixième rapport du Comité de sélection, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Y consent-on?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LE JAPON

LE CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je présente une motion concernant le centième anniversaire de l'établissement de la démocratie parlementaire au Japon.

Je propose:

Que le Président de la Chambre des communes transmette au Président de la Chambre des représentants japonaise et au président de la Chambre des conseillers japonaise les meilleurs voeux de la Chambre des communes du Canada à l'occasion du centième anniversaire de l'établissement de la démocratie parlementaire au Japon.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par plusieurs douzaines de Canadiens qui demandent au gouvernement de ne pas appliquer la taxe sur les produits et services à la chose imprimée, comme les revues, les livres, les journaux et diverses autres publications.

Les pétitionnaires soulignent que la diffusion de la chose imprimée constitue la pierre angulaire de notre démocratie, de notre culture et de notre éducation, ainsi que de notre société instruite et productive. Cette société instruite et productive serait lésée par l'application de la TPS.

Maintenant que le premier ministre nous a fait part de ses préoccupations au sujet de l'imposition de la taxe, j'espère que le gouvernement la supprimera dans le cas particulier des livres, des journaux, des revues et d'autres imprimés.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par 49 Canadiens.

Ces Canadiens font remarquer que, depuis la Confédération, les revues, les livres et les journaux ont toujours été détaxés. Quand la taxe sur les produits et services entrera en vigueur, ce ne sera plus le cas. En fait, les pétitionnaires jugent qu'il s'agit d'une taxe sur la lecture.

Ils demandent humblement au Parlement de réaffirmer les principes historiques qui sous-tendent l'exemption fiscale de la chose imprimée en maintenant la détaxation dans la loi sur la TPS et ses règlements d'application.

L'ENVIRONNEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui afin de présenter deux pétitions, dont la première concerne l'assainissement de la rivière Seine. Un grand nombre de mes électeurs demandent aux trois ordres de gouvernement d'établir la responsabilité de chacun dans l'assainissement des rivières et notamment, dans ce cas-ci, de la rivière Seine, qui était autrefois très belle et très propre. Évidemment, cela vaut aussi pour les autres rivières du Canada.

Les pétitionnaires veulent vraiment que les gouvernements s'entendent sur ce qu'ils ont à faire, puis cessent de discuter pour se mettre au travail.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): La seconde pétition fait état des préoccupations d'un certain nombre de mes électeurs et des Canadiens en général au sujet de l'imposition aux écrits de la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires font remarquer que les écrits et les manuels scolaires n'ont encore jamais été taxés. Ils ne comprennent pas qu'un gouvernement qui parle de concurrence, de participation et de démocratie impose une taxe sur les outils mêmes qui nous permettent juste-

ment de promouvoir la concurrence, la participation et la démocratie.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition aux termes de l'article 36 du Règlement, au nom de 50 autres Canadiens qui s'inquiètent de voir appliquer la TPS aux livres et à l'imprimé en général. La diffusion la plus vaste possible de l'imprimé et son exonération de taxe sont la pierre angulaire de notre société démocratique.

Je soumets humblement cette pétition qui demande au Parlement de réaffirmer les principles de la démocratie et de ne pas autoriser la taxe sur l'imprimé.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir de présenter à la Chambre une pétition concernant la taxe sur les produits et services. Les nombreux signataires sont de la ville de Toronto. Ils sont contre la taxe et, en particulier, contre le fait qu'elle s'applique à l'imprimé.

Comme beaucoup d'autres députés, je supplie le gouvernement de lâcher prise, de consentir à des amendements pour que le projet de loi soit plus sensé et plus raisonnable pour les Canadiens, quoique, comme les pétitionnaires sûrement, je trouve insensée l'idée d'une taxe sur les produits et services. Comme eux, je demande au gouvernement de revenir sur sa position et au Sénat, de rejeter le projet de loi.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, comme nous le faisons depuis des mois et des mois, je vous présente des centaines de pétitions de la population de tout le pays qui s'inquiète énormément de la taxe sur la lecture. Les pétitionnaires considèrent que cette taxe impose l'ignorance à notre population et hypothèque lourdement l'avenir. Nous devrions faire tout notre possible pour encourager la lecture et donc ne pas la taxer. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer sa taxe sur les biens et services sur les livres, les magazines et la littérature, de cesser de s'entêter et de prendre enfin la décision de retirer cette taxe.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter des pétitions similaires à celles qui ont déjà été présentées. Elles viennent principalement de Toronto et elles s'opposent à l'application de la TPS à l'imprimé. Il est vraiment hypocrite de la part du gouvernement de ne pas accéder à cette demande et de faire en sorte que l'imprimé soit frappé par la TPS.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions différentes cet après–midi. La première vient de personnes qui s'opposent elles aussi à l'imposition de la TPS aux magazines, aux livres et aux journaux, ce qui ne s'est jamais vu auparavant au Canada. Il importe de comprendre qu'il y a beaucoup de gens dans notre pays qui n'ont pas facilement accès aux bibliothèques où ils pourraient s'informer eux–mêmes et pour qui il est important d'acheter des livres et périodiques. Je demande en leur nom au gouvernement de songer à abandonner l'application de la TPS aux imprimés.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Christine Stewart (Northumberland): J'ai également, monsieur le Président, des pétitions venant de mes électeurs qui désapprouvent les mesures budgétaires du gouvernement concernant les anciens combattants. En cette période périlleuse où nous vivons dans le monde, où nous envoyons nos forces armées servir au Moyen–Orient, je pense que nous devons assurer aux Canadiens que nous traitons nos anciens combattants avec le plus grand respect en mémoire des services qu'ils ont déjà rendus.

Les signataires de cette pétition demandent humblement au Parlement de rejeter ces mesures budgétaires qui privent les vétérans des services appropriés et alourdissent leurs difficultés financières.

• (1530)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'invoque moi aussi l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par de nombreux électeurs de la ville de Toronto.

Ceux–ci soulignent que le gouvernement du Québec a pris une mesure tout à fait opportune en décidant de ne pas assujettir à la taxe de vente les livres et autres publications didactiques. Ils invitent le gouvernement à considérer cette mesure comme un précédent et à agir dans le même sens.

Assujettir à la TPS ou à toute autre taxe les livres et les publications didactiques qui permettent de diffuser les fondements mêmes de la démocratie est parfaitement stérile, comme le sont, par exemple, et les pétionnaires

l'ont souligné, les épithètes que le ministre du Revenu national emploie lorsqu'il parle des opposants à la TPS.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'invoque moi aussi l'article 36 du Règlement afin de présenter des pétitions signées par des Canadiens qui s'opposent à la TPS en général, et qui désapprouvent tout particulièrement l'assujettissement des livres à cette taxe.

Ils soulignent que, depuis la Confédération, le gouvernement s'est toujours gardé de taxer les livres, les magazines et les journaux, et ce jusqu'à l'arrivée de ce projet de TPS. Ils estiment que la libre diffusion des livres et publications est la pierre angulaire de la démocratie.

Dans leur pétition, ils demandent au gouvernement de réaffirmer ces principes historiques et de supprimer la taxe sur les livres qu'est la TPS.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition signée par plusieurs Canadiens et Canadiennes. Ces pétitionnaires s'opposent à l'imposition de la taxe sur les produits et services, la taxe sur les livres, les journaux et les hebdos laquelle, à leur avis, est une taxe absolument régressive. Les pétitionnaires, qui sont nombreux, soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue une pierre angulaire de notre démocratie, notre culture et notre éducation. Ils allèguent également qu'une société instruite et productive ne peut être que lésée par une telle disposition qui voudrait imposer une taxe sur les livres, sur les manuels scolaires et sur tout ce qui peut être utilisé comme tels.

Nous félicitons aujourd'hui la province de Québec qui a décidé de ne pas imposer les livres et nous espérons que le gouvernement fédéral en fera autant.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le nombre d'habitants qui s'opposent à l'imposition de la taxe sur les magazines, les livres et les journaux augmente rapidement tous les jours.

En plus des pétitions que mes collègues ont déjà présentées, j'ai l'honneur de soumettre une longue liste d'habitants du grand Toronto.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter des pétitions de Kitchener et de plusieurs parties de Toronto.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les livres, à l'augmentation de l'analphabétisme et à la hausse des dépenses que doivent assumer les personnes qui veulent lire, s'instruire et devenir des membres productifs de la société.

Ces gens demandent au Parlement de rétablir l'exemption de taxe dont les livres et publications ont toujours joui.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catherines—Thorold): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour présenter une pétition contre la TPS.

Des représentants de la Fédération des étudiants du Canada sont venus me rencontrer, il y a quelques jours. Les livres et les publications les concernent directement puisqu'ils sont indispensables à leurs études, c'est pourquoi ils s'opposent catégoriquement à la TPS.

Encore une fois, nous demandons au gouvernement de reconsidérer cette taxe mal conçue et, je l'espère, condamnée d'avance.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, l'avis de motion nº P-28 portant production de documents, inscrit au nom de la députée de Saint-Laurent—Cartierville, est jugé recevable par le gouvernement. Les documents demandés sont déposés immédiatement.

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie d'une étude de faisabilité concernant la constitution d'un nouveau réseau en matière de relations raciales, réalisée par M. Ralph Agard de Toronto pour le ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté.

(La motion est adoptée.)

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres motions portant production de documents soient reportées.

M. Milliken: Monsieur le Président, la motion nº P-31, à laquelle je presse depuis quelque temps le secrétaire parlementaire de répondre, porte sur les coûts du déploiement des Forces canadiennes à Oka.

Ce matin, j'ai reçu du ministre de la Défense nationale un communiqué indiquant que le coût total était de 83 millions de dollars; alors, de toute évidence, le ministre possède ces renseignements. Il a dû les avoir pour préparer ce communiqué. Dans ces circonstances. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Si le leader du gouvernement à la Chambre examine l'avis de motion inscrit au *Feuilleton*, il constatera que j'y demande des précisions. Ces précisions doivent sûrement être disponibles maintenant si le ministre de la Défense nationale a le total des coûts.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il approuver immédiatement cette motion et déposer les documents demain ou vendredi?

M. Cooper: Monsieur le Président, comme d'habitude, je me mets en quatre pour aider le député. Je fais tout ce que je peux pour répondre à toutes les diverses demandes qu'il présente au gouvernement. S'il l'avait remarqué plus tôt aujourd'hui, il constaterait que j'ai déposé les réponses à 95 pétitions. Je n'en suis pas certain, mais je crois que 89 d'entre elles venaient de lui.

Je peux lui dire que nous examinons sa motion nº P-31. D'après mes renseignements, il devrait avoir une réponse non pas bientôt, mais très bientôt.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres motions portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'INVASION DU KOWEÏT

LES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose:

Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

—Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui à la veille d'un autre important vote du Conseil de sécurité. Il est bon que le Parlement examine les répercussions de la crise qui motive ce vote. Le gouvernement a l'intention de consulter dans toute la mesure du possible à ce sujet les Canadiens et le Parlement, tout comme il a longuement consulté nos alliés. Je me propose de citer brièvement au cours de mes observations certaines conversations que j'ai eues ces 16 derniers jours avec des représentants de divers pays qui sont aussi présents que le Canada dans le Golfe.

Tout au long de cette crise extraordinaire, nous nous sommes efforcés d'être francs et ouverts avec la Chambre et nous attendons depuis le début de celle-ci qu'elle comprenne les vastes répercussions internationales des graves problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. Nous essayons d'aborder cette affaire étape par étape. C'est dans cette optique que je veux exposer ici aujourd'hui le point de vue du gouvernement quant à la décision que nous aurons à prendre demain au Conseil de sécurité et le contexte dans lequel cette décision sera prise à mon avis. Je suppose que la Chambre tiendra d'autres débats là-dessus au fur et à mesure que la situation évoluera.

Ce vote, monsieur le Président, survient au moment où s'achève le mandat de deux ans de notre pays au Conseil de sécurité. C'est la cinquième fois que nous remplissons un tel mandat, un record parmi les membres non permanents.

Ce record, il est juste selon moi que le Canada le détienne, parce qu'aucun autre pays n'a appuyé aussi fidèlement jusqu'ici les idéaux de cette organisation mondiale à la fondation de laquelle nous avons contribué activement et ingénieusement.

Lorsque nous chercherons un instrument qui témoigne d'une vision noble et éclairée de la gestion des affaires mondiales dans la présente décennie, semée d'embuches, et au prochain siècle, nous pourrons difficilement trouver mieux que la Charte des Nations Unies.

Le grand drame de notre époque, c'est que la Charte soit restée lettre morte pendant quarante ans en raison de la paralysie suscitée par la Guerre froide.

La Guerre froide est terminée. J'étais à Moscou il y a deux semaines, et j'y ai découvert un pays étonnamment différent du pays austère et monolithique que j'avais visité il y a à peine cinq ans. Malheureusement, l'Union soviétique fait face à des problèmes énormes, mais elle peut compter sur des dirigeants et sur des gens pleins de ressources. Des pays comme le Canada l'aideront dans la mesure du possible.

• (1540)

Les réformes spectaculaires engagées par M. Gorbatchev ont entraîné dans toute l'Europe centrale et de l'Est des changements profonds qui ont non seulement sonné le glas de la Guerre froide, mais ouvert la voie au Sommet de la CSCE qui s'est tenu à Paris la semaine dernière. À certains égards, ce Sommet a consacré la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Je voudrais vous faire partager un des moments remarquables de ce Sommet de la CSCE. M. Vaclav Havel, dramaturge, prisonnier et président, siégeant à sa place à cette conférence, a dit à ses collègues dans la salle et au reste du monde que sa participation à ce Sommet était le plus grand moment de sa vie, car il a permis de réaliser tant d'objectifs pour lesquels il avait lutté durant tant d'années. Tel était donc le contexte dans lequel nous nous sommes réunis pour consacrer la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le Sommet de Paris aurait dû être l'occasion de célébrer sans réserve les nouvelles occasions qui s'offrent à nous ainsi que notre volonté commune de bâtir une nouvelle maison européenne commune et d'assurer la sécurité de Vladivostok à Vienne et à Vancouver en passant par Vienne, comme l'a dit Édouard Chevardnadzé. Il aurait dû être une célébration de la volonté croissante d'utiliser les Nations Unies, de la façon qu'il avait été prévu, pour donner la paix et une plus grande sécurité au monde.

Mais une certaine retenue a marqué le Sommet parce que nous comprenions tous qu'une terrible violation de la confiance, de la loi et de l'ordre s'était produite, un acte de guerre de la part de l'Irak, qui posait un défi de taille à la communauté internationale. Si nous voulons vraiment réaliser les nouveaux espoirs de paix mondiale que nous pouvons maintenant entrevoir, nous devons relever le défi que l'invasion du Koweït par l'Irak représente nettement pour nous tous.

Ce défi touche à l'objectif fondamental que visent les intérêts canadiens et la diplomatie canadienne depuis plus de 50 ans: la création d'une organisation mondiale capable de prévenir ou, au besoin, de corriger la plus flagrante et la plus dangereuse des violations du droit international, soit la conquête par la force d'un autre pays et, dans ce cas-ci, une tentative pour anéantir un État membre des Nations Unies.

Non content de violer le droit international, le gouvernement irakien a menacé de recourir au terrorisme et aux armes chimiques, procédés dont il s'est déjà servi contre son propre peuple avec les terribles conséquences que l'on sait.

C'est le mal contre lequel les nations se sont toujours défendues. C'est à ce mal qu'il faut attribuer la course aux armements qui détourne souvent des ressources qui devraient aller aux pauvres du monde et qui empêche les peuples des pays en développement d'exercer leur droit de mener une vie décente.

Que ce mal ait affligé la région du monde la plus fortement armée et la plus instable ne fait qu'aggraver la situation.

Je reviens tout juste du Moyen-Orient. Le potentiel de mort et de destruction y est très réel. Les membres de cette Chambre ne devraient se faire aucune illusion quant au danger qui se pose ou à notre obligation de tenter de réduire ce danger. La plupart des voisins d'Israël sont toujours en état de guerre contre ce pays. Les Palestiniens, malgré l'intifada et leur acceptation de la Résolution 242, vivent dans un climat d'intense frustration. Des milliers de nouveaux migrants sont forcés de revenir du Golfe. Il se pose aussi des questions plus larges au sujet de la démocratie et de la prise des décisions au Moyen-Orient. Il y a les querelles entre les familles et les régimes qui veulent tous diriger le monde arabe, d'énormes écarts de revenus entre la richesse opulente et la pauvreté la plus abjecte. Il ne faut pas oublier les armes chimiques, les armes biologiques et presque certainement des armes nucléaires; ni le flot constant d'armes conventiennelles.

Au milieu de tout cela—dans une région qui n'a pas les solides institutions d'un gouvernement moderne—, il existe le lien commun de la noble religion de l'Islam dont la radicalisation pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'ensemble du monde. Le président Gorbatchev—le premier ministre et moi-même le savons, pour nous êtres entretenus avec lui—en est conscient, tout comme le roi Hussein. Les présidents Ozal et Moubarak le savent eux aussi. Et le premier ministre Shamir comprend, bien sûr, la menace posée par l'extrémisme islamique.

Nous ne pouvons nier que l'agression commise par l'Irak compromet la sécurité d'accès aux plus essentiels des produits de base. Mais ne nous y trompons pas quant à l'importance du principe que nous entendons défendre: le principe de l'ordre international qui s'appuie sur le respect du droit international et le recours efficace aux Nations Unies.

Les Canadiens ont toujours participé activement aux mesures pratiques qui ont valu à l'ONU le respect dont elle jouit. Nous avons aidé à élaborer la Charte. Le professeur John Humphrey, de l'université McGill, a été le principal auteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Lester Pearson s'est employé à promouvoir le concept du maintien de la paix, malgré les critiques de ses détracteurs canadiens qui y voyaient un rôle inopportun pour l'ONU. En outre, 83 000 Canadiens ont porté jusqu'ici le béret bleu, avec fierté et efficacité, pour assurer le maintien de la paix.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de l'évolution des Nations Unies, une phase où les membres du Conseil de sécurité collaborent enfin à l'élaboration de résolutions qui prévoient des compromis suffisants pour que les divers pays du monde puissent agir ensemble pour tenir leur maison en ordre tout en acceptant de se rallier à des résolutions de compromis claires et respectées. L'ONU n'a jamais mieux fonctionné et nous, Canadiens, voulons qu'elle continue à fonctionner, parce que c'est le seul moyen de promouvoir la paix et de prévenir la guerre.

Depuis le début de la crise, les Nations Unies ont montré qu'il était possible de répondre fermement aux violations flagrantes du droits international en faisant respecter inflexiblement l'ordre international.

La crise du Golfe pose un défi à certains des principes fondamentaux sur lesquels repose la politique étrangère du Canada; toutefois, le règlement et les suites du conflit pourraient justifier ces principes. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la règle de droit ainsi que l'établissement d'un milieu international stable sont des objectifs essentiels du Canada.

[*Français*]

Depuis le début de la crise, le gouvernement du Canada vise les mêmes objectifs indiqués clairement que la conduite de l'Irak est inacceptable et que le Canada est déterminé à contribuer à l'action de la Communauté internationale: Renforcer le respect de la règle de droit dans les affaires internationales et appuyer une ONU renouvelée, qui répond pour la première fois depuis la fin de la guerre froide à une violation flagrante de sa charte par un état membre; et, bien sûr, protéger les vies canadiennes ainsi que les intérêts canadiens menacés par l'invasion et l'annexion du Koweït. Étant donné ces objectifs, nous tentons depuis trois mois, de concert avec les autres pays qui participent activement au Front commun international contre l'Irak, de faire en sorte que les sanctions imposées par les Nations Unies soient le plus efficaces possible; que le consensus international soit maintenu; que les problèmes humains et économiques suscités par la crise et par les sanctions soient examinés rapidement et dans une optique humanitaire, tant pour respecter un principe fondamental que pour maintenir le consensus international; que la Communauté internationale examine des moyens pacifiques de mettre fin au conflit, tout en veillant aux résolutions des Nations Unies.

• (1550)

[*Traduction*]

Alors, où en sommes-nous aujourd'hui? L'Irak occupe toujours le Koweït, malgré la condamnation universelle de son agression et l'application quasi universelle des sanctions décrétées par les Nations Unies.

Nous espérons bien sûr que les sanctions aideront à convaincre Saddam Hussein de retirer ses troupes du Koweït. Nous continuons à croire qu'elles ont prouvé clairement notre volonté d'agir, mais nous reconnaissons aussi qu'elles ne sont pas suffisantes pour forcer un retrait si le gouvernement irakien tient davantage à conserver les territoires conquis qu'à permettre à ses citoyens de reprendre une vie normale. C'est un fait que nous devons tout simplement accepter.

Le gouvernement de Bagdad, comme les députés le savent, s'est servi de civils innocents de pays tiers, dont le Canada, pour arracher des concessions à la communauté internationale et tenter, par la propagande, de marquer des points auprès de ses propres partisans. En même temps, il a pris des mesures impitoyables en vue d'effacer toute trace de l'identité koweïtienne. En bref, l'Irak n'a fait aucun cas des exigences de la communauté internationale énoncées dans les résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité depuis le 2 août. Il a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, des principes d'une conduite civilisée et de sa propre adhésion aux Nations Unies.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, ma visite des derniers jours au Moyen-Orient a été suivie d'entretiens intensifs que le premier ministre et moi-même avons eus avec les dirigeants de l'Union soviétique, de la Communauté européenne et des États-Unis. Au Moyen-Orient, j'ai eu plusieurs heures de discussions avec les voisins de l'Irak, dont le président de la Turquie, le roi de Jordanie, le premier ministre d'Israël et les ministres des Affaires étrangères de ces pays. J'ai aussi eu de longs entretiens

avec le président Moubarak d'Égypte et son ministre des Affaires étrangères, M. Abdul Meguid.

Il y a quelques semaines, j'avais aussi rencontré des ministres des Affaires étrangères de la région du Golfe, c'est-à-dire de l'Arabie saoudite et du Qatar. Dans toutes ces rencontres, j'ai fait valoir que le gouvernement canadien juge inacceptable l'invasion du Koweït par l'Irak.

Il importe que cette Chambre sache aujourd'hui que tous les chefs d'État et de gouvernement et tous les ministres que nous avons rencontrés ont partagé ce point de vue: l'occupation du Koweït est inacceptable.

Le même point de vue est exprimé au Canada, dans la région du Golfe et dans le reste du monde. L'Irak est isolé. Ce pays a agi de façon abominable. Il a envahi un petit pays voisin et a fait de son mieux pour s'assurer que son rétablissement soit impossible. Il a saisi des milliers d'otages, dont des Canadiens.

Cette destruction d'un petit pays est «incroyable», selon le président Moubarak. C'est le mot qu'il a employé quand il m'a parlé des assurances spécifiques et catégoriques que le président de l'Irak lui avait personnellement données quelques jours seulement avant que l'Irak ne lance son vaste arsenal militaire à l'assaut du Koweït.

Depuis le début de cette crise, nous espérons tous que des moyens pacifiques pourront amener l'Irak à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. En fait, depuis le début d'août, le Canada recherche frénétiquement une solution pacifique. Nous l'avons fait aux Nations Unies et dans la région du Golfe, et nous l'avons fait en étroite consultation avec tous les membres du Conseil de sécurité.

Les représentants de mon ministère ont parcouru le monde régulièrement, visitant particulièrement les pays membres du Conseil de sécurité—y compris des pays qui votent rarement dans le même sens que le Canada—afin de favoriser l'unanimité et le consensus qui permettront aux Nations Unies d'agir efficacement en de telles circonstances.

Je suis sûr de parler au nom de tous les Canadiens lorsque je dis espérer qu'une solution pacifique soit encore possible. Mais il nous reste peu de temps.

Demain, au Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada participera à l'examen officiel d'une nouvelle résolution qui est discutée depuis quelques jours. Elle autorisera presque certainement l'utilisation de tous les moyens jugés nécessaires pour évincer l'Irak du Koweït et pour redonner au Koweït le contrôle sur son propre destin.

Les enjeux, pour le Canada et les autres membres de l'ONU, sont l'intégrité de l'ordre international et la crédibilité du droit international et des institutions multilatérales.

Mais nous devons reconnaître—et j'en ai eu l'expérience ces derniers jours—que les voisins de l'Irak ont un autre motif d'intérêt à s'assurer que l'Irak soit refoulé dans son terrritoire. Monsieur le Président, nous Canadiens sommes loin du champ de bataille, loin de l'endroit où se produisent ces terribles tensions. Mais nous devons comprendre qu'il n'y aura plus ni sécurité ni stabilité si Saddam Hussein peut annexer impunément le Koweït.

Tous les pays préféreraient une solution pacifique. Pas une «entente» qui récompenserait l'agresseur, mais l'application intégrale et rapide des résolutions du Conseil de sécurité. Mais plusieurs croient malheureusement qu'une solution pacifique ne peut être obtenue, même si elle est souhaitable.

Le leader de l'Irak ne semble pas saisir toutes les dimensions du problème qu'il a créé. Il ne semble donc pas mieux comprendre la force de notre détermination à nous assurer que justice soit faite. Il pense que le reste du monde bluffe. Le but de la résolution des Nations Unies que le Canada et les autres membres du Conseil de sécurité examineront demain est de garantir que l'Irak comprenne bien que ce n'est pas du bluff.

La résolution qui sera examinée demain réclame l'application intégrale des précédentes résolutions du Conseil. Si l'Irak ne les applique pas intégralement, les États membres, en collaboration avec le gouvernement du Koweït, seront autorisés à utiliser tous les moyens jugés nécessaires pour s'assurer que ces résolutions soient appliquées et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région. Cela signifie-t-il que la force sera utilisée? C'est à l'Irak d'en décider.

Cette résolution sera probablement approuvée demain, le 29 novembre. En situation normale, cela voudrait dire que les membres de l'ONU pourraient utiliser tous les moyens d'action nécessaires à partir de demain, le 29 novembre. Il a maintenant été proposé sérieusement et positivement que la résolution prévoie une pause entre le jour de novembre où le pouvoir d'intervention sera accordé et une date ultérieure spécifique à partir de laquelle ce pouvoir pourra être utilisé. Cette proposition reflète l'idée d'une pause que le Canada et d'autres pays avaient présentée après les discussions à l'Assemblée

générale des Nations Unies. Une échéance qui serait considérée comme un ultimatum pourrait être improductive et artificielle. Ce n'est pas ce qui est proposé. Comme le disait hier le premier ministre, on envisage plutôt une «pause de bonne volonté» qui donnerait à Saddam Hussein une autre chance de réfléchir à ses options. Toutes les nations devront évidemment utiliser cette pause pour rechercher une base d'application pacifique des résolutions du Conseil de sécurité. Mais une telle pause donnera surtout à l'Irak la possibilité de rechercher un moyen de mettre pacifiquement fin à la guerre qu'il a déclenchée en envahissant le Koweït.

En passant, Monsieur le Président, je devrais dire que cette proposition d'une pause montre clairement l'un des avantages très réels du nouveau climat qui prévaut au Conseil de sécurité, où des pays qui n'avaient jamais collaboré se sont montré disposés, dans les circonstances, à travailler ensemble pour jeter les bases d'une action internationale.

Nous espérons que l'Irak saisira cette possibilité. S'il le fait, la communauté internationale réclamera-t-elle de toute façon l'élimination de son leader ou de l'ensemble de sa capacité militaire? Non. Les pays de la région acceptent de maintenir avec l'Irak des relations certes prudentes, mais fondées sur le respect du droit international et la protection des frontières internationales.

• (1600)

L'Irak a-t-il des préoccupations légitimes dont il faudrait discuter? Il y en a peut-être quelques-unes. Il appartient au gouvernement du Koweït de négocier ces questions ou à l'Irak de les poursuivre dans les nombreuses instances internationales qui sont justement chargées de trancher ce type de litiges. La possibilité d'un tel pouvoir de négociation est prévue dans la Résolution 660 du Conseil de sécurité, la première résolution que le Conseil a adoptée après l'invasion. Nous incitons Saddam Hussein à utiliser cette option.

Une action militaire dans le Golfe serait-elle une initiative purement occidentale? Absolument pas. La coalition comprend aussi bien le Pakistan, le Maroc, la Tchécoslovaquie et l'Argentine que, bien sûr, l'Égypte, la Syrie, l'Arabie Saoudite et les États du Golfe de même que des douzaines d'autres pays.

Une force arabe pourrait veiller à assurer la défense future du Koweït. Elle pourrait comprendre des unités internationales de maintien de la paix si la chose était nécessaire ou souhaitable. Dans le but de favoriser la paix, il est certain que le Canada examinerait sérieusement toute demande de participation à une telle force.

Y aura-t-il d'autres efforts pour atténuer les tensions qui s'exercent dans le Golfe et au Moyen-Orient? Oui. Pendant mes discussions au Moyen-Orient, la question du différend israélo-arabe a aussi été soulevée, et plus spécifiquement la question palestinienne. Je crois que l'une des conséquences de la crise du Golfe pourrait être de nous donner un nouveau sens de l'urgence de régler les autres problèmes que connaît cette région troublée. Le Conseil de sécurité a récemment réussi à régler certains problèmes régionaux, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi au Cambodge et ailleurs. Si nous savons garder l'initiative, si nous pouvons conserver à l'ONU la vigueur que nous lui donnons depuis quelques années et si cette série de succès se poursuit, il pourrait être enfin possible d'envisager un règlement juste, durable et global du différend israëlo-arabe—règlement que le Canada juge nécessaire et urgent. Mais c'est une question qui devra être réglée séparément de la crise actuelle.

Il est essentiel que l'infraction particulière commise par l'Irak soit corrigée pour respecter les grands principes du droit international et pour protéger les intérêts globaux de la sécurité internationale. Mais le règlement de tous les litiges territoriaux dans la région sur une base juste et équitable est requis d'urgence si nous voulons donner une paix et une sécurité durables à la région peut-être la plus instable du monde.

Nous devrons aussi nous pencher collectivement sur la nécessité de mesures pour contrôler les armes de destruction massive qui menacent toute la région. C'est seulement en soutenant la nouvelle unité de la communauté internationale que nous pourrons régler rapidement ces problèmes.

On pourra peut-être y trouver les éléments d'un règlement pacifique de cette crise. J'ai été encouragé par mes entretiens au Moyen-Orient. Plus que ce à quoi je m'attendais. J'ai été encouragé par la détermination des dirigeants israéliens et du roi Hussein, et aussi par celle des Palestiniens qui cherchent des moyens de tirer de cette expérience des réponses positives à d'autres questions. Nous espérons que ce problème pourra être réglé.

Autrement, la force sera utilisée avec l'autorisation de la communauté mondiale, et au nom des institutions internationales que le Canada a mis cinquante ans à concevoir et à défendre.

Abandonner maintenant ces institutions serait abandonner l'unanimité et le consensus redécouverts aux Nations Unies. Ce serait aussi abandonner tout espoir de faire respecter la règle de droit dans les affaires internationales. La communauté internationale est d'accord là-dessus. La question est de savoir si l'Irak le sera.

La résolution sur laquelle nous voterons demain à New York est la solution que j'ai recherchée, et que plusieurs d'entre vous ont recherchée, soit l'autorisation de l'ONU pour utiliser la force si l'Irak rejette l'option d'un retrait pacifique. La Chambre se rappellera, et personne au pays ne doit l'oublier, que le recours à la force a commencé le 2 août quand l'Irak a envahi le Koweït. Il appartient maintenant à Saddam Hussein de décider si la communauté internationale devra utiliser le pouvoir qui lui est conféré d'atteindre ses objectifs collectifs en recourant à son tour à la force.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous les libéraux, nous nous réjouissons de la chance qui nous est donnée de discuter de certains faits historiques abordés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 2 août dernier, l'armée irakienne, agissant sur les ordres du président Saddam Hussein, a envahi et occupé le Koweït, État souverain, membre des Nations unies.

Depuis cette date, nous avons assisté à des événements dramatiques et sans précédent. Aujourd'hui, tous craignent qu'une guerre dans le golfe Persique soit de plus en plus imminente, risquant des milliers de vies, dont celles de Canadiens.

Les libéraux appuient fermement les très nombreux pays qui s'entendent à condamner l'agression de l'Irak et à demander le retrait des troupes irakiennes du Koweït.

Qu'il n'y ait pas de méprise, les libéraux condamnent sans équivoque le geste posé par l'Irak au détriment du Koweït et appuient les demandes de retrait immédiat des troupes irakiennes de cet État souverain.

[*Français*]

Monsieur le Président, en tant que membre des Nations Unies, l'Irak est convenu de respecter la Charte des Nations Unies. Il est tenu de respecter les règles bien établies du droit international. Or, il ne l'a pas fait. Nous sommes persuadés que tous les Canadiens qui ont un souci d'équité pensent, avec le Parti libéral, que cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international est inadmissible et doit cesser.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous croyons que Saddam Hussein doit comprendre que cette agression et ses visées expansionnistes ne peuvent rien lui rapporter. En tant que membre des Nations unies et que nation ayant pris le parti de la paix, le Canada ne doit pas laisser l'Irak réussir son occupation illégale du Koweït. Les Nations unies partagent ce point de vue.

Comme nous le savons, le 2 août 1990, lors d'une session d'urgence, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 660 condamnant l'invasion du Koweït par l'Irak et demandant le retrait immédiat des troupes irakiennes. Le 6 août, le conseil adoptait à l'unanimité des sanctions se traduisant par le blocus économique de l'Irak. Le 25 août, le conseil autorisait le recours à des actions militaires pour faire respecter ce blocus.

[*Français*]

Pourtant, le 10 août, 15 jours avant l'autorisation par les Nations Unies du recours à la force, le premier ministre a tenu une conférence de presse pour annoncer qu'il déployait d'importantes troupes canadiennes dans la région du golfe Persique. Et, au rebours de ses homologues britannique, français et américain, notre premier ministre n'a pas consulté notre Parlement pour débattre et statuer sur cette question.

[*Traduction*]

Plutôt, les Canadiens ont vu le gouvernement éviter tout débat parlementaire immédiat sur la question en profitant d'une faille de la Loi sur la défense nationale.

La position de mon parti a été claire tout au long de la crise. Dès le début, nous avons insisté pour que le gouvernement ne dépêche des forces dans le golfe Persique que sous les auspices des Nations Unies et seulement après consultation du Parlement, ce qui veut aussi dire après un débat à la Chambre des communes.

• (1610)

En septembre, les députés libéraux ont, en bloc, appuyé fermement les mesures prises jusque-là par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Peu après la rentrée parlementaire ce mois-là, le gouvernement a déposé une motion concernant la crise du Golfe. Par ce projet de motion, le gouvernement ne cherchait qu'à se faire valoir et à obtenir carte blanche pour faire ce qu'il estimait nécessaire. Ce n'est que grâce aux efforts du porte-parole de notre parti pour les affaires extérieures et d'autres députés libéraux que le gouvernement s'est finalement décidé à modifier sa motion, à donner son accord à un élargissement du rôle des débats parlementaires et à reconnaître davantage le rôle des Nations Unies.

Monsieur le Président, modifiée grâce aux efforts des libéraux, cette motion condamnait sans équivoque Saddam Hussein pour l'invasion du Koweït. C'est avec stupeur que les Canadiens ont appris que le NPD avait voté contre cette motion.

Monsieur le Président, nous sommes fiers des efforts déployés par le porte-parole de notre parti pour les affaires extérieures, qui s'est rendu en Irak avec des députés d'autres formations politiques dans le but d'obtenir la libération, pour des motifs humanitaires, de Canadiens détenus en otages en Irak et au Koweït. C'est avec joie que nous avons appris aujourd'hui la libération de quelques-uns d'entre eux.

Une voix: Et ce n'est pas Joe qu'il faut remercier.

[*Français*]

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous n'avons cessé de condamner l'invasion illégale du Koweït par l'Irak. Nous, l'opposition officielle, jugeons par ailleurs que le gouvernement conservateur n'a pas donné le poids qu'il fallait au rôle que peuvent jouer les Nations Unies pour dénouer cette crise. Nous sommes d'avis aussi que le gouvernement a manqué à son devoir en omettant d'informer les Canadiens, de manière complète et régulière, sur les développements dans le golfe Persique et d'associer les citoyens aux décisions nationales par l'entremise de leurs élus.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a non seulement tort de tenir les Canadiens dans l'ignorance, mais il rompt avec la tradition établie par le Parti libéral lorsqu'il était au pouvoir. Il y a plus de 40 ans, après l'attaque lancée par la Corée du Nord contre la Corée du Sud, Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, informait la Chambre au jour le jour de l'évolution de la situation. La Chambre discutait alors longuement de la crise au cours de ses séances.

Monsieur le Président, à l'été 1950, le Parlement s'est prorogé, c'est-à-dire que la session a officiellement pris fin. La veille de la prorogation, M. Pearson s'est engagé à rappeler la Chambre s'il le fallait pour traiter de la crise. Le 19 août 1950, la Chambre a été rappelée pour un débat d'urgence, et les députés ont eu pleinement l'occasion de discuter de la guerre de Corée et du rôle du Canada dans ce conflit.

Une voix: Quelle différence avec aujourd'hui!

[*Français*]

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, la crise fut évoquée dans le Discours du trône. Les deux Chambres furent invitées à adopter une législation qui, par la suite, jeta les bases de la participation du Canada à la guerre de Corée sous l'égide des Nations Unies.

[*Traduction*]

J'insiste sur le fait que les deux Chambres du Parlement avaient été rappelées pour la tenue d'un débat sur la crise en Corée et pour la mise aux voix d'un projet de loi autorisant la participation des forces armées canadiennes au règlement de cette crise. Rien de tout cela n'avait été fait à la hâte. Cette attitude est grandement différente de celle qu'a prise ce gouvernement conservateur au sujet de la crise en cours dans le golfe Persique, à commencer par cet été, quand le gouvernement a refusé de rappeler la Chambre pour discuter de ses actes avant d'envoyer des forces dans le Golfe, contrairement au précédent créé par les libéraux pendant la guerre de Corée.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, plus de 40 ans plus tard, les libéraux prônent toujours la même attitude, le même processus de pleine consultation, la tenue d'un débat ouvert menant à une prise de décision par le Parlement et un engagement de concert avec les Nations Unies.

Ce gouvernement a le devoir de consulter la Chambre des communes et d'obtenir son approbation au cours de telles crises. Lorsque la vie de Canadiens est en jeu, la population mérite au moins cela. Pourtant, que fait le gouvernement? Comme je l'ai dit, le premier ministre a autorisé l'envoi dans le golfe Persique de militaires canadiens, hommes et femmes, dans une zone de combat, plus de deux semaines avant que l'ONU autorise le recours à la force.

Voilà que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures commence à prendre une attitude menaçante. Le mois dernier encore, il a pour ainsi dire fait une déclaration de guerre, lors d'une conférence à l'Université Western Ontario. «Nous ne devrions pas écarter l'éventualité, a déclaré le ministre à son auditoire, que de jeunes soldats canadiens ne reviennent pas tous au pays pour les Fêtes, que certains soient enterrés là-bas.» Plus tard, devant un comité parlementaire, le ministre a déclaré que les forces armées canadiennes pourraient participer à des offensives contre l'Irak même sans l'autorisation des Nations Unies. Voilà ce qu'il en est de l'engagement du ministre et du gouvernement d'opérer sous l'égide des Nations Unies. Dans son discours, il a parlé de l'appui donné aux Nations Unies en termes chaleureux, mais il a dit tout autre chose récemment lorsqu'il a comparu devant un comité parlementaire.

Étant donné les déclarations et les initiatives du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, il est clair que le gouvernement s'engage dans une voie qui pourrait conduire à la guerre. Il ne semble guère se soucier de déterminer d'abord si les sanctions approuvées par les Nations Unies sont efficaces ni de trouver une solution pacifique et constructive. Il semble vouloir principalement favoriser un programme hazardeux qui préfère une solution militaire qui ne sera ni rapide, ni indolore.

Monsieur le Président, lundi, mon collègue, le député de Northumberland, a demandé au gouvernement de fournir à la Chambre la documentation la plus complète possible sur l'efficacité des sanctions des Nations Unies. Mardi, j'ai demandé au premier ministre si le gouvernement partageait l'opinion des experts internationaux, notamment celle de James Schlesinger, ancien secrétaire à la Défense américain, qui a témoigné devant un comité du Sénat américain, comme quoi les sanctions sont efficaces et ont besoin de davantage de temps pour donner leur plein effet. Dans les deux cas, le gouvernement n'a pas encore pris la peine de fournir les renseignements complets que nous avions demandés sur l'efficacité des sanctions.

Dans son discours, le ministre a dit: «Nous reconnaissons maintenant qu'à elles seules, les sanctions ne suffisent pas pour obliger l'Irak à se retirer du Koweït.» D'où le ministre tient-il ses preuves? Comment et quand le gouvernement est-il arrivé à cette conclusion? Le discours du ministre ne répond à aucune de ces questions. Le gouvernement hésite peut-être à nous dire la vérité au sujet des sanctions parce qu'il est prouvé qu'elles s'avèrent efficaces. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, aucun pays n'a été puni aussi sévèrement pour avoir commis une telle agression à l'échelle internationale. Avec des sanctions quasi étanches, il est difficile de voir comment l'Irak pourrait prétendre se trouver en meilleure posture parce qu'il a envahi le Koweït. En fait, c'est le contraire qui serait plutôt vrai.

On rapporte que 90 p. 100 des importations alimentaires de l'Irak ont été arrêtées et que le riz, la farine et l'huile de cuisson sont rationnés. Le potentiel de production industrielle a diminué de 40 p. 100 et Saddam Hussein a été obligé de fermer des usines essentielles pour économiser les lubrifiants, les pièces de rechange et l'électricité. On estime que les sanctions font perdre à Bagdad plus de 1,5 milliard de dollars américains en revenus pétroliers par mois, et que les autorités internationales ont réussi à geler pratiquement tous les comptes bancaires de l'Irak et du Koweït à l'étranger.

• (1620)

[*Français*]

Monsieur le Président, la leçon qui est donnée à l'Irak, c'est qu'il paiera chèrement son agression par l'usure grave et grandissante de son économie, par son isolement sur l'échiquier international et par l'affaiblissement à long terme de sa position géostratégique. Or cette leçon est donnée, non pas par l'usage et la force militaire, mais plutôt par la coalition internationale la plus imposante depuis celle des Alliés pendant la Seconde Guerre mondiale, une nouvelle coalition qui s'appuie sur les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, cette nouvelle coalition reflète peut-être un nouvel ordre international naissant des cendres de la guerre froide. C'est la première fois, en quarante ans, que les Nations Unies parviennent à établir un tel consensus. Une telle coalition s'impose, une coalition nouvelle qui réunit les pays de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, une coalition qui aurait pour objet de sauvegarder la paix et la sécurité dans le monde.

La prévention de la guerre constituait un des objectifs fondamentaux des Nations Unies. Le préambule de la Charte des Nations Unies de 1945 dit: «Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre.»

[*Français*]

Monsieur le Président, comme notre chef, l'honorable Jean Chrétien a dit, dans un discours, il y a quelques mois, et je cite: «Nous pouvons faire encore beaucoup pour améliorer les moyens qu'a la communauté internationale de résoudre les querelles avant qu'elles ne dégénèrent en conflits armés ou le cas échéant, de permettre aux parties d'en venir à un accord sans intervention extérieure. La tâche était malaisée durant la guerre froide, mais l'apaisement des tensions Est–Ouest offre l'espoir de consolider le cadre institutionnel de la coopération internationale.»

Et je cite encore: «Il faut tonifier les Nations Unies. Le Canada a été le premier à s'engager dans les opérations pour le maintien de la paix; nos soldats ont participé à certaines d'entre elles et ils continueront de le faire. Il est dans notre intérêt supérieur d'utiliser notre influence pour rehausser les capacités des Nations Unies, pour élargir son mandat de gardien de la paix, pour en faire un foyer hospitalier où toutes les nations sauront résoudre leurs différends dans la confiance.»

[*Traduction*]

Pour faire face à la crise récente et conformément aux principes qui ont présidé à la fondation des Nations Unies, monsieur le Président, le Conseil de sécurité a eu recours contre l'Irak à des sanctions à peu près sans faille. Les pays membres des Nations Unies veillent à l'application de ces sanctions avec l'aide d'une force militaire multinationale largement représentative.

Pour le moment, nous ne sommes pas convaincus que ces sanctions sont un échec. Au contraire, je le répète, certains spécialistes voient de plus en plus de preuves de leur succès.

[*Français*]

Monsieur le Président, les libéraux croient qu'il faut, au lieu de se précipiter dans une offensive militaire, maintenir et renforcer les sanctions pour bien faire comprendre à Saddam Hussein que l'agression ne paie pas.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, quiconque souhaite déclencher des hostilités n'éprouve guère de difficulté à le faire. Ceux qui connaissent le Moyen–Orient savent qu'il serait par contre extrêmement difficile de mettre fin à une guerre dans cette région. Une guerre aurait des conséquences énormes. Par conséquent, nous devons toujours réfléchir à ce qu'une guerre pourrait coûter de vies humaines.

[*Français*]

Monsieur le Président, avec des milliers de vies en jeu, il faut remuer ciel et terre pour trouver une solution pacifique. Lorsque nous serons certains d'avoir fait tout pour que les troupes de Saddam Hussein évacuent le Koweït d'une façon pacifique, alors seulement les Nations Unies doivent envisager une action militaire plus poussée.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, ce que le gouvernement conservateur demande aux Canadiens par le moyen de cette résolution, c'est de lui donner carte blanche. Quant à nous, il nous demande d'approuver la motion vague dont il a saisi la Chambre et de l'autoriser à appuyer certaines ou toutes les résolutions que les Nations Unies pourraient adopter et dont on ne saurait prévoir avec exactitude ni la teneur ni l'objectif.

De l'avis des libéraux, ce projet de résolution du Conseil de sécurité est prématuré et en outre vague. Il autorise en effet n'importe quel pays à décider de son propre chef de n'importe quelle mesure qu'il pourrait juger opportune, d'user de n'importe quel moyen qu'il estimerait nécessaire pour atteindre les objectifs de la résolution 660 n'importe où dans la région, sans être tenu de se plier aux ordres des Nations Unies de rendre des comptes à cette dernière.

Monsieur le Président, les commentaires de l'entourage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures indiquent bien que celui–ci sait que sa position est faible; autrement, il serait présent ici et il écouterait, comme j'ai écouté son discours, même si j'aurais eu bien des choses à dire concernant ses omissions et ses lacunes. Ses commentaires montrent qu'il est conscient du fait que lui et son gouvernement sont sur la mauvaise voie.

Des voix: Bravo!

Une voix: Oui!

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, nous pensons que c'est beaucoup trop exiger, à l'heure actuelle, que de demander au Parlement d'approuver le projet de résolution du Conseil de sécurité.

Nous n'allons pas, en appuyant la motion du gouvernement, donner à celui–ci un chèque en blanc relativement à toute mesure éventuelle concernant la situation dans le golfe Persique. Je ne pense pas que les Canadiens s'attendent à cela de notre part.

Bien que je n'exclue pas que les Nations Unies puissent devoir prendre une décision, à un moment donné, concernant le recours à la force, les libéraux ne pensent pas que nous en soyons là. Nous pensons qu'il faut d'abord laisser le temps aux sanctions prises par l'ONU de donner des résultats. Les libéraux insistent sur le fait

qu'avant de faire participer des Canadiens à toute offensive, la question devra d'abord être présentée au Parlement et faire l'objet d'un vote, de la même façon que l'on avait procédé dans le cas de la Corée.

L'approche que je propose est conforme au soutien accordé par les libéraux relativement au nouveau rôle des Nations Unies dans l'établissement, maintenant que la guerre froide est terminée, d'un nouvel ordre pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle est logique, compte tenu de notre dénonciation de l'agression commise par Saddam Hussein. Enfin et surtout, cette approche est conforme au rôle et aux responsabilités de la Chambre des communes.

En conséquence, je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après le mot «leurs» et en les remplaçant par ce qui suit:

«efforts actuels visant à assurer le respect de la Résolution 660 du Conseil de sécurité et des résolutions subséquentes adoptées en date du 28 novembre 1990, et que cet appui ne soit pas interprété comme une approbation de l'emploi des Forces armées canadiennes dans une action offensive sans une consultation et l'appui ultérieur de la Chambre.»

Le président suppléant (M. Paproski): La présidence a eu l'occasion de se pencher sur la motion et elle la juge recevable.

• (1630)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme vous le savez, maintenant qu'un amendement a été proposé, le seul recours laissé aux orateurs suivants qui souhaitent faire une autre proposition est de présenter un sous-amendement. Nous avons eu des entretiens avec les autres partis et groupes à la Chambre et il semble que le libellé que nous proposons ne satisfasse pas aux critères d'un sous-amendement.

Néanmoins, avec le consentement de la Chambre et en raison de l'importance de la question, nous demandons que la motion du député de Victoria soit considérée comme un autre amendement et autorisée.

La question est de la plus grande importance. Je ne crois pas qu'elle se prête à des manoeuvres de procédure. Nous demandons donc le consentement unanime pour procéder de cette façon et faire en sorte que la Chambre soit saisie d'une motion au libellé très clair.

M. Gauthier: À propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je puis comprendre les difficultés que le Nouveau Parti démocratique éprouve.

Le Règlement ne permet évidemment pas de présenter un autre amendement à la motion principale. Il faudrait plutôt proposer un amendement à notre amendement que mon leader vient de présenter, c'est-à-dire un sous-amendement.

La motion dont nous sommes saisis pourrait, une fois amendée, être amendée de nouveau à titre exceptionnel si le NPD le souhaitait. Il est inhabituel que la motion ait deux amendements, mais, par souci de fair-play et pour permettre au NPD de transmettre son message, nous serions d'accord pour qu'il y ait un deuxième amendement. Mais je ne peux accepter cette procédure que dans des circonstances exceptionnelles et sous réserve que cela ne constitue pas un précédent.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous n'avons pas d'objections non plus. Nous acceptons sans difficulté que le NPD propose un amendement avec l'assentiment de la Chambre.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je ne veux pas reprendre les propos du député d'Ottawa—Vanier, mais je l'ai bien entendu mentionner le terme *fair play*. Étant donné que cette règle n'est pas habituelle en cette Chambre, je ne vois pas pourquoi on y consentirait. Le *fair play* pourrait se pratiquer dans les décisions du Bureau de la régie interne. En conséquence, on ne donnera pas notre consentement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je dois évidemment dire que nous sommes très déçus de ne pas pouvoir présenter notre amendement à la motion à l'étude. J'espère que j'arriverai, dans mon discours, à exprimer notre position de façon parfaitement claire. La motion à l'étude. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je veux simplement aviser les députés que ce débat relève de l'article 43 du Règlement. Les deux premiers orateurs pouvaient faire des discours d'une durée illimitée, sans période réservée aux questions et aux observations. À partir de maintenant, les discours dureront 20 minutes et seront suivis d'une période réservée aux questions et aux observations.

M. Brewin: La motion à l'étude demande à la Chambre d'appuyer «les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.»

L'amendement présenté par le Parti libéral vise à préciser la signification des mots «résolutions subséquentes», afin qu'il soit très clair que la Chambre appuie seulement les résolutions qui ont été adoptées jusqu'à maintenant et qu'elle n'appuie donc pas nécessairement celle sur laquelle le Conseil de sécurité devra se prononcer demain et toute autre résolution subséquente. Notre parti appuiera l'amendement du Parti libéral.

Si nous avions eu la possibilité de présenter un amendement, nous serions allés plus loin que les libéraux. Nous aurions voulu que tout soit encore plus clair en demandant à la Chambre d'adopter l'amendement suivant:

> Que la Chambre s'oppose au recours à la force contre l'Irak avant que les sanctions et les autres mesures prises par les Nations Unies n'aient eu le temps de donner des résultats, et prie instamment le gouvernement de demander des amendements au projet de résolution du Conseil de sécurité à cet effet.

J'avais espéré, tout comme la plupart des députés j'en suis certain, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dise de façon non équivoque que le gouvernement donne une interprétation très restreinte à la motion à l'étude. Il ne l'a pas fait. Il a simplement dit qu'il pourrait y avoir d'autres débats sur la question de la participation du Canada. Il n'a pas promis de débattre la question de nouveau avant d'engager le Canada dans une guerre dans le Golfe.

Il a en outre clairement dit, dans son intervention, que le Canada devrait voter demain en faveur de la motion dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi, établissant sans possibilité de doute que le gouvernement considère cette motion non seulement comme une confirmation des résolutions adoptées jusqu'ici par les Nations Unies, mais aussi comme un geste clair d'appui aux résolutions futures, y compris celle de demain. Nous allons procéder sur cette base. Si l'amendement libéral est rejeté, notre parti s'opposera à la résolution et à la motion du gouvernement.

C'est une affaire extrêmement complexe, non seulement pour la Chambre et le Canada, mais pour le monde entier. Je voudrais affirmer tout de suite que la Chambre n'est pas divisée dans son soutien aux Nations Unies, au système des Nations Unies et au principe que le Conseil de sécurité est, pour le monde, l'endroit tout indiqué pour faire face à cette crise.

Dès le départ, notre parti a été parmi les plus chauds partisans des Nations Unies et ne reculera absolument pas sur ce plan. Cependant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement ne peuvent confondre l'appui à la résolution qui sera présentée aux Nations Unies demain avec l'appui au système lui-même. Le fait même que le Canada soit membre du Conseil de sécurité nous impose de laisser la porte ouverte.

M. Clark (Yellowhead): Quelle absurdité! C'est exactement comme votre position au sujet du GATT.

M. Brewin: Le ministre dit: «Quelle absurdité.» Il ne comprend tout simplement pas que le fait d'être membre du Conseil de sécurité impose au Canada l'obligation d'agir avec indépendance, intelligence et sensibilité. De plus, le gouvernement doit être prêt à accepter l'avis de la Chambre sur ce que le Canada devrait faire demain.

Il n'y a aucune raison de donner carte blanche aux membres permanents du Conseil de sécurité. Il est capital que le Canada, qui a été élu au Conseil de sécurité par un vote de l'Assemblée générale, fasse preuve d'un jugement indépendant sur la question que le Conseil de sécurité étudiera demain. Ce ne serait pas agir contre le système des Nations Unies. Bien au contraire. Nous devons faire preuve de jugement. Nous devons aux Canadiens, à l'Assemblée générale et au monde entier d'user de jugement lorsque nous présenterons notre point de vue au Conseil de sécurité demain.

Nous soutenons que l'exercice d'un jugement indépendant impose au Canada d'essayer de faire modifier la résolution actuellement proposée et, à défaut, de voter non au Conseil de sécurité demain. Voilà ce qu'un jugement indépendant exige de nous.

Il y a toute une série d'arguments sur la façon de traiter avec l'Irak, issus tous du principe qu'il est nécessaire de régler la crise. Je prends un instant pour développer cette idée. J'ai insisté d'abord sur l'appui de notre parti à l'Organisation des Nations Unies. Je passe à un deuxième appui.

M. Clark (Yellowhead): Appui qui fait défaut quand l'ONU compte dessus.

M. Brewin: Absolument pas. Que faire? Se présenter l'esprit vide d'idées à la salle du Conseil de sécurité? Absolument pas. Il ne faut pas faire cela. Il faut exercer son jugement, exprimer l'opinion canadienne, être sensible aux attentes du monde. Le gouvernement ne doit pas être la chose des superpuissances de l'ONU. On attend de lui qu'il exerce son jugement. C'est la raison de sa présence là-bas.

La deuxième proposition est évidente. Personne à la Chambre n'oublie ce que l'Irak a fait le 2 août. Nous partons tous de la même idée, que l'Irak a commis un crime, qu'il a enfreint la loi internationale en envahissant le Koweït. Nous allons plus loin: le régime de Saddam Hussein est, dans le monde, celui qui respecte le moins les droits de la personne. Saddam Hussein est un danger pour ses voisins et pour le monde. Il s'est bâti un arsenal d'armes chimiques qu'il n'a pas hésité à utiliser contre les gens de son propre pays. Il a mis au point et employé des armes biologiques. Il est en train de se doter d'armes nucléaires. L'opinion mondiale civilisée ne peut accepter ce régime. Les actes commis le 2 août et après au Koweït sont impardonnables.

• (1640)

Notre parti condamne aussi fort que n'importe qui les actes de l'Irak et du régime de Saddam Hussein. Nous disons toutefois que la Chambre et la communauté internationale doivent décider comment réagir à la violation du droit international par l'Irak. C'est à partir de là que notre position diverge de celle de notre gouvernement, du gouvernement des États-Unis et des autres superpuissances.

Nous disons ceci: l'Irak est un ennemi redoutable, mais les États-Unis, par l'accumulation de force militaire et leur acharnement à voir le recours à la force comme la seule solution, sont un allié dangereux. Il faut alors transmettre un message non pas seulement à l'Irak mais aussi aux éperviers américains que nous avons entendu parler de la guerre, à la télévision jeudi dernier, comme s'il s'agissait d'une partie de football.

Il est crucial que le Canada parle aux Nations Unies en pacificateur, que sa voix soit celle de la prudence, de la sagesse et de la paix, et non celle de la guerre.

Deux propositions sont quasiment indiscutables: premièrement, les sanctions ont de l'effet en Irak. Le ministre l'a dit lui-même. Les forces canadiennes sont dans le golfe Persique pour veiller à ce que le boycott par les Nations Unies soit efficace. Elles accomplissent un travail exceptionnel, tout comme les autres forces qui boycottent. Ce boycottage est respecté par les pays voisins de l'Irak, c'est-à-dire l'Iran, la Turquie, l'Arabie saoudite et la Jordanie. Comme le ministre l'a mentionné, les pays du Moyen-Orient sont unis et veulent que les sanctions soient efficaces.

Leur efficacité serait de 99,9 p. 100. Or, le gouvernement voudrait que la communauté internationale ne tienne pas compte de tous les avis des spécialistes qui soutiennent qu'il faut un certain temps pour que les sanctions réussissent, car elles touchent le comportement des régimes en place. Rappelons-nous l'Afrique du Sud, par exemple. Il a fallu attendre des années pour voir les résultats des sanctions. La même chose est arrivée en Rhodésie. Dans le cas de l'Irak, nous n'aurons pas à attendre des années; quelques mois suffiront et, pendant ce temps,il faudra essayer d'éviter la guerre, parce que, pour ce qui est de l'Irak, la communauté internationale toute entière applique les sanctions.

Il faut savoir que l'Irak était au bord de la faillite au moment des évènements. L'Irak a fait cette invasion, le 2 août dernier, seulement parce qu'il était ruiné par dix années de guerre contre l'Iran. Comme le ministre l'a également mentionné dans son discours, pendant les mois qui ont précédé le 2 août, l'Irak, qui vivait une situation financière difficile, a quémandé l'aide de ses voisins arabes, dont le Koweït et l'Égypte, ainsi que de la Ligue arabe. Quand il ne l'a pas obtenue et, je me permets de l'ajouter, quand les États-Unis ne lui ont pas donné les bons signaux quant à leur éventuelle réaction à l'invasion, l'Irak a décidé de son propre sort. Non seulement était-ce illégal, mais c'était un mauvais calcul. Il faut comprendre que l'Irak s'est trouvé dans cette situation à un moment où il était déjà en très mauvaise posture et que les sanctions contribueront à épuiser rapidement ses ressources.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre a entendu des témoins. Ces derniers ont soutenu avec insistance que les sanctions donneraient des résultats d'ici quatre, six, huit ou dix mois. Nous croyons que la guerre aura des répercussions tellement catastrophiques qu'il est essentiel que la communauté internationale donne toutes les chances possibles aux sanctions de produire des résultats. Les sanctions combinées. . .

M. Clark (Yellowhead): Sauf que l'Irak compte là-dessus.

M. Brewin: Si le ministre veut bien attendre un peu, j'en aurai bientôt terminé.

Les sanctions et l'isolement politique de l'Irak, si on y met le temps, produiront les résultats escomptés. C'est la première proposition.

Laissez-moi vous en présenter une deuxième.

M. Clark (Yellowhead): Parlez-moi d'isolement politique et comment on y parvient sans moyens militaires.

M. Brewin: Le ministre demande comment nous pouvons réaliser l'isolement sans moyens militaires. Le ministre est obsédé par la Seconde Guerre mondiale.

Il est vraiment tragique que le ministre et les dirigeants de la collectivité internationale n'aient pas été disposés à prendre le temps supplémentaire nécessaire pour comprendre que, si on continue à isoler Saddam Hussein, on obtiendra à long terme les résultats recherchés. En faire un martyr des puissances étrangères internationales sera en soi un problème, mais en dehors de cela le ministre ne tient absolument pas compte des conséquences de la guerre dans cette région. Des civils innocents. . .

M. Clark (Yellowhead): Ce n'est pas vrai.

M. Brewin: Le ministre dit que ce n'est pas vrai. Je voudrais suggérer qu'il n'a pas su établir un équilibre entre le coût d'une intervention militaire et le but recherché.

Le but recherché est finalement de ramener Saddam Hussein à la raison, de lui faire quitter le Kowëit et d'obtenir le genre de solution dont a besoin la collectivité internationale. Tous les faits prouvent que les sanctions seront efficaces si on leur donne le temps d'agir. Réduire les sanctions prématurément comme le propose la résolution de l'ONU aura en fait comme conséquence de nous pousser à la guerre beaucoup plus rapidement.

C'est la théorie du bluff. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est un pacifiste, et je soupçonne que, en son for intérieur, il croit à cette théorie du bluff et que si le Conseil de sécurité adopte cette résolution d'une manière ou d'une autre d'ici le 15 janvier, Saddam Hussein comprendra ses erreurs et fera machine arrière. Le problème avec le bluff, monsieur le Président, c'est que Saddam Hussein semble être le genre de personne qui pourrait fort bien mettre la collectivité internationale en demeure d'agir.

D'après le secrétaire d'État lui-même, il est important que Saddam Hussein sache que nous ne bluffons pas. Une résolution aux Nations Unies n'atteindra pas cet objectif. Aucune résolution ne donnera ce résultat, parce que j'imagine qu'il continuera d'être persuadé que nous bluffons, et il sera très tenté de forcer les États-Unis à dévoiler leur jeu. C'est de cette façon qu'il semble procéder.

D'autre part, le risque découle de ce que la communauté internationale s'est fixé une date au-delà de laquelle elle doit bouger. S'il force celle-ci à montrer son jeu, le président Bush et les autres n'auront plus le choix. Ceux, aux États-Unis, qui veulent la guerre seront contentés. Qu'arrivera-t-il s'il n'a pas encore bougé le 16 janvier? Qu'arrivera-t-il s'il n'a pas bougé le 17 janvier?

Le ministre dit que cette date n'est pas une date limite qui pourrait être interprétée comme un ultimatum et risquer d'aller précisément à l'encontre de l'objectif visé, monsieur le Président. Il ne devrait pas y avoir de date limite. Il faut laisser aux sanctions toutes les chances de donner des résultats; c'est le message qui devrait être transmis à la communauté internationale.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Monsieur le Président, il importe évidemment d'examiner soigneusement les répercussions de la décision de tous les membres permanents du Conseil de sécurité, à l'exception peut-être de la Chine, d'approuver, semble-t-il, la résolution.

Permettez-moi de faire une brève comparaison entre l'expérience des membres permanents du Conseil de sécurité et celle du Canada, et de dire que notre perspective et notre expérience différentes valent aussi quelque chose et doivent être exprimées de façon claire et indépendante aux Nations Unies.

Il est possible que, de par leur nature et leur histoire, les superpuissances voient d'un oeil différent le recours à la force militaire. Au cours de leur histoire, elles ont toutes voulu, à leur façon et à un moment ou l'autre, avoir recours à la force militaire pour parvenir à des solutions politiques. On n'a qu'à penser aux États-Unis au Vietnam et ailleurs comme au Panama et à la Grenade plus récemment. Il y a également la Grande-Bretagne en Argentine, la France avec ses essais nucléaires dans le Pacifique, et l'Union soviétique en Afghanistan.

• (1650)

Au Canada, je prétends que nous avons une histoire bien différente. Or, il est essentiel que cela se reflète aux Nations Unies. Dans notre cas, ce n'est que lorsque nous

n'avons pas le choix, comme durant la Seconde Guerre mondiale, que nous sommes prêts à faire notre part. Mais ce n'est qu'en dernier recours. Nous l'avons fait en Corée.

Cependant, l'histoire nous apprend depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que les actions militaires empêchent de trouver des solutions utiles à des crises difficiles et à des problèmes délicats. Nous savons qu'il faut prendre le temps de régler les problèmes. Il importe de contenir militairement un pays comme l'Irak et c'est ce qu'on fait. Il est également essentiel d'appliquer des sanctions économiques et nous avons appuyé ce type de sanctions contre l'Afrique du Sud, par exemple, et la Rhodésie. Cependant, il faut également se garder de se lancer trop vite dans un conflit armé.

Lorsque je suis rentré chez moi le week-end dernier, j'ai trouvé intéressant de m'entretenir avec certains de mes électeurs. Un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale m'a déclaré qu'il lui est arrivé deux fois de se trouver sur un bateau qui avait été coulé. Selon lui, on se dirige vers une guerre au Moyen-Orient et c'est pure folie.

Une veuve qui a perdu son mari et un fils m'a dit pour sa part qu'elle ne pouvait croire que la communauté internationale envisage sérieusement une guerre dans le golfe Persique. Les jeunes élèves de l'école élémentaire Monterey, à Victoria, ont écrit ensemble au premier ministre pour lui demander de parler au nom des Canadiens et d'exprimer aux Nations Unies la nécessité de défendre la cause de la paix au Moyen-Orient.

Il est temps que le gouvernement écoute les Canadiens et qu'il adopte une position indépendante de celle des Nations Unies dans cette crise. Il lui incombe de prôner la paix et non la guerre.

C'est là une situation délicate, mais elle réclame de la patience et du bon sens. J'exhorte le gouvernement à parler au nom des Canadiens demain, aux Nations Unies, et à préciser que les troupes canadiennes ne participeront pas au conflit au Moyen-Orient tant que le Parlement n'aura pas donné entièrement son accord et tant qu'on n'aura pas épuisé tous les autres recours.

Nous supplions le gouvernement d'agir de façon sensée et de faire preuve de patience, pour le bien des Canadiens. Si l'amendement du Parti libéral est rejeté, nous nous prononcerons contre la motion et nous continuerons d'inviter le gouvernement à agir dans l'intérêt des Canadiens.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur la motion présentée par le gouvernement à l'appui de la résolution des Nations Unies qui doit être présentée demain au siège de l'ONU. Cette résolution proposerait de nouveaux moyens pour l'ONU de résoudre le conflit en Irak.

Je veux parler un peu aujourd'hui du rôle de nos forces armées dans la situation actuelle et faire le point sur nos activités à l'intention de la Chambre et de ceux qui nous regardent.

Tout d'abord, monsieur le Président, je crois qu'il est important d'en revenir à l'essentiel de la question qui nous occupe. Le 2 août, le gouvernement de l'Irak a lancé l'invasion du Koweït. Cette agression qui n'avait pas été provoquée fut rapidement suivie de la déclaration de Bagdad selon laquelle l'Irak et le Koweït seraient l'objet d'une fusion complète et éternelle, euphémisme pour annexion en règle.

La vitesse et la brutalité de cette invasion mises à part, c'est le maintien des normes internationales en matière de comportement civilisé qui est en jeu dans le golfe Persique. La question est donc de déterminer les moyens que pourraient prendre le Canada et les autres pays de la communauté internationale suivant la même ligne de pensée, pour prévenir le plus efficacement possible un tel comportement à l'avenir en obligeant Saddam Hussein à se retirer du Koweït. Nous savons tous ce que l'histoire nous enseigne: nous ne pouvons pas nous permettre d'être conciliants et de céder peu à peu du terrain. C'est un phénomène exceptionnel que la communauté mondiale ait fait front commun pour s'opposer à ce qu'un pays s'empare ainsi d'un autre pays.

Comme mes collègues de tous les partis le savent, un objectif vital de la politique canadienne de défense est la stabilité sur la scène internationale. C'est pour appuyer les objectifs qui sont les nôtres depuis longtemps en matière d'affaires étrangères et de défense que nous avons envoyé des bateaux et des avions dans la région du golfe Persique.

En acceptant de participer à un effort multinational pour appuyer les Nations Unies, nous avons dit que cette invasion ne saurait être tolérée. Saddam Hussein doit admettre qu'il est inacceptable que de grands États puissants attaquent ou intimident leurs voisins plus faibles. Le Canada se range aux côtés de ceux qui cherchent à faire respecter la Charte des Nations Unies et à faire

comprendre que des violations aussi flagrantes de cette charte sont inadmissibles.

J'ai été étonnée d'entendre le député de Victoria dire que le Canada devrait agir indépendamment des Nations Unies, alors que notre pays a toujours cherché à appuyer les efforts que les Nations Unies déploient en faveur de la paix internationale. Nous tenons cette fois-ci un exemple unique où les Nations Unies ont pu solidariser l'Est et l'Ouest. Nous devrions faire tout notre possible pour soutenir les efforts de cette organisation.

Je tiens à rassurer la Chambre et les Canadiens sur un point: le gouvernement estime que le déploiement des forces canadiennes à l'étranger est une question de la plus grande gravité. Par conséquent, toute discussion sur notre participation aux opérations multinationales visant à appuyer les Nations Unies dans leurs efforts en vue de mettre fin à l'occupation du Koweït par l'Irak nous oblige à procéder à une évaluation très sérieuse des moyens militaires de l'Irak.

Dans l'ensemble, d'après les renseignements dont nous disposons, il semble que le renforcement des troupes irakiennes au Koweït et dans le sud de l'Irak ont pour objectif de consolider l'occupation du Koweït par l'Irak. Les moyens militaires de l'Irak sont impressionnants, mais je dois signaler qu'une évaluation approfondie de la position de l'Irak—ce que mon ministère fait de façon constante—révèle que les risques auxquels nos forces aériennes et navales s'exposent en s'acquittant des fonctions prévues dans leur mandat actuel ne sont pas très grands.

Grâce à la taille de son armée de terre et à la façon dont celle-ci est déployée, l'Irak est bien placé pour défendre le territoire qu'il occupe au Koweït. Par contre, s'il y avait déclenchement des hostilités, l'Irak aurait probablement de la difficulté à coordonner et à réapprovisionner ses troupes de première ligne. De plus, la supériorité des forces aériennes et navales des alliés contribuerait à neutraliser l'avantage de l'armée de terre de l'Irak. Par ailleurs, une grande incertitude règne quant au moral et à la compétence d'une grande partie des troupes irakiennes au Koweït.

J'ai fait allusion à certains des moyens des forces multinationales déployées dans le Golfe. En examinant la chose de plus près, on se rend compte que la composition de ces forces révèle un consensus international sans précédent sur la nécessité d'assurer un appui militaire considérable aux Nations Unies dans leurs efforts en vue de convaincre l'Irak de se retirer du Koweït.

En ce moment, plus de 30 pays ont engagé ou se sont dits prêts à engager des ressources militaires à l'appui de l'effort des Nations Unies, tandis que quelque 24 pays ont effectivement déployé de telles ressources dans la péninsule Arabique et aux alentours.

La diversité de cette coalition est frappante, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a mentionné. Parmi les nations qui en font partie, il y a des pays occidentaux, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne. Il y a des pays arabes: l'Arabie Saoudite, l'Égypte, le Koweït, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Maroc et même la Syrie. Il y a également des pays non arabes essentiellement musulmans, comme le Pakistan et le Bangladesh, ainsi qu'un certain nombre de pays africains, dont le Niger et le Sénégal. Les nouvelles démocraties de l'Europe centrale, comme la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Pologne, ont également donné leur appui à l'effort multinational.

• (1700)

Cet ensemble remarquable de pays ont envoyé des forces qui sont en soi imposantes et qui sont en mesure de dissuader l'Irak de se livrer à d'autres actes d'agression et de faire strictement respecter l'embargo des Nations Unies. L'effectif de ces forces dépasse actuellement 300 000 et doit bientôt atteindre le demi-million. Quelque 17 pays ont déployé plus de 110 unités navales dans le golfe Persique, le golfe d'Oman et la mer Rouge. Les forces aériennes alliées sont prodigieuses. Elles comprennent plus de 1 500 aéronefs déployés par 11 pays. Comme je l'ai mentionné plus tôt, les forces aériennes et navales alliées ont une supériorité écrasante, ce qui, en cas d'hostilités, compensera largement l'avantage des Irakiens sur le plan des forces terrestres.

La contribution des Forces canadiennes à cet effet a été rapide et significative. Le groupe de travail opérationnel de la marine canadienne a été affecté à une zone critique du golfe Persique et bien que nos trois bâtiments ne forment que moins de 3 p. 100 des forces navales multinationales, ils ont participé à plus de 20 p. 100 des activités de mise en vigueur de l'embargo maritime. Notre escadron de CF-18 s'est également acquittée de ses fonctions de défense aérienne avec une grande efficacité. Pour reprendre les propos du groupe parlementaire représentant tous les partis qui a rendu visite au contingent canadien à la mi-novembre, les Canadiens peuvent

être fiers de leurs hommes et de leurs femmes qui servent dans le golfe.

Comme nous le savons, près de 1700 hommes et femmes des Forces canadienne participent à l'effort multinational. Quelque 950 d'entre eux appartiennent au corps expéditionnaire, et 570 autres personnes sont requises pour le déploiement de dix-huit CF-18 et le personnel de soutien connexe. Les deux éléments que nous avons déployés sont placés sous le commandement du commodore Ken Summers, dont le quartier général interarmées de force opérationnelle relève directement du chef de l'État-major de la Défense, ici à Ottawa, de sorte que nos forces ne jouent pas d'autre rôle que ceux dont le gouvernement a convenu. Les dispositions tactiques concernant l'intégration des membres des Forces canadiennes au contingent multinational ont été prises pour le corps expéditionnaire canadien et les CF-18.

Comme tous les députés le savent, le déploiement du corps expéditionnaire canadien a été annoncé par le premier ministre le 10 août. Les préparatifs terminés, les navires ont traversé l'Atlantique, la Méditerranée et enfin, le 16 septembre, le canal de Suez. Le corps expéditionnaire, qui a commencé à patrouiller dans les zones désignées du golfe Persique le 1er octobre, a pu utiliser les installations portuaires de Bahreïn et des Émirats arabes unis.

Le déploiement des dix-huit CF-18 du 409e Escadron, basé à Baden-Soellingen, a été annoncé par le premier ministre, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 14 septembre. Ces avions, qui sont basés au Qatar, effectuent des patrouilles aériennes défensives au-dessus de zones désignées du golfe Persique depuis la mi-octobre. Le 409e Escadron sera bientôt remplacé par le 416e Escadron de Cold Lake, où je suis allée la semaine dernière.

Le corps expéditionnaire canadien et l'escadron de CF-18 font partie de l'effort multinational ayant pour but de contrer d'autres actes d'agression par l'Irak et de garantir la stricte application de l'embargo décrété par les Nations Unies. Comme je l'ai fait observer auparavant, l'appui du Canada n'a pas fait défaut dans cette entreprise. À un moment donné, les navires et avions canadiens ont participé à la surveillance et à l'interception de presque 1 000 navires pour garantir le succès des sanctions contre les navires marchands qui desservent l'Irak. Ils ont en outre pris part à un certain nombre d'arraisonnements, qui se sont heureusement tous déroulés sans incident. En outre, notre escadron de CF-18 a pu accroître au besoin le nombre de ses patrouilles quotidiennes et a été appelé à survoler des régions dangereuses du golfe Persique.

Tous les Canadiens peuvent se féliciter de la compétence et du professionnalisme avec lesquels les Forces canadiennes ont contribué à faire respecter l'embargo commercial, limité quoique efficace, décrété par les Nations Unies. Ce qui est particulièrement frappant, c'est la rapidité avec laquelle nos effectifs se sont adaptés à des circonstances très difficiles. Non seulement ils se sont faits au climat extrêmement rigoureux du golfe Persique, mais nos marins et nos pilotes ont reçu un appui extraordinaire du personnel des Forces armées qui a réussi, grâce à l'énorme travail qu'il a fourni tant au Canada et en Allemagne que dans le Golfe, à organiser et à soutenir avec créativité les opérations aériennes et maritimes dans cette région.

Bref et pour citer le rapport du comité multipartite qui s'est rendu là-bas:

> En somme, nous accordons les meilleures notes au contingent canadien dans le Golfe. Il contribue avec compétence à la tradition d'excellence du Canada dans la promotion internationale de la cause de la paix.

Je tiens à dire aussi à quel point nous touche l'appui des très nombreux Canadiens de tout le pays, des écoliers aux gens d'affaires, qui nous ont écrit ou téléphoné pour nous dire qu'ils sont de tout coeur avec les hommes et les femmes que nous avons envoyés dans le Golfe et pour lesquels cet appui compte énormément.

La sécurité du Canada dépend aussi d'un ordre international stable. C'est pourquoi notre politique étrangère et de défense a toujours prévu un engagement général à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Au fil des années, nous avons poursuivi de diverses façons trois objectifs quant aux dispositifs de défense collective et aux opérations multilatérales de maintien de la paix. Le dossier du Canada est exceptionnel à cet égard et nous en sommes très fiers.

Toutefois, l'engagement du Canada à l'égard de l'ordre international implique et exige également un engagement à l'égard de la sécurité et la défense collectives, pour lesquelles des Canadiens ont combattu en Europe, au cours des deux guerres mondiales, et en Corée. À partir de 1945, le Canada a participé à l'établissement d'un système de sécurité collective dans le cadre duquel l'Europe était la première ligne de défense. Les engagements en question nous ont appris que la sécurité inté-

rieure est dénuée de sens à moins que tous les membres de la communauté internationale puissent être certains de ne pas être menacés ou intimidés militairement.

Je tiens à souligner que le gouvernement est extrêmement inquiet à la perspective d'un conflit dans le golfe Persique. En tant que Canadiens, nous avons la guerre en horreur, car nous nous rappelons les sacrifices que nous avons dû faire dans le passé pour nous assurer de vivre dans un monde meilleur. Nous abordons tout conflit avec le plus grand sérieux, car nous n'avons pas oublié le prix que nous avons dû payer au cours des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée, ainsi que dans nos missions de pacification. Chose certaine, personne n'est plus sensible à toute cette question que les familles et les amis des membres des Forces canadiennes qui servent actuellement dans le Golfe. Je suis persuadée que tous les députés sont avec eux en pensée.

L'invasion brutale du Koweït par l'Irak pose à nouveau un défi extrêmement important au Canada. Elle va mettre à l'épreuve notre sagesse en tant que nation et notre volonté de défendre activement les valeurs qui sous-tendent le monde dans lequel nous voulons vivre et que nous voulons léguer aux générations futures. Après tout, notre objectif fondamental est de parvenir à créer un monde plus sûr.

Les mesures que le Canada et les autres pays ont prises dans le Golfe tendent à réaliser les objectifs de paix et de sécurité qui sont prévus dans la Charte des Nations Unies. Nous souscrivons à l'idée qu'il faut être prêt à agir pour maintenir la paix. Or, la meilleure garantie de paix est l'assurance qu'on ne tolérera aucune agression.

Il est essentiel que le Canada insiste sur l'application des règles fondamentales d'un nouvel ordre international qui empêche littéralement tout pays d'agir comme l'Irak. Il faut également que le Canada soit prêt à prendre des mesures en ce sens. Ce nouvel ordre est à notre portée, mais seulement s'il est appuyé et défendu par les Nations Unies, par tous les pays civilisés, et, bien entendu, par le Canada.

• (1710)

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole doit être écoulé, mais je voudrais terminer en soulignant que les résolutions des Nations Unies en soi ne changent pas du tout la mission confiée aux Forces canadiennes et que tout changement de mission que le gouvernement pourrait éventuellement ordonner aux Forces canadiennes correspondrait évidemment à nos capacités. Dans une telle éventualité, je répète que ce serait sur la base d'une décision prise librement par le gouvernement canadien.

Pour l'instant, le Canada, de concert avec d'autres membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et avec d'autres pays animés par les mêmes sentiments, cherche à s'assurer que les mesures à venir seront mises en oeuvre sous les auspices des Nations Unies. C'est ce que nous avons souhaité depuis le tout début de la crise. Nous pensons aussi à la nécessité de donner à la force multinationale d'autres possibilités, de sorte qu'elle pourra mieux poursuivre les objectifs des résolutions des Nations Unies.

Bien sûr, nous continuerons de tout faire pour éviter la guerre, c'est ce que nous espérons. Mais, si la sagesse ne prévaut pas, nous pouvons avoir confiance que nos hommes et nos femmes qui portent l'uniforme seront à la hauteur de toute tâche qu'on leur confiera. Ils ne servent pas seulement les intérêts de la sécurité au Moyen-Orient, mais aussi de la paix et de la stabilité dans le monde entier, et c'est cela qui importe avant tout.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je remercie la ministre d'avoir fait le point sur la situation dans le golfe Persique, avec chiffres à l'appui. J'ai été tout particulièrement heureux de l'entendre féliciter les hommes et les femmes des Forces canadiennes, qui sont prêts à risquer leur vie pour protéger notre mode de vie ainsi que la paix et la liberté.

Il y a cependant une question qui me tient à coeur. Nous avons déjà entendu trois ou quatre députés et nous en entendrons encore bien d'autres avant la fin de la soirée. Il est important, à mon avis, que le débat soit axé sur nos points de désaccord. Il faut que les hommes et les femmes dont je viens de parler comprennent que, s'il y a des désaccords à la Chambre, c'est sur des questions de fond et non par esprit de parti, et que les divergences de vues sont prises au sérieux. Je trouve important que ce principe soit respecté quand il est question d'un sujet aussi important.

Je m'explique mal, si l'échéance est effectivement fixée au 15 janvier dans la résolution, que nous tenions à fixer quelque échéance que ce soit pour le moment. Voici quelles devraient être les étapes selon moi. Les Nations Unies constatent qu'il y a eu agression. C'est indéniable. Elles somment l'Irak d'obtempérer, puis imposent des sanctions à caractère non militaire et des blocus. Nous en sommes là, si je ne m'abuse. Ce n'est que devant l'échec

de ces mesures que nous devrions songer à des sanctions militaires.

J'ai ici une liste de sanctions et leur description. Je remarque que la résolution 665, autorisant les forces maritimes à prendre les moyens nécessaires, a été adoptée le 25 août. À la lumière des meilleures informations que j'ai pu obtenir, je pense pouvoir dire sans trop risquer de me tromper qu'il y a, en l'occurrence, un genre de consensus général. Cet après-midi, on a dit à deux ou trois reprises à la Chambre que les alliés ou, si vous préférez, les Nations Unies, devront attendre de six à douze mois avant de savoir si les sanctions fonctionnent.

Il y a un consensus général selon lequel les sanctions ont des chances de fonctionner parce que l'économie de l'Irak est semi-développée. Les Irakiens doivent importer les trois-quarts de leurs vivres. La plupart de leurs produits manufacturés et de leurs devises étrangères dépendent de leurs exportations de pétrole, exportations qui sont interrompues pour le moment. Si les sanctions ne commencent à faire mal que vers le 15 février, au plus tôt, et plus probablement vers la fin de 1991, j'aimerais que la ministre explique à la Chambre pourquoi nous semblons agir prématurément en parlant d'un recours à tous les moyens nécessaires, moyens qui, à mon avis, comprennent certainement la force. Personnellement, j'assimile «tous les moyens nécessaires» au recours ultime à la force. Mais pourquoi discuter de cette question à ce moment-ci? Pourquoi ne pas laisser à l'embargo le temps de faire son oeuvre?

Mme Collins: Monsieur le Président, je sais que mon collègue de Bonavista—Twillingate a eu une longue et honorable carrière au sein des Forces armées; je sais aussi qu'il s'intéresse sincèrement au bien-être des hommes et des femmes qui ont été dépêchés dans le golfe Persique et qu'il connaît bien ce qu'ils ont à faire.

Je suis d'accord avec lui. La discipline de parti ne devrait pas jouer dans ce débat. C'est une question qui nous préoccupe tous. C'est de l'avenir et de la sécurité du monde ainsi que du rôle que nos Canadiens joueront là-bas dont il est question.

Le député a soulevé une question très importante à laquelle le secrétaire d'État a tenté de répondre aujourd'hui pendant la période des questions: les sanctions donnent-elles des résultats?

Si je comprends bien, les Nations Unies ont un comité chargé de vérifier l'application des sanctions conformément à la résolution 661 surtout, qui était la plus importante résolution prévoyant des sanctions, au Canada. Serves est vice-président de ce comité, je crois.

Ce comité juge que les sanctions ne fonctionnent pas efficacement, car bien que l'Irakien moyen souffre probablement et qu'il y ait une pénurie de divers produits, les dirigeants n'en ressentent pas les effets. Tant que Saddam Hussein fera passer sa volonté d'occuper le Koweït avant le bien-être de son peuple, les sanctions n'ont pas vraiment l'effet souhaité.

La communauté internationale est d'accord pour dire que nous devons maintenir la pression. Comme mon collègue le sait, la résolution qui sera présentée demain aux Nations Unies prévoit une pause pour lui donner le temps de faire preuve de bonne volonté et de se retirer du Koweït.

Comme le secrétaire d'État l'a dit, elle prévoit peut-être même des discussions, par l'intermédiaire des Nations Unies, sur les griefs de l'Irak. Cependant, il viendra un temps où nous serons prêts à dire, avec la communauté internationale, que d'autres solutions peuvent s'imposer. La résolution ne dit pas s'imposeront, mais pourront s'imposer. Elle exerce donc une pression en faveur de la recherche d'une solution parce qu'il est évident que les résolutions des Nations Unies n'ont pas eu l'effet désiré, du moins jusqu'à maintenant. Il faut donc maintenir la pression.

C'est pour cette raison que le Canada et d'autres pays membres du Conseil de sécurité croient qu'il est important de prévoir cette option dans cette autre résolution. Cela ne veut pas nécessairement dire que la guerre va éclater, comme je l'ai dit et comme le secrétaire d'État l'a dit. Prévoir cette éventualité ne change pas le rôle du Canada en soi, parce qu'il devrait d'abord y avoir une discussion et un débat. Cela augmente la pression sur Saddam Hussein et nous espérons qu'il comprendra qu'il ne peut pas gagner à long terme. Il ferait mieux de réduire ses pertes, de se retirer du Koweït et de rétablir la paix et la stabilité dans cette région du Moyen-Orient.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre, car j'ai écouté attentivement son évaluation selon laquelle les sanctions

ne font nullement mal à Saddam Hussein et à ceux qui contrôlent militairement l'Irak.

Les députés de la Chambre et les Canadiens qui ont pris le temps de lire les résolutions 660 à 674 savent que l'intention des Nations Unies et du Conseil de sécurité était de prendre diverses mesures et résolutions pour faire respecter plus rigoureusement les sanctions contre l'Irak, de veiller à ce que la communauté internationale resserre le blocus contre l'Irak. La ministre laisse-t-elle entendre que c'est le comité des Nations Unies qui estime que les sanctions ne fonctionnent pas ou est-ce là son interprétation des faits? Ceux d'entre nous qui ont pris le temps de lire les opinions d'experts internationaux au sujet des sanctions savent très bien que ces experts ont dit s'attendre que les sanctions, contre l'Irak et son économie tant militaire que non militaire, ne se feront réellement sentir qu'au début de 1991, ou peut-être bien plus tard cette année-là. L'objectif du 15 janvier n'est pas logique si l'on se fie aux renseignements rendus publics par des experts internationaux qui ont observé des sanctions dans beaucoup de situations différentes.

• (1720)

Le comité des Nations Unies est-il d'avis que les sanctions ne fonctionnent pas ou est-ce l'interprétation qu'en donnent la ministre, et peut-être son gouvernement?

Mme Collins: Je remercie mon collègue de sa question.

Les sanctions s'appliquent différemment dans des situations différentes. L'échéancier peut évidemment varier. La situation en Afrique du Sud différait beaucoup de celle à laquelle nous avons affaire en l'occurrence en Irak, et on ne peut pas nécessairement faire de comparaison comme certains ont tenté de le faire dans certains des documents d'information que j'ai vus. D'après ce que je crois comprendre, non seulement est-ce le point de vue de notre gouvernement, mais le comité qui est chargé à l'ONU d'examiner la situation a exprimé le même genre de préoccupations.

Je crois comprendre que le blocus donne de bons résultats, mais il est possible que des marchandises entrent en Irak et en sortent dans d'autres secteurs que nous reconnaisons, et le blocus ne semble pas avoir eu l'effet de dissuader ou de faire changer d'idée Saddam Hussein et les autres responsables de cette décision. C'est ce qui doit se produire en fin de compte. C'est toute la raison d'être de l'opération. Nous ne pouvons pas nous contenter de rester à rien faire et simplement attendre. Il faut mettre une pression continue sur l'Irak et Saddam Hussein de sorte qu'il sache constamment que la communauté internationale l'observe attentivement et ne tolérera pas la situation, car on espère réussir à l'amener, lui et les autres responsables irakiens, à revenir au bon sens en accroissant la pression et en resserrant l'étau sur lui.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Merci, monsieur le Président. Je vous remercie de me donner la parole, mais avant que nous poursuivions le débat sur cette très importante motion, en conformité du paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement, afin de poursuivre l'étude de la motion nº 24 du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion proposée par le leader du gouvernement à la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément aux dispositions du paragraphe 26(2) du Règlement, si 15 députés se lèvent pour s'opposer à la motion, elle est rejetée. La motion est-elle adoptée?

Et moins de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Moins de 15 députés se sont levés, et conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

Mme Stewart: Au début de ce débat, je voudrais revenir sur certains des points qui ont été mentionnés au cours du dernier débat sur cette question que nous avons eu dans cette enceinte.

Tout d'abord, je pense qu'il est extrêmement important de préciser que tous les députés libéraux et moi-même condamnons catégoriquement l'invasion du Koweït par

Saddam Hussein, en août dernier. En outre, nous continuons d'être tout à fait consternés par les actions qu'il a prises dans cette région par la suite.

D'après les témoignages reçus hier aux Nations Unies et d'autres sources, les habitants du Koweït auraient été victimes d'atrocités. Cela ne devrait pas vraiment nous surprendre, car nous savons depuis des années que cet homme viole de façon terrible les droits de la personne des citoyens de son propre pays.

Nous n'ignorons pas qu'il a eu recours aux armes chimiques contre sa propre population dans le passé. Nous ne devrions pas être surpris d'apprendre qu'après l'invasion du Koweït en août dernier, il a continué de maltraiter les habitants non seulement de l'Irak, mais également du Koweït. Je pense qu'il est important de le signaler.

Je crois également qu'il faut préciser dans cette enceinte que nous souscrivons aux résolutions actuelles des Nations Unies au sujet de la crise au Moyen-Orient; ces résolutions prévoient le recours à des sanctions contre l'Irak et réclament le retrait des troupes irakiennes du Koweït.

En outre, je trouve essentiel de dire au départ que nous appuyons totalement les Nations Unies en tant qu'institution, surtout dans le rôle dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous souscrivons au principe fondateur des Nations Unies, soit la prévention de conflits. Nous voulons que cela continue d'être la pierre angulaire des Nations Unies.

Cependant, si nous appuyons aussi totalement les Nations Unies en tant qu'institution, il est important d'être extrêmement vigilant au sujet des moyens qu'elles utilisent. Nous souscrivons aux résolutions qu'elles ont adoptées jusqu'à maintenant au sujet de l'Irak, mais nous nous opposons, de ce côté-ci, au projet de résolution qui devrait être soumis au Conseil de sécurité demain.

En plus de ne pouvoir donner notre aval à ce stade-ci à une résolution de ce genre qui permettra le recours à la force au Moyen-Orient, nous ne pouvons souscrire à la motion nº 24 du gouvernement, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Une des principales raisons réside dans le fait que nous donnerions ainsi un chèque en blanc au gouvernement pour lui permettre de prendre en notre nom, au nom des députés, de tous les Canadiens, toutes les mesures qu'il juge nécessaires. Nous ne pouvons accepter de conférer ce pouvoir au gouvernement.

Cependant, il est important de préciser que nous souscrivons à la motion présentée par le gouvernement telle qu'amendée par le leader parlementaire du Parti libéral, avec mon appui. Pour plus de clarté, je vais vous lire à nouveau le texte de la motion amendée; voici:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts actuels visant à assurer le respect de la résolution 660 du Conseil de sécurité et des résolutions subséquentes adoptées en date du 28 novembre 1990, et que cet appui ne soit pas interprété comme une approbation de l'emploi des Forces armées canadiennes dans une action offensive sans une consultation et l'appui ultérieur de la Chambre.

Si la Chambre ne peut pas approuver cette motion modifiée, alors le Parti libéral ne pourra pas appuyer la motion originale du gouvernement.

• (1730)

Avant de passer à autre chose, je voudrais parler de ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son discours d'aujourd'hui. J'aimerais aussi attirer l'attention sur une remarque du premier ministre. Si je comprends bien, il disait aujourd'hui qu'il trouvait qu'une nation qui n'appuierait pas une résolution de l'ONU—et cette résolution dans son esprit est celle qui est proposée pour demain—devrait être condamnée. Pourtant, au cours des deux dernières semaines, nous avons entendu le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dire que le gouvernement était prêt à utiliser la force dans le golfe, avec ou sans résolution de l'ONU.

Il me semble qu'il y a une différence entre ce que disait le premier ministre ce matin à propos de la crise au Moyen-Orient et ce que nous avons entendu de sa bouche et de celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ces dernières semaines. Il semble que le premier ministre soit prêt à appuyer n'importe quelle politique conforme à sa position du moment. Il paraît évident aussi que le gouvernement veut utiliser la force dans le Golfe. C'est pourquoi nous avons cette motion que nous ne pouvons appuyer.

J'en viens aux propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il disait que les gestes de Saddam Hussein témoignaient d'une grave déloyauté envers les Nations Unis. Il est illégal et répugnant sur le plan international qu'une nation envahisse et occupe le territoire d'une autre nation. Il a parlé du mal que pouvait faire Saddam Hussein, non seulement parce qu'il possède des armes

chimiques et biologiques, mais parce qu'il a déjà utilisé pareilles armes contre sa propre population.

N'arrive-t-il pas que nous fermions volontiers les yeux sur les violations des droits de la personne, dans ce cas sur les antécédents de Saddam Hussein en matière de droits de la personne?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que les armements classiques continuaient d'affluer régulièrement au Moyen-Orient, surtout en Irak. Je rappellerai qu'avant la crise dont nous discutons aujourd'hui, nous avons nous-mêmes exporté des armes classiques en Irak, en dépit de tout ce qu'Amnestie Internationale a pu dire et écrire sur les actes horribles commis par Saddam Hussein contre les droits de la personne.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prétend que nous avons épuisé tous les recours pacifiques à notre disposition, et que même après avoir fait l'impossible, nous nous retrouvons toujours dans la même situation aujourd'hui. Il a dit espérer que les sanctions convaincront Saddam Hussein, mais que ces sanctions étaient insuffisantes en soi.

L'une des questions les plus importantes à laquelle nous devons répondre aujourd'hui à la Chambre des communes porte sur les motifs sur lesquels se fonde le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour faire pareille affirmation. La vérité, c'est qu'en dépit des questions posées, le gouvernement n'a donné aucun renseignement valable sur l'efficacité des sanctions.

J'ai moi-même demandé au gouvernement deux fois cette semaine dans cette enceinte de nous informer sur l'efficacité des sanctions afin que nous puissions participer à un débat éclairé sur ce qui se passe aux Nations Unies. Voici quelle a été la réponse du ministre du Commerce extérieur à la question que je lui ai posée lundi dernier:

> . . .j'ai la quasi-certitude que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures communiquera volontiers à la Chambre, ou au Comité permanent des affaires extérieures, tous les renseignements sur l'effet que semblent avoir les sanctions actuelles dans le golfe Persique en général.

Hier, j'ai demandé au premier ministre de tenir la promesse qu'il avait faite à la Chambre et de déposer les renseignements demandés. Le premier ministre a dit qu'il vérifierait quels renseignements sont disponibles et il a ajouté:

> . . .mais je vais demander à obtenir l'information qui pourrait être utile.

En dépit d'appels répétés après la période des questions d'hier, aucun renseignement n'a été fourni à la Chambre nous apprenant quelles étaient les impressions du gouvernement, comment se faisait l'application des sanctions et quelle en est l'efficacité.

Le leader parlementaire nous a expliqué que certains éléments de preuve recueillis sur la scène internationale démontraient que les sanctions avaient de l'effet. En plus des sources déjà citées, selon lesquelles les sanctions sont efficaces, je crois qu'il importe, avant de décider quelle position le Canada doit adopter demain face à la résolution soumise au Conseil de sécurité, d'écouter ce que la délégation de parlementaires qui rentre de Bagdad a à dire. Ces parlementaires nous ont dit, lors de conversations téléphonique pendant leur séjour à Bagdad, qu'ils avaient l'impression que les sanctions avaient de l'effet.

Hier, en témoignant devant le comité du Sénat américain sur les forces armées, James Schlesinger a déclaré qu'il croyait que les sanctions avaient de l'effet. Il a déclaré qu'à son avis, il faudrait vraisemblablement attendre au moins un an. C'est ce qu'il a dit en réponse aux questions du comité. Il a ajouté que l'économie de l'Irak connaîtrait de graves difficultés dans 10 mois ou un an. Mais il se pourrait qu'il faille plus longtemps pour que les difficultés économiques amènent le président Saddam Hussein à changer d'idée et à se retirer du Koweït.

Il faut que nous comprenions que peu importe le coût des sanctions prévues dans la résolution des Nations Unies, l'embargo ne coûtera jamais plus cher que le coût d'une guerre au Moyen-Orient.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que demain, le Canada prendra part au débat du Conseil de sécurité de l'ONU sur un projet de résolution qui, selon ses paroles, autorisera le recours à tous les moyens nécessaires pour faire sortir Hussein du Koweït. Pour justifier l'appui du Canada à cette résolution de l'ONU, il a déclaré que, l'ordre international est menacé.

Sur quoi nous appuyons-nous ou quelle preuve avons-nous pour dire que le fait de recourir maintenant à la force pour sortir Saddam Hussein du Koweït amènera le

rétablissement de la paix, ou maintiendra et renforcera l'ordre international?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit en outre, en ce qui a trait aux sanctions, que nombreux sont ceux qui pensent qu'un règlement pacifique est impossible, quels que soient leurs souhaits. Je n'en pense pas moins que nous n'avons pas assez de preuves à l'appui de pareille déclaration. Il a dit que le recours à la force par les Nations Unies ne dépendait que de Saddam Hussein.

• (1740)

En décrivant le projet de résolution dont le Conseil de sécurité sera saisi demain, il a fait une bien curieuse remarque. Il a parlé de ce qu'il appelle la proposition constructive inhérente à la résolution qui n'est rien d'autre qu'un délai. J'ai trouvé fort amusant d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dire que le premier ministre interprétait le mot délai comme signifiant un temps d'arrêt témoignant de notre bonne volonté, et qu'un tel temps d'arrêt ne devait pas être considéré comme un délai. Il est important que le premier ministre fasse cette distinction subtile, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'à son avis tout délai était artificiel et ne devrait pas être utilisé. Maintenant, au lieu de parler de délai, on parle de temps d'arrêt témoignant de notre bonne volonté. D'après ma lecture de la résolution des Nations Unies, c'est d'un délai qu'il s'agit.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a poursuivi en parlant de la situation de l'Irak dans l'après-guerre, et des arrangements qui pourraient être pris, mais son discours semblait tellement peu réaliste, comme si une guerre au Moyen-Orient pouvait se dérouler comme une opération nette et bien définie. Je le répète, je crois qu'il est très important que les gens comprennent qu'une guerre au Moyen-Orient engendrera des coûts énormes, en pertes de vies humaines et sur bien d'autres plans.

Saddam Hussein est un homme qui, on le sait, utilise les armes qui sont à sa portée, et il n'y a pas de raison de croire qu'il ne le fera pas de nouveau. Les armes qu'il possède auraient un effet terriblement dévastateur, non seulement en Irak et au Koweït, mais dans toute la région, et les pertes de vie dépasseraient de loin tout ce que l'on pourrait juger admissible, pour l'instant du moins.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a tenu quelques propos encourageants, et j'espère qu'il a raison de dire que cette crise nous avait permis de prendre conscience de la nécessité de traiter les autres problèmes ayant trait au Moyen-Orient. Si c'est le cas, bravo! Personnellement, je pense qu'il y a longtemps qu'on aurait dû se pencher sur les autres problèmes du Moyen-Orient.

Il a dit également qu'on devait chercher à régler pacifiquement ce conflit, et je crois que nous voudrions tous voir ce conflit se régler pacifiquement. Nous croyons d'ailleurs qu'il est encore possible d'y arriver sans avoir à utiliser la force comme le permettrait le projet de résolution des Nations Unies qui sera présenté demain au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Je sais que mon temps de parole achève et je voudrais juste bien établir, en conclusion, que le Parti libéral que je représente ne peut donner carte blanche au gouvernement comme il le voudrait, au sujet de la situation au Moyen-Orient. Nous pouvons cependant appuyer une proposition modifée en espérant que le gouvernement l'approuvera.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la députée, que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention, a commencé par dire que le Parti libéral blâmait Saddam Hussein d'avoir envahi le Koweït. Si son parti s'en tient là, je ne suis pas sûr que Saddam Hussein passera des nuits blanches à s'en inquiéter.

M. Allmand: Il y a aussi les sanctions.

M. Friesen: Oui, les sanctions. Elle a ajouté que les Nations Unies avaient été créées pour faire cesser les guerres. Cela, personne ne le conteste. Cependant, je me demande pourquoi elle s'est arrêtée en si bon chemin. Si vous le permettez, j'aimerais lire le premier article de la Charte des Nations Unies:

> Les buts des Nations Unies sont les suivants:
>
> 1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix;
>
> 2. Développer entre les nations des relations amicales. . .

Et le reste. J'imagine que la députée a vraisemblablement lu ce texte un jour ou l'autre. La Charte poursuit ainsi:

> 3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion: et

4. être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

Je me demande pourquoi la députée s'est contentée de dire que les Nations Unies avaient été créées pour mettre fin aux guerres.

Elle a ensuite ajouté, en réaction aux propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et j'espère que je rapporte fidèlement ses propos, que des armes avaient été acheminées en grand nombre vers l'Irak et que le Canada avait eu tort d'aider à approvisionner sans cesse Saddam Hussein en armes classiques.

Étant donné que le Canada a adopté des lois très rigoureuses interdisant la vente d'armes à des pays comme l'Irak, je me demande si la députée pourrait nous fournir la preuve de ce qu'elle avance, soit que le Canada a contribué à armer Saddam Hussein?

Mme Stewart: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord répondre aux observations du député à propos de la Charte des Nations Unies. Il n'y a aucune disposition de la Charte que le député a lue à la Chambre avec laquelle je ne sois pas d'accord. J'appuie totalement la Charte. Ce qui importe, c'est la façon dont on applique ces principes.

En ce qui concerne les Nations Unies, nous sommes tous heureux de voir que ses résolutions visant à imposer des sanctions à l'Irak ont été adoptées à l'unanimité, et qu'un si grand nombre de pays à l'échelle internationale ont pris des mesures pour assurer l'efficacité des sanctions.

Le fait est que, lorsque ces résolutions ont été mises en oeuvre, nous pensions que nous arriverions, par ce moyen pacifique, à convaincre Saddam Hussein de retirer ses troupes du Koweït. On a maintenant la preuve à l'échelle internationale que ces sanctions portent fruit. Elles commencent à donner des résultats, mais l'ennui c'est que le gouvernement ne nous a pas fourni de renseignements, comme nous l'avons demandé, qui tendent à démontrer l'inefficacité de ces sanctions.

Des spécialistes des quatre coins du monde nous ont dit qu'il faudra attendre encore quelque temps avant de pouvoir établir que les sanctions sont efficaces. Une fois leur efficacité établie, nous aurons atteint notre objectif, qui est de faire sortir Saddam Hussein du Koweït par des moyens pacifiques. Voilà l'objectif que nous devons poursuivre: faire tout notre possible, conformément aux principes des Nations Unies, pour instaurer, par des moyens pacifiques, la paix et la sécurité dans le monde.

En ce qui concerne la fourniture d'armes à l'Irak et le rôle joué par le Canada à ce chapitre, nous savons tous que les méthodes de divulgation et de contrôle du gouvernement sont inadéquates. Nous avons demandé à maintes et maintes reprises que le Canada exerce un contrôle plus sévère sur le commerce des armes qui est pratiqué à l'échelle internationale.

Le Canada fabrique énormément de pièces d'armements qui ne sont pas directement livrées à l'utilisateur final. Il doit exercer un meilleur contrôle sur le commerce des armes à l'étranger, et améliorer les méthodes qu'il utilise pour assurer la divulgation de renseignements à ce sujet. Il y a eu assurément de fortes allégations comme quoi la production canadienne a effectivement joué un rôle et que des armes contenant au moins des pièces canadiennes se sont finalement retrouvées en Irak. Nous voulons que le gouvernement prenne des mesures pour empêcher que cela se reproduise à l'avenir.

• (1750)

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Tout d'abord, je voudrais remercier ma collègue pour son discours. Je l'ai trouvé très utile. Je lui sais gré d'avoir exposé la position de notre parti. Je vais faire un commentaire suivi d'une série de questions qui ont été posées par mes électeurs. Ma collègue voudra peut–être répondre à certaines d'entre elles ou peut–être à aucune, cela dépendra du temps dont on disposera.

Mes électeurs m'ont appelé à propos de trois questions. La première est la suivante: pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas consulté le Parlement avant d'envoyer des troupes dans le Golfe? On insiste vivement pour que, lorsqu'il y a un risque de conflit grave, on en discute ouvertement à la Chambre des communes.

La deuxième question concerne le débat d'aujourd'hui. Pourquoi le gouvernement n'accepte–t–il pas d'attendre l'autorisation de l'ONU avant d'envisager un conflit armé, à moins d'une attaque, naturellement. On estime vraiment que nous devrions aller de l'avant uniquement avec une résolution de l'ONU.

On estime, je pense, qu'il faudrait un débat plus approfondi parce que cette motion est vraiment très vague. Je ne dis pas cela avec un esprit partisan ou malveillant. C'est peut–être carte blanche qu'on nous demande. Le gouvernement veut disposer de beaucoup de flexibilité et avoir les coudées franches. Où cela va–t–il nous mener?

On se préoccupe également des pertes en vies humaines. Quelles pertes anticipons–nous si nous participons à

la guerre? On n'a pas répondu à cette importante question. J'ai essayé de la faire inscrire au *Feuilleton*, mais on l'a jugée irrecevable.

Combien coûteraient les hostilités pendant une journée, une semaine ou un mois? On m'a dit que si nous participions à la guerre, le coût total d'une guerre de dix jours—une guerre plutôt courte, je suppose—serait aussi élevé que ce que la guerre au Vietnam a coûté aux États-Unis pendant un an. Dix jours équivalent à un an. Ce sont là des sommes astronomiques.

Pourquoi la date limite du 15 janvier? Elle me semble tout à fait arbitraire. Dans ce contexte, il faut se demander si nous savons vraiment si les sanctions donnent l'effet recherché.

Pourquoi le Canada, si riche en ressources énergétiques, dépend-il encore du pétroler étranger? C'est une question qui inquiète profondément les Canadiens. Que fait le gouvernement pour contrôler le prix du mazout et de l'essence au Canada? Y a-t-il menace de pénurie? C'est la deuxième série de questions.

[*Français*]

Finalement, monsieur le Président, comment le gouvernement peut-il trouver l'argent pour envoyer trois navires, une escadrille de F-18, des troupes pour les appuyer dans cette crise dans le golfe Persique et être incapable de répondre de façon adéquate aux 5 millions et plus de pauvres au Canada? Parmi ces pauvres, on retrouve des aînés, les femmes, qui y sont en majorité et plus d'un million d'enfants.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La députée a encore une minute.

Mme Stewart: Monsieur le Président, en ce qui concerne les pertes éventuelles de vies humaines, les chiffres mentionnés varient beaucoup, mais il a été question d'une possibilité de 65 000 morts si la guerre éclatait en ce moment dans le Golfe.

La perte de vies humaines est sans doute ce qui nous préoccupe le plus. Pour ce qui est des autres coûts, nous pouvons être certains qu'une guerre coûterait beaucoup plus cher que les efforts déployés actuellement en vue de faire respecter les sanctions.

Je veux simplement faire une dernière remarque au sujet de la résolution des Nations Unies elle-même. Nous ne pouvons pas l'appuyer actuellement. Nous estimons qu'elle est prématurée. Nous croyons que les sanctions peuvent être efficaces. Le libellé de la résolution est très vague, autorisant «les États membres à recourir à tous les moyens nécessaires afin de maintenir et de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et toutes les résolutions subséquentes, et pour rétablir la paix internationale et la sécurité dans la région.»

N'importe lequel des pays alliés de l'Ouest pourrait prendre des mesures en vertu de cette résolution. Y compris la Syrie.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, le 2 août dernier, l'Irak s'est livré à une agression brutale contre un petit État voisin: le Koweït. Pour se défendre, le Koweït a demandé l'aide de la communauté internationale, comme l'y autorise la Charte des Nations Unies.

Craignant que les forces irakiennes ne débordent les frontières du Koweït, l'Arabie saoudite a aussi demandé une aide internationale pour contrer la menace irakienne. Les États-Unis, et un groupe d'autres pays d'Europe, du Proche-Orient, de l'Asie ainsi que d'Afrique, ont répondu à l'appel en dépêchant des troupes en Arabie saoudite.

Le Conseil de sécurité, fort d'un consensus international jamais réalisé encore, a rapidement condamné le geste de l'Irak et demandé à celui-ci de quitter immédiatement le territoire koweïtien. Il est clair aujourd'hui que la décision du Conseil de sécurité recueille l'appui de la quasi-totalité des nations.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford sur un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, alors que des milliers de soldats canadiens mettent probablement leur vie en jeu, ici en cette Chambre, il n'y a même pas quorum. Je vous demanderais de vérifier si le quorum est atteint, monsieur le Président. Dans un débat aussi important, je pense que cela vaudrait la peine.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député demande s'il y a quorum.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Paproski): Vingt députés sont présents. Il y a assez de députés pour qu'il y ait quorum.

[*Français*]

Mme Gibeau: Donc je continue, monsieur le Président.

Il est donc clair aujourd'hui que la décision du Conseil de sécurité recueille l'appui de la quasi-totalité des nations.

Depuis l'adoption de sa première résolution, le Conseil de sécurité a constamment réaffirmé sa volonté d'obliger l'Irak à quitter le Koweït. Cette volonté s'est traduite par une série d'autres résolutions ayant pour but de donner effet à la décision initiale. De toute évidence, la communauté mondiale fait front commun lorsqu'elle demande à l'Irak de respecter pleinement les décisions du Conseil de sécurité.

L'invasion irakienne a des répercussions qui vont bien au-delà des frontières du Koweït. Elle a pris au piège des milliers de ressortissants de pays tiers, bloqués au Koweït par Saddam Hussein et créé un cortège de réfugiés. Des semaines durant, nous avons vu à la télévision l'exode d'Égyptiens, de Sri Lankais, de Pakistanais, de Philippins et d'autres encore. Nous avons surtout vu la souffrance et les privations que l'agresseur irakien a fait subir à ces gens qui, après avoir perdu emplois, maisons, possessions et économies, ont été forcés de retourner dans leur pays d'origine pour y affronter un avenir incertain et précaire, sinon des lendemains sans espoir.

À ces tragédies humaines est venu s'ajouter, pour tous les pays concernés, un fardeau économique et social qu'ils peuvent difficilement supporter. La majorité des réfugiés étaient en effet originaires de pays en voie de développement déjà aux prises avec la pauvreté et un manque de ressources. La réintégration de ces réfugiés impose donc de sérieuses contraintes à l'économie déjà faible de ces pays.

Heureusement, la communauté des nations n'a pas tardé à réagir au problème des réfugiés. Le Canada a été d'ailleurs parmi les premiers pays à contribuer financièrement aux opérations de rapatriement. Par la suite, notre premier ministre a annoncé qu'un montant supplémentaire de 75 millions de dollars serait mis à la disposition des pays les plus durement touchés par le flot de réfugiés pour répondre à des besoins humanitaires.

L'agression irakienne a cependant fait d'autres victimes innocentes, elles aussi originaires de pays tiers et dont le sort est, d'une certaine manière, pire que celui des réfugiés. Et je pense ici, monsieur le Président, aux centaines de personnes, dont des Canadiens, à qui l'Irak a interdit de quitter son territoire ou celui du Koweït. Ces personnes, qui n'avaient rien fait pour mériter un tel sort, sont détenues contre leur gré par les autorités iraqiennes.

Ces êtres humains ne sont que des pions pour Saddam Hussein. En fait, monsieur le Président, même si ces otages sont libres de circuler sur le territoire iraqien, ils ne peuvent le quitter et ils servent donc de boucliers humains. Certains, mais ce ne sont pas des Canadiens, sont cantonnés dans des installations stratégiques, ce qui constitue une tentation évidente de décourager toute attaque militaire contre ces installations. La communauté internationale a condamné sans équivoque l'utilisation d'otages par l'Irak, et le Conseil de sécurité a demandé que ces personnes soient libérées sur-le-champ.

• (1800)

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Sheffort invoque le Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'écoute avec attention la lecture que fait la députée mais j'aimerais que vous m'éclairiez. Est-ce qu'il y a un article du Règlement selon lequel un député doit parler, contribuer à un débat, d'abondance du coeur au sujet de ses connaissances personnelles, plutôt que de lire un texte évidemment rédigé par d'autres? Pouvez-vous m'éclairer sur cette règle-là?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'occasion nous est donnée à la Chambre de commenter l'utilisation de notes dans les débats, et nous le faisons continuellement. Je crois me souvenir que le député a déjà eu l'occasion de se servir de notes lui aussi. La députée de Bourassa a la parole pour participer au débat.

[*Français*]

Mme Gibeau: D'autant plus, monsieur le Président, que l'abondance de mon coeur était telle que j'aurais pu difficilement contenir mes commentaires à l'intérieur du temps qui m'est alloué. Alors, je continue donc la lecture de mes notes. Merci beaucoup, cher collègue.

Récemment, l'Irak a annoncé son intention de relâcher tous les otages entre Noël et le mois de mars 1991. S'il peut libérer ces personnes à ce moment, pourquoi ne peut-il le faire à ce moment-ci?

En fait, il n'aurait jamais dû y avoir d'otages. L'Irak devrait reconnaître l'odieux de son geste et admettre que le Conseil de sécurité a pris une décision judicieuse en lui demandant de relâcher immédiatement et sans condition les otages qu'il détient. L'entêtement de l'Irak à ne pas entendre raison ne rend que plus criante encore l'injustice de son attaque contre le Koweït.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée au sortir de la Deuxième Guerre mondiale pour protéger la communauté internationale contre les actes d'agression, pour maintenir la stabilité et la paix dans le monde. Le

Canada est l'un des membres fondateurs de l'ONU, qu'il n'a d'ailleurs jamais cessé d'appuyer.

Je remarque, monsieur le Président, que l'abondance de mon coeur fait fuir cet honorable collègue qui se choquait tout à l'heure du fait qu'il n'y avait pas quorum.

Lester B. Pearson a inventé le concept du maintien de la paix pour renforcer le rôle des Nations Unies dans la préservation de la paix et de la sécurité mondiales. Mais il ne suffit pas toujours d'intervenir après que les parties à un différend ont trouvé un compromis qu'il faut superviser. Qu'arrive-t-il donc lorsqu'un des protagonistes est trop faible pour faire échec à une agression? À l'évidence, il s'agit là d'un cas où la protection des Nations Unies s'impose.

Si quelqu'un attaque votre voisin, s'empare de sa maison et prend en otage le visiteur qui s'y trouve, vous en conclurez tout de suite que le quartier n'est pas sûr et vous voudrez sans aucun doute corriger la situation. Les Canadiens ont toujours eu à coeur de protéger les droits des autres, non seulement par souci de justice, mais aussi en raison d'un profond respect pour le principe voulant que brimer les droits de l'un c'est attaquer et menacer ceux des autres.

La loi et l'ordre sont essentiels au bien-être et à la tranquillité d'une communauté et de ses voisins. Il en va de même pour chaque nation et pour la communauté internationale dans son ensemble. L'ONU est une institution essentielle à la protection de la communauté internationale.

Si nous passions sous silence ou acceptions l'agression d'un État contre un autre, surtout lorsqu'il est plus faible, nous pratiquerions une brèche dans les fondements mêmes de la justice internationale au détriment de tous. Si nous faisions une exception, sous prétexte que le pays agressé est à des milliers de kilomètres ou encore qu'il ne vaut pas la peine de s'y intéresser, nous ouvririons la porte à l'anarchie.

Dans ses premières années d'existence, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais pu donner sa pleine mesure. La guerre froide divisait le monde et grippait les rouages et l'Organisation qui, malgré tout, peut-être plus par chance que sous l'effet d'une gestion éclairée, est intervenue avec succès en Corée.

Nous avons maintenant l'occasion de faire jouer à cette organisation le rôle pour lequel elle a été créée, à savoir rendre le monde plus sûr pour tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, forts ou faibles, riches ou pauvres. Cette action implique des risques—la volonté de s'opposer à l'usage indu de la force—avec les conséquences et les coûts que cela comporte. Si nous échouons, comme cela nous est arrivé par le passé, les risques à courir et le prix à payer n'en seront que plus grands.

Les Nations Unies ont bien réagi à l'agression iraqienne. Le Canada a oeuvré en ce sens au Conseil de sécurité et s'est employé à maintenir le remarquable consensus de tous ceux qui veulent voir l'Irak respecter les décisions du Conseil.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis l'agression iraqienne et de nombreux représentants officiels de divers États, dont le Canada, ont cherché des moyens de ramener l'Irak à la raison. Mais l'Irak est resté de pierre et les otages sont toujours détenus.

Jusqu'ici, l'ONU a prouvé sa valeur, mais le but recherché n'a pas été atteint. Même l'application vigoureuse des sanctions globales décrétées par les Nations Unies et la présence d'une force multinationale à ses portes n'ont pas réussi à infléchir l'Irak.

Nous ne voulons pas la guerre avec l'Irak, nous voulons seulement qu'il respecte les décisions des Nations Unies qui recueillent un appui universel. Monsieur le Président, tous ceux qui ont fait des études classiques ou qui ont appris le latin ont eu à faire ces fameuses traductions des stratégies de guerre des anciens Romains dans lesquelles, entre autres, il y avait un principe fondamental qui s'appellait *si vis pacem, para bellum*, «si vous voulez la paix, préparez la guerre». Ce qui se passe actuellement va en ce sens. Dans ses actions et décisions, l'ONU a toujours voulu éviter le déclenchement des hostilités, mais l'Irak, en même temps, doit être convaincu de la ferme détermination de tous ceux qui appuient les Nations Unies dans cette crise.

L'Organisation des Nations Unies est une institution de grande valeur, à laquelle le Canada est, à juste titre, profondément attaché. Si nous lui faisons défaut maintenant, ce sera au péril du village global dans lequel nous vivons tous. C'est pourquoi, monsieur le Président, je suis finalement convaincue que la Chambre va éventuellement appuyer la motion qui nous est présentée aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire à faire sur ce que la députée vient de dire et une question à lui poser si elle y consent.

La députée a cité un proverbe: qui veut la paix prépare la guerre. Il y a une autre vérité dont il faut tenir compte. Dans l'histoire de l'humanité, il y a peu de pays qui aient préparé la guerre et fourbi leurs armes sans s'en servir effectivement. En fait, dans toute notre histoire, il n'y a eu aucune arme mise au point qui n'ait pas effectivement servi dans un conflit. Il me semble qu'il vaut toujours mieux engager le dialogue que de verser du sang.

Les députés doivent décider d'envoyer nos jeunes hommes et nos jeunes femmes au combat. Il faut absolument que nous ayons épuisé toutes les autres possibilités avant même d'envisager cette éventualité. À mon avis, il est préférable de négocier le plus longtemps possible. Il ne faut pas le faire dans une position de faiblesse, monsieur le Président, mais dans une position de force, cette force qui vient de la certitude de notre bon droit, et aussi en sachant que, si nous engageons le dialogue maintenant, nous éviterons peut-être la guerre. Et nous savons que la guerre, s'il y en a une, devra bien finir un jour. Nous devrons reprendre les discussions avec des ennemis défaits ou au moins blessés.

La députée a parlé du Koweït, le pays qui a été attaqué par l'Irak. Le Koweït n'est pas une démocratie dans le sens où nous l'entendons. La députée voudrait-elle commenter? D'après ce que je crois savoir, les dirigeants du Koweït ne sont pas exemplaires sur le plan du respect des droits de la personne. La députée voudrait-elle nous donner son opinion? Pourquoi au juste allons-nous nous battre là-bas? Si c'est pour libérer les Koweïtiens, par quoi allons-nous remplacer le régime de l'envahisseur? N'est-ce pas un fait que, tout simplement, nous nous battons pour du pétrole plutôt que pour des principes?

• (1810)

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour ses questions. Je lui rappelle le principe latin qui est: «Si on veut la paix, il faut préparer la guerre». Je n'ai pas dit de faire la guerre.

Il y a deux commentaires qui me viennent à l'esprit suite à cela. Tout d'abord, je voudrais rappeler à mes honorables collègues que notre gouvernement n'est pas, selon l'expression que l'on utilise en anglais, *trigger happy*. On a eu une crise, cet été, appelée «la crise autochtone». Il aurait pu y avoir des martyres, mais notre force militaire a fait une démonstration extraordinaire d'une retenue, d'une dignité devant toutes sortes de provocations. Je pense que la démonstration de cet été, alors que c'était une chose qui était très proche et très violente et que cela nous touchait de si près, pourrait être une démonstration du fait que notre armée canadienne et notre gouvernement ne sont pas prompts sur la gachette.

Mon deuxième commentaire, monsieur le Président, sera à l'effet que j'avais le privilège d'être à Rome la semaine dernière et de discuter de cette question avec des députés de la Chambre des députés d'Italie, lesquels avaient été en contact avec certains de leurs homologues d'autres pays européens. J'ai eu, lors de ces discussions, la nette impression que le Canada, par l'entremise de notre secrétaire d'État et notre premier ministre, jouait un rôle de ralentisseur dans les pressions ou dans les émotivités que certains autres pays avaient dans le sens de vouloir déclencher une guerre immédiate, laquelle à leur avis, pourrait se régler très rapidement.

J'ai eu nettement l'impression que nos dirigeants étaient certainement déterminés à faire usage de toutes les qualités diplomatiques, de tous les mécanismes de paix, de négociations et de discussions. Tel que vous l'avez mentionné tout à l'heure, il n'était certainement pas question qu'on se lance là-dedans en se prenant pour des chevaliers sans peur et sans reproche, tout à fait inconscients des enjeux, non seulement géopolitiques, mais certainement en ce qui concerne la vie de nos Canadiens. Je vais dire quelque chose de terrible, mais le premier cadavre canadien qui reviendrait ici serait une horreur pour chacun d'entre nous.

M. Duceppe: Nous n'avons pas le quorum, monsieur le Président!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Un instant. Je vais vérifier s'il y a quorum.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, il y a quorum. Où est passé le député de Laurier—Sainte-Marie?

M. Gauthier: Il a filé.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Bourassa a la parole.

[*Français*]

Mme Gibeau: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher d'intervenir là-dessus. Je trouve déplorable que, dans une situation aussi dramatique, il y ait des jeux aussi

enfantins de la part de certains membres d'un parti. Je trouve cela horrible que des nouveaux députés manquent autant de respect envers la Chambre lors d'un tel débat.

Je réponds à mon honorable collègue. Je continue, monsieur le Président, parce que son commentaire était certainement un commentaire judicieux. Monsieur le Président, le dernier point de la question de mon collègue était à l'effet de demander qu'est-ce qu'on s'en allait défendre au niveau du Koweït, qui n'a pas nécessairement une réputation sans tache en ce qui concerne les droits de la personne? Je pense qu'il importe de souligner ici qu'on ne s'en va pas défendre un régime politique, mais bien qu'on s'en va défendre un principe qui dit qu'une nation est souveraine et qui interdit aux autres pays d'agresser le territoire ou de violer le territoire d'un pays dit souverain.

Voilà, monsieur le Président, ce que le Canada est allé faire là. Ce que le Canada demande présentement, par le biais de la motion que nous avons déposée comme gouvernement ici, c'est de respecter et de faire en sorte que le principe de la souveraineté d'un pays soit respecté.

[*Traduction*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai une ou deux observations à faire à la députée, puisqu'elle a rappelé le vieux proverbe: «Qui veut la paix prépare la guerre.» Il semble que nous nous préparons de toute évidence à aller en guerre.

À l'origine, les Forces canadiennes dans le golfe Persique ont été dépêchées pour faire fonction de piquet à l'extérieur de la zone et assurer l'efficacité des sanctions imposées. Or, l'efficacité de ces mesures à déjà été soulignée, même si le gouvernement refuse de l'admettre, d'en discuter ou, du moins, d'en tenir compte lorsqu'il discute de ce qui se passe et des mesures éventuelles à prendre.

Le gouvernement a déjà autorisé nos forces à assumer un rôle très actif dans l'activité d'interception à l'intérieur de la zone militaire, ainsi qu'à participer très activement aux manoeuvres offensives des États-Unis qui, contrairement à celles des Nations Unies, ne sont pas approuvées par notre Parlement.

Si nous voulons la paix, il faut non seulement préparer la guerre, comme la députée l'a laissée entendre. Son collègue la ministre associée de la Défense nationale s'est donné beaucoup de mal pour expliquer en détail que nous sommes représentés par des forces armées n'ayant rien à envier aux autres sur le plan de la qualité. Ce n'est pourtant pas cette question que la Chambre devrait examiner. La qualité de nos troupes, la compétence et l'esprit de sacrifice de nos soldats dans le golfe Persique ne sont pas en cause.

Il ne faut surtout pas laisser qui que ce soit insinuer que le fait de contester la politique du gouvernement dans le golfe Persique équivaut à mettre en doute le dévouement et la compétence des femmes et des hommes qui sont là-bas. Il est tout à fait irresponsable de la part du gouvernement de faire une telle insinuation. Il ne faut absolument plus permettre aux députés de l'autre côté de la Chambre d'agir de la sorte. Ce qui importe, c'est de savoir si le gouvernement croit réellement en l'engagement qu'il dit avoir pris, à savoir le maintien de la paix.

Si nous devons nous préparer à un nouvel ordre international, ce qui est le cas selon la députée et la ministre associée de la Défense nationale, faisons-nous alors des plans pour la paix qui suivra le dénouement de ce conflit? La députée peut-elle révéler à la Chambre quelles mesures, dans le cadre du plan visant à s'ajuster aux futures réalités militaires, économiques et politiques du golfe Persique, le gourvernement juge importantes au point d'autoriser le déploiement de forces d'intervention? J'ai presque terminé monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne lui restera qu'une minute pour répondre.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Je remercie mon collègue, monsieur le Président. La Chambre est la place pour exprimer ses opinions. Je voudrais revenir sur cette question des sanctions. Les sanctions ont probablement commencé à donner des résultats, et c'est d'ailleurs l'objectif du blocus que nous sommes, toute la communauté internationale, en train de mettre en place. C'est justement pour que cela donne des résultats.

Le problème, c'est qu'il ne faut pas oublier que pendant que ce mécanisme prend place et commence donc à donner des résultats, il y a un territoire qui est violé, il y a des gens qui sont gardés en otage et il y a des crimes qui sont commis sur des territoires. On parlait tout à l'heure des droits de la personne. Il y a des témoignagnes—vous avez sûrement vu et surveillé cela à la télévision—il y a des gens qui ne sont certainement pas respectés ni dans leur intégrité physique ni dans leur intégrité intellectuelle, politique, etc.

Donc, il n'y a aucune garantie pour l'instant que les sanctions vont donner des résultats. On n'a aucun mécanisme pour nous dire quand les sanctions vont amener Saddam Hussein à reculer. Saddam Hussein n'est pas nécessairement reconnu comme un être humain logique et cohérent dans ses gestes. À partir de cela, il faut qu'on établisse des plans alternatifs, et c'est exactement ce que la communauté est en train de faire.

L'objectif, c'est la paix, la résolution pacifique du retrait du Koweït par l'Irak. Voilà l'objectif qui est poursuivi. Voilà exactement pourquoi les communautés interna-

tionales à travers le Conseil de sécurité des Nations Unies va se prononcer demain, et je supplie mon collègue d'appuyer cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, comme mon chef l'a dit plus tôt cet après-midi, le Parti libéral ne peut pas appuyer la motion nº 24 dans laquelle le gouvernement conservateur demande pleins pouvoirs d'approuver de futures résolutions de l'ONU dont nous ne connaissons pas encore la teneur. Nous ne pouvons pas faire cela. La motion comprend trop de choses. Elle est trop vague. Le gouvernement veut avoir carte blanche, pouvoir approuver les résolutions futures des Nations Unies que nous n'avons pas examinées, dont nous ignorons la teneur. Nous ne sommes donc pas en faveur de la motion telle qu'elle est rédigée, à laquelle nous avons proposé un amendement. Nous consentons à la partie de la résolution qui propose d'appuyer les efforts que font les Nations Unies pour assurer le respect de la résolution 660 du Conseil de sécurité. La motion ajoute «et des résolutions subséquentes».

• (1820)

Nous proposons dans notre amendement d'appuyer les efforts des Nations Unies pour faire respecter la résolution 660 du Conseil de sécurité et les résolutions subséquentes jusqu'à ce jour, parce que nous savons ce que sont ces résolutions subséquentes, mais nous ne donnerons pas notre appui à celles qui pourront être soumises demain ou après sans les examiner.

Sommes-nous contre les Nations Unies parce que nous refusons de sanctionner la résolution indéfinie, vague, que le gouvernement nous soumet aujourd'hui? Non. Dans notre parti, nous sommes de solides défenseurs des Nations Unies. Notre parti est celui de Lester Pearson, qui a gagné le prix Nobel pour les propositions innovatrices qu'il a faites aux Nations Unies pour le maintien de la paix. Notre défense des Nations Unies ne s'est jamais démentie, mais nous n'acceptons pas plus la proposition que le gouvernement soumet aujourd'hui à la Chambre que le projet de résolution qui sera soumis au Conseil de sécurité demain.

Je reviendrai là-dessus dans un instant, mais ce n'est pas parce que cette résolution pourrait recevoir l'appui des États qui sont en ce moment membres du Conseil de sécurité que nous devons nécessairement y souscrire. Je vais expliquer dans un instant pourquoi nous n'y adhérons pas.

Je veux que la Chambre et le public canadien comprennent bien que nous avons voté en faveur de la résolution modifiée du gouvernement le 19 octobre. Par cette résolution, le Parti libéral et les autres partis politiques ont condamné l'invasion du Koweït par l'Irak et demandé que les forces irakiennes se retirent sur-le-champ du Koweït. Par cette résolution, nous nous sommes aussi prononcés en faveur des sanctions économiques imposées à l'Irak à la suite de l'invasion, et aussi en faveur de mesures militaires pour les faire respecter.

Jusqu'à maintenant, nous avons appuyé le gouvernement dans toutes ses initiatives sauf, dois-je dire, lorsqu'il a décidé d'envoyer des troupes au Moyen-Orient sans l'appui du Parlement et à la demande non pas des Nations Unies mais des États-Unis.

Après l'intervention de l'ONU, nous avons toujours appuyé le gouvernement dans cette affaire ainsi que les Nations Unies.

Nous ne pouvons pas appuyer cette résolution ou le projet de résolution qui doit être soumis demain aux Nations Unies. Nous ne pouvons du moins pas l'appuyer dans sa forme actuelle. Je me permets de vous renvoyer au paragraphe clé de cette résolution qui doit être présentée demain au Conseil de sécurité. Il vise à demander au Conseil de sécurité d'autoriser ses États membres à user de tous les moyens nécessaires pour soutenir et appliquer sa résolution 660 et toutes ses résolutions subséquentes et pour rétablir la paix et la sécurité dans la région.

Voyons cela. Cette résolution ne demande pas l'autorisation pour l'ONU, mais bien pour ses États membres d'user de tous les moyens nécessaires pour appliquer la résolution 660 du Conseil de sécurité. On demande donc au Conseil de sécurité des Nations Unies d'autoriser la Syrie, l'Égypte, les États-Unis à user individuellement de tous les moyens nécessaires pour soutenir et appliquer la résolution 660 du Conseil de sécurité.

Et non seulement cela, mais encore pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région. Qu'entend-on par «la région»? Comment doit-on interpréter cela? S'agit-il de tout le Moyen-Orient ou seulement de la péninsule Arabique ou encore du golfe Persique?

Lorsqu'on dit que cette résolution sera présentée aux Nations Unies, veut-on dire que nous allons autoriser des États comme la Syrie à user de tous les moyens nécessaires pour rétablir la paix et la sécurité dans la région? Quelles en seront les conséquences?

Ce que je reproche d'abord et avant tout à la résolution qui doit être présentée demain, c'est sa formulation très vague et le fait que, à bien des égards, son message ne saurait être appuyé par aucun d'entre nous.

Monsieur le Président, la principale raison pour ne pas l'appuyer, c'est qu'elle est prématurée. Il est trop tôt pour autoriser les pays membres à recourir à tous les moyens nécessaires, c'est-à-dire à la force militaire à cette étape-ci. C'est prématuré, car les sanctions économiques n'ont été autorisées qu'il y a un peu plus de trois mois et on ne leur a pas donné suffisamment le temps de faire effet.

Pendant des années, nous avons appuyé des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, par exemple. Personne n'a suggéré après un, deux ou trois ans que nous renonçions à ces sanctions et que nous envoyions nos troupes dans ce pays. Non. Nous croyions aux sanctions économiques et nous les avons appliquées fermement. Nous les avons améliorées, nous les avons renforcées au cours des années et nous les avons rendues plus efficaces.

Un peu plus de trois mois, ce n'est pas assez pour vérifier l'efficacité des sanctions économiques contre l'Irak. Dans les témoignages qui ont été présentés au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, tous les experts ont dit que nous devons prévoir une attente de six mois à un an au moins pour réellement voir les effets de ces sanctions.

Ceux qui surveillent la question de près estiment que ces sanctions commencent à faire leur effet, mais il faudra attendre encore quelque temps pour qu'elles soient pleinement efficaces.

Je souligne encore une fois qu'il est prématuré de proposer que nous autorisions le recours à tous les moyens nécessaires, c'est-à-dire une guerre ouverte, pour parvenir à nos fins à ce moment-ci.

Des sanctions économiques ne sont pas la seule mesure que nous utilisons pour tenter de parvenir à un règlement pacifique de ce différend. Nous prenons également—le gouvernement l'a souligné très souvent—des initiatives diplomatiques. En fait, j'estime que si l'on prenait plus au sérieux certaines de ces initiatives diplomatiques, elles pourraient aboutir à un règlement pacifique, car les deux camps ont proposé des compromis qui formeraient la base de discussions pouvant apporter la paix, si les deux parties n'étaient pas si inflexibles.

À mon avis, le recours à la force militaire pose une autre difficulté à ce moment-ci: on utiliserait deux poids deux mesures.

Si nous examinons cette proposition de recourir à la force militaire contre l'Irak, autrement dit, de chasser l'Irak du Koweït à ce moment-ci, et que nous la comparions avec d'autres exemples actuels ou récents de cas semblables à l'égard d'autres pays, nous constaterons que nous faisons preuve de beaucoup d'incohérence et d'hypocrisie.

Il y en a de nombreux exemples aujourd'hui—l'occupation de territoires et de pays souverains par les armées d'autres pays, occupation que les Nations Unies ont condamnée, mais pour laquelle elles n'ont pris aucune sanction ou action militaire contre l'agresseur—et je voudrais parler de l'invasion du Panama par les États-Unis il y a environ un an.

Dans ce cas, monsieur le Président, où l'on peut réellement soupçonner de l'hypocrisie, le 23 décembre 1989, on a présenté une motion au Conseil de sécurité pour qu'il condamne les États-Unis pour leur action militaire unilatérale au Panama et leur demande de se retirer et de respecter le droit international.

Qu'ont fait les États-Unis à ce moment-là? Ils ont opposé leur veto à la résolution. Ce même genre de résolution qu'ils veulent voir appuyer aujourd'hui, à ce stade précoce avant que les sanctions n'aient pu donner de résultats, ils lui ont eux-mêmes opposé leur veto, devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le 23 décembre 1989.

• (1830)

Parlant de respect pour les résolutions des Nations Unies, je tiens à signaler que, le 29 décembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution condamnant les États-Unis pour leur invasion militaire unilatérale au Panama et leur demandant de se retirer et de respecter le droit international. Les États-Unis n'en ont fait aucun cas.

Nous avons également le cas de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique il y a quelques années. Il n'y a eu aucune sanction, nulle invocation du chapitre 7 de la Charte de l'ONU. Dans le cas de l'invasion américaine de la Grenade, de la prise du pouvoir par la Chine au Tibet,

de l'occupation déplorable actuelle du Timor oriental par l'Indonésie, où est passée toute l'indignation pharisaïque du monde à ce sujet? Nous voyons un pays comme l'Indonésie envahir et occuper le Timor oriental et y commettre de terribles violations des droits de la personne. Où est la constance des principes? Nous avons également vu envahir le Liban par la Syrie et Israël à différents moments en 1982. On n'a pas invoqué les mêmes principes à l'époque.

D'autres cas encore: nous avons vu le Maroc essayer d'occuper le Sahara occidental. Nous avons vu il y a plusieurs années la Turquie occuper la partie septentrionale de l'île de Chypre qu'elle occupe encore. Les États-Unis ont fait preuve de complicité dans la tentative de renversement du gouvernement du Nicaragua en finançant les Contras et en minant les ports nicaraguayens, malgré des résolutions de l'ONU et un jugement de la Cour internationale de justice.

Ces belles déclarations que nous entendons aujourd'hui de la bouche du président des États-Unis au sujet du respect du droit international, du respect des Nations Unies et du respect pour la Cour internationale de justice, on ne les entendait pas il y a quelques années quand les États-Unis faisaient l'objet d'un jugement de cette même cour et des résolutions des Nations Unies.

Quand nous songeons à la résolution qu'on cherchera à faire adopter demain aux Nations Unies, nous devons également comprendre le scepticisme avec lequel beaucoup de pays du monde observent cet effort de la part des grandes puissances de faire maintenant des choses qu'elles n'ont pas acceptées elles-mêmes, que ce soit l'Union soviétique, les États-Unis ou d'autres pays lorsqu'ils se trouvaient dans des situations similaires et avaient envahi et occupé unilatéralement des territoires qui ne leur appartenaient pas.

Nous sommes tout à fait en faveur de nouvelles règles des Nations Unies qui condamneraient les actions militaires offensives unilatérales et aux termes desquelles les griefs à l'endroit d'autres États seraient résolus par l'entremise des Nations Unies, de la Cour internationale de justice et d'autre organismes internationaux et par le recours à une action militaire de l'ONU contre les agresseurs, comme le propose la résolution qui sera présentée demain au sujet de l'Irak. Nous accepterions ces nouvelles règles mondiales si elles étaient appliquées uniformément et universellement.

Les pays qui présenteront la résolution à l'ONU demain seraient-ils disposés à amender leur résolution pour adopter une politique universelle de non-agression et non pas condamner simplement l'invasion du Koweït par l'Irak? Seraient-ils disposés à mettre en application les principes qu'ils prônent à l'égard de l'Irak? Seraient-ils disposés à les appliquer à tous les cas d'occupation de territoire étranger qu'on observe actuellement dans le monde entier? Les appliqueraient-ils à ceux qui pourraient se présenter dans un proche avenir? En d'autres mots, les superpuissances renonceraient-elles à toute agression unilatérale de leur part et accepteraient-elles les mêmes sanctions que celles qu'elles veulent imposer à l'Irak?

Reportons-nous un an en arrière. Dans le cas du Panama, les États-Unis accepteraient-ils maintenant de se soumettre aux mêmes règles que celles qu'ils veulent imposer à l'Irak? Je devrais peut-être dire que le général Noriega est un hors-la-loi international tout aussi dangereux que Saddam Hussein. Ni l'un ni l'autre ne méritent de félicitations. Tous deux doivent être condamnés par la communauté des nations.

La question qu'il convient de se poser est la suivante: traitons-nous avec les Noriega et les Hussein du monde entier en recourant à l'action militaire unilatérale ou le faisons-nous par l'entremise des Nations Unies? En pareilles circonstances, arrêtons-nous notre choix en fonction de nos propres intérêts nationaux? En d'autres termes, suggérons-nous un plan d'action par l'entremise de l'ONU lorsque nos intérêts pétroliers et énergétiques sont en jeu et procédons-nous autrement lorsque ce sont d'autres intérêts qui sont menacés?

On serait en droit de s'interroger sur la raison de ces deux poids deux mesures. Pourquoi ce manque d'uniformité? Il ne fait aucun doute que cela a à voir avec les ressources énergétiques. Quand on examine les déclarations des gouvernements américains au fil des ans, on constate que ceux-ci ont toujours considéré les ressources énergétiques du Moyen-Orient comme étant d'une importance capitale.

Dans les années 1940, le département d'État a déclaré que la péninsule Arabique constituait une fantastique source de puissance stratégique et l'une des plus grosses prises de l'histoire du monde. Plus tard, le président Eisenhower a décrit le Moyen-Orient comme la région ayant la plus grande importance stratégique dans le monde. Par conséquent, les Américains se sont toujours effor-

cés de protéger leurs ressources énergétiques dans cette région.

Je veux vous parler d'un excellent article que Noam Chomsky a publié sur cette question dans l'édition d'octobre du magazine Z. M. Chomsky dit ce qui suit:

> Il faudrait aussi étudier le fait remarquable que, de Mussolini jusqu'à nos jours, les tueurs et les tyrans fascistes sont des alliés très acceptables tant qu'ils adoptent la bonne position sur les questions importantes—comme maintenir la paix dans le monde pour que les entreprises puissent faire des bénéfices—mais qu'ils deviennent des monstres à exterminer quand ils ne défendent plus. . . la même doctrine.

Autrement dit, les pays non démocratiques, comme le Chili et les Philippines, sont très acceptables et on peut les tolérer tant qu'ils votent avec nous aux Nations Unies et qu'ils nous appuient dans les affaires internationales, mais quand ils cessent d'agir ainsi, on doit prendre des mesures pour se débarrasser de leurs gouvernements dictatoriaux. Évidemment, nous essayons aussi de nous débarrasser des gouvernements qui ne sont pas d'accord avec nous aux Nations Unies, qu'ils soient dictatoriaux ou non.

Il est intéressant de constater avec quelle fermeté les États-Unis ont appuyé ce même Saddam Hussein et le gouvernement de l'Irak, il y a seulement un an, alors qu'ils le dénoncent maintenant en termes énergiques. Voici la suite de l'article de M. Chomsky à la page 23 du magazine Z:

> Il fallait aussi tenir compte du fait qu'avant l'invasion du Koweït par Hussein, le gouvernement Bush et ses prédécesseurs traitaient cette brute meurtrière comme un gentil ami, qu'ils encourageaient le commerce avec son régime et l'octroi de crédits à son pays pour lui permettre d'acheter des produits américains. Auparavant, Washington avait appuyé son invasion de l'Iran (et peut-être plus, nous le saurons peut-être un jour) et avait ensuite tellement penché du côté de l'Irak dans la guerre du Golfe qu'il avait envoyé des forces militaires pour «protéger la navigation» contre l'Iran. . .

Il donne l'exemple d'une banque d'Atlanta qui a accordé 3 milliards de dollars en lettres de crédit à l'Irak, dont 800 millions de dollars garantis par le département de l'Agriculture.

Il dit ensuite que les États-Unis sont devenus le plus important partenaire commercial de l'Irak il y a quelques années seulement. En fait, à partir de 1982, l'Irak est devenu un des plus gros acheteurs de riz et de blé américains, puisqu'il achetait pour environ 5,5 millions de dollars de produits agricoles et de bétail. Il ajoute:

> D'après des chiffres de 1987, les derniers dont on dispose, plus de 40 p. 100 de la consommation irakienne de produits alimentaires venaient des États-Unis, et en 1989 l'Irak a reçu 1 milliard en assurances de prêts, le montant le plus important après celui accordé au Mexique. Les gouvernements Reagan et Bush ont à peine réagi lorsque l'Irak a acheté des hélicoptères américains et les a utilisés à des fins militaires, en violation de ses promesses, lorsqu'il a utilisé des gaz toxiques contre les troupes iraniennes et ses propres populations kurdes, et lorsqu'il a, entre autres atrocités, déplacé par la force un demi-million de Kurdes et de Syriens.

• (1840)

Tout cela n'est pas vieux, c'était lorsque M. Hussein était l'ami des États-Unis. En dépit de ces atrocités, il avait le soutien des États-Unis qui lui accordaient des fonds et des crédits pour son développement économique, etc. Il faut voir avec beaucoup de suspicion les principes que l'on invoque aux Nations Unies pour justifier cette action.

Je répète que nous avons appuyé la résolution de la Chambre condamnant l'invasion du Koweït par l'Irak. Nous avons demandé le retrait de l'Irak du Koweït. Nous avons appuyé les sanctions économiques et l'aide militaire nécessaire pour les faire appliquer, mais nous n'allons pas donner au gouvernement un chèque en blanc, pas plus que nous ne voulons en donner un aux Nations Unies. Nous voulons une participation à l'ONU, nous voulons qu'elle fasse ce pour quoi elle a été créée, c'est-à-dire préserver la paix en limitant les conflits au maximum. Voilà ce que nous voulons, monsieur le Président, et nous ne pensons pas que la résolution qui sera présentée demain aux Nations Unies soit acceptable. Nous ne pensons pas que la motion qui nous est soumise soit acceptable. Nous voulons qu'elle soit amendée comme nous le proposons, et c'est seulement alors que nous l'appuierons.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je passe aux questions et observations, je pense qu'il y a un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

> —Que les dispositions suivantes soient prises, relativement au déroulement des travaux de la Chambre, nonobstant tout autre ordre:
>
> (1) aujourd'hui, le mercredi 28 novembre 1990, la Chambre continuera de siéger, pour l'étude de l'affaire émanant du gouvernement nº 24 (la motion relative à l'invasion du Koweït par l'Irak), au delà de l'heure normale d'ajournement jusqu'à ce qu'aucun député ne demande la parole mais au plus tard à une heure du matin, et le débat sera alors réputé ajourné et la Chambre s'ajournera; étant entendu qu'aucune motion dilatoire ni demande de quorum ne sera recevable en ce jour; et
>
> (2) le jeudi 29 novembre 1990, le Président interrompra l'étude des affaires courantes, au besoin, à 11h20, pour la reprise du débat sur l'affaire émanant du gouvernement nº 24, chacun des trois partis reconnus ayant la possibilité de participer au débat à sa convenance, à la suite de quoi et au plus tard à 12h30, le Président interrompra les délibérations alors en cours et mettra aux voix, successivement et sans autre amendement ni débat, toute question nécessaire à l'expédition de ladite affaire et tout amendement y découlent, le Président faisant entendre la sonnerie d'appel, au besoin, pendant 15 minutes; après le vote par appel nominal, la Chambre fera une pause jusqu'à

14 heures, heure à laquelle il sera procédé aux déclarations de députés et aux questions orales de la manière habituelle jusqu'à 15 heures, heure à laquelle il sera procédé à la reprise du débat à l'étape du rapport du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, qui se poursuivra jusqu'à 17 heures, heure à laquelle ce débat sera ajourné pour que la Chambre procède de la manière habituelle à l'étude des affaires émanant des députés et au débat sur la motion d'ajournement.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le député de Victoria désire faire un rappel au Règlement.

M. John Brewin (Victoria): Dans la même veine, monsieur le Président, je pense avoir le consentement unanime pour un autre amendement à la motion qui est actuellement en discussion. Cette motion se lit comme suit:

—Qu'on modifie la motion en y ajoutant ce qui suit:

«Et, en outre, que la Chambre s'oppose au recours à la force contre l'Irak avant que les sanctions et autres mesures des Nations Unies n'aient eu le temps de donner des résultats et prie instamment le gouvernement de demander des amendements au projet de résolution du Conseil de sécurité à cet effet.»

Le président suppléant (M. Paproski): À ce propos, je voudrais faire remarquer que c'est une exception à la règle. Il y aura deux amendements à la motion principale et non un amendement et un sous-amendement. Ce sont deux amendements à la motion principale.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, cette motion a déjà été présentée, et le consentement unanime n'a pas été accordé. J'aimerais bien qu'on fasse preuve d'un peu de fair-play dans cette Chambre. Je vois ce qui arrive, les députés qui n'ont pas accordé le consentement unanime à cette motion ne sont pas présents à l'heure actuelle. Je vous demande donc, monsieur le Président, de décider s'il convient de présenter de nouveau une motion sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée.

Je voudrais aussi, monsieur le Président, que vous nous disiez si l'adoption de cette motion à l'unanimité constituerait un précédent. Le NPD demande qu'on modifie le Règlement parce que ça fait leur affaire. Le Règlement dit clairement qu'il ne peut pas présenter un amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je voudrais simplement répondre au député qui soulève une difficulté. D'abord, il est vrai que la motion a déjà été présentée, mais la Chambre a le droit de la présenter de nouveau s'il y a consentement unanime. Ensuite, parce qu'il y a consentement unanime, cela ne constitue pas un précédent ni une modification du Règlement. Ce sont des questions légitimes. Je voulais simplement faire cette mise au point.

Le président suppléant (M. Paproski): Le consentement porte sur deux amendements à la motion principale.

Questions et observations. Je donne la parole au député de North Island—Powell River, suivi du député de York-Sud—Weston.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, dans son discours, le député a fait allusion à un point sur lequel je suis d'accord. Je me demande s'il voudrait le confirmer.

Il s'agit du fait que cette motion dont est saisie la Chambre sera interprétée par le gouvernement comme une autorisation de déployer les forces armées canadiennes dans le golfe Persique et d'engager le combat avec les troupes irakiennes, si les Nations Unies prennent une décision en ce sens. Ainsi, ce dont nous débattons aujourd'hui est en fait une déclaration de guerre ou quelque chose d'équivalent dans l'esprit du premier ministre et de son gouvernement.

Si les Nations Unies ont recours à la force, le gouvernement estimera que le Canada a déjà tenu un débat sur la question. Nous irons de l'avant. On parle beaucoup d'ajournement. Nous ne reviendrons pas avant le mois de mars. D'ici là, il est probable que la guerre éclatera avec l'Irak dans le Moyen-Orient.

Compte tenu du manque de netteté de la motion des Nations Unies, c'est un fait que tout pays membre peut utiliser toute mesure qu'il estime nécessaire. Cette guerre pourrait prendre d'énormes proportions, et le recours à l'arme nucléaire ou aux armes dites armes nucléaires tactiques n'est pas exclu, si les pertes des Nations Unies ou des États-Unis étaient trop lourdes. Le point que le député a soulevé à propos du manque de netteté de la position du gouvernement et de la résolution des Nations Unies a été bien compris.

Avons-nous affaire à une déclaration de guerre et aurons-nous l'occasion d'en débattre de nouveau? Le gouvernement considère-t-il cette motion comme l'autorisation d'envoyer des troupes au combat en Irak?

M. Allmand: Monsieur le Président, la résolution à l'étude aujourd'hui nous demande non seulement de soutenir la Résolution 660 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions subséquentes qu'il a adoptées jusqu'ici, mais également toutes celles qu'il pourrait entériner à l'avenir, y compris la résolution dont il sera saisi demain.

On nous demande d'avaliser la résolution qui sera soumise au Conseil de sécurité demain, et le projet de résolution que j'ai en main autoriserait les États membres à utiliser tous les moyens nécessaires pour mettre à exécution la Résolution 660 et toutes les autres qu'il jugerait bon d'adopter par la suite pour rétablir la paix dans le monde et la sécurité dans cette région.

Monsieur le Président, il est très clair que si nous votions en faveur de la proposition du gouvernement dans sa version actuelle, nous approuverions du même coup le projet de résolution qui sera présenté demain au Conseil de sécurité, résolution qui autoriserait tous les États membres de l'ONU à utiliser tous les moyens nécessaires, et j'imagine que cela comprend également l'emploi d'armes nucléaires, une idée à vous donner le frisson, mais c'est bien ce que dit la résolution. Elle ne prévoit aucune limite. Elle dit tous les moyens nécessaires pour mettre à exécution la résolution du Conseil de sécurité et toutes les résolutions futures pour rétablir la paix et la sécurité dans cette région.

C'est, à toutes fins utiles, donner carte blanche au gouvernement et aux superpuissances aux Nations Unies. Monsieur le Président, cela n'est pas acceptable. D'ailleurs, une telle résolution pourrait constituer une déclaration de guerre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de York-Sud—Weston, suivi du député d'Athabasca et du député de Davenport.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je dois parfois me pincer pour savoir si ce que nous faisons à la Chambre des communes est bel et bien vrai et si les Canadiens comprennent vraiment notre débat.

Nous discutons à la Chambre d'une motion qui autoriserait une guerre, qui autoriserait les États-Unis et les autres États membres des Nations unies à utiliser tous les moyens possibles pour forcer Saddam Hussein à se retirer du Koweït.

• (1850)

Je ne crois pas que les Canadiens aient participé d'assez près au débat pour que la Chambre puisse se prononcer demain, au moment du vote, en faveur de cette motion. Il est évident que je n'ai pas été élu pour appuyer la guerre ou pour appuyer l'envoi de troupes au combat, où que ce soit dans le monde, et je n'ai pas été élu pour appuyer la politique étrangère des États-Unis qui est susceptible de conduire à la perte de centaines de milliers de vies. Nous devons nous demander pourquoi les États-Unis et d'autres États demandent aux Nations unies de pouvoir déclarer la guerre, et attaquer l'Irak ou le Koweït.

N'oublions pas de quoi il ressort. Nous sommes entrés dans la Première et la Seconde Guerre mondiale pour défendre le principe de la démocratie et de la liberté. Ce sont des valeurs qu'il importait de défendre pour s'assurer que les peuples, partout dans le monde, puissent vivre libres.

Au nom de quel principe le gouvernement veut-il aujourd'hui entrer dans une guerre et risquer des centaines de milliers de vies? Ce n'est pas la liberté et la démocratie, c'est l'agression. Comme le député l'a mis en lumière, toutes sortes d'incohérences, d'attitudes hypocrites et de préjugés ressortent lorsqu'il est question du principe de l'agression.

Je demande au député s'il croit que les conditions réunies au Moyen-Orient justifient la guerre, que ce soit aujourd'hui, demain ou à n'importe quel moment? En d'autres mots, est-ce qu'une agression par un État, que ce soit l'Irak, les États-Unis ou l'Union soviétique, justifie une déclaration de guerre? C'est la question que je pose à mon collègue et ami.

M. Allmand: Monsieur le Président, je veux qu'il soit bien clair que mon parti et moi-même n'approuvons pas l'agression commise par Saddam Hussein; nous nous y opposons totalement. J'ai tenté d'être clair sur le fait que nous la dénonçons. Mais nous approuvons par ailleurs un moyen d'y répondre: des sanctions économiques soutenues par des forces militaires et des démarches diplomatiques.

Tous les experts nous diront qu'on n'a pas laissé le temps d'agir aux démarches diplomatiques et aux sanctions. Je réponds donc à mon collègue que le moment n'est pas approprié pour déclencher la guerre. Nous devons épuiser toutes les possibilités de régler ce conflit par voie politique, au moyen d'échanges diplomatiques et

de sanctions économiques, avant d'envisager de sacrifier la vie de milliers et de milliers de personne.

Je signale à la Chambre que, lorsque des situations semblables se sont produites au cours des dernières années, nous avons eu recours aux sanctions économiques, comme dans le cas de l'Afrique du Sud où nous appliquons de telles sanctions depuis des années en espérant qu'elles feront leur effet. Nous n'avons pas pensé à déclencher une guerre lorsque les Soviétiques ont envahi l'Afghanistan. Nous avons condamné leur geste par l'intermédiaire des Nations Unies, mais nous n'avons pas proposé la guerre.

Dans le cas présent, on peut voir que nous abordons une nouvelle ère, parce que la Guerre froide est terminée. Très bien, monsieur le Président, je suis heureux de voir cette nouvelle ère, mais je veux qu'elle soit bénéfique à tous, indistinctement. Si cette nouvelle ère a des conséquences heureuses ici, rendons-les universelles, et assurons-nous que tous les pays, y compris les superpuissances, l'Union soviétique, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Chine, accepteront chez eux le même genre de régime qu'elles veulent faire adopter aux autres.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député dit que le moment est mal choisi pour entrer en guerre. Aucun moment ne convient à ce genre d'opération, et je crois que tous les députés seront d'accord avec moi.

On accuse le gouvernement d'appliquer deux mesures lorsque l'on compare les dispositions qu'il a prises pour dénoncer l'occupation du Koweït par l'Irak, et les propos qu'il a tenus lors de l'invasion de la Grenade et du Panama par les Américains.

Ces accusations ont été portées par les médias et, bien entendu, par le député d'en face qui vient de parler. Ils accusent le gouvernement d'appliquer deux mesures à la crise irakienne. C'est une accusation qui revient souvent dans le débat d'aujourd'hui.

La position du Canada en ce qui concerne l'occupation irakienne est claire et nette. On nous accuse de ne pas avoir fait preuve de la même fermeté dans d'autres circonstances. Eh bien, nous aurions tort d'envisager de la même façon l'acte d'agression de l'Irak à l'égard du Koweït quel que soit le contexte. Le député est-il en train de dire que l'on peut invoquer toutes sortes d'incidents historiques identiques pour prouver que le monde adopte une attitude différente envers l'Irak? La position du Canada sur les autres questions est très claire, précise et totalement justifiée.

Par exemple, le position du Canada à l'égard des territoires occupés est bien connue de tous. Nous avons toujours dénoncé l'occupation, par Israël, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Notre position à ce sujet est bien connue. Mais la situation dans ce cas-ci est totalement différente, car il est question ici d'un pays beaucoup plus puissant, soit l'Irak, qui est fortement armé, qui a envahi unilatéralement un autre pays, qui occupe totalement cet autre pays, non pas dans le but d'y rétablir l'ordre et ensuite de s'en retirer, mais qui occupe totalement ce pays, qui commet les atrocités que l'on connaît, qui viole et saccage le pays, et qui annonce ouvertement au monde occidental qu'il envisage d'annexer cette partie du Koweït.

Le député ne croit-il pas que cette invasion est différente de celle de la Grenade, où les forces sont intervenues en vue de rétablir l'ordre, la paix et le gouvernement, pour ensuite se retirer? Les États-Unis n'ont jamais dit qu'ils allaient occuper Grenade en permanence. La même chose s'est produite au Panama. Il est insensé d'établir un parallèle entre ces situations. On voit Hussein en Irak qui déclare qu'il a l'intention de garder le territoire et de l'annexer. C'est là une situation totalement différente.

M. Allmand: Je ne suis pas d'accord. Je vois vraiment des similarités. Dans le cas de la Grenade et du Panama, les États-Unis avaient certains griefs contre ces gouvernements. Au lieu d'agir sous les auspices des Nations Unies, ils sont intervenus unilatéralement en utilisant leurs propres forces armées et ont violé le principe de droit international selon lequel tous les pays sont des États souverains.

Je ne dis pas qu'on ne devait pas intervenir dans des pays comme le Panama, mais que les Nations Unies auraient dû le faire. Cela n'a pas été le cas et les Américains n'ont tenu aucun compte des résolutions des Nations Unies qui étaient similaires à celles qui sont maintenant dirigées contre l'Irak.

Si le député veut un exemple de cas où on a appliqué deux poids et deux mesures, je citerai à nouveau l'occupation qui se poursuit toujours du Timor-Oriental par les Indonésiens. Nous faisons du commerce et nous entretenons des relations diplomatiques avec l'Indonésie. Pourquoi tolérons-nous cette occupation? Nous la tolérons, nous fermons les yeux et nous pratiquons la politique de

l'autruche, en dépit des violations des droits de l'homme, parce qu'il n'y a pas d'énergie dans ce pays. Cela ne présentait pas d'intérêt pour les États-Unis comme je l'ai fait remarquer quand j'ai parlé des déclarations du département d'État et du président Eisenhower dans les années 1940.

Depuis de nombreuses années, les Américains considèrent que les ressources énergétiques du Moyen-Orient et de la péninsule d'Arabie présentent pour eux une grande valeur stratégique. Aussi, ils agisssent ici différemment que dans d'autres endroits. Il ne s'agit pas seulement des États-Unis, mais, entre autres, de la Chine au Tibet, de l'Union soviétique en Afghanistan, de la Turquie à Chypre.

Nous avons fermé les yeux sur ces agissements. Je ne dis pas que c'est bien, mais si nous allons intervenir, il faut être logique, il faut établir un principe et l'appliquer à tous de la même manière comme nous le faisons maintenant. Ce sera l'avènement d'un ordre mondial nouveau et je l'appuierai.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je félicite le député de Notre-Dame-de-Grâce. Je veux lui demander si, à son avis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a réussi, dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi, à prouver à la Chambre que la situation est urgente et qu'il est absolument nécessaire de souscrire d'avance à une résolution qui pourrait être une déclaration de guerre par l'intermédiaire des Nations Unies.

M. Allmand: Non, monsieur le Président, il n'a pas réussi à le prouver. Ce que le gouvernement a essayé de faire, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est d'obtenir l'appui de la Chambre pour une mesure exceptionnelle, une mesure qui autoriserait les États membres des Nations Unies à utiliser tous les moyens nécessaires, y compris la guerre, pour mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies. C'est une demande exceptionnelle, et c'est au ministre qu'il incombe de prouver à la Chambre le bien-fondé de cette demande et d'obtenir son appui. Le ministre ne nous a pas donné assez de preuves pour que nous l'appuyons. En fait, il n'a pas répondu aux questions qui ont été soulevées. La plupart des experts estiment que, avec le temps, les sanctions auront un impact sur l'Irak et s'avéreront efficaces. Si on faisait preuve de plus d'imagination dans les initiatives diplomatiques, celles-ci donneraient également des résultats. C'est au ministre qu'il incombe de fournir la preuve. Notre parti ne l'appuiera pas dans cette résolution.

• (1900)

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, demain, le Conseil de sécurité des Nations Unies se penchera de nouveau sur la situation dans le Golfe. Ce soir, nous discutons encore une fois de cette question très délicate à la Chambre des communes.

Nous sommes actuellement aux prises avec un véritable dilemme: d'une part, nous prônons la paix et, d'autre part, nous devons être prêts à recourir à la force pour régler la crise du Golfe. Je suis aussi perplexe que n'importe qui d'autre au pays face à cette situation. Je souhaite un règlement pacifique des conflits internationaux et je préférerais certainement qu'on discute ouvertement des motifs des différends avant que ceux-ci ne dégénèrent. Nous avons toutefois dépassé ce stade dans le cas actuel.

L'Irak a déjà attaqué son voisin, le Koweït, et a commencé à effacer toute trace de l'existence de ce petit pays. Le monde ne peut tolérer ce genre d'agression, sinon il s'exposera à des récidives et à l'intimidation. Tout ce qui sépare l'absence de respect à l'égard de l'ordre international et la suppression d'un État membre des Nations Unies est la volonté des autres États membres d'empêcher que cela ne se produise.

La semaine dernière, j'ai rencontré le nouvel ambassadeur de l'Éthiopie au Canada. Je lui ai demandé ce qu'il pensait de la situation dans le Golfe. Il m'a signalé que son pays, l'Éthiopie, était l'un des membres fondateurs de la Société des Nations. Il a aussi ajouté que lorsque Mussolini, qui était à la tête de l'Italie, a fait bombarder, envahir et occuper l'Éthiopie, les autres membres de la Société n'ont rien fait. Ils ont déploré la situation, ils n'ont rien fait pour la changer. L'ambassadeur est d'avis qu'Adolf Hitler, constatant cette réticence de la Société des Nations à réagir face à l'occupation d'un membre en bonne et due forme, a eu l'audace de provoquer les événements qui allaient causer une terreur indescriptible en Europe et dans le monde entier à la fin des années 30, lorsqu'il a fait occuper les Sudètes, puis l'Autriche, la Pologne, la Tchécoslovaquie et les Pays-Bas, et tout ce qui s'en est suivi.

La crise actuelle constitue le premier test véritable des Nations Unies, depuis la fin de la guerre froide, et il faut assurer le maintien de la paix et de l'ordre à l'échelle internationale. Le règlement du conflit entre l'Est et l'Ouest, qui a duré pratiquement sans intervention depuis 1945, a fait naître l'espoir d'une approche plus rationnelle face aux conflits régionaux et à leur solution. Nous voyons maintenant combien cet espoir était fragile, sinon utopique. L'Irak a non seulement violé la souverai-

neté d'un autre État, mais aussi les droits du peuple koweitien, ainsi que l'a montré clairement une démonstration faite aux Nations Unies plus tôt cette semaine. Ce pays a aussi, par la même occasion, violé les droits d'un certain nombre de citoyens de pays tiers, y compris des Canadiens.

Il a gravement perturbé l'économie et beaucoup nui aux pays importateurs de pétrole dans le tiers monde et à leurs fragiles économies, par suite de hausses du prix du pétrole que ceux-ci ne peuvent absorber. Il a aussi, très concrètement, perturbé la situation de nombreuses nations qui dépendent dans une large mesure des envois d'argent faits par des travailleurs au Koweït.

Dans l'espoir de consolider sa position précaire, Saddam Hussein a essayé de diviser ses adversaires, exploitant avec cynisme la moindre occasion de semer la division, les dissensions.

Devant cette attitude, notre pays s'est livré à une intense activité diplomatique, travaillant sans relâche aux Nations Unies depuis le début de la crise. Nous y avons joué un rôle actif comme membre du Conseil de sécurité et dans nos contacts avec des pays du monde entier.

Les dix résolutions adoptées jusqu'à maintenant au sujet de la crise du Golfe n'ont été possibles qu'au prix d'une attention soutenue aux préoccupations de tous les membres du Conseil de sécurité. Le Canada ne s'est pas caché pour dire qu'il visait à obtenir l'accord le plus large possible.

Le résultat a été l'unanimité absolue des cinq membres permanents pour les dix résolutions et l'appui unanime de l'ensemble des membres pour cinq de celles-ci.

Le Canada copréside le comité de la résolution 661 qui s'occupe du contrôle et de l'application des sanctions.

Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont eu des douzaines de rencontres avec des dirigeants politiques. Nous avons utilisé les ressources diplomatiques du Canada dans le monde entier pour définir et maintenir une position internationale dénonçant l'invasion irakienne.

Voilà ce que nous avons fait sur le plan diplomatique. Sur le plan militaire, nous avons dépêché des forces dans la région du Golfe afin de prévenir toute nouvelle agression et de faire respecter les sanctions que les Nations Unies ont adoptées contre l'Irak.

[*Français*]

Le respect de l'application des sanctions adoptées a été aussi général que ce que, d'un point de vue historique, l'on pouvait s'attendre en matière de sanctions. Le problème est de savoir si elles auront les effets désirés dans l'avenir immédiat.

L'imposition des sanctions et leur application continue n'ont pas été et ne seront pas suffisantes en elles-mêmes pour imposer un retrait si le gouvernement irakien continue d'accorder une plus grande priorité à l'occupation du Koweït plutôt qu'à la restauration d'une vie normale pour ses citoyens. Il faut garder à l'esprit qu'au cours des dernières années, les Irakiens ont été préparés à une vie de privation par les huit ans de guerre que l'Irak a menée contre l'Iran entre 1980 et 1988.

L'invasion du Koweït a été une décision catastrophique de la part du gouvernement de l'Irak. Il a mésestimé le degré d'opposition de la communauté internationale et n'a pas tenu compte de la nouvelle coopération entre les grands sur ce genre de problème. Il s'est même trompé sur la limite acceptable pour ce genre d'aventures de la part du monde arabe.

Les Nations Unies ont fait montre d'une unanimité sans précédent en votant une série de résolutions condamnant sans équivoque l'initiative de l'Irak. Le Canada a joué un rôle important dans le développement et le maintien de cette unanimité.

Certains se demandent pourquoi des mesures aussi fortes ont été initiées contre l'Irak par la communauté internationale alors que d'autres litiges et injustices semblent sans solution.

Dans l'histoire des Nations Unies, c'est la première fois qu'un de ses membres tente de faire disparaître et d'annexer dans sa totalité un autre membre de cette Organisation.

On ne peut permettre que des erreurs passées de la communauté internationale l'empêchent de tenter de résoudre la crise actuelle. Le consensus remarquable qui a été démontrée face à l'agression irakienne peut nous permettre de faire des progrès pour solutionner, de même, d'autres litiges. C'est pourquoi les Nations Unies ont été créées. Si un exemple positif et déterminant peut résulter du cas présent, peut-être sera-t-il utile pour la solution de cas à venir.

• (1910)

[*Traduction*]

La destruction progressive du Koweït, les coûts énormes du maintien des forces militaires dans le Golfe, la

lenteur avec laquelle les sanctions semblent faire effet et le fait que Saddam Hussein semble coupé de la réalité, tout cela nous oblige à nous demander si de nouvelles mesures ne s'imposent pas.

L'isolement de l'Irak dans la communauté internationale est pour ainsi dire totale, mais Saddam Hussein n'en semble pas conscient ou il n'est pas disposé à l'admettre. Il croit peut-être sa propre propagande, selon laquelle le flot ininterrompu des visiteurs trahit la faiblesse de ses opposants.

Par contre, toutes les autres indications contredisent cet élément de sa propagande. Ainsi, l'acceptation universelle des sanctions. Il y a, de plus, la condamnation de Saddam Hussein par les organisations qui ont de l'importance pour lui, les Nations Unies et certes la Ligue arabe. Il y a aussi le fait que les forces militaires massées contre lui à la frontière saoudienne comprennent des troupes islamiques et arabes. Tous ces facteurs contredisent la propagande irakienne.

Sous le régime de la guerre froide, Saddam Hussein aurait peut-être pu compter sur l'aide de ses alliés de l'Est, mais ils l'ont tous abandonné. Les Soviétiques, ses anciens armuriers, ont parlé fermement en faveur de son retrait du territoire qu'il a occupé par la force.

De toute évidence, il est maintenant temps de donner une autre preuve de la solidarité des nations qui s'opposent à l'Irak, une preuve irréfutable de leur détermination de voir échouer l'invasion qu'il a si cavalièrement menée. Voilà pourquoi les Nations Unies doivent agir encore, voilà pourquoi nous devons entasser résolution par dessus résolution et en adopter enfin une qui autorise le recours à la force si l'Irak ne répond pas aux autres appels que lui ont adressés jusqu'ici les Nations Unies.

La résolution du Conseil de sécurité ne rend pas la guerre inévitable. Elle autorise mais n'impose pas le recours à la force. Elle donne à Saddam Hussein une autre chance de remédier à la situation en se conformant pleinement aux résolutions du Conseil de sécurité. Elle constitue un message clair établissant qu'une solution pacifique demeure possible, mais qu'il incombe à Saddam Hussein de faire son choix.

De plus, les membres du Conseil de sécurité semblent disposés à fixer un délai, une trêve de bonne volonté pendant laquelle on n'usera pas de la force— et j'insiste sur ce point—afin de donner à Saddam Hussein toutes les chances possibles de se conformer pleinement aux résolutions des Nations Unies et de rechercher une solution pacifique. Après cette trêve, dont la durée sera fixée par le Conseil de sécurité, le recours à la force sera permis aux pays de la coalition, avec le plein appui des Nations Unies. Cela montrera très clairement à Saddam Hussein combien il est important pour lui de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nous devons espérer que la raison l'emportera et que l'Irak cédera enfin devant la preuve irréfutable de la volonté de la communauté internationale.

À mon avis, la position adoptée par le Canada sur cette question constitue le prolongement naturel de l'esprit internationaliste qui a animé la politique étrangère de notre pays pendant les 30 ou 40 dernières années. Quand on a créé les Nations Unies, dans ces années sombres de la fin de la Seconde Guerre mondiale, on espérait qu'il serait possible désormais d'aborder les conflits internationaux d'une nouvelle façon. Presque sans exception, les communautés internationales ont toutefois constaté que les conflits régionaux résistaient à l'intervention de l'ONU, parce qu'elle était neutralisée par la division des membres des Nations Unies qui formaient des blocs suscités par la guerre froide.

Maintenant que ces blocs provoqués par la guerre froide semblent dissous, les Nations Unies, encore une fois, mais dans un sens pour la première fois, ont eu la possibilité d'agir suivant les intentions de ceux, y compris les Canadiens, qui avaient conçu la Charte des Nations Unies.

J'ai déjà mentionné que cette situation dans le Golfe était un test pour les Nations Unies et je considère que c'est sérieux. Les Canadiens n'ont jamais tant souhaité le maintien de la sécurité et de la paix internationales, quelle que soit la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Je constate ce fait quand je parle aux gens de la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore que je représente et aux autres députés, de même que lorsque je lis les lettres que m'écrivent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Les intérêts du Canada résident dans le renforcement des Nations Unies et de ses capacités, grâce la collaboration de ses membres en vue de prendre des mesures dans des circonstances comme celles-ci. Non seulement le sort de l'Irak et du Koweït est-il en jeu, mais aussi le système mondial de maintien de la paix et de la sécurité.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député. Tout d'abord, je voudrais le féliciter; son français était excellent, son message était extrêmement intéressant et je sens qu'il s'inquiète vivement lui aussi du bien-être de nos jeunes. Il a autant que nous ou que moi la guerre en horreur. Chose certaine, aucun d'entre nous ne souhaite

envoyer nos jeunes à la guerre; ce serait là le dernier recours.

En tant que députée du Parti libéral, j'ai souscrit de tout coeur à toutes les actions prises, afin d'appuyer les Nations Unies et le Conseil de sécurité et je suis heureuse du fait que pour une fois, les divers pays du monde parlent d'une seule voix et se concertent pour faire face à des actions jugées tout à fait inacceptables. Par contre, j'ai d'énormes réserves sur les résolutions elles-mêmes. Je souhaiterais l'aide de mon collègue en l'occurrence.

Tout d'abord, par le biais de sa motion nº 24, le gouvernement entend nous faire accepter toutes les résolutions que les Nations Unies pourraient prendre à l'avenir. Cela m'inquiète quelque peu. Connaissant mon collègue, je ne pense pas qu'il accepte quoi que ce soit sans connaître le contenu ou les conséquences de la lettre qu'il pourrait signer ou de l'accord qu'il pourrait donner.

Sachant cela, face à la proposition de mon collègue qui tend à souscrire à toutes les résolutions futures, j'ai examiné très attentivement aujourd'hui la résolution provisoire que les Nations Unies se proposent de soumettre au Conseil de sécurité. Cette motion m'inquiète et me contrarie vivement du fait de son libellé, et peut-être que le député pourrait nous apporter certains éclaircissements. On y autorise les États membres, en collaboration avec le gouvernement du Koweït, à utiliser tous les moyens jugés nécessaires pour faire respecter la résolution 660 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions subséquentes pertinentes et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région.

Mon collègue pourrait-il nous préciser qui peut donner l'autorisation voulue aux États membres en question? Un État membre peut-il prendre les mesures qu'il juge nécessaires sans passer par les Nations Unies? En outre, de qui parle-t-on au juste et de quelle région? Est-ce cela que le député veut nous voir signer? Je suis vraiment très inquiète.

• (1920)

M. Boyer: Monsieur le Président, la question est excellente. Le libellé est assez vague qu'il a donné lieu à plusieurs interprétations. Dans un cas comme celui-ci, l'ambiguïté est fort regrettable, parce que les enjeux sont importants compte tenu de la situation dont nous sommes saisis.

J'examine le texte tel qu'il paraît dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Il se lit comme suit:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Autrement dit, monsieur le Président, des résolutions qui ont été adoptées jusqu'à maintenant.

Mme Finestone: Non pas la résolution de demain.

M. Boyer: C'est exact. J'ai discuté de cette question avec les plus hauts fonctionnaires des Affaires extérieures et avec d'autres personnes que je considère compétentes en la matière et c'est l'interprétation qu'on en fait. J'espère donc dissiper les inquiétudes de la députée à cet égard. Il est entendu qu'à la Chambre, on ne nous demande pas, en fait on ne devrait pas nous demander de donner carte blanche ni de regarder dans une boule de cristal pour connaître toutes les résolutions qui seront adoptées à des dates ultérieures.

Il s'agit d'une autre étape dans les efforts que déploient le Conseil de sécurité et les Nations Unies pour procéder systématiquement. Dans le Golfe, la situation est extraordinairement complexe et difficile, et on l'a traitée de façon très satisfaisante jusqu'à maintenant. Si la situation a été si bien traitée, c'est grâce au comité des nations et à l'effort du Canada qui fait preuve de leadership en essayant d'assurer l'unanimité à toutes les étapes et de procéder systématiquement.

Je conclus ma réponse au député en affirmant sans détours que, à titre de Canadien et de parlementaire, je ne m'attendrais pas à ce que l'on procède aux étapes ultérieures, où des Canadiens seraient envoyés au combat, sans que le Parlement canadien intervienne.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec le plus grand intérêt. Ses propos m'étonnent. De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons que c'est une déclaration de guerre, que le premier ministre a délibérément formulé la motion en termes vagues, de manière à faire approuver les résolutions subséquentes et celle-ci, à permettre à n'importe quel État membre de prendre toute mesure qui s'impose.

Le premier ministre a pris déjà l'initiative d'envoyer des forces canadiennes dans le golfe Persique sans la faire autoriser par le Parlement.

De ce côté-ci de la Chambre, nous disons que c'est une déclaration de guerre. Ou le gouvernement va croire qu'il en a recu l'autorisation ou la sanction par le Parlement. Le Parlement va ajourner. Il est fortement question qu'il ne revienne pas avant mars. Nous croyons aussi que c'est la dernière occasion qu'a le Parlement de débattre la question. Nous discutons d'une motion extrêmement vague.

Tous ceux qui expriment les mêmes inquiétudes que vous sur des résolutions vagues devraient voter avec nous contre la résolution parce que votre premier ministre va vous trahir.

Au bout du compte, si nous avons raison, combien de Canadiens vont se faire tuer? Quels seront les pertes, avec celles des Américains?

Combien d'Irakiens seront tués par la force multinationale? Des centaines de milliers d'Irakiens mourront ou seront blessés.

Le plus tragique, en dernière analyse, c'est que l'embargo aura un effet. Il faudra du temps. Cela ne fera peut-être pas l'affaire des États-Unis qui prennent là-bas une attitude belliqueuse, mais chose certaine, si on attend assez longtemps, les sanctions vont donner des résultats. Nous devons nous-mêmes travailler aussi fort que nous le pouvons pour imposer ces sanctions afin que l'Irak quitte pacifiquement le Koweït, après quoi nous démêlerons le reste.

Les forces canadiennes ne doivent pas être déployées là-bas alors que nous avons un meilleur moyen, plus sûr et plus efficace d'appliquer des sanctions qui atteindront leur but sans que personne soit tué.

M. Boyer: Monsieur le Président, le député se livre à bien des prédictions non seulement sur la date à laquelle le Parlement va ajourner ses travaux ou sur celle à laquelle il sera rappelé et ainsi de suite—ce qui est plutôt incertain—sans tenir compte du fait qu'il peut être rappelé si les forces canadiennes essuient les pertes que prédit le député au cours d'une guerre qui peut ne jamais se produire.

M. Skelly (North Island—Powell River): Mais c'est possible.

M. Boyer: Il dit que c'est possible.

M. Skelly (North Island—Powell River): Vous avez dit que c'est possible.

M. Boyer: Monsieur le Président, au cours des observations auxquelles le député fait allusion, j'ai été très circonspect et très clair sur la tournure que peuvent prendre les événements.

J'ai parlé de l'échéance qui sera prévue dans cette résolution et de l'occasion que cela donnera à nouveau à Saddam Hussein de prendre conscience de ce qu'il risque et de la gravité de ce qu'il a fait pour toute la collectivité internationale.

Je crois qu'on a tendance à occulter les efforts sincères que déploient un tas de gens dans le monde entier pour essayer de remédier à la situation tout en préservant la paix. Le temps passe et le Koweït, qui a été annexé depuis des mois déjà, risque de devenir effectivement une région de l'Irak et cela, en dépit de la contestation quasi unanime que manifeste la collectivité internationale depuis le jour de l'invasion de ce pays par l'Irak.

Je sais que le député et le chef de son parti ont dit considérer cela comme une déclaration de guerre.

Je ne serais certes pas prêt à en dire autant. Par contre, cette interprétation du Nouveau Parti démocratique du Canada peut certes contribuer à la guerre psychologique qui s'impose à ce moment-ci pour essayer de faire comprendre à Saddam Hussein que, en ce siècle où maintes invasions et annexions ont donné lieu à maints conflits et massacres, les Nations Unies ont enfin l'occasion de dire qu'on ne peut tolérer, au nom de la loi et de l'ordre au plan international, l'annexion par un pays de ses voisins.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux—je le dis sincèrement—d'avoir une occasion de parler de cette question. Elle m'a tenu beaucoup à coeur pendant une grande partie de ma vie.

Lorsque j'étais enfant, un dimanche matin, à l'église, on a dit que la Seconde Guerre mondiale commençait réellement pour nous, c'est-à-dire que la Grande-Bretagne avait déclaré la guerre à l'Allemagne. Je sais que ce n'était pas le premier facteur de déclenchement, mais c'est celui-là qui avait vraiment frappé les Canadiens.

Ce n'est pas par hasard que, depuis lors, cette question n'est pas, à mes yeux, uniquement politique mais qu'elle est également religieuse.

Du point de vue religieux, je dirai simplement dans cette tribune que je crois que le monde a été créé pour être bon et pour que tous puissent en profiter, mais qu'on y trouve des problèmes. L'intention de notre Créateur n'est pas de nous faire disparaître, même par nos propres actions, mais de remplacer le mal par le bien. C'est dans cette optique que je vois le débat d'aujourd'hui.

Lorsque j'examine la motion du gouvernement, j'estime qu'elle est défectueuse car, lorsque nous disons que nous appuyons les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes, une grande ambiguïté entoure le terme «subséquentes», que le premier ministre a refusé de tenter de clarifier hier ou aujourd'hui. Si ce n'est pas là une déclaration de guerre, nous n'en sommes qu'à un pas. On met trop d'accent sur le châtiment et la destruction.

• (1930)

La raison pour laquelle je préfère la motion que le NPD appuie, c'est qu'elle insiste davantage et de façon plus réaliste, je crois, sur la possibilité d'une amélioration de la situation. Nous nous opposons au recours à la force contre l'Irak tant qu'on n'a pas donné aux sanctions la possibilité d'être efficaces. Nous exhortons le gouvernement à demander qu'on modifie la résolution du Conseil de sécurité pour qu'elle prévoie que les pays membres donnent aux sanctions et aux autres efforts des Nations Unies le temps de faire effet. Nous demandons également au gouvernement d'obtenir l'approbation de la Chambre avant d'engager les forces canadiennes dans une action militaire qui dépasse l'application actuelle des sanctions des Nations Unies. Le député qui vient de prendre la parole se dit certain que nous aurons l'occasion de donner cette approbation, mais nous voulons que cela soit consigné clairement car, l'été dernier, on nous a privés de ce droit et de cette responsabilité.

En fait, la position que notre parti et moi adoptons s'accorde avec celle que les porte-parole de l'Association des Nations Unies ont exposée le 6 novembre en ces termes dans leur témoignage devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur:

> Soyons clairs. Les sanctions économiques très sévères imposées à l'Irak n'ont pas eu le temps de porter leurs fruits et d'autres mesures peuvent encore être adoptées avant que l'on décide de recourir à la force. Il n'est pas inutile de rappeler que même durant les moments les plus durs de sa guerre contre l'Iran, l'Irak parvenait toujours à exporter son pétrole. Or, en raison des sanctions des Nations Unies déjà en vigueur, ce n'est plus le cas.

D'autres ont déjà abordé cette question plus en détail et je n'ai pas l'intention de répéter la majorité de leurs arguments. Il me semble qu'à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible, dans les prochains mois, une guerre comme celle qui est envisagée dans la résolution du premier ministre serait prématurée. Elle serait trop dure tant pour nos ennemis que pour nous-mêmes. Saddam est notre ennemi, cela ne fait aucun doute. Il a violé la loi. S'il a un grief, ce qui est bien possible, il aurait dû le présenter aux Nations Unies avec une certaine patience au lieu de provoquer le début de ce qui pourrait être un conflit d'une envergure inconcevable.

Si nous participons à cette guerre, il nous est impossible de mesurer et de limiter pour le moment les dommages tant pour notre ennemi que pour nous-mêmes et pour beaucoup d'autres qui n'ont peut-être rien à y voir.

J'étais prêt dans les années 1940, à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, à m'engager comme volontaire dans les Forces armées canadiennes parce que j'estimais qu'il n'y avait pas d'autre moyen à mon avis de faire ce qui était nécessaire. Certaines de mes connaissances étaient des objecteurs de conscience. Je ne partageais pas leur point de vue. J'étais prêt à m'engager. Je n'ai pas changé d'avis à cette occasion. En principe, je crois que cela devrait encore, en l'occurrence, être une possibilité dans certains cas. J'ai des fils et des filles qui sont à l'âge où ils doivent considérer la même question, et je sais qu'ils réfléchiraient de façon responsable en cette occasion et en d'autres comme celle-là.

En cette occasion-ci, je crois que c'est prématuré, trop tôt dans le cas de l'Irak et trop tôt également après les autres exemples que l'on a mentionnés: l'invasion, tolérée, du Timor oriental, l'invasion du Vietnam par les États-Unis et leurs années de guerre là-bas, la participation américaine au renversement du gouvernement élu du Guatemala, du gouvernement élu du Chili et du premier ministre élu de l'Iran, l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, l'invasion du Vietnam par la Chine, et l'entêtement de la France à poursuivre des essais d'armes nucléaires dans le Pacifique, ce qui contamine le sol et l'océan.

Ce sont tous des membres des Nations Unies et la plupart d'entre eux sont membres du Conseil de sécurité, c'est-à-dire du groupe des cinq membres permanents. L'expérience ne nous permet pas de leur confier le chèque en blanc que contient la résolution qui sera présentée demain aux Nations Unies et que le premier ministre nous demande d'appuyer. Il ne faut surtout pas leur faire confiance quand le pétrole est l'un des principaux enjeux. Ce n'est pas seulement mon opinion, c'est celle de bien des gens qui sont beaucoup plus près de la responsabilité. Voilà le problème que cause la motion du gouvernement.

Le Parlement n'a pas été convoqué en août et nous ne croyons pas qu'il le sera de nouveau avant la guerre, à moins que ce soit clairement garanti dès maintenant.

Le gouvernement n'a pas attendu la décision des Nations Unies. Quand il a envoyé les navires, il l'a fait en consultation avec le président Bush et avec les fonctionnaires de l'OTAN à Bruxelles. Avec l'OTAN dont le chef, le général Verner, a dit que maintenant qu'il n'y avait plus de danger du côté de l'Union soviétique, nous devrions peut-être utiliser nos armées dans d'autres régions du monde pour protéger notre pétrole. Autrement dit, le pétrole a été un élément important dans la décision que le Canada a prise, avec l'appui de l'OTAN, d'envoyer ces navires au Moyen-Orient.

Maintenant, des sanctions ont été adoptées par les Nations Unies, mais la résolution à présenter à l'ONU est imparfaite, comme on l'a mentionné. Elle laisse une latitude illimitée aux États membres et ne prévoit pas de commandement de l'ONU, elle ne définit pas les buts et personne n'est chargé de les définir ou de dire, au besoin, à un pays qu'il est temps d'arrêter, que nous avons gagné, qu'il ne faut pas continuer à se battre. Tous les pays font ce que bon leur semble.

Cependant, je suis encouragé par certaines remarques que le secrétaire d'État a faites cet après-midi. Je suis très heureux qu'il ait fait ce voyage au Moyen-Orient. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que les journaux lui ont attribué là-bas, mais c'est un problème que nous avons tous. J'ai noté quelques-unes des choses qu'il a dites aujourd'hui. Il a mentionné que les pays de la région lui ont dit qu'ils voulaient vivre avec l'Irak plutôt que de demander que le pays ou Saddam soient sévèrement punis. Il a dit aussi que si l'Irak avait des griefs contre le Koweït, il pourrait les soumettre aux Nations Unies.

Il a déclaré aussi qu'une force arabe assurerait probablement la défense du Koweït, à l'avenir, et qu'il pourrait y avoir d'autres tentatives pour résoudre les problèmes de la région, comme le conflit israëlo-arabe, dont le règlement est maintenant considéré comme urgent. C'est à peu près ce qu'il a dit.

Je félicite le ministre d'avoir mentionné ce point. C'est une question très délicate et très difficile à soulever. Je pense qu'il est nécessaire de la soulever, que nous soyons d'accord ou non avec l'argument selon lequel ce conflit ne peut pas être réglé en même temps que celui avec l'Irak. Au moins, il a dit qu'il doit être réglé dans ce contexte ou tout de suite après. Je suis encouragé par le fait qu'il ait fait état de conversations utiles avec les dirigeants israëliens et palestiniens et qu'il ait profité de l'occasion pour rappeler que le contrôle des armements doit s'étendre à cette région.

Je suis encouragé par les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je les considère comme une base pour écouter soigneusement les nombreuses personnes, dont le ministre, qui nous ont dit que les sanctions avaient de l'effet et nous ont ainsi donné des arguments pour leur laisser plus de temps.

Je voudrais donner trois raisons pour lesquelles nous devrions non seulement nous en remettre aux sanctions, mais aussi éviter aussi longtemps que nous le pouvons toute déclaration de guerre ou tout déclenchement d'attaque militaire contre le Koweït. Une des raisons, c'est que nous avons depuis 1000 ans, à un siècle près, des hostilités entre les nations et les cultures d'Europe, d'une part, et les nations et cultures d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et maintenant du sud de l'Asie centrale et même de l'Asie, d'autre part.

• (1940)

En gros, c'était une lutte entre chrétiens et musulmans. À l'école, je pensais que c'était de l'histoire ancienne. Je m'aperçois maintenant que c'est encore d'actualité. En fait, cette lutte n'a jamais cessé. Ce qui est terminé, c'est probablement l'expansion de l'Europe dans les autres pays du monde. Cela pourrait nous amener à nous interroger. Il y a certainement manipulation de la part des pays d'Europe et des États-Unis, manipulation du pétrole si abondant au Moyen-Orient. L'attitude semble être que c'est notre pétrole.

En 1953, le premier ministre iranien avait cru que c'était le pétrole du peuple iranien. Il voulait en augmenter le prix. Les États-Unis se sont arrangés pour le faire renverser. Il n'y a eu ni stabilité ni démocratie dans ce pays depuis lors. Il est tout à fait regrettable que les États-Unis aient choisi de soutenir un tyran, le chah, pour avoir accès à du pétrole bon marché.

L'envoi d'une armada contre l'Irak pourrait fort bien déclencher une guerre qui déborderait des frontières de l'Irak. Nous savons que la population de certains pays, dont les gouvernements sont officiellement nos alliés et ont envoyé des troupes, est sympathique à l'Irak. Il y a possibilité de guerre généralisée si nous donnons l'impression de relancer les croisades entreprises il y a 1000 ans. Nous devons donc être très prudents.

Je voudrais mentionner les observations du ministre, rapportées par le *Globe and Mail* de mardi: «La question de la Palestine devra être résolue dans le cadre du

processus de règlement des séquelles de la crise du Golfe.» J'espère qu'on ne l'oubliera pas.

Si une vaste guerre venait à se déclencher, qu'arriverait-il de la Palestine, que ce soit des Israëliens ou des Palestiniens. Après la guerre, je ne pense pas que leur situation sera celle qu'ils ont maintenant. Je ne crois pas que l'amertume qui a rendu impossible le partage de ce territoire sera moins grande à la suite d'une guerre que nous pourrions amorcer contre l'Irak.

Deuxièmement, selon certaines sources fiables, il y aurait dans la région du Golfe 500 bombes nucléaires ou engins explosifs nucléaires. La plupart se trouveraient sur les navires américains et certains sur ceux d'autres alliés.

La question qui se pose est la suivante: Pourquoi se trouvent-ils là? Si nos alliés n'ont pas l'intention de les utiliser, pourquoi les ont-ils avec eux? Si nous avons l'intention d'y recourir, quand le ferons-nous, dans quelles circonstances, à quelles fins et combien en utiliserons-nous? Allons-nous en utiliser 500? Combien d'engins allons-nous faire exploser conformément à la résolution de l'ONU qui permet de «recourir à tous les moyens nécessaires».

Je me souviens lorsque, au début de la Seconde Guerre mondiale, Hitler a fait l'essai des tapis de bombes lâchées par des stuka, anéantissant les populations civiles des villages et villes de la Pologne. Le président Roosevelt avait alors déclaré: «Aucun pays civilisé ne pourrait faire une chose pareille.» C'était seulement quelques années avant que les Britanniques ne lâchent des bombes incendiaires sur des milliers de civils dans le centre de Dresde. Étant donné que les États-Unis ont eu recours à la bombe atomique et fait périr des milliers de civils à Hiroshima, puis à Nagasaki, nous ne devrions pas tenir pour acquis que les engins nucléaires ne seront pas utilisés. Il ne s'agissait alors que de deux bombes nucléaires. Avec 500, on pourrait anéantir non seulement l'Irak, mais la totalité de la planète et toute vie sur celle-ci.

Nous ne sommes pas prêts à une guerre circonscrite comme celle qu'on semble nous proposer. Nous n'avons aucune garantie, ni aucune raison de penser qu'elle serait circonscrite.

Enfin, monsieur le Président, j'estime que nous avons une autre raison de ne pas accepter la possibilité ou la probabilité d'une guerre, demain, puisque même aux États-Unis et dans les autres pays alliés, on s'inquiète de plus en plus des conséquences et des risques que pourrait comporter une attaque incontrôlée contre l'Irak. J'ai ici un extrait tiré d'un petit journal, *Between the Lines*, que j'ai acheté à Kingston récemment et dans lequel on rapporte les propos du caporal Eric Larson, des U.S. Marines. Voici ce qu'il a déclaré:

> Le 21 avril 1986, je me suis engagé dans le corps des Marines afin de défendre l'idéal américain qui avait attiré mes parents dans ce pays en 1958. Quand je suis sorti du camp d'entraînement au bout de trois mois, j'étais une machine à combat complètement endoctrinée et prête à aller n'importe où pour défendre les libertés et les idéaux inscrits dans la Constitution des États-Unis d'Amérique.

Je ne lirai pas toute sa déclaration, mais voici ce qu'il dit par la suite:

> Après une plus longue réflexion, je me suis rendu compte que je ne pouvais exécuter aveuglément les ordres de mon commandant en chef, mais que je devais répondre de mes actes auprès d'une autorité suprême, Dieu.
>
> Mes convictions morales profondes m'ont incité à clamer mon opposition à l'escalade des tensions et à une guerre qui semble inévitable au Moyen-Orient.

Il dit aussi:

> Je me déclare objecteur de conscience. Je ne suis plus un Marine.

Monsieur le Président, dans beaucoup de villes des États-Unis, des manifestations contre la guerre se préparent. Il y a des manifestations contre la guerre dans beaucoup de villes d'Europe. Récemment, des débardeurs français ont refusé de charger certains navires censés transporter du matériel de guerre au Moyen-Orient. Mais il y a plus que les manifestants qui descendent dans la rue. J'ai été étonné l'autre jour par la lecture de la transcription d'une interview accordée il y a quelques jours ou une semaine à Barbara Frum par M. Brzesinski, ancien conseiller du président Jimmy Carter et homme que l'on considère généralement comme un faucon. Il disait:

> Et si j'abhorre l'occupation du Koweït, j'abhorre aussi l'occupation du Cambodge par le Viêt-nam ou de l'Afghanistan par l'Union soviétique ou du Liban par la Syrie, mais je ne suis pas prêt à prêcher la guerre dans tous les cas et je ne vois pas quel intérêt national prépondérant les États-Unis défendraient en se lançant dans une opération militaire très risquée et très coûteuse plutôt que d'appliquer les sanctions contre l'Irak.

Monsieur le Président, cette déclaration et les manifestations dans des villes d'Europe et du Canada ne constituent que le début d'un mouvement d'opposition à la guerre. Par conséquent, je réitère la position de mon parti.

Il ne devrait pas y avoir d'attaque, ni maintenant ni dans un proche avenir. Nous devrions consacrer nos énergies à rendre les sanctions efficaces. Certaines personnes ont parlé des années 1930, de l'Éthiopie, de l'Espagne, d'autres pays et de ce qui s'est passé lorsque nous avons laissé Hitler et Mussolini faire ce qu'ils voulaient. La situation actuelle n'est pas la même. Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont refusé de prendre des sanctions contre Franco lorsqu'il a renversé le gouvernement légitime de son pays. Ces pays ont refusé de faire quoi que ce soit pour empêcher Hitler et

Mussolini d'envoyer des troupes pour aider Franco à renverser un gouvernement légitime. Cette situation avait rendu la Seconde Guerre mondiale inévitable.

Aujourd'hui, pratiquement tous les pays s'entendent sur les sanctions contre l'Irak. Nous avons une organisation beaucoup plus forte que la Ligue des nations pour orienter l'action internationale. Je crois que nous avons le devoir moral de voir à assurer le succès des sanctions et des autres moyens politiques mis en oeuvre et de rendre la guerre inutile. L'ancien slogan «une guerre pour mettre fin à la guerre» a été rendu caduc par le bombardement d'Hiroshima.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Je vous remercie, monsieur le Président. Je suis un peu choqué et un peu étonné de ce que nous dit le Nouveau Parti démocratique aujourd'hui.

• (1950)

Ce qu'il y a de bien dans ce genre de débats, c'est que les intervenants doivent prendre publiquement position. Il faut qu'ils prouvent que leur politique est cohérente.

Pendant des années, nous avons écouté les porte–parole le Nouveau Parti démocratique nous dire: «Le Canada doit collaborer avec les Nations Unies. Le Canada fait partie de l'ONU. Notre pays doit toujours agir de concert avec les autre pays, ne pas faire cavalier seul.» Voilà maintenant que nous entendons aujourd'hui les porte–parole du NPD nous dire qu'il est temps que le gouvernement fasse preuve d'indépendance à l'égard des Nations Unies. Je ne pouvais pas le croire. Je ne pouvais pas en croire mes oreilles. Pendant toutes ces années, nous devions collaborer avec l'ONU. Voilà maintenant que le temps est venu d'agir seul à entendre les néo–démocrates.

Je crois que le message est clair. Il l'est certes en tout cas pour la Chambre. Je suis sûr que le message est clair dans l'ensemble du Canada et pour nos alliés: ne comptez jamais sur ces gens comme vous compteriez sur des amis. On peut compter sur eux quand tout va bien, mais si tout va mal, ils s'esquivent. Ils vous diront alors que le temps n'est pas venu d'agir.

En outre, pendant des années, ces gens nous ont dit d'aider les opprimés. Il nous ont répété que nous devions venir au secours de ceux qui souffrent. Or, on rapporte, aux nouvelles, que des gens se font tuer au Koweït, que d'autres sont retenus contre leur gré en Irak, que des femmes sont violées et que des enfants sont arrachés à leurs incubateurs, et les néo–démocrates continuent de nous dire: «Pas maintenant». Non. Même si 3 000 Soviétiques sont détenus en otage dans ces régions, et je ne sais combien d'Américains et de Canadiens, le temps n'est toujours pas venu d'agir, à les entendre. Il semblerait qu'il n'y ait pas encore assez de gens qui ont perdu la vie. Je me demande ce qui peut bien toucher ces gens. Nous entendons leurs amis de la Coalition pour la paix dire que le Canada et ses dirigeants sont des faucons.

Saddam Hussein a posté ses chars d'assault à la frontière de l'Arabie saoudite, avec un million de soldats sur un pied de guerre, un homme qui a radié de la carte les frontières d'un autre pays, et nous serions un pays belliqueux? Voyons donc. Pourquoi ce volte–face soudain?

Je sais que le député est partisan de la paix, mais est–il partisan de la paix au prix de la liberté? Laquelle est la plus importante, la paix ou la liberté? S'il croit davantage à la paix, serait–il libre d'intervenir pour dire ce qu'il dit aujourd'hui?

M. Heap: Monsieur le Président, je voudrais d'abord corriger un malentendu de la part du député. Si j'ai bien compris ce qu'a dit mon collègue, le député de Victoria, ce n'est pas que le Canada devrait agir indépendamment des Nations Unies, mais bien qu'il devrait agir à titre indépendant, au sein des Nations Unies. J'invite mon collègue à le vérifier dans le hansard d'hier. Autrement dit, il devrait agir indépendamment des États–Unis, ce qui serait vraiment souhaitable. J'appuie pleinement cette idée, et le NPD a toujours prôné cette idéologie.

Parlons maintenant de l'oppression. Il y a parfois des oppressions pour lesquelles nous pouvons intervenir immédiatement, et d'autres pour lesquelles nous ne pouvons rien faire. Lorsque les États–Unis ont massacré plus de 3 000 civils à Panama, le gouvernement du Canada n'a rien tenté pour l'empêcher. Cessons donc de parler des oppresseurs de façon aussi générale.

Finalement, pour ce qui est de la paix ou de la liberté, je crois que la liberté est essentielle à la paix et que la paix est essentielle à la liberté. Ni l'une ni l'autre ne nous est accordée complètement, mais je ne crois pas que nous parviendrons à faire croître la paix ou la liberté en lançant 500 bombes nucléaires dans le golfe Persique.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je ferai quelques observations, que mon collègue de Trinity–Spadina voudra peut–être commenter. Je sais qu'il vient de terminer avec une très jolie déclaration, et je veux l'en féliciter.

En demandant l'approbation de cette motion, le gouvernement réclame essentiellement qu'on lui donne carte blanche, qu'on lui signe un chèque en blanc qui lui permettra d'engager le pays dans une guerre sans même s'adresser au Parlement pour demander la permission. Je

remarque que le secrétaire parlementaire, qui a déjà précisé qu'il ne connaissait pas toutes les conséquences de la résolution, se penchera de nouveau là-dessus pour tenter de les prévoir avec l'aide de son ministère. C'est de bonne guerre. Je ne remets pas en question ses raisons ou sa compréhension, mais il y a effectivement un problème.

La Chambre a le droit de savoir ce qui sera au programme du gouvernement lorsqu'il demandera aux Canadiens de soutenir ses initiatives, qui sont absolument guerrières.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà laissé savoir dans toutes ses déclarations que, en ce qui le concerne, le Canada se prépare à faire la guerre. L'arrivée imminente de 400 000 militaires américains accompagnés de 2 000 chars et quatre porte-avions, puis l'ajout ultérieur de forces supplémentaires, montrent bien que c'est ce que l'on fait.

Lorsque le ministre dit que nous sommes en train de passer du maintien de la paix à l'établissement de la paix—autrement dit, de la coopération dans le cadre des conflits au règlement des conflits—il dit bien que le gouvernement conçoit son rôle dans la région comme un rôle policier. Si le gouvernement est tellement prêt à aller de l'avant, pourquoi ne se présente-t-il pas à la Chambre en disant: «Nous voulons préserver la paix, et voici notre programme à cette fin.»

Le député de Trinity—Spadina aurait-il reçu des renseignements venant du gouvernement—puisque celui-ci est si enclin à chercher des exemples des années 1930 et du début des années 1940, poussant même ses recherches jusqu'en 1950 et 1951—selon lesquels le gouvernement serait en train de faire ce que les nombreux gouvernements des démocraties occidentales faisaient avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, à Québec, à Casablanca et à Yalta, lorsque leurs travaux ont donné lieu au plan Marshall ainsi qu'au plan McArthur destiné au Japon, à l'époque où ils tentaient d'envisager une réorientation des sociétés de l'après-guerre?

Autrement dit, a-t-il appris d'une façon ou d'une autre que ce gouvernement, qui affirme bien haut qu'il veut pouvoir faire tout sauter parce qu'il veut la paix, aurait établi un plan en vue de la préparation de la paix? Quel est ce plan de paix? Nous en a-t-on parlé? Ce plan est-il susceptible de nous renseigner?

Le député possède-t-il quelque renseignement, venant du ministre ou du gouvernement, qui confirmerait que cette motion nous amènera là où nous voulons aller, en discutant ainsi de la façon dont nous établirons et maintiendrons la paix, dans une région où nous avons déjà déstabilisé intégralement une partie stratégique du monde?

M. Boyer: Nous l'avons stabilisée.

M. Volpe: Le secrétaire parlementaire n'est pas trop certain de ce que comporte la résolution, et il n'est pas au courant de la situation. S'il désire répondre à la question à la place du député de Trinity—Spadina, donnons-lui sa chance. Le député pourrait peut-être en même temps le conseiller sur la façon de réaliser la paix.

M. Heap: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre brièvement au député.

Jusqu'à aujourd'hui, je n'avais pas entendu parler de la bonne volonté dont parle le député. Aujourd'hui, j'ai entendu deux choses: les remarques du secrétaire d'État aux Affaires étrangères auxquelles j'ai fait allusion. Certaines des remarques du secrétaire parlementaire suivant lesquelles il est malheureux qu'on ait insisté pour maintenir un terme aussi vague que subséquentes me font croire à une profonde scission au sein des ministériels.

J'espère que le courrier que nous avons commencé à recevoir ainsi que les manifestations publiques vont inciter les membres du gouvernement et les simples députés du Parti conservateur à réexaminer le terme subséquentes et à exiger la tenue d'une séance du Parlement pour régler la question au lieu de conserver l'ambiguïté.

C'est seulement un espoir, mais j'ai dit tout à l'heure que je faisais confiance à l'humanité et qu'il faut s'attendre à un changement pour le meilleur. Les signes sont ténus, et je vais porter attention afin d'en déceler d'autres. Entre temps, pour faire vraiment avancer les choses, le gouvernement devrait adopter l'amendement présenté par le NPD.

• (2000)

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, alors que nous débattons cette motion ce soir, le monde se trouve plongé dans une très grave crise internationale. Cette crise a été amorcée le 2 août 1990, le jour où l'Irak, en violation du droit international, a envahi d'une manière éhontée son voisin, le Koweït, qui ne se doutait de rien. En conséquence, le Canada, comme de nombreux autres pays, se trouve devant la question difficile de

savoir s'il doit user d'autre moyens que les sanctions économiques qui sont déjà en place.

Personne ne veut la guerre, mais l'Irak en a commencé une en envahissant brutalement et impitoyablement le Koweït. Personne ne veut la guerre, mais la tentative constante de l'Irak de supprimer l'identité et l'existence même d'un État membre des Nations Unies ne peut être passée sous silence. Personne ne veut la guerre, mais l'Irak doit comprendre clairement la fermeté de la résolution internationale. C'est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité adoptera demain une nouvelle résolution et la Chambre devrait appuyer ce soir la résolution dont nous sommes saisis.

Le golfe Persique est en conflit ce soir. C'est indéniable. Non seulement l'Irak a fait preuve de belligérance à l'égard du Koweït, il a depuis pris en otages des ressortissants de pays tiers contrairement aux principes des Nations Unies.

Bernard Wood de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales a fait la déclaration suivante à une réunion du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur:

> Tout d'abord, qu'une chose soit bien claire: la guerre sévit actuellement dans le golfe Persique. Une agression a eu lieu et rien n'a changé dans la situation. Saddam Hussein a déclaré et livré une guerre active et celle-ci n'est pas encore terminée. Ce n'est donc pas à la communauté internationale qu'il incombe de déclarer que c'est nous qui préconisons la guerre. Quels sont les enjeux? Il importe de bien choisir nos mots à cet égard. Nous parlons d'une initiative visant à faire respecter la paix et la sécurité internationales sous les auspices de la Charte.

Par conséquent, pouvons-nous, en tant que pays gardien de la paix, rester sans rien faire alors qu'un autre pays, parfaitement au courant de la Charte des Nations Unies, en fait, lui-même un membre de cette organisation, viole et saccage un autre pays membre? Notre conscience collective devrait répondre à cette question.

Alex Morrison du Canadian Institute for Strategic Studies a déclaré récemment au Comité permanent des affaires étrangères:

> Le Canada et les Canadiens se sont toujours montrés prêts à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales au cours de ce siècle, et j'ajouterais que cette contribution s'est concrétisée plus rapidement que dans le cas de certains de nos alliés. Nous l'avons de nouveau fait au moment de l'éclatement de la crise dans le Golfe
>
> [. . .] Faudrait-il que nous refusions toujours d'intervenir lorsqu'on nous demande clairement de le faire? Bien sûr que non. Aurions-nous raison seulement lorsque nous ne sommes pas d'accord avec les États-Unis? Pas du tout [. . .] Avons-nous tort lorsque nous sommes d'accord avec le Conseil de sécurité des Nations Unies? Non, nous n'avons pas tort. Avons-nous tort lorsque nous nous joignons à 30 autres pays dans un effort militaire pour dissuader un agresseur? Évidemment pas.

Monsieur le Président, plus tard à la même réunion du Comité des affaires étrangères, M. Alex Morrison a ajouté ce qui suit:

> C'est une très mauvaise perception de la réalité, et il est erroné de la part des Canadiens de supposer et de conclure que le Canada n'agit qu'en raison des pressions ou de la persuasion de la part des États-Unis. J'ai vu un peu comment cela se passe, au cours des six années que j'ai passées au sein de la mission canadienne auprès des Nations Unies, et je peux affirmer qu'il n'y a rien de vrai là-dedans.
>
> Toutefois, il est vrai que l'opinion des États-Unis, notre plus important allié, est un facteur qui entre en ligne de compte dans la formulation de la politique étrangère du Canada. Mais, comme on l'a déjà dit, nous étions là en 1914, et non pas trois ans plus tard.

Contrairement aux Américains.

> Nous étions là aussi en 1939, et non pas deux années plus tard.

Contrairement aux Américains.

Nous ne devons pas perdre de vue que si l'Irak a pénétré au Koweït, ce n'était pas simplement pour boire un pot ou participer à une discussion amicale. Ce pays a envahi son voisin avec des forces militaires supérieures et s'applique depuis lors à éliminer systématiquement tout souvenir de ce pays et toute trace de son peuple.

Il met en oeuvre des moyens que Staline n'aurait pas désavoués pour effacer toute trace de ce pays légitimement constitué et de son peuple. L'Irak n'a fait aucune tentative pour expliquer ou justifier sa brutalité, si ce n'est en alléguant de vaporeuses revendications territoriales sur ce territoire. Non satisfaites d'encourager le 2 août la fuite au désert de centaines de milliers de résidents du Koweït, les forces d'occupation irakiennes se sont livrées à une campagne de terreur contre tous ceux qui sont restés.

Hier, aux Nations Unies, certains survivants des atrocités irakiennes ont décrit en des termes émouvants la situation de leur patrie et le sort de leurs compatriotes restés là-bas. Les Irakiens n'épargnent personne, pas plus les enfants que les vieillards.

À mon avis, la question fondamentale dans cette crise est la moralité du comportement international. Par conséquent, la responsabilité internationale du Canada l'oblige à s'assurer que les pays respectent pleinement la loi internationale et qu'ils s'y conforment. Sans ce consensus, le monde serait à la merci des caprices du moindre despote. Nous devons rétablir l'ordre international. Sans lui, comme l'histoire l'a abondamment démontré, le chaos d'abord puis la guerre sont inévitables.

Le 10 août de cette année, le premier ministre déclarait effectivement:

> La communauté internationale doit tout faire pour s'assurer que les pays respectent le droit international et pour éviter qu'ils le transgressent. Les leçons de l'histoire sont limpides à cet égard: aucun pays civilisé ne peut se dérober à ses responsabilités à l'égard de la communauté mondiale pour ce qui est du maintien de la paix et de l'ordre international.

Depuis leur création, les Nations Unies ont servi de principal intervenant sur la scène internationale. Depuis 1945, en effet, les Nations Unies se sont appliquées à assurer le respect de la loi et du droit international. Malheureusement, depuis 1945 jusqu'à l'été dernier, les Nations Unies n'avaient pu, en raison de la guerre froide, faire preuve de solidarité. Maintenant, et plus précisément depuis le début de cette crise, les Nations Unies se comportent ainsi qu'il était prévu dès l'origine. Depuis 1945, bien peu de pays ont servi les Nations Unies avec autant de loyauté et de diligence que le Canada.

Depuis le 2 août, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté pas moins de 10 résolutions concernant la crise du golfe Persique. Contrairement à la rumeur propagée par certains médias et certains députés néo-démocrates, c'est la communauté mondiale, et non pas simplement les États-Unis, qui a réagi de façon rapide et décisive devant cette crise. La résolution 660 que le Canada a coparrainée, sous l'impulsion de notre ambassadeur Yves Fortier, précise qu'en présence de cette atteinte à la paix et à la sécurité internationales, le conseil de sécurité des Nations Unies condamne donc l'Irak, lui ordonne de se retirer du Koweït et exhorte les parties à négocier.

De toute évidence, c'est la communauté mondiale, sous les auspices des Nations Unies, qui a fait tout contre l'Irak. Il ne faut pas croire que nous avons aveuglément et naïvement suivi les États-Unis dans cette crise. C'est faux.

• (2010)

Encore une fois, Alex Morrison, du Canada Institute for Strategic Studies, a dit, et je cite:

> Les positions que nous adoptons se distinguent de celles des Américains car notre politique sur l'Afrique du Sud n'est pas la même que la leur, pas plus que sur Cuba, le Moyen-Orient et l'Amérique centrale. J'ai fait partie de la délégation canadienne auprès des Nations Unies pendant six ans ainsi que de notre délégation au sein du Conseil de sécurité et je suis bien placé pour dire que pendant ce temps le Canada a voté à l'encontre des États-Unis dans 66 à 75 p. 100 des votes tenus chaque année en ce qui touche les questions de sécurité internationale et de contrôle des armements.

Cette situation n'est pas différente des autres. Le Canada, en fait, a joué un rôle clé au sein du Conseil de sécurité. En fait, neuf des dix résolutions ont été présentées conjointement par le Canada. De plus, d'après un article paru dans le *New York Times* du 30 août 1990, alors que les Américains songeaient à agir seuls pour interdire le commerce maritime avec l'Irak, le représentant du Canada aux Nations Unies, Yves Fortier, a déclaré et je cite:

> [. . .] le Conseil de sécurité devrait plutôt procéder par étapes, conformément à l'article 42 de la Charte, qui prévoit le recours à des blocus et à d'autres opérations militaires, mais uniquement avec le consentement du Conseil de sécurité.

Toutes les mesures prises par la suite par les Américains donnent du poids à la thèse canadienne.

Néanmoins, on ne peut nier le rôle prépondérant qu'ont assumé les États-Unis dans cette crise. Le fait qu'ils aient accepté leurs responsabilités en tant que puissance mondiale peut avoir contribué à minimiser les répercussions à l'échelle internationale et retardé le lancement de toute attaque élargie par l'Irak contre les oléoducs de l'Arabie Saoudite.

Monsieur le Président, qui a dit que le Canada est à la remorque des États-Unis? Cette question m'inquiète beaucoup, tout comme elle doit inquiéter de nombreux autres députés. Il est évident que les médias canadiens n'ont pas attaché beaucoup d'importance au rôle que joue le Canada aux Nations Unies. Comment peut-on expliquer le fait que les médias n'ont pas fait état des mesures concrètes prises par Yves Fortier aux Nations Unies?

Une voix: Il n'y en a pas eu.

M. Reimer: Je ne suis pas le seul à partager cet avis. M. John Sigler, politicologue à l'Université Carleton, à Ottawa, en réponse à une question du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, a dit—et j'invite mes collègues socialistes à écouter attentivement pour une fois. Plutôt que de parler à tort et à travers, je les invite à écouter soigneusement et ensuite à parler de façon un peu plus intelligente. M. Sigler a dit:

> Pour autant que je sache, personne dans les médias canadiens n'est un expert de l'ONU et ne peut dire systématiquement tout ce qui s'est passé là-bas. Pour cela, nous devons tous lire le *New York Times*. La presse française fait beaucoup mieux les choses et, bien sûr, elle est toujours à l'oeuvre.

Il a ajouté, et je cite:

> C'est uniquement en écoutant le réseau Cable News en provenance d'Atlanta que j'ai appris que M. Fortier avait tenu son bout face aux Américains au sujet du blocus. Je n'ai rien vu à ce sujet au Canada. Le réseau en question a donné tout un reportage au sujet du fait que le Canada, la France et l'Union soviétique avaient été les premiers à reprocher aux États-Unis d'avoir pris des mesures unilatérales. Je ne

pense pas qu'il en a été question dans les médias canadiens. Je le déplore et c'est pour cela que j'ai fait cet à-côté.

Monsieur le Président, nous ne croyons pas, nous non plus, qu'il en ait été question dans les médias canadiens. Fait tragique, nos médias n'étaient même pas là pour nous tenir au courant des faits. Comment se fait-il qu'un pays, qui fait partie du Conseil de sécurité des Nations Unies, n'ait pas envoyé de journalistes pour couvrir un événement si important de notre histoire? Nos médias ont-ils l'esprit de clocher, ne prêtant attention qu'aux démonstrations de pâtes alimentaires? Ou bien est-ce qu'on hésite à dire la vérité lorsque cela va à l'encontre des orientations politiques adoptées par certains médias?

Une voix: C'est honteux.

M. Reimer: Il faut sûrement trouver une solution.

Monsieur le Président, ce dont nous parlons ce soir, implicitement, c'est de la résolution du Conseil de sécurité qui fera l'objet d'un vote demain. Permettez-moi de donner lecture de la deuxième partie de ce projet de résolution:

Autorise les États membres coopérant avec le gouvernement du Koweït, à moins que l'Irak, le 1er janvier 1991 ou avant. . .

ou le 15, cela se décidera demain.

. . . n'applique pleinement, comme il est énoncé au paragraphe 1 ci-dessus, les résolutions susmentionnées, à employer tous les moyens nécessaires pour faire respecter la résolution 660 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions pertinentes qui ont suivi et à rétablir la paix et la sécurité internationales dans cette région;

Comme je l'ai déjà dit, le Conseil de sécurité a adopté, unanimement je dois dire, la résolution 660 et les résolutions subséquentes, y compris la résolution 661 qui impose des sanctions économiques strictes contre l'Irak conformément aux articles 39 et 41 de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais également citer l'article 42 de la Charte des Nations Unies:

Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'Article 41 seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette action peut comprendre des démonstrations, des mesures de blocus et d'autres opérations exécutées par des forces aériennes, navales ou terrestres de Membres des Nations Unies.

Il importe de noter que cet article ne doit être invoqué que lorsque les sanctions économiques prévues à l'article 41 ont été mises à l'essai. C'était précisément l'objet de la résolution 661.

La résolution qui sera soumise au Conseil de sécurité demain reprend l'article 42, chapitre 7, de la Charte des Nations Unies. De plus, la majorité des pays membres du Conseil de sécurité se sont engagés à appuyer la motion. Les Soviétiques l'appuieront, ainsi que les Français, les Britanniques, les Finlandais et les Américains. Les Canadiens devraient faire de même.

Appuyer la motion dont nous sommes saisis ce soir, c'est voter pour la paix et la sécurité, non pour la guerre. C'est soutenir l'ordre public à l'échelle internationale. C'est voter contre Saddam Hussein et ses forces armées. C'est voter pour les Canadiens qui sont encore piégés en Irak. Voter pour cette motion soumise à la Chambre et pour la résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, c'est se prononcer en faveur d'un temps d'arrêt qui sera un témoignage de bonne volonté. C'est une occasion de plus qui est donnée à l'Irak de se retirer. Par conséquent, monsieur le Président, c'est un vote pour trouver une solution au conflit du golfe Persique.

La balle est renvoyée dans le camp de Saddam Hussein, et il lui appartiendra de décider si cette solution sera pacifique ou non.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député et son parti appuient une résolution qui, si elle est adoptée aux Nations Unies demain, et tout porte à croire qu'elle le sera, permettra aux États-Unis et aux autres États membres de recourir à tous les moyens nécessaires pour chasser les troupes irakiennes du Koweït.

• (2020)

En fait, le député dit que la Chambre devrait appuyer une déclaration de guerre, pas à des fins défensives, mais pour chasser un agresseur du Koweït.

Il importe, je crois, que le député se demande quel genre de précédent nous sommes en train d'établir. Il faut que les Canadiens comprennent les circonstances qui, d'après le député d'en face et d'autres, justifient une déclaration de guerre et la mort éventuelle de centaines de milliers de personnes.

Nous savons quels principes étaient en jeu lors de la Première et de la Seconde Guerres mondiales. Nous savons pourquoi les États-Unis ont envoyé des troupes au Vietnam. Nous savons pourquoi 57 000 Américains sont morts. Beaucoup de gens regrettent que les Américains aient jamais mis le pied au Vietnam. Mais quel est exactement le principe en jeu? Qu'essayons-nous de défendre en permettant aux Américains et à d'autres d'aller en guerre? Pourquoi demandons-nous à nos hommes et à nos femmes des Forces canadiennes d'exposer leur vie? Pour chasser un agresseur du Koweït? Quel genre de précédent établissons-nous?

Voilà ma question au député. Quel genre de précédent établissons-nous en autorisant des États membres des Nations Unies à déclarer la guerre ou à aller en guerre? Cela veut-il dire qu'à l'avenir, nous trouverions inacceptable que les Américains envahissent Panama ou un autre pays? Est-ce que le précédent établi aujourd'hui suffira pour permettre à l'Union soviétique ou à un autre pays de déclarer la guerre aux États-Unis?

Si un régime semblable à celui de l'Afrique du Sud prenait le pouvoir quelque part et établissait un système fondé sur l'apartheid, est-ce que ce serait un motif suffisant? Est-ce que cela suffirait pour lui déclarer la guerre? Je ne le pense pas. La guerre est brutale, elle est laide, elle est hideuse. Il faut être fou pour appuyer la guerre. Franchement, je suis inquiet de l'orientation que la Chambre et le monde sont en train de prendre en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient.

Je voudrais demander au député quel genre de précédent serait établi si cette résolution était adoptée à la Chambre et aux Nations Unies.

M. Reimer: Monsieur le Président, il y a un point sur lequel je suis tout à fait d'accord avec le député, et c'est lorsqu'il a dit «La guerre est brutale, elle est laide, elle est hideuse.» Je suis entièrement d'accord avec lui là-dessus. Cela ne fait pas de doute. Personne ne veut la guerre. Nous disons tous deux la même chose.

Cependant, il a demandé ensuite quel précédent était créé. Il voulait savoir à quoi nous nous engagions en présentant cette motion ce soir, en supposant que le Conseil de sécurité approuve la motion présentée aux Nations Unies demain. Il a dit que c'était une déclaration de guerre.

Non, ce n'est pas une déclaration de guerre. J'ai lu la résolution. Elle dit qu'elle autorise les États membres à coopérer avec le gouvernement du Koweït, à moins que l'Irak, le 1er ou le 15 janvier 1991 ou avant—cela sera déterminé demain—n'applique dans leur intégralité la résolution 660 et les dix autres résolutions. Elle les autorise ensuite à «recourir à tous les moyens nécessaires afin de maintenir et de mettre en oeuvre la résolution 660 des Nations Unies.»

Le député a dit que la seule interprétation qu'il donnait à cette résolution, c'est que c'est une déclaration de guerre. C'est la seule interprétation qu'il lui donne.

Toutefois, cette résolution envoie aussi un message clair au gouvernement de l'Irak. Elle lui dit: «Écoutez, nous vous donnons une dernière chance comme preuve de notre bonne volonté. Saisissez cette chance. Vous pouvez régler ce problème. Après tout, c'est vous qui l'avez créé.» Les Nations Unies disent à Saddam Hussein: «Vous avez décidé de lancer une agression contre votre voisin qui ne se méfiait pas. Vous avez fait cela. Nous vous imposons des sanctions économiques depuis six mois et vous ne vous êtes pas encore retiré.»

Nous disons ensuite que nous autorisons maintenant tous les États membres, non seulement les États-Unis—et nous ne sommes qu'un parmi plus de 26 États membres—à recourir à tous les moyens nécessaires pour maintenir et mettre en oeuvre la résolution 660 des Nations Unies. C'est ce que dit cette résolution. Alors, quel est le principe? Quelle est la question fondamentale en jeu? Comme je l'ai dit dans mes remarques, à mon avis, la question fondamentale dans le golfe Persique, c'est la moralité internationale. L'Irak a enfreint les règles. Les Nations Unies ont imposé des sanctions économiques. Elles disent maintenant: «Nous vous donnons encore une peu de temps; réfléchissez bien, car les conséquences sont graves.» C'est ce que nous disons.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, le caractère délibérément vague de cette motion et de la résolution des Nations Unies ne peut que nous amener à conclure qu'on autorisera ainsi notre premier ministre à envoyer les Forces canadiennes au combat contre l'Irak. J'en suis convaincu. Je suis aussi convaincu que la plupart des Canadiens pensent que c'est ce qui va se produire. Nous discutons donc ici ce soir d'une déclaration de guerre.

Voici l'autre point qui, selon moi, est important—et j'invite le député de Surrey—White Rock—South Langley à débattre de cette question, à l'endroit de son choix en Colombie-Britannique. Il sera lapidé sur place s'il a l'audace de relever ce défi.

Je suis aussi convaincu de la gravité de cette question et de la duperie du premier ministre, et je pense que les Canadiens devront descendre dans la rue afin d'empêcher que nos forces armées participent à une opération militaire en Irak. Je suis inquiet à ce point, comme le sont les députés de l'opposition, qui craignent une trahison de la part du premier ministre. Celui-ci enverra nos forces

armées en Irak, sans le consentement de la Chambre des communes. Quatorze p. 100 des Canadiens appuient le gouvernement. Tous les autres n'ont que du mépris à son égard. Ce mépris est justifié.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas si vous posez une question. C'était là un commentaire.

Je vais permettre au député de donner une brève réplique.

M. Reimer: Monsieur le Président, ma réponse sera brève. Je suis étonné de voir comment notre ami socialiste parvient toujours à mentionner les chiffres qu'il convient de citer et à passer sous silence ceux qu'il importe de taire. Dans ce cas-ci, le député mentionne la seule donnée qui appuie son propos. Pourquoi ne parle-t-il pas de l'information qui a été présentée hier soir au réseau anglais de Radio-Canada, s'il a écouté les nouvelles nationales? On signalait que si le Canada collabore avec les Nations Unies, ce qui est le cas depuis le tout début, alors 67 p. 100 des Canadiens appuient cette décision. Pourquoi le député n'a-t-il pas fait mention de cette donnée, au lieu de choisir une autre statistique qui n'a rien à voir avec la question qui nous occupe ici ce soir?

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai siégé dans cette enceinte toute la journée et j'ai écouté diverses observations qui ont été formulées, et j'espère que les gens savent au juste ce qui se passe ici. C'est très difficile, car sans vouloir abaisser ou dénigrer mes collègues, je dois reconnaître que j'ignore au juste où certains veulent en venir. Nous nous penchons sur un certain nombre de questions en l'occurrence.

Ce que je voudrais faire au cours des 20 prochaines minutes environ, c'est déterminer où nous en sommes, examiner ce que nous avons tous approuvé dans cette enceinte et ce dont nous discutons aujourd'hui, expliquer ma position et certaines des raisons qui la justifient et la position de mon parti et voir ensuite un peu plus loin, dans l'avenir, ce qui va se produire.

Je ne vous lirai pas la motion que nous avons adoptée dans cette enceinte, mais c'est là où nous en sommes. On y précise que la Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak, qu'elle exige le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et qu'elle proclame ouvertement son appui aux activités du Canada au sein du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont été adoptées depuis le 2 août. On approuvait alors automatiquement les résolutions 660, 661, 663 et 664. Je voudrais parler tout à l'heure de ces résolutions.

• (2030)

Il était également question d'envoyer des membres des Forces canadiennes, des navires et des avions pour prendre part à l'effort militaire multinational dans la région de la péninsule arabique et d'accepter, étant donné la gravité de la question, l'engagement du gouvernement de présenter une autre motion à la Chambre dans le cas du déclenchement d'hostilités auxquelles participeraient les Forces canadiennes dans la région de la péninsule arabique.

Je ne suis pas certain que ce soit sur cela que porte le débat. Je ne le crois pas. Je pense qu'on a plutôt démontré le contraire.

Permettez-moi maintenant de passer au sujet proprement dit du débat. Je crois qu'il y a trois éléments. D'abord la motion présentée par le gouvernement et amendée par le Parti libéral, puis par le Nouveau Parti démocratique. Ensuite, la résolution des Nations Unies sur laquelle porte cette motion et qui a fait l'objet de discussions ici aujourd'hui. Il y a aussi un troisième élément que nous ne mentionnons pas, faute de savoir comment l'appeler parce que serait prédire l'avenir. Tout ce qu'on peut dire avec certitude quand on prédit l'avenir, monsieur le Président, c'est qu'on fait probablement erreur.

Nous anticipons ce qui arrivera après, mais après quoi? Si mes calculs sont bons, le dispositif total des forces déployées dans le golfe Persique par les 26 pays alliés comprend 500 000 hommes et femmes, 115 navires et 1 600 aéronefs. C'est une force imposante. Que fait-elle là-bas? Je crois comprendre que l'objectif premier est le retrait des forces irakiennes du Koweït, mais qu'on cherche aussi à dissuader l'Irak de récidiver. Je crois qu'il s'agit là du but ultime de l'opération.

Je suis certain que le gouvernement s'est interrogé sur la voie à suivre si, grâce à sa supériorité numérique, la résolution était adoptée et que la mesure était ensuite approuvée par le Conseil de sécurité. Je voudrais savoir quel sera alors le rôle du contingent canadien. Continuera-t-il de participer au blocus? Jouera-t-il un rôle plus actif? Restera-t-il sur place une fois les troupes de Saddam Hussein sorties du Koweït? D'une façon ou

d'une autre, il faut que Saddam Hussein rappelle ses troupes.

Je ne connais pas le réponse à ces questions qui découlent de la motion présentée par le gouvernement et de la résolution sur laquelle les Nations Unies se prononceront demain.

Mon parti a rejeté la motion du gouvernement pour la raison très simple que mon collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce a exposée: c'est donner carte blanche en ce qui a trait aux résolutions subséquentes. Nous avons toujours appuyé les Nations Unies, et je peux vous dire, monsieur le Président, que mon parti a toujours approuvé les actions des Nations Unies, mais pas aveuglément, après examen seulement.

Il a fallu discuter du 2 août au 25 septembre pour en arriver aux 10 résolutions qu'on connaît. Cela suppose pas mal de discussion. Comment pourrions arriver maintenant et dire:«D'accord, nous vous donnons dorénavant carte blanche pour toutes les autres discussions.» J'estime que ce qui nous attend, que ce soit ce mois-ci, le mois prochain, dans six mois ou dans un an, mérite un examen et un débat plus approfondi.

Je suis certain que le public a écouté ce que contient les résolutions 660, 661, 662 et les autres, dix en tout, que les Nations Unies ont adoptées. Le Canada s'est prononcé en faveur de toutes les dix. Le temps ne nous permet pas de les parcourir toutes, mais j'ai pris la peine de les lire et d'essayer de faire le lien avec ce que nous essayons de faire aux Nations Unies et en Irak.

La façon d'agir des Nations Unies jusqu'à maintenant m'apparaît comme un modèle de la façon dont cet organisme est censé fonctionner et n'a pu toujours le faire parce que les membres plus influents du Conseil de sécurité n'arrivaient pas à s'entendre.

En d'autres termes, c'est grâce à l'unanimité exceptionnelle et remarquable manifestée au Conseil de sécurité que nous avons pu obtenir les résolutions dont nous sommes saisis. Nous avons d'abord identifié l'agresseur. Cela a été fait le 2 août dernier dans la résolution nº 660. On y déclarait avoir constaté l'existence d'une rupture de la paix et de la sécurité internationales et on condamnait l'invasion irakienne.

La deuxième étape de cet exercice invitait l'Irak à se conforme à cette résolution. En effet, la résolution nº 661 déclarait que l'Irak ne s'était pas conformé à la résolution nº 660 et affirmait le droit naturel de légitime défense, individuelle et collective, en vertu de l'article 7 de la Charte des Nations Unies.

Ensuite, il y a eu la déclaration de sanctions non militaires. Cette déclaration faisait aussi partie de la résolution nº 661, où on avertissait l'Irak qu'il serait l'objet de sévères sanctions économiques jusqu'à ce qu'il se conforme à la résolution nº 660.

On a alors invité l'Irak à se conformer à ces résolutions. Le 9 août, une semaine après l'invasion, la déclaration faisait état d'une décision selon laquelle l'annexion du Koweït par l'Irak était nulle et exigeait que l'Irak révoque sa déclaration d'annexion.

On procédait alors à des sanctions militaires. La résolution no 665 invitait les forces maritimes à prendre les mesures nécessaires pour intercepter toutes les expéditions maritimes et empêcher les cargos d'atteindre l'Irak.

L'usage de la force vient ensuite. C'est entendu. L'étape suivante consiste en un recours à la force, mais seulement en cas d'échec des mesures qui ont fait l'objet de discussions et de débats aux Nations Unies, du 2 août jusqu'à la fin de septembre pratiquement.

Ma principale préoccupation concernant la résolution des Nations Unies, c'est qu'elle est prématurée. Je ne comprends pas pourquoi la date limite est fixée au 15 janvier. Je reconnais qu'il en faut une, mais je voudrais expliquer pourquoi celle-ci me pose des difficultés.

C'est un fait reconnu que les sanctions militaires peuvent être efficaces. Je ne vais pas me lancer dans une longue liste, mais on peut returner loin en arrière. Les blocus que la Grande-Bretagne a imposés dans les principaux ports de France pendant les guerres napoléoniennes ont été un succès. Il y a beaucoup de choses que la marine de l'Union n'a pu faire pendant la guerre civile américaine, maisi elle a pu empêcher le Sud d'exporter le coton et d'utiliser l'argent pour acheter des armes. Ce fut un

facteur déterminant. Pendant la Première Guerre mondiale, les alliés ont bloqué les ports allemands et empêché les ravitaillements en armes et en nourriture d'arriver au royaume du Kaiser. Tout le monde savait à la fin de la guerre de 1918 que les Allemands étaient affamés et manquaient de munitions.

Il y a eu d'autres exemples de sanctions efficaces. Je pense à celles que la Société des nations a imposées avec succès pendant deux ans lors de l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie en 1935.

Des experts ont défini des règles qui permettent de juger si ces sanctions donneront des résultats. Les déterminants ne sont pas difficiles. Le test décisif se divise en quatre parties.

L'économie du pays que vise l'embargo doit être faible. L'Irak est un pays semi-développé. Il dépend pour ses devises des exportations de pétrole. Il importe les trois quarts de ses provisions alimentaires et la plupart de ses produits manufacturés. Il a dépensé jusqu'ici des milliards de dollars. Il est en difficulté. Il ne peut exporter son pétrole et dépense ses devises plus vite qu'il ne peut les remplacer. La première condition du test décisif est donc satisfaite.

• (2040)

En second lieu, il faut que les points géographiques ou financiers qui peuvent faire l'objet d'une action internationale soient relativement peu nombreux. L'Irak est entouré de pays qui, à une exception près, nous ont fondamentalement accordé leur amitié. Il compte 29 milles de côte et en veut davantage. Compte tenu de l'ensemble que forment le golfe Persique, le golfe d'Oman et le bras plutôt étroit que constitue le détroit d'Ormuz, c'est le pays idéal auquel appliquer des sanctions économiques.

Il faut aussi que la situation politique à l'intérieur du pays en question soit plutôt précaire. Je ne crois pas devoir m'étendre longuement là-dessus. Un État qui use d'armes chimiques pour contenir ses propres administrés ne peut être que dans une situation précaire.

Enfin—et il est très important de le mentionner—les objectifs des dirigeants de la collectivité internationale doivent être le plus clairs possible et bénéficier d'un appui général. Cette condition est remplie, je crois. À ma connaissance, c'est l'une des premières fois dans l'histoire que 26 pays émettent ensemble un tel ordre international pour essayer de faire reculer un autre pays. Il sera peut-être nécessaire de recourir à la force. Je suis d'accord avec ceux qui le disent. Si les forces armées existent, c'est pour les utiliser au besoin.

Est sous-entendu dans cette déclaration et dans le nouvel ordre mondial possible, selon lequel les Nations Unies se constitueraient une force policière à partir des forces armées de 26 pays, qu'il incombe à ceux qui usent de la force de bien s'assurer de ne recourir à la force qu'en tout dernier ressort, soit après avoir épuisé toutes les autres mesures, options et avenues possibles.

L'embargo a débuté à la mi-août. De quelque côté que je me tourne, et quoi que j'entende, il me semble qu'il faudra six mois au minimum pour que l'embargo porte ses fruits, c'est-à-dire fasse mal à l'Irak. Cela pourrait prendre un an au maximum avant que nous sachions où nous en sommes dans cette situation. Ce n'est qu'à la mi-février que six mois se seront passés. Et cela fera un an en août 1991. Voilà pourquoi j'ai du mal à comprendre qu'on ait fixé au 15 janvier la date de d'ultimatum. Si c'était le 15 mars, je ne tiendrais peut-être pas le même raisonnement ce soir.

Voyons certains des coûts. Je constate la présence du ministre de la Défense nationale. Je n'en parle pas pour faire un beau discours ni pour blâmer le gouvernement. Je sais à quel point il est difficile d'établir quel est exactement le coût d'une intervention. Cependant, le coût en temps de paix se chiffre quelque part entre un et cinq millions de dollars par jour. Mais le coût véritable, c'est la tension. Bien que le moral soit bon, le fait que des troupes soient postées là-bas suscite une tension dans le pays. C'est cela le prix réel.

Combien de temps pouvons-nous maintenir cela? Nous pouvons maintenir les opérations en temps de paix aussi longtemps que nous le voulons. Nous devons souffrir, comme nous l'avons certes constaté vendredi dernier. Le prix du recours à la force, qu'elle soit efficace ou non, est énorme. Selon les prévisions, il peut aller jusqu'à 250 000 blessés dans les deux camps, 65 000 morts et 65 à 100 milliards de dollars. Dieu sait ce qui arrivera aux champs pétrolifères et aux économies, et où cela s'arrêtera.

La Première Guerre mondiale a commencé par un petit incident le 28 juin 1914, lorsqu'un nationaliste a assassiné l'archiduc Ferdinand d'Autriche. Je n'ai pas besoin de vous dire quelles proportions cet acte a prises. La Seconde Guerre mondiale a commencé par une opération relativement peu importante et s'est terminée avec la mort de 50 millions de personnes. Je n'évoque pas un tel scénario pour le genre d'opération que nous envi-

sageons, mais les répercussions du recours à la force sont incroyables.

Si vous me permettez d'ajouter une observation personnelle, dans ma circonscription, le 10 novembre, lors d'une allocation du jour du Souvenir, nous avons rendu hommage à ceux qui avaient donné leur vie pour leur pays. Nous avons également parlé de ceux qui se trouvaient au Moyen-Orient et qui se préparaient à lutter pour la liberté et la paix. Nous espérions tous que leur sacrifice se limiterait à cette préparation et n'irait pas jusqu'au don de leur vie.

Il y avait là un couple, M. et M^me^ McGurk, dont le fils, Darren, était au Moyen-Orient. M^me^ McGurk a passé une soirée terrible à écouter ceci. Je suis allé lui parler après et je lui ai assuré que le Parlement verrait à ce que tous les efforts possibles soient faits pour que cette opération se termine pacifiquement.

Mon fils est diplomé du Collège militaire royal. Il est à Montréal actuellement, mais il pourrait bien faire partie du prochain contingent qui ira au Moyen-Orient. Au collège, il faisait partie d'un groupe de musiciens appelé les Happy Days. Le guitariste principal de ce groupe est le navigateur d'escadron de la force au Moyen-Orient. Je le connais bien. C'est le lieutenant Roger Boulet.

Un autre membre du groupe sert dans les sous-marins et il ira peut-être aussi. Je lui ai parlé il y a trois ou quatre jours. Il s'appelle Chris McLaughlin. Il m'a demandé ce que je pensais qui arriverait. Je lui ai dit que nous espérions tous que le conflit se règle pacifiquement.

Lorsque vous considérez la dimension humaine—et il n'y a pas de dimension plus grande—cela vous motive à essayer, partout où vous pouvez, au Canada, au Parlement, aux Nations Unies, dans le monde, à essayer de trouver un moyen de régler cela pacifiquement.

Peu d'entre nous, ici, ont connu les horreurs de la guerre, mais pour la plupart nous les connaissons. Je pense que je peux dire sans crainte de me tromper que les guerres démocratiques, aussi justes qu'elles soient, ne sont ni petites ni courtes, elles sont longues et généralisées, et de plus elles sont sanglantes.

Malgré toutes les raisons que le gouvernement puisse invoquer, qui sont bonnes, je suppose, je ne peux pas souscrire à l'idée que nous appuyons une seule nation. C'est une insulte pour les 26 qui participent. Je ne veux pas souscrire à cela. Je pense que nous avons de bonnes raisons d'être là-bas, mais j'implore les députés de la majorité de considérer la dimension humaine et de penser sérieusement à ce qu'ils font avant de voter. S'ils votent tous, ils sont suffisamment nombreux pour faire adopter la motion, mais qu'ils se souviennent que c'est probablement la plus importante décision qu'ils auront prise durant cette législature.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours du député très instructif et très complet. Je suis certes d'accord avec lui sur bien des choses qu'il a dites, notamment sur certains de ses propos qui étaient semblables à ceux que j'ai tenus il y a deux heures, à savoir que nous devons continuer de croire qu'une solution pacifique à ce conflit est possible. Je crois sincèrement que les mesures que nous prenons, étape par étape, constituent la bonne façon de procéder.

Le député a fait plusieurs observations. Je voudrais revenir à ce que le député a dit notamment quand il a tenté de clarifier le sens de la résolution des Nations Unies. Ce qui m'a frappé en l'écoutant, c'est de voir que le débat n'a pas vraiment avancé, mis à part l'échange que j'ai eu avec la députée de Mount Royal il y a deux heures, pour ce qui est de savoir si cette résolution est vague ou non.

La motion à l'étude parle de la résolution 660 et de résolutions subséquentes. Après l'échange de propos en question et les discussions que j'ai engagées cet après-midi avec les hautes instances du ministère des Affaires extérieures et d'ailleurs, et comme je craignais toujours que cette résolution soit vague ou imprécise, j'ai parlé ce soir avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui m'a dit qu'il n'avaliserait aucune résolution qu'il n'avait pas vue, et qu'il ne demanderait jamais à personne de faire une chose pareille. On ne peut raisonnablement demander aux gens, y compris aux députés des Communes, de discuter d'une résolution qui n'existe pas ou que personne n'a vue. Ce n'est pas ce que la motion du gouvernement signifie. Le gouvernement fait référence à des résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées ou sont à l'étude, y compris la résolution qui sera étudiée par le Conseil demain. Personne n'a jamais laissé entendre que le gouvernement ne s'adressera pas à la Chambre à une date ultérieure si le besoin s'en fait sentir. Je répète ce que je viens de dire parce qu'un député en face. . .

• (2050)

M. Skelly (North Island—Powell River): Que le ministre de la Défense vienne nous dire cela.

M. Boyer: Je dis cela en réaction à l'attitude que le député, fort d'une si brillante carrière militaire, a adoptée à la Chambre. J'espère que cela clarifie les choses.

M. Nunziata: Non, cela ne clarifie rien.

M. Mifflin: Je remercie le député de ces observations et je suis heureux de voir qu'il partage ce point de vue, car, après tout, c'est vraiment une question clé. Si cela a clarifié les choses et si telle est la véritable signification de l'expression, nul doute que je suis un peu plus favorable à la résolution dans son libellé actuel. Il y a encore certains problèmes, mais celui-là était sûrement l'un des plus graves.

Je répète, si vous me le permettez, que certains ont dit que l'expression «tous les moyens jugés nécessaires» était synonyme de «force immédiate». Ce n'est pas mon avis, pour parler franchement. Je m'inquiète à propos de la date. Je me demande s'il y aura un autre débat. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a assuré qu'il y en aurait un. Je le crois sur parole. Je me sens d'ailleurs mieux depuis qu'il l'a dit, et je le dis très sincèrement.

L'expression «tous les moyens jugés nécessaires» pourrait signifier beaucoup de choses. Elle pourrait vouloir dire le recours à la force à la mi-septembre l'an prochain. Cette expression comporte un élément important, et que le public se rende bien compte qu'elle est aussi lourde de sens pour Saddam Hussein. En toute justice pour le gouvernement et pour la résolution en tant que telle, j'estime que c'est là une des raisons de l'utilisation de cette expression. Je ne conteste pas l'expression. Il nous faudra peut-être l'utiliser. J'ai toutefois un peu de difficulté avec le facteur temps.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Merci, monsieur le Président. Je n'ai pas besoin de dire aux députés de la Chambre que les avis des Canadiens sont partagés en ce qui a trait à notre rôle au Moyen-Orient. Il y en a qui sont contre toute opération militaire et je comprends leur point de vue. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne suis pas de leur avis. Je pense c'est aussi l'opinion des députés néo-démocrates, mais ce n'était pas celle des membres du Parti libéral lorsqu'ils ont appuyé la résolution, le 23 octobre 1990. Le député est l'un de ceux qui a appuyé la résolution, qui affirmait notre position très clairement. Nous appuyons les mesures prises par les Nations Unies. Nous condamnons les gestes posés par l'Irak et nous condamnons l'invasion du Koweït.

À partir de là, le problème consiste à déterminer ce qu'il y a lieu de faire. Nos collègues du Nouveau Parti démocratique n'ont pas souscrit à cette dénonciation; par conséquent, ils n'ont vraiment pas de points à soulever dans ce débat. Nous devons demander à nos collègues du Parti libéral de continuer à appuyer non pas le gouvernement, mais bien le Canada dans cette situation. Nous demandons à tous les députés d'appuyer les efforts du Canada, parce que l'enjeu est un règlement pacifique du différend. Ce ne sont pas les gouvernements qui sont visés. Ce ne sont pas non plus les ministres de la défense. Ce qui est en jeu c'est la possibilité d'un règlement pacifique.

Quelle sera notre contribution dans le cadre de ce processus? Je ne peux croire que le député pense que le fait de rejeter la motion proposée à la Chambre favorisera un règlement pacifique du conflit. Il a vu, comme moi, nos militaires s'en aller dans le Moyen-Orient. Il sait l'engagement pris. Je ne peux croire qu'il ne se demande pas comment il peut appuyer l'engagement pris par les membres de nos forces armées?

Croit-il vraiment que le fait de rejeter cette résolution aidera les choses? La décision finale en ce qui a trait au rôle de nos forces au Moyen-Orient appartient et appartiendra toujours au Canada. Le député sait cela. Pourquoi essaierait-il de défaire cette résolution qui appuie le Canada et nos forces armées?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Halifax-Ouest, que je connais depuis de nombreuses années. Il n'est habituellement pas bavard. Je suis étonné de sa question parce que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a éclairci le point dont je n'étais pas certain lorsque j'ai lu la motion. C'est l'éclaircissement que la Chambre demandait pour s'assurer qu'il s'agit bien de la résolution 660 et des autres résolutions adoptées par le Conseil de sécurité jusqu'à maintenant, c'est-à-dire jusqu'au 28 octobre. Il a dit, si j'ai bien compris, que l'appui de cette motion ne devrait pas être interprété comme l'approbation de l'utilisation des forces canadiennes pour une action offensive à moins qu'il y ait d'autres consultations.

C'est bien ce qu'il a dit. C'est sur cela que porte notre amendement. Ce que nous essayons de faire. . .

M. Nunziata: Il inclut la résolution de demain également.

M. Mifflin: Alors c'est sur ce point que nous ne nous entendons pas. Si la résolution de demain est incluse, c'est là que mon interprétation diffère de la sienne. C'est une honte qu'il ait fallu six heures de débat pour tirer cela au clair.

Je suppose que mon collègue de Halifax-Ouest est d'accord avec moi là-dessus.

Je tiens à dire encore une fois à quel point je déplore le fait que ce genre de confusion puisse exister à la Chambre. Ces interprétations sont si importantes qu'il faudrait peut-être que le Parlement du Canada débatte cette motion mot par mot, phrase par phrase, afin que le public comprenne ce qui se passe. J'aurais seulement espéré que nous ayons ce débat avant d'engager nos forces parce que c'est le genre de questions que nous aurions pu poser. On aurait pu réfléchir un peu plus sérieusement à toute l'opération et on aurait pu répondre d'avance à certaines des questions que nous posons maintenant.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je serai très bref. Malgré un effort pour tirer la question au clair, il semble qu'il reste encore un point qui reste obscur.

Il y a quatre ou cinq minutes, j'ai dit que le gouvernement faisait allusion dans la motion aux résolutions du Conseil de sécurité qui ont déjà été adoptées ou dont nous sommes saisis, notamment celle que le Conseil de sécurité débattra demain. L'amendement du Parti libéral fait allusion au 28 novembre, je crois, c'est-à-dire aujourd'hui. Très nettement, l'intention. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien ce qui se passe. J'ai cru comprendre, en écoutant le député de Notre-Dame-de-Grâce, que le Parti libéral s'oppose à cette résolution.

Ensuite, nous avons entendu ce que le député de Bonavista—Trinity—Conception a dit en réponse aux assurances du secrétaire parlementaire. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Hunter: Si vous voulez bien me le permettre, j'essaie d'éclaircir la situation pour le public canadien. C'est bien le moins que nous puissions faire quand il s'agit d'aller en guerre. S'il y a des dissensions à la Chambre, le public devrait en être informé.

Je voudrais donc demander au député de Bonavista—Trinity—Conception de nous dire comment il votera si l'amendement libéral est rejeté. Votera-t-il différemment du député de Notre-Dame-de-Grâce?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi la députée est tellement inquiète à ce sujet.

Une voix: Voilà l'ennemi là-bas!

M. Mifflin: J'espère que c'est à cause du gouvernement.

Je pense avoir très clairement dit que je n'appuierai pas une motion qui me demande de donner carte blanche indépendamment de tout le reste. La députée veut savoir si j'approuve la motion du gouvernement, qui appuie en toutes circonstances la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Est-ce bien cela qu'elle veut savoir?

• (2100)

Je crois que j'ai été très clair. J'ai des réserves sérieuses et, ordinairement, quand j'ai des réserves, je n'accorde pas mon appui.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux formuler une observation très brève et poser une question à mon collègue.

Je commence par féliciter notre courageux collègue pour les observations qu'il a faites plus tôt aujourd'hui. Je veux lui faire remarquer seulement un problème. Il a déclaré, en y pensant bien, qu'il serait regrettable qu'un jour la force soit nécessaire, mais que nous n'en sommes pas encore à ce point.

Je crois qu'il a dit que nous devrions d'abord faire tout ce que nous pouvons pour éviter de recourir à la force.

Je veux simplement me reporter à une expression qu'a utilisée notre chef plutôt aujourd'hui, lorsqu'il a dit:

[*Français*]

«Il faut remuer ciel et terre pour trouver une solution pacifique».

[*Traduction*]

Nous devons donc remuer ciel et terre pour trouver une solution pacifique. Ces mots étaient justes. En d'autres termes, il ne faut épargner aucun effort. Nous devons faire tout ce qui nous est possible. Mon collègue soutient que nous n'en sommes pas là. Je voudrais qu'il le confirme très clairement à tous les députés, en particulier à celle qui vient de poser une question, n'ayant de toute évidence pas écouté aussi attentivement qu'elle aurait

dû, et peut-être à tous les Canadiens qui veulent, eux aussi, s'assurer que c'est notre position.

Je suis certain qu'on me comprend bien, mais je tiens à être compris, du moins par cette députée qui n'avait pas entendu.

M. Mifflin: Monsieur le Président, vous avez fait preuve d'une grande tolérance, et je vous en remercie. Cependant, je ne crois pas que nous en sommes arrivés au point où le recours à la force est nécessaire.

Pourtant, je ne peux prédire les événements. Si j'utilise les connaissances que j'ai acquises jusqu'à maintenant pour faire des projections et si je me fie aux sanctions économiques que nous appliquons, je ne crois pas que nous arriverons là avant le 15 janvier.

Je termine en répétant que l'histoire nous a appris que les guerres entre démocraties ne sont ni courtes ni banales. Elles sont longues, éprouvantes et sanglantes.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai pu observer le débat dans cette enceinte et à la télévision, et je peux vous garantir, ainsi qu'aux Canadiens, qu'il est fort utile.

J'ai certaines réserves au sujet du contexte dans lequel nous débattons de la motion proposée par le gouvernement et des amendements présentés par les deux partis d'opposition. Je pense qu'il est important de lire la motion proposée par le gouvernement, voici:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Le Canada est relativement favorisé par le sort. Nous sommes très peu menacés directement sur le plan militaire. De ce fait, nous avons une excellente occasion de jouer dans cette partie du monde un rôle dont ne peuvent se charger d'autres pays à cause de leur situation particulière et de la région dans laquelle ils sont situés.

Nous sommes en mesure de faire en sorte de parvenir à un monde plus stable et plus pacifique et un meilleur ordre international. Normalement, nous le faisons par le biais d'ententes multilatérales et d'alliances. Nous sommes ainsi liés à d'autres pays qui ont des positions semblables aux nôtres par des accords de défense collective. Nous sommes par exemple membres de l'OTAN et nous participons au NORAD.

En fait, même si le Canada est très étendu il n'est pas considéré comme une puissance militaire, et nous comptons sur l'appui d'autres pays pour assurer notre propre sécurité. Nous nous joignons à d'autres pays, afin d'assurer la sécurité du Canada. Je pense que c'est important à comprendre dans le contexte actuel et à la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak.

Le Canada a eu l'occasion de jouer un rôle dans le règlement de conflits. Les Forces canadiennes ont pris part à quelque 26 opérations de maintien de la paix dans le monde. Depuis la Seconde Guerre mondiale, quelque 80 000 membres des Forces canadiennes ont participé à des opérations de ce genre. En fait, les troupes canadiennes n'ont été absentes qu'une seule fois d'une mission de ce type. Il faut ajouter que 78 membres des Forces canadiennes ont été tués alors qu'ils assumaient un rôle de gardiens de la paix.

Il s'agit d'examiner les opérations multilatérales reliées à la sécurité collective dont nous discutons aujourd'hui. C'est à l'occasion de la guerre de Corée que nous avons participé pour la dernière fois à un conflit dans le cadre d'une intervention des Nations Unies. Monsieur le Président, je pense qu'en raison de l'exacerbation des tensions due à la méfiance que se témoignent l'Orient et l'Occident depuis la guerre de Corée, il avait été jusqu'ici impossible aux Nations Unies de présenter un front uni.

Si elles ont pu, pour la première fois en 40 ans, réagir avec autant de force, conformément aux principes énoncés dans leur charte, c'est parce que la guerre froide a pris fin, grâce à l'action concertée de pays de même opinion au sein de l'alliance robuste et inébranlable qu'est l'OTAN.

La crise actuelle a eu pour point de départ une querelle sur des quotas de production de pétrole, qui a dégénéré quand l'Irak est revenu à la charge avec de vieilles revendications territoriales concernant le Koweït. Comme les négociations piétinaient, Saddam Hussein a déci-

dé de concentrer sa puissance militaire le long de la frontière entre l'Irak et le Koweït. Cette querelle a donné lieu à des démarches intensives de la part des pays voisins. À un moment donné, Hussein a même assuré le président égyptien Moubarak qu'il n'envahirait pas le Koweït. Peu après, les négociateurs irakien s'étant retirés de la table, l'Irak a lancé son invasion massive du Koweït.

Depuis ce temps, l'Irak a décrété la fusion intégrale des deux pays et invoqué toutes sortes de raisons pour se justifier.

Des députés de l'opposition ont fait allusion à l'intervention américaine au Panama. Les États-Unis n'ont quand même pas fait du Panama un territoire annexé. Les États-Unis se sont retirés de ce pays. À mon avis, ces députés comparent des pommes et des oranges. Leur méfiance et leur animosité viscérale envers nos voisins du Sud leur fait parfois s'emballer.

À quel genre de pays avons-nous affaire dans ce cas-ci? Le député de Bonavista—Trinity—Conception vient d'en parler. Il a énoncé quatre raisons qui justifient de laisser les sanctions faire leur oeuvre, et qui lui font croire qu'elles auront un effet à Ala longue car, dit-il, il accepterait le recours à la force, à regret, si les sanctions s'appliquaient pendant plus longtemps.

• (2110)

Son argument vaudrait dans le cas de nombreux pays et régimes. Sa troisième condition était, je crois, que le régime devait être politiquement instable. Il a laissé entendre que c'était le cas de l'Irak.

Des sanctions ne peuvent agir sur un dirigeant qui a recours à des armes chimiques contre son propre peuple, qui s'engage dans une guerre de huit ans pendant laquelle toute une génération de jeunes de 16 à 25 ans est retirée en permanence de la population, qui refuse de rechercher le bien-être de son peuple, qui domine et contrôle par des condamnations par procédure sommaire, qui ne se fie pas à ce que nous considérerions comme des normes ordinaires. Sauf si le député croit que Saddam Hussein a plus de considération pour son peuple qu'il n'en a pour le Koweït, il ne peut penser que les sanctions auront sur lui les mêmes effets que sur d'autres personnes.

Je lui fais ces observations parce que je sais que le député comprend les rapports de force. Il a dit qu'il se résignerait au recours à la force après un temps suffisamment long pour laisser les sanctions produire leur effet.

Il importe de comprendre à quoi nous avons affaire ici. Les ambitions militaires de l'Irak sur la région doivent avoir une limite. Le reste du monde doit montrer qu'il veut y mettre fin.

Le mépris total de la vie humaine n'a pas sa place dans notre société ni dans aucune autre. Ces dix résolutions sont les plus importantes à avoir jamais été adoptées dans le cadre de la Charte des Nations Unies. J'approuve ce que le Canada et d'autres pays à politique similaire ont fait pour appuyer les Nations Unies.

Les véritables critères de paix, de sécurité et de stabilité internationales formulés dans la Charte des Nations Unies sont énoncés pour la première fois dans les dix résolutions contre l'Irak.

Je tiens à parler plus longuement de notre réaction. Le Canada a toujours fourni des forces aux organisations multinationales et cela, au nom de la paix et de la stabilité internationales. C'est ce dont nous avons débattu plus tôt à la Chambre et sur quoi s'entendent la majorité des députés.

J'estime que la rapidité avec laquelle le Canada a réagi, en organisant des opérations navales et aériennes dans des circonstances très difficiles, convient parfaitement à une puissance intermédiaire comme le Canada.

Je crois que les députés et les Canadiens en général devraient savoir que même si notre force navale dans le Golfe ne compte que pour 3 p. 100 des forces navales installées dans la région du Golfe, elle accomplit 22 p. 100 du travail. Jusqu'à hier, elle a participé à quelque 1000 interceptions et vérifications et à quelque huit abordages. Les hommes et les femmes qui sont en service là-bas, tous les jours sans exception, accomplissent un travail superbe avec tout le professionnalisme que nous attendons d'eux. L'escadron de CF-18, qui est stationnée au Qatar, peut varier ses activités quotidiennes et le nombre de ses sorties, maintenir ses 17 ou 18 appareils en bon état

sous un climat difficile et couvrir les navires qui sillonnent cette région du golfe Persique.

Lorsqu'on voit toute les troupes irakiennes qui sont concentrées à cet endroit, on ne peut que se demander ce qu'elles font là. Comme le roi Fahd l'a dit, pourquoi l'armée se concentrait-elle à la frontière de l'Arabie saoudite? Pourquoi l'armée irakienne se trouvait-elle là? L'Arabie saoudite n'allait pas attaquer l'Irak; alors, de toute évidence, on doit se poser la question: Pourquoi? Je crois que la réponse est très évidente: l'agression de l'Irak contre le Koweït suivait un plan précis et l'Irak a continué de chercher à assurer sa domination militaire sur cette région, domination à laquelle d'autres pays voisins résistent.

Alors, nous devons étudier la différence de vues sur le conflit, tel que le Canada l'envisage. Nous nous sommes opposés au conflit dans d'autres régions, nous avons avancé des résolutions énonçant cette opposition et nous avons cherché à rétablir la paix. J'ai du mal à comprendre certains députés qui disent que rétablir la paix ne fait pas partie de la tradition de maintien de la paix. Il s'ensuit naturellement, dans une démocratie qui est fière de sa tradition de maintien de la paix, comme nous devrions l'être, que le rétablissement de la paix constitue aussi un élément important de la tradition canadienne et qu'il est conforme à la volonté de vivre dans un monde plus stable et plus paisible.

Or, lorsque je jette un coup d'oeil sur la résolution à l'étude ici et aux Nations Unies, je constate qu'elle nous engage à ne pas modifier notre attitude actuelle. J'entends les députés de l'autre côté parler de carte blanche, mais je vous dis qu'elle nous engage à n'apporter aucun changement dans nos opérations. Mais ce qu'elle fait, c'est qu'elle envoie à Saddam Hussein le message que ces pays, qui se sont réunis aux Nations Unies pour condamner son agression, en adoptant d'abord la résolution 660, puis les neuf autres qui ont suivi jusqu'ici, ne lui permettront pas, à lui et à l'armée irakienne, d'occuper un petit pays qui avait des frontières légitimes, tout comme celles du Canada sont légitimes, et qui a été envahi, occupé et annexé.

J'ai beaucoup de mal à accepter l'argument que nous devrions attendre avant d'exercer d'autres pressions, car la résolution qu'on votera demain aux Nations Unies envoie à Saddam Hussein, à la population et à l'armée irakiennes le message que leur avenir est entre leurs propres mains, que le monde a condamné leur action, qu'il respectera les frontières légitimes du Koweït et que cet effort et cette conviction des puissances mondiales ne peuvent mener qu'à une chose: Saddam Hussein croit qu'il doit se retirer, sinon le monde prendra les mesures nécessaires pour rétablir les frontières légitimes du Koweït.

• (2120)

Je pense que la résolution des Nations Unies est conforme aux traditions de l'Organisation et particulièrement à sa Charte. De toute évidence je ne suis pas le seul et le Canada n'est pas le seul à penser ainsi, c'est l'opinion des nations assemblées à l'ONU. Ce n'est pas une opération sous la direction des États-Unis, comme le dit le Nouveau Parti démocratique. Dire cela, c'est faire un affront à toutes les autres nations présentes dans le Golfe, à toutes les nations qui ont voté pour condamner l'Irak, à toutes les nations qui, demain, appuieront la résolution des Nations Unies.

M. Keyes: Faux.

M. McKnight: Je vois que le député de Toronto parle sans se lever. Son parti demande constamment pourquoi nous ne collaborons pas avec les Nations Unies. Demain nous allons collaborer. Le Parti libéral condamne le gouvernement parce que celui-ci fait ce qu'il suggère que nous fassions.

Je dit que c'est une période difficile. Je m'inquiète de certains députés de l'opposition officielle. Je sais qu'ils ont du mal à appuyer l'amendement proposé par leur chef. Ils doivent comprendre que tout changement du mandat des forces canadiennes déployées dans le Golfe tiendra compte de leurs capacités. Je peux garantir aux députés que s'il y a une changement de mandat la question sera soulevée à la Chambre des communes en temps et lieu.

Ce que les députés disent maintenant au gouvernement. . .

M. Caccia: Vous ne l'avez pas fait l'été dernier.

M. McKnight: Ils disent que nous ne l'avons pas fait la dernière fois, mais nous avons eu un débat. Le député de Terre-Neuve a parlé de ce débat. Je sais que le député de Toronto n'a pu y prendre part. Il trouverait la lecture du compte rendu intéressante, j'en suis sûr.

Dans la conjoncture actuelle, le gouvernement et la population canadienne espèrent, comme c'est le cas depuis le début de la crise, du reste, une solution pacifique à cette agression.

M. Caccia: Une déclaration de guerre.

M. McKnight: Les députés parlent d'une déclaration de guerre. J'ai un dernier point à faire valoir. Je leur rappelle, ainsi qu'aux députés du Nouveau Parti démocratique, que la guerre a été déclarée le 2 août lorsque l'Irak a envahi le Koweït. Le monde condamne maintenant cette action et est prêt à légitimer les frontières du Koweït. Je leur demande d'appuyer le gouvernement dans ses efforts.

Le président suppléant (M. Paproski): Cinq députés auront dix minutes pour poser leur questions. Ce sont, dans l'ordre, le député de Winnipeg St. James, de South West Nova, de Portneuf, de Davenport et de Victoria.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, nous souhaitons tous une solution pacifique. Cela ne fait aucun doute. Cependant nous devons nous accommoder de la résolution dont nous sommes saisis.

Cette résolution nous demande, à nous parlementaires, d'approuver le recours à la force. Cela m'inspire la question que je voudrais poser au ministre de la Défense nationale. Jusqu'où veut-on aller avec ce recours à la force et à quelle fin?

À propos du recours à la force, le ministre de la Défense nationale tolère-t-il ou approuve-t-il n'importe quel genre de force? Le gouvernement actuel est-il en faveur d'anéantir l'Irak? Est-il prêt à voir raser Bagdad? Est-il prêt à voir anéantir des dizaines, voire des centaines de milliers d'Irakiens et de Koweïtiens? Est-ce là la position du gouvernement? Il lui incombe de faire savoir très clairement jusqu'où il est disposé à aller avec ce recours à la force. Le gouvernement ne devrait pas nous demander de lui donner carte blanche. Quand vous nous demandez d'approuver le recours à la force, vous feriez mieux de dire très précisément jusqu'où vous êtes prêts à aller.

Deuxièmement, à quelle fin? Vous proposez-vous, grâce à ce recours à la force, de régler le problème une fois pour toutes? Le gouvernement pense-t-il vraiment pouvoir régler son compte à Saddam Hussein qui est un despote, un être ignoble? Croit-il que tout sera terminé s'il réussit à écraser tous ses généraux et toutes ses armées? Qu'il n'y aura rien de plus? Que les conflits seront réglés, le calme rétabli et que la paix régnera? Ou croyez-vous peut-être que cela ne fera que. . .

M. McKnight: Voulez-vous une réponse?

M. Harvard: . . .créer de l'instabilité dans la région? En fait, le conflit gagnera peut-être d'autres pays.

Il incombe au ministre de nous répondre très franchement.

M. McKnight: Si la logique du député était aussi grande que son éloquence, je ne répondrais pas à sa question parce que ce serait très difficile.

Le député de Winnipeg St. James a parlé du recours à la force. Voici le projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le point 2 autorise les États membres à coopérer avec le gouvernement du Koweït, à moins que l'Irak, le 15 janvier 1991 ou avant, n'applique dans leur intégralité les résolutions énoncées dans le paragraphe 1 ci-dessus, pour recourir à tous les moyens nécessaires afin de maintenir et mettre en oeuvre la résolution 660 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions subséquentes pertinentes et pour rétablir la paix internationale et la sécurité dans la région.

Personne ne veut la guerre. Le député lève les bras en l'air comme ça.

Une voix: Alors, répondez.

M. McKnight: Je demande aux députés d'en face: quelle autre solution avez-vous à proposer?

Une voix: Des sanctions économiques.

M. McKnight: Quelle autre solution avez-vous à proposer?

Des voix: Des sanctions!

M. McKnight: J'entends japper et crier «des sanctions, des sanctions». Les députés pourraient-ils nous dire pendant combien de temps nous devrions permettre que le Koweït. . .

M. Keyes: Aussi longtemps qu'il faudra.

M. McKnight: Je vois. Un des députés libéraux dit: «Aussi longtemps qu'il faudra». Deux ans? Trois ans? Tandis que l'Irak occupe un État souverain? Le député dit que l'utilisation des Nations Unies et de leur charte pour ramener la paix et la sécurité dans le monde. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai été très bon avec le député. Il a posé quelques questions. Il y a d'autres députés ici qui voudraient poser des questions au ministre. S'il vous plaît, pourriez-vous leur permettre de les poser et au ministre d'y répondre? La parole est à la députée de South West Nova.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je serai brève parce que je sais que d'autres veulent prendre la parole. Je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un ici qui désapprouve le processus suivi jusqu'à maintenant par les Nations unies.

Le gouvernement propose une motion visant à souscrire à des résolutions dont une sera peut-être adoptée demain. Personne ne peut anticiper ce que les 15 personnes du Conseil de sécurité feront demain.

Le gouvernement veut que nous adoptions une motion qui lui donnera le feu vert. Il pourrait, demain, dire que nous avons adopté cette motion à la Chambre. Je pense que les Canadiens sont plus malins que cela.

De plus, le texte de la motion reste vague. Je ne veux pas répéter les paroles du ministre, mais il a parlé de la rubrique numéro 2 de la résolution. Je veux lui poser une question au sujet de l'utilisation de «tous les moyens nécessaires pour respecter les résolutions existantes et subséquentes.» C'est la partie qui m'irrite. Adoptons la motion. Que les Nations unies adoptent la résolution demain si elle n'est pas modifiée et si elle permet de rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région.

• (2130)

Je demande au ministre si nos troupes sont dans le Golfe pour cette raison. Est-ce la mission que leur donnait le décret en conseil? Ou le ministre fera-t-il adopter un nouveau décret la semaine prochaine pour changer le mandat de nos troupes dans le Golfe? Vingt-six États membres des Nations unies sont présents dans le Golfe. Chacun de ces États peut donner une interprétation aussi vague et commencer la guerre dont nous parlons avec tant de détachement alors que les sanctions économiques votées par les Nations unies n'ont pas encore eu le temps de faire sentir leur effet. Je demande au ministre de penser aux Canadiens dans la Golfe.

Dans le décret, il était question de sanctions économiques. Je ne pense pas que nous devrions parler de résolutions subséquentes avant qu'elles soient adoptées par les Nations unies. Nous ne devrions même pas parler de rétablir la paix internationale lorsque nos troupes ne sont pas sur place; seulement 3 p. 100 de notre armée est là-bas. Oui, je sais que ce sont de bonnes troupes. Je suis de la région où elles sont entraînées. Je suis tout à fait en faveur de cet entraînement.

Je pense que les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi nos militaires sont là-bas. J'avais pensé que c'était pour faire respecter les sanctions économiques, pas pour faire respecter une résolution qui ne sera peut-être même pas adoptée.

M. McKnight: Monsieur le Président, je croyais avoir dit clairement à la fin de mon discours que s'il y avait un changement dans la mission des Forces canadiennes nous en aviserions la Chambre. Je ne sais pas ce que je pourrais dire de plus à la députée.

Nous avons dit que nous donnerions aux députés l'occasion d'en débattre advenant tout changement dans la mission des Forces canadiennes. Ce que nous demandons à la Chambre et ce que nous attendions des députés d'en face, c'est qu'ils appuient les Nations Unies et sa Charte et qu'ils n'abusent pas de cette occasion offerte par le gouvernement, après en avoir fait la demande.

L'opposition a demandé la tenue d'un débat et le gouvernement a dit qu'il serait heureux de le faire. Nous le tenons maintenant ce débat. Or, voici que les membres de l'opposition disent qu'il se tient à un moment inopportun, que ce n'est pas le moment de tenir pareil débat.

J'estime que les députés devraient plutôt chercher à appuyer les Nations Unies qui, pour la première fois en 40 ans, ont réussi à faire l'unité de tous les États membres et à prendre une position tout à fait conforme à la Charte établie lors de la fondation de l'organisation.

Je m'attends des députés qu'ils appuient le gouvernement ainsi que les hommes et les femmes qui servent sous les drapeaux, qu'ils appuient la mission des Nations Unies qui consiste à maintenir la paix et la stabilité dans le monde. Je ne peux croire que les députés d'en face ne souhaitent pas cela.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, au cours de la semaine du 13 au 17, de rendre visite aux Forces canadiennes dans le golfe Persique avec mon collègue de Victoria et celui de Labrador. J'ai été à même de constater le moral de nos troupes et la qualité du travail qu'ils faisaient là-bas. J'ai également eu la conviction que ces gens étaient pleinement conscients du rôle qu'ils avaient à jouer et de l'importance de ce rôle.

La semaine dernière, lorsque nous sommes revenus, nous avons, tous trois, tenu une petite conférence de presse et au dernier paragraphe, sur lequel nous nous sommes mis d'accord, on disait: «Nous exhortons le gouvernement et tous les partis à adopter une approche unifiée pour que l'opinion du Canada à l'échelle internationale soit des plus efficaces et pour que nos troupes

dans le Golfe et notre équipe aux Nations Unies puissent avoir tout l'appui possible».

J'aimerais savoir, de la part du ministre, s'il est d'accord avec moi et avec mes deux autres collègues de l'opposition, pour dire qu'il est très important, à ce moment-ci, d'obtenir la solidarité de l'ensemble des membres de ce Parlement afin que la position canadienne soit bien entendue partout dans le monde et que, surtout, nos troupes—les hommes et les femmes qui sont présentement dans le Golfe—aient nettement le sentiment que l'ensemble des Canadiens est derrière eux et plus particulièrement leur Parlement.

[*Traduction*]

M. McKnight: Je suis d'accord, monsieur le Président, avec mon collègue qui, pendant ses vacances, a pris le temps, en compagnie de deux autres députés, de rendre visite aux troupes canadiennes dans la région du golfe Persique. Je tiens, au nom des troupes, à le remercier de ce geste.

Ce qui est important, à mon avis, c'est ce qu'a conclu mon collègue. En présentant cette résolution et en demandant qu'on appuie les actions des Nations Unies, nous espérons montrer à Saddam Hussein qu'à l'instar de la plupart des membres du Conseil de sécurité le Canada était. . .

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, c'est beaucoup dire que de prétendre que cette période des questions et des réponses a commencé à 21 h 20. Il est maintenant 21 h 35. On parle d'interventions de 15 minutes et d'un certain nombre d'intervenants approuvés, je présume. Le gouvernement a convenu d'une limite à ce débat, mais il il y a des députés qui voudraient prendre la parole. Si nous pouvions limiter les interventions à 10 minutes exactement, nous pourrions alors accommoder tous les intervenants prévus.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois admettre que c'est parce qu'il s'agissait de l'exposé du ministre de la Défense nationale que j'ai cru bon de prolonger la période des questions et des commentaires de quelques minutes.

Je suis à la disposition des députés. Il reste un autre député qui veut poser une question, et ensuite ce sera tout pour le ministre de la Défense nationale. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. McKnight: Monsieur le Président, je tenterai d'être bref. En utilisant tout le poids des Nations Unies, et en cherchant des appuis pour accroître les pressions contre l'Irak ou pour condamner l'agression de Saddam Hussein, je crois que nous faisons beaucoup pour lui faire comprendre que le monde entier est contre son invasion du Koweït.

Par leurs propos, les députés d'en face le rassurent. Ils lui disent, en quelque sorte, qu'ils ne sont pas contre cet acte d'agression, et qu'ils ne veulent pas. . .

Des voix: Oh, oh.

M. McKnight: . . .que Saddam Hussein retire son armée du Koweït.

M. Nunziata: Vous êtes un faucon.

M. McKnight: Le député me traite de faucon. Je lui signale alors que ce sont les Nations Unies qui disent qu'apporter son soutien, c'est engager une action pour obliger un agresseur à se retirer d'un petit pays alors que les députés d'en face prétendent qu'on ne devrait pas soutenir la démarche des Nations Unies. Or, le gouvernement dit qu'il faut soutenir la démarche des Nations Unies.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Davenport.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'aimerais donc pouvoir poser une question au ministre de la Défense nationale, mais je ne veux pas abuser du Règlement. Nous manquons de temps, et j'attendrai qu'une autre occasion se présente.

M. Boudria: Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président; je suis désolé, mais je ne prendrai qu'un moment. Je voulais simplement préciser à la Chambre que, conformément à ce que nous avons fait par le passé, après le prochain orateur, le député d'Hamilton-Ouest, les autres députés libéraux prendront la parole en deux périodes successives de 10 minutes et ce, pour le reste de la soirée, si la Chambre y consent.

[*Français*]

M. Bellemare: Monsieur le Président, étant donné que le ministre est à la disposition de la Chambre, il a fait un discours, il serait intéressant si on pouvait étendre davantage la période des questions. Les autres députés qui vont prendre la parole vont sûrement être très intéressants, mais si on pose des questions aux autres députés, cela va purement être de la rhétorique, et les réponses ne seront pas aussi spécifiques que celles du ministre lui-même. Je me demande s'il serait possible, avec l'approbation de

mes collègues de tous les côtés, de pouvoir continuer à poser des questions au ministre.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (2140)

Le président suppléant (M. Paproski): Non, il n'y a pas consentement. Le député de Hamilton-Ouest a la parole.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, il me semble assez curieux que nous nous soyons préparés à poser de très importantes questions au ministre de la Défense, et non à interroger des députés d'en face. Nous étions presque parvenus au consentement unanime quand le NPD a décidé que nous n'avions plus de questions à poser au ministre de la Défense. C'est intolérable.

Le premier ministre a déclaré dans son discours sur la motion qui envoyait les militaires canadiens dans le golfe Persique, le 24 septembre, que les Canadiens n'avaient jamais cherché à se dérober à leurs responsabilités et qu'ils n'allaient pas commencer maintenant. J'entame donc mes propos en suppliant le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense de faire preuve de patience et de réexaminer notre rôle dans le golfe Persique. Qu'ils fassent un pas en arrière.

À l'encontre des gouvernements qui l'ont précédé, le premier ministre a refusé de rappeler les parlementaires après que les ordres eurent été donnés aux militaires, ce qui est un autre exemple de l'attitude cavalière et sans concession du premier ministre face à l'opinion publique canadienne. Cette façon de faire a jeté le discrédit sur le pays, en le faisant passer de nation très considérée pour sa recherche de solutions pacifiques aux problèmes mondiaux au rôle de simple valet, dans l'entreprise militaire américaine.

Les députés se souviendront que même M^me^ Margaret Thatcher, qui a démissionné récemment, avait rappelé le Parlement britannique pour traiter de l'invasion du Koweït par l'Irak. L'Assemblée nationale française a également été rappelée, à Paris, mais ce ne fut pas le cas de notre Parlement; notre premier ministre ne l'avait pas jugé bon. Il était à Kennebunkport, dans le Maine, avec George Bush, occupé à absorber et à approuver des politiques, pour pouvoir les régurgiter à la manière américaine.

J'ai voulu aborder cette question un peu plus tôt cet automne, mais le débat a été extrêmement court, même si on avait affirmé que la Chambre laisserait tout le temps voulu pour qu'on puisse discuter librement de la question. Dans la motion dont la Chambre a été saisie précédemment ou demandait notamment au Parlement d'affirmer son appui aux résolutions qu'avait adoptées le Conseil de sécurité des Nations Unies pour décréter des sanctions contre l'Irak qui occupait toujours le Koweït. J'ai appuyé ces résolutions. Les initiatives de l'Irak sont répréhensibles et doivent être condamnées. Des sanctions sont nécessaires pour obliger l'Irak à se retirer de l'État souverain du Koweït. Cependant, je n'appuie pas la résolution à l'égard de laquelle le Conseil de sécurité sera appelé demain à se prononcer et je ne suis pas non plus d'accord pour accorder au gouvernement carte blanche comme il nous le demande au moyen de la motion dont la Chambre est saisie ce soir.

En fait, je n'ai guère trouvé à redire aux propos que le ministre de la Défense nationale a tenus pendant 18 des 20 minutes qu'il a parlé, jusqu'à ce qu'il en vienne à dire tout net que nous devions appuyer la résolution 660 et les «résolutions subséquentes du Conseil de sécurité».

Les Canadiens devraient s'en remettre tout simplement au ministre de la Défense nationale et au parti conservateur pour préciser la fin de la résolution. Voilà ce que vise la motion de mon collègue.

Demain, la motion à l'égard de laquelle le conseil de sécurité sera appelé à se prononcer ordonnera à l'Irak de se retirer du Koweït d'ici le 15 janvier 1991. Elle «autorise les États membres à utiliser tous les moyens nécessaires pour faire respecter et mettre en application la résolution 660 et les résolutions subséquentes et». . .voyez cette restriction. . .«pour rétablir la paix et la sécurité internationale dans cette région». Les députés savent et les Canadiens—surtout les Canadiens—devraient savoir ce soir que, si elle est adoptée, cette résolution ne créera pas un contingent des Nations Unies pour expulser l'Irak du Koweït. Les Nations Unies ne dirigeraient aucune intervention militaire. Non. Les États-Unis seraient à la tête de toute opération militaire à laquelle participeraient ses alliés, dont le Canada. La résolution viserait simplement à autoriser l'action de ceux qui voudraient utiliser la force pour expulser l'Irak.

La résolution a été élaborée de telle sorte qu'elle autorise les pays qui disposent d'effectifs militaires et d'armements dans la région du Golfe à s'en servir contre Saddam Hussein afin de rétablir la paix et la sécurité internationale dans cette région. Cette résolution vise non seulement à autoriser l'expulsion de l'Irak du Koweït par la force, mais à poursuivre la lutte sur le propre territoire de l'Irak pendant Dieu sait combien de temps.

L'Irak sait qu'il doit partir, mais il s'obstine, intraitable, en dépit du blâme général de la communauté internationale. D'ici à ce que l'Irak épuise ses propres réserves, il faudra bien toute une année avant que les effets des sanctions se fassent pleinement sentir. Des analystes l'ont confirmé. Je n'appuie pas l'ultimatum servi à l'Irak, selon lequel s'il ne se retire pas du Kowëit, nous l'obligerons de force en utilisant des chars d'assaut, des avions de chasse, des bombes et Dieu sait quoi encore.

Le Canada n'a pas donné aux sanctions le temps voulu pour qu'elles donnent des résultats. On ne cesse de nous demander: «Combien de temps encore?» Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous l'a demandé, de même que le ministre de la Défense nationale. Combien de temps? Je leur crie pour qu'ils puissent m'entendre de ce côté-ci de la Chambre: «Aussi longtemps qu'il le faut». Le ministre nous a demandé: «Et si cela prenait deux ans?» Et puis quoi, si cela prend deux ans? Cela vaut bien la vie de centaines de milliers d'hommes et de femmes, car, nous le savons tous, c'est possible. Nous savons que les États-Unis vont procéder à un raid. Nous entendons à la télé et dans les bulletins de nouvelles en provenance des États-Unis que c'est la tactique qu'ils emploieront au lieu de faire appel à leurs forces terrestres. Attaquons-les par les airs. Par la mer.

Aujourd'hui, les Canadiens ont pu lire dans un journal de Toronto une déclaration du premier ministre, qui affirmait que les sanctions portaient fruit. Hier, le premier ministre a souligné que nous cherchons à défendre les intérêts et l'intégrité des Nations Unies et à dissuader l'agresseur. Une déclaration pour le moins étrange. Si je comprends bien, le premier ministre veut contribuer à dissuader l'agresseur en le menaçant d'une attaque éventuelle. Est-ce bien le Canada qui parle? Non, ce sont les États-Unis, un pays qui harcèle les autres nations du monde pour qu'elles se mettent au pas.

Dans notre société nouvelle et moderne dominée par les communications instantanées et les libertés démocratiques nouvellement acquises, une guerre à l'échelle planétaire, ou même la menace d'une telle guerre, n'est pas la solution au problème. Prévenir les conflits est l'un des objectifs qui ont présidé à la création des Nations Unies, et j'aborderai cette question dans un instant.

Les compromis qui ont été faits sont énormes. Un jour, il y a moins d'un mois, Mikhaïl Gorbatchev, de l'Union soviétique, a déclaré qu'il fallait donner plus de temps aux sanctions pour qu'elles fassent leur effet. Après avoir présenté aux États-Unis plusieurs demandes d'aide pour éviter une famine imminente, Gorbatchev est, à son tour, rentré dans les rangs. Il faut généralement des semaines avant que ce genre de diplomatie délicate donne des résultats, mais il y a eu des compromis.

La Chine, déshonorée par les événements qui se sont produits à la place Tiananmen, détient aujourd'hui la carte maîtresse. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, et par conséquent détentrice d'un droit de véto sur toutes les décisions prises par le Conseil, la Chine a fait, elle aussi, une promesse. Les sanctions que les Américains ont imposées à la Chine après le massacre de la place Tiananmen seront-elles levées si le Chine s'abstient de se prononcer demain? Si elle s'abstient seulement de se prononcer demain, au lieu d'appliquer son véto à la résolution.

• (2150)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prétend que bien qu'il n'aime pas les ultimatums, lui et le gouvernement sont prêts à appuyer les Américains qui en demandent un. Pourquoi? Les États-Unis perdent leur présidence du Conseil de sécurité vendredi, aussi ils veulent aller de l'avant sans plus tarder. Le Canada devrait-il être prêt à agir avec autant de hâte?

Notre pays devrait actuellement être l'un des premiers à avoir recours à la diplomatie et ne devrait pas encourager ceux qui veulent déclarer la guerre. Alors que la situation est explosive, le Canada augmente la pression. Notre pays devrait-il entrer dans l'atmosphère tendue de la politique américaine et convenir d'une date rapprochée pour engager une intervention militaire contre l'Irak? Non. Il n'y a pas eu de décision ni de débat, en dépit de ce que dit le premier ministre. Ce dernier et le gouvernement conservateur sont prêts à appuyer l'ultimatum, à partir en guerre inutilement.

Une voix: De quoi parlent les libéraux? De conciliation.

M. Keyes: Le député demande si les libéraux parlent de conciliation. Non. Nous demandons qu'on continue à appliquer les sanctions, car celles-ci seront efficaces si on leur donne le temps de faire effet.

Le gouvernement conservateur a atteint les limites de l'absurdité. Le premier ministre gouverne par décrets. Il a retiré au Canada, pour faire la cour aux États-Unis, son rôle traditionnel en diplomatie internationale, soit de tenir une position médiane, non pas parce que nous sommes trop faibles pour occuper une autre place, mais parce que nous nous préoccupons d'assurer la paix et la sécurité internationales.

Qu'est-il arrivé à notre rôle traditionnel de gardien de la paix? Dans cette situation, le Canada a perdu l'occasion rêvée d'exercer son influence sur les autres pays membres du Conseil de sécurité.

Les Nations Unies sont nées du carnage de la Seconde Guerre mondiale. La première phrase du préambule de la Charte des Nations Unies se lit comme suit:

> Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.

Je répète au ministre de la Défense que, s'il le faut, nous continuerons d'imposer des sanctions pendant deux ans. Ensuite, la Charte invite les nations membres:

> . . .à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage.

Non seulement notre gouvernement oublie-t-il la place importante qu'occupe le Canada dans le milieu diplomatique, mais les pays membres des Nations Unies oublient ces mots importants qui figurent dans la Charte. J'insiste sur le mot «tolérance», parce que c'est de cela qu'il est question ce soir. C'est cette notion que le gouvernement oublie. Les résolutions des Nations Unies ne font pas fonction de carte blanche que l'on donne à ceux qui sont en mesure de contraindre les autres à les suivre. Bien entendu, la Charte des Nations Unies vise, en partie, à décourager le recours à la force armée, sauf lorsque des intérêts communs sont en jeu. Nous devons nous demander si le recours à tous les moyens nécessaires—et soyons francs, cela veut dire le recours à la force—vise vraiment à servir les intérêts de tous les pays membres des Nations Unies. Deuxièmement, ces moyens doivent-ils faire oublier le principe fondamental de la tolérance? Il faut accorder la priorité à la tolérance. Comme l'a fait remarquer le grand historien Edmund Burke, «Nous accomplirons davantage avec la patience qu'avec la force.»

Le gouvernement, au moyen de la motion qu'il a déposée, cherche à faire approuver tacitement ses décisions. L'adoption de la motion par la Chambre sera interprétée par le premier ministre comme une autorisation donnée par le Parlement du Canada de recourir à tous les moyens nécessaires pour punir l'Irak.

La motion dit:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et. . .

Voici de nouveau la mise en garde:

> . . .et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Nous avons réglé cette question un peu plus tôt dans la soirée. L'expression «toutes les résolutions subséquentes» n'englobe pas les résolutions que nous avions présentées jusqu'au 28 de ce mois, mais que se passera-t-il demain et par la suite?

En choisissant soigneusement ses mots, dans sa recherche d'une approbation générale de l'usage de la force, le gouvernement n'a pas été aussi rusé qu'il l'avait espéré. Le loup déguisé en agneau a été découvert. Oui, nous dénonçons l'agression irakienne, oui, nous dénonçons la détention des ressortissants de pays tiers, mais nous dénonçons aussi les efforts déployés par le gouvernement pour manipuler cette question aussi importante que délicate et nous dénonçons son refus de faire valoir son opinion, de montrer du leadership et de permettre à la sagesse et à la patience de prévaloir.

Les députés du Parti libéral appuient les Nations Unies dans leurs efforts visant à favoriser la compréhension et la paix parmi les États membres. De plus, la solidarité entre ces États est nécessaire pour que les résolutions des Nations Unies, comme les sanctions actuellement en discussion, aient tout leur effet. Cependant, elles doivent demeurer en vigueur.

Cela étant dit, il ne suffit pas que les pays membres des Nations Unies, comme le Canada, agissent «dans le cadre de l'effort militaire multinational» actuel. Le Canada et les autres pays engagés dans cet effort militaire ne doivent accepter des instructions que sous les auspices d'une force conjointe établie par les Nations Unies. C'est maintenant qu'il faut agir. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Canada a la possibilité de renforcer encore plus le rôle des Nations Unies.

Le premier ministre a choisi la voie facile en se joignant aux autres. À mon avis, le Canada n'a jamais accepté de suivre parce qu'il a, dans le monde entier, la réputation de résoudre les problèmes internationaux par la conciliation et par des négociations patientes et réfléchies. Nos objectifs sont positifs, ils n'ont rien de réactionnaire. Le Parti libéral croit que, les résolutions du Conseil de sécurité mises à part, il faut accorder la priorité aux démarches des Nations Unies pour négocier une solution.

Le premier ministre tente de justifier ses actes arbitraires en évoquant l'histoire. Le Canada n'a jamais eu froid aux yeux, dit-il. Le Canada est parfaitement capable de se porter à la défense de la liberté, personne ne dit le contraire. Des soldats canadiens ont consenti le sacrifice suprême, mais toujours avec la certitude que leur gouvernement avait fait l'impossible pour trouver une solution pacifique avant de les arracher à leur foyer, à leur famille, à leur pays.

Le Canada a participé à de nombreuses missions de maintien de la paix parrainées par les Nations Unies. Ce dont les Canadiens se souviennent sans doute le plus, c'est de la participation canadienne à la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée. En juin 1950, le Parlement siégeait toujours et le gouvernement libéral de l'époque n'a rien ménagé pour tenir la Chambre au courant de l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne le recours aux forces militaires du Canada. Lorsque nos militaires ont été priés de participer à la force des Nations Unies, c'est-à-dire en endossant l'uniforme des Nations Unies, l'annonce en a été faite au Parlement. Et la Chambre a eu toute latitude pour débattre la question. Le Parlement a ensuite été rappelé plus tard dans l'été, en août, pour une session d'urgence consacrée spécifiquement aux événements de Corée. Les traditions du régime parlementaire ont été respectées. On soutenait que le Canada ne se battrait pas pour la Corée, mais pour les Nations Unies et pour le principe de la sécurité collective.

Je constate, monsieur le Président, qu'il ne me reste qu'une minute. Je résume donc.

N'oublions pas que le Canada risque d'entrer en guerre. Nos troupes sont déjà coude à coude avec les Américains dans la région du Golfe. Nous sommes au premier rang. À quel titre? Comme gardiens de la paix? Pour recevoir les ordres des autres? Si par malheur le pire scénario se réalisait, nous n'aurions d'autre choix que de recevoir des ordres de George Bush.

Le Canada ne faisait même pas partie du Conseil de sécurité lorsque les Forces canadiennes ont été envoyées en Corée sous le drapeau des Nations Unies. Maintenant qu'il est membre de ce conseil, il a une occasion toute particulière de préconiser une force multinationale. En embrassant l'idée d'une force militaire multinationale, le Canada a perdu une occasion en or de se faire respecter, de s'afficher comme l'auteur d'une diplomatie indépendante et bien réfléchie. Il est honteux que nous ayons raté cette occasion.

• (2200)

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole ce soir concernant la motion à l'étude, qui se lit comme suit:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, plus tôt, dans la journée, à l'extérieur des édifices du Parlement, il y avait une affiche tenue par un groupe de Canadiens qui disait que le Canada prônait la paix et non la guerre. Cette phrase résume bien mes sentiments personnels, ceux de tous mes collègues, et aussi, si je me fie aux parties du débat que j'ai entendues ce soir, ceux des députés de l'opposition. En outre, je crois sincèrement qu'elle reflète aussi les sentiments de tous les Canadiens. C'est un fait que le Canada est en faveur de la paix et qu'il est certainement contre la guerre.

Vous savez qu'il ne s'agit pas là d'un sentiment nouveau de ces derniers jours, mais bien de quelque chose qui est présent depuis des années. Monsieur le Président, vous vous souviendrez comme moi qu'au début, et plus particulièrement au milieu des années 1980, l'une des plus importantes préoccupations des Canadiens, sinon la plus importante, était la paix et le désarmement. Cette préoccupation était engendrée par la crainte d'une guerre nucléaire, d'une escalade da la guerre froide, ainsi que par la présence de missiles nucléaires en Europe.

Ces craintes ont mené à la création d'un grand nombre de comités qui cherchent à promouvoir la paix au Canada et dans le monde. Je pense bien qu'il y a un certain nombre de ces comités pour la paix dans chacune des circonscriptions au Canada. Dans la circonscription de York-Est, que je représente, le comité pour la paix existe depuis de nombreuses années et fait valoir très bien le principe selon lequel le Canada est en faveur de la paix et contre le guerre.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'au cours des années 1980, il a été beaucoup question de paix et de désarmement dans nos écoles, particulièrement de désarmement nucléaire. Cela ressemble à un phénomène que nous observons actuellement dans beaucoup de nos écoles, où les professeurs mettent l'accent sur l'environnement et les questions environnementales, comme le député de Davenport le sait fort bien.

Alors la question de la paix plutôt que la guerre n'est certainement pas nouvelle. En fait, il ne s'agit pas de déterminer si les gens sont pour la paix ou pour la guerre, parce que je crois que nous sommes tous en faveur de la paix. Le problème, comme c'était le cas dans les années 1980, c'est que les opinions diffèrent quant à la meilleure façon d'assurer la paix. Vous vous souviendrez certainement, monsieur le Président, que, dans les années 1980, il y avait ceux qui soutenaient que le meilleur moyen d'assurer la paix n'était pas seulement le désarmement, mais le désarmement unilatéral. Peut-être que, en nous désarmant d'abord, nous inciterions les autres à déposer leurs

armes aussi. D'un autre côté, beaucoup de gens croyaient que la seule façon de parvenir à une paix durable et au désarmement consistait à ce moment-là à négocier des accords véritables sur l'équilibre des forces, afin de réduire les armements.

C'étaient là les divergences d'opinions qui caractérisaient les discussions qui ont eu lieu au sujet de la paix au cours des années 1980. Les deux côtés avaient les mêmes objectifs, selon moi. Ils ne s'entendaient tout simplement pas sur le meilleur moyen de parvenir à la paix et au désarmement.

Il y avait beaucoup de points de friction ou des points qui soulevaient des craintes des deux côtés de la Chambre et que parfois, les divers partis adoptaient des points de vue différents sur ces questions. Vous n'avez pas oublié les débats sur les essais des missiles de croisière, chose qui refait surface de temps à autre. Vous vous rappelez sûrement des discussions qui ont entouré la nécessité ou non pour l'OTAN d'accroître le nombre de ses missiles nucléaires en Europe.

Vous n'êtes pas sans savoir également qu'au cours de ces débats, on a remis en question l'OTAN même et on s'est demandé s'il fallait l'appuyer ou s'en retirer. Ces questions ne sont pas vraiment nouvelles; nous en sommes saisis depuis un certain temps déjà et chose certaine, au cours des dernières années, elles ont constitué une priorité.

Entre temps, heureusement, la guerre froide a maintenant pris fin, semble-t-il, en Europe de l'Est et en Union soviétique, et à Berlin, le mur est tombé. Le rideau de fer a disparu et nous avons maintenant conclu des ententes sur le retrait des troupes de l'Allemagne et sur la réduction des armes nucléaires et conventionnelles. Chose intéressante, l'Union soviétique qui pendant des années a été considérée comme un ennemi est maintenant perçue comme un pays ami.

Il y a encore des désaccords tout à fait légitimes sur le rôle de l'OTAN et sur celui du Canada au sein de l'OTAN dans les événements survenus à l'Est, alors qu'on a assisté à la chute du mur et que l'Union soviétique est maintenant notre amie et non plus notre ennemie. Beaucoup jugent que ce rôle a été minime sinon inexistant. Pour ma part, je crois qu'il a été très important. On a empêché des agressions possibles. Nous avons adopté une position ferme et unie avec nos alliés et cela a permis de négocier des accords vérifiables sur la réduction des armements et l'équilibre des forces. On peut espérer que dans un avenir pas très lointain il n'y aura plus ni en Europe ni ailleurs dans le monde peut-être d'armes conventionnelles ou nucléaires.

En jouant un rôle dans ce processus, le Canada a fait pendant de nombreuses années un apport capital et permanent aux forces de défense qui se trouvaient en Europe, qui s'y trouvent toujours. Parce que nous avons joué ce rôle, que nous nous sommes engagés, pas seulement en paroles, mais en envoyant des troupes, nous avons eu voix au chapitre. Nous avons influencé les positions de désarmement de l'OTAN et, quant à cela, des États-Unis.

• (2210)

Je voudrais établir un parallèle avec ce qui s'est passé en Nouvelle-Zélande. Ce pays a pris la décision de bannir les navires militaires américains de ses ports parce qu'ils pouvaient être équipés d'armes nucléaires. La Nouvelle-Zélande a pris position.

Ce pays s'est de ce fait fermé à toute possibilité de jouer un rôle au conseil des nations du monde occidental qui tente d'apporter la paix et le désarmement auquel nous aspirons tous. À mon avis, en tout cas, la Nouvelle-Zélande s'est exclue de tout ce processus.

La situation actuelle dans le golfe Persique et celle qui existait alors présentent beaucoup de points communs. Les Canadiens, indéniablement, veulent la paix et non la guerre. Ils divergent aussi d'opinions sur le meilleur moyen d'y arriver. Le débat ne se limite pas à la Chambre, il fait probablement rage dans toutes les circonscriptions. Nous avons tous reçu les réactions de nos électeurs. Peut-être pas de la même façon que moi, mais je suis sûr que les opinions étaient partagées et que, entre les extrêmes, elles prenaient diverses nuances.

Beaucoup se sont dit très inquiets que le Canada soit présent dans le golfe Persique. Cette opinion et cette inquiétude ont été exprimées par des personnes comme le père Mahoney et Vi Thompson, des membres bien connus du comité d'East York pour la paix. Elles sont partagées par Gary Hayes. Il trouve plus inquiétantes les sommes que le Canada doit engager. D'autres ont aussi

fait valoir ce point de vue, notamment Helen Petrovski, Norman Vale et Vi McIntosh.

D'autres prennent une position diamétralement opposée. Ils sont absolument convaincus que le Canada doit être présent dans le Golfe et faire tout en son pouvoir pour résister à l'agression du Koweït par l'Irak. Ce sont des gens comme Richard Kerfoot, Nancy Tittel et M. Tooke, qui ont tous communiqué avec moi. Leur position est fort légitime et compréhensible.

Il existe un autre groupe auquel j'ai fait allusion ici à la fin de septembre, lorsque la Chambre a été saisie de cette question pour la première fois. Il s'agit des Canadiens de foi musulmane et notamment de ceux qui sont originaires du Moyen-Orient. Leur point de vue sur cette question est bien particulier. Leurs préoccupations diffèrent quelque peu de celles des autres Canadiens.

Je suis fermement convaincu qu'ils doivent disposer d'une tribune où exprimer ces préoccupations, une tribune similaire à celle qui a servi à discuter des problèmes qui ont secoué la Chine. Il s'agissait d'un comité consultatif constitué de Canadiens d'origine chinoise qui ont eu l'occasion d'échanger avec le gouvernement et en particulier avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils ont pu faire connaître leurs sentiments et ceux des leurs et ont entendu par la même occasion le point de vue du gouvernement, directement de la bouche du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à qui ils ont pu demander des éclaircissements.

En septembre, j'ai proposé qu'on établisse un tel comité consultatif. Nous avons collaboré avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les membres de son personnel. Je suis persuadé que ce comité verra bientôt le jour et que les Canadiens de foi musulmane, et notamment ceux qui sont originaires du Moyen-Orient, pourront avoir voix au chapitre dans toute cette affaire.

Les points de vue et les préoccupations diffèrent, mais ils sont tous légitimes et compréhensibles. Les débats que nous avons tenus et que nous tenons à la Chambre montrent que le gouvernement a pris une position très ferme en faveur de la paix. En même temps, il est convaincu que la meilleure façon de maintenir la paix n'est pas de prétendre qu'il n'y a pas eu d'agression de la part de l'Irak contre le Koweït, mais de s'opposer à cette agression, de le faire sous les auspices des Nations Unies et de s'assurer que les Nations Unies appuieront toute mesure prise concernant le golfe Persique.

Nous savons, monsieur le Président, que sur les onze résolutions qu'a présentées à ce jour le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada en a coparrainé à peu près neuf. Le Canada joue un rôle très important en essayant de faire en sorte que tout ce processus se réalise dans le cadre des opérations des Nations Unies.

De plus, le gouvernement voudrait, et je crois qu'un grand nombre de Canadiens en conviennent, que nous nous assurions un appui solide. C'est pourquoi nos navires sont dans le Golfe de même que les membres de l'escadron de CF-18 de l'Armée canadienne. Le Canada tente d'agir en respectant le système en place, tout comme nous l'avons fait en Europe avec l'OTAN, d'influencer le système en vue de faire la paix et non la guerre, de faire en sorte qu'il n'y ait pas de mesure unilatérale de la part d'un pays, qu'il s'agisse des États-Unis ou d'un autre pays et de garantir que rien ne se produise sans l'autorisation et l'entière sanction des Nations Unies. Comme dans le cas de l'OTAN dans les années 80, nous voulons exercer autant de pressions possibles, mais toujours dans le but de faire la paix et non la guerre. Voilà l'objet de la motion présentée ce soir. C'est une motion qui vise à exercer des pressions. C'est une motion qui vise à donner un avertissement. Je crois que cette motion correspond au genre de mesures que l'OTAN a prises au cours des années 80 à l'égard de la guerre froide, c'est-à-dire un outil permettant non pas de déclencher une guerre mais de préserver la paix et de favoriser le désarmement.

La situation n'est pas tout à fait la même non plus dans le Golfe aujourd'hui qu'en Europe dans les années 80. L'une des principales différences est certainement le fait qu'il s'agit d'une agression non provoquée de la part de l'Irak. Il y a aussi le fait que nous avons pour alliés l'Union soviétique et presque tous les autres pays du globe.

De plus, cette fois-ci, ce ne sont pas que quelques pays occidentaux membres de l'OTAN mais les Nations Unies qui adoptent pareille position face à une agression. C'est

jouer, à mon avis en tout cas, le rôle de gendarme international. Ce n'est peut-être qu'un tout petit pas vers l'instauration d'un ordre gouvernemental mondial.

L'Organisation des Nations Unies, de qui on espérait et attendait beaucoup lors de sa création, s'est révélé plutôt impuissante pendant un certain temps. Si cela s'apprête à changer tout d'un coup et si nous allons voir naître un genre d'ordre mondial, la concertation est certainement le mot d'ordre. Nous allons devoir commencer à travailler la main dans la main et nous efforcer de faire respecter la primauté du droit dans le monde entier.

Les Canadiens ne sont peut-être pas capables de s'entendre sur la marche à suivre pour préserver la paix, mais je suis néanmoins convaincu qu'ils veulent la paix, pas la guerre, et que cette motion cadre avec ces attentes.

• (2220)

Mme Marleau: Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt l'intervention de mon collègue d'en face, et je voudrais d'abord faire une observation sur les Nations Unies.

Je voudrais rappeler aux députés de cette auguste Chambre que les Nations Unies ne sont pas un dieu. Elles sont un groupe faillible de personnes qui représentent divers pays et qui sont tout autant, sinon plus politiques que nous le sommes et, partant, qui sont très bien en mesure de se laisser influencer par différents secteurs du monde.

J'oserais dire que nous, en tant que pays—peut-être pas un pays aussi puissant que d'autres—devrions jouer un rôle très important pour influer sur les résolutions qui pourront être proposées. Autrement dit, je sais gré aux Nations Unies du rôle qu'elles assument et je respecte leurs décisions, mais j'estime que nous avons un rôle clé à jouer dans les décisions qu'elles vont prendre.

Il ne suffit pas de leur donner carte blanche et de dire: «Quoi que vous fassiez, nous savons que tout ira bien.» Comment pouvons-nous le savoir? Pourquoi ne disons-nous pas: «Si nous appuyons la résolution»—qu'elles n'ont pas encore adoptée—«en substance, nous souscrivons à la guerre.» Notre pays veut-il la guerre? Je ne le crois pas.

Nous n'aimons pas ce que Saddam Hussein a fait, mais je ne crois pas que ce soit le temps d'adopter une motion qui appuie la guerre. À mon avis, la population du Canada ne le croit pas non plus. J'estime que nous avons besoin de plus de temps pour laisser agir les sanctions, et le député a raison, nous devrons travailler ensemble, pas en appuyant la guerre, car le prix à payer est très élevé.

Qu'est-ce que nous, les Canadiens, avons à gagner en approuvant la guerre à ce moment-ci? Je vous affirme, monsieur le Président, que nous n'avons absolument rien à gagner à l'heure actuelle en approuvant la guerre. Nous n'avons pas donné aux sanctions le temps de produire vraiment leurs fruits.

En fait, nous sommes même en train de compromettre le sort de nos compatriotes gardés en otages dans ce pays-là. Attendons encore un peu. Si nous déclarons la guerre demain, elle ne sera pas terminée dans six mois. Nous allons avoir énormément de pertes de vies.

Je suis une mère. J'ai des enfants qui sont en âge de combattre dans une guerre. Je ne sais pas si je suis prête à dire à mes enfants et aux gens de ma circonscription d'aller se battre parce qu'ils vont défendre notre pays. Le défendre contre quoi? Qu'avons-nous à gagner en tant que pays, en tant que Canadiens, en approuvant une résolution adressée à l'ONU ou faisant savoir aux Nations Unies que nous voulons qu'elles adoptent cette résolution et que nous sommes prêts à approuver la résolution qu'elles adopteront?

Qu'avons-nous à gagner en tant que pays? Qu'est-ce que nos enfants ont à gagner de ce genre de résolution? Je le demande en toute sincérité, car je ne crois pas que nous ayons à gagner quoi que ce soit. Je ne sais pas pourquoi M. Bush est si impatient d'entreprendre une guerre dans le Golfe, parce qu'il y a eu agression par d'autres. Nous n'avons pas vu les Américains se précipiter.

Est-ce parce qu'il y a du pétrole là-bas? Nous en avons ici. Pourquoi sommes-nous si pressés? Je le répète, qu'avons-nous à gagner? Nous avons tout à perdre et absolument rien à gagner.

M. Redway: Monsieur le Président, je pense que nul ne contestera la députée lorsqu'elle dit que personne ne veut d'une guerre.

En fait, dans la résolution dont la Chambre est saisie ce soir, il n'est pas question de guerre. Je crois qu'il vaudrait mieux que je la relise pour que la députée sache bien de quoi il est question. Le libellé de la motion est le suivant:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Il n'y est absolument pas question de guerre.

Une résolution sera présentée demain aux Nations Unies. Comme vous le savez, monsieur le Président, il n'est nulle part question de guerre dans cette résolution. Je vais la relire pour la députée, en attachant tout particulièrement au deuxième paragraphe où il est question des actions. J'espère que les députés d'en face garderont

leur calme pour que je puisse terminer ma réponse. La question de la députée était longue. Je sais qu'elle aimerait aussi que je lui donne une réponse à la mesure de sa question. C'est vraiment ce que je compte faire.

Le deuxième paragraphe de la résolution qui sera présentée à l'ONU demain est libellé en ces termes: «Autorise les États membres à coopérer avec le gouvernement du Koweït, à moins que l'Irak, le 1er janvier 1991 ou avant n'applique dans leur intégralité les résolutions précédentes, pour recourir à tous les moyens nécessaires afin de maintenir et de mettre en oeuvre la résolution 660 du Conseil de sécurité.»

Monsieur le Président, il n'est pas question de guerre là non plus.

De plus, monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a dit très clairement qu'aucun changement ne sera apporté au mandat que le gouvernement a donné à nos forces dans le Golfe sans avoir d'abord été débattu à la Chambre.

Il n'y a rien dans tout cela qui parle de guerre de quelque façon que ce soit. La députée a aussi demandé ce que nous et nos enfants avions à gagner dans tout cela. Il me paraît évident que nous et nos enfants avons beaucoup à gagner en appuyant les Nations Unies dans leur résistance à l'agression.

Il y a quelques années, la Seconde Guerre mondiale a éclaté quand les gens ont refusé de résister à l'agression. Maintenant, le monde, pas seulement les États-Unis, le Canada ou l'Union soviétique, mais les pays du monde sont unis pour résister à l'agression.

Si nous pouvons enfin amener le monde à résister à l'agression une première fois, il y aura une deuxième et une troisième fois et bientôt la primauté du droit s'installera dans le monde entier et la paix sera réelle et permanente. Nous aurons le désarmement et tout ce que le député souhaite, comme moi, à notre pays. Je sais que les gouvernements souhaitent les mêmes choses que lui.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Je voudrais féliciter le précédent orateur d'une description équilibrée et perspicace de la situation.

De ce côté de la Chambre, il y a un groupe de gens qui estime qu'il existe deux résolutions non limitatives susceptibles de permettre au gouvernement d'entrer en guerre.

Nous n'avons aucune assurance qu'il n'en sera rien. Si le premier ministre se levait et disait sans réserves qu'il s'engage à ne pas utiliser les Forces armées canadiennes et que, au contraire, il va s'assurer que l'on impose contre l'Irak toutes les sanctions économiques, tous les blocus, toutes les intiatives diplomatiques et toutes les autres mesures ou pressions que l'on pourra appliquer, alors nous pourrions être rassurés. Mais les antécédents du premier ministre sont franchement déplorables. Les députés doivent en convenir. Les antécédents du gouvernement sont si mauvais que la majorité des Canadiens s'y opposent absolument.

Je ne sais même pas pourquoi nous en parlons. Quoi qu'en pensent les députés qui ont déjà pris la parole, si le gouvernement n'avait pas l'intention d'utiliser cela pour engager les Forces armées canadiennes sans le consentement du Parlement, la motion le dirait. C'est de cela que nous parlerions. Non, le gouvernement a laissé la motion ouverte parce que l'opposition l'a forcé. Il y a de bonnes indications qui permettent de dire que le gouvernement suivra M. Bush s'il entre en guerre.

Nous ne devrions pas débattre d'une motion de ce genre. Je remercie le député de sa présentation. Il a certainement défini clairement la situation. Nous pensons, compte tenu des antécédents du premier ministre, que nous entrerons en guerre.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont terminées. Reprise du débat.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir dire que je suis heureuse de prendre part au débat de ce soir, mais ce serait faux.

Il y a un peu plus de deux ans, j'ai été élue à l'occasion d'élections portant supposément sur le libre-échange. Pendant la campagne électorale, j'ai dit clairement que l'enjeu de ces élections n'était pas seulement le libre-échange. L'enjeu de ces élections était une liaison culturelle et militaire plus étroite avec les États-Unis. C'est ce qui est en train de se produire. Ma prédiction s'est donc réalisée. Notre souveraineté en cette matière s'étiole au

point que notre politique étrangère est pratiquement une copie conforme de celle des États-Unis.

• (2230)

Les membres du gouvernement ont, au cours du débat de ce soir, plaidé en faveur de l'appui aux Nations Unies. C'est un appui très sélectif aux Nations Unies. Ils n'ont pas voulu rappeler le Parlement pour discuter de l'envoi de troupes dans le Golfe en août. Ils ont bien demandé l'avis des Nations Unies à ce sujet. Ils n'ont fait que suivre aveuglement les Américains. On peut donc se permettre de douter, monsieur le Président, de leur sincérité quand ils font vibrer cette fibre hautement morale au sujet de l'appui aux Nations Unies. L'appui accordé par le gouvernement aux Nations Unies semble fluctuer en fonction de ses besoins politiques.

Je voudrais parler maintenant des sanctions. D'aucuns ont fait remarquer qu'on n'avait pas laissé le temps aux sanctions de produire leurs effets. Dans le cas de l'Afrique du Sud, certaines sanctions sont appliquées depuis près de 30 ans, et les effets ne font que commencer à se faire sentir. Je ne dis pas qu'il faut attendre 30 ans dans le cas de l'Irak, car dans le cas présent il y a eu une unité sans précédent au sein de la communauté internationale en faveur de l'application des sanctions. Il faudra attendre quelques mois, et non des années, pour que les sanctions donnent des résultats.

Rien ne presse. Nous avons entendu les nobles arguments des membres du gouvernement en faveur de l'entrée en guerre. Car c'est bien de cela qu'il s'agit ici ce soir.

L'un des membres du gouvernement a parlé de la moralité dans le comportement international. Si cette question entre en ligne de compte, quelle est donc la logique de notre politique étrangère? Où était le gouvernement quand nous avons parlé de l'invasion du Timor oriental par l'Indonésie? Qu'avons-nous fait quand la Chine a envahi le Tibet? Rien. Aucune réponse n'a été entendue.

Ce qu'il faut voir alors, c'est la ligne de conduite que se donne le gouvernement en l'occurrence. Ce ne sont pas les exemples qui manquent à part le Timor oriental et le Tibet.

Le gouvernement prétend également que nous devons condamner Saddam Hussein. Nous condamnons tous Saddam Hussein. Mais la rhétorique que nous avons entendue à la Chambre et aux États-Unis consiste à personnaliser le problème en le réduisant à la dimension d'un seul et même homme pour tenter d'en faire l'incarnation du mal. C'est un homme méchant. Je crois qu'il est méchant personnellement. Mais on tente de personnaliser le problème en concentrant toute l'attention sur un seul homme pour pouvoir poser un geste impensable, à savoir envoyer nos jeunes faire une guerre dont les conséquences dépassent l'imagination.

J'ai en main un document que Greenpeace m'a fait parvenir, monsieur le Président. En quatre pages, on y traite de la capacité militaire des États-Unis au Moyen-Orient, de leur capacité nucléaire, à savoir sept porte-avions, chacun doté de plus de 100 bombes atomiques, deux cuirassés, 11 croiseurs, trois destroyers et tous les navires de soutien qui les accompagnent, ainsi que des sous-marins tous dotés d'une capacité nucléaire. Voilà la capacité militaire des États-Unis. Nous ne savons pas ce qu'il en est de la France ni de l'Union soviétique ni de l'Irak non plus. Des armes biologiques et chimiques font également partie de l'arsenal dans cette région probablement. Voilà vers quoi nous envoyons nos jeunes, monsieur le Président.

Je sais que certains libéraux ont dit que je me faisais du mauvais sang à ce propos tout à l'heure. Vous avez raison de dire que je me fais du mauvais sang. Je trouve que l'on doit se faire du mauvais sang quand il est question de la guerre.

Lorsque je suis arrivée à la Chambre des communes, j'ai été élue comme députée néo-démocrate, mais je travaillais depuis longtemps pour la paix. Ce n'est pas ainsi que nous obtiendrons la paix. Nous devrions laisser le temps aux sanctions de faire effet.

Bien sûr, il est vrai que Saddam Hussein est un déséquilibré et un être malfaisant. Je crois que c'est vrai, mais nous ne devons pas nous arrêter au seul personnage de Saddam Hussein. Récemment, je lisais un article de journal très intéressant où il était dit que 50 p. 100 des Irakiens sont âgés de 14 ans et moins. C'est contre eux que nous ferions la guerre.

En tant que mère d'un enfant de 14 ans et d'un autre de 17 ans, je ne suis pas prête à voter en faveur de la guerre. Ce sont toujours les femmes et les enfants qui sont les premières victimes d'une guerre. Les civils sont les victimes, surtout dans le genre de guerre comme celle dont nous parlons, puisque nous avons déjà vu que Saddam Hussein n'hésite à aller jusqu'à utiliser des armes chimiques contre son propre peuple. Nous ne voulons pas que cela se produise. Nous ne voulons pas que nos jeunes hommes et nos jeunes femmes soient blessés. Nous voulons pas que les enfants irakiens, victimes innocentes de la guerre, soient blessés.

Pourquoi faisons-nous cela? Je pense que nous savons tous pourquoi nous faisons cela. C'est à cause des immenses réserves de pétrole du Koweït et de l'Irak.

En tant que critique adjointe des questions d'environnement pour mon parti, critiques des aspects internationaux de l'environnement, c'est une dimension de la question qui ne m'échappe pas. Depuis 18 mois, le Comité de

l'environnement étudie toute la question des changements atmosphériques, du réchauffement de la planète et des émissions de bioxyde de carbone. Ces émissions proviennent des carburants fossiles, du pétrole. Nous avons la possibilité de réduire notre dépendance du pétrole.

Le gouvernement aurait l'appui du public s'il disait non, nous devons faire marche arrière, nous devons réduire notre dépendance du pétrole. Mais non, le gouvernement a décidé de suivre une autre voie. Il a abandonné son indépendance en matière de politique étrangère. Il s'est joint aux États-Unis et il nous entraîne dans un ravin, non seulement pour notre propre perte, mais peut-être pour la perte du monde entier. Je ne tiens pas un discours sensationnaliste, nous jouons vraiment, actuellement, un jeu très dangereux.

En conclusion, il est hors de question que je donne mon appui à cette résolution, à cette motion du gouvernement. Je crois les discours intellectuels au sujet de l'appui qu'il faut donner à l'ONU ne sont que de l'opportunisme politique. On ne le fait que lorsque ses décisions ont de bonnes chances de concorder avec celles des États-Unis. Soyons clairs, mon parti et moi somme contre une guerre dans le Golfe. Nous travaillerons avec ardeur pour amener les pacifistes de tout le Canada à communiquer avec leur député, quel que soit son parti à la Chambre, pour le convaincre de voter de la bonne manière.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue pour sa performance ce soir et je remarque qu'elle est une pacifiste reconnue et qu'elle croit sincèrement ce qu'elle dit. Mais ce que je n'aime pas de son discours, c'est qu'elle laisse sous-entendre que le Canada, en ce qui regarde la question de l'Irak, est à la remorque des Américains. Cela est faux. Si elle a suivi les débats au cours des dernières semaines, si elle a suivi les réactions de tous les présidents et les chefs d'État, à travers le monde, que ce soit M. Gorbatchev, M. Mitterrand ou les autres, il y a une unanimité pour la première fois à l'ONU pour dire qu'il est incorrect, qu'il est inacceptable que quelque pays que ce soit envahisse par la force un autre État, viole des femmes, tue des enfants, détruise. Je pense que cela existe au moment où on se parle et nous devons agir, nous devons démontrer à l'ensemble des autres nations que nous sommes capables d'avoir l'unanimité pour dire à M. Hussein:

Si vous ne quittez pas le Koweït, si vous ne respectez pas la liberté de ces gens-là, si vous n'arrêtez pas de les tuer, de les torturer, nous devrons malheureusement être obligés d'agir. Et cela c'est l'ensemble de tous les pays qui le disent et ce ne sont pas uniquement les Américains. Il y a M. Gorbatchev qui l'a dit clairement dernièrement.

Les Chinois l'ont également déclaré alors qu'ils disaient: «Non, nous n'utiliserons pas notre veto, monsieur Hussein, pour vous appuyer dans votre démarche. C'est inacceptable; nous nous dirigeons vers un ordre mondial nouveau». Voilà ce que les chefs de tous les États disent, sauf M. Hussein qui dit: «Moi, j'ai ma vision des choses. C'est par la force brutale que je vais m'attaquer à n'importe quel pays et je vais les amener à dire que je suis maintenant chez moi et je ferai ce que je veux dans ces pays-là».

• (2240)

Je pense que c'est inacceptable et que tous les gens de ce pays-ci, tous les Canadiens et les Canadiennes se refusent à accepter ce que fait M. Hussein présentement.

[*Traduction*]

Mme Hunter: Monsieur le Président, nous trouvons tous que les gestes de Saddam Hussein sont répugnants. Il n'y a aucun doute à ce sujet, et je serais extrêmement bouleversée si c'est ce que le député a voulu dire. Là où nous ne sommes pas du même avis, c'est sur la façon de le faire changer d'attitude. Allons-nous tuer des millions de femmes et d'enfants dans un holocauste dans le golfe Persique, ou allons-nous attendre que les sanctions économiques donnent les résultats escomptés?

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai presque oublié la question brûlante que j'avais à propos des observations éloquentes de la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe.

D'abord, je tiens à dire que, en discutant de la question dont la Chambre est saisie, il y a quelque chose que nous ne devrions pas oublier. Nous avons appris l'autre jour que le gouvernement réduit le budget des services publics et sociaux, apparemment pour payer pour la guerre. Il a même 17 millions de dollars en réserve au cas où le conflit se prolongerait après le 31 mars 1991.

J'aimerais demander à la députée ce qu'elle pense des coupures faites dans les services publics et sociaux pour payer les dépenses de la guerre dans le Golfe.

Mme Hunter: Monsieur le Président, je remercie le député de Victoria pour sa question. C'est justement ce dont je parlais au début de mes remarques.

Notre pays devient de plus en plus militarisé, ce qui était à prévoir à la suite du libre-échange. Si vous avez des relations économiques plus étroites avec un pays, il s'ensuit que vous aurez aussi des relations sociales et environnementales plus étroites. C'est pourquoi le budget de la défense augmente. Ce n'est pas seulement à

cause de la guerre dans le golfe Persique, c'est dû aussi au fait que notre pays est de plus en plus militarisé.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, le débat de ce soir me satisferait bien davantage s'il était un peu plus honnête et s'il portait sur la question de savoir si nous devrions envoyer nos troupes à la guerre. Ce serait poser beaucoup plus franchement le problème que nous ne le faisons maintenant.

Dans sa motion, le gouvernement ne laisse même pas entendre qu'il se propose de recourir à la force. La motion au moyen de laquelle le gouvernement nous demande d'appuyer la résolution 660 et les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité ne dit même pas que la motion qui sera déposée demain au Conseil de sécurité fait partie du présent débat. Mais la résolution qui sera débattue demain est très précise, car elle

> 2. Autorise les États membres qui collaborent avec le gouvernement du Koweït à user de tous les moyens nécessaires pour soutenir et appliquer la résolution 660 (1990) et toutes les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région si l'Irak n'a pas scrupuleusement respecté, au plus tard le 1er janvier (15) 1991, les résolutions en question, comme prévu au paragraphe 1;
>
> 3. Demande à tous les États d'appuyer convenablement les actions entreprises conformément au paragraphe 2 de la présente résolution; et [. . .]

Et ainsi de suite. C'est donner carte blanche à tout pays— le Canada, les États-Unis ou un autre—de déclencher la guerre au Koweït avec l'appui de tous les autres. C'est ce dont nous débattons aujourd'hui.

Suivent trois autres demandes. Si nous adoptons cette résolution, nous allons approuver le mouvement de troupes, d'avions et de navires dans cette zone en prévision d'une guerre. À qui allons-nous accorder cet appui? À tout pays qui décidera de faire la guerre. Le seul pays qui ait parlé de faire la guerre au cours du dernier mois, ce sont les États-Unis. Ce n'est pas le gouvernement canadien qui décidera de faire la guerre, mais un autre gouvernement et si l'on se fie aux observations de M. Bush, ce sera le gouvernement américain.

Je crois que le président des États-Unis n'a pas compris le peuple américain, car l'opinion américaine croit de moins en moins à une solution militaire du problème. Les sanctions semblent porter fruit, mais on ne leur a pas donné le temps d'agir. Comme mon collègue l'a affirmé, il a fallu attendre de 20 à 30 ans que les sanctions portant fruit en Afrique du Sud. Cet exemple ne me sert pas à établir un parallèle, mais bien à soutenir que les sanctions prennent du temps à produire les résultats recherchés.

Une déclaration de guerre ou une acceptation de cette résolution autorise un pays à en attaquer un autre, à assaillir une autre population. La guerre provoque la mort. Le député de Surry—White Rock—South Langley a rappelé les atrocités des Irakiens. La violence engendre la violence. Allons-nous tuer des milliers d'enfants irakiens en déclarant cette guerre? Punissons-nous Saddam Hussein en tuant les enfants et les civils irakiens?

Il doit exister une meilleure façon de procéder et les Nations Unies, jusqu'à maintenant, la préconisent. Elles recommandent les sanctions, l'isolement et une opinion mondiale solide. Nous avons fait du chemin avec de tels moyens. Nous avons collaboré avec les Nations Unies au maintien de la paix. Ferons-nous un pas en arrière, maintenant? Allons-nous reculer parce que le président des États-Unis voit une occasion de consolider son image dans son propre pays? Encore une fois, je crains qu'il ait mal interprété les intentions de sa population, car les Américains n'appuieront pas cette guerre.

Qu'en est-il du coût à payer? Il en coûte cher de garder les troupes dans le Golfe, mais c'est peu en comparaison du coût d'une guerre? Comme le porte-parole chargé de l'aide officielle au développement, je sais que nous pouvons faire beaucoup plus pour les habitants de la terre en prenant une partie de l'argent destiné à la guerre et en le réaffectant à l'aide aux pays en développement.

Je ne suis pas seul à avoir ces préoccupations.

• (2250)

Dans une lettre qu'il adressait au premier ministre et qu'a signée mon vieil ami Stuart Brown, le Conseil canadien des Églises formule plusieurs observations que je tiens à faire consigner au compte rendu. Dans un communiqué, le Conseil déclare:

> Une guerre dans la région du Golfe ne présenterait aucun avantage.

Dans sa lettre, le Conseil affirme:

Les engins de guerre modernes qui font appel à la technologie de pointe et qui seraient utilisés dans la région du Golfe aboutiraient à une destruction massive. Ajoutée à cela la perte de dizaine de milliers de vies humaines et l'accroissement d'une instabilité à long terme au Moyen-Orient.

Mais il y a plus. Le Conseil ajoute:

Si inacceptable que soit l'aggression de l'Irak contre le Kowëit, les sanctions économiques demeurent le moyen le plus efficace de faire cesser cette agression. Cependant, ces sanctions doivent respecter deux considérations fondamentales, soit. . . «qu'on ne cherchera pas affamer les peuples innocents de l'Irak et du Kowëit sous prétexte de les soumettre,» Et puis qu'on fera preuve de conciliation dans les négotiations des conditions de la retraite irakienne. Les Églises du Canada et celles de la région sont déterminées à surveiller les effets des sanctions pour s'assurer qu'elles ne mettent pas en péril les besoins alimentaires et hygiéniques des habitants.

En troisième lieu, le Conseil des Églises félicite le gouvernement d'avoir accepté de débattre cette question au Parlement: Le temps n'est pas aux ultimatums, mais bien à la recherche de solutions non-militaires, même si cela signifie l'acceptation de compromis ou d'une solution moins qu'idéale. De toute façon, la guerre ne saurait elle-même aboutir à une solution idéale.

Cette lettre à l'entête du Conseil canadien des Églises qu'a signée Stuart Brown a été rédigée conjointement par le Conseil canadien des Églises, le *Committee on International Affairs*, le *Middle East Working Group* et le *Project Ploughshares*. Elle a obtenu l'appui officiel de l'Église anglicane, de l'Église unie, de l'Église catholique romaine, de l'Église luthérienne et de l'Église presbytérienne.

Tout député ou tout Canadien qui appuie cette résolution, voire même l'idée de partir en guerre, devrait se demander s'il est prêt à ce que son fils ou sa fille sacrifie sa vie dans cette guerre. S'il y avait moyen de faire autrement, accepterait-il que son fils ou sa fille y perde la vie? C'est pourtant ce qu'il demande à autrui d'accepter.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aimerais demander au député qui vient de parler si en fait, vue ce qu'il vient de dire, son parti et lui-même ont exclu toute option militaire, ou s'ils estiment qu'on pourrait y avoir recours à un moment donné.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je trouve répugnante l'idée de la guerre dans n'importe quelle circonstance.

Nous comprenons que la force militaire est parfois nécessaire pour assurer la sécurité. Le recours à la force militaire peut parfois se justifier par l'idée d'y trouver un avantage. Je ne pense pas qu'il y ait en l'occurrence aucun avantage à en retirer et je ne pense pas non plus que ce recours soit nécessaire.

À mon avis, le recours à la force se justifie seulement dans les circonstances les plus extrêmes et vraisemblablement pour résister à une attaque. Cependant, le recours à la force militaire n'est pas une possibilité que nous avons exclue entièrement.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je dois dire que je suis ici depuis environ 15 heures et que j'ai participé à bien des débats à la Chambre.

Je ne m'indigne pas outre mesure des remarques du dernier orateur, mais très franchement, j'estime que ce débat est depuis le début l'un des plus sombres et des plus sérieux auxquels j'ai jamais participé, et qu'il y a vraiment eu un échange d'information, ce qui n'est pas toujours le cas dans les débats. En particulier, je trouve que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a apporté une énorme contribution. Il a vraiment clarifié l'un des points importants dont nous débattons.

Pour commencer, je dirais que personne n'appuie Saddam Hussein du simple fait qu'on intervient pour poser des questions sur une résolution qui est très vague.

On a interprété honnêtement le sens de la résolution quand on la rattache à la résolution qui va être débattue à New-York demain. La motion no 24, sous sa forme actuelle, que le député d'Etobicoke-Lakeshore a essayé d'éclaircir, est vague et peut se prêter à l'interprétation que lui ont donné les députés d'opposition et d'autres personnes. Je suis extrêmement contrarié et suis d'aussi mauvaise humeur que possible parce que d'autres remarques ont été faites à l'extérieur de la Chambre qui sont plus incendiaires qu'aucun des autres propos tenus à la Chambre. Lorsqu'on parle d'une possibilité de conflit, nous n'avons pas besoin de propos incendiaires pour mettre le feu aux poudres. Heureusement ce soir, les choses sont calmes. J'ai l'intention que cela reste ainsi avec la contribution dans une large mesure de tous les députés présents aujourd'hui.

Les gens à l'extérieur de la Chambre qui, s'ils estiment que vous contestez telle ou telle chose, vous placent dans un camp dans lequel vous ne voulez pas vous retrouver, celui de Saddam Hussein, oublient qu'il existe une personne du nom de Sam Nunn, qui est le président du Comité des relations extérieures des États-Unis. Il y a une autre personne qu'il convient de mentionner, soit Les Aspin, président du Comité des forces armées des États-Unis. Les deux se sont demandés où allait l'Amérique, du fait que leur président, lui étant républicain et eux, démocrates, a fait ce que le commandant-en-chef de ce pays est en droit de faire et est censé faire. Soit agir rapidement lorsque le Congrès ne siège pas, pour stabili-

ser les situations dangereuses. C'est ce qu'a fait George Bush. C'est pourquoi le premier ministre du Canada a répondu à l'appel. C'est pourquoi d'autres pays de la coalition formée de 26 nations ont fait ce que tout le monde voulait qu'ils fassent, soit de stabiliser la situation au Moyen-Orient, situation que tous ceux qui observent l'histoire, surtout au Moyen-Orient, savent qu'elle est instable la plupart du temps.

Une année, vous donnez de l'essence, des armes à vos meilleures amis, des amis dont vous mettez ensuite la parole en doute. Ils tuent un journaliste britannique une semaine plus tôt et tout le monde se plaint. Ils continuent de dire qu'une délégation américaine devrait rencontrer Saddam Hussein.

J'aimerais vous citer un passage d'un article très intéressant que tous les membres du gouvernement et tous les membres des Nations Unies auraient intérêt à lire. Cet article est tiré de l'édition du dimanche du *New York Times*, qui date de septembre. C'est une épouvantable condamnation de la politique étrangère, quand on voit ce qu'a déclaré l'ambassadrice des États-Unis, quand elle a rencontré le président de l'Irak, Saddam Hussein, huit jours avant l'attaque et qu'il lui a demandé la position de son pays sur la situation au Koweït. J'ai la citation ici, et j'imagine que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est peut-être au courant.

Je m'étonne que les médias canadiens n'en aient pas parlé davantage. La question revêtait une telle importance que, avant que les hommes et femmes politiques des États-Unis ne suspendent leurs travaux en vue des élections au Congrès à mi-mandat, un sous-comité américain des affaires au Moyen-Orient a tenu des audiences sur les directives que leur sous-secrétaire d'État, un dénommé Kelly, a transmises à la pauvre ambassadrice des États-Unis. Elle ne faisait que suivre les ordres de Washington. Elle a donc répondu: «Oh, votre problème avec le Koweït, ce n'est qu'un différend entre pays arabes. Vous n'avez pas à vous inquiéter de ce que pensent les États-Unis à ce sujet.» Voilà ce qu'elle a déclaré huit jours avant que Saddam Hussein n'envahisse le Koweït. Qui sait, peut-être ne le fera-t-il pas de toute manière, mais c'est ce genre de tergiversations, sur une question aussi importante, qui inquiète les gens.

Je tiens à féliciter le député de Bonavista—Trinity—Conception, un ex-militaire et ex-chef de division maritime, de son remarquable discours.

Permettez-moi de digresser quelque peu et de parler des Américains. On peut poser des questions légitimes, mais que personne n'aille prétendre que les gens qui posent des questions, peu importe leur parti d'allégeance, appuient Saddam Hussein et sont contre la paix. C'est le pire exemple de démogagie que vous pouvez avoir. Pour replacer les choses dans leur contexte, nous débattons d'une résolution vague qui me préoccupe.

Je souhaite que le gouvernement, avant le vote de demain, modifie sa propre résolution. Je n'ai rien contre l'amendement proposé par le Parti libéral; il vient préciser certains éléments un peu flous de la résolution actuelle. Je ne récapitulerai pas l'interprétation que vous avez donnée à toutes les résolutions qui seront au menu des Nations Unies demain. Elles peuvent aussi bien être modifiées demain, comme l'a fait observer la députée de South West Nova dans sa question au ministre ou à un ministériel. Qui sait si seulement le débat portera sur le projet de résolution? Pourtant, à cause de cette résolution d'application générale, nous risquons d'être partie à tout ce qui pourrait se décider à New-York demain.

• (2300)

Permettez-moi d'avoir recours, pour les besoins de la cause, à une simplification extrême de l'argumentation en prenant l'exemple des résolutions de Nations Unies concernant Israël. Disons que, ce soir, un groupe de personnes s'efforce d'aplanir les difficultés autour d'une tasse de café à New-York et qu'il semble y avoir une brèche dans la coalition. Quelqu'un dit. . . Ce pourrait être Gorbatchev, lui qui vient de recevoir le ministre des Affaires étrangères irakien et qui l'aurait semoncé vertement, à ce qu'ont dit, lui recommandant fortement de se retirer du Koweït au plus vite, pendant qu'il en est encore temps. Bref, disons que la coalition commence à s'effriter sur les bords, elle qui ne tient qu'à un fil quand tout va bien.

Dans ce cas extrême, quand on s'arrête à penser aux résolutions d'application générale des Nations Unies, ces personnes pourraient bien ébaucher cette nuit un projet de résolution qui serait rendu public demain et qui aurait une incidence sur Israël. Il est indéniable que certaines de ces résolutions ont une incidence sur le Moyen-Orient. Ce qu'il y a de déconcertant dans ce débat, c'est que nous pouvons parler de pétrole, et nous savons que c'est bien cela l'enjeu. Toutefois, nous savons aussi, comme tout le monde, et je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y ait fait allusion dans ses remarques que tant que nous n'aurons pas réglé la ques-

tion d'Israël et des réfugiés palestiniens et de la bande de Gaza, il n'y aura jamais aucune stabilité au Moyen-Orient.

Cela m'amène à parler d'une chose plus légère que je ne lance pas en plaisantant parce que le moment est grave, mais à cause de la philosophie tout à fait savoureuse qui se cache derrière cela. Je veux parler de mon vieil ami, le caricaturiste Doonesbury. Je prétends qu'il a beaucoup d'idées intéressantes. Encore la semaine dernière, il a publié une caricature dont nous devrions tous nous rappeler alors que nous tentons de faire avancer les choses depuis le 2 août, depuis quatre mois donc. Dans cette caricature, des forces américaines débarquent d'hélicoptères—et personne ne peut m'accuser d'être anti-américain. Ce n'est pas du tout le cas puisque je suis marié à une Américaine et je suis très heureux de l'être. Les Américains débarquent donc de leurs hélicoptères. Il y a là deux chameliers. Le premier dit à son collègue «Eh bien, ces gars-là pensent qu'ils sont très intelligents. Ils croient qu'ils vont pouvoir régler ce problème en quatre mois, alors que nous tentons de le faire depuis 4 000 ans.»

Monsieur le Président, lorsqu'on parle du Moyen-Orient, il y a beaucoup de vérité dans cette caricature. Ainsi, pourquoi, alors que tout le monde souscrit à des sanctions économiques certains commencent-ils à soulever des questions au sujet du recours à la force? Même des membres du Congrès américain commencent à avoir certaines réserves à ce sujet. Ce qui est le plus triste dans toute cette affaire, c'est que même si le Canada n'a pas, Dieu merci, la puissance militaire des États-Unis, nos efforts diplomatiques n'ont pas été dignes d'un Pearson.

Lorsque le président Bush a lancé son appel, nous avons répondu au départ avec d'autres pays, afin de stabiliser la situation, car l'Arabie Saoudite était la prochaine à être menacée. Il était important d'agir et nous l'avons fait. Il y a eu ensuite l'intervalle entre la période de stabilité et la nécessité de prévenir une invasion de l'Arabie Saoudite, car Saddam Hussein aurait contrôlé alors, d'après ce que j'ai pu lire, 40 p. 100 des champs pétrolifères dont dépend l'Ouest. Cependant, nous avons modifié le mandat initial auquel tout le monde avait souscrit rapidement, afin de stabiliser la situation et de prévenir une autre invasion. Aucun problème. Ça va s'arranger.

Il s'agit ensuite de forcer l'Irak à se retirer du Koweït sans condition. J'ignore au juste en quoi consiste le mandat à l'heure actuelle, ou plutôt, j'ai entendu le président Bush et le premier ministre déclarer que l'Irak devait absolument sortir du Koweït. Il est vrai qu'on ne doit pas récompenser l'agression. Cependant, en forçant les Irakiens à sortir du Koweït, veut-on en finir également avec Saddam Hussein? S'agit-il, comme certains députés l'ont déclaré tout à l'heure, d'écraser Bagdad sous les bombes et de tuer ainsi de nombreux innocents? Faut-il déléguer des responsables pour administrer l'Irak maintenant que nous glorifions le président Assad de Syrie? Je crois comprendre que lui et Saddam Hussein ne s'entendent pas comme larrons en foire.

Il est insensé de même envisager la possibilité d'une guerre quand il existe tant de rivalités depuis mille an. C'est le volte-face, comme certains orateurs l'ont mentionné l'autre soir, simplement parce que des mauvais se retrouvent du côté des bons—même si l'on sait que l'on ne pourrait leur donner le bon Dieu sans confession.

Comment le président Bush peut-il se rendre à Genève pour participer à une conférence et s'asseoir à la même table que le président Assad de Syrie, un pays reconnu pour ses terroristes qui posent des bombes sur les vols internationaux? Jusqu'à maintenant, il n'était pas question de traiter avec lui. Mais comme la fin justifie les moyens avec machiavélisme, nous trinquons avec Assad en pensant que c'est une façon de régler nos problèmes au Moyen-Orient, alors que nous venons de tourner le dos à Saddam Hussein que nous appuyions allègrement lorsqu'il était en guerre avec l'Ayatollah Khomeyni.

Nous devons commencer par tenir compte des bonnes propositions qui ont été mises de l'avant et des choses sérieuses qui ont été dites par tous les députés au sujet de la paix et des moyens que nous pouvons prendre pour essayer de résoudre la crise dans le golfe Persique.

Dans cette partie du monde, le temps n'a pas la même signification qu'en Occident où nous travaillons huit heures par jour et où nous ne nous agenouillons pas pour prier Allah. Nous ne regardons pas pousser le gazon dans le roc à la manière orientale.

J'en suis venu à voir ce problème avec émotivité parce que j'ai vu l'escalade se faire. J'appuyais totalement le président Bush lorsqu'il a voulu amener le monde à faire quelque chose et le Canada à apporter sa contribution. C'était l'époque où je croyais que les Nations Unies arrangeraient les choses. Quelle tristesse! J'ai deux fils qui ont l'âge d'être mobilisés. Je ne voudrais pour aucune considération voir un de mes fils partir au combat dans un pays où un régime féodal écarte depuis 15 ans le principe de la démocratie que nous respectons.

Nous, au nord du 49e parallèle, aurions pu atténuer notre appui inconditionnel et aveugle lorsque la situation se serait calmée et décidé de ne pas envoyer trop de troupes parce que 200 000 membres pouvaient suffire à stabiliser les choses. Si nous en envoyons 500 000, nous risquons de créer une situation où nous ne pourrons plus nous retirer. Et cela devient déraisonnable. C'est pourquoi je trouve toute cette affaire bien triste et je dis que nous n'avons pas agi avec diplomatie.

Nous naviguons entre la stabilité et l'intensification de la situation à cause d'un président qui se trouve coincé par des élections au beau milieu de son mandat. À quel point cela a-t-il influencé sa décision? Je ne saurais le dire. Je pense toutefois que cela y était pour quelque chose dans les propos que Margaret Thatcher a tenus lors de son passage à Paris il y a dix jours. Elle a parlé des brutalités qui avaient cours en Irak—des choses dont nous sommes au courant en quelque sorte. On a pu se demander si elle disait cela pour dénigrer l'Irak ou à cause de ses propres problèmes politiques.

C'est peut-être fort injuste, mais je vous avouerai que c'est ce j'ai pensé lorsque je l'ai vue à la télévision parler de l'Irak en termes aussi diffamatoires.

À une certaine époque, avant d'envoyer 500 000 membres des forces armées en Irak, les gens auraient dit: «Allons, trouvons une solution au problème.» Plus tôt, j'ai fait allusion à une histoire tirée du *New York Times* parce que nous étions au bord d'un conflit.

Quiconque a écouté la série de trois émissions sur la guerre de Corée qui est passée au réseau PBS admettra que c'était fameux. Dans cette série on faisait valoir à quel point on pouvait souffrir d'un manque de communication et on pouvait mal juger l'ennemi. Les soldats américains se trouvaient sur la rivière Yalu en 1952 ou 1953 et croyaient que la guerre était finie. Ce documentaire fut l'un des plus intéressants que le réseau PBS nous ait offert depuis longtemps. Le capitaine nord-coréen, le colonel chinois et le caporal nord-coréen regardaient les Américains assis sur leurs chars en train de consommer tranquillement leur «Thanksgiving dinner» à proximité du fleuve Jaune. Le général McArthur s'était imaginé que la guerre était terminée. Membres d'un contingent de près de 3 000 militaires qui s'étaient infiltrés dans les collines, ils nous montraient à l'aide de leur caméra ce qui se passait là deux jours à peine avant qu'ils ne descendent des collines et ne pourchassent les militaires américains et canadiens jusqu'à Séoul. Il s'agissait là d'un cas flagrant d'une mauvaise évaluation des forces ennemies. Tel pourrait être le cas encore une fois aujourd'hui.

• (2310)

Comme le rapportait le *New York Times* du dimanche 23 septembre 1990, c'est l'ambassadrice américaine April Glaspie qui, le 25 juillet, huit jours avant l'invasion, exhortait Saddam Hussein à régler ses différends avec le Koweït, mais qui avait ajouté:

> Nous ne prenons pas parti dans les conflits qui opposent les États arabes les uns aux autres, comme par exemple votre conflit frontalier avec le Koweït.

Le journal disait reproduire en l'occurrence un document irakien renfermant le compte rendu de cette conversation. Je tire cet extrait du *New York Times*, édition du dimanche. Il s'agit sûrement d'un document authentique, car un sous-comité du Congrès des États-Unis a jugé bon d'y consacrer des audiences avant de s'ajourner pour les élections.

En fait, j'ai tenté de téléphoner à Lee Hamilton, un démocrate de l'Indiana parmi les meilleurs représentants au Congrès des États-Unis et qui présidait ce sous-comité pour savoir où en étaient ses travaux. Peut-être le sous-comité a-t-il jugé qu'en poussant l'affaire plus loin on ne servait pas les intérêts des États-Unis. Des parties de ce document rédigé en arabe par le gouvernement irakien, qui ont été traduites et diffusées à l'heure des nouvelles le 11 septembre sur le réseau ABC, ont fait l'objet d'articles parus dans le *Washington Post* et le *Guardian* de Londres. L'article ajoute:

> Le département d'État a refusé de confirmer la véracité du document, mais les fonctionnaires n'ont pas contesté l'essentiel du message de madame Glaspie.

Plus loin il ajoute:

> Le gouvernement suivait ce que le président Bush a reconnu la semaine dernière comme étant une politique imparfaite à l'égard de l'Irak, politique fondée sur l'hypothèse selon laquelle la meilleure façon de traiter M. Hussein et de freiner son comportement était d'améliorer les relations avec Bagdad. Cette évaluation supposait que l'Iran et l'Irak, deux pays épuisés à la suite de huit années de guerre frontalière, préféreraient mettre l'accent sur la reconstruction plutôt que de se lancer dans une guerre de conquête.
>
> Ainsi, le gouvernement Bush n'a pas su équilibrer sa politique de façon à tenir compte des propos et des mesures bellicistes de M. Hussein ces derniers mois, y compris l'exécution d'un journaliste britannique et la menace d'utiliser des armes chimiques contre Israël.

Écoutez bien ceci, monsieur le Président:

> «Nous fonctionnons essentiellement sans politique», de se plaindre un haut fonctionnaire du gouvernement. «La crise nous a pris en quelque sorte par surprise, à un moment où chacun se préoccupait de la réunification de l'Allemagne.»

Cette dame, nous l'avons vu régulièrement sur la chaîne PBS au cours de l'année, car elle parle souvent au nom de l'administration:

> Le 24 juillet, quand on a demandé à Margaret D. Tutwiler, porte-parole du département d'État si les États-Unis s'étaient, d'une façon ou d'une autre, engagés à défendre le Koweït, elle a répondu: «Nous n'avons signé aucun traité de défense avec le Koweït, et nous

n'avons conclu aucune entente spéciale pour défendre le Koweït ou veiller à sa sécurité.»

Quand on lui a demandé si les États-Unis se porteraient au secours du Koweït, si jamais il était attaqué, elle a répondu: «Nous sommes toujours bien résolus à appuyer la stratégie d'auto-défense, individuelle ou collective, de nos amis dans le Golfe avec qui nous entretenons depuis fort longtemps des relations très étroites.» En privé, certains officiels du Koweit ont toutefois avoué que cette déclaration leur avait parue très faible.

Deux jours après l'invasion, John H. Kelly, secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Proche-Orient et de l'Asie du Sud, a repris essentiellement la même déclaration devant des représentants du Congrès.

Au cours de ces audiences, Lee Hamilton a réprimandé M. Kelly pour ne pas avoir pris une position plus catégorique avant l'invasion. L'article se poursuit ainsi:

«Vous nous avez donné l'impression que la politique des États-Unis était de ne pas se porter à la défense du Koweït», a déclaré Lee Hamilton, démocrate de l'Indiana. «Je vous ai demandé si les États-Unis s'étaient engagés à défendre le Koweït s'il était attaqué. Vous avez toujours répondu que nous n'avions signé aucun traité de défense avec un pays du Golfe.»

Je m'arrête ici, parce que d'autres députés veulent prendre la parole. Le temps est primordial quand ce genre de débat tire à sa fin. En conclusion, on a ce genre de volte-face lorsque des signaux embrouillés sont envoyés au président Hussein par l'ambassadrice des États-Unis. Heureusement, M. Bush a stabilisé ces signaux embrouillés, mais nous risquons de nous voir forcés de participer à une guerre mondiale. Si le doute subsiste, tous les députés à la Chambre et tout le monde aux Nations Unies devraient lire ce livre intitulé *The Bodyguard of Lies*. Dans ce livre, on rapporte les paroles de Churchill qui disait: «En temps de guerre, la vérité est si précieuse qu'elle doit être protégée par un gardien des mensonges.»

Je recommande ce livre à tout le monde parce que c'est l'histoire de la tromperie et des espions, pas seulement durant la guerre, mais aussi avant la guerre, lorsque le commandant en chef de l'état-major général allemand, le général Beck, essayait d'envoyer un message à Londres en 1938 en disant: «Nous nous débarrasserons de ce fou d'Hitler si vous nous assurez que vous ne ferez pas certaines choses.» Cette histoire montre, citation après citation, personne après personne, comment, au sein même de l'état-major général, le chef du service de renseignement de l'armée allemande essayait toujours de passer des messages.

Si ces deux cultures qui se ressemblaient n'ont pas pu passer leur message pour éviter une guerre, comment pouvons-nous nous attendre à accélérer le genre de communication qui pose manifestement un problème entre un pays arabe et des pays occidentaux?

Je terminerai avec ce qu'un chrétien m'a dit à une réception du Jour de l'An durant la prise d'otages en Iran, au moment où le pauvre président Carter essayait de libérer les otages. Je n'oublierai jamais cela. Cela m'a été dit par un membre de nos forces armées à la base que j'ai l'honneur de représenter, celle de Greenwood. C'est un musulman converti au christianisme. Il m'a dit: «M. Nowlan, le problème que vous, les Occidentaux, avez en essayant de traiter avec les gens du Moyen-Orient, c'est que vous ne nous comprenez pas. Fondamentalement, la façon la plus rapide pour un musulman d'arriver au ciel, c'est de tuer un infidèle, et tous les chrétiens sont des infidèles. Si on ne peut pas aller au ciel de cette façon, l'autre façon la plus rapide, c'est de se faire tuer par un infidèle.»

Avec cette façon de penser si différente, je crois que nous regretterons d'essayer d'accélérer les choses et de ne pas donner le temps aux sanctions économiques de faire effet, comme la plupart des experts le disent. Ce débat a été important. J'espère seulement que certaines personnes à New-York en prendront connaissance d'ici à demain.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, nous avons eu droit à un bon discours, intéressant et divertissant.

Il y a deux points que je voudrais soulever au sujet de ce discours. D'abord, le député est un conservateur de longue date, un membre respecté du Parti conservateur et du gouvernement, qui est récemment passé de l'autre côté de la Chambre. Dans son exposé de ce soir, il s'oppose à la motion et signale les difficultés causées par son caractère vague, qui a permis à l'opposition de l'interpréter comme elle l'a fait. L'autre point concerne la cohésion des députés ministériels qui appuient tous très fermement la résolution et parlent en sa faveur.

Le député serait-il d'accord pour dire que cette cohésion est due au fait que le caucus gouvernemental a été forcé à adopter cette position et qu'en passant de l'autre côté, le député s'est senti libre de s'opposer à cette très mauvaise motion dont la Chambre est saisie?

M. Nowlan: Ma réponse est un non catégorique, monsieur le Président. Je ne suis absolument pas d'accord. Si le parti du député arrive au pouvoir un jour, il constatera que différentes pressions s'exercent, mais qu'il peut quand même dire ce qu'il pense à l'intérieur de son groupe. Ensuite, il doit faire son choix. Je pense que le

débat de ce soir l'a amplement démontré. De tous les côtés de la Chambre, des députés ont dit des choses qui ne s'inscrivaient pas tout à fait dans la ligne de leur parti.

Franchement, j'aimerais parfois voir davantage d'indépendance dans le parti du député, qui est bien plus monolithique qu'aucun parti auquel j'ai jamais appartenu.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ce discours a été une vraie fête de la raison et un grand mouvement du coeur. Il est merveilleux que, après avoir changé de côté, il soit capable de se déboutonner de la sorte, si je puis dire, et de faire part aussi généreusement de ses pensées profondes à tous les députés et aux autres Canadiens. Je voulais lui demander, puisque je n'ai pu le saisir même si j'ai écouté très attentivement son long discours, s'il appuiera ou non l'amendement libéral.

• (2320)

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'éprouve beaucoup de respect pour le député de Niagara et c'était le cas même lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre, malgré le fait qu'il me perdait un peu parfois avec ses grands discours sur les pièges de la procédure qui ne tenaient pas debout, mais. . .

M. Milliken: Je suis de Kingston.

M. Nowlan: De Kingston, je suis désolé. Votre faconde procédurière évoquait pour moi les chutes Niagara.

Je suis désolé que le député ne m'ait pas entendu très clairement, mais je crois avoir dit, à un moment où j'essayais de parler un peu plus lentement qu'à l'accoutumée, que j'allais appuyer votre amendement.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais poser une question rapidement. Le député est à la Chambre depuis longtemps et il est peut-être en mesure de nous éclairer sur l'amendement des néo-démocrates.

Cet amendement propose que la Chambre s'oppose au recours à la force contre l'Irak, avant que les sanctions et autres mesures prises par l'ONU n'aient eu le temps de donner des résultats. En fait, le NPD dit qu'il approuve le recours à la force, ce qui semble pourtant contraire à sa politique. Compte tenu de sa vaste expérience, le député pourrait peut-être dire à la Chambre s'il s'agit d'une volte-face du NPD qui, en vertu de cet amendement, semble prôner la guerre. Le député partage-t-il mes conclusions?

M. Nowlan: Ma réponse sera encore plus brève cette fois-ci.

Le fait que j'ai changé de côté à la Chambre ne signifie nullement que je vais commencer à interpréter les amendements, les sous-amendements ou même les motions du NPD. Je pense que ce parti peut très bien essayer de les interpréter lui-même.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): J'aurais une brève question à poser, monsieur le Président. Je connais l'expérience de mon collègue et j'aimerais qu'il me dise, avec sa grande expérience à la Chambre—il a, tout au long de sa carrière, participé à de très nombreux débats tout aussi importants que celui de ce soir—j'aimerais qu'il me dise, donc, s'il est d'accord avec moi lorsque, compte tenu des circonstances et de l'importance de la question et le fait que la motion nº 24 dont nous discutons ce soir a pour but d'appuyer l'action des Nations Unies, ne serait-il pas de mon avis à savoir que l'ensemble des membres de ce Parlement devraient être unanimes pour appuyer les démarches du Canada dans le support qu'il accorde aux Nations Unies?

[*Traduction*]

M. Nowlan: Cela fait partie du débat, monsieur le Président. Je sais que le député s'est fait un point d'honneur d'être présent ici ce soir et qu'il a posé de bonnes questions. Cela fait partie du débat. Il est évident que nous voulons tous appuyer l'ONU. Toutefois, nos opinions divergent quelque peu quant à la meilleure façon de donner cet appui, surtout face à une résolution dont je pense que même mon ami conviendrait qu'elle est un peu vague.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous en avons maintenant terminé avec les questions et les observations. Le député de Fredericton—York—Sunbury et le député de Carleton—Charlotte seront les deux prochaines personnes à prendre la parole. Ils disposent de dix minutes chacun.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, nous aurions tous souhaité que ce débat ne soit pas nécessaire. Personnellement, j'aurais préféré l'éviter, mais je sais que c'est une responsabilité politique de chaque député de se prononcer sur des questions particulièrement épineuses comme celle-ci.

C'est incroyable que nous en soyons arrivés à ce point ce soir. Très peu de nous pensaient que nous aurions encore une fois à débattre la possibilité que la guerre éclate. C'est un peu comme un cauchemar irréel et

inimaginable que nous soyons obligés de considérer des décisions qui pourraient entraîner la destruction et la mort, non seulement de Canadiens et de Canadiennes, mais peut-être de dizaines de milliers d'êtres humains des deux côtés, des amis et des ennemis, pas seulement des soldats, mais aussi des citoyens ordinaires, des familles et des enfants.

Comme presque tous les députés, ma première réaction serait de travailler pour maintenir la paix presque à n'importe quel prix. Je crois que c'est ce que nous devrions faire. Nous devrions chercher à rétablir la paix à presque n'importe quel prix. Je sais que la majorité de mes électeurs préférerait que nous évitions un conflit armé, sauf si c'est la seule issue possible.

Je n'ai aucune difficulté à trouver un aspect très personnel dans cette question. Ma femme et moi avons élevé sept enfants et nous avons sept petits-enfants. Ce n'est pas inconcevable qu'une guerre dans le golfe Persique ait des répercussions directes sur leur vie. Le monde est devenu très petit, et les satellites, les avions, les ogives intercontinentales et, oui, même les bombes nucléaires franchissent les distances très rapidement.

Il est très tentant, et ce serait un grand soulagement, d'écarter le problème, de le laisser à d'autres pays qui ont de plus grands intérêts en jeu et des moyens plus considérables pour le régler. Il serait beaucoup plus satisfaisant de parler uniquement de paix et de ne jamais songer à la guerre.

Ce ne serait pas responsable dans le contexte de notre appartenance aux Nations Unies. Ce ne serait pas être fidèles à nos engagements d'interdépendance avec nos alliés, nos voisins et nos amis. Ce ne serait pas respecter la foi dans le mandat que nous avons reçu de nos électeurs, et je ne crois pas que ce serait digne du Canada.

Nous n'avons au contraire d'autre solution que d'affronter la tragique ironie voulant que, bien que la paix soit l'objectif que nous cherchons tous à atteindre, l'histoire nous a enseigné que si nous voulons assurer la paix nous devons parfois être prêts à entrer en guerre pour l'atteindre. Ça ne semble vraiment pas être un de ces moments de l'histoire du monde.

Pas nécessairement la guerre, mais une détermination à faire la guerre si c'est nécessaire pour préserver la paix. Je crois que cette détermination sera notre force pour prévenir la guerre à l'heure actuelle dans le golfe Persique.

J'ai toujours remercié Dieu d'avoir été trop jeune pour aller me battre en Europe ou au Japon, mais je me rappelle. En regardant plus de 50 ans en arrière, nous pouvons maintenant voir avec la vision parfaite de la sagesse rétrospective que les mesures d'apaisement des dictateurs ne réussissent pas à assurer la paix.

Si l'on avait tenu tête à Hitler avec vigueur et détermination à la fin des années 1930, cela aurait peut-être épargné au monde la destruction de la Seconde Guerre mondiale et des millions de vies humaines auraient été épargnées.

Par ailleurs, j'estime que l'analogie suivante mérite d'être étudiée en 1990: l'ambition territoriale de l'Irak, un pays plus petit que l'Allemagne, mais non moins agressif, et son dictateur, Saddam Hussein, moins puissant qu'Hitler, mais de la même trempe. Et si l'on ne met pas immédiatement un frein à son agression flagrante, alors qui peut dire où cela risque de mener?

Dans notre quête de paix et de sécurité, nous ne pouvons plus tolérer les risques que renferme cette question sans réponse. L'agression se limitera-t-elle au Koweït? au Moyen-Orient? Comportera-t-elle des armes nucléaires? Pouvons-nous réellement tolérer que ces questions restent sans réponse?

Aussi importantes que soient ces questions, le fardeau de ce débat retombe lourdement sur nous tous. Un journaliste agressif de la télévision l'a situé pour moi dans son contexte lorsqu'il m'a demandé, au moment où j'entrais à la Chambre: «M. Bird, allez-vous réellement voter pour que de jeunes Canadiens reviennent du golfe Persique dans des sacs à cadavres? Allez-vous réellement obéir aux ordres des États-Unis d'Amérique?»

Ma réponse vive semblait quelque peu absurde et inadéquate, presque comme si je ne pouvais pas répondre à ces propos cyniques et tortueux. Pourtant, comme j'avais réfléchi à ces questions tout au long de la journée, je croyais avoir les bonnes réponses dès le départ. Je lui ai répondu: «Je ne vote pas pour la mort dans le golfe Persique, mais plutôt pour les meilleures perspectives de vie et de paix pour notre génération et celles à venir. Je ne vote pas pour l'initiative des États-Unis d'Amérique ou pour celle de tout autre pays, mais plutôt pour le Canada, afin qu'il assume ses responsabilités de membre fondateur des Nations Unies, qui sont depuis si longtemps notre meilleur espoir de préserver la paix dans le monde.»

J'aurais peut-être pu en dire encore davantage. Par exemple, il y a un peu plus de deux semaines, nous avons observé le jour du Souvenir au Canada. Nous avons rendu hommage aux centaines de milliers de Canadiens qui ont lutté pour leur pays dans deux guerres mondiales et en Corée, et dont un grand nombre ont donné leur vie dans la poursuite de la liberté et de la paix.

Depuis longtemps, nous rappelons, le jour du Souvenir, notre promesse que les sacrifices n'auront pas été en vain. Aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement responsables envers la génération présente et les générations futures, mais aussi envers nos prédécesseurs: nos pères, nos frères et nos oncles, nous devons faire ce qu'il faut pour préserver la paix dans le monde.

Oui, c'est vrai, nos mères, nos soeurs et nos tantes aussi dans certains cas. C'est tragique, mais pour tenir notre promesse, nous devons aujourd'hui envisager la guerre. C'est une situation que les générations passées auraient comprise, et que les générations futures comprendront et respecteront certainement.

• (2330)

Notre premier défi est de démontrer notre résolution et notre habileté diplomatique, c'est-à-dire monter une influence dissuasive telle qu'elle évitera les risques de conflit. Le blocus économique de l'Irak est une arme puissante qui doit être utilisée avec toujours plus de discipline et d'intensité.

En fin de compte, nous devons démontrer que nous sommes prêts à nous joindre aux Nations Unies et à participer à toute action nécessaire pour chasser l'Irak du Koweït et mettre un terme à son agression. Il faut espérer, en fait il faut prier, que ces sanctions économiques et cette démonstration de volonté politique seront suffisantes pour obtenir la paix. Autrement, la cause de la paix pourrait exiger la guerre. Finalement, le coeur lourd mais l'esprit décidé, nous serons peut-être appelés à participer au combat.

Tout le Moyen-Orient est maintenant le point d'ignition d'un conflit mondial. De nombreuses forces explosives sont en jeu et aucune n'est totalement prévisible. Tout ce que l'on peut dire, c'est que leurs répercussions auront de profondes conséquences à l'échelle du globe. Les Nations Unies n'ont jamais, depuis leur création, eu la possibilité de mener une telle action mondiale pour la paix et jamais auparavant leur mission ne les a conduites aussi près d'une guerre.

Comme l'aurait dit Churchill, ce sera peut-être l'heure la plus glorieuse des Nations Unies, lorsque le consensus et la force des nations unies pour la paix pourront finalement démontrer qu'elles peuvent effectivement la préserver, même en ayant recours à la force, si c'est nécessaire. Il ne saurait y avoir de compromis au sujet des principes du respect de la souveraineté des autres nations et de la défense contre l'agression des faibles par les puissants.

Espérons qu'en faisant la preuve de son attachement à ces principes devant l'invasion du Koweït par l'Irak, les Nations Unies livreront ainsi un message non équivoque de leur détermination, message qui contribuera aussi à régler d'autres conflits au Moyen-Orient. Enfin, que les feux qui couvent dans tous les coins de la Terre, surtout au Moyen-Orient, soient éteints. Le maintien de la paix partout dans le golfe Persique pourrait être le prélude d'une paix permanente dans toute cette région troublée et peut-être même partout dans le monde.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, nous avons entendu les deux côtés présenter, ce soir, des versions différentes de ce qui se passe dans le monde et dans le golfe Persique. Je pense que nous devons respecter ces deux points de vue. Si les Canadiens qui nous regardent ce soir peuvent réduire ce que nous avons dit à son plus petit commun dénominateur, ils retiendront du débat de ce soir que nous voulons la paix. Tout le monde à la Chambre veut la paix.

Je peux critiquer les néo-démocrates et les libéraux pour leurs positions et je peux même en faire autant pour certains progressistes conservateurs. Mais je pense que si on élaguait la grandiloquence et l'esprit de parti des deux côtés de la Chambre, on trouverait que le commun dénominateur est la volonté de maintenir la paix au Moyen-Orient.

Si les Canadiens ont eu la chance d'entendre notre ministre associée de la Défense et notre ministre de la Défense, qui est à la Chambre en ce moment même, ils arriveront à la conclusion que c'est vraiment ce qu'ils veulent. Il n'y a absolument aucun doute à ce sujet.

Quand nous comparons ce qui se passe actuellement dans le golfe Persique à ce qui s'est passé au Viêt-Nam ou en Europe durant la Seconde Guerre mondiale sous la dictature d'Adolf Hitler, je ne pense pas que la comparaison soit juste. Je pense que c'est la peur qui nous pousse à faire ces comparaisons parce que nous ne voulons pas que de telles choses arrivent. Si nous évaluons ce qui s'est passé dans le monde prétendument civilisé qui est le nôtre au cours des cent dernières années— en fait, au XX^{e} siècle—de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui—il n'y a aucun doute que l'activité la plus inhumaine à laquelle les humains puissent se livrer est la guerre. Nous n'en voulons pas. Des millions de vies ont été perdues pour toujours. Des générations de jeunes Canadiens n'ont pas eu l'occasion de grandir et de con-

naître notre grand pays. Ce fut aussi le cas des forces alliées des pays européens et des États-Unis.

Si on pense à toutes les guerres auxquelles nous avons participé pour maintenir la paix—et nul ne doute de notre tradition de maintien de la paix—il y a eu des cas où nous avons dû risquer la vie de nos hommes, de nos femmes et de nos enfants et même de notre pays. D'autres nations ont fait de même pour défendre certains principes et nous en avons fait les frais, pas autant que d'autres pays peut-être mais cela nous a coûté cher, la vie de centaines de milliers de Canadiens, de millions d'Européens, et un nombre infini de Soviétiques. C'est une tragédie humaine qui a bouleversé le monde. C'est exactement ce qu'a fait la guerre. C'est une chose que nous ne voulons plus voir.

C'est ce que nous cherchons à éviter au Moyen-Orient. À peu près toutes les nations civilisées du monde nous appuient dans nos efforts pour maintenir la paix. Nous ne voulons plus être témoins du genre de dévastation qu'entraîne la guerre. Mais on ne peut pas l'éviter en reculant et en permettant à une nation belliqueuse d'en imposer à une nation moins agressive, ou de plus petite taille. Nous serions vraiment hypocrites si nous le permettions. Nous ne pouvons le tolérer.

Nous ne pouvons pas non plus permettre que l'on fausse les faits et c'est ce qui se passe jusqu'à un certain point en l'occurrence. Tout ce que nous voulons faire, c'est maintenir la paix. Je ne prétends pas avoir toutes les réponses à ce qui se passe dans le golfe Persique. Loin de là. De nombreux députés sont beaucoup plus compétents que moi dans ce domaine mais je vous dirai ceci: en tant que Canadien, j'ai probablement plus à perdre dans ce conflit que quiconque dans cette Chambre. En effet, mon fils participera à ce conflit et c'est quelque chose que je voudrais éviter. C'est tout aussi simple que cela. Je ne veux pas qu'il aille y combattre.

Si nous pouvions l'éviter, nous ferions tout en notre pouvoir pour le faire mais ce n'est tout simplement pas possible. C'est une réalité que je dois accepter, que nous devons tous accepter en tant que nation. Nous ne pouvons pas nous y dérober. Comme je vous parle, mon épouse est en Allemagne de l'Ouest avec mon fils qui doit partir bientôt pour le Moyen-Orient, pour le golfe Persique. Pourquoi? Parce qu'il se peut que ce soit la dernière fois que ma femme voie notre cadet, Greg junior. C'est aussi simple que cela. C'est ça le tragique de la guerre. C'est ça que nous voulons éviter. J'espère pouvoir y aller moi-même quelques jours pour voir mon fils.

C'est ça la tragédie humaine de la guerre. Des parents, dont certains siègent dans cette enceinte, voient leur fils ou leur fille, si ce n'est leurs petits-enfants, partir au front. Personne ne souhaite que cela se traduise par l'acte ultime d'homme contre homme, de vie humaine contre vie humaine. Nous ne voulons pas voir cela.

C'est pour ça qu'en tant que Canadien, je suis fier de voir ce que nous avons fait comme nation depuis la Grande Guerre, certainement depuis la Seconde Guerre mondiale afin de maintenir la paix dans le monde. Sincèrement, je crois que c'est exactement ce que le premier ministre veut: réaliser la paix. C'est exactement ce que le ministre de la Défense veut: maintenir la paix.

• (2340)

Nous n'avons jamais été un peuple belliqueux, et ne le serons jamais non plus. Nous sommes un peuple civilisé qui veut apporter une solution civilisée à ce grave problème. Mais ce n'est pas en reculant qu'on le réglera. Nous avons l'appui de presque tous les pays civilisés du monde, y compris les pays communistes, ou de ce qu'il en reste.

C'est un bien étrange paradoxe quand on y pense. Aurions-nous pu dire cela à la Chambre il y a un an? Non, je ne le pense pas. Mais j'estime que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont travaillé très fort pour susciter cette espèce d'unification des volontés dans cette situation. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts. La crédibilité du Canada est sûrement en jeu. Beaucoup d'émotions le sont aussi, les miennes y compris.

Revenant à mon introduction, aucun d'entre nous ne souhaite le pire, c'est-à-dire la guerre. Nous ne le souhaitons pas ce retour à la barbarie. Nos amis du NPD et du Parti libéral ne le souhaitent pas non plus. Je pense que l'histoire nous donnera raison. Quand nous repenserons à tout cela dans un an, deux ans, cinq ans ou dix ans, je pense que nous pourrons dire fièrement que nous avons pris la bonne décision, que nous avons essayé de prévenir des morts inutiles, d'empêcher le retour à la barbarie et de préserver la paix.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai été émue par les propos tenus par le député au sujet de son propre fils

qui sera dans le golfe Persique. Je tenais à dire quelques mots au sujet du prix à payer.

Cet après midi, le groupe parlementaire canadien, quelque 40 députés, a rencontrés des représentants des peuples de la Baltique, des Canadiens d'origine balte. Nous avons parlé du prix à payer et de la suppression de la liberté dans les pays baltes il y a près de 50 ans. C'est alors que je me suis demandé de quelle manière nous pourrions remédier à la situation. Nous voici à la Chambre ce soir en train de parler du Koweït qui a été privé de sa liberté par l'Irak et du prix à payer par les Canadiens qui se trouvent là-bas contre leur gré. C'est avec joie que nous avons appris aujourd'hui la libération de cinq d'entre eux.

Ce qui arrive ne concerne pas seulement cette région, mais aussi les objectifs de notre politique étrangère. Il s'agit aussi des fondements de cette politique, de ses objectifs de paix et de prospérité, des objectifs qui permettent au Canada de vivre en toute liberté. Les pays baltes n'ont pu jouir de cette liberté. Le Koweït ne peut pas non plus en jouir à l'heure actuelle. Comme le député l'a dit, un prix a été payé. Nous ne pouvons nous faire croire que de tels événements ne nous touchent pas.

Je voudrais simplement dire au député que son engagement est ferme. Sa détermination est forte puisque son fils est là-bas. Je voudrais aussi dire que dans un questionnaire que j'ai reçu récemment des électeurs de Scarborough-Centre, j'ai répondu sans hésiter à une question appuyant la position du gouvernement voulant que le Canada joue un rôle dans la région du golfe Persique, un rôle strictement conforme aux directives des Nations Unies, y compris l'application des sanctions économiques.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je profite de mon intervention dans ce débat, car j'ai passé la soirée à écouter un grand nombre d'intervenants, pour déclarer que je souscris, en principe, aux démarches que le gouvernement a faites pour condamner l'invasion du Koweït par l'Irak en se joignant tardivement aux Nations Unies et à d'autres pays dans le monde. On prétend qu'on ne doit pas laisser passer ce type d'agression sans rien faire et que le Canada a bien fait de participer au blocus de l'Irak.

Dès l'instant où les chars d'assaut irakiens ont pénétré au Koweït, en août dernier, les pays du monde entier ont convenu que l'armée irakienne devait se retirer. La seule question était de savoir comment faire pour l'y obliger. Certains chefs d'État voulaient engager une action militaire immédiatement avec ou sans l'appui de la communauté internationale. Ils croient qu'une telle action punirait l'agresseur irakien et que Saddam Hussein ne menacerait jamais plus la région.

Heureusement, d'autres chefs d'État ont fait campagne pour stopper une telle initiative car ils se rendaient compte qu'une action militaire détruirait les possibilités d'intervention aux Nations Unies. D'autres ont préconisé une solution plus crédible. Puisque que selon certains, les États-Unis, le Canada et d'autres pays ont pour politique de protéger l'Arabie Saoudite contre l'Irak, les alliés ne devraient pas attaquer du tout mais déclarer que les mesures prises réussiront. L'embargo économique imposé à l'Irak pourrait être maintenu en guise de punition. En temps opportun, ont soutenu ces gens, l'Irak pourrait rechercher la paix et abandonner le territoire occupé.

La troisième option très attrayante était de combiner les sanctions économiques mandatées par les Nations Unies avec la possibilité d'une action militaire convenue à l'ONU. Dans cette option, toutes les avenues diplomatiques doivent être explorées avant de recourir à la force. C'est exactement ce que l'on fait actuellement.

Les Canadiens ont le droit d'être tenus au courant de la situation par leurs représentants élus et de dire ce qu'ils pensent des problèmes courants. En examinant cette motion, je me suis rendu compte que le gouvernement essaye encore une fois d'obtenir l'autorisation d'agir comme bon lui semble, sans consulter le Parlement. Je parle de la fin de la motion où je vois les mots «résolutions subséquentes». Ils m'inquiètent un peu, car ils laissent prévoir toutes sortes de possibilités. L'amendement libéral empêcherait le gouvernement de prendre encore une fois des mesures sans consulter le Parlement.

Si la Chambre accepte l'amendement libéral, je vais appuyer la motion, mais seulement à cette condition. Sans l'amendement, nous permettrions au gouvernement d'agir au nom des Canadiens sans consulter leurs représentants élus. Ce serait donner carte blanche au gouvernement.

Il y a un message clair qui devrait se dégager du débat de ce soir et de celui de demain: le Canada doit préconiser la patience. Il doit se servir de son influence au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il doit parler en faveur d'une solution diplomatique. Nous devons tous nous entendre sur un point, soit que nous devons laisser aux sanctions le temps de donner les résultats escomptés,

et nous devrions en arriver à un règlement pacifique, certainement pas à une déclaration de guerre.

Au cours des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée, le Canada s'est acquis la réputation d'être une des nations les mieux préparées pour le combat. Ensuite, nous sommes devenus des gardiens de la paix, une renommée que nous devons en grande partie au très honorable Lester B. Pearson. En dernier lieu, le Canada a toujours joué le rôle de gardien de la paix, et c'est ainsi que nous voulons continuer à être reconnus. Il faut trouver une solution pacifique à ce conflit.

Je ne minimise pas le fait que l'invasion du Koweït par l'Irak était intolérable. Beaucoup de Canadiens sont d'avis que nous devons participer à l'effort international afin que les sanctions soient fructueuses. N'oublions pas que si la guerre éclate, nous ne savons pas combien il y aura de morts et de blessés, ni combien de Canadiens et de Canadiennes vont mourir.

• (2350)

Nous convenons tous, je pense, que Saddam Hussein est fou. C'est un homme qu'il faut arrêter et peut-être que le recours à la force sera le seul moyen d'y parvenir. Cependant, si c'est le cas, il faut en débattre au Parlement de façon approfondie. C'est pourquoi je suis ici ce soir et que je dis que, si nous devons appuyer cette motion, elle doit être modifiée pour que toute résolution adoptée demain par le Conseil de sécurité soit débattue à la Chambre des communes avant que le Canada n'y participe.

Noël arrive à grands pas et la Chambre va ajourner. Mais, si nous devons en débattre, que ce soit le 25 décembre, le 31 décembre ou le 1er janvier, il faudra le faire avant que le Canada ne prenne quelque mesure que ce soit.

Saddam Hussein constitue une grave menace pour la paix dans le monde, et la Charte des Nations Unies qui interdit les actes d'agression doit être respectée. La sécurité des autres États de la région doit être assurée. Je ne saurais trop insister sur l'importance de résoudre cette crise par la diplomatie plutôt que par la guerre.

Mardi dernier, le chef de l'opposition qui interrogeait le premier ministre a déclaré:

> Ce matin, James Schlesinger, ancien secrétaire américain de la Défense, a déclaré devant un comité du Sénat américain que, selon lui, les sanctions économiques infligées à l'Irak présentent jusqu'à maintenant les résultats escomptés, mais pourraient nécessiter jusqu'à un an pour présenter tous les effets voulus. Cette opinion est partagée par plusieurs experts dans le domaine des affaires internationales.

Le chef de l'opposition a demandé au premier ministre s'il partageait l'opinion de ces experts, et sinon, qu'il en donne la raison.

En réponse, le premier ministre n'a pas pris la peine de donner des renseignements complets sur l'efficacité des sanctions. On peut uniquement conclure que le premier ministre hésite peut-être à nous dire ce qu'il en est des sanctions, parce que tout porte à croire qu'elles sont efficaces.

C'est la première fois, depuis la Deuxième Guerre mondiale, qu'un pays est aussi sévèrement et radicalement puni en raison de l'acte d'agression qu'il a commis. Avec des sanctions aussi sévères, il est difficile de croire que l'Irak puisse prétendre se trouver en meilleure posture par suite de son invasion de l'Irak. Par conséquent, j'estime qu'il faut appliquer les sanctions pendant plus longtemps, peut-être six mois ou un an. Je ne suis pas ici, ce soir, pour débattre la durée précise des sanctions.

Je tiens à dire que si les sanctions n'atteignent pas l'objectif visé, soit le retrait complet des troupes irakiennes du Koweit et la garantie que Saddam Hussein n'envahira pas d'autres pays voisins, alors la guerre constituera une option. Elle ne peut être rejetée totalement. Si cette option devait être considérée comme la plus viable pour assurer la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale, le Canada appuyera alors le recours à la force militaire à ce moment-là.

Quelle que soit la situation, le gouvernement ne doit pas prendre des mesures comme il l'a fait cet été sans consulter le peuple canadien par l'entremise du Parlement. Par conséquent, je ne peux appuyer les mesures prises par le gouvernement si cet amendement n'est pas adopté.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai moi aussi écouté attentivement aujourd'hui mes collègues des deux côtés de la Chambre. Je dois dire qu'à mon avis tous les Canadiens estiment que la paix est la chose la plus importante pour un pays. Cependant, j'estime vraiment que certains éléments de ce débat ont été passés sous silence et qu'il faut peut-être les examiner.

Mon collègue a mentionné le recours aux sanctions et leur durée, et je suis absolument d'accord avec tout ce qui a été dit. Je conviens avec le dernier orateur du côté du gouvernement qu'il est nécessaire d'établir la paix.

Les Canadiens devraient se rendre compte, je pense, que ce débat ce soir est important parce qu'il montre aux Canadiens qu'une fois de plus nous avons un gouvernement qui va plus vite qu'il le faudrait.

Une des choses les plus tristes que j'ai entendues, c'est l'un de nos trois députés qui sont en Irak déclarer à la radio ce soir que notre gouvernement, notre pays, n'a pas fait assez pour faire libérer les otages. Je pense que c'est ce que nous avons oublié dans ce débat aujourd'hui.

Nous ne nous sommes pas demandés: avons-nous fait assez avant de réclamer une résolution fondée sur quelque chose qui sera peut être adopté dans l'avenir ou demain aux Nations Unies?

J'en parlerai parce que j'ai posé une question précise à ce sujet au premier ministre. Je ne pense pas que nous nous soyons donnés assez de mal en tant que pays qui a eu à jouer un rôle dans le maintien de la paix qui a été bien accepté dans le monde entier, pour aider les otages qui restent en Irak et au Koweït. Nous n'avons pas non plus essayé d'utiliser convenablement les Nations Unies. Nous avons des résolutions des Nations Unies et nous avons toutes les sanctions économiques, notamment en ce qui concerne les transports aériens et maritimes pour se rendre en Irak ou en partir. Nous ne leur avons pas donné, à mon avis, le temps d'être efficaces.

En outre, nous n'avons pas de mécanisme pour rendre compte à quelqu'un des effets des sanctions économiques. Nous devons nous contenter d'accepter les informations communiquées par un État ou un autre. L'ONU ne fait aucune déclaration quant aux effets de ces sanctions. Je sais que la présidence, aux Nations Unies, est occupée en ce moment par les États-Unis, mais qu'elle passera à un autre pays à la fin du mois. Je sais aussi que le président d'un comité contrôle le programme des travaux de ce comité.

Je ne tiens pas à parler des raisons qui pourraient expliquer pourquoi nous sommes peut-être sur le point de recourir à la force dans le golfe Persique. Il y aura d'autres occasions pour se demander si ce sont des raisons valables pour les Canadiens ou si ce sont les intérêts du monde des affaires qui ont joué, comme certains l'ont laissé entendre ce soir.

Ce sont peut-être les intérêts de la grande entreprise au Moyen-Orient qui nous entraînent malgré nous dans un conflit. Nous n'avons pas déclenché la guerre ni pris ce genre de précaution en situation de crise au Liban ou en Amérique centrale. Le projet de résolution à l'étude aux Nations Unies cette semaine changerait le mandat de nos forces, qui était au départ de faire appliquer des sanctions économiques. Il ne s'agissait pas de rétablir la paix, comme on le dit dans le projet de résolution.

Le gouvernement nous demande ce soir d'adopter une motion qui suppose une certaine évolution de la situation. Par notre amendement, nous disons que nous voulons bien appuyer tout ce que les Nations Unies ont fait jusqu'à maintenant, mais nous ne voulons pas nous prononcer sur une résolution qui pourrait être adoptée ou non. Les sanctions économiques pourraient commencer à donner des résultats demain. Pourquoi présumer de ce que le Conseil de sécurité pourrait faire demain en adoptant une motion à la Chambre, en devançant un processus qui se déroulera aux Nations Unies, pour lesquelles nous éprouvons tous beaucoup de respect? Je ne crois pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou nos représentants aux Nations Unies aient essayé de savoir selon quel mécanisme feront rapport les États membres qui prennent part à l'application des sanctions dans le Golfe. Il n'y a aucun mécanisme. De plus, le projet de résolution de demain ne prévoit aucun mécanisme de rapport sur les forces ou les moyens nécessaires pour maintenir la paix dans le golfe Persique.

Une voix: C'est le comité 661, coprésidé par le Canada.

Mme Campbell: La résolution 661, vous voulez dire.

Une voix: Le comité créé par cette résolution.

Mme Campbell (South West Nova): Vous parlez du comité militaire, et je ne crois pas qu'il ait rapport nulle part. Je ne l'ai pas vu faire rapport une seule fois. Le secrétaire parlementaire produira peut-être les rapports du comité.

• (0000)

Quoi qu'il en soit, je puis dire que nous nous précipitons et que nous nous exposons à toutes les difficultés que comporte l'abandon d'un rôle très sûr, celui que nous avons joué jusqu'à maintenant dans le Golfe. On nous demande de changer tout cela. Le gouvernement nous demande d'adopter une motion sanctionnant ses initiatives à venir, probablement sans qu'il ait à consulter de nouveau le Parlement. Si la Chambre appuie la motion ce soir ou demain, et ce ne sera sûrement pas avec le soutien de l'opposition, nous allons approuver les résolutions à venir et on pourra donner l'impression que le Parlement a débattu et adopté quelque chose dont il n'aura pas eu l'occasion de discuter.

Je déplore l'imprécision de la motion du gouvernement, qui tend à assurer l'application de la résolution 660 du Conseil de sécurité et des résolutions subséquentes—ce qui est inacceptable, parce que l'expression résolutions subséquentes est très vague. Les choses seraient plus nettement définies si on insérait la date d'aujourd'hui, quitte à consulter de nouveau la Chambre, à informer les Canadiens et à débattre ici toute résolution future que les Nations Unies pourraient adopter. Mais le gouvernement voudrait plutôt prendre de l'avance sur le Conseil de sécurité et avoir carte blanche pour modifier son rôle dans le golfe Persique, si les Nations Unies vont de l'avant, sans consulter encore le Parlement.

Cet été, nous avons vu des troupes quitter Halifax sans qu'il y ait de résolution sur les motifs de leur envoi dans le golfe Persique. Elles étaient déjà à Gibraltar, je crois, lorsqu'elles. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps de la députée est expiré.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance de participer au débat ce soir. Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir accédé aux demandes faites ces derniers jours par des députés de l'opposition. Je pense aussi qu'il convenait de tenir ce débat.

En effet, il importe que le Parlement du Canada se réunisse pour discuter de questions aussi graves que celle de la situation dans le golfe Persique, ainsi que des conséquences de la possibilité, pour la première fois en 37 ans, que les Canadiens ne soient entraînés dans un conflit armé.

Cela dit, le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur la guerre, mais bien sur la paix, et les mesures prises par les Nations Unies concernent la paix et la meilleure façon de préserver celle-ci. Si l'on veut parler de guerre, il faut bien reconnaître que celle-ci a commencé le 2 août pour le peuple koweïtien et, par voie de conséquence, le 2 août aussi pour les peuples du monde, c'est-à-dire les peuples qui estiment qu'il n'y a pas lieu de tolérer les mesures arbitraires prises par un dictateur médiéval comme Saddam Hussein.

Depuis environ un an, nous avons été les témoins d'événements extraordinaires et nous avons cru que le monde entier allait être uni pour la première fois. La situation actuelle nous ramène à la réalité et nous rappelle que, peu importe le degré de civilisation des peuples, il y en aura toujours qui ne sauront respecter les règles adoptées par les gens civilisés. C'est l'objet du débat d'aujourd'hui.

Au cours des trois derniers mois, nous avons assisté à un extraordinaire mouvement de solidarité internationale, par l'entremise des Nations Unies, qui est une institution dont, il faut bien l'admettre, la crédibilité a été remise en cause ces dernières années. Nous avons vu au cours des trois derniers mois un renouvellement de la crédibilité des Nations Unies.

C'est pourquoi je suis très heureux que nous ayons ce débat ce soir. Il y a quelque chose que je regrette, en plus des actions de M. Saddam Hussein et de ses partisans qui ont rendu nécessaires les mesures prises par les pays qui se sont rassemblés aux Nations Unies et qui ont rendu nécessaire la tenue de ce débat ici, au Parlement, aujourd'hui.

Cette autre chose que je regrette, c'est qu'il se peut que le message transmis aux forces canadiennes dans le Golfe et au reste du monde soit que les Canadiens ne partagent pas tous la même opinion sur cette question.

Je ne sais pas ce qui se passe dans ce débat ce soir et je ne voudrais certainement pas attribuer des intentions à mes collègues d'en face.

M. Milliken: Contentez-vous d'appuyer l'amendement.

M. McCreath: J'ai lu les amendements des députés d'en face, tant celui du Parti libéral que celui du NPD, et je les interprète comme voulant dire que le Canada n'est pas prêt à appuyer les Nations Unies demain. C'est ce qu'ils disent. Ils disent: «Attendons. Débattons la question. Ne prenons pas une position ferme. Ne disons pas à cet homme que le monde n'est pas prêt à tolérer ses actions.» C'est ce que les députés d'en face disent. Ils proposent que nous montrions exactement ce que le président de l'Irak veut voir dans le monde occidental. Il veut voir les fissures. Il veut voir qui rompra les rangs. Il veut voir des signes de faiblesse, et c'est ce que nous ne devons pas montrer.

Je ne peux pas m'empêcher de me demander ce qui aurait été dit dans ce pays. Les Canadiens ne sont pas habitués à la guerre. Nos troupes n'ont pas eu à combattre depuis 37 ans. Qu'est-ce qui aurait été dit en 1950? Qu'est-ce que le premier ministre Saint-Laurent aurait dit au sujet de l'opposition au Parlement le jour où les Nations Unies ont dit: «Nous devons nous unir.» Si le

Parlement du Canada avait eu à débattre cette question, je me demande si l'opposition aurait dit à ce moment-là: «Nous n'appuierons pas le gouvernement parce que, quoi qu'il fasse, nous sommes contre.» Qu'aurait dit le très honorable Mackenzie King en 1939, si l'opposition de l'époque s'était opposée au gouvernement à ce moment-là? Je ne peux que penser que Neville Chamberlain se serait senti très bien au sein du Parti libéral du Canada à l'heure actuelle. Quel message transmet-on en agissant ainsi?

Il me semble, monsieur le Président, qu'il y a deux messages que le Parlement canadien doit envoyer clairement. Le premier doit s'adresser à Saddam Hussein; il faut lui dire que le Canada est solidaire du monde entier et qu'il n'est pas disposé à tolérer que certains pays envahissent leurs voisins.

Tout à l'heure, mes collègues néo-démocrates ont affirmé qu'il fallait attendre que les sanctions donnent les effets escomptés. Or, les sanctions ne donnent aucun résultat depuis 30 ans en Afrique du Sud, mais nous devons attendre et laisser faire le temps. Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que je me fiche de ce que pense le NPD; le peuple du Koweït attend davantage que des sanctions.

On a parlé d'enfants tués à la guerre. Personne ne veut que cela se produise; personne ne souhaite que des hommes, des femmes ou des enfants soient tués. Cependant, dites-le aux Koweïtiens. C'est ce sur quoi le NPD devrait se pencher.

Le message que nous devons envoyer doit être avant tout que le Canada est solidaire du reste du monde.

En outre, il faut transmettre un message à nos troupes, aux hommes et aux femmes qui servent dans le Golfe. Soixante-dix p. 100 des intéressés viennent de la Nouvelle-Écosse, ma province. Je connais certaines des personnes qui sont là; il s'agit d'anciens amis et collègues dans la marine. Il faut leur dire que le Canada les appuie de tout coeur et qu'il apprécie leur courage.

Nous avons entendu tout à l'heure un discours très éloquent du député de Carleton—Charlotte. Il a parlé de son expérience personnelle du fait de la présence de son fils là-bas. Eh bien, il y a beaucoup de gens de la Nouvelle-Écosse qui ont des maris ou des épouses, des fils ou des filles dans la région du Golfe. Quel message mes amis d'en face leur transmettent-ils? Je dis qu'il faut leur faire savoir que le Canada admire leur courage. Nous leur sommes reconnaissants d'être là. Ces personnes se sont engagées dans les forces armées. Elles savent ce que cela comporte. Les Canadiens ne sont pas habitués à la guerre. Nous pouvons, comme des députés l'ont fait, évoquer la possibilités de pertes de vies. Oui, des gens se feront tuer, mais si le front commun est fort, il n'y aura pas de guerre. C'est notre objectif.

J'ai écouté tout à l'heure mon ami de Bonavista—Trinity—Conception, un député de grande valeur, amiral à la retraite. Je ne pouvais m'empêcher de penser à la façon dont ses amis et ses anciens collègues de la marine réagiraient en l'entendant lui et son parti tergiverser, dire que nous ne pouvons pas nous aventurer. Ce qu'ils sous-entendent est très simple: «Si on ouvre le feu, ne répliquez pas, il faut en discuter au Parlement.» Quelle absurdité! Nous devrions accorder à notre gouvernement un mandat pour gouverner. C'est la raison d'être du Parlement. Alors, monsieur le Président, je ne peux rester insensible à cette question. J'ai été dans la marine pendant dix ans. Je sais ce que cela signifie que d'aller en mer. Je connais le danger. Or, je n'ai jamais été dans une situation où on pouvait me tirer dessus. C'est néanmoins ce que vivent nos gens. Nous ne devrions pas en faire des gorges chaudes comme le font nos collègues d'en face, car la situation est grave.

• (0010)

Nous devons envoyer un message au monde entier. Nous devons envoyer un message aux Canadiens et aux Canadiennes qui sont à l'étranger pour dire que le Canada s'unit au monde ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes membres des forces armées, que le gouvernement, avec ou sans l'opposition, fera ce que les Forces canadiennes jugeront approprié et, en fait, qu'il remplira les Canadiens de fierté parce qu'il prendra les mesures qu'il faut pour que la guerre ne soit pas nécessaire et pour que la paix règne à notre époque.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, voilà un discours qu'il sera difficile d'égaler. J'ai apprécié les propos du député et je suis d'accord avec lui à 100 p. 100.

Je voudrais exprimer mon appui à la motion dont nous parlons et faire état des responsabilités du Canada dans cette crise. Nous avons une longue histoire de maintien

de la paix et nous avons la responsabilité, aujourd'hui, d'aider à rétablir la paix dans le golfe Persique.

En tant que membre du Conseil des Nations Unies, nous avons la responsabilité de faire respecter sa charte et toutes ses résolutions. Enfin, en tant que gouvernement du Canada, nous avons la responsabilité d'expliquer aux Canadiens le rôle que nous avons l'intention de jouer dans cette crise.

L'historique de cette affaire est bien connue de tous et nous sommes au courant des détails de l'invasion du Koweït par l'Irak, le 2 août de cette année. Cet acte d'agression brutal, monstrueux et sans provocation a scandalisé le monde entier et déclenché l'une des crises internationales les plus graves des dernières années. C'était une violation flagrante du droit international et toute la communauté internationale a condamné ce geste. En dépit des résolutions des Nations Unies imposant des sanctions et un embargo sur le commerce international, M. Hussein n'a pas jugé bon de battre en retraite. De nombreux étrangers, dont 45 Canadiens, sont toujours retenus en otages en Irak. La menace contre l'Arabie saoudite et d'autres États du Golfe demeure très réelle.

Même si les sanctions ont eu quelque effet sur la position de l'Irak, les Américains et d'autres disent qu'il faudra peut-être un an avant qu'elles ne fassent tout leur effet. Je pense qu'il faut voir ce que peuvent être les conséquences d'un tel délai. Nous devons nous interroger sur la menace que pourrait présenter la mise au point d'armes nucléaires par l'Irak ou l'accumulation d'armes chimiques, pour toutes les nations pacifiques du Moyen-Orient.

On a traité M. Hussein de fou, mais je ne crois pas qu'il le soit. Je le crois très habile et calculateur et, comme on a déjà pu le constater, très imprévisible. Ses récentes tentatives pour monter tout le monde arabe contre Israël sont très dangereuses et risquent de déstabiliser encore davantage le Moyen-Orient.

La motion dont nous sommes saisis ce soir vise à appuyer la résolution des Nations Unies qui exige que l'Irak respecte scrupuleusement la résolution 660 et toutes les résolutions subséquentes. Cette résolution offre à l'Irak une dernière possibilité de retirer toutes ses troupes du Koweït et de libérer les otages étrangers, faute de quoi les États membres sont autorisés à user de tous les moyens nécessaires pour mettre fin à cette crise. Cela n'entraîne pas nécessairement l'usage immédiat de la force, mais permet aux responsables des forces des Nations Unies d'y recourir au besoin.

Appuyer cette motion, c'est appuyer le recours à la force que beaucoup estiment incompatible avec le rôle que nous avons toujours joué pour assurer le maintien de la paix.

Il faut se demander ce soir ce qu'implique le maintien de la paix. Il s'agit non seulement de préserver la paix, mais encore de la rétablir lorsqu'elle est rompue, comme c'est le cas au Moyen-Orient.

En tant que Canadiens, nous avons absolument raison d'être fiers du rôle que nous avons toujours joué pour assurer le maintien de la paix. En mars dernier, nous avons eu l'honneur de visiter à Chypre les troupes canadiennes qui jouent très bien leur rôle et qui jouissent d'une excellente réputation en ce qui concerne le maintien de la paix.

Nous sommes au fait du rôle que les Canadiens ont joué dans les années 50, au moment de la crise du canal de Suez. C'est le Canada qui a lancé la Force d'urgence des Nations Unies, qui a valu le Prix Nobel de la Paix à l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Lester Pearson.

Le Canada est le seul membre des Nations Unies à avoir participé à toutes les principales opérations de maintien de la paix. Nos états de service couvrent quatre décennies et incluent des interventions tant sous les auspices de l'ONU qu'à l'extérieur. Étant donné cette histoire, nous ne pouvons pas abandonner notre rôle et notre devoir d'agents du maintien de la paix.

Notre premier ministre a fait une déclaration très significative quand il a dit: «Notre rôle traditionnel d'agents du maintien de la paix ne nous exclut pas ni ne nous exempt de l'appel à résister à l'agression.»

La Charte des Nations Unies ne comporte pas non plus de définition du maintien de la paix. Cependant, le maintien de la paix représente l'un des premiers objectifs que l'ONU a annoncés dans son Préambule de la Charte qu'elle énonce ainsi: «créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international».

Le maintien de la paix va de pair avec la pacification. Je cite le Secrétaire général: «En ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, la Charte des Nations Unies

établit un processus qui, au premier stade, repose sur la renonciation à la force dans les relations internationales et sur le règlement pacifique des conflits.»

Si ces principes sont rejetés, la Charte prévoit l'imposition collective par la communauté mondiale de ce respect des obligations par le truchement du Conseil de sécurité. Les moyens d'action vont de diverses formes d'embargo au recours à la force militaire par le Conseil de sécurité.

Nous devons utiliser tous les outils diplomatiques à notre disposition, mais je crois que l'un des meilleurs outils dont nous disposions consiste à appuyer nos moyens diplomatiques en menaçant légitimement de recourir à la force. Si elle est approuvée, la résolution des Nations Unies renforcera notre message diplomatique et fera comprendre à M. Hussein que le mépris du droit international ne peut être ni ne sera toléré. L'Irak doit comprendre la conviction et la détermination de la communauté internationale.

Une deuxième responsabilité que le Canada doit assumer, c'est sa responsabilité en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies. À ce titre, il est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et principes des Nations Unies.

En cas de menace contre la paix ou d'agression caractérisée, nous devons faire des recommandations sur les mesures à prendre. Nous le faisons dans le cas qui nous occupe.

Selon les dispositions du chapitre VII de la Charte, ces recommandations peuvent comprendre des mesures coercitives par les pays membres de l'ONU, y compris le recours aux forces armées ou à d'autres mesures collectives pour contrer des menaces à la paix, des ruptures de la paix ou des actes d'agression.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la création des Nations Unies et y a participé activement depuis le début. Lorsque le Canada a été élu au Conseil de sécurité il y a deux ans, il l'a été au premier tour de scrutin, 80 p. 100 des pays membres ayant voté pour lui.

Nous devrions être très fiers de savoir que notre pays est tenu en si haute estime par les autres pays du monde. Comment pouvons-nous laisser tomber les pays qui ont voté pour nous au Conseil de sécurité, maintenant que nous faisons face à une situation aussi difficile?

Lorsque le Canada a été élu, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soulignant le sérieux de notre engagement, a dit que notre rôle serait de réagir aux problèmes à mesure qu'ils surgiraient, compte tenu de leur nature, de leur évolution, de leur relation avec d'autres problèmes et de la question cruciale de ce qui est ultimement possible. Il a dit que, malheureusement, cette question ne correspond pas toujours à ce qui est souhaitable.

Je voudrais citer le discours de notre secrétaire aux Affaires extérieures devant l'Association pour les Nations Unies: «Nous devrons choisir de travailler et de voter pour des compromis imparfaits qui ont des chances de succès, au lieu de parler et de voter en faveur de résolutions qui semblent excellentes, mais qui ne peuvent pas être mises en oeuvre. Le gouvernement ne se fait pas d'illusions: certaines de ses positions au sein du Conseil de sécurité déplairont à l'occasion à des éléments de la population canadienne.» C'est ce qui se passe dans ce cas-ci. Il va sans dire que nous ne recueillerons pas l'appui de tous.

• (0020)

Nous ne devons pas pour autant nous dérober à nos responsabilités à l'égard de la collectivité internationale. D'après certains, le gouvernement saute chaque fois que les États-Unis le lui en donnent l'ordre. C'est insultant non seulement pour le Canada, comme je l'ai mentionné plus tôt ce soir, mais aussi pour la France, le Royaume-Uni et de nombreux autres États qui participent à l'effort au Moyen-Orient. À cause de ses importantes ressources, il est tout à fait naturel que les États-Unis veuillent prendre les devants dans ce conflit.

Ce qui m'amène à notre dernière responsabilité en tant que gouvernement, c'est-à-dire de tenir les Canadiens au courant de notre position et du rôle que nous comptons jouer. Je suis heureux que nous ayons eu la possibilité de tenir ce débat ce soir afin de présenter la position du Canada sur le projet de résolution des Nations Unies. J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre à continuer de permettre au Parlement de jouer un rôle important dans la prise de décisions de ce genre.

J'appuie la motion et j'espère que nous prendrons, au Canada, toute décision qui engage des Canadiens.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il se fait tard et je ne parle pas simplement de l'heure qui est affichée à la pendule que j'ai en face de moi. Il y a à peine un an, le monde entier se réjouissait alors que les murs croulaient sous la masse, et que la paix et la démocratie semblaient vouloir s'imposer dans des régions immenses qui, depuis des décennies, ne connaissaient que suppression du potentiel humain et répression des libertés individuelles. La guerre froide touchait à sa fin et pour la première fois en 50 ans, au lieu de les utiliser pour acheter des instruments de mort et de destruction, nous voyions la possibilité de pouvoir affecter les ressources du monde à nourrir les affamés, à éduquer les enfants et à redresser les torts énormes que

nous faisons chaque jour à notre planète dont nous menaçons la capacité même de soutenir la vie.

Voilà que nous sommes à la veille d'une autre guerre. Le Canada renie le rôle d'artisan de la paix qui nous a valu d'être une des nations les plus respectées du monde. Malgré ce que nous avons entendu de la part des ministériels ce soir, ce rôle n'en était pas un de soumission craintive à l'agression ou à la violation des droits de la personne. Nous nous sommes toujours engagés courageusement dans des situations dangereuses, agissant avec retenue, mais convaincus que nos forces militaires y avaient été envoyées pour prévenir le déclenchement d'hostilités, de violence, de tuerie et qu'ailleurs, nos services diplomatiques faisaient de leur mieux pour leur venir en aide.

Or, nous avons maintenant adopté une attitude belliqueuse, menaçante. Le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense proclament à qui veut les entendre que nous ferons ce qu'il faut faire, avec ou sans l'appui des Nations Unies.

Il importe de bien comprendre l'enjeu réel du débat de ce soir. La motion dont nous sommes saisis vise essentiellement à remplacer celle qui a été adoptée par la Chambre il y a un mois à peine, et dans laquelle nous disions que nous nous opposions fortement à l'agression dont a fait l'objet le Koweït, que nous proclamions notre appui aux résolutions des Nations Unies en vue de sanctions économiques et que nous engagions le gouvernement du Canada à faire rapport à la population canadienne, par l'entremise de son Parlement élu, s'il fallait prendre d'autres mesures afin de régler le conflit au Moyen-Orient.

Le gouvernement veut maintenant revenir sur ces propos. Il veut avoir les coudées franches afin de pouvoir prendre toutes les mesures qu'il juge appropriées sans être tenu de rendu de comptes au Parlement et aux Canadiens.

Il est en outre important de bien comprendre ce que propose la motion qui sera débattue demain au Conseil de sécurité des Nations Unies, et que le gouvernement veut appuyer au nom de la population du Canada. Depuis une semaine, on nous bombarde de propositions et de déclarations au sujet de la teneur de cette motion. Je me demande si beaucoup de ministériels l'ont lue d'ailleurs.

On nous dit que cette mesure est nécessaire si l'on veut que les Nations Unies puissent agir avec force. Ce n'est pourtant pas ce que dit la motion. La motion autorise les États membres—non pas les Nations Unies, mais bien n'importe lequel des États membres—à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la résolution 660 et toutes les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, c'est-à-dire amener l'Irak à se retirer du Koweït. N'importe lequel de ces États membres, quels que soient les armes dont il dispose, avec ou sans le reste des membres des Nations Unies, pourrait agir en vertu de cette motion.

De plus, ces États membres seraient autorisés à utiliser tous les moyens jugés nécessaires pour rétablir la paix internationale et la sécurité dans la région. Cela dépasse largement le Koweït et l'Irak. Cela pourrait s'étendre à n'importe quelle situation un peu explosive du Moyen-Orient. J'invite les députés d'en face à penser à tous les pays des Nations Unies, en particulier ceux du Moyen-Orient, et à se demander s'ils veulent vraiment, en tant que pays, sanctionner l'action qu'un pays pourrait prendre en pensant que c'est nécessaire pour «rétablir la paix internationale et la sécurité dans la région».

Nous sommes tous conscients des nombreuses situations difficiles et explosives qui existent dans cette partie du monde. Pourquoi le premier ministre veut-il cette carte blanche, ce n'est pas pour les Nations Unies, alors est-ce pour les États membres? Quelle justification a-t-il donnée à la Chambre? Tout comme le gouvernement a refusé d'informer le Parlement des raisons pour lesquelles il envoyait des Canadiens et des Canadiennes dans une zone de guerre possible, il refuse maintenant de nous dire ce qu'ont donné les sanctions et ce qu'elles pourraient donner d'ici Noël ou le 15 janvier, ou le temps qu'il faudrait les appliquer pour avoir un résultat. Franchement comment il peut venir nous demander cette carte blanche, sans nous donner de justification ou d'information sur le résultat des sanctions, je ne comprends pas.

Le premier ministre dit «Faites-moi confiance», mais pourquoi lui ferions-nous confiance? Il se drape dans le drapeau des Nations Unies, mais ce n'est pas à la suite d'une résolution de cet organisme que nous avons envoyé des troupes dans le golfe Persique. Elles sont parties deux semaines avant que le Conseil de sécurité n'adopte sa première résolution. Ce n'est pas en nous appuyant sur une résolution des Nations Unies que nous avons fait passer nos troupes à l'intérieur du Golfe. Ce n'est pas pour appliquer une résolution de l'ONU, mais sur la foi d'une déclaration du chef de l'état-major des forces aériennes des États-Unis selon laquelle ce pays était prêt

à lancer des bombardements massifs contre Bagdad que nous avons envoyé nos CF-18.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que cette motion n'était pas une menace. Mais bien sûr que c'en est une. Je me demande même si ceux qui font ces menaces et fourbissent ainsi leurs armes connaissent assez bien l'ennemi pour savoir quel effet ces menaces peuvent avoir sur eux. Nous avons adopté une attitude de supériorité et nous méprisons les valeurs qui guident les pays arabes et notamment l'Irak. Nous ne sommes pas prêts à traiter avec eux parce que nous ne leur prêtons aucune crédibilité.

Des crimes horribles ont été commis contre l'humanité lorsque nous n'avons pas reconnu la valeur de toutes les vies sur cette planète. Hitler a pu se rendre coupable de l'holocauste parce qu'il croyait que les Juifs n'étaient pas tout à fait humains. Il y a eu des atrocités au Vietnam parce qu'on pensait que des êtres à la peau jaune et aux yeux bridés n'étaient pas tout à fait humains. La violence contre les femmes et les enfants continue parce que nous arrivons à nous convaincre qu'ils ne sont pas tout à fait humains.

L'ONU a vu le jour parce que la communauté mondiale était déterminée à épargner le fléau de la guerre aux générations suivantes. L'humanité a sûrement assez évolué pour que nous n'en soyons plus à croire que la force brutale est la seule façon de régler les conflits. Il ne faut pas se méprendre. Dans une situation aussi explosive que celle-ci, une guerre risque de menacer la survie même de la planète.

Je ne crois pas un instant qu'il faille céder, qu'il faille tolérer l'agression de Saddam Hussein. Tuer n'est pas la seule manière de faire preuve de fermeté. Il faut parfois plus de caractère, de courage et de force pour mettre patiemment et pacifiquement un terme à l'agression.

Je voudrais que le Canada joue un rôle de chef de file dans cette voie plus qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant. Nous attendons beaucoup des Nations Unies et nous nous félicitons de son action concertée. Pourtant, chaque jour, nous continuons à détruire notre planète biologiquement et chimiquement. Le ministre de l'Environnement nous dit qu'il ne fera rien pour stopper cette destruction avant deux ans, avant que nous n'ayons un accord international.

• (0030)

Cette flagrante contradiction entre ce que nous disons et ce que nous faisons porte atteinte à la réputation internationale du Canada. J'invite le gouvernement à accepter notre amendement ou à retirer la motion pour se contenter de notre motion du 19 octobre appuyant les sanctions des Nations Unies. Nous maintiendrons ces sanctions tant que l'agresseur ne sera pas rentré chez lui et nous ne ferons rien de plus avant d'avoir consulté de nouveau le Parlement et les Canadiens.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Merci, monsieur le Président. Nous ne pouvons pas voter en faveur de cette motion, car elle laisse trop de questions sans réponses. La motion ne demande pas au Parlement d'approuver une résolution du Conseil de sécurité, mais beaucoup de résolutions, y compris des résolutions futures, comme celle actuellement en discussion qui n'est pas encore finale et n'a pas été adoptée. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans son intervention, révélait il y a environ cinq heures les faiblesses de cet aspect de la motion.

Deuxièmement, nous ne l'appuierons pas parce que l'effet des sanctions, que nous approuvons tous, est toujours inconnu et a probablement tout juste commencé à se faire sentir.

Troisièmement, nous ne voterons pas en faveur parce que ses conséquences environnementales, sur le plan écologique et humain, sont effrayantes.

À cet égard, je voudrais mettre au compte rendu quelques paragraphes extraits d'un discours du roi de Jordanie, Sa Majesté Hussein Ier, prononcé à Genève à l'occasion de la deuxième conférence mondiale sur le réchauffement du climat. Il a déclaré:

> S'il y avait une guerre dans le Golfe, non seulement y aurait-t-il beaucoup de morts et de blessés, d'immenses pertes économiques et un affrontement politique prolongé entre l'Orient et l'Occident, mais un tel conflit pourrait aussi provoquer une catastrophe écologique comme le monde n'en a pas connu depuis l'accident nucléaire de Tchernobyl [. . .]Une guerre dans le Golfe pourrait entraîner l'utilisation d'armes chimiques et biologiques et provoquer la destruction de pratiquement tous les champs et dépôts de pétrole de la région.
>
> Selon les estimations préliminaires de nos scientifiques, si seulement la moitié des réserves de pétrole de Koweït (environ 50 milliards de barils) étaient enflammées pendant un conflit, cela aurait des effets rapides et dévastateurs sur l'environnement. Les émissions d'oxyde de carbone, de gaz carbonique et d'anhydride sulfureux dépasseraient de plusieurs centaines de fois les normes internationales de sécurité acceptées, et sans tenir compte des effets du vent, noirciraient le ciel dans un rayon d'au moins 750 kilomètres à partir du Koweït—ce qui engloberait tout le Koweït, l'Irak, Bahrain, Qatar, les Émirats arabes et les eaux du Golfe, ainsi que la majeure partie de l'Arabie Saoudite, de la Jordanie, de la Syrie et de l'Iran.
>
> En plus des émissions toxiques d'oxyde de carbone et d'anhydride sulfureux, les émissions de gaz carbonique augmenteraient d'au moins 100 fois par rapport aux émissions totales dans le monde à l'heure actuelle qui s'élèvent à 5,5 milliards de tonnes par année. Cette énorme masse de gaz carbonique qui resterait dans l'atmosphère pendant près d'un siècle favoriserait l'effet de serre, contribuerait au réchauffement

du globe et aux changements climatiques, réduirait la production mondiale de denrées et entraînerait une détérioration de l'état de santé des humains et des animaux.

Le bilan environnemental et humain d'un scénario de ce genre dépasserait nos pires craintes. Si les installations pétrolières étaient endommagées à long terme, ce qui est probable en temps de guerre, la catastrophe en question serait aggravée par les répercussions catastrophiques qu'aurait la réduction des approvisionnements pétroliers pour les économies et les gens du monde entier.

Pour des raisons de temps, je me limiterai à ces extraits importants.

• (0035)

Il me semble qu'une société civilisée comme le Canada devrait adopter comme prémisse qu'il est illusoire de croire qu'on puisse obtenir la paix dans le golfe Persique par le biais de la guerre.

Je songe en particulier à un éditorial dans l'édition d'aujourd'hui du quotidien *The Globe and Mail*, dont l'auteur applique cette logique tordue pour essayer de convaincre les lecteurs que nous pouvons rechercher la paix en faisant la guerre dans le golfe Persique.

Deuxièmement, les Nations Unies sont un organisme de paix qui ne devrait pas participer à des mesures offensives.

Troisièmement, le Canada devrait s'opposer à toute mesure pouvant déboucher sur une offensive dans le Golfe, et ne pas demander au Parlement de s'engager relativement à des résolutions subséquentes dont nous ne connaissons pas le libellé. Le projet de résolution dont nous sommes saisis et auquel des collègues y ont fait allusion plus tôt a été produit lundi de cette semaine. On en a déjà donné lecture à plusieurs reprises. Il donnerait carte blanche pour ce qui est de recourir à tous les moyens nécessaires pour appuyer et mettre en oeuvre la résolution 660 et toutes les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Je suis convaincu que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'attend pas à ce que Parlement s'engage vis-à-vis de résolutions qui n'ont pas encore été rédigées, acceptées et adoptées, comme le prévoit le projet dont nous a transmis copie, lundi de cette semaine, la mission canadienne à New York.

M. Boyer: Certainement pas.

M. Caccia: Je suis heureux d'apprendre que le secrétaire parlementaire est d'accord.

Il nous semble qu'il faudrait formuler les grandes caractéristiques de la politique canadienne, comme l'a fait le distingué chef de l'opposition à l'autre endroit le 20 novembre. Il avait dit que la politique du Canada devrait avoir les grandes caractéristiques suivantes:

Tout d'abord, le Canada devrait travailler principalement avec les Nations Unies et non bilatéralement. . .

Deuxièmement, tout en excluant l'aide humanitaire, les fournitures médicales et les produits alimentaires, le Canada devrait s'efforcer d'appliquer le maximum de pressions sur l'Irak pour qu'il se retire du Koweït, mais en excluant les mesures offensives.

Troisièmement, on devrait obtenir un rapport préliminaire. . .

Nous nous sommes plaints de cela pendant l'après-midi et la soirée.

. . . du comité des sanctions des Nations Unies et le soumettre au public et au Parlement pour étude.

Quatrièmement, le Canada devrait dire clairement qu'il ne participera à aucune action offensive dans le Golfe. . .

Cinquièmement, les forces terrestres du Canada ne devraient pas être envoyées dans la région du Golfe. . .

Sixièmement, le Canada devrait entreprendre des consultations avec les pays en cause pour trouver des moyens de faciliter la désescalade du conflit.

Enfin, le gouvernement canadien ne devrait pas prendre de mesures offensives ni participer à de telles mesures sans d'abord soumettre la question aux deux chambres du Parlement.

Nous voyons le gouvernement prendre la même ligne de conduite que l'Irak au lieu d'adopter une politique réfléchie fondée sur des prémisses et des principes clairement établis.

Au terme de ce débat, la Chambre semble s'entendre sur deux points. Premièrement, nous sommes tous d'accord pour dire que l'invasion du Koweït par l'Irak est une action qui doit être rejetée, qui a été rejetée et qui doit continuer d'être rejetée et condamnée. Deuxièmement, il n'y a personne à la Chambre qui ne soit pas d'accord pour dire que nous appuyons sans réserve le recours à des sanctions. En dehors de cela, nos points de vue diffèrent.

Les libéraux sont convaincus que la solution à la crise du golfe Persique réside dans le dialogue et la négociation, et non dans un conflit armé. Le rôle des Nations Unies dans cette affaire ne sera pas efficace et le prestige de la communauté mondiale ne sera pas rehaussé si ne nous participons pas activement au processus de paix.

Pourquoi le Canada ne discute-t-il pas d'une force de maintien de la paix, par exemple? Il n'a pas proposé cette solution au Conseil de sécurité, conformément à la tradition et à l'expérience qu'il a à cet égard. Que dire de la stratégie de l'ONU visant à réduire la menace des arme-

ments mondiaux afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise?

• (0040)

Nous croyons que les Canadiens veulent des réponses à des questions créatives, non pas des initiatives qu'on nous demande de prendre par la voie d'engagements qui, inévitablement, mèneraient le Canada à prendre des mesures agressives dans la région du Golfe.

Quand il a pris la parole cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas réussi à nous faire accepter son point de vue. Il lui incombait de convaincre la Chambre de l'urgence et de la nécessité absolue de faire endosser cette résolution par le Parlement. Il a préféré nous rappeler la suite des événements jusqu'ici. Il a demandé au Parlement de suivre les chefs de file, mais il a omis de nous dire pourquoi nous devrions le faire.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe. Je suis heureux d'avoir pu intervenir dans le débat à cette heure tardive.

Le président suppléant (M. Paproski): Les deux prochains orateurs, le député de Prince-Albert—Churchill River et le député de North Island—Powell River, auront 10 minutes chacun.

Il sera alors environ 1 heure du matin. Je sais qu'il y a encore deux ou trois autres orateurs. Ai-je le consentement unanime pour ne pas tenir compte du temps. Je suis à la disposition de la Chambre pour savoir quoi faire. Il y a trois orateurs de plus, les députés de Parkdale—High Park, de Beaver River et de Fraser Valley-Ouest.

Une voix: Et le député de Winnipeg-Nord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y en a un peu plus que cela. Ai-je le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Skelly (North Island—Powell River): Je me demande si nous pourrions avoir le consentement unanime de la Chambre pour accorder aux quatre orateurs qui restent la possibilité de prononcer un discours d'une durée maximale de dix minutes, qui ne serait suivi d'aucune période réservée aux questions et réponses?

M. Boyer: Il reste plus que quatre orateurs.

M. Skelly (North Island—Powell River): Il serait dommage, monsieur le Président, de limiter la durée d'un débat aussi important. En nous dépêchant et en nous limitant à de brefs commentaires, nous pourrions y arriver.

M. Flis: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Je suis un peu déçu de l'attitude du secrétaire parlementaire. Il n'a pas donné son consentement. Pourtant, c'est habituellement un de nos collègues les plus raisonnables et il acquiesce à ce genre de requête. Il serait dommage de voir l'horloge au cours d'un débat aussi important. Nous pourrions poursuivre pendant encore une demi-heure.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime? Le ministre.

M. McKnight: Nous ne pouvons prendre ce genre de décisions à cette heure de la nuit, quand nous avons expliqué à tous nos collègues qui s'intéressaient au débat que nous allions conclure à une heure du matin. Faire des exceptions à l'entente que nous avons conclue me semble injuste à l'égard de nos collègues qui auraient aimé participer au débat, mais qui sont absents, parce que nous les avions avisés que la durée des discours était limitée à dix minutes et que le débat se terminerait à une heure. Je trouve cela injuste pour eux.

M. Wenman: Sur le même rappel au Règlement. Monsieur le Président, je peux comprendre que le gouvernement tienne à mettre un terme à ce débat et qu'il ne veuille surtout pas qu'il se poursuive tard dans la nuit, ou quelque chose du genre, mais si nous pouvions, avec le consentement unanime de la Chambre, entendre ceux qui figurent sur votre liste, le débat se terminerait quand même assez tôt. En fait, cela récompenserait les députés qui ont patienté tout ce temps pour aborder l'une des plus graves questions sur lesquelles nous avons eu à nous prononcer, une question de vie ou de mort.

Le président suppléant (M. Paproski): Encore une fois, je demande s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime. Le député de Prince-Albert—Churchill River. Vous devrez partager les huit minutes qui restent avec votre collègue.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de

participer à ce débat en dépit de l'heure tardive. Comme on l'a dit précédemment, je disposerai de bien peu de temps. Je m'en tiendrai donc aux points saillants de ce que je comptais dire.

Certains députés ont énoncé des principes généraux et des pensées abstraites sur la nature des Nations Unies, la communauté internationale, le droit international et le reste.

• (0045)

D'autres ont par ailleurs parlé de la réalité toute crue, telle qu'elle se présente à l'esprit du pompiste de 18 ans de la station-service Co-op où je ne suis rendu la semaine dernière. Il m'a demandé si par exemple il risquait d'être appelé, ce qu'il craignait personnellement, par suite des initiatives du gouvernement et des Nations Unies au Moyen-Orient.

Ce jeune homme ne faisait qu'exprimer les craintes qu'il éprouve à l'instar de beaucoup d'autres jeunes Canadiens. Ce que nous avons trop souvent tendance à oublier, c'est que ce sont ces jeunes qui devront faire face à la musique, et non pas nous qui siégeons à la Chambre des communes.

Par contre, il y a des gens, dans un édifice pas très éloigné d'ici et aussi au Pentagone, qui vraisemblablement, s'ils travaillent encore à cette heure tardive, échaffaudent méticuleusement de savants plans d'action établis selon différentes hypothèses. Combien de gens risquent de mourir, comment et quand. Il y a des gens qui planifient toutes ces choses d'avance et si les députés ministériels avaient fourni aux Canadiens ces renseignements au lieu de leur faire de beaux discours et de jouer avec leurs émotions, ceux-ci auraient pu voir la question dont nous parlons sous un jour tout différent, car c'est vraiment de cette réalité dont nous parlons ce soir.

Je fais mienne la position de mon parti et à l'instar des députés de l'opposition, je m'oppose à la résolution qu'a présentée le gouvernement. Je m'y oppose pour plusieurs raisons que d'autres députés ont su très bien exprimer ce soir. Essentiellement, nous ne saurions donner au gouvernement carte blanche pour ce qui adviendra après le 15 janvier. Sauf votre respect, je ne crois pas que nous puissions donner carte blanche au gouvernement et lui permettre d'agir comme bon lui semble après le 15 janvier. Je ne crois pas, compte tenu du libellé de la résolution des Nations Unies, qui permet à n'importe quel membre de la communauté internationale d'agir comme il l'entend, que nous puissions entériner une telle chose. Il est évident, d'après la façon dont la situation a évolué au cours de l'été—et nous pourrions également citer l'incident d'Oka en exemple—et du fait que nous en sommes à notre première présence dans le Golfe, que le gouvernement est disposé à outrepasser le pouvoir que lui confère le Parlement, à faire fi de tous les arguments que ce dernier pourrait invoquer.

La situation, de même que la motion dont nous sommes saisis, indique que tous les efforts déployés jusqu'à maintenant n'ont été qu'une supercherie en ce sens que nous n'avons jamais songé sérieusement à imposer des sanctions, que les États-Unis n'ont jamais songé sérieusement à imposer des sanctions, que le but de cette opération a toujours été d'engager le combat militaire. Toutes nos constatations en matière de sanctions—et il y a eu de nombreux cas où des sanctions ont été imposées à l'échelle internationale—indiquent que les sanctions ne pouvaient aboutir à des résultats en si peu de temps. Il est ridicule de dire que les sanctions ne seront ou ne seraient plus d'aucune efficacité après le 15 janvier. Cela dépasse l'entendement, surtout lorsqu'on nous demande de donner carte blanche au gouvernement, alors qu'aucune preuve démontrant que les sanctions ne sont pas efficaces n'a été fournie.

Le député de Surrey a bien résumé la situation lorsqu'il a dit: «Et s'il fallait attendre un an avant que les sanctions ne portent fruit?» Eh bien, qu'importe s'il faut attendre un an pour voir si les sanctions sont efficaces? Il vaut mieux imposer des sanctions pendant un an de plus plutôt que d'assister à un bain de sang au Moyen-Orient, où nos jeunes, hommes et femmes, y laisseraient la peau. Il est préférable d'attendre un an afin de voir si les sanctions sont efficaces, afin de nous donner l'occasion de recourir à d'autres moyens de pression plutôt que de participer à une effusion de sang au Moyen-Orient.

J'ai trouvé inquiétant, dans ce débat, qu'on s'interroge sur les motifs qui poussent certains députés à rejeter cette résolution, qu'on soutienne que les députés qui s'opposent à la résolution du gouvernement appuyent, d'une façon ou d'une autre, les actes de Saddam Hussein, soient en faveur de l'expansionnisme, approuvent la violation du droit international. Je demande au gouvernement s'il croit qu'il y a lieu de remettre en question les intentions des gens comme ceux de la Christian Peacemaker Team, groupe composé de représentants de la Fraternité chrétienne, de la Communion chrétienne nouvelle-vie, de l'Église mennonite et de la Conférence générale de l'Église mennonite, qui est parti en fin de semaine dernière? J'ajouterai que j'aurais bien pu bien faire partie de cette délégation si Federal Express n'avait pas envoyé mon passeport à Winnipeg plutôt qu'à Washington.

• (0050)

Cette délégation est là depuis quelques jours. Son objectif était de rencontrer des familles irakiennes, de visiter des institutions non religieuses comme des hôpitaux et des écoles pour parler de leurs soucis d'obtenir une paix juste avec les dirigeants politiques de Badgad, et le reste.

J'ai reçu un télex de cette délégation aujourd'hui. J'y lis des choses intéressantes. Ils disent qu'il commence à y avoir des pénuries de sucre, de lait, de fournitures médicales, d'additifs pour l'essence et de produits chimiques pour la purification de l'eau. Le télex dit que tout le monde a des appréhensions devant la crise. J'y lis aussi que «lors d'autres rencontres, des Irakiens de haut rang ont insisté sur leur désir de négocier et disent qu'ils n'attendent qu'un signe d'intérêt de la part des États-Unis.» Tous ces renseignements sont, à mon avis, autant de preuves du succès des sanctions et je pense qu'il serait prématuré de dire que les sanctions ne donnent pas de résultats.

Nous avons aussi entendu un appel aux principes du droit international. Je trouve ironique que ma première expérience aux Nations Unies, qui était mon intervention en faveur du Timor oriental, ait eu lieu au même moment que les premiers débats du Conseil de sécurité sur l'invasion irakienne du Koweït au début d'août. Paradoxe intéressant, on a entendu la communauté internationale condamner en bloc l'invasion du Koweït par l'Irak alors que cette même communauté internationale n'a pas condamné, et ne condamne toujours pas quinze ans plus tard, l'invasion du Timor oriental par l'Indonésie.

Ce qui m'a frappé, c'est de voir que ces condamnations finissent toujours par aboutir à des considérations pétrolières. En Irak, ce sont les méchants qui se sont emparés du pétrole, mais au Timor oriental, c'étaient les bons qui ont mis la main sur cette matière première. Voilà à quoi se résument ces grands principes une fois dûment décortiqués.

Bref, j'engage le gouvernement à ne pas poursuivre sur cette pente savonneuse, à ne pas nous entraîner dans une situation dont nous serions incapables de nous sortir et à ne frapper personne d'anathème pour éviter de fermer toutes les options. Le Canada a déjà donné le ton parmi les pays en quête de paix dans le monde. Nous ne sommes pas un chef de file sur ce chapitre aujourd'hui. Il est temps de nous resaisir. Comme l'a dit un ancien héros populaire d'une autre génération, laissons aux sanctions le temps de faire effet. Il faut toujours opter pour la paix.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Fraser Valley-Ouest invoque le Règlement.

M. Wenman: Monsieur le Président, je demande au gouvernement de reconsidérer la demande de consentement unanime présentée à la Chambre pour éviter cette regrettable coïncidence qui fait que je suis le seul député ministériel à ne pas avoir eu la permission d'intervenir, surtout que j'avais informé le gouvernement que je ne pouvais pas appuyer sa motion actuellement. Je lui demande donc de me permettre de me faire entendre.

M. Boyer: Monsieur le Président, le problème avec cela, c'est que plus on avance dans la soirée, plus les députés qui comptaient, en vertu de l'entente unanime voulant que le débat cesse à 1 heure, prendre la parole s'en vont, et il y en avait plusieurs qui voulaient parler. Je leur ai dit qu'ils ne pourraient prendre la parole et ils sont partis. Le même problème s'est posé récemment; 10 ou 15 minutes plus tard d'autres députés sont partis. Je tiens à être équitable et à ne pas empêcher quiconque de parler quel que soit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime. Le député de North Island—Powell River.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, c'est certainement regrettable. Il est dommage que le gouvernement ait jugé bon d'agir de la sorte. Nous avons entendu les explications, et le public peut se prononcer. Monsieur le Président, dans un moment, nous en aurons fini avec ce débat. Je voudrais donc, essentiellement, communiquer à la Chambre le sentiment de mes électeurs. Après tout, nous représentons tous un grand nombre d'électeurs à la Chambre, où les diverses questions sont débattues et tranchées.

• (0055)

Ceux que je représente appuient les Nations Unies vigoureusement. Ils croient que les Nations Unies et leur approche collective de la sécurité sont la seule solution. Si d'aucuns prétendent que ce n'est pas vrai, que je ne les appuie pas, que mes collègues et ceux que je représente ne les appuient pas, ils sont dans l'erreur.

Ils n'appuient pas Saddam Hussein, ni l'invasion du Koweït. Ils ne veulent pas céder. Ils sont résolus. Tout comme mes collègues et moi.

Ils ne sont pas d'avis toutefois que les Forces canadiennes doivent se lancer dans une attaque contre l'Irak. Ils ne le croient pas parce qu'en ce moment, personne au Koweït ou en Irak ne tire sur son voisin. La situation s'est stabilisée.

Le gouvernement du Canada et celui des États-Unis convaincront les autres États membres des Nations unies d'utiliser la force et de lancer une attaque alors qu'en ce moment, pour une raison ou une autre, aucun coup de feu n'est échangé et les électeurs de ma circonscription croient que ces gouvernements feront une erreur. Ils sont convaincus qu'un million de personnes mourront, surtout des femmes et des enfants et aussi, sûrement, des membres des Forces armées canadiennes. Il en mourra beaucoup si le conflit prend la même allure que le conflit irano-irakien. Beaucoup d'Américains mourront comme bien des militaires de tous les pays présents. Nous tuerons probablement aussi un million d'Irakiens, des femmes et des enfants, des vieillards aussi. Ce sera un bain de sang.

C'est de cela que nous discutons ce soir. Les électeurs de ma circonscription ne pensent pas que cela devrait se produire, en dépit des sondages et de ce que croit le gouvernement.

Ces électeurs ne croient pas non plus le premier ministre du Canada. Une partie du problème canadien d'unité nationale et de bien d'autres problèmes, c'est que le premier ministre du Canada a perdu la confiance de la nation. Il n'est pas perçu comme un leader fort qui a la confiance des citoyens.

Ce que mes électeurs et moi-même craignons le plus, c'est que cette résolution qui n'est assortie d'aucune restriction, ait été rédigée par des gens intelligents pour donner au gouvernement la possibilité d'agir unilatéralement. Nous avons entendu de simples députés et des ministres prendre la parole et nous dire: «Oh non, nous ne ferions jamais cela.»

Mais ils l'ont déjà fait auparavant. Souvenez-vous du GATT et de la côte ouest où le ministre des Pêches et des Océans, maintenant ministre des Affaires indiennes, avait dit: «Nous ne laisserons jamais adopter cela. Ce serait catastrophique pour les gens de la côte ouest.» Le premier ministre a répondu: «Désolé, nous allons permettre l'adoption de la mesure, parce que nos amis les Américains veulent qu'il en soit ainsi.»

Nous croyons que la même chose se produira dans cette affaire. Lorsque les États-Unis iront de l'avant, ils diront à notre premier ministre qu'il doit suivre, et c'est pourquoi nous discutons d'une résolution ouverte. C'est la raison pour laquelle les Nations Unies présentent une résolution ouverte.

La population que je représente reconnaît en ce premier ministre un homme qui tâchera de se réserver la possibilité d'avoir recours aux forces armées, de ne pas rappeler le Parlement et de soutenir fondamentalement les Américains, qui sont les premiers responsables de ce mouvement amenant le monde à se préparer à un bain de sang au Moyen-Orient. Ce serait absolument catastrophique, si cela se produisait.

Je ne crois pas que le parti d'en face agisse d'une façon responsable et honnête. Aussi, je me propose d'aller inciter les citoyens de toutes les localités à manifester et à lutter activement contre la décision de ce gouvernement de nous amener au bord de la guerre et, qui sait, de nous faire entrer en guerre dans le golfe Persique.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 1 heure, le débat est maintenant ajourné d'office, conformément à l'ordre adopté plus tôt au cours de la séance. La Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 1 heure.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 novembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA LIGNE NATIONALE DE HOCKEY

L'EXPANSION FUTURE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais proposer à la Chambre la résolution suivante qui a été discutée par tous les côtés de la Chambre et appuyée par le député de Stormont—Dundas:

Attendu que le hockey fait partie de l'identité canadienne et que la Ligue nationale de hockey envisage de prendre de l'expansion;

et attendu que, de l'avis de la Chambre, toute expansion future de la LNH bénéficierait de la présence d'équipes canadiennes;

la Chambre, par conséquent, appuie les efforts d'Ottawa et de Hamilton en vue d'obtenir des franchises de la Ligue nationale de hockey.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu les termes de la motion. Est-ce d'accord?

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous n'avons aucun problème avec le contenu de la motion. Parce que nous n'avons pas pu obtenir des deux autres partis l'assurance que notre chef aurait 20 minutes pour parler de la très importante question qui sera discutée ce matin, nous avons dit que nous ne soulèverions pas d'autres questions ce matin. Nous étions d'accord sur le contenu. Voici qu'un député ministériel de l'arrière-ban propose une motion de procédure alors que nous nous sommes entendus pour ne pas le faire. Ça n'a pas de sens.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a pas de consentement, nous passerons aux affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 83 pétitions.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai encore une fois d'autres pétitions de Canadiens de l'agglomération torontoise qui soutiennent que le gouvernement du Canada a jugé bon jusqu'ici de ne pas taxer les revues, les livres et les journaux, mais qu'il se propose maintenant de les assujettir à la TPS. Ils font valoir qu'aucune taxe de la sorte n'a été imposée depuis la Confédération.

Les pétitionnaires pressent la Chambre et le gouvernement de, tout d'abord, rejeter la TPS et, à défaut de cela, de n'imposer aucune TPS sur les livres et les publications.

LES ADDITIFS UTILISÉS DANS L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour déposer des pétitions portant 335 signatures et qui sont au nombre des pétitions signées par quelque 4 000 personnes qui demandent au gouvernement d'interdire l'utilisation de MMT dans l'essence. MMT signifie manganèse-tricarbonylméthylcyclopentadiényle. Il s'agit d'une forme de manganèse provenant des tuyaux d'échappement des automobiles. C'est une substance neurotoxique insidieuse absorbé par le système respiratoire humain.

Lorsque le ministère des Transports conduit ses tests d'émission sur les automobiles canadiennes, il n'utilise pas d'essence contenant du MMT, un additif qui est interdit aux États-Unis depuis 1978, car elles ne passeraient pas le test.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement d'interdire cette substance insidieuse qui attaque les cellules du cerveau des jeunes, dont le système immunitaire n'est pas complètement développé.

• (1110)

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter deux pétitions à la Chambre. L'une vient d'un certain nombre d'habitants de la circonscription de Kingston et les Îles qui protestent contre les réductions frappant les transports en commun et surtout celles dont est frappé le réseau de VIA Rail au Canada.

Ils trouveraient sûrement révoltantes les nombreuses réductions que nous avons déjà connues dans ce secteur. Étant donné les réductions des services de VIA Rail que le gouvernement est en train de manigancer, il est à craindre que nous en voyions davantage. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rétablir les services ferroviaires voyageurs au lieu de les abandonner en tout ou en partie. Certaines des signatures ont été recueillies avant les réductions, et certaines après.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): La seconde vient d'habitants de la ville de Toronto. Ces Canadiens s'opposent à l'imposition de la taxe sur les produits et services aux livres et aux imprimés. Ils appuient bien sûr l'amendement proposé par les sénateurs libéraux à l'autre endroit visant à soustraire les livres et les imprimés à cette méchante taxe et ils exhortent le Parlement du Canada à s'opposer à la taxe sur les produits et services et surtout aux dispositions de cette taxe qui s'appliquent aux livres.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends encore la parole, comme je le fais depuis des mois, pour attirer l'attention du gouvernement sur les milliers de pétitions qui ont déjà été déposées à la Chambre sur cette taxe regrettable que le gouvernement a décidé d'imposer sur la propriété intellectuelle, sur les livres et les magazines.

Je demande au gouvernement de cesser de s'entêter et de reconsidérer sa taxe sur la lecture. Le gouvernement sait maintenant que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de taxer la propriété intellectuelle et la lecture. J'invite le gouvernement à tirer la leçon de la décision du Québec, une décision qu'approuvent des millions de Canadiens.

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, merci de me donner la parole, en vertu des dispositions de l'article 36 du Règlement, pour que je dépose une pétition concernant la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires, en majorité de la grande province de Colombie-Britannique, indiquent que le gouvernement ne devrait pas procéder à l'adoption de la taxe sur les produits et services en raison de l'effet négatif énorme qu'elle aura.

Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des habitants de l'Alberta, une province qui vous est chère, qui comme les pétitionnaires précédents s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ils demandent au gouvernement du Canada de procéder rapidement au retrait de cette taxe.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole en cette Chambre pour présenter une pétition signée par des habitants de Toronto, de London et même de la circonscription du ministre des Finances. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réaffirmer le principe historique de la non-imposition des livres, des journaux et des magazines en maintenant le taux nul de taxe au lieu d'appliquer la TPS aux publications didactiques.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter à la Chambre une pétition que le greffier des pétitions à jugée conforme à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition vient de la circonscription du député de Haldimand—Norfolk. Bon nombre des pétitionnaires viennent de Brantford, Mill Grove, Simcoe, Warterford et Princeton. Les signataires s'opposent énergiquement à la taxe sur les produits et services, qui constitue un raid fiscal sans précédent sur le portefeuille des Canadiens et qui les frappera non seulement sous la forme de taxes accrues, mais aussi sous la forme de taux d'inflation, d'intérêt et de chômage accrus. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, taxer les livres, la Bible et le matériel pédagogique universitaire en cette année de l'alphabétisation?

La pétition dit non à la taxe sur les produits et services et demande aux membres de l'autre endroit de faire tout en leur pouvoir pour en empêcher l'adoption.

L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement pour présenter cette pétition au nom de certains électeurs de Scarborough.

Ces pétitionnaires se préoccupent de la question de l'emballage et de l'étiquetage des aliments, et des mises en garde qui devraient y paraître au sujet des réactions allergiques possibles. L'Association de l'information sur les allergies a accompli beaucoup de choses dans ce dossier. Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi pour modifier le règlement sur les aliments et les drogues afin d'obliger les fabriquants à indiquer, sur les aliments pré-emballés, en place et lieu de mentions générales, la liste des ingrédients et des additifs alimentaires entrant dans la composition de ces aliments, et d'obliger également les restaurants et les commerces de détail à fournir, sur demande, la liste de tous les ingrédients et additifs entrant dans la composition des mets préparés.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 349.

[*Texte*]

LES TRAITEMENTS, DÉPENSES, PRIMES, ETC. DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Question nº 349—**M. Ferguson:**

En 1989 et en 1990, quels ont été *a*) les traitements, *b*) les dépenses, *c*) les primes *d*) ou autres formes de rémunération des commissaires de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Charles James Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): (*a*) À compter du 1er avril 1989, le niveau de traitement pour le Commissaire en chef de la Commission canadienne du blé est de 109 700 $ à 133 300 $. Le niveau de traitement pour les quatre autres commissaires est de 102 600 $ à 120 000 $.

(*b*) Le total des dépenses pour les cinq commissaires: 1989-1990—285 233,45 $; 1er avril 1990 au 26 septembre 1990—132 381,23 $.

(*c*) Les primes des commissaires sont fondées sur l'accomplissement et pour cette raison sont confidentielles.

(*d*) Aucun.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 h 18, conformément à l'ordre adopté le mercredi 28 novembre 1990, je dois interrompre les affaires courantes pour appeler la mesure d'initiative ministérielle nº 24.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

L'INVASION DU KOWEÏT

LES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

La Chambre reprend le débat, ajourné le mercredi 28 novembre, sur la motion de M. Clark (Yellowhead):

Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Et sur l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après le mot «leurs» et en les remplaçant par ce qui suit:

«efforts actuels visant à assurer le respect de la résolution 660 du Conseil de sécurité et des résolutions subséquentes adoptées en date du 28 novembre 1990, et que cet appui ne soit pas interprété comme une approbation de l'emploi des Forces armées canadiennes dans une action offensive sans une consultaiton et l'appui ultérieur de la Chambre.»

Et sur l'amendement de M. Brewin:

Qu'on modidife la motion en y ajoutant ce qui suit:

«et, en outre, que la Chambre s'oppose à l'emploi de la force contre l'Irak tant que les sanctions et autres mesures des Nations Unies n'auront pas eu le temps de porter fruit et exhorte le gouvernement à

rechercher des modifications à cet effet au projet actuel de résolution du Conseil de sécurité.»

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cet après-midi, le Conseil de sécurité des Nations Unies se prononcera sur une résolution autorisant les États membres coopérant avec le gouvernement du Koweït, et je cite la résolution, «à utiliser tous les moyens nécessaires pour faire respecter la résolution 660 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions connexes subséquentes et rétablir la paix et la sécurité dans la région».

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada votera en faveur de cette résolution au Conseil de sécurité parce que les Canadiens croient fermement aux Nations Unies, parce qu'ils adhèrent au principe de primauté du droit international et parce qu'ils comprennent l'importance de la sécurité collective et c'est maintenant le moment de voter.

En appuyant cette résolution, le Canada se joint à la communauté internationale pour envoyer au président Hussein un message qui lui fera clairement comprendre qu'il devra désormais prendre les directives de l'ONU au sérieux. La communauté manifestera également sa bonne volonté ce qui, je crois, est important, en lui accordant un sursis pour libérer les otages et retirer ses forces du Koweït.

Comme l'a dit hier le président Gorbatchev, je cite: «Le sort de l'Irak est entre les mains du président Hussein et l'échéance approche.» La paix est menacée non pas par la résolution que le Conseil de sécurité de l'ONU étudiera cet après-midi, mais par les gestes que l'Irak a posés au cours des quatre derniers mois. La paix subirait un recul fatal si des pays comme le Canada s'abstenaient de prendre les mesures qui s'imposent et que les Nations Unies s'en trouvaient affaiblies.

• (1120)

Malgré la distance qui nous sépare du Koweït, les intérêts du Canada sont directement mis en jeu par ce conflit.

L'invasion du Koweït par l'Irak est une violation flagrante du régime de droit international que les Canadiens ont contribué laborieusement à établir depuis la Seconde Guerre mondiale. Aucun pays n'a plus intérêt que le Canada à ce que prime le droit international.

L'objectif de ce régime de droit est, en partie, d'assurer la sécurité des petits États vis-à-vis de leurs voisins plus puissants et de permettre le règlement pacifique des différends.

L'invasion du Koweït fait subir au concept de sécurité collective consacré dans la Charte des Nations-Unies une épreuve déterminante. L'article 1 de la Charte se lit en partie comme suit:

Les buts des Nations Unies sont [de] maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte de répression ou autre rupture de la paix [. . .]

Ces mots se trouvent dans la Charte des Nations Unies.

Ainsi, la résolution d'aujourd'hui de l'ONU n'est pas seulement le point culminant de l'activité diplomatique des quatre derniers mois. C'est aussi, de façon importante, la concrétisation des aspirations diplomatiques qu'entretiennent de nombreux pays depuis la fondation de l'organisme.

Avec la fin de la guerre froide, la communauté internationale a enfin l'occasion de réaliser tout le potentiel des Nations Unies. Ses fondateurs étaient des idéalistes, mais ils n'étaient pas des rêveurs.

Ils étaient déterminés à s'assurer, comme l'écrivait Lester Pearson en 1945, «qu'aucun agresseur ne pourra jamais plus asservir d'autres États les uns après les autres sans que les nations pacifiques du monde ne se mobilisent contre lui».

Je répète cette citation de M. Pearson: «. . .aucun agresseur ne pourra jamais plus asservir d'autres États les uns après les autres sans que les nations pacifiques du monde ne se mobilisent contre lui.»

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce qu'écrivait M. Pearson était vrai en 1945 et ne l'est pas moins en 1990. Il avait compris—en fait, ceux qui ont fondé l'ONU avaient compris—que l'ONU ne serait efficace que si tout le monde reconnaissait le caractère indivisible de la sécurité. Durant les 40 années qu'a duré la guerre froide, le monde s'est permis d'oublier cette grande leçon—ce qui a parfois eu des conséquences dramatiques. Et nous avons donc dû dépêcher de jeunes soldats, marins et aviateurs, hommes et femmes en service actif dans le golfe Persique. Je sais que tous les députés voudront se joindre à moi aujourd'hui

pour saluer à nouveau le courage et le dévouement de ces valeureux jeunes Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La guerre froide a empêché l'ONU de réagir à d'autres actes d'agression dans le passé. Mais cette situation a maintenant changé, et de façon radicale, comme en témoigne l'extraordinaire coopération entre l'Union soviétique et les États-Unis dans la présente crise et dans d'autres régions du monde, ce qui est possible en raison de l'attitude progressive et dynamique du président Gorbatchev. Pensez, en contraste, à ce qui se passait dans d'autres situations aussi tendues sous le régime de ses prédécesseurs.

Nous vivons une époque unique dans les affaires internationales. Pour cette raison, la situation n'est plus la même. Avec la fin de la guerre froide, l'ONU a de nouveau l'occasion d'intervenir en faveur de la sécurité des ses membres. Elle agit avec prudence et précaution et c'est précisément à cause de sa modération qu'elle obtient notre appui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: L'enjeu, monsieur le Président, n'est pas seulement l'avenir du Koweït mais aussi celui de l'ONU. Nous savons ce qui est arrivé à la Société des Nations lorsqu'elle s'est abstenue d'intervenir quand Mussolini a envahi l'Éthiopie. Elle a été réduite à l'impuissance et est devenue objet de mépris. Partout dans le monde, des hommes et des femmes qui avaient foi en la liberté ont payé très cher cette perte d'efficacité de la Société des Nations.

On ne doit pas laisser ainsi se détériorer l'autorité morale efficace et croissante que l'ONU exerce de bien des manières partout sur la terre. Cela ne doit pas se produire. Ce qui est arrivé à la Société des Nations ne doit jamais arriver aux Nations Unies.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Les leçons de l'Histoire doivent être, monsieur le Président, bien apprises.

Tout affaiblissement de l'ONU provoquerait une escalade des dépenses militaires d'autodéfense partout dans le monde et une prolifération d'armes encore plus dangereuses, bref, l'apparition d'une conjoncture mondiale beaucoup plus inquiétante.

Et nous savons que l'Irak, qui s'emploie actuellement à se doter d'armes de destruction massive et des moyens de les utiliser sur de grandes distances, deviendrait de plus en plus dangereux.

Les intérêts du Canada au Koweït et dans la région vont au-delà des dangers militaires actuels et éventuels et de la préservation du principe de sécurité collective.

L'Irak continue de bafouer sans pitié les droits fondamentaux de millions de personnes et de commettre d'innombrables atrocités contre des gens innocents.

La Crise du Golfe a aussi des conséquences économiques particulièrement néfastes pour les pays en voie de développement du Tiers monde qui sont complètement dépourvus de ressources énergétiques et qui sont également lourdement endettés. Donc, la crise pétrolière aggrave de façon extraordinaire leur situation de pauvreté, ainsi bien sûr, que pour les pays en reconstruction de l'Europe de l'Est, pays qui ont besoin d'une aide supplémentaire de la part de pays comme le Canada et les pays industrialisés et dont cette aide est éparpillée par plusieurs des plus grands pays du monde à cause des circonstances complètement inusitées dans le Golfe.

Les intérêts du Canada sont donc directement en jeu. Et on pourrait difficilement imaginer une atteinte plus flagrante à ces intérêts et à nos valeurs humaines fondamentales ou un besoin plus urgent d'effectuer une riposte collective. Par son mépris de l'opinion internationale, l'invasion du Koweït par l'Irak constitue un des actes d'agression les plus insolents de notre temps.

L'Irak a semé la mort et la destruction dans un petit pays voisin, pillant son territoire, détenant des étrangers contre leur gré, y compris des Canadiens, et plaçant des travailleurs étrangers, dont beaucoup étaient sans ressources, devant la cruelle alternative d'affronter le désert en plein mois d'août ou de crever de faim.

Depuis qu'il a utilisé la force pour occuper le Koweït, Saddam Hussein a menacé d'envahir l'Arabie saoudite, d'attaquer Israël aux armes chimiques et biologiques, d'appuyer des actions terroristes contre ceux qui résistent à son agression et de détruire les gisements de pétrole de la péninsule d'Arabie.

Et ce sont là les agissements d'un homme qui a déclenché, avec un autre de ses voisins, l'Iran, une guerre qui a duré huit ans et qui a fait près d'un million de morts, soit

la quasi-totalité d'une génération éliminée à cause d'un geste agressif. Il faut également souligner que pendant cette guerre horrible, il a utilisé des gaz toxiques, y compris contre ses propres concitoyens.

• (1130)

[*Traduction*]

Ce qui est en jeu dans le Golfe, ce sont les fondements de la paix et les normes de la civilisation. La communauté internationale doit avoir gain de cause, mais elle accorde à la diplomatie toutes les chances de désamorcer le conflit.

En tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada n'a ménagé aucun effort pour contribuer à la rédaction et à l'adoption d'une série de résolutions progressives, fondées sur des principes de droit, afin de persuader l'Irak de se retirer du Koweït.

Nous avons aidé l'ONU à élaborer et à appliquer contre l'Irak les sanctions économiques les plus sévères qu'elle ait jamais adoptées. Nous les avons nous-même respectées scrupuleusement. D'ailleurs, je crois avoir dit plus tôt à la Chambre que c'est dans le port de Vancouver que les sanctions internationales ont été appliquées pour la première fois lorsque le Canada a interdit immédiatement l'envoi d'une cargaison qui aurait violé par inadvertance les toutes premières résolutions du Conseil de sécurité.

Et nous avons envoyé trois navires de guerre, une escadrille de CF-18 et 1 700 soldats dans le Golfe pour y faire respecter ces sanctions et résister à l'agression irakienne.

Lors des nombreux entretiens que j'ai eus avec le Président Bush à ce sujet, je lui ai rappelé qu'il valait mieux user de retenue pour obtenir le retrait de l'Irak du Koweït et qu'il fallait agir dans les limites permises par la Charte des Nations Unies.

À cet égard, le *New York Times* a fait paraître au mois d'août—à la une, si je ne m'abuse—un article faisant état d'un profond désaccord sur l'interprétation de l'article 51. Par la voix de son distingué ambassadeur, M. Yves Fortier, le Canada a défendu devant le Conseil de sécurité le point de vue voulant que la proposition des États-Unis que toute action unilatérale à ce moment-là soit rejetée et que la solidarité ainsi créée entre États membres de l'ONU devait être maintenue.

J'estime qu'en défendant ce point de vue, le gouvernement canadien, par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de l'ambassadeur canadien, M. Fortier, a contribué à la solidarité dont nous sommes témoins maintenant. Il respectait en cela les plus pures traditions canadiennes en matière de diplomatie.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Tel a été, également, le sens de mes interventions auprès du président Gorbatchev, de l'ancien premier ministre Thatcher, du président Mitterrand, du premier ministre Andreotti, du chancelier Kohl et d'autres leaders politiques.

C'est également le message qu'a transmis M. Clark ces derniers jours dans ses discussions les plus récentes avec le président Moubarak d'Égypte, le président Ozal de Turquie, le roi Hussein de Jordanie et le premier ministre Shamir d'Israël.

Notre politique tout entière repose sur la recherche d'une solution pacifique: appui aux Nations Unies; mise en oeurvre des sanctions au Canada; intensification des consultations avec les dirigeants d'autres pays, en explorant toutes les avenues possibles vers une solution pacifique; déploiement d'une aide militaire pour tenter de faire respecter les sanctions de l'ONU; et, efforts diplomatiques intensifs pour obtenir la libération de tous les Canadiens détenus illégalement en Irak.

Au fil des discussions que nous avons eues avec divers dirigeants politiques du monde, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Défense et moi-même avons constaté un remarquable consensus, à savoir que la meilleure façon de désamorcer la crise du Golfe est l'utilisation de moyens pacifiques.

Toutefois, nous avons aussi constaté un net consensus sur la nécessité, en cas d'échec des moyens pacifiques, de recourir à d'autres moyens, comme le prévoit le projet de résolution sur lequel le Conseil de sécurité votera aujourd'hui. Selon cette dernière, bien que les sanctions de l'ONU créent de graves problèmes aux populations de l'Irak et du Koweït, aucun de nos interlocuteurs ne semble avoir confiance qu'elles soient suffisantes pour donner le résultat voulu, c'est-à-dire convaincre le président Hussein de retirer ses troupes du Koweït.

La situation à laquelle le Canada est confronté est claire. Le Canada va se joindre à la très grande majorité des pays du monde, y compris tous nos partenaires du Conseil de sécurité, pour donner à Saddam Hussein une chance de réfléchir sérieusement aux conséquences de ses agissements et lui fixer un délai raisonnable pour se retirer du Koweït, car il devra le faire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le président Hussein, c'est triste à dire, ne semble nullement s'inquiéter de voir son peuple souffrir indéfiniment pourvu qu'il puisse garder son emprise sur le Koweït. Quant à nous, nous ne voyons aucune contradiction entre le maintien des pressions grâce aux sanctions économiques, la recherche d'une solution diplomatique et l'octroi d'un délai au président Hussein pour qu'il retire son armée.

[*Français*]

Pendant que le Conseil de sécurité adoptait résolution après résolution ordonnant à l'Irak de renoncer à conquérir le Koweït, le Président Hussein a formellement annexé ce pays, pillé ses richesses, brutalisé sa population et essayé d'en oblitérer l'identité.

Alors que la communauté mondiale le pressait à maintes reprises de retirer ses forces armées du Koweït, il a réagi en y envoyant 250 000 soldats de plus. Et, afin de se protéger contre toute attaque, il a retenu contre leur gré des milliers d'étrangers et a poussé l'affront jusqu'à utiliser un grand nombre d'entre eux comme bouclier humain à des endroits stratégiques. Entre-temps, le peuple du Koweït continue de souffrir.

Et il y a toujours le risque qu'éclate de façon accidentelle une guerre totale dans la région la plus explosive du monde, une guerre qui pourrait effectivement toucher l'humanité entière.

Le Président Hussein semble avoir une connaissance limitée du monde à l'extérieur des frontières de son propre pays. Dès le début, il semble avoir sous-estimé gravement ce que serait la réaction internationale à son agression contre le Koweït.

Il semble, monsieur le Président, que seul un message clair et direct lui fera comprendre que les temps ont changé, que la volonté de la communauté mondiale ne se laissera pas bafouer et qu'il devra, d'une façon ou d'une autre, quitter le Koweït.

[*Traduction*]

Hormis le recours à la force elle-même, la résolution soumise aujourd'hui au Conseil de sécurité est le message le plus fort que la communauté internationale puisse lui envoyer.

Les députés de cette Chambre savent que les Canadiens sont un peuple pacifique.

Chez nous, la fête nationale est un jour de pique-niques et de réunions familiales, non un déploiement de puissance militaire. Nous, Canadiens, avons appris les leçons de l'Histoire. Nous savons que tout le monde ne partage pas notre respect du droit international et des normes de conduite entre nations civilisées.

Comme M. Perterson l'a déjà si bien dit: «Nous savons qu'il peut être dangereux de se montrer trop conciliant.»

Et nous savons que si l'Irak profite de son agression, c'est toute la doctrine de la sécurité collective qui risque de s'effondrer, et la situation mondiale deviendra beaucoup plus dangereuse. Il ne faut pas que cela se produise.

L'objet de l'exercice d'aujourd'hui aux Nations Unies est la paix. Bien que les partis de l'opposition aient exprimé certaines inquiétudes, dont certaines sont compréhensibles, j'espère que tous les députés de la Chambre appuieront la résolution de l'ONU dans l'intérêt de la solidarité internationale devant la sérieuse menace qui pèse présentement sur la paix mondiale.

• (1140)

Comme le *Toronto Star* le signale ce matin, dans son principal éditorial:

> «En votant contre une telle résolution, le Canada enverrait un bien mauvais message à Saddam Hussein à un stade critique de cette guerre psychologique.
>
> Ce serait aussi trahir le consensus sans précédent qui s'est dégagé sur cette question entre l'Est et l'Ouest et entre pays arabes et non arabes.»

Le journal soulève là deux points très importants. Les réalisations sans précédent de l'ONU ont maintenant besoin d'être soutenues par une vigoureuse manifestation d'appui international. Ce qui donne lieu à la guerre, monsieur le Président, c'est l'effondrement de l'ordre international. Et cet effondrement a lieu lorsque des États membres n'agissent pas pour contrer les violations du droit international et de la volonté de l'ONU. L'intégrité des Nations Unies et de sa charte doit être préservée.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous espérons que pour le bien de tous les intéressés, le président Hussein entendra le message de l'ONU et se retirera pacifiquement. Telle est la politique du Canada au sein du Conseil de sécurité. Tel est l'objectif que vise le Canada pas seulement aujourd'hui, mais depuis le début.

Nous exhortons instamment Saddam Hussein à le faire, dans l'intérêt de son pays et celui de la paix mondiale. C'est à lui seul de choisir. Nous espérons sincèrement qu'il y réfléchira soigneusement et qu'il prendra la décision la plus sage.

Des voix: Bravo!

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je considère que c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole tout de suite après le premier ministre, dans ce débat, et je suis d'accord avec bien des éléments de son discours. Je suis d'accord avec lui, par exemple, quand il dit que l'invasion du Koweït est une infraction flagrante à la loi internationale. De ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons fermement cette déclaration.

Le premier ministre a entamé son discours en disant que nous devons assurer notre sécurité collective et qu'il est maintenant temps de passer au vote. Monsieur le Président, sur quoi devons-nous prononcer exactement? Votons-nous sur la résolution qui sera mise aux voix cet après-midi, aux Nations Unies ou sommes-nous revenus à la Chambre pour nous prononcer sur la résolution dont la Chambre est saisie? Je rappelle au premier ministre que nous devons d'abord et avant tout nous prononcer sur cette dernière. Si le premier ministre veut envoyer un message très ferme aux Nations Unies, pour leur montrer que nous les appuyons tous, comme nous avons coutume de le faire, son parti ne devrait pas avoir de scrupule à appuyer l'amendement libéral.

Comme le premier ministre n'était pas ici hier, je vais seulement lui rappeler le contenu de l'amendement libéral. Il s'ajoute à la fin de la motion du gouvernement, en remplaçant ce qui vient après le mot «leurs» par ce qui suit:

> efforts actuels visant à assurer le respect de la résolution 660 du Conseil de sécurité et des résolutions subséquentes adoptées en date du 28 novembre 1990, et que cet appui ne soit pas interprété comme une approbation de l'emploi des Forces armées canadiennes dans une action offensive sans une consultation et l'appui ultérieur de la Chambre.

C'est une chose que le premier ministre nous avait déjà promise. Il revient maintenant sur sa promesse. Les ministériels interprètent différemment le contenu de la résolution.

J'étais présent hier soir, jusqu'à 1 heure du matin, à écouter les discours. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre que l'expression «résolutions subséquentes» désignait simplement les résolutions adoptées à ce jour. J'ai consulté le *Concise Oxford Dictionary* pour connaître la signification de «subséquent». Ce mot signifie «à une date ou un moment ultérieur». Autrement dit, la résolution signifierait:

> Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660. . .

Jusque-là, nous sommes d'accord. . .

> . . . et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Autrement dit, les Nations Unies peuvent adopter des résolutions le mois prochain ou au cours de l'été, pendant que la Chambre ne siège pas. Les Canadiens ont demandé sans arrêt qu'on veuille bien rappeler le Parlement et qu'on en débatte d'abord. Le premier ministre n'en a rien fait. C'est pourquoi nous ne pouvons pas appuyer une telle résolution parce que, nous de ce côté-ci de la Chambre et les Canadiens, nous ne pouvons pas faire confiance au premier ministre ni au gouvernement.

«Des résolutions subséquentes», a déclaré le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ne concernent que les résolutions précédentes. Aujourd'hui, le premier ministre a déclaré qu'elles comprenaient la motion sur laquelle on va voter aujourd'hui. Hier, il y avait une interprétation différente. Devons-nous faire confiance au gouvernement lorsqu'il veut que nous votions à ce sujet?

Si le gouvernement veut envoyer un message énergique aux Nations Unies, il devrait appuyer notre amendemnt avant d'envoyer ce message. Nous avons le temps de nous mettre d'accord sur cet amendement.

Nous avons entendu aujourd'hui les bruits de sabre d'un premier ministre qui se prend pour Rambo, qui brandit des revolvers et jette des grenades. Il parle de la sécurité collective et, pour lui, on ne peut l'assurer qu'avec les armes. Et si on avait recours à la diplomatie? Et si on donnait plus de temps aux sanctions pour faire effet?

Le premier ministre lui-même a dit qu'il y a des indices que les sanctions donnent des résultats. Pourquoi ne donnons-nous pas plus de temps à ces sanctions? Combien de temps a-t-il fallu aux sanctions pour donner des résultats en Afrique du Sud et dans d'autres parties du monde? Ici le gouvernement impose une date limite.

La résolution aux Nations Unies en impose une aussi. Je crois que c'est le 15 janvier. Que se passera-t-il quand on atteindra cette date limite? Qu'arrivera-t-il alors? Est-ce que ce sera la guerre? Dans l'affirmative, quel genre de guerre? Une guerre nucléaire? Une guerre chimique? Est-ce ce que le gouvernement veut que fassent les Canadiens?

Le premier ministre a dit avec justesse que, quand l'Iran et l'Irak ont fait la guerre, il y a eu un million de morts. Quelle tragédie, un million de morts pour deux pays! Combien de vies vont être sacrifiées quand plus de 20 pays vont entrer en guerre avec les armes chimiques et la menace des armes nucléaires? Est-ce à cela que le premier ministre veut engager les Canadiens?

Il a dit que les Nations Unies agissent avec prudence et précaution et qu'elles méritent notre appui. Certes, elles le méritent pour accorder plus de temps aux sanctions pour qu'elles donnent des résultats et pour permettre le recours à la diplomatie. Notre parti félicite notre ambassadeur Yves Fortier. C'est un excellent ambassadeur qui sait comment négocier avec d'autres pays par les voies diplomatiques, mais donnons-lui davantage de temps pour le faire. Ne fixons pas de date limite.

Et si la diplomatie donnait des résultats, disons en février, en mars ou à la fin de 1991? Sommes-nous liés à cette date fatidique du 15 janvier? Déclencherons-nous alors les hostilités? Nous avons lieu de nous inquiéter des propos qu'a tenus le premier ministre.

• (1150)

Le présent débat est vraisemblablement l'un des plus importants auxquels nous serons appelés à participer de longtemps. En fait, il aura des conséquences qui subsisteront longtemps après notre départ. En fait, il ne porte pas simplement sur une motion visant à approuver ou à condamner une agression militaire dans la région du Golfe, ainsi que le premier ministre s'est efforcé de nous en convaincre, mais sur l'avenir de milliers, voire vraisemblablement de millions d'êtres humains sur la terre. Nous discutons de la fin de la guerre froide dans le contexte du nouvel ordre international. Il s'agit de savoir si les moyens pacifiques et l'argent consacré à ces moyens de persuasion sont préférables à une intervention militaire qui pourrait bien dépasser de beaucoup tout ce que la Chambre peut imaginer.

La motion que nous examinons aujourd'hui vise à fournir au gouvernement l'autorisation de se prononcer en faveur de la motion du Conseil de sécurité qui comporte un ultimatum. Autrement dit, le temps des négociations sera terminé. Les dés seront jetés et il ne sera plus question de reculer. À mon avis, il importe que tous les députés comprennent ce qui adviendra du rôle du Conseil de sécurité une fois qu'il aura adopté cette motion.

Pour commencer, ce sont les États-Unis qui ont présenté cette motion. Cela, nous le savons. Point n'est besoin qu'on nous explique les motifs du président américain. Oui M. Bush veut que Hussein quitte le Koweït et il veut qu'il parte tout de suite. Nous sommes d'accord avec cela.

Depuis 1940, le Moyen-Orient a été et demeure d'un intérêt primordial pour les États-Unis. Dans les années 1940, le Département d'État a décrit la région du Moyen-Orient comme une source énorme de puissance stratégique et l'un des plus grands trophées matériels de l'histoire du monde. Eisenhower en parlait lui-même comme de la région la plus importante du monde du point de vue stratégique. Mais que la Chambre n'aille pas se méprendre: mon parti condamne également l'agression de Hussein et l'exhorte à retirer sur-le-champ ses troupes du Koweït.

Les sanctions imposées à l'Irak sont strictement une initiative des Nations Unies sous la surveillance de leur Comité 661. Douglas Scott, président du groupe Markland, et d'autres partisans du désarmement confirment qu'une intervention militaire du genre que propose cette motion et qu'appuie le premier ministre échapperait à toute surveillance des Nations Unies.

En fait, les États-Unis ont déclaré tout net qu'ils n'acceptaient pas la présence d'un comité comme celui qui surveille à l'heure actuelle l'application des sanctions. Autrement dit, les États-Unis et leurs alliés déclencheraient et poursuivraient les hostilités en dehors de toute surveillance des Nations Unies. Ainsi, un groupe de pays assumeraient la responsabilité de lutter contre l'Irak en échappant à tout contrôle de la part des Nations Unies.

Quiconque examine la façon dont travaille le Comité 661 se rend compte de l'influence qu'exerce ce comité chargé de surveiller la distribution de denrées alimentaires et de fournitures médicales. Le comité définit en outre la façon dont les avions et les navires font l'objet d'inspections alors qu'ils pénètrent dans la région du Golfe, et il surveille très étroitement les lois et les règlements que les pays membres adoptent pour respecter les sanctions. Il enjoint aux pays dont les lois et les règlements sont insuffisants de lui rendre des comptes directement.

Cependant, la Charte des Nations Unies autorise un comité de personnel militare à surveiller des opérations militaires. En fait, sauf erreur, l'Union soviétique hésitait encore la semaine dernière à appuyer la résolution en dehors de la présence d'un tel comité. Cela prouve qu'on veut recourir à des moyens autres que la force militaire.

Malheureusement, les États-Unis ont montré à maintes reprises qu'ils peuvent délibérément ne tenir aucun

compte de mesures qui ne servent pas leurs intérêts. À preuve, j'ai au moins deux documents de travail sur des solutions pacifiques dont l'ONU a été saisie et que je pourrais déposer. Sauf erreur, les États-Unis n'ont pas voulu les débattre parce qu'ils s'y opposaient. Pourtant, les deux documents préconisaient d'envisager un règlement pacifique qui aurait étayé les sanctions et engendré des discussions susceptibles d'encourager les intervenants à recourir à la diplomatie pour éviter tout affrontement. C'est d'ailleurs ce que le premier ministre lui-même a dit.

Je vais expliquer aux députés pourquoi mes collègues de ce côté-ci de la Chambre s'opposent à la motion du gouvernement. Le Parti libéral a affirmé à maintes reprises qu'il appuie toutes les résolutions présentées jusqu'ici au Conseil de sécurité.

Toutefois, nous ne pouvons absolument pas donner carte blanche au gouvernement, comme ce serait le cas avec cette motion. J'ai déjà fait allusion à l'interprétation controversée qu'on faite les ministériels.

Nous ne pouvons pas non plus accepter la date limite indiquée dans le projet de résolution dont l'ONU sera saisie cet après-midi. Notre parti ne veut pas assortir cette résolution d'un délai quelconque. Autrement, nous la verrions d'un bon oeil.

À notre avis, il faut plus de temps pour tenter d'éviter tout affrontement. Je rappelle à mes collègues que nous ne sommes pas seuls à penser ainsi. Les anciens conseillers américains Schlesinger et Brzezinski, qui étaient présents à la conférence de l'Union soviétique qui a duré trois jours, partagent notre point de vue. L'Association canadienne pour les Nations Unies pense comme nous, monsieur le premier ministre, de même que 65 p. 100 des Canadiens qui sont convaincus qu'il faut laisser aux sanctions le temps de donner les résultats escomptés. Est-ce que le premier ministre les écoute? Pas du tout.

De plus, certains membres du Conseil de sécurité n'ont pas encore décidé comment ils vont voter. Sauf erreur, il faut que 10 des 15 membres se prononcent en faveur de la résolution. À l'heure actuelle, quatre pays s'y opposent et cinq hésitent encore.

Le gouvernement ne devrait pas oublier que le Canada a de l'influence sur les autres membres du Conseil de sécurité. Ces jours-ci, mon personnel s'est entretenu avec diverses personnes à l'ONU. Elles nous ont dit en termes non équivoques que le Canada ne semble pas conscient du fait que son vote sur la motion est crucial. Si nous nous abstenons de voter, cela encouragera d'autres pays membres à voter selon leur conscience plutôt que de se laisser influencer par les États-Unis.

Le Conseil de sécurité n'est pas un organisme indépendant qui évolue dans un monde à part et prend des décisions. Il est composé de divers pays. Je suis convaincu que nous pourrions en arriver à un consensus aux Nations Unies, mais à un consensus qui serait quelque peu différent de celui que nous avions envisagé au départ. Il ne s'agirait pas d'une mesure contredisant l'ONU, puisque la majorité de ses membres l'approuveraient.

Je ne suis pas le seul à penser ainsi. J'ai reçu des appels de mes électeurs. J'en ai même reçu un de la fille d'un Canadien détenu en otage au Koweït. Son épouse et sa fille habitent ma circonscription. Cet otage, qui souffrait d'une tumeur à l'estomac, a dû entrer clandestinement à l'hopital pour subir une intervention chirurgicale. C'est là que nous nous apercevons que cette crise nous touche de près. J'ai reçu des appels d'électeurs qui m'ont demandé de transmettre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, le message suivant au premier ministre: «Cessez vos bruits de sabre.»

Après avoir entendu le point de vue de mes électeurs à ce sujet, je recommanderais au gouvernement de prendre un peu de recul, de rengainer nos sabres et nos épées, de secouer cette paranoïa qui n'est pas conforme à la mentalité canadienne et de commencer à promouvoir les opérations de maintien de la paix que notre pays appuiera quand les forces irakiennes se seront retirées.

Nous devrions parler de l'établissement de délais en vue du retrait des forces multinationales, de notre participation à la création d'un gouvernement démocratique au Koweït, parce qu'il n'y en a pas pour l'instant, de l'organisation d'une conférence internationale de la paix, comme le préconise le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour régler la question de la Palestine.

Ce n'est qu'après que toutes ces initiatives diplomatiques auront échoué et que les sanctions, même après avoir été prolongées, n'auront donné aucun résultat, que nous aurons de bonnes raisons d'appuyer les opérations militaires. Nous n'avons pas encore épuisé tous les recours diplomatiques. Nous n'avons pas laissé le temps aux sanctions de faire effet. Il ne serait pas juste à l'égard des Canadiens qui nous ont élus que nous choisissions immédiatement l'option militaire.

Permettez-moi de conclure sur ces mots. Le premier ministre a déclaré que le regretté Lester B. Pearson se retournerait dans sa tombe s'il m'entendait parler ainsi. J'aimerais demander au premier ministre s'il peut nous dire quelle option choisirait Lester B. Pearson s'il était vivant aujourd'hui? Recommanderait-il les voies diplomatiques et les sanctions ou appuierait-il la politique agressive de notre premier ministre?

• (1200)

La réponse est évidente. Le regretté Lester B. Pearson est de notre côté et il est tout sourire. Il y a au moins des Canadiens qui n'ont pas oublié la cause qu'il défendait, ni la cause que défendent les Nations Unies, c'est-à-dire la recherche d'une solution pacifique aux conflits, et non la guerre.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais, aujourd'ui, vous parler de la motion dont nous sommes saisis, et qui demande à la Chambre d'appuyer les Nations Unies dans ses efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

Je tiens à rappeler à la Chambre que nous ne sommes pas ici pour débattre de la question de savoir si l'acte d'agression de Saddam Hussein est acceptable, car il ne l'est pas. Nous ne sommes pas ici pour débattre la question de savoir si le Canada et la communauté internationale approuvent les actes de Saddam Hussein jusqu'ici, car ils ne les approuvent pas.

Nous ne sommes pas ici pour débattre la question de savoir si nous devrions ou non continuer d'imposer des sanctions. La Chambre a déjà adopté une résolution en ce sens, et notre parti l'a appuyée.

On nous demande d'appuyer une résolution qui correspond en fait à une déclaration de guerre. On nous demande aussi d'appuyer toute autre résolution subséquente qui pourrait être adoptée, sans en connaître le contenu. Cela fait des décennies que le Canada n'a pas fait la guerre. Il a plutôt joué le rôle de gardien de la paix, de médiateur, d'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud.

Bien que notre conduite passée n'ait pas toujours été sans reproche, l'importance que nous accordons au dialogue, à la négociation et à la recherche de solutions pacifiques, nous a bien servis au sein de la communauté internationale.

La motion du gouvernement tranche radicalement et de façon marquante avec le rôle de gardien de la paix que nous avons joué jusqu'ici. Elle prône le recours à des solutions militaires, à la participation à une guerre.

Mon parti a clairement et vigoureusement dénoncé Saddam Hussein mais n'a pas l'intention de rejeter les principes qui ont si bien servi notre pays. Le Canada doit essayer de trouver des solutions pacifiques à la crise du Golfe.

Les Canadiens, comme l'a dit le premier ministre, sont des pacifistes. Nous ne pouvons et ne devons pas nous précipiter dans une guerre. Par conséquent, mon parti ne peut appuyer la motion du gouvernement, et pour deux raisons principales. D'abord, en ce qui concerne le projet de résolution des Nations Unies, je tiens à attirer votre attention sur les mots «recourir à tous les moyens nécessaires».

En appuyant cette motion, nous donnerions notre appui au recours aux armes comme moyen de régler le conflit dans un délai artificiel dont, je le rappelle au premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il lui causait de grandes difficultés.

Ce n'est pas le moment pour les Canadiens d'aller contre leur conscience. C'est par contre le moment pour eux d'agir en faveur de la paix.

Mon parti croit que l'option préconisée dans la motion à l'étude est prématurée. Laissons aux sanctions le temps d'agir, donnons une chance à la diplomatie. La patience et le sens commun sont essentiels en ce moment.

Deuxièmement, d'après le libellé de la motion du gouvernement, la participation du Canada à une action militaire ne nécessiterait ni la consultation ni l'approbation du Parlement. Une fois de plus, le gouvernement prendrait ses décisions à huis clos, à sa façon autoritaire habituelle. Il nous demande de consentir d'avance aux décisions qu'il prendra en secret, sans faire participer les Canadiens au débat et sans les mettre au courant de toutes les répercussions possibles des mesures qui seraient prises.

[*Français*]

Ce serait le prolongement logique des actions du gouvernement, cet été. Le premier ministre a fait preuve d'un mépris total de l'opinion publique et de la démocratie quand il a décidé d'envoyer des troupes dans le golfe Persique, sans consulter le Parlement.

Mme Gibeau: Lisez les journaux!

Mme McLaughlin: Encore, la semaine dernière, nos troupes ont participé à des exercices militaires qui allaient bien au-delà de leur mandat tel que défini par le Parlement, des exercices qui allaient bien au-delà des

paramètres des résolutions des Nations Unies, endossées par ce Parlement.

[*Traduction*]

Mon parti croit que les Canadiens doivent être consultés. Ils doivent disposer de tous les renseignements nécessaires. Un débat plus large doit se tenir. La Chambre doit accepter toute modification du statut de nos forces dans le golfe Persique.

Le gouvernement nous demande de lui donner carte blanche. Nous refusons de le faire. Nous rejetons cette motion parce qu'elle est peu judicieuse et parce qu'elle est mauvaise.

Considérons les options qui nous sont offertes.

[*Français*]

L'invasion du Koweït pour Saddam Hussein, le 2 août, et l'occupation de ce pays constituent une violation flagrante des lois internationales. Ces actions sont inacceptables. Elles choquent tous ceux et toutes celles qui croient en la liberté.

Ce mépris des droits de la personne n'est pas un incident isolé. Saddam Hussein n'a pas la réputation de respecter les droits de la personne, au contraire, il est un des pires. Il a, entre autres, utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. Tout le monde dans cette Chambre, j'en suis certaine, monsieur le Président, croit que l'Irak doit se retirer du Koweït.

[*Traduction*]

Nous sommes parfaitement d'accord sur le but final. Nos divergences portent sur ce qui constitue la meilleure réaction aux mesures prises par Saddam Hussein. Quels sont les meilleurs moyens, les plus rationnels et les moins coûteux, d'atteindre notre but? Des sanctions économiques et l'isolement international ou la guerre?

Le gouvernement semble dire que les sanctions économiques n'ont pas d'effets, mais il ne nous donne pas de preuves à l'appui de son affirmation. Nous avons, par contre, des raisons de croire que les sanctions agissent. Plusieurs témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des affaires extérieures ont déclaré que les sanctions sont efficaces. Des otages allemands qui viennent d'être libérés nous disent que les effets des sanctions commencent à se faire sentir. Un amiral américain a soutenu que l'embargo avait des effets. Un ancien directeur de la CIA a dit qu'à son avis, l'embargo aura les résultats voulus.

Je rappelle à la Chambre que l'Irak importe 80 p. 100 de ses produits de base. Ses ventes de pétrole lui rapportent 95 p. 100 de ses revenus d'exportation. Les sanctions étant appuyées à l'échelle mondiale, l'Irak est complètement isolé. Il en ressent certes les effets. Dans quatre, six ou huit mois, Saddam Hussein trouvera probablement ces effets impossibles à supporter.

Comment le gouvernement peut-il affirmer que les sanctions seront inefficaces? Elles peuvent certainement l'être. Il nous faut simplement être patients, forts et déterminés. Nous devons laisser aux sanctions le temps d'agir.

[*Français*]

J'aimerais ajouter, monsieur le Président, que la position du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur l'utilisation des sanctions est des plus illogiques. Quand il parlait de l'Afrique du Sud, le secrétaire d'État était très en faveur des sanctions. Il affirmait qu'elles étaient efficaces. Il argumentait qu'il fallait savoir patienter. Il était certain qu'à force de patience, ces sanctions allaient donner des résultats.

Alors, je pose une question au premier ministre. Pourquoi en Afrique du Sud et non en Irak?

[*Traduction*]

Les sanctions et les pressions internationales ont obligé l'Afrique du Sud à se retirer de la Namibie. Les Nations Unies ont joué un rôle pacifique important pour redonner à ce pays son indépendance. Cet exemple devrait nous inspirer pendant cette nouvelle ère qui s'ouvre dans les relations internationales après la guerre froide.

• (1210)

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement argumente que nous devons avoir recours à la force parce que la force est la seule chose que Saddam Hussein comprenne. Mais nous ne pouvons pas être absolument certains que Saddam Hussein soit incapable de comprendre autre chose, si nous ne continuons pas à parler de conciliation et de paix, et il faut en être certains.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il faut peser les conséquences d'une guerre. Nous devons les envisager franchement et sans détours. Qu'on ne s'y méprenne pas, une guerre coûterait très cher. Des centaines de milliers de vies, dont beaucoup parmi les civils, risquent d'être sacrifiées, et il est évident que les Canadiens et les Canadiennes qui sont toujours retenus comme otages en Irak compteraient parmi les victimes. Ce serait la fin pour une autre génération de jeunes gens pleins de promesses et de potentiel.

Ce n'est pas pour rien que les anciens combattants du Viêt-nam sont à la tête du mouvement anti-guerre qui monte rapidement aux États-Unis. Ils savent à quoi s'en tenir. Ils ont fait la guerre et disent qu'il ne faut pas

recommencer. Il est temps de leur prêter une oreille attentive.

Personne ne croit que la guerre serait courte, qu'elle serait circonscrite à l'Irak et au Koweït. Il est tout à fait possible que le conflit prenne de l'ampleur et embrase tout le Moyen-Orient. Il ne faut pas exclure non plus cette horreur que serait l'utilisation des armes chimiques ou nucléaires.

Une guerre dans le Golfe se soldera par des pertes de vie, la destruction de certains pays. C'est pourquoi il faut faire l'impossible pour l'éviter.

Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre que, si le Nouveau Parti démocratique voulait attendre des mois que les sanctions donnent des résultats, c'était sa décision. C'est effectivement notre décision.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Et c'est une décision que nous conseillons au gouvernement de prendre parce que, en attendant des mois, nous pourrions prévenir une guerre qui durera des années et des regrets qui dureront toute la vie.

[*Français*]

J'aimerais conclure, monsieur le Président, en disant que voter contre cette motion ne veut absolument pas dire voter contre les résolutions adoptées par les Nations Unies jusqu'à ce jour. Ce que nous rejetons, c'est cette résolution préparée par les États-Unis. J'aimerais ajouter, monsieur le Président, qu'un nombre toujours croissant d'Américains s'y opposent.

[*Traduction*]

Ce que nous disons au gouvernement canadien et au premier ministre, monsieur le Président, c'est que le Canada doit se présenter aux Nations Unies, au Conseil de sécurité, demander de maintenir les sanctions et s'engager à faire sa juste part pour veiller à l'application de ces sanctions.

Monsieur le Président, le gouvernement répondra sans doute que le Canada doit se montrer ferme et fort, et je suis d'accord. Mais être ferme, cela veut parfois dire amener les autres à adopter son point de vue au lieu de céder en adoptant le leur.

Être fort, monsieur le Président, c'est parfois faire preuve de patience et de détermination. Chercher jusqu'à l'épuisement les solutions pacifiques. Chercher à nouer le dialogue alors que d'autres cherchent à détruire.

L'amendement que nous proposons à la motion du gouvernement dit que le gouvernement canadien doit se faire le porte-parole des Canadiens en manifestant un fort engagement à faire régner la paix. Dans toute décision prise au cours de la crise, il doit consulter les Canadiens, sans quoi ceux-ci ne l'appuieront pas.

On a dit que le chemin de la guerre était large et que le sentier vers la paix était souvent étroit et tortueux. Donnons un peu d'espoir au monde. Que la voix du Canada soit celle du calme, celle de la raison. Que la voix du Canada soit la voix de la paix.

Des voix: Bravo!

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je veux faire une observation. En ce qui concerne la question de la guerre, ce n'est jamais facile d'examiner dans un contexte global certaines des grandes décisions qui doivent être prises. Il n'y a jamais une seule réponse qui soit la bonne. Aucune personne saine d'esprit n'est contre la paix. Cela étant dit, le 23 octobre, la motion suivante a été mise aux voix à la Chambre:

> Que cette Chambre condamne l'invasion du Koweït par l'Irak et, stimulée par le consensus international sans précédent exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement complet du gouvernement légitime du Koweït, proclame ouvertement son appui aux (mesures prises par le Canada au sein du Conseil de sécurité). . .

Je veux savoir pourquoi le Nouveau Parti démocratique a voté contre cette motion le 23 octobre 1990, refusant ainsi d'appuyer la condamnation de l'invasion du Koweït par l'Irak.

Je prierais le chef du Nouveau parti démocratique, par votre intermédiaire, monsieur le Président, de nous préciser le fond de sa pensée en ce qui concerne cette motion, qui a posé des difficultés même pour notre parti. Nous avons proposé un amendement et, après certaines modifications touchant la formulation, nous avons accepté la motion. Toute discussion sur une initiative de paix ou sur la guerre est très sérieuse et très difficile pour n'importe quel parti. Je demande à la députée de bien vouloir répondre à cette observation.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je remercie la députée de Western Arctic. En tant que députée qui représente une circonscription du Nord comme la députée de Western Arctic, j'estime avoir une assez bonne compréhension de la menace que pose la proximité d'une superpuissance, comme la députée de Western Arctic l'a déjà elle-même signalé je crois.

Je comprends les remarques qu'elle a faites au sujet de la motion dont elle a parlé. Nous avons toujours condamné l'invasion du Koweït par l'Irak; nous l'avons dit de façon non équivoque. Cependant, encore une fois, le gouvernement a présenté à la Chambre des motions trop vagues qui permettaient d'aller au delà de ce qui était précisé. Le gouvernement voulait que nous donnions notre appui inconditionnel à des mesures non précisées, et c'est encore une fois ce qu'il nous demande de faire dans la motion à l'étude aujourd'hui. Personne n'achèterait une maison, monsieur le Président, sans savoir ce qu'il y a dedans. Pourtant, le gouvernement nous demande de dire que nous appuierons toute résolution, quelle qu'en soit la nature, si elle vient des Nations Unies.

J'aurais pensé qu'un parti qui se vante d'avoir le sens des affaires aurait voulu s'assurer qu'il était parfaitement honnête envers la Chambre et envers les Canadiens au sujet de ce qu'il leur demande d'appuyer. Nous n'avons pas besoin de résolutions vagues. Nous avons besoin d'un gouvernement qui rend compte de ses actes devant les Canadiens et qui nous prouve que les sanctions économiques sont inefficaces, ce qu'il n'a jamais été capable de faire à la Chambre.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de la chef du Nouveau Parti démocratique. Il s'agit effectivement d'une question difficile pour tous les parlementaires, pour les Canadiens et pour tous ceux, dans le monde entier, qui aiment la paix, qui luttent pour la paix, et qui veulent vivre dans un monde où il n'y a pas de cinglés, comme Saddam Hussein, qui s'emparent de pays, qui bafouent le droit des peuples à la souveraineté ainsi que les droits de la personne, qui mutilent des gens, qui tuent et qui n'ont aucun respect du droit international. Il s'agit d'une question très complexe et je sais que la résolution à l'étude aujourd'hui, je parle de celle du gouvernement, n'est, de toute évidence, pas assez limitative. Celle-ci comporte des lacunes, mais cela est typique des résolutions présentées par ce gouvernement à l'égard des questions importantes. Le gouvernement a agi de la même façon dans le cas de la résolution relative à l'envoi de troupes dans le golfe Persique. Il semble qu'il ne puisse jamais faire ce qui convient.

• (1220)

J'aimerais que la chef du Nouveau Parti démocratique précise la position de son parti. J'ai examiné l'amendement proposé. Celui-ci mentionne qu'il faut donner aux sanctions le temps de porter fruit. Je demande à la chef du Nouveau Parti démocratique dans quelles circonstances, et à quelles conditions, son parti appuierait des mesures autres que les sanctions. Je fais ici allusion au recours possible à la force. Existe-t-il, à ses yeux, des circonstances dans lesquelles le recours possible à la force devrait être envisagé et recevrait l'appui de son parti?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, il est évident que nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. La première étape consiste à s'assurer que nous faisons tout ce qu'il est possible de faire. Je pense que le Parti libéral est d'accord pour dire que nous ne pouvons accepter une résolution non limitative avant que tous les autres recours aient été épuisés. Je pense qu'il importe de souligner ici que nous ne discutons pas d'une action défensive, au Moyen-Orient, de la part des États-Unis, du Canada et d'autres pays, mais bien d'une action offensive qui pourrait avoir des conséquences désastreuses.

Par conséquent, nous disons très clairement qu'il faut donner le temps aux sanctions économiques de porter fruit. Le Nouveau Parti démocratique n'est pas le seul à penser ainsi. Lorsqu'il a témoigné devant le comité des affaires internationales, Gwynne Dyer, ainsi que d'autres experts et analystes militaires, ont déclaré qu'il faudra entre six mois et un an avant de vraiment savoir si les sanctions économiques portent fruit. C'est ce qu'il faut faire. Nous devons donner une chance aux sanctions de porter fruit.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je crois que la députée a raison lorsqu'elle affirme que les sanctions sont le meilleur recours possible pourvu qu'on laisse le temps faire son oeuvre. Il s'agit, en l'occurrence, de savoir s'il convient de préciser à quelqu'un qui s'est livré à une agression, à un pays qui en a envahi un autre, que nous ne sommes pas disposés à attendre indéfiniment.

L'adoption d'une résolution des Nations Unies donnant aux États membres le pouvoir d'intervenir militairement ne signifie pas qu'on va utiliser ce pouvoir dans les cinq minutes à venir ou dans les cinq prochains jours ou mois. Cependant, on transmet ainsi un message très clair.

Manifestement, le Nouveau Parti démocratique est d'avis que l'Irak ne peut tirer quelque avantage que ce soit de son agression. Chose certaine, la communauté internationale, avec toute son expérience qui remonte à la Société des nations et aux Nations Unies, doit faire savoir clairement que nous préférons, pour les siècles à venir, pour nos enfants et nos petits-enfants, un ordre international qui pousse les pays du monde entier à agir d'un commun accord sous les auspices des Nations Unies et précise à tous les pays en cause que nous ne tolérons

aucune agression. Au besoin, si elles y sont forcées, nos 28 nations seront disposées à utiliser toute la force nécessaire pour faire respecter nos résolutions. Dans le monde actuel, on ne peut se contenter de belles paroles.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ignore s'il y avait une question ou non, mais si la députée du Yukon souhaite répliquer, je l'invite à le faire.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, si les sanctions économiques ne constituaient pas un message très clair, pourquoi le gouvernement les a-t-il proposées alors? Les sanctions économiques dénotent une attitude très ferme. Le gouvernement et nous-mêmes affirmons depuis des années que les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud constituent un message très clair.

Les sanctions économiques donnent le message clairement.

Nous rejetons toute agression, mais nous prétendons qu'il faut utiliser tous les autres moyens à notre disposition avant d'avoir recours à une intervention militaire. Je rappelle au député qu'on précise dans cette motion que la Chambre donne son accord à toute résolution qui pourrait être prise, sans préciser pour autant le contenu de cette résolution. C'est inacceptable.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter des quelques minutes qui restent pour prendre part à ce débat.

Nous avons tous assisté récemment aux cérémonies du Jour du souvenir. À titre de député depuis un peu plus de dix ans maintenant, je sais que ces cérémonies servent à honorer spécialement nos anciens combattants, ces Canadiens qui se sont engagés dans l'armée pour protéger notre pays et nos intérêts et qui sont morts au cours de la dernière guerre.

Cette année, j'ai trouvé que les cérémonies revêtaient un caractère particulier, d'abord parce qu'elles ont débuté par un service dirigé par une jeune femme qui était ministre, mais aussi membre de l'armée de réserve du Canada.

Dans l'assistance, il y avait plusieurs jeunes gens qui étaient des réservistes des Forces canadiennes. Au cours du service en question, nous avons pensé aux guerres passées et à leurs victimes. J'ai été frappé à la pensée que ces jeunes gens pouvaient très bien être appelés par leur pays à participer à des activités que nous regardons chaque soir sur nos écrans de télévision.

Je me suis posé des questions sur ce que pensent ces jeunes gens, sur les préoccupations de leur famille et de leur pays ainsi que sur les incidences de ce qui peut fort bien arriver dans cette partie du monde et qui nous toucherait. Cela a ajouté pour moi une dimension toute spéciale aux cérémonies du Jour du souvenir.

Je veux également faire remarquer que j'ai toujours eu du plaisir à lire des romans historiques. Il va sans dire qu'une des choses qui semble venir à l'esprit quand on pense à l'histoire, c'est qu'en rétrospective, les guerres exercent un certain attrait. On se distancie par rapport à elles. On regarde alors les événements spectaculaires et victorieux qui entourent une guerre, mais il reste que la distance est là.

Pourtant, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation bien particulière parce que, avec la télévision, surtout, et la presse écrite, ce qui se produit à des milles et des milles de nous peut avoir instantanément des répercussions sur notre pays.

Celui qui vit à Peace River s'en ressentira fortement.

Mlle Grey: Je fais un bref rappel au Règlement, monsieur le Président. Nous, ici, à la Chambre, et même les Canadiens qui suivent les débats, avons l'impression d'assister à la reprise d'une joute de la coupe Grey, lorsqu'une équipe essaie d'empêcher l'autre équipe de remettre la main sur le ballon.

Comme on le sait, un certain nombre de députés voulaient intervenir sur la motion hier soir. Vous le savez bien, monsieur le Président, c'est vous qui occupiez le fauteuil. Toutefois, quand on a demandé le consentement unanime, un peu avant 1 heure, pour permettre aux derniers députés d'intervenir, le ministre de la Défense nationale a refusé.

Je ne pense pas que cela plaise davantage aux Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 12 h 30, conformément à l'ordre adopté le mercredi 28 novembre 1990, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est saisie.

• (1230)

Le vote porte sur l'amendement de M. Gray (Windsor–Ouest). Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 314)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Caccia	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Copps	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacWilliam
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
McCurdy	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nowlan	Nunziata
Parent	Parker
Peterson	Pickard
Proud	Rideout
Rodriguez	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Waddell	Walker
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—84

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Côté	Crosby (Halifax West)
Danis	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duceppe
Duplessis	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Hawkes	Hockin
Horner	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Jourdenais	Koury
Landry	Langlois
Lapierre	Larrivée
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Masse
Mazankowski	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Monteith
Moore	Mulroney
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Porter
Redway	Reimer
Richardson	Robitaille
Rocheleau	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Tardif
Tétreault	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—111	

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

• (1300)

Le vote suivant porte sur l'amendement de M. Brewin. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demande simplement si la Chambre accepterait d'appliquer à cette motion les résultats du vote précédent, pour faciliter les choses à tout le monde. C'est ce que je propose aux députés.

M. Hawkes: Monsieur le Président, quelqu'un a dit non en face, et je me demande si cela signifie qu'on veut modifier simplement son vote ou bien procéder au vote sur la présente motion. Ce n'est pas du tout la même chose. Au moins un député de notre côté est arrivé en retard et pourrait vouloir se prononcer sur les autres motions. Il y a peut-être deux ou trois votes à relever si l'on veut bien.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du député de Glengarry—Prescott—Russell. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. À mon avis nous perdons effectivement beaucoup de temps à voter, alors que, en fait, le scrutin ne change peut-être pas beaucoup. Comme la Chambre va être très modifiée, nous devrons être un peu plus prudents.

S'il s'agit de deux ou trois députés seulement, cela faciliterait certes les choses de conclure l'entente proposée. Mais des députés pourraient vouloir marquer leur vote autrement.

M. le Président: La Chambre a entendu ce qui semble être une proposition raisonnable de la part du député d'Annapolis Valley—Hants. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

(La motion de M. Brewin, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 315)

POUR

Députés

Althouse
Assad
Baker
Bellemare
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Copps
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacWilliam
Martin (LaSalle—Émard)
McLaughlin
Nault
Parent
Peterson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Waddell
Whittaker
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Blondin
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Duhamel
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Marleau
McCurdy
Murphy
Nunziata
Parker
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tobin
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—76

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clifford
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax West)
Della Noce
Dick
Domm
Duceppe
Fee
Ferland
Fretz
Andre
Beatty
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Côté
Danis
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Feltham
Fontaine
Friesen

Gibeau
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
James
Jourdenais
Landry
Lapierre
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Mulroney
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Redway
Richardson
Rocheleau
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Van de Walle
Venne
Vien
White
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—113

Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Hockin
Hudon
Jacques
Jelinek
Koury
Langlois
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Moore
Nicholson
Oberle
Paproski
Porter
Reimer
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

M. le Président: Je déclare l'amendement de M. Brewin rejeté.

• (1310)

Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je propose d'appliquer le résultat du vote précédent, mais à l'inverse. Je crois que la Chambre serait disposée à procéder ainsi.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest a fait une proposition. Êtes-vous d'accord?

Des voix: Non.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 316)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clifford
Collins
Corbeil
Crosby (Halifax West)
Della Noce
Dick
Domm
Duceppe
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Hockin
Hudon
Jacques
Jelinek
Koury
Langlois
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Moore
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Redway
Richardson
Rocheleau
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Van de Walle
Venne
Vien
White
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—111

Andre
Beatty
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Côté
Danis
Desjardins
Dobbie
Dorin
Duplessis
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
James
Jourdenais
Landry
Lapierre
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Mulroney
Oberle
Paproski
Porter
Reimer
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Black	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Breaugh	Brewin
Butland	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Copps
Duhamel	Ferguson
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Karpoff
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacWilliam
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
McCurdy	McLaughlin
Milliken	Murphy
Nault	Nowlan
Nunziata	Parent
Parker	Peterson
Pickard	Proud
Rideout	Rodriguez
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Waddell	Walker
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—82

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Conformément à l'ordre de la Chambre pris le mercredi 28 novembre 1990, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 21.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le courrier à destination du golfe Persique transite présentement par un dépôt à Halifax. Pour faire parvenir le courrier à ce dépôt, les Canadiens doivent payer les frais d'affranchissement.

Article 31 du Règlement

J'en ai parlé au ministre de la Défense nationale et j'ai écrit au ministre responsable de Postes Canada pour voir si durant la saison des Fêtes, les colis, envois, cadeaux, lettres et cartes ne pourraient pas être envoyés en franchise postale au dépôt de Halifax.

Ce serait une façon pour le Canada de manifester sa reconnaissance envers les hommes et les femmes qui servent dans la région du Golfe et qui y sont à cause des politiques de notre gouvernement, peut-être pas volontairement et peut-être à un moment très dangereux.

J'invite le ministre responsable de Postes Canada à demander à la société d'État de renoncer à faire passer les bénéfices avant le service à cet égard et de permettre l'acheminement gratuit de ce courrier au Canada à destination de Halifax et ensuite du Golfe durant le prochain mois. En fait, le courrier destiné aux hommes et aux femmes qui servent dans le Golfe devrait tout le temps leur être acheminé gratuitement.

* * *

NORTHERN TELECOM CANADA LIMITÉE

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour informer mes collègues des réalisations remarquables d'une société qui emploie de nombreuses personnes de ma circonscription.

Le 31 octobre 1990, un des plus grands employeurs de ma circonscription, Northern Telecom Canada Limitée de Bramalea, en Ontario, a obtenu un Prix d'or Canada 1990 pour excellence, dans la catégorie qualité exceptionnelle.

Je peux dire sans réserve que Northern Telecom est une entreprise impressionnante, qui est consciente de fabriquer un produit exceptionnel, tout en maintenant un excellent milieu de travail pour ses employés. Forte de cette combinaison gagnante, Northern Telecom Canada Limitée continuera, j'en suis sûr, de remporter du succès et demeurera un membre respecté de la communauté de Bramalea. Encore une fois, nos félicitations à Northern Telecom.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, lundi, nous avons posé une question à la Chambre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de l'avenir du projet de rénovation du centre de Winnipeg. Il a répondu qu'il ferait ce qui conviendrait le mieux à Winnipeg.

Nous avons découvert par la suite que cela voulait dire éliminer le projet, réduire les subventions et laisser tom-

ber les 100 000 habitants qui attendent des fonds fédéraux. Il est difficile de croire qu'il vient de découvrir à la dernière minute qu'il n'aime pas North Portage ni The Forks ni le coeur de la ville, ou qu'il n'avait pas eu le temps de le dire jusqu'à maintenant.

Le ministre a dit qu'il avait besoin d'une évaluation avant de continuer. S'il lui faut une évaluation publique, il aurait dû y penser il y a des mois parce que les habitants de Winnipeg réclament la rénovation depuis plusieurs semaines. Le ministre devrait plutôt s'engager à rénover le centre de Winnipeg et à améliorer les conditions qui y règnent.

* * *

LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour porter à l'attention du gouvernement un éditorial qui a été publié hier dans le *Free Press* de Winnipeg. L'éditorialiste souligne, à juste titre, le devoir du gouvernement fédéral de maintenir des normes nationales au chapitre des soins de santé. Il indique aussi que, depuis les dix dernières années, les gouvernements libéraux et conservateurs ont peu à peu réduit la part du financement du système de santé canadien qui est assumée par le gouvernement fédéral.

Cette réduction a commencé lorsque le nouveau chef du Parti libéral était ministre des Finances. C'est lui qui a amorcé la dégradation de notre système de santé, et les conservateurs se sont empressés de lui emboîter le pas.

Monsieur le Président, c'est grâce à la vision de Tommy Douglas que le Canada a l'un des meilleurs systèmes de santé du monde. Je trouve désolant que les conservateurs et les libéraux aspirent encore à mettre en place un système du type américain. Il ne fait plus de doute que le système de santé canadien est en danger avec les conservateurs ou les libéraux.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Mme Edna Anderson (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, les anciens combattants du Canada appuient nos forces armées dans le Golfe d'une façon très touchante. Je parle en particulier des membres du commandement de l'Alberta des anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation.

Récemment, le président du commandement, M. Cecil Burke, a remis un chèque de 120 000 $ au commandant de la Base des forces canadiennes d'Edmonton. L'argent sera utilisé pour acheter des téléviseurs, des magnétoscopes et des antennes paraboliques pour le personnel des forces armées dans le Golfe.

M. Burke disait: «La plupart d'entre nous pouvons imaginer ce qu'ils doivent supporter.» Je félicite les membres de la plus vieille association d'anciens combattants de s'intéresser au sort de ceux qui portent maintenant l'uniforme dans des terres lointaines.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À JEAN–FRANÇOIS BOUCHARD

M. Marcel R. Tremblay (Québec–Est): Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais rendre hommage à un jeune garçon de huit ans qui a pour nom Jean–François Bouchard, fils de M. et M^me^ Jean–Paul Bouchard, de ma circonscription. La raison de cet hommage est la suivante: Le 28 octobre dernier, le jeune Jean–François participait à une activité de patinage à l'occasion de l'Halloween. Les déguisements et la joie étaient de rigueur jusqu'au moment où Jean–François tomba et se fit amputer accidentellement d'une bonne partie d'un doigt. La force, le courage et je dirais même la bravoure de ce garçon m'ont fort impressionné et c'est pourquoi je tenais à le souligner d'une façon toute particulière.

Monsieur le Président, de jeunes enfants réussissent à donner aux adultes des leçons de logique et de positivisme extraordinaires. Ce jeune ira loin, j'en suis persuadé.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la réforme fiscale entrée en vigueur en 1988 donne des résultats positifs. Les statistiques fiscales de 1988 démontrent que la population à faible revenu profite des avanages de la réforme. En 1988, le revenu moyen après impôt a augmenté de 8,6 p. 100. Le nombre des Canadiens de plus de 65 ans, ne payant aucun impôt, s'est accru de plus de 40 p. 100, atteignant 290 000 personnes.

La réforme de l'impôt sur le revenu a rendu le régime plus progressif et plus équitable. La réforme de la taxe de

vente poursuit ce processus. Les Canadiens à revenu élevé paieront une part plus importante de leur revenu en taxe de vente, tandis que les familles dont le revenu s'établit à 30 000 $ ou moins seront en meilleure situation qu'à présent.

Dans l'ensemble, grâce à cette réforme fiscale jumelée à d'autres mesures importantes prises par le gouvernement pour renforcer l'économie canadienne, nous connaîtrons un régime fiscal plus équitable, une amélioration de la compétitivité et une hausse dans la création d'emplois.

* * *

[*Traduction*]

LES PRIX D'EXCELLENCE SOCIALISTES

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je signale à mes concitoyens canadiens que le temps est venu une fois de plus d'attribuer le prix d'excellence socialiste pour cette semaine. Les mises en nomination, cette semaine, viennent toutes de cet incubateur socialiste qu'est l'Ontario où 30 p. 100 de la population seulement a voté; résultat: le gouvernement néo-démocrate miteux en place.

Voici les mises en nomination. La première est celle du député provincial néo-démocrate Tony Silipo qui, après son élection à l'assemblée législative, a été trouvé coupable par le Barreau de conduite répréhensible dans la façon dont il s'était occupé de documents contrefaits. La deuxième est la nomination de Tony Rizzo qui a fait faire des travaux gratuitement par un entrepreneur dont il avait toujours appuyé les soumissions et les tactiques de démantèlement syndical. La troisième nomination est celle de Bob White, naguère président du Syndicat national des travailleurs de l'automobile, dont l'appui au NPD avec les fonds des syndiqués, qui votent souvent libéral, précisons-le, ne cédait en rien aux contributions des grandes sociétés au Parti conservateur, un homme qui ne recule devant rien pour réaliser ses ambitions politiques personnelles.

Veuillez me passer l'enveloppe s'il vous plaît. Le gagnant est Bob White qui, dans un grand élan de sympathie pour les gagne-petit, a accepté, comme récompense, le poste de directeur de ce bastion de la classe ouvrière qu'est le Skydome de Toronto.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, l'environnement est une question qui intéresse tout le monde, mais qui présente un intérêt particulier pour la prochaine génération.

Des élèves de sixième année de l'école Westmount, à Moose Jaw, m'ont écrit pour me faire savoir qu'ils avaient étudié les effets des pluies acides. L'un d'eux écrit: «Nous avons dévouvert que les pluies acides font mourir les poissons, les plantes et les animaux, qu'elles détruisent les lacs et qu'elles nuisent à la reproduction animale.»

Un autre précise: «Il est très important d'arrêter les pluies acides, parce que les lacs canadiens y sont très sensibles et que 25 p. 100 des réserves d'eau potable du monde sont chez nous.»

Le gouvernement devrait prendre note des demandes de ces élèves. Ils parlent au nom des étudiants de tout le pays. Le gouvernement devrait s'assurer qu'un programme national pour contrer les pluies acides, mettant fin aux émissions et fixant des normes nationales, soit intégré au Plan vert, dont la publication est imminente.

Bien sûr, le fait que les trois provinces de l'Ouest et les deux territoires ne fassent l'objet d'aucun plan laisse plus de la moitié de la nature canadienne sans protection.

Je félicite les élèves de l'école Westmount. Espérons que le gouvernement les écoutera.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, la semaine prochaine, le Canada jouera un rôle important aux négociations du GATT à Bruxelles. C'est le premier ministre Mulroney qui a insisté pour que l'agriculture fasse partie des négociations, au début de cette ronde critique, il y a plus de quatre ans. L'année dernière, les nations industrialisées ont accordé quelque 250 milliards de dollars en subventions à l'agriculture. Et encore, plusieurs producteurs agricoles dans le monde souffrent, sauf peut-être en Europe où la Communauté nous empêche de progresser. Le système mondial des échanges agricoles ne fonctionne pas. C'est désastreux pour quelques fermiers de notre nation. Nous et nos fermiers ne pouvons accepter un échec la semaine prochaine et certainement pas le *statu quo*.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, la ministre de la Justice était à Winnipeg en fin de semaine et elle a commenté le cas de David Milgaard.

Article 31 du Règlement

Milgaard est incarcéré depuis plus de 20 ans pour meurtre, mais on éprouve des doutes sur sa culpabilité. Il y a des mois que nous demandons à la ministre de la Justice de régler cette affaire. Voici ce qu'elle a déclaré à la télévision à Winnipeg: «Dans la troisième semaine de septembre, on m'a dit que le dossier était sur mon bureau, mais les fonctionnaires du ministère ont appris que l'avocat de Milgaard a d'autres preuves à présenter».

Où la ministre a-t-elle appris cela? Elle se trompe. L'avocat de Milgaard, David Asper, a dit au cours de la même émission: «Nous avons complété notre plaidoirie au cours de l'été.» Incidemment, Me Asper l'a confirmé dans sa lettre du 10 septembre au ministère de la Justice.

La ministre serait bien avisée de rappeler ses fonctionnaires à l'ordre, car ils lui racontent des histoires. Tout cela ternit la réputation du ministère de la Justice et fait passer la ministre pour une idiote.

* * *

[*Français*]

LA PUBLICITÉ SEXISTE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, dans son film «Jésus de Montréal», Denys Arcand fait une satire du monde de la publicité et de la façon dont ce milieu exploite les attributs physiques des femmes pour vendre leurs produits. Malheureusement, comme toute bonne satire, celle de Denys Arcand est un reflet assez fidèle de la réalité.

Monsieur le Président, qui parmi nous n'a pas remarqué la représentation avilissante qui est faite des femmes par nos plus grands publicitaires et leurs clients? Est-il essentiel pour vendre de la bière ou de la gomme à mâcher d'exploiter le corps de la femme? Les agences de publicité sont tout à fait conscientes qu'en vendant leurs produits de cette façon, ils vendent du sexe. Il s'agit là d'une attitude malsaine, sinon dangereuse, à cultiver dans une société où la violence contre les femmes ne fait qu'augmenter.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉGIMES DE PENSIONS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il y a six ans, le gouvernement a modifié le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec pour les rendre conformes aux dispositions d'égalité contenues dans la Charte des droits et des libertés.

Le gouvernemenet a imposé en même temps ce principe d'égalité à tous les régimes de pensions du secteur privé qu'il réglemente. Pourtant il n'a pas supprimé les injustices dans les régimes de pensions de ses propres employés.

Les conjoints survivants ne touchent toujours que 50 p. 100 des pensions de la fonction publique, alors que le gouvernement impose 60 p. 100 aux autres fonds de pensions. Les employés à temps partiel n'ont pas droit au régime de pensions, ce qui aggrave encore la pauvreté des femmes.

Le gouvernement n'applique pas aux employés de la fonction publique les changements auxquels ils on droit aux termes de la Charte des droits et des libertés.

Il garde ces changements en réserve pour mieux faire passer la pilule amère qu'il a l'intention de leur faire avaler quand il va désindexer les pensions que les employés de la fonction publique ont payées pendant de nombreuses années.

Quand le gouvernement traitera-t-il ses propres employés selon les mêmes principes d'égalité qu'il impose à tous les autres employeurs?

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour féliciter et remercier très chaleureusement la Société centrale d'hypothèques et de logement et son ministre responsable, l'honorable Alan Redway, pour le support financier dont les gens de la circonscription de La Prairie—sur la rive-sud de Montréal—ont pu bénéficier de la part de cette Société qui, par ses octrois, a permis la construction d'environ 200 unités de logements à prix modique pour les personnes âgées depuis mon élection en 1984.

Monsieur le Président, suite à une entente sur l'habitation sociale, intervenue en 1986 entre les gouvernements du Canada et du Québec, j'aurai le plaisir d'inaugurer le 1er décembre prochain le Manoir de Brossard, un ensemble de 61 logements à prix modique pour les aînés.

Cette inauguration est le résultat tangible des efforts qui ont été accomplis conjointement par la SCHL, la SHQ, l'Office municipal d'habitation de Brossard et moi-même, afin de permettre à nos aînés de se loger convenablement.

Monsieur le Président, je remercie la SCHL et mon ministre pour ces belles réalisations.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, pas plus tard que la semaine dernière, le gouvernement a voulu faire croire aux Canadiens qu'il avait besoin d'argent pour assumer le coût de notre intervention dans le Golfe. Pourtant, tous les Canadiens savent que, si le gouvernement a tant dépassé les coûts prévus, c'est à cause de son incapacité d'évaluer les coûts de sa politique des taux d'intérêt élevés et de l'application de la TPS, toutes des mesures pour lesquelles les contribuables canadiens doivent payer.

Après avoir sabré les programmes s'adressant à la population, le ministre des Finances, Michael Wilson, est si insensible qu'il a consacré 250 000 $ des deniers publics à colporter la propagande du gouvernement au secteur privé. Le vidéo qu'a tourné le ministre, «Où va l'argent de vos impôts?» devrait plutôt s'intituler «Taxe, mensonges et vidéo».

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, il y a, dans le débat environnemental actuel, un joueur important dont les efforts en matière de développement durable passent souvent inaperçus.

L'industrie se préoccupe du défi environnemental et du développement durable. Aujourd'hui, je désire féliciter notamment l'industrie minière du Canada.

Rares sont ceux qui savent que cette industrie joue un rôle de chef de file en matière de développement durable. Sous l'égide de l'Association minière du Canada, notre secteur minier s'est doté de règles environnementales.

Les sociétés minières se sont engagées à adopter, au Canada et à l'étranger, des méthodes d'extraction saines qui ne nuisent pas à l'environnement. Le secteur minier tient à être reconnu comme un régisseur responsable. Il est conscient des problèmes environnementaux qui existent et souhaite participer au débat vital lancé par le rapport Brundtland.

En tant que joueur important et source de richesse pour notre pays, le secteur minier du Canada a une contribution précieuse à apporter en matière de développement économique durable dans le domaine de l'environnement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre a trait au rôle que le Canada entend jouer à l'occasion de la crise du golfe Persique. Lundi, alors qu'il répondait à une question au nom du gouvernement au sujet des sanctions imposées à l'Irak, le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre:

> . . .le secrétaire d'État aux Affaires extérieures communiquera volontiers à la Chambre, ou au Comité permanent des affaires extérieures, tous les renseignements sur les effets que semblent avoir les sanctions actuelles dans le golfe Persique en général.

Lorsqu'il a pris la parole à la Chambre hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs n'a fourni ni renseignements ni données précises, se contentant de déclarer que l'application des sanctions était un échec. Aujourd'hui, à la Chambre, le premier ministre a dit la même chose.

Le premier ministre accepterait-il aujourd'hui de nous fournir les données précises que le ministre du Commerce extérieur nous a promises et qui démontrent que l'application des sanctions est un échec? Ces donnée sont importantes parce qu'elles influent sur la façon dont les Canadiens percoivent la menace qui plane sur la vie de nos compatriotes dans la région du golfe Persique. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de nous fournir les renseignements promis au nom de son gouvernement? Pourquoi ne nous les communique-t-il pas aujourd'hui même?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord, monsieur le Président, permettez-moi de rectifier ce que mon honorable collègue a rapporté des propos que j'ai tenus ce matin à la Chambre. Voici ce que j'ai dit: «Si les habitants de l'Irak et du Koweït se ressentent indubitablement des sanctions des Nations Unies, rien ne nous autorise à penser que lesdites sanctions réussiront à convaincre le président Hussein de retirer ses forces du Koweït.» C'est là, à mon avis, une importante distinction dont mon honorable collègue voudra sans doute tenir compte.

Quant aux renseignements dont pourrait disposer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les effets de

l'application des sanctions, je suis sûr qu'il les communiquera volontiers à mon honorable collègue dès son retour de New York.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au cours du débat qui vient tout juste de se terminer qu'il aurait fallu fournir ces renseignements. Les Canadiens voudront savoir pourquoi le gouvernement n'avait pas assez confiance dans sa propre politique pour fournir ces données plus tôt. Les Canadiens doivent être informés avant que les Nations Unies ne votent la résolution en question.

Hier, le dernier président des chefs d'état-major des États-Unis, l'amiral William Crowe, a déclaré, devant un comité sénatorial des États-Unis, relativement aux sanctions prises contre l'Irak et à leur efficacité: «Je conseille la patience; la guerre n'est pas une activité propre ou ordonnée, c'est un gâchis». Ce sont-là les propos de l'amiral Crowe.

Est-il possible que le gouvernement ne nous ait pas communiqué les renseignements qu'il dit posséder relativement à l'efficacité des sanctions parce qu'il sait que tous ces témoignages rejoignent celui de l'amiral Crowe, à savoir que les sanctions portent fruit, qu'il faut patienter, et que le moment n'est pas encore venu, loin de là, de prendre une action offensive? N'est-ce pas le cas?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est vraiment une insinuation honteuse de la part du chef de l'opposition. Par ailleurs, je trouve plutôt curieux que, certains jours, le Parti libéral adore les Américains, mais que la plupart du temps ce ne soit pas le cas. Lorsque les députés libéraux trouvent un Américain qui fait une déclaration avec laquelle ils sont d'accord, ceux-ci s'empressent de le citer.

La question à l'étude est celle que nous avons étudiée ce matin, à savoir l'appui aux Nations Unies.

M. Harvard: Nous appuyons les Nations Unies.

M. Mulroney: Mon collègue dit: «Nous appuyons les Nations Unies.» Les Nations Unies ont adopté dix résolutions demandant que l'Irak se retire du Koweït. Cette résolution est la onzième à l'égard de laquelle les Nations Unies sollicitent un appui.

M. Pearson a dit, en 1945: «Un agresseur ne devrait jamais pouvoir assujettir une nation après l'autre avant que les peuples du monde qui sont en faveur de la paix ne s'organisent et prennent une mesure concertée contre l'agresseur.» Les Nations Unies sollicitent l'appui des peuples qui sont en faveur de la paix afin de prendre une action concertée contre un agresseur, et le Canada entend lui accorder cet appui.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre déclare aujourd'hui que lui et son gouvernement sont des ardents défenseurs des Nations Unies. Ces propos me semblent étranges, compte tenu du fait qu'il y a quelques jours, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se sont dits prêts à participer à une action offensive unilatérale contre l'Irak, avec ou sans l'approbation de l'ONU. Ce ne sont pas là les propos de quelqu'un qui accorde toute sa confiance aux Nations Unies.

[*Français*]

Monsieur le Président, hier, le sénateur conservateur et constitutionnaliste, Gérald Beaudoin, a déclaré que le gouvernement ne serait pas tenu de convoquer le Parlement s'il décidait de se prononcer en faveur d'une intervention armée contre l'Irak. Monsieur le Président, cette déclaration vient contredire une résolution du gouvernement adoptée par cette Chambre le 23 octobre.

Alors, je demande au premier ministre: Va-t-il répudier aujourd'hui même les déclarations du sénateur Beaudoin et va-t-il affirmer, dès aujourd'hui, qu'il entend respecter son engagement de convoquer le Parlement avant que nos troupes canadiennes ne soient entraînées dans une offensive militaire dans le golfe Persique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu la déclaration du sénateur mais mon honorable ami ne voudrait tout de même pas que je commence à commenter toutes les déclarations en provenance du Sénat, parce qu'on serait ici pour une période de temps prolongée. En ce qui concerne l'autre volet de la question, le secrétaire d'État aux Affaires extérieues et moi-même, en différentes circonstances, avons donné, je pense, des réponses tout à fait complètes. Cependant, il y a une déformation de mes paroles, par inadvertance sans doute, de la part du chef de l'opposition. Il a dit, suggérant me citer textuellement:

[*Traduction*]

. . .«Le premier ministre a dit que nous sommes prêts à participer unitérallement à une action offensive contre l'Irak, avec ou sans l'approbation des Nations Unies.» Je n'ai jamais fait une telle déclaration.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le fait que le gouvernement n'a pas déposé la documentation sur les sanctions que nous lui avons demandée.

J'entends encore la réponse que le premier ministre a donnée il y a quelques instants au chef de l'opposition. Je croyais entendre la réponse donnée lundi dernier par le ministre du Commerce extérieur, qui a dit: «J'ai la quasi-certitude que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures communiquera volontiers à la Chambre. . . tous les renseignements sur l'effet que semblent avoir les sanctions actuelles.» Les Canadiens acceptent qu'on impose un embargo sur l'Irak, mais pas un embargo sur la publication de renseignements essentiels concernant les sanctions. Nous avons demandé des renseignements et ne les avons pas obtenus.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de nous fournir ces renseignements essentiels sur les sanctions contre l'Irak?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement ne refuse nullement de fournir ces renseignements. J'ai déjà dit à mon honorable ami, lorsque la question a été posée, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui en est responsable, s'entretenait en Jordanie avec le Roi Hussein et en Israël avec le premier ministre Shamir. Il est ensuite rentré au Canada pour prendre la parole à une réunion à Ottawa, puis il a prononcé un discours à la Chambre et il s'adresse actuellement au Conseil de sécurité à New York.

J'ai dit à mon honorable ami que dès que je disposerais de ces renseignements, probablement dès le retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous serions heureux de les lui transmettre.

La question soumise à la Chambre hier, aujourd'hui et demain au sujet de l'Irak est de savoir si notre parti, notre gouvernement et la Chambre appuient les Nations Unies dans ce qu'elles tentent de faire. Nous avons l'intention de donner notre plein appui à l'organisation, comme nous avons l'intention de fournir aux députés tous les renseignements dont nous disposons.

Nous recherchons la paix dans la région, mais nous ne parviendrons à notre but qu'au prix d'un appui ferme et inébranlable aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Le Canada et le parti conservateur ont appuyé les sanctions de l'ONU contre l'Irak, y voyant un moyen efficace de forcer l'Irak à se retirer du Koweït. D'autres pays, la Colombie par exemple, ont proposé au Conseil de sécurité des solutions pacifiques à la crise du Moyen-Orient. Quelles preuves le gouvernement peut-il nous donner aujourd'hui qu'il a cherché d'autres solutions pacifiques à cette crise avant d'appuyer la résolution que le Conseil de sécurité étudie aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je puis dire à la députée que, en collaboration avec un certain nombre d'autres pays, le Canada a travaillé en coulisse, avec certains résultats je l'espère, pour arriver à une solution ou plutôt pour faciliter un règlement pacifique. Nous nous sommes adressés directement au secrétaire général des Nations Unies. Nous avons mis à profit nos importantes alliances avec d'autres pays et d'autres initiatives partout dans le monde, et nous espérons que ces efforts n'auront pas été inutiles.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la Chambre a adopté aujourd'hui, sans l'appui de notre parti, une motion dans laquelle elle donne en pratique son appui inconditionnel à toute résolution que pourraient adopter les Nations Unies. En effet, la motion ne précise pas le contenu de ces résolutions. On y parle simplement de la résolution actuellement à l'étude au Conseil de sécurité et de toutes les résolutions subséquentes, sans donner de précisions.

Étant donné que rien n'est précisé relativement au contenu des résolutions que le gouvernement vient d'appuyer, cette motion du gouvernement veut-elle dire que le premier ministre donne à George Bush l'assurance qu'il peut compter sur l'appui du Canada si les États-Unis décident d'envahir l'Irak après le 15 janvier, date limite mentionnée dans la résolution des Nations Unies?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue ne veut certainement pas que je réponde à ce genre de bobard. Je me demande pourquoi elle a composé sa question hypothétique en pensant à M. Bush. Elle n'a pas peut-être pas entendu l'ultimatum que le président Gorbatchev, de l'Union soviétique, a lancé à l'Irak hier soir, lui disant qu'il devait se retirer du Koweït ou être prêt à subir les pires conséquences. «Si l'Irak veut le règlement de tous les problèmes de la région et cherche à éviter le pire, il doit retirer dès maintenant ses troupes du Koweït et libérer les

otages», aurait dit M. Gorbatchev au ministre des Affaires étrangères de l'Irak, M. Aziz.

• (1430)

Le président Gorbatchev a conclu en disant: «Le président de l'Irak doit évaluer la situation une fois de plus. Le destin de l'Irak se trouve entre ses mains, et le temps presse.»

Le président Gorbatchev exprime des sentiments que partage le monde entier, à l'exception de quelques personnes peut-être et du NPD.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je demande donc au premier ministre de vous dire sur quoi nous avons voté ce matin.

Que veut-il dire par le genre de sanctions qui entreront en vigueur le 15 janvier? Je lui pose à nouveau la question: quelle sera, selon son interprétation de cette résolution de l'ONU, la suite des événements après le 15 janvier, si Saddam Hussein ne s'est toujours pas retiré du Koweït?

M. le Président: La présidence éprouve quelque difficulté. La question est très hypothétique. D'après le Règlement, elle n'est pas recevable.

Je demande à la députée de peut-être formuler sa question autrement.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, nous avons été appelés à voter ce matin sur une motion visant à donner notre appui à toute résolution, non encore précisée, qu'adopteraient les Nations Unies.

Le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il prévoit que pourraient être ces autres résolutions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la motion de la Chambre parle de la résolution qui est à l'étude aujourd'hui aux Nations Unies. La position est celle-là.

C'est pourquoi le président Gorbatchev a déclaré publiquement à Paris qu'il fallait absolument que les Nations Unies reçoivent un appui unanime, si c'est possible, pour la résolution qui sera mise aux voix aujourd'hui, parce qu'il ne veut pas que l'organisation subisse le même sort que la Société des nations, qui s'est éteinte sans pouvoir assurer tout le leadership dont le monde avait besoin.

L'ONU a demandé au Canada de l'appuyer dans la défense des droits universels. Le gouvernement du Canada lui a accordé cet appui aujourd'hui, et j'espère que les membres du parti de la députée finiront par en faire tout autant.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien ce que dit la résolution de l'ONU, de même que sa motion, je suppose.

Cette motion invite la Chambre à donner carte blanche pour approuver toute résolution que pourrait présenter l'ONU.

J'ai une question à poser sur un autre sujet très sérieux qui est relié à la question du Moyen-Orient.

[*Français*]

Tout le monde au pays se réjouit que sept otages canadiens aient pu quitter l'Irak, mais nous sommes tous inquiets du sort des autres otages. Je demande au premier ministre de nous dire ce que son gouvernement a l'intention de faire pour s'assurer que les autres otages canadiens puissent, eux aussi, rentrer au pays.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai indiqué dans mon intervention ce matin que l'une des pierres angulaires de la politique étrangère du gouvernement dans ce domaine, c'était la libération des otages. Nos efforts, les efforts du gouvernement canadien, par une série d'initiatives, sont sans relâche en faveur des otages et de leurs familles.

Il est également important de souligner que le président Gorbatchev a demandé au ministre des Affaires étrangères Aziz, à Moscou, il y a environ 48 heures, comme question de fait, de procéder immédiatement. Il a demandé à l'Iraq de procéder immédiatement à la libération de tous les otages détenus en Irak.

* * *

LE PROJET GRANDE-BALEINE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Hier, le gouvernement du Québec a accepté une entente fédérale-provinciale sur les études d'impact du Projet Grande-Baleine. Le ministre de l'Environnement du Québec a dit très clairement que cette entente excluait les infrastructures. Le 18 octobre, en réponse à une question ici à la Chambre, le ministre fédéral de l'Environnement a dit, et je cite: «Avec mon homologue du Québec, on discute les ordres de renvoi qui vont inclure les infrastructures.» Voici donc ma question: Qui dit vrai?

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord je veux préciser très clairement à la Chambre qu'il n'y a en fait aucun accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral sur cette question, mais qu'il s'agit plutôt d'une réponse du gouvernement du Québec à une

proposition formulée par le gouvernement fédéral le 20 novembre.

Je veux également signaler qu'il est tout à fait raisonnable, selon moi, monsieur le Président, que le député ne nous demande pas de répondre à cette contre-proposition jusqu'à ce que le ministre de l'Environnement, qui doit rencontrer ses homologues provinciaux à Victoria pour discuter justement de cette très importante question et les consulter également sur le Plan vert, ait eu la possibilité d'examiner le document et d'y répondre en temps voulu.

Étant donné que le député a déjà posé cette question, je peux lui garantir, comme l'a fait le ministre de l'Environnement à un certain nombre de reprises, qu'on procédera à une évaluation environnementale de l'infrastructure et du projet lui-même et qu'il s'agira d'un processus public.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Ce sont des histoires. J'ai en main un document en date du 6 juillet qui établit les principes d'un accord conclu par les deux ministres de l'Environnement. On y exclut précisément l'infrastructure. Cet accord est en français:

[*Français*]

«Le Québec et le Canada sont convenus de soumettre le complexe Grande-Baleine à un examen environnemental. Aux fins de cet examen conjoint, le complexe exclut les infrastructures d'accès.»

[*Traduction*]

Le gouvernement nie-t-il que l'entente reçue du gouvernement du Québec hier soir renferme l'exclusion dont je viens de parler? N'est-il pas vrai que cet accord a été conclu par le ministre fédéral de l'Environnement à la fin du mois de juin? Le gouvernement prétend-il que la clause en question ne va pas tout à fait à l'encontre des principes établis par le ministre? Enfin, le gouvernement va-t-il reconnaître que les mesures prises, en privé, par le ministre sont loin d'aller dans le sens de ses déclarations publiques?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député qui est, sauf erreur, avocat comprend sûrement qu'il y a une distinction marquée entre ce qu'il appelle un «accord»—probablement à des fins politiques—et une proposition. Les deux gouvernements se sont échangés une série de propositions et de contre-propositions. Nous sommes saisis aujourd'hui d'une réponse du gouvernement du Québec à la dernière proposition soumise par le gouvernement fédéral le 20 novembre, et nous réagirons en temps voulu.

[*Français*]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et elle porte sur la Commission Spicer. On apprend que le premier ministre n'entend pas combler le siège laissé vacant par M^me^ Thérèse Paquet-Sévigny réduisant ainsi la contribution des femmes et des francophones à l'avenir de notre pays.

Monsieur le Président, nous sommes déçus que le premier ministre n'ait pas nommé une autre personne et je lui demande s'il est prêt à admettre maintenant que cette commission n'est qu'un écran de fumée, un paravent et qu'il a absolument failli à la tâche de tenir ce pays ensemble et uni?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami qui porte habituellement une attention toute particulière aux grandes questions d'unité nationale me surprend avec une suggestion semblable.

Tout d'abord, au sujet de la prétention à l'effet que j'aurais décidé de ne pas procéder à une nouvelle nomination, je tiens tout simplement à dire à mon ami que je suis en consultation en ce qui concerne la composition de la Commission. On a subi un léger recul, à cause de quoi? À cause du fait qu'une femme exceptionnelle qui était affectée aux Nations Unies ait accepté de faire partie de la commission et ait appris par la suite qu'une telle acceptation pourrait avoir un impact sur des décisions administratives aux Nations Unies. Dans les circonstances, elle a dû se retirer. Il n'y a rien d'ignoble là-dedans. Il n'y a rien là-dedans qui ait un reflet négatif ni sur elle-même ni sur le gouvernement. Les sièges à la Commission Spicer seront comblés et je suis convaincu que la Commission Spicer va continuer son travail et terminera avec un boulot historique en faveur du Canada.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, d'après ce qu'on lit dans les journaux, la Commission Spicer n'a aucun mandat. Elle n'a aucun plan de travail et ses membres sont à temps partiel. Le premier ministre déclare qu'il hésite à nommer d'autres membres.

Étant donné l'importance de cette commission pour l'avenir du pays, le premier ministre peut-il déclarer aujourd'hui à la Chambre qu'il nommera quelqu'un pour remplacer M^me^ Paquet-Sévigny, qui a démissionné. Peut-il nous dire qu'il fera son possible pour montrer qu'il veut le succès de cette commission et qu'il nommera de nouveaux membres, qui travailleront à temps plein dans les intérêts des Canadiens et de l'avenir de leur pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi mon collègue doute tellement que ces gens puissent accomplir un excellent travail pour le Canada. Je ne comprends pas non plus pourquoi il est si négatif face à la manière dont la commission a entrepris ses travaux.

Il a fallu environ quatre mois pour que la Commission Bélanger-Campeau du Québec, soit entièrement formée. En fait, l'Assemblée a dû se réunir pour ajouter des membres.

Pourquoi mon collègue s'alarme-t-il du fait qu'un membre de la Commission Spicer a dû démissionner pour des raisons que j'ai expliquées et pourquoi en conclut-il que la commission ne sera pas efficace?

Je déclare à mon collègue que la Commission Spicer contribuera de façon efficace et durable au bien-être du Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre Bourassa et les libéraux du Québec ont porté un dur coup à l'environnement, lorsqu'ils ont décidé unilatéralement de mettre en place l'infrastructure de 600 millions de dollars que prévoit le projet de la Grande-Baleine. Ce geste tient à la fois de la menace et de l'insulte.

Étant donné que cette décision se rapporte au plus gros projet industriel jamais réalisé en Amérique du Nord, le premier ministre va-t-il nous donner la preuve qu'il pensait ce qu'il disait quand il parlé de l'environnement devant les Nations Unies? Va-t-il, oui ou non, promettre à la Chambre qu'aucun permis fédéral ni aucune autorisation ne seront accordés à l'égard de cette infrastructure tant que le projet entier n'aura pas été soumis à une évaluation environnementale publique exhaustive?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme je viens de l'expliquer à mon ami d'en face, le gouvernement du Québec a fait au gouvernement du Canada une proposition que le ministre de l'Environnement va sûrement étudier—ce que le député souhaiterait certainement—dès son retour de Victoria, où il participe actuellement à de très importantes réunions.

Pour ce qui est plus particulièrement de l'infrastructure et des évaluations environnementales, la population canadienne a posé deux ou trois questions, et je crois qu'il faudrait y répondre.

Il a notamment été demandé si une évalution environnementale exhaustive sera menée avec la participation du gouvernement fédéral sur la question de l'infrastructure et sur le projet. La réponse à cette question est oui.

La deuxième question qui a été posée est, je crois, si le gouvernement fédéral délivrera des permis à l'égard des zones relevant de sa compétence qui sont visées par le projet d'infrastructure avant que tout le processus d'évaluation et d'examen ait été mené à bien. À cela, la réponse est non.

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre, monsieur le Président.

Le projet de la Grande-Baleine est à l'étude depuis les années 70. Ce n'est pas le temps qui a manqué de soumettre à un examen public les études secrètes d'Hydro Québec sur les incidences environnementales du projet.

Le premier ministre voudra-t-il confirmer que son cabinet, lui-même et M. Bourassa ont conclu un marché politique sur un coup de dé pour cacher les répercussions absolument épouvantables qu'aura ce projet, qui n'est ni plus ni moins qu'un Auschwitz écologique?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que cette question mérite une réponse, mais la réponse est simplement non.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Comme le gouvernement du Québec a fait savoir pas plus tard qu'hier qu'il soustrairait tout probablement les livres à la taxe sur les produits et services une fois que celle-ci aura force de loi—si elle a jamais force de loi—suivra-t-il aujourd'hui l'excellent exemple du Québec et soustraira-t-il dès maintenant, en cette Année internationale de l'alphabétisation, tout livre et tout matériel didactique à la taxe sur les produits et services?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député devrait s'informer avant de poser une question comme celle-là.

Hier, j'ai présenté plusieurs observations devant l'Association canadienne d'études fiscales. Lorsqu'on m'a interrogé sur la décision du gouvernement québécois à l'égard des livres, j'ai dit textuellement qu'on ne pouvait pas commencer à trafiquer le projet de loi, car cela créerait de la confusion, et que, autrement dit, aucune modification ne serait apportée au projet de loi avant son adoption.

J'ai répété ensuite ce que le premier ministre et le ministre des Finances ont toujours dit, c'est-à-dire que, une fois que la loi sera en vigueur, nous surveillerons de près son incidence sur l'économie, la société et des secteurs précis et nous pourrons peut-être procéder alors à des rajustements, mais pas avant que la taxe n'entre en vigueur, le 1er janvier prochain.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, laissons les Canadiens décider qui a raison dans cette affaire.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. En taxant les livres et autre matériel d'apprentissage, on favorise l'analphabétisme. Les 5 à 7 millions d'analphabètes fonctionnels au Canada, qui coûtent à l'État au-delà de 10 millards de dollars par année, sont souvent parmi les plus pauvres. Que compte faire le premier ministre pour faire alphabétiser ces gens, pour leur permettre de sortir de ce cercle vicieux de pauvreté?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement actuel reconnaît l'importance de l'ensemble des industries et de l'ensemble des secteurs culturels, que ce soit dans l'édition, dans le cinéma, l'enregistrement sonore ou la scène. Et dans l'ensemble des secteurs, le gouvernement a développé des programmes qui permettent à notre secteur culturel de s'épanouir au profit de tous les citoyens et nous poursuivrons notre action, y compris dans le domaine de l'édition, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre a dit qu'il devait diminuer les fonds alloués à la recherche en matière de santé pour réduire le déficit. Les Canadiens ne l'acceptent pas. Le ministre ne convaincra pas les Canadiens qu'il n'avait pas le choix.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi il a décidé—et c'est bien là le point essentiel—de choisir la recherche en matière de santé comme la seule victime d'un traitement aussi sévère?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, voyons un peu le traitement sévère dont parle le député. Depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir et qu'il a remplacé l'ancien gouvernement libéral et ce qu'il a fait en matière de recherche au Canada, les fonds alloués au Programme national de recherche et de développement en matière de santé ont augmenté d'environ 55 p. 100, soit une dizaine de millions de dollars.

Dans sa propre province de Québec, depuis que les libéraux ont été chassés du pouvoir, les subventions au titre du PNRDS sont passées de 4,769 millions à 17,696 millions de dollars pendant les onze premiers mois de l'année en cours.

Voilà un chiffre assez éloquent en matière de recherche. Le député peut bien parler de la recherche. Notre gouvernement l'a financée.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Cela n'est pas la question, monsieur le Président. On n'a jamais dit qu'il a coupé 100 p. 100 du programme. D'ailleurs, le ministre a confirmé effectivement qu'il a coupé ce programme-là. Alors, je lui demande aujourd'hui: Pourquoi a-t-il choisi de couper le programme de recherche pour les soins de santé et acceptera-t-il de rétablir intégralement le budget de ce programme de recherche?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me permettrai d'être encore un peu plus précis en ce qui concerne la circonscription du député. Comme il le sait, je lui ai écrit le 17 octobre pour l'informer que 2,9 millions de dollars avaient déjà été distribués cette année dans sa circonscription dans le cadre du PNRDS.

• (1450)

Nous pouvons comparer les subventions de notre gouvernement dans sa circonscription avec son vote sur le projet de loi C-22, à propos duquel le Parti libéral avait pour position de bloquer la recherche dans le domaine général des médicaments. Les libéraux devraient avoir honte de ce qu'ils ont fait.

Une comparaison loyale des réalisations du Parti libéral en matière de recherche médicale avec celles de notre gouvernement montrera que lorsqu'ils en parlent, ils mènent un bon combat en paroles, mais ils s'y opposent quand vient le moment de voter.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

J'aimerais qu'il revienne à la réponse qu'il a donnée à une question de notre chef. Si j'ai bien entendu, et je pense que la Chambre a entendu comme moi, il a dit que le gouvernement considérait que la motion qui a été adoptée ce matin ne visait, par l'expression «résolutions subséquentes», que la résolution présentée aujourd'hui au Conseil ne sécurité. C'est ce qu'il a dit. C'est ce qui a été fort bien confirmé par le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-ce que le premier ministre est d'avis que le gouvernement n'a pas l'autorisation de la Chambre pour lancer les Forces canadiennes dans une action offensive contre l'Irak?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse que j'ai donnée à la chef du NPD représente la politique du gouvernement en ce qui concerne la question qu'elle a soulevée.

Pour ce qui est de la question plus large qui était l'objet du débat de ce matin, je renvoie mon collègue à une déclaration qu'il a faite à la Chambre le 25 octobre. Il disait: «Le NPD est d'avis qu'à moins que tous les efforts n'échouent, les Nations Unies devraient bénéficier de l'appui entier et sans réserves du gouvernement, du Parlement et du pays.»

C'est ce qu'ont reçu les Nations Unies ce matin, et le NPD n'était pas là.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je dirais, avec le plus grand des respects, que c'est exactement pour cette raison que la cote du premier ministre est à son niveau actuel.

Je lui ai posé une question très simple. Il aurait pu confirmer ce qui avait été dit. Je vais réessayer, un peu différemment.

Est-ce que le premier ministre pourrait s'engager, aujourd'hui, devant la Chambre et le pays, à demander l'approbation de la Chambre avant de lancer les Forces canadiennes dans une action offensive contre l'Irak.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question, je pense, à la suite d'une question du chef du Parti libéral, hier ou avant hier.

J'ai dit que nous nous étions présentés à la Chambre le 24 ou le 25 septembre pour un débat complet sur la question. Nous nous sommes présentés à la Chambre hier et aujourd'hui pour un débat complet. Chaque fois que les circonstances le justifient, nous avons un débat complet à la Chambre.

* * *

LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Relations fédérales-provinciales, je voudrais poser une question au premier ministre.

Puisque nous savons, grâce aux journaux, que le chef du Parti libéral témoignera devant la commission Bélanger-Campeau et que le premier ministre ne veut pas comparaître devant cette commission parce qu'il est premier ministre, le premier ministre ou le gouvernement a-t-il l'intention d'envoyer le lieutenant pour le Québec ou un autre représentant du gouvernement fédéral com-

paraître devant cette commission pour lui donner le point de vue du gouvernement fédéral?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que les journaux ont dit que le chef du Parti libéral avait l'intention de témoigner devant la commission provinciale.

Le caucus national du Parti progressiste conservateur est représenté à plein temps à toutes les audiences de la commission par le député d'Outremont. Il y participe très activement tous les jours, non seulement en interrogeant les témoins, mais en présentant la position fédéraliste qui est défendue activement par tous les députés du Parti progressiste conservateur.

Je ne sais pas si d'autres députés fédéraux ont l'intention de témoigner devant la commission Bélanger–Campeau, mais je suis sûr que ce serait une expérience stimulante et enrichissante si le député d'Annapolis Valley—Hants décidait de le faire.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Je remercie le premier ministre pour cette réponse. Qui sait ce qui peut arriver dans le monde intéressant où nous vivons!

Puisque le député de Papineau—Saint–Michel est aussi membre de la commission Bélanger–Campeau et représente encore le Parti libéral, semble–t–il, cela n'empêche pas son chef d'aller témoigner devant cette commission.

Si aucune décision n'a été prise, je me demande sérieusement si un représentant du gouvernement fédéral—autre qu'un membre de cette imposante commission—présentera un plaidoyer devant elle pour souligner toutes les conséquences et les retombées de la question.

M. le Président: Le député de Willowdale.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je vous invite à écouter cet extrait du hansard du 15 octobre 1981:

> bien des propriétaires de maison, des agriculteurs et des petits commerçants ont été littéralement assommés. . . Pourquoi le Canada doit–il maintenir ses taux d'inrérêt de 3 à 4 p. 100 au–dessus des taux comparables pratiqués aux États–Unis?

Ce sont les paroles de celui–là même qui est aujourd'hui ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Si un écart des taux d'intérêt de 3 à 4 points était à l'époque inacceptable, comment un de 4 à 5 points peut–il l'être moins maintenant?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si ma mémoire m'est fidèle, j'ai fait cette déclaration lorsque les taux d'intérêt étaient de l'ordre de 21,5 p. 100. La situation était tout à fait différente. Si vous inversez ces deux premiers chiffres, vous obtenez le taux d'intérêt actuel, soit 12,1 p. 100. Je pense que la conjoncture était totalement différente au moment où j'ai fait cette déclaration.

Soyons honnêtes les uns envers les autres. Les taux d'intérêt actuels sont élevés. Nous aimerions les voir baisser. Nous faisons des efforts en ce sens. Nous avons ramené le taux d'escompte de 14,05 p. 100 à son niveau d'aujourd'hui qui est légèrement supérieur à 12,25 p. 100. Les taux d'intérêt ont connu une baisse appréciable.

J'ai dit à maintes occasions en cette Chambre que ce sont les pressions inflationnistes qui nous incitent à une certaine prudence.

Notre intention est de traduire un fléchissement de l'économie par une réduction constante des frais d'intérêt. Ce sera à l'avantage des petits entrepreneurs et des agriculteurs dont mon collègue vient de parler.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, pour répondre au ministre, je ne trouve rien de mieux que de lui citer ses propres paroles tirées du même hansard. Voici ce qu'il a déclaré à cette occasion:

> . . .cette réponse qui s'adresse à des gens qui ont souffert. . . pendant un bon bout de temps . . .à cause des politiques du gouvernement est d'une arrogance absolument inouïe.

Comme le ministre s'est maintenant métamorphosé en champion des taux d'intérêt élevés, comme il reconnaît maintenant que la TPS causera une forte poussée inflationniste et comme ses propres calculs des taux d'intérêt ont été tellement éloignés de la réalité, ma question est la suivante: Les taux d'intérêt augmenteront–ils d'ici au 31 mars?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à écouter le député, je constate que la famille Peterson au grand complet s'est mise à la comédie.

Des voix: Encore, encore!

Recours au Règlement

M. le Président: Je permets une seule question au député d'Etobicoke-Nord et une au député de Windsor—Sainte-Claire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, hier, j'ai dit que le Mexique et les États-Unis s'étaient entendus pour ne pas inclure l'énergie dans l'ordre du jour des négociations commerciales.

Le ministre du Commerce extérieur étant absent, le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires a prétendu que j'étais mal informé. Le ministre a dû s'informer et doit maintenant savoir que le ministre du Commerce du Mexique et le secrétaire du Trésor des États-Unis ont déclaré que le pétrole du Mexique ne faisait pas partie des négociations.

• (1500)

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le Canada devrait avoir cédé davantage de souveraineté que le Mexique au sujet de l'énergie, ou le gouvernement compte-t-il maintenant négocier une entente trilatérale qui rétablira pleinement la souveraineté du Canada en matière énergétique?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, nous avons une entière souveraineté sur notre secteur énergétique. Ces allégations sont absurdes. Si le député revoit une entente que le Parti libéral a signée en 1973 avec 23 autres pays sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie, il verra que celle-ci a promis de partager les ressources énergétiques pendant de brèves périodes. L'entente commerciale avec les États-Unis ne diffère absolument pas de l'entente de l'Agence internationale de l'énergie que les libéraux ont signée il y a très longtemps.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Un demandeur du statut de réfugié a reçu cette lettre, sans en-tête, qui disait: «Pour une question d'immigration, veuillez communiquer avec mon bureau dans les meilleurs délais», à telle adresse. Il s'agit vraisemblablement du ministère de la ministre, mais personne ne peut le savoir. Lorsqu'il s'est rendu au bureau indigné, on lui a dit qu'il serait renvoyé du Canada.

Par la suite, il a reçu, du même bureau, un morceau de papier, manuscrit, qui disait ceci: «Présentez-vous au bureau de l'immigration, au Holiday Inn, pour renvoi». Est-ce là le traitement que votre ministère accorde aux demandeurs du statut de réfugié au Canada?

M. le Président: Je demanderais au député de poser sa question en passant par la présidence; il est loisible à la ministre de répondre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député a un problème avec le cas d'un réfugié, comme beaucoup de députés de la Chambre en ont à l'occasion, je suis entièrement disposée à l'examiner. Bien des députés des deux côtés de la Chambre savent, je crois, que j'accorde effectivement un caractère d'urgence à tous ces cas.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune du Dr Michael Woods, ministre de la Santé et du Bien-être social de l'Irlande.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU—LES PRÉTENDUES RÉUNIONS PRIVÉES DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, avant que le premier ministre ne prenne la parole, parce que cela a trait à sa réponse à la Chambre. Quand la question a été posée par mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, en ce qui concerne la présentation du premier ministre devant la Commission Bélanger-Campeau, le premier ministre a dit clairement à la Chambre, à la suite d'une suggestion faite par moi, qu'il fait des réunions privées avec MM. Bélanger et Campeau au sujet de l'avenir constitutionnel du Québec, soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. J'aimerais lui poser la question suivante, monsieur le Président: Pourquoi n'était-il pas prêt à dévoiler toute la vérité en réponse à la bonne question posée par mon collègue le député d'Ottawa—Vanier? Pourquoi fait-il des réunions en privé, sans avoir. . .

[*Traduction*]

Des voix: Règlement!

M. Friesen: Rétractez-vous.

M. le Président: La députée invoque le Règlement pour pouvoir poursuivre la période des questions. Si elle veut continuer ce débat, rien ne l'empêche évidemment de profiter d'une autre occasion pour le faire, mais elle ne peut invoquer le Règlement à cette fin. Je verrai, après avoir lu la transcription des délibérations, si la députée doit se rétracter.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Nous sommes jeudi, et avant de poser la question habituelle sur le programme que le gouvernement proposera à la Chambre, je me demande si les députés adopteraient une motion de remerciement et de félicitations pour exprimer notre très sincère gratitude aux trois députés, MM. Axworthy, Corbett et Robinson, qui ont vraiment fait oeuvre humanitaire, à mon avis.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Cela étant, le ministre pourrait-il nous dire quel programme le gouvernement a prévu pour demain et la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cet après-midi, nous appellerons, à l'étape du rapport, le projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion.

Demain matin, je voudrais appeler, à l'étape du rapport, le projet de loi C-88, Loi sur la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; vu qu'il s'agit d'une mesure législative non controversée, relativement parlant, peut-être pourrons-nous en discuter et ensuite appeller à l'étape du rapport et de la troisième lecture, si possible, le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

Lundi, j'appellerai de nouveau le projet de loi concernant la radiodiffusion pour en terminer l'étude à l'étape du rapport. Si nos discussions préalables se confirment quant aux progrès que nous pourrions accomplir dans cette étude, j'espère que nous pourrons en terminer avec cette mesure le mardi 4 décembre.

Je discuterai, avec mes homologues de l'autre cÔté de la Chambre, des travaux à prévoir pour le reste de la semaine prochaine.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je souhaite faire un rappel au Règlement. Compte tenu de la réponse qu'a donnée le premier ministre à ma question aujourd'hui, et vu la réponse que j'ai obtenue, lundi, à la même question, à savoir que le secrétaire d'État pourrait, sans difficulté aucune, nous fournir tous les renseignements nécessaires sur les sanctions imposées à l'Irak, j'estime qu'il n'y a pas lieu d'attendre et je demande que les documents soient déposés tout de suite.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme elle l'a fait remarquer, la députée a posé sa question hier ainsi qu'aujourd'hui. On lui a founi une réponse, qu'elle n'a pas jugé satisfaisante. Voilà pourquoi elle s'amuse à relancer le débat en invoquant le Règlement toujours à des fins politiques.

Elle a eu l'occasion de dire ce qu'elle avait à dire lors de la période de questions. Il me semble que cela aurait dû suffire. Pourquoi doit-elle poser ainsi des pseudo-questions sous forme de rappels au Règlement. . .

Une voix: Règlement!

M. le Président: La députée a invoqué le Règlement et, bien entendu, nous devons l'écouter avant de trancher la question. Je ne sais pas si son rappel est fondé. Le leader parlementaire du gouvernement dénonce le fait qu'on invoque le Règlement pour poursuivre un débat. Toutefois, je tiens à dire aux députés qu'avant de décider si le rappel est fondé ou non, je dois au moins en entendre une partie. La parole est au député d'Ottawa-Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je conviens avec vous qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement à proprement parler, mais il reste que le gouvernement s'est dit prêt à fournir ces renseignements, ce qui devait démonter si les sanctions portaient fruit ou non, ce qu'il n'a pas fait. La députée demande tout simplement que le gouvernement tienne ses promesses. Un point c'est tout.

M. le Président: Mais nous venons à peine de terminer la période de questions. Ces questions ont déjà été posées et pourront l'être de nouveau.

Initiatives ministérielles

L'EXPANSION DE LA LIGNE NATIONALE DE HOCKEY

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, il y a eu des discussions parmi un grand nombre de nos collègues des deux côtés de la Chambre. Je voudrais demander l'autorisation de proposer la motion suivante, qu'appuie le député de Stormont—Dundas. Je propose que:

Attendu que la ligue nationale de hockey envisage de prendre de l'expansion: et attendu que de l'avis de la Chambre, toute expansion future de la L.N.H. bénéficierait de la présence d'équipes canadiennes: la Chambre, par conséquent, appuie les efforts d'Ottawa et d'Hamilton en vue d'obtenir des franchises de la ligue nationale de hockey.

• (1510)

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu le contenu de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI CONCERNANT LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 novembre, du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, dont un comité législatif a fait rapport avec propositions d'amendements; de la motion nº 17 de M. Waddell (p. 15801) et de la motion nº 30 de Mme Finestone (p. 15801).

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Ce projet de loi renferme plusieurs mesures tout à fait positives, mais on doit y apporter d'autres modifications. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui porte justement sur l'une des lacunes fondamentales de ce projet de loi.

Comme vous l'avez signalé, monsieur le Président, nous reprenons le débat sur les motions dont nous sommes saisis, entre autres celles de la députée de Mount Royal qui sont excellentes. La motion en question reflète une profonde insatisfaction face à l'essence même du projet de loi C-40. Dans ce dernier, on supprime le mandat confié en 1968 à la Société Radio-Canada pour favoriser l'unité nationale. Ce mandat se lisait ainsi:

Contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de la spécificité canadienne.

Pour la première fois dans l'histoire de la radiodiffusion au Canada, on réaffirmait dans la loi le rôle national de la Société Radio-Canada qui devait favoriser l'unité du pays. J'ai lu les raisons invoquées pour justifier la suppression de cette clause fondamentale, mais je ne peux tout simplement pas être d'accord.

J'ai été plus inquiète lorsque le député indépendant de Shefford, au Québec, est intervenu au sujet de cette motion mardi et je suppose que la position séparatiste du Bloc québécois va tout à fait de pair avec son désir de voir la Société Radio-Canada privée du mandat qu'elle remplit depuis longtemps.

En tant qu'institution nationale, la Société Radio-Canada doit servir les intérêts de tous les Canadiens et continuer de représenter le point de vue de tous.

Pour ce qui est de la clause elle-même, rien ne prouve que les craintes du gouvernement sont fondées. Plus particulièrement, il n'y a pas lieu de craindre que la Société devienne un instrument de l'État. Il s'agit plutôt de faire en sorte que la Société Radio-Canada soit un instrument du peuple, de la société, de la nation canadienne et non—je ne le soulignerai jamais assez—du gouvernement ou de l'État.

Le raisonnement du gouvernement est manifestement suspect à cet égard et il suffit de lire les observations de Pierre Juneau, qui a été pendant longtemps président-directeur général de la Société, pour comprendre que cette clause ne menace en rien l'objectivité de la Société ou l'efficacité de ses services de radiodiffusion au Canada. M. Juneau a déclaré publiquement que la clause sur l'unité nationale n'avait posé aucun problème au cours de son mandat.

Le CRTC souscrit à cette position. Le fait est que cette clause n'a jamais empêché la Société de remplir efficacement son mandat.

La Société Radio-Canada a toujours été une force unificatrice dans ce pays et cette responsabilité doit rester au centre du mandat qui lui est confié. Si on lui retirait cette responsabilité, on causerait un tort considérable à cette société et au pays tout entier. Radio-Canada ne serait plus vraiment une institution nationale.

Il y a soixante ans, le premier ministre R.B. Bennett avait déclaré que la Société Radio-Canada, qu'il avait aidé à établir, serait un moyen de favoriser la conscience nationale et l'unité du pays. Il avait ajouté qu'elle était nécessaire pour unir les Canadiens dans les temps difficiles. Il savait que l'autonomie du Canada dépendait du contrôle de son réseau de communications. Les choses ont-elles tant changé depuis? J'en doute. Nous avons toujours autant besoin d'une institution nationale qui soit une force unificatrice.

Je prétendrais même que ce besoin est plus grand aujourd'hui qu'il ne l'a été tout au long de l'histoire du Canada. Nous avons besoin de Radio-Canada comme rempart contre les diverses forces décentralisatrices qui surgissent de toutes parts au Canada, de l'étranger et même de la Chambre des communes, au sein même du Parlement du Canada.

Les Canadiens ont des antécédents divers et vivent différemment. Il est donc particulièrement important que des institutions fédérales comme Radio-Canada aient la vocation d'unifier le pays et de rassembler les Canadiens en mettant en valeur leurs opinions et leurs intérêts communs.

La diffusion nationale d'émissions radiophoniques, telles que *Morningside*, *As It Happens*, *Sunday Morning* et *Cross Country Check-Up*, d'émissions télévisées, telles que *The National* et *The Journal*, de documentaires, comme *The Struggle for Democracy* de Patrick Watson et *Home Game* de Ken Dryden, et même de l'émission *Hockey Night in Canada* exerce une influence unificatrice auprès des Canadiens.

Je suis certaine qu'il en serait ainsi, au moins à court terme, si le mandat portant sur l'unité nationale était bien défini. Or, l'accent pourra se déplacer et, avec le temps, Radio-Canada pourra perdre son efficacité comme force pro-canadienne.

Des analystes plus cyniques ont dit que, dans sa forme actuelle, ce projet de loi pourrait constituer la première étape de la privatisation de notre chère Société Radio-Canada par le gouvernement. Toute décision en ce sens serait une tragédie. La vaste majorité des Canadiens estiment disposer là d'un service extraordinaire et rejetteraient toute tentative de modifier le mandat que la Société Radio-Canada remplit depuis 60 ans.

Il nous incombe ici aujourd'hui de condamner ces premiers signes d'érosion. Le gouvernement Mulroney a déjà réduit de façon désinvolte et cavalière le budget de Radio-Canada. C'est arrivé maintes et maintes fois. On ne peut pas tolérer qu'il supprime le mandat fondamental de Radio-Canada au moyen de ce projet de loi insuffisant.

Il est évident que ce projet de loi doit être modifié. Les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui doivent être adoptés pour que la Loi canadienne sur la radiodiffusion réponde aux besoins de notre pays.

La radiodiffusion nous offre une occasion unique de promouvoir l'unité de notre pays. Il ne faut pas la négliger ni la rejeter, surtout à ce moment-ci de notre histoire où le Canada est tiraillé de toutes parts.

Il me semble tout à fait paradoxal que le premier ministre du Canada nomme Keith Spicer à la tête du Groupe de consultation des citoyens chargé de faire la promotion de l'unité nationale et appuie en même temps un projet de loi concernant la radiodiffusion qui démente de façon aussi flagrante les préoccupations qu'il a exprimées au sujet de l'unité nationale.

Si le gouvernement tient à promouvoir l'unité autant qu'il veut le faire croire aux Canadiens, qu'il commence par modifier le projet de loi C-40 et par ne pas supprimer aussi cavalièrement le mandat essentiel de la Société Radio-Canada.

Bref, cette loi est tellement insuffisante qu'elle ne peut ni ne doit être adoptée sans être modifiée. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-40 empêche la Société Radio-Canada d'explorer la possibilité de devenir un organisme de conscientisation nationale et de fournir la tribune essentielle, la caisse de résonnance nationale de nos pensées, intérêts et idéaux communs.

Cette tragédie doit être empêchée par ceux d'entre nous qui sont rassemblés ici à la Chambre des communes. Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à appuyer cet amendement crucial et à redonner à Radio-Canada un appui plus substantiel.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat très important sur une mesure législative qui, je le crains, propose de changer le fondement même du système canadien de radiodiffusion.

Je me préoccupe vivement de la plupart des aspects de ce projet de loi destructeur, mais ce qui m'inquiète le plus, c'est la disposition qui élimine du mandat de la Société Radio-Canada l'obligation de contribuer au développement de l'unité nationale et de témoigner constamment de la spécificité canadienne.

• (1520)

La promotion de l'unité nationale a été un principe de la SRC depuis sa création, et on ne pouvait trouver pire moment pour l'éliminer.

Le premier ministre R. B. Bennett déclarait il y a près de 60 ans que Radio-Canada serait un instrument de conscience et d'unité nationale. Je crois que la Société a rempli ce mandat et que c'est une tragique erreur de la priver du moyen et de la volonté de continuer à le faire.

La SRC a agi comme une force unificatrice tout au long de son existence. Pour beaucoup de nous, sinon nous tous ici aujourd'hui, Radio-Canada et la CBC ont joué un rôle important dans notre vie quand nout étions jeunes et continue de le faire aujourd'hui. Avant l'avènement de la télévision et, dans bien des cas, depuis, la radio a été la meilleure source de divertissement et d'information populaires que pouvaient avoir les Canadiens. La radio présentait une immédiateté, un sentiment de participation et de présence dont même les journaux étaient dépourvus et qui étaient très appréciés.

La télévision est le média d'information dominant dans le monde aujourd'hui, et Radio-Canada a démontré sa capacité à rester au premier rang avec une programmation innovatrice et des initiatives audacieuses comme la chaîne d'information continue *Newsworld*. Mais ce faisant, elle n'a pas négligé la radio. Les mordus des émission *Morningside* ou *As It Happens*, ou de n'importe quelle autre de ses excellentes émissions, peuvent en témoigner.

La programmation de Radio-Canada, tant à la radio qu'à la télévision, sert à rapprocher les Canadiens, à nous faire connaître les uns aux autres. Nous formons une maigre population éparpillée sur un vaste territoire, et la communication représente un défi important. Radio-Canada a joué un rôle vital pour permettre aux Canadiens de communiquer les uns avec les autres et de se sentir reliés les uns aux autres. Cela est particulièrement vrai pour les Canadiens établis dans les régions isolées du Canada. C'est pour eux, en particulier, que la Société Radio-Canada a toujours été un lien essentiel avec leurs concitoyens et le reste du monde. Pour la majorité de la population canadienne, concentrée le long du 49e parallèle et des Grands Lacs, la SRC a toujours été l'outil d'information sur l'expérience des autres Canadiens.

Si ce n'était de Radio-Canada, nombre de Canadiens connaîtraient beaucoup mieux les États-Unis que leur propre pays. Permettre que cela arrive serait relâcher les liens et renoncer au potentiel de cette nation. Faire notre possible pour familiariser les Canadiens avec leur culture, pour leur faire connaître leurs concitoyens, ce n'est pas promouvoir une «propagande intolérable» comme voudrait nous le faire croire le ministre des Communications. C'est donner aux Canadiens la possibilité de mieux se connaître, une possibilité qui, sans cela, n'existerait pas.

Le premier ministre a dit que tout ce que nous avons accompli pouvait être imputé à notre sens d'une finalité nationale, à notre unité. C'est l'essence de la raison pour laquelle l'unité nationale doit continuer de figurer dans le mandat de Radio-Canada. Ce n'est pas là pour faire de la société nationale une machine à propagande au service de l'État. Si tel était le cas, il est certain que le gouvernement, bas comme il est dans les sondages, voudrait le garder. Ce n'est pas là pour forcer la Société à diffuser des nouvelles favorables à l'État, c'est là pour promouvoir l'unité nationale de façon intangible, mais vitale.

Aujourd'hui, le sens de la finalité nationale manque considérablement au Canada et l'unité nationale semble bien fragile. Si le mandat de promotion de l'unité est devenu pour Radio-Canada une sorte de coup de poing en acier, je n'en ai toujours pas vu les résultats. Cela ne veut pas dire que son élimination est un geste sans importance, qui ne devrait pas créer la moindre vague. En fait, nous en avons plus besoin que jamais. Il ne fait pas de tort et il pourrait faire beaucoup de bien. Le Canada est de plus en plus décentralisé sur les plans économique, social, culturel, linguistique, régional et même spirituel. Nous sommes soumis à de nombreuses forces centrifuges. Radio-Canada pourrait être le champ de forces qui s'opposerait à ce mouvement de décentralisation, mais seulement s'il en a les moyens et la volonté et seulement si nous sommes prêts à écouter et à apprendre.

Un mandat pour promouvoir l'unité nationale: ce ne sont pas là des mots vides, mais bien une déclaration d'intention et l'expression d'un rêve. Notre pays a été bâti sur des rêves. Beaucoup de Canadiens sont les descendants de ceux qui ont traversé l'océan pour chercher une vie meilleure.

Le chemin de fer national, qui a permis l'expansion du Canada vers l'Ouest, est issu de l'imagination de quelques hommes. Pour un pays comme le nôtre, une déclaration d'intention comme la promotion de l'unité nationale par la Société Radio-Canada est non seulement nécessaire, elle va de soi.

Nous avons désespérément besoin d'un sentiment d'unité et de résolution nationales. Nous avons besoin de sentir qu'il vaut la peine de lutter pour une cause. Quel message la suppression du mandat de promotion de l'unité nationale envoie-t-elle aux Canadiens? Un message terriblement négatif, et le gouvernement fédéral

choisit la pire période entre toutes pour transmettre des messages négatifs.

La plupart d'entre nous à la Chambre estiment qu'il vaut la peine de lutter pour le Canada, et je crois que la majorité des Canadiens sont du même avis. Nous avons besoin d'un but pour mener cette lutte. Nous avons besoin d'un cri de ralliement. Dépouiller notre institution nationale de radiodiffusion de son mandat de promotion de l'unité des Canadiens revient à dire à ces derniers que le rêve n'est plus.

Je parle du fond du coeur en disant cela. Je m'inquiète également d'autres aspects plus concrets de la proposition gouvernementale de supprimer le mandat de promotion de l'unité nationale et, en fait, d'autres aspects de tout le projet de loi. Je crains que le projet de loi C–40 ne renferme un message sous–jacent: la fin de la Société Radio–Canada en tant qu'institution financée par le gouvernement.

Depuis 1984, le gouvernement a sabré les subventions du canal parlementaire de la Société Radio–Canada de plus de 240 millions de dollars et a également fait de graves compressions dans son matériel très perfectionné. Le gouvernement ne semble pas vouloir réaliser le potentiel incroyable de la Société Radio–Canada. Cela ne l'intéresse pas. Il a fait la même chose au réseau de transport ferroviaire de voyageurs au Canada. Il l'a détruit petit à petit.

J'ai bien peur que la Société Radio–Canada ne soit maintenant promise au même sort. Le gouvernement fédéral est de moins en moins présent dans le Canada rural et dans les régions. Il ferme des bureaux de poste. Il réduit des bases militaires ou les supprime, comme dans le cas de la BFC de Summerside dans ma province de l'Île–du–Prince–Édouard.

Avec son obsession du marché libre, le gouvernement brade des sociétés d'État comme Air Canada et Petro–Canada. La présence du gouvernement dans les secteurs des transports et des ressources naturelles a permis aux Canadiens d'exercer un certain contrôle sur les forces qui ont une incidence sur leur existence.

Cela vaut aussi pour le secteur des communications. Compte tenu de ces résultats ainsi que de la teneur et du ton du projet de loi C–40, je ne peux m'empêcher de penser que le gouvernement a l'intention d'abandonner Radio–Canada graduellement. Les Canadiens des régions moins populeuses et plus éloignées comme l'Île–du–Prince–Édouard craignent que leurs stations locales, telle Radio–Canada Charlottetown, ne soient parmi les premières à être sacrifiées.

Des rumeurs à ce sujet courent depuis un certain temps déjà, et le projet de loi C–40 ne fait que les renforcer. La population de Charlottetown et de l'Île–du–Prince–Édouard aimerait avoir du gouvernement la promesse qu'il ne la privera pas de la station locale de Radio–Canada, laquelle est financée publiquement et les sert bien depuis longtemps déjà.

Voter pour l'adoption du projet de loi C–40, c'est appuyer les plans du gouvernement qui n'apportent rien de bon à la Société Radio–Canada. S'il subsiste dans votre esprit quelque doute que ce soit sur l'attitude du gouvernement à l'égard de cette institution des plus canadiennes, rappelez–vous seulement qu'il a voulu supprimer du mandat de la SRC la promotion de l'unité nationale.

Ce seul aspect du projet de loi C–40 révèle que le gouvernement fédéral reconnaît tacitement que l'unité canadienne est un rêve du passé. Pour lui, l'étoffe de ce pays est usée au point qu'on ne peut plus la repriser.

C'est cela, ou alors le gouvernement ne croit pas que le Canada ait besoin de symboles, de déclarations ou d'idéaux d'unité. Je suis totalement en désaccord avec l'un ou l'autre de ces points de vue. Je pense qu'en envoyant aux Canadiens un message négatif comme celui–là, le gouvernement fédéral se dérobe à sa responsabilité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir l'unité nationale et renforcer le Canada.

«Contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de l'identité canadienne.» Il n'y a dans ces mots rien qui menace la liberté des médias. Cette phrase n'a nullement menacé leur liberté dans le passé et ne la menacera pas non plus dans l'avenir. Ces mots traduisent tout simplement ce que nous apprécions le plus de la SRC, c'est–à–dire le fait qu'elle soit un miroir qui nous renvoie nos beaux et moins beaux côtés, permettant ainsi aux Canadiens de poursuivre leur examen ainsi que leur réévaluation d'eux–mêmes et de leur pays, et de réfléchir sur ce qu'est le Canada et sur ce qu'il pourrait être.

• (1530)

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de prendre la parole, du moins brièvement, sur le projet de loi C–40, c'est–à–dire la Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication. Je suis heureux de voir que le ministre des Communications est ici aujourd'hui pour écouter l'aspect le plus fondamental de cette loi, c'est–à–dire l'aspect concernant l'unité nationale au Canada. Je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue, la députée de Mount Royal, pour tout le travail qu'elle a fait au courant de l'évolution de ce projet de loi et aussi du travail qu'elle a fait pour éclaircir et mettre devant les Canadiens, la population canadienne l'aspect de l'unité nationale qui

est pour Radio–Canada le noyau de son mandat au Canada.

Je vais concentrer mes remarques en français aujourd'hui et je le fais pour une raison bien précise, c'est–à–dire que même si je m'appelle LeBlanc, le français n'est pas ma langue maternelle, mais je suis allé au Québec au début des années 1980, où la question de l'unité nationale se tranchait surtout dans la province de Québec, et j'étais là en tant qu'étudiant pour vivre et pour apprendre la langue française dans un milieu où on était en train de vivre, de jour en jour, cette question fondamentale qui touche le coeur de notre nation.

Je dois dire que mon expérience là–bas pendant ces quatre années a été très enrichissante, surtout au point de vue culturel, à cause des amitiés que j'ai faites et aussi parce que cela m'a permis d'apprendre et de comprendre un peu mieux la culture, les valeurs, les principes qui guident une société à l'intérieur du Canada, société qui est très fière de ce qu'elle a accompli depuis les trois ou quatre derniers siècles, et qui se contentait durant cette période–là de se découvrir.

J'ai eu l'occasion, parce que c'était encore une période critique à notre époque, de voir à travers l'optique d'un étudiant, à l'Université Laval de Québec, qui regardait bien souvent à travers la lentille de Radio–Canada, ce qui se passait dans tout le pays. Et ce qui se passait dans le pays, c'était de voir que même à l'intérieur du Québec, il y avait des forces qui voulaient se découvrir. En sortant du Canada, il y avait quand même une présence nationale, c'est–à–dire un gouvernement national qui reconnaissait les espoirs de cette partie de la population du Canada, mais en même temps, il n'avait pas l'intention de tout simplement céder à ces forces divisées. Il affrontait ces forces directement et utilisait les moyens pour dire aux Québécois: Votre avenir, c'est à l'intérieur du Canada.

Ce message a été manqué, depuis 1984. Et, lorsqu'on voit les déclarations, les messages, les signaux que donne le gouvernement sont de plus en plus invisibles. Une des expressions les plus décourageantes de ce manque de leadership, de ce manque d'expression de notre identité nationale ce sont les clauses qui sont à l'intérieur de ce projet de loi C–40 aujourd'hui. Les clauses de notre motion, de laquelle on discute aujourd'hui, a pour but d'essayer de renverser ce mouvement.

De plus, monsieur le Président, il est primordial que nous commencions, en tant que Canadiens, si on croit à notre pays, qu'on tente de renverser les tendances, qu'on commence à s'établir, à se tenir debout pour dire que notre pays est le Canada et qu'on défende les valeurs qui nous sont propres et qu'on en soit fier.

Si on inscrit dans les lois qui décrivent le mandat de notre institution de radiodiffusion nationale, ou si on commence à faire des brèches dans ce mandat pour dire que le français et l'anglais sont représentés par deux communautés différentes ou que l'unité nationale n'est plus importante dans le mandat de notre télévision nationale, eh bien, on transmet le message que le gouvernement national et nos institutions nationales ont perdu la volonté et le courage de défendre notre pays.

C'est encore plus dommageable à cette époque, en cette année 1990, lorsque l'on regarde partout à travers le monde et qu'on se rend compte de ce qu'on a ici au Canada, en comparaison avec tous les autres pays qui nous entourent.

Depuis mon élection, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de visiter le Canada d'un bout à l'autre, de voir non seulement le Québec et l'Ouest, mais également le Nord. Chaque visite, chaque voyage m'impressionne encore plus quand je regarde les splendeurs, les richesses qu'on a ici et ce à quoi on peut contribuer à travers le monde. Mais on ne peut le faire si on est préoccupé par des divisions internes, si on a peur de s'exprimer d'une façon nationale et si on est en train de se déchirer intérieurement. On est incapable de contribuer effectivement, par exemple, à la résolution des conflits au Moyen–Orient ou à des résolutions ou à la reconstruction d'un monde nouveau en URSS ou ailleurs, comme par exemple dans le Tiers monde.

Encore une fois, je pense que l'endroit où le Canada a la plus grande contribution à apporter, c'est dans le domaine de l'environnement. Mais si, par exemple, on est tous froissé par des divisions internes et qu'on a peur de s'affirmer, que notre gouvernement ne nous donne aucun leadership dans ce domaine, on ne fera aucune contribution. Le 21e siècle qui devrait être le siècle du Canada ne le sera pas et ce sera dommage pour nous ici au Canada et ce sera encore davantage dommage pour les autres citoyens à travers le monde.

C'est ce genre de sujet qui va au coeur des motions qui sont sur le Bureau aujourd'hui et qui préoccupent ma collègue qui a fait tant de travail pour améliorer ce projet de loi au cours de son étude.

Monsieur le Président, un de nos grands philosophes canadiens, M. Marshall McLuhan qui a beaucoup parlé et contribué à nos pensées sur les médias et les communications dans ce qu'il a lui–même appelé «le village global». C'est lui qui a dit que *The medium is the message*. C'est lui qui a dit que le monde est devenu un village global, de

plus en plus à cause de la télévision. C'est la télévision qui rapetisse le monde et c'est ce médium qui dit qu'en rapetissant le monde, on exprime de plus en plus nos valeurs en commun. La télévision peut aussi bien être une source de division, de séparation et de déchirement à l'intérieur du pays.

• (1540)

Je termine, monsieur le Président, en disant qu'il ne faudrait pas que le Canada se compare à une jeune personne en pleine forme qui déciderait, tout à coup, d'oublier, de dire que ça ne vaut plus la peine, que les défis sont trop lourds à porter et qu'elle se laisse aller. C'est l'impression collective que donne notre malaise national. Cela ressemble beaucoup à cela, en fait; ce jeune homme dynamique qui, tout à coup, se dit que les défis et les opportunités du futur sont trop lourds pour lui.

Monsieur le Président, ils ne sont pas trop lourds pour nous. Ce dont nous avons besoin est du temps et un gouvernement qui soit prêt à aller de l'avant avec les opportunités, à montrer du leadership, à s'affirmer sur tous les plans, dans tous les domaines, en commençant par améliorer le mandat qu'on donne à notre institution de télévision, de télécommunication nationale, et c'est pour cela qu'on est ici aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je veux parler brièvement de cette question dont je suis loin d'être spécialiste, mais qui me préoccupe beaucoup depuis peu de temps, à cause, en partie, d'une expérience que j'ai eue la semaine dernière et dont je vais vous parler.

Le but de cet amendement est de rétablir le principe selon lequel le mandat de Radio-Canada consiste en partie à contribuer à l'unité nationale et au partage d'une conscience et d'une identité nationales. Il est très malheureux que le gouvernement ait décidé de retirer du mandat initial, avant de présenter le projet de loi, l'obligation de promouvoir l'unité nationale.

Si l'objection à cette partie du mandat est que ce serait de la propagande gouvernementale, il y a des moyens d'éviter ce travers pourvu que le mandat soit clairement défini parce que le gouvernement fédéral n'est qu'un des gouvernements du Canada. L'unité ne veut pas dire l'uniformité, que tout le monde pense la même chose, que tout le monde parle la même langue, que tout le monde porte les mêmes vêtements ou appuie la même équipe de hockey. L'unité signifie—surtout dans un pays comme le Canada—l'unité des divers groupes qui trouvent des moyens de s'entendre ensemble et de s'enrichir mutuellement. Autrement dit, un rôle très important d'une société nationale de radiodiffusion devrait être d'aider les diverses régions et les divers groupes du Canada à se connaître les uns les autres en leur permettant de participer. Ce rôle devrait faire partie du mandat et être clairement énoncé dans le cadre de l'obligation de promouvoir l'unité nationale.

La raison pour laquelle je veux parler de cette question est que j'ai eu deux conversations intéressantes mais plutôt décourageantes, le week-end dernier. L'une d'elles était avec un vieil ami de l'Ontario rural, un anglophone. Franchement, il n'éprouve pas beaucoup de sympathie pour les francophones de l'Ontario ou du Québec et il m'a dit pourquoi.

J'étais un peu inquiet de constater la distance qui nous séparait sur cette question parce que je trouvais qu'il ne savait pas grand-chose sur ce qui se passe au Québec et sur la vie quotidienne des Québécois.

Cette personne est un syndicaliste à la retraite qui travaillait dans une usine où j'ai déjà été secrétaire du syndicat alors qu'il en était le président. Il a le sens des responsabilités sociales. Mais son ignorance au sujet des francophones du Canada et surtout du Québec limite sa sympathie pour eux et il craint pour l'unité nationale. Il s'enflamme quand il dit qu'il serait prêt à se battre pour empêcher qui que ce soit de diviser le Canada en deux et il est sérieux. Il n'a pas l'intention d'être hostile. Il pense qu'il y a des gens hostiles là-bas. C'était samedi soir.

Le lendemain soir, j'ai parlé à un autre vieil ami de Montréal. Également travailleur manuel, il est très instruit et autodidacte. Malheureusement pour moi, il est bilingue. Il est francophone et c'est heureux qu'il soit plus bilingue que moi. Il s'est dit très étonné de voir que j'étais si peu au courant, entre autres choses, de l'évolution de la situation au Québec relativement à la Commission Bélanger-Campeau, aux mémoires reçus, et le reste.

Nous nous voyons quelques fois par année. Je partage mon temps entre Toronto et Ottawa. Je connais bien Winnipeg et le centre de l'Ontario, en plus d'avoir passé une année ou deux au Québec. Il estime que je le comprends très mal. Il dit, à bon droit, qu'il est fédéraliste. Il est conscient de la vague séparatiste qui déferle sur le Québec et il s'en inquiète beaucoup. Il ne veut pas que notre pays soit scindé. Il est bouleversé par le fait que je sois si peu au courant, à son avis, des choses qu'il estime importantes au Québec.

Quant à moi, je suis dans une drôle de situation entre mon ami anglophone de l'Ontario qui vit à la campagne

et mon ami francophone qui habite à Montréal. Rien ni personne n'est à blâmer, mais le fait est que nous avons besoin d'une sorte d'institution qui puisse sensibiliser le Nord au Sud, le Sud au Nord, le Québec à l'Ontario, l'Ontario au Québec, les francophones aux anglophones, aux Ukrainiens, aux Chinois, aux Italiens, aux Nippo-Canadiens, aux noirs, etc. Il existe une foule de groupes au Canada qui possèdent leurs caractéristiques propres, qui n'ont peut-être pas conscience des autres ou qui en sont mal compris. La Société Radio-Canada a été le principal moyen, d'après moi, de se mieux connaître. Il faut donc l'inciter à continuer au lieu de l'en empêcher.

Il est fort regrettable que le budget de fonctionnement de Radio-Canada ait été réduit chaque année au cours des cinq dernières années. En 1984-1985, il était de 943,3 millions. Je n'énumérerai pas ce budget pour toute les années, mais il n'était plus que de 812,5 millions en 1989-1990. En d'autres mots, 130 millions ont été retranchés de ce budget. Une partie des émissions abandonnées à cause de ces compressions sont les émissions régionales qui permettent au nord du pays d'en apprendre sur le sud, au sud sur le nord, à l'est sur l'ouest et à l'ouest sur l'est.

Je suis plus chanceux que bien des Ontariens. J'ai pu visiter et les maritimes et l'Ouest à quelques reprises. J'ignore pratiquement tout des maritimes. J'ai un fils à Terre-Neuve, mais je vois très peu cette province lorsque je lui rends visite.

Les émissions de la SRC là-bas sont très bonnes. Il est très malheureux que beaucoup de ces émissions purement canadiennes—je ne veux pas dire uniformément canadiennes, mais plutôt, terre-neuviennes, vancouvéroises, yukonaises, ontariennes du nord, estrienne et le reste—aient dû être abandonnées. Il est très malheureux que les compressions imposées à la SRC l'aient contrainte à renoncer à son objectif de présenter 95 p. 100 d'émissions canadiennes aux heures de grande écoute.

• (1550)

Les heures de grande écoute sont très importantes, surtout pour nos enfants en pleine croissance; dans mon cas, pour mes petits-enfants. Ces enfants doivent avoir la chance de pouvoir écouter ces émissions canadiennes aux heures où ils ne doivent pas être au lit ou à l'école.

Nous ne pouvons rien faire aujourd'hui au sujet du projet de loi et des compressions budgétaires, mais nous pouvons au moins—si le gouvernement comprend nos arguments—rétablir le principe selon lequel la SRC a le devoir de faire la promotion de l'unité canadienne.

Il est malheureux et pour le moins étrange—certaines personnes s'en offusquent même—que pendant que le premier ministre parle d'unité canadienne, son gouvernement démolisse morceau par morceau, par des compressions budgétaires et des modifications législatives, l'un des principaux outils de construction de l'unité nationale dont se sont dotés les Canadiens.

Bien sûr, j'ignore si le gouvernement prévoit vendre la SRC en un bloc ou en morceaux. Il l'a déjà fait de nombreux autres organismes créés grâce à l'argent et au travail des contribuables canadiens, allant souvent jusqu'à vendre à des prix ridiculement bas. Ce qu'il prévoit pour la SRC, il ne nous l'a pas encore dit. Le gouvernement ne devrait pas retirer de la loi le devoir de faire la promotion de l'unité nationale car les Canadiens en déduiront que le premier ministre ne pense pas vraiment ce qu'il dit lorsqu'il parle d'unité nationale.

Mme Ethel Blondin (Western Artic): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir intervenir aujourd'hui pour parler du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifient certaines lois en conséquence.

Je voudrais traiter de la question de l'unité nationale en général. Je viens d'une région qui est une mosaïque de la population canadienne. Les Premiers Canadiens forment la majorité des habitants de la région que je représente, et ils possèdent, somme toute, leur propre langue et leur propre culture. C'est un miroir évidemment de ce qui constitue le Canada.

Le projet de loi C-40 laisse tomber le mandat qui a été confié à Radio-Canada, en 1968, et qui consistait à promouvoir l'unité nationale et à servir de moyen d'expression permanent de l'identité canadienne. Je considère que le rapport Caplan-Sauvageau, en 1986, et le Comité permanent des communications et de la culture, en 1987, ont tous deux recommandé au gouvernement de retirer à Radio-Canada le mandat qui lui avait été confié de promouvoir l'unité nationale.

Le comité permanent craignait qu'à cause de cette disposition, Radio-Canada ne puisse s'assurer que sa programmation reflète et interprète complètement, équitablement et fidèlement la réalité et la diversité culturelles, sociales, politiques, économiques, linguistiques et régionales de notre pays.

L'ancien président de cette société, M. Pierre Juneau, a déclaré au comité permanent que l'expression «unité nationale» ne l'avait pas gêné dans l'exercice de ses

fonctions. Le CRTC avait fait valoir que l'interprétation de cette expression n'empêcherait jamais la libre discussion de tous les points de vue politiques.

Originaire des Territoires du Nord–Ouest, donc d'une région qui, en raison de multiples facteurs, a produit une population très diversifiée, composée de langues et de cultures différentes, j'ai l'impression que le démantèlement systématique de cette société aura de graves répercussions sur la qualité de vie de nos concitoyens.

Il faudra peut–être supprimer les services de nouvelles locales. Certaines stations radio régionales devront fermer leurs portes. Les réclames réapparaîtront sur les ondes de la radio de Radio–Canada. On ne pourra maintenir le niveau actuel de programmation régionale. Ce problème est particulièrement grave dans le Nord parce que certaines informations, comme les conditions climatiques et les conditions de vol, sont essentielles à notre sécurité.

Comme nous vivons dans un pays très vaste, les députés libéraux croient que nous devons financer suffisamment Radio–Canada pour lui permettre d'offrir ce service à toute la population.

La société Radio–Canada contribue à l'unité du pays. C'est justement parce que cette société est un réseau public qu'elle est en mesure d'offrir une programmation entièrement canadienne. En l'affaiblissant, le gouvernement anéantirait une partie importante de la culture canadienne. Au cours des 50 dernières années, les Canadiens ont mis au point la programmation canadienne de qualité que Radio–Canada présente maintenant. Quelle raison le gouvernement pourrait–il donner pour détruire tout cela d'un coup?

Si nous voulons préserver notre identité en tant que nation, nous devons investir dans nos institutions culturelles. Je crois que le gouvernement, en réduisant le financement de cette société, fait en sorte que nos enfants grandiront avec un sentiment mitigé de ce qu'est le Canada et de ce que cela signifie que d'être Canadien.

Nous savons que bien des Canadiens partagent nos préoccupations quant à l'incidence qu'auront ces réductions, pour Radio–Canada et pour les Canadiens. Il est essentiel de faire savoir sans détour au gouvernement qu'il est inacceptable qu'il détruise ainsi le programme de la radiodiffusion publique au Canada.

J'ai tellement de respect pour la Société Radio–Canada et le rôle qu'elle joue dans la sensibilisation des Canadiens sur eux–mêmes que j'ai écrit à Patrick Watson et à Gérard Veilleux, en février, pour leur demander pourquoi ils n'offraient pas le service *Newsworld*, et s'ils comptaient l'offrir aux Territoires du Nord–Ouest.

Nous avons été les hôtes d'un important colloque sur les enjeux d'importance nationale, et particulièrement ceux qui touchent les populations autochtones du Canada. On y a souvent fait mention de la souveraineté dans l'Arctique. On y a parlé de toute la question de l'autonomie politique.

Ce sont des choses que les Canadiens veulent savoir. Il aurait été utile que tout le pays puisse y assister. Voici ce que j'ai écrit à MM. Watson et Veilleux:

> La souveraineté est importante pour tous les Canadiens, mais ce sont les habitants de l'Arctique qui ont préservé notre souveraineté dans le Nord grâce à leur présence et à leur exploitation traditionnelle de la terre et des eaux de la région. Avec ou sans accord du lac Meech, les projets de développement proposés par les politiques doivent être spécifiques aux deux territoires. Les questions d'environnement dans l'Arctique ne sont pas les mêmes que dans les autres régions. La question de l'énergie est importante également. Le Nord possède les ressources pour assurer l'autosuffisance du Canada en matière d'énergie. Je pourrais continuer longtemps, mais mon propos est de vous signaler que le colloque qui se tiendra en fin de semaine portera sur plusieurs graves problèmes qui seraient extrêmement éducatifs et intéressants pour tous les Canadiens.

Je veux faire part à la Chambre d'au moins une partie de la réponse que j'ai reçue de ses deux très honorables messieurs, car elle indique le rôle que joue la SRC dans l'unité nationale, selon la direction de Radio–Canada. Il m'importe d'informer la Chambre de la réponse que j'ai reçue. M. Veilleux m'écrit: «La société Radio–Canada reconnaît pleinement qu'il importe d'attirer l'attention de tout le pays sur les préoccupations des Canadiens du Nord. En fait, sur la chaîne *Newsworld,* par exemple, nous diffusons chaque fin de semaine l'émission *Focus North* à partir de Yellowknife et *Mayda* à partir de Whitehorse. Dans le courant de la semaine, nous insérons régulièrement des reportages en provenance de Yellowknife dans l'émission *This Country* émanant de Calgary et diffusée aux heures de grande écoute.»

Il poursuit: «En guise de conclusion, je tiens à souligner que la création de la chaîne *Newsworld* a entraîné une hausse spectaculaire des reportages sur le programme politique du Canada. Elle nous a également permis de diffuser un nombre record d'émissions régionales partout au pays. Qui plus est, le nord du Canada est la région qui a le plus profité du format de nos émissions et de l'obligation de la rédaction de faire découvrir aux Canadiens d'autres régions de leur pays. Jamais les préoccupations des habitants du Nord n'ont été présentées aussi souvent et aussi directement, sans avoir été préalablement mis au goût du centre ou du sud du pays.»

De plus, l'ex-président de la SRC, M. Juneau, à qui j'ai fait allusion dans une déclaration précédente, a avoué au comité permanent que l'expression «unité nationale» n'avait causé aucun problème pendant son mandat à Radio-Canada.

Je dois dire cependant qu'il y a eu des effets dévastateurs, parce que lorsque vous parlez d'unité nationale, vous parlez de la force que donnent à cette unité nationale les langues parlées dans ce pays et les diverses cultures qu'on y trouve.

Dans ma région, j'imagine que l'unité nationale est exprimée par la majorité des habitants qui vivent sur ce territoire. C'est l'un des thèmes qu'aborde cette loi sur la radiodiffusion. À la page 6 du projet de loi, on parle d'un système canadien de radiodiffusion qui devrait offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens. Voilà l'engagement pris dans ce projet de loi. J'ai entre les mains deux communiqués diffusés par la Inuit Broadcasting Corporation. Dans l'un de ces communiqués, une dame du nom de Blandina Makik, productrice déléguée des émissions pour enfants, à Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest, qualifie la réduction de 600 000 $ du budget de la Inuit Broadcasting Corporation, de génocide spirituel. Elle affirme que ces compressions vont se faire sentir dans les émissions culturelles et éducatives, les bulletins de nouvelles et les émissions d'affaires publiques diffusés en inuktitut, dans des foyers Inuit où bien des aînés ne parlent pas l'anglais. On fait donc référence essentiellement à un groupe unilingue.

• (1600)

Ce qui est particulièrement nuisible à cette région, c'est le fait que cette réduction de 600 000 $ touche une émission très, très importante, appelée *The Super Shmoo*, qui recevait des subventions de 215 000 $. Les programmes de communications des autochtones ont été réduits, ce qui est loin de favoriser l'unité nationale et cela ne permet donc pas aux langues et cultures de toutes les régions du Canada de s'exprimer totalement.

En terminant, monsieur le Président, je signalerais que les Canadiens forment une mosaïque culturelle, et que nous subissons, plus que n'importe quel autre peuple, l'influence de notre vaste territoire, de nos régions sauvages et de notre environnement. Ce qui nous a permis de construire notre pays, de l'est à l'ouest et jusqu'au nord, c'est notre infrastructure, qui comprend notamment notre système public de radiodiffusion. La SRC nous a inculqués un certain sens du nationalisme, qui nous a aidé à définir notre propre identité nationale. Alors nous avons besoin, aujourd'hui plus que jamais, de cette institution prônant l'unité nationale pour entretenir le dialogue entre Canadiens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Essex—Windsor (M. Langdon)—L'environnement; l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso (M. LeBlanc)—Le projet Scotia Synfuels; l'honorable député d'Hillsborough (M. Proud)—La taxe sur les produits et services.

La parole est à l'honorable député de Saint-Boniface.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis extrêmement satisfait de pouvoir prendre aujourd'hui la parole à la Chambre pour parler de ce projet de loi. Franchement, si nous voulons vraiment réaliser l'unité nationale, et à mon avis tous les Canadiens le désirent à leur manière, nous devons penser très sérieusement à nos institutions nationales. Assurément, les communications en font partie et nous devons songer aussi sérieusement à la nécessitéde rétablir la disposition concernant l'unité nationale.

Un grand nombre d'entre nous s'inquiètent particulièrement de ce qui se passe actuellement dans le pays. Nous sommes conscients des grands conflits et des grandes pressions que subit le Canada. Quand nous pensons à l'unité nationale, assurément nous devons reconnaître que tous les hommes et toutes les femmes doivent sentir qu'ils peuvent obtenir leur juste part de ce pays. Les Canadiens, qu'ils soient d'origine autochtone, française, anglaise ou autre, doivent sentir qu'ils ont leur place et qu'ils sont importants. Les cinq à sept millions d'analphabètes dans notre pays doivent croire qu'ils peuvent améliorer leur sort et participer davantage à la société canadienne. Tous les pauvres, qui sont plus de cinq millions dans notre pays doivent croire qu'ils pourront échapper au cercle vicieux de la pauvreté.

Tant que toutes les régions, qu'il s'agisse du grand Nord, des provinces de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec ou des provinces de l'Atlantique, toutes les provinces et tous les territoires n'estimeront pas qu'ils sont traités équitablement, qu'il y a des mécanismes en place pour les aider à communiquer et à aplanir leurs divergences d'opinions, nous n'aurons pas le genre de pays fortement uni que nous désirons.

[*Français*]

Ce que j'aimerais demander au gouvernement c'est d'arrêter de démanteler ce qu'on a vécu, ce qui nous unit, arrêter de détruire les institutions qui nous permettent de se parler, de se connaître, de s'apprécier davantage.

[*Traduction*]

Examinons certaines des décisions qui ont été prises.

[*Français*]

Il y a quelques décisions, je crois, qui ont été très, très négatives envers le Canada, un Canada fort et uni. Si on regarde les coupures chez VIA Rail qui ont dépassé les 2 700 employés qui ont été mis à pied, et la privatisation d'Air Canada, où, là aussi, peu de temps de après, au-delà de 2 900 employés ont été mis à pied. Vous vous souviendrez sans doute de la vente de Route Canada par CN. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu presque 2 000 individus, hommes et femmes, qui ont souffert, et qui souffrent toujours, du fait que le gouvernement soit incapable et ne veuille pas aller de l'avant en essayant de répondre à leurs besoins.

Si on regarde la privatisation de Petro-Canada, on se rend compte qu'il y avait un organisme sur place qui pouvait, si on l'avait voulu, répondre aux besoins dans le domaine énergétique des Canadiens et des Canadiennes. Pourquoi est-ce que le gouvernement n'a pas mis de politique sur pied? Il y a eu quand même six ans afin que l'on soit autosuffisant dans le domaine de l'énergie.

Si on regarde les banqueroutes que l'on connaît dans ce pays-ci, le nombre le plus élevé jamais atteint auparavant, on se rend compte que le pays se déchire, s'effrite. Une récession qui a été créée par le gouvernement, admise par les ministres impliqués, cela ne nous mène sûrement pas vers l'unité nationale. Si on regarde les coupures à Radio-Canada—et ma collègue vient d'en parler—il y a un certain nombre de coupures précises qui ont déchiré son peuple. Cela a eu le même effet chez d'autres Canadiens et Canadiennes partout à travers le pays.

[*Traduction*]

Ce que nous avons vraiment besoin de faire, c'est de recommencer à écouter les gens. Si nous devions demander aux Canadiens s'ils veulent ou non que le gouvernement et le Parlement s'engagent sincèrement et solennellement à établir l'unité nationale, nous obtiendrions un oui sans équivoque. Les gens nous diraient de tout faire en notre pouvoir pour que le pays puisse se remettre sur pied très vite et qu'il soit capable de devenir beaucoup plus uni et plus fort qu'il ne l'a jamais été.

Il faut que nous commencions à écouter les Canadiens, les cinq millions de pauvres, dont la plupart sont des femmes, des personnes âgées et dont environ un million sont des enfants. Il faut que nous commencions à parler aux illettrés fonctionnels, qui sont entre cinq et sept millions et qui ont l'impression quelquefois qu'ils ne pourront jamais résoudre leurs difficultés, et à les écouter. Les Canadiens handicapés se sentent souvent marginalisés. Nous parlons de 3,3 millions de nos concitoyens. Nous devons commencer à prêter l'oreille à ce qu'ils disent, qu'ils habitent l'une ou l'autre des provinces ou l'un ou l'autre des deux territoires.

Le retrait de cette disposition constitue en quelque sorte une autre atteinte à l'intégrité du Canada. Il va muire à la motion d'unité nationale qui est si précieuse et si essentielle à un pays comme le nôtre, dont l'étendue et la complexité empêche bien des Canadiens de le comprendre aussi bien qu'ils le devraient ou le pourraient.

Je demande au gouvernement de rétablir la disposition concernant l'unité nationale. Il faut avouer que nous devons apprendre à nous connaître. Nous nous connaissons si peu les uns les autres que bien souvent nous n'arrivons pas à nous comprendre.

En terminant, permettez-moi de faire une analogie. Pour qu'une famille soit forte et unie, il faut que ses membres se connaissent très bien. Ils ont besoin de communiquer sans difficulté les uns avec les autres. Ils ont besoin de bien se connaître afin d'établir des liens entre eux.

[*Français*]

Dans une famille unie et forte, il faut se parler. Il faut que l'on puisse se donner de l'information qui soit ouverte, honnête, qui nous permette de se comprendre davantage afin que l'on puisse travailler, jouer ensemble et contribuer à l'unité qu'on a établie. Je crois que c'est la même chose pour un pays tel que le nôtre. Sans une bonne information au sujet de tous les Canadiens de chaque région, sans des communications ouvertes, on n'aboutira pas très loin.

[*Traduction*]

Cela dit, je demande au gouvernement de bien examiner cette disposition et de s'assurer qu'en tant que Canadiens, nous disposons des moyens de renforcer encore davantage l'unité de notre pays. À l'instar de la plupart des députés, je suis convaincu que nous continuerons d'éprouver de graves difficultés aussi longtemps que nos concitoyens n'éprouveront pas un vif sentiment d'appar-

tenance et qu'ils n'arriveront pas à se comprendre, qu'ils soient autochtones, francophones, anglophones ou d'une autre ethnie.

• (1610)

[*Français*]

Je crois profondément qu'il faut absolument avoir des systèmes de communication ouverts, de la bonne information qui nous permette de nous connaître davantage. Sans ces réseaux de communication, nous risquons de perdre beaucoup. Nous risquons peut-être même de tout perdre.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, la radio et la télévision font connaître le Canada et le monde aux Canadiens. Elles nous apportent un éventail d'émissions d'information, de sport, de divertissement et d'actualité. La radiodiffusion est un instrument clé qui nous unit, puisqu'elle reflète la globalité canadienne à une époque où l'unité de notre pays est plus importante que jamais, compte tenu des divisions profondes et de l'intolérance raciale qui marquent un si grand nombre de localités.

Cela étant dit, les libéraux jugent que le projet de loi C-40 affaiblit le puissant réseau national de radiodiffusion que le Canada a toujours considéré comme faisant partie intégrante de cette identité canadienne insaisissable que nous avons toujours partagée. Pour cette raison, nous estimons que le gouvernement a tort d'affaiblir le mandat de la SRC comme il se propose de le faire dans le projet de loi.

En effet, avec l'adoption du projet de loi C-40, la SRC ne sera plus tenue de contribuer à l'épanouissement de l'unité nationale. Cet objectif ne fera plus partie de son mandat, alors que le gouvernement devrait faire tout en son pouvoir pour donner à chaque Canadien un véritable sentiment d'appartenance et de participation. Pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, notre objectif est de doter le Canada d'une personnalité qui lui est propre, de bâtir un sentiment d'appartenance et de conscientisation nationale. Nous avons besoin d'une institution nationale forte comme la SRC pour unir toutes les régions ainsi que les diverses ethnies qui composent le Canada, et pour bâtir un pays uni qui servira les intérêts de tous les Canadiens.

Le printemps dernier, les collectivités agricoles de toutes les régions du Canada ont perdu une ressource précieuse. Elles ont perdu George Price, l'un des derniers journalistes de la SRC à faire des reportages sur des dossiers agricoles. Son poste a été supprimé, décision que je dénonce fortement. Nous regrettons beaucoup l'absence de George Price.

C'était un excellent journaliste du monde agro-alimentaire. Toutefois, bien que George Price ne soit plus là, ce qui importe le plus, c'est que la SRC a supprimé ce poste. Les agriculteurs canadiens qui se sont toujours fiés à ce service d'information pour toutes les questions agricoles subiront une lourde perte. Les agriculteurs n'ont pas le temps d'écouter les bulletins d'information régulièrement diffusés, mais ils écoutaient toujours George Price et son émission au volant de leur tracteur ou de leur moissonneuse-batteuse dans les champs.

Lorsque j'ai écrit à la Société Radio-Canada à ce propos, je me suis fait répondre que les agriculteurs avaient toute l'information la plus récente par les ordinateurs, les télécopieurs, les agences de presse, la chaîne d'information continue et diverses autres sources, en plus de la radio de Radio-Canada. Ces gens-là n'estiment pas que la disparition de ce service soit une perte.

Je dois dire que je ne suis pas seulement député, mais aussi agriculteur. Il est vrai que nous avons certains de ces services à la maison, mais pas sur les tracteurs et les moissonneuses-batteuses, où nous n'avons que la radio. Nous ne rations jamais l'émission de George Price, que nous soyons au volant du tracteur ou de la moissonneuse-batteuse ou encore à la maison. Il était l'un des rares reporters objectifs. Il était sur place et il assurait l'honnêteté des autres éléments des médias d'information. George Price était très consciencieux et donnait toujours un compte rendu objectif des événements.

Je dois comparer cette attitude à certaines manchettes des dernières semaines. Certaines ont trouvé leur origine aux Communes. Ainsi, le ministre du Commerce s'en est pris au ministre de l'Agriculture parce qu'il donnait 8,8 milliards de dollars de subventions aux agriculteurs, ce qui est un chiffre fabriqué de toutes pièces. Nous avons eu droit à cette manchette-ci: Grasses subventions à l'agriculture aux dépens des consommateurs. Évidemment, le pauvre reporter ne savait pas si ce chiffre était fondé.

George Price n'aurait jamais toléré cela.

La *Gazette* de Montréal a titré: Les agriculteurs entrent à reculons dans les années 90. Ce titre coiffait le compte rendu d'un rapport rédigé par l'Association des consommateurs du Canada. On y lit que les Canadiens paient le double du prix mondial moyen du lait à cause

des restrictions qui ont pour but de protéger l'industrie laitière canadienne des importations meilleur marché.

Le reporter, et le journal aussi, de toute évidence, ne semblent pas se rendre compte que les frais de production sont plus élevés au Canada. Ils ont l'air de croire que les agriculteurs touchent des subventions indirectement.

Même le *Globe and Mail* s'en mêle. Dans le numéro du 19 novembre, il est question d'un groupe chargé d'élaborer une politique et dirigé par un ancien sous-ministre des Finances de ce gouvernement et ancien président de banque. Il compare les 2,7 milliards de subventions aux offices de commercialisation comme une subvention indirecte du producteur par le consommateur.

Il ne s'est pas rendu compte que le coût des intrants ici, au Canada, est de 25 à 30 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis. Je lui réponds qu'il devrait peut-être jeter un coup d'oeil sur les taux d'intérêt—il s'agit d'un ancien président de banque—pour constater qu'ils sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis.

Il faut se demander, monsieur le Président, s'il n'y a pas un lien obligatoire entre le fait que le prix du lait au Canada est plus élevé qu'aux États-Unis et le fait que les taux d'intérêt le sont aussi. Les banques ne sont-elles pas subventionnées par les consommateurs et par les petites entreprises de même que par les grandes entreprises?

Suivons cette théorie jusqu'au bout et soyons justes et honnêtes. George Price n'aurait jamais toléré cela.

Par-dessus le marché, le gouvernement fait des coupes massives dans le budget de Radio-Canada, lui qui a donné 790 000 $ à l'Association des consommateurs du Canada pour produire un rapport aussi inexact que celui-là. Il joue manifestement un double jeu.

Les autres entreprises dans notre société doivent réaliser des bénéfices pour survivre. L'agriculture ne fait pas exception. Sans ces bénéfices, elle ne survivra pas. Je ne me souviens pas d'une époque où les temps étaient si durs qu'aujourd'hui, même dans les années 1930 lorsque j'allais à la ville avec mon père pour faire des achats. Pourtant, le gouvernement reste insensible.

Monsieur le Président, je dois vous dire que les Canadiens tiendront le gouvernement responsable non seulement des coupes qu'il a faites dans le budget de Radio-Canada, mais aussi de ce qui se passera dans cinq ans. Nous savons ce qui se passe en Russie à l'heure actuelle. Il y a pénurie de vivres là-bas.

Leur régime de sociétés d'exploitation agricole n'a pas survécu, et il ne survivra pas ici non plus. Si George Price était encore à Radio-Canada, il rappellerait au gouvernement et aux Canadiens que les agriculteurs ont besoin, eux aussi, d'un revenu équivalent à celui du reste de la société sans quoi ils ne survivront pas.

Lorsque je regarde ce que fait le gouvernement, je constate qu'il ne se soucie absolument pas de nos institutions nationales. Il veut simplement promouvoir le commerce international au détriment des institutions qui ont bien servi le Canada au cours des années. Il a oublié pourquoi la Commission canadienne du blé a été mise sur pied par un gouvernement conservateur dans les années 1930.

Il a oublié pourquoi la Commission canadienne du lait a été mise sur pied. Il a oublié pourquoi les offices de commercialisation des oeufs, du poulet à griller et du dindon ont été mis sur pied. Il a oublié la guerre des poulets et des oeufs. Le gouvernement fait abstraction des événements qui ont mené à la création de ces organismes.

George Price donnait toujours des comptes rendus équitables au sujet des organismes, contrairement à toutes les sottises que nous avons vu dans la presse au cours des six dernières semaines. Il y a actuellement une attaque concertée des médias contre ces organismes qui ont si bien servi notre pays. Je me demande d'ailleurs qui a orchestré cette campagne, parce que le ministre de l'Agriculture a gardé un silence étrange sur toute cette affaire.

En fait, au cours d'une réunion tenue la semaine dernière à Winnipeg, un haut fonctionnaire responsable de la politique à Agriculture Canada a dit qu'on devrait peut-être laisser les consommateurs fixer le prix du lait. Qu'est-ce qui se passerait dans ce cas? Va-t-on en même temps fixer le coût des intrants? Va-t-on fixer le prix de tout ce que vous achetez?

Je ne le crois pas. Je voudrais que le ministre de l'Agriculture nous explique pourquoi il laisse un de ses hauts fonctionnaires faire de telles déclarations qui vont établir un double système de valeurs. Peut-être a-t-il l'intention de laisser s'établir des sociétés d'exploitation agricole. Je crois que la Chambre a droit à une explication de la part du ministre de l'Agriculture et de ce haut fonctionnaire.

Depuis 1984, le gouvernement conservateur a réduit les crédits parlementaires de Radio-Canada de plus de 240 millions de dollars, ce qui a imposé d'importantes restrictions sur les achats de matériel de haute technologie. Il est évident que Radio-Canada devrait être un moyen de promouvoir l'unité nationale, bien plus que nos autres institutions. La Société devrait conserver ce rôle

pour nous protéger contre les diverses forces qui s'exercent en faveur de la décentralisation au Canada. Je tiens à répéter que des coupures aussi considérables par rapport à ce que préconisait George Price sont inacceptables pour ce côté-ci de la Chambre. J'exhorte le gouvernement à tenir compte de cette question et à rétablir le plus tôt possible les crédits de Radio-Canada.

• (1620)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le compte rendu montre qu'avant moi plusieurs porte-parole de ce côté-ci de la Chambre ont exprimé leur inquiétude face à l'avenir du système de radiodiffusion au Canada.

Le compte rendu doit aussi montrer que les conservateurs n'ont pas participé au débat. Cette constatation vaut notamment pour le ministre des Communications, qui est assis à sa place et qui refuse de prendre la défense de la Société Radio-Canada. C'est un comportement honteux de la part du ministre des Communications et de vous tous.

Nous participons aujourd'hui à ce que j'appellerais un débat très étrange. Il est étrange parce qu'il porte sur la disposition renfermée dans le projet de loi C-40, sur la radiodiffusion, qui vise à supprimer le mandat de promotion de l'unité nationale, qui a été conféré à la Société Radio-Canada. Il semble que ce genre de situation ne peut se produire qu'au Canada. Notre système public de radiodiffusion est extrêmement apprécié et remplit un rôle extraordinaire depuis plus d'un demi-siècle. Son rôle est aussi important dans notre pays que celui des chemins de fer reliant un océan à l'autre depuis plus d'un siècle.

La Société Radio-Canada a joué un rôle absolument vital et indispensable dans le développement du pays. La création de cet organisme était une noble idée au départ et le demeure toujours. Un organisme public de radiodiffusion comme la SRC donne un reflet du pays et resserre les liens entre tous les Canadiens. Après tout, nous vivons dans un pays immense et peu peuplé. La Société est le reflet du Canada. Elle nous parle de nos malheurs, de nos rêves, de nos controverses et de nos peines. La SRC reflète presque toutes les réalités canadiennes.

Venons-en maintenant à cette disposition du projet de loi C-40. Si cette mesure est adoptée—et les conservateurs sont plutôt efficaces lorsqu'il s'agit d'imposer des mesures—elle retirera à la SRC son mandat en matière d'unité nationale, comme s'il s'agissait d'une sorte de maladie. Sur quel argument le gouvernement se fonde-t-il pour prendre une telle mesure? Il se dit préoccupé par le risque que la Société ne devienne une sorte de machine de propagande. Elle ne voudrait pas que la Société Radio-Canada se comporte comme un organisme de propagande.

J'ai travaillé à la Société Radio-Canada pendant 18 ans. Je pense donc assez bien connaître cette institution et je peux vous garantir que si vous conservez à la Société son mandat de contribuer à l'unité nationale, elle ne deviendra absolument pas, à l'avenir, une machine de propagande.

Essayons de comprendre la Société Radio-Canada, car je crois que c'est là où les conservateurs se trompent. Ils ne comprennent pas le rôle de la Société. Ils ne savent pas au juste ce qu'elle fait. La Société ne se contente pas de diffuser des nouvelles. Si elle ne faisait que recueillir des nouvelles, préparer des bulletins et les diffuser, je pourrais alors peut-être me demander à quoi sert son mandat de promouvoir l'unité nationale, car les journalistes sont des gens indépendants d'esprit qui se fichent éperdument de la politique. Ils souhaitent simplement diffuser les nouvelles, bonnes ou mauvaises.

La Société est bien davantage que cela. Il s'agit d'un organisme national de radiodiffusion qui rassemble toutes les régions du pays et reflète notre société. Cela lui demande des ressources. Il s'agit d'un travail énorme, et je pense qu'il incombe au gouvernement de dire à la Société qu'elle a une tâche à accomplir et qu'elle se doit notamment de favoriser l'unité nationale non pas en dénaturant les faits ou en montant de toutes pièces des événements politiques, mais en s'acquittant simplement de ses obligations. Pour remplir sa mission relative à l'unité nationale, il faut beaucoup de ressources et d'efforts. C'est pourquoi le gouvernement devrait appuyer la Société Radio-Canada et lui dire qu'elle a un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne l'unité nationale et qu'elle peut compter sur lui.

Permettez-moi de faire une analogie, monsieur le Président. Si la radio et la télévision de la Société Radio-Canada ne diffusaient pas leurs émissions au Manitoba, par exemple, ne pourrait-on pas prétendre que cela nuit à l'unité nationale? Je tiens à vous dire que si le service national public de radiodiffusion laissait de côté une des provinces, je pense que ce ne serait pas très bon pour l'unité nationale. Je crois qu'il incomberait alors au gouvernement de dire à la Société qu'elle doit offrir ses services également au Manitoba, comme elle est censée le faire.

Pour ce qui est de la question de l'unité nationale, si l'on en confie le mandat à la Société Radio-Canada, cette dernière pourra alors dire au gouvernement qu'elle a besoin des ressources voulues. Il lui faut les moyens de s'acquitter de sa mission. Cela pourrait vouloir dire augmenter le nombre de rédacteurs, de réalisateurs et de directeurs en Colombie-Britannique. Cela pourrait

même vouloir dire plus d'émissions de divertissement. Tout cela fait partie intégrante du mandat de promotion de l'unité nationale.

Ne pensons pas à de la propagande stupide. Il ne s'agit pas de propagande, mais de la fonction de la Société. Tout ce qu'elle fait, que ce soit dans le domaine de l'information, du divertissement, des actualités, d'interprétation de chants religieux ou de variétés, peu importe, est fait en fonction du Canada, donc pour l'unité nationale.

Enlever à Radio–Canada son mandat de promotion de l'unité nationale, c'est lancer un message extrêmement troublant. C'est transmettre un message néfaste à ceux qui veulent balkaniser le pays, le démembrer, le diviser en deux. Ce n'est pas ce dont on est en droit de s'attendre des parlementaires, encore moins du gouvernement fédéral qui est chargé de la saine opération de Radio–Canada.

Combien de temps me reste–t–il, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Une minute.

M. Harvard: Je ne devrais pas m'étonner de cette proposition, car le gouvernement conservateur ne fait pas confiance aux institutions publiques. C'est même ironique, mais si Radio–Canada était une société privée et qu'elle était chargée de promouvoir l'unité nationale, cela ne me surprendrait pas que cette question ne se pose pas.

• (1630)

La disposition ne figurerait pas dans le projet de loi parce que les conservateurs, en face, diraient: «Ah, la société sait ce qu'elle fait. Si elle a besoin d'une disposition sur l'unité nationale, soit.» Ils ne font cependant pas du tout confiance au réseau de radiodiffusion public. C'est infiniment dommage. C'est bien triste.

Je termine là–dessus: le gouvernement, les conservateurs se plaisent à répandre la rumeur que les Canadiens ont perdu foi dans leurs institutions, y compris Radio–Canada. Faux. Un sondage récent effectué dans l'ouest du Canada a établi une fois pour toutes que les Canadiens ont énormément confiance dans leurs institutions. C'est le gouvernement qui fait courir toutes sortes de faux bruits.

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai l'impression que mon collègue n'a dit que la moitié de ce qu'il avait à dire. Lui permet–on à l'unanimité de poursuivre?

Des voix: Non.

Une voix: Nous sommes trois ou quatre.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'étape du rapport, tout le monde a dix minutes. Plusieurs veulent prendre la parole. Le prochain libéral à parler est le député de Dartmouth.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'écouterais mon collègue pendant des heures lorsqu'il parle de la Société Radio–Canada. C'est un radiodiffuseur de renom qui en sait long, non seulement sur la radiodiffusion, mais aussi sur l'unité nationale.

Au cours d'une visite dans l'ouest du Canada, j'ai eu la chance de passer bien des après–midis avec lui et avec de distingués Canadiens de l'Ouest pour discuter de questions comme celle de l'unité nationale. Il est vraiment regrettable que la Chambre n'ait pas donné son consentement unanime pour nous permettre de bénéficier de sa sagesse et de son expérience.

J'arrive au coeur du sujet en traitant de la motion dont nous sommes saisis, soit le projet de loi C–40 concernant la Loi sur la radiodiffusion. J'ai grandi tout à fait dans l'Est. Tous ceux qui m'écoutent à la Chambre savent que je suis très fier du lieu d'où je viens. Je suis fier d'être un Canadien de l'Atlantique. Or, dans mon enfance, mon père répétait souvent un adage. Il disait: «Il ne faut pas courir au–devant des coups.»

J'ai lu les amendements proposés dans le projet de loi C–40. Je ne peux croire qu'un ministre du gouvernement, qui dit gouverner tout le Canada—non seulement une partie—aurait le cran d'éliminer une disposition touchant une société d'État comme la Société Radio–Canada, qui fait partie de l'infrastructure nationale. C'est un élément typique du Canada.

Bien sûr, bien des points doivent être améliorés dans le projet de loi sur la radiodiffusion. Nous avons entendu beaucoup de débats à ce sujet. Nous en entendrons probablement davantage d'ici la fin de la journée. Pourtant, que le ministre propose de retirer ce que je considère comme une source de vie me renverse. Que le ministre vienne nous dire qu'il veut rayer la disposition qui prévoit essentiellement—permettez–moi de citer:

> Peut–être que le mandat fixé en 1968 à la Société Radio–Canada «de contribuer à la promotion de l'unité nationale et de permettre l'expression constante de l'identité canadienne».

Le ministre trouve cela tellement inadmissible qu'il n'a pas pu s'empêcher de prévoir dans le projet de loi une disposition supprimant cette partie du mandat de Radio–Canada. Le 12 septembre 1990, le *Globe and Mail* de Toronto lui fait dire qu'il trouve que ce mandat vieux de 22 ans concernant la promotion de l'unité nationale constitue une ingérence intolérable, car la Société Radio–Canada entretient artificiellement cette valve politique.

C'est pure foutaise. Si nous sommes dans le pétrin au Canada, c'est à cause des activités que poursuit le gouvernement d'en face depuis 1984, lorsqu'il a pris le pouvoir en assurant aux Canadiens qu'il était en mesure de gouverner et en leur promettant de susciter une grande prospérité économique et de créer de la richesse dans tout le Canada mais, surtout, de garder notre pays uni.

Depuis 1984, les ministres d'en face non seulement ont causé la ruine économique de tout le pays, mais encore ont démoli—je voudrais bien que le ministre écoute ce que je dis. Il fait partie du gouvernement au même titre que le ministre des Communications.

Ce gouvernement a démoli systématiquement l'infrastructure nationale du Canada. Le gouvernement s'est acharné contre tous les instruments d'unité nationale dont nous disposions.

Je n'arrive pas à croire que le ministre des Communications, puisse rester tranquillement assis à lire des coupures de journaux. Pas étonnant qu'il ne puisse regarder aucun de nous en face. J'ignore ce que devrait être selon lui le mandat de la Société Radio–Canada. Cette société devrait–elle être une simple entreprise commerciale? Devrait–elle se contenter de diffuser les nouvelles comme cela se fait à Montréal et à Toronto? Eh bien, je suis un canadien de la côte est et il se trouve que je crois dans notre pays.

M. Lewis: C'est leur problème.

M. MacDonald (Dartmouth): Le ministre des Transports dit que c'est mon problème.

Une voix: C'est leur problème.

M. MacDonald (Dartmouth): Si c'est le problème de quelqu'un, c'est bien le vôtre. C'est vous qui n'êtes pas capables de prendre les observations qu'on vous adresse, parce que vous ne pouvez supporter qu'on vous dise la vérité en face comme le font les députés de ce côté–ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Dartmouth): Je voudrais dire un mot au sujet de la fameuse disposition concernant l'unité nationale. Je ne sais pas si le ministre a vraiment à coeur l'unité canadienne, lui qui dirige le ministère responsable de la Société Radio–Canada.

Sa province natale, le Québec, s'interroge sérieusement sur l'intérêt de faire partie du Canada—le gouvernement provincial a chargé une commission d'étudier les options qui s'offrent au Québec pour déterminer s'il y a lieu ou non de continuer d'appartenir à la confédération.

L'opposition officielle, au Québec, fait entendre divers sons de cloche à propos de la souveraineté, la souveraineté–association, si vous voulez. Or, l'un des principaux instruments d'unité nationale dont nous disposions, parce que la loi lui donne comme mandat de promouvoir l'unité canadienne, est justement la SRC. À ce moment de notre histoire où le pays est sur le point d'éclater, le ministre des Communications semble résolu à lui retirer ce mandat. Radio–Canada est l'un des derniers piliers de l'infrastructure nationale, le fil auquel tient encore l'unité nationale, et il veut lui enlever le rôle de promouvoir l'unité canadienne et la compréhension entre les Canadiens.

Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure que, dans mon enfance, mon père n'avait appris qu'on ne devait pas aller au–devant des coups. Par conséquent, je m'explique mal que le ministre tienne tant, en présentant ce projet de loi qui chambarde des tas de choses dans la Loi sur la radiodiffusion, à éliminer la disposition sur l'unité nationale. J'ai lu beaucoup de ses déclarations et de celles de membres de l'industrie de la radiodiffusion.

Plus important encore, j'ai écouté ce qu'avaient à dire les Canadiens, que ce soit dans l'Ouest, en Ontario, au Québec ou dans les provinces de l'Atlantique. Les Canadiens commencent à se demander si le gouvernement veut vraiment un pays uni. Ils commencent à se demander si les ministres, comme le ministre des Communications, croient vraiment que ce pays mérite d'être défendu, que ce pays peut survivre, ou s'ils essaient tout simplement de façonner le pays pour qu'il corresponde à l'image qu'ils se font de lui aujourd'hui, celle d'un pays qui n'est plus uni. Le Canada est peut–être, malheureusement, divisé par des barrières linguistiques ou géographiques, mais je crois que ces barrières sont avant tout de nature linguistique.

Je vais demeurer ici pour entendre le ministre. J'aimerais qu'il prononce un discours passionné dans lequel il défendra l'unité nationale, un discours fédéraliste puissant où il sera question de communications, du rôle de la SRC, des institutions culturelles qui relèvent d'elle, de la promotion et de la sauvegarde de l'unité nationale de notre pays.

J'espère que tous les téléspectateurs resteront à l'écoute, parce que j'aimerais savoir si le ministre a renoncé à l'idée d'un pays fédéraliste fort appelé Canada, ou s'il a déjà abandonné la partie et tente tout simplement de modifier la loi actuelle de façon qu'elle corresponde davantage à son point de vue, soit qu'il y a non pas un mais deux Canada.

La motion à l'étude devrait avoir l'appui de tous les députés. Il faut, à un moment donné, laisser tomber le sectarisme politique pour le bien du pays. Dans le cas qui nous intéresse, l'amendement en question propose que l'on mentionne dans le projet de loi, dans la Loi sur la radiodiffusion, que la SRC a pour mandat de promouvoir l'unité nationale. Il s'agit là d'un mandat que tous les députés, hommes et femmes, qu'ils viennent de l'Est, de l'Ouest ou du centre du Canada, qu'ils soient francophones ou anglophones, devraient juger capital de nos jours où l'unité du pays est compromise par un si grand nombre de tensions. J'espère que les ministres d'en face vont examiner les facteurs qui sont à l'origine de la destruction systématique de notre unité nationale, et qu'ils vont se rendre compte que le projet de loi C-40 proposé par le ministre, et surtout la motion dont nous débattons, est non seulement régressif mais également destructif, qu'ils vont se rendre compte du danger que présente cette disposition en particulier, et qu'ils vont s'entretenir avec le ministre avant même qu'il n'intervienne pour lui dire que nous avons besoin de l'entendre prononcer un discours sur l'unité nationale. Nous ne voulons pas qu'il se perde encore en palabres et. . .

• (1640)

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est expiré.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je ne vois pas pourquoi vous êtes tellement surpris, monsieur le Président, car c'est un débat qui doit quand même préoccuper tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je voulais participer à ce débat et aborder surtout le sujet auquel devraient réfléchir tous les Canadiens en cette période de l'année, la période des fêtes.

Nous traversons probablement une période très critique de notre histoire et nous avons besoin de bons dirigeants fédéraux pour préserver l'unité du pays. J'estime que nous, en tant que Canadiens, mais surtout en tant que parlementaires, ne débattons pas assez souvent, dans l'enceinte du Parlement canadien, les valeurs que nous partageons. L'une de ces valeurs, c'est la capacité de communiquer dans les deux langues officielles et au moyen d'un instrument qui unit notre pays, d'un océan à l'autre.

L'avenir de notre pays m'inquiète, parce que les Canadiens consacrent trop peu de temps à se parler. Combien de Canadiens français connaissent Barbara Frum et Peter Mansbridge? Combien de Canadiens anglais connaissent Denise Bombardier et Simon Durivage? Pour préserver l'unité de notre pays, il va nous falloir des instruments, comme la société Radio-Canada, pour promouvoir, oui, je dis bien, promouvoir l'unité natinale. Marcel Masse, cette expression, promouvoir l'unité nationale, vous paraît-elle si répugnante?

Je pose la question, parce que le ministre n'a pas eu le courage d'aborder cette question à la Chambre, pas plus d'ailleurs que le premier ministre. Au moment où l'avenir même de notre pays est en jeu, nous sommes sûrement en droit de nous attendre à ce que nos dirigeants fédéraux traitent de ces questions.

Les Québécois ont le droit de se demander si quelqu'un au pays tient à ce qu'ils fassent partie du Canada. C'est la question que pose actuellement la commission Bélanger-Campeau. Peu importe l'issue des travaux de cette commission, elle a au moins le mérite d'étudier l'avenir des Québécois de façon sérieuse, constructive et approfondie. Je regrette de ne pas pouvoir dire la même chose de notre premier ministre et de son initiative pathétique—je parle de la Commission Spicer dont les membres travaillent peut-être deux jours par mois ou deux jours par semaine, qui est sans mandat et dont les vacances ne sont pas comblées—un premier ministre qui ne veut même pas s'adresser publiquement à la Commission Bélanger-Campeau qui s'interroge sur l'avenir du Québec dans un pays appelé le Canada.

[*Français*]

Et le ministre des Communications reste là; il ne se sent pas touché; cela ne le touche pas qu'il soit en train de nous priver d'un des derniers instruments de l'unité canadienne. S'il veut se débarrasser du Canada, qu'il le dise. Mais au moins avec des instruments tels que Radio–Canada, monsieur le Président, si on veut avoir un Canada après Meech, c'est certain et même primordial que nous soyons capables de nous parler les uns les autres. Je ne parle pas du langage de Clyde Wells qui, à mon avis, n'est pas une communication, mais une excommunication. Je préfère avoir un langage. . .

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'aimerais parler du rôle que des organisations comme CBC et Radio–Canada peuvent jouer pour unifier les Canadiens. Je ne recommande pas de remaniement arbitraire de la presse. J'ai déjà travaillé comme journaliste et je ne voudrais surtout pas que le gouvernement dise aux journalistes comment écrire. Au cours des semaines qui ont précédé le débat sur l'Accord du lac Meech, *Le point* et CBC ont présenté un programme conjoint où les animateurs ont examiné la vie et les réactions des Canadiens ainsi que les opinions parfois contradictoires sur le processus qui s'est terminé par la réforme constitutionnelle, l'Accord du lac Meech. De toute évidence, les programmes de ce genre ont enfin donné aux Canadiens l'occasion de se familiariser avec le mode de vie de leurs concitoyens.

Combien d'anglophones comprennent vraiment pourquoi le Québec se sent rejeté, pourquoi le Québec est sur le point d'abandonner le reste du Canada, probablement dans un avenir très rapproché? Nous ne pouvons pas le comprendre parce que même notre réseau de nouvelles nationales, *Newsworld*, ne communique pas en français avec son auditoire. Chaque soir, nous avons des nouvelles du Japon, mais pas un mot du Canada français sur le réseau *Newsworld*, comme ce devrait être la norme.

[*Français*]

Un tiers des Canadiens n'ont pas le droit d'écouter les nouvelles canadiennes dans leur propre langue. C'est tellement ridicule, monsieur le Président. Lors de la course à la chefferie du Parti libéral, le débat en français, à Montréal, a dû être retraduit en anglais pour être transmis dans la province de Québec, et on dit que c'est une chaîne nationale? Mais c'est ridicule! Et au lieu de se servir de ce projet de loi pour renforcer les capacités de nous parler les uns les autres, le ministre est en train de nous priver d'un des derniers instruments que l'on a pour justement toucher le coeur des Canadiens et surtout dans les circonstances actuelles pour toucher le coeur des Québécois et des Québécoises.

Monsieur le Président, ce n'est pas seulement la question de la clause canadienne, mais aussi le fait que le ministre n'est pas prêt à protéger Radio–Canada International, le fait qu'il n'est pas prêt à mentionner spécifiquemet la chaîne parlementaire.

[*Traduction*]

Ce n'est pas seulement la question des objectifs de CBC en ce qui a trait à l'unité nationale, mais aussi le fait que le ministre des Communications ne veut même pas donner un mandat législatif au réseau parlementaire. S'il existe un bon moyen de maintenir le dialogue entre les citoyens, c'est sûrement un lien comme le réseau parlementaire qui permet aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays de voir les législateurs à l'oeuvre, dans les deux langues officielles.

Non seulement le ministre des communications a–t–il abandonné tout espoir de renforcer l'unité canadienne en ne voulant pas admettre que Radio–Canada pourrait jouer un rôle primordial dans ce domaine, mais il coupe les ailes de la société d'État en refusant de donner la priorité à Radio–Canada International.

Nous savons qu'il y a des compressions et que d'autres coups durs sont à prévoir, car de moins en moins de messages canadiens seront diffusés dans le monde. Il n'est pas prêt non plus à protéger la chaîne parlementaire. Le service du Nord est un autre aspect de la SRC qui devrait être protégé dans le projet de loi, mais il n'est pas disposé à prendre des mesures en ce sens.

S'il est une chose que nous serons en mesure de faire, c'est de communiquer au moyen des médias. Je regrette d'avoir à le dire, mais Marshall McLuhan avait raison quand il assimilait le message au média. Le média très puissant de nos jours, c'est celui de la télévision. Il est clair que la radio et la télévision de la SRC ont toutes deux un rôle très important à jouer lorsqu'il s'agit d'informer et de renseigner les Canadiens sur ce qu'ils sont les uns et les autres.

[*Français*]

Et en particulier, monsieur le Président, le rôle de Radio–Canada d'agir comme un lien d'unité entre les Canadiens de l'Ouest et les Canadiens de l'Est, c'est un rôle primordial qui devrait être souligné dans le projet de loi. Et je ne comprends pas pourquoi le ministre refuse de répondre, c'est peut–être parce qu'il est tellement préoccupé avec sa propre taxe sur la câblodiffusion qui va coûter des millions et des millions aux Québécois et aux Québécoises, dont il n'a pas protégé la langue. Il n'a pas protégé la langue française dans la taxe de base qui coûte le même prix à ceux qui n'écoutent pas un mot de la

télévision anglaise. Et le ministre lui-même qui parle beaucoup de la protection a manqué son coup dans son propre projet de loi.

[*Traduction*]

J'exhorte le ministre à reconsidérer sa position, à réévaluer la capacité de la SRC d'être un instrument d'unité nationale et à faire en sorte que, dans le mandat de cette société, il soit fait mention non seulement des deux groupes culturels ou linguistiques qui ont fondé le Canada, mais aussi de l'autre tiers des Canadiens qui ne déclarent ni l'anglais ni le français comme langue maternelle. Cela doit demeurer le mandat respecté et mérité de la SRC.

• (1650)

[*Français*]

J'espère que le ministre, s'il veut avoir un mot à dire dans l'avenir du Canada, sera au moins prêt à protéger notre capacité de communiquer ensemble dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole de la députée est malheureusement écoulé. Nous pouvons lui accorder du temps supplémentaire sous réserve d'un consentement unanime.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de consentement unanime.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ce ne pas que je n'aime pas écouter la députée de Hamilton-Est, mais le temps passe et je voudrais pouvoir parler du projet de loi C-40 et de l'amendement que nous avons, proposé par la députée de Mount Royal et concernant la réinclusion de la promotion de l'unité nationale dans le mandat de Radio-Canada. En fait, la motion nº 17 dit que: la Société Radio-Canada devrait contribuer à l'unité nationale et au partage d'une conscience et d'une identité nationales.

Il est remarquable que nous ayons ce débat sur cette question, en 1990. Il est vraiment incroyable qu'un gouvernement, et celui-ci en particulier, puisse proposer un projet de loi comme le C-40 qui enlève à Radio-Canada toute responsabilité en ce qui concerne l'unité nationale.

À mon sens, Radio-Canada est dans une position privilégiée dans ce pays. Avec les programmes de radio et de télévision de la SRC, mais en particulier la radio, nous avons la possibilité d'atteindre tous les points de ce pays, depuis les ports isolés de Terre-Neuve jusqu'aux localités forestières de la Colombie-Britannique, des Prairies à l'Ontario, partout. La radio a un rôle particulier et des caractéristiques spéciales, que ce soit *This Country in the morning*, ou l'émission de Peter Gzowski, ou *Cross Country check-up* le dimanche après-midi, ou encore *As it Happens*, tous les soirs à 18 h 30, ou les bulletins de nouvelles. Il n'y a, à mon avis, aucun autre instrument qui réunisse le pays autant que la radio et la télévision de Radio-Canada.

Il est vraiment remarquable qu'on élimine ce mandat qu'a Radio-Canada de contribuer à l'unité nationale au moment où nous voyons des séparatistes siéger à la Chambre des communes, après avoir vécu le fiasco de l'Accord du lac Meech, après avoir vu tomber à 14 ou 15 p. 100 l'appui que le gouvernement recueille dans les sondages nationaux d'opinion publique.

Il est incroyable que le gouvernement actuel va éliminer l'unité nationale parmi les objectifs de Radio-Canada au moment où la Commission Bélanger-Campeau examine le rôle que le Québec jouera dans l'avenir du Canada, au moment où d'autres provinces mettent sur pied des commissions similaires et maintenant que le premier ministre a institué un Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. C'est incroyable. J'espère certainement que le ministre des Communications en conviendra. Peu importe ce qu'il pensait autrefois du Canada ou même ce qu'il en pense maintenant, le premier ministre devrait sûrement faire acte d'autorité.

J'ai été consterné et étonné aujourd'hui lorsque l'ex-député conservateur de Nouvelle-Écosse a demandé au premier ministre si lui ou le ministre de premier plan qui est chargé des Relations fédérales-provinciales dans son Cabinet allaient se présenter devant la Commission Bélanger-Campeau. Le premier ministre a eu l'air ahuri. Quand une commission québécoise examine le rôle que jouera le Québec dans l'avenir de notre pays, il est certain que le premier ministre devrait s'y présenter pour exposer la thèse fédéraliste nationale du gouvernement actuel en ce qui concerne l'unité, le rôle fédéral du gouvernement du Canada et le projet d'unité nationale, pour

veiller à ce que le Québec joue un rôle essentiel dans un pays qui reste uni.

Je ne pouvais pas croire qu'il n'avait rien à répondre. Il a éludé la question en disant qu'un député du caucus conservateur siégeait déjà à cette commission. Cela nous amène tout simplement à nous demander quelle est la véritable position du gouvernement en matière d'unité nationale. J'espère que les députés conservateurs voteront avec leur tête, avec leur intelligence, avec leur conscience et avec leur coeur en faveur du Canada.

Certes, notre pays et ce qu'il a fait pour chacun d'entre nous est bien plus important que le Parti conservateur, le Parti libéral, le Nouveau Parti démocratique ou tout autre parti au Canada. J'espère que les députés conservateurs voteront avec leur conscience et leur coeur pour le Canada lorsque cette motion leur sera présentée à un moment donné la semaine prochaine.

Je voudrais parler également du rôle unique que j'entrevois pour la Société Radio–Canada, non seulement afin de promouvoir l'unité nationale, mais aussi de nous informer des événements. Je n'ai pas souvent l'occasion d'écouter des émissions comme *This Country* le matin, mais je le fais parfois pendant l'été et lorsque la Chambre ne siège pas. Il me semble qu'elle nous donne un aperçu exceptionnel des problèmes de diverses régions du pays et des opinions des gens sur les questions d'actualité. Les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs privés ne peuvent pas faire cela. Ce n'est pas une chose facile, mais la radio de Radio–Canada a une capacité exceptionnelle dans ce domaine.

Les gens qui sont affectés à l'étranger, en Amérique latine ou, je présume, dans le golfe Persique, et certainement, nos forces armées à Lahr et à Baden–Baden, en Allemagne, me disent que pouvoir capter Radio–Canada International les garde mentalement en contact, non seulement avec leur région, mais également avec le Canada tout entier.

J'estime que la radio de Radio–Canada a un mandat très spécial: unir les régions du pays en nous tenant informés et sensibilisés au sujet des préoccupations de nos concitoyens. En outre, dans des régions comme le nord de l'Ontario, qui représente 88 p. 100 du territoire, nous avons deux studios régionaux de radiodiffusion, un à Sudbury et l'autre à Thunder Bay.

Chose étonnante, la radio de Radio–Canada, qui ne couvre la majeure partie du nord de l'Ontario que depuis quelques années, fait un travail énorme pour nous tenir informés, même dans ces régions. Elle s'acquitte réellement très bien de son rôle: nous renseigner. Quelqu'un qui habite à Sudbury n'entend pas beaucoup parler de Sault Ste.Marie, sauf par la radio de Radio–Canada. C'est la même chose pour tout le Nord. Je pense que Radio–Canada offre un service exceptionnel.

L'autre point dont je voulais parler, c'est les coupes imposées à Radio–Canada. Le gouvernement, dans sa sagesse ou son manque de sagesse, a réduit les budgets de Radio–Canada de 240 millions de dollars depuis 1984. C'est vraiment honteux quand on pense à son rôle de promotion de l'unité nationale et d'information des Canadiens. La radio de Radio–Canada a un rôle particulier à jouer dans une des régions du Canada qui est peut–être plus importante que les autres, le Canada rural.

Partout au pays, le Canada rural souffre. Il n'y a aucun domaine de la vie publique où Radio–Canada joue un rôle plus important que dans l'agriculture parce qu'elle est si diversifiée. Au point de vue agricole, nous n'avons pas seulement un pays, mais cinq pays. L'un des rôles importants que la radio de Radio–Canada jouait depuis des années était celui de représentant de l'agriculture et des ressources sur la colline du Parlement.

Ce rôle a été joué pendant des années par George Price. C'est avec beaucoup d'ingratitude que Radio–Canada lui a annoncé sa mise à la retraite et même que son poste était supprimé.

Le Comité de l'agriculture de la Chambre des communes a contesté cette décision. On nous a promis que le service continuerait. Ce ne fut pas le cas. Le gouvernement n'a pas. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est expiré.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA PROTECTION DES DÉNONCIATEURS

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'assurer par des dispositions législatives, la protection de tous ceux qui «vendent la mèche» au sujet de problèmes d'environnement.

—Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui de la motion 149, inscrite à mon nom, et où je

demande à la Chambre et au gouvernement d'envisager une mesure législative protégeant les dénonciateurs.

Beaucoup de ceux qui suivent le débat, ici ou à la télévision, ne comprennent probablement pas quel est l'objet de la motion. J'espère qu'après mon discours de 20 minutes, ils comprendront mieux pourquoi il est si important que le Parlement et le Canada adoptent une loi protégeant les dénonciateurs.

C'est aussi important que l'accès à l'information et que les évaluateurs des effets sur l'environnement. Sans une telle loi, il continuera d'y avoir un très grand nombre d'infractions aux lois de protection de l'environnement qui ne seront pas signalées aux autorités compétentes et ne seront pas rendues publiques.

La mesure législative qui devrait être envisagée protégerait ceux qui téléphonent à la GRC, à Environnement Canada, à un journal local ou rendent public par un autre moyen un problème d'environnement.

Il s'agit de protéger l'environnement et les contribuables des actes criminels, des pertes qui en découlent, des activités criminelles et des activités illégales et répréhensibles nuisant à l'environnement. Nous avons grand besoin d'une telle loi, non seulement pour protéger les travailleurs—tant du secteur public que privé—mais pour protéger l'environnement.

Beaucoup de gens ont peur de perdre leur emploi s'ils dénoncent leur employeur. Des travailleurs—et aussi de simples citoyens—craignent des diminutions de salaire, des procès, du harcèlement et de l'intimidation s'ils signalent qu'une industrie ou un employeur de leur collectivité enfreint des règles de protection de l'environnement.

La mesure législative désirée inciterait ceux qui sont témoins ou ont connaissance d'activités illégales nuisibles à l'environnement à les signaler et à les rendre publiques. Je suis heureux de voir le ministre de la Santé écouter ce débat des plus intéressants parce qu'il sait que dans le domaine de la santé, signaler certaines choses fait, pour ainsi dire, partie intégrante du système.

Quand des problèmes de médication ou de soins médicaux surviennent, on les rapporte à l'intérieur même du système de soins médicaux ou de santé, ce qui permet de prendre des mesures correctives afin de ne pas compromettre la santé ou le bien-être des malades, hospitalisés ou non.

Cependant, au cours de ma carrière aux Communes, j'ai vu, dans les secteurs public et privé, de nombreux cas d'employés qui se sont fait montrer du doigt ou qui ont été pénalisés pour cause de dénonciation. Je suppose que les députés de l'opposition reçoivent plus d'enveloppes brunes que les ministériels. Je constate très souvent que les députés de l'opposition, et c'est mon cas également, sont au courant de certaines choses avant les ministres, semble-t-il. Cela tient peut-être à la nature négative de certaines décisions, car souvent on se dépêche de communiquer ces décisions à l'opposition avant qu'elles ne soient mises à exécution.

Quand ces dénonciations ont une incidence négative ou qu'elles mettent dans l'embarras des instances politiques ou privées, il arrive souvent que celles-ci montrent du doigt ou punissent le dénonciateur.

J'ai assisté à de nombreuses réunions avec des syndicalistes au cours de ces derniers mois et de ces dernières années. Par exemple, j'étais présent à la conférence sur l'environnement du Congrès du travail du Canada qui a eu lieu à Edmonton, et il a été longuement question au cours de cette conférence d'un projet de loi sur la dénonciation. Les travailleurs des usines de pâtes et papiers, des centrales nucléaires ou d'autres entreprises industrielles ont constaté que leurs collègues d'atelier, qui dénoncent des rejets intentionnels ou accidentels, ou des activités illégales ou des accidents dangereux pour l'environnement, perdent leurs possibilités d'avancement ou se font punir ou se font montrer du doigt, d'une façon quelconque par l'employeur. La crainte de perdre son emploi pour avoir rapporté des infractions est un phénomène largement répandu. En dépit de cela, de nombreux syndicats établissent des comités spéciaux qui continuent de dénoncer ces infractions.

Dans le cas des infractions de nature criminelle, par exemple, lorsque le caissier d'une banque signale un vol à ses supérieurs, le gérant ou les dirigeants de l'établissement en question le félicitent. Bien souvent, on lui donne une augmentation de salaire et il est considéré comme un héros dans son milieu. La vague récente de criminalité en col blanc qui a sévi tant au Canada qu'aux États-Unis montre qu'il faut renforcer considérablement le réseau d'informateurs si on veut en finir une fois pour toutes avec ce genre de crime qui frappe les institutions financières et d'autres secteurs de la société.

Des dispositions législatives sur la protection de tous ceux qui «vendent la mèche» sont nécessaires si on veut vaincre la peur des représailles qui domine actuellement et faire de ce genre d'information non seulement un droit, mais un devoir respecté. Dans certains cas, on devrait prévoir le partage des amendes avec eux, comme le font déjà certaines lois. Il faut qu'on ait ce genre d'incitation dans les régions où les crimes contre l'environnement sont particulièrement dommageables. Lorsque les tribunaux imposent une amende aux coupables d'un tel crime, celle-ci pourrait être partagée avec les personnes qui ont vendu la mèche.

Des dispositions législatives visant à protéger ceux qui «vendent la mèche» sont nécessaires si on veut arrêter la destruction de l'environnement.

Je me souviens que le ministre de l'Environnement de l'Ontario du temps des libéraux a dit, après 13 déversements dans la rivière Sainte-Claire en une seule semaine, que l'industrie souffrait d'incontinence. Mais il n'a pas imposé d'amende ni porté d'accusation pour l'endiguer. Je me souviens aussi que l'ancien ministre fédéral de l'Environnement m'a dit que quelque 80 p. 100 des déchets toxiques et dangereux produits tous les jours au Canada étaient éliminés illégalement ou improprement. Ils sont déversés dans les rivières, les égoûts, les terres agricoles. C'est pourquoi il nous faut des dispositions protégeant ce genre d'informateurs afin qu'on puisse arrêter ces crimes avant même qu'ils ne se produisent. Je vois que le ministre des Forêts est ici. Il est un chaud partisan de ces dispositions. J'espère qu'il en parlera au Cabinet cette semaine et qu'il présentera très bientôt un projet de loi en ce sens.

Dans le secteur forestier, nous avons besoin de dispositions semblables, à propos surtout de ce que le ministre ne fait pas. Je me souviens de l'étude effectuée par le professeur Rankin, de la faculté de droit de l'Université de Victoria. Il a examiné et évalué les permis de gestion des déchets de catégorie un et deux, qui ont été accordés l'année dernière en Colombie-Britannique. Il a constaté que dans les trois quarts des cas, pour certaines catégories et dans certaines régions de la province, les normes n'étaient pas respectées depuis plus d'un an.

Sur la scène fédérale, le vérificateur général nous a fait découvrir que les cas de non-respect avaient augmenté de 240 p. 100 chez les sociétés minières, par exemple, depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Je pense que le gouvernement ne se rend pas compte de toute l'importance que prend, pour les Canadiens, la protection de l'environnement et l'arrêt de nos pratiques incorrectes, à cet égard.

Le vérificateur général a découvert que la plupart des mines qu'il a inspectées au pays ne respectaient pas la loi fédérale en vertu de laquelle elles étaient exploitées. La majorité des travailleurs, dans toutes les mines ou la plupart, savent que des pratiques interdites y ont cours. Les chauffeurs de camion qui sont en train de transporter des déchets toxiques et de les décharger dans les champs de fermiers de la Colombie-Britannique ou de l'Île-du-Prince-Édouard, ce soir, savent très bien ce qu'ils font. On est en train de détruire la nature dans bien des régions du pays, et à un rythme que certains qualifient d'insignifiant; un déversement ici, une décharge là, un incendie par-ci, quelques rayonnements par-là, un déversement de pétrole d'un côté et du drainage minier acide de l'autre. Le projet de loi visant ceux qui «vendent la mèche», qui a pour but d'encourager les travailleurs et les citoyens à rapporter les accidents environnementaux et les risques pour l'environnement et de les protéger, est un élément très important de la législation, et il doit être adopté par la Chambre.

C'est une politique établie au sein du NPD fédéral. Le NPD est le seul parti qui suive un tel processus, par lequel une politique est inscrite dans son programme avant que le gouvernement en soit saisi. J'ai certes bon espoir que nous aurons la chance de présenter un projet de loi de ce genre. Si le Plan vert avait eu du muscle—j'imagine, à en juger aux rumeurs les plus récentes qui circulent, que nous n'aurons guère la chance de le revoir cette année—il aurait prévu des dispositions législatives visant notamment à protéger tous ceux qui «vendent la mèche» au sujet de problèmes d'environnement, à charger un vérificateur général de protéger l'environnement, à favoriser l'accès à l'information et à créer des centres de liaison en matière d'environnenemt.

• (1710)

Nos chances de voir de telles dispositions législatives sont minces. Si je le dis, c'est que nous pouvons en juger par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui relève directement de l'actuel ministre de l'Environnement. Le vérificateur général a constaté que depuis l'entrée en vigueur de cette loi, il y a plus de deux ans, le ministre n'a intenté dans tout le Canada que trois poursuites et obtenu seulement trois condamnations sous l'empire de la loi la plus importante et la plus globale de notre pays en matière environnementale. À cause de son attitude mercantile, le gouvernement estime que l'environnement appartient à tout le monde et que les entreprises peuvent se débarasser de leurs déchets pour aug-

menter leurs bénéfices, sans égard pour l'environnement.

À mon avis, le gouvernement conservateur actuel n'a pas la moindre intention de mettre en application son Plan vert. Ce que nous voyons, au contraire, c'est la ruine de l'environnement, l'immunité contre tout risque de poursuites, des décrets du conseil exonérant des amis spéciaux, notamment l'Alcan et son projet Kemano II en Colombie-Britannique, et des lois spéciales sur les responsabilités, celles notamment qui concernent la Commission de contrôle de l'Énergie atomique. Permettez-moi de vous fournir d'autres exemples, notamment un exemple direct de la guerre que le gouvernement prétend livrer à la pollution et de ses efforts pour protéger l'environnement.

Il y a quelque temps, les Canadiens ont pris connaissance d'une note de service ayant fait l'objet d'une fuite concernant l'immunité discrétionnaire. Nous savons maintenant que la contamination des pêches due à la pollution industrielle et aux toxines provenant des scieries de la Colombie-Britannique est pire qu'on l'avait imaginé. Le *Sun* de Vancouver publiait en première page aujourd'hui un titre précisant que des accusations avaient été portées contre six scieries de la région et que la présence de dioxines rendait nécessaire une interdiction prolongée de pêcher. Nous constatons que la pêche sera dorénavant restreinte dans des zones dont la superficie est au moins cinq fois plus étendue que celle de la zone où la pêche est déjà interdite. Les zones touchées sont les eaux entourant la scierie Fletcher Challenge de Crofton, près de Duncan, la scierie Fletcher Challenge, à proximité de la rivière Campbell, la scierie MacMillan Bloedel installée sur la rivière Powell sur la Sunshine Coast, la scierie MacMillan Bloedel à proximité de Nanaïmo, la scierie de la Canadian Forest Products, à proximité de la rivière Gold, et la scierie Eurocan, à proximité de Kitimat.

Déjà 1 p. 100 des pêches de la Colombie-Britannique sont fermées à cause de la pollution provenant des scieries. La pollution qui atteignait les crustacés, les crabes, crevettes roses et grises gagne maintenant les espèces de poisson. C'est absolument incroyable. Le gouvernement n'a pas envisagé l'indemnisation des pêcheurs. Il n'a pas envisagé non plus la poursuite des entreprises et des organismes ni d'ailleurs la ruine des pêches autochtones et la question de la santé publique.

Le gouvernement est finalement intervenu le 23 novembre 1989 pour la seule raison qu'un ancien fonctionnaire fédéral du nom d'Otto Langer a écrit une note de service du 15 novembre 1989 exposant «le non-respect de la Loi sur les pêcheries, qui a été communiquée clandestinement à la presse et a obligé le gouvernement à prendre des mesures de fortune, après coup, trop limitées et qui sont arrivées trop tard. Mais avec un projet de loi qui protégerait ceux qui «vendent la mèche» le public n'aurait pas à attendre qu'une situation prenne des proportions de crise, du point de vue économique et écologique, puis à espérer que quelqu'un communiquera clandestinement les informations pour déclencher une réponse.»

Quant à l'application incohérente de la Loi sur les pêcheries, je ne parle pas d'un cas isolé. M. Langer a révélé que la loi n'est pas observée de façon régulière, par exemple, pendant 19 ans le ministère de l'Environnement n'a jamais entamé de poursuites contre quiconque bien qu'il ait su pertinemment que les usines de pâte à papier enfreignaient complètement le règlement sur les effluents des usines de pâte à papier. Il s'agit d'un refus d'obtempérer chronique. «La haute direction et des juristes conservateurs ont récemment créé de nouvelles catégories d'immunité pour certains pollueurs ou pour ceux qui détruisent l'habitat.» Cela conduit à des exemples où l'on a renoncé à des procès quand manifestement «d'autres personnes haut placées ne voulaient pas qu'on mette fin aux procès.» Autrement dit, il ne faut pas compter pouvoir poursuivre les grands pollueurs.

La note de service communiquée clandestinement poursuit en ces termes à la page 4:

> La création des catégories d'immunité citées précédement ont des conséquences d'une portée considérable sur le moral de notre personnel et en fin de compte sur l'avenir des pêcheries et de leur environnement. . . Si ce principe continue à prédominer, il en résultera une destruction systématique de l'habitat des poissons et une dégradation permanente de la qualité de l'eau.

Si on ne sévit pas contre les contrevenants récidivistes, quel genre d'environnement allons-nous avoir? Le *Toronto Star* d'hier contenait un excellent article qui, sous le titre «Le mythe de la guerre contre la pollution», dit ce qui suit:

> . . . depuis 1970, la mise en vigueur par Ottawa des lois fédérales sur l'environnement a été, au mieux, timide et, au pire, inexistante. . .
>
> Les preuves de cet échec de la réglementation, qui dure depuis vingt ans, sont innombrables. Des rapports et des notes de service internes d'Environnement Canada confirment que la plupart des industries qui polluaient le plus en 1970 demeurent aujourd'hui parmi les pires.
>
> Les plus notoires sont les usines de pâte et papier dont près de la moitié violent quotidiennement les règlements établis en vertu de la Loi sur les pêches.

Je voudrais poser une question, monsieur le Président. Voilà, je suis en train de «vendre la mèche» au sujet de ces sociétés. Est-ce que le ministre des Pêches va dès demain porter des accusations contre les centaines d'entreprises qui violent les lois fédérales? Nous le saurons demain matin, mais vous et moi connaissons la réponse, monsieur le Président. Le gouvernement accorde l'immunité contre les poursuites à des centaines de sociétés qui violent la loi en ce moment même.

L'article poursuit:

Entre 1985 et 1988, l'amende moyenne imposée en vertu de la Loi sur les pêches a été de 4 100 $. Pendant les 48 mois examinés, il n'y a eu que 56 condamnations et ce n'est pas Environnement Canada qui a intenté la majorité des poursuites. Qu'est-il arrivé à la politique du gouvernement?

L'article conclut qu'il existe une immunité provisoire contre les poursuites.

Chacun des marchés secrets conclus par Ottawa avec ces sociétés a déclenché des demandes de sociétés concurrentes qui voulaient profiter des mêmes avantages. . .

Cette situation se reflète dans une analyse que Statistique Canada a faite des dépenses d'immobilisation des fabricants canadiens entre 1985 et 1989. En effet, 96 p. 100 des investissements totaux de 25 milliards de dollars ont été consacrés à l'expansion et à la modernisation. La part directe des frais de lutte contre la pollution a été de 2 p. 100 et la majorité de l'argent, dans ce cas, venait de subventions antipollution du gouvernement fédéral et des provinces.

C'est une bonne histoire, n'est-ce pas?

Examinons maintenant les conclusions du vérificateur général. Je crois pouvoir montrer pourquoi les travailleurs et le public, pourquoi l'environnement et les fonctionnaires ont besoin des dispositions législatives dont je parle et pourquoi il nous faut arrêter les sociétés qui violent la loi.

En 1984 et en 1985, le vérificateur général a examiné la situation de 13 ministères. En 1985, il a fait rapport au président du Conseil du Trésor et, au mois de février 1987, le président du Conseil du Trésor a publié un énoncé de politique intitulé «Pertes de deniers subies par sa Majesté et infractions et autres actes illégaux commis contre la Couronne».

En 1988, le vérificateur général procédait à un autre examen au terme duquel il concluait que les six ministères examinés n'avaient pas, pour la plupart, instauré la procédure exigée par le Conseil du Trésor pour signaler à la GRC, au sous-procureur général et au Conseil du Trésor tous les cas présumés de fraude et toutes les autres infractions, et pour signaler au Parlement les infractions et les cas de fraudes avérés.

Il s'agit du paragraphe 19.8 du rapport du vérificateur général.

Nous sommes préoccupés par la tendance qu'ont certains ministères à ne pas toujours signaler les cas de fraudes et autres infractions à la GRC.

Que se passe-t-il, monsieur le Président? Le vérificateur général constate des actes de fraude dans 13 ministères. Il présente ses constatations au président du Conseil du Trésor. Le président du Conseil du Trésor diffuse ces constatations. Cinq ans plus tard, le vérificateur général procède à un nouvel examen dans la moitié de ces ministères, et il constate que des actes de fraude continuent d'être commis, sans pour autant être signalés à la GRC.

Il est évident qu'il faut adopter une mesure législative prévoyant la dénonciation. À titre d'exemple, mes collègues de la Colombie-Britannique ont présenté un projet de loi visant à protéger les informateurs en matière de pollution, le projet M-208.

Voyons un peu ce qu'a déclaré le vérificateur général lorsqu'il a témoigné le 12 décembre de l'année dernière devant le comité des comptes publics, relativement à la nécessité de créer une ligne directe. Quant à l'idée de ligne téléphonique, je cite: «Il doit d'abord être clair qu'il incombe d'abord et avant tout au gouvernement, et non à mon bureau, de prévenir et de détecter les cas de gaspillage, de mauvaise gestion et de fraude dans l'administration fédérale.»

Il s'agit du vérificateur général. Il a dit avoir vérifié en 1984 les mécanismes de dénonciation des fraudes dans l'administration. Il fait état de graves lacunes. Les ministères continuent de déplorer que les employés hésitent par crainte de représailles.

Monsieur le Président, mon projet de loi propose un moyen de protéger ces personnes qui craignent les représailles si elles communiquent avec la GRC. Je reprends ma citation:

L'absence de rapports sur des fraudes considérables dans la fonction publique soulève une autre question.

Faut-il en conclure que moins de fraudes sont décelées et signalées au Canada, ou bien y a-t-il moins de méfaits dans la fonction publique du Canada qu'ailleurs?

L'un des buts de la ligne téléphonique spéciale est de fournir un moyen de défense plus efficace contre la fraude et de fournir de l'information sur l'étendue des fraudes commises au préjudice de l'État. Voilà une question importante, et il faut en discuter. La plupart des fraudes ne sont pas découvertes au moment de vérifications, mais plutôt par hasard ou à la suite de dénonciations. Nous recevons beaucoup d' «enveloppes brunes». La plupart ne porte aucune identification. Il faut énormément de courage pour signaler des méfaits graves. J'estime que les personnes qui osent le faire devraient être protégées et appuyées. Nous ne pouvons pas nous attendre que des personnes s'exposent d'emblée à des représailles de la part d'institutions influentes ou risquent de passer pour des commères. La ligne téléphonique que nous proposons protégerait ces personnes parce qu'elles n'auraient pas à donner leur nom et que la vérification serait menée de sorte qu'il soit impossible de les identifier.

Même si la ligne téléphonique n'est pas créée, la question de la protection des dénonciateurs demeure. De toute évidence, on peut se demander si la protection actuellement offerte est suffisante. Il faudrait peut-être une disposition législative pour protéger expressément l'identité de ces personnes.

• (1720)

C'est précisément ce que je propose, monsieur le Président. Le vérificateur général a défini le problème dans toute l'administration fédérale comme je l'ai fait dans tous les services de l'environnement au Canada. D'un océan à l'autre, les sociétés violent la loi à qui mieux mieux. Les grands perdants sont l'environnement et la santé. Les zones de pêche en Colombie-Britannique viennent d'être fermées de nouveau aujourd'hui, mais

cette fois sur une étendue cinq fois plus grande que la dernière fois.

Permettez-moi de conclure par quelques autres observations du vérificateur général. Je les trouve dans le témoignage qu'il a fait au comité:

> Aux États-Unis, il existe un vaste réseau de lignes téléphoniques spéciales. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat et de suivre mon estimé collègue, le député de Skeena, qui nous a prouvé encore une fois son expertise en matière d'effluent. Je suis heureux de parler de cette motion qui est proposée par le député de Skeena et dont voici le libellé:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'assurer par des dispositions législatives la protection de tous ceux qui «vendent la mèche» au sujet de problèmes d'environnement.

Je veux d'abord rappeler à mes collègues que le gouvernement a jugé bon de prévoir ce genre de protection dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. La question a été débattue à la Chambre. Les membres du comité chargé de faire l'étude article par article de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui s'appelait alors le projet de loi C-74, ont entendu les témoignages de gens qui étaient en faveur de cette mesure et de gens qui étaient contre. C'est une question au sujet de laquelle les opinions diffèrent manifestement, et il y a eu un débat à ce sujet. Il a aussi eu un débat sur d'autres articles du projet de loi visant à encourager la participation du public à l'application des lois fédérales sur l'environnement.

Par exemple, il y a eu un débat assez animé au sujet de l'article qui permet à des personnes d'obliger le ministre à faire enquête sur des faits qui, selon elles, constituent une infraction à la loi. Certains étaient pour, d'autres étaient contre. Certains témoins ont exprimé de la crainte relativement à une participation accrue du public; ils n'étaient pas d'accord pour qu'on donne à des personnes le droit d'obliger le ministre de l'Environnement à faire enquête sur des infractions reprochées aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ainsi que le droit de recevoir un rapport sur cette enquête.

Certains témoins étaient carrément contre la protection des dénonciateurs, alors que d'autres voulaient ce genre de protection pour toutes les infractions à la loi. Certains de ceux qui s'opposaient à une plus grande participation du public dans la mise en oeuvre et l'application de la législation fédérale sur la protection de l'environnement croyaient que le gouvernement risquait de créer un climat hautement politisé de confrontations qui, en fait, pourrait menacer la poursuite des objectifs environnementaux. D'autres considéraient les articles sur la participation du public et ses droits de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement comme des outils permettant de s'assurer l'aide de la population dans la mise en oeuvre de la législation et une façon de bien montrer aux Canadiens l'importance que le gouvernement attache à la protection de l'environnement.

Lors de l'étude article par article du projet de loi C-74, les députés ont voulu favoriser une participation accrue du public. À la suite de cette étude, on a décidé de réduire de 12 à 2 le nombre de personnes pouvant demander au ministre de l'Environnement de faire enquête sur des infractions possibles à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les articles 108, 109 et 110 de la loi précisent les exigences à respecter de la façon suivante, et je vais vous les citer à ce stade-ci.

> 108. (1) Deux personnes âgées d'au moins dix-huit ans et résidant au Canada peuvent demander au ministre l'ouverture d'une enquête sur tout fait constituant selon elles une infraction à la présente loi.
>
> (2) La demande est accompagnée d'une déclaration solennelle qui énonce:
>
> *a*) le nom et l'adresse des demandeurs;
>
> *b*) la nature de l'infraction reprochée et le nom des personnes à qui elle est imputée;
>
> *c*) un bref exposé des motifs à l'appui de la demande.

L'article 109 continue de préciser les exigences en question.

> 109. (1) Sans délai, le ministre accuse réception de la demande et fait enquête sur tous les points qu'il juge indispensables pour établir les faits afférents à l'infraction reprochée.

Manifestement, on veut s'assurer ainsi que le ministre a entre les mains tous les faits entourant l'affaire en question:

> (2) Dans les quatre-vingt-dix jours suivant la réception de la demande, le ministre informe l'auteur de celle-ci du déroulement de l'enquête et des mesures qu'il entend prendre.

(3) S'il estime que l'infraction reprochée ne justifie plus la poursuite de l'enquête, le minstre peut l'interrompre.

(4) En cas d'interruption, le ministre

a) rédige un rapport écrit exposant l'information recueillie et les motifs de l'interruption

b) et en envoie un exemplaire aux intéressés.

110. Le ministre peut en outre, à toute étape de l'enquête—ou au lieu de la poursuivre—, transmettre des documents ou autres éléments de preuve au procureur général du Canada pour lui permettre de déterminer si une infraction à la présente loi a été commise ou est sur le point de l'être et de prendre les mesures de son choix.

En outre, on a également décidé d'accorder, à titre expérimental, une protection à ceux qui «vendent la mèche» au sujet des problèmes d'environnement. Le comité a jugé que les intéressés n'avaient droit à l'anonymat que lorsqu'ils font état d'un rejet sans autorisation d'une substance réglementée en vertu de la partie II de la loi régissant les substances toxiques ou d'un rejet d'émissions, d'effluents ou de déchets visés par la partie IV de la loi qui régit les ministères et organismes fédéraux, les commissions, les ouvrages ou entreprises ainsi que les terres fédérales et les sociétés d'État fédérales.

Ainsi, à la partie II de la loi qui régit les substances toxiques, l'article 37 précise qu'une personne qui a connaissance d'un rejet non autorisé—ou de sa probabilité—doit transmettre les renseignements pertinents à un inspecteur ou à une personne désignée par règlement pour recevoir ce genre de renseignements.

Cet article prévoit également des rapports volontaires de la part de gens qui ne sont pas tenus en vertu de la loi de transmettre ces renseignements mais qui, dans l'intérêt de la protection de l'environnement, choisissent de le faire. La personne en question peut alors demander que son identité demeure confidentielle. Une fois qu'une requête en ce sens a été présentée, il est interdit de divulguer directement ou indirectement l'identité de l'informateur ou tout renseignement ou détail susceptible de la révéler.

37. (1) La personne non tenue au rapport qui a connaissance d'un rejet dans l'environnement d'une substance inscrite à la liste de l'annexe I—ou de sa probabilité—peut transmettre les renseignements afférents à l'inspecteur ou à une personne désignée par règlement ou dans des dispositions provinciales.

Sauf erreur, mon temps de parole achève. En terminant, je voudrais simplement dire que, bien entendu, avec le temps, je suis persuadé que nous envisagerons de nombreux types de mesures. On peut notamment se pencher sur les dispositions concernant les dénonciateurs. Si cela est fait, je suis persuadé que le gouvernement trouvera le meilleur moyen d'utiliser la protection en question, en gardant à l'esprit, bien entendu, les droits des accusés, ainsi que d'autres facteurs importants.

• (1730)

[*Français*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole en faveur de cette motion. De plus en plus, les Canadiens prennent au sérieux leur responsabilité envers l'environnement et en tant qu'individu et en tant qu'employé.

[*Traduction*]

Si nous voulons vraiment établir un système permettant à chacun d'être un gardien de l'environnement, les dispositions législatives proposées dans la motion sont absolument indispensables. Les gens veulent assumer cette responsabilité dans leur milieu de travail autant que dans leur vie personnelle. Heureusement, un nombre croissant d'entreprises reconnaissent également qu'il est important de surveiller l'environnement et que le fait de faire des choses pour protéger l'environnement a du bon sens pour l'économie en général et augmente leur productivité et leur efficacité.

Certains jouent à l'autruche et prétendent que cette préoccupation pour l'environnement est une nouveauté qui passera, s'ils peuvent seulement parvenir à l'oublier. Tôt ou tard, le monde reviendra aux choses sérieuses et les laissera polluer notre air, notre eau et notre sol.

Or, cela ne se produira pas parce que les gens se rendent compte dans le fond que les problèmes d'environnement auxquels ils sont confrontés actuellement menacent leur santé et leur sécurité personnelles. Ils savent que si nous n'agissons pas rapidement pour résoudre les problèmes de la disparition de la couche d'ozone et du réchauffement de la planète, nous manquerons d'air à respirer et d'eau à boire. Ils sont conscients qu'il reste peu de temps et qu'il faut agir au plus tôt, sans quoi il sera trop tard. Les gens sont donc prêts à prendre leur responsabilité personnelle bien au sérieux.

Ils savent que, dans leur milieu de travail, des effluents s'écoulent peut-être dans les rivières, les lacs et les

océans, et détériorent la vie sur terre. Ils savent qu'on ne se débarrasse pas en toute sûreté des produits chimiques qui sont utilisés. Ils sont conscients que leur santé et leur sécurité personnelles sont en danger dans leur milieu de travail. Ils veulent se protéger, mais il leur importe tout autant de protéger l'environnement qu'ils légueront à leurs enfants.

Dans son intervention, le député d'en face a rappelé certaines dispositions législatives actuelles. J'ai remarqué que la loi oblige ceux qui en ont connaissance à signaler tout cas de pollution réelle ou possible, mais elle ne prévoit pour eux aucune protection.

C'est beaucoup plus qu'une question de garder secrète l'identité de la personne qui porte plainte ou présente un rapport. Il faut qu'une disposition très claire de la loi protège ces personnes contre des représailles et mette à leur portée un mécanisme complet de recours si elles ont été l'objet de représailles. Ainsi, ceux qui se font un devoir public de protéger l'environnement en portant plainte, ne risqueront pas de perdre leur emploi ou leurs chances d'avancement, et ne souffriront pas la vengeance ou la colère de leur employeur.

Il faut prendre cette motion au sérieux parce que le gouvernement est limité, dans sa capacité de faire respecter les lois sur l'environnement, par les ressources disponibles, par le nombre de personnes qu'il peut envoyer vérifier si les procédés des usines et des ateliers respectent l'environnement. Personne d'entre nous ne veut en venir au point où un monde plus sain et plus sûr ne sera possible que grâce à une armée d'inspecteurs et de surveillants.

Le coût serait effroyable. La négligence à cet égard coûterait aussi cher. Je me rappelle une expérience que j'ai eue à l'époque où je faisais partie du conseil municipal. Une très petite quantité de sulfate de cuivre avait été répandue sur le terrain de stationnement d'une entreprise de technologie de pointe, dans la partie ouest de la région. Il existe des méthodes normalisées de se débarrasser de certains produits chimiques dans certaines entreprises. La substance, mélangée à l'eau, a littéralement mis hors service l'usine d'épuration des eaux usées durant des jours et des jours, tant et si bien que des eaux usées ont été déversées dans la rivière des Outaouais durant presque une semaine. Tout cela à cause d'une entreprise qui a commis un acte de négligence. La remise en état de l'usine a coûté trois millions de dollars aux contribuables.

Pour prévenir ce genre d'incident sans alourdir la bureaucratie de tous les lieux de travail au Canada, il suffit de donner aux gens qui travaillent dans ces usines les moyens d'attirer l'attention sur les problèmes décelés pour qu'on puisse intervenir au plus vite et limiter les dommages et les dépenses.

Beaucoup d'employeurs commencent à s'en rendre compte. Ils font donc en sorte que leurs employés puissent signaler ce genre de problèmes à la direction et proposer des moyens de réduire les ressources nécessaires pour éliminer les déchets de façon plus sécuritaire, créant du coup un milieu de travail plus écologique et faisant de leur entreprise une entreprise plus soucieuse de l'environnement. Malheureusement, ce n'est pas partout comme ça. Ailleurs, l'employé qui ose faire un rapport ou signaler à un supérieur l'emploi de méthodes dommageables a tôt fait de se retrouver sans emploi et sans le sou. Les travailleurs refusent d'assumer leur responsabilité sociale à un tel prix. Nous avons la responsabilité sociale, l'obligation sociale de garantir leur protection quand ils s'acquittent de leur obligation en la matière.

J'ai vu ce qu'on fait aux gens qui viennent se plaindre de méfaits dans leur lieu de travail, qu'il s'agisse de vols commis par des collègues ou de fraude professionnelle. En dépit de la meilleure volonté politique de les protéger et de protéger leur emploi une fois qu'ils ont réintégré leur service, d'autres forces entrent en jeu et on ne peut plus les protéger qu'au moyen d'une loi.

Cela arrive lorsqu'on se plaint, même au sein de la fonction publique, peut-être et surtout au sein de la fonction publique, d'atteintes aux droits de la personne ou de harcèlement. Il n'existe toujours pas de système qui permette de se plaindre ainsi de discrimination généralisée sans en être pénalisé.

J'ai connu et je connais encore des personnes qui ont perdu leur emploi pour avoir osé se plaindre de leur employeur. J'en ai rencontré une ce matin encore. J'ai connu des gens qui ont dû se battre jusque pendant dix ans avant d'obtenir justice en cas de harcèlement, sexuel, racial ou religieux.

On ne peut pas tolérer que cela arrive en ce qui concerne la protection de l'environnement. On ne peut pas permettre que des gens soient punis pour avoir travaillé pour la société et pour l'avenir du monde.

Au sein de la fonction publique en général, on demande depuis longtemps que des fonctionnaires sonnent l'alarme et, comme l'a dit mon collègue qui a proposé la motion, le vérificateur général préconise vivement que soit établi un système qui permette aux employés d'attirer l'attention de la direction ou des hommes et femmes politiques sur les cas de vol et de fraude contre le gouvernement et sur toute activité qui ne serait pas conforme à la politique gouvernementale et qui serait contraire à l'intérêt public. Je crois que c'est un bon projet de loi.

On veut qu'il y ait des employés responsables et d'esprit indépendant dans les secteurs public et privé, mais surtout dans le secteur public, car c'est le plus important employeur au Canada. Nous voulons faire que ce soit non seulement un droit mais un devoir pour tout employé d'assumer sérieusement la responsabilité de l'environnement sans crainte de représailles.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est expiré.

• (1740)

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la motion de mon collègue portant que «de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'assurer par des dispositions législatives la protection de tous ceux qui «vendent la mèche» au sujet des problèmes d'environnement» constitue une proposition très intéressante.

Je suis très heureuse de faire quelques observations à ce sujet. Des dispositions assurant la protection de l'anonymat des informateurs au sujet d'infractions présumées ou apparentes sont chose assez nouvelle dans la législation fédérale. Au moins trois lois fédérales prévoient une protection limitée pour les personnes qui portent plainte ou participent à des poursuites ou autres mesures d'exécution. Ce sont le Code canadien du travail, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Le Code canadien du travail protège les employés contre des pratiques injustes comme le harcèlement, le congédiement ou la suspension de la part de leur employeur lorsqu'ils ne font qu'exercer des droits que le Code leur reconnaît. Par exemple, porter une plainte, dénoncer les infractions au Code commises par l'employeur, ou rendre témoignage ou participer de quelque façon que ce soit à des poursuites prévues par le Code. Si le Conseil canadien des relations du travail juge que des pratiques injustes se sont effectivement produites, il peut ordonner des mesures correctives ou le versement d'une indemnisation. La protection est cependant limitée aux pratiques injustes des employeurs et ne va pas jusqu'à garder secrète l'identité de l'employé à sa demande.

Le paragraphe 146(4) du Code du travail permet cependant de garder secrète l'identité d'un employé. Il prévoit qu'une personne qui fournit de l'information à un agent de sécurité en rapport avec des inspections peut être assurée que son identité sera gardée secrète. On ne peut demander à un tribunal ou à quelque organisme parajudiciaire d'ordonner la levée de l'anonymat. Les violations de l'article 146 sont punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Je cite le paragraphe 146(4):

> La personne à qui sont communiqués confidentiellement des renseignements obtenus en vertu de l'article 144 ne peut:
>
> a) communiquer le nom de l'informateur, sauf pour l'application de la présente partie;
>
> b) révéler devant quelque tribunal le nom de l'informateur ni y être contraint.

Il existe également une autre protection. L'article 59 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, par exemple, prévoit ceci: Est interdite toute menace, intimidation ou discrimination contre l'individu qui dépose une plainte, témoigne ou participe de quelque façon que ce soit à une procédure que prévoit la loi. La peine prévue dans cet article est une amende maximale de 50 000 $ dans le cas d'un employeur et de 5 000 $ dans tous les autres cas.

Je cite encore une fois l'article 59 de cette loi:

> Est interdite toute menace, intimidation ou discrimination contre l'individu qui dépose une plainte, témoigne ou participe de quelque façon que ce soit au dépôt d'une plainte, au procès ou aux autres procédures que prévoit la présente partie, ou qui se propose d'agir de la sorte.

Il y a aussi la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Elle est unique parmi les lois fédérales en matière d'environnement, car elle prévoit que ceux qui, dans certaines situations, fournissent des renseignements, aux autorités chargées d'appliquer la loi ont le droit de demander l'anonymat. Ces situations se limitent aux rapports d'un rejet non autorisé dans l'environnement d'une substance toxique, ou de sa probabilité, lorsque la personne n'est pas tenue par la loi de faire un rapport et qu'elle le fait volontairement.

Des dispositions analogues sont prévues pour les personnes qui font rapport de rejets non autorisés d'effluents, d'émissions ou de déchets par des ministères, des offices, des commissions ou des organismes fédéraux, des sociétés d'État ou des entreprises fédérales sur le territoire domanial. Si l'informateur est un employé d'un organisme fédéral, il a un avantage supplémentaire. Il ne peut être réprimandé, renvoyé ou harcelé pour avoir présenté le rapport.

Plus précisément, les paragraphes 37(2) et (3) et 58(2) et (3) prévoient qu'il est interdit de divulguer l'identité de l'auteur du rapport qui a fait une demande d'anonymat, sans son consentement écrit. Les paragraphes 37(4) et 58(4) indiquent qu'aucun employé ne peut être réprimandé, renvoyé ou harcelé pour avoir présenté un rapport à un inspecteur chargé d'appliquer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Je pense qu'il est juste de dire que la plupart des gestionnaires préféreraient certainement être informés d'un rejet de substance toxique par leur installation par un employé plutôt que par la visite d'un inspecteur de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Pour cette raison, on leur conseille d'encourager leur personnel à les informer de tout rejet réel ou soupçonné ou de toute situation susceptible d'en causer un.

Le gouvernement est satisfait du fonctionnement des dispositions actuelles. Étendre la protection actuelle à tous ceux qui «vendent la mèche» au sujet des problèmes de l'environnement peut paraître intéressant, dans certains cas, mais il y a des considérations importantes dont il faut tenir compte.

Par exemple, dans sa motion, quand mon collègue suggère de protéger tous ceux qui «vendent la mèche» dans ce domaine, je me demande s'il veut dire tous les informateurs qui rapportent des violations réelles ou non aux lois de protection de l'environnement. Parce que, selon la Loi constitutionnelle de 1982, les provinces ont une compétence exclusive sur les travaux et entreprises d'une nature locale, sauf en ce qui concerne la navigation, les chemins de fer, les canaux, les sociétés de télécommunication, les radiodiffuseurs, les banques, les avions, les aéroports, les lignes aériennes commerciales, les traversiers interprovinciaux, le transport par camion et autres modes de transport. Tous les autres travaux relèvent de la compétence provinciale. Cette disposition est reprise dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Puisque les provinces ont la compétence, ce sont les lois provinciales qui régissent le droit des employés, ce qui cause un problème pratique parce que légiférer pour étendre cette protection à des domaines visés par les lois provinciales nous obligerait à commander une étude approfondie au ministère de la Justice pour vérifier si une telle mesure serait constitutionnellement possible.

Qui plus est, les tribunaux des instances supérieures au Canada tendent à réduire la protection de l'anonymat demandé par des dénonciateurs qui signalent des infractions criminelles. Il doivent soupeser le droit de l'accusé d'être confronté à celui qui l'accuse et les avantages de recevoir des informations ou d'autres preuves d'infractions criminelles que les organismes chargés d'appliquer la réglementation seraient incapables d'obtenir autrement.

Plus d'une collectivité a fait valoir le succès remporté par Échec au crime et d'autres programmes semblables, dans le cadre desquels les dénonciateurs sont rétribués s'ils fournissent des renseignements conduisant à des condamnations et sont assurés que leur identité restera confidentielle. Cependant, la loi ne protège toujours pas quelqu'un qui, dans le cadre d'Échec au crime, signale une infraction au Code criminel et risque d'être victime de harcèlement ou d'être congédié parce qu'il a porté plainte contre son employeur ou un collègue de travail.

Il semble y avoir une certaine tendance à d'autres endroits, en Colombie-Britannique et aux États-Unis par exemple, à considérer plus largement la protection des dénonciateurs, mais il y a des problèmes. Dans un document pour le récent ouvrage, *Law reform for sustainable development in British-Columbia*, deux avocats faisait état du problème de la protection des dénonciateurs de violations supposées ou apparentes des lois de l'environnement, en Colombie-Britannique. Ils définissaient les dénonciateurs comme des employés qui dénoncent les violations des lois de l'environnement par leur employeur, à leurs supérieurs, à leur syndicat, au gouvernement ou à la presse.

Les auteurs déclarent que, vu les ressources disponibles pour faire appliquer les lois, les dénonciateurs pourraient devenir une aide précieuse. Naturellement, il faut qu'ils puissent dénoncer ces violations sans mettre en danger leur gagne-pain. Les auteurs ne parlent pas de la protection de l'identité, mais des dispositions qui protégeraient le droit de l'employé à son emploi. On dit aussi qu'une loi sur les dénonciateurs pourrait être utilisée par des employés mécontents pour harceler leur employeur.

Les dispositions à ce sujet qui figurent dans les lois provinciales visent davantage la protection de l'emploi que la protection de l'identité du dénonciateur. Les lois des autres pays, comme les États-Unis, et les décisions des tribunaux concernant l'interprétation de ces lois sont

intéressantes. Nous devrons étudier tout cela très soigneusement et très calmement.

Nous sommes certainement d'accord que mon collègue à proposé au gouvernement une chose sur laquelle celui-ci devra réfléchir.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je sais, monsieur le Président, que vous suivez le débat avec attention parce que lorsque vous jouiez pour les Eskimos d'Edmonton, aussitôt que vous entendiez le sifflet vous relaxiez et arrêtiez de plaquer.

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): Puisque le député aborde ce sujet, je dois dire que nous avons remporté quelques parties à cette époque. Nous avons même gagné quelques fois la coupe Grey.

M. Waddell: Vous avez raison, monsieur le Président, tout à fait raison. Les Eskimos avaient besoin de vous. Je ne parlerai pas pour M. Don Getty. Il peut parler pour lui-même.

Une voix: Il a peut-être été plaqué un peu trop souvent.

M. Waddell: Mon collègue me dit qu'il a peut-être été plaqué un peu fort un peu trop souvent—mais pas vous, monsieur le Président.

Quoi qu'il en soit, je reviens à ceux qui «vendent la mèche». J'ai entendu la secrétaire parlementaire. J'ai trouvé qu'elle était peut-être un peu tatillonne. La motion n'est pas radicale. Le député de Skeena, d'après ce que je comprends, l'a formulée de sorte que le gouvernement peut envisager—il n'a pas à agir dès demain—d'adopter une mesure législative sur les dénonciations. Il veut simplement faire avancer le gouvernement à cet égard. La secrétaire parlementaire a admis qu'il existait des précédents à ce genre de mesure législative.

Comme l'a fait valoir le député de Skeena, l'environnement est notre plus grand problème. Nous avons le devoir de protéger et de sauvegarder notre environnement canadien qui est vraiment exceptionnel. Or, il existe une crise environnementale au Canada et partout dans le monde. Nous devons prendre des mesures pour dénouer cette crise. Les étudiants du secondaire ne manqueraient pas de nous le faire remarquer brutalement. Ils reprocheraient même au député de Skeena de ne pas être assez radical. Ils lui diraient d'aller de l'avant.

Je rappelle également que la secrétaire parlementaire nous a ressassé cette vieille rengaine, à savoir que c'est la Constitution qui est faite ainsi, que cette question relève peut-être des provinces. Je vois d'ici les assemblées législatives faire la même réflexion si elles présentaient une mesure analogue, car elles ne manqueraient pas de dire que c'est une question de compétence fédérale. La délimitation n'est pas claire.

Nous devons envisager l'environnement dans une optique différente. Nous ne pouvons régionaliser ou provincialiser ce dossier. C'est vraiment une question d'intérêt national, voire d'intérêt international. Le député de Chambly, notre député québécois, qui fait souvent valoir les pouvoirs que le Québec détient en matière constitutionnelle, a toujours dit que l'environnement devait être une question d'intérêt national. Considérons, par conséquent, que c'est bien une question d'ordre national et agissons en conséquence.

Dans sa motion, le député de Skeena demande au gouvernement de songer à adopter une mesure qui protégerait les dénonciateurs dans le domaine environnemental. Le problème est clair. Il arrive souvent que des actes illégaux, sur le plan écologique, soient commis dans les exploitations forestières, les usines de produits chimiques, les usines de pâtes et papiers et les établissements d'exploitation des sables bitumineux du nord de l'Alberta. C'est plus pratique pour tout le monde de se débarrasser des boues usées dans l'environnement. C'est plus pratique, même si les gens devraient s'abstenir de faire pareille chose.

Un employé dans une scierie, une usine de pâtes et papiers ou une entreprise de produits chimiques, qui voit ce genre de choses, éprouve des problèmes de conscience parce qu'il sait que c'est illégal et immoral de polluer l'environnement. Il veut donc en parler. La seule manière qu'on puisse l'apprendre c'est que cet employé en parle. Mais s'il en parle, il risque de perdre son emploi, sa femme, sa famille, etc. Il risque de souffrir et sa famille aussi. Nous devons donc essayer de trouver des moyens pour le protéger, pour empêcher qu'il soit identifié et puni.

En ma qualité de porte-parole de mon parti pour la justice, je tiens à dire sans détour au député de Skeena que j'ai des réserves à faire à propos de la motion et du principe que le sous-tend. En effet, au Canada, on a le droit de confronter son accusateur. Nous devons prendre garde de ne pas susciter la formation de comités de quartier chargés d'en surveiller les habitants, de ne pas pousser les employés à se surveiller les uns les autres et à révéler certaines choses sans avoir à être confrontés à ceux qu'ils accusent. Il faut y penser. Cela pose un problème, mais je pense qu'on pourra le contourner. Nous pouvons le faire d'une façon équitable, surtout en ce qui a trait à l'environnement. Il se peut qu'on doive imposer des restrictions lors de l'élaboration du projet de loi.

Le député de Skeena ne fait que présenter une motion et inciter le gouvernement à faire ce dont je suis en faveur, à l'instar d'autres députés sans doute.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Je vous remercie, monsieur le Président, de m'accorder quelques minutes pour commenter. . .

M. Waddell: Juste trois minutes!

M. Della Noce: Cinq!

M. Fontaine: . . .la motion qui aurait pour but d'assurer une certaine protection à tous ceux qui signalent, aux autorités, des infractions aux lois fédérales.

Alors, au moment du débat sur le projet de loi C–74, qui est maintenant connu sous le nom de Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la question de cette protection a été étudiée par la Chambre des communes et par les membres du comité responsable de la révision du projet de loi. En faisant l'étude article par article du projet de loi C–74, les membres ont entendu maintes représentations à ce sujet. Bien sûr, il y en avait certaines qu'il était impossible d'inclure, étant donné notre système législatif et la répartition des responsabilités et pouvoirs entre les différents paliers de gouvernement.

Assurer la protection à ceux qui présentent aux autorités des renseignements touchant des situations qui nuisent à l'environnement était une chose qu'appuyaient tous les membres du comité de révision du projet de loi C–74. Les discussions du comité ont abouti aux dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui garantissait l'anonymat que mon collègue mentionne dans sa motion.

Permettez–moi de vous expliquer ce qui existe déjà en vertu des lois fédérales. Cette protection est assurée à deux endroits dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; une première fois dans la Partie II qui traite des substances toxiques et une deuxième, dans la Partie IV qui régit les activités des ministères, organismes, sociétés d'État et entreprises fédérales et qui traite aussi du territoire domanial.

Dans la Partie II, aux termes de l'article 37 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, toute personne qui a connaissance d'un rejet, non autorisé, d'une matière toxique, peut volontairement transmettre les renseignements se rapportant au rejet, à l'inspecteur ou autre personne désignée par règlement sous la loi. De plus, l'auteur de ce rapport a le droit de demander que son identité ne soit pas révélée. Il peut également demander que tout renseignement susceptible de divulguer son identité soit gardé confidentiel. Et je cite, monsieur le Président, les articles en question:

«37(1)—La personne non tenue au rapport qui a connaissance d'un rejet dans l'environnement d'une substance inscrite à la liste de l'Annexe I ou de sa probabilité peut transmettre les renseignements afférents à l'inspecteur ou à une personne désignée par règlement ou dans des dispositions provinciales.»

Voici maintenant le paragraphe (2): «L'auteur du rapport volontaire peut demander la non–divulgation de son identité et de tout renseignement susceptible de la révéler.»

Le paragraphe (3): «Il est interdit de divulguer l'identité de l'auteur du rapport qui a fait la demande visée au paragraphe précédent ou tout renseignement susceptible de le révéler sans son consentement écrit.»

Et le paragraphe (4): «Par dérogation à toute autre loi fédérale, aucun employé d'un ministère, d'une commission ou d'un organisme du gouvernement du Canada ou d'une société figurant à l'Annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques ou d'un organisme régi par la législation fédérale, ne peut être réprimandé, renvoyé ou harcelé pour avoir présenté un rapport en vertu du paragraphe (4).»

Je devrai conclure rapidement, monsieur le Président, mais je pense que la motion proposée par le député pourrait normalement s'inscrire dans un cadre législatif où on ne prévoit pas un tel respect du fait que l'individu identifiant certains pollueurs puisse ne pas être poursuivi.

Mais, à l'intérieur de notre législation actuelle, à l'intérieur du projet de loi C–74, il y a amplement de dispositions législatives qui permettent à tout citoyen canadien qui décèlerait un acte hostile à l'environnement de lui permettre de renseigner les autorités compétentes sans aucune crainte d'être poursuivi, monsieur le Président. Je crois que notre loi est suffisante.

• (1800)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex–Windsor): Monsieur le Président, je trouve intéressant que la période qu'on m'accorde tombe justement après ce débat sur la question environnementale, car c'est justement le sujet dont je veux traiter ce soir.

En avril de cette année, un service de transbordeur a été mis en oeuvre dans la ville de Windsor, malgré les protestations de plusieurs localités en aval, qui se trouvent dans ma circonscription.

Dans une série de questions que j'ai adressées au gouvernement, j'ai suggéré l'application du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement au sujet de ce nouveau service, examen que je juge nécessaire parce qu'il ne s'agit pas d'un simple service de transport de personnes d'un côté à l'autre de la rivière. C'est plus précisément un service conçu pour acheminer des matières dangereuses de l'autre côté de la rivière Détroit. Il devait être réservé à ces matières dangereuses.

Depuis la première fois où la Chambre a été saisie de cette affaire, par suite d'une série de questions que j'ai posées en janvier, en avril et en mai 1990, nous avons pu, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, consulter le dossier de ce projet, qui est conservé au ministère des Transports.

Ayant pris connaissance des données du dossier qui nous ont été communiquées, je dois porter un certain nombre d'accusations relativement à la façon dont le gouvernement a traité toute cette question.

D'abord, j'accuse le gouvernement d'avoir délibérément caché le fait que le projet de péniche allait être mis à exécution, que plusieurs ministères s'y intéressaient et qu'il était très important pour les gens de la ville de Windsor et des collectivités situées en aval. Pourtant, le gouvernement canadien n'a jamais cru bon de dire au gens de Windsor et du comté d'Essex que le projet de péniche allait être réalisé.

D'après les renseignements obtenus aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, on a tenu des réunions à ce sujet en septembre 1989, le projet allait être mis de l'avant et faisant l'objet d'études détaillées de la part des hauts fonctionnaires ici à Ottawa.

Mais, comme je l'ai dit, jamais n'en a–t–on soufflé un seul mot aux gens de la ville de Windsor et du comté d'Essex.

Le 26 janvier 1990, j'ai posé une question à ce sujet au ministre des Transports, ici à la Chambre. Il m'avait répondu que ce n'était qu'une possibilité. Il m'a dit que la question était prématurée, et cela en dépit du fait que les dossiers montrent maintenant que le gouvernement et le personnel du ministre étudient en détail depuis au moins quatre mois la question de savoir si on doit autoriser l'utilisation de cette péniche.

• (1805)

Je dois dire également que les dossiers montrent très clairement que le gouvernement a empêché la diffusion de renseignements concernant le fonctionnement des péniches dans la rivière Détroit. En particulier, on a refusé de dire aux habitants de notre localité qu'il y avait eu sept accidents au cours de la période précédente de moins de sept ans concernant l'exploitation de péniches qui ne transportaient pas exclusivement des produits dangereux.

Je dois aussi ajouter sur la foi des dossiers que j'ai vus que le gouvernement n'a entrepris à aucun moment un examen sérieux en matière d'environnement de cette proposition d'utiliser des péniches. Et cela, en dépit du fait que le ministre du Revenu national a pris la parole à la Chambre pour annoncer qu'un tel examen aurait lieu.

J'ai soulevé cette question le 7 mai 1990 en demandant au ministre de l'Environnement pourquoi le gouvernement, en dépit des inquiétudes exprimées par la collectivité, a refusé qu'on tienne des audiences publiques sur l'évaluation environnementale concernant cette péniche de Windsor. Le ministre n'a pas répondu à la question et n'a fourni aucune raison valable pour justifier cette dissimulation des faits, qui s'est manifestement produite à propos de cette question.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement connaît la proposition de la Société Barge Transport Incorporated de Détroit, qui projette de charger des camions–citernes transportant des matières dangereuses sur des chalands

pour leur faire traverser la rivière Détroit, dans la région de Windsor. Un premier projet a été étudié en 1987. Si la société l'avait poursuivi, il aurait été soumis au processus d'examen d'évaluation en matière d'environnement car il visait des terres fédérales.

Cependant, la Société a retiré ce premier projet et a envisagé d'autres possibilités, ce qui l'a menée à proposer un autre projet qui ne met pas en jeu de terrains fédéraux. Néanmoins, en raison des préoccupations des habitants de l'endroit, le nouveau projet a fait l'objet d'un examen approfondi pour déterminer s'il existait des exigences ou règlements fédéraux applicables, sans passer par le processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement. Après de vastes consultations entre fonctionnaires supérieurs, de divers ministères fédéraux, ils ont conclu que le projet respectait ou allait au-delà de toutes les exigences réglementaires et autres concernant la santé, la sécurité et le transport de matières dangereuses, telles qu'énoncées par la garde côtière canadienne, à qui incombe la sécurité des navires. Le gouvernement fédéral effectuera des inspections et des échantillonnages, au besoin, pour s'assurer du respect de l'arrêté d'urgence concernant l'importation et l'exportation de combustibles contaminés, pris en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

En outre, monsieur le Président, le règlement concernant l'importation et l'exportation de déchets dangereux devrait être mis en application par la LCPE au début de 1991. Il donnera au gouvernement fédéral le pouvoir de contrôler des importations et des exportations de déchets dangereux qui pourraient être effectués à l'avenir.

Du point de vue des risques, le transport par chaland projeté s'apparente à l'acheminement de tout autre produit, comme le pétrole, par les Grands Lacs. À l'heure actuelle, plusieurs entreprises transportent par chaland des matières dangereuses dans des eaux internationales et elles sont dotées d'excellentes normes de sécurité.

Le projet offre une solution de rechange efficace au transport de marchandises par la route. Il permet de réduire la circulation de camions sur le pont de Bluewater à Sarnia et dans les agglomérations comme Wallaceburg et Chatham.

• (1810)

La traversée par chaland remplacera *grosso modo* 400 km de route par camion, réduisant ainsi le risque d'accidents routiers qui pourraient occasionner le déversement des substances dangereuses.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, c'est volontiers que j'interviens de nouveau pour reposer une question que j'ai adressée le 8 novembre au ministre du Revenu national.

Ma question concernait les anciens combattants et les autres Canadiens qui se sont fait dire que les téléavertisseurs qui servent à communiquer avec les services d'urgence n'entrent pas dans la catégorie des «services médicaux» énumérés dans la liste des biens et services détaxés. Autrement, ils ne seraient pas assujettis à la taxe.

Le ministre des Anciens combattants doit considérer cela comme un service essentiel, puisque c'est lui qui fournit les téléavertisseurs qui sont couverts par la Croix Bleue. Quand j'ai interrogé le ministre sur les raisons pour lesquelles il taxait de tels articles qui peuvent faire la différence entre la vie et la mort, il m'a répondu de façon assez confuse. Il m'a dit qu'au regard de la TPS, la Légion canadienne est considérée comme un organisme à but non lucratif qui, partant, ne sera pas tenue de verser ou de percevoir la taxe. Ce n'était pas une bonne façon de répondre à ma question, puisque je l'interrogeais au sujet des téléavertisseurs qu'utilisent les anciens combattants et de nombreux autres Canadiens et qu'ils n'ont pas obtenus par l'entremise de la Légion royale du Canada. Peut-être le ministre n'écoutait-il pas ou s'imaginait-il que je l'interrogeais à propos de quelque chose d'autre. Je n'en suis pas sûr.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est dans l'espoir d'obtenir une réponse, et j'espère que cette fois-ci elle sera pertinente. Après avoir interrogé le ministre, je lui ai écrit au sujet du téléavertisseur Health Line. Maintenant, j'aimerais résumer la teneur de cette lettre afin de fournir au député de renseignements sur cet appareil capable de sauver des vies.

Ce téléavertisseur un dispositif portatif qui permet aux malades d'appeler les services d'urgence simplement en tapant doucement sur l'appareil. Le message est transmis à un service de surveillance ouvert 24 heures sur 24, et les services d'urgence sont immédiatement dépêchés sur les lieux. Ce sont essentiellement des personnes âgées et des gens souffrant d'une maladie chronique qui ont recours à ce service.

Une de mes électrices, Cathy Collard, dirige un service de ce genre à Charlottetown. Elle m'a demandé si le téléavertisseur allait être exonéré de la taxe sur les produits et services. J'ai communiqué, en son nom, avec des fonctionnaires du ministre qui ont déclaré que, étant donné qu'il n'entre pas dans la catégorie des «services

médicaux» énumérés dans la liste des biens et services détaxés, ce dispositif ne serait pas exempté.

Pour les personnes âgées et les gens atteints d'une maladie chronique, le téléavertisseur peut faire toute la différence entre la vie et la mort. Je souligne qu'il ne s'agit pas d'un article de luxe et que je n'arrive pas à comprendre pourquoi le téléavertisseur n'est pas considéré comme un «service médical» pour fins d'impôt.

Le téléavertisseur est surtout utile aux gens qui vivent seuls ou qui restent seuls pendant la journée. Il ne fait aucun doute que ce service peut sauver des vies. Il permet aux gens de se débrouiller seuls et de vivre dans la dignité, malgré l'âge ou la maladie. Il leur suffit, en cas d'urgence, d'appuyer sur un bouton et les services de secours sont en chemin.

Je suis consterné de voir que le gouvernement n'a même pas songé à exempter ce genre d'appareils. Le gouvernement est-il si indifférent qu'il refusera d'écouter les Canadiens à propos de quoi que ce soit, prouvant ainsi à quel point il est insensible aux besoins de la population canadienne. Tout ce que je demande, c'est qu'un dispositif qui peut souvent faire la différence entre la vie et la mort soit exempté.

À l'heure actuelle, nous traversons une grave récession authentiquement canadienne. Où qu'on se tourne, on voit des gens en difficulté. C'est un moment où nous devons aider ceux qui en ont le plus besoin. Je veux parler des gens qui ont besoin de garder leur indépendance et qui ne peuvent y parvenir sans être munis d'un téléavertisseur.

Le gouvernement doit commencer à tenir compte des préoccupations de tous les Canadiens et à aider ceux qui en ont besoin. Il est temps qu'il commence à se rendre compte qu'on ne peut mettre un prix sur la vie humaine. Avant de terminer, je voudrais insister sur le fait que, dans certaines circonstances, les dispositifs de ce genre seront assimilés à des appareils médicaux et sont donc détaxés aux fins de la TPS. Cependant, lorsque je me suis adressé aux fonctionnaires des Finances et du Revenu national et au service de renseignements téléphoniques sur la TPS, on m'a dit à plusieurs reprises que les téléavertisseurs d'urgence ne s'inscrivent pas dans cette catégorie de dispositifs.

• (1815)

Je sais également que les dispositifs de télécommunications autres que ceux qui servent dans des appareils télégraphiques ou téléphoniques seront détaxés s'ils sont spécialement conçus pour aider une personne à supporter ou à traiter une maladie ou une anomalie physique de caractère chronique. J'insiste encore une fois sur le fait que les responsables de la TPS m'ont affirmé que le téléavertisseur d'urgence ne fait pas partie de cette catégorie de dispositifs.

Je demande au secrétaire parlementaire de faire tout en son pouvoir pour que la question soit examinée afin que cet appareil puisse être détaxé.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, mon collègue a répété la question qu'il avait posée le 8 novembre 1990, à la page 15327 du hansard, et la réponse que le ministre lui avait donné. Il a dit aujourd'hui qu'il était heureux d'avoir été avisé, mais il n'a pas mentionné que le gouvernement a pris ses responsabilités et que le ministre a même répondu à sa lettre aujourd'hui.

Je veux lui lire le deuxième paragraphe de la lettre du ministre, qui dit: «Je suis heureux de vous aviser que, dans certaines circonstances, les dispositifs de ce genre seront assimilés à des appareils médicaux et seront donc détaxés aux fins de la TPS.» Mon collègue a mentionné cela plus tôt, mais il a oublié de dire que c'était tiré de la lettre du ministre.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, je vais continuer. Je désire répondre de façon plus détaillée à la question soulevée par le député de Hillsborough et portant sur la situation des téléavertisseurs servant à communiquer avec les services d'urgence aux fins de la taxe sur les produits et services proposée, la TPS.

Sans avoir de plus amples détails concernant l'utilisation des appareils auxquels le député fait référence, il est impossible d'affirmer avec certitude que les appareils de communication en question seront détaxés. Dans certaines circonstances, ces appareils seront détaxés aux fins de la TPS, tel que nous l'avons décrit dans la lettre du ministre.

Les règlements prévoyant les appareils médicaux, émis par le ministère des Finances, stipulent les conditions en vertu desquelles les appareils de communication ou autres peuvent être détaxés aux fins de la TPS. Par exemple, les appareils de communication, autres que ceux devant être utilisés avec les appareils téléphoniques ou télégraphiques, seront détaxés lorsqu'ils seront conçus spécialement dans le but d'aider un individu à traiter une maladie ou d'y pallier ou encore d'aider l'individu souffrant d'un état physique anormal à titre chronique. Ainsi donc, les téléavertisseurs conçus à ces fins seront détaxés. De plus, les moniteurs respiratoires qui peuvent être utilisés dans les résidences privées seront également détaxés dans la mesure où le moniteur est spécialement conçu pour aider un individu à faire face ou à traiter une maladie ou un état physique anormal chronique. Il est à noter que les téléavertisseurs conçus aux fins d'utilisation avec les ap-

pareils téléphoniques ou télégraphiques seront assujettis à la taxe.

Notre gouvernement s'est engagé à rendre les soins de santé accessibles à tous les Canadiens. À cette fin, nous avons octroyé des allégements fiscaux abondants en ce qui a trait aux services médicaux, aux médicaments sur ordonnance et aux appareils médicaux. En vertu de la loi proposée, la plupart des services médicaux seront exemptés de la taxe. Dans cette catégorie entre également tout produit ou service dont les coûts défrayés ou remboursés par un gouvernement provincial en vertu d'un plan établi par une loi émanant de la législature de cette province en vue de fournir des services de santé à toutes les personnes de cette province couvertes par l'assurance en question.

• (1820)

Les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux seront détaxés. La liste des médicaments sur ordonnance qui apparaissent dans les différentes annexes de la *Loi des aliments et drogues*, les Règlements sur les aliments et drogues et la *Loi sur les stupéfiants*, autres que les médicaments qui peuvent être vendus sans ordonnance seront détaxés. La Loi prévoit un certain nombre d'appareils médicaux qui sont détaxés lorsqu'ils sont prescrits par un médecin.

[*Traduction*]

LE PROJET SCOTIA SYNFUELS

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je reviens encore une fois sur une question que j'ai soulevée à plusieurs reprises à la Chambre et que j'ai posée, le 20 novembre, au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il s'agit du projet Scotia Synfuels, qui vise à créer une raffinerie ou à adapter une nouvelle technique de fabrication des distillats du pétrole, à partir du charbon et de l'huile lourde, au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse.

Ce projet jouit d'un appui généralisé dans la région. Il favorisera de façon importante le développement économique du Cap-Breton et de la région est de la Nouvelle-Écosse. Ce projet est parfaitement adopté à l'économie de la région, surtout du fait qu'il favorise une utilisation propre du charbon du Cap-Breton, lequel a une haute teneur en soufre qui le rend difficile d'emploi, en raison surtout des hydrocarbures qu'il dégage.

Le projet Scotia Synfuels fait appel à une technique perfectionnée sur plusieurs années, et qui est maintenant presque rentable sur le plan commercial. Cette technique deviendrait commercialement rentable avec l'aide normalement accordée dans la cadre des programmes du gouvernement fédéral, si le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, et en particulier le ministre, avaient su faire preuve d'un peu d'initiative et donner une chance à un projet idéal pour notre région.

Les résidents de la région est de la Nouvelle-Écosse ne peuvent croire que le ministre a rejeté leur demande de crédits d'impôt, après tout le battage fait par le gouvernement.

Les raisons pour lesquelles la demande de crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton a été refusée sont celles que le ministre a données à la Chambre le 20 novembre. Les promoteurs ont demandé pour commencer un crédit d'impôt de 200 millions. Ils voulaient plus. Ils ont demandé une garantie de prêt et la prise en charge d'une partie de l'intéret. Ce n'était pas possible parce qu'il n'y avait pas de garantie du secteur privé.

Tout est là. Depuis des années et surtout depuis qu'est établi le crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton, les promoteurs veulent savoir si le gouvernement fédéral leur accordera le crédit d'impôt parce qu'ils pourront alors aller chercher sur les marchés financiers le financement qu'ils sont certains d'obtenir, les cours étant ce qu'ils sont pour le pétrole qu'ils produiraient.

Par conséquent, l'entreprise demandait simplement que le gouvernement fédéral lui assure que cet argent serait mis à sa disposition, ce qui lui permettait d'aller chercher de l'argent dans le secteur privé. Malheureusement, le gouvernement n'a pas voulu prendre cet engagement et a interrompu les travaux au beau milieu.

Ce que dit le ministre est inexact. De nombreuses sources de financement provenant du secteur privé auraient participé et le programme de crédits d'impôt est ainsi conçu que le gouvernement n'aurait versé les crédits d'impôt qu'une fois que le projet aurait été mis en oeuvre et se serait avéré rentable!

De plus, ce projet aurait pu générer un montant considérable de recettes pour le gouvernement.

Je voudrais que certaines questions qui ont été posées concernant ce projet figurent au compte rendu. D'abord, le montant investi pour ce projet s'élevait à 470 millions de dollars et il aurait été entièrement recueilli auprès d'investisseurs et d'institutions financières du secteur privé. Ces derniers demandaient des crédits d'impôt à l'investissement qui sont habituellement versés au Cap-Breton pour 45 p. 100 du coût en capital des travaux. L'impôt des sociétés à verser pendant la durée du projet, soit 800 millions de dollars, serait réduit d'environ 200 millions de dollars, ce qui permettrait au gouvernement

de retirer du projet des recettes fiscales nettes de 600 millions de dollars. C'est dire que chaque dollar de crédit d'impôt à l'investissement produirait quatre dollars de recettes fiscales nouvelles. On réclamait la possibilité d'acheter des réductions d'intérêt. Le gouvernement a consenti des réductions d'intérêt. C'est une forme de subvention que le gouvernement a accordée dans d'autres cas, comme dans celui du nantissement de prêts.

• (1825)

Je compare ce projet à Hibernia, ce projet que nous avons appuyé avec enthousiasme et que nous avons encouragé le gouvernement à réaliser. Ce projet devait bénéficier d'une aide financière directe de plus de un milliard de dollars, ou 25 p. 100 des frais de construction, de même que d'une subvention égale à 40 p. 100 des frais de construction jusqu'à concurrence de 1,6 milliard de dollars, ainsi que d'autres subventions pour une contribution fédérale totale de 3,175 milliards de dollars.

Le projet Scotia Synfuels aurait aussi suscité des investissements privés, qui seraient encore possibles si le ministre s'entendait avec les principaux actionnaires sur une certaine forme d'aide financière qui leur serait acquise à certaines conditions. Je crois que ce projet peut encore être réalisé. Je demande au ministre et au gouvernement de continuer de chercher avec les principaux actionnaires le moyen de réaliser ce projet.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement a l'obligation de dire la vérité aux gens du Cap-Breton. Lorsqu'il est question d'économie, il ne serait pas décent de donner de faux espoirs.

Pendant les 10 années consacrées à l'étude du projet Scotia Synfuels, le gouvernement fédéral a dépensé environ 2 millions de dollars en partenariat avec des investissements du secteur privé de plus de 4 millions de dollars. Bien que les résultats obtenus à la suite de ces examens et de ces études aient prouvé que la technologie liée au projet est exploitable, il est nécessaire d'effectuer d'autres travaux d'ingénierie détaillés pour faire en sorte que la quantité et la qualité prévues en matière de carburant de synthèse soit réalisée. Comme il a déjà été indiqué, des représentants des gouvernements fédéral et provincial ont rencontré maintes fois le parrain du projet depuis 10 ans dans un effort pour que le projet devienne réalité.

Depuis 1984, le gouvernement a consacré 1,5 milliard de dollars au développement de l'économie du Cap-Breton. Citons, à titre d'exemple, la modernisation de Sysco, l'aide apportée à DEVCO et à l'établissement de la nouvelle usine Louisiana Pacific à Port Hawkesbury. Il y a deux semaines, le ministère a également accepté de fournir une aide financière pouvant s'élever jusqu'à 24,5 millions de dollars aux projets Kelly Rock Limited et Point Tupper Properties en vertu du Programme du crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton, en attendant qu'une étude fructueuse d'impact sur l'environnement soit effectuée pour chaque projet. Ensemble, les deux projets susciteront la création de 138 nouveaux emplois directs.

Certains disent que Synfuels est un meilleur projet qu'Hibernia. Ils sont complètement différents quant à la taille, la technologie et le rendement. Dès le début, le projet Hibernia a joui de l'appui financier du secteur privé et a offert d'énormes possibilités en termes d'avantages d'aval et de retombées.

Monsieur le Président, le député de Cap-Breton Highlands—Canso voudra peut-être réfléchir aux commentaires du promoteur, M. Gillespie, cités dans le numéro du 1er avril 1986 du *Chronicle Herald*: «Une étude terminée en juillet dernier a montré que le projet Synfuels était faisable du point de vue technique, mais non du point de vue financier.» Sans appui solide du secteur privé, les contribuables canadiens étaient invités à assumer la majeure partie des risques que comporte le projet. Je ne crois pas qu'il devrait en être ainsi, lorsque le monde des affaires n'est pas prêt à le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 novembre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale) propose: Que le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. William Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'aimerais commencer aujourd'hui mes remarques sur la deuxième lecture du projet de loi C-88, en expliquant pourquoi cette nouvelle institution, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ou la BERD, a été créée; j'aimerais également exposer les intérêts qu'a le Canada en Europe centrale et en Europe de l'Est; et discuter des motifs qui nous amènent à vouloir participer à la BERD. Je traiterai ensuite brièvement du mandat de la BERD, et de la contribution financière du Canada à la banque.

Les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est subissant des changements politiques, économiques et sociaux d'une importance historique. L'effervescence politique et sociale dans ces pays, réunie à leurs graves problèmes économiques, posent des risques et offrent des possibilités. Ces événements pourraient avoir des effets déstabilisateurs, mais pourraient aussi donner lieu à la création d'une Communauté européenne et nord-atlantique prospère, plus libre et plus intégrée. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement peut jouer un rôle de premier plan en permettant aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est d'atteindre leur potentiel.

Le concept de la BERD résultait d'une proposition faite par la France qui a rapidement été approuvée lors d'une rencontre de la Communauté européenne à Paris en novembre 1989. Le Canada a rapidement souscrit au principe de la création d'une banque de grande envergure pour concentrer l'aide financière internationale aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, à l'appui du processus de réforme politique et économique qui débutait alors dans cette région.

L'intérêt général porté à cette initiative a rapidement dépassé les frontières de l'Europe. Un grand nombre de pays intéressés, dont l'U.R.S.S. et tous les autres pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, à l'exception de l'Albanie, ont mené les négociations au sujet des statuts de la Banque dans le cadre d'une série de rencontres de négociation tenues sur une très courte période de temps. En fait, monsieur le Président, la rapidité sans précédent avec laquelle la création de cette banque a été négociée démontre très clairement l'engagement pris par la Communauté internationale d'appuyer la réforme dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

Ce processus s'est teminé par la ratification des statuts de la Banque, le 29 mai 1990 à Paris, par les représentants des pays membres éventuels, soit *l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (article 2 de l'annexe du projet de loi).

Même s'ils accusent un retard sur la plan technologique et qu'ils subissent les structures lourdes et improductives du régime communiste, les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont des travailleurs généralement bien instruits, une bonne base scientifique, et beaucoup de compétences techniques. Grâce au leadership puissant et imaginatif des hommes politiques et à l'appui des pays industrialisés, bon nombre de ces pays peuvent être en mesure de transformer leurs économies et leurs sociétés relativement rapidement—ce qui leur permettra de se joindre à la Communauté européenne et nord-atlantique à titre de partenaires actifs et indépendants.

Monsieur le Président, le gouvernement est d'avis que l'amélioration de la coopération et de l'intégration économiques parmi les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, et ailleurs sera essentielle au succès du processus d'adaptation structurelle nécessaire et réduirait l'éventualité de conflits régionaux.

• (1010)

La BERD peut contribuer à ce processus en fournissant des fonds et des avis techniques en vue d'assurer la mise en place progressive et systématique de la propriété privée et des forces du marché dans ces économies.

Le Canada a des intérêts vitaux en Europe. Les ancêtres de plus de la moitié de la population canadienne étaient Européens. Quinze pour cent des Canadiens ont des liens, directs avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. De plus, la paix et la prospérité futures du Canada sont étroitement liées à la paix et à la prospérité en Europe. En conséquence, le Canada est fortement impliqué dans les affaires de l'Europe grâce à sa participation à l'Otan, à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et à d'autres tribunes multilatérales, ainsi qu'aux liens bilatéraux importants qu'il a établis avec des pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest.

En tant que pays ayant de vastes intérêts en Europe sur les plans politique, économique et de la sécurité, nous devons consolider nos relations traditionnelles et influencer l'évolution de l'Europe de manière à défendre nos intérêts. Cela signifie plus particulièrement que nous devons élargir nos relations politiques, sociales, économiques et commerciales avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Ce processus est déjà en cours, comme en font foi les discussions sur la paix et la sécurité en Europe auxquelles le premier ministre assiste cette semaine à Paris. Nous devons aussi chercher à établir des liens à la fois bilatéraux et multilatéraux avec les pays de la région. La BERD sera un mécanisme essentiel à cette fin.

D'un point de vue commercial, la libéralisation économique des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est offrira à tous, y compris aux entreprises canadiennes, des possibilités accrues d'échanges commerciaux et d'investissement. La Banque aidera les canadiens à se tenir au courant des opérations commerciales avec des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et à les financer.

Le modèle de la BERD s'inspire de celui des banques de développement régional qui existent en Amérique latine, en Asie, en Afrique et dans les Caraïbes. Cependant, contrairement à ces banques, la BERD a un mandat politique distinct, pour faciliter la transition à l'économie de marché grâce à l'encouragement particulier de l'entreprise privée dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui adoptent à la fois des réformes politiques et économiques. Les parties signataires de la BERD ont utilisé les statuts afin de faire valoir leur engagement à la démocratie, à l'état droit, au respect des droits de la personne et à l'économie de marché. Les députés peuvent consulter le préambule des statuts, qui se trouve à l'annexe 2 du projet de loi.

La Banque aura un caractère européen, mais elle sera largement internationale de par sa composition. Ses membres comprendront les 12 États membres de la Communauté européenne, la Commission économique européenne, la Banque européenne d'investissement, les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, dont l'U.R.S.S., et d'autres pays européens et non européens qui sont aussi membres du Fonds monétaire international. Une liste des pays signataires qui ont l'intention de devenir membres est incluse dans les annexes aux statuts.

Le principal objectif de la Banque est de favoriser le développement du secteur privé en mettant l'accent sur les pays qui passent par une période de libéralisation économique et de démocratisation. Pour ce faire, la Banque devra coordonner ses efforts étroitement avec ceux des institutions existantes, comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Afin d'établir un mécanisme pour choisir les pays admissibles à emprunter et pour parer à l'éventualité que certains pays hésitent à appliquer les réformes, les statuts de la Banque prévoient un examen annuel de la stratégie de prêts de la Banque dans chaque pays emprunteur. Cet examen, qui a été proposé par le Canada dans le cadre des négociations, devrait garantir que seuls les pays qui appliquent les principes de la démocratie, du pluralisme et de l'économie de marché continueront à être admissibles à des emprunts.

La principale tâche de la Banque est de bâtir un secteur privé dynamique dans des pays qui ont vécu au cours des quarante-cinq dernières années sous un régime d'économie planifiée et d'étatisation. Les statuts précisent qu'au moins 60 p. 100 des fonds de la Banque seront consacrés à l'octroi de prêts et à la participation au capital-actions d'entreprises privées. Les prêts consentis au secteur public viseront à faciliter la transition vers une plus grande compétitivité et une privatisation possible d'entreprises publiques. Il se peut aussi que la Banque consente certains prêts en vue de la réalisation de projets d'infrastructure qui s'imposent pour soutenir l'économie de libre marché.

J'aimerais aussi souligner que, pour la première fois dans les statuts d'une institution internationale de ce genre, il est fait directement mention que la Banque a pour rôle de promouvoir un développement durable qui

respecte l'environnement. Le gouvernement du Canada accorde une importance spéciale à cet aspect des objectifs de la Banque européenne.

L'assise financière initiale de la Banque atteindra 10 milliards d'écus, soit environ 16 milliards de dollars canadiens. De ce montant, 30 p. 100 doivent effectivement être «versés», ou déposés par les membres auprès de la Banque. Le solde est «appelable», c'est-à-dire qu'il représente le capital qui n'est pas versé mais pour lequel les membres sont responsables si la Banque venait à connaître des problèmes financiers.

Comme c'est le cas des autres banques de développement, la BERD pourra emprunter des fonds supplémentaires sur les marchés financiers à des taux d'intérêt attrayants sur le capital appelable en monnaies convertibles de ses membres les plus solvables. Cela permettra à la banque de prêter près de trois fois plus de fonds que son capital versé. En conséquence, l'établissement de cette banque aura un effet multiplicateur. Chaque dollar que les gouvernements membres fournissent à l'institution catalysera deux dollars supplémentaires en capital d'investissement pour les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

Tous les pouvoirs de la banque seront confiés au conseil des gouverneurs qui, à son tour, déléguera la responsabilité de la gestion de la banque et de l'élaboration des politiques au conseil d'administration. Le ministre des Finances sera le gouverneur canadien à la BERD. Le Canada occupera un des 23 sièges du conseil de la banque.

Le Canada a assisté à toutes les séances de négociation qui ont mené à la création de la BERD, et a participé activement aux grandes discussions politiques, financières et techniques pour assurer que les intérêts du Canada soient pleinement défendus. Selon les négociations qui se sont déroulées entre les 42 pays signataires des statuts, il est proposé que le Canada achète initialement une part de 3,4 p. 100 du capital de la Banque. Cette part ferait du Canada le huitième actionnaire, après les États-Unis, les autres pays du G-7 et l'U.R.S.S.

Le Canada a choisi de verser sa souscription pendant cette période initiale de capitalisation en dollars américains, tout comme il le fait dans le cas des autres banques de développement, comme la Banque mondiale. Une participation de 3,4 p. 100 entraînerait un versement ne dépassant pas 120 millions de dollars É.-U. en ce qui concerne la souscription initiale d'actions du Canada. La partie totale appelable de notre participation atteindrait 280 millions de dollars É.-U. Donc, la contribution financière totale du Canada—effective et éventuelle—aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, par l'entremise de la BERD, atteindra quelque 400 millions de dollars américains, soit environ 460 millions de dollars canadiens selon le taux de change actuel. Une aide d'une telle ampleur montre que le gouvernement s'engage à appuyer les réformes politiques et économiques en Europe de l'Est.

Même si la BERD ne sera fonctionnelle qu'une fois le processus ratifié par les membres, tout porte à croire que les milieux d'affaires internationaux sont prêts à collaborer avec la Banque pour assurer le développement d'un secteur privé dynamique en Europe de l'Est. Au Canada, des représentants du gouvernement ont déjà décelé un vif intérêt dans la BERD de la part des banquiers, des gens d'affaires, des milieux juridiques, des universités et de nombreuses autres personnes. Je suis certain que les Canadiens utiliseront les ressources de la BERD pour profiter de toutes les possibilités commerciales qui seront offertes en vue de participer au développement économique de l'Europe de l'Est.

Madame la Présidente, les actions de la BERD que nous proposons d'acheter sont un investissement, non seulement au sens comptable, mais dans un sens beaucoup plus large: un investissement dans la démocratie et le pluralisme; un investissement dans la liberté économique; et par-dessus tout, un investissement dans la population de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Nous sommes en train de créer une institution qui développera des avoirs productifs et qui aidera la population de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est à croître et à prospérer.

Madame la Présidente, je dois en conclusion souligner que, pour que le Canada soit membre fondateur de la banque, les mesures législatives permettant de communiquer à la banque notre ratification de l'accord doivent être adoptées le plus tôt possible et, certainement, avant la fin de l'année.

• (1020)

Je compte sur mes collègues de la Chambre pour qu'ils étudient et adoptent ce projet de loi dans les plus brefs délais.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole ce matin au sujet du projet de loi C-88, qui concerne la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Je m'exprime au nom du Parti libéral et je dois dire que, d'une façon générale, nous appuyons la création de cette banque et la participation du Canada à celle-ci. Cela dit, nous aimerions connaître la réponse du gouvernement à certaines questions qui nous préoccupent.

Le projet de loi que nous étudions ce matin, qui prévoit la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, est considéré

comme une mesure importante, étant donné qu'il concerne une situation très urgente et critique qui règne actuellement dans les pays de l'Europe de l'Est ainsi qu'en Union soviétique. Même cette semaine, nous sommes à chaque jour plus conscients de la crise réelle qui existe en Europe de l'Est et en Union soviétique et qui, à certains égards, pourrait être aussi grave que celle du Golfe.

On nous dit, et nous savons, que le président de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, a pris un engagement en ce qui a trait à la *glasnost* et à la *perestroïka*. Nous appuyons ses initiatives ainsi que son désir de favoriser la démocratisation de la région. Nous sommes aussi conscients des énormes bouleversements provoqués par ce changement, et nous sommes témoins de ces conséquences aujourd'hui, avec les problèmes de livraison des denrées alimentaires aux citoyens de l'Union soviétique, en particulier, la difficulté de faire passer l'Union soviétique d'une économie dirigée à une économie libérale. Nous voyons assez régulièrement des manifestations de tensions raciales et ethniques dans la région. Nous sommes conscients du fait que si le monde occidental veut éviter que la situation ne dégénère, et souhaite la poursuite du processus amorcé par M. Gorbatchev, le Canada se doit de participer à ce processus.

Aux mois d'avril et de mai de cette année, j'ai eu la chance de me rendre en Union soviétique et en Allemagne de l'Est. Il m'est apparu évident, lors de cette visite, que ces pays avaient énormément besoin d'aide. Naturellement, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a recommandé que le Canada mette en place de nouveaux moyens de participer au processus de transition en Union soviétique et dans les pays de l'Europe de l'Est, et qu'il appuie ce processus.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui autorise non seulement le Canada à participer à la banque, en qualité de membre du conseil exécutif, mais l'autorise aussi à souscrire au capital de base de la banque.

Le capital social autorisé de la banque est de 10 milliards d'écus, ce qui représente approximativement 14 milliards de dollars canadiens. La valeur totale initiale versée correspondra à 30 p. 100 de cette somme. Comme l'a mentionné mon collègue d'en face, la souscription du Canada à la banque correspondra à 3,4 p. 100 et comporte un investissement d'apport d'environ 30 millions de dollars canadiens par année, pendant cinq ans. Cette participation assure au Canada sa place de membre du conseil d'administration de la banque, à titre de huitième souscripteur, en importance, derrière les États-Unis.

Cette banque a une caractéristique particulière qui la rend différente de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, dont certains ont dit qu'ils pouvaient jouer le rôle que doit assumer la BERD. En effet, les États-Unis, qui détiennent une part majoritaire dans ces deux institutions, n'auront qu'une part de 10 p. 100 dans la Banque européenne. Chacun des pays du G-7 en aura une d'environ 8 p. 100 et l'U.R.S.S., de 6 p. 100.

Je crois que le public canadien voudra également savoir qui détiendra les autres parts de la Banque: la plupart des pays européens, en plus de ceux du G-7. De plus, ils voudront savoir qui seront les pays bénéficiaires, une fois que la banque aura été établie et sera opérationnelle. Les pays bénéficiaires seront la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, l'U.R.S.S. et la Yougoslavie. Compte tenu des difficultés que ces pays connaissent, surtout l'Union soviétique, il importe que le Canada appuie cette banque.

Ce matin, dans le journal, il y avait un article intéressant venant de Moscou. Voici ce qu'il dit: «Hier soir, un avion de transport soviétique a atterri à Moscou chargé de 37 tonnes de produits alimentaires venant d'Allemagne et comprenant un chargement de margarine et 63 000 repas de lentilles, de nouilles et de soupe aux petits pois et à la viande. Ces aliments seront distribués aux orphelinats, aux hôpitaux pour enfants et parmi les groupes ethniques d'origine allemande.» L'article se poursuit ainsi: «Un major, officier de l'Armée Rouge et vétéran de la guerre d'Afghanistan, a dit qu'il était honteux que son pays soit dans l'obligation d'accepter des dons d'aliments des Allemands, que l'Union soviétique et ses alliés avaient défaits en 1945.»

Bien qu'il soit essentiel, à l'heure actuelle, que l'Union soviétique bénéficie d'une aide alimentaire, il importe pour nous d'établir un processus officiel qui lui permette ainsi qu'aux pays d'Europe de l'Est de recevoir l'aide du monde occidental d'une façon qui préserve leur dignité.

Je m'inquiète cependant de la crise qui sévit en Union soviétique et en Allemagne de l'Est. Nous devons établir et mettre en évidence les besoins à cet égard. Nous ne devons cependant pas oublier les problèmes extrêmement graves des pays du tiers monde. La crise qui existe actuellement au Moyen-Orient rend la vie encore plus difficile aux pays du tiers monde. Il n'y a pas que l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est qui connaissent des problèmes économiques et politiques accrus ces

temps-ci. Il y aussi les pays du tiers monde qui semblent vouloir se démocratiser davantage mais qui, à cause de la crise du Golfe qui vient s'ajouter au problème de la dette internationale qui les accable depuis quelques années, se trouvent dans une situation très précaire.

Le gouvernement du Canada a dit, et je tiens à le répéter clairement à la Chambre, qu'il ne réduirait plus le budget de l'aide publique au développement, c'est-à-dire les fonds versés par le Canada pour aider les pays en développement du tiers monde. Nous voulons vous assurer que l'argent affecté à l'aide publique au développement ne servira pas à financer la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Nous devons reconnaître que nous avons nos propres difficultés économiques ici, au Canada. C'est important aussi que les Canadiens comprennent le lien qui existe entre le bien-être du Canada et le bien-être du monde entier. L'une des pires choses qui pourraient arriver dans le monde aujourd'hui, c'est que les pays riches du monde occidental adoptent une politique isolationniste. À long terme, ce genre de politique serait extrêmement néfaste pour le Canada.

• (1030)

Si on regarde le projet de loi lui-même, on y voit certains aspects très positifs. Je voudrais prendre quelques instants pour parler du préambule qui, à mon avis, est important pour une raison bien particulière. On dit dans le préambule:

> Se félicitant de l'intention des pays d'Europe centrale et orientale de promouvoir la mise en pratique de la démocratie pluraliste, en renforçant leurs institutions démocratiques, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que leur volonté de procéder aux réformes propres à favoriser la transition vers des économies de marché;

Il n'est pas question de façon précise des droits de la personne dans l'énoncé de l'objet de l'accord. Je ne sais pas exactement pourquoi il en est ainsi, mais c'est quand même important qu'il soit question des droits de la personne dans le préambule.

Aux États-Unis, le comité d'avocats chargé des droits de la personne a proposé qu'on mette l'accent sur cette notion préalable de protection des droits de la personne. Le comité croit qu'on devrait prévoir dans la structure même de la banque un service des droits de la personne qui évaluerait les répercussions sur ces droits des prêts et des investissements passant par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Il est regrettable qu'on n'accorde pas la même importance aux droits de la personne dans le cas des prêts et des investissements passant par nos autres banques de développement dans le monde entier, mais nous espérons que le service proposé sera bien accueilli et qu'il sera mis sur pied. On créera peut-être ainsi un précédent pour les autres banques du même genre.

Selon le comité d'avocats en question, le service proposé mettrait ses compétences au service de la banque, lors de l'étude préliminaire d'un projet et des étapes d'évaluation, afin de déterminer, d'une part, si le respect des droits de la personne dans un pays donné va permettre de réaliser les objectifs visés par les prêts et les investissements proposés et d'établir, d'autre part, le lien de réciprocité possible qui existe entre le respect des droits de la personne dans un pays donné et son développement économique.

On tiendra compte alors des résultats de l'étude sur les droits de la personne ainsi que d'autres facteurs économiques pour évaluer un projet donné. Pour citer ce qu'on précise dans le document du comité, «les auteurs de la charte proposée de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont compris que le développement économique au Canada et en Europe de l'Est était sérieusement freiné par le non-respect des droits civils, politiques et socio-économiques fondamentaux.» J'applaudis à cette déclaration. Cependant, je ne peux comprendre que les instigateurs de la banque soient conscients de ce lien extrêmement important, mais qu'ils ne défendent pas le même point de vue et les mêmes valeurs dans le cas des autres banques de développement, notamment le FMI et la Banque mondiale.

La proposition du comité d'avocats en question est appuyée au Canada par le groupe de travail sur les Églises et la responsabilité des sociétés. Dans une lettre qu'il a adressée à Michael Wilson, ce groupe a précisé qu'il espérait que le Canada, s'il devenait actionnaire de la nouvelle banque, appuierait la création d'un service des droits de la personne et qu'il serait possible de mettre l'accent sur le respect des droits de la personne dans diverses circonstances.

Ce qui nous inquiète de ce côté-ci au sujet de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, c'est que pour la première fois dans le cas des

banques de développement, ce sera notre ministre des Finances, et non le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui fera partie du conseil d'administration.

Pour ma part, je crois que la distinction en question est importante, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait une perspective beaucoup plus large de la politique canadienne à l'égard des pays d'Europe de l'Est et de l'Union soviétique que le ministre des Finances qui nous a laissé voir à de nombreuses reprises qu'il se fichait éperdument des autres politiques ou programmes en vigueur au Canada et que tout ce qui lui importait, sur le plan économique, c'était les gros sous. Nous sommes très inquiets du changement en question et nous nous demandons pourquoi le gouvernement a décidé d'agir ainsi.

Il y a une autre clause importante à laquelle nous souscrivons de ce côté-ci de la Chambre. C'est la clause 2(vii) qui précise que l'un des objectifs de la banque consiste à promouvoir, dans le cadre de l'ensemble de ses activités, un développement sain et durable du point de vue de l'environnement. Je peux dire, après avoir visité la région plus tôt cette année, qu'on ressent un véritable choc, dès l'atterrissage, devant les graves dommages causés à l'environnement en Union soviétique et dans les pays d'Europe de l'Est. La situation atteint un point critique. Si nous, Canadiens, avons besoin de nous convaincre de l'importance de protéger notre environnement, nous n'avons qu'à observer les conséquences de l'inaction, telles qu'on peut les voir en ce moment en Union soviétique et dans les pays d'Europe de l'Est.

Pour que les pays occidentaux qui seront membres de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement puissent aider l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est à devenir des sociétés démocratiques, il faudra exiger que tous les projets financés soient écologiquement valables.

En conclusion, de ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons le projet de loi. Certains points nous semblent extrêmement importants. Le dernier, que je viens de mentionner, est le financement par la banque des seuls projets et programmes qui sont acceptables du point de vue de l'environnement. Le deuxième est que, pour la première fois, un projet de loi recommande que le respect des droits de la personne soit une considération primordiale dans le financement accordé par les pays occidentaux aux démocraties naissantes. J'espère que ce sera un facteur de premier ordre partout où notre pays prêtera ou investira des fonds.

Je termine en disant que nous appuyons le projet de loi, mais nous aimerions que le gouvernement s'engage à ce que notre participation à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement reflète la politique extérieure globale du Canada envers ces pays, qu'elle ne soit pas uniquement une affaire d'argent, mais que d'autres conditions soient attachées aux fonds que nous mettrons à la disposition de la banque. Nous aimerions aussi que le gouvernement précise que le versement de fonds à cette banque ne se fera pas au détriment de l'aide publique au développement que le gouvernement accord de façon officielle.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, moi aussi, je suis heureux de prendre part au débat de ce matin sur le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Deux orateurs en ont déjà parlé. La situation que nous examinons a évolué lentement, mais elle occupe la scène internationale depuis peu de temps. Bien sûr, je me rapporte à la piètre situation économique des pays de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique.

• (1040)

Ces quelque 45 ans d'un régime marxiste-léniniste oppressif, d'économies très centralisées, d'économies qui ne pourraient fonctionner dans notre monde postindustriel d'aujourd'hui, ainsi que d'industries et de systèmes économiques incompatibles avec la technologie de pointe ou l'âge électronique, bref, avec le marché d'aujourd'hui, ont non seulement suscité un sentiment d'amertume chez les gens, mais abouti au chaos au niveau de l'économie et du marché.

Réfléchissons un moment à la situation qui règne actuellement en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Union soviétique. Il se peut même qu'il soit déjà trop tard pour aider certaines de ces économies ou bon nombre d'entre elles. En Union soviétique, par exemple, la *perestroïka* a plongé le pays dans le chaos total. Ce n'est pas que les Soviétiques ne peuvent pas produire, ils n'ont jamais pu produire assez dans bien des secteurs comme celui de l'alimentation, mais plutôt qu'ils n'arrivent pas à acheminer leurs produits et leurs services sur le marché. C'est ce qui a donné cette rareté de denrées alimentaires qui est la source de tant de misère.

Cet hiver, à cause du chômage et de l'inflation, plus de dix millions d'habitants devront vraisemblablement parcourir la campagne pour trouver un abri, des vêtements et des aliments, sans parler des millions d'autres qui perdront leur emploi.

En Europe de l'Est, la situation n'est pas beaucoup plus reluisante. En Pologne, dans l'est de la Tchécoslovaquie, même dans certaines parties de la Hongrie et particulièrement en Roumanie et en Bulgarie, le danger croît et, si nous n'arrivons pas à remettre en marche les systèmes économiques, nous risquons d'être témoins d'un coup d'État visant à rétablir des régimes oppressifs de droite, et non de gauche, c'est-à-dire des régimes militaires et quasi-fascistes.

Les populations de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique ont vécu l'oppression pendant si longtemps qu'elles veulent vraiment entamer le processus de libéralisation et de démocratisation, bien que des centaines de milliers, je dirais même des millions de gens ne soient peut-être pas prêts à attendre les rajustements habituels des marchés et la réglementation normale qu'exige le passage de l'ancien système au nouveau. Cela se manifestera, je pense, de nombreuses façons différentes.

Comme je viens d'y faire allusion, il y aura, dans certaines régions de ces pays, une période de bouleversements sociaux et certaines formes d'activisme politique de très mauvais goût, à mon avis.

De plus, les jeunes gens qui n'ont pas le même attachement que leurs parents pour l'Europe centrale ou l'Europe de l'Est pourraient décider, comme beaucoup d'entre eux l'ont déjà fait, de plier bagage et de partir vers l'Ouest. L'économie de l'Europe centrale et occidentale va en souffrir, parce que rien n'arrête plus ces jeunes gens. Ils passent tout bonnement de Pologne en Allemagne de l'Est, de Tchécoslovaquie en Allemagne, de Hongrie en Allemagne et ainsi de suite. Ils forment, pour ainsi dire, un bassin de population flottante qui menace d'exploser. Cela risque de faire du joli, à moins qu'on ne trouve le moyen de favoriser la transition en douceur du vieux système d'inspiration soviétique au système de l'Europe de l'Ouest, qui est plus libéral, moderne, industriel et axé sur le marché et l'avènement ordonné de cet ordre nouveau.

Madame la Présidente, les députés de mon parti sont heureux de pouvoir participer au débat sur cette question. Nous tenons à faire savoir, tout d'abord, que nous ne nous opposons pas à la participation du Canada à cette nouvelle banque de développement régional. Nous croyons que cette initiative a beaucoup de bon, mais nous avons néanmoins certaines réticences.

Comme je l'ai déjà mentionné, cette mesure législative fera du Canada un membre fondateur d'une banque de modernisation et de développement pour les pays d'Europe centrale et orientale, c'est-à-dire la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, l'ancienne République démocratique d'Allemagne, la Pologne, la Roumanie, l'U.R.S.S. et la Yougoslavie.

La Yougoslavie, soit dit en passant, me semble au bord de la guerre civile ou d'une autre forme de soulèvement populaire, pas tant à cause de son économie que des tensions inter-ethniques.

Le Canada fournira 3,4 p. 100 du capital social de la banque, soit 479 millions de dollars. Cela lui donnera un siège au conseil d'administration. L'accord doit entrer en vigueur d'ici au 31 mars 1991. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement disposera de fonds équivalents à 15 milliards de dollars canadiens.

C'est une merveilleuse idée qui, je le répète, a l'appui de mon parti. Nous la devons au président de la France, M. François Mitterrand, et le premier président de la banque, en fait, sera un banquier français.

Nous nourrissons quelques réserves—auxquelles je reviendrai dans un instant—au sujet des contraintes qui sont imposées aux divers pays, car elles risquent de limiter le genre d'entreprises dans lesquelles pourront se lancer des particuliers, des groupes et des sociétés.

Par exemple, les entreprises publiques à caractère démocratique seront à toutes fins pratiques exclues. Les coopératives, en fait, seront probablement exclues. On insistera beaucoup trop sur les entreprises purement privées. On sait que, partout dans le monde, les économies se portent beaucoup mieux lorsqu'existe un mélange d'entreprises privées, de coopératives et d'entreprises publiques, qui fonctionnent néanmoins à l'intérieur des paramètres de la libre entreprise des différents pays et régions visés.

Je voudrais tracer ici brièvement la genèse du projet de loi C-88. Les articles de l'accord visant à créer la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont été signés à Paris, le 29 mai 1990, par notre ministre d'État aux Finances de l'époque. De concert avec 39 autres pays fondateurs, soit plus précisément les pays membres de la Communauté économique européenne et de la Banque européenne d'investissement, la France va créer cette banque sur la proposition, comme je viens de le dire, que le président français, M. François Mitterrand,

a présentée au cours d'une séance du Parlement européen tenue en novembre 1989.

L'administration centrale de la banque sera située à Londres, en Angleterre, et le premier président, je le répète, sera un Français du nom de Jacques Attali. Et, bien sûr, l'accord doit être ratifié d'ici au 31 mars 1991.

Même si le temps presse, notre parti ose espérer que le projet de loi sera renvoyé à un comité pour y être correctement analysé, examiné et débattu, et que le Canada contribuera peut-être de façon importante et positive à la structure et aux rouages financiers d'une entreprise de ce genre.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement disposera de dix milliards d'écus, ce qui représente quelque 15 milliards de dollars canadiens. Le capital-actions autorisé de départ comprendra 30 p. 100 de capital versé, ou 3 milliards d'écus, et 70 p. 100 d'actions remboursables à vue, ou 7 milliards d'écus.

Les actionnaires éventuels seront divisés en quatre groupes. Un premier groupe comprendra les sociétés membres de la Communauté européenne, la Communauté européenne elle-même et la Banque européenne d'investissement. Ce groupe disposera de 51 p. 100 du capital-actions total, ou 5,1 milliards d'écus. À l'intérieur de ce groupe, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne disposeront chacun de 8,5 p. 100 des actions.

Un autre groupe comprendra les membres de l'Association européenne de libre-échange, d'autres pays d'Europe, comme la Turquie, et un pays du Moyen-Orient, l'État d'Israël. Ce groupe disposera de 11,37 p. 100 des actions, soit 1,137 milliard d'écus.

• (1050)

Le troisième groupe se compose des pays bénéficiaires de l'Europe centrale et orientale, et contrôlera 1,345 milliard d'écus ou 13,5 p. 100 du capital.

Le quatrième groupe inclut le Canada, qui contrôlera 3,4 p. 100 des actions, et les États-Unis qui en contrôleront 10 p. 100—cela fait des États-Unis le plus gros actionnaire—et le Japon qui en contrôlera 8,5 p. 100.

La souscription initiale du Canada s'élèvera à 120 millions d'écus, ou 3,4 p. 100 de trois milliards d'écus ou 119,04 millions de dollars américains, et s'effectuera en versements étalés sur cinq ans. Aux termes de l'article 6 de l'Accord, le paiement de la souscription doit se faire en écus, en dollars des États-Unis ou en yens japonais, sur la base du taux de change moyen par rapport à l'écu pour la période allant du 30 septembre 1989 au 31 mars 1990.

Les pays qui peuvent être admissibles à des prêts sont la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, l'ancienne RDA, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, l'U.R.S.S. et la Yougoslavie.

Il y a deux articles qui nous paraissent particulièrement importants, à moi et au Nouveau Parti démocratique. L'article 1 énonce l'objet de la Banque. La BERD a pour objet de favoriser, dans les pays d'Europe centrale et orientale qui s'engagent à respecter et mettent en pratique les principes de la démocratie pluraliste et de l'économie de marché, la transition de leurs économies vers des économies de marché et d'y promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise. J'aurais espéré qu'on inscrive les droits de la personne en première place dans cet article, en plus de l'accent qui est mis sur l'économie libérale. Cela a toujours été le principal problème dans ces pays depuis les années 1940. Les droits de la personne y étaient pratiquement inexistants. Mon collègue libéral a mentionné un autre élément qui aurait dû être inclus dans l'article 1. Il aurait dû y être fait mention directement et expressément des impacts environnementaux. Je pense qu'une constitution bancaire moderne aurait dû faire figurer les droits de la personne et les préoccupations environnementales directement au premier rang dans cet article, au même titre que les mécanismes du marché et les mécanismes financiers et économiques. Cela aurait vraiment témoigné d'une conception moderne, contemporaine, de l'activité bancaire que d'inclure directement dans la loi constitutive d'une nouvelle banque régionale, parmi ses priorités, le respect des droits de la personne et de l'environnement, en même temps que les mécanismes et les instruments bancaires.

Voilà qui aurait été un pas de géant dans la bonne voie, mais cela n'y figure pas, et c'est dommage. J'exhorte le gouvernement à tâcher d'y faire ajouter ces priorités au cours de ses négociations permanentes avec ses homologues américains, japonais et européens d'ici à mars 1991.

L'article 2 énumère les activités de la BERD, qui a pour but de mettre en oeuvre des réformes économiques, y compris le démantèlement des monopoles, la décentrali-

sation et la privatisation, pour promouvoir des activités productives et concurrentielles et pour favoriser le développement du secteur privé, de fournir l'assistance technique pour l'exécution des projets relevant des objectifs, pour stimuler le développement des marchés de capitaux, pour promouvoir un développement sain et durable du point de vue de l'environnement. C'est dans le deuxième article, mais sans que ce soit précisé ou souligné.

Pas de problèmes jusque-là, à notre avis du moins. Comme je l'ai laissé entendre il y a un moment, nous avons de sérieuses réserves en ce qui concerne l'exclusivité accordée au secteur privé et les principes qui sont derrière la création de cette banque de reconstruction. On ne considère que le secteur privé d'un marché libéralisé et on ne prévoit rien pour les coopératives ou les entreprises d'État qui existent et prospèrent dans de nombreux pays démocratiques. Elles prospéraient ici aussi à une époque, même si nous faisons actuellement tout ce que nous pouvons pour privatiser les plus productives et les plus efficaces sur le plan de la gestion et de l'organisation.

Nous voudrions voir quelque changement à ce niveau, quelque accommodement, pour que la banque ne soit pas seulement un reflet de la situation aux États-Unis, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, mais qu'elle soit suffisamment souple pour permettre aux différents pays d'Europe de l'Est ou aux différentes républiques de l'Union soviétique de développer leur propre économie de marché et leur propre modèle d'entreprise, afin qu'ils ne soient pas limités exclusivement à la propriété strictement privée. Les coopératives et même les entreprises publiques devraient pouvoir obtenir accès à l'aide au développement économique et commercial.

Après tout, la majorité des compagnies aériennes sont encore propriété d'État; elles sont loin d'avoir été toutes privatisées. En Europe de l'Ouest, la plupart des sociétés de chemin de fer sont propriété d'État. Il faut être plus souple pour laisser à la BERD davantage de latitude dans le choix des types d'entreprises commerciales qu'elle voudrait aider.

L'utilisation des ressources et des installations de la BERD doit se conformer aux articles 1 et 2. Voilà l'essentiel de mon propos. La BERD ne peut consacrer plus de 40 p. 100 du montant total de ses engagements au secteur public. Nous aimerions qu'une plus grande proportion puisse être consentie à ce secteur, y compris aux entreprises d'État.

Article 31 du Règlement

Pour chaque État, la Banque peut consacrer au plus 40 p. 100 de ses engagements. C'est ce que stipule l'article 11. La BERD est par ailleurs tenue de travailler en étroite collaboration avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ainsi que l'OCDE.

Nous perpétuons ainsi la mise en place d'institutions financières à caractère tout à fait occidental. À mon avis, nous ne laissons pas suffisamment de latitude créatrice aux Européens de l'Est et aux diverses républiques de l'Union soviétique. Il faut toutefois songer qu'il est peu probable que nous ayons à traiter avec l'U.R.S.S. pour longtemps encore. Pour autant que je sache, l'U.R.S.S. n'existe plus autrement qu'à travers son président et son armée. À brève échéance, nous traiterons avec au moins cinq ou six anciennes républiques soviétiques qui seront des États plus ou moins indépendants. Je pense que c'est une bonne chose. Nous devons donc nous assurer que cette loi puisse être modifiée, de façon qu'elle prenne en considération ces nouvelles républiques qui risquent fort de devenir de États indépendants.

Je pense que mon temps de parole est écoulé. Je ne sais pas combien de minutes il me restera après la période des questions, mais pour l'instant, je dirai qu'il est 11 heures.

Mme le vice-président: Pour répondre à la question du député, 40 minutes lui étaient accordées. Il lui reste donc beaucoup de temps encore. La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 11 heures?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux Déclarations de députés, en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-210

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, les Canadiens sont consternés de voir le nombre de criminels étrangers qui viennent au Canada pour échapper à la justice. Notre actuelle Loi sur l'extradition, avec sa longue procédure, permet à ces fugitifs de demeurer au Canada pendant des années. Les Canadiens exigent qu'on modifie la Loi sur l'extradition.

Article 31 du Règlement

Je me réjouis de l'annonce faite récemment par la ministre de la Justice selon laquelle le gouvernement compte proposer une nouvelle mesure législative complète sur l'extradition.

Le député de Peterborough a déposé à la Chambre des communes un projet de loi d'initiative parlementaire qui limiterait le nombre de recours possibles. Cette mesure mérite l'appui de tous les députés. Le gouvernement et l'opposition officielle ont convenu de faire avancer ce projet de loi. Toutefois, le NPD en bloque l'adoption rapide. J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-210.

Les Canadiens exigent immédiatement la modification de la Loi sur l'extradition. Ils ne veulent pas de criminels étrangers au Canada.

* * *

• (1100)

[*Français*]

LES MINES ET L'EXPLOITATION MINIÈRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, aujourd'hui marque notre entrée officielle en récession. Cette récession affecte encore plus les régions du Nord où le gouvernement a systématiquement coupé l'aide au développement des ressources. C'est dans ce contexte qu'il faut regretter profondément l'étranglement du programme des actions accréditives, une politique libérale qui avait fait littéralement renaître l'industrie minière au Canada. Ce programme s'est avéré un des meilleurs outils de développement régional et du développement de l'entrepreneurship. C'est sans doute pour cela que le NPD était contre au début.

Les bénéfices fiscaux reliés aux accréditives doivent être ramenés pour permettre aux résidants des régions du Nord de faire redémarrer leur économie. Ce sont des gens dynamiques et de vision. Il faut leur donner les outils nécessaires. Les conservateurs n'ont jamais compris le problème des régions du Nord. En sabrant les accréditives, ils viennent encore d'en faire la preuve.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, demain, le 1er décembre, sera la Journée mondiale du SIDA. Le thème de cette année, les femmes et le SIDA, reconnaît la contribution très importante des femmes dans la lutte contre cette maladie. Bien que beaucoup de progrès aient été accomplis, tout le monde, je répète, tout le monde, risque de contracter le SIDA. Le taux d'infection par le VIH parmi les femmes au Canada et ailleurs dans le monde est à la hausse.

Outre qu'elles deviennent de plus en plus vulnérables au SIDA, les femmes doivent supporter un fardeau supplémentaire. En tant que principales dispensatrices de soins dans la plupart des sociétés, tant dans les professions altruistes que dans leur rôle traditionnel les femmes sont appelées à supporter une lourde tâche dans cette lutte.

On a identifié les femmes comme un des groupes cibles dans la Stratégie nationale sur le SIDA. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social oeuvre étroitement avec des organismes communautaires pour rédiger des documents de sensibilisation et de prévention conçus spécialement pour les femmes.

Le gouvernement s'est engagé à protéger tous les Canadiens contre la propagation de cette maladie mortelle. Nous sommes heureux d'appuyer la participation du Canada à la Journée mondiale du SIDA.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, la journée de demain sera le Journée mondiale du SIDA. Je voudrais exprimer mon appui à l'initiative que le gouvernement a prise contre l'épidémie de SIDA en lançant sa Stratégie nationale sur le SIDA, mais il est important de réaliser que cette stratégie laisse beaucoup de questions sans réponses.

Ses principes et son orientation sont valables, mais faute de ressources, cette stratégie risque malheureusement de rester lettre morte.

Le gouvernement doit augmenter le financement de l'éducation, de la recherche et de la prévention en matière de SIDA. Il faut qu'il accroisse le financement des groupes communautaires et des ressources humaines du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et il doit le faire de façon durable pour permettre la planification à long terme. Il a le devoir de faire davantage pour éduquer et informer le public et, en particulier, de tenir sa promesse d'ajouter l'orientation sexuelle au Code des droits de la personne.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration devrait supprimer les restrictions en matière de séjour et d'immigration au Canada pour les personnes atteintes du VIH ou du SIDA et fournir des ressources pour lutter contre le problème du nombre croissant de sidatiques dans les prisons canadiennes. Le gouvernement fédéral doit aussi collaborer avec les provinces pour assurer des fonds suffisants aux régimes provinciaux, des tests confidentiels

de dépistage du SIDA, un soutien accru aux groupes communautaires et des traitements à prix abordable.

Pour terminer, il est important de reconnaître que le ministre a fait un important pas en avant en mettant sur pied la Stratégie nationale sur le SIDA.

* * *

LE PROJET DE LOI C-210

M. Girve Fretz (Érié): Madame la Présidente, Charles Ng, recherché pour une série de meurtres en Californie, se débat contre notre procédure d'extradition après avoir passé cinq ans dans une prison canadienne.

Des milliers de Canadiens veulent faire modifier la Loi sur l'extradition. Notre procédure judiciaire permet aux fugitifs étrangers de demeurer sous la garde des autorités judiciaires canadiennes au lieu de faire face à la justice dans leur propre pays. Le projet de loi que le député de Peterborough a présenté limiterait à un an et demi au maximum la durée de notre mécanisme d'extradition.

Nous avons déjà eu l'occasion de voter sur cette mesure, mais le NPD a reporté la tenue de ce vote. Nous avons les moyens d'améliorer cette loi, mais le NPD contre nos efforts.

Nous devrions sanctionner le projet de loi en question et le renvoyer à un comité.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, ce n'est pas sans raison qu'on a mis l'accent, au cours de la Journée mondiale du SIDA, le 1er décembre, sur la propagation de cette maladie chez les femmes puisque 5,2 p. 100 de tous les cas dépistés chez les adultes au Canada sont des femmes.

Ce pourcentage paraît peut-être négligeable à première vue, mais les rapports montrent que les nouveaux cas de SIDA chez les femmes progressent au même rythme que chez les hommes, ce qui révèle une nouvelle évolution alarmante et imprévisible de cette maladie.

Les femmes qui ont contracté le SIDA, ou qui sont infectées par le VIH, éprouvent les mêmes angoisses et le même sentiment de culpabilité que les hommes. Les tensions psycho-sociales font également partie du lot des femmes maintenant, notamment les risques de transmission du virus à leur nouveau-né et leur état d'impuissance puisqu'elles sont souvent victimes de violence et d'agressions quand elles cherchent à négocier des pratiques sexuelles sécuritaires.

Ces problèmes ne se résoudront pas d'eux-mêmes. C'est à nous de faire l'impossible pour encourager les changements de comportement sexuel chez les hommes et chez les femmes, surtout en finançant des programmes éducatifs sur les précautions à prendre, sur le sens des responsabilités dans les pratiques sexuelles, comme l'utilisation de condoms, et en favorisant la publicité éducative à la télévision et l'exercice du droit de tout individu de dire non.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, M. André R. Nadeau, président de l'entreprise Pinard et Nadeau, concessionnaire automobile Ford Mercury Lincoln, de Drummondville, dans ma circonscription, me faisait parvenir dernièrement copie d'une lettre adressée à M. Jean Chrétien au sujet de la TPS.

Dans sa communication, M. Nadeau précise que, en prévision de l'entrée en vigueur de la TPS, son entreprise a pris les mesures nécessaires pour se préparer à ce changement, et cela a entraîné des coûts appréciables. Il a même avisé sa clientèle que le prix des automobiles diminuera après le 1er janvier, ce qui a incité d'ailleurs plusieurs d'entre eux à retarder leurs achats.

Or, il appert que les sénateurs libéraux sont prêts à n'importe quoi pour repousser encore le vote final sur la TPS.

M. Nadeau est, quant à lui, très inquiet. L'impact du retard de la mise en oeuvre de la TPS sera un désastre potentiel pour son entreprise, au moment même où nos subissons un ralentissement économique. Aussi, exhorte-t-il M. Chrétien à permettre l'adoption immédiate du projet de loi loi C-62.

Voilà, madame la Présidente, une preuve tangible de l'irresponsabilité du Parti libéral au détriment des Canadiens et des Canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, les titres des journaux d'aujourd'hui disent que c'est officiel: nous sommes en récession. Cela n'est pas une nouvelle dans le Canada atlantique. Pour prouver ce que j'avance, je fais la revue des titres d'articles de journaux de l'Atlantique parlant de la mauvaise gestion économique du gouvernement au cours des deux dernières années: «Le Nouveau-Brunswick sera le plus durement frappé par les compressions à VIA»; «Compressions à la Défense: les fermetures frapperont la Nouvelle-Écosse»; «La réduction des fonds fédéraux menace les provinces déjà en difficulté»; «La modification de la politique d'attribution des subventions est un autre coup pour l'APECA»; «Les maritimes se serrent la ceinture pendant que l'Ontario s'empiffre»; «Dur coup pour l'Atlantique»; «L'APEC estime que les compressions budgétaires à la Défense feront perdre 72 millions

Article 31 du Règlement

de dollars par année aux maritimes»; «La TPS nuit déjà à l'économie de la Nouvelle-Écosse»; «La politique fédérale soumet l'économie de l'Atlantique à de grandes pressions»; «La Nouvelle-Écosse perdra 40 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage»; «La série de mauvaises nouvelles en provenance d'Ottawa bouleverse les habitants des provinces atlantiques»; «Une fois de plus, le Canada atlantique, parent pauvre de l'économie canadienne, n'a pas sa part du gâteau.»

Et enfin, un titre qui découle de tous les autres: «Les conservateurs atteignent un record d'impopularité dans le Canada atlantique.»

Cependant, un titre porteur d'espoir paraîtra le 11 décembre: «Jean Chrétien est élu député de la circonscription de Beauséjour.» Pour le bien du Canada, ce titre ne paraîtra jamais assez rapidement.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Madame la Présidente, je tiens à assurer aux anciens combattants et aux personnes à leur charge que les compressions budgétaires annoncées vendredi dernier ne changent en rien leurs programmes et leurs prestations.

Il est vrai que le ministère des Anciens combattants devra absorber sa part des compressions annoncées dans le budget supplémentaire et réduire ses dépenses de 3,26 millions de dollars. Cependant, le ministère réussira à le faire sans toucher aux services directs aux anciens combattants.

M. Cliff Chadderton, président des Amputés de guerre du Canada, a salué l'attitude adoptée par le ministère. Dans un communiqué de presse, M. Chadderton déclare que le plan du ministère, qui prévoit notamment le gel de l'embauche, est «une décision très dynamique du ministre des Anciens combattants, M. Gerry Merrithew» et «respecte la promesse de ne pas toucher aux prestations aux anciens combattants».

Moi aussi je tiens à féliciter le ministre d'avoir fait en sorte que rien ne soit changé pour les anciens combattants et leurs familles.

* * *

LES NATIONS UNIES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, il y a 43 ans, le 29 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 181 (II). Comme sous le nom de «résolution de partition» elle établissait un État juif et un État arabe, Jérusalem étant placé sous un régime international particulier.

Comme seul l'État juif a été effectivement reconnu, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 1979 la résolution 34/65(D), qui demandait aux États membres de célébrer, le 29 novembre, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. À cette occasion, le président et secrétaire général des Nations Unies et le président du Conseil de sécurité président une assemblée de représentants de gouvernements et d'ONG, dans le cadre de laquelle on lit un message du président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

Les objectifs de cette assemblée sont d'abord de presser la communauté internationale de prendre conscience de l'état dans lequel se trouve le peuple palestinien et ensuite de mobiliser l'opinion publique internationale en faveur d'un règlement juste et pacifique, qui reconnaîtrait le droit des Palestiniens à retourner à leur terre natale et à y établir leur propre État palestinien.

* * *

• (1110)

LES PÊCHES

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, la morue de roche est un mets de choix au sein de la collectivité chinoise de Vancouver, et tous les habitants de la région l'apprécient, ainsi que les touristes partout dans le Pacifique.

La proposition du ministère des Pêches sur la redistribution des quotas de pêche de ce poisson inquiète la collectivité chinoise de Vancouver. La proposition prévoit l'attribution de permis de pêche sportive et l'imposition de quotas commerciaux de 300 tonnes, sans limiter le nombre de nouveaux navires s'adonnant à plein temps à cette pêche. Sans ces limites, le plafond commercial prévu sera vite atteint et la saison de pêche sera réduite à une période de trois mois, le produit frais n'étant plus disponible que de mai à août.

Même si le volume de pêche de ce type de sébaste est relativement faible, les bénéfices sociaux et économiques qu'on en retire sont élevés. La pratique de cette pêche fournit du travail à un grand nombre de personnes, qui entretiennent les viviers où les poissons sont gardés jusqu'au moment de la vente et qui exploitent des commerces de gros et de détail.

Selon l'industrie, la morue de roche pourrait disparaître en deux ans. Au nom de mes électeurs, qui m'ont fait parvenir des pétitions que je déposerai plus tard, je demande au ministre de limiter le nombre de nouveaux permis de pêche, d'établir une saison de pêche de huit mois dans le golfe, de façon à protéger le poisson au cours de la période de fraie, et de revenir sur sa décision d'en faire une pêche sportive. Cette décision devrait s'appuyer sur le fait que des facteurs culturels et professionnels sont en jeu.

Je veux surtout rappeler au ministre, et au Président, bien sûr, l'importance capitale que revêt cette industrie fragile pour la préservation de la mosaïque culturelle de Vancouver et de la côte de Colombie-Britannique.

* * *

[*Français*]

LE FESTIVAL FLEUVE ET MUSIQUE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, la sensibilisation à la protection de l'environnement demeure essentielle si nous voulons modifier nos comportements. Cette année, plus de 15 000 personnes ont participé au festival Fleuve et Musique à Repentigny, dans ma circonscription, et cette réussite a été possible grâce, en partie, à l'appui du gouvernement fédéral.

Cette semaine, le festival Fleuve et Musique a reçu l'appui des Nations Unies, par la voie du programme environnemental des Nations Unies, pour la tenue prochaine de la quatrième édition de Fleuve et Musique qui atteint maintenant des proportions nationales et internationales.

J'encourage et j'appuie les organisateurs de ce grand *happening* écologique, en particulier M. Pierre Lussier et son équipe, à poursuivre leurs efforts. Je les félicite de leur dévouement à cette cause très louable. Ils peuvent compter sans contredit, comme par le passé, sur mon appui, et je souhaite que le gouvernement canadien donne son appui à ce projet très important au point de vue de la sensibilisation environnementale au pays.

* * *

[*Traduction*]

LES SITES DE DÉCHARGE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, on prévoit que la décharge sanitaire de Keele Valley, dans la circonscription fédérale de North York, sera remplie à capacité dans 14 mois. À la grande surprise des habitants de North York, le ministre de l'Environnement provincial a annulé la semaine dernière le projet d'établissement de deux nouveaux sites de décharge et a opté plutôt pour remplir celui de Keele Valley au-delà de sa capacité.

Cette vallée fait partie de la moraine d'Oakridge, dont l'équilibre écologique est fragile et où les habitants et les écologistes tentent de protéger la faune et les frayères d'eau fraîche ainsi que de freiner le développement qui pourrait détruire à jamais le fragile habitat de la région.

La ville de Toronto fait même appel à la région de la capitale nationale pour régler son problème d'élimination des ordures en expédiant une partie à des décharges à l'extérieur de la ville d'Ottawa. Pour un gouvernement qui se veut «vert», les néo-démocrates provinciaux prennent de plus en plus la teinte grisâtre des conservateurs fédéraux.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, de plus en plus de Canadiens reconnaissent la valeur inestimable de l'enseignement supérieur sur le plan personnel comme celui du développement du pays. Mark Gerson, un journaliste de Toronto, en est un bon exemple. Dans un article paru récemment dans le *Globe and Mail* sous le titre «Cessez de vous plaindre et commencez à réfléchir», il soulève plusieurs considérations intéressantes à ce propos.

Par exemple, faut-il envisager la création d'un système trimestriel qui assurerait l'utilisation des installations universitaires à longueur d'année et répartir la main-d'oeuvre étudiante au-delà des mois d'été? Faut-il au contraire fusionner ou supprimer des installations ou des programmes, entre autres?

En conclusion, Gerson dit qu'il ne faut pas se contenter de solutions toutes faites. Il faut plutôt se pencher sur l'avenir de l'enseignement supérieur dans son ensemble.

Il propose que cette réflexion porte aussi sur la nécessité d'une plus forte présence du gouvernement fédéral dans l'enseignement supérieur.

Madame la Présidente, M. Gerson se joint au nombre croissant de Canadiens dont les attentes sont plus grandes en ce qui concerne notre système d'enseignement. Les Canadiens ont besoin d'un système qui les prépare à occuper un emploi productif et qui leur offre des possibilités d'apprentissage leur vie durant. Ils y ont droit.

* * *

LE DÉPUTÉ

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ce n'est pas souvent qu'un néo-démocrate a l'occasion de prendre la parole à la Chambre et de remercier les sociétés canadiennes pour leurs contributions au pays,

mais je voudrais particulièrement remercier Dominion du Canada, Compagnie d'Assurance-Générale, Empire compagnie d'assurance-vie ainsi que les sociétés Beatrice Foods et Curragh Resources Inc. pour avoir permis au député de Vancouver Quadra d'être présent aujourd'hui à la Chambre.

Je suis sûr que ses électeurs et ses collègues sont très heureux qu'il ait eu cette possibilité. Nous voudrions remercier les sociétés particulièrement pour avoir remplacé Jean Chrétien qui faisait preuve exactement de la même assiduité à la Chambre des communes quand il siégeait à tant de conseils d'administration et qui, lorsqu'il siégeait dans l'opposition ne voyait pas l'utilité d'assister aux séances de la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, nous célébrons demain la Journée mondiale du SIDA qui, cette année, met l'accent sur les femmes et le SIDA.

L'Organisation mondiale de la santé estime que les femmes représentent le tiers des 8 à 10 millions de personnes infectées par le VIH dans le monde entier. En l'an 2000, le nombre annuel de nouveaux cas de SIDA sera probablement équivalent chez les femmes et chez les hommes. Sur près de 4 500 cas de SIDA déclarés au Canada, la proportion féminine est près de 5 p. 100.

Au Canada, comme partout dans le monde, les femmes sont de plus en plus touchées par cette pandémie. Pensons en effet à celles qui sont elles-mêmes infectées par le VIH, à celles dont un enfant ou le partenaire est atteint, ainsi qu'à toutes les professionnelles de la santé, les enseignantes, les travailleuses sociales et les conseillères.

Les femmes jouent donc un rôle de premier plan dans la prévention de l'infection à VIH et elles ont été choisies comme l'un des groupes cibles de notre stratégie nationale antisida.

Mme le vice-président: Le temps alloué à l'honorable députée est maintenant expiré. Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Aujourd'hui, Statistique Canada a confirmé ce que des milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi, leur ferme, leur maison et leur commerce savent déjà depuis des mois. En effet, Statistique Canada a déclaré que l'économie s'est contractée au cours des six derniers mois, ce qui correspond à la définition officielle d'une récession.

Le ministre des Finances admettra-t-il finalement ce que tous les Canadiens savent depuis déjà des mois, c'est-à-dire que nous sommes en pleine récession, même si ce terme l'irrite au plus haut point? Prendra-t-il dès aujourd'hui des mesures pour nous sortir de cette récession, de ce gâchis économique dans lequel nous ont placés les décisions qu'il a prises?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je crois que j'ai été très honnête envers les Canadiens lorsque je leur ai parlé de l'affaiblissement de l'économie à laquelle nous devions nous attendre cette année. J'en ai fait mention pour la première fois dans le budget que j'ai déposé en février dernier.

Nous traversons une récession. Les données que Statistique Canada a diffusées aujourd'hui le confirment. Cela était devenu apparent depuis déjà quelque temps, mais il est quand même important, je crois, d'observer que les statistiques diffusées aujourd'hui ne sont pas aussi négatives que l'avaient prévu quelques économistes. Dans certains secteurs à la baisse, le niveau de diminution des activités a reculé au deuxième trimestre, passant de -1,6 à -1,2. Nous devons analyser ces statistiques avec objectivité et ne pas perdre le sens des proportions.

Il est vrai que l'économie s'est affaiblie. Cela est évident, mais il est quand même important de ne pas exagérer la situation, en insistant trop sur l'affaiblissement de l'économie. Nous ne traversons sûrement pas une crise comme celle que nous avons connue en 1981-1982, mais nous devons toutefois faire tout en notre pouvoir pour abaisser les taux d'intérêt. Je l'ai souvent mentionné à la Chambre, lorsque nous verrons que le relâchement de la poussée inflationniste se maintient, nous pourrons alors réduire les taux d'intérêt encore davantage.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, nos compatriotes n'en reviennent pas d'entendre le ministre déclarer qu'il est déterminé à maintenir les mesures qui sont à l'origine de l'état déplorable de notre économie, état déplorable dont Statistique Canada a confirmé l'ampleur aujourd'hui.

Statistique Canada a précisé que les taux d'intérêt élevés et le dollar surévalué étaient les grands responsables de la ruine progressive que nous constatons dans le secteur de la fabrication et à peu près tous les autres secteurs de notre économie. Comme un somnanbule, le ministre s'achemine vers le désastre économique et il entraîne malgré eux les Canadiens à sa suite.

Le ministre des Finances reconnaîtra-t-il que son budget de février dernier a été un échec et ne correspond plus du tout à la réalité et qu'en fait, ses extrapolations quant à la croissance et aux taux d'intérêt étaient tout à fait erronés? Dans ces conditions, pourrait-il présenter immédiatement un nouveau budget afin de faire cesser la récession, ce cauchemar économique auquel ses mesures, il l'a reconnu, ont abouti? Le fera-t-il aujourd'hui même?

Des voix: Bravo!

• (1120)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, voilà qui confirme ce que je viens de dire. Dans le cadre de notre exposé budgétaire, nous avons déclaré que nous nous attendions au cours de l'année à un accroissement de l'activité économique de 1,3 p. 100. Or, ces chiffres confirment que l'accroissement a été de 1,0 p. 100, ce qui n'est guère différent de ce que nous avions avancé au moment du budget.

J'ai parlé du déficit à la Chambre. Nous sommes sur le point d'enregistrer au cours de la présente année financière un déficit légèrement inférieur à 30 milliards de dollars. L'écart par rapport à ce que j'avais prévu dans mon budget équivaut à environ 1 p. 100 de toutes les dépenses du gouvernement. Il ne s'agit donc pas d'un écart important.

Cependant, je tiens à signaler qu'au cours du troisième trimestre, les dépenses des consommateurs ont augmenté de 1,1 p. 100. Bien qu'ils aient beaucoup diminué, les investissements dans le secteur résidentiel et non-résidentiel produisent des niveaux d'activité extrêmement élevés. Dans le secteur de l'habitation, par exemple, nous avons enregistré chaque année plus de 200 000 mises en chantier pendant quatre années de suite. Nous avons été témoins d'un énorme essor dans le domaine des investissements depuis 1987 jusqu'à 1989.

Autre élément important en période de récession, les taux d'intérêt, qui sont à l'heure actuelle d'environ 14 p. 100, alors qu'ils étaient de 21 p. 100 au cours de l'année financière 1981-1982. La balance d'inventaire est en bien meilleure posture à l'heure actuelle qu'elle ne l'était en 1981-1982.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, lorsque le ministre a parlé des prévisions dans son budget, il n'a absolument rien dit au sujet de l'évolution que connaîtront les taux d'intérêt, et n'a pas mentionné non plus à quel point les faits montrent que ses prévisions seront inexactes.

[*Français*]

Madame la Présidente, le ministre des Finances ne peut plus ignorer les faits. Statistique Canada a confirmé aujourd'hui que nous sommes en pleine récession. Donc, je demande au ministre des Finances de nous dire combien de temps exactement cette récession va durer et combien de temps est-ce que le ministre va pratiquer la politique de l'autruche au lieu de faire face au danger et de présenter des nouvelles politiques qui vont nous sortir de cette récession que lui, le ministre des Finances, a provoquée?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je trouve frustrant d'avoir à écouter les propos trompeurs que tient constamment le chef de l'opposition. J'ai déjà expliqué la situation à maintes reprises et je continuerai de défendre ce qui, à notre avis, constitue la meilleure marche à suivre dans les circonstances. Je suis prêt à défendre à n'importe quel moment les recommandations et les prévisions de notre gouvernement concernant le déficit, l'activité économique et les taux d'intérêt et à les comparer aux prévisions établies par le gouvernement dont il faisait partie.

Le député dit: «Pendant combien de temps cette récession va-t-elle durer?» J'ai dit à maintes reprises que les pressions inflationnistes constituent un des éléments clés dont il faut tenir compte dans cette récession. Ces pressions ont commencé à diminuer un peu, et nous avons été en mesure de réduire les taux d'intérêt de près de 200 points de base. Les taux d'intérêt vont continuer de diminuer au fur et à mesures que les pressions se feront moins fortes. Nous nous attendons à ce qu'il y ait un redressement économique au cours du deuxième semestre de 1991. Nous sommes en train de préparer le terrain en vue d'assurer le retour à une solide croissance exempte d'inflation dans les années 90.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Nous voici donc en récession, madame la Présidente. Ce n'est pas une surprise pour les milliers de Canadiens qui ont perdu leur maison, leur exploitation agricole, leur emploi ou leur entreprise.

De deux choses l'une. Ou bien le gouvernement nous a délibérément plongés dans la récession, ou bien il ne savait tout simplement pas ce qu'il faisait. Que faut-il choisir?

Des voix: Bravo!

Une voix: Réglez-lui son compte, Mike.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, le Canada vient de connaître sept ans et demi d'activité économique intense. La croissance économique a été vigoureuse. Les tensions inflationnistes se sont accrues. Entre 1987 et 1989, il y a eu une forte augmentation des investissements et des mises en chantier. L'économie en était arrivée à un point où il lui fallait reprendre son souffle.

Pendant cette période, les tensions inflationnistes ont été assez fortes. Nous avons pris des mesures pour les atténuer, ce qui a entraîné la hausse des taux d'intérêt. Ces tensions se résorbent, mais elles sont toujours présentes.

M. Martin: Vous êtes en train d'étouffer l'économie.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de LaSalle—Émard nie l'existence des tensions inflationnistes. Elles sont pourtant bel et bien là.

Les tensions inflationnistes sont très réelles, j'ai eu l'occasion d'en parler à de nombreuses occasions. Nous tenons à les faire diminuer. Si nous parvenons à les atténuer encore plus, les taux d'intérêt continueront de baisser.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Il s'agit bien de reprendre son souffle, monsieur le Président! Le gouvernement est en train de nous mettre la corde au cou.

Des voix: Bravo!

M. Perterson: Dans son budget, le ministre a prédit un taux de croissance de 1,3 p. 100 cette année. Pour atteindre ce pourcentage, il nous faudrait un taux de croissance d'environ 5 p. 100 au dernier trimestre.

Le ministre avouera-t-il aujourd'hui qu'il s'est trompé du tout au tout dans ses prévisions de croissance, comme aussi dans ses prévisions de taux d'intérêt? Avouera-t-il son incompétence?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les chiffres du député sont erronés. Les prévisions de croissance économique de cette année sont de 1 p. 100. Au moment de mon budget de février, la croissance prévue était de 1,3 p. 100.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est une baisse de 25 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Trois dixièmes, ce n'est pas énorme dans une économie d'environ 600 milliards.

Une voix: Dites cela à tous ceux qui ont perdu leur emploi.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, c'est maintenant officiel: tout comme les libéraux en 1981-1982, ce gouvernement nous a entraînés dans une récession. Ce qui est inquiétant c'est que les investissements ont diminué, que les exportations ont diminué et que les pires chiffres en ce qui a trait à la croissance économique sont ceux des mois les plus récents, à savoir août et septembre. Statistique Canada a déclaré qu'il s'agissait là des baisses consécutives les plus importantes depuis le mois d'avril 1982.

Le ministre des Finances reconnaît-il maintenant que nous dirigeons vers une grave récession, qui fait mal aux travailleurs âgés, aux jeunes, aux femmes, et aux pauvres dans tout le pays? Reconnaît-il qu'il s'agit d'une récession grave face à laquelle il doit réagir?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, ces exagérations sont précisément le genre de propos que les députés devraient éviter.

Nous ne vivons pas le même genre de récession qu'en 1981-1982. À cette époque, les taux d'intérêt étaient supérieurs à 21 p. 100, alors que cette fois-ci ils n'ont jamais dépassé 14 p. 100. En 1981-1982, nous étions aux prises avec un grave déséquilibre et une accumulation importante des stocks. La récession avait été caractérisée

par une baisse spectaculaire. À cet égard, la situation actuelle est loin d'être aussi grave.

Cela dit, il reste que nous sommes en période de récession et que les entreprises et les contribuables en souffrent. C'est la raison pour laquelle nous avons fait baisser les taux d'intérêt de près de 2 points de pourcentage. Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises à la Chambre, les taux continueront à baisser si nous sommes confiants de pouvoir contrôler les pressions inflationnistes.

Je tiens toutefois à rappeler au député qu'il y a aussi une récession aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie; il ne s'agit donc pas d'un phénomène purement canadien. La différence entre la récession actuelle et celle de 1981-1982 est que les économies japonaise et allemande connaissent actuellement une forte croissance.

• (1130)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement pourquoi le ministre des Finances pense qu'il peut nous faire avaler de telles absurdités.

Il dit que les États-Unis sont en récession. En réalité, les chiffres pour le troisième trimestre indiquaient une hausse importante de la croissance économique, tandis que les chiffres qui viennent de sortir révèlent un recul. C'est ça la réalité, et le ministre le sait fort bien.

Comme beaucoup d'autres députés, j'ai eu. . .

Mme le vice-président: Le député voudrait peut-être poser une question.

M. Clark (Yellowhead): Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Langdon: Joe, vous seriez peut-être encore plus intelligent si vous vous leviez.

Voici ma question. D'un bout à l'autre du pays, il y a des gens qui pleurent parce qu'ils ont perdu leur emploi, leur exploitation agricole ou leur entreprise. Le ministre n'est-il pas prêt à prendre des mesures pour changer l'orientation de sa politique? N'est-il pas prêt. . .

Mme le vice-président: C'était une question, je crois.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, j'ai déjà fait de nombreuses déclarations à la Chambre à ce sujet. Si nous avons maintenu les taux d'intérêt à un niveau élevé jusqu'au printemps dernier, c'est parce qu'il y avait d'importantes pressions inflationnistes que nous devions maîtriser. Si nous ne l'avions pas fait, il serait arrivé la même chose qu'au Royaume-Uni, où le taux d'inflation atteint presque 11 p. 100 depuis deux mois.

En 1988, le taux d'inflation au Royaume-Uni était le même qu'au Canada. C'est un problème que nous avons réussi à éviter. Le Royaume-Uni entre dans sa récession avec un taux d'inflation et des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que les nôtres. Si j'étais à la place de mon homologue là-bas, c'est quelque chose dont je ne me réjouirais pas.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, c'est au ministre qu'il incombe de s'occuper des problèmes de notre pays, et il a très mal fait son travail, comme le prouvent ces statistiques.

[*Français*]

Nous avons ici une récession très, très difficile pour les Canadiens et les Canadiennes dans tout le pays. Je demande donc ceci au ministre: Est-ce qu'il est prêt maintenant à changer ses politiques? Est-ce qu'il est prêt à réduire les taux d'intérêt trop élevés dans notre pays? Est-ce qu'il est prêt à réduire la valeur de notre dollar pour aider les exportateurs dans notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je comprends qu'il soit très important pour l'honorable député d'utiliser des mots aussi excessifs que les mots utilisés dans sa question. Nous sommes maintenant dans une récession, mais la récession aujourd'hui n'est pas aussi difficile que la récession de 1981-1982. Nous avons maintenant un taux d'intérêt de 12 p. 100 alors qu'en 1981, les taux d'intérêt étaient de 21 p. 100 et même plus. Maintenant, l'équilibre dans les inventaires est meilleur que pendant la dernière récession. Donc, il est très important que mon collègue sous-pèse ses commentaires et qu'il évite d'utiliser des mots trop excessifs.

* * *

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Quelques États, notamment l'Union soviétique, ont appuyé hier la résolution du Conseil de sécurité autorisant le recours à la force contre l'Irak, à condition que la communauté internationale essaie une fois de plus de rechercher une solution pacifique à la crise.

Ici, au Canada, tant le premier ministre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déclaré que le choix entre la paix ou la guerre dans le golfe Persique est intégralement entre les mains de l'Irak. Est-ce que les Canadiens peuvent s'attendre à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre

leur parlent d'une initiative canadienne tendant à favoriser une solution pacifique dans le Golfe? Ou bien le gouvernement est-il d'avis que les initiatives de ce genre devraient être laissées à d'autres?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je suis sûr que c'est par inadvertance que la députée est en train d'induire la Chambre en erreur.

La résolution votée hier au Conseil de sécurité, qui était appuyée et même parrainée par le Canada, de concert avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques et d'autres, parle d'une pause de bonne volonté.

Comme je l'ai dit hier, cette pause a en fait été proposée par M.Gorbatchev, au nom de l'URSS, au cours de négociations auxquelles le Canada a pleinement et activement participé. Nous cherchions à proposer une résolution qui enverrait un message très clair et très ferme à Saddam Hussein lui indiquant qu'on s'apprêtait à recourir à la force, mais qu'on ne le ferait pas dès l'adoption de la résolution.

Maintenant que cette résolution est adoptée, une période d'environ 47 jours commence, pendant laquelle il nous sera tous possible de chercher une solution permettant de faire observer les résolutions du Conseil de sécurité, de rétablir le Koweït comme État souverain et de laisser le reste du monde revenir à ses occupations habituelles.

Le Canada a-t-il participé à des initiatives de ce genre? Bien sûr que oui. Je viens juste de rentrer d'une tournée d'intenses consultations au Moyen-Orient. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, faisait de même. Au cours de ces discussions, nous avons parlé, par exemple, du genre de force qu'il serait possible de stationner au Koweït pendant un certain temps, après le retrait des troupes irakiennes, si ce retrait pouvait être décidé au cours de pourparlers entre l'Irak et le Koweït.

Nous avons discuté de tout un éventail de moyens par lesquels on pourrait parvenir, avec l'aide de puissances moyennes respectées comme le Canada, à persuader Saddam Hussein que le reste du monde est très sérieux dans la position qu'il a adoptée.

Nous avons pris un certain nombre d'initiatives et nous continuerons à en prendre. Cependant, j'espère qu'à l'avenir, nous et les Nations Unies pourrons compter sur l'appui du Parti libéral à la Chambre.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, j'essayais de demander au secrétaire d'État ce que le gouvernement entendait faire par la suite et non si nous allions marquer un temps d'arrêt pour ne rien faire.

La résolution des Nations Unies appuyée hier au Conseil de sécurité autorise les États membres à user de tous les moyens nécessaires pour s'assurer que la résolution 660 et toutes les résolutions pertinentes subséquentes du Conseil de sécurité sont appliquées et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région.

Le gouvernement fédéral craint-il qu'un pays ait recours à des armes chimiques contre l'Irak et justifie sa décision en s'appuyant sur cette résolution qui parle d'user de tous les moyens nécessaires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, madame la Présidente, je suis au courant des conventions internationales signées par le Canada et par les autres pays qui ont appuyé cette résolution.

Elle ont été violées par un pays, l'Irak. Il est tout à fait absurde de dénaturer le travail des Nations Unies en interprétant, comme la députée vient de le faire au nom du Parti libéral, les initiatives des Nations Unies.

J'ai été surpris, en toute franchise, que la députée ne me pose pas de questions sur les sanctions. J'ai entendu parler de ces questions, mais elles ne m'ont jamais été posées dans cette enceinte. Les sanctions constituent un voile bien mince derrière lequel le Parti libéral essaie de se cacher, afin que les gens ne puissent pas voir qu'il n'appuie pas les Nations Unies.

Je suis tout à fait disposé à répondre à des questions sur ce sujet dans cette enceinte. Je suis également prêt—si je peux avoir l'attention du chef parlementaire de l'opposition officielle—à prendre des dispositions pour que les députés soient pleinement informés sur la question.

Je peux le faire de deux façons. Je peux offrir des séances d'information à tous les députés et je peux aussi tenir des séances d'information à l'intention de conseillers privés.

• (1140)

La Chambre est certainement consciente du fait que certains des renseignements en question sont hautement confidentiels. À l'instar du gouvernement depuis le début, je suis disposé à faire tout en mon pouvoir pour que la Chambre des communes puisse être bien informée des décisions relatives à cette question fondamentale pour le Canada, non seulement parce que nous voulons assurer

la paix dans le Golfe, mais parce que nous souhaitons que les Nations Unies puissent continuer à jouer le rôle qu'elles ont commencé à assumer.

Si les Nations Unies échouent, si elles ne sont pas appuyées comme ce fut le cas hier à la Chambre, cela réduira à néant tout ce que nous défendons depuis plus de 40 ans en matière de politique étrangère.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, avant de poser ma question au ministre de la Défense nationale, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi il n'exige pas un rapport du Comité 661 dont le Canada assure la vice-présidence? Depuis quand existe-t-il?

La question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre sait que le décret du 15 septembre, qui ordonnait l'envoi de troupes canadiennes dans le golfe Persique, ne portait que sur les résolutions du Conseil de sécurité ayant trait aux sanctions économiques contre l'Irak.

Le gouvernement va-t-il prendre un nouveau décret pour tenir compte de la résolution adoptée hier à l'ONU, laquelle propose d'«user de tous les moyens nécessaires» pour sortir l'Irak du Koweït?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée oublie de mentionner que le décret qui autorisait l'envoi d'un contingent de Canadiens et de Canadiennes pour participer à l'effort international parlait aussi d'empêcher l'agression.

J'ai dit, au cours du débat d'avant-hier que s'il se révélait nécessaire de modifier l'engagement des Forces canadiennes, la question serait alors soumise à l'examen de la Chambre.

Pour le moment, la présence des Forces canadiennes là-bas et les tâches qu'elles assument sont parfaitement conformes au décret. Si quelque chose doit changer, nous en informerons la Chambre en temps opportun.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale. C'est sûrement encore une question d'interprétation. Il est effectivement question de force militaire dans le décret, mais dans le contexte de l'application des sanctions économiques prévues dans la résolution 665.

Il y en a eu bien d'autres depuis, hier en particulier. La Loi sur la défense nationale exige que les raisons du déploiement de nos forces armées soient énoncées dans un décret. C'est d'autant plus important après la décision qui a été prise hier de les faire participer à un genre de guerre après le 15 janvier.

Aurons-nous au moins la chance d'en reparler à la Chambre d'ici là? Le ministre nous donnera-t-il l'assurance qu'il y aura un débat? Il sait que les travaux de la Chambre seront bientôt suspendus. Nous promet-il que la Chambre pourra débattre du nouveau rôle que nos forces seront appelées à jouer dans le Golfe après le 15 janvier?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je recommanderais à ma collègue de relire la Loi sur le défense nationale. Ce que le gouvernement a fait, c'est se plier aux coutumes parce qu'il a jugé important de tenir un débat avant de présenter le décret. Il n'y était pas tenu par la loi. Il l'a fait parce qu'il jugeait important que le Chambre entérine la mesure qu'il prenait.

Comme je l'ai dit tout à l'heure à la députée, la Chambre sera saisie de la question en temps utile, si le rôle des Forces canadiennes est modifié. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit, le premier ministre aussi.

Je peux assurer à la députée que le rôle des Forces canadiennes n'a pas été modifié du tout. Elles sont là-bas pour appuyer la condamnation mondiale du geste de l'Irak. Elles sont là-bas pour rétablir la paix et la sécurité dans une région qui en a grand besoin, et j'espère qu'elles ont l'appui du Parti libéral.

Mme le vice-président: Nous entrons dans le débat, alors que nous avons un horaire chargé.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la crise dans le Golfe.

Selon certains rapports venant de Washington, les États-Unis auraient forcé le Conseil de sécurité des Nations Unies à fixer l'échéance du 15 janvier parce que le moral des troupes baisse, que l'appui politique se fait plus rare aux États-Unis, que les conditions atmosphériques varient dans le Golfe et que les fêtes approchent. Rien de tout cela ne justifie une échéance pour déclencher la guerre.

Sont-ce bien les raisons que le gouvernement américain a données au Canada pour justifier la nécessité de fixer l'échéance du 15 janvier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, le député est malheureusement mal renseigné.

L'idée de ce délai ne vient pas des États-Unis, mais bien de l'Union des républiques socialistes soviétiques. C'est le président Gorbachev qui l'a proposée lui-même au cours de discussions avec des chefs d'État du monde entier sur la façon la plus efficace de traiter cette affaire avec les Nations Unies.

Il ne s'agit ni d'une échéance ni d'un ultimatum. Comme le précise très clairement le libellé de la résolution qu'ont approuvé tous les pays représentés, sauf la Chine, le Yémen et Cuba, il s'agit de donner une dernière chance comme preuve de leur bonne volonté. Le libellé a été conçu de façon très explicite et le débat tenu au Conseil de sécurité l'a établi clairement hier. La déclaration vise très précisément à inciter Saddam Hussein à examiner les possibilités qui s'offrent à lui et à trouver une solution pacifique.

On vient de m'informer—je n'ai pas confirmé le renseignement moi-même—que le président Bush, dans le cadre de ses démarches, vient d'inviter Tariq Aziz, le ministre des Affaires étrangères de l'Irak, à se rendre à Washington. Il a en outre fait savoir qu'il était prêt à envoyer le secrétaire Baker à Bagdad pour tenter, comme le Canada et d'autres pays, de tirer parti du délai accordé afin d'en arriver à une solution pacifique de la situation, conformément à la résolution du Conseil de sécurité.

Avant la mesure qui a été prise hier, il était clair que Saddam Hussein croyait que le monde entier essayait de l'intimider et qu'il ne voulait pas chercher de solution pacifique. Nous espérons que cette illusion se sera dissipée et que, lui aussi, essaiera comme nous de trouver une solution pacifique.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre.

Les Canadiens sont menacés non seulement par la possibilité d'une guerre, mais encore par une crise de l'information. Hier, le gouvernement n'a absolument rien dit de l'efficacité des sanctions et voici qu'il refuse aujourd'hui d'admettre les véritables raisons qui se cachent derrière l'échéance du 15 janvier.

Le gouvernement ne cesse de parler d'une dernière chance pour faire preuve de bonne volonté. L'échéance du 15 janvier n'est-elle rien d'autre qu'une limite artificielle et arbitraire pour déclencher la guerre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non pas, madame la Présidente. Elle vise—et je regrette de devoir répéter maintes fois au député ce que les autres députés semblent avoir déjà compris. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Elle vise à donner au monde le temps de faire d'abord savoir à Saddam Hussein qu'il considère cette affaire comme très grave. Comme les collègues du député ne cessent de crier, celui-ci ne peut pas entendre ma réponse.

Elle vise d'abord à transmettre un message très sérieux à Saddam Hussein, de sorte qu'il se prépare à faire sérieusement des efforts en vue de trouver une solution pacifique. Elle vise aussi à rejeter très explicitement la pratique normale du recours à la force qui aurait pu entrer en vigueur dès hier plutôt qu'à une date ultérieure.

Le monde dispose ainsi de 47 jours pour préserver la paix. Je crois que c'est nettement mieux ainsi que le recours à la force dès hier. Ce qui a été décidé hier est une formule qui peut assurer la paix si Saddam Hussein le veut vraiment.

J'ose croire que tous les députés feront abstraction de leur idéologie propre et essaieront avec nous de trouver une solution à l'une des crises les plus graves que le monde ait connues depuis 40 ans.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. À la lumière des études de séroprévalence qui viennent d'être rendues publiques et qui révèlent la présence de l'infection à VIH chez les femmes, et étant donné que la Journée mondiale du SIDA a pour thème cette année «Les femmes et le SIDA», j'aimerais que le ministre nous dise ce que le gouvernement fait actuellement pour protéger les femmes contre cette maladie redoutable?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, comme l'honorable députée l'a mentionné, le 1er décembre est la Journée mondiale du SIDA et «Les femmes et le SIDA» constitue le thème de cette journée. L'Organisation mon-

diale de la santé estime qu'un tiers des personnes infectées du SIDA, au monde, sont des femmes.

[*Traduction*]

Nous avons pris un certain nombre de mesures au Canada pour tâcher de remédier à ce problème, dont la distribution de trousses d'information sur le SIDA aux groupes et organismes de femmes, la production d'affiches pour contribuer à instruire les gens, le financement d'une conférence nationale et d'ateliers locaux, la distribution d'une brochure spéciale sur les femmes et le SIDA, et l'élaboration d'un document de travail sur les stratégies de prévention pour les femmes.

• (1150)

Nous espérons ainsi pouvoir enrayer cette tragédie inutile avant que davantage de vies soient perdues.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. On sait que le premier ministre s'est réuni privément avec les coprésidents Bélanger et Campeau. On sait aussi que l'échec du lac Meech a été largement dû au processus de portes closes. Pourquoi le premier ministre est-il en train de répéter la même erreur? Pourquoi n'est-il pas prêt à comparaître publiquement devant la Commission Bélanger-Campeau?

[*Traduction*]

M. Andre: L'échec est attribuable à Jean Chrétien et à Pierre Trudeau.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je crois comprendre qu'en vertu de son mandat, la Commission Bélanger-Campeau ne prend pas en considération les témoignages des députés élus et des élus en général; c'est ce que je crois comprendre. Je peux me tromper à cet égard, mais si tel est le cas, cela se passe évidemment de commentaires.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne semble pas savoir que des députés ont déjà comparu devant la commission. Le premier ministre du Canada a sûrement le droit de prendre publiquement la parole au nom du Canada devant cette commission. Les Canadiens en ont assez des réunions à huis clos et des tractations politiques en coulisse.

Le vice-premier ministre engagera-t-il aujourd'hui le gouvernement a faire comparaître publiquement le premier ministre devant la Commission Bélanger-Campeau pour qu'il y défende la position canadienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Comme la députée le sait, madame la Présidente, nous avons mis sur pied la Commission Spicer pour solliciter l'opinion de tous les Canadiens sur l'avenir du Canada. Il y a diverses commissions qui entreprennent des études et des enquêtes sur l'avenir du Canada, et toutes les provinces s'engagent dans cette entreprise. La députée veut-elle dire que le premier ministre devrait comparaître devant chacune d'elles?

J'estime que le gouvernement fédéral a fait preuve de leadership en créant le groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. Et selon la participation dont bénéficiera cette commission, le gouvernement fédéral prendra évidemment d'autres mesures plus tard.

Il a été bien évident que ce qui a fait défaut dans tout ce processus, c'est l'occasion pour les simples Canadiens d'y participer. Nous leur avons fourni le moyen de le faire; pourquoi la députée ne donne-t-elle pas à ce groupe de consultation la chance de fonctionner? Il mérite qu'on lui en donne vraiment la chance.

* * *

LES MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Celui-ci sait que, dans la localité d'Elliot Lake, l'industrie minière a perdu cette année quelque 2 200 emplois directs et de nombreux autres dans le secteur secondaire. L'an dernier, d'autres localités du nord-est de l'Ontario ont subi des pertes semblables représentant plus de 15 p. 100 de tous les emplois directs du secteur minier de la région.

Le secrétaire parlementaire et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont-ils d'accord avec une évaluation de 1988, selon laquelle il faut consacrer au moins 1,3 milliard de dollars par année à la prospection minière pour assurer la survie de ce secteur et en conserver les emplois?

Le secrétaire parlementaire, au nom du gouvernement, est-il d'accord avec cette évaluation du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je partage certainement l'avis du député d'Algoma lorsqu'il dit que, dans sa localité et la mienne ainsi que dans d'autres régions du nord-est de l'Ontario, le secteur minier connaît une période très difficile.

Le fait est que les ressources sont exploitées et qu'elles finissent par s'épuiser. D'autres pressions entrent aussi en jeu. Le prix mondial détermine celui des matières premières du nord-est de l'Ontario comme de l'ensemble du Canada.

Le ministère étudie la situation et examine des solutions pour venir en aide non seulement aux collectivités des circonscriptions d'Algoma et de Timiskaming, mais aussi à celles d'autres régions du pays. Qui plus est, Emploi et Immigration ainsi que des comités fédéraux présidés par des ministres examinent eux aussi les mesures de développement économique envisageables. Nous poursuivons certainement nos efforts en ce sens.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre va rencontrer aujourd'hui les maires et les préfets de municipalités du nord-est de l'Ontario et du nord-ouest du Québec, qui représentent quelque 40 villes minières.

Pour 1991, les prévisions sur l'exploration et la mise en valeur ne sont plus que le tiers de ce qu'il faut, selon le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour conserver une industrie minière.

Le ministre pourrait-il s'engager, aujourd'hui, à lancer de nouvelles initiatives pour promouvoir l'exploration et la mise en valeur dans le secteur minier, protégeant ainsi l'avenir de ces villes minières en stimulant l'exploration et en arrêtant l'hémorragie d'emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, j'ai hâte de rencontrer les maires du nord de l'Ontario et d'écouter les vues qu'ils m'exposeront.

Comme l'a dit le secrétaire parlementaire, nous sommes inquiets. Le problème est mondial. Nous avons comparé notre aide à ce secteur à celle des autres pays. Nous pensons que les mesures d'encouragement actuelles sont très compétitives. Le prix de l'or est plutôt à la baisse et cela fait que les sociétés hésitent à consacrer de l'argent à l'exploration.

Le fait que le nord-ouest du Québec ait un taux d'épuisement plus élevé justifie le principe des actions accréditives; le fait qu'il n'attire pas de gros investissements est à mon avis un élément important du problème.

Comme je l'ai dit, et comme le secrétaire parlementaire l'a dit, nous envisageons diverses possibilités et j'ai hâte d'assister à cette réunion.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs n'ont pas besoin d'examiner les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada pour savoir qu'ils sont en récession depuis quelque temps. En fait, les agriculteurs de tout le pays souffrent.

En Saskatchewan, nous sommes aux prises avec la pire situation que nous ayons connue depuis les années 30, avec en moyenne quatre nouveaux avis de saisie par jour.

Ce dont nous avons besoin dans notre pays, c'est d'un projet de loi permanent sur l'agriculture, ce que le ministre a promis, mais qu'il n'a pas encore déposé.

Le ministre déposera-t-il un projet de loi sur l'agriculture à la Chambre avant Noël, pour que nous puissions l'étudier et en débattre en détail, comme il se doit, afin qu'il soit adopté pour la campagne agricole de 1991?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je sais gré au député d'appuyer les initiatives que nous prenons, notamment la création d'un programme de stabilisation et de soutien du revenu des céréaliculteurs.

Des discussions se poursuivent avec les provinces, car la responsabilité de ce programme sera partagée avec elles. Nous sommes heureux d'informer le député que nous sommes parvenus à une entente de principe sur les grandes lignes de ce programme. Nous espérons pouvoir en préciser les particularités de façon à disposer d'un meilleur programme de stabilisation et de soutien du revenu pour la campagne agricole de 1991-1992.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, c'est important bien sûr, mais il importe aussi que le projet de loi soit débattu en profondeur à la Chambre. Si on veut qu'il soit en place pour la campagne

agricole de 1990-1991, il faut qu'il soit bientôt présenté à la Chambre.

Vingt-quatre groupements agricoles et ruraux de la Saskatchewan se réuniront demain à Grayson pour chercher une solution à cette situation tragique, car une base agricole forte est essentielle pour leur avenir.

Le ministre dira-t-il aujourd'hui à ces gens, à Grayson, que le projet de loi sera soumis à la Chambre avant Noël pour que nous puissions commencer le débat afin qu'il soit adopté et que le programme soit en place pour les agriculteurs à temps pour la campagne agricole de 1991? Leur assurera-t-il qu'il le présentera avant Noël?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, c'est vrai que la situation est tragique. L'une des questions sur lesquelles le gouvernement et les pays exportateurs de produits agricoles travailleront ensemble est les négociations du GATT à Bruxelles, dans le cadre desquelles nous sommes fermement décidés à mettre fin à la guerre des subventions céréalières en réduisant et même en supprimant toutes les subventions à l'exportation et en facilitant l'action du marché et l'accès au marché.

Nous croyons que cette question est au coeur des problèmes auxquels font face les céréaliculteurs de l'ouest canadien. Nous attaquons cette question sur deux fronts, le front international et le front intérieur. J'espère que nous serons en mesure d'apporter ces encouragements dont le député a parlé.

[*Français*]

Mme le vice-président: Dernière question. L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice et concerne le cas d'un mineur du Québec, Maxime Gariépy, détenu en Floride depuis quelques mois. On sait que ce jeune garçon a plaidé coupable et a été condamné à la prison à vie pour un délit concernant des circonstances très particulières. Est-ce que la ministre de la Justice pourrait confirmer que le gouvernement a été saisi du dossier pour un transfert au Canada, qu'il a en possession les éléments nécessaires? Est-ce qu'elle pourrait donner une date approximative où elle pense rendre sa décision pour accepter ce Canadien ici pour purger sa sentence? D'autre part, je voudrais aussi demander, étant donné que nous avons été informés que ce jeune garçon a subi une raclée professionnelle dans la prison américaine, si la ministre de la Justice pouvait prendre des dispositions auprès des autorités américaines pour que la protection de ce Canadien et Québécois soit assurée?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je comprends que le Solliciteur général est au courant de la situation de M. Gariépy et surveille de près la demande d'un transfert au Canada. Nous essayons d'accélérer le processus afin de poursuivre l'enquête de mon collègue le Solliciteur général.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE—LES QUESTIONS RELATIVES AUX SANCTIONS ÉCONOMIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Durant la période des questions orales, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a semblé surpris et même critique à l'égard de l'opposition concernant les questions que nous posons depuis près de deux semaines portant sur les sanctions économiques qui sont en place aujourd'hui devant la situation et la crise du Moyen-Orient.

[*Traduction*]

Nous avons demandé les renseignements que le gouvernement a en sa possession depuis plusieurs semaines sur les enquêtes ou sur tout autre aspect des sanctions. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a demandé ces renseignements il y a deux ou trois semaines. Rien que cette semaine, le leader de mon parti les a demandés cinq fois et le député qui les demandés aujourd'hui les a déjà demandé au moins quatre fois.

Par conséquent, je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de fournir ces renseignements pour démontrer la transparence du gouvernement et pour fournir aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour évaluer la situation. Nous savons que le Canada est vice-président du comité des sanctions des Nations Unies. Nous savons que le gouvernement a ces renseignements. J'avais cru comprendre aujourd'hui que le ministre était prêt à faire bénéficier la Chambre, ou au

moins le Comité des affaires extérieures et de la défense, de ces renseignements.

Je me demandais si je pouvais obtenir la coopération du ministre. J'ai l'impression qu'il veut nous donner certains renseignements. Le fera-t-il dans une déclaration de ministre aujourd'hui ou lundi, ou par une séance d'information officielle des députés, à un moment propice, ou en s'adressant au Comité des affaires extérieures lors d'une séance où tous les députés seraient invités?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, j'interviens sur ce rappel au Règlement. Je trouve curieux que l'opposition me pose des questions lorsque je ne suis pas à la Chambre et que, lorsque j'y suis, elle ne m'en pose pas. C'est peut-être ainsi que l'opposition croit devoir se comporter dans un système parlementaire.

Mais pour ce qui est de la question elle même, je crois avoir pris un engagement envers la Chambre. Je le répète. Je tiens à ce que les députés soient aussi bien informés que possible sur les répercussions des sanctions. En termes généraux, la population de l'Irak ressent certains effets des sanctions. Rien ne prouve qu'au cours des prochains mois les sanctions influenceront les dirigeants irakiens.

Si nous ne comptions que sur les sanctions, il faudrait accepter le risque qu'avant qu'elles atteignent leur objectif, beaucoup d'enfants meurent et que le pillage du Koweït s'intensifie. Il se pourrait aussi que des erreurs soient commises et dans cette région au bord de l'éclatement, ces erreurs pourraient déclencher une catastrophe comme personne n'en souhaite.

Il est important que les députés soient aussi bien informés que possible. J'ai dit que dans les circonstances, il y a deux catégories de renseignements. Il y a les renseignements qu'il est possible de rendre publics sans restriction. Je pourrai communiquer ces renseignements aux députés sur une base régulière. Je crois que le meilleur moyen serait d'organiser une séance d'information générale ou de communiquer ces renseignements au comité permanent.

L'autre catégorie, ce sont les renseignements qu'il faut garder confidentiels. Les députés peuvent certainement comprendre pourquoi. Certains députés ont prêté le serment de conseiller privé. Si la Chambre l'accepte, même si ce n'est pas pour les bonnes raisons, je suis disposé à tenter de conclure une entente sur une autre séance d'information, confidentielle celle-là, avec les députés qui ont prêté le serment de conseiller privé. Si l'opposition officielle a d'autres suggestions à faire sur la communication efficace de ces renseignements, je suis disposé à les écouter.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'aimerais prendre la parole sur le même rappel au Règlement. Je crois que les Canadiens devraient se rendre compte que l'on n'a pas le temps, si l'on s'en tient à la limite de temps qui est généralement convenue pour la réponse des ministres, de fournir au cours de la période des questions des détails complets sur l'effet des sanctions, ce que nous avons cherché à savoir à plusieurs reprises au cours des dernières semaines.

Je ne crois pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait laisser l'impression qu'on avait le temps, aujourd'hui ou un autre jour, de donner, au cours de la période des questions, les détails que nous réclamons depuis longtemps et que les Canadiens veulent connaître.

De plus, il laisse entendre qu'il était le seul à pouvoir nous communiquer ces réponses, mais il faut que les Canadiens sachent que ces réponses auraient pu être fournies en son absence par le premier ministre ou le vice-premier ministre et par plusieurs autres ministres. Il n'était pas nécessaire que les réponses nous soient communiquées par lui seul, surtout que nous voulions avoir cette information avant que le gouvernement ait à se prononcer sur la résolution des Nations Unies, hier.

Par conséquent, je répète qu'il y aurait lieu de se consulter pour mettre au point un processus qui permettrait d'informer non pas un nombre limité de députés, notamment les membres du Conseil privé, mais l'ensemble des Canadiens. Ils ont le droit de savoir, dans la mesure du possible, l'incidence des sanctions, afin de pouvoir juger du bien-fondé des décisions du gouvernement.

C'est pourquoi nous avons demandé qu'on fasse une déclaration sur les motions à laquelle nous pourrions répondre. C'est aussi pour cette raison que nous avons demandé la tenue de séances d'information ouvertes à tous les députés et à la population, qui pourraient être dirigées par le Comité des affaires étrangères. Discutons de ces points plutôt que d'écouter le ministre se plaindre qu'il n'a pas eu l'occasion de faire une déclaration qu'il n'a de toute façon pas le droit de faire au cours de la période des questions.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je tiens à commenter ce rappel au Règlement, et je vais le faire aussi brièvement que possible.

Je veux laisser l'impression, parce que c'est la vérité, que je m'efforce de garder les députés aussi bien informés que possible sur l'efficacité des sanctions. J'espère que le chef de l'opposition ne tiendra pas pour négligeable le problème auquel je me heurte présentement. Puisqu'il est conseiller privé lui-même, il sait que certaines de ces informations sont hautement confidentielles, et que je ne peux, par conséquent, en faire état publiquement sur les ondes de Radio-Canada. Il faut en limiter l'accès aux députés de la Chambre qui ont été assermentés en conséquence. Je suis prêt à faire une exception extraordinaire en ce qui les concerne.

J'ai été moi-même chef de l'opposition, et je sais qu'en certaines circonstances et pour certaines raisons, l'opposition ne peut accepter pareil accommodement. C'est très bien. Dans la mesure du possible, je tenterai de communiquer aux députés toutes les informations que nous pouvons leur communiquer. Si nous pouvons tenir des séances d'information uniquement à l'intention des conseillers privés, je crois que je pourrai alors leur communiquer des informations supplémentaires. Quoi qu'il en soit, nous ferons l'impossible pour accommoder les députés.

Si le député souhaite une déclaration en bonne et due forme, susceptible de faire l'objet d'un débat à la Chambre, c'est une autre histoire. Je suis prêt à engager un débat. Nous l'avons fait régulièrement à ce propos. Si j'ai bien compris le député, je crois qu'il voudrait que nous exposions calmement et minutieusement les informations dont nous disposons pour que tous les députés puissent avoir une idée de l'efficacité des sanctions. Bref, je m'en remets à lui pour me dire ce qu'il faut faire. Je crois qu'il faut procéder de façon à encourager la présentation et l'étude d'informations objectives, plutôt que d'en faire simplement une occasion pour tenir un débat. Le député sait que je ne recule jamais devant un débat.

[*Français*]

Mme le vice-président: J'ai accepté la question de l'honorable député d'Ottawa—Vanier sur un rappel au Règlement, bien que ce n'était pas exactement un rappel au Règlement. Nous avons écouté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que l'honorable chef de l'opposition. Maintenant, je pense que ce n'est pas ici, à la Chambre, que nous pouvons en arriver aux décisions qui semblent être souhaitées de part et d'autre, d'un côté d'avoir des réponses à des questions, et de l'autre, de donner des réponses à certaines questions. Je pense qu'il serait peut-être sage de recommencer nos travaux et de permettre à ceux dont c'est le travail de se réunir et de trouver une façon normale d'obtenir réponses à leurs questions.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je tiens simplement à remercier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous avoir présenté ces suggestions dans cet esprit. Je voulais lui rappeler, et rappeler également à la Chambre, que les partis n'ont pas tous des conseillers privés dans leurs rangs.

Il me semble nécessaire de faire profiter le plus grand nombre de députés possible des séances d'information dont il parle, qu'ils soient conseillers privés ou non. J'espère que nous aurons des discussions qui permettront de résoudre ce dilemme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 47 pétitions.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-84

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la Société nationale des pétroles du Canada, sans modification.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) demande à présenter le projet de loi C-345, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (visas de visiteurs).—Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le député de Northumberland, d'avoir appuyé ce projet de loi d'initiative parlementaire qui propose de modifier la Loi sur l'immigration.

Une fraction de plus en plus grande de la population canadienne est née à l'extérieur du Canada. Ces personnes ont toutes de la parenté et des amis dans leur pays d'origine. Il y a quelques années, pour lutter contre la vague de faux réfugiés—sans compter le grand nombre de revendicateurs légitimes de statut de réfugié—, le Canada a établi des exigences en matière d'obtention du visa pour les visiteurs de certains pays, dont la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka, la Jamaïque, la Guyane et les Philippines.

En raison des nouvelles lignes directrices sur les visas, même les parents de bonne foi qui veulent venir au pays se voient refuser un visa; cette situation dure d'ailleurs depuis un certain temps. Nos agents des visas ont peur et se sentent obligés de refuser d'accorder les visas.

En vertu de ce projet de loi, des citoyens canadiens pourraient se porter garants des étrangers qui viennent les visiter. Cette procédure n'est pas prévue à l'heure actuelle dans la loi pour les demandeurs de visa.

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de la Nouvelle-Écosse qui demandent au gouvernement d'abandonner le projet de TPS. Les pétitionnaires souhaitent que le Parlement réussisse à convaincre le gouvernement de retirer son projet qui, en appliquant une taxe régressive à la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale, fera porter le fardeau fiscal aux simples Canadiens.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions. La première traite de la fameuse TPS et m'a été envoyée par des Canadiens qui vivent dans la ville de Québec—il y en a 183—et, suite à une lettre que j'ai reçue de M. Alfred Hunter, ils ont bien voulu indiquer clairement à la Chambre leur opposition à l'imposition par le gouvernement d'une taxe sur les biens et les services commençant en janvier 1991. Ces gens, madame la Présidente, répètent essentiellement les arguments que nous avons fait connaître ici à la Chambre depuis plusieurs mois.

Ils maintiennent que cette taxe est non seulement régressive, injuste et qu'elle suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à revenus faible et moyen, mais que cette taxe sur les produits et services constitue un assaut et je vais le citer textuellement: «. . .un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens et les forcera non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et du taux de chômage.»

Madame la Présidente, ces 183 Canadiens, je les représente avec bien d'autres, et je demande au gouvernement, comme eux, de ne pas imposer aux Canadiens une taxe sur les biens et services.

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): La deuxième pétition, madame la Présidente, traite d'une question un petit peu plus locale car c'est dans ma circonscription; il s'agit de la rivière Rideau. C'est une question environnementale très importante qui veut que le Parlement soit sensibilisé à cette rivière qui est importante et qui est polluée.

Les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement, le gouvernement fédéral s'associe à parts égales avec les autorités provinciales et municipales en vue de mettre en oeuvre un plan d'action pour la dépollution et l'entretien de la rivière Rideau.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de joindre aux pétitions de milliers d'habitants de Port Alberni que j'ai déjà présentées à la Cham-

bre une autre pétition portant 51 signatures. Les pétitionnaires en ont assez des mauvaises pratiques de gestion que le gouvernement applique dans le cas de la Société canadienne des postes et dénoncent la direction de cette société, qui ne respecte pas le mandat qui lui a été confié en 1981, soit d'améliorer le service à la clientèle ainsi que les relations patronales-syndicales.

De façon plus précise, mes électeurs s'opposent à la fermeture d'un service à l'auto à Port Alberni et se plaignent de la très lente distribution du courrier local attribuable à la fermeture du centre de tri local, tri qui se fait désormais à Nanaimo et à Victoria.

Les signataires demandent qu'on ordonne à la Société canadienne des postes de garder ouverts les succursales existantes, de prolonger les heures d'ouverture de ces dernières, d'offrir un plus grand nombre de services qui rapportent, de mettre un terme à la privatisation et de commencer à élargir la gamme de services offerts au moyen des profits réalisés.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de déposer des pétitions signées par les électeurs de la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui s'objectent, bien sûr, à la TPS du gouvernement conservateur, et avec raison dois-je ajouter. Ces citoyens sont résidants de la région d'Alexandria, de Dunvegan, Dalkeith, Alfred et Embrun, dans la circonscription que j'ai l'honneur et le privilège de représenter, madame la Présidente.

[*Traduction*]

LE PHARE DE GANNET ROCK

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, c'est volontiers que conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition provenant des résidents de l'île du Grand-Manan.

Ces pétitionnaires se joignent à tous les autres qui protestent contre la décision du gouvernement de réduire les effectifs qui assurent le bon fonctionnement du phare de Gannet Rock. Pour la gouverne des Canadiens, j'ajouterai que ce phare occupe un emplacement stratégique sur les rives de la baie de Fundy. Nous ne voulons pas que le gouvernement en réduise les effectifs.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de maintenir les effectifs du phare de Gannet Rock à leur niveau actuel.

LES REDEVANCES RADIOPHONIQUES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, c'est volontiers que conformément à l'article 36 du Règlement, je présente des pétitions qu'ont préparées les pompiers volontaires du service d'incendie d'Amherst, ceux du service d'incendie de Shelburne, et ceux du service d'incendie de Pomquet en Nouvelle-Écosse.

Tous ces pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision d'accroître les redevances radiophoniques et d'obliger les pompiers volontaires à payer ces redevances. Ils sont convaincus que le gouvernement commet une erreur en l'occurrence et ils le prient de respecter l'engagement du précédent ministre des Communications de ne pas obliger les pompiers volontaires à payer ces redevances radiophoniques.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'examiner le règlement actuel et d'en retirer les dispositions pertinentes, de façon qu'ils puissent continuer de remplir leur rôle de protecteurs de la vie et des biens des résidents des localités qu'ils desservent.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait grand plaisir de présenter dans cette Chambre une pétition signée par des personnes de ma circonscription d'Ottawa-Centre et celles de la région d'Ottawa-Carleton. Ces gens s'opposent à la TPS sur les livres et les magazines et ils demandent au gouvernement d'éliminer cette taxe.

• (1220)

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre des communes. Mes collègues et moi avons littéralement déposé des milliers de pétitions au nom de Canadiens qui s'opposent à l'imposition d'une taxe sur les livres.

Les pétitionnaires sont originaires de Toronto et de localités situées immédiatement au nord de celle-ci. La pétition porte 100 signatures. Ces gens veulent que le gouvernement respecte le principe consacré voulant que l'imprimé soit exempt de tout impôt, et que les livres soient considérés comme des produits détaxés dans le projet de loi sur la TPS et les règlements connexes.

L'ENTRAÎNEMENT AUX VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter trois pétitions au gouvernement.

La première porte la signature de Canadiens de toutes les régions qui s'opposent aux vols à basse altitude autorisés par le gouvernement au Labrador et dans l'est du Québec. Ils demandent au Parlement de se joindre à l'Assemblée des première nations, aux Innu du Labrador et aux autres peuples autochtones du nord du Canada,

pour dénoncer l'usage de leurs terres à des fins d'entraînement. Ils exigent que l'on mette fin aux vols à basse altitude, et demandent que la partie des fonds que le Canada consacre à l'entraînement des troupes de l'OTAN et du NORAD soit plutôt utilisée au profit des autochtones et dans le but de promouvoir le développement durable dans l'intérêt de tous les Canadiens.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, ma deuxième pétition émane de plusieurs Canadiens habitant principalement Toronto qui s'inquiètent de la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent au Parlement non seulement de rejeter cette taxe, mais aussi de rendre moins nécessaire l'imposition d'une taxe de vente en abaissant le taux d'intérêt des banques de façon à relancer l'économie et à créer des emplois utiles comme dans le domaine de la protection de l'environnement, la réfection de routes indispensables, l'amélioration des services de VIA Rail ainsi que la recherche et le développement industriels.

J'ai une dernière pétition émanant de plusieurs habitants de Gloucester, de North York, d'Ottawa, de Nepean, de Kingston, de Hull, de Montréal et d'autres localités du centre du Canada. Les pétitionnaires s'inquiètent particulièrement du fait que la taxe sur les produits et services sera appliquée aux livres, aux leçons de musique et aux spectacles sur scène.

Ils demandent donc au gouvernement de renoncer à cette taxe et d'adopter un système qui imposera les riches et non les pauvres.

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je prends la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition, certifiée conforme quant à sa forme. Les pétitionnaires sont principalement des habitants de Tatuk Creek dans ma circonscription.

Selon eux, la décision du gouvernement de fermer les bureaux de poste ruraux est un acte de discrimination contre les gens qui vivent dans des centres non urbains, viole donc les principes établis de justice et nuit particulièrement aux personnes âgées, aux agriculteurs et aux Canadiens à faible revenu.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'arrêter immédiatement la fermeture des bureaux de poste ruraux et de donner des instructions à la Société canadienne des postes pour que cette société place le service avant le profit.

Tatuk Creek est une petite localité agricole et son bureau de poste est le coeur même de cette collectivité.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition que m'ont remise des agriculteurs de Plunkett et de Viscount, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de confier de nouveau à la Commission canadienne du blé la commercialisation de l'avoine. Ils demandent en outre pour l'avoine et l'orge la protection accordée au blé, c'est-à-dire que ces denrées ne puissent être soustraites du mandat de la Commission canadienne du blé à moins que le Parlement ne le décide.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, jour après jour, mois après mois, je demande au gouvernement, à plus forte raison maintenant, suite à la décision prise par le gouvernement du Québec, de ne pas taxer la propriété intellectuelle, la lecture, les livres, les revues et les ouvrages littéraires.

J'espère que le gouvernement tient véritablement compte des répercussions d'une taxe qui affecterait le degré d'alphabétisation et le potentiel de scolarité de nos jeunes, ainsi que l'intérêt des Canadiens à l'égard de la lecture. Je dépose des pétitions pertinentes, qui proviennent du Québec et de la Colombie-Britannique.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer une pétition portant une centaine de noms, provenant surtout de citoyens de ma circonscription de Surrey-Nord, mais aussi de Burnaby, Delta et New Westminster.

Les signataires mentionnent que, dans les pays où il faut un visa, les conjoints peuvent mettre deux à trois ans pour rejoindre leur conjoint établi au Canada. Cette situation plutôt cruelle crée de fortes tensions dans les familles.

Les signataires proposent que le Canada établisse un système qui permettrait aux conjoints de pays où s'appliquent des restrictions sur les visas de visiteurs, comme le Pendjab, en Inde, par exemple, d'être admis au Canada immédiatement, sans attendre le traitement de leur demande de visa d'immigrant reçu.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter sept pétitions signées par des habitants de Kingston, de Napanee, d'Odessa et de la région métropolitaine de Toronto, qui reconnaissent que la chose imprimée est très importante pour la liberté d'expression et qu'elle est la pierre angulaire de notre prospérité économique.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de ne pas taxer les livres et les périodiques aux fins de la taxe sur les produits et services, comme il projette de le faire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 381 et 382 marquées d'un astérisque?

[*Texte*]

«RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE DU CANADA ET SON IMPACT SUR VOUS»—LES COÛTS BUDGÉTÉS

*Question no 381—**M. Karpoff:**

Le gouvernement a-t-il publié un document intitulé «Renseignements importants sur le programme économique du Canada et son impact sur vous» et, dans l'affirmative, à combien se sont élevés les coûts budgétés pour *a*) les travaux de création et de révision, *b*) la production, *c*) la distribution, *d*) les frais postaux, *e*) l'ensemble du projet, *f*) tout autre élément connexe?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): En réponse aux centaines de milliers de demandes de renseignements que les Canadiens ont présentées au gouvernement au sujet de ses politiques économiques, ce dernier a publié un document intitulé «Renseignements importants sur le programme économique du Canada et son impact sur vous».

Les coûts prévus pour (*a*) les travaux de conception, (*b*) la production du guide d'information, et (*c*) de la distribution (préparatifs de la mise à la poste) étaient de 765 000 $. Les coûts réels étaient de 761 810 $ et sont répartis comme suit:

(*a*) Travaux de conception, et (*b*) Travaux de production	486 874 $
(*c*) Distribution (préparatifs de la mise à la poste)	84 046 $
Commission de l'agence	97 237 $
Taxe fédérale et provinciale de ventes	93 653 $

Les coûts prévus pour (*d*) l'expédition par le courrier étaient de 625 000 $ et les coûts réels étaient de 594 915 $.

Les coûts prévus pour (*e*) le projet global étaient de 1,39 million de dollars et les coûts réels étaient de 1,35 million de dollars.

De plus, des fonds supplémentaires avaient été prévus pour (*f*) la publicité: soit 57 000 $ provenant du ministère des Finances pour les annonces publicitaires placées dans les quotidiens, et 350 000 $ provenant du Programme des journaux communautaires, ethniques et aborigènes du Secrétariat d'État.

Les travaux de rédaction ont été effectués par des fonctionnaires du ministère des Finances.

LA PRODUCTION DU DOCUMENT INTITULÉ «RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE DU CANADA ET SON IMPACT SUR VOUS»

*Question no 382—**M. Karpoff:**

Le gouvernement a-t-il publié un document intitulé «Renseignements importants sur le programme économique du Canada et son impact sur vous» et, dans l'affirmative, est-ce que des travaux *a*) de création et de révision, *b*) de production, *c*) de distribution, *d*) d'expédition postale ont été exécutés par des personnes ou groupes ne faisant pas partie de la fonction publique, et, dans l'affirmative, quelles sommes ces personnes ou groupes ont-ils touchées à titre de rémunération?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): En réponse aux centaines de milliers de demandes de renseignements que les Canadiens ont présentées au gouvernement au sujet de ses politiques économiques, ce dernier a publié un document intitulé «Renseignements importants sur le programme économique du Canada et son impact sur vous».

La production de ce document, y compris les travaux de conception, la distribution et les préparatifs de la mise à la poste, ont été effectués par la société Publitel Communications, de Montréal. La société a reçu la somme de 761 810 $ pour ses services. L'expédition du document par le courrier a été assurée par la Société canadienne des postes et a coûté 594 915 $.

Les travaux de rédaction ont été effectués par des fonctionnaires du ministère des Finances.

[*Traduction*]

M. Cooper: En raison de la longueur de ces réponses, je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, dont le Comité spécial sur la réforme de la Loi sur le Parlement du Canada a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Quatorze motions d'amendement sont inscrites au *Feuilleton* pour l'étape du rapport du projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

[*Français*]

Les motions nos 1 et 8, inscrites au nom du député d'Ottawa—Vanier, sont acceptables. Elles seront groupées et le vote sur la motion no 1 vaudra également pour la motion no 8.

Les motions nos 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11 et 12, inscrites au nom du député de Mégantic—Compton—Stanstead, sont recevables et elles seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante: si la motion no 5 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 3, 4 et 6. Par contre, si la motion no 5 était rejetée, les motions nos 3, 4 et 6 devront faire l'objet de votes distincts. Si la motion no 11 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 9, 10 et 12; et si la motion no 11 est rejetée, les motions nos 9, 10 et 12 devront faire l'objet de votes distincts.

[*Traduction*]

Les motions nos 7, 13 et 14, inscrites aux noms des députés de Churchill et d'Ottawa—Vanier, sont recevables. Elles seront regroupées aux fins du débat et mises aux voix comme ceci: Le vote sur la motion no 7 vaudra pour la motion no 13 et la motion no 14 sera mise aux voix séparément.

• (1230)

Par conséquent, je vais maintenant mettre aux voix les motions nos 1 et 8.

[*Français*]

MESURE MODIFICATIVE

M. Gauthier propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-79, dans la version française, à l'article 1, en retranchant les lignes 9 et 10, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit: «alors réputés avoir été déposés devant le Sénat.»

Motion no 2

Qu'on modifie le projet de loi C-79, dans la version française, à l'article 2, en retranchant la ligne 10, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit: «devant la Chambre des communes.»

—Madame la Présidente, cela fait près d'un an que le Comité spécial chargé d'étudier la Loi sur le Parlement se penche sur les problèmes qui nous sont référés par la Chambre des communes. Je dois dire que je suis très content aujourd'hui que l'on arrive presque à la fin. On arrive à l'étape du rapport, c'est-à-dire après l'étape où des amendements au projet ont été étudiés en comité. J'espère que ce projet de loi sera finalement adopté en troisième lecture par la Chambre et que l'on pourra mettre de côté ce volet important de notre travail pour continuer, j'imagine, avec autre chose sous l'habile présidence du ministre d'État à la condition physique et au sport amateur, Marcel Danis que je dois féliciter parce que cela a été un travail assez bien fait.

Madame la Présidente, la motion no 1 que l'on a présentée est tout simplement un amendement, je crois, afin de rendre les deux textes français et anglais conformes.

[*Traduction*]

Le texte anglais est rigoureusement exact, madame la Présidente. Il dit que les règlements adoptés par le bureau ou pris aux termes de l'article en question seront déposés par le greffier et seront réputés avoir été déposés.

Alors qu'il est dit en anglais «devant le Sénat», le texte français porte «devant le bureau». Nous voulons seulement corriger le texte français afin qu'il ait la même importance que le texte anglais et qu'il soit exact.

[*Français*]

Alors, madame la Présidente, la motion est très simple. Il s'agit tout simplement de modifier la partie (3) de l'article 20.2 pour modifier le langage et le rendre conforme. Et je n'ai pas d'autre chose à ajouter là-dessus, sauf dire que j'espère que les députés... Je vois le ministre qui s'en va, il ne faut pas que je l'ennuie, mais c'est une étape

importante du débat et cette question nous touche tous, même les «gros» députés et les «gros» ministres.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1 est adoptée.)

[*Français*]

Mme le vice-président: Nous passons maintenant à la motion nº 8. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): C'est tout simplement, madame la Présidente, pour expliquer que cet amendement rend conforme le texte français et le texte anglais, c'est tout.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 8 est adoptée.)

[*Français*]

Mme le vice-président: Nous passons donc maintenant aux motions nºs 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 11. La motion nº 2 sera mise aux voix séparément.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Les motions nºs 5 et 11 ne seront pas présentées.

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable ministre sur un recours au Règlement.

M. Danis: Madame le Président, je comprends que les motions nºs 5 et 11 ne seront pas présentées. Je crois comprendre aussi, madame la Présidente, que l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead voudrait substituer les motions nºs 3 et 9. Alors je me demande s'il ne serait pas approprié à ce moment-ci d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour permettre à l'honorable député de substituer ces motions afin que vous n'ayez pas à lire les motions originales qui ne seront pas proposées à la Chambre.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je pense que tout le monde a entendu ce que le ministre a suggéré. Je suis bien d'accord à ce que l'honorable député présente ces motions et qu'il en apporte copie à la table le plus rapidement possible pour que je puisse les substituer à celles que j'ai déjà en main. L'honorable député a la parole.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Après discussion entre les différents membres du Comité législatif sur le projet de loi C-79, et consultations avec les experts, la motion nº 3, et c'est la même pour la motion nº 9, sauf qu'une s'applique pour la Chambre des communes, l'autre s'applique pour le Sénat. Alors je propose:

> Que le projet de loi C-79 soit modifié par:
>
> *a*) substitution, à la ligne 37, page 2, de ce qui suit:
>
> «demander au bureau de lui fournir—ou le bureau peut, de sa propre initiative, lui fournir—un avis au»;
>
> *b*) substitution, aux lignes 3 à 7, page 9, de ce qui suit:
>
> «(4) Pour l'application du paragraphe 52.7(1), le bureau peut, s'il l'estime indiqué, mettre n'importe lequel de ses avis, y compris ceux qu'il a émis aux termes de l'article 52.6, à la disposition de l'agent de la paix.»

Madame la Présidente, je l'ai ici pour le bureau du greffier. Dans le fond, cet amendement-là se voulait pour que si un agent de la paix fait enquête et qu'il décide, étant donné qu'il s'agit d'un problème touchant l'utilisation du budget d'un député ou d'un sénateur, il décide d'aller voir le bureau de régie interne et de demander si, de l'avis du bureau de régie interne, la dépense effectuée par le député est conforme ou régulière, légale, à leur avis, en anglais *proper*. On veut ajouter, par cet amendement-là, le fait que le bureau de régie interne veut mettre à la disposition de l'agent de la paix, qui fait cette demande, n'importe quel autre avis qu'il a en sa possession, de telle sorte que l'agent de la paix puisse connaître quelle est l'opinion du bureau de régie interne sur l'utilisation d'un item, d'un budget de député ou de sénateur. Avec ces renseignements-là, de toute évidence, l'agent de la paix décidera s'il décide de poursuivre son enquête, ou même de prendre une procédure. Mais s'il décide de prendre une procédure, il devra mettre à la disposition du juge, qui aura à prendre la décision, l'avis du bureau de régie interne. Et je pense que cela

c'est le moyen terme qui est acceptable pour tout le monde. Alors voici la modification proposée.

Mme le vice-président: Je vais donc proposer à la Chambre toutes les motions, et on pourra ensuite en débattre.

[*Traduction*]

M. Danis: Madame la Présidente, en ce qui a trait à la motion nº 6, je demande le consentement unanime de la Chambre pour modifier le dernier mot dans la version anglaise. On dit: «authorized by a judge of a provincial court within the. . .»—ce devrait être «meaning» au lieu de «remaining».

Si je pouvais obtenir le consentement unanime, cela permettrait à la présidence de soumettre la motion.

• (1240)

[*Français*]

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-79, à l'article 1, en ajoutant à la suite de la ligne 15, page 2, ce qui suit:

«(5) Les membres du bureau n'encourent aucune responsabilité personnelle découlant de leur participation à l'exercice des pouvoirs ou à l'exécution des fonctions du bureau.»

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-79, à l'article 1:

a) en substituant, à la ligne 37, page 2, ce qui suit:

«demander au bureau de lui fournir—ou le bureau peut, de sa propre initiative, lui fournir—un avis au»; et

b) en substituant, aux lignes 42 à 44, page 3, et aux lignes 1 et 2, page 4, ce qui suit:

«(4) Pour l'application du paragraphe 20.4(1), le bureau peut, s'il l'estime indiqué, mettre n'importe lequel de ses avis, y compris ceux qu'il a émis aux termes de l'article 20.3, à la disposition de l'agent de la paix.»

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-79, à l'article 1, en retranchant la ligne 41, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ment au paragraphe (1) ou que l'agent de la paix a été avisé par le bureau qu'une demande a été formulée en vertu du paragraphe 20.3(2), par le sénateur visé par l'enquête, une demande de».

[*Traduction*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-79, à l'article 1, en retranchant la ligne 23, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sée par un juge d'une cour provinciale au sens de l'article 2 du».

[*Français*]

M. Gérin propose:

Motion nº 9

Que le projet de loi C-79 soit modifié par:

a) en substituant, à la ligne 36, page 7, ce qui suit:

«demander au bureau de lui fournir—ou le bureau peut, de sa propre initiative, lui fournir un avis au»

b) en substituant, aux lignes 3 à 7, page 9, ce qui suit:

«(4) Pour l'application du paragraphe 52.7(1), le bureau peut, s'il l'estime indiqué, mettre n'importe quel de ces avis, y compris ceux qu'il a émis aux termes de l'article 52.6, à la disposition de l'agent de la paix.»

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-79, à l'article 2, en retranchant la ligne 40, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ment au paragraphe (1) ou que l'agent de la paix a été avisé par le bureau qu'une demande a été formulée en vertu du paragraphe 52.6(2), par le député visé par l'enquête, une demande de».

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-79, à l'article 2, en retranchant la ligne 26, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sée par un juge d'une cour provinciale au sens de l'article 2 du».

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je suis prêt à céder ma place au motionnaire de la motion nº 2, mais j'ai aussi l'intention de participer au débat sur ces amendements.

Il faudrait peut-être se replacer dans le contexte historique, madame la Présidente, pour comprendre la portée des amendements devant nous.

[*Traduction*]

Le 12 décembre 1989, les députés se rappelleront que beaucoup d'entre nous ont été surpris, c'est le moins qu'on puisse dire, d'entendre le commissaire de la GRC, M. Norman Inkster, préciser que 15 parlementaires fai-

saient l'objet d'une enquête de la part de la GRC. Dans 11 cas, il s'agissait de présumées infractions au Code criminel et dans quatre autres, de violations présumées de la loi électorale. La révélation en question rompait avec la tradition de la GRC, qui se refusait jusque-là à tout commentaire sur les enquêtes en cours avant que des accusations ne soient portées, et a manifestement surpris bon nombre d'entre nous.

La couverture des événements par la presse à l'époque a reflété les réactions de nombreux parlementaires, dont votre serviteur. Il n'est pas exagéré d'affirmer que nous étions quelque peu furieux face aux nouvelles en question, étant donné qu'une enquête policière, qu'elle entraîne une condamnation ou pas, peut nuire à une carrière politique, sinon la ruiner. Le seul fait qu'un député fasse l'objet d'une enquête policière est très mal perçu dans la population. Nous croyons toujours que la conduite des personnalités publiques devrait être soumise à un examen rigoureux et que les intéressés devraient être prêts à répondre aux questions qu'on pourrait avoir sur leur conduite, mais nous n'avons jamais prévu que les forces policières révéleraient à la population qu'elles faisaient enquête sur 15 Canadiens. Cela a créé dans cette enceinte une situation qui exigeait des mesures concrètes. La Chambre a jugé bon de former le comité en question. Elle a examiné toute cette situation et la possibilité de modifier la législation régissant notre Chambre et le Sénat, afin de la rendre peut-être plus conforme à l'évolution de notre société moderne.

Nous sommes aussi conscients, comme vous sûrement madame la Présidente, que les temps changent, et la Commission McGrath, vous vous en souvenez, avait proposé une réforme en profondeur de la procédure et des usages parlementaires. Elle a élargi le bureau de régie interne, l'organe administratif des Communes qui était autrefois constitué uniquement de ministres de la Couronne. Des députés de l'opposition se sont ajoutés au nouveau bureau qui a été doté de nouveaux pouvoirs et a modifié de fond en comble sa façon de fonctionner.

Les députés ont été étonnés d'apprendre tout à coup que les règles du jeu que nous avions modifiées étaient interprétées dans un manuel d'instruction qui leur dit à quelles dépenses ils ont droit dans l'administration de leur bureau et à quels services ils ont droit comme représentants élus de la population. Le manuel est devenu une sorte de bible pour la police. Certaines parties d'interprétation difficile ont pu induire beaucoup de gens en erreur.

Nous avons donc décidé de modifier la Loi sur le Parlement du Canada. L'une des questions importantes à régler était le rôle du bureau dans la définition des dépenses permises à l'intérieur du budget alloué aux députés. L'autre facteur important était de veiller à ce que les forces policières et le système judiciaire agissent de manière transparente et juste.

Nous reconnaissons que la police a le devoir d'enquêter sur de présumés détournements de fonds publics par des députés. Malheureusement, certains députés ont abusé du système. Nous admettons que nous ne vivons pas dans le meilleur des mondes et que la Chambre des communes reflète l'ensemble du Canada. Le système est en place et certains en abusent parfois. Nous devons procéder à des vérifications et rétablir l'équilibre. Nous ne voulions nuire d'aucune façon au système juridique ni à son fonctionnement.

• (1250)

Nous devions aussi établir un équilibre entre les privilèges que nous revendiquons à titre de députés, pour décider comment utiliser les fonds consentis aux députés de sorte qu'ils représentent leur circonscriptin ouvertement et équitablement.

Le comité a examiné diverses possibilités. Nous nous sommes limités aux décisions et aux opinions du responsable du bureau sur le pourquoi et le comment des dépenses des députés à partir des fonds publics. Le sujet était fort difficile. Nous avons dû expliquer clairement à nos collègues qui faisaient partie du comité que nous nous efforcions de ne pas nuire au travail des policiers. Nous essayons de permettre aux membres de la Chambre des communes et du Sénat d'obtenir, à partir des opinions écrites et explicites du bureau, des directives faciles à interpréter sur la façon dont nous pourrions dépenser l'argent qui nous est confié pour l'administration de nos bureaux situés sur la colline et dans nos circonscriptions.

Nous avons relevé, à ce moment, un article très ambigu qui, selon bon nombre d'entre nous, devait être amélioré, et il l'a été depuis. Les motions et amendements à l'étude aujourd'hui ainsi que le projet de loi qui a été amendé au comité montrent que les députés comprennent très bien la question importante concernant la façon dont les fonds seront dépensés, l'autorité qui contrôlera les dépenses, la façon dont les députés s'informeront au Bureau pour

savoir quels sont les fonds disponibles et comment ils peuvent être dépensés.

L'amendement nº 2 porte sur les pouvoirs du bureau dont les activités n'engagent pas la responsabilité de ses membres. Les autres amendements portent tous sur le droit exclusif que le bureau possède de déterminer exactement la façon dont les députés peuvent dépenser les fonds mis à leur disposition.

Je pense que nous sommes arrivés à un juste compromis. Nous avons trouvé un bon équilibre en ce qui concerne le droit accordé à la police de poser des questions au bureau. Le projet de loi lui donne beaucoup de latitude, je l'admets. Elle n'est pas obligée de poser des questions, mais si elle veut bien instruire, je pense qu'elle devrait le faire. Elle peut demander l'avis du bureau si elle a des raisons de croire qu'un député a mal utilisé les fonds qui sont mis à sa disposition à des fins administratives. Par contre, si la police obtient un avis du bureau, elle doit le transmettre au juge lorsqu'elle a des raisons de croire qu'il lui faut plus d'information pour un procès et qu'elle veut obtenir un mandat de perquisition ou tout autre acte de procédure. Elle doit le lui transmettre parce que c'est essentiel pour obtenir un tel acte. Nous voulons que le processus soit public et qu'il soit aussi clair et limpide que possible. Nous voulons aussi qu'il soit juste. Il est juste parce que la police a le droit de demander au bureau de régie interne d'émettre un avis sur la façon dont les fonds sont dépensés.

J'espère que les députés prendront cette question très au sérieux. Les députés qui ont un doute, qui veulent demander conseil, qui veulent savoir comment interpréter une règle ou une disposition en particulier devraient demander l'avis du bureau avant de dépenser des fonds publics. Nous avons laissé un peu de latitude, si je puis utiliser ce terme. Nous avons permis d'y inclure des dépenses antérieures. Parfois les choses changent et parfois les députés commettent des oublis; ils n'y pensent pas ou ils n'étaient pas au courant. Les amendements visent à permettre aux députés de demander l'avis du Bureau au sujet des dépenses antérieures, présentes ou à venir.

Je suis persuadé que si les députés demandent l'avis du Bureau, nous n'aurons pas de mal à garder le Parlement transparent aux yeux du public. Je ne pense pas que quoi que ce soit dans ces amendements puisse passer pour un effort de la part de la Chambre des communes et du Sénat pour se mettre au dessus de la loi.

Nous essayons de maintenir ici un système transparent.

[*Français*]

Nous ne sommes pas ici pour faire des lois spéciales pour les députés. Nous sommes ici pour essayer de clarifier la situation et les amendements que nous avons devant nous font exactement cela.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Madame la Présidente, le Comité spécial sur la Loi sur le Parlement, qui est devenu par la suite le Comité législatif sur le projet de loi C-79, s'est réuni peut-être une cinquantaine de fois, dont certaines réunions qui ont duré deux ou trois jours, et on a vu les membres du comité mettre un intérêt tout particulier à être présents eux-mêmes, malgré les changements de fonctions, d'ailleurs, qui ont pu survenir. Je suis passé de député conservateur à député indépendant, et au Bloc québécois, mais je suis resté membre du comité.

Le vice-président de la Chambre qui présidait ce comité—c'était un honneur pour le comité—est devenu ministre, mais a quand même continué à présider le comité. Le whip en chef du parti ministériel, le leader à la Chambre et le whip en chef du parti de l'opposition, alors tous ces gens-là qui ont des rôles extrêmement importants ici à la Chambre ont décidé de mettre énormément de temps, plus de 50 réunions, à ce comité-là pour régler un problème extrêmement difficile qui est survenu l'an dernier. Il n'est pas facile pour les députés, lorsqu'on se fait dire par le commissaire en chef de la GRC qu'il y a 15 députés du Parlement sous enquête. Écoutez, 15 députés du Parlement, c'est 5 p. 100. Si on appliquait cela à l'ensemble des Canadiens, cela voudrait dire qu'il y a au Canada, je ne sais pas, peut-être un million de personnes sous enquête. Vous savez, il y a un débalancement.

On s'est dit: Où est le problème? Et pendant toute la durée de ce travail, pendant un an, nous avons eu une collaboration extraordinaire du greffier de la Chambre et de son personnel, en particulier M. Kirby, la collaboration aussi de l'administrateur en chef de la Chambre, M. Riedel et du légiste de la Chambre, M. Pelletier et toutes leurs équipes. Et sans eux, il n'aurait pas été possible de compléter ce travail.

Quinze députés du Parlement sous enquête et un an plus tard, je pense qu'aucun n'a été condamné ou peut-être un. Dans la plupart des cas les enquêtes n'ont conduit à aucune accusation. Dans certains cas, ont conduit à des accusations, mais à des acquittements au procès. D'autres ont fait l'objet de perquisitions, mais la cour a décidé par la suite qu'il n'y avait même pas lieu à autoriser cette même perquisition. Pourtant, dans tous les cas, des torts irréparables ont été faits, non pas à la

personne même du député, parce que cela comme tel, on pourrait peut-être faire un autre débat ou on pourrait peut-être compenser, mais ont été faits aux électeurs qui ont confié un mandat bien précis à cette personne-là et qui se retrouve diminuée pour représenter sa circonscription, pour représenter ses électeurs et ses électrices à la Chambre des communes.

Il est impossible de ne pas penser, madame la Présidente, qu'un député, qui tout d'un coup devient l'objet d'une enquête publique ou d'allégation de la part de la GRC que ce député est capable de remplir ses fonctions de la même façon que tout autre député. Il est évident que ce député est diminué dans sa capacité d'agir comme député, autant ici au Parlement du Canada, que dans sa propre circonscription. Mais 15 de nos collègues se retrouvaient dans cette situation-là. La plupart d'entre eux faisaient l'objet d'enquêtes publiques, à toutes fins pratiques. Leurs noms étaient étalés dans les journaux.

• (1300)

Des centaines de milliers de Canadiens se retrouvaient donc avec des élus dont les pouvoirs étaient diminués parce qu'un policier, à un moment donné, avait décidé de faire une enquête, souvent sur une allégation provenant d'un ennemi politique ou de n'importe qui—mais de toute façon, le résultat a été que dans la grande majorité des cas, cela n'a absolument rien donné. Mais ces gens-là avaient été salis, leurs électeurs n'avaient pas été bien représentés ou aussi bien représentés que ces mêmes députés l'auraient voulu et on se retrouvait avec une situation anormale.

Où se situe le problème? Madame la Présidente, à mon avis, il se situait à deux niveaux. Les députés, la Chambre des communes, représentés par le bureau de la régie interne, n'ont pas leur *job* comme tel, n'ont pas fait en sorte qu'il y ait une grande transparence dans leurs actions. Le bureau de la régie interne qui est censé les représenter s'est conduit comme un club fermé, comme un club sélect, comme un club qui n'a pas à faire montre de toute la transparence qu'on exige aujourd'hui, généralement, d'un organisme comme celui-là.

Les décisions du bureau de la régie interne n'étaient connues de personne. Les décisions du bureau de la régie interne ne devenaient publiques que lorsqu'elles étaient déposées dans les 10 premiers jours de la prochaine session et, dans certains cas, trois ans plus tard. Comment un député pouvait-il personnellement connaître la décision du bureau de la régie interne, si elle ne devenait publique que trois ans plus tard? Et comment un citoyen canadien, un agent de la paix ou un policier de la GRC pouvait-il connaître la décision? Il ne la connaissait pas et ce n'était nullement de la faute de la GRC. Ce n'était pas de la faute du député moyen ici, mais bien celle du bureau de la régie interne qui n'avait pas fait sont travail. Cela va être corrigé avec le projet de loi.

Il y a un historique à cela. Autrefois, le bureau de la régie interne était totalement régi par le gouvernement au pouvoir. Il était constitué du Président de la Chambre et de quatre ministres du gouvernement. Mais avec la réforme de la Chambre des communes en 1985, on a voulu enlever la partisanerie au bureau de la régie interne et on a permis qu'il y ait deux personnes du parti représentant l'opposition officielle et une personne du troisième parti à la Chambre des communes, de telle sorte qu'aujourd'hui, on peut dire que le bureau de la régie interne représente passablement bien l'ensemble des députés. Il a une bonne représentation, madame la Présidente, mais il avait omis de changer ses règles de procédure et de créer, par exemple, un secrétariat. Il avait oublié de nommer quelqu'un pour agir au nom du bureau de la régie interne. Il n'avait pas le pouvoir d'adopter des règlements administratifs et il ne publiait pas ses règlements.

On s'est retrouvé avec des policiers qui, à un moment donné, se sont mis à dire, avec une méconnaissance totale du rôle du député, que le député était comme un fonctionnaire. Mais c'est faux, madame la Présidente, un député n'est pas un fonctionnaire. Un fonctionnaire peut demander la permission à son supérieur. Mais moi, comme député, je vais demander la permission à qui? Bien souvent, j'ai dû dire et je continue à dire que je ne reçois d'ordre de personne, sauf des gens de ma circonscription. Donc, je n'ai pas de supérieur; il n'y a aucun député ici qui peut prétendre être mon *boss*, mais non! Je suis là au nom des gens de ma circonscription dans une situation extrêmement particulière. Aucun autre citoyen au Canada n'occupe ces fonctions-là.

Alors nous, nous ne sommes pas des fonctionnaires comme le prétendent les agents de la GRC ou les agents de la paix en général. Les députés, y compris le commissaire principal, madame la Présidente, a dit au Comité permanent de la justice et du solliciteur général, le 12 décembre 1989, qu'il ignorait ce qu'était la Loi sur le Parlement.

Or, il ignorait ce qu'est la Loi sur le Parlement. D'un autre côté, il dit qu'il y a 15 membres du Parlement qui

sont sous enquête en vertu de dépenses effectuées conformes à la Loi sur le Parlement. Vous imaginez jusqu'à quel point on s'est retrouvé dans une drôle de situation: le bureau de régie interne, qui a des règles qui ne sont pas publiées; un agent de la GRC qui pense que le député est un fonctionnaire; un agent de la GRC qui s'en va voir le Manuel d'explications, qui n'est pas la Loi, qui ne sont pas les règlements, et qui se met à poursuivre une quinzaine de députés ou de sénateurs. Cela fait un beau bordel. C'est pour cela qu'on s'est retrouvé avec autant de monde. Et c'est pour cela qu'on a essayé de voir et qui fait l'objet de tous les amendements que j'ai présentés, mais qui ne sont pas des amendements présentés uniquement par moi. Ce sont des amendements qui ont été discutés avec les autres membres du Comité et sur lesquels il y avait consentement.

Brièvement, si vous me permettez, toute la loi que nous avons voulu vous présenter, peut essayer de régler le problème aux deux niveaux du problème, c'est-à-dire que le bureau de régie interne, dans l'avenir, aura un secrétariat dirigé par le Greffier en chef de la Chambre des communes. Donc, il va avoir un bureau, il va avoir un siège social, comme on dit. Il va y avoir une personne à qui les citoyens vont pouvoir porter plainte, un bureau où les députés pourront poser des questions. Il y aura quelqu'un là. Il y aura un secrétariat.

Deuxièmement, le bureau de régie interne va avoir le pouvoir de faire ses propres règlements administratifs. C'était nécessaire.

Troisièmement, le bureau de régie devra publier ses décisions dans les 30 jours de leurs décisions, qu'il y ait session ou non. On n'attendra plus trois ans. Cela va donc permettre au bureau de régie interne, si les membres le veulent bien, ils ont maintenant les pouvoirs de régulariser une situation qu'ils n'auraient pas dû laisser aller jusqu'au point où ils l'ont laissée aller.

Deuxièmement, la GRC pourra évidemment faire ses enquêtes sur les députés, sauf que, si elle veut faire enquête sur un député, elle pourrait peut-être faire, comme on le propose dans le projet de loi, aller voir la Loi, d'abord je vais envoyer moi-même une copie de la Loi à M. Inkster pour être bien sûr qu'il la connaît, car j'aimerais cela qu'il la connaisse, et qu'il lise l'article 52.6 qui se lit ainsi:

> Le bureau. . .
>
> . . .le bureau de régie interne. . .
>
> . . .a compétence exclusive pour statuer, compte tenu de la nature de leurs fonctions, sur la régularité de l'utilisation — passée, présente ou future
>
> . . .par les députés de fonds, de biens, de services ou de locaux mis à leur disposition dans le cadre de leurs fonctions parlementaires, et notamment sur la régularité de pareille utilisation au regard de l'esprit et de l'objet des règlements administratifs pris aux termes. . .
>
> . . .d'un autre paragraphe précédent.

Alors, le bureau de régie interne, il a le pouvoir. Va-t-il l'exercer? Nous, les députés, on examinera cette question plus tard. Je le souhaite. Ils doivent le faire. Ils ont une obligation légale et morale, non seulement envers les députés mais envers tous les Canadiens, de le faire. Alors, l'agent de la paix, qui est informé par un citoyen, souvent de mauvaise foi dans ces cas-là, mais souvent de bonne foi, que le député a commis une faute à l'égard de ses budgets, pourra maintenant aller au bureau de régie interne et demander un avis sur la question. Si l'agent de la paix n'est pas de bonne foi et veut se passer du bureau de régie interne, eh bien, le bureau de régie interne pourra lui transmettre l'avis en question, s'il n'a pas le coeur d'aller le demander. Mais, une fois que l'agent de la paix aura cet avis en main, signifié par qui que ce soit, il aura l'obligation légale de le transmettre au juge à qui il présentera n'importe quelle demande judiciaire, que ce soit un mandat de perquisition, de l'écoute électronique, une dénonciation, un autre mandat, et c'est énuméré à la Loi. Et pas un juge de paix, mais un juge, de telle sorte que les députés évidemment ne sont pas au-dessus de la loi en aucune façon. Mais les députés auront cette protection que le juge devra tenir compte de l'avis du bureau de la régie interne qui est celui qui autorise nos dépenses. Or, s'il autorise la dépense, il va dire si la dépense a été conforme ou non conforme.

Or, madame la Présidente, c'était l'objet de l'ensemble des amendements qui ont été présentés et qui ont été présentés au nom, pour la plupart, des membres du comité et je voudrais les remercier tous et je voudrais dire aux députés, en terminant, que ce qui est proposé aujourd'hui est peut-être le meilleur projet de loi que nous pouvions avoir. Il avait été question peut-être de mettre «nonobstant tout article du Code criminel». Cela ne respectait pas l'ensemble des principes qui doivent nous gouverner ici à la Chambre des communes. Mais ce projet de loi donne les garanties suffisantes aux députés, si le bureau de la régie interne fait son *job*, et si la GRC agit de bonne foi dans ses enquêtes, en faisant appel elle aussi au bureau de la régie interne.

• (1310)

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi parler de ce projet de loi. À la fin de juin, lorsque le projet de loi a été adopté en deuxième lecture, j'ai expliqué au nom du Nouveau Parti démocratique que nous ne pouvions pas accepter le projet de loi tel qu'il était rédigé.

Le libellé d'alors n'était pas le même que celui que nous trouvons dans la version modifiée. Dans la première version, un enquêteur devait se présenter devant le bureau de régie interne pour solliciter une opinion avant d'obtenir un mandat de perquisition ou de prendre une des mesures mentionnées dans le projet de loi.

Cela n'arrêtait pas l'enquête, mais si l'enquêteur voulait un mandat de perquisition, ou une table d'écoute ou autre chose, il devait s'adresser au bureau de régie interne et celui-ci avait 30 jours pour répondre. Cela amenait, à mon sens, toutes sortes de craintes. Tout d'abord, nous cessions d'être traités comme les autres citoyens de ce pays, ensuite, s'il y avait une enquête et si un enquêteur se présentait au bureau de régie interne, il y avait la possibilité de fuites et donc d'introduction d'événements extérieurs dans le processus.

Je ne pense pas que les députés aient jamais eu l'intention d'intervenir dans les enquêtes légitimes de la GRC. Ce que nous voulions, c'est résoudre certains des problèmes qui s'étaient présentés à l'occasion d'enquêtes qui ont été mentionnées plus tôt.

De plus, le commissaire de la GRC ayant comparu devant nous à plusieurs reprises, nous avons appris que lui et ses agents avaient des problèmes lorsqu'il s'agissait de traiter avec des députés. Par exemple, si une plainte était portée contre un citoyen canadien soupçonné de fraude ou de détournement de fonds, il serait alors normal que l'enquêteur s'adresse au ministère intéressé ou à l'employeur de cette personne. Ce faisant, la GRC obtiendrait probablement les renseignements dont elle a besoin pour déterminer s'il y a lieu d'instituer une enquête.

Les membres de la GRC et le commissaire qui ont comparu devant notre comité ont dit que, lorsque la personne soupçonnée était un député, et compte tenu de notre immunité parlementaire apparente dans un certain nombre de domaines, la GRC estimait qu'il fallait obtenir un mandat de perquisition pour recueillir tout renseignement sur ce qui se passait dans le cadre des contrôles budgétaires ou dans les bureaux d'un député.

La GRC a elle-même suggéré que nous cherchions quelque autre mécanisme qui permettrait à la GRC de s'acquitter de ses fonctions, tout en respectant les droits traditionnels des députés de remplir leur rôle non seulement de parlementaires, mais également de représentants de leurs électeurs. Il arrive souvent que nous disposions de renseignements très confidentiels, tout comme les avocats ou les médecins en possèdent, car des gens s'adressent à nous en s'attendant que nous allons agir en leur nom sur des questions qui sont très importantes et très confidentielles à leurs yeux. Ces questions portent souvent sur des plaintes contre la GRC et certains fonctionnaires fédéraux.

En tant que députés, nous agissons souvent comme des protecteurs de nos électeurs. Si ces dossiers sont ouverts sans être aucunement protégés, alors ce ne sont pas seulement les députés qui se sentent menacés. Ce serait le cas de tout électeur ou citoyen canadien qui travaillerait en collaboration avec un député et qui découvrirait que ces dossiers sont du domaine public.

Il fallait en arriver à un juste équilibre et protéger nos droits personnels et ceux de nos électeurs et des autres Canadiens tout en permettant à la GRC et aux autres organismes chargés des enquêtes d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin pour mener leurs enquêtes et même pour déterminer si une enquête est nécessaire.

À l'issue de discussions et de délibérations en comité qui ont été très longues et souvent répétitives, nous avons maintenant un projet de loi qui tient compte de ces deux préoccupations. Nos électeurs sont protégés et la GRC peut, comme tout autre organisme chargé d'appliquer la loi, prendre des dispositions pour obtenir les informations dont elle a besoin. Le libellé des amendements que nous présentons aujourd'hui, à la suite des dernières délibérations du comité, n'entrave en rien la tenue des enquêtes.

Un agent de la GRC ou un autre enquêteur a maintenant le droit, s'il décide de s'en prévaloir, de présenter une demande au bureau en vue d'obtenir l'information dont il a besoin. C'est une faculté et non une obligation.

Je sais, Madame la Présidente, que mon temps de parole est écoulé en ce qui concerne cette partie du débat. J'expliquerai au moment opportun quelques-uns des autres détails du projet de loi.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Je vais mettre aux voix les motions nos 2, 3 modifiée, 4, 6 modifiée, 9 modifiée, 10 et 12.

(La motion nº 2 est adoptée.)

(La motion nº 3 modifiée est adoptée.)

[*Français*]

(La motion nº 4 est adoptée.)

(La motion nº 6, telle qu'amendée, est adoptée.)

(La motion nº 9, telle qu'amendée, est adoptée.)

(La motion nº 10 est adoptée.)

(La motion nº 12 est adoptée.)

• (1320)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Nous allons passer maintenant aux motions nos 7, 13 et 14. Je rappelle aux députés que le vote sur la motion nº 7 s'appliquera également à la motion nº 13 et que la motion nº 14 sera mise aux voix séparément.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-79, à l'article 2, en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 5, ce qui suit:

(6) Il est entendu que le serment, ou l'affirmation solennelle, que prévoit le paragraphe (5) ne vise que les questions de sécurité, d'emploi, de relations de travail et de soumissions et les enquêtes relatives à un député et que le paragraphe (5) n'a pas pour effet d'empêcher la communication de renseignements relatifs à d'autres questions à un groupe parlementaire d'un parti.

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-79, à l'article 3, en retranchant les lignes 9 et 10, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

les questions d'emploi, de relations de travail, de soumissions et de sécurité et les enquêtes relatives à un député à quiconque n'y a

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-79, dans la version française, à l'article 3, en retranchant les lignes 10 à 11, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Chambre des communes, ni de lui permettre (ni ne lui».

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je rappelle à la Chambre que le comité a ajouté un nouvel article à ce projet de loi lorsqu'il en a fait l'étude, ce qui est inhabituel. Il n'aurait pas le droit normalement de procéder ainsi. Cependant, compte tenu des événements qui sont survenus tout dernièrement, on s'est rendu compte que les membres du bureau de régie interne étaient souvent appelés à traiter de questions qui devraient demeurer du domaine privé.

Je crois que tous les conseils d'administration et les groupes de gestion doivent parfois examiner certaines questions en privé et en confidence. Cependant, le libellé du comité n'était pas acceptable aux yeux de notre caucus. Je l'ai dit aux cours des séances. Nous avons donc présenté cet amendement, qui sera approuvé plus tard aujourd'hui, si j'ai bien compris, un amendement qui clarifie et restreint l'éventail des domaines dans lesquels le bureau de régie interne aurait le droit d'attendre de ses membres qu'ils gardent le secret.

Pour plus de clarté, je vais mentionner certains de ces domaines. L'amendement précise:

Il est entendu que le serment, ou l'affirmation solennelle [. . .]ne vise que les questions de sécurité, d'emploi, de relations de travail et de soumissions et les enquêtes relatives à un député et le paragraphe (5) n'a pas pour effet d'empêcher la communication de renseignements relatifs à d'autres questions à un groupe parlementaire d'un parti.

Le bureau de régie interne a le droit et le devoir de prendre certaines décisions à huis clos. Il ne peut discuter du travail d'un employé en public. Ce n'est pas juste pour le bureau, et plus important encore, ce n'est pas juste pour l'employé concerné. Pour ce qui est de questions de sécurité concernant la Chambre des communes et le personnel qui y travaille, il ne serait pas bon de discuter en public des questions de sécurité. Cependant, je rappelle qu'il doit s'agir de véritables questions de sécurité et non simplement des problèmes perçus ou des difficultés qu'on subit souvent à la Chambre ou au Parlement. Il faut qu'il s'agisse de véritables questions de sécurité pour lier les membres du bureau de régie interne par serment.

Dans ces domaines et en ce qui concerne les négociations collectives, le bureau a le droit de s'attendre à ce que ses membres gardent le secret.

Cependant, il y a un certain nombre de questions pour lesquelles le bureau est au service des députés et des caucus. En tant que députés, nous devons pouvoir communiquer avec les membres du bureau et leur demander des renseignements sur les questions qui lui ont été transmises. En tant que gestionnaires de notre propre bureau, nous avons demandé des ordinateurs. Nous avons posé des questions sur les droits et les privilèges accordés pour les déplacements au sein de nos circonscriptions. Nous avons le droit de nous adresser aux membres du bureau pour obtenir ce type d'information. Par cet amendement, nous garantissons au bureau le droit de s'occuper des questions à étudier à huis clos.

Nous avons veillé cependant, à ce que le serment ne soit pas d'application si universelle qu'il le force à garder perpétuellement le silence sur des questions qui devraient être rendues publiques. En outre, cela empêche les membres du bureau de s'isoler des autres députés à un point tel qu'ils ne communiqueraient plus avec eux, qu'ils ne les serviraient plus et ne travailleraient plus en leur nom.

J'espère que le libellé ainsi proposé va régler ce problème. J'espère que l'amendement recevra l'appui de tous les députés.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je n'ai que quelques remarques à faire. Je suis d'accord avec le député à propos du serment. Des administrateurs responsables n'oseraient pas mettre en danger des discussions en révélant des renseignements confidentiels à l'issue de chaque réunion. Par exemple, dans le cas du mandat de négociations salariales, personne ne dévoilerait sa stratégie.

Il existe d'autres circonstances exigeant de la discrétion. Je suis d'accord avec le député que le serment ou affirmation solennelle prévu dans le projet de loi est essentiel. Je suis aussi d'accord sur l'amendement, même si j'aurais préféré que le libellé soit lié davantage au sujet pertinent.

Par exemple, au lieu de dire:

> Il est entendu que le serment, ou l'affirmation solennelle, que prévoit le paragraphe (5) ne vise que les questions de sécurité, d'emploi, de relations de travail. . .

—ce sur quoi je suis d'accord, et ensuite:

> . . .et les enquêtes relatives à un député. . .

. . .ou à un sénateur, dans l'article traitant du Sénat, j'aurais préféré que cela porte sur des questions concernant le budget de fonctionnement des députés. Je pense que cela aurait été plus conforme à l'esprit de ce serment.

Je ne pense pas qu'il soit approprié pour nous de nous occuper d'enquêtes liées à un député. Le mot enquête est utilisé pour une foule de choses. Ce pourrait être des enquêtes d'organismes externes comme la police, des vérificateurs, etc. Ce pourrait aussi être des enquêtes faites par le bureau lui-même dans le cadre de l'administration de ses affaires.

Une des responsabilités du bureau serait de suivre de très près comment sont affectés et dépensés les deniers publics. Il pourrait ainsi avoir à convoquer les membres du bureau pour leur dire qu'il met en doute la justesse de certaines démarches, sans faire appel à la police ou à quelqu'un de l'extérieur. Je pense que le sens du mot enquête est trop étendu, mais je suis quand même prêt à l'accepter.

Je voudrais aussi veiller à ce qu'il ne s'agisse que de questions liées au budget de fonctionnement des députés. Il ne devrait être question de rien d'autre sauf des dépenses actuelles, passées ou futures des députés.

• (1330)

(La motion nº 7 est adoptée.)

[*Français*]

(La motion nº 13 est adoptée.)

(La motion nº 14 est adoptée.)

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable ministre sur un rappel au Règlement.

M. Danis: Madame la Présidente, si les représentants du Bloc québécois, soit M. Rocheleau, soit M. Gérin, ainsi que les représentants du Nouveau parti démocratique et de l'opposition officielle n'ont pas d'objection, je proposerais, de consentement unanime, de procéder immédiatement à la troisième lecture de ce projet loi.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable ministre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)) (au nom de M. Andre) propose: Que le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le projet de loi, tel que modifié, est agréé.

Mme le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures) (au nom de M. Andre) propose: Que le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion? Débat. L'honorable ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes) a la parole.

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je propose la troisième lecture de ce projet de loi, projet qui a été discuté à plus de 50 reprises par le Comité qui était chargé d'étudier la Loi sur le Parlement du Canada. À ce moment-ci, j'aimerais remercier les membres du Comité et particulièrement les whips des trois partis, le député de Churchill qui était whip à ce moment-là, le whip de l'opposition officielle qui a eu une promotion dans son parti et qui maintenant est devenu leader de l'opposition à la Chambre, le whip en chef du gouvernement, et également un autre député qui a fait un travail extraordinaire depuis le début des délibérations du Comité, le député de Mégantic—Compton—Stanstead.

Aussi, madame la Présidente, j'aimerais remercier les recherchistes du Comité, particulièrement Margaret Young et Jimmy Robertson, qui ont fait un travail excellent pour nous depuis plusieurs mois, le greffier principal du Comité, M. Kirby, et M. Sandy Birch, et aussi les nombreux avocats que nous avons dû consulter depuis le début de nos délibérations de l'équipe de M. Pelletier, Diane Davidson, ainsi que Me Gabriel Lapointe, qui a avait été engagé par le Comité,

Ce projet de loi, comme on le sait, est un consensus de tous les députés de cette Chambre et aussi un consensus des témoins qui sont venus témoigner devant le Comité. Je pense que ce n'est pas souvent que nous pouvons atteindre un projet de loi aussi important que celui-ci et, comme on l'a vu dans les *Débats*, un projet de loi qui est débattu dans cette Chambre avec une absence totale de partisanerie.

Alors, j'aimerais remercier tous les députés qui y ont participé, les témoins également qui sont venus devant le Comité, et aussi j'aimerais vous dire, madame la Présidente, qu'aujourd'hui nous discutons du projet de loi C-79, ce qui ne veut pas dire pour autant que les travaux du Comité sont terminés. Le Comité a plusieurs choses encore à voir, et nous continuerons à tenir nos séances. D'ailleurs, la prochaine chose sur l'agenda, le prochain item, est la question de la divulgation des fonds qui sont mis à la disposition des députés.

Alors, nous avons encore beaucoup de travail et j'espère qu'avec mes collègues nous serons en mesure de proposer plusieurs autres rapports qui, comme nos cinq premiers, obtiendront le consentement unanime de cette Chambre.

J'aimerais aussi dire à mes honorables collègues de cette Chambre, que lorsque je dis que le projet de loi a été obtenu par un consensus exceptionnel, c'est vrai et j'aimerais citer particulièrement les mots du commissaire de la GRC, car on sait tous, comme le député d'Ottawa—Vanier l'a dit tantôt, également le député de Mégantic—Compton—Stanstead, ainsi que le député de Churchill, que la raison d'être de ce comité a fait suite à une déclaration du commissaire de la GRC concernant le nombre de députés qui étaient sous enquête. Et après avoir étudié le projet de loi, le commissaire a comparu devant notre comité à deux reprises, et j'aimerais citer ses paroles lors de sa comparution, le 25 septembre dernier:

[*Traduction*]

[. . .]où le commissaire dit «pour conclure, monsieur le président, en tant que commissaire de la GRC, je suis absolument ravi de tout le travail qui a été accompli, de toutes les tentatives d'autoréglementation et de clarification des privilèges et des déboursements auxquels les députés ont droit. Je pense que tout cela sera très utile pour dissiper les inquiétudes.»

[*Français*]

Alors, également, j'aimerais remercier la GRC et son commissaire pour la coopération qu'ils nous ont apportée au comité.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais m'associer aux paroles du ministre, remercier tous ceux qui nous ont aidé et qui ont travaillé fort à essayer de tenir le comité productif. Je pense que par inadvertance le ministre a peut-être oublié quelques députés qui ont travaillé avec nous pendant plusieurs mois et je voulais simplement mentionner le nom de mon bon ami et de son ami Marcel Prud'homme, le député de Saint-Denis, le député Howard Crosby de Halifax-Ouest et le député Dorothy Dobbie, de Winnipeg-Sud. Il y a aussi M. Iain Angus qui, à l'occasion, remplaçait M. Murphy. Et à tous ces gens-là, à tous ces collègues de la Chambre, j'aimerais leur dire un gros merci parce qu'ils m'ont aidé à comprendre peut-être un petit mieux les solutions aux problèmes qui semblaient nous préoccuper tous l'an passé, à peu près à ce temps-ci.

Madame la Présidente, j'aurais quelques commentaires à faire. D'abord, je voudrais être clair. La situation n'est pas la même. Une fois que ce projet de loi est adopté, madame la Présidente, le bureau de la régie interne va avoir du boulot, va avoir du travail, va avoir des défis à relever. Et je dis tout de suite en Chambre, publiquement, comme membre du bureau de la régie interne, j'en prends mes responsabilités, là, je le dis publiquement. Nous ferons de notre mieux pour essayer de répondre aux attentes du projet de loi et donner aux députés les opinions qu'ils demanderont et leur donner aussi l'appui nécessaire pour s'assurer que dans tous les cas, nous soyons transparents, que nous soyons absolument capables de répondre à ce défi qui veut que le public canadien doit être satisfait, que les hommes et les femmes publics travaillent ouvertement et ne cherchent pas à se cacher derrière des systèmes, derrière des lois ou derrière des mesures qui pourraient peut-être les protéger.

Madame la Présidente, il y a un cynisme actuel qui existe dans la population vis-à-vis la chose politique et je le regrette, vous savez. Mais il y a une chose que je sais par exemple, c'est qu'on va travailler fort nous ici en Chambre, je pense de tous les côtés de la Chambre, pour essayer de corriger, pour essayer d'apporter un élément de confiance et de restaurer un peu cette ambiance qui veut que la chose politique n'est pas sale. La chose politique c'est une situation dans laquelle certaines personnes sont choisies par leurs concitoyens pour les représenter au mieux de leur capacité. On n'est pas parfait, mais on fait de notre mieux. Et quant à moi, je veux parler pour mon caucus, nous ferons tout en notre possible pour essayer d'être aussi ouverts, aussi transparents, comme je le disais, madame la Présidente, qu'on peut l'être pour que les Canadiens sachent que de tous les côtés de la Chambre, de la partisanerie il n'y en a pas là-dedans, que nous sommes tous ouverts, capables de se tenir debout et dire:

On n'est pas ici pour s'enrichir, on n'est pas ici pour profiter du système, on est ici pour servir le peuple canadien et nous voulons être perçus, nous voulons mettre fin à ce cynisme qui existe là et c'est une réalité dans les médias comme dans l'opinion publique, madame la Présidente, il est temps que cela arrête et c'est pour cela que ce projet de loi est important. Il permettra aux députés de cette Chambre d'avoir un système connu, un système qui va être assez facile, je pense, à administrer et un système qui va nous donner, madame la Présidente, cette transparence et cette responsabilité que nous voulons tous et que nous désirons obtenir.

• (1340)

Ceci étant dit—je me suis emporté un petit peu et je m'en excuse—mais c'est très important pour nous que ce projet de loi soit vu comme un projet de loi important, absolument essentiel à la bonne administration de notre pays.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, pendant tout l'examen du projet de loi, c'est la première fois, je pense, que je prends la parole à la Chambre à propos du projet de loi C-79, mais j'ai passé de nombreuses heures au comité. Je vais passer aujourd'hui à la Chambre seulement quelques minutes avec mes collègues.

À bien des égards, dans mes 11 années et demie passées au Parlement du Canada, cela a été la mission la plus difficile que j'ai acceptée au nom de la Chambre elle-même, madame la Présidente, parce qu'on ne peut pas déplacer un mot, une virgule ou quoi que ce soit

d'autre à propos de ce projet de loi sans créer un conflit d'intérêt. C'est le projet de loi qui régit nos vies en tant que députés et que sénateurs.

C'est un projet de loi qui concerne la Chambre des communes et nos responsabilités en son sein. En particulier, les modifications qui sont proposées dans le projet de loi C-79 portent sur notre utilisation des deniers publics dans le but, espérons-le, de renforcer le processus démocratique plutôt que de l'affaiblir.

Cela a été une expérience pour moi. On a tendance à parler du projet de loi et de toutes les choses merveilleuses qu'il va accomplir, notamment fournir des éclaircissements aux députés et à la société, ce qu'a mentionné mon collègue. Je vais passer la plupart de mon temps de parole aujourd'hui à parler de cette expérience avec la presse et du rôle des journalistes dans notre société en ce qui concerne une institution aussi importante dans notre pays.

Je voudrais dire aux écoles de journalisme de tout le pays que cela pourrait servir à une étude de cas. Les documents des 12 derniers mois concernant cette question pourraient servir à un cours d'université. Je parle en connaissance de cause, parce qu'avant de devenir député, j'enseignais à plein temps à l'université.

C'est souvent dans la vie réelle, madame la Présidente, que l'on apprend le plus de choses. J'invite tous les éditorialistes au Canada à entreprendre un examen de conscience. Lorsqu'ils affirment, dans leur éditorial, que le Parlement essaie d'adopter une loi qui empêchera la GRC de faire enquête sur les députés, je ne peux que leur dire: «Essayez donc de trouver une disposition dans la loi que nous adoptons aujourd'hui ou dans des versions antérieures ou dans le rapport présenté en juin par le comité, qui vise à empêcher la GRC de mener des enquêtes sur les députés.»

Ils ne trouveront rien parce que cette disposition n'existe pas.

Mais cela n'empêche pas des éditorialistes chevronnés, des rédacteurs en chef et des journalistes de radiotélévision de dire aux Canadiens que c'est ce que nous sommes en train de faire.

Cela m'enrage mais m'attriste également.

Je suis arrivé ici en mai 1979. Comme la plupart des Canadiens, je croyais en la démocratie et je la jugeais très importante. En 1984, j'ai été détaché auprès des Nations Unies au cours de la session d'automne de l'Assemblée générale; j'y suis resté trois mois. J'ai découvert que je ne savais rien de l'importance de la démocratie.

Au bout de trois mois passés à observer un organisme international constitué de pays qui, pour la plupart, ne sont pas des démocraties, et à vraiment comprendre ce que l'on ressent à vivre dans un pays non démocratique, je suis revenu au Canada avec une idée différente et meilleure, je l'espère, de l'importance de la démocratie.

Lorsqu'on voit la façon dont les journalistes ont traité cette question, on se rend compte qu'ils ont sapé et détruit la confiance que témoignaient les Canadiens à leur institution démocratique. Cette Chambre dans laquelle je m'adresse à vous aujourd'hui a plus d'importance que nous pourrions espérer en avoir en tant qu'êtres humains, car elle représente les espoirs, les aspirations et les rêves du peuple canadien.

C'est dans cette Chambre que nous essayons de régler les graves problèmes de la nation, en vue de bâtir un avenir meilleur pour nos enfants et les leurs. Lorsque notre réputation est attaquée collectivement ou individuellement par des gens qui ne savent absolument pas de quoi ils parlent, mais qui n'ont aucune difficulté à écrire ou à rapporter des choses absolument abominables au sujet des députés, mon sang ne fait qu'un tour et la foi que j'ai en la démocratie s'affaiblit.

Je ne sais pas comment nous allons régler le problème à la longue, mais mon instinct, en tant que conservateur, me dit d'opter pour l'autodiscipline. Les journalistes de ce pays, de même que les écoles de journalisme, auraient intérêt à l'exactitude de leurs articles et de leurs éditoriaux.

Ce n'est pas parce que nous proposons nos services aux collectivités et que nous acceptons de les représenter que la presse peut se permettre à volonté de ruiner à notre réputation. Et c'est ce qui s'est produit avec ce projet de loi. Certains députés se permettent parfois de tenir eux aussi des propos diffamatoires dans le vif du débat, et ils ont tort de le faire. La démocratie et la Chambre sont beaucoup trop importantes pour que nous tolérions ce genre d'abus éternellement.

J'essaierai de décrire le plus clairement possible le problème auquel s'attaque ce projet de loi. La GRC, sans l'adoption de ce projet de loi, est obligée de s'adresser à un juge, de remplir toutes sortes de formalités, de mettre sur papier toutes sortes d'allégations pour obtenir le moindre renseignement de cette institution démocratique. Ce n'est pas la Chambre qui en a décidé ainsi, mais

plutôt un, deux et trois siècles d'histoire. La publication des allégations sur lesquelles on se fonde pour obtenir un mandat de perquisition détruit la vie des gens, des familles, des enfants, des députés, de bien des personnes. Parfois, la GRC se ridiculise elle-même, compte tenu de l'absurdité des allégations.

L'objet de ce projet de loi, depuis le début, et l'intention de tous les membres du comité étaient de donner aux enquêteurs des moyens plus simples et plus nets de recueillir de l'information sur les parlementaires afin d'éviter tout embarras à la GRC, aux députés et aux familles des députés. En fin de compte, c'est à notre institution que l'embarras sera évité. Voilà le but visé. Si quelqu'un dit autre chose, c'est qu'il ne saisit tout simplement pas ou bien qu'il a d'autres buts comme de vendre un journal.

Pour certains, le plus bel objectif qu'on puisse poursuivre dans la vie, c'est de vendre un journal. Ce n'est pas vrai. Un journal se doit de diffuser de l'information exacte. Les journalistes ont l'obligation de se discipliner au nom de l'exactitude.

D'un autre point de vue, le projet de loi porte aussi là-dessus. Il n'y a pas un service de police au Canada qui puisse fermer les yeux sur une allégation visant un député. L'enquête s'impose. Le projet de loi fait en sorte que les services de police reçoivent une information exacte afin qu'il n'y ait aucun malentendu et que personne ne soit lésé.

Il ne me reste que quelques minutes. Je vais me rasseoir pour donner à mes collègues l'occasion de s'exprimer. J'éprouve un grand sentiment de fierté, car je sais que les membres du comité ont travaillé d'arrache-pied et dans ces circonstances difficiles. Ce qui m'inspire le plus de fierté, c'est de savoir que nous avons l'appui quasi unanime de 293 personnes distinguées qui sont des chefs de file dans leur milieu et qui sont choisies par les électeurs. Dire que les députés sont comme tout le monde n'a pas de sens. Ils ont un rôle spécial, ils ont été élus pour se distinguer et ils ont des responsabilités particulières. Et il n'y a pas plus grande responsabilité que la protection de l'institution démocratique elle-même de manière qu'elle puisse fonctionner et se discipliner.

• (1350)

Le projet que nous adoptons aujourd'hui s'inscrit dans cette optique et servira cet objectif. Je suis heureux d'avoir pu participer à ce travail.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'étais sur le point de me lever pour accuser d'obstruction le whip en chef du gouvernement.

En effet, je tiens aussi à parler du projet de loi. J'avais décidé, il y a plus de 18 mois, de renoncer à mes fonctions de whip de mon parti. En décembre dernier, un mois avant l'expiration de mon mandat, j'ai accepté de faire partie de ce comité pendant quelques semaines afin de liquider les quelques problèmes qui restaient dans le projet de loi.

Et voilà qu'aujourd'hui, près d'un an plus tard, nous en sommes finalement à l'étape de l'étude du projet de loi à la Chambre. Je suis heureux que nous en soyons là. Le projet de loi aidera à préciser le rôle du bureau de régie interne et, ce qui est plus important, il permettra de tenir des enquêtes sur les députés, montrera que la Chambre peut fournir des renseignements quand on le lui demande et évitera qu'on puisse nous accuser d'entraver des enquêtes. Je crois que cela est très important.

Je tiens également à souligner d'autres dispositions du projet de loi, qui n'ont peut-être pas autant retenu l'attention du public. Il est important que le rôle du bureau de régie interne soit précisé. Il est important que les règlements administratifs appliqués par le bureau soient déposés à la Chambre afin qu'en soient informés non seulement les députés, mais l'ensemble des Canadiens.

Le comité a été établi au départ pour quelques semaines, mais ses travaux ont duré beaucoup plus longtemps. Je voudrais également signaler, dans les quelques minutes qui me restent, qu'il y a d'autres choses à faire aussi. Dans ses délibérations, le comité a examiné quelques-uns des problèmes auxquels nous faisons face. Il a fait en sorte que le Comité de la gestion et des services aux députés entreprenne la révision du manuel qui, d'une certaine façon, établit les règles de base en fonction desquelles nous dépensons les crédits affectés au Parlement et en fonction desquelles nous déterminons les utilisations légitimes de ces crédits par les députés.

Ce sont là d'importants travaux qui se poursuivent au sein de ce comité. En effet, notre bible, si on peut l'appeler ainsi, commence à dater. Elle contient un certain nombre de dispositions qui non seulement sont impossibles à appliquer, mais qui font abstraction de la réalité actuelle. Cela m'a toujours hérissé de voir des règles disant que nous ne pouvons pas user de nos privilèges d'impression à des fins partisanes. Lorsque je prends

la parole à la Chambre, c'est souvent dans un but partisan. J'ai été élu en tant que membre d'un parti politique et je crois avoir le droit de parler au nom de ce parti et d'exprimer un point de vue partisan. Je crois en outre avoir le droit de poster de la documentation dans laquelle je dis que je suis néo-démocrate, dans laquelle je défends les idées de mon parti, expose mes principes et rend compte de ce que j'ai dit à la Chambre. Ainsi, nous avons aidé à clarifier certaines des règles stupides qui étaient en place et nous avons reconnu que, sous réserve de certaines limites, nous sommes ici en qualité de partisans et que nous nous servons de nos ressources pour communiquer de façon légitime des opinions partisanes au public.

D'autres changements s'imposent aussi. Le comité a reconnu qu'il importe de divulguer le montant des deniers publics dépensés, ainsi que les fins auxquelles ceux-ci servent. Un grand nombre des problèmes soulevés découlent du fait que le public n'a pas accès à nos informations. D'autres corps législatifs, un peu partout dans le monde, ont prévu une forme de divulgation qui permet au public de savoir quelles sommes ont été dépensées. Il est tout à fait raisonnable qu'il en soit de même pour la Chambre des communes, et j'espère que le comité aura l'occasion d'achever son travail à cet égard.

Par ailleurs, il est temps que le gouvernement impose des dispositions législatives qui soient applicables en matière de conflit d'intérêts. De telles dispositions sont nécessaires. Cette mesure aiderait à faire en sorte que le public comprenne bien que ce que nous accomplissons, nous le faisons en son nom et non pas en vue d'en tirer un gain ou un avantage personnel.

Il reste des choses à accomplir, mais je suis fier du travail du comité. J'aimerais aussi, dans les quelques secondes qui me restent, remercier ceux qui ont travaillé pour le comité, notamment les attachés de recherche et les autres employés. J'espère que nous examinerons cette mesure législative dans un an et que nous ne penserons pas que celle-ci constitue la fin du processus, mais plutôt l'amorce d'une démarche visant à s'assurer que les travaux du Parlement, l'argent que nous dépensons, et ce que nous accomplissons au nom du public, puissent faire l'objet d'un examen public réel et complet.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Madame la Présidente, je vais formuler un voeu maintenant qu'on achève ce débat-là, un voeu qui est très important pour la démocratie. C'est que les policiers à travers le pays fassent leur devoir et que nous ne soyons jamais obligés d'intervenir de quelque façon que ce soit dans leur rôle qui est extrêmement important pour la démocratie. Mais que le député aussi, et la Chambre des communes et le Sénat et l'ensemble du Parlement canadien, puissent aussi faire leur devoir sans qu'il y ait d'interventions abusives de la part d'un corps policier ou d'un policier en particulier. Autant la Chambre des communes, les députés que les policiers devront comprendre cependant qu'il y a un rodage nécessaire à l'application de ce projet de loi-là. Je souhaite que les policiers collaborent très étroitement avec le bureau de régie interne. Je souhaite aussi que les députés comprennent que l'autodiscipline de n'importe quel corps constitué, y compris celui de la Chambre des communes, est absolument nécessaire et souvent c'est cela qui convainc les gens qui nous regardent et tous les Canadiens, que l'autodiscipline c'est la meilleure garantie comme telle.

Je demande aussi que le bureau de régie interne ne recherche pas toujours l'unanimité, mais recherche plus le consensus. Avec cette autodiscipline que nous nous donnerons tous ensemble, je suis convaincu que nous ne revivrons plus des problèmes que nous avons vécu dernièrement.

Je souhaite maintenant que le Comité spécial sur la loi sur le Parlement se penche immédiatement sur toute la question de la divulgation complète et totale des dépenses des budgets de députés.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à mettre la question aux voix?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PRIVÉS

[*Français*]

LOI SUR LA DÉNOMINATION DES ÉDIFICES PLACE DU PORTAGE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer) propose: Que le projet de loi C-315, Loi conférant une nouvelle dénomination aux édifices Place du Portage, phases I, II, III, IV, soit lu pour une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

—Madame la Présidente, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter ce projet de loi qui se veut une nouvelle dénomination aux édifices de Place du Portage phases I, II, III et IV situés dans la ville de Hull.

J'ai accepté de présenter ce projet de loi privé à la demande de la ville de Hull. Ce dossier a été piloté par le conseiller municipal Pierre Chénier, et c'est l'aboutissement aujourd'hui d'un long travail visant à remplacer les noms actuels de Place du Portage qui ne réflètent pas une identité propre aux édifices mais plutôt une dénomination en fonction de l'avancement des travaux de construction de ces édifices. Il me faut mentionner que, contrairement à ce que certains seraient tentés de croire, les noms choisis par la ville n'ont rien à voir avec la partisanerie politique.

Les représentants de la ville de Hull désirent que ces édifices soient dorénavant connus sous un vocable de noms de personnalités ayant une signification nationale. C'est donc dans cet esprit qu'ils ont orienté leurs recherches en vue de proposer le nom de deux personnalités ayant oeuvré sur le plan politique national et qui respecte l'identité francophone de son territoire. C'est ainsi que leur choix s'est arrêté sur M. Jean Marchand et M^me^ Thérèse Casgrain. Le conseil municipal a transmis le dossier au Comité de l'identité hulloise, qui est composé d'élus et de citoyens qui ont été unanimes à recommander les noms de Jean Marchand et Thérèse Casgrain. La ville de Hull a obtenu de nombreux appuis quant à ses choix, notamment, celui des enfants de M. Marchand et de M^me^ Casgrain.

Pourquoi Jean Marchand? On se rappellera que Jean Marchand, alors qu'il a été le premier ministre titulaire du ministère de l'Expansion économique régionale, a travaillé avec acharnement à ce que le côté québécois de la Capitale nationale obtienne des édifices fédéraux. Jean Marchand fut en effet le principal artisan de la décision du gouvernement d'Ottawa de déménager à Hull le quart de la Fonction publique fédérale malgré les hauts cris dont on se souvient, et c'est à ce titre que l'hommage doit lui être rendu, d'autant plus que c'est encore plus important aujourd'hui d'en faire le constat, tenant compte du fait que près de 21 000 fonctionnaires fédéraux travaillent du côté de l'Outaouais québécois. Et dans la décision que prendra prochainement le Québec vis-à-vis son devenir politique, ce sera encore là une question très importante au niveau des emplois en Outaouais québécois.

Pourquoi Thérèse Casgrain? Parce qu'elle a joué un rôle important dans sa campagne en faveur du suffrage féminin et qu'elle est considérée comme le chef de file du XX^e^ siècle des réformatrices canadiennes ayant consacré sa vie à la promotion de la définition du droit de vote de la femme. N'est-ce pas là une bonne occasion de lui rendre hommage à elle aussi, dont on fête cette année le cinquantième anniversaire du droit des femmes à voter.

Il faut aussi considérer que les édifices fédéraux dans la région de la Capitale nationale ont tous une désignation qui les distingue, tels les édifices l'Esplanade Laurier, le Louis-Saint-Laurent, Jules-Léger, Jean-Talon, Vanier, etc. Et c'est dans cet esprit que la ville de Hull a fait cette demande pour éviter justement toute confusion, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on retrouve Place du Portage, phases I, II, III et IV, et le service d'information de la ville est à l'occasion très occupé pour informer les gens qui veulent savoir où sont situés l'une ou l'autre de ces phases.

Phases I et II des édifices Place du Portage seront connus comme étant les édifices Jean-Marchand Tour Sud et Jean-Marchand Tour Nord, et dans le cas de phases III et IV, ce sera connu comme les édifices Thérèse-Casgrain Tour Ouest et Thérèse-Casgrain Tour Est. Pour toutes ces raisons, j'ose souhaiter que mes collègues de la Chambre des communes autoriseront de déférer ce projet de loi à un comité législatif afin que nous puissions, dans un avenir prochain, nommer ces deux illustres personnages canadiens, et surtout québécois, à ces édifices situés du côté de l'Outaouais québécois.

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, au fédéral, la dénomination des immeubles publics relève du ministère des Travaux publics, et c'est bien ainsi, parce que ce ministère est en fait le plus important propriétaire du gouvernement.

En fait, dans tout le patrimoine des biens immobiliers du fédéral, le ministère des Travaux publics est responsable, non seulement d'une centaine d'immeubles à bureaux, mais aussi de centres culturels, de centres d'emplois, de laboratoires de recherches, de ports, de fermes et d'autres installations. Le ministère des Travaux publics est aussi responsable des locaux qui sont utiles à 135 ministères et organismes. En fait, chaque jour, environ 150 000 fonctionnaires travaillent dans des édifices qui sont sous la responsabilité de ce ministère. Le fait de trouver un nom approprié pour ces installations consti-

tue une importante responsabilité que le ministère assume avec le plus grand soin.

La politique d'ailleurs à cet égard vise à donner à une installation fédérale un nom de marque qui sera facilement reconnu et respecté. Elle vise aussi à trouver une façon de reconnaître les mérites d'une personne ou de personnes qui ont contribué au mieux-être du Canada, de la communauté ou du ministère client. Finalement, elle vise à rappeler un fait historique à la communauté ou au ministère client.

Cette politique comprend un certain nombre de critères sur lesquels s'est appuyé le ministère pour déterminer le bien-fondé des noms proposés. Par exemple, il va de soi que le nom proposé pour la dénomination d'un immeuble doit être celui d'une personne décédée. En outre, la dénomination ne se limite pas à des noms de personnes. Un lieu ou encore une manifestation, revêtant une importance historique, peut être pris en considération si ses liens avec la structure sont pertinents. De même, le nom doit avoir une certaine importance dans la région.

Je crois qu'il est clair que le nom Place du Portage est tout à fait évident dans la situation en question. On se souvient que la Place du Portage évoque le souvenir des voies navigables qui ont été empruntées par des canots qui transportaient les explorateurs qui ont aidé à faire découvrir le Canada. Ce nom nous rappelle non seulement les braves explorateurs mais aussi les marchands et les missionnaires qui les ont parcourues pendant des décennies. Donc à travers le nom Place du Portage, on reconnaît non seulement un événement, non seulement un lieu historique, mais aussi des gens et beaucoup plus nombreux que strictement deux personnes.

Selon la politique établie pour la dénomination des installations fédérales, toute personne ou groupe peut faire des suggestions et recommander un nom. Les représentants du ministère peuvent eux-mêmes soumettre un nom ou, encore une fois, le ministère peut demander qu'on lui soumette des noms. Alors ces personnes consultées peuvent être le grand public, des sociétés historiques, des historiens, des universités, des conseils municipaux ou encore des gens qui ont longtemps résidé dans la localité et qui en connaissent bien le sujet. Dans le cas de biens obtenus en vertu d'une entente de bail-achat, le promoteur a aussi son mot à dire concernant tout nom proposé.

Il revient ensuite au directeur général de la région, travaillant pour le compte de Travaux Publics Canada, de vérifier la proposition reçue. Il peut consulter à cette fin le secrétariat d'État, le bureau du Conseil privé ou tout autre groupe-ressource qu'il juge utile. Le directeur général régional présente ensuite un rapport sur les résultats de sa recherche au sous-ministre qui à son tour le présente au ministre.

Finalement, c'est le ministre qui décide ensuite si le nom peut être donné à une installation ou à un immeuble. Il va de soi qu'à prime abord ce système peut paraître lourd ou même un peu trop prudent. Mais le gouvernement croit que cela vaut la peine pour s'assurer que ces biens désignés le sont de façon adéquate. Une fois que le nom est choisi, il est extrêmement difficile de faire marche-arrière et il est important que le nom ait une signification et qu'il plaise, non seulement aux locataires de l'immeuble, mais aussi à la communauté et à toutes les autres parties intéressées.

• (1410)

Depuis des années, monsieur le Président, de nombreux immeubles portent le nom de Canadiens illustres. Alors, on a déjà fait référence—mon collègue en a parlé—de l'édifice Jules Léger ou encore de l'immeuble Lester B. Pearson dans la région de la Capitale nationale. Je pourrais parler de la Gare maritime Champlain à Québec ou du Complexe Guy Favreau à Montréal, tous honorant la mémoire de grands personnages du Canada. Mais les immeubles ne portent pas tous nécessairement le nom de personnages politiques. Nombre d'entre eux commémorent la mémoire de personnes qui se sont illustrées dans d'autres sphères d'activités.

J'aimerais suggérer à mon honorable collègue qui veut faire des suggestions ici aujourd'hui, monsieur le Président, de recommander au groupe qu'il représente—qui est en fait la ville de Hull, si j'ai bien compris, parce qu'il a mentionné cela à plusieurs reprises—donc il se faisait le porte-parole de la ville de Hull, j'aimerais recommander à mon honorable collègue qu'il retourne à ses mandataires pour leur suggérer que peut-être effectivement on pourrait laisser les personnages politiques s'en aller et s'ouvrir à d'autres personnes que celles-là.

Je propose cela, monsieur le Président, parce que Mao disait que les femmes portent la moitié du ciel et je trouve qu'en retombant dans le milieu politique, on prive les femmes d'avoir accès à une certaine renommée qui leur revient de droit.

Je trouve qu'il serait temps, monsieur le Président, qu'on reconnaisse les grandes femmes et en fait, qu'on rende hommage à toutes celles qui, finalement, contribuent et constituent la trame historique du Canada. Il va de soi que quand on restreint cela à des personnages politiques, tout le monde sait que les femmes n'ont eu accès à cette vénérable enceinte que depuis peu, mais malgré tout, depuis l'histoire de la fondation et de l'établissement du Canada, les femmes ont joué à tout le moins la moitié des rôles qui leur étaient dévolus.

J'aimerais donc, monsieur le Président, que mon honorable collègue retourne auprès de ses mandataires et leur suggère de penser au rôle des femmes dans la société et faire en sorte que ces rôles-là ne soient pas restreints à

des rôles politiques, sinon le bassin des noms va être extrêmement restreint. Et s'il a besoin d'aide pour trouver des noms de femmes éminentes et extrêmement importantes, si son groupe ne peut lui venir en aide, je serai là pour lui en fournir. Nous avons, au Canada, des femmes extraordinaires. Il s'en trouve, non seulement au Québec, mais également au Canada.

Pour conclure. . . J'entends des commentaires chauvinistes, monsieur le Président, j'espère que vous ne les entendez pas, c'est horrible d'entendre cela en 1990! Je voudrais revenir, monsieur le Président, au fait que le nom Place du Portage me semble extrêmement adéquat. C'est un lieu historique extrêmement important et encore une fois, je ne trouve pas utile qu'on change pour changer, surtout à partir des recommandations qui sont faites. Je n'y vois aucune amélioration.

Je voudrais finalement dire que si jamais le ministère, encore une fois, décidait de rebaptiser ces immeubles, j'insiste à nouveau pour qu'on pense à autre chose que des personnages politiques. Si mon collègue veut bien m'écouter, je proposerais également qu'on élargisse les consultations, non pas uniquement à la communauté que représente la ville de Hull, mais qu'on étende le bassin de consultations. Il faudrait tenir des consultations et effectuer d'autres études avant qu'une décision finale ne soit prise.

Je crois qu'on devrait suivre le processus utilisé précédemment, lequel s'est avéré fructueux, monsieur le Président, sous la gouverne des différents ministères et de différents ministres des Travaux publics.

Pour ces raisons, monsieur le Président, je n'appuie pas du tout la proposition et je trouve même que ce projet de loi devrait être retiré.

Le président suppléant (M. Ferland): Je remercie l'honorable députée de Bourassa. Je cède maintenant la parole au député de Gatineau—La Lièvre.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, pour débuter je voudrais féliciter le conseil municipal de Hull pour l'initiative qu'il a prise par l'entremise de leur serviteur, le député de Hull—Aylmer. Après avoir entendu les explications données par le député de Hull—Aylmer, on appuie cette initiative.

Tout d'abord, je voudrais dire à la députée de Bourassa qu'on est en train de faire un drame avec un rien. La ville de Hull, qui représente la population de la région, a pris l'initiative de faire construire le complexe Place du Portage, qui a une signification historique car c'est effectivement l'endroit où se faisaient les portages pendant des centaines d'années, et d'y ériger des tours, soit les phases I, II, III et IV. On voulait tout simplement leur donner un nom propre et je trouve cela tout à fait normal.

Quant au choix des noms, je dois dire que je félicite la ville de Hull, parce que lorsqu'on regarde la carrière de M^me^ Thérèse Casgrain, c'est une personne qui a été exceptionnelle dans les différents mouvements dans lesquels elle a oeuvré au Canada et au Québec en particulier. On ne peut pas minimiser le rôle qu'elle a joué. Il y en a beaucoup ici qui ont été témoins de son travail, de sa modération, sa gentillesse et de sa grande habileté. Je trouve que le nom qui a été choisi démontre le bon goût du conseil municipal de Hull et je les en félicite.

J'en viens à l'autre nom, soit celui de Jean Marchand. C'est un autre éminent personnage. Je crois que le député de Hull—Aylmer le sait mieux que moi car lorsqu'il a été maire de Hull, il sait comment M. Marchand a été important pour l'évolution, le développement de la présence du gouvernement fédéral dans la ville de Hull avec la construction de ces différentes phases.

Maintenant, on en est rendu au stade où la ville de Hull veut compléter le tout pour leur donner des noms, les identifier avec des noms propres. Je trouve que les noms qui ont été suggérés sont excellents et qu'il n'est pas nécessaire de répéter ce que le député de Hull—Aylmer a mentionné sur le sujet. On l'appuie, sauf que je voudrais, si vous me le permettez, madame la Présidente, apporter une suggestion—et je sais que le député de Hull—Aylmer la transmettra au conseil de la ville de Hull. Compte tenu que l'emplacement a une signification historique—Place du Portage—car pour des centaines d'années, nos premiers colons qui sont venus de France pour s'établir ici en Nouvelle-France, s'en servaient effectivement comme une place de portage. Je me demande s'il serait possible—et remarquez que ce n'est qu'une suggestion car je n'ai pas de conseil à donner à la ville de Hull—mais est-ce qu'on ne pourrait pas identifier le lieu comme «Complexe Place du Portage», mais que les tours du complexe, soit les phases I et II soient reconnues comme l'édifice Jean Marchand, Tour sud et Tour nord et que les phases III et IV soient appelées l'édifice Thérèse Casgrain, Tour nord et Tour sud—ou est et ouest, si c'est ce que le député de Hull—Aylmer veut.

C'est la suggestion que je propose à l'honorable député afin qu'il la transmette à la ville de Hull. Je le suggère parce que dans l'ensemble, on pourrait reconnaître l'aspect historique de l'emplacement, soit Place du Portage, tout en embellissant l'endroit avec les noms qui ont été suggérés par la ville de Hull, c'est-à-dire ceux de Thérèse Casgrain et de Jean Marchand.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, il est très intéressant d'avoir cette suggestion aujourd'hui de la part du député de Hull—Aylmer. Je pense que c'est aussi un argument très simple que le député du Parti conservateur a fait en suggérant que nous ne voulions pas adopter cette proposition, ce projet de loi, cette motion. Quant à moi, je dois dire qu'il est mieux, à mon avis, d'avoir un édifice qui est nommé précisément, un édifice qui démontre le respect que nous avons pour quelqu'un qui a servi le public auparavant. Pour toutes ces raisons, je pense que c'est une bonne idée d'accepter cette proposition.

• (1420)

Il y a une deuxième raison à cela, madame la Présidente, c'est que la communauté hulloise elle-même désire changer le nom de Place du Portage pour nommer ces édifices Jean Marchand et Thérèse Casgrain. Pour ma part, je crois qu'il est tout à fait approprié d'honorer ces deux personnalités de cette manière.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, nous somme tous soucieux de satisfaire aux besoins et aux désirs exprimés par nos électeurs. Si je comprends bien, c'est exactement ce que le député de Hull—Aylmer tente de faire en présentant ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Il a présenté à la Chambre une mesure qui reflète le désir des gens de sa circonscription, qui veulent honorer les deux personnes que le député a mentionnées, Jean Marchand et Thérèse Casgrain. Je crois qu'elles méritent cet honneur pour plusieurs raisons liées notamment aux risques qu'elles ont courus dans leur lutte pour la justice sociale au Québec et à la contribution qu'elles ont apportée au Parlement du Canada.

Personnellement, je suis particulièrement heureux qu'on propose que Thérèse Casgrain soit honorée ici, dans la région de la Capitale nationale. Son rôle de chef de file dans la défense des droits des femmes au Québec a été extrêmement important. Je respecte aussi beaucoup le travail qu'elle a fait en tant que chef de la Fédération du commonwealth coopératif, le parti qui a précédé le NPD, et tous les Canadiens devraient le respecter aussi. Elle a été l'une des premières femmes à diriger un parti politique au Canada, et ce n'est pas une tâche facile. Il est difficile de battre de nouveaux sentiers.

Les noms proposés par les gens de la circonscription de Hull—Aylmer sont bien choisis; ces personnes méritent d'être honorées. La Chambre des communes devrait respecter le désir exprimé par la circonscription de Hull—Aylmer et accepter la motion présentée par leur député pour que ce projet de loi soit renvoyé à un comité législatif. Nous pourrions alors inviter les gens de cette circonscription à venir nous parler des raisons qui les ont poussés à choisir ces noms. Autrement dit, ces gens ont exprimé le désir d'honorer deux importants Canadiens qui viennent de la ville de Hull, et nous ne devrions pas les en empêcher.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans cette enceinte au sujet de la motion présentée par le député de Hull—Aylmer.

Je comprends très clairement les raisons pour lesquelles il nous a saisis de cette motion.

M. Boudria: Mais. . .

M. Malone: Le député de Glengarry—Prescott—Russell dit: «Mais.» Je tiens à signaler que contrairement à lui, ce n'est pas parce que je siège du côté opposé à un député que je suis nécessairement contre n'importe laquelle de ses propositions.

Je voudrais préciser au député de Hull—Aylmer, qui est un homme extrêmement rationnel et réfléchi, que ce n'est pas là ma position et je suis persuadé qu'il le sait pertinemment. Les édifices situés de l'autre côté de la rivière, cette énorme structure, portent un très beau nom qui évoque je ne sais trop quoi pour les Canadiens français. Je sais que pour les Canadiens anglais, des noms comme «Portage la Prairie» ou «Place du Portage» ont une signification très spéciale, car nous avons un sens profond de notre histoire nationale.

Nous savons que notre pays a été découvert d'est en ouest et qu'il a été bâti grâce aux routes, aux rivières et aux portages et tout ce que cela signifie. Cela nous ramène aux premiers jours de la fondation de notre pays.

Je suis d'accord avec le député libéral qui est intervenu un peu plus tôt et qui a déclaré que tout ce complexe devrait conserver le même nom: «Place du Portage». Ensuite, les tours en question doivent sûrement leur nom à un comité national de comptables créé à cette fin qui,

après une analyse approfondie de la question, a décidé de les décrire de façon pittoresque, descriptive et précise en parlant des phases I, II, III et IV.

Je tiens à féliciter ce comité de comptables, s'il existe; ces personnes s'y connaissent en chiffres. Je prétends que s'il y a une chose qui s'impose au Canada à l'heure actuelle, c'est la nécessité d'avoir des symboles nationaux qui nous feront prendre conscience de notre patrimoine et de la contribution des grands personnages qui ont bâti notre pays.

On doit honorer les gens qui ont marqué notre histoire. Madame la Présidente, après avoir examiné les noms proposés, je tiens à formuler deux observations. Tout d'abord, je voudrais que le député de Hull—Aylmer sache que je n'ai trouvé aucune raison pour justifier le rejet de l'un des deux noms soumis. En outre, il ne conviendrait probablement pas que je dise au député que je rejette ces noms, car ils touchent trop la collectivité locale d'où il vient et qu'il représente, et le conseil municipal a dit vouloir ces noms.

Cependant, je voudrais apporter la précision suivante. Il faut à mon avis accorder plus d'importance aux symboles, au Canada. Étant donné qu'il est nécessaire d'accorder plus d'importance à notre histoire, au lieu de donner le même nom à deux tours, nous avons la possibilité de dédier ces quatre tours à des Canadiens qui ont joué un rôle important dans notre société.

• (1430)

Je suis favorisé dans cette enceinte, car je siège complètement au bout. J'ignore quelle caméra est braquée sur moi en ce moment, mais si c'est celle la plus éloignée, on verra alors à l'écran les pages qui se trouvent juste à côté de moi.

Alors que je me préparais à intervenir aujourd'hui, je me suis tourné vers eux et je leur ai demandé le nom d'un Canadien célèbre. Ils m'ont répondu Rick Hansen. Je les ai invités à m'en nommer un autre, et ils m'ont dit alors Terry Fox. Je leur ai demandé d'en nommer un autre, et ils ont répondu Lester Pearson, puis Billy Bishop, Karen Kain, Brian Orser et Margaret Atwood. Les fonctionnaires n'en reviendront carrément pas lorsqu'ils entendront la proposition de Wayne et Shuster—et le député de Prescott—Glengarry—Russell pourrait bien présenter la motion lui-même. Qu'en pensez-vous, madame la Présidente? «Où travaillez-vous?» «Dans l'édifice Wayne and Shuster.»

En lisant la liste que m'ont remise les pages, j'ai été étonné d'y relever neuf noms, dont un seul était celui d'un homme politique. Il est important que les hommes politiques soient reconnus, mais je crois qu'il est aussi important que nous reconnaissions que ce pays a été bâti, dans une très large mesure, non pas à cause de ce qui s'est fait dans cet édifice, mais plutôt parce que ce qui s'y est fait l'a été grâce à des hommes et à des femmes venant de partout au Canada pour contribuer à la grandeur de ce pays.

Je sais que tous les députés sont conscients de la crise autochtone qu'il y a eue au pays, cet été. Quand je pense à la situation des autochtones au Canada et que je tiens compte du fait que je connais tant de chefs autochtones d'une qualité extraordinaire, d'une habileté sans pareille, qui se sont exprimés d'une manière nettement au-dessus de la normale, je me demande également pourquoi il y a si peu de héros autochtones en Amérique du Nord, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Nous avons Buffy Sainte-Marie, une chanteuse folk, connue à l'échelle nationale et internationale. Je me replace dans le contexte du mouvement des Noirs aux États-Unis—car j'ai étudié à ce moment à l'Université du Montana. J'ai eu beaucoup de chance dans ma vie et une de mes expériences les plus excitantes a été de me trouver un jour à San Francisco parmi 22 000 Noirs pour écouter un discours de Martin Luther King. Toute ma vie, j'en garderai un souvenir extraordinaire.

Or, les Noirs ont progressé dans une grande mesure puisqu'il y a des héros nationaux dans ce pays. Le premier de ces héros a probablement été Jackie Robinson, qui s'est distingué dans le domaine sportif et qui a été le premier Noir du sport professionnel. Et il y en a eu beaucoup d'autres depuis lors jusqu'à nos jours, où le Bill Cosby Show, à la télévision, réjouit le coeur de presque tous les habitants de la planète. On en vient vite à faire ce qui devrait être normal dans les relations interraciales, c'est-à-dire qu'on finit par ne plus voir la différence dans la couleur de la peau, et c'est important.

En ce qui concerne les autochtones du Canada, il y a de l'autre côté de la rivière, à Hull, probablement l'un des immeubles parmi les plus beaux au Canada, soit le musée des civilisations, qui sera probablement toujours connu sous ce nom-là. On a peut-être tendance à oublier trop

vite que cet immeuble a été créé par un Canadien de ma province natale, l'Alberta, un Indien de race pure et l'un des architectes les plus doués du Canada.

Comme il y a quatre immeubles à baptiser dans la collectivité de Hull, il conviendrait peut-être, surtout ces temsp-ci, d'honorer la collectivité autochtone en donnant le nom d'un autochtone à l'un de nos immeubles fédéraux. J'estime qu'on devrait y songer et je propose le nom de Crowfoot, que porte ma circonscription.

Crowfoot était un chef indien de race pure. À l'âge de cinq ans, il a émigré vers le nord avec son grand-père, marchant de ce qui est aujourd'hui le Montana vers le sud de l'actuelle Alberta. Devenu le chef des Pieds Noirs, il adopta un jeune Cri, ouvrant ainsi la voie au multiculturalisme. Lui qui ne parlait que sa langue maternelle, à l'époque de la signature du traité, a prononcé en anglais les paroles suivantes: «Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus. Qu'est-ce que la vie? Elle dure le temps d'un éclair, comme la luciole dans la nuit. Elle est aussi courte que le souffle du bison en hiver. Elle est comme une petite ombre qui court dans l'herbe et qui se perd dans le coucher de soleil.» Un nomade, qui s'est déplacé avec les troupeaux de bisons et qui, bien qu'il ait appris l'anglais sur le tard, arrive à parler avec autant de poésie, selon le rapport de la Police à cheval du Nord-Ouest, mérite bien qu'on donne son nom à un immeuble quelque part au Canada.

Je félicite le député d'Aylmer—Hull. Je demande simplement que nous prenions le temps de bien baptiser tous les immeubles qui ne le sont pas encore et d'en profiter pour honorer de bons Canadiens, d'où qu'ils soient.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je dois vous dire que je n'avais aucune intention de prononcer un discours cet après-midi mais je voulais tout simplement appuyer le projet de loi du député de Hull—Aylmer et je l'ai fait avec plaisir.

Je me vois dans l'obligation de prendre la parole, suite aux commentaires faits dans cette Chambre par l'honorable députée de Bourassa qui a déclaré, dans cette Chambre un peu plus tôt aujourd'hui, qu'on devrait reconnaître d'autres personnes que des hommes et des femmes politiques lors de la désignation d'édifices.

Voici, en fait, ce que la députée de Bourassa nous a dit, soit qu'elle soit contre le fait de nommer cet édifice en l'honneur de Thérèse Casgrain. Je lis ici, madame la Présidente, un extrait de l'Encyclopédie du Canada, par Stanké:

«Thérèse Casgrain, née Forget, réformatrice, née à Montréal le 10 juillet 1896, mieux connue pour avoir mené une campagne en faveur du suffrage féminin.»

Une voix: Si ce n'était d'elle, vous ne seriez même pas ici!

M. Boudria: Et la députée de Bourassa est contre cette nomination!

Une voix: C'est incroyable, franchement!

M. Boudria: Je poursuis ma lecture: «Avant la Seconde Guerre mondiale, elle est considérée comme le chef de file du XX^{e} siècle des réformatrices canadiennes, membre fondateur du Comité provincial de suffrage des femmes en 1921; dans les années 1930, elle anime la populaire émission «Fémina» à Radio-Canada. . .» et j'en passe, madame la Présidente. «En 1961, elle fonde la section québécoise. . .»

Mme Gibeau: Sur une question de privilège, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable députée de Bourassa invoque une question de privilège.

Mme Gibeau: Madame la Présidente, si on veut me citer, j'aimerais être citée dans le contexte total. J'ai dit exactement. . .

M. Boudria: Ce n'est pas une question de privilège, madame la Présidente!

Mme Gibeau: Eh bien, j'insiste! S'il est pour me citer, qu'il me cite au complet et qu'il ne cesse d'en tirer des extraits. Il est pire qu'un journaliste. Franchement, je trouve cela dégueulasse!

• (1440)

M. Boudria: Madame la Présidente, si j'étais le député de Bourassa, je voudrais également dédire ce que j'aurais dit plus tôt alors qu'elle tenait de tels propos. Je ne la blâme pas de vouloir retirer les paroles qu'elle a prononcées plus tôt cet après-midi car c'est honteux, madame la Présidente!

Mme le vice-président: C'est vendredi après-midi et tout le monde a hâte, je pense, de quitter ces lieux bénis. Toutefois, je pense que d'un côté comme de l'autre, il ne

serait pas sage que les députés impliquent des motifs, suite aux déclarations de l'un ou de l'autre des collègues.

Je demanderais donc à l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell de continuer avec son intervention, mais sans porter d'accusation qui pourrait vraiment ne pas être directement reliée au texte que la députée de Bourassa a pu dire.

M. Boudria: Je ferai un argument sur ce point-là à un autre moment, madame la Présidente. Je tiens quand même à vous dire que je ne suis pas satisfait du tout de ce qu'on vient d'entendre.

Madame la Présidente, je veux maintenant parler de l'honorable Jean Marchand. La députée d'en face est contre le fait de désigner un édifice en l'honneur de l'honorable Jean Marchand. Je ne lui attribue pas de motifs; qu'elle le fasse pour quelque raison que ce soit, ce n'est pas important. L'important, c'est qu'elle est contre et pour cela, elle devrait avoir honte! Et j'ai le droit de le dire en cette Chambre. Le fait d'être contre la désignation d'un édifice en l'honneur de Thérèse Casgrain et en l'honneur de Jean Marchand, à mon avis, c'est honteux et je suis certain que c'est également l'avis des électeurs de la circonscription de Hull—Aylmer et de tous les Canadiens, madame la Présidente. Et cela, je le dis devant tous ceux et celles qui veulent bien l'entendre.

La ville de Hull a fait une demande par l'entremise de ses élus municipaux—ce n'est pas n'importe qui! Ce sont des gens qui ont été choisis par le peuple de Hull au niveau fédéral et au niveau municipal également. Je lis ici un extrait du procès-verbal d'une séance du conseil municipal de la ville de Hull qui traite justement de ce sujet. Je ne vous lirai que la résolution du 20 mars 1990 qui dit ceci et je cite: «Est résolu que le conseil demande au gouvernement du Canada de désigner Place du Portage, Phase I sous l'appellation Édifice Jean Marchand, Tour nord, et Phase II, par l'appellation Édifice Jean Marchand, Tour sud; Phase III, sous l'appellation, Édifice Thérèse Casgrain, Tour est et Phase IV, sous le vocable Édifice Thérèse Casgrain, Tour ouest».

Ce sont les élus municipaux de la ville de Hull qui ont demandé cela, madame la Présidente. Ce sont les élus au niveau fédéral, plus particulièrement l'élu de cette circonscription qui l'a demandé ici dans cette Chambre et moi, j'ai l'honneur de l'appuyer dans cette Chambre aujourd'hui.

Si les députés d'en face sont contre une désignation de ce genre, qu'ils le disent. Mais dans 15 minutes, madame la Présidente, on aura le mot de la fin. Si les députés conservateurs décident de ne pas nous accorder le droit de vote sur cette motion aujourd'hui, ils ont le privilège de le faire. Ils ont le privilège de «tuer» le projet de loi, de «noyer le poisson». Ils le feront peut-être; c'est leur privilège.

Et là, je me permettrai de dire que ce sera pour des raisons partisanes également, s'ils le font. Ce n'est pas par coïncidence que M^me^ Casgrain était néo-démocrate et M. Marchand, un libéral. Lorsque vint le moment, il y a quelques années, d'ériger une statue en l'honneur de M. Diefenbaker, il m'a fait plaisir d'appuyer cette initiative ici au Parlement et on l'a fait. Deux ans plus tard, on a tenté de répéter le même exploit pour M. Pearson, et ce qui a pris quelques mois pour M. Diefenbaker, a pris deux ans pour M. Pearson. Mais on l'a fait. On l'a fait même si cela été beaucoup plus lent. Je n'ai pas attribué de motifs au gouvernement d'en face pour s'être traîné les pieds à ce moment-là parce qu'on en est arrivé à un résultat finalement.

Mais aujourd'hui ce qu'on est en train de vivre, madame la Présidente, c'est un geste de la pire partisanerie des conservateurs. Et lorsque je vois la députée de Bourassa poser un tel geste aujourd'hui, madame la Présidente, cela me répugne! J'espère que les électeurs de la ville de Hull et tous les Canadiens, mais surtout les Canadiennes, se rappelleront des propos de la députée de Bourassa et qu'ils se rappelleront la décision qui sera prise dans cette Chambre dans quelques minutes.

[*Traduction*]

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, le nom «Place du Portage» est inscrit au plus profond de l'histoire de la ville de Hull et je suppose qu'il évoque dans l'esprit de beaucoup de gens le souvenir des voyageurs en quête de fourrures et d'autres richesses, qui passaient par là, en route vers l'Ouest qu'ils ont ouvert à la civilisation.

Le portage était évidemment le chemin que les commerçants parcouraient sur la terre ferme pour éviter les rapides des Chaudières en remontant ou en redescendant la rivière des Outaouais.

À propos de la piste que les Indiens suivaient pour éviter le long détour par la rivière, l'honorable F. R. Latchman a dit: «Pour arriver avant les voyageurs qui remontaient la rivière à bord de leur canoës, les coureurs indiens suivait une piste qui s'éloignait du bord de la rivière là où la ville de Hull se trouve aujourd'hui.»

Ils prenaient une direction nord-ouest jusqu'à la montagne de ce côté-ci de la limite d'Eardley, et la contournaient en traversant Eardley jusqu'à ce qu'ils soient revenus à la rivière.

Ainsi, ils pouvaient avertir leur tribu de l'arrivée des voyageurs qui remontaient ou descendaient la rivière. Au début, c'était pour que la tribu leur prépare une réception hostile, mais plus tard pour aller au-devant des

voyageurs pour troquer, échanger et faire commerce avec eux.

Les sentiers traditionnels de portage contournaient les rapides des Chaudières sur la rive nord. Ils traversaient pour commencer les chantiers actuels de la société Eddy et aux petits rapides des Chaudières, à peu de distance en amont, un autre portage s'imposait.

Aujourd'hui, à Val-Tétreau, en banlieue de Hull, à côté de la rivière des Outaouais et à une courte distance de marche en aval de la statue du prêtre martyr, saint Jean de Brébeuf, un monument marque le vieux sentier que les missionnaires, les explorateurs et les commerçants empruntaient.

Avant la belle époque de l'industrie du bois, des fortunes incalculables de fourrures ont été transportées sur la rivière.

Les commerçants sont partis, les colons sont arrivés, et les choses ont changé.

En 1800, l'arrivée de Philemon Wright a marqué les débuts du commerce du bois qui devait apporter la croissance, la prospérité et de nombreuses fortunes dans la région au cours du siècle qui a suivi.

Je rappelle ces événements historiques parce qu'ils sont extrêmement importants pour notre pays, pour cette région et pour l'ensemble du Canada. «Place du Portage» est un nom qui frappe.

Le nom a été choisi avec soin au moment de la construction des édifices. Il garde vivant le souvenir d'une partie de terre qui a été importante dans l'édification de ce pays. Il rappelle aux citoyens de Hull et à tous ceux de la région de la capitale nationale nos origines et notre patrimoine.

Il importe de ne pas diluer ni obscurcir d'aucune façon le nom de «Place du Portage», lequel désigne un ensemble d'édifices qui, depuis plusieurs années, ont transformé la ville de Hull et en ont fait un élément en plein essor, dynamique et important de la région de la capitale nationale.

La proposition que le député d'Aylmer présente dans le projet de loi C-315 mérite d'être prise en considération. Lorsqu'il est opportun et possible de le faire, le gouvernement fédéral a l'habitude de nommer certains édifices gouvernementaux en l'honneur de Canadiens qui se sont distingués.

Comme l'ont souligné d'autres intervenants, M. Marchand et M^me^ Casgrain ont été des personnalités publiques canadiennes qui se sont grandement distinguées.

Je pense toutefois que dans le cas de la «Place du Portage», il importe de ne pas agir précipitamment ni de s'écarter du nom tout à fait pertinent et fort connu que portent actuellement ces édifices.

Cette désignation est très connue. Comme l'a fait remarquer le député de Crowfoot, elle est peut-être un peu simple du fait de ces phases «un, deux, trois et quatre», mais en fin de compte, elle sied parfaitement aux habitants de la région de la capitale nationale.

Elle est simple, mais «Place du Portage» est un groupe d'édifices très vastes qui abritent d'innombrables ministères et organismes fédéraux.

On y trouve notamment Approvisionnements et Services Canada, Consommateurs et Sociétés, Emploi et Immigration Canada, certains services de la Commission de la capitale nationale. . .

M. Boudria: Nous savons tout cela. Venez-en au fait.

M. James: Il se peut que certains Canadiens ne le sachent pas. Le député de Glengarry—Prescott—Russell me crie: «Venez-en au fait.» Il est possible que certains Canadiens qui nous écoutent ne le sachent pas. Il est peut-être important et intéressant pour eux de le savoir. Vous le savez et nous le savons parce que nous vivons ici. Il est stupéfiant de voir combien de choses d'autres personnes ne savent pas; alors, il serait peut-être bon de leur dire à toutes quels services s'y trouvent. Il y a la Société canadienne des postes, ainsi que Travail Canada, Travaux publics Canada et d'autres ministères et organismes, dont Santé nationale et Bien-être social Canada, Agriculture Canada, le bureau canadien de la sécurité aérienne et certains bureaux du ministère de la Défense nationale. Bref, c'est un microcosme du gouvernement fédéral.

• (1450)

Ce complexe est devenu, en quinze ans, un endroit familier pour des milliers de Canadiens qui font affaire avec le gouvernement et qui y reçoivent des services. Les membres du public ont déjà assez de mal à savoir comment atteindre le ministère ou l'organisme qu'ils cherchent et sous quel nom on le désigne. Nous tous, à la Chambre, avons de la difficulté avec cela, et nous traitons avec ces organismes tous les jours.

Nous devrions essayer d'éviter de compliquer les choses encore davantage. Je ne dis pas que c'est ce qui se passera si on change les noms des immeubles, mais je pense que nous devrions simplement tenter de réfléchir à tout cela. La désignation actuelle du complexe est très claire. Il se nomme Place du Portage et ses principaux immeubles portent des noms très simples: phases un,

deux, trois et quatre. C'est commode pour envoyer du courrier ou pour indiquer aux gens comment se rendre dans un service du gouvernement.

M. Boudria: Oh, oui.

M. James: Le député de Glengarry—Prescott—Russell ne cesse de parler. Quant à moi, je sais me taire quand je suis à mon siège. Je ne l'interromps pas; je suis un député très silencieux qui ne crie à personne de l'autre côté. . .

M. Boudria: Je vais me retenir.

M. James: J'espère donc, ce vendredi après-midi, qu'il me traitera avec le même respect.

La proposition avancée dans le projet de loi C-315 ajouterait un autre élément à la dénomination déjà utilisée. Un immeuble serait baptisé l'édifice Jean-Marchand, Tour nord, un autre l'édifice Jean-Marchand, Tour sud, puis ce serait la même chose avec l'édifice Thérèse-Casgrain, Tour est et Tour ouest, etc.

Lorsque des immeubles reliés entre eux sont nommés d'après une personne, le gouvernement a comme politique de ne donner qu'un seul nom à l'ensemble du complexe. Du moins, c'est ainsi que je comprends cette politique. Personne ne dit que les noms proposés ne devraient pas être utilisés; la suggestion vient de la ville de Hull et du député de Hull—Aylmer. Personne n'a dit que ces gens n'étaient pas de grands Canadiens. Je crois cependant que donner à deux immeubles distincts le nom d'une même personne peut porter à confusion. Pour cette seule raison, il me semble que nous devrions réfléchir davantage.

Cependant, cela ne veut pas dire que le gouvernement rejette d'emblée l'idée de donner les noms de grands Canadiens à ces immeubles, comme l'ont déclaré des députés d'en face. Je ne pense pas que les députés d'en face nieraient qu'il y a toute une liste d'autres Canadiens importants qui n'ont pas été actifs dans le domaine politique—d'autres noms ont été suggérés; par exemple, les pages ont présenté une liste au député de Crowfoot. Je suis convaincu que si nous soumettions la question aux jeunes Québécois, ils présenteraient une autre longue liste comptant beaucoup de noms qui ne seraient pas tous ceux d'hommes et de femmes politiques.

En fait, plus tôt cette année, le premier ministre a reçu une proposition du conseil municipal de Hull, ce que le député sait probablement, et cette proposition a été soumise au ministre des Travaux publics pour examen. Comme les députés le savent, il incombe au ministre de nommer les édifices et autres possessions du fédéral, et il s'en chargera certainement.

Ce n'est pas une entreprise qui est prise à la légère par le gouvernement. Je voudrais que tous y réfléchissent attentivement aujourd'hui. Il est normal qu'elle fasse l'objet d'une étude soignée et qu'une ample consultation soit menée avant que l'on choisisse un nom pour ces édifices. Le ministre et le gouvernement agiront certainement ainsi, en tenant compte de la soumission présentée par la ville de Hull et le député de cette circonscription ainsi que des discussions qui ont eu lieu aujourd'hui.

Un édifice est un objet avec lequel nous devons vivre un bon bout de temps et il importe que tous ceux qui sont directement touchés aient la possibilité d'exprimer leur opinion à cet égard. Pour ces raisons, nous n'excluons pas la possibilité d'attribuer dès maintenant des noms aux édifices; nous prenons note des noms qui nous ont été proposés en vue du baptême éventuel de ces quatre édifices.

Madame la Présidente, je vous remercie beaucoup de m'avoir laissé la possibilité de prendre la parole sur cet important projet de loi présenté par le député de Hull.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je vais raccourcir mon discours parce qu'il y a mon collègue également qui veut parler sur ce sujet. Mais j'aimerais relever juste un point. Une des premières expériences que j'ai connue, quand je suis devenu maire de Beauharnois, on voulait rebaptiser la salle municipale de Beauharnois qui a été connue dans des temps immémoriaux comme étant la salle municipale de Beauharnois, et automatiquement on voulait la rebaptiser, et ça s'adonnait qu'on voulait la rebaptiser du nom de mon adversaire politique qui était maire de Beauharnois à ce moment-là. Une chance que j'ai prétexté qu'il n'était pas mort, qu'on n'avait pas le droit de faire cela, sauf que j'étais toujours pogné à me sentir coupable sur une question de partisanerie politique, et dans les derniers 15 ou 20 minutes, c'est ce que je sens à l'heure actuelle et c'est là-dessus que je veux limiter mon intervention. C'est évident que si on avait fait la proposition de nommer les quatre tours du nom de quatre chefs indiens et que si on s'était opposé à cela, on aurait dit qu'on est contre les Indiens.

Là on a deux éminents Canadiens, un Canadien et une Canadienne. On peut dire à un, c'est parce que t'es pas «rouge» parce que t'es «bleu» ou que tu ne reconnais pas le travail des femmes. Au contraire, je trouve qu'ils ont eu une carrière politique qui fait mon envie personnelle et j'aimerais bien qu'à un moment donné je puisse avoir une carrière aussi remplie.

Mais je voudrais juste dire moi, personnellement, que je ne sais ce qu'on trouve de plus simple à l'heure actuelle. On veut prendre le nom Place du Portage, qui existe depuis 15 ans, et Phases I, II, III et IV, ce n'est pas tellement poétique, mais remplacer cela par Jean-Marchand Tour Nord, Jean-Marchand Tour Sud ou Thérèse-Casgrain Tour Est et Thérèse-Casgrain Tour Ouest, je ne sais pas où on simplifie les choses. J'ai déjà été secrétaire parlementaire à Emploi et Immigration, je ne sais pas combien de centaines de milliers de lettres que l'on reçoit chaque année. Il y a Emploi et Immigration là-dedans, Consommation et Corporations. Juste le fait de changer toutes ces adresses-là, et j'ai été impressionné par le discours de mon collègue tout à l'heure, je pense que l'on devrait s'en aller vers des choses qui appellent d'abord la simplicité, une certaine permanence, cela fait quand même 15 ans que cela existe, et que ça dise quelque chose pour les générations futures. En disant cela, je ne veux pas dire que les noms qui sont proposés ne disent pas quelque chose, mais je pense qu'on manque de simplicité dans la proposition qui est faite.

Je pourrais en rajouter, madame la Présidente, mais je vais laisser la parole à mon collègue qui a quelques mots à dire.

[*Traduction*]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de parler du projet de loi C-315 présenté par le député de Hull. Je comprends pourquoi il l'a présenté. C'est sa circonscription. Les noms qu'il propose pour ces édifices ont une grande importance pour lui parce que ce sont ceux de deux Canadiens célèbres, Thérèse Casgrain et Jean Marchand.

Je pense que les députés connaissent très bien leur carrière et moi, en particulier. . .

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell sur un recours au Règlement.

M. Boudria: Madame la Présidente, je me demande s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour siéger une demi-heure de plus pour s'assurer qu'on puisse prendre le vote aujourd'hui.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Le député demande le consentement unanime pour poursuivre le débat.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas de consentement unanime. Je regrette, mais le temps est expiré.

Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est terminé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 décembre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PRIVÉS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) propose: Que le projet de loi C-314, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et modifiant le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Monsieur le Président, on présente aujourd'hui ce projet de loi à la Chambre pour remédier à une situation qui aurait déjà dû être réglée, mais qui ne l'a malheureusement pas été au moment de la rédaction des dispositions pertinentes du Code criminel, en 1972.

• (1310)

Cette année-là, après une longue série d'audiences devant la Commission de réforme du droit, on a décidé que, dans certaines circonstances, un juge devrait être en mesure, au lieu de condamner un accusé, d'accorder une libération inconditionnelle ou assujettie à certaines conditions établies dans une ordonnance de probation. À la suite de cette libération, l'accusé échapperait effectivement à toute condamnation.

Malheureusement, en vertu de la Loi sur le casier judiciaire, nous gardons des dossiers sur les gens. Ainsi, même lorsque le juge décide de libérer une personne, on précisera dans son casier judiciaire qu'elle n'a pas été condamnée pour l'infraction dont elle avait été accusée.

Pour avoir à nouveau un casier judiciaire vierge, les contrevenants doivent donc, après la période d'attente obligatoire de cinq ans, présenter une demande en ce sens à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Étant donné que la commission est débordée, il leur faut attendre une année et demie encore pour qu'on fasse disparaître de leur casier toute trace de l'infraction pour laquelle, en fait, ils n'ont pas été condamnés.

Ainsi, le fonctionnement du système du casier judiciaire ne pourrait être plus absurde. Il y a dans nos circonscriptions, monsieur le Président, toutes sortes de gens qui, à cause de leur casier judiciaire ou, à tout le moins, d'un dossier sur leurs activités, ont de la difficulté parfois à se trouver un emploi. Parfois, cela leur pose également des problèmes sur le plan de l'immigration. En général, ils sont placés dans une situation vraiment difficile à cause de ce casier judiciaire, du fait que nous gardons des dossiers sur des gens qui n'ont pas été condamnés, et qui ont été libérés par un juge comme la loi le permet.

Permettez-moi de vous faire part de certaines des observations qui ont été formulées lorsque l'honorable Otto Lang a soumis cette question à la Chambre, à l'époque. Je vous donne lecture des délibérations des débats du 27 avril 1972 à la Chambre des communes, qui figurent à la page 1700:

> Tout d'abord, nous nous proposons de laisser à la discrétion des juges et des magistrats le pouvoir d'accorder une libération inconditionnelle ou conditionnelle aux personnes qui s'avouent coupables ou sont trouvées coupables par eux. De la sorte, évidemment, l'accusé ne sera pas condamné. Cela signifie que dans certains cas, en particulier quand sont impliqués de jeunes délinquants qui ont théoriquement violé la loi sans, de façon malicieuse, avoir essayé de nuire à la société, le juge ou le magistrat aura le pouvoir d'adopter ce point de vue plutôt que de condamner avec sursis, la peine moins rigoureuse suivante qu'il pourrait autrement choisir.

C'était là l'objet même de la loi. Je peux aller plus loin et vous préciser ce que le critique néo-démocrate a déclaré à l'époque. Après avoir analysé le projet de loi, je constate qu'aucun représentant du Parti conservateur n'est intervenu au sujet des dispositions en question. Comme à l'habitude, ce projet de loi omnibus était de bon augure et portait sur divers sujets, dont la piraterie aé-

rienne, et c'est surtout ce dernier sujet qui avait retenu l'attention au cours du débat.

Permettez-moi de lire, à la page 1705 du hansard du 27 avril 1972, ce qu'a déclaré M. Gilbert, au nom du Nouveau Parti démocratique. Bien sûr, M. Gilbert est maintenant juge, mais cette affaire l'avait beaucoup intéressé. Voici ce qu'il a dit:

> Le ministre de la Justice a déployé toute son éloquence au sujet des modifications relatives aux libérations inconditionnelles et sous condition, et je pense qu'il a eu raison de le faire, car il y a un grand progrès entre la condamnation avec sursis et la libération inconditionnelle et sous condition. C'est réellement un grand pas en avant. J'ai été content de voir que non seulement lorsque une personne plaide coupable, mais lorsqu'elle est reconnue coupable et qu'une déclaration de culpabilité est enregistrée, nous laissons au juge la discrétion de lui accorder soit la libération inconditionnelle soit la libération sous condition, si c'est au mieux des intérêts de l'accusé et si cela ne va pas à l'encontre de l'intérêt public. Cela aurait pour résultat qu'au bout d'un certain temps, le délit serait considéré comme n'ayant pas été commis.

Voilà un cas où l'intention était de ne pas condamner la personne et où l'on voulait surtout qu'aucune condamnation ne soit enregistrée. Je voudrais citer un extrait du compte rendu de la réunion du Comité de la justice et des questions juridiques de la Chambre tenue le 11 mai 1972. M. Lang avait alors expliqué ce projet de loi en ces termes:

> Ces dispositions donnent au juge une plus grande latitude, lorsqu'une personne plaide coupable ou est reconnue coupable, pour accorder la libération conditionnelle ou l'absolution sans condition. La personne est alors présumée comme n'ayant pas été condamnée et n'a pas à subir les conséquences qui s'ensuivent, par exemple en vertu de la Loi sur l'immigration et parfois de lois provinciales ou autres concernant les véhicules automobiles.

M. Gilbert avait alors répliqué:

> Monsieur le président, je félicite le ministre d'avoir présenté ces articles. C'est un grand pas dans la bonne direction. Grâce à lui, ces articles sont empreints de courage et traduisent une attitude progressiste. J'espère que ces articles soient efficaces. Je pense que le ministre est bien au courant du processus antérieur. Même si un juge pouvait imposer une condamnation avec sursis, cette dernière pouvait avoir des répercussions graves sur l'emploi, le déplacement ou le cautionnement d'une personne. La mesure législative permettra peut-être d'éviter de tels problèmes.

C'est exactement ce qui devrait arriver.

Il m'apparaît comme une parodie de la justice qu'une personne puisse se présenter devant un tribunal pour se faire dire: «Vous avez péché, jeune homme, mais allez, nous ne vous condamnons pas. Vous êtes libéré sans condition ou sous condition à l'égard de certains méfaits.» La personne sort du tribunal soulagée et, deux ou trois ans plus tard, elle pose sa candidature à un poste de policier. Sa candidature est refusée parce qu'une condamnation a été enregistrée contre elle, même si, selon la loi, il n'y a pas eu condamnation. Il lui faut un emploi ou un cautionnement, mais elle a un casier judiciaire. Et c'est écrit là, noir sur blanc. Même si le juge n'avait prononcé aucune condamnation, même si le Code criminel ne prévoit aucune condamnation dans ces cas-là, on n'a ni emploi ni avenir. C'est exactement ce que cette disposition vise à corriger.

Si l'on pouvait régler facilement une affaire comme celle-là, il n'y aurait pas de problème. Notre système de casier judiciaire exige que l'on comparaisse devant la Commission nationale des libérations conditionnelles ou qu'on y présente une demande. La commission est très occupée. On la surcharge avec des cas de ce genre. Depuis que des absolutions sous condition ou inconditionnelles sont imposées, la commission n'a jamais refusé de détruire les dossiers concernant des condamnations de ce genre. La commission considère qu'ils n'existent pas puisqu'on n'avait pas prévu qu'ils existent. C'est ainsi que le juge les a traités et pourtant, la loi continue à en tenir compte parce que des services policiers ou d'autres personnes qui sont au fait de l'application de la loi se plaisent à tenir des casiers judiciaires. Il est temps que cela cesse. Lorsque le juge qui est chargé de l'affaire décrète lui-même une absolution inconditionnelle ou sous condition, les dossiers devraient être dès lors détruits.

Le projet de loi prévoit aussi qu'on garde un dossier tant qu'une décision n'est pas rendue concernant un appel interjeté par la Couronne, et cela s'impose évidemment. Après l'expiration du délai fixé pour l'appel, la carrière d'une personne ne devrait plus avoir à souffrir de ce genre de choses. C'est ce que prévoyait la loi et c'est ainsi que les choses devraient être. Les absolutions inconditionnelles ou sous condition ne sont pas faciles à obtenir. Elles sont très rares. Ce n'est pas le genre de choses que les juges accordent bon gré mal gré. En cas de casier judiciaire, les juges veulent être assurés de pouvoir donner une peine suspendue ou une légère amende. Ils peuvent traiter ces affaires de toutes sortes d'autres façons. L'objet de la libération inconditionnelle ou sous condition est que la personne en question ne soit pas réputée avoir été condamnée. C'est le genre de choses que ce projet de loi vise à corriger.

• (1320)

Je dirai à la Chambre que cette question m'a causé, en tant que député, beaucoup de problèmes avec mes électeurs.

Lorsque j'ai proposé au comité que le projet de loi soit mis aux voix, je me suis rendu compte que d'autres députés étaient dans la même situation que moi. Nous devions tous résoudre des problèmes pour des électeurs qui avaient commis des erreurs de jeunesse et qui avaient reçu une absolution inconditionnelle. Ces personnes viennent nous demander pourquoi le système s'acharne

contre elles. Cela n'était pas voulu et il faut que cela cesse.

Si le gouvernement veut contester cela ou retarder le vote, nous devrions en débattre. Je demande aux députés ministériels quelle est la raison de leur contestation et pourquoi ils refusent d'appuyer tout de suite ce projet de loi et de régler un problème avec lequel nous sommes tous aux prises lorsque des électeurs viennent nous demander de l'aide.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire C-314.

Ce projet de loi porte sur un aspect du droit pénal qui mérite une attention particulière. Le gouvernement a déjà présenté, plus tôt dans le courant de la session, un projet de loi relatif à la Loi sur le casier judiciaire et au délai qui doit précéder la présentation d'une demande de réhabilitation par suite d'une infraction liée aux stufiéfiants.

L'intention de cette initiative parlementaire est assez évidente. Dans les cas d'absolution inconditionnelle ou sous condition, qu'il y ait eu condamnation ou non, les dossiers doivent être détruits pour qu'ils ne hantent pas pour le reste de leurs jours les gens qui ont été traduits devant les tribunaux. Cela revient à dire que les dossiers seront tous simplement détruits et qu'il n'en sera plus jamais question. L'intention est louable, mais je prévois des difficultés d'application. Je voudrais aborder quelques-unes de ces difficultés, tout en me gardant bien de porter atteinte à l'intention du projet de loi. Je crois d'ailleurs qu'il incomberait à la ministre de la Justice de s'occuper de cette question au Parlement.

La première difficulté provient du fait que la Loi sur le casier judiciaire se définit comme une loi relative à la réhabilitation des condamnés qui se sont réadaptés, et caetera. C'est beaucoup dire d'une loi dont le titre abrégé est Loi sur le casier judiciaire. Je suppose qu'il aurait mieux valu l'appeler la Loi sur la réhabilitation. À bien y penser, cette loi a en effet bien peu à voir avec les casiers judiciaires. Il n'y a pas lieu qu'elle porte le nom de Loi sur le casier judiciaire. On n'y trouve même pas une définition de l'expression casier judiciaire. Cela pose un grave problème dans une loi qui est censée porter sur les casiers judiciaires, alors qu'elle porte en vérité sur la réhabilitation.

Par conséquent, quand il est question de casier judiciaire dans cette loi ou en vertu du Code criminel, on ne sait pas très bien de quoi on parle. S'agit-il du relevé versé dans le dossier original de la cour? Est-ce un dossier secondaire où l'on mentionne simplement l'existence d'un casier? Est-ce une inscription dans un fichier électronique? Est-ce une déclaraton dans un dossier de la police? Est-ce une déclaration dans la correspondance des autorités policières? Est-ce un enregistrement informatique? Est-ce un document secondaire qui ne fait que mentionner l'existence d'un dossier? Jusqu'où cela peut-il aller?

Nous ne nous sommes jamais arrêtés à y réfléchir. C'est un domaine qui réclame notre attention. Nous ne savons pas tout ce qu'il faut entendre par dossiers.

Non seulement nous ne savons pas en quoi consiste le dossier judiciaire, mais il n'existe même pas de registre public national de tous ces dossiers. Nous avons bien le CIPC, que dirige la Gendarmerie royale canadienne et qui fournit aux forces politicières passablement d'information, mais ce n'est pas le registre complet dont je viens de parler.

Je me souviens avoir essayé, à une époque de ma vie où j'exerçais le droit, d'obtenir une dossier judiciaire d'un tribunal d'une autre région du pays. Je crois que c'était le Nouveau-Brunswick. J'ai été chanceux que l'une des parties en cause puisse me donner une idée où était le dossier, mais j'ai trouvé que ce n'était pas fameux comme système national des dossiers judiciaires.

Comment peut-on parler de système judiciaire national quand ce système se divise en 11 parties distinctes, qu'il n'existe pas de procédure ou de régime complet pour traiter ces dossiers? J'estime qu'il incombe au gouvernement fédéral de remédier à la situation, de combler cette lacune.

Deux affaires retentissantes témoignent de l'absence de direction éclairée lorsqu'il s'agit de régler des problèmes touchant le système judiciaire. La première est la décision récente que la Cour suprême du Canada a rendue dans l'affaire Askov, décision qui a entraîné,

directement ou indirectement, l'abandon de milliers d'accusations de nature criminelle en Ontario. La ministre fédérale de la Justice n'a rien fait dans ce dossier. L'autre affaire est celle de Charles Ng, et il ne s'agit pas d'un cas unique. Après qu'il eut purgé les deux tiers de sa peine, l'individu aurait pu être expulsé facilement et sans problème, aux termes d'un article de la Loi sur l'immigration. Mais non, c'était trop simple pour nous. Nous l'avons laissé purger la totalité de sa peine. Maintenant, celle-ci est terminée, et nous le gardons en isolement protecteur, le temps de déterminer s'il peut être extradé.

Il y a une absence totale de responsabilité et de leadership de la part des autorités judiciaires quant à l'interaction de la Loi sur l'extradition, de la Loi sur l'immigration et de la Loi sur les services correctionnels.

Revenons-en toutefois au projet de loi d'initiative parlementaire et à la question de la destruction des casiers judiciaires. Même s'il ne comporte pas de définition de «casier judiciaire», le projet de loi donne à la personne intéressée le droit d'assister à la destruction des dossiers et relevés qui la concernent. Cependant, si c'est un droit absolu, le projet de loi devrait alors préciser les moyens qui seront pris pour la contacter. S'il est impossible de se mettre en rapport avec elle pour qu'elle assiste à leur destruction, faudra-t-il retarder celle-ci jusqu'à ce qu'on réussisse à contacter la personne? Je pense qu'au Canada, certaines des personnes qui ont un casier judiciaire risquent d'être très difficiles à trouver. Elles ont appris à passer inaperçues. C'est là un autre problème mineur que soulève ce projet de loi.

Enfin, il y est fait mention de l'alinéa 736(3)c) du Code criminel, lequel concerne la défense d'*autrefois convict*. Or, cette question est curieusement traitée dans le projet de loi. Cette disposition permet à un accusé de présenter une défense globale pour montrer au tribunal qu'il a déjà été condamné pour une infraction découlant des mêmes faits, c'est-à-dire pour la même infraction. Supposons que quelqu'un soit absous de cette infraction. La loi considère alors que cette personne n'a jamais été condamnée. Par conséquent, la disposition que propose le député empêcherait la personne de plaider *autrefois convict*, même par la suite. L'avantage de cette défense dont nous devrions tous bénéficier s'en trouve supprimé à mon avis, ce n'était pas l'objectif poursuivi. Peu importe que quelqu'un ait été condamné ou absous, il devrait toujours avoir le droit de plaider *autrefois convict*. Voilà un autre problème mineur.

• (1330)

En conclusion, je remercie le député de l'intérêt évident qu'il porte à la question et de son approche constructive en vue de rectifier certaines lacunes qui existent au sujet des casiers judiciaires et de notre système de justice pénale.

M. Derek Blackburn (Brant): Je serai bref, monsieur le Président. Je suppose que les députés ministériels sont disposés à laisser adopter en deuxième lecture cette mesure d'initiative parlementaire et à la renvoyer à un comité législatif, comme cela devrait se faire à mon avis. Je tiens tout d'abord à féliciter le député de Mississauga-Sud d'avoir présenté le projet de loi C-314.

Cette mesure a pour objet, selon ses propres notes explicatives, de prévoir que dans le cas où une personne a bénéficié d'une absolution sous le régime du Code criminel, tous les dossiers et relevés relatifs à l'infraction en cause doivent être détruits. Je suis également d'accord avec l'auteur du projet de loi que cette mesure se fait attendre depuis longtemps. Ce genre de mesure rectificatrice aurait dû être présentée par les gouvernements précédents dans les années 1970 ou du moins dans les années 1980 plutôt qu'en 1990, au début d'une nouvelle décennie.

J'ai eu moi aussi comme député à essayer d'aider des électeurs à obtenir le pardon pour des non-crimes, si l'on peut dire, comme le député l'a baptisé avec tant d'éloquence dans ses observations préliminaires. J'ai constaté moi aussi à l'époque que ce que je faisais était non seulement une perte de temps pour moi mais aussi un souci et un fardeau inutiles pour mon électeur. Ce dernier avait déjà été absous de toute responsabilité criminelle à l'époque par le président du tribunal et pourtant, son dossier ou non-dossier avait été gardé pendant des années dans les archives criminelles. Nous, du Nouveau Parti démocratique, nous réjouissons donc de ce projet de loi et espérons sincèrement qu'on l'adopte cet après-midi. Nul vote n'est évidemment nécessaire; nous n'étoufferons pas le projet de loi en en prolongeant le débat puisqu'il serait absurde de le faire si nous voulons le voir adopter.

Je sais que je m'écarte un peu du sujet de ce projet de loi, mais je me préoccupe encore beaucoup du temps nécessaire pour obtenir le pardon de la Commission

nationale des libérations conditionnelles pour des infractiions relativement mineures qui se sont produites de très nombreuses années auparavant. Il est absolument honteux que, même condamné par un tribunal pour une infraction mineure, un citoyen de notre pays ait à attendre au moins cinq ans avant de pouvoir entreprendre la longue procédure pour obtenir ce pardon.

Nous appuyons donc le projet de loi C-314 à l'étape de la deuxième lecture. Nous espérons qu'il n'y aura pas d'obstacle quand le comité législatif en sera saisi, et nous espérons que le projet de loi sera adopté aussi rapidement qu'il est humainement possible.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Mississauga-Sud et je le félicite d'avoir consacré du temps et des efforts à l'élaboration de ce projet de loi qui est aujourd'hui soumis à notre étude.

Avant que je parle en détails des modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur le casier judiciaire, les députés ici présents aimeraient sans doute avoir des renseignements généraux pour être davantage à même de discuter du sujet. Au Canada, les pouvoirs fédéraux de clémence sont exercés au moyen de trois mécanismes distincts, néanmoins reliés, à savoir la prérogative royale de clémence, les articles 683 et 686 du *Code criminel* et la Loi sur le casier judiciaire. La prérogative de clémence, qui est exercée par le gouverneur général, et les pouvoirs conférés par les dispositions du *Code criminel*, qui sont exercés par le gouverneur en conseil, sont dans une large mesure des pouvoirs discrétionnaires absolus qui permettent d'avoir recours à des mesures exceptionnelles: réhabilitation, réduction de peine ou sursis dans des circonstances extraordinaires. Ces mécanismes, qui dérivent de l'ancien privilège des monarques de gracier les personnes qui le méritaient, sont utilisés en dernier ressort dans le but de tempérer la justice par la compassion.

Par comparaison, en accordant une réhabilitation en vertu de la Loi sur le casier judiciaire, on reconnaît officiellement que le détenu a purgé la peine imposée par le tribunal et qu'il s'est conduit par la suite comme un citoyen responsable. Les réhabilitations ainsi octroyées ont donc pour but de faire cesser toute incapacité sur les plans social et juridique qui découle de la condamnation et, en même temps, de refléter la réinsertion sociale de l'ex-délinquant.

Toute personne condamnée pour une infraction à une loi fédérale peut, aux termes de la Loi sur le casier judiciaire, présenter une demande de réhabilitation au solliciteur général après une période donnée suivant l'expiraton de la peine. Le délai d'attente varie selon la gravité de l'infraction: il est de cinq ans dans les cas de condamnation pour acte criminel et de trois ans lorsque la personne a été condamnée pour une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

D'après la loi actuelle—et c'est là l'objet des modifications à l'étude—les personnes accusées d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel qui, au moment où elles sont reconnues coupables, obtiennent une libération inconditionnelle ou sous condition ne peuvent présenter une demande de réhabilitation avant qu'il se soit écoulé respectivement un an ou trois ans après le prononcé de la sentence.

Dans un instant, je parlerai en détail des modifications proposées. Lorsqu'une demande de réhabilitation est reçue, la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui est un organisme du ministère du solliciteur général, fait enquête sur la conduite du demandeur depuis la date de sa condamnation.

Le gouverneur en conseil peut octroyer la réhabilitation sur la recommandation du solliciteur général. Une réhabilitation a pour effet d'effacer les conséquences de la condamnation: le casier judiciaire du demandeur est scellé, c'est-à-dire classé à part, et son contenu ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite du solliciteur général. La réhabilitation peut cependant être révoquée si le réhabilité a cessé de bien se conduire, s'il est condamné pour une nouvelle infraction à une loi fédérale, ou s'il avait obtenu la réhabilitation en faisant sciemment une déclaration incomplète ou frauduleuse.

Je pense qu'il serait bon de compléter ces renseignements généraux en expliquant quelque peu la portée des dispositions législatives que le député de Mississauga-Sud propose de modifier. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais décrire l'incidence de la Loi sur le casier judiciaire à l'aide d'un court relevé statistique, car de nombreux Canadiens se sont prévalus de ses dispositions jusqu'ici, et beaucoup d'autres le feront durant les années à venir.

Le nombre annuel de demandes de réhabilitation présentées à la Commission nationale des libérations conditionnelles n'a pour ainsi dire jamais cessé d'augmenter depuis la promulgation de cette loi en 1970. Il est passé de 380 la première année à 8 010 en 1981, puis à quelques 23 000 en 1988-1989. Certaines demandes doivent être retournées à leurs auteurs parce qu'elles sont prématurées ou ne renferment pas les renseignements essentiels, ou il arrive que l'étude des demandes soit interrompue à un moment donné (par exemple, si la personne n'est pas admissible), mais la grande majorité des demandes légitimes sont approuvées. En réalité, cela peut simplement indiquer que ceux qui s'attendent avec raison à essuyer un refus ne font pas de demande, mais environ 98 p. 100 de toutes les demandes sont approuvées. Malgré l'accroissement rapide des demandes et le taux élevé d'octroi, le nombre de demandes soumises représente une proportion minime du total d'ex-délinquants admissibles

à la réhabilitation. On ne connaît pas le nombre exact d'éventuels candidats à la réhabilitation, mais, selon les chiffres signalés par la GRC l'an dernier, 2,5 millions de Canadiens, soit près d'un sur dix, ont un casier judiciaire. Plus de la moitié d'entre eux ont été condamnés pour des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, qui sont généralement des infractions de moindre gravité.

• (1340)

Je voulais mentionner, incidemment, que beaucoup ne savent pas qu'il est possible d'obtenir une réhabilitation en passant par un processus quelque peu exigeant mais assez simple malgré tout. Les frais sont raisonables, et le demandeur n'a pas besoin des services d'un avocat. Si davantage de gens en étaient informés, le nombre de demandes pourrait aussi augmenter considérablement.

Pour avoir une idée plus complète des réhabilitations, nous avons analysé un échantillon de dossiers de la Commission nationale des libérations conditionnelles portant sur les années 1976 à 1980. Le principal motif de demande de réhabilitation mentionné par les 17 700 personnes composant cet échantillon était l'emploi. Environ 48 p. 100 des demandeurs ont affirmé qu'une réhabilitation améliorerait leurs chances d'avoir un emploi, de l'avancement ou une sécurité d'emploi. Bon nombre de demandeurs souhaitaient réellement «commencer une nouvelle vie». Il y avait aussi le désir de retrouver la tranquillité d'esprit, comme l'ont indiqué 84 p. 100 de ceux qui occupaient un emploi au moment où ils ont présenté leur demande; dans la majorité des cas, les employeurs de ces personnes ne savaient même pas qu'elles avaient subi une condamnation.

En résumé, car je ne veux pas me lancer dans une interminable énumération de chiffres, l'infration qui a le plus souvent fait l'objet d'une demande de réhabilitation est le crime contre les biens, et la sanction la plus courante est l'amende. Quelque 52 p. 100 des demandeurs n'avaient été condamnés qu'une seule fois, et 17 p. 100 l'avaient été deux fois. Durant la période à l'étude, cependant, plus de 2 000 réhabilitations ont été octroyées—après une enquête approfondie—à des personnes condamnées six fois ou plus.

Néanmoins, les demandeurs qui avaient été condamnés plusieurs fois ou s'étaient vu imposer une peine comportant une période d'incarcération étaient plus susceptibles d'essuyer un refus. Près de la moitié (46 p. 100) des refus étaient fondés sur l'attitude du demandeur, alors qu'une proportion beaucoup moindre (6 p. 100) s'appuyait sur une récente condamnation, des accusations répétées ou en instance (5 p. 100 en tout), ou des présomptions d'activités criminelles (4 p. 100).

Comme je l'ai mentionné, Monsieur le Président, le solliciteur général a également le pouvoir d'exécuter la révocation des réhabilitations sur le conseil de la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui, vous vous en souviendrez, est l'organisme formulant les recommandations relativement à l'octroi des réhabilitations. Des quelque 17 700 réhabilitations accordées entre 1976 et 1980, la Commission en a examiné seulement 2 p. 100 aux fins de révocation et elle a recommandé la révocation dans environ la moitié des cas. Bien que la réhabilitation puisse être révoquée si le réhabilité a cessé de bien se conduire, la Commission a, dans les faits, recommandé la révocation uniquement lorsqu'il y avait eu des accusations répétées ou des condamnations pour de nouvelles infractions.

Nous avons devant nous une proposition visant à corriger des injustices existantes ou susceptibles de se produire. Je félicite de nouveau le député qui l'a présentée. Si l'on pouvait traiter rapidement et plus ou moins automatiquement les cas de la catégorie de demandeurs désignés par le projet de loi C-314 sans avoir à passer par tout le processus d'octroi des réhabilitations, cela allégerait la tâche de la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui pourrait alors se consacrer entièrement à l'étude des cas plus graves.

[*Français*]

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de féliciter mon collègue de Mississauga-Sud pour son travail considérable dans un autre dossier à titre de président du Comité permanent des finances. Je voudrais souligner à tous mes concitoyens le travail considérable réalisé par notre collègue sur ce comité depuis plusieurs années, qui a travaillé de façon inlassable pour modifier toute la fiscalité canadienne afin qu'elle devienne un instrument au service des plus démunis. L'abolition des abris fiscaux, le projet de loi C-23, entre autres, sur l'impôt minimum aux riches, contre lequel les libéraux et les NPD ont voté, sont des conséquences du travail soutenu de notre collègue.

Concernant évidemment la Loi sur le casier judiciaire, monsieur le Président, en 1969, le Comité Ouimet a reconnu la nécessité d'une loi qui réduirait l'incapacité juridique et la flétrissure sociale que comporte le casier judiciaire pour les ex-délinquants qui ont montré, au bout d'un certain nombre d'années, qu'ils pouvaient mener une vie honnête. C'est, dans une large mesure, à la suite des recommandations du comité qu'a été adoptée, en 1970, la Loi sur le casier judiciaire. Celle-ci a plus tard fait l'objet d'un examen à l'occasion de la réforme du droit pénal approuvée par le Cabinet en 1981. Deux principes importants figurant dans l'énoncé de politique produit par suite de cette réforme étaient que le système

de justice pénale devrait être régi par l'économie, la nécessité et la modération, et que, là où il le fallait, le droit pénal devrait prévoir des possibilités pour le délinquant de s'amender et de réintégrer la société de façon normale.

Au cours de la période qui a suivi la proclamation de la Loi sur le casier judiciaire, les fonctionnaires chargés de mettre en oeuvre les dispositions législatives ont constaté l'existence de manques dans le système d'octroi des réhabilitations. Il est devenu évident que le nombre d'ex-délinquants admissibles qui obtenaient la réhabilitation n'était pas suffisant et que le processus de demande, d'examen et de décision était trop complexe. Les agents d'application de la loi, par exemple, étaient mécontents du système compliqué les obligeant à demander l'accès aux casiers juridiciares «scellés» de personnes réhabilitées. Plus récemment, le groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, le Groupe de travail Nielsen, a dit que le système actuel était «coûteux, lourd et inefficace».

La réforme entreprise à la lumière de ces critiques exigerait la mise en balance des trois objectifs fondamentaux qui consistent à délivrer des effets du casier judiciaire un nombre croissant d'ex-détenus admissibles, à assurer la protection du public et à créer un système plus efficace concernant les casiers judiciaires. De plus, les clientèles touchées sont diverses et leurs intérêts sont, dans une certaine mesure, contradictoires. Ces facteurs semblent indiquer qu'il est fort peu probable qu'on trouve des solutions simples à ce dossier.

D'après la plupart des opinions exprimées jusqu'ici, le but premier de la réhabilitation devrait être d'éliminer autant que possible les effets négatifs de la condamnation, après que le délinquant a payé sa dette à la société et que suffisamment de temps s'est écoulé depuis pour qu'on puisse établir, avec une certitude suffisante, qu'il se conduit bien.

Il est à noter que le projet de loi rédigé par le député de Mississauga-Sud prévoit la destruction des dossiers des réhabilités, tandis que la loi actuelle en prévoit la «mise sous scellé». C'est un point très important sur lequel je reviendrai. Les consultations ont été également révélé un soutien à l'octroi d'un plus grand nombre de réhabilitations suivant un processus simplifié, tant qu'il n'y aura ni trop grande indulgence, ni risque accru pour la population.

Le Groupe de travail Nielsen chargé de l'examen des programmes dans le système judiciaire a examiné l'application de la Loi sur le casier judiciaire et il a notamment analysé les critères d'admissibilité, les avantages qu'en retire le délinquant réhabilité, ainsi que la consultation et la destruction des casiers. Le Groupe de travail a reconnu qu'en 1985, lorsque l'étude a été effectuée, la méthode existante était lente, en moyenne 13 mois pour chaque demande traitée; coûteuse en plus, 91 années-personnes réparties entre la GRC et la Commission nationale des libérations conditionnelles; lourde en plus, nécessitant une décision du gouverneur en conseil et, parfois, allant à l'encontre du but recherché, après que la GRC a terminé l'enquête communautaire nécessaire, il se peut que des employeurs, des voisins et des proches aient appris que le demandeur a un casier judiciaire.

• (1350)

La possibilité de réduction des frais et d'économies concernant les années-personnes grâce à la mise en oeuvre d'un système plus efficace a amené le Groupe Nielsen à proposer une méthode de «gestion des dossiers». Le groupe prévoyait, dans son rapport, que des économies de 2,4 millions de dollars et de 57,5 années-personnes pourraient être faites dans un système où la mise en marche du processus de gestion des dossiers deviendrait une responsabilité interne du gouvernement, sans qu'il soit nécessaire pour l'ex-délinquant de présenter une demande officielle, et où le critère d'admissibilité à la réhabilitation ne consisterait, dans tous les cas, qu'en un nombre précis d'années de vie honnête dans la collectivité. Cet argent et ces années-personnes représentaient les ressources totales dont la Commission disposait pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi sur le casier judiciaire.

Il est difficile de définir la nature exacte de toutes les hypothèses employées pour arriver à ces estimations d'économies possibles. Une approximation touchant des ressources de cette ampleur ne pourrait être réalisée que dans un système excluant toute enquête communautaire. Il est important d'analyser les économies que pourraient entraîner les diverses options de réforme qui ont été proposées. Il est également important d'évaluer si les économies profiteront, globalement, au gouvernement

ou si les frais sont simplement transférés à d'autres organismes, ministères ou gouvernements.

Les constatations du Groupe Nielsen sont, monsieur le Président, des plus pertinentes pour le projet de loi soumis aujourd'hui à notre étude par notre collègue. La possibilité de simplifier le processus actuel d'octroi de la réhabilitation qui a alors été étudiée était subordonnée à un système national intégré de gestion des dossiers. Notre collègue de Mississauga-Sud prévoit la destruction des casiers judiciaires des personnes qui ont fait l'objet d'une libération conditionnelle ou inconditionnelle. Je crains que la réalisation des idées que représente le projet de loi C-314 connaîtra les mêmes problèmes qui seraient survenus si l'on avait tenté d'appliquer la proposition Nielsen d'économies. Il n'existe, pour administrer les casiers judiciaires au Canada, ni des fonctions centralisées bien définies de tenue des dossiers, ni un bureau central des dossiers. Bien sûr, la GRC conserve une banque de données qui contient les dossiers concernant toutes les condamnations pour des actes criminels. Toutefois, il n'existe aucun système centralisé de ce genre pour les dossiers relatifs aux infractions punissables par la procédure sommaire, et le projet de loi C-314 imposerait une recherche d'entités encore plus nébuleuses: les dossiers des libérations conditionnelles et inconditionnelles.

Idéalement, il y aurait un bureau central contenant les dossiers des condamnations pour les infractions punissables par la procédure sommaire et pour les actes criminels, ainsi que la catégorie de dossier auquel la réforme actuellement proposée fait allusion. Le bureau central intégrerait les responsabilités, qui coïncident en partie, des services de police locaux, municipaux, provinciaux et nationaux ainsi que des tribunaux à l'égard de la tenue de documents qui renvoient à l'enquête, à la poursuite et à la condamnation des délinquants.

L'adoption du projet de loi C-314 ferait en sorte que les dossiers créés par la suite sur les directives des tribunaux pour les libérations conditionnelles ou inconditionnelles seraient par la suite détruits. Selon les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, toutefois, il se pourrait bien que l'effet des modifications doive être rétroactif. Les objectifs des modifications tels qu'ils s'appliquent aux dossiers existants pourraient être atteints de deux façons. Dans le premier cas, la procédure actuelle de demandes pourrait être conservée, mais la réhabilitation pourrait être accordée automatiquement et rapidement à ceux qui souhaiteraient faire disparaître leurs dossiers de libération conditionnelle ou inconditionnelle. Une participation «directe» des fonctionnaires resterait un élément nécessaire au processus. L'autre méthode consisterait à supprimer tous les dossiers qui tombent dans les catégories en question. Le processus de décision serait remplacé par la simple identification des personnes admissibles, mais, pour être efficace, il serait nécessaire de créer le système centralisé complexe dont j'ai parlé parce que les dossiers en question ne sont pas rassemblés dans un seul dépôt.

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole est presque terminé. Il me fera plaisir évidemment de poursuivre jusqu'à ce que vous m'avisiez de la limite ultime de la période de temps qui m'est allouée.

On a fait observer, monsieur le Président, que le manque d'information du public au sujet du processus de réhabilitation et le très faible pourcentage de bénéficiaires éventuels qui recourent maintenant aux dispositions de la Loi sur le casier judiciaire soulèvent des questions quant à l'utilité de la loi actuelle. Si l'une ou l'autre des procédures dont j'ai parlé était appliquée pour mettre en oeuvre rétroactivement les modifications prévues dans le projet de loi C-314, on ne pourrait appliquer la loi que grâce à des campagnes de publicité: dans un cas pour informer un assez grand nombre de Canadiens concernés qu'une réhabilitation rapide est devenue possible; dans l'autre, pour aviser ceux qui pourraient ne pas connaître l'existence d'un casier, que tout a été oublié.

Je vous remercie, monsieur le Président, j'aurai certainement l'occasion de revenir sur le dossier. Il me fera plaisir de déposer officiellement la fin de mon discours pour enrichir le débat.

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour participer à ce débat. Je dois vous dire que lorsque la Loi sur le casier judiciaire a été adoptée, il y a environ 20 ans, on estimait que les conséquences d'un verdict de culpabilité, qui aboutissait à une absolution inconditionnelle ou sous condition, devaient être les mêmes que si un casier judiciaire avait été créé, bien qu'aucune condamnation n'ait été enregistrée.

À ce moment-là, ce processus était jugé nécessaire pour que l'information relative aux absolutions inconditionnelles ou sans condition puisse être établie et mise sous scellé lorsqu'une réhabilitation avait été demandée puis obtenue. Toutefois, on se rend compte aujourd'hui qu'une absolution a pour but d'être moins préjudiciable au délinquant que son absence. Cette décision est rendue par un juge qui considère la nature de l'infraction, les circonstances de sa perpétration et si le délinquant mérite ce traitement spécial.

On peut prétendre que les dispositions législatives actuelles qui rendent nécessaire la demande de réhabilitation pour un crime, qui n'a pas été suivi d'une condamnation, ont également créé une anomalie qui devrait être corrigée. Ce point de vue, monsieur le Président, est présenté avec compétence par mon collègue, le député

de Mississauga–Sud dans le projet de loi qui est aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture.

Je suis convaincue que, à défaut d'un préjudice à la sécurité publique qui puisse être démontré, la réhabilitation devrait être considérée comme une procédure courante qui s'applique à l'expiration du délai fixé après l'octroi de l'absolution. Que cette mesure profite directement aux personnes dont autrement la réputation serait compromise est hors de doute, monsieur le Président. De plus, cette procédure pourrait entraîner une économie de ressources pour la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui est chargée de donner son avis au solliciteur général au sujet de l'octroi de cette réhabilitation.

Il est toutefois à noter que 80 p. 100 des demandeurs ont plus d'une inscription dans leur casier judiciaire qui pourrait donc comprendre une déclaration sommaire de culpabilité, par exemple, ainsi qu'une absolution. La distinction entre les accusations et la détermination des infractions pertinentes exigerait beaucoup de temps et un système complexe de recherche de dossiers. On pourrait prévoir que le fardeau de ceux à qui est confiée la charge de mener les enquêtes nécessaires pour les demandes de réhabilitation—la GRC généralement—s'accroîtrait considérablement.

Ce n'est qu'un exemple des problèmes maintenant étudiés par un comité créé au sein du ministère du solliciteur général et formé de représentants de la GRC, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, ainsi que de la Direction de la police et de la sécurité du secrétariat du ministère, en consultation avec d'autres ministères intéressés; la présidence de ce comité est assurée par la direction des affaires correctionnelles du secrétariat.

Le comité, appelé Comité d'examen de la gestion des casiers judiciaires, a notamment pour tâche d'étudier deux options distinctes, mais liées entre elles. Il examinera ce qui s'est fait par le passé et proposera des moyens permettant d'apporter des changements d'ordre administratif pour arriver à une plus grande efficacité et à des économies dans le processus d'octroi des réhabilitations et de tenue des dossiers. Il étudiera également des options en vue d'initiatives à prendre en matière de dispositions législatives et de programmes afin de faciliter la réalisation des objectifs de la Loi sur le casier judiciaire.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, avant que vous ne me rappeliez à l'ordre, je pense que je pourrais peut–être déposer la fin de mon texte afin qu'il soit versé au hansard.

Le président suppléant (M. DeBlois): Non, non. Poursuivez, madame.

Mme Bertrand: Si vous me dites que je peux continuer, monsieur le Président, je vais le faire même si je sais que mon temps est limité.

Mais je pense que, avant d'aborder la question des changements d'ordre législatif qui pourraient être étudiés par le Comité et ceux qui nous sont soumis aujourd'hui, il serait pertinent de voir ce qui a été fait grâce à des changements effectifs dans l'application de la Loi sur le casier judiciaire. Ces réformes ont été provoquées par des examens antérieurs de la loi, de larges consultations et, en partie, les recommandations du groupe de travail Nielsen chargé de l'examen des programmes dans le système judiciaire.

[*Traduction*]

M. le Président: Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminé.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(3) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES PRODUCTEURS DE PORC

M. Jean–Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ces derniers temps, les producteurs de porc de la région du Saguenay—Lac–Saint–Jean ont sensibilisé députés et ministres de notre région quant aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent pour maintenir la production du porc. Le fait qu'il n'existe pas d'abattoirs dans notre région, associé à notre éloignement des grands centres, ne vient en rien aider la cause de nos producteurs de porc, lesquels sont aux prises avec des coûts de production supérieurs au prix vendu.

La crise est aiguë, monsieur le Président, et l'intervention gouvernementale est pressante si on veut garder cette production dans notre région bien vivante et sauver nos producteurs de porc. Cent soixante–dix emplois sont

Article 31 du Règlement

en jeu, et permettez-moi, monsieur le Président, d'attirer votre attention sur un point important. Il n'y a pas de surproduction chez nous. Nos producteurs produisent environ 35 000 porcs par année et notre région en consomme 110 000. Aussi, je tiens à sensibiliser à nouveau mes collègues, ministre d'État à l'Agriculture et ministre responsable du Développement régional, qu'une action urgente est nécessaire.

* * *

L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, la fermeture de la scierie de la compagnie James MacLaren, à Thurso, au Québec nous laisse impuissants devant les conséquences d'une récession, les taux d'intérêt trop élevés et surtout avec un surplus de production de bois de sciage.

Comment se fait-il que la compagnie n'ait pu prévoir cette situation si dramatique pour les travailleurs de la région de Thurso? Un porte-parole de la compagnie m'a simplement dit que les taux d'intérêt inattendus à la hausse, contrairement à ce que le ministre des Finances nous a dit il y a huit mois, étaient la cause principale de leur déficit et qu'ils ne pouvaient plus supporter le déficit répété de la scierie depuis quelques années.

Aux travailleurs de la scierie, j'espère qu'ils trouveront des ressources auprès du ministère de l'Emploi du Canada pour les aider dans des programmes de recyclage et de nouveaux emplois.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, aujourd'hui les négociations du GATT s'échauffent à Bruxelles. Les prochains jours seront critiques pour l'avenir de l'agriculture.

Les négociateurs canadiens doivent s'employer ardemment à obtenir une entente, mais pas aux dépens des agriculteurs canadiens. En dépit des difficultés climatiques et du coût élevé des transports, les agriculteurs canadiens sont capables de maintenir un système agricole de classe internationale. Toutefois, les pratiques prédatrices d'autres pays mettent chaque année en péril l'exploitation familiale, nous voulons que nos collectivités agricoles prospèrent. Nous voulons mettre un terme aux faillites et nous voulons être aussi autonomes que possible.

Nous souhaitons bonne chance à nos négociateurs au GATT et nous prions les Européens et les Américains de faire preuve de plus de souplesse. Il n'en reste pas moins que les négociations pourraient échouer.

C'est pour cela que nous demandons au gouvernement de se préparer à agir très rapidement pour mettre en place des plans d'urgence en cas d'échec. Le *Farm Bill* des États-Unis contient des dispositions d'urgence en cas d'échec des négociations du GATT, nos agriculteurs ne méritent pas moins.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, la 36e conférence de l'Assemblée de l'Atlantique Nord s'est tenue à Londres, en Angleterre, du 26 au 30 novembre. Elle a été exceptionnelle puisqu'elle a eu lieu dans le nouveau climat d'ouverture qui fleurit en Europe et dans le monde entier depuis un peu plus d'un an. En plus des représentants de 16 pays membres de l'OTAN, ont assisté à la conférence des délégations de cinq des six pays du pacte de Varsovie, de même que des porte-parole du Japon et de l'Australie, à titre d'observateurs.

Les participants ont eu de nombreuses discussions franches, tandis que le secrétaire de l'OTAN, Manfred Worner, ainsi que le ministre des Affaires étrangères de la Pologne, Krzysztof Skubiszewski, l'ex-président de la Tchécoslovaquie, Alexandre Dubcek, le chef du Parti travailliste britannique, l'honorable Neil Kinnock, et le secrétaire à la Défense du Royaume-Uni, le très honorable Tom King, ont prononcé d'importants discours.

La conférence a été la plus réussie depuis la création de l'organisme, et j'estime qu'elle est le reflet des réalités nouvelles et futures de l'ordre international de l'après-guerre froide.

Il convient également de féliciter notre collègue Bob Hicks, de la circonscription de Scarborough-Est, qui a été élu vice-président de l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Londres.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, en ma qualité de député d'Etobicoke-Nord, je tiens à manifester mon opposition aux plans de construction de trois pistes d'atterrissage supplémentaires à l'aé-

roport international Pearson, tels que le ministère des Transports les a exposés le 12 novembre dernier.

Même s'ils sont au courant des besoins de transport futurs du Grand Toronto, les habitants d'Etobicoke–Nord et des autres secteurs à proximité de l'aéroport international Pearson ont déjà sacrifié plus que leur part de leur qualité de vie pour répondre à ces besoins.

En mars 1990, on a informé les habitants de ces secteurs que, sous réserve des résultats de l'évaluation écologique, le ministère des Transports proposait d'ajouter deux pistes d'atterrissage à l'aéroport international Pearson. Huit mois plus tard, c'est maintenant trois pistes supplémentaires qu'il projette de faire construire. Il est évident que le ministère des Transports n'a aucun plan à long terme équitable pour combler les besoins de transport futurs du Grand Toronto, mais simplement une série d'expédients qui ne peuvent qu'aggraver davantage le fond du problème.

Je demande instamment au ministère des Transports du Canada de réévaluer ses plans pour l'aéroport international Pearson afin que les habitants d'Etobicoke–Nord et des environs ne soient pas obligés d'assumer une part disproportionnée du fardeau pour répondre aux besoins de transport futurs du Grand Toronto.

* * *

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, les efforts de diversification économique de l'Alberta portent fruit. Selon une enquête des prévisionnistes du secteur privé, l'Alberta devrait connaître des taux de croissance réelle d'environ 2 p. 100 en 1990 et en 1991, soit à peu près le double du taux national.

Ce phénomène est largement attribuable aux efforts de diversification économique qui ont été déployés. On compte actuellement, en Alberta, 750 compagnies de techniques de pointe qui emploient 78 000 personnes. Ces compagnies génèrent également des revenus de plus de 4 milliards de dollars annuellement. La production manufacturière devrait augmenter de 3 p. 100 cette année et l'an prochain, et les exportations de biens et de services, de 8,2 p. 100 en 1990 et de 6,3 p. 100 en 1991. Cet essor économique se traduira par une augmentation des possibilités d'emploi.

L'Initiative de diversification de l'économie de l'Ouest du gouvernement fédéral a contribué à cette relance économique. Mais avant tout, elle a remis les pouvoirs décisionnels entre les mains de ceux qui sont les mieux placés pour assurer leur développement économique, les habitants de l'Alberta.

Article 31 du Règlement

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, VIA Rail est depuis trop longtemps l'ombre d'une entreprise dont la devise est «Oui, mais. . .»

Oui, elle existe, mais elle n'a pas de mandat.

Oui, elle possède du matériel, mais elle ne possède pas de voies.

Oui, elle offre des services, mais, dans bien des cas, certains jours seulement et avec du matériel peu fiable et de sérieux retards.

Oui, elle exploite un service transcontinental, mais pas où il existe une véritable demande et pas sur la voie historique du Canadien.

Oui, VIA Rail fonctionne, mais pas pour connaître le succès. Elle n'est pas structurée pour cela.

C'est pourquoi nous avons lancé une campagne nationale pour remettre le Canada sur la voie.

Les Canadiens se souviennent des promesses rompues du gouvernement et ils se souviennent de ce que les libéraux et leur chef recyclé ont fait à VIA Rail lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Le temps commence à manquer. La lutte pour remettre le Canada sur la voie a commencé et il n'y aura pas de trêve tant que les Canadiens n'auront pas un système national de transport de passagers et un gouvernement dont ils peuvent être fiers.

* * *

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ

M. Lee Richardson (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, les données publiées jeudi par Statistique Canada sur les revenus et la pauvreté ont été pour les Canadiens des nouvelles encourageantes.

Lorsque les Conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984, il y avait 4 millions de Canadiens sous le seuil de la pauvreté qui était alors fixé, par exemple, à 20 000 $ pour une famille de quatre personnes vivant en milieu urbain. Aujourd'hui, il y a 3 millions de Canadiens sous le seuil de la pauvreté qui, pour la même famille, est fixé à 24 706 $. Cela signifie qu'un million de Canadiens ont réussi à se hisser au–dessus du seuil de pauvreté ces six dernières années.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Les programmes mis en oeuvre par le gouvernement ont permis de faire passer le pourcentage de familles canadiennes sous le seuil de la pauvreté de 13,5 p. 100 en 1984 à 9,6 p. 100 en 1989. Cela correspond à une augmentation, après inflation, de 5 000 $ du revenu des familles de quatre personnes, qui est passé de 45 000 $ en 1984 à un peu plus de 50 000 $ aujourd'hui.

Ces statistiques démontrent clairement la ferme volonté de notre gouvernement d'aider les Canadiens les moins bien nantis à sortir de la pauvreté. Il faudra déployer encore beaucoup d'efforts pour éliminer la pauvreté au Canada, mais ces statistiques démontrent que le gouvernement conservateur est en bonne voie d'atteindre cet objectif.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, encore une fois, en fin de semaine, deux hommes ont été abattus dans une assemblée publique à Vancouver, au moyen d'une carabine semi-automatique, tandis que le gouvernement met en veilleuse son projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

Le 6 décembre prochain, nous commémorerons le massacre sélectif de 14 femmes qui a eu lieu l'an dernier, à Montréal, avec le même type d'arme. En avril, la ministre de la Justice s'est rendue à l'École polytechnique, où on lui a remis 25 boîtes de pétitions qu'avaient signées plus de 500 personnes désireuses d'obtenir des lois plus strictes sur le contrôle des armes à feu. La ministre a promis l'adoption d'une loi à cette fin, mais tout ce que nous obtenons, c'est une étude au lieu d'une loi. Nous n'avons pas besoin d'une autre étude pour savoir que l'on ne doit pas pouvoir acheter des armes automatiques aussi facilement que des cannes à pêche.

Chaque fois que nous avons raffermi notre législation sur les armes à feu, nous avons vu diminuer le taux des crimes commis au moyen d'armes de ce genre. Pourquoi alors le gouvernement nuit-il à l'adoption de son propre projet de loi? Pourquoi manque-t-il à sa parole envers les étudiants de l'École polytechnique et des millions d'autres Canadiens?

* * *

[*Français*]

LES REVENUS ET LA PAUVRETÉ

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, Statistique Canada a publié le 29 novembre les données de 1989 concernant les revenus et la pauvreté. En voici quelques points saillants:

L'an dernier, 199 000 personnes ont cessé de faire partie des gens dans la pauvreté, ce qui porte à 956 000 la réduction totale depuis 1984. Au cours des dernières années, 104 000 femmes adultes et 38 000 enfants ont quitté les rangs des personnes vivant dans la pauvreté. Depuis 1984, le nombre de femmes pauvres a chuté de 333 000, et celui des enfants pauvres, de 297 000, soit une réduction de plus d'un quart. Depuis 1984, le revenu moyen des familles après le calcul de l'inflation s'est accru de plus de 5 000 $. Le taux de pauvreté des familles a été ramené de 13,9 p. 100 en 1984 à 9,6 p. 100 l'an dernier. Parmi les personnes seules, le taux de pauvreté est passé de 37,7 p. 100 en 1984 à 30,5 p. 100 l'an dernier. Le taux global de pauvreté est revenu de 16,8 p. 100 en 1984 à 12,2 p. 100 l'an dernier, c'est-à-dire une réduction d'un quart depuis 1984.

N'est-ce pas, monsieur le Président, que nous sommes toujours dans la bonne voie.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je veux d'abord signaler que je fais miens les propos de mon collègue d'Etobicoke-Nord sur le projet d'expansion des pistes d'atterrissage de l'aéroport international Pearson. En effet, pour les localités environnantes, trop, c'est trop. Des considérations de sécurité s'ajoutent également à la question.

La semaine dernière, le responsable des inspections du ministère a dit que l'efficacité des inspecteurs chargés de la sécurité aérienne se trouvera réduite de 60 p. 100 à cause de l'insuffisance du personnel et que, pour cette raison, on négligerait régulièrement les règles de sécurité.

Par ailleurs, on projette aussi d'éliminer graduellement le système de remplacement d'urgence des radars de tout le Canada pour économiser 500 000 $, ce qui ne fait rien pour arranger les choses.

Je ne sais pas ce qu'il en est dans votre cas, monsieur le Président, mais moi quand je prends l'avion, je veux être sûr que tout le réseau radar d'appoint est en état de fonctionner, et non pas seulement lorsque le gouvernement décide de fournir les fonds nécessaires. De plus, étant donné la politique de déréglementation et de privatisation du gouvernement, je considère que les mesures de sécurité aérienne doivent être accrues, et non réduites. Il vaut la peine de payer le prix de la sécurité aérienne.

LE SIDA

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, en avril 1990, le film «Talkin' about AIDS» a été diffusé sur les ondes à l'échelle nationale. Ce film, à la réalisation duquel a participé le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été acclamé par la critique et sera même mis en nomination, ce soir, dans deux catégories importantes du prix Gémeaux.

Le film a pour but de sensibiliser les jeunes au SIDA de façon claire et précise. Des sidéens, y compris un jeune de 17 ans, ont parlé ouvertement de leurs luttes et de leurs expériences. Des sketches dramatiques ont été utilisés pour démontrer certaines des aptitudes sociales et des techniques de valorisation que nos jeunes peuvent employer pour encourager l'adoption de pratiques sexuelles responsables.

Le film a été présenté par des enseignants et des étudiants, et a été distribué aux écoles et aux commissions scolaires dans toutes les régions du Canada, par l'Association canadienne des directeurs d'école.

Cette campagne d'information sur le SIDA destinée aux jeunes montre l'importance que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accorde à la stratégie nationale sur le SIDA et à la prévention de la propagation de l'infection à VIH au Canada.

* * *

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, l'Association canadienne de technologie de pointe a demandé aujourd'hui au gouvernement d'adopter la déclaration de principe suivante: «Le Canada doit consacrer un plus grand pourcentage de fons à la production et à la commercialisation de produits et de services faisant appel à des technologies avancées, en vue de favoriser la mise au point de produits comptant une valeur ajoutée plus importante dans tous les secteurs, l'application et l'utilisation de techniques destinées à accroître la compétitivité, et le perfectionnement des compétences des ressources humaines, dans le but d'essayer la réalisation d'un tel objectif.»

Il s'agit là de mesures indispensables que le gouvernement se doit de prendre pour favoriser la restructuration de l'industrie, question à laquelle le gouvernement a fait mine de s'intéresser, alors qu'il a adopté une politique monétaire qui rend l'adoption de telles mesures impossible.

L'Association soutient que le ministre des Finances doit abandonner dès maintemant sa politique de taux d'intérêt élevée, car elle risque de compromettre l'avenir du Canada non seulement à court terme mais également à long terme.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il fait bon d'être de retour. Après ce que j'ai vu depuis deux semaines, je peux dire que la période des questions ressemble à un pique-nique dans une roseraie. Je suppose que nous pouvons maintenant passer au menu.

J'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vendredi, il a dit que lui ou le premier ministre serait disposé à aller à Bagdad comme intervenant dans les négociations proposées pour rétablir la paix.

Le gouvernement est-il prêt à revoir sa politique visant à faire des instances directes aux Irakiens pour aider les otages canadiens qui sont encore détenus? En particulier, je demande au ministre si le gouvernement est disposé à aider directement les familles ou d'autres groupes de citoyens qui sont prêts à se rendre en Irak aussi pour essayer de faire libérer les Canadiens qui y sont détenus? Plus spécifiquement, le ministre ferait-il des instances pour aider M. Rustom, vieux pèlerin détenu qui n'a pas encore obtenu son visa, même si les Irakiens ont dit qu'il est libre de partir.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au député. Il a fait allusion à une nouvelle qui l'a étonné autant qu'elle a étonné le premier ministre et moi-même. Voici ce que j'ai répondu quand on m'a demandé si je songeais à me rendre dans ce pays-là: «Eh bien, nous ne rejetons aucune option. Les initiatives que le Canada pourrait prendre viendraient plutôt du secteur privé, mais, comme le premier ministre et d'autres collègues du Cabinet, il va sans dire que je suis prêt à aller où je pourrais faire une contribution constructive». Voilà le contexte de mes remarques. En fait, le gouvernement du

Canada, le premier ministre, moi-même et d'autres collègues avons pris ce genre d'initiatives là où elles étaient susceptibles d'aider.

Pour ce qui est de M. Rustom, je signale que notre ambassadeur, Chris Poole, a fait de nouvelles démarches. Nous avons envoyé sept notes diplomatiques et tenu 20 rencontres avec le ministère des Affaires étrangères. M. Rustom a personnellement écrit à Saddam Hussein à trois reprises. Nous continuerons à faire pression pour qu'il soit libéré.

Quant à aider les autres, le député connaît très bien la distinction que nous faisons entre missions officieuses et officielles. Je sais gré au député d'en avoir tenu compte. Nous allons continuer à respecter cette distinction.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, la question supplémentaire que je désire poser au ministre a trait aux sanctions. Au mois d'août dernier, les Nations Unies ont fait savoir que le meilleur moyen de contraindre l'Irak a retirer ses troupes du Koweït était un programme de sanctions, programme que nous avons appliqué jusqu'ici.

Je puis dire, pour l'avoir moi-même constaté, que l'Irak se ressent énormément de ces sanctions. Il voit se détériorer ses services de santé et de transport. Il fait face à une inflation galopante. Il manque de pièces de rechange. Il est atteint même dans sa capacité militaire.

Cela dit, j'aimerais demander au ministre pourquoi le gouvernement tient à ce point à appuyer l'option militaire, quand il est parfaitement clair que le maintien des sanctions économiques contre l'Irak peut avoir et aura vraisemblablement pour résultat de l'obliger à retirer ses troupes du Koweït.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'option que le gouvernement poursuit et continuera de poursuivre est celle des Nations Unies. C'est celle qui a abouti à l'application des sanctions. Nous entendons continuer de participer au programme de sanctions de la façon la plus vigoureuse possible.

Par ailleurs, les Nations Unies, avec l'appui de la majorité des pays du monde et de celle des députés, à l'exclusion des libéraux et des néo-démocrates qui ont décidé de ne pas se prononcer en faveur de la poursuite de l'intervention des Nations Unies dans la région du Golfe. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1420)

Aux Nations Unies, nous avons décidé de faire savoir à l'adversaire que nous pourrions recourir à la force, mais que en signe de bonne volonté, nous étions prêts à respecter un temps d'arrêt pour envisager les possibilités de paix, démarche déjà amorcée, comme le démontrent les déclarations des Américains et des Irakiens.

Quant aux sanctions, je ne saurais contester que leurs effets se font sentir sur les services sociaux. Je ne doute pas non plus que leurs effets se fassent sentir sur les enfants et les pauvres de l'Irak, mais nous n'avons guère lieu de croire qu'ils se font sentir sur les stratèges militaires de l'Irak, voire sur sa capacité militaire.

Nous nous appliquons à mettre en oeuvre une série de mesures propres à convaincre l'Irak de modifier ses plans militaires, de se conformer aux résolutions des Nations Unies et de se retirer du Koweït.

J'ai hâte de rencontrer le député et nos autres collègues qui viennent de rentrer de Bagdad. Je crois savoir qu'en raison de leurs engagements respectifs, cela ne pourra pas se faire avant la semaine prochaine. Je serai ravi de pouvoir profiter de leur expérience personnelle. J'ai hâte également de comparaître devant le comité permanent.

Sauf erreur, celui-ci envisage de se réunir jeudi dans la matinée, de sorte que nous aurions ainsi l'occasion de discuter plus longuement et d'une façon aussi approfondie que possible des effets des sanctions sur les diverses couches de la société irakienne.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai hâte moi aussi de participer à cette discussion.

À mon avis, nous serons en mesure de fournir au ministre des données assez précises qui démontrent qu'il se trompe à propos des mesures susceptibles de réussir ou non. En fait, nous pouvons modifier la capacité militaire de ce pays.

J'aimerais lui poser une deuxième question supplémentaire qui fait suite à la première.

[*Français*]

Le président Bush a dit que plusieurs membres de la force multinationale seront invités à participer aux discussions avec le ministre des Affaires étrangères de l'Irak. Est-ce que le Canada prendra part à ce groupe? Est-ce que les États-Unis vont consulter nos alliés avant cette réunion? Et quelles seront les solutions de paix que le gouvernement canadien va proposer avant cette réunion, pour régler ce conflit?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a toujours des consultations entre le Canada et les autres membres de la Coalition qui cherchent à voir Saddam Hussein quitter le Koweït d'une façon pacifique. Aujourd'hui par exemple, le premier ministre a parlé directement avec le secrétaire Baker pour communiquer certaines informations qui nous sont disponibles, mais qui ne sont pas disponibles aux Américains en ce qui concerne une dimension de la situation dans le Golfe. Quand je suis allé au Moyen-Orient la semaine passée, j'ai eu des discussions valables avec les ministres, les présidents et les rois de certains pays de la région en ce qui concerne l'approche qui peut être efficace et dans laquelle le Canada peut jouer un rôle. Nous avons une réputation assez forte dans la région. Ce serait une erreur pour les Canadiens de sous-estimer l'impact du Canada dans la région ou dans la crise. Et nous sommes en train d'examiner, d'identifier et d'appliquer tous les moyens d'influence canadiens pour réaliser une résolution pacifique qui est en accord avec les résolutions des Nations Unies.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En fin de semaine, le premier ministre a parlé d'un climat de plus en plus souverainiste au Québec. J'aimerais qu'il nous dise s'il réalise à quel point il est important pour son gouvernement de poser des gestes concrets pour combattre efficacement cette situation? Et à cet égard, est-ce que le premier ministre serait prêt à donner instruction à sa ministre de l'Emploi et de l'Immigration de conclure, dans les plus brefs délais, une entente avec son homologue provincial, comme l'administration précédente l'avait fait avec l'Entente Cullen-Couture, afin de régler une fois pour toutes au moins un des irritants dans le dossier Canada-Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, effectivement, monsieur le Président. Le gouvernement travaille activement avec le gouvernement du Québec, et d'autres gouvernements provinciaux, afin de conclure des ententes dans ce domaine névralgique de l'immigration. C'est un domaine particulièrement important pour le Québec, compte tenu des dimensions démographiques pour la partie francophone du pays. Donc, j'ai l'impression que dans un avenir relativement rapproché, les deux gouvernements auront des nouvelles à ce sujet.

Mon ami fait allusion aux commentaires que j'ai faits, à l'effet qu'il y a une espèce de vent souverainiste qui souffle pour l'instant au Québec, et on le voit surtout dans les délibérations de la Commission Bélanger-Campeau. Compte tenu de cela, j'ai invité les Québécois à être extrêmement prudents et d'empêcher que le processus soit bousculé, compte tenu de ce vent probablement éphémère au Québec. Mais quoi qu'il en soit, il est à noter, parce qu'on le retrouve dans toutes les couches de notre société, que ce vent souverainiste a pris naissance en grande partie parce que le chef du Parti libéral, M. Chrétien, a dit qu'on pouvait tuer l'Accord du lac Meech sans conséquence quelconque. Et l'on voit aujourd'hui qu'au Québec et au Canada les conséquences sont là et qu'elles reposent sur les épaules de Jean Chrétien.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre pour ses paroles d'encouragement quant au règlement du dossier sur l'immigration. J'espère que le ministre qui est présent en cette Chambre a bien compris les indications très précises et très urgentes à cet égard.

Quant à la deuxième partie de sa réponse, je peux lui dire que ce dossier de l'Accord du lac Meech ne peut être imputé à quelqu'un qui n'était ni parlementaire à la Chambre des communes ni d'aucune législature provinciale.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Répète cela sans rire!

M. Ouellet: À cet égard, je voudrais demander au premier ministre s'il aura, lui aussi, la même volonté d'exprimer aux Québécois les bienfaits et l'importance du Canada pour tous les Québécois et les Québécoises? Et est-ce que lui aussi, dans les circonstances, viendra témoigner devant la Commission Bélanger-Campeau, comme M. Chrétien le fera?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Tout d'abord, je veux féliciter de façon bien sincère le député de Papineau—Saint-Michel pour son appui indéfectible à l'Accord du lac Meech durant les trois longues années de débats et de discussions là-dessus. Mais je pense que tout le monde à la Chambre reconnaîtra que mon ami charrie

un petit peu lorsqu'il dit que quelqu'un à l'extérieur de la Chambre n'a eu aucun impact sur le résultat ultime. On se souviendra que, au mois de janvier dernier, M. Chrétien a dit: «L'échec de Meech, ce n'est pas grave, c'est comme si nous étions pris dans un banc de neige, on avance et on recule, puis on avance puis on recule, et on avance et on recule, et éventuellement on va en sortir.» C'était cela la position de M. Chrétien. Et on a vu l'apogée de tout cela, à Calgary, lorsque M. Chrétien a donné l'accolade à M. Wells en lui disant:

[*Traduction*]

Je vous remercie Clyde pour votre bon travail.

[*Français*]

Tout le monde au Canada sait que cette impulsion nouvelle que l'on voit de la souveraineté est due au geste de M. Chrétien. Et c'est maintenant à tous les autres députés de la Chambre de rebâtir l'unité nationale.

* * *

• (1430)

LA CONSTITUTION

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Un article dans le journal *La Presse* rapporte que le premier ministre affirme avoir un plan constitutionnel. Hier, le premier ministre a annoncé la création d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat dont le rôle sera de modifier la formule d'amendement. Rien n'indique que le premier ministre ait consulté qui que ce soit et, qui plus est, le premier ministre a choisi un groupe de conservateurs pour faire cette annonce. Le processus est inquiétant.

Ma question est pour le premier ministre: Avant que mon parti n'appuie cette initiative, peut-il nous donner l'assurance que ce processus inclut la participation du public et que cet exercice est honnête, qu'aucune décision n'a encore été prise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée me reproche d'avoir parlé de ce sujet. J'en ai fait allusion lors d'une rencontre avec l'équipe éditoriale du journal *La Presse* vendredi et je l'ai mentionné devant 1 400 conservateurs hier, à Montréal. J'aurais pu le faire devant les néo-démocrates, mais cela aurait été difficile à Montréal.

J'ai mentionné la création d'un comité parlementaire du Sénat et de la Chambre des communes. Je sais que le leader du gouvernement en Chambre a l'intention de consulter avec les autres formations en Chambre demain, et puis avec les sénateurs. Si j'ai bien compris le Règlement, ce sont les comités eux-mêmes qui établissent leurs propres règles de comportement.

Donc, que le chef soit complètement rassuré car ce comité aura une indépendance totale. Nous visons tout simplement à débloquer ou à corriger une lacune profonde qui existe dans le processus actuel, c'est-à-dire dans une disposition qui a pour effet de paralyser tout progrès dans le domaine de la réforme constitutionnelle. On l'a vécu de 1987 à 1990 et il faut absolument que ce soit corrigé pour l'avenir.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Personne ne conteste le fait que les dicussions constitutionnelles doivent continuer et qu'il faut discuter de la formule d'amendement. Ce que mon parti conteste, c'est que pour le premier ministre la consultation se résume à faire des déclarations à des dîners pour les conservateurs à 500 $ le couvert.

Le premier ministre a annoncé qu'il va prendre de nouvelles mesures au sujet de la Constitution et nous nous réjouissons qu'il ait des projets. Je demande aussi au premier ministre s'il est disposé également à tenir les promesses qu'il a faites aux autochtones, au moment des pourparlers sur l'Accord du lac Meech et pendant l'été.

Qu'est-il prêt à faire pour tenir ses engagements à l'égard des autochtones du Canada à propos de la Constitution et des autres promesses qu'il a faites à ce groupe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous nous occupons naturellement aussi de ces engagements que nous considérons comme très sérieux et extrêmement importants pour le bien-être du pays. On a pris des engagements jusqu'à présent et on en prendra d'autres au cours des mois à venir.

Ma collègue me reproche apparemment d'avoir fait une déclaration à un dîner conservateur à 500 $ le cou-

vert. Nous ne lui avons jamais reproché d'avoir fait une déclaration au CTC à 1 million de dollars le couvert.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais bien être aussi optimiste que le premier ministre au sujet des dîners auxquels j'assiste.

La Constitution est cruciale. Elle est cruciale pour les autochtones et pour tous les Canadiens. Elle est cruciale pour l'avenir du Québec et des autres provinces. Il importe à mon avis que tous les Canadiens se préoccupent de l'avenir de notre pays et de la Constitution.

Pour de nombreux Canadiens, la principale préoccupation aujourd'hui, c'est de pouvoir trouver ou garder un emploi. La récession touche les agriculteurs, les travailleurs du secteur manufacturier, les travailleurs forestiers; elle touche tous les secteurs de notre économie.

Le premier ministre est-il prêt à établir un comité qui serait chargé d'étudier la Constitution? C'est important. Toutefois, l'économie mérite certainement qu'on y accorde autant d'attention. Les Canadiens essaient seulement de garder leur emploi pour pouvoir loger, vêtir et nourrir leurs enfants.

Le premier ministre appuierait-il aussi l'établissement d'un comité tripartite de la Chambre des communes qui serait chargé de lutter contre l'inflation, de trouver des mesures positives qui pourraient être prises pour combattre cette récession et redonner des emplois aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je serais heureux d'examiner toutes les idées que mes collègues voudraient proposer pour collaborer avec le gouvernement. Nous traversons une période difficile sur le plan économique et il est évident que toute bonne proposition concrète sera examinée très attentivement.

Je signale à ma collègue que, même si nous traversons une période difficile, Statistique Canada a publié, jeudi dernier, des chiffres qu'elle trouvera intéressants et encourageants, j'en suis certain.

Depuis 1984, le revenu réel des familles s'est accru de 11,5 p. 100. La proportion de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté établi par Statistique Canada a diminué en 1989 pour la sixième année d'affilée. Par exemple, chez les enfants, cette proportion est passée de 20,1 p. 100 à 14,6 p. 100. Cela veut dire que, depuis 1984—et je sais que cela intéresse particulièrement ma collègue—956 000 Canadiens ont réussi à se sortir de la pauvreté.

À mon avis, c'est là le signe d'une économie qui fonctionne bien sur le plan social.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux revenir à la question constitutionnelle et adresser ma question au premier ministre.

Le premier ministre a la mauvaise habitude de toujours blâmer les autres pour ses insuccès. Je voudrais tout d'abord lui dire que nous accueillons favorablement la proposition qu'il a faite en fin de semaine de changer le processus d'amendement constitutionnel. D'ailleurs, le 16 janvier 1990, le chef libéral, Jean Chrétien, rejetait la règle de l'unanimité et proposait une formule plus souple.

Étant donné l'expérience de l'accord du lac Meech, le premier ministre est-il prêt aujourd'hui à inviter les Canadiens et Canadiennes à participer à cette suggestion qu'il a faite d'établir un comité parlementaire afin que l'on puisse regarder attentivement toute la question de l'amendement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai justement dit formellement que le leader du gouvernement à la Chambre va consulter avec mon honorable ami pas plus tard que demain afin de concrétiser les propositions que j'ai rendues publiques dans le but justement d'examiner ce problème inquiétant de la paralysie qui découle de l'article 38 de la Constitution de 1982. Alors, si mon ami a des suggestions précises ou des commentaires, soit sur le processus de création de la commission elle-même ou de ses travaux en cours ou pour l'avenir, il nous fera plaisir de les recevoir.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est vraiment curieux que, chaque fois que le premier ministre va dans la province de Québec, il annonce un nouveau processus constitutionnel.

Nous n'avons pas été surpris, par exemple, lorsqu'il a annoncé au Mont-Sainte-Anne la constitution de la commission Spicer. Hier à Montréal, il a annoncé la formation du nouveau comité parlementaire.

Jusqu'ici, il est vrai que l'opposition n'a pas été consultée. C'est dommage. Pourtant, le premier ministre a promis d'établir avant Noël, c'est-à-dire dans quelques semaines, un comité qui examinerait toute cette question de la formule d'amendement.

Est-ce que le premier ministre voudrait nous faire part de ses idées et de ses plans concernant ce comité? Quand compte-t-il le former? Qui en fera partie? Qui participera à ses travaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que les leaders parlementaires de la Chambre doivent se réunir demain et qu'ils s'entendront sur le mode de fonctionnement de ce comité.

• (1440)

Mon honorable ami semble quelque peu ennuyé du fait que je sois allé au Québec ou ailleurs pour annoncer la création de la commission Spicer puis, par la suite, pour annoncer la formation d'un comité parlementaire chargé d'examiner la paralysie qu'a entraînée l'article 38. Comme il semble avoir une impression négative, je suppose qu'il est opposé à ces initiatives et se demande peut-être pourquoi la commission Spicer et le comité parlementaire sont nécessaires.

Une voix: Très juste.

M. Mulroney: Mon ami dit: «Très juste». Le 9 juin, lorsque nous avons signé l'Accord du lac Meech au Centre des conférences, le premier ministre Bourassa a dit qu'en 1981, les Québécois ne faisaient partie de la Constitution que sur un plan purement juridique, mais qu'avec la conclusion de l'Accord du lac Meech, ils avaient pour la première fois le sentiment d'avoir une vraie Constitution et un vrai pays. C'était un moment très important et chargé de signification, un engagement du gouvernement et du premier ministre du Québec envers une profonde unité canadienne.

Tout cela s'est effondré quelques jours plus tard parce que quelques personnes ont cru les déclarations de M. Chrétien selon lesquelles l'Accord du lac Meech pouvait être rejeté sans conséquences fâcheuses. L'esprit partisan à courte vue de M. Chrétien l'a empêché d'appuyer l'Accord. Nous, Canadiens, devons travailler très fort aujourd'hui pour maintenir l'unité du Canada qu'il a placée. . .

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Celui-ci est au courant des graves allégations faites par son ancien ministre de l'Industrie, selon lequel une entente secrète aurait été conclue avec Washington afin d'augmenter la valeur du dollar canadien, pour ainsi en arriver à conclure l'Accord de libre-échange. Le ministre des Finances conteste cette déclaration.

Si une telle entente n'a pas été conclue, pourquoi la valeur du dollar canadien a-t-elle augmenté de façon aussi spectaculaire depuis la signature de l'Accord de libre-échange? Le premier ministre prendra-t-il des mesures aujourd'hui afin de faire baisser la valeur du dollar canadien, de façon que nos entreprises puissent soutenir la concurrence selon des règles du jeu équitables?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai fait une déclaration publique hier concernant cette question. J'ai dit que ces allégations étaient des spéculations absurdes, et j'ajoute que ces allégations sont tout simplement fausses.

Je rappelle à mon collègue que M. Stevens s'est fondé sur une conversation qu'il avait eue avec une personne qui n'a pas participé aux négociations et qui s'est déroulée environ deux ans après la fin de ces négociations.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre a dit que les allégations étaient fausses, mais le résultat de la politique appliquée est le même.

La solution aux problèmes économiques actuels du Canada, notamment le déficit et l'inflation, consiste à améliorer la compétitivité de notre pays sur la scène internationale. Pourtant, le gouvernement persiste à appliquer sa politique des taux d'intérêt élevés, qui a comme conséquence de faire augmenter la valeur du dollar canadien, diminuant ainsi notre capacité de soutenir la concurrence, surtout face aux États-Unis.

Comment peut-il prétendre rendre le Canada compétitif lorsque sa propre politique est à la base du problème?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si mon collègue dit que nous n'aurions pas dû tenir compte des pressions inflationnistes qui, de toute évidence, sont présentes dans notre économie depuis trois ans, je me demande s'il se rend compte des répercussions qu'une telle inertie auraient eues sur notre position concurrentielle.

Que se serait-il passé si nous n'avions rien fait au sujet de l'inflation, comme au Royaume-Uni, par exemple? Nos deux pays avaient un taux d'inflation à peu près identique en 1988. Tout récemment, le taux, au Royaume-Uni, était juste inférieur à 11 p. 100, alors que le nôtre est de l'ordre de 4 p. 100 depuis plusieurs mois.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances, qui a rejeté les allégations de son ancien collègue du Cabinet, selon qui il y aurait eu, au

moment de l'Accord de libre-échange, une entente secrète avec les États-Unis pour faire monter la valeur du dollar canadien.

Le ministre des Finances ne convient-il pas que c'est la balance commerciale des États-Unis qui s'est améliorée tandis que celle du Canada faisait le contraire, que ce sont les produits américains qui deviennent moins coûteux tandis que les nôtres coûtent plus cher, que les résultats de l'Accord de libre-échange et de la politique monétaire du dollar fort que le gouvernement pratique sont la preuve éclatante que le Canada s'est complètement fourvoyé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je m'étonne que le député attache autant d'importance aux spéculations d'une personne qui n'a pas pris part aux négociations.

Simon Reisman, principal négociateur commercial, a déclaré à quelques reprises qu'il n'y avait eu aucune entente de la sorte. Gordon Ritchie, deuxième négociateur, dit la même chose. Derek Burney, qui a pris part aux dernières négociations, a confirmé ce point de vue ces derniers mois. Je ne sais pas sur quoi le député s'appuie pour prétendre qu'il y a eu une entente.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Sur trop de choses, monsieur le Président. Aujourd'hui, Statistique Canada signale qu'un indice composé a baissé pour le huitième mois consécutif, cette fois au rythme accéléré de 0,5 p. 100. Voilà un indicateur de plus qui confirme ce que bien des travailleurs canadiens savent déjà, soit que le pays a été plongé dans un récession par son propre gouvernement.

S'il n'y a pas eu d'entente avec les États-Unis pour maintenir la valeur du dollar à un niveau élevé, comment expliquer que le gouvernement refuse de modifier une politique qui est à l'origine d'une crise économique nationale? Pourquoi ne pas abaisser les taux d'intérêt et la valeur du dollar? Pourquoi ne pas se soucier de l'intérêt à long terme du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est justement ce que nous avons fait. Les taux d'intérêt ont diminué de deux points en quelques mois en raison de la faiblesse de l'économie.

Je signale au député que des tensions inflationnistes de plus en plus fortes, qui étaient présentes au troisième trimestre, se manifestent encore dans notre économie. Si nous n'en tenons pas compte, nous aurons le même genre de problème que dans les années 70 et au début des années 80, parce que les gouvernements ont fermé les yeux.

L'inflation est passée de 5,5 p. 100 au milieu des années 70 à 13 p. 100 en 1981, entraînant des taux d'intérêt de 21, 22 ou 23 p. 100 tandis que le chômage dépassait 25 p. 100 dans certaines régions.

Voilà ce que nous tentons d'éviter. Grâce à nos politiques, nous avons pu contenir la hausse de l'inflation si bien que notre économie, au moment où s'amorce la récession, est plus saine qu'en 1981-1982. C'est sûrement le cas au Royaume-Uni.

* * *

LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il a affirmé, il y a un instant, qu'il faut travailler ferme pour préserver l'unité canadienne. Tout le monde en convient. Si c'est le cas, pourquoi refuse-t-il de comparaître devant la Comission Bélanger-Campeau et de plaider en faveur d'un Canada uni? C'est peut-être ardu, mais est-ce que le Canada n'en vaut pas la peine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme vous pouvez le voir au sourire du député de Papineau, il y a peut-être des choses ardues au Canada, mais aller lire un mémoire devant la Commission Bélanger-Campeau n'en est pas une.

Ce qui a toujours été et demeure ardu c'est d'amener dix premiers ministres provinciaux à s'entendre sur une formule d'amendement de la Constitution canadienne, sur une formule qui avait l'appui du Parti libéral, du NPD et d'un grand nombre de Canadiens.

Nous avons parcouru le Canada pour décrire la façon dont le Canada peut évoluer à l'avenir. Je reviens du Québec où j'ai prononçé deux ou trois discours importants. Nous ferons encore bien des choses, comme gouvernement et comme Parlement, pour chercher ensemble à préserver l'unité canadienne.

Les députés et ministres peuvent contribuer de bien des manières, mais dans les circonstances, je crois que la représentation de mon parti et du parti de l'opposition au sein de cette commission est appropriée. À mon avis, il ne serait pas opportun, en l'occurrence, que le premier ministre du Canada comparaisse devant une commission provinciale.

• (1450)

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il existe des précédents, des cas où des ministres provinciaux, voire des premiers ministres provinciaux, ont comparu devant des comités de la Chambre des communes pour parler au nom du Canada. Pourquoi le premier ministre craint-il alors de créer un précédent regrettable en allant plaider la cause du Canada devant une commission provinciale? L'honorable Jean Chrétien a eu le cran de le faire. Pourquoi pas le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai aucun commentaire à formuler sur la décision de monsieur Chrétien de comparaître devant la commission s'il le désire. C'est pour l'instant un simple citoyen. S'il est devenu député d'ici là, il a ma bénédiction. Il a le droit de faire ce qu'il veut et s'il désire aller devant cette commission pour parler franchement, c'est son privilège et nous ne le respecterons que davantage.

Je crois que nous l'aurions respecté un peu plus si, lorsque l'occasion s'est présentée et que avions besoin de l'entendre en juin, il n'avait pas choisi de se cacher sous sa table de billard dans sa résidence d'Ottawa au lieu de se prononcer clairement en faveur de l'Accord du lac Meech qui aurait assuré l'unité du pays.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vendredi, je lui ai demandé de nous préciser les mesures que le Canada entendait prendre pour trouver une solution pacifique à la crise dans le Golfe avant le 15 janvier. Quelques heures plus tard, le président Bush a fait un pas important en réclamant la tenue de pourparlers entre les hautes instances irakiennes et américaines. Immédiatement, le secrétaire d'État a offert l'appui du Canada.

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu l'annonce du président Bush, vendredi, pour décider d'appuyer d'autres initiatives de paix? Pourquoi les Canadiens ne sont-ils pas mis au courant des stratégies discutées par notre premier ministre et M. Baker? Doit-on comprendre que le gouvernement attend de voir ce que les Américains font avant d'agir?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit d'une question particulièrement stupide. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): De la part d'une députée qui, si elle pouvait mettre de côté son esprit partisan, a démontré qu'elle était en mesure d'apporter une contribution importante aux délibérations dans cette enceinte. Je tiens tout d'abord à préciser que les choses ne se sont pas déroulées dans cet ordre. En effet, j'ai parlé de l'initiative du président Bush durant la période des questions, vendredi.

La députée est-elle au courant du travail entrepris par le premier ministre, notamment lors du Sommet de l'enfance des Nations Unies? Il s'est entretenu avec des dirigeants de pays membres d'organisations qui, de par leur nature, ont des relations différentes avec l'Irak et qui ont peut-être plus d'influence auprès de Saddam Hussein. Il s'agit de dirigeants de pays non alignés, de pays en développement du Commonwealth et de la Francophonie et de pays membres de la Conférence islamique ou de l'OPEP.

J'ai moi-même participé à certaines discussions. Je viens de revenir du Moyen-Orient où j'ai longuement discuté de tout un éventail de façons dont les compétences du Canada et son excellente réputation pourraient servir à trouver une solution pacifique à la crise dans le Golfe. Il est temps de faire preuve d'un plus grand sens politique que celui de la députée.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je ne crois pas avoir entendu parler de l'initiative du président Bush à la Chambre, vendredi.

Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La résolution adoptée jeudi dernier par le Conseil de sécurité des Nations Unies est très vague et présente certains dangers possibles puisqu'elle exhorte les États membres à avoir recours à tous les moyens nécessaires pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région du Golfe.

Le Canada va-t-il présenter immédiatement une autre résolution aux Nations Unies, afin de s'assurer que des États membres ne prendront pas unilatéralement, en invoquant cette résolution, des mesures risquant de nuire

aux initiatives de paix de l'alliance occidentale au Moyen-Orient?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, permettez-moi de demander à la députée de se reporter à la page 16042 du hansard de vendredi dernier. Permettez-moi de lui rappeler également les engagements qui ont été pris au Conseil de sécurité. Les divers pays en cause ont généralement déclaré qu'aucune autre mesure ne serait prise au Conseil d'ici la date prévue dans la résolution. Je voudrais enfin et surtout préciser à la députée que même s'il régnait une certaine incertitude jeudi—du moins c'est ce qu'ont prétendu certains députés dans cette enceinte—quant à savoir si la résolution des Nations Unies visait à menacer l'Irak d'une guerre ou à se donner du temps pour parvenir à une solution pacifique, la question est certainement réglée maintenant. On se sert déjà de l'article en question dans le cadre d'efforts de paix.

Les Américains ont pris l'initiative et Saddam Hussein a précisé qu'il jugeait l'initiative américaine utile, ce qui est assez remarquable de sa part. C'est là le ton du débat; c'était également là le ton des discussions au Conseil de sécurité, et cela donne des résultats.

Le Canada joue et entend continuer à jouer un rôle extrêmement actif et constructif. La députée me demande si je vais préciser dans cette enceinte toutes les initiatives entreprises par le Canada, alors qu'elles ne pourront donner les résultats escomptés que si elles sont menées dans le plus grand secret. Souhaite-t-elle que je nuise aux initiatives diplomatiques que le Canada pourrait entreprendre en les annonçant publiquement à la télévision? Eh bien, je ne suis pas disposé à le faire et j'espère que la députée est d'accord avec moi là-dessus.

* * *

L'ASSURANCE-MALADIE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances.

Les ministres provinciaux des Finances vont se réunir à Winnipeg cette semaine. Ceux des provinces de l'Ouest, y compris Mel Couvelier de la Colombie-Britannique, veulent que le gouvernement fédéral cesse de financer directement le régime national d'assurance-maladie et que la compétence et les points d'impôt soient tranférés aux provinces.

Le gouvernement fédéral n'a rien répondu à cette menace qui signifierait la mort du programme national d'assurance-maladie.

Le ministre nous donne-t-il l'assurance que son gouvernement va continuer à financer directement ce régime?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est l'une des nombreuses options dont les ministres provinciaux des Finances ont discuté. Elle n'est approuvée par aucun de leurs gouvernements. Je suis sûr que cette option, et un certain nombre d'autres, seront à l'étude aujourd'hui et à l'ordre du jour de leurs réunions de cette semaine.

La réponse simple à la question du député, c'est que nous n'avons pas l'intention d'abandonner quelque obligation que nous confère la Loi sur la santé. Nous avons la ferme intention de continuer à venir en aide aux provinces, en particulier les provinces à faible revenu, pour qu'elles puissent continuer à offrir les mêmes services que les provinces plus riches.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le gouvernement fédéral a, aux termes de la Loi sur la santé, le pouvoir et le devoir d'établir des normes nationales pour les soins médicaux. Selon des bruits qui persistent, des modifications en cours de préparation viendraient affaiblir cette autorité.

Le ministre peut-il donner aux Canadiens l'assurance que ni le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ni celui des Finances ne sont en train d'élaborer des modifications qui permettraient aux provinces de déroger aux normes nationales en ayant recours à la surfacturation ou aux frais modérateurs?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, aucune modification à la Loi sur la santé n'est envisagée pour le moment.

Il est important de noter que la Constitution donne toute latitude aux provinces en ce qui concerne la prestation de services de santé.

La Loi sur la santé exige que tous les programmes soient d'application universelle, que les personnes assurées y aient un accès raisonnable, qu'ils soient gérés publiquement et sans but lucratif, qu'ils fournissent les services de santé nécessaires et protègent ceux qui s'absentent temporairement de leur province ou du pays.

En dehors de ces objectifs, les gouvernements provinciaux ont beaucoup de latitude dans la prestation des services. Il est difficile d'imaginer comment le régime d'assurance-maladie ou les services de santé pourraient être renforcés par une dérogation à l'un ou l'autre des principes inscrits dans la Loi sur la santé.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la radio et la télévision de Radio-Canada, sont une des dernières institutions nationales qui unissent les Canadiens d'un océan à l'autre.

La chaîne parlementaire représente pour bien des Canadiens le seul moyen de se tenir au courant des affaires du pays et du travail de leurs députés.

Ma question s'adresse au ministre des Communications. Reconnaîtra-t-il l'importance de la chaîne parlementaire? Promettra-t-il d'essayer d'obtenir directement du Parlement les crédits nécessaires pour financer cette chaîne démocratique, libre et informative? S'engagera-t-il aujourd'hui à sauver ce service?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, même avec les difficultés budgétaires que Radio-Canada traverse, c'est certainement une institution nationale *coast to coast* comparativement au Parti libéral.

De plus, monsieur le Président, depuis 1936, vers les mois de novembre et décembre, il y a toujours des agitations concernant l'avenir de Radio-Canada, de l'un ou de l'autre de ses services. Et, cette année, monsieur le Président, nous avons les mêmes agitations.

• (1500)

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le ministre sait bien que ce n'est pas un des services qui relèvent de Radio-Canada. Je lui poserai donc une question supplémentaire.

[*Français*]

Garantira-t-il la survie de la chaîne parlementaire en acceptant l'amendement libéral visant à inclure ce service dans la nouvelle Loi sur la radiodiffusion? Est-ce qu'il l'acceptera aujourd'hui?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La réponse, monsieur le Président, c'est non!

L'IMMIGRATION

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les membres du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration ont signifié leur intention de vous inviter à nouveau à comparaître devant le comité à propos des difficultés d'arriver à signer une entente avec le gouvernement du Québec sur l'immigration.

Madame la ministre, les députés du Québec sont réellement préoccupés par cette question. Il est vital pour la culture française que soient bien intégrés les nouveaux arrivants à la communauté francophone du Québec. Aussi, ma question est la suivante: Est-ce que ça bouge dans ce dossier-là? Est-ce qu'on discute avec le gouvernement du Québec? Est-ce que ça avance ou est-ce qu'on est en période hivernale avec Québec?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà affirmé aujourd'hui dans sa réponse au député de Papineau—Saint-Michel que la volonté du gouvernement reste toujours forte. Oui, j'en ai déjà discuté avec la ministre de l'Immigration du Québec, M^me^ Gagnon-Tremblay, et les discussions entre les fonctionnaires des deux gouvernements procéderont dans un avenir rapproché.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

L'INCIDENCE DE L'ÉCONOMIE SUR LES FAMILLES

DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je sollicite le consentement unanime de la Chambre afin de présenter ici une motion dont le texte a été distribué aux différents partis.

Je propose, appuyée par le député de Churchill:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit chargé d'examiner l'incidence de la récession actuelle sur les familles canadiennes et de présenter des recommandations sur les moyens d'en neutraliser les effets;

Que 15 députés soient nommés à ce comité spécial au plus tard trois jours de séance après l'adoption de la présente motion, sur présentation du rapport du comité directeur;

Que le comité ait le pouvoir de nommer de ses membres à autant de sous-comités qu'il le juge approprié et de déléguer à de tels sous-comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs, à l'exception de celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de siéger en tout temps, que la Chambre des communes soit ou non en session;

Que le comité ait à son gré le pouvoir de convoquer des témoins, d'obtenir des documents et des dossiers et de publier chaque jour les témoignages et les documents en question;

Que le comité ait le pouvoir d'autoriser, selon le cas, la télédiffusion et la radiodiffusion d'une partie ou de la totalité de ses délibérations, conformément aux principes et aux pratiques régissant la diffusion des débats de la Chambre des communes, lorsqu'il siège dans l'enceinte du Parlement et, dans toute la mesure du possible, lorsqu'il siège à l'extérieur de cette enceinte;

Que le comité ait le pouvoir de parcourir le Canada;

Que le comité présente son rapport au plus tard le 15 février 1991, étant entendu que, si la Chambre n'est alors pas en session, le rapport sera réputé avoir été présenté le jour où il aura été déposé auprès du greffier de la Chambre des communes, auquel cas le greffier en informera immédiatement le chef de chacun des partis;

Que des membres du comité puissent être remplacés conformément à la procédure prévue pour les comités législatifs; et

Que le quorum en cas de vote, de résolution ou d'autre décision soit de huit membres du comité.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion présentée par l'honorable députée de Mission—Coquitlam. Est-ce que la Chambre est d'accord pour prendre en considération la motion présentée par l'honorable députée?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je voudrais vous signaler que j'étais de ceux qui se sont prononcés contre cette motion, parce que ce genre de question se règle habituellement entre chefs de parti. Nous en avons jusqu'à Noël et même plus à discuter de questions inscrites au Feuilleton, du moins à essayer de le faire.

La demande de création d'un comité spécial, ce qui donne du travail aux députés, a de quoi surprendre. Je crois que tous les députés passeront plutôt leurs vacances de Noël à rencontrer leurs électeurs pour s'enquérir de ce qui les préoccupe et leur parler de la conjoncture économique future. Nous pouvons tous faire cela.

Entre-temps, si notre collègue veut soumettre à son chef des suggestions sur l'ordre futur de nos travaux, dont nous pourrions discuter entre leaders, nous serons évidemment heureux d'en prendre acte, pourvu qu'elles soient faites en bonne et due forme.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a pas consentement, la Chambre ne peut discuter de cette motion.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, il conviendrait peut-être de répondre à l'intervention du leader de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais il ne faut pas faire indirectement ce que le Règlement défend directement. Comme il n'y a pas de consentement unanime, la Chambre ne peut débattre de la motion de l'honorable députée. Nous passons donc à la rubrique suivante.

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition signée par plusieurs Canadiens d'Ottawa, Nepean et Gloucester. Ils s'opposent à la TPS et soulignent

que depuis la Confédération de notre pays, les mots imprimés et les livres n'étaient pas taxés. Et maintenant, le gouvernement propose une taxe sur ces produits. Comme les sénateurs libéraux de l'autre endroit, nous sommes opposés à cette taxe inéquitable et injuste et avec les signataires de la pétition, nous demandons au gouvernement d'annuler cette taxe.

[*Traduction*]

L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'URANIUM

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions que je voudrais présenter aujourd'hui. La première est signée par des Canadiens d'Edmonton, de Saskatoon, de Winnipeg, de Toronto, de Willowdale et d'ailleurs.

Ces pétionnaires nous signalent que nous n'avons pas encore trouvé de solution satisfaisante aux problèmes soulevés par le déversement de déchets radioactifs au lac Wallaston, il y a un an. Ils demandent au gouvernement de décréter immédiatement une enquête publique sur l'exploitation des gisements d'uranium en Saskatchewan et dans le Nord canadien et d'inviter concrètement les autochtones et les habitants du nord à y participer en leur donnant les ressources nécessaires pour le faire.

LES VOLS D'ENTRAÎNEMENT À BASSE ALTITUDE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): La deuxième pétition que j'ai en main est signée par des habitants de St. Catharines, Burlington, Mississauga, London, en Ontario, d'Edmonton, en Alberta, et d'autres régions.

Ces pétitionnaires appuient la demande de l'Assemblée des Premières nations et des Innu du Labrador pour qu'on mette fin aux vols à basse altitude au-dessus de leur territoire et de celui d'autres populations autochtones. Ils demandent au Canada d'utiliser plutôt les fonds de l'OTAN et du NORAD de façon à permettre aux autochtones du pays de reprendre la mainmise sur leurs terres et sur leurs moyens de subsistance et à promouvoir le développement durable au profit de tous les Canadiens.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de présenter devant cette Chambre une pétition signée par des gens de la ville d'Ottawa, de mon quartier d'Ottawa-Centre, de Nepean et de toute la région. Ces gens-là s'opposent à l'idée d'imposer des taxes sur les livres et les magazines. Ils demandent que ce gouvernement élimine la taxe sur les livres et les magazines.

• (1510)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 339 et 359.

[*Texte*]

LA RÉDUCTION DES PRESTATIONS EN VERTU DE LA LPFP

Question nº 339—**M. Harvard:**

Suite à la réponse donnée le 20 juin 1990 par le gouvernement à la question nº 312, *a*) le seuil de 60 p. 100 s'applique-t-il à la Loi sur la pension de la Fonction publique, *b*) un délai de grâce a-t-il été accordé en ce qui concerne la nouvelle rédaction du Régime de pension de retraite de la Fonction publique et, dans l'affirmative, quand cette période se terminera-t-elle?

L'hon. Gilles Loiselle (Président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): *a*) La Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP) ne s'applique pas à la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP). En vertu de la LPFP l'indemnité de conjoint survivant équivaut à la moitié de la pension du cotisant. Il s'agit d'une prestation complémentaire, ce qui signifie que le montant initial de la pension du cotisant ne fait pas l'objet d'une réduction actuarielle qui sert à financer ladite prestation.

b) L'un des objectifs de la réforme des pensions de la fonction publique est de les rendre conformes aux exigences de la LNPP. Le processus va bon train, et nous espérons présenter le projet de loi au début de la prochaine année.

L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MARIN NATIONAL À TERRE-NEUVE

Question Nº 359—**M. Simmons:**

Depuis l'annonce, en 1987, par le ministre de l'Environnement, de la Politique sur les parcs marins nationaux du Canada, a-t-on a) repéré des endroits qui pourraient convenir à l'aménagement d'un parc marin à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, lesquels, b) a-t-on engagé des discussions avec le gouvernement provincial en vue de l'aménagement d'un parc marin national à Terre-Neuve?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): *a*) Deux des quatre zones maritimes adjacentes à Terre-Neuve ont fait l'objet d'analyses régionales, notamment la côte du Labrador et la côte insulaire de l'est de Terre-Neuve. Suite aux résultats de ces rapports, plusieurs zones ont été proposées dans chaque région comme emplacements potentiels pour des

parcs marins. En août de cette année, le personnel du Service canadien des parcs a entrepris une étude sur le terrain de la côte du Labrador. On sélectionnera bientôt l'un des emplacements suggérés pour y aménager ultérieurement un parc marin national. La côte est de Terre-Neuve fera l'objet d'une étude sur le terrain en 1991.

b) On vient seulement d'amorcer le processus d'établissement d'un parc marin national dans ces régions, même au sein du Service canadien des parcs, et aucune discussion n'a été entreprise avec le gouvernement de Terre-Neuve. Aussitôt que les conclusions du rapport de l'étude sur le terrain de la côte du Labrador auront été analysées par le Service, on amorcera les discussions avec le gouvernement de Terre-Neuve.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 365 et 375 marquées d'un astérisque?

[*Texte*]

LE CENTRE DE RADIOGONIOMÉTRIE HAUTE FRÉQUENCE

*Question no 365—**M. MacWilliam:**

Le centre de radiogoniométrie haute fréquence du ministère des Communications, situé entre Stittsville et Richmond, en Ontario, fonctionne-t-il toujours et, dans l'affirmative, *a*) la totalité ou une partie des coûts de construction de cette installation ont-ils été payés par le ministère de la Défense nationale et, dans l'affirmative, (i) cette installation appartient-elle au ministère de la Défense nationale ou au ministère des Communications, (ii) quel ministère ou organisme fédéral assume les coûts d'entretion et de fonctionnement de ce centre, (iii) quel ministère ou organisme fédéral en dirige les activités, *b*) quelle est la nature des données recueillies à cet endroit, *c*) à quoi servent-elles, *d*) ce centre intercepte-t-il ou contrôle-t-il les transmissions radio à haute fréquence (i) à destination ou en provenance d'Ottawa, (ii) à destination ou en provenance d'autres installations, *e*) ce centre intercepte-t-il, fournit-il ou partage-t-il des données avec (i) le ministère de la Défense nationale, (ii) le Centre de la sécurité des télécommunications, (iii) le Réseau radio supplémentaire des Forces armées canadiennes et, dans l'affirmative, pour chacun des organismes nommés ci-dessus, quelle est la nature des données fournies ou partagées, *f*) fait-on référence à l'exploitation de ce centre dans les rapports annuels du ministère des Communications et, dans la négative, pour quelle raison et *g*) sait-on (i) quel est le budget actuel de l'exploitation de ce centre, (ii) quels sont les coûts recouvrés auprès du ministère de la Défense nationale pour son exploitation ou les travaux qui y sont effectués et, dans l'affirmative, quels sont ces chiffres pour le présent exercice?

(Le document est déposé.)

LES AFFAIRES INDIENNES

*Question no 375—**M. Riis:**

À la suite des événements survenus à Kanesatake et à Kahnawake, au Québec, le gouvernement a-t-il été mis au courant d'allégations *a*) de détention illégale, *b*) de harcèlement de la part des soldats ou de la police, *c*) de non-intervention des forces policières en vue de maîtriser les personnes qui lançaient des objets sur les voitures conduites par des autochtones du Canada, *d*) d'intimidation des observateurs internationaux, *e*) de non-respect des droits de la personne et, dans l'affirmative, quels sont pour chacune des allégations (i) les détails pertinents, (ii) les mesures d'enquête qui ont été prises, (iii) les dispositions qui seront prises?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nos 365 et 375 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que les questions nos 365 et 375 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI CONCERNANT LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 novembre, du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et

concernant la radiocommunication, rapporté avec des amendements par un Comité législatif, ainsi que de la motion nº 17 de M. Waddell (p. 15801) et de la motion nº 30 de Mme Finestone (p. 15801).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais intervenir dans le débat sur les motions nos 17 et 30, au nom de ma collègue et bonne amie, Mme Finestone. Les amendements au projet de loi C-40, essentiellement, proposent de conserver le rôle de la Société Radio-Canada en ce qui touche la promotion de l'unité nationale. C'est assez clair, assez simple et très, très important.

Le projet de loi C-40 que nous avons devant nous aujourd'hui, tel que proposé par le gouvernement, annule ce mandat, cette mission confiée à Radio-Canada en 1968. On s'en souviendra, en 1968, le Parlement avait cru bon d'inclure dans le mandat, dans la mission le libellé suivant: «Que Radio-Canada devait contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer en permanence l'identité canadienne.»

Monsieur le Président, la suppression de ce libellé est issue des recommandations du rapport Caplan-Sauvageau de 1986 et du rapport du Comité permanent des communications et de la culture de 1987. Les deux commissions s'inquiétaient que cette clause pourrait faire obstacle à Radio-Canada dans sa volonté de faire en sorte que la programmation soit le juste et fidèle reflet des diverses réalités culturelles, sociales, politiques, économiques et linguistiques du Canada.

Toutefois, on se souviendra de M. Pierre Juneau, l'ancien président de la Société Radio-Canada, pour qui l'expression «unité nationale» n'avait jamais suscité aucune difficulté pendant ses nombreuses années de service à titre de président de la Société Radio-Canada.

Le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes, le CRTC, a également signalé que l'interprétation donnée à cette expression n'avait jamais empêché, ni entravé un débat politique faisant entendre tous les points de vue.

Au moment où le Canada est confronté à des problèmes très sérieux—l'après-Meech, le libre-échange, les conflits interrégionaux; qu'on se souvienne de ce qui est arrivé cet été à Oka, et le rôle important qu'a joué, d'après certains, Radio-Canada dans cette triste expérience—il devient d'après nous, monsieur le Président, de plus en plus impératif, important que la radio et la télévision d'État participent et contribuent à promouvoir l'unité nationale.

Toutes les régions, tous les partenaires sociaux doivent tisser ensemble le caractère national de notre pays. Au cours des dernières années, le Parlement s'est prononcé massivement sur une résolution visant à promouvoir la dualité linguistique canadienne. Il s'est prononcé également, il n'y a pas longtemps, sur un projet de loi qui avait pour but de protéger, de promouvoir les minorités linguistiques au pays: les anglophones au Québec, comme les francophones à l'extérieur du Québec.

Pourquoi devrait-il maintenant choisir délibérément de retirer un des outils qui contribuent à la réalisation des objectifs? L'unité nationale et la dualité linguistique canadienne ne devraient pas être limitées aux bonnes intentions mais devraient être définies, être un engagement ferme, une réalité dans les faits. Retirer à la radio et à la télévision de Radio-Canada son mandat de promouvoir l'unité nationale serait, à notre avis, lui retirer une partie de son âme, une partie de ce qui la distingue des autres chaînes publiques.

D'aucuns prétendent, et j'en suis un, que la radiotélévision a autant fait pour l'unité et la cohésion de notre pays au XXe siècle que les chemins de fer transcanadiens l'ont fait au XIXe siècle. Cela a été le siècle de la communication. On est devenu des spécialistes, nous le Canada, dans le domaine de la communication. Et Radio-Canada, le réseau national, a été, d'après moi, le réseau le plus important pour maintenir ce pays. Je l'ai vécu en 1973 quand je suis arrivé ici comme député. J'avais demandé que l'on mette en place une politique de couverture accélérée afin que les communautés canadiennes qui vivent dans le Grand-Nord comme dans l'Ouest comme dans l'Est, partout au pays, puissent avoir accès à une télévision et une radio françaises.

On a accepté, à ce moment-là, de dépenser des sommes d'argent et de mettre en place, de donner à Radio-Canada ce mandat, clair et précis, d'accélérer sa couverture de toute communauté de 500 personnes ou plus afin que les Canadiens et Canadiennes puissent avoir accès dans ce pays à la télévision dans leur langue, tant au Québec en anglais qu'à l'extérieur en français. Cela s'est fait et a constitué, monsieur le Président, un ciment des Canadiens, d'origine ou d'adoption, peu importe, qu'ils soient anglophones ou francophones, on savait que lorsqu'on voyagait dans ce pays on pouvait syntoniser un poste qui nous donnait nos nouvelles, nos programmes dans notre langue. Qu'on soit de l'Est ou de l'Ouest, du Centre, du Sud, ou du Nord, ce sytème nous a permis de voir, de s'entendre, de se parler. Il nous a permis de nous comprendre un peu, de façonner une culture et une société à notre image. Ce n'est pas facile, avec l'étendue

de notre pays, avec cette idée qu'on a eue de créer un pays, avec un axe est-ouest au lieu d'un axe nord-sud. Pas facile, quand vous avez des milliers de kilomètres à couvrir, dans les deux sens. Cela nous a permis, monsieur le Président, d'être Canadiens et de développer, du moins un petit peu plus, cette compréhension canadienne.

Monsieur le Président, le rôle de la Société Radio-Canada est vital pour le Canada, et pour le Canada français que je connais, le Canada français, isolé culturellement, minoritaire partout en Amérique, sauf au Québec. L'éparpillement de son peuple, dans un territoire aussi immense, nous menace. Nous sommes très fragiles. L'assimilation nous guette constamment, monsieur le Président. On se fie beaucoup à Radio-Canada, on compte sur eux pour nous donner une programmation balancée, et Radio-Canada, monsieur le Président, contribue à la survie et au développement de la culture française, comme anglaise, mais c'est très important pour maintenir ce pays que nous ayons accès à cette radiodiffusion partout dans le pays. Elle sert de lien culturel, comme je le disais, de liens social et éducatif; elle est un des pivots de la survie française au Canada. C'est pourquoi il est important, monsieur le Président, partout au pays d'y avoir accès.

• (1520)

Si j'ai fait l'éloge de Radio-Canada, monsieur le Président, c'est parce que je la pense importante, cette Société, pour l'unité nationale. Il n'en reste pas moins que sa diffusion—et ça je le reconnais—n'est pas complète. Trop souvent, les francophones hors Québec, en région, doivent se faire les mendiants culturels dans notre pays. À trop d'endroits, des services inadéquats sont tout simplement parfois inexistants. Là où des émetteurs ne sont pas installés et où le service de câble n'est pas disponible, Radio-Canada n'est pas transmis. Dans d'autres régions, les francophones doivent s'en remettre à la bonne grâce des câblodistributeurs pour capter des signaux français. Dans la majorité des cas, ces signaux proviennent de la région de Montréal. Les francophones hors Québec doivent donc se fier aux canaux anglais pour capter des nouvelles locales et régionales, dans bien des cas.

Et quand on s'adresse au président de la Société Radio-Canada, celui-ci nous répond: Manque de fonds. Bien, monsieur le Président, la réponse qu'on reçoit du ministre, quand on lui adresse la même requête c'est: Allez voir la Société Radio-Canada. Une chose est claire, monsieur le Président, toute compression budgétaire effectuée par le gouvernement. . . et je mets le doute ici, parce que j'ai regardé les chiffres et je ne suis pas certain qu'il y a eu des coupures aussi magistrales dans le budget pour justifier le peu de services qu'on ait reçu pendant les derniers cinq ans. Une chose est claire, monsieur le Président, il va falloir que nous ayons à coeur de maintenir dans ce pays un système national de radio et de télévision qui est disponible à tous les Canadiens, peu importe la langue qu'ils parlent.

[*Traduction*]

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, avant de commencer, je félicite mon collègue de Port Moody—Coquitlam et notre collègue libérale de Mount Royal de leur plaidoyer passionné et excellent pour une cause juste entre toutes, celle de Radio-Canada.

Je vais commencer mon discours avec une citation d'un philosophe. Elle date de 1962, mais je vais citer aussi des gens ordinaires qui prennent la défense de Radio-Canada en 1990 et qui protestent contre les coupes proposées.

Vu l'étendue du Canada, les communications ont toujours eu plus d'importance pour nous que pour la plupart des autres pays. Notre présence s'affirme plus par nos moyens de communication que par nos établissements. Il n'y a qu'une petite partie du Canada qui est vraiment peuplée. Les grands espaces vides du nord du Québec et de l'Ontario et des montagnes de la Colombie-Britannique étonnent les voyageurs qui traversent le continent. Ils sont encore plus stupéfaits de découvrir les vastes étendues inhabitées des immenses territoires du Nord. L'apparition des médias de masse électroniques offre au Canada la meilleure chance qu'il a jamais eue de devenir vraiment une communauté nationale.

C'était dans les années 60. En 1974, un cadre ou un critique de la télévision a déclaré: «Nous devrions savoir dans quel pays nous sommes en ouvrant la télévision. On le sait presque toujours aux États-Unis. On se le demande souvent au Canada.» Des gens de ma circonscription m'ont écrit pour me faire part de leurs inquiétudes au sujet des coupes imposées à Radio-Canada.

M^lle^ Noble dit: «Je vous écris en amie de la radiodiffusion publique pour vous demander, à vous et à votre parti, d'appuyer une augmentation du financement de Radio-Canada et le maintien de la radiodiffusion publique.»

M. Houston dit, mieux que je ne pourrais le faire moi-même: «Je vous écris pour vous exprimer mon inquiétude au sujet des coupes qu'on entend faire dans le budget de Radio-Canada. Cet été, j'ai visité la côte est de notre pays et j'ai été heureux de pouvoir écouter la radio de Radio-Canada durant mon voyage. J'ai aussi apprécié ce contact avec notre pays quand j'ai visité la Colombie-Britannique, il y a quelques années. J'ai de la difficulté à exprimer l'émotion que je ressens quand je constate que, dans toutes les provinces, les gens écoutent les émissions et partagent la culture de toutes les autres provinces. Ils ne le font pas seulement parce qu'ils habitent le même pays, mais parce que les émissions sont de qualité, sinon cela ne les intéresserait pas. Nous sommes fiers de notre radio et elle est unique au monde. Nous devons mainte-

nir cette excellence et augmenter notre appui pour que notre télévision soit, elle aussi, de qualité. Je suis sûr que si ces coupes sont approuvées, nous perdrons la bataille contre la culture américaine.»

Grace McEwan dit: «J'aime les nouvelles émissions de télévision de Radio–Canada.»

La chaîne d'information permanente Newsworld est une addition utile pour permettre aux téléspectateurs de s'informer de ce qui se passe dans notre pays et de suivre l'actualité.» M. McIntyre: «Je veux ajouter ma voix aux milliers d'autres qui déplorent les compressions budgétaires extrêmement sévères imposées depuis quelques années à Radio–Canada, et surtout celles qui sont prévues pour les cinq prochaines années.»

M. Tully: «Je sais que vous vous préoccupez de l'érosion de l'indépendance économique du Canada à la suite du libre–échange, mais à quoi bon l'indépendance économique pour les Canadiens si notre identité culturelle même risque d'être submergée dans le raz–de–marée des moyens de radiodiffusion américains qui engloutit le Canada?»

Il y en a d'autres, monsieur le Président, mais je tenais simplement à en citer quelques–uns. Le président actuel de Radio–Canada emploie une expression intéressante. Il dit que nous devrons faire des «dommages constructifs» à Radio–Canada. Ces deux mots accolés constituent une antithèse et un paradoxe. Ils ne vont tout simplement pas ensemble. Il dépasse absolument l'entendement qu'on puisse faire des dommages constructifs à Radio–Canada.

À quel point les compressions sont–elles sévères? Elles sont de 140 millions de dollars, étalées sur quatre ans, et s'ajoutent aux compressions qui sont déjà imposées depuis huit ou neuf ans. Je crois que le financement des opérations est passé de un milliard de dollars pour tomber, estime–t–on, à environ 675 000 $ d'ici 1993–1994. Les compressions sont effectivement très sévères.

Il semble étrange de parler de compressions budgétaires à ce moment–ci, alors que les cotes d'écoute augmentent. Je cite une chronique du *Toronto Star*, sous la plume de Gina Mallet, selon qui il est drôle et triste à la fois de constater qu'on impose de telles compressions au moment où les cotes d'écoute de la radio de Radio–Canada sont plus élevées que jamais, soit 11,9 p. 100 de l'auditoire pour la radio MA et 3,5 pour la radio MF. Cela semble en effet le moment le plus inopportun de réduire le budget alors que les cotes d'écoute augmentent.

Les amendements proposés par mon collègue, de même que ceux des libéraux, sont tout à fait dignes d'attention. Ce que nous avons fait ressortir et ce qui nous crée le plus d'inquiétude, c'est la suppression de la clause unité, si je puis m'exprimer ainsi, du mandat de Radio–Canada.

Nous avons supprimé beaucoup d'autres symboles du Canada, comme VIA Rail. La Société canadienne des postes est menacée; Petro–Canada et Air Canada sont en vente. Est–ce que ça va être au tour de Radio–Canada? Je pense que le ministre a laissé entendre que, selon certains, Radio–Canada est trop agressive face aux sociétés privées.

Nous n'apprécions pas ce commentaire. Il nous faut être agressif et compétitif pour maintenir notre souveraineté culturelle. Nous savons que le déficit est énorme et difficile à gérer, mais la réduction constante de tous les services n'est pas une façon acceptable de procéder. Sûrement, il serait bon que le gouvernement s'accroche au dernier vestige d'une chose qui parle encore d'unité nationale.

Comment pourrait–on trouver meilleur outil que Radio–Canada, qui transmet un message d'unité on ne peut plus naturel? Il est instantané et efficace. Il peut être puissant. La société a un public captif et ses émissions sont bonnes, informatives, honnêtes et propres à faire réfléchir. Radio–Canada a la possibilité de diffuser un message passioné et poignant aux Canadiens sans s'interroger sur l'unité canadienne, mais en présentant une image de l'ensemble du pays.

Les Canadiens souhaitent et même espèrent ardemment que quelqu'un parle de l'unité nationale. La division du conseil en deux unités séparées n'est apparemment approuvée par personne. On ne peut pas présenter un message unifié en divisant. C'est impossible. C'est notre dernier carré de résistance, comme celui de Custer, puisqu'il faut toujours prendre des références américaines. Faisons de Radio–Canada le dernier vestige d'espoir des Canadiens en matière d'unité nationale.

• (1530)

Le ministre prétend que la clause sur l'unité risque de conduire à de la propagande et à une notion politique artificielle de l'unité. C'est vraiment le summum de l'hypocrisie, alors que le gouvernement a dépensé des millions de dollars pour faire de la propagande pour une TPS dont personne ne veut. Voilà de la propagande et voilà un message qui nuit à l'unité.

Que dit M. Watson, qui aspire à devenir le véritable président de Radio–Canada? Est–ce que j'arrive au bout de mon temps de parole, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. DeBlois): Oui.

M. Butland : Le temps passe si vite. Je devrai laisser tomber la plupart de mes observations, pour en venir à un point dont je veux parler.

La SRC dit qu'elle devra peut-être mettre un terme à la chaîne parlementaire, et je trouve cela inacceptable. À mon avis, c'est une façon très discutable d'attirer l'attention sur les compressions importantes provoquées par le gouvernement. Je n'accepte pas qu'on doive réduire de 4,5 millions de dollars les dépenses qui permettent aux Canadiens de suivre les travaux du Parlement, alors qu'il y a quelques mois à peine, la SRC travaillait à l'élaboration d'un sorte de contrat qu'elle comptait proposer à la Chambre des communes. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je tiens à vous rappeler que, selon le Règlement, le temps des discours à cette étape de l'étude d'un projet de loi est de 10 minutes, à moins que la Présidence n'obtienne le consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, cet après-midi, de prendre la parole au sujet du projet de loi C-40 sur les communications de la SRC.

En 1968, la Loi sur la radiodiffusion exigeait que la SRC contribue au développement de l'unité nationale. Ce qui nous inquiète tout particulièrement dans la discussion de cet après-midi, c'est que, dans le projet de loi C-40 dont nous sommes saisis, il n'est plus fait état d'une partie du mandat qui incombait à la SRC en 1968, celui de contribuer au développement de l'unité nationale et de témoigner constamment de la spécificité canadienne.

D'un océan à l'autre, des centaines de milliers de personnes écoutent régulièrement les émissions de radio et de télévision de la SRC. Parmi elles, des milliers vivent dans ma circonscription de Northumberland, et bon nombre m'on dit s'inquiéter vivement des compressions que le gouvernement impose à la SRC. En fait, depuis 1984, ce gouvernement a réduit de plus de 240 millions de dollars les subventions que le Parlement versait à la SRC, et il a imposé à celle-ci de graves compressions sur le plan technologique.

De nombreuses personnes de ma circonscription vivent dans des régions rurales. Elles doivent rester au fait de ce qui se passe au pays. Certains foyers, ceux des régions urbaines, sont abonnés à un service de câblodistribution. L'un des problèmes du projet de loi dont nous sommes saisis, c'est qu'il ne précise pas que les câblodistributeurs desservant les foyers canadiens sont assujettis à la même réglementation que les radiodiffuseurs. Ces derniers doivent en effet respecter un pourcentage de contenu canadien, contenu qui doit être accessible.

Il arrive d'ailleurs que les abonnés doivent utiliser des appareils coûteux et perfectionnés pour capter les émissions, selon le câblodistributeur qui dessert une région et son type de programmation. Il est important que les câblodistributeurs soient soumis aux mêmes dispositions que les simples radiodiffuseurs. Il faudrait aussi que les abonnés n'aient pas à acheter du matériel technique coûteux pour capter les émissions canadiennes.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, les Canadiens ont été alarmés par les nombreux assauts subis par l'unité nationale. Nous reconnaissons que la SRC, qui est notre système de communication national, est l'un des principaux facteurs d'unité du pays. Nous avons vu d'autres systèmes nationaux de communication subir une érosion inacceptable qui a contribué à régionaliser le Canada.

Le projet de loi de 1968 concernant La loi sur la radiodiffusion prévoyait la contribution de la SRC à l'unité nationale. Il n'a jamais empêché cette société d'étudier à fond des dossiers régionaux, qu'ils aient trait à l'économie, sur la côte est ou la côte ouest, ou encore à l'industrie du Québec, de l'Ontario ou du Nord. Nous avons tous appris ce qu'était le Canada par la radiodiffusion de nouvelles ou d'émissions nous montrant la vie dans les différentes régions de notre pays.

Il n'y a pas de raison d'enlever ce rôle à la SRC dans la nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Cela est d'autant plus vrai qu'en ce moment même, il y a de très grands risques de rupture du Canada et qu'il faudrait donc, plus que jamais, nous soucier de cimenter l'unité canadienne. Si jamais cela a été important, c'est maintenant. Ce n'est vraiment pas le moment de nier l'importance du développement de l'unité canadienne.

Le projet de loi C-40 ne protège pas certains programmes et certaines agences de la SRC qui contribuent à l'unité nationale et il ne leur donne aucun mandat. Je pense notamment, comme d'autres députés l'ont souligné, aux services dans le Nord, à la chaîne de nouvelles que nous avons actuellement, Newsworld, à la chaîne parlementaire et à Radio-Canada International, qui perdent leur mandat et ne sont plus explicitement protégés dans la mesure législative. Quand on pense aux fortes réductions qui ont touché Radio-Canada et aux propositions d'abandonner des initiatives très spéciales comme Radio Canada International et la chaîne parlementaire,

je trouve cela tout à fait inacceptable et j'estime même que c'est rendre un bien mauvais service à notre pays.

J'ai voyagé à l'extérieur du Canada dans des pays où l'on ne capte que très peu d'émissions internationales, des pays qui ne jouissent pas de la même sécurité que nous et où il est très important de pouvoir écouter les nouvelles canadiennes radiodiffusées sur ondes courtes pour avoir ce que nous considérons comme un point de vue objectif sur l'actualité internationale.

Il est important aussi pour le public canadien de comprendre que des étrangers attendent avec impatience les émissions de Radio Canada International parce qu'ils estiment également que la plupart de nos émissions traitent de l'actualité internationale d'une façon objective, pertinente et approfondie. Mais pour nous Canadiens qui voyageons à l'étranger, quelles que soient nos origines ethniques, la région d'où nous venons, notre langue—le français ou l'anglais—, nous avons trouvé d'un grand secours le fait de pouvoir communiquer entre nous et de nous sentir unis et fiers d'être canadiens.

• (1540)

Depuis que je suis députée, je suis surprise de constater le nombre de personnes qui regardent la chaîne parlementaire. Ces téléspectateurs ont besoin de la chaîne parlementaire pour mieux comprendre l'actualité.

Il en va de même de Newsworld. Au lieu des blocs de nouvelles de sept minutes qu'offrent les bulletins d'information habituels de Radio-Canada, les citoyens profitent d'une couverture complète des événements et des questions d'actualité et peuvent ainsi s'en faire une meilleure idée.

J'estime qu'il faut offrir cette possibilité aux Canadiens, car, je le répète, elle contribue à l'unité nationale en favorisant une meilleure compréhension des événements qui se produisent dans les diverses régions du pays.

Il importe, dans ce débat sur le projet de loi C-40, de veiller à ce qu'une disposition sur l'unité nationale soit insérée dans le projet de loi qui sera approuvé par la Chambre et, au moyen des amendements proposés, à ce que Radio-Canada continue de favoriser l'unité nationale.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole pour appuyer la motion nº 17, présentée par mon collègue de Port Moody—Coquitlam, qui se lit comme suit:

> Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 44 et 45, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «(vi) contribuer à l'unité nationale et au partage d'une conscience et d'une identité nationales,».

Le projet de loi C-40 définit le mandat de la Société Radio-Canada et stipule que sa programmation doit:

> (i) être principalement et typiquement canadienne,
>
> (ii) refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions,
>
> (iii) contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre,
>
> (iv) être offerte en français et en anglais. . .

Le gouvernement a tout de même éliminé une certaine obligation de la Société Radio-Canada, par ce projet de loi, et c'est la promotion de l'unité canadienne. Le retrait de cette disposition, qui s'ajoute à la division du conseil de Radio-Canada en deux comités permanents distincts, francophone et anglophone, aura pour effet, monsieur le Président, d'affaiblir la société en tant qu'institution nationale. Je crois que les Canadiens ont besoin plus que jamais d'institutions nationales pouvant contribuer à l'unité du pays. Il serait sans doute raisonnable de s'attendre que la société nationale de radiodiffusion du Canada tienne aujourd'hui un rôle-clé dans la perpétuation du pays et le maintien de son unité.

J'aimerais faire une rétrospective pour faire ressortir le rôle que la Société Radio-Canada joue depuis sa création. Ce fut un élément important d'intégration du pays, d'un océan à l'autre. La société a toujours assuré un lien entre les différentes régions du Canada, que ce soit la côte ouest, l'Arctique ou la côte est. Elle avait par ailleurs pour but d'offrir un service complet aux Canadiens, la programmation étant très variée et comprenant bien sûr un service quotidien de nouvelles, afin que la population puisse se tenir au courant des événements ayant cours au pays. Elle avait l'obligation de servir équitablement les citoyens des deux langues officielles et de présenter un contenu à prédominance canadienne. Je soutiens que l'amendement présenté par mon collègue

répond parfaitement à cet objectif. Les deux amendements reflètent des objectifs de nature sociale que la société canadienne peut s'efforcer d'atteindre. Le moyen est plus important que la fin parce que celle-ci sera constamment examinée et réexaminée et par conséquent pourra être modifiée.

À mesure que la société canadienne mûrit, les normes et les valeurs peuvent être remises en question, et les attitudes peuvent changer. Mais, ce moyen en lui-même, pour être constructif, a besoin d'informations, de discussion et de débat.

Je voudrais demander si un réseau de radiodiffusion en régie directe, mais pourtant exploité de façon autonome, pourrait permettre d'atteindre les objectifs mêmes que nous poursuivons. En fait, Radio-Canada, en tant qu'institution nationale, convient parfaitement comme instrument d'unité nationale, pour réaliser une identité et un consensus communs à tout le pays.

Je voudrais revenir un instant à la question que j'essayais de souligner à propos de nos objectifs. On peut définir en gros ces objectifs comme étant peut-être certains, mais assurément pas tous, des éléments qui constituent une nation. Je me demande si l'objection du gouvernement à l'amendement en question concerne d'abord les objectifs eux-mêmes, et si les ministériels doivent vraiment contester cette question même.

La stratégie globale du gouvernement, à mon avis, monsieur le Président, est illustrée par les compressions budgétaires et par la bifurcation de la structure gestionnaire des sociétés. En fait, cela laisse entendre que le gouvernement n'est tout simplement pas disposé à appuyer pleinement la poursuite de ces objectifs par Radio-Canada.

Je voudrais revenir à la question. Est-ce qu'un réseau de radiodiffusion en régie directe, mais pourtant exploité de façon autonome, pourrait apporter une contribution importante aux objectifs d'unité et de conscience nationale commune et de véritable identité canadienne?

Je voudrais y répondre, monsieur le Président, par l'affirmative. Mais comment peut-on y parvenir? Premièrement, nous pouvons y parvenir en élargissant les activités de Radio-Canada à tout le pays, en partageant les informations, les commentaires et les analyses. Nous pouvons l'obtenir en apportant au pays les réalisations canadiennes en matières artistique et de divertissement. Nous pouvons y parvenir en envoyant les journalistes canadiens à l'étranger pour rapporter et analyser les événements du monde entier en tenant compte des répercussions et de l'importance de ces événements pour le Canada.

Deuxièmement, en ayant deux réseaux radiophoniques nationaux, un réseau de télévision nationale de première classe et une chaîne de télévision consacrée aux informations émettant 24 heures sur 24.

Le gouvernement semble avoir une aversion pour les entreprises du secteur public. C'est devenu très évident. Les ministériels se sont empressés de signaler leurs faiblesses et de les vendre au secteur privé.

Je me demande s'ils sont prêts à travailler à une entreprise publique rentable et en fait à la conserver, car, monsieur le Président, Radio-Canada connaît ce genre de succès. Le succès que remporte Radio-Canada est également une juste mesure de sa contribution aux objectifs contenus dans les amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Radio-Canada diffuse des émissions canadiennes aux Canadians répartis un peu partout au pays et dans le monde entier. Elle permet aux Canadiens de vibrer au rythme du pays. Parmi les plus belles initiatives du réseau anglais de Radio-Canada, mentionnons les émissions *Morningside*, *The House* et *Sunday Morning* ainsi que l'émission *This Country*.

Dans toutes ces émissions, des reportages locaux, présentés dans un format populaire, sont diffusés dans toutes les régions du pays. Et je me permets d'ajouter que ces émissions sont très respectées et ont d'excellentes cotes d'écoute. La Société Radio-Canada a servi de modèle. Elle a toujours été à l'avant-garde et a donné le ton dans le domaine de la radiodiffusion au pays. Elle a ainsi aidé notre pays en quête d'une conscience et d'une identité nationales communes et a grandement contribué en même temps à l'unité nationale.

Monsieur le Président, certains concepts sont uniques à Radio-Canada. Je pense aux émissions télédiffusées comme *Marketplace*, *Man Alive* et *The Nature of Things* ainsi qu'à certaines émissions radiodiffusées, notamment *The Arts Tonight*, *The Food Show*, *Media File* et *Inside Track*.

• (1550)

Si ces concepts uniques sont devenus réalité, c'est grâce à notre pays qui s'est engagé, il y a déjà quelque temps, à fournir un service national de radiodiffusion pour rapprocher les Canadiens, un peu comme il l'a fait pour d'autres programmes nationaux de communication, notamment notre service national de transport ferroviaire, notre service national des postes et notre service téléphonique national, bien que ces programmes soient en bute à de violentes attaques de la part du gouvernement.

Monsieur le Président, je vois qu'il ne me reste plus tellement de temps. J'aimerais récapituler en mettant l'accent sur l'unité nationale. L'unité nationale n'est pas

un concept qu'on peut imposer, ni structurer. Si c'est ce que le gouvernement pense de l'unité nationale, et de l'objectif que vise cet amendement, rien de surprenant, alors, que le pays se soit placé dans un tel pétrin.

L'unité nationale est un aspect insaisissable de notre vie. Elle est en constante évolution et, comme toute décision éclairée, elle a besoin de renseignements et d'un moyen de diffuser ces renseignements.

S'il est adopté, cet amendement confirmera notre engagement à appuyer un service de radiodiffusion que les Canadiens possèdent et exploitent, un service qui nous permettra d'atteindre nos objectifs, qui sont l'unité nationale et une conscience et une identité nationales communes. J'exhorte les députés à sérieusement songer à approuver cet amendement au projet de loi.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C–40, Loi concernant la radiodiffusion et la radiocommunication au Canada.

[*Traduction*]

Ce projet de loi très complexe se compose de trois parties: les objectifs de la loi canadienne sur la radiodiffusion, le rôle du CRTC et le rôle de la SRC.

[*Français*]

Récemment, le premier ministre a voulu faire ressortir l'importance de l'unité nationale en affirmant avec passion que tout ce que nous avons accompli jusqu'ici peut être attribué à notre sentiment de solidarité nationale, à notre unité nationale. Si le premier ministre a cette conviction, pourquoi veut–il relever Radio–Canada de son mandat de contribuer à l'unité nationale?

[*Traduction*]

De nombreux députés sont intervenus à diverses étapes de l'examen pour exposer leur point de vue. Ce projet de loi, paraît–il, constituait depuis le début de la législature une priorité pour le gouvernement. De nombreuses questions ont été soulevées, comme par exemple la régionalisation du CRTC et la nécessité d'offrir des émissions éducatives. Toutefois. . .

[*Français*]

. . .l'objectif principal ici est l'unité canadienne, à mon avis.

[*Traduction*]

D'après la Loi sur la radiodiffusion adoptée en 1968 qui régit la Société Radio–Canada, la SRC est tenue d'être un service essentiellement canadien chargé de contribuer au développement de l'unité nationale.

À ce moment précis de l'histoire du Canada. . .

[*Français*]

. . .avec la période de l'après–Meech, les problèmes avec les autochtones vis–à–vis les Canadiens, le problème au Moyen–Orient, le problème de langue qu'on voit parfois au Canada, le problème de dissension, le problème de l'Ouest contre le Centre, le Centre contre les provinces de l'Atlantique, il est très important qu'on ait des outils pour promouvoir l'unité canadienne et quel meilleur outil pouvons–nous détenir que la Société Radio–Canada pour promouvoir l'unité canadienne? Il est important de noter que, dans le préambule du projet de loi, on retrouve ceci, et je cite: «. . .le système canadien de radiodiffusion, composé d'éléments publics, privés et communautaires utilise des fréquences qui sont du domaine public et offre par sa programmation essentielle en français et en anglais un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle». Nous, du Parti libéral, sommes en faveur de cette proposition.

[*Traduction*]

Les ondes sont publiques et appartiennent au peuple canadien. Il ne peut y avoir meilleur instrument d'unité nationale qu'un service national de radiodiffusion qui a pour mandat de promouvoir l'unité nationale et de refléter la globalité canadienne.

[*Français*]

La section du projet de loi qui doit être changée se trouve dans la section 3 *m*) (6) et je cite:

«contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationale».

Au lieu, on devrait lire: «promouvoir l'unité nationale».

[*Traduction*]

En supprimant du mandat la promotion de l'unité nationale, le gouvernement néglige un aspect extrêmement important de la radiodiffusion, qui est de favoriser le développement d'une personnalité et d'une conscience nationales. Nous devons nous servir de cet instrument

pour mettre en valeur nos diversités et pour nous sensibiliser à notre unicité.

Dans son édition du 16 mai 1990, le Ottawa Citizen affirmait: «La SRC sert à promouvoir l'unité canadienne. Elle doit conserver son rôle et servir de rempart contre les diverses forces décentralisatrices qui existent.» Doit-on dire explicitement que la SRC a l'obligation de promouvoir l'unité nationale alors qu'elle le fait tous les jours? Doit-on consacrer dans la Constitution le fait que le Québec est effectivement une société distincte?

Ces jours-ci, je propose que

[*Français*]

Monsieur le Président, la réponse est oui!

[*Traduction*]

Le député de Portage—Interlake, un conservateur qui est également le président du Comité permanent des communications, a également fait part des préoccupations que soulève chez lui cette question. Plusieurs députés conservateurs s'opposent au fait que le gouvernement fédéral envisage de supprimer du mandat de la Société Radio-Canada le développement de l'unité nationale.

Le député de Portage—Interlake, qui est le président du Comité permanent des communications, a dit: «Le fait de supprimer du mandat du réseau national de radiodiffusion la poursuite de l'unité nationale a une connotation négative.»

[*Français*]

Le gouvernement propose qu'il y aura dorénavant deux comités permanents de la Société Radio-Canada, un anglais, un français, se rapportant à la direction.

Nous allons voir maintenant une Société Radio-Canada qui est à la fois anglaise et à la fois française, mais qui ne se parle pas, qui est toujours dans les différents milieux et qui donne des différentes définitions à différents mots, différents thèmes, différents objectifs et différents buts au Canada. On le voit d'ailleurs dans le mot «national». Certaines parties du pays ont une définition différente du mot «national».

Je félicite la députée de Mount Royal qui s'est battue pendant plusieurs années au sein du Comité des communications et qui se bat encore présentement pour l'unité canadienne et qui veut faire de Radio-Canada un véhicule d'unité canadienne.

Monsieur le Président, je dis: Pourquoi faut-il changer cette partie de la loi concernant l'unité canadienne? Pourquoi est-ce qu'il faut travailler? Pourquoi est-ce qu'il faut essayer d'arranger, de corriger? Si on finit seulement par «taponner», on ne répare rien et on risque de tout briser. Le plus important de tout c'est de créer des instruments au Canada pour aider à l'unité canadienne. On est fier de notre Société Radio-Canada. Lorsqu'on va à l'extérieur et que l'on s'imbibe dans la culture d'ailleurs, on revient pour être deux fois plus fier pour voir que la Société Radio-Canada est là pour nous protéger, est là pour nous développer, est là pour nous aider à devenir de meilleurs Canadiens, soit de langue anglaise, soit de langue française. La Société Radio-Canada est là pour promouvoir la dualité des deux langues. Peu importe si on est à l'île Baffin, peu importe si on est dans une école secondaire à Vancouver ou dans une école élémentaire à Toronto, nous sommes tellement fiers d'entendre du français et d'entendre du français qui fait la promotion de l'unité canadienne.

• (1600)

Et nous sommes fiers, lorsque nous sommes à Trois-Rivières, de pouvoir le faire de même en anglais. Alors, la dualité de la langue et l'unité canadienne sont primordiales, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole dans le cadre du débat sur le projet de loi C-40. Il s'agit d'une mesure législative qui doit intéresser non seulement la Chambre, mais aussi tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

J'aimerais tout d'abord féliciter le porte-parole de notre parti en matière de communications, la députée de Mount Royal, non pas par plaisanterie, mais en raison du bien-fondé de ses arguments. Le bon travail qu'elle a accompli relativement au projet de loi C-40 et la lutte qu'elle mène fait valoir, à mon avis, l'opinion de la grande majorité des Canadiens. Il est à espérer que ses efforts permettront d'éviter l'adoption de cette mesure législative dans sa forme actuelle.

D'autres avant moi ont fait allusion au fait que, en 1968, le mandat officiel de la Société Radio-Canada prévoyait, entre autres, que cet organisme devait «contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de la spécificité canadienne». Il s'agissait là

d'une partie du mandat de l'organisme en 1968. C'était un bon mandat à l'époque et nous pensons, de ce côté-ci de la Chambre, que ce mandat mérite non seulement d'être préservé mais, qu'en fait, il est essentiel et concerne les fondements et la raison d'être de la SRC. Pourtant, dans sa forme actuelle, le projet de loi C-40 prévoit l'élimination de ce volet du mandat de la Société.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que de nombreux Canadiens, posent la question: «Pourquoi éliminer ce volet essentiel du mandat de la SRC? L'ancien président de la Société, M. Pierre Juneau, a laissé entendre que l'organisme n'éprouvait aucun problème à s'acquitter de cette dimension de son mandat. Beaucoup de Canadiens sont d'accord avec moi pour dire que cette responsabilité doit non seulement faire partie du mandat mais en constitue un élément essentiel. Pourtant, le ministre des Communications, qui est ici présent aujourd'hui, aurait déclaré que cette disposition vieille de 22 ans, qui concerne l'unité nationale, constitue une ingérence intolérable, parce que la SRC applique cette valeur politique de façon artificielle, gênant ainsi la liberté d'expression.

Nous nous devons de rappeler au ministre que la Société Radio-Canada est financée par les contribuables du pays et qu'elle rejoint tous les foyers de la nation, sans aucune exception. Monsieur le Président, je pense que s'il y a une époque où il importe tout particulièrement de maintenir le développement de l'unité nationale dans le mandat de la SRC, c'est bien maintenant.

Le pays cherche à protéger son identité en cette période où nous commençons à ressentir les effets de l'Accord de libre-échange, où les gens se demandent ce qu'il est advenu de notre souveraineté à cause des décisions prises par nos voisins du sud, où nous perdons nos alliés économiques, où dans de la situation au Moyen-Orient, notre politique étrangère semble identique à celle des États-Unis, où diverses provinces envisagent de se séparer du Canada et où les gens sont plus enclins à s'identifier aux régions qu'à ce pays que nous appelons le Canada. Nous parlons des programmes d'immigration aux provinces d'abord, puis aux régions, puis, s'il reste du temps, au pays, sans penser que les immigrants immigrent d'abord dans un pays, puis dans une région et, finalement, dans une province.

On a fait des coupes sombres à Via Rail. Vous savez aussi bien que moi, monsieur le Président, le rôle historique que les chemins de fer ont joué dans notre pays en gardant l'est, l'ouest et le nord unis, nous permettant ainsi de ne pas céder aux pressions venant du sud.

Encore une fois dans le secteur des transports, le gouvernement parle d'une ouverture des espaces aériens qui permettrait aux transporteurs américains de venir chez nous comme ils le veulent, alors que notre industrie ne peut pas faire concurrence aux Américains sur un même pied. En définitive, je crois que les Canadiens se soucient vraiment du genre de sociétés qui les transportent du point A au point B. Le fait que ce soit le drapeau du Canada ou le drapeau des États-Unis qui soit sur la queue de cet avion revêt une grande importance pour eux.

À ce moment crucial de notre histoire, c'est très important que Radio-Canada, notre média national, fasse tout ce qu'elle peut pour favoriser l'unité, pour unir les Canadiens d'un océan à l'autre. Par conséquent, c'est le moment ou jamais de promouvoir la cause de l'unité nationale par l'intermédiaire de Radio-Canada.

Non seulement c'est une erreur pour le gouvernement de même songer à supprimer cette disposition, mais c'est un abandon tout à fait incompréhensible de ses responsabilités. Le gouvernement va à l'encontre du but qu'on recherchait en créant Radio-Canada.

Au lieu d'affaiblir le rôle que joue Radio-Canada dans la promotion de l'unité nationale, tous les députés, y compris les ministériels, devraient chercher des façons de renforcer notre détermination à faire du Canada un pays uni et de renforcer le rôle de Radio-Canada à cet égard. Autrement, si nous ajoutons à cela toutes les autres politiques du gouvernement, nous sommes forcés de nous demander ce que fera le gouvernement dans quelques années à part distribuer le courrier, ce qu'il ne fait même pas bien de toutes façons.

[*Français*]

Donc je pense, monsieur le Président, qu'il est très important pour la Chambre et pour le gouvernement de reconnaître que la question de l'unité nationale par l'entremise de la CBC et de Radio-Canada est très importante. C'est d'autant plus inexplicable que ce gouvernement ait l'intention de rejeter la question de faire avancer l'unité nationale dans toutes les régions de notre pays. Je crois qu'une des fonctions de la CBC et de Radio-Canada c'est de promouvoir l'unité, et ce avec la collaboration du peuple canadien et de la nation canadienne, et de faire la démonstration de nos valeurs canadiennes en tant que Canadiens, non comme Québécois, Ontariens ou Albertains, mais de démontrer les valeurs canadiennes, et de transmettre ces valeurs, avec justice et avec fierté, à tout le pays. Alors je pense que nous nous devons, en plus de démontrer ces valeurs canadiennes, d'être fiers de notre pays et de permettre à Radio-Canada de renforcer l'unité nationale et non de lui enlever son rôle qui est de promouvoir l'unité nationale.

• (1610)

[*Traduction*]

Je suis heureux d'avoir pu participer à ce débat. Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps est écoulé. J'espère que, d'ici à la fin de ce débat, le gouvernement décidera de changer cette importante disposition, de défendre les intérêts du Canada et de ne pas avoir peur de promouvoir l'unité nationale à un moment où le pays en a grandement besoin.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais appuyer les amendements de mon collègue qui ont pour but de préserver l'objectif d'unité nationale de la Société Radio-Canada.

Si l'on vivait comme moi dans une circonscription de la côte ouest, au bord du Pacifique, on constaterait que c'est exactement ce genre de préoccupation qu'ont mes électeurs.

Prenons, par exemple, une petite localité comme Ucluelet, qui a une population de 1 100 à 1 500 habitants, selon la saison. Par suite de la politique d'unité nationale de Radio-Canada, Ucluelet reçoit des émissions de radio canadiennes qu'elle ne pouvait pas capter auparavant parce qu'elle se trouve à l'extrême-ouest du Canada. Nous pouvions capter les stations de radio de Los Angeles, en Californie. Nous recevions également des émissions en espagnol venant de Tijuana, au Mexique. Vous vous en souviendrez sans doute, monsieur le Président, nous captions les émissions de Wolfman Jack des stations pirates installées à Tijuana.

Par suite de la politique d'unité nationale de la SRC, des localités comme Ucluelet sont maintenant dotées de réémetteurs qui leur permettent de recevoir les émissions de radio A M et F M de Radio-Canada, en anglais et en français. Ce genre de chose aide à préserver l'unité du pays. Lorsque j'enseignais à Ucluelet, il y a bien longtemps de cela, les enfants de ma classe en savaient beaucoup plus sur ce qui se passait à Los Angeles et sur le système politique américain, la culture et la musique américaines, qu'ils n'en savaient sur le Canada. Habitant à l'extrême-ouest du Canada, ils ne recevaient aucune émission canadienne. Ils se trouvaient trop loin des grands centres du pays pour capter les émissions de la radio et de la télévision canadiennes.

Il s'agit là d'un grave problème. Si nous laissons tomber l'engagement à l'égard de l'unité nationale, doit-on comprendre que la Société Radio-Canada n'a plus à respecter son obligation d'installer des réémetteurs et d'établir des stations dans les localités éloignées de la côte ouest de l'île de Vancouver? Chose certaine, monsieur le Président, ce n'est pas ce que souhaitent les gens de la côte ouest de l'île de Vancouver. Ils préfèrent être Canadiens, demeurer rattachés au Canada et être en communication avec le Canada. La Société Radio-Canada constitue le principal lien entre la côte ouest de l'île de Vancouver et les localités de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Leurs habitants veulent donc conserver ce lien.

Si le gouvernement décide qu'il n'incombe plus à la Société Radio-Canada de promouvoir l'unité nationale, les gens de la côte ouest de l'île de Vancouver craignent justement de perdre les services de la Société Radio-Canada et de finir par devoir se contenter des émissions diffusées par les stations de la côte ouest des États-Unis, de la Californie et du Mexique. Ce n'est pas là ce que les gens de la côte ouest souhaitent pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Ils veulent être Canadiens, et le gouvernement doit, selon eux, respecter ce désir.

Il est dangereux de la part du gouvernement d'éliminer l'article en question, qui n'a absolument pas nui à la qualité de la programmation ni à l'indépendance et à l'impartialité de la Société, comme d'autres députés l'ont signalé, à l'instar de la direction de la Société. En fait, il s'agit là d'un objectif important qui devrait être précisé dans la législation régissant la Société Radio-Canada.

Prenons le cas de la localité dans laquelle je vis, Port Alberni, qui est située au centre de l'île de Vancouver et qui est entourée de montagnes. On ne peut pas recevoir des émissions radiophoniques provenant de l'extérieur de la vallée, à cause des problèmes de transmission en ligne directe. Il est extrêmement difficile de le faire. Nous captons les émissions de la Société Radio-Canada, mais ce n'est pas chose facile. C'est simplement parce qu'il incombe à la Société Radio-Canada de protéger et de promouvoir l'unité nationale que nous recevons les émissions qu'elle diffuse grâce à des émetteurs et des réémetteurs. Ces émissions franchissent les montagnes pour arriver dans la vallée, où elles sont captées par les 19 000 à 25 000 habitants de la région.

S'il n'incombait pas à la Société de protéger et de favoriser l'unité nationale, je crois qu'on retirerait des localités en question ces types d'émetteurs, car les services offerts ne sont pas rentables et ne permettent pas d'obtenir des contrats de publicité, ou l'appui des gens de

la vallée. Ils sont assurés dans le cadre d'un mandat national, afin de veiller à ce que notre pays demeure uni.

Mes électeurs craignent que si cette disposition concernant la promotion de l'unité nationale est rayée des objectifs de la Société Radio-Canada, des endroits comme Ucluelet, sur la côte ouest de l'île de Vancouver, et Port Alberni, dans le centre de cette île, ne soient tout simplement laissés pour compte. On risque de supprimer leurs réémetteurs dans le cadre de compressions budgétaires car, une fois rayé l'objectif de promotion et de protection de l'unité nationale, la Société Radio-Canada ne verra pas d'intérêt à s'occuper de ces petites localités ni à les protéger.

Mes électeurs estiment essentiel de garder cet article au nombre des objectifs de la Société Radio-Canada afin de préserver l'unité nationale. Cet objectif devrait être poursuivi par toutes les institutions canadiennes.

Je commence à me demander si l'institution que constitue le Parti conservateur a vraiment pour objectif fondamental de promouvoir l'unité de notre pays, car il est devenu une véritable équipe de démolisseurs depuis qu'il a pris le pouvoir, en 1984, détruisant presque tout ce qui unissait le Canada d'un océan à l'autre. C'est un grave problème que l'équipe de démolisseurs que constitue le Parti conservateur ne compte pas au nombre de ses objectifs la promotion de l'unité canadienne.

En ce qui concerne cette dernière institution qu'est la Société Radio-Canada, je garantis aux conservateurs qu'il y a plus de nationalisme dans le petit doigt de Phil Edmonston que dans l'un ou l'autre des membres de leur caucus.

Je vous le dis: les décisions du gouvernement actuel le prouvent.

Moi, au moins, j'ai obtenu 42 p. 100 du vote populaire et jamais. . .

M. McDermid: J'en ai obtenu 56 p. 100.

M. Skelly (Comox-Alberni): Le parti auquel j'appartiens a obtenu 42 p. 100 du vote populaire alors que vous, les gens d'en face, vous n'arrivez pas à en obtenir 14 p. 100, peu importe ce que vous faites.

Il serait bon que le Parti conservateur se fixe un objectif d'unité nationale. Ce parti a détruit les liens pancanadiens qu'avait tissés VIA Rail, une des institutions qui avait rapproché les Canadiens, qui avait assuré la cohésion de leur pays et qu'ils respectaient tous parce qu'elle les unissait d'un océan à l'autre.

Air Canada est un autre lien qu'avait créé le gouvernement du Canada. Au moment où les compagnies aériennes refusaient d'offrir un service pancanadien parce qu'elles ne le considéraient pas rentable, le gouvernement s'est imposé et a formé une compagnie transcanadienne qui est devenue Air Canada, qui a desservi les collectivités dont le service n'était pas rentable, grâce à un système de subventions par recoupement, c'est-à-dire que les trajets payants compensaient pour les autres, pour que tous les Canadiens bénéficient d'un service aérien.

Quelqu'un ici a mentionné que le service des postes était la dernière institution canadienne. Laissez-moi vous dire que, dans la circonscription que je représente, on se demande qui dirige le service des postes au Canada. Quand on veut acheter des timbres ou expédier un colis, on ne se rend pas à un centre communautaire sur lequel flotte le drapeau canadien pour signifier qu'il s'agit d'un service postal national. On va plutôt à un magasin 7-11 ou Quickie. On se demande si le symbole du Canada est le Shoppers Drug Mart ou le 7-11, magasin américain. Voilà tout le problème du Parti conservateur. Ses membres ont consacré les huit dernières années à miner et à défaire tous les liens qui unissaient ce pays d'un océan à l'autre. Les voilà qui commencent à former des comités pour essayer de rapprocher à nouveau les Canadiens.

• (1620)

Je leur donne un conseil. Ils n'ont qu'à respecter les institutions nationales et à se donner comme objectif celui de maintenir l'unité de ce pays. C'est exactement ce que veulent les Canadiens. Malheureusement, ce n'est pas ce qu'a cherché à faire le Parti conservateur.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer à ce débat cet après-midi. Je voudrais également parler de l'unité nationale, mais tout d'abord, je vais commencer avec le sujet dont traite la motion nº 30 et qui est peut-être plus près de l'homme ordinaire.

[*Traduction*]

Cette motion modifierait le projet de loi en obligeant le CRTC à établir, pour le système canadien de radiodiffusion, des priorités axées sur l'intérêt national. Je le répète, ce sont là des questions on ne peut plus simples.

Je voudrais simplement convaincre la Chambre d'insister sur la recherche de l'intérêt national lorsqu'elle adoptera le règlement sur la câblodistribution.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Prenons d'abord des chaînes offertes par les câblodistributeurs sur le service de base. Nombre d'entre nous, du moins dans les centres urbains, peuvent capter, à condition de payer le tarif de base, un certain nombre de chaînes. À l'heure actuelle, ce sont les câblodistributeurs qui décident de la programmation qui sera diffusée sur le service de base.

Il me semble que si le CRTC veut vraiment privilégier l'intérêt national, il doit exiger que les câblodistributeurs canadiens soient très attentifs à la nature de leur service de base. Il est évident que les chaînes canadiennes, les stations locales, de même que les réseaux nationaux doivent avoir la priorité, partout au Canada. Évidemment, les Canadiens veulent aussi capter les trois réseaux des États-Unis ainsi que la chaîne publique américaine qui peuvent certes s'inscrire dans le service de base. Or, l'addition d'autres chaînes étrangères devrait sûrement être examinée sous l'angle de l'intérêt national.

Un autre exemple, dans le même ordre d'idées, concerne évidemment la chaîne parlementaire. Elle est à mon avis, comme on l'a mentionné plus tôt au cours du débat cet après-midi, très importante pour de nombreux Canadiens, notamment ceux qui sont à la maison et qui nous écoutent aujourd'hui. Ils apprennent beaucoup sur nos institutions et sur ce qui se passe dans les affaires publiques au Canada en regardant le canal parlementaire.

Ma circonscription d'Ottawa-Sud est desservie par deux câblodistributeurs. Leur pratique diffère concernant la diffusion des émissions du canal parlementaire. Dans une partie de ma circonscription, l'abonnement de base au câble n'inclut que la version anglaise de nos débats ici à la Chambre des communes. Dans l'autre partie, c'est le son du parquet, autrement dit la langue parlée par les députés intervenant dans le débat, qui est diffusé à mes électeurs. Ni l'une ni l'autre ne sont satisfaisantes. Dans le premier cas, mes électeurs francophones habitant dans une partie de ma circonscription sont incapables de recevoir le canal parlementaire dans leur langue. Dans l'autre partie, où l'anglais est certes la langue prédominante, le son du parquet empêche mes électeurs de comprendre dans leur propre langue les débats qui se déroulent à la Chambre.

Il me semble que, dans le cadre de la poursuite de l'intérêt national, le canal parlementaire devrait non seulement être offert à tous les Canadiens, mais encore en français ou en anglais selon la langue de leur choix.

C'est là à mon avis une caractéristique très importante qui devrait être poursuivie dans l'intérêt national de la radiodiffusion au Canada.

Je voudrais également parler brièvement de l'amendement visant à redonner à la Société Radio-Canada la mission de contribuer à l'unité nationale et au partage d'une conscience et d'une identité nationales.

Ce point est d'une très grande importance. Il n'y a pas un Canadien, je pense, qui dirait que depuis l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir en 1984, l'unité nationale a été le moindrement accrue ou améliorée. En fait, nous faisons probablement face à la plus grave crise de l'unité nationale de notre histoire.

Le premier ministre aurait dit: «Tout ce que nous avons accompli en tant que pays peut être attribué au sentiment de notre destin national, de notre unité nationale.» Si nous pensons aux réalisations des 123 dernières années et demie, nous constatons qu'elles sont nombreuses. Elles sont toutes inspirées par le désir de bâtir un pays, comme la fondation du Canada par les Pères de la Confédération, pour commencer, ou la construction du Canadien Pacifique qui relia ensemble les extrémités du Canada.

La fondation de Radio-Canada elle-même visait le même but. Voilà maintenant qu'on prétend faire disparaître ce but de son mandat. Dans le climat de division, de conflit, de colère et de frustration que nous avons au Canada actuellement, ce n'est certainement pas le moment d'affaiblir les moyens dont nous disposons pour promouvoir l'unité nationale.

Je ne dis pas ceci à la légère. Le ministre a déjà dit qu'il peut être dangereux dans une démocratie de donner à un réseau de radiodiffusion le mandat de promouvoir l'unité nationale. Je comprends ce qu'il veut dire. Il peut être pour le moins difficile d'annoncer que nous voulions que

la radiodiffusion des nouvelles et des événements d'actualité serve un certain but.

Radio-Canada ne s'occupe pas seulement de nouvelles, cependant. Le projet de loi dont nous discutons n'a pas pour but de donner au réseau de radiodiffusion le mandat de passer sous silence certaines nouvelles et d'en amplifier d'autres pour arriver à un certain résultat. Ce n'est pas de cela que nous discutons.

Il est en l'occurrence question de la radiodiffusion d'émissions pour lesquelles la SRC s'est fait une réputation, de la couverture d'événements spéciaux ou canadiens, des radiodiffuseurs canadiens, des émissions de radio et de télévision que nous écoutons, qui sont typiquement canadiennes et qui nous unissent comme nation. Nous nous comprenons tous un peu mieux chaque fois que nous entendons et que nous regardons ce genre d'émissions. Voilà ce dont il est question en l'occurrence.

Cela doit absolument s'inscrire dans le mandat de tout notre système de radiodiffusion, dans celui de la SRC en sa qualité d'organe national de radiodiffusion et dans celui des autres radiodiffuseurs, dans la mesure où ils sont assujettis à la réglementation du CRTC.

Malheureusement, le gouvernement est dirigé par un premier ministre qui a déclaré à la population canadienne que sa Constitution ne valait même pas le papier sur lequel elle est écrite. En faisant ce genre de déclaration provocante, qui devrait être dénoncée non seulement ici, mais partout au pays, il donne le ton à la division nationale qui déchire notre pays.

Le moment est mal choisi pour priver notre radiodiffuseur national de ses pouvoirs et de ses responsabilités au regard de l'unité nationale. L'heure est à l'édification. Le moment est venu pour les Canadiens de reconnaître ce qu'ils ont de si important et de si précieux. À titre de députés, nous savons tous qu'il y a dans le monde des centaines de milliers de personnes qui veulent immigrer au Canada. Ce que nous avons est précieux. Nous avons besoin d'un organe de radiodiffusion moderne qui nous aidera à prendre conscience et à nous rappeler que ce que nous avons est unique et important, tout comme les valeurs que nous partageons en tant que Canadiens. C'est ce que devrait faire la SRC. Il ne faut pas modifier son mandat.

• (1630)

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Je suis heureux d'avoir cette occasion de parler de cet important projet de loi C-40 qui concerne Radio-Canada et l'unité nationale.

Dans la nouvelle loi sur la radiodiffusion, Radio-Canada n'aura plus pour rôle de contribuer à la promotion de l'unité nationale. En 1968, la Loi sur la radiodiffusion, que le projet de loi C-40 va remplacer, donnait à Radio-Canada le mandat de «contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de la spécificité canadienne.» Maintenant, le projet de loi C-40 impose seulement à Radio-Canada de «contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales.»

Je trouve plutôt déroutant que le gouvernement choisisse de se distancer d'une loi qui, par le passé, a tant fait pour l'unité canadienne. Je pense que nous savons pourquoi le gouvernement fait cela. Je ne pense pas qu'il ait la moindre idée de ce qu'est l'unité nationale, car en six ans il a fait beaucoup plus pour diviser le pays que pendant les 117 ans où le Canada a existé auparavant.

Je voudrais mentionner quelques sujets qui ont contribué à diviser le pays: l'Accord de libre-échange, les réductions des services ferroviaires, la taxe proposée sur les produits et services, l'accord du lac Meech et maintenant la commission Spicer et un autre comité parlementaire pour étudier la modification de la Constitution.

Je pense qu'il faudrait mentionner également le projet de loi sur le contrôle des armes à feu, que le gouvernement voudrait abandonner parce que ses députés de l'arrière-ban n'en veulent pas. Nous aurions pu contribuer notablement à calmer les inquiétudes de beaucoup de femmes. Mais non, nous préférons continuer et suivre le lobby des armes à feu, comme aux États-Unis.

Je voudrais m'attarder un peu sur l'unité nationale et le gouvernement. Je ne pense pas qu'il ait la moindre idée de la façon de protéger l'unité nationale. Je dis cela parce que sa politique semble être que, pour garder le Canada intact, il suffit de lancer les dés. Est-ce ainsi que l'on protège l'intégrité du pays? Suffit-il de tirer le bon numéro aux dés? Pas étonnant que le Canada éclate si son sort dépend du hasard.

Même lorsque la majorité des Canadiens est contre le moyen qu'il préconise pour maintenir l'unité du Canada, le gouvernement affirme que c'est à prendre ou à laisser.

Il refuse de reconnaître celui qui, en fin de compte, a finalement provoqué l'échec de l'Accord du lac Meech. La majorité des Canadiens savent que c'est notre bon collègue, Elijah Harper, de l'assemblée législative du Manitoba, qui a dit non à trois reprises au consentement unanime et qui a effectivement amené l'échec de l'Accord du lac Meech.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que ceux qui ont effectivement causé l'échec de l'Accord du lac Meech ne sont pas les descendants de ceux-là mêmes qui se trouvaient au Canada pour accueillir les Européens venus d'outre-mer. Parce que l'Accord du lac Meech ne leur plaisait pas, les autochtones se sont entendus pour y faire échec. Nous savons tous que le gouvernement ne veut pas blâmer les vrais responsables, car cela nous attirerait peut-être trop de sympathie. Au lieu de cela, il jette le blâme sur des gens qui n'ont pas vraiment eu un rôle à jouer dans l'échec de l'Accord du lac Meech.

Le ministre a décidé d'enlever à la Société Radio-Canada l'obligation de promouvoir l'unité canadienne et de lui substituer plutôt celle de faire rapport sur la réalité culturelle dans notre pays. Même certains membres de son propre caucus ne sont pas forcément d'accord avec lui.

Le président du Comité des communications, le député de Portage—Interlake a dit le 9 mai 1990: «Supprimer la poursuite de l'unité nationale en tant qu'objectif du réseau national de radio et de télévision a un effet négatif sur l'unité. Supprimer maintenant un tel passage indiquerait que nous allons dans deux directions opposées. Ce serait des plus déplorable.» Il y a quelqu'un qui sait ce que le reste des Canadiens pensent, quelqu'un que le ministre devrait écouter, comme il devrait écouter d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre.

Quand le ministre se rendra-t-il compte que les gens ont besoin de cette société d'État pour promouvoir l'unité nationale et que c'est le minimum qu'on puisse faire pour montrer que la Chambre prend au sérieux la nécessité de préserver et de promouvoir l'unité nationale?

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Parkdale—High Park, les affaires extérieures, le député de Markham—Whitchurch—Stouffville, le logement, le député de Prince-Albert—Churchill River, Cameco.

• (1640)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à cet important débat sur le projet de loi C-40.

D'entrée de jeu, je tiens à signaler le magnifique travail qu'a accompli, en notre nom, ma collègue et amie, la députée de Mount Royal, non seulement en ce qui concerne l'objet de ce projet de loi, mais également sur la question plus générale des communications. Dans ce domaine, elle est, sous tous les rapports, le phare qui nous guide. Elle fait un travail remarquable avec son personnel.

Ce débat est important parce qu'il touche au coeur même de ce qui fait notre pays. Le projet de loi lui-même ne porte que sur un aspect de ce débat, mais il n'en reflète pas moins fidèlement le programme général du gouvernement. On a beaucoup parlé d'unité nationale, pendant ce débat, au cours des derniers jours, et on a expliqué que non seulement cette mesure ne tenait pas compte du mandat de la société Radio-Canada, mais qu'elle lui retirait une partie de ce mandat.

Le premier ministre de l'époque, R.B. Bennett, un homme qui n'appartenait pas à mon parti politique, a été celui qui a établi en des termes très concrets, très concis et très explicites la législation qu'il souhaitait obtenir afin de régir l'avenir de la radiodiffusion. Non seulement a-t-il bien accompli sa mission avec le concours de ses collègues du Cabinet, mais on convient en général à la Chambre et au Parlement que cet instrument nous a bien servis depuis cette époque. On se demande maintenant pourquoi on veut réparer un instrument qui fonctionne bien.

M. Benjamin: J'écoute les libéraux usurper mes propos.

M. Simmons: La compagnie du député de Regina nous est très agréable. Nous venons ici tous les jours à cette heure. Le député devrait venir plus souvent et prendre la parole à son tour.

Une voix: Règlement.

M. Simmons: J'ai dit tout à l'heure que cette question touchait au coeur même du programme du gouvernement. Je me souviens fort bien avoir entendu le premier ministre dire que son mandat était un mandat de réconciliation nationale. C'est une phrase qu'il a été obligé de ravaler à quelques reprises depuis lors. Y a-t-il jamais eu, depuis que R.B. Bennett a présenté la législation sur

la radioduffusion, en 1932, une mesure de ce genre sous un autre premier ministre, de quelque allégeance politique que ce soit? Y a-t-il jamais eu un chef qui ait façonné une politique publique dont les effets sont tout à fait contraires à son objectif de réconciliation nationale?

N'est-il pas révélateur de voir qu'aujourd'hui, tandis que la Chambre se penche sur ce projet de loi sur la radiodiffusion, un des deux seuls ministres visibles soit le ministre chargé de la Privatisation, le démolisseur à gages du gouvernement? Il est également le chahuteur à gages de service aujourd'hui, et même là, il n'arrive pas à faire du bon travail.

M. McDermid: Ancien annonceur. Voilà ce que je suis.

M. Simmons: C'est le mot «ancien» qui est important. Je disais donc qu'au lieu de se comporter comme un gamin de douze ans, le chahuteur à gages du gouvernement ne ferait-il pas mieux d'aller chercher son peureux de ministre, le ministre des Communications qui n'a même pas eu la politesse de venir défendre son projet de loi? Où est le ministre?

M. McDermid: Règlement. Règlement.

M. Simmons: Je contreviens au Règlement, n'est-ce pas? Aussi bien y aller franchement alors.

Au lieu de marmotter, le ministre sortira-t-il de la Chambre pour aller dire à son collègue que son devoir est de se présenter ici pour nous dire ce qu'il pense de ce projet de loi? Ou serait-ce alors qu'il passe son temps à se contredire, comme on le constate dans les coupures de presse que voici? Est-ce là sa position?

Une voix: Oh, oh!

M. Simmons: Le ministre du Travail vient de faire son premier discours aux Communes. Il devrait parler plus souvent lui aussi.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Monsieur le Président, je pense que nous les avons mis dans tous leurs états pour je ne sais quelle raison.

M. McDermid: Qui est dans tous ses états?

M. Simmons: Sûrement pas moi.

Monsieur le Président, si un mot peut résumer l'oeuvre de ce premier ministre, ce n'est certes pas la réconciliation nationale. L'expression boulet de démolition conviendrait mieux. Il n'y a jamais eu plus démolisseur que lui—et le ministre du Travail s'en attribuera peut-être une part du mérite, il en retire peut-être une certaine fierté. À titre de Terre-Neuvien et de Canadien, je ne suis pas fier du tout d'avoir un premier ministre qui démolit tout sur son passage, que ce soit Radio-Canada ou l'unité nationale. Il n'y a vraiment pas de quoi être fier. Le député peut bien en rire. Quant à moi, je n'en suis pas fier. C'est un démolisseur.

M. Corbeil: Quel est le point de vue de Chrétien?

M. Simmons: Si le ministre arrêtait de crier, je pourrais lui dire quel est le point de vue de Chrétien, car lui au moins, il en a un.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: De plus, contrairement au chef conservateur, le premier ministre, et au ministre des Communications, Chrétien ne défend qu'une idée. Il n'est pas assis entre deux chaises; il ne risque pas de se blesser en tombant. Le ministre a-t-il autre chose à ajouter pour se vider le coeur avant qu'on continue?

M. Corbeil: Occupez-vous du projet de loi.

M. Simmons: Je pense, monsieur le Président, qu'il veut que je parle du projet de loi.

Comme je le disais, ce projet de loi est empreint de l'esprit de démolisseur du premier ministre. Contrairement à ce qu'on pense généralement, un boulet de démolition n'est pas un outil qui échappe à tout contrôle, qui tourne sauvagement en rond. Au contraire, un boulet de démolition est un outil utilisé consciemment par quelqu'un. La personne qui manipule un boulet de démolition sait parfaitement ce qu'elle fait. En l'appliquant proprement et avec précision, elle peut lui faire faire ce qu'elle veut.

Quand je dis que le premier ministre agit comme un boulet de démolition, je ne dis pas qu'il frappe à l'aveuglette. Non, monsieur le Président. Comme tout autre boulet de démolition, il fait exactement ce que ceux qui le manipulent veulent bien qu'il fasse. Ils veulent détruire ce pays, et ils portent les coups avec précision pour y arriver.

Un jour ils s'en prennent à la Société Radio-Canada, le jour suivant, à diverses sociétés d'État comme Petro-Canada, puis d'autres institutions y passent. Ils s'en prennent au développement régional. Ils s'attaquent aux régions peu peuplées. Ils ferment des bureaux de poste dans les régions rurales de Terre-Neuve. Jour après jour, ils minent le régime d'assurance-chômage, puis la politique sur les pêches. Tout ce qui a trait au Canada rural tombe sous leurs coups, tout ce qui a trait à l'identité du pays également.

Monsieur le Président, vous rendez-vous compte que si ces politiques gouvernementales avaient été appliquées par le passé, le pays n'aurait jamais été gratifié de certains de ses plus grands attraits, notamment—je ne donnerai qu'un bref exemple, parce que vous me faites signe que mon temps de parole est presque écoulé—notamment cette merveille que Dieu a donnée à la Nouvelle-Écosse, Rita MacNeil. Monsieur le Président, vous rendez-vous compte que, n'eut été des exigences en matière de contenu canadien, cette femme n'aurait jamais pu percer. Elle revient tout juste d'une tournée à guichet fermé en Australie, où elle a remporté un grand succès. Elle est sur le point d'en entreprendre une autre au Royaume-Uni, qui est déjà annoncée à guichet fermé, avant même son arrivée. C'est tout un atout pour le Canada. Par contre, elle paie elle-même ses déplacements, ce qui n'est pas le cas du premier ministre. S'il n'essayait pas toujours de s'accrocher aux basques de quelqu'un d'autre, s'il ne suivait pas continuellement les ordres de George Bush, il ne ferait pas autant de dégâts.

C'est George Bush qui loue le boulet de démolition, en l'occurrence. Nous faisons les frais de la destruction préméditée du pays par l'affaiblissement de la Société Radio-Canada, du régime d'assurance-chômage, de la politique sur les pêches et de bien d'autres éléments. Tout cela est orchestré par des gens qui ne sont pas dépourvus de programme. Ils ont au contraire un programme diabolique, qui ne servira pas les fins du pays.

• (1650)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 17 inscrite au nom de M. Waddell. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 17 est différé.

Le vote porte sur la motion nº 30 inscrite au nom de Mme Finestone. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 30 est différé.

Nous passons donc à l'étude d'un autre groupe de motions, les motions nos 18, 19, 20 et 21. Puis-je être dispensé de la lecture des motions?

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous avez la parole.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, en l'absence de mon collègue de Port Moody—Coquitlam, je demande que la Chambre consente à l'unanimité à ce que je propose sa motion en son nom.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Lyle Dean MacWilliam (au nom de M. Waddell) propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 12, page 6, ce qui suit:

«*o*) des services de radiodiffusion reflétant les cultures autochtones et les langues autochtones représentatives doivent être offerts lorsque le nombre le justifie;»

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 19

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 13 et 14, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«reflète les cultures autochtones et les langues autochtones représentatives, au fur et à mesure de la disponibilité.»

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, comme pour la motion précédente, à cause de l'absence inévitable de mon collègue le député de Port Moody—Coquitlam, je demande que la Chambre consente à l'unanimité à ce que cette motion et la motion nº 21 soient maintenant prises en considération par tous les députés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre de s'y prendre ainsi?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Lyle Dean MacWilliam (au nom de M. Waddell) propose:

Motion nº 20

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 16 et 17, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Canada;»

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (au nom de M. Waddell) propose:

Motion nº 21

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 20 et 21, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«atteintes d'une déficience;».

—Monsieur le Président, je voudrais remercier la Chambre pour avoir consenti à l'unanimité à ce que je présente les motions proposées par mon collègue. Ces amendements sont, à notre avis, extrêmement importants pour renforcer l'objet du projet de loi sur la radiodiffusion.

Voici le texte de la motion nº 18:

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 12, page 6, ce qui suit:

«o) des services de radiodiffusion reflétant les cultures autochtones et les langues autochtones représentatives doivent être offerts lorsque le nombre le justifie;»

La motion nº 20 demande aussi que le projet de loi soit modifié. Ces motions ont pour objet, comme je l'ai déjà mentionné, de renforcer les dispositions du projet de loi C-40 concernant les émissions destinées aux autochtones. Le projet de loi stipule qu'il faudrait fournir des émissions qui reflètent les cultures autochtones du Canada, lorsqu'on disposera des ressources nécessaires.

Ce projet de loi, cependant, ne donne pas la priorité aux difficultés de communications que connaissent les collectivités autochtones du Canada. Comme le faisait remarquer la Ligue de la radiodiffusion canadienne devant le comité qui étudiait le projet de loi C-136, la proposition du gouvernement «ne donne aucune priorité aux services de radiodiffusion destinés aux autochtones.»

Elle témoigne du fait que le gouvernement, fondamentalement, n'appuie pas les communications autochtones au Canada. Le budget le plus récent s'attaque particulièrement aux sociétés de communications autochtones, et je voudrais citer des exemples précis.

Le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, qui a été créé en 1983, a été constamment réduit par le gouvernement. Il avait été établi pour faire en sorte que les autochtones du Nord aient accès aux réseaux de distribution, afin qu'ils puissent conserver leurs cultures et leurs langues, que des émissions concernant les intérêts des autochtones soient réalisées et que les représentants des autochtones du Nord soient consultés régulièrement par les organismes gouvernementaux. En fait, le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion finance plus de 13 sociétés de communications qui jouent un rôle important dans les communications de nos autochtones du Nord.

Au moment de sa création, on a accordé à ce programme un budget de quelque 40 millions de dollars sur quatre ans, mais en 1985 et 1986, le gouvernement a réduit ce paiement sur quatre ans et l'a ramené à seulement 33,7 millions de dollars. En 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990, le financement a été réduit et gelé. Dans le budget de cette année, le gouvernement, encore une fois, a réduit ce programme et l'a ramené à 11,3 millions de dollars. Cela représente une réduction de quelque 15 p. 100. Il s'agit d'un programme qui, d'après le rapport du groupe de travail Nielsen, promettait de répondre efficacement aux besoins spéciaux des autochones en matière de radiotélédiffusion et qu'on devrait envisager.

Le gouvernement a aussi réduit le Programme des centres d'accueil autochtones de quelque 6,8 p. 100, le Programme de communication des autochtones de 100 p.

100 et le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives de quelque 2,5 millions. À notre avis c'est une véritable attaque portée contre l'expression culturelle des peuples autochtones, qui n'aurait pu survenir à pire moment.

• (1700)

Les mesures prévues dans les amendements dont la Chambre est saisie sont beaucoup plus positives que celles énoncées dans le projet de loi actuel. Les amendements prévoient que des services de radiodiffusion, et non seulement une programmation, soient offerts au Canada. Les amendements reprennent donc les recommandations contenues dans le rapport du comité permanent. Rappelons que le rapport a été approuvé par tous les partis et que le comité était formé en majorité de députés conservateurs. Les amendements garantiraient aux peuples autochtones, qu'ils vivent dans le nord ou le sud du pays, l'accès à des services de radiodiffusion sur lesquels ils auraient la haute main. Cela correspond aux suggestions qu'a faites devant le comité chargé de l'étude du projet de loi C–136 la Wawatay Native Communications Society, quand elle a souligné l'importance d'un réseau de communications autochtones dans le Nord.

Nous avons besoin d'une nouvelle politique de radiodiffusion qui satisferait aux préoccupations, objectifs et aspirations des autochtones, non seulement dans le Nord, mais dans presque toutes les régions du Canada. À notre avis, cet amendement constituerait un pas dans la bonne direction.

Comme le comité permanent l'a admis dans son rapport adopté à l'unanimité, il serait impossible de sous–estimer l'importance de la radiodiffusion pour l'avenir des collectivités autochtones. Les médias jouent un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culturel des peuples autochtones du Canada. La politique de radiodiffusion ne peut, à elle seule, assurer la survie des langues autochtones. Nous le reconnaissons, mais elle peut et elle devrait jouer un rôle clé et fondamental et nous aider à minimiser les menaces qui planent actuellement sur les cultures autochtones. J'exhorte tous les députés à réfléchir à la question et à appuyer ces recommandations.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je veux aussi dire quelques mots au sujet des services de communication en langue autochtone.

Il n'est pas étonnant que les autochtones du Canada se sentent isolés. Ils se sentent exclus d'un très grand nombre de dossiers importants.

Il suffit de revenir en arrière de quelques semaines ou de quelques mois et de voir ce qui s'est produit l'été dernier à Oka et à Châteauguay. Ces événements ont été très inquiétants et traumatisants. Pour la première fois depuis très longtemps, les Canadiens ont commencé à comprendre la crainte des doléances des autochtones, lesquelles remontent à des décennies. Il n'est donc guère étonnant qu'il y ait eu une telle explosion au Québec l'été dernier.

On pourrait répondre aux doléances des autochtones en adoptant des mesures concrètes, par exemple, dans le domaine des communications. Or, le projet de loi C–40, à mon avis, n'accorde aucune priorité à la question des émissions en langue autochtone.

Il n'y a rien de plus aliénant ou de plus traumatisant que le fait de ne jamais voir sa culture, ses valeurs, son mode de vie reflétés dans le monde des communications qui nous entoure. Comment vous sentiriez–vous si, en allumant la radio ou la télévision, vous n'entendiez jamais personne parler votre langue? Si, par exemple, vous n'aviez jamais vu quelqu'un effectuer le même genre de travail que vous, parler la même langue que vous ou partager les mêmes valeurs que vous. Que ressentiriez–vous si presque toutes les émissions à la télévision et à la radio étaient diffusées dans une langue étrangère? Imaginez à quel point vous vous sentiriez mal à l'aise, isolé. Vous auriez l'impression de vous trouver dans un autre pays, d'être plongé dans une culture étrange et bizarre, dans un monde qui n'est pas le vôtre. Or, monsieur le Président, c'est ainsi que se sentent de nombreux autochtones aujourd'hui.

Lorsque vous vous trouvez dans un milieu comme celui–là, vous devez sentir non seulement que vous n'êtes pas à votre place, mais aussi que vous êtes de trop. À mon avis, si nous voulons établir de meilleurs rapport entre les autochtones et les autres Canadiens, nous devons commencer à communiquer entre nous, à mettre sur pied un service de radiodiffusion dont les autochtones sentiront qu'ils font partie intégrante, de sorte qu'ils pourront dire: «C'est moi. Cela m'appartient. C'est mon pays. C'est mon peuple. C'est une vrai source de fierté pour moi. Je suis fier d'être Canadien, fier d'être un autochtone.»

Les efforts que nous parviendrons à déployer en vue de développer un service de communication comme celui–là

profiteront non seulement aux autochtones, mais également aux Canadiens, au Canada.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'aimerais encore une fois féliciter le député de Port Moody d'avoir proposé cet amendement, qui prévoit que la SRC fournisse des services de radiodiffusion en langues autochtones ou, plus précisément:

> (o) des services de radiodiffusion reflétant les cultures autochtones et les langues autochtones représentatives doivent être offerts lorsque le nombre le justifie;».

Comme nous le savons, il existe actuellement 53 langues autochtones au Canada. De ce nombre, on s'attend à ce que seulement trois survivent au cours des 20 prochaines années. Les 50 autres sont, dans bien des cas, parlées par une seule personne, de sorte que lorsque cette personne mourra, la langue cessera d'exister.

Nous savons tous, par suite des débats linguistiques qui se sont déroulés dans notre pays au cours des dernières décennies et peut-être même au cours des derniers siècles, que la langue constitue véritablement le moyen de transmission de la culture, et que lorsque celle-ci disparaît, la culture tend aussi à disparaître.

Les Territoires du Nord-Ouest ont récemment adopté comme langues officielles un certain nombre de langues autochtones, et le gouvernement des Territoires offre maintenant des services d'interprétation simultanée dans ces langues à son Assemblée législative. Les lois sont aussi traduites dans ces nouvelles langues officielles, de sorte que les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest sont maintenant des participants à part entière, reconnus par la loi, par l'Assemblée législative, et par les institutions de leur gouvernement. À mon avis, on devrait procéder de la même façon avec la Société Radio-Canada.

Le Comité des affaires autochtones a retardé le dépôt à la Chambre de son dernier rapport sur les langues autochtones et l'alphabétisation, jusqu'à ce que ce document soit traduit dans les trois principales langues autochtones parlées au Canada, ainsi que dans les deux langues officielles de la Chambre. Il importe de noter que les autochtones participent aux travaux de la Chambre, en particulier par le biais du Comité des affaires autochtones, dans la mesure où ils peuvent lire les rapports de la Chambre dans leurs propres langues. Je pense qu'il devrait en être ainsi avec la Société Radio-Canada.

Les autochtones du Canada ont montré l'été dernier, et pas seulement lors de la crise à Kanesatake et à Kahnawake, qu'ils étaient frustrés par le processus d'examen des questions qui les concernent, ainsi que par les retards mis à reconnaître et à régler leurs revendications. Ils ont aussi montré, par l'entremise d'Elijah Harper, qui a pu empêcher la ratification de l'Accord du lac Meech par l'Assemblée législative du Manitoba, que le Canada ne peut poursuivre ses programmes constitutionnels avant que le rôle des autochtones, de leur culture et, en particulier, de leurs langues comme moyens de transmission de cette culture, soit reconnu. Ce rôle doit être reconnu, non pas au terme du débat constitutionnel, mais bien en fonction de l'arrivée en scène des autochtones dans l'histoire de notre pays, c'est-à-dire au tout début du débat constitutionnel.

• (1710)

Il vaudrait la peine que le Parlement fasse un geste et demande à la Société Radio-Canada de diffuser dans les langues autochtones, là où le nombre des autochtones le justifie, car ce serait un moyen efficace de communiquer avec cette clientèle.

Je félicite mon collègue de Port Moody—Coquitlam qui a présenté cet amendement et je tiens à souligner aussi les déclarations que viennent de faire les députés de Winnipeg et d'Okanagan, faisant remarquer que, depuis un an ou deux, les autochtones avaient vu le gouvernement attaquer leur langue et leur culture. Il y a eu des coupes dans le programme de communication des autochtones, qui permettait de publier des journaux à leur intention partout au Canada. Le secrétaire d'État leur a supprimé tout leur budget. Beaucoup de ces journaux ont dû cesser de paraître.

Ainsi, le *Micmac News* se faisait un point d'honneur de communiquer avec les Micmacs du Canada dans leur propre langue. Ce journal s'efforçait aussi de faire connaître les préoccupations des autochtones à la société dominante et de s'adresser aux autochtones et à d'autres Canadiens qui ont des problèmes de lecture dans une langue qu'ils puissent comprendre, de façon qu'ils arrivent à mieux lire pour devenir des citoyens plus fonctionnels.

Avant que ses subventions ne lui soient retirées par le secrétaire d'État, le *Micmac News* s'efforçait aussi de dénoncer les injustices dont les autochtones sont victimes, des cas comme celui de Donald Marshall, qui a passé onze ans en prison pour un crime qu'il n'a pas

commis. Ces vexations exaspèrent les autochtones depuis un an ou deux, et cette exaspération refoulée a fini par éclater à Kanesatake et à Kahnawake.

J'espère que les députés conservateurs liront cet amendement attentivement et prendront conscience que la préservation des langues autochtones ne va pas sans problème dans notre pays. Le gouvernement n'a presque rien fait pour la soutenir. Au contraire, les compressions budgétaires du Secrétariat d'État ont beaucoup fait pour empêcher la survie de ces langues au cours des 20 prochaines années.

Voici l'occasion, en faisant intervenir l'organisme national qu'est la Société Radio-Canada, l'un des principaux organes de communication pour les Canadiens, de ramener certains groupes dans le grand courant des communications en leur permettant de communiquer entre eux dans leur propre langue. En même temps, la société peut se servir de ces langues comme moyen de transmission de leur culture et les autochtones pourront communiquer les uns avec les autres, comme tous les Canadiens ont le droit de recourir à la Société Radio-Canada pour communiquer entre eux, qu'ils s'expriment en français ou en anglais. C'est l'occasion de traiter de la même façon les langues autochtones qui ont été laissées de côté jusqu'ici.

J'invite les députés conservateurs à examiner cet amendement de près et à se souvenir de ce qu'ils ont fait au cours de la dernière année. J'ose espérer qu'ils l'appuieront, de manière que les autochtones puissent communiquer entre eux dans leurs langues et puissent ainsi les préserver.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: le député parle en inuktitut.*]

Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion nº 19 de ma collègue de Mount Royal, qui reconnaîtrait les langues autochtones dans le projet de loi C-40.

Je la félicite d'avoir compris toute l'importance que les peuples autochtones attachent à la reconnaissance de leur langue dans la politique canadienne de la radiodiffusion. Je regrette que le gouvernement n'y ait pas songé en rédigeant le projet de loi.

La motion modifierait l'alinéa 3(o) du projet de loi, dont le libellé actuel est le suivant:

> 3.(1) Il est déclaré que, dans le cadre de la politique canadienne de radiodiffusion:
>
> o) le système canadien de radiodiffusion devrait offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;

L'amendement proposé par ma collègue ajouterait, après «cultures autochtones», l'expression «et les langues autochtones représentatives».

Cet amendement est conforme aux recommandations du rapport de 1986 du groupe d'étude de la politique de la radiodiffusion, plus connu sous le titre de rapport Caplan-Sauvageau. Ce rapport contenait en effet la recommandation suivante:

> Que la Loi sur la radiodiffusion affirme le droit des peuples autochtones à un service de radiodiffusion dans les langues autochtones représentatives, là où le nombre le justifie et au fur et à mesure que les fonds de l'État le permettent.

La recommandation précise que «représentatives» s'entend des langues les plus répandues dont les peuples autochtones tiennent eux-même à assurer la survie.

Lorsque le Comité permanent des communications et de la culture a examiné le rapport du groupe d'étude, en 1987, il a appuyé cette recommandation.

Dans son sixième rapport à la Chambre, le comité a noté que les peuples autochtones ont un statut particulier au Canada, fait que reconnaît la Constitution canadienne.

Selon eux, les politiques du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ont contribué, ces dernières années, à encourager et promouvoir les activités autochtones en matière de radiodiffusion. Ils arrivent à la conclusion que la présence, dans une nouvelle Loi sur la radiodiffusion, d'une disposition sur la radiodiffusion en langues autochtones représentatives irait dans le sens des politiques récentes.

Le comité a donc recommandé, et je cite:

> La Loi sur la radiodiffusion donnerait aux peuples autochtones le droit à un service de radiodiffusion dans les langues autochtones représentatives, là où le nombre le justifie et au fur et à mesure que les fonds de l'État le permettent.

Le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction en mentionnant les cultures autochtones. C'est déjà une certaine reconnaissance, et je tiens à le souligner. Mais il

continue de se montrer récalcitrant. Il n'est pas allé aussi loin qu'il aurait pu ou, à mon sens, qu'il aurait dû.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement a laissé les langues autochtones à l'écart de ce projet de loi, malgré les nombreuses recommandations formulées par les autochtones, par son propre groupe de travail et par le Comité permanent des communications et de la culture, l'incitant à les inclure.

Les députés de cette Chambre ont exprimé de vives inquiétudes au sujet de la domination étrangère de ce pays sur le plan culturel. Cette réalité est encore plus frappante pour les autochtones.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Communications a déclaré, il y a un an, qu'à l'égard de la radiodiffusion le défi consistait pour le gouvernement:

> . . . à doter notre réseau des moyens de susciter des émissions canadiennes qui répondent aux besoins qu'ont les Canadiens de se reconnaître sur nos écrans, de voir des récits de chez-nous et nos artistes dans cet océan de produits importés.

Je suis d'accord avec lui. Je voudrais que le gouvernement juge bon de manifester les mêmes sentiments et la même compréhension à l'endroit des autochtones.

Quand les autochtones de ce pays ont-ils l'occasion de se voir à la télévision, d'entendre les récits de leur peuple et de voir leurs artistes à l'écran?

La culture non autochtone de l'Amérique du Nord domine presque complètement. Les autochtones ont mis sur pied des sociétés de communications autochtones. Il y a des stations de télévision, des stations de radio et des journaux autochtones, mais en petit nombre.

• (1720)

Le gouvernement a sabré dans les crédits destinés à ces sociétés de communications autochtones. Les belles paroles ne remplaceront pas les crédits perdus ni les émissions annulées.

Nos langues sont fragiles. La menace d'extinction qui pèse sur les langues autochtones est beaucoup plus grave et réelle que pour toute autre langue au Canada.

Il y a des millions de gens au Canada qui parlent français et des millions d'autres qui parlent anglais.

Par contre, les diverses langues autochtones sont parlées par des milliers, des centaines et parfois même des dizaines seulement de gens.

Sur les 53 langues autochtones du pays, à peine trois ont d'excellentes chances de survie. Treize sont assez menacées et huit sont sur le point de disparaître.

Prévoit-on des mesures concrètes dans le projet de loi C-40 pour s'assurer que ces langues survivront et prospéreront? Pas du tout, malheureusement. Il n'est pas question des langues autochtones à l'article 3.

Tous les députés et tous les Canadiens doivent se rappeler que nos langues ne sont parlées nulle part ailleurs dans le monde. Nous n'avons pas une mère patrie où nous pourrions retourner pour entendre nos propres langues parlées à la radio, à la télévision, dans la rue ou dans les magasins, et les voir écrites dans les livres, les magazines et les journaux. Nos cultures ne sont présentes nulle part ailleurs dans le monde.

Notre mère patrie, c'est le Canada. Nous venons d'ici. Il n'y a aucun autre endroit où nous pouvons nous rendre pour communiquer dans nos langues en espérant être compris.

Nous constituons des minorités linguistiques et culturelles submergées par les communications dans une langue étrangère et par une culture étrangère. Il est absolument essentiel pour notre survie culturelle que nos langues et nos cultures autochtones reçoivent du gouvernement canadien tout l'appui qu'elles méritent.

J'exhorte le gouvernement à accepter cette motion et à montrer ainsi qu'il est vraiment sérieux lorsqu'il affirme vouloir soutenir les cultures autochtones. Ces cultures ne peuvent survivre que si on protège les langues autochtones en question.

Le 22 février 1990, on a publié le communiqué suivant: «Selon une enquête effectuée en 1988 par l'Université Concordia, les 5 heures et demie de programmation hebdomadaire d'IBC ont été regardées par 95 p. 100 des Inuit du Canada. Les émissions d'IBC sont diffusées à l'échelle internationale et ont remporté de nombreux prix au Canada et aux États-Unis.

La programmation d'IBC est non seulement populaire, mais elle contribue surtout à la sauvegarde de la culture et de la langue fort riches des habitants des régions les plus septentrionales du pays. Plus de la moitié des téléspectateurs d'IBC ont déclaré qu'en regardant ses émissions, ils avaient accru leurs connaissances de la langue et des traditions.»

J'exhorte le gouvernement et nos vis-à-vis à accepter la motion de mon collègue, la motion nº 19, afin de

garantir que les langues autochtones survivront et qu'elles feront partie de notre vie quotidienne au Canada.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je vous pose une question. laquelle j'ai posée à tous les députés de la Chambre, mais particulièrement au ministre des Communications. Est-ce qu'il n'aimerait pas être capable d'avoir accès à l'information, à l'*entertainment* et aux choses qui informent? N'aimerait-il pas cela? Qu'il s'agisse d'un aborigène, d'une personne qui est sourde et muette, il serait par ce fait, minoritaire, que ce soit d'une minorité linguistique et culturelle ou d'une minorité dont les membres sont atteints de certaines déficiences, il ne serait plus capable d'avoir accès, comme tous les autres Canadiens, à certains services.

[*Traduction*]

Dans cette perspective, mon collègue du NPD et moi-même avons eu de franches discussions dans l'intérêt de ces groupes minoritaires du Canada, ceux qui ont été privés du droit électoral—si je peux dire—en raison de leur langue et de leur culture, les autochtones, qui sont les peuples fondateurs de ce pays et qui nous aident à nous définir comme Canadiens, ainsi que les malentendants qui représentent un fort pourcentage de notre population. Ces deux groupes ont comparu devant nous. Nous savons bien qu'on a peu tenté de répondre à chacun des besoins de ces circonscriptions particulières. J'ai demandé au ministre de se pencher sur les préoccupations des autochtones. S'il y a un ministre qui devrait comprendre le lien qui existe—comme il converse avec un autre de ses collègues ministres francophones, les deux ministres devraient comprendre comment. . .

M. Charest: Ex-collègue.

Mme Finestone: Non, vous n'êtes pas un ex-collègue. Vous êtes simplement un ex-ministre, mais vous grossirez bientôt les rangs, à ce qu'on me dit. Du moins, je le crois. S'il n'en tenait qu'à moi, Jean, vous seriez nommé à nouveau.

À mon avis, ces deux ministres qui conversent là-bas—au moins le ministre des Communications est à la Chambre, ce qui est formidable—savent à quel point la langue et la culture sont interreliées. S'il y a des gens à la Chambre qui devraient comprendre la question, ce sont bien ces deux messieurs.

D'après moi, rien ne justifie qu'on abandonne l'apprentissage des langues autochtones. Je sais qu'il en existe beaucoup, mais certaines devraient quand même survivre. Il est important, surtout dans cette société, qu'elles se transmettent des grands-parents aux parents et aux enfants. Mon collègue de Winnipeg et moi-même l'avons constaté et l'avons entendu dire lorsque nous étions à Iqaluit. Nous avons été très impressionnés par ce que nous avons appris sur les autochtones, sur ce qu'ils peuvent faire, sur le nombre de gens qu'ils ont formés et sur la belle créativité qui en a résulté. Le secrétaire d'État les a écartés et, avec ce projet de loi, le ministre des Communications ne veut pas tenir compte de leurs besoins.

Je veux parler pendant un instant des malentendants. Avant notre projet de loi sur la radiodiffusion, nous avons traité abondamment, dans le rapport «Égalité pour tous» du groupe d'étude auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, des préoccupations des malentendants. Nous avons reçu des témoignages d'un grand nombre d'entre eux, car nous ne sommes pas censés faire de discrimination fondée sur la race, la culture, la langue ou autre chose. Les malentendants sont l'un des groupes contre qui il ne faut pas faire de discrimination.

Le rapport du groupe d'étude spécial a été ensuite examiné par le comité permanent. Selon un précédent intéressant, le comité était présidé par la même personne qui avait présidé le groupe d'étude, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Comité permanent sur le statut des personnes handicapées a recommandé dans un rapport sur les médias et les personnes handicapées que le CRTC oblige à sous-titrer 50 p. 100 de toutes les émissions canadiennes.

C'est ce qu'il faut pour les personnes handicapées: le sous-titrage. C'est la quantité d'émissions mises à leur portée.

Les autochtones, quant à eux, sont isolés, purement et simplement, à cause de la langue. Pour ceux qui ont des troubles de l'ouïe, qui sont presque aussi nombreux, même plus nombreux, les émissions ne sont sous-titrées qu'aux heures de grande écoute. Ils ne peuvent suivre les actualités qu'en soirée. Je ne devrais pas dire cela, car des émissions de jeux, dans l'après-midi, sont sous-titrées, comme le sont, si ma mémoire est bonne, des services religieux et des émissions sur le jardinage. Essentiellement, les émissions sous-titrées sont les séries des heures de pointes, les émissions de nouvelles, à différents degrés, et les messages publicitaires nationaux. C'est étrange comme on trouve des techniques de commercialisa-

tion quand on a quelque chose à vendre. Ces moyens sont toutefois mis de côté quand il s'agit de vendre nos valeurs en tant que Canadiens et membres de notre société.

Je demande au ministre de sortir de son entêtement et de son étroitesse d'esprit, d'accepter certains des amendements valables qui sont soumis à la Chambre. Il ne faut pas voir ces propositions comme celles du Parti libéral ou du Nouveau Parti démocratique. Elles expriment les voeux de groupes qui sont venus plaider auprès du ministre. Par oubli, par manque de prévoyance ou par simple incompréhension, ces questions n'ont malheureusement pas été prévues.

Maintenant qu'on lui a fait voir la lumière, le ministre acceptera peut-être d'apporter les corrections, en matière d'éducation, de divertissement et d'information, que recommandent les motions nos 18, 19, 20 et 21.

• (1730)

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour traiter des trois motions qui ont été déposées par les deux partis d'opposition, au sujet de la radiodiffusion et du projet de loi C-40.

Les motions nos 18, 19 et 20 touchent vraiment à ce qui est au coeur des communications, notamment dans la région du Canada que je représente. Chez nous, les autochtones sont majoritaires. Notre population compte 54 000 habitants, dont la majorité sont autochtones. Cette réalité s'observe presque partout où le gouvernement est présent et où des services sont offerts. Les motions nos 18, 19 et 20 visent à garantir que la population locale aura accès, là où cela est possible, à des services reflétant les cultures et les langues autochtones.

Lorsque je suis intervenue au sujet de la motion sur l'unité nationale, la semaine dernière, j'ai fait allusion aux compressions budgétaires dont a été victime l'Inuit Broadcasting Corporation. Si la tendance se poursuit, la plupart des langues autochtones parlées au Canada seront carrément en voie de disparition dans un avenir pas très loin. Je ne voudrais pas me répéter et revenir sur les thèmes qui vous ont déjà été communiqués, mais il serait peut-être bon que les Canadiens sachent que sur les 53 langues autochtones parlées chez nous, seulement trois, le Cri, l'Inuktitut et l'Ojibway, ont une base assez solide pour survivre. Les autres ne sont parlées que par quelques personnes et lorsque celles-ci mourront, il n'y aura plus personne à qui s'adresser pour les faire renaître. Ce sera vraiment une perte pour l'histoire et le patrimoine canadiens.

L'objectif visé par les autochtones canadiens est de participer, au même titre que les autres citoyens, à la vie économique, sociale, politique et culturelle du Canada. Les autochtones savent bien que leur identité culturelle doit être consolidée. Voilà pourquoi leurs langues sont si importantes. Nous le savons, parce que les principales luttes politiques des vingt dernières années ont porté sur les droits linguistiques.

Quoi de plus cher à quiconque que ses idées? L'état d'esprit dicte le ton du discours, influe sur la manière de formuler ses idées.

C'est dans la langue maternelle que la pensée s'articule d'abord. Le francophone ne pense pas en anglais, il pense en français. L'autochtone raisonne, lui aussi, dans sa langue d'abord. Les idées qui prédominent chez l'individu reflètent les valeurs et les principes qui lui ont été enseignés et qui lui ont été transmis par l'entremise de la langue, toute sa vie durant. C'est donc par la langue que doit se transmettre l'unicité de la culture des peuples autochtones.

Dans le Nord, nous disons que la langue nous aide tout simplement à nous comprendre les uns les autres. Lorsqu'on a compris à quel point le voisin accorde d'importance à sa langue, on comprend aussi pourquoi il lui importe tellement de pouvoir communiquer dans sa langue, pourquoi sa langue lui est si chère et constitue un véritable reflet de sa culture. Nous avons fait l'impossible pour nous assurer de respecter ce qui contribue essentiellement à rehausser la qualité de la vie.

Le Nord est un modèle en ce qui concerne la promotion des langues. Il y a neuf langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest. Si vous alliez à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, monsieur le Président, vous constateriez que la majorité des députés y sont des autochtones et qu'on y assure l'interprétation simultanée des délibérations en sept langues autochtones de même qu'en français et en anglais. Ce service est unique en Amérique du Nord et mérite d'être conservé.

Je veux expliquer ici brièvement quels sont les groupes culturo-linguistiques des Territoires du Nord-Ouest. Les Dénés, c'est-à-dire littéralement «les gens» dans notre culture, comprennent plusieurs groupes selon l'endroit où ils vivent, chacun ayant son dialecte propre. Les Chipewyans, les Dogrib, les Loucheux, quoique tous de culture autochtone, sont vraiment très différents les uns des autres. Les Inuit, c'est-à-dire «les gens» en inuit, habitent les régions circumpolaires, de la Sibérie au Groënland. Il y a trois principaux dialectes inuit: l'inuvia-

luktun, l'innuinuktun et l'inuktitut. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les groupes culturo-linguistiques inuit comprennent les Salliq, les Inuit du sud de la Terre de Baffin, les Inuit Iglulik, les Netsilik, les Inuit du Caribou et les Inuit du Cuivre.

En général, la langue des Inuit est très vivante, la plupart des enfants inuit ayant l'inuktitut comme langue maternelle. L'inuivialutun est parlé dans l'ouest des territoires et s'écrit en caractères romains. L'inuktitut, qui est parlé dans l'est de l'Actique, s'écrit en écriture syllabique.

En tant qu'ancienne sous-ministre adjointe de la Culture et des Communications des Territoires du Nord-Ouest, je suis fière d'avoir contribué à l'établissement de ces services linguistiques dans les Territoires du Nord-Ouest. Je suis fière de dire que c'est une entreprise qu'il vaut la peine de poursuivre en y consacrant des efforts persistants. Le gouvernement fédéral a pris les montants non dépensés dans le cadre de l'accord de 1984 et les a reconduits pour qu'ils puissent être dépensés plus tard, de sorte que le budget total, 16 millions de dollars, qui était accordé pour les langues autochtones n'a pas été entièrement dépensé.

Quand nous parlons d'unité nationale, nous ne parlons pas uniquement d'un idéal inscrit dans les livres ou les documents, ou d'une idée qui s'exprime entre les murs de la Chambre des communes. Nous parlons d'une idée d'après laquelle les Canadiens d'un océan à l'autre, et je veux parler des trois régions côtières du pays, peuvent entendre radiodiffuser le même message, les mêmes idées et les mêmes émissions. Il y a une relation à cet égard.

Il y a également le partage des grands événements. Lors de la chute du mur de Berlin, les citoyens de toutes les régions du pays ont sûrement dû apprendre la nouvelle sur les ondes de Radio-Canada. Lors de l'assassinat de John F. Kennedy, j'habitais, je m'en rappelle, une petite localité très isolée dans les Territoires du Nord-Ouest où nous avions un ou deux appareils radio. C'est Radio-Canada qui nous a appris la nouvelle de la disparition de ce grand homme. Je me rappelle l'effet que la nouvelle a produit dans notre localité. Nous n'avions pas l'électricité ni l'eau courante, et nous avions un mode de vie très simple que beaucoup de gens menaient à l'époque dans une économie dominée par la chasse et le piégeage. Mais nous avons reçu la nouvelle. Nous avons bien reçu la nouvelle par ce mince fil de communication qui reliait une extrémité de pays à l'autre.

Il y a bien des façons dont on peut préserver l'âme des langues autochtones. Le projet de loi C-269, une mesure d'initiative parlementaire, constitue un effort non pas de la part d'une simple députée mais des organismes autochtones de tout le pays en vue de préserver leurs langues grâce à la création d'une Fondation des langues autochtones.

Selon le chef Mike Mitchell, d'Akwasasne:

> La langue est un don du créateur. Elle traduit le lien spécial qui nous unit à lui, notre état d'esprit, nos croyances, nos valeurs ainsi que notre conception fondamentale de la vérité.

Je pense que l'établissement de la Fondation des langues autochtones aiderait à assurer la protection, l'essor et la perpétuation des langues et des cultures autochtones d'un océan à l'autre.

Pour que les autochtones du Canada occupent la place qui leur revient de droit dans la société, il est essentiel d'assurer la survie, la mise en valeur et la transmission des langues autochtones, qui sont l'âme de notre culture et le moteur de notre progrès.

Ces motions visent tout simplement à nous garantir ce que les autres Canadiens tiennent pour acquis, c'est-à-dire le droit d'avoir des services dans notre langue. Dans de nombreuses régions, notamment dans le Nord, il est essentiel que les informations d'une importance capitale soient communiquées dans les langues que parle la majorité de la population.

Les langues autochtones sont indigènes au Canada. Il se peut que, dans un tout petit village de pêche, certains messages transmis à la radio n'aient aucune signification pour les habitants des autres régions du Canada. Mais pour un pêcheur ou un trappeur, cela peut vouloir dire qu'un avion est en route pour venir chercher un malade, que quelqu'un leur apporte des provisions pour leur lieu de séjour hivernal dans les bois, ou que des médicaments, des cartouches ou d'autres articles dont ils ont besoin arriveront par avion à telle heure.

Il est extrêmement important pour la population, notamment les importants groupes d'autochtones, de continuer de bénéficier, dans le milieu où ils vivent, d'un service que la SRC a instauré dans nombre de régions et qu'elle a continué d'offrir aux populations autochtones du Canada, malgré l'absence de politique à ce sujet. C'est très important. Cela servira, dans une large mesure, la cause de l'unité nationale.

• (1740)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 18 inscrite au nom de M. Waddell. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 18 est différé.

Le vote porte sur la motion nº 19 inscrite au nom de Mme Finestone. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 19 est différé.

Le vote porte sur la motion nº 20 inscrite au nom de M. Waddell. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 20 est différé, et le résultat de ce vote s'appliquera à la motion nº 21.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 22

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant la ligne 26, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«télévisée éducative, en anglais et en».

Motion nº 23

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 30 à 47, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«r) la programmation offerte par ces services devrait à la fois:

i) être innovatrice, ainsi que stimuler et encourager l'acquisition de connaissances dans de nombreux domaines chez les gens de tous âges,

ii) compléter la programmation existant,

iii) refléter le caractère régional, multiculturel et multiracial du Canada,

iv) inclure une programmation explorant les questions sociales,

v) provenir principalement des organismes éducatifs indépendants visés à l'alinéa *j*) et de coproductions internationales;»

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je veux faire quelques observations sur cette question des services de programmation complémentaires. Je voudrais dire tout d'abord que c'est réellement une des dispositions les plus curieuses du projet de loi C–40 car, dans une certaine mesure, elle tombe comme un cheveu dans la soupe.

J'estime plutôt qu'elle appartient à une autre époque, à une autre ère ministérielle. C'est une notion qui appartenait à un ministre précédent et que l'actuel ministre des Communications n'a certes pas très bien énoncée. Je ne suis pas trop certain s'il en sait grand–chose. Il ne s'est pas efforcé de définir ces services de programmation complémentaires. Le projet de loi C–40 ne nous dit aucunement comment ces services seront financés.

Comme vous le savez déjà, monsieur le Président, la radiodiffusion est très coûteuse. Du point de vue financier, la Société Radio–Canada est coincée. Je trouve curieux que le gouvernement veuille insérer dans le projet de loi C–40 une disposition appelée: services de programmation complémentaires.

Si nous devons avoir des services de programmation complémentaires, alors à quoi sert la Société Radio–Canada? N'est–ce pas là sa raison d'être? La Société Radio–Canada assure des services passablement bons, malgré ses contraintes financières. Il me semble qu'elle peut également très bien s'occuper des services de radiodiffusion complémentaires.

Si le gouvernement veut une sorte de services supplémentaires, il pourrait certes se lancer dans la radiodiffusion éducative. Avant d'aborder ce point, je devrais vous rappeler, monsieur le Président, que l'enseignement relève bien sûr de la compétence des provinces. Mais, si le gouvernement veut réellement assurer des services de radiodiffusion éducative, il peut aider les provinces de façon très compétente à ce chapitre.

Permettez–moi tout d'abord de parler un peu de ce que je pourrais appeler la pléthore de services que nous avons déjà actuellement. Nous avons une véritable profusion de services de télévision et de radiodiffusion dans notre pays. Je pensais justement, il y a quelques instants, au nombre et aux genres de services que j'ai chez moi sur mon appareil de télévision.

De mémoire, je peux mentionner, pour commencer, la télévision du réseau anglais de Radio–Canada, puis PBS, le réseau de télévision publique américain, qu'on peut recevoir dans la plupart des régions du Canada et ensuite, évidemment, CBS, ABC, et NBC. Ce sont les trois grands réseaux américains, sans parler de CNN, auquel ont accès un grand nombre d'abonnés de toutes les provinces et des territoires.

Je peux en nommer d'autres. La télévision communautaire, par exemple. Dans ma région, il y a aussi trois services de télévision française. Trois. Ni un, ni deux, mais trois. Ce n'est pas si mal pour l'ouest du Canada. Il y a aussi le télé–achat. Et le réseau des sports.

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, c'est une véritable prolifération de services de radiodiffusion et de télédiffusion. N'est–il pas étonnant, dans ce cas, que le gouvernement prévoit dans le projet de loi C–40 ce service de programmation complémentaire mal défini et certainement sans budget?

Si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose de plus, il devrait penser à l'éducation. L'éducation n'a jamais joué un aussi grand rôle dans la vie des gens. Aujourd'hui, si on n'a pas une bonne éducation, on est condamné à avoir de la difficulté à gagner sa vie, à ne pas avoir un bon revenu.

Il me semble qu'en utilisant la télévision et la radio, les technologies modernes de la radiodiffusion, nous pourrions enseigner les techniques fondamentales et alphabétiser les gens.

• (1750)

Nous pourrions mieux faire connaître les sciences. Je pense que ça s'impose. Quand nos parents et nos grands–parents vivaient, ils pouvaient être sûrs, quand ils commencaient une carrière, qu'ils pouvaient la poursuivre pendant le reste de leur vie, soit 30, 40 ou même 50 ans.

Ce n'est plus le cas. Nous vivons dans un monde caractérisé par des changements technologiques rapides. Les jeunes qui se lancent dans une carrière ne peuvent pas s'attendre à y rester pendant 10, 20, 30 ou 40 ans. Ils devront peut–être changer de carrière deux, trois ou quatre fois. Ils devront apprendre à s'adapter à de nouvelles idées, à de nouvelles technologies et à de nouvelles carrières.

Cela fait ressortir l'importance d'une bonne formation. Je pense que nous serions à blâmer, en tant que pays et en tant que gouvernement, si nous ne nous attaquions pas à ce problème et si nous n'utilisions pas la télévision

d'une façon beaucoup plus efficace pour promouvoir la formation.

Je ne pense pas que nous devrions parler, à ce stade, d'un service spécial, car Radio-Canada est fort bien équipée pour répondre à ce besoin. Nous devrions parler formation ou éducation.

Je me rappelle d'un article, il y a quelque temps, sur les propos du président de TV Ontario, M. Ostry. Il parlait de l'importance de faire un meilleur usage de nos services de télédiffusion en vue de promouvoir l'éducation. Ce serait pour le bien de nos enfants et des générations futures.

À ce stade, je voudrais proposer un amendement à la motion nº 22. Je propose:

Qu'on modifie la motion nº 22 en retranchant tout ce qui suit le mot «retranchant» et en le remplaçant par ce qui suit:

les lignes 25 à 29 à la page 6.

Je voudrais aussi, présenter un amendement à la motion nº 23. Je propose:

Qu'on modifie la motion nº 23 en supprimant tous les mots après «page 6» et en les remplaçant par:

. (point)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors pendant que la Présidence va prendre en délibéré la motion présentée par le député de Winnipeg St. James, le débat va se poursuivre et je reconnais la députée de Mount Royal.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'espère que vous allez accepter l'amendement apporté par mon collègue, parce que je pense qu'il fait beaucoup de sens. Il va dans le même sens que la programmation télévisée complémentaire. Même l'appellation, la nomenclature fait fausse route.

[*Traduction*]

Pendant l'étude et les audiences au comité législatif, l'Association de la télévision éducative a présenté un plaidoyer très ardent. Ce groupe, comme nous le savons, représente les télédiffuseurs publics du Canada. Il a une programmation très adaptée qui est présentée dans chaque province, et dont nous sommes très fiers. Il gagne des prix dans le monde entier, que ce soit *TV Ontario*, *Radio-Québec*, *Access Network*, et bientôt *Scan* le nouveau programme de Saskatchewan et le *Knowledge Network* de Colombie-Britannique.

Ils ont su présenter au public des questions sociales importantes comme les normes actuelles d'enseignement. M. Stuart Smith préside actuellement un comité créé par les universités. Il s'inquiète de la qualité de la main-d'oeuvre qui sort des universités et des collèges. Ces gens sont-ils vraiment en mesure de donner à notre population active l'expérience internationale et les compétences en recherche et en développement qui nous permettront de devenir de véritables concurrents à l'échelle internationale? Au Canada, le problème porte surtout sur la prestation de services éducatifs et sur les moyens didactiques à notre disposition.

Le taux de décrochage est terriblement élevé dans nos écoles. Vous le savez aussi bien que moi, monsieur le Président, puisque vous êtes un ancien annonceur du Québec. Vous en avez entendu parler dans les journaux et sur les ondes. Le taux de décrochage est un problème très grave. Nos centres d'emploi et nos entreprises perdent des millions de dollars à cause du nombre scandaleux d'étudiants analphabètes et mal préparés qui arrivent sur le marché du travail sans pouvoir maîtriser les techniques modernes. C'est l'ignorance dans le monde de la science et des technologies. Nous avons donc besoin de cours d'appoint pour améliorer et renouveler nos compétences.

Pour ce faire, nous pouvons mettre à contribution cette force incroyable dont parlait Marshall McLuhan pour informer nos gens sur les moyens à prendre pour protéger leur santé. Le SIDA est un problème grave dans notre société actuellement. Or, si nous avions une chaîne éducative, nous pourrions nous en servir pour diffuser des émissions sur les précautions hygiéniques à prendre, sur le respect de soi, sur la nécessité d'utiliser des condoms et sur l'importance de la prévention dans le domaine de la sexualité. On pourrait en faire autant pour l'usage des stupéfiants et de l'alcool, qui sont si dommageables à notre société.

Une chaîne éducative canadienne nous aurait offert de magnifiques possibilités dans ce domaine. Je dois reconnaître que ce n'est pas moi qui en ai eu l'idée. Je voudrais bien être à l'origine d'une proposition aussi brillante et aussi intelligente. Mais elle nous vient de Bernard Ostry et des responsables de l'ATEC. Ces gens ont demandé que les démarches et le financement envisagés dans le cadre des nouvelles initiatives en matière de radiodiffusion servent à mettre sur pied, pour tous les Canadiens, une chaîne éducative viable dont l'ATEC se chargerait en

faisant appel aux ressources financières et institutionnelles actuelles. C'est ce qu'ils ont proposé le 23 avril 1990. C'était très habile, très intelligent et très ouvert de leur part, et cela correspondait tout à fait à l'esprit canadien. Certes, il aurait fallu tenir compte de droits d'auteur. Si le ministre avait voulu soutenir ce groupe, c'est peut-être dans une tout autre optique que nous envisagerions la programmation alternative aujourd'hui.

Cependant, le 19 juin, j'ai reçu une autre lettre de M. Ostry qui m'a dit avoir rencontré plus tard les responsables d'*Access Network*, de *Knowledge Network* et Radio-Québec, et de *SCN* Saskatchewan. En examinant le projet de loi C-40, ils ont décidé que ce serait difficile parce que, si l'éducation relève des provinces, nous ne devrions pas pouvoir prendre part à un tel projet.

Il est bien triste que les frontières, qui ne sont que des lignes tracées sur des cartes aux yeux des Canadiens, empêchent de trouver, comme il se doit, des solutions nationales à nos préoccupations en matière d'éducation. Cependant, je dois respecter la volonté de l'ATEC parce que je crois que cette association jouerait un rôle déterminant dans un tel projet. J'appuie l'amendement présenté par mon collègue de Winnipeg parce qu'il y avait des fonds rattachés à cette programmation complémentaire. À l'origine, il y avait 100 millions de dollars. L'ancien ministre des Communications avait réservé ces fonds pour que nous puissions cibler les campagnes de commercialisation, ce que fait déjà la SRC.

• (1800)

J'ai l'impression comme mon collègue, qu'au moment où nous entrons dans une nouvelle période de récession, il y a une crise au sein de la SRC. Nous avons même entendu dire que la chaîne parlementaire était menacée. J'espère que les gens qui nous écoutent ont constaté que le ministre assis en face a dit non à la possibilité d'envisager le sauvetage de la chaîne parlementaire, parce que ce n'est pas un service que la SRC doit obligatoirement fournir.

Radio Canada International n'est pas un service obligatoire, pas plus que les services dans le Nord. Si le ministre veut éliminer ces services complémentaires qui ont un budget de 100 millions de dollars—il a probablement déjà été réduit, mais il était censé être de 100 millions—même si c'est 50 millions seulement, cet argent pourrait sûrement contrebalancer les réductions de budgets de ces services et les compressions à la SRC.

Il refuse de donner suite à mes demandes en faveur d'une chaîne éducative et de reconnaître que nous laissons les Américains occuper ce créneau. C'est un peu triste à mon avis, parce qu'il est important que nos enfants, et aussi les adultes, aient une vision canadienne. En dépit de tout cela, j'appuie le retrait de mon amendement et j'appuie l'amendement qui éliminera complètement les services complémentaires, les articles 3, 2 et l'alinéa *r*).

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Après un bref délibéré, la Présidence est maintenant en mesure de se prononcer sur les motions présentées par le député de Winnipeg St. James.

Au départ, il est plutôt inusité qu'un député présente deux motions d'amendement, et suivant le Règlement, on ne peut en déposer qu'une seule. Cela étant dit, l'amendement à la motion nº 22 qui est une nouvelle motion, pour laquelle un avis aurait dû être donné, n'est pas recevable. Le Règlement est assez strict là-dessus car il ne s'agit pas d'un amendement à la motion nº 22 mais bien d'une nouvelle motion.

Par contre, la motion d'amendement à la motion nº 23, elle, est très régulière et elle est recevable. Donc, le débat se poursuit, si d'autres orateurs désirent intervenir.

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. DeBlois): Poursuite du débat sur la motion d'amendement. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion nº 22, inscrite au nom de Mme Finestone. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion nº 22 est rejetée avec dissidence.

(La motion nº 22 est rejetée avec dissidence.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion nº 23, inscrite au nom de Mme Finestone. Suis-je dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'amendement à la motion nº 23 est rejeté avec dissidence.

(L'amendement à la motion nº 23 est rejeté avec dissidence.)

Le président suppléant (M. DeBlois): L'amendement sur la motion nº 23 étant rejeté, nous passons maintenant à la motion principale, c'est-à-dire la motion nº 23 de Mme Finestone. Suis-je dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La sagesse des greffiers me rappelle que le vote sur la motion nº 22 vaut pour la motion nº 23. Donc, la motion est rejetée.

(La motion nº 23 est rejetée avec dissidence.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous passons donc à l'étude d'un autre groupe de motions soit les motions nos 24, 26, 27 et 28.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 24

—Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 9 à 11, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit;

«ture des émissions des entreprises de radiodiffusion canadiennes en français et en anglais, en donnant d'abord la priorité aux services ayant un mandat public, puis aux organismes éducatifs indépendants et, ensuite, aux entreprises de radiodiffusion canadiennes du secteur privé.»

Motion nº 26

—Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en ajoutant à la suite de la ligne 11, page 7, ce qui suit:

«(ii) devraient fournir des services de programmation d'origine étrangère lorsque la programmation qu'ils offrent complète celle offerte par les entreprises canadiennes de radiodiffusion existantes ou lorsque ces services de programmation étrangers étaient déjà fournis par ces entreprises de distribution;».

M. Lyle Dean MacWilliam (au nom de M. Waddell) propose:

Motion nº 27

—Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 12 à 15, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(ii) doit assurer efficacement, à des tarifs toujours justes et raisonnables, la fourniture de la programmation,».

Motion nº 28

—Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 3, en retranchant les lignes 22 à 30, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(iv) peuvent, lorsque cela est opportun, créer un canal communautaire, suivant la définition qu'en donne le Conseil, aux conditions fixées par ce dernier.»

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je ne parlerai que des émissions prioritaires. Avec votre indulgence, monsieur le Président, je vais présenter un amendement à la fin de mon intervention. Je n'en ai pas pour longtemps, mais je veux faire remarquer le point suivant.

• (1810)

La télévision a beaucoup changé depuis vingt ou trente ans, certes depuis l'adoption de la Loi sur la radiodiffusion en 1968. Toutes les facettes de la télévision ont changé depuis cette date, y compris son mode de distribution.

Je me souviens des débuts de la télévision dans le sud du Manitoba, où j'ai grandi. C'était en 1955. Nous avons eu alors notre premier service de radiodiffusion et il n'y avait qu'une seule chaîne, Radio-Canada. C'était tout. En fait, les premières années, l'image était assez enneigée, au point où on voyait parfois très mal ce qui était à l'écran. On aurait dit des fantômes plutôt que des humains. C'était l'enfance de la télévision; elle faisait ses premières armes. La télévision a certainement fait beaucoup de chemin depuis les premières fois où l'on a pu capter ces ondes dans le sud du Manitoba, en 1955.

À l'époque, les questions de priorité n'avaient pas d'importance; il n'y avait qu'une seule chaîne, un seul service. La priorité n'entrait pas en ligne de compte.

Après avoir entrepris une carrière à la radio et à la télévision, j'ai déménagé à Winnipeg. Il n'y avait alors que deux chaînes, la Société Radio-Canada et CTV, qui en était à ses premiers balbutiements en 1960. Une chaîne privée a ensuite été créée, suivie quelque temps après de la câblodistribution Dès lors, il est devenu

possible de capter les services de radiodiffusion américains, Global et d'autres.

Nous avons maintenant accès à un large éventail de chaînes de télévision. C'est ici qu'intervient la question de priorité à la fourniture des services. Nous ne pouvons pas nous en laver les mains. Les techniques changent si rapidement dans le domaine de la télévision que même les concepts comme l'étagement des services deviennent rapidement dépassés. Il fut un temps où notre téléviseur pouvait aller du poste 2 au poste 13. Maintenant, les nouvelles technologies donnent accès à environ 99 postes.

Il me semble que certains services devraient avoir une priorité quelconque et les députés de ce côté-ci partagent certainement mon avis. Selon nous, la priorité devrait aller aux services publics, financés au moyen de fonds publics. Par exemple, la Société Radio-Canada devrait certainement avoir la priorité, et je ne parle pas que des services anglais, mais aussi des services français. Après mûre réflexion, nous jugeons que c'est prioritaire, que les services de télévision publics doivent passer en premier.

En second lieu, viennent les services éducatifs provinciaux. Par exemple, TV-Ontario devrait avoir la priorité à l'échelle provinciale. Plaçons-la dans le premier groupe, dans l'étagement des services, pour utiliser cette expression presque désuète du vocabulaire spécialisé. Après cela viennent, à notre avis, les services canadiens privés, entre autres Global et CTV.

Après qu'on a donné la priorité absolue à ces services sur nos programmes de télévision—CBC, les services éducatifs provinciaux et les services canadiens privés—alors le reste peut avoir sa place, qu'il s'agisse de services spécialisés, de services américains, de chaînes communautaires ou autres.

J'ai peut-être oublié de dire qu'à notre avis, il faudrait donner à nouveau la priorité absolue aux chaînes ou aux services d'accès aux collectivités. Il ne fait aucun doute que si un service est offert sur les premières chaînes, disons les chaînes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, davantage de personnes le verront. Il sera plus exposé, si je peux utiliser ce mot, aux téléspectateurs que sur les chaînes captées aux postes 30, 40 et 50. C'est du moins mon opinion à ce sujet.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, la priorité à la télévision ne voulait pas dire grand chose à une époque, parce qu'il n'y avait qu'un ou deux services. Ce n'est plus le cas. En notre qualité de parlementaires, devons faire en sorte que ces services importants aient la priorité qui leur est due.

Je voudrais maintenant proposer un amendement à la motion nº 24. Il est très simple et en voici le texte:

> Qu'on modifie la motion 24 en retranchant les lignes 12 à 14 et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «ligne 12.»

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend donc en délibéré le projet d'amendement proposé par le député de Winnipeg St. James.

Je reconnais maintenant l'honorable députée de Mount Royal.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Quand on examine cet amendement et tous les autres qu'ont présentés mes collègues, monsieur le Président, on constate qu'il s'agit simplement d'une affaire de ligne où l'amendement soit s'insérer, car nous ne songeons en aucune façon à empêcher les stations locales canadiennes de fournir des services de programmation. En l'occurrence, seul le numérotage des lignes est inexact. Tout ce que nous demandons dans cet amendement, c'est simplement de substituer la ligne 12 aux lignes 12 à 14. Cela ne change rien à la teneur de l'amendement.

Nous nous appliquons en l'occurrence à préciser le rôle du CRTC et à définir les rapports de cet organisme régulateur avec le corps politique. C'est de cela qu'il s'agit.

Nous disons que tous les éléments doivent collaborer, oeuvrer dans le même sens, et s'assurer que la politique canadienne de radiodiffusion et son contenu canadien reflètent la Loi sur la radiodiffusion.

L'une des façons de nous assurer que le CRTC applique à bon escient la Loi sur la radiodiffusion est de veiller à ce que les réseaux fonctionnent de façon efficace et permettent à la population de connaître les dessous de ce qu'elle voit sur l'écran.

Aux moyens de la motion nº 30 que j'ai moi-même présentée, j'ai voulu m'assurer que le CRTC, en tant qu'organisme régulateur, veille au bon fonctionnement de nos réseaux de radiodiffusion. Au moyen de cette

motion–ci, je voudrais autant que possible m'assurer que les câblodistributeurs assument une responsabilité analogue.

À mon avis, une société que l'État prive indûment de l'accès à l'information et au divertissement ne saurait passer pour libre ni prétendre l'être. Cela, nous le savons tous. Nous avons vu les murs s'écrouler dans bon nombre de pays où l'État privait les citoyens ordinaires de l'accès à l'information, à l'instruction et aux émissions radiophoniques.

• (1820)

D'autre part, monsieur le Président, je soutiens qu'un pays qui cède à une puissance étrangère la main–mise sur sa politique en matière de communications la lui cédera également sur une bonne partie de ses autres affaires.

À maints égards, je le sais, le ministre actuel s'est beaucoup préoccupé d'intégrité, de mérite et de productivité artistique au sein de notre société, et il a accordé une attention particulière aux écrivains, aux chanteurs, aux acteurs et aux scénaristes qui élaborent les films projetés sur nos écrans, petits et grands, ainsi qu'aux directeurs de théâtres. Voilà pourquoi je suis fort surprise des échappatoires de ce projet de loi qui permettront une emprise américaine sur nos ondes beaucoup plus forte que celle que, à mon avis, le ministre était tout d'abord prêt à accepter. J'ignore s'il s'agit là d'une retombée de l'Accord de libre–échange ou de quelque autre entente. Mais il n'existe pas de moyen plus influent que la radiodiffusion pour instruire, divertir et informer les gens; il n'existe pas de moyen plus puissant pour faire passer un message. Je me demande si le ministre se rend compte des conséquences qui découleront du fait que les émissions diffusées par les câblodistributeurs n'auront pas besoin d'être approuvées par le CRTC.

Le CRTC dispose de moyens extraordinaires d'accorder des exemptions en vertu du paragraphe 9(4), mais tout ce qui apparaît à l'écran devrait être régi par l'organisme de réglementation. Les câblodistributeurs ne devraient pas pouvoir décider quelles sont les émissions qui seront diffusées à l'écran. Ce pouvoir de décision devrait revenir à l'organisme de réglementation.

J'aimerais signaler que, à l'heure actuelle, la majorité des émissions proviennent de sources situées à l'extérieur du Canada. On nous a dit à maintes reprises que la diffusion de ces émissions contribue à façonner l'esprit des jeunes, à leur inculquer des idées et des opinions qui ne reflètent pas nécessairement la pensée canadienne. Nous en avons été témoins avec les reportages transmis de Chine et de la place Tien An Men, et nous avons vu ce qui s'est produit lorsque la transmission de ces reportages a été interrompue.

Nous avons vu ce qui s'est produit à Berlin avec le nouveau régime démocratique qui a vu le jour. Les événements ont été retransmis par la Voix de l'Amérique, par Radio–Canada International, par la BBC. Le désir de l'homme de connaître la liberté d'expression et la liberté d'action naît lorsqu'on a un modèle pour nous inspirer. Le modèle canadien est différent du modèle britannique, français ou américain, notre cousin du sud.

Je n'ai rien à reprocher aux États–Unis, mais c'est un pays différent. Je crois que, en ce qui nous concerne, nous voulons conserver notre identité. Compte tenu de l'importance de cet instrument et des vastes dimensions géographiques du Canada, la radiodiffusion peut grandement contribuer à favoriser l'esprit national, à refléter la diversité canadienne et à développer l'unité nationale.

Étant donné que nos jeunes, au cours de leur enfance, regardent en moyenne 10 000 heures de télévision, en grande partie des émissions américaines, il est vital, dans l'intérêt national, de veiller à ce qu'une plus forte proportion de ces émissions soient canadiennes. Cela ne veut pas dire que nous devrions fermer les yeux sur ce qui se fait ailleurs, mais nous devons consolider et réaffirmer notre avenir en présentant des émissions d'information et de variétés qui dépeignent les Canadiens tels qu'ils sont, peu importe qu'ils vivent dans l'est, l'ouest ou le nord du pays.

J'ajouterai que, lorsque la programmation et l'administration de notre réseau canadien de radiodiffusion respectent les consignes établies, la réalité nationale, sur les plans tant de nos goûts que de notre culture, est bien traduite et décrite. Les câblodistributeurs, aussi bien que les radiodiffuseurs, doivent veiller à ce que nous ayons accès à ce genre d'émissions.

Dans la motion nº 24, je réclame un processus bien établi à l'intérieur de nos structures de réglementation, de façon que nos entreprises de distribution donnent priorité aux services ayant un mandat public, ce qui inclurait les éducateurs publics, puis aux organismes éducatifs indépendants. Nous aurions également le secteur privé et le niveau local qui s'ajouteraient aux trois réseaux ABC, NBC et CBS avec en plus un canal PBS.

Ces canaux sont importants. Vous ajoutez ensuite, monsieur le Président, tout ce que les gens qui ont été consultés et l'organisme de réglementation jugent opportun.

Monsieur le Président, si, par l'intermédiaire des entreprises de distribution, nous ne diffusons pas, à un prix abordable, ce genre d'émissions à l'ensemble de la population canadienne et si nous lui donnons accès à n'importe quoi, nous commettons une grave erreur.

Les frais des câblodistributeurs augmentont. Les gens n'ont pas le choix et doivent accepter ce tarif, mais si les entreprises de distribution ne sont pas prudentes et ne font pas attention, si l'organisme de réglementation n'est pas lui non plus sur ses gardes, nous nous retrouverons dans un grave dilemme. Nous devrons alors tenir un grand débat public.

Devons-nous ouvrir le marché de la télédistribution, afin d'exposer les câblodistributeurs à une certaine concurrence? Ou allons-nous considérer la câblodistribution comme un service public et la réglementer comme Bell Canada et d'autres compagnies de téléphone? Est-ce bien ce que les câblodistributeurs veulent?

Les bénéfices sont un grand sujet d'inquiétude. Il y a un phénomène troublant dont il n'est même pas question dans le projet de loi. Il s'agit de Skypix. Je n'ai malheureusement pas le temps de parler de cet incroyable service américain par satellite qui bloquera tous les canaux, ce qui va nous poser des difficultés.

Je tiens à signaler une dernière chose. Statistique Canada a publié des chiffres étonnants sur l'industrie des communications au Canada.

En 1988, les recettes brutes des câblodistributeurs canadiens dépassaient à peine 1,2 milliard de dollars. Cette même année-là, les recettes brutes de toutes les stations de radio et de télévision au Canada n'ont pas atteint tout à fait 1,2 milliard. Les bénéfices après impôt ont été de 173 millions pour les premiers et de 77 millions pour les seconds.

En 1989, mesurez l'ampleur du changement, les bénéfices après impôt des câblodistributeurs sont passés à 218 millions de dollars tandis que ceux des radiotélédiffuseurs baissaient à 51 millions. Dans les circonstances, il est paradoxal que le CRTC continue d'imposer les plus rigoureuses exigences aux radiodiffuseurs pour appuyer nos objectifs en matière de culture et de communication, alors que les câblodistributeurs n'ont à s'occuper que de la chaîne communautaire.

Il y a quelque chose qui cloche et nous devrons y voir sérieusement. J'incite instamment les députés à appuyer les motions nos 24, 25 et 27, qui portent respectivement sur l'organisation, les services étrangers et la tarification des câblodistributeurs. Cela servirait bien les intérêts du réseau canadien de diffusion.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Après avoir pris en délibéré l'amendement à la motion nº 24, présenté par le député de Winnipeg St. James, la Présidence la déclare recevable.

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Est-ce que la Chambre est prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, la première consultation porte sur l'amendement à la motion nº 24. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement présenté par le député de Winnipeg St. James à la motion nº 24? Je n'ai pas d'indication de la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement présenté par le député de Winnipeg St. James à la motion nº 24?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient l'amendement à la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement à la motion nº 24 est différé.

• (1830)

Le vote porte sur la motion nº 26 inscrite au nom de Mme Finestone. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 26 est différé.

Le vote porte sur la motion nº 27 inscrite au nom de M. Waddell. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 27 est différé.

Le vote porte sur la motion nº 28 inscrite au nom de M. Waddell. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

(La motion est rejetée avec dissidence.)

[*Traduction*]

Mme Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 31

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 6, en retranchant la ligne 34, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sa compétence.»

—Monsieur le Président, cette question est intéressante. Malgré l'approche non démocratique du gouvernement, et compte tenu de l'importance de faire triompher la démocratie, je propose cet amendement. Ce dont nous discutons à l'article 6, qui fait partie de la mission et des pouvoirs du CRTC en matière de radiodiffusion, se trouve à la page 9.

Des centaines de personnes ont écrit pour demander des exemplaires de ce projet de loi dont ils suivent l'étude. Je trouve cela tout à fait fascinant. J'espère que ces personnes sont satisfaites et heureuses de voir que nous essayons d'améliorer le projet de loi dans leur intérêt.

Il s'agit d'un bon projet de loi qui comporte un grand nombre de changements. C'est aussi un mauvais projet de loi et, si le ministre n'était pas aussi têtu, il pourrait obtenir l'appui unanime de la Chambre pour adopter un bon projet de loi sur la radiodiffusion. Il ne veut tout simplement pas nous écouter.

[*Français*]

Mais il a l'esprit borné, c'est incroyable! Il est assis avec des oeillères sur les yeux et il a les oreilles bouchées.

Une voix: Borné d'esprit et borné d'oreilles!

Mme Finestone: Il est borné d'esprit, des oreilles et des yeux.

[*Traduction*]

L'article 6 du projet de loi dit: «le Conseil peut à tout moment formuler des directives—sans pour autant être lié par celles-ci—sur toute question relevant de sa compétence au titre de la présente loi«.

J'ai essentiellement demandé au ministre d'envisager d'éliminer l'expression «au titre de la présente loi» et de contraindre le Conseil—si le ministre arrêtait de lire et écoutait, il comprendrait pourquoi cette question est importante.

M. Lewis: Il arrêtera de lire lorsque vos propos seront sensés.

Mme Finestone: Même vous, Doug, comprendriez cela.

Ce qui nous préoccupe vraiment ici c'est la contrainte en vertu de laquelle le CRTC doit publier des lignes directrices, des règlements ou des codes de conduite en vertu de certaines clauses qui ne sont pas énoncées dans le projet de loi. En particulier, et chaque député de la Chambre devrait en être conscient, le CRTC ne sera plus en mesure d'adopter des règles et règlements, non plus que des modalités en vertu de la Loi électorale du Canada. Les députés veulent tous être réélus; ils s'intéressent tous au processus démocratique; et ils sont tous préoccupés par le caractère équitable de la loi. Il ne faut pas rire; il s'agit d'une question sérieuse.

Dorénavant, c'est au gouvernement en place, par l'entremise du Cabinet, qu'il appartiendra de formuler des directives sur le déroulement des élections. La situation était déjà mauvaise lorsque le CRTC assumait cette responsabilité; nous avons d'ailleurs perdu. Toutefois, si c'est le gouverneur en conseil qui doit maintenant assumer cette responsabilité, je pense qu'il s'agit d'une question importante.

Je demande au ministre d'éliminer l'expression «au titre de la présente loi», et de laisser au CRTC la responsabilité, qu'il assume depuis de nombreuses années, de fixer les conditions en vertu de la Loi électorale.

Il y a d'autres points à discuter, mais celui-ci nous touche particulièrement, nous tous ainsi que le gouvernement au pouvoir. C'est là la préoccupation qui sous-tend l'amendement que nous proposons à l'égard de ce projet de loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est maintenant prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, le vote porte sur la motion nº 31. Suis-je dispensé de la lecture de cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence!

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée avec dissidence.

(La motion nº 31 est rejetée avec dissidence.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous passons maintenant à l'étude d'un autre groupe de motions, soit les motions 32, 33 et 34.

Est-ce que la Chambre est d'accord pour que M. MacWilliam présente la motion au nom de M. Waddell?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (au nom de M. Waddell) propose:

Motion nº 32

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 9, en ajoutant à la suite de la ligne 3, page 12, ce qui suit:

«i) déterminer si les tarifs des entreprises de câblodistribution sont toujours justes et raisonnables et, s'ils ne le sont pas, les réviser en conséquence.»

Motion nº 33

Qu'on modifie le projet de loi C-40, en supprimant l'article 11.

Initiatives ministérielles

• (1840)

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose:

Motion nº 34

Qu'on on modifie le projet de loi C-40, en ajoutant à la suite de la ligne 32, page 17, le nouvel article suivant:

«20. Le président du Conseil peut ordonner que les audiences publiques visées par la présente loi soient tenues pour le compte du Conseil par deux ou plusieurs membres qu'il désigne et dont l'un au moins doit être conseiller à temps plein. Les membres ainsi désignés sont investis des pouvoirs conférés au Conseil par l'article 16.»

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, en ce qui concerne ce groupe de motions, je veux parler plus particulièrement de la motion nº 34 et de la réorganisation proposée du CRTC.

Cette question préoccupe beaucoup les libéraux parce que cette partie du projet de loi aura pour effet de balkaniser le CRTC, de le mettre dans l'impossibilité de donner à ses décisions une perspective pan-canadienne.

Nous avons dit souvent que le gouvernement actuel est dangereux. Il a commencé, de façon très systématique, à détruire les traditions, les institutions et les fondations mêmes de notre pays. Nous le voyons très bien dans ce projet de loi.

Jusqu'à maintenant, le CRTC pouvait donner à ses décisions une perspective pan-canadienne parce que celles-ci devaient refléter tout le Conseil. Si le projet de loi C-40 est adopté, ce ne sera plus le cas. Cette mesure législative aura pour effet de diviser le CRTC en comités ayant chacun leur propre territoire. C'est ce qui arrivera.

Pouvez-vous vous imaginer, monsieur le Président, que, s'il y a un comité pour le Canada atlantique, un autre pour le Québec, un autre pour l'Ontario, un autre pour les Prairies et peut-être un autre pour la Colombie-Britannique, il y aura un comité du CRTC pour chacune des régions du Canada? Comment est-ce possible? Croyez-vous que ces comités vont toujours exprimer le même point de vue? C'est impossible. Inévitablement, ils adopteront un point de vue qui reflète leur propre région. Ainsi, sur une longue période, nous verrons des divergences dans les opinions et les décisions du CRTC.

Ce n'est pas bon pour le pays. Ce n'est certainement pas bon pour l'unité du pays. Quelqu'un doit prendre la défense du pays. Quelqu'un doit rendre des décisions dans une optique pancanadienne. Le CRTC est une institution d'une importance cruciale pour ce pays. Si le CRTC était fragmenté, démantelé, le pays s'en porterait plus mal. Cela ferait du tort à l'unité nationale. Les politiques du gouvernement créent déjà assez de tiraillements dans ce pays. Je sais que pour certains, pour ceux de l'autre côté et pour une partie des téléspectateurs, je ne fais que formuler une position partisane, celle des libéraux, de l'opposition. Après tout, l'opposition ne saurait trouver rien de bon dans ce que les conservateurs proposent et doit trouver à redire à tout le contenu du projet de loi ou presque.

M. Lewis: Vous avez raison sur ce point.

M. Harvard: Le ministre des Transports me donne raison.

Permettez-moi de lui adresser quelques commentaires, monsieur le Président, au sujet de la fragmentation du CRTC, du principe consistant à laisser ceux qui ont entendu une cause rendre jugement. D'éminentes personnalités de ce pays ne prisent guère la fragmentation du CRTC. Je pourrais citer des noms comme ceux de Keith Spicer, de Patrick Watson, et d'autres encore.

Permettez-moi de vous lire certains commentaires. Voici ce que M. Spicer, maintenant à la tête du Groupe de consultation des citoyens, disait le 22 février dernier:

Je ne crois pas que l'idée de laisser ceux qui entendent une affaire rendre la décision ne contribue d'aucune manière à renforcer la volonté ou l'identité nationale. D'aucuns feront valoir que, sur le plan psychologique, si vous amenez les régions à se sentir plus sécurisées ou puissantes, et à faire des choses pour elles-mêmes, elles seront portées à mieux accepter le pays. C'est, à mon sens, une argumentation un peu tendancieuse.

Voilà ce que Keith Spicer disait le 22 février 1990. De son côté, la Western International Communications affirmait:

Le principe consistant à laisser décider d'une affaire ceux qui l'entendent risque de perturber encore davantage l'élaboration des politiques. Les divers groupes prendront des décisions exécutoires qui ne concordent pas les unes avec les autres, ni avec les grands objectifs établis sur le plan des politiques.

Voici ce que la station CFCF de Montréal disait le 8 février dernier:

> La règle selon laquelle ceux qui entendent une affaire rendent la décision risque d'entrer en contradiction avec l'un des objectifs fondamentaux du système, qui est de maintenir un système unique.

Je voudrais citer une source de plus, monsieur le Président, TV Ontario. Voici ce que TV Ontario a dit:

> La régionalisation de la commission et la prise de décisions par des comités régionaux provoquera une fragmentation de la politique nationale et une confusion générale quant aux principes directeurs de la réglementation dans toutes les régions du pays.

Voilà ce que Keith Spicer et quelques importants organismes ont dit de cette disposition particulière du projet de loi.

Monsieur le Président, j'ai mentionné le nom de Patrick Watson, il y a un instant. Je n'aurais pas dû le faire. Comme je n'ai aucune citation de lui, je retire son nom.

Bref, je crois que c'est un mauvais précédent et une très grande erreur, qui nous coûteraient cher dans les années à venir. Il est temps que nous songions à l'ensemble du pays. Nous avons trop cultivé l'esprit de clocher, l'esprit provincial et régional. Il faudrait maintenant offrir une perspective vraiment canadienne. Si nous ne le faisons pas, si nous rentrons dans nos régions et n'exprimons que ce qui nous semble important pour notre petit coin du pays, nous ferons un tort irrémédiable au Canada.

J'espère que le gouvernement se ressaisira et retirera du projet de loi cette disposition qui ne peut faire aucun bien. Elle ne servira pas la radiodiffusion, monsieur le Président. Je crois qu'il devrait y avoir une procédure particulière dans les cas que le président juge importants.

En vertu de la Loi sur la radiodiffusion, le président du CRTC devrait pouvoir juger que certaines questions ont une importance nationale et doivent de ce fait être examinées non par un comité régional, mais par l'ensemble du Conseil. À mon avis, cette disposition donnerait plus de pouvoir au président du CRTC pour qu'il puisse dire que certains cas particuliers doivent faire l'objet de décisions nationales, dans une perspective nationale.

• (1850)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'interviens au nom de mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, qui a proposé la motion nº 32.

Je tiens à préciser au départ que je croyais que la motion nº 24 devait faire l'objet d'un vote distinct. Je n'ai pas compris à ce moment-là qu'en nous prononçant sur la motion en question, nous nous prononcions en fait sur tout le groupe de motions. Malheureusement, je n'ai pas eu la possibilité de me pencher sur les motions nºs 27 et 28 qui ont également été présentées par mon collègue, mais étant donné qu'elles se reflètent dans la motion nº 32, je pense que mes observations toucheront toutes les motions en question.

Fondamentalement, l'amendement en question tend à assurer que les câblodistributeurs offrent d'excellents services de programmation à des tarifs qui sont toujours justes et raisonnables. Je voudrais préciser que les entreprises de câblodistribution sont les seules sociétés détenant un monopole dont les profits ne sont pas réglementés.

De l'avis de bien des gens, les entreprises de câblodistribution ont pratiquement une licence pour imprimer de l'argent. Cet amendement, ainsi que d'autres, permettra de les soumettre aux mêmes règles en matière de prix que doivent respecter, par exemple, les compagnies de téléphone, en vertu de la Loi sur les chemins de fer.

Cette loi précise que tous les tarifs doivent être justes et raisonnables, et je crois qu'on entend par là que tous les profits doivent être réglementés. Si on en croit les constatations du CRTC en 1989, les câblodistributeurs réalisent des profits moyens de près de 30 p. 100 sur leurs immobilisations et, selon nous, le taux de rendement pour l'industrie en question devrait se rapprocher des 16 p. 100. Ce serait en gros l'équivalent du taux de rendement de Bell, qui varie en moyenne entre 12,25 p. 100 et 13,25 p. 100, sur le capital-actions ordinaire.

Les profits des câblodistributeurs sont énormes en fait. Je pense que ces amendements permettraient d'assurer qu'on ne roule pas le consommateur, comme cela peut se produire dans une industrie qui est complètement déréglementée à ce stade-ci. Les tarifs des entreprises de câblodistribution augmentent de façon astronomique depuis quelques années. Entre 1984 et 1988, les augmentations moyennes ont été d'environ 6 p. 100 par année. Dans les 18 mois qui se sont écoulés depuis 1989, ces tarifs ont grimpé de 29 p. 100. Cela représente toute une ponction dans les poches des consommateurs du pays. Pendant ce temps, les tarifs téléphoniques ont plutôt baissé en moyenne au Canada. Ainsi, les clients des câblodistributeurs, qui exercent un monopole, n'ont pratiquement aucun recours contre ces augmentations énormes de prix.

Je le répète, les tarifs téléphoniques sont justes et raisonnables, parce qu'ils doivent l'être en vertu de la Loi sur les chemins de fer. Elle demande précisément à l'organisme de réglementation en cause de mettre en vigueur les dispositions sur le taux de rendement. Cela est prévu dans la loi. Par contre, à l'heure actuelle, le CRTC a les pleins pouvoirs pour établir les tarifs des entreprises de câblodistribution et peut voir les résultats: une augmentation de 29 p. 100 au cours des 18 derniers mois.

Étant donné que les Canadiens paient chaque année plus d'un milliard de dollars aux câblodistributeurs, ils voudraient bien savoir comment au juste le CRTC établit les tarifs. Avant 1986, le CRTC se basait surtout sur les tarifs exigés par les autres entreprises de câblodistribution dans la même région.

Le Centre pour la promotion de l'intérêt public a signalé qu'ainsi, les câblodistributeurs les plus rapaces ou les moins efficaces étaient les premiers à demander une augmentation de tarifs et les autres câblodistributeurs suivaient peu après. C'était là la situation.

En fait, les grosses entreprises de câblodistribution se servaient des câblodistributeurs moins efficaces comme excuse pour rouler les consommateurs canadiens. En 1986, le CRTC a établi une nouvelle formule. On a accordé d'office aux câblodistributeurs des augmentations équivalant à 80 p. 100 de la hausse de l'indice des prix à la consommation, plus une augmentation supplémentaire tendant à couvrir le coût des investissements dans le réseau, une augmentation extraordinaire en fonction des besoins.

On a modifié la formule en question en mai 1990, mais elle demeure fondamentalement la même.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre désire prendre la parole. Je le reconnais donc.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le député, mais il est presque 19 heures. Vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que l'ordre suivant soit adopté:

> Que la Chambre continue de siéger, sans qu'il soit permis de signaler l'absence de quorum ou de présenter des motions dilatoires, jusqu'à 23 heures au plus tard, aujourd'hui, pour étudier à l'étape du rapport le projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication; à ce moment, ou avant (selon le cas) le Président interrompra toutes délibérations alors en cours; et tous les votes par appel nominal différés et toutes les motions d'amendement audit projet de loi qui n'auront pas encore été mises aux voix au moment de l'interruption seront réputés sur-le-champ être des votes par appel nominal ou des mises aux voix (selon le cas) différés jusqu'à 15 heures, le mardi 4 décembre 1990; à ce moment, à la demande des whips des partis reconnus, le résultat de certains votes s'appliquera à certaines motions selon l'entente annoncée par lesdits whips, à ladite heure;
>
> Que, suite à l'interruption des travaux plus tard aujourd'hui, la Chambre s'ajournera jusqu'à 11 heures, le mardi 4 décembre 1990; et
>
> Que, le mardi 4 décembre 1990, la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement, sans qu'il soit permis de signaler l'absence de quorum ou de présenter des motions dilatoires pendant cette période de prolongation, afin de terminer l'étude du projet de loi C-40 à l'étape de la troisième lecture; et lorsqu'il n'y aura plus de député pour prendre la parole sur la motion principale ou sur tout amendement y découlant, la mise aux voix de ladite ou desdites questions sera réputée être différée jusqu'à 15 heures, le mercredi 5 décembre 1990.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous avons en effet été consultés au sujet de cet ordre de la Chambre. Notre porte-parole et les membres de mon caucus étant consentants, nous avons accepté de prolonger la séance au-delà des heures prescrites pour procéder à l'étape du rapport de ce projet de loi, afin de montrer que nous sommes prêts à collaborer et à faire avancer les travaux de la Chambre dans la bonne voie.

Nous n'approuvons pas tous les amendements que propose le gouvernement, mais nous espérons certes faire ainsi un pas dans la bonne direction. Nous sommes donc d'accord.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, oui, nous avons également été consultés à cet égard. Comme le mauvais temps compliquera le rappel des députés pour d'éventuels votes dans la soirée, il semble raisonnable d'adopter cette façon de procéder et de tenir des votes par appel nominal, comme mon collègue vient de le mentionner.

Nous sommes d'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque rapidement le Règlement. Je veux informer la Chambre que demain, à 23 heures, nous commencerons l'étude du projet de loi C-88 puis, si le temps le permet, celle du projet de loi C-91.

• (1900)

M. Flis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le débat sur la motion d'ajournement, conformément à l'article 38 du Règlement, se poursuivra-t-il après le débat de ce soir sur le projet de loi C-40?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Pour répondre à la question soulevée par l'honorable député, c'est que l'une des conséquences de la motion que vient d'adopter la Chambre, c'est que le débat sur la motion d'ajournement, ce qu'il est convenu d'appeler dans notre jargon parlementaire, le *late show*, est annulé.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis certain que dans un esprit de coopération, nous pourrions avoir le consentement unanime afin de reconnaître l'importance de ces débats d'ajournement. On pourrait donner au député de Parkdale—High Park l'assurance que cette Chambre consente de lui permettre, lorsque nous en aurons terminé avec le débat à l'étape du rapport, de faire son boniment à l'heure prévue. Je pense que le gouvernement serait d'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la proposition du leader parlementaire. Est-elle d'accord? Est-ce qu'elle agrée?

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à déclarer que, comme à l'habitude, le gouvernement fait tout en son possible pour faciliter la tâche de tous les députés. Il nous fait donc plaisir d'appuyer cette façon de procéder.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y aura donc débat sur la motion d'ajournement à la fin, quand on aura disposé du projet de loi C-40 à l'étape du rapport.

Il restait quatre minutes à l'honorable député d'Okanagan—Shuswap. Tout d'abord, le whip du gouvernement invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Toutes ces observations ont pris du temps, et je sais que des députés regardent la télévision mais qu'ils n'ont peut-être pas tout entendu. Les votes qui étaient prévus pour ce soir seront pris à 15 heures demain; il n'y aura donc pas de votes par assis et debout, mais il y aura des votes par oui ou non sur les divers amendements présentés au cours de la soirée, c'est-à-dire à partir de maintenant jusqu'à 23 heures.

Toutefois les votes par assis et debout, que tout le monde attend et en prévision desquels on se prépare à revenir à la Chambre, n'auront pas lieu avant 15 heures demain après-midi. Les députés qui suivent les délibérations chez eux, à la télévision, peuvent être rassurés à ce propos.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors voilà, les gens intéressés ont entendu le message du whip du gouvernement. Je reconnais à nouveau l'honorable député d'Okanagan—Shuswap. Il vous reste quatre minutes.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je pense que j'ai perdu le fil, mais je vais essayer d'en revenir à mes moutons.

Au moment où j'ai été interrompu par un rappel au Règlement, j'étais en train de dire, je crois, que l'industrie canadienne de la câblodistribution est pratiquement un monopole. Les Canadiens ne peuvent s'aviser de se lancer dans le commerce de la câblodistribution pour concurrencer un câblodistributeur déjà établi. Si le consommateur est insatisfait du service offert par le câblodistributeur local, il ne peut s'adresser à une autre société, car il n'y a qu'un câblodistributeur par secteur. Il est donc coincé, c'est aussi simple que cela. En outre, abstraction faite de ce que prétendent les câblodistributeurs, les autres technologies, comme les antennes paraboliques, ne sont vraiment pas à la portée de la plupart des Canadiens. Elles coûtent trop cher pour que quelqu'un songe à les installer pour un seul réseau.

Le Centre pour la promotion de l'intérêt public déclarait il y a quelque temps au comité législatif : «Environ 80 p. 100 des foyers s'abonnent au câble de télévision là où ce service est offert, c'est-à-dire habituellement dans les villes. Ce taux élevé de pénétration ne varie presque pas en fonction du niveau de revenu de l'abonné. Les ménages qui se situent au-dessous du seuil de pauvreté réservent une part relativement importante de leur revenu à

leur abonnement au câble de télévision.» La raison est simple. La citation se poursuit ainsi «La télévision par câble est le seul loisir qui soit à la portée des Canadiens à faible revenu.»

Le fait qu'un tel monopole puisse exister au Canada, sans être soumis à une réglementation, n'est pas sans signification. C'est une situation qui, comme je vous l'ai signalé, monsieur le Président, a entraîné des hausses de prix considérables, le tarif ayant été majoré de 29 p. 100 en 18 mois seulement. Il est incontestable qu'il faut réglementer les tarifs dans les services de câblodistribution.

Les amendements que mon collègue de Port Moody—Coquitlam a proposés visent simplement à assurer une certaine équité aux abonnés du câble. Ils veulent limiter, dans une certaine mesure, les profits de cette industrie monopolistique et faire bénéficier aux Canadiens d'un allégement bien mérité des frais qu'ils paient pour les services de câblodistribution. Ces amendements empêcheraient les câblodistributeurs de demander des hausses de tarifs quand il n'y a pas un vrai besoin financier. Soit dit en passant, cette même norme s'applique aux sociétés de téléphone et aux autres entreprises qui monopolisent un secteur de service.

La réglementation des profits n'empêche pas les sociétés de téléphone ni les exploitants de pipeline de réaliser des bénéfices raisonnables. Elle n'a pas non plus éloigné les investisseurs. Au contraire, le Canada possède encore le réseau de télécommunications le plus perfectionné au monde.

Je conclus en disant que les amendements proposés ne feraient qu'établir les bases de la tarification dans l'avenir afin que les consommateurs, tout comme les câblodistributeurs, soient protégés par un mécanisme juste et équitable.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, essentiellement, il s'agit dans cet article du projet de loi de la balkanisation ou de la régionalisation du CRTC.

Auparavant la prise de décisions était centralisée. Le CRTC s'est acquis par le passé la réputation d'un organisme de réglementation juste, intelligent, et il a prouvé qu'il savait se mettre au diapason de la pensée des Canadiens.

Je cherche une lettre de TVA où le réseau fait état de l'expérience qu'il a acquise sur le plan international. La façon dont se fait la réglementation en France est un sujet de vive inquiétude, et nous ne voulons pas qu'il nous arrive la même chose, mais j'y reviendrai un peu plus tard au cours du débat.

Ce dont il s'agit ici, c'est de ne plus exiger que les décisions se prennent dans l'intérêt national. Nous allons nous éloigner de l'approche collégiale où un comité, après avoir recueilli des témoignages, tire des conclusions, rend compte à la direction des audiences, des opinions, des préoccupations et des considérations, en soumettant ses recommandations. La direction du CRTC jugeait de tout cela en fonction des événements dans l'ensemble du pays. Ainsi, monsieur le Président, la politique était moins fragmentée, et les décisions étaient définitivement plus uniformes et plus justes.

Cette question a causé de vives inquiétudes. De nombreux témoins ont parlé au comité, longuement et du fond du coeur, de la désintégration de l'organisme de réglementation national par ce processus de comités qui décentralise les décisions. Dans le Canada d'aujourd'hui en pleine évolution, il est d'autant moins logique que se prennent un peu partout des décisions différentes qui ne seront pas toujours dans l'intérêt de tous les Canadiens des deux groupes linguistiques ou de groupes minoritaires.

• (1910)

On a réagi notamment à la décision d'accorder une nouvelle station de radio MF consacrée à la musique country, à Toronto. Les membres et les régulateurs du comité exécutif différaient d'opinion à cet égard. On estimait que le groupe de danse noir aurait peut–être dû recevoir le mandat plutôt que le format musique country. Le Cabinet s'est penché sur la question.

Nous voyons maintenant où une fréquence était disponible. On a fait valoir devant le CRTC que les avantages pour les arts, la musique et les artistes country canadiens allaient être considérables. On va consacrer 800 000 $ par année à mettre en valeur et à promouvoir la musique country canadienne en accordant une attention toute spéciale aux artistes, aux émissions radiophoniques et aux événements locaux. C'est au moins deux fois plus que tout autre station du marché ne consacre à l'exploitation de ces talents.

Le ministre des Communications a certes été très sensible à l'exploitation du talent musical au Canada et à la distribution de chansons canadiennes par l'industrie du disque, et un événement de cette nature doit lui faire chaud au coeur. On s'est engagé à ce que les nouvelles stations fassent jouer 32 p. 100 de chansons canadiennes la première année, en augmentant graduellement jusqu'à 40 p. 100 la cinquième année.

Ces chiffres sont renversants si l'on songe que c'était 20 et 30 p. 100 jusqu'à maintenant. Du côté français, la bataille a été dure. Il a fallu investir de l'argent et recourir à toutes sortes de mécanismes et de mesures de soutien pour assurer la survie et l'expansion du secteur de la chanson française, convaincus que nous étions que nous avons des artistes au talent fabuleux de ce côté–là.

Je crois que ce groupe a fait autre chose pour décrocher l'octroi de cette station radiophonique. C'est malheureux. Une nouvelle fréquence va voir le jour et des décisions vont être prises. J'espère que la réalité multiraciale du Canada sera mieux reflétée sur nos ondes quand ce nouveau canal entrera en service. Cette décision est juste, cependant, et il faut suivre la règle des engagements que le CRTC a demandés.

Si on combine le principe de la décentralisation des décisions et l'idée de conseillers régionaux résidants, on court le risque de créer des fiefs et de rendre l'industrie locale captive. M. Keith Spicer a dit: «Dans la radiodiffusion, il faut tenir compte de tous les points de vue, dont beaucoup sont des questions culturelles régionales très subtiles. Ce n'est pas seulement une question de droit, c'est aussi une question de bon sens. C'est pourquoi, dans le domaine de la radiodiffusion, nous pensons qu'il est préférable d'avoir un consensus national pour que nous puissions comparer ce que nous faisons à Terre–Neuve, en Saskatchewan et nous assurer que tous les Canadiens se sentent traités de la même façon et qu'on tient compte de leurs différences. Au moment où le Canada est divisé par des tensions interethniques, nous devrions utiliser certains de ces mécanismes pour avoir un point de vue national fort, mais beaucop plus sensible aux préoccupations régionales. Nous savons tous que c'est la quadrature du cercle, mais c'est ce que nous essayons de faire et nous pensons honnêtement que cette solution serait préférable au principe de la décentralisation des décisions.»

Pour Wick Communications, le principe était sans aucun doute mauvais. Selon cette société, c'était une politique déstabilisatrice qui donnerait des résultats incohérents. CFCF a dit qu'on courait le risque de contredire l'un des objectifs fondamentaux du système, le maintien d'un réseau unique. TV Ontario a dit que la régionalisation du Conseil et la mise en place du principe de la décentralisation des décisions entraînerait la fragmentation de la politique nationale et une confusion générale en ce qui concerne l'interprétation des principes directeurs des règlements dans toutes les régions du Canada. Dans le mémoire qu'il a soumis au comité législatif, le 22 février dernier, le CRTC a exposé avec éloquence ce qui constituerait, selon lui, une approche inefficace et très inopportune.

J'ai oublié de dire que, de l'avis de la société Rogers, l'un des atouts du CRTC, depuis sa fondation, a été sa capacité de fonder ses décisions sur une vaste gamme de critères nationaux et régionaux. La société considère cela très important et elle craint sérieusement que l'instauration d'une structure plus décentralisée, même si des dispositions prévoient la tenue de consultations officieuses, n'entraîne la perte de cette dimension nationale dans le processus décisionnel. Selon elle, on risquerait en effet de se retrouver alors avec des politiques différentes d'une région à l'autre. Nous avons entendu de nombreux témoignages allant dans le même sens.

Le Conseil, qui a l'expérience de ce genre de collégialité et de petits groupes de travail, a indiqué très clairement que, dans le domaine des industries culturelles et de leur réglementaiton, l'essentiel c'est de reconnaître que l'industrie de la radiodiffusion est en évolution, qu'elle est très délicate et complexe et qu'il faut prendre à cet égard des décisions en mesurant bien les répercussions qu'elles auront sur l'ensemble du système. Les décisions concernant chaque titulaire de licence devraient s'inspirer d'une vue d'ensemble nationale et y être conformes.

Le CRTC a abordé de nombreux autres aspects, dont le fait qu'il existe des groupes d'enquête et que ce n'est pas tellement logique de demander à un organisme qui est chargé d'appliquer une politique du Parlement de s'assurer que l'identité culturelle d'une nation s'en trouve préservée et renforcée. Dans le domaine de la radiodiffusion, ce sont rarement les faits qui sont en jeu; ce sont plutôt les conséquences qui en découlent qu'il faut cerner.

En conlusion, j'aimerais vous rapporter une déclaration de la section de la législation concernant les médias et les communications de l'Association du barreau canadien, parce que cet organisme est vraiment spécialiste de la question, comme le CRTC, du reste. «Il ne faudrait pas exiger que la décision soit prise par un comité spécial qui tient des audiences dans une ville particulière; au lieu de cela, lorsque le Conseil le juge opportun, il devrait être possible, aux termes de la loi, de soumettre ces questions à l'ensemble des membres du Conseil, pour qu'ils en discutent et prennent ensuite une décision à ce sujet, sur une base de collégialité et à la lumière de leur expérience collective. Un comité d'audience pourrait, il est vrai, consulter le personnel du Conseil ou d'autres conseillers, conformément au paragraphe 19(4), mais nous croyons que l'ensemble du Conseil devrait participer à un processus décisionnel de ce genre.»

J'espère que le ministre accueillera favorablement ces observations et qu'il envisagera l'adoption d'un amendement que réclament tous les membres de ce secteur.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 32 inscrite au nom de M. Waddell. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 32 est différé.

Le votre porte sur la motion nº 33 inscrite au nom de M. Waddell. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 33 est différé.

• (1920)

Le vote porte sur la motion nº 34 inscrite au nom de M^me^ Finestone. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 34 est différé.

M. Masse (au nom de M. Edwards) propose:

Motion nº 35

Qu'on modifie le projet de loi C-40, dans la version française, à l'article 26, en retranchant les lignes 18 et 19, page 21, et en les remplaçant par ce qui suit:

«admissibles à l'attribution, à la modification ou au renouvellement de licences;»

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Est-ce que la Chambre adopte cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

La Chambre consent-elle à ce que M. MacWilliam propose la motion au nom de M. Waddell?

Des voix: D'accord.

M. Lyle Dean MacWilliam (au nom de M. Waddell) propose:

Motion nº 36

Qu'on modifie le projet de loi C-40, en supprimant l'article 28.

—Je serai très bref, monsieur le Président. La motion s'énonce ainsi:

Qu'on modifie le projet de loi C-40, en supprimant l'article 28.

Dans la mesure à l'étude, le gouvernement s'est donné un nouveau pouvoir à l'égard du CRTC, à savoir le vaste pouvoir de lui donner des orientations générales. Cela permet au gouvernement de prendre de temps à autre des initiatives et de donner des directives en matière de radiodiffusion.

Le pouvoir de donner des orientations générales avait en fait été recommandé par de nombreux comités sur la radiodiffusion, et nous l'appuyons entièrement. Or, le gouvernement a conservé en même temps son pouvoir de réexamen de toutes les décisions du CRTC. Les rapports des divers comités recommandaient que si le gouvernement se donnait le pouvoir de donner des directives, il devrait abandonner son pouvoir de réexamen. En fait, ce double pouvoir compromet sérieusement un délicat équilibre entre le gouvernement et l'organisme de réglementation en faisant pencher trop fortement la balance en faveur du gouvernement.

Cela risque de saper l'indépendance du Conseil, et c'est pourquoi nous avons proposé cette motion afin de supprimer le pouvoir de réexamen. J'invite la Chambre à réfléchir à la motion et à l'appuyer. Notre inquiétude est légitime. Je demande aux ministériels de prendre en considération l'opinion de la grande majorité des témoins que le comité a entendus et d'accepter l'amendement inscrit au nom du député de Port Moody—Coquitlam.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter de cette motion. Mes observations seront brèves, car je sais que j'ai toute l'attention du ministre, en face, qui m'écoute attentivement. Je suis sûr qu'il réexaminera sa position sur cette question, à la lumière de ce que je vais dire. Du moins, je suis tellement convaincu de pouvoir l'amener à changer d'avis que je me permets tout de suite de présumer qu'il va rectifier ses opinions une fois qu'il aura entendu les observations de l'opposition officielle.

Bien sûr, je dis cela en sachant que le ministre est de ceux qui écoutent attentivement les interventions des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Mme Clancy: Habituellement, oui.

M. Boudria: Monsieur le Président, le projet de loi C-40 compromettrait la capacité du CRTC de s'acquitter de son rôle d'organisme expert, indépendant et quasi judiciaire, car il accorderait un nouveau pouvoir au gouverneur en conseil, qui conserverait tout de même son pouvoir actuel. En substance, il permettrait au Cabinet de donner des instructions au CRTC, mais le Cabinet conserverait son pouvoir d'écarter des décisions du Conseil pour le motif qu'elles nuisent à la réalisation des objectifs de la politique de radiodiffusion.

Selon notre parti, ces doubles pouvoirs du Cabinet, c'est-à-dire son pouvoir d'examen sur le CRTC et celui de donner des instructions d'application générale au CRTC, sont très excessifs. Nous estimons que le pouvoir d'examen du Cabinet sur le CRTC devrait être supprimé. Ainsi, le gouvernement—et je dis cela pour la gouverne du ministre, en face—veillera ou, du moins, nous croyons qu'il aidera grandement, à éviter l'ingérence politique non sollicitée qui risque de compromettre l'indépendance du Conseil.

Je me demande si le ministre sait que les Amis de la radiotélévision canadienne, dans le mémoire qu'ils ont présenté au comité, ont déclaré que le pouvoir du Cabinet de revoir les décisions relatives à l'attribution d'une licence «compromet l'autonomie du CRTC en matière d'octroi de licences, ouvre la voie à l'ingérence politique et encourage les titulaires de licence et les requérants à s'adresser directement à des instances politiques, sans passer par le CRTC, s'ils estiment que cette façon de procéder est plus efficace.»

Pour la gouverne du ministre d'en face, je lui signale qu'avec ce pouvoir de révision, il invite les démarcheurs de tous les coins de pays à venir envahir son bureau. Je mets le ministre en demeure de me répondre: tient-il à ce que les Frank Moore et d'autres de même acabit envahissent son bureau? Est-ce une chose que vous

souhaiteriez, monsieur le Président? Pas moi en tout cas. Je crois que la députée de Mount Royal, si elle était ministre des Communications, ce qu'elle deviendra sous peu après les prochaines élections, ne voudrait pas, elle non plus, de ce genre de choses.

Que le ministre se le tienne pour dit: le prochain gouvernement, un gouvernement libéral, mettra de l'ordre dans le fouillis du gouvernement actuel, mais il voudra également refaire ce projet de loi. Le ministre ferait donc aussi bien de le rectifier tout de suite conformément aux recommandations que nous présentons de ce côté-ci de la Chambre.

[*Français*]

J'aimerais faire davantage de citations. L'Institut canadien d'éducation des adultes disait ceci: «Le pouvoir de révision compromet l'indépendance du CRTC car, en plus de la possibilité au CRTC. . .les grandes orientations. . .le gouvernement pourra aussi imposer les modalités d'application des politiques gouvernementales». Alors, le gouvernement se voit établir la politique sur laquelle doit opérer le CRTC; et ensuite, bien sûr, avoir le pouvoir de jeter un deuxième regard après que le dossier est complété.

En d'autres termes, le gouvernement agit lui-même comme une sorte de CRTC puisque, en fait, il lui enlève beaucoup de pouvoirs et, bien sûr, il ouvre grande la porte aux démarcheurs, aux lobbyistes, d'une certaine façon, en agissant ainsi.

[*Traduction*]

Enfin, je voudrais lire une suggestion de l'ACTRA:

> Le pouvoir d'examen devrait être supprimé.

Cela dit, monsieur le Président, j'espère que le ministre est maintenant convaincu qu'il s'est trompé et qu'il modifiera ce projet de loi en donnant suite à la recommandation que je lui présente au nom de mes collègues du Parti libéral.

• (1930)

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Le député de Winnipeg St. James veut-il prendre la parole en premier ou est-ce que je peux le faire? Monsieur le Président, c'est fort simple. Nous voulons simplement enlever aux ministres et au Cabinet les pouvoirs qui leur sont conférés dans cet article. Les pouvoirs accordés au gouverneur en conseil laissent la porte ouverte à l'interférence et au favoritisme. C'est très malsain. Les ministres doivent le reconnaître. Pourquoi s'exposer à des pressions quand on peut l'éviter?

J'ai dit personnellement au ministre qu'il avait fait du bon travail en élaborant ce projet de loi, mais qu'il avait fait quelques graves erreurs qui en font un projet de loi inacceptable. De façon générale, si on lui apportait quelques légères modifications—au nombre de quatre plus précisément—, ce serait un bon projet de loi. Cette modification est l'une des quatre.

Le secrétaire parlementaire du ministre a été incroyable. Je suis sûre que le ministre des Communications reconnaît le rôle qu'a joué son secrétaire parlementaire en faisant avancer ce projet de loi depuis si longtemps. Dans cet article toutefois, le ministre a donné le pouvoir de direction au législateur, car, en définitive, c'est au Parlement qu'il incombe de décider comment doit fonctionner ce délicat instrument de politique publique. J'estime que c'est une excellente idée.

Une fois que le gouvernement a décidé, il revient au CRTC de tenir des audiences, de demander aux comités parlementaires d'écouter et de lui faire rapport. Ce rapport ne devrait pas être soumis au Cabinet pour examen. Ce serait un très dangereux précédent.

Si le rapport doit être soumis au Cabinet pour examen, j'espère que le ministre ne craindra pas de paraître restrictif et qu'il veillera au moins à ce que ce droit de regard soit étroitement limité. Je pense, moi, que c'est un pouvoir d'examen très mal inspiré et c'est pourquoi mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam et moi-même avons demandé que cet article soit retiré.

C'est le plus important en ce qui me concerne. Je pense que Serge Gouin, président directeur général de Télé-Métropole, souligne l'importance du pouvoir d'examen et les effets négatifs qu'il peut avoir. Il a fait une déclaration qui nous intéressera tous sans aucun doute. Télé-Métropole est le plus grand télédiffuseur du Québec et possède, comme nous le savons, CFTM, canal 10 à Montréal, CJPM-TV à Chicoutimi ainsi que de nombreuses filiales produisant des films et des vidéos. La société a plus de 1 000 employés permanents et 2 000 employés temporaires. La chaîne a le plus haut temps d'écoute par semaine au Canada. Il s'agit d'un télédiffu-

seur compétent, bien administré, puissant et innovateur qui sait de quoi il parle.

Avant de parler du CRTC et des répercussions des deux pouvoirs, M. Gouin a précisé:

> Qu'il était l'un des rares Canadiens a avoir suivi le processus de demande d'une licence d'exploitation de réseau de télévision à l'étranger, et, à coup sûr, le seul—jusqu'à maintenant—à avoir suivi ce processus en France.

Il déclare :

> J'ai joué un rôle très actif dans le projet de privatisation de TF-1 et dans le processus d'émission des licences d'exploitation de deux chaînes nationales, La Cinq et M-6. En outre, je suis l'un des trois actionnaires à s'être présenté devant le CNCL, l'équivalent en France du CRTC ici, pour obtenir la licence d'exploitation de La Cinq.
>
> Ce CNCL a été créé il n'y a pas tellement longtemps et le gouvernement français a déclaré qu'il avait l'intention de laisser une indépendance complète à l'organisme, ne lui donnant qu'une réglementation claire et précise. Pourtant, malgré cette déclaration de principe, rien n'a été fait pour empêcher l'ingérence politique, qui n'a pas tardé à se produire.
>
> «Par conséquent, dit M. Gouin, aucune règle de procédure établie par la CNCL n'a été prise au sérieux, et même les interdits en vigueur au moment où les permis d'exploitation ont été émis sont maintenant ouvertement transgressés.» «Dix-huit mois après qu'on eut communiqué les décisions à ces trois chaînes nationales, certains les contestent toujours et réclament auprès des autorités politiques qu'elles reconsidèrent ces décisions, même si des investissements de centaines de millions de dollars ont déjà été faits en conséquence.»

Nous savons qu'il faut des sommes de cet ordre pour se préparer à un tel changement. Ce qu'il dit et qu'il veut porter à notre attention, avec raison, je pense, en vue de nous épargner bien des maux, c'est que nous, au Canada, nous préparons à créer ce même climat par ce projet de loi, avec toutes les conséquences qu'on aurait pu observer aisément, pour peu qu'on se soit donné la peine d'examiner les conséquences qu'ont eues de telles politiques à l'étranger.

Je suggère au ministre et à ses collègues du Cabinet, avant de voter sur cet amendement, de prendre en considération l'expérience de Télé-Métropole. Ils ont écouté les témoins. Ils ont examiné une étude qui remontait aussi loin qu'au rapport Ayrd de 1928, à l'époque où l'on parlait d'indépendance du gouvernement, tout cela en vue d'assurer que des pressions politiques ne pourraient pas être exercées. Cela exige que l'on examine la question froidement, par l'intermédiaire de cet organisme de réglementation sans lien de dépendance, afin d'éviter les pressions politiques, qui sont inévitables lorsque de telles sommes sont en jeu et que de tels changements se préparent.

J'espère qu'on protégera l'autonomie de l'organisme de réglementation en ne donnant ni pouvoir de direction ni pouvoir d'examen au Cabinet. C'est toujours dangereux de partager le pouvoir.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, au cours de ce débat, nous avons fait des efforts—qui ont été couronnés de succès, je pense—pour montrer où le gouvernement a commis de graves erreurs et où il a été mal inspiré dans la rédaction de ce projet de loi.

Quand il s'agit du double pouvoir que ce projet de loi propose de donner au gouvernement, on sent vraiment un gouvernement avide de pouvoir qui estime que le pouvoir de diriger le CRTC n'est pas suffisant, il lui faut aussi le pouvoir de surveillance.

En effet, voici ce que dit le gouvernement: «Nous dirons au CRTC ce qu'il faut faire. Celui-ci fera son travail, mais alors, si nous nous ravisons ou, si à notre avis ce conseil soi-disant indépendant et sans lien de dépendance ne s'acquitte pas bien de ses fonctions, nous aurons le pouvoir de surveillance et nous corrigerons les erreurs.»

C'est une grave erreur. C'est une gaffe énorme de la part du gouvernement d'assumer à la fois le pouvoir de direction et le pouvoir de surveillance. Cela ne rime à rien.

D'une certaine manière, cela fait penser que le gouvernement est politiquement masochiste. Il veut vraiment se faire du tort à lui-même, parce que vous pouvez imaginez, ce qui arrivera, si vous avez des personnes dans le domaine de la radioddiffusion qui savent que si le CRTC prend une décision qu'elles n'aiment pas, le gouvernement a le pouvoir de les annuler. Que feront-elles? Je parle maintenant de ces personnes. Elles ne tiendront aucun compte de la décision du CRTC. Elles ne passeront pas par le CRTC et s'adresseront directement aux dirigeants politiques pour faire appel de cette décision, pour affirmer devant le gouvernement que le CRTC a pris une très mauvaise décision. Ce n'est pas dans l'intérêt national, et certainement pas dans notre intérêt. Elles demanderont aux politiques de revoir cette décision et de la changer dans leur intérêt.

• (1940)

Cela n'a aucun sens, sauf si vous êtes un gouvernement assoiffé de pouvoir qui désire contrôler toutes les facettes du processus et, pis encore, ne respecte absolument pas l'indépendance du CRTC. Nous devons avoir une com-

mission en qui nous ayons confiance, une commission qui possède une certaine compétence. Bien sûr que le gouvernement a l'obligation d'établir la politique générale et de pointer vers la direction à prendre, je n'ai rien contre cela. C'est une façon de dire que ce sont les personnes élues démocratiquement qui gouvernent. Mais le pouvoir de direction devrait leur suffire?

Que veulent-ils d'autre? Ils ont déjà l'obligation et le pouvoir d'établir la politique, de fixer l'orientation à prendre et de dire aux membres du CRTC: «Allez-y, faites votre travail, mais dans le cadre du mandat que nous vous octroyons». Cela ne leur suffirait pas? À mon avis, c'est tout à fait acceptable.

J'ai parlé tantôt de masochisme politique. Cela nous amène à la question de l'ingérence politique. Il y en a suffisamment comme cela dans l'administration de notre pays. Nous ne mettrons jamais fin à l'ingérence politique, mais chose certaine, nous ne faisons rien pour l'encourager, nous ne réclamons pas d'ingérence politique.

C'est pourtant ce que fait cet article du projet de loi. Vous pouvez vous ingérer dans les travaux de cette commission puisqu'on n'a pas à la prendre au sérieux. Après tout, les décisions de la Commission ne sont pas définitives; vous pouvez les contourner ou, si cela ne vous plaît pas, vous pouvez intervenir, parler aux gens que vous connaissez, exercer des pressions politiques, intervenir dans un processus qui ne devrait pas facilement être violé. Il s'agit donc là d'une erreur grave. Le gouvernement n'a pas besoin d'assumer ces deux rôles, soit de formuler les directives et de les revoir. Un rôle suffit.

Nous avons examiné ce projet de loi sous tous ces aspects, nous l'avons examiné en détail. Nous avons examiné à fond cette disposition et nous sommes arrivés à la conclusion que le gouvernement n'a pas besoin d'assumer ces deux rôles. Il n'a pas besoin de formuler les directives et de les revoir, mais uniquement de les formuler. Le gouvernement n'a pas besoin de pouvoirs supplémentaires pour faire du bon travail.

Mon estimé collègue de Montréal a indiqué plus tôt que plusieurs personnalités influentes partagent également notre avis, que nous créons là un dangereux précédent.

Je ne sais pas combien de temps il me reste, monsieur le Président, mais j'aimerais vous lire une déclaration qui a été faite par Les Amis de la radiotélévision canadienne, déclaration qui a donné du poids à nos arguments. Voici ce qu'ils ont dit dans le mémoire qu'ils ont présenté au comité législatif qui, à ce moment-là, procédait à une étude du pouvoir d'examen du gouvernement. Le groupe *Friends of Canadian Broadcasting* a dit que le fait de donner un pouvoir d'examen au Cabinet «mine l'indépendance du CRTC pour l'attribution des licences, ouvre la porte à l'ingérence politique et encourage les titulaires ou les demandeurs de licences à contourner le CRTC s'ils croient qu'un appel à caractère politique sera plus efficace.»

Voilà en résumé ce dont il est question ici. Le groupe *Friends of Canadian Broadcasting* l'a bien dit en peu de mots. Il a résumé ce que j'essaie de dire depuis huit ou neuf minutes.

Je souhaite donc ardemment que le gouvernement réexamine cette partie du projet de loi. Je crois que, si le gouvernement essayait vraiment d'être objectif, il en viendrait à la conclusion qu'il a seulement besoin du pouvoir de diriger. Il n'a pas besoin du pouvoir d'examiner. Il n'a pas besoin d'un double pouvoir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est prête à se prononcer?

Le vote porte sur la motion nº 36 inscrite au nom de M. Waddell. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

[*Français*]

Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 36 est différé.

M. Marcel Masse (au nom de M. Edwards) propose:

Motion nº 39

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 36, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 26, ce qui suit:

«(5) Par dérogation aux paragraphes (3) et (4) s'il n'est pas pourvu à leur succession, le mandat des administrateurs se prolonge jusqu'à la nomination de leur remplaçant».

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le débat reprend. Le député de Mount Royal a la parole.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Ah, mais vous pourriez être impressionné. Mais voyons, ce n'est pas mauvais!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'aimerais bien que le ministre se penche sur la question. J'aurais peut-être dû demander au premier ministre puisqu'il s'agit de son amendement.

C'est extrêmement intéressant, et si j'étais à la place du premier ministre et de M. Patrick Watson, je comprendrais pourquoi nous proposons ce genre d'amendement. Savez-vous ce que dit l'amendement? Il dit que, nonbostant certains articles relatifs à Radio-Canada, si aucun administrateur n'a été nommé pour entrer en fonction à l'expiration du mandat d'un administrateur sortant, ce dernier reste en fonction tant qu'un successeur n'est pas nommé. C'est le gros bon sens. Il y a eu, jusqu'à maintenant, un très grand nombre de vacances, jusqu'à six, sinon sept, je crois, à un moment critique dans l'évolution et l'histoire de Radio-Canada.

Nous sommes très heureux que le ministre ait proposé cet amendement. Je me demande toutefois pourquoi il n'a pas procédé à une nomination lorsque l'occasion s'est présentée. Ils n'avait pas besoin d'attendre l'adoption de cet article pour nommer M. Patrick Watson au conseil d'administration de Radio-Canada. Pourquoi donc ne l'a-t-il pas nommé à ce conseil où il pouvait apporter une contribution sans pareil au lieu de le laisser patienter en coulisse? J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi M. Patrick Watson n'a pas été nommé au conseil. Les vacances ne manquaient pourtant pas. Il a même fallu remédier au problème par cet amendement. Je le félicite donc sur son amendement, mais j'aimerais qu'il nous expliquie pourquoi M. Watson n'a pas été nommé.

• (1950)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la motion telle qu'elle est, a été proposée au nom du secrétaire parlementaire du ministre, mais, en fait, comme nous pouvons tous le voir, le ministre est présent ici ce soir. Je trouve plutôt étrange que la motion ait été proposée, mais qu'aucune justification ni aucune explication n'ait été fournie quant à la raison d'être précise de cet amendement.

Je demande au ministre, compte tenu des pleins pouvoirs dont il dispose pour proposer de tels amendements que, le cas échéant, il en fournisse au moins la raison à la Chambre. Je pense qu'une telle explication est justifiée. Il nous demande de voter à l'égard d'une mesure quelque peu déroutante. Ma collègue du Parti libéral a fait valoir ce point et je suis d'accord avec elle. Je pense qu'il nous faut une explication plus complète que les silences qui entourent cette question.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'aimerais formuler quelques observations concernant cette question. Je suis moi aussi plutôt irrité par le fait que le ministre reste assis et ne dise rien. Maintenant il se lève et s'en va. Il nous tourne le dos. Il est réellement exaspérant de voir les conservateurs rester assis, sans dire un mot, sans défendre le projet de loi, et sans en expliquer les dispositions. Ils restent tout simplement assis là, sans rien dire et sans rien faire.

Ils croient peut-être nous provoquer de cette façon. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que cette tactique ne marche pas. Ce comportement montre toutefois combien les conservateurs ont été stupides tout au long du débat. Ils restent assis là, sans rien dire et sans rien faire.

S'ils sont si fiers de ce projet de loi, pourquoi se comportent-ils de cette façon? La préoccupation dont nous a fait part ma collègue de Mount Royal, qui est réellement la préoccupation formulée par le président du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, est tout à fait légitime. Nous savons qu'en raison de la situation qui prévaut, le conseil d'administration de la SRC doit s'accommoder de vacances. Il me semble qu'il serait tout à fait réaliste et pragmatique, lorsque le conseil de la SRC se trouve dans une telle situation, qu'il puisse garder un membre en place jusqu'à ce que son remplaçant ait été nommé. Une telle façon de procéder me semble parfaitement raisonnable et sensée. J'aime-

rais que le gouvernement prête l'oreille à cette suggestion mais, comme d'habitude, il n'écoute pas.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'aimerais intervenir ici parce que nous discutons en fait d'un principe parlementaire très important. Il s'agit du principe selon lequel le gouvernement doit être tenu responsable des mesures législatives qu'il propose à la Chambre. De toute évidence, le projet de loi sur la radiodiffusion a des répercussions énormes sur l'avenir d'une industrie importante de notre pays, qui est aussi une partie intégrante de notre patrimoine national.

Compte tenu du fait que ce débat se déroule au moment où les liens qui nous unissent sont en train de s'effilocher, je ne peux comprendre que le gouvernement ne défende pas son propre projet de loi, surtout que le ministre a été présent durant une longue période, qu'il a été invité à plusieurs reprises à justifier cette mesure législative, et qu'il a refusé de le faire. Cette situation est tout simplement inacceptable. Je crois d'ailleurs que c'est là l'une des raisons pour lesquelles ce gouvernement fait si mal figure dans les sondages.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le ministre soit prêt à nous répondre, du moins, il le semble. Je sais qu'on ne peut pas dire que quelqu'un soit absent ou présent mais disons que je suis content de voir le ministre en mesure de répondre à l'intervention que je ferai.

Il y a deux choses que je veux soulever auprès du ministre. Premièrement, je suis inquiet face au fait que le gouvernement ne semble pas vouloir s'adresser au projet de loi, ni aux amendements ce soir. Le ministre est ici dans cette Chambre. Ni lui, ni son secrétaire parlementaire n'ont décidé de répondre, soit aux amendements proposés par les députés d'en face ou même de répondre et de défendre ses propres amendements.

Lorsque le ministre sera en mesure de commenter ce que je dis, monsieur le Président, vu que je ne peux commenter sa présence ou son absence, sinon je le ferais, mais lorsque le ministre sera en mesure de répondre à ma question tantôt, j'espère qu'il répondra à cette accusation. En fait, j'aimerais savoir pourquoi on n'a toujours pas de réponse du gouvernement? Pourquoi le ministre ne défend même pas les amendements du gouvernement?

[*Traduction*]

Je voudrais poser une autre question au sujet de cet amendement. Si une personne siège au conseil d'administration de la Société Radio-Canada et que son mandat soit renouvelé, d'après notre Règlement, cette nomination serait soumise à l'examen d'un comité de la Chambre. D'après le rapport de la Commission McGrath que nous avions établie, toute nomination par décret est soumise à l'examen d'un comité parlementaire. Ma crainte, c'est qu'en nommant la même personne, ou plutôt en s'abstenant de renouveler son mandat, le gouvernement puisse contourner notre processus d'examen.

Je me demande si le gouvernement est prêt à donner une réponse à cet égard. Nous avons modifié notre Règlement il y a quelques années justement pour pouvoir examiner toutes les nominations par décret. Par suite de plusieurs accusations de favoritisme politique, le premier ministre avait décidé, pour éviter ces accusations et pour assurer ce qu'il avait appelé la transparence du système, d'accepter les recommandations de la Commission McGrath concernant le processus d'examen des nominations par décret.

Dans ce cas particulier, je me demande si le gouvernement ne pense pas avoir trouvé un moyen de contourner ce processus. J'aimerais donc qu'un ministre me donne une réponse à ce sujet. Il faut dire que je n'en vois pas beaucoup à la Chambre en ce moment. À ma connaissance, il est nécessaire qu'un membre du Cabinet soit présent à tout moment d'un débat. Je voudrais connaître la réponse à cette question parce que je crains fort que le gouvernement n'essaie de manigancer un peu dans cette affaire.

Si ce n'est pas le cas, j'espère que le ministre va immédiatement prendre la parole pour nous expliquer clairement l'objet de cet amendement. Maintenant que le ministre peut nous donner une réponse, j'espère qu'il va nous fournir les explications voulues. S'il souhaite que je répète ma question, je serai heureux de le faire.

M. McCurdy: Répétez-donc!

M. Boudria: La question est intéressante. Est-ce que le ministre l'a bien comprise? Je sais que le Président a parfaitement saisi mon point de vue. C'est toujours le cas d'ailleurs.

Je voudrais que le ministre nous dise de quelle façon s'appliquera le processus d'examen des nominations par décret dans le cadre de l'amendement que le gouvernement nous propose. En d'autres termes, qu'est_ce qui empêcherait le gouvernement de laisser expirer le mandat de tous les membres du conseil d'administration puis de ne rien faire, leur permettant ainsi d'être automatiquement nommés de fait sans qu'ils aient à comparaître devant le comité parlementaire compétent? En d'autres termes, qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de laisser expirer le mandat de tous les membres du conseil d'administration puis de ne rien faire, leur permettant ainsi d'être automatiquement nommés de fait sans qu'ils aient à comparaître devant le comité parlementaire compétent?

• (2000)

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, les interventions de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell me plaisent parce que je pense qu'il a flairé quelque chose. Il semble qu'il ait mis le doigt sur quelque chose de louche. On dirait que chaque fois que nous nous adressons au ministre, il va se promener. Je ne peux pas dire qu'il quitte la Chambre, mais il se promène.

M. Boudria: Si vous pouviez le dire, vous le feriez.

M. Butland: Effectivement.

Je remarque qu'il a des notes, et je sais qu'il a hâte de parler. Il a dix ou douze collègues qui sont présents et je suis persuadé qu'ils sont compétents et peuvent expliquer les amendements non seulement à nous qui sommes en face, mais aussi à tous les Canadiens.

On aura dit au ministre qu'il devait venir à la Chambre parce qu'il s'agit de son projet de loi, mais il ne paraît pas très enthousiaste. Ses allées et venues dans la Chambre et à l'extérieur montrent qu'il ne tient pas tellement à être ici. Nous avons vraiment hâte d'entendre le ministre parler de cet amendement et de l'ensemble du projet.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte—Claire): Monsieur le Président, les allées et venues du ministre peuvent s'interpréter comme une manifestation de mépris pour la Chambre. On a pu avoir la même impression lorsque, en quittant la Chambre, il a montré beaucoup de jovialité avec des membres de son caucus, y compris son secrétaire parlementaire, dont nous aurions pu attendre une réponse aux questions qui ont été soulevées. Ce n'est qu'une impression.

Et puis, comme le député de Glengarry—Prescott—Russell l'a signalé, l'amendement qui a été présenté ici confirme cette impression de mépris, car il permettrait de nommer un membre du conseil pour une période illimitée, sans qu'il y ait révision. La Chambre serait contournée une fois de plus. Cela montre encore que le ministre méprise la Chambre.

Quoi qu'il en soit, étant donné la concentration avec laquelle le ministre a lu pendant ses périodes de présence à la Chambre, il est possible qu'il n'ait pas compris ce qui s'est dit. Je l'invite à y réfléchir le plus sérieusement possible. Nous lui donnerons tout le temps voulu pour revoir la question et nous verrons s'il n'arrive pas à comprendre un peu pour répondre aux interventions des députés de ce côté-ci. Nous lui demandons instamment de montrer tant aux députés ici présents qu'à l'ensemble des Canadiens qu'il ne croit pas que la Chambre est une perte de temps, ou ne lui prend pas trop de temps, comme s'il préférait être ailleurs plutôt que de devoir nous expliquer son projet, son amendement à nous et à tous les Canadiens.

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense que nous avons découvert sans le vouloir peut-être une chose dont je voudrais faire part à la Chambre. Ce pourrait être une infraction à notre Règlement.

Je serai bref, mais je veux simplement souligner à la Chambre que l'article 36 du projet de loi précise comment les gens peuvent être nommés au conseil d'administration ou leur mandat peut être reconduit. Il n'y a rien à redire là-dessus. Cependant, je voudrais me pencher sur la motion nº 39, l'amendement proposé par le ministre, et je suis heureux que le leader du gouvernement à la Chambre m'écoute attentivement, car je pense qu'il pourrait être enclin à être d'accord avec moi. La motion nº 39 prévoit que nonobstant toute autre disposition, s'il n'est pas pourvu à leur succession, le mandat des admi-

nistrateurs se prolonge jusqu'à la nomination de leur remplaçant.

Manifestement, on contourne ainsi l'article 110 du Règlement de la Chambre des communes qui précise que dans le cas de la nomination de n'importe quelle personne à un conseil d'administration comme celui-ci, on doit déposer sur le Bureau une copie du décret de nomination pertinent et déférer ce decret à un comité permanent conformément aux dispositions pertinentes. Or, en l'occurrence, on n'a pas prévu le mécanisme voulu.

Le paragraphe 110(1) du Règlement se lit comme suit:

> Au plus tard cinq jours de séance après la publication dans la *Gazette* du Canada d'un décret annonçant la nomination d'une personne à un poste non judiciaire particulier, un ministre de la Couronne en dépose sur le Bureau une copie certifiée. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, mais tout son exposé pourrait être interprété comme une remise en question de la décision de la Présidence concernant les motions, de la façon dont la Présidence a pris sa décision, et à ce moment-ci, il est trop tard. Je suis obligé de faire remarquer à l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell que son rappel au Règlement n'en est point un, et je ne peux le recevoir présentement.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, sauf erreur, en vertu de notre Règlement, lorsque la présidence se prononce sur la recevabilité d'un amendement, elle décide si oui ou non il est acceptable du point de vue de la procédure ou, en d'autres termes, s'il est correct quant à la forme. Je ne prétends pas que les amendements en question n'ont pas été présentés sous la forme voulue. Je présente plutôt de nouveaux renseignements que j'espère partager très brièvement avec le Président, et je lui demande ainsi qu'à ses conseillers, de les examiner peut-être au cours des prochaines heures, afin de déterminer si oui ou non le contenu et non la forme d'une des motions en question pourrait, en fait, contrevenir à l'article 110 du Règlement.

En bref, c'est là la question que je voulais soulever, monsieur le Président, et je crois qu'il ne sert à rien de s'étendre davantage là-dessus. J'ai présenté mes arguments au Président et j'invite ce dernier à examiner la question une fois de plus, car c'est, en fait, ce qui pourrait se produire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais le point soulevé a déjà été étudié par le président avant de prendre une décision concernant le regroupement des motions. Et je suis obligé de refuser d'écouter plus longuement l'honorable député malgré l'intérêt de son discours et son à-propos.

La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion nº 39?

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, vous avez déclaré que la présidence s'était déjà prononcée, mais étant donné le manque de clarté, si on veut vraiment être tatillon au sujet de ce projet de loi, je pourrais porter à votre attention trois autres erreurs.

Cela dit, monsieur le Président, je serais heureuse de vous les préciser si vous le permettez et je voudrais signaler que mon collègue de Winnipeg et moi-même retirons notre appui à cette motion tant que les choses ne seront pas très claires à ce sujet.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 39 inscrite au nom de M. Edwards. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 39 est différé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-il convenu que la motion de M. Waddell est proposée par M. MacWilliam?

Des voix: D'accord.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) (pour M. Waddell) propose que:

Motion nº 40

Qu'on modifie le projet de loi C-40, en supprimant l'article 45.

—Monsieur le Président, la motion présentée par mon collègue de Port Moody—Coquitlam prévoit que le projet de loi C-40 soit modifié par la suppression de l'article 45. Le gouvernement propose que le conseil d'administration de la Société Radio-Canada constitue deux comités permanents, un de langue française et l'autre de langue anglaise.

• (2010)

Je veux souligner que nous rejetons cette proposition au moyen de cet amendement pour deux raisons principales. D'abord, parce que la Société Radio-Canada s'est fortement opposée à cette mesure. Elle la considère comme une ingérence directe dans ses responsabilités et comme un élément de division possible.

Selon cet article, «sont constitués par le conseil d'administration deux comités permanents, l'un sur la radiofiffusion de langue française et l'autre sur la radiodiffusion de langue anglaise, composés, outre le président du conseil et le président-directeur général, du nombre d'administrateurs que le conseil d'administration estime indiqué.»

Dans sa présentation au comité formé pour étudier le projet de loi C-136, la Société a fait part de ses objections à cette disposition et souhaite maintenant les reprendre. Selon l'alinéa 3(1)l) du point de loi, la Société doit servir les intérêts de tous les Canadiens, en reflétant la globalité canadienne et en rendant compte de la diversité régionale du pays ainsi qu'en contribuant au partage d'une conscience et d'une identité nationales.

À notre avis, la création de ces comités irait à l'encontre du principe de ces objectifs ainsi que de l'indépendance en matière de programmation prévue au paragraphe 44(4). Nous croyons que le conseil d'administration de la Société Radio-Canada devrait être libre de déterminer le moyen approprié pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés et que cette disposition de l'article 43 du projet de loi nuit à la liberté qui lui est nécessaire. De plus, nous croyons que l'exercice de cette responsabilité des comités, quant à la programmation en langue française et en langue anglaise, s'oppose aux responsabiltés mêmes du conseil dans leur ensemble. En conséquence, nous formulons la recommandation suivante:

Recommandation 1: Que le paragraphe 43(1), exigeant la constitution de comités permanents d'administrateurs sur la radiodiffusion en langue française et en langue anglaise, soit supprimé du projet de loi.

Ce sont là les observations présentées dans un mémoire de la Société Radio-Canada.

La deuxième raison pour laquelle nous nous opposons à la proposition, c'est que le plan du gouvernement vise, entre autres, à diviser la Société Radio-Canada et à faire disparaître son rôle comme instrument d'unification de ce pays.

Comme l'a déjà dit mon collègue de Port Moody—Coquitlam, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour affaiblir la Société Radio-Canada. Il lutte pour retirer à la société son mandat de promouvoir l'unité canadienne. Ensuite, et c'est l'objet de cette motion, il la scinde en deux. Cette mesure, qui vient s'ajouter aux réductions budgétaires considérables de quelque 130 millions de dollars par année au cours des quatre prochaines années, a pour but de détruire la Société Radio-Canada et de la transformer en radiodiffuseur public qui sera essentiellement comme à ses concurrents du secteur privé.

D'abord, on divise le conseil en deux comités permanents. Puis, on crée deux sociétés: une française et l'autre anglaise. En bout de ligne et compte tenu d'autres politiques du gouvernement, on se retrouve avec deux Canada. C'est ce que fait le gouvernement avec VIA Rail, avec Petro-Canada et c'est maintenant ce qu'il est en train de faire avec Radio-Canada. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes déterminés à lutter pour garder le Canada uni.

Je termine en vous citant une observation formulée récemment par Stephen Godfrey dans «Cross Current». M. Godfrey dit:

Les changements proposés constituent un triste bilan du fait qu'on ne puisse plus nulle part utiliser l'expression «unité nationale» sans subir les attaques des membres du gouvernement lui-même. Nul ne conçoit plus ni ne veut plus admettre qu'il existe une double réalité: d'une part, un Québec qui constitue une société distincte et, d'autre part, la possibilité qu'on puisse encore avoir une vision globale du pays que nous considérons encore—avec une certaine hésitation—comme une entité unique.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le président, ce dernier discours m'a tellement fait chaud au coeur que j'ai pu enlever mon manteau de leader à la Chambre. Je serai peut-être maintenant mieux en mesure de m'attaquer à mes entêtés collègues de l'autre côté pour qu'ils puissent voir clair au moins au sujet de cet amendement.

Nous vivons une période de réelle incertitude au Canada, une période de division, de sorte que ce n'est pas le moment de détruire les infrastructures qui sont déjà en place.

Pour ce qui est du conseil d'administration de Radio-Canada, quiconque a déjà fait partie d'un conseil d'administration, que ce soit au sein d'une association bénévole, d'une entreprise commerciale ou d'une société fusionnée sait qu'à la tête de toute société, il doit y avoir une direction et un conseil d'administration, qui partagent un intérêt commun et une préoccupation commune pour le bien de la société.

Par exemple s'il faut discuter d'un sujet en particulier, on divise le conseil selon les besoins internes de l'organisation, de l'organisme, de la société ou de la corporation, selon le cas. Pourriez-vous me donner une raison, monsieur le Président, m'expliquer pourquoi, dans les normes de fonctionnement d'un organisme, il faudrait qu'une société de cette envergure redresse le déséquilibre qu'on note un peu partout au Canada, entre les services francophones et les services anglophones—questions délicates s'il en est—car, monsieur le Président, vous devez ad-

mettre que dans les strates anglaises et françaises de la société, il n'y a pas qu'un seul moule.

Il y a des francophones de partout dans le monde au Canada et il s'en trouve dans toutes les régions. Qu'ils viennent de Belgique, de France, d'Afrique du Nord ou du Québec, cela importe peu. On pourrait dire la même chose des communautés anglophones. Il n'y a pas d'homogénéité entre les structures de rôles et de responsabilités dont doit traiter le conseil.

Le conseil de Radio-Canada qui dirige les services de radio et de télévision anglais et français, de même que ceux de langue inuite dans le Nord, doit être sensible à toutes ces questions, de race, de langue, de croyance, et il doit essayer d'exprimer les intérêts et les préoccupations des Canadiens partout, jusqu'aux trois côtes, afin de promouvoir la bonne entente.

Que tente-t-on de faire? De diviser le conseil en deux parties totalement étanches. Elles devront approuver sans discussion, quand le conseil sera appelé à régler de graves questions financières.

Pensez, monsieur le Président, que les compressions budgétaires à Radio-Canada sont de presque 240 millions de dollars. Vous m'avez entendu interroger le ministre ce matin au sujet du service parlementaire. Il a dit clairement que ni le gouvernement, ni la Chambre ni le Parlement ne le financerait.

J'invite les députés d'en face à prendre part au débat. Avant longtemps, on ne les verra plus à l'écran parce que le service parlementaire n'existera plus. Ce service ne fait pas partie du mandat de Radio-Canada, qui a d'autres obligations.

Monsieur le Président, vous avez suivi le débat que nous avons eu la semaine dernière sur Radio-Canada International, à un moment où nous avons tout intérêt à expliquer nos valeurs et nos procédures démocratiques, où nous sommes appelés à aider et intervenir dans le golfe Persique et au Moyen-Orient, où les Koweitiens et les Irakiens n'entendent pas d'autre voix que celle de Saddam Hussein et où une voix comme la nôtre est reçue avec beaucoup de respect. C'est un autre service auquel nous allons mettre fin.

Nous nous faisons du tort à nous-mêmes. La solution n'est pas de diviser le conseil de Radio-Canada. Elle est de donner la société les fonds dont elle a besoin pour réaliser son mandat.

J'en reviens à parler d'une femme que j'ai connue et que j'ai admirée. Tous ceux à la Chambre qui ont connu Judy LaMarsh savent qu'elle était une femme de principes, que n'arrêtait pas les considérations de parti ou d'affiliation politique. Cette femme, qui connaissait son affaire, qui était un bourreau de travail, était sensible au pays où elle vivait.

Elle a réfléchi à la question de la division de Radio-Canada en comités statutaires. Il y a eu 23 ans ce mois-ci, elle a déclaré, le 1er novembre 1967: «Toutefois, de l'avis du gouvernement, une disposition de la loi divisant le conseil en deux groupes est peu souhaitable.

• (2020)

N'est-ce pas logique? S'ils veulent examiner les problèmes au niveau interne, ils formeront leurs propres comités. Pourquoi devrions-nous sonner le glas de cette structure très importante?

Permettez-moi de vous citer un extrait du témoignage de Patrick Watson, porte-parole du conseil d'administration de la SRC:

> «Pour que la Société Radio-Canada encourage l'unité nationale et permette à la personnalité canadienne de continuer à s'exprimer, elle doit avoir une identité bien à elle, ni anglaise ni française, mais canadienne.»

Il a expliqué avec ferveur aux membres du comité que les membres du conseil d'administration n'étaient pas d'accord et que, francophones ou anglophones, ils estimaient qu'à la suite de l'honneur qu'on leur avait conféré en les nommant par décret du conseil, sur la recommandation du ministre des Communications au premier ministre, ils étaient là à titre personnel pour le Canada. Ils ne venaient pas représenter une structure linguistique, mais la programmation canadienne, le contenu canadien, la presse, la musique, la chanson et la danse canadiennes, les artistes canadiens, le droit d'auteur canadien. Ils n'étaient pas là pour parler une langue différente.

Voici ce qu'a par ailleurs déclaré M. Gérard Veilleux: «Je tiens à vous dire que je suis très loin d'être enthousiasmé par l'idée de diviser mon personnel, le personnel

de la CBC, de Radio-Canada... Je vous dis que c'est très dangereux.»

Quant à M. Keith Spicer, un autre dirigeant du secteur public, voici ce qu'il a déclaré: «J'ai passé une bonne partie des 25 dernières années à travailler pour les réseaux français et anglais et ce que vous dites me touche beaucoup.» Il répondait à une question que je lui avais posée. «Personnellement, je ne suis pas en faveur de la création de deux comités distincts. Je pense qu'à un moment donné, il faut non seulement que le point de vue des francophones et celui des anglophones soient très solidement représentés, mais il faut aussi avoir une vision nationale.»

Je pourrais continuer ainsi encore longtemps. Je pourrais vous expliquer comment les compressions et les fonds sont répartis entre les réseaux anglais et français, notamment dans le secteur de la télévision. Du côté anglais, on dépense 576 millions et quelques, disons environ 577 millions de dollars, alors que du côté français, on en dépense environ 406 millions. Monsieur le Président, la différence n'est pas énorme en regard de l'écart entre le pourcentage de francophones dans l'ensemble du Canada, à la fois au Québec et dans le reste du pays, et le pourcentage d'anglophones au Québec et dans l'ensemble du Canada.

Ce n'est pas ainsi qu'on veut évaluer le service. La façon de le faire, c'est en se demandant: «La programmation est-elle bonne? Le contenu est-il bon? Cela se vendra-t-il? Est-ce exportable?» C'est cela que veulent les Canadiens et ce à quoi ils devraient s'attendre.

Monsieur le Président, je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de navets produits chez nos voisins du sud et chez nous. Il y en a. Je pense toutefois que la SRC a une qualité et une voix qui lui sont propres et que la pire chose à faire serait de pratiquer une scission à ce moment de grande précarité dans l'histoire du Canada.

Je suggère, je recommande, je propose, je lance une invitation et je demande aux députés de l'arrière-ban de parler au ministre et à son secrétaire parlementaire pour leur faire comprendre qu'il vaut mieux ne pas procéder à pareille division en cette période de grande précarité.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis tenté d'essayer encore une fois. Je sais qu'il est interdit de parler de l'absence d'un député ou d'un ministre à la Chambre. Mais je ne sais pas si une règle précise interdit de parler de l'absence du cerveau d'un ministre à la Chambre.

Au moment où le député d'Okanagan—Shuswap parlait de l'unité nationale, le ministre, qui a déjà manqué d'égards, en a manqué encore davantage lorsqu'il tournait le dos au député. S'il s'adonnait à une quelconque activité mentale, il devait dire des blagues, car il riait à gorge déployée, tout comme ceux qui l'entouraient. Nous avons attiré l'attention sur le fait que, dans ce projet de loi, on refuse d'appuyer l'unité nationale. Or, nous avons ici un amendement qui tenterait de stopper une tentative délibérée de la part du ministre et du gouvernement d'accroître la division au sein du pays.

Je crois qu'il est temps que le cerveau du ministre soit présent à la Chambre, que le ministre tourne la tête vers ceux d'entre nous qui contestent le caractère raisonnable de cette disposition et qu'il donne une explication, une justification pour fomenter cette nouvelle division dans notre pays. Le gouvernement sera déjà connu dans l'histoire comme celui qui aura peut-être été responsable, sinon de la destruction de l'unité fondamentale de notre pays, mais de la destruction du pays lui-même.

Ce n'est qu'une petite partie du problème. Le gouvernement chercherait à justifier la division du conseil d'administration de la Société Radio-Canada. Que le ministre se lève et justifie cela.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je dois dire qu'il est difficile de suivre des collègues comme la députée de Mount Royal et le député de Windsor—Sainte-Claire.

Je voudrais faire remarquer quelque chose qui, peut-être, n'a pas été saisi par certains députés ou certains des Canadiens de tout le pays qui nous regardent.

Je voudrais que l'on sache bien que ce débat a commencé peu après 15 heures, heure normale de l'Est. Il est maintenant 20 h 25 et pas un conservateur n'a daigné se lever pour dire un mot dans ce débat. Les conservateurs refusent de se porter à la défense de leur projet de loi.

Pas un mot. Le ministre est assis là, stoïquement, sans sourciller, sans bouger quoi que ce soit. Serait-il mort? Nous devrions peut-être appeler un médecin. Il n'a pas bougé d'un pouce. Aucun d'eux n'a bougé. Pouvez-vous imaginer cinq heures de débat sans que les conservateurs ne disent un mot?

Une voix: Honteux.

M. Harvard: Honte à tous. C'est vraiment une attitude méprisable.

Je sais que le gouvernement a bien dit clairement à tous les Canadiens, à maintes et maintes reprises, que c'était leur méthode ou rien, qu'il n'avait pas l'intention d'écouter. Il l'a dit ouvertement. Pendant le débat sur le libre-échange, il a bien dit qu'il n'écouterait pas les Canadiens. Il n'allait sûrement pas les écouter au sujet du lac Meech, et quant à la TPS, n'en parlons pas.

Le projet de loi C-21 est un autre exemple. Et maintenant la radiodiffusion. Il n'écoute jamais. Je pense qu'il faudrait lancer une enquête quelconque. Peut-être que les conservateurs sont tous devenus sourds. Peut-être que leurs oreilles ne répondent plus. Est-il possible que nous ayons plus de 160 députés qui étaient autrefois humains, qui avaient du sang dans les veines? Des gens qui écoutaient, qui avaient des oreilles, un organe qui a cessé de fonctionner après les élections de 1988. Est-ce possible?

Les faits semblent le démontrer. Voyez le ministre, il n'a pas bougé d'un pouce, il essaie de battre un record quelconque.

Venons-en à la substance de cet article du projet de loi C-40, car si les conservateurs ne peuvent pas nous écouter, ils écouteront peut-être les gens qu'ils emploient, notamment les grands noms des communications de ce pays.

Mon estimée collègue, la députée de Mount Royal, a déjà cité les observations du directeur-général de Radio-Canada, du président de Radio-Canada et de M. Spicer. Ils ont tous exprimé une vive inquiétude. En fait, c'est plus que de l'inquiétude. Ils se sont dit alarmés de voir le conseil d'administration de Radio-Canada divisé en deux. Les conservateurs n'écoutent pas. Il y a au moins une chose qu'on peut dire à leur sujet: ils sont constants. Ils sont constamment sourds. Ils n'écoutent jamais.

• (2030)

Diviser le conseil d'administration de Radio-Canada en deux, c'est comme prendre deux chevaux et les envoyer l'un dans une direction et l'autre dans la direction opposée. C'est le début de la fin pour Radio-Canada. Si l'on divise la Société en deux, une partie ira dans une direction et l'autre dans la direction opposée.

Nous devrions, surtout à ce moment de notre histoire politique, prendre des initiatives visant à nous rapprocher davantage, à nous lier, nous attacher ensemble. Mais non, le gouvernement actuel est absolument acharné à faire le contraire, peu importe combien de sonnettes d'alarme on tire ou ce qu'on dit. On peut hurler, on peut faire valoir les meilleurs arguments, on peut supplier, implorer, conjurer.

Le ministre est assis là, stoïque. Je crains bien que nous ayons à appeler un médecin, car il n'a pas bougé d'un pouce.

Je me permettrai de dire en terminant que le gouvernement commet là une terrible erreur. Si nous voulons garder le pays uni, si nous voulons un système public de radiodiffusion capable de promouvoir l'unité nationale, la dernière chose à faire serait bien de diviser le conseil d'administration en deux. Je conclus ma plaidoirie.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, en écoutant le député de Winnipeg St. James, je ne peux m'empêcher de penser qu'il exagère peut-être et qu'il dit parfois des phrases creuses. Nous, du NPD, avons de la compassion pour le ministre. Je commence à regretter certaines choses que nous disons à son sujet et au sujet de certains de ses collègues qui restent stoïques, mais qui commencent à flancher.

Plutôt que de continuer l'attaque, je voudrais demander au ministre si c'est de sa propre volonté qu'il ne dit rien ou si on lui a ordonné de se taire. C'est ce que je voudrais savoir.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 40 inscrite au nom de M. Waddell. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): à mon avis, les non l'emportent

Et plus de cinq députés s'étant levés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 40 est reporté.

L'hon. Marcel Masse (au nom de M. Edwards) propose:

Motion nº 44

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 62,

a) dans la version anglaise, en retranchant la ligne 41, page 39, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) A report»;

b) en retranchant la ligne 3, page 40, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(ñ) les renseignements chiffrés qui figurent dans le rapport d'activité de la Société et qui lui ont été soumis par le conseil d'administration sont»;

c) en ajoutant à la suite de la ligne 18, page 40 ce qui suit:

«(3) Le Conseil du Trésor peut, par règlement, prévoir la façon d'établir le rapport visé au paragraphe (1), ainsi que sa présentation matérielle.»

Motion nº 45

Qu'on modifie le projet de loi C-40, dans la version française, à l'article 64, en retranchant la ligne 21, page 42, et en la remplaçant par ce qui suit:

«prochain rapport d'activité de ls Société—au»

Motion nº 46

Qu'on modifie le projet de loi C-40, dans la version française, à l'article 69,

a) en retranchant la ligne 30, page 43, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dans le rapport d'activité de la Société et»;

b) en retranchant la ligne 35, page 43, et en la remplaçant par ce qui suit:

«c) examiner le rapport de vérifica-»

Motion nº 47

Qu'on modifie le projet de loi C-40, dans la version française, à l'article 71, en retranchant la ligne 30, page 44, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(3) le rapport d'activité contient notamment.»

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est un parfait exemple de l'arrogance du gouvernement et du ministre en particulier, cette fois-ci. Je ne peux pas croire que le gouvernement ne se sente pas responsable, pas un seul député d'en face. Le ministre surtout, n'est pas prêt à expliquer ses amendements qui déterminent comment les rapports seront écrits, comment le rapport annuel devrait être rédigé et comment le Conseil du Trésor devrait se faire entendre et faire réexaminer ses décisions.

Il est curieux que le gouvernement ne soit pas prêt à défendre cette motion par la voix de son ministre. Cela montre en un sens pourquoi il n'a pas accepté un amendement et une discussion que j'ai eue avec le ministre et le secrétaire parlementaire durant le débat, durant le processus législatif, sans oublier le fait que ce projet de loi a été présenté à la Chambre en mars. Nous aurions pu avoir ce débat n'importe quand depuis le 20 mars et nous sommes en décembre. Le gouvernement a décidé de ne pas présenter ce projet de loi avant la toute dernière minute.

M. Milliken: Quelle honte!

Mme Finestone: Non seulement il a retardé le débat sur ce projet de loi qui est censé être essentiel et important, mais le secrétaire parlementaire a appelé les circonscriptions pour dire que c'est nous qui en retardions l'adoption.

M. Milliken: Quelle blague!

Mme Finestone: Il n'a jamais voulu admettre que son propre leader à la Chambre, son whip et ses propres ministres n'étaient pas intéressés à présenter ce projet de loi. Il a tenté de se soustraire à ses responsabilités en renvoyant la balle dans le camp de l'opposition. Mais les principaux intéressés ne sont pas dupes. L'ACR n'est pas dupe. L'ACTC n'est pas dupe non plus. Les gens de Media Watch ne sont pas dupes. Je les ai tous écoutés.

Je sais ce que le gouvernement a tenté de faire. Le public doit savoir que c'est ce même gouvernement qui a attendu des mois et des mois avant de mettre en délibérations ce projet de loi, et son prédécesseur, le projet de loi C-136. Il a choisi de présenter le projet de loi C-136 deux ou trois jours avant d'ajourner nos travaux. Vient ensuite la prorogation de la Chambre, et ce projet de loi est mort de sa belle mort au *Feuilleton*. C'est arrivé par la faute du gouvernement et de personne d'autre.

M. Milliken: Il a tenté de rejeter la faute sur le Sénat. Ce n'était pas la première fois qu'il le faisait.

Mme Finestone: Voilà qu'il récidive avec ce projet de loi. Le gouvernement se sert du Sénat comme bouc émissaire en disant qu'il retient cette mesure alors qu'il veut proroger la Chambre, ou je ne sais quoi d'autre, une fois que le Sénat aura terminé ses travaux.

Voilà le genre de dilemme dans lequel je me suis trouvée. Le gouvernement n'a rien fait pour apaiser les craintes qu'éprouvait Radio-Canada. Il lui a donné la liberté d'action, en matière de journalisme sans lui donner les droits de gestion nécessaires. Il a simplement

interprété l'article 35 qui dit que les responsabilités de Radio–Canada sont de promouvoir et de valoriser la liberté d'expression, ainsi que l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation dont jouit cette société dans la réalisation de sa mission et l'exercice de ses pouvoirs. Mais il a oublié de lui donner la liberté de gestion dont elle a besoin pour réaliser sa mission et exercer ses pouvoirs.

On a enlevé la liberté de gestion à Radio–Canada. Mais bien sûr, on lui a imposé des compressions de 240 millions de dollars. Cela entraînera la fermeture de postes. La SRC perdra toutes sortes de rôles importants, tant dans le domaine de la radio que de la télévision, mais surtout de la télévision. Puis, avec cet amendement, censé être un amendement de détail, le gouvernement touche à la manière de tenir ses livres, de présenter ses rapports et à la manière dont le Conseil du Trésor peut se faire entendre et faire sentir le poids de ses décisions. Le gouvernement sait, comme quiconque en sait un peu sur l'administration fédérale, que la SRC doit s'adresser au Conseil du Trésor, qu'elle ne peut pas emprunter, ni investir sans permission.

Ce sont des amendements importants Aucun député des banquettes ministérielles n'a été prêt à défendre la vision gouvernementale du système de radiodiffusion au Canada. Les ministériels se contentent de rester assis, sans dire un mot comme leur a ordonné le ministre, bien sûr, avec l'appui du leader parlementaire, du whip et du premier ministre.

• (2040)

Monsieur le Président, je trouve cela tout à fait condamnable, je trouve que c'est une parodie de démocratie et je trouve cela plutôt singulier puisque nous parlons d'un projet de loi où il est question de liberté d'expression et de liberté de parole au Canada, démocratie censée avoir un certain poids sur la scène mondiale. Honte au gouvernement pour son attitude dans le débat.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais vous parler des observations qui ont été faites à plusieurs reprises à la Chambre.

Pas un seul ministériel ne s'est levé pour exposer ses vues sur les amendements à l'étude et je trouve cela absolument incroyable. Ce projet de loi est extrêmement important, non seulement pour l'avenir de la radiodiffusion au Canada, mais également pour l'identité même du Canada. Le ministre responsable de ce projet de loi a l'audace et l'outrecuidance de quitter la Chambre au milieu de ce débat, de refuser d'intervenir et d'empêcher ses collègues de faire connaître leurs vues sur la question. Il a tourné tout le processus législatif en dérision. Je trouve tout à fait inacceptable que ce gouvernement puisse impunément bafouer ainsi la démocratie active et s'adonner à des bouffoneries comme il l'a fait ce soir. Le gouvernement s'est transformé en Marcel Marceau et s'est comporté comme un véritable bouffon. Je trouve déplorable qu'on lui permette de se comporter de la sorte.

Le fait est que ce projet de loi comporte plus de 50 amendements complexes et détaillés, dont des amendements de forme. Il faut du temps pour les assimiler, les comprendre et les débattre, pour saisir tous les détails de ce projet de loi. Le ministre d'en face a refusé de nous accorder la possibilité d'explorer et de comprendre les raisons qui sous–tendent les propositions mises de l'avant par le gouvernement.

C'est une insulte à la Chambre. Cela équivaut à un abus de pouvoir, cela témoigne de l'arrogance du gouvernement. Une telle attitude ne peut que lui être nuisible à la longue.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je n'ai pas encore participé à ce long débat, mais je suis heureux d'avoir maintenant l'occasion de le faire.

Je suis aussi heureux que le silencieux ministre des Communications soit présent parce que, comme l'a déclaré ma collègue de Mount Royal, ce débat est devenu une parodie méprisante du processus parlementaire. Le ministre n'y a pas participé, non plus que les députés qui l'appuient. Ceux–ci ont simplement refusé d'accepter tout amendement raisonnable à ce projet de loi, proposé par qui que ce soit de ce côté–ci de la Chambre.

Comme vous le savez, 50 amendements ont été proposés et les seuls que le gouvernement semble disposer à accepter sont ceux qui ont été proposés par le secrétaire parlementaire. Personne ne veut expliquer à la Chambre en quoi ceux–ci consistent, ni les défendre. C'est un exemple révoltant de mépris. Le député d'Okanagan—

Shuswap a d'ailleurs formulé des observations en ce sens et je pense qu'il avait tout à fait raison.

Je veux parler ici du mépris manifesté par le gouvernement à l'égard du peuple canadien. Il ne s'agit pas seulement du fait de ne pas tenir compte du voeu des députés de la Chambre, mais bien du démantèlement de la Société Radio-Canada, au moyen d'une mesure législative.

Nous avions pensé, surtout par suite de la grave crise constitutionnelle dans laquelle était plongé le Canada l'an dernier, que le projet de loi C-40 constituerait une initiative de la part du gouvernement afin de favoriser l'unité nationale au pays. La SRC avait le mandat de contribuer au développement de l'unité nationale et ce mandat lui est maintenant retiré dans la loi, afin que l'organisme puisse poursuivre sa propre voie. Ce qui est pire encore, c'est que l'on divise son conseil d'administration. Le tort ainsi causé à la SRC sera irréparable.

Il s'agit là d'une tentative délibérée de la part du gouvernement de démanteler encore plus une structure administrative conçue pour favoriser l'unité du Canada. Ce gouvernement est le pire de toute l'histoire du Canada en ce qui a trait aux questions d'unité nationale. Il a constamment manqué a ses engagements envers les Canadiens. Il démantèle l'appareil national du Canada. Il a affaibli le gouvernement fédéral du Canada aux dépens de provinces, de la population canadienne. Il continue, tant qu'il demeure au pouvoir, de détruire le gouvernement du Canada en tant qu'institution nationale.

Plus vite ce gouvernement perdra le pouvoir, mieux les Canadiens s'en porteront d'un océan à l'autre. Pas une seule province canadien n'a été avantagée par les politiques de ce gouvernement. Chacune en a souffert et l'ensemble du pays souffre à cause de son incompétence et de l'incapacité où il se trouve d'assurer un leadership national véritable.

Ce projet de loi n'est, dans ce contexte, que la pointe de l'iceberg, mais il demeure d'une grance importance. Ce projet de loi est censé renforcer une institution nationale qui soutient l'industrie, la diversité culturelle du Canada d'un océan à l'autre. Cet organisme a reçu pour mandat, mandat qu'il a toujours tant que ce projet de loi n'est pas adopté, si tant est qu'il finit par l'être, de promouvoir l'unité nationale au Canada. C'est ce dont le pays a besoin.

Ce gouvernement a si bien réussi à diviser les Canadiens et à monter les régions les unes contre les autres qu'il a fortement affaibli l'unité du pays. Ce groupe d'incompétents a bousillé le pays comme jamais auparavant. Et voilà qu'au lieu d'appuyer un organisme qui a pour mandat de promouvoir l'unité nationale ce gouvernement cherche à le faire éclater au moins en deux, affaiblissant ainsi son autorité sur des questions qui touchent l'unité nationale.

J'invite le ministre à venir ici défendre ces politiques pourries, remédier à ce projet de loi et accepter certains des amendements qui visent à l'améliorer, même de façon restreinte, au lieu de s'enfermer dans ce silence absolu, d'adopter cette attitude de sphinx impénétrable qui refuse d'accepter quoique ce soit hormis ses propres propositions. Voilà ce qui se passe. C'est, à mon sens, faire preuve de mépris envers le Parlement. C'est faire preuve de mépris envers les Canadiens. C'est typique d'un gouvernement qui s'est révélé totalement inapte à gouverner ce pays.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 44 inscrite au nom de M. Edwards. J'attire votre attention à l'effet que le vote sur la motion nº 44 s'appliquera aux motions nºs 45, 46 et 47. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée, avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Masse (au nom de M. Edwards) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 85, en retranchant les lignes 13 et 14, page 52, et en les remplaçant par ce qui suit:

«a) soit détient, à titre de titulaire de droit d'auteur ou d'une licence accordée par ce dernier, un droit».

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse que le gouvernement ait décidé, dans cette motion nº 49, de se pencher sur toute la question du piratage, du vol de la propriété intellectuelle. Il s'agit d'un excellent amendement. Par le biais de ce dernier, nous nous penchons sur les très graves problè-

mes qui se posent au Canada pour ce qui est du vol de la propriété intellectuelle, du piratage par voie d'interception de signaux.

J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre, car ce que nous essayons de faire dans la clause en question, c'est mettre un terme aux infractions commises quotidiennement dans tout le pays par les sociétés qui installent des systèmes d'antennes réceptrices communes d'un genre ou d'un autre ou qui offrent des services de radiodiffusion directe par satellites.

• (2050)

Ils court-circuitent les compagnies de câblodistribution et, par conséquent, ne versent rien aux entreprises canadiennes de radiodiffusion telles que la Société Radio-Canada, les réseaux CTV et Global, ainsi que d'autres services indépendants qui ont l'obligation de fournir, si possible grâce à leurs profits, de nouveaux investissements et, ainsi, des produits canadiens pour le petit écran.

À cause des droits de programmation—cette question touche en quelque sorte les droits d'auteur—le programmeur est privée du genre de revenu qui pourrait être tiré de cet excellent système si seulement des contrôles étaient en place au sein du CRTC et du milieu de la radiodiffusion, afin de repérer efficacement ceux qui volent des signaux et présentent des programmes qui font concurrence aux émissions canadiennes. Le réseau Home Box Office, qui fait concurrence à Super Écran, Premier Choix et Super Channel, en est un exemple.

Ces entreprises ont des obligations financières très lourdes, mais leurs recettes ont diminué régulièrement parce que les signaux qu'ils transmettent par satellite sont volés au moyen de petits convertisseurs. Cela est fait sciemment et avec la complicité des installateurs.

Je rappelle au ministre et au secrétaire parlementaire que le groupe qui a comparu devant nous estimait ne rien faire de mal. Ces personnes ne font rien de mal sauf qu'elles n'apportent rien à la SRC, aux réseaux CTV, Global, et RTSN, notre réseau de sports, à Musique Plus, aux canaux qui présentent des films, ou aux stations indépendantes. Grâce aux signaux émis par satellite, elles retransmettent tout simplement, dans des dizaines de milliers de foyers, les produits de compagnies américaines qui n'apportent absolument aucune contribution au système canadien.

Ce que nous faisons ici est important. Je sais qu'il existe des fournisseurs privés légitimes de télévision à petite antenne commune, mais il y en a beaucoup aussi qui ne tiennent absolument pas compte de la loi. Les dispositions relatives à ces peines, qui devraient être imposées par la Cour fédérale, permettront aux entreprises d'intenter des poursuites contre les personnes qui volent et sont très importantes.

J'ai ici une lettre de la Multi-Unit Cable Corporation, qui porte cette question à notre attention. M. Ronald Bothwell écrit: «Je me suis rendu à chaque semaine dans de nombreuses entreprises d'unités multiples et, malheureusement, je dois vous dire que non seulement les entreprises diffusent beaucoup de produits américains transmis par satellite en contournant le processus de codage, mais, qu'en outre, elles ne se donnent pas la peine de diffuser les émissions de services locaux canadiens comme Global, CBLFT, ou les réseaux de télévision. Elles installent plutôt des systèmes pour capter les signaux des satellites et retransmettent des centaines de services américains, y compris Home Box Office, Showtime, Cinemax, Playboy, Family Channel, ESPN, etc..

Il y a moins de six mois, les vendeurs d'antennes paraboliques cherchaient désespérément à se procurer de vieux décodeurs vidéos. Ces appareils permettent de décoder un code chiffré.

Au moment où j'écris cette lettre, un distributeur local de Tillonsburg vend ce que l'on appelle couramment la boîte noire qui déjoue toutes les méthodes de brouillage des ondes sans affecter les systèmes ou les techniques de décodage vidéo. Chaque boîte vendue permet non seulement de déjouer le système de brouillage mais, ce qui est plus important encore, de déjouer tout le système de radiodiffusion canadien.

En vertu de cet amendement, une personne pourrait, dans un tel cas, être condamnée sur déclaration sommaire de culpabilité. En fait, nous proposons des peines encore plus sévères pour le vol de signaux, cette piraterie et ces boîtes de décodage illégales, qui permettent de prendre des signaux codés et de les transmettre aux gens. Un grand nombre de personnes ne savent même pas qu'elles se servent d'un système illégal.

Les revues spécialisées sur les antennes paraboliques traitent à chaque mois de ce projet de loi qui préoccupe beaucoup leurs lecteurs. Je suis régulièrement en rapport avec le CRTC, avec les services de la culture et des communications et la plupart des sociétés canadiennes offrent des services spécialisés ou de télévision payante sinon toutes. Or, on s'entend sur la nécessité de ce projet de loi pour faire face au problème du vol de signaux. Si nous pouvons rejeter ce projet de loi ou si le ministre écoute davantage ce que nous avons à lui dire et apporte les amendements voulus je n'aurai pas à faire valoir mon projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Milliken: S'il se sert de sa tête.

Mme Finestone: Monsieur le Président, la question est très grave. Il s'agit d'un problème d'importance.

J'ai des chiffres intéressants. Voici ce qu'a déclaré M. Luther Hobbe, vice-président-directeur général d'Alacom Pay Television, qui s'adressait alors aux représentants des câblodistributeurs de la Colombie-Britannique et du Yukon lors d'un déjeuner-causerie qui a eu lieu à Vancouver, le jeudi 18 octobre: «Nous assistons à la croissance d'une industrie des antennes réceptrices qui n'est absolument pas réglementée et qui n'est assujettie à aucune taxe. Bien qu'elle concurrence votre industrie, c'est-à-dire les radiodiffuseurs et les câblodistributeurs, pour ce qui est des abonnés ou des téléspectateurs, elle continue de n'apporter absolument aucune contribution à la réalisation des objectifs culturels et industriels qui doivent être soutenus par les détenteurs d'une licence».

Cette industrie commence maintenant à prétendre qu'elle est un élément important du système canadien de radiodiffusion et je me rappelle que devant le comité pertinent de la Chambre des communes, ses représentants ont déclaré que près de deux millions de Canadiens regardaient les émissions captées grâce à leurs antennes tous les soirs. On n'a absolument pas mentionné le fait que plus de 95 p. 100 des téléspectateurs en question utilisaient ces antennes pour regarder des émissions qui ne peuvent être offertes aux Canadiens par les câblodistributeurs détenant une licence. Il n'a pas du tout été question également des répercussions sur les cotes d'écoute et les résultats financiers des radiodiffuseurs détenant une licence. Ces derniers prennent connaissance chaque année, impuissants, des résultats des enquêtes BBM et Nielson sur les habitudes d'écoute de ces deux millions de foyers canadiens.

Ainsi, dans l'enquête effectuée par BBM à Edmonton en 1989, un grand nombre de personnes interrogées ont dit regarder les émissions d'HBO et de Showtime, même si les services américains de télévision payante n'étaient même pas énumérés dans le questionnaire. L'enquête a permis de déterminer que les gens regardaient pratiquement autant les émissions offertes par les services américains que celles diffusées par les compagnies canadiennes équivalentes.

Nous connaissons les répercussions de tout cela lorsqu'il s'agit de vendre de la publicité et de permettre à nous radiodiffuseurs de produire de bonnes émissions canadiennes? Il y a également les habitudes d'écoute des gens qui vivent dans des immeubles qui ont supprimé le service de base et permettent plutôt aux gens de recevoir des signaux transmis par satellites exclusivement étrangers.

Le gouvernement devrait se pencher sur cette question.

M. Milliken: C'est vrai.

Mme Finestone: Il faut faire comprendre la situation aux Canadiens, afin qu'ils se puissent se plaindre au CRTC. Ils doivent savoir pourquoi il est impossible à nos radiodiffuseurs d'offrir un service adéquat. Les gens vont acheter une antenne parabolique de 700 $ et un décodeur chez Sears ou ailleurs et par la suite, ils ne font que voler la propriété intellectuelle de nombreux artistes américains et, chose certaine, canadiens.

Ainsi, l'industrie des antennes réceptrices annonce qu'elle offre maintenant ses services à quatre ou six millions d'électeurs, au lieu des deux millions de téléspectateurs actuels. Ajoutez à cela le coût de. . .

Une voix: Assez.

Mme Finestone: Vous ne voulez pas qu'on vous dise ce que vous faites? Eh bien, tant pis. C'est un problème d'équilibre, monsieur le Président, et je pense que nous devons vraiment agir.

Je souscris donc à l'initiative du gouvernement dans ce domaine, mais si ce projet de loi n'est pas adopté, mon projet de loi d'initiative parlementaire le sera.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 49 inscrite au nom de M. Edwards. Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Marcel Masse (au nom de M. Edwards) propose:

Motion nº 50

Qu'on modifie le projet de loi C-40, à l'article 91, en supprimant les lignes 32 à 40, page 56.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, si le ministre et certains ministériels défendaient leur propre projet de loi, je n'aurais pas autant mal à la gorge et je ne serais pas aussi fatiguée.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Ils sont tout à fait nuls.

Mme Blondin: Et il n'y a rien à tirer d'eux.

• (2100)

Mme Finestone: Ce qui est triste dans ce cas, monsieur le Président, c'est que le gouvernement aurait pu présenter ce projet de loi et ces amendements au plus tard au mois d'avril. Les radiodiffuseurs et câblodistributeurs n'auraient subi aucune perte de recettes à cause du retard du gouvernement à étudier ce projet de loi. La perte s'est amplifiée et nous avons causé une tort considérable à cette industrie, surtout à la télévision payante.

Dans ce cas précis, nous avons un autre exemple de la façon dont le gouvernement veille aux intérêts du système de radiodiffusion canadien, parce que cet amendement nous ramène à l'Accord de libre-échange qui ne devait pas toucher la culture. La culture devait rester intacte. Nous n'allions rien faire qui nuirait à nos industries culturelles, ou si peu.

Tant de choses sont liées au libre-échange. Il est question ici de droits de retransmission qui ont été négociés dans l'Accord et qui ont été conférés au gouvernement par décret, afin d'établir les droits de retransmission à payer.

Je suis certaine que tout le monde à la Chambre et parmi nos téléspectateurs connaît le câblodiffuseur qui a dû verser près de 50 millions de dollars pour la propriété intellectuelle américaine, parce que nous n'avons pas utilisé une définition exacte. Nous n'avons pas utilisé la définition qu'utilisent les Américains, qui économisent des millions et des millions de dollars gaspillés en dédoublement de fonds.

Personne ne veut de nos artistes créatifs, de notre propriété intellectuelle et de nos gens qui produisent, dirigent, pensent et parlent pour nous en tant que Canadiens qui ne touchent pas leur juste part. Ce n'est pas l'objectif, qui est plutôt de gaspiller notre argent et d'appauvrir nos ressources, parce que le gouvernement a été trop étourdi dans la façon de définir les droits de retransmission. Les deux tests de la retransmission sont la zone de rayonnement Gray-B plus 30 kilomètres et la zone dans la quelle il est possible de capter les émissions par voie hertzienne. C'est ce qu'on appelle le «signal local». C'est la définition américaine, et c'est ce que nous laissons tomber.

C'est bien dommage, car nous payons deux fois plus que les câblodistributeurs ne paient pour la même chose. Les câblodistributeurs américains ne paient qu'environ 2 p. 100 des recettes brutes aux associations de droit d'auteur. La décision sur les droits d'auteur veut dire pour nous, que les câblodistributeurs canadiens paieront environ 8 p. 100 des recettes brutes à ceux qui détiennent les droits d'auteur.

Pourquoi, dans les finances publiques, la dette grossit-elle tant? Parce que le gouvernement ne sait pas administrer. Il fait la même erreur en infligeant à nos câblodistributeurs une foule de coûts inutiles.

Plus de 85 p. 100 des fonds iront aux détenteurs de droits d'auteur aux États-Unis. Les détenteurs de droits d'auteur canadiens ne toucheront que 7 des 51 millions perçus des câblodistributeurs cette année. Ces chiffres vont augmenter. C'est l'abonné du câble canadien qui subira le contrecoup. C'est malheureux de devoir payer tant aux Américains pour le peu qui reviendra proportionnellement aux artistes et détenteurs de droits d'auteur canadiens, parce que le gouvernement a si mal rédigé le projet de loi.

J'ai ici une lettre du 26 novembre dans laquelle Mountain Cablevision explique la situation. Il a dit, entre autres choses, que cette décision concernant l'imposition d'un droit d'auteur obligerait les câblo- distributeurs canadiens à payer près de 51 millions de dollars pour la retransmission à leurs abonnés des signaux de stations de télévision éloignées.

> Par suite de cette décision, mon entreprise devra payer une redevance de 330 000 $ par année au cours des deux prochaines années, après quoi celle-ci pourra être haussée. Ce montant est supérieur à nos bénéfices après impôt des trois dernières années. Nous venons à peine de nous lancer dans la restructuration de notre réseau dans le but d'améliorer la qualité technique du service que nous fournissons à nos clients. Mountain Cablevision a également entrepris de fournir le service du câble aux localités rurales moins fortunées et moins densément peuplées des environs.

Ce fardeau est absolument inacceptable:

> Nous ne mettons pas en doute le bien-fondé du principe de donner une juste rémunération aux détenteurs de droits d'auteur. Nous en avons contre les redevances qui, calculées en fonction d'une moyenne par abonné, feront plus que doubler le montant que les câblodistributeurs paient pour retransmettre les signaux de stations éloignées.

> L'Accord de libre-échange exige que l'assujettissement au droit d'auteur soit «équitable et non discriminatoire». La *Loi sur le droit d'auteur* dispose que l'assujettissement doit être «juste» et «équitable». Nous croyons toutefois que cette décision de la Commission du droit d'auteur ne tient compte ni de l'esprit ni de la lettre de ces documents de base. Voilà pourquoi nous demandons votre appui pour qu'on en appelle de cette décision.

> Nous voulons que vous soyez bien conscients que ce fardeau financier aura une incidence importante sur la santé financière de l'industrie du câble et placera nos entreprises de câblodistribution, incluant la nôtre. . .

—les petites en particulier—il n'y en a qu'une dizaine ou une douzaine de grosses dans toute l'industrie—les petites en souffriront énormément. Il dit que cela les placera. . .

> . . . dans une situation propre à leur permettre de présenter une demande de hausse de tarifs fondée sur un besoin économique et d'obtenir gain de cause. De nombreux câblodistributeurs, incluant Mountain Cablevision, s'apprêtent actuellement à présenter de telles demandes.
>
> Les règlements du CRTC précisent que tous les abonnés doivent être informés des motifs justifiant l'augmentation du tarif.
>
> La transfert de ces droits d'auteur (plus de 9 $ par année) aux abonnés rendront les services de câblodistribution inabordables pour bien des gens âgés et bien des familles à faible revenu.
>
> Cela soulèvera certainement un tollé chez les abonnés, dont nous nous serions passés volontiers.

En outre, je crois qu'il s'ensuivra une foule d'annulations de contrats.

Conséquemment, il y aura des réductions de personnel et un gel de l'embauche. Si l'on en juge par la formule américaine, il va falloir dépenser des milliers de dollars chaque année. L'argent que nous allons devoir consacrer aux droits d'auteur va venir de notre société, réduisant d'autant la reconstruction du système. La câblodistribution fonctionne à l'heure actuelle à pleine capacité des circuits. On ne peut améliorer cela qu'au risque de faire hausser les droits d'auteur, ce qui serait ridicule pour nous.

Motion Cablovision déclare:

> Cela aura un effet sur notre marge de profits et nous permettra d'exiger des hausses de tarifs considérables en raison de circonstances économiques spéciales.

C'est ridicule d'aller aussi loin.

Si 85 p. 100 de cet argent va directement aux détenteurs américains de droits d'auteur, le détenteur canadien de droits d'auteur ne touchera que 7 des 51 millions de dollars. Malheureusement, cela aura une incidence très dilatoire sur tout le secteur industriel.

Je demande à ce que la décision concernant les droits d'auteur soit réexaminée et que les deux critères utilisés dans ce cas-ci par les Américains soient appliqués au Canada. Que le gouvernement, par l'entremise de son Cabinet, assume la responsabilité de ses actes.

Il voudrait beaucoup se considérer comme le sauveur du système canadien de télédiffusion et il se leurre grandement. Il est malheureux que l'équipe silencieuse d'en face n'ait pas cru bon de défendre le projet de loi du ministre. Si j'étais à la place de celui-ci, j'en serais très contrit.

J'ai eu l'honneur d'avoir l'appui et la collaboration des députés de ce côté-ci lorsqu'il s'est agi d'expliquer au ministre, au gouvernement et au peuple canadiens, et en particulier au secteur industriel, les raisons motivant ces changements. Par contre, le ministre a bâillonné tous les députés d'en face, rendant ainsi un mauvais service au système canadien de télédiffusion et aux abonnés canadiens. Le gouvernement doit sûrement être très mal à l'aise d'avoir agi ainsi. Il devrait avoir honte. C'est mon opinion et je la partage.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Avec l'insistance du ministre, monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots tout simplement à la Chambre pour remercier ma collègue et bonne amie de Mount Royal. Je pense qu'elle a fait un travail extraordinaire dans ce débat autour d'une question fort importante. Je crois, comme elle, que c'est un sujet qui préoccupe les Canadiens. Je voudrais, au nom du caucus libéral, la remercier pour le bon travail qu'elle a fait, remercier aussi son ange gardien, Nancy Jean Wah, qui a été son assistante dévouée et qui a été très très utile dans ce débat-là.

• (2110)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 50 inscrite au nom de M. Edwards.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-40 sont de nouveau différés jusqu'à demain à 15 heures.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, quand j'ai pris la parole à la Chambre, le 5 mars, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelles mesures il avait prises pour s'assurer qu'après l'unification allemande, les frontières tracées après la Seconde Guerre mondiale entre l'Allemagne et la Pologne seraient respectées.

Depuis ce jour-là, le chancelier Kohl a donné à la Pologne des assurances apparemment satisfaisantes qui sont très importantes pour elle et pour cette raison, je voudrais le féliciter d'avoir adopté cette position conciliatrice et surtout d'avoir remporté, le dimanche 2 décembre, une victoire décisive qui lui permettra de réussir la transition qu'exige cette unification historique.

Même si le bouleversement interne et le défi économique de la restructuration pourraient coûter un billion de dollars, selon certains experts, l'Allemagne a quand même offert 13 milliards de dollars d'aide à l'Union soviétique cette année, et on dit qu'elle est prête à fournir des crédits à la Pologne dans le cadre d'un traité général qui devrait être signé au début de l'an prochain.

Ces événements se déroulent dans le contexte du mouvement vers la nouvelle Europe de 1992. On s'attend à ce que tous les pays de l'Europe de l'Est soient prêts à temps à participer et à contribuer à l'Europe de 1992 et à en être des membres actifs. Ils auront besoin pour cela de l'appui de l'Ouest.

La semaine dernière, j'ai assisté à une conférence sur l'évolution de l'Union soviétique où, entre autres orateurs distingués, nous avons eu l'honneur d'entendre M. Brzezinski, l'ancien conseiller du président Carter, parler de l'état de l'économie de l'Union soviétique. Je dois dire que la seule chose agréable qu'il avait à dire sur la situation concernait la création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. M. Brzezinski la considérait comme le premier signe que l'Ouest prenait la réalité économique de l'Europe de l'Est au sérieux.

Cependant, l'engagement du Canada envers la banque reste vague. Nous connaissons le montant de notre contribution financière. Nous savons quel pourcentage de la contribution totale elle représente. Mais ne nous ne savons pas jusqu'où va notre engagement. Nous disons quelques bons mots et nous donnons quelques dollars dans l'espoir que nos gestes tiendront à distance les vrais enjeux.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la conférence dont j'ai déjà fait mention, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé des relations bilatérales que le premier ministre a instaurées à l'occasion de sa visite en Union soviétique, en novembre dernier. Il a parlé de traités officiels en vue d'une coopération accrue. Il a parlé d'accords commerciaux moins restrictifs. Il a parlé de coopération environnementale dans l'Arctique. On a abondamment parlé de toutes ces mesures. En fait, tout ce qu'on a fait jusqu'à maintenant, c'est en parler.

Il nous reste à savoir comment elles se concrétiseront alors que tous nos programmes font l'objet de compressions. Il nous reste à savoir comment elles seront menées à bien avec le budget limité, voire en régression, du ministère des Affaires extérieures.

Le paradoxe de ce gouvernement est malheureusement apparent lorsqu'on lit le texte de certaines allocutions prononcées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'un côté, il n'offre aucune aide réelle. De l'autre, il utilise un langage dramatique et, je dois dire, tout à fait de circonstance, pour décrire l'extrême pauvreté des pays de l'Europe de l'Est. Lorsqu'il a parlé de l'Union soviétique à la conférence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'elle était à un point crucial et qu'il pouvait s'agir d'un point tournant ou d'un point de rupture. Il a ajouté que la chance était là, mais le danger aussi, et que le Canada avait tout intérêt à ce que la chance se matérialise.

Saisissons donc cette chance. Prenons le taureau par les cornes et allons au bout de nos engagements. Pour commencer, nous pourrions prendre en considération la suggestion du vice-président de la banque Barclays du Canada. Celui-ci proposait de tenir la première réunion des chefs d'entreprises soviétiques. Charles Attard croient que les risques auxquels on s'expose en faisant affaire avec l'Union soviétique augmentent. Il existe un consensus général à ce sujet. Au lieu de leur jeter des miettes ici et là, envisageons une action conjointe du gouvernement fédéral et de la Société pour l'expansion

des exportations. Faisons en sorte qu'il soit plus facile pour les banques d'investir, en garantissant simplement leurs investissements. Sur le plan des affaires, c'est certainement plus sensé, monsieur le Président.

Le problème de ce gouvernement, c'est son manque d'imagination, son manque de volonté politique et sa peur de l'engagement.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le président, en réponse à mon collègue de Parkdale—High Park, j'aimerais le référer au hansard du 5 mars 1990, à la page 87. Je vais éviter de répéter afin d'épargner du temps à cette Chambre mais il y trouvera la réponse du secrétaire d'État. J'aimerais aussi, par la même occasion, lui faire remarquer que l'unification allemande a eu lieu le 3 octobre. Elle faisait suite au dénouement favorable des pourparlers «deux plus quatre» tenus à Moscou le 12 septembre, qui ont amené les quatre puissances à suspendre leurs droits sur l'Allemagne et à en restaurer la pleine souveraineté. Auparavant, en juin 1990, les parlements de la RFA et de la RDA avaient adopté des résolutions reconnaissant l'existence de la frontière définie par l'Oder–Neisse. Le ministre des Affaires étrangères de la Pologne avait d'ailleurs pris part aux discussions «deux plus quatre» relatives aux frontières avec la Pologne et aux modalités concernant un traité à cet effet.

Ce traité entre la Pologne et l'Allemagne unifiée fut signé à Varsovie le 14 novembre. Il devait être ratifié en temps opportun par les parlements allemand et polonais. Le Canada se félicite du traité conclu le 14 novembre relativement à la frontière germano–polonaise. Cette satisfaction va de pair avec le succès de l'Union allemande qui s'est déroulée de façon sereine, en consultation avec toutes les parties intéressées, dont la Pologne et le Canada, ceci dans le plein respect du droit international.

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le 29 octobre 1990, je suis intervenu à la Chambre pour poser une question au ministre d'État chargé de l'habitation concernant le Programme fédéral des coopératives d'habitation. Lorque j'ai parlé de la nécessité de modifier la règle d'admissibilité de ce programme, qui est fondée sur la proportion du revenu consacré au loyer, j'ai soulevé le cas des députés néo–démocrates de Trinity—Spadina et d'Edmonton–Est qui vivent tous deux dans des logements subventionnés par le gouvernement fédéral. Le fait que des politiques bien payés puissent vivre dans un logement subventionné montre qu'il est grand temps de modifier le programme des coopératives d'habitation.

Quand on a présenté le Programme des coopératives d'habitation sans but lucratif au Canada, il y a 25 ans, les subventions consenties se fondaient sur la proportion du revenu consacré au loyer afin d'aider les ménages à faible revenu incapables de se trouver un logement à prix abordable. Les études ont démontré que 15 p. 100 des Canadiens ont besoin d'une aide quelconque du gouvernement pour pouvoir combler leurs besoins en logement. Je parle des familles dont le chef est une femme, des vieillards et des handicapés qui n'ont pas de logement convenable sans que cela soit de leur faute. Beaucoup consacrent 40, 60, voire 75 p. 100 de leur revenu mensuel au loyer et au chauffage de leur logement.

La demande de logements à prix abordable est énorme. La Société canadienne d'hypothèques et de logement estime que de 164 000 à 400 000 ménages aimeraient louer une unité d'habitation coopérative. En outre, il y a plus de 40 000 noms sur les listes d'attente des coopératives d'habitation au Canada et le taux de vacances dans ces immeubles est pratiquement nul. Pourtant, des Canadiens bien nantis vivent dans des logements subventionnés, prenant ainsi la place des plus nécessiteux. Les gens qui gagnent de gros salaires ne devraient pas profiter de ces fonds. Par exemple, le député néo–démocrate d'Edmonton–Est qui habite la cooperative Sundance Housing Co–op, à Edmonton.

• (2120)

La coopérative Sundance a obtenu une subvention de 280 000 $ du gouvernement fédéral lors de sa construction et elle bénéficie d'un taux hypothécaire préférentiel de 8 p. 100 sur 50 ans, ce qui est bien inférieur aux taux courants.

Le député d'Edmonton–Est partage un appartement de cinq chambres avec quatre autres personnes. Sa part du loyer est inférieure à 200 $ par mois. Or, plus 30 personnes figurent sur la liste d'attente de la coopérative Sundance.

La chef du Nouveau Parti démocratique trouve–t–elle convenable que ses députés privent des gagne–petit d'un logement dont ils ont cruellement besoin? Le premier ministre Bob Rae approuverait–il? Et Bob White, ou Shirley Carr?

À Toronto, où plus de 17 000 personnes attendent une place dans un logement social, le député de Trinity–Spadina vit dans un logement subventionné.

Selon une étude menée dans le Grand Toronto par le ministre du Logement de l'Ontario, un membre actif du NPD a presque neuf fois plus de chances de vivre dans une coop que toute autre personne. Les partisans du NPD semblent profiter largement du programme de logement gouvernemental qu'ils ont eux-mêmes cherché à obtenir pour les pauvres.

Il est évident qu'un politicien qui gagne 88 000 $ par année, dont 26 000 $ ne sont pas imposables, ne devrait pas avoir accès au programme fédéral de logement coopératif, puisqu'il enlève ainsi une place à quelqu'un qui en a plus besoin que lui.

Les députés fédéraux n'ont pas le droit d'utiliser un programme fédéral à des fins personnelles. Les députés d'Edmonton-Est et de Trinity-Spadina, en tant que représentants de l'État, profitent d'un logement bon marché grâce aux fonds publics. Ces représentants de l'État doivent respecter le règlement qui interdit aux députés fédéraux de participer aux programmes du gouvernement fédéral.

Les coopératives d'habitation sont au service des familles à faible et à moyen revenu qui ne peuvent pas se permettre d'acheter une maison. Il est déplorable que, malgré l'importante demande de logements abordables, des politiques, tels ces membres du NPD, occupent la place de personnes qui sont dans le besoin.

Je sais que la promotion de l'intégration sociale est l'un des arguments en faveur de la présence de personnes à revenu élevé dans les coopératives. En fait, on peut lire les propos suivants dans un rapport d'évaluation de la SCHL:

> [. . .] que les coopératives ont réussi avec beaucoup de succès à réunir des personnes de tous les revenus sans qu'il y ait polarisation des différentes couches sociales. Le rapprochement de familles et de personnes d'âge et de race différentes, issues de milieux différents, est perçu comme un mode de vie équilibré qui fait la force des coopératives.

Je crois cependant que ce type d'intégration sociale peut encore être réalisé même si les citoyens qui se rangent dans la couche de revenu la plus élevée, ceux qui gagnent plus de 60 000 $ par année, ne sont pas admissibles à un logement subventionné par le fédéral.

Les derniers chiffres publiés montrent que 65 p. 100 des ménages qui vivent actuellement dans des coopératives d'habitation ont un revenu de moins de 30 000 $ par année. Une proportion de 31,3 p. 100 des ménages ont un revenu allant de 30 000 $ à 60 000 $, et seulement 3,7 p. 100 d'entre eux gagnent plus de 60 000 $.

Ce que je veux faire valoir, c'est que l'intégration sociale que permet le logement coopératif en rapprochant des gens de revenus différents serait aussi valable si les locataires qui se situent tant au haut de l'échelle des salaires ne pouvaient plus participer au programme. Le fait est que seuls 3,7 p. 100 de ces ménages ont un revenu de plus de 60 000 $, ce qui est plutôt négligeable. Cherchant à justifier leur occupation de logements coopératifs, les députés du NPD voudraient nous faire croire que pareil chiffre montre que l'intégration sociale est ainsi favorisée.

Je suis convaincu que si on rend les hauts salariés inadmissibles aux programmes de logement coopératif du gouvernement fédéral, l'intégration sociale ne sera pas menacée pour autant. Au contraire, on réduira la pénurie de logements abordables dont souffre le pays. La liste d'attente n'est-elle pas de 40 000 ménages?

Je tiens à souligner aussi que la classe moyenne, dont les membres gagnent entre 30 000 $ et 60 000 $, occupe maintenant 31,3 p. 100 des unités de logement coopératif et que ce pourcentage plutôt élevé satisfera encore l'objectif lié au mélange des catégories de revenus.

Je veux qu'il soit clair que je ne suis pas en faveur d'un programme destiné strictement aux personnes à faible revenu. Il ne faut pas répéter l'expérience des ghettos des pauvres qu'étaient les HLM des années 50 et 60. Cependant, il doit y avoir un certain seuil. Est-il juste que des hauts salariés occupent des logements coopératifs dont ont pourtant grand besoin des ménages plus démunis? Les politiques ne devraient pas abuser et profiter d'un programme de logement subventionné par le gouvernement fédéral.

J'espère que le ministre qui va répondre bientôt prendra les mesures nécessaires et adoptera les dispositions législatives qu'il faut pour empêcher les politiques de tous les paliers de gouvernement d'occuper un logement coopératif.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le député a parlé d'une inquiétude qui est celle de nombreux Canadiens ces jours-ci. Le député n'est pas le seul à y faire allusion. Monsieur le Président, vous savez peut-être qu'on a cité un grand nombre de personnes à propos de cette question. L'un d'entre eux, un retraité du nom de Freddie Caplan a dit: «Expulsez-les maintenant et donnez les logements aux indigents.»

Une autre habitante de logements sociaux, Gail Grieve, aurait dit: «Expulser les hommes politiques ne suffit pas. On devrait leur infliger une forte amende. Une récupération rétroactive des loyers pourrait aussi être une bonne idée.»

Un chômeur du nom de Mark Carter a déclaré: «Jettez-les dehors et donnez-moi leur logement. . . il y a trop de sans-abri dans les rues.»

Ce sont des exemples de certains des commentaires qui me sont parvenus à propos de cette question. Je pourrais dire également que j'ai aussi entendu les gens déclarer que même le mouvement en faveur des logements coopératifs aurait lui-même tout intérêt à exclure les hommes politiques de ces logements et qu'il pourrait très bien y avoir un regain d'appui de la part du public pour ce genre d'habitations si cette mesure était prise.

Je pense qu'il est important, en même temps, pour vous monsieur le Président, et pour le député et pour tous les Canadiens, de comprendre que le gouvernement fédéral a participé officiellement maintenant à plusieurs programmes de logements coopératifs depuis 1973. Avant cette date, on contruisait naturellement des logements coopératifs. La construction de ces logements était inspirée dans une grande mesure dans les Maritimes par l'université St. Francis Xavier et à cette époque-là elle était fondé sur l'auto-assistance et l'autofinancement sans subventions des contribuables canadiens.

Cependant, depuis 1973, nous avons eu trois programmes distincts qui ont reçu l'aide de l'État au palier fédéral, deux d'entre eux sous le gouvernement libéral précédent et un sous le gouvernement actuel. Les deux premiers ont construit plus de 45 000 logements coopératifs et le plus récent quelque 13 000 logements coopératifs. Dans chacun d'eux, le revenu des occupants était varié comme l'a dit le député.

Dans les deux premiers programmes, seulement 15 p. 100 de ces logements étaient destinés à des personnes à faible revenu. Dans le programme actuel jusqu'à 50 p. 100 des logements peuvent être attribués à des personnes à faible revenu. Le député et tous les Canadiens se rendent compte, j'en suis sûr, qu'il est très difficile de changer les règles en cours de route pour des programmes qui sont déjà en place. Il est très difficile d'exclure les hommes politiques et d'appliquer un règlement rétroactivement.

Cependant, je voudrais vous assurer, monsieur le Président, ainsi qu'au député et à tous les Canadiens que, alors que je vais présenter des recommandations au Cabinet très prochainement, je tiendrai très sérieusement compte de toutes ces inquiétudes.

CAMECO

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux, je présume, de pouvoir soulever encore une fois une question que j'ai posée le 21 novembre au ministre de l'Énergie. Toutefois, ce que je trouve déplorable, c'est que c'est probablement la cinquième ou la sixième fois que je pose cette question à la Chambre des Communes, compte tenu du fait que je n'y ai toujours pas reçu de réponse satisfaisante.

La question que j'ai posée ce jour-là portait sur le déversement de déchets radioactifs dans le lac Wallaston, il y a en fait plus d'un an de cela, l'incident s'étant produit la première semaine de novembre 1989. Ce qui s'est produit depuis montre à quel point l'innefficacité de tout le processus environnemental au Canada. Nous ne connaissons toujours pas les faits entourant cet incident. Si j'ai posé cette question, c'est parce que Cameco, l'entreprise en cause, avait plaidé coupable, ce jour-là, aux accusations portées contre elle devant un tribunal de Saskatoon. Elle avait décidé de changer son plaidoyer et de plaider coupable aux accusations portées contre elles par la province de la Saskatchewan.

• (2130)

Si je soulève cette question, c'est parce que, d'abord, le ministre a refusé une enquête publique sur cette affaire, comme nous lui avions demandé de le faire, de telle sorte que le public n'a pas pu connaître les faits entourant cet incident. Des accusations ont également été portées contre l'entreprise par le gouvernement fédéral, auxquelles elle a plaidé coupable. Du fait que l'entreprise avait plaidé coupable aux accusations portées par la province, il n'y avait plus aucun moyen de répondre aux questions importantes qui avaient été soulevées en cours de route.

Je m'en suis voulu, ce jour-là, d'avoir tenu compte des conseils que m'avaient donnés certains de mes collègues, à qui j'avais demandé comment formuler ma question. Je voulais savoir comment obtenir une réponse à toutes les autres questions puisque le ministre avait refusé une enquête? J'ai donc décidé de poser plusieurs questions, à savoir: le ministre envisagerait-il de tenir une enquête? Évidemment, il a dit non, laissant la question en suspens. J'aurais dû plutôt lui demander: comment parviendrons-nous à savoir quel a été le rôle des organismes de réglementation dans cette catastrophe? Quel impact cette industrie aura-t-elle sur les habitants du Nord et leur environnement? La loi de 1946, qui régit cette industrie, est-elle toujours pertinente? Voilà les questions clés auxquelles il faut répondre.

Je n'attache pas tellement d'importance à la façon dont nous obtiendrons des réponses à ces questions, pourvu qu'on les obtienne, car en ce qui concerne les organismes de réglementation, beaucoup de choses ont été dites au sujet du rôle de Cameco, mais très peu au sujet de celui de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui était responsable de l'inspection de cette installation

alors que les faits concernant le système de sécurité étaient connus du public.

Cet incident soulève toute une série de questions concernant les conflits d'intérêt, parce que la population canadienne a l'impression, ou peut-être en est elle convaincue, que l'industrie, les organismes de réglementation et le gouvernement sont de connivence, qu'il y a échange du personnel et d'idées.

Je ne mets pas en doute l'intégrité du ministre. Il se trouve dans une situation un peu particulière en ce sens que Cameco, l'entreprise en cause, et la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'organisme de réglementation, doivent tous les deux rendre des comptes au même ministre.

Vient ensuite la question de l'impact sur les habitants du Nord et leur environnement. Cette question n'avait pas été réglée de façon satisfaisante lorsque le ministre a dit au chef de la bande Waliston qu'elle l'avait été. Le chef a écrit de nouveau, et le ministre a admis en réalité que toute cette question du rôle des autochtones dans le contrôle de l'environnement, question qui est devant la Cour suprême sous d'autres formes, n'a pas encore été réglée.

Il ne faut pas oublier que nous sommes encore assujettis à une loi de 1946, la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. La technologie et notre capacité de contrôler l'énergie atomique ont certes beaucoup évolué depuis 1946. Qu'allons-nous faire de ce régime de réglementation désuet que nous avons dans notre pays? Les gens veulent des réponses à ces questions. Il n'y a pas que moi.

Je veux citer un article publié dans le *Prince Albert Daily Herald* du 28 novembre et intitulé «Ray Funk a raison de demander une enquête sur l'exploitation des mines d'uranium». Il s'agit d'un quotidien de la chaîne Thomson et non d'une publication interne de mon organisation de circonscription ou quelque chose du genre. L'article dit ceci:

> Ray Funk a absolument raison de dire qu'il devrait y avoir une enquête publique sur la sécurité dans le secteur de l'exploitation des mines d'uranium au Canada.
>
> Funk réclame une enquête auprès du ministre de l'Énergie, Jake Epp, depuis l'accident. Epp a refusé jusqu'à maintenant, laissant Funk et de nombreuses autres personnes frustrées parce qu'un certain nombre de questions restent sans réponse.
>
> Funk est le seul à avoir soulevé cette question à Ottawa. Toutefois, le député devrait savoir qu'il peut compter sur l'appui de la plupart des habitants de sa circonscription, particulièrement de ceux de la partie nord.

Monsieur le Président, je prie le secrétaire parlementaire, par votre intermédiaire, de répondre aux questions. Quel est le rôle des autorités de réglementation? Quel est l'impact sur les habitants du Nord? Quand aurons-nous une nouvelle mesure législative sur cette très importante industrie? Nous avons besoin de réponses. Les gens réclament des réponses et j'espère que le secrétaire parlementaire en donnera.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je vous remercie encore une fois de l'occasion qui m'est donnée de répondre au nom du gouvernement à la question posée récemment par le député de Prince-Albert—Churchill River.

Comme l'a déclaré le député, Cameco a plaidé coupable, le 21 novembre, à l'accusation portée en vertu du paragraphe 17*a*) de la Environmental Management and Protection Act de la Saskatchewan. Il a été allégué que Cameco avait autorisé le déversement d'eau d'exhaure sans détenir un permis à cette fin, alors qu'il existait un risque raisonnable que ce déversement n'affecte la qualité de l'eau.

L'amende maximale prévue en vertu de la loi est de d'un million de dollars. Le procureur de la Couronne provinciale a recommandé l'imposition d'une amende de 50 000 $. Le juge a remis le prononcé de sa décision au mardi 27 novembre 1990. Ce jour-là, le juge Albert Lavoie de la Cour provinciale a annoncé qu'il imposait une amende de 50 000 $ à Cameco, relativement à l'infraction à laquelle celle-ci s'était reconnue coupable.

Le député de Prince-Albert—Churchill River a répété sa demande afin qu'une enquête publique soit tenue relativement à l'exploitation des gîtes d'uranium au Canada, depuis que des poursuites ont été intentées à l'endroit de la Cameco. Celui-ci dit qu'il n'existe plus de moyens d'obtenir les réponses aux questions posées. À quelles questions fait-il allusion, monsieur le Président.

La situation est très claire. Il est clair, qu'heureusement, aucun dommage n'a été causé à l'environnement par suite du déversement d'eau d'exhaure de Rabbit Lake. Les rapports du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan ainsi que du Saskatchewan Research Council en arrivent tous deux à cette conclusion, de même que la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui a mené une enquête. Les gens ont obtenu réponse à leur question.

Le rôle des chargés de la réglementation est clair. Ils ont fait enquête sur l'incident, porté des accusations et assuré le suivi en examinant leurs pratiques d'émission des permis et d'inspection. Dans le cadre du suivi, on a vérifié la fréquence des inspections, on a ajouté d'autres étapes aux inspections comme la vérification des registres de l'entreprise et l'amélioration des communications

avec la population, particulièrement les autochtones de la bande de Hatchet Lake.

Par ailleurs, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a reconnu la nécessité de mettre à jour la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique qui remonte à 1946. Cette mise à jour comporterait vraisemblablement la majoration des amendes et la prolongation des peines pour qu'elles soient comparables à celles de lois fédérales plus modernes comme la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Il est apparu clairement au cours des procédures judiciaires que Cameco avait fait preuve de négligence dans certaines activités de protection de l'environnement. La CCEA a ordonné à Cameco de nettoyer les terrains contaminés et l'entreprise a dépensé plusieurs millions de dollars dans cette opération de nettoyage. De plus, la CCEA a ordonné à l'entreprise d'installer de nouveaux systèmes d'alarme pour détecter tout déversement de l'eau de la mine et de donner à son personnel la formation nécessaire pour faire les inspections.

Quant à la demande d'enquête publique sur l'extraction de l'uranium présentée par le député, je répète que compte tenu des quelques enquêtes déjà en cours sur l'extraction de l'uranium au Canada, des conséquences négligeables pour l'environnement du déversement de Rabbit Lake, du renforcement des pratiques d'émission des permis et d'inspection et de la possibilité pour la population de participer au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement lors de la mise en exploitation de toute nouvelle mine d'uranium, le gouvernement continue de croire qu'une autre enquête publique sur les mines d'uranium ne servirait en rien les intérêts du Canada en ce moment.

Non, le ministre n'a pas changé d'idée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 39.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 décembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, en accord avec l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer en cette Chambre le rapport intitulé Rapport annuel 1990, Loi sur l'équité en matière d'emploi, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer dans les deux langues officielles un certain nombre de nominations par décret faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, elles sont réputées avoir été renvoyées aux comités permanents compétents dont la liste est jointe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à 29 pétitions.

LE COMITÉ DE SÉLECTION

CINQUANTE-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 57e rapport du comité de sélection.

Ce rapport porte sur les membres des comités législatifs et, conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, il est réputé adopté d'office.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter aujourd'hui une importante pétition signée par des dizaines de Canadiens qui s'opposent catégoriquement à ce que les livres soient assujettis à la TPS comme le prévoit le gouvernement.

Les Canadiens se réjouiront éternellement si le gouvernement revient à la raison et abandonne son projet de taxer la lecture. Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement de réaffirmer dans les projets de loi et de règlement sur la TPS les principes historiques sur lesquels repose l'exemption de taxe dont jouissent les livres et les publications.

Je me joins à eux pour supplier le gouvernement de revenir à la raison et de ne pas taxer la lecture.

Une voix: Oui, c'est ça!

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur et le devoir de déposer d'autres pétitions de Canadiens qui protestent contre l'intention du gouvernement de taxer les magazines, les livres et les journaux, par son projet de loi sur la TPS actuellement discuté au Sénat. Nous espérons que le projet de loi n'ira pas plus loin et qu'il sera rejeté.

Les pétitionnaires vivent dans des régions éloignées de la Saskatchewan où la lecture est très importante. Ils demandent au gouvernement de réaffirmer dans les projets de loi et de règlement sur la TPS le principe historique de la détaxation des publications.

• (1110)

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour déposer des pétitions signées par des habitants de Toronto, en Ontario, qui veulent marquer leur opposition à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitionnaires s'opposent à la taxation des livres et magazines. Ils estiment que l'industrie subira des pressions énormes et qu'il en coûtera beaucoup plus cher pour diffuser la littérature, particulièrement celle d'origine canadienne, au sein de la population du Canada. Cela entravera l'éducation et ira à l'encontre de tous les principes démocratiques et de toutes nos valeurs concernant l'éducation de la population canadienne.

Je demande au gouvernement de bien vouloir reconsidérer sa position et de modifier sa taxe sur les produits et services, à défaut de la rejeter.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vous remercie de votre gentillesse, et je vous félicite de ce beau sourire accueillant qui m'invite à présenter une pétition. Vous, comme ancien journaliste, allez sûrement être d'accord qu'il est absolument aberrant de taxer les journaux, de taxer toute lecture, que ce soit pour des gens cultivés, éduqués, ou pis encore, pour des gens qui essaient d'apprendre à lire.

J'ai communiqué avec des gens de la région de Kitchener, où cette pétition a été présentée, et j'ai parlé à un membre de la commission de la Bibliothèque de Brantford, en Ontario, qui m'a rappellé que l'on va maintenant taxer les amendes qui seront perçues sur les livres qui seront remis en retard, et on m'a parlé de la complication que cela peut créer dans le système. Il est déjà assez difficile d'essayer de récupérer des manuels, des livres qui sont en retard dans les bibliothèques, s'ils doivent maintenant percevoir en plus une taxe sur les amendes...

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. J'apprécie les bonnes paroles du député à mon endroit, mais, en toute impartialité, je dois lui rappeler que le dépôt des pétitions doit se faire de façon relativement succincte et non pas s'engager dans un débat. Je reconnais à nouveau, pour terminer sa pétition, l'honorable député de Carleton—Gloucester brièvement.

M. Bellemare: Encore une fois, monsieur le Président, je vous remercie de votre gentillesse, et je termine en disant que cela va être absolument compliqué et catastrophique pour les bibliothèques du Canada de percevoir une taxe sur les amendes qu'ils vont imposer sur les livres qui sont remis en retard.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article pertinent du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de prendre la parole pour présenter une pétition signée par 49 Canadiens de diverses régions du pays.

Ils estiment qu'après 123 ans de Confédération, même si de curieuses taxes ont été imposées au Canada, c'est tout de même la première fois qu'on envisage de taxer l'éducation et la culture, les pierres angulaires de la démocratie.

Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'abolir la TPS. Si c'est impossible, ils lui demandent à tout le moins de ne pas y assujettir les livres et publications.

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition contenant plusieurs dizaines de signatures qu'un de mes électeurs, M^me^ Margot Downing, a pu recueillir très facilement.

Ces pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'appuyer Ottawa et Hamilton dans leurs demandes pour obtenir une franchise de la Ligue nationale de hockey.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, au nom de ma collègue de Mount Royal, j'ai le plaisir et le privilège de déposer une pétition en cette Chambre, provenant de milliers et de milliers de citoyens qui veulent surtout s'assurer que la lecture ne soit pas taxée, qui implorent le gouvernement de lire ces pétitions, s'il en est capable, avant que ces documents ne soient taxés. Par conséquent, monsieur le Président, j'espère que cette pétition va avoir une influence déterminante sur le gouvernement pour qu'il revienne sur sa décision.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends la parole encore une fois pour exhorter le gouvernement à réexaminer sérieusement la taxe sur la lecture. Je dis au gouvernement, au moment où des milliers de pétitions continuent de nous parvenir, qu'il doit réellement commencer à écouter la population. Nous avons mis sur pied toutes sortes de commissions pour prendre le pouls de la population. Eh bien, voici un parfait exemple de ce qu'elle pense. Elle veut que le gouvernement du Canada ne taxe pas les livres, qu'il applique un taux nul de taxe sur les revues, les livres et les journaux et qu'il les exonère de la TPS. La TPS aura un effet négatif sur la diffusion des livres et des publica-

tions, qui constituent la pierre angulaire de la démocratie, de la culture et de l'enseignement dans une société instruite et productive.

Je suis en train de lire la pétition. J'espère que les députés d'en face écoutent. Je réaffirme les principes historiques qui, selon les pétitionnaires, s'insèrent dans la détaxation des livres et des publications en maintenant le taux nul dans la loi sur la TPS et dans son règlement d'application. La pétition est signée par des centaines de personnes. J'en ferai parvenir des copies aux députés d'en face, notamment aux ministres, pour qu'ils puissent constater que je l'ai lue fidèlement.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je prends moi aussi la parole en vertu de l'article 36 du Règlement. C'est pour moi un honneur et un devoir de présenter à la Chambre une pétition que le greffier des pétitions a jugée correcte. Ces quatre pétitions portent la signature de plus de 100 Canadiens inquiets des circonscriptions de Kitchener, Cambridge et Guelph. Ces pétitions ont trait à la taxe que le gouvernement veut imposer sur les imprimés. Fait intéressant, les pétitionnaires font remarquer au début de leur pétition que le gouvernement du Canada a jugé bon, sans interruption depuis la Confédération, d'exonérer de toute taxe les magazines, les livres et les journaux, mais se propose maintenant de les assujettir à la taxe sur les produits et services, ce qui leur paraît absolument honteux.

Les pétitionnaires demandent au Parlement, et surtout au gouvernement, de ne pas taxer les imprimés.

L'EXTRACTION DE L'URANIUM

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, cette pétition signée par des habitants de localités de la Saskatchewan comme La Loche et Saskatoon, par des habitants de Winnipeg, et par des habitants de localités des Territoires du Nord-Ouest comme Yellowknife, Rankin Inlet et Lake Harbour.

Ces gens ne sont pas satisfaits des réponses qu'on leur a données jusqu'ici au sujet du déversement d'eau résiduaire radioactive dans le lac Wollaston en novembre dernier. Ils estiment qu'on ne s'est pas attaqué aux questions importantes. Ils demandent donc au Parlement du Canada d'ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique indépendante et exhaustive sur l'extraction de l'uranium en Saskatchewan et dans le nord du Canada, et d'inviter les autochtones et les gens du Nord à participer activement à cette enquête et à leur fournir les ressources à cette fin.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition que je voudrais présenter en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle est contre l'imposition des livres et elle demande au gouvernement d'abandonner la TPS, au moins pour les livres, mais de préférence en entier. Pourquoi s'arrêter aux livres? Annullons tout.

Je suis heureux de présenter cette pétition, vu que le ministre des Approvisionnements et Services écoute attentivement et que, je le sais, il se soucie beaucoup des gens qui sont fonctionnellement illettrés et ont besoin d'améliorer leur niveau. Il a déjà exprimé son intérêt pour cette question et je sais qu'il voudra s'associer à moi et à d'autres députés qui veulent que la TPS ne s'applique pas aux livres.

Comme je l'ai dit, pourquoi s'arrêter aux livres? Pourquoi ne pas abandonner la TPS purement et simplement? Ce serait bien plus simple.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'ai également une pétition à présenter. Je voudrais la lire, car elle est courte. Elle est adressée à la Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

Les pétitionnaires déclarent que depuis la Confédération et sans aucune interruption, le gouvernement a jugé bon de taxer les livres, les magazines et les journaux à un taux nul, alors que maintenant il se prépare à les soumettre à la taxe sur les produits et services.

• (1120)

Ils disent ensuite que la dissémination de l'imprimé est à la base de la démocratie, de la culture et de l'éducation, et que l'application de la TPS empêchera que l'on ait une société lettrée et productive. En foi de quoi les signataires prient humblement le Parlement de réaffirmer les principes historiques contenus dans le statut d'exemption dont jouissait l'imprimé, en maintenant un taux nul en vertu de la loi et du règlement sur la TPS.

Monsieur le Président, j'ai pu lire cela parce que lorsque que j'étais jeune il n'y avait pas de taxe sur les livres, il n'y avait pas de taxe sur la lecture. Les Canadiens des futures générations ne seront peut-être pas capables de se lever à la Chambre pour lire quelque chose comme cela, parce que le gouvernement aura taxé la lecture. Il devrait avoir honte de lui-même et il devrait retirer la TPS immédiatement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir invoquer l'article 36 du Règlement pour présenter une autre pétition, compte tenu de l'intervention du ministre des Approvisionnements et Services tout à l'heure. Je suis surtout contente de voir apparaître sur cette pétition le nom de gens venant de Dunrobin, Woodlawn, Kanata et d'autres localités que vous connaissez fort bien, monsieur le Président.

Selon ces pétitionnaires, l'accès à l'information, la connaissance et la compréhension sont des principes essentiels de la participation à la vie démocratique d'une société, et ce coup de boutoir qu'est la TPS vient s'ajouter aux autres mesures qui empêchent l'exercice de ces principes comme les compressions pratiquées dans le financement dont ont besoin les organismes féminins et les services de radiodiffusion et les journaux autochtones pour diffuser l'information.

Un taux de taxation nul sur les articles de lecture est une mesure démocratique et ces pétitionnaires demandent donc au gouvernement de détaxer l'imprimé.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, il est fort probable que les gens qui ont signé cette pétition sont de tout coeur avec les vaillants sénateurs libéraux qui combattent la taxe sur les produits et services du gouvernement dans l'autre endroit. Ces sénateurs ont affaire à forte partie puisqu'ils doivent siéger jour et nuit, mais ils combattent bravement des forces supérieures en nombre depuis que le gouvernement conservateur a rempli le Sénat de ses hommes de paille.

Monsieur le Président, je rappelle simplement que ces pétitionnaires sont contre la taxe sur les livres et l'imprimé. Ils sont contre cet aspect de la taxe sur les produits et services.

Je trouve curieux de ne pas avoir encore entendu un seul député d'en face présenter une pétition pour ou contre la TPS. Le leader du gouvernement à la Chambre leur a probablement refusé cette permission. Il nous incombe donc, de ce côté-ci de la Chambre, de défendre les intérêts de ces milliers de Canadiens qui sont contre la taxe sur les produits et services et qui demandent au Parlement de la rejeter.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 385.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN VERTU DU PROGRAMME DÉFI

Question nº 385—**M. Robinson:**

1. Depuis la création du programme Défi, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il versé des subventions en Colombie-Britannique dans le cadre de ce programme et, dans l'affirmative, *a*) combien d'argent a été versé, *b*) quelles circonscriptions électorales en ont bénéficié?

2. Pour chacune des circonscriptions électorales qui ont reçu de ces fonds, *a*) quel a été le montant total versé, *b*) quel est le nom des organismes qui en ont bénéficié, *c*) quel montant a été accordé à chacun d'eux?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): 1. Oui, des subventions ont été versées à la région de la Colombie-Britannique dans le cadre du programme Défi. Des subventions sont versées dans le cadre de ce programme par l'entremise de la composante Promotion des initiatives privées.

a) 44 780 $

b) Nanaimo-Cowichan, Richmond, Vancouver-Centre, Delta et Vancouver-Est

2. *a, b, c*)

Circonscription	$	Organisme
Nanaimo-Cowichan	5 600 $	Chambre de Commerce de Duncan-Cowichan
Richmond	4 800 $	Chambre de Commerce de Richmond**
Vancouver-Centre	5 680 $	Exposition nationale du Pacifique
Delta	15 000 $	Chambre de Commerce de Delta*
Vancouver-Est	13 700 $	Kiwassa Neighbourhood House**

* Ce projet doit débuter en janvier 1991.

** Cette proposition a été retirée par l'organisme suite à l'approbation de fonds par EIC.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'examen, interrompu le vendredi 30 novembre, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, il me fait très plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi. Je remercie mon collègue de Northumberland qui, vendredi dernier, au moment de la présentation du projet de loi, a présenté la position de notre parti et a exprimé notre volonté d'appuyer le principe sur lequel repose le projet de loi.

Je rappelle que le projet de loi a été présenté vendredi par le secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants. J'ignore ce que ce secrétaire parlementaire a à voir avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Cela démontre une fois de plus le peu d'attachement du gouvernement à de nombreuses propositions présentées à la Chambre.

Pour notre part, nous appuyons le principe dont s'inspire le projet de loi, mais avant d'appuyer sans réserve la participation du Canada à cette banque, nous voulons obtenir les réponses à nos nombreuses questions. On ne nous a pas encore dit qui prendrait les décisions finales, qui rendra compte aux pays participants, quel sera la contribution du Canada à la banque, d'où viendra l'argent, où la participation du Canada à cette banque se situe par rapport aux autres programmes d'aide à l'Europe de l'est et si notre contribution nuira à l'aide déjà insuffisante que nous accordons au tiers monde.

Hier et aujourd'hui, le premier ministre de la Lettonie est à Ottawa et demain, nous recevrons le président de la Lituanie. C'est bon de voir que cette fois, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ont pas peur de rencontrer ces gens. Ils n'ont pas encore précisé s'ils les rencontreraient officiellement ou seulement en tant que parlementaires; j'espère que ce sera à titre officiel. Ces pays voudront savoir s'ils pourront tirer parti des services de cette banque. Je remarque à l'annexe A du projet de loi que l'Union des républiques socialistes soviétiques figure dans la listes des pays bénéficiaires, catégorie C, mais rien n'indique si les républiques pourront négocier directement avec la banque ou si elles devront passer chaque fois par le Soviet suprême, à Moscou. Et lorsque le monde se réveillera finalement et reconnaîtra que les trois États baltes devraient redevenir indépendants, puisqu'ils l'étaient avant d'être annexés illégalement, quel sera leur statut relativement à cette banque, qui pourrait alors leur offrir le type d'assistance dont ils auraient besoin?

Il faut répondre à ces questions dès le départ, afin de ne pas répéter les erreurs passées et de pouvoir faire les changements qui amélioreraient l'efficacité globale du projet. Nous devrions répondre à ces questions et inviter les organisations et les particuliers engagés dans des entreprises en Europe de l'Est, de même que tous ceux qui ont une certaine connaissance des différences culturelles et sociales qui existent entre l'Est et l'Ouest, à nous faire part de leurs commentaires. Nous avons ces ressources ici, au Canada, et bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures persiste à parler des Canadiens originaires de l'Europe de l'Est dans ses communiqués de presse, il n'est toujours pas évident que l'on prend leur apport au sérieux quel qu'il soit.

Je dois préciser que je ne rejette pas le blâme sur les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui exécutent les instructions du ministre. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, ils font un excellent travail. Je fais allusion aux lignes directrices vagues qu'on leur donne, qu'ils doivent traduire d'une certaine manière en programmes concrets et avec lesquels ils doivent jongler, sans pouvoir disposer de budgets ni de personnel supplémentaires. Peut-on parler d'engagement dans ce cas?

Ce n'est pas la première fois que le Canada devient membre d'un organisme seulement pour que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures puissent faire les manchettes. Notre adhésion à l'Organisation des États américains a fait beaucoup de bruit. On n'en a pas entendu parler depuis. Aucune consultation n'a été tenue avant la décision, et nous n'avons versé qu'un montant symbolique lors de notre adhésion. Qu'avons-nous fait depuis? Quel effet a eu notre adhésion? Jouons-nous un rôle déterminant qui fasse la différence en Amérique latine et dans les Antilles depuis notre adhésion à l'OEA? Non. Dans l'affirmative, nous n'en entendons sûrement pas parler. Les Canadiens n'en entendent pas parler. Nous réduisons systématiquement les budgets et rendons le ministère impuissant dans tous les domaines pour obtenir quelques manchettes. Je voudrais bien que ce ne soit pas le cas, mais j'ai bien peur que ce soit la triste réalité. En effet, si on considère la confusion qui règne à l'heure actuelle dans les programmes d'aide au développement destinés à l'Europe de l'Est, il est indéniable que le gouvernement ne tient pas vraiment à faire la différence.

• (1130)

Regardez dans quel état se trouve notre programme officiel d'aide au développement. Non seulement avons-nous réduit nos engagements précédents, mais nous avons assorti l'aide accordée de conditions qui condamnent des populations entières à la famine.

Nous exigeons des ajustements structurels. Nous les obligeons à équilibrer leur budget au détriment de leur alimentation, de leur logement et de leurs soins de santé. D'une part, nous leur disons de se moderniser, de s'industrialiser et d'exporter. De l'autre, nous avons l'audace de leur dire que nous n'aimons pas ce qu'ils font à l'environnement et les menaçons de réduire davantage notre aide.

À la dernière minute, nous leur imposons de respecter le concept de développement durable en leur demandant de changer d'attitude du jour au lendemain. Les pays occidentaux doivent reconnaître que ce genre de comportement ne convient pas et qu'ils sont peut-être la cause de l'aggravation de la pauvreté et de l'instabilité politique dans ces pays.

Nous n'avons pas les moyens de commettre les mêmes erreurs, mais si nous considérons les allusions aux droits fondamentaux de la personne et au développement durable, on constate qu'il n'en est question qu'en passant au coeur de la taxe au lieu d'être intégrées dans une condition incompréhensible.

Le parrain de ce projet de loi, je le sais, a insisté sur la façon dont le projet de loi allait favoriser le développement durable dans toutes les transactions, mais pourquoi ledit développement durable ne fait-il pas partie intégrante de l'objet du projet de loi? Pourquoi l'a-t-on caché en quelque sorte dans une petite phrase au paragraphe 1(7)?

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un engagement. Comme chacun sait, un engagement requiert non seulement de l'argent, mais également une vision et des stratégies et des objectifs mûrement réfléchis. Mais ce dont nous avons besoin surtout, c'est d'un suivi. Pendant combien de temps cette banque restera-t-elle en activité? Envisage-t-on au cours de son existence d'accroître son rôle de façon à assurer la coordination des différents programmes d'aide?

Récemment, à la Chambre, nous avons examiné le rôle que devra assurer dorénavant la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous avons parlé de l'ampleur de la conférence et notamment de la dimension économique qu'elle comporte. Comment allons-nous éviter le chevauchement des rôles qu'assument la CSCE, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale?

Peut-être la banque devrait-elle être intégrée à la conférence. Ainsi pourrait-on éviter le chevauchement et, en précisant les zones de responsabilité, écarter en partie la confusion résultant des initiatives d'autres institutions économiques.

En fait, je ne puis m'empêcher de penser qu'un centre de gestion simplifié non seulement permettrait d'orienter les fonds d'une façon plus efficace, mais également de surveiller, d'évaluer et, au besoin, de reconsidérer certains procédés qui pourraient s'avérer inefficaces.

Le comité devrait être saisi des idées de ce genre, avant que la décision ne soit prise d'adhérer à la banque. Je suis sûr que maints députés, notamment les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur pourraient en présenter de fort utiles.

La meilleure façon, évidemment, ce serait qu'ils les incorporent à un rapport soumis au gouvernement que nous pourrions examiner sérieusement, quitte à y donner suite, en tant que Canadiens, en adhérant à cette banque. Évidemment, compte tenu du gouvernement actuel, ce serait beaucoup trop beau.

Avant de prendre les décisions qui comptent, le gouvernement consulte rarement les citoyens. Chaque fois qu'il s'est soucié de l'opinion publique, c'était uniquement pour des raisons politiques, sans jamais se soucier des recommandations.

En terminant, j'exhorte le gouvernement à promettre au moins à la Chambre d'organiser régulièrement des consultations et des tables rondes qui nous permettront de rationaliser les diverses initiatives auxquelles nous participons dans les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, en espérant que les Canadiens profiteront réellement de leur participation à cette banque.

Je le répète, notre parti appuie ce projet de loi en principe, mais avant de l'adopter à l'étape finale, nous voudrions obtenir des réponses aux nombreuses questions que ma collègue de Northumberland a soulevées vendredi, aux questions que j'ai moi-même posées ainsi qu'à celles de ma collègue de Mount Royal. J'espère qu'aujourd'hui, contrairement à ce qui s'est produit hier, quand le ministre a refusé d'intervenir au sujet de son propre projet de loi, que le gouvernement participera au débat sur le projet de loi C-88. Sinon, nous devrions alors nous retirer de tous les domaines d'activité en Europe centrale et de l'Est et cesser de faire de fausses promesses à ceux qui tentent de remonter la pente, qui ont rejeté le régime communiste pour adopter la démocratie, à ces gens qui ont vu leur économie subjuguée pendant 50 ans et qui cherchent aujourd'hui à se tirer d'affaire. Ils ne veulent pas la charité. Ils veulent devenir auto-suffisants.

Si l'Occident songe sérieusement à donner suite à une proposition, comme la création de cette banque, nous pourrons contribuer à accélérer considérablement la reprise économique en Union soviétique, en Europe centrale et de l'Est. Et qui en profitera? Tous les habitants de la Terre.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'ai été tellement impressionné par le discours de mon collègue que je vous demanderais de vérifier si le quorum est atteint. Non seulement il manque des ministres, mais il manque aussi des députés du côté du gouvernement.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum. Je donne donc la parole à l'honorable députée de Mount Royal.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis très heureuse, ce matin, d'avoir l'occasion d'intervenir à propos d'une initiative originale et innovatrice qui permettra aux démocraties nouvellement nées en Europe de prospérer et de grandir. Cette initiative profitera au Canada, car elle lui permettra, en même temps, de faire valoir l'intérêt humanitaire qu'il porte à la croissance et au développement de cette région.

Il existe des liens très solides entre cette banque, la contribution canadienne, et les intérêts à long terme du Canada qui coïncident avec ceux de ces nouvelles démocraties, car nous souhaitons que leurs efforts soient couronnés de succès et qu'elles parviennent à remplir cette tâche énorme que constitue la reconstruction de l'avenir.

Le Canada et ces démocraties nouvellement créées devront, entre autres choses, être en mesure de faire concurrence aux nouveaux pays industrialisés du monde, notamment la Corée, Singapore et Taïwan.

J'ai eu le privilège, par l'entremise de l'association parlementaire, d'apprendre à mieux connaître bon nombre de ces pays, à me familiariser avec leurs décisions de principe, leur évolution politique, économique, sociale et culturelle, et tous ces acronymes qui font désormais partie du langage de ceux qui s'intéressent de près au Canada et aux rapports qu'entretient le Canada avec les autres pays du monde, les démocraties nouvellement créées et les nouveaux pays industrialisés.

Je tiens à préciser que l'expression démocraties nouvellement créées s'applique aux nouvelles sociétés qui ont vu le jour en Europe. Cela ne veut pas dire que nous ne nous intéressons pas aux sociétés démocratiques qui surgissent en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans d'autres régions du monde. Viennent s'ajouter à celles-ci, bien sûr, les nouveaux pays industrialisés du monde.

Cela dit, je ferai remarquer que j'ai eu le grand privilège de me rendre, à titre privé, en Allemagne, plus précisément dans le nord, à Wolfsburg et Braunschweig, afin de rendre visite à mon fils, qui travaille pour la société Volkswagen. Je suis arrivée en Allemagne le jour où le mur est tombé. Je ne peux que vous transmettre mes

impressions de l'euphorie qui régnait dans ce pays. J'ai eu l'occasion de prendre le train avec mon époux.

• (1140)

Si seulement nous avions un réseau ferroviaire aussi efficace, si seulement nous n'avions pas démantelé VIA Rail, nous aurions pu profiter d'un système de transport incroyable comme celui qui relie ce pays de l'est à l'ouest et du nord au sud. Bien sûr, notre pays est beaucoup plus vaste, mais si chacune de nos régions avait les infrastructures nécessaires, nous serions mieux servis.

M. Blais: Comparez aussi les populations.

Mme Finestone: Je constate que le ministre des Consommateurs et des Sociétés est de mauvaise humeur ce matin. Allez prendre un café sucré.

M. Dick: Il n'est pas à la Chambre.

Mme Finestone: Vous vous occupez des approvisionnements et services? Toute cette affaire pourrait le rendre moins hargneux.

M. Dick: Vous ne savez pas jusqu'à quel point. Vous êtes revêche.

Mme Finestone: M. Dick, j'ignore quel portefeuille vous détenez, mais allez prendre un café sucré. Cela vous rendrait plus aimable ce matin.

Je disais que j'ai pris le train avec mon mari. C'était une expérience très personnelle et je pense qu'il faut admettre que le démantèlement du mur a eu d'énormes répercussions.

Un Suisse de Zurich était assis près de nous. Il était très agité et très excité. Il répétait sans cesse: «Il faut voir où commencent les barbelés et le mur». Voyageant au nord de Francfort, nous pouvions voir la haute clôture de fils barbelés. Nous pouvions voir des tours occupées par des soldats qui surveillaient les régions avoisinantes de l'Allemagne. Cela a été pénible pour moi rien que de sentir combien les gens et les familles étaient séparés. C'était mon premier voyage en Allemagne, et j'ai eu des problèmes personnels, mais j'avais aussi l'impression de participer à l'histoire qui se déroulait devant nos yeux.

Les larmes sont venus aux yeux de cet homme alors qu'il regardait cette frontière. Il a dit: «Vous savez, je vais aller rendre visite à ma famille à Hambourg. Ils m'ont appelé. Je ne les ai pas vus depuis 40 ans.» Monsieur le Président, je pouvais voir combien cet homme était ému.

Puis, lorsque je suis arrivée à Brauschweig le lendemain avec mon fils, ma belle-fille et mes petits-enfants, nous sommes allés au centre ville. Il y avait ces voitures, je crois que ce sont des Treblinkas, des petites trebs qui traversaient la frontière par centaines de ce coin du nord-est. Nous sommes allés au poste de contrôle frontalier et nous avons vu ce haut mur énorme qui s'étendait sur des centaines de mètres, puis la haie de barbelés qui fermait cet endroit. J'ai bavardé avec les gardes des deux côtés. On pouvait voir l'amitié qui régnait entre les deux côtés bien qu'ils aient été ennemis la veille. C'était très émouvant.

J'y suis retournée le mois dernier pour faire une deuxième visite. Il n'y avait pas de poste de contrôle frontalier juste à la sortie de Wolfsburg. Le passage était libre. Nous sommes allés à Berlin Est et les magasins ressemblaient à ceux de Berlin Ouest. Il est vrai qu'on voyait des traces et qu'on se rendait compte qu'il restait un immense travail à faire, mais on sentait aussi l'espoir qui anime ce peuple.

Il est très important, que nous avancions dans cette direction avec prudence et précaution. Nous avons en tant que Canadiens un rôle très important à jouer—comme toutes les autres démocraties occidentales—pour aider et faire en sorte que ce ne soit pas des châteaux en Espagne, que ce ne soit pas qu'un moment d'euphorie dans l'histoire, mais que nous y apportions l'aide concrète et la réflexion nécessaires à ces démocraties naissantes. La vie n'y est pas facile, monsieur le Président.

Lorsque vous vous promenez dans la campagne en Allemagne de l'Est et en Hongrie, vous vous croyez dans les années 1920. Il n'y a pas d'infrastructure. Il n'y a pas non plus de technologie. Les édifices sont vieux et en mauvais état. Vous pouvez faire la même constatation dans d'autres régions du monde, bien sûr, mais c'est à cet endroit que nous faisons porter nos efforts et que nous espérons appliquer les principes qui comptent tellement pour nous en tant que nation et en tant que peuple, et qui sont énoncés dans les accords d'Helsinki, dont je parlerai dans un moment.

La création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement constitue une mesure très importante de la part du Canada, en ce qui a trait au soutien économique qu'il accorde à ces démocraties nouvellement créées. Ce genre d'initiative est très rare dans l'histoire du monde, dans l'histoire des nations, ainsi que

dans notre histoire. On peut mentionner, à titre d'exemples, le Plan Marshall après la Deuxième Guerre mondiale, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Nous pouvons être fiers du fait que le Canada contribue, par le biais de ce projet de loi, à solidifier les fondements de la liberté, ainsi qu'à améliorer les possibilités économiques.

L'autre jour, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ma collègue de Malpèque. Celle-ci a fait remarquer, comme je le fais maintenant, que le Parti libéral manifeste certaines réserves quant au bien-fondé de l'approche globale du gouvernement face à ce nouvel ordre économique régional et mondial qui offre tant de défis.

J'ai aussi écouté le député de Parkdale—High Park, qui a fait état d'autres préoccupations. Le gouvernement devrait prêter l'oreille, parce qu'il s'agit de questions très importantes. Ces collègues ont montré très clairement que nous appuyons le projet de loi C-88. Cette mesure, qui vise à promouvoir les libertés humaines ainsi que la création de la banque, contribuera à favoriser les possibilités et l'autonomie sur le plan économique. Ce projet de loi encourage beaucoup le rétablissement des libertés individuelles et politiques dans cette partie de l'Europe.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'introduction du projet de loi, dans laquelle on trouve l'annexe relative à la Banque européenne. Il s'agit d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le document précise aussi quelles sont les parties contractantes. J'y viendrai dans un moment.

Cette mesure législative, élaborée par les nations européennes ainsi que par nous, fait état d'un engagement envers les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, soit l'état de droit, le respect des droits de l'homme, ainsi que la promotion des économies de marché. Cela est très important. Avons-nous jamais entendu de tels propos auparavant, dans un contexte monétaire conditionné par des impératifs bancaires? Tout cela est fascinant. Il est intéressant de noter que le Canada se fera représenter auprès de la banque par le ministre des Finances, plutôt que par le ministre du Commerce extérieur. Il s'agit là aussi d'une nouvelle initiative.

Dans le second paragraphe, on dit:

> Rappelant l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, et en particulier la Déclaration sur les principes;

L'Accord d'Helsinki comporte quatre volets. L'un d'entre eux concerne les droits de la personne. Vous ne pouvez traiter avec un pays, à moins que celui-ci ne respecte et ne protège les droits et libertés individuels. Je pense qu'il est merveilleux qu'un tel principe soit énoncé dans une loi bancaire.

On y dit ensuite ceci:

> Se félicitant de l'intention des pays d'Europe centrale et orientale de promouvoir la mise en pratique de la démocratie pluraliste, en renforçant leurs institutions démocratiques, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que leur volonté de procéder aux réformes propres à favoriser la transition vers des économies de marché;

Cela veut dire qu'il doit y avoir le genre de communications et de littérature qui permettront que cela se produise. Je ne crois qu'ils soient taxées, comme notre gouvernement le fait chez nous.

Le paragraphe suivant est ainsi libellé:

> Considérant l'importance d'une coopération étroite et coordonnée pour promouvoir l'essor économique des pays d'Europe centrale et orientale, aider leurs économies à devenir plus compétitives au plan international, les assister dans leur reconstruction et leur développement et réduire ainsi, le cas échéant, les risques associés au financement de leur économies;

C'est une mesure législative unique en son genre. Je suis emballée de lire ce genre de choses dans une loi portant sur une banque.

La plupart des États de l'Europe de l'Est viennent de se sortir de l'emprise du communisme. Nous croyons que les pays comme le Canada, qui jouissent de la liberté depuis plus d'un siècle, devraient aider et appuyer ces nouvelles démocraties. Il est de notre intérêt, à long terme, de continuer dans ce sens.

Nous avons des talents incroyables ici, au Canada, qui peuvent servir à aider et à appuyer ces pays. Ainsi, pendant que nous les aidons à progresser sur le plan économique, nous pouvons nous réjouir des gains qu'ils ont déjà réalisés sur le plan politique.

Pendant que nous travaillons pour donner la liberté économique à ces peuples de l'Europe de l'Est, nous devons rester optimistes en pensant à tout le chemin qu'ils ont faits pour acquérir la liberté politique qu'ils ont maintenant. On semble avoir tendance à oublier les libertés qui viennent d'être acquises: liberté politique, droit d'expression et d'association, droit à la dissidence et, de plus en plus, liberté de religion. En essayant d'aller de l'avant et de répondre aux besoins d'ordre économique, nous ne devons pas oublier la nécessité de ne pas garder le silence sur des éléments qui iraient à l'encontre des principes de l'Accord d'Helsinki. Garder le silence équivaudrait peut-être à approuver des mesures qui sont inacceptables à l'Ouest.

• (1150)

Jusqu'à il y a un an, souvenons-nous-en, nous défendions encore la cause de la liberté politique qui se manifeste aujourd'hui dans tant de rues de tant de villes et villages derrière cette barrière dont nous entendons si peu souvent parler par les temps qui courent, le rideau de fer. Il est vrai qu'il y a toujours un besoin criant d'emplois dans les secteurs de la fabrication, de la technologie et de l'éducation, mais souhaitons que la création de solides fondements économiques permette de reléguer dans l'oubli l'époque d'une censure étouffante, de la police secrète et des mouvements souterrains qui ont préservé l'espoir de liberté.

De toute évidence, nous ne pouvons faire autrement que de soutenir économiquement et politiquement des changements qui rendent possible l'apparition de publications concurrentes et d'un marché des idées, la fin de cette police secrète qui arrête quiconque exprime son opinion ou participe au mouvement de libération, l'organisation et la tenue d'élections.

Grâce à l'établissement de cette nouvelle banque, le lien économique entre le gouvernement du Canada et les gouvernements d'Europe de l'Ouest, nous allons commencer à nous intéresser aux relations que nos deux peuples entretiennent depuis des générations par le biais des familles et des liens d'amitié. On me dit même que un Canadien sur dix est originaire d'Europe de l'Est ou d'Europe centrale.

Chose certaine, c'est le cas dans ma circonscription, monsieur le Président. Nous avons des gens qui sont venus des quatre coins du globe. Dans ma circonscription, ils viennent des pays suivants: Russie, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Arménie, Allemagne, Yougoslavie et Bulgarie. J'espère que le gouvernement profite de la présence de ces gens, qui sont pour la plupart venus chez nous après la Seconde Guerre mondiale, et qu'il se sert de leurs compétences, non seulement dans le domaine des langues qui favorisent la communication, mais aussi dans ceux de la culture et des affaires, que ces gens ont appris à connaître. Ils ont apporté chez nous les désir de réussir à tous les niveaux et c'est pour cela que nous les retrouvons partout dans le pays, dans les milieux politiques, économiques et sociaux. Ils ont aidé le pays à croître et à prospérer. Ils peuvent maintenant nous faire profiter de leurs compétences au sein du gouvernement du Canada, de cette banque et de cette industrie en voie de développement. J'espère que nous n'oublieront pas ces gens et que nous ne les mettrons pas à l'écart.

Ma collègue, la députée de Malpèque, a signalé certains secteurs où les efforts du gouvernement sont fragmentaires. J'estime que, dans les domaines de la culture et des communications, l'activité doit être très coordonnée et l'approche, très globale. Le service international de Radio-Canada a beaucoup aidé les industries de communications des nouvelles démocraties de l'Est et a accueilli beaucoup de responsables de leurs services de radiotélévision pour leur montrer comment nos secteurs public et privé fonctionnent. Nous lui devons un grand merci pour ses efforts sur ce plan. Ici même, monsieur le Président, la Chambre et les services du greffier ont aidé ces pays à modeler leurs systèmes politiques. Grâce au travail de M. Philip Lundy et du bureau du Président, les fonctionnaires de la Chambre ont pu aider ces nouvelles démocraties à fonctionner. Nous avons accueilli ici des groupes venant de Roumanie, de Hongrie et de Pologne. Je sais que les partis les ont aidés à comprendre le rôle des partis politiques, de la base jusqu'au sommet, dans un régime démocratique.

Ce sont là des efforts et des initiatives d'une très grande importance. Cependant, lorsqu'il s'agit de prêts, il y a certaines difficultés. Nous offrons, d'une part, de l'aide alimentaire. Nous mettons aussi de l'argent à la disposition du Fonds monétaire international. Nous oeuvrons par l'intermédiaire de la Banque mondiale et nous travaillerons aussi avec cette banque.

Le Canada n'a pas beaucoup d'argent, mais beaucoup de bonne volonté. Ces établissements bancaires sont financés par l'argent des contribuables, l'argent de gens qui vivent et travaillent au Canada. Les banques ne fabriquent pas d'argent; elles se servent de celui des citoyens ordinaires pour financer ces entreprises. Elles travaillent dans notre intérêt, c'est vrai, parce qu'une démocratie stable est garante de la stabilité mondiale, dans laquelle nous pouvons croître et prospérer. Pendant ce temps, l'argent des Canadiens, canalisé par les banques, permet de financer ce genre de choses.

J'espère de tout coeur que les inquiétudes exprimées avec tant d'éloquence par le député de Malpèque et d'autres qui ont discuté de ce projet de loi seront prises en considération, de même que les inquiétudes suscitées par la façon morcelée dont le gouvernement aborde le problème.

J'aimerais, en terminant, émettre le voeux sincère que ce que nous faisons soit fructueux, que nous contribuons au développement économique, politique et social de ces pays ainsi qu'à la reconstruction de leur infrastructure, que ce que nous faisons ne profite pas qu'à nous-même mais au monde entier.

Lorsque je regarde tout ce qu'il y a à faire dans les pays de l'Est et que nous entendons parler des initiatives requises, j'espère que cette expression créatrice sur le plan de la culture, des nouvelles entreprises et des liens

économiques avec l'Occident permettra, pour que la démocratie puisse prendre racine fermement dans cette région, de canaliser les idées et l'aide. C'est pourquoi le Parti libéral appuie de genre d'initiative par principe, pour aider ces pays et leurs économies à reprendre vie après près d'un demi-siècle de stagnation et, dans bien des cas, de désintégration. J'espère qu'au fil de ce processus, au comité législatif et de manière générale, le gouvernement exposera un plan plus complet d'aide pour l'Europe de l'Est. Le Canada et les Canadiens pourront alors être fiers de prêter de l'argent, dans l'allégresse et la joie, afin que le rôle que nous jouons dans la nouvelle Europe et l'Europe de l'Est traduise notre propre engagement envers la justice sociale, l'égalité des perspectives économiques, la liberté et les droits de la personne dans le monde entier.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler une très brève observation et poser une question à ma collègue.

En gros, deux choses me préoccupent. Tout d'abord, alors que nous apportons sous une forme ou sous une autre, une aide accrue tout à fait nécessaire, à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est, nous devons nous assurer de ne pas oublier les autres peuples démunis du monde. On craint que cela se produise dans le tiers monde.

Je suis membre de l'Association internationale des parlementaires de langue française et, lorsque nous nous rendons en Europe, vous, moi et d'autres, c'est souvent là une question que soulèvent nos collègues des nations les plus pauvres de la terre. Je veux parler des pays du tiers monde qui ont tant besoin de notre aide et je pense plus particulièrement à certains pays africains. Je tiens avant tout à exprimer cette préoccupation et à inviter ma collègue à préciser sa pensée là-dessus. Ensuite, pour en revenir à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est, on y constate de nouvelles démocraties naissantes. Certains pays ne sont pas encore tout à fait des démocraties, d'autres sont tout près de l'être et il y en a quelques-uns, enfin, qui pourraient le devenir. Je pense en particulier à la Roumanie où il n'est pas dit encore que la démocratie va triompher. Nous l'espérons bien entendu. La Roumanie est l'un des pays les plus pauvres de ce nouveau groupe de pays et elle a grand besoin d'aide. Je ne suis toujours pas persuadé qu'il s'agit d'une démocratie, mais on peut espérer qu'elle finira par en devenir une.

Dans le cas des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, il nous incombe, dans les démocraties occidentales, de nous assurer que nous faisons tout en notre pouvoir pour que ces pays deviennent des démocraties et que nous les aidons pour qu'ils n'échouent pas, surtout sur le plan économique.

Dans cet ordre d'idées, je ne peux empêcher de penser à ce qui se passe actuellement en Union soviétique au sujet du rationnement des vivres. On a parlé récemment à la radio d'une entrevue avec une Moscovite qui s'était rendue dans au moins des dix pharmacies pour trouver un antitussif pour son enfant, sans succès.

• (1200)

Si nous n'apportons pas l'aide voulue, et on peut espérer que cela ne se produira pas, ne donnerons-nous pas la possibilité à certains groupes totalitaires de prendre le pouvoir dans ces pays sous prétexte que la démocratie ne fonctionne manifestement pas? On pourrait alors dire aux gens que leur sort ne s'est pas du tout amélioré et que leurs perspectives d'avenir ne sont pas meilleures.

Ce sont fondamentalement les deux craintes que j'ai, et j'invite ma collègue à y répondre.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell. Ses observations sont toujours intéressantes et ses questions, intelligentes.

Pour clore le débat sur ce sujet particulier, on peut dire que la position du gouvernement est tellement vague que les pays d'Europe de l'Est ne sauront pas à quelle porte frapper: le FMI, la Banque mondiale ou encore la Banque européenne?

Effectivement, il y a un problème. Il va sans dire que nous sommes bien au courant de la situation en ce qui concerne l'alimentation, les soins médicaux et l'infrastructure, et le problème croît sans cesse. Toutefois, le phénomène est tellement nouveau que nous mobilisons nos forces du mieux que nous pouvons et, je l'espère, le plus efficacement possible.

Quant aux pays du tiers monde, il est très intéressant de remarquer que le Canada est devenu membre de l'Organisation des États américains et que cela lui permettra de jouer un rôle plus actif en Amérique latine. Cette décision m'a réjouie.

Il y a certains excellents programmes que je connais très bien, et je sais que nous aidons par l'entremise du CRDI, le Centre de recherches pour le développement international, que dirige M. Ivan Head.

J'ai visité les bidonvilles du Chili où les Canadiens financent un projet fantastique sur les diarrhées infantiles. La diarrhée et la déshydratation, qui ont des effets à long terme, constituent une des principales causes du haut taux de mortalité infantile dans les pays du tiers monde. La recherche qui se fait, grâce à l'aide financière du Canada et de diverses sociétés, est très importante, et j'espère que nous continuerons d'y contribuer. J'ai beaucoup apprécié la façon dont le Chili et le Canada ont profité de ce projet pour collaborer dans l'intérêt de la population, malgré la situation politique difficile qui régnait à ce moment-là.

Au cours de mes voyages, j'ai vu des programmes de l'ACDI mis en oeuvre dans certains pays d'Afrique. Quand j'étais porte-parole de mon parti pour la condition féminine, je suis allée à Nairobi pour le 10e anniversaire et j'y ai vu des projets magnifiques que le Canada finance dans le domaine de l'agriculture et qui font participer les jeunes femmes au processus de prise de décisions à divers niveaux. J'ai vu le travail que réalise le Centre international MATCH, formidable organisme bénévole qui construit et structure des puits, aide à la réalisation de petits projets de chinage par teinture, à la commercialisation et à la mise en marché des produits fabriqués par des femmes de ces pays.

Oui, il y a beaucoup à faire. Il y a beaucoup à faire ici, au Canada, pour solidifier notre économie et nous permettre d'aider encore plus, à la fois en donnant l'exemple et en fournissant des biens et des services.

Nous faisons de notre mieux, mais il reste encore tant à faire. Le monde est loin d'être parfait et, sur notre planète, il se peut qu'un jour. . .

[*Français*]

comme le Petit Prince, on va avoir un jardin magnifique qui fleurira ici parmi nous.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la députée de Mount Royal a mentionné sa participation à l'UIP. Pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de l'UIP et s'il est question que cette organisation contribue au rétablissement de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est?

Autre question: Elle a dit que sa circonscription, tout comme la mienne, compte des Canadiens d'origine russe, polonaise, ukrainienne, yougoslave, bulgare et hongroise et elle a fait une excellente recommandation au gouvernement; elle a proposé d'utiliser la compétence de ces gens qui connaissent la culture et la langue des pays en question. Depuis les nombreuses années déjà qu'elle siège à la Chambre, a-t-elle jamais eu connaissance que le gouvernement ait vraiment eu recours à la compétence des électeurs de sa circonscription?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée de Mount Royal, vous avez deux minutes.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, Je répondrai oui à la dernière question du député. En fait, les services de l'un de mes électeurs ont notamment été très utiles en rapport avec la Pologne. D'autres électeurs ont offert leurs services au cours des élections tenues en Roumanie notamment, de même qu'en Pologne et en Hongrie. Je ne sais pas si l'on y a eu recours.

En ce qui concerne l'organisation internationale, j'ai eu la chance d'avoir l'appui de mes collègues à la Chambre et du vice-président de l'Union interparlementaire canadienne. Je prends cette responsabilité très au sérieux et je remercie mes collègues de leur appui à cet égard.

À ce qu'il est convenu d'appeler le caucus occidental, formé des 12 et plus, nous avons passé deux séances complètes à nous demander comment nous pourrions collaborer dans l'intérêt des démocraties naissantes. C'est là que j'ai entendu parler des «nouvelles démocraties en devenir» et des «nouveaux pays industrialisés».

J'ai notamment eu l'honneur de présider deux comités; au premier, concernant les tensions turco-bulgares, on m'a demandé, en fait, de revenir surveiller les frontières parce que nous avions fait de l'excellent travail.

J'ai aussi présidé le comité international de la décolonisation, ce qui n'a pas été chose facile, mais où nous avons accompli d'énormes progrès. Nous avons examiné le cas de la Namibie, en Afrique du Sud, et nous sommes en train d'examiner celui des Malouines, au large de l'Argentine. L'Algérie et le Maroc ont conclu un accord très émouvant et très important sur le Sahara occidental. La nomination a été proposée par la Turquie avec l'appui de l'Indonésie et de l'Iran.

Je trouve tout cela ironique et merveilleux. Oui, j'ai beaucoup aimé ma participation à L'UIP et oui, l'organisation s'intéresse beaucoup à cette question.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui en faveur de la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-88.

Ce projet de loi vise à sanctionner la participation du Canada, à titre de membre fondateur, à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. La mesure pose de nombreuses questions d'importance capitale tant au plan de la politique économique que de la politique étrangère. Je vais traiter aujourd'hui des questions économiques et financières que pose l'adhésion du Canada à la banque et laisser à des collègues de ce côté-ci de la Chambre le soin traiter des aspects de politique extérieure.

Avant toute chose, il faut savoir que nous du Parti libéral sommes fortement en faveur de l'idée d'aider l'Europe de l'Est à reconstruire et à se développer. Nous appuyons donc le projet de loi C-88 en principe. Nous ne sommes cependant pas satisfaits de la façon dont le gouvernement explique à l'opposition et aux Canadiens ce que cette nouvelle banque régionale accomplira pour l'Europe de l'Est et comment elle va modifier la politique économique du Canada dans cette région.

L'information des parlementaires est cruciale parce que notre devoir est de veiller à ce que notre conception de l'aide à l'Europe de l'Est soit la meilleure et la plus efficace possible. L'urgence et la gravité des problèmes n'exigent rien de moins que le meilleur effort de notre part. La situation financière du gouvernement n'exige aussi rien de moins qu'un plan bien réfléchi.

Les événements survenus dans le centre et l'est de l'Europe depuis à peu près un an ont été indéniablement remarquables. On se souviendra longtemps de l'année 1989 comme celle de la révolution européenne. Le mur de Berlin s'est écroulé. Le rideau de fer s'est désintégré. Les régimes autoritaires se sont effondrés. Une nouvelle Europe est née. De nouvelles démocraties prennent forme en ce moment même.

• (1210)

Ces démocraties naissantes ont besoin de nouvelles institutions politiques, sociales et, bien sûr, économiques, pour ne pas trahir les espoirs suscités par les formidables événements de 1989. Le Canada a des liens particuliers avec les populations de cette région du monde. Nous aimerions bien que leur projet de bâtir une Europe forte et prospère soit couronné de succès.

Les Européens de l'Est eux-mêmes, soyez-en sûrs, font des pieds et des mains pour réaliser leur rêve de faire de leur coin du monde une terre de liberté et de prospérité. Sur la scène internationale, les pays comme le Canada peuvent être utiles et les aider à repartir à neuf, tout spécialement sur le plan économique.

Jusqu'à maintenant, le Canada n'a pas fait grand-chose pour aider l'Europe de l'Est à se lancer sur la voie du développement et de la reconstruction. Avec la création de cette nouvelle banque, les fonds canadiens investis dans cette région proviendront d'au moins quatre sources différentes: de la banque elle-même, du Groupe des Vingt-quatre, du Groupe des Sept et, enfin, des programmes bilatéraux.

Le Groupe des Sept, comme nous le savons tous, comprend non seulement le Canada et les État-Unis, mais également le Japon et d'autres grands pays industrialisés. Naturellement, le Groupe des Vingt-quatre réunit un plus grand nombre de pays, notamment des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'ailleurs qui font partie de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques.

Il y a lieu de se poser bien des questions sur l'efficacité d'un mécanisme aussi dispersé pour financer le développement. Quels moyens de contrôle faudra-t-il mettre en place et maintenir pour coordonner tous ces efforts?

Nous avons assurément de nombreuses interrogations à propos de cette mesure législative. Il nous tardera de l'examiner à fond lorsqu'elle sera au stade de l'étude en comité. Si nous nous posons tellement de questions, c'est notamment parce que le gouvernement semble peu disposé à informer convenablement l'opposition au sujet du projet de loi. Il n'a fait aucun effort pour offrir une séance additionnelle d'information aux députés de l'opposition. Il nous a fallu en exiger une. Nous avons reçu bien peu d'information au moyen de notes explicatives, et il nous a également fallu les demander.

Nous comprenons que la création de cette nouvelle banque s'est faite très rapidement. Il y a un an seulement, ce n'était qu'une idée. Les ministères compétents ont été très occupés à coordonner la participation du Canada, mais il n'y a vraiment rien qui justifie qu'on ne tienne pas l'opposition au courant.

Je le répète, nous appuyons certes l'objet du projet de loi, c'est-à-dire contribuer à la reconstruction et au développement de l'Europe centrale et orientale. Nous nous posons néanmoins un certain nombre de questions au sujet de ce projet de loi. Ces questions ont trait aux raisons motivant la création d'une nouvelle banque précisément pour cette région, et à l'approche que le gouvernement a adoptée à l'égard de la participation du Canada

à cette institution. Il faut répondre à ces questions et le gouvernement doit adopter la meilleur approche possible à cause de l'énorme importance que j'attache à nos efforts en Europe orientale.

Les événements remarquables qui se sont produits dans la région revêtent un intérêt profondément personnel pour des millions de Canadiens qui y ont des racines. Beaucoup ont des liens linguistiques et familiaux. Peu d'autres pays possèdent comme nous au Canada et, dans une certaine mesure, dans Île-du-Prince-Édouard, le réseau d'intenses relations personnelles que nous avons avec l'Europe centrale et orientale.

Dans ma circonscription seulement, on trouve des familles d'origine polonaise, ukrainienne et hongroise. En fait, un Canadien sur dix est originaire d'Europe centrale et orientale. Cela nous donne un intérêt spécial et une aptitude spéciale à aider ces pays à devenir prospères et libres.

Nous prenons également un grand intérêt social et économique au succès de l'Europe centrale et orientale. La prospérité du Canada et notre tranquilité d'esprit reposent dans une large mesure sur ce succès. À titre de pays commerçant, par exemple, notre économie dépend à 30 p. 100 du commerce extérieur. La plus grande partie de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis, mais les marchés de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale seront importants pour l'avenir économique du Canada. Le marché en voie d'unification de l'Europe occidentale et les vastes marchés inexploités de l'Europe orientale présentent tous deux un immense potentiel économique.

Si je soulève autant de questions au sujet de ce projet de loi, ce n'est pas parce que nous nous opposons au principe d'aider à la reconstruction et au développement de l'Europe de l'Est, mais parce que le Parlement a le droit d'être informé et de discuter à fond de la stratégie économique du Canada à l'égard de cette région.

La participation du gouvernement dans cette nouvelle banque sera d'environ 460 millions de dollars et, même si le gouvernement prétend ne devoir verser que 150 millions de dollars sur une période de cinq ans, le Parlement doit savoir que c'est d'un investissement pouvant frôler le demi milliard de dollars dont il est question.

Ces chiffres devraient faire ressortir l'importance d'obtenir des réponses complètes aux questions qui sont posées et à celles que le Parlement pourrait éventuellement soulever.

La première que l'on se pose c'est évidemment: «Pourquoi une nouvelle banque?» Avant que le Canada ne s'engage à participer à la mise sur pied d'une nouvelle institution qui, selon différentes sources, comptera entre 250 et 1 000 employés, le Parlement devrait se demander pourquoi celles qui sont déjà en place ne peuvent s'acquitter du travail.

Il existe plusieurs banques et autres institutions financières déjà établies, comme le Fonds monétaire international, la Banque européenne d'investissement, la Banque des règlements internationaux et la Banque mondiale, lesquelles pourraient apparemment remplir le mandat confié à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement dont on envisage la création dans ce projet de loi.

La Banque mondiale est le titre abrégé de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, une désignation qui laisse supposer que cette institution poursuit des objectifs semblables à ceux de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

J'ai entendu plusieurs explications pour justifier la création d'une banque distincte. Certains font valoir que, trop souvent, les États-Unis dominent les autres organismes internationaux, alors que leur participation dans la nouvelle banque sera limitée à 10 p. 100.

D'aucuns disent aussi que la nouvelle Banque européenne pourra acquérir au sujet des activité bancaires de l'Europe de l'Est une connaissance et une expérience qu'aucune autre institution commerciale ou extérieure ne pourrait espérer égaler.

Enfin, il semblerait que des institutions comme le Fonds monétaire international traitent essentiellement avec des pays du tiers monde et que leurs connaissances ne sont pas vraiment adaptées aux pays de l'Europe de l'Est.

J'aimerais donc que, dans le cadre des travaux d'un comité législatif, le gouvernement explique pourquoi il est nécessaire de créer une banque entièrement nouvelle. J'aimerais qu'il nous explique pourquoi une institution comme la Banque européenne d'investissement, qui fonctionne déjà en Europe, ne pourrait mieux comprendre l'économie locale qu'une toute nouvelle institution comme la Banque européenne, qui elle, partira de zéro.

Quant à l'influence américaine, disons que les États-Unis seront les plus gros actionnaires de la nouvelle banque et que c'est le gouvernement américain qui a joué le principal rôle dans la rédaction de la constitution de la banque.

• (1220)

La deuxième question n'est pas simplement pourquoi une nouvelle banque, mais bien pourquoi une banque? Autrement dit, puisque les pays d'Europe de l'Est s'ouvrent aux investissements privés, est-ce que les sociétés et les institutions financières des pays de l'Ouest n'auraient pas pu aider à lancer leurs économies? Il est intéressant de noter que même avant les événements dramatiques de 1989, l'aide officielle à la région, par exemple sous forme de garanties de prêts par les gouvernements ou les institutions gouvernementales, avait commencé à diminuer, alors que les prêts privés étaient en augmentation. Nous voyons aussi une augmentation de l'investissement privé dans la région. Au début de 1988, déjà, il y avait 165 coentreprises de sociétés occidentales en Europe de l'Est. À l'automne 1989 il y en avait 2100. C'est une augmentation énorme, de 165 à 2100 en un an seulement.

Maintenant que la Pologne et la Hongrie permettent aux sociétés étrangères d'avoir une part majoritaire des projets auxquels elles participent, le nombre d'entreprises et d'investissements privés devrait augmenter.

Il me semble que le gouvernement devrait expliquer au Parlement pourquoi les institutions existantes et l'investissement privé ne suffisent pas à aider l'Europe de l'Est, avant que nous ne puissions endosser cette participation à une autre institution dotée d'une grande bureaucratie.

Je voudrais maintenant résumer et conclure. Il n'y a pas longtemps, nous célébrions le jour du souvenir. Les Canadiens peuvent maintenant réfléchir aux événements d'Europe. Ce faisant, ils ne pourront s'empêcher de reconnaître le rôle historique que nos anciens combattants ont joué dans les événements que nous voyons aujourd'hui.

Je voudrais répéter que notre parti appui le principe du projet de loi C-88, mais que l'opposition a un certain nombre de réserves importantes sur la participation du gouvernement à cette nouvelle banque. Nous aimerions parler de cela et obtenir des réponses au comité législatif.

Nous estimons que le Canada a un rôle particulier à jouer en Europe de l'Est et que notre participation est nécessaire, non seulement pour le succès de la région, mais aussi pour notre prospérité future. J'attends un examen fouillé et productif de ce projet de loi en comité.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je félicite la députée de Malpèque pour l'analyse approfondie qu'elle a faite du projet de loi.

Elle nous a dit que le gouvernement avait refusé de partager son information avec l'opposition. Et pourtant il veut que ce projet de loi soit adopté rapidement. Je ne comprends pas sa stratégie parce que s'il voulait une adoption rapide, il aurait sûrement partagé toute son information avec les deux partis d'opposition.

Voici ma question: Pourquoi pense-t-elle que le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi si rapidement? Il a été déposé un vendredi et il n'y avait aucun ministre pour le présenter ou l'expliquer. Aujourd'hui, il n'y a eu aucun orateur et personne n'a répondu aux questions. Ils sont tous là à ne rien faire.

Je ne sais pas pourquoi ils sont ici. Ils ne devraient pas recevoir leur paie pour hier et aujourd'hui. C'est pour débattre des projets de loi importants comme celui-ci que les contribuables les envoient ici. Pas un d'entre eux n'a ouvert la bouche. Quand ils signeront leur feuille de salaire mensuelle, j'espère qu'ils déduiront honnêtement le salaire de ces deux jours pour ne pas perdre leur crédibilité.

La députée pourrait-elle nous dire pourquoi il presse tant de faire adopter ce projet de loi, et nous parler de la frustration qu'elle a ressentie parce qu'elle n'a pas reçu l'information. Craint-elle aussi qu'une partie des fonds soit prélevée sur ceux qui auraient été destinés au tiers monde? Elle a déjà parlé de toutes les institutions financières existantes. Pourrait-elle parler des prêts consentis à l'Europe de l'Est qui n'ont pas encore été remboursés?

Je sais qu'elle n'a que huit minutes pour répondre à tout cela, mais j'aimerais savoir ce qu'elle pense de ces questions.

Mme Callbeck: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Comme je l'ai dit plus tôt, il a certes été très difficile d'obtenir des renseignements sur ce projet de loi. C'est pourquoi j'ai réellement hâte qu'il soit renvoyé à un comité législatif. J'ai beaucoup de questions auxquelles je veux des réponses. J'ai hâte de les obtenir.

J'ai également des préoccupations. Le député m'a demandé si j'avais d'autres préoccupations. Oui, j'en ai, mais je n'ai pas eu le temps de les exposer dans mon discours principal. Je parlerai maintenant de certaines d'entre elles.

Je sais que le gouvernement a dit qu'il ne prendra pas les 150 millions de dollars dans le budget de l'aide publique au développement. Les prenda-t-il dans les fonds que le Canada destinent aux banques régionales qui viennent en aide aux pays pauvres d'Amérique latine et d'Afrique?

À mon avis, cette question est très importante car, pendant les années 80, le niveau de vie a en fait baissé de 10 p. 100 en Amérique latine et de 25 p. 100 en Afrique. Si nous examinons la situation de plus près en Amérique latine, nous constatons que ses problèmes d'endettement sont parfois bien pires qu'en Europe de l'Est, sauf, dans des pays comme la Pologne et la Hongrie.

Certains pays d'Amérique latine ont des ratios dette, PNB quatre fois plus élevés que dans les pays d'Europe de l'Est. À ce niveau très élevé d'endettement s'ajoute le fait que les banques privées hésitent à prêter de l'argent, car elles en ont perdu beaucoup dans la région au cours des années 80. Ainsi, l'Amérique latine est une région qui semble avoir besoin de notre aide du moins autant, sinon plus que l'Europe de l'Est.

C'est assurément une de mes préoccupations principales dont je voudrais discuter au sein du comité législatif.

Une autre question que je voudrai certainement soulever, c'est de savoir l'effet qu'aura la participation du Canada dans cette banque sur les prêts que nous avons déjà consentis à des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et qui n'ont pas encore été remboursés. J'estime qu'avant de créer une nouvelle banque qui prêtera encore plus d'argent à ces pays, nous devons nous demander comment ils rembourseront leur ancienne dette et quelle est leur capacité de rembourser une nouvelle.

Ce sont là des questions importantes, car ces pays supportent déjà des fardeaux d'endettement incroyables. Dans l'ensemble, l'Europe de l'Est a une dette brute de près de 100 milliards de dollars. La Pologne seule a une dette brute d'au moins 40 milliards, la Hongrie, de plus de 20 milliards et la Bulgarie, de 9 milliards.

Le Canada, avec une créance d'au moins 3 milliards, est le quatrième créancier de la Pologne. Le Canada a également accepté de rééchelonner une partie de la dette de ce pays, ce qui représente une perte de centaines de millions de dollars en paiements délaissés.

Les problèmes économiques extrêmes de la Pologne et de ces autres pays exigeaient certes des mesures aussi extrêmes. À mon sens, avant de prêter des centaines de millions de dollars supplémentaires, le Parlement devrait s'interroger sur l'état des dettes que les pays de cette région nous doivent actuellement.

• (1230)

Même si de nombreux pays de l'Est ont changé de gouvernement, nous devons néanmoins nous assurer, au nom des Canadiens, de ne pas investir notre argent à fonds perdus. Nous devons examiner la question du point de vue du prêteur en nous demandant comment le Canada fera pour gérer et coordonner son aide à l'Europe de l'Est.

J'ai rappelé, tout à l'heure, que le gouvernement s'était donné déjà trois différents instruments d'intervention, quatre en comptant notre participation à cette banque, pour aider les pays en question. On n'a qu'à lire les coupures de presse sur ces gouvernements des pays de l'Est pour constater que cet éparpillement est manifeste puisque la politique du gouvernement fait intervenir différents ministères et différents organismes. Nous avons mis la main notamment sur une coupure de presse, datée du 25 mai 1990, dans laquelle on annonce la participation du gouvernement à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, participation dont le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont les principaux artisans.

Plus tard, soit le 29 mai, nous trouvons une déclaration dans laquelle on fait état de la ligne de crédit établie entre le Canada et l'URSS et d'une entente à cet effet annoncée par le ministre du Commerce extérieur. Voilà un autre ministre qui intervient dans ce dossier.

Le 4 juillet 1990, on apprend que le Canada étend son aide aux pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait annoncé alors un nouveau projet d'aide financière pour cette région par l'entremise du Groupe des Vingt-quatre.

Voilà donc des ministres, représentant trois ministères et deux organismes, qui annoncent tous des mesures concernant l'Europe de l'Est. Je crois que cette façon de procéder est typique de la politique éparpillée du gouvernement dans ce domaine.

Je tiens donc à répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que je suis d'accord pour aider les pays nouvellement libérés de l'Europe à retomber sur leurs pieds, mais j'ajoute qu'avant que la Chambre ne lui permette de créer un nouveau niveau d'aide en Europe centrale et en Europe de l'Est, le gouvernement doit lui démontrer que son système fonctionne et lui expliquer en quoi il cadre avec l'établissement de cette nouvelle banque. Nous devons demander également au gouvernement ce que notre participation signifie en termes d'investissement.

Je sais qu'il ne me reste plus grand temps. Le député m'a demandé si j'avais d'autres raisons de m'inquiéter à propos de cette mesure, et j'espère que mes explicatioins ont répondu à sa question. J'ai d'autres sujets de préoccupation effectivement, mais j'espère pouvoir en parler devant le comité législatif car je n'ai pas le temps de le faire maintenant.

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à la Chambre sur cette question très importante, celle du développement et de la reconstruction du centre et de l'est de l'Europe, et c'est aussi une occasion en or pour chacun de nous de participer à la réalisation d'une entreprise aussi remarquable que le rétablissement économique de cette région.

Beaucoup d'entre nous ont, parmi leurs électeurs, des citoyens qui viennent du centre et de l'est de l'Europe, soit de Pologne, de Hongrie, de Tchécoslovaquie et de Bulgarie. Ces gens se sont joints à nous à divers moments de notre histoire et ont grandement contribué au développement du caractère multiculturel de notre pays. Nous sommes bien sûr heureux qu'ils aient amené avec eux leur culture unique et qu'ils aient mis leur énergie à nous aider à construire notre pays. Nous avons eu beaucoup de chance.

Je suis très chanceux que des gens de partout en Europe centrale et orientale soient venues s'établir dans la région de London, Ontario, et qu'ils aient contribué au développement de nos collectivités et du pays en général. Pourtant nous connaissons tous depuis plusieurs années les conditions qu'ont dû supporter familles et amis dans le centre et l'est de l'Europe, compte tenu du genre de politiques dont ils devaient s'accommoder et des principes non démocratiques que leurs gouvernements leur imposaient.

C'est non seulement une occasion unique pour chacun de nous d'aider nos concitoyens, leur famille et leurs amis, mais c'est aussi une occasion unique pour le pays de faire en Europe de l'Est ce qu'il a fait en Europe de l'Ouest. C'est une autre occasion d'aider les pays de cette région.

Par conséquent, c'est un plaisir pour moi d'appuyer le projet de loi C–88, qui ratifiera la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, en tant que membre fondateur. Après l'écroulement historique de l'alliance militaire des pays de l'Est et la chute du communisme moderne dans les pays de cette région, le Canada est heureux de participer à la création d'une nouvelle banque qui, nous l'espérons, facilitera le passage, dans ces pays, du communisme au capitalisme. Maintenant que les barrières qui nous ont divisés pendant tellement de décennies sont tombées, nous n'avons pas le droit de tourner le dos à nos voisins durant cette étape cruciale et critique de leur existence.

Les problèmes économiques seront légion dans les pays du centre et de l'est de l'Europe, tandis qu'ils lutteront pour passer d'une économie dirigée à une économie de marché. Cette banque ne sera pas une panacée, mais elle marquera le début d'une coopération internationale dans le développement de ces pays. Tous les habitants de cette grande région ont connu des années bien difficiles. Le chemin du rétablissement économique et de la prospérité telle qu'on la connaît au Canada ne sera pas plus facile. C'est pourquoi il est essentiel que ce nouvel outil financier, en plus d'être capable d'aider les gouvernements qui ont renoncé à leur idéologie politique et économique, soit en mesure d'aider les peuples qui ont renversé les régimes autocratiques et dictatoriaux à atteindre la prospérité économique pour eux–mêmes et leurs familles. Une Europe de l'est et une Europe centrale fortes renforceront le monde et le Canada parce que nous pourrons multiplier nos échanges commerciaux.

Les difficultés économiques ne devraient pas faire échouer les changements historiques qui se produisent actuellement en Europe de l'est et en Europe centrale. Les pays industrialisés créent une banque qui, nous l'espérons, servira de catalyseur au développement économique. Les Canadiens sont heureux de pouvoir prendre part à cette mesure destinée à venir en aide à l'Europe de l'est et à l'Europe centrale.

Le projet de loi C–88 est la mesure législative qui fixe le cadre de la participation canadienne à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. D'après ce que nous comprenons, la banque aura des capitaux de 12 milliards de dollars versés par 40 pays. Le Canada verserait 30 millions de dollars par année pendant cinq ans. Mais cela n'est pas clair et le comité législatif qui étudiera le projet de loi, aura des questions précises et directes à poser au gouvernement au sujet de notre véritable contribution.

Ces 30 millions de dollars par année pendant cinq ans représentent 3,4 p. 100 du capital de base de la BERD. Cela garantira au Canada au moins un fauteuil au conseil d'administration de la banque.

La BERD est la première grande institution capitaliste internationale dont l'Union soviétique est membre à part entière. La banque est la seule institution de son genre où les actionnaires comptent des gouvernements tant de l'Est que de l'Ouest. Par conséquent, il s'agit là d'une initiative unique prise par la communauté internationale pour coopérer à la reconstruction de l'Europe de l'est et de l'Europe centrale. Elle pourra peut-être servir de modèle à d'autres projets visant à apporter le développement économique et la prospérité dans d'autres régions du monde. Il s'agit d'un premier pas important pour l'intégration à l'économie mondiale des pays de l'Est désireux de procéder à des réformes.

• (1240)

La BERD consacrera des fonds au développement du secteur privé des pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est qui réforment leurs institutions politiques. Si je ne m'abuse, seulement 40 p. 100 des fonds versés par la banque seront prêtés à des gouvernements. Cet argent pourra servir à la construction d'infrastructures, comme des routes, des chemins de fer, des télécommunications et des bâtiments, et plus spécialement des infrastructures de transport requises pour l'acheminement des produits alimentaires afin que la population de ces pays ait de quoi manger.

En limitant les sommes mises à la disposition des gouvernements, la BERD cherche à éviter le genre de problèmes survenus dans les années 70, lorsque les pays du centre et de l'est de l'Europe ont affecté leurs emprunts à des entreprises improductives qui ont aggravé leur endettement. Comme il a déjà été mentionné, la Hongrie et la Pologne ont toujours de la difficulté à assurer le service de leur dette. La Pologne est le plus endetté de ces deux pays, ses paiements d'intérêt et le remboursement du principal représentant 88 p. 100 de ses exportations en 1989.

Compte tenu de la gravité du problème d'endettement de ces pays, il est réconfortant de voir que 40 pays sont prêts à unir leurs efforts pour financer les changements économiques que l'on observe en Europe centrale et en Europe de l'Est. Je vais vous donner un exemple, monsieur le Président. Le Mexique, qui est lui-même très endetté, fait partie de ces 40 pays qui contribueront à la caisse de cette banque européenne.

Les objectifs du projet de loi C-88 sont louables. Cependant, il reste certaines questions auxquelles le gouvernement n'a pas répondu. Comme les députés de côté-ci de la Chambre l'ont souligné, il est plutôt bizarre qu'un seul ministériel ait pris la parole au sujet du projet de loi et que le gouvernement ait voulu le faire adopter à toute vapeur sans étude en comité législatif.

Espérons que le gouvernement ne cherche pas à tromper les Canadiens en ce qui concerne le versement à cette banque de deniers publics durement acquis et qu'il veut simplement faire adopter ce projet de loi le plus rapidement possible.

Il est toutefois plutôt curieux que le gouvernement n'ait pas au moins répondu à certaines de nos questions et préoccupations. Comme il a déjà été dit, la Chambre est en faveur du projet de loi parce qu'elle adhère aux principes fondamentaux qui le sous-tendent. Cependant, il est étrange que le gouvernement ne nous ait pas incités à l'appuyer, mais qu'il ait plus tenté de nous tromper et partant, de nous amener à tromper les Canadiens.

La banque est une institution dont la seule fonction, d'après ce que nous comprenons, est de financer les pays de l'Europe de l'Est et leurs marchés naissants. Les Canadiens acceptent qu'une telle institution financière acquière une compétence spéciale et une connaissance de la région qu'aucune autre banque commerciale ou aucune autre institution financière ne pourra égaler.

Comme mon collègue de Parkdale—High Park l'a indiqué, nous devrions peut-être utiliser les caractéristiques exceptionnelle de notre propre pays, les relations, les gens qui vivent ici qui en fait ont ces ponts et ces contacts en Europe de l'Est. De cette manière, nous pouvons nous assurer que l'argent, que les Canadiens donnent à cette banque et par l'intermédiaire de celle-ci aux gens, aide en fait les hommes et les femmes de ces pays d'une manière adaptée à leur propre développement économique particulier ou au développement du secteur privé qui fournira, espérons-le, les emplois nécessaires dont les habitants de l'Europe centrale et de l'Est auront besoin.

Ce qui n'est pas clair, c'est la question de savoir si le travail de la BERD ira de pair avec celui qui a déjà été entrepris sur une base bilatérale par plusieurs autres institutions financières. Je pense que cet argument a été invoqué à maintes reprises. Il faut en discuter pour savoir si nous créons ou non une autre bureaucratie énorme et si nous pouvons vraiment coopérer et coordonner nos activités de plusieurs manières pour faire en sorte que les sommes affectées à cette bureaucratie ne serviront pas à accomplir les mêmes activités et à réaliser les mêmes objectifs en deux ou trois exemplaires.

Plusieurs organismes financiers s'occupent activement de prêter de l'argent à l'Europe centrale et de l'Est, telle que nous la connaissons aujourd'hui. La Banque mondiale compte prêter jusqu'à 7,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Le Fonds monétaire international est disposé à fournir 1,5 milliard de dollars américains de prêts et d'ententes de soutien pour remédier aux problèmes d'endettement. Les pays de l'OCDE ont promis des milliards de dollars d'aide financière aux pays de l'Europe centrale et de l'Est. Il se pose donc plusieurs questions. Les activités de la BERD entraveront-elles ces efforts d'une manière quelconque et modifieront-elles le montant de l'aide fournie par ces autres organismes? La BERD est-elle simplement une institution financière dirigée par l'Europe qui imitera les activités des autres organisations internationales?

Ces questions sont graves et il faudrait y répondre avant que le Canada ne donne des millions de dollars à cette banque. Si le gouvernement connaît les réponses à ces questions importantes, pourquoi agit-il secrètement sans informer les Canadiens de leurs propres investissements? Le comité législatif, il faut l'espérer, fournira au gouvernement et aux Canadiens l'occasion de regarder par cette fenêtre ouvrant des perspectives sur l'Europe qu'apparemment nous estimons tous absolument nécessaires.

Sauf erreur, la banque, qui comprendra un effectif de 1 000 employés, sera installée à Londres. Le conseil d'administration, composé de 23 membres, s'occupera des activités quotidiennes de la banque et représentera les actionnaires.

Dans l'état actuel des choses, les traitements versés aux directeurs et leurs employés représenteront un quart de la masse salariale de la banque. De toute évidence, nous voudrons obtenir des précisions à propos de cet aspect du projet de loi.

Nous estimons que l'établissement de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement serait une perte de temps et d'argent si les 40 pays en cause pourraient tout aussi bien dispenser de l'aide par l'entremise de l'une ou l'autre des institutions financières internationales existantes. Des mesures devraient être prises afin d'éviter que le mandat de la banque ne fasse double emploi avec celui d'un autre organisme.

Je le répète, il s'agit d'une institution unique, d'une chance inouïe, qu'il faudrait peut-être préciser et qui pourrait vraisemblablement servir de modèle à l'avenir.

Les Canadiens tiennent à obtenir l'assurance que le rôle de cette institution financière ne sera pas identique à celui d'autres institutions financières actuelles. Alors que nous songeons à fournir de l'aide aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, risquons-nous de priver par exemple les pays en voie de développement d'une aide dont ils ont tant besoin.

Le gouvernement a beau parler de générosité et de compassion, monsieur le Président, il n'a cessé depuis quatre ou cinq ans de réduire l'aide qu'il accorde aux pays en voie de développement. Il faut espérer que les 150 millions de dollars qu'il s'est engagé à verser au cours des cinq prochaines années ne réduiront pas d'autant les crédits destinés aux pays en voie de développement.

Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement ne s'exprime-t-il pas d'une façon plus claire? Nous espérons qu'au cours des séances du comité, le gouvernement abordera également cet important aspect.

Par ailleurs, les Canadiens tiennent à savoir d'où viendra l'argent. Cette aide que le gouvernement entend accorder aux uns sera-t-elle retirée à des autres?

Le développement durable est un autre aspect dont le gouvernement n'a pas parlé, bien qu'il figure dans les fonctions de la banque. Sauf erreur, mon collègue le député de Parkdale—High Park a déclaré que si nous nous faisons vraiment du souci à propos de l'environnement, si nous nous préoccupons de favoriser financièrement le développement des pays d'Europe centrale et de l'Est, nous devrions faire en sorte que le développement durable figure à l'article où est défini l'objet du projet de loi, non pas seulement au septième rang de l'article du projet de loi où sont définies les fonctions.

Nous avons progressé incontestablement au point que, dorénavant, tout développement doit être durable. Par conséquent, il faut bien préciser que tous les prêts que cette banque consentira aux pays d'Europe centrale et de l'Est appuieront le développement durable.

Actuellement, ces pays sont aux prises avec d'énormes problèmes environnementaux. Ces problèmes mettent en danger la vie de leurs habitants et, en fait, la vie de tous les habitants de la planète.

Le développement économique de ces pays ne peut se poursuivre sans égard pour les questions environnementales qu'abordent de nos jours les organismes internationaux. Le développement économique ne peut se faire au détriment de la santé des individus, pas plus qu'il ne peut se faire au détriment de l'environnement. Les investissements et les prêts doivent être assujettis au développement durable. Nous espérons que notre représentant au conseil d'administration transmettra clairement notre message. Monsieur le Président, malgré certaines préci-

sions qui seront certainement apportées au cours des travaux du comité législatif, nous avons ici une occasion unique d'appuyer la population et les mouvements populaires des pays d'Europe centrale et orientale qui ont été à l'origine des changements politiques et des changements de gouvernement survenus dans ces pays.

• (1250)

Après avoir souffert pendant 45 ans sous le joug de régimes non démocratiques, de dictatures, la population de ces pays a besoin de savoir que le reste du monde les appuie. Ce sont les habitants des pays d'Europe centrale et de l'Est qui ont soutenu pendant 45 ans tout le poids de doctrines politiques et économiques qui ont lamentablement échoué. On n'a qu'à observer les gens qui font la queue pour avoir de quoi manger dans la plupart des pays d'Europe centrale. On n'a qu'à croiser du regard ces gens qui ont été privés d'espoir, de rêves et de liberté pendant toutes ces années.

Par conséquent, monsieur le Président, je suis ravi de voir que le projet de loi veille bien à ce que les parties contractantes soient attachées aux principes de la démocratie pluraliste, au respect des droits de la personne et à tous les autres principes qui ont servi à bâtir notre pays et que nous défendons toujours.

De plus, comme je l'ai dit en parlant de l'objet et des fonctions, ce projet de loi précise certains principes absolument essentiels au bon fonctionnement de cette banque.

Monsieur le Président, on mentionne le développement durable dans l'objet et les fonctions de cette banque. J'espère qu'il ne s'agit pas simplement de clauses sans importance, mais que ces dispositions traduisent bien la ligne de conduite que cherchera vraiment à respecter le conseil d'administration de cette nouvelle banque.

Il est important pour nous de prêter main-forte à ces pays et à ces gens, non pas pour qu'ils dépendent ensuite d'un autre groupe, mais pour leur offrir l'aide dont ils ont besoin pour s'aider eux-mêmes. S'ils ont déjà été privés de liberté, d'espoir et de rêves, qu'ils sachent que nous sommes là pour qu'ils croient en l'utilité de l'espoir et des rêves et qu'ils aient foi dans la liberté et la démocratie. C'est notre façon à nous de leur montrer que nous sommes sérieux, que nous les appuyons et que nous sommes prêts à lutter avec eux.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je remercie le député de London-Est de son excellent discours. Il a expliqué en termes clairs et non équivoques pourquoi il appuie le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Malheureusement, à cause des arrangements pris par les trois partis politiques, nous n'aurons pas tous l'occasion de dire pourquoi nous sommes en faveur de cette mesure législative.

Au cours des quelques minutes qui restent avant que les députés aillent se payer un lunch au luxueux restaurant parlementaire, je veux faire miens les propos du député de London-Est et lui poser une question au sujet du projet de loi.

Monsieur le Président, étant député conservateur quand vous n'occupez pas le fauteuil de la présidence, vous savez que, pour des motifs inexplicables, le gouvernement a décidé de ne pas participer au débat. Le projet de loi a été lu pour la première fois le 22 octobre dernier. Nous sommes au 4 décembre, 21 jours avant Noël, il reste quelque 15 jours pour les emplettes et. . .

M. Boudria: Et une perdrix dans un poirier.

M. Nunziata: . . .le gouvernement est pressé de renvoyer le projet de loin à un comité législatif. Depuis qu'il l'a présenté à la Chambre, le gouvernement n'a pas donné à l'opposition les renseignements dont elle a besoin pour se prononcer.

Bien sûr, le comité législatif va fournir à l'opposition l'occasion d'examiner toutes les incidences de cette mesure.

Délibérément et inexplicablement, le gouvernement n'a pas voulu donner les renseignements essentiels aux députés de l'opposition. S'il veut obtenir leur appui, il devrait être plus ouvert, non seulement avec le Parti libéral, mais également avec le Nouveau parti démocratique, le Bloc québécois, le Parti réformiste et les députés indépendants. Libre à lui de ne pas débattre le projet de loi. Plusieurs conservateurs sont présents aujourd'hui, mais ils ont décidé de garder le silence et de ne pas prendre part aux délibérations.

Au député de London-Est, qui a exprimé exactement mon opinion sur le projet de loi, je demande une explication du fait que le gouvernement ne participe pas au débat et qu'il ne collabore pas afin d'en accélérer l'adoption. Il a bien dit que c'est une étape importante qui prouve que le Canada est tout à fait disposé à participer à la reconstruction et au développement de l'Europe de

l'Est. Le Canada a un grand rôle à jouer, car il a toujours été en faveur de la démocratisation de l'Europe de l'Est. Ce projet de loi va permettre au Canada de devenir membre de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement de l'Europe. Au cours des 30 ou 40 secondes qui lui restent, peut-être le député nous expliquerait-il pourquoi le gouvernement ne collabore pas.

M. Fontana: Monsieur le Président, je voudrais parfois être un petit oiseau pour voler dans les salles où se rencontre le caucus conservateur afin de voir exactement comment il pense et fonctionne. Je suis sûr que beaucoup de Canadiens sont aussi curieux que moi. En fait, je voudrais bien être leur conseiller en thérapie de groupe de temps à autre. Je suis sûr que nous pourrions être utiles.

Il y a deux façons d'envisager la question. Le gouvernement appuie peut-être à fond le projet et n'a pas l'impression de devoir faire quoi que ce soit sinon le renvoyer à un comité législatif. Mais on a prétendu qu'il ne le voulait pas.

Deuxièmement, certains d'entre nous peuvent se dire, avec un peu de cynisme, que le projet embarrasse le gouvernement et que celui-ci ne tient pas vraiment à en parler parce que, sans le dire, il ne l'appuie pas, je veux dire la banque et que, par conséquent, il n'appuie pas les habitants des pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale non plus.

Je serais plutôt porté à croire que le gouvernement appuie le projet à fond. Il est néanmoins très curieux que les députés d'en face ne soient pas intervenus pour parler vraiment de cette excellente occasion pour notre pays d'établir le contact avec l'Europe centrale et l'Europe de l'Est. On aurait pu croire que les députés seraient fiers de le faire. J'espère qu'ils verront clair et que, à la troisième lecture, après l'étape du comité législatif, un grand nombre d'entre eux parleront avec grande fierté de leur projet de loi, expliquant que le Canada soutiendra les population de l'est et du centre de l'Europe qui cherchent à créer des sociétés démocratiques fortes comme nous le souhaitons.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor compte déposer, sous peu, un Livre blanc sur la fonction publique 2000, et entreprendre une nouvelle ronde de consultations. La question qu'il convient de se poser est la suivante: cette ronde de consultations sera-t-elle aussi inéquitable, cynique et autoritaire que l'a été le processus de consultation du groupe de travail?

Je tiens à rappeler au gouvernement que toute initiative visant à réformer la Fonction publique ne peut avoir de succès que si les employés sont consultés, qui s'ils occupent la juste place qui leur revient dans cette réforme. La Fonction publique 2000 sera vouée à l'échec si le gouvernement continue d'imposer ses vues aux employés. L'attitude condescendante du gouvernement, qui invite les employés à lui faire confiance sous prétexte qu'il est le mieux placé pour juger leurs besoins, ne fait que renforcer le cynisme des fonctionnaires.

Puisque le premier ministre trouve si avantageux de constituer des comités, je lui propose de confier l'examen du livre blanc sur la Fonction publique 2000 à un comité parlementaire spécial, comme l'a recommandé le Comité des comptes publics. C'est à ce moment-là que FP 2000 sera un véritable processus démocratique.

* * *

[*Français*]

LES HANDICAPÉS VISUELS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, permettez-moi d'aller un peu à l'encontre de ma modestie habituelle en faisant profiter mes collègues de cette Chambre d'une idée personnelle que je considère à la fois originale, utile et surtout humanitaire.

Article 31 du Règlement

En effet, le 26 novembre dernier, j'avais le grand plaisir de procéder au lancement de ma nouvelle carte d'affaires qui a comme particularité d'être écrite à la fois en français, en anglais et aussi en braille. À constater la réaction des bénéficiaires du Centre Louis-Hébert, qui est un centre de réadaptation en déficience visuelle situé dans ma circonscription, j'ai tout de suite réalisé à quel point ce geste les touchait profondément par leurs commentaires remplis d'émotion.

Je crois, monsieur le Président, que cette initiative devrait être imitée par mes collègues afin d'aller de plus en plus de l'avant dans l'autonomie que recherchent les handicapés visuels.

* * *

[*Traduction*]

Mme LE JUGE BERTHA WILSON

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, c'est avec fierté et tristesse que mes collègues du caucus et moi rendons hommage au juge sortant de la Cour suprême, madame Bertha Wilson.

Cette militante a maintes et maintes fois eu recours à la loi pour défendre les Canadiens qui en avaient le plus besoin, soit les défavorisés. Elle ne s'est jamais gênée non plus pour expurger le droit canadien de tous les «mythes, préjugés et stéréotypes fondés sur le sexe». Et les exemples sont nombreux. L'avalanche d'observations sexistes récemment faites par des hommes juges depuis les Territoires du Nord-Ouest aux Maritimes ne fait que corroborer les constatations de Madame Wilson.

J'ignore si le premier ministre compte nommer une autre femme à la place de madame Wilson, et c'est ce qu'il y aurait de plus sage à faire, mais quoi qu'il en soit, je l'invite à profiter du départ de madame Wilson pour annoncer la mise sur pied d'un programme obligatoire de sensibilisation à la condition féminine destiné à tous les juges canadiens. Par cette initiative, il rendrait vraiment hommage à une femme extraordinaire, aux vues pénétrantes.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, si la TPS a été longtemps méprisée et dénoncée, ce fut en grande partie à cause d'une campagne de dénigrement que Jean Chrétien et les siens ont menée, aussi bien sénateurs que députés, et ils ont même semé la peur d'ailleurs.

Cependant, on note depuis quelque temps un revirement des plus positifs à l'égard de la TPS. Par exemple, l'Association des consommateurs du Canada vient de reconnaître les bienfaits de cette taxe visible et équitable. De plus, l'Association des vendeurs automobiles de tout le Canada poursuit actuellement une vaste campagne de pétitions priant M. Chrétien et les siens de mettre fin au filibuster au Sénat, étant donné justement les économies substantielles que la TPS va leur permettre.

Et enfin, tout récemment, nos aînés, plusieurs fédérations de l'Est du Québec en l'occurrence, multiplient actuellement de telles pétitions en faveur de la TPS. On le sait de plus en plus, monsieur le Président, la TPS sera bonne pour tout le monde, les citoyens et le Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'IRAK

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, à Chatham, en Ontario, les gens posent des rubans jaunes sur les arbres et dans les restaurants, en attendant le retour des otages canadiens retenus en Irak.

Linda Titus, de ma circonscription, a un frère, Jim Squire, qui se trouve à l'ambassade du Canada à Bagdad. Linda nos exhorte à ne pas oublier l'élément humain de la crise du golfe Persique. Elle a écrit au premier ministre et au président Bush pour leur demander de faire tout leur possible pour permettre aux otages de rentrer chez eux.

Nous nous félicitons de la mission menée par les trois députés, qui a permis d'obtenir la libération de cinq otages, mais 40 autres demeurent dans la région.

Pendant que la communauté mondiale réunit ses forces en vue d'une solution de la crise, les rubans jaunes de Chatham transmettent à Jim Squire et aux autres otages le message: «Nous ne vous oublions pas.» Tandis que les préparatifs militaires se poursuivent, j'exhorte le gouvernement à ne pas oublier l'aspect humain, les familles et les gens comme Linda Titus qui sont personnellement affectés par cette crise survenue dans un pays lointain.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE ET DES VÊTEMENTS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre qu'une entente se dessine dans le secteur du textile et des vêtements aux négociations du GATT. Ce dossier est d'une grande importance, puisque l'industrie du textile et des vêtements, jugée très vulnérable à la concurrence internationale,

génère 160 000 emplois au Canada. Dans ma circonscription, elle occupe la plus importante part de l'activité économique; elle crée 5 000 emplois.

Monsieur le Président, dans ces négociations, nous devons nous assurer que la position canadienne s'harmonisera le plus possible avec celle des États-Unis, étant donné que cette industrie doit affronter trois défis commerciaux de taille. Elle est déjà défavorisée au niveau du taux de change, des taux d'intérêt et de l'inflation.

En raison de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et de l'élimination de l'Accord multifibres en juillet 1991, le degré d'intégration du secteur textile et vêtement au GATT devrait garantir aux producteurs un climat de stabilité afin de préserver nos investissements et d'attirer de nouveaux investisseurs au Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les pratiques d'exploitation forestière sont tellement mauvaises en Colombie-Britannique qu'un spécialiste européen a dit, il y a quelques mois, que si elles étaient adoptées en Europe, les travailleurs forestiers seraient jetés en prison.

Nous ne pouvons pas nous permettre de détruire les forêts, enlevant soudainement à la faune tout moyen de s'alimenter, laissant la pluie emporter la terre et les biens et menaçant des vies humaines et des routes. Les forêts ne sont pas de simples sources d'approvisionnement en bois d'oeuvre. Une fois coupées, elles mettent très longtemps pour se reconstituer et, dans certaines conditions, elles ne peuvent pas du tout se renouveler.

Quand les décideurs du domaine de l'exploitation forestière vont-ils mettre en application ce qu'ils prêchent au sujet du développement durable? Quand les gouvernements vont-ils apprendre à gérer les ressources forestières du Canada d'une façon qui permette de les préserver pour les générations futures? Quand va-t-on cesser de couper sans se préoccuper de l'avenir pour adopter une politique de gestion durable?

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Monique B. Tardif (Charlesbourg): Monsieur le Président, lors d'une conférence de presse hier, l'Association des consommateurs du Québec reconnaît que la TPS canadienne et québécoise et les crédits de taxe qui lui sont rattachés rendront l'impôt plus équitable pour bon nombre de familles.

Par exemple, une famille à deux revenus totalisant 30 000 $ verra son fardeau financier diminuer de 1 125 $ en 1992.

Par ailleurs, monsieur le Président, dans une lettre adressée à Jean Chrétien, M. Pierre Ratté, vice-président directeur général de Qué-Bourg Auto de Charlesbourg, souligne l'attitude répréhensible des sénateurs libéraux et l'importance de l'entrée en vigueur de cette loi le 1er janvier 1991, tel que prévu.

Dans la conjoncture économique actuelle, les délais inventés par les sénateurs libéraux augmentent l'incertitude des gens d'affaires et des consommateurs et font fi des investissements importants consentis pour se conformer aux exigences de la TPS.

[*Traduction*]

Transmettons directement le message aux sénateurs libéraux. C'est notre dernière chance de leur rappeler la création de Charles Dickens, intitulée *Christmas Carol*, et de leur demander de cesser de se comporter comme le personnage Scrooge, en bloquant la livraison, à quelque 8 millions de Canadiens à revenu faible ou moyen, de chèques de ristourne de la TPS d'une valeur totale de 600 millions de dollars. Il est temps de songer au bien-être économique de tous les Canadiens.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, les Canadiens sont dégoûtés des tactiques employées par le premier ministre pour essayer d'imposer ses solutions constitutionnelles au pays. Celui-ci a eu recours à l'intimidation, aux tractations en coulisse ainsi qu'au chantage pour convaincre les Canadiens d'accepter une entente à l'égard de laquelle ceux-ci n'ont jamais été consultés. Ce sont ces tactiques qui ont engendré le cynisme qui prévaut aujourd'hui au Canada.

Article 31 du Règlement

L'échange qui s'est déroulé hier entre le premier ministre et le chef de l'opposition ne fait que renforcer ce malaise. Ça me rend triste de voir deux vieilles bêtes essayer de se terrasser l'une l'autre.

Les vieux partis n'ont jamais fait assez confiance aux Canadiens pour leur permettre d'avoir leur mot à dire en matière de Constitution. Depuis 123 ans, les fédéralistes libéraux et conservateurs estiment que seule l'élite compte dans notre pays. Nous sommes passés des sanctions royales de Pierre Trudeau aux tactiques de croupier du premier ministre actuel.

Les libéraux et les conservateurs se sont adonné à leur jeu préféré: Une personne se cache sous la table, pendant que l'autre brasse les dés. Il est temps qu'ils commencent à songer aux intérêts du Canada plutôt qu'à se livrer à leurs petits jeux.

* * *

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, cet automne, le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton a publié des statistiques étonnantes. Celles-ci se fondent sur le recensement de 1986, soit avant que n'arrive la récession dont nous ont fait cadeau les conservateurs. La situation est maintenant pire qu'elle ne l'était en 1986.

Quatorze p. 100 de tous les jeunes de moins de 18 ans de la région d'Ottawa-Carleton vivent dans la pauvreté, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas assez d'argent pour leurs besoins fondamentaux. Or, cette proportion est de 24 p. 100 pour la ville d'Ottawa, et de 31 p. 100 pour Vanier, qui se trouve dans ma circonscription. Il y a presqu'un enfant sur trois qui vit dans la pauvreté à Vanier.

• (1410)

Par ailleurs, 29 p. 100 de toutes les familles monoparentales d'Ottawa-Carleton vivent dans la pauvreté. Cette proportion atteint 33 p. 100 dans le cas des mères qui élèvent seules des enfants.

À l'approche d'un long hiver qui se manifeste déjà, il importe de prendre des mesures afin d'aider les enfants et les familles de la région d'Ottawa qui vivent dans la pauvreté. À cette fin, le gouvernement fédéral devrait: premièrement, procéder à une réforme des politiques en place afin de mieux soutenir les familles de travailleurs; deuxièmement, mettre sur pied un système national de garderie; troisièmement, indexer pleinement les sommes versées à l'égard des enfants, y compris les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants, remboursables et non remboursables; quatrièmement, transformer en crédit d'impôt la déduction régressive des dépenses pour la garde d'un enfant.

[*Français*]

HOMMAGE À MARTIN NOËL

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, permettez-moi aujourd'hui de rendre hommage à nos jeunes étudiants universitaires, particulièrement ceux et celles engagés dans les sciences de l'administration, du commerce et de la comptabilité.

Je félicite particulièrement Martin Noël, de la municipalité de Bernières, dans la circonscription de Lévis, qui s'est classé premier au Québec à l'examen de l'Ordre des comptables agréés du Canada.

Je lui rends hommage ainsi qu'à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, l'ont aidé à atteindre cette excellence.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention du gouvernement sur un rapport de la firme comptable Ernst et Young qui a été rendu public hier et dans lequel on confirme quelque chose que moi-même et d'autres néo-démocrates disons depuis longtemps: la TPS fera particulièrement mal aux habitants du nord du Canada.

Venant s'ajouter à la suppression de l'indemnisation fiscale de milliers de localités du Nord, recommandée par la Commission Brunelle, la TPS rendra très difficile la vie dans le nord du Canada.

Au cas où le ministre des Finances ne le saurait pas, le prix des produits et services de base est beaucoup plus élevé dans le Nord, ce qui veut dire que la TPS coûtera beaucoup plus cher aux habitants de cette région.

À la lumière de ce rapport, je prie instamment le gouvernement de ne pas supprimer l'indemnisation fiscale des localités du Nord à partir du 1er janvier et d'abandonner complètement son projet de TPS.

* * *

LE LOGEMENT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, tout le monde sait que le logement est la pierre angulaire d'une ville habitable. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y a pas suffisamment de logements abordables à Toronto. La demande dépasse largement l'offre, particulièrement l'offre de logements modestes que les habitants de la région métropolitaine ont les moyens d'acheter ou de louer.

Je suis heureux de dire que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et le gouvernement de l'Ontario donneront chacun une subvention de 40 000 $ à la Housing Exposition Corporation, Housexco, pour qu'elle examine la possibilité d'organiser une exposition mondiale du logement à Toronto en 1997.

Avec ces 80 000 $, Housexco se propose de travailler avec les élus municipaux, les constructeurs et les architectes pour voir si Toronto pourrait accueillir une exposition mondiale du logement en 1997, exposition qui montrerait des modèles innovateurs d'architecture domiciliaire venant du Canada et d'autres pays du monde.

Qui au monde pourrait rejeter Toronto comme ville hôtesse d'une exposition mondiale du logement?

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, les droits d'atterissage à l'aéroport international Pearson sont faibles par rapport à d'autres aéroports internationaux où ils sont de deux à quatre fois plus élevés. L'espace est, après tout, ce qu'un aéroport a de plus précieux.

Plusieurs de mes collègues sont récemment intervenus en Chambre pour demander au ministre de réduire les droits d'atterissage afin que les petits aéronefs d'autres régions de l'Ontario puissent continuer d'utiliser cet aéroport. À qui faut-il donner la priorité? Il ne s'agit pas ici de laisser les grandes entreprises écraser les petites. Il s'agit de bon sens et de la recherche de solutions de rechange. Le moment est venu de se rendre à l'évidence que l'aéroport Pearson n'est plus capable de desservir tout le trafic aérien de la région.

J'encourage le ministre des Transports à envisager l'aménagement d'autres aéroports afin de créer une infrastructure aérienne efficace qui apportera de nouvelles retombées pour la région. Ces aéroports sont disposés et, avec les aménagements appropriés, en mesure d'accueillir le trafic aérien que l'aéroport international Pearson doit refuser. C'est on ne peut plus censé.

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, les pratiques trompeuses de ce gouvernement sont honteuses. Depuis le dépôt du budget des dépenses supplémentaires le 23 novembre, la gouvernement n'a cessé de prétendre qu'il lui faut plus d'argent pour financer la guerre dans le Golfe.

Le président du Conseil du Trésor a voulu nous faire croire que tout le contenu du budget des dépenses supplémentaires est déjà engagé et que plus de la moitié des fonds, soit 2,5 milliards de dollars, serviront à acquitter les intérêts additionnels sur la dette publique. Pourquoi? Parce que le ministre des Finances n'a pas tenu compte, dans son exposé budgétaire, des conseils de l'opposition qui lui faisait observer que les taux d'intérêts élevés persisteraient toute l'année.

Selon Manpower Temporary Service, qui établit des prévisions de l'emploi, les perspectives d'embauche en janvier, février et mars 1991 sont à leur plus bas depuis 13 ans que cette firme produit ce genre de prévisions. La récession dont le gouvernement est à l'origine et que le ministre cherche à camoufler sous une pluie de communiqués est une honte dont il faut constamment faire étalage.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans l'annonce que le premier ministre a faite dimanche dernier lorsqu'il a fait part de son intention de créer un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat pour examiner la formule d'amendement de la Constitution. Quelques semaines auparavant, le premier ministre, dans cette enceinte, avait annoncé la création d'une commission royale présidée par M. Spicer et charger d'entendre le point de vue des Canadiens sur toute la question des changements constitutionnels.

Ainsi, l'annonce du premier ministre, dimanche dernier, sur la création d'un nouveau comité mixte spécial de

la Chambre et du Sénat signifie-t-elle que les Canadiens ne pourront pas exprimer leurs points de vue à la Commission Spicer au sujet des modifications à apporter à la Constitution et que la commission ne sera pas en mesure d'examiner cet aspect des changements constitutionnels? Dans l'affirmative, n'est-ce pas contraire à l'esprit dans lequel le premier ministre est intervenu à la Chambre lorsqu'il a créé la commission dirigée par M. Spicer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Pas du tout, monsieur le Président. En fait, lorsque la Commission Spicer a été créée, je pense avoir discuté dans cette enceinte d'un certain nombre de questions fondamentales que la commission voudrait peut-être examiner. Certaines des questions les plus essentielles portent sur les valeurs des Canadiens et sur ce qui continue d'unir notre pays. Cela va de la modification de nos institutions, qui a été fortement réclamée par l'Ouest, à l'opportunité d'une clause de dérogation dans un document constitutionnel tendant à protéger les droits des minorités. Ce sont là des questions fondamentales que je croyais que la Commission Spicer examinerait.

Rien dans le mandat en question n'empêche la commission de se pencher sur l'article 38 de la Loi constitutionnelle de 1982 et les opinions exprimées à ce sujet, mais j'ai toujours cru qu'il fallait accorder au problème en question une attention particulière. Ainsi, l'idée de créer un comité mixte de la Chambre et du Sénat, pour examiner la question et inviter les Canadiens de tout le pays à participer au processus et à formuler des critiques et des observations, va certes tout à fait dans le sens de ce que mon collègue et tous les députés, veulent, sauf erreur, c'est-à-dire la plus grande participation possible de la population aux processus parlementaire et constitutionnel.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Le premier ministre parle de participation de la population. Donne-t-il à la Chambre et à la population l'assurance que les Canadiens pourront venir témoigner devant le comité spécial mixte des Communes et du Sénat qu'il propose et que ce ne sera pas une autre entreprise secrète? Donne-t-il aussi l'assurance que ceux qui voudront aller y exprimer leurs opinions sur le sujet ne seront pas limités à la question étroite des modifications constitutionnelles et de la formule d'amendement, mais qu'ils pourront faire connaître leur point de vue sur l'ensemble de la question de l'évolution constitutionnelle et du développement dans notre pays?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la commission parlementaire sera essentiellement constituée pour régler une question difficile. Ceux d'entre nous qui y ont été mêlés savent pertinemment que le processus de modification constitutionnelle étalé sur une période de trois ans est rempli d'écueuils. C'est l'opinion qu'ont exprimée la plupart, de ceux qui ont participé à la réforme constitutionnelle au cours des sept ou huit dernières années, sinon tous.

Le but précis de cette initiative est de régler ce problème extrêmement grave, mais les comités de la Chambre peuvent établir leurs propres règlements. Je sais que personne ne veut empêcher qui que ce soit de contribuer à améliorer la Constitution ou le processus parlementaire.

Je crois savoir que le leader du gouvernement à la Chambre aura une réunion cet après-midi avec les leaders parlementaires pour décider de la composition de la commission et de son mode de fonctionnement. Je suis certain que les parlementaires souhaitent tous l'apport des Canadiens sur cette question et d'autres.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, étant donné que la procédure pour changer la formule d'amendement de notre Constitution exige le consentement unanime de toutes les provinces, comment le premier ministre entend-il obtenir ce consentement unanime, lorsque le rapport de ce comité mixte sera déposé? De plus, est-ce que le premier ministre promet de donner suite à ce rapport en plus de lui donner son appui ou va-t-il mettre ce rapport aux oubliettes, comme il l'a fait pour le rapport du Comité Charest?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je présume que l'unanimité peut se faire de différentes façons. En 1987, nous l'avons obtenue, cette unanimité, alors que les dix premiers ministres des provinces, le premier ministre fédéral et les trois grandes formations à la Chambre des communes ont donné leur assentiment à l'Accord du lac Meech. Donc, nous avions l'unanimité quasi-totale.

Le problème à ce moment-là, ce n'était pas de savoir comment obtenir l'unanimité, mais comment la conserver durant une période de trois ans alors que les gouvernements provinciaux pouvaient changer, et de fait, de nouveaux premiers ministres entraient et répudiaient l'accord donné antérieurement par leurs prédécesseurs. Voilà un dilemme sérieux pour tout le monde qui aimerait intégrer le Québec à la Constitution canadienne et à des conditions raisonnables et honorables. Pour ce faire,

une nouvelle procédure est nécessaire, de toute évidence. L'unanimité, on l'a obtenue avec l'Accord du lac Meech en 1987. Le problème c'était de la conserver avec les changements qui se produisaient dans les gouvernements provinciaux et c'est cela que vise le comité parlementaire.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cette initiative nouvelle du premier ministre, annoncée en fin de semaine, n'a malheureusement pas obtenu un appui aussi unanime qu'il aurait espéré. En certains milieux, on a même exprimé un certain scepticisme quant à cette nouvelle initiative du gouvernement. Je comprends que le premier ministre n'ait pas eu le temps ou n'ait pas jugé opportun de consulter le chef de l'opposition ou le chef du Nouveau Parti démocratique au sujet de la création de ce comité.

Toutefois, j'aimerais savoir s'il a pris le temps de consulter quelques-uns de ses homologues provinciaux, et en particulier, est-ce qu'il a obtenu, de la part du gouvernement du Québec, leur bonne volonté et leur appui à cette nouvelle démarche du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons agi suite à de nombreuses recommandations et observations faites par des premiers ministres des provinces et des députés de cette Chambre depuis maintenant belle lurette, en ce qui concerne le carcan que constitue l'article 38 de la Constitution actuelle. Depuis des années, plusieurs intervenants nous soulignent avec raison la paralysie qui découle de la mise en application de cette disposition.

On en a eu la preuve tout récemment, soit au mois de juin dernier; alors que nous avions la quasi-unanimité, un des premiers ministres a refusé de porter l'affaire pour un vote devant son assemblée législative. Alors, donc les conséquences que l'on vit aujourd'hui. Il faut dans la mesure du possible éviter cela à l'avenir. Et c'est en fonction de ce besoin que partage mon ami, j'en suis sûr, que le comité parlementaire commencera ses travaux le plus rapidement possible.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre sait très bien que par-delà la question de la formule d'amendement, il y a une question fondamentale qui est dans l'esprit de Canadiens un peu partout à travers le pays, que ce soit aussi bien au Québec, que dans l'Ouest du pays ou ailleurs, de changer la répartition des tâches, de s'occuper maintenant d'une nouvelle répartition des pouvoirs entre le fédéral, les provinces, voire même les municipalités. C'est cela le coeur du problème, et je me demande pourquoi le premier ministre crée un comité parlementaire pour discuter de formule d'amendement alors qu'il devrait créer un comité parlementaire pour s'occuper du vrai problème, qui est celui de la répartition des tâches. Et pourquoi n'a-t-il pas créé ce comité parlementaire? Est-ce qu'il reconsidérera sa décision et verra à ce que ce comité parlementaire s'occupe de la vraie question, c'est-à-dire d'une nouvelle répartition des pouvoirs entre le fédéral et les provinces?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je partage le point de vue de mon ami à l'effet qu'effectivement le pays est confronté à une question nouvelle de répartition de tâches, et c'est une question des plus importantes. Je partage le point de vue de mon ami. Il faut quand même se souvenir qu'il y a à peine quelques mois, les cinq conditions modestes et minimales du Québec ont été traitées par certains dirigeants au Canada comme étant trop révolutionnaires pour acceptation par le gouvernement central ou par d'autres provinces, et ce minimum dont il était question a donc été rejeté en conséquence.

Alors, il y a bien sûr deux problèmes: un problème de fond et un problème de procédure. On abordera d'abord et avant tout, dans les prochains jours, la question de procédure et je suis parfaitement d'accord avec mon ami qu'en temps opportun et assez rapidement, le Parlement canadien sera saisi d'une question beaucoup plus importante. Et pour ceux qui ont dit, il y a à peine quelques mois, que l'Accord du lac Meech comportait des conditions trop onéreuses, ils auront maintenant à revoir le problème dans une nouvelle perspective.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le premier ministre a dit que le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada a diminué. Mais de plus en plus de gens partout au pays ont besoin, pour nourrir la famille jusqu'à la fin du mois, d'utiliser les banques d'alimentation.

Monsieur le Président, quoi qu'en dise le premier ministre, un enfant sur six au Canada vit toujours dans la pauvreté. À Montréal, à Saint-Jean, à Halifax, à Winnipeg, le nombre de personnes qui utilisent les banques d'alimentation a augmenté depuis l'été.

Voici donc ma question pour le premier ministre, car ceci est effrayant, monsieur le Président. Que va faire le premier ministre pour arrêter cette catastrophe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon amie chef des néo-démocrates a soulevé le problème hier et j'ai donné des chiffres qui sont quand même, je pense, encourageants quant à la progression dans le domaine de la diminution de la pauvreté au Canada. Neuf cent cinquante-six mille Canadiens ont été favorablement affectés par les politiques du gouvernement et ont été enlevés de ce seuil de pauvreté, incluant 333 000 femmes et 299 000 enfants. Est-ce qu'on peut en faire davantage? Bien sûr. Tant et aussi longtemps, à mon sens, qu'un enfant au Canada vit dans un état de pauvreté, c'est un enfant de trop. Nous avons une obligation nationale de tout mettre en branle pour s'assurer que nos enfants puissent grandir dans des conditions de sécurité économique en éliminant les problèmes qu'engendre la pauvreté.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je conviens avec le premier ministre qu'il nous faut, au Canada, un programme de lutte contre la pauvreté et aussi contre la récession que la politique gouvernementale a créée.

Il y a un an environ, j'ai attiré ici l'attention du gouvernement sur l'urgence de faire quelque chose pour les agriculteurs canadiens qui, à l'époque, étaient au bord de la ruine économique. Selon Agriculture Canada, le revenu agricole va baisser de 25 p. 100 au Canada et accuser une chute stupéfiante de 68 p. 100 dans la seule province de la Saskatchewan.

Afin de lutter contre la pauvreté au Canada et contre la récession qui frappe tous les secteurs de l'économie canadienne, le premier ministre va-t-il commencer par s'engager aujourd'hui au nom de son gouvernement à établir un bon programme permanent de soutien du revenu agricole prévoyant notamment une restructuration de la dette? Son gouvernement a-t-il prévu, à l'instar du gouvernement américain, un programme d'aide aux agriculteurs en cas d'échec ou de rupture des pourparlers du GATT concernant les agriculteurs?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, la question qui est soulevée est importante. Mais je dois rappeler à ma collègue qu'il y a à peine quelques semaines, nous avons tenu une conférence fédérale-provinciale à Winnipeg afin de regarder tous les aspects des revenus des fermiers du Canada, monsieur le Président. À cet effet, nous avons déjà mis de l'avant un plan pour les *Advance Payment Enhancement Programs*. C'est déjà en place et les fermiers auront les sommes d'argent entre les mains très bientôt.

Nous avons également mis de l'avant deux programmes, le GRIP et le NISA, sur lesquels on travaille depuis plus d'un an à l'intérieur de la révision complète des programmes agricoles, monsieur le Président.

Nous avons discuté avec les provinces, et déjà très prochainement nous allons pouvoir avoir des ententes avec chacune des provinces qui vont participer avec nous dans le financement à long terme pour le bénéfice des fermiers canadiens.

Il faut comprendre que l'agriculture est une responsabilité partagée, et cette expression, à notre avis, signifie que les provinces doivent aussi faire leur juste part. Je dois dire qu'au cours des dernières années, monsieur le Président, nous avons répondu très favorablement aux demandes des producteurs agricoles. C'est pour cela qu'actuellement le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État (Céréales) sont à Bruxelles actuellement pour défendre les intérêts des producteurs agricoles.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

La pauvreté chez les enfants et le sort des agriculteurs posent de graves problèmes; c'est à se demander si on arrivera jamais à atteindre l'autonomie alimentaire au Canada. Il ne fait aucun doute que la récession s'accentue et on prévoit que le taux de chômage grimpera à plus de 9 p. 100.

Les statistiques révèlent que la situation économique actuelle risque d'être encore pire que la récession libérale de 1981-1982. Que pense faire le premier ministre à cet égard? Qu'a-t-il à proposer pour nous sortir de cette récession? Envisagera-t-il de charger un comité multipartite de vaincre la récession au moyen d'un véritable programme économique adapté à la situation canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai fait savoir à ma collègue que si elle a des propositions concrètes à présenter sur le moyen d'améliorer la situation économique, la Chambre et le gouvernement seront on ne peu plus enchantés de les entendre.

M. Murphy: N'imposez pas la TPS!

M. Mulroney: Mon collègue dit de ne pas imposer la TPS. C'est caractéristique du NPD. Toute tentative visant à moderniser l'économie et à rendre le Canada plus compétitif sur le plan international suscite la désapprobation des néo-démocrates. Voilà pourquoi ils resteront toujours dans l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je crois que ma collègue rend un très mauvais service à la Chambre en laissant entendre que la période difficile que nous traversons à l'heure actuelle est aussi grave, sinon pire, que la récession ou la dépression de 1981-1982.

Le taux de chômage est de 8 ou 8,5 p. 100 alors qu'il était de 13 ou 14 p. 100 à ce moment-là. Le taux d'inflation est de 4,2 p. 100, tandis qu'il était alors de 13 ou 14 p. 100. Enfin, le taux bancaire, qui était de 22 et 23 p. 100 à l'époque, est à 12,5 p. 100.

Nous vivons maintenant des temps difficiles sur le plan économique et nous cherchons à nous en sortir tout en maintenant un climat non inflationniste. Il est extrêmement important de juguler l'inflation. Si nous donnions suite à certaines des idées de ma collègue, les gens qui en souffriraient le plus. . .

M. le Président: Je crois qu'il est temps de passer à autre chose.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Le taux de chômage a augmenté dans la ville de Cornwall, où il atteint 15,5 p. 100. Personne n'ignore que l'économie canadienne est en récession, que le déficit grimpe, que les taux d'intérêt sont élevés et que la TPS haussera encore plus l'inflation.

Quels nouveaux programmes le ministre, qui représente l'est de l'Ontario, s'apprête-t-il à annoncer pour aider les gens de cette région qui ont perdu leur emploi parce que le gouvernement gère mal l'économie?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député sait que, seulement dans l'est de l'Ontario, plus de 20 millions de dollars ont été consacrés l'année dernière au programme Développement des collectivités de cette région.

Nous avons constaté une expansion dans diverses régions du nord et de l'est de l'Ontario. Ce résultat a été obtenu, dans le Nord, grâce à FEDNOR et, dans l'Est, grâce à une série d'initiatives prises, entre autres, par le ministère de l'Industrie. Il y a l'expansion de la société Goodrich ainsi que celle du secteur de haute technologie dans les banlieues du périmètre d'Ottawa. Mais, il faut noter surtout que, dans l'est de l'Ontario, la création d'emplois au cours des deux dernières années a été plus marquée qu'au cours des deux premières années de la décennie 80.

[*Français*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, c'est honteux!

Je vais essayer à nouveau de poser une question au ministre responsable pour la région de l'Est ontarien. Nous avons demandé plusieurs fois au gouvernement d'établir un plan de développement économique pour l'Est de l'Ontario. Étant donné le haut taux de chômage à Cornwall, lequel se situe à 15,5 p. 100, étant donné que plus de 3 000 emplois à temps plein ont été perdus lors des deux dernières années dans les communautés de Cornwall, Hawkesbury et Renfrew, je demande ceci au ministre: Quand son gouvernement va-t-il mettre sur pied un plan de relance économique pour l'Est de l'Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): La question du député concerne Cornwall en particulier. Dans le cadre des programmes de développement des collectivités, environ 12 millions de dollars ont été affectés à Cornwall, Hawkesbury, Prescott, Russell, Renfrew et la région de Smith Falls.

Je peux donner d'autres précisions sur les programmes d'ISTC. Le ministère de l'Industrie a affecté, au cours de la dernière année, plus de 18 millions de dollars à l'expansion économique de l'est de l'Ontario. Ce dossier est excellent et le gouvernement peut en être fier.

Questions orales

L'ACDI

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de l'aide internationale, ma question s'adressera au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dans son rapport annuel, l'ACDI affirme depuis longtemps que ses relations avec les organismes non gouvernementaux sont fondées sur le «respect mutuel et l'égalité». Pourtant, aujourd'hui, un de ses principaux fournisseurs, qui est en même temps un de ses principaux partenaires, Entraide universitaire mondiale du Canada, a été forcé d'accepter de recevoir de l'aide.

Puisque l'ACDI connaissait depuis déjà plusieurs semaines les problèmes auxquels était confronté cet organisme, le ministre aura–t–il l'obligeance d'expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas été en mesure d'aider cet organisme à surmonter ses difficultés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les représentants de l'ACDI ont en effet eu de longues discussions avec les dirigeants d'Entraide universitaire mondiale du Canada. Nous déplorons vraiemnt ce qui est arrivé à cet organisme.

Le député comprendra que, même si nous entretenons des rapports étroits avec les organismes non gouvernementaux et que nous voulons leur faire confiance et les aider, nous ne pouvons assumer la responsabilité des finances de ces entités autonomes.

En fait, nous avons été très attentifs à cette affaire afin d'être bien sûrs que les mesures nécessaires seraient prises pour que les étudiants canadiens parrainés par l'EUMC, de même que ceux qui travaillent bénévolement pour cet organisme ne soient pas lésés.

• (1440)

Si le député a d'autres suggestions pratiques à formuler quant aux mesures à prendre qui tiendraient compte de l'indépendance financière de l'EUMC et des autres organismes non gouvernementaux, je serais sûrement heureux de les connaître.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au même ministre.

J'admets qu'il soit logique de respecter l'indépendance des organismes, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement a des comptes à rendre aux contribuables, de même qu'aux milieux de l'aide internationale, notamment afin de protéger la réputation des groupes canadiens. Cela étant dit, j'estime que l'ACDI a erré sur ces deux points.

Le ministre réitérera–t–il son engagement et nous assurera–t–il que les employés de cet organisme d'outremer ne seront pas laissés en rade et que les étudiants qui poursuivent des études au Canada auront des garanties quant à leurs revenus, quant à leur retour au pays par avion et quant au remboursement de leurs autres frais?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je refuse d'acquiescer aux propos du député concernant l'ACDI. Je suis sûr qu'il fera de même, après réflexion. Je réitère les engagements que j'ai déjà pris.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Comme il le sait, le gouvernement vient de fermer encore six usines de pâtes et papiers en Colombie–Britannique à cause des émissions excessives de dioxines et de furanes. Cette décision occasionne des licenciements massifs et porte un dur coup à la pêche et à la consommation de poisson, de crustacés et de gibier d'eau aux abords de ces usines.

Étant donné que ces substances toxiques sont notoirement dangereuses, qu'il y a 106 usines au Canada, outre celles de la Colombie–Britannique, qui déversent les mêmes poisons dans l'eau et que des poissons venant de ces régions se retrouvent jusqu'à 1 000 kilomètres en aval et même ailleurs au Canada, le ministre nous dira–t–il pourquoi la population d'aucune autre province n'a été mise en garde comme l'a été celle de la Colombie–Britannique la semaine dernière?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, je peux vous dire que ce programme a été mis en oeuvre en collaboration avec la province, mais qu'il existe aussi ailleurs au Canada.

En ce qui concerne la Colombie–Britannique, la décision a été prise au terme d'études. Je peux également dire que pas mal de progrès ont été accomplis ces dernières années, mais que les résultats des études nous parviennent maintenant et que nous prenons des dispositions pour garantir la sécurité de la population.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suppose que le ministre veut dire par là que les Canadiens n'ont pas à s'inquiéter des niveaux de dioxines et de furanes que contiennent le poisson, les crustacés et le gibier d'eau ailleurs au Canada.

Ma question supplémentaire, s'adresse au même ministre. Le 16 juin 1989, le ministre de l'Environnement précédent a promis à la Chambre qu'un nouveau règlement régissant les usines de pâtes et papiers serait prêt «en 1990 au plus tard» et qu'aucune concession ne serait faite aux contrevenants. Comment le ministre de l'Environnement justifie-t-il maintenant qu'il a violé les deux promesses de son prédécesseur en laissant toutes les usines de pâtes et papiers continuer à déverser du poison dans nos cours d'eau jusqu'en 1994 et plus longtemps dans certains cas, à cause d'échappatoires?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous ne faisons rien de tel.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

En réponse à une question posée hier à la Chambre des communes au sujet des frais modérateurs et de la surfacturation, le ministre de la Santé n'a pas explicitement garanti aux Canadiens que ces options ne seront pas retenues pour le Canada.

Le ministre pourrait-il garantir explicitement aux Canadiens qu'ils n'auront jamais à s'inquiéter à ce sujet? Pas de réponse évasive, s'il vous plaît.

Je vous demande seulement de rassurer les Canadiens.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a peut-être manqué la réponse hier. La question était la suivante: Avions-nous l'intention de modifier la Loi canadienne sur la santé en ce qui concerne la surfacturation? La réponse était non.

Le ministre des Finances a garanti à la Chambre hier et je lui ai promis, moi aussi, que le gouvernement fédéral continuerait à s'occuper activement de l'assurance-maladie.

Nous croyons que le partage actuel des responsabilités en matière d'assurance-maladie au Canada—les provinces ont la priorité et la responsabilité en ce qui concerne la prestation des services, mais le gouvernement fédéral fixe les normes—est bon pour le Canada et nous sommes déterminés à le préserver.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis évidemment heureux d'entendre le ministre dire qu'il est convaincu, lui aussi, des avantages de l'assurance-maladie.

Puisque le Conseil canadien de développement social a déclaré dans sa publication la plus récente: «Le projet de loi C-69 (dont le gouvernement a imposé l'adoption à la Chambre le 12 juin dernier) accélérerait la réduction du financement de l'assurance-maladie de sorte que les fonds que le gouvernement fédéral verse aux provinces pour ce programme seraient réduits à zéro en l'an 2004», et par conséquent, l'assurance-maladie disparaîtrait, le ministre pourrait-il convaincre les Canadiens en promettant à la Chambre qu'il persuadera ses collègues du Cabinet d'abandonner le projet de loi C-69?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministre des Finances a été clair et sans équivoque hier. Le gouvernement fédéral continue d'assumer ses obligations en ce qui concerne le financement de l'assurance-maladie. Nous pensons toujours qu'il est important que le gouvernement fédéral y participe et qu'il y ait des normes nationales. Nous voulons aussi signaler le fait que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file dans une foule de domaines pour protéger la santé des Canadiens.

Quand le député a pris la parole aujourd'hui, je m'attendais franchement à ce qu'il pose une question concernant le Gemini que le Centre fédéral sur le SIDA a gagné hier soir, à cause, entre autres, de son superbe vidéo sur le SIDA, un bel exemple d'initiative du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé.

Des voix: Bravo!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Un rapport commandé par les ministres provinciaux et territoriaux et publié hier confirme ce que les habitants du Nord et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont toujours dit au sujet de la TPS: elle va traiter inéquitablement les habitants du Nord.

Les municipalités, les écoles, les hôpitaux, les petites entreprises et les consommateurs du Nord seront frappés plus durement par la TPS que leurs semblables partout ailleurs au Canada.

Le ministre reconnaîtra-t-il aujourd'hui que les habitants du Nord paieront davantage de cette taxe inéquitable, et va-t-il accepter de réduire ce fardeau fiscal injuste pour les gens du Nord en exonérant de la TPS leurs frais d'énergie et de transport?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai ici un exemplaire du rapport dont je cite le passage suivant: «La plupart des industries dans le Nord reposant sur l'exploitation des ressources naturelles et sur l'exportation auront à gagner de la détaxe des produits d'exportation et de la suppression des taxes sur les importations des entreprises.»

Les auteurs poursuivent en disant que ces gains pourraient, et non seront, pourraient être annulés par l'inflation provoquée par la TPS, une hausse du dollar canadien ou autres facteurs.

Mais nous devons en venir à la conclusion que globalement, en ne s'attachant pas aux aspects particuliers de la TPS mais en tenant compte de ses répercussions globales, la TPS sera bénéfique pour les habitants du Nord.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Tout d'abord, il faut dire les choses comme elles sont. L'exploitation des ressources naturelles n'est pas exactement florissante dans les Territoires du Nord-Ouest en ce moment. Ensuite, nous vivons dans une région très peu industrialisée, de sorte que les crédits de taxe ne s'appliquent pas vraiment au Nord.

Ma question supplémentaire a trait aux dépenses essentielles consacrées au transport, à l'énergie et au logement qui seront plus onéreuses dans le Nord. De même, le crédit de taxe sera nettement insuffisant pour les habitants du Nord, car le coût de la vie y est 40 p. 100 plus élevé.

Le ministre reconnaîtra-t-il que cette taxe alourdira encore les coûts dans le Nord, et prendra-t-il immédiatement des mesures pour en exempter les habitants du Nord?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a un certain nombre d'entreprises qui y sont très prospères à l'heure actuelle, notamment Norman Wells, Cyprus Anvil Echo Mining et d'autres encore.

Je ne prétends absolument pas que tout va aussi bien que mon honorable collègue le souhaiterait, mais nos efforts actuels en vue de régler les revendications territoriales et le fait que la TPS réduira le coût des nouveaux investissements contribueront à faciliter l'implantation de nouvelles entreprises dans le Nord. Ce sont ces dernières, tout compte fait, qui bénéficieront le plus de la TPS. Elles créeront des revenus et de nouveaux emplois. Cela suscitera une recrudescence d'activité. Voilà les répercussions que nous croyons que la TPS aura et le bien général qu'elle fera aux habitants des localités du Nord.

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le rang qu'occupe le Canada au chapitre des sciences et de la technologie est déjà parmi les pires dans le monde industrialisé. M. Roy Woodbridge, président de l'Association canadienne de technologie de pointe, a dit que la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés a rendu pratiquement impossible l'investissement, au Canada, dans la nouvelle technologie avancée. En outre, de nombreuses entreprises de pointe doivent songer à quitter le pays, comme beaucoup l'ont déjà fait.

La question que je pose au ministre des Finances est celle-ci: Maintenant qu'il est parvenu à causer une récession, a-t-il également l'intention de détruire la restructuration scientifique et technologique qui est nécessaire à la relance industrielle à long terme?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que la déclaration de mon collègue étonnerait vivement les 40 membres du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie avec lesquels j'ai passé trois ou quatre heures la semaine dernière. Ils représentent les milieux de la recherche et du développement, des affaires et des universités dans tout le Canada. Ils reconnaissent que le Canada est effectivement en retard sur certains de ses concurrents importants pour ce qui est de la productivité et dans certains domaines de recherche et de développement. Mais ils ont également fait valoir lors de cette réunion les progrès remarquables que le gouvernement avait accomplis depuis 1984 en ce qui concerne les centres d'excellence, les programmes de recherches du Canada et les programmes généraux de financement.

Le projet de loi C-22 en constitue un exemple classique, où un nouvel investissement de 1,3 milliard de dollars sera consacré à la recherche et au développement dans l'industrie des produits pharmaceutiques au Canada, simplement à la suite de l'adoption à la Chambre, puis au Sénat, de cette importante mesure législative. Ils nous ont exprimé leur désir de travailler étroitement avec le gouvernemnt et avec tous les parlementaires pour accroître la compétitivité du Canada. C'est là un facteur majeur et je sais que je peux compter sur l'appui de mon collègue dans la réalisation de cet objectif national très important.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, il semble que nous fassions quelques progrès. Au moins, nous obtenons des gros canons de l'autre côté qu'ils parlent de science et de technologie. Espérons que ce sera suivi d'action.

Le premier ministre sait-il que deux rapports du gouvernement ont montré que, dans le secteur de l'automobile d'abord, il y a un déficit d'un milliard de dollars dans la R et D. nécessaire pour rendre compétitif le secteur des pièces automobiles et que de plus ils attribuent le manque d'investissements dans le secteur à la valeur élevée du dollar?

Voici ma question au premier ministre: Son gouvernement a-t-il un programme ou un plan d'action qui permettra de corriger la situation créée par sa politique monétaire qui nuit à la recherche et au développement au pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a une partie que je n'ai pas entendue.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Dans la partie que j'ai entendue, mon collègue s'étonnait que le premier ministre s'intéresse à la science et à la technologie. C'est pourtant moi qui ai créé et qui préside le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. D'ailleurs, lors des réunions, il y a toujours quelqu'un qui demande: «Où est Howard?»

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le premier ministre pourrait peut-être répondre à la question.

M. Mulroney: En fait, monsieur le Président, il y a des carences qui ont été signalées par le Conseil consultatif national et sur lesquelles nous travaillons en étroite collaboration avec lui ainsi qu'avec les universités et les centres de recherche, en vue d'améliorer la compétitivité du Canada. Il y a des secteurs où l'on s'inquiète beaucoup des programmes de stimulation de la productivité. Cela concerne tous les Canadiens, car c'est notre capacité de création d'emplois qui est en cause, ce qui est très important.

Le Conseil a fait remarquer, et je suis sûr que mon collègue sera heureux que je le mentionne, que le gouvernement fédéral du Canada est celui qui accorde le traitement fiscal le plus généreux aux investissements dans le domaine de la recherche et du développement, après le gouvernement de l'Australie.

[*Français*]

LES PRODUCTEURS DE PORC

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture. L'ensemble de l'industrie du porc vit des heures difficiles au Saguenay—Lac-Saint-Jean et, globalement, près de 170 emplois sont en jeu. Une action de notre gouvernement s'avère nécessaire pour sauver cette industrie dans la région.

Aussi, ma question est la suivante: Où en sommes-nous dans les discussions avec les producteurs de porc? On parle d'études exploratoires, mais cela pourrait prendre de trois à quatre mois. Que fait-on en attendant pour supporter les producteurs et les meuneries avant que les résultats de l'étude ne soient connus?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mon collègue nous a effectivement fait part de cette question il y a déjà quelques semaines. J'ai personnellement rencontré les producteurs au Saguenay—Lac-Saint-Jean il y a quelques semaines. J'ai rencontré les représentants. . .

M. Lapierre: Oh, oh!

M. Blais: Oui, effectivement. Je pense que j'y vais plus souvent que les membres du Bloc québécois dans cette région du pays, monsieur le Président. De toute façon, je n'ai pas de leçons à recevoir.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Je prends le temps de visiter chacune des régions du Québec parce que jamais les producteurs agricoles n'ont été aussi bien représentés que par notre gouvernement au cours des six dernières années.

Pour en revenir à la question de mon collègue, des représentants du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, des représentants du ministère d'Agriculture Canada et des représentants du Bureau de révision de l'endettement agricole sont actuellement dans la région de Jonquière pour rencontrer les producteurs pour voir, dans l'immédiat, les mesures qu'on peut prendre pour les aider comme nous l'avons fait dans le passé, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Un sujet a beaucoup retenu l'attention. On a en effet abondamment parlé de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement la Communauté européenne et les autres pays, relativement aux propositions sur les subventions qui ont été soumises dans le cadre des négociations du GATT. Tous les Canadiens s'inquiètent des répercussions qui s'ensuivront pour le Canada si l'impasse persiste.

Voici donc mes questions au premier ministre: Que fait le Canada pour dénouer l'impasse actuelle? Qu'entend faire le gouvernement si ces pourparlers échouent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture m'a téléphoné ce matin de Bruxelles, où se déroulent les pourparlers.

Comme bien d'autres, il est un peu découragé par l'attitude de la Communauté européenne qui a présenté, hier encore, une position très peu différente de la proposition très décevante qu'elle avait soumise il y a quelques mois, au sujet des subventions agricoles.

Sous la direction du ministre suédois qui préside les travaux du sous-comité, il y a eu hier soir un certain nombre de pourparlers bilatéraux auxquels le ministre canadien de l'Agriculture a activement participé. Nous espérons qu'ils permettront de dénouer l'impasse dans laquelle la Communauté nous a plongés en adoptant, au sujet des subventions qui faussent les échanges, une position qui a provoqué une riposte des États-Unis et qui constitue une menace très sérieuse pour les agriculteurs canadiens.

Avec ses collègues du groupe de Cairns, le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture s'emploie très soigneusement à obtenir des Européens une nouvelle offre qui, espérons-le, nous sortira de ce cycle inacceptable de lourdes subventions que les agriculteurs et le Trésor canadiens ne peuvent réalistement concurrencer.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, nous n'avons pas entendu un mot des pourparlers concernant la régulation de l'offre, même si la Communauté européenne et le Canada semblent avoir jeté les bases d'un accord.

La Communauté européenne veut qu'aux termes d'une définition de l'article XI, les pays qui ont des contingents de production puissent continuer de limiter leurs importations.

Comme les Européens et les Canadiens défendent à peu près le même point de vue au sujet de la régulation de l'offre, qu'a-t-il fait pour rallier ses amis Américains à ce point de vue?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les discussions d'hier à Bruxelles ont porté tout particulièrement sur l'article XI. Les Japonais, les Coréens, tous les membres du groupe de Cairns et la plupart des exportateurs agricoles du monde entier appuient la position que défend le Canada au sujet de l'article XI.

Il s'agit de la position que le ministre d'État à l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture ont élaborée en très étroite collaboration avec les producteurs agricoles canadiens. C'est la position que nous défendons partout dans le monde et qui est acceptée dans une très forte proportion à Bruxelles.

Si nous réussissons à conserver ce degré de solidarité, la position importante que défend le Canada s'imposera.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et a rapport avec le mandat du Comité mixte sur la Constitution. Est-ce que le comité, pour être utile, va préparer dans son mandat le processus de négociations avec un Québec souverain? Est-ce que dans son mandat, le comité va examiner comment négocier d'un à un, comme l'exige le gouvernement du Québec? Est-ce que ce comité va pouvoir déterminer qui va parler au nom du Canada anglais le jour où le Québec utilisera son droit à l'autodétermination?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans des réponses à mon ami de Papineau—Saint-Michel et le chef de l'opposition, j'ai décrit ce que je crois être un mandat acceptable pour le comité. Il est entendu cependant que les leaders des différents partis politiques vont se rencontrer cet après-midi pour le préciser davantage. Le but recherché est de rendre plus souple et plus flexible l'article qui à ce jour a paralysé quand même des négociations au Canada. Mais le but que recherche la quasi-totalité des députés de cette Chambre est de trouver une formule flexible qui permettrait la réintégration du Québec comme membre total de la famille canadienne. Tous les députés en cette Chambre, à quelques exceptions près, prêchent l'unité du Canada.

• (1500)

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, la réponse du premier ministre est joliment pareille à celle que Jean Chrétien nous aurait donnée!

Mais voici ce que je veux demander au premier ministre: S'il veut être réaliste, est-ce qu'il va lui-même donner un mandat spécifique à ce comité pour examiner le scénario du Québec qui se prend en main afin de préparer le Canada anglais à la réalité qu'il connaît sur le terrain du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, personnellement, comme Québécois et comme Canadien, j'ai toujours pensé que le meilleur rôle pour le Québec et pour les francophones du Québec et la meilleure protection se trouvaient au sein d'un Canada uni. Cela a été le cas depuis presque 125 ans. J'ai l'impression que si tout le monde fait preuve d'ouverture d'esprit et de leadership, que le pays pourra trouver de nouvelles formules qui vont protéger et respecter et faire rayonner cet important fait français que l'on connaît maintenant en terre d'Amérique.

Alors, personnellement, je cherche, avec mes collègues de différentes formations, une façon appropriée et acceptable pour le Québec de dire oui, bien sûr au Canada et une formule qui permettrait enfin et pour de bon que le Canada puisse dire oui au Québec.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture au sujet des négociations du GATT. Les enjeux des présentes discussions sont très importants pour l'économie du pays et, particulièrement, pour l'agriculture. Certains pays menacent de quitter la table de négociations si des progrès plus substantiels ne sont pas accomplis. Est-ce que le ministre peut nous dire comment le Canada envisage les prochaines journées qui se voudront critiques?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a mentionné plus tôt, il y a actuellement un blocage au niveau des négociations à Bruxelles. Il y a deux heures à peine, le président du Comité de négociations sur le GATT a convoqué à nouveau toutes les parties pour essayer de dénouer l'impasse.

J'ai eu un entretien, comme le premier ministre, avec le ministre de l'Agriculture il y a environ quelques heures et nous espérons beaucoup car je crois que tous ensemble, avec l'appui des producteurs agricoles... Les producteurs agricoles canadiens ont reçu un *briefing* du ministre de l'Agriculture il y a quelques heures et ils nous appuient tous actuellement. La position canadienne est une position balancée, équilibrée qui rejoint les agriculteurs canadiens et je crois que tous ensemble, nous devons souhaiter qu'enfin, il puisse y avoir un déblocage dans les prochaines heures, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de M. Ivars Godmanis, premier ministre de la République de Lettonie, qui est accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Janis Jurkans.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE SERVICE POSTAL

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le paragraphe 48(1) du Règlement dit que ce qui suit à propos de la question de privilège:

> Quand la question de privilège est posée elle doit être immédiatement prise en considération.

C'est pour cette raison, monsieur le Président, que je vous ai donné préavis ce matin que j'allais soulever la question de privilège concernant deux lettres que j'ai reçues ce matin et qui ont été estampillées à Ottawa le 3 décembre 1990. J'avais envoyé ces deux lettres à des électeurs de Parkdale—High Park, il y a un an moins deux jours, soit le 6 décembre 1989.

Le gouvernement se vante de la comptabilité équilibrée et de l'éfficacité de la Société canadienne des postes, et pourtant, mes deux lettres ont mis un an à se rendre à Toronto. Le destinataire ayant déménagé, il a fallu un an pour que mes deux lettres me reviennent.

Je soulève la question de privilège parce que je trouve que la Société canadienne des postes m'empêche de faire mon travail de député en prenant un an pour me retourner des lettres que j'avais envoyées à mes électeurs. Je vous demande d'examiner cette affaire, monsieur le Président, parce qu'on a indiscutablement porté atteinte à mes privilèges de député. On n'a pas du tout fait attention à la marque d'affranchissement que j'avais apposée sur ces deux lettres.

M. le Président: Le député a soulevé une affaire que je trouve bien embarrassante. Je me demande s'il me laisserait voir les lettres en question. Il faudra peut-être même que nous en rediscutions.

Je prends donc cette affaire en délibéré et je lui en reparlerai plus tard à la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI CONCERNANT LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 3 décembre, du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, rapporté avec des amendements par un Comité législatif.

M. le Président: Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le lundi 3 décembre 1990, la Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-40.

Convoquez les députés.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Effectivement, vous demandez à la Chambre de se prononcer par appel nominal suite à un consentement qui a été donné le 3 décembre.

Monsieur le Président, j'aimerais vous demander d'examiner bien attentivement la procédure et le texte de cette motion qui a été adoptée à l'effet qu'à ce moment, à la demande des whips des partis reconnus, le résultat de certains votes s'appliquerait à certaines motions, selon l'entente annoncée par lesdits whips à ladite heure.

Monsieur le Président, je pense que ce genre d'entente ne correspond pas du tout, mais pas du tout, à la réalité de cette Chambre. Par conséquent, monsieur le Président, je vous demanderais d'examiner cela très attentivement.

À l'époque où les trois whips pouvaient se réunir en club sélect ou en club privé et parler au nom de l'ensemble des députés qui ne sont, dans certains cas, que des machines à voter, c'était peut-être possible. Mais aujourd'hui, monsieur le Président, il y a la présence d'une douzaine de députés ici sur les banquettes, et aucun des whips de cette Chambre n'est autorisé à parler en notre nom.

Par conséquent, monsieur le Président, j'aimerais que vous regardiez à nouveau la valeur de ce genre de motion à l'intérieur de la Chambre actuellement tel qu'on la connaît et qu'on connaît sa composition. Je refuse d'être pris pour acquis par les whips de ces différents partis qui ne détiennent pas l'autorité de parler en notre nom.

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les whips. Chaque député aura amplement le temps d'exprimer ses vues sur chacune des motions. Les whips ont surtout discuté du sens de la motion et sur le nombre de fois où nous devrons tous nous lever pour voter.

Monsieur le Président, je suggère que vous convoquiez les députés et que nous fassions entendre la sonnerie 15 minutes, après quoi, mon collègue de l'opposition officielle fera part à la Chambre de la décision à laquelle les whips sont arrivés. Le temps est peut-être bien indiqué pour tenir un débat sur la question s'il le faut. Je crois que nous devrions convoquer les députés.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, le whip du gouvernement se comporte comme s'il était propriétaire du droit de vote de l'ensemble des députés de cette Chambre et que le whip de l'opposition officielle parlerait en son nom pour essayer d'en venir à une petite entente.

Monsieur le Président, la notion que je vous demande d'examiner, c'est celle qui nous oblige d'accepter, de façon intégrale, la décision arbitraire des whips. Et, monsieur le Président, c'est évident qu'aujourd'hui je ne voudrais pas embêter la Chambre sur un vote comme celui-là. Je sais que le ministre des Communications veut profiter de son temps au Canada pour faire autre chose que de passer son après-midi en Chambre. Mais la réalité, c'est que je pense que ce genre de motion est inacceptable, eu égard aux circonstances actuelles de cette Chambre et que jamais je ne voudrais être lié par ce genre d'entente à l'amiable entre trois individus qui ne parlent pas au nom des Indépendants.

• (1510)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il faut charrier, mais il ne faut pas trop «charrier». Hier soir, dans cette Chambre, à l'unanimité, nous avons donné notre consentement à ce qu'un ordre de la Chambre soit adopté, traitant d'une procédure. Je ne ferai pas de commentaire sur la présence ou l'absence du député, mais je sais que moi j'étais ici, monsieur le Président, et que la Chambre, de son consentement unanime, a concédé qu'il y avait besoin de certaines dispositions afin de disposer des votes. Et la question devant la Chambre dans le moment c'est de savoir si on va voter, et je pense qu'on devrait voter. Après ça, la question va se poser à savoir si on devrait appliquer le vote tenu, à ce moment-là, sur un autre vote. On verra à ce moment-là, monsieur le Président, mais les whips ont la responsabilité d'organiser la Chambre afin que cela fonctionne et j'en suis, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux simplement porter à l'attention du député de Shefford que la motion d'hier soir est tout à fait conforme au Règlement et aux procédures de la Chambre des communes. Peut-être devrait-il lire les paragraphes 78(1), (2) et (3) du Règlement.

M. le Président: Je remercie les députés de leur collaboration. Le député de Shefford se plaint.

[*Français*]

Il a une plainte concernant les motions qui, hier, ont reçu le consentement unanime de cette Chambre.

[*Traduction*]

Le député n'en est peut-être pas satisfait, mais il reste que la Chambre a adopté la motion à l'unanimité et que je ne suis pas du tout certain qu'il faille y avoir d'autres discussions sur la question. Nous devons donc reprendre la séance.

Convoquez les députés

• (1530)

Et la sonnerie d'appel ayant retenti:

M. Dingwall: Monsieur le Président, conformément à l'ordre adopté hier à l'unanimité, il y a eu des discussions entre les whips des trois partis et il a été décidé que le vote sur la motion nº 1 s'appliquera également aux motions suivantes: Nos 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 30, 32, 34, 36, 40 et 42.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre attention, s'il vous plaît. La première mise aux voix porte sur la motion nº 1. Le vote sur cette motion s'applique également aux motions nos 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 24 et l'amendement, 26, 27, 30, 32, 34, 36, 40 et l'amendement à la motion 42.

• (1540)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(*Vote No 317*)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole

Collins
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Koury
Lapierre
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Cooper
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Johnson
Jourdenais
Langlois
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Winegard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Je déclare donc les motions nos 1, 3, 4 et 5 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion no 6, inscrite au nom de M. Young (Beaches—Woodbine).

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote No 318)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Finestone
Fontana
Funk
Gauthier

Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Clancy
Crawford
Dingwall
Flis
Fulton
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harb
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Nunziata
Parent
Peterson
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—69

Harvard
Hopkins
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McCurdy
Milliken
Nault
Pagtakhan
Parker
Proud
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Koury
Lapierre
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet

Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Johnson
Jourdenais
Langlois
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne

Vézina — Vien
Vincent — Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—114

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 8, inscrite au nom de Mme Finestone. Le résultat du vote s'appliquera à la motion nº 10.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 319)

POUR

Députés

Allmand — Anawak
Arseneault — Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre) — Bellemare
Benjamin — Black
Blackburn (Brant) — Blondin
Boudria — Butland
Caccia — Callbeck
Catterall — Clancy
Copps — Crawford
de Jong — Dingwall
Finestone — Flis
Fontana — Fulton
Funk — Gagliano
Gauthier — Gray (Windsor West)
Harb — Harvard
Heap — Hopkins
Hovdebo — Kaplan
Karpoff — Keyes
Kilger (Stormont—Dundas) — Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor) — LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee — MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam — Manley
Marchi — Marleau
Martin (Lasalle—Émard) — McCurdy
Mifflin — Milliken
Murphy — Nault
Nunziata — Pagtakhan
Parent — Parker
Peterson — Proud
Rideout — Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River) — Skelly (Comox—Alberni)
Speller — Tobin
Volpe — Walker
Wood — Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69

CONTRE

Députés

Anderson — Andre
Attewell — Beatty
Bernier — Bertrand
Bird — Bjornson
Blackburn (Jonquière) — Blenkarn
Boyer — Browes
Campbell (Vancouver Centre) — Cardiff
Casey — Chadwick
Charest — Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris) — Cole
Collins — Cooper
Corbeil — Côté
Couture — Danis
Darling — de Cotret
Della Noce — Desjardins
Dick — Dobbie
Domm — Dorin
Epp — Fee
Feltham — Ferland
Fontaine — Fretz
Friesen — Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) — Greene
Grey (Beaver River) — Guilbault
Gustafson — Halliday
Harvey (Chicoutimi) — Hawkes
Hicks — Hockin
Holtmann — Horner
Hudon — Jacques
James — Johnson
Joncas — Jourdenais
Koury — Langlois
Lapierre — Larrivée
Layton — Lewis
Littlechild — Loiselle
Lopez — MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming) — MacKay
Malone — Marin
Martin (Lincoln) — Masse
McDermid — McDougall (St. Paul's)
Monteith — Moore
Nicholson — Oberle
O'Kurley — Porter
Redway — Reid
Reimer — Ricard
Richardson — Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth) — Shields
Sobeski — Soetens
Sparrow — Stevenson
Tardif — Tétreault
Thompson — Thorkelson
Tremblay (Québec-Est) — Turner (Halton—Peel)
Valcourt — Van De Walle
Vankoughnet — Venne
Vézina — Vien
Vincent — Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—114

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare les motions nos 8 et 10 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion nº 9, inscrite au nom de M. Waddell.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 320)

POUR

Députés

Allmand — Anawak
Arseneault — Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre) — Bellemare
Benjamin — Black
Blackburn (Brant) — Blondin
Boudria — Butland
Caccia — Callbeck
Catterall — Clancy
Copps — Crawford
de Jong — Dingwall
Finestone — Flis
Fontana — Fulton
Funk — Gagliano
Gauthier — Gray (Windsor West)
Harb — Harvard
Heap — Hopkins
Hovdebo — Kaplan
Karpoff — Keyes
Kilger (Stormont—Dundas) — Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor) — LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee — MacDonald (Dartmouth)

MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Nunziata
Parent
Peterson
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—69

Manley
Marleau
McCurdy
Milliken
Nault
Pagtakhan
Parker
Proud
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Koury
Lapierre
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Johnson
Jourdenais
Langlois
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Winegard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 12, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 321)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Finestone
Fontana
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Nunziata
Parent
Peterson
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—69

Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Clancy
Crawford
Dingwall
Flis
Fulton
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McCurdy
Milliken
Nault
Pagtakhan
Parker
Proud
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen

Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau

Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 13, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 322)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 14, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 323)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 15, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 324)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 17, inscrite au nom de M. Waddell.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

Initiatives ministérielles

(Vote Nº 325)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée

Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Winegard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 18, inscrite au nom de M. Waddell.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 326)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Finestone
Fontana
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Nunziata
Parent
Peterson
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Speller

Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Clancy
Crawford
Dingwall
Flis
Fulton
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McCurdy
Milliken
Nault
Pagtakhan
Parker
Proud
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—69

Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Koury
Lapierre
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Johnson
Jourdenais
Langlois
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Winegard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 19, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote N° 327)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 20, inscrite au nom de M. Waddell. Le résultat du vote s'appliquera à la motion n° 21.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote N° 328)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion no de 24, inscrit au nom de M. Harvard.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant)

(Vote Nº 329)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée

Layton — Lewis
Littlechild — Loiselle
Lopez — MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming) — MacKay
Malone — Marin
Martin (Lincoln) — Masse
McDermid — McDougall (St. Paul's)
Monteith — Moore
Nicholson — Oberle
O'Kurley — Porter
Redway — Reid
Reimer — Ricard
Richardson — Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth) — Shields
Sobeski — Soetens
Sparrow — Stevenson
Tardif — Tétreault
Thompson — Thorkelson
Tremblay (Québec-Est) — Turner (Halton—Peel)
Valcourt — Van De Walle
Vankoughnet — Venne
Vézina — Vien
Vincent — Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—114

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 24, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 330)

POUR

Députés

Allmand — Anawak
Arseneault — Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre) — Bellemare
Benjamin — Black
Blackburn (Brant) — Blondin
Boudria — Butland
Caccia — Callbeck
Catterall — Clancy
Copps — Crawford
de Jong — Dingwall
Finestone — Flis
Fontana — Fulton
Funk — Gagliano
Gauthier — Gray (Windsor West)
Harb — Harvard
Heap — Hopkins
Hovdebo — Kaplan
Karpoff — Keyes
Kilger (Stormont—Dundas) — Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor) — LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee — MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam — Manley
Marchi — Marleau
Martin (Lasalle—Émard) — McCurdy
Mifflin — Milliken
Murphy — Nault
Nunziata — Pagtakhan
Parent — Parker
Peterson — Proud
Rideout — Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River) — Skelly (Comox—Alberni)
Speller — Tobin
Volpe — Walker
Wood — Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69

CONTRE

Députés

Anderson — Andre
Attewell — Beatty
Bernier — Bertrand
Bird — Bjornson
Blackburn (Jonquière) — Blenkarn
Boyer — Browes
Campbell (Vancouver Centre) — Cardiff
Casey — Chadwick
Charest — Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris) — Cole
Collins — Cooper
Corbeil — Côté
Couture — Danis
Darling — de Cotret
Della Noce — Desjardins
Dick — Dobbie
Domm — Dorin
Epp — Fee
Feltham — Ferland
Fontaine — Fretz
Friesen — Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) — Greene
Grey (Beaver River) — Guilbault
Gustafson — Halliday
Harvey (Chicoutimi) — Hawkes
Hicks — Hockin
Holtmann — Horner
Hudon — Jacques
James — Johnson
Joncas — Jourdenais
Koury — Langlois
Lapierre — Larrivée
Layton — Lewis
Littlechild — Loiselle
Lopez — MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming) — MacKay
Malone — Marin
Martin (Lincoln) — Masse
McDermid — McDougall (St. Paul's)
Monteith — Moore
Nicholson — Oberle
O'Kurley — Porter
Redway — Reid
Reimer — Ricard
Richardson — Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth) — Shields
Sobeski — Soetens
Sparrow — Stevenson
Tardif — Tétreault
Thompson — Thorkelson
Tremblay (Québec-Est) — Turner (Halton—Peel)
Valcourt — Van De Walle
Vankoughnet — Venne
Vézina — Vien
Vincent — Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—114

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 26, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

Initiatives ministérielles

(Vote Nº 331)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Finestone
Fontana
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Nunziata
Parent
Peterson
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—69

Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Clancy
Crawford
Dingwall
Flis
Fulton
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McCurdy
Milliken
Nault
Pagtakhan
Parker
Proud
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Koury
Lapierre

Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Johnson
Jourdenais
Langlois
Larrivée

Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Winegard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 27, inscrite au nom de M. Waddell.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 332)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Finestone
Fontana
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Nunziata
Parent
Peterson
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—69

Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Clancy
Crawford
Dingwall
Flis
Fulton
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McCurdy
Milliken
Nault
Pagtakhan
Parker
Proud
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 30, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 333)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée

Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Winegard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 32, inscrite au nom de M. Waddell.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 334)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Catterall
Copps
de Jong
Finestone
Fontana
Funk
Gauthier
Harb
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacWilliam
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Murphy
Nunziata
Parent
Peterson
Rideout
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Clancy
Crawford
Dingwall
Flis
Fulton
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Manley
Marleau
McCurdy
Milliken
Nault
Pagtakhan
Parker
Proud
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Tobin
Volpe
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—69
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
James
Joncas
Koury
Lapierre
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114
Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Jacques
Johnson
Jourdenais
Langlois
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
Moore
Oberle
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Winegard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 34, inscrite au nom de Mme Finestone.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote N° 336)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 36, inscrite au nom de M. Waddell.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote N° 337)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 40, inscrite au nom de M. Waddell.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote Nº 338)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard

Richardson	Roy–Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec–Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur l'amendement nº 42, inscrit au nom de M. Flis.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant)

(Vote Nº 339)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Finestone	Flis
Fontana	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Mifflin	Milliken
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Proud
Rideout	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Tobin
Volpe	Walker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—69	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Boyer	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Hudon	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Koury	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy–Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec–Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, compte tenu de la décision de la Chambre de regrouper plusieurs motions en un seul vote, je me dois de respecter cette décision. Mais si la motion nº 14 concernant la mise en place d'un canal d'information en français avait été voté séparément, j'aurais voté en faveur.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, eu égard à la même procédure qui nous empêche de nous exprimer directement sur plusieurs des motions, je désire vous aviser que j'ai dû voter contre—pas particulièrement à cause de l'amendement sur l'unité nationale—mais qu'au contraire, j'aurais voté en faveur des motions nos 8, 13, 14 et 15. J'aurais également voté en faveur de la motion no 19 et de la motion no 24.

Des voix: Oh, oh!

M. Lapierre: Monsieur le Président, je sais que cela les fatigue; pourtant, la démocratie devrait leur faire plaisir. J'aurais également voté en faveur de la motion no 42, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Grey: Monsieur le Président, je veux signaler moi aussi que je regrette qu'on ne m'ait pas demandé ce que j'en pensais, en tant que députée.

J'aimerais modifier mon vote. Pour épargner du temps, je déclare que j'aurais voté oui aux motions nos 19, 26, 27, 32 et 42.

M. Dingwall: Monsieur le Président, encore une fois, par suite des discussions qu'ont eues les whips des trois partis officiels, je pense que vous constaterez que la Chambre est disposée à mettre aux voix maintenant la motion no 33.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion no 33, inscrite au nom de M. Waddell.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant)

(Vote No 335)

POUR

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black
Butland
Fulton
Heap
Karpoff
Langdon (Essex—Windsor)
McCurdy
Parker
Skelly (North Island—Powell River)
Young (Beaches—Woodbine)—21
Benjamin
Blackburn (Brant)
de Jong
Funk
Hovdebo
Langan (Mission—Coquitlam)
MacWilliam
Murphy
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)

CONTRE

Députés

Allmand
Anderson
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Boudria
Browes
Callbeck
Cardiff
Catterall
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Copps
Côté
Crawford
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Fee
Ferland
Flis
Fontana
Friesen
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Hopkins
Hudon
James
Joncas
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langlois
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marchi
Marleau
Martin (Lincoln)
McDermid
Mifflin
Monteith
Nault
Nunziata
O'Kurley
Parent
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Speller
Tardif
Thompson
Tobin
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood
Young (Acadie—Bathurst)—159
Anawak
Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blondin
Boyer
Caccia
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chadwick
Clancy
Cole
Cooper
Corbeil
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Epp
Feltham
Finestone
Fontaine
Fretz
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horner
Jacques
Johnson
Jourdenais
Keyes
Koury
Lapierre
Layton
Lee
Littlechild
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacKay
Manley
Marin
Martin (Lasalle—Émard)
Masse
McDougall (St. Paul's)
Milliken
Moore
Nicholson
Oberle
Pagtakhan
Peterson
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Winegard
Worthy

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, toujours en vertu de l'ordre spécial de la Chambre, je crois que vous constaterez que les whips de chacun des partis sont disposés à ce que les motions nos 39 et 42 soient mises aux voix.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote suivant porte sur la motion nº 42. Le résultat du vote sur cette motion s'applique également à la motion nº 39.

M. Hawkes: Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Calgary-Ouest a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue d'en face, quand il dit que les whips avaient décidé d'adopter ces deux motions, que le vote sur la motion nº 42 s'appliquerait également à la motion nº 39 sans que l'on doive procéder à un vote par appel nominal. Nous pourrions donc passer à la motion d'acceptation.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 42 qui s'applique à la motion nº 39?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Les motions nos 39 et 42 sont adoptées, avec dissidence)

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-40, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport, avec d'autres amendements.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée avec dissidence.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand ce projet de loi sera-t-il lu une troisième fois?

Des voix: Maintenant.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté lundi le 3 décembre 1990, maintenant.

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) propose:

Initiatives ministérielles

—Que le projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, soit maintenant lu un troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je sais que je traduis les sentiments de beaucoup de Canadiens lorsque je dis que je suis à la fois rassuré et heureux qu'on en soit à la troisième lecture du projet de loi C-40 qui dotera le Canada d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion. Je le sais parce que beaucoup de Canadiens, de partout au pays, m'ont écrit pour exhorter le gouvernement à entreprendre rapidement la troisième lecture et procéder à l'adoption de ce projet de loi.

• (1600)

L'un d'eux exposait dans sa lettre, d'une façon que je trouve à la fois claire et convaincante, les principales raisons pour lesquelles ces mesures législatives devraient être adoptées. Il écrivait, et je cite: «Les Canadiens veulent des émissions d'origine canadienne; nous voulons que la radio et la télévision mettent en valeur, et non en veilleuse, les traits culturels qui distinguent et qui rapprochent les Canadiens; nous voulons non pas moins, mais plus d'émissions canadiennes, afin de pouvoir mieux choisir; nous voulons que notre Société Radio-Canada et notre CRTC soient forts et indépendants, et que les intérêts du public passent avant tout.»

Je ne pense pas qu'on puisse mieux résumer les objectifs de ce projet de loi.

Le système de radiodiffusion du Canada est en pleine transformation. De nouvelles technologies comme la télévision haute définition, la radio numérique, les satellites de radiodiffusion directe et les fibres optiques, offrent la perspective d'un éventail de plus en plus vaste de services d'émissions de qualité supérieure. Pourtant, la plupart de ces services sont d'origine étrangère, et l'escalade des coûts de production amène les producteurs à miser sur une diffusion mondiale plutôt que locale ou même nationale.

À maintes reprises, et malgré l'abondance d'émissions étrangères qu'on peut capter ici, les Canadiens ont fait bon accueil aux émissions canadiennes qui peuvent concurrencer ce que la production mondiale offre de meilleur, et la quantité et la variété de ces émisions ne cessent d'augmenter.

Les radiodiffuseurs canadiens se rendent compte que, pour faire concurrence aux services étrangers, ils doivent être différents. Pour reconquérir leurs auditoires canadiens, ils doivent offrir des émissions originales de haute qualité. Comme le dit si bien Michael McCabe, président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, et je cite: «. . .avec le choix d'une centaine de canaux, il faut être bon sinon les gens changent de canal».

Pour retenir leur clientèle, les radiodiffuseurs produisent de plus en plus d'émissions distinctement canadiennes qui trouvent preneur à l'étranger aussi bien qu'au Canada.

Ce projet de loi encouragera les radiodiffuseurs publics et privés à continuer de produire des émissions canadiennes en plus grand nombre et de meilleure qualité. Nous croyons que c'est là le meilleur moyen de relever les défis auxquels fait face la radiodiffusion au Canada.

Mais nous avons besoin de cette législation pour d'autres raisons encore.

Le projet de loi C–40 remplacera les définitions juridiques désuètes contenues dans la Loi sur la radiodiffusion de 1968 par des définitions conformes aux réalités actuelles du système de radiodiffusion—et même, espérons-le, aux réalités futures—de façon que le CRTC puisse réglementer toutes sortes d'activités de radiodiffusion dans le meilleur intérêt du public sans craindre qu'on conteste sa compétence devant les tribunaux.

La technologie a toujours été un des éléments moteurs de la radiodiffusion, mais l'élément essentiel, c'est le contenu des émissions, tout le reste, c'est de la cuisine. Le projet de loi C–40 est le premier texte législatif à reconnaître pleinement cette vérité de base de la politique de la radiodiffusion.

Le libellé actuel de la Loi sur la radiodiffusion associe la définition de la radiodiffusion à la transmission par ondes radioélectroniques, et pourtant la plupart des Canadiens reçoivent aujourd'hui les services d'émissions ou par câble, ou par satellite. Certains de ces services ne sont pas accessibles directement et il faut payer pour les recevoir.

Le projet de loi C–40 remanie les définitions données dans la loi afin de les axer sur la transmission d'émissions destinées au public, quelle que soit la technologie utilisée. Le projet de loi établit ainsi un équilibre adéquat entre toutes les composantes du réseau canadien de radiodiffusion.

Je tiens à souligner, monsieur le Président, que les nouvelles définitions contenues dans le projet de loi C–40 visent à garantir que tous les services de programmation canadiens—à l'heure actuelle ou à l'avenir—sont régis par des conditions et des règlements analogues, quelles que soient la nature du service ou la technologie de transmission au public.

Toutefois, la Loi sur la radiodiffusion doit, en même temps, reconnaître que les technologies qui servent à transmettre des émissions de radiodiffusion servent également à fournir d'autres genres de services. La Loi sur la radiodiffusion ne devrait pas devenir un obstacle à l'évolution des services qui ne relèvent pas exactement de son application.

Le projet de loi C–40 concerne les émissions de radio et de télévision. Ces activités ont toujours été réglementées en raison de leur nature culturelle, vu qu'elles fournissent un service public essentiel au maintien et à la valorisation de l'identité canadienne et de la souveraineté culturelle.

Les services axés sur l'information comme les services de magasinage, les services immobiliers, les services de bases de données, les services de surveillance des foyers et autres services du même genre, sont de nature différente. La majorité d'entre eux ne sont pas actuellement réglementés. En outre, contrairement à la radiodiffusion, la grande majorité de ces nouveaux services n'ont pas une incidence culturelle aussi forte.

En mettant l'accent sur la transmission d'émissions destinées au public plutôt que sur une technologie en particulier, ce projet de loi indique clairement au CRTC les activités à réglementer, comme la radiodiffusion, et lui donne la latitude nécessaire pour décider de la meilleure manière de réglementer les entreprises qui auront plus tard différents types d'activités.

Les technologies de radiodiffusion et de télécommunications convergent rapidement. Le projet de loi C–40 reconnaît cette réalité et donne au CRTC les pouvoirs nécessaires pour réglementer la radiodiffusion bien au-delà de l'an 2000.

Je note en outre que le projet de loi reconnaît que de nouvelles technologies permettent aux services de programmation d'encoder leurs signaux de façon que seuls leurs abonnés y aient accès. C'est pourquoi le projet de loi prévoit un droit de recours civil contre le piratage, une disposition qui reçoit l'appui des industries de la câblodistribution et de la télévision par satellite.

Le CRTC a bien servi les Canadiens. Sous sa surveillance, le système de radiodiffusion a connu une croissance extraordinaire. Le Conseil a agi de telle sorte que la programmation canadienne, dans son contenu et sa diversité, a évolué au rythme de cette croissance. Plus récemment, le Conseil a entrepris de rationaliser ses activités et d'alléger le fardeau de la réglementation.

Le CRTC a en grande partie déréglementé la radio MA, tout en reconnaissant les problèmes propres à ce média important; il a présenté de nouvelles façons d'aborder la réglementation du contenu canadien à la télévision et a entrepris de réviser en profondeur les règlements régissant la radio MF et les tarifs de la câblodistribution. Ces activités sont louables. Le projet de loi C–40 permettra au CRTC de servir encore mieux les Canadiens. Il encouragera le Conseil à entreprendre des projets et lui donnera plus de souplesse pour trouver des moyens innovateurs et créateurs afin de poursuivre

les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* et d'alléger le fardeau de la réglementation.

Par contre, le projet de loi C–40 modifiera également le Conseil de plusieurs façons.

Le projet de loi accordera au gouverneur en conseil le pouvoir de donner au CRTC des instructions au chapitre des grandes questions d'orientation, et ce pouvoir établira clairement le rôle du gouvernement au moment de fixer les grandes orientations du système de radiodiffusion au chapitre des politiques générales.

En outre, le projet de loi permettra de restructurer le Conseil, de rendre plus transparent et accessible son processus d'audience publique et de mieux répondre aux besoins des régions.

Le pouvoir décisionnel du CRTC sera décentralisé, de sorte que les comités de conseillers nommés pour présider les audiences publiques tenues à la grandeur du Canada ne se contenteront plus d'entendre les questions qui leur seront soumises, mais prendront également des décisions. Les radiodiffuseurs et le public qui assisteront à ces audiences sauront que les conseillers auxquels ils s'adressent vont statuer sur les questions qui leur sont soumises. Cette pratique s'harmonise avec les principes de justice. Par ailleurs, le gouvernement reconnaît que les décisions du CRTC doivent, en vertu du mandat du Conseil, refléter les politiques et les objectifs pan–canadiens. C'est pourquoi le projet *exige* que les comités de conseillers consultent le Conseil afin d'assurer l'uniformité de l'interprétation de la politique canadienne de radiodiffusion et de ses règlements.

Nous croyons qu'une prise de décisions décentralisée assortie d'une consultation obligatoire permet un équilibre approprié entre, d'une part, un processus de réglementation plus transparent, plus accessible et plus efficace, et d'autre part, une interprétation cohérente des politiques par les comités de conseillers qui agiront dans les diverses régions du pays.

• (1610)

Dans le même esprit, l'établissement de bureaux régionaux du CRTC prévu dans cette loi donnera davantage aux Canadiens le sentiment qu'ils peuvent tous s'adresser au Conseil et que celui–ci connaît les questions et les préoccupations régionales.

Par ses décisions, le CRTC intervient directement dans la vie des Canadiens: les règlements qu'il adopte et les décisions qu'il prend déterminent la portée, voire la sélection des services d'émissions que les Canadiens peuvent recevoir, ainsi que le coût à assumer pour la réception de ces services. Par conséquent, nous estimons que le CRTC devrait être présent dans les régions du Canada.

Récemment, l'ex–président du Conseil, M. Keith Spicer, a appuyé l'adoption du projet de loi en précisant que, tout compte fait, le résultat serait bénéfique. Je cite: «De façon pratique», dit–il, «le projet de loi C–40 donnerait au CRTC un pouvoir accru et plus crédible d'imposition».

Monsieur le Président, je vais maintenant parler de l'organisme qui est au coeur de la politique canadienne de radiodiffusion, la Société Radio–Canada. Comme radiodiffuseur public canadien, la société demeurera, en vertu du projet de loi, un organisme fort et indépendant et elle demeurera le plus important producteur d'émissions canadiennes de radio et de télévision.

Le projet de loi reformule le mandat de la Société Radio–Canada en insistant sur le caractère distinctement canadien de ses émissions.

[*Traduction*]

Pour la première fois, ce mandat comprend des références propres au rôle important qu'a la Société d'être le reflet du Canada, de fournir des services de programmation en français et en anglais, de répondre aux besoins des minorités linguistiques officielles, de refléter tous les aspects de la société canadienne, de contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre et, de toutes ces manières, de contribuer au partage d'une conscience et d'une identité canadiennes.

Certains critiques déplorent la suppression de l'expression «unité nationale» dans l'énoncé du mandat de Radio–Canada. Pourtant, il ne fait aucun doute que les objectifs dont je viens de faire état ne pourront que contribuer à l'unité du Canada. En effet, comment pourrait–il y avoir unité sans échange d'expression culturelle, en anglais comme en français, entre toutes les parties composantes du Canada comme le prévoit le projet de loi? Comment peut–il y avoir unité sans prise de conscience de l'identité canadienne?

[*Français*]

Le projet de loi C–40 reformule l'objectif de l'unité canadienne qui fait maintenant partie du mandat de la Société Radio–Canada en des termes mieux adaptés au caractère d'un radiodiffuseur public véritablement indépendant.

Lorsqu'il s'est penché sur la question, un comité de cette Chambre, formé de représentants de tous les partis, en est venu à la conclusion unanime que: «La loi ne doit pas laisser entendre que la Société Radio–Canada puisse être un outil de propagande, même pour une cause aussi légitime que l'unité nationale.»

Je crois que c'était là une bonne conclusion et qu'il en est encore ainsi. S'il subsiste un doute, si minime soit-il, qu'un objectif qui vise à promouvoir l'unité nationale pourrait être interprété d'une façon politique, alors une telle formulation ne doit pas apparaître dans le texte du mandat d'un radiodiffuseur public indépendant comme la Société Radio-Canada.

La plupart des commentaires, y compris ceux du nouveau président et du président désigné du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, conviennent que le nouveau libellé est une amélioration considérable. En ce qui concerne l'exploitation et l'administration de la Société Radio-Canada, le projet C-40 rationalise la structure administrative de la Société, en séparant les fonctions très différentes de président-directeur général de celles de président du conseil d'administration. En outre, le projet précise la nature de la responsabilité de la Société Radio-Canada devant le Parlement en consacrant pour la première fois dans une loi l'indépendance, en matière de journalisme, de création et de programmation dont jouit la Société Radio-Canada.

Parmi ses nombreux autres avantages, l'adoption du projet de loi C-40 permettra au président désigné d'assumer les titres et responsabilités qui lui revenaient de droit depuis longtemps en sa qualité de responsable de la plus importante institution culturelle au Canada.

Monsieur le Président, j'ai mis en marche le long processus dont la troisième lecture du projet C-40 est l'aboutissement, avec la nomination en mai 1985 du groupe de travail Sauvageau-Caplan sur la radiodiffusion. Il s'agissait de l'une des premières mesures que j'ai prises en qualité de ministre des Communicatiions du Canada. Depuis lors, monsieur le Président, le gouvernement a déjà eu l'occasion d'affirmer que le projet de loi C-40 est essentiellement le fruit d'un consensus. Au moment où nous nous préparons à procéder à son adoption en troisième lecture, ce projet a reçu l'appui du CRTC, de la Société Radio-Canada, de la plupart des radiodiffuseurs privés et d'une grande partie de la population canadienne. Je crois, monsieur le Président, qu'il est grand temps que ce projet de loi soit adopté.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du ministre des Communications et tout particulièrement ses propos préliminaires. Nul doute que ce sont des remarques qu'on a écoutée attentivement et qu'on soumettra ensuite à une analyse.

Je laisserai à la population canadienne le soin d'analyser les instruments dont nous dote ce projet de loi, et j'estime que le temps et l'histoire diront qu'il était correct sur le fond. Si le message est juste, c'est l'application qui fait malheureusement défaut. C'est donc avec une certaine tristesse que je prends la parole pour la troisième lecture de ce projet de loi.

C'est un projet de loi fort important et je voudrais, au cours des quelques minutes qui me sont accordées, faire le point sur la radiodiffusion au Canada Le projet de loi C-40, qui est pour l'essentiel identique au projet de loi C-136 mort au *Feuilleton* en 1988 avant les élections fédérales, doit servir à mettre à jour la Loi de 1968 sur la radiodiffusion.

On doit cette loi au groupe de travail sur la politique en matière de radiodiffusion. Le Comité permanent des communications et de la culture avait alors tenu des audiences dans tout le pays et déposé quatre rapports contenant des recommandations pour l'établissement d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion. Les membres du comité, dont je faisais partie, se sont mis à l'écoute de la population, et les rapports se veulent le reflet de leurs témoignages. Nous, de côté-ci de la Chambre, avons parlé au nom des intéressés, tandis que personne du côté des ministériels n'a pipé mot, si ce n'est le secrétaire parlementaire et le ministre, qui vient de faire son premier discours là-dessus.

Si aucun ministériel n'a pris la parole pour appuyer le projet de loi, j'ai pu compter, pour ma part, sur l'appui des miens. En fait, j'ai été choyée. J'ai été bien traitée par les membres de mon caucus.

Je rappelle à la Chambre que le projet de loi C-40 a été lu pour la première fois le 11 octobre 1989, qu'il a été lu pour la deuxième fois en décembre 1989 et qu'il a été étudié en comité législatif de janvier à mars 1990. Il a en été fait rapport à la Chambre le 20 mars 1990, et il est resté au *Feuilleton* jusqu'au 31 octobre, où il a enfin été appelé pour l'étape du rapport.

Les rumeurs répandues par le gouvernement à propos de délais, du recours à des tactiques dilatoires de la part de l'opposition sont non fondées. Ce sont des exagérations éhontées, voire de pures inventions.

Ce qu'il y a lieu de retenir à propos de ce projet de loi, c'est la réticence du gouvernement, du cabinet et des ministres, sans parler de leur refus de s'engager, ainsi que l'opposition de nombreux députés de l'arrière-ban conservateur à l'égard de la teneur du projet de loi. Autrement, comment expliquer de leur part cette attitude «motus et bouche cousue» et leur refus de prendre la parole pour appuyer ou défendre le ministre et son projet de loi. À mon avis, ce silence dénotait sans l'ombre d'un doute un manque d'appui.

• (1620)

Si le gouvernement est si réticent, c'est que ce projet de loi comporte de graves carences. Les nombreux appels que j'ai reçus de Canadiens ordinaires et des principaux intéressés à qui j'ai expliqué la démarche m'ont convaincu que je devais poursuivre le bon combat. À l'instar des députés, ils reconnaissaient que le gouvernement règle la marche des travaux de la Chambre, établit l'ordre de préséance des projets de loi et contrôle la procédure. En tant que députés de l'opposition, nous sommes loin de contrôler comme nous le voudrions le programme législatif.

Après que le projet de loi C-136 fût resté en plan, les libéraux avaient espéré que le nouveau ministre des Communications remanierait à sa façon le nouveau projet de loi. Encore une fois, à force de tergiverser, le gouvernement a présenté à la dernière minute le projet de loi C-136, de sorte que celui-ci est resté en plan. Nous avions espéré qu'une fois que le ministre aurait modifié le projet de loi à son image, il en aurait rectifié les principales lacunes. Or, non seulement n'a-t-il pas rectifié ces lacunes, mais il n'a guère manifesté d'intérêt à l'égard du projet de loi. Il n'a pas pris la parole à l'étape de la deuxième lecture. Il a fait une brève apparition devant le comité législatif et, à l'étape du rapport, il n'a pas dit le moindre mot pour défendre son projet de loi. Par contre, à l'étape de la troisième lecture, il vient de tenir des propos fort éloquents pour défendre son point de vue. C'est la seule fois où il s'est vraiment fait entendre à la Chambre.

Les libéraux se réjouissent de constater que certaines dispositions du projet de loi C-136 figurent dans le projet de loi C-40 qui mentionne expressément les femmes, les enfants, les minorités culturelles, les autochtones et les handicapés, ainsi que la nécessité de représenter d'une façon plus exacte le caractère multiculturel et multiracial de notre société; dorénavant, les diffuseurs d'émissions et leurs agents autorisés que sont notamment les câblodistributeurs pourront intenter des actions en justice contre les pirates commerciaux qui s'approprient leurs émissions et leur dérobent le fruit de leur création et leur propriété intellectuelle qui contribue tant au bon fonctionnement du système; la transmission d'émissions éducatives en tant que partie intégrante de la loi.

Les libéraux se réjouissent particulièrement de ce que le gouvernement ait accepté les amendements qu'ils avaient proposés: la reconnaissance qu'à l'instar des réseaux publics et privés, la radiodiffusion communautaire constitue l'un des éléments de notre système; l'absolue nécessité pour les Canadiens de posséder et de contrôler leur réseau de radiodiffusion; l'importance pour les radiodiffuseurs d'élaborer une programmation qui tienne compte des enfants et qui reflète le caractère multiracial du Canada, de façon que la télévision et la radio offrent une image plus exacte de la réalité de notre pays dans son caractère multiracial et multiculturel.

Cependant, certaines carences demeurent. Précédemment, au nom de mon parti, j'ai présenté toute une série d'amendements de fond que nous estimions nécessaires pour faire de ce projet de loi l'instrument législatif capable de satisfaire dorénavant les besoins du Canada.

Nous sommes parvenus à faire accepter certains amendements qui figuraient précédemment dans le projet de loi C-136, et nous sommes parvenus à en faire accepter d'autres lorsque le comité législatif a examiné le projet de loi C-40. De cela nous sommes reconnaissants. Cependant, les changements qui ont été acceptés ne tiennent aucun compte de certaines des préoccupations les plus fondamentales que nous avons évoquées tout au long de ce débat.

Je tiens à rappeler à la Chambre que les appréhensions que nous éprouvons à l'égard de ce projet de loi concernent, en plus de celles à laquelle je m'attarderai aujourd'hui, bien d'autres questions importantes de principe. En voici quelques-unes: nous ne garantissons que la compétence fédérale ne sera pas contestée par suite des modifications apportées aux définitions; la nécessité de prévoir des dispositions visant à assurer la diffusion d'émissions en langues autochtones; un meilleur accès au sous-titrage codé pour les malentendants; la nécessité impérieuse d'empêcher toute concurrence déloyale et tout conflit d'intérêts en incorporant, dans la loi, des dispositions visant à limiter le rôle des câblodistributeurs pour qu'ils offrent uniquement des émissions qui s'ajoutent à celles diffusées par les stations et les réseaux canadiens autorisés; la législation n'oblige pas les câblodistributeurs à offrir, en priorité, des émissions, en anglais et en français, d'entreprises publiques de radiodiffusion, y compris d'entreprises fédérales et provinciales de radiodiffusion; la reconnaissance, dans la Loi sur la radiodiffusion, du rôle joué par l'Office national du film, de manière à fournir aux Canadiens une présence éléctronique qui leur permette d'avoir accès aux réalisations de cette société d'État qu'est l'Office national du film, lesquelles sont financées par des deniers publics. La garantie que la SRC pourra gérer ses affaires comme elle l'entend.

Permettez-moi de revenir en arrière et de vous donner une vue d'ensemble de la situation tout en mettant l'accent sur les points précis que je souhaite aborder.

En cette ère de communication moderne, on ne saurait trop insister sur le rôle et l'impact de la radiodiffusion. Celle-ci influe sur tout ce qui nous entoure. C'est par son entremise que la plupart des gens s'informent de l'actualité, se divertissent, s'instruisent. En outre, la radiodiffusion sert à promouvoir notre diversité multiculturelle et ethnique.

Bien entendu, elle a le pouvoir d'atteindre automatiquement des millions de foyers d'un océan à l'autre du Canada, depuis le Labrador jusqu'à Victoria, en Colombie-Britannique, en passant par le Grand Nord, monsieur le Président. On peut atteindre ces foyers en un instant.

La radiodiffusion joue un rôle essentiel, surtout en ces moments difficiles que nous traversons, en ce sens qu'elle permet de renforcer le sentiment que nous avons de partager les mêmes valeurs, et de favoriser l'unité nationale.

La radiodiffusion a toujours été reconnue comme une industrie un peu particulière, différente de l'industrie de l'automobile ou du vêtement, par exemple. Elle constitue l'instrument moteur par l'entremise duquel les Canadiens communiquent ensemble. Elle constitue le principal moyen d'expression artistique dans le domaine des arts et du spectacle. Elle sert d'outil important qui permet de transmettre un point de vue canadien dans le domaine des informations.

La radioddifusion est un instrument puissant qui nous distingue des autres pays du monde. Elle a toujours occupé une place importante au Canada, parce que, on l'a si souvent dit, notre pays est très vaste. Nous sommes très éloignés les uns des autres du point de vue géographique. Nous avons des langues et des cultures différentes. Nous avons de graves problèmes économiques parce que notre population est très petite par rapport à la superficie de notre pays.

Nous nous échelonnons comme des guirlandes de lampions le long des frontières de notre pays et rares sont ceux qui se sont installés à l'intérieur du pays. Nous formons par conséquent un très petit marché et nous avons besoin les uns des autres. Nous avons besoin de nous connaître et de nous apprécier en dépit de ces différences et de ces distances.

La radiodiffusion est dans ce sens notre moyen de liaison puissant. Les programmes d'information sont indispensables pour nous garder l'esprit ouvert et nous tenir informés de ce qui se passe ici et dans le monde. L'action, qu'il s'agisse de romans ou de théâtre, porte sur notre passé, nos émotions, nos rêves, nos passions, nos faiblesses et nos points forts en tant que peuple et en tant qu'individu, tout en formant nos pensées et notre attitude à l'égard de l'avenir.

La radiodiffusion est un moyen de communications puissant pas seulement pour les adultes, mais aussi pour les enfants, car ils passent environ 24 heures par semaine devant un écran de télévision. Après tout, ils passent plus de temps devant cette petite boîte qu'à l'école. Je sais qu'ils l'appellent souvent «la boîte à images».

La télévision n'est peut-être pas aussi importante que toutes nos universités et tout notre système scolaire, mais elle égale leur incidence sur le temps, l'intérêt et l'attitude de nos enfants. Je me demande souvent ce que penseront mes petits-enfants de leur héritage canadien et s'ils l'apprécieront.

Seront-ils américanisés, ou resteront-ils des Canadiens fiers et forts qui connaissent et comprennent leurs racines et qui font aller notre pays de l'avant? Les scénarios aident à aller au-delà des apparences qui nous rendent différents et à comprendre notre diversité et nos similarités. Pour les enfants, elles expliquent le passé et le monde qui les entoure et elles excitent leur imagination en ce qui concerne l'avenir.

Nous avons aussi besoin de nous amuser ensemble, de rire ensemble. Je ne propose pas que nous fassions des lois sur l'amusement et le rire, ni que nous puissions faire des lois sur les bons romans, les pièces de théâtre ou les nouvelles. Ce n'est pas nécessaire.

Nous avons beaucoup de talents dans toutes les régions de notre pays, et nous brillons dans le monde entier. N'importe quel pays, et en particulier une grande démocratie comme la nôtre, devrait encourager tout naturellement ses dramaturges, qu'ils soient publiés ou qu'ils travaillent pour la télévision, et autres conteurs. On peut y parvenir, entre autres, en veillant à ce que les radiodiffuseurs du secteur privé aussi bien que le réseau de télédistribution et Radio-Canada, le service national de radiodiffusion, disposent des crédits et des ressources économiques nécessaires pour jouer leur rôle.

Il est également nécessaire de nos jours de demander à juste titre la réconciliation et l'unité nationale au Canada. Oui, il y a un besoin à satisfaire. Je crois que la radiodiffusion est l'un des meilleurs moyens pour aider les Canadiens à mieux comprendre leur caractère distinctif et leurs différences et à manifester leur respect et leur amour dans tous les facettes de notre vie quotidienne. Nous n'y arriverons pas en prêchant et en excluant les autres. Non. C'est en relatant simplement leurs histoires, mettant en valeur leur talent avec sensibilité et compréhension, en faisant ressortir leurs traits caractéristiques, leurs particularités, que les Canadiens nous apporteront ce dont nous avons besoin, leur imagination.

• (1630)

Dans ce projet de loi visant à restructurer notre système canadien de radiodiffusion en vue des années 1990 et du prochain siècle, nous tentons d'insérer le grand défi du secteur de la radiodiffusion qui peut se résumer ainsi: accroître notre capacité de présenter le Canada aux

Canadiens. C'est le grand objectif que vise ce projet de loi sur la radiodiffusion au Canada. C'est un projet de loi sur la radiodiffusion au Canada, et non pas en Amérique du Nord.

Les dispositions du projet de loi sur la radiodiffusion reprennent les 68 principes que nous avons toujours respectés et que nous respectons encore, soit que le système canadien de radiodiffusion doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et sous leur contrôle et qu'il doit servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et, ce qu'il y a de nouveau, favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées et des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien.

Dans ce projet de loi, il est clair que nous, les Canadiens, auront encore besoin que les chaînes et les réseaux de diffusion offrent, comme ils le font depuis des décennies, des émissions à contenu canadien et que ces entreprises soient la propriété de Canadiens et sous leur contrôle.

Mais où nous mèneront toutes ces belles promesses? Comment ces 68 principes ont-ils été appliqués? Ce n'est malheureusement pas en faisant de la radiodiffusion l'outil efficace qu'il aurait pu être pour le développement de l'identité canadienne. Certains ont dit que nous n'avions pas besoin de dépenser des millions de dollars pour élaborer une nouvelle mesure législative, qu'il suffisait d'appliquer la Loi sur la radiodiffusion de 1968 et de dire aux organismes qui y étaient assujettis que, cette fois, nous étions sérieux. Nous n'avons pas fait cela. En élaborant cette nouvelle mesure législative, nous avons dilué certains aspects très importants de la loi.

Permettez-moi de vous dire ce qui est arrivé parce que nous n'avons pas respecté l'objet de la loi de 1968. Aujourd'hui, pas plus de 4 ou 5 p. 100 des émissions présentées aux Canadiens par les chaînes anglaises et françaises des secteurs public et privé sont canadiennes. Seulement 4 ou 5 p. 100. Pas plus d'une émission sur vingt. Presque 95 p. 100 des émissions sont américaines. C'est ce que nous voyons sur nos écrans de télévision. C'est ce que nos enfants voient.

Je ne veux pas dire que c'est mal de regarder des émissions américaines, loin de là. Il y a autant et même plus d'émissions excellentes qui sont produites aux États-Unis. Toutefois, il y en a aussi des mauvaises. On les appelle souvent des «navets» dans le jargon du métier. Il y a de mauvaises productions sur beaucoup de chaînes. Il y en a au Canada aussi. Je ne crois pas que le pourcentage soit plus élevé ici qu'aux États-Unis.

Ce que je veux dire, c'est que les Canadiens regardent des émissions canadiennes, mais ils n'en regardent pas autant parce qu'il n'ont pas le vaste choix qu'ils voudraient avoir. Lorsque nous avons des émissions canadiennes, les Canadiens les regardent parce qu'elles sont bonnes. En fait, beaucoup de gens ne se rendent même pas compte qu'ils regardent de bonnes émissions canadiennes lorsqu'ils regardent *Street Legal*, *E.N.G.*, *Love and Hate*, *Neon Rider*, *Max Glick* ou les très populaires émissions *deGrassi Junior High* ou *The Road to Avonlea*. En français. . .

[*Français*]

. . .*Des Dames de coeur*, *Lance et Compte*, *Les Filles de Caleb* et je pourrais encore poursuivre à cet égard.

[*Traduction*]

En considérant les nouvelles technologies, nous devons nous poser la question suivante: qui va contrôler le système, les technologies ou la population canadienne? La propriété et le contenu des émissions ne sont pas les seules questions fondamentales que le nouveau projet de loi sur la radiodiffusion doit réglementer, s'il doit demeurer efficace à l'avenir.

Comme l'ancienne ministre des Communications l'avait signalé, les nouvelles technologies ont considérablement changé la radiodiffusion depuis l'adoption de la Loi de 1968 et continueront à le faire. Elles comprennent les satellites, les fibres optiques, la câblodistribution et même les magnétoscopes que nous avons tous et qui nous permettent de louer des films. Avec l'avènement des communications par satellite et d'autres technologies, les distinctions entre les différents média et les frontières internationales s'estompent. La radiodiffusion est devenue mondiale. Les Européens s'occupent de cette question, tant au sein du Conseil de l'Europe que de la nouvelle commission culturelle établie à Bruxelles, la nouvelle capitale de l'Europe. Auparavant, la radiodiffusion était organisée dans chaque pays et réglementée à cause de la taille limitée du spectre radioélectrique.

Monsieur le Président, à titre d'ancien annonceur, vous vous rendez sûrement compte du dilemme devant lequel les nouvelles technologies nous placent en supprimant les distinctions que nous avions jadis établies au sujet des bandes de fréquence. Par dessus tout, elles rendent possible la distribution des signaux et des émissions. Ces nouvelles technologies sont exploitées par quelques personnes, les magnats du ciel, comme les appellent les médias. En recourant aux fusions et aux rachats, ces magnats se battent pour contrôler tout ce que le monde va voir, lire et entendre au cours du prochain siècle. Ce contrôle s'étend aux artistes créateurs qui définissent et décrivent les images que nous verrons. Il

s'étend, par conséquent, à l'imagination des individus et touche par là la façon dont nous nous percevons nous-mêmes.

Je crois donc que le contenu des émissions revêt une importance sans précédent, à mesure que progressent la technologie et la mondialisation. Au cours de la prochaine décennie, nous ne serons plus en mesure de réglementer pleinement le contenu des émissions qui passent sur nos ondes. La conjoncture favorable ne durera pas longtemps. Si nous voulons établir une base ferme pour notre croissance future, l'infrastructure doit être mise en place tout de suite. Les émissions canadiennes vont devoir affronter la concurrence des produits non seulement américains, mais aussi australiens, britanniques, français, belges et italiens, et le sous-titrage deviendra chose courante. Je le répète, nous devons créer les conditions favorables pour que ces émissions canadiennes voient le jour et affirment notre présence sur la scène mondiale.

Un élément de solution serait la mise en place d'un secteur public et d'un secteur privé, qui ont des rôles importants, complémentaires, à jouer, avant que les barons des ondes et les Skypix ne prennent toute la place. Dans l'étude de la situation actuelle et future de notre réseau, la question cruciale ne sera pas de savoir dans quelle mesure les dispositions de la loi de 1968 seront maintenues, mais de savoir jusqu'à quel point les Canadiens, dans une situation plus complexe, peuvent conserver le contrôle de leur réseau et maintenir un équilibre raisonnable entre les émissions canadiennes et la production étrangère.

Cette question d'équilibre entre les productions étrangère et canadienne comporte deux aspects bien distincts. Tout d'abord, quelle proportion des émissions diffusées par une station ou une chaîne donnée doit être canadienne? Deuxièmement, quelle proportion des émissions proposées par les entreprises de distribution, comme les câblodistributeurs, doit être canadienne?

La proportion de contenu canadien était une question bien plus simple autrefois. La loi de 1968 disposait que chaque diffuseur devait avoir recours surtout aux créateurs canadiens et aux autres ressources canadiennes. À l'époque, il ne semblait pas utile de s'occuper de la câblodistribution. Jusqu'au début des années 80, il n'y a pas si longtemps, la disposition était interprétée comme exigeant de chaque station ou chaîne un contenu canadien supérieur à 50 p. 100. Comme la loi n'était pas très claire et que certains services n'avaient pas les moyens financiers pour diffuser surtout des émissions canadiennes, le CRTC a permis à un certain nombre d'entre eux de s'en tenir à un contenu canadien moindre.

• (1640)

Face à cette situation, le comité permanent a proposé deux mesures. La première consiste à clarifier le sens de l'expression «principalement canadienne», de façon à ce qu'il soit évident que celle-ci signifie qu'au moins 60 p. 100 de la programmation doit être canadienne, non seulement la chaîne, mais ce qu'elle présente—c'est-à-dire la programmation.

La deuxième mesure proposée permettrait au CRTC d'exempter de cette exigence certains services spécialisés, qui s'adressent à un auditoire restreint, et à l'égard desquels une telle exigence ne serait tout simplement pas pratique. Il n'a pas été tenu compte de cette recommandation lors de la présentation du projet de loi C-136, ni de celle du projet de loi C-40. Suite aux vives critiques formulées par un grand nombre d'intéressés, y compris le CRTC, le gouvernement a modifié la mesure législative de façon à rétablir la disposition portant que la programmation doit être principalement canadienne.

Toutefois, le nouveau libellé de cette disposition est tellement mauvais que l'on ne sait pas avec certitude si celle-ci porte que la programmation des radiodiffuseurs canadiens doit, sous réserve d'une exemption, être principalement canadienne.

Compte tenu de l'importance de cette disposition, le projet de loi ne devrait pas être adopté avant d'avoir été modifié. En effet, si celui-ci n'est pas modifié de façon à stipuler que la programmation doit être principalement canadienne, le CRTC ne disposera d'aucun fondement législatif pour imposer cette exigence. Il s'agit tout simplement d'une question de formulation.

Si le gouvernement est d'accord pour dire qu'une telle exigence est justifiée, il aurait dû modifier le projet de loi de façon à ce que celle-ci soit clairement énoncée. Peut-être craint-il des représailles de la part des Américains, en vertu de l'article 2005 de l'Accord de libre-échange. Serait-ce pour cette raison qu'il ne fait rien? Je me demande si je dois répondre à ma propre question.

M. Nunziata: Je vous en prie, faites-le.

Mme Finestone: Non, je vais vous laisser à vous tous le soin d'y répondre. Je pense que la situation est claire.

Cela dit, il n'est guère utile de conserver une exigence selon laquelle la programmation offerte par les stations et les réseaux canadiens doit être canadienne si, d'autre part, le contenu de la programmation des compagnies de câblodistribution est essentiellement, et de plus en plus, étranger.

Installez-vous devant votre téléviseur et passez d'un canal à l'autre. Comptez le nombre de stations canadiennes, puis le nombre de chaînes américaines autres que les trois grands réseaux nationaux des États-Unis, soit CBS, NBC et ABC, ainsi que la chaîne PBS. Comptez-les; vous verrez comment les ondes sont saturées d'émissions américaines, en raison de l'abondance du nombre de stations américaines indépendantes.

Examinez ensuite le contenu de nos chaînes canadiennes telles que CTV, Global, SRC et certaines autres stations indépendantes, afin de voir combien d'émissions américaines sont retransmises sur les canaux canadiens. Ces émissions sont tout à fait les bienvenues sur les réseaux canadiens. Elles permettent d'avoir d'autres points de vue provenant de diverses régions du monde. Nous partageons leur plaisir et leur joie, etc., mais ces émissions ont une raison d'être. Il importe que ces chaînes rejoignent un auditoire. Elles apportent aussi une contribution à la promotion de la programmation canadienne. C'est là un aspect important. Le fait de retransmettre certaines émissions à différentes heures, par l'entremise de différentes chaînes et autres moyens ne constitue tout simplement pas une bonne façon d'assurer une programmation canadienne.

Par conséquent, il est devenu évident que le rôle des compagnies de câblodistribution est aussi important que celui des programmeurs et des radiodiffuseurs, pour ce qui est d'assurer le maintien du système canadien de radiodiffusion. Les choix qui s'offrent font la différence. La contribution apportée doit aller au-delà des aspects tels que les ressources humaines, le matériel et l'obligation de fournir des chaînes communautaires. Le choix plus grand offert par les cablôdistributeurs a été perçu, à raison, comme un geste positif dans la mesure où les Canadiens ont ainsi accès à un plus grand choix d'émissions qu'ils ne pouvaient capter auparavant sur les ondes, souvent pas de façon aussi nette ou par intermittence.

Il va de soi qu'un choix véritablement plus grand d'émissions est une bonne chose. Par contre, dans la mesure où les cablôdistributeurs n'offrent que des émissions auxquelles les gens ont déjà accès par ailleurs et coupent l'herbe sous les pieds des radiodiffuseurs comme ils l'ont fait, il y a lieu de s'inquiéter. Un certain nombre de mesures, touchant notamment la substitution en cas d'émissions simultanées, ont été adoptées pour compenser partiellement ces incidences négatives. La nécessité qu'une nouvelle loi donnant au moins au CRTC l'autorité législative voulue pour réglementer la câblodistribution fait pratiquement l'unanimité.

Le ministre des Communications a même souligné à maintes reprises que l'une des grandes lacunes du projet de loi de 1968 c'était qu'il ne permettait pas de bien régenter l'aspect technique et notamment la cablôdistribution. Pourtant, le gouvernement n'a pas, à l'encontre des recommandations unanimes tant du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion et du Comité permanent des communications et de la culture, mis de l'avant des dispositions législatives efficaces pour réglementer la cablôdistribution à l'avenir.

Les amendements minimes proposés par notre parti auraient facilement remédier à cela, mais le gouvernement et surtout le ministre se sont obstinés à refuser de reconnaître leurs erreurs. Cette lacune de la mesure législative risque de compromettre toutes les autres dispositions de cette importante mesure législative. C'est en réalité le talon d'Achilles de ce que proposent les Conservateurs. Le problème est si fondamental que je tiens à en exposer les antécédents.

Après 18 mois de vastes travaux de recherche et consultations auprès du public et des entreprises de radiodiffusion, au coût de 3 millions de dollars, le Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion mis sur pied par le gouvernement est arrivé à la conclusion que, dans la mesure où elles diffusent des signaux étrangers, les stations de radio et de télévision, tant publiques que privées, devraient compléter leur programmation en diffusant des émissions canadiennes nouvelles de toutes sortes. Nous reconnaissons la nécessité de faire une exception pour les 17 signaux de télévision étrangers qui font déjà partie intégrante du système. Autrement dit, ce qui existe déjà est devenu un droit acquis. Nous ne touchons pas à ce qui existe déjà. Cependant, la présence d'un signal étranger donné dans le système ne devrait jamais empêcher le développement de nouveaux services canadiens. Il faut toujours donner la priorité au développement de nos propres services de radiodiffusion.

Dans le cadre des audiences publiques tenues par notre comité permanent, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, la Société Radio-Canada et les producteurs canadiens ont donné tout leur appui aux initiatives proposées par le groupe de travail. Vous étiez vous-même, monsieur le Président, membre de ce comité. À l'avenir, on ne devrait permettre l'importation d'autres

services étrangers que s'ils accroissent de façon importante l'éventail d'émissions offertes aux Canadiens.

Plus particulièrement, on a proposé de n'accepter que les services qui offrent une programmation venant compléter celle déjà offerte par les radiodiffuseurs canadiens détenant une licence. En réponse à cette recommandation, le CRTC a déclaré qu'il était en général d'accord, alors que l'Association canadienne de télévison par câble y a souscrit en principe. Les craintes exprimées ne portaient que sur la transmission d'émissions de stations pouvant déjà être captées par voie hertzienne. Il s'agissait également d'inclure dans la nouvelle loi des dispositions portant sur la fourniture de signaux de télévision étrangers dans le système canadien de radiodiffusion.

Selon nous, cette question est au moins aussi importante que toutes les autres qui sont abordées dans le projet de loi C-40 et, en tant que législateurs, nous devons maintenant nous pencher là-dessus. Je tiens à souligner que le gouvernement ne tient pas pour acquis que le CRTC mettra en oeuvre cette politique raisonnable et nécessaire tendant à protéger notre propre système canadien de radiodiffusion. Au lieu de cela, aussi surprenant que cela puisse paraître, le gouvernement fédéral a rejeté catégoriquement ces recommandations pratiques, même si elles étaient généralement perçues comme modérées et essentielles au maintien d'un très bon système canadien de radiodiffusion distinct. Le gouvernement a plutôt décidé que toute restriction sur l'entrée de stations américaines et de réseaux américains sur le marché canadien était en principe inacceptable. Je crois qu'on assiste à l'américanisation du système canadien de radiodiffusion.

Cette position, qui va tout à fait à l'encontre de la politique de radiodiffusion en vigueur depuis plus de 50 ans, est clairement précisée dans la réponse du gouvernement de juin 1988 aux cinquième, sixième et quinzième rapports du comité permanent. En réponse à cette recommandation, le gouvernement a déclaré qu'on n'avait pas prévu dans la législation d'interdire l'accès au marché canadien aux stations de radio et de télévision étrangères qui n'offrent pas une programmation venant compléter celle diffusée par les entreprises canadiennes, car cela restreindrait de façon indue l'accès des Canadiens à un nouvel éventail de services internationaux de radiodiffusion. Vous trouverez cela à la page 90 de la réponse du gouvernement, qui remonte à juin 1988.

• (1650)

Ailleurs dans cette réponse, on peut lire à la page 28 du document que le gouvernement a pour politique de ne pas restreindre l'accès aux stations étrangères.

Le gouvernement a carrément rejeté les amendements proposés, qui auraient eu pour effet de mettre en oeuvre les recommandations unanimes du comité permanent.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne vous demandent pas, monsieur le Président, de restreindre l'accès aux stations étrangères. Ce que nous disons, c'est que ces nouvelles chaînes devraient donner aux abonnés des options supplémentaires. À quoi cela nous mènera-t-il? Cette mesure créera un fondement juridique que pourront invoquer les radiodiffuseurs américains pour pénétrer encore davantage le marché canadien. Il sera alors encore plus difficile, pour les radiodiffuseurs canadiens, d'acquérir des droits de retransmission pour les meilleures émissions américaines, même si ces dernières coûtent bougrement moins cher que les émissions produites au Canada.

Et à supposer que les stations canadiennes soient en mesure d'acheter ces émissions, elles ne pourront pas les rentabiliser, car les auditeurs pourront les capter à d'autres heures sur d'autres chaînes. Il n'y aura pas d'exclusivité. Leur investissement ne sera pas protégé, et cela est fort injuste.

Pour pouvoir être rentables, les stations privées canadiennes doivent absolument pouvoir compter sur les revenus découlant de la retransmission des émissions étrangères. Parlez aux dirigeants de CTV, de Global et de la CBC, et vous verrez ce qu'ils pensent du manque d'exclusivité sur les émissions qu'ils achètent. La perte de revenus que cette mesure entraînera empêchera pratiquement les radiodiffuseurs canadiens de financer leurs propres émissions.

Les conséquences de la création d'un marché canado-américain unique sont déjà évidentes dans le secteur du cinéma et du théâtre. Cela fait des décennies que ce marché est continental. Les Américains pensent que le public canadien peut accepter n'importe quoi. Le résultat ultime est que la plus grande partie des revenus gagnés sur le marché canadien vont financer au sud de la frontière d'autres films américains, tandis que les sociétés de films du Canada manquent de ressources et même d'oc-

casions pour subvenir de manière substantielle au financement de films canadiens, qu'elles ne peuvent pas diffuser et vendre efficacement.

Ce sera la même chose à l'avenir si le gouvernement met à exécution son projet de donner aux radiodiffuseurs américains un accès presque illimité au marché canadien.

Pourquoi s'éloigner de manière aussi radicale et profonde de la tradition, lancée dans les années 30 par un gouvernement conservateur, qui tend à construire un réseau de radiodiffusion canadien distinct? Pourquoi refuser de jeter une base législative solide afin de maintenir et de renforcer les services canadiens de radiodiffusion par voie hertzienne, et de développer un réseau distinct et fort de services canadiens payants et spécialisés?

La seule explication de cette décision par le gouvernement est sans aucun doute qu'il sait que toute nouvelle disposition restreignant l'entrée de radiodiffuseurs américains au Canada contreviendrait à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je crois que cela répond à la question de mon collègue de York-Sud—Weston.

C'est l'explication. Je ne voulais pas vendre la mèche trop trop. Je voulais que les gens y réfléchissent, si la raison ne leur avait pas déjà sauté aux yeux.

Nous en avons déjà des preuves, dans le domaine de la politique culturelle, dans la façon dont le gouvernement agit depuis la signature de l'Accord de libre-échange. Nous avons vu le projet de loi du ministre des Communications sur les importations de films être vidé de son contenu, et nous avons entendu Simon Reisman affirmer que la révision et l'affaiblissement du projet de loi le rendaient au moins compatible avec l'Accord de libre-échange. C'est la raison pour laquelle le projet de loi sur les films ne protège pas efficacement les intérêts canadiens.

Nous savons que le gouvernement a étouffé une étude indépendante d'experts-conseils sur l'industrie de l'enregistrement du son, dont la version publiée sans autorisation prédisait des conséquences désastreuses pour les auteurs et interprètes de chansons canadiennes sous le régime du libre-échange. L'affaiblissement de l'industrie canadienne du disque a sur le contenu canadien des émissions radiophoniques des conséquences évidentes, mais il représente de manière tout aussi évidente une merveilleuse aubaine pour les gens de l'extérieur du Canada, pour l'influence étrangère.

Nous avons également vu le gouvernement rejeter les principales propositions de son propre groupe d'étude de 1985 sur la politique du cinéma par rapport à l'application de la Loi sur Investissement Canada pour raffermir la propriété et le contrôle canadiens sur la distribution des films.

À vrai dire, dans l'industrie du livre, qui représente après tout une des premières sources de matériel servant à la production de vidéos, de même qu'à la réalisation de productions théâtrales, un secteur où le gouvernement a déjà mis en oeuvre, en 1985, une politique très solide pour renforcer la participation canadienne, nous avons constaté, dans la décision de 1988 concernant les nouvelles bibliothèques américaines, l'abandon de la politique essentielle de Baie Comeau.

À l'heure actuelle, le gouvernement semble éviter de prendre des décisions dans un certain nombre de cas concernant Investissement Canada qui, encore une fois, mettront à l'épreuve la politique de Baie Comeau de 1985.

Faudra-t-il attendre ces décisions jusqu'après les élections, pour éviter l'embarras de devoir s'abstenir davantage de mettre en valeur la souveraineté et l'identité culturelles du Canada? Bien sûr, il existe d'autres preuves justifiant cette interprétation des façons d'agir du gouvernement, puisque d'autres nouvelles mesures législatives susceptibles de violer l'Accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis ont aussi été rejetées.

Par exemple, le gouvernement a refusé d'inclure dans le projet de loi C-40 toute exigence pour les stations étrangères de télévision payante ou d'émissions spéciales qui diffusent par l'entremise de sociétés affiliées au Canada de détenir une licence délivrée par le CRTC. Je rappelle aux députés que cette recommandation unanime du comité permanent a aussi reçu l'appui de l'Association canadienne de télévision par câble.

Le refus de donner suite à cette recommandation aboutira à deux catégories de réseaux de radiodiffusion; l'une exigera l'obtention d'une licence et la contribution à l'atteinte des objectifs de programmation canadienne et l'autre pourra s'enrichir sur le marché canadien sans remplir ces exigences. Pour ces stations, le Canada n'est qu'une source de revenus.

Il en résultera un sentiment croissant d'injustice et une dégradation de la légitimité des règlements appliqués aux services canadiens. De même, il sera plus difficile d'atteindre les objectifs de programmation canadiens.

Nous croyons que toute émission captée par les téléviseurs de nos foyers devrait avoir été examinée par le CRTC et, si elle est jugée acceptable, être exemptée,

mais pas nécessairement de devoir contribuer à la radiodiffusion canadienne. Cela comprend les chaînes alphanumériques dont nous disposons et qui ne sont plus visés par la Loi sur la radiodiffusion.

La compétence fédérale et la capacité nationale de radiodiffusion au Canada sont menacées. Les pressions de plus en plus fortes des radiodiffuseurs américains qui veulent avoir accès au Canada et le fait que le gouvernement refuse absolument d'inclure dans le projet de loi C–40 une disposition limitant leur accès au Canada entraîneront certainement l'érosion rapide de notre système de radiodiffusion national.

Le gouvernement affaiblit encore plus le système de radiodiffusion du Canada en mettant en danger la compétence fédérale en matière de radiodiffusion et en diluant la structure nationale du CRTC. Voyons comment il le fait.

Depuis les années 1930, la radiodiffusion relève du gouvernement fédéral parce que c'est une condition essentielle au maintien d'un système de radiodiffusion national efficace et intégré. Cependant, le projet de loi C–40 redéfinit la radiodiffusion pour y inclure les services avec fils ou en circuit fermé considérés jusqu'ici comme de compétence provinciale.

Le projet de loi dit aussi que les services des radiodiffuseurs et des câblodiffuseurs devraient être divisés en fonction de programmation et autres fonctions, contrairement à la pratique légale actuelle. Notre système deviendrait ainsi plus vulnérable par notre propre faute. C'est une décision discutable.

De plus, le projet de loi C–40 permettrait de penser qu'une société de câblodiffusion pourrait être assujettie à deux régimes de réglementation: un régime pour ses activités de radiodiffusion et un autre, qui serait peut–être provincial, qui l'obligerait à tenir des livres différents pour des organismes de réglementation différents et peut–être à utiliser des pratiques comptables, des méthodes d'amortissement et des techniques de séparation des coûts différentes. À ces dépenses très coûteuses ajoutez la TPS, les droits de retransmission et bien d'autres dépenses et voyez ce qui arrive dans ce domaine.

Ensuite, quand le projet de loi C–40 sera adopté, la présence de tous les conseillers à plein temps du CRTC—actuellement connus sous le nom de comité de direction—ne sera plus essentielle à la prise des décisions. La prise de décisions collégiale a été remplacée par ce qu'on appelle la décentralisation des décisions: des comités de trois membres auront le droit de prendre des décisions qui lient le Conseil. L'introduction de ces comités. . . Monsieur le Président, voulez–vous que je m'arrête maintenant?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais l'ordre adopté hier par la Chambre prévoit qu'à 17 heures, nous passions aux Affaires émanant des députés. Nous reprendrons à 18 heures de façon ininterrompue.

[*Traduction*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL POUR L'ENVIRONNEMENT

PROPOSITION DE CRÉATION DU POSTE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer un poste de «contrôleur général pour l'environnement», qui aurait pour but la vérification de toutes les opérations gouvernementales, selon un système de rotation, pour veiller à ce que les activités, les programmes et les initiatives du gouvernement soient tous menés de manière compatible avec une politique de protection et d'amélioration de l'environnement.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter aujourd'hui cette motion, qui porte sur une initiative qui vient réellement à point nommé.

L'idée de proposer la vérification environnementale et d'en faire une partie intégrante des opérations et du processus de prise de décisions du gouvernement a été encouragée et appuyée par, entre autres, le ministre, qui a déposé le document de travail sur le Plan vert, lequel a fait l'objet de consultations, le Comité permanent de l'environnement, qui l'a appuyée à l'unanimité, l'Institut C.D. Howe, l'Académie Rawson des sciences de l'eau, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et, enfin, le vérificateur général.

Comme le contrôle de l'optimisation des ressources, ou vérification opérationnelle, la vérification environnementale est un moyen indispensable à la direction pour

contrôler les dépenses, pour utiliser efficacement les ressources publiques et pour prendre des décisions. En outre, l'obligation de rendre compte au Parlement et au public sur les questions environnementales ne peut tout simplement pas être exercée ou être garantie sans la vérification environnementale.

À une époque où les budgets sont restreints et où la dette publique ne cesse de croître, la vérification environnementale présente des possibilités de réaliser des économies considérables dans les coûts de fonctionnement du gouvernement. En tant que nouvelle discipline, la vérification environnementale peut offrir aux Canadiens d'intéressantes perspectives d'exportation de leur savoir-faire dans le domaine. En outre, cette initiative du gouvernement assurera que les entreprises qui cherchent à être plus responsables en matière d'environnement, plus concurrentielles et plus productives dans une économie mondiale auront les moyens dont elles ont besoin pour atteindre ces objectifs.

Cette année, pour la première fois, le vérificateur général a décidé d'aborder la question de la vérification environnementale dans le premier chapitre de son rapport annuel de 1990 présenté au Parlement. Ce chapitre s'intitule: «Questions d'une importance et d'un intérêt particuliers». À la page 24, le vérificateur général traite de la protection de l'environnement, le parfait exemple de la nécessité de rendre des comptes. Il dit également que les responsabilités en ce qui concerne la protection de notre environnement sont de taille et qu'elles sont partagées entre plusieurs intervenants dont on devrait exiger qu'ils rendent compte de l'exercice de leurs fonctions.

L'article 1.46 dit:

> On peut voir l'environnement comme un fonds: un fonds d'une suprême importance pour tous, un fonds dont le niveau baisse alors que le nombre de personnes qui y puisent s'accroît. La part de chacun, plus particulièrement de nos successeurs, est réduite. Pour des raisons pratiques, on a confié la gestion de l'environnement aux gouvernements.
>
> Le gouvernement fédéral s'occupe des questions nationales concernant l'environnement. Le Parlement devrait s'attendre que le gouvernement conçoive des moyens acceptables de rendre compte de la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités environnementales.
>
> Voici un cas où il vaut mieux que le gouvernement rende compte de ce qu'il fait généralement pour l'environnement qu'il mette l'accent sur les réalisations de chaque ministère.

À propos de l'environnement et de la responsabilité concernant le bien-être environnemental au Canada, le vérificateur général conclut en posant la question suivante: «Qui mène la boutique?». C'est là le sens de la motion d'aujourd'hui.

J'aimerais présenter d'autres citations et expliquer à la Chambre pourquoi cette idée a maintenant mûri.

C'est à la fin des années 70 que la commission des opérations de bourse des États-Unis a demandé pour la première fois de révéler aux investisseurs ce qu'il leur en coûtait alors et ce qu'il leur en coûterait dans l'avenir pour se conformer à la réglementation en matière d'environnement. C'est à partir de ce moment que les entreprises ont dû commencer à faire des vérifications environnementales.

En 1986, un poste de commissaire parlementaire à l'environnement a été institué en Nouvelle-Zélande. Le titulaire de ce poste était principalement chargé de surveiller les activités du gouvernement et leurs incidences sur l'environnement et de tenir le gouvernement responsable de ses activités.

En 1988, la politique d'application et d'observation accompagnant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a reconnu l'efficacité de la vérification environnementale comme outil de gestion pour les entreprises et les organismes gouvernementaux.

Le document de travail sur le Plan vert qui a été rendu public au printemps, abordait en ces termes la question de la vérification environnementale: «L'objectif est de faire du Canada, d'ici l'an 2000, le pays industrialisé qui aura le meilleur rapport avec l'environnement.» Pour atteindre cet objectif, nous devons donner l'exemple. «Étant la plus grande entreprise au Canada, le gouvernement a l'énorme responsabilité de veiller aux méfaits de ses propres activités sur l'environnement.» Le document précise en outre: «De plus en plus, la saine gestion de l'environnement sera une garantie de prospérité.» Plus loin, on y lit qu'un certain nombre d'entreprises ont déjà adopté des procédures d'examen environnemental et ont posé la question de savoir si les entreprises et les gouvernements devraient être tenus de procéder à des examens environnementaux.

À cette question, les consultation sur le document de travail du Plan vert a été un oui retentissant. Le rapport du mois d'août recommande que tous les ministères du gouvernement soient tenus d'entreprendre des examens environnementaux annuels et d'en rendre les résultats publics, ce qui est exactement ce que vise la motion.

Les entreprises, les organismes s'occupant d'environnement et les simples citoyens consultés à nouveau par le gouvernement ont suggéré que tous les ministères du gouvernement soient tenus de procéder à des examens environnementaux annuels. Le gouvernement devrait élaborer un code de conduite pour régir toutes les activi-

tés des ministères fédéraux à cet égard. D'autres aussi abondent dans le même sens.

Dans sa publication de juillet, l'Institut C.D. Howe parlait de la nécessité d'une bonne information et d'analyses coûts-bénéfices pour pouvoir prendre des décisions tenant compte à la fois des considérations d'ordre économique et d'ordre environnemental.

Dans la revue *Eco Source* d'août, on déclarait que les évaluations environnementales pouvaient aider les entreprises à devenir plus vertes. Que pour les plus grandes entreprises du pays, les évaluations environnementales sont rapidement en train de devenir un sujet de discussion au sein des directions des entreprises et que: «Les entreprises prennent conscience de la nécessité de tenir compte de l'environnement dans leurs plans d'entreprise. Il faudrait être bien bête, en Amérique du Nord, aujourd'hui, pour ne pas parler d'environnement.»

La revue des comptables agréés du Canada décrivait également l'importance des vérifications environnementales en disant que cette idée allait maintenant s'imposer. On y déclarait que: «Les chambres de commerce internationales de différentes associations industrielles du Canada étudient les moyens d'aider leurs membres à tirer le meilleur parti des évaluations environnementales.»

Enfin, en octobre 1990, à l'issue des réunions de la table ronde nationale sur l'environnement, et l'économie auxquelles le ministre de l'Environnement et le ministre des Finances ont participé et où, pour une rare fois, ils étaient du même avis, il a été recommandé de créer un poste de vérificateur de l'environnement. J'insiste de nouveau, monsieur le Président, sur le fait que le ministre des Finances et le ministre de l'Environnement étaient tous deux présents à la réunion, au moment où cette recommandation a été adoptée.

• (1710)

L'Académie Rawson des sciences de l'eau, témoignant devant le Comité législatif sur le projet de loi C-78, le 8 novembre dernier, a défendu avec force la nécessité d'établir un service de vérification environnementale, précisant que le bureau responsable serait chargé de surveiller le comportement des ministères et organismes gouvernementaux en fonction des normes fixées pour la protection de l'environnement ou la conservation des ressources.

La plupart des sources que j'ai citées sont de cette année et reconnaissent que, pour vraiment intégrer les décisions ayant trait à l'environnement et celles d'ordre économique, il est essentiel qu'un service de vérification environnementale soit mis sur pied.

Il me reste une dernière source à citer, il s'agit du rapport intérimaire du Comité permanent de l'environnement. Le rapport est intitulé *Pas de temps à perdre: il faut trouver une solution au réchauffement de la planète*. La recommandation nº 16 dit: «Le Comité recommande que le vérificateur général, en collaboration avec les ministères de l'Environnement et des Finances, crée un service de vérification pour s'assurer que tous les ministères et organismes fédéraux ont mis en oeuvre des systèmes d'évaluation des répercussions sur l'environnement.»

La recommandation nº 17 stipule: «Le Comité recommande que, dans le cadre de la présentation de leurs budgets des dépenses, tous les ministères et organismes fédéraux fassent rapport sur les conséquences directes et indirectes de leurs activités sur le réchauffement de la planète, et qu'ils fixent des objectifs annuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre.»

Ces recommandations ne peuvent être appliquées si l'on n'a pas les outils pour le faire. En tant que plus gros employeur du pays, le gouvernement doit donner l'exemple. C'est ce que nous faisons par l'entremise du groupe de travail sur la colline et l'écologie, dont le projet intitulé *La colline verte* montre aux Canadiens que nous, parlementaires, sommes sérieux quand nous disons que l'environnement nous préoccupe et que nous sommes prêts à protéger notre propre environnement et à le rendre aussi favorable que possible à la survie de la nature. Les Canadiens attendent la même chose de l'ensemble du gouvernement.

Nous ne pouvons pas rester assis ici et décider que nous imposerons à tout le monde au pays des règles, des lois, des taxes vertes et des exigences horripilantes de présentation de rapports de situation, pendant que nous nous épargnons ce qu'ils devront exécuter à leurs propres frais.

Cependant, je tiens à préciser qu'un certain nombre de sources mentionnent que la vérification environnementale n'est pas une dépense, mais un important facteur d'épargne. Je n'en citerai qu'un exemple: selon le rapport de la firme DPA, le Canada pourrait épargner 150 milliards de dollars rien qu'en prenant des mesures de conservation d'énergie.

Je cite encore une fois la revue *Eco Source*: «La nouvelle vérification est une question de performance.» Sont examinés des détails de nature écologique qui n'intéressent généralement pas les ingénieurs et les avocats: le système d'éclairage, le système de chauffage, les pratiques de recyclage, les politiques d'achat, les systèmes d'empaquetage, les politiques d'investissement, les politiques en matière de fournisseurs. Les vérificateurs examinent qui les toilettes, les cafétérias, parlent avec les employés d'entretien des terrains et de nettoyage, discutent de solutions de rechange en matière d'empaquetage, le covoiturage chez les employés, les programmes de formation du personnel et les codes de conduite.

Nous ne savons même pas combien le gouvernement dépense chaque année pour ses véhicules; combien il consomme d'essence, d'électricité; combien il en coûte pour le chauffage de notre immeuble; combien il nous en coûte pour l'enlèvement des ordures et combien nous gaspillons de papier, parce que nous n'avons pas de système nous permettant de faire le bilan de ces choses-là.

Pendant les consultations sur le Plan vert, on a parlé de l'importance de l'investissement dans des technologies; on a dit qu'à titre de plus grand organisme du pays, le gouvernement devait commencer par mettre de l'ordre dans ses propres affaires, faire de la recherche, mettre au point des technologies nouvelles pour y parvenir et faire oeuvre de pionnier en ce domaine. Tout comme l'acheteur décide en fin de compte du succès de nouveaux produits, le gouvernement peut influer sur le marché d'une façon positive plutôt que de chercher à imposer ses exigences, et veiller à la mise au point de produits et de services qui permettront non seulement au gouvernement mais aussi au secteur privé, de respecter davantage l'environnement.

Nombre d'entreprises veulent respecter l'environnement, mais les plus petites d'entre elles surtout ont besoin d'outils pour ce faire. Un élément de vérification en matière d'environnement au sein du gouvernement pourrait contribuer à la mise au point de ces outils.

Ce genre de vérification constitue une occasion de premier ordre pour le Canada. Comme je l'ai dit, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a été le premier pays à établir, en 1986, des pratiques de vérification environnentale à son Parlement, et il est toujours le seul. Voici un autre passage important du magazine *Eco Source*:

> Il n'existe aucune norme gouvernementale en matière de vérification environnementale dans le monde.

On dit également que des résultats supérieurs à la moyenne en ce qui a trait à l'environnement présentent des avantages commerciaux certains. Enfin, selon ce magazine, un engagement véritable envers la cause écologique de la part d'une grande multinationale ou d'un organisme gouvernemental aura une incidence écologique profonde, surtout par effet d'entraînement.

Nous avons, au Canada, des talents bruts des plus prometteurs que nous pourrions utiliser pour arrêter des méthodes et des techniques de vérification environnementale partout dans le monde. Quand la Nouvelle-Zélande a créé une fonction de vérification environnementale au sein de son gouvernement, elle a fait appel à des représentants du Canada. Nous devons exploiter ces talents pour obtenir les compétences et les connaissances nécessaires pour mettre au point un produit international de premier plan qui nous permettrait d'aider d'autres pays et des entreprises privées à devenir aussi écologiques que possible.

C'est pour cela que le domaine de la vérification environnementale est, à mon avis, celui qui offre le plus de possibilités commerciales pour le Canada.

Je termine en rappelant que nous avons tenté d'expliquer aux ménages, aux particuliers et aux entreprises comment tenir compte davantage de l'environnement, comment réduire leur consommation d'énergie et comment réduire leur production de rebuts. Nous songeons pourtant quand même à arrêter des règlements et à adopter des lois et des taxes vertes. Pourquoi ne pas prêcher par l'exemple en commençant au gouvernement même?

Au cours des années 70, nous étions forcés de faire de la conservation et voilà que le ministre de l'Énergie revient à la charge dans les années 90 pour demander aux Canadiens de réduire leur consommation d'énergie. Qu'a-t-on fait au sein de l'appareil gouvernemental pour démontrer comment il fallait s'y prendre? L'important maintenant est d'intervenir auprès des entreprises commerciales et industrielles, et non plus auprès des ménages.

Certes, l'idée de créer un poste de vérificateur en matière d'environnement mérite d'être examinée davantage. Il existe bien d'autres moyens de procéder à une vérification environnementale. L'établissement d'un poste précis n'est peut-être pas la meilleure solution. Mais tant que nous n'aurons pas posé le premier jalon qui nous assurera que tous les ministères ont les compétences, les instruments, les connaissances scientifiques et la volonté de vérifier les répercussions écologiques de leurs propres activités, nous n'irons nulle part. Nous n'arriverons jamais à décider des meilleurs moyens d'intervention à prendre. Nous ne mettrons jamais au point les instruments scientifiques dont ont besoin nos sociétés, notre secteur privé et notre secteur public, à tous les niveaux de gouvernement.

C'est la semaine prochaine que le Plan vert sera déposé. J'espère qu'on ne fera pas fi des avis obtenus à la suite de consultations qui nous ont coûté 6 millions de dollars, et je rappelle que pour moins de la moitié de cette somme, on pourrait établir le bureau d'un vérificateur général de l'environnement.

J'espère que le gouvernement inclura la question de la vérification environnementale dans son Plan vert qu'il déposera la semaine prochaine. Je crois que s'il en a l'intention, il nous laissera renvoyer cette motion au comité. Tout ce qu'il nous faut pour que cette motion fasse l'objet d'autres discussions et pour commencer cette longue démarche qui rendra notre gouvernement, notre Parlement et notre pays écologiquement responsables, c'est que les ministériels ne continuent pas de parler jusqu'à six heures.

• (1720)

Si le présent débat se termine avant six heures, un comité peut alors étudier cette motion et proposer des mesures. Nous aurons alors franchi un pas important.

Je demande aux députés d'en face, qui prendront la parole à propos de cette motion, de ne faire qu'une brève intervention pour que le débat prenne fin avant six heures et que cette motion soit ainsi renvoyée au comité pour fins d'étude.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, bien que je ne sois pas un député d'en face du point de vue géographique, je devrais dire qu'on me considérera probablement comme tel lorsque j'aurai fini de parler de cette motion.

Tout d'abord, je voudrais féliciter la députée pour avoir proposé sa motion. J'ai le privilège de siéger avec elle au Comité de l'environnement de la Chambre des communes où elle apporte une importante contribution et, en général, nous et d'autres membres de ce comité sommes d'accord non seulement au sujet de l'importance de l'environnement pour le Canada et pour le monde, mais aussi au sujet des mesures que nous devons prendre pour améliorer et protéger l'environnement dans notre pays.

Je devrais dire que, en lisant la motion de la députée visant à nommer un contrôleur général pour l'environnement, à mon avis, aussi bien intentionnée que puisse être sa résolution, celle-ci va dans la mauvaise direction pour aboutir à l'objectif final du développement durable dans la mesure où celui-ci implique la conciliation des facteurs économiques et environnementaux.

Isoler un contrôleur général strictement pour l'environnement se serait fermer les yeux sur le fait que nous ne pouvons pas nous occuper de l'environnement sans prendre en considération les questions économiques et vice versa. En fait, je renverrai la députée à une résolution à laquelle elle a participé, de notre rapport provisoire sur le réchauffement du globe, qui a été publié juste avant la convention de Genève quand, dans la recommandation nº 16, le Comité de l'environnement a dit que nous recommandions que le vérificateur général. . .

Mme Catterall: C'est moi qui l'ai dit.

M. Bird: C'est vrai? Cela m'a échappé.

Cela vaut peut-être la peine de le relire, parce que franchement cela souligne la faiblesse du principe d'un contrôleuer général de l'environnement.

On recommande effectivement qu'un vérificateur général travaille conjointement avec les ministères de l'Environnement et des Finances pour créer un poste de contrôleur de l'environnement. Je ne pense pas qu'on puisse contester la nécessité d'un contrôle en matière d'environnement comme on fait une vérification en matière économique.

Encore une fois, je dis que dans le principe du développement durable, les deux vont ensemble.

J'aimerais aussi ajouter que l'un des secteurs qui inquiètent le Comité de l'environnement et un autre comité dont je fais partie, le Comité des pêches et des forêts, est l'organisation des ministères de l'Environnement eux-mêmes, qu'il s'agisse de ministères opérationnels, de réglementation ou d'orientation.

D'après les recommandations faites par le Comité de l'environnement et les travaux du Sous-comité des forêts, il semble qu'on ait convenu que les ministères de l'environnement devraient généralement être des organismes de réglementation ou d'orientation, dont les mesures et les lignes directrices s'appliqueraient aux décisions et aux critères opérationnels de tous les ministères, soit de tous les ministères provinciaux dans le cas des ministères provinciaux de l'environnement, et de tous les ministères fédéraux dans le cas du ministère fédéral de l'environnement.

Les facteurs environnementaux devraient être considérés exactement comme le sont les facteurs économiques et financiers, c'est-à-dire sous l'angle de l'orientation et de la réglementation, et non seulement sous l'angle opérationnel.

Si vous me le permettez, je voudrais parler brièvement du rapport du Sous-comité des forêts, qui aborde le rôle du gouvernement fédéral dans la gestion des forêts au Canada, parce qu'il s'agit d'un document à forte saveur environnementale. Il traite de l'importance des forêts sur le plan commercial, mais il souligne aussi le fait que les forêts sont le fondement même de notre environnement au Canada. Je le répète, on mentionne dans ce document que les mesures et les lignes directrices environnementales devraient s'appliquer à tous les organismes opérationnels et à toutes les décisions opérationnelles, tout comme les facteurs financiers et économiques. Mais on précise aussi le fait que les organismes opérationnels devraient être chargés de cette activité.

Il y a un autre aspect de la question qui m'inquiète. Cela concerne les mesures que nous prenons pour améliorer l'environnement au Canada, en particulier les dispositions du projet de loi C-78, loi visant à accroître le nombre et la portée des évaluations environnementales. Au cours des délibérations du Comité de l'environnement, j'ai publiquement exprimé mes réserves à ce sujet et je voudrais vous en faire part aujourd'hui. Dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale, le ministère de l'Environnement ne doit pas jouer le rôle de maître d'oeuvre; il n'est pas la source de la sagesse à tous les niveaux et dans tous les domaines.

Bien que le processus d'évaluation environnementale traite de questions environnementales de façon globale, je crois qu'il est extrêmement important que les secteurs visés, comme les forêts, les pêches, l'exploitation minière, l'énergie et l'agriculture, aient l'obligation ou le droit statutaire de participer au processus d'évaluation environnementale, peu importe la direction qu'il prend.

Le gouvernement a, dans un premier temps, réglé la question des lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale dans le projet de loi C–78, en vue de renforcer le rôle de ces secteurs, dans le but non seulement d'obliger le ministre responsable à procéder à une évaluation environnementale des mesures prises par son ministère, quel qu'il soit, mais aussi de donner au ministre de l'Environnement le pouvoir de surveiller l'aspect environnemental de la planification de projets particuliers et de rejeter au besoin ces derniers.

Le gouvernement a pris des mesures en vue sauvegarder le processus d'examen environnemental et je l'en félicite, je l'appuie, tout en l'invitant à adopter des dispositions précises et obligations qui s'appliqueraient aux entités, aux professions et aux secteurs opérationnels appelés à jouer un rôle dans leur domaine précis d'activité.

Le gouvernement a également fait des progrès notables en ce qui concerne le Plan vert qui, comme le député l'a annoncé, sera dévoilé mardi prochain. C'est le 29 mars 1990 que le gouvernement a rendu public le cadre de discussion sur l'environnement qui devait aboutir au Plan vert, intitulé «Le défi national». L'objectif à long terme du Plan était de faire du Canada le pays industrialisé le moins polluant d'ici l'an 2000. Tout porte à croire que nous progresson dans cette voie. On comptait atteindre cet objectif en encourageant les entreprises, les particuliers, les localités et les gouvernements à faire en sorte que leurs activités s'inscrivent dans le concept du développement durable. Et c'est ce que nous avons fait.

Les Canadiens ont répondu à l'invitation lancée par le gouvernement de participer aux discussions, de sorte que, au cours de la première étape du processus, plus de 6 000 personnes ont assisté à 41 séances d'information tenues dans toutes les régions du pays. Les gens ont posé des questions, ont fait part de leurs préoccupations, et ont fait des recommandations quant aux mesures qui devaient être prises. Au cours de la deuxième étape du processus, plus de 3 500 personnes ont pris part aux ateliers de consultation de deux jours qui ont été organisés dans 17 grandes villes et agglomérations principales des les provinces et des territoires. J'ai participé à l'une d'entre elles à Fredericton et je peux vous dire que c'était une excellente forme de consultation. Nous avons eu le genre de dialogue qui vous rend confiant que le gouvernement n'a pas perdu le pouls de la population.

Lorsqu'il sera rendu public la semaine prochaine, je crois que le Plan vert montrera que c'est le cas, qu'il y a eu un dialogue intense et une véritable consultation. Nous aurons ainsi un plan national de protection de l'environnement, un Plan vert, qui répondra véritablement aux besoins, aux aspirations, aux but et aux objectifs de tous les Canadiens. C'est, monsieur le Président, conforme aux engagements et aux obligations de ce gouvernement.

M. Caccia: Votre temps est écoulé.

M. Bird: N'en déplaise à mon collègue, le gouvernement s'est engagé dans le discours du Trône prononcé au début de 1989, et c'était l'un des éléments majeurs de sa politique, à prendre des dispositions pour protéger l'environnement.

• (1730)

Lorsque je considère le projet de loi C–78, le Plan vert, le rapport du Comité de l'environnement, auquel mon collègue a participé, sur le réchauffement de la planète, sur l'évolution du climat et cet excellent document, que je porte tout particulièrement à votre attention, monsieur le Président, dans lequel le sous–comité des forêts de la Chambre se penche sur le rôle du fédéral dans les forêts du Canada, document que j'en suis certain même mon collègue de Toronto n'hésitera pas à endosser, je ne doute pas que le gouvernement a clairement démontré son souci pour l'environnement, qu'il se penche sur la question et prend des mesures pour le protéger.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour commenter une motion présentée par la députée d'Ottawa–Ouest. Celle–ci propose que la Chambre et le gouvernement envisagent la possibilité de créer un poste de contrôleur général pour l'environnement. Voilà une proposition dont nous nous félicitons, nous du Nouveau Parti démocratique, pour de nombreuses raisons, mais je crois que tous les Canadiens l'accueillent tout aussi bien. Il est tout à fait certain qu'il nous faut exiger des comptes du gouvernement et des Canadiens pour ce qu'ils font à l'environnement.

Comme la députée d'Ottawa–Ouest l'a fait remarquer dans son introduction, nous avons un vérificateur des finances qui protège les contribuables contre les irrégularités dont le gouvernement pourrait se rendre coupable dans l'utilisation des deniers publics ou au moins les alerte. Il nous faut aussi un contrôleur du gouvernement en matière d'environnement, un contrôleur indépendant, afin de protéger l'air, le sol, l'eau et même notre avenir contre les activités de la race humaine qui cherche à mieux exploiter la planète et met plutôt notre avenir en péril.

En juin 1989, le groupe de travail du Nouveau Parti démocratique sur l'environnement a remis à la Chambre un rapport intitulé *Vers un avenir durable* qui contient quelques passages très importants que je voudrais reprendre ici. Le premier explique pourquoi la question de l'environnement est si difficile: La relation actuelle entre le gouvernement fédéral et la plupart des initiatives de développement est foncièrement faussée. Même si le gouvernement a appuyé le rapport Bruntland et même si on accole de plus en plus l'étiquette «développement durable» à des projets partout au Canada, ni le gouvernement ni l'industrie n'ont pris des mesures décisives pour donner suite aux recommandations. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral n'a pas adopté les politiques, les mesures ou les objectifs nécessaires pour faciliter la transition vers une société qui pratique un développement authentiquement durable.

Plus loin dans le même rapport, *Vers un avenir durable*, le Nouveau Parti démocratique parle de la transition vers une société à développement durable comme une tâche indéniablement énorme. Il faut modifier en profondeur l'évaluation des coûts et avantages qui précède la prise de décisions. Le gouvernement fédéral doit être disposé à faire preuve de leadership à cet égard et non seulement lorsqu'il s'agit de politiques nationales, mais aussi dans ses activités quotidiennes. Mettre en oeuvre le rapport Bruntland, cela est loin de se résumer à parler de développement durable et à disposer sur à peu près tout des autocollants disant «sans danger pour l'environnement».

Le rapport envisage une approche complètement neuve du développement économique, non quelques initiatives superficielles. Le gouvernement fédéral doit immédiatement commencer à réévaluer toutes ses politiques et tous ses programmes pour s'assurer qu'ils ne nuisent pas à l'environnement. Le gouvernement fédéral doit également faire preuve de leadership en veillant à ce que ses ministères, organismes et sociétés d'État appliquent les principes de la durabilité dans leurs achats, leur gestion des déchets et d'autres aspects de leur fonctionnement. Leur respect des règles établies serait surveillé par un contrôleur fédéral de l'environnement.

Nous recommandons à cet égard que la Chambre des communes adopte immédiatement des mesures législatives nommant un contrôleur de l'environnement chargé d'examiner la durabilité et les effets environnementaux de tous les projets et entreprises fédéraux. J'ai déjà mentionné que ce rapport a été déposé à la Chambre en juin 1989.

En mai 1990, une conférence régionale à l'échelon ministériel s'est tenue à Bergen, en Norvège, pour faire le suivi du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans la région de la Commission économique pour l'Europe. La conférence a publié le rapport «*Action for a Common Future*».

Il est question dans ce rapport de la responsabilité de ce processus et des besoins de l'environnement. Je voudrais lire quelques passages de ce rapport qui traitent de la sensibilisation du public et de sa participation au processus d'évaluation environnementale. L'une de ses recommandations insiste sur la necessité d'une évaluation publique préalable des incidences environnementales des projets susceptibles d'avoir des effets sensibles sur la santé humaine et l'environnement et, dans la mesure du possible, des politiques, programmes et plans sur lesquels se base chaque projet.

Le rapport mentionne également le point suivant: «Réaffirmer et consolider les conclusions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe concernant les droits des particuliers, des groupes et des organisations qui s'intéressent à l'environnement et, en outre, sauvegarder le droit d'accès des particuliers et des groupes intéressés à toute l'information pertinente, leur droit d'être consultés et de participer à la planification et à la prise de décisions relatives aux activivés susceptibles de se répercuter sur la santé et l'environnement, et assurer un accès raisonnable à des recours juridiques et administratifs appropriés.»

Le rapport expose un autre point, encore plus important: «Établir des règles assurant un accès libre à l'information sur l'environnement. De telles règles peuvent intensifier la participation du public aux procédures destinées à lutter contre la pollution et à prévenir les dommages environnementaux.»

Ces questions, qui revêtent une importance particulière dans le cadre de notre débat sur la motion à l'étude, devraient être confiées à un contrôleur indépendant. Seul le gouvernement du Canada peut, en adoptant une mesure législative, voir à ce qu'on ait un contrôleur indépendant.

Par ailleurs, à cette conférence de Bergen, en Norvège, on a aussi présenté un rapport intitulé *Bridging the Gap: An Agenda for Action*. Ce rapport a été rédigé par les délégués à une conférence non gouvernementale sur l'environnement et le développement qui a eu lieu en mars 1990. Les auteurs de ce rapport faisaient un certain nombre de recommandations, insistant sur la sensibilisation et sur la participation du public. Ils disent clairement que le public joue un rôle très important dans tout ce processus et que la reconnaissance et la protection juridique des droits des personnes, des groupes et des organisations en matière d'environnement, y compris le libre accès aux renseignements, sont essentiels à la réalisation d'un développement durable. Autrement dit, il doit y avoir quelqu'un qui a accès à ces renseignements et qui peut les mettre à la disposition du public, sans devoir défendre les intérêts de l'industrie ou du gouvernement.

Ce groupe a proposé que, d'ici 1992, un organisme indépendant subventionné par l'État effectue des vérifications nationales sur le développement durable et publie des rapports provisoires. Cette proposition s'applique à tous les pays, y compris le Canada. Ces vérifications devraient porter sur la santé environnementale du pays, sur ses ressources naturelles et sur les écosystèmes et les espèces en voie d'extinction. Il faudrait établir des centres de ressources et des banques de données. Tout cela pourrait se faire au Canada sous les auspices d'un contrôleur général pour l'environnement.

Par ailleurs, comme la député d'Ottawa–Ouest l'a signalé dans ses remarques, le vérificateur général, qui est le vérificateur financier du Canada, a dit que notre pays avait grand besoin de vérifications environnementales. Dans son rapport pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, le vérificateur général est sévère à l'endroit du ministère de l'Environnement. Ce rapport devrait être examiné attentivement par un organisme indépendant qui s'intéresse uniquement à la protection de notre environnement.

• (1740)

Il y a toutes sortes de démarches faites par l'industrie auprès du gouvernement, mais il faudrait quelqu'un qui défende les intérêts de l'environnement auprès du Cabinet et du public. Le vérificateur général dit que le nombre de programmes du ministère que celui–ci a évalués est insuffisant. Il a évalué moins de 10 p. 100 de ses programmes. Par exemple, il n'a évalué aucun des programmes du Service canadien des parcs, même si la moitié des années–personnes du ministère et un budget de 387 millions de dollars lui sont affectés.

Le vérificateur général parle aussi du fait que le ministre de l'Environnement doit déposer tous les ans au Parlement un rapport sur l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Aucun rapport n'a été déposé, à partir du moment de la proclamation de la Loi, en juin 1988, jusqu'au moment de la rédaction du rapport par le vérificateur général, le 30 juin 1990.

Je vois que vous me faites signe que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Je respecte cela. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer au débat sur cette importante initiative. Je souhaite beaucoup de chance à la députée d'Ottawa–Ouest dans ses efforts en vue d'obtenir des appuis pour cette motion gouvernementale.

[*Français*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je serai bref, mais je désire tout d'abord féliciter la députée d'Ottawa–Ouest.

[*Traduction*]

Elle a formulé une proposition très intéressante qu'elle a déjà expliquée clairement. Elle nous dit essentiellement que le gouvernement, et en fait n'importe quel gouvernement, aurait intérêt à recourir aux services d'un contrôleur général pour l'environnement. De cette façon, le gouvernement en place disposerait d'un outil très important aux fins du processus de prise de décision. Rien ne serait plus souhaitable, au moment où les gouvernements, les ministres et les décideurs s'intéressent au développement durable, que d'adopter cette proposition.

La députée d'Ottawa–Ouest a précisé comment procéderait le contrôleur pour l'environnement. Il est intéressant de noter que, dans son rapport, le vérificateur général dit: «Le Parlement devrait s'attendre que le gouvernement conçoive des moyens acceptables de rendre compte de la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités environnementales». Cet extrait du rapport est renfermé dans une lettre que la députée d'Ottawa–Ouest a écrite pour nous informer de sa motion.

Cette remarque du vérificateur général est très précise et opportune. La motion de la députée d'Ottawa–Ouest reflète cet à–propos. Nous la félicitons et nous espérons que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement nous annoncera que le gouvernement ne s'oppose pas à ce que la question soit déférée à un comité, aux fins d'une étude approfondie.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole relativement à l'initiative parlementaire de ma collègue, la députée d'Ottawa–Ouest.

Cette proposition est intéressante au premier abord. La motion de la députée porte que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer un poste de contrôleur général pour l'environnement, qui aurait pour but la vérification de toutes les opérations gouvernementales, selon un système de rotation, pour veiller à ce que les activités, les programmes et les initiatives du gouvernement soient tous menés de manière compatible avec une politique de protection et d'amélioration de l'environnement.

Ce n'est pas une mauvaise idée, mais je tiens à préciser clairement que la protection et l'amélioration de l'environnement sont déjà des priorités importantes du gouvernement. Les réalisations de notre gouvernement illustrent clairement l'engagement pris par celui–ci, qu'il s'agisse de l'adoption, en 1988, de la Loi sur la protection de l'environnement, du nettoyage de dépôts de déchets sans propriétaire connu, annoncé par le ministre de l'Environnement en Colombie–Britannique la semaine dernière, ou des négociations, qui devraient bientôt aboutir à un accord avec les États–Unis sur les pluies acides. Même si les mesures que nous avons prises dans le passé portent fruit, nous sommes maintenant tournés vers l'avenir avec la publication, la semaine prochaine, du Plan vert du gouvernement, qui vise à favoriser un environnement sain.

Avant de créer encore un autre appareil bureaucratique, il convient d'évaluer les structures en place afin de s'assurer que les décisions prises par le gouvernement tiennent parfaitement compte des considérations environnementales. La Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement confère au ministre de l'Environnement le pouvoir de mettre en oeuvre la politique du gouvernement du Canada en matière d'environnement.

En vertu de cette loi, le ministre est tenu d'élaborer, de recommander, de mettre sur pied et de coordonner des programmes et des politiques; de promouvoir l'établissement ou l'adoption d'objectifs et de normes liés à la qualité de l'environnement ou au contrôle de la pollution; et de veiller à ce que les nouveaux projets fédéraux soient étudiés et évalués en fonction de leur incidence sur l'environnement. C'est un mandat plutôt large.

Le ministre de l'Environnement doit également donner aux dirigeants de ministères, de conseils et d'organismes des conseils sur les questions environnementales et peut, avec l'approbation du Cabinet, établir des lignes directrices à l'intention des ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État relativement à des activités ayant des répercussions possibles sur l'environnement.

En plus des bases législatives, le premier ministre s'est clairement engagé au nom de son gouvernement à considérer l'environnement comme une priorité dans toutes les décisions prises sur le chapitre en matière des politiques et des programmes. Le premier ministre joue un rôle clé pour ce qui est de faire du Canada un chef de file mondial dans le domaine de la protection de l'environnement en faisant en sorte, par exemple, que l'environnement ait une place importante à l'ordre du jour de la réunion annuelle des pays du Groupe des Sept.

Les engagements du gouvernement à l'égard de l'environnement sont également prévus dans la législation. Dans le préambule du projet de loi C–78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale—et je demande au député d'écouter attentivement—on précise «que le gouvernement fédéral veut réaliser un juste équilibre entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement.»

Le projet de loi C–78, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, permettra de s'assurer que tous les organismes et ministères fédéraux effectuent des évaluations environnementales dans le cadre de tous les projets et de toutes les propositions de projets qui relèvent de leur compétence. Il donne en outre au ministre de l'Environnement des pouvoirs étendus pour veiller à ce que ce processus soit juste, efficace et transparent et permette à la population de participer pleinement à la prise de décisions reliées à des entreprises pouvant avoir d'importantes répercussions sur l'environnement.

En tant que gouvernement, nous nous rendons compte que les activités gouvernementales touchent les Canadiens de bien des façons qui ne sont pas directement reliées à des projets. C'est pourquoi, en vertu de sa politique le gouvernement exige qu'un rapport d'étude environnementale accompagne toute proposition examinée par le Cabinet qui pourrait avoir de grosses répercussions sur notre environnement.

Ainsi, le projet de loi C–78 et la politique du gouvernement fédéral permettront de s'assurer que pratiquement tous les grands projets du gouvernement font l'objet d'une étude environnementale et que les Canadiens ont le droit de participer directement au processus ou d'avoir accès aux résultats.

En plus de veiller à l'application du projet de loi C–78 et de la politique du gouvernement, le ministre de l'Environnement doit administrer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi donne au ministre d'importants pouvoirs qui lui permettent d'établir des règlements tendant à protéger notre air, nos eaux et nos terres. En outre, en vertu de cette loi, il incombe au ministre de faire rapport régulièrement aux Canadiens

sur l'état de notre environnement. Le prochain rapport sera publié au début de l'année prochaine.

Le gouvernement attache beaucoup d'importance aux renseignements sur l'environnement. Dans le cadre des consultations qu'on a tenues avant d'élaborer le Plan vert du gouvernement, les Canadiens ont souligné à plusieurs reprises que le gouvernement devait notamment prévoir une diffusion large et régulière de renseignements facilement compréhensibles sur l'état de notre environnement et sur l'évolution de la situation à cet égard.

• (1750)

Les Canadiens nous ont fait savoir qu'ils voulaient s'appuyer sur une base solide pour prendre leurs propres décisions en matière environnementale. Ils veulent une base qui leur permette de déterminer si les mesures qu'ils prennent individuellement sont susceptibles de réduire la dégradation de l'environnement. Ils veulent être en mesure de juger si le secteur privé contribue vraiment à léguer un environnement sain et durable à nos enfants. Bien sûr, les Canadiens veulent cette base pour juger de la performance environnementale de leurs gouvernements.

La communication courante de renseignements d'une grande qualité sur l'environnement constituera un engagement important dans le Plan vert qui sera rendu public la semaine prochaine. Il reste beaucoup de travail à accomplir dans ce domaine compliqué, mais le gouvernement s'est engagé à communiquer aux Canadiens les renseignements dont ils auront besoin pour prendre des décisions bien fondées concernant leurs propres activités et la performance environnementale des autres, y compris des gouvernements.

Selon le gouvernement, les mesures qui sont déjà mises en oeuvre et qui sont envisagées dans le cadre du Plan vert représentent, sauf erreur, la meilleure façon de s'assurer que l'examen des répercussions environnementales fait toujours partie de son processus décisionnel.

À mon avis, un poste de contrôleur général pour l'environnement reprendrait inutilement bon nombre des fonctions dont est actuellement chargé le ministre de l'Environnement. Ce contrôleur ne peut remplacer efficacement des électeurs qui sont éveillés à la question environnementale et qui prennent des décisions éclairées sur la performance du gouvernement. C'est le vrai principe de l'obligation de rendre des comptes, et notre engagement envers la population consiste à agir comme des contrôleurs généraux de notre performance environnementale.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir de participer à ce débat qui permet à des députés non seulement de présenter des perspectives louables, agréables et généreuses, mais qui permet également à d'autres députés de réagir à ces visions, que l'un ou l'une des nôtres, en l'occurrence la députée d'Ottawa–Ouest, nous présente aujourd'hui. Je ne vous cacherai pas, monsieur le Président, a priori, que lorsque nous lisons le contenu de ce qui est présenté dans M–456, et je me permettrai de le lire, cette motion est très intéressante et attrayante en soi. Donc, je cite:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer un poste de «contrôleur général pour l'environnement». . .

J'en passe un petit peu, mais on voit déjà le but de notre intervention, et je continue:

> . . .pour veiller à ce que les activités, les programmes et les initiatives du gouvernement soient tous menés de manière compatible avec une politique de protection et d'amélioration de l'environnement.

Je le répète, monsieur le Président, c'est une avenue très intéressante et émouvante avec la conscience que nous avons des problèmes de l'environnement. C'est donc une intention généreuse, louable que nous partageons en principe, mais je ne suis pas sûr qu'il soit opportun de négocier tout de suite l'implantation d'une fonction aussi nouvelle que celle d'un vérificateur de l'environnement. Je vais donc essayer de démontrer comment il est peut-être anticipé de développer, d'implanter une telle responsabilité.

Je disais donc que la motion de la députée d'Ottawa–Ouest vise à solliciter la création d'un poste de vérificateur général de l'environnement, dont le rôle principal consisterait à surveiller le progrès réalisé par le gouvernement en matière de protection de l'environnement. C'est très attrayant, j'en conviens, mais cette notion n'apporterait rien à mon avis, si ce n'est que d'affaiblir la responsabilité du gouvernement dans un domaine de très grande importance, parce que le gouvernement a déjà ses responsabilités à cet égard. Les pouvoirs sont déjà très bien établis à divers niveaux et entre diverses personnes.

L'implantation de ce poste, à mon avis donc, risquerait d'amener l'établissement, par des bureaucrates—et c'est très important—de nouvelles normes, de nouvelles procédures, toujours plus complexes les unes que les autres, on le sait bien, et que seuls des bureaucrates pourraient comprendre. Nous, nous serions mis à part devant des faits accomplis, nous, officiellement nommés par une population, pour gérer les affaires publiques et normalement responsables d'une contribution aussi importante

que celle de la responsabilité de l'environnement. Je pense, dès lors qu'il ne faille nommer tout de suite ou très bientôt un vérificateur. Je crois donc que de nommer tout de suite un contrôleur général, ce serait de mettre la charrue devant les boeufs, si je puis dire. Ce serait d'embaucher un camionneur sans qu'on sache s'il conduira un poids lourd ou pour un poids léger, sans savoir si ce camionneur va transporter du vrac, des personnes ou autres. Je pense qu'il est prématuré, monsieur le Président, d'engager ou d'implanter une telle fonction tout de suite, parce que vous savez l'environnement c'est très complexe, c'est très vaste. Et quand on pense uniquement à l'envergure des activités qu'un tel vérificateur devrait gérer, quand on pense à toute l'envergure de ces activités que seulement un gouvernement fédéral gère, lequel nous représentons, on en perd quasiment la tête tellement c'est vaste et complexe.

J'en profite donc pour vous dire les difficultés que cela pourrait susciter. Vous savez que toutes les activités du gouvernement fédéral, qui est un organisme très vaste, très complexe, cela peut représenter 585 000 Canadiens comme employés. Cela peut représenter 30 000 immeubles que nous devons gérer et tout ce beau monde, avec le gouvernement fédéral, c'est un marché de 10 milliards de dollars de biens de consommation et de produits industriels, répartis dans au-delà de 17 000 catégories. Vous voyez tout de suite la patinoire très vaste sur laquelle un vérificateur devrait patiner et jouer, et il n'est pas élu. Le vérificateur n'est pas un fonctionnaire élu et on devrait lui demander de gérer tout cela, d'établir des normes avec ses propres fonctionnaires! Je pense, et cela me paraît clair, qu'en raison de l'ampleur et de la diversité des activités en cause, le comportement du gouvernement a donc une incidence considérable sur l'environnement. Et dans ce contexte, les Canadiens sont en droit de s'attendre de leur gouvernement, et de personne d'autre, qu'il agisse de manière responsable en matière de protection de l'environnement.

Bien entendu, monsieur le Président, le gouvernement n'est pas une entreprise comme les autres, j'en conviens. Mais justement c'est là la différence, c'est là la grande nuance, parce que l'impact de ce gouvernement et de ses activités sur l'environnement dépasse le cadre normal de ses activités. C'est ce qui fait que le gouvernement doit donc établir des règles et des règlements qui régissent le mode de fonctionnement d'un grand nombre d'entreprises du secteur privé. Et ces règles et ces règlements, qui sont tous rassemblés dans ce qu'on appelle la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, déterminent donc les conditions. Mais il existe à part cela, pour tout le secteur privé, d'autres lois, règlements et programmes qui, tout en cherchant à atteindre un large éventail de buts socio-économiques, viennent quand même appuyer les politiques légitimes du gouvernement.

En tenant compte donc de l'ampleur et de l'incidence des activités gouvernementales, de quels moyens donc disposons-nous vraiment pour protéger l'environnement? La réponse, monsieur le Président, me paraît bien simple. Il faut que la protection de l'environnement devienne une priorité partout au gouvernement. Il faut que le développement durable devienne, par voie de législation, le but explicite de chaque ministre dans la gestion. Il faut que le ministre de l'Environnement dispose de moyens nécessaires pour remplir efficacement son rôle.

Vous savez, c'est comme la sécurité. Aussi longtemps qu'on a cru que la sécurité appartenait à la police seulement, on s'est aperçu qu'il y avait de l'insécurité. On s'aperçoit aujourd'hui que la sécurité ne passe pas seulement par la police, mais elle passe aussi par l'entremise des citoyens. Il faut donc que chacun de nous participe, prenne ses responsabilités.

• (1800)

Monsieur le Président, je vous le dis, en quoi et comment un contrôleur avec des lois complexes et des fonctionnaires pourrait gérer l'environnement au Canada et toutes les activités du gouvernement? Je pense donc que poser la question, c'est y répondre.

À l'instar de mon collègue, je dis que ce gouvernement, monsieur le Président, a démontré sa compétence à l'égard de la gestion de l'environnement depuis plusieurs années et particulièrement depuis un an, surtout avec le Plan vert et le projet de loi C-78.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, la question est rayée du *Feuilleton*.

[*Français*]

Conformément à l'ordre adopté le lundi 3 décembre 1990, la Chambre reprend maintenant le débat sur la motion de M. Masse visant à la troisième lecture du projet de loi C-40.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le débat sur l'environnement qui a interrompu celui auquel je prends part en ce moment était extrêmement intéressant. C'est une considération qui doit sans contredit dominer dans tout ce que nous entreprenons, et les médias, en communiquant ces préoccupations, ont un rôle vital et essentiel à jouer pour faire comprendre à la population et aux gens d'affaire l'importance de l'environnement dans nos vies à tous, que nous soyons jeunes ou vieux, actifs ou non.

Je voudrais saluer le secrétaire parlementaire, le député d'Edmonton-Sud-Ouest, à son retour à la Chambre, et le féliciter à l'occasion du mariage récent de sa fille.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Je crois qu'il est rentré aujourd'hui d'Australie. Nous sommes heureux de le revoir. Il sera probablement le seul à intervenir du côté ministériel. Nous l'écouterons avec plaisir parler d'un sujet qu'il connaît bien. Il est celui que nous avons entendu le plus régulièrement. Nous le félicitons et sommes heureux de le voir de retour.

Pour revenir à ce que je disais au sujet de la direction du CRTC, la prise collégiale de décisions sur les questions d'importance capitale pour l'uniformité de l'environnement de la radiodiffusion partout au Canada est remplacée par le principe de la décentralisation en vertu duquel des comités de trois personnes pourront prendre des décisions qui lieront l'ensemble du Conseil. Cette décentralisation jointe au pouvoir du Cabinet d'ordonner au CRTC d'établir des bureaux régionaux va profondément altérer la façon dont le Conseil mènera ses audiences et en viendra à des décisions.

Le nouveau concept de régionalisation, joint aux décisions exécutoires des comités, détruira la constance, l'uniformité et la qualité du processus de décision et balkanisera le CRTC.

Keith Spicer, le président à titre temporaire du CRTC qui devrait reprendre ses fonctions plus tard, s'est prononcé contre cette orientation quand il a comparu devant le comité législatif. Je sais qu'il a changé d'avis, mais il est bon, je crois, d'examiner les circonstances dans lesquelles il l'a fait. Je ne m'étendrai pas là-dessus pour le moment.

Il a dit en substance au comité: «Dans le domaine de la radiodiffusion, il faut tenir compte de tout un ensemble de questions, dont beaucoup sont des questions culturelles très subtiles, c'est-à-dire d'intérêt régional. Ce n'est pas seulement une affaire de loi, mais encore une affaire de bon sens et de sensibilité. Voilà pourquoi nous croyons préférable dans ce domaine d'obtenir un consensus national de façon à pouvoir comparer ce qui se fait à Terre-Neuve et ce qui se fait en Saskatchewan ou à Iqaluit ou ailleurs au Canada et à s'assurer que tous les Canadiens s'estiment traités de la même façon. Et en cette époque de tensions interethniques régionales au Canada, il nous faut des mécanismes qui véhiculent ainsi une identité nationale forte, mais qui soient extrêmement sensibles aux préoccupations régionales».

C'est ce qui se produit maintenant, monsieur le Président, et il n'est pas nécessaire de modifier le mécanime pour obtenir cette sensibilité aux préoccupations régionales. Il a ajouté: «Nous savons tous que toute cette affaire tient de la quadrature du cercle, mais c'est ce que nous essayons de faire, car nous croyons sincèrement que les choses pourraient être mieux faites de cette manière». Autrement dit, de la manière dont elles étaient faites auparavant.

M. Edwards: Je ne veux pas abuser de la charité et de la bonne volonté dont a fait preuve à mon endroit la députée de Mount Royal lorsqu'elle m'a souhaité la bienvenue à la Chambre. Toutefois, je voudrais bien savoir si l'opposition officielle a remarqué qu'on avait cessé d'utiliser un lutrin au cours des débats à la Chambre. Je crois que l'opposition officielle a empêché le premier ministre d'utiliser un lutrin à la Chambre et que la tradition parlementaire veut effectivement que la seule occasion où un lutrin peut être utilisée est lorsque le ministre des Finances présente le budget.

Ce qui a vraiment piqué ma curiosité, c'est que, contrairement à d'habitude, monsieur le Président, je n'ai pas pu voir très bien ce soir cette députée très distinguée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À moins que la députée de Mount Royal n'ait un commentaire à faire, je suis prêt à me prononcer sur la clarification demandée par l'honorable secrétaire parlementaire.

Mme Finestone: En effet, monsieur le Président, j'ai un commentaire à faire. On m'a invitée à essayer ce lutrin et, quand j'ai soulevé la question, on m'a dit à ce moment-là que la ministre de la Justice a fait de même l'autre jour et même auparavant, à ce qu'il me semble. Donc, j'ai pensé que c'était la règle du jeu et que je pouvais faire la même chose. Mais si vous croyez que j'enfreins le Règlement, je vais m'en départir. Je tenais à vous donner des explications.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable députée, mais je suis prêt déjà à rendre une décision, si je puis dire. La pratique et la tradition veulent qu'aucun parlementaire n'utilise ce genre de lutrin, sauf le ministre des Finances lors du discours sur le Budget. Il est possible qu'un autre député ait eu recours à un tel procédé, moi-même j'avais l'intention d'être tolérant, mais comme un autre député soulève cette question, je n'ai d'autre choix que de faire appliquer le Règlement. Par conséquent, je vous demanderais de retirer ce lutrin et de revenir à l'usage habituel.

Mme Finestone: Vu que faire preuve de tolérance n'a jamais été le meilleur atout de ce gouvernement, je vais bien sûr me plier à votre décision et la respecter. J'espère que cela va permettre à mon bon ami d'en face de me voir et de m'entendre, mais surtout, je l'espère, de m'écouter parce que le problème du parti au pouvoir c'est qu'il n'écoute pas.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Merci, monsieur le Président. Telle n'était pas mon intention d'interrompre à nouveau la députée dans son exposé, mais je voudrais bien avoir des précisions sur le sens de votre décision. Comme vous le savez bien, de nombreux députés utilisent, des piles de livres, par exemple, simplement pour déposer leurs notes. Compte tenu de votre décision, je me demande si le fait d'utiliser ainsi des piles de documents constitue une violation du Règlement de la Chambre. Soit dit en passant, monsieur le Président, de nombreuses assemblées législatives, y compris celle de la Colombie-Britannique dont j'étais membre, permettent couramment l'utilisation d'un lutrin pour faciliter la lecture des notes.

• (1810)

Ce meuble donne aux députés un meilleur angle de vision lorsqu'ils lisent un exposé.

Je ne sais donc trop quoi penser de votre décision et je me demande si, en fait, elle exclut l'utilisation d'une forme quelconque d'élévation.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Dans ce genre de matière, vous le comprenez, la pratique parlementaire et la tradition sont très importantes et la Chambre a facilement toléré que des députés puissent recourir à des liasses de documents. Mais également, la Chambre a plutôt été stricte sur l'usage d'un lutrin et, encore une fois, je suis lié par la Chambre. Si la Chambre veut modifier ce règlement, elle a tout le loisir de le faire, mais pour le moment, la pratique parlementaire veut que seul le ministre des Finances ait recours à un lutrin pour faire son discours.

Alors, cela étant, je laisse à la Chambre le soin de modifier, si elle le juge à propos, mais pour le moment, je dois m'en tenir à la tradition qui veut qu'on ne recoure pas à un lutrin, bien qu'on puisse utiliser des fascicules ou des livres pour faire son discours à la Chambre des communes.

Alors, madame la députée de Mount Royal, je vous redonne la parole.

Mme Finestone: Je n'utiliserai ni les fascicules, ni les livres. J'utiliserai mes mains.

[*Traduction*]

J'espère que je réussirai à reprendre la discussion sur les problèmes qu'éprouve le CRTC au sujet du principe selon lequel l'auditeur soit roi, entre le lutrin, les interruptions et l'arrivée non impromptue, il faut l'avouer, du secrétaire parlementaire du ministre des Communications. Je ne suis pas surprise, mais plutôt enchantée de voir arriver le secrétaire parlementaire, qui est certes fermement convaincu du bien-fondé de ce projet de loi, mais qui n'était malheureusement pas présent lorsque j'ai commencé mon intervention où je disais. . .

M. Edwards: Non.

Mme Finestone: Oh, non? Vous étiez ici? Le député sait alors que le gouvernement aurait pu nous présenter ce projet de loi dès mars dernier. C'est parce que votre leader palementaire ne l'a pas fait que vous avez été obligés d'en accélérer l'étude et de bâillonner tout le monde sauf vous.

Le CRTC, si vous me permettez de revenir à la question de sa régionalisation grâce au principe selon lequel l'auditeur soit roi, le CRTC, dis-je, n'est donc pas le seul à s'interroger sur cette question. Bernard Ostry, de TV Ontario, a en effet dit au comité que la régionalisation du Conseil et la décentralisation des décisions mèneront à la fragmentation de la politique nationale et à une confusion générale quant aux principes directeurs de réglementation dans toutes les parties du pays.

La station CFCF de Montréal a soutenu que nous risquons, à cause de cette décentralisation, d'aller à l'encontre de l'un des objectifs fondamentaux du système consistant à le conserver simple.

Je voudrais maintenant examiner plus en détail ce qui arrive au CRTC. Le projet de loi compromet sérieusement son aptitude à remplir son rôle d'organisme quasi judiciaire compétent et indépendant, car le Cabinet se verra confier un nouveau pouvoir tout en conservant un pouvoir déjà existant. Le Cabinet aura en effet le pouvoir de donner au CRTC des instructions relativement à la politique de radiodiffusion, et conservera le pouvoir d'annuler une décision du Conseil s'il est convaincu que la décision ne va pas dans le sens des objectifs de la politique de radiodiffusion ou des objectifs d'une instruction donnée au Conseil.

Le Parti libéral soutient que les doubles pouvoirs qu'a le Cabinet de revoir les décisions du CRTC et de lui donner des instructions relatives à la politique générale sont excessifs. Ces doubles pouvoirs peuvent donner lieu à l'ingérence de l'État par le truchement du Cabinet. Cela me paraît extrêmement malsain. Quel que soit le parti auquel le ministre appartient, il faudrait se méfier de cette disposition.

Les libéraux croient donc qu'on devrait éliminer le pouvoir de révision du Cabinet pour prévenir—si je puis m'exprimer ainsi—toute ingérence politique qui compromettrait l'indépendance du Conseil.

Le Conseil et ses prédécesseurs ont été institués précisément parce qu'on reconnaissait qu'il fallait un organisme caractérisé par une compétence et une indépendance permanentes à l'égard des pressions politiques de tous les jours. Le Rapport Aird faisait remarquer dès 1928 que cette indépendance protège également le gouvernement en exercice des pressions politiques dont il fait inévitablement l'objet, car elle assure que les arguments contradictoires exposés aux décideurs sont pesés aussi impartialement que possible, et que les décisions sont prises dans l'intérêt du système de communication dans son ensemble et ne sont pas dictées ou influencées par des pressions politiques mesquines.

S'il y a un député qui comprend cela, c'est bien le secrétaire parlementaire de l'époque qui, au moment des audiences sur le canal de nouvelles tenait tellement à défendre la proposition d'un habitant de sa circonscription, un nommé Allard, qu'il a démissionné de la présidence du comité permanent pour promouvoir les intérêts de son électeur. Je comprends qu'il se sentait obligé de défendre cette proposition devant le CRTC et qu'il tenait à le faire, mais il a eu le bon sens de démissionner comme membre du comité permanent. Les ministres devraient peut-être en faire autant quand leurs intérêts personnels sont en jeu.

Penchons-nous sur le coeur du projet de loi sur le système de radiodiffusion que le gouvernement est en train de démanteler petit à petit. Je me demande si quatre pontages coronariens suffiraient pour conserver ou pour redonner à Radio-Canada le pouvoir, l'influence et l'importance qu'elle a pour les Canadiens parce qu'elle relie les régions du Canada entre elles et leur permet de communiquer.

Le projet de loi C-40 affaiblit le rôle essentiel du radiodiffuseur national du Canada qu'est Radio-Canada. Du côté de la télévision, le mandat traditionnel de cette société qui est de réfléter toutes les régions du Canada et de répondre aux besoins des intérêts particuliers et des groupes minoritaires en matière de programmation est donné au réseau complémentaire qui n'existe pas. De plus, le projet de loi permet la création de ce nouveau diffuseur national, mais il ne la rend pas obligatoire et elle semble très improbable.

En fait, le gouvernement a déclaré en juin 1988 que ce diffuseur complémentaire serait en activité dans deux ans, en décembre 1990, c'est-à-dire maintenant, et il n'a encore rien fait pour le mettre sur pied. Au contraire, Radio-Canada est maintenant dépouillé de son mandat de servir l'unité canadienne et ses budgets subissent des amputations hors de proportion avec celles de l'ensemble du budget du gouvernement, ce qui affaiblit sa voix et réduit la possibilité qu'elle se fasse entendre davantage au Canada.

Les coupes imposées à Radio-Canada par le gouvernement actuel ont commencé par une réduction de 85 millions de dollars en 1985-1986 et se sont poursuivies avec une baisse de 5,6 millions en 1986-1987, de 21,1 millions en 1987-1988, de 5,6 millions en 1988-1989, de 5,8 millions en 1989-1990 et de 25,9 millions en 1990-1991.

La semaine dernière, quand j'ai demandé au ministre de s'engager à ne plus réduire le budget de Radio-Canada, il a refusé de le faire. Il s'est contenté de dire qu'il prenait note de ma suggestion avec beaucoup de plaisir.

Nous savons que lorsqu'il y a des coupes, les compensations versées aux employés qui sont forcés de prendre leur retraite sont coûteuses et difficiles à gérer. C'est un enchaînement qu'on ne peut plus enrayer et qui a d'énormes répercussions sur nous tous, sur la radio et la télévision, ainsi que sur les francophones et les anglophones d'un océan à l'autre. C'est une question très grave.

Depuis six ans, le gouvernement se contente d'imposer des compressions budgétaires importantes pour forcer la SRC à s'attacher uniquement à la programmation destinée aux grands auditoires, à compter davantage sur les recettes publicitaires et à sabrer radicalement ses services régionaux. De plus, le maintien de la chaîne parlementaire, des services du Nord et de Radio Canada International est sérieusement menacé.

Ces services qui ne sont pas mentionnés dans le mandat ont une grande importance au regard des émissions qui nous sont proposées lorsqu'on ouvre l'appareil. Depuis une semaine, on entend dire que leur survie est menacée. La SRC a été touchée si durement par les compressions qu'elle devra réduire considérablement ses services d'un océan à l'autre pour s'acquitter de son propre mandat.

La chaîne parlementaire est au nombre de ces services. J'invite donc les Canadiens à se faire entendre s'ils veulent continuer de regarder leurs élus débattre en cette Chambre de questions comme celles dont nous discutons aujourd'hui. Demandez des crédits au Parlement pour assurer la survie de la chaîne parlementaire. Laissons la population s'exprimer. Le gouvernement est mesquin. Peut-être pense-t-il que son taux de popularité de 14 p. 100 risque encore de baisser si la population écoute ce qu'il a à dire à la chaîne parlementaire? Ce serait là une bien triste raison d'y mettre un terme. Certaines discussions raisonnables se déroulent en cette Chambre. À en juger par les forces d'en face, qui sont muettes ces jours-ci, on pourrait présumer qu'elles ont déjà décidé que les services de la chaîne parlementaire sont supprimés, si bien qu'elles n'ont plus à se préoccuper de toute forme de démocratie ou des réactions télédiffusées des autres partis de la Chambre sur les questions d'actualité.

• (1820)

C'est un constat réellement triste pour la démocratie. Lorsqu'on la laisse filer entre les doigts, elle risque de disparaître. Si cela se produit, le gouvernement sera à blâmer, à cause de son approche mesquine et anti-parlementaire à un débat sensé et raisonnable. Il n'a même pas voulu réfléchir à quelques arguments certes logiques et bien raisonnés qui lui ont été présentés.

Avec l'adoption de ce projet de loi, la Société Radio-Canada ne sera plus tenue de contribuer à la promotion de l'unité nationale. Cet élément a été supprimé de son mandat. Le secrétaire parlementaire se plaît à dire que j'ai voté contre l'idée d'insérer la question de l'unité nationale dans ce projet de loi. Comme beaucoup d'autres députés de son parti, il oublie de regarder la réalité pour déterminer s'ils n'ont pas fait une erreur et il n'est pas prêt à se lever et dire que le comité permanent a eu tort.

L'allusion qu'a faite le secrétaire parlementaire à un pays propagandiste comme l'Afrique du Sud est loin d'être acceptable à la Chambre pour décrire la démocratie parlementaire ou la démocratie qui s'exprime depuis de nombreuses années par l'intermédiaire de la Société Radio-Canada. Je pourrais continuer et expliquer que ce que le gouvernement a fait était de la propagande. Il y a des événements qui se sont passés et qu'on aurait peut-être dû ne pas diffuser sur le réseau de Radio-Canada, par exemple, l'affaire de Sault Ste. Marie. Mais ils l'ont tout de même été.

La liberté de la presse a grandi et est respectée à la Chambre et dans tout le pays. J'estime que cette allusion à de la propagande est totalement inacceptable, que cette propagande soit le fait de Patrick Watson, de Jim Edwards ou de quiconque. C'est une mauvaise interprétation du droit des journalistes et ce n'est certainement pas faire preuve de beaucoup de respect pour les dirigeants de ce pays.

Alors que les Canadiens sont déchirés par tant de sujets—le libre-échange, la TPS, la Constitution—le gouvernement devrait faire tout ce qu'il peut pour donner à tous un sens d'appartenance et de participation, et ce n'est certainement pas le moment de supprimer la référence à l'unité nationale. Quel meilleur rôle la Société Radio-Canada pourrait-elle avoir, en tant que diffuseur national, que celui de favoriser l'unité des Canadiens en étant une voix accessible partout à ce point crucial de notre histoire.

L'objectif du Parti libéral est de développer la personnalité nationale, de donner accès à son expression, de bâtir un sens de l'identité nationale en donnant vie à cette notion. Si la facilitation de l'accès et le développement d'un sens de l'identité nationale et de l'expression de la personnalité ne conduisent pas à promouvoir l'unité

nationale, à quoi peut-on avoir recours? Nous estimons que nous avons besoin d'institutions comme Radio-Canada, une des dernières qui restent, maintenant que le gouvernement a sabré la plupart d'entre elles, pour réunir toutes les régions et tous les membres de la société canadienne en une seule entité.

Unité nationale signifie également dépenses d'infrastructures et dépenses de programmation. Vous, monsieur le Président, venez d'une région, comme beaucoup de vos collègues, où les diffuseurs ont besoin de renforcer leur voix pour être entendus dans tous les coins. Nous avons entendu des anglophones de la région de Sherbrooke se plaindre de ne pouvoir recevoir convenablement les services du réseau anglais de Radio-Canada.

Au comité nous avons entendu parler de quelques rares endroits du Canada où la voix du radiodiffuseur national ne se rend pas. Pourquoi en est-il ainsi? Quand nous avons institué la Société Radio-Canada, notre devoir était alors de lui donner l'infrastructure lui permettant de promouvoir l'unité nationale pour qu'elle devienne ainsi un moyen de promouvoir cette conscience et cette identité nationales. C'est abominable de voir ce gouvernement retirer la disposition sur la promotion de l'unité nationale du mandat de cette société.

Le premier ministre lui-même a mis en lumière dernièrement l'importance de l'unité nationale quand il a dit que tout ce que nous avions accompli jusqu'ici au Canada trouvait son inspiration dans notre détermination nationale, dans notre unité nationale. Si le ministre le croit et le dit avec autant d'émotion et de sentiment, pourquoi son idée n'a-t-elle pas eu de suite? Pourquoi a-t-il permis que la disposition sur l'unité nationale et d'autres aspects très importants de ce projet de loi aient été supprimés au Cabinet?

L'absence des ministres pendant le débat de ce projet de loi à la Chambre, de députés qui auraient soutenu le ministre pendant son intervention et d'intervenants en face pour diriger le débat sur les conclusions du comité, après l'étape de la deuxième lecture, démontre, à mon avis, soit que le gouvernement était trop occupé avec la TPS et la Constitution pour prêter la moindre attention à la teneur de cette mesure quand le Cabinet en a été saisie, soit qu'elle ne l'intéressait pas du tout.

Pour ce qui est de l'établissement de deux comités permanents à Radio-Canada, l'un sur la radiodiffusion de langue française et l'autre sur la radiodiffusion de langue anglaise, cette mesure ne fera qu'isoler les Canadiens les uns des autres et donnera l'impression qu'il existe deux Canada au sein de cette société.

Le Parti libéral croit que diviser la SRC selon des critères linguistiques n'est pas seulement contraire à l'objectif d'unité nationale, d'intérêt national, de compréhension nationale ou d'échange, mais contraire à l'intérêt de tous les Canadiens des deux groupes linguistiques que cette société d'État doit servir.

Je n'entrerai pas dans le détail de la division du budget, mais il est certain que les deux secteurs ont gagné plus qu'ils ont perdu dans ce moyen d'expression.

L'idée de deux comités permanents distincts de la SRC n'est pas nouvelle. Elle trouve ses racines dans une recommandation faite en 1965 par un comité parlementaire de la radiodiffusion. Cependant, en 1967, le gouvernement libéral a rejeté cette recommandation.

Le 1er novembre 1967, l'honorable Judy LaMarsh—je rappelle à la Chambre que les conservateurs étaient d'accord puisque le projet de loi a été adopté à l'unanimité—a expliqué à la Chambre pourquoi cela n'était pas acceptable.

Elle a déclaré: «Toutefois, de l'avis du gouvernement, une disposition de la loi divisant le conseil en deux groupes est peu souhaitable. Pour que la Société Radio-Canada encourage l'unité nationale et permette à la personnalité canadienne de continuer à s'exprimer, elle doit avoir une identité bien à elle, ni anglaise ni française, mais canadienne.»

C'est ce que nous avons perdu: Le principe de la canadianité, le rôle et la fonction du coeur et de l'âme du projet de loi, la SRC.

Quelques remarques en terminant. Je suis très triste. J'ai le coeur lourd parce que je crois que nous avons raté une chance exceptionnelle. Nous avons perdu un instrument culturel des plus importants prévu dans une loi. Cela aura des effets sur nos artistes, chanteurs, danseurs, écrivains, comédiens et comédiennes.

Cela aura des conséquences négatives à long terme sur le Canada et c'est ce qui est triste. Le gouvernement n'a aucune vision nationale.

Que le ministre se rassure. Quand j'ai dit que j'étais triste, c'était largement en raison du sort qu'il a réservé à ce projet de loi: il l'a fractionné, il l'a balkanisé en ne tenant aucun compte de l'importance de la programmation canadienne. Je pense qu'il est en contradiction flagrante avec ce qu'il fait dans nombre d'autres domaines.

Je pense qu'une bonne partie des amendements que nous avons proposés étaient valables, qu'ils rendraient le projet de loi conforme à la vision que nous avons du Canada. Mais quand on pense au chemin parcouru et à ce qu'il reste à faire, on se rend compte que la route est encore fort longue.

Il me faudrait trop de temps pour remercier tous ceux qui nous ont aidés dans ce processus dont l'objectif était, en toute justice, de défendre les intérêts de tous les Canadiens en améliorant la Loi sur la radiodiffusion.

En effet, je ne pourrais pas compter tous les témoins qui ont comparu devant nous, toutes les séances auxquelles j'ai assisté, tous les mémoires que j'ai lus, tous les avocats qui nous ont donné leur avis, tous les représentants de l'industrie qui ont fait du lobbying, tous les experts qui ont bien voulu contribuer à l'élaboration d'une meilleure loi sur la radiodiffusion.

Il ne faut pas oublier non plus les députés et le personnel des comités parlementaires de la présente législature et de la précédente, les membres du Comité permanent des communications et de la culture et des comités législatifs, qui nous ont aidé dans cette tâche. Je veux aussi remercier spécialement le secrétaire parlementaire, le député d'Edmonton–Sud–Ouest, qui en tant que porte–parole du gouvernement et, auparavant, en tant que président du Comité permanent, nous a toujours fourni des explications claires et sans ambiguïté sur ce projet de loi. Il a droit à son opinion comme nous avons droit à la nôtre. Il s'est rendu utile à plusieurs occasions, tout en restant entièrement dévoué à la cause du gouvernement.

• (1830)

Je veux remercier également Nancy Jean Waugh, ma conseillère juridique, pour son travail acharné et son dévouement. Elle s'est montrée empressée de servir et grandement engagée, a adopté une attitude exemplaire et a été d'une aide inestimable.

Je devrais aussi reconnaître les efforts de tous les Canadiens qui se sont déplacés pour participer au débat, qui ont envoyé des lettres, à moi et aux autres députés de tous les partis, sur ce chapitre de l'histoire de la radiodiffusion au Canada que le gouvernement semble vouloir clore aujourd'hui. Manifestement, ils s'intéressent assez à leur pays pour prendre la peine de s'asseoir et de rédiger une lettre.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi a des faiblesses importantes. Je vous rapporte les propos de M. Serge Gouin, président–directeur général de Télé–Métropole:

> Par conséquent, je me joins à tous les autres représentants de l'industrie qui se sont présentés devant vous pour exprimer leurs préoccupations et vous demander de reporter l'adoption du projet de loi, afin que la version finale réponde vraiment à la situation dans ce secteur et qu'elle représente un changement heureux plutôt qu'un pas de géant en arrière.

Bref, le projet de loi laisse certains traits importants de la politique sans réponse. Il pourrait faire plus pour garantir que notre système offre une meilleure représentation du Canada pour les Canadiens, en présentant un contenu canadien plus important. Il pourrait faire plus pour empêcher les technologies étrangères d'arracher aux Canadiens leur système de radiodiffusion. Il devrait faire plus pour empêcher l'américanisation de tout ce qu'on voit à l'écran, de même que la balkanisation du système en régions. Il devrait mieux établir la Société Radio–Canada en tant que radiodiffuseur national ayant une vocation d'unification.

Mon parti et moi allons continuer de nous battre. Nous avons déclaré au tout début de la bataille qu'un projet de loi sur la radiodiffusion proposé par ce gouvernement devrait rester fidèle à ses origines, nous savons que c'est possible, et fidèle à une perspective du Canada qui remonte tout droit à l'époque où un gouvernement conservateur a créé la Société Radio–Canada.

Ce gouvernement a écouté par moments, mais d'autres fois, il a trouvé plus facile de dire non. Je pense qu'il a fait quelques erreurs évidentes. Pour dire les choses simplement, ce projet de loi a des faiblesses. Il ne permettra pas de garantir un système de radiodiffusion canadien pour l'avenir. Mais qu'on l'adopte tout de même. Il le sera puisque la dernière fois que je me suis renseignée, j'ai vu que le gouvernement avait toujours la majorité dans cette enceinte.

Je voulais simplement montrer que mes collègues et moi du Parti libéral avons fait tout ce que nous pouvions: nous avons étudié le projet de loi, écouté les témoins et proposé des amendements, pour tenter de l'améliorer, de mieux encadrer nos valeurs communes et d'accroître notre sens commun de l'unité nationale et notre idéal national. Si nous y sommes parvenus, même dans une très petite mesure, nos efforts n'auront pas été vains.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): J'interviens à propos du projet de loi en question un peu à titre de remplaçant parce que, bien que je sois le nouveau critique pour les questions concernant les communications, les arts et la culture, une grande partie de l'étude

détaillée dans ce projet de loi et des amendements motivés proposés à la Chambre dont nous avons débattu ces derniers mois, ont été principalement proposés par mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam.

Je voudrais dire qu'une bonne partie du mérite pour les tentatives en vue d'améliorer et de renforcer ce projet de loi doit revenir à ce député. Il a beaucoup de travail et j'espère que je pourrai lui faire honneur en présentant le débat récapitulatif sur le projet de loi C-40 à l'étape de la troisième lecture.

Nous tous au Nouveau Parti démocratique avons été ravis quand le gouvernement a présenté un projet de loi sur la radiodiffusion et une politique sur les communications, parce que nous reconnaissions depuis un certain temps qu'il fallait vraiment améliorer et moderniser ce qui était essentiellement une politique démodée et dépassée en ce qui concerne la radiodiffusion au Canada.

Nous avons été enthousiasmés par les perspectives du projet de loi et encore, plus par la possibilité de nous attaquer à de nombreux problèmes non résolus qui concernent la Société Radio-Canada, le CRTC et la radiodiffusion pour les autochtones. Ce projet de loi a de nombreux aspects, il est volumineux. Comme nous l'avons vu, il y a eu quelque 42 amendements différents, dont un grand nombre ont été proposés par M. Waddell au nom des néo-démocrates et aussi, naturellement, par les libéraux.

Je dois dire dès le début que je suis perplexe, car nous étions disposés à appuyer le projet de loi afin de donner à la Société le mandat ferme dont elle a besoin. Comme tous mes collègues de l'opposition, j'ai été très déçu de constater que le gouvernement a rejeté presque tous les amendements que nous avons proposés au comité et à l'étape du rapport. Il a refusé d'accepter les 42 amendements. Pas tous, en fait, parce certains avaient été proposés par le gouvernement, mais, chose certaine, il a refusé tous ceux de l'opposition.

Nous avons été fortement déçus du fait qu'un projet de loi, dont la Chambre aurait pu être fière parce qu'il traçait la ligne à suivre dans le secteur de la télévision au Canada, a été fortement dilué parce que le gouvernement, hier soir, est resté indifférent aux amendements et les a tous rejetés les uns après les autres.

L'opposition aimerait appuyer le projet de loi, mais elle ne peut pas le faire parce que les amendements qui l'auraient renforcé n'ont pas été acceptés. Voici pourquoi nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi.

Essentiellement, il propose l'orientation future de la télévision au Canada. C'est le résultat du beau travail fait par les fonctionnaires du ministère des Communications ainsi que par les ministériels et les députés de l'opposition au Comité permanent et à toutes les étapes de l'étude du projet de loi. Malgré cela et le fait que c'était une belle occasion de produire une mesure législative sans égale, elle est encore pleine de lacunes dans cinq domaines cruciaux de la diffusion.

D'abord, comme on l'a signalé à maintes reprises à la Chambre, le projet de loi constitue une attaque contre la Société Radio-Canada. La SRC, par l'entremise du projet de loi C-40, est en train d'être saignée à blanc et d'être amputée de sa dualité. On la prive de ressources financières, on l'empêche d'offrir un service national de communications, d'unir ce pays d'un océan à l'autre, en agissant comme porte-parole, comme symbole, si vous préférez, de l'identité canadienne. La SRC est en train d'être divisée en deux réalités, soit un service de radiodiffusion francophone, et un service de radiodiffusion anglophone, une dualité essentielle dans le domaine des communications au Canada. Cette démarche, à notre avis, est erronée.

Deuxièmement, le quasi-monopole exercé par l'industrie de la câblodistribution au Canada, les profits réalisés par les câblodistributeurs, de même que l'importation, par ces derniers, d'émissions étrangères ne sont nullement réglementés par le projet de loi. Par conséquent, l'industrie est essentiellement la seule, au Canada, à ne pas être assujettie à un barème de prix. Nous reviendrons là-dessus plus tard.

• (1840)

Troisièmement, les entreprises de radiodiffusion privées ne produisent toujours pas suffisamment d'émissions canadiennes et le projet de loi ne fait rien pour corriger cette carence dans la politique de communications.

Quatrièmement, le gouvernement, par l'entremise de ce projet de loi, compromet l'autonomie du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Le CRTC a besoin de solutions législatives précises qui lui donneront l'orientation et le mandat dont il a besoin pour établir des plans d'action concrets pour l'avenir. Mais au lieu de cela, son rôle se trouve affaibli et émasculé par le contrôle qu'exerce directement sur lui le ministre.

J'aimerais maintenant vous parler de la SRC, la Société Radio–Canada. À mon avis, la SRC est l'instrument parfait pour favoriser l'unité nationale. Elle est tout à fait capable de faire naître une conscience commune et une identité nationale. Elle joue un rôle extrêmement important à cet égard. Il est peut–être plus difficile de s'en rendre compte dans le centre du Canada, mais en tant que député de l'Ouest, je peux vous dire qu'il y a de nombreuses régions en Colombie–Britannique, ma province d'origine, où la SRC est la voix du Canada qui communique avec les habitants de l'arrière–pays, des localités qui, en raison de leur situation géographique, ne peuvent tout simplement pas recevoir d'autres signaux, à moins que ces derniers ne parviennent de Tijuana, au Mexique, ou de Los Angeles, en Californie. C'est la SRC qui présente cette image distincte de la réalité canadienne de Victoria à St. John's. Elle joue un rôle extrêmement important, rôle que le projet de loi ne défend pas.

Dans l'ensemble, le gouvernement a adopté envers la SRC une attitude qui se caractérise par des compressions budgétaires, par le manque d'intérêt pour des projets spéciaux, et par le partage, en deux entités, de la structure administrative de la Société. Ce projet de loi de toute évidence est bien engagé dans cette voie.

Le gouvernement éprouve une aversion pour les sociétés d'État. Il nous en a donné la preuve notamment lorsqu'il a privatisé Air Canada et Petro–Canada, et il nous en donne encore la preuve aujourd'hui en privatisant nos services postaux. Il ne met guère de temps à signaler en quoi les sociétés d'État laissent à désirer, pas plus qu'il n'en met à les brader ensuite au secteur privé.

Tandis que je vous parle de la Société Radio–Canada, que nous discutons des difficultés que la SRC ne manquera pas d'éprouver à l'avenir par suite des compressions budgétaires, j'apprends que la SRC vient d'annoncer de très nombreuses mises à pied. Voilà qui augure fort mal pour l'avenir de ce secteur et qui devrait susciter de sérieux obstacles au progrès de cette institution authentiquement canadienne. J'ignore quelles seront les conséquences de ces mises à pied dont je viens tout juste d'être prévenu.

Le gouvernement est prêt à effectuer des coupes sombres, à privatiser, à ruiner, mais est–il prêt à identifier et à favoriser une société d'État qui a fait ses preuves? À mon avis, à en juger à ce projet de loi, il n'est pas du tout prêt à cela.

Ce qui met surtout en péril l'indépendence et l'intégralité de la Société Radio–Canada, ce n'est pas un certain refus de favoriser l'unité nationale ou la poursuite d'une conscience et d'une identité communes, d'après ce projet de loi, mais bien le refus du gouvernement de lui procurer les ressources financières nécessaires, de favoriser la radiodiffusion publique et son peu d'empressement à financer de nouveaux projets dans le cadre d'une société d'État.

Tout se résume à la façon de voir les choses du gouvernement pour qui tous les secteurs sont à la merci du marché. Il n'estime assumer aucun rôle pour ce qui est de favoriser l'unité nationale si celle–ci ne répond pas à un impératif économique. Nous avons vu ce que donne une économie axée sur le marché chez notre voisin du sud. C'est ce qui fait, Dieu merci, du Canada un pays fondamentalement différent des États–Unis.

La Société Radio–Canada veut, peut et, il me semble, ne manque pas de faire ce que l'entreprise privée ne peut ou ne veut tout simplement pas faire. C'est ce qui donne à cette entreprise publique son caractère particulier et fait sa qualité pour ce qui est de créer un sentiment d'unité et d'identité canadiennes.

Je me demande si ce gouvernement va finir par cesser d'entraver cette société, comme il semble prendre plaisir à le faire, pour lui prêter main–forte. Cette mesure législative s'éternise en un engagement à maintenir la radiodiffusion publique. La Société Radio–Canada est une institution nationale qui contribue, à mon sens, à faire du Canada une nation. En offrant des services de télévision et de radio et une chaîne d'information continue de première qualité, elle traduit un Canada qui vaut plus que la somme de ses régions. Le tout vaut plus que la somme des parties.

Radio–Canada sert de tampon pour nous protéger du genre de continentalisme qui est à l'origine de la rigidité idéologique du gouvernement. Dans son optique continentaliste, le gouvernement voit la destinée du Canada dans un bloc continental dominé par les États–Unis. C'est pourquoi notre politique commerciale, notre politi-

que des affaires étrangères, et notre politique de la défense ont été harmonisées avec celles des États-Unis, afin de pouvoir les intégrer à cette idéologie.

L'Accord de libre-échange, les taux d'intérêts artificiellement élevés, les politiques d'inflation du dollar, l'abandon des efforts pour se donner une politique étrangère indépendante et l'imitation des États-Unis en matière de sécurité témoignent tous des résultats de ce processus.

La difficulté d'harmoniser Radio-Canada avec les institutions américaines est ce qui crée des problèmes au gouvernement. Son histoire, son évolution, son mandat, son rôle ne se prêtent pas à l'harmonisation avec notre voisin du sud. Radio-Canada est la quintessence même de tout ce qui est canadien. C'est une réalisation canadienne dont nous avons raison d'être fiers. Elle évoque une forme de radiodiffusion qui nous est propre. Ce n'est pas, selon moi, une réalisation d'entreprise privée, mais d'entreprise publique.

Il n'est pas facile d'harmoniser Radio-Canada, mais la Société peut l'être, et elle le sera. Faute de lui donner les fonds requis, on est en train de la châtrer en tant qu'organisation. Son châtrage économique est une première étape dans sa chute. La division du conseil d'administration de la société en deux composantes, anglaise et française, l'affaiblit en tant qu'institution nationale. Si le gouvernement ne voit pas d'avantage à maintenir un service de radiodiffusion public autonome, il fera tout ce qu'il peut pour rendre ce service moins distinctif. C'est, monsieur le Président, exactement ce qui se passe.

Selon cette stratégie, le service national de radiodiffusion en vient à ressembler de plus en plus aux chaînes privées jusqu'à ce que la raison d'être de ce service soit perdue. Il ne reste plus qu'à dire: «Nous ferions aussi bien de le privatiser.» Il ne devient plus qu'un vague souvenir.

Cette mesure législative est fondée sur une stratégie selon laquelle la radiodiffusion publique n'a aucune valeur et selon laquelle il ne sert à rien de perpétuer quelque chose de fondamentalement canadien.

Je veux parler de la radiodiffusion pour les autochtones parce que, à mon avis, ce projet de loi mine sérieusement toute initiative à cet égard. On aurait dû se servir de ce projet de loi pour renforcer les dispositions relatives à la radiodiffusion pour les autochtones. Un grand nombre des amendements que nous avons proposés allaient dans ce sens, mais ils ont été rejetés.

Le projet de loi dit que le système canadien de radiodiffusion devrait offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens. C'est bien. Cependant, cette mesure législative n'accorde pas une grande priorité aux difficultés que connaissent les communautés autochtones du Canada, particulièrement celles du Nord, dans le secteur des communications.

La *Broadcasting League* a signalé que ce projet de loi n'accorde aucune priorité aux services de radiodiffusion pour les autochtones. Le bilan du gouvernement dans ce domaine n'inspire aucune confiance. Le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion finance 13 sociétés pour les communications. Depuis sa mise sur pied en 1983, il a été victime de compressions budgétaires à plusieurs reprises. On a établi ce programme afin de s'assurer que les autochtones du Nord aurait un accès équitable aux systèmes de distribution. Cela devait leur permettre de conserver leur culture, leur identité et leurs langues. Un autre objectif était d'aider à créer une programmation qui soit adaptée aux besoins des autochtones et qui reflète leurs intérêts et leurs préoccupations.

• (1850)

Quels ont été les résultats? En 1983, le programme avait un budget de 40 millions de dollars sur quatre ans. En 1985 et 1986, le gouvernement a réduit le financement à 33 millions de dollars. En 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990, le financement a été gelé à 13,2 millions de dollars. On est donc parti de 40 millions pour descendre à 13 millions. Dans le budget de cette année, le gouvernement conservateur a encore réduit le financement, qui s'élève maintenant à 11,3 millions de dollars. Il a torpillé ce programme, qui ne peut absolument plus répondre aux besoins des collectivités autochtones.

Le projet trahit une totale absence de soutien pour les communications autochtones. Le gouvernement choisit le pire moment pour s'en prendre à l'expression de la culture autochtone et aux peuples autochtones eux-mêmes. La loi ne va tout simplement pas assez loin pour garantir à nos peuples autochtones l'accès aux communications et le contrôle de celles-ci.

Je n'ai pas un temps illimité, mais je voudrais faire quelques observations au sujet du secteur de la câblodistribution. Au Canada, les câblodistributeurs ont un monopole territorial, mais ils ne sont pas régis par d'autres secteurs des communications. Le projet ne réglemente en rien les bénéfices de ces sociétés dans un secteur qui touche chaque année en moyenne 30 p. 100 de la valeur de ses immobilisations nettes et n'est asservie à aucune réglementation à cet égard.

Est-ce que ce projet de loi garantit aux Canadiens une tarification juste et équitable? Pas selon nous. Beaucoup d'amendements ont été proposés pour renforcer cet élément du projet, mais ils ont tous été rejetés.

J'en ai encore long à dire là-dessus, mais mon temps de parole touche à sa fin. Je récapitule. Ce projet de loi oriente l'évolution de la radiodiffusion au Canada, mais il le fait d'une manière foncièrement imparfaite. L'orientation que le gouvernement a choisie est inadmissible. Le projet ne servira pas l'unité nationale, pas plus que le développement culturel et l'indépendance de la réglementation. Ce projet, selon moi, n'est pas un service pour notre pays. Le gouvernement n'a pas proposé au Canada la Loi sur la radiodiffusion dont il a désespérément besoin pour survivre.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue d'Okanagan—Shuswap, mais, avant de le faire, je tiens à le féliciter de l'excellent travail qu'il a accompli sur ce projet de loi extrêmement complexe, en l'absence du critique. Je sais que ce dernier était malheureux de devoir s'absenter en ce moment, mais il sera ravi d'apprendre, j'en suis sûre, quel bon travail le député a fait. Je le félicite encore, je sais que ce n'était pas facile.

Je voudrais savoir si le député se sent suffisamment à l'aise pour répondre à une question concernant le câble, qui est l'un des points soulevés par son collègue, le député de Port Moody—Coquitlam.

Peu de députés du NPD ont pris la parole au sujet de ce projet de loi. Je sais que mon collègue de Windsor l'a fait, de même que quelques autres, mais les néo-démocrates n'ont certes pas été très nombreux à exprimer leurs préoccupations à la Chambre. Est-ce que le député peut nous donner le point de vue du NPD sur la question du câble? Il a parlé des taux de rendement dans ce secteur. Je croyais qu'ils se situaient aux alentours de 24 p. 100, mais le député dit qu'ils sont plus près de 30 p. 100 et qu'il ne s'agit pas de profits nets. À son avis, quelle serait la solution? Que faudrait-il faire pour permettre aux entreprises de câblodistribution de contribuer davantage au système canadien de radiodiffusion?

M. MacWilliam: Monsieur le Président, la députée soulève un point très juste. Je n'ai pu, en raison du délai qui m'était imposé, traiter de façon approfondie de la question.

Je tiens à répéter que l'industrie de la câblodistribution au Canada est fondamentalement un monopole non réglementé. Même si nous avons des opinions quelque peu différentes quant au profits nets exacts de l'industrie, je pense que ma collègue sera d'accord avec moi pour dire que celle-ci est assez prospère. En fait, au cours des 18 derniers mois seulement, la structure des prix a été caractérisée par une augmentation de l'ordre de 29 p. 100. C'est là une hausse très importante.

La situation actuelle correspond essentiellement à un monopole. Il en est ainsi tout simplement parce qu'une personne ne peut se rendre dans ma circonscription, ou ailleurs en Colombie-Britannique ou au Canada, et lancer une compagnie de câblodistribution qui soit capable de soutenir la concurrence. C'est impossible. Les compagnies de câblodistribution qui desservent le marché exercent pratiquement une mainmise sur celui-ci. Par conséquent, elles forment un monopole.

Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Les gens sont toujours un peu méfiants face à la notion de monopole. Pourtant, il ne faut pas oublier que nos réseaux téléphoniques provinciaux sont essentiellement des monopoles. Ce sont des monopoles qui sont structurés, en ce sens que leurs augmentations de prix doivent être approuvées. La situation n'est pas la même dans l'industrie de la câblodistribution. S'il existait un mécanisme permettant de fixer une marge de bénéfice raisonnable et justifiable, nous ne verrions pas des augmentations de prix du genre de celles qui ont été imposées récemment par cette industrie. Celle-ci réalise effectivement des profits très intéressants.

Partout au Canada, il y a des consommateurs qui peuvent très difficilement sortir pour voir un film ou s'amuser, parce qu'ils n'ont pratiquement aucun revenu disponible. Pour ces personnes, la câblodistribution constitue l'un des rares moyens de communiquer, de se détendre et d'acquérir une certaine culture. Or, ces personnes à faible revenu peuvent très difficilement supporter ce genre d'augmentations de prix.

En résumé, étant donné que cette industrie constitue un monopole non réglementé et qu'elle n'est pas disposée à modérer ses augmentations de prix, il faut élaborer un mécanisme de contrôle des prix, comme dans le cas d'autres monopoles au Canada.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Okanagan—Shuswap pour son intervention extrêmement équilibrée et je voudrais profiter de l'occasion pour lui souhaiter tout le succès possible à titre de critique officiel de son parti en matière de communications et de culture.

Il montre déjà un grand intérêt pour ces questions et les aborde avec tout le sérieux voulu. Il suit en cela la voie tracée par ses deux éminents prédécesseurs, le député de Port Moody—Coquitlam et Lynn MacDonald, qui siégeait dans cette enceinte lors de la dernière législature et qui a contribué largement à la préparation du projet de loi dont nous sommes saisis.

Je voudrais poser au député une question au sujet de l'industrie de la câblodistribution, une industrie pour laquelle, soit dit en passant, je n'ai aucune sympathie, car je travaillais dans le domaine de la radiodiffusion au moment de l'arrivée des câblodistributeurs. À l'époque, nous considérions ces gens comme de nouveaux venus, et c'était la chose la plus gentille que nous puissions dire à leur sujet. Le député a tout à fait raison d'affirmer que les câblodistributeurs profitent d'un monopole et que leurs tarifs ne sont pas réglementés comme ceux des services publics. D'ailleurs, je crois comprendre que son parti souhaiterait qu'ils le soient.

• (1900)

Je voulais simplement réfléchir là-dessus et poser la question suivante au député. Sait-il qu'il y a un très grand nombre de petites entreprises de câblodistribution au Canada en plus des géants? Est-il au courant des efforts que les entreprises de câblodistribution font depuis quelques années pour offrir des chaînes communautaires, ainsi que des dispositions qu'elles doivent prendre et des sommes qu'elles sont forcées de prévoir pour la rénovation de leurs systèmes et l'implantation future de la télévision haute définition.

Je suis moi-même au courant d'un cas qui s'est produit à Hinton, en Alberta, où l'organisme de réglementation pertinent a de bonne foi demandé à une entreprise indépendante de câblodistribution de poser un câble souterrain dans quatre lotissements en prévision de la croissance de la localité en question. Cette croissance ne s'est jamais matérialisée et la compagnie a donc dû supporter le fardeau financier en question. En définitive, le propriétaire de cette entreprise de câblodistribution a dû vendre à un câblodistributeur plus important, bien qu'excellent, et se retirer.

Je pense qu'il est peut-être injuste de généraliser. Je crois que le CRTC est conscient du fait qu'il y a des différences entre les diverses entreprises de câblodistribution, et c'est pourquoi il est si bon d'avoir un organisme de réglementation indépendant pouvant faire la distinction entre la situation d'une entreprise extrêmement rentable et celle d'une petite société.

Je suis persuadé que du fait de son expérience personnelle, le député est parfaitement au courant de la contribution des petites entreprises de câblodistribution au système de radiodiffusion dans son ensemble.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses remarques obligeantes.

Naturellement, comme il connaît peu ce domaine très complexe de la loi, il a reconnu qu'il était difficile d'être tout à fait à jour sur tous les aspects de cette industrie. Si je semble hésiter quelque peu de temps à autre, c'est simplement que je tiens à traiter des nombreux détails compliqués que le député a déjà fait ressortir.

Pour répondre à sa question, je dirai tout d'abord que je sais, bien sûr, qu'il existe des petites entreprises de câblodistribution dont les marges bénéficaires sont loin de ressembler à celles des gros monopoles que nous connaissons, entre autres, Rogers Cable.

Je crois que le critère fondamental doit être l'équité pour le public. Comme je l'ai mentionné, je m'inquiète particulièrement du fait que les Canadiens à faible revenu n'ont pas la possibilité d'aller au cinéma ou au théâtre simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

À en juger par les chiffres avancés par l'industrie, dans l'ensemble—je ne fais allusion à aucune entreprise ou entité en particulier—les hausses de prix sont considérables. Certaines de ces hausses étaient peut-être justifiées. Je ne remets pas cela en question, mais je dis qu'il faut comprendre que des hausses de prix soient justifiées en raison de l'expansion du service, du perfectionnement des techniques et ainsi de suite.

Le député conviendra avec moi que, si l'industrie ne semble pas réagir aux aspects économiques de la manière de vivre au Canada et au fait que les Canadiens à revenu moins élevé ne peuvent pas faire face à ces hausses de prix, le gouvernement doit, par quelque mécanisme—j'ignore au juste ce qu'il pourrait être—influer un peu sur le processus de fixation des prix.

[*Français*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de participer à ce débat-ci ce soir. . .

[*Traduction*]

C'est une belle occasion. À mon avis, on boucle la boucle. Lorsque j'ai pris la parole à la Chambre pour la première fois, en novembre 1984, j'avais insisté sur la nécessité de présenter un projet de loi sur la radiodiffu-

sion, qui donnerait au gouvernement, entre autres, le pouvoir de donner des instructions au CRTC, sous réserve de garanties appropriées.

Je suis fier—et je suis certain que les gens d'en face le sont aussi—d'en être aux étapes finales du débat en troisième lecture d'un projet de loi sur la radiodiffusion. Le gouvernement précédent a peut-être voulu viser trop haut lorsqu'il a déposé un projet de loi général sur les communications, qui n'avait pas été adopté lorsque la 32e législature a été dissoute.

Puis, bien sûr, au cours de la 33e législature, il y a eu le projet de loi C-136. Ce dernier était le fruit des efforts du Groupe de travail Caplan-Sauvageau et du Comité permanent des communications et de la culture, au sein duquel la députée de Mount Royal a travaillé avec tant d'acharnement et auquel elle a fait une contribution si exceptionnelle, tout comme Lynn McDonald, l'ancienne porte-parole du Nouveau Parti démocratique.

Je sais gré aux députés des observations bienveillantes qu'ils m'ont faites au sujet de ma participation à ce travail. Si quelqu'un se mêle dans ses mots, ce soir, ce sera peut-être bien moi, car j'ai quitté Sydney, en Australie, à dix heures ce matin, heure locale, lorsque j'ai appris qu'il y avait une possibilité de participer à ce débat.

La presse a rapporté que le gouvernement avait cherché à retarder l'adoption de ce projet de loi. Je voudrais simplement dissiper ces rumeurs. C'est de la spéculation et je suis heureux de dire qu'elle est totalement sans fondement. Il est vrai que le comité a fait rapport du projet de loi à la Chambre en mars dernier. Monsieur le Président, vous avez vous-même participé activement aux séances du comité législatif qui a étudié ce projet de loi. Le président du comité était une personne très distinguée.

Puis, bien sûr, nous sommes entrés dans une étape de débat national, portant sur l'avenir même de notre pays, notamment sur l'Accord du lac Meech. Je respecte le fait que la députée de Mount Royal et moi-même ayons des vues tout à fait différentes sur de nombreux aspects de cet accord maintenant défunt. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision, mais à mon avis, il aurait été complètement inapproprié de soumettre le pays à l'obstruction systématique qui nous menaçait si ce projet de loi avait été soumis à la Chambre en mai ou en juin dernier à cause de certaines dispositions avec lesquelles la députée de Mount Royal et d'autres ne sont absolument pas d'accord.

Nous sommes donc de nouveau saisis du projet de loi. À la fin d'octobre, nous avons eu deux demi-journées au cours desquelles nous n'avons réussi à faire adopter que 12 p. 100 des amendements à l'étape du rapport et je dois avouer qu'avant d'aller en Australie pour une affaire de famille, je n'espérais plus faire adopter le projet de loi durant cette législature parce que des députés de l'opposition avaient l'intention de «détruire ce mauvais projet de loi», comme l'un d'entre eux l'a dit. Je remercie le ministre qui était ici la semaine dernière et hier de piloter ce projet de loi à l'étape du rapport. Je regrette de ne pas avoir été ici pour l'aider, mais il a assez bien réussi, à ce qu'on m'a dit.

Quand nous avons commencé l'étape du rapport en octobre, le projet de loi C-40 a été fortement appuyé et je vais citer en particulier un Canadien distingué qui souhaite son adoption dès maintenant pour des raisons symboliques et pratiques. Au point de vue symbolique, la mesure ranimerait l'espoir des Canadiens qui en ont bien besoin et elle leur montrerait que le Parlement croit à un avenir civilisé pour la famillle canadienne et à un dialogue riche et plus réaliste entre les Canadiens qui, à ce moment-ci de notre histoire, veulent renouer leurs liens et redécouvrir le respect mutuel.

Il a dit aussi: «En pratique, le projet de loi C-40 donnera au CRTC le pouvoir d'utiliser des moyens beaucoup plus forts et beaucoup plus crédibles pour faire appliquer ses décisions, comme des ordonnances judiciaires et des amendes. Même si nous maintenons notre position en ce qui concerne les doubles pouvoirs de direction et de révision, le résultat est en général très positif. La laisse de l'organisme de réglementation est peut-être légèrement plus courte en théorie, mais ses dents sont plus longues.» C'est une citation de Keith Spicer qui était à l'époque président du CRTC. Il a fait ces remarques à Vancouver, le 26 octobre dernier.

• (1910)

Dans la contribution très fouillée qu'elle a faite au débat d'aujourd'hui, la députée de Mount Royal a beaucoup parlé d'un certain nombre d'aspects du projet de loi, et ce qui a notamment piqué ma curiosité, c'est qu'elle s'est désespérée de ce qu'elle considère dans le projet de loi comme un manque d'engagement envers le Canada.

Je me souviens des travaux du comité permanent où nous préconisions tous unanimement, je crois, l'établissement d'une politique et d'une loi sur la radiodiffusion qui mettent vraiment en valeur la canadianité des composan-

tes publique et privée du réseau canadien de radiodiffusion.

À cet égard, je crois que ce projet de loi reconnaît qu'une très grande partie du secteur canadien de la radiodiffusion, soit la composante privée de ce secteur, y compris la câblodistribution, a atteint sa majorité et apporte son soutien à l'idée d'un engagement envers le Canada. En faisant peser sans cesse la menace de sanctions et en proposant diverses idées créatrices, le législateur a pu amener les radiodiffuseurs privés à apporter leur contribution au Canada.

J'ajouterai que nombre des radiodiffuseurs privés ont contribué spontanément au réseau canadien de radiodiffusion, ce que peut confirmer le député de Winnipeg St. James, je crois, car des radiodiffuseurs de sa propre ville y ont apporté d'importantes contributions.

J'estime, par exemple, que la lettre que la députée de Mount Royal a publiée, le 17 mai dernier, dans le courrier du lecteur du *Toronto Star* peut avoir. . .

Mme Finestone: Vous l'avez lue?

M. Edwards: Oui, je l'ai lue et incidemment, monsieur le Président, j'y ai répondu, mais j'ai reçu une réponse plutôt bizarre du directeur du *Toronto Star*. Voici ce qu'il me disait dans sa lettre: «Votre article ne manque pas de valeur, mais il ne convient pas de le publier à ce moment-ci dans notre page d'éditoriaux et d'opinions. Nous recevons de nombreux manuscrits non sollicités et nous sommes obligés d'en rejeter beaucoup». Voilà comment on a répondu à la critique que j'ai faite de l'article que la députée de Mount Royal a fait paraître dans le *Toronto Star*.

Franchement, elle fait un bon nombre d'accusations dans cet article et elle en a mentionné quelques-unes ce soir au cours du débat. J'estime que certaines des observations que fait ma collègue découle d'une saine et franche différence d'opinions, je dirais presque d'un malentendu, quant à la portée du projet de loi. En fait, dans cet article du *Star*, elle laisse entendre que le gouvernement a peut-être fomenté une espèce de complot en rapport avec l'Accord de libre-échange afin d'affaiblir peut-être le réseau canadien de radiodiffusion.

Cette nouvelle loi vise à multiplier et non à diminuer les choix du Canada. Les progrès technologiques, y compris la diffusion directe par satellite très puissant, à laquelle ma collègue a fait allusion, ont permis d'offrir de nouveaux services sur lesquels le gouvernement et le CRTC n'ont techniquement aucun droit de regard. Les Canadiens acceptent ce progrès, dont la puissance et le dynamisme sont tels que, dans certains cas, aucun gouvernement ni personne ne pourrait l'arrêter même s'il le voulait. Le rôle du gouvernement est donc d'offrir des choix canadiens et des voix canadiennes selon l'expression de l'honorable Flora MacDonald, l'éminente prédécesseure du ministre des Communications.

La députée de Mount Royal critique le projet de loi parce qu'il ne restreint pas l'accès des étrangers au marché canadien. Elle ne tient pas compte alors du fait que la loi autorise le CRTC à surveiller et réglementer tout le réseau de la radiodiffusion canadienne, y compris la diffusion de services de programmation étrangère ou autre. Aux termes de cette mesure, les seuls signaux étrangers qui peuvent être légalement retransmis au Canada sont ceux autorisés par le CRTC, qui a aussi le pouvoir d'établir à quelles conditions ils peuvent être autorisés. Le CRTC va continuer de contrôler l'entrée de services spécialisés étrangers qui font concurrence aux services canadiens.

Ma collègue et amie a proposé par le passé que les services étrangers soient réglementés par licence par le CRTC. Je signale que les lois canadiennes exigeant des licences ne peuvent s'appliquer à l'extérieur du Canada. Si la députée atteignait son objectif, les entreprises de câblodistribution canadiennes seraient obligées d'abandonner tous leurs signaux américains, ou de demander aux radiodiffuseurs américains de constituer des sociétés de façade au Canada afin d'obtenir une licence. Je ne crois pas que les Canadiens jugeraient cette proposition acceptable.

Le projet de loi oblige de bien des façons le réseau de radiodiffusion canadien à refléter le Canada et ses régions aux auditoires nationaux et régionaux en répondant aux besoins particuliers de la région. Notre diffuseur national, Radio-Canada, a pour mandat de répondre aux besoins des minorités de nos deux langues officielles et de refléter le caractère multiculturel du Canada. Notre canadianité est ainsi mise en valeur, à mon avis. Incidemment, nous, du parti au pouvoir, avons accepté un amendement proposé par l'opposition, qui donnait à cette définition une portée encore plus large en y incluant l'élément multiracial présent dans notre société, ce qui n'est pas négligeable, puisque cette loi porte surtout sur la télévision.

Je voudrais également signaler quelques points du projet de loi que ni le député ni le porte-parole de l'opposition n'ont abordés jusqu'à maintenant.

Premièrement, j'estime que le droit d'intenter une poursuite civile contre toute personne physique ou morale qui retransmet illégalement le signal d'une station constitue un élément très important de ce projet de loi, qui avait été réclamé à grands cris non seulement par les représentants de l'industrie, mais par bien d'autres. J'ai ici en main une réclame publicitaire du Hinton Parklander, parue le 30 juillet 1990. On y lit: «Agriculteurs, éleveurs de bétail et propriétaires de pâturages, vous vous sentez isolés de la ville? Vous n'êtes pas desservis par le câble de télévision? Notre entreprise de câblodistribution vous invite à assister à une démonstration d'émissions de télévision retransmises par satellite en région rurale. Vous pourrez capter 151 chaînes pour 79,99 $ par mois, installation non comprise. Vous êtes gracieusement invités à assister à notre démonstration, à la salle de conférence du Hinton Legion. Huit chaînes de musique en vidéo, 30 chaînes de sport, 21 chaînes de cinéma.»

Un bon nombre de ces services, qui sont annoncés ouvertement, ne sont pas offerts légalement au Canada, parce que les propriétaires des stations visées n'avaient pas prévu distribuer leurs signaux au Canada sans entente préalable. Ce projet de loi leur permettra désormais d'intenter des poursuites au civil, au même titre que peuvent le faire les stations canadiennes contre toute personne qui distribuerait sans autorisation, non pas sans licence, mais sans autorisation leurs signaux.

Je rappelle également à ceux qui ont des condominiums dans leur circonscription, simplement pour les rassurer, que ce projet de loi donne effectivement au CRTC le droit de refuser d'attribuer une licence à un exploitant de système de distribution dans un condominium, pourvu que le CRTC soit convaincu que l'exploitant contrevient aux règlements du système canadien de radiodiffusion.

Le ministre d'État chargé de l'Habitation et d'autres députés, dont le député de Beaches—Woodbine, m'ont fait part des problèmes créés par les exploitants d'immeubles en copropriété du Grand Toronto à ceux qui habitent le 75 Graydon Hall, à Don Valley-Est, et à ceux qui habitent dans les environs. À ce que je sache, la plupart de ces exploitants trahissent l'esprit du système canadien de radiodiffusion et il ne sera plus nécessaire d'intenter des poursuites onéreuses pour les punir.

Si par contre ils commencent à faire le genre de choses que des exploitants de stations alimentées par satellite préconisent à Hinton, ils se trouvent évidemment à contrevenir aux règles du système canadien, et le projet de loi donne les pouvoirs d'agir pour y remédier.

Mme Finestone: N'avons-nous pas déjà entendu parler de cette affaire?

M. Edwards: Oui, monsieur le Président, il s'agit de la personne qui a comparu devant nous.

Je voudrais passer rapidement à certains des arguments que mon honorable collègue de Mount Royal a exposés sur la question de la décentralisation des décisions. Je comprends son inquiétude, mais d'après des discussions que j'ai eues avec des membres du CRTC et avec des gens de l'extérieur, je suis convaincu que non seulement le président du Conseil, mais d'autres au sein du Conseil sont maintenant d'avis qu'on pourra faire fonctionner le système tel qu'il s'énonce présentement. La députée de Mount Royal se préoccupe de l'effet cumulatif de la décentralisation des décisions et de la création de comités régionaux. Je crois qu'elle redoutait une certaine balkanisation.

• (1920)

On peut à première vue avoir raison de le craindre, mais je crois que les membres du CRTC et certes ceux du gouvernement qui auraient après tout le pouvoir, aux termes du projet de loi, de donner certaines instructions au CRTC, sont déterminés à assurer l'uniformité de la prise de décisions, et je crois par ailleurs que le fait de tenir compte de considérations régionales au moment de prendre les décisions aura des avantages indubitables.

Nous tenons à garder le pays uni, mais je crois que nous arrivons aussi à cette unité en donnant aux gens le sentiment d'être traités équitablement d'un bout à l'autre du pays. L'équité réside notamment dans la possibilité d'évaluer équitablement, d'apprécier avec sensibilité les conditions locales et d'appliquer des politiques nationales cohérentes tout en restant sensible aux conditions régionales.

La députée de Mount Royal se préoccupe de ce qu'elle appelle les doubles pouvoirs et préconise la suppression du pouvoir de révision du Cabinet tout en lui conservant celui de donner des instructions. Il ne me paraît pas nécessairement approprié de rappeler que la députée était en faveur des doubles pouvoirs quand elle siégeait au comité permanent. Mais elle a dit que les circonstances changent et que des réévaluations peuvent se produire. Je suppose qu'elle a réévalué sa position à cet égard.

J'en reviens aux propos attribués à M. Spicer qui aurait dit que la laisse sera un peu plus courte, mais que le Conseil aura les dents beaucoup plus longues. Je pense que cela se passe de commentaires.

La députée de Mount Royal a soutenu que Radio-Canada perdait sa position centrale au sein du système de radiodiffusion; je regrette, mais je n'arrive pas à comprendre à quoi elle veut en venir. La Société Radio-Canada demeure le service public de radiodiffusion au pays, et, peu importe ce que l'on peut croire au sujet des enveloppes budgétaires et du reste, je vous signalerais que, dans toute son histoire, c'est en 1982 que la Société Radio-Canada a subi ses pires compressions budgétaires. En réalité, si l'on s'exprimait en dollars réels, on verrait que, depuis 1984, le budget de la SRC a affiché une faible hausse chaque année.

Peu importe ce que les autres en pensent, j'estime que la SRC conserve la position centrale qu'elle occupe à l'intérieur du système. En fait, ces derniers temps, elle a trouvé des solutions passablement innovatrices pour régler les problèmes qui l'assaillaient. Quand la nomination de M. Parick Watson sera devenue légitime, grâce à l'adoption de ce projet de loi, je crois que la SRC s'épanouira. J'ai pleinement confiance en lui pour occuper le poste de président du conseil, ainsi qu'en M. Veilleux, comme président-directeur général et dans tous les membres du conseil d'administration.

Monsieur le Président, parlons maintenant des comités du conseil de la SRC. Je sais que pour la députée de Mount Royal, cette question est aussi problématique que n'importe quel autre facteur, y compris l'unité nationale. Mais je lui répéterai ce que j'ai dit à plusieurs occasions, prenez cela comme un exercice de créativité, une occasion de rapprocher les deux solitudes qui en ont désespérément besoin, comme elle et moi le savons.

Enfin, j'en arrive à l'unité nationale. Nous ne pouvons aspirer à l'unité au pays si nous ne partageons pas une conscience et une identité nationales. Quand j'ai parlé de l'Afrique du Sud,—et soit dit en passant, j'ai écrit à l'ambassadeur de l'Afrique du Sud pour lui dire que l'adjectif totalitaire ne s'appliquait pas à l'Afrique du Sud puisqu'il s'agit d'un État pluraliste,—je voulais simplement souligner qu'un système de radiodiffusion ne devrait jamais servir à l'État d'instrument de propagande, que toute utilisation à cette fin ne devrait même jamais être envisagée, ou jamais plus envisagée si elle l'a déjà été par le passé.

Je constate qu'il y a au Canada de grandes personnalités de la radio et de la télévision, dont M. Spicer, qui peuvent vous faire comprendre qu'il faudrait modifier cet article et que l'unité nationale n'a que faire dans la mission de Radio-Canada. C'est ce que lui a enseigné son expérience au sein de Radio-Canada dans les années 1970, et nous devons en revenir aux éléments fondamentaux et faire de la promotion d'une conscience et d'une identité nationales la base fondamentale de la mission de Radio-Canada. Monsieur le Président, à titre d'Albertain fier d'être Canadien, je n'y trouve absolument rien à redire.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord dire à quel point j'apprécie les observations du secrétaire parlementaire. En toute sincérité, je puis dire que c'est un gentleman dans l'âme et que nous avons toujours entretenu avec lui d'excellents rapports. Nous sommes toutefois ici pour discuter d'enjeux politiques très difficiles.

J'ai deux ou trois questions à poser au secrétaire parlementaire, mais j'aimerais d'abord lui faire part de certaines nouvelles, au cas où il ne les connaîtrait pas encore. Je les communique par la même occasion à la Chambre et aux téléspectateurs d'un océan à l'autre. Voici la nouvelle en question: la SRC sera bientôt frappée très durement par une nouvelle série de compressions. Au moment où je vous parle, des comptes rendus de presse précisent que la SRC pourrait faire l'objet de compressions de l'ordre de 100 millions de dollars. L'annonce en sera faite demain. Certaines sources me disent que le président de la SRC a été en communication téléphonique toute la journée avec les directeurs régionaux d'un océan à l'autre. Le président fera une annonce officielle demain, lors d'une conférence de presse. On me dit que jusqu'à 10 stations régionales de la SRC pourraient fermer à cause de ces compressions brutales. De plus, d'après la chaîne d'information continue de la SRC, il se pourrait que les activités de certaines autres stations régionales ne deviennent que des activités de façade. Voilà l'ampleur des compressions qui seront annoncées demain.

M. Nunziata: Il est question de 200 millions de dollars, John.

M. Harvard: Un de mes collègues me dit qu'elles pourraient atteindre 200 millions de dollars. Cent millions de dollars, c'est horrible, mais 200 millions de dollars, c'est à mon avis tout à fait inconcevable.

À ce qu'on m'a dit, Radio Canada International pourrait disparaître en totalité ou, du moins, dans une large mesure. On me dit aussi que la SRC sera pour ainsi dire

forcée d'abandonner la chaîne parlementaire. La présidence peut continuer le service parlementaire, mais on me dit que Radio-Canada ne veut plus en assurer la diffusion.

On me dit que si j'habite dans une province où il y a deux chaînes de Radio-Canada, comme l'Ontario, le Québec, la province du secrétaire parlementaire: l'Alberta, la Saskatchewan, les quatre provinces qui ont deux chaînes de Radio-Canada, je devrais m'inquiéter car la Société envisage de restructurer ses opérations et rationaliser, comme on dit, c'est-à-dire supprimer une des deux chaînes dans ces quatre provinces.

Avant d'en arriver à ma question au secrétaire parlementaire, je dirais que c'est une cruelle ironie. C'est une cruelle ironie, car c'est le jour même où le ministre des Communications se lève pour parler du renforcement de Radio-Canada, la semaine où la Chambre des communes s'apprête à adopter un projet de loi sur la radiodiffusion, que l'on nous dit que Radio-Canada va être victime d'une autre série de coupes en règle. Pour moi, c'est un affront à tous ceux qui aiment Radio-Canada, c'est-à-dire à des millions de personnes. C'est un affront à une magnifique institution qui a contribué à la grandeur du pays.

Ce gouvernement, depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, a pour habitude, pour passe-temps, chaque fois qu'il touche à une institution nationale, de la dénigrer et de la diminuer.

• (1930)

Je demande donc: Ne trouvez-vous donc rien de sacré à préserver dans ce pays? N'y a-t-il rien de sacré dans nos institutions? Je dis: Vous devriez tous avoir honte. Maintenant que je l'ai dit, je voudrais savoir si tous ces rapports sont vrais?

Vous êtes dans les hautes sphères du gouvernement, M. le secrétaire parlementaire, je pense qu'il vous appartient de répondre à ces questions.

M. Edwards: Pendant un instant, monsieur le Président, j'ai cru qu'il était 14 h 15 et que le député avait une rare occasion de poser une question à la période des questions parce que c'est à ce moment que sa question devrait être posée.

Cependant, il soulève un sujet grave et je tenterai de lui répondre. Je crois qu'il faut retenir qu'il a dit que le président de la SRC ferait certaines annonces demain. Si le président de la SRC fait des annonces, il est évident qu'il parlera d'une décision de la SRC. Je crois que la SRC, puisqu'elle est une société indépendante, ce que nous voulons tous préserver, est mieux placée. . .

Une voix: Il est au Conseil du Trésor.

M. Edwards: Non, il n'est plus au Conseil du Trésor. Il est président de la SRC.

Je ne crois pas qu'il convienne de spéculer sur des rumeurs entendues à la radio ou à la télé, parues dans des journaux ou peu importe.

L'autre jour, le président de la SRC a fait une annonce au comité permanent au sujet de la chaîne parlementaire. Je crois que la déclaration de M. Veilleux allait dans le même sens que les recommandations du Groupe de travail Caplan-Sauvageau, du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, du Comité permanent des communications et de la culture et du comité McGrath. Ils ont tous recommandé au moins une fois, sur une période de cinq ans, de fournir un service parlementaire plus complet et d'en faire payer les coûts, y compris les coûts de distribution, par la Chambre des communes. À l'exception de changements mineurs apportés par la SRC au service de la Chambre des communes, aucune suite n'a été donnée pendant ces cinq ans à ces recommandations.

Apparemment, selon la déclaration faite par le président de la SRC, la Société est prête à continuer de s'occuper de la distribution du service parlementaire, mais pour cela, il faudrait que le Parlement en paie tous les frais comme il le fait pour la publication du hansard. À notre époque, il convient probablement qu'il en soit ainsi.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, comme le secrétaire parlementaire était à l'extérieur du pays à ce moment-là, je tiens à l'informer que cette question a été posée à la Chambre hier matin. Quand je lui ai demandé si la Chambre des communes allait s'occuper de la chaîne parlementaire à même ses crédits, le ministre a répondu d'une façon non équivoque par la négative.

S'il continue à parler, je veux qu'il soit au courant des dernières informations communiquées à la Chambre à ce propos.

M. Edwards: Je remercie la députée de m'avoir fourni ce renseignement, monsieur le Président. Je pense toutefois que ma réponse serait la même.

Ma réponse au sujet de la chaîne parlementaire, en supposant que la Société Radio-Canada a pris une décision à ce sujet—ce qu'elle a fait, je crois,—serait qu'il incombe alors à la Chambre des communes et au Président de décider ce qu'il convient de faire à cet égard. Je pense qu'il ne convient pas que je dicte sa conduite à la présidence. C'est à l'ensemble des députés, s'appuyant sur le bon jugement de la présidence, qu'il revient d'en arriver à une décision en cette matière.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais creuser davantage la question de la chaîne parlementaire.

Au moment où je vous parle, je crois que les Canadiens, dans toutes les régions du pays, peuvent suivre nos délibérations en direct sur leur écran de télévision.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, considérons comme essentiel que les Canadiens puissent continuer de suivre la démocratie en action, non pas parce que la chaîne parlementaire soit de la grande télévision, mais parce qu'elle leur permet de voir directement ce qui se passe aux Communes.

Le ministre a déclaré sans équivoque que le gouvernement ne subventionnerait pas la chaîne parlementaire et n'en assumerait pas les frais. Puisque le député est secrétaire parlementaire du ministre, considère-t-il personnellement que ce service est essentiel? Dans l'affirmative, demanderait-il instamment à son ministre et à son gouvernement de débloquer les ressources dont ce service a besoin? On dirait qu'il vous demande, et qu'il demande à la Chambre de trouver la réponse à sa place, monsieur le Président, comme si vous aviez un puits de pétrole à l'arrière de cet édifice ou encore un coffre-fort rempli à craquer. Les contribuables devront quand même payer la chaîne parlementaire au bout du compte.

Le député accepterait-il alors de faire des instances pressantes auprès de son ministre et des autres ministres pour les convaincre de débloquer les ressources dont Radio-Canada a besoin pour continuer d'assurer ce service essentiel?

M. Edwards: Monsieur le Président, on voit bien que la Société Radio-Canada ne veut pas continuer à offrir ce service. On voit bien que depuis quelque temps, la Société considère que ce service devrait relever de la Chambre des communes, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. Par conséquent, je m'en tiens à ce que j'ai dit plus tôt, c'est-à-dire qu'il revient à la Chambre des communes de décider si elle veut débloquer les fonds pour assurer ce service.

Le député m'a demandé mon point de vue. À mon avis, oui, c'est un service très valable, qui devrait être maintenu. Cependant, je pense qu'il est inapproprié de demander maintenant au ministère des Communications de cracher 4,5 millions de dollars, pour offrir ce service. C'est vraiment une décision qui revient à la Chambre des communes. Je pense que le gouvernement s'ingérerait dans les affaires de la Chambre des communes en permettant au ministère des Communications de financer ce service.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer, ce soir, à l'étude du projet de loi à l'étape de la troisième lecture. J'aurai ainsi le loisir de faire connaître mes vues publiquement. Je l'ai déjà fait lors de débats antérieurs, mais j'espère que les observations que j'ai formulées à ce sujet valent la peine d'être répétées.

Le projet de loi C-40 a fait l'objet d'un examen approfondi. Il a suscité de nombreux débats. Bien que nous venions tout juste d'entendre le point de vue du secrétaire parlementaire sur la question, et bien que le ministre des Communications nous ait, lui aussi, fait part de ses observations plus tôt dans la journée, très peu de conservateurs ont pris part aux débats qui ont eu lieu sur ce projet de loi.

Pour vous montrer à quel point leur participation a été faible, je tiens à vous rappeler, monsieur le Président, que, hier, nous avons eu six heures de débat. Des questions valables ont été soulevées à bien des reprises. Pas un seul conservateur, y compris le ministre des Communications, n'a daigné répondre aux questions, partager son point de vue avec les autres ou manifester son appui au projet de loi. Je trouve ce manque d'intérêt plutôt déplorable.

Si les conservateurs sont fiers de ce projet de loi, et lorsqu'ils en parlent, ils soutiennent que ce projet de loi est bon, que cette mesure législative est bonne, je trouve bizarre qu'ils ne le défendent pas.

Ce sont habituellement les députés de ce côté-ci de la Chambre qui doivent dire quelque chose de positif au sujet du projet de loi, surtout à l'étape de la troisième lecture. Cependant, quand les conservateurs, à quelques exceptions près, refusent d'intervenir pour participer à l'étude du projet de loi, il nous est encore plus difficile de dire quoi que ce soit de favorable à son sujet.

• (1940)

Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte certains avantages. D'autres ont déjà signalé que les femmes, les enfants, les minorités culturelles, les autochtones et les personnes handicapées y sont tous mentionnés. C'est bien, c'est même très positif. J'espère que cela servira à quelque chose.

Notre très estimée collègue de Mount Royal, à Montréal, a analysé ce projet de loi dans ses moindres détails. Elle a accompli un travail remarquable. Elle n'a vraiment pas sa pareille. Il n'y a personne qui connaisse mieux ce projet de loi que la députée de Mount Royal.

Je ne veux pas revenir sur ce qu'elle a dit. Toutefois, je veux pendant quelques minutes discuter de l'unité nationale et de son lien avec la radiodiffusion en général, et ce projet de loi en particulier. Si je le fais, c'est parce que la radiodiffusion peut jouer, et joue en fait un rôle essentiel dans l'unité nationale. J'en parle, parce que j'ai vraiment l'impression que le gouvernement ne comprends rien à cela. Il ne comprend tout simplement pas le rôle que joue la radiodiffusion dans l'unité nationale.

Si le gouvernement comprenait vraiment la radiodiffusion et l'unité nationale, est-ce qu'il retirerait à la Société Radio-Canada le mandat de la promouvoir? Je ne le pense pas. Aurait-il divisé le conseil d'administration de Radio-Canada en deux comité permanents: un pour la radiodiffusion anglaise et l'autre pour la radiodiffusion française? Je ne le pense pas. Si le gouvernement comprenait vraiment que la télévision est un facteur d'unité nationale, essayerait-il de balkaniser et de régionaliser le CRTC au moyen de ce projet de loi? Je ne le pense pas.

Je veux parler de la radiodiffusion en général et de la télévision en particulier, surtout de la Société Radio-Canada qui constitue la base et le point d'appui de la télévision canadienne.

La télévision est plus qu'une source d'information, le genre d'information que nous avons aux nouvelles. La télévision est un excellent moyen de propager l'information. Par exemple, je regarde régulièrement *The National* au réseau CBC.

La télévision fait plus que cela: elle fait du bon travail quand elle a l'occasion d'examiner le psyché du pays, le psyché des Canadiens, et d'examiner de près ce que j'appellerais les recoins de nos émotions, de nos pensées et de notre imagination. La télévision reflète fidèlement la culture canadienne sous toutes ses formes et dans toute sa variété multiculturelle. Elle montre nos valeurs, elle révèle nos joies et nos peines, nos amours et nos haines, nos forces et nos faiblesses, nos disputes et nos désaccords, nos divisions et nos liens, et quoi encore. La télévision raconte bien l'histoire de la famille canadienne, la famille canadienne de plus de 26 millions de personnes.

Si la télévision avait l'appui inconditionnel du gouvernement, elle accomplirait une tâche encore meilleure. Qu'arrivera-t-il si nous appuyons la télévision, surtout la Société Radio-Canada et les artistes canadiens dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse et d'autres disciplines artistiques? Je pense que si nous adoptons cette mesure, celle-ci aura automatiquement pour effet de renforcer l'unité nationale. Nous vivons ce que j'appellerais un autre spasme ou traumatisme constitutionnel, comme notre pays semble en connaître à tous les 10 ou 15 ans. Je pense qu'il en est en partie ainsi parce que nous ne nous connaissons pas suffisamment bien les uns les autres. C'est à cet égard que la radiodiffusion, et la télévision en particulier, peuvent jouer un rôle utile.

Permettez-moi de soulever certaines questions: Savons-nous réellement ce qui motivent les Québécois qui ont épousé la cause du nationalisme, ce que d'aucuns appellent le séparatisme? Sommes-nous vraiment conscients des difficultés que doivent affronter les agriculteurs des Prairies, en particulier à l'heure actuelle? Savons-nous ce qui se passe dans la tête et dans le coeur des pêcheurs de la côte est ou de la côte ouest? Que savons-nous des mineurs en Alberta et en Colombie-Britannique, des travailleurs forestiers du nord de l'Ontario, des mères qui sont seules pour élever des enfants à Toronto? Je pourrais donner bien d'autres exemples.

Il faut accorder une chance à la télévision, en particulier en ce qui a trait aux téléthéâtres, car je suis conscient du fait que la programmation en matière d'information est soumise à des contraintes difficiles. Je pense que le soutien du gouvernement est essentiel. Si nous donnons

cette chance à la télévision, celle-ci nous fournira des aperçus de la vie des familles canadiennes.

Comment la télévision pourra-t-elle accomplir cette tâche? Elle y parviendra si nous lui accordons un soutien adéquat. Elle n'y parviendra pas si nous réduisons continuellement notre soutien à la Société Radio-Canada.

J'ai fait allusion plus tôt aux rumeurs qui circulent ce soir. On m'a dit, il y a environ une heure, que les coupures seraient de l'ordre de 100 millions de dollars. Or, on me dit maintenant qu'elles se situent plutôt autour de 200 millions de dollars. J'espère seulement que le dernier chiffre est erroné, parce que la Société Radio-Canada subira un choc épouvantable si elle fait l'objet d'une coupure de 200 millions de dollars. Il semble que le gouvernement ne comprend tout simplement pas que la SRC constitue réellement un investissement dans l'unité nationale. Pourtant, il lui enlève son mandat à cet égard.

Je respecte le secrétaire parlementaire, parce que je crois qu'il est vraiment sincère, mais lorsqu'il laisse entendre que la SRC serait devenue un instrument de propagande, je trouve cela tout à fait absurde. J'ai peine à croire que le secrétaire parlementaire, que je respecte, puisse tenir ce genre de propos.

Si vous demandez à la SRC d'être cet instrument d'unité nationale, vous ne demandez pas aux directeurs et aux rédacteurs de nouvelles de déformer celles-ci; vous ne leur demandez pas de fabriquer de bonnes histoires au sujet de la Société. Ce n'est pas du tout cela que vous faites.

Il me semble que le fait de confier un mandat en matière d'unité nationale à la SRC équivaut d'abord à reconnaître qu'un système public de radiodiffusion comme la SRC peut constituer un atout pour l'unité nationale. Or, comme c'est le cas, nous devons lui fournir les ressources nécessaires, ce qui donnerait d'ailleurs plus d'autorité à cet organisme. Avec un tel mandat en matière d'unité nationale, le président de la SRC pourrait dire aux hommes politiques qu'ils ne peuvent tout avoir. Autrement dit, il faut que nous appuyions la télévision, surtout la Société Radio-Canada et les artistes canadiens dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse et d'autres disciplines artistiques. Ils ne peuvent pas nous demander de travailler pour l'unité nationale, alors qu'ils nous coupent l'herbe sous le pied. Ce n'est pas une attitude cohérente. Si nous avons raison de dire que la radiodiffusion peut être le moyen de promouvoir l'unité nationale, comment le gouvernement peut-il, sans nuire à son indépendance, amputer la Société Radio-Canada de 200 millions de dollars, par exemple? Je ne crois pas que ce soit possible.

• (1950)

M. MacDonald (Dartmouth): Ils veulent sa disparition, John.

M. Harvard: Oui. Un de mes collègues dit que le gouvernement veut la disparition de la SRC et, malheureusement, je dois en arriver à la même conclusion. Ce serait certes conforme à l'attitude du gouvernement, car cette société ne serait pas la seule institution à laquelle le gouvernement a porté préjudice.

Supprimer le mandat de promotion de l'unité nationale est une grave erreur qui envoie assurément de mauvais messages à certains groupes et particuliers du Canada qui ne seraient que trop heureux d'assister à l'éclatement de notre pays.

Lorsque nous parlons de l'unité nationale et du rôle du gouvernement à cet égard, nous disons non seulement qu'il prive la SRC de son mandat de promotion de l'unité nationale, mais également qu'il divise son conseil d'administration en deux comités, un pour la langue française et l'autre pour la langue anglaise. Le secrétaire parlementaire en a parlé plus tôt.

Or, nous avons sûrement un système de radiodiffusion publique qui sert ce qu'on appelle les deux solitudes dans notre pays, qui chevauche ces deux solitudes, mais qui, quelque part en haut, est réuni sous un conseil d'administration, sous un président qui prend les décisions tant pour les questions francophones qu'anglophones. Pourtant, on est pratiquement certain, aussi vrai que la terre est ronde, que si le gouvernement met sur pied ces deux comités, comme il le fera, il creusera un fossé au sein de la SRC. Les deux groupes linguistiques s'éloigneront de plus en plus l'un de l'autre. Je ne vois vraiment pas pourquoi le gouvernement ne peut pas comprendre cela. Je pense que c'est la fin de la SRC telle que nous la connaissons et le début de deux réseaux distincts.

Nous avons actuellement Radio-Canada et son pendant anglais, mais ils ne font qu'un en réalité, car ils se rejoignent en haut. J'estime que le système des deux comités est le précédent qui fera que les deux branches de la SRC se sépareront un jour, qu'elles deviendront des branches de radiodiffusion distinctes qui ne se rencontreront jamais.

Au moment où je parle de cette question d'unité nationale et de son rapport avec la radiodiffusion, je dois également m'inquiéter de la balkanisation ou de la régionalisation du CRTC.

J'ai écouté le ministre des Communications cet après-midi et je pense qu'il est sincère. Il parle de mettre sur pied des comités qui auront des pouvoirs décisionnels. Il

parle de rendre le CRTC plus sensible aux besoins des régions. Je comprends cela en un sens. Si un comité sert seulement l'Ontario ou la Colombie-Britannique, par exemple, il n'y a aucun doute qu'en limitant ainsi ses horizons—ceci dit sans intention péjorative—il la connaîtra mieux et il sera plus sensible à ses intérêts. C'est bon en soi, mais que fait-on de l'ensemble du pays? Qui s'en occupera? Qui aura une vision pancanadienne du Canada?

Je sais que cela a déjà été dit et que le ministre des Communications a déclaré cet après-midi que les comités prévus dans la loi seraient obligés de consulter le Conseil au complet. et qu'ils auraient ainsi un point de vue national. Il n'y aurait donc pas de contradiction entre un comité qui rendrait ses décisions dans des affaires concernant le Québec et un autre qui s'occuperait de la Colombie-Britannique. J'ai posé la question, monsieur le Président. Le projet de loi ne dit pas comment se feront les consultations ni comment on obligera les comités à consulter le Conseil. Qu'est-ce que consulter? Est-ce dire au téléphone: «Allo, Joe, nous avons une décision à prendre à Toronto. Voici comment nous allons procéder. Qu'en penses-tu? Tu es d'accord. Très bien. Merci.» Fin du discours, de la conversation et de la consultation. Je suis peut-être un peu sarcastique, mais vous comprenez ce que je veux dire. Le projet de loi ne définit pas vraiment la consultation.

Je termine en disant—je paraphrase encore une fois ce que le ministre des Communications a dit cet après-midi—que l'essence de la radiodiffusion est la programmation et que le reste n'est que de l'administration. Il a raison. Monsieur le Président, nous savons que vous êtes un ancien radiodiffuseur et que le secrétaire parlementaire en est un aussi. Si on enlève la programmation de la radiodiffusion, il ne reste rien, vous le savez.

Il me semble que ce projet de loi ne parle pas de l'essence même de la radiodiffusion, la programmation. Il parle d'administration, à mon avis. J'espère que je me trompe. Je voudrais voir la programmation canadienne proliférer. Nous savons que nous sommes inondés de programmation américaine et que, dans bien des cas, les radiodiffuseurs canadiens, au moins ceux du secteur privé, seraient incapables de survivre financièrement sans programmation américaine. Mais nous voulons être fiers de notre système de radiodiffusion et nous voulons qu'il serve vraiment notre pays et l'unité nationale.

Le président suppléant (M. Scott (Hamilton—Wentworth)): Je regrette, mais le temps du député est écoulé. Comme un véritable diffuseur professionnel, cependant, il a terminé à la seconde près.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je me réjouis de voir que vous présidez la séance ce soir car je sais que, étant donné vos préoccupations profondes pour le sujet à l'étude, vous suivrez le débat attentivement.

J'aimerais ajouter quelques commentaires à ceux de mon collègue de Winnipeg. Nous en avons discuté à maintes reprises et nous sommes du même avis à ce sujet. Je crois que nous exprimons ses opinions ce soir. Nous exprimons les vues non seulement d'une personne qui a fait de la radiodiffusion à Radio-Canada mais d'un Canadien qui comprend le rôle de Radio-Canada sur le plan de l'unité nationale.

L'une des choses qui m'inquiète vraiment c'est que le projet de loi C-40 enlève à Radio-Canada le mandat qui lui a été donné de promouvoir l'unité nationale dans ce pays. J'ai entendu des députés de l'autre côté et le secrétaire parlementaire, je crois, laisser entendre que cet article est dangereux parce qu'il peut donner lieu à de la propagande. Je ne crois pas qu'on puisse considérer comme de la propagande ce qu'une société d'État entreprend pour créer plus de compréhension entre les Canadiens de quelque région du pays qu'ils soient. C'est, pour permettre aux Canadiens de retrouver et cultiver l'esprit de tolérance d'antan, une forme d'éducation nécessaire.

Mon collègue de Winnipeg l'a mis en évidence dans tous ses discours. Il a montré que le gouvernement et en particulier le ministre en face sont dénués d'idées. L'autre soir, j'ai mis le ministre au défi de prendre la parole après moi et de prononcer un discours vibrant sur l'unité nationale, sur le Canada, car je ne vois pas pourquoi un ministre de la Couronne toucherait à un article bénin, un article qui loin de faire du tort au pays lui est tout à fait bénéfique.

• (2000)

Tout le monde sait que lorsque j'interviens, je précise que je représente la région de l'Atlantique. Je le fais, car j'en suis fier.

Il y a quelque chose qui ne va pas ici. D'après les nouvelles que nous entendons et les rumeurs qui circulent dans les couloirs du Parlement ce soir, on s'apprête à sabrer dans les services régionaux de la Société Radio-Canada. J'ai entendu parler dans le hall de la fermeture possible de quatre stations dans la région de l'Atlantique et cela pourrait fort bien se produire.

Je me reporte aux observations de mon collègue au sujet de l'unité nationale. Au moment même où on se demande si le Canada a les ressources voulues pour rester uni, qu'essaie donc d'accomplir le gouvernement en s'en prenant ainsi à l'un des derniers vestiges de l'unité nationale? Que doit-on comprendre? Le projet de loi C-40 fait-il suite aux compressions imposées à la Société Radio-Canada? On a supprimé l'obligation pour la Société de promouvoir l'unité nationale. Et maintenant, on lui retire les ressources qui lui permettent d'offrir le service essentiel en question, afin de tenter de représenter toutes les régions du pays.

Mon collègue a également parlé des conseils, des comités qui sont créés, afin d'être plus sensibles aux besoins régionaux. Je peux dire à mes collègues à la Chambre que s'il y a une chose que je veux éviter, c'est que la Société Radio-Canada offre dans la région de l'Atlantique davantage d'émissions sur la région. Les Canadiens de la région de l'Atlantique ont besoin de voir, sur notre réseau national, des émissions produites dans le nord du Canada afin que nous puissions mieux comprendre les problèmes du Nord.

Les habitants de l'ouest du pays n'ont pas nécessairement à être davantage sensibilisés à ce que représente le fait de vivre dans l'Ouest. Il faut plutôt produire des émissions localement dans les petites localités où il y a une station de la Société Radio-Canada à l'heure actuelle, afin que les Ontariens puissent apprendre à être tolérants et à mieux comprendre la merveilleuse diversité du pays.

Je sais que nos vis-à-vis doivent recevoir des coups de téléphone à ce sujet, car c'est notre cas de ce côté-ci, et je suis tout à fait sidéré de constater qu'après le débat qui a eu lieu, le secrétaire parlementaire qui est intervenu juste avant mon collègue ait pu affirmer le plus sincèrement du monde que les conservateurs agissent dans l'intérêt de la Société Radio-Canada. En fait, ils empêchent la Société de promouvoir comme il se doit l'unité nationale.

À mon réveil demain, j'espère ne pas constater qu'il y avait du vrai dans les observations formulées par mon collègue tout à l'heure et dans les rumeurs qui circulent ici. Il faut souhaiter que la Société Radio-Canada ne va pas bel et bien fermer des stations dans tout le pays à cause des compressions budgétaires qui lui sont imposées.

Nos vis-à-vis, qui ont le pouvoir de changer les choses, car ils détiennent la majorité dans cette enceinte, devraient réfléchir longuement aux répercussions négatives de la politique du gouvernement sur la Société Radio-Canada et sur le pays dans son ensemble.

M. Edwards: Monsieur le Président, c'est merveilleux de voir ce que des radiodiffuseurs et d'anciens radiodiffuseurs peuvent faire avec une rumeur et encore, une rumeur non fondée.

Mme Clancy: Il n'est pas un radiodiffuseur.

M. Edwards: Il devrait l'être. Il n'est pas un humble libéral.

En ce qui concerne la participation des conservateurs aux débats sur ce projet de loi, question qu'a soulevée mon collègue, le député de Winnipeg St. James, je tiens à signaler très rapidement que nous avons passé près de 11 heures à étudier le projet de loi article par article. Le député a été présent la plus grande partie du temps, sinon tout le temps.

J'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées au nom du gouvernement. Puis je me suis rendu compte que beaucoup des amendements auxquels j'avais réagi longuement avaient été retirés pour être présentés à nouveau à l'étape du rapport. Par conséquent, je crois que les députés ministériels ont vraiment participé pleinement au débat sur ce projet de loi.

En ce qui concerne la question de l'unité nationale, je ne peux m'empêcher de citer très brièvement un éditorial du *Toronto Star*, journal qui n'est en général pas favorable au gouvernement, qui a paru quatre semaines exactement après que la lettre de la députée de Mount Royal eut été publiée dans la page d'opinions. Voici: «Il y a dix ans, le président de Radio-Canada, M. Al Johnson, ordonnait aux journalistes de Radio-Canada de couvrir le débat référendaire que tenait alors le Québec sur la souveraineté-association comme une nouvelle ordinaire

en évitant de jouer au propagandiste gouvernemental. L'ordre de Johnson de procéder à un reportage équitable, qui reposait sur un solide principe journalistique, a été suivi. Mais il ne tenait aucun compte du mandat légal qu'ont les radiodiffuseurs publics de «contribuer à la promotion de l'unité nationale»».

Et encore: «La critique de l'opposition libérale, M^me^ Sheila Finestone, a soutenu vigoureusement qu'on avait tort d'abandonner la disposition au moment même où l'avenir du Canada est plutôt incertain, mais elle se trompe. Le Canada n'a pas besoin de Radio–Canada pour mousser sa publicité. Il a besoin que la Société Radio–Canada soit suffisamment indépendante pour dire la vérité et que le gouvernement soit assez fort pour l'entendre».

En ce qui concerne la question des comités permanents du conseil d'administration de la Société Radio–Canada, je voudrais bien que les députés d'en face cessent de parler d'une division du conseil. Ce que l'on propose, c'est un mécanisme d'unification des comités permanents auxquels siègeraient le président–directeur général et le président du conseil. Un rapprochement des seuls comités permanents.

Quant à savoir qui doit décider, je ne peux m'empêcher de signaler à ma collègue que le projet de loi exige expressément que les membres des comités consultent la commission afin de donner une interprétation uniforme à la politique et aux règlements en matière de radiodiffusion. Les comités éviteront ainsi de prendre des décisions contradictoires.

Le président du conseil choisira les membres des comités et pourra décider que des questions d'intérêt national, tels les permis de réseaux, seront réglées par un très grand comité représentant l'ensemble de la commission. Les décisions concernant les règlements et la politique globale continueront d'être prises par l'ensemble de la commission. Il n'y a donc pas lieu de craindre l'éclatement de la Société.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, enfin, je suis heureux de participer à cette troisième et dernière lecture du projet de loi C–40, une mesure qui reprend complètement et heureusement la Loi sur la radiodiffusion de 1968.

À titre de journaliste de la radiodiffusion ayant accumulé plus de 20 ans de métier avant de faire le saut de la tribune du troisième étage à la Chambre, en 1978, j'ai écouté attentivement les observations réfléchies que mes collègues d'en face ont formulées au cours de l'étape du rapport de ce débat. En réalité, j'ai parfois pensé que leurs interminables observations se répétaient, mais les députés des deux partis d'opposition ont vraiment communiqué leurs arguments avec passion et éloquence.

Je veux surtout rendre hommage à la députée de Mont–Royal. . .

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton—Wentworth): . . .ainsi qu'à ses collègues, le député de Winnipeg St. James et celui de Port Moody—Coquitlam, qui se sont engagés à préserver et à solidifier un réseau de radiodiffusion distinctif pour le Canada.

En fait, une programmation canadienne plus abondante et de meilleure qualité, conçue pour enrichir la vie canadienne et, avant tout, pour protéger notre précieuse identité est un objectif que nous partageons tous, quelle que soit notre allégeance à un parti représenté à la Chambre.

Personne, monsieur le Président, ne peut incarner aussi bien ce qu'est réellement l'identité canadienne résultant des cultures de ses peuples fondateurs que le ministre au nom duquel ce projet de loi deviendra sous peu une loi, mon collègue, l'honorable député de Frontenac. Comme d'autres l'ont fait, je tiens à souligner les efforts inestimables de son secrétaire parlementaire, le député d'Edmonton–Sud–Ouest, qui a travaillé pendant des mois au comité et à la Chambre pour aider à améliorer le projet de loi C–40, pour lui donner sa souplesse actuelle et pour mener cette mesure législative à bonne fin.

Comme d'autres intervenants, je pourrais vous brosser un bilan enthousiaste de tous les aspects positifs du projet de loi C–40 qui, à mon avis, améliorent considérablement la Loi sur la radiodiffusion adoptée en 1968. Nous avons, dans ce projet de loi, des mesures propres à permettre aux radiodiffuseurs tant privés que publics de prendre le virage technologique des années 90. Ce projet de loi contient des dispositions qui offriront la possibilité de représenter plus fidèlement le caractère multiculturel de notre société. On y trouve inscrite, pour la première fois dans la loi, l'obligation de privilégier certains groupes cibles: les autochtones, les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les minorités culturelles.

Par–dessus tout, je suis heureux qu'on y ait inséré un principe qui amènera Radio–Canada à canadianiser davantage sa programmation et, surtout, des mesures visant à consolider la structure administrative de la Société et qui accroîtront sa responsabilité financière vis–à–vis du Parlement. Pour des raisons évidentes, monsieur le Président, je suis heureux de constater que ce projet de loi garantit la liberté de presse et l'indépendance artistique de la Société.

• (2010)

Il y a tellement de bons points dans cette Loi sur la radiodiffusion que le temps me manquerait sûrement, s'il fallait que je vous en vante longuement tous les mérites,

comme le ministre des Communications et d'autres l'ont si éloquemment fait au cours de ce débat.

Étant l'un des derniers à prendre la parole à cette étape de la troisième et ultime lecture, je me contenterai plutôt de survoler un sujet fondamental, constamment repris au cours des nombreux jours de discussions sur l'industrie canadienne de la radiodiffusion, à savoir la nécessité très réelle de préserver l'identité proprement canadienne de notre programmation. Quand je parle de survol, c'est dans son sens strict que j'emploie ce terme.

J'ai entendu à maintes reprises, en comité comme en privé, diverses personnes exprimer le voeu que cette version 1990 de la Loi sur la radiodiffusion continue de servir les Canadiens pendant 20 années encore, à l'instar de celle qui l'a précédée, qui avait été adoptée en 1968.

Eh bien, au moins à un égard très important, j'ai bien peur que cette loi ne soit plus valable après 1993. Le survol dont je parlais sera exécuté par ceux qui posséderont et exploiteront le satellite au-dessus de l'Amérique du Nord. Strictement du point de vue de la télévision, dans la pire hypothèse, l'avènement de la retransmission en direct par satellite de 108 chaînes jusque dans nos maisons, comme le laissait entrevoir le consortium Rupert Murdoch, rendrait le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes complètement désuet.

Les règlements relatifs au contenu canadien de 60 p. 100, de 50 p. 100 aux heures de grande écoute entre 18 heures et minuit, n'auraient aucune valeur car jamais le CRTC, quel soit le nombre de ses membres, ne pourra réglementer le réseau de radiodiffusion canadien alors que toutes les programmations à haute définition de toutes les zones horaires imaginables pourront être captées par satellite directement dans les foyers par une antenne parabolique de la taille d'un mouchoir de poche qu'on pourra accrocher à la fenêtre de cuisine. Vous voyez le défi monumental que cela représente pour le Parlement, et pour l'âme même de l'industrie canadienne de la radiodiffusion.

Les prédictions alarmistes pour 1993 sont les plus sombres bien que, j'en ai peur, elles ne soient pas irréalistes. Je reviens un peu en arrière pour signaler que l'une des caractéristiques les plus méritoires du projet de loi est l'assouplissement qu'il apporte au pouvoir de réglementation en conférant au CRTC plus de moyens, plus de mobilité pour faire face à cette technologie des ondes.

Ne vous méprenez pas, monsieur le Président, en ma qualité d'ancien journaliste de la presse électronique et, dans l'immédiat, de conjoint d'une artiste canadienne qui enregistre, je suis profondément conscient de la nécessité de conserver un organisme de réglementation qui protège et renforce notre système de radiodiffusion canadien.

J'ajoute, par parenthèse, que même si tout débat sur la radiodiffusion se concentre invariablement sur la télévision dont la situation est urgente et primordiale, il ne faut pas oublier que la radio fait partie intégrante de nos vies. La radio canadienne, tant publique que privée, est incontestablement la meilleure du monde, et elle sert bien les Canadiens grâce à la vigilance du CRTC. Souhaitons que le Conseil continue de veiller à ce que le choix le plus vaste possible soit offert aux auditeurs canadiens et que l'identité canadienne distinctive à la radio et dans le secteur de l'enregistrement soit au coeur du mandat du CRTC. Notre programmation MA et MF est trop précieuse pour la laisser étouffer sour la profusion de signaux américains et autres signaux internationaux.

Le cas de la télévision canadienne est toutefois différent et pourrait être plus désastreux. La survie d'un système canadien distinctif de télévision est une question grave. Je considère que c'est le plus grand défi du projet de loi C-40 et, en définitive, de ce Parlement. Essayer de ne pas tenir compte des progrès phénoménaux de la technologie et de croire que le réseau canadien de téléradiodiffusion peut rester hermétiquement clos à ce qui se passe si rapidement dans le monde, est à peu près aussi réaliste que de revenir aux antennes en V d'intérieur et de regarder les émissions anglaises et françaises de Radio-Canada, de CTV et de Global, et de ne pas se préoccuper du reste du monde.

D'après moi, deux options réalistes s'offrent au Parlement et à ses successeurs, si un réseau de radiodiffusion vraiment distinct doit survivre à cette concurrence acharnée et le projet de loi C-40 présente les deux. Le premier impératif est que le Parlement aura pour la première fois le pouvoir de donner des directives d'orientation au CRTC. C'est très important, en particulier parce que la télédistribution est maintenant officiellement reconnue dans ce projet de loi.

Le projet de loi permettra aux exploitants canadiens de câblodistribution de créer des émissions, mais maintenant le CRTC peut exiger que les émissions de télévision canadiennes locales passent en priorité. C'est un grand pas en avant pour nous défendre contre toutes ces émissions américaines sur les ondes. Une fois que tout le pays aura la câblodistribution, alors le Parlement aura le pouvoir de veiller à ce que nos émissions canadiennes réalisées chez nous soient protégées au maximum. Je me rends compte qu'équiper en câblodistribution tout notre

vaste pays, d'un littoral à l'autre, en particulier dans les régions périphériques, est une entreprise à long terme. Mais il n'est pas impossible de voir la vaste majorité des Canadiens équipés de câblodistribution et cette possibilité se réalise déjà à pas de géant, même dans le beau centre ville de Hinton, en Alberta.

En attendant, nous avons encore la possibilité de rivaliser sur un pied d'égalité dans ce nouveau monde de chaînes et canaux. Tout comme le Canada ne peut ignorer faire partie d'un monde commerçant interdépendant, et nous ferions cavalier seul à nos risques et périls, les radiodiffuseurs canadiens ne peuvent éviter que nos produits soient vus autour du globe, ce qui constitue en fait un objectif très souhaitable. Ici encore, le projet de loi C–40 prévoit formellement cette possibilité dans l'une de ses dispositions les plus importantes. Le projet de loi donne en effet au CRTC le pouvoir d'instituer un système d'encouragement pour inciter les radiodiffuseurs à produire davantage d'émissions canadiennes de grandes qualité.

Tous les radiodiffuseurs canadiens que je connais ont un bon esprit quand il d'agit de vouloir préserver et promouvoir un système canadien distinct de radiodiffusion, mais une stratégie de programmation canadienne doit prendre racines dans de saines considérations économiques autant que dans de profondes convictions. N'importe quel radiodiffuseur privé que je connaisse préférerait sûrement que nos émissions canadiennes soient vues par 300 millions de téléspectateurs plutôt que par trois millions. Eh bien, cela peut se faire.

Dans les quelques minutes qui me restent, je n'ai pas le temps d'en parler bien en détail, mais je puis entrevoir la très réelle possibilité qu'un CRTC à l'esprit flexible permette aux radiodiffuseurs canadiens d'investir, disons 20 ou 33 p. 100, dans la production d'émissions de télévision européennes; il faudrait bien sûr prévoir un certain plafond; et les Européens pourraient peut–être investir dans notre système également. Ce pourrait être une façon très positive pour l'organisme de réglementation de faire servir de façon très avantageuse son système d'encouragement assez vaguement libellé pour permettre à beaucoup d'émissions canadiennes d'être montrées de façon rentable en Europe et ailleurs dans le monde. Car à court terme, la seule façon de protéger le caractère canadien distinctif de notre programmation consiste à la rendre tellement bonne que les Canadiens voudront la regarder et que les autres radiodiffuseurs dans le monde voudront l'acheter, et les radiodiffuseurs canadiens voudront donc produire davantage d'émissions canadiennes intéressantes et de grande qualité. Et avec un financement convenable, ils peuvent produire des émissions toujours meilleures encore, comme nous le savons. Grâce à des conditions financières convenables, nous, les Canadiens, pouvons réaliser des produits capables de rivaliser avec tout ce que le monde peut nous envoyer. Voilà notre défi, et le projet de loi C–40 constitue à bien des égards un moyen important pour le relever.

L'industrie veut ce projet de loi. Elle sait, et nous savons, et Dieu sait si les honorables députés d'en face le savent, qu'il n'est pas parfait, mais c'est un début. Et à compter du vote de demain, le projet de loi C–40 existera officiellement comme un texte de loi sur lequel l'industrie pourra fonder ses activités. La Loi sur la radiodiffusion établit les objectifs, les lignes directrices et les règles du système. Il appartient aux intervenants eux–mêmes, aux radiodiffuseurs, aux services de distribution, aux producteurs et aux consommateurs, et il appartient au CRTC et par dessus tout au Parlement lui–même de faire en sorte que cette Loi sur la radiodiffusion fonctionne dans l'intérêt d'un système canadien de radiodiffusion vraiment viable. Il se peut que nous n'ayons que deux ans pour le faire.

• (2020)

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis vraiment heureuse de prendre la parole pour faire état d'un certain nombre de réserves que j'ai au sujet de ce projet de loi C–40 sur la radiodiffusion.

Le 22 février 1990, la Inuit Broadcasting Corporation annonçait, après avoir appris qu'elle subirait une réduction de budget de 600 000 $, que cette réduction aurait un effet immédiat et dévastateur sur le principal réseau de télévision autochtone au Canada. Il disait que certains des meilleurs producteurs et journalistes autochtones du Canada seraient victimes de ce budget.

Ils n'ont pas d'autres débouchés. Si les rumeurs de réductions de budget de 200 millions à Radio–Canada se confirment, même si ce n'est que 100 millions, l'effet sera tout aussi dévastateur. Il y a beaucoup de concurrence pour les postes qui existent à Radio–Canada.

Comparés aux journalistes avec des années d'expérience, les producteurs et journalistes autochtones sont des nouveaux venus. Ils sont peu nombreux. Comme nous le savons tous, les autochtones qui travaillent dans les services publics ou les agences ou organismes centraux sont peu nombreux. Peu nombreux et aussi sous–représentés.

Cela dit, je voudrais demander au député d'en face, par votre intermédiaire, monsieur le Président, comment il peut, s'il croit à un traitement équitable, comment il peut appuyer un projet de loi qui ne mentionne pas les services de Radio–Canada dans le Nord et ne mentionne pas non plus les services en langues autochtones.

Est-ce que le gouvernement chercherait à encourager Radio-Canada a réexaminer la viabilité de la transmission en langues autochtones, même dans les régions où de nombreuses personnes unilingues dépendent de ce service? Comment se fait-il qu'une personne comme le député d'en face qui est aussi fier que moi du Canada—son identité canadienne lui importe énormément—puisse accepter de ne pas avoir un amendement qui prévoierait la contribution de Radio-Canada à l'unité nationale?

Cela me semble moralement indéfendable. Cela paraît mal pour un gouvernement qui devrait appuyer un service de Radio-Canada dans le Nord. Dans cette région, chaque emploi compte, car nous avons un des taux de chômage les plus élevés. Ceux qui ont acquis une formation de journalisme ont un potentiel. Ils font un excellent travail dans leur domaine.

La majorité des gens du Nord qui obtiennent une formation sont des autochtones. Comment peut-on qualifier ce que l'on fait de traitement équitable? Comment peut-on justifier et défendre moralement un projet de loi qui ne donne pas de base législative à un service public de radiodiffusion dans le Nord, à l'emploi des langues autochtones et à la promotion de l'unité nationale?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Western Arctic pour la question très sincère qu'elle vient de poser.

Je dois dire que lorsque j'ai examiné le projet de loi C-40, j'ai constaté que, pour la première fois, la question des langues et des émissions autochtones était reconnue dans une loi sur la radiodiffusion.

L'une des principales lignes directrices que le CRTC devra appliquer, en vertu du projet de loi C-40, est d'accorder une priorité absolue à la programmation autochtone, surtout dans le Nord du Canada. Je crois que ce fait en soi témoigne de l'importance de loin plus grande que cette législature et toutes les prochaines doivent accorder aux peuples autochtones et à leurs droits en matière d'émissions.

J'ai l'impression que le projet de loi C-40 imprime une toute nouvelle orientation à la politique de la radiodiffusion, dans le sens de la préservation de la programmation canadienne. Et, bien sûr, rien n'est plus canadien que les droits et les langues autochtones dont la députée a si éloquemment parlé.

Je crois que le secrétaire parlementaire a très bien expliqué ce point dans le cadre du débat sur l'amendement concernant l'unité nationale. Beaucoup de motions visant à inclure l'expression «unité nationale» dans le mandat de Radio-Canada ont été rejetées au comité. Le gouvernement a délibérément supprimé ces mots en fonction des recommandations du Groupe d'étude Caplan-Sauvageau et du Comité permanent des communications et de la culture. Les deux groupes avaient convenu que cette expression avait des connotations politiques qu'il était préférable d'éviter dans le mandat d'un radiodiffuseur public.

Je voudrais encore une fois assurer à la députée de Western Arctic que l'objet du projet de loi C-40 est de nous permettre de faire tout ce que nous pouvons. Il n'est pas parfait. Nous n'avons jamais prétendu que le projet de loi règle toutes les questions qui se posent et qu'il n'est pas susceptible d'amendement plus tard, selon le jugement du gouvernement ou du CRTC. Cependant, je tiens à assurer à la députée que l'objectif premier du projet de loi est de préserver et de favoriser l'identité culturelle canadienne, ce qui comprend, en toute première place, les langues et les peuples autochtones dont la députée parle avec tant de fierté et qu'elle représente si bien à la Chambre.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Ma question s'adresse au député de Hamilton-Wentworth dont j'ai admiré le discours et la contribution à ce processus depuis l'époque où il était journaliste puis porte-parole de l'opposition et par la suite secrétaire parlementaire du ministre des Communications. Je sais qu'il a l'oreille bien exercée et la garde collée au sol. Est-il conscient que non seulement le gouvernement n'envisage pas de sabrer dans le budget de la SRC mais se prépare au contraire à l'augmenter. Le président de Radio-Canada doit l'annoncer demain.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je remercie le secrétaire parlementaire de sa question. J'ai été pris à la Chambre tout l'après-midi et toute la soirée, tout comme lui; il vaut mieux, je crois, laisser le soin au président de la SRC d'annoncer officiellement demain les compressions sur lesquelles des rumeurs pourraient circuler.

Je suis un partisan de la Société Radio-Canada et je regrette, comme vous tous, les coupures qu'il est parfois nécessaire d'infliger à ce magnifique symbole d'unité nationale canadienne, mais les coupures sont peut-être inévitables. Il y en a eu d'autres dans le passé, et la SRC a

survécu; je ne doute pas que la Société Radio-Canada survivra pour demeurer, dans son genre, l'un des organismes les plus remarquables au monde. J'applaudis à tout ce que la SRC peut réaliser et je sais que, compressions budgétaires ou non, elle survivra.

Mme Mary Clancy (Halifax): Je voudrais féliciter le député de Hamilton-Wentworth de la noblesse de ses sentiments. J'aimerais pouvoir croire qu'on y donnera suite. Je suis également une partisane de longue date de la SRC, mais je crains fort pour son avenir. Je voudrais aussi indiquer tant au secrétaire parlementaire qu'au député de Hamilton-Wentworth que, si ce dernier reste l'oreille clouée au sol, met l'épaule à la roue et se laisse tirer les vers du nez, il pourrait avoir bientôt besoin des services du député de Vanier qui, comme vous le savez, est un chiropraticien. Ce projet de loi me désole, et je déplore le fait que le débat sur une question aussi importante pour tous les Canadiens tire à sa fin.

• (2030)

J'ai pris la parole au sujet de ce projet de loi à plusieurs reprises, à l'étape des amendements et au moment de la deuxième lecture. J'en reviens à la question de la mention de l'unité nationale dans la Loi sur la radiodiffusion et dans le mandat de la SRC.

Le premier exemple qui me vient à l'esprit, c'est la question des deux comités permanents du conseil d'administration de la SRC, l'un anglais, l'autre français. Pourquoi? Il est déjà assez difficile de se comprendre dans ce pays, pourquoi le gouvernement légiférerait-il pour compliquer davantage la situation? Pourquoi instituer un genre d'apartheid canadien au sein de la Société Radio-Canada, et pourquoi le faire sur l'ordre du gouvernement? C'est de la folie pure. C'est inacceptable, et les Canadiens ne veulent pas de cela.

Les compressions comme celles qui sont envisagées risquent de sonner le glas de la chaîne parlementaire. Les compressions dont il a été question à la chaîne *Newsworld*, à l'émission *The World at Six*. . .

M. Edwards: C'est faux.

Mme Clancy: Faux? C'est vous qui le dites. Le secrétaire parlementaire peut-il dire devant cette Chambre que Radio Canada International n'est pas menacé, peut-il affirmer que la chaîne parlementaire ne l'est pas non plus, pas plus que les stations régionales commes celles de Charlottetown, de Sydney et de Yellowknife, les stations de l'Ouest, celle d'Inuvik, peut-il affirmer que rien de tout cela n'est menacé, et je ne veux pas dire par là jusqu'à demain, jusqu'à la veille de Noël, jusqu'à Noël, jusqu'au mois de janvier ou jusqu'à la fête des Rois? Nous voulons savoir si tout cela est protégé pour un bon moment. Par avenir assuré, on ne veut pas dire pour les deux prochaines semaines. Nous voulons savoir si tous ces services ne sont pas menacés. Le secrétaire parlementaire parlera quand son tour sera arrivé. Nous voulons avoir l'assurance qu'ils sont bel et bien protégés et je vais m'étendre davantage sur les dangers qui menacent l'existence de la programmation régionale.

Mme Blondin: Blâmez Radio-Canada.

Mme Clancy: C'est cela, blâmons Radio-Canada. Voilà que ressurgit la question de l'autonomie de cette société.

On dit, à l'alinéa 3 (1)*m*) de ce projet de loi, que la programmation de Radio-Canada devrait refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays. Le secrétaire parlementaire ne manquera sûrement pas de nous en parler au cours de la période des questions et des commentaires, et je brûle de l'entendre. Mais ce soir, ce que les Canadiens ont entendu à Radio-Canada, à *Newsworld* et à l'émission radiophonique *The world at Six*, c'est qu'une rumeur très persistante voulait que l'on mette fin aux opérations de dix stations régionales de cette société.

Ceux d'entre nous qui viennent de la région de l'Atlantique éprouvent une véritable paranoïa à l'endroit de ce gouvernement. J'ai peut-être bien choisi le terme parce que vous aurez beau être paranoïaque, cela n'empêchera pas le gouvernement de vous tomber dessus à bras raccourcis. Nous avons découvert cela pour notre plus grand malheur. . .

M. Edwards: Jetez un coup d'oeil du côté de l'Ouest.

Mme Clancy: L'ouest du Canada? Écoutez donc, vous. . . Excusez-moi, monsieur le Président, mais si le monsieur d'en face se donnait la peine de passer quelque temps dans la région de l'Atlantique, il verrait ce que signifie le mot misère. Il le saurait alors. J'adore l'ouest du Canada et je suis une grande admiratrice des députés de cette région, mais qu'ils prennent ma parole car nous pouvons leur montrer du doigt les problèmes attribuables à la négligence du gouvernement ou pire encore, nous pouvons leur montrer ce que des mesures gouvernementales dirigées directement contre une région peuvent faire à son économie et à la confiance que doit lui inspirer le gouvernement.

Je tiens à expliquer ce qui peut se passer dans la région de l'Atlantique en matière de programmation. Je vais vous en donner un exemple. Qu'arrivera-t-il si la station de Sydney est victime de compressions? Je parle de Sydney au Cap-Breton, le foyer de mes ancêtres, où j'ai écouté la radio de Radio-Canada pour la première fois quand j'étais enfant. La programmation en celte au poste CBI de Sydney fait partie de la mission de Radio-Canada de rendre compte de la diversité régionale. Les quelques heures hebdomadaires de cette programmation ont contribué beaucoup à la renaissance du celte dans l'île du Cap-Breton. D'ailleurs, plus de gens au Cap-Breton parlent le gaélique qu'en Écosse, le pays d'origine de

cette langue. Grâce à la tradition orale, cette langue s'est transmise de génération en génération, puis la SRC, l'université Saint-François Xavier et le collège universitaire du Cap-Breton ont contribué à la ranimer. C'est là un exemple remarquable du respect que l'on porte à l'une des très nombreuses cultures au Canada.

Le fait qu'il s'agisse d'une partie de ma culture me réjouit grandement. Si la station de la SRC de Sydney est frappée par les compressions, qu'adviendra-t-il de ces émissions? Je n'ai pas l'impression qu'il y ait, aux abords de la rue Jarvis, à Toronto, beaucoup de personnes qui parlent le gaélique et qui seraient prêtes à reprendre le flambeau.

Vous croyez peut-être que je plaisante, mais ce n'est absolument pas le cas. La culture celte a enrichi la vie publique canadienne en produisant, outre un grand nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre et même quelques-uns d'en face, l'un des plus grands chefs politiques au pays, un homme qui montre actuellement son leadership et l'immense attention qu'il accorde à l'opinion des Canadiens. Je veux parler évidemment du chef de l'opposition de l'autre endroit, l'honorable sénateur Allan J. MacEachen.

J'attends que, lorsque ce sera son tour de prendre la parole, le secrétaire parlementaire me dise de ne pas m'inquiéter. J'attends qu'il me dise que rien de fâcheux n'arrivera, que les stations de Sydney et de Gander ne risquent rien, que toutes les stations régionales sont protégées. C'est que je souhaite entendre. Je pousserai alors un grand soupir de soulagement. Sans ces stations régionales, comment comprendrons-nous l'Atlantique?

Le secrétaire parlementaire a dit clairement qu'il n'avait pas tout à fait compris le problème avant que je lui explique. Comment le centre du Canada comprendra-t-il les régions? Qui parlera en faveur du Canada et de sa diversité?

La diversité n'est pas un vilain mot. Elle est le reflet de notre force. Ce mot n'est pas synonyme de désunion. Deux langues et de nombreuses cultures ne signifient pas désunion non plus. Il ne s'agit pas là nécessairement de forces qui nous divisent. Elles peuvent être celles qui nous unissent et nous offrent de magnifiques ressources culturelles dont nous pouvons nous inspirer et que nous pouvons faire connaître à nos enfants. Je ne peux absolument pas accepter que la diversité soit considérée comme un facteur de division plutôt que de cohésion.

La SRC a enrichi mon existence. Dans mon enfance, elle l'a enrichie avec des émissions comme *Uncle Chichimus*. . .

Une voix: *Chez Hélène*.

Mme Clancy: J'y viendrai, mais dans un petit moment seulement.

M. Edwards: *Just Mary Stories*.

Mme Clancy: *Just Mary Stories*, absolument. Maggie Muggins et le fermier McGarrity. Avez-vous regardé cela, vous aussi? *Hidden Pages*, avec Beth Philanders, qui a fait connaître aux enfants canadiens les grands classiques de la littérature anglaise. Je crois comprendre qu'il y avait des émissions comparables à Radio-Canada pour faire connaître aux enfants les classiques de la littérature française.

À la radio, même avant l'avènement de la télévision—je n'aime pas admettre que je puisse m'en rappeler, mais c'est un fait—il y avait une émission intitulée *Cuckoo Clock House* où là encore les enfants se faisaient faire la lecture par de merveilleux acteurs qui faisaient vivre pour nous les histoires et les richesses de notre passé culturel. Nous entendions parler de Susanna Moodie et de Katherine Partrayal, des femmes qui ont contribué à bâtir le Canada. Nous avons entendu parler du grand intendant de Québec et de Jeanne Mance grâce à ces émisssions. Nous avons entendu parler de l'histoire du Canada, et c'était une force pour l'unité canadienne. Je m'en suis rappelé quand j'ai eu la chance de faire mon premier voyage à Québec lorsque j'étais à l'université. Je me suis rappelé les histoires que j'avais entendues à la radio de la CBC sur les débuts du Québec et qui m'étaient racontées comme à un enfant anglophone habitant dans une des autres régions du pays, et cela m'avait fait comprendre que le Québec était lui aussi une partie très spéciale de mon pays.

La SRC a enrichi ma vie, car lorsque j'étais petite, retenue à la maison à cause des tempêtes de neige ou de la maladie, j'ai acquis mon intérêt de toujours pour les émissions de nouvelles en écoutant sortir d'un grand meuble de radio les reportages terrifiants sur les guerres de Corée et d'Indochine. Cela m'a amenée, comme beaucoup d'autres gens de ma génération, à prendre un engagement à vie pour la cause de la paix. Cela aussi, c'est grâce à la SRC.

• (2040)

Lorsque j'étais adolescente, je me sensibilisais à mon pays et à ses différences en écoutant les émissions variées provenants de diverses régions du pays, que ce soit *Land and Sea*, de l'Atlantique, que ce soit des émissions sur l'agriculture dans l'Ouest ou des émissions sur des événements culturels dans le Nord—pas autant que nous aurions dû en avoir, mais suffisamment. Qu'il s'agisse de *Front Page Challenge* ou de *Hockey Night in Canada*, la SRC vous donnait le sentiment d'être canadien.

La SRC a enrichi ma vie lorsque j'étais une étudiante de deuxième cycle au Royaume-Uni. Nous restions éveillés—nous étions environ 10 Canadiens à la London School of Economics, vers le milieu des années 1970—pour écouter Radio-Canada International parce que c'était notre lien avec notre pays, pour savoir ce qui se passait, pour entendre les nouvelles quotidiennes du pays et pour écouter les parties de hockey. De plus, parce que nos amis d'autres pays venaient écouter avec nous, la société d'État donnait une certaine image de notre pays qui a permis à d'autres de mieux comprendre ce que signifiait être canadien.

Plus tôt, le secrétaire parlementaire a déclaré qu'en 1980, avec la promotion de l'unité canadienne dans le mandat de Radio-Canada, Al Johnson a préservé l'intégrité du journalisme à la SRC et a couvert le référendum québécois avec équité.

Cela ne me surprend pas. Il n'est pas nécessaire de retirer l'unité nationale de son mandat pour s'assurer que la SRC couvre les événements avec équité. Je sais que le député de Hamilton—Wentworth est d'accord avec cela. Mais l'erreur que vous faites, c'est de mettre la charue devant les boeufs. Vous dites que d'une certaine manière, l'unité nationale nuit à l'intégrité des journalistes. Jamais, tout au long de son existence, Radio-Canada a-t-elle renoncé à l'intégrité. Pourquoi y renoncerait-elle maintenant?

Monsieur le Président, vous savez, je sais et tous les députés savent que personne ne veut que la SRC biaise les nouvelles et couvre les nouvelles selon son interprétation de l'unité nationale. C'est un argument spécieux que de soutenir cela. Cela ne rend pas justice au genre de couverture des événements auquel la radio et la télévision de Radio-Canada ont habitué les Canadiens au fil des ans. L'affirmer est indigne d'un député et je ne crois pas qu'un député puisse le croire sincèrement.

Ce dont il est question lorsque nous parlons du mandat de développer l'unité canadienne a toujours très bien été transposé dans la couverture des nouvelles. La réalité, c'est que, dans le cadre de son mandat sur le plan de l'information et de l'unité nationale, la Société Radio-Canada informe les diverses régions du pays sur ce qui passe au centre et vice versa.

L'unité nationale comprend aussi la programmation culturelle, qu'il s'agisse de musique, de théâtre ou d'affaires publiques. C'est comme si Radio-Canada disait: «Winnipeg, voici ce que pense Halifax.» «Yellowknife, voici ce qui intéresse Shawinigan.» «Vancouver, voici ce qui irrite St. John's, Terre-Neuve»,—et aujourd'hui, on sait que c'est beaucoup.

Je proteste contre la suppression d'un autre fondement de l'infrastructure du pays et contre les voeux pieux du gouvernement qui cherche à améliorer les choses en les mettant en pièces. Nous avons une expression en Nouvelle-Écosse que vous connaissez sans doute et qui veut que si ça marche, il ne faut pas y toucher. Que je sache, Radio-Canada fonctionnne toujours, en dépit des efforts de certains.

Mme Blondin: Pas pour longtemps.

Mme Clancy: Et les Canadiens ne veulent pas que vous y touchiez.

Le député de Hamilton—Wentworth a parlé de la concurrence et se demande si nous pouvons soutenir la concurrence. Ce député m'étonne lui qui est pourtant un journaliste que j'admire et que je respecte beaucoup depuis longtemps—il est certainement beaucoup plus âgé que moi. Nous pouvons soutenir la concurrence. Nous le pouvons. Nous pouvons soutenir la concurrence étrangère dans toutes les facettes de la production de Radio-Canada. Qu'il s'agisse de *Degrassi*, de *Street Legal*, du service des nouvelles et du *Journal*. Les émissions sportives sont aussi de calibre international. Le monde entier reconnaît que personne ne filme ni ne présente le ballet mieux que la Société Radio-Canada. . .

Mme Blondin: Ou le hockey.

Mme Clancy: Et le hockey, bien sûr. Cela va sans dire.

Comme le disait le député de Hamilton—Wentworth, la radio de Radio-Canada n'a pas d'égale dans le monde. Je suis tout à fait d'accord. J'ai acquis le peu de connaissances journalistiques que j'ai lors de mon passage à la radio de Radio-Canada, et j'en garderai toujours un excellent souvenir.

Quelle est cette affirmation ridicule voulant que nous ne soyons pas concurrentiels? J'espère qu'on supprimera à jamais du vocabulaire canadien cette affreuse expression «les mêmes règles du jeu pour tous». Nous n'en avons pas besoin. Si nous sommes au bas de la côte et que les autres soient au sommet, nous pouvons toujours arriver de l'autre côté avant eux. Nous pouvons soutenir la concurrence. Nous pouvons faire mieux.

Sans vouloir parler comme une Torontoise, j'affirme que la Société Radio-Canada est vraiment de calibre international. Allons-nous renoncer à notre programmation nationale pour une sorte de Bart Armstrong d'Arnprior ou de Roseanne de Rosedale? Est-ce bien ça que nous voulons? Est-ce que c'est ça qu'on entend par concurrence? Grands Dieux, monsieur le Président, je ne peux croire que c'est ça.

Je disais que j'allais mentionner *Chez Hélène*. Je dois admettre qu'aux débuts de l'émission *Chez Hélène*, j'étais déjà trop vieille pour le genre, mais je l'ai souvent regardée avec les enfants que je gardais, et plus tard, avec mes filleuls ou d'autres membres plus jeunes de ma famille.

Je crois que la disparition de cette émission est une tragédie, dans notre passé culturel et notre expérience en matière de communication, au Canada. L'émission *Chez Hélène* était un exemple de la façon dont la Société Radio-Canada peut aider les deux peuples à communiquer. Que pourrait-il y avoir de mieux, pour faire la promotion de l'unité nationale, que d'amener des petits enfants de tout le pays à apprendre à communiquer ensemble, de façon à pouvoir s'en servir ensuite pour se parler entre eux—pour s'adresser à l'autre grand groupe linguistique du pays.

C'est ce que nous devons faire, pour régler cette maladie qui affecte notre époque. Nous devons nous parler. Nous devons écouter ce que l'autre a à dire. Nous devons comprendre nos cadres respectifs. Nous devons comprendre nos espoirs et nos aspirations.

Nous devons surtout nous rendre compte que les autres ne sont pas si différents, que ce qui nous rapproche est tellement plus fort que ce qui nous sépare. Nous devons apprendre également qu'il existe des institutions pour nous aider à en prendre conscience. Nous savons, parce que cela a été prouvé, que la Société Radio-Canada est l'une des institutions qui a toujours contribué à cet objectif.

Ce projet de loi est l'un des plus importants que nous aurons vus à la Chambre au cours de cette session. Il touche l'essence même de l'identité canadienne et va au coeur de la question, étant de ce fait déterminant dans l'avenir de cette identité canadienne, pouvant la faire croître, prospérer et s'épanouir ou faner sur la branche.

Je ne veux pas qu'elle se fane déjà sur la branche. Je sais que vous ne le voulez pas non plus, monsieur le Président. Le député de Hamilton—Wentworth ne le veut pas, le secrétaire parlementaire ne le veut pas, ni aucun de mes collègues, des deux côtés de la Chambre. Nous sommes ici à la Chambre parce que nous voulons contribuer à l'enrichissement et à l'épanouissement de notre pays et de ses citoyens.

Nous y parviendrons si nous savons pourquoi nous sommes ici et si nous n'avons pas peur de dire que l'unité nationale n'est pas seulement une chose à laquelle nous souscrivons tous, ni seulement une chose pour laquelle nous prions tous chaque soir, mais un concept pour lequel nous sommes prêts à affirmer, en pensant à nos institutions nationales, qu'elles ont réellement pour mandat de contribuer à l'unité nationale et de la promouvoir, à l'intention de tous les Canadiens, dans tous les coins du pays.

J'espère, monsieur le Président, qu'en cet an de grâce 1990, ces mots n'arrivent pas trop tard et qu'ils ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'écouter notre dame des douleurs, la députée de Halifax qui s'inquiétait du tort que le projet de loi C-40 pourrait causer à l'unité nationale.

[*Français*]

Je suis d'avis, monsieur le Président, que cette vue étroite, c'est la manifestation d'un culte d'esprit chrétien.

[*Traduction*]

Ceci dit, je pense que tout dépend des comités des conseils de Radio-Canada. Je répète que personne ne propose de scinder les conseils. Je sais que la députée a examiné le projet de loi assez consciencieusement pour savoir que tout comité de ce genre serait sujet aux règlements administratifs de la Société et que le président et le président-directeur général en seraient membres d'office.

• (2050)

Je dirais à la députée de Halifax que les comités des conseils sont notre meilleure chance de revenir à des programmes comme *Chez Hélène*, ou peut-être quelque chose de mieux approprié à notre époque.

J'ai écouté attentivement quand la députée a fait allusion à quelques-uns de mes programmes favoris, dont la plupart—exception faite de *Front Page Challenge* et de *La soirée du hockey*—sont des émissions que nous n'avons pas vues depuis 1968.

J'ai choisi cette année-là délibérément afin de ne pas faire allusion aux âges ou aux habitudes des téléspectateurs, car nous vieillissons tous à peu près au même rythme, monsieur le Président.

Mme Clancy: Quelques-uns de nous ont commencé plus tôt.

M. Edwards: Il y en a qui ont commencé plus tôt.

Le fait est que les programmes mentionnés par ma collègue n'ont pas été diffusés depuis 1968. C'est en 1968 que les mots «unité nationale» ont été ajoutés au mandat de Radio-Canada. Depuis l'adoption de la Loi sur la radiodiffusion en 1968, nous n'avons pas eu beaucoup de ces programmes qui aident les Canadiens à mieux se connaître.

De toute évidence, cette mesure n'a pas été prise au sérieux par ceux qui voudraient s'en servir pour unifier le pays. C'est ce qui me fait demander à ma collègue si le principal problème n'est pas le fait qu'on n'a pas accès au temps d'antenne.

C'est la conclusion à laquelle est arrivé le Comité permanent des communications et de la culture quand, en 1986 et 1987, il a tenu des audiences sur la politique et la loi sur la radiodiffusion au Canada. Ne serait-ce pas une bonne idée que de réexaminer la structure de la Société et la façon dont elle présente ses programmes afin de voir s'il n'y a pas une meilleure manière de répondre aux besoins régionaux, peut-être par satellite, afin de relier les diverses régions par câblodistribution?

J'aimerais savoir si la députée a examiné le système de l'Allemagne de l'Ouest, entre autres, où ils ont un service régional dans chacune des régions. Le système commun est constitué par une alliance de toutes les régions. Je me demande si la député a étudié ce système et si elle est en mesure de proposer un autre modèle qui nous permettrait de faire face aux difficultés régionales que nous avons ici.

Le problème, ce n'est pas l'unité, car l'unité va découler de la compréhension mutuelle. Je pense que nous sommes du même avis à ce sujet. Nous serons certainement plus unis si nous parvenons à mieux nous comprendre. C'est pour cette raison que, à l'occasion de la présentation du projet de loi C-136, Flora MacDonald—foncièrement gaélique qu'elle était—avait dit que nous devrions stimuler la conscience et l'identité nationales plutôt que de prendre des engagements concernant l'unité nationale.

C'est à elle plutôt qu'au ministre actuel que nous devons ce changement. La député n'est-elle pas d'accord que ce serait mettre la charrue devant le boeuf que d'exiger que l'unité nationale soit une condition préalable, alors que, en fait, les divers intervenants ne sauraient parler d'unité sans d'abord apprendre à se connaître.

Mme Clancy: Monsieur le Président, l'intervention du secrétaire parlementaire contient tant de questions que je me demande si on pourrait du consentement unanime me donner 20 minutes de plus. Je plaisante.

Je vais certainement en arriver à ses commentaires et à ses questions, mais je suis aussi un peu déçue parce que je ne l'ai pas entendu démentir les réductions imposées aux régions. Je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, et par votre intermédiaire, à tous mes collègues à la Chambre que j'ai dit effectivement que j'étais prête à recevoir son démenti. Nous ne l'avons pas eu, et je pense qu'ici encore j'ai le comportement typique d'une habitante de la Nouvelle-Écosse en me rappelant que ce n'est pas parce que nous sommes paranoïaques qu'on nous en veut nécessairement.

J'ai vraiment vu le système de l'Allemagne de l'Ouest. Mon allemand n'est pas assez bon pour pouvoir vraiment faire des commentaires. J'ai fait certaines lectures sur le système en question. À mon avis, il est intéressant, mais je ne serais pas prête à ce stade à dire si ce système pourrait remplacer celui qui a évolué.

Je ne suis pas très sûre de ce que voulait dire le secrétaire parlementaire quand il a parlé de *Front Page Challenge* et de *Hockey Night in Canada*, dans le contexte du mandat de 1968. Le fait que le mandat pour l'unité nationale a été établi en 1968 ne veut pas dire qu'on n'en respectait pas l'esprit auparavant. Le problème si on le supprime, c'est que lorsqu'on enlève quelque chose, en particulier en ces temps troublés dans notre pays, on prend position. Que le gouvernement ou le secrétaire parlementaire l'admettent ou non, nous prenons une position qui en dit long.

L'ancienne députée de Kingston et les Îles n'est plus ici les temps ne sont pas ce qu'ils étaient lorsqu'elle a proposé son projet de loi. Je ne parle pas de cela, mais de la question qui nous occupe. Chacun de nous, je pense, sait que la suppression de l'«unité nationale» du mandat de Radio-Canada a et continuera à avoir une connotation péjorative pour les Canadiens. Cela continuera à faire dire aux Canadiens: «Si le gouvernement ne croit pas que Radio-Canada doit avoir un mandat pour faire l'unité nationale, qu'est-ce que cela laisse penser de l'opinion que le gouvernement a de notre pays?»

Sommes-nous un regroupement de collectivités ou sommes-nous une nation? Je crois que nous sommes une nation qui traverse une période très difficile. Je ne veux pas que nous soyons un regroupement de collectivités. Je veux que nous soyons un Canada bilingue, multiculturel, divers, intense, passionnant et prospère. Je veux que nous soyons un pays qui protège et favorise les réactions de

tous les Canadiens aux communications et à la culture de notre pays.

Je le souhaiterais, et je rappelle au député d'Hamilton—Wentworth qu'en dépit de ses commentaires sur les questions autochtones et le fait qu'il semble penser que ce projet de loi accomplit de grandes choses, les motions nº 18, 19 et 20 ont été rejetées par le gouvernement. La motion nº 18 qui dit: «Des services de radiodiffusion reflétant les cultures autochtones et les langues autochtones représentatives doivent être offerts lorsque le nombre le justifie» a été rejetée, tout comme «reflète les cultures autochtones et les langues autochtones représentatives». La motion nº 20 suivante, proposée par le Nouveau Parti démocratique concernant la protection et la présentation d'une présence autochtone, a aussi été rejetée.

Nous pouvons dire bien des choses, mais dans notre for intérieur chacun d'entre nous sait que la question est la suivante: voulons-nous l'unité nationale, va-t-on pouvoir compter sur nous pour dire ce que nous pensons? Sommes-nous prêts à dire: «C'est ce que nous voulons en tant que Canadiens»? Je crains que non, pas dans ce projet de loi, et c'est bien triste.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je sais que la journée a été longue pour tout le monde et je voudrais vous remercier de me donner l'occasion de participer au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-40. Comme vous le savez, monsieur le Président, ce projet de loi découle du rapport de la Commission Caplan-Sauvageau ainsi que de quatre rapports déposés par le Comité permanent des communications et de la culture.

Ce projet de loi doit remplacer la Loi sur la radiodiffusion de 1968 qui ne reflète plus l'évolution rapide de l'industrie des communications. Toutefois, il comporte de graves lacunes. Comme nous l'avons vu au cours du débat à l'étape du rapport, il a grandement besoin d'être amendé. En fait, s'il est adopté tel quel, le projet de loi C-40 s'attaquera au tissu de la société canadienne et contribuera à la division et à la balkanisation des Canadiens à un moment crucial de leur histoire. De plus, notre système de radiodiffusion figurera dans la longue série de bévues qu'auront commises les conservateurs. Ce qui inquiète le plus notre parti dans ce projet de loi, c'est le fait que la compétence du gouvernement fédéral dans le domaine de la radiodiffusion pourra être contestée. En fait, la nouvelle définition de la radiodiffusion, inscrite à l'article 2 du projet de loi, est très vaste et inclut la transmission et la réception d'émissions par d'autres moyens que la radiocommunication. Autrement dit, les transmissions par circuit fermé, qui relevaient jadis de la compétence des provinces, seront maintenant visées par la nouvelle loi sur la radiodiffusion.

• (2100)

Par ailleurs, les activités des câblodistributeurs ou des diffuseurs seront désormais divisées en deux: les fonctions de programmation et les autres. Cela est contraire à la pratique légale courante suivant laquelle ces activités sont indivisibles. Vous conviendrez, monsieur le Président, que ce changement nous donnera de graves maux de tête à l'avenir.

Aux termes de la Loi sur la radiodiffusion de 1968, la Société Radio-Canada devait, et je cite «contribuer au développement de l'unité nationale». Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui et ces derniers jours au sujet de cette disposition. Malheureusement, toute mention en ce sens a été supprimée du projet de loi C-40. Les libéraux de ce côté-ci de la Chambre croient que le développement d'une identité et d'une conscience nationales ne peut être réalisé qu'avec l'aide d'un service de radiodiffusion, qui a pour mandat de contribuer à la promotion de l'unité nationale.

Le Canada, compte tenu de ses caractéristiques géographiques, démographiques et culturelles, a besoin d'institutions nationales solides comme la SRC, pour unir toutes les régions et les divers participants de notre société en un réseau unifié. Il est évident que le Canada n'aurait jamais pu devenir un pays distinct, souverain et prospère, d'un océan à l'autre, sans l'intervention du gouvernement et l'existence d'institutions qui ont servi de rempart contre l'attrait qu'ont toujours exercé les États-Unis.

Comme je l'ai dit à l'étape du rapport de l'étude du projet de loi, le Canada est le fruit des efforts qu'ont déployés nos ancêtres pour bâtir un pays de l'est à l'ouest. Pour venir à bout de la pénible tâche d'unifier ce pays, les gouvernements qui se sont succédés nous ont donné un service ferroviaire national, un service postal, un service national de radiodiffusion, une compagnie aérienne et diverses autres institutions qui ont contribué à façonner le Canada que nous connaissons et que nous avons appris à aimer. Ce survol rapide des institutions que je viens de vous énumérer ne fait que témoigner de la tactique de la terre brûlée pratiquée par les conservateurs.

Le projet de loi C-40 contient une autre lacune grave qui compromet l'unité nationale: soit la création de deux comités permanents, l'un sur la radiodiffusion de langue anglaise et l'autre sur la radiodiffusion de langue française au sein de la SRC. Ce changement ne contribuera qu'à isoler encore plus les Canadiens les uns des autres. De plus, cet objectif va à l'encontre de l'alinéa 3(1) (i), qui dispose que la programmation de la Société devrait contribuer à développer une conscience et une identité nationales communes.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que le gouvernement canadien, en 1967, a rejeté l'idée d'avoir deux comités permanents au sein de la SRC. Le ministre de l'époque, l'honorable Judy LaMarsh, avait expliqué pourquoi le gouvernement libéral avait pris cette décision. Elle a dit, et je cite:

> Le gouvernement juge peu souhaitable de scinder le conseil d'administration en deux. Si la SRC doit servir à développer l'unité nationale et continuer d'être le symbole de l'identitité canadienne, elle doit avoir une identité qui lui est propre, qui n'est ni francophone ou anglophone, mais bien canadienne.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous conviendrez que le gouvernement conservateur pourrait sûrement apprendre plusieurs leçons importantes de ce grand Canadien. En effet, même le nouveau président du conseil d'administration de la Société Radio–Canada, M. Patrick Watson, a dit, au mois de mars dernier, devant le Comité permanent, que cette séparation serait nuisible parce qu'elle proclamerait à tous et chacun que la programmation anglophone et francophone répondrait à des exigences et politiques différentes.

D'ailleurs, il a ajouté, et je cite: «Cela n'est pas le cas, et nous voulons être capables d'affirmer que nous avons une coopération, une série de politiques.» Par ailleurs, comme nous l'avons dit au préalable, un des plus graves défauts de ce projet de loi est qu'il refuse de reconnaître les divers services de Radio–Canada. D'ailleurs, le gouvernement agit de cette façon et il est important de le dire, contrairement aux recommandations du Comité permanent des communications et de la culture, dans son sixième rapport rendu public en 1987.

Non seulement, le gouvernement refuse–t–il de reconnaître ces services, mais il a complètement oublié ma province, le Nouveau–Brunswick. Cette province est la seule au Canada qui ne possède pas sa propre station de télévision qui soit entièrement possédée et exploitée par le réseau anglophone de Radio–Canada.

Par conséquent, les Néo–Brunswickois doivent se satisfaire d'écouter les programmes de langue anglaise de Radio–Canada sur la station CHSJ de Saint–Jean.

Étant donné le mélange français et anglais de la population du Nouveau–Brunswick et vu le mandat de Radio–Canada, il ne semble pas très juste que cette province se voit refuser une station de réseau. En fait, cette situation est clairement intolérable.

Même si le budget de Radio–Canada a subi des coupures radicales, il n'en reste pas moins que le Nouveau–Brunswick a toujours besoin d'une station de Radio–Canada. Il reste au gouvernement fédéral à manifester sa volonté politique pour satisfaire ce besoin.

Monsieur le Président, un autre élément nuisible de ce projet de loi est la balkanisation et la régionalisation du CRTC. En effet, cette mesure législative prévoit que l'exécutif du CRTC, c'est–à–dire tous les membres permanents, ne sera plus consulté pour la prise de décisions. Au lieu, des groupes de trois personnes auront ce pouvoir. Le résultat de cette structure décisionnelle décentralisée et régionalisée sera une perte de la dimension nationale. Nous verrons la fragmentation des politiques parmi les régions et la création d'un environnement non propice au développement d'un système de radiotélédiffusion nationale.

Une autre lacune importante contenue dans ce projet de loi est qu'il aiderait à américaniser notre système de radiodiffusion. Vous savez, monsieur le Président, que la radiodiffusion canadienne a toujours été organisée sur un axe est–ouest, afin de le rendre vraiment canadien.

Malheureusement, le projet de loi C–40 ne place aucune limite sur l'importation de services de diffusion en provenance des États–Unis. Cela est contraire, encore une fois, aux recommandations du Comité permanent des communications et de la culture.

Comme nous l'avons décrit, monsieur le Président, ce projet de loi contient plusieurs lacunes. Cependant, les amendements que nous avons proposés auraient sensiblement corrigé celles–ci. Mais le gouvernement, dans sa sagesse, n'a pas cru bon d'accepter ces amendements et c'est le Canada qui se retrouvera le grand perdant.

[*Traduction*]

En terminant, j'aimerais revenir sur deux points importants. Nous avons beaucoup entendu parler d'unité nationale ce soir et au cours des débats précédents. Nous avons été informés de la position du gouvernement, et les députés conservateurs ont parlé d'éliminer du mandat de la Société Radio–Canada la disposition relative au développement de l'unité nationale, au motif qu'elle faisait de la SRC un instrument de propagande et que l'on ne pensait pas que c'était convenable.

Nous avons entendu la position des libéraux, selon laquelle ce volet du mandat est indispensable, étant donné que le pays est tellement divisé, et qu'il serait bon

que certaines institutions nationales s'efforcent de promouvoir l'unité canadienne.

Et les néo-démocrates dans tout cela? Eh bien, nous savons qu'ils sont toujours à la remorque des autres et qu'ils font beaucoup de cinéma. C'est ce que nous pensons d'eux. Nous ne savons pas quelle est leur position sur l'unité nationale. Cette position varie, selon qu'elle est énoncée au Québec, ou ailleurs dans le pays. Elle varie aussi selon qu'elle est exprimée en anglais ou en français. On ne sait plus quoi penser.

Parlons un peu du développement de l'unité nationale et de la question de savoir si cette responsabilité devrait être incluse dans la Loi sur la radiodiffusion. J'étais assis ici, et je me disais: «Qu'est-ce qu'il y a de mal à faire un peu de propagande en faveur de l'unité nationale? Pourquoi un organisme ne pourrait-il pas promouvoir l'unité nationale?»

• (2110)

Nous savons tous que le premier ministre ne veut pas réellement défendre le Canada, dans certaines provinces. Nous savons qu'il ne tient pas à promouvoir l'unité nationale dans certaines circonstances. Est-il en train de transmettre cette philosophie à ses députés et de leur demander de faire en sorte que les institutions en place ne favorisent pas l'unité nationale? Est-ce la raison pour laquelle le gouvernement veut supprimer cette disposition dans le mandat de la SRC? Je me le demande.

L'autre point que je veux signaler a trait à la stratégie du gouvernement concernant la SRC. Chaque fois que les choses se corsent, le gouvernement a comme politique de dire qu'il n'a pas de lien avec la Société Radio-Canada et qu'«il ne peut rien faire».

Nous avons entendu des rumeurs, ce soir, selon lesquelles la SRC ferait l'objet de coupures de plus de 200 millions de dollars. Nous avons aussi entendu d'autres rumeurs portant que cette mesure entraînerait à son tour des coupures dans les stations régionales au Canada. En fait, on a parlé de dix stations, dont quatre dans la région de l'Atlantique.

C'est avec tristesse que je me rends compte de la stratégie que les députés conservateurs semblent vouloir défendre en périodes difficiles. Ceux-ci veulent nous faire croire que ce n'est pas le gouvernement qui fait des coupures dans la programmation de la SRC. Non, ce n'est pas le gouvernement. C'est la SRC qui prend de telles décisions. Disons-le très clairement. C'est le gouvernement qui assure le financement de la Société Radio-Canada. C'est le gouvernement qui dit: «Vos fonds sont réduits». À partir de là, la SRC doit composer avec les moyens dont elle dispose. C'est comme cela que ça se passe.

Je termine sur cette note. Je vous remercie, monsieur le Président, de vous être montré aussi attentif. J'espère que tous les députés de la Chambre auront la sagesse de voter contre ce projet de loi.

[*Français*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais féliciter l'honorable député de Restigouche—Chaleur pour sa nomination comme critique adjoint de son parti.

[*Traduction*]

Je veux faire une mise au point, monsieur le Président. Je sais que ce n'est pas cela que le député voulait dire, mais il faut quand même faire une mise au point. Le premier ministre veut promouvoir la canadianité et l'unité nationale, et ses gestes le prouvent. Ce sont MM. Caplan et Sauvageau qui ont recommandé ce changement, et ils étaient appuyés par un ancien président de Radio-Canada, Al Johnson, ainsi que par les membres du comité permanent, dont la députée de Mount Royal.

Sur la question des coupes, là encore une mise au point s'impose. L'impression qu'on semble vouloir donner ce soir—et c'est bien malheureux—c'est que le gouvernement a l'intention de faire des coupes pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars dans le budget de Radio-Canada. C'est absolument ridicule.

Quelle que soit l'annonce que fera Radio-Canada ce soir ou demain, selon le moment que la direction choisira pour le faire, cette annonce ne comprendra aucune réduction des fonds versés par le gouvernement. La seule mesure envisagée par le gouvernement, c'est une réduction de 1,7 millions de dollars du budget de Radio-Canada, qui servira à financer les activités de nos forces armées dans le golfe Persique. Cette réduction a été annoncée la semaine dernière. Je dois dire que, toutes proportions gardées, Radio-Canada a été moins touchée que beaucoup d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

C'étaient là mes remarques. En terminant, je veux encore une fois féliciter le député de sa nomination à titre de critique associé en matière de communications pour son parti.

M. Arseneault: J'aurais quelques observations à faire, monsieur le Président. Je remercie le secrétaire parlementaire de ses aimables propos, mais je dois revenir à la charge sur deux points. Je présume que nous pourrions en discuter toute la nuit, je n'ai pas d'objection.

Je ne vais pas parler du premier ministre. Le sujet prête à discussion, bien des Canadiens sont d'accord avec moi là-dessus. Le secrétaire parlementaire a signalé qu'un rapport avait recommandé le retrait du mandat d'unité nationale. C'est très beau de prendre ça et là ce qui fait son affaire. Il y avait dans tous ces rapports bien d'autres recommandations qui sont restées lettre morte. Certaines d'entre elles ont même été reprises dans des amendements que le Parti libéral a proposés et que les députés ont rejetés.

Mon autre point concerne les compressions à la Société Radio-Canada. Il faut sans doute examiner ce que le gouvernement a fait par le passé. Les compressions ont déjà été annoncées lors du dernier budget et, ce qui se passe peut-être, c'est que les mesures annoncées se concrétisent. Il y a déjà eu des compressions par le passé et la Société Radio-Canada doit maintenant en absorber d'autres, ce qui ne va pas sans mal. Le gouvernement la force, en la privant du financement nécessaire, à faire des coupes dans ses programmes.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter mon collègue de son brillant exposé et de ses commentaires très sensés.

Je voudrais lui demander de comparer ses observations aux propos tenus par le porte-parole de Friends of Canadian Broadcasting, M. Ian Morrison. Dans un de ses articles, ce dernier signalait que 80 p. 100 du temps passé par un enfant à regarder la télévision était réservé à l'écoute d'émissions américaines. Ainsi, pendant à peu près le même temps qu'il passe à l'école, l'enfant est exposé à une culture étrangère, à d'autres valeurs que les siennes, à une notion du bien et du mal qui vient d'ailleurs, au rythme de vie de Los Angeles, de New York ou de Miami. Est-ce vraiment cela qu'on veut pour nos enfants? Ce n'est certainement pas en assimilant les visions, les images et les points de vue d'un autre peuple qu'on développera le sentiment d'appartenance au Canada.

Les émissions de télévision américaines ne sont pas mauvaises par définition, mais représentent-elles vraiment notre pays, nos rêves, nos valeurs? Nous informent-elles de la vie à Halifax, à Sudbury ou à Edmonton?

L'auteur estime en outre que ce qu'il faudrait à la SRC, ce sont de nouveaux dirigeants, qui réuniraient une foule de qualités: ils n'auraient aucun parti pris politique, ils posséderaient une vaste expérience du domaine de la radiodiffusion publique, ils seraient d'astucieux gestionnaires, capables de capter l'intérêt de l'auditoire. Mais plus important encore, ces nouveaux dirigeants auraient les ressources voulues pour permettre à la Société de remplir le mandat que lui confie la loi.

Je pense, par exemple, à son président, M. Veilleux, qui possède un bon nombre de ces qualités, mais à qui il manque un élément essentiel pour correspondre à cet idéal. M. Veilleux ne possède pas les ressources nécessaires à la réalisation du mandat législatif de la Société. On le pénalise et il menace d'abolir le service de la chaîne parlementaire. Il a actionné les bonnes mannettes, car il est très habile en politique et il sait comment faire vibrer la corde sensible des politiciens et des gouvernements.

Je demanderais au député de me dire ce qu'il pense de mon idée d'aller chercher les dirigeants expérimentés dont nous avons besoin, comme le président actuel M. Veilleux, alors que nous n'avons pas un gouvernement qui soit résolu à lui donner la latitude nécessaire pour que la Société puisse remplir son mandat comme il se doit.

M. Arseneault: Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de Western Arctic pour ses commentaires et ses questions.

Je suis tout à fait d'accord avec la majorité de ses propos. Lorsque nous considérons certains des problèmes qui nous confrontent en ce moment au Canada des problèmes d'unité nationale, ils sont en partie attribuables à un manque de compréhension des autres cultures qui existent au Canada. Ce manque de compréhension provient du fait qu'on n'est pas suffisamment informé.

Une partie des informations que reçoivent nos enfants leur est transmise par la télévision. À mon avis, il est très important que nous ayons davantage d'émissions canadiennes. C'est très bien de dire que 80 p. 100 des heures d'écoute pour les jeunes enfants sont américanisées. Je ne veux pas dire du mal des Américains, ne vous méprenez pas. Ils ont de bonnes émissions, mais que devient notre propre culture? Et la culture des autres au Canada? Et le grand Nord, l'extrême Ouest? Je viens de l'est du Canada. Si mes enfants ne peuvent pas en faire l'expérience en personne qu'au moins ils en aient la possiblité par l'intermédiaire des médias.

• (2120)

Nous sommes à la pointe des télécommunications dans le monde. Nous l'avons toujours été. Je dois dire, je le crains, que, avec ce projet de loi C-40, nous faisons un pas en arrière.

M. Bob Wood (Nipissing): Je suis très heureeux de prendre la parole à la Chambre ce soir et de donner mon avis sur le projet de loi C–40, la Loi sur la radiodiffusion. Il ne fait absolument aucun doute que nous devons adopter un nouveau projet de loi pour moderniser les règlements qui régissent cette industrie. La technologie dans ce secteur a fait des progrès incroyables depuis 20 ans sans qu'on ne procède à une réforme importante des lois qui le régissent.

Je dois être honnête et dire que le projet de loi C–40 apportera des changements salutaires. Cependant, il présente des lacunes à bien des égards. Je fais expressément allusion à la suppression de la disposition d'unité nationale pour Radio–Canada, à la création de deux comités de programmation pour le français et l'anglais au sein du conseil d'administration de cette société et à la dualité des pouvoirs du gouverneur en conseil sur le CRTC. Ce sont trois grands sujets d'inquiétude que je veux présenter à la Chambre à propos de ce projet de loi.

Aux termes de la Loi sur la radiodiffusdion de 1969 Radio–Canada devait contribuer au développement de l'unité nationale. Cette exigence a été supprimée dans le projet de loi C–40. Je suis convaincu que le développement de sa personnalité nationale et l'éveil de son identité et de sa conscience nationales sont des facteurs indispensables pour établir l'unité nationale canadienne. Nous avons besoin d'une forte institution nationale comme Radio–Canada pour rassembler toutes les régions et les divers éléments de la société canadienne en une seule force unifiée.

On a invoqué l'argument que les lois sur l'unité nationale causeront ce que le ministre des Communications a appelé d'intolérables ingérences et limiteront la liberté d'expression.

Nous avons vu l'année dernière Radio–Canada traiter en profondeur des questions qui ont gravement divisé notre pays. On peut citer en exemple l'Accord du lac Meech, l'accident de Brockville et, manifestement, la disposition concernant l'unité nationale n'a nullement empêché Radio–Canada de parler de ces événements.

Pierre Juneau, l'ancien président de Radio–Canada, a déclaré que le mandat sur l'unité nationale ne l'avait pas gêné du temps où il occupait ce poste. Je ne vois vraiment pas pour quelle raison on retirerait à la SRC le mandat national qu'est le sien actuellement.

Le 9 mai 1990, le président du Comité des communications et de la culture a déclaré que retirer au réseau radiotélévisé de la société d'État l'obligation de favoriser l'unité nationale compromettrait en fait cette unité. Supprimer cette phrase donnerait à entendre que nous entendons emprunter des voies séparées, ce qui serait des plus malheureux.

Maintenant, si le gouvernement refuse d'écouter l'opposition ou les spécialistes du secteur, il devrait au moins écouter les membres de son propre caucus et le président du Comité des communications et de la culture.

Supprimer la disposition concernant l'unité nationale équivaudrait à dire que l'unité canadienne n'existe pas et que, partant, il n'existe pas de valeurs qui soient communes aux Canadiens d'un océan à un autre. Je ne crois pas que cela soit vrai. Nous avons certes des points de vue différents, ce qui est fort sain. Cependant, nos institutions nationales, y compris la SRC, sont là pour promouvoir les valeurs que nous partageons en tant que Canadiens. Laissons la disposition concernant l'unité nationale là où elle est.

Je tiens également à faire savoir que je ne suis pas d'accord avec l'établissement de deux comités permanents distincts chargés de la programmation au réseau français et au réseau anglais de Radio–Canada. Les administrateurs de la Société ont également fait savoir qu'ils n'étaient pas d'accord avec cette forme de gestion. Pourquoi donc créer deux comités afin de gérer la SRC? Alors que la SRC s'efforce de réduire ses frais de fonctionnement à cause des coupes sombres que le gouvernement actuellement a effectuées dans son budget, je ne vois pas très bien comment ce système des comités permettra à la direction de la SRC d'atteindre son objectif. Je crains au contraire qu'il se produise un chevauchement entraînant une hausse des frais de gestion. Je ne trouve aucun avantage à ce système des deux comités, si ce n'est de favoriser la division au Canada.

Patrick Watson, président de la SRC a formulé cette remarque à propos du système des deux comités: «Ce qui inquiète vraisemblablement le plus notre conseil d'administration, c'est ce projet de créer au sein de la SRC un comité permanent chargé de la programmation au réseau français, et un autre comité permanent chargé de la programmation au réseau anglais».

À ce propos, Gérard Veilleux a déclaré ce qui suit: «Je ne sais comment vous exprimer que ce n'est guère avec beaucoup d'enthousiasme que j'accepterais de voir une partie de mes effectifs s'occuper du réseau anglais, et l'autre partie du réseau français. Je trouve cette initiative des plus dangereuses». Je tiens à vous dire que je n'entrevois pas avec beaucoup d'enthousiasme de devoir diviser mon personnel et celui de la Société Radio–Canada. Je voudrais vous préciser que c'est fort dangereux.

Enfin, Keith Spicer a déclaré que pour sa part, il n'était pas en faveur de la création de deux comités distincts. Ainsi, je pense qu'à un moment donné, en plus d'assurer une forte représentation de la position des anglophones et des francophones, il faut adopter un point de vue national également.

La dernière chose dont les Canadiens ont besoin à ce stade-ci, c'est d'une disparition accrue des institutions nationales comme la Société Radio-Canada qui joue un rôle important dans l'unification du Canada en faisant la promotion de nos valeurs communes.

Je m'oppose également aux dispositions du projet de loi C-40 tendant à faire passer de sept à cinq ans la durée du mandat du président-directeur général de la Société Radio-Canada et du président du CRTC. Il est important que ces deux organismes puissent demeurer indépendants du gouvernement.

En outre, un mandat de sept ans permet d'obtenir une plus grande stabilité et une meilleure continuité au sein des deux organismes. Je crois donc qu'on devrait le rétablir.

Le gouvernement n'a également pas garanti, dans le projet de loi C-40, le maintien continu du service parlementaire, de Radio-Canada International, d'un canal de nouvelles et d'un service destiné aux habitants du Nord. Tous ces services sont importants pour un pays très étendu et ils servent à unir les Canadiens de toutes les régions du pays.

En outre, cela va à l'encontre de la recommandation unanime formulée par le Comité permanent des communications et de la culture dans son sixième rapport de 1987. Je m'inquiète particulièrement du canal parlementaire qui est considéré comme une façon importante pour les Canadiens de voir comment les choses se passent au Parlement.

Grâce à ce service, tous les Canadiens peuvent voir ce que leurs représentants disent à notre tribune nationale, la Chambre des communes. Je crois que cela les aide à mieux comprendre les questions et les événements qui influent sur notre pays et le monde dans lequel nous vivons.

Le projet de loi C-40 ne tient également pas compte du droit des autochtones à recevoir des services dans leurs langues lorsque le nombre le justifie et lorsque les crédits voulus peuvent être débloqués.

Les libéraux croient que le maintien et le soutien des langues autochtones et, du même coup, la transmission des cultures autochtones, sont tellement importants que la nouvelle Loi sur la radiodiffusion doit le préciser très clairement.

Il n'est pas question dans le projet de loi C-40 des services dont profitent 98 p. 100 de tous les Canadiens vivant dans le Nord. Dans cette région du pays, le canal en question permet d'offrir des services à 100 000 autochtones et non-autochtones dans sept langues différentes. Les services du Nord de Radio-Canada réalisent aussi des enregistrements de chanteurs et musiciens autochtones.

Un grand nombre de langues et de cultures autochtones tombent dans l'oubli ou sont menacées d'extinction. Le gouvernement a le devoir de faire tout ce qu'il peut pour aider les autochtones à préserver et promouvoir leur langue et leur culture. Je m'inquiète tout particulièrement des doubles pouvoirs de révision qu'aura le Cabinet sur les décisions du CRTC.

Ce nouveau pouvoir va compromettre la capacité du CRTC de remplir son rôle d'expert et d'organisme quasi-judiciaire indépendant. Si le projet de loi C-40 devient loi, le Cabinet aura le droit de lui dicter une politique, en se réservant celui d'annuler toute décision du Conseil qui dérogerait aux objectifs de la politique sur la radiodiffusion ou à une directive donnée au Conseil.

Investir le Cabinet de ces doubles pouvoirs peut être extrêmement néfaste pour le système de radiodiffusion canadien. Le pouvoir de réviser les décisions du CRTC compromet l'indépendance du Conseil. Il est crucial que le Conseil soit et paraisse indépendant de toute ingérence politique.

Il ne faut pas laisser l'impression que le CRTC est directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement. Le Conseil a été créé parce que nous avions besoin d'un organisme capable de réglementer de manière constante et non politique.

Dès 1928, le rapport Aird signalait que cette indépendance protégerait aussi le gouvernement d'alors toute pression politique qui ne manquerait d'être exercée auprès de lui car les thèses concurrentes présentées aux décideurs seraient évaluées le plus objectivement possible.

Si le projet de loi C-40 est adopté, il créera un très dangereux précédent dans la façon dont le gouvernement établit ses rapports avec les organismes qui doivent fonctionner indépendamment de lui.

L'indépendance du CRTC est sérieusement compromise dans ce projet de loi. La perte d'indépendance dérèglera tout le système. Le gouvernement se place dans une position qui incitera le public en général et l'industrie à croire au favoritisme politique. Le public et l'industrie s'attendent à ce que le CRTC examine sans interférence tous les points de vue. Selon la nouvelle mesure législative, cet objectif se trouve compromis.

• (2130)

Le CRTC s'oppose vivement au double pouvoir du Cabinet. Dans sa présentation au comité législatif, il en a souligné les répercussions possibles en soutenant que, dans le domaine de la radiodiffusion, le gouvernement a besoin d'un mécanisme de réglementation indépendant s'il ne veut pas être assailli par de longues files de gens qui, s'apercevant que la commission n'est devenue qu'une antichambre du pouvoir, passeront outre à ses procédures publiques pour fréquenter les corridors privés du Cabinet avec leurs pétitions et leurs plaintes. Il pourrait aussi laisser croire que les décisions, dont certaines ont des conséquences graves, ne sont pas prises de façon impartiale et ouverte dans l'intérêt de l'ensemble du système de communications, mais qu'elles sont plutôt dictées ou influencées par des pressions politiques de clocher.

Le président suppléant (M. DeBlois): Excusez-moi, mais je ne me rappelle pas si vous avez l'intention de parler pendant 20 minutes ou de partager le temps avec votre collègue.

M. Wood: Je dois parler pendant dix minutes. Je voudrais partager le temps avec ma collègue d'Arctic.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Un moment, s'il vous plaît! Je veux m'assurer que cette entente est agréée. Vous voulez parler pendant une période de 10 minutes ainsi que votre collègue. Dans ce cas, je dois mettre fin à votre discours et reconnaître l'autre député si cette entente est exacte. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Dans ce cas, je donne la parole à la députée de Western Arctic pour une période de 10 minutes.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'aurais volontiers laissé la parole à mon collègue. Étant un ancien radiodiffuseur, s'il est vraiment possible d'abandonner le métier, il parle avec compétence et éloquence des questions relatives à la radiodiffusion.

Pour moi, le projet de loi C-40 sur la radiodiffusion soulève trois préoccupations. Il n'y a pas de fondement législatif parce que les amendements ont été défaits sur trois points. Le premier concernait les services de la Société Radio-Canada dans le Nord. Aucune mesure législative ni aucun amendement n'ont trait à l'utilisation des langues autochtones, même s'il en est fait mention dans le texte de la Loi sur la radiodiffusion. Il n'y a aucune mesure législative sur la contribution de la Société Radio-Canada au développement de l'unité nationale. Je trouve cette omission fort triste et malheureuse dans le cas d'une institution dont le rôle, à mon avis, est de promouvoir l'unité nationale.

Je voudrais établir pourquoi il devrait y avoir un amendement ayant trait aux services de la Société Radio-Canada dans le Nord. Je ne peux comprendre qu'il n'y ait aucune mesure législative sur ces services. Le service du Nord de Radio-Canada est responsable des émissions au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le nord du Québec, soit dans plus du quart du territoire du Canada. Quelles sont ces émissions dans les Territoires du Nord-Ouest? La plupart des localités des territoires reçoivent à la fois la radio et la télévision. Radio-Canada loue une partie de la capacité du satellite Anti D pour transmettre les signaux de radio et de télévision dans les Territoires du Nord-Ouest. Grâce au programme d'extension accéléré du rayonnement de Radio-Canada, toutes les localités de plus de 500 habitants ont maintenant une antenne parabolique et un émetteur à basse fréquence. Le ministère de la culture et des communications du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fournit un équipement semblable aux localités de moins de 500 habitants.

Radio-Canada exploite quatre stations productrices d'émissions de radio dans les Territoires du Nord-Ouest. Yellowknife produit la programmation pour la région du Mackenzie, Inuvik pour la région du delta du Mackenzie, Iqaluit pour l'île de Baffin et Rankin Inlet pour le Keewatin.

Yellowknife, Inuvik et Iqaluit produisent tous les jours pour le Nord des bulletins de nouvelles et des émissions d'analyse de l'actualité en anglais et dans diverses langues autochtones du Nord. La programmation générale est un mélange de production nordique et nationale. La politique de Radio-Canada en matière d'accessibilité fournit de l'équipement, de la formation et l'accès aux émetteurs de radio de Radio-Canada pour permettre aux localités éloignées de remplacer les émissions de Radio-Canada par leur propre programmation.

Trente services de radio communautaires sont en activité. Il y a une station de radio AM commerciale dans les Territoires du Nord-Ouest et elle est à Yellowknife. Il y a

une entreprise de câblodistribution commerciale à Yellowknife, qui offre 10 canaux captés par satellite. Des émissions sont réalisées sur place, tandis que les habitants de Hay River, de Fort Smith, d'Iqaluit et d'Inuvik ont accès à la télévision payante de même qu'à la télévision par câble. Le service de télévision de la SRC a des studios de production à Yellowknife, et des émissions nationales sont transmises de Toronto, par satellite, sur deux chaînes. La Inuit Broadcasting Corporation a des studios de production à Iqaluit, et a accès au réseau Keewatin de l'Arctique de l'est durant certaines heures pendant la semaine. Certaines émissions sont diffusées simultanément en anglais et en langues autochtones du Nord par l'entremise du réseau radiophonique de la SRC.

Au printemps de 1981, des associations autochtones de la région ouest des Territoires du Nord-Ouest ont obtenu l'autorisation de diffuser des émissions par l'entremise du service de télévision Cancom. La Native Communication Society of the western Arctic à Yellowknife a créé, par la suite, un programme de formation destiné aux autochtnes qui désirent faire carrière dans la radio et la télévision. Elle possède maintenant une station de radio entièrement fonctionnelle et diffuse des émissions le jour, dont trois heures d'émissions en direct qui comprennent des émissions d'information et des émissions en langues autochtones.

La Inuvialuit Communication Society dans la région d'Inuvik a été créée en 1963. Elle possède un studio de production à Inuvik et diffuse des émissions par l'entremise du réseau de la SRC depuis 1985.

Le gouvernement ne croit pas, avec tout cela, qu'une loi s'impose. Tout ceci a pour effet de semer beaucoup de confusion dans l'esprit de bien des gens, compte tenu de tous les efforts qui ont été faits et de toutes les ressources qui ont été investies pour former des gens capables de réaliser des émissions dans un domaine très stimulant, soit en langues autochtones. On ne fait rien non plus pour mettre au point la terminologie nécessaire en vue de désigner les concepts modernes.

L'inquiétude que j'éprouve au sujet de l'unité nationale a été parfaitement décrite par une de mes électrices qui, le 24 juillet 1989, a écrit une lettre au premier ministre, dans laquelle elle lui disait: «Je souhaite dénoncer les compressions budgétaires qui ont été appliquées à la SRC dans le budget du gouvernement.» Même à ce moment-là on s'inquiétait de la situation. Elle a dit que la SRC contribuait à sauvegarder l'identité du Canada en tant que pays distinct des États-Unis, et que ce rôle prendrait de l'importance au fur et à mesure que le libre-échange menacerait notre identité nationale. «Je vous demande de reconsidérer votre décision de réduire le budget de la SRC, et de faire en sorte que la Société recoive les ressources dont elle a besoin pour continuer d'agir comme une instrument culturel puissant qui sert à unifier le Canada.» Ce sont des paroles qui ont été prononcées par une de mes électrices.

Mes électeurs m'ont fait part de beaucoup d'inquiétudes. L'un d'eux, qui travaille en radiodiffusion, s'oppose farouchement à l'idée de privatiser la SRC. Artiste par surcroît, il a eu l'occasion de donner des interprétations nordiques de ses oeuvres grâce à un enregistrement réalisé par la SRC.

D'autres artistes bien connus du Nord, comme Charlie Panagoniak, ont fait de même. Beaucoup de jeunes artistes de diverses localités auxquels je pense ont eu l'occasion de produire des disques et d'exprimer dans leurs langues autochtones l'essence même de ce qu'ils sont par leurs chansons et la musique de leur peuple.

Beaucoup de demandes ont été adressées à bien des organismes pour obtenir de l'argent en vue de produire des disques de musique inuit ou dénée qui véhiculent les cultures du Nord. C'est le genre de choses que la SRC appuyait. Bien des personnes qui ont une formation en radiodiffusion et se dévouent pour la cause de la radiodiffusion dans le Nord craignent les compressions. Je sais que le secrétaire parlementaire du ministre des Communications en face nie que le gouvernement procédera à ce genre de coupures.

Je suis contente de l'entendre, car pour bien des personnes qui ont été formées pour travailler au service de radiodiffusion dans le Nord et sont attachées à leur travail, ce travail est plus qu'un emploi. C'est un travail fait par plaisir. C'est une chose à laquelle ils croient et qu'ils connaissent à fond. Ces gens se sont engagés à transmettre aux habitants du Nord, non seulement les nouvelles et les informations en provenance du Sud, mais du monde entier également, et aussi à faire connaître aux habitants du Nord les autres coins de leur région.

• (2140)

Quand nous parlons du Nord, nous ne devons pas oublier, car cela est important, que cette région est encore au stade du développement. J'imagine que nous sommes à la veille d'amorcer notre véritable développement constitutionnel qui donnera aux habitants du Nord leur véritable place au sein de la Confédération. Nous nous intéressons à de nombreuses questions dans le Nord.

Qui fait connaître à cette région l'importance des dossiers qui sont débattus à l'échelle nationale ou des événements qui se déroulent dans le golfe Persique? C'est Radio-Canada. C'est généralement les services de la télévision et de la radio de cette société qui s'en

chargent. Qui fait prendre conscience aux habitants du Nord qu'une région nordique est aux prises avec tel ou tel problème en particulier? À Nunavut, c'est Radio–Canada qui diffuse dans l'ouest de l'Arctique les nouvelles sur l'évolution du dossier des revendications territoriales de l'est. Qui transmet les nouvelles de l'Ouest vers l'Est? C'est toujours Radio–Canada. Et il en a toujours été ainsi.

Naguère, nous avions des moyens limités dans ce domaine. Nous dépendions beaucoup de la radio. Maintenant, nous avons les émissions de télévision de Radio–Canada. Bon nombre de nos localités peuvent capter *Newsworld* à la télévision. C'est un atout pour les habitants du Nord qui n'ont pas l'occasion de voyager pour participer au grand courant de la vie canadienne car notre région est très isolée et très éloignée. Grâce à Radio–Canada, nous pouvons faire connaître le Nord au reste du Canada et nous pouvons dire aux habitants du Nord ce qu'est le Canada en leur montrant toutes ses régions.

[*Français*]

Mme Finestone: Monsieur le Président!

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette mais je ne peux donner la parole à la députée de Mount Royal car elle n'est pas assise à son siège.

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur le projet de loi C–40 qui en est à sa troisième et dernière lecture avant d'être adopté et envoyé au Sénat.

Vous ne vous en souvenez peut–être pas, monsieur le Président, parce que vous n'étiez pas avec nous lors de la précédente législature, mais les autres qui occupent le fauteuil à tour de rôle se souviendront que pendant cette législature, un projet de loi sur la radiodiffusion très semblable à celui que nous étudions et contenant de nombreuses dispositions quasi–identiques, avait été présenté. Ce projet de loi avait passé toutes les étapes à la Chambre et avait été renvoyé au Sénat, mais les élections de 1988 ont été déclenchées et le projet de loi est resté en plan parce que le Sénat ne l'avait pas adopté avant ces élections.

Le projet de loi contenaient certaines dispositions qui préoccupaient sérieusement beaucoup d'électeurs de ma circonscription, surtout les propriétaires d'appartements en copropriété. Ils jugeaient, et je dois dire que je suis d'accord avec eux, que ces dispositions étaient discriminatoires envers eux parce qu'ils étaient traités différemment des propriétaires de maisons individuelles. En fait, ils étaient radicalement opposés au projet de loi. Ils ont fait valoir leurs vues à maintes reprises, parfois par lettre, parfois par téléphone et, finalement, en venant témoigner devant le comité législatif qui a étudié ce projet de loi. Ils ont demandé des amendements qui les auraient mis dans la même situation que les propriétaires de maisons individuelles.

Monsieur le Président, d'autres personnes qui occupent le fauteuil que vous occupez en ce moment se souviendront que j'avais à l'époque adopté une position très ferme au nom des électeurs de ma circonscription et que j'avais aussi présenté des amendements au projet de loi pour tenter de mettre les propriétaires d'appartements en copropriété sur le même pied que les propriétaires de maisons individuelles. Lorsque le projet de loi a été mis aux voix à l'étape du rapport, je n'ai pas voté en faveur, quoi que j'aie été et que je sois encore un ardent partisan du gouvernement. Nous sommes saisis aujourd'hui d'un tout nouveau projet de loi, mais certaines de ses dispositions sont très très semblables à celles que contenait le texte précédent, qui fut présenté à la 33e législature.

Un bon nombre de mes électeurs sont très favorables à ce projet de loi. En fait, ils m'ont écrit pour me demander d'y donner mon appui. J'ai dû recevoir près de 18 lettres au sujet de ce projet de loi. Leurs auteurs comptent parmi mes électeurs, mais ils sont aussi membres d'une association que vous connaissez bien, monsieur le Président, la Friends of the CBC. Il est facile de comprendre qu'ils désirent l'adoption de ce projet de loi, parce qu'il y a bien longtemps qu'on n'a pas révisé la législation régissant soit Radio–Canada, soit l'ensemble du système de radiodiffusion du pays.

L'ancien ministre des Communications, au sein du gouvernement précédent, avait présenté ce projet de loi parce qu'il y avait bien des années qu'aucune loi n'avait permis une mise à jour tenait compte des nombreux changements technologiques, pour ne mentionner que ceux–là, dans le monde de la radiodiffusion depuis l'adoption du dernier projet de loi sur le sujet.

Malgré l'appui que reçoit ce projet de loi et le désir compréhensible d'avoir une nouvelle loi, je crois toujours que les propriétaires de condominiums ont raison de se préoccuper de son application, comme c'était le cas avec le projet de loi précédent, en ce qui a trait à l'usage de récepteurs de signaux de satellite. Les propriétaires de condominiums ont l'impression que ce projet de loi et son prédécesseur font de la discrimination à leur égard et ne les traitent pas de la même façon que les propriétaires de maisons unifamiliales.

Ils ont en fait l'impression que si ce projet de loi est adopté, ils n'auront pas d'autre choix que de devenir les abonnés captifs de la télévision par câble. Le propriétaire de maison unifamiliale n'est pas dans la même situation. Si ce dernier était touché par la réglementation, il laisserait sans doute tomber son abonnement à la câblodistribution installerait une soucoupe dans sa cour et le tour serait joué.

Dans son discours, le secrétaire parlementaire a bien gentiment souligné que les propriétaires d'appartements en copropriété jouissaient en cette matière d'une certaine protection sinon dans la loi, du moins dans son esprit et celui des autorités gouvernementales, du ministre et de ses agents. Je n'ai aucune raison de douter des propos du secrétaire parlementaire. Au contraire, j'y applaudis et je le remercie.

Mais il faut dire aussi qu'il ne sera pas toujours secrétaire parlementaire, que le ministre ne le sera pas toujours et même que le gouvernement actuel ne sera pas toujours là. Sauf votre respect, monsieur le Président, je sais pertinemment que, dans un régime démocratique, les gouvernements changent et que, pas avant longtemps j'espère, un de ces jours le gouvernement actuel sera remplacé par un autre, tout comme le ministre et le secrétaire parlementaire, et Dieu sait quel sera le point de vue de ceux qui les remplaceront.

C'est pourquoi, bien que je sois en faveur du projet de loi, je tiens à exprimer mes préoccupations et celles de mes électeurs qui sont des copropriétaires, et ils sont fort nombreux. Je voudrais souligner aussi qu'en ce qui concerne le projet de loi présenté au cours de la 33e législature, 266 habitants de ma circonscription avaient fait valoir leurs préoccupations à cet égard.

• (2150)

En ce qui touche le présent projet de loi, quelque 158 de mes électeurs qui sont copropriétaires des appartements York Valley m'ont fait part de leurs craintes. Je voudrais souligner que leurs préoccupations sont légitimes. Je continuerai à travailler avec le ministre, le secrétaire parlementaire et le gouvernement pour m'assurer qu'on tienne compte de leurs préoccupations et qu'ils soient traités sur le même pied que les autres propriétaires. Quoi qu'il arrive avec ce projet de loi, je vais continuer de travailler pour qu'ils n'aient pas à craindre un traitement discriminatoire.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le député parle de la Société Radio-Canada et de ses fonctions en tant qu'organisme national.

Je voudrais simplement rappeler que ce qui nous inquiète le plus dans l'orientation qu'a pris le gouvernement ces dernières années, c'est la réduction constante du budget de la SRC.

Je signalerai qu'en 1984-1985, le budget opérationnel s'établissait à environ 943 millions de dollars. En 1989-1990, il n'était plus que de 812 millions de dollars. À partir de 1990-1991, et pour les quatre prochaines années, environ 140 millions de dollars seront retranchés du budget total de la Société.

J'aimerais également mentionner que le CRTC a récemment déclaré, au moment de renouveler la licence de Radio-Canada, que la Société ne pourrait respecter son mandat aux niveaux de financement actuels. Pourtant, les dépenses ont été réduites depuis.

Permettez-moi de citer le vice-président de Radio-Canada, M. MacEwen, qui déclarait: «Vous avez raison. On nous saigne un peu plus chaque année. À nous maintenant de décider comment nous procéderons. Cette année, en 1989-1990, on a réduit de 1 p. 100 le budget de la radio. Ils ont réussi à maintenir leurs activités pendant une année encore mais si nous persistons, ils va falloir supprimer quelque chose.

Comme je l'ai dit hier soir, nous avons appris que la Société Radio-Canada s'apprête à procéder à de nombreuses mises en disponibilité. J'ai demandé à la bibliothèque du Parlement des renseignements au sujet de l'ampleur de ces mises en disponibilité, mais je crois comprendre que ces données ont été diffusées ce soir.

J'aimerais que le député nous dise comment il peut justifier l'appui que le gouvernement prétend accorder au système national de radiodiffusion du pays, un système qui doit définir notre unité et notre identité nationales en tant que symbole de notre réalité canadienne? Comment peut-il le faire quand on voit les énormes compressions budgétaires que doit subir la Société Radio-Canada et qui se traduisent par de nombreuses mises en disponibilité? La Société a déjà du mal à remplir son mandat. Comment est-elle censée le faire quand elle doit mettre encore d'autres employés en disponibilité?

M. Redway: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Quoi que je puisse penser de l'affaire, et quoi que le député lui-même puisse en penser, nous reconnaissons tous les deux qu'il existe une différence d'opinion quant aux questions budgétaires intéressant la SRC.

Cette différence d'opinion, Marjorie Nichols l'a bien exprimé dans la rubrique que le *Citizen* d'Ottawa a reproduite le 27 novembre dernier alors qu'elle insistait sur le fait que sur les 1,4 milliard de dollars de crédits dont dispose la SRC au cours de la présente année financière, un milliard sont constitués de subventions directes provenant du Trésor fédéral. Pour bien situer cette réalité, disons que la SRC coûte cette année aux contribuables canadiens autant que la GRC qui a reçu 1,2 milliard de dollars. En fait, la Gendarmerie rapporte plus de recettes que la SRC, soit 526 millions dans le premier cas, et 439 millions dans le second cas. En principe, les 10,500 emplois de la SRC coûtent chacun 100 000 $ aux contribuables canadiens. Si le gouvernement vendait la SRC, bon nombre de ces emplois passeraient au secteur privé. Tout le monde gagnerait à la privatisation de la SRC.

Marjorie Nichols d'ajouter: «Compte tenu de la nouvelle loi sur la radiodiffusion qui accorde au cabinet fédéral des pouvoirs étendus en matière de radiodiffusion, il est urgent d'intervenir. Pour l'amour de la démocratie au Canada, mieux vaut mettre la SRC a l'encan.»

Je ne pense pas que tous les Canadiens soient d'accord avec Marjorie Nichols, mais certains le sont. Il existe une différence d'opinion sur ce point, et c'est ce qui fait la démocratie. Nous sommes là pour examiner les différents points de vue. Marjorie Nichols défend un point de vue, et le député en défend un autre.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les stations de radio et de télévision que la Société Radio-Canada compte fermer? Combien y aura-t-il d'employés qui seront mis à pied par la Société?

M. Redway: Monsieur le Président, je remercie le député de Terre-Neuve de sa question. Je n'ai malheureusement pas les chiffres sous la main. Il les a peut-être, mais je dois dire que ce n'est pas vraiment la SRC qui me préoccupe dans ce cas-ci, bien qu'un grand nombre de mes électeurs s'inquiètent de l'avenir de la Société. Évidemment, ils ne veulent pas qu'elle disparaisse, ce qui est tout à fait normal.

Comme le sait le député, la SRC a été créée à l'origine par le gouvernement conservateur du premier ministre R.B. Bennett, et elle a continué d'évoluer depuis ce temps-là. Elle continue de faire de l'excellent travail.

Ce qui me préoccupe au plus haut point, ce sont ses conséquences pour les propriétaires de condominiums. Le député en est parfaitement conscient, puisqu'il était ici lors de la dernière législature. Je suis sûr qu'il m'a écouté en retenant son souffle.

Il sait très bien aussi que je m'inquiète de l'impact que ce projet-ci aura sur ces mêmes propriétaires. Je suis certain qu'il appuie mes efforts et qu'il partage mon avis. S'il vient un jour à faire partie d'un gouvernement, je suis sûr qu'il prendra les mesures nécessaires pour protéger les propriétaires d'unités condominiales au même titre que les propriétaires de maisons unifamiliales.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai siégé, moi aussi, avec le ministre pendant la dernière législature. Je me souviens avec beaucoup de précision d'un grand nombre de ses interventions très éclairées et bien formulées.

Je me souviens aussi que Stan Graham et Jack Scowen, qui siégeaient à la Chambre, partageaient son opinion. Derrière les rideaux, nous avons eu beaucoup de conversations sur la façon dont nous pourrions amener la ministre des Communications, qui était à ce moment-là la députée de Kingston et les Îles, Flora MacDonald, à inclure cela dans le projet de loi.

Je signale au député que nous avons discuté des systèmes de télévision à antenne collective et des logements en copropriété à la Chambre lors du débat sur la motion nº 6, qui, comme vous le savez, monsieur le Président, a été rejetée par le gouvernement.

Je voudrais bien croire que nous pouvons compter sur la bonne volonté du gouvernement pour être certains qu'il n'y aura plus de problèmes en ce qui concerne les logements en copropriété, les maisons privées, les immeubles d'appartements et les hôtels.

Je veux signaler au ministre que, actuellement, même si nous avons le droit privé d'action dans ce projet de loi, ce dont je me réjouis, il y a dans ma propre circonscription, celle de Westmount, un très vaste complexe d'appartements et de logements en copropriété qui est situé dans le territoire du câblodistributeur CF Cable, mais qui n'utilise pas ses services.

On a demandé bien des fois à CF Cable de comparaître parce que cette entreprise enfreint la loi. Le système de télévision à antenne collective transmet les émissions des

chaînes HBO et ESPN et toutes les émissions qui, d'après nous, n'ont pas leur place dans notre système puisque nous avons des services complémentaires. Il ne donne pas accès au canal parlementaire, ni à d'autres services importants comme les chaînes éducatives et ainsi de suite.

• (2200)

Le ministre sent-il qu'il peut avoir confiance dans le CRTC, qui ne s'est jamais donné la peine de se servir de la décision rendue à Winnipeg dans l'affaire du Holiday Inn? Il ne semble rien y avoir dans ce projet de loi qui forcerait le CRTC à faire quoi que ce soit à cet égard. Le ministre croit-il que les nouvelles dispositions sur le droit privé d'action sont suffisantes, qu'elles peuvent régler ce problème?

M. Redway: Monsieur le Président, la députée me demande si je me sens à l'aise dans la situation actuelle. Je dois dire que je me souviens d'avoir eu, au cours de la dernière législature, de nombreuses discussions sur le même sujet avec la députée qui était alors, comme maintenant, critique en matière de communications. Si ma mémoire est bonne, elle n'appuyait pas alors les propriétaires d'immeubles en copropriété et avait même voté contre des motions les concernant. J'avais proposé à cette époque des motions, que l'opposition n'avait pas appuyées. Autrement, nous aurions voté et j'aurais eu l'occasion d'exprimer une opinion officielle sur la question. J'ai en main les hansards d'août 1988. Je n'y ai rien trouvé qui montre que la députée appuyait alors ces propriétaires.

Il est donc assez surprenant qu'elle affirme maintenant que le projet de loi présente des lacunes à cet égard, parce qu'à ma connaissance, elle n'avait proposé aucune motion à l'époque. Le député de Beaches—Woodbine l'avait fait à l'étape du rapport, mais pas la députée.

À moins que je ne me trompe, d'après les observations qu'elle a faites dans le passé et les propos qu'elle avait tenus au cours du débat, elle n'appuyait pas le principe de droits égaux pour les propriétaires d'immeubles en copropriété. Si elle devait un jour faire partie du gouvernement, j'espère qu'elle changera d'avis et qu'elle ne fera pas preuve de discrimination à l'égard de ces propriétaires.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'aime pas contredire le ministre à la Chambre, mais c'est grâce à des questions persistantes au ministre d'alors, tant au comité qu'à la Chambre, que nous avions réussi à obtenir. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais il s'agit d'une matière d'opinion et non d'un rappel au Règlement. Je me vois donc obligé de passer à une nouvelle étape.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Nord.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir intervenir au cours de la troisième lecture du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence, et concernant également la radiocommunication.

Avant de commencer mon discours, je tiens à remercier ma collègue, la députée de Mount Royal, pour avoir su donner le ton au débat au nom de notre caucus du Parti libéral.

Essentiellement, ce projet de loi devrait nous donner une perspective de ce que nous réserve l'avenir de la télévision. Il devrait nous assurer que la télévision fera la promotion de l'unité canadienne, de la mentalité particulière de notre peuple, un peuple fier de ses différentes origines, mais qui partage les mêmes valeurs. Ce projet de loi ne nous fournit aucune vision claire sur ce chapitre, et le gouvernement n'a pas le courage de débloquer les fonds qui nous permettraient de promouvoir l'unité nationale à la télévision canadienne.

Ce projet de loi aurait le pouvoir de modifier ce que les Canadiens voient sur leur petit écran. Et cela est très important puisque la radiodiffusion influe sur la façon dont la plupart des gens se renseignent, sur leurs loisirs et sur leur degré de compréhension de notre diversité culturelle. La télévision est un médium qui devrait favoriser le sens des valeurs communes et le sens de l'appartenance nationale. Nous nous ne pouvons pas acquérir un véritable sens de l'appartenance nationale si nous n'exigeons pas maintenant et toujours que Radio-Canada ravive la flamme de l'unité nationale. Il est essentiel, pour la survie de notre pays, que ce mandat de Radio-Canada soit renouvelé.

Réaffirmer ce mandat de l'unité nationale est encore plus pertinent aujourd'hui alors que les segments de notre société se sentent aliénés les uns par rapport aux autres et par rapport à l'ensemble du pays. À cause de notre géographie, de nos différentes langues et de nos différentes cultures, nous avons besoin d'un lien si nous voulons continuer d'exister en tant que peuple et en tant que pays. La radiodiffusion est ce lien essentiel qui permet de rassembler les peuples autochtones, nos

peuples fondateurs, et nos nouveaux citoyens, nos adultes et nos enfants sous cette même appellation de Canadiens.

Ainsi, je suis heureux de voir que dans la nouvelle loi on va reprendre le principe énoncé dans la Loi sur la radiodiffusion de 1968:

> le système canadien de radiodiffusion doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et sous leur contrôle[. . .] servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

Malheureusement, seulement 5 p. 100 des émissions présentées aujourd'hui aux réseaux anglais sont canadiennes. Ce sont les émissions que nos enfants et nous regardons.

Comme la plupart de nos enfants passent beaucoup de temps devant la télévision, j'ai bien peur qu'ils ne voient pas assez d'émissions canadiennes pour que leur identité canadienne soit renforcée.

Le projet de loi sur la radiodiffusion doit donc résoudre les deux questions fondamentales que sont la propriété et la programmation pour être vraiment efficace dans l'avenir. Or, dans son libellé actuel, il ne parvient pas à relever ce double défi.

Nous avons déjà été témoins de la mise au point des télécommunications par satellite et d'autres technologies. Les frontières entre les pays s'estompent. La radiodiffusion a fait de la terre un village vraiment planétaire.

Au même moment, on craint non sans raison que ces nouvelles technologies ne soient construites que par quelques privilégiés. Il y a quelque chose d'intrinsèquement mauvais dans tout cela, mais le danger nous guette tout près. Ce que nous verrons, lirons et entendrons au cours du siècle prochain pourrait provenir d'une poignée d'entreprises nées de fusions et de prises de contrôle. Par exemple, les nouveaux services de télévision sur demande tomberont vraisemblablement sous la coupe d'une poignée d'entreprises qui, si elles ne sont pas tenues d'obtenir un permis et de respecter des dispositions sur le contenu canadien, feront la promotion d'émissions américaines plutôt que canadiennes.

Actuellement, nous avons un organisme de surveillance qui est censé veiller à ce que le secteur de la télévision ne soit pas contrôlé par quelques grands diffuseurs qui pourraient n'accorder aucune importance à la programmation canadienne. Notre organisme de surveillance, c'est le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications, le CRTC. Mais le manque d'efficacité du CRTC est bien connu depuis longtemps. Bien qu'il ait le mandat de punir les diffuseurs qui ne respectent pas les normes régissant le contenu canadien, en abrogeant leur licence de radiodiffusion, le Conseil ne s'est jamais montré strict envers les délinquants.

Au lieu de confirmer les fonctions de surveillance du CRTC, le projet de loi C–40 affaiblit son pouvoir punitif, en offrant des incitations. Ainsi, le CRTC récompensera les réseaux qui diffusent un nombre suffisant d'émissions au contenu canadien adéquat en ne réclamant pas leurs droits de licence annuel, droits qui peuvent atteindre jusqu'à un tiers de million de dollars pour un radiodiffuseur enregistrant des recettes publicitaires de 10 millions. Il punira ceux qui ne respectent pas leurs obligations en les obligeant à payer une partie ou la totalité de leurs droits de licence.

Mais soyons réalistes. Le CRTC a jusqu'à maintenant toujours hésité à utiliser ses pouvoirs, pourquoi devrions–nous croire qu'il en sera autrement maintenant? Pis encore, le gouvernement possédera désormais un plus grand pouvoir de veto sur les décisions du Conseil. Par conséquent, les réseaux pourront exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il annule certaines décisions défavorables du CRTC. Par ailleurs, nous savons tous qu'un tiers de million de dollars à payer en droits de licence ne suffiront pas à convaincre les réseaux pris en faute à diffuser plus d'émissions canadiennes. Ces réseaux comptent actuellement parmi les entreprises les plus prospères de l'Amérique du Nord. Comme Matthew Fraser de la *Gazette* de Montréal l'affirmait récemment dans sa chronique, «les grands réseaux peuvent facilement se permettre d'acquitter une petite amende de 300 000 $».

• (2210)

J'ai la conviction que tout ce débat porte au fond sur un problème d'argent. Selon le projet de loi C–40, la SRC doit «contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales», et présenter plus d'émisions culturelles, par opposition aux émissions commerciales. Ce sont des objectifs louables, mais je ne crois pas que le gouvernement ait beaucoup réfléchi à ce que ses objectifs coûteront.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement conservateur a réduit le budget du réseau, déjà mal en point, de 140 millions de dollars. Au cours du débat de ce soir, le député de Winnipeg St. James nous a appris, grâce à des informations obtenues par anticipation, que la SRC effectuera de nouvelles coupures de 100 millions de dollars qui toucheront au moins 10 stations de radio, Radio–Canada International et les chaînes parlementaires.

Le revenu tiré de la diffusion de messages publicitaires est une des façons que la SRC a trouvées pour survivre à ces compressions brutales. Le gouvernement lui demande maintenant de se retirer de la programmation commerciale et de produire plus d'émissions culturelles. Or, il est beaucoup plus coûteux de produire une émission

que d'en acheter une. Il est permis de douter qu'en ces temps de récession économique le gouvernement augmente les crédits de la SRC lors du prochain budget. Je ne peux qu'espérer que mon pessimisme ne soit pas fondé.

En vérité, je ne crois pas que le gouvernement prenne au sérieux l'important rôle qui incombe à Radio–Canada. Il est inacceptable de dire au réseau de faire plus avec moins de ressources financières.

En conclusion, j'ajouterais que le CRTC et la SRC ont des rôles très importants à jouer dans la promotion d'une âme canadienne. Il faut faire du CRTC un chien de garde qui a du mordant. Il doit être en mesure de faire respecter le contenu canadien exigé et d'éviter qu'une poignée de gens privilégiés n'effectuent une mainmise sur le médium de la télévision. Il faut en outre donner à la SRC des fonds suffisants pour produire de bonnes émissions canadiennes.

Le projet de loi C–40 ne remédie pas adéquatement à ces problèmes. Il faudrait un projet de loi qui rehausse notre sens de l'unité canadienne. Il nous faut une Loi sur la radiodiffusion qui fasse une différence sur les ondes. À moins que le gouvernement ne donne plus de pouvoirs au CRTC et plus d'argent à la SRC, nous continuerons à manquer d'émissions montrant les Canadiens tels qu'ils sont.

Il faut présenter la vision aux Canadiens et leur montrer le leadership nécessaire pour la réaliser. Nous sommes prêts, de ce côté de la Chambre, à former le gouvernement et à donner aux Canadiens un pays et un peuple unis, en assurant la liaison par une nouvelle Loi sur la radiodiffusion, une loi qui fera rejaillir sur le monde entier l'âme véritable du Canadien, unie, bienveillante, compatissante et juste.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je félicite le député de son bel exposé dans lequel il a fait ressortir de nombreux éléments du plus grand intérêt.

J'ai trouvé particulièrement passionnantes ses observations sur la Société Radio–Canada et sur le mandat d'unité nationale ainsi que sa question sur les conséquences de ces compressions constantes. Au cours de quelques prochaines années, elles seront de 140 millions de dollars, et nous avons entendu dire ce soir que des coupes encore plus sombres s'annonçaient. Le député a demandé comment la société pouvait s'acquitter de son mandat puisque le gouvernement, qui cherche à la dépouiller de son rôle, l'affame littéralement.

J'ignore si le député était là ce soir lorsque j'ai pris la parole, mais nous avons appris tout récemment qu'il y aurait des mises à pied à la Société Radio–Canada.

Elles ont été annoncées ce soir. Nous n'avions pas beaucoup de détails à ce moment–là, mais nous en avons appris un peu plus long depuis. En m'entretenant avec des journalistes de la Presse canadienne, j'ai constaté que ces compressions allaient entraîner la fermeture de dix stations régionales, qui fermeront carrément ou deviendront de simples bureaux. Il s'agit de stations régionales, de centres régionaux qui ont rempli une fonction très importante en diffusant les informations canadiennes dans les diverses régions de notre pays.

Je pose au député la question que j'ai essayé de poser au gouvernement, qui ne veut pas me répondre. Le député du Parti libéral peut–il commenter les répercussions de ces compressions et des mises à pied et me dire comment elles peuvent aider une société qui a toute la peine du monde à remplir son mandat, étant donné qu'elle est déjà à court d'argent et que désormais, elle sera à court de ressources humaines.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et de sa question. En fait, il a vraiment dénoncé l'hypocrisie de ce gouvernement qui, d'une part, essaie de nous dire qu'il fait la promotion de ce service de radiodiffusion dans notre pays et, d'autre part, essaie d'amputer celui–ci en le privant des ressources financières dont il a besoin.

Je ne peux qu'être en parfait accord avec mon collègue et avec les préoccupations qu'il a énoncées, et j'espère qu'avant que nous passions au vote, le gouvernement changera d'idée et prendra l'engagement de rétablir le financement accordé à cette institution, afin de véritablement promouvoir l'unité canadienne au pays.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue au cours du débat, et je tiens à l'en féliciter. Son exposé était très réfléchi et bien présenté. J'ai même hésité à prendre la parole, mais je le fais dans un esprit de collégialité. Je pense que j'ai peut–être mal compris le député.

Sauf erreur, celui–ci a déclaré que, compte tenu de la situation financière difficile dans laquelle la SRC se trouve par suite de la diminution des recettes commerciales, le gouvernement demandait à cet organisme d'offrir plus d'émissions culturelles.

Il est possible que quelque chose m'ait échappé, mais je ne me souviens pas que le gouvernement ait jamais dit à la SRC quel devait être le contenu de sa programmation.

Je me demande si le député pourrait m'éclairer.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, ce que j'ai voulu dire lorsque j'ai déclaré que la SRC devait se voir confier le mandat d'avoir un contenu canadien dans sa programmation, c'est qu'avec un tel mandat, la Société serait contrainte de créer de nouveaux programmes ayant un contenu canadien. À l'heure actuelle, il y a très peu de programmes semblables au Canada. Ce genre d'initiative serait appuyé par le gouvernement canadien. Voilà ce que j'ai voulu dire, monsieur le Président.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot sur un aspect de la radiodiffusion, puis parler de l'effritement de la Société Radio-Canada.

La radiodiffusion est un moyen d'unification très efficace.

[*Français*]

Monsieur le Président, y a-t-il quelqu'un dans ce gouvernement qui croit en l'unité de ce pays? Dans l'affirmative, pourquoi n'y défend-on pas le fédéralisme à haute voix? Le Canada est en train de se désagréger et personne du côté du pouvoir ne semble s'en préoccuper.

Monsieur le Président, le retrait de la mission de Radio-Canada de son mandat de développer l'unité nationale et de fournir une plate-forme pour l'expression de l'identité canadienne n'est que la pointe de l'iceberg.

[*Traduction*]

Récemment, le premier ministre a souligné l'importance de l'unité nationale lorsqu'il a dit que tout ce que nous avons accompli en tant que pays découlait de notre idéal national, de notre unité nationale. S'il croit réellement que c'est le cas, pourquoi a-t-il supprimé le mandat de la SRC en matière d'unité nationale? C'est là une citation de la députée de Mount Royal qui a conduit notre parti dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

• (2220)

Pourquoi le premier ministre ne s'est-il pas rendu dans sa province pour lutter pour le Canada. Il est disposé à envoyer des Canadiens se battre au Koweït, mais il a trop peur de s'aventurer dans sa propre circonscription, afin de combattre pour lui assurer sa place au sein du Canada. La même chose s'applique à d'autres ministres du Québec. Je trouve tout à fait inadmissible que des ministres défendent sans conviction le pays qu'ils ont juré de défendre et de représenter. J'en ai assez des paroles trompeuses des conservateurs qui essaient de ménager la chèvre et le chou, en ne prenant pas clairement position sur l'unité canadienne et l'indépendance du Québec.

Les néo-démocrates semblent d'ailleurs faire de même. Les dirigeants des deux partis en question ne peuvent compter sur leurs députés du Québec pour défendre le rôle de leur province au sein de la Confédération. Monsieur le Président, mon chef, l'honorable Jean Chrétien et moi-même sommes en faveur d'un Canada fort au sein duquel le Québec serait un partenaire important et prospère. Monsieur le Président, le gouvernement montrerait sa bonne foi à tous les Canadiens, et notamment aux citoyens de Saint-Laurent—Cartierville, s'il redonnait à la Société Radio-Canada le mandat de promouvoir l'unité nationale.

Il est tout à fait légitime qu'un organisme national comme la Société Radio-Canada s'assure que notre pays est uni et fort. C'est pour cette raison que sans ce mandat, je ne peux souscrire à ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

[*Français*]

Monsieur le Président, est-ce ainsi que ce gouvernement espère créer une certaine harmonie? Serait-ce justement parce que le pays est dans un tel chaos que le gouvernement tient tant à retirer à Radio-Canada son mandat de promouvoir l'unité nationale et d'offrir à ses auditeurs une expression de l'identité canadienne? Serait-ce parce que ce gouvernement ne croit plus au Canada, qu'il commence doucement à retirer le mandat de promouvoir l'unité nationale? Bien sûr, le ministre va nier que c'est son but, mais dans les faits, ce que l'on note c'est plutôt l'évidence du contraire.

[*Traduction*]

À une époque où les Canadiens sont divisés sur des questions comme le libre-échange, la TPS et la Constitution, le service public de radiodiffusion devrait favoriser l'unité nationale. Si nous voulons avoir vraiment une identité nationale, nous devons rassembler toutes les régions, les unir. Ce n'est pas en sabrant dans les crédits que le gouvernement va favoriser l'unité du pays. Cependant, se pourrait-il que ce soit là un projet caché du gouvernement, qu'il veuille laisser le Canada éclater et nous dire ensuite qu'il a fait de son mieux, sachant fort bien que ce n'est pas le cas?

Il est, en fait regrettable de constater qu'au moment où notre pays est au bord de l'éclatement, ses dirigeants nationaux se dérobent à leurs obligations qui consistent à lutter pour un Canada fort et uni. Au lieu d'aller voir sur place, dans les régions, ce que les Canadiens pensent au juste, au lieu de se rendre au Québec, afin de défendre la cause du Canada, le premier ministre refuse d'assumer

ses responsabilités. Il semble maintenant que le ministre des Communications ait fait de même. Il ne se bat plus pour le Canada. Il lui incombe, en vertu de ses devoirs à l'égard du pays, de lutter par tous les moyens pour l'unité du pays. C'est pourquoi il doit rétablir l'objectif d'unité nationale de la Société Radio-Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, comment ce gouvernement peut-il demander à la population canadienne de tisser une toile de fond, encore plus solide qu'auparavant, d'unité nationale alors qu'il fait tout en son pouvoir pour y faire des trous? La population canadienne française est déjà très limitée dans ce qu'on lui offre au niveau culturel, en dehors du Québec en particulier. Est-ce en coupant des fonds et en retirant à Radio-Canada son rôle de promoteur de l'unité nationale que ce gouvernement pourra offrir une qualité culturelle aux francophones de ce pays, leur offrir une qualité culturelle d'ici en premier lieu? «Est-ce que le gouvernement s'y intéresse vraiment ou n'est-ce qu'une façade?

Monsieur le Président, pourquoi maintenant? L'unité du pays ne tient que par un fil, et c'est maintenant que le gouvernement tient, entre autres, à retirer à Radio-Canada sa mission de contribuer à l'unité nationale et d'offrir une plate-forme pour exprimer l'identité canadienne. Que se passe-t-il? De quoi ce gouvernement a-t-il peur? De prendre position?

Monsieur le Président, déjà le Québec remet en question, très sérieusement, sa place au sein de ce pays. Si la radio d'État se retire dans sa promotion d'unité nationale parce qu'on lui enlève ce mandat, ceci implique-t-il que ce gouvernement a aussi décidé de laisser aller le Québec à la dérive? Est-ce le début des changements en douce pour appuyer l'éclatement possible de ce pays?

[*Traduction*]

Cela peut paraître insignifiant, mais c'est avec des petites choses comme celles-là qu'on peut faire éclater un pays. Les libéraux ne veulent pas cela, pas plus d'ailleurs que les Canadiens. Chose certaine, l'histoire se rappellera que c'est le premier ministre qui a été responsable de la dislocation du Canada.

Nous avons besoin d'une personne vraiment prête à défendre les intérêts du Canada. Seuls Jean Chrétien et le Parti libéral peuvent offrir la vision en question du Canada à tous les Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, on a beaucoup entendu les représentants du Bloc québécois. Ils nous ont dit que la promotion de l'unité nationale, c'est de la propagande canadienne. Je suis certaine que la majorité des Québécois et Québécoises sont en désaccord avec eux. Monsieur le Président, plus que jamais, il faut créer des liens d'un bout à l'autre du Canada si nous tenons vraiment à ce pays. Ce geste de retirer le mandat de développement de l'unité nationale est un pas dans la mauvaise direction. Nous, du Parti libéral, comptons remettre le gouvernement dans le droit chemin. Voilà pourquoi nous nous opposons formellement au projet de loi C-40.

[*Traduction*]

Je voudrais dire un mot sur la disparition progressive de la Société Radio-Canada. Le secrétaire parlementaire a parlé de la taxe en prétendant qu'il n'y en avait aucune et il a déclaré que la Société Radio-Canada répondait à des besoins régionaux.

Permettez-moi de rappeler une autre déclaration de la députée de Mount Royal, selon laquelle, en 1985, le gouvernement conservateur a commencé par imposer des réductions de 85 millions de dollars. En 1986-1987, le montant des réductions était de 5,6 millions de dollars; en 1987-1988, de 21,1 millions de dollars; en 1988-1989, de 5,6 millions de dollar; en 1989-1990, de 5,8 millions de dollars; enfin, pour l'année 1991, de 25,9 millions de dollars.

Quand la députée de Mount Royal a demandé au ministre de déclarer qu'il n'y aurait plus de réductions à la Société Radio-Canada, il a refusé de se prononcer. Il s'est contenté de déclarer qu'il se faisait un plaisir de prendre note de la proposition de la députée.

De plus, le secrétaire parlementaire a soulevé la décision concernant l'unité nationale. Je ne me rappelle pas ses paroles exactes, mais nous parlions alors de diviser le conseil d'administration pour former un comité francophone et un comité anglophone. Il a déclaré que le président du conseil d'administration approuvait cette division. Je me demande s'il parlait du président du conseil d'administration de la Société Radio-Canada, Patrick Watson. Lorsque ce dernier a comparu devant le comité législatif, il a exprimé une vive inquiétude quant à une division de la Société Radio-Canada en fonction de la langue. Il est le président désigné et c'est avec l'appui non équivoque et unanime du conseil d'administration qu'il a déclaré que le conseil d'administration considérait unanimement qu'une telle mesure sèmerait la division quant à l'obligation de la Société de former une entité.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire explique ce qu'il signifie quand il déclare que nous ne divisons pas le conseil d'administration et que le Parlement n'entend pas faire de réductions. J'espère que le secrétaire parlementaire a raison, mais nous ne l'avons pas encore enten-

du déclarer qu'il n'y aurait pas de réductions. Pourriez-vous élucider ce point?

• (2230)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Nous sommes revenus toute la soirée sur les répercussions de la mesure législative du gouvernement et des réductions continuelles que subit la Société Radio-Canada.

Pendant nos délibérations, la nouvelle a fini par se savoir et nous venons malheureusement de constater, sans l'ombre d'un doute, que les réductions qui s'effectuent ce soir, qui viennent d'être annoncées, sont les plus radicales dans l'histoire de la Société Radio-Canada.

Ces réductions toucheraient 1 200 personnes. On éliminera les programmes locaux, ce qui entraînera la fermeture de dix centres régionaux. C'est ce qui est annoncé en ce moment. Ce sont les services locaux qui subiront la perte la plus lourde. Nous avons déjà perdu quelque 472 emplois plus tôt cette année. Si les réductions s'effectuent, d'ici au mois d'avril, un total de 1 600 emplois seront disparus à la Société Radio-Canada.

On rapporte que les réductions toucheront les postes régionaux de Calgary, Saskatoon et Windsor, Radio-Canada à Toronto, les opérations de Québec, de Goose Bay et de Terre-Neuve. Voilà la réponse aux réductions budgétaires de 140 millions de dollars qu'impose le gouvernement à la Société Radio-Canada; le conseil d'administration de la Société doit prendre ces mesures radicales pour joindre les deux bouts.

L'argument présenté plus tôt, et cet argument apparaît encore plus clairement ce soir, c'est que le gouvernement neutralise la Société Radio-Canada. Il la mutile financièrement de sorte qu'elle ne puisse plus accomplir sa fonction. Je me demande si ma collègue qui vient de parler veut demander au gouvernement comment la Société Radio-Canada peut continuer à réaliser son mandat compte tenu de la situation à laquelle elle est confrontée maintenant.

[*Français*]

Mme Maheu: Monsieur le Président, n'ayant pas écouté les nouvelles qui viennent tout juste d'être annoncées—j'espère que ce n'est pas à Radio-Canada—je suis surprise. J'aimerais cela, à un moment donné, lors d'une autre occasion, que le secrétaire parlementaire m'explique, parce qu'il vient de nous dire: Non, il n'y aura pas de coupure. Cinq minutes plus tard, on entend qu'il y a des coupures dans 1 200 postes et que 10 postes de télévision sont fermés. Qu'est-ce que c'est cela? Est-ce qu'il aurait, sans le savoir, induit la Chambre en erreur ou est-ce qu'il essaie de faire accroire aux citoyens de ce pays que le gouvernement n'est vraiment pas intéressé dans l'unité?

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, je vais essayer, aux questions et observations, de répondre à la députée. J'ai bien précisé ce soir que quoi que Radio-Canada annonce ce soir ou demain. . . je ne crois pas que la société l'ait déjà fait.

Mme Clancy: On l'a dit aux informations.

M. Edwards: On dit beaucoup de choses aux informations. Cela ne veut pas dire que l'annonce a été faite. Monsieur le Président, je vous le demande, moi qui ai été expert journaliste, où seraient les gens des nouvelles s'ils ne rapportaient que les faits? Il y aurait beaucoup de temps mort sur les ondes. Malgré ce qu'en disent les députés de l'opposition, et le fait est vérifiable, depuis avril 1989, le gouvernement n'a pas imposé d'autres restrictions à Radio-Canada que celles de 140 millions du budget d'avril 1989 et les 1,7 million de dollars qu'il lui a retirés la semaine dernière pour aider au financement des opérations dans le golfe Persique.

On n'envisage pas d'autres réductions, ni aujourd'hui, ni demain ni dans un avenir prévisible. En fait, si les députés ont la patience d'attendre l'annonce que le président de Radio-Canada devrait faire demain, ils verront peut-être que le gouvernement vient en aide à la Société dans les difficultés qu'elle traverse.

Il serait donc prématuré de paniquer, d'aller jusqu'à insinuer que le gouvernement massacre Radio-Canada. Le gouvernement ne fait rien de la sorte. Il prend soin du mieux qu'il peut de Radio-Canada en période de difficultés financières.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, les réductions dont parle le secrétaire parlementaire constituent un véritable scandale au Canada. Il est scandaleux que la Société Radio-Canada annonce la fermeture de deux services dans la province de Terre-Neuve et du Labrador. Imaginez donc! La fermeture complète d'une station et la fermeture partielle d'une autre station! Sur dix réductions de service au Canada,

deux ont lieu dans la province de Terre-Neuve et du Labrador.

Le secrétaire parlementaire ou le ministre, s'il décide seulement d'y venir, pourrait-il expliquer à la Chambre, pourquoi le gouvernement fédéral permet à la Société Radio-Canada de supprimer complètement le service qu'elle offre à une grande partie de la province de Terre-Neuve et du Labrador.

Cette province a subi plus de réductions que toute autre province canadienne. C'est un véritable scandale. Quelqu'un du gouvernement devrait annoncer ici ce soir son intention de contester et d'annuler ces réductions.

[*Français*]

Mme Maheu: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, car compte tenu qu'il s'agit de notre période de 20 minutes, je ne veux pas donner l'occasion à nouveau au ministre de prendre la parole.

[*Traduction*]

Il est le secrétaire parlementaire, je m'excuse.

On dit que les règnes conservateurs sont difficiles. Lorsque le secrétaire parlementaire a affirmé tout à l'heure qu'il n'y aurait pas de compressions budgétaires, c'est comme s'il nous avait recommandé de ne pas nous en faire et d'être heureux. Comment être heureux s'il est vrai que 1 200 emplois et 10 stations sont en jeu. J'espère que, pour une fois, le gouvernement va cesser de prendre et commencer à donner un peu.

M. Edwards: Nous ne prenons pas; nous donnons.

Mme Maheu: J'accepte cela.

M. Lyle MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je me rends compte que l'on commence à tourner un peu en rond, mais beaucoup d'observations ont porté sur les compressions annoncées récemment et dont les médias ont parlé ce soir.

Le secrétaire parlementaire a dit en substance que le gouvernement n'avait rien à voir dans cette affaire. C'est là une argumentation que ce sont renvoyée ce soir les deux côtés de la Chambre.

Je tenais à préciser à la Chambre et aux Canadiens qu'il était bien clair dans le bulletin de nouvelles que ces compressions font partie du plan d'action que la Société Radio-Canada se doit d'appliquer pour donner suite à la réduction de 140 millions de dollars des dépenses gouvernementales que la Société doit assumer au cours des quatre prochaines années. La Société réagit à cette compression budgétaire de 140 millions de dollars en supprimant ainsi des emplois.

Il était très clair ce soir, aux actualités, que le secrétaire parlementaire devrait revenir sur les observations qu'il a faites à cet égard.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire veut-il conclure?

Mme Maheu: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je veux bien reconnaître l'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville pour 30 secondes.

• (2240)

[*Traduction*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je veux seulement répéter ce que le secrétaire parlementaire vient de nous dire, que le gouvernement ne retire pas de fonds, qu'il en donne. Merci.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, nous discutons du projet de loi C-40, de l'essence, de l'âme du pays qui se développe dans les communications.

Juste avant que ma collègue de Saint-Laurent termine son intervention, nous avons appris par la télévision nationale que s'était produit ce que je considère comme quasiment un désastre en communications, en ce qui concerne les moyens par lesquels non seulement nous unissons le pays, mais nous rendons aussi à tous les Canadiens sur l'ensemble du territoire une image de ce que nous sommes. Il s'agit aussi des 1 200 hommes et femmes de grande compétence et de grande expérience en communications et en électronique, dans les domaines essentiels au développement d'une technologie de pointe, d'un système de communication ultra-moderne, d'un réseau des arts, d'un art dramatique qui illustre les caractéristiques distinctives du Canada, qui exprime notre canadianité, dont on va se défaire et non, comme le prétend le secrétaire parlementaire—je crois le citer correctement, ce que les «bleus» confirmeront—parce que le gouvernement donne des fonds à Radio-Canada au lieu de lui en retirer.

C'est presque insultant d'entendre pareilles affirmations. Son collègue, l'ancien secrétaire parlementaire

du ministre des Communications a dit, un peu plus tôt dans la soirée, que c'était déplorable, mais qu'il faudrait imposer des compressions budgétaires—et ici encore, je suis sûr que la transcription officielle viendra corroborer mes propos—qu'il les déplorerait lorsqu'on les annoncerait, mais qu'elles sont inévitables.

Deux heures après, ça y était. Le couperet tombait, il frappait inexorablement. Douze cents personnes, en plus des 476 autres dont on s'est déjà départi, seront mises à pied dès le 1er avril 1991, afin de combler un trou de 100 millions de dollars. Tout ceci, à cause du manque de volonté politique du gouvernement actuel, à cause de son désir d'anéantir la SRC ainsi que tous les moyens nationaux de communication, toute l'information nationale, tous les instruments qui auraient pu nous permettre de rassembler les Canadiens autour d'un objectif culturel commun, autour de cette même source d'information que nous partagions déjà. Le mécanisme est déjà en place, et le gouvernement a décidé qu'il ne valait plus la peine d'être maintenu.

C'est ce qu'on entrevoyait avec le projet de loi C-40. Il est étrange que ces annonces soient justement faites la veille de la troisième lecture, où les députés doivent se prononcer sur le projet de loi C-40, qu'on avait pourtant conçu de manière à sensibiliser tous les Canadiens sur les valeurs que transmet cette institution de même que sur les instruments qui forgent notre âme et notre caractère. N'est-ce pas paradoxal qu'on ait fait cette annonce, en cette soirée spéciale entre toutes, et qu'on vienne nous dire qu'essentiellement, tout ce dont nous débattons maintenant ne servira à rien?

Les parlementaires ne pourront pas sensibiliser tous les Canadiens, ni essayer de les convaincre de l'importance de ce débat, en faisant ressortir tous les éléments importants de cette mesure, puisqu'effectivement, parmi les brebis qui seront sacrifiées dans ces compressions, il y aura la chaîne parlementaire, qui servait de véhicule grâce auquel chaque foyer et chaque Canadien pouvaient être témoins des questions dont nous débattons.

Qui plus est, on s'aperçoit, en examinant ces amputations, que le gouvernement est en train d'abandonner sa vision d'un Canada idéal. Je dis avec regret que l'une des stations qui sera fermée, l'un des services qui ne sera plus fourni à cause de la décision du gouvernement est la station de Radio-Canada qui émet en français à partir de Toronto où j'habite. Que peut-on imaginer de pire pour un Canada bilingue qui s'enrichit des différences qui le composent que la fermeture de cette station? C'est honteux que le gouvernement ait pris une telle décision. C'est absolument criminel de forcer Radio-Canada à pratiquer cette coupe, parce qu'on nous oblige non seulement à suppléer le gouvernement pour financer les activités de cette institution nationale, mais encore comme nous l'avons appris il y a une demi-heure à peine, à combler le déficit des revenus publicitaires.

Radio-Canada ne pourra plus toucher les revenus provenant de la publicité du gouvernement parce qu'il faut évidemment encourager les entrepreneurs privés locaux, les diffuseurs locaux qui réclament cette manne. Ces revenus s'élèvent à environ 200 millions de dollars au Québec seulement et ils sont au moins aussi élevés dans les autres régions du Canada.

Avec les coupes que nous avons découvertes ce soir, si nous nous demandons où nous mène le projet de loi C-40, nous nous rendons compte que la question n'est plus hypothétique. Nous ne discutons plus des mérites ésotériques d'un système de communications qui satisfait ou ne satisfait pas le monde des arts et les journalistes, animateurs et annonceurs de l'industrie de la radiodiffusion. Nous parlons des Canadiens, c'est-à-dire de chacun d'entre nous et nous réalisons que le gouvernement détruit le Canada lorsqu'il décide de juger froidement les choses, comme il le fait toujours en bon gestionnaire financier qu'il prétend être, c'est-à-dire la recherche de la rentabilité.

Il n'y a pas si longtemps que partout dans le monde les pays ont décidé que, pour établir un caractère national, ils devaient consacrer leurs énergies et leurs ressources à l'éducation de leur population, pour leur faire apprécier leur identité. Ils l'ont fait au moyen d'un système d'éducation.

Ils l'ont fait également à une époque par le système militaire, pour rassembler les gens de diverses régions au moyen du service militaire, pour échanger des idées, pour développer la compréhension mutuelle, pour rapprocher les régions, pour faire connaître la culture, pour surmonter les obstacles élevés par les différences linguistiques, pour encourager, nourrir et, en fait, cultiver toutes ces expressions d'aspirations individuelles et communautaires, régionales et culturelle, qui s'expriment à travers la littérature, la prose, les arts dramatiques et le théâtre: toutes ces choses qui, nous l'avions espéré, auraient fermement marqué le caractère de notre pays, que nous avons tous appris à aimer.

Je dis: que nous avons tous appris à aimer, car j'ai émigré au Canada grâce à la décision judicieuse de mes parents, mais mes enfants qui ont leurs racines ici, doivent désormais décider eux-mêmes ce qu'est le caractère du Canada, parce que, à cause du gouvernement, nous n'aurons plus l'occasion de nous servir d'un moyen qui nous inculque ce que l'école autrefois nous enseignait c'est-à-dire un caractère national.

Mais maintenant, en cette époque de haute technologie, nous constatons que c'est le système de communications qui nous aurait donné cette possibilité, un système national comme la SRC, non seulement par le biais des actualités, mais aussi par celui des arts, du théâtre, de la prose et même par la rediffusion de certaines productions émanant de diverses régions comme le Québec, le sud de l'Ontario et l'ouest du Canada; c'est lui qui nous aurait permis de nous voir tels que nous sommes et tels que nous voudrions que les autres nous voient, et qui nous aurait donné la possibilité d'être sensibles aux grandes questions du jour au Canada.

Pas seulement la question constitutionnelle, mais aussi les questions économiques et environnementales, les questions qui détermineront comment nous vivrons en ce pays dans l'avenir et comment nous nous regarderons au siècle prochain. C'est ce véhicule ou ce support qui pourrait produire des émissions et des documentaires pertinents. C'est lui qui pourrait réunir des spécialistes qui ont à coeur les intérêts de ce pays, qui pourrait nous permettre ainsi qu'à nos enfants d'être informés et de prendre des décisions qui soient adéquates du point de vue environnemental et économique, ainsi que culturellement homogènes pour tous. Quand je parle d'homogénité, je veux dire que les Canadiens, malgré leurs différences, pourraient demeurer unis. Monsieur le Président, le genre de compressions dont il a été question ce soir confirme que le projet de loi C-40 vise bel et bien la balkanisation et la régionalisation du Canada, en livrant au même sort le système qui a permis aux Canadiens de rester unis.

• (2250)

Je n'ai pas à le rappeler à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Ils ont été des plus vigilants tout au long de ce débat et, sans vouloir tomber dans la flatterie, je dois dire que la plupart des députés de cette Chambre, et non pas seulement ceux de mon caucus, ont éprouvé beaucoup de respect et d'admiration pour notre critique, qui nous a absolument éblouis en soulevant toutes ces discussions, en abordant les aspects techniques du projet de loi et en expliquant les répercussions de toutes les motions et de tous les changements qu'entraînera le projet de loi.

Monsieur le Président, nous allons perdre l'occasion, grâce au projet de loi C-40 et aux actions négatives du gouvernement, ou à son inaction, ou du moins à sa procrastination, de montrer au monde ce qu'est le Canada. Nous avons quelque raison de croire, par exemple, que Radio-Canada International a peut-être des chances de survie. Nous ne savons pas pour combien de temps, mais on s'y est certes engagé à contre-coeur, sans grande passion. Sa survie n'est plus dans l'intérêt du pays, aux dires du gouvernement.

Il y a bien sûr la chaîne d'information continue, mais étant donné les compressions, nous découvrirons que nous sommes incapables de répondre à la demande avec toute la rigueur exigée pour que tous les Canadiens puissent capter les nouvelles en temps opportun, sans exception, et dans un style qui fasse honneur à la profession, en prenant soin que les différences culturelles, linguistiques ou régionales soient présentées dans une perspective garantissant que tous les Canadiens en garderont l'impression la plus favorable possible.

C'est ce qui manque au pays, depuis un an et demi. On ne nous a pas donné l'occasion d'acquérir ce genre d'impression favorable que nous devrions avoir les uns des autres, au sujet de chacun d'entre nous, de nous tous, de nos voisins, de nos amis, et de nos frères et soeurs avec qui nous partageons ce pays.

Le gouvernement n'a pas voulu donner les garanties législatives appropriées pour la mise sur pied d'un tel outil. Comme je l'ai déjà dit, il s'intéresse plus à assurer qu'on portera attention aux régions, tant dans les communications qu'au sein du système de réglementation, d'observation et de contrôle qu'est le CRTC.

Mes collègues ont déjà mentionné que nous avions régionalisé et balkanisé les opérations du CRTC. Ce que nous avons dit, essentiellement, c'est que nous n'avons pas besoin et que nous ne voulons pas d'une dimension nationale dans le genre de décision qui s'abattra sur le système de la radiodiffusion et des communications. J'i-

gnore combien de temps un secrétaire parlementaire, un ministre ou un simple député ministériel peut essayer de le cacher, mais lorsque nous n'exigeons plus que la direction du CRTC prenne part aux décisions qui ont trait au système de communication du pays, nous renonçons à tout engagement que nous pouvons avoir envers l'identité propre du Canada. Monsieur le Président, je sais que vous serez d'accord avec moi sur ce point: l'identité propre du Canada valorise les différences. Le Canada entretient ces différences et reconnaît qu'elles confèrent énergie et vigueur à son identité.

Pour moi, avant même d'entendre parler des compressions annoncées ce soir, le projet de loi C–40 signifiait essentiellement que le gouvernement, en plus de se soustraire à son devoir, à son obligation, à son mandat de valoriser les traits propres de la nation, avait permis que s'exerce une influence insidieuse et généralisée sur les communications au Canada. Il avait permis l'américanisation de notre culture, de notre langue, de nos habitudes et de nos vues sur l'avenir du monde, sans parler de nos vues sur les moyens pour nous, Canadiens, de tirer le maximum de notre potentiel. Mes collègues de l'opposition ont souligné que les émissions qu'écoutent nos enfants sont en grande majorité d'origine étrangère. Peut–être nos enfants n'en savent–ils pas encore assez, mais au moins sommes–nous en mesure d'exercer un choix. Peu d'options s'offrent à nous; nous avons la vision américaine de l'Amérique du nord et la vision nord–américaine du monde.

Grâce au projet de loi C–40, nous n'avons plus les moyens unificateurs, les ressources financières et le mandat nécessaires pour faire en sorte que les ressources jouent sur le genre d'émissions qui nous donneront une vision vraiment canadienne, peu importe de quelle région du Canada provient cette vision.

C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai entendu qu'en présentant son projet de loi C–40, le gouvernement ne jugeait plus nécessaire d'inclure dans une loi des restrictions à l'entrée au Canada d'un nombre toujours croissant de services de radiodiffusion américains, mais pourtant, le Comité permanent des communications et de la culture recommandait, il y a à peine trois ans qu'aucun nouveau réseau étranger ne soit autorisé à s'implanter au Canada à moins que ses émissions soient complémentaires à celles des services canadiens déjà détenteurs de licences.

Non. Le gouvernement semble peu désireux de renforcer le seul instrument qui pouvait améliorer l'identité nationale et ce faisant, il diminue délibérément la possibilité de faire apparaître une identité nationale.

Nous comprenons alors que ce n'est qu'une conséquence logique de tout cela lorsque le gouvernement élimine la clause sur l'unité nationale du mandat de Radio–Canada.

Je rappelle cela aux députés et à tous, enfin, à tous ceux qui éprouvent quelque chose de fort pour Radio–Canada, pour son potentiel. Je ne veux pas me mettre à discuter des mécanismes en cause ni de chaque détail de la programmation de Radio–Canada, ni de la hiérarchie ou de la structure de l'organisation. Je veux parler du concept, du potentiel que représente ce moyen de communication. Le mandat de la société qui disparaît par le projet de loi C–40 consistait essentiellement pour elle à contribuer au développement de l'unité nationale et à fournir un moyen d'expression constant de l'identité canadienne.

En retirant cette disposition, en nous retirant du paysage, nous perdons un moyen efficace d'identifier ce Canada en voie d'émergence. Nous refusons de reconnaître les mérites de ces nations qui font partie intégrante de la nature canadienne, telle qu'elle s'est formée au cours de son premier siècle de vie. Dans les faits, nous allons perdre cet immense réseau qui permettrait de faire voir à tous ce nouveau Canada qui va naître, qui est déjà là, et qui prendra la place qui lui revient au XXI^{e} siècle. En dépit de ce que voudrait penser ce gouvernement, les Canadiens ne sont pas du genre à se contenter de ce qui se passe autour d'eux, dans leur environnement nord–américain, aux prises avec un voisin très gros et très agressif. Notre pays est en voie d'émergence, parce que la composition de la population favorise son développement.

Nous avons l'occasion d'identifier ce nouveau Canada. Prenons le cas de ma propre ville, Toronto, où les néo–Canadiens suivent les informations sur trois chaînes—en chinois, en portuguais et en italien. Ensemble, ces trois chaînes, dans un secteur donné, ont un plus grand auditoire que le téléjournal de langue anglaise ayant la plus haute cote d'écoute. La Société Radio–Canada a l'occasion de faire un gros plan sur cette transformation du Canada, de l'intégrer aux grands courants culturels déjà établis et, ce faisant, de les imprégner des nouvelles caractéristiques canadiennes. Elle peut intégrer tous ces éléments, et tous les autres à venir, sans menacer l'intégrité d'aucun d'entre eux, et nous donner ainsi une chance d'en apprendre plus sur les autres, de les recon-

naître, de nous familiariser avec eux et de connaître toutes ces aspirations communes qui forment le Canada.

• (2300)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député d'Eglinton—Lawrence qui a parlé de façon passionnée d'un bon nombre de questions.

Je voudrais d'abord lui demander qui a dit que Radio–Canada n'exercerait pas son activité depuis Toronto? Il a bien dit que Radio–Canada n'exercerait pas son activité depuis Toronto. Il devrait vérifier cette assertion; je pense qu'il se rendra compte qu'une telle déclaration n'est pas crédible. Or, la crédibilité est très importante ici.

Encore une fois je fais une mise en garde. Un débat sur la radiodiffusion qui se déroule en même temps qu'une grosse nouvelle est annoncée, peut être passablement excitant. C'est ainsi; ces choses–là se produisent. Toutefois, je pense qu'il faut se montrer prudent lorsque nous présentons ici des rumeurs ou des histoires comme s'il s'agissait de faits confirmés, parce qu'il est possible qu'on nous écoute ce soir. Je pense qu'il faut souligner la capacité de la SRC à gérer ses propres affaires, ce qu'elle est en train de faire à l'heure actuelle.

Cependant, la Société n'est pas le seul instrument de canadianisation. C'est le principal instrument, mais non le seul.

J'ai écouté avec un certain désabusement mon collègue lorsqu'il parlait de la nécessité de doubler les dialogues de certaines émissions. Je suis certain que ce n'est pas ce qu'il voulait dire, mais il parlait de doubler des émissions du Québec afin qu'elles puissent être comprises et appréciées au Canada anglais. Le député a poursuivi en ajoutant qu'il y aurait peut–être lieu de doubler aussi certaines émissions en provenance du sud de l'Ontario et même de l'ouest du Canada. Il ne s'est pas exprimé de cette façon, mais c'est à cela que revenaient ses propos. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire le doublage de ma voix pour que je sois compris par le député.

Selon lui, le phénomène d'américanisation par la voie des ondes est attribuable à la balkanisation du CRTC. C'est là, je pense la logique qu'on nous a exposée. De plus en plus de programmes canadiens sont regardés, et un grand nombre sont produits par le secteur privé. La plupart de ces programmes sont produits par la SRC, mais un bon nombre sont aussi produits par le secteur privé. Je pense qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Je citerai seulement le cas de l'un des meilleurs films canadiens de ces dernières années, *Bye, Bye Blues*, qui a été produit par un radiodiffuseur de ma collectivité, avec l'aide de Téléfilm.

Enfin, je partage l'opinion du député selon laquelle les services canadiens de radiodiffusion dans leur ensemble, et en particulier la SRC, doivent refléter le Canada nouveau ainsi que ses diverses composantes. Il y a des choses que les concepteurs de cette mesure législative—et j'y inclus notre amie, la députée de Mount Royal. . .

Mme Finestone: Vous me mettez mal à l'aise.

M. Edwards: Je vois qu'elle n'aime pas cela.

Il y a une chose que nous avons réussi à faire et dont nous pouvons tous être fiers: c'est que tous les éléments du système, pas seulement Radio–Canada, reçoivent le mandat, en vertu du projet de loi, de refléter le Canada dans toute sa diversité tout en favorisant, en même temps, une conscience et une identité nationales.

J'en viens maintenant à la réalité multiculturelle de notre pays et au mandat que le projet de loi impose au système à cet égard, pour la première fois. À part ce qui est présenté dans les émissions, à la radio et à la télévision, les dispositions exécutoires du projet de loi imposent aux stations de refléter dans leurs opérations la réalité du nouveau Canada. La députée de Mount Royal s'est battue avec moi sur ce point et Lynn McDonald l'a également fait au départ, du même côté que nous, je m'empresse de le dire. Cela signifie, que nous n'avons pas à nous préoccuper du minimum de 100 employés en deça duquel la Loi sur l'équité en matière d'emploi ne s'applique pas. Nous n'avons pas un tel minimum. Chaque entreprise de radiodiffusion, qu'il s'agisse d'une société de câblodistribution, d'une station de radio ou autre, doit appliquer des méthodes appropriées pour refléter la réalité du nouveau Canada tant dans ses opérations que dans ses émissions.

M. Volpe: Monsieur le Président, on est presque encouragé par l'enthousiasme du secrétaire parlementaire sinon par le fond de ses propos parce qu'il a essentiellement dit que le projet de loi est digne de confiance. Il a signalé—et je commence par ses bons points—que le projet de loi comprend des éléments encourageants, qui ont été bien accueillis par tous les députés. Il s'agit de l'obligation pour Radio-Canada de refléter le caractère ethnoculturel, multiculturel et multiracial du Canada.

Mme Finestone: Pour le secteur privé aussi.

M. Volpe: Oui, pour Radio-Canada et pour le secteur privé aussi, comme l'a précisé ma collègue de Mount Royal. C'est un point positif.

Le secrétaire parlementaire reconnaîtra, je le sais, que d'ici l'an 2000, près de 50 p. 100 de la population de notre pays ne sera pas liée aux deux nations fondatrices initiales, selon la définition de la Constitution. Je sais que cette question est fort controversée, et c'est pourquoi je précise, sur le plan constitutionnel. On ne peut écarter les autochtones qui font tout à fait partie de notre identité canadienne.

Il faut partir de ce point qui est acceptable, et je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir fait en sorte que ce soit là l'un des points abordés dans le projet de loi C-40.

Pour ce qui est du reste, je pense que nous devons revenir sur un mot qu'il a utilisé tout à l'heure, sur toute la question de la confiance que les Canadiens ont dans le gouvernement. Le gouvernement est loin d'être digne de confiance pour ce qui est de nombreuses questions que le secrétaire parlementaire essaie de défendre.

Lorsque j'ai parlé du bulletin d'informations diffusé 20 minutes environ avant mon intervention, j'avais de très bonnes raisons de croire que les nouvelles nationales en question étaient basées sur des renseignements que nous pourrions tous partager à nouveau demain matin. En revenant sur ces faits dont on nous a fait part, cela nous donne la possibilité d'ajouter au débat. Si certains des faits en question ne sont pas exacts, je pense alors qu'on le signalera dans le débat de demain, tout comme le débat d'aujourd'hui met en lumière toutes les lacunes de la position du gouvernement au sujet de ce projet de loi.

Il est notamment important pour nous de comprendre que si tous les effets du projet de loi C-40 se font sentir, comme tout semble vouloir nous porter à le croire, nous ne serons pas mieux servis par les petites sociétés privées qui combleront le vide laissé par la Société Radio-Canada au niveau local, si elles ont, en fait, les moyens de le faire. Que feront les gens de Calgary et Corner Brook ou de Windsor qui sont habitués à un service de nouvelles de première qualité c'est-à-dire un service qui reflète bien l'identité de notre pays? Vers qui se tourneront-ils?

Ainsi, on peut constater que lorsqu'on fait disparaître un autre canal canadien, une filiale de la Société Radio-Canada, le vide est rapidement comblé par des stations américaines, car nous vivons le long de la frontière américaine. Les émissions d'une bonne partie des stations américaines seront beaucoup plus regardées qu'elles ne le seraient normalement. C'est nous qui en souffrirons, car nous n'aurons pas le même accès que quelques heures auparavant à des émissions fondamentalement canadiennes.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député s'est exprimé en Inuktitut.*]

• (2310)

[*Traduction*]

Je suis très heureux de prendre la parole relativement au projet de loi C-40, qui constitue la nouvelle Loi sur la radiodiffusion au Canada. Je suis heureux de participer au débat, parce qu'il a fallu plusieurs années au gouvernement pour en arriver à cette étape.

En 1985, le ministère des Communications avait mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier la politique en matière de radiodiffusion. Son rapport, le rapport Caplan—Sauvageau, a fait l'objet d'une étude par le Comité permanent de la culture et des communications. Le comité a déposé quatre rapports, dans lesquels il formulait de nombreuses recommandations au gouvernement concernant la rédaction d'une nouvelle mesure législative.

Au cours de la dernière législature, soit en juin 1988, le gouvernement a déposé le projet de loi C-136. Toutefois, celui-ci n'a pas été étudié par le Sénat en raison des élections fédérales. Le projet de loi C-40, déposé en octobre 1989, est pratiquement identique au projet de loi C-136 qui est mort au *Feuilleton*.

On s'entend en général pour dire qu'une nouvelle Loi sur la radiodiffusion est nécessaire. La Loi actuelle date de 1968. Les nouvelles techniques de communication rendent la loi de 1968 désuète à bien des égards. Il fait tenir compte des développements techniques qui sont survenus depuis cette date, ainsi que des réalités globales actuelles.

Cela dit, ce projet de loi n'est pas parfait. Il renferme des lacunes que ma collègue, la députée de Mount Royal, a essayé de corriger en proposant des amendements au comité législatif qui a étudié le projet de loi, ainsi que ces dernières semaines, à l'étape du rapport.

Ma collègue de Mount Royal, qui est la porte-parole de notre parti en ce qui a trait aux communications, a parlé de façon éloquente de nos préoccupations à l'égard du projet de loi C-40. Je vais mentionner brièvement celles-ci.

Nous sommes préoccupés par les contestations d'ordre constitutionnel dont pourrait faire l'objet ce projet de loi. Nous sommes préoccupés par la décision du gouvernement de laisser tomber le mandat de la SRC qui consiste à contribuer au développement de l'unité nationale et à témoigner constamment de la spécificité canadienne. Le gouvernement voudrait plutôt que la Société contribue à la conscience nationale. Il se défile. Il évite ses responsabilités.

Il n'est pas surprenant que ce pays ait vécu une telle crise constitutionnelle sous le gouvernement actuel. Celui-ci ne veut pas que l'organisme national de radiodiffusion du pays contribue au développement de l'unité nationale. L'unité englobe tellement plus qu'une simple prise de conscience. Nous pouvons être conscients de bien des choses, sans pour autant être unis.

Par ailleurs, nous regrettons que ce projet de loi n'accorde pas le même mandat à Radio-Canada International, à la chaîne parlementaire ou au service du Nord de la SRC. Pourtant, tant la Commission Caplan—Sauvageau que le Comité permanent de la culture et des communications ont recommandé que ces services soient inclus dans la nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Chacun de ces services est un élément vital de notre système de radiodiffusion, et le fait de les inclure expressément dans le projet de loi aurait constitué une reconnaissance officielle, ainsi qu'une confirmation, par le Parlement, de leur continuité.

J'aimerais prendre un moment pour parler du service offert dans le Nord par la SRC. Ce service est absolument vital aux collectivités du Nord, dont certaines n'ont aucun autre service de radiodiffusion. Nous ne voulons pas de réduction de ce service, qui est offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que dans les régions de la baie James et de Nunavik, dans le nord du Québec. Ce service s'étend sur un territoire qui englobe quatre fuseaux horaires et plus du tiers de la superficie totale du Canada.

Cent mille personnes, pour la plupart des autochtones, vivent dans la région desservie. Par ailleurs, les Cris représentent 90 p. 100 de la population de la baie James. Les Inuit forment 85 p. 100 de la population des régions de Beaufort, de Keewatin, de Baffin et du centre de l'Arctique oriental, ainsi que du nord du Québec.

Dans le reste des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, les autochtones comptent pour environ 30 p. 100 de la population et sont en majorité dans la plupart des petites localités du Grand Nord.

Le service radiophonique que Radio-Canada offre dans le Nord produit plus de 200 heures d'émission par semaine, dont la moitié en sept langues autochtones, soit l'inuktitut, l'esclave, le dogrib, le chipewyan, l'inuvialuktun, le gwich'in et le cri.

Le service de télévision que Radio-Canada offre dans le Nord produit quatre séries hebdomadaires: une émission d'affaires publiques du Nord intitulée *Focus North*, une émission multilingue dénée qui allie les observations sur la vie moderne et les affaires publiques et qui s'intitule *Denendeh K'eh*, une émission d'information en langue inuktitut diffusée à partir d'Iqaluit et intitulée *Aqsarniit*, et une émission d'affaires et de discussion en langue crie produite à Montréal et intitulée *Maamuitaau*.

Le service que Radio-Canada offre dans le Nord aide aussi six sociétés autochtones de radiodiffusion du Nord à distribuer leurs émissions. Il y a notamment l'IBC ou Inuit Broadcasting Corporation de l'Arctique oriental, qui a vu récemment son budget réduit de 600 000 $ et qui risque maintenant de devoir supprimer des émissions. Cette société a déjà fermé un bureau régional à Cambridge Bay, dans ma circonscription. Elle risque aussi de devoir supprimer une série télévisée produite à Baker Lake qui est très populaire auprès des enfants de l'Arctique oriental, car diffusée en langue inuktitut.

Nous avons également été appuyés par diverses personnes du Nord, y compris par le directeur régional du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans la région de Keewatin. Il aimerait que nous lui garantissions qu'aucune réduction ne sera imposée concernant les émissions diffusées en inuktitut par Radio-Canada dans le Nord. D'autres personnes d'Iqaluit et d'ailleurs dans l'Est de l'Arctique nous ont demandé la même chose.

Ces sociétés de communications autochtones sont des composantes essentielles du système de radiodiffusion canadien, car elles font beaucoup pour la promotion de l'identité culturelle des autochtones dans l'extrême-nord.

Nous sommes heureux que le projet de loi mentionne les autochtones, mais nous craignons que les services que nous offre le gouvernement pour répondre aux besoins de communications des autochtones ne soient que de vagues promesses. Il est question des autochtones à deux endroits dans le projet de loi C-40. À un endroit, on signale que le système de radiodiffusion canadien devrait réfléter la place spéciale qu'occupent les peuples autochtones au sein de la société canadienne.

Ailleurs, on mentionne que la programmation devra refléter les cultures autochtones du Canada, «au fur et à mesure de la disponibilité des moyens». Sur ce, je vous pose deux questions: Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé d'inclure les langues autochtones dans ce projet de loi? Pourquoi l'obligation de refléter la culture autochtone dans la programmation se limite-t-elle à la disponibilité des moyens, alors que tout au long des derniers mois, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de même que le premier ministre du Canada, ont insisté pour dire que le gouvernement n'a jamais fait autant pour les autochtones. Pourtant, ce même gouvernement n'hésite pas à sabrer dans les programmes de langues autochtones et dans les moyens de communications entre les différents peuples.

Permettez-moi d'ajouter aussi que le bureau de la société nationale des communications autochtones a été forcé de fermer ses portes à cause des compressions budgétaires.

• (2320)

Leur *Micmac News* a dû fermer ses portes. Voilà certains des moyens de communication autochtones qui ont été victimes des compressions budgétaires du gouvernement.

Cette disposition que j'ai citée ne veut rien dire étant donné les compressions budgétaires massives que le gouvernement a imposées aux moyens de communication autochtones dans le budget d'avril dernier.

Je le répète, les budgets ont été amputés. Des journaux ont cessé de paraître. Des bureaux ont été fermés, et des employés ont perdu leur emploi.

Les compresssions budgétaires ont eu des répercussions dévastatrices. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait ça? Nous ne pouvons pas croire qu'il soit sincère quand il parle de soutenir la culture autochtone grâce à ce projet de loi, alors qu'il est directement responsable de la disparition de plusieurs moyens de communication autochtones depuis que ce projet de loi a été présenté en octobre 1989.

C'est un fait triste et révélateur que le gouvernement a rétabli presque tout le financement qu'il avait retiré aux centres de femmes dans son budget d'avril dernier, mais n'en a pas fait autant pour la Aboriginal Communications Society.

Je me réjouis que les centres de femmes aient récupéré leurs fonds, mais le nombre des électrices est plus élevé que celui des autochtones. Les femmes avaient en l'occurrence une alliée en la personne de la ministre responsable de la situation de la femme. Elle est intervenue.

Les autochtones, malheureusement, n'ont pas eu pareil défenseur. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui aurait dû intervenir en leur faveur, n'a rien fait. En fait, il a dit que les moyens de communications autochtones avaient suffisamment de fonds. Entre temps, ils ferment leurs bureaux, leurs journaux, et la programmation à la radio et à la télévision a été réduite.

C'est à cause de situations comme celle-ci que les autochtones n'ont aucune confiance en la parole du gouvernement. Le gouvernement actuel dit une chose et fait le contraire. D'un côté, le gouvernement dit qu'il appuie les populations autochtones, mais de l'autre, il pratique des compressions et réduit radicalement l'aide qu'il consent.

En conclusion, je peux seulement faire preuve de cynisme à l'égard de ce projet de loi. Je suis cynique à propos de l'engagement qu'a pris le gouvernement à l'endroit des communications autochtones, de la SRC et de son service du Nord.

Nous voulons que ces composantes de notre système national de radiodiffusion soient protégées et améliorées. Nous voulons qu'il soit fait état de la préservation de l'unité nationale dans le mandat de la SRC.

Depuis des années, la SRC est un lien qui nous unit à l'échelle du pays. Nous la considérons nôtre plus que toute autre institution canadienne. Le chemin de fer relie l'est et l'ouest. La SRC relie l'est, l'ouest et le nord. On commet une grave erreur en supprimant l'unité nationale du mandat de la SRC.

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer sa position au sujet du projet de loi et à réaliser qu'on sert un peu la cause de l'unité nationale en faisant en sorte que la promotion de cette unité s'inscrive dans son mandat.

J'insiste pour que la composante de l'unité nationale y demeure, car le gouvernement ne sait pas comment promouvoir cette unité. Pour lui, provouvoir l'unité nationale est un jeu de dés. Je ne crois pas que ce soit une bonne façon de promouvoir cette cause.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je comprends les observations de mon collègue du Parti libéral au sujet des conséquences du projet de loi C-40 pour les programmes de radiodiffusion pour les autochtones.

C'était sur ce point que je voulais entrer un peu plus dans les détails avec lui. Depuis sa création, en 1983, le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion a été substantiellement réduit. Je devrais faire remarquer qu'il avait été créé, à cette époque, pour que les autochtones du Nord aient accès aux systèmes de distribution, de façon à préserver leur langue et leur culture. La programmation était orientée vers les préoccupations des autochtones et elle pouvait être produite et diffusée dans les localités du Nord. Lorsqu'il a été créé, on lui a affecté un budget de 41,3 millions pendant quatre ans. En 1985 et 1986, ce budget a été réduit à moins de 34 millions et depuis il a été réduit chaque année. Le budget de 1989–1990 a été gelé à 13,2 millions, mais avec les dernières compressions il a été ramené à 11,3 millions. C'est donc un passage de 40 à 11,3 millions, une réduction incroyable des dépenses pour quelque chose qui devrait être une priorité du gouvernement, puisque c'est le seul moyen pour les autochtones d'exprimer leur identité.

Selon le groupe de travail Nielsen ce programme promettait d'être un outil efficace pour répondre aux besoins particuliers des autochtones en matière de radiotélédiffusion et devait être maintenu.

Je voudrais citer les observations de la Waterways Native Communication Society à propos d'un projet de loi antérieur, le C–126, devant le comité des communications. Elle notait l'importance d'un réseau autochtone de communications dans le Nord. Elle disait: «De l'avis de la Waterways, il devrait y avoir davantage de production dans les langues autochtones, de programmes produits par des autochtones pour les autochtones. Il faudrait en particulier se concentrer sur des programmes pour enfants et sur la production de programmes en langues autochtones, afin de faire un peu contrepoids à l'influence indue des programmes du Sud sans rapport avec la situation locale.»

C'est une déclaration importante. Vu cette déclaration et vu aussi les réductions énormes qui ont été effectuées dans le budget, je voudrais demander au député qui, je pense, a une connaissance très directe des conséquences de ces coupures de fonds, ce qu'il voit comme résultat des dernières compressions et de la stratégie générale d'étranglement du système de radiotélédiffusion pour les autochtones du Nord? Comment voit-il cela, combiné au projet de loi C–40?

M. Anawak: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Ma collègue de Western Arctic et moi le répétons souvent à la Chambre, les quelque 38 langues autochtones sont menacées d'extinction à cause de l'assimilation à l'anglais et au français. Je voudrais préciser que certaines langues ont de bonnes chances de survivre, notamment la mienne, l'inuktitut. Toutefois, elle pourrait être menacée elle aussi si la programmation en langues autochtones qu'offre Radio–Canada devait subir d'autres compressions budgétaires.

Comme mon collègue l'a mentionné, quand on parle d'une réduction d'environ 28 millions en sept ans, cela ne veut pas simplement dire que le budget est passé à 11,3 millions de dollars. Au fil des ans, le coût de la vie, le coût des services, tout a augmenté, sauf le financement. Bien que nous apprécions énormément le travail qu'ont accompli nos directeurs régionaux dans le Nord, dans les localités autochtones, pour préserver la programmation en langues autochtones à Radio–Canada, dans la mesure où le leur permettait leur capacité de promouvoir les langues autochtones, il devient extrêmement difficile de tenir le coup, spécialement dans le cas des communautés autochtones qui forment une minorité dans leur province ou leur région. Nous sommes très chanceux dans l'est de l'Arctique, puisque nous formons la majorité. À moins que la programmation de Radio–Canada pour le Nord ne subisse de nouvelles compressions, ce que nous pourrons, j'espère éviter, nous avons de bonnes chances de conserver nos émissions en Inuktitut.

• (2330)

Comme je l'ai déjà précisé, les émissions étroitement associées au Service du Nord de Radio–Canada ont subi des compressions, parce que le gouvernement désirait réduire, par l'entremise du Secrétariat d'État, les émissions les plus populaires auprès des enfants. Je voudrais de nouveau mentionner cette émission pour enfants et une autre émission du réseau IBC où évoluait un personnage appelé Johnny. Cette émission pourrait, elle aussi, disparaître.

Je le répète, des bureaux ont dû fermer leurs portes. Je remercie de nouveau le député pour sa question, et je voudrais signaler à quel point il est important que le gouvernement ne réduise plus les dépenses, mais qu'il augmente plutôt le financement des sociétés de communications autochtones et des programmes de communications à des niveaux plus acceptables.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. La députée de Malpèque.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer à ce très important débat sur le projet de loi C-40, tendant à retirer à la Société Radio-Canada le mandat de promouvoir l'unité nationale et de témoigner constamment de la spécificité canadienne.

Tout au cours de ma vie et pendant des générations depuis la Confédération, j'en suis persuadée, les Canadiens se sont souvent posés les questions suivantes: Qu'est-ce qu'un Canadien au juste? Quelle est notre identité? Sommes-nous différents des Britanniques ou des Américains? Que représente le fait d'être un Canadien et quelles sont les choses qui nous unissent?

Ce sont-là des questions qui pourraient faire l'objet d'une thèse et auxquelles je ne peux certes rendre justice ce soir faute de temps, mais je voudrais partager avec la Chambre certaines de mes pensées sur l'identité canadienne et préciser pourquoi il est essentiel de continuer à la protéger et à la promouvoir grâce à la Société Radio-Canada notamment.

Nous sommes certes distincts des autres peuples et des autres nations. Par exemple, très peu de Canadiens accepteraient d'être considérés comme des Américains. Il ne faut pas prendre cela pour un sentiment anti-américain. C'est simplement que les Canadiens se considèrent quelque peu différents de nos voisins du Sud.

Les Canadiens ont la réputation d'être tolérants, d'accepter facilement la diversité, d'aimer la terre et la vie en plein air et de promouvoir la liberté individuelle tout en respectant la règle du droit.

Certains affirment que le Canada n'a pas de culture ou d'identité commune, car nous sommes trop différents les uns les autres. Je ne suis pas du tout d'accord. En fait, je crois que la diversité a été de tout temps un élément important de notre identité, car notre mode de vie est basé sur la tolérance.

On a fait une analogie avec la courtepointe faite de chiffons. Un chiffon seul ne permet pas de se réchauffer ou de se protéger contre les éléments. Cependant, lorsque tous ces chiffons sont reliés ensemble par un fil commun pour faire une courtepointe, ce qui était au départ une pile de chiffons devient alors une courtepointe capable de garder un enfant au chaud et en sécurité par une froide nuit d'hiver. Comme cette courtepointe, notre pays est composé d'une foule de cultures différentes. C'est d'ailleurs ce qui en fait le plus beau pays du monde. Cependant, si on retire le fil qui la rassemble, les différents éléments se séparent. Si on retire le fil qui rassemble tous les Canadiens, le pays se séparera en différents morceaux.

La Société Radio-Canada est en quelque sorte le fil qui rattache tous les Canadiens. Compte tenu de notre géographie, nous disposons de peu de moyens pour lier le producteur laitier de l'Île-du-Prince-Édouard au pêcheur de la côte du Pacifique, le bûcheron de la Colombie-Britannique au pêcheur de Malpèque, dans ma circonscription, le travailleur de plate-forme pétrolière, anglophone et albertain, au commerçant francophone du Québec, du nord de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick.

Je sais que dans ma circonscription de Malpèque, à l'Île-du-Prince-Édouard, si ce n'était de la Société Radio-Canada, les gens s'identifieraient beaucoup moins aux préoccupations et aux problèmes des autres Canadiens. En fait, nous en aurions beaucoup moins conscience.

Tout comme le bulletin de nouvelles nationales de Radio-Canada unit les Canadiens d'un océan à l'autre, dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, l'émission *Compass*, qui passe à l'heure du repas du soir unit tous les habitants de l'île de North Cape à East Point, l'agriculteur de Clyde River et l'homme ou à la femme d'affaires de Charlottetown, le pêcheur de Rustico et l'entrepreneur touristique de Brudenell. En somme, ce que je veux dire c'est que Radio-Canada favorise une meilleure compréhension et rapproche les gens plutôt que les séparer, ce qui semble être à la mode ces jours-ci.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard est complètement entourée d'eau. Outre le traversier et l'avion, son seul lien avec le reste du pays est constitué par les médias et Radio-Canada. Radio-Canada permet aux insulaires d'avoir une perspective nationale et provinciale des problèmes de l'heure.

La politique du gouvernement a déjà atténué la présence fédérale dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les conservateurs nous ont déjà enlevé la base des Forces armées canadiennes de Summerside. Ils ont fermé certains bureaux de poste locaux. Ils ont laissé tomber les services de transport ferroviaire des marchandises du CN. Ils ont supprimé la liaison directe de notre capitale nationale à l'Île-du-Prince-Édouard via Air Canada. Les conservateurs ont pratiqué des compressions dans le financement du service de traversiers qui nous relie au reste du pays. Ils ont réduit les paiements de transfert à la province, restreignant du même coup la participation du gouvernement fédéral au financement de nos écoles, de nos hôpitaux et de nos services sociaux. Maintenant, ils veulent enlever à Radio-Canada son mandat de promouvoir l'unité nationale, et ils prennent une telle mesure alors que l'esprit de clocher et les inégalités régionales manifestes

pourraient bien isoler encore davantage les insulaires du reste du pays.

Ce gouvernement, qui a compromis l'avenir de notre pays, à cause de la politique cavalière de ses dirigeants en matière d'unité nationale, nous fait courir des risques supplémentaires en nous privant d'un moyen de nous rassembler en tant que Canadiens. L'attitude qu'il a adoptée en ce qui concerne ce projet de loi est révélatrice de sa politique générale en matière d'unité nationale. Le gouvernement renonce à ses responsabilités et à son rôle de chef car il n'est ni nécessaire ni souhaitable de supprimer la disposition sur la promotion de l'unité nationale du mandat de Radio–Canada, et le moment de le faire ne saurait être plus mal choisi.

Je suis fière de pouvoir dire ce soir que le Parti libéral ne veut pas qu'on enlève ce mandat à Radio–Canada, et je vous remercie de m'avoir permis d'intervenir ce soir pour faire connaître mes vues sur le projet de loi C–40 et sur les conséquences qu'il pourrait avoir pour les gens de l'Île–du–Prince–Édouard et pour tous les Canadiens.

• (2340)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire connaître mon point de vue à l'étape de ce projet de loi sur la radiodiffusion et pour exprimer mon inquiétude à son sujet, comme je l'ai fait très brièvement hier soir à l'étape du rapport du projet de loi.

Je dois dire que, à mon avis, c'est une mesure très irréfléchie. Nous reconnaissons dans notre parti que le projet de loi contient de bonnes choses. Nous avions besoin d'une nouvelle Loi sur la radiodiffusion au Canada et ce projet de loi a une certaine utilité à cet égard. Mais il présente de graves lacunes que nous, de l'opposition, et particulièrement la députée de Mount Royal, avons cherché à corriger en proposant de nombreux amendements à ce projet de loi.

Aujourd'hui, nous avons vu le gouvernement rejeter tous ces amendements. Aucun n'a été adopté aujourd'hui; ils ont tous été rejetés. Seuls les amendements proposés par le gouvernement ont été adoptés. Je crois que je ne me trompe pas en disant que c'était dans tous les cas. Je le considère comme un outrage scandaleux au Parlement, une violation flagrante des droits des députés de participer et de discuter des mesures du gouvernement et d'essayer de les corriger.

Assurément, il y a beaucoup à revoir dans ce projet de loi. Même le secrétaire parlementaire qui, je le sais, a manqué cela parce qu'il était occupé ailleurs, conviendrait avec moi que c'était une façon de procéder très autoritaire de la part du ministre qui, dans tout le débat à l'étape du rapport, a refusé de participer aux discussions, de proposer les amendements du gouvernement comme explication à la Chambre et de commenter les déclarations et les discours très motivés faits par les députés de ce côté–ci de la Chambre. Cela a fait preuve, à mon avis, d'un mépris à l'égard du Parlement dont nous n'avons pas été témoins à la Chambre depuis de nombreuses années et je suis déçu que le gouvernement ait agi de la sorte.

Une autre indication de ce mépris, je pense, c'est que nous sommes forcés de siéger à cette heure tardive pour débattre le projet de loi. Les règles régissant les débats parlementaires sont très claires: ordinairement, la Chambre s'ajourne à 18 heures. Le gouvernement n'a pas voulu nous donner une période de temps raisonnable—plus qu'un jour—pour débattre le projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Le gouvernement nous a dit en termes non équivoques que, si cet arrangement ne nous plaisait pas, il imposerait une attribution de temps. Nous avons dû accepter.

Pour permettre aux députés de l'opposition de participer au débat et d'exprimer leurs inquiétudes, nous avons adopté une motion aujourd'hui. Le gouvernement a dit: «Nous vous laisserons siéger après 18 heures. Vous pourrez débattre le projet de loi tant que vous voudrez, mais à certaines conditions.»

À quelles conditions? On a qu'à lire la petite motion que la Chambre a adoptée à l'unanimité hier après–midi:

> Que, le mardi 4 décembre 1990, la Chambre continue de siéger au–delà de l'heure normale d'ajournement, sans qu'il soit permis de signaler l'absence de quorum ou de présenter des motions dilatoires pendant cette période de prolongation [. . .]

M. MacWilliam: Le gouvernement voulait s'en débarrasser.

M. Milliken: Qu'est–ce que cela veut dire? Pourquoi ne pas signaler l'absence de quorum ou ne pas présenter de motions dilatoires? Monsieur le Président, cela veut dire que le gouvernement n'a pas besoin de s'assurer que 20 députés sont toujours présents à la Chambre pour poursuivre le débat. Voilà ce que cela veut dire. C'est pourquoi il n'y a presque personne à la Chambre. Cela veut dire que les ministériels peuvent rentrer chez–eux et

dormir en paix, car ils ne sont pas intéressés à participer aux délibérations. Seulement quelques-uns ont pris part au débat ce soir, et je félicite le secrétaire parlementaire d'avoir fait un effort spécial, il est le dernier ministériel encore à la Chambre. Je tiens à le féliciter d'avoir participé au débat et je suis heureux qu'il l'ait fait. Ses collègues auraient pu faire de même.

Ils ont préféré s'abstenir parce qu'ils ne voulaient pas nous entendre critiquer le projet de loi, critiques que l'opposition a le droit de formuler à la Chambre. Les députés du gouvernement ont fui parce qu'ils ne voulaient pas entendre ces critiques. Cela témoigne d'un manque de respect flagrant envers cette institution, de l'arrogance de la pire espèce de la part des conservateurs, et tout cela parce qu'ils ne veulent pas entendre les critiques.

Ils disent: «Nous avons proposé quelque chose de parfait, ou presque, et personne au Canada ne parviendra à nous convaincre que ce projet de loi peut être amélioré d'une façon ou d'une autre, à force de discours pour nous faire changer d'airs.» Et c'est exactement ce qui s'est produit.

La députée de Mount Royal a essayé de proposer des amendements, tout comme l'ont fait certains députés néo-démocrates. Nous avons proposé des amendements au projet de loi et le gouvernement ne veut même pas entendre ce que nous avons à dire. Le gouvernement dit: «Vous pouvez parler jusqu'à neuf heures demain matin, toute la nuit si vous voulez, mais nous n'avons pas l'intention de rester ici pour vous écouter. Vous ne pouvez pas déposer une motion dilatoire. Vous ne pouvez pas nous jouer de mauvais tours, et il n'est pas nécessaire d'avoir de quorum, de sorte que si les députés de votre parti décident de rentrer et d'aller se coucher, comme ils l'ont fait, rien ne viendra perturber la Chambre, car nous continuerons de siéger et nous ne perdrons pas le projet de loi.»

Cela, monsieur le Président, c'est mépriser le Parlement. C'est honteux. Il est regrettable que l'opposition, pour faire valoir sa cause, doive consentir à pareilles conditions pour contenter le gouvernement et l'amener à tolérer un débat juste et raisonnable.

Passons aux préoccupations que m'inspirent les modifications que le projet de loi apporte à la Société Radio-Canada, notamment celle qui divise la Société en deux, la partie anglaise et la partie française. C'est exactement ce que le gouvernement propose dans ce projet inique.

Le gouvernement est l'architecte de la désunion au Canada. Jamais, depuis la crise de la conscription en 1917, y a-t-il plus de discorde et de dissensions au Canada. Cela, nous le devons uniquement à ce qu'ont fait le premier ministre et son Cabinet, qui sont incompétents, qui sèment les divisions, qui ne savent pas comment gouverner notre pays et qui, depuis juin, restent là à se tourner les pouces et à se demander quoi faire. Ils ne savent pas plus où ils vont que le bonhomme dans la lune.

M. MacWilliam: Ils ont jeté les dés.

M. Milliken: Cela illustre bien leur politique. Ils divisent le pays. Ils dressent les régions les unes contre les autres. Ils démolissent le gouvernement fédéral, prêts à tout sacrifier aux provinces. Ils vont tout vendre aux États-Unis. Ils ont fait tout cela en prétendant gouverner notre pays. Ils se présentent comme un gouvernement, mais c'est une vraie honte. Ils devraient démissionner immédiatement, parce que leur gouvernement est une vraie honte.

M. Edwards: Avez-vous du mal à garder votre sérieux?

M. Milliken: Pas du tout. Le secrétaire parlementaire pense que je plaisante. Ce gouvernement est une vraie honte.

Hier, pendant la période des questions, le premier ministre a tenu des propos renversants. Je pourrais les citer, monsieur le Président, mais je vais m'en abstenir.

M. Edwards: Ne vous en privez pas.

M. Milliken: Il a essayé de faire porter à Jean Chrétien, chef du Parti libéral, l'odieux de la discorde qui déchire le Canada. C'est le comble. Tout le monde est à blâmer sauf le premier ministre. C'est lui qui a affaibli notre pays. C'est lui qui a entrepris de démanteler le gouvernement fédéral.

Voyons un peu la liste des organismes fédéraux auxquels le gouvernement s'en est pris. VIA Rail a subi des coupes énormes. C'est l'une des premières entreprises nationales que nous ayons eues au Canada.

M. Edwards: En 1977.

M. Milliken: Allons donc, 1977. Via Rail a été créée par sir John A. Macdonald, l'un des pères de la Confédération. Il s'agissait d'une condition à remplir pour que la confédération existe. Le gouvernement a imposé à cette société des coupes sauvages comme elle n'en avait jamais vu.

Petro-Canada est maintenant à vendre. Le projet de loi a été présenté à la Chambre et nous reviendra bientôt, à moins que ce ne soit déjà chose faite. Le gouvernement vend à vil prix les actifs du Canada que les contribuables ont payés des millions de dollars.

Air Canada, la compagnie nationale qui fournissait des services de transport essentiels dans tout le pays, a été vendue. La Société des postes. Les bureaux de postes ruraux ferment dans tout le pays. Ce ne sont partout que compressions dans les services aux ruraux. Cela crée deux catégories de Canadiens, ceux qui vivent dans les municipalités urbaines où le courrier est livré à domicile ou dans de nouveaux lotissements dotés de superboîtes, et ceux des régions rurales où le service a été coupé radicalement. Voilà ce que fait ce gouvernement.

M. MacWilliam: C'est de l'harmonisation.

M. Milliken: Le député d'Okanagan—Shuswap dit que c'est de l'harmonisation. C'est peut-être le cas, mais cela crée peu d'harmonie au pays. Je suis certain qu'il en conviendra.

Nous avons aussi l'Accord de libre-échange, qui permet de tout vendre aux États-Unis, de donner nos ressources énergétiques, de tout donner. Je pourrais m'étendre longuement sur ce sujet, monsieur le Président, mais je ne vais pas. . .

Mme Finestone: Même notre eau.

M. Milliken: L'on donne même notre eau, comme le signale la députée de Mount Royal.

Le premier ministre est aussi en train, par les coupures et compressions, de faire cadeau de la SRC. On nous a mis au courant des coupures ce soir. Dix stations fermeront leurs portes d'un bout à l'autre du pays, et le secrétaire parlementaire soutien que ce ne sont pas des coupures. Il prétend que le gouvernement augmente le budget.

Je crains que son voyage à l'étranger ne l'ait déboussolé. Il doit se tromper quelque part car lorsque nous entendons ce genre de rumeurs à la radio, à Radio-Canada en particulier, il me semble que les rumeurs se révèlent invariablement fondées.

Il ne m'est pas arrivé souvent d'entendre la SRC parler de rumeurs de coupures apportées par le gouvernement qui ne se sont pas avérées. Les reportages sont même habituellement en deça de la vérité. Les coupures sont habituellement pire que l'on croyait. Nous saurons demain matin si, de notre côté de la Chambre, nous nous sommes trompés en parlant ce soir de restrictions. J'espère que le secrétaire parlementaire présentera des excuses à la Chambre si les compressions qui ont été annoncées ce soir sont confirmées. Je brûle de le voir se rétracter, s'il y a lieu.

• (2350)

Enfin, si cette liste de programmes fédéraux démolis ne suffit pas, nous pouvons toujours passer à la partie de dés que le premier ministre a jouée pour les Canadiens l'été dernier. Quelle hypocrise de sa part de rejeter sur le chef du Parti libéral, qui n'est pas même pas député en ce moment, tout le blâme des problèmes que le Canada a dû affronter en juin dernier.

Le premier ministre avait la responsabilité de diriger le pays, mais il a insisté pour hausser l'enjeu. Au lieu de reconnaître que, oui, l'Accord du lac Meech qui avait été négocié posait un problème, qu'il faudrait s'y reprendre autrement, il a dit qu'il fallait accepter le document signé ou en subir les conséquences. C'était son message. C'est ce qui a divisé les premiers ministres des provinces, ce qui a planté la désunion dans le coeur des Canadiens qui n'ont pas aimé qu'on ne leur laisse pas le choix d'accepter ou de rejeter la proposition. Ils s'élevaient contre cette proposition, mais le premier ministre a continué de le nier. Il a dit que tout le monde était en faveur. Tout le monde?

Les divergences à ce sujet étaient graves, mais notre premier ministre ne s'embarrasse jamais des faits. Oh non! Il dit ne pas être dérangé par les faits ni se soucier de ce que pensent les Canadiens. Tout ce qui l'intéresse, ce sont les votes des premiers ministres. Comme ils ont tous signé, ils ont besoin de livrer maintenant la marchandise ou alors gare à eux! Il a dit cela pendant des semaines et des semaines jusqu'à la dernière minute, puis il a jeté les dés et cela n'a pas marché.

Il dit aujourd'hui que cela n'a pas fonctionné à cause de Jean Chrétien. Celui-ci aurait-il pipé les dés? Les aurait-il attrapés avant qu'ils ne tombent? Les auraient-il jetés à son tour? Quelle foutaise! Et pourtant, le premier ministre a le culot de venir faire ici même une déclaration aussi ridicule.

Et le secrétaire parlementaire de l'appuyer. Le secrétaire parlementaire devrait se faire soigner, car aucune autre personne sensée ne croit ici que c'est vrai et je le mets au défi d'en trouver une seule. Qu'il trouve ici une autre personne qui tient pour vraie la déclaration du premier ministre! Ce n'est pas le cas du député d'Okanagan—Shuswap, ni de la députée de Mount Royal. Je suis

persuadé que, éclairée comme elle est, la présidence ne croit pas cela non plus. Alors qui donc? Personne. Le secrétaire parlementaire est tout seul à le croire.

À mon sens, le gouvernement est absolument incapable de réaliser ou même de favoriser l'unité nationale au Canada et ce projet de loi n'est qu'un autre exemple de son incompétence absolue à cet égard, car ce que dit le gouvernement avec ce projet de loi, c'est qu'il ne va même pas essayer de faire l'unité du Canada. Il ne va même pas s'efforcer de faire que le réseau canadien de radiodiffusion demeure une institution canadienne. Il va le scinder en deux en fonction de considérations linguistiques. Exactement ce dont le Canada a besoin, quoi! Au lieu de tenter de créer un pays bilingue et biculturel uni, il va scinder la Société Radio–Canada de sorte que les deux groupes linguistiques puissent parler chacun sa langue et écouter chacun des émissions dans sa langue. On va tout simplement adapter les réseaux de radiodiffusion aux auditoires et oublier l'idée d'un auditoire national, d'une voix nationale unique, d'un réseau national qui s'efforce à sa modeste manière d'unir les deux groupes linguistiques de sorte qu'ils puissent partager la même culture, les mêmes valeurs, l'avantage d'avoir deux langues et deux cultures au sein d'un seul pays. Et je ne veux exclure ici personne d'autre.

Le gouvernement est incapable d'un tel idéal. Il est incapable de comprendre le Canada, si vous voulez, comme je l'ai vu faire toute ma vie par des milliers de Canadiens. Cette notion ne me pose aucun problème. Je crois que c'est une notion magnifique. Nous vivons dans un pays magnifique, mais le gouvernement semble absolument résolu à le détruire. Il ne cesse de réduire les services, de mettre l'administration fédérale en morceaux de sorte que les différentes composantes du Canada soient indépendantes et aillent chacune son petit bonhomme de chemin, de façon à affaiblir les liens qui nous unissent d'est en ouest, les liens nationaux qui nous lient comme Radio–Canada, et laisser chaque province faire sa petite affaire, avec les États–Unis, de sorte que les liens jouent désormais du nord au sud et non plus de l'est à l'ouest, qu'on commerce avec nos voisins du Sud et qu'on ne s'occupe plus de le faire avec les autres provinces. Dans l'optique du gouvernement, il importe peu qu'il n'y ait pas de libre–échange entre les provinces. Pourquoi s'en soucierait–il? Il serait parfaitement satisfait si tous nos échanges commerciaux se faisaient avec les États–Unis.

Le gouvernement est tout à fait disposé à dire: «Eh bien, si les Américains viennent acheter le Canada tout entier, tant pis pour les Canadiens. C'est la meilleure chose qui puisse arriver parce que nous aurons laissé agir les forces du marché.» Voilà leur politique.

Mais ce n'est pas une bonne politique. Ce n'est pas la façon de faire des gouvernements libéraux qui ont si bien gouverné le Canada pendant la plus grande partie de ce siècle.

Depuis 1984, nous assistons à la destruction du Canada édifié par les gouvernements successifs du passé. Le député qui est là devrait savoir que la Société Radio–Canada, après tout, a été créée par un gouvernement conservateur du pays. C'est une de leurs rares réalisations. Quoi qu'il en soit, elle existe aujourd'hui.

M. Edwards: L'assurance–chômage.

M. Milliken: L'assurance–chômage, dit le député. Je ne crois pas qu'il ait raison sur ce point parce qu'à ma connaissance, l'assurance–chômage a été adoptée par un gouvernement libéral. Si ma mémoire est bonne, l'amendement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui a permis au gouvernement fédéral de mettre en oeuvre un programme d'assurance–chômage a été adopté à Westminster à la demande du Parlement canadien que contrôlait alors un gouvernement libéral. Je crois que c'était en 1949. La date n'est peut–être pas exacte. C'était certainement après la guerre et ce n'était sûrement pas un gouvernement conservateur. Sauf erreur, après la guerre, c'est en 1957 que nous avons eu le premier gouvernement conservateur et nous savons tous à quel point son mandat a été catastrophique. Il s'agissait du pire gouvernement que nous ayons jamais eu au Canada, avant le gouvernement actuel.

M. MacWilliam: Il était presque aussi mauvais que celui–ci.

M. Milliken: En effet. Si on se place du même point de vue que mon collègue d'Okanagan—Shuswap, il était presque aussi mauvais que celui–ci.

Mme Finestone: Il n'est pas d'accord.

M. Milliken: L'honorable secrétaire parlementaire semble en désaccord. Il vient probablement de se rendre compte à quel point ce gouvernement est mauvais. Et je suis heureux qu'il porte autant d'attention à mon discours, afin qu'il puisse bien comprendre le message.

Monsieur le Président, je pense que dans ce cas–ci mes appels ne sont pas entendus. Je voudrais bien pouvoir dire qu'il n'y a personne pour les entendre, mais le secrétaire parlementaire est présent, et je l'en remercie. Cependant, j'ai bien peur que même lui ne soit pas en mesure de convaincre le ministre qu'il faut apporter de

toute urgence des modifications à ce projet de loi pour le rendre acceptable.

Si ce projet de loi est adopté demain, et peut-être que certains de ses collègues verront que c'est pure folie et décideront de le rejeter eux aussi, nous ne pouvons qu'espérer que le Sénat y apportera alors d'importantes modifications avant de nous le renvoyer aux fins d'approbation.

Un second examen objectif semble donner des résultats dans certains cas, monsieur le Président, et peut-être qu'il en sera ainsi, même si la Chambre est saisie de ce projet de loi depuis le mois de mars, sauf erreur.

Mme Finestone: Le 19 mars.

M. Milliken: On aurait pu penser que le gouvernement aurait réfléchi davantage à la question depuis ce temps, qu'il aurait maintenant compris que des modifications s'imposent et qu'il aurait adopté peut-être certains des amendements que nous avons proposés, mais il n'en a rien fait.

Il se peut qu'à l'autre endroit la raison l'emporte et qu'on décide d'apporter des modifications importantes destinées à supprimer les dispositions les plus inadmissibles de ce projet de loi, surtout celle qui, selon moi, conduira à un accroissement des divisions et des conflits au Canada, en divisant la Société Radio-Canada en deux sociétés, en fait. Je prétends que cela ne favorise pas l'unité canadienne. Ce n'est bon ni pour le Canada ni pour la Société Radio-Canada, et ce certainement pas dans l'intérêt d'un gouvernement qui souhaite conserver un Canada uni.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je me demande par où commencer, mais j'essaierai de répondre à certains des points soulevés par mon collègue de Kingston et les Îles.

La personne qui a représenté cette circonscription avant lui est essentiellement l'architecte du projet de loi dont nous sommes saisis. C'était une ministre d'une grande sagesse.

On ne propose pas de scinder en deux la Société Radio-Canada, et le député le sait fort bien. On propose qu'il y ait deux comités permanents constitués par le conseil d'administration; le président-directeur général et le président du conseil participeraient à chacun de ces comités afin de rapprocher les deux solitudes de ce pays. Voilà l'unique but de cette proposition contenue dans le projet de loi.

Je n'ai pas déclaré que des réductions ne seraient pas effectuées demain à la Société Radio-Canada. J'ai déclaré que le gouvernement n'imposerait pas de réductions à la Société Radio-Canada. En fait, le gouvernement aiderait financièrement la Société Radio-Canada à régler le problème auquel elle est actuellement confrontée.

Quant à la question de l'unité nationale, nous avons encore une fois entendu, monsieur le Président, la rengaine selon laquelle la personne qui s'oppose à l'idée d'un interventionnisme et d'un statisme libéraux et socialistes n'est pas patriotique en quelque sorte. De tels propos ne méritent pas de réponse, monsieur le Président, parce qu'ils sont méprisants à l'endroit des millions de Canadiens et de Canadiennes qui en ont assez du statisme, d'une part, et de l'interventionnisme, d'autre part, et qui disent maintenant: «Ayons le courage de défendre nous-mêmes nos intérêts sur la scène mondiale, avec ou sans la collaboration des États-Unis, à notre gré.»

• (0000)

Je voudrais maintenant soulever une question relative à la façon dont cette mesure législative a franchi les diverses étapes de son étude au Parlement. Je ne referai pas la génèse du projet de loi, puisque je l'ai faite tout à l'heure. Je me contenterai de dire que je trouve un peu fort qu'on vienne nous dire que c'est un outrage au Parlement que de consacrer sept heures à la troisième lecture d'un projet de loi aussi important. On n'y aurait consacré que de deux ou trois heures tout au plus au Parlement britannique qui nous sert de modèle, mais nous ne sommes pas en Grande-Bretagne ici. Dans notre système parlementaire, on donne à l'opposition toutes les chances de se faire entendre et cela fait prospérer la démocratie.

Je trouve pour le moins bizarre de voir—et j'en suis un peu choqué et déçu—ce député pourtant haut placé dans l'appareil de son parti et expert en procédure parlementaire enfreindre ainsi les conditions mêmes d'un accord que son parti a conclu. Il a laissé entendre que les ministériels se sont sauvés parce qu'ils ne voulaient pas entendre ce que l'opposition avait à dire.

J'ai dit clairement tout à l'heure que j'ai répondu en détail à chacun des amendements proposés par l'opposition. J'ai expliqué et justifié tous ceux du gouvernement au cours des 11 heures que nous avons consacrées à l'examen article par article de de projet de loi. Beaucoup de ces amendements, la grande majorité en fait, ont été retirés au terme d'un interminable processus qui consiste, comme vous le savez, monsieur le Président, à les soumettre à un nouvel examen à l'étape du rapport pour

entraver encore le cours des travaux de la Chambre après avoir déjà débattu la question de long en large.

Pour une raison ou pour une autre, le député de Kingston et les Îles trouve que consacrer tant de temps à l'examen d'un projet de loi et donner à l'opposition l'occasion de se prononcer sur le projet de loi et ses dispositions témoignent de l'arrogance conservatrice.

J'ai connu le grand-oncle conservateur de cet homme et il se serait retourné dans sa tombe s'il avait entendu réinventer l'histoire comme certains l'ont fait ici aujourd'hui. Ce distingué grand-oncle du député de Kingston et les Îles a épousé une dame charmante que je compte encore parmi les résidents de ma circonscription, même si elle est maintenant âgée de plus de 90 ans. Elle est la fille du premier ministre fondateur de l'Alberta, un premier ministre libéral qui a fini par trouver son chemin de Damas et qui est devenu un éminent conservateur.

M. Milliken: Je sais gré au secrétaire parlementaire de ses sentiments au sujet de mes proches qui habitent dans sa circonscription, mais je vous assure que personne ne se retournera dans sa tombe, sauf si on entend les fausses idées que répand le secrétaire parlementaire.

Passons à l'un des points. Je ne veux pas les traiter tous. Mes arguments sont extrêmement valables.

M. Edwards: Vous ne vous en souvenez même pas.

M. Milliken: Eh bien, c'est un problème, mais peu importe. Le fait est que le secrétaire parlementaire a laissé entendre que, en ce qui concerne le comité, il a passé 11 heures à s'éreinter, et j'admets qu'il a travaillé fort. Il ne fait aucun doute que lorsque le secrétaire parlementaire est ici, il travaille. Il a travaillé au sein de ce comité, discutant de ces amendements avec acharnement pendant 11 heures. C'est peut-être le cas, mais il reste que, à ce moment-là, le comité étudiait le projet de loi article par article. D'après ce que la députée de Mount Royal m'a dit, c'était une séance à huis clos.

M. Edwards: Non, elle était ouverte.

M. Milliken: Non, elle n'était pas à huis clos, mais ouverte. Mais comme le député le sait, très peu de personnes assistent à ces séances, les audiences du comité n'ayant pas été télévisées. Ce débat sur l'étape du rapport de l'étude de ce projet de loi a été télévisé à l'échelle nationale pour que les Canadiens puissent voir ce que le gouvernement comptait faire à la SRC, en modifiant les règles prévues dans la Loi sur la radiodiffusion. C'était là l'objectif de la présentation des amendements à la Chambre des communes: que les Canadiens puissent voir ce qui se passe et dénoncent publiquement la façon méprisable dont le gouvernement agit à l'égard de ce projet de loi et à l'endroit de la SRC. C'est la raison pour laquelle on a procédé ainsi et le secrétaire parlementaire le sait sûrement.

Pourtant, il dit que sept heures de débat à la troisième lecture, c'est généreux. Généreux, mon oeil! Depuis le début de cette législature, le gouvernement s'est mis dans la tête, et le leader du gouvernement à la Chambre en est grandement responsable, qu'il peut d'une façon ou d'une autre limiter le débat comme bon lui semble.

Nous pouvons entendre le leader du gouvernement dire: «J'estime que plus d'une journée pour étudier ce projet de loi, c'est trop long.» C'est son avis, mais pas le nôtre. Ce n'était pas notre avis lorsque nous étions au pouvoir.

Nous avons donné beaucoup de temps aux députés d'en face quand notre parti était au pouvoir. J'ai vu dans le hansard que les débats duraient des semaines.

Le député de Saint-Denis est ici. Il peut témoigner que les conservateurs ont fait traîner les débats pendant des semaines quand ils étaient dans l'opposition.

Et le secrétaire parlementaire pense que sept heures, c'est trop! Il a dit qu'on n'allouerait pas autant de temps au Royaume-Uni. La belle affaire! Peu importe ce qu'on fait au Royaume-Uni. Nous ne sommes pas au Royaume-Uni, nous sommes au Canada et il devrait apprendre la différence. Il ne peut pas toujours s'appuyer sur l'exemple des autres pays. Le parlement du Royaume-Uni est un parlement unitaire. Il n'y a pas de provinces, pas d'assemblées législatives provinciales. Il adopte pour tout le Royaume-Uni toutes les lois que le parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales adoptent pour le Canada. Ce n'est pas la même chose. C'est complètement différent et le député devrait s'en rendre compte.

Le deuxième point que je voulais souligner, c'est qu'il a dit que je critiquais ou que je n'acceptais pas—je ne me souviens plus du terme qu'il a employé—l'entente que nous avions déjà conclue.

Je dis plutôt que nous l'avons acceptée parce que nous avions le choix entre un débat de deux ou trois heures seulement ou un débat nocturne. C'est pour cette raison que je l'ai critiquée et j'ai fait attention pour m'en tenir à cette seule raison. Je ne la critique pas parce que nous avons eu le temps ou parce que nous avons accepté de le prendre. Je la critique parce que pour obtenir du temps, nous avons dit que nous suspendrions toutes les règles normales et que les conservateurs ne seraient pas obligés de rester et d'écouter. Nous voulions seulement avoir l'occasion de nous faire entendre.

Voilà l'attitude du gouvernement! «Si tout ce que vous voulez c'est parler, nous vous laisserons faire. Mais si nous devons rester là, maintenir l'ordre à la Chambre et participer au débat, ça ne nous intéresse pas et nous n'accepterons pas.» Voilà l'attitude du gouvernement et je dis qu'elle est mauvaise et arrogante. C'est de l'arrogance conservatrice pure et simple. De l'arrogance, sauf votre respect, monsieur le Président. De l'arrogance!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Okanagan—Shuswap a la parole pour une minute seulement.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) : Monsieur le Président, en écoutant le débat ce soir et en regardant les débats qui ont eu lieu au cours des derniers mois sur le projet de loi C–40, je vois très clairement la stratégie du gouvernement.

Nous débattions le projet de loi C–40 au printemps lorsque, soudainement, le gouvernement l'a mis de côté. Il l'a mis de côté lorsque la crise du lac Meech a éclaté, et je crois qu'il l'a fait précisément parce qu'il ne voulait pas se faire critiquer pour avoir fait ce qu'il est en train de faire, c'est–à–dire supprimer la disposition relative à l'unité nationale.

Le gouvernement s'est tu soudainement et est resté muet jusqu'à ce que la poussière retombe, jusqu'à ce que la crise du lac Meech et la crise d'Oka soient terminées. Il a alors ramené ce projet de loi à la Chambre, l'a mis de côté de nouveau et l'a finalement ramené une troisième fois. Le temps pressait tellement cette fois qu'il a fallu avoir tout le débat en quelques jours.

Le gouvernement est resté absolument muet pendant le débat hier. Pas même le ministre ne s'est levé pour défendre son projet de loi. Il est resté silencieux. C'est seulement ce soir que le secrétaire parlementaire s'est levé pour faire quelques remarques, ce qui est tout à son honneur.

Quelle a été la stratégie du gouvernement? Pourquoi était–il soudainement si pressé de faire adopter ce projet de loi? Tout cela est devenu évident ce soir, lorsque nous avons appris que 1 200 personnes allaient être mises à pied sous peu à cause des compressions budgétaires à Radio–Canada, compressions budgétaires imposées par ce gouvernement. C'était ça sa stratégie. Il voulait se dépêcher de faire adopter cette mesure législative pour qu'elle ne soit plus à la Chambre lorsque les mises à pied seraient annoncées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Kingston et les Îles a la parole pour trente secondes.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député d'Okanagan—Shuswap. Le gouvernement a retardé l'étude de ce projet de loi en juin dernier parce qu'il savait qu'il nuirait à l'unité nationale. Le secrétaire parlementaire sait que c'est pour cela que le projet de loi a été mis de côté en juin dernier.

L'idée était de faire adopter ce projet de loi à la hâte ce soir avant que ces mises à pied ne soient annoncées. Le gouvernement était au courant. C'est peut–être Radio–Canada qui a fait les mises à pied, et non le gouvernement, mais elle les a faites uniquement parce que le gouvernement lui verse moins d'argent. C'est aussi simple que ça et c'est ce qui s'est passé. C'est absurde pour le secrétaire parlementaire de nous faire croire qu'il en est autrement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat? Comme il n'y a plus de députés désirant prendre la parole, conformément à l'ordre adopté le lundi 3 décembre 1990, la mise aux voix de toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–40 est réputée être différée jusqu'à 15 heures le mercredi 5 décembre 1990.

Avant de conclure, je remercie tout le personnel de soutien qui a travaillé très fort jusqu'à cette heure de la nuit. . .

M. Marcel Prud'homme (Saint–Denis): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint–Denis sur un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais simplement, à cette heure tardive, vous remercier de votre grande patience pour avoir enduré longtemps ce débat.

M. Milliken: Bravo, bravo!

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est minuit et 12 minutes, conformément à l'ordre adopté le lundi 3 décembre 1990, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 00 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 décembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a passé six longues années à mettre la hache dans nos institutions nationales. Il a sabré indifféremment le service voyageurs ferroviaire, le régime d'assurance-maladie, les pensions de vieillesse, Air Canada, les programmes d'emploi pour les jeunes et le programme de l'assurance-chômage. C'est maintenant au tour de Radio-Canada de passer au billot.

Les Canadiens ont appris aujourd'hui que la Société Radio-Canada allait fermer 10 de ses stations de télévision régionales, dont celle de Sydney, en Nouvelle-Écosse, qui dessert toute ma circonscription et une station de langue française à l'extérieur du Québec, des stations qui sont des pilliers de l'unité nationale. Ces compressions pourraient entraîner jusqu'à 2 000 pertes d'emplois.

Le gouvernement a certes le devoir et l'obligation de relever la qualité de vie des Canadiens; il n'a pas pour mandat de démanteler les institutions qui les unissent. Le souvenir du gouvernement actuel restera longtemps présent à la mémoire du peuple canadien. Il n'oubliera pas les jours noirs de ce gouvernement et le boucher de Baie-Comeau.

Des voix: Bravo!

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, la violence faite aux femmes par les hommes est le problème le plus urgent auquel sont confrontées les femmes dans notre société.

Dans la région de Toronto, entre 1984 et 1989, il y a eu une augmentation de 48,4 p. 100 des crimes violents et une augmentation de 62,4 p. 100 des actes de violence en milieu familial. Les armes sont maintenant utilisées dans 45,7 p. 100 des cas de violence en milieu familial comparativement à 30,9 p. 100 en 1985. Au 30 novembre de cette année, des armes avaient été utilisées dans 513 cas de violence familiale, alors qu'elles ne l'avaient été que dans 465 cas pendant toute l'année 1989.

Le phénomène est-il propre aux centres urbains? Non. D'après Statistique Canada, le taux d'homicide des dix dernières années dans les collectivités de 5 000 habitants ou moins était de 3,1 pour 100 000 personnes et il était de 3,14 dans les centres de 500 000 habitants et plus.

La sécurité de la personne est un droit fondamental qui est nié à la plupart des femmes de notre société.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, depuis 18 semaines, plusieurs milliers de familles de ma collectivité s'efforcent de survivre avec 100 $ ou moins par semaine. Nous n'avons pas abaissé le seuil des rappels pour rendre les travailleurs admissibles aux primes d'assurance-chômage.

Les travailleurs de l'acier sont passés de la frustration au désespoir puis à la colère. Ces gens sont victimes d'un programme d'assurance-chômage incohérent, injuste et arbitraire que même les tribunaux fédéraux ont peine à interpréter.

Nous demandons à Algoma de rappeler 1 870 employés le plus rapidement possible. Nous demandons que du personnel supplémentaire soit affecté au bureau d'assurance-chômage local pour s'occuper de la charge de travail supplémentaire. Nous demandons à la ministre d'accélérer le processus comme elle m'a dit l'autre jour qu'elle le ferait. Peut-être pourrait-elle éliminer la période d'attente pour que ces familles de Sault Ste. Marie puissent fêter Noël comme le reste des Canadiens.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES PROPOS TENUS PAR M. LAWRENCE WILSON

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai toujours dit que chez les Libéraux, il y avait des gens intelligents. Aujourd'hui, dans le Journal de Montréal, M. Lawrence Wilson vient de me le confirmer. L'organisateur en chef de Chrétien se sent plus à l'aise avec les idées de M. Brian Mulroney. Dimanche dernier, on a vu M. Wilson au brunch du Parti conservateur et il a dit ceci: «Ce que j'entends me plaît. J'aime bien la direction que prend M. Brian Mulroney.»

M. Wilson a aussi dit que M. Chrétien a eu peur de se présenter aux élections au Québec. M. Wilson s'oppose aussi au chef libéral sur la question de la TPS et je cite ce qu'il a dit: «Je suis pour la TPS; lui, M. Chrétien est contre et je n'aime pas du tout la façon dont les sénateurs libéraux se comportent, menés par M. Chrétien.»

Bravo, monsieur Lawrence Wilson! Vous êtes bienvenu chez nous dans le Parti conservateur. Encore une fois, je dis que les libéraux vont finalement comprendre la bonne parole. Bienvenue dans le Parti conservateur, au côté de mon bon chef Brian Mulroney.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada, on le sait, va annoncer dans l'heure qui suit les plus fortes réductions budgétaires de son histoire.

[*Français*]

Un employé sur dix perdra son emploi, pour un total de 1 200 emplois. Voilà le résultat du travail du gouvernement, qui a forcé Radio-Canada à réduire son budget de plus de 100 millions de dollars.

Radio-Canada est la nouvelle victime des attaques des conservateurs contre nos institutions nationales.

Cette action du gouvernement entraîne la fermeture de dix stations de télévision régionales, dont quatre appartiennent à la région de l'Atlantique.

[*Traduction*]

Ces réductions nuiront à l'unité nationale, empêcheront la Société Radio-Canada de fonctionner efficacement et hypothéqueront le développement futur de cette société. C'est une autre tentative éhontée du gouvernement fédéral de manipuler et de censurer les médias du pays.

Il est donc grand temps que ceux-ci se réveillent et déclarent terminée la lune de miel de ce gouvernement, comme l'ont déjà fait les Canadiens.

* * *

LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de leadership.

Comme la majorité des Canadiens veulent qu'on abaisse les taux d'intérêt, la chef du NPD le veut aussi.

Comme la majorité des Canadiens ne veulent pas de la TPS, la chef du NPD n'en veut pas non plus.

Comme la majorité des Canadiens veulent qu'on dépense plus d'argent pour l'environnement, la chef du NPD le veut aussi.

La députée du Yukon veut que le gouvernement fasse preuve de leadership. Quant à elle, elle est toujours à la remorque plutôt que de montrer la voie. Comme un chiot surexcité qui court après sa queue, la chef du NPD s'étourdit en ne pensant qu'au leadership.

* * *

L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE MONDIALE DU CANADA

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je tiens à exprimer mes regrets devant la disparition du programme d'Entraide universitaire mondiale du Canada et l'attitude déplorable du gouvernement à son sujet. Ce n'est pas suffisant, de la part du gouvernement, de payer les funérailles. Le programme d'Entraide universitaire mondiale du Canada doit être maintenu et soutenu.

• (1410)

Peu importe à quel point le problème est attribuable à la malchance dans les opérations de gestion, aucun méfait n'est reproché à l'équipe qui dirige le programme; on ne peut que reconnaître son dévouement de longue date au service de l'humanité, dans l'esprit qui caractérise depuis toujours le Canada. C'est un programme qui s'est

révélé utile tant à l'étranger qu'ici même, en permettant à des milliers de Canadiens, souvent des jeunes, de démontrer leur volonté de servir.

J'ai moi-même participé à ce programme quand j'étudiais à l'Université de Toronto, comme ce fut le cas de nombreux autres à la Chambre, dont mon voisin de banquette, le député de Papineau. Au cours de mes études, rien n'a été aussi déterminant pour mon avenir que la période que j'ai passée en Afrique de l'Ouest, dans le cadre de ce programme.

En laissant mourir ce programme, le gouvernement fait bien plus que commettre une erreur, il agit de façon absurde. Il n'est certainement pas trop tard pour changer d'idée.

* * *

[*Français*]

LES TECHNIQUES MÉDICALES DE REPRODUCTION

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, le 26 novembre dernier, le docteur John Stephens a comparu devant la Commission royale sur les techniques de reproduction. Les services du Dr Stephens consistent en l'identification du sexe des foetus. Malheureusement, certaines de ses clientes ont utilisé son expertise pour se faire avorter de foetus femelles.

Monsieur le Président, le Dr Stephens a choisi de profiter de la perception chez certaines communautés culturelles qu'un enfant mâle est préférable à une fille. Dans un pays comme le nôtre, où la femme est censée être égale à l'homme, il est inacceptable qu'une telle pratique soit tolérée, et je condamne vivement l'application de cette technique médicale qui ramène la vie d'une femme à un choix animal.

* * *

[*Traduction*]

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, voici de nouveau venu le moment de décerner la palme de la société parasite par excellence.

Cette semaine, les sociétés mises en nomination sont les suivantes: la société Empire Life Insurance qui n'a payé aucun impôt en 1989, a enregistré 8 millions de dollars de bénéfices, en plus de recevoir un cadeau de 500 000 $ du gouvernement; la société Insurance Corporation of B.C., qui elle non plus n'a pas payé d'impôt en 1989 même si elle a enregistré pour 90,1 millions de dollars de bénéfices; la société Sovereign Life Insurance Company qui, en 1989, a enregistré 6,5 millions de dollars de bénéfices, et a reçu en plus un cadeau de 500 000 $ du gouvernement.

L'enveloppe, s'il vous plaît.

La gagnante est la société Insurance Corporation of B.C.

Félicitations à toutes les sociétés d'assurance mises en nomination qui savent depuis si longtemps si bien se soustraire à l'impôt. Elles peuvent enseigner à toutes les autres comment accéder à une vie longue, prospère et exempte d'impôt.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Demain, monsieur le Président, le Bureau des gouverneurs de la LNH doit choisir la ville nord-américaine à laquelle il accordera une franchise.

Quand, d'aventure, il m'arrive de me rendre en fin de semaine dans l'une ou l'autre des arénas de ma circonscription de Hamilton Mountain, j'y découvre des douzaines de jeunes Wayne Gretzky en puissance qui y perfectionnent leur talent de hockeyeur.

S'il existe un symbole vraiment canadien, c'est bien le sport du hockey. Pour cette raison, j'exhorte vivement le Bureau des gouverneurs de la LNH à choisir une ville canadienne pour accueillir la nouvelle équipe. Mais quelle ville canadienne? Hamilton, voyons!

En tant que présidente du caucus régional de Hamilton—Wentworth, je me réjouis de faire savoir à la Chambre qu'Hamilton a été la seule ville dont l'offre a satisfait à peu près à tous les critères de la LNH. Ainsi le tout nouveau Copps Coliseum peut accueillir 17 000 spectateurs, outre les places debout. L'enthousiasme a atteint chez-nous un tel paroxysme qu'au cours d'une période de 72 heures, les organisateurs ont vendu plus de 13 000 billets de saison.

Une franchise de la LNH contribuerait à atténuer en partie la pression que ressentent à l'heure actuelle les citoyens de Hamilton par suite de cette récession fabriquée au Canada. Les membres du conseil municipal estiment qu'une telle franchise créerait plus de 200 emplois et injecterait 79 millions de dollars dans l'économie locale.

J'invite le premier ministre à déclarer publiquement son appui à l'égard d'une nouvelle franchise canadienne de la LNH.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, la réunion du Comité de l'industrie, science et technologie, développement régional et du Nord, qui a eu lieu hier matin était planifiée depuis plusieurs jours.

Ce même comité a dû annuler deux fois ses réunions la semaine dernière à cause de l'absence des membres de l'opposition. Hier matin encore, aucun membre de l'opposition n'était présent à l'heure prévue, soit 9 heures. Par contre, tous les membres du gouvernement étaient au poste. Ce n'est que 40 minutes plus tard qu'un des membres de l'opposition a eu la décence de se présenter au Comité.

Monsieur le Président, ce comité traversait une période importante puisqu'il devait finaliser son rapport et le présenter à la Chambre. Voilà un autre exemple de nonchalance de la part de l'opposition.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Pêcheries a confirmé à la Chambre pour la première fois qu'on va imposer un quota à la pêche côtière dans le Canada atlantique. Cela va nuire à des dizaines de milliers de personnes, en particulier au Québec, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Par-dessus le marché, le rapport Dunn demande qu'on réduise encore les quotas de la morue du Nord. Bref, la pêche côtière traverse une crise grave et le ministre ne lève pas le petit doigt. Je n'aurais jamais cru que je devrais en arriver à dire cela, mais il ne fait absolument rien. Les gens là-bas sont au supplice. Ils sont durement atteints. Ils se tournent vers lui et vers le gouvernement pour obtenir de l'aide en cette période de crise et il leur fait pratiquement un pied de nez. C'est triste et c'est injustifié.

Je le prie de retrouver la saine attitude qu'il avait auparavant lorqu'il venait d'être nommé ministre et de prendre des initiatives pour venir en aide à ces personnes qui se tournent vers lui en ce moment.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, Transports Canada a augmenté les heures d'exploitation de la tour de contrôle régionale de Val-d'Or en mars 1989 pour répondre à des plaintes de transporteurs aériens et, aujourd'hui, les fonctionnaires d'Ottawa et le gouvernement canadien préfèrent une diminution de service pour un coût, en salaires, qui ne sera pas moindre.

Dorénavant, la tour de contrôle de Val-d'Or débutera ses heures d'exploitation à 8 heures, heure locale, afin d'éviter des heures supplémentaires. Les activités se termineront le samedi soir à 18h15, toujours, monsieur le Président, pour réaliser des économies «de bout de chandelle» au détriment de la qualité de service.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, j'interviens en cette Chambre aujourd'hui afin de féliciter le solliciteur général du Canada dans le dossier de Maxime Gariépy. Nous savons que le solliciteur général a en effet signé, il y a deux jours, le transfert de Maxime au Canada. Il n'en reste qu'aux autorités américaines à approuver le transfert de Maxime dans notre pays.

Vous savez, monsieur le Président, même si un député ne prend pas la parole en Chambre, cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne travaille pas. Nous avons les outils nécessaires afin de faire des pressions auprès des ministres et des hautes instances, à savoir, les caucus régionaux, les caucus nationaux, les caucus provinciaux. Et de plus, le Comité permanent de la justice et du solliciteur général, dont je suis membre, a discuté du cas de Maxime. Alors, courage Maxime et garde espoir. Nous te reverrons bientôt au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens sont renversés d'apprendre que la Société Radio-Canada ferme ses stations et suspend son service dans la région atlantique, en Ontario, au Québec et dans l'Ouest, y compris dans des endroits comme Windsor, en Ontario, où il n'y a pas d'autres stations de radiodiffusion. C'est une autre étape de la campagne du gouvernement visant à démanteler nos institutions nationales vitales et à couper tous les liens qui relient le pays.

Le premier ministre parle d'unité nationale à qui veut bien l'écouter. Il dépense des millions de dollars pour créer toutes sortes de comités d'unité nationale. Quand l'occasion lui est offerte de prendre des mesures constructives dans ce domaine, il fait exactement le contraire.

Si le premier ministre croit dans l'unité du pays, son gouvernement va-t-il donner à la Société Radio-Canada l'argent dont elle a besoin pour maintenir les services qu'elle suspend, ou va-t-il dire aux gens de Matane, de Windsor et de Sydney qu'il ne les considère plus comme faisant partie du Canada? Dans ce cas, je dois dire au premier ministre que ces gens-là et le reste des Cana-

diens n'accepteront jamais cette initiative de sa part et de celle de son gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sème la confusion par sa question, comme il le fait souvent, dans la plupart de ses énoncés.

Dans quelques minutes, le président de la Société Radio-Canada annoncera une restructuration de la Société afin de pallier à un manque à gagner, causé entre autres par une baisse de ses recettes publicitaires et les coûts supplémentaires reliés à l'inflation, ainsi que par les coûts opérationnels occasionnés par une couverture exhaustive et imprévue d'événements internationaux et de crises pancanadiennes de grande envergure.

Je peux assurer le chef de l'opposition que le gouvernement du Canada n'effectue pas de nouvelles coupures au budget de dépenses de Radio-Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Communications parle de restructuration. Le gouvernement est en train de démanteler la Société Radio-Canada, non pas de la restructurer. Le gouvernement ordonne à Radio-Canada de retrancher 140 millions de dollars de son budget en trois ans, le même gouvernement qui a approuvé le plan d'entreprise de la Société. Ce matin, monsieur le Président, le président de Radio-Canada s'est entretenu à huis clos avec le caucus conservateur et le Cabinet, lequel avait sans doute approuvé ces compressions, tout comme il avait approuvé les réductions à VIA Rail, une autre institution nationale essentielle. De nouveau, je demande au premier ministre s'il va immédiatement donner à Radio-Canada les fonds nécessaires pour maintenir ces services, ou indique-t-il que ces mesures ne sont qu'une étape vers la privatisation de la Société, la fin de cette institution nationale vitale?

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le chef de l'opposition mentionne le fait que le président de Radio-Canada ait rencontré des parlementaires du gouvernement. Je crois que le président de Radio-Canada est tout à fait disposé à rencontrer quelque parlementaire que ce soit, collectivement ou individuellement, pour expliquer la politique de Radio-Canada et sa responsabilité de gestionnaire. Il serait tout à fait honoré et cela lui ferait grand plaisir de rencontrer le chef de l'opposition ou les membres du Parti libéral.

De plus, monsieur le Président, le chef de l'opposition laisse entendre que le gouvernement aurait apporté des coupures indues à la Société Radio-Canada. Cela est tout à fait contraire à la vérité. Par exemple, en 1988-1989, le gouvernement avait accordé de nouveaux crédits de l'ordre de 65 millions de dollars à la Société en vue de la réalisation de son projet de centre de rediffusion à Toronto. En 1988-1989, le gouvernement accordait cette fois à Radio-Canada près de 130 millions de dollars pour cette période-là dans le cadre de sa politique de radiodiffusion.

Ces nouveaux crédits, monsieur le Président, sans compter les augmentations normales pour les besoins salariaux et autres, totaliseront plus de 300 millions de dollars pour la période couvrant les cinq prochaines années. Je ne crois pas, monsieur le Président, qu'un gouvernement qui agit de la sorte est un gouvenement qui n'a pas confiance en sa Société. C'est tout à fait le contraire. Le gouvernement du Canada a exprimé à maintes reprises sa confiance dans la Société Radio-Canada et il poursuivra dans cette direction.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, avec ces coupures mandatées par ce gouvernement, la population canadienne n'aura aucune confiance dans ce gouvernement.

Ce gouvernement vient tout juste d'administrer un coup dur aux régions telles que Matane, Rimouski et Sept-Îles en fermant leurs postes de télévision. Si le gouvernement est vraiment préoccupé du sort de ces communautés, pourquoi n'assure-t-il pas le financement de ces services afin de garantir leur survie? Est-ce que le premier ministre est sérieux ou non quand il dit qu'il tient à garantir le futur de ces régions et de tout le pays?

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le chef de l'opposition se trompe. Premièrement, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a toujours accordé à Radio-Canada des augmentations plus fortes que celles des autres ministères en général. Le chef de l'opposition n'est donc pas justifié d'affirmer que le gouvernement a été injuste envers Radio-Canada.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le projet de loi devant cette Chambre dicte, et je cite: «Que la programmation de la Société devrait à la fois être offerte, en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langues officielles, y compris ceux des

minorités de l'une et l'autre langues». À cet égard, si ce projet de loi est adopté, cela devient une vraie farce.

Voici donc ma question, laquelle j'adresse au premier ministre: Est-ce que le gouvernement a l'intention de retirer le projet de loi sur la radiodiffusion jusqu'à ce que les conflits de mandats soient réglés? Ou est-ce qu'il est prêt à financer convenablement les réseaux de radio et de télévision de Radio-Canada?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, toutes les collectivités canadiennes continueront d'être desservies par une station de télévision de la Société. Les compressions budgétaires ne diminueront pas la portée des services de télédiffusion. La Société demeurera, comme elle l'a toujours été, le porte-parole par excellence du peuple canadien. En 1990, elle réalise des programmes qui sont meilleurs, et pour des auditoires en général plus vastes, que ceux qu'elle diffusait il y a six ans quand le Parti libéral formait le gouvernement.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): N'importe quel prétexte est bon pour éviter d'avoir à assumer ses responsabilités. Voilà le genre de leadership dont fait preuve ce gouvernement.

En raison des compressions annoncées aujourd'hui par la SRC, il sera impossible pour ce service national de radiodiffusion vital de remplir son mandat et de répondre aux besoins particuliers des régions, comme le précise la nouvelle loi sur la radiodiffusion, que l'on prévoit nous imposer dès aujourd'hui. De plus, dorénavant les émissons en provenance de Toronto ne seront plus diffusées qu'en anglais. . .

[*Français*]

. . .et la voix du Québec, du français, de Montréal.

[*Traduction*]

Le gouvernement compte-t-il redonner à la SRC les fonds dont elle a besoin pour remplir son mandat à l'égard des régions et assumer ses responsabilités en vertu de la loi? Est-il disposé à retirer ce projet de loi jusqu'à ce qu'il puisse répondre aux besoins?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, d'une part, il y a le mandat que le Parlement donne à la Société Radio-Canada, qui est renouvelé par le projet de loi dont cette Chambre discute. D'autre part, il y a les difficultés de manque à gagner comme opérations par la Société Radio-Canada. En ce qui touche le manque à gagner, d'abord et avant tout la Société Radio-Canada prévoyait pour cette année des revenus publicitaires de l'ordre de 395 millions de dollars. Or, ces revenus publicitaires ont dû être révisés à la baisse à 300 millions de dollars tout récemment. Ce manque à gagner est une partie des problèmes auxquels fait face la Société Radio-Canada, et ce sont des problèmes auxquels font face toutes les sociétés de télévision au Canada, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 7 novembre 1984, juste après son élection à la Chambre, le premier ministre a déclaré dans son premier discours: «Donnez-nous 20 ans au pouvoir et vous allez voir un pays transformé.»

Moins de six ans plus tard, c'est triste à dire, mais ses promesses se sont concrétisées, on n'a qu'à penser à Via Rail, Postes Canada, Petro-Canada et maintenant Radio-Canada.

Les grandes institutions nationales n'ont pas été dotées de fonds suffisants et ont été privatisées. Les outils qui avaient permis de bâtir un Canada meilleur ont été laissés de côté, et aujourd'hui, on annonce la perte de 1 200 emplois à Radio-Canada et la fermeture de 10 stations régionales.

Qu'entend faire le premier ministre, puisque son gouvernement s'attaque aux plus grandes réalisations de notre nation, pour aider Radio-Canada à continuer d'atteindre son objectif qui est de servir d'instrument à l'identité et à l'unité canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député de l'opposition a tout à fait raison de rappeler les engagements du premier ministre du Canada. Dans quelques années, ce pays sera tout à fait différent parce que la situation économique sera différente, parce que le gouvernement sera au contrôle de ses dépenses budgétaires. Et c'est par des mesures économiques que nous serons en mesure de développer nos mesures sociales et d'assurer le développement culturel, économique et social de ce pays, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, hier soir, au cours du débat sur le projet de loi C-40, la *Loi sur la radiodiffusion*, le secrétaire parlementaire a déclaré à la Chambre que son gouvernement faisait l'impossible pour aider Radio-Canada.

Je me demande si le premier ministre pourrait répondre à cette question: Pourrait-il expliquer à la Chambre comment la réduction de 140 millions de dollars au cours

des quatre prochaines années et la perte de 1 200 emplois pourront aider Radio-Canada?

Pourrait-il nous dire comment la fermeture de stations régionales à Corner Brook, Goose Bay, Sydney, Sept-Îles, Toronto, Saskatoon et Windsor, ainsi que dans d'autres régions, aidera Radio-Canada à respecter son mandat et à remplir son rôle en tant qu'instrument de mesure du pouls du pays?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question très grave que soulève mon honorable collègue. Cette année, le gouvernement du Canada accordera plus d'un milliard de dollars en subventions à Radio-Canada, à quoi il faut ajouter les recettes publicitaires qu'enregistrera la Société, soit environ 400 millions de dollars, comme le soulignait le ministre.

Il y a un certain manque à gagner qui explique en grande partie les problèmes que connaît Radio-Canada cette année, mais les diffuseurs privés, les journaux, tous les médias doivent, eux aussi, faire face à des compressions budgétaires.

M. Tobin: Nous sommes en récession, Brian.

M. Mulroney: Mon collègue me crie que nous sommes en récession. Effectivement, nous traversons une récession et tous les éléments de notre société, y compris Radio-Canada, doivent faire face à la réalité, c'est-à-dire se serrer la ceinture.

Les montants qu'elle touche, y compris les recettes publicitaires, ont augmenté et atteindront presque 1,5 milliard de dollars cette année, ce qui représente une augmentation de près de 30 p. 100 depuis 1984. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons toujours, je crois, accordé un peu plus d'argent chaque année à Radio-Canada. Nous avons approuvé la construction du siège social à Toronto et autorisé la création de la chaîne *Newsworld*.

Je sais que mon honorable collègue n'aime pas entendre parler de privatisation, mais il reste que la Société canadienne des postes enregistre aujourd'hui des profits.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les 103 travailleurs de la région de Windsor qui ont perdu leur emploi ont appris que c'était surtout à cause d'un manque de financement du gouvernement. C'est ce qu'on leur a dit.

Comment le premier ministre et le gouvernement peuvent-ils justifier la disparition du poste de diffusion des nouvelles communautaires dans une région du Canada où les gens n'auront pas le choix et devront se tourner vers les nombreux postes de télévision américains qui inondent la région d'informations?

Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas de garder les 500 000 habitants de cette région dans le giron canadien en permettant à la station de Windsor de diffuser les nouvelles locales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si c'est là la décision qu'a annoncée M. Gérard Veilleux, président de la SRC, je m'en désole tout comme mon honorable collègue.

Je lui ai signalé—j'espère qu'il reconnaîtra que cette décision n'est pas déraisonnable—que depuis six ans que nous sommes là, nous avons augmenté chaque année le montant des subventions accordées à la SRC. Ces subventions dépassent maintenant un milliard de dollars par an.

Si la SRC a vu ses recettes prévues diminuer, mon honorable collègue reconnaîtra sans doute que les sociétés privées dans tous les secteurs des médias sont dans la même situation.

Je signale à mon honorable collègue que les ressources de la SRC ont augmenté au cours des six dernières années, les dépenses de fonctionnement du gouvernement à d'autres égards atteignent 17 milliards de dollars.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je tenais simplement à rappeler à mon honorable collègue l'ampleur des dépenses du gouvernement, de façon que celui-ci puisse se livrer à des comparaisons honnêtes. La conduite des affaires du gouvernement, notamment le traitement des fonctionnaires, l'application des programmes et le reste coûtait 17,4 milliards de dollars en 1984. Cette année, elle coûte 17,3 milliards de dollars, soit une diminution de 100 millions.

Alors que les subventions accordées à la SRC augmentaient de plus de 100 millions de dollars, le gouvernement du Canada, à force de frugalité, est parvenu à réduire de 100 millions de dollars ce que coûte la conduite des affaires du gouvernement. Quant à moi, je trouve que c'est honnête.

Des voix: Bravo!

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la crise qui touche Radio-Canada.

Au moment même où les Canadiens s'inquiètent de l'avenir du pays, le gouvernement relève Radio-Canada de son mandat en ce qui concerne le développement de l'unité nationale.

Mais il ne s'arrête pas là. Nous apprenons aujourd'hui que, à cause d'un financement insuffisant, Radio-Canada devra fermer certaines stations régionales. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que cela diminuera la capacité de Radio-Canada de faire du Canada un pays uni.

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Je sais que le premier ministre est. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a la parole.

M. Harvard: Je sais que le premier ministre est un peu fatigué ces temps-ci, mais je veux quand même lui poser une question. A-t-il perdu toute confiance en la radiodiffusion publique? A-t-il perdu toute confiance en Radio-Canada? A-t-il perdu toute confiance en ce pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne veux pas interrompre mon collègue, le ministre des Communications, mais je tiens à dire que ce sont les conservateurs qui ont fondé Radio-Canada et que, grâce à notre gestion saine des finances publiques, Radio-Canada pourra survivre, croître et prospérer au cours des années à venir. C'est ce que nous essayons de faire.

Mon collègue n'a qu'à penser au fait que, pendant une période difficile où notre gouvernement réduisait ses propres dépenses de 100 millions de dollars sur six ans, nous avons quand même trouvé l'argent nécessaire pour construire le centre de radiodiffusion de Radio-Canada à Toronto et pour financer *Newsworld*, qui étaient d'importantes innovations pour Radio-Canada et pour les Canadiens.

Je crois que cela prouve bien notre engagement envers la radiodiffusion publique au Canada. Gérard Veilleux est le premier à reconnaître, en tant qu'ancien secrétaire du Conseil du Trésor, que Radio-Canada ou n'importe quel autre organisme gouvernemental ne peut pas fonctionner de façon isolée. Nous devons tous unir nos efforts et limiter les dépenses afin de renforcer l'économie à long terme.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Oui, les conservateurs ont fondé Radio-Canada et il semble que c'est eux qui la feront disparaître.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Nous avons tous constaté que les provinces de l'Ouest s'éloignent de plus en plus du reste du pays. Pourtant, les stations régionales de Radio-Canada à Calgary et à Saskatoon devront être. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a la parole. Je demanderais aux députés d'avoir la courtoisie de le laisser finir sa question.

M. Harvard: Les stations régionales de Radio-Canada à Calgary et à Saskatoon qui diffusent des émissions partout dans l'Ouest devront être fermées par suite des coupes annoncées aujourd'hui. Les Canadiens de l'Ouest perdront encore un autre moyen de faire connaître leurs sentiments et leurs préoccupations aux autres Canadiens.

Si le premier ministre ne veut pas permettre à ses propres députés conservateurs de l'Ouest d'exprimer les préoccupations des Canadiens de cette région, pourquoi ne permet-il pas à Radio-Canada de le faire?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député que, dans l'ensemble du Canada, aussi bien dans l'ouest du pays que dans l'Est, toutes les collectivités canadiennes continueront d'être desservies par une station de télévision de la Société Radio-Canada.

Les difficultés budgétaires de la Société Radio-Canada sont largement reliées aux questions publicitaires. Je tiens à rappeler au député qu'environ 30 p. 100 du budget de Radio-Canada vient des recettes publicitaires et j'aimerais lui rappeler également que la Société avait budgété cette année 395 millions de dollars de recettes budgétaires et elle doit budgéter à nouveau à 300 millions de dollars. Ceci n'est pas simplement dû à la situation économique, mais au fait que les Canadiens ont de plus en plus de services de télévision et que la compétition, la concurrence, monsieur le Président, ainsi que les services spécialisés fragmenteront, comme ils le font actuellement, les auditoires.

Ainsi, dans la région de Montréal, la station anglaise a perdu, depuis deux ans, 20 p. 100 de son auditoire et la station française, 17 p. 100 de son auditoire, parce qu'il y a plus d'émissions de télévision, parce qu'il y a plus de réseaux de télévision et parce qu'il y a plus d'intérêts dans le secteur de la télévision au Canada, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Comment le ministre peut-il dire qu'il y a de plus en plus de services et de canaux de télévision au Cap-Breton? Radio-Canada est le seul réseau qui s'étende au Cap-Breton. De toute façon, qu'est-ce qu'il en sait? Il n'est jamais au Canada.

• (1440)

Je voudrais lui rappeler que la station de Sydney va fermer. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à créer deux catégories de Canadiens? Peut-il admettre le fait que les habitants du Cap-Breton et des autres régions du pays ne veulent pas être traités en citoyens de seconde zone?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis certain que dans la région de Sydney, comme dans les autres régions du Canada, par rapport à 1984, il y a plus de canaux de télévision. Il y a plus de possibilités pour les gens de Sydney de voir la télévision, parce qu'il y a plus de services de télévision, des services spécialisés qu'il n'y avait pas auparavant. Cette fragmentation de la population autour de différents canaux de télévision amène une baisse des revenus publicitaires de la Société Radio-Canada. Dans la région de Sydney, comme ailleurs, la Société Radio-Canada continuera à offrir des services comme elle en offre à tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le service de Radio-Canada à Sydney aura de la chance s'il lui reste encore un car de reportage. Le problème, c'est qu'on ne se préoccupe pas des services à la population. Le gouvernement diminue systématiquement le budget de Radio-Canada, obligeant ainsi la Société à réduire ses opérations et sa programmation jusqu'au point où il lui sera possible de la privatiser.

Pourquoi le gouvernement n'admet-il pas qu'il se soucie peu des gens, qu'il se fiche des intérêts et du bien-être des Canadiens et qu'il ne cherche qu'à se débarrasser de Radio-Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami dit que le gouvernement diminue systématiquement le budget de Radio-Canada. Il se trompe du tout au tout.

Le gouvernement a systématiquement augmenté ses contributions à Radio-Canada tous les ans depuis qu'il est au pouvoir. Le gouvernement verse à Radio-Canada un montant forfaitaire supérieur à un milliard de dollars par an.

Comme le ministre l'a dit, la Société n'a pas réalisé les recettes publicitaires projetées. C'est d'ailleurs le cas de la station privée de Sydney, de CJOH, de CFTO et de toutes les autres stations du Canada. Tout cela est dû à la période économique difficile que nous traversons.

Les mesures prises par le gouvernement n'ont pas pour but de réduire l'importance de Radio-Canada. Elles visent à renforcer l'économie. Une fois que cela sera fait, nous pourrons en faire davantage pour Radio-Canada, de façon que la Société puisse continuer à jouer son important rôle de renforcement de l'unité nationale.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Au printemps de 1989, déjà, le gouvernement promettait aux Canadiens des dispositions législatives plus sévères en matière de contrôle des armes à feu. Depuis le geste posé en décembre 1989 par Marc Lépine, cette question intéresse maintenant directement les femmes. Pourtant, le gouvernement n'a encore rien fait, si ce n'est que la ministre de la Justice, qui se dit féministe, a mis de côté son propre projet de loi.

À la veille du premier anniversaire du massacre survenu il y a un an à Montréal, les Canadiennes demandent que des mesures soient prises en matière de contrôle des armes à feu. Elles veulent que le gouvernement agisse maintenant. Qu'est-il advenu de la promesse faite?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si la députée était au courant des mesures que j'ai présentées à la Chambre des communes au mois de juin de cette année, elle constaterait que l'initiative prise en matière de contrôle des armes comportait trois volets: le projet de loi C-80, des modifications au Code criminel du Canada, ainsi que le recours proposé à des pouvoirs de réglementation. Cette dernière mesure prévoyait l'exercice de certains pouvoirs existants, ainsi que d'autres pouvoirs qui seraient conférés en vertu du projet de loi C-80. Il y avait aussi, troisièmement, la proposition visant à mettre sur pied un conseil consultatif national sur les armes à feu, qui serait chargé de me fournir un plan de mise en oeuvre des dispositions relatives aux cours d'apprentissage du maniement des armes à feu, dispositions qui sont prévues dans le Code criminel du Canada depuis 1978, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une proclamation. Ce conseil sera aussi chargé de me fournir des avis quant aux critères pouvant servir à donner suite aux suggestions faites par les étudiants de l'École polytechnique, et confirmées par la Fédération canadienne des municipalités,

relativement aux armes à feu militaires et paramilitaires. De nouveaux pouvoirs législatifs ne sont pas nécessaires; ce qu'il faut toutefois, c'est de procéder à un examen très sérieux des critères qui serviraient à définir les armes militaires et paramilitaires.

Le projet de loi et les changements proposés font maintenant l'objet d'une étude par un comité spécial. Je suis certaine que la députée comprendra que si nous demandons à un comité législatif de se limiter à l'étape de la deuxième lecture, celui-ci ne serait pas en mesure d'évaluer la portée des règlements pertinents. Les changements d'ordre législatif et réglementaire que j'ai proposés relativement à cette question litigieuse font maintenant l'objet d'un débat public.

J'ai annoncé hier la composition du conseil consultatif national sur les armes à feu, qui sera présidé par l'honorable Jacques Flynn. Le conseil examinera les importantes dispositions relatives aux cours d'apprentissage du maniement des armes à feu, afin de faire en sorte que tous ceux qui achètent des armes à feu au Canada satisfont aux exigences de compétence et de sécurité pertinentes.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, en avril dernier, lors de sa nomination, la ministre a dit: «J'espère que la nomination d'une femme au poste de ministre de la Justice fera une différence notable.» Il ne semble y en avoir aucune.

Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Est-elle à l'aise en sachant qu'un chargeur de 30 cartouches semblable à celui utilisé par Marc Lépine est annoncé dans les catalogues, à côté des traîneaux d'enfants et du matériel de camping, et est disponible dans n'importe quelle quincaillerie de quartier? Cela ne dérange-t-il pas la ministre?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme la députée le sait, je propose de limiter la taille des chargeurs disponibles pour les armes semi-automatiques. C'est l'une des modifications de la réglementation que les dispositions du projet C-80 m'autoriseraient à apporter. Elle sait aussi que la question prête à controverse.

Ce n'est pas tant la question des chargeurs de 30 cartouches qui est au centre des discussions que le niveau d'intervention que nous avons proposé dans les modifications de la réglementation. J'espère être en mesure de faire adopter des dispositions limitant la disponibilité de ces chargeurs puissants pour armes semi-automatiques.

La réponse brève à sa question est non, je ne suis pas satisfaite de la situation actuelle. C'est pourquoi certains changements figurent dans ma proposition. Par contre, il faut respecter le processus démocratique. Je crois dans un processus. . .

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La province de Terre-Neuve et du Labrador sera dévastée par les plus fortes réductions qui frappent la SRC, en emplois et en programmation, par habitant au Canada.

Soixante-dix des 315 postes sont supprimées de façon définitive. Deux des trois centres de production d'émissions de télévision, l'un à Corner Brook et l'autre à Goose Bay, ferment leurs portes pour de bon. Toute la programmation locale disparaît et la province subit à elle seule des réductions de quelques 5,6 millions de dollars.

J'aimerais demander au premier ministre, qui a exprimé au cours des dernières semaines de graves inquiétudes au sujet de l'unité nationale, s'il se rend compte qu'en arrachant Air Canada, en arrachant VIA Rail, en arrachant le bureau de poste et maintenant la SRC aux régions, il détruit l'unité de ce pays et supprime ce qui en liait traditionnellement les parties ensemble. Cela l'inquiète-t-il? Va-t-il y trouver réponse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux d'y répondre.

La privatisation d'Air Canada, qui appartient maintenant aux Canadiens, y compris bon nombre de ses employés, et de ses employés syndiqués, est un geste que non seulement les employés d'Air Canada mais la plupart des Canadiens ont encouragé en général.

La nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'intervenir pour réduire les subventions versées à VIA Rail, qui approchaient des 700 millions de dollars par an, pour tenter de rétablir un certain équilibre à cet égard, n'est pas de nature, je l'espère, à offenser le député.

Des périodes de réduction des dépenses arrivent à l'occasion, et il se trouve que c'est le cas aujourd'hui. Dans les 15 années antérieures à 1984, les dépenses du fédéral au titre des programmes ont augmenté en moyenne de 14,1 p. 100 par an sans tenir compte des baisses de la productivité ou du commerce. Le gouvernement a haussé les affectations aux programmes de 14 p. 100 par an pendant 15 ans.

Notre gouvernement a réduit les hausses des dépenses au titre des programmes pour les ramener en deçà du taux d'inflation, 3,6 p. 100; c'est une des raisons qui nous permettent d'assainir la situation dans une certaine mesure, car il aurait été vraiment désastreux pour le Canada de continuer d'augmenter ces dépenses de 14 p. 100 par an.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, on se souviendra du premier ministre pas tant comme de l'artisan de la désintégration de VIA Rail, de Postes Canada ou de Radio-Canada, mais plutôt comme de l'artisan de la désintégration d'un pays parce qu'il refusait de comprendre l'importance des institutions nationales.

• (1450)

Le premier ministre a parlé tout à l'heure de privatisation et des Postes. Je voudrais qu'il me dise une chose. N'est-il pas vrai que son gouvernement, qui prend le pays pour un jeu de Monopoly, cherche en fait à privatiser Radio-Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, que mon ami me pardonne mais la question m'a bel et bien été adressée, à moi, au sujet des actions passées de divers ministères. S'il tient à savoir si je regrette les mesures que nous avons prises dans le cas de Postes Canada entre autres, la réponse est non. Après avoir fonctionné à perte durant quinze ans, la Société canadienne des postes est enfin rentable.

M. Tobin: Il n'y a plus de bureaux de poste dans les régions!

M. Mulroney: Mon ami prétend qu'il n'y a pas de bureaux de poste dans les régions. Voyons donc!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est à la députée de Sudbury.

[*Français*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, nous sommes plus d'un million de francophones hors Québec. Radio-Canada est le seul réseau national francophone, je répète, le seul réseau francophone hors Québec.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi couper le réseau français de Radio-Canada? Pourquoi réduire les services en région? Pourquoi abandonner les francophones hors Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux répéter que la Société Radio-Canada n'entend pas couper les stations de télévision aux francophones. Elle va poursuivre son action comme elle l'a toujours fait envers les francophones et s'assurer que ces derniers bénéficient, à travers Radio-Canada, de tout ce qui est possible au point de vue potentiel culturel et potentiel d'information.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, de fermer le poste de télévision à Toronto, de réduire les services aux francophones hors Québec, sans préavis, sans consultation, c'est sans bon sens! C'est sans coeur, monsieur le Président!

Ma question s'adresse au premier ministre: Pourquoi détruire le Canada français en région?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, premièrement, si on discute de ces questions aujourd'hui plutôt qu'au mois d'avril ou à la fin mars, c'est parce que le gouvernement va donner un préavis de trois mois. C'est la raison pour laquelle on discute de cela maintenant. Alors, lorsque la députée dit qu'il n'y a pas de préavis, c'est tout à fait le contraire.

Deuxièmement, la députée va avoir un choc culturel énorme dans trois mois, parce qu'elle va réaliser qu'il y a encore des services français pour les francophones hors Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE MONDIALE DU CANADA

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne l'Entraide universitaire mondiale du Canada. Si l'EUMC doit fermer ses portes, le gouvernement devra probablement effectuer d'importantes dépenses supplémentaires pour engager des experts d'autres organisations non gouvernementales et du secteur privé qui seront chargés de l'administration des projets de développement financés par le gouvernement canadien ainsi que des sommes versées aux bénévoles et aux étudiants par l'entremise de l'EUMC.

Le ministre pourrait-il nous préciser le montant des dépenses supplémentaires que cela entraînera pour le gouvernement et le comparer au coût des mesures que le gouvernement pourrait prendre pour aider l'EUMC à réorganiser ses activités et à redresser ainsi sa situation financière?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député comprend que cette question mérite une ré-

ponse détaillée. Je vais la prendre en note et essayer d'obtenir les précisions voulues.

Le député n'ignore également pas qu'un principe important est en jeu dans cette affaire; il s'agit de savoir si oui ou non le gouvernement fédéral devrait assumer certaines responsabilités pour ce qui est de la situation financière des sociétés ou des organisations non gouvernementales avec lesquelles il entretient des relations. Naturellement, nous essayons de nous assurer que la situation financière de ces sociétés ou organisations non gouvernementales est bonne.

Il arrive parfois que des événements extrêmement regrettables se produisent, comme dans le cas de l'EUMC. Nous tentons de remédier à la situation en étant tout à fait attentifs aux besoins des gens qui, au Canada ou à l'étranger, comptent sur cet organisme.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, l'EUMC ne demande pas à être renflouée; elle souhaite simplement qu'on lui donne l'argent pour se réorganiser.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Elle a juste besoin d'un délai, pas d'argent. Elle a besoin de temps pour se réorganiser.

Le gouvernement se rend-il compte à quel point tout cela sera mal perçu par les pays en développement lorsqu'ils constateront qu'après avoir forcé l'ACDI à verser près de deux millions de dollars de contribution à l'opération militaire dans le golfe Persique, le gouvernement reste les bras croisés lorsque l'EUMC est acculée à la faillite?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, aucune personne objective, pas plus que le député lorsqu'il aura l'occasion de prendre connaissance de tous les faits, ne pourra accuser votre serviteur ou le gouvernement de ne rien faire.

Nous avons essayé d'aider l'EUMC. Ma collègue, la ministre responsable du Développement international, a annoncé, l'autre jour, certaines des mesures que nous prenions. Malheureusement, elles n'ont rien donné.

En ce qui a trait à la crise dans le Golfe, le député n'est pas sans savoir que les pays les plus pauvres du monde sont justement parmi ceux qui souffrent le plus de toute l'incertitude actuelle qui a d'importantes répercussions sur les cours pétroliers.

L'une des meilleures façons de leur venir en aide consisterait à parvenir à une solution pacifique à la crise dans le Golfe et c'est justement ce que nous tentons de faire.

M. Karpoff: Déclarez la guerre.

M. Clark (Yellowhead): Le député nous demande de déclarer la guerre. Je ne pense pas que ce soit là la position de son parti. Ce n'est certes pas la nôtre.

Nous entendons soutenir les Nations Unies et nous apprécierions vivement que le Nouveau Parti démocratique en fasse autant, pas seulement en théorie, mais aussi en pratique.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada, ce dernier ayant signé et approuvé lundi dernier le transfert de Maxime Gariépy afin que celui-ci puisse purger sa peine dans un établissement carcéral canadien. Ma deuxième question, monsieur le Président, car nous savons tous que M. Jean-Luc Mongrain s'est occupé de la première, et je l'en félicite: Maxime Gariépy aura 18 ans le 22 janvier prochain. Il est donc impératif que Maxime soit transféré au Canada avant cette date fatidique. Alors le solliciteur général peut-il nous confirmer, premièrement, la date exacte du transfert et, deuxièmement, que cette date sera avant le 22 janvier prochain?

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Je remercie la députée de l'intérêt qu'elle a manifesté dans ce cas.

Le solliciteur général s'est lui-même penché sur cette affaire et a signé, hier, l'autorisation de la demande de rapatriement de M. Gariépy au Canada.

Cette demande doit maintenant être traitée par les divers ordres de gouvernement et les autorités responsables aux États-Unis. Nous espérons que le rapatriement s'effectuera le plus tôt possible.

* * *

AIR CANADA

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, d'ici le printemps prochain, Air Canada aura supprimé 150 emplois.

Le service à la clientèle est une affaire du passé et les Canadiens de l'Atlantique sont encore une fois les victimes. Le ministre des Transports se décidera-t-il aujourd'hui à user de sa grande influence auprès du conseil

d'administration d'Air Canada pour qu'il revienne sur sa décision de fermer le bureau des réservations d'Air Canada à Halifax?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, ma collègue sait bien qu'Air Canada est une société privée. Les actionnaires sont nombreux.

Je crois que la dernière chose que veulent les actionnaires d'Air Canada, c'est que le gouvernement leur dise quels comptoirs de réservations ils doivent ouvrir et fermer.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je ne peux parler au nom des actionnaires d'Air Canada, mais je peux dire que les Canadiens de l'Atlantique apprécieraient qu'un ministre du gouvernement les défende de temps à autre.

Halifax perd 150 emplois et les frais d'atterrissage ont grimpé de façon faramineuse. Nos trains sont disparus. Les traversiers disparaissent. Nos avions disparaîtront bientôt, et Radio-Canada ne sera même plus là pour nous l'annoncer.

• (1500)

Air Canada et Air Nova occupent 60 p. 100 du marché de l'Atlantique. Or, les politiques de privatisation et de déréglementation du gouvernement étouffent une entreprise rentable.

Quand le ministre se décidera-t-il à agir pour normaliser cette industrie et protéger les moyens de transport qui assurent des liens indispensables dans la région de l'Atlantique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, ma collègue devrait savoir qu'en vertu de la déréglementation, le nombre de vols dans la région de l'Atlantique a augmenté de quelque 20 p. 100 au cours des cinq dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Ma collègue a demandé ce qu'il fallait faire pour aider cette région dans le domaine des transports. Nous avons approuvé l'agrandissement de la salle d'attente à l'aéroport de Halifax et, tout juste la semaine dernière, j'ai annoncé une nouvelle voie de circulation et la première porte d'embarquement à l'aéroport de Moncton.

Nous faisons ce que nous pouvons avec des fonds limités dans notre sphère de compétence qui est l'infrastructure, dans ce cas-ci, et non les vols.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le service de police de la communauté urbaine de Montréal a annoncé, il y a quelques jours, qu'il intensifiera en 1991 ses interventions en ce qui a trait au trafic et à la consommation de drogues avec comme mot d'ordre «Tolérance zéro».

Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'intensifier sa lutte contre la drogue et la criminalité puisqu'il est clairement démontré que l'arrivée de «crack» et de nombreuses piqueries ont fait en sorte que la criminalité violente s'est accrue de 40 p. 100 dans ma circonscription et partout ailleurs au Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la stratégie canadienne s'attaque à la fois aux aspects de la demande et de l'offre. Le gouvernement a augmenté ses capacités de contrôles et de saisies aux frontières. Nous avons raffiné nos méthodes de collecte de renseignements et nos liens avec les corps policiers ont été renforcés partout au Canada. La nouvelle Loi sur les produits de la criminalité donne aux autorités policières de meilleurs outils pour lutter contre le crime institutionnel et les entreprises de blanchissage de l'argent.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA SÉANCE D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège, en ma qualité de député de York-Ouest et de président du caucus libéral. J'estime que la façon dont la Société Radio-Canada s'est comportée envers le caucus du gouvernement national porte gravement atteinte à mes droits de député et à ceux de mes collègues du caucus libéral.

À mon retour, à 12 h 30, de la réunion habituelle du caucus du mercredi, j'ai trouvé un message de M. Pierre Blaine de Radio-Canada qui offrait de tenir une séance d'information pour tout le groupe parlementaire du Parti libéral. Le message, concis et sans équivoque, disait essentiellement que la séance d'information ne pourrait avoir lieu avant 14 h 30 aujourd'hui, l'heure même de la

conférence de presse de Radio-Canada, que Radio-Canada préférerait attendre à la semaine prochaine pour informer complètement le caucus libéral.

Je trouve cela insultant, étant donné que le caucus ministériel, à sa réunion régulière de ce matin, a été informé pleinement par Radio-Canada des compressions qui dévastent la société.

Des voix: Quelle honte!

M. Marchi: Monsieur le Président, tous les députés sont égaux, où qu'ils siègent dans cette illustre enceinte, et Radio-Canada ne doit pas faire de discrimination entre les membres du parti ministériel et ceux de l'opposition officielle parce que, comme société d'État, elle appartient à ses 26 millions d'actionnaires, aux citoyens canadiens à qui elle doit rendre des comptes par l'entremise de la Chambre.

Nous avons été victimes de discrimination, mais l'information que Radio-Canada m'a donnée, en ma qualité de président du caucus libéral, était tout à fait malveillante et dépourvue de tout sens de l'égalité. Je trouve cette façon de traiter notre caucus, et peut-être celui du Nouveau Parti démocratique, absolument inacceptable et irresponsable.

Pour éviter que ne se crée un précédent, je vous demande respectueusement, monsieur le Président, d'examiner la situation car elle est tout bonnement intolérable. Nous ne pouvons pas laisser passer cela.

La Société Radio-Canada n'est pas la chose des ministériels. Elle appartient aux Canadiens, et nous avons entièrement le droit d'être aussi bien informés qu'eux des affaires de l'État, y compris de celles de la Société Radio-Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, sur le même sujet, je crois que si le Président consulte le compte rendu de la période des questions, il constatera que, pour répondre à une question d'un député de l'opposition concernant les compressions budgétaires que le gouvernement s'apprête à imposer, le ministre des Communications s'est mis à lire une déclaration qu'il avait sur son pupitre. Or, cette déclaration fait état de ce que le président de Radio-Canada dira au cours d'une conférence de presse qui n'a pas encore eu lieu.

Monsieur le Président, je crois que si vous écoutez la transcription électronique de la période des questions, vous vous apercevrez que, de toute évidence, le ministre des Communications avait déjà en main une copie. . .

Des voix: À l'ordre.

Mme Copps: . . .de la déclaration qui devait être faite. C'est également le signe évident que le rapport d'indépendance qui doit exister entre Radio-Canada et le gouvernement n'a pas été respecté.

Si vous relisez le compte rendu officiel, monsieur le Président, vous verrez que le ministre des Communications a déclaré à la Chambre que le président de Radio-Canada s'apprêtait à faire une déclaration.

Je vous demande, monsieur le Président, puisque nous avons bien vu que le ministre des Communications avait pris connaissance des communiqués venant de Radio-Canada, je vous demande s'il n'apparaît pas évident que le ministre des Communications n'a pas respecté le principe de l'indépendance des sociétés d'État. Il dirige Radio-Canada et il veut encore davantage . . .

M. le Président: La députée soulève une question de privilège. Le ministre veut-il y répondre ?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je trouve ceci tout à fait étrange, particulièrement les remarques de la députée.

Premièrement, je n'ai en ma possession aucun communiqué de presse que la Société Radio-Canada a émis ou va émettre. Je n'en ai aucun.

Deuxièmement, la députée devrait quand même s'attendre à ce que le ministre des Communications du Canada, qui représente en cette Chambre la Société Radio-Canada, ait, au minimum, quelques informations sur l'évolution à travers les cinq dernières années et les projections parlementaires, lesquelles sont déjà sous le nez de la députée si elle se donne la peine de regarder l'ensemble de la documentation régulièrement distribuée aux députés.

Je suis tout à fait surpris, monsieur le Président. Je m'en excuse, pour la crédibilité de la députée, mais je n'ai utilisé aucun communiqué de presse, de quelque façon que ce soit, que le président de Radio-Canada s'apprêterait à émettre. Nous savions déjà à 14h00, et même depuis quelques heures auparavant, que le président de Radio-Canada allait donner une conférence de presse à 14h30. C'était dans tous les journaux. Si la députée avait au moins lu les journaux, elle le saurait.

Deuxièmement, monsieur le Président, jamais je n'oserais dire, comme le dit le député de l'opposition, que le

parti gouvernemental a plus d'information. Je n'oserais jamais dire cela, monsieur le Président. Par contre, je peux l'assurer d'une chose, c'est que le président de la Société Radio-Canada—comme je l'ai déjà exprimé en cette Chambre—se fera un plaisir de rencontrer individuellement ou collectivement quelque groupe de députés que ce soit sous quelque étiquette politique que ce soit.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, je tiens à dire que nous, du Nouveau Parti démocratique, sommes aussi très préoccupés par cette affaire.

Comme l'a signalé mon collègue, le député de York-Ouest, le gouvernement s'était entretenu antérieurement avec les directeurs de la Société Radio-Canada. On l'avait mis au fait plus tôt ce matin, bien avant la conférence de presse, de tous les détails dans leur complexité, alors que les deux partis de l'opposition, soit le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique, n'ont pas bénéficié du même avantage.

• (1510)

Les partis de l'opposition se sont ainsi trouvés nettement désavantagés par rapport au gouvernement en ce qui concerne les causes de la situation très grave qui a motivé les réductions à Radio-Canada. Cela nous a empêchés, dans une large mesure, d'intervenir dans cette affaire et de représenter nos électeurs équitablement et efficacement.

M. le Président: Le député de Cap-Breton—Richmond-Est veut invoquer le Règlement, et je vais lui accorder la parole dans un instant.

M. Dingwall: Ma question reprend celle de ma collègue de Hamilton-Est.

M. le Président: En ce qui concerne la procédure, nous devons être très prudents ici. Le député d'York-Ouest a soulevé la question de privilège. La députée de Hamilton-Est a pris la parole au sujet d'une question de privilège. Le député d'Okanagan—Shuswap a pris la parole au sujet d'une question de privilège et je voudrais d'abord régler cela. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est veut invoquer le Règlement et, bien sûr, je vais lui accorder la parole, mais je veux d'abord régler le cas de la question de privilège.

J'ai écouté attentivement le député d'York-Ouest et je vais réfléchir à ce qu'il a dit. Cela ne signifie pas que la question de privilège soit forcément fondée, mais je vais examiner très attentivement la coutume et je pourrai peut-être faire rapport à la Chambre avec l'aide de tous les députés.

Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a la parole pour invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je pense que nous avons tous écouté très attentivement les propos qu'a tenus le ministre des Communications et auxquels ma collègue de Hamilton-Est a fait allusion. Elle a parlé d'un document précis qu'il avait certainement en main, mais que, de toute évidence, les autres députés n'avaient pas en leur possession.

Je tiens à rappeler à la présidence les dispositions du Beauchesne, notamment la citation 327, qui dit:

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

J'espère que, par simple courtoisie envers tous les députés, puisque nous avons tous vu le ministre lire un extrait d'un document—et je suis sûr que les caméras de télévision sont là pour en témoigner—ce document sera déposé à la Chambre, de sorte que les députés de tous les partis aient pleinement la possibilité de l'examiner.

J'espère que le ministre se conformera à la citation 327 du Beauchesne.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux vous montrer tous les documents. Il n'y a aucun document appartenant à la Société Radio-Canada. Le document ici, c'est le budget de Téléfilm Canada; il n'y a pas eu de question qui a été posée. Le député aurait pu apprendre qu'en 1984, le budget de Téléfilm Canada était de 51 millions de dollars et que grâce à l'action de ce gouvernement-ci, grâce à l'intérêt que le gouvernement porte aux questions culturelles dans ce pays, maintenant, en 1990, le budget est de 150 millions de dollars. Voilà un document qui existe, je peux le déposer. Il est dans tous les documents officiels, particulièrement dans celui de Téléfilm Canada.

Deuxièmement, c'est écrit en bas de ce document: «Bâtisse Société Radio-Canada à Toronto. Coût total du bâtiment: 385 millions de dollars.» Voilà une preuve que les Canadiens et le gouvernement ont un intérêt dans l'avenir de la Société Radio-Canada et que dans ce

sens-là, la contribution de notre gouvernement, c'est-à-dire de votre gouvernement, à l'avenir de la Société Radio-Canada dans ce bâtiment a été de 65 500 000 $, monsieur le Président.

Je peux également utiliser un autre document ici qui porte sur les ressources globales de la Société Radio-Canada, que l'on retrouve dans tous les budgets qui ont été déposés à cette Chambre. Ainsi, le député apprendra. . .

M. le Président: Je pense que les propos du ministre sont très intéressants, mais nous avons une question très spécifique.

[*Traduction*]

Je demande au ministre si, comme la députée l'a laissé entendre, il a lu un extrait d'un document. Si sa réponse est «non», alors, la question est close.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 4 décembre, de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 h 15, conformément à l'ordre adopté le lundi 3 décembre 1990, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant troisième lecture du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Masse, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 340)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bourgault	Boyer
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Charest
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Hudon
Jacques	James
Jelinek	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Layton
Lewis	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	McDermid
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Soetens	Sparrow
Tardif	Têtreault
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—108	

CONTRE

Députés

Dingwall	Grey (Beaver River)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Lapierre
Murphy—5	

• (1540)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à bien faire comprendre à la Chambre que les députés de mon parti n'ont pas voté. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: . . .parce qu'ils veulent exprimer le complet dégoût que leur inspirent le ministre des Communications et le premier ministre non seulement à cause de la teneur du projet de loi C–40, mais à cause des compressions budgétaires massives imposées à Radio–Canada. C'est absolument révoltant.

M. Murphy: Monsieur le Président, le gouvernement méprise le Parlement, c'est évident. Il a. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Est–ce un rappel au Règlement?

M. Murphy: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'a pas le droit de commenter le vote, mais si le rappel au Règlement porte sur autre chose, je serais prêt à l'entendre.

M. Murphy: Monsieur le Président, la question que le Nouveau Parti démocratique vous demande de trancher est la suivante: À quoi servent les débats parlementaires si le gouvernement. . .

Des voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais entendre le rappel au Règlement du député de Churchill.

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement pour la raison suivante: la raison d'être du Parlement est claire. Nous sommes ici pour voter des projets de loi.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne l'avez–vous pas fait?

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais entendre le rappel au Règlement, s'il vous plaît.

M. Murphy: Monsieur le Président, le débat et le vote ne servent plus à rien, en pratique. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Murphy: . . .si le gouvernement annonce délibérément ses coupes immédiates dans Radio–Canada dans tout le pays alors qu'il n'y a plus de possibilité de débat.

M. Langdon: C'est absolument vrai.

M. Murphy: Après s'être évertués, lundi et mardi soir, à débattre la Loi sur la radiodiffusion, notre parti et le Parti libéral se sont rendu compte, quand toute possibilité de poursuivre le débat a été épuisée, que la hache tombait le lendemain matin.

Cette mesure touchait de nombreuses localités que représentent les députés. Il n'ont pas eu la chance de parler de ce projet de loi quand le gouvernement a annoncé ces coupes.

Le gouvernement empêche délibérément le Parlement de faire son travail. C'est inacceptable. Il y a matière à bien plus qu'un rappel au Règlement. C'est l'essence même du Parlement qui est en jeu et la raison pour laquelle il est important que le gouvernemnt respecte le Parlement.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a peut–être raison de se plaindre, mais c'est un débat. La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B)

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une question très importante. Le 23 novembre 1990, le Budget des dépenses supplémentaire (B) a été présenté à la Chambre. Aux termes du Règlement, le budget supplémentaire doit être renvoyé aux comités de la Chambre, dès sa présentation, afin qu'ils puissent l'étudier.

Des crédits budgétaires totalisant 1 841 442 306 $ doivent être votés dans le Budget des dépenses. Conformément au Règlement, ce vote doit se tenir lundi prochain, 10 décembre, dernier jour désigné de la période en cours.

Le Règlement précise aussi que les comités doivent avoir fait rapport de ce budget, ou sont censés en avoir fait rapport, à la Chambre cinq jours avant cette date, c'est-à-dire aujourd'hui.

La raison de mon rappel au Règlement est toute simple. Aucun comité ne s'est encore réuni pour étudier le budget. La Chambre n'a pas encore examiné ces propositions de dépenses supérieures à 1 800 millions de dollars. Le budget n'a pas été examiné tout simplement parce que les présidents des comités visés n'ont pas convoqué de réunions.

Monsieur le Président, je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit d'une question très importante. C'est de l'examen des dépenses dont il est question. C'est dans ce domaine que la Chambre excelle. C'est ce que le Parlement est censé faire. C'est ce que nous devons faire avec le budget.

Je vais vous lire un extrait du Beauchesne.

[*Français*]

Je cite à partir de la *Cinquième édition de Beauchesne*: «L'objet de l'examen des prévisions budgétaires est de faire connaître au Parlement les propositions budgétaires et extra-budgétaires du gouvernement pour l'exercice fiscal en cours».

Monsieur le Président, je vous soumets en toute humilité, mais avec beaucoup de force, que le Parlement ne fonctionne pas bien lorsque les prévisions budgétaires ne sont pas examinées sérieusement par les comités. Étant donné qu'aucun comité ne s'est réuni pour étudier ces prévisions budgétaires, je vous soumets la solution suivante, monsieur le Président. Il y a trois solutions possibles: premièrement, que l'on ne procède pas au vote lundi, lors de la dernière journée, mais qu'on transpose cette journée-là au jeudi 13 décembre.

M. Ricard: Envoie-le au Sénat.

M. Gauthier: Si tu veux la parole, lève-toi!

Une voix: Il ne saurait quoi dire.

[*Traduction*]

Comme deuxième solution, la Chambre pourrait reconnaître que, dans la mesure où la procédure n'a pas été respectée, nous ne devrions pas considérer que c'est aujourd'hui la dernière journée où les comités sont censés avoir fait rapport du budget à la Chambre. En conséquence, nous attendrions jusqu'à lundi, 15 heures. Ce serait une solution acceptable si les comités se réunissaient aujourd'hui, demain et vendredi. Nous n'y verrions aucune objection.

La troisième possibilité serait que, sous réserve du consentement de la Chambre, celle-ci reconnaisse l'importance de la procédure et fasse maintenant en sorte que lundi prochain ne soit pas le dernier jour désigné de la période. J'ai d'ailleurs à cet égard un projet d'ordre de la Chambre que j'ai remis au parti ministériel et au NPD.

À propos, le NPD est en faveur de l'adoption de cet ordre: (1) Que, nonobstant les dispositions du paragraphe 81(1) du Règlement, le dernier jour désigné de la période en cours pour l'étude des crédits soit le jeudi 13 décembre 1990, (2) Que les comités permanents soient réputés avoir fait rapport du Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1990-1991 à 18 heures le mercredi 12 décembre 1990, (3) Que toutes les dispositions dudit Règlement s'appliquent compte tenu des adaptations de circonstance.

• (1550)

Monsieur le Président, je vous demande d'examiner sérieusement ce problème. Si vous estimez que vous n'êtes pas en mesure de me proposer une solution à l'instant, permettez-moi de vous suggérer de faire ce à quoi vous excellez, c'est-à-dire protéger les minorités et protéger l'exercice par l'opposition de son droit d'examiner le budget, en ordonnant aux comités de siéger aujourd'hui. Si vous ne pouvez vous résoudre à cela, monsieur le Président, je pense que vous devriez au moins demander à la Chambre si elle est disposée à accepter ma proposition en vue de régler aujourd'hui ce problème.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le leader à la Chambre du Parti libéral a certainement donné une description créative du processus d'adoption du budget des dépenses.

Le processus d'adoption du budget des dépenses est antérieur à son arrivée à la Chambre et à la mienne, il y a quelque 18 ans. Il a été adopté par un gouvernement libéral. Il prévoit des périodes fixes d'étude des crédits, le dépôt du budget des dépenses et son renvoi aux comités, puis des rapports à des dates prévues, et la fin de la période. La période des crédits actuelle se termine le 10 décembre et c'est très clair dans le Règlement.

La procédure prévoit que pour chaque période l'opposition dispose de jours désignés, souvent appelés journées d'opposition, où elle peut soulever n'importe quel point touchant les dépenses prévues dans le budget, et en

débattre à la Chambre. L'opposition a donc l'occasion de critiquer le budget des dépenses et de prétendre que nous dépensons trop ou pas assez—généralement c'est pas assez, l'opposition veut toujours dépenser davantage. Pendant toutes ces journées d'opposition, elle n'a pas choisi une seule fois de parler du budget des dépenses. Elle a parlé de tout, mais pas du budget. Ensuite, elle nous accuse parce que les comités ne peuvent se réunir.

Je sais, suite à quelques échanges de mots avec les gens autour, que le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie devait se réunir, mais qu'il n'avait pas quorum en raison de l'absence des membres de l'opposition. Au Comité de la défense, les membres se sont entendus pour ne pas se réunir, car ils assistaient tous à la conférence sur l'avenir de la Russie. Ce sont les deux seuls comités sur lesquels j'ai pu obtenir des renseignements rapidement.

Je rejette catégoriquement l'accusation que les comités ne siègent pas. Je rejette catégoriquement les allégations selon lesquelles l'opposition n'aurait pas eu l'occasion de parler du budget des dépenses. Elle aurait pu en parler n'importe quel jour désigné.

J'attends avec beaucoup d'impatience qu'un député de l'opposition nous propose une réduction notable des dépenses du gouvernement, car tout ce que j'ai entendu toute la journée c'est: «Nous voulons plus d'argent pour Radio-Canada, nous voulons plus d'argent pour VIA Rail, nous voulons plus d'argent pour le bureau de poste.» L'opposition veut dépenser davantage partout. L'entendre se plaindre qu'elle n'a pas eu l'occasion d'examiner les dépenses et les réductions est une absurdité.

Le Règlement est très clair. Le leader à la Chambre de l'opposition veut toujours que je m'en tienne au Règlement, et bien cette fois c'est moi qui lui dit: «Tenons-nous-en au Règlement.»

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je me demande si, pour une fois, le gouvernement ne pourrait pas faire confiance au Parlement et nous donner la possibilité d'examiner le budget.

Le leader parlementaire du gouvernement affirme qu'il est faux de dire qu'aucun comité ne s'est réuni. C'est vrai. Il est vrai aussi que le Comité permanent de la consommation et des corporations ne s'est pas réuni et n'a pas eu la possibilité d'examiner le budget parce que ce comité n'a pas de président pour convoquer les réunions. Il y a au moins un comité qui ne peut pas se réunir. Il y a un autre comité, celui de la défense, qui n'a pas encore pu examiner le budget.

Je ne veux pas prendre trop de temps, mais il y va d'importantes sommes. Il convient que le Parlement et les comités examinent le budget. Il n'est que normal que nous ayons suffisamment de temps pour examiner à fond le budget. Tout ce que le député d'Ottawa—Vanier suggère dans sa motion, c'est que nous prolongions d'environ trois jours le délai accordé aux comités pour procéder à l'examen approfondi que le budget mérite. C'est incontestablement une proposition raisonnable qui favorise l'avancement du processus et qui, pour une fois, amènerait le gouvernement à faire montre de respect pour le Parlement et le processus parlementaire plutôt qu'à faire adopter le budget de force sans un examen suffisant.

J'appuie la motion du député d'Ottawa—Vanier et je demande au gouvernement, pour une fois, de prendre une mesure raisonnable et de nous donner le temps d'examiner ce budget. Ce ne sont pas trois jours de plus qui créeront des inconvénients graves pour qui que ce soit.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pense qu'il faut aussi faire état des faits. Le ministre est allé au-delà de sa pensée dans son intervention et les faits qu'il a mentionnés sont complètement faux. Il n'y a pas eu de jour désigné, de jour consacré aux crédits, depuis le dépôt du budget des dépenses supplémentaire le 23 novembre 1990. J'ai soulevé ce point dans mes remarques. Par conséquent, il a tout à fait tort de dire que nous aurions pu débattre de ces choses à la Chambre.

Monsieur le Président, je peux vous donner une liste de comités: le Comité des affaires autochtones, le Comité de l'agriculture, le Comité des communications et de la culture, le Comité du multiculturalisme et de la citoyenneté, le Comité de la consommation et des corporations, le Comité de l'énergie, des mines et des ressources, etc. Tous ces comités ont reçu des exemplaires du budget. Aucun s'est réuni depuis lors. Je pense que c'est absolument injustifié, et je trouve inacceptables les arguments du leader du gouvernement à la Chambre. En nous servant des arguments archifaux, il ne cherche qu'à nous induire en erreur.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais faire une toute petite mise au point. Le leader du gouvernement à la Chambre a laissé entendre que le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants s'était entendu avec l'opposition pour ne pas discuter du budget des dépenses. Ce n'est pas

tout à fait juste. Il importe que nous en ayons la possibilité. Le comité se réunit cet après-midi. Il entendra un témoin sur un autre sujet, mais il est important, et j'ai bien l'intention de soulever cette question même si c'est à la dernière minute, d'entendre des témoins sur le budget en tant que tel. Mais jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier le budget des dépenses supplémentaire.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a un cas particulier que je veux porter à votre attention au sujet du budget des dépenses supplémentaire. Le Comité permanent de la consommation, des corporations et des opérations gouvernementales ne peut pas se réunir parce qu'il n'a pas de président.

J'ai écrit une lettre à ce sujet en collaboration avec trois collègues du caucus libéral: le député de Burin—Saint-Georges et deux autres. Dans notre lettre, nous avons demandé au greffier de prendre les mesures qui permettraient de réunir ce comité. Nous voulions étudier, entre autres, les questions qui concernent la Société canadienne des postes et le budget des dépenses supplémentaire.

J'ai reçu une réponse du greffier du comité, que je suis prêt à déposer à la Chambre. Notre comité ne peut pas se réunir, le greffier est dans l'impossibilité de le convoquer faute de président, et le gouvernement n'a pas l'intention d'en nommer un. Dans les circonstances, nous sommes dans l'impossibilité d'étudier le budget des dépenses. Nous ne pouvons rien faire, parce que le gouvernement n'a pas nommé de président et qu'il ne veut pas le faire.

Je suis prêt à déposer cette lettre à la Chambre pour prouver ce que j'avance. La situation est grave, du moins dans ce cas particulier, car le comité ne peut pas être réputé avoir fait rapport du budget puisqu'il n'aurait pas pu siéger, quelle qu'eut été sa décision. C'est le gouvernement qui a causé ce problème, par son inaction.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'aimerais dire mon mot dans cette discussion sur la difficulté de réunir les comités, qui semble être devenue courante.

Lorsqu'on m'a confié la fonction de porte-parole en matière de communications, d'arts et de culture, juste avant le début de la session, j'avais très hâte d'avoir la chance de participer aux réunions du comité.

Depuis ce temps, le comité ne s'est pas réuni une seule fois, ni pour discuter du budget des dépenses supplémentaire, ni pour discuter de la concentration des médias ou des compressions budgétaires à Radio-Canada, ni pour quoi que ce soit. J'ai tenté de voir ce que je pouvais faire, en tant que membre, pour amener le comité à se réunir, et j'ai abouti à la même impasse que le député précédent.

Le Comité des communications et de la culture n'a pas de président. L'ancien président ne veut plus assumer cette fonction; nous n'avons donc plus de président. Nous n'avons aucun recours officiel pour amener ce comité à se réunir pour traiter les questions importantes qui doivent être traitées.

• (1600)

Cet état de faits tient à ce que la Chambre a abdiqué ses responsabilités politiques. Ce gouvernement abuse honteusement des privilèges de la Chambre. Il faut mettre fin à cette situation dès maintenant.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté les arguments du député avec beaucoup d'intérêt.

Je dois faire certaines mises au point. Premièrement, au cours de leurs rencontres, les leaders à la Chambre ont parlé entre autres des réunions des comités, notamment du Comité de la défense nationale. J'en ai profité alors pour demander au président à quoi s'occupait son comité et s'il avait l'intention d'examiner le budget ou s'il comptait siéger. C'est lui qui m'a dit alors que les partis s'étaient entendus pour ne pas faire siéger ce comité la semaine dernière ou une partie de cette semaine, je ne me souviens plus exactement des dates de réunion, pour que ses membres puissent assister à la conférence sur l'avenir de la Russie.

Je sais que plusieurs autres comités ont siégé, notamment celui dont le leader de l'opposition officielle a parlé, le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord. D'ailleurs, encore l'autre jour, ce comité a recommandé de faire une étude sur les événements d'Oka l'été dernier.

Voici où je veux en venir, monsieur le Président. Premièrement. . .

Mme Blondin: Ce n'est pas le budget des dépenses. Vous l'avez volé avant que nous puissions l'étudier.

M. Cooper: Je vois. Monsieur le Président, c'est très intéressant de voir que l'opposition ne perd jamais une occasion de jouer sur les deux tableaux.

D'ailleurs, un certain nombre de comités se sont réunis, mais les membres de ces comités ont préféré parler des questions de l'heure au lieu d'étudier le budget des dépenses. C'est une nouvelle habitude que vous avez sans doute remarquée à la Chambre dernièrement, monsieur le Président.

La question est très claire. Les comités sont les seuls à décider de ce qu'ils doivent faire. Dans la plupart des cas, ils ont eu l'occasion d'étudier le budget des dépenses, à quelques exceptions près. Pour ces quelques exceptions, ce que nous avons préconisé, et je renouvelle notre offre encore aujourd'hui, c'est que si nous pouvions, sur consentement unanime de la Chambre, étudier le rapport du Comité de sélection, nous pourrions alors remettre en marche en un rien de temps tous ces comités pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches.

Mais ce n'est pas ce qui se passe; nous constatons maintenant que l'opposition continue de vouloir faire de la politique partisane tout en se servant le plus possible des séances des comités pour discuter d'autres questions qu'elle juge importantes.

M. Gauthier: Avant de terminer, je tiens à dire que, après avoir entendu les propos du gouvernement, certains faits doivent être tirés au clair. Il y avait 108 crédits dans ce budget,—ces chiffres, soi-dit en passant, proviennent du Bureau de la Chambre, de sorte qu'ils doivent être valables—qui ont été renvoyés à 17 comités. Aucun de ces comités ne s'est réuni pour discuter des crédits, et aucun n'a été convoqué pour examiner ce budget.

Monsieur le Président, je vous supplie d'user de votre autorité et d'ordonner, aujourd'hui même, que ces comités se réunissent.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai écouté ce qu'avaient à dire les députés et je crois qu'une observation de ma part s'impose à ce stade-ci.

Le député d'Ottawa—Vanier a peut-être raison de se plaindre. Les comités sont responsables de leur emploi du temps. Il se peut qu'ils n'aient pas fait rapport du budget, mais la Chambre aura l'occasion d'examiner le Budget des dépenses supplémentaire (B) le 10 décembre prochain.

Si le député souhaite déposer une motion, nous devons d'abord obtenir le consentement unanime de la Chambre pour qu'il puisse le faire.

La motion se lit ainsi:

> 1. Que, nonobstant les dispositions du paragraphe 81(1) du Règlement, le dernier jour désigné de la période en cours pour l'étude des crédits soit le jeudi 13 décembre 1990;
>
> 2. Que les comités permanents soient réputés avoir fait rapport du Budget des dépenses supplémentaire (B) de 1990-1991, à 18 heures le mercredi 12 décembre 1990; et
>
> 3. Que toutes les dispositions dudit Règlement s'appliquent compte tenu des adaptations de circonstance.

Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, il n'y a pas consentement unanime.

Le whip de l'opposition a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pour compléter ce que le député de Glengarry—Prescott—Russell vient de dire. . .

M. Cooper: Nous avons réglé le recours au Règlement.

M. Dingwall: Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement est très nerveux, susceptible et chatouilleux lorsqu'on soulève des questions de ce genre, surtout lorsqu'il y a des preuves abondantes qui permettent de réfuter les arguments qu'il voudra invoquer.

Il est évident, monsieur le Président, que le 26 novembre 1990, quatre membres de notre caucus ont effectivement envoyé une lettre à M. Fournier, le greffier du Comité permanent de la consommation et des corporations. Je conviens, avec le secrétaire parlementaire, que les comités sont libres de décider de leur emploi du temps. Mais il y a une restriction à cela. Ils se doivent de respecter les dispositions du Règlement. Voici la réponse qui a été donnée:

> Le paragraphe 106(3) du Règlement est très clair à ce sujet et précise que la réunion doit être convoquée par le président du comité en question. Comme vous le savez, M. Garth Turner, député, a démissionné de son poste de président du comité le 18 septembre 1990, et un nouveau président n'a pas été nommé à sa place.
>
> Conformément au paragraphe 106(3) du Règlement, seul le président d'un comité peut convoquer une réunion.

Monsieur le Président, oui, les comités sont libres de décider de leur emploi du temps, conformément au Règlement. Mais vous avez devant vous un exemple concret, que nous souhaitons déposer pour que tous les députés puissent en prendre connaissance, qui montre que l'on empêche le comité d'examiner des questions qu'il juge importantes, parce que le whip du gouvernement et le

secrétaire parlementaire du leader du gouvernement refusent de nommer un président à la tête de ce comité.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur le Président.

Le Comité de l'environnement n'a pas siégé et n'a pas eu l'occasion d'examiner le Budget des dépenses supplémentaire tout simplement parce que le président du comité a pris sur lui d'annuler les séances. Le comité ne s'est pas réuni depuis le dépôt de ce Budget. Il n'a tenu que quelques séances pour étudier son programme de travaux. Il n'a pas eu de séance mardi et aucune n'est prévue pour demain, donc le comité n'aura pas l'occasion de se pencher sur le Budget des dépenses supplémentaire.

C'est particulièrement grave, monsieur le Président, surtout que, à maintes reprises le printemps passé, le comité a demandé au ministre de l'Environnement et à son prédécesseur de comparaître. Ne pouvant se réunir—en fait, notre première réunion avec le ministre de l'Environnement a eu lieu la semaine passée—le comité n'a même pas déposé de rapport au Parlement sur le Budget des dépenses principal. Par conséquent, les membres du comité doivent absolument examiner les dépenses supplémentaires et l'évolution des priorités du ministère de l'Environnement à la lumière du programme de dépenses que le gouvernement ne cesse de modifier, surtout qu'il a l'intention de déposer le Plan vert la semaine prochaine.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que nous devrions passer à l'ordre du jour. Dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraghe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 31 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je ne demande que 30 secondes de plus du temps du Président.

J'ai parlé précédemment d'un document que, ai-je déclaré, je serai heureux de déposer. J'ai maintenant reçu le document en question et je voudrais n'en communiquer qu'une phrase à la Chambre. Je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur le sujet, je vous l'assure, monsieur le Président.

Le document que j'ai reçu du greffier du comité en question précise que notre comité ne peut pas se réunir, et je cite la lettre «jusqu'à ce qu'un président ait été élu». Cette lettre ajoute que la seule personne autorisée à convoquer un comité pour choisir un président est le whip en chef du gouvernement. Autrement dit, c'est seulement le whip du gouvernement qui peut nous autoriser à étudier le budget des dépenses parce que lui seul peut faire nommer le président.

J'ai cette lettre, monsieur le Président. Je vais la déposer maintenant, si la Chambre est d'accord pour que tous les députés puissent voir que. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord pour que la lettre soit déposée?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1610)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-81—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le plaisir de présenter un rapport du comité législatif, dont j'ai été nommé président par le Président de la Chambre, comité chargé d'étudier le projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de

Mme Finestone: Non, je vais vous laisser à vous tous le soin d'y répondre. Je pense que la situation est claire.

Cela dit, il n'est guère utile de conserver une exigence selon laquelle la programmation offerte par les stations et les réseaux canadiens doit être canadienne si, d'autre part, le contenu de la programmation des compagnies de câblodistribution est essentiellement, et de plus en plus, étranger.

Installez-vous devant votre téléviseur et passez d'un canal à l'autre. Comptez le nombre de stations canadiennes, puis le nombre de chaînes américaines autres que les trois grands réseaux nationaux des États-Unis, soit CBS, NBC et ABC, ainsi que la chaîne PBS. Comptez-les; vous verrez comment les ondes sont saturées d'émissions américaines, en raison de l'abondance du nombre de stations américaines indépendantes.

Examinez ensuite le contenu de nos chaînes canadiennes telles que CTV, Global, SRC et certaines autres stations indépendantes, afin de voir combien d'émissions américaines sont retransmises sur les canaux canadiens. Ces émissions sont tout à fait les bienvenues sur les réseaux canadiens. Elles permettent d'avoir d'autres points de vue provenant de diverses régions du monde. Nous partageons leur plaisir et leur joie, etc., mais ces émissions ont une raison d'être. Il importe que ces chaînes rejoignent un auditoire. Elles apportent aussi une contribution à la promotion de la programmation canadienne. C'est là un aspect important. Le fait de retransmettre certaines émissions à différentes heures, par l'entremise de différentes chaînes et autres moyens ne constitue tout simplement pas une bonne façon d'assurer une programmation canadienne.

Par conséquent, il est devenu évident que le rôle des compagnies de câblodistribution est aussi important que celui des programmeurs et des radiodiffuseurs, pour ce qui est d'assurer le maintien du système canadien de radiodiffusion. Les choix qui s'offrent font la différence. La contribution apportée doit aller au-delà des aspects tels que les ressources humaines, le matériel et l'obligation de fournir des chaînes communautaires. Le choix plus grand offert par les câblodistributeurs a été perçu, à raison, comme un geste positif dans la mesure où les Canadiens ont ainsi accès à un plus grand choix d'émissions qu'ils ne pouvaient capter auparavant sur les ondes, souvent pas de façon aussi nette ou par intermittence.

Il va de soi qu'un choix véritablement plus grand d'émissions est une bonne chose. Par contre, dans la mesure où les câblodistributeurs n'offrent que des émissions auxquelles les gens ont déjà accès par ailleurs et coupent l'herbe sous les pieds des radiodiffuseurs comme ils l'ont fait, il y a lieu de s'inquiéter. Un certain nombre de mesures, touchant notamment la substitution en cas d'émissions simultanées, ont été adoptées pour compenser partiellement ces incidences négatives. La nécessité qu'une nouvelle loi donnant au moins au CRTC l'autorité législative voulue pour réglementer la câblodistribution fait pratiquement l'unanimité.

Le ministre des Communications a même souligné à maintes reprises que l'une des grandes lacunes du projet de loi de 1968 c'était qu'il ne permettait pas de bien régenter l'aspect technique et notamment la câblodistribution. Pourtant, le gouvernement n'a pas, à l'encontre des recommandations unanimes tant du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion et du Comité permanent des communications et de la culture, mis de l'avant des dispositions législatives efficaces pour réglementer la cablôdistribution à l'avenir.

Les amendements minimes proposés par notre parti auraient facilement remédier à cela, mais le gouvernement et surtout le ministre se sont obstinés à refuser de reconnaître leurs erreurs. Cette lacune de la mesure législative risque de compromettre toutes les autres dispositions de cette importante mesure législative. C'est en réalité le talon d'Achilles de ce que proposent les Conservateurs. Le problème est si fondamental que je tiens à en exposer les antécédents.

Après 18 mois de vastes travaux de recherche et consultations auprès du public et des entreprises de radiodiffusion, au coût de 3 millions de dollars, le Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion mis sur pied par le gouvernement est arrivé à la conclusion que, dans la mesure où elles diffusent des signaux étrangers, les stations de radio et de télévision, tant publiques que privées, devraient compléter leur programmation en diffusant des émissions canadiennes nouvelles de toutes sortes. Nous reconnaissons la nécessité de faire une exception pour les 17 signaux de télévision étrangers qui font déjà partie intégrante du système. Autrement dit, ce qui existe déjà est devenu un droit acquis. Nous ne touchons pas à ce qui existe déjà. Cependant, la présence d'un signal étranger donné dans le système ne devrait jamais empêcher le développement de nouveaux services canadiens. Il faut toujours donner la priorité au développement de nos propres services de radiodiffusion.

Dans le cadre des audiences publiques tenues par notre comité permanent, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, la Société Radio-Canada et les producteurs canadiens ont donné tout leur appui aux initiatives proposées par le groupe de travail. Vous étiez vous-même, monsieur le Président, membre de ce comité. À l'avenir, on ne devrait permettre l'importation d'autres

Dans la circonscription de Comox—Alberni, la Société a fermé les bureaux de poste ruraux et les installations de tri et a privatisé les services de colis postaux et les services au guichet, ce qui a démoralisé les employés et fait baisser la qualité du service à la clientèle.

Les signataires demandent en particulier que les Postes soient tenues de maintenir les bureaux actuels, de prolonger les heures d'ouverture, de développer les services producteurs de recettes, de mettre un terme à la privatisation et de commencer à améliorer le service en vue d'augmenter les recettes.

LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter aujourd'hui cette pétition signée par des habitants de Scarborough, d'Ajax, d'Etobicoke, d'Oakville, de Mississauga, de Toronto, de Whitby, de Whitevale, de Pickering et de London.

Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup de la question de l'emballage et de l'étiquetage des aliments par suite du décès d'une adolescente de 15 ans de Scarborough. La mère de l'adolescente a fait circuler des pétitions d'un bout à l'autre du pays pour essayer d'amener le gouvernement à modifier le règlement concernant l'emballage des aliments afin d'éviter que d'autres jeunes gens aient le même genre de réaction allergique grave que Robyn Allen a eue il y a quelques mois.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'adopter une mesure législative modifiant le Règlement sur les aliments et drogues afin d'obliger les fabricants à donner la liste des ingrédients et des additifs qui entrent dans la composition des aliments pré-emballés.

Ils veulent aussi qu'on oblige les restaurateurs et les détaillants du secteur de l'alimentation à donner aux clients une liste de tous les ingrédients qui entrent dans la composition des mets préparés.

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose en vertu de l'article 36 du Règlement une pétition provenant des citoyens de Senneterre et Belcourt, qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «Le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada et qu'il reconnaisse la nécessité de conserver tels quels l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

Ces pétitionnaires déclarent d'autre part que les députés conservent leur stationnement tel quel, à savoir un stationnement à l'arrière des édifices du gouvernement et à l'extérieur comme les travailleurs d'usines et que le gouvernement du Canada a d'autres priorités que d'aménager un stationnement et un centre commercial sur la Colline parlementaire.

M. Prud'homme: Quelle démagogie!

[*Traduction*]

LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de résidents de l'agglomération torontoise, qui souffrent d'allergies constituant une menace à leur vie, et dont la santé ainsi que les chances de vivre une vie normale seraient améliorées si la mesure législative proposée prévoyait l'énumération des ingrédients sur les emballages.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter une mesure leur accordant cette protection.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nº 336 et nº 364 marquées d'un astérisque?

Étant donné la longueur de ces questions, je demande qu'on les imprime au hansard comme si on en avait fait la lecture.

[*Texte*]

L'ÉTUDE CONTRE LES INONDATIONS DANS LA VILLE DE MALARTIC

*Question nº 336—**M. Saint-Julien:**

1. Transport Canada, le CN et Environnement Canada ont-ils effectués une étude contre les inondations dans la ville de Malartic (Rivière Malartic) et, dans l'affirmative, quel est le montant des fonds accordés à cette étude?

2. Des programmes de lutte contre les inondations ont-ils été financés et, dans l'affirmative, lesquels?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

1. Transport Canada, le CN et Environnement Canada n'ont pas effectué d'étude contre les inondations dans la ville de Malartic (rivière Malartic).

2. Transport Canada, le CN et Environnement Canada n'ont financé aucun programme de lutte contre les inondations pour la ville de Malartic (rivière Malartic).

LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

*Question nº 364—**M. MacWilliam:**

Le ministère des Communications effectue-t-il des travaux pour le ministère de la Défense nationale et, dans l'affirmative, *a*) quelle est la nature de ces travaux, *b*) plus particulièrement, effectue-t-il des travaux pour le Centre de la sécurité des télécommunications et, dans l'affirmative, (i) quelle est la nature de ces travaux, (ii) sur le budget de quel ministère ou organisme leurs coûts sont-ils imputés, *c*) plus particulièrement, effectue-t-il des travaux pour le Réseau radio supplémentaire des Forces armées canadiennes et, dans l'affirmative, (i) quelle est la nature de ces travaux, (ii) sur le budget de quel ministère ou organisme leurs coûts sont-ils imputés, *d*) des représentants du ministère des Communications sont-ils membres du Groupes technique des recherches en télécommunications ou d'autres groupes créés par la suite et, dans l'affirmative, (i) de quel organisme sont-ils membres, (ii) quel est le mandat précis des représentants du ministère?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): En janvier 1969, le Ministre des Postes et le Ministre de la Défense nationale (MDN) ont convenu que le ministère des Communications, nouvellement constitué, verrait à la réalisation des projets liés à la défense. C'est depuis ce temps que le ministère des Communications s'adonne à des activités de recherche et de développement pour le compte du ministère de la Défense nationale.

(*a*) Le travail est axé sur la recherche et le développement des télécommunications liés à la défense, principalement sur les télécommunications qui ne font pas appel à l'utilisation des satellites.

(*b*) Tout le travail exécuté par le ministère des Communications pour le Centre de la sécurité des télécommunications fait l'objet de négociations et est parrainé par le chef de la recherche et du développement, du ministère de la Défense nationale, par le truchement du Centre de recherches pour la défense—Ottawa.

(*c*) Tout le travail exécuté par le ministère des Communications pour le Réseau radio supplémentaire des Forces armées canadiennes fait l'objet de négociations et est parrainé par le chef de la recherche et du développement, du ministère de la Défense nationale, par le truchement du Centre de recherches pour la défense—Ottawa.

(*d*) Le ministère des Communications n'a aucun engagement envers le groupe technique des recherches en télécommunications ni envers aucun de ses successeurs.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai deux questions qui ont été posées le 15 octobre et qui sont au *Feuilleton*, soit les questions nºs 379 et 380.

Celles-ci font suite à la mise en disponibilité de plusieurs centaines de travailleurs de diverses entreprises au pays, qui ont reçu une aide financière du gouvernement, y compris Varity Corp. et Tridon. Il y en a d'autres.

• (1620)

J'ai simplement demandé la liste des quatre corporations à but lucratif qui ont reçu des fonds du gouvernement, dans le cadre de quels programmes, et à quelles fins.

Le gouvernement passe cette question sous silence parce qu'il cache les faits aux contribuables. Je veux une réponse à ces questions. Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi les millions de dollars dépensés pour renflouer des compagnies comme Varity Corp. et Tridon servent maintenant à subventionner le départ en hâte d'entreprises qui déménagent aux États-Unis.

J'ai besoin de ces renseignements afin de m'acquitter de mes fonctions de porte-parole en matière d'industrie. Je suis contrariée par le fait que le ministre de l'Industrie et le gouvernement m'empêchent d'accomplir mon travail en gardant ces données secrètes. J'espère qu'on répondra le plus tôt possible à mes questions inscrites au *Feuilleton*.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis désolé que la députée s'indigne comme elle le fait. Sa question, qui est plutôt simple, nous oblige à chercher de l'information dans 16 ministères. Ces questions sont à l'étude en ce moment. Nous sommes en train de préparer les réponses, mais il faut beaucoup de temps pour faire le tour de 16 ministères.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion P-33 portant production de documents, inscrite au nom de la députée de Northumberland?

Initiatives ministérielles

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'exemplaires de tous les documents connexes au rapport remis en août 1990 au Conseil du Trésor par l'Agence canadienne de développement international sur son programme de décentralisation.

M. Cooper: Monsieur le Président, les documents demandés ne peuvent être rendus publics parce qu'ils contiennent des renseignements confidentiels au sens de l'article 69 de la Loi sur l'accès à l'information.

Je demande donc à la députée de retirer sa motion.

Des voix: Renvoi pour débat ultérieur.

Le président suppléant (M. Paproski): Renvoyé pour débat ultérieur.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai reçu un avis présenté en vertu de l'article 52 du Règlement par le député d'Okanagan—Shuswap qui a précédé l'avis de la députée de Mount Royal. Je donne d'abord la parole au député d'Okanagan—Shuswap, qui sera suivi de la députée de Mount Royal.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, comme vous le savez, je vous ai prévenu par lettre aujourd'hui que j'entendais invoquer l'article 52 du Règlement pour demander l'ajournement de la Chambre afin que nous puissions débattre la fermeture imminente des installations de diffusion de la Société Radio-Canada dans un certain nombre de villes canadiennes.

Bien que la Société Radio-Canada rende compte au Parlement par l'entremise du ministre des Communications, vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'elle est indépendante du gouvernement.

Le seul moyen légitime que les parlementaires puissent employer pour dire à l'organisme comment dépenser les deniers publics est de tenir des débats au Parlement. L'intervention directe du gouvernement est exclue. Il est vrai que certains parlementaires ont eu l'occasion d'aborder la question directement avec le président de la Société Radio-Canada ce matin, mais ils l'ont fait au cours d'une réunion privée avec le caucus du parti conservateur. Cette occasion n'a pas été offerte aux députés de l'opposition. Le président n'a pas voulu aborder ce matin les préoccupations des autres parlementaires, de ce côté-ci de la Chambre. On n'a pas non plus respecté le droit des Canadiens à un débat public sur cette question d'importance nationale.

En un mot, monsieur le Président, c'est pour cette raison que je souhaite que la Chambre ait l'occasion de tenir ce débat de la plus grande urgence et que je vous demande d'ajourner la Chambre.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis heureuse de constater que le porte-parole du NPD a pris ma suggestion à coeur et a écrit quelques instants avant moi. Son plaidoyer invitant la Chambre à suspendre ses travaux afin de se pencher sur une grave et urgente question d'intérêt national, à savoir l'atteinte portée à la Société Radio-Canada, était excellent. Je crois sincèrement que, vu l'incidence de cette décision sur la chaîne parlementaire, Radio-Canada international et la population canadienne d'un océan à l'autre, il appartient à la Chambre de débattre de cette question extrêmement grave. J'espère donc que vous accueillerez favorablement cette requête.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Après avoir écouté les deux députés et pris le temps de réfléchir, je ne crois pas être en mesure de permettre un débat d'urgence en ce moment.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 novembre, de la motion M. Loiselle: Que le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, soit lue une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ce projet de loi qui vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques.

À cause de sa portée plutôt générale, ce projet de loi nous donne l'occasion de faire quelques observations sur la performance du gouvernement. Dieu sait qu'il y a beaucoup à dire à ce sujet, mais pas grand-chose de flatteur.

Mon ami de Calgary-Sud-Est opine du bonnet à tout ce que je dis. Ou est-il tout simplement heureux d'occuper encore l'arrière-ban en ce moment au lieu d'être au premier rang et d'avoir à assumer la responsabilité directe de ce qui se passe? Il n'est pas complètement innocenté pour autant car il continue d'apporter un appui, au moins nominal, au gouvernement; j'insiste sur le mot «nominal» car je connais son attachement pour ses électeurs et le Canada, attachement qui, il me semble, l'empêche d'appuyer avec enthousiasme certaines des activités auxquelles le gouvernement se livre à l'heure actuelle.

Comme je le disais, le projet de loi C-91 vise à modifier la Loi sur la gestion financière de plusieurs manières. Cela me donne la possibilité de reprendre où j'ai laissé il y a quelques jours, lorsque nous discutions d'une autre question connexe. Je vous ai expliqué, monsieur le Président, de façon plutôt concise, comme d'habitude, ainsi qu'à mon collègue de Gander—Grand Falls, qui est toujours parmi nous et à d'autres députés présents à ce moment-là, pourquoi j'avais choisi de qualifier notre bien-aimé premier ministre de boulet de démolition. J'ai déclaré alors qu'il s'agissait en quelque sorte d'un compliment. Mon collègue de St. John's-Est saura exactement de quoi je parle.

Un boulet de démolition n'est pas un outil qui échappe à tout contrôle. Cela n'a rien à voir avec un canon de navire qui s'est décroché. Ce canon cause bien des dommages puisqu'il se déplace sur le pont et que personne ne l'oriente, sinon les éléments. Il peut aller dans n'importe quelle direction à tout moment, selon les caprices du vent et l'inclinaison du pont. Ainsi, il peut causer des dommages indescriptibles sur un pont. Cependant, cela n'a rien à voir avec un boulet de démolition.

En effet, malgré l'image qu'on s'en fait, un boulet de démolition est un instrument extrêmement précis. S'il se retrouve entre bonnes mains et si les objectifs visés sont bien planifiés, il peut causer des dommages, mais à des endroits bien précis. Ceux qui manipulent ce boulet de démolition savent exactement ce qu'ils veulent accomplir. En planifiant à l'avance leurs actions, ils peuvent s'assurer de causer les dommages prévus, sans plus. C'est là la différence fondamentale entre un canon fou et un boulet de démolition.

• (1630)

Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout alors et comparer le premier ministre à un canon fou? Ce serait faux. Il n'échappe pas à tout contrôle. Il sait exactement où il veut en venir. C'est un véritable boulet de démolition. Il cause des dommages, et aux endroits prévus. Il s'agit, par exemple, comme l'a fait récemment le gouvernement, lorsqu'il a décidé de réduire ses dépenses de 350 millions de dollars, de dire aux habitants des régions rurales qu'ils vont perdre 12 millions de dollars en subventions agricoles. Il s'agit également de préciser aux pêcheurs qu'on va réduire leurs crédits de 11 millions de dollars. Il s'agit, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de la priver de 640 000 $. Voilà. C'est ce genre de dommages que cause ce boulet de démolition.

Une question se pose, surtout quand on parle de pêches—je suis d'ailleurs ravi de constater la présence à la Chambre du ministre des Pêches et des Océans. Quand on parle de pêches en disant qu'on ira chercher encore 11 millions de dollars, la question qui se pose, c'est comment trouvera-t-on 11 millions de dollars sans réduire les programmes essentiels?

Je voudrais faire une analogie que la plupart des députés comprendront et que comprendra sûrement la population de certaines parties du pays où on gruge encore les os pour faire la soupe qu'on a grugés la veille. Mon collègue de Gander—Grand Falls et ses électeurs comprendront aisément cette analogie. Dans cette circonscription, comme dans la circonscription de Burin—Saint-Georges que je représente, les gens font souvent de la soupe avec les os, pas parce qu'ils sont si pauvres, même si bon nombre d'entre eux souffrent, mais parce qu'ils sont ingénieux. Il refusent de jeter les choses. J'établis cette analogie pour faire comprendre qu'il est impossible, aussi délicieux que soient les os à soupe et la soupe qu'on en obtient, qu'un os à soupe remplace un jour un bon steak.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut trouver au ministère des Pêches et des Océans l'argent qui n'y est

plus. On ne peut se payer le luxe de réduire le budget de ce ministère quand il a tant besoin d'argent. En fait, ce qu'il faudrait faire en ce moment, c'est consacrer au budget de Pêches et Océans d'énormes sommes qui sont accordées à d'autres ministères.

Je voudrais parler des réductions de dépenses de la semaine dernière qui totalisaient 350 millions de dollars. Je voudrais en parler dans le contexte dans lequel le premier ministre les a annoncées. Il faut être juste. Il a dit que ces restrictions étaient dues aux dépenses engagées dans le golfe Persique.

Ce n'est pas moi qui discuterai là-dessus. Aucun député ne contestera qu'il faut prendre les moyens de payer les dépenses encourues dans le golfe Persique ou ailleurs. Il faut un plan financier pour ne pas jeter l'argent par les fenêtres, pour être en mesure de payer les comptes. Je n'ai abolument rien contre cette règle admirable qui exige de prévoir les moyens de s'acquitter des obligations financières contractées dans le golfe Persique ou ailleurs.

Le premier ministre et ceux qui sont chargés de trouver les moyens de financer notre intervention là-bas doivent savoir que tous les Canadiens seraient fiers d'appuyer ces engagements. Il faut bien protéger nos intérêts dans le golfe Persique. Sauf qu'il y a un «mais».

Je comprends que le gouvernement doive trouver les moyens de remplir ses obligations au Moyen-Orient. Je ne discute pas là-dessus. J'accepte mal la façon dont il s'y prend. Il est inconcevable qu'au moment où le secteur des pêches éprouve des difficultés, on rapetisse encore plus l'os à soupe dont je parlais tout à l'heure. Au moment où le secteur agricole est au bord de l'effondrement, on veut le priver de 12 millions. Au moment où l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est déjà à court d'argent, on lui impose de nouvelles privations. Au moment où le besoin d'infrastructures, de dépenses dans les transports se fait sentir dans la région de l'Atlantique, on retranche 31 millions. À peine vient-il de cesser d'alimenter la caisse d'assurance-chômage que le gouvernement s'en prend maintenant au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, où il ira chercher 25 millions de dollars supplémentaires.

Je suis bien prêt à admettre qu'il faut respecter nos engagements dans le Golfe, mais j'ai beaucoup de mal à accepter la manière dont on le fait. Si le gouvernement cherche un moyen de récupérer 500 millions, je crois que la solution est bien simple. Il n'a qu'à revenir sur l'engagement lâche et secret qu'il a pris envers les Américains, engagement dont l'ancien député de York-Peel, M. Sinclair Stevens, a révélé la teneur à des journalistes, il y a quelques jours, et qui a confirmé publiquement ce que nous répétons depuis quatre ou cinq ans, à savoir que le gouvernement doit sûrement avoir concocté un pacte sur les taux d'intérêt. Il n'y a pas d'autre justification pour expliquer que l'écart entre les taux d'intérêt des deux pays soit de 5 points de pourcentage. Que mon collègue de St. John's-Est sache que rien ne justifie que nos taux d'intérêt soient de 5 points de pourcentage plus élevés qu'aux États-Unis. J'ai toujours été conscient qu'il est normal que nos taux d'intérêt soient légèrement plus élevés.

M. Reid: Vous nous avez dit que nous n'étions pas capables de gérer l'économie, et nous stabilisons les taux d'intérêt.

M. Simmons: Je n'ai pas saisi l'argument de mon collègue de St. John's-Est et je lui demanderais de le répéter.

M. Reid: Vous ne m'avez jamais bien compris.

M. Simmons: Oh ! Je saisis trop bien ses propos. Je ne suis tout simplement pas d'accord avec lui. Voilà la différence! J'admire même la manière dont il défend son point, mais celui-ci repose, malheureusement, sur de fausses prémisses.

M. Richardson: C'est le temps des fêtes.

M. Simmons: Comme je le disais, le député n'a pas à s'en faire à propos de son calibre intellectuel. Il s'en tire pas mal. Je ne lui en veux pas pour cela. Il n'a pas non plus choisi sa taille, mais il sait l'exploiter à merveille, et je l'en félicite.

Retournons maintenant à nos moutons. Je le dis au député de St. John's-Est et aux autres, et à mon excellent collègue de Burlington qui est impatient de répliquer à ce que je vais dire. Il devrait cependant commencer par écouter ce que j'ai à dire. Il n'a pas la moindre raison à donner à la Chambre pour expliquer pourquoi nos taux d'intérêt devraient être supérieurs de cinq points de pourcentage à ce qu'ils sont aux États-Unis.

Je peux comprendre qu'ils devraient être très légèrement supérieurs, d'un point ou d'un point et demi de pourcentage peut-être, pour attirer des investissements étrangers. Mais ils ne devraient pas être supérieurs de cinq points de pourcentage, et il doit y avoir une raison compliquée pour expliquer qu'ils soient si élevés, et Sinclair Stevens nous a donné cette raison l'autre jour quand il a dit publiquement qu'une entente avait été conclue à l'époque, une chose que beaucoup d'entre nous soupçonnaient depuis longtemps. Autrement, faute d'un engagement à garder les taux artificiellement élevés, le marché ne peut pas expliquer qu'ils soient si élevés. Une

ingérence était probable, et c'est ce que Sinclair Stevens nous a révélé l'autre jour. Je comprends que ses anciens collègues veuillent maintenant le désavouer à cet égard, mais c'est une affaire entre lui et eux. Je ne suis pas ici pour plaider à sa place. Ce que je dis, c'est que, involontairement ou non, il a vendu la mèche l'autre jour. Nous savons maintenant, comme on vient de nous le confirmer, ce que beaucoup d'entre nous soupçonnions depuis longtemps.

J'en viens donc au sujet du débat d'aujourd'hui, à savoir que si le gouvernement veut trouver 500 millions de dollars ou le montant nécessaire pour financer notre intervention dans le Golfe, j'ai une suggestion à lui faire. Qu'il réduise les taux d'intérêt d'un point de pourcentage, et il trouvera non pas 500 millions mais 1,7 milliard de dollars, car c'est là le montant que produira cette réduction. Comme mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell le sait bien, une réduction du taux d'intérêt d'un point de pourcentage se traduira par une économie de 1,7 milliard de dollars.

• (1640)

Je vais le dire autrement. Notre engagement financier consacré à la réduction du déficit va diminuer. Le montant de notre engagement va diminuer de 1,7 milliard rien qu'en réduisant nos taux d'intérêt d'un point de pourcentage. Le gouvernement veut trouver un moyen sûr, rapide et sans douleur de payer la note pour notre intervention dans le Golfe. Je propose celui-ci, sans frais, à mon honorable ami, le ministre des Finances.

M. Boudria: Adopté. Faisons-le dès maintenant.

M. Simmons: En homme charitable qu'il est, mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell se hâte de conclure que le gouvernement acceptera cette proposition parce qu'elle est raisonnable. Je lui dis que si le gouvernement avait tenu compte de ces renseignements il y a longtemps et qu'il avait accepté des propositions raisonnables, le Canada serait beaucoup moins en difficulté qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

La raison pour laquelle nous sommes dans ce pétrin financier, c'est que le gouvernement s'est contenté de faire de beaux discours à l'automne 1984, lorsque le ministre a déposé son premier budget après les élections de septembre. Sa lecture en vaut la peine. Je l'ai relu il y a quelques soirs. J'ai pris plaisir à lire les contes de fée de Grimm lorsque j'étais plus jeune, mais celui-ci est réellement stimulant. Monsieur le Président, si vous voulez entendre un mythe des temps modernes, vous devriez écouter ce que le ministre des Finances a vraiment dit d'un air pince-sans-rire. En 1984, il a dit à toute la population ce qu'il allait faire pour réduire le déficit, que nous allions passer à une ère nouvelle, que tout serait merveilleux et marcherait comme sur des roulettes.

Nous sommes en 1990 et nous savons ce qu'il entend par «marcher comme sur des roulettes»: un taux de chômage de 18 p. 100 à Terre-Neuve, ce qu'on n'a pas vu depuis des années. Le taux de chômage monte en flèche partout dans le pays. Les gens se font ravir leurs prestations d'assurance-chômage et leurs emplois dans le secteur des pêches. Le gouvernement a permis à la surpêche de prendre des proportions totalement incontrôlables avant même qu'il n'ait commencé à faire ses beaux discours.

J'ai pris la parole à la Chambre en décembre 1988—peu après les élections de novembre de la même année—et j'ai soulevé la question de la surpêche pratiquée par des pays étrangers. Mon collègue de St. John's-Ouest, le ministre du Commerce extérieur, et le ministre des Pêches de l'époque, qui occupe aujourd'hui le portefeuille des Affaires indiennes et du Nord canadien, m'ont tourné en ridicule. Ils m'ont littéralement tourné en ridicule à la Chambre parce que j'ai laissé entendre qu'il y avait un problème. Plus précisément, ils ont essayé de me tourner en ridicule parce que j'ai laissé entendre qu'il fallait commencer à se montrer ferme avec la Communauté européenne au sujet de la surpêche pratiquée par l'Espagne et le Portugal en particulier.

Cette année-là, 1988, était la quatrième année où se pratiquait une surpêche scandaleuse, criminelle. Faisant partie de la Communauté européenne, les Portugais et les Espagnols ont été autorisés, en 1985, à pêcher 23 200 tonnes de poisson. Ils en ont pris 172 000 tonnes métriques. L'année suivante, ils ont pêché 12 fois leur contingent et n'ont pas cessé depuis. Quatre ans plus tard, je suis le seul à soulever cette question à la Chambre—personne ne l'a fait publiquement en 1985, 1986, 1987 ou 1988. On ne l'a pas soulevée publiquement. Je l'ai soulevée à la Chambre pour la première fois en décembre 1988, mais on m'a dit que je ne savais pas de quoi je parlais.

Monsieur le Président, je vous demande de lire ce que le député de St. John's-Ouest, qui était ministre des Pêches à l'époque, a dit à ce moment-là. Lisez cela et lisez ensuite le communiqué de presse du ministre du Commerce extérieur et du ministre des Pêches actuel, qui vient du Nouveau-Brunswick. Savez-vous ce qu'ils ont dit dans leur communiqué de la semaine dernière, monsieur le Président? Ils ont dit, presque mot pour mot, ce que je disais en décembre 1988 sur la nature du problème et sur ce qu'il fallait faire pour le régler. Ils ont dit la même chose que mes collègues de Gander—Grand Falls et de Bonavista—Trinity—Conception. Nos trois circonscriptions—sans compter celles d'autres députés de Terre-Neuve et du Canada atlantique—sont au bord de l'océan. Elles font face à l'océan et ce qui se passe sur l'océan réduit considérablement la capacité de nos élec-

teurs de gagner leur vie. L'océan est leur gagne-pain. Si les Portugais, les Espagnols et les Français prennent le poisson, nos électeurs ne peuvent pas le prendre le lendemain. On ne peut pas prendre le même poisson deux fois, monsieur le Président.

Si les gouvernements de quelque parti que ce soit ne réagissent pas et se font même les complices de ce processus pendant quatre ans par leur silence, nos électeurs subissent des fermetures d'usines non pas à cause de la rareté de la ressource, mais parce que quelqu'un d'autre met la main dessus avant eux. Ces autres personnes s'en emparent avec la complicité d'un gouvernement qui devrait protéger nos intérêts.

Monsieur le Président, je crois comprendre, d'après les signes que vous me faites, que le temps de parole qui m'est accordé tire à sa fin. Je sais qu'avant de devenir un président suppléant très compétent, vous avez été un joueur de football très talentueux. Aussi, je me demande si certains des signes que vous m'adressez ne sont pas du domaine du football. Je ne connais pas grand-chose à ce sport, mais je pense que le message général qui m'est adressé, c'est que je devrai me rasseoir très bientôt. J'essaierai de le faire d'ici une minute. Mon collègue de St. John's est beaucoup plus direct. Il en veut davantage.

Je sais qu'il sera d'accord avec moi pour dire qu'en ce qui concerne la surpêche, mieux vaut tard que jamais. Même si mon collègue de St. John's-Ouest et le ministre des Pêches ne se sont mis au travail et n'ont compris que dernièrement qu'il fallait faire quelque chose au sujet de la surpêche, je leur répète que mieux vaut tard que jamais. Il y a eu beaucoup de dommages et beaucoup de pertes d'emplois, mais au moins, en s'attaquant au problème maintenant, cinq ans plus tard, on ne laissera pas dix ans s'écouler. Nous pouvons leur en être reconnaissants.

La Loi sur la gestion des finances publiques doit certainement être modifiée. Mais toutes les modifications du monde seront absolument inutiles et en pure perte s'il n'y a pas, au sein du gouvernement, quelqu'un qui applique la loi convenablement. C'est là le coeur du problème à l'heure actuelle. C'est pour cette raison que la population souffre. C'est pour cette raison que le gouvernement prend de fort mauvaises décisions pour financer nos engagements à l'étranger, dans le golfe Persique.

Il faudrait que le gouvernement adopte une politique sensée à l'égard des taux d'intérêt, qu'il congédie John Crow et le remplace par quelqu'un qui comprend à quel point la population souffre, quelqu'un qui sait que le gouvernement n'est pas d'abord et avant tout une entreprise. Il devrait s'occuper des besoins de la population. Si le gouvernement était simplement une entreprise, nous n'aurions pas besoin de lui. Il nous suffirait de confier à une grande multinationale le soin de voir à tout. Nous avons besoin d'un gouvernement, mais nous avons besoin d'un gouvernement qui soit digne de ce nom. Voilà notre problème à l'heure actuelle.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pendant son intervention, le député de Burin—Saint-Georges a mentionné que quelqu'un lui avait dit qu'il ne savait pas de quoi il parlait. Je dois dire que je suis d'accord avec cette personne, qui qu'elle soit.

Il a aussi fait allusion à une déclaration de M. Stevens sur les taux d'intérêt. Il devrait relire les journaux. Aucune déclaration n'a été faite au sujet des taux d'intérêt. Il semble plutôt que M. Stevens pensait à une conversation qu'il a eue avec le secrétaire du Commerce des États-Unis, M. Baldrige. Ils discutaient du niveau du dollar, pas du niveau des taux d'intérêt.

Ils ne parlaient pas du tout des taux d'intérêt, ce qui a été confirmé par la ministre du Commerce extérieur de l'époque, maintenant au Sénat, par le ministre des Finances, par le principal négociateur du gouvernement, par le négociateur adjoint du gouvernement et par plusieurs personnes ayant pris part aux négociations. Il n'a jamais été question des taux d'intérêt ni du niveau du dollar.

M. Simmons: Je remercie mon collègue de Burlington. Comme d'habitude, bien sûr, il a à moitié raison. Je répliquerai d'abord à la première partie de son intervention puis j'aborderai la question des taux d'intérêt et du niveau du dollar. Le député a dit que j'avais dit que quelqu'un m'avait dit que je ne savais pas de quoi je parlais. J'ai dit dans ma précédente intervention qui cette persone était. Le député de St. John's-Ouest, alors ministre des Pêches, a déclaré que je ne savais pas de quoi je parlais lorsque je parlais des dommages provoqués par la surpêche.

Si le député veut prendre la parole devant une centaine de milliers de pêcheurs dans le Canada atlantique et leur dire qu'il n'y a pas de surpêche, alors il devra s'y prendre de bonne heure et parler très fort parce qu'il aura de la difficulté à se faire entendre des gens qui restent les bras croisés dans leur maison à Seal Cove—je sais qu'il ne veut pas entendre ce que j'ai à dire, mais je le dirai quand même. Ces gens voient leurs stocks de pois-

son décimés par des pêcheurs de France, d'Espagne et du Portugal. Oui, je savais de quoi je parlais. Que le député de Burlington l'admette ou pas ne me dérange pas du tout. Je l'admets et je l'en remercie, j'avais tout à fait tort sur le deuxième point. J'ai fait une erreur en parlant des taux d'intérêt. Bien sûr que M. Stevens parlait du niveau du dollar. Je remercie le député d'avoir fait cette mise au point.

• (1650)

J'estime toutefois que cela ne change rien à ce que je disais, car les taux d'intérêt sont intimement liés au niveau du dollar.

Le gouvernement du Canada aurait, d'une façon détournée, permis à un pays étranger d'intervenir dans les affaires internes du pays. Le dollar canadien est si élevé qu'à Terre-Neuve il nuit aux exportations de poisson, de pâte et papier et de minerai; je dirais même qu'il y met fin carrément.

Et maintenant, nous savons ce dont nous nous doutons depuis longtemps, à savoir qu'à Terre-Neuve et ailleurs dans la région de l'Atlantique—partout où il y a des industries d'exploitation des ressources naturelles qui exportent—on sacrifie des emplois parce que, au dire de Sinclair Stevens, comme l'a confirmé le député de Burnaby, une entente est intervenue pour fixer artificiellement la valeur du dollar entre 85 et 90c.—il est maintenant à 85c., mais on visait 90c.

M. Boudria: En augmentant les taux d'intérêt.

M. Simmons: Par la même occasion, ils ont sacrifié des milliers d'emplois. Il est vrai, comme l'a fait remarquer le député de Glengarry—Prescott—Russell et comme le député de Burlington ne l'ignore pas, le niveau des taux d'intérêt a joué jusqu'à un certain point dans la hausse du dollar jusqu'à 90c. et vice versa.

Je remercie le député d'avoir corrigé mon erreur. Cela ne fait que montrer qu'on peut se tromper parfois à la Chambre. Mais il y a toujours quelqu'un d'assez alerte, comme le député de Burlington, pour nous rappeler à l'ordre. Je le remercie aussi de m'avoir permis de souligner que la valeur élevée du dollar est responsable de la disparition d'emplois tant à Terre-Neuve que dans le reste du Canada.

M. Kempling: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, vers la fin de son allocution, le député a mentionné le mot «compétence», si je l'ai bien compris. Honnêtement, je suis surpris d'entendre un député libéral, qui connaît le moindrement les habitudes de dépenses du Parti libéral, parler de modération.

Permettez-moi de vous en donner quelques exemples, monsieur le Président. Au cours des cinq années qui ont précédé notre venue au pouvoir, en 1984, le taux de croissance des dépenses du gouvernement libéral, à l'exclusion des taux d'intérêt, dépassait 14 p. 100 par année, si j'ai bonne mémoire. Le montant des dépenses double en cinq ans à ce rythme. Ce taux de croissance des dépenses était légèrement supérieur à 10 p. 100 au cours des cinq années qui ont précédé cette période de cinq ans. Et si on remonte cinq ans plus loin encore, on constate que le taux de croissance des dépenses publiques, toujours sous un gouvernement libéral, était alors de 17 p. 100 par année.

Or, en six ans de pouvoir, notre taux de croissance annuel moyen a été de 3,5 p. 100 inférieur au taux de l'inflation, un taux de croissance des dépenses absolument magnifique. On n'entend jamais les libéraux en parler parce qu'ils ont bien trop honte de leurs états de service en 15 ans de pouvoir, et je les comprends, car le gouvernement précédent avait perdu complètement le contrôle des dépenses publiques.

Nous sommes passés d'un déficit à un excédent de fonctionnement, un revirement d'environ 25 milliards de dollars. Ces gens ont le culot de parler de compétence à propos des états de service du gouvernement. Je voudrais que le député fasse un examen de conscience et peut-être que nous pourrons en discuter un peu demain quand je le verrai au gymnase.

M. Simmons: Je dirais que mon collègue de Markham—Whitchurch—Souffville a joué franc jeu sauf dans sa dernière phrase. Il vient tout près de s'immiscer dans ma vie personnelle quand il dit que nous allons ensemble au gymnase à sept heures du matin pour pouvoir garder la forme. Le député est d'un très bon commerce. Nous ne sommes pas toujours d'accord, comme vous venez de le voir, mais il est de très bonne compagnie.

Je le remercie de nous apporter cet élément nouveau qui met du piquant dans le débat, et c'est ce qui fait le charme de cette période de 10 minutes pour les questions et les réponses. Il a jeté un nouvel éclairage sur cette question au cours de ce débat.

Il nous accuse de ne pas avoir le courage, ou quel que soit le terme qu'il a employé, d'avancer cet argument. Ce n'est pas le cas. Il sait fort bien comment nous opérons à

la Chambre. Mon rôle n'est pas de rester passif en approuvant les bonnes choses que le gouvernement pourrait faire. Ce n'est pas pour cela qu'on m'a envoyé ici. On m'envoie ici pour obliger le gouvernement à rendre des comptes. Je sais que si ce gouvernement fait quelque chose d'utile, je peux compter sur la compétence du député de Markham pour que ça se sache. Écoutez bien notre titre: l'opposition loyale de Sa Majesté. Nous sommes ici pour faire des trous dans ce que fabrique la bande d'en face, et c'est facile, parce que leur ouvrage présente de nombreux points faibles. Nous ne sommes pas ici pour servir d'acolytes au petit gars de Baie-Comeau.

N'allez jamais vous imaginer que je vais chanter les louanges du gouvernement. S'il fait quelque chose de particulièrement louable, je ravalerai ma fierté et je le féliciterai. Mais je ne trouve pas louable qu'il soit allé manigancer en douce la hausse du dollar canadien à 85c. pour faire plaisir aux Américains dans le cadre du libre-échange. Je ne trouve pas louable de maintenir les taux d'intérêt à un niveau artificiellement élevé. La population de Burin—Saint-Georges et d'ailleurs souffre, parce qu'elle paie un taux hypothécaire beaucoup plus élevé qu'elle le devrait.

Le député de Markham et moi ne sommes pas si opposés qu'il veut le laisser entendre. Il se trouve à être membre d'un parti où il doit être supporteur. Il doit faire savoir toutes les bonnes choses concernant sa bande et se taire sur le reste. C'est son problème, ce n'est pas le mien.

Dans mon cas, je fais partie de l'opposition officielle, dont le travail est de faire savoir que les réductions imposées par le gouvernement depuis six ans touchent durement les pauvres et enlèvent des emplois aux gens. S'il croit que je vais rester à ma place et passer sous silence qu'il fait souffrir mes électeurs, il se trompe. Il peut se fâcher ou garder son calme, cela ne changera rien à ce que je pense.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'ai une très brève question à poser, monsieur le Président. Tout d'abord, je tiens à féliciter mon collègue de son excellent exposé. Je crois en l'occurrence me faire l'interprète de la plupart des députés, et vraisemblablement de ceux qui ont malencontreusement oublié de le féliciter lorsqu'ils ont pris la parole pour l'interroger.

Le député ne pense-t-il pas que le gouvernement a eu tort de recourir à l'invraisemblable prétexte de la guerre du Golfe pour justifier la présentation de son budget supplémentaire, quand on sait qu'il dépensera beaucoup plus d'argent pour gérer la TPS qu'il n'en dépensera jamais pour financer les activités de nos forces armées dans la région du golfe Persique? Ne convient-il pas avec moi que l'argent dépensé pour percevoir la TPS, soit l'excédent de 365 millions de dollars, pourrait bien mieux servir à aider les pêcheurs de sa circonscription ou les chômeurs d'Hawkesbury ou d'ailleurs dans Glengarry—Prescott—Russell?

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie mon collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell, qui, comme d'habitude, a vu on ne peut plus juste. C'est évident qu'il s'agit d'un prétexte invraisemblable. Quand le député a parlé de la TPS, il l'a fait d'une façon si exemplaire que je ne saurais reprendre ses propos. Pourtant, je tiendrai des propos dans le même sens pour confirmer ce qu'il avance.

L'autre jour, j'ai entendu le gouvernement déclarer qu'il songeait à verser avant Noël le crédit de la TPS à tous les économiquement faibles mais qu'il craignait d'en être incapable à cause des gros méchants sénateurs libéraux qui continuent leur obstruction systématique et qui refusent obstinément d'adopter le projet de loi. Le gouvernement ne peut ni verser ni toucher d'argent tant que le projet de loi n'aura pas été adopté.

Or, le gouvernment fait preuve de roublardise quand il déclare ne pas pouvoir verser le crédit pour la TPS aux gens qui se demandent s'ils pourront fêter Noël, dans l'attente fébrile de savoir s'ils toucheront ce crédit avant Noël, ce même gouvernement qui, alors qu'il tient les économiquement faibles à sa merci, n'hésite pas à louer quatre étages d'un hôtel pour loger les administrateurs de la TPS? Il doit pourtant disposer de ressources financières pour agir ainsi, n'est-ce pas? Il dépense des millions de dollars en frais de publicité à la télévision. Quel Canadien, même parmi ceux qui attendent leur chèque, n'a pas vu cette publicité stupide à la télévision? Pensez-vous que le gouvernement obtient cette publicité gratuitement? Il doit la payer. Comment se fait-il, je vous le demande, monsieur le Président, que le gouvernement n'arrive pas à trouver l'argent nécessaire pour verser le crédit pour la TPS avant que le projet de loi ne soit adopté, alors qu'il arrive bien à trouver l'argent nécessaire pour louer quatre étages d'un hôtel pour loger les administrateurs de sa TPS et toutes ses autres manigances, y compris une ligne téléphonique prioritaire. Quelle hypocrisie! Quelle invraisemblance!

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Reprenons le débat. La parole est au député d'Essex—Windsor. Il faut que je donne la parole aux néo-démocrates. Les cinq derniers orateurs étaient du Parti libéral,

aussi je vais donner la parole au député d'Essex—Windsor.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je suis aiguillonné, je pense, par les commentaires de l'orateur précédent et par la question que le député de Burlington a posée à la Chambre à propos de la valeur de notre dollar et du rapport que cela a avec l'Accord de libre-échange.

• (1700)

C'est, naturellement, quelque chose qui n'a, il faut bien le reconnaître, qu'un lointain rapport avec le projet de loi dont nous sommes saisis. Mais puisque la question a été soulevée dans le débat, je voulais ajouter seulement quelques commentaires à propos de certains des échanges qui ont eu lieu.

Nous n'avons pas eu l'occasion à la Chambre de débattre vraiment les remarques assez extraordinaires qu'a faites la fin de semaine dernière l'ancien ministre de l'Industrie à propos d'un accord reposant sur l'honneur, pour reprendre son expression, visant à augmenter assez considérablement la valeur du dollar canadien. Il y a eu quelques échanges à la période des questions et je me suis trouvé être dans ma circonscription à ce moment-là, aussi ce n'est que depuis mon retour que j'ai pu voir certaines des remarques du ministre des Finances à propos des commentaires de l'ancien ministre de l'Industrie du gouvernement conservateur, M. Stevens.

M. Stevens a insinué, en se fondant sur ses discussions avec le secrétaire au Commerce, Malcom Baldrige, qui était à bien des égards l'homologue de M. Stevens au gouvernement américain, que ce dernier aurait laissé entendre, en 1985, qu'il allait être essentiel d'augmenter la valeur du dollar si un accord de libre-échange allait être conclu.

Cette suggestion de l'ancien ministre de l'Industrie au gouvernement conservateur a été formellement démentie par le ministre des Finances. Lundi, il l'a exprimé de la manière suivante:

> . . .ces allégations sont des spéculations absurdes; elles sont tout simplement fausses.

Il a ajouté:

> Je rappelle à mon collègue que M. Stevens s'est fondé sur une conversation qu'il avait eue avec une personne qui n'a pas participé aux négociations et qui s'est déroulée environ deux ans après la fin de ces négociations.

On pourrait croire que cette déclaration allait mettre un terme à toutes les hypothèses et allégations auxquelles pourraient songer les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons découvert, en retraçant les événements des cinq dernières années, c'est-à-dire depuis le moment où M. Stevens et le secrétaire américain au commerce auraient eu cette conversation, que ce n'est pas la seule fois où la question de la valeur du dollar canadien avait été soulevée dans le cadre des négociations sur l'accord commercial canadien. Cette question avait déjà été abordée non pas par des Canadiens, ni par l'opposition qui voulait laisser entendre que quelque chose de louche se tramait, mais bien par des hauts fonctionnaires américains qui, contrairement à ce que déclarait M. Wilson, ont participé directement aux négociations de l'accord commercial. Ces gens n'ont pas été les seuls à soulever cette question. D'autres l'ont fait après qu'eurent débuté les négociations avec les États-Unis en vue de l'Accord de libre-échange.

Malheureusement, bon nombre d'entre nous aurons du mal à croire ce dont se souvient l'ancien ministre de l'Industrie de ce gouvernement au sujet d'événements qui se sont déroulés il y a cinq ans. Après tout, ce ministre a dû démissionner dans des circonstances plutôt fâcheuses. Malgré tout notre scepticisme, il reste que, après les événements de 1985, nous avons entendu des remarques à ce sujet de la part de hauts fonctionnaires américains jusqu'en 1987, année où les négociations sur le libre-échange ont abouti.

Je veux revenir sur certaines des observations qui ont été formulées, afin d'éclairer les Canadiens qui sont peut-être restés perplexes devant la rapidité avec laquelle le ministre des Finances a réfuté les allégations sérieuses faites par l'ancien ministre de l'Industrie. J'aimerais d'abord citer les propos du négociateur des États-Unis, Peter Murphy, qui sont tirés d'une note de service qu'il a rédigée en avril 1986, soit bien longtemps après les discussions avec M. Baldrige. Il a envoyé cette note aux hauts fonctionnaires du Groupe de travail canadien, c'est-à-dire les responsables des négociations avec la délégation canadienne.

Cette note venait du «représentant Murphy» et portait sur les négociations avec le Canada. Elle disait: «Maintenant que le Sénat a donné son approbation de justesse, le plus dur reste à faire. Nous devons nous préparer à négocier.» Il passe ensuite en revue plusieurs points importants qui devraient être pris en considération au cours des négociations. Il met l'accent sur un point en particulier, et il convient de noter qu'il en a uniquement relevé six, ce qui fait qu'il s'agissait d'un point important parmi six seulement. Il était question dans ce cas-ci de

«l'orientation et de l'évolution des taux de change depuis 10 ans et des efforts qu'il faudrait déployer au besoin pour changer cette orientation et cette évolution, tant au Canada qu'aux États-Unis.» Cela peut vous paraître anodin, une simple révision des taux de change antérieurs.

Il est intéressant de noter que, presque un mois plus tard, James Baker, qui était à l'époque le Secrétaire au Trésor aux Étas-Unis—nous savons tous maintenant qu'il est le secrétaire des affaires étrangères, mais à ce moment-là, il était le Secrétaire au Trésor disait ceci. Alain Toulin, qui travaille maintenant pour le Financial Post, avait écrit dans un article: «Hier, Baker a dit à un comité du Sénat que l'adhésion du Canada et de l'Italie au Groupe des Cinq pourrait faire porter l'attention sur la politique économique de ces deux pays et les obliger à respecter les objectifs de principe fixés par le Groupe des Cinq.»

• (1710)

On peut penser qu'il s'agit là d'une observation tout à fait inoffensive, jusqu'à ce qu'on lise plus loin les propos suivants: «Le sénateur américain Daniel Evans a déclaré hier, lors d'une interview accordée à la SRC, que la réévaluation du dollar canadien pourrait également être inscrite à l'ordre du jour des négociations sur le libre-échange, qui doivent débuter aujourd'hui.»

Encore une fois, on pourrait penser qu'il s'agit là d'une remarque relativement anodine, mais ce qui est fascinant, c'est qu'on a continué de faire ce genre de remarques tout au long de l'année 1986. Le 10 septembre 1986, Jonathan Ferguson a rédigé un article sur ce que le secrétaire américain au Commerce, Malcolm Baldrige, a dit devant un comité de la Chambre des représentants à Washington. C'est cette même personne qui, selon l'ancien ministre de l'Industrie du gouvernement conservateur, aurait dit à ce dernier en 1985 qu'il était essentiel de hausser la valeur du dollar canadien. Un an plus tard, soit le 10 septembre 1986, après le début des négociations sur le libre-échange, il disait exactement la même chose, et je cite l'article de Jonathan Ferguson: «Le secrétaire américain au Commerce, Malcolm Baldrige, a dit au comité de la Chambre des représentants hier, à Washington, qu'une hausse de la valeur du dollar canadien aiderait à réduire le déficit commercial record des États-Unis.»

On pourrait encore dire que ce n'est qu'une remarque sans importance de quelqu'un qui n'était pas mêlé de près à ces questions.

Ensuite, nous avons un article paru à la une du *Ottawa Citizen* le 21 novembre 1986, dans lequel on rapporte les paroles de Peter Murphy, qui était le négociateur en chef des États-Unis dans les négociations sur le libre-échange. L'article, rédigé par Wendy Warburton, commence comme ceci: «Le Congrès américain voudrait probablement des changements dans le taux de change du Canada, c'est-à-dire la valeur du dollar canadien comparativement au dollar américain, avant d'adopter un accord de libre-échange. C'est ce que le négociateur commercial américain, Peter Murphy, a dit jeudi.»

Il a ensuite dit que le secrétaire du Trésor, James Baker, examinait la question. Pour citer ses paroles exactes, il a dit: «Le secrétaire Baker s'en occupe». Cependant, ce qu'on ne peut pas faire, c'est séparer cela dans l'esprit des membres du Congrès qui voteront pour ou contre un accord de libre-échange.» Voilà donc ce que disait M. Murphy.

Nous avons suivi les remarques faites par ces diverses personnes qui ont été mentionnées ici. Par exemple, nous avons les remarques que Malcolm Baldrige a faites lorsqu'il a témoigné devant la Chambre des représentants en septembre, témoignage qui a déjà été cité ici. C'est très clair. Il parle du dollar américain et il dit: «Le dollar américain reste fort vis-à-vis des devises des pays avec lesquels plus de la moitié de nos échanges commerciaux se font, y compris notre principal partenaire, le Canada». Il a ajouté: «Nous voulons avoir des discussions avec un certain nombre de pays concernant la question du taux de change. Il serait souhaitable de faire avancer ce dossier.»

Dans son témoignage devant le comité des finances aux États-Unis, James Baker a dit: «Nous ne pouvons faire grand-chose pour les pays qui lient leur devise à la nôtre». M. Baker a poursuivi en disant: «Mais je pense que la dépréciation du dollar, c'est-à-dire du dollar américain, nous aidera dans nos relations commerciales avec ces pays, en créant une pression plus forte sur leurs marchés et moins forte sur les nôtres».

Enfin, je souligne que même si M. Reisman, le négociateur canadien avait déclaré, le 17 janvier 1987, que le dollar ne ferait l'objet d'aucune discussion quelle qu'elle soit, il a prononcé ces paroles à la suite d'une déclaration faite par M. Murphy, le négociateur américain, qui avait dit clairement que la valeur du dollar canadien était une

question très importante relativement à la conclusion d'un accord de libre-échange.

Je conclus en signalant deux points. Le premier est que M. Reisman a cessé de participer aux négociations à un stade très avancé du processus. On n'a jamais su exactement pourquoi celui-ci s'était retiré de la table des négociations. Je me demande si ce n'est pas parce qu'une question qu'il aurait dite non négociable serait soudainement devenu cruciale à un stade plus avancé des négociations. Je me demande si ce n'est pas ce qui s'est passé.

Finalement, je pense que nous devons conclure que les remarques de M. Wilson, selon lesquelles les propos formulés dimanche dernier par M. Sinclair Stevens ne doivent pas être pris au sérieux, parce que les événements auxquels celui-ci a fait allusion se sont produits bien avant le début des négociations commerciales, et parce que M. Stevens se fondait sur des conversations qu'il avait eues avec une personne qui n'a même pas participé à ces négociations, constituent elles-mêmes un démenti très faible. Nous pouvons voir, à partir des déclarations que j'ai citées à la Chambre aujourd'hui, qu'après le début des négociations avec les États-Unis, de hauts fonctionnaires américains, qui étaient à la tête de ces négociations, comme par exemple Peter Murphy et James Baker, ont effectivement fait directement allusion au fait que la conclusion de l'Accord de libre-échange était liée à la valeur de notre dollar. Compte tenu du fait que ces personnes ont fait de telles déclarations, je ne vois pas pourquoi on devrait rejeter les propos formulés par M. Stevens dimanche dernier.

• (1720)

Nous n'avons peut-être pas de preuves toutes fraîches, mais beaucoup de déclarations ont été faites au cours de la période des négociations par des participants, qui ont dit que les États-Unis considéraient la valeur de notre dollar comme un élément essentiel aux fins des négociations sur le libre-échange.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps alloué au député est écoulé. Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Robert. E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'apprécie grandement la contribution du député de Windsor à ce débat.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les taux de change entre le Canada et les États-Unis furent des éléments clés pendant les négociations commerciales entre ces deux pays. Je me demande comment un accord dit de «libre-échange» pourrait exister sans que des mesures soient prises pour stabiliser le cours des deux devises.

Si je me souviens bien, dans les discussions que nous avons eues en Colombie-Britannique sur le problème du bois d'oeuvre et la menace de représailles commerciales américaines à l'endroit de cette industrie, le cours des devises était au coeur du problème.

Même si les Américains se servent du prétexte des droits de coupe dans certaines provinces canadiennes, des sénateurs et membres du Congrès américains rencontrés lorsque le comité Gibbons s'est rendu à l'île de Vancouver nous ont fait comprendre que, lorsque le bois d'oeuvre canadien livré à Little Rock (Arkansas) se vend à un prix bien inférieur au bois d'oeuvre de l'Arkansas sur le marché local, à cause de la valeur du dollar canadien, les scieries ferment leurs portes.

Leurs travailleurs du bois se retrouvent en chômage et ces sénateurs et membres du Congrès américains étaient bien résolus à prendre les mesures, juridiques ou autres, nécessaires pour remédier à la situation.

Pour eux, le problème venait de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine. C'est ce qui a déclenché des représailles contre le Canada de la part de l'industrie américaine du bois de résineux.

Je ne vois pas comment il serait possible que des négociations sur le libre-échange aient eu lieu entre le Canada et les États-Unis sans prendre des dispositions pour fixer le taux de change, soit parce que les États-Unis insistaient pour que le gouvernement du Canada augmente les taux d'intérêt afin de hausser la valeur de notre dollar, soit parce que les négociateurs du gouvernement conservateur et des États-Unis avaient convenu en secret d'autres mesures.

Je ne peux pas comprendre qu'une entente de libre-échange puisse exister sans s'accompagner de mesures pour fixer le cours des devises. Je saurais gré au député de me répondre à ce sujet.

M. Langdon: Monsieur le Président, je crois que le député a tout à fait raison de signaler que le taux de change était le point commun que les hommes politiques américains ont mis en évidence lors de la discussion des questions commerciales avec le Canada au cours de toute cette période.

Nous l'avons certes constaté. Par exemple, lorsqu'une délégation de membres du Congrès est venue au Canada pour discuter de la question des céréales, les parlementaires américains ont insisté particulièrement sur la valeur, à leur avis trop basse, du dollar canadien.

Les objections soulevées par le Michigan au sujet du Pacte de l'automobile étaient fondées sur exactement le même facteur. Les députés et les sénateurs de l'État du Michigan qui s'inquiétaient des exportations canadiennes aux États-Unis en vertu du Pacte ont également mis l'accent sur la valeur trop basse de notre devise.

Je crois qu'il importe de considérer ces facteurs dont j'ai parlé aujourd'hui. Il faut également tenir compte du fait que, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et ceux des États-Unis s'est accru d'une façon que nous n'avions jamais connue auparavant dans notre pays.

Cet écart a atteint quatre à cinq points de pourcentage. Compte tenu du fait que les taux d'inflation des deux pays sont très proches, la seule conséquence imaginable d'un écart aussi énorme est une hausse de la valeur du dollar canadien.

Nous n'avons été témoins d'aucune baisse de notre taux d'inflation par rapport à celui des États-Unis. Ce qui s'est produit, c'est ce que tous ces gens croyaient nécessaire pour la conclusion d'un accord de libre-échange: une hausse marquée de la valeur de notre devise, qui est passée d'environ 73 cents américains en 1985 à près de 86 cents aujourd'hui.

Bien entendu, une telle hausse est extrêmement préjudiciable à tous nos exportateurs, où qu'ils se trouvent au Canada, que ce soit en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec ou dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle nuit infiniment à la capacité de notre pays de créer des emplois et des revenus.

Par conséquent, les faits sont parfaitement clairs. Ce sont ces faits que nous devons prendre en considération pour décider s'il convient ou non de prendre au sérieux les déclarations faites en fin de semaine par M. Stevens. Les faits concordent-ils avec ce qu'il a dit? Malheureusement pour le gouvernement, qui affirme le contraire, les faits concordent bel et bien avec ce à quoi on aurait pu s'attendre si M. Stevens avait effectivement dit la vérité.

Je dois dire que la déclaration de la semaine dernière démontre une fois de plus l'irresponsabilité du gouvernement qui a provoqué la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre économie. Nous connaissons en effet, pour la première fois de notre histoire, une récession qui est l'oeuvre de nos propres dirigeants.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Reprise du débat.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je serai très bref. Sauf erreur, je suis le dernier à parler de ce projet de loi qui tend à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques.

Je n'ai qu'une ou deux observations à faire sur des dispositions du projet qui, bien honnêtement, ne me paraissent pas servir les intérêts des Canadiens. L'une porte sur les agences de recouvrement, une autre sur le poisson salé et une troisième sur les centres de contrôle de la circulation aérienne situés à Vancouver et dans l'est du Canada.

Commençons par les agences de recouvrement. L'article 5 du projet permet au gouvernement du Canada d'embaucher des agences de recouvrement pour tout ministère ou organisme ou pour toute société d'État afin de récupérer l'argent qui lui est dû. Des agences de recouvrement!

La ministre de la Justice est parmi nous. Elle sait de quelle manière les ministères s'y prennent aujourd'hui pour recouvrer les créances.

• (1730)

Tout d'abord, on laisse au débiteur une latitude raisonnable pour s'acquitter de sa dette. Si cela ne donne aucun résultat et si la personne en cause ne fait pas ses versements, on peut alors envisager de recourir à une tierce partie pour faire une saisie sur salaire. Ou bien si l'organisme ou le ministère doit de l'argent à cette personne, il retient petit à petit sur les versements qui lui sont dus de quoi recouvrer la créance.

C'est la façon normale de faire du gouvernement et de ses ministères. Certaines lois adoptées par les Communes comportent des dispositions permettant d'éteindre les dettes envers le gouvernement sur une certaine période. Autrement dit, il y a deux façons de remettre les dettes. Selon certaines lois, on peut le faire si le remboursement risque d'occasionner des difficultés excessives au débiteur. D'autres lois, par contre, fixent une limite de temps. En d'autres termes, dans la législation, on précise qu'on ne peut percevoir de l'argent après trois ans à partir de la date où la personne a été avisée qu'elle devait de l'argent au ministère.

C'est ce que prévoit actuellement la loi au Canada. C'est tout à fait raisonnable. Ainsi, pourquoi la ministre de la Justice et le gouvernement fédéral décident-ils, par le biais du projet de loi proposé, de permettre au gouvernement d'avoir recours à des agences de recouvrement

non seulement comme il le fait actuellement pour recouvrer les prêts des étudiants en souffrance, mais pour récupérer toutes les sommes dues à tous les organismes et ministères fédéraux? Pour contourner le système, on a recours à des agences de recouvrement. La ministre de la Justice devrait avoir honte d'avoir permis à ce projet de loi d'être entériné par le Cabinet.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je ne me répète pas.

M. Baker: J'espère que cela a été consigné au compte rendu. La ministre de la Justice vient de faire une déclaration. Elle affirme ne pas se répéter. Eh bien, j'espère qu'elle va nous préciser au moins une fois ce qu'il en est, car tout ce projet de loi est vraiment inadmissible.

La deuxième partie du projet de loi qui est vraiment inacceptable est l'imposition d'un nouveau fardeau aux sociétés d'État figurant à l'Annexe 3 de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a trois annexes.

La première énumère les ministères gouvernementaux, la deuxième, les sociétés d'État rattachées à des ministères fédéraux et la troisième, les sociétés d'État appartenant en totalité au gouvernement fédéral. Le projet de loi force les sociétés d'État à percevoir de l'argent et on s'attend à ce qu'elles versent des dividendes.

En d'autres termes, tout ce projet de loi tend à faire en sorte que les sociétés d'État deviennent rentables pour le gouvernement, par le biais d'une autre partie du projet de loi, en ayant recours à des frais d'utilisation dans certains cas. C'est là l'idéologie du gouvernement fédéral. La Société Radio-Canada ne figure pas à l'Annexe 3 de la Loi sur la gestion des finances publiques, car elle est considérée comme une institution culturelle qui n'est pas visée.

Prenons le cas des sociétés d'État oeuvrant actuellement dans le secteur des ressources naturelles et notamment celui de l'Office canadien du poisson salé. La semaine dernière, la moitié des employés de la société ont reçu leur avis de licenciement. Cette société devait être la seule à acheter et à commercialiser ce que nous appelons le poisson salé, c'est-à-dire un poisson qui est ouvert, qui est salé, puis séché.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Est-ce là une recette?

M. Baker: À mon époque, nous le faisions sécher sur ce que nous appellions des claies de séchage. Maintenant, ce sont des machines qui font le travail.

L'Office canadien du poisson salé a rempli cette fonction essentielle. Aujourd'hui, il connaît des difficultés parce qu'il doit beaucoup d'argent au gouvernement du Canada. C'est un phénomène relativement récent. Quelle en est la cause? Eh bien, c'est le gouvernement du Canada. Ce dernier, selon moi, a provoqué la crise dans l'industrie canadienne des pêches.

Une voix: Comment l'a-t-il fait?

M. Baker: Le député demande comment le gouvernement a pu causer ce problème. Aujourd'hui, j'ai reçu une liste à jour des numéros des licences qui ont été délivrées pendant l'année en cours à des intérêts étrangers. Au total, 135 licences de navires-usines ont été délivrées à Cuba, au Japon, à l'U.R.S.S., à la Bulgarie, à la Norvège, à la Pologne et aux États-Unis. Ce chiffre a augmenté par rapport à l'an dernier et même par rapport à l'année précédente.

Qui a causé la crise dans l'industrie des pêches de l'est du Canada? Quand le nombre de navires étrangers qui pêchent à l'intérieur de notre limite de 200 milles, en vertu de licences délivrées par le gouvernement du Canada, est supérieur au nombre de navires hauturiers que nous possédons au Canada, il y a évidemment un problème. Je ne parle pas de l'extérieur de la limite de 200 milles, comme le député l'a fait précédemment. J'allais lui rappeler le rapport avec la Namibie. Il s'agit d'un phénomène récent au Canada. La Namibie, qui est située dans le sud de l'Afrique, a déclaré, il y a environ trois semaines, qu'elle allait prévenir chaque pays étranger de sortir de ses eaux. Elle l'a fait. Imaginez un peu, le gouvernement namibien. J'ai vérifié et constaté qu'il y avait une centaine de navires-usines européens dans leur zone en Namibie. La Namibie les a menacés. Ils sont partis, il y a environ deux semaines et demie, et se sont dirigés à toute vapeur dans l'océan Atlantique. Où sont-ils allés, entre autres? Certains se sont rendus directement au large de la côte est du Canada et ont commencé à pêcher juste à l'extérieur de la limite de 200 milles, dans les bas-fonds.

Nos avions de recherche et de surveillance survolent ces navires depuis deux semaines. Ils prennent des photographies et, au moyen des instruments perfectionnés qu'ils ont à bord, ils observent les activités de ces navires. Les équipages ont découvert que certains des navires chassés de la Namibie pêchaient au large de la côte est du Canada. Ils y prennent une espèce de poisson plat, qu'ils vont exterminer. Je ne parle pas du désastre qui se produit à l'extérieur car même les pays d'Afrique qui

n'ont pas notre compétence en matière de pêche ni de technologie supérieure dans ce domaine repoussent ces flottes étrangères. Ces dernières n'ont plus beaucoup d'endroits où eller. Elles se rabattent maintenant sur notre côte est.

• (1740)

Je ne parle pas des pêches au-delà de la zone de 200 milles sur lesquelles nous n'avons pas compétence, mais nous avons compétence sur les licences délivrées à Cuba, au Japon, à l'URSS, à la Bulgarie, à la Norvège, à la Pologne et aux États-Unis. Nous avons compétence dans le cas où le commandant d'un navire japonais accoste demain au port de Halifax, en Nouvelle-Écosse, et va chercher aux bureaux de Pêches et Océans demain après-midi une licence pour pêcher le poisson que nous appelons communément turbot à l'intérieur de la zone de 200 milles, dans un secteur dit 2-G et 2-H, au large du Labrador.

Qu'est-ce que cela a à voir avec le projet de loi? Tout, parce que l'Office canadien du poisson salé paie pour les extravagances du gouvernement du Canada. Il est endetté. On le disperse. Pour quelle autre raison le gouvernement du Canada donnerait-il des avis de mise à pied à la moitié de son personnel dans l'est du Canada? C'est un scandale!

Une autre partie du projet de loi autorise à percevoir des droits d'utilisation du gouvernement fédéral. Imaginez un ministère exigeant paiement pour ses services d'un autre ministère. C'est ce que dit le projet de loi. D'autres dispositions donnent le pouvoir d'exiger des frais d'utilisation des gouvernements provinciaux.

Dans la dernière intervention, j'ai dit que, en concluant, je parlerais de l'autorité, qui est accordée aux ministères comme le gouvernement l'avait annoncé avant la présentation du projet de loi, de recueillir des fonds et de les dépenser à leurs propres fins. C'est ce que l'article 12 du projet de loi permet. Il dit qu'«un ministère peut être autorisé» à le faire.

Il est possible que les services de contrôle aérien dans l'Ouest, en Colombie-Britannique, et à l'extrémité est soient interrompus. Nous courons ce risque parce que le gouvernement du Canada et le vérificateur général ont décidé que le travail pourrait se faire au centre de contrôle au coeur de Montréal.

C'est un aspect de la question. Ce ministère recueille beaucoup plus d'argent qu'il n'en dépense. Où vont les recettes? Au Trésor. Elles ne servent pas à financer les opérations du ministère des Transports. Un examen des chiffres relatifs aux postes de contrôle du trafic aérien en Colombie-Britannique et dans l'ouest du Canada met à jour un fait intéressant. Le système actuel est ainsi fait que le transporteur aérien étranger qui entre dans l'espace aérien d'un pays doit payer un droit pour les services de contrôle de la circulation aérienne qui lui sont fournis. L'appel initial—c'est l'expression employée—coûte 85 $ environ. Il faut ajouter à cela 50 $ je crois, c'était 40 $ autrefois, pour ce qu'on appelait les services radio, c'est-à-dire les appels faits pour connaître les conditions météorologiques et obtenir d'autres renseignements du genre.

Pour les vols transpacifiques et transocéaniques, l'appel initial coûte 100 $ en moyenne. Si l'on compte qu'il y a environ 500 vols par jour en moyenne sur les côtes est et ouest du pays, on atteint vite 50 000 $ par jour. Au bout de l'année, cela fait entre 15 et 20 millions de dollars de recettes provenant des services de contrôle de la circulation aérienne dans l'est et dans l'ouest du Canada. Cette somme est versée dans le Trésor. C'est dire que les recettes sont supérieures aux dépenses. Ils font plus que rentrer dans leur frais; ils doublent leurs rentrées. Mais il n'y paraît rien au ministère. Ce qui se passe, c'est que, au gré du gouvernement, un ministère fédéral peut exiger des droits pour garnir une cagnotte dont le gouvernement disposera comme bon lui semblera.

Cette mesure législative, monsieur le Président, est incomplète. Elle devrait prévoir que chaque ministère qui produit des recettes est le dépositaire responsable de ces recettes.

En terminant, je tiens à vous dire qu'il s'agit d'une bien piètre mesure législative. C'est vraiment une abomination. Elle va avoir pour effet de majorer les droits exigés du grand public et des gouvernments provinciaux et d'amener le gouvernement du Canada à aller chercher de l'argent dans les poches de beaucoup de Canadiens qui n'ont pas les moyens de payer.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 novembre 1990, du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, dont le comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui trois motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

C'est une erreur pour laquelle la présidence et le service du greffier vous prient de les excuser. Quatre motions ont été reçues avant 18 heures, hier soir. La motion qui manque est celle du député de Prince George—Bulkley Valley. Des copies de cette motion peuvent être obtenues au bureau du greffier. Il s'agit de la motion nº 4.

La motion nº 1, inscrite au nom du député de Gander—Grand Falls, préoccupe quelque peu la présidence, car elle vise à introduire dans le projet de loi l'octroi de licences ou permis à des bateaux de pêche, sujet qui dépasse la portée du projet de loi C-74, comme convenu à l'étape de la deuxième lecture. En voulant modifier ainsi l'article 7 de la Loi sur les pêches, le député se trouve à contrevenir au paragraphe 8 du commentaire 773 de la cinquième édition de Beauchesne, qui se lit comme ceci:

> 773. Il est interdit au président de recevoir des propositions d'amendement entaché des vices suivants:
>
> 8) S'il vise à modifier un texte législatif dont le Comité n'est pas saisi. S'il vise à modifier des articles de la loi que le projet ou la proposition en discussion entend modifier, à moins que lesdits articles ne soient précisément visés par un article de ce dernier.

C'est pourquoi je dois à regret juger l'amendement irrecevable.

La motion nº 2, inscrite au nom du député de Cardigan, est conforme au Règlement. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

• (1750)

La motion nº 3, inscrite au nom du député de Prince George—Bulkley Valley concerne le dépôt par le ministre d'un rapport annuel sur l'application des dispositions de la loi qui portent sur la protection de l'habitat des poissons. Quoique cette motion soit similaire à la motion d'amendement qui a été proposée, débattue et rejetée au comité, par suite de représentations, j'ai décidé d'accorder le bénéfice du doute au député et de permettre que sa motion soit débattue à la Chambre. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion nº 4 concerne une affaire qui a été examinée au comité. Je crois savoir que, par suite de consultations et de représentations, cette motion a des chances d'être plus acceptable pour la Chambre. La motion nº 4 sera débattue et mise aux voix séparément.

Je soumets la motion nº 2 à la Chambre.

MESURE MODIFICATIVE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan) propose:

Motion nº 2

> Qu'on modifie le projet de loi C-74, à l'article 6,
>
> a) en retranchant les lignes 10 et 11, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «sont tenues de les enlever dans les quarante-huit heures suivant le»
>
> b) en retranchant les lignes 15 et 16, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «de pêche, plus de quarante-huit heures après le début d'une période d'interdiction, pendant le temps».

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur la motion que j'ai déposée.

Mon amendement aura pour effet de rétablir le délai de quarante-huit heures accordé aux pêcheurs pour retirer de l'eau leurs engins de pêche, en particulier leurs casiers à homard. En lisant le projet de loi, j'ai été étonné de constater que cet article abolissait le délai de grâce de quarante-huit heures, qui existait auparavant.

Lorsque je me suis rendu à l'Île-du-Prince-Édouard visiter les pêcheurs de homard de ma circonscription, je leur ai demandé dans quelle mesure cette modification leur serait préjudiciable. Invariablement, ils m'ont tous donné la même réponse: «Cela ne fonctionnera pas.» Qu'arrivera-t-il par temps de tempête? Qu'arrivera-t-il si le garde-pêche ne permet pas aux pêcheurs de laisser

leurs engins à l'eau après la date de clôture de la saison de pêche?

J'ai dit aux pêcheurs que je ne savais trop ce qui allait arriver, mais que je saisirais le comité et la Chambre des communes de leurs craintes. À deux reprises, j'ai soulevé la question au comité et, les deux fois, mes questions et celles des pêcheurs que je représente sont restées sans réponse.

Quand le sous-ministre adjoint, M. Haché, a témoigné devant le comité, je lui ai demandé si cela signifiait qu'à la fin de la saison de la pêche au homard, les casiers, les bouées et tous les engins devraient être retirés de l'eau, et que si la saison se termine un samedi, tout devra être enlevé le jour même. Le sous-ministre adjoint m'a répondu que cela ne posait pas de problèmes. Un peu plus tard, j'ai redemandé à M. Haché ce qui adviendrait s'il y avait tempête le samedi et si, en l'occurrence, il faudrait tout enlever, c'est-à-dire les casiers, le vendredi. Je constate que cette mesure risque de poser des problèmes dans la région d'où je viens, où l'on pratique la pêche au homard. Nous avons toujours bénéficié d'un délai de quelques jours, de quarante-huit heures plus précisément, pour retirer les casiers de l'eau. Là encore, le sous-ministre adjoint a répondu: «Il n'y a pas de problème. On a toujours laissé aux pêcheurs un jour ou deux de plus, dépendant du temps, pour leur permettre de retirer leurs engins à la fin de la saison.»

Le gouvernement n'a cessé de dire que cet amendement rendra l'application de la loi plus souple en ce qui concerne l'enlèvement des engins de pêche. À vrai dire, si je n'ai pas entendu cela cent fois dans la bouche des membres du comité qui représentent le gouvernement, je ne l'ai pas entendu du tout. Cependant, les pêcheurs de ma circonscription estiment que cette disposition est tout sauf flexible. Ils disent que cela les laisse à la merci de l'agent des pêches qui peut leur être sympathique ou non. Ils craignent de se voir dans une position où ils risquent d'être harcelés.

Lors des audiences du comité, nous avons entendu des témoins qui ont dit que les agents des pêches sont eux aussi harcelés, et j'en conviens. Il y a des agents des pêches qui sont harcelés par des pêcheurs illégaux qui enfreignent sciemment la loi. Il y a cependant des cas où ce sont les pêcheurs qui sont harcelés par les agents des pêches.

Cette disposition stipulant qu'un agent des pêches «peut permettre» ne constitue qu'une autre forme de harcèlement pour nos pêcheurs. Le problème, c'est qu'il peut ou non leur permettre de laisser leurs casiers dans l'eau pendant 48 heures de plus, ou bien si la tempête menace le jour de la fermeture de la saison, ils pourraient être forcés d'enlever leurs casiers peut-être un jour plus tôt.

J'estime que la modification que le gouvernement a apportée à cette disposition de la loi est inutile. J'ai demandé aux fonctionnaires si l'ancienne disposition avait posé des problèmes, et ils ne m'ont pas cité un seul cas. Ils n'ont pas pu me citer un seul cas où cette période de grâce de 48 heures dont jouissaient nos pêcheurs de homard pour avoir raisonnablement le temps d'enlever leurs casiers à la fin de la saison avait posé un problème.

Pourquoi le gouvernement l'a-t-il modifiée? Il n'y a pas de réponse. Je pense que cela pourrait causer un problème à nos pêcheurs. L'agent des pêches pourrait décider de leur laisser ou non le temps de les enlever. En fait, la plupart des agents des pêches à qui j'ai affaire leur donneraient certainement le temps de le faire.

Cette disposition en laisse la responsabilité à l'agent des pêches, et le mot «peut» est ici très important, car l'agent peut le faire ou non.

Le fonctionnaire du ministère ne pouvait citer aucun cas. Cela me fait penser au vieux dicton selon lequel si une chose marche il ne faut pas essayer de la réparer. Cela me semble être le cas en l'occurrence. S'il n'y a pas de problème, pourquoi en créons-nous un ici à la Chambre pour les pêcheurs de homard?

Le gouvernement a proposé en l'occurrence une modification qui est inutile et injustifiée. Les pêcheurs de ma circonscription disent que cela limitera la latitude dont ils jouissent pour enlever leurs engins de pêche. Cela leur compliquera évidemment la tâche.

Mon amendement empêcherait le harcèlement et donnerait une plus grande flexibilité en rétablissant le délai de 48 heures pour enlever les engins de pêche.

J'en conjure les députés d'en face, dont certains comprennent vraiment à quel point les pêcheurs travaillent fort et comme leur métier est difficile en mer: n'imposons pas ce fardeau additionnnel aux pêcheurs, maintenons le délai de 48 heures dont ils jouissent depuis un certain nombre d'années, et traitons-les avec respect.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je voudrais simplement vous dire et dire à la Chambre que notre parti appuiera l'amendement proposé par le député de Cardigan.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je serai bref.

J'éprouve quelque sympathie pour mon collègue de Cardigan. Comme nous l'avons dit au comité, le problème que nous avons, c'est que l'article 25 actuel ne parle pas des engins de pêche comme tels, mais des pieux, des poteaux, des bouées et des autres matériaux placés dans l'eau pour la pêche. C'est assez différent.

La souplesse dont il parle n'existe malheureusement pas. C'est pour cela, et je regrette de devoir le dire, qu'en dépit des discussions et des tentatives, nous ne pouvons accepter cet amendement. Le gouvernement votera contre.

Pour finir l'étude à l'étape du rapport, je pense que vous constaterez, monsieur le Président, qu'il y a consentement unanime pour ne pas voir l'horloge à 18 heures. D'après ce que nous avons convenu, nous pourrions terminer l'étude du rapport vers 18 h 20 ou 18 h 30 et ajourner après cela.

M. Boudria: Monsieur le Président, notre parti est prêt à accepter cela à une condition: Que l'étude à l'étape du rapport n'aille pas au-delà de 18 h 30. Si par hasard elle n'était pas terminée alors, nous pourrions nous consulter de nouveau.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

M. Gardiner: Nous sommes d'accord.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que le député de Cardigan a tout à fait raison de proposer cet amendement.

Tout ce qu'il a dit est exact. Le gouvernement n'a aucune raison à donner pour justifier le rejet de cet amendement. C'est scandaleux de faire de chaque pêcheur un criminel si la saison se termine au moment où ses engins se trouvent encore dans l'eau.

En d'autres termes, si la saison prend fin à minuit et que l'annonce en est faite à 18 heures, le pêcheur sera un criminel à moins que l'agent des pêches ne lui confère le privilège d'enlever ses engins.

S'il y a du mauvais temps, à quel point doit-il être mauvais? Quelle est la taille de son bateau? Pense-t-il qu'il y arrivera, alors qu'un autre estime que cela lui est impossible? Supposons que le lendemain soit un dimanche? Beaucoup de gens respectent le dimanche et ne sortiront pas en mer ce jour-là. Ils sont nombreux. C'est pour cette raison qu'un préavis de deux jours était auparavant prévu dans la loi. C'est scandaleux, inconcevable. Je ne sais pas quels mots vous emploierez, monsieur le Président, mais c'est tout simplement scandaleux que le gouvernement du Canada place les pêcheurs canadiens dans la situation où ils se trouveront avec ce projet de loi.

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est rejetée avec dissidence.

(La motion nº 2 est rejetée.)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) propose:

> Qu'on modifie le projet de loi C-74, en ajoutant à la suite de la ligne 6, page 5, le nouvel article suivant:
>
> «11(1) La même loi est modifiée par insertion, après l'article 42, de ce qui suit:
>
> «42(1) Au début de chaque exercice, le ministre établit dans les meilleurs délais un rapport sur l'application des dispositions de la présente loi qui portent sur la protection de l'habitat des poissons et la prévention de la pollution au cours de l'exercice précédent et le fait déposer devant le Parlement.
>
> (2) Le rapport comporte un résumé statistique des condamnations prononcées sous le régime de l'article 40 au cours de l'exercice visé.»

Monsieur le Président, c'est certainement un plaisir pour moi d'avoir aujourd'hui la chance de parler du projet de loi C-74 à la Chambre. Je prendrai aussi peu de temps que possible pour expliquer ma motion nº 3 que vous avez si gentiment accepté de présenter à la Chambre et je compte évidemment participer aux prochains débats et discussions sur ce projet de loi quand il reviendra à la Chambre pour la troisième lecture.

D'abord, je devrais dire que les témoins que nous avons rencontrés au cours de l'étude de ce projet de loi étaient très intéressants. Nous avons rencontré des témoins des deux côtes, qui nous ont dit ce qu'ils pensaient de l'industrie de la pêche en se basant sur leur expérience personnelle et, en particulier, qui nous ont fait part de leurs inquiétudes et de leurs commentaires au sujet du projet de loi C-74. Ils nous ont parlé, entre autres, des infractions en général et des registres de prises. Un certain nombre de témoins de la côte ouest, en particulier, s'inquiétaient au sujet de la protection de l'habitat sur laquelle porte mon amendement.

Je suis heureux de voir que le gouvernement juge bon d'appuyer cet amendement. Nous l'avons discuté au comité. Nous n'étions pas tous d'accord, mais je suis heureux de voir que le gouvernement a compris, après réflexion, l'importance de ma motion et de mon amendement. Il demandera au ministre des Pêches et des

Océans de déposer au Parlement un rapport annuel «sur l'application des dispositions de la présente loi qui portent sur la protection de l'habitat des poissons et la prévention de la pollution». Ce rapport comportera aussi un résumé statistique des condamnations prononcées sous le régime de l'article 40 de la loi.

Il est très important que cette disposition soit ajoutée à la loi parce que tous les témoins qui ont comparu devant notre comité—cette question a été l'objet d'un débat public, en Colombie-Britannique, en tout cas—sont d'accord sur la nécessité de faire respecter les règlements de la Loi sur les pêches dans la région du Pacifique, dans les eaux intérieures et sur la côte est où ils ne sont malheureusement pas appliqués.

J'ai posé des questions aux témoins en m'inspirant des renseignements et les documents d'information fournis par le ministre. En 1988, sur quelque 959 amendes imposées dans la région du Pacifique, 11 portaient sur la protection de l'habitat. Pas un seul témoin n'a estimé que ces amendes tenaient bien compte des préoccupations que nous avons au sujet de la protection de l'habitat du saumon sur la côte ouest. En demandant au ministre de veiller à l'établissement d'un rapport annuel conformément à cet article, nous allons montrer exactement à tous les députés de la Chambre et au grand public comment nous nous attaquons à cette situation.

Je suis heureux de l'appui du gouvernement. Mardi, au Comité de l'environnement, le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique a souscrit à une audience publique complète du projet Alcan, dont nous avons déjà parlé à la Chambre. C'est là un autre exemple du débat considérable qui entoure l'habitat des poissons et de la nécessité de prévoir dans la loi la revue de l'exécution par les agents des pêches des mesures que nous adoptions.

Cette disposition concernant l'établissement d'un rapport annuel est importante et je suis heureux de constater que la Chambre l'appuiera.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, très brièvement, j'ai un tout petit problème dont j'ai parlé avec mon collègue et sur lequel j'ai besoin de votre avis.

D'abord, c'est vrai que le gouvernement appuie cette modification. Je pense que c'est une étape importante. Elle n'est pas sans rapport avec d'autres lois, mais je voudrais qu'il soit reconnu que ces renseignements doivent être recueillis dans divers ministères, organismes et gouvernements provinciaux.

Ce dont j'ai discuté avec mon collègue concerne sans doute une modification d'un amendement. J'ignore comment il faut procéder en pareil cas. C'est une question de numérotage. La motion visant à faire ajouter un article indique qu'il s'agit de l'article 11(1) alors que ce devrait être 11.1. L'article proposé mentionne 42(1) alors que ce devrait être 42.1(1). Je pense qu'il y a consentement unanime pour qu'on fasse ce changement. C'est seulement un changement de numérotation. Je ne crois pas que cela fasse problème. Je peux certainement déposer cette proposition sur le bureau, si cela peut être utile.

À part cela, nous appuyons sûrement la motion du député de Prince George—Bulkley Valley.

M. Baker: Monsieur le Président, il s'agit simplement de mettre 11.1 au lieu de 11(1) et au lieu de 42.1 42.1(1). C'est très clair et compréhensible dans le projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La proposition est adoptée et la correction en est ordonnée.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voulais simplement dire que si vous pratiquez la surpêche ou que vous pêchez des espèces pour lesquelles vous n'avez pas de permis, vous serez arrêté, à moins que vous soyez sur un navire étranger en eaux canadiennes.

Non seulement cela, mais au large de nos côtes, lorsqu'un navire étranger dépasse son quota de pêche, un observateur se présente au bout de deux semaines et l'oblige à se déplacer vers le nord, le sud, l'est ou l'ouest. L'équipage n'est pas tenu de rejeter les fortuites ni l'excédent des prises autorisées. Le gouvernement du Canada devrait avoir honte.

Par contre, le navire canadien sera arrêté au moment de son entrée au port. Mais avec un bon avocat, monsieur le Président, et c'est là la disposition majeure du projet de loi: Nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction à la présente loi s'il établit: a) soit qu'il a pris les mesures nécessaires pour l'empêcher; b) soit qu'il croyait—la ministre de la Justice devrait s'en taper les cuisses—raisonnablement et en toute honnêteté à l'existence de faits qui, avérés, l'innocenteraient.

C'est plutôt clair, non? On trouve un bon avocat. Il faut avoir les moyens de le payer, mais le gouvernement du Canada pense que la plupart des gens ont ces moyens. Oui, avec un bon avocat qui coûte cher, c'est l'enfance de l'art que de contourner cette loi. Mais le petit pêcheur qui est poursuivi en justice, ce petit pêcheur que les députés devraient représenter, en prendra plein la figure avec ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) propose:

Motion nº 4

Que l'article 24 du projet de loi C-74 soit modifié

a) en retranchant, dans la version anglaise, la ligne 24, à la page 18, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mouvoir la protection du poisson ou de l'habitat du poisson ainsi que»;

b) en retranchant les lignes 33 à 48, à la page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

h) fournir au ministre, sur demande présentée par celui-ci dans les trois ans suivant la déclaration de culpabilité, les renseignements relatifs à ses activités que le tribunal estime justifiés en l'occurence;

i) se conformer aux autres conditions qu'il estime justifiées pour assurer la bonne conduite du contrevenant et empêcher toute récidive».

• (1810)

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole encore une fois concernant cet amendement, la motion nº 4 à l'égard du projet de loi C-74, afin de discuter du moment où celui-ci fera l'objet d'un débat à l'étape de la troisième lecture. En vertu de cet amendement, une personne déclarée coupable devra, si la Cour l'ordonne, payer pour la promotion de la gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson.

Lorsque le projet de loi a été étudié pour la première fois en comité, celui-ci faisait uniquement allusion au poisson. Nous avons inclus la notion d'habitat dans l'amendement. Le gouvernement appuie cette mesure. Compte tenu de notre désir de protéger nos cours d'eau et nos rivières contre la pollution causée par l'exploitation forestière et les industries de pâtes et papier, il importe de ne pas se contenter de créer un équilibre entre les ressources et l'industrie. Nous devons veiller à exploiter nos richesses d'une manière durable, de façon à non seulement protéger l'environnement, mais aussi à assurer la survie de cette ressource, afin de pouvoir continuer à en profiter.

Cet amendement comporte un aspect intéressant, à savoir que nous ne parlons pas seulement de rembourser un dommage causé, ce que je trouve très difficile à accepter au plan des principes. En effet, c'est un peu comme si quelqu'un occupait votre maison durant un week-end, qu'il virait tout sens dessus dessous puis, à votre retour le dimanche soir, qu'il vous disait de ne pas vous en faire parce qu'il va vous rembourser les dégâts causés. Ce n'est pas de cette façon que ça se passe avec des amis ou des invités. Ce n'est pas non plus une façon d'autoriser la destruction de l'habitat du poisson.

Cet amendement va bien au-delà d'amener les gens à reconnaître les dégâts qu'ils causent. Il y a lieu de se méfier énormément de ce que les témoins ont dit devant le comité, que cela faisait partie de ce qu'il en coûte pour faire des affaires, que le coût ne serait que de quelques centaines de dollars, et ainsi de suite. Rien ne change alors. Cet amendement fera en sorte que les indemnités soient versées selon les ordonnances des tribunaux. Il fera en sorte que, lorsqu'ils sont en mer, les agents des pêches sentent que leur ministère est conscient de l'importance des règles et règlements qu'ils doivent faire respecter. Il fera en sorte que quiconque est reconnu coupable d'un délit en comprenne l'importance et aide à promouvoir la protection et l'amélioration de l'habitat marin.

C'est un amendement positif. Il pointe dans la bonne direction et j'espère que le gouvernement l'appuiera.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement qui a été accepté au comité. On a apporté de petites modifications sur le plan juridique et je pense qu'il était important d'en faire part à la Chambre. Mon collègue d'en face a présenté à nouveau dans cette enceinte les légères modifications qui ont été apportées au libellé. Le gouvernement souscrit à cet amendement et je pense qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction également.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais formuler une brève observation. C'est bien beau de parler de l'habitat du poisson et des amendes et d'employer de grands mots au sujet de la protection de l'environnement et de l'habitat.

Pendant que nous discutons ici des amendes à imposer aux pêcheurs canadiens qui pourraient nuire à l'habitat de nos poissons, jusqu'à maintenant, cette année, 135 gigantesques navires de neuf pays étrangers ont ratissé l'océan au large de nos côtes.

Je peux vous dire que bien des choses ont changé au Canada. C'est l'une d'elles. En tant que Canadiens, nous ne pouvons aller pêcher dans les eaux d'aucun de ces pays. Cela déclencherait une guerre et on nous chasserait. Ils pêchent dans nos eaux avec tous ces immenses engins complètement informatisés, raclant tous les fonds du plateau continental, alors que le gouvernement du Canada feint de les ignorer. En fait, leur nombre augmente chaque année. Il n'est pas étonnant que la ressource de poissons est détruite en même temps que l'habitat.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Kim Campbell (au nom du ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le projet de loi, ainsi modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? À la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est 18 h 17, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 17.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 décembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 26 pétitions.

* * *

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

PRÉSENTATION DU VINGTIÈME RAPPORT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'immense plaisir et privilège de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le vingtième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

[*Français*]

PRIVILÈGE ET ÉLECTIONS – PRÉSENTATION DU VINGT-ET-UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-et-unième rapport du Comité permanent des privilège et élections, dans les deux langues officielles. Ce rapport concerne la procédure et les usages de la Chambre régissant les Affaires émanant des députés.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions que je voudrais déposer sur le Bureau, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitions sont signées par des Ontariens habitant des villes comme Ottawa, Markham, Toronto et d'autres localités disséminées dans toute la province.

Tous les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de faire preuve de jugement et de renoncer à la taxe sur les produits et services, surtout en ce qui concerne les revues, les livres et les journaux. Ces pétitionnaires, comme d'autres Canadiens, sont consternés de voir que le gouvernement du Canada appliquerait la taxe sur les produits et services qui leur semble être extrêmement néfaste étant donné la crise économique actuelle.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée correcte par le greffier. Cette pétition s'ajoute à celles que j'ai eu le privilège de déposer au nom de citoyens canadiens de toutes les régions du Canada, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires espèrent toujours que le gouvernement reviendra à la raison, qu'il retirera cette taxe injuste et qu'il instaurera un régime fiscal équitable pour tous les Canadiens.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai également l'honneur de présenter des pétitions sur la TPS. Certaines portent la signature d'habitants de la Saskatchewan, d'autres de l'Ontario et du Québec. Ces pétitions s'ajoutent aux milliers d'autres qui ont déjà été déposées à la Chambre.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'exempter les revues, les livres et les journaux de la TPS.

Je dépose ces pétitions au moment même où les sénateurs essaient de torpiller le projet de loi sur la TPS en prononçant des discours-marathons de 16 et de 18 heures. Les sénateurs ne font que refléter. . .

M. le Président: Je tiens à rappeler au député qu'il doit déposer sa pétition et non pas prononcer un discours.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui déposer une pétition, dans la foulée de nombreuses pétitions qui ont été déposées au sujet de la taxe sur les produits et services. Ces gens s'opposent fortement à l'imposition d'une taxe sur le livre. Les pétitionnaires soutiennent que la libre distribution de la chose imprimée constitue la pierre angulaire de notre démocratie, de notre culture et de notre éducation. Ils allèguent qu'une société instruite et productive ne peut être que lésée par une telle disposition.

Les soussignés demandent humblement au Parlement de réaffirmer les principes qui sous-tendent depuis longtemps l'exemption de la chose imprimée et de prévoir la détaxe de la Loi en ce qui concerne le livre, incluant les règlements. Ces gens, tout comme moi, soutiennent que taxer le livre, c'est imposer l'ignorance.

• (1110)

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services que propose actuellement le gouvernement. Ils réclament une véritable réforme fiscale afin qu'une taxe minimale s'applique réellement aux grandes sociétés et aux mieux nantis.

Les pétitionnaires demandent également à la Chambre des communes de veiller à ce que toute nouvelle taxe de vente, qui recevrait l'approbation générale de la population, serve à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants et ne soit pas pour le gouvernement l'occasion de procéder à une ponction fiscale. Les signataires croient qu'une taxe régressive à la consommation serait beaucoup trop onéreuse pour les simples Canadiens et ils réclament une véritable réforme fiscale.

Je voudrais signaler que les pétitionnaires viennent de diverses régions de l'Ontario. Malheureusement, à cause des compressions budgétaires que subit Radio-Canada, comme on nous l'a annoncé hier, bon nombre d'entre eux ne se rendront pas compte que leur pétition a été présentée à la Chambre des communes, puisque les nouvelles ne sont plus diffusées à l'échelle locale.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par beaucoup de Canadiens de la région d'Ottawa qui sont contre la taxe sur les produits et services dans la mesure où elle s'applique aux imprimés et aux livres. Ils affirment que la libre dissémination des imprimés constitue la pierre angulaire de la démocratie, de la culture et de l'éducation dans notre société et qu'elle sera compromise par la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires se réjouissent des vaillants efforts des sénateurs libéraux qui rejetent cette taxe inique.

LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter cette pétition concernant un grave problème de santé relatif aux allergies alimentaires.

L'Association de l'information sur les allergies se joint à ces pétitionnaires de Scarborough, Brampton et Ajax.

Pour la protection des Canadiens, ils demandent au Parlement de modifier les règlements sur les aliments et les médicaments pour forcer les fabricants à indiquer les ingrédients et additifs contenus dans les aliments préemballés. Ils veulent aussi que les restaurateurs et les détaillants d'aliments donnent à leurs clients la liste de tous les ingrédients et additifs qui servent à la préparation des aliments.

LES ADDITIFS À ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Si je prends de nouveau la parole, monsieur le Président, c'est pour présenter les pétitions qu'ont signées plus de 600 résidents du sud-ouest de l'Ontario qui, à l'instar de milliers d'autres pétitionnaires, demandent au gouvernement d'interdire l'utilisation du MMT, un additif à essence dont les États-Unis ont interdit l'utilisation il y a 12 ans.

Le sous-comité américain chargé de protéger la santé et l'environnement a conclu que le manganèse du MMT peut avoir de graves conséquences neurotoxiques. Des études ont en effet démontré que le manganèse peut

endommager le cerveau humain et causer la démence et de graves troubles de comportement.

Nombre de ces pétitions ont été signées à la station radiophonique CJBK de London, en Ontario. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de bannir le MMT et de le remplacer par d'autres produits antidétonants sans danger comme l'éthanol.

L'ALPHABÉTISATION

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, je prends la parole pour présenter deux pétitions. La première a trait à l'alphabétisation.

Les pétitionnaires sont de l'Ontario et de ma circonscription de Mission—Coquitlam. Étant donné que 25 p. 100 des adultes de notre pays sont analphabètes et que dans certaines régions cette proportion atteint au moins 40 p. 100, les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement d'envisager la possibilité de lancer une grande campagne d'envergure nationale pour lutter contre l'analphabétisme et mettre en oeuvre des programmes communautaires visant à remédier et à prévenir ce mal, de façon à répondre ainsi aux besoins des particuliers et des groupes.

LES OPÉRATIONS BANCAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai à présenter concerne les frais bancaires. Elle provient aussi de ma circonscription, Mission—Coquitlam.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de proposer des mesures législatives réglementant les frais bancaires et protégeant les consommateurs, car, depuis cinq ans, ces frais augmentent chaque année de 19 p. 100 en moyenne, ce qui est cinq fois supérieur au taux d'inflation.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 398.

[*Texte*]

LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES D'INSPECTION DES BAGAGES

Question nº 398—**M. Worthy:**

Existe-t-il des aéroports canadiens qui accueillent moins de 75 000 passagers par an et qui sont dotés d'appareils électroniques d'inspection des bagages et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Douglas Grinslade Lewis (ministre des Transports): Oui; Stephenville, Yarmouth, Rouyn-Noranda, Val d'Or, Sarnia, Fort McMurray et Prince Rupert.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 387 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 387 soit transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 387—**M. Nunziata:**

Depuis le 7 juin 1988, combien de contrats, modifications comprises, le Service correctionnel du Canada a-t-il accordés à d'anciens employés de cet organisme fédéral et dans chaque cas *a*) à quelle date chacun de ces contrats a-t-il été accordé, *b*) quel en était le but, *c*) quel est le nom de la personne ou de l'entreprise qui l'a signé, *d*) à combien s'élevait-il, *e*) a-t-il été accordé à la suite d'un appel d'offres ou non?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, rapporté sans amendement par un Comité législatif.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il y a eu au *Feuilleton des Avis*, 45 motions d'amendement pour l'étape du rapport du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada. Elles sont inscrites aux noms des députés d'Edmonton-Est, de Nickel Belt, d'Essex-Windsor, de Scarborough—Rouge River et d'Ottawa—Vanier.

[*Traduction*]

Un certain nombre de motions identiques sont inscrites au nom de divers députés du Nouveau Parti démocratique. Comme le savent les députés, des motions identiques ne peuvent être débattues.

Après consultation, la Présidence désire annoncer qu'elle retiendra, en autant qu'elles soient recevables, les motions inscrites au nom du député d'Essex—Windsor, plutôt que celles inscrites au nom du député de Nickel Belt ou du député d'Edmonton-Est, les députés comprendront sûrement pourquoi.

Les motions nos 2A, 14A et 19 sont recevables; elles seront débattues ensemble, mais mises aux voix séparément. Les motions nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 31 et 32 n'ont pas été choisies parce qu'elles sont identiques aux motions nos 2A, 4A, 6A, 8A, 12A, 14A et 32A respectivement.

[*Français*]

La Présidence juge acceptables les motions nos 4A, 6A, 8A, 12A et 23. Elles seront toutes débattues et mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions nos 9, 10 et 10A, inscrites au nom des députés d'Edmonton-Est, de Nickel Belt et d'Essex—Windsor, sont identiques. De plus, elles dépassent la portée du projet de loi. C'est, en fait, une tentative de faire indirectement ce qui est impossible à réaliser directement. Les députés savent que cette tactique est contraire à la procédure parlementaire. Il est inacceptable d'insérer dans un projet de loi un serment d'allégeance contenant des conditions n'ayant aucun rapport avec le projet de loi, puisque ces conditions seraient, en elles-mêmes, inadmissibles. Je renvoie les députés au paragraphe 773, alinéa 1), de la cinquième édition du *Beauchesne*, qui dit: «Il est interdit au président de recevoir des propositions d'amendement [. . .]s'il (l'amendement) ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée [. . .]» Dans la 21e édition de l'ouvrage *Parliamentary Practice* d'Erskine May, à la page 491, on reprend le même point de procédure dans des termes presque identiques. Par conséquent, ces trois motions n'ont pas été retenues pour le débat.

[*Français*]

Une motion fort semblable à la motion no 15 a été débattue et rejetée au Comité législatif. Après réflexion, j'ai décidé de permettre que la Chambre débatte de cette motion. Elle sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nos 16, 17 et 17A, inscrites aux noms des députés d'Edmonton-Est, de Nickel Belt et d'Essex—Windsor, dépassent la portée du projet de loi; elles sont donc irrecevables. Ce principe fondamental est énoncé, comme je l'ai déjà précisé, dans la cinquième édition de *La Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* et dans le 2le édition d'Erskine May.

• (1120)

[*Traduction*]

Les motions nos 18 et 24 visent à insérer dans le projet de loi certaines dispositions de la Loi sur les langues officielles. Comme ces dispositions dépassent aussi la portée du projet de loi, je dois, malheureusement, les déclarer irrecevables.

Les motions nos 20 et 32A sont recevables; elles seront débattues ensemble, mais mises aux voix séparément.

Les motions nos 21, 22, 22A, 25, 26, 26A, 27, 28, 28A, 29, 30 et 30A, également inscrites au nom des députés d'Edmonton-Est, de Nickel Belt et d'Essex—Windsor, sont toutes des variantes d'un amendement débattu et rejeté au comité législatif. Par conséquent, elles n'ont pas été retenues.

Comme on le précise dans la note explicative accompagnant le paragraphe 76(5) du Règlement, le débat à l'étape du rapport «ne vise pas à permettre de reprendre en considération l'étape de l'étude en comité d'un projet de loi».

Je signale aux députés qu'ils pourront obtenir une récapitulation de ma décision auprès des préposés au Bureau.

Je sais que le député de Churchill désire commenter ma décision. Je l'entendrai bien sûr, ses observations pourront peut-être aider la Présidence.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il est toujours difficile de prendre la parole après une décision de la présidence.

Cela dit, monsieur le Président, vous avez jugé dans votre sagesse que des motions inscrites au nom de certains de nos députés, y compris les députés d'Edmonton-Est, de Nickel Belt et d'Essex-Windsor, sont irrecevables.

Certaines de ces motions ont trait aux mesures législatives sur l'environnement. D'autres portent sur un serment d'office devant être prêté par les membres du conseil d'administration de la nouvelle Société Petro-Canada Limitée.

Monsieur le Président, vous avez aussi jugé irrecevables des amendements qui auraient pour effet d'inclure les dispositions de la Loi sur les langues officielles dans le projet de loi. Vous avez cité de façon très juste des précédents étayant votre décision.

En principe, l'inclusion de nouvelles dispositions est irrecevable. Je signale toutefois que cela n'est pas toujours le cas. Je mentionne à titre d'exemple le projet de loi C-79, qui a été adopté par la Chambre vendredi dernier.

À cette occasion, de nouveaux amendements renfermés dans un rapport de comité ont été présentés et, ironiquement, l'une des nouvelles motions déposées avait trait à un serment devant être prêté par les membres du Bureau de régie interne.

J'ai dit, à cette occasion—je me reporte à la page 16060 du hansard—:

> Je rappelle à la Chambre que le comité a ajouté un nouvel article à ce projet de loi lorsqu'il en a fait l'étude, ce qui est inhabituel. Il n'aurait pas le droit normalement de procéder ainsi.

La Chambre a ainsi été informée, à cette occasion, de l'ajout d'un nouvel article qui allait au-delà de la portée du projet de loi.

Ce que nous demandons, et ce que voulaient les députés du Nouveau Parti démocratique qui ont présenté ces amendements, c'est qu'un serment semblable soit prévu dans le cas des dirigeants d'une compagnie.

Nous parlons ici d'une décision. S'il était approprié, vendredi dernier, d'inclure un nouvel article exigeant que les membres du conseil d'administration de la Chambre des communes prêtent serment—si je puis employer cette expression dans le cas du Bureau de régie interne—, je pense que, du point de vue de la procédure, il est tout aussi approprié aujourd'hui, soit quatre jours de séance plus tard, d'inclure la même mesure dans un autre projet de loi. Du point de vue de la procédure, il est tout aussi acceptable aujourd'hui, moins de quatre jours de séance plus tard, d'inclure le même genre de serment dans un autre projet de loi. Il ne s'agit pas de corporations privées par opposition à des sociétés publiques, à la Chambre des communes ou à d'autres organismes. Il s'agit d'une question de procédure. Si une mesure est acceptable dans un cas, elle devrait certainement l'être dans celui-ci.

En ce qui a trait à la Loi sur les langues officielles, le gouvernement semble nous dire que celle-ci ne s'applique plus lorsqu'une société publique est cédée à des intérêts privés. Je suis surpris que les députés conservateurs laissent le gouvernement adopter cette position. Cela dit, si la présidence ne s'oppose pas à l'inclusion de nouveaux articles dans un projet de loi, elle ne devrait pas non plus s'y opposer dans le cas d'autres projets de loi.

Si les députés conservateurs souhaitent rejeter les amendements relatifs à l'environnement, aux langues officielles et au serment prêté par les membres du conseil d'administration, ils en ont le droit et le privilège. Toutefois, nous devrions être autorisés à présenter ces amendements aux fins d'un débat et d'une mise aux voix.

M. le Président: Je remercie le député de Churchill de son intervention et aussi de la courtoisie dont il a fait preuve envers la présidence en me prévenant ce matin de son intention de présenter ces observations. Je crois que le député comprend—il me l'a confirmé—que ses arguments ont peu de chances de modifier la décision que la présidence vient de rendre.

Je vais peut-être essayer de donner quelques explications à la Chambre. Nous appliquons dans toute la mesure du possible un processus dans le cadre duquel les amendements font l'objet de discussions, parfois très approfondies, au moins entre le député qui en est l'auteur et les fonctionnaires du Bureau.

Chaque fois que nous avons disposé d'un temps suffisant, ce processus s'est révélé très pratique et très utile. Je tiens d'ailleurs à remercier les députés de leur coopération à cet égard. Malheureusement dans ce cas particulier, nous n'avons eu que très peu de temps pour la plupart des amendements. Je dois dire à la Chambre que

les fonctionnaires du Bureau ont travaillé très tard la nuit dernière et qu'ils ont recommencé très tôt ce matin.

Je m'attendais donc à une certaine insatisfaction. Je voudrais assurer au député de Churchill que j'ai pris le temps ce matin de passer personnellement en revue tous ces amendements et que j'anticipais donc sa réaction. Sans aller dans les détails, car je ne voudrais pas établir un précédent qui m'imposerait à l'avenir de donner de grandes explications chaque fois que je rendrai une décision, je voudrais préciser qu'il y a des distinctions à établir entre les observations très justes que le député de Churchill avait présentées au sujet du projet de loi C-79 et du serment qui y figurait, et le serment qui se trouve dans le projet de loi à l'étude.

Si l'on examine très soigneusement ce dernier serment, on se rend compte qu'il comporte une foule de détails qui le distinguent nettement de celui du projet de loi C-79.

Quoi qu'il en soit, le député a exprimé d'une façon très concise son sentiment à cet égard. J'en ai pris note. J'espère que nous disposerons à l'avenir de plus de temps pour discuter des amendements que nous n'en avons eu dans ce cas.

Je remercie encore le député de ses observations et de la courtoisie dont il a fait preuve en prévenant la présidence de son intention de prendre la parole à la Chambre pour exposer ses arguments.

Le député d'Ottawa—Vanier.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire un commentaire, sans refléter d'aucune façon sur la décision que vous avez rendue au sujet des amendements. Je reconnais que les greffiers ont eu un travail assez difficile compte tenu du court délai dont ils ont disposé pour étudier les amendements, ceci étant dû, en grande partie, au fait que le gouvernement a fait l'appel du projet de loi très rapidement après le dépôt du rapport du Comité à la Chambre des communes. La procédure le permet, mais c'est parfois très difficile.

Monsieur le Président, je suis surpris de voir, dans la décision que vous avez rendue, que l'amendement nº 24, inscrit à mon nom, qui vise à introduire dans le projet de loi une disposition qui lierait Petro-Canada à l'obligation de servir le peuple canadien dans la langue officielle de son choix, c'est-à-dire la langue du client, ait été jugé irrecevable. Cela me dépasse parce qu'on avait fait la même chose pour le projet de loi voulant privatiser Air Canada, et Air Canada, comme on le sait aujourd'hui, est liée par la Loi sur les langues officielles et doit s'y conformer.

• (1130)

Alors je suis un peu perplexe à savoir pourquoi on ne peut faire la même chose pour Petro-Canada. De toute façon, j'accepte votre décision. J'aimerais tout de même, monsieur le Président, dire que la motion nº 23 qui a été jugée recevable est un peu défectueuse dans le sens que le texte anglais et le texte français ne se lisent pas de la même façon et je voudrais faire la correction qui s'impose.

[*Traduction*]

Le texte anglais est le suivant:

That Bill C-84 be amended by adding immediately after line 44 at page 12 the following new clause:

«18. All undertakings and works constructed by Petro-Canada are, and each of them is declared to be, works or a work for the general advantage of Canada.»

[*Français*]

En français, monsieur le Président, vous remarquerez que la même modification au projet de loi se lit comme suit:

«18. Les ouvrages de Petro-Canada. . .

Je pense qu'on devrait dire «Les ouvrages et les entreprises de Petro-Canada sont déclarés à l'avantage général du Canada».

Monsieur le Président, si cet amendement est accepté, si cette motion est acceptée, elle aura le même effet que celle que vous avez rejetée sur les langues officielles.

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier a indiqué qu'il y a peut-être un problème avec les deux versions, la version anglaise et la version française. Peut-être que plus tard ce matin il sera possible d'avoir une discussion concernant cette modification avec les fonctionnaires du Bureau.

M. Gauthier: Monsieur le Président, dans les délais, il y a eu un peu de difficulté dans les communications. J'avais donné avis au greffier de cette modification, hier, car je l'avais remarquée. Je pense que la lettre a été reçue mais

elle n'a pas été reçue à temps pour l'incorporer dans les amendements. Alors, je fais simplement mettre la Chambre au courant que, oui, j'ai voulu faire cet amendement-là avant, c'est-à-dire dans les délais prévus, mais avant que vous puissiez rendre votre décision. Je pense que le greffier va vous informer qu'il a en effet cette lettre.

M. le Président: Je remercie bien l'honorable député d'Ottawa—Vanier, mais sur l'autre point qu'il a soulevé, le problème est très simple parce que l'objectif qu'il vise concernant l'utilisation des deux langues officielles dans le projet de loi de Petro-Canada est bon. C'est pourquoi j'ai dit que c'est regrettable, mais il m'est impossible de permettre l'amendement. Mais il est peut-être possible, pour le moment, que l'honorable député d'Ottawa—Vanier puisse peut-être avoir une discussion avec le greffier et les autres.

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je ne suis pas certain si mon collègue invoquait ou non le Règlement lorsqu'il a parlé de la motion d'amendement que vous avez jugée irrecevable. Le député a été très vague lorsqu'il a comparé Air Canada à Petro-Canada.

Une voix: La Loi sur les langues officielles s'applique.

M. McDermid: C'est exact. La Loi sur les langues officielles s'appliquait à Air Canada parce que c'est une société nationale. Petro-Canada, une fois privatisée, sera assujettie aux lois provinciales.

Une voix: Règlement! Il ne sait pas ce qu'il dit.

M. McDermid: Aujourd'hui, le député a laissé entendre bien des choses dans son rappel au Règlement qui nécessitent des éclaircissements. Nous pourrons peut-être expliquer ces choses au public pendant le débat qui se déroulera ce matin. Le député a laissé entendre bien des choses qui nécessitent des explications.

M. le Président: Je remercie le ministre de son intervention. Je croyais avoir dit clairement que, du point de vue de la procédure, il y a une différence entre une société d'État et ce qui deviendra une société privée. C'est pour cela que je ne pouvais pas accepter l'amendement. J'ai bien dit que c'était regrettable, mais c'est une question de procédure. Ce n'est pas à moi de faire des remarques sur la façon de corriger la situation. C'est aux députés de le faire, et non à la Présidence.

Il ne me reste qu'à conclure ma décision. Je rappelle aux députés qu'ils en trouveront un résumé au bureau. Je vais maintenant proposer à la Chambre les motions nos 2A, 14A et 19.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Steven Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion nº 2A

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 3, ce qui suit:

«a) des dispositions qui font en sorte que les postes du président du Conseil et des administrateurs de Petro-Canada ne peuvent être détenus par des non-résidents;»

Motion nº 14A.

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9.

a) en retranchant les lignes 10 et 11, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«avec droit de vote conférant plus d'un pour cent des droits de vote qui peu—»;

b) en retranchant la ligne 26, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«un pour cent du nombre total de».

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose:

Motion nº 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9.

a) en ajoutant à la suite de la ligne 5, page 5, ce qui suit:

«h) des dispositions interdisant l'acquisition de la propriété directe ou indirecte d'actions avec droit de vote de Petro-Canada par un gouvernement étranger ou un organisme d'un tel gouvernement.»;

b) en retranchant les lignes 29 et 30, page 8.

M. Langdon: Monsieur le Président, nous avons toute une série d'amendements à débattre aujourd'hui, et je crois que la Chambre y consacrera pas mal de temps. Ces amendements portent sur certaines des lacunes graves que présente le projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada.

Nous espérions pouvoir convaincre le gouvernement d'accepter un certain nombre d'autres propositions qui ne sont pas incluses dans la série d'amendements dont la Chambre a été saisie. Nous estimions extrêmement important que Petro-Canada reflète les préoccupations et les aspirations de beaucoup de Canadiens en ce qui concerne l'environnement. Nous avons eu une réaction assez positive du président de Petro-Canada, M. Wilfred

Hopper. Nous avons soulevé la question au moment de l'étude en comité, mais avons été incapables de convaincre le gouvernement de permettre que certaines de ces considérations environnementales, que nous jugeons cruciales pour l'avenir de Petro-Canada, soient débattues aujourd'hui à la Chambre.

Nous avons donc proposé une série d'amendements qui visent à faire certaines choses. Premièrement, cette société a été payée par les Canadiens. Petro-Canada a été payée en grande partie au moyen d'une taxe particulière perçue à la pompe. La taxe de canadianisation a été imposée par le gouvernement du Canada dans le but explicite de canadianiser davantage l'industrie du pétrole. Nous espérions que ce projet de loi renferme des dispositions plus efficaces à cet égard. C'est l'objet des amendements à l'étude. Nous cherchons à y parvenir de deux façons.

• (1140)

La motion nº 2A propose que le président et les membres du conseil d'administration de Petro-Canada soient des résidents du Canada. Je vous ferais remarquer que c'est une disposition bien bénigne car elle n'exige aucunement que ce soit des citoyens canadiens, seulement des résidents du pays. De notre point de vue, si le ministre est prêt à insérer dans le projet de loi une restriction concernant la propriété étrangère, restriction qui ne nous paraît pas suffisante, il s'ensuit qu'il faudrait établir comme principe et exigence fondamentale que les administrateurs et le président de cette importante société, qui sera canadienne par décret ministériel, soient aussi des résidents canadiens. C'est la raison qui nous a amenés à déposer cette motion.

Nous avons aussi présenté la motion nº 14A, qui aurait pour effet de réduire la part de Petro-Canada détenue par des étrangers de 25 p. 100, chiffre que le gouvernement est prêt à accepter, à 1 p. 100 de toutes les actions.

Notre inquiétude à cet égard vient de ce que, selon son libellé actuel, le projet de loi rendrait possible la prise de contrôle effective de Petro-Canada par trois sociétés étrangères. Il serait possible, par exemple, si les actions de cette société étaient largement réparties, qu'une société détienne 10 p. 100 des actions, une autre encore 10 p. 100, et une troisième encore 5 p. 100. Des sociétés étrangères détiendraient alors 25 p. 100 des actions et auraient le contrôle effectif de Petro-Canada si le reste des actions étaient éparpillées parmi les Canadiens et non pas concentrées entre les mains de gros actionnaires.

M. McDermid: C'est faux.

M. Langdon: Le ministre dit que c'est faux, mais c'est la pure vérité.

Nous estimons donc qu'il faut abaisser la limite de 25 p. 100. Nous sommes reconnaissants au ministre d'avoir inséré dans le projet de loi une limite de 25 p. 100. Nous croyons cependant que si l'on veut sérieusement garder cette société sous contrôle canadien, il faut réduire la limite de 25 p. 100 à 1 p. 100.

L'autre motion qui a été groupée dans cette catérogie aux fins du débat, la motion n° 19, vise à interdire aux gouvernements étrangers et à leurs organismes de détenir des actions de Petro-Canada. Elle prend tout son sens dans le contexte actuel où le gouvernement permet la vente de la société de Havilland à des sociétés d'État de l'Italie et de la France. Ainsi, la société française Aérospatiale et la société italienne Alitalia pourront, à l'avenir, contrôler dans ce pays une importante entreprise de construction d'aéronefs. Nous croyons que c'est insensé. Notre parti appuiera donc la motion nº 19.

Toutefois ce qu'il faut retenir de fondamental dans tous ces amendements, monsieur le Président, c'est que Petro-Canada a été créé grâce aux ressources des Canadiens. Il n'y a aucune raison au monde pour que la Chambre des communes adopte une mesure législative qui permet le contrôle de cette société de passer aux mains de sociétés étrangères. Nous espérons de tout coeur, pour cette raison, que la majorité des députés jugera bon d'adopter les diverses motions qui ont été regroupées aux fins du débat.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour appuyer l'amendement prévu dans la motion nº 19.

Cette motion tend à empêcher l'acquisition par un gouvernement étranger ou un organisme d'un tel gouvernement d'actions avec droit de vote de la société Petro-Canada, une fois qu'elle aura été privatisée ou encore, durant la période de transition, lorsqu'elle sera semi-privatisée.

Dans le cadre de cette privatisation, le gouvernement souhaite faire en sorte que ce soit surtout les Canadiens qui détiennent les actions ordinaires de la société et qui la contrôlent. Ce faisant, le gouvernement a également permis de façon explicite dans le projet de loi que des

non-Canadiens, des non-résidents, soient les détenteurs d'actions de Petro-Canada.

Il a, cependant, prévu une limite de 25 p. 100 dans ce cas. En outre, aucune personne ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions de la société. Pour ce qui est de cette motion, cela signifie, en fait, qu'un gouvernement étranger ou un organisme d'un tel gouvernement, comme une société pétrolière nationale étrangère, ne pourrait faire l'acquisition de plus de 10 p. 100 des actions de la société Petro-Canada. Quelle est l'importance de tout cela? En quoi cela touche-t-il les Canadiens?

Je tiens à signaler qu'il y a quelques mois, on a privatisé et vendu une société d'État, Connaught Laboratories, et que malgré les liens étroits qui avaient existé entre Connaught et le gouvernement fédéral au fil des ans et le travail exceptionnel effectué par la société, il a été nécessaire d'accepter une fusion avec une société française appartenant en partie au gouvernement français.

Je considère qu'il s'agit là d'un pas en arrière pour les Canadiens. Dans le cadre de notre programme de privatisation, si nous voulons mettre en oeuvre une politique de canadianisation, et cette politique a été confirmée par le ministre de l'Énergie lorsqu'il a témoigné devant le comité législatif étudiant le projet de loi C-84, toute disposition permettant à un gouvernement étranger de faire l'acquisition d'actions d'une société d'État canadienne privatisée va donc tout à fait à l'encontre des objectifs visés.

Je vais prendre un cas hypothétique pour bien montrer à la Chambre le genre de problèmes qui pourraient se poser. Ainsi, même si je n'ai absolument rien contre elle, la société pétrolière nationale du Venezuela pourrait avoir intérêt à commercialiser ses produits pétroliers au Canada si elle juge bon d'acquérir une participation pouvant aller jusqu'à 10 p. 100 dans la société Petro-Canada. Je tiens à faire valoir à la Chambre que les décisions prises par Petro-Canada en matière de commercialisation seraient alors grandement influencées par ces intérêts vénézuéliens; on n'écoulerait plus les produits pétroliers canadiens mais bien les produits pétroliers vénézuéliens dans l'est du pays. Cela pourrait peut-être aller tout à fait à l'encontre de la planification stratégique du Canada sur le plan énergétique. Il est possible qu'il n'en soit rien. Nous l'ignorons. Ce que nous voulons éviter, c'est qu'une société pétrolière nationale étrangère influence les décisions stratégiques prises au Canada en matière énergétique.

• (1150)

Je prétends que les dispositions actuelles du projet de loi permettraient à une société pétrolière nationale étrangère d'acquérir des actions de Petro-Canada et l'inciteraient même à le faire. Et je ne serais pas le premier à déclarer qu'il s'agit là d'un investissement intéressant pour ce genre de société, mais on ne sait jamais. Rien n'est certain dans ce bas monde. Nous savons seulement que nous ignorons ce qui va se passer demain.

En ce qui a trait au projet Hibernia, nous y avons investi des millions et des millions de dollars de deniers publics. Ne serait-il pas gênant qu'un autre gouvernement ayant des intérêts importants dans le secteur énergétique participe à ce projet? Il est possible, à l'heure actuelle, de faire l'acquisition d'une participation dans ce projet, car quelques jours après l'adoption à la Chambre de la mesure législative portant sur le projet Hibernia et tendant à débloquer tous les crédits voulus, l'autre partenaire canadien de Petro-Canada a annoncé publiquement son intention de se retirer.

Je n'ai peut-être pas besoin de revenir sur les raisons stratégiques qui ont incité les responsables à attendre que le projet de loi pertinent soit adopté dans cette enceinte. Je sais que la possibilité que le gisement Hibernia appartienne à moins de 50 p. 100 à des intérêts canadiens aurait grandement influencé la décision de tous les députés lors du vote. Espérons que le projet Hibernia servira à démontrer la nécessité d'interdire à un gouvernement étranger ou à un organisme de ce gouvernement d'acquérir des actions de Petro-Canada.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur la privatisation de Petro-Canada, même si j'aurais préféré que ce débat n'ait jamais eu lieu. À mon avis, cette privatisation fait partie d'un processus global mis en oeuvre par le gouvernement conservateur pour démanteler systématiquement le pays.

Je me demande s'il se rend bien compte de ce qu'il fait. J'aime mieux penser que non. Je préfère penser qu'il agit avec une sorte de naïveté idéologique dénuée d'intention malicieuse. Pourtant, je suis convaincu que la malveillance règne au sein des conseils d'administration de certaines entreprises qui financent le Parti conservateur, qui lui imposent une orientation et qui se réjouissent beaucoup du fait que Petro-Canada et diverses sociétés d'État ont été privatisées ou le seront éventuellement. Le Canada se retrouvera complètement exposé et vulnérable aux caprices du marché, pour ne pas dire carrément des sociétés multinationales.

Les Canadiens ont appréhendé pendant des années les acquisitions étrangères dans divers secteurs de leur économie. Cette appréhension était particulièrement grande en ce qui concerne le secteur énergétique, surtout l'industrie du pétrole et du gaz. Une des solutions, qui a été préconisée pendant longtemps, surtout par le parti au-

quel j'appartiens, consistait à imposer un pourcentage de propriété publique dans l'industrie énergétique.

Cela s'est concrétisé sous le Parlement minoritaire de 1972-1974. En effet, en 1973, au moment où nous détenions la balance du pouvoir et où, en même temps, le monde entier vivait le premier choc pétrolier, il est clairement apparu à tous que le gros bon sens commandait de remettre entre les mains des Canadiens une partie de leur propre industrie du pétrole et du gaz. Je dis à tous, mais, de toute évidence, ce n'était pas le cas. À l'époque, les conservateurs étaient contre. Ils reviennent maintenant à leur ancienne position et décrètent qu'il faut privatiser Petro-Canada, précisément à l'heure où la politique énergétique se mondialise et où la conjoncture est similaire à celle qui prévalait lorsque Petro-Canada a été créée. Je veux parler du choc pétrolier de 1973.

À nouveau, notre dépendance pétrolière revêt une importance particulière et l'on devient de plus en plus conscient que les pays qui ne contrôlent pas leurs ressources énergétiques risquent fort de se trouver un jour dans une situation très difficile.

C'est ce qui nous a amenés à proposer cette série d'amendements, dont l'un se rapporte au plafond de propriété étrangère établi dans le projet de loi que le ministre a déposé. En ce qui concerne la disposition qui limite à 25 p. 100 les actions qui peuvent appartenir à des étrangers, nous proposons de réduire cette proportion à 1 p. 100.

Nous voulons dire, qu'il est grandement exagéré de permettre à des étrangers de posséder 25 p. 100 des actions de Petro-Canada une fois privatisée. Nous préférerions, bien sûr, qu'elle ne soit pas privatisée. Notre dialectique est en quelque sorte une tentative de dernière chance, car nous souhaitons ardemment que, une fois privatisée, Petro-Canada demeure vraiment un bastion canadien.

Les ministres ont l'habitude de dire—sauf erreur, le ministre d'État chargé de la Privatisation l'a déjà dit lui-même—qu'ils préféreraient que la société appartienne entièrement à des Canadiens. Le fait est que si cette limite de 25 p. 100 de propriété étrangère reste telle quelle, il sera très difficile de revenir en arrière une fois qu'elle aura été atteinte.

Reste à savoir si nous aurons effectivement la volonté, comme pays, de garder la main haute sur nos ressources, sur notre avenir économique. Nul ne peut nier que l'énergie est une élément essentiel de notre économie. Je crois que c'est Tommy Douglas qui disait qu'un groupe d'entreprises ou de personnes qui possède toutes les ressources énergétiques d'un pays peut littéralement paralyser son économie.

C'est la situation dans laquelle nous avons été pendant des années, alors que toutes nos ressources énergétiques appartenaient, grosso modo, aux sept grandes pétrolières multinationales. Voilà que ce gouvernement nous ramène à cette époque révolue. Heureusement, clame-t-il. Il n'a pas l'air d'en avoir particulièrement honte. Il ne dit pas qu'il adopte cette mesure parce qu'il n'a pas le choix et qu'il s'en excuse. Cette privatisation s'inscrit tout à fait dans le genre de Canada qu'il souhaite.

Qu'il le sache bien: ce n'est pas le Canada dont rêvent les Canadiens. Il n'y avait pas ruée. Personne n'a réclamé la privatisation de Petro-Canada. Rien en particulier ne justifie qu'on prenne cette mesure. En fait, on est plutôt massivement en faveur de la notion d'une société pétrolière et gazière publique.

Si cette notion suscite aujourd'hui un appui ou du moins une exhaltation moindre, c'est probablement, entre autres raisons, que depuis 1984, la société Petro-Canada se fait dire de se comporter comme n'importe quelle autre pétrolière.

Lorsqu'une société d'État se fait dire—reçoit l'ordre, en fait—de se comporter comme n'importe quelle autre entreprise de son secteur, les Canadiens en viennent naturellement tôt ou tard à ne plus distinguer la société de la Couronne en question de ses concurrents. De sorte que la privatisation de cette société ne les choque plus autant qu'elle aurait pu le faire autrement.

Je félicite donc le gouvernement de sa stratégie. Il a ordonné à la société d'État de se comporter comme n'importe quelle autre société. Plusieurs années après, les Canadiens en viennent à ne plus faire la distinction entre cette société d'État et les autres sociétés du même secteur.

• (1200)

L'idée de la privatisation ne suscite pas la même réaction populaire qu'en 1979, par exemple, lorsque les conservateurs avaient parlé de privatiser Petro-Canada. Cette question avait alors pris le devant de la scène et

avait beaucoup joué, je crois, dans la chute du gouvernement conservateur de l'époque.

Pourquoi? Parce qu'en 1979, la société Petro–Canada était très jeune. On espérait encore à l'époque que cette société d'État soit entièrement différente de ses concurrentes et nettement supérieure aux autres sociétés pétrolières et gazières.

Je veux parler de l'espoir que la société Petro–Canada devienne une société pétrolière et gazière qui, contrairement aux autres sociétés du genre, n'allait pas escroquer le consommateur à la première occasion, une société qui fixerait le prix de revient réel du pétrole et du gaz et qui demanderait un juste prix pour ces produits.

En 1979, on espérait encore, je crois, que la société Petro–Canada montre l'exemple dans son attitude envers ses employés, les autochtones du Nord et l'environnement. Je me rappelle avoir moi–même prononcé ici des allocutions, au début des années 80, exhortant le gouvernement libéral de l'époque à travailler davantage à faire de Petro–Canada la société pétrolière et gazière modèle à laquelle nous, néo–démocrates, songions au début des années 70 lorsque nous en avions réclamé la création.

Rien n'a été fait et, en 1984, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement hostile à l'existence même de Petro–Canada n'a pas arrangé les choses. Ce gouvernement a fait tant et si bien qu'il peut maintenant privatiser Petro–Canada sans que les Canadiens fassent trop d'histoires.

C'est une raison. L'autre raison, évidemment, c'est que les Canadiens sont très préoccupés par la TPS, le Sénat, le Bloc québécois, l'Accord du lac Meech et le reste. Comme le dit si bien mon camarade, le député d'Edmonton–Est, quand le gouvernement vous tape dessus à grands coups de masse, il se peut que vous ne sentiez pas le poignard qu'on vous plante dans le dos. Ce poignard, c'est la privatisation de Petro–Canada, cette mesure qui, malheureusement, cadre admirablement avec l'éventration de Radio–Canada annoncée hier.

Mon collègue du Bloc québécois hoche la tête. Vous savez, monsieur le Président, les ministériels font plus pour détruire le pays que ce que le député du Bloc québécois propose. Ils éventrent Radio–Canada, privatisent Petro–Canada, ravagent VIA Rail, suppriment toutes sortes de services postaux, surtout en région rurale, et quoi encore, détruisant petit à petit tout ce qui faisait l'unité du pays. D'ici peu, le Bloc québécois et les autres n'auront plus grand mérite à préconiser le démembrement du Canada, car il ne restera plus rien qui rappela le genre de Canada que beaucoup d'entre nous voulaient préserver.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps alloué au député est écoulé. Le débat reprend.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Je fais remarquer dès le départ—la distinction est intéressante—qu'il y a, entre l'idéologie de nombreux députés de l'opposition et celle des députés du gouvernement, une différence fondamentale.

Le monde entier s'en rend compte, et tous les pays s'efforcent du mieux qu'ils peuvent de se faire concurrence entre eux, et prendre des mesures pour privatiser un grand nombre de leurs industries. Ils améliorent ainsi leur compétitivité.

Nos vis–à–vis ont plutôt tendance à réclamer que le gouvernement intervienne dans un plus grand nombre de secteurs, qu'il multiplie les sociétés d'État et se fasse plus présent dans les affaires du pays. Les objectifs sont fondamentalement opposés. Le gouvernement, évidemment, tente, avec l'appui de la majorité des Canadiens, de s'acquitter de ses obligations au plan économique, ce qui ne va pas sans la privatisation d'un grand nombre de ces sociétés.

Il faut naturellement que nous obtenions le meilleur rendement possible pour les contribuables. Beaucoup semblent oublier que, en réalité, les contribuables financent tout ce que le gouvernement dépense ou investit, qu'ils absorbent tous ses déficits, et quand le gouvernement a un excédent de recettes, les contribuables en bénéficient. Il est donc important de tirer le meilleur rendement possible de notre investissement, mais le ministre et le gouvernement veillent en même tant à ce que les actions soient détenues par le plus grand nombre de Canadiens. Aucun groupe ne pourra contrôler plus de 10 p. 100 des actions et personne qui n'est pas résident canadien ne peut en détenir plus de 25 p. 100.

C'est dans ce contexte que je voudrais parler des trois amendements à l'étude. Le premier tend à régir le nombre d'administrateurs ou la composition du conseil d'administration de Petro-Canada. La motion interdirait que les postes d'administrateurs soient détenus par des non-résidents. Elle semble intéressante au premier abord, mais à mon avis elle est superflue.

J'insiste sur le fait que la société sera sous contrôle canadien, que les Canadiens qui détiendront ces actions pourront décider qui seront les administrateurs. Je signale, à titre d'exemple, que tous les administrateurs de l'Impériale, qui n'est pas soumise à cette restriction, sont des Canadiens. Elle n'a pas eu besoin d'une mesure législative pour arriver à ce résultat. Par ailleurs, la Loi sur les sociétés par actions assure qu'une majorité des administrateurs sera effectivement canadiens.

D'un point de vue pratique, si nous avons une société sous contrôle canadien et que ses actionnaires veulent que quelqu'un de très compétent, mais qui ne soit pas résident canadien, siège au conseil d'administration, il serait très malvenu de notre part d'essayer d'imposer cette restriction au conseil d'administration.

Le deuxième amendement vise à réduire à 1 p. 100 la propriété étrangère dont nous avions fixé la limite à 25 p. 100; or, nous avons entendu des experts soutenir les uns après les autres que le gouvernement devrait imposer le moins de restrictions possible à la privatisation de Petro-Canada s'il tenait à obtenir le meilleur rendement pour les contribuables. Certains témoins ont en fait recommandé de hausser la limite de 25 p. 100 ou de la supprimer. D'autres ont dit croire que la limite de 25 p. 100 n'imposerait aucune restriction indue sur le marché. Mais il est évident que de la réduire à 1 p. 100 exclurait beaucoup d'actionnaires potentiels que nous devrions tâcher d'inciter à investir dans Petro-Canada si nous voulons vraiment obtenir le meilleur rendement pour le contribuable, comme notre gouvernement tient à le faire.

Quant au dernier amendement proposé, le député a dit que ses arguments se fondaient sur de nombreuses situations hypothétiques. Je ferai d'abord remarquer que nous n'avons pas vu d'influences étrangères indues sur aucune des autres sociétés pétrolières au Canada, grandes ou petites.

• (1210)

Si nous tentions d'imposer une telle restriction, cela pourrait avoir des répercussions très pratiques et à mon avis très logiques. La plupart des investisseurs qui seraient touchés seraient en fait les caisses de retraite des Canadiens. Par exemple, la caisse de retraite des employés du Canadien National investit dans l'acquisition d'actions de beaucoup d'autres sociétés internationales et de titres de beaucoup d'autres pays. Si nous commencions à imposer des restrictions à nos sociétés, nous pourrions évidemment nous attendre à des représailles de la part des autres pays. Nous ne devrions pas, comme gouvernement, nous mêler de ces choses-là.

Par ailleurs, la société Petro-Canada fait elle-même affaire avec de nombreux autres pays. Le simple fait que nous tentions d'imposer de telles restrictions, bien que dans la plupart des cas ces autres pays ne soient pas intéressés à investir dans Petro-Canada, serait perçu comme une attaque contre ces pays et contre leurs investissements, et serait donc très mal vu.

Pour toutes ces raisons, je recommande donc aux députés de ne pas appuyer ces motions.

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous avons écouté stoïquement l'intervention qu'a faite le secrétaire parlementaire ces quelques dernières minutes et sa brillante publicité au nom d'Exxon, de Shell et des grandes multinationales qui dominent le secteur pétrolier dans le monde entier.

Il a tenté, d'une certaine façon, de nous dire que le public et l'intérêt public n'ont aucun rôle à jouer dans ce secteur. Selon la théorie des conservateurs, le choix judicieux à faire est de se retirer du secteur public. À cet égard, les conservateurs sont très cohérents. C'est ce qu'ils font avec VIA Rail, avec Air Canada, avec la SRC et maintenant, d'une manière efficace, avec Petro-Canada, par l'entremise de ce projet de loi. On nous dit: laissons les sept soeurs, qui sont cinq maintenant, s'en occuper. Que le secteur privé s'en charge. Il veillera sur l'avenir du Canada en matière d'énergie.

Nous entendons également le secrétaire parlementaire défendre les intérêts des contribuables au moyen de ce projet de loi, ce qui est plutôt amusant, puisqu'il appartient à un parti et à un gouvernement qui ont doublé la dette nationale entre 1984 et 1989, la faisant passer d'environ 165 milliards de dollars à quelque 380 milliards.

Soudainement, après six ans de mauvaise gestion, c'est la rentabilité financière qui compte. C'est là le message

qui nous vient ces temps-ci des banquettes du gouvernement conservateur, y compris du dinosaure de Brampton, également connu sous le titre de ministre d'État responsable— écoutez ceci—de la Privatisation et des Affaires réglementaires. Il démantèle le Canada et présente ici un projet de loi qui est le produit classique d'un dinosaure qui n'apprend jamais rien et qui est sur le point de s'éteindre parce que les électeurs de Brampton ne lui donneront que quelques années encore. Ensuite, il disparaîtra, comme tous les dinosaures le devraient et le méritent.

Les conservateurs nous disent maintenant qu'ils sont énormément préoccupés par la dette publique. À la fin de 1990, tout d'un coup, ils doivent faire des coupes sombres et ce, dans l'intérêt du public. Si l'on examine la performance du gouvernement entre le moment où il a été élu et tout récemment, on constate qu'il a doublé cette même dette. Quelle honte et quelle distorsion! Mais les Canadiens ne sont pas dupes.

Nous examinons actuellement ce projet de loi, et notamment les motions n^{os} 2A et 19. Bien sûr, le secrétaire parlementaire estime qu'elles vont trop loin. Ce ne sont pas réellement là des mesures qu'il faudrait adopter. Elles ont peut-être un ton trop patriotique au goût du gouvernement. Je ne blâme pas le secrétaire parlementaire, car il doit exécuter des ordres au nom des dinosaures d'en face. Il nous demande d'être prudents, de ne pas imposer des Canadiens au sein du conseil d'administration de Petro-Canada. Ça ne se fait pas, dit-il. C'est irrégulier. Ce n'est même pas nécessaire parce que le même but sera atteint par d'autres moyens, par une forme d'association peut-être, mais surtout pas par l'intermédiaire du projet de loi parce que cette disposition pourrait se retourner contre nous et nous nuire.

Il est vraiment difficile de croire que les six pages de l'article 9 que nous étudions maintenant contiennent presque exclusivement des dispositions techniques et ne font aucune allusion à l'environnement, au développement durable et au mandat de la société en général. De plus, ce projet de loi ne comporte aucun préambule, ce qui est plutôt rare de nos jours. C'est un projet de loi à l'ancienne dont l'orientation générale n'est pas mentionnée. C'est dans un préambule qu'on la mentionne habituellement. Le gouvernement ne se donne pas la peine de révéler au public le mandat ou l'orientation générale qu'il s'est donné. Ce serait probablement gênant de l'avouer en quelques lignes. C'est peut-être la raison pour laquelle il n'est pas mentionné dans la courte introduction du projet de loi.

Nous pensions que le gouvernement aurait eu le bon sens d'accepter les amendements proposés par les députés d'Essex—Windsor et de Scarborough—Rouge River, que je félicite pour leur initiative, et surtout que les deux motions présentées ce matin ne seraient pas tombées dans l'oreille d'un sourd. Une organisation qui a été créée et financée pendant des années par le public canadien, qui lui a été si utile et qui est si populaire, comme en témoigne l'achalandage des stations Petro-Canada dans tout le Canada, doit continuer à appartenir en grande partie aux Canadiens et cette mesure législative devrait le mentionner.

Nous n'aurions jamais pensé entendre une intervention du genre de celle que vient de faire le secrétaire parlementaire en défendant l'importance du secteur privé. Il oublie que le secteur privé ne serait nullement menacé si Petro-Canada continuait à exercer son mandat actuel. Il ne serait même pas menacé si le mandat de la société était élargi, ce qui est impensable compte tenu de la mentalité dinosaurienne des conservateurs d'en face, aujourd'hui et ces dernières années. Pour eux, il est inconcevable d'imaginer que le Canada ait besoin d'un plan énergétique à long terme, puis de préparer un projet de loi dont le contenu entrerait dans ce plan.

Nous sommes peut-être la seule nation industrialisée qui n'ait pas de plan, de politique ou d'orientation en matière énergétique, sans mentionner le fait que nous n'avons pas la moindre idée de ce que nous devrions faire pour réduire notre dépendance à l'égard des carburants fossiles. Voilà ce que les dinosaures d'en face ne veulent pas considérer lorsqu'ils se réveillent et que leur cerveau est encore embrumé. Ce ne sont que des être rampants qui n'ont rien dans le cerveau, sauf peut-être des épinards, et encore. Voilà où nous en sommes, à la veille de 1991, en train de débattre de ce projet de loi avec ses misérables petits articles sans signification du point de vue de l'environnement, des changements climatiques et du développement durable. Nous essayons de dire à cette bande d'idiots qu'ils sont à contre-courant du reste du monde. C'est pourtant vrai, monsieur le Président, car à chaque conférence à laquelle on assiste, les scientifiques nous disent: «Bon sang, réduisez votre dépendance à l'égard des carburants fossiles, car les dangers des chan-

gements climatiques sont là.» Et que fait le gouvernement? Il néglige joyeusement ces avertissements.

• (1220)

Il est très difficile de prendre au sérieux un projet de loi comme celui-ci. Si le dinosaure veut prendre la parole, s'il y en a un qui a le courage de défendre ce projet de loi, nous allons l'entendre. Nous serons heureux d'écouter les âneries qu'il va nous sortir.

La réalité, c'est que nous ne parlons même pas de ce que Petro-Canada devrait être. Petro-Canada est simplement éliminée graduellement et systématiquement, et Petro-Canada International disparaîtra avec elle.

Je mets le ministre au défi de se lever et de nous donner l'assurance que Petro-Canada International ne disparaîtra pas en raison des conséquences à long terme de ce projet de loi. Voilà le défi que je lance au ministre. Mais il ne le relèvera pas, monsieur le Président, car il ne peut rien garantir et il le sait.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé. Le député de Prince George—Bulkley Valley.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de pouvoir prendre la parole à l'étape du rapport pour parler de deux ou trois amendements au projet de loi C-84, mesure législative qui, comme l'a dit l'intervenant précédent, a été présentée par les dinosaures d'en face, ces fanatiques de droite, ces extrémistes qui font tout leur possible pour détruire ce pays tel que nous le connaissons et le remodeler à leur guise. On a parlé et reparlé de la liste de leurs méfaits à diverses occasions ces derniers jours. Hier, c'était la SRC, avant, les services de VIA Rail et de la Société canadienne des postes, surtout dans les régions rurales. Je pense que le gouvernement essaie de transformer ce pays de façon que nous ne le reconnaissions jamais plus et que ce sont tous les Canadiens, tous les contribuables qui devront en payer la note.

Nous devons examiner trois amendements très raisonnables au projet de loi visant à privatiser Petro-Canada, trois recommandations tout à fait raisonnables. Aux termes du premier amendement, le président et les membres du conseil d'administration de Petro-Canada doivent être des résidents du Canada. Quel est le problème? Pourquoi avoir peur d'un amendement comme celui-là? Nous aurions pu proposer qu'ils soient des citoyens canadiens. Nous avons pensé que les gens d'en face feraient peut-être leur bout de chemin et qu'il appuieraient un amendement comme celui-là. Que font-ils? Ils s'y opposent. Mais de quoi donc ont-ils peur?

Aux termes d'un deuxième groupe d'amendements, nous proposons aussi de limiter la participation étrangère à 1 p. 100 plutôt qu'à 25 p. 100 comme le souhaite le gouvernement. De cette façon, nous indiquerions clairement notre désir que Petro-Canada reste entre les mains des Canadiens. Avec le genre de dispositions que nous propose le gouvernement, je pense, monsieur le Président, que Saddam Hussein pourrait venir ici après l'embargo et commencer à acheter des actions de Petro-Canada. Voilà à quel point le projet de loi est illogique.

Il pourrait venir ici après l'embargo et, à titre de particulier, se porter acquéreur de 10 p. 100 des actions de Petro-Canada. Qui là-bas est mandataire de Saddam Hussein? J'aimerais bien le savoir, monsieur le Président.

Le troisième amendement que propose le Parti libéral vise aussi à empêcher Saddam Hussein d'acheter des actions de Petro-Canada. L'amendement aurait pour effet d'empêcher les gouvernements étrangers et leurs mandataires d'acheter des parts de Petro-Canada. Il est important que le gouvernement comprenne ce message: nous ne voulons pas que notre pétrolière tombe aux mains de Saddam Hussein, d'Exxon et d'autres actionnaires de cet acabit. Voilà ce que les conservateurs d'en face essaient de faire en fin de compte. Ils sont les troupes de choc de Saddam Hussein et des grandes multinationales pétrolières qui viendront acheter les actions de Petro-Can.

Ils diront à tous les Canadiens qui sont loyaux envers leur pays, et envers leurs pétrolières, d'avoir dans leur porte-monnaie une carte de crédit de Petro-Can. Voilà ce qu'ils diront, monsieur le Président.

Une voix: Pas ici.

M. Gardiner: Ces gens-là vont en émettre une à Saddam Hussein. Il n'aura aucune limite de crédit sur sa carte et il pourra venir acheter nos réserves pétrolières. 0zCe que fait le gouvernement est scandaleux. Il devrait revenir à la raison, adopter ces trois amendements et laisser Petro-Canada demeurer une pétrolière canadienne. Il faut nous assurer que les contribuables canadiens sont conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la mise en valeur des ressources énergétiques de leur pays et qu'ils s'en acquitteront comme il se doit.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, vous savez bien que je ne raterais jamais une occasion de parler de cette question. D'ailleurs, c'est un dossier dont vous vous souvenez fort bien, monsieur le Président. On dirait que la boucle est bouclée maintenant car nous étions aux Communes dans le temps. Nous avons assisté à la création de Petro-Canada. C'était en

1972. Nous avions un gouvernement minoritaire alors. N'oublions pas que nous avons eu une crise énergétique sur les bras en 1973.

Un jour, les grandes multinationales de l'industrie pétrolière nous disaient que nous avions suffisamment de réserves pour 3 000 ans. Le jour suivant, elles déclaraient que nous n'en avions plus que pour dix ans. Et à l'époque, l'Office national de l'énergie ne pouvait pas rétablir les faits pour la gouverne de la population. Il ne savait à quoi s'en tenir ni sur l'état de nos réserves ni sur la façon de fonctionner de l'industrie pétrolière canadienne.

Nous avons forcé la main du gouvernement libéral à l'époque en l'obligeant, sous peine de lui retirer notre appui, à établir une société énergétique nationale appelée Petro-Canada. Je ne vous apprends rien. Les libéraux ne voulaient pas doter le pays d'une politique énergétique nationale. L'idée de donner au pays une ouverture sur l'industrie énergétique ne les intéressait pas. C'était le Nouveau Parti démocratique qui souhaitait une telle politique. Nous avons donc donné notre appui au gouvernement libéral minoritaire contre, entre autres choses, l'établissement de la société Petro-Canada.

Le gouvernement prétend que Petro-Canada doit être privatisée parce qu'elle n'a aucun rôle public à jouer. Que ne faut-il pas entendre? Ce gouvernement dit que le public n'a aucun rôle à jouer dans l'exploitation d'une ressource aussi essentielle au succès de l'industrie canadienne et au bien-être de l'ensemble de la population. C'est un gouvernement d'idéologues. Nous avons vu ce qui était arrivé du chef du dernier gouvernement d'idéologues, le gouvernement de Margaret Thatcher.

M. McDermid: Parlez-vous d'idéologues?

M. Rodriguez: Vous l'avez dit. Le ministre a montré les néo-démocrates du doigt, mais il n'a qu'à regarder ce que son gouvernement fait. Tout ce qui l'intéresse, c'est diriger le pays comme une société commerciale. Il veut administrer notre pays comme si c'était la Compagnie Iron Ore du Canada. C'est comme s'il nous disait: «Le dernier à quitter la compagnie n'oubliera pas d'éteindre les lumières.» Ce n'est pas ce qui va se passer.

Si le ministre croit que nous nous trompons, que son gouvernement déclenche des élections demain et nous verrons bien alors. Ce gouvernement finira dans les poubelles de l'Histoire et jamais plus, en cent ans, un gouvernement conservateur ne sera élu au Canada. Jamais plus!

M. Langdon: Dix sièges, voilà ce qu'il obtiendrait.

M. Rodriguez: Même pas.

M. Langdon: Je suis généreux.

M. Rodriguez: Le gouvernement suit un programme pour les sociétés. Il ne se préoccupe pas des gens. Tout ce qui compte à ses yeux, c'est la comptabilité, c'est la concurrence au Canada et la concurrence mondiale. Pourtant, maintenant plus que jamais auparavant, Petro-Canada pourrait jouer un rôle public.

Ensuite, le gouvernement vient nous dire qu'il faut la privatiser parce qu'il a besoin d'argent.

M. McDermid: Nous n'avons jamais dit cela.

M. Rodriguez: Vous l'avez dit. Vous avez dit que vous aviez besoin d'argent. Savez-vous ce que pensent les Canadiens? Ils pensent qu'à la vente d'Air Canada, de la société de Havilland, de Canadair et d'une foule d'autres sociétés d'État, un chèque a été remis au gouvernement.

• (1230)

Je voudrais dire aux Canadiens qui sont à l'écoute que le gouvernement n'a absolument rien touché pour la vente de ces sociétés privatisées et que l'argent a été remis aux sociétés.

M. McDermid: Ce n'est pas vrai.

M. Rodriguez: Le ministre dit que ce n'est pas vrai. Montrez-moi le chèque. Où est-il? Sortez-le de votre poche et montrez-le nous. Vous ne l'avez pas versé au Trésor. Vous l'avez plutôt versé dans les coffres des acheteurs de la société de Havilland, de Boeing. C'est eux qui ont empoché cet argent.

La France joue un rôle très dynamique dans ses institutions financières. Le gouvernement lui-même est propriétaire de banque. En Italie, le gouvernement est propriétaire d'une société d'aviation qui emploie des milliers et des milliers de travailleurs. Il finance des projets de R-D en matière de conception et de fabrication d'avions. La France aussi. Ils le font.

Nous pourrions assister à l'acquisition de la société de Havilland et à sa nationalisation par des pays étrangers comme la France ou l'Italie. Voulez-vous me dire que ces gens-là ne sont pas influencés par des considérations idéologiques? Ils sont tellement tordus que si on les plaçait derrière un tire-bouchon en plein soleil ils ne

feraient même pas d'ombre. Ils n'obéissent qu'au principe farfelu voulant qu'on peut diriger le Canada comme une entreprise.

On peut voir comment ils dirigent les sociétés. Regardez comment ils agissent dans le cas de Radio-Canada. Hier, la Société Radio-Canada s'est contentée d'annoncer les mises à pied immédiates. C'est aussi la façon dont les grosses sociétés comme Inco et Falconbridge dirigent leur entreprise, sur le plan des relations avec les travailleurs. Ce n'est pas ainsi qu'un gouvernement doit agir, mais il est dirigé par des idéologues de l'âge de pierre.

Le gouvernement a aussi déclaré qu'il réduirait le déficit. Petro-Canada a été une entreprise passablement rentable. Maintenant que le gouvernement en a diminué la valeur, il veut la vendre.

On voit ici un gouvernement qui donne des milliards aux sociétés pétrolières privées pour l'exploitation d'Hibernia, dont 3 milliards de dollars que nous ne reverrons jamais. Il donne maintenant de l'argent aux sociétés privées. Nous vivons dans un État-providence pour les sociétés. Ce gouvernement donne généreusement aux sociétés parasites. Par contre, il s'est montré plutôt dur pour les rentiers qui ont reçu un trop-payé de leur supplément de pension de vieillesse. Il a récupéré chaque dollar et chaque cent versé en trop. Par contre, il fait profiter de ses largesses toutes les sociétés qui attendent la manne.

Dans le cas d'Hibernia, pas un seul litre de ce pétrole ne sera raffiné au Canada. Il y a une raffinerie à Come-by-Chance qui a aussi bénéficié des largesses du gouvernement précédent. Beaucoup d'argent a été consacré à la construction de cette usine de Come-by-Chance.

M. Langdon: Ce sont les libéraux qui ont fait cela.

M. Rodriguez: Oui, il s'agissait des libéraux. Je parle de l'autre bande. Quelle est la différence? C'est tout un spectacle que nous avons sous les yeux.

Souvenons-nous de Petrofina, lorsque Petro-Canada l'a achetée. Nous n'avons jamais su le fond de l'histoire. Les conservateurs, tandis qu'ils formaient l'opposition, exigeaient des renseignements, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ou de certaines règles. Dès qu'ils ont été au pouvoir, le vérificateur général a demandé à obtenir cette information. Ils se sont montrés aussi muets qu'une carpe quand est venu le temps d'informer le public.

On a utilisé Petro-Canada pour acheter à prix fort une société qui ne valait peut-être pas le coup à l'époque. Et maintenant, le gouvernement veut tout vendre. Il vend les bijoux de famille, tous ces investissements faits par la population canadienne. C'est la population canadienne qui a investi pour permettre la création de Petro-Canada. Elle doit y avoir consacré environ 6,5 milliards de dollars, et maintenant que le gouvernement lui a fait perdre sa valeur, il s'apprête à la vendre. La population du Canada a investi dans une pétrolière nationale d'intérêt public.

Le gouvernement dit maintenant qu'il a besoin d'argent. Il sait qu'il ne fait pas un sou avec toutes ces sociétés qu'il a nationalisées. Il a trompé les Canadiens en les amenant à penser que d'une manière ou d'une autre, en privatisant ces sociétés, il y gagnerait des milliards de dollars qu'il pourrait appliquer au déficit.

On peut se demander si cela réduira le déficit. Examinons la situation des sociétés d'État. Cette société a rapporté à la population. Ce que veut faire le gouvernement, c'est vendre quelque chose qui a enfin commencé à rapporter à la population canadienne. Je pense que c'est une disgrâce et que c'est très dommage que nous ne puissions pas achever ce gouvernement. J'en appelle aux députés d'arrière-ban du Parti conservateur: levez-vous et faites au premier ministre ce que les conservateurs ont fait à Margaret Thatcher, au Parlement de Westminster.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Nous reprenons le débat.

M. Landgon: Monsieur le Président, il n'y a pas quorum.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais demander au greffier adjoint de compter les députés.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il y a quorum sans compter celui qui occupe le fauteuil, le débat peut se poursuivre.

Mme Barbara Sparrow (Calgary—Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté les députés des deux partis d'opposition et j'ai trouvé très intéressantes les explications qu'ils ont données sur les amendements qu'ils proposent au projet de loi C-84. Ils ont parlé d'une société pétrolière nationale réglementée par le gouvernement, contrôlée par lui et dont il est actionnaire.

Je rappelle à mes collègues que je suis Albertaine. L'une des pires choses à nous arriver a été le Programme énergétique national adopté à la Chambre des communes

avec l'appui du NPD qui a dévasté notre province à la fin de 1980 et en 1981. Je ne sais trop si beaucoup de députés comprennent les répercussions de l'impôt de 16 p. 100 sur les revenus pétroliers qui frappait la production à la sortie du puits. Il était absolument impossible de déduire cet impôt de l'impôt sur le revenu. Cette double imposition a fait perdre de 60 à 65 millions de dollars à la province entre quatre et cinq ans. Ce que les députés ont décrit aujourd'hui, est exactement le Programme énergétique national. J'ai décidé de devenir députée, entre autres raisons, pour démanteler ce programme.

• (1240)

Ils parlent de propriété étrangère et ils croient que les conseils d'administration devraient être composés uniquement de personnes résidant au Canada. Cela ne devrait pas être un critère. Nous voulons pour directeurs les gens les plus compétents et les plus intelligents. Si vous regardez les conseils d'administration des principales sociétés pétrolières et gazières installées au Canada, vous verrez que la majorité des directeurs habitent au Canada. Mais si vous reculez assez loin dans le passé, disons à l'époque de Leduc, vous voyez que certains de nos amis sont venus de Tulsa, au sud de la frontière, et grâce à leurs ressources, ont permis la réalisation de projets de développement de grande envergure au Canada.

Je ne suis pas contre la participation étrangère, car cela ne me pose pas de problème. La propriété est limitée à 25 p. 100 et aucun actionnaire ne peut détenir plus que 10 p. 100 des parts. Si nous imposons trop de restrictions, nous ne serons même pas capables de trouver des acheteurs, ce qui est le but du projet de loi.

Il vise à laisser les coudées franches à Petro-Canada afin qu'elle fonctionne comme société indépendante et libre de chercher des capitaux sur les marchés financiers. Elle participe au projet Hibernia où elle a pris de lourds engagements, ainsi qu'aux projets Beaufort, Syncrude et Oslo, même si ce dernier est encore à l'étude.

Peu importe où vous êtes, il faut de l'argent pour faire de l'argent. L'objectif principal du gouvernement est de réduire la dette.

Une voix: Oh!

Mme Sparrow: Si. Peu importe ce que vous dites, vous les socialistes de l'autre côté, Petro-Canada va fonctionner comme société privée et indépendante, car elle peut faire ses preuves. Elle a un excellent conseil d'administration qui gère une très bonne société sans difficulté. Elle a fait d'excellentes découvertes, mais son gros problème, c'est qu'elle ne peut pas obtenir de capitaux pour atteindre son objectif, soit approvisionner le pays en pétrole et en gaz. Nous allons tous avoir besoin de ces approvisionnements, même l'Ontario.

Je n'ai pu m'empêcher d'entendre mon collègue néo-démocrate nous reprocher de privatiser Petro-Canada. Qu'a fait son premier ministre provincial? Il a laissé British Gas acquérir Consumers Gas, et il a eu raison. Il était d'accord avec Investissement Canada qui l'a assuré que les capitaux étrangers aideront l'Ontario.

Il faut s'entendre sur une chose si nous voulons aider tous les Canadiens: il faut remplacer chaque baril de pétrole ou chaque mille pieds cubes de gaz que nous vendons. Pour les remplacer, vous avez besoin de capitaux pour l'exploration, le développement et la production. C'est exactement ce que nous allons donner à Petro-Canada pour qu'elle devienne la meilleure entreprise.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le gouvernement multiplie les écrans de fumée. Sans doute a-t-il dû mettre le feu aux réserves de pétrole de Petro-Canada dans toutes les régions du Canada tant j'ai du mal à voir clair à travers toute cette fumée.

Le député de Cariboo—Chilcotin nous dit que le gouvernement agit ainsi strictement pour des raisons idéologiques. D'autres estiment que c'est uniquement pour réduire la dette. Je n'arrive pas à décider qui dit vrai. Peut-être ni l'un ni l'autre.

En l'occurrence, le gouvernement se comporte comme il l'a déjà fait à maintes reprises: chaque fois qu'une société d'État s'avère rentable, il fait de son mieux pour en retirer la propriété à l'ensemble des Canadiens afin de la remettre entre les mains de financiers qui n'en ont absolument pas besoin, car ils ont déjà tant d'argent qu'ils ne savent comment le dépenser. J'imagine que ces gens-là, qui sont fort différents de moi, vont se porter acquéreurs des actions de sorte qu'il n'importe guère que des étrangers s'emparent de 15 p. 100 ou que des Canadiens s'en approprient 75 p. 100. Ce qu'il faut retenir, c'est que le gouvernement s'empare d'institutions tout à fait rentables appartenant à l'ensemble des Canadiens et qu'il en

fait cadeau à ses riches amis de façon que ceux-ci puissent devenir richissimes.

À l'heure actuelle, les Canadiens font face pour la première fois à une dépression fabriquée au Canada, récession étant vraisemblablement le terme que les ministériels préfèrent. Quant à moi, j'estime que le Canada est témoin du premier cas dans l'histoire du monde d'un gouvernement qui applique la politique de la terre brûlée à l'égard de sa population.

Je puis comprendre qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, les Russes aient pu utiliser cette politique de façon à priver leurs ennemis de toutes provisions alimentaires alors qu'ils battaient en retraite. Quand je réfléchis à tout ce qui est survenu au Canada depuis à peine six ans que le gouvernement actuel exerce le pouvoir, et que je constate jusqu'à quel point il a appauvri le Canada, le privant de son identité, de son entité géographique et philosophique selon l'idée que le monde s'en faisait, je dois conclure que le gouvernement a indubitablement eu recours à la politique de la terre brûlée, de telle sorte qu'une fois qu'il en aura terminé et qu'il ne sera plus au pouvoir, personne ne pourra plus jamais identifier quoi que ce soit comme étant canadien.

L'Accord de libre-échange a été sans aucun doute une première étape de cette politique de la terre brûlée. Quand nous considérons les résultats de la mise en application du projet de loi C-21, quand nous réfléchissons à la privatisation de nos sociétés aéronautiques dont j'ai déjà parlé, la vérité saute aux yeux: le gouvernement s'applique à retirer au Canada toute identité pour des raisons je dirais qui n'ont rien à voir avec la réduction de la dette de notre pays ou la promotion des intérêts nationaux.

C'est une raison dont le gouvernement nous rebat constamment les oreilles. Il prétend agir pour le bien du Canada. Il doit sans doute avoir une vision du Canada bien différente de la mienne et de celle de mon parti. J'ai du mal à accepter l'idée d'un Canada dont le régime d'assurance-chômage n'est ni généreux ni compatissant. Un Canada privé dorénavant d'une société nationale ferroviaire, VIA Rail, d'une société nationale aérienne Air Canada parfaitement identifiable. J'ai du mal à accepter l'idée d'un Canada dont le gouvernement, l'une des principales sources de financement du pays, a mis tout en oeuvre pour réduire le bien-être des Canadiens. Je parle, bien sûr, du régime d'assurance-santé et aussi du financement par le gouvernement fédéral de l'enseignement secondaire.

Le gouvernement applique la politique de la terre brûlée. D'ailleurs, le thème du débat d'aujourd'hui, soit la privatisation de Petro-Canada, le prouve bien.

Monsieur le Président, quand on écrira l'histoire de notre nation, je suis sûr que le nom de l'homme qui occupait le poste de ministre de la Privatisation au 6 décembre 1990 ne figurera nulle part, et ce, pour une excellente raison: on ne voudra pas consigner dans un livre d'histoire ce que ce ministre est en train de faire aujourd'hui. Je suis convaincu que très peu d'historiens y prêteront attention. Pourtant, le gouvernement confesse qu'il agit ainsi pour des motifs idéologiques.

J'espère que ce fâcheux épisode de l'histoire de notre nation sera considéré comme un moment d'aberration. Comme l'a laissé entendre un des orateurs précédents, c'est probablement la dernière fois qu'un gouvernement progressiste-conservateur, ou que tout gouvernement de nature conservatrice, est au pouvoir au Canada pour les 100 prochaines années.

Mais revenons aux amendements et parlons du projet de réduire à zéro, ou plutôt à 1 p. 100 la participation étrangère, contrairement à Margaret Thatcher qui, dans sa sagesse de grande conservatrice, a trop souvent opter pour le chiffre zéro. En fait, notre proposition de réduire de 25 à 1 p. 100 la participation étrangère n'est pas si terrible.

• (1250)

En temps normal, quand on parle de pays comme celui avec lequel nous avons conclu un accord de libre-échange, nos charmants voisins du Sud, les États-Unis, nous voyons qu'ils s'inquiètent du niveau de participation étrangère dans leur économie, et pourtant, dans leur cas, ce niveau n'est que de 4 à 5 p. 100.

Au Canada, les étrangers contrôlent 50 p. 100 du secteur manufacturier et entre 70 et 80 p. 100 des industries extractives. Dans l'industrie pétrolière, ils contrôlent environ 45 p. 100 des activités, ce qui constitue une augmentation par rapport au taux de 37 p. 100 enregistré avant que les conservateurs, bien déterminés à tout détruire sur leur passage, arrivent au pouvoir en 1984.

Oui, c'est vrai, comme l'a admis le député de Cariboo—Chilcotin, nous sommes bien aux prises avec un

conflit idéologique, rien de plus. Nous devrions remercier le député d'avoir décrit les choses comme elles sont.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je ne peux faire preuve du même enthousiasme que manifestent certains députés des deux côtés de la Chambre à l'égard de ce projet de loi. Je me sens au contraire un peu découragé. En effet, je rentre à peine d'un voyage en Colombie-Britannique, où les habitants de cette province—de même que ceux de l'Alberta, de Terre-Neuve et d'autres régions du pays où je me suis rendu ces derniers temps—se sentent déprimés. Cette dépression n'est pas reliée à l'économie, bien que le gouvernement soit responsable de la crise que nous traversons, mais est plutôt d'ordre psychologique puisque les gens se demandent ce qui est en train d'advenir de notre pays.

Au cours des dernières élections, on nous a fait certaines promesses. Le gouvernement du jour nous a promis un bel avenir économique. Mais ce sentiment, qui est assez bien reflété dans les derniers sondages, où le gouvernement ne recueille que 14 p. 100 des intentions de vote, soit le taux le plus bas jamais atteint, est tout à fait justifié.

Les personnes à qui j'ai parlé dernièrement, des membres à vie jusqu'à tout récemment du Parti conservateur, m'ont dit qu'elles ne pourraient jamais plus appuyer ce parti qu'elles défendent depuis presque toute leur existence. Ces personnes luttent maintenant contre le parti. Ce sentiment de dépression se compare à celui que ressent une famille qui a perdu tous ses biens dans un incendie. Ces gens ont travaillé toute leur vie pour accumuler un avoir et se retrouvent soudain avec rien.

Ils m'ont parlé de VIA Rail, du fait que notre pays ne correspond plus à la vision qu'en avait le conservateur John A. Macdonald, qui souhaitait que le Canada soit un pays homogène de l'Atlantique au Pacifique. Ils voient ce rêve disparaître alors que le gouvernement supprime des services de VIA Rail et privatise Air Canada.

Hier, certaines des pires craintes du peuple canadien se sont réalisées alors que le gouvernement a entrepris de détruire totalement la Société Radio-Canada. Cette société a évolué au fil des ans et est devenue pour les Canadiens de toutes les régions un facteur de cohésion nationale, une chaîne capable de diffuser des émissions pancanadiennes qui permettent aux Canadiens de la côte ouest, de la côte est et du Nord, par exemple, de communiquer entre eux.

Depuis six ans, le gouvernement fait disparaître peu à peu ce mode de communication. Que nous propose-t-on aujourd'hui? Encore une mesure déprimante, si j'en crois les personnes avec lesquelles je me suis entretenu. Il y a eu Air Canada, Via Rail, la Société canadienne des postes, et voici maintenant Petro-Canada.

Les Canadiens en sont venus à considérer Petro-Canada comme leur moyen de contraindre à l'honnêteté les pétrolières étrangères qui font peser sur eux leur emprise. Un autre député de mon parti a signalé dans son intervention que, depuis quelque temps, le gouvernement cherchait à faire en sorte que Petro-Canada devienne de plus en plus semblable aux autres sociétés au lieu d'être le chef de file que les Canadiens voulaient.

Depuis environ un mois, j'ai reçu des centaines de lettres de mes électeurs et de Canadiens d'autres régions, lettres dont le double a été envoyé au premier ministre et au ministre chargé de la privatisation. Ces personnes me demandent de me porter à la défense du Canada, de combattre la privatisation de Petro-Canada, dernier bastion des Canadiens qui veulent contrôler leur propre destinée en ce qui concerne le raffinage et la vente au détail des produits pétroliers.

Il est intéressant de jeter un regard sur le passé et de voir ce qui s'est produit, ce qui s'est dit au cours de notre histoire. Des éléments de notre histoire récente valent qu'on s'y attarde. Le ministre responsable de la Privatisation, qui s'est exprimé avec tellement de véhémence ce matin, a fait une déclaration à la Chambre, le 11 décembre 1979, qu'on peut lire à la page 2255 du hansard de cette date:

> . . .que seuls des Canadiens remplissant les conditions requises soient autorisés à posséder des actions de Petro-Canada et, je le répète, seuls les Canadiens remplissant les conditions requises puissent acheter des actions ultérieurement sur le marché libre. Je l'ai dit bien souvent, les actions doivent rester entre les mains des Canadiens.

C'est le même ministre qui propose maintenant de céder 25 p. 100 des actions de Petro-Canada à quiconque est intéressé, y compris des intérêts étrangers. Les amendements à l'étude, qui sont proposés par notre parti, visent à faire en sorte que, si le gouvernement tient absolument à privatiser cette société, cette privatisation soit la plus restreinte possible et que le contrôle de la société reste entre les mains de Canadiens, comme l'avait lui-même fait valoir en 1979 le ministre responsable de la Privatisation.

Monsieur le Président, celui-ci n'est toutefois pas le seul à avoir tenu des propos semblables. L'actuel leader

Article 31 du Règlement

du gouvernement à la Chambre, qui est de Calgary, a déclaré ce qui suit le 20 juin 1978: «Je suis un des membres fondateurs du Comité pour un Canada indépendant, et j'estime qu'une bien trop large part de notre économie appartient à des intérêts étrangers. Je sais pourquoi il en est ainsi. C'est parce que l'industrie pétrolière appartient surtout à des étrangers.»

Que fait maintenant le leader du gouvernement à la Chambre? Il appuie un projet de loi qui remettra cette industrie entre les mains d'étrangers.

Le projet de loi ne peut être adopté sans nos amendements. En fait, je dis, au nom des résidents de ma circonscription, que ce projet de loi devrait être carrément retiré par le gouvernement, par respect pour l'unité nationale.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, les commerçants d'huîtres de l'Île-du-Prince-Édouard se heurtent à un problème sur le marché du Québec. La difficulté vient des deux niveaux différents d'inspection qui existent dans cette province et qui pourraient bien être institués dans n'importe quelle autre province.

Les huîtres venant des États-Unis et non d'une province canadienne échapperaient totalement à l'inspection provinciale. Les obstacles interprovinciaux au commerce forcent les commerçants à satisfaire à des normes différentes selon les provinces.

Les huîtres en question ont été jugées acceptables par des inspecteurs fédéraux avant d'être expédiées de l'Île-du-Prince-Édouard et par d'autres inspecteurs fédéraux à leur arrivée au Québec, mais elles ont été refusées et retournées par les inspecteurs provinciaux. Nos pêcheurs et commerçants d'huîtres sont durement éprouvés.

Nous avons signé un accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous songeons à engager d'autres pourparlers de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. Pourtant, dans notre propre pays, nous sommes confrontés à des pratiques commerciales restrictives qui, dans des cas comme celui des huîtres, peuvent être réellement injustes envers des produits d'une autre région.

Il faut mettre de l'ordre dans nos propres affaires avant de nous lancer dans la négociation d'un autre accord de libre-échange, d'autant plus que le prochain pourrait être encore plus désastreux que celui dans lequel le gouvernement nous a engagés.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, l'année dernière, à pareille date, nous vivions le drame du meurtre de 14 femmes à l'École polytechnique de Montréal. C'est une journée de deuil pour tous les hommes et toutes les femmes de conscience à qui elle rappelle que la misogynie, cette haine aveugle des femmes, ne peut avoir qu'un dénouement tragique.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé et le meurtrier n'a pas agi au hasard. Comme des centaines de ses semblables, il est le produit inévitable d'une société qui dégrade et déshumanise les femmes. Seulement en Ontario, des douzaines de femmes sont mortes au cours des deux dernières années. Nous nous souvenons seulement du nom de quelques-unes d'entre elles: Annette Orrico, Valerie McKay, Sakina Pabani, Jane Cunningham, Heather Pelletier, Nancy Simansky, Gabriella Christian et Monique Girard.

Mais aujourd'hui nous rappelle aussi que le deuil ne suffit pas. Nous devons tous travailler au changement.

* * *

[*Français*]

LA TRAGÉDIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, c'est une bien triste journée aujourd'hui. Elle commémore un drame épouvantable qui a coûté la vie à 14 jeunes femmes, futures ingénieures. Tout destinait ces étudiantes à un avenir brillant. Il n'a fallu que quelques secondes à un individu en mal de vivre pour venir tout détruire. Un an plus tard, la plaie est encore très grande et nous réalisons que jamais les Québécois et les Canadiens ne pourront oublier ce terrible événement.

Au nom du ministre des Sciences et en mon nom personnel, je voudrais témoigner à nouveau toute ma sympathie à chacun des parents qui ont dû réapprendre à vivre à la suite de la perte de leur fille et à la direction de l'École polytechnique et à tous les étudiants et étudiantes, tout mon respect et mon admiration pour avoir réussi à traverser cette dure épreuve.

Je formule le souhait que partout à travers le Canada, et sur cette terre, plus jamais nous ayons à revivre des événements aussi cruels et aberrants.

* * *

LE FESTIVAL HIVER EN NORD

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, il y a quelques jours, nous connaissions dans l'est du pays la première véritable chute de neige de l'hiver. Pour les gens de ma circonscription, c'est l'occasion de se réjouir car c'est l'annonce d'une nouvelle saison touristique hivernale.

Cet hiver marque le 50e anniversaire des festivités de Sainte-Agathe-des-Monts. Cette année le festival Hiver en Nord se déroulera du 26 janvier au 24 février prochain. Ce festival offre des activités pour toute la famille, tous les âges et tous les goûts. Cette fête de l'hiver repose sur un organisme bénévole très dynamique qui vous réservera un accueil des plus chaleureux.

J'invite donc les Canadiens et les Canadiennes à se rendre en grand nombre pour célébrer au festival Hiver en Nord de Sainte-Agathe. Les Laurentides vous offriront des paysages saisissants, une hospitalité sans égal, des moments qui vous feront apprécier notre bel hiver canadien dans les pays d'en haut.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉTATS BALTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, au nom du Parti libéral du Canada, je voudrais souhaiter la bienvenue au président de la Lituanie qui est avec nous, à Ottawa, aujourd'hui. Le leader de mon parti et les membres de notre caucus ont rencontré le président ce matin et se sont vu remettre un document de la séance conjointe des Conseils suprêmes baltes, adressé aux parlements du monde.

Dans ce document, les Conseils suprêmes réaffirment la volonté de leurs pays de rétablir l'entière indépendance des trois pays baltes et, conformément aux principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki, ils demandent aux parlements du monde d'exercer toute leur influence pour faire en sorte que l'Union soviétique abandonne toute menace et entreprenne avec ces pays des négociations entre états sur la reconnaissance de leur indépendance.

Article 31 du Règlement

Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, insistons auprès du gouvernement du Canada, conformément à l'esprit de la proposition multipartite adoptée à l'unanimité à la Chambre en mars dernier, pour qu'à titre de membre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il examine à fond ce document dans le but d'appuyer l'inscription des pays baltes au futur programme des corps exécutifs de la CSCE.

Encore une fois, nous souhaitons la bienvenue au président Landsbergis et nous espérons que sa visite au Canada sera fructueuse.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, que Radio-Canada veuille rationaliser ses opérations et que le gouvernement veuille couper ses dépenses, j'en conviens. Mais de là à fermer toutes les stations de télévision dans l'Est du Québec, à mon avis, c'est inadmissible et inacceptable. C'est priver les gens de ma région de leur seul moyen de communication avec le reste du pays.

Suite à ces coupures, je demande au président de Radio-Canada, avec l'appui du ministre des Communications, de réévaluer cette décision et de prendre en considération la situation géographique particulière, le contexte économique désastreux et une démographie de plus en plus alarmante de ce coin de pays, pour faire de la Gaspésie une région d'exception à ces coupures cruelles.

Les Gaspésiens ne demandent pas l'impossible. Ils demandent le droit à l'information. Monsieur le Président, une diminution du budget du Sénat aurait été, à ce stade-ci, une bien meilleure décision.

* * *

[*Traduction*]

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, j'ai une grande nouvelle pour les amateurs de hockey de tout le pays. Nous apprenons à l'instant que la ville d'Ottawa s'est vu accorder une franchise de la Ligue nationale de hockey.

Des voix: Bravo!

Article 31 du Règlement

M. Kilger: Je tiens à féliciter la société Terrace Investments et toutes les personnes qui ont appuyé la candidature de la ville d'Ottawa.

Je félicite aussi les personnes qui ont appuyé la candidature de la ville de Hamilton. Nous espérons que cette ville obtiendra une franchise lors de la prochaine expansion de la Ligue nationale de hockey.

Des voix: Bravo!

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, les Canadiens veulent un Canada uni. Ensemble, nous avons construit un pays tolérant, démocratique, paisible et prospère et nous avons accompli des progrès considérables. C'est ensemble que nous devons poursuivre la tâche.

Contrairement aux prophètes de malheur qui encouragent la désunion et la discorde, notre premier ministre a fait preuve d'initiative et d'autorité en créant le Groupe de consultation des citoyens et en invitant tous les Canadiens à exprimer leur opinion.

En Alberta, un groupe défend haut et clair la cause de l'unité canadienne, soit l'*Alberta Association of Municipal Districts and Counties*. Lors de leur récent congrès, les membres de cette association ont décidé «d'appuyer les dirigeants qui se proposent d'établir une Constitution pour tous les Canadiens unis par la terre et par l'esprit, dans le respect de leur pays, de leur drapeau, de leur patrie, du Canada».

Les Canadiens veulent un Canada uni.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a un an aujourd'hui, un incident tragique plongeait le pays dans la consternation. Le Canada a été témoin d'un exemple terrifiant de violence faite aux femmes, lorsque quatorze jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été brutalement abattues.

Le nombre de cas d'agressions sexuelles, de violence morale ou physique et de meurtres ne cesse de croître. La violence faite aux femmes constitue maintenant l'un des principaux problèmes de santé publique. Des femmes de tout âge vivent dans la peur, et pour cause. Il n'y a pas moyen d'échapper à la peur.

Ne nous incombe-t-il pas de légiférer pour garantir la sécurité des Canadiennes, notamment en adoptant des mesures législatives rigoureuses en matière de contrôle des armes à feu? Appuyons la demande qui a été faite de charger une commission royale d'enquêter sur la violence faite aux femmes.

En cette journée de deuil commémorant la perte de ces quatorze vies précieuses, pensez, je vous prie, à l'obligation que nous avons de faire en sorte que les Canadiennes et tous les Canadiens soient à l'abri de l'agression et n'aient pas à vivre dans la peur.

* * *

[*Français*]

LA CIRCONSCRIPTION DE CHÂTEAUGUAY

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, la circonscription de Châteauguay a été lourdement secouée par la crise amérindienne, l'été dernier, mais sachez que cette crise n'est pas encore terminée.

Je demande au gouvernement d'accorder une aide économique spéciale à la circonscription de Châteauguay pour l'aider à se relever de cette situation désastreuse.

Je demande également au gouvernement de clarifier la situation des revendications territoriales des Amérindiens et de rassurer les investisseurs et la population de la circonscription de Châteauguay que ces revendications ne vont pas dans l'avenir bloquer le développement économique qui a grandement besoin d'être relancé.

* * *

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, aujourd'hui, je me lève pour rendre hommage au gouvernement qui est en train de nous aider à accomplir la souveraineté. Le gouvernement fédéral se retire de la plupart des domaines qui affectent la vie des citoyens. Il a coupé le service postal, le transport ferroviaire, il est en train de couper Radio-Canada, privatiser Petro-Canada. Il va fermer le pipeline Sarnia—Montréal, couper l'assurance-chômage, couper le développement régional.

Monsieur le Président, non seulement ils coupent, mais ils ne peuvent pas s'entendre avec le gouvernement du Québec sur le dossier de l'immigration. Ils ne peuvent pas s'entendre sur la formation professionnelle, ils ne peuvent pas s'entendre sur le développement régional et ils ne peuvent pas s'entendre sur les communications.

Monsieur le Président, au début nous disions que la souveraineté était souhaitable. Maintenant, nous nous apercevons qu'elle est nécessaire. Et à chaque jour qui passe ce gouvernement nous assure qu'elle est pressante.

• (1410)

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il y a un an aujourd'hui, quatorze femmes sont mortes à cause de la haine d'un homme. Aujourd'hui, nous pleurons leur disparition, mais nous devons travailler à faire changer les choses. Il nous faut mettre un terme à la glorification de la violence faite aux femmes pour qu'il ne se commette plus d'actes de violence.

Nous saurons que des progrès réels ont été accomplis quand ce ne sera plus le nom du tueur dont nous nous rappellerons, mais seulement celui des femmes qu'il a tuées. Avec cet objectif en vue, nous avons aujourd'hui une pensée toute spéciale pour Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne Marie Edwards, Maud Haviernick, Barbara Maria Klueznik, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault et Annie Turcotte.

En leur mémoire, on demande à la Chambre d'approuver la création, par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, de 14 bourses d'études en sciences en l'honneur de ces 14 étudiantes de l'École polytechnique.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, en ce jour où nous commémorons l'assassinat tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique, j'aimerais dire que l'élimination de la violence faite aux femmes est une priorité pour notre gouvernement, et cet engagement est reflété dans la déclaration du lac Louise, signée en mai dernier, par l'honorable Mary Collins et ses collègues provinciaux. Elle se lit comme suit:

«Nous, les ministres responsables de la Condition féminine du Canada, sommes engagés à promouvoir la pleine égalité pour les femmes dans tous les domaines de leur vie. À titre de Canadiens et Canadiennes, nous reconnaissons la valeur et la dignité inhérentes à chaque personne. Chacun et chacune doivent faire preuve de respect dans ses relations avec autrui. Et puisqu'un grand nombre de femmes au Canada n'ont pas la possibilité d'atteindre l'égalité en raison de la violence, nous déclarons que:

La violence envers les femmes est un crime couvert par la loi; les femmes ont le droit de vivre dans un environnement sécuritaire; les agresseurs doivent être tenus responsables de leurs actes; l'élimination de la violence envers les femmes doit inclure la prévention, la sensibilisation du public, les services et l'application de la loi. Et enfin au Canada, chaque personne, collectivité et palier gouvernemental doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'aider les femmes, les enfants et les familles où la violence sévit. Nous devons travailler tous ensemble afin de parvenir à une société sans violence».

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, au moment où le Canada souhaiterait refaire l'unité et être bien dirigé, les Canadiens viennent à nouveau de subir un dur coup de la part du gouvernement conservateur.

Plusieurs stations de télévision devront cesser complètement leurs opérations à cause des cruelles et importantes amputations qui ont été pratiquées dans la programmation locale de Radio-Canada. Finies les productions locales, comme l'émission *Metro*, en provenance des studios d'Ottawa.

[*Français*]

Les francophones de la région de Toronto—Windsor se font «arracher» leur station française, là où la programmation locale est importante pour leur survie. Les francophones hors Québec, grâce au gouvernement conservateur, n'auront désormais qu'un seul poste qu'ils continueront de partager avec l'Ouest québécois. CBOFT à Ottawa, avec son poste jumeau de langue anglaise *CBOT*, subiront des coupures de plus de 4 millions de dollars et de 75 employés.

Est-ce que le gouvernement cherche réellement à détruire le dialogue canadien en faveur de l'américanisation des ondes?

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, hier, le président de Radio-Canada annonçait comment serait restructurée la Société Radio-Canada pour pouvoir s'administrer dans les limites du budget que lui alloue le gouvernement fédéral et avec des recettes de publicité réduites.

Plus de un milliard de dollars de deniers publics sont pourtant encore injectés chaque année dans la SRC. La plupart des intellectuels sont convaincus qu'avec les techniques qu'on utilise de nos jours dans le domaine des communications, la SRC pourra maintenir une couverture convenable d'un océan à l'autre. Il importe également de reconnaître que les réseaux privés de télévision et les stations indépendantes, dont l'existence remonte à cinquante ans, réussissent à produire des émissions cana-

diennes, pour les Canadiens, parfois mieux que Radio-Canada.

J'annonce à la Chambre que j'ai demandé au greffier du Comité des communications et de la culture d'inviter les gestionnaires de Radio-Canada à comparaître devant lui, mardi prochain à 9 heures. Je suppose que certains députés de l'opposition voudront être présents à cette séance.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour souligner le tragique anniversaire du meurtre de 14 femmes et pour rappeler à la Chambre que des actes de violence contre les femmes sont commis partout, tous les jours. L'aspect le plus tragique de cette violence est sa banalité. Toutes les six minutes, une femme en est victime au Canada.

Partout au Canada, il y a des gens qui nient la réalité de ce problème. Le Président de l'assemblée législative de l'Alberta a refusé d'autoriser toute forme de commémoration de cet événement sous prétexte que l'assemblée législative de l'Alberta n'était pas l'endroit indiqué pour le faire. À Terre-Neuve, monsieur le ministre de la Condition féminine a déclaré que ces meurtres étaient des incidents isolés qui n'avaient rien à voir avec les femmes de la province. Aujourd'hui, pourtant, un homme en colère a appelé le Conseil consultatif de la condition féminine de Terre-Neuve et il a dit à la femme qui lui a répondu au téléphone qu'il souhaitait qu'il y ait plus de Marc Lépine. La violence est répandue dans toutes les régions du Canada.

Les drapeaux sont en berne au Yukon aujourd'hui pour souligner l'anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique et la mort tragique de 106 femmes canadiennes qui ont été victimes de la violence familiale au cours des 12 derniers mois.

En commémoration des femmes victimes de la violence partout dans le monde, j'invite les Canadiens à se recueillir d'abord puis à lutter pour améliorer la situation.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, je lisais dernièrement dans un journal l'article suivant: «Économies réalisées grâce à la TPS—Un engagement envers les Canadiens! Plus de 100 compagnies ont accepté de vous faire bénéficier des économies qu'elles réaliseront après l'entrée en vigueur de la TPS.» Et j'y crois, monsieur le Président!

De plus, cette semaine, à la fin de l'utilisation d'un rouleau de papier, j'ai découvert ce coupon bilingue:

Message à propos de la taxe sur les produits et services.

Le 1er janvier 1991, on s'attend à ce que la taxe de vente fédérale de fabricant soit supprimée et remplacée par une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services (TPS).

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Facelle Limitée réduira le prix de vente à ses distributeurs de tous ses produits de marque pour consommateurs le 1er janvier 1991, pour refléter pleinement la suppression de la taxe de vente fédérale de fabricant en vigueur actuellement. Les produits Facelle seront alors soumis à la nouvelle TPS. La transition ne devrait pas avoir d'effet inflationniste sur le prix de vente des produits Facelle.

Alors, monsieur le Président, je dis aux sénateurs: «Arrêtez de niaiser, passez la TPS, ça presse!»

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un an aujourd'hui, un événement tragique a marqué à jamais l'École polytechnique de Montréal et tout notre pays. En quelques minutes, la vie de 14 femmes, avec un avenir prometteur, a été arrachée par la violence. Nous voyons à travers notre pays une augmentation sérieuse de violence contre les femmes. Étant donné ces faits terribles et choquants, je demande ceci au premier ministre: Va-t-il annoncer aujourd'hui la création d'une commission royale sur la violence envers les femmes de ce pays?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je crois que nous nous souvenons tous avec douleur de l'événement survenu il y a un an aujourd'hui et, après la période des questions, nous aurons la possibilité d'exprimer nos préoccupations.

La suggestion que le chef de l'opposition a faite au gouvernement a déjà été présentée par des associations féminines il y a quelques jours. Je compte bien les rencontrer et en discuter. Par ailleurs, j'ai demandé au sous-comité spécial qui se penche sur la violence faite

aux femmes, de nous conseiller la méthode, commission d'enquête ou autre, qui permettrait le mieux au gouvernement et à notre société de trouver le moyen de réduire et, finalement, d'éliminer la violence contre les femmes.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la peur, bien compréhensible, des femmes canadiennes pour leur sécurité jette une ombre sur leurs espoirs. Je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'annoncer aujourd'hui la création d'une commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes, idée que mon parti appuie fortement.

• (1420)

Le premier ministre s'engagera-t-il au moins à ce qu'il n'y ait plus aucune réduction des fonds accordés aux centres qui offrent des services vitaux aux femmes? Et même, ira-t-il jusqu'à s'engager aujourd'hui, non seulement à maintenir le niveau de financement, mais à l'accroître substantiellement?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis convaincue que le député sait que le gouvernement fédéral administre différents programmes destinés à lutter contre la violence faite aux femmes.

Je mentionne notamment le programme contre la violence conjugale. Nous sommes en train d'examiner ce programme et, comme le premier ministre l'a déclaré, nous envisageons la mise en oeuvre de nouvelles initiatives de grande portée au cours des mois qui viennent.

En outre, le Secrétariat d'État, responsables des programmes s'adressant aux femmes, continuera de verser des fonds à de nombreuses associations féminines qui travaillent elles aussi à la recherche de solutions à ce problème complexe. Pour atteindre notre but, il faudra la collaboration de tous les paliers de gouvernement ainsi que des Canadiens et des Canadiennes, dont nos pédagogues, nos enseignants et nos familles.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma deuxième question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. J'espère qu'il prendra la parole pour dire avec moi que les droits et les aspirations des femmes sont plus qu'un simple élément du bilan financier du gouvernement.

Si c'est bien le cas, est-il prêt à s'engager dès aujourd'hui à créer et à financer généreusement de nouveaux programmes visant à éliminer la violence faite aux femmes au pays?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, et je sais que mes collègues de tous les partis partagent ce point de vue, nous voulons tous travailler en vue d'atteindre cet objectif.

Au cours des dernières années, quelque 700 projets ont été financés dans le cadre du programme contre la violence familiale. Comme mes collègues, j'ai hâte que ces projets prennent de l'expansion afin que le gouvernement fédéral puisse faire sa part, de concert avec les organismes spécialisés, pour éliminer ce risque qui se réalise trop souvent dans notre société. S'il y avait un moyen de l'éliminer, je suis sûre que nous voulons tous qu'il le soit rapidement, mais il n'y a pas de moyen unique. Ce problème se présente sous plusieurs formes. Il faudra y consacrer des efforts et réussir à comprendre le problème, mettre l'accent sur la prévention, l'éducation et le soutien à ces femmes qui sont victimes de violence.

J'espère que mon collègue se joindra à nous dans nos démarches pour arriver à ce but d'éliminer la violence faite aux femmes dans la société canadienne.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il y a un an, nous étions en deuil par suite d'un massacre et nous demandions la tenue d'une commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes. Des milliers de voix s'ajoutent maintenant aux nôtres.

Comme il en est le seul capable, le premier ministre va-t-il rendre leur dignité aux millions de Canadiennes qui vivent tous les jours dans la peur et annoncer sur-le-champ l'établissement de cette commission d'enquête?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au chef de la députée, on nous a fait cette proposition ces jours derniers. J'ai hâte de rencontrer ceux qui ont proposé la formation d'une commission d'enquête, afin de discuter avec eux des objectifs d'une telle commission.

Nous attendons également que le comité auquel siège la députée dépose son rapport et nous fasse part de ses propositions sur la création des mécanismes requis pour faire avancer les choses. Nous continuerons de nous

attaquer aux causes du problème afin d'enrayer ce terrible fléau de la société canadienne.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je remercie la ministre responsable de la situation de la femme de ses remarques, mais je répète que c'est le point de vue du premier ministre que je voudrais entendre.

Compte tenu de la menace de l'utilisation d'armes à feu, de la menace de fermeture de centres pour femmes, des graves réductions frappant la R-D pour les femmes et, par-dessus tout, de la récession qui, on le sait, aggrave la violence familiale, le premier ministre va-t-il créer une commission d'enquête? S'il n'a pas l'intention de créer une telle commission, que pense-t-il de ce problème? Qu'a-t-il l'intention d'annoncer aujourd'hui pour donner de l'espoir aux Canadiennes? Est-il prêt à dire que toutes ces femmes qui ont été tuées—non seulement à Montréal, mais aussi ailleurs—ne sont pas mortes en vain?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je pense que la députée reconnaît, comme nous tous, que nous devons continuer de travailler afin d'atteindre l'objectif d'égalité pleine et entière pour les femmes dans tous les domaines. C'est un défi qu'il nous faut tous relever et qui exige la prise de mesures législatives ainsi qu'un changement fondamental des comportements qui sont profondément enracinés depuis tellement longtemps.

Nous allons nous attaquer à ces questions et, je sais que mes collègues et le premier ministre pensent comme moi, prendre les moyens appropriés pour atteindre l'objectif fondamental d'égalité pour les femmes afin de leur permettre de vivre en toute quiétude.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je présente toutes mes excuses à la ministre chargée de la Situation de la femme, qui fait de son mieux pour améliorer le sort des femmes, mais je m'adresse au premier ministre car je voudrais savoir quel engagement il a pris dans ce dossier.

C'est aujourd'hui le premier anniversaire de la terrible tuerie de 14 femmes à l'École polytechnique de Montréal. Nous avons tous de la peine, autant que nous sommes, pour ces victimes et pour leur famille. Nous sommes peinés aussi de voir qu'une femme sur dix est battue par son partenaire, qu'une femme sur quatre est victime de voies de fait, qu'une femme est violée toutes les 17 minutes au Canada et que des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail et sur les campus. Un an après le massacre de Montréal, il n'y a pas une seule femme à la Chambre des communes et dans tout le Canada qui peut se promener sans crainte dans les rues au Canada.

Il ne s'agit pas d'un problème social, mais d'un problème politique. Le premier ministre admettra-t-il que pour commencer à nous attaquer vraiment au problème de la violence exercée contre les femmes, il faut d'abord s'occuper des questions comme le chômage, la pauvreté et les programmes concernant les femmes dans notre société?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais bien que lorsque le chef du NPD nous cite ces statistiques effrayantes, c'est parce qu'elle éprouve, comme nous tous, beaucoup de peine, non seulement pour les familles des femmes tuées à l'École polytechnique de Montréal, mais également pour la famille et les amis des femmes victimes de violence partout au Canada. Pour comprendre ce problème, il faut en parler et admettre qu'il existe. Il est important que tous les députés en connaissent l'ampleur.

Nous savons qu'il existe effectivement un lien entre la violence dont les femmes sont victimes et les autres questions qui influent sur leur situation économique et sociale au sein de notre société. C'est pour cela que le gouvernement poursuivra sa politique de plein emploi et d'économie viable pour que les femmes puissent améliorer leur condition économique; il redoublera d'efforts dans d'autres dossiers également, comme la formation linguistique des femmes immigrantes, l'établissement de nouveaux programmes pour contrer la violence au sein de la famille et tous les autres moyens d'intervention qui assureront un jour l'égalité véritable aux femmes, non seulement à la Chambre des communes et au Parlement, mais partout dans la société canadienne.

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Le gouvernement a décidé dans son dernier Budget de couper dans les budgets des centres pour femmes. En mars prochain, de nombreux centres pour femmes, partout au Canada, seront touchés une fois de plus, dont 42 de ces centres au Québec. Le gouvernement devrait savoir que sans les centres pour femmes, beau-

coup de femmes battues, de femmes violées, ne sauront pas où aller, n'auront plus personne de confiance sur qui compter. Est-ce que le premier ministre va changer sa politique et promettre aux femmes du Canada que ces centres vont recevoir un financement permanent et adéquat?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis bien sûr au courant de la situation qui existe dans les centres pour femmes de cinq des provinces que le gouvernement fédéral subventionne pour leur permettre de poursuivre leur mission qui est de se porter à la rescousse des femmes qui sont victimes de violence ou qui s'efforcent d'avoir accès à différents services du gouvernement. C'est en fait la raison pour laquelle le gouvernement a continué l'année dernière de financer ces centres. Depuis lors, mon collègue le Secrétaire d'État a eu des entretiens avec ses homologues provinciaux, les ministres chargés de la condition féminine. Nous avons des entretiens suivis avec eux et nous nous efforçons de trouver une solution aux problèmes, de façon à assurer que les centres pour femmes poursuivent leurs activités, et continuent à dispenser appui et services aux femmes de toutes les provinces et des territoires.

• (1430)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre. À mon avis, les Canadiennes méritent d'apprendre de la bouche même du premier ministre quelle attitude son gouvernement a adoptée exactement à l'égard des femmes. Je sais gré à la ministre responsable de la situation de la femme de ses observations.

Si les femmes dans notre société sont en proie à la violence, c'est pour maintes raisons de caractère structurel, politique, social et culturel. Le premier ministre pourrait-il s'engager aujourd'hui à créer une commission royale qui serait chargée d'enquêter sur la violence faite aux femmes, qui examinerait tous ces aspects et qui en ce triste anniversaire témoignerait aussi de la détermination du gouvernement à faire toute la lumière sur la question.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Encore une fois, monsieur le Président, je dois répondre à la députée qu'en ma qualité de ministre chargée du statut de la femme, c'est moi qui suis chargée, au sein du gouvernement, de défendre les intérêts des femmes. Je me réjouis de pouvoir dire que je puis compter sur l'appui de mes collègues quand vient le moment d'examiner tous ces aspects qui revêtent tant d'importance pour les femmes.

Puisque mon honorable collègue a parlé encore une fois de nommer une commission royale d'enquête, possibilité à laquelle j'ai déjà répondu, je lui dirai qu'il nous tarde de discuter de cette possibilité avec les associations féminines qui l'ont tout à bord avancée et avec les députés qui se penchent sur le problème de la violence faite aux femmes.

Nous entendons mettre en place des moyens de nous assurer que nous progressons dans nos efforts pour mieux comprendre les causes de cette violence, mais aussi pour trouver des solutions qui, avec le temps, permettront aux femmes de vivre dans une société où la violence serait réduite, voire définitivement abolie.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Condition féminine. Étant donné que le gouvernement fédéral en 1988 a annoncé qu'il investissait 40 millions de dollars, étalés sur quatre ans, pour des projets d'initiative contre la violence familiale, la ministre peut-elle nous expliquer pourquoi, au Québec, au moins 40 centres ont dû fermer, faute de fonds?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme ma collègue le sait, le gouvernement a effectivement continué à financer les centres pour femmes au Québec. Il a financé, dans le cadre du Programme de prévention de la violence au foyer, quelque 700 projets d'un bout à l'autre du pays qui concernent diverses initiatives allant de la prévention à l'éducation, et des programmes comme celui de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants annoncé récemment qui doit permettre à nos enseignants d'éduquer plus efficacement nos enfants dans les écoles sur des questions relatives à la violence dans notre société.

Ce genre d'initiatives allant de pair avec celles du ministre d'État chargé de l'Habitation visant à financer des abris pour les femmes qui ont été victimes de violence d'un bout à l'autre du pays prouve bien, je pense, l'engagement du gouvernement.

Je collabore avec mes collègues provinciaux responsables de la situation de la femme pour faire en sorte que nous travaillions conjointement pour réduire le taux de violence et pour établir la pleine égalité pour les femmes dans la société canadienne.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, c'est bien beau comme réponse, mais cela n'est aucunement relié au sujet de ma question.

Étant donné la facilité avec laquelle ce gouvernement a coupé de 1,6 million de dollars les fonds des centres pour femmes, étant donné qu'ils ont été forcés à redonner l'argent, bien que ce soit seulement pour un an, la ministre va-t-elle aujourd'hui même nous garantir que ces fonds seront encore disponibles pour les années à venir?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis heureuse que ma collègue ait reconnu qu'effectivement le financement des centres pour femmes a continué cette année, au Québec, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, au Yukon, dans les territoires et à Terre-Neuve.

Comme je l'ai indiqué précédemment à sa collègue, le secrétaire d'État a des discussions suivies avec les ministres responsables de la situation de la femme dans toutes ces provinces pour partager les responsabilités de façon appropriée en vue de continuer à soutenir financièrement ces centres dans tout le Canada.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Une législation efficace et sévère dans le domaine du contrôle des armes à feu est une question qui préoccupe les femmes, mais aussi toute la société. Tant que de jeunes femmes seront assassinées par des tireurs en furie, la Chambre doit exiger des lois plus sévères sur le contrôle des armes à feu.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: La ministre aurait pu honorer de façon constructive la mémoire des victimes du massacre de Montréal en proposant rapidement une loi efficace et sévère pour contrôler les armes à feu. Malheureusement, elle a elle-même fait dériver son propre projet de loi.

Pourquoi, après avoir présenté le projet de loi C-80 en juin dernier, la ministre a-t-elle attendu jusqu'en novembre pour en faire entreprendre l'étude par la Chambre, sachant fort bien qu'il ne serait pas adopté au cours de la présente session?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai bien précisé à la Chambre que j'aurais préféré que le projet de loi soit renvoyé à un comité spécial pour étude au cours de l'été. Depuis le dépôt du projet de loi, j'ai travaillé en étroite collaboration avec mes collègues à ce sujet.

Je le répète, j'appuie fermement les principes fondamentaux contenus dans les mesures que nous proposons pour régir le contrôle des armes à feu et j'ai bien l'intention de veiller à ce que ces changements aient force de loi.

Comme le sait le député, cette question est très contestée. Permettez-moi de citer un de ses collègues, qui siège au comité spécial, et qui soutient que les mesures que le gouvernement propose pour resserrer le contrôle des armes à feu sont ridicules. Il a déclaré: «Dans les régions rurales du Canada, nous ne comprenons pas les difficultés que connaissent les régions urbaines, ni les changements qu'elles réclament.» Il a ajouté: «Le projet de loi C-80 retirerait aux Canadiens des régions rurales leur droit séculaire de chasser, de faire partie d'un club de tir sur cible ou tout simplement de collectionner des armes.» Tout cela n'est qu'une fausse interprétation du projet de loi C-80.

La violence est un sujet qui me préoccupe énormément, mais la démocratie aussi. Voilà pourquoi il est important, à mon avis, que les personnes concernées comprennent bien l'objet du projet de loi. Voilà pourquoi je suis très contente que le projet de loi ait été renvoyé au comité.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, nous devons lutter contre toute forme d'anti-féminisme, par exemple le massacre survenu à Montréal, comme nous luttons contre le racisme. Nous ne pouvons ne pas tenir compte du contexte social dans lequel ces meurtres ont été commis.

La ministre de la Justice, en tant que première femme à occuper ce poste, honorera-t-elle la mémoire des milliers de femmes qui succombent à la violence et acceptera-t-elle de présenter, au cas où le projet de loi C-80 expirerait au *Feuilleton*, un nouveau projet de loi plus sévère en matière de contrôle des armes à feu, et ce avant le 15 mars?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me suis clairement engagée à présenter ce genre de mesure

législative. J'espère pouvoir compter sur l'appui du député et de son collègue de Kenora—Rainy River.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de la Justice. Bien entendu, la ministre bénéficiait de l'appui de l'orateur précédent et du mien au nom de notre parti, et pourtant, elle a décidé de retirer son projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

[*Français*]

Ma question s'adresse encore à la ministre de la Justice. Les députés conservateurs se sont vantés d'avoir réussi à tuer la *Loi sur le contrôle des armes à feu*. Les jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont lancé une campagne pour une loi beaucoup plus stricte. Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas écouté les femmes du Canada, les femmes de Montréal? Pourquoi a-t-elle préféré écouter les députés conservateurs?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il est faux de dire que j'ai retiré mon projet de loi. Il est toujours devant la Chambre, et je souscris sans réserve aux principes fondamentaux que renferment les changements que j'ai proposés en matière de contrôle des armes à feu, et j'entends veiller à ce que les modifications nécessaires soient apportées à la Loi.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse toujours à la ministre de la Justice.

La ministre conviendra avec moi que, dans l'ensemble, ce ne sont pas les femmes qui possèdent des armes à feu, qui pratiquent la chasse ou qui collectionnent des armes, bien que certaines le fassent. Les statistiques sur les armes à feu montrent que les femmes en sont les victimes. C'est là l'ennui.

Je voudrais poser la question suivante à la ministre: vu l'état d'esprit qui règne à la Chambre en ce jour où nous célébrons le premier anniversaire de cet incident tragique, le gouvernement est-il prêt à déposer à la Chambre un nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu, un projet de loi solide et sévère bien avant que nous ne célébrions le premier anniversaire de ce massacre terrible?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà déposé à la Chambre ce que je considère être un très bon projet de loi sur le contrôle des armes à feu, et il me tarde de connaître les vues constructives du député et des autres membres de cette Chambre sur cette mesure législative, car c'est la première fois que les propositions du gouvernement sont débattues en public.

Je ne veux absolument pas minimiser l'importance du fait que les armes à feu sont utilisées dans les actes d'agression dont sont victimes les femmes, mais je crois qu'il est important de comprendre que les Canadiens des régions rurales et urbaines n'ont pas du tout les mêmes vues sur cette question.

J'ai récemment constitué un conseil consultatif national sur les armes à feu et j'y ai nommé deux vice-présidents: un ancien chef de police de Régina, et une spécialiste du tir médaillée d'or des Jeux olympiques.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La violence ne devrait pas avoir sa place dans la famille canadienne ni dans la société canadienne. Pourtant, chaque semaine, deux femmes meurent par suite d'actes de violence. Une femme sur dix est victime de violence, qu'il s'agisse de violence sexuelle, morale ou psychologique.

Je pose ma question au premier ministre, et non à la ministre de la Justice ou à la ministre responsable de la situation de la femme, parce qu'il est un homme.

Des voix: Règlement!

Mme Blondin: Monsieur le Président, je demande au premier ministre du Canada s'il peut assurer à toutes les Canadiennes que son gouvernement ne réduira pas les fonds affectés aux services dont les femmes maltraitées ont tant besoin.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je crois que la députée sait qu'il existe plusieurs programmes fédéraux visant à appuyer les femmes maltraitées. Les maisons de transition reçoivent de l'aide de mon collègue, le ministre d'État chargé de l'Habitation. Les organismes peuvent aussi compter sur l'aide du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'intermédiaire du programme de lutte contre la violence familiale, et sur l'aide du secrétaire d'État. Évidemment, les provinces jouent aussi un rôle très important en offrant des services sociaux, notamment des maisons de transition, et d'autres ressources visant à aider les femmes victimes de violence.

Je peux dire à ma collègue que, lors de notre réunion au lac Louise, mes homologues provinciaux et moi-même avons publié une déclaration contre la violence faite aux femmes. Nous sommes en train d'élaborer une stratégie nationale qui tiendra compte des besoins en matière de prévention, d'information et d'appui afin d'aider les femmes qui sont victimes de violence.

Je crois que les dix provinces, les deux territoires et le gouvernement fédéral ont pris un engagement à cet égard et nous verrons à ce qu'il soit respecté.

Mme Blondin: Monsieur le Président, j'aurais vraiment souhaiter entendre le premier ministre. Les Canadiennes auraient aimé entendre ce que le premier ministre a à dire sur le sujet.

Des voix: Bravo!

Mme Blondin: Cela montrerait un engagement réel de la part du gouvernement.

* * *

LA JUSTICE

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, tous les Canadiens savent que, souvent, dans le nord du pays, les sentences imposées pour des crimes contre les femmes ne sont pas assez sévères. Je demande à la ministre de la Justice, en toute impartialité, si elle s'engagera à procéder à un examen complet de la situation en ce qui concerne le parti pris contre les femmes dans le système judiciaire dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis ravie de répondre à cette question parce que, comme la députée le sait peut-être, elle a déjà été soulevée quelques fois à la Chambre.

Certains projets sont en cours en vue de corriger la situation. Ces projets ont été mis en oeuvre par le Conseil canadien de la magistrature, avec l'appui du gouvernement du Canada. Au printemps 1991, il y aura une conférence nationale sur les femmes et l'appareil judiciaire. On y abordera, entre autres, la question du traitement des femmes par les tribunaux. Ce sera l'occasion pour nous de mettre ensemble les résultats des nombreux travaux de recherche qui se font sur le sujet.

L'une des choses les plus importantes, c'est que les membres de la magistrature participeront à cette conférence. Il est essentiel non seulement que ces problèmes soient portés à l'attention du public, mais aussi que ceux qui administrent la justice et qui rendent des jugements comprennent ces problèmes et changent d'attitude. Je suis déterminée à faire tout ce que je peux pour encourager ce processus.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes trouvent tragiques les coupures qui sabrent le mandat de Radio-Canada. C'est tellement grave, ce coup de hache, que même Jean Dufresne, dans le Journal de Montréal, aujourd'hui l'a décrit comme un crime politique. Je demande donc ceci au premier ministre: Est-il prêt au moins à imposer un moratoire sur les coupures à Radio-Canada et à mettre sur pied une enquête sur le nouveau rôle annoncé hier par le président, M. Veilleux?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, ce n'est pas avec plaisir ou de gaieté de coeur que les dirigeants de Radio-Canada et ceux du gouvernement ont pris une décision de cette importance, mais elle nous paraissait nécessaire pour diverses raisons qui ont été expliquées hier. Et citation pour citation, nous pourrions ce matin citer d'autres personnes qui favorisent l'action du gouvernement et qui la qualifie de sage et nécessaire dans les circonstances.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le problème du gouvernement, dans ce cas, c'est qu'il ne se soucie pas beaucoup du Canada.

Ma question porte sur les déclarations du président de Radio-Canada, qui a dit, il y a quelques heures, qu'il a été en contact constant avec les ministres et que le gouvernement était très bien renseigné. Le gouvernement savait donc que Radio-Canada avait subi des compressions budgétaires de l'ordre de 15 p. 100 en termes réels au cours des cinq dernières années.

Est-ce que le premier ministre admettra aujourd'hui que ce sont les compressions imposées par son gouvernement qui ont provoqué ces horribles fermetures à Radio-Canada et occasionné tant de misère à tant de gens?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, il est évident que pour une société de l'importance de la Société Radio-Canada, comme pour toutes les sociétés qui, sous une forme ou sous une autre, relèvent du gouvernement du Canada, des décisions de cette importance s'y rapportant sont prises en consultation en tenant compte de l'ensemble des objectifs et des moyens que le gouvernement possède.

Le gouvernement actuel, depuis 1984, a fait des efforts énormes envers la Société Radio-Canada comme envers l'ensemble des autres secteurs. Mais il est évident que la Société Radio-Canada qui, dans son budget, particulièrement dans le secteur de la télévision, a une proportion d'à peu près 30 p. 100 de revenus publicitaires, est affectée par l'ensemble du marché, au même titre que les autres stations de télévision.

La critique des Communications devrait prendre connaissance par exemple de la déclaration du président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qui a déclaré hier—et je cite en anglais, puisque cela a été dit en anglais:

[*Traduction*]

«Tout le monde souffre parce que le marché est de plus en plus fragmenté. Inévitablement, Radio-Canada devait changer, et nous devrons changer aussi.»

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme.

La ministre a dit aujourd'hui qu'elle avait l'appui de ses collègues dans ses efforts de promotion de la cause des femmes. Est-ce elle qui a demandé de couper les subventions aux centres pour femmes? A-t-elle demandé de couper les subventions aux publications féminines? A-t-elle demandé de couper les fonds versés à l'Institut canadien de recherches sur les femmes? A-t-elle demandé elle-même à ses collègues de réduire les fonds réservés à ces programmes?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, ma collègue est sûrement consciente de la situation financière difficile dans laquelle se trouve le gouvernement et de nos efforts pour réduire le déficit. Tous les ministères et organismes ont évidemment dû faire leur part.

J'ai discuté avec mes collègues de toutes les réductions qui devaient être faites pour veiller à ce qu'elles n'aient pas d'effets négatifs ou différents sur les femmes. Dans l'application de tous nos programmes, nous nous assurons que notre appui aux femmes est entier, tant sur le plan législatif qu'en pratique, dans tous les secteurs qui relèvent du gouvernement.

Je peux assurer la députée de l'engagement du premier ministre et de l'engagement de tous mes collègues à cet égard.

• (1450)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Les femmes et les hommes du Canada voudraient entendre le premier ministre confirmer lui-même cet engagement. Il est, à la Chambre, le porte-parole du gouvernement sur beaucoup de questions qui tiennent à coeur aux Canadiens.

Est-ce que le premier ministre s'engage à combattre la violence contre les femmes en affectant en permanence des fonds aux centres pour femmes et en nommant une commission royale enquête sur la violence contre les femmes qui se fera la porte-parole des femmes du Canada? Le fera-t-il tout de suite?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais répondre simplement parce que se sont des questions très sérieuses. Je suis consterné de voir que le chef du Nouveau Parti démocratique n'accepte pas directement la parole d'une femme qui parle au nom du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La distinguée ministre responsable de la situation de la femme a l'appui entier de tous ses collègues du Cabinet. C'est pour cela que notre gouvernement a pu porter à trois le nombre de femmes juges à la Cour suprême, a pu tripler le nombre de femmes sous-ministres, a pu faire passer de 2 à 14 le nombre de femmes ambassadeurs, de 37 à. . .

Mme McLaughlin: Qu'est que cela a à voir avec les femmes?

M. Mulroney: L'honorable députée demande ce que cela a à voir avec les femmes. C'est pour cela que nous avons pu faire passer de 31 à 81 le nombre de femmes dans la magistrature fédérale et que nous avons pu, depuis 1984, augmenter à tous les niveaux les montants consacrés à la protection des femmes et des enfants contre la violence et les abus sexuel. Bien sûr, il y a des lacunes. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire,

mais nous avons progressé sur un certain nombre de fronts de la plus haute importance, sans compter que notre gouvernement comprend plus de femmes qu'aucun autre Cabinet fédéral.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a une rumeur qui circule à l'effet que les fonctionnaires de Transports Canada à Ottawa s'apprêtent à faire diminuer les heures de travail des contrôleurs de la tour de contrôle de l'Aéroport régional de Val-d'Or qui débute ses heures d'exploitation à 6 h 30 du matin. Est-ce que le ministre a l'intention de faire des changements à l'horaire des contrôleurs aériens de Val-d'Or pour les 12 prochains mois dans le but de réaliser des économies de bouts de chandelle au détriment de la qualité des services et de la sécurité chaque matin?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, aucun plan n'a été envisagé afin de changer les heures de service à l'Aéroport de Val-d'Or.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, la Société Radio-Canada a annoncé la fermeture brutale de trois stations régionales au Québec dont une dans sa circonscription natale. «C'est toute une partie du pays que le gouvernement fédéral est en train de se mettre à dos», a déclaré le maire de Matane. Ma question est celle-ci: Comment le premier ministre peut-il justifier l'abandon de sa région natale, de son ancienne circonscription? Comment le premier ministre peut-il justifier l'abandon de l'Est du Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens premièrement à faire remarquer au député que si les décisions ont été prises de la façon dont vous les expliquez, c'est qu'elles ont été prises en toute indépendance par la Société Radio-Canada, sans aucune ingérence partisane du premier ministre, monsieur le Président.

Deuxièmement, j'aimerais citer un article d'un journal public, pour l'information de la députée de Hamilton, et non un document secret. Dans le journal *Le Soleil*, qui couvre ces régions,—et j'attirerais son attention—on y explique, en page éditoriale, que «pour douloureuse que soit la décision prise par Radio-Canada, elle ressemble beaucoup, du moins pour le service francophone, à ce que recommandait la Commission Caplan-Sauvageau en 1986. Caplan-Sauvegeau limitait à l'information le rôle des stations de Matane, Rimouski et Sept-Iles et préconisait que les services de langue française soient concentrés aux quatre centres de Montréal, Québec, Moncton et Ottawa.» Les conclusions de cette commission, de ce groupe d'étude, ont été faites après une large consultation, ont été rendues publiques il y a trois ans, et le député aurait dû avoir le temps de les lire.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma deuxième question s'adresse encore au premier ministre. C'est dommage qu'il ne se soucie pas de sa région.

Radio-Canada était la seule à diffuser des émissions locales et des émissions régionales en Gaspésie et sur la Côte-Nord. Vous voulez faire des citations, eh bien, laissez-moi vous en faire, des citations. Citons le maire de Rimouski: «C'est le lien avec le reste du pays qui est coupé». Vous voulez des citations? Je vais vous citer le député conservateur de Matane, un député de votre propre caucus: «J'estime inacceptable que les stations de toute une région, déjà défavorisée, soient fermées.»

Ma question est celle-ci: Est-ce que le député se trompe? Est-ce que le maire se trompe? Est-ce que 500 000 auditeurs se trompent? Est-ce que toute une région peut se tromper? Est-ce que toute une région peut être dans les «patates» ou est-ce que c'est son gouvernement qui l'est?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement toute compression budgétaire est douloureuse pour une population ou un individu qui en est affecté. Je n'ai aucun doute que c'est la même chose pour le député de Matane, comme pour le député de Calgary ou celui de Windsor qui parlaient hier, non seulement en toute connaissance de cause, mais avec énormément de sincérité. Le fait est que la population, généralement, reconnaît que nous avons un problème fiscal énorme qui est l'héritage de ce que mon honorable ami connaît fort bien.

La preuve de l'indépendance de la décision de Radio-Canada, justement selon les faits que souligne mon honorable ami, c'était que des coupures ou des compressions ont été effectuées dans une région que je connais bien et que je représente. C'est la preuve la plus concluante qu'il n'y a eu aucune ingérence partisane de la part du gouvernement, mais que M. Veilleux et ses collègues ont effectué des décisions dans l'intérêt national.

[*Traduction*]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, 1 100 employés spécialisés qui étaient dévoués ont dû constater que leur poste était supprimé brutalement. On peut même parler de massacre, tellement les mises à pied ont été sauvages.

Le ministre du Travail sait-il qu'on a ordonné aux employés de quitter les locaux immédiatement, que certaines équipes qui voulaient faire quelques dernières corrections et terminer leurs émissions, cela gratuitement, se sont fait dire de ne toucher à rien et de sortir tout de suite?

Le ministre du Travail fera-t-il enquête sur cette attitude cruelle dont la Société Radio-Canada se serait rendue coupable?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada est très au fait, très au courant des implications des diverses lois du gouvernement du Canada sur les actions que la Société doit prendre. Je suis convaincu que tout a été fait après de sérieuses analyses. Si pour une raison ou pour une autre, un député ou quelqu'un qui est affecté croit que la Société Radio-Canada a erré dans la façon dont les relations de travail ont été appliquées, il y a toutes sortes de mécanismes pour porter plainte, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, Terre-Neuve a été frappée plus durement que les autres provinces par les compressions. Deux des onze stations qui sont éliminées se trouvent à Terre-Neuve. De tous les employés de la Société Radio-Canada dans cette province, 22,5 p. 100 ont perdu leur poste.

Le ministre des Communications peut-il m'expliquer comment le gouvernement peut accepter les déclarations du président et du président du conseil, selon qui le mandat de la société peut encore être rempli, alors qu'on élimine des émissions régionales comme *Land and Sea*, émission qui a remporté le Wilderness Award et qui rejoint 53 p. 100 de l'auditoire? Pourquoi supprimer ces émissions? Pourquoi ne pas renvoyer plutôt le président du conseil et le président de la société? Ce serait une belle économie.

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les décisions de la Société Radio-Canada ont été prises en vertu d'un certain nombre de principes, entre autres qu'il devait y avoir dans chaque province, là où il y en avait, au moins un bureau régional. Et, dans ce sens-là, la décision qui a été prise a été reconnue par l'éditorialiste du *Globe and Mail*, qui dit, et je cite:

[*Traduction*]

> . . .la Société Radio-Canada ne perdra rien de son caractère de réseau national. Il y aura encore des bureaux régionaux d'information partout au Canada [. . .]

Cela s'applique de Vancouver jusqu'à St. John's.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, au cours d'une réunion qu'il a eue plus tôt aujourd'hui avec le caucus du Parti néo-démocrate, le président de Radio-Canada a confirmé que le gouvernement a été tenu au courant à tout moment des actions de la SRC. Selon lui, le manque de volonté politique ne permettait pas d'y faire quoi que ce soit. Ce gouvernement a, de toute évidence, approuvé et encouragé ces réductions, tout comme il a sabré dans VIA Rail.

Dans sa ruée pour démanteler et privatiser cet autre symbole de l'identité canadienne, le premier ministre a-t-il songé que la fermeture des dix stations régionales qui en résultera enfreint peut-être le règlement du CRTC, en dérogeant à l'obligation imposée à la SRC de fournir des services régionaux au Canada?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à mentionner, premièrement, tel qu'on l'avait dit hier, que le président de Radio-Canada était tout à fait heureux et disposé à rencontrer les députés individuellement ou en groupes, et je crois que l'intervention du député néo-démocrate confirme cela.

Deuxièmement, je suis d'accord avec le président de Radio-Canada que la Société Radio-Canada et le gouvernement se sont mutuellement informés de leurs objectifs et de leurs responsabilités.

Troisièmement, monsieur le Président, je ne prendrais pas ce qu'il vient de dire comme un fait acquis lorsqu'il cite le président de Radio-Canada.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du président de la République de Lituanie, M. Vytautas Landsbergis.

Des voix: Bravo!

Le président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 décembre 1990, la Chambre passe maintenant aux déclarations de ministres.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA TRAGÉDIE À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

LE PREMIER ANNIVERSAIRE

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse que je m'adresse à la Chambre aujourd'hui au nom du gouvernement fédéral pour rappeler aux députés qu'il y a un an aujourd'hui, 14 jeunes femmes étaient abattues à l'École polytechnique à Montréal.

En ce jour anniversaire de la tragédie, nous nous rappelons de Geneviève Bergeron, Nathalie Croteau, Anne Marie Edwards, Maryse Laganière, Anne Marie Lemay, Michèle Richard, Annie Turcotte, Hélène Colgan, Barbara Daigneault, Maud Haviernick, Maryse Leclair, Sonia Pelletier, Anne St-Arneault et Barbara Klucznik Widajewicz.

Cet acte brutal a laissé de profondes cicatrices dans la mémoire des Canadiens et des Canadiennes. Nul ne ressent la peine et la perte plus profondément que les familles et les amis de ces femmes assassinées.

[*Français*]

Aujourd'hui, nos plus sincères condoléances s'adressent aux familles et aux amis qui ont perdu un être cher dans la tragédie.

Avec les députées de Bourassa, Halifax et New Westminster, j'ai assisté ce matin à une cérémonie à la Cathédrale Notre-Dame de Montréal où, accompagnées de centaines d'autres femmes et hommes, nous avons regretté ce malheur une fois de plus.

[*Traduction*]

Cette journée en est une de commémoration et de réflexion sur notre perte. Mais il est également temps de se rendre compte que l'esprit qui animait ces femmes n'est *pas* perdu. Notre horreur face à cette violence insensée, notre colère et notre angoisse doivent être remplacées par un engagement à l'action.

Je crois que la violence dans notre société est inacceptable, et je sais que tous les membres de cette Chambre partagent mon opinion. Qu'importe le lieu, il est lamentable qu'une personne ait recours à de tels actes violents. En tant que législateurs et comme société, nous devons travailler ensemble pour faire passer le message que ces actes *ne seront pas* et *ne peuvent pas* être tolérés.

Au cours des dernières décennies, il y a eu plusieurs cas de tueries d'innocentes victimes. Certaines ont été tuées à cause de la couleur de leur peau, d'autres à cause de leur religion, ou simplement parce qu'elles se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment. Les innocentes victimes assassinées l'année dernière à l'École polytechnique l'ont été parce qu'elles étaient des femmes. Et tout en condamnant leur assassin, nous devons essayer de mieux comprendre les attitudes qui ont mené à cette tragédie et à tous les actes de violence envers les femmes.

Pour modifier les attitudes, nous devons commencer à la base—avec nos enfants. Ensemble, les familles et les enseignants doivent apprendre aux enfants que la violence faite aux femmes, en fait la violence sous toutes ses formes, c'est mal. Nous devons inspirer de nouvelles attitudes à nos enfants, pour bâtir une société meilleure.

En collaboration avec des groupes de femmes, des groupes de recherche, des institutions d'enseignement, et des milliers de femmes et d'hommes de partout au pays, nous devons travailler à réaliser la pleine égalité des femmes, dans toutes les sphères d'activité et dans les sphères de la société. Nous devons oeuvrer afin que la violence soit considérée comme un fait historique plutôt qu'une réalité tragique.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous qui sommes élus pour représenter les aspirations des Canadiens et des Canadiennes, nous devons, à la mémoire de ces 14 jeunes femmes et de toutes les autres victimes de violence, unir nos efforts pour éliminer cette violence.

[*Traduction*]

Je souhaite que nous tous ici dans cette Chambre, par nos actes, nos lois et nos politiques, et par les idéaux auxquels nous aspirons, nous travaillions ensemble vers le même but ultime—l'élimination de la violence faite aux femmes et à toutes les innocentes victimes dans la société canadienne.

Des voix: Bravo!

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, la froide horreur que nous inspire le massacre commis à Montréal nous hante encore et nous hantera tous toute notre vie: 14 jeunes vies éteintes, 14 jeunes femmes condamnées à mourir parce qu'elles avaient choisi une

carrière traditionnellement réservée aux hommes et parce qu'un jeune homme malheureux à l'esprit dérangé, lui-même victime de troubles familiaux, a décidé que les féministes étaient responsables de ses échecs.

Dans la dernière année nous avons entendu de nombreux experts affirmer que Marc Lépine était un tueur psychotique, que le fait que les victimes étaient des femmes n'était pas, par conséquent, un facteur important. Les femmes et les hommes ici à la Chambre, et les femmes du Canada savent qu'il en va autrement. Ils savent que les jeunes étudiantes en génie ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes et parce qu'un mal tragique dans notre société met chaque femme en danger et lui cause chaque jour des moments de frayeur.

Les dangers sont partout: dans les rues mal éclairées et tous les endroits déserts, terrains de stationnement, immeubles à bureaux et halls d'immeubles à appartements. Toutes les femmes ont appris à ne pas monter dans leur voiture, après l'avoir ouverte, sans allumer le plafonnier et regarder sur la banquette arrière. Toutes les femmes qui se retrouvent seules dans leur maison ou leur appartement ont vécu l'angoisse d'entendre des bruits insolites ou d'entendre sonner à la porte après minuit. Toutes les femmes craignent pour leur sécurité dans leur propre maison.

Depuis le massacre à Montréal, nous avons vu la violence contre les femmes augmenter et non diminuer. Nous avons vu s'élever le taux de meurtres dans les familles, le nombre d'agressions sexuelles dans nos villes et, surtout, ce qui est le plus terrifiant, sur les campus de nos universités.

Nous sommes toutes en colère. Toutes, en tant que femmes, nous avons peur. Les attitudes changent, oui; mais les lois, les juges et les législateurs doivent changer aussi. Le contrôle des armes à feu, la réaction du pouvoir judiciaire, des programmes de protection contre les mauvais traitements et une commission royale sur la violence faite aux femmes, toutes ces mesures seraient un bon point de départ.

• (1510)

En guise de conclusion, monsieur le Président, j'aimerais citer un article primé de Stevie Cameron, qui a paru dans le *Globe and Mail* il y a un an jour pour jour et qui est repris dans le journal d'aujourd'hui:

> Quatorze de nos filles intelligentes et resplendissantes se sont mérité une place à la faculté de génie en faisant des choses auxquelles nous, leurs mères, ne pouvions que rêver. Nous les avons perdues, et nous en avons le coeur brisé. Pire encore, cela ne nous étonne pas.

Des voix: Bravo!

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je fais face à un grave dilemme en faisant ma déclaration aujourd'hui. Étant donné la nature solennelle de la cérémonie d'aujourd'hui, dois-je adoucir mes propos pour ne pas mettre la Chambre dans l'embarras? Ou dois-je dire la vérité telle qu'elle est?

Eh bien, je pense que la Chambre conviendra que je dois dire la vérité.

L'événement que nous commémorons aujourd'hui est tout simplement trop horrible pour que son souvenir ne nous atteigne pas. Ce n'est pas tant le massacre de Montréal qu'il faut rappeler aux parlementaires, car ils pourraient se sentir quelque peu rassurés que le massacre appartienne au passé et que la vie continue.

Il faut plutôt rappeler aux parlementaires que cet incident représentait la forme de sexisme la plus extrême dans notre société, car si le massacre est chose du passé, ses répercussions ne le sont pas. Il y a eu des graffiti disant que ces femmes méritaient ce qui leur était arrivé, des sketches de club ridiculisant le massacre, des bannières proclamant que «non veut dire oui». Il y a à peine quelques mois, dans ma province, la Colombie-Britannique, on a adressé des invitations à des étudiantes leur demandant de participer à des ébats sur le campus de l'université ou de risquer d'être violées et mutilées. Tout cela, monsieur le Président, pas avant, mais après le massacre.

Alors, que faisons-nous, en tant que parlementaires, pour enrayer la haine gratuite contre les femmes? Cinq d'entre nous avons assisté à une vigile ce matin, à Montréal. D'autres députés de la Chambre feront peut-être de même ce soir. Mais pourquoi? Pour se souvenir? Monsieur le Président, qui peut oublier?

Il ne suffit pas de tout simplement nous souvenir. Les législateurs doivent agir. Nous devons adopter des mesures. C'est précisément la raison pour laquelle, l'été dernier, j'ai déposé un projet de loi demandant à la Chambre de déclarer le 6 décembre jour de deuil national et d'action sur la question de la violence faite aux femmes. Tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, peuvent sûrement appuyer cette initiative. Bon nombre d'entre nous avons proposé d'appuyer d'autres initiatives. Très récemment, nous avons offert d'appuyer le contrôle des armes à feu.

Nous, parlementaires, avons un rôle privilégié à jouer dans la société d'aujourd'hui. Nous avons le pouvoir d'améliorer la qualité de la vie, en l'occurrence, de dé-

noncer l'inégalité intrinsèque de plus de la moitié de la population.

Mes collègues de caucus et moi-même enjoignons les parlementaires à consacrer la prochaine minute de silence à penser à leur mère, à leur femme, à leurs filles et à leurs soeurs. Que ces pensées les inspirent, pour que le 6 décembre devienne non seulement le jour où les législateurs canadiens se sont rendu compte que nous avons sacrifié 14 vies prometteuses au canon d'une arme à feu, mais également celui où ces législateurs ont décidé de ne pas échanger une autre vie prometteuse contre des promesses vides.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je demande aux députés de se lever.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe un moment de silence.*]

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il indiquer aux députés quels seront les travaux de la Chambre demain, ainsi que la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais que, demain, nous passions à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-93, qui concerne les accords de Bretton Woods, que nous en finissions avec le projet de loi C-71, qui porte sur la convention des Nations Unies relatives aux contrats, et que nous passions à l'étude du projet de loi C-82, qui concerne la nomination de gardiens de port au Québec.

Lundi sera le dernier jour réservé à l'opposition. Mardi—je demanderai probablement la discussion du projet de loi C-84, qui concerne Petro-Canada. Il est toutefois possible que nous étudions le projet de loi C-74. Nous aurons des discussions à cet égard.

Je ne peux, pour l'instant, vous fournir de précisions pour ce qui est de mercredi; toutefois, les discussions habituelles se tiendront, au cours des prochains jours, entre les leaders à la Chambre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je me demande si je peux poser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Comme celui-ci le sait, notre propre leader à la Chambre lui a présenté, au nom du gouvernement, une résolution concernant la libération des otages en Irak.

Les bulletins de nouvelles diffusés aujourd'hui indiquent que le président de l'Irak a présenté à l'assemblée nationale de son pays une demande afin que celle-ci autorise la libération de tous les ressortissants étrangers.

Il serait très approprié que la résolution présentée par mes collègues du Nouveau Parti démocratique, du Parti conservateur et de mon propre parti, le Parti libéral soit adoptée en temps opportun, puisqu'il s'agit de manifester notre approbation à l'égard de cette mesure, et d'envoyer un message à l'assemblée irakienne afin de lui dire que nous aimerions que la mesure soit prise immédiatement.

Je me demande si le leader à la Chambre pourrait prendre un engagement relativement à l'étude de cette résolution, qui pourrait se faire lundi prochain. Je suis certain que cette démarche ne nécessitera pas beaucoup de temps, parce que je pense bien que la résolution sera adoptée à l'unanimité.

M. Andre: Certainement, monsieur le Président. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est en possession d'une copie de la résolution. Je pense que celui-ci veut simplement en examiner le libellé et s'assurer, en consultation avec ses fonctionnaires, que celle-ci peut être utile.

Je suis moi aussi très heureux des nouvelles en provenance de l'Irak. J'espère que ces communiqués sont fondés et que tous les otages, y compris évidemment les Canadiens, pourront très bientôt rentrer dans leurs foyers.

Je peux garantir au député que toute mesure visant à faciliter le retour des otages sera examinée en priorité par la Chambre, avec l'entière collaboration du gouvernement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, toujours au sujet du même rappel au Règlement, je voudrais simplement signaler au nom de mes collègues néo-démocrates que nous souscrivons nous aussi tout à fait à une résolution. En fait, les députés de Fundy Royal et Winnipeg-Sud-Centre et moi-même avons rédigé ensemble un projet de résolution.

Des discussions ont eu lieu. J'espère que la Chambre pourra en être saisie, surtout à la suite des nouvelles très encourageantes que nous avons reçues aujourd'hui et qui nous apprenaient que le président de l'Irak, Saddam Hussein, avait accepté de libérer tous les ressortissants étrangers. Du point de vue canadien, il y a également la nouvelle réjouissante de l'arrivée demain au Canada, en

provenance de l'Irak, des Rustins, ce vieux couple musulman.

Chose certaine, monsieur le Président, j'espère que la Chambre pourra se pencher sur cette très importante question au début de la semaine prochaine.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à signaler à la Chambre que du fait des déclarations ministérielles, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 11 minutes. Ainsi, nous entreprendrons l'étude des initiatives parlementaires à 17 h 11. Nous passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[*Traduction*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que la motion nº 2A de M. Langdon, de la motion nº 14A de M. Langdon et de la motion nº 19 de M. Lee.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour participer au débat sur le projet de loi C-84 dont nous sommes maintenant saisis.

Il s'agit d'un projet de loi qui, en termes fort simples, tend à privatiser la société nationale des pétroles du Canada.

Je sais que nous nous penchons plus particulièrement sur les motions 2A, 14A et 19, mais lorsqu'on examine le projet de loi, il est intéressant de remarquer que sur les pages en regard des pages du projet de loi lui-même, on ne fournit aucune explication. On ne retrouve que la recommandation pertinente, à savoir que Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada».

Il n'y a aucune explication. Il faut se fier à notre propre expérience, et Dieu sait qu'elle est énorme quand on pense aux objectifs visés par le gouvernement depuis quelques années, pour savoir au juste l'objet et les répercussions de ce projet de loi dans son ensemble ou de ses diverses parties. On ne le précise pas en termes simples.

Depuis l'élection du gouvernement en 1984, on est témoin d'une série de mesures qui ont probablement commencé avec la décision du gouvernement d'enlever tout pouvoir à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, appelée maintenant Investissement Canada, au point de la rendre tout à fait inefficace sur le plan du contrôle de la participation étrangère dans notre économie.

On a pu constater également les coupes sombres systématiques effectuées à VIA Rail et dans le système de transport ferroviaire au Canada. Cela a commencé sous le gouvernement libéral précédent et les conservateurs s'en prennent de plus en plus régulièrement et avec de plus en plus de vigueur au service-voyageurs.

Le gouvernement adopte en outre toutes sortes de mesures qui vont aboutir au démantèlement presque complet de la Société canadienne des postes. Le raisonnement semble être qu'il faut rendre ses services inacceptables pour le public et faire en sorte que la société se comporte comme si elle ne servait plus à rien puisqu'elle n'arrive pas à accomplir son travail efficacement. Elle ne fournit pas les services dans les collectivités qui en ont besoin. Un jour ou l'autre, on finira par la privatiser complètement elle aussi.

Nous avons été témoins de la vente d'Air Canada. Nous avons été témoins de la déréglementation et nous risquons de voir adopter des mesures qui contribueront à isoler graduellement toutes les collectivités en dehors des principales régions métropolitaines.

Nous entendons maintenant parler de la politique gouvernementale de libéralisation des espaces aériens—Ciels ouverts—qui compromettra encore les services aériens de bon nombre de nos collectivités isolées.

Tout juste hier, on nous a annoncé le démembrement radical de la Société Radio-Canada, son déracinement des collectivités qui font de ce pays ce qu'il est: une nation faite non seulement de citadins et de villes, mais aussi de gens qui ont des liens étroits avec les ressources et avec la terre, et qui croient à la raison d'être de ce pays.

Petit à petit on détruit, on vend, on dérèglemente ou on démolit presque toutes les structures de chaque institution qui peut unir notre pays. Qu'y a-t-il derrière tout cela? Quelle sorte de foi aveugle, de dogme, de doctrine ou d'idéologie possède donc le gouvernement. Qu'est-ce qui le pousse à poursuivre une démarche qui ne peut qu'aboutir à la désintégration du Canada? Le Parti conservateur est sans contredit convaincu du pouvoir positif de l'entreprise privée et déréglementée. Il croit que les

forces de la libre entreprise peuvent donner des résultats heureux, malgré que tout tend à prouver le contraire.

C'est très bien de s'inspirer de théories et de principes, mais si cela nous empêche de voir les conséquences de nos décisions, ne faut-il pas en conclure que ce sont des théories aveugles qui risquent de nous mener sur la voie de la désintégration, en tant que nation? Notre pays a été édifié, en dépit des forces et des conditions du marché. En regardant une carte, personne le moindrement conscient de nos caractéristiques démographiques ne pourrait croire que la création du Canada reposait sur une logique économique quelconque. Cela n'a jamais été le cas. La création du Canada a résulté d'une volonté politique fondée sur des motifs sociaux, politiques et philosophiques. Quelques personnes ont décidé un jour de construire, sur cette moitié du continent nord-américain, un pays différent de son voisin du sud, de par ses priorités et de par ses principes. Ce pays a été créé en dépit des forces du marché, dont les rapports ont plutôt tendance à s'établir du nord au sud. Si, en tant que peuple, nous abandonnons encore un autre instrument qui nous permettait de développer nos ressources en fonction de nos besoins et de nos intérêts, ne faut-il pas en conclure que cette théorie nous mène sur le sentier de la désintégration et que ce gouvernement devrait en être davantage conscient?

Trois amendements ont été déposés. L'un d'eux exige que le président et les membres du conseil d'administration de la société nationale des pétroles soient des résidents du Canada. Nul ne peut nier que, dans la conjoncture actuelle, ce n'est pas trop demander. Cette exigence ne garantit rien, mais au moins, elle marque un début.

La motion 14A porterait le plafond de propriété étrangère des actions de 25 p. 100 des actions qu'il est dans le projet de loi à 1 p. 100. Mais ceux qui s'y opposent prétendent que cette exigence est irréaliste, compte tenu de l'objectif du gouvernement. Mais quel est cet objectif? L'industrie énergétique canadienne, ou au moins une partie importante de celle-ci, devrait-elle servir les intérêts du Canada? C'est le principe de son développement qui est en jeu.

La motion 19 empêche les gouvernements étrangers ou leurs organismes de posséder des actions de Petro-Canada. Nous avons été témoins, au cours des toutes dernières semaines, d'exemples de sociétés étrangères qui ont voulu s'emparer de sociétés d'État que le gouvernement venait de céder. Certaines ont effectivement été vendues à des organismes du gouvernement allemand, du gouvernement français mais aucune au gouvernement canadien. De telles transactions ont été conclues dans le domaine de la recherche et du développement, de l'aéronautique et dans certains autres secteurs.

Pourquoi avons-nous un pays? Quelles autres sociétés seront cédées? Les compagnies de téléphone? Nous avons tous entendu parler des audiences qui auront lieu dans quelques mois à peine, apparemment pour examiner la possibilité d'établir une concurrence dans le secteur des services téléphoniques un peu partout au pays. Où cela nous mènera-t-il? Cela voudra probablement dire que les régions rurales paieront encore le prix de ces théories du gouvernement.

En tant que social-démocrate, j'ai toujours cru que tout ce qui fonctionne doit être conservé, que ce qui fonctionne encore mieux doit remplacer ce qui existe et que ce qui ne fonctionne pas doit être mis au rancard. Voilà la philosophie dont je m'inspire. Celle-ci doit cependant respecter le principe du gouvernement responsable et de la démocratie. Elle ne doit pas s'appuyer sur une foi, une doctrine et un dogme aveugles, comme ceux dont s'inspirent les députés de l'autre côté de la Chambre. Les politiciens les plus dangereux sont ceux qui croient leurs propres balivernes. C'est ce que nos collègues d'en face ont tendance à faire; ils sont un danger pour le Canada. Ces théories aboutissent à des lois comme celles que nous avons devant nous, et, tôt ou tard, quelqu'un devra bien faire cesser ce manège.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, voilà des heures maintenant que j'écoute des députés de l'opposition, mais là, c'est le bouquet. Au dire du député qui vient de parler, si une chose ne marche pas, on la met au rancart. Si nous pensions comme lui, il y a longtemps que nous nous serions débarrassés des Postes.

• (1530)

Au lieu de cela, peu après son arrivée au pouvoir, notre gouvernement a affecté à cette société des gens chargés de la gérer. Elle se porte plutôt bien aujourd'hui. Sa productivité s'est accrue considérablement. Les comptoirs postaux se sont multipliés d'un bout à l'autre du pays. Le service est de beaucoup meilleur et il est rentable.

Je sais que toute allusion à des bénéfices met les néo-démocrates dans tous leurs états. Ils se bouchent les oreilles en criant «Oh! Horreur!», comme si quelqu'un venait de blasphémer. Quoi qu'il en soit, si nous avions pensé comme le député, je crains fort qu'il n'y aurait pas de postes nationales au Canada aujourd'hui.

J'ai écouté les idéologues d'en face discourir sur Petro-Canada, notre société nationale des pétroles, et sur son importance. Je me permettrai de rappeler à la Chambre que Petro-Canada est une société à vocation énergétique parmi 2 500 à 3 000 sociétés au Canada. Il ne faut pas l'oublier. Cette société ne détient pas le monopole de

l'industrie pétrolière. Je sais que les néo-démocrates voudraient qu'il en soit autrement, parce qu'ils ont pour principe qu'il suffit d'une pétrolière pour l'ensemble du pays. C'est ainsi qu'ils conçoivent les choses et qu'ils voudraient qu'elles soient. D'elle dépend 6 p. 100 des activités en amont et quelque 19 p. 100 de celles en aval. Cela non plus il ne faut pas l'oublier.

Ils devraient aussi comprendre qu'elle a un certain nombre de réserves disponibles qu'elle voudrait exploiter. Cela va coûter très cher. Grâce à ce projet de loi, Petro-Canada pourra se procurer sur les marchés financiers, au même titre que les autres sociétés, les capitaux dont elle a besoin pour mettre en régime ses réserves prouvées et faire de l'exploration pour subvenir aux besoins énergétiques du pays. Elle pourra se développer et prospérer, créer de l'emploi et garantir l'approvisionnement énergétique du Canada et des Canadiens.

J'entends des députés parler de l'idéologie des conservateurs. Je trouve cela plutôt intéressant lorsque je jette un coup d'oeil à travers le monde aux orientations des différents gouvernements. Même les socialistes, Dieu les bénisse, montrent la voie dans certains domaines. Les pays communistes et beaucoup d'autres réalisent que les gouvernements ne peuvent pas tout faire et qu'ils doivent se sortir de certaines entreprises. Le Mexique a privatisé 260 sociétés au cours des dernières années. Il vend actuellement sa compagnie de téléphone au public. En fait, il permet même une participation étrangère de 49 p. 100.

Nous avons, dans cette mesure législative, garanti à la population canadienne que la société serait contrôlée, dirigée et gérée par des Canadiens. Ceux-ci continueront à contrôler la société. Les amendements proposés aujourd'hui ne contribuent en rien à améliorer le projet de loi.

Ainsi, la Loi sur les sociétés par actions, dont relèvera Petro-Canada, dit que la majorité des membres du conseil d'administration doivent être des résidents canadiens. Elle dit cela et c'est ce qui s'appliquera. C'est déjà prévu, nous sommes certains que la société sera contrôlée et dirigée par des Canadiens.

Je peux dire aux députés d'en face qu'il est parfois intéressant pour une société de faire venir des administrateurs de l'étranger, s'ils peuvent fournir de bons et solides conseils. C'est ce que font beaucoup de sociétés. Northern Telecom est un des meilleurs exemples de société canadienne. Ses dépenses de R&D représentent 12 p. 100 de ses ventes. Il se trouve que son directeur général est américain. Il est résident du Canada et c'est une personne tout à fait respectable. Il est très dévoué à cette société canadienne. Ce que ferait l'amendement, c'est empêcher le recrutement des meilleurs talents.

On a longuement parlé de ces amendements aujourd'hui. On m'a dit qu'il y avait eu des négociations avec l'opposition en vue de débattre pendant une durée raisonnable des amendements qui ont été présentés. J'estime en effet qu'ils doivent être débattus pendant un temps raisonnable. Je crois qu'il y a eu des négociations. Je vais lire cela très soigneusement, je ne veux pas être pris comme la dernière fois. Par conséquent: Je donne avis que, un accord n'ayant pu être conclu en vertu des dispositions du paragraphe 78(1) ou 78(2) du Règlement sur l'attribution de temps pour mettre fin à l'étape du rapport du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, à la prochaine séance de la Chambre je proposerai une motion attribuant un certain nombre de jours ou d'heures pour l'étude et l'adoption du projet de loi, à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex—Windsor a la parole, pour un appel au Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, il est fascinant d'écouter le ministre laisser entendre qu'il y a eu des pourparlers, ce qui, à ma connaissance, est une condition pour pareille motion.

À titre de personne qui, au nom de mon parti, s'occupe de ce projet de loi, je n'ai eu connaissance d'aucuns pourparlers, ce qui me laisse penser que la motion est tout simplement irrecevable.

Le président suppléant (M. Paproski): Tout ministre peut présenter une motion. Je ne vois absolument aucun problème en l'occurrence.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, de quelle motion discutons-nous? Pourriez-vous éclairer ma lanterne, Monsieur le Président? La Chambre a été saisie d'une motion. Je veux prendre la parole, mais. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il s'agit seulement d'un avis. Nous débattons les motions nos 2A, 14A et 19.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président. J'ai attendu un peu pour participer au débat sur un projet de loi qui, s'il est adopté, aura pour effet de privatiser Petro-Canada, la société énergétique nationale.

Petro-Canada a été créée naguère parce que le gouvernement de l'époque estimait qu'il était dans l'intérêt de la population canadienne d'avoir une fenêtre sur le marché énergétique. Au pays, on croyait alors que les ressources canadiennes appartenaient à la population entière du Canada; on croyait aussi que, dans certains domaines comme celui des approvisionnements énergétiques et de leur sécurité, il était important que le gouvernement, par l'entremise de ses programmes ou ministères ou, en l'occurrence, d'une société d'État, puisse dire son mot et avoir une fenêtre sur cet aspect particulier de la souveraineté canadienne.

Au fil des ans, Petro-Canada a joué un rôle très important dans la mise en valeur des ressources énergétiques de ce pays. Elle a été sévèrement critiquée au début par les députés de l'opposition de l'époque. La création de cette société est survenue à un moment où le gouvernement estimait qu'il avait une importante responsabilité à assumer à l'égard de ces extraordinaires ressources énergétiques que sont le pétrole et le gaz, ressources dont le Canada a été fort bien pourvu, notamment dans les provinces de l'Ouest et au large de la côte atlantique, même si elles n'y sont pas mises en valeur autant que nous le voudrions. Le gouvernement estimait donc qu'il avait la responsabilité de veiller à ce que l'intérêt des Canadiens occupe une place prépondérante dans la mise en valeur de cette ressource. Cela s'accordait avec la façon dont nous avions l'habitude de concevoir notre pays. Beaucoup d'entre nous de ce côté-ci le conçoivent toujours ainsi, à savoir que les ressources naturelles du pays existent pour tous, et que le gouvernement a pour devoir de les gérer aussi bien que possible pour le bien de tous les Canadiens.

Je veux parler des trois amendements, mais je dois d'abord décrire un peu le contexte. Lorsque le ministre d'État chargé de la Privatisation a proposé ce tout dernier plan visant à nous enlever cette société vraiment canadienne appelée Petro-Canada, il a suscité énormément de critiques. Je sais que beaucoup d'éditorialistes, comme Geoffrey Simpson et plusieurs autres au *Globe and Mail* et à d'autres journaux de partout au pays dont certains dans l'Ouest et notamment en Alberta, ont dit que le gouvernement actuel voulait procéder à la privatisation d'une société d'État très nécessaire, une société à l'histoire controversée, j'en conviens, surtout dans certaines parties de l'ouest du Canada, et cela pour de bonnes raisons peut-être à certains égards. Mais ce n'était peut-être pas le bon moment de poursuivre cette politique.

À la fin des années 1970 et plus particulièrement en 1979, le gouvernement conservateur précédent, dont le député de Yellowhead était le premier ministre, changeait tous les quinze jours de position au sujet de notre société nationale Petro-Canada. Les conservateurs avaient promis de s'en débarrasser pendant la campagne électorale. Une fois arrivés au pouvoir, ils ne voulaient plus la démanteler; ils voulaient tantôt la privatiser, tantôt l'abolir, tantôt en limiter l'activité, et tantôt la restructurer parce qu'ils ne savaient pas quoi diable en faire.

• (1540)

À un moment donné, l'actuel ministre du Commerce extérieur, après avoir été élu à la Chambre à la faveur d'une élection partielle, entreprit une tournée dans l'Ouest; il était de ceux qui estimaient absolument fou d'avoir dans le secteur énergétique une société appelée Petro-Canada.

Savez-vous ce qui est arrivé, monsieur le Président? Une véritable conversion sur le chemin de Damas. De retour à la Chambre, il ne tarissait pas d'éloges au sujet de Petro-Canada et du rôle important qu'elle jouait pour assurer l'autosuffisance énergétique de notre pays. Il l'aimait. Il ne cessait d'en dire du bien.

À l'époque où il siégeait à la Chambre, l'actuel gouverneur général a fait volte-face à maintes reprises dans l'exercice de ses fonctions de ministre responsable notamment du secteur énergétique, car il ne savait jamais très bien quelle était sa position à cet égard.

Nous voyons donc que les ministériels ont été obsédé, pourrait-on dire, par Petro-Canada. Au début, ils se sont lancés dans la rhétorique conservatrice habituelle, disant que si cette activité pouvait se faire efficacement dans le secteur privé, le secteur public n'avait aucun droit d'y participer. C'est la pure idéologie conservatrice. Nous en avons été tout particulièrement témoins ces derniers jours lorsque les conservateurs se sont mis à démantibuler des institutions nationales comme Radio-Canada en se lançant dans une véritable entreprise de démolition. Ils ont détruit VIA. Le secrétaire parlementaire du ministre des Communications a dit aujourd'hui une chose intéressante que le ministre de l'Énergie ou le ministre des Privatisations auraient certainement pu dire aussi au

sujet de ce projet de loi concernant Petro-Canada. Il a dit qu'il fallait amputer la société pour l'améliorer. Pourquoi pas la tuer pour la guérir, tant qu'à y être. C'est ce que le gouvernement fait dans ce projet de loi.

Les amendements concernant Petro-Canada que nous étudions actuellement sont des amendements importants. Les Canadiens croient que notre secteur énergétique a des incidences sur notre souveraineté. Sur la côte est du Canada, nous dépendons du pétrole, du gaz et du brut importés même si notre pays est un exportateur net de pétrole. Petro-Canada a joué un grand rôle dans le développement d'Hibernia et dans les projets Syncrude dans l'ouest du Canada. Elle a pris l'initiative parce qu'elle avait pour mandat de s'occuper des intérêts des Canadiens et non de ceux des conseils d'administration de New York ou de quelque capitale européenne.

Les amendements à l'étude sont très importants à cause de ce projet de loi ridicule. J'ai beaucoup de difficulté à écouter le ministre des Privatisations dans les circonstances les plus favorables, mais j'ai fait un gros effort cette fois-ci dans l'espoir d'entendre un brin de sagesse.

Le seul brin de sagesse que j'aie pu trouver, j'ai dû le lire entre les lignes. J'en ai conclu qu'ils ne veulent privatiser Petro-Canada actuellement que pour une seule raison. Alors que nous avons une crise grave dans le golfe Persique, alors que l'approvisionnement même du Canada atlantique et d'autres régions en pétrole brut est compromis, alors que les Canadiens une fois de plus s'intéressent à avoir une présence dans le secteur énergétique pour pouvoir diriger et développer ce secteur, c'est le moment que choisit le gouvernement, de manière tout à fait inattendue, après avoir essayé à maintes reprises de faire quelque chose de Petro-Canada sans aucun succès—Dieu sait ce qu'il veut que cette société fasse, je n'en suis pas sûr—pour proposer un projet de loi en vue de la privatiser.

Il faut en conclure, après avoir écouté le ministre et vu la popularité des conservateurs dans tout le pays, qu'il s'agit d'une diversion à l'intention de certains membres du caucus, en particulier ceux de l'Ouest qui sont sévèrement critiqués parce qu'ils appuient cette absurde TPS du gouvernement qui a fait baisser leur popularité à 7 p. 100 dans les sondages. Ils sont prêts à tout pour faire diversion. Je pense que ce projet de loi visant à privatiser Petro-Canada sert actuellement de diversion.

Cela fait rire le ministre d'en face. Je pense que c'est un rire nerveux. Je ne pense pas qu'il rit de bon coeur. J'ai vu beaucoup de ministres de l'autre côté de la Chambre rire nerveusement depuis quelque temps. Chaque fois qu'un projet de loi est proposé auquel le public canadien s'oppose, ils se mettent tous en face à ricaner nerveusement. Ils disent: «Mon Dieu, comme c'est drôle de voir les députés de l'opposition prendre la parole pour dire la vérité. Ils nous disent que nous faisons encore quelque chose que le public ne veut pas.» Il règne une mentalité de siège, en particulier à propos de ce projet de loi. Ils croient vraiment que tout le monde au Canada a tort et qu'ils sont les seuls à avoir raison. Si, un moment donné, ils font confiance à Brian, tout finira bien et sera parfait. C'est ce qu'ils croient de l'autre côté. Pas étonnant que la tête leur tourne par moments.

Les amendements qui ont été présentés et dont nous discutons aujourd'hui sont importants. Si le gouvernement maintient cette politique folle, au moment même où les Canadiens perçoivent les réserves énergétiques et les ressources de ce pays comme une richesse nationale qui peut influer sur notre souveraineté nationale, le gouvernement pousse trop loin.

Ces amendements ne font que signaler certaines difficultés. C'est ce que fait celui du député de Scarborough-Rouge River, qui a fait un travail remarquable et absolument phénoménal pour ce qui est d'exposer la vraie nature de ce gouvernement, de révéler ce que celui-ci tente de faire dans le secteur énergétique, de montrer que le gouvernement est dénudé de politiques. Le gouvernement n'a pas de politiques énergétiques nationales et veut tout simplement laisser agir les lois du marché. S'il peut la vendre au plus offrant, peu importe que ce soit une ressource canadienne, débarrassons-nous en. Renflouons les coffres. Si nous n'arrivons pas à gérer l'économie, ni le gouvernement, il faut bien trouver davantage d'argent quelque part. Oublions la nécessité de préserver et de gérer une ressource nationale comme l'énergie, le pétrole et le gaz, pour le plus grand bien de tous.

S'ils voulaient faire quelque chose, ils auraient peut-être pu apporter des changements à Petro-Canada pour s'assurer que celle-ci serve les intérêts des consommateurs et des producteurs de l'Ouest.

Ce que dit la motion nº 19 présentée par mon collègue, le député de Scarborough—Rouge River qui a fait un travail fantastique et qui a, de ce côté, piloté cette mesure législative en Chambre, c'est fondamentalement que cet-

te mesure aurait pour effet d'empêcher que quiconque détienne des actions de Petro-Canada pendant que le gouvernement en a encore.

Ce qu'il cherche manifestement à faire c'est de tirer le gouvernement d'embarras. Ce qui se passera probablement c'est qu'une république de bananes de l'autre bout du monde se pointera et, voyant dans Petro-Canada une excellente affaire, mettra la main sur les réserves et ressources énergétiques du Canada. Nous ne voulons tout simplement pas que le gouvernement demande aux gens du secteur pétrolier et de l'autre bout du monde de le comparer à l'une de ces petites républiques de bananes car en l'occurrence la république de bananes et ses administrateurs feraient bien meilleure figure que lui.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais dire qu'au cours des derniers mois, je n'ai jamais été aussi déçu et aussi inquiet pour le bien-être et le bon ordre de notre pays, ainsi que pour sa survie et son indépendance que sous le gouvernement actuel, et il y en a eu plusieurs depuis que je suis député.

Je dois dire que le gouvernement conservateur et son premier ministre ont bien quelques réalisations à leur actif, dont la principale est le fait qu'ils ont excité la colère et l'indignation de la population, qu'ils se sont aliénés, comme aucun autre gouvernement avant eux depuis la Confédération et même avant.

Monsieur le Président, la liste de leurs victimes est très longue, qu'il s'agisse du tarif du Nid-de-Corbeau, du tarif de l'Est, du double prix du blé, de Postes Canada, de VIA Rail, de Petro-Canada ou de toutes les autres sociétés qu'ils ont privatisées. Tout ce qu'ils ont fait, c'est enlever au pays les choses qui liaient les gens ensemble et les faisaient travailler. Et on ne parle pas de la tragédie d'hier qui a frappé Radio-Canada.

Ça ne me ferait rien s'ils ne pouvaient faire autrement. C'est quand ils le font exprès que je sens la colère monter en moi.

Aux termes de la motion nº 2A, les postes de président du conseil et des administrateurs de Petro-Canada doivent être détenus par des résidents canadiens. Eh bien, j'aimerais mieux que ce soient des citoyens canadiens, mais je suis prêt à accepter qu'ils ne soient que des résidents en vertu des dispositions appropriées. Je suppose que c'est mieux que rien. Je suis d'accord.

• (1550)

La motion nº 14A fait passer de 25 à 1 p. 100 le pourcentage des droits de vote pouvant être exercés par des étrangers. Je suis d'accord là-dessus aussi. S'il fallait faire un compromis à cet égard, il faudra en reparler.

Je voudrais citer des propos du ministre chargé de la privatisation—je regrette qu'il ait dû s'absenter pendant quelques instants—parce qu'à la fin des neuf mois du gouvernement de M. Clark en 1979, qu'on ne regrette pas d'ailleurs, il s'est donné beaucoup de mal pour mettre l'accent sur la propriété canadienne.

Le 11 décembre 1979, il a dit à la Chambre, et je cite à la page 2255 du hansard:

> . . . et le groupe d'étude a recommandé que seuls des Canadiens remplissant les conditions requises soient autorisés à posséder des actions de Petro-Canada et, je le répète, seuls les Canadiens remplissant les conditions requises puissent acheter des actions ultérieurement sur le marché libre. Je l'ai dit bien souvent, les actions doivent rester entre les mains des Canadiens.

Je ne sais pas ce qu'il lui est arrivé depuis, car il avait plus de bon sens en 1979. C'est évident. En fait, il avait été applaudi à la Chambre pour cette intervention. Je ne sais ce qu'il lui est arrivé. Il n'était pas en route sur le chemin de Damas, mais plutôt celui de Sodome et Gomorrhe.

L'autre point que je voulais souligner—et je déteste utiliser ces mots-là. Tout ce qui empiète sur l'indépendance, la souveraineté du pays, qui détruit l'identité que nous nous sommes forgée pendant tant d'années et qui fait que nous sommes différents des autres autres pays—des États-Unis en particulier—est une trahison. Nous avons adopté au Canada des lois et des règlements qui sont uniques.

Certaines de ces lois font l'envie d'une foule d'autres pays. Je n'en ferai pas la liste, car elle est fort longue. Quiconque cherche à faire sauter tout cela d'un revers de la main, je sais que le terme est fort, mais il faut que je le dise, quitte à me rétracter plus tard, quiconque agit comme ça agit en traître. C'est trahir même l'esprit des modèles parlementaires de ce gouvernement conservateur. M. Diefenbaker et sir John A. MacDonald se retourneraient dans leur tombe. Ils le font peut-être déjà, peut-on savoir?

En tout cas, il est absolument sûr qu'ils n'auraient pas appuyé ce projet de loi. Pas question. En matière de propriétés étrangères, je ne suis pas réputé être un tenant de M^me^ Thatcher, l'ancien premier ministre de Grande-Bretagne, mais même elle, lors d'une privatisation, et

Dieu sait qu'il y en a eu plusieurs, elle prévoyait toujours une disposition de garantie, de telle façon que si la société privatisée déviait du droit chemin, elle pouvait corriger la situation.

En ce qui concerne les dix sociétés privatisées par ses soins qui figurent sur cette liste, elle s'est gardé ce qu'on appelle une «action préférentielle», une seule. Cette action lui permettait, à elle et à son gouvernement, de renverser la décision de toute société privatisée voulant poser un geste qui ne serait pas dans l'intérêt national, selon elle ou son gouvernement. Elle avait raison de garder cette action préférentielle. L'histoire de notre pays et du Royaume-Uni ainsi que l'expérience acquise ont montré que lorsqu'on laisse entière liberté à une société privée, qu'elle soit multinationale ou nationale, sans lui imposer de système de contrepoids, cette société fait d'abord ce qui l'arrange. Ce qui est avantageux pour son pays passe en deuxième, et encore. Cela viendrait probablement en troisième lieu. Dans ce cas, la société mettrait les intérêts des actionnaires en second lieu. Le pays dans lequel elle a le privilège, et non le droit, de faire des affaires, prend une importance moindre.

Je ne comprends pas pourquoi le ministre n'accepterait pas ces amendements. Il le fera peut-être. J'espère que je me trompe, mais je ne crois pas qu'il le fera, qu'il approuvera le contenu de ces trois amendements.

Le troisième amendement interdirait à un gouvernement étranger ou à un représentant d'un gouvernement étranger, qu'il s'agisse d'une société d'État, d'un comité ou de toute autre forme de représentation, de posséder des actions de Petro-Canada. Il est évident que cette disposition est pleine de bon sens, et c'est à ce sujet que le ministre tentait d'embarrasser mon collègue.

C'est sensé, parce qu'on est maître chez soi ou on ne l'est pas. Les étrangers n'ont pas à s'en mêler, parce qu'il serait insensé de remettre cela entre les mains de tout un chacun pour qu'il en fasse ce qu'il veut dans le seul but de faire de l'argent, sans tenir compte du bien-être de la population et du bon ordre au pays. Les étrangers perdent alors leur privilège de faire affaire chez nous. Aucune société n'a le droit d'exploiter les ressources de mon pays sans tenir compte du bien-être de la population et du maintien de l'ordre.

J'espère que ces amendements seront adoptés et qu'on pourra poursuivre avec les suivants.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, avant de faire quelques remarques à propos du projet de loi C-84 concernant la privatisation de Petro-Canada, comme nous commémorons aujourd'hui une série de tragédies, j'aimerais attirer l'atention de la Chambre sur une question.

Nous avons tous entendu des collègues députés nous rappeler les tristes événements qui ont eu lieu à Montréal le 6 décembre, l'an dernier. Je veux seulement dire un mot d'une autre malheureuse tragédie qui s'est déroulée à Halifax le 6 décembre 1917, il y a 73 ans aujourd'hui. Je parle de l'explosion qui a fait 1 600 morts et 9 000 blessés à Halifax. Plus de 20 p. 100 de la population de cette ville a été directement affecté par ce tragique accident.

Je n'en parle pas pour atténuer l'importance des interventions qui ont été faites sur les événements tragiques de Montréal, loin de là, car je suis tout à fait d'accord pour qu'on en reparle publiquement à la Chambre, et j'espère que dans 83 ans, on s'en souviendra encore car ce furent de bien tristes jours pour tous les Canadiens.

Monsieur le Président, je vais passer maintenant au projet de loi C-84 à l'étude aujourd'hui à la Chambre.

Je voudrais parler de choses concrètes, car nous entendons beaucoup de rhétorique sur les sociétés d'État comme Petro-Canada, Air Canada, la Société Radio-Canada et ainsi de suite, et j'espère l'avoir dit maintenant sans acrimonie. Je respecte le point de vue de ceux qui considèrent ces sociétés comme des institutions nationales que nous devons conserver à tout prix. Je ne suis tout simplement pas d'accord avec eux.

Je crois que ce sont des instruments utiles qui ont une fonction à remplir, et si nous pouvons faire en sorte qu'ils continuent de fonctionner et de fournir les mêmes services en économisant tout l'argent des contribuables, nous devons alors envisager cette possibilité. C'est ce que vise le projet de loi C-84. Nous croyons que Petro-Canada a joué son rôle. Cette société peut continuer de jouer un rôle utile en fournissant des services au Canada selon d'autres structures.

Pour ces raisons, je veux m'arrêter à certains aspects parce que lorsque Petro-Canada a été fondée, elle devait nous donner une fenêtre sur l'industrie, ce que justifiait le contexte de l'époque, mais arrêtons-nous à l'évolution de Petro-Canada. Qu'est-il arrivé au moment de la main mise sur Petrofina? Beaucoup d'argent a été dépensé pour permettre de faire son acquisition. Le calcul exact de ces sommes n'a jamais été fait. Nous ignorons qui a retiré des avantages de ces grosses sommes d'argent. Nous n'avons jamais pu nous faire une idée claire des aspects financiers de la transaction.

• (1600)

Le député le sait, les tribunaux se sont prononcés sur la question. Les dossiers ont été fermés; ils sont scellés; ni les parlementaires ni le vérificateur général ne peuvent les consulter. Nous ne connaissons donc pas toute l'histoire de Petro-Canada. Nous ne savons pas quelles tractations ont eu lieu entre les partisans du Parti libéral qui

détenaient des actions de Petrofina et ont pris part à la transaction.

Donc, on ne peut pas dire que Petro-Canada est au-dessus de tout soupçon. La création de la société partait peut-être de bons sentiments, mais la situation a tourné au déshonneur. C'est pourquoi je veux chercher à déterminer si Petro-Canada a été utile aux Canadiens. On pourrait demander ce que la société a fait pour les Canadiens.

Si vous posez des questions à un détaillant de Petro-Canada, vous constaterez qu'il conclut le même genre d'ententes avec la société que tous les détaillants des autres pétrolières. Il doit acheter des pneus, des batteries et des accessoires de la société qui gonfle ses prix. Je connais un détaillant, monsieur le Président, qui a été contraint d'acheter des produits de nettoyage de pare-brise à un prix supérieur au prix de vente chez Zellers. Vous le savez, Zellers se vante d'offrir les meilleurs prix, mais il reste qu'il s'agit d'un magasin de vente au détail. C'est dire que ce détaillant de Petro-Canada pouvait obtenir un prix plus bas dans un magasin à rayons que chez Petro-Canada. Pourquoi? Parce que Petro-Canada tirait des bénéfices excessifs de ses détaillants. À cet égard, Petro-Canada n'administre pas ses activités différemment des autres pétrolières. Les députés d'en face savent que le gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, s'est toujours bien gardé de s'ingérer dans la gestion quotidienne de cette société, de sorte que celle-ci a pu fonctionner comme n'importe quelle autre société pétrolière.

Je puis vous donner l'assurance que si vous vous rendez dans une station-service de Petro-Canada n'importe où au Canada, vous paierez l'essence le même prix qu'ailleurs, vous serez confrontés au même manque de garantie si vous faites effectuer des réparations et vous aurez droit aux mêmes arguments. Dans ces conditions, ne venez pas me dire à moi, en tant que consommateur canadien, que Petro-Canada m'a avantagé. Petro-Canada s'est comportée comme n'importe quelle autre société commerciale. Petro-Canada ne nous a pas assuré la présence qu'on aurait cru dans l'industrie, de telle sorte que cette société a perdu en grande partie, sinon entièrement, sa raison d'être.

Permettez-moi de revenir sur certains autres propos que nous avons entendus à la Chambre et qui témoignent d'une crainte maladive des mainmises étrangères. Chaque fois qu'un député néo-démocrate prend la parole pour examiner une transaction de ce genre, il ne manque jamais d'évoquer le spectre d'étrangers prêts à s'emparer du Canada. C'est d'autant plus remarquable que John McLeod, qui écrit dans la rubrique financière du *Daily News* a relevé ce comportement chez nos amis néo-démocrates. En effet, dans un article publié aujourd'hui le 6 décembre 1990, il écrit, et je cite:

> Il y a lieu de signaler que la politique économique du Nouveau Parti démocratique que préconise le chef fédéral de ce parti qui n'exerce pas le pouvoir, est bien différente de celle du nouveau gouvernement néo-démocrate qui gouverne en Ontario.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire ce qui s'est produit en Ontario, nonobstant cette crainte maladive des mainmises étrangères, le slogan «le Canada aux Canadiens», la volonté de s'approprier toutes nos sociétés et de s'imposer des restrictions pour réserver la propriété aux seuls Canadiens. Que fait le gouvernement ontarien du premier ministre Bob Rae lorsqu'il doit prendre sa première décision? Il approuve la vente de la société Consumers Gas à la société British Gas, PLC. Et pourquoi a-t-il ainsi approuvé la vente d'une société canadienne du domaine énergétique à une société étrangère? C'est, comme il l'a dit, pour protéger les meilleurs intérêts des citoyens de sa province.

Toutes les belles idées qu'on a avancées à la Chambre au cours de ce débat ont pris le bord dès l'instant où il a fallu faire face à la réalité: Que faut-il faire s'est demandé le gouvernement de l'Ontario? Nous avons reçu la demande d'une société étrangère, la British Gas, qui voudrait s'approprier une société canadienne, la Consumers Gas. Allons-nous fonder notre décision sur des principes idéologiques, comme le font nos amis fédéraux? Non. Fini le temps des principes idéologiques. Nous formons le gouvernement maintenant. Il faut prendre sa décision en tenant compte de ce qui est avantageux dans chaque cas et en l'occurrence la bonne décision est d'autoriser la vente et c'est ce qu'a fait Bob Rae. Je ne sais pas ce que le chef du Nouveau Parti démocratique va dire de cela, quand ils se rencontreront. Ils ont intérêt à se rencontrer.

J'ai entendu dire qu'ils ont un poste de télévision dans le vestibule pour avoir l'oeil sur ce que fait l'assemblée législative. S'ils ont deux postes de télévision c'est parce qu'ils savent qu'ils ne tiennent pas les mêmes propos aux deux endroits différents et ils essayent de les faire coïncider. La théorie qu'ils suivent à la Chambre est en contradiction avec les faits. Il était tout à fait justifié d'autoriser British Gas à prendre le contrôle de Consumers Gas. C'est la décision qu'a prise le gouvernement ontarien.

The Financial Times prodigue des conseils à Bob Rae aussi bien que John McLeod. Il dit: «Écoutez M. Bob Rae et vous aussi Madame le chef du Nouveau Parti démocratique, il va falloir trouver un meilleur moyen de conserver au Canada le contrôle des sociétés et des secteurs stratégiques.» Il doit y avoir un meilleur moyen. Cela n'a rien à voir avec le fait d'être actionnaire ou propriétaire, mais cela concerne le contrôle législatif. Vous pouvez contrôler des sociétés par la législation, comme l'a appris maintenant Bob Rae. Vous pouvez obliger par des lois les sociétés à faire ce qui est dans l'intérêt public. On n'a pas à se préoccuper de savoir qui est propriétaire.

Nous avons vu avec Petro-Canada que cela ne fait aucune différence. Cette société fait de la prospection là où elle veut, elle vend ce qu'elle veut et elle fait payer le prix qu'elle veut. Cela ne nous a servi à rien au Parlement du Canada ou d'un bout à l'autre du Canada de savoir ce qui se passe dans cette industrie. Autant le reconnaître et laisser jouer les forces du marché comme elles l'ont fait dans le passé.

J'espère que les députés néo-démocrates ont tiré une leçon de la décision de leur collègue, Bob Rae. J'espère qu'ils feront preuve de sens pratique. La théorie c'est bien beau, mais il faut se rendre à l'évidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole au député de Comox—Alberni, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 38 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions soulevées au moment de l'ajournement seront les suivantes: le député de Haldimand—Norfolk, la gestion de l'offre; la députée de New Westminster—Burnaby, la condition féminine; le député de Saint-Henri—Westmount, la santé.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je tiens à dire que je partage les vues de l'orateur néo-démocrate précédent et du député de Winnipeg Transcona en ce qui concerne ce projet de loi sur la privatisation de la société nationale des pétroles. Ayant vu ce que les conservateurs ont fait à notre pays et aux institutions nationales ces dernières années, beaucoup de Canadiens se demandent sérieusement si le Canada va continuer d'exister pendant encore très longtemps compte tenu des attaques systématiques dont sont victimes les institutions fondamentales du Canada.

Avant de discuter des amendements en question et du projet de loi lui-même, j'aimerais vous parler un peu des principes défendus par les derniers députés conservateurs qui sont intervenus dans le débat. Je tiens tout d'abord à rappeler à ces députés que le Nouveau Parti démocratique n'a jamais nationalisé une seule société ou encore créé de société d'État au Canada.

Comme l'ont affirmé les conservateurs, hier et au cours des derniers jours, la Société Radio-Canada a été créée par le gouvernement conservateur de R. B. Bennett dans les années 1920 et 1930. Les Chemins de fer nationaux du Canada ont été créés en 1923 par le gouvernement libéral de l'époque, si je ne m'abuse. Air Canada a été constituée par C.D. Howe, un ministre du cabinet libéral.

Sur le plan provincial, monsieur le Président, vous vous en souvenez sans doute en tant que député de l'Alberta, la Pacific Western Airlines a été nationalisée à un moment donné par Peter Lougheed, un des grands champions de la libre-entreprise au Canada.

En Colombie-Britannique, la B.C. Electric, qui est une ramification de la Power Corporation du Canada, a été nationalisée par W.A.C. Bennett et son Parti Crédit Social, le soi-disant parti de la libre entreprise de la Colombie-Britannique, qui a vu le jour au début des années 1950 lorsque les libéraux et les conservateurs ont uni leurs efforts pour nationaliser l'entreprise d'énergie électrique.

Le fait est que les sociétés d'État ne sont pas créées pour des raisons idéologiques. Au Canada, la grande majorité d'entre elles ont été mises sur pied parce que le gouvernement en place, peu importe ses couleurs, a cerné un besoin auquel ne répondait pas le secteur privé. En l'absence d'investissement de la part du secteur privé, le gouvernement doit prendre des mesures afin de développer le pays, de le faire aller de l'avant, et de réaliser les progrès souhaités. En conséquence, les gouvernements en place, qu'ils aient été conservateurs, libéraux, créditistes et même des néo-démocrates, ont participé à la nationalisation ou à la création de sociétés d'État.

• (1610)

Nous avons fait de même en Colombie-Britannique lorsque nous formions le gouvernement. Nous avons créé une société d'assurance, ce qui a entraîné la création d'un centre financier à Vancouver, en raison des centaines de millions de dollars en primes qui, jusqu'alors, s'en allaient à Zurich, à New York ou à Hartford dans le Connecticut. Nous avons rapatrié ces sommes pour le plus grand bénéfice des résidents de la province. C'était là la raison d'être de l'établissement d'un centre financier à Vancouver, qui a pris de l'expansion et qui continue de prospérer. Cette mesure a été prise strictement pour des

raisons pragmatiques. Elle n'était aucunement liée à des considérations idéologiques.

Je me souviens d'avoir rencontré le ministre de l'Agriculture de la Suède, Mats Hellstrom, qui participe actuellement aux négociations du GATT à Bruxelles. Celui-ci m'avait dit que lorsque le gouvernement social-démocrate était au pouvoir en Suède, il n'avait pas nationalisé une seule entreprise et s'opposait à une telle mesure. Ce gouvernement préférait que les entreprises exercent leur activité dans une économie libre mais faisant l'objet d'une réglementation serrée.

Par contre, lorsque le gouvernement de droite a succédé aux sociaux-démocrates, il a nationalisé certaines entreprises qui appartenaient à des amis ainsi qu'à des bienfaiteurs du parti qui étaient en difficulté financière. Ces intéressés ont convaincu le gouvernement de droite de prendre en main leurs entreprises, et ce sont les contribuables qui ont payé pour renflouer ces dernières.

Il est arrivé que la même chose se passe au Canada. Le gouvernement en place a parfois reconnu la nécessité d'alléger le fardeau de certains de ses bienfaiteurs en les débarrassant de leurs entreprises. Après tout, le CN n'a pas été nationalisé. Les exploitants du secteur privé ont acculé la compagnie à la faillite et le gouvernement a dû intervenir pour la reprendre en main.

Le réseau ferroviaire de la Colombie-Britannique a connu le même sort, comme mon collègue me le rappelle. L'ancienne Pacific Great Eastern Railway a vendu toutes les emprises que la province lui avait cédées et elle a périclité pour la simple raison que la liaison ferroviaire ne reliait rien à rien. Le gouvernement a pris le relais et terminé la ligne d'un terminus à l'autre. C'est aujourd'hui l'un des grands chemins de fer du Canada et il est fort utile pour assurer le développement du centre et du nord de la province et expédier le bois d'oeuvre vers les marchés d'exportation. L'initiative a été prise pour de simples raisons d'ordre pratique, mais ce sont des gouvernements libéraux et conservateurs qui sont intervenus pour secourir leurs amis en faillite et acheter ces compagnies.

Je me préoccupe davantage en ce moment de ce que le gouvernement est en train de faire à nos institutions nationales: disparition du bureau de poste comme centre communautaire et moyen de communication qui représente le Canada dans presque toutes les localités de toutes les circonscriptions de notre pays; destruction de la ligne aérienne nationale, Air Canada, vendue par les conservateurs sous couvert de privatisation et qui est en train de vendre ses actifs, sa participation dans une société de location d'appareils en Irlande, ses appareils, réduisant en outre ses services et se retirant de certaines localités. Elle appartient désormais au secteur privé et n'est tenue à aucun engagement envers les Canadiens et les villes et localités canadiennes.

Le gouvernement a réservé le même sort à VIA Rail. Les chemins de fer ont été parmi nos premiers outils pour construire notre pays. Lorsque mes ancêtres sont venus d'Irlande pour s'établir au Canada en 1819, ils ont travaillé, comme beaucoup d'autres Irlandais, à la construction des voies ferrées, premiers liens qui ont réuni d'abord les provinces, puis le pays tout entier. Aujourd'hui, le gouvernement est en train de rompre ces liens. Il a démantelé le réseau ferroviaire. Cette grande institution qui a uni le Canada et qui l'unit toujours est en danger par suite des mesures prises par le gouvernement conservateur.

Je ne crois pas que ce gouvernement veuille privatiser Petro-Canada pour améliorer ses opérations. Je crois qu'une fois privatisée, la société continuera à fonctionner comme elle fait aujourd'hui sur ordre du gouvernement. Si elle escroque les consommateurs, elle continuera à le faire. Elle le fait maintenant parce que le gouvernement conservateur le lui a ordonné ou le lui a permis afin de dégoûter les Canadiens et de les amener à vouloir s'en défaire.

Essentiellement, les conservateurs se conforment à leur idéologie, ou à leur nouvelle idéologie, devrais-je dire. Car ce n'est pas l'ancien conservatisme de John A. Macdonald, de R. B. Borden ou de Meighen. Ces conservateurs d'une autre époque avaient pour idéal de faire progresser le Canada et ses institutions.

C'est plutôt le conservatisme inspiré de la nouvelle droite républicaine des États-Unis, dont Ronald Reagan a été le promoteur. Ronald Reagan parlait de combattre le déficit. C'est pourtant le président américain qui a accumulé le déficit le plus énorme de toute l'histoire des États-Unis. Il parlait aussi de déréglementation, et nous connaissons tous l'affreux scandale des établissements américains d'épargne et de prêt. Grâce à la déréglementation, les escrocs et les chevaliers d'industrie ont pu

puiser à loisir dans les économies des Américains, réalisant des projets totalement inutiles et s'enrichissant à souhait aux dépens des petites gens. C'est exactement ce que ce parti et ses amis du secteur privé sont en train de faire au Canada.

Ils sont en train de vider les coffres, de liquider l'actif de l'État et de détruire les institutions fondamentales du pays. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi à l'étude.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots sur ces trois amendements au projet de loi C-84. J'ai passé du temps ce matin à revoir les travaux du comité. D'abord et avant tout, ce qui m'a paru étrange, c'est que le gouvernement du Canada vende un de ses éléments d'actif au beau milieu d'une crise du pétrole.

Ce qui m'a paru encore plus étrange, c'est que, au cours des délibérations du comité, le gouvernement semblait très pressé de vendre cette société mais ne semblait avoir aucune idée du montant qu'il pourrait obtenir.

J'ai passé un bon moment à l'assemblée législative de l'Ontario, et c'est peut-être là une partie de mon problème. Là-bas, je me suis habitué à voir un groupe de conservateurs à l'esprit très pratique. Il n'y avait absolument rien d'idéologique chez eux; ils faisaient tout ce qui semblait bon pour l'Ontario à ce moment-là.

Ainsi, si on voulait nationaliser quelque chose et qu'ils croyaient que ce serait une mesure populaire, ils le faisaient. L'idéologie n'avait rien à voir avec leur façon de gouverner. S'il fallait faire quelque chose, ils le faisaient.

Je remarque qu'il y a beaucoup de discussions à la Chambre au sujet de ce qui se passe ces temps-ci à l'assemblée législative de l'Ontario. J'y ai passé 15 ans, et je peux donner aux députés une idée assez juste de ce qui arrive là-bas. J'ai entendu un député qui était quelque peu scandalisé que le nouveau gouvernement de l'Ontario ait permis qu'une décision d'affaires soit prise.

Je crois que le gouvernement de cette province reconnaît simplement qu'il aimerait faire beaucoup de choses ces temps-ci, mais qu'il ne peut pas parce que le gouvernement fédéral a plongé la province dans une grave récession. Il n'a pas l'argent pour faire beaucoup des choses qu'il voudrait faire, alors, encore une fois, il a pris une décision très pragmatique en permettant à British Gas d'acheter Consumers Gas.

M. Boyer: Vous pouvez blâmer les libéraux qui étaient au pouvoir et ont laissé une dette de 3 milliards de dollars.

M. Breaugh: Quelqu'un a lancé une remarque comme quoi les libéraux ont laissé une lourde dette. C'est vrai. En examinant les délibérations du comité sur ces amendements, l'une des choses qui m'a frappé c'est que si l'on cherche à déterminer ce qui pousse le gouvernement à privatiser cette société en particulier en ce moment, impossible de mettre le doigt dessus.

En lisant les délibérations du comité, il m'a semblé que les arguments comme quoi il vaudrait mieux maintenir cette société, que Petro-Canada offre la possibilité de faire des choses pour faire du Canada un pays meilleur, que nos besoins en énergie inspirent déjà des inquiétudes, étaient assez convaincants. Je fais totalement abstraction du vieux cliché comme quoi le gouvernement a besoin d'une «fenêtre» qui donne sur l'industrie car il me semble que l'un des défauts de Petro-Canada c'est que la société n'a jamais été rien d'autre qu'un groupe de gens debouts à la fenêtre qui regardent le secteur privé à l'oeuvre.

La société présentait pourtant beaucoup de potentiel qui ne s'est jamais réalisé. L'une des choses qui me surprennent dans les amendements à l'étude c'est que la société ne semble plus tenir que par un fil. Même Maggie Thatcher, à ses pires moments, alors qu'elle liquidait les actifs du gouvernement britannique, avaient au moins le bons sens et la décence de dire que ces actifs devraient rester aux mains des citoyens de son pays.

• (1620)

Le gouvernement semble rejeter cette idée. Je ne sais pas pourquoi il s'empresserait autant de la rejeter. Je ne suis pas du tout certain pourquoi il prendrait une décision qui a trait aux affaires en ce moment. Cette décision semble, à mes yeux du moins, extrêmement mal inspirée. En plein milieu d'une crise énergétique, il me semble qu'il faudrait considérer une chose comme Petro-Canada non pas comme un passif mais comme un actif. La société semble rentable, ce qui correspond à ma définition d'une bonne affaire.

Si étrange que soit cette notion, il y a ceux qui croient au socialisme d'entreprise. Je ne suis pas de ceux-là.

Manifestement, nos vis-à-vis, les ministériels, croient dans ce type de socialisme. Ils jugent que tous les contribuables du pays doivent financer le secteur privé d'une façon ou d'une autre.

Il suffit d'examiner la politique fiscale du gouvernement pour s'en convaincre. Ce projet de loi semble aller dans le même sens. Le gouvernement a le sentiment qu'il incombait aux Canadiens de créer une société pétrolière, avec tous les coûts et tous les problèmes que cela suppose, et de la privatiser sitôt qu'elle deviendrait rentable. Je ne peux comprendre cela.

Petro-Canada semble être une société qui s'est créée son propre rôle. Ce n'est certes pas le rôle que je voudrais lui voir jouer. Mes attentes à l'égard de la société sont bien supérieures à celles du gouvernement.

Selon moi, durant les travaux du comité, les députés des trois partis et les représentants de Petro-Canada ont accepté la notion selon laquelle cette société pétrolière pouvait être fort utile au Canada, en nous donnant l'occasion de mettre en valeur des ressources sans nuire à notre environnement et de rendre les gens plus conscients de l'importance des économies d'énergie. La société devait nous assurer des approvisionnements énergétiques constants. Nous avons déployé d'énormes efforts dans tout le pays, afin de mettre sur pied un réseau utile à cette société et au Canada et nous permettant de compter sur des approvisionnements énergétiques constants.

J'ignore pourquoi le gouvernement rejette les amendements dont nous sommes saisis maintenant. Il semble que c'est un minimum. Il faut se rappeler qu'il s'agit là d'une société dans laquelle les Canadiens ont investi beaucoup; je ne crois pas qu'on connaisse au juste le montant total, mais il doit être énorme.

On pourrait presque parler de vendetta. Le gouvernement actuel se venge encore de Pierre Elliott Trudeau. Je pourrais presque comprendre le gouvernement, s'il faisait preuve d'un peu plus de bon sens. Voilà une société qui commence à jouer un rôle utile, qui offre d'énormes possibilités et qu'on devrait conserver si possible. Je ne crois pas que ce soit là l'idéologie des conservateurs. Je ne suis pas persuadé que ce soit là le terme qui convienne. Nos vis-à-vis n'agissent certainement pas comme des conservateurs le feraient normalement.

Les amendements présentés à la Chambre méritent d'être appuyés par tous les députés. Ils constituent vraiment un minimum. Ils tendent à faire en sorte de laisser à des Canadiens le contrôle de Petro-Canada. Selon moi, même le gouvernement, s'il veut privatiser la société, souhaite quand même cela.

J'ai lu les délibérations du comité, afin de voir les arguments avancés pour rejeter ces amendements. Pour tout vous dire, je n'ai pu les trouver. Ils existent peut-être. Peut-être que le ministre, au lieu de se lancer dans une diatribe sur l'idéologie, pourrait dans le reste du débat traiter des amendements à l'étude et expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement ne veut pas les accepter.

M. McDermid: Je l'ai fait.

M. Breaugh: Le ministre crie de l'autre bord de la Chambre qu'il l'a fait. J'ai suivi les délibérations du comité et le débat à la Chambre cet après-midi, et je ne l'ai pas entendu le faire. Il a à tout le moins l'obligation de donner dans le cours du débat une explication logique, rationnelle des intentions du gouvernement. Il ne l'a pas encore fait et je lui serais reconnaissant de s'exécuter avant la fin de cette partie du débat.

Je termine sur ce commentaire. Je n'ai jamais été un chaud partisan de Petro-Canada, à la vérité. La société n'a jamais réalisé ce que j'attendais d'elle dans ma collectivité. Elle n'est pas été d'une très grande valeur. Elle a été une pétrolière comme n'importe quelle autre: elle a exigé les mêmes prix, elle a mis de petits exploitants en faillite, elle a fermé des stations-service et érigé des stations libre-service. Ce n'est pas l'idée que je me faisais de sa mission.

De bons arguments, présentés au comité et ici, plaident en faveur de ces amendements. Nous devrions au moins accepter les propositions dont nous sommes saisis et voir ce que nous pouvons conserver, même si le gouvernement n'est pas persuadé de leur nécessité. C'est un bien qui appartient aux Canadiens. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement n'essaie pas de l'utiliser dans l'intérêt de la population.

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet des amendements que l'on propose d'apporter au projet de loi C–84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada.

Je me réjouis de constater que le ministre chargé de la Privatisation est ici présent. Je présenterai peut–être des observations au sujet de ce que le ministre a dit en 1979.

En 1979, le gouvernement minoritaire conservateur de l'époque était en pleine campagne électorale. Il avait parlé de privatiser la société Petro–Canada, mais décidait au milieu de la campagne que cela ne répondait pas au voeu des Canadiens. Il est alors revenu sur sa décision de privatiser Petro–Canada.

Je vais commencer par citer ce que l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique, le regretté Tommy Douglas, a déclaré à la Chambre des communes le 15 novembre 1978. Voici:

> Tous ceux qui ont examiné la situation savent qu'une entreprise qui a la mainmise sur les ressources énergétiques d'un pays possède une emprise vitale sur l'économie de ce pays.

Petro–Canada représente en soi l'option à choisir manifestement, car comme il le dit lui–même:

> . . .le Canada devra choisir entre exploiter ses ressources pétrolières au profit de sa population ou demeurer une colonie économique dont les ressources énergétiques appartiendront aux sociétés multinationales étrangères et seront contrôlées par elles seules.

Je suis effrayé par ce qui s'est passé à cet égard à la Chambre des communes depuis que j'y suis revenu, en 1988. Le ministre chargé de la Privatisation a participé à la privatisation de la société Air Canada, aux réductions de services de VIA Rail et de Postes Canada, alors qu'on ferme les bureaux de poste dans les petites localités rurales et que l'on contracte des services ailleurs sans mesures législatives.

C'est de la privatisation sans mesures législatives de la pire espèce lorsque les gens ne peuvent même pas contester ni faire modifier la politique.

Nous avons un gouvernement incompétent, qui s'est mis dans le pétrin avec sa politique des taux d'intérêt élevés et du dollar canadien élevé et qui cherche à résoudre ses difficultés financières en bradant son actif.

En tant que néo–démocrate, je trouve cela très insultant, car le gouvernement s'est non seulement endetté de plus en plus mais voici qu'il brade son actif à tour de bras, de sorte qu'il ne restera plus rien pour les gouvernements qui lui succéderont.

Les gouvernements futurs auront beaucoup de mal à défaire toutes ces privatisations.

Si vous me le permettez, je voudrais citer maintenant ce que le ministre chargé de la Privatisation a dit en 1979. Même le ministre actuellement chargé de la Privatisation, M. John McDermid, s'est efforcé de faire valoir, le 11 décembre 1979, l'option de la propriété canadienne:

> . . . seuls des Canadiens remplissant les conditions requises soient autorisés à posséder des actions de Petro–Canada et, je le répète, seuls les Canadiens remplissant les conditions requises puissent. . .

• (1630)

M. McDermid: J'invoque le Règlement. Le député me cite hors contexte. J'ai en main la page du hansard à laquelle il fait référence. Je vais la lui remettre et lui demander de lire mon intervention en entier afin qu'on envoie toute la logique. Il induit en erreur . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Il s'agit d'une divergence de vues. Le député de Kootenay–Est a la parole.

M. Parker: Monsieur le Président, je comprends pourquoi le ministre n'aime pas mes remarques, parce qu'il voudrait que nous acceptions tous le plafond de 25 p. 100, alors que cet amendement propose de le ramener à 1. p. 100. J'étais certain qu'il serait contrarié.

Je poursuis ma lecture du hansard du 11 décembre 1979, à la page 2255:

> Et, je le répète, que seuls les Canadiens remplissant les conditions requises puissent acheter des actions ultérieurement sur le marché libre. Je l'ai dit bien souvent, les actions doivent rester entre les mains des Canadiens.

Voici, monsieur le Président, ce passage renvoie à ce que le ministre a déclaré en 1979. Il illustre bien le raisonnement qui sert de fondement à la mesure législative que le gouvernement nous présente et dont la Chambre est maintenant saisie.

Je félicite les membres du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral des amendements qu'ils ont proposés. Nous ne pouvons mettre un terme aux tentatives de privatisation du gouvernement, mais heureusement, nous pouvons certes protéger les intérêts des Canadiens et faire en sorte que nous ne soyons pas dominés par le capital étranger et envahis par des investisseurs avides de s'emparer de secteurs aussi importants pour notre pays que celui de l'énergie. Nous ne pouvons tout simplement pas rester muets. Nous devons nous prononcer. Nous

devons exercer des pressions sur le gouvernement afin de l'amener à appuyer nos amendements. Nous devons également le sommer d'être plus attentif aux besoins des Canadiens.

Le gouvernement a adopté un projet de loi prévoyant qu'un milliard de dollars de l'argent des contribuables sera investi dans Petro-Canada pour le champ d'hydrocarbures Hibernia. Nous avions alors demandé que le raffinage s'effectue au Canada, vu que nous allions dépenser un tel montant. Dans cette industrie, le raffinage représente l'étape la plus importante et la plus rentable. Si Petro-Canada pouvait faire son travail, elle pourrait s'occuper du processus de raffinage, au lieu de laisser les Américains le faire chez eux et empocher tous les profits découlant des gros investissements réalisés.

Notre gouvernement est décidé à privatiser. Notre gouvernement n'écoute pas la population et ne cherche pas à connaître ses préoccupations quant à notre avenir. Selon les derniers renseignements que j'ai obtenus, le prix du baril de pétrole sur le marché est de l'ordre de 30 à 33 $ et les pétrolières réalisent actuellement de gros profits. Le gouvernement décide justement qu'il est temps de vendre en partie Petro-Canada. Nous jugeons que c'est inacceptable.

Si cela se produit et si le gouvernement tient à mettre sa politique en oeuvre, nous lui recommandons donc d'accepter nos amendements, de faire en sorte que la population canadienne soit actionnaire et d'empêcher que 25 p. 100 des droits de propriété échappent aux Canadiens. Nous demandons au gouvernement d'étudier à nouveau la question et d'appuyer nos amendements.

Un autre amendement au projet de loi concerne le président et les administrateurs de la société et demande que les candidats soient aussi de citoyenneté canadienne. Ainsi, les dirigeants de l'industrie prendront leurs décisions dans l'intérêt des Canadiens, car ils seront des Canadiens. Encore une fois, nous pressons le gouvernement d'appuyer cet amendement.

Le gouvernement n'est pas toujours infaillible lorsqu'il rédige un projet de loi. Il peut certainement reconnaître qu'il est possible de l'améliorer en y intégrant parfois de bons amendements que proposent les gens d'en face. Je prie instamment le gouvernement d'étudier à nouveau, non seulement l'amendement, mais le projet de loi même et je demande au ministre d'État chargé de la Privatisation de revenir en arrière et de retirer le projet de loi C-84.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis de ceux qui ont toujours été fascinés par l'industrie pétrolière, car j'ai grandi dans l'une des premières régions pétrolières de l'Alberta, à proximité des gisements pétrolifères de Black Diamond et de Turner Valley. Je me souviens que lorsque j'étais enfant, toutes les discussions que j'entendais dans la collectivité portaient sur l'expansion de notre industrie pétrolière et gazière au Canada. Je vivais là-bas lorsque les gisements pétrolifères de Leduc ont été découverts; la population a alors opéré un changement de cap presque complet et a délaissé le secteur de Turner Valley et de Black Diamond pour se diriger vers celui de Leduc.

Même à l'époque, les gens voulaient savoir qui avaient le contrôle de notre industrie et qui allaient en profiter. S'agissait-il de sociétés pétrolières étrangères, de l'Albertain moyen, de la population canadienne qui pourrait compter sur des ressources énergétiques à bon marché? Allait-on la livrer au marché de la libre entreprise internationale?

Malheureusement, au fil des ans, un pourcentage beaucoup trop élevé de notre industrie pétrolière a été contrôlé par des capitaux et des investissements étrangers; les profits sont sortis du pays et, au moment de prendre les décisions, on n'a pas tenu compte de l'intérêt des Canadiens, mais des profits des entreprises étrangères.

De tous les moments que le Canada aurait pu choisir pour se départir de son seul moyen d'intervention dans l'industrie pétrolière, celui-ci est sûrement le pire. Nous nous trouvons actuellement en pleine crise du Golfe, et l'enjeu de cette crise, c'est le pétrole. Quiconque croit que l'enjeu n'est pas le contrôle des gisements pétrolifères se trompe malheureusement.

L'hiver dernier, j'ai eu l'occasion de passer deux semaines dans la région du Golfe, dans les Émirats arabes unis, un autre pays arabe qui ressemble beaucoup au Koweït, un pays producteur de pétrole où la production pétrolière ne profite qu'à une petite élite et non pas aux simples citoyens ni aux travailleurs, dont 80 p. 100 viennent de l'étranger. Elle profite seulement aux riches familles des scheiks.

C'est en gros ce qui se passe chez nous, à cette différence près que nous parlons plutôt de sociétés. Nous laissons les grandes sociétés multinationales contrôler notre industrie pétrolière et en prendre les commandes, non pas dans l'intérêt des Canadiens, mais pour leur propre avantage.

La Chambre est saisie d'un mauvais projet de loi. C'est une mesure tout à fait inopportune, particulièrement à ce moment-ci. Nous essayons de faire entendre raison au gouvernement et de lui faire comprendre et accepter certains amendements qui garantiraient au moins que,

même si elle est privatisée, la société restera entre les mains de Canadiens.

Nous proposons deux ou trois amendements, d'abord que les membres du conseil d'administration soient au moins des résidents du Canada, pas forcément des Canadiens, mais au moins des résidents du Canada, de sorte que, espérons-le, les décisions continueront d'être prises au Canada, et non dans les salles de conseil des États-Unis.

Ensuite, nous laissons entendre qu'on doit réduire le taux de propriété étrangère autorisée. Avec le taux actuel du projet de loi, le contrôle réel de Petro-Canada risque de passer à des mains étrangères. Si trois sociétés étrangères affiliées possèdent trois blocs d'actions, deux de 10 p. 100 et un de 5 p. 100, soit 25 p. 100 d'actions, et que le reste est réparti entre les Canadiens, ces sociétés peuvent effectivement contrôler efficacement Petro-Canada. Dans notre pays, beaucoup de sociétés sont effectivement contrôlées au moyen d'un bloc d'actions de 25 p. 100.

• (1640)

On nous demande d'adopter un projet de loi qui dit que nous laisserions le contrôle effectif de Petro-Canada entre les mains de sociétés étrangères. Quelle honte! Je ne vois absolument pas pourquoi le gouvernement ferait cela, particulièrement compte tenu de l'Accord de libre-échange, qui prévoit que, une fois qu'on établit un maximum, il devient le minimum. On ne peut jamais diminuer le pourcentage. Il ne peut qu'augmenter. Il est extrêmement important que nous regardions non seulement l'avenir immédiat, mais également l'avenir à long terme. Nous devons pouvoir reprendre la mainmise sur l'industrie pétrolière et nous assurer que des intérêts étrangers ne possèdent qu'un taux d'actions minimal, non supérieur à 1 p. 100.

Les conservateurs disent, entre autres, que cette privatisation fait partie de leur grand plan économique. Leur grand plan économique a entraîné notre pays dans une dépression, dans une récession économique. Il est très curieux de remarquer que les deux partis qui se font les défenseurs de la libre entreprise, les libéraux et les conservateurs, ont amené le Canada au bord du gouffre à deux reprises en dix ans. En dix ans, nous avons connu deux récessions.

Franchement, nous oublions parfois que c'est cela le marché libre. C'est une manipulation de l'économie. C'est ouvrir la porte à toutes les manipulations qui se font sans que les individus ne soient protégés. Nous en avons vu les résultats lorsque les libéraux nous ont conduit à la récession en 1981 et 1982. Nous voyons maintenant les conservateurs suivre la même voie.

La privatisation en fait partie. C'est une privatisation aveugle; dans beaucoup de secteurs les entreprises administrées ou contrôlées par le gouvernement ont été parmi les meilleures. Prenons l'exemple de la Colombie-Britannique où le gouvernement a pris le contrôle de B.C. Hydro et en a fait une société d'État très efficace.

Une voix: Il y a beaucoup d'excellents exemples en Colombie-Britannique.

M. Karpoff: En effet, j'ai beaucoup d'exemples de la Colombie-Britannique, ainsi, les sociétés privées ne pouvaient pas exploiter les traversiers de façon efficace et rentable, ni même autrement. En fin de compte, le gouvernement a dû prendre le contrôle de Black Ball Ferries et constituer la B.C. Ferry Corporation qui est maintenant exploitée sur une base très commerciale, mais qui fournit néanmoins une liaison et un service essentiels aux habitants de la province. C'est l'une des plus grosses flottes de traversiers au monde.

Il y a tout le système des assurances en Colombie-Britannique, qui a été mentionné plus tôt, qui est maintenant une société d'État et qui gère le service d'assurance automobile le meilleur et le plus efficace en Amérique du Nord. Qui plus est, il est profitable pour la province. Ses bénéfices ne vont pas à Hartford, à Zurich ou chez Allstate. Tous ses bureaux sont dans la province, tous ses avoirs sont dans la province. C'est un avantage économique considérable pour la Colombie-Britannique.

Ce que nous allons perdre avec la privatisation. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député que son temps est expiré.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 2A, 14A et 19 doivent être mises aux voix. Je vais d'abord mettre aux voix la motion 2A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote porte sur la motion nº 14A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote porte sur la motion nº 19. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Les motions nos 4A, 6A, 8A, 12A, 15 et 23 feront l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion nº 4A

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 3, ce qui suit:

«*a*) des dispositions portant que tous les produits d'hydrocarbures non raffinés qui sont produits par Petro-Canada doivent être raffinés dans une raffinerie située au Canada;»

—Monsieur le Président, la motion à l'étude recommande encore une autre façon dont nous pouvons nous assurer que Petro-Canada contribue à l'avenir plus pleinement au bien du pays qui si elle était laissée simplement aux forces du marché. On ne pourrait s'attendre à ce qu'une entreprise privée qui n'a pas été payée et dont la création n'a pas été établie par les Canadiens suive simplement une ligne directrice l'obligeant à raffiner au Canada les produits d'hydrocarbures non raffinés produits par Petro-Canada.

Cette motion cherche donc à imposer à Petro-Canada, à l'égard de tous les produits d'hydrocarbures qu'elle extrait, l'obligation de les raffiner dans notre pays.

• (1650)

Il me paraît important de faire en sorte que la contribution apportée au pays par cette société lui soit à l'avenir imposée, de sorte qu'elle soit la plus grande possible pour le bien des Canadiens.

Comment s'y prendre? On s'en assurera grâce à un certain nombre de moyens. Cela se fera grâce à certains des moyens dont nous avons discuté en matière de propriété et qui, je l'espère, finiront par être acceptés par la Chambre. Cela se fera grâce aux recommandations sur le rôle important que Petro-Canada pourra jouer à l'avenir sur le plan environnemental. Cela se fera également en dictant à la société une politique de raffinage au Canada. Il me semble que ce n'est pas une chose qui aille à l'encontre des idées déjà exprimées par le Parti conservateur.

Le ministre de la Privatisation a prétendu plus tôt, dans un échange de propos, que l'un de mes collègues et d'autres députés l'avaient mal cité ou cité hors contexte.

En fait, la déclaration du ministre que mon collègue a reprise disait que Petro-Canada devait appartenir uniquement aux Canadiens admissibles.

Le député rappelait, en l'occurrence, l'allusion que le ministre a faite au groupe de travail que le Parti conservateur avait établi. Je parle du groupe de travail dont les recommandations ont été avalisées par le ministre et d'autres conservateurs. Par conséquent, on avait tout lieu de croire que le gouvernement pratiquerait une politique favorable aux Canadiens en premier lieu à cette étape-ci de la privatisation de Petro-Canada.

Mais ce n'est pas cette politique que le gouvernement a retenue en réalité. C'est pourtant une politique préférentielle à l'égard des Canadiens que mon collègue d'Edmonton-Est avait suggérée au comité, mais la majorité conservatrice au sein de ce comité l'a rejetée.

Ils est évident que ce que nous voulons maintenant, c'est que les ressources canadiennes extraites et fabriquées par Petro-Canada servent à créer, en bout de ligne, des emplois au Canada, dans les raffineries et ailleurs, mais surtout de plus nombreux emplois dans ce secteur si Petro-Canada s'assure que le raffinage se fait entièrement chez nous.

C'est d'autant plus important maintenant que le gouvernement conservateur nous a entraînés dans le marasme économique comme il l'a fait naguère lorsqu'il dirigeait le pays.

Nous nous souvenons toujours du gouvernment de John Diefenbaker qui a été la dernière période au cours de laquelle les conservateurs ont exercé le pouvoir pendant six ans. Ce gouvernement avait alors réussi, il fallait s'y attendre, à provoquer une baisse de l'activité économique du pays, à précipiter celui-ci dans une récession, à faire monter en flèche de taux de chômage et à exacerber les disparités régionales. Quelques décennies plus tard, nous avons de nouveau élu un gouvernement conservateur qui est responsable d'un désastre économique semblable à celui du début des années 60 sous le gouvernement de M. Diefenbaker.

Il semble qu'à chaque nouvelle génération, les Canadiens ne peuvent faire autrement qu'élire un gouvernement conservateur afin d'apprendre, par le biais de difficultés économiques, qu'il faut empêcher les conservateurs de prendre le pouvoir pendant une autre génération. Je suis convaincu que c'est ce qui arrivera au gouvernement actuel.

L'une des raisons pour lesquelles les conservateurs ne seront sans doute pas réélus concerne le fait que le taux de chômage approche les 9 p. 100, voire qu'il va les dépasser vendredi. En dépit de la conjoncture, le gouvernement n'est pas prêt à accepter un amendement qui assurerait la création d'emplois au pays en obligeant Petro-Canada à établir au Canada ses activités de raffinage.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, vous ne serez pas étonné d'entendre que nous ne pouvons absolument pas appuyer cet amendement néo-démocrate. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré clairement—et je ne suis pas sûr que le député était présent au comité à ce moment—que l'amendement constituerait une violation flagrante des règles du GATT.

En passant, je rappelle que le NPD parle constamment du GATT et de son importance. Ce parti soutient que nous devrions nous conformer au GATT, que nous ne devrions pas avoir d'accord de libre-échange, mais nous en remettre uniquement au GATT. Pourtant, cet amendement irait à l'encontre du GATT. C'est la première raison pour laquelle nous ne devons pas l'adopter.

La deuxième raison, c'est que nous lierions les mains de Petro-Canada. La société ne pourrait pas exporter le pétrole qu'elle découvre et qu'il lui est impossible de traiter dans ses propres installations, par exemple, du pétrole lourd qui peut être exporté et raffiné dans d'autres pays.

L'autre problème, c'est que le raffinage n'est pas défini dans l'amendement. Jusqu'à quelle étape de la transformation l'amendement du NPD s'appliquerait-il? Il y a de nombreux produits dérivés du pétrole, par exemple, de la nourriture pour le bétail, que le Canada n'est pas en mesure de fabriquer. Par conséquent, cet amendement imposerait des contraintes à l'économie canadienne. Toutes les autres pétrolières canadiennes pourraient exporter, mais pas Petro-Canada. C'est idiot. Je ne suis pas avocat, mais je présume que la Cour suprême ne permettrait pas ce genre de situation. Ce serait de la discrimina-

tion contre une société pétrolière. Soyons réalistes, nous ne pouvons pas accepter cet amendement.

J'aime tellement le débat que je voudrais qu'il continue. Je propose donc:

Que la Chambre continue à siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi gouvernemental C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a plus de 15 députés. La motion est donc réputée avoir été retirée.

(La motion est retirée.)

M. Waddell: Monsieur le Président, j'allais invoquer le Règlement mais je crois que mon recours n'a plus sa raison d'être. Je voulais savoir ce qu'il en était des initiatives parlementaires, mais je suppose que nous y viendrons tout de suite après. Ce sera à 17 h 11?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, à 17 h 11. La parole est au député de Scarborough—Rouge River, pour la reprise du débat.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je tiens à commenter l'amendement proposé par le Nouveau Parti démocratique, la motion nº 4*a*).

Je voudrais dire que lorsque la Chambre est saisie d'un projet de loi et qu'on siège dans l'opposition, même si on veut à tout prix éviter l'adoption du projet de loi, on a parfois de la difficulté à participer au débat qui l'entoure. On y propose des amendements dans l'espoir de l'améliorer, même si l'on n'est pas d'accord quant au fond du projet de loi. J'en suis là aujourd'hui.

Je peux voir l'intention qu'il y a derrière cet amendement— il est assez clair sur ce plan—mais je pense que par son libellé, il manque grandement de la précision que doit avoir un texte de loi en ce pays.

La première chose que je remarque, c'est que cet amendement est confus, qu'il manque de précision sur le sens qu'il donne à «produits d'hydrocarbures non raffinés». On commence par le pétrole brut directement extrait du sol. Celui-ci peut avoir été déjà traité avec un additif qui aide à le faire remonter à la surface. On peut peut-être alors parler de produit moins que non raffiné. De toute façon, comme il faut retirer cet additif, l'expression «produits d'hydrocarbures non raffinés» est vague. Elle ne dit pas si l'on peut traiter un produit partiellement raffiné ou partiellement non raffiné. L'amendement n'est vraiment pas réaliste.

Le deuxième point que je veux faire valoir, c'est que l'amendement, tel qu'il est formulé, obligerait Petro-Canada à ramener au Canada tous les produits d'hydrocarbures, peu importe d'où elle les extrait. Étant donné que Petro-Canada participe à plusieurs projets de développement un peu partout dans le monde, y compris en Asie du Sud-Est, je ne peux concevoir qu'elle ait à construire une raffinerie simplement pour traiter le produit qu'elle extrait à l'étranger. Sous cet angle-là, l'amendement ne me semble pas satisfaisant.

Par ailleurs, que devra faire Petro-Canada avec le produit extrait du champ d'hydrocarbures Hibernia, elle qui ne détient que 25 p. 100 des actions dans cette entreprise? Cela veut-il dire que la part des produits du champ Hibernia qui appartient à Petro-Canada, soit 25 p. 100 des produits, devra être raffinée au Canada? À l'heure actuelle, si je comprends bien, la part de Petro-Canada, ou, en fait, la production totale sera expédiée aux États-Unis pour être raffinée. Étant donné que la raffinerie installée à Come-By-Chance, à Terre-Neuve, n'est ni équipée, ni conçue pour raffiner le pétrole brut extrait du champ Hibernia, je vois l'objectif que vise cet amendement. Il vise la création au Canada d'une pétrolière à intégration verticale, d'une société complète, munie de tout l'équipement nécessaire, mais il n'est pas aussi précis que se doivent de l'être les motions sur lesquelles la Chambre est appelée à se prononcer.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'entends m'arrêter non seulement à certains des propos que le ministre a tenus cet après-midi au sujet de cette motion, mais aussi aux observations de caractère général qu'il a formulées concernant le caractère idéologique du débat, indépendamment de l'amendement dont la Chambre est saisie.

À mon avis, le ministre entretient des illusions quant au caractère d'une idéologie. Une idéologie est constituée des principes généraux sur lesquels les particuliers aussi bien que les partis politiques règlent leur conduite. D'ordinaire, une idéologie s'élabore à partir d'une analyse des moyens les plus susceptibles d'atteindre les objectifs qu'on se fixe en tant que société ou que pays. Pris dans ce sens, le terme «idéologie» est tout à fait respecta-

ble. Il signifie qu'il existe différentes positions quant aux moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

Par contre le terme «idéologie» n'est plus du tout respectable quand il donne à entendre que les gens ne remettent plus jamais en question les conclusions d'une analyse effectuée en d'autres temps et en d'autres lieux, mais qu'ils tiennent au contraire mordicus à ces conclusions même si elles ne s'appliquent plus du tout à la réalité nouvelle. De ce point de vue, j'estime que c'est non pas l'opposition mais le gouvernement qui s'en tient à l'aspect négatif de l'idéologie.

Comme le ministre lui-même l'a déclaré, Petro-Canada n'est impliquée que dans 6 p. 100 des activités gazières et pétrolières de notre pays. S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement est-il obsédé à ce point par le désir de se débarrasser de Petro-Canada, à moins que fidèle en dépit de tout à la notion négative de l'idéologie, il ne souhaite mettre fin à toutes les formes de propriété publique? S'il n'est pas l'esclave des conclusions de son analyse, indépendamment du fait que Petro-Canada ne joue qu'un petit rôle sur la scène pétrolière canadienne, pourquoi ne permet-t-il pas à cette société d'État d'exister ne serait-ce que comme police d'assurance dont il pourrait se servir à des fins stratégiques, advenant qu'un jour il souhaite disposer dans le secteur public d'une société pétrolière pour faire face à un monde en proie aux aléas énergétiques? Telle devrait être pourtant l'option intelligente à laquelle devrait adhérer tout gouvernement épris de privatisation.

Il aurait pu conserver Petro-Canada en tant qu'organisme chapeautant plusieurs secteurs, quitte à en privatiser certains. Il aurait pu maintenir la capacité stratégique de Petro-Canada au cas où il voudrait un jour s'en servir. Mais le gouvernement ne l'a pas fait, et pourquoi? Parce que le gouvernement, et non l'opposition, s'en tient à une notion négative de l'idéologie.

Tout ce que nous affirmons, c'est qu'il est logique et pratique de garder la société Petro-Canada comme un instrument qui pourrait servir au secteur public de moyen d'action dans les années à venir. Si le gouvernement veut en faire un instrument léthargique pour des raisons qui lui sont propres et qui se fondent sur la perception qu'il a de la conjoncture actuelle, libre à lui. Mais il est en train de détruire à tout jamais cet instrument, ce qui, à mon avis, est une erreur très grave, mais typique du genre de décisions qu'il prend depuis six ans.

• (1710)

Au lieu de faire preuve de jugement et de formuler des lignes de conduite qui reflètent les objectifs qu'il entend poursuivre à l'heure actuelle, il a, par exemple, conclu l'accord de libre-échange et privatisé Petro-Canada entre autres choses. Il applique la ligne de conduite qu'il estime être la plus juste dans les circonstances actuelles, et rejette à tout jamais une variété de solutions que d'autres partis politiques, gouvernements et les Canadiens voudraient peut-être suivre à l'avenir. Il s'agit là du crime politique le plus grave qu'ait commis ce gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 11, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 octobre, de la motion de M. Domm: Que le projet de loi C-210, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la Cour suprême (habeas corpus), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Doug Fee (Red River): D'abord, monsieur le Président, je félicite le député de Peterborough d'avoir présenté sa mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C-210, visant à accélérer la procédure d'extradition. Beaucoup de gens m'ont demandé de féliciter le député de sa persévérance à ce sujet et de son dévouement pour la cause de la justice au Canada.

Je regrette qu'il faille modifier la Loi sur l'extradition. Comme Canadien, j'ai honte de cette procédure si lente et si compliquée, car elle permet aux fugitifs étrangers de languir dans nos prisons aux frais du contribuable canadien au lieu de faire face à la justice dans leur pays.

Nombreux sont les Canadiens qui sont découragés, désillusionnés et même furieux à cause de cette longue et onéreuse procédure qui complique le système de justice au lieu de faciliter les choses. C'est pour cette raison que les médias et le public voient ces modifications d'un très bon oeil.

Le député de Peterborough a très bien expliqué son projet de loi, surtout la façon dont il peut réduire jusqu'à un an et demi la période de temps entre la requête initiale et la décision finale.

Comme il s'est écoulé presque un mois, j'explique brièvement les diverses étapes de la procédure actuelle d'extradition. Quand une personne soupçonnée ou accusée d'un crime dans un autre pays franchit la frontière canadienne et que les autorités du pays étranger savent qu'elle est ici, elles font une demande officielle d'extradition aux autorités canadiennes. Ces dernières demandent alors à un juge de comté ou d'une cour supérieure d'émettre un mandat pour arrêter le fugitif et l'incarcérer avant de l'extrader. Le juge émet le mandat si l'accusation portée contre le fugitif a été prouvée dans l'autre pays et si le crime dont il est accusé dans son pays est également un crime au Canada.

C'est alors que le fugitif peut demander un bref d'*habeas corpus* à un autre juge de la cour supérieure afin d'être libéré. C'est, en fait pour bloquer l'extradition. La personne à ce moment-là remet en question sa possibilité d'extradition. Un jugement serait rendu sur ce bref d'*habeas corpus* dont la personne peut interjeter appel devant la Cour d'appel de la province où elle se trouve. À cette audition d'appel, si on ne produit pas de preuve ni de témoins et si on ne procède pas à un contre-interrogatoire, mais qu'on discute simplement des questions juridiques, en supposant que l'appel soit rejeté, dans le système actuel, cette personne peut alors demander la permission d'appeler de cette décision devant la Cour suprême du Canada.

L'affaire serait alors renvoyée, en supposant que le verdict soit confirmé, à la ministre de la Justice qui doit attendre au moins 15 jours à partir de la date du dernier appel avant de faire savoir si elle veut ou non que le fugitif soit remis aux autorités de l'autre pays.

Cela ne s'arrête pas là, parce que la personne peut alors essayer de contester la décision de la ministre de l'extrader.

La deuxième étape du recours a un champ beaucoup plus limité. La personne peut s'adresser à la Cour fédérale, puis interjeter appel devant la Cour fédérale d'appel. Si son appel est débouté, cette personne peut demander la permission d'appeler à nouveau de ce jugement devant la Cour suprême du Canada. C'est un recours extraordinaire.

Je ne veux pas entrer dans les détails de l'affaire de Charles Ng, mais il est important, je pense, de reconnaître le désir de la ministre de la Justice de prendre rapidement une décision finale dans cette affaire qui s'est éternisée devant les tribunaux canadiens.

La ministre a renvoyé l'appel de sa décision directement à la Cour suprême, ce qui abrège sensiblement le deuxième palier d'appel.

Dans l'avenir, nous ne voulons pas que la ministre soit obligée de le faire. Nous voulons améliorer le système. C'est ce que fait le projet de loi C-210 en supprimant deux paliers d'appel, un devant la cour provinciale et l'autre devant la Cour suprême.

Depuis notre dernier débat à la Chambre, la ministre a répondu au rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général. En citant ce rapport, elle a offert une étude et des discussions sérieuses conduisant à un nouveau projet de loi ou à des modifications importantes de la loi actuelle.

J'applaudis à sa décision, mais je ne pense pas que cela devrait empêcher les améliorations provisoires comme celles proposées dans ce projet de loi. L'étude va prendre un certain temps. Nous avons l'occasion d'intervenir maintenant pour apporter des améliorations. En adoptant ce projet de loi, nous signalerons notre détermination à améliorer la Loi sur l'extradition et à rétablir la confiance des gens dans notre système judiciaire.

L'étude entreprise par le ministère pourrait bien aboutir à des améliorations plus substantielles, mais en agissant tout de suite, nous montrerons que nous sommes déterminés à resserrer nos critères et à décourager les fugitifs étrangers de venir chez nous.

Je ne vois pas du tout pourquoi la Chambre ne pourrait pas accepter à l'unanimité le principe du projet de loi, afin de le renvoyer à un comité. En fait, si le Nouveau Parti démocratique n'avait pas fait de l'obstruction le mois dernier, le projet de loi aurait peut-être déjà franchi

l'étape de l'étude en comité et nous serait revenu pour la troisième lecture aujourd'hui.

Des dizaines de milliers de Canadiens appuient le principe de cette mesure. J'ai personnellement déposé des pétitions portant des milliers de signatures de gens de ma circonscription qui demandaient au gouvernement de faire exactement ce que le projet de loi permettrait de réaliser. Ces gens ne veulent pas que le Canada devienne un refuge pour les étrangers qui fuient la justice de leur pays. Je n'ai jamais rencontré ou entendu un seul Canadien qui soit satisfait du statu quo. Nos électeurs veulent des mesures concrètes, et toute de suite.

Il ne faut pas perdre de vue que les personnes que toucheraient ces amendements conserveront le droit de se faire entendre devant nos tribunaux. La règle de droit continuera à s'appliquer. Un fugitif qui n'est pas citoyen canadien bénéficiera quand même de la protection de la loi et aura le droit de se faire entendre en première instance et en appel.

Le projet de loi ne fait que limiter le nombre d'appels possibles et rendre le Canada un peu moins attrayant pour les fugitifs étrangers.

Je dois dire que le Canadien moyen, et je me compte dans cette catégorie, ne comprend pas pourquoi nous n'agissons pas et pourquoi nous laissons traîner ce problème. Comment un non-Canadien accusé et même condamné aux termes des lois d'un autre État souverain peut-il occuper notre système judiciaire pendant cinq ou six ans?

Pourquoi sommes-nous disposés à dépenser tant de temps et d'argent pour leur éviter de répondre à des accusations dans leur propre pays? Je l'ignore. Je n'arrive pas à comprendre.

Je ne suis pas juriste, mais j'ai toujours cru que le rôle de la loi était de faire régner l'ordre dans une société et d'en protéger les valeurs, d'en garantir la sécurité.

À mon avis, si la loi accorde une protection excessive aux droits de la personne sans imposer des responsabilités correspondantes, il y a un danger très réel que la loi ne détruise la société qu'elle était censée protéger.

Cette destruction commence lorsque les membres de la société perdent confiance dans la loi, se mettent à la ridiculiser et à la mépriser. Cette loi et des causes récentes qui s'y rapportent sont un exemple de cas où, pour protéger les droits individuels, nous avons toléré une situation où la loi devient objet de mépris. Nous ne saurions fermer les yeux plus longtemps.

La procédure actuelle prend trop de temps. Les chances de faire condamner un coupable décroissent normalement avec le temps. Il est inacceptable de laisser quelqu'un se servir du système judiciaire canadien pour gagner du temps, pendant que les souvenirs s'estompent dans la mémoire des témoins ou que ceux-ci déménagent ou meurent. Plus important encore, pendant que notre système fait son travail avec une excessive lenteur, les victimes et les familles des victimes attendent réparation.

Nous tenons tous, j'en suis sûr, à ce que chacun ait droit à l'application régulière de la loi, mais la cause de la justice n'est pas servie si l'issue est sans cesse repoussée. C'est le contribuable canadien qui y perd lorsque des fugitifs étrangers languissent dans nos prisons aux frais de l'État. Adoptons donc ce projet de loi.

Améliorons notre régime d'extradition et montrons aux Canadiens que nous sommes raisonnables, que nous sommes convaincus de la valeur d'une application régulière de la loi, mais que nous croyons aussi que chacun doit répondre de ses actes et que nous refusons que des étrangers se retranchent derrière notre système judiciaire. Adoptons ce projet de loi.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi d'intérêt privé du député de Peterborough.

Cette mesure porte sur un domaine sur lequel certains d'entre nous se sont penchés de très près depuis un an ou deux.

• (1720)

Je me souviens qu'en janvier dernier l'ancien ministre de la Justice décrivait publiquement cette question comme étant d'un très grand intérêt public. D'une part, certaines fonctions quasi-judiciaires lui interdisaient de s'aventurer trop loin sur le sujet; d'autre part, il lui fallait assumer ici ses responsabilités envers la population canadienne et la Chambre des communes.

Des engagements furent alors pris de se pencher sur le dossier de la Loi sur l'extradition et la Loi sur les criminels fugitifs. Quelques mois plus tard, l'actuelle ministre de la Justice et ses hauts fonctionnaires ont comparu devant le Comité de la justice et affirmé que la question était à l'étude. Nous savons tous que la question est à l'étude depuis longtemps et le demeure. Je n'arrive pas à

comprendre, pour ma part, pourquoi il faut autant de temps pour décortiquer environ trois mesures législatives et trouver une solution.

En présentant son projet de loi, le député de Peterborough donne à la Chambre des communes l'occasion de se pencher sur le problème de façon directe et concise. Je crois comprendre que si le projet de loi est adopté, il ira soit à un comité législatif, soit au Comité de la justice afin d'examiner de plus près ses conséquences administratives. De la façon dont ce domaine juridique est structuré à l'heure actuelle. . . Il n'est pas embarrassant d'en parler ici car il s'agit d'une affaire publique.

Si le public était véritablement conscient des chevauchements, des complications, des conflits, des redondances, des absurdités que présentent les quatre lois qui régissent ce domaine, les gens feraient la queue devant la porte. Loin d'avoir une impression de bonne gestion ici, j'ai plutôt une impression d'une gestion lamentable et d'un manque d'intérêt. Je suis conscient que la ministre de la Justice a eu d'autres chats à fouetter dans le domaine de la justice, comme le contrôle des armes à feu, le processus constitutionnel de l'Accord du lac Meech, l'avortement et d'autres importantes questions d'intérêt national, mais ces dispositions de la Loi sur l'extradition et de la Loi sur les criminels fugitifs, la Loi sur les mesures correctionnelles et la Loi sur l'immigration commencent à devenir embarrassantes. Comme vient de le mentionner mon ami, le député de Red Deer, 25 ou 30 millions de personnes en Californie cherchent à comprendre ce que font 25 millions de Canadiens. Ils n'arrivent pas à comprendre comment un citoyen américain peut soudainement se présenter sur notre pas de porte et s'y installer tant que nous ne savons plus qu'en faire.

J'ai lu les dispositions de la Loi sur l'immigration. Il y est très clairement précisé qu'une personne qui est incarcérée peut être expulsée une fois que la période minimum qu'elle doit passer dans un établissement est terminée, ce qui veut dire environ les deux tiers de sa peine. C'est aussi simple que cela.

Je ne veux pas mentionner le nom de la personne en question parce que c'est inutile, et on l'a d'ailleurs déjà mentionné à la Chambre. Je ne sais pas pourquoi, le jour après que cette personne a eu purgé les deux tiers de sa peine, les fonctionnaires de l'immigration ne se sont pas rendus au pénitencier où cette personne était incarcérée pour tenir une audience en vue de son expulsion. Depuis ce temps, nous participons, avec cette personne, à ce qui est devenu un secteur très prospère auquel contribue notre système d'aide juridique et notre appareil judiciaire et qui consiste en un va-et-vient continuel entre les diverses instances, jusqu'à la Cour suprême. Cela nous coûte beaucoup d'argent, en plus d'être très gênant. Nous ne semblons pas être capables d'expulser quelqu'un de notre pays alors qu'il est évident, d'après notre Loi sur l'immigration, que nous sommes habilités à le faire. Nous restons simplement là à rien faire.

Nous pouvons expulser une personne qui n'a pas commis de crime, mais nous ne pouvons pas nous débarrasser d'une personne qui a commis un crime. C'est absurde. Je sais que, si une personne de ce genre arrivait dans un autre pays et que les autorités de ce pays le savaient, il y aurait immédiatement une audience. Selon les résultats de l'audience, la personne serait raccompagnée à l'aéroport et renvoyée chez elle.

Les Canadiens en ont assez d'abriter les criminels. Nous sommes bien prêts à accueillir les réfugiés au sens de la Convention, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous avons fait un travail admirable à cet égard et nous en sommes fiers. Cela nous a coûté cher, mais nous sommes heureux de l'avoir fait. Par contre, nous ne sommes pas heureux de servir de refuge aux criminels.

Nous avons l'occasion aujourd'hui d'adopter à l'étape de la deuxième lecture et de renvoyer au comité ce projet de loi qui touche précisément cet aspect de nos dispositions législatives sur l'extradition qui nous causent des difficultés, en espérant qu'il sera ensuite adopté à l'étape de la troisième lecture. Cela aidera la ministre de la Justice et ses fonctionnaires à apporter des améliorations très nécessaires dans ce secteur.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la mesure d'initiative parlementaire du député de Peterborough.

Il ne s'agit que d'une question parmi plusieurs autres qui intéressent le député de Peterborough, qui fait toujours preuve d'une grande ténacité. Il faut faire quelque chose avec ce projet de loi. J'aimerais qu'il soit mis aux voix aujourd'hui. J'aimerais que son étude soit confiée au comité de la justice. Je ne vois pas pourquoi il faudrait réinventer la roue. Nous avons déjà remis au ministre un rapport renfermant des recommandations. Je pourrais lire une partie de ce document. Toutefois, étant donné que je ne dispose que de dix minutes, je voudrais d'abord discuter des aspects émotifs de cette question. J'ai entendu mon collègue de Scarborough—Rouge River dire que 25 millions de personnes en Californie ne peuvent com-

prendre ce que 25 millions de Canadiens font. Il a tout à fait raison.

Je sais que le ministère de la Justice est très préoccupé par la question d'extradition ainsi que les délais inhérents. Il est difficile de discuter de ces questions sans faire allusion aux cas de M. Ng et M. Kindler. Ce que nous faisons ici aujourd'hui n'aura peut-être aucune incidence sur ces cas, mais pourrait fort bien en avoir sur d'autres, dans l'avenir, et placer les Canadiens dans une situation embarrassante, tout en faisant de notre pays un refuge sûr pour les fugitifs du monde entier. Nous savons que des personnes emprisonnées aux États-Unis envisagent de s'évader au Canada parce qu'elles savent qu'elles ne seront pas forcées de retourner dans ce pays.

Que s'est-il passé au cours de la deuxième semaine de novembre? M. Bruce McLaughlin, sous-ministre adjoint au ministère de la Justice, ainsi que d'autres représentants du gouvernement, se sont rendus à Sacramento, en Californie. Ils ont discuté avec diverses personnes, notamment Paul Cummings, procureur de district de San Francisco. Ils ont aussi parlé avec John Martin, procureur de district du comté de Calaveras. Ils ont rencontré M. Eidelberger, du bureau du procureur général de l'État de la Californie, ainsi que d'autres personnes s'occupant du cas de M. Ng. Il y a des personnes aux États-Unis qui veulent que cet homme soit ramené dans leur pays pour y être traduit en justice. Ces personnes nous disent que si nous posons des conditions d'extradition telles que M. Ng ne sera pas assujetti aux lois américaines et qu'il ne pourra se voir imposer la peine capitale, nous pouvons le garder. Or, il en coûte 100 000 $ par année aux contribuables canadiens pour garder cet homme en prison ici.

M. Waddell: Monsieur le Président, la Cour suprême du Canada étudie actuellement cette cause. Par conséquent, nous ne sommes pas censés discuter de cette question. Comme le député le sait, ce projet de loi ne concerne aucunement la cause Ng. Celle-ci n'a pratiquement rien à voir avec le projet de loi. . .

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): J'invite simplement le député à ne pas mentionner cette affaire.

M. Horner: Monsieur le Président, j'espère que mon temps de parole ne sera pas réduit du fait de cette intervention. J'ai précisé que je comprenais que les dispositions de ce projet de loi ne s'appliquaient pas à l'affaire Ng.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que cet après-midi, les représentants de «Victimes de violence», un excellent organisme établi dans cette ville, ont téléphoné à certaines des victimes. Tout au cours de ma carrière politique, lorsque je me suis entretenu avec quelqu'un, j'ai essayé de me mettre à sa place. Je voudrais que les députés se placent du point de vue des gens qui ont perdu un être cher et qui ignorent où il est et où son corps a pu être caché. Ces gens ont parlé à plusieurs personnes. Je vais vous en nommer quelques-unes. Il y a notamment Richard et Sharon O'Connor, de Californie, qui se sont dits en faveur de la position de la Californie. On a également parlé à Virginia et David Nestle, à Dwight Lola, de Stapley, et à Joy Ireland, ainsi qu'à Roger et Marlene Geraldton et leur famille, et je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps. Tous ces gens souscrivent à la position de la Californie. Il s'agit d'une question qui touche les gens au plus profond d'eux-mêmes.

Penchons-nous maintenant sur ce qui est prévu dans ce projet de loi et qui a été fort bien expliqué par mon collègue de Red Deer. Les néo-démocrates ne souscrivent pas à ce projet de loi, et je félicite les libéraux d'y donner leur aval. Ce qui est en jeu en l'occurrence, c'est la procédure actuelle d'extradition. Il y a tout d'abord une audience, puis on émet un bref d'*habeas corpus*. À partir de là, il y a appel devant une Cour d'appel provinciale puis, la Cour suprême. On soumet ensuite le cas à la ministre de la Justice qui doit rendre une décision qui fait elle-même l'objet d'un appel devant la Section de première instance, puis la Division d'appel de la Cour d'appel fédérale avant d'être soumise à nouveau à la Cour suprême et on recommence. C'est absolument ridicule. Il faut accélérer la procédure. Nous demandons simplement de supprimer deux étapes.

Les néo-démocrates refusent, car ils prétendent qu'on ne peut faire appel devant la Cour d'appel provinciale pertinente. Cependant, on me dit que lorsqu'on supprime l'étape en question, il faut la remplacer par quelque chose d'autre. On doit prévoir un appel devant un tribunal formé de trois juges.

Nous ne demandons pas grand-chose. Nous souhaitons simplement qu'on prenne une petite mesure tendant à faire en sorte que le Canada ait un certain respect de ses lois. Dans le troisième rapport du comité de la justice, nous avons soumis quatre recommandations à la ministre. Nous avons précisé qu'après avoir examiné les divers aspects de la législation pertinente et de la procédure

d'extradition, nous avions décidé de présenter les quatre recommandations suivantes. Les néo-démocrates disent être en faveur de ces recommandations.

Cependant, ils n'ont pas été acceptés à ce moment-là par la ministre. Elle a précisé ses raisons. Elle a déclaré en conclusion qu'en outre, ces recommandations soulevaient des questions plus larges qui méritaient un examen plus approfondi. Très bien, faisons au moins un petit pas en avant. Souscrivons à ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Nous nous rappelons tous de l'époque où les simples députés n'avaient pas leur mot à dire dans cette enceinte et n'avaient pas beaucoup d'influence. La Commission McGrath a tout changé. La Chambre adopte maintenant des projets de loi d'initiative parlementaire. Au cours de la législature précédente, cinq projets de loi d'initiative parlementaire d'importance ont été adoptés. Au cours de la législature actuelle, je voudrais que nous en adoptions un et que ce soit celui-ci.

Je sais que les néo-démocrates ont beaucoup de sympathie pour les victimes de violence. Je sais qu'ils en ont autant que moi. Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, qu'ils ne sauraient s'opposer à ce projet de loi en leur âme et conscience, et je peux vous dire pourquoi. J'ai en main une lettre de l'ancien porte-parole néo-démocrate pour la justice, le député de Burnaby—Kingsway, qui le prouve. Je voudrais que soit consignée au compte rendu cette lettre adressée à M. George Bears, le directeur de Victimes de violence, dont je vous donne lecture à l'instant.

> Monsieur,
>
> Madame McLaughlin m'a transmis la note de service dans laquelle vous lui faites part de vos inquiétudes face à la longueur du processus d'extradition dans le cas de M. Charles Ng.

Je suis désolé d'avoir mentionné l'affaire, monsieur le Président, mais c'était dans le texte de la lettre.

> Je partage votre inquiétude à ce sujet. Je trouve, moi aussi, que les dispositions actuelles de la Loi sur l'extradition entraînant des retards indus dans l'application de la loi. Le processus d'appel comporte trop d'étapes. L'obligation légale selon laquelle le fugitif accusé d'un crime (pas le crime donnant lieu à l'extradition) ou qui a été condamné au Canada *ne peut être livré* qu'après son acquittement ou à l'expiration de la peine imposée par le tribunal canadien est inacceptable. Contrairement à cette disposition, le traité conclu avec les États-Unis prévoit que, dans pareil cas, la remise du fugitif est facultative.

C'est l'ancien porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour la justice qui l'a dit. Enfin, le dernier paragraphe de sa lettre se lisait comme suit:

> Étant donné les lacunes que présente la loi, je suis en train de rédiger un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à tenir compte de ces préoccupations et à raffermir la loi. Je me ferai un plaisir de vous faire parvenir un exemplaire de mon projet de loi lorsqu'il sera prêt.

Je n'en ai jamais vu la couleur. J'ai pourtant bien cherché ce projet de loi mais il n'existe pas. Par contre, celui du député de Peterborough existe. Je demande donc au NPD de donner son appui à ce projet de loi, pour qu'on puisse le mettre aux voix et le renvoyer au comité de la justice et que les travaux du Parlement puissent suivre leur cours.

M. Lee: Monsieur le Président, dans le cours normal des choses, ce serait le tour d'un député du caucus libéral, mais après consultation avec le député de Peterborough et d'autres, nous croyons que pour ne pas retarder le processus et plutôt l'accélérer, le Président pourrait passer au suivant dans l'ordre de rotation.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais répondre à certains points. Nous voulons nous aussi accélérer le processus d'extradition. Nous croyons qu'il a des lacunes. C'est ce que l'ancien critique a dit.

Je signale en premier lieu que l'affaire Ng n'a aucun effet sur le projet de loi, ou que le projet de loi n'a pas d'effet sur l'affaire Ng. Cette affaire est devant la Cour suprême du Canada, qui va en décider. Elle n'a rien à voir avec le projet de loi. Nous parlons pour l'avenir.

M. Domm: Monsieur le Président député du Nouveau Parti démocratique devrait tenir compte des mises en garde faites plus tôt à la Chambre, et faire le moins d'allusions possible à l'affaire Ng.

M. Waddell: Touché! C'est juste, monsieur le Président. Mais n'est-ce pas que le projet de loi concerne l'avenir? C'est de cela qu'il s'agit, alors occupons-nous du projet de loi.

Le processus a besoin d'être simplifié. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Il y a une solution. C'est le rapport du Comité de la Justice, signé par Bob Horner, le dernier à parler au nom des conservateurs. Comme le député l'a dit lui-même dans son discours, la ministre de la Justice a rejeté la solution. C'était une procédure en trois étapes.

Le député de Peterborough en propose une aujourd'hui de deux étapes. Le député de Mississauga croit-il honnêtement que la ministre de la Justice acceptera de procéder en deux étapes alors qu'elle trouvait que c'était trop rapide de procéder en trois étapes? Voyons! Ne soyons pas hypocrites. Voyons donc. Soyons honnêtes envers la population canadienne et ne faisons pas de basse politique. La solution se trouve dans le rapport du

Comité de la justice. Nous voulons un système rationnel, un système juridique.

Permettez-moi de dire ce qui ne va pas dans le projet de loi. Je vais passer la procédure en revue, comme le premier orateur l'a recommandé. Il y a une audience en matière d'extradition. On en appelle d'un bref d'*habeas corpus*. Il n'y a aucune disposition à cet égard dans notre loi. C'est un droit issu de la common law. Il y a donc un appel d'un bref d'*habeas corpus*. La raison de cet appel, c'est que le bref d'*habeas corpus* est entendu par un juge devant un tribunal de même niveau que celui qui entend les causes d'extradition. Il se pourrait même qu'il s'agisse du même juge. Voilà pourquoi il y a un appel et pourquoi, si ce projet de loi est adopté, les tribunaux pourront déclarer le projet de loi inconstitutionnel. Les tribunaux pourront déclarer que le projet de loi contrevient à la Charte des droits.

• (1740)

Vous voulez connaître ma référence? Ma référence, c'est l'opinion juridique du ministère fédéral de la Justice qui énonce exactement ce que je viens de dire, à la page 6 du rapport.

M. Domm: C'est une toute autre histoire.

M. Waddell: Non, ce n'est pas une toute autre histoire. C'est exactement de cela qu'il s'agit. C'est logique, aussi. C'est logique, car comment peut-on ne pas empêcher d'en appeler d'un bref d'*habeas corpus*? Si on s'y oppose, on se trouvera confronté à de graves problèmes constitutionnels. Voici ce qui arrivera—et il est à souhaiter que ce ne soit pas le cas—si jamais il arrivait qu'un autre fugitif revienne et obtienne les services d'un avocat astucieux, cet avocat porterait ce projet de loi devant un tribunal, ce qui entraînerait d'autres retards. Si nous adoptons ce projet de loi, nos problèmes juridiques seront encore plus graves. Nous serons en bien pire position.

Nous devons être plus astucieux. Nous devons faire pression sur la ministre de la Justice et suivre les recommandations du Comité de la justice, dont le rapport était unanime et avait du bon sens sur le plan juridique. Le processus s'en trouve rationalisé.

J'examine à nouveau ce processus. À l'heure actuelle, il y a une audience en matière d'extradition, un bref d'*habeas corpus*, un appel de ce bref d'*habeas corpus*, puis un appel devant la Cour suprême, une décision de la ministre et, enfin, il y a eu des appels. C'est ce que M. Ng faisait, il en appelait devant la Cour fédérale et devant la Cour suprême. La Cour suprême va rendre une décision bientôt et, quelle que soit cette décision, trois étapes se trouveront probablement supprimées, car l'affaire sera déjà jugée. La question est de savoir comment appliquer la Charte des droits lorsqu'on veut expulser quelqu'un dans un pays où existent la peine capitale ou un châtiment déraisonnablement sévère. La Cour suprême va en juger. Il serait intelligent d'attendre son jugement, qui est maintenant pendant. La cour va probablement supprimer trois étapes de la procédure. Que nous restera-t-il alors? Le projet de loi du député de Peterborough, qui prévoit une audience d'extradition, un bref d'*habeas corpus* rapide, puis l'expulsion hors du pays. C'est trop vite et peut-être illégal et inconstitutionnel.

Toutes sortes d'affaires d'extradition risquent de se présenter à l'avenir. Vous souvenez-vous de Léonard Pelletier? Il se morfond dans une prison américaine à cause de preuves forgées de toutes pièces et les juristes s'entendent maintenant pour dire qu'il n'a pas eu droit à un procès équitable. Il nous faut établir une procédure simplifiée mais juste. Je le répète, mes collègues et moi n'approuvons pas ce qui se passe dans des cas comme celui de M. Ng. Nous voulons simplifier la procédure, mais nous voulons qu'elle soit constitutionnelle et légale.

J'ai parlé d'hypocrisie. Le gouvernement pouvait présenter davantage d'intervenants que le NPD. Les libéraux ont présenté davantage d'intervenants que le NPD ou presque, mais c'est à nous qu'on s'en prend. La ministre m'a dit personnellement qu'elle n'approuve pas le projet de loi; le secrétaire parlementaire ne l'approuve pas non plus, mais ne veut pas prendre la parole; le gouvernement va renvoyer le projet de loi à ce comité, puis proroger le Parlement. Ainsi, il aura gagné sur les deux tableaux. Il aura voulu ménager les victimes de la violence de même que le ministère de la Justice et les juristes. Eh bien, il n'aura pas vraiment réalisé quoi que ce soit. C'est pure hypocrisie. Les victimes de la violence méritent mieux de la part du gouvernement et des députés. Il nous faut être honnêtes et francs.

Il n'est pas facile d'être ici la cible de toutes les critiques. Je crois que c'est la vérité, que ce projet de loi est plein de lacunes, qu'il nous plongera dans un dédale juridique et qu'il y aurait eu moyen de faire mieux. On aurait pu, par exemple, nous en remettre au rapport du Comité de la justice, qui offre une solution légale, rationnelle et inspirante.

Si nous étions à la place du gouvernement, nous présenterions, en dedans de deux mois, un projet de loi qui rationaliserait le processus. Nous n'agirions pas hypocri-

tement. Je suis franchement étonné que les libéraux appuient cette mesure.

M. Keyes: Eh bien! les Libéraux devraient former le gouvernement.

M. Waddell: Nous verrons. J'aimerais simplement vous lire ce que le comité a dit dans son troisième rapport: «Le Comité est d'avis qu'on peut et qu'on doit rationaliser la *Loi sur l'extradition* en éliminant certaines étapes du processus, mais qu'il faut, ce faisant, respecter les obligations internationales et la *Charte canadienne des droits et libertés*.»

Voilà ce qu'il faut faire. En nous inspirant de ce texte, nous aurons un bon mécanisme d'extradition. On ne peut empêcher un bref d'*habeas corpus* de suivre son cours. On le dit dans la common law. Il en a toujours été ainsi. Il y a donc le bref d'*habeas corpus*, mais il faut interjeter appel. Le bref d'*habeas corpus* doit suivre son cours, mais on peut en appeler une fois, pas deux. Pas question de permettre deux appels. On en permet un, puis la ministre rend sa décision. Lorsque l'affaire Ng aura été jugée, nous pourrons statuer sur la plupart des autres points liés à l'extradition aux États-Unis d'autres fugitifs. Lorsque nous aurons tranché cette question, nous aurons une procédure rationnelle qui fonctionne.

M. Lee: Nous le ferons en comité.

M. Waddell: Le député dit: «Nous le ferons en comité.» Nous ne pouvons modifier ce projet de loi en comité.

M. Lee: Quelle absurdité!

M. Waddell: Ce n'est pas une absurdité. On ne peut ajouter quoi que ce soit à un projet de loi. J'étais justement au comité cet après-midi. J'ai essayé de faire ajouter quelque chose au projet de loi sur les jeunes contrevenants et tous mes amendements ont été jugés irrecevables. On ne peut ajouter quelque chose à un projet de loi.

Il faut que le gouvernement dépose un projet de loi. Celui-ci mourrait toutefois au *Feuilleton*, car la Chambre va être prorogée. Soyons honnêtes avec ceux qui sont victimes de la violence. Pourquoi ne nous employons-nous pas à obtenir que le gouvernement dépose un projet de loi qui se tienne? Que ce projet de loi soit déposé au début de la prochaine session. Nous serons alors au pouvoir, nous élirons un président et nous ferons adopter un projet de loi qui se tient. Vous savez que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Votre temps de parole est écoulé, monsieur le député.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord dire que j'ai connu le député qui vient de prendre la parole, le député de Port Moody—Coquitlam, il y a longtemps, à titre d'avocat du ministère public. Je pense que nous avons commencé à travailler à Vancouver la même semaine ou le même mois, dans la rue Main. Je tiens à faire savoir à tous les députés, aussi bien ceux du parti ministériel que de tous les autres partis, que je respecte beaucoup l'honnêteté intellectuelle dont il fait preuve, à la fois en sa qualité d'avocat et de parlementaire.

Je sais qu'il a laissé parler son coeur et sa tête dans ce débat et qu'il est sincèrement opposé à ce projet de loi pour les raisons qu'il vient d'exposer. En fait, il a eu la gentillesse de me remettre copie de l'avis du ministère de la Justice qui a été déposé il y a un certain temps. Je comprends donc parfaitement les réserves et les préoccupations qu'il a exprimées.

J'aimerais attirer l'attention du député sur un ouvrage que l'ancien sénateur Eugene Forsey a publié, *A Life on the Fringe*; il s'agit en fait de ses mémoires. Je pense que tous les députés devraient le lire, notamment le chapitre où il traite en termes non équivoques de certains avis juridiques du ministère de la Justice qu'il lui a été donné de lire au cours de sa carrière. Le député de Port Moody—Coquitlam sait pertinemment que beaucoup d'avis juridiques qui émanent du ministère de la Justice, et je parle en toute connaissance de cause pour y avoir moi-même travaillé, comportent de nombreuses lacunes et inepties. Il sait sûrement que tout dépend de l'auteur de l'avis. Contrairement à moi, il sait peut-être qui l'a rédigé et s'il vaut la peine de le mettre à la poubelle.

Si le projet de loi obtient le feu vert aujourd'hui, le comité législatif qui l'étudiera pourra demander des avis juridiques de toutes sortes, y compris, bien sûr, ceux du ministère de la Justice. Nous pourrons alors amender le projet de loi de manière à éliminer tout ce qui pourrait être jugé inconstitutionnel. Le député pense peut-être que c'est impossible, mais je pense que le jeu en vaut la chandelle.

La situation est déjà assez grave; cette mesure constitue au moins un pas dans la bonne direction, et si elle comporte quoi que ce soit d'anticonstitutionnel, je peux assurer au député, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que nous pouvons tâcher d'en éliminer tout ce qui pourrait faire problème sur le plan constitutionnel en étant contraire à la Charte des droits. Je presse le député et ses collègues de ne pas étouffer le projet de loi à 18 h 10 aujourd'hui, soit dans environ 20 minutes.

Je voudrais rendre hommage au député de Peterborough, à tous les députés qui ont pris part au débat de

cette mesure et aux 100 000 personnes environ qui ont signé une pétition en faveur de l'objet du projet de loi.

Je ferai également remarquer, bien que l'idée ait maintenant été abandonnée, que le député de Peterborough avait demandé à chaque parti d'intervenir pendant au plus 10 minutes aujourd'hui afin que nous puissions ensuite, du consentement unanime, procéder à un vote. À titre de député indépendant, je limiterai mon intervention à moins de 10 minutes. Je prierai simplement les députés du Nouveau Parti démocratique, car je crois que tous les autres députés ont accepté de laisser renvoyer le projet de loi au comité, de ne pas faire d'obstruction systématique au projet de loi, et ce pour trois raisons. Nous avons entendu plus tôt aujourd'hui à la Chambre des hommages éloquents à la mémoire des femmes qui ont été tuées lors de la tragédie de l'École polytechnique de Montréal survenue il y a exactement un an aujourd'hui. Je me demande comment on pourrait logiquement refuser au cours du même après-midi de renvoyer cette mesure au comité, alors que nous sommes tous très affligés par ce qui s'est passé à Montréal, par ce qui se passe d'un bout à l'autre du pays et probablement dans chacune de nos circonscriptions.

• (1750)

Je suppose que nous ne devons pas mentionner le nom de l'un des accusés. Voilà encore le genre de mythe qu'on entretient. C'est considéré incorrect. Le député de Burnaby—Coquitlam sait sûrement qu'un grand nombre des victimes de ces actes de violence sont des femmes. Comment pouvons-nous faire quelque chose pour allumer une petite bougie pour ces victimes? N'est-il pas préférable de renvoyer ce projet de loi en comité plutôt que de l'étouffer en se disant que le prochain sera meilleur?

Je ferais remarquer aux députés néo-démocrates qu'un récent article du *New York Times* estimait qu'il y avait eu plus de 250 000 homicides aux États-Unis au cours des 10 ou 15 dernières années. Est-ce que renvoyer ce projet de loi en comité ne ferait pas venir plus vite le jour où des personnes comme les deux que je ne peux pas mentionner auraient plus de mal à trouver refuge au Canada que ce n'est le cas en ce moment?

Monsieur le Président, je pourrais dire, en tant qu'ancien procureur dans un certain nombre de cas d'homicide, qu'il y a une différence considérable entre le Canada et les États-Unis, comme l'a fait remarquer le député de Scarborough—Rouge River. Je me rappelle d'un cas, en Alberta, où l'accusée s'était enfuie en Californie, alors que son co-accusé était jugé à Fort McMurray. Lorsqu'elle a été démasquée en Californie, autant que je sache, les services d'immigration l'on mise à bord d'un avion et informé le détachement de la GRC de Vancouver de son heure d'arrivée. Elle fut arrêtée à l'aéroport et ramenée en Alberta pour y être jugée.

Ce n'est peut-être pas très beau, cela offusque peut-être ceux qui croient à la règle du droit, mais c'est un exemple de la différence entre nos deux pays sur des questions comme celles-là. Est-ce qu'il y a des députés qui pensent que si la personne que je ne peux mentionner avait commis les prétendus crimes en Colombie-Britannique et s'était réfugiée en Californie, les autorités de cet État auraient attendu bien longtemps avant de l'expédier à Vancouver pour y être jugée?

Je peux dire au député qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Si le projet de loi n'est pas parfait, il est supérieur à ce que nous avons pour l'instant et je prétends que c'est un pas dans la bonne direction.

Monsieur le Président, je pense que mon temps se termine. J'invite les trois députés néo-démocrates qui n'ont pas encore parlé, mais auront le temps qui reste après le porte-parole du gouvernement, à penser à cela sérieusement et à reconnaître qu'il y a des milliers et des milliers de personnes au Canada—je n'ai pas le droit de faire allusion à des présences à la tribune—qui pensent que c'est un pas en avant et non une mesure anticonstitutionnelle. Je les invite donc à penser très sérieusement à ce qu'ils font avant d'étouffer ce projet de loi dans les prochaines minutes.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux parler brièvement de ce projet de loi du point de vue de quelqu'un qui n'est pas avocat. Je ne m'excuse pas de ne pas être avocat. . .

Mme Blondin: Dieu merci.

M. Boudria: Ma collègue, derrière moi, dit: «Dieu merci que vous n'êtes pas avocat». Je peux lui assurer que ce n'est pas le but de mon intervention.

La raison pour laquelle je dis cela, c'est que le fait qu'un meurtrier condamné qui a pénétré au Canada et qui a été arrêté ait davantage de droits—peut-être pas techniquement, mais dans les faits—, simplement parce qu'il a été arrêté, dépasse un peu l'entendement, je présume, de certains de nos électeurs moyens, que nous représentons tous.

Franchement, cela dépasse toute logique, parce que, comme certains l'ont dit, par le passé, lorsqu'on appré-

hendait quelqu'un à la frontière, on le renvoyait simplement. Si on appréhende une personne qui est au Canada illégalement, on la renvoie, monsieur le Président.

Mais, si elle est arrêtée et jetée en prison, il semble qu'elle ait des recours qu'elle n'aurait pas autrement. C'est très inquiétant.

Certains de mes collègues se demandent aujourd'hui si ce projet de loi a une chance d'être adopté. D'autres disent qu'il n'en a aucune, qu'il vaut mieux peut-être l'étouffer ici au lieu de le laisser finir ses jours au comité à la prorogation de la Chambre. La Chambre sera probablement prorogée si le gouvernement réussit à faire adopter certains projets de loi qui lui tiennent à coeur. Notamment, nous, de l'opposition, pouvons penser que le gouvernement mettra en oeuvre son projet de loi sur la taxe sur les produits et services, puis qu'il prorogera le Parlement.

Honnêtement, monsieur le Président, je ne sais pas si cela se produira ou non. C'est fort possible, mais qu'avons-nous à perdre en donnant une chance à ce projet de loi d'être étudié en comité? Nous pourrions y discuter de la question et, si le projet de loi n'est pas satisfaisant, nous pourrions peut-être l'amender.

Mon collègue, le député de Scarborough—Rouge River, a dit que, à son avis, ce projet de loi est très bien dans sa forme actuelle. Mais il ne fait aucun doute que, en comité, des témoins apporteront leur contribution et des députés partageront leurs connaissances. Le ministère de la Justice donnera ses conseils à l'étape de l'étude en comité.

Cela dit, que se passe-t-il si nous découvrons que ce projet de loi ne donne pas les merveilleux résultats attendus? Il ne change pas grand-chose en passant. Il supprime peut-être quelques niveaux d'appel, mais il en reste encore plusieurs.

Même si nous le jugeons inacceptable actuellement, qu'est-ce qui nous empêche de le rejeter à l'étape du rapport ou à la troisième lecture? Rien ne peut nous en empêcher, s'il ne fonctionne pas du tout ou s'il est pire que la règle actuelle.

Cependant, je n'ai rien entendu aujourd'hui ou l'autre jour qui m'ait convaincu que nous devrions absolument l'étouffer pour qu'il ne soit pas discuté au comité de peur qu'il soit adopté ensuite, au cas improbable où il serait pire que ce que nous avons maintenant.

Je n'ai rien entendu de tel. Au contraire, la grande majorité des députés ont dit que ce projet de loi représentait une amélioration. Ceux qui ne sont pas d'accord là-dessus auront amplement l'occasion de défendre leur point de vue et de convaincre les autres députés au comité et de voter en conséquence, évidemment, quand il reviendra à la Chambre.

M. Waddell: J'hésite à interrompre mon collègue, mais je veux seulement vérifier auprès de la présidence si ce projet de loi fera bien l'objet d'un vote après un certain nombre d'heures de débat ici.

Le président suppléant (M. Paproski): Il devrait être mis aux voix dans une heure.

M. Boudria: Monsieur le Président, mon collègue a raison, en théorie. Ce projet de loi fera l'objet d'un vote, mais pas nécessairement aujourd'hui.

Des députés pourraient certainement l'étouffer dans l'espoir que la session soit prorogée avant qu'il ne soit débattu une autre fois à la Chambre.

La question de la prorogation peut se poser d'une façon complètement différente. Certains pourraient vouloir l'étouffer à la deuxième occasion dans l'espoir qu'il ne revienne pas à la Chambre.

En tout cas, nous verrons un peu plus tard si le vote sera permis aujourd'hui. Il y a deux moyens de terminer le débat d'aujourd'hui. Nous pourrions prolonger les heures—c'est possible—et tout le monde pourrait dire ce qu'il a à dire.

• (1800)

Ou bien un député qui ne voudrait pas que ce projet de loi soit adopté pourrait parler jusqu'à la limite qui est fixée à environ 18 h 14 ou à peu près pour ce projet de loi. Cela reporterait le vote à la prochaine fois.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a peut-être induit la Chambre en erreur par inadvertance. Il me semblait que ce projet de loi ferait l'objet d'un vote. Le député dit que cela pourrait ne pas être le cas, mais ce sera le cas.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est un débat. Le député a la parole.

M. Boudria: Monsieur le Président, si le député ne connnaissait pas si bien la procédure, pareils rappels au Règlement seraient presque pardonnables. Étant donné qu'il en sait beaucoup plus qu'il ne veut bien l'admettre, ses rappels au Règlement sont tout à fait ridicules.

Il sait pertinemment que le projet de loi fera l'objet d'un vote, mais que le vote n'aura pas forcément lieu aujourd'hui. J'étais en train d'expliquer que quelqu'un pourrait empêcher la Chambre de se prononcer aujourd'hui soit en l'étouffant, soit en employant un autre moyen, dans l'espoir qu'il ne reviendra pas à l'ordre du jour avant la prorogation du Parlement. Nous pourrions, bien sûr, voter aujourd'hui. Cette possibilité s'offrira à nous d'ici quelques minutes.

Le député de Port Moody—Coquitlam disait tout à l'heure qu'il pourrait être impossible d'amender le projet de loi en comité. Cela dépend. D'après le commentaire nº 773 de Beauchesne, en admettant que son amendement soit nécessaire comme il le prétend—ce qui reste à prouver—il ne serait irrecevable que dans le cas où il dépasserait la portée du projet de loi actuel. Je ne suis pas convaincu que la portée du projet de loi amendé dépasserait celle du projet de loi dans sa forme actuelle. Cela reste à voir.

Quoi qu'il en soit, je ne suis même pas convaincu de la nécessité de l'amendement. Il reviendra au comité parlementaire d'en décider, comme notre collègue le sait, bien sûr. Il en sait beaucoup plus qu'il n'en dit.

D'autres que lui arriveraient peut-être à nous faire douter de leurs connaissances. Mais, venant de lui, c'est un peu fort. Après tout, nous le connaissons bien. Nous savons qu'il est très intelligent et qu'il s'y connaît bien en procédure parlementaire, en droit et dans bien d'autres domaines. C'est pourquoi j'accepte mal certains des arguments qu'il invoque aujourd'hui pour nous inciter à retarder le vote sur le projet de loi et à poursuivre le débat pour un certain temps encore.

L'idéal serait que nous terminions le débat avant d'épuiser le temps qui y est alloué—pour la journée, j'entends—pour que je ne me fasse pas interrompre encore une fois par un rappel au Règlement de notre collègue de Port Moody—Coquitlam. Avant la fin du débat, qui doit se terminer à 18 h 11, je crois, nous devrions voter sur le projet de loi. Nous devrions nous prononcer avant 18 h 11.

Les députés qui ne veulent pas que le projet de loi soit renvoyé au comité n'auront qu'à voter contre la motion. Je pense que le projet de loi doit aller au comité. Ceux qui m'ont élu pour les représenter en ont assez de voir comment les choses se passent. Ceux qui ont été condamnés pour meurtre dans d'autres pays viennent ici parce que c'est un moyen de retarder la peine ou le procès qu'ils devraient subir autrement dans leur propre pays, ou peut-être même de s'y dérober complètement.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, vous me voyez fort perplexe parce que je me suis aperçu que les libéraux et les conservateurs accusaient le Nouveau Parti démocratique d'attaquer ce projet de loi, puis j'ai constaté que tout le débat était venu des conservateurs et des libéraux.

La dernière fois que ce sujet a été débattu, le NPD avait eu droit à un orateur pendant deux minutes. Aujourd'hui, nous ne présentons qu'un seul orateur et j'imagine qu'on ne nous accordera que cinq ou six minutes. Si les députés voulaient voir avancer le projet de loi, comment se fait-il qu'il y a eu deux orateurs encore pour les conservateurs, qu'il y en a eu deux pour les libéraux et qu'un indépendant a parlé, lui qui ne peut dire s'il est libéral ou conservateur?

L'extradition est un sujet qui suscite l'émotivité. Je voudrais établir sans équivoque que le Nouveau Parti démocratique appuie les recommandations formulées par le comité, un comité représentant tous les partis, dont le rapport était unanime. Bon nombre de ceux que nous avons entendus aujourd'hui faisaient partie de ce comité.

Ce comité a déclaré qu'il croyait que la Loi sur l'extradition pouvait et devait être rationalisée en éliminant certaines des étapes prévues dans le processus. Cependant, cette rationalisation doit être conforme aux engagements internationaux et à la Charte des droits et des libertés du Canada. Le comité a recommandé un processus en trois étapes.

Ce que nous n'arrivons pas à comprendre, c'est pourquoi la ministre n'a tout simplement pas présenté un projet de loi qui donne suite à la recommandation du comité.

Nous commençons à nous poser des questions au sujet de cette nouvelle ministre de la Justice, surtout ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique, car elle s'est montrée maladroite à l'égard de tous les projets de loi dont elle a eu la responsabilité. Le projet de loi sur l'avortement, dont personne n'est satisfait; le projet de loi sur le contrôle des armes à feu, qu'elle a

essentiellement dû retirer en le renvoyant à un comité spécial; et maintenant ce projet de loi visant à simplifier les procédures d'extradition qu'elle n'a pas su rédiger convenablement et qui va traîner devant les tribunaux.

C'est bien beau d'adopter un projet de loi comme le C-21, mais cela risque fort de retarder l'extradition. On a déjà vu au Canada des projets de loi insuffisants qui ont tout simplement traîné à n'en plus finir devant les tribunaux. Toutes sortes d'arguments constitutionnels contribuent à faire traîner les choses pendant des années.

Par conséquent, si nous voulons que la procédure d'extradition soit appropriée, agissons comme il se doit. Assurons-nous que la loi que nous voulons adopter réponde à nos objectifs, qu'elle accélère le processus d'extradition, qu'elle soit rationnelle, qu'elle soit juridiquement correcte, qu'elle puisse être jugée acceptable par les tribunaux et qu'elle protège les droits individuels. Parfois, des gens qu'on voulait extrader étaient venus au Canada parce que leurs droits n'étaient pas protégés dans d'autres pays. Nous devons leur garantir que cette situation ne se produira pas.

On peut peut-être en douter, mais certains juristes prétendent que ce projet de loi serait jugé inconstitutionnel. C'est là une de ses lacunes. Il y a donc lieu de s'attendre à d'autres contestations.

M. Boudria: Monsieur le Président, peut-être pourriez-vous demander le consentement unanime de la Chambre pour que nous puissions utiliser aujourd'hui le reste du temps prévu pour le débat en deuxième lecture, de sorte que nous puissions nous prononcer aujourd'hui sur le projet de loi. Autrement dit, on aura épuisé aujourd'hui les cinq heures qui doivent être consacrées au débat du projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne crois pas que la proposition soit recevable et mon collègue est plus que moi un expert en la matière, mais il me semble que l'étude d'un projet de loi doit suivre un certain processus. Nous devons en débattre durant trois heures, sauf erreur, après quoi nous tenons un vote. Telle est la procédure à suivre. Nous sommes tout à fait disposés à tenir un vote à la fin de cette période.

Nous préférerions pousser la ministre de la Justice à proposer un projet de loi qui marche vraiment. Je pense que la proposition est irrecevable, mais j'attends la décision de la présidence.

M. Domm: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Eh bien, il ne reste plus qu'une minute avant 18 h 11. Le député de Peterborough a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Domm: Je ne veux pas retarder nos délibérations, mais je dois rectifier une chose: nous avons trois heures pour l'étape de la deuxième lecture. Nous en avons maintenant presque complété deux. Ce qu'on demande, c'est d'utiliser maintenant la troisième heure—c'est-à-dire avant le vote en deuxième lecture—de sorte que ceux qui veulent intervenir puissent le faire, après quoi nous renverrons le projet de loi au comité.

• (1810)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Port Moody—Coquitlam a raison. Les autres députés aussi. La Chambre peut faire tout ce qu'elle veut si elle obtient le consentement unanime. Nous ne l'avons pas obtenu. Par conséquent, nous ne pouvons pas procéder ainsi.

M. Waddell: Je voulais savoir si cela était conforme au Règlement. Il me semble que nous modifions la procédure. D'après mon expérience, cette procédure n'a jamais été modifiée. J'ignore si cela est conforme au Règlement. À mon sens, on ne peut pas obtenir le consentement unanime pour certaines choses si elles sont déjà prévues dans le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous pourrions nous entendre pour ne pas voir l'horloge pendant une heure de plus et pour terminer l'étude du projet de loi. Nous n'avons pas obtenu le consentement unanime. Par conséquent, il n'est pas logique de parler d'une question hypothétique. J'ai entendu un «non».

Comme il est 18 h 11, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(3), l'article retombe au bas de l'ordre de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA GESTION DE L'OFFRE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je m'insurge formellement, avec de nombreux autres Canadiens qui ont à coeur l'industrie canadienne de l'agriculture, contre la réponse du ministre des Consommateurs et des Sociétés à la question que je lui ai posée le 22 novembre 1990.

Le ministre n'a pas pris la peine de réfuter les éditoriaux récents ni les accusations des groupes de consommateurs et des gouvernements étrangers qui ont pris à partie notre système de gestion de l'offre. Il nous laisse

seuls pour rétablir les faits. Soyons francs et rétablissons donc ces faits.

Avant les années 70 et l'établissement des offices de commercialisation au Canada, l'industrie laitière et les prix que les consommateurs devaient payer pour ses produits évoluaient en dents de scie. Les agriculteurs ne pouvaient jamais compter sur un revenu stable, tandis que le budget que les consommateurs consacraient à l'alimentation fluctuait constamment, créant une instabilité financière pour tous les intéressés.

Les politiques économiques fondées sur la dangereuse loi de l'offre et de la demande sont responsables des surplus et sont la cause des prix inférieurs aux coûts de production que l'on constate aux États-Unis et en Europe. Sans mécanisme de régulation, le marché est inondé de surplus, et les producteurs de lait commencent immanquablement à surproduire; il s'ensuit une incroyable accumulation de stocks de beurre, de fromage et de produits laitiers sans gras.

Les producteurs en sont finalement arrivés à la conclusion que la seule façon pour eux de fournir des produits d'excellente qualité aux consommateurs, de bénéficier d'une certaine stabilité et d'obtenir un revenu équitable pour leur travail et leurs investissements, c'était de mettre en oeuvre un programme de production pour assurer la gestion de l'offre. Plus important encore, notre système de gestion de l'offre a été mis en oeuvre dans le cadre d'une loi internationale, en vertu de l'article XI du GATT.

Notre production laitière est réglementée de façon à satisfaire à la demande canadienne de produits laitiers et des rajustements sont apportés à cette production pour tenir compte des importations et des exportations traditionnelles de notre pays. Notre industrie laitière fournit des produits de haute qualité à un prix juste et raisonnable dans le cadre d'un système de gestion de l'offre. Tout aussi important peut-être, ce système a permis au Canada de devenir quasi autosuffisant en produits laitiers.

C'est un mensonge flagrant que de prétendre que nos producteurs laitiers sont inefficaces. Depuis l'adoption du système de gestion de l'offre, les rendements laitiers ont progressé de 70 p. 100 au Canada comparativement à 46 p. 100 aux États-Unis et à 31 p. 100 en Nouvelle-Zélande.

Ces gens continuent de prétendre que les consommateurs canadiens sont pénalisés à cause des prix élevés des produits laitiers. Ceux qui parlent de l'inefficacité du système de gestion de l'offre oublient de dire que le lait est peut-être meilleur marché aux États-Unis qu'au Canada, mais il est vendu en deçà du prix de revient. Le gouvernement américain subventionne ses producteurs laitiers en achetant leurs excédents et leur cheptel, et c'est le consommateur américain qui paie la note au bout du compte.

Il est de bon ton, dans les médias, de dire que les offices de commercialisation et les systèmes de gestion de l'offre sont effectivement une forme de subvention. Or, le système de gestion de l'offre assure que le marché paie équitablement les producteurs pour leurs produits sans qu'il en coûte trop cher aux contribuables.

Lorsqu'on a adopté les systèmes de gestion de l'offre dans le cadre du GATT, il était entendu qu'une subvention était de l'argent provenant de l'assiette fiscale.

Maintenant, les États-Unis en particulier prétendent que si les consommateurs paient un prix plus élevé que le prix mondial, cela constitue une subvention.

La mesure de soutien de GATT est un calcul utilisé pour évaluer tous les programmes de soutien du gouvernement pour une industrie et leur attribuer une valeur monétaire. Ce calcul est censé permettre au GATT de faire la distinction entre les programmes qui faussent les échanges et ceux qui ne les faussent pas.

Dans le cas de l'industrie laitière canadienne, le calcul de la subvention globale tient compte à la fois de la différence entre le prix canadien et les prix mondiaux et du paiement direct aux producteurs. C'est trompeur en ce qui concerne l'industrie laitière car, dans une proportion de 86 p. 100, le résultat de ce calcul est la différence entre le prix du lait canadien et les prix mondiaux.

C'est un calcul non pertinent et injuste parce que les prix mondiaux tiennent compte du dumping de la production excédentaire subventionnée pratiqué par certains pays. Le fait est que les prix mondiaux sont de loin inférieurs aux coûts de production réels pour la plupart des pays producteurs laitiers.

La stratégie de commercialisation qui convient, d'après ces savants économistes, consiste pour nos producteurs laitiers à produire d'énormes surplus à perte. Oui, les producteurs laitiers et ceux qui produisent dans le cadre de systèmes de gestion de l'offre au Canada exploitent des activités viables et efficaces, mais s'est-on jamais arrêté à penser aux énormes investissements qu'ils ont dû faire, à leurs longues heures de travail? Ils traient les vaches deux fois par jour 365 jours par année.

Il semble au contraire que ces gens-là pensent que les producteurs laitiers, voire tous les agriculteurs, ne méritent pas de vivre respectablement avec leur famille. N'ont-ils pas droit à un revenu stable? Est-ce que ces groupes s'attendent à ce qu'ils acceptent un niveau de vie inférieur à celui des autres Canadiens parce qu'ils tirent leur subsistance de la Terre?

Les producteurs agricoles qui n'ont pas de systèmes de gestion de l'offre sont continuellement à la merci des périodes de prospérité et des périodes de dépression. Ces gens aimeraient-ils voir leurs salaires monter et descen-

dre comme des yo-yo? Le ministère de l'Agriculture a prévu que les revenus agricoles diminueraient de 25 p. 100 cette année. Que feraient ces gens si leur salaire diminuait du quart? Comment survivraient-ils?

Par ailleurs, comment nous en tirerions-nous sans un secteur alimentaire sain? En condamnant la gestion de l'offre dans le secteur agricole, ces gens oublient trop facilement l'importance de l'agriculture pour l'ensemble de notre économie.

Par exemple, il y a aujourd'hui 35 000 producteurs laitiers au Canada. Chaque producteur fait vivre deux familles; par conséquent, il y a 70 000 familles d'agriculteurs dont le sort est lié à l'industrie laitière.

De plus, il y a environ 25 000 Canadiens qui travaillent pour l'industrie de transformation du lait, dans près de 400 usines au pays. Le nombre de Canadiens qui travaillent directement pour l'industrie du lait s'élève à près de 100 000, ce qui représente à peu près 14 p. 100 de l'ensemble des emplois de ce secteur.

Ceux qui critiquent la gestion de l'offre en agriculture oublient qu'il faut aussi en faire dans les autres domaines. Croyez-vous que General Motors, ou tout autre constructeur d'automobiles, produit un nombre illimité de voitures? Qu'en est-il des subventions et des filets de sécurité? Si tous les prix étaient fixés en fonction du prix mondial, et cela serait considéré comme une subvention à l'agriculture, combien de temps faudrait-il avant que nos programmes sociaux, nos pensions de vieillesse, le RPC, l'OHIP, et toute autre mesure de sécurité, soient considérés comme des subventions?

Bref, les agriculteurs demandent simplement ce que les autres Canadiens veulent également, le droit de gagner sa vie et de soutenir sa famille avec le fruit de son travail acharné. Nous avons créé une industrie agricole qui fait l'envie du monde entier. Nous ne devons pas permettre qu'on lui nuise.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir apaiser les craintes du député et de lui dire qu'ils ne sont pas seuls.

Ce n'est certainement pas le cas. Le gouvernement a démontré à maintes reprises combien il appuyait les secteurs de gestion de l'offre et l'industrie agricole dans notre pays. Nous reconnaissons que la gestion de l'offre constitue une partie importante de la politique agricole canadienne à long terme.

Je peux assurer à tous que le gouvernement fédéral est très partisan de la gestion de la demande et sa position est très ferme. Elle est aussi clairement approuvée dans notre document de travail «*Partenaires dans la croissance*» que nous connaissons tous fort bien.

La gestion de l'offre au Canada a été très utile pour réduire les risques du marché pour les producteurs. Je suis certain que le député est d'accord pour protéger l'exploitaiton agricole familiale et faire en sorte que les consommateurs disposent d'aliments de haute qualité à des prix raisonnables.

Depuis l'adoption de la gestion de l'offre, l'instabilité des prix est devenue un phénomène du passé et on a garanti aux Canadiens des produits de première qualité et une grande sécurité dans le monde, ce qui est très important.

Les augmentations de prix pour les produits soumis à la gestion de l'offre sont généralement moins élevées que pour les autres aliments et produits. Depuis quatre ans, l'augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation dans le cas des produits laitiers, du dindon et des oeufs est inférieure à 3 p. 100, comparativement à 3,9 p. 100 dans le cas de tous les aliments et de 4,4 p. 100 dans celui de tous les biens de consommation.

• (1820)

L'appui du Canada à la gestion de l'offre est le fondement de notre position à la ronde uruguayenne de pourparlers commerciaux multilatéraux dans ces négociations. Tout le monde sait que nous avons déposé notre position en mars dernier afin de clarifier et de renforcer l'article 11, et nous savons toute l'importance que cela revet dans le secteur de la gestion de l'offre.

Vu que le secteur agro-alimentaire a beaucoup à gagner dans ces négociations, nous avons bon espoir et nous travaillons diligemment pour que ces négociations et les pourparlers du GATT soient fructueux.

Dans le cas de l'industrie laitière, la meilleure au monde, d'après nous, notre gouvernement a mis en place une politique laitière de cinq ans, ce que nos prédécesseurs n'ont jamais fait. Quant à la volaille, nous avons aussi un groupe de travail qui examine la situation avec les agriculteurs. Nous tenons à maintenir la gestion de l'offre, car c'est notre position ferme et elle est bien connue de tout le monde.

LA CONDITION FÉMININE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, déjà, à plusieurs reprises, j'ai fourni à la Chambre, au sujet de la violence faite aux femmes, des statistiques qui donnent à réfléchir; je voudrais de nouveau aborder cette question ce soir.

Mais ce soir, oublions les statistiques. Philosophons plutôt sur la répression du féminisme, parce que c'est exactement ce qu'illustre le massacre de Montréal. Des femmes ont été assassinées parce qu'il leur semblait tout à fait naturel de poursuivre une carrière dans un domaine qui les intéressait. Ces femmes ne se sont jamais rendu compte qu'elles seraient physiquement pénalisées pour être féministes, elles qui l'étaient sans le savoir.

Comme elles, des milliers de Canadiennes sont punies parce qu'elles veulent devenir autosuffisantes. Pourquoi a-t-il fallu que Chantal Daigle ait recours à un déguisement, quitte furtivement le pays et couche dans un camping pour obtenir des soins médicaux? Pourquoi, malgré la décision rendue par la Cour suprême, des Canadiennes pourraient être obligées de donner naissance à un enfant, parce que n'importe qui pourrait, par caprice, traiter leurs médecins de criminels? Pourquoi, pour paraphraser un ex-juge en chef, contrecarre-t-on la volonté des femmes qui réclament le droit d'exercer leurs priorités? Parce que ces femmes sont trop ouvertes. Elles révèlent trop leur féminisme. Alors, il semble qu'elles méritent d'être punies.

Ne trouvez-vous pas curieux que le gouvernement qui criminalise un acte médical tout à fait sécuritaire hésite sciemment à criminaliser la possession injustifiable d'armes à feu qui tuent et dont la fonction première est de massacrer d'innocentes victimes? Un tiers des personnes ainsi abattues sont des femmes.

Pourquoi une telle hypocrisie? Parce que, dans chaque cas, les femmes ont choisi de pratiquer le féminisme qui, s'il n'est pas suffisamment puni j'imagine, risque de devenir une habitude.

Il n'est pas étonnant que ce gouvernement ferme les yeux sur les législateurs, les interprètes, les autorités chargées de faire respecter la loi. On invoque plusieurs raisons pour expliquer la violence faite aux femmes. Perte temporaire du contrôle de soi, stress relié au travail, message mal compris, ou encore la raison que je préfère le plus, «Elle l'a voulu, elle l'a eu». Oui bien sûr, elle a eu le courage de ses opinions. Elle a sollicité l'aide des autres. Elle s'est défendue. Elle était une féministe. Elle avait tort. Il fallait qu'elle le sache.

Si le féminisme est une si mauvaise chose aux yeux du gouvernement, pourquoi réprimander ceux qui sont contre? Pourquoi donner des peines d'emprisonnement de trois jours à des batteurs avoués de femmes? Pardon, je me suis trompée. Dans certains cas, les coupables ne sont incarcérés qu'une fin de semaine. Le juge bienveillant se montre indulgent envers les hommes qui ne peuvent abandonner leurs bonnes habitudes du vendredi soir. Remarquez, je ne me plains pas, car les féministes aussi ont des habitudes. Elles organisent des veillées. On les appelle ainsi pour nous remémorer celles que les juges oublient.

À quoi sert-il de donner des avertissements? Vous savez, le genre de blâme que l'on donne aux petites brutes dans la cour d'école, aux universitaires qui menacent des étudiantes de viol. Me suis-je encore trompée, monsieur le Président?

Dans l'incident survenu à l'Université de la Colombie-Britannique, aucun des étudiants n'a été réprimandé, et il ne semble pas qu'enquête officielle sera instituée. Excusez-moi si j'ose suggérer pareille chose. Que puis-je dire? J'en demande peut-être trop. Pourquoi devrions-nous donner aux soi-disant femmes de la rue la chance de vendre leur corps en privé? Où est-ce encore une fois mon penchant féministe qui me fait m'égarer.

Le gouvernement, et il faut lui en attribuer le mérite, s'est arrangé pour compliquer la tâche des femmes qui veulent quitter la prostitution et se trouver un emploi décent, en établissant des casiers judiciaires contre elles et en négligeant d'adopter des programmes pour leur venir en aide.

Pour les femmes, les situations humiliantes ne manquent pas: elles doivent chercher discrètement, parfois même à l'étranger, des services d'avortement; les prostituées doivent se considérer comme des hors-la-loi, sauf dans des circonstances très particulières; les femmes voient leurs efforts minés dans un projet de loi sur la réglementation des armes à feu qui n'a été présenté que grâce à leurs démarches; elles se font passer les menottes pour garder ouverts les centres pour femmes; elles doivent implorer les agents de police de porter des accusations contre des prévenus ou plaider auprès des juges pour qu'ils imposent de justes sentences; on tente d'arracher leur vote par des promesses creuses de programme national de garderies tandis que la violence au foyer continue de faire des victimes parmi les enfants et les femmes.

Ces réalités sont porteuses de deux messages. D'abord, le féminisme est si bien ancré dans la conscience des Canadiennes qu'il est devenu une menace pour le pouvoir. Et si on ne peut faire disparaître tout à fait une

menace, il faut au moins discipliner, punir ceux qui l'incarnent.

Le deuxième message, c'est que ce gouvernement du début des années 1990 rappelle le début des années 1890. À cette époque, le Code criminel a rendu illégaux la planification des naissances et les conseils en matière de planification des naissances. Les manuels d'étiquette disaient aussi à l'époque que les femmes qui présumaient de leur énergie vitale en faisant des efforts intellectuels devenaient par leur faute des invalides et devaient accepter les aléas de leur condition. Ce n'est pas en s'en prenant au féminisme qu'on le fera disparaître, monsieur le Président. Cela ne fera que galvaniser ses forces. Les femmes s'inscrivent plus nombreuses que jamais aux programmes de génie partout au Canada. Les féministes sont plus résolues que jamais à hausser le ton jusqu'à ce que le gouvernement arrête de s'en prendre à elles, et elles perçoivent leur but avec plus d'acuité que jamais: libérer les hommes autant que les femmes pour que le féminisme puisse être défendu par les deux sexes sans risque de sanctions.

La féministe que je suis attend maintenant sa sanction: trois minutes à écouter le gouvernement s'excuser tout d'abord et ensuite fournir des renseignements choisis afin de maquiller son bilan lamentable dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Monsieur le Président, la sanction est sans commune mesure avec le crime.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la députée se rendra compte, j'en suis sûr, qu'il est difficile de répondre en trois minutes à tout ce qu'elle vient d'exposer avant tant de sincérité sur un sujet aussi délicat.

La magistrature canadienne et le gouvernement très conscients du problème posé par les attitudes que suscitent des questions telles que l'égalité des sexes et l'exploitation sexuelle des enfants, attitudes qui peuvent amener certains à lancer des remarques inconsidérées. C'est l'une des raisons pour lesquelles le ministre fédéral de la Justice d'alors avait convenu avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec le Conseil canadien de la magistrature d'établir, en 1987, le Centre canadien de la magistrature.

L'une des principales fonctions de ce centre est de répondre aux besoins éducatifs des juges fédéraux et provinciaux du Canada en établissant des services de formation judiciaire, d'éducation permanente et d'enrichissement professionnel.

Le Centre est devenu le foyer national où sont élaborés les programmes éducatifs sur l'égalité des sexes à l'intention des juges de tous les niveaux au Canada. Il est conjointement financé par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le gouvernement attache une grande importance au travail accompli par cet établissement, comme en témoigne le fait qu'il a récemment doublé le niveau de l'appui financier qu'il lui accorde.

La ministre de la Justice considère le Centre comme un bon moyen d'aider la magistrature à mieux comprendre des questions telles que l'égalité des sexes, l'exploitation des enfants et la violence familiale, questions auxquelles il semble s'intéresser beaucoup jusqu'à maintenant.

L'été dernier, le Conseil canadien de la magistrature, de concert avec le Centre canadien de la magistrature, a donné, dans le cadre de son séminaire, un cours sur l'égalité des sexes à tous les juges nommés par le gouvernement fédéral. Ce cours était obligatoire pour tous les participants au séminaire et portait sur l'égalité des sexes au tribunal et dans l'application des lois.

De plus, tous les nouveaux juges doivent participer à un séminaire de formation qui comprend des séances obligatoires sur l'égalité des sexes. La ministre de la Justice a annoncé la tenue, à la fin de 1991, d'une conférence nationale sur les femmes et la loi.

L'éducation permanente est une façon efficace de faire comprendre aux membres de la magistrature la nécessité pour les tribunaux de refléter les changements d'attitude qui se sont opérés dans notre société ces dernières années relativement à des questions comme la violence contre les femmes et les enfants.

• (1830)

Grâce au nombre croissant de femmes qui font des études en droit et grâce surtout à la présence accrue de femmes à tous les niveaux de la magistrature, les attitudes changent. Les juges et les législateurs sont plus conscients des préoccupations des femmes et ils y sont plus sensibles. En effet, si on considère que 81 femmes juges relèvent actuellement du gouvernement fédéral, dont trois sont membres de la Cour suprême du Canada, les tribunaux de chaque province et tous les tribunaux fédéraux sont de plus en plus exposés à la présence des femmes et à leur point de vue.

LA SANTÉ

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, tout le monde connaît le dicton selon lequel il vaut mieux prévenir que guérir. Dans le domaine des soins de santé, j'imagine que cela signifie que la prévention des maladies est une mesure plus efficace et plus économique que leur traitement. Pourtant, notre société dépense des milliards de dollars à soigner les malades, mais relativement peu à la prévention. C'est là le fondement de la question que j'ai soulevée à la Cham-

bre jeudi dernier, ainsi qu'à plusieurs autres occasions, notamment en juin et plus tôt cet automne.

Le gouvernement fédéral consacre 216 millions de dollars à la recherche médicale, mais seulement 28 millions de dollars à la recherche dans le domaine des soins de santé, ce qui inclut la prévention des maladies et la promotion de la santé. Le gouvernement dépense déjà relativement peu pour la recherche en matière de soins de santé; pourtant, c'est précisément ce secteur qui a fait l'objet de compressions ces derniers mois par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être.

En vertu du budget de l'an dernier, le ministre devait réduire de 12 millions de dollars les dépenses de son ministère. Comme l'a signalé un attaché de recherche, cette somme correspond à 4/100 de 1 p. 100 du budget total de quelque 35 milliards de dollars du ministère de la Santé nationale et du Bien-être. Ainsi que le signalait cet attaché de recherche, lorsque vous devez réduire de 12 millions de dollars un budget de 35 ou de 40 milliards de dollars, soit le plus important de tous les budgets des ministères du gouvernement du Canada, il doit sûrement y exister des moyens d'étaler ces coupures, plutôt que de comprimer d'environ 4 millions de dollars le budget du programme de recherche en soins de santé. Pourtant, c'est ce que le ministre a choisi de faire.

Le Programme national de recherche et développement en matière de santé est la seule source de financement pour la recherche appliquée aux soins de santé. C'est la seule source de financement pour des secteurs de recherche tels que la prévention du cancer, les soins de santé aux autochtones, les soins aux personnes qui souffrent de la maladie d'Alzheimer, les soins dispensés aux femmes, la promotion de la santé, la prévention des abus sexuels à l'égard des enfants, ainsi que la prévention de la violence familiale. Je précise encore une fois qu'il s'agit de la recherche dans tous ces domaines. Et pourtant le ministre a réduit le budget de ce programme de 4 millions de dollars et l'a gelé à ce niveau pour cinq ans.

Ces réductions ont eu pour effet d'annuler l'appel de propositions de recherche pour l'exercice financier en cours. Autrement dit, aucun nouveau travail de recherche ne recevra des fonds cette année. Et l'an prochain, lorsque le ministère lancera un nouvel appel, le budget sera réduit de 13 p. 100.

[*Français*]

Pour essayer de comprendre l'effet de cette coupure, monsieur le Président, j'ai pris le temps au cours des derniers mois de rencontrer et d'écouter des chercheurs qui travaillent dans le domaine de la recherche sur les soins de santé. Entre autres, j'ai rencontré des membres du Groupe de recherche interdisciplinaire en santé de l'Université de Montréal. Ces chercheurs font du travail dans le domaine des services d'urgence. On sait très bien que la congestion des salles d'urgence est un des problèmes les plus difficiles à résoudre. J'ai rencontré un autre chercheur qui travaille dans le domaine des déterminants de l'utilisation des services préventifs, par exemple, en ce qui a trait à la détection du cancer chez les femmes par le biais d'examens comme la mammographie et le *PAP Test*.

Monsieur le Président, on sait qu'il y a beaucoup de femmes qui ne se prévalent pas de ces examens-là ou de ces services. Il s'agit de savoir pourquoi ces femmes ne s'en servent pas et de convaincre les femmes qu'elles devraient en effet utiliser ces services.

À cause de ces coupures, ces projets de recherche sont reportés à un an et les chercheurs m'ont fait comprendre les torts énormes qui seront créés à cause de ces coupures. On va perdre des équipes de recherche, parce que des assistants à la recherche, des étudiants au niveau du doctorat et des programmeurs vont décider de faire autre chose, soit travailler pour le secteur privé ou encore poursuivre une carrière en médecine, ce qui est plus rémunérateur que la recherche. Monsieur le Président, cela nuit également à la carrière des chercheurs qui sont évalués selon la productivité, selon les montants d'argent qu'ils réussissent à aller chercher et le nombre d'articles qui sont publiés.

[*Traduction*]

J'ai aussi parlé à un chercheur de l'université de Toronto qui m'a expliqué comment, il y a deux ans, bon nombre de chercheurs du domaine des soins de santé ont entrepris la difficile tâche de se recycler pour s'aligner sur ce que le gouvernement jugeait alors prioritaire. Le gouvernement crée un programme, les gens se lancent dans ce domaine, acquièrent une spécialisation et puis le gouvernement ferme le robinet. La recherche, m'a-t-il affirmé, ne peut tout simplement pas fonctionner ainsi.

Je suis déçu de la réponse que m'a donnée le ministre lorsque je lui ai demandé pourquoi il s'en est pris aussi durement à la recherche sur les soins de santé en particulier. Le ministre a répondu que ce programme a augmenté de 55 p. 100 depuis 1984. Je n'ai jamais prétendu qu'il avait réduit le budget à zéro. Je lui ai seulement demandé pourquoi il l'avait réduit de 13 p. 100. Il ne l'a toujours pas expliqué.

Je terminerai en disant que ce triste épisode démontre deux choses. La première est la nécessité de rétablir le niveau de financement de ce programme de recherche sur les soins de santé. J'espère que les chercheurs dans ce domaine et les députés parviendront, d'une manière ou d'une autre, à convaincre le ministre de le faire. La seconde est la nécessité de donner au Programme national de recherche et développement en matière de santé une indépendance semblable à celle des autres conseils de recherche afin d'éviter que des réductions de ce genre, qui nuisent énormément à la recherche, aux soins de

santé au Canada et à la carrière des chercheurs, ne se reproduisent.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux seulement dire d'emblée qu'il n'y a aucun doute que le gouvernement fédéral tient absolument à financer la recherche médicale au Canada.

Le Programme national de recherche et de développemeent sur la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social joue un grand rôle dans les initiatives du gouvernement fédéral, mais ce n'est pas la seule source de financement fédérale de la recherche médicale au Canada. Parmi les autres sources, on compte le Conseil de recherches médicales, le réseau du Programme des centres d'excellence, les paiements selon l'article 31 du projet de loi C-22 et des programmes d'autres ministères fédéraux. De plus, le gouvernement fédéral fournit cinq millions de dollars en cinq ans pour financer un réseau de centres de recherche sur les problèmes des personnes âgées dans les domaines de recherche normalement financés par le Programme national de recherche et de développement sur la santé.

Qui plus est, le vendredi 30 novembre 1990, le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé que, conjointement avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, son ministère allait inaugurer un programme de 2,5 millions de dollars pour favoriser la création de centres de recherches pour la promotion de la santé.

Depuis que nous avons accédé au pouvoir, le budget alloué au Programme national de recherche et de développement en matière de santé a augmenté de 55 p. 100. C'est notre gouvernement qui a reconnu le premier la nécessité d'intensifier la recherche en ce qui concerne le vieillissement, le SIDA, l'usage abusif de l'alcool et des drogues, la violence sexuelle faite aux enfants. Le nombre des projets et des récompenses que ledit programme appuie est passé de 640 en 1985-1986 à plus de 1 000 en 1989-1990. Depuis avril, le gouvernement a accordé plus de 8 millions de dollars de crédits à ce programme en plus des 7 millions de dollars consacrés à l'étude de la maladie d'Alzheimer.

Pour le cas où le député l'ignorerait, je me réjouis de faire savoir que les services de santé et de recherche dans le domaine de l'hygiène publique sont installés à Montréal et qu'ils se portent à merveille. Qui plus est, le Programme national de recherche et de développement en matière de santé dépense au cours de la présente année financière 3 millions de dollars, soit plus de 10 p. 100 de son budget dans sa propre circonscription.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 40.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 décembre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

MESURE D'AMENDEMENT

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre) (au nom de M. Wilson) propose que le projet de loi C-93, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, soit lue une deuxième fois et renvoyée à un comité législatif.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il est étonnant qu'aucun membre du parti ministériel ne prenne la parole pour présenter le projet de loi C-93 et souligner à l'intention de la Chambre et de ceux qui nous regardent l'importance de cette mesure législative.

C'est un projet de loi qui met en vigueur des amendements apportés à l'accord international, dont le Canada est partie, créant le Fonds monétaire international. La mesure législative et l'accord conclu plus tôt cette année par les membres du FMI ont pour effet d'accroître la quote-part du Canada, et celle de bien d'autres pays, à ce Fonds et d'ajouter des sanctions à l'endroit des débiteurs du FMI qui ne respectent pas leurs engagements.

• (1010)

Je suis certain que tous les députés sont conscients du succès que le Fonds monétaire international a obtenu, en tant qu'organisme international, en offrant un moyen de financer la balance des paiements de pays du monde entier. Cet organisme s'est révélé utile en donnant à bien des pays, développés comme en développement, des conseils et lignes de conduite dans le contexte des services financiers offerts.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au moment de passer aux initiatives ministérielles aujourd'hui, le secrétaire parlementaire au ministre des Finances s'est levé, mais comme vous ne l'avez pas aperçu vous avez d'abord donné la parole à l'opposition.

Si je comprends bien, l'opposition préférerait entendre d'abord le discours d'introduction du projet de loi de la part du parti ministériel. Si c'est le cas, nous serions évidemment prêts à donner notre consentement à ce qu'on commence par le secrétaire parlementaire pour ensuite redonner la parole au député qui l'a actuellement. Il va de soi que celui-ci a le droit de continuer, mais nous croyons répondre au désir de l'opposition.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire que le secrétaire parlementaire n'a fait aucun geste pour se lever. Je ne l'ai pas vu. Mais s'il y a consentement unanime je lui donnerai volontiers la parole.

M. Dingwall: Monsieur le Président, vu les remarques du whip en chef du gouvernement, j'aimerais savoir, avant que nous ne donnions notre consentement unanime, quel ministre présentera le projet de loi.

M. Hawkes: Le secrétaire parlementaire au ministre d'État (Finances) présentera le projet de loi à la Chambre au nom du gouvernement.

M. Dingwall: Monseiur le Président, nous espérions que les traditions de cette Chambre seraient respectées et qu'un ministre de la Couronne, qui a prêté un serment d'office, se lèverait à sa place et exposerait la position du gouvernement en deuxième lecture. Comme c'est impossible, parce qu'aucun ministre n'est disponible ou parce qu'aucun n'a envie de présenter ce projet de loi, nous sommes disposés, de ce côté de la Chambre, dans l'esprit de Noël, à permettre à l'unanimité au secrétaire parlementaire au ministre des Finances à amorcer son discours à condition par contre que le temps de réplique de

notre orateur soit celui que prévoit normalement le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'y vois pas d'inconvénient. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne vais pas rester assis, je vais rester debout. J'aimerais remercier nos collègues d'en face. J'imagine que c'est en raison de mon inexpérience que j'ai levé et baissé la tête à deux ou trois reprises. Je ne sais pas exactement quand il faut lever la tête et quand il faut la baisser. Je tiens à assurer le whip du Parti libéral que j'ai aussi prêté serment et que je vais m'efforcer de m'acquitter le mieux possible de mes responsabilités.

J'aimerais lancer le débat sur le projet de loi C-93, qui renferme des modifications à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, en rappelant aux députés le rôle du Fonds monétaire international dans le système financier mondial. Le Fonds monétaire international, ou FMI, est une institution centrale du système monétaire international.

Le FMI joue deux rôles fondamentaux. Premièrement, il surveille les profils économiques de ses États membres, en évaluant la cohérence des politiques adoptées par ceux-ci et en fournissant des conseils pertinents. Deuxièmement, le FMI accorde des crédits aux pays qui éprouvent des problèmes de financement relativement à leur balance des paiements. Dans la plupart des cas, une aide financière est accordée, à condition que les pays bénéficiaires procèdent à des réformes visant à corriger le déséquilibre de leur économie, de façon à ainsi créer les conditions nécessaires pour assurer une croissance durable et exempte d'inflation.

La capacité du FMI de continuer à fonctionner efficacement est essentielle à la bonne marche du système monétaire et financier mondial. Cela est particulièrement vrai au début des années 1990, alors que la situation financière internationale doit évoluer dans un contexte particulièrement difficile. Il règne une certaine incertitude, en raison de divers facteurs, quant aux chances d'une croissance économique durable pour l'économie mondiale. Le plus important de ces facteurs est la crise du golfe Persique. L'évolution de la situation des paiements globaux nécessite le maintien du financement de la balance des paiements, possiblement dans une mesure importante.

Le printemps dernier, le comité intérimaire du Fonds—qui est le principal organisme consultatif en matière de politique du Fonds et qui, soyons-en fiers, est présidé par le ministre des Finances—en est arrivé à une entente en vertu de laquelle les souscriptions de capital sont augmentées de 50 p. 100. Les quotes-parts constituent une caractéristique importante du FMI. Celles-ci servent à trois fins.

Premièrement, les quotes-parts que paient les États membres constituent la principale source de fonds du FMI. Cet argent est prêté aux pays qui ont un déséquilibre de la balance des paiements, afin qu'ils puissent corriger ce déséquilibre sans recourir à des mesures protectionnistes ou à d'autres mesures nuisibles.

Deuxièmement, les quotes-parts servent à déterminer les montants que les États membres peuvent emprunter du FMI sous diverses formes. Enfin, elles servent à déterminer les droits de vote des États membres et la composition du conseil d'administration.

La hausse proposée fait partie d'un cycle régulier de révision des quotes-parts. Cette hausse est nécessaire afin d'assurer un meilleur équilibre entre les ressources à la disposition du FMI et les besoins des États membres en matière de financement de la balance des paiements au cours des prochaines années.

Tandis que d'autres institutions se chargent de la majeure partie de l'aide au développement pour les pays en développement, le FMI a une responsabilité précise qui consiste à appuyer les programmes de rajustement économique tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Le financement assuré par le FMI devrait servir de catalyseur pour l'obtention de fonds additionnels de sources privées et d'autres sources officielles.

Le FMI devra continuer de jouer un rôle important dans la stratégie concernant la dette internationale en appuyant les pays pour qui le service de la dette extérieure pose un problème dans leurs efforts en vue de rétablir leur solvabilité. Les pays en développement ont beaucoup fait appel au FMI ces dernières années et continueront probablement de le faire.

Pour sa part, le FMI s'est montré innovateur et souple dans sa politique en réponse aux besoins spéciaux des principaux pays débiteurs. Par exemple, on a décidé d'utiliser les ressources du FMI et celles de la Banque mondiale pour permettre aux pays en développement de racheter, à un taux réduit, une partie de leur dette commerciale sur le marché secondaire, réduisant ainsi leur dette totale. La hausse proposée des quotes-parts permettrait que d'autres initiatives innovatrices du genre soient prises pour répondre aux besoins futurs.

Les ressources du FMI ne sont cependant pas réservées uniquement aux pays en développement. Un aspect important des activités du FMI au cours de la période qui s'en vient sera de faciliter les réformes axées sur le marché dans les pays d'Europe de l'Est. En fait, ces nouvelles démocraties font déjà appel au FMI pour obtenir des conseils et de l'aide financière. La Pologne, la Hongrie et la Yougoslavie ont en ce moment des programmes du FMI qui comportent notamment des conseils en matière d'orientation et un soutien financier. La Tchécoslovaquie et la Bulgarie viennent d'adhérer au Fonds monétaire international et ont déjà entamé avec le personnel de l'organisme des discussions sur leurs orientations. Nous comptons sur une étroite collaboration entre le FMI, la Banque mondiale et la nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin d'appuyer la transformation économique qui s'opère en ce moment en Europe de l'Est et qui devra se poursuivre à l'avenir.

• (1020)

La dernière augmentation des quotes-parts remonte à sept ans. Elle a servi, avec des emprunts considérables, à soutenir les politiques du Fonds sur l'utilisation des ressources pour résoudre les problèmes d'endettement de nombreux pays en développement. Au cours de cette période, cependant, les arriérés se sont accumulés, et le FMI risque de ne plus pouvoir continuer d'aider les pays membres à s'attaquer à leurs problèmes de balance des paiements. Les raisons qui expliquent l'accumulation des arriérés de beaucoup de pays comme le Soudan, le Libéria, le Pérou et le Vietnam sont nombreuses et complexes.

Cependant, tous ces pays ont une caractéristique commune. Aucun d'eux n'a réussi à s'attaquer de front à ses problèmes économiques en s'engageant à mener jusqu'au bout la réforme de la politique économique.

Réagissant au problème de l'accroissement des arriérés, le FMI a adopté des politiques en vue d'empêcher leur accumulation et de promouvoir l'élimination des arriérés existants. Afin de renforcer encore plus cette stratégie, il a été convenu au cours des négociations sur les quotes-parts que l'augmentation de celles-ci dépendrait de l'adoption d'une modification aux articles de l'accord permettant de suspendre les droits de vote des États-membres ayant des arriérés.

Il s'agirait d'une étape intermédiaire entre les pouvoirs que ces articles confèrent déjà au FMI. Les dispositions actuelles permettent une sanction initiale qui consiste à suspendre les droits d'emprunt et une sanction ultime qui est l'expulsion.

Les nouvelles quotes-parts entreront en vigueur lorsque des États-membres dont les quotes-parts actuelles totalisent 85 p. 100 auront consenti aux augmentations et ratifié la modification prévoyant la suspension des droits.

J'ajoute que, au sommet économique de Houston, qui a eu lieu en juillet dernier, le premier ministre et les dirigeants des autres grands pays industrialisés ont demandé au FMI, à la Banque mondiale, à l'OCDE et à la nouvelle Banque européenne de reconstruction et de développement de faire une évaluation complète de la situation économique de l'Union soviétique. Cette étude est en voie de réalisation, et le rôle central, vital, du FMI dans toute l'économie mondiale s'en trouve renforcé.

Le FMI doit également être prêt à réagir aux situations de crise mettant en cause aussi bien certains États-membres que les problèmes d'ordre systématique qui menacent l'ensemble du système monétaire international. Le Fonds a récemment fait preuve d'une grande flexibilité à l'égard des pays touchés par les événements du Moyen-Orient et jouera un rôle clé en les aidant à s'adapter à l'évolution de la situation économique.

C'est dans ce contexte, monsieur le Président, que je présente aujourd'hui le projet de loi C-93 portant modification de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes. Le C-93 est un élément central des efforts que le Canada déploie en permanence pour contribuer au bon fonctionnement du système monétaire international. Il prévoit de porter la quote-part du Canada au Fonds monétaire international de 2 941 à 4 320,3 millions en droits de tirage spéciaux.

Je sais, monsieur le Président, que ces unités ne disent pas grand-chose à beaucoup de députés et à beaucoup de gens qui suivent nos délibérations. En dollars canadiens, cela reviendrait à faire passer la quote-part du Canada d'environ 4,9 à 7,2 milliards de dollars, ce qui représenterait une augmentation de 2,3 milliards.

Il importe de noter cependant que, même si notre quote-part augmente de 2,3 milliards, nous n'aurons à payer effectivement que l'équivalent de 5,8 millions de dollars canadiens.

Ce paiement constitue une dépense non budgétaire. Quant au reste, 25 p. 100 seront versés en droits de tirage spéciaux de nos réserves internationales, et le solde demeurera en réserve pour le cas où le FMI aurait besoin de ressources supplémentaires. La majoration de la quote-part du Canada ajoute aux ressources sur lesquel-

les le Canada peut compter pour équilibrer, au besoin, sa balance des paiements.

De plus, l'augmentation de notre quote-part nous permettra de continuer à diriger un groupe de membres du Fonds comprenant l'Irlande et un certain nombre de pays des Antilles.

Fait plus important, l'adoption par le Parlement des modifications proposées à l'accord assurera le maintien de l'influence du Canada sur les décisions prises au FMI.

Le Canada participe pleinement aux activités du fonds et appuie fortement le rôle central qu'il joue dans le système monétaire international. Nous devons donc ratifier l'augmentation de la quote-part canadienne et la modification de l'accord concernant les suspensions pour que le FMI puisse continuer à jouer son rôle essentiel et que le Canada continue à faire preuve de leadership dans les affaires financières internationales.

Par suite des récents événements du Golfe et de l'incertitude économique qui règne dans le monde, il est souhaitable que la majoration des quotes-parts puisse entrer en vigueur le plus tôt possible. Je crois très sincèrement qu'il est important que le Canada fasse preuve de leadership en ratifiant au plus tôt les modifications proposées à l'accord.

Cette ratification montrera l'importance que le Canada accorde au rôle du FMI.

J'exhorte donc mes collègues à la Chambre à examiner et à adopter rapidement le projet de loi C-93.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, aux termes de l'entente en vertu de laquelle on m'a interrompu pour permettre au secrétaire parlementaire de présenter les grandes lignes du projet de loi, je suppose que je devrais rappeler au gouvernement que nous sommes revenus à l'heure normale.

Comme les ministériels le savent peut-être, l'un de nos collègues au Sénat s'efforce d'établir un nouveau record de participation à un débat. Le record actuel est de quelque 45 heures, et je voudrais que le gouvernement sache que je n'ai pas l'intention de m'en laisser imposer par un sénateur. Étant donné que j'ai tout le temps voulu à ma disposition, j'entends donc faire de mon mieux pour discuter du projet de loi C-93 pendant plus de 45 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais rappeler au député que si j'en crois l'horloge, il est maintenant 10 h 27.

M. Manley: Merci, monsieur le Président. Je tiens à remercier le secrétaire parlementaire de m'avoir fourni une copie de ses observations. Si je me reporte à ses remarques concernant le FMI et le rôle du Canada au sein de cet organisme, je suis heureux de souscrire à la position de mon collègue.

Je le répète, le FMI joue un rôle extrêmement utile et éminent dans l'économie mondiale. Le Canada participe activement aux activités du Fonds depuis qu'il a été créé après la Seconde Guerre mondiale. Nous devrions, selon moi, continuer à appuyer énergiquement le FMI pour la position centrale qu'il a adoptée dans les questions financières internationales. Ainsi, je ne crois pas que l'opposition officielle ait du mal à souscrire aux modifications proposées à l'accord en question, puisque le Canada y a déjà donné son aval, étant donné qu'elles sont tout à fait sensées dans le contexte des accords internationaux.

Je voudrais, cependant, revenir sur un point soulevé par le secrétaire parlementaire dans ses observations. C'est là une question qui préoccupera beaucoup nos électeurs. Je voudrais donc préciser que l'accroissement de la participation du Canada au Fonds monétaire international n'aura aucune répercussion sur la situation financière du gouvernement fédéral.

On nous demande essentiellement d'augmenter le montant des droits de tirage spéciaux déposés dans le Fonds monétaire international au nom du Canada. C'est un peu comme si nous versions davantage d'argent dans un compte bancaire différent. Il ne s'agit pas d'une dépense. Cela ne nous empêche en rien de financer d'autres programmes. Je pense qu'il est important que les Canadiens le comprennent.

Nous souscrivons à la participation accrue du Canada au maintien de la stabilité financière internationale et non à un accroissement des dépenses de deniers publics.

Si je comprends bien, le Canada versera au Fonds quelque six millions de dollars qui seront déposés en notre nom. Même si cela représente une somme importante pour un particulier, c'est fort peu pour le gouvernement fédéral et cela ne constitue en aucune façon une dépense supplémentaire pour le Canada. La seule chose qui m'inquiète quelque peu dans ce projet de loi, c'est le fait que le ministre des Finances du Canada a joué un rôle dans la négociation des modifications en question à l'accord. Cela m'amène à me poser des questions, étant

donné la situation économique actuelle. Malgré les réserves que j'ai exprimées, je tiens à déclarer, au nom de l'opposition officielle, que nous allons souscrire à ce projet de loi.

• (1030)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, cela me renverse que le député du Parti libéral appuie d'emblée le projet de loi. Nous reconnaissons la nécessité de cette mesure.

Son parti et le parti ministériel ont tous deux signé le rapport intitulé «L'avenir du monde» dans lequel le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur mettait particulièrement en question les procédés de la Banque mondiale et du FMI.

Le titre de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, en apparence très banal, est trompeur. Ces institutions avaient sans doute une certaine valeur au moment de leur création, en 1944. Elles s'employaient à l'époque à venir en aide au monde.

Cette loi a contribué dans une large mesure à asservir le tiers monde. Cela ne devait pas être son but. L'asservissement n'entre pas plus dans le mandat de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement que dans les objectifs du Fonds monétaire international. Après toutes ces années, l'asservissement est le résultat pour des millions de personnes, dans les pays qui ont mordu à l'hameçon, qui croyaient que les emprunts à ces augustes institutions les mettraient sur la voie de la prospérité et de l'équilibre financier.

En réalité, la plupart des pays du tiers monde qui ont accepté le processus récoltent la mort, la faim et une plus grande pauvreté. Je ne dis pas que c'était le mandat, mais c'est le résultat. Le Canada n'a pas aidé à l'atténuer. Nous sommes priés aujourd'hui de consentir une fois de plus, sans réflexion ni analyse, à prendre part à cet échec de la structure financière mondiale. Le Canada doit-il céder aux institutions financières mondiales et cautionner le désastre de la dette insurmontable du tiers monde? Doit-il continuer de faire partie de cette structure?

La dette, comme je le disais, a pour effet de faire mourir des enfants, d'affamer des populations et de dévaster les pays qui l'ont acceptée. En vue de quoi? Pour empêcher le système financier de s'effondrer. C'est vraiment le seul lien que je vois entre la dette du tiers monde et l'institution de Bretton Woods.

Le jeudi 7 novembre 1990, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a adopté son cinquième rapport, intitulé: «L'avenir du monde et les intérêts du Canada dans le dossier de l'endettement du tiers monde». Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité a demandé une réponse complète de la part du gouvernement fédéral.

Dans son rapport, le comité invite le gouvernement fédéral à faire preuve d'autorité et à résoudre les problèmes d'endettement du tiers monde. C'est la prière que formulent les membres du comité, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. On prie le gouvernement fédéral de faire quelque chose pour briser la tradition selon laquelle on accepte la domination de la Banque mondiale et du FMI et pour dire que les gens sont plus importants que le mythe que perpétuent ces institutions financières, à savoir que le monde risque de s'effondrer si ces dettes ne sont pas réglées à temps et en entier au FMI ou à la Banque mondiale.

Ce projet de loi vise à augmenter la quote-part et à mettre davantage d'argent à la disposition des pays du tiers monde parce qu'ils sont en difficulté pour avoir contracté des emprunts.

Le comité recommande et prie spécifiquement le gouvernement fédéral de chercher à rallier d'autres gouvernements à l'idée d'une conférence internationale sur l'endettement et sur un ajustement mondial durable. Cette conférence viserait à amener tous les pays, et non seulement les pays pauvres et endettés, à revoir leur politique dans le cadre d'engagements négociés. Ce que notre structure financière internationale a fait aux pays du tiers monde, c'est notamment de les réduire à l'esclavage en leur disant que pour obtenir de quoi régler leur dette, ils devront remplir certaines conditions bien précises.

Dans une autre recommandation, le comité explique bien clairement les principes et les indications sur lesquels devrait reposer, selon lui, une réforme globale du traitement de l'endettement du tiers monde. Le comité a demandé au Canada de jouer un rôle de premier plan, ce que le Canada n'a pas su faire. La réponse à ce rapport qu'on avait demandée conformément au Règlement ne donne suite à aucune des recommandations présentées. Le gouvernement fédéral a proposé la tenue d'un colloque plutôt que d'une conférence internationale sur l'endettement mondial. Il a même refusé aux pays du tiers monde la tenue d'une rencontre qui leur aurait permis d'échanger sur les conséquences que peuvent avoir ces institutions sur leur économie. On a refusé de donner aux

pays du tiers monde la possibilité d'échanger sur leur misère et leur détresse. Le Canada leur a refusé cette possibilité.

Quel lien y a-t-il avec ce projet de loi? Je cite le rapport du comité:

> Le sous-comité n'offrait pas de plan directeur, ou de *perestroïka*, au sein des institutions issues de Bretton Woods telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le comité s'est dit convaincu de la nécessité d'apporter des rajustements structurels, non seulement dans les pays en développement, mais au Canada, et a ajouté que ce n'était pas seulement pour se conformer à quelque idéal utopique, mais bien pour assurer de façon pragmatique l'avenir de la planète.
>
> Il a déclaré également qu'il n'existait pas d'autre solution de rechange à une action politique concertée de la part des gouvernements des pays industrialisés. Le Canada est un membre respecté de ce groupe et il participe activement à bien d'autres organismes internationaux. Nous siégeons au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le ministre des Finances, Michael Wilson, préside actuellement le principal comité consultatif sur les politiques du conseil exécutif du FMI. Il est temps que le Canada tire parti au maximum de sa position et de son influence sur le plan international.

• (1040)

Tout cela faisait partie du rapport d'un comité multipartite de la Chambre, de ses recommandations et de ses discussions avec le gouvernement.

Quelle est cette dette dont nous discutons? Il s'agit d'une dette de 1,3 trillion de dollars accumulée par les pays en développement. Soixante-sept de ces pays, soit à peu près la moitié de tous les pays qui appartiennent présumément au tiers monde, éprouvent des difficultés à l'égard du service de la dette. Cela signifie qu'il leur est devenu impossible de gérer la dette en préservant leur économie. Leur endettement menace leur expansion économique et leur stabilité politique.

Dans la plupart des pays débiteurs, le revenu réel par habitant a baissé en termes absolus, de telle sorte que le niveau de vie s'est détérioré pour revenir à ce qu'il était dans les années 60. La Banque mondiale, et surtout le FMI, ont misé sur l'échelonnement de cette dette de 1,3 trillion de dollars. C'est à cette fin qu'est destiné l'argent dont nous discutons aujourd'hui. Ce montant de 1,378 milliard de dollars que le Canada devrait fournir doit servir au rééchelonnement de la dette par le FMI. C'est censé permettre à ces pays de rééchelonner leur dette. À quoi bon rééchelonner, quand on n'a même pas les moyens de payer la dette? On peut rééchelonner tant qu'on voudra, cela ne réglera pas le problème. C'est évident.

Dans la plupart des pays débiteurs, la dette nationale est de plusieurs fois supérieure au revenu national. De plus, le service de la dette, c'est-à-dire l'intérêt couru sur la dette et d'autres frais, correspond à plus des deux tiers des recettes d'exportation de ces pays. Et encore, ce n'est qu'une moyenne générale. Les recettes d'exportation sont leur seule source de revenu. Si les deux tiers des recettes d'exportation servent à payer les frais de la dette, que leur reste-t-il pour vivre? La capacité financière de la plupart des pays débiteurs ne cesse donc pas de diminuer même si le FMI rééchelonne leur dette.

Monsieur le Président, n'avez-vous pas l'impression que ce projet de loi risque de nous amener à nous enfoncer dans une mauvaise affaire? Il ne saurait en être autrement tant que nous utiliserons la structure actuelle, en passant par la Banque mondiale et le FMI. On se croirait presque devant un gouffre sans fond qui engloutit toujours plus d'argent.

Le FMI et la Banque mondiale sont deux établissements financiers considérés comme ayant une vocation commerciale. Ce qu'ils ont fait, surtout la Banque mondiale, c'est prêter, comme le font toutes les banques, sous forme de prêt initial ou selon des modalités de rééchelonnement, au moins 4 $ pour chaque dollar qu'elles ont reçu de leurs donateurs, dont le Canada, bien sûr.

Ils ont prêté quatre fois plus qu'ils n'ont reçu de leurs donateurs. Si tout cela s'effondrait soudain, non seulement perdraient-ils la contribution des donateurs, mais ils devraient aller quémander à ces mêmes donateurs les 3 $ qui manquent par dollar reçu. Repoussant cette éventualité, ils perpétuent leur façon de procéder et espèrent que les choses vont finir par s'arranger d'elles-mêmes, ce dont je doute fort.

Lorsqu'un pays pauvre ne peut plus rembourser sa dette envers la Banque mondiale ou le FMI, il se voit imposer des rajustements structurels. Ce sont La Banque mondiale et le FMI, et possiblement aussi les banques à vocation commerciale, qui interviennent en fonction des mesures que le FMI impose à ce pays, qui décideront de quelle façon il produira désormais sa richesse.

Ainsi, le pays qui a besoin d'ignames pour nourrir sa population, mais qui est en mesure de vendre des bananes, est tenu de cultiver et de vendre des bananes pour obtenir des devises. Pendant ce temps, la population n'a rien à manger. En outre, la Banque mondiale et le FMI lui disent comment dépenser l'argent qu'il tire de l'exploitation de ces ressources.

La première chose qu'on lui demande de faire, c'est de payer l'intérêt sur sa dette, que le peuple ait faim ou non. Ensuite, il doit rembourser une partie du capital, s'il le peut, mais il n'est pas censé utiliser une partie de la richesse qu'il a créée pour augmenter la productivité de ses travailleurs, les soigner ou les instruire, par exemple.

La Banque mondiale et le FMI disent à ces pays comment investir la richesse qu'ils ont accumulée. Ils doivent limiter leurs investissements à la mise en culture d'un nombre encore plus grand de terres, pour produire encore plus de bananes, et non pour mettre en oeuvre des mesures qui, à long terme, augmenteraient la productivité des travailleurs. Ce que le FMI et la Banque mondiale veulent, ce sont des liquidités à court terme—non à long terme. On produit des bananes et on les vend. Aucun investissement susceptible d'améliorer le niveau de vie de la population n'est autorisé.

Les pays débiteurs ne sont pas libres d'élaborer eux-mêmes leur politique monétaire ou budgétaire. Il ne sont pas libres d'exporter ou d'importer. Ils ne sont pas libres de mettre en oeuvre des programmes sociaux et de santé, ni des politiques de prix et de salaires. Autrement dit, les rajustements structurels asservissent la nation. Qui plus est, ils suppriment toute démocratie, car la démocratie, c'est la capacité pour un pays de prendre lui-même ses décisions. On peut donc dire que ces deux institutions abolissent en quelque sorte la démocratie.

En étant forcé d'adopter les rajustements structurels, le pays débiteur est obligé de sacrifier sa souveraineté. Au profit de quoi, me direz-vous? De la prospérité? Certainement pas. Il troque sa souveraineté pour l'asservissement économique.

Adolfo Perez Esquivel a rédigé une thèse très intéressante à ce propos. Esquivel est un journaliste du Costa Rica bien connu dans les médias électroniques. Il a été prix Nobel de la Paix en 1980. Voici comment il présente la chose.

> Il n'est pas possible d'avoir une démocratie véritable si l'économie du pays est orientée seulement vers la satisfaction des demandes des banques internationales.
>
> Perez Esquivel s'inquiète du fait que non seulement la dette réduit la démocratie, mais qu'en plus elle exige la répression. Les politiques conçues pour payer la dette font du tort à la population; les gens protestent. . . et les gouvernements utilisent la police et l'armée pour étouffer les revendications. Même les régimes civils utilisent la répression. . . lorsqu'il faut serrer la ceinture plus que la taille ne le permet.

• (1050)

L'article est intitulé «Démocratie de faible intensité» et je le recommande à tous ceux qui s'intéressent à cette question.

L'article parle ensuite du saignement de l'Amérique latine et dit:

> . . . les nations créditrices ont soutiré environ 500 milliards à l'Amérique latine sous la forme d'intérêts sur la dette, de profits, de redevances et de fuite des capitaux. Cette hémorragie a ramené le niveau de vie à ce qu'il était il y a 12 ans; dans certains pays le revenu par habitant est à son niveau d'il y a 2 ou 3 décennies. . .
>
> Ce qui est commun, c'est la généralisation de la faim et de la maladie qui tuent chaque jour un millier d'enfants au Brésil seulement. Est-ce que les millions d'enfants abandonnés à la rue croiront à une démocratie qui ne se préoccupe pas d'eux?

Cela fait partie d'un article sur l'Amérique latine écrit par Bob Carty.

Le choix semble être la démocratie ou l'esclavage économique. Les ONG du Canada et des États-Unis, plus quelques-unes du reste du monde, ont publié un document d'orientation qu'ils appellent «Groupe de travail sur la Banque mondiale». Ce groupe, en place depuis 10 ans, a effectivement essayé de travailler avec la Banque mondiale, mais il n'a pas eu beaucoup de succès. Espérons qu'il fera quelques progrès au cours des prochaines années, maintenant que la Banque mondiale et le FMI commencent à reconnaître leur échec.

Le groupe félicite la Banque mondiale d'avoir fait certaines choses et, une fois encore, je recommande la lecture de ce document d'orientation des ONG, car il contient un certain nombre de recommandations. Il parle justement du rajustement structurel. Il parle de conditionnalité. Il parle des conséquences des décisions de la Banque mondiale et du FMI sur l'environnement. Il critique vertement l'absence de participation des pays du tiers monde et de la population de ces pays. Il critique également le manque de renseignements fournis aux personnes les plus touchées par les décisions de la Banque mondiale et du FMI. Je pourrais passer bien du temps à parler des recommandations des ONG.

Notre Comité des affaires étrangères a donné, à l'unanimité, l'occasion au gouvernement de jouer un rôle de leader. Comme je l'ai dit plus tôt, le comité a établi des principes à partir desquels, selon lui, notre gouvernement pourrait élaborer une stratégie mondiale permettant de s'attaquer à la dette des autres pays ou des pays du tiers monde. Cependant, il devrait également jouer un rôle de leadership au sein du FMI et de la Banque mondiale, dans lesquels il a pris certains engagements et investi de l'argent. Nous devrions saisir cette occasion pour faire preuve de leadership sur le plan mondial. Je voudrais traiter brièvement des principes directeurs que le Canada devrait examiner, selon le comité, lorsqu'il commencera à étudier la dette des pays du tiers monde. Le comité a laissé entendre que cette dette ne doit pas

Article 31 du Règlement

nuire au développement humain durable dans les pays débiteurs. Il a proposé que les pays créanciers réduisent le service de l'ancienne dette au lieu de l'imposer sur toute nouvelle dette. Il a laissé entendre que la pauvreté et la dette sont les ennemis du développement et que, si l'on recherche le développement, on doit supprimer tant la pauvreté que la dette. Pour que le rajustement soit un succès, il faut l'appuyer dans le cadre d'une approche globale de développement, avec la collaboration du pays débiteur. Autrement dit, le comité laisse entendre que nous devrions tenir compte des bénéficiaires et les considérer comme partie intégrante du processus décisionnel.

Lorsque nous nous adressons à une banque, elle nous dit que nous pouvons emprunter de l'argent à certaines conditions et, si nous n'acceptons pas ces conditions, elle ne nous prête pas. C'est presque exactement la façon dont les institutions bancaires font affaire avec les pays du tiers monde. Le comité propose également que le Canada examine les répercussions sociales des programmes de rajustement. Un pays ne devrait pas être soumis à des contraintes telles qu'il ne peut pas maintenir ses programmes sociaux de base. L'aide pour l'allégement de la dette et pour l'ajustement structurel devrait être établie sur une base individuelle, mais en fonction de critères logiques reflétant les valeurs canadiennes. J'entends par là les valeurs des Canadiens, je m'empresse de le dire, et non celles des banques et des institutions financières canadiennes. Nous souhaitons donc que les pays débiteurs s'engagent à entreprendre des réformes pour le bien des pauvres et des groupes vulnérables, à respecter les normes internationales en matière de droits de la personne, à cultiver les traditions démocratiques et à dissocier la reprise économique de la dette afin de permettre un certain développement durable. Voilà l'approche que le comité multipartite a recommandée au gouvernement du Canada. Je dois dire encore une fois que le gouvernement a fait la sourde oreille. Nos collègues de l'opposition ont appuyé eux aussi ces recommandations.

Au lieu de cela, que fait le gouvernement? Il nous demande d'adopter ce projet de loi relatif aux accords de Bretton Woods et d'accepter les vieilles méthodes infructueuses de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le gouvernement nous demande d'accepter ces vieilles méthodes et de laisser continuer à faire le genre de choses que l'on fait depuis au moins 20 ans. Les institutions mises initialement sur pied aux termes des accords de Bretton Woods ont été établies en 1944 dans le cadre de la reconstruction de l'Europe après la guerre, et ont fait beaucoup de bien à l'époque. Mais elles ne correspondent plus à la structure actuelle et ne devraient pas être les organismes responsables de «l'élimination», le seul terme que je puisse utiliser, de la dette du tiers monde.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont échoué dans leur mission. Ils n'ont pas réussi à faire ce que leur mission leur donnait à faire. Ces institutions se sont révélées un échec depuis au moins 20 ans.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, aux termes de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, après avoir doublé la dette nationale entre 1984 et 1989, la faisant passer de 160 milliards à 320 milliards de dollars, le gouvernement utilise maintenant le prétexte de la rentabilité financière pour mettre à pied, cavalièrement, 1 100 employés de la SRC. Hier, ils avaient des emplois, aujourd'hui, ils n'en ont plus. Ce sont là les bons voeux du premier ministre Trouble-fête tout juste avant Noël. Et c'est une piètre consolation que d'entendre sur les ondes le président de la SRC dire qu'il est désolé.

Quand le gouvernement apprendra-t-il que les fonctionnaires ne sont pas des pions, qu'il ne peut pas sabrer à la volée VIA Rail, Air Canada, jetant des gens sur le pavé, puis invoquer le prétexte de la rentabilité financière? Quelle hypocrisie! La mise à pied de 1 100 employés de la SRC représente un choc terrible pour chacun d'eux et, également, pour le milieu artistique et technique qui les soutient.

Le gouvernement poursuit inexorablement sa marche vers le quasi-démantèlement de notre pays en minant graduellement l'unité canadienne. Quelle honte!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans quelques minutes je vais repartir dans ma circonscription, en Abititi, avec une grande fierté que me donne l'annonce du nouveau régime d'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. En étendant l'indemnisation fiscale à une zone intermédiaire, le ministre des Finances

du Canada a compris les travailleurs du Nord du Québec, dont la population des villes de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Joutel, Desmaraisville, Waswanipi, Miquelon et les Mines Selbaie.

Aujourd'hui, je remercie le conseil des municipalités nordiques, les intervenants économiques, les membres des organismes municipaux, les travailleurs et travailleuses, les syndicats et la population de ces villes qui m'ont appuyé et secondé depuis le début de cette bataille fiscale.

Monsieur le Président, au nom de la population du Nord de l'Abitibi, je remercie le gouvernement canadien.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je prends encore une fois la parole aujourd'hui pour montrer à quel point le grand public est outré de la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement.

Je désire informer la Chambre que je ferai parvenir aujourd'hui aux ministres des Finances et du Revenu national une liste portant les noms de plusieurs centaines de personnes de la circonscription de Prince Edward—Hastings qui sont particulièrement contrariées par la récente campagne publicitaire du gouvernement, ce fiasco de bandes dessinées, dans laquelle entre autres fautes, il s'en est pris directement au secteur de la restauration en encourageant les gens à manger chez eux pour éviter de payer la TPS.

Il semble que le gouvernement, non content d'acculer à la faillite les propriétaires de restaurants du Canada en leur imposant une taxe scandaleuse, leur fait également la guerre avec cette campagne publicitaire. Ce n'est qu'une autre indication de son insouciance envers la petite entreprise au Canada.

* * *

MARGUERITE D'YOUVILLE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, Marguerite d'Youville sera canonisée par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, le 9 décembre. De nombreux habitants de la circonscription de St-Albert se joindront à des centaines de Canadiens qui se sont rendus à Rome pour célébrer cet événement historique.

Marguerite d'Youville est la première sainte d'origine canadienne. Elle est née à Varennes, au Québec, en 1701 et a fondé les Soeurs de la Charité, aussi appelées les Soeurs grises. Cette congrégation a contribué à l'édification de notre pays, en assurant l'éducation des jeunes et en prenant soins des malades et des déshérités.

Sous la direction du père Lacombe et de Mgr Vital Grandin, les Soeurs grises se sont occupées de la première école, du premier orphelinat et du premier foyer pour personnes âgées de St-Albert. Elles ont ensuite ouvert des hôpitaux en Alberta.

Je joins aujourd'hui ma voix à celle des Canadiens d'un océan à l'autre pour rendre hommage aux Soeurs grises et à leur fondatrice, Marguerite d'Youville.

* * *

LE TIMOR ORIENTAL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 15e anniversaire de l'invasion illégale du Timor oriental par l'Indonésie. Près du tiers de la population du Timor oriental a été tuée ou est morte de faim depuis cette invasion brutale.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU ont adopté des résolutions enjoignant à l'Indonésie de se retirer immédiatement du Timor oriental. L'Indonésie continue de défier les Nations Unies.

Le Canada s'est abstenu de voter sur la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU et a voté contre les résolutions reconnaissant le droit du Timor oriental à l'autodétermination et à une aide humanitaire. Depuis 1980, le Canada a voté contre la résolution exigeant le retrait des forces indonésiennes du Timor oriental. Il convient de souligner que le Canada a en Indonésie des investissements qui dépassent un milliard de dollars; il y est le troisième investisseur étranger.

Le refus du Canada d'appuyer le Timor oriental n'est pas compatible avec son opposition à l'invasion irakienne du Koweït.

* * *

LA GESTION DE L'OFFRE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, ma province, suivent les négociations du GATT en s'inquiétant pour l'avenir de notre système de gestion de l'offre.

Article 31 du Règlement

Les résultats des négociations du GATT à Bruxelles risquent de se répercuter sérieusement sur la façon dont plus de 600 producteurs de produits laitiers, d'oeufs et de volaille de l'Île-du-Prince-Édouard gagnent leur vie. Le Syndicat national des cultivateurs et la Fédération de l'agriculture se sont tous deux dits inquiets de voir notre système de gestion de l'offre profondément transformé par ces négociations.

Le système canadien de commercialisation a fait de nos producteurs les plus efficaces du monde. Notre système n'est pas structuré pour créer des surplus et n'est pour rien dans les déséquilibres actuels dans le commerce des produits agricoles.

J'exhorte le gouvernement à penser aux intérêts des producteurs de produits laitiers, de volaille et d'oeufs dans les négociations de Bruxelles. Je demande au gouvernement de les protéger en raffermissant l'article XI.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le sort des travailleurs du vêtement se joue présentement au GATT. Les résultats des négociations au GATT laissent dans l'incertitude quant au futur de l'Accord multifibres. Récession, taux d'intérêt élevés, perte de confiance des consommateurs, libre-échange, le Mexique, la TPS, le GATT, l'Accord multifibres, l'industrie canadienne du vêtement n'a que l'embarras du choix.

Monsieur le Président, au Canada, on dénombre quelque 2 500 compagnies de vêtements. Pour le Québec, cela représente 63 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects. Cette industrie génère des ventes de 8,5 milliards de dollars au Canada. Les règles du commerce international dans le vêtement changent trop vite et sur trop de fronts à la fois.

Monsieur le Président, si jamais il y avait élimination de l'Accord multifibres, il devrait y avoir une période d'ajustement assez longue pour permettre à cette industrie de s'ajuster et cela, au même rythme que les États-Unis qui sont notre principal partenaire commercial.

* * *

LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, à la Commission parlementaire sur l'avenir constitutionnel du Québec qui a tenu une audience à Hull mercredi, le 5 décembre, plusieurs intervenants ont soulevé le manque de communication ou le manque de collaboration, si vous préférez, entre le gouvernement du Québec et le gouvernement central dans certains dossiers importants.

Ici dans l'Outaouais, un des dossiers les plus importants, c'est le parachèvement de l'autoroute 50 de l'Outaouais à Montréal. Mais je désire rappeler à la population de notre région que les ententes qui ont été signées avec le gouvernement central datent de 1972, date au cours de laquelle a eu lieu le parachèvement de l'autoroute de Hull jusqu'à Masson.

Avec l'arrivée du Parti québécois en 1976, aucun investissement n'a été consenti par le gouvernement du Québec pour le parachèvement de la route. Par la suite, en 1985, encore une fois, le gouvernement du Québec n'a pas voulu investir davantage dans le parachèvement de l'autoroute dans l'Outaouais. Maintenant, nous sommes arrivés à l'an 1990 et les différences sont plutôt politiques que constitutionnelles. La raison pour laquelle le parachèvement de l'autoroute 50 ne se fait pas dans la région de l'Outaouais est à cause des différences politiques entre les deux niveaux de gouvernement. On demande au gouvernement fédéral et à celui du Québec de s'entendre sur cet item des plus importants pour notre développement économique dans l'Outaouais.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Comme je le disais hier, monsieur le Président, et depuis toujours, il y a certainement des libéraux fédéraux très intelligents. Dans un article que j'ai lu dernièrement, M. Raymond Garneau, ex-critique des finances du Parti libéral fédéral, trouve que la taxe sur les produits et services, la TPS, que propose le gouvernement fédéral, est probablement la plus équitable et la moins nocive qu'on puisse trouver à l'heure des marchés globaux dans lesquels nous vivons.

M. Garneau explique que la présente taxe fédérale sur les produits manufacturiers est néfaste pour l'industrie canadienne parce qu'elle est exportée avec les produits eux-mêmes, ce qui rend les entreprises canadiennes moins concurrentielles.

M. Garneau affirme que cette taxe est plus équitable pour tous et qu'elle évitera l'évasion fiscale au plus haut point. «C'est la seule solution qu'a le gouvernement pour aller chercher plus d'argent, surtout chez les gros consommateurs» dit-il.

Quant à l'attitude des sénateurs libéraux, M. Garneau dit qu'il la trouve inqualifiable et empreinte d'une parti-

sanerie incroyable. Il faut être naïf pour faire croire que la population va accepter avec joie une nouvelle taxe.

Voilà, monsieur le Président, un libéral fédéral qui a finalement compris. Sénateurs libéraux, arrêtez de niaiser, passez la TPS, ça presse!

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, les cheminots et le public en général s'inquiètent des modifications apportées récemment aux règles de sécurité dans les chemins de fer car ces nouvelles règles accroissent les risques pour la population et pour les travailleurs.

Le CP permet que des wagons de fret en mauvais état et peu sûrs quittent Winnipeg pour d'autres villes alors qu'ils devraient être réparés à Winnipeg, où les défaillances sont découvertes, dès qu'elles sont découvertes.

VIA Rail a abandonné ses inspections visuelles des wagons de voyageurs à Winnipeg, ce qui veut dire qu'il n'y a aucune inspection entre Toronto et Vancouver, en dépit du fait que depuis le 11 mai, les cheminots ont découvert 15 défaillances sur les trains de VIA.

Le CN viole l'article 104 du code uniformisé d'exploitation en ordonnant à ses conducteurs de laisser les aiguillages en position ouverte plutôt que de les remettre dans la position voulue après le passage d'un train.

Le sommaire de 1989 des accidents et des incidents de chemin de fer préparé par la commission sur la sécurité dans les transports fait état d'une augmentation de 11,9 p. 100 du nombre de déraillements sur les voies principales du CN et du CP. Dans ce sommaire, il est dit qu'environ 40 p. 100 des déraillements survenus sur les voies principales ces cinq dernières années sont attribuables à des défauts sur la voie elle-même. Vous souvenez-vous, monsieur le Président des équipes d'entretien de la voie qui ont été éliminées? On lit aussi dans ce rapport que les déraillements attribuables à des défaillances du matériel ont beaucoup augmenté en 1989.

Et on peut s'attendre à pire en raison de la négligence du gouvernement.

Article 31 du Règlement

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, les employés de Radio-Canada ont été durement malmenés une fois de plus. La compression de 100 millions de dollars annoncée dernièrement signifie que 1 200 Canadiens vont se retrouver sans emploi.

C'est triste de voir qu'une institution nationale comme Radio-Canada soit obligée de lutter pour sa survie. Le gouvernement actuel ne se rend peut-être pas compte qu'il s'attaque au coeur même du Canada.

Les Canadiens ont subi les compressions pratiquées à VIA Rail l'an dernier, et ils sont victimes maintenant des mesures draconiennes imposées à la société Radio-Canada. Sans moyens de transport et de communication, comment le gouvernement croit-il pouvoir maintenir l'unité de ce pays?

Jeudi prochain, à midi sur la colline du Parlement, nous nous joindrons, mes collègues et moi, à d'autres Canadiens pour manifester ensemble notre appui à nos institutions nationales. J'invite les Canadiens de toutes les régions à se rallier à nous pour soutenir la cause de la Société Radio-Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME À JEAN DUCEPPE

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage et honorer la mémoire de M. Jean Duceppe, décédé la nuit dernière à Montréal.

M. Duceppe était un grand Québécois. D'origine humble, il a incarné les plus grands rôles à la scène. Homme de radio, il s'est fait connaître pour sa verve, son humour, sa chaleur et même sa passion. Homme de télévision, il a été de la distribution des téléromans les plus suivis de notre petit écran. Homme de théâtre, il a participé à nos plus beaux dimanches, et il avait même fondé une troupe de théâtre qui porte son nom et qui sans doute lui survivra pour lui rendre hommage.

Syndicaliste, nationaliste, artiste, M. Jean Duceppe a apporté une contribution monumentale au milieu du spectacle québécois. Il nous laisse un héritage culturel riche en défis à relever. Avec Jean Duceppe, nos racines culturelles ont pris leurs ailes.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Hier, on s'est souvenu, partout au Canada, de l'horreur des événements qui se sont produits à Montréal il y a un an. Nous nous sommes souvenus avec chagrin et indignation de la mort gratuite de 14 femmes. Nous nous sommes souvenus de la haine et de la violence à l'origine de ces morts tragiques.

Nous devons nous souvenir également que la haine et la maladie qui ont abouti à ces meurtres se manifestent à divers degrés tous les jours au Canada. Il ne suffit simplement pas de se souvenir d'un jour horrible pour régler ce problème. Nous devons prendre des mesures pour que jamais plus pareille tragédie ne se reproduise. Nous devons nous efforcer d'éliminer de notre société les mauvais traitements dont les femmes sont victimes quotidiennement.

Ce fléau ne concerne pas que les femmes. Il nous concerne nous aussi, les hommes, d'une façon toute particulière. Ce sont nos filles, nos soeurs, nos femmes, nos mères et nos amies qui sont menacées. En leur nom et au nom de ceux qui viendront après nous, nous devons nous serrer les coudes pour assurer leur sécurité et leur avenir.

Le moins que le gouvernement puisse faire est de resserrer la législation sur le contrôle des armes à feu.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de me joindre à la ministre responsable de la situation de la femme pour souligner le vingtième anniversaire de la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.

Il y a lieu de louer les efforts des nombreux groupes et particuliers qui ont contribué, au cours des 20 dernières années, à créer le niveau d'égalité qu'on connaît maintenant au Canada.

Les groupes féminins du Canada ont travaillé pour obtenir la mise sur pied de cette commission royale et ont collaboré à ses travaux. Ils continuent d'oeuvrer afin de changer les choses au pays.

Par suite des recommandations de la commission, les directions générales de la condition féminine des provinces et territoires ont travaillé fort au fil des ans pour améliorer la situation de la femme. Condition féminine Canada a contribué au changement depuis 1976 en conseillant le ministre comptétent et divers ministères et organismes, sur un large éventail de questions touchant les femmes. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a aussi joué un rôle déterminant depuis sa création en 1973, en définissant et en faisant connaître les problèmes que connaissent les femmes.

Il faut reconnaître la valeur des efforts concertés de ces organismes.

* * *

LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole avec regret aujourd'hui pour signaler que le problème de la violence familiale qui, malheureusement, fait partie de notre société, est toujours présent.

Le jour même où le Canada et la Chambre des communes commémoraient le décès des 14 femmes victimes de violence à Montréal, nous avons appris qu'un juge de la ville de Québec avait accordé un sursis à un homme condamné pour avoir tué sa femme. Le juge a justifié sa décision en faisant valoir que la personnalité agressive et vindicative de la femme était la cause du crime. Je le regrette, et je suis sûr que toute la Chambre déplore qu'une fois encore, une femme ait été blâmée pour un acte de violence qui a entraîné sa mort.

Ceux d'entre nous qui ont travaillé dans le domaine des services sociaux et des tribunaux de la famille savent que ce sont rarement les femmes qui sont à l'origine de la violence familiale. Pourtant, ce sont presque toujours elles qui en sont les victimes.

Hier, nous avons manifesté collectivement notre regret face au décès de 14 femmes. Aujourd'hui, nous devons entreprendre de lutter contre la violence chaque fois qu'elle se présente parce que c'est un problème social qui doit être réprimé et éliminé.

* * *

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, hier, la Cour suprême a statué qu'une violation de la charte se justifiait dans une société libre et démocratique. On respecte la charte ou on ne la respecte pas.

Récemment, se fondant sur cette même charte, le système judiciaire a protégé le droit des femmes à l'avortement, le droit des groupes religieux au port du turban et du kirpan, ainsi que le droit des réfugiés à des audiences prolongées. Toutefois, quand il s'agit des personnes âgées, qui ont pourtant contribué le plus à l'édification du

pays, le système judiciaire a soudainement deux poids et deux mesures.

Les juges de la Cour suprême ont pris une décision politique et ils devraient en être blâmés. Je compte que la Chambre, en sa qualité de plus haut tribunal du pays, va présenter une motion stipulant que les députés trouvent cette décision inacceptable.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME À JEAN DUCEPPE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, une bien triste nouvelle pour le Québec ce matin que la perte de ce grand comédien Jean Duceppe, cet homme qui a marqué l'histoire du Québec, cet homme qui n'a laissé personne indifférent. En apprenant la triste nouvelle ce matin, j'ai eu un serrement au coeur. Jean Duceppe pour moi représente un artisan de la fierté québécoise par sa contributrion exceptionnelle et son talent remarquable qu'il a mis au service de notre culture. Son attachement profond, je dirais son amour pour le Québec nous laissera un riche héritage. Et comme il doit être heureux là où il est maintenant de pouvoir compter sur son fils Gilles, notre collègue, le député de Laurier—Sainte-Marie, pour défendre les intérêts supérieurs du Québec ici en cette Chambre.

À son épouse, à Gilles, à ses enfants et à ses petits-enfants, à tous les artistes du Québec qui poursuivront son oeuvre, permettez-moi au nom de tous les Québécois et de toutes les Québécoises de dire: Merci Jean, merci pour tout!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CHOMÂGE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est une autre bien triste journée pour les travailleurs du pays, car Statistique Canada vient d'annoncer que le taux de chômage est passé le mois dernier à 9,1 p. 100. Soixante-deux mille travailleurs canadiens ont perdu leur emploi au cours des quatre dernières semaines.

• (1120)

Ces statistiques sur le chômage ne sont peut-être que des données parmi tant d'autres pour le gouvernement, mais pour les milliers de victimes du chômage, la perte de leur emploi signifie concrètement qu'ils ne pourront peut-être pas payer leur hypothèque ou leur loyer, qu'ils auront davantage de difficulté à nourrir et à vêtir leur famille.

Quand le premier ministre et son gouvernement vont-ils se rendre compte de la misère qu'entraînent leurs politiques pour des milliers et des milliers d'autres familles canadiennes? Quand le gouvernement va-t-il enfin abandonner ses politiques actuelles, qui provoquent du chômage, pour en adopter de nouvelles qui seront au contraire axées sur le création d'emplois, sur le plein emploi?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, personne ne se réjouit à la lecture des données sur le chômage. Personne n'aime perdre son emploi. Quiconque a vécu cette expérience sait que c'est un mauvais moment à passer. Nous en avons conscience.

Cependant, il fallait s'y attendre. Le ministre des Finances a dit qu'il y aurait un ralentissement de l'activité économique cette année. Ce sont les secteurs de la construction et de la fabrication qui ont été les plus touchés par les pertes d'emplois.

Les taux d'intérêt ont baissé de près de deux points depuis la fin du mois de mai. Les taux hypothécaires sont sensiblement au même niveau qu'il y a deux ans. À mesure que l'inflation sera jugulée, le loyer de l'argent continuera de baisser.

En ce qui concerne le secteur manufacturier, nous avons mis en pratique le conseil donné à plusieurs gouvernements depuis 50 ans, en modifiant le régime fiscal qui défavorisait les fabricants canadiens.

Si le député veut bien nous donner un coup de main à ce chapitre, il n'a qu'à demander à ses collègues du Sénat d'arrêter de parler 40 heures à la fois.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement a augmenté la taxe sur les ventes des fabricants quatre fois depuis qu'il est au pouvoir.

Des voix: Quelle honte!

M. Gray (Windsor-Ouest): Les principes d'action qu'il défend sont responsables du marasme dans lequel se trouve l'économie canadienne. Les Canadiens de toutes les régions du pays subissent les conséquences de la mauvaise gestion financière du gouvernement.

Cinq provinces sur dix ont déjà un taux de chomâge supérieur à 10 p. 100. Le gouvernement cherche-t-il à faire en sorte que chacune des provinces ait un taux de chomâge supérieur à ce pourcentage? Ces chiffres ne tiennent même pas compte des 1 000 employés de la

SRC qui ont perdu leur emploi à Windsor, Matane et Sept-Îles par exemple.

Quand le gouvernement va-t-il se rendre compte que ses mesures nuisent au Canada? Qu'attend-il pour mettre en oeuvre, dès aujourd'hui, des programmes qui visent à créer des emplois et non pas à les détruire?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Le chef de l'opposition parle des provinces. Les statistiques faisaient également état de signes encourageants.

Par exemple, le taux de chômage a diminué dans quatre provinces, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Alberta. Le nombre de personnes sur le marché du travail a augmenté dans quatre provinces. Le taux de chômage a chuté en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan. Il y a donc des lueurs d'espoir dans ce pays.

Je rappelle au député que si nous commençons à comparer le taux de chômage d'aujourd'hui avec celui qui a été atteint lorsque le député faisait partie du cabinet d'un gouvernement antérieur, je peux lui garantir que nous n'avons pas battu ces records.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, dans cinq provinces, incluant le Québec, le taux de chômage a déjà dépassé 10 p. 100, et le mois dernier, plus de 39 000 travailleurs dans la province de Québec ont perdu leurs emplois. Alors je demande au premier ministre: Où sont maintenant les politiques qu'il avait promises, celles qui devaient créer de l'emploi? Pourquoi insiste-t-il pour rendre la vie de plus en plus dure pour les travailleurs et les travailleuses partout dans ce pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami mentionne le Québec comme exemple. Je dois dire que le taux de chômage aujourd'hui au Québec est de l'ordre de 11,4 p. 100, alors qu'il dépassait 13 p. 100 au moment où les libéraux ont cédé le pouvoir, au mois de septembre 1984. Il y a plus de 300 000 nouveaux emplois qui ont été créés au Québec.

Comme le ministre vient de le mentionner, malgré les difficultés que l'on reconnaît volontiers dans le domaine de l'emploi, ce matin, il y a quand même quatre provinces qui ont enregistré des gains en emploi quand même impressionnants. Et, dans une situation de difficultés nationales et internationales, ce sont des signes encourageants.

Comme le ministre des Finances l'a mentionné à plusieurs reprises, l'espoir demeure et les preuves sont à l'appui que cela fonctionne, que ce ralentissement donnera lieu à une baisse des taux d'intérêt laquelle, comme conséquence, va permettre une reprise des activités économiques qui auront, elles, pour effet de diminuer le chômage, ce que nous recherchons et ce que toutes les formations politiques en cette Chambre recherchent également.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa Sud): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Le ralentissement économique provoqué—pour reprendre l'expression du premier ministre—a abouti à la hausse du chômage que nous constatons dans les statistiques publiées aujourd'hui.

Quand le gouvernement entend-il mettre en oeuvre des programmes propres à aider les Canadiens qui éprouvent de graves difficultés par suite du ralentissement économique? Les Canadiens veulent savoir si le premier ministre se rend compte qu'ils éprouvent des difficultés et dans ce cas, quelles mesures il entend prendre pour leur venir en aide?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je m'étonne que le député dont le parti a retardé l'adoption d'un projet de loi d'assurance-chômage qui aurait permis de consacrer 800 millions de dollars à la formation et au recyclage des travailleurs, pose une question pareille. Bien sûr que nous mettons en oeuvre des programmes de formation et de recyclage pour venir en aide aux chômeurs. Mais le Sénat a bloqué le projet de loi pertinent pendant près d'un an.

Le député a beau jeu de nous interroger au sujet des programmes que nous allons présenter. Celui-ci en est un, la TPS en est un autre. S'il tient vraiment à se rendre utile, il ferait mieux de se rendre à l'autre endroit pour exhorter les sénateurs de son parti à revenir à la raison et à se prononcer une fois pour toute sur la TPS, afin que les entreprises qui se sont préparées à l'appliquer puissent le faire. Alors seulement nous pourrons remanier nos programmes fiscaux de façon, non pas à entraver l'activité de nos entreprises commerciales, mais bien au contraire à la favoriser, pour relancer l'activité économique et créer de l'emploi.

Nous avons bel et bien proposé des programmes, mais ce sont les sénateurs libéraux qui les bloquent.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, si certains se demandaient encore pour quelle raison le

gouvernement actuel n'a plus qu'une cote de 14 p. 100 dans les sondages, ils doivent maintenant avoir compris. Quand on demande au gouvernement ce qu'il entend faire pour venir en aide aux Canadiens, celui-ci répond qu'il va appliquer sa TPS. Est-ce là une réponse à faire?

La politique monétaire que le gouvernement a appliquée jusqu'ici a abouti d'une part au chômage élevé que nous constatons aujourd'hui, et d'autre part au déficit galopant qui a obligé le gouvernement à demander d'emprunter encore 2,5 milliards de dollars.

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer comment son gouvernement peut encore s'en tenir à une politique monétaire qui aboutit à la fois à la hausse du chômage et à l'accroissement du déficit?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Lorsque nous avons accédé au pouvoir, en 1984, monsieur le Président, nous avons hérité, le député le sait, d'une dette de 200 milliards de dollars et toute augmentation de la dette actuelle est imputable à l'intérêt composé applicable à cette dette. Fait nº 1.

Fait nº 2. Le député sait pertinemment que les pressions inflationnistes qui s'exercaient sur notre pays atteignaient des proportions alarmantes. Le député parle des personnes âgées et des économiquement faibles. Ce sont eux que l'inflation élevée touche le plus cruellement. Quand les libéraux ont fait fi de l'inflation élevée, celle-ci a atteint 13 et 14 p. 100, et qui en a souffert le plus? Les chômeurs, les pauvres, les citoyens qui ont un revenu fixe, et les personnes âgées.

Notre gouvernement était déterminé à ne pas laisser la chose se reproduire. Les pressions inflationnistes se relâchent et les taux d'intérêt diminuent. Nous tenons à ce qu'ils baissent d'une façon permanente. C'est tout ce qui compte pour l'économie de notre pays et son avenir.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Nous avons appris ce matin que le taux de chômage a encore fait un bond. La récession est en train de s'implanter dans toutes les régions du pays et le chômage s'accentue de façon considérable au Canada. Je voudrais demander au premier ministre ce qu'il entend faire pour lutter contre cette récession authentiquement canadienne que son gouvernement a créée de toutes pièces pour juguler l'inflation en haussant les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien? Qu'a-t-il l'intention de faire pour que ces chômeurs puissent retourner au travail? Notre parti a proposé un programme à cinq volets. Peut-on savoir ce que lui, le premier ministre du Canada, a l'intention de faire?

• (1130)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique a proposé, dans un communiqué, un programme à cinq volets. Il n'a par contre fourni aucune documentation, ni prévision des coûts. Tous les économistes sérieux qui ont examiné le programme du NPD ont bien ri et ont affirmé que ces mesures placeraient le Canada dans une profonde récession sans précédent, feraient grimper les taux d'intérêt et intensifieraient les pressions inflationnistes. C'est ce qu'il adviendrait, selon les économistes, si la politique du NPD était appliquée. Nous n'avons pas l'intention d'adopter de telles mesures.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le premier ministre devrait renvoyer le ministre. Nous voulons une réduction des taux d'intérêt, pas une augmentation.

Je demande au premier ministre du Canada, chef du pays, si, au cours des cinq ou six mois passés, il a rendu visite aux chômeurs dont le nombre ne cesse de croître. A-t-il été s'entretenir avec eux? Est-il allé aux banques alimentaires? S'est-il aperçu que presque un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada? Que va-t-il dire à tous ces gens-là? Va-t-il aller voir les pauvres gens qui font la queue au lieu de passer son temps à boire du champagne et à manger du caviar avec ses amis riches?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai bu du champagne et mangé du caviar, c'était à un congrès international de socialistes et j'étais là à titre d'observateur.

Comme mon collègue, je suis affligé par toute augmentation du taux de chômage. Il doit admettre que, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, le taux de chômage est passé de 11,6 p. 100 à 9,1 p. 100. Dans presque toutes les provinces, y compris la sienne, le chômage a baissé considérablement au cours de cette période et le nombre d'emplois a augmenté énormément.

Par exemple, le chômage chez les jeunes, qui nous crée beaucoup de souci, a diminué de 4 p. 100 au cours de la période d'expansion économique. C'est évident parce que, depuis six ans, nous avons créé 1,5 million de nouveaux emplois, dont 83 p. 100 à plein temps et 64 p. 100 pour les femmes. Tout ce temps-là, le Canada a été le

premier de tous les pays de l'OCDE dans le domaine de la création d'emplois, ce qui n'est pas peu dire.

Comme les autres pays, le Canada traverse une période difficile et nous l'admettons. Nous essayons de faire baisser les taux d'intérêt afin de relancer l'économie pour connaître une nouvelle période de croissance économique. Cela ne se fait pas de façon artificielle. Nous ne pouvons pas abroger les lois des sciences économiques et dire à qui que ce soit de réduire les taux d'intérêt de 3,5 p. 100 dès demain matin. Il faut réduire le déficit, mériter la confiance des investisseurs étrangers et créer des emplois. C'est ainsi que fonctionne l'économie et c'est ce que nous essayons de faire.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, comme le premier ministre le sait, la situation est pire maintenant que l'année dernière. La récession est partout au Canada maintenant. Au Québec, le taux de chômage actuel se situe à 11,4 p. 100.

Qu'est-ce que le premier ministre va faire maintenant pour créer—et cette question est importante, monsieur le Président—pour créer, dis-je, de l'emploi pour les chômeurs de Baie-Comeau et pour créer de l'emploi pour les assistés sociaux à Montréal? Qu'est-ce qu'il va faire maintenant pour les personnes au Canada qui vivent dans la pauvreté? C'est une question réelle pour plusieurs milliers de Canadiens et Canadiennes partout au Canada. Qu'est-ce qu'il va faire maintenant? Les chiffres ne sont plus suffisants. Qu'est-ce qu'il va faire, dans une situation concrète, pour la population canadienne qui vit actuellement dans la pauvreté?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je donne entièrement raison à mon ami. Les chiffres en soi ne veulent rien dire lorsqu'ils ont un lien direct avec un individu ou une famille. C'est pour cette raison que la progression économique que l'on a connue depuis six ans est particulièrement encourageante. La nature de cette progression est telle que 956 000 Canadiens de moins, aujourd'hui, vivent dans la pauvreté; 333 000 femmes, 297 000 enfants et 83 000 personnes âgées de moins vivent aujourd'hui dans la pauvreté.

Donc, je pense que les programmes, qui laissent quand même beaucoup à désirer, concluent tout de même avec affirmation qu'il y a une progression assez juste et équitable. La création d'emplois et la nouvelle richesse qui a été créée en conséquence ont été distribuées de façon relativement égale à travers toutes les couches de notre société. C'est quand même un chiffre qui n'est pas à dédaigner. Presqu'un million de citoyens de plus sont sortis de ce marasme qu'est la pauvreté depuis six ans, dont des enfants, des personnes âgées et des familles.

La semaine dernière, un nouveau chiffre est sorti, lequel indique:

[*Traduction*]

«Pour la première fois dans notre histoire, le revenu moyen de la famille canadienne excède 50 000 $.» C'est ce genre de croissance économique soutenue que nous visons. Mon ami va admettre avec moi que, même si nous avons des difficultés, certains secteurs sont une source d'encouragement.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je ne pense pas que le premier ministre devrait se vanter de ces chiffres, parce qu'ils démontrent que depuis un an on a perdu près de 24 p. 100 des emplois: 232 000 citoyens de moins travaillent cette année comparativement à l'année dernière, c'est-à-dire 1 217 000 Canadiens et leurs familles qui n'ont aucune espérance pour la fête de Noël parce qu'ils ne travaillent pas. J'aimerais donc demander ceci au premier ministre et à son gouvernement: Quelle est votre politique précise pour donner de l'espérance à ces millions de Canadiens, de Canadiennes et à leurs familles qui n'osent même pas croire à un Noël à offrir à leurs enfants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous voulons nous assurer que les programmes soient axés sur les taux d'intérêt à la baisse. On voit maintenant quand même les effets bénéfiques de ces baisses, relativement modestes il est vrai, mais soutenues, qui commencent à avoir un impact bénéfique sur l'économie. Une fois l'intégration de ces baisses sur l'économie, nous allons voir une baisse au niveau du déficit et nous aurons une reprise économique soutenue. Ce que l'on voit ce matin, on le voit aux États-Unis et un peu partout à travers le monde.

Je reconnais avec mon amie que les chiffres en soi ne veulent pas dire grand chose, et je déplore vivement comme elle tout problème humain dans une société comme la nôtre. Mais, comme je viens de le mentionner à mon ami néo-démocrate de la Saskatchewan, il y a aujourd'hui près d'un million de citoyens de moins qui vivent dans la pauvreté grâce à la progression économique que l'on a connue au Canada au cours des six dernières années. Et je pense que, en maintenant nos politi-

ques, nous allons pouvoir en faire davantage pour les moins bien nantis de notre société.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre n'écoute pas.

Depuis un mois seulement, il y a 48 000 chômeurs de plus dans l'industrie de la fabrication et 47 000 emplois ont disparu dans l'industrie du bâtiment. Son propre gouvernement prédit que plus de 70 000 ouvriers du bâtiment vont encore perdre leur emploi au début de l'année prochaine.

Je voudrais demander au premier ministre, trois semaines avant Noël, pour ces Canadiens qui ont perdu leur emploi depuis un mois—il y a eu une hémorragie d'emplois depuis un mois au Canada: Quel espoir va-t-il donner à ces Canadiens et à leurs familles que son gouvernement va mettre en oeuvre des programmes spéciaux avant Noël pour leur donner la possibilité de redevenir des membres productifs de la société? Quel espoir donne-t-il à ce 1,2 million de Canadiens qui sont forcés de compter sur les prestations d'assurance-chômage pour subsister ce Noël?

• (1140)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense qu'aucun député ne s'attendrait à ce que nous fondions notre politique économique sur les statistiques d'un mois donné ni même de deux mois. Il y a des tendances et des orientations internationales auxquelles doit faire face n'importe quel gouvernement. Nous sommmes en train d'essayer de remédier aussi bien et aussi efficacement que possible aux problèmes qui ont été infligés au pays par une dette extrêmement lourde et un coût très élevé du service de cette dette.

Par exemple, et c'est très important, les États-Unis dépensent environ 15 c. sur chaque dollar pour le service de leur dette. La province de Colombie-Britannique dépenserait 4 c. Une province défavorisée, comme le Nouveau-Brunswick, dépense 16 c. Le gouvernement du Canada a hérité d'une situation où 35 c. sur chaque dollar—un des pires bilans du monde industrialisé—doivent servir à payer les intérêts de la dette.

Cela, naturellement, limite très sérieusement les programmes gouvernementaux qui peuvent être instaurés. Vu que mes collègues du Parti libéral se montrent particulièrement agressifs ce matin à propos de cette question. . .

Mme Copps: C'est notre devoir.

M. Mulroney: Ma collègue dit que c'est son devoir et j'en conviens avec elle. Je lui fais remarquer qu'il y a huit ans ce matin, quand le leader de l'opposition, qui est assis à côté d'elle, était président du Conseil du Trésor, l'inflation, qui est aujourd'hui de 4,8 p. 100, était alors de 9,9 p. 100 et le taux de chômage qui est ce matin de 9,1 p. 100 était alors de 2,6 p. 100 et le député en question n'avait rien trouvé à dire.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: Ce n'est pas une farce, monsieur le premier ministre!

Des voix: Oh, oh!

Mme Maheu: J'adresse ma question au premier ministre. Nous venons d'apprendre par Statistique Canada que pour Montréal seulement, le nombre de sans-emploi a augmenté de 58 000 au cours de la dernière année et que cela continue. De ce nombre, 51 000 personnes proviennent du milieu manufacturier. Que fait le gouvernement dans ce dossier particulier et que fait le ministre responsable pour Montréal?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis surpris qu'une question relative à l'économie de Montréal me soit posée par le parti de l'opposition officielle.

Je me rappelle, en 1984, lorsque je me suis présenté, les libéraux qui étaient au pouvoir à ce moment-là ont tout fait pour tuer l'économie à Montréal. Le ministre des Finances de l'époque, M. Marc Lalonde, a voulu tuer l'indutrie de la pétrochimie à Montréal. N'eût été l'intervention personnelle du premier ministre, à ce moment-là, nous aurions perdu environ 20 000 emplois à Montréal, en aval et en amont.

Quand on sait que le Parti libéral a voulu bloquer le projet de loi C-22 concernant l'industrie pharmaceutique à ce moment-là, je ne comprends pas comment il peut oser aujourd'hui nous dire que nos politiques ne sont pas bonnes. C'est vous qui avez tué Montréal et c'est nous qui sommes en train de la rescaper!

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Que c'est beau de vivre dans le passé, monsieur le Président.

Ma question s'adresse à nouveau au premier ministre. Il y a au moins 386 000 sans-emploi au Québec, dont 184 000 à Montréal. Quand et comment le premier ministre va-t-il agir pour arrêter la crise avant qu'il y ait une dépression?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous avons conclu avec le gouvernement du Québec plusieurs ententes, dont une en particulier selon laquelle nous allons investir au-delà de 500 millions de dollars pour le développement régional. En vertu du projet de loi C-21, comme le disait mon collègue tantôt, nous allons investir 800 millions de dollars pour des programmes de formation pour les Canadiens et le Québec aura naturellement sa juste part.

Nous avons investi, pour les jeunes, 350 millions de dollars dans une initiative pour empêcher les jeunes gens de laisser l'école au niveau secondaire. Ce qui manque au Canada, naturellement, ce sont des programmes de formation. Nous, de ce gouvernement-ci, avons présenté, je pense, le meilleur programme de formation jamais présenté dans l'histoire de ce pays par le projet de loi C-21. Mais qui a bloqué le projet de loi C-21? Ce sont les libéraux!

* * *

[*Traduction*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque répond au nom du ministre des Finances.

Quatorze mois après avoir reçu le rapport du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités nordiques, le ministre des Finances a rendu public son nouveau programme il y a 45 minutes.

Sous l'ancien régime, 3 000 localités canadiennes bénéficiaient des indemnités fiscales accordées aux localités nordiques. Selon la proposition du groupe de travail, leur nombre tombera à 400.

Personne au ministère des Finances ne peut nous dire combien de localités continueront à recevoir ces indemnités fiscales. Nous savons cependant d'après nos propres recherches à ce sujet que plus de 40 000 Terre-Neuviens n'y auront plus droit.

Le gouvernement peut-il nous dire, en toute franchise, combien de localités et de citoyens canadiens n'auront plus droit à ces indemnités fiscales?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le ministre des Finances a effectivement rendu publique aujourd'hui la position du ministère concernant les indemnités fiscales des localités nordiques.

Comme vous le savez, cette question a fait l'objet d'études approfondies. La recommendation formulée par le groupe de travail qui s'est penché sur la question a suscité beaucoup de discussions dans le pays.

Le ministre des Finances a passé pas mal de temps avec les municipalités, les députés de diverses régions et bien des gens de tout le pays pour tenter de trouver une solution à la fois juste et équitable.

Je crois que ce qu'il a annoncé aujourd'hui est excellent et tout à fait équitable. Comme l'a dit le ministre, et je cite: «Nous acceptons la recommandation du groupe de travail concernant la création d'une seule zone nordique assortie d'une zone intermédiaire qui servira de pont entre la zone nordique et les régions moins isolées de ce pays». Tout en continuant de donner aux localités nordiques vraiment isolées les concessions fiscales dont elles ont besoin, cela fera disparaître la façon arbitraire et divisive dont l'on procédait, localité par localité.

Le député conviendra, je crois, que ce nouveau régime est bien supérieur. Je me souviens d'avoir entendu son leader parlementaire prendre la parole pour se plaindre de l'ancien.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre prétend que, d'après sa propre définition, il n'existe absolument aucune localité isolée dans l'île de Terre-Neuve. Voilà, selon sa propre définition et la carte que nous avons, comment le gouvernement perçoit ce pays. Aucune de ces localités n'aura droit aux pleines indemnités fiscales. Aucune ne recevra même la moitié des indemnités selon la proposition du gouvernement.

Le gouvernement a mis 14 mois à répondre, par le communiqué diffusé il y a 45 minutes, au rapport du groupe de travail. Un certain nombre de députés conservateurs ont conseillé aux maires, aux conseillers municipaux, aux médias et aux citoyens de leurs régions de ne pas se plaindre.

Puisque le gouvernement a mis 14 mois à produire sa réponse, est-il prêt à donner aux dizaines de milliers de Canadiens qui ne seront plus admissibles aux indemnités l'occasion d'en appeler de cette décision?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je peux répondre au député que la raison pour laquelle il a fallu 14 mois, à partir du moment où le groupe de travail a remis son rapport au gouvernement et où celui-ci a été rendu public, c'est que, comme il l'a dit, nous avons consulté les municipalités d'un océan à l'autre, y compris, j'ajouterais, celle de Churchill. C'est sa circonscription, je crois. Il est satisfait, j'en suis certain, des résultats annoncés aujourd'hui par le ministre des Finances. Je peux assurer le député que la question des indemnités fiscales des localités nordiques a fait l'objet de vastes consultations. La formule annoncée me paraît des plus équitables. Je crois aussi qu'elle avantagera bien des Canadiens dans les régions isolées de ce pays.

* * *

• (1150)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications, ou à la personne qui le remplace aujourd'hui à la Chambre.

Par suite de la fermeture de la station de télévision de Radio-Canada à Goose Bay, le Labrador a été coupé du reste du Canada, étant donné qu'il n'existe pas là-bas d'autres stations de télévision, comme c'est le cas dans de nombreuses régions du nord du pays.

Pourquoi le gouvernement autorise-t-il la fermeture, à ce moment-ci de notre histoire, de cette station de télévision dans une région éloignée et unique du Canada, qui a des choses à nous apprendre et qui veut participer à l'important débat national?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à informer le député qu'aucun des 1 600 postes émetteurs de Radio-Canada au pays, y compris celui du Labrador, ne cessera de fonctionner.

Ce qui se passe, c'est que Radio-Canada procède à un redéploiement de ses ressources limitées, en insistant sur la programmation régionale et nationale. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable de considérer Terre-Neuve et le Labrador comme une région aux fins des opérations de Radio-Canada, et de continuer à fournir un service régional tout en retransmettant aux résidents du Labrador les nouvelles qui touchent leur région.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, le député est un radiodiffuseur. Il sait qu'un poste émetteur n'est pas une voix, ne prépare pas de bulletins d'informations et ne présente pas de films à la télévision. Vous ne pouvez envoyer un radiodiffuseur de St. John's, dans la province de Terre-Neuve, à Goose Bay ou sur la côte éloignée du Labrador pour jouer le rôle d'une station. Ce n'est pas raisonnable. C'est impensable. Il est incroyable que le gouvernement puisse envisager une telle solution.

Je veux poser deux questions au député. Va-t-il demander à Radio-Canada de rétablir les stations éloignées, comme celle de Goose Bay, qui sont uniques et qui desservent des régions du nord du pays où il n'y a pas d'autres stations, et va-t-il en outre nous donner l'assurance que la radio dans le Nord, y compris au Labrador, ne sera pas touchée par les autres réductions à venir, puisque les compressions actuelles ne représentent que la partie visible de l'iceberg?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, si je comprends bien les projets de la Société Radio-Canada à l'égard du Labrador, celle-ci n'a pas l'intention de cesser de couvrir l'actualité au Labrador. Cela signifie qu'il y aura des équipes de reportage dans cette région.

En ce qui a trait à la radio, les réductions touchant ce moyen d'information, par suite de la restructuration de la SRC, représentent 1 p. 100 du total des compressions et n'affecteront pas les services offerts où que ce soit au Canada.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne également les coupures qui ont été faites à Radio-Canada. Hier, le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, l'ACFO, a dit à propos des coupures, et je cite: «Radio-Canada a effacé l'Ontario français de la carte».

Compte tenu du taux alarmant de l'assimilation des francophones hors Québec, pourquoi le gouvernement permet-il ces coupures massives à Radio-Canada, qui vont menacer davantage les francophones de ce pays?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, la Société a exprimé au gouvernement son inquiétude quant à la situation de Radio-Canada. Je dois répondre au député de la même façon que le ministre l'a fait à la députée de Sudbury, hier, c'est-à-dire qu'il doit attendre le rapport

annuel et les planifications de la Société pour ce qui est des fonds et du financement de celle-ci au service français, d'ici trois mois, je pense.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le gouvernement a beaucoup d'argent pour faire de la publicité sur la TPS, mais il ne semble pas en avoir pour protéger les minorités linguistiques.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État, parce que le premier ministre refuse de défendre les minorités linguistiques. Compte tenu que le secrétaire d'État a un mandat dans la loi et doit protéger les minorités linguistiques et les promouvoir au Canada, est-ce que le secrétaire d'État, lui, va défendre les minorités que refusent de défendre le premier ministre et le ministre des Communications? Est-il prêt à le faire?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, en ce qui concerne les minorités linguistiques à la grandeur du pays, les services aux minorités linguistiques continueront, en tout cas, dans toutes les villes et dans tous les endroits à la grandeur du pays.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, chaque fois que le gouvernement a sabré dans les budgets, que ce soit dans ceux d'Air Canada, de Petro-Canada, de Via Rail ou de Radio-Canada, il a invoqué la nécessité de contenir la dette fédérale.

Je voudrais donc demander au premier ministre où sont ses priorités puisque, cette année seulement, le gouvernement dépensera 600 millions de dollars pour un système d'arme antichar et antiaérien et plus d'un milliard de dollars, et j'ai bien dit milliard, pour un système de radiocommunication pour nos forces terrestres en Europe? Je crois comprendre que ces systèmes ne sont même plus nécessaires. En même temps que vous faites de telles dépenses, vous plaidez la pauvreté et faites tomber le couperet sur des institutions essentielles au Canada.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis vraiment étonnée du ton des questions de mon collègue.

Il remet en question le fait que les membres de nos forces armées devraient avoir de l'équipement moderne afin de pouvoir faire leur travail de façon professionnelle. Je peux assurer à mon collègue que les deux systèmes qu'il a mentionnés, le système ADATS et le système TRCC, sont des plus modernes et permettront à nos forces armées de s'acquitter de leurs fonctions dans le golfe Persique ou lorsqu'elles seront appelées encore à participer à des missions de maintien de la paix dans d'autres parties du monde.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Après des années de négociations, les pourparlers de l'Uruguay Round sont sur le point d'échouer. S'il y a effectivement échec, quel plan d'urgence le premier ministre a-t-il en réserve? Quelles mesures est-il disposé à prendre pour que les agriculteurs canadiens ne perdent pas leur gagne-pain? Est-il prêt à leur rendre les moyens de gestion dont il les a privés, de manière qu'ils puissent affronter la concurrence internationale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Voilà une question particulièrement idiote, monsieur le Président. Tout le monde admet, même dans les rangs de l'opposition, à l'exception du député, que le gouvernement en place a fait plus pour les agriculteurs de tout le Canada que n'importe quel autre gouvernement de notre histoire. Le vice-premier ministre. . .

Des voix: Comment?

M. Mulroney: Le député demande comment. En augmentant l'aide aux agriculteurs de 650 p. 100 en cinq ans et demi, voilà comment.

Le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, avec bien d'autres, travaille avec la plus grande diligence à Bruxelles pour empêcher les pourparlers d'avorter.

C'est mon gouvernement qui a fait inscrire la question des subventions agricoles au sommet du Groupe des sept qui a eu lieu à Tokyo en 1986. C'est grâce à cette initiative, soutenue par le groupe de Cairns, que les négociations du GATT ont porté notamment sur les subventions agricoles qui faussent les échanges commerciaux.

Il y a clairement un profond différend entre la Communauté européenne et la quasi-totalité des autres producteurs, y compris le Canada, les États-Unis et les pays du groupe de Cairns. Pour le moment, il ne semble pas que les Européens soient disposés à faire des concessions suffisantes pour sauver cet élément des négociations, même si le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur et leurs

collègues font des démarches pour essayer de trouver une formule qui nous évitera un désastre, empêchera la poursuite de la guerre des subventions agricoles entre la Communauté européenne et les États-Unis et rétablira un climat sain dont tous les agriculteurs canadiens sauront profiter.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer au dépôt des documents, je tiens à signaler aux députés que, par suite d'une défaillance technique, les horloges de la Chambre ne sont pas exactes. La mienne ici l'est et je sais donc exactement où nous en sommes. Nous avons commencé à 11 h 05 et nous terminons maintenant, comme vous pouvez le voir, à midi. Malheureusement, lorsque la période des questions est dominée par des sujets économiques, les députés mettent un certain temps à poser leur question et les ministres en mettent aussi un peu plus pour répondre. J'espère que tout ira mieux la semaine prochaine.

• (1200)

Nous commencerons par un recours au Règlement. L'honorable whip en chef de l'opposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LONGUEUR DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, puisque nous avons commencé avec un retard de cinq minutes, j'espère que vous voudrez bien envisager de prolonger la période des questions de cinq minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce que j'ai dit c'est que la période des questions a commencé avec cinq minutes de retard et s'est terminée avec cinq minutes de retard.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais corriger un lapsus qui a pu laisser une fausse impression à la Chambre. J'ai dit qu'il y a huit ans aujourd'hui, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, l'inflation était à 9,9 p. 100 tandis qu'elle n'est qu'à 4,8 p. 100 maintenant. J'ai ajouté que le taux de chômage s'élève actuellement à 9,1 p. 100 tandis qu'il était de 2,6 p. 100 du temps des libéraux. J'ai bien sûr commis une grave erreur. Il s'agissait de 12,6 p.100.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je sais que tous les députés, surtout celle de Hamilton-Est, tenaient à ce que je corrige cette erreur involontaire.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les chiffres font rire le premier ministre et les ministériels. Les Canadiens, eux, ne rient pas.

J'invoque le Règlement parce que plus d'une fois le premier ministre et ses collègues ont prétendu faussement que, parce que les sénateurs refusaient d'adopter le projet de loi C-21, les fonds à affecter à l'emploi manquaient.

Des voix: Règlement.

Mme Copps: Il faut apporter à cette affirmation deux rectifications. Premièrement, tous ceux que l'application du C-21 a fait rayer des listes de l'assurance-chômage vont grossir les rangs des assistés sociaux.

Des voix: Le débat.

Des voix: Règlement.

Mme Copps: Deuxièmement, selon le porte-parole pour les affaires publiques du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le fonds destiné à l'emploi. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat s'engage. Le whip en chef de l'opposition invoque le Règlement.

LA LONGUEUR DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le paragraphe 30(5) du Règlement. La présidence connaît cette disposition, qui prescrit que, les vendredis, la période des questions doit commencer à 11 h 15 pour se terminer, évidemment, à midi.

C'est peut-être parce que les horloges ne sont pas à l'heure aujourd'hui, mais vous avez accordé au très honorable premier ministre deux minutes et treize secondes pour répondre à une question d'un collègue du Nouveau Parti démocratique, et j'ai pensé que vous accéderiez à la

requête de notre parti de prolonger la période des questions d'au moins cinq minutes.

Vu l'esprit dans lequel cette disposition du Règlement a été rédigée et dans lequel se déroulent les délibérations ici à la Chambre, je voudrais savoir pourquoi la présidence oppose un refus à notre requête dans les circonstances que je viens de lui exposer.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais expliquer au député. J'ai dit que je savais que nous avions commencé à 11 h 19, à mon heure. Cette horloge est celle à laquelle je me fie. Nous avons commencé à 11 h 19 et terminé cinq minutes après midi. Nous avons dépassé les 45 minutes d'un peu plus d'une minute. La période des questions a duré 45 minutes.

Une voix: Non.

Une voix: Oui.

M. Hawkes: Écoutez ce qu'il dit.

Une voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): Dans l'esprit des Fêtes toujours, je rappellerai de nouveau au député que je sais précisément à quelle heure la période des questions a débuté et à quelle heure elle s'est terminée. Elle a duré 46 minutes exactement. J'ai fait grâce aux députés d'une minute.

Si les horloges sont mal synchronisées, vous m'en voyez désolé. Tout ce que je peux dire, c'est que ce problème devra être réglé la semaine prochaine pour la présentation des déclarations.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, je m'étonne de voir l'opposition officielle se plaindre de la durée de la période des questions, alors que les ministériels n'ont pas pu poser la moindre question.

Je crois qu'il faut bien tenir compte du contexte.

M. Dingwall: Merci, monsieur le Président. Nous allons évidemment accepter votre décision, mais j'espère que, par courtoisie pour les députés de ce côté-ci, vous vous assurerez auprès des greffiers que votre horloge et la leur sont bien synchronisées.

Le président suppléant (M. Paproski): Avec plaisir. La députée de Hamilton-Est.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comme il y a 1,2 million de Canadiens et de Canadiennes sans emploi aujourd'hui, j'espère que vous voudrez bien entendre ce rappel au Règlement. . .

Des voix: Règlement.

M. Malone: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

Mme Copps: . . .parce que le porte-parole du gouvernement a mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui que le projet de loi C-21, s'il est adopté, permettra d'affecter des fonds à l'emploi.

Des voix: Règlement.

M. Malone: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Crowfoot, qui invoque le Règlement.

Mme Copps: Mais j'avais la parole, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est la deuxième intervention de la députée de Hamilton-Est.

Mme Copps: Monsieur le Président, je demande la parole pour faire un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Veuillez formuler votre objection, je vous prie.

Mme Copps: Monsieur le Président, voici: les fonds qui auraient dû être disponibles, comme le gouvernement l'avait promis à la Chambre, ne le seront pas avant avril prochain, selon le porte-parole du gouvernement pour l'Emploi et l'Immigration.

Les ministériels induisent délibérément la Chambre en erreur en ce qui concerne les sommes disponibles. Cela constitue un rappel au Règlement parce qu'un député n'a pas le droit de prendre la parole à la Chambre pour nous induire délibérément en erreur sur le montant des fonds destinés à 1,2 million de nos concitoyens qui sont sans emploi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Crowfoot, pour un rappel au Règlement.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, le whip de l'opposition officielle a notamment soulevé la question de la façon dont nous respectons le Règlement de la Chambre.

Conformément à une règle que nous devrions tous connaître et respecter, il n'est ni convenable ni correct de

dire à la Chambre que quelqu'un a délibérément induit quelqu'un d'autre en erreur. Il faudrait veiller aussi à la respecter.

Monsieur le Président, vous avez déjà rendu votre décision sur la question du temps. Il ne devrait pas y avoir de contestation, car vous avez une grosse horloge directement à vos pieds.

Comme on a soulevé la question du respect du Règlement au cours de la période des questions, je me permets de signaler aussi que le Règlement prévoit qu'aucun préambule ne doit précéder les questions qui sont posées à la Chambre. Une autre règle, qui se trouve dans Erskine May et Beauchesne, prévoit qu'aucune question ne doit relever de l'ergotage.

Je crois avoir entendu ces derniers temps une question qui pouvait relever de l'ergotage. Il me semble parfois que des questions sont précédées d'un préambule.

Comme vous avez rendu une décision sur un point, monsieur le Président, et comme nos délibérations sont télévisées, je me demande si vous pourriez élaborer sur la nature de la période des questions de façon à bien préciser le Règlement que nous devons de respecter, de sorte que nous fassions preuve au cours de cette période du décorum que les Canadiens sont en droit d'attendre de nous.

M. John Manley (Ottawa—Sud): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à un autre sujet. Vous avez exigé que le premier ministre clarifie ses statistiques comparées du chômage lorsqu'il a parlé du taux de chômage qui sévissait il y a exactement huit ans.

Dans l'intérêt de la clarté du compte rendu, il convient de préciser, je crois, que le premier ministre comparait deux périodes de récession de l'histoire économique du Canada pour faire valoir son point.

Des voix: Reprenons le débat.

M. Manley: Le premier ministre a eu l'occasion de dire ce qu'il pense. Je tiens à dire que la récession de 1981–1982 avait débuté à un moment différent de l'année. Le premier ministre voudra peut-être en profiter pour comparer plus tard des statistiques lorsque. . .

• (1210)

M. Hawkes: C'est du débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela tient du débat.

Dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 59 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE SÉLECTION

CINQUANTE-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 58e rapport du Comité de sélection. Ce rapport traite de la composition d'un comité législatif. Conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, dès qu'ils sont déposés, ces rapports sont réputés avoir été adoptés.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, maintenant que le whip en chef du gouvernement s'est joint à nous, je suis certain qu'il appuiera la présentation, en vertu de l'article 36 du Règlement, de cette pétition signée par des gens qui demandent au gouvernement du Canada de retirer la taxe sur les produits et services.

D'une façon particulière, monsieur le Président, les pétitions que j'ai ici, au nombre de sept en tout je crois, viennent surtout de la province d'Ontario, soit d'Ottawa, de Gloucester et des régions avoisinantes. Les pétitionnaires font bien comprendre au gouvernement du Canada que la taxe sur les produits et services proposée, qui doit s'appliquer aux livres, aux périodiques et aux ournaux, doit être retirée.

Les pétitionnaires font également remarquer que, comme nous subissons une récession que nous avons nous-mêmes provoquée, ce que mon collègue approuve sûrement, il ne conviendrait pas que nous procédions à la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services en ce moment, car elle aurait un effet négatif sur tous les consommateurs canadiens, ainsi que sur les petites entreprises.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des dizaines de Canadiens qui se plaignent et qui demandent au gouvernement de retirer la taxe sur les produits et services, car elle nuit à la diffusion des livres, des périodiques et des journaux.

Les signataires soulignent que, dans une société libre, la chose imprimée constitue vraiment la pierre angulaire de la démocratie, de la culture, de l'éducation et de la littérature d'une société productive, et que la TPS aura un effet négatif sur ces secteurs de notre économie.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par un grand nombre de mes électeurs, ainsi que par un grand nombre d'autres résidants de la région de la Capitale nationale, qui s'opposent irrémédiablement à l'application de la taxe sur les produits et services aux livres, aux journaux et aux revues.

Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de retirer cette taxe injuste contre l'instruction.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai en main quelques pétitions qui ont été signées par de nombreux résidants de l'Ontario qui s'opposent à ce que la TPS s'applique aux journaux, aux livres et aux autres publications.

La chose imprimée n'a jamais été taxée au Canada depuis la Confédération. Au moment où l'on attache une aussi grande importance à l'alphabétisation, il est non seulement injuste, mais tout à fait déraisonnable, d'imposer une taxe sur les ouvrages de lecture, qu'il s'agisse de journaux, de périodiques ou d'autres publications.

Ces électeurs, qui viennent de plusieurs circonscriptions de l'Ontario, demandent au gouvernement de ne pas assujettir les publications à la TPS.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des Canadiens de diverses régions du Canada: de Chapleau, en Ontario; de Tofino, en Colombie-Britannique; de Sault-Ste-Marie, en Ontario; d'Edmonton, en Alberta, et de nombreuses autres villes canadiennes.

Ces personnes ont entendu dire, non sans une certaine inquiétude, que le secrétaire d'État envisage encore de réduire, dans son prochain budget, les programmes destinés aux autochtones, tels le Programme des centres d'accueil autochtones, le Programme d'aide à la production d'émissions pour autochtones et le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives.

Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'étudier la possibilité de rétablir le plein niveau de financement du Programme des communications sociales autochtones ainsi que du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion.

Ils demandent également que le Secrétariat d'État consulte les groupes qui reçoivent des subventions en vertu de ces programmes, en vue d'élaborer des plans d'action qui répondront aux besoins du ministère et à ceux des autochtones et de leurs moyens de communication.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par plusieurs Canadiens. Il s'agit de communautés de l'Ontario, soit Toronto, Port Colborne, Fenwick, Welland, Niagara Falls et autres endroits en Ontario. Ils sont opposés à la TPS et ils sont particulièrement en désaccord avec le gouvernement concernant cette taxe inéquitable sur les livres et les mots imprimés. Ils demandent au Parlement de rejeter cette taxe injuste.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CONVENTION RELATIVE AUX CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Il semble que nous avons convenu d'étudier ce projet de loi et de l'adopter à toutes les étapes. Une fois qu'il sera adopté, nous reviendrons au projet de loi C-93 pour le reste de la journée, n'est-ce pas?

M. Danis: C'est exact, monsieur le Président.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme Campbell (Vancouver-Centre) propose: que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Monsieur le Président, je suis très heureuse de lancer le débat en troisième lecture sur ce projet de loi.

Le but de ce projet de loi est de mettre en oeuvre la Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises adoptée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies à Vienne en 1980, afin de permettre aux entités fédérales de recourir à ses dispositions.

La Convention est entrée en vigueur le premier janvier 1988. Vingt-huit États y sont déjà parties dont certains de nos principaux partenaires commerciaux, notamment les États-unis, la France, l'Italie, l'Allemagne et la Chine.

[*Français*]

La Convention constitue un régime facultatif des droits du vendeur et de l'acheteur dans le cas d'une vente internationale de marchandises entre des parties qui ont leur place d'affaires dans différents États lorsque ces États sont des États contractants ou lorsque les règles de droit international privé applicables au contrat mènent à l'application de la loi d'un État contractant.

[*Traduction*]

La Convention s'applique aux contrats de vente entre des parties qui ont leur place d'affaires dans des États différents, dont au moins un est partie à la Convention. Les contrats de vente de marchandises pour usage personnel ainsi que la vente de certains biens (par exemple, l'électricité, les navires et les valeurs mobilières) sont exclus.

La Convention s'applique automatiquement aux contrats qu'elle vise mais elle permet une dérogation expresse pour permettre aux parties qui le désirent de s'y soustraire, de sorte que la volonté des parties prime toujours.

• (1220)

La Convention établit les règles de la formation des contrats, entre autres la procédure de conclusion ainsi que les délais d'offre et d'acceptation et les exigences formelles.

En offrant ce régime juridique uniforme, la Convention répond aux besoins inhérents à l'augmentation des transactions de vente internationale de marchandises, en apportant une plus grande certitude quant à la loi applicable au contrat, en facilitant les échanges commerciaux entre ressortissants d'États différents et en favorisant un rapport aussi équitable que possible entre les parties à un contrat.

[*Français*]

Le droit applicable aux contrats de vente internationale de marchandises étant une matière principalement de compétence provinciale ou territoriale, huit provinces et un territoire ont déjà adopté des lois de mise en oeuvre de la Convention: l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve ainsi que les Territoires du Nord-Ouest.

La Convention contient une clause fédérale qui permet aux États fédérés d'adhérer à la Convention sans que toutes ses unités territoriales n'aient adopté une loi de mise en oeuvre. La loi fédérale de mise en oeuvre permettra à toutes les entités fédérales, même celles qui sont situées dans des provinces qui n'ont pas mis en oeuvre la Convention, de bénéficier tout de même de ses dispositions. De plus, elle fait en sorte que les entités fédérales soient régies par un régime uniforme pour la vente internationale de marchandises.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, la Convention permet quatre réserves ou déclarations.

L'article 92 stipule qu'un État peut déclarer qu'il ne sera pas lié par les dispositions de la Convention au sujet de la formation du contrat ou par les dispositions matérielles au sujet des contrats de vente de marchandises (c'est-à-dire, les obligations du vendeur ou de l'acheteur, le transfert des risques, etc...).

L'article 94 permet à deux ou plusieurs États contractants qui ont des régimes juridiques similaires de déclarer que la Convention ne s'appliquera pas entre eux.

L'article 95 permet à un État de déclarer que la convention ne s'applique pas aux transactions entre les parties ayant leur place d'affaires dans son territoire et les parties situées dans un État non-contractant même si les règles de droit international privé mènent à l'application du droit de l'État contractant.

Finalement, l'article 96 permet à un État de déclarer que la possibilité que le contrat soit conclu sous une forme autre que la forme écrite ne s'applique pas aux transactions avec une partie qui a son établissement dans son territoire. Après consultation avec les provinces et plusieurs experts, le gouvernement du Canada a décidé de ne faire aucune réserve ou déclaration afin de favoriser la pleine application de la Convention.

La cour fédérale ou toute cour de niveau supérieur est compétente pour l'application de la Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises. La Convention comporte de nombreux avantages.

Premièrement, elle uniformise les règles de la vente internationale de marchandises en établissant un régime international mais sans restreindre la liberté de contracter puisqu'elle permet aux parties qui le souhaitent de soustraire un contrat à son application par une clause dérogatoire expresse.

Deuxièmement, parce que la Convention s'applique automatiquement, elle peut faciliter les échanges commerciaux en résolvant la question du choix de la loi applicable. Cela est particulièrement avantageux dans les transactions de vente internationale de marchandises avec des États qui possèdent un droit commercial qui nous est inconnu ou même défavorable.

Finalement, entre partenaires commerciaux inégaux, la Convention peut pallier à l'inégalité puisque le partenaire le plus faible peut plus facilement obtenir l'application de la Convention qu'obtenir l'application de la loi de son État.

Le milieu des affaires s'est montré favorable à l'adhésion du Canada à la Convention, précisément compte tenu de ces avantages. Les experts de droit civil et de common law ont jugé la Convention compatible avec le droit canadien.

[*Français*]

Monsieur le Président, en somme, l'adoption du projet de loi pour la mise en oeuvre de la Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises permettrait aux entités fédérales, c'est-à-dire aux ministères, établissements publics et sociétés d'État mandataires, de bénéficier, dans leurs transactions de vente internationale de marchandises, des avantages de la Convention, si elles le désirent; cela dans un grand nombre de transactions puisque la Convention s'applique aux États avec qui nous avons le plus grand nombre d'échanges commerciaux.

[*Traduction*]

Je voudrais remercier les députés de l'opposition de leur collaboration dans le cadre de l'étude de ce projet de loi et dire simplement en conclusion que, parfois, le plus important. . .

Une voix: et les membres du gouvernement!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je suis désolée. Je demande aux ministériels de bien vouloir me pardonner. Je tiens pour acquis que je vais pouvoir compter sur une excellente collaboration et toute l'aide voulue de la part de nos vis-à-vis, et je leur suis reconnaissante du travail qu'ils ont accompli. C'est simplement qu'on a rarement l'occasion de remercier les députés de l'opposition. Je crois, comme M. le Président l'a laissé entendre, que dans l'esprit de Noël, on devrait profiter de l'occasion pour faire preuve de générosité lorsqu'on le peut.

En outre, comme mon collègue qui vient d'intervenir le sait pertinemment, je tiens à préciser que, parfois, les mesures importantes que nous prenons dans cette enceinte ne sont pas propres à faire les manchettes. Il n'y a pas foule à la tribune des journalistes pour couvrir les événements en question. Pour un pays comme le nôtre, qui est une nation commerçante et qui est le pays, après l'Allemagne, qui dépend le plus des échanges commer-

ciaux pour survivre, toute mesure législative nous permettant de mener nos échanges commerciaux de façon équitable et d'accorder une certaine protection à nos sociétés, est extrêmement importante.

Je tiens à remercier les députés de souscrire à ce projet de loi.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais remercier la ministre de ses propos à notre égard. Nous ne nous laisserons pas convaincre que c'est devenu la règle de l'autre côté, mais nous l'apprécions néanmoins.

Nous estimons que c'est un bon projet de loi. Comme la ministre l'a dit, et je pense qu'elle a exposé la situation très correctement, ce projet de loi est dans l'intérêt du Canada. Même si nous en parlons depuis pas mal de temps, c'est tout de même une mesure que nous devons adopter assez rapidement. Comme nous le savons tous maintenant, 28 pays ont déjà signé cette convention. Nous estimons que ce n'est pas simplement dans l'intérêt du Canada, mais dans l'intérêt de tous les pays.

Le problème du commerce international dans le monde occidental existe depuis pas mal de temps. Le Canada et d'autres nations se sont attaqués à ce problème dès 1930 avec l'Institut international pour l'unification du droit public. C'est alors qu'a commencé la recherche d'une harmonisation des règles du commerce et leurs efforts ont conduit à quelques résultats, mais ils ont été interrompus par la Seconde Guerre mondiale. Ils ont repris ensuite et, au début des années 1960, ils ont commencé à donner des résultats.

Malheureusement, les différences dans les systèmes juridiques des différents pays, particulièrement entre le monde capitaliste et le monde communiste, ne permettaient pas vraiment à ces règles de fonctionner. Il y avait trop de différence pour pourvoir utiliser le système qui avait été adopté.

Nous sommes revenus à l'ONU et, par l'intermédiaire de l'organisme compétent, nous avons travaillé pour avoir ce qui fait aujourd'hui l'objet du projet de loi C-81. Comme l'a dit la ministre, c'est un bon projet de loi. Il est dans l'intérêt du Canada. Il est en accord avec les lois canadiennes. Nous n'avons absolument aucune difficulté à appuyer le projet de loi.

Le fait que nous soyons les vingt-neuvièmes à ratifier cette convention a moins à voir avec la lenteur à agir, bien que cela puisse avoir été un facteur. Il n'y a vraiment rien qui me permette de le dire. Cela peut s'expliquer aussi par le fait que le Canada est un pays fédéral et qu'il nous a fallu obtenir l'accord des provinces. Ce projet de loi porte sur le commerce extérieur, qui relève de la compétence fédérale en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, mais aussi sur les ventes, domaine visé par le paragraphe 92(13) de la Constitution, concernant la propriété et les droits civils. Il nous a donc fallu obtenir l'accord des provinces.

Comme la ministre l'a dit, il y a maintenant huit provinces et un territoire qui ont donné leur accord. Je crois comprendre que les deux autres provinces, la Saskatchewan et le Québec, et l'autre territoire, le Yukon, ont tous accepté de la ratifier. Je tiens à féliciter la ministre et ses collaborateurs d'avoir obtenu leur accord. Dans un pays fédéral, il n'est pas toujours facile d'obtenir l'accord des uns et des autres et d'en arriver à un consensus.

Je tiens à répéter également que bien que le projet de loi ne suscite peut-être pas beaucoup d'attention, il n'en est pas moins très important.

• (1230)

En tant que pays, nous en sommes venus à dépendre énormément de notre commerce. Nous en sommes venus également à dépendre énormément de nos partenaires commerciaux. Nous avons par ailleurs aidé beaucoup de pays qui n'ont pas réussi aussi bien que nous sur le plan économique.

Cette convention va être très importante pour ces pays, car elle pourra leur donner un dénominateur commun.

Il y a des façons d'accepter que les pays négocient un contrat conforme aux dispositions de cette convention, en tout ou en partie, avec l'accord des pays, mais, à moins que les pays n'en décident autrement, elle offre un dénominateur commun reposant non seulement sur le droit international mais aussi sur la réputation internationale.

Il serait simpliste et trompeur de dire que la convention va offrir toutes les réponses en matière de commerce international. Il restera encore à interpréter cette convention dans les tribunaux des divers pays. Cela va causer certaines difficultés, mais j'estime qu'elle contribuera beaucoup à développer le commerce international.

Et si elle contribue au développement du commerce international, elle va contribuer au développement du Canada et de l'économie canadienne. Je suis donc très heureux d'appuyer le projet de loi au nom du Parti libéral.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, puis-je dire d'emblée que nous sommes peut-être témoins d'une manifestation hâtive de l'esprit de Noël.

Je suis touché par les commentaires de la ministre et heureux qu'elle dise, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que nous sommes coopératifs. J'ai essayé de compter les fois, mais néanmoins, si le gouvernement considère que cela est dû à notre action, je la remercie de ses aimables commentaires.

M. Boyer: Vous n'êtes pas venu aux séances du comité.

M. Barrett: Non, je n'y suis pas allé parce que je participais à des séances du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Je veux discuter d'un article en particulier—j'y arriverai dans quelques minutes—mais je veux d'abord parler brièvement de ce qui s'est passé ces derniers jours à Bruxelles.

Il est extrêmement regrettable, au moment où nous débattons ce projet de loi qui est bien accueilli par tous les députés, que le contexte du GATT dans lequel il sera appliqué soit si défavorable.

Je regrette beaucoup que ces négociations aient échoué. Je suis heureux que l'échéance ait été retardée et j'espère qu'on arrivera à un compromis.

C'est important parce que les décisions que le GATT prendra permettront que ce projet de loi accélère les décisions des secteurs privé et public du Canada concernant les affaires.

Bien que nous soyons le 29e pays à signer cette convention, le fait que nous soyons si en retard ne nuit pas tellement compte tenu de l'échec des négociations du GATT.

Je veux parler en particulier des commentaires de la ministre et du fait, qu'elle souligne avec raison, que l'article 94 n'a pas d'influence entre deux États unitaires. Dans notre cas, nous ne sommes pas un État unitaire, évidemment, mais, chez nous, c'est le gouvernement fédéral qui prend les décisions en matière de commerce extérieur.

Ce qui m'inquiète actuellement, c'est que le Canada n'a pas de position précise au sujet des négociations entre lui, les États-Unis et le Mexique et de l'application à ces négociations de cette convention des Nations Unies relative à la légalisation des contrats.

Nous avons conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis. Je ne veux pas répéter tout ce que je reproche à cet accord surtout parce que mes craintes s'avèrent fondées. Ce n'étaient pas des souhaits égoïstes. Je regrette beaucoup que le gouvernement n'ait pas tenu compte des avertissements de beaucoup de néo-démocrates et de libéraux et même de quelques conservateurs qui s'inquiétaient des conséquences de cet accord.

Ces conséquences existent, cependant, et nous y reviendrons sur une autre tribune et à un autre moment.

Dans le contexte de la signature d'accords bilatéraux, nous participons à ce débat sans que le gouvernement ait clairement expliqué comment ce projet de loi protégera les avantages que nous avons prétendument retirés de l'Accord de libre-échange, lorsque le Mexique et les États-Unis auront conclu un accord bilatéral.

Devrions-nous adopter ce projet de loi parce que nous serons peut-être liés par certains contrats parce que nous avons accepté une approche universelle? Serons-nous liés par les négociations bilatérales entre les États-Unis et le Mexique qui nous empêcheraient d'en faire autant avec le Mexique si nous le voulions, au cas où nous déciderions de ne pas participer à leurs négociations?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): De quelle partie du contrat parlez-vous?

M. Barrett: De quelle partie? De l'article 94 où vous indiquez clairement que les accords bilatéraux ne sont pas visés.

Dans le passé, j'ai déjà utilisé ce projet de loi dans mon argumentation contre le libre-échange. Je sais que la ministre s'y perd, mais il y a un lien ténu avec cet article qui me permet de parler du projet de loi et de cette mesure particulière. La ministre voudrait peut-être l'aide d'un avocat pour interpréter cet argument, mais je puis vous assurer, monsieur le Président, que je n'ai consulté aucun avocat spécialisé en droit international à ce sujet. Je me suis fié à mon flair politique pour faire valoir le point de vue que je défends actuellement. Si la ministre n'est pas prête à argumenter contre moi devant les tribunaux au sujet de cette question, je continuerai mon plaidoyer politique.

Je pense que nous faisons une grave erreur en nous plaçant dans la position de devoir négocier avec le Mexique pour protéger ce que nous avons obtenu aux termes de l'Accord de libre-échange et qu'en même temps, nous nous exposons à des risques. . .

M. Boyer: J'invoque la règle de la pertinence.

M. Barrett: Ce que je dis se rapporte à l'article 94 et complète votre propre interprétation au sujet des accords unilatéraux entre États. Je m'appuie sur cet article fondamental du projet de loi pour étayer mon argumentation contre les pourparlers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Monsieur le Président, il n'y a même pas quorum en cette Chambre pour écouter ce que j'ai à dire. Je demande qu'on vérifie s'il y a quorum, monsieur le Président.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il y a à l'heure actuelle 21 députés à la Chambre, sans compter celui qui occupe le fauteuil, le débat peut se poursuivre. La parole est au whip du gouvernement, pour un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je veux simplement signaler à la Chambre qu'en demandant de vérifier s'il y avait quorum, le NPD a prouvé qu'il était aveugle, comme d'habitude.

Le président suppléant (M. Paproski): Poursuivez le débat dans l'esprit des Fêtes, je vous prie.

M. Barrett: Monsieur le Président, je tiens à remercier les députés d'avoir permis à la Présidence de procéder aussi lentement à la vérification. Nous serions à un championnat mondial de boxe, je suis convaincu que l'affaire aurait été portée devant une commission. Je vous le concède, le compte était exact, quoique lent.

Maintenant que j'ai l'attention de tous les députés revenus pour qu'il y ait quorum, je dirai que bien que nous ayons signé ce genre de mesure législative, les recherches, les renseignements techniques et les connaissances détaillées dont nous avons besoin avant de conclure toute autre entente internationale n'ont été présentés ni au cours du débat sur le projet de loi ni à aucun autre moment au cours de la présente session.

On peut dire beaucoup de bien d'une mesure législative qui permet la signature de marchés, mais tout cela ne reste que du vent si nous n'avons aucun renseignement précis sur ce que le gouvernement fait en vertu de ces marchés. C'est ce que j'essaie d'expliquer.

Si l'opposition officielle, le Parti libéral, refuse de comprendre qu'il est nécessaire de faire des recherches et de préparer un dossier solide avant de se précipiter et de signer une entente internationale, c'est son affaire. Mais je dois, en fait, je sens qu'il faut bien faire comprendre qu'il est nécessaire, pour le travail. . .

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Vous sentez un besoin pressant.

M. Barrett: Besoin pressant, si vous voulez. Monsieur le Président, je trouve intéressant que les gouvernements qui adoptent le style d'administration de l'entreprise privée soient les premiers à prendre les mauvaises décisions commerciales. Où sont les travaux de recherche? Où sont les détails? Où est la documentation?

Je sais que ce n'est pas un vendredi après-midi que je remuerai la nation. Il ne semble pas non plus que pour le gouvernement, l'objet du débat soit d'une importance capitale. Je crois néanmoins vous avoir convaincu, vous, qu'à moins que le gouvernement fasse sérieusement des recherches approfondies et réunisse l'information de base avant de signer des accords, la mesure législative ne sera qu'un texte vide qui ne servira que des fins bureaucratiques et ne répondra pas aux besoins de l'ensemble des Canadiens. Pourquoi cela n'a t-il pas été fait? Je vais vous le dire: c'est parce que le gouvernement est trop pressé de conclure des accords commerciaux qui ne tiennent pas compte des besoins de toutes les provinces et des municipalités. Ainsi, pendant que le projet de loi passe en douce à la Chambre, que cette écrasante majorité de députés assistent à ce savant débat et qu'on ne semble pas pressé de compter les députés présents pour voir s'il y a quorum, le fait est que le gouvernement n'a pas fait son travail.

• (1240)

Veut-il faire son travail? S'il veut reporter l'adoption de ce projet de loi et révéler les recherches qu'il n'a pas rendues publiques, s'il veut déposer les documents, s'il veut nous communiquer les documents montrant que ce projet de loi favorisera énormément le genre de pourparlers commerciaux qui seraient d'après lui bénéfiques aux Canadiens, qu'il le fasse. Mais il ne l'a pas fait. Nous avons déjà perdu 160 000 emplois à cause de ces accords commerciaux et Dieu sait combien nous allons en perdre en raison du deuxième.

C'est bien beau de parler de faciliter les ententes contractuelles, de la nécessité d'être en 29e place et de

rattraper le monde, mais à quoi ça nous avance si on ne protège pas les intérêts et les emplois canadiens?

C'est ça le genre de débat qu'il faudrait tenir. Je suis heureux d'entendre la ministre lancer des interjections, et je sais que ses remarques à propos de la collaboration de la part de l'opposition s'estompent peu à peu. J'espère que d'ici à la fin de mon intervention, elles auront complètement disparu. Le fait est que nous ne sommes pas des béni-oui-oui comme les libéraux, qui représentent les mêmes intérêts que les conservateurs. Il n'y a pas de différence entre les libéraux et les conservateurs.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Nous ne considérons pas les députés comme de simples machines à voter.

M. Barrett: Monsieur le Président, de toutes les provinces du Canada, c'est en Colombie-Britannique que ce problème est le plus manifeste. On y est créditiste, conservateur ou libéral, selon le jour de la semaine. Je ne veux pas donner d'exemple précis à la ministre, mais je suis sûr qu'elle sait de quoi je parle. Passons.

Je comprends tout à fait qu'il y ait une telle entente entre les libéraux et les conservateurs sur cette question, surtout depuis le départ du chef du Parti libéral, qui s'était opposé fortement à l'Accord de libre-échange.

C'est l'article 94 de ce projet de loi qui a surtout attiré mon attention, qui m'a à vrai dire obnubilé, et c'est là-dessus que porteront maintenant mes observations. Je voulais dire, monsieur le Président, que si quelqu'un à la Chambre croit que la bonne volonté suffira pour créer les emplois ou la protection dont le Canada a besoin, il se trompe, encore une fois. Nous ne pouvons rien y faire, mais je voulais simplement donner mon opinion et déclarer que ce gouvernement a fait un fiasco des négociations commerciales internationales et qu'il a ainsi semé la pagaille au pays, et que ce projet de loi ne fera rien pour arranger les choses.

Je vous remercie de votre attention sans faille, monsieur le Président, et si vous voulez que je signe une copie écrite de mes propos, je le ferai avec plaisir.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-93, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saskatoon—Humboldt a la parole. Il lui reste dix minutes de débat.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir terminer mon discours, et je prendrai quelques minutes du temps que vous m'accordez.

La dette du tiers monde est attribuable au type d'aide au développement qu'on y pratique, qui fait augmenter les liens entre l'économie locale et la Banque mondiale. C'est pourquoi nous sommes très réticents à encourager le maintien de l'appui au tiers monde, du moins du type d'appui qu'on fournira tant que la Banque mondiale et le FMI poursuivront leur politique actuelle, qu'ils appliquent depuis quelques années.

Les exigences de la Banque mondiale et du FMI, qui obligent les pays du tiers monde à prendre des mesures d'ajustement pour pouvoir continuer d'emprunter, ne font qu'exacerber la crise de l'endettement qui détruit leur économie.

En imposant aux pays du tiers monde et autres pays débiteurs des conditions préjudiciables à leur économie, ces institutions financières rendent plus probable encore l'effritement de l'infrastructure économique qui se poursuit dans ces pays depuis cinq ou dix ans.

Le gouvernement en sait suffisamment maintenant pour pouvoir prendre l'initiative à l'échelle internationale en amorçant une politique qui rendrait les fonds du FMI et de la Banque mondiale plus attrayants, et qui permettrait peut-être à certains pays endettés du tiers monde de réaliser leurs aspirations humanitaires.

Les faits démontrent amplement actuellement que le FMI n'a guère confiance dans les mesures d'ajustement structurel qu'il a exigées. Il faut espérer que ces institutions remettront sérieusement en question ces exigences en matière d'ajustement structurel ou qu'elles y renonceront tout simplement.

En 1944, et plusieurs fois par la suite, le FMI et la Banque mondiale se sont concertés pour aider les pays du tiers monde. Ce faisant, ces institutions sont devenues leurs pires ennemis, les pires adversaires de tout avancement de la cause humanitaire dans les pays du tiers monde, parce que les prêts qu'elles leur ont accordés pour les aider à l'origine, sont maintenant devenus ingérables et leur sont plus nuisibles qu'autrement.

Nous pourrions bien être prisonniers d'un dérèglement de l'infrastructure financière mondiale et personne n'a le courage de le dire, encore moins de tenter de régler ce problème.

Nous devons exminer à la loupe la structure de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Nous avons maintenant la preuve qu'il n'ont pas respecté leur mandat. Il y a 12 ou 15 ans, au cours de mon séjour dans le tiers monde, lorsque je travaillais pour la Banque mondiale, ces institutions s'étaient rendu compte du problème.

Elles avaient déjà constaté, à l'époque, que leur politique était un échec. Voilà maintenant que 15 ans plus tard, mais surtout depuis cinq ans, on reconnaît que cette politique est effectivement un échec monumental.

En effet, au cours de ces cinq années, elles ont fait plus de mal que de bien. Un peu de bien, je le reconnais, mais surtout beaucoup de mal. Elles ont réussi à se maintenir en activité parce qu'elles sont devenues des monstres sacrés dont les pays membres n'osent remettre ni l'infrastructure ni les décisions en question. Aux yeux des pays donateurs, l'infrastructure et les décisions passent avant toute autre chose. Ces institutions ont convaincu les pays donateurs que si ces dettes ne sont pas remboursées entièrement et à la date fixée, la structure financière du monde va s'effondrer. Elles nous ont forcés, nous les Canadiens, à choisir entre les liquidités des institutions financières et nos valeurs humanitaires, les valeurs sur lesquelles nous avons essayé ici au Canada de fonder notre collectivité.

• (1250)

Voilà une institution au financement de laquelle nous participons qui nous oblige, nous les Canadiens, à choisir entre les liquidités de cette institution et nos sentiments humanitaires.

Nous devons nous demander s'il faut continuer à appuyer la Banque mondiale et le FMI car, alors qu'ils fournissent de l'aide au tiers monde, ils sont devenus, comme je l'ai déjà dit, son pire ennemi, et celui du vrai progrès de l'humanité. Les prêts qui visaient à venir en aide sont maintenant incontrôlables. Le mauvais fonctionnement général des institutions financières se retourne contre nous et nous n'avons pas le courage d'y remédier.

Le rapport du comité et les recommandations qu'il contenait avaient donné la possibilité au Canada de prendre des mesures, de montrer l'exemple en allégeant la dette mondiale, mais notre pays ne s'est pas montré à la hauteur.

Pour conclure, je me lamente pour les millions de personnes du tiers monde qui n'ont pas reçu l'aide dont elles avaient besoin, et aussi pour ceux d'entre nous dans les pays industrialisés, soi-disant développés, qui n'ont pas eu le courage de leur venir en aide.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le projet de loi C-93 a pour objet d'accroître la contribution du Canada au Fonds monétaire international de 2 941 millions à quelque 4 000 millions en droits de tirage spéciaux. Il porte sur l'application générale des accords de Bretton Woods et l'aide accordée aux pays du tiers monde.

Je sais que les négociations qui se déroulent à Bruxelles cette semaine visent à permettre aux pays du tiers monde d'avoir accès en fin de compte au marché américain, de même qu'aux marchés des pays membres de la Communauté économique européenne et d'autres pays du monde. Les négociations auraient, semble-t-il, été suspendues, mais j'espère qu'elles reprendront au début de la nouvelle année.

Il est regrettable qu'elles se déroulent au lendemain des élections en Allemagne, où Helmut Kohl a été réélu chancelier de la nouvelle Allemagne unie. Compte tenu des promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale, on peut difficilement s'attendre à ce qu'il revienne sur la position de l'Allemagne de l'Ouest deux ou trois jours plus tard à Bruxelles, aux négociations du GATT.

Les producteurs canadiens risquent de se trouver dans une situation très précaire, tout comme les pays du tiers monde, si aucune entente n'est conclue. En fait, le GATT a déjà rendu une décision il y a un an environ, qui permettrait aux producteurs américains d'avoir accès au marché canadien des produits laitiers transformés mais sans que les États-Unis n'acceptent d'ouvrir le leur aux producteurs canadiens. La décision au sujet de la crème glacée et du yogourt a été acceptée par le gouvernement canadien, et on s'attend à ce qu'elle entre en vigueur une fois les négociations du GATT terminées.

En fait, je suppose qu'on peut considérer les négociations comme étant terminées si elles ne reprennent pas l'année prochaine. Les États-Unis auraient donc le droit d'exiger d'avoir accès au marché canadien pour ce qui est de la crème glacée et du yogourt. Ils pourraient égale-

ment exiger la même chose pour d'autres produits, comme le fromage, le beurre et le lait écrémé en poudre. Ce qui représente quelque 63 p. 100 de nos produits laitiers transformés; nous sommes donc très vulnérables si ces pourparlers ne reprennent pas au début de l'année. Nous devons donc garder espoir.

Il est intéressant d'examiner ces négociations en fonction du développement international, des accords de Bretton Woods, de la vulnérabilité des pays du tiers monde et de leur accès restreint aux marchés d'Europe, des États-Unis et des autres pays industrialisés. Dans cette optique, le premier ministre a dit aujourd'hui que nos agriculteurs reçoivent actuellement une aide 600 fois plus élevée qu'en 1984. Voyons les faits: en 1984, les programmes de soutien disposaient d'un budget de 1,483 milliard de dollars; cette somme sera de 1,533 milliard en 1991. Alors, même si les prix fixés par les producteurs agricoles, les prix des denrées et la guerre mondiale des prix ont totalement perturbé ce secteur au cours des cinq ou six dernières années, les prévisions du gouvernement pour le soutien du revenu et l'aide aux agriculteurs sont essentiellement les mêmes qu'en 1984, lorsque nous venions de connaître une période de prix très élevés pour certains produits et que la guerre internationale des prix n'avait même pas commencé. Ainsi, la déclaration du premier ministre ne correspond pas aux chiffres précis du ministère de l'Agriculture.

Je pense que c'est qu'il a pris l'habitude de citer des chiffres comme ceux-là à cause des prestations plus élevées qui avaient été versées en 1987 et 1988. En effet, dans l'Ouest canadien, les programmes de soutien du revenu ont chuté de quelque 2,4 milliards de dollars en 1988 à 1,2 milliard en 1990. C'est une réduction effective de 50 p. 100. Les programmes doivent subir encore d'autres coupures l'an prochain, passant à 900 millions de dollars dans l'Ouest canadien, à lui seul, à un moment où les prix mondiaux sont, en termes réels, les plus bas de l'histoire, où la guerre des prix fait rage et où les niveaux d'endettement sont très élevés. Nos producteurs sont donc dans une situation très précaire.

• (1300)

Ce qui m'inquiète sérieusement c'est que, selon une dépêche arrivée ce matin de Bruxelles, la dernière prise de position dans le cadre des négociations est venue du président de la commission de travail sur l'agriculture, M. Hellstrom de Suède. Celui-ci propose en réalité que la réduction des programmes de soutien, l'ouverture des marchés et la réduction des subventions à l'exportation soient de 30 p. 100, soit ce que la CEE proposait au départ.

Ce qui est malheureux pour le Canada, si elle était acceptée lors de nouvelles négociations en janvier, c'est que cette proposition est fondée sur les programmes de soutien mis en vigueur à compter de janvier 1991. Comme, sur cette période de cinq ans, les programmes de soutien pour les producteurs canadiens totaliseraient 1,5 milliard de dollars, une réduction de cet ordre les ramènerait à moins de 1 milliard de dollars sur cinq ans. Ce serait la catastrophe lorsqu'on songe que des programmes comme l'indemnisation du transport des céréales de l'Ouest fondée sur le tarif du Nid-de-Corbeau représente environ 700 millions de dollars. Il ne resterait donc pas grand chose pour d'autres programmes d'un bout à l'autre de ce pays qui compte, pour la production agricole, cinq zones géographiques distinctes.

Si nous portons par ailleurs le degré d'ouverture de l'industrie laitière et de l'industrie avicole à 30 p. 100, contre 2 à 3 p. 100 en ce moment, ces secteurs, tels que nous les connaissons, s'effondreront. Par contre, la réduction de 30 p. 100 de l'aide à l'exportation n'aurait pas un très grand impact sur les producteurs canadiens, car notre programme n'est pas du même ordre que celui des États-Unis, ni de l'ordre des subventions à l'exportation de la CEE qui réduisent les coûts de production relativement élevés et ramènent les prix sur le marché intérieur au niveau des prix mondiaux.

Il faudrait que le premier ministre se penche de très près sur les programmes de soutien. Tels qu'établis par le ministère de l'Agriculture l'an dernier ou en 1991, ces programmes restent pratiquement aux niveaux de 1984. L'aptitude des agriculteurs à survivre et le prix des produits agricoles sur le marché sont fortement à la baisse. En termes absolus, ils sont, pour la présente campagne agricole, à leur plus bas depuis 1930. Étant donné l'excellente récolte, la demande est très faible. Nos producteurs sont extrêmement vulnérables sur ce plan.

Nous sommes bien conscients des difficultés avec lesquelles les pays du tiers monde sont aux prises. Il faut espérer que les négociations internationales, qui pourraient avoir lieu dans un mois ou au début de la nouvelle année afin de rétablir les mécanismes du commerce mondial des produits agricoles, auront effectivement lieu et que la forte réduction des programmes de soutien aux mains de ce gouvernement au cours des deux dernières années ne placera pas la survie de l'agriculture canadienne dans une situation des plus vulnérables lors des négociations qui pourraient reprendre dans l'année qui vient.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour les commentaires qu'il a formulés et pour l'intérêt qu'il porte aux difficultés que connaissent les agriculteurs canadiens.

Le député sait sûrement que, il y a quelques mois, le premier ministre et son gouvernement se sont pliés à la décision du GATT au sujet de la crème glacée et du yogourt. Ils espéraient, j'imagine, que les négociations du GATT seraient fructueuses et qu'ils pourraient alors camoufler cette décision derrière une entente quelconque du GATT.

Le député pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement, comme aujourd'hui le premier ministre, a refusé de révéler ce qu'il entendait faire pour aider nos producteurs de lait, compte tenu de la décision du GATT concernant la crème glacée et le yogourt et des répercussions qu'aura l'Accord de libre-échange sur notre industrie laitière, à vrai dire sur tout notre approvisionnement en produits laitiers.

Le député pourrait-il nous exposer son point de vue à ce sujet et nous dire ce qu'il ferait pour venir en aide aux agriculteurs canadiens?

M. Foster: Monsieur le Président, je remercie le député de Haldimand—Norfolk. La question qu'il me pose est importante.

Les négociations comportent, à mon avis, deux aspects bien distincts. Il y a tout d'abord une question que j'ai déjà abordée, soit la terrible vulnérabilité des céréaliculteurs de l'Ouest, étant donné que le gouvernement a véritablement sabré les programmes d'aide aux agriculteurs de l'Ouest, les réduisant de 50 p. 100 depuis deux ans. Il est évident que nos agriculteurs ne peuvent survivre avec ce niveau de subventions.

En ce qui concerne la décision rendue il y a à peine un an à propos de la crème glacée et du yogourt, je dirai qu'elle découle essentiellement de l'Accord de libre-échange, ou comme le ministre de l'Agriculture se plaît à l'appeler, l'Accord canado-américain, qui ouvre tout grand notre marché aux Américains. Les États-Unis maintiennent les exemptions qu'ils ont obtenues du GATT en 1954. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange, nous n'avons pas conclu d'entente au sujet de la limitation des importations de certains produits, comme la crème glacée et le yogourt et d'autres produits laitiers transformés.

Immédiatement après la signature de l'Accord, au mois de janvier 1988, le gouvernement nous a garanti que nous pourrions contrôler les importations, notamment de produits laitiers transformés, simplement en inscrivant ces produits sur la liste de marchandises d'importation contrôlée.

Fait plutôt intéressant, le sénateur Bentsen, du Texas, a déclaré, dès que l'accord a été paraphé: «Nous présenterons immédiatement une demande à un groupe de travail du GATT pour obtenir l'accès pour ces produits.» C'est ce qu'il a déclaré dès que l'Accord a été paraphé.

Le gouvernement n'a pas bronché malgré les avertissements que lui servait le président du comité des finances du Sénat des États-Unis. Dès que l'accord a été ratifié en 1988, le gouvernement a inscrit certains produits, comme la crème glacée, le yogourt et d'autres, sur la liste de marchandises d'importation contrôlée.

Fidèles à leur promesse, les États-Unis nous ont immédiatement traînés devant la GATT et ont obtenu une décision favorable au mois de septembre 1989. Le gouvernement a bafouillé et a ragé pendant deux ou trois mois, pour finalement se rendre à la décision, mais en précisant qu'il attendrait la fin des négociations du GATT avant de l'appliquer.

Reste maintenant à savoir: Devrons-nous attendre jusqu'à la fin des négociations du GATT? Nous espérons que non. Nous espérons qu'ils en viendront à une entente, qu'ils ne feront que suspendre leurs travaux et qu'ils concluront un accord au mois de janvier. Nous espérons que cet accord réparera le tort causé à toute notre industrie laitière.

Si les négociations s'arrêtent ici, les États-Unis auront accès à notre marché et le gouvernement devra se plier à la décision, sinon les Américains pourraient prendre des mesures de rétorsion. Ils pourraient appliquer un droit ou un tarif spécial sur les produits du Canada importés aux États-Unis.

• (1310)

Chose certaine, l'industrie laitière, Carla Hills et toute l'administration des États-Unis sont bien déterminées à avoir accès à notre marché tout en interdisant complètement à nos producteurs l'accès à leur marché. De là vient toute l'iniquité de l'Accord de libre-échange. Les États-Unis mettent l'embargo sur nos produits, interdisent complètement leur importation, tout en obtenant l'autorisation d'écouler leurs produits laitiers transformés sur notre marché.

Rien de surprenant alors que le premier ministre, en réponse à une question que lui posait le député de Haldimand—Norfolk, se soit lancé dans une autre de ses diatribes, rappelant tout ce qu'il a fait pour l'industrie agricole. Je peux vous dire que les agriculteurs de toutes les régions du pays aimeraient bien que le gouvernement, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture leur disent ce qu'ils ont fait pour eux dernièrement, mais voilà, ils n'obtiennent aucune réponse.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et du ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question. Je sais que mon

collègue est député et qu'il a cité certains chiffres dans ses propos sur l'aide à l'agriculture. Je ne me souviens pas exactement des chiffres fournis, mais je pense qu'il a parlé de 1,1 milliard de dollars en 1984 et d'une projection de 1,6 milliard de dollars pour 1991.

Je suis certain qu'il a mentionné des données précises, mais je sais aussi qu'au cours des cinq dernières années, l'aide accordée à l'agriculture au Canada a dépassé 20 milliards de dollars. Je pense que le député admettra qu'il s'agit là d'une somme très différente des montants qu'il a cités. Je suis certain qu'il saura reconnaître l'aide qui a été accordée.

Malheureusement, par suite de certains développements sur la scène internationale, attribuables au versement de subventions en Europe, l'industrie s'est parfois trouvée dans une situation tellement précaire que le gouvernement a dû lui accorder ce soutien. Idéalement, ce n'aurait pas été nécessaire. Cela dit, je suis convaincu que le député reconnaîtra qu'une aide très importante a été accordée aux agriculteurs au cours des cinq dernières années.

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Cariboo—Chilcotin a fait allusion à l'aide importante accordée à l'agriculture en 1987 et en 1988. Ce que j'essaie d'expliquer au député, c'est que nous vivons actuellement le pire épisode de la guerre commerciale mondiale, qui a commencé en 1986–1987. Le gouvernement, malgré cela et pour une raison que j'ignore, a réduit de façon spectaculaire ses programmes de soutien—dans le cas de l'ouest canadien—par rapport à l'an dernier, puisque les budgets sont passés de 2,4 milliards de dollars à 1,2 milliard de dollars cette année. Il s'agit d'une réduction de 50 p. 100. C'est très différent de l'augmentation de 600 p. 100 à laquelle faisait allusion le premier ministre.

Nous devrions participer aux négociations du GATT avec toute notre force de frappe, plutôt que de le faire alors que nos producteurs sont tout à fait sans défense. Les programmes ont fait l'objet de compressions depuis le budget de 1988–1989. J'imagine que nous serons tout à fait coincés si le budget de nos programmes de soutien, qui s'élevait à 3,3 milliards de dollars en 1987, n'est plus que de 1,5 milliard de dollars l'an prochain. Si l'on suppose que les négociations du GATT se poursuivront en janvier, la nouvelle année sera l'année de référence et la réduction sera d'environ 30 p. 100, en se servant de cette nouvelle année de référence. Tous les chiffres qui ont été fournis dans le cadre des négociations du GATT se fondent sur 1987 et 1988, qui étaient des années de pointe.

À cet égard, nous avons vu le ministre du Commerce extérieur faire le pitre en Chambre et se plaindre au ministre de l'Agriculture d'un soutien de l'ordre de 8,8 milliards de dollars. En fait, les producteurs savent bien que le soutien net accordé cette année était de 1,9 milliard de dollars, et que le gouvernement veut réduire cette aide à 1,5 milliard de dollars en 1991. L'aide accordée diminue sans cesse, à une époque où, en termes réels, les prix des aliments sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été. Les marchés sont très restreints et insuffisants.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le président, je serai très bref. C'est une question qui tient manifestement à coeur à beaucoup de députés et qui est très complexe. Elle concerne non seulement les organisations monétaires internationales, mais aussi les groupes qui relèvent de ces organisations et qui travaillent pour elles. Elle est aussi étroitement liée aux complexités du commerce international, comme nous avons pu le constater avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et avec les discussions à caractère commercial qui se déroulent constamment partout dans le monde.

Il importe que nous reconnaissions que le commerce est un élément important de ce que nous, le Nord, l'Ouest, le monde développé, pouvons faire collectivement pour aider les pays qui ont besoin de nous, ces pays qui commencent à être capables de développer des économies qui leur apporteront de la stabilité et de la valeur, ces pays où, dans le passé, nous nous sommes empressés d'aller chercher des ressources sans rien donner en retour.

Ce sont des pays auxquels, traditionnellement, nous n'avont pas porté suffisamment d'attention pour voir que nous pouvions leur apporter non seulement une aide financière, mais aussi des conseils qui les aideraient à réorienter leur économie et à développer l'industrie, et qui aideraient leurs gouvernements à fournir les services même les plus élémentaires. C'est important que nous reconnaissions que les organismes qui font cela, que ce soit la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, doivent être capables d'offrir ces ressources et ces conseils. Ils doivent être capables de mettre en place les paramètres dans lesquels les économies peuvent fonctionner avec l'argent que nous y investissons en mêlant un peu de souplesse à notre bon sens des affaires et en faisant preuve de réalisme pour résoudre les problèmes qui existent.

C'est un sujet qui restera toujours d'actualité et qui sera débattu de nouveau à la Chambre au cours des prochaines années, j'en suis certain. Toutefois pour l'instant, je propose:

Que cette question soit maintenant mise aux voix.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est bien. Poursuivons le débat.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi.

Je saisis cette occasion pour traiter de toute la question de l'endettement des pays du tiers monde, parce que les Canadiens doivent s'en préoccuper non seulement à cause des difficultés de ces pays endettés, mais aussi à cause du rôle que le Canada joue à cet égard et des valeurs qu'il professe.

Je voudrais pour commencer examiner certains des objectifs énoncés dans l'accord sur la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. On dit par exemple que l'un des objectifs est de promouvoir une croissance équilibrée à long terme dans les échanges internationaux et de maintenir l'équilibre de la balance des paiements, ce qui facilitera le relèvement de la productivité et du niveau de vie ainsi que l'amélioration des conditions de travail dans ces pays. Voilà le grand objectif qui est fixé: aider à relever la productivité et le niveau de vie et améliorer les conditions de travail dans ce pays.

• (1320)

Le Fonds monétaire international a pour objectif de proposer un financement provisoire en contrepartie de garanties satisfaisantes, pour que les pays en cause puissent redresser leur balance des paiements sans que la prospérité nationale ou internationale en souffre trop. Objectifs admirables. Mais si l'on voit ce qui est arrivé au fil des ans dans les pays endettés du tiers monde, on constate que ces objectifs n'ont pas été atteints. En fait, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la restructuration de la dette ont réduit un grand nombre de ces pays à la pauvreté et en ont fait les esclaves des marchés monétaires internationaux.

Cela me rappelle ce que disaient les mineurs des charbonnages: «J'ai chargé 16 tonnes de charbon numéro neuf et qu'est–ce que ça m'a donné? Je suis plus vieux d'une journée et plus endetté encore. Je dois mon âme au magasin de la compagnie.» Voilà ce qui se passait avant l'arrivée des syndicats. Les sociétés veillaient à ce que les mineurs aient constamment une dette de plus en plus élevée à leur magasin. Elles imposaient des taux d'intérêt usuraires, renégociaient les dettes et tenaient leurs travailleurs en esclavage. C'est essentiellement la même chose dans le marché monétaire international.

Examinons un peu comment certains de ces pays ont accumulé de si grosses dettes. Je vais vous donner deux exemples. Dans beaucoup de pays latino–américains, la dette extérieure a été contractée par des dictateurs qui empruntaient de l'argent non pour aider leur peuple, non pour améliorer les conditions de travail, non pour améliorer les soins de santé, mais surtout pour se remplir les poches, pour lancer des entreprises qu'ils contrôlaient eux–mêmes avec les membres de leur famille et pour consolider leur puissance militaire afin de maintenir les travailleurs sous leur joug. Lorsqu'ils étaient renversés, ils s'en allaient d'ordinaire en emportant leur magot, laissant aux nouveaux gouvernements démocratiques qui les remplaçaient une dette extérieure écrasante. Comme quelqu'un l'a dit, les nouvelles démocraties n'avaient plus qu'à payer les dettes des dictateurs et, ce faisant, à perdre leur souveraineté.

Aujourd'hui, ce sont les dirigeants du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des banques privées qui dictent aux nations la façon de produire de la richesse, de dépenser leur argent et de le répartir. Les pays endettés ne sont pas libres d'établir leur propre politique monétaire ou financière, de décider de leurs importations et de leurs exportations, de mettre en oeuvre des programmes sociaux ou de santé ou d'administrer leurs salaires et leurs prix. Un régime démocratique devrait avoir la possibilité de faire toutes ces choses, mais les nouvelles démocraties ont dû céder leur souveraineté au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Tout ce que le système monétaire international a réalisé, c'est permettre aux dictateurs de rester au pouvoir pendant des années puis de quitter leur pays avec des richesses inimaginables, en laissant leur peuple dans la pauvreté.

En examinant tout ce qui s'est produit dans le monde, on se rend compte d'une autre chose. Qui, pensez–vous, a profité des événements? Les pays du tiers monde peut–être?

Je vais vous donner un autre exemple. On a réussi à convaincre un pays en voie de développement de la côte du Pacifique de construire un grand hôtel de classe internationale. Ainsi, lui avait–on dit, il résoudrait ses problèmes économiques en attirant des touristes occidentaux riches. Ce pays a donc emprunté l'argent nécessaire. Que s'est–il passé? Évidemment, tous les matériaux nécessaires à la construction de l'hôtel ont été importés, parce que les matériaux locaux ne convenaient pas au style d'hôtel occidental. Tout l'équipement pour l'hôtel a été importé: les appareils de climatisation, les couverts, la literie, et de même que les ouvriers de la construction. Comme les gens de l'endroit ne connaissaient pas les techniques modernes de construction, de bétonnage, d'électricité, de réfrigération et de climatisation, on a importé des travailleurs. Rien n'a été dépensé sur les lieux. Tout le profit revient aux pays développés. Finalement, ces pays gèrent l'hôtel, importent la nourriture parce que les visiteurs occidentaux veulent les mêmes aliments que chez eux. On fait venir un personnel qualifié pour gérer l'hôtel.

Les gens de l'endroit ne sont employés que pour des travaux manuels, le nettoyage des terrains et des immeubles. Leur viabilité économique est détruite parce qu'ils

doivent cette énorme dette internationale qu'ils essaient de payer. Ils n'ont pas de base économique pour le faire.

Je remarque que les libéraux sont silencieux sur le sujet. Évidemment, pendant toutes leurs années au pouvoir, ils ont laissé le Fonds monétaire international et la Banque mondiale subjuguer les pays en développement. Ils n'ont pas donné de direction. Ils n'ont rien fait pour rompre le cercle de l'endettement et de la pauvreté dans lequel ces nations sont enfermées.

M. Manley: Que proposez-vous? Le retrait du FMI?

M. Karpoff: Il y a beaucoup de choses qu'on pourrait faire. Il suffit de relire certaines des recommandations. Je remarque chez tout le monde une certaine nervosité, mais il est temps que les Canadiens prennent l'initiative et réfléchissent à la façon dont ces pays sont traités.

Nous demandons aux nations les plus pauvres de sacrifier leur faible niveau de vie pour que nous vivions ici encore plus richement. C'est cela que nous faisons.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Que pensez-vous du commerce avec eux?

M. Karpoff: Commercer avec eux? Échangeons avec eux des marchandises à leur portée au lieu de simplement leur enlever leurs ressources naturelles au prix le plus bas possible.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Voulez-vous que nous adoptions une attitude protectionniste?

M. Karpoff: Nous devrons, entre autres, commencer à comparer ce que les ONG disent au sujet de la Banque mondiale et ce qu'ils ont à dire dans leur évaluation de ce qui se passe. Selon eux, rien ne justifie la conviction de la Banque que les programmes de rajustement aident éventuellement les pauvres. Rien ne prouve que des ajustements ordonnés, outre l'échelonnement de la dette, permettront éventuellement de résoudre la situation de la crise résultant de la dette.

Nous devons commencer à voir les choses en face. Ils déclarent ensuite que bien des éléments des programmes de rajustement, y compris la disparition et le resserrement rapides des disponibilités de crédit, la mise en valeur de la promotion des exportations et la réduction de l'aide aux services de santé et à l'éducation, augmenteront vraisemblablement les injustices et continueront de défavoriser les pauvres des milieux urbains et ruraux pour une autre génération encore. Nous obligeons souvent ces pays à essayer de cultiver des produits pour l'exportation, afin de soulager leur dette extérieure, mais cela, au détriment de leur capacité de nourrir leur propre population.

Nous leur disons: «Cessez de cultiver des aliments et produisez de l'argent pour réduire la dette internationale.» En conséquence, nous abaissons continuellement le niveau de vie de ces pays et de leur population. Toujours selon les ONG, si la Banque veut vraiment changer les choses, il faudra qu'elle cesse d'appuyer de nouveaux programmes axés sur la pauvreté. Il faudra repenser en profondeur le modèle de développement avec la collaboration active des populations locales, il faudra un développement durable qui compte sur la créativité et les efforts des pauvres eux-mêmes. Le Fonds monétaire doit commencer à travailler de concert avec ces populations au lieu de les tenir à l'écart du processus décisionnel. La Banque devrait miser davantage sur la protection du marché intérieur, l'autosuffisance alimentaire devenant un objectif important à poursuivre. Bon nombre de ces pays doivent maintenant compter sur les importations d'aliments, parce que nous avons supprimé leur économie de marché alimentaire de base.

• (1330)

Il est également recommandé que la Banque fasse des déclarations publiques sur l'importance de la réforme agraire et du renforcement de la sécurité alimentaire à l'échelle locale, grâce à une attention accrue aux récoltes destinées à assurer la subsistance et à garantir l'autosuffisance. Voilà ce que préconisent des ONG de rénommée internationale qui connaissent bien la scène internationale.

L'autre facteur clé dans cette affaire est le fait que, dans ces pays du tiers monde, les femmes sont vraisemblablement les plus durement touchées par ces politiques. On nous dit enfin que, si nous voulons que les politiques d'adaptation et les mesures connexes amènent un accroissement de la production et de la sécurité alimentaires, il faut absolument que les artisans de la politique s'efforcent de promouvoir la participation des femmes à la production. La liste des recommandations est longue.

Le message central du projet de loi à l'étude est que nous allons sévir davantage à l'égard des pays débiteurs. Nous prévoyons même suspendre leurs droits de vote et les forcer à se retirer du Fonds s'ils ne font pas ce qu'on leur dit. On va s'assurer qu'ils ne puissent pas exprimer

leur point de vue sur les politiques qui les touchent le plus.

Que devrait faire le Canada? Parce qu'il a donné son accord à une telle politique, le Canada a laissé passer l'occasion qui s'offrait à lui de devenir une figure de proue et de faire valoir les valeurs canadiennes. Nous sommes d'accord avec ce qui se passe actuellement. Pour avoir droit à une aide supplémentaire du FMI, les pays endettés doivent d'abord s'imposer des mesures d'austérité très strictes. Cela conduit souvent à des réductions massives dans les programmes sociaux, à la privatisation, à la dévaluation de la devise et à l'application d'autres politiques axées sur le marché destinées à accroître leur solvabilité. Pareils rajustements structurels, que préconisent vivement le ministre des Finances et le président de l'Agence canadienne de développement international, ont donné lieu à des tollés de protestation violente dans les pays en développement, dont des émeutes en Zambie et au Venezuela qui ont fait plusieurs centaines de victimes.

Dans les années 70 et 80, on a demandé à ces pays en développement de mettre l'accent sur les exportations, afin d'améliorer leur balance des paiements. Au lieu de cultiver les denrées destinées à la consommation locale, les pays débiteurs se sont lancés dans des cultures commerciales comme le café, dans le but de financer leur dette et d'obtenir des devises fortes. L'engorgement du marché des marchandises a aggravé leur endettement et empêché les pays africains de subvenir à leurs besoins alimentaires.

Les Canadiens n'ont vraiment pas de quoi être fiers de toute cette situation. Le Canada avait la possibilité de jouer un rôle de premier plan.

Un comité tripartite, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a publié un rapport intitulé «L'avenir du monde et les intérêts du Canada dans le dossier de l'endettement du tiers monde».

Ce rapport fait bien des choses. Il parle des mesures que le Canada devrait prendre. Je vais vous mentionner quelques-unes de ses recommandations. Il établit un certain nombre de principes directeurs de la politique canadienne.

Le premier, c'est que le principal objectif à long terme pour ce qui est de l'endettement du tiers monde doit être de favoriser un développement durable dans les pays débiteurs. On ajoute qu'auparavant, il faut chercher tous les moyens possibles pour réduire le fardeau de la dette des pays en cause, en leur permettant notamment de rembourser leur dette en devises locales qu'on pourrait réinvestir dans les projets de perfectionnement des ressources humaines dans le pays débiteur.

On précise que ce ne sont pas les changements de structure en tant que tels qui nuisent au développement, mais bien la pauvreté et l'endettement. Les rajustements en question ne peuvent réussir et être appuyés que dans le cadre d'une approche holistique du développement, en collaboration avec les pays débiteurs.

On précise comment aborder les changements qui s'imposent. On dit qu'il faut évaluer les répercussions sociales des programmes d'adaptation. S'ils n'ont aucun avantage sur le plan social pour le pays en cause, ils ne devraient pas être mis en oeuvre.

Le Canada est un pays riche par rapport à de nombreux pays en développement, mais à l'instar de la plupart des autres pays industrialisés, nous semblons utiliser nos richesses non pas pour favoriser à long terme le développement des pays débiteurs, mais plutôt pour nous assurer qu'ils demeurent pauvres et endettés.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, dans l'intérêt du moins de notre auditoire, j'espère que nous ne lui avons pas donné l'impression que le Canada n'a pas cherché, au plan international, à régler le problème de l'endettement du tiers monde et du développement international.

En fait, l'histoire témoigne d'elle-même de l'énorme contribution qu'a apportée le Canada aux pays du tiers monde et aux pays industrialisés. Pour ma part, je suis très fier de la contribution passée et présente du Canada à la scène internationale.

Cela étant dit, je voudrais poser à mon collègue une question bien précise au sujet de l'hôtel. Il a parlé des matériaux de construction, des ouvriers qui ont construit l'hôtel, des couverts, des aliments, de la vaisselle et de tout ce qui est importé.

Je suis persuadé que bien des téléspectateurs de ma circonscription d'Ottawa–Centre se demandent où se trouve ce fameux hôtel. Le député peut-il nous dire où se trouve cet hôtel, quand il a été construit, par qui et avec quel argent?

M. Karpoff: Monsieur le Président, dans l'État des Samoa occidentales, aux îles des Amis, aux îles Cook et aux îles Fidji. Il y en a dans quatre pays.

Les taux d'intérêt variaient. Il y a un fait plutôt intéressant. Les libéraux semblent dire que le Canada fait du bon travail, mais ils faisaient partie de ce comité qui a exhorté le Canada à modifier son attitude.

Comme les libéraux ont la mémoire courte, je leur rappelle qu'ils ont convenu que la solution résidait uniquement dans une action politique concertée des gouvernements des principaux pays industrialisés, que le Canada est un membre respecté de ce groupe et qu'il participe activement à de nombreuses organisations internationales.

• (1340)

Nous avons une voix au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, préside à l'heure actuelle l'important comité consultatif de la politique du conseil directeur du FMI. Il est temps que le Canada use de façon optimale de sa position et de son influence au plan international. Voilà ce à quoi les libéraux ont souscrit. Le sous-comité non seulement recommande des mesures précises, mais il exhorte aussi le Canada à chercher à rallier d'autres gouvernements à l'idée d'une conférence internationale sur l'endettement et sur un rajustement mondial durable. Cette conférence viserait à amener tous les pays, et non seulement les pays pauvres et endettés, à revoir leur politique dans le cadre d'engagements négociés. C'est ce qui va se produire. On veut que les pays pauvres et endettés procèdent à tous les rajustements et à toutes les modifications pour un développement international durable et un commerce international durable.

Il est peut-être temps que les libéraux prennent connaissance de ce qu'ils ont signé. Je sais qu'ils veulent simplement, comme tous les ans, que ce projet de loi passe inaperçu et qu'on ne se penche pas vraiment sur les problèmes qui assaillent les pays du tiers monde à l'heure actuelle. La présidence me signale que le temps mis à ma disposition est expiré.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je crois que le député qui vient de prendre la parole a souligné quelques points intéressants qui nous concernent tous. Il devrait savoir qu'il n'est pas question de dire ici que les Libéraux font abstraction du contenu du rapport du comité ou de quoi que ce soit de similaire. Chacun d'entre nous, y compris moi-même, a encouragé le ministre des Finances à tenir compte, dans son rôle au FMI, de la nouvelle façon de percevoir les questions relatives au développement dans le contexte des prêts qu'accorde le FMI.

Ce que le NPD semble oublier, c'est que nous devons débattre de la question dont est saisie la Chambre, et non de celles dont doit se préoccuper le FMI à un moment ou l'autre. Le projet de loi que nous étudions comporte essentiellement deux volets. Premièrement, il nous autorise à augmenter notre quote-part au FMI, pour tenir compte de l'augmentation des échanges commerciaux internationaux ainsi que de l'inflation qui a provoqué cette augmentation. Deuxièmement, il impose aux pays débiteurs, à juste titre comme il l'a souligné, certaines mesures que le FMI peut prendre en vue d'amener ceux-ci à rembourser leur dette.

J'en suis venu à conclure, en entendant parler les députés du NPD, qu'ils sont convaincus que nous devrions adopter l'une ou l'autre des deux options suivantes, ou les deux. Ou bien ils croient que le Canada devrait se retirer du FMI—c'est peut-être d'ailleurs leur politique—mais au moins, ils estiment qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les réserves du FMI en fonction de l'augmentation du volume d'échanges internationaux. Ou bien ils pensent que les pays qui contractent des emprunts envers le FMI ne devraient pas être forcés de rembourser leurs prêts. Quelle sorte d'ordre financier international cela créerait-il?

S'ils veulent parler d'aide directe, qu'ils nous disent par quel mécanisme cette aide directe devra être versée. Ils pourraient sûrement s'employer à réfléchir aux questions que soulève le projet de loi dont la Chambre est saisie au lieu de nous obliger à entendre leurs balivernes.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je trouve toujours intéressant de voir les libéraux intervenir pour parler de politique financière après avoir démontré dans notre pays qu'ils ne pouvaient que plonger le pays dans une récession économique. Ils se mettent alors à dire: «Voyez, nous nous y connaissons, nous méritons d'être écoutés comme si nous avions une certaine crédibilité.»

La crédibilité des libéraux en matière de gestion financière et économique est égale à zéro.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous poursuivons le débat. La parole est au député d'Elk Island.

M. O'Kurley: Monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, pour proposer:

Que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca ait maintenant la parole.

M. Danis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Après que vous avez donné la parole au député d'Elk Island, je l'ai entendu distinctement dire: «Merci, monsieur le Président.» Vous lui aviez donné la parole, il avait la parole, et je soutiens donc que la motion est irrecevable.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. Je donne la parole au député de Sherwood Park pour poursuivre le débat.

M. Riis: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Le compte rendu le montrera clairement, vous aviez donné la parole à mon honorable collègue d'en face, mais avant qu'il ne commence à parler, vous m'avez accordé la parole pour faire un rappel au Règlement.

Une voix: C'est exact.

M. Riis: Il pourra dire tout ce qu'il voudra. Le fait est que vous m'aviez donné la parole pour faire un rappel au Règlement. Je suis intervenu en invoquant le Règlement et j'ai proposé une motion. Le compte rendu sera très clair. Si nous ne respectons pas les règles de la Chambre des communes, à quoi servent-elles?

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai donné la parole au député d'Elk Island. Il s'est mis à parler. Puis j'ai donné la parole au député de Kamloops. Le député d'Elk Island peut poursuivre son intervention.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Merci, monsieur le Président. J'aimerais simplement rappeler à la Chambre et à mes collègues du NPD que le FMI est un organisme très spécialisé qui poursuit de nombreux objectifs économiques très valables et importants de la communauté internationale.

La notion d'équilibre est l'un des principes sur lequel s'appuie cet organisme. Les augmentations proposées pour la quote-part au FMI s'inscrivent dans un exercice régulier d'examen des quotes-parts au Fonds. Si le total des quotes-parts au FMI est plus élevé, c'est qu'il faut assurer un meilleur équilibre entre les ressources à la disposition du FMI et les besoins de financement de la balance des paiements des membres pour les prochaines années.

D'autres institutions fournissent, il est vrai, le gros du financement pour le développement aux pays en développement, mais il faut reconnaître que le FMI a une responsabilité bien particulière, celle d'utiliser ses ressources pour appuyer les programmes de rajustement économique axés sur la croissance, et ce aussi bien pour les pays en développement que pour ceux qui sont développés.

L'idée de travailler avec des pays en développement et d'autres qui sont développés est très importante. Nous savons que cela va à l'encontre de la philosophie du NPD, celui-ci ayant prouvé en diverses occasions, par ses activités et ses appuis, qu'il privilégiait la confrontation plutôt que la coopération.

Par ce projet de loi, le Canada renforce son appui à l'égard de la coopération, en offrant un programme visant à la fois les pays en développement et ceux qui sont développés. Ce projet de loi est une initiative très heureuse. J'ajouterai, du reste, qu'il ne nous coûtera pas un sou de plus.

Cela dit, monsieur le Président, je fais la proposition suivante:

> Que la Chambre continue à siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi gouvernemental C-93, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

Le président suppléant (M. Paproski): Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): On invoque le Règlement. Le député de Kamloops a la parole.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une précision à demander à mon collègue, le whip du gouvernement. Aujourd'hui, le gouvernement nous a confirmé, à mon adjoint et à moi, qu'il ne ferait pas ce qu'il vient justement de faire. Il ne l'a pas confirmé à moi seulement, mais à mon adjoint aussi. Quand nous avons demandé si le gouvernement prolongerait les heures de séance, le porte-parole officiel nous a répondu: «Certainement pas».

Je lui ai répété la question: «Avez-vous l'intention de prolonger la séance d'aujourd'hui» et il a répondu encore une fois: «Non».

Je tiens à dire que lorsqu'un porte-parole officiel dit une chose et que le gouvernement fait le contraire, les travaux sont très difficiles à planifier.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce que vous faites derrière les rideaux ne concerne pas la Chambre, mais je vais permettre au whip du gouvernement de répondre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je tiens à ce que la Chambre sache que personne au Nouveau Parti démocratique, ni un employé ni un député, ne m'a approché personnellement aujourd'hui avec ce genre de question. J'avais cru comprendre à la réunion de ce matin que nous adopterions le projet de loi C-91 en deuxième lecture, puis les projets de loi C-81 et C-93 à l'étape du rapport et en troisième lecture.

• (1350)

Au cours de la journée je me suis rendu compte, en tant que whip du gouvernement, et d'après les renseignements qui m'ont été communiqués par d'autres députés, que le NPD faisait de l'obstruction au sujet des accords de Bretton Woods. Ce serait contraire à l'entente conclue plus tôt dans la semaine entre notre leader à la Chambre, ici présent, et les autres leaders à la Chambre ou leur représentant. Il semblerait donc, d'après ce qu'on me dit, que le Nouveau Parti démocratique ne respecte pas ses engagements. Que ce soit à tort ou à raison, je n'en sais rien, je ne fais que rapporter ce que l'on me signale.

M. Riis: Monsieur le Président, nous avons reçu ce matin, du cabinet du leader du gouvernement à la Chambre, une demande formelle visant à permettre l'adoption du projet de loi C-93 en deuxième lecture. J'ai fait savoir que je ne pensais pas que ce soit possible. Pour faire avancer les travaux, nous avons dit que si le projet de loi C-81 était présenté, nous accepterions de terminer la deuxième lecture. Notre critique s'en est saisi, et ce fut fait. Nous supposions que le débat continuerait jusqu'à l'heure d'ajournement normal, c'est-à-dire sans prolongation. C'est ce que le cabinet du leader du gouvernement nous avait promis pour que nous acceptions l'adoption du C-81, qui a été adopté. Je vois que cette entente n'est pas respectée.

Pour que les travaux de la Chambre se déroulent normalement, il faut la collaboration honnête de tous les participants. Je crains que ce ne soit pas. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): S'il doit y avoir d'autres négociations à la Chambre, je voudrais qu'elles se poursuivent derrière le rideau, entre les deux whips et le leader du gouvernement à la Chambre.

J'écouterai le whip en chef du parti de l'opposition.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je pourrais peut-être partager certains renseignements avec tous les députés pour que nous comprenions clairement ce qui a transpiré des discussions. On s'était entendu mercredi pour étudier activement aujourd'hui deux projets de loi: le C-81, sur lequel le débat est maintenant terminé, et le C-93, dont nous devions terminer la deuxième lecture.

Je reconnais, et l'on ne peut jamais prêter des mobiles, voire des intentions à quiconque, que le leader du Nouveau Parti démocratique n'était pas au courant de ces discussions en particulier. Il a peut-être une opinion différente là-dessus, à tort ou à raison. Mais je veux qu'une chose soit claire: ceux qui prêtent des mobiles à des députés de la Chambre devraient faire leur propre examen de conscience.

Le président suppléant (M. Paproski): Les négociations qui ont lieu sur le parquet de la Chambre devraient se poursuivre derrière le rideau et au cours de séances en comité. Nous débattons actuellement le projet de loi C-93. Je devrais donner la parole au prochain député pour le débat.

Je donne une dernière fois la parole au député de Kamloops au sujet du même rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, je vous en sais gré. Je ne veux pas laisser cette question de côté sans corriger certaines inexactitudes. Je voudrais clarifier un point.

Sans égard aux discussions qui ont eu lieu cette semaine, plus tôt aujourd'hui, lors d'une visite officielle à mon bureau, le porte-parole du leader du gouvernement à la Chambre m'a demandé si nous étions prêts à terminer aujourd'hui la deuxième lecture du projet de loi C-93. J'ai répondu que je ne le pensais pas. Encore une fois, comme vous le savez bien, monsieur le Président, on ne peut jamais prédire ce qui se passera dans cette Chambre. Je pensais que nous avions un nombre d'orateurs suffisant, de sorte que cette étude ne se terminerait probablement pas aujourd'hui.

Le porte-parole officiel du leader du gouvernement à la Chambre m'a alors dit que le gouvernement voudrait que le projet de loi C-81 soit adopté aujourd'hui. J'ai répondu que c'était très bien et que nous acceptions de collaborer en ce sens, car nous estimions avoir une obligation d'étudier sérieusement ces deux projets de loi, ce que nous avons fait.

Le projet de loi C-81 a été débattu et adopté. Cette question est réglée. Mais permettez-moi de revenir au C-93. J'ai alors demandé si le gouvernement prolongerait les heures de séance; il m'a répondu: «Absolument pas». J'ai répété la question parce qu'il était important que nous le sachions, particulièrement un vendredi après-midi, car les députés se rendent dans leur circonscription pour le week-end. J'ai demandé sérieusement: «Le gouvernement prolongera-t-il les heures de séance aujourd'hui?» Il m'a répondu: «Absolument pas.» J'ai présumé que le gouvernement ne les prolongerait pas. Tout cela a transpiré plus tôt aujourd'hui, mais le gouvernement a manifestement décidé de les prolonger.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous reprenons le débat sur le projet de loi C-93. Le député de Kamloops a la parole.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'attends ce débat depuis quelque temps déjà. Nous savons que le projet de loi C-93 est une mesure importante pour diverses raisons. Il nous offre une rare occasion de discuter à la Chambre du rôle que le Canada joue dans le domaine de la finance internationale.

Au fur et à mesure que l'économie se mondialise et que le commerce international se rétrécit, nous constatons combien il est important que notre pays continue de s'affirmer sur la scène internationale. Sans peut-être en avoir été témoins, beaucoup d'entre nous se souviennent des débuts du FMI institué par 44 pays au cours d'une Conférence monétaire internationale des Nations unies et des pays associés, qui a eu lieu à Bretton Woods. C'est pour cette raison qu'on désigne souvent le projet de loi lui-même simplement comme la législation sur les Accords de Bretton Woods.

Au cours de cette journée de juillet 1944, on s'est rendu compte que la communauté internationale devait fournir aux différents pays le moyen de participer à l'essor du commerce international. Les intentions du Canada étaient très honorables à l'époque. Mais comme l'a fait valoir le député qui a parlé tout à l'heure, la participation du FMI au développement international fait l'objet de certaines réserves depuis quelques années. La doctrine des États-Unis, qui s'est répercutée sur le FMI, a souvent obligé les pays en voie de développement du tiers monde à suivre un programme qui ne pouvait pas logiquement leur permettre de résoudre les problèmes avec lesquels ils étaient aux prises.

Nous avons en main une longue liste de pays du tiers monde mis en demeure d'adopter un programme fiscal et des initiatives fiscales et monétaires pour pouvoir recevoir de l'aide du FMI, sans compter d'autres mesures politiques, sociales et économiques qu'on leur a suggérées s'ils voulaient bénéficier de certains avantages que cette institution peut effectivement leur conférer. Agir ainsi, c'est leur imposer, en réalité, une idéologie particulière, une idéologie qui reflète généralement les vues des États-Unis, alors qu'ils devraient pratiquer une politique économique différente ou divergente pour résoudre leurs propres problèmes.

Quand on analyse ce projet de loi plus en détail, et je souligne que nous en sommes à la deuxième lecture—étape à laquelle on étudie le principe du projet de loi—, il faut émettre de sérieuses réserves quant au principe même du projet de loi, sans parler de certaines questions qui sont indirectement liées à la participation du Canada au FMI.

On se souviendra que tout récemment, des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ont demandé au FMI s'ils pouvaient ne pas poursuivre les soi-disant réformes exigées par le Fonds à cause de la dette étrangère énorme qu'ils avaient accumulée. Quiconque connaît le moindrement ces pays sait que la mise en oeuvre des réformes en cause ne peut faire autrement qu'entraîner d'autres difficultés pour la population de ces pays.

À cette époque, des discussions se sont tenues au Canada à propos de notre participation au FMI et de la mesure dans laquelle nous devions nous associer aux initiatives idéologiques présentées par le FMI en ce qui touche, notamment, le développement des pays du tiers monde.

Ce débat a fait rage pendant de nombreux mois dans tous les coins du pays et nous avons maintenant l'occasion de le mener à son terme en étudiant ce projet de loi. Je pense qu'il faudra beaucoup de temps pour leur faire franchir toutes les étapes.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LOI SUR LA BOURSE DE RECHERCHES DE LA FLAMME DU CENTENAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre procède à l'examen du projet de loi C-258, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire, destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes, tel que rapporté, sans propositions d'amendement, par un comité législatif.

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) propose: que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Puisque nous sommes vendredi, le vote par appel nominal est automatiquement reporté à 19 heures, le lundi 10 décembre 1990, en vertu du paragraphe 45(6) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-93, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, et sur la motion de M. Reid (p. 16458).

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux revenir aux observations que je viens de formuler au sujet du projet de loi C-93.

Tout d'abord, pour replacer le débat dans son contexte, je rappelle qu'il y a quelque temps, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a présenté à la Chambre des communes un rapport sur la crise internationale de l'endettement. Le gouvernement n'a donné suite à aucune recommandation contenue dans ce rapport adopté à l'unanimité par les membres du comité représentant tous les partis. Je trouve étrange que le gouvernement ait décidé de balayer du revers de la main tout le travail fait par le comité qui a présenté un rapport unanime, ce qui est rare, après avoir étudié la grave crise internationale de l'endettement. Cela démontre, à mon avis, à quel point le gouvernement est peu empressé à mettre de l'ordre dans les mesures qu'il prend pour aider les pays à gérer leur dette étrangère.

Un des aspects du projet de loi C-93, soit les conditions du financement par les institutions internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, est, bien sûr, une réalité. Avant de pouvoir recevoir des fonds frais des institutions financières internationales, les pays endettés doivent accepter de mettre en oeuvre de rigoureuses mesures d'austérité. Ces conditions entraînent souvent des réductions massives des programmes sociaux, des démarches de privatisation, la dévaluation de la devise et d'autres politiques orientées vers le marché, qui sont censées mettre le pays en meilleure position, en matière de crédit.

Même si le ministre des Finances est fortement favorable à de telles mesures d'ajustement structurel, celles-ci ont entraîné de vives réactions dans bien des pays du monde, surtout dans les pays peu industrialisés. En Zambie et au Venezuela, il y a eu des émeutes qui ont entraîné la mort de centaines de personnes. Je crois que la plupart des Canadiens qui examinent ces politiques exigées par l'un ou l'autre des fonds monétaires internationaux reconnaissent que, d'une certaine façon, c'est une forme de colonialisme indirect. Les pays occidentaux, y compris le Canada, qui contrôlent le FMI et la Banque mondiale, se trouvent à imposer leur politique économique aux pays moins industrialisés. Encore une fois, au lieu de favoriser l'autodétermination des pays en développement du tiers monde, de leur permettre de se développer par leurs propres moyens et, dans un sens, de nous montrer ouverts à l'autonomie gouvernementale, nous leur imposons nos vues sur ce qui est bon pour eux.

Quand je dis «nos vues», je précise qu'il s'agit évidemment de celles du gouvernement. Beaucoup d'entre nous s'interrogent déjà sur la façon dont le gouvernement fédéral s'occupe de l'économie chez nous, au Canada. Nous avons une politique monétaire. Est-elle bonne pour le Canada? Nous avons une politique fiscale. Est-elle bonne pour le Canada? Nous avons une politique de gestion de l'eau; non, nous n'avons pas de politique de gestion de l'eau au Canada. Avons-nous une politique établie en matière de développement économique régional? Non, nous n'en avons pas. Nous avons ici et là des caisses noires qui servent au développement dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest, mais on ne

peut pas parler d'assistance véritable au développement d'une solide infrastructure économique, surtout si l'on pense à une nouvelle infrastructure économique dans l'Ouest, dans le Nord et dans les provinces de l'Atlantique.

Même dans notre propre pays, la majorité écrasante des Canadiens dit que la politique du gouvernement, en ce qui concerne le développement économique, est un échec; elle ne rime plus à rien. Et par-dessus le marché, le gouvernement va imposer une nouvelle taxe qu'on appelle maintenant la taxe sur les produits et services.

Je rentre du Japon. Songez à l'expérience du gouvernement japonais qui vient d'imposer sa version de la TPS. Celui-ci a décidé que c'était dans son intérêt d'imposer une TPS de seulement 3 p. 100. Qu'ont fait les Japonais à la première occasion qu'ils ont eue de dire ce qu'ils en pensaient? Ils ont viré le gouvernement. Et je prévois qu'à la première occasion qu'auront les Canadiens de montrer au gouvernement ce qu'ils pensent de ses programmes économiques, ils feront la même chose et se débarrasseront de lui.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Et ils éliront à sa place un gouvernement libéral.

M. Riis: Les libéraux parlent de leur avenir. À mon avis, si on considère leur avenir, où pourrait-on regarder? On pourrait regarder, je suppose, ce qui se passe en Ontario, ce serait un bon endroit. Je ne le releverai pas, monsieur le Président. Cela ne mérite même pas une réponse, très franchement.

• (1410)

Je dois donner des précisions. Le fait est que le gouvernement a une mauvaise conception des mesures qui conviennent pour développer l'économie de notre pays. C'est la même conception qui est maintenant appliquée aux pays du tiers monde. Nous avons des gouvernements comme le nôtre ici au Canada qui disent à la Zambie et à tout un groupe d'autres pays: «Nous sommes les meilleurs juges en la matière. Nous sommes votre grand frère. Notre pays traverse peut-être une crise économique, mais nous devons maintenant vous imposer notre façon de voir les choses. Vous n'avez pas le choix, parce que si vous voulez de l'aide indirectement et directement des organisations, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, vous devez faire ce que nous vous disons de faire.»

Ce n'est pas ainsi que le monde devrait fonctionner. Je ne pense pas que le Canada, les États-Unis ni personne d'autre ait le droit d'imposer une certaine conception des choses à un autre pays. Ce n'est pas ainsi que devrait être constituée la collectivité du globe, à savoir que certains imposent leur point de vue aux autres. C'est pourquoi nous nous inquiétons de la voie dans laquelle s'engage le Fonds monétaire international.

Nous reconnaissons que ce projet de loi a pour objet de prévoir une augmentation de la contribution du Canada au Fond monétaire international de 906 millions de dollars en droits de tirage spéciaux, soit environ 1,2 milliard de dollars. Un autre de ses objectifs, aux termes de l'article 1, est d'apporter la modification proposée concernant la suspension des droits de vote des États membres et des droits connexes. Les articles 2, 3, 4 et 5, comme vous le savez, monsieur le Président, portent sur la suspension des droits de vote.

Nous avons de graves inquiétudes au sujet des incidences qu'aura ce projet de loi. Vous savez sans doute, monsieur le Président, que dans les années 70 et 80, les institutions financières internationales ont dit aux pays en développement de mettre l'accent sur les exportations en vue de rétablir leur balance des paiements. Au lieu, de cultiver des produits destinés à la consommation interne, les pays débiteurs ont produit des récoltes commerciales comme du café pour rembourser leur dette et obtenir des devises fortes pour leurs importations. La surabondance de produits qui se sont retrouvés sur le marché a eu pour effet d'accroître l'endettement de ces pays, de sorte que bon nombre d'entre eux sont incapables de nourrir leur population.

Autrement dit, ces pays n'ont fait que suivre les directives de pays comme le nôtre, qui disaient: «Nous sommes les meilleurs juges en la matière. Au lieu, que de produire des cultures vivrières sûres, vous devriez cultiver du café, des bananes et du sucre aux fins d'exportation.» Ce qui est très bien pourvu qu'on puisse les vendre.

On connaît la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs de l'Ouest du Canada ou de n'importe quelle autre région du pays, qui doivent être en mesure de soutenir la concurrence internationale. Imaginez un peu, monsieur le Président, ce que c'est que d'être un agriculteur dans un pays en développement, qui ne bénéficie pas des centaines de millions de dollars ou même des milliards de dollars que reçoivent nos producteurs en guise d'aide.

Nous croyons être victimes d'une injustice. Monsieur le Président, imaginez un peu les craintes qu'ont dû avoir les pays en voie de développement lorsqu'ils se sont rendus compte que les négociations du GATT étaient sur le point d'échouer.

Je tiens tout simplement à vous dire que les mesures que nous avons préconisées dans le passé se sont avérées inefficaces, ont contribué à l'endettement des pays en

voie de développement que nous tentions paraît-il d'aider. En suivant les conseils des pays de l'Ouest et des économistes du Fonds monétaire international, les pays en voie de développement, en fait, se sont endettés davantage. Maintenant, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale demandent aux pays débiteurs de se serrer la ceinture pour compenser les mauvaises décisions prises par les États-Unis surtout et les institutions financières internationales.

Nous devons reconnaître le fait que ce paiement assorti de conditions aura surtout un impact démesuré sur ceux qui se trouvent au bas de l'échelle économique, soit les femmes, les enfants et les démunis.

Les programmes d'adaptation structurelle mis sur pied dans des pays comme le Pérou, la Zambie et la Guyane ont eu des conséquences qu'il vaut la peine de noter. En Zambie, la dévaluation de la devise a fait grimper le taux d'inflation à plus de 100 p. 100. Au Canada, nous commençons à nous inquiéter lorsque le taux d'inflation atteint 5, 6 et 7 p. 100. Des mesures sévères sont adoptées pour étouffer cette flambée inflationniste. Monsieur le Président, pouvez-vous vous imaginer la situation dans un pays où l'inflation excède 100 p. 100 et les problèmes économiques incroyables qu'elle peut créer? Nous savons aussi que la restructuration en Zambie a entraîné une hausse du taux de mortalité infantile, plus de chômage, un nombre accru d'illettrés et ainsi de suite.

Le rajustement structurel imposé dans plus de 70 pays a contribué à la stagnation et à l'augmentation de la pauvreté. Les institutions financières internationales nuisent au tiers monde et le Canada, avec Michael Wilson comme président du comité intérimaire du FMI—c'est un peu comme le comité des priorités et de la planification du FMI—est un des principaux promoteurs de cette politique. Le gouvernement doit assumer toute la responsabilité des politiques qu'on impose à tant de pays du tiers monde.

Je rappelle que le comité permanent a recommandé que le Canada soit obligé de prendre des mesures visant à réformer les institutions financières internationales. D'après ce que je sais du projet de loi—j'avoue ne pas avoir examiné chaque article, car nous le ferons au comité—il ne changera absolument rien, même en dépit du fait que nous avons mal conseillé les pays en voie de développement. J'ignore comment mon collègue le secrétaire parlementaire a pu dire à la Chambre aujourd'hui: «C'est une bonne initiative canadienne parce qu'elle ne change absolument rien à ce que le Canada a déjà fait.» Or, ce que le Canada a déjà fait n'est pas bon pour les pays en voie de développement. Nous avons raté une belle occasion de faire quelque chose de constructif.

Je sais que ni les ministériels, ni les libéraux ne sont disposés à poursuivre le débat et je comprends pourquoi. Si c'était notre projet de loi et que nous ne faisions absolument rien pour régler le problème de l'endettement sans cesse croissant des pays du tiers monde, moi non plus je ne voudrais pas le débattre en public. Je trouve que mes collègues libéraux ont tort de vouloir se dérober ainsi à l'obligation de débattre cette question à la Chambre afin de passer à autre chose. Je ne saurais les en blâmer. Je me souviens des mesures qu'ils appliquaient à l'époque où ils formaient le gouvernement. Ils n'agissaient pas différemment. Se souciaient-ils des pays en voie de développement? Certains d'entre eux s'en souciaient, mais en tant que parti politique, jamais, en dépit de leurs promesses pendant des années et des années, ils n'ont débloqué des crédits suffisants pour favoriser le développement économique de ces pays. À l'heure actuelle, les conservateurs agissent de même. Voilà pourquoi, à mon avis, les Canadiens comprennent que le projet de loi C-93 pourrait indifféremment passer pour une mesure libérale ou conservatrice.

J'ai prêté une oreille attentive aux propos des uns et des autres et je me suis dit: «Parviendrai-je à distinguer les propos de mes amis conservateurs de ceux de mes amis libéraux?» Je le confesse, monsieur le Président, je n'y suis pas parvenu.

Pour une très rare fois l'occasion s'étant présentée aux députés de discuter du refinancement et de la restructuration de la dette internationale, je m'étais imaginé que les libéraux tiendraient à prendre la parole? Je me trompais. Ils n'y tiennent pas du tout. Ils souhaitent au contraire restreindre le débat, et je dis qu'ils ont tort.

M. Milliken: Nous avons pourtant accepté de prolonger les heures de séance de façon à ce que vous puissiez prendre la parole.

M. Riis: Je sais pour quelle raison les libéraux ont accepté de prolonger les heures de séance: c'était pour restreindre le débat. C'est aujourd'hui vendredi. Ils savaient qu'un petit nombre de députés seraient présents, ce qui constitue le meilleur moyen de limiter le débat. Ne vous imaginez pas que vous parviendrez à leurrer les Canadiens et à les induire en erreur. Je dis bien «induire les Canadiens en erreur».

C'est un jour bien triste et bien sombre que celui où le Canada refuse de jouer son rôle pour ce qui est de favoriser le développement international et de venir en aide aux pays du tiers monde.

En terminant, j'aimerais citer les propos d'un important Canadien tels que les médias les ont rapportés récemment: «Le patient est très malade, mais le remède ne pourra que hâter son décès.» Cet important Canadien parlait du sort de maints pays du tiers monde et des défis incroyables qu'ils doivent relever, non pas pour progresser, mais seulement pour survivre.

Que fait le gouvernement actuel? Il aggrave la situation, tout comme il aggrave déjà la situation des Canadiens. Personne ne devrait donc s'en étonner. L'orientation du gouvernement se précise. Elle se concrétise de plus en plus chaque mois depuis deux ans.

Les Canadiens et les petits entrepreneurs se débattent pour survivre, tout comme les agriculteurs de toutes les régions du pays, les petits fabricants et les familles. Quels sont les chiffres? Quel est le résultat de cette politique dont le ministre des Finances a dit qu'elle s'appuyait sur les privations? Il a recours à cette politique de la terre brûlée afin, a-t-il dit, de faire souffrir les Canadiens et de décourager les consommateurs qui contribuent à l'inflation.

• (1420)

Le gouvernement a eu recours aux grands moyens et a découragé toute initiative, de sorte que les Canadiens éprouvent de plus en plus un sentiment de désespoir.

Je supplie donc mon honorable vis-à-vis chargé à cette étape-ci de faire avancer cette mesure de reconsidérer ce que fait le gouvernmement fédéral. Il est maintenant trop tard pour rectifier le dommage que sa politique a causé aux Canadiens. N'allons pas commettre la même erreur et évitons que sa politique ne cause de semblables dommages aux habitants des pays en voie de développement.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique avait à dire. Étant donné les événements dont il a parlé, soit l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en Ontario, et étant donné le succès dont les néo-démocrates jouissent temporairement dans les sondages, j'espérais que le NPD nous présente quelque chose de sérieux, quelque chose qui nous donnerait une idée de ce à quoi nous pourrions nous attendre s'il arrivait un jour que nous ayons un gouvernement néo-démocrate dans ce pays.

Après l'avoir écouté, je peux seulement conclure qu'il n'a pas réfléchi sérieusement au rôle du Canada dans les institutions mondiales ou encore qu'il croit que nous devrions nous retirer du Fonds monétaire international. Ce sont les seules conclusions raisonnables que je peux tirer de ses remarques.

Le projet de loi à l'étude prévoit deux choses. Il prévoit une hausse des quotes-parts versées au Fonds monétaires international afin qu'elles reflètent la croissance du commerce international, et il prévoit un moyen permettant au FMI de percevoir les sommes que lui doivent les pays débiteurs.

Comme je l'ai signalé plus tôt, beaucoup d'entre nous sont d'accord avec les remarques faites dans le rapport parlementaire. Beaucoup d'entre nous partagent les sentiments exprimés par le leader parlementaire du NPD relativement à ce que le FMI fait dans le contexte des prêts qu'il consent.

Comme je l'ai dit plus tôt aussi, beaucoup d'entre nous, y compris moi-même, ont prié instamment le ministre des Finances de tenir compte de cette nouvelle compréhension des questions liées au développement dans les prêts consentis par le FMI, par exemple au Brésil.

Toutefois, c'est tout à fait ridicule de la part du leader parlementaire du NPD de dire que le projet de loi à l'étude fait ressortir une divergence de point de vue entre son parti et le nôtre sur ces questions simplement parce qu'il permet au FMI de continuer de faire ce qu'il fait déjà. Pourquoi le député ne nous dit-il pas de façon précise quel rôle le Canada devrait jouer, selon lui, dans ce système de quotes-parts et dans la perception des dettes?

Croit-il que le FMI ne devrait avoir aucun recours contre les pays auxquels il consent des prêts? Ces prêts devraient-ils être simplement des cadeaux? Dans ce cas, pourquoi avons-nous besoin d'un organisme international comme le FMI? Quelle est la politique du NPD à cet égard? En fait, en a-t-il une?

M. Riis: Monsieur le Président, je veux d'abord signaler à mon collègue qu'il y a beaucoup à dire sur cette question. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous voulions en discuter. Je ne comprends pas pourquoi les libéraux veulent écourter le débat.

C'est la seule occasion qui est donnée à tous les députés du Parti libéral, du Nouveau Parti démocratique et du Parti conservateur d'exprimer le point de vue de

leur parti. C'est l'occasion pour les députés de discuter de l'une des questions internationales les plus plus importantes, à savoir l'endettement de plus en plus important des pays en développement.

Mon collègue connaît l'incidence de cette mesure législative. Celle-ci maintient le statu quo; en fait, monsieur le Président, elle aggrave ce statu quo. Le député sait parfaitement bien que cette mesure prévoit l'imposition de nouvelles sanctions aux pays qui sont incapables de rembourser leurs emprunts.

En d'autres mots, si vous êtes tellement pauvres que vous ne pouvez tout simplement pas rembourser vos créanciers, ceux-ci vous imposent des peines encore plus lourdes, de sorte que vous ne pourrez même pas espérer pouvoir rembourser votre dette dans l'avenir. Ce n'est pas un bon projet de loi.

M. Manley: Que proposez-vous? Que nous donnions notre argent?

M. Riis: On peut faire beaucoup de propositions. Les libéraux cherchent la bonne accroche. Ils veulent des déclarations qui passent bien à la télévision. Pourtant, leur chef, Jean Chrétien n'a pas fait une seule déclaration dans le cadre de l'élection complémentaire. Il est impossible de connaître la position des libéraux sur quoi que ce soit.

Nous examinons la possibilité que le FMI joue un rôle en matière de développement économique. Il ne s'agit pas d'imposer les idéologies des conservateurs ou des libéraux—c'est la même chose—aux pays en développement. Absolument pas.

Examinez la question de l'aide internationale et demandez-vous ceci: «Qui fournit l'aide internationale la plus utile?» Vous devez répondre que ce sont les ONG.

Je suis conscient du fait que ce projet de loi ne concerne pas vraiment cette question, mais c'est la seule occasion qui nous est donnée de discuter du rôle du Canada à l'étranger en matière d'aide économique ou autre. C'est le genre de propositions que nous devons avoir l'occasion de discuter. Toutefois, comme il ne semble pas que nous ayons cette possibilité, j'aimerais déposer une motion. Par conséquent, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que le député a une grande expérience de la Chambre, mais je voudrais lui lire le texte de l'article 25 du Règlement. J'en ai d'ailleurs un exemplaire pour le député. Voici ce texte:

Lorsqu'un ordre permanent ou spécial de la Chambre prescrit que les affaires spécifiées en vertu d'un tel article doivent se poursuivre, être immédiatement réglées ou terminées à une séance quelconque, la Chambre ne peut être ajournée qu'après les délibérations, sauf en conformité d'une motion d'ajournement proposée par un ministre de la Couronne.

Le député comprend sûrement cette disposition. La motion est donc irrecevable.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais juste faire quelques observations dans le cadre du débat qui se déroule sur cet important projet de loi.

Comme le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique l'a clairement expliqué, nous nous posons de sérieuses questions au sujet de l'augmentation de la dette des pays du tiers monde. Jusqu'où allons-nous laisser cette dette s'accumuler? Quand sera-t-il temps de dire que c'est assez? Quand allons-nous cesser de brandir la menace de cette dette pour imposer au tiers monde nos objectifs et nos solutions économiques? Quel degré d'austérité pouvons-nous supporter au Canada et quel degré voulons-nous imposer aux pays du tiers monde écrasés par leur dette? Allons-nous établir des politiques d'extrême-droite à la Milton Friedman dans lesquelles le FMI serait réduit au rôle de percepteur au lieu de trouver de nouveaux moyens conçus vraiment pour aider les pays auxquels nous prêtons de l'argent?

Si les députés du gouvernement et de l'opposition soutiennent que ce devrait être un organisme de recouvrement, n'y a-t-il pas aussi une responsabilité morale, lorsqu'on accorde des prêts, de faire une certaine planification avec les emprunteurs? Sommes-nous en train d'asservir des économies à nos conceptions? Ou nous préoccupons-nous de ce qui devrait faire la force émergeant avec les besoins propres à ces pays? Puisque le Parti libéral s'interroge sur notre politique, le FMI prend-il le temps de préciser que c'est l'économie indigène qu'il faut soutenir et renforcer au lieu d'imposer des théories économiques non éprouvées qui sont appliquées dans notre pays?

Il est très intéressant de parler à bâtons rompus de ce que nous espérons faire, ce que nous voulons faire. Mais nous finissons toujours par imposer nos vues aux pays du tiers monde en comptant, parce que nous leur avons prêté de l'argent, qu'ils connaissent le succès tel que nous le concevons. Du fait de notre attitude, nous nuisons plus à l'Amérique centrale et à l'Amérique du Sud que nous ne les aidons.

Parfois, il vaut mieux laisser les gens s'aider eux-mêmes, leur permettre de définir leurs besoins plutôt que de leur imposer un régime sans savoir s'il leur convient vraiment, ce qui est essentiel. Nous ne sommes

pas un bon modèle, et pour ceux qui voudraient des preuves de cela, voyez simplement ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle. Il est très intéressant de voir les libéraux et les conservateurs se rejeter mutuellement la responsabilité de la crise actuelle. Je ne peux comprendre qu'ils se querellent ainsi. Ils croient dans la même politique de toute façon. C'est bonnet blanc et blanc bonnet.

• (1430)

M. Milliken: Et c'est vous qui portez le bonnet.

M. Barrett: Cher député, je tiens à vous remercier pour votre très intelligente interruption. Elle est très appréciée. Si vous avez quelque chose de constructif à nous proposer, vous devriez tout d'abord nous expliquer vos insuccès répétés dans tout le pays.

Quelles sont les solutions? Il s'agit de comprendre que les intéressés ont le droit et qu'il leur incombe même de déterminer eux-mêmes les orientations qu'ils veulent prendre. Si vous examinez les pressions que les sociétés multinationales ont exercées, par l'intermédiaire des institutions gouvernementales et du FMI, en vue de dicter aux petits pays la voie à suivre, vous comprendrez peut-être pourquoi les politiques ont été si ruineuses.

Quand une dette devient-elle nulle? Quelles sont les conséquences des politiques que nous appliquons? Oui, il devrait y avoir un consensus entre tous les partis sur les questions que nous devrions nous poser. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en rallongeant les heures de séance et en essayant d'expédier l'adoption de ce projet de loi que nous y parviendrons. Nous ne faisons aucune analyse en profondeur des erreurs que nous commettons ici-même. Comment pouvons-nous aider les autres à les éviter? Je présume que pour redorer le blason du FMI, le gouvernement songe à déléguer John Crow dans ces pays. Quel actif! Nous enverrions M. Crow là-bas. On ne lui a accordé qu'une hausse de salaire de 27 p. 100 en deux ans. Puis, il vient dire aux Canadiens qu'ils doivent se serrer la ceinture pour combattre l'inflation. Sa méthode pour lutter contre l'inflation traduit la volonté du gouvernement de se servir de cette hausse salariale énorme pour daigner se présenter devant le comité et dire: «Ce n'est vraiment pas une question que le comité doit étudier.»

Cette façon d'agir est hypocrite, si vous me permettez le mot. Je ne l'adresse à aucun député en particulier, mais bien à l'ensemble des députés, surtout conservateurs. Selon cette remontrance, ce genre de débat. . .

M. Boyer: Le comité s'est penché là-dessus.

M. Barrett: . . .mon collègue formule un voeu pieux. Oui, le comité s'est penché là-dessus et, oui, nous devons prendre ces mesures.

C'est encore les multinationales qui tirent les ficelles, et le gouvernement actuel joue le jeu de ces grandes sociétés, au détriment de la petite entreprise canadienne et, chose certaine, au détriment de l'économie nationale de nombre de pays que nous prétendons aider en leur faisant porter une dette aussi massive. On ne s'est pas attaqué à ces dettes massives par la frugalité et par des moyens fiscaux raisonnables. Nous leur imposons de telles mesures, alors que les sociétés poursuivent leur petit bonhomme de chemin comme si de rien n'était.

Bien sûr, les conditions posées vont changer un peu. Bien sûr, elles vont être humanisées un tant soit peu. En vérité, vous leur imposez un régime fiscal qui est, à toutes fins utiles, désuet et qui aurait beaucoup plu à Milton Friedman. Le gouvernement s'est cassé la figure avec de telles politiques au Canada et avec les mesures qu'il adopte avec le FMI.

M. Boyer: Nous avons converti les prêts en subventions.

M. Barrett: Pas tout à fait.

M. Boyer: Nous l'avons fait dans tous les cas, et nous avons remis des prêts.

M. Barrett: J'aime les interruptions parce qu'elles rendent le débat inintelligible.

Pour répondre à cette interruption et poursuivre ce débat décousu, même le président de l'Impériale du Canada, qui n'a pas la réputation d'être un partisan du Nouveau Parti démocratique, affirme que les subventions dont parle mon ami n'ont pas de sens. Il a parlé en particulier de ce que le gouvernement fait dans le cas d'Hibernia. C'est hier qu'il a fait cette déclaration.

Il parle de subventions, de programmes et de remises de dettes selon la mentalité de droite de Milton Freedman qui encourage les pays du tiers monde à se modeler sur le genre de décisions économiques que prend le gouvernement. Une subvention est une subvention, mon ami. Lorsque la société Imperial Oil dit que la société Mobile ne devrait pas bénéficier d'une subvention, on peut en déduire soit qu'elle s'est convertie à la théorie économique fondamentale, soit qu'elle est envieuse de

ne pas avoir décroché la subvention. Loin de moi l'idée d'avoir des soupçons à l'égard de la société Imperial Oil. Cette société et d'autres pétrolières sont présentes dans le tiers monde.

M. Boyer: Nous parlons de l'aide internationale.

M. Barrett: De l'aide internationale. On traite Terre-Neuve comme un pays étranger. On pense que c'est un pays étranger et on lui accorde de l'aide internationale sous la forme d'une véritable subvention aux sociétés pétrolières. Terre-Neuve n'est pas un pays étranger, mais une province canadienne. Entendons-nous bien là-dessus.

Comprenons-le, quand ils parlent de ce genre de subventions aux sociétés pétrolières, ils nous donnent des exemples de pays du tiers monde, mais ils leur refusent la chance de développer ce que j'appelle l'économie indigène, le genre d'économie qui enrichit le pays et l'aide à prospérer et à se développer selon ses propres besoins internes et ses propres objectifs souverains, et non selon des conditions imposées par un autre gouvernement financé par les multinationales comme celui que nous avons au Canada.

M. Boyer: Sottises! Pures sottises!

M. Barrett: Sottises, pures sottises, dit mon collègue.

Voyons ce que la *United Fruit Company* a fait dans les pays du tiers monde et ce qu'ont donné les prêts du FMI. La *United Fruit Company* a monopolisé la culture, la propriété et la distribution, dans les pays du tiers monde, de projets comme la production de bananes.

M. Boyer: Nous sommes au Parlement canadien. Pourquoi ne parlez-vous pas du Parlement canadien?

M. Barrett: Nous sommes au Parlement canadien et nous parlons de l'argent des contribuables qui doit ultimement servir à payer pour ces subventions.

La *United Fruit Company*, qui bénéficie des politiques parrainées par le FMI, a un monopole sur la culture de produits comme les bananes. Le FMI demande-t-il d'appuyer la perpétuation de gouvernements corrompus et de dettes massives tout en parrainant des programmes qui profitent à des sociétés comme la *United Fruit*? Si l'on croit que ces questions n'ont aucun rapport entre elles, on se trompe. Elles sont liées entre elles.

Les sociétés internationales ont exercé leur influence sur ces gouvernements. Il suffit de songer au renversement du gouvernement Arbenz au Guatemala et l'on voit directement le lien entre le but des prêts du FMI, le genre de remise de dette sous forme de subventions, le maintien du contrôle de ces gouvernements et les politiques intérieures dictées par les multinationales étrangères.

Il faut établir une distinction si l'on veut donner un sens aux subventions. Il doit y avoir une distinction entre le FMI, les priorités des multinationales et celles des gouvernements de droite, et il faut indiquer clairement que toutes les sommes prêtées doivent servir à l'établissement d'une économie propre aux pays qui les reçoivent.

Il n'y a rien de mal à penser ainsi. Je suis fier d'être membre d'un parti qui a pour principe d'appuyer les économies indigènes. Devons-nous vraiment continuer de dépenser de l'argent pour des programmes qui engloutissent des sommes illimitées, dans le seul but d'aider les multinationales qui exploitent habituellement les ressources de ces pays du tiers monde?

Quelle solution le FMI propose-t-il pour assurer le remboursement des dettes? Il ne propose pas que les multinationales exploitent davantage les ressources, mais qu'elles pressurent encore plus les habitants, les campesinos. Que les paysans crachent! C'est absurde. Nous devrions avoir un débat pour discuter du but de ces prêts et de l'orientation que nous souhaitons que ces gens choisissent et non que nous voulons leur imposer.

Je suis complètement d'accord avec mon collègue, le député de Kamloops. Il a fait un exposé remarquable aujourd'hui. Franchement, si j'avais été du côté du gouvernement, j'aurais écouté ce discours et je serais probablement arrivé à la conclusion que le gouvernement conservateur devrait logiquement démissionner après l'exposé du député de Kamloops. Puisqu'il ne semble pas sensible à cette logique, je voulais seulement faire ces quelques commentaires pour appuyer les remontrances de mon bon ami, le député de Kamloops et pour souligner la sagesse qui émane de son discours.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires) et du ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que ce que j'ai retenu des paroles des deux derniers

députés à parler, c'est qu'ils ne pouvaient pas faire la différence entre les libéraux et les conservateurs.

Je voudrais leur proposer un moyen de faire la différence, monsieur le Président. Le député d'Ottawa–Sud disait dans ses observations que les discussions du NPD manquaient totalement d'idées positives susceptibles d'apporter quelque chose à ce projet de loi ou aux discussions d'aujourd'hui. La différence entre lui et moi, c'est que je ne suis pas du tout surpris. C'est quelque chose que les gens de tout le pays vont réaliser de plus en plus.

La discussion porte sur le Fonds monétaire international et accessoirement sur la Banque mondiale. Je me demande si les députés néo–démocrates peuvent faire la différence entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international d'une part et une banque d'aliments, par exemple, d'autre part.

• (1440)

J'espère qu'ils ne s'adresseraient pas à une banque alimentaire pour financer une de leurs entreprises ou pour financer tout projet de développement économique.

Je rappelle aux députés néo–démocrates que les différentes banques remplissent différentes fonctions. Il ne fait pas de doute que le Fonds monétaire international a effectué un travail exceptionnel dans ses efforts pour aider les pays en voie de développement à relancer leur économie le mieux et le plus efficacement possible.

Je ne sais pas vraiment à quoi m'en tenir à propos des députés néo–démocrates, et je suis forcé de conclure, d'après leurs propos, que le Fonds monétaire international n'a pas fait du bon travail et que par conséquent, ils iraient jusqu'à retirer leur appui à cette institution.

J'ai une question à poser au député: Ne croit–il pas que le meilleur moyen d'aider ces pays en développement serait de tenter de les amener à se doter d'une économie et de leur donner le soutien dont ils ont besoin pour assurer la survie économique à long terme de leurs populations?

Pour illustrer ma question, je dirai que le meilleur des programmes sociaux, c'est un emploi. Je ne vois aucune différence entre le tiers monde et le Canada. Cette affirmation est aussi vraie là–bas qu'ici. Tous les programmes d'aide, aussi utiles et nobles soient–ils, ne contribuent pas nécessairement à doter ces pays d'une bonne économie stimulant la création d'emplois.

Le Fonds monétaire international agit dans le bon sens et j'espère que le député appuie le FMI.

M. Barrett: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais commenter les propos de mon bon ami sur le nombre de banques d'alimentation, et sur le fait que toutes les banques d'alimentation ne se ressemblent pas.

Je pense que nous devrions remettre les choses en perspective, pour ce qui est des critiques que j'ai formulées à l'endroit du gouvernement. Actuellement au Canada, il y a plus de banques d'alimentation que de restaurants McDonald. On a vraiment là une preuve du succès de la politique conservatrice à cet égard.

C'est ce gouvernement qui a versé quelque 800 millions de dollars pour renflouer la Banque commerciale du Canada, tandis que nous avons toujours besoin de banques d'alimentation. Le député a l'audace de parler de donner des emplois aux gens afin d'assurer leur autonomie.

Le gouvernement renfloue les banques quand elles font faillite: 800 millions de dollars. Les gens qui fréquentent les banques d'alimentation ont aussi fait faillite. Que fait le gouvernement pour eux? Il leur sert une montagne de fèves au lard et des promesses.

Fort de la sagesse de mes propos, je signale l'absence de quorum. Il n'y a pas assez de monde ici.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais demander au greffier adjoint de compter les députés.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Paproski): Je vois qu'il y a maintenant quorum.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour signaler à la Chambre que le député nous a déjà prouvé à deux reprises aujourd'hui qu'il ne voyait pas clair. Pourquoi ne le ferait–il pas une autre fois, après tout, jamais deux sans trois. Il ne peut même pas voir quand il y a quorum.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'accepte la remontrance du député de Calgary–Ouest. Je vois que les libéraux se portent encore une fois à la rescousse des conservateurs.

Si quelqu'un veut une preuve de coalition, il n'a qu'à regarder les libéraux se porter à la rescousse des conservateurs. La preuve est là, mais je ne voudrais surtout pas faire un commentaire à saveur politique devant une assemblée comme celle–ci.

La politicaillerie n'a pas sa place à la Chambre, monsieur le Président, car si nous le faisions, tous les coups seraient permis. Je m'abstiendrai donc de tout commentaire sur les libéraux qui volent de nouveau au secours des conservateurs. Mais si j'avais pu le faire, je l'aurais fait.

Je veux revenir sur les commentaires faits par mon collègue, le député de Cariboo. Il voulait faire une analogie, comme il le disait si bien, entre les diverses institutions de prêt. Je lui ai signalé que l'une des institutions

qui existent au pays pour aider les banques qui font faillite est formée des contribuables canadiens, qui agissent par l'intermédiaire du gouvernement conservateur.

Si mon collègue est sérieux, et je ne mets pas en doute sa sincérité, mais le sérieux de son intervention. S'il est sérieux quand il réprimande la Chambre et lui fait remarquer que la meilleure façon d'améliorer notre économie est de créer des emplois, alors comment peut-il justifier les efforts faits pour sortir du pétrin la Banque commerciale du Canada? Pourquoi prendre 800 millions de dollars, des dollars qui viennent des poches des contribuables, et les donner à des gens qui ont le droit de faire faillite? Je pensais que dans un régime de libre entreprise, on était censé prendre des risques. Les seuls qui prennent des risques dans votre système de prêt, ce sont les simples citoyens canadiens qui finissent par faire la queue aux banques alimentaires pendant que vous venez en aide aux grandes banques. Je tenais à faire cette précision parce qu'il avait soulevé la question.

Quant à savoir ce qu'on peut faire avec l'argent, il existe bien sûr des options. Il y a toujours des conditions qui sont imposées, peu importe les options, que ce soit par le Fonds monétaire international ou une autre institution. Mais ce sont des conditions dont il est question ici.

Les conditions sont onéreuses lorsque nous imposons au bénéficiaire notre façon de voir les choses. Plutôt que de faire ce que demandent les bénéficaires et de répondre à ce que ceux-ci considèrent comme leurs besoins en matière économique, ils imposent leurs idées qui ne marchent déjà pas très bien pour nous.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, la période des questions et des observations est maintenant terminée.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): La première question porte sur la motion de M. Reid. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): La question suivante porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 13 heures lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 49).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 décembre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES (PROJETS DE LOI)

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 8 novembre, de la motion de M. Young (Beaches—Woodbine): Que le projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (personnel des députés), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Et sur l'amendement de M. Funk:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (personnel des députés), ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre soit révoqué et l'objet déféré au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale.»

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, c'est un plaisir de pouvoir prendre la parole en cette Chambre aujourd'hui pour parler de ce projet de loi d'initiative parlementaire qui a été présenté par le député de Beaches—Woodbine, relativement à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Le projet de loi satisferait la plupart des gens puisqu'il vise à conférer une certaine sécurité d'emploi aux personnes qui sont employées par des députés ou qui le seront, et parce qu'il prévoit un mécanisme en vertu duquel, sous réserve de certaines conditions, ces personnes auraient le droit, pendant un an à partir de la date de la cessation d'emploi, d'obtenir un poste dans la fonction publique.

Il convient de souligner que les employés des ministres et du chef de l'opposition peuvent actuellement, aux termes de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, être embauchés et intégrés en priorité dans la fonction publique à la fin de leur emploi.

• (1310)

La réserve importante que mes collègues et moi avons au sujet de ce projet de loi, c'est qu'il établit une distinction très nette entre les employés des députés, dont personne ne nie la compétence, et tous ceux qui veulent ou aimeraient postuler un emploi dans la fonction publique.

En fin de compte, ce projet de loi parachute dans la fonction publique des gens qui, pour une raison ou une autre, notamment parce que le député qui les emploie n'a pas été réélu, se retrouvent en chômage. Ils sont parachutés dans la fonction publique.

Nous sommes très fiers de notre fonction publique canadienne. Nous avons une fonction publique très professionnelle, très compétente, à l'oeuvre d'un bout à l'autre du pays et qui se flatte d'être non politique, très spécialisée et dévouée. Le flot de nouvelles recrues dans la fonction publique demeurera le plus sain si ce flot de sang nouveau vient du public en général.

La mesure à l'étude aurait pour effet d'offrir à un groupe de personnes compétentes, c'est-à-dire les employés des députés, la chance de continuer à faire partie de la fonction publique.

Le projet de loi énonce trois conditions auxquelles cela pourrait se faire. Tout d'abord, l'employé devra avoir travaillé pendant trois ans dans le cabinet d'un député, il devra être devenu admissible pendant cette période à une nomination à la fonction publique et, enfin, il devra entrer dans la fonction publique moins d'un an après la date de sa cessation d'emploi.

Cela ne pose pas de problème dans le cas d'une personne qui appartenait à la fonction publique et qui l'a quittée pour travailler dans le cabinet d'un député ou d'un ministre en obtenant un congé à cette fin pour ensuite revenir

à la fonction publique. Cela se fait à l'heure actuelle, et je pense que cela fonctionne raisonnablement bien.

Je ne sais pas s'il existe des problèmes pratiques dans ce domaine, mais ce mécanisme semble bien servir les fonctionnaires à l'heure actuelle. Cela sert les députés, les ministres et autres fonctionnaires à la Chambre des communes, mais la mesure à l'étude va beaucoup plus loin.

Elle procure aux employés des députés à la Chambre des communes une autre chance d'obtenir un emploi assuré au sein de la fonction publique immédiatement après la cessation de leur emploi auprès d'un député.

Je voudrais parler d'un contexte d'après lequel il faudrait examiner le projet de loi. Il s'agit du projet que le gouvernement vient de mettre en branle pour modifier radicalement et moderniser la fonction publique. Ce projet a pour nom Fonction publique 2000. On a constaté clairement dans le cadre de ce projet un véritable besoin de la part du gouvernement de procéder à des consultations plus générales avec les fonctionnaires. Il a négligé de le faire.

Nous, à la Chambre des communes, tenons beaucoup à être justes envers nos employés, et envers la fonction publique, mais nous ne devrions pas instituer au moyen de la mesure à l'étude un mécanisme permettant de faire entrer des gens dans la fonction publique, sans entreprendre des consultations approfondies avec la Commission de la Fonction publique et avec les associations et les syndicats d'employés qui y sont à l'oeuvre.

Voilà une grave omission que présente le projet de loi dans le contexte de la réforme de la fonction publique. Il est regrettable que cela ne se soit pas fait, et je sais que certains recommandent de renvoyer le projet de loi au comité pour qu'on l'y améliore, mais je crois très fermement que le projet de loi aurait dû commencer par une consultation avant d'être présenté à la Chambre des communes. Le député néo-démocrate qui en est l'auteur a négligé, assez étrangement, de consulter la fonction publique et les syndicats. C'est une regrettable omission.

Je recommande encore une fois de procéder à des consultations positives dans le cadre de Fonction publique 2000. J'espère qu'on pourra un jour s'occuper d'une telle mesure. Peut-être devrait-on instituer un tel mécanisme plus tard. Nous estimons, de ce côté-ci de la Chambre, ne pas pouvoir appuyer cette mesure pour le moment.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la position de mon parti à l'égard de ce projet de loi me préoccupe un peu. Je me rappelle que, lorsque nous étions au pouvoir entre 1980 et 1984, beaucoup de gens compétents, laborieux et loyaux travaillaient fort pour des députés—pas pour des ministres. Pour ma part, j'avais la chance de travailler pour un premier ministre. Lorsque nous n'avons pas été reportés au pouvoir, bien sûr, bon nombre de ces adjoints de députés se sont retrouvés sans emploi.

Lorsqu'un nouveau gouvernement accède au pouvoir et qu'on va frapper à la porte d'un député, la première chose qu'il demande est un curriculum vitae. Si Dennis Mills dit qu'il a travaillé dans l'Édifice Langevin pendant quatre ans et voudrait travailler pour vous, M. Paproski—je devrais dire que vous seriez une des exceptions—je peux vous dire tout de suite que sa candidature serait écartée automatiquement.

Ce projet de loi est bon en ce sens qu'il encourage les gens à travailler pour des députés. C'est presque incitatif. Je voudrais que les gens prennent d'abord de l'expérience auprès de députés avant même d'être admissible à postuler un emploi dans la fonction publique. À mon avis, ce serait réellement la meilleure façon de savoir si une personne possède l'endurance, le courage, la passion et la détermination nécessaires pour supporter les exigences du travail que nous devons accomplir à la Chambre, en comités et ailleurs.

Je crains qu'il n'y ait beaucoup de discrimination à rebours si nous n'appuyons pas ce projet de loi. Je sais que, en 1984, beaucoup de mes amis étaient des fonctionnaires compétents et travailleurs employés dans des bureaux de députés, dans les services de secrétariat, de soutien et ainsi de suite. Toutefois, parce qu'ils faisaient partie du gouvernement libéral à ce moment-là, on ne leur a pas donné l'occasion de travailler pour ceux qui forment maintenant le gouvernement. Naturellement, il y a un élément de confiance qui joue dans ce cas. Si Chrysler fait faire sa publicité par une entreprise, Ford n'est pas portée à utiliser la même entreprise. C'est la vie.

• (1320)

Ce projet de loi est destiné à aider les personnes qui ont bien servi les députés. Il est évident qu'un député ne garderait pas un employé pendant trois ans s'il ne faisait pas du bon travail. Comme vous le savez, travailler pour un député, surtout dans l'opposition, ce n'est certainement pas du 9 à 5, du lundi au vendredi. C'est un travail

difficile. Nous ne remercierons jamais assez notre personnel de soutien pour le temps supplémentaire qu'il fait.

Je n'aimerais pas qu'après avoir travaillé de toutes ses forces pour moi pendant trois ou quatre ans, un de mes employés ne trouve pas d'autre emploi à Ottawa parce que j'ai perdu mon siège et que je suis libéral. Nos employés ne sont-ils pas des candidats tout désignés à des postes dans la fonction publique. Avoir travaillé pour un député devrait presque être une condition préalable pour y entrer. Ce n'est pas du parachutage, à mon avis.

Quand on parle de sang neuf, la fonction publique devrait accueillir à bras ouverts le sang neuf que nous sommes prêts à lui fournir. Quand on travaille pour la fonction publique, on travaille pour un ministère donné comme les Pêches, les Communications ou l'Immigration et on fait toujours la même chose, en général. Mais quand on est au service d'un député, on ne sait jamais ce qui nous attend à la prochaine heure. On devrait aider les employés des députés s'ils décident de travailler pour la fonction publique après une élection. Je crois personnellement qu'on devrait leur donner cette occasion, c'est pourquoi j'appuie ce projet de loi.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je vais parler de l'amendement, puisque j'ai déjà parlé de la motion principale. Je voudrais préciser la nature de l'amendement, car il semble y avoir confusion dans l'esprit de certains au sujet de son but.

Ce qu'il fait, c'est renvoyer le sujet du projet de loi au comité, pour étude, ce qui revient à retirer le projet de loi. Je ne suis pas sûre qu'il soit parfaitement normal de retirer un projet de loi à l'étude, d'en supprimer tous les mots et de faire comme si nous l'avions toujours devant nous. Néanmoins, c'est ainsi que la motion est rédigée et je suppose qu'elle a été jugée recevable.

Il est important de faire remarquer à mon collègue qui vient de parler quel est le but du projet de loi et lui rappeler que l'objet n'est pas de donner au personnel du Parlement une possibilité de trouver du travail dans la fonction publique, mais de leur donner priorité sur tous les autres employés de la fonction publique.

Il ne faut par perdre de vue le fait que cet amendement demande que l'objet du projet de loi soit renvoyé au comité. Il a été présenté sans consultations avec les syndicats. Notre parti s'est prononcé vigoureusement contre le processus connu sous le nom de FP-2000, la réforme proposée de la fonction publique, parce qu'il n'y a pas eu de consultation des syndicats et des travailleurs avant de préparer les modifications nécessaires aux lois et aux procédures administratives. Ce sont des changements qui toucheront la vie professionnelle d'un quart de million de Canadiens. Nous ne serions pas logiques avec nous-mêmes si nous acceptions, ne serait-ce que le principe de ce projet de loi, qui pourrait nous revenir du comité sous forme d'une mesure législative quelque peu modifiée.

Je comprends la difficulté de la situation pour les personnes à l'emploi des députés. Elles viennent chez nous avec d'énormes connaissances, personnelles et techniques, et elles apprennent des quantités de choses dans des domaines très divers. La fonction publique pourrait certainement tirer grand profit de leurs compétences.

Cependant, je ne pense pas que cela donne aux personnes que nous avons embauchées, souvent en raison de leur affiliation politique, le droit d'être nommé de façon prioritaire à la fonction publique, plutôt qu'après une évaluation objective de leurs qualités. Nous avons pris une décision selon nos critères. Je trouve injuste qu'un projet de loi donne la priorité à certains employés dans l'embauche et l'avancement au sein de la fonction publique. Une telle pratique n'est pas conforme aux principes libéraux voulant que l'embauche, l'avancement et les mutations au sein de la fonction publique fédérale soient fondés sur les capacités des employés plutôt que sur leurs relations.

Le député a dit qu'il était important que les gens qui travaillent pour nous aient l'occasion de trouver un emploi dans la région. Il ressort de cette déclaration que le député estime que c'est encore la fonction publique qui offre le plus de perspectives d'emploi. Ce n'est plus le cas depuis longtemps. La fonction publique représente moins de 20 p. 100 des emplois dans la région d'Ottawa-Carleton.

Il est essentiel de reconnaître qu'au cours des dernières années, en raison de la réduction des effectifs entreprise par le gouvernement et du rôle de bouc émissaire qu'ont dû jouer les fonctionnaires, des milliers de personnes ont perdu leur emploi. En effet, 25 000 personnes ont été touchées par la décroissance de la fonction publique. Nombre d'entre elles étaient à leur poste, non pas depuis seulement deux ou trois ans, mais depuis déjà 10,

20 ou 30 ans. Elles ont été mises au chômage à un moment où les emplois se font rares.

Si quelqu'un mérite d'avoir priorité sur d'autres pour des postes vacants dans la fonction publique, c'est bien ceux qui sont restés fidèles à la fonction publique pendant de nombreuses années, et non pas ceux qui ont été attirés par l'agitation et l'atmosphère politique qui règnent sur la colline du Parlement. Ceux-ci ont souvent des relations politiques et n'ont pas, tant s'en faut, fait preuve du même engagement à long terme que celui des nombreux fonctionnaires qui perdent maintenant leur emploi.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des pertes d'emplois, mais ajoute qu'il tient compte des besoins de chacun et que la plupart des réductions de postes se font par attrition. Ce n'est pas le cas. Plus de 20 000 personnes ont été déplacées, forcées d'accepter un emploi moins bien rémunéré ou mises au chômage, et cela au moment où elles n'ont pas fini de rembourser leur hypothèque et où elles ont deux ou trois enfants à l'université. Leurs chances de trouver un nouvel emploi sont presque nulles, car à cause de leur âge et de leur expérience, leur embauche coûte plus cher à toute entreprise ou société d'État à la recherche d'employés.

Ainsi, un projet de loi qui donne priorité à notre personnel sur tous les autres employés tombe plutôt mal et ne serait sans doute jamais approprié. Nous sommes prêts à envisager d'autres possibilités pour accorder une certaine sécurité d'emploi aux personnes travaillant dans nos bureaux, mais non à nous en prendre à des fonctionnaires, dont bon nombre sont maintenant sans emploi, pour favoriser notre propre personnel.

• (1330)

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, évidemment, je suis déjà intervenu dans le débat sur le projet de loi puisque c'est moi qui l'ai présenté. J'ai aussi encouragé un de mes collègues à présenter un amendement qui renverrait la question à un comité. J'ai ai été poussé à faire cela par plusieurs des arguments que le député vient d'énumérer.

Lorsque ce projet a été discuté pour la première fois en 1984, il avait alors été présenté par un député libéral qui était aussi secrétaire parlementaire. Le gouvernement de l'époque n'était pas opposé à l'idée de faire quelque chose pour les employés des bureaux des députés.

Contrairement à l'affirmation du député, tous ceux qui travaillent pour les députés ne sont pas nécessairement liés à eux par des liens politiques. Je n'avais jamais rencontré certaines personnes qui travaillent à mon bureau avant de les embaucher. Si vous regardez le personnel des députés, vous verrez que beaucoup de personnes, ici depuis de longues années, ont travaillé pour de nombreux députés.

Je voudrais m'arrêter brièvement à un aspect que le député a abordé tout à l'heure. Tout le monde s'entend à dire que le personnel des député n'a absolument aucun droit. Ces gens n'ont pas, comme les autres travailleurs canadiens, le droit de devenir membre du syndicat de leur choix. Aucune loi ne les en empêche et cela n'est pas l'un des fondements du projet de loi. Mais, à mon avis, les députés qui ont pris part au débat ont tous dit comprendre dans quelle situation le personnel des députés se retrouvait souvent.

Je demande à Chambre de faire la même chose qu'en 1984 en renvoyant la teneur de ce projet de loi à un comité, ce qui permettra aux députés d'examiner cette question à fond. Les membres du personnel des députés auraient ainsi l'occasion de se faire entendre et on pourrait inviter les syndicats concernés à venir défendre leur point de vue.

Ce que nous tentons de faire avec ce projet de loi, c'est de conférer aux employés des députés les mêmes droits que tous les employés possèdent ailleurs au Canada, c'est-à-dire avoir voix au chapitre sur leurs conditions de travail sur la colline du Parlement. Ce droit devrait être reconnu par les députés. Le Parlement devrait accorder à ces employés les droits dont jouissent les autres travailleurs canadiens. Je ne trouve cela ni déraisonnable ni exagéré. Je trouve seulement regrettable de voir que des députés essaient d'en faire une question de partisanerie politique. J'en donne pour preuve les propos de la députée qui m'a précédé, tels qu'ils sont rapportés dans *The Hill Times*.

Chose curieuse, je n'ai jamais vu, depuis que je siège à la Chambre, une mesure d'initiative parlementaire être aussi durement attaquée et de façon telle que même les mobiles du député qui l'a présentée ont été mis en doute. Je trouve cela regrettable et je doute que cela facilite le débat ou favorise les relations entre les députés à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Pendant l'appel du timbre

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté jusqu'à 19 heures aujourd'hui. Par conséquent, je suspens la séance jusqu'à 14 heures aujourd'hui.

(La séance de la Chambre est suspendue à 13 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA RADIO COMMUNAUTAIRE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, il semblerait qu'à chaque coupure budgétaire, ce sont les programmes sociaux et culturels qui écopent. Ce qui arrive au programme de subventions pour les radios communautaires ne fait pas exception à la règle.

Article 31 du Règlement

Le Programme d'aide aux radios communautaires du Secrétariat d'État, destiné à l'implantation des radios communautaires francophones en milieux minoritaires et acadiens, constitue la seule source de financement fédéral pour l'immobilisation de ces radios. Les fonds sont épuisés pour cette année, ce qui signifie que les radios communautaires dans ma circonscription, la radio de l'Épinette noire et la radio communautaire Kapnord Inc., verront leur évolution se développer au ralenti, sinon à leur fermeture complète.

Les communautés francophones acadiennes et en milieux minoritaires sont de plus en plus menacées par la vague montante de l'assimilation. Les gens de ma circonscription considèrent que la radio communautaire est le meilleur outil pour les communautés de contrecarrer cette influence. C'est pourquoi les radios communautaires s'étaient donné comme mandat de freiner le taux d'assimilation en offrant à la population française de la région du nord de l'Ontario l'occasion d'écouter une programmation qui reflète ses valeurs locales.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale des droits de l'homme, ainsi que le 42e anniversaire de la charte de l'ONU et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En tant que Canadien, je suis fier des réalisations de ce pays au chapitre des droits de la personne. Nous en sommes tous fiers. Cependant, notre bonne réputation à cet égard est quelque peu ternie. En octobre, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a dénoncé unanimement le Canada pour n'avoir pas respecté le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Notre façon d'agir à l'endroit des peuples autochtones et des revendicateurs du statut de réfugié a été particulièrement décriée par l'ONU.

Le gouvernement Mulroney n'a toujours pas adopté les modifications promises depuis longtemps à la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin de protéger contre la discrimination, les homosexuels, hommes et femmes, ainsi que les handicapés.

Le gouvernement a aboli sans explication le financement d'une conférence indépendante sur les droits de la personne, que des groupes de défense du droit à l'égalité tenaient en novembre depuis trois ans, dans le cadre du

Article 31 du Règlement

Programme de contestation judiciaire. En guise de remplacement, il a mis sur pied une conférence qui a cours dans le moment à Ottawa, sur invitation seulement.

Le gouvernement actuel devrait sans doute consacrer plus d'énergie à la préparation de la loi sur les droits de la personne, qu'il promet depuis longtemps, et moins de temps à des exercices de relations publiques comme la conférence de cette semaine.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Walter Van de Walle (St-Albert): En imposant son embargo sur les expéditions de céréales vers l'Irak, monsieur le Président, le Canada a renoncé à son cinquième plus important client. Les Canadiens appuient ces sanctions et à bon droit. Cependant, nos agriculteurs perdent ainsi des centaines de millions de dollars de ventes de céréales. Ce sont eux qui écopent.

À cause de la crise au Moyen-Orient, les agriculteurs voient le prix de l'essence grimper rapidement. Pour cette raison, jointe à l'augmentation des taux d'intérêt hypothécaires, à la perte de leurs marchés et à la baisse du prix des céréales, les agriculteurs assument un fardeau économique considérable.

Étant donné l'issue problématique des négociations du GATT, il y a lieu de se poser la question suivante: Combien de temps encore les États-Unis et le Marché commun européen vont-ils poursuivre leur guerre des subsides? Tandis que les Canadiens ont ainsi accès à des denrées alimentaires bon marché, ce sont les agriculteurs qui écopent.

J'exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à annoncer conjointement sous peu de nouvelles mesures visant à remédier aux difficultés des agriculteurs.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À NATHALIE GIGUÈRE

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la nageuse Nathalie Giguère et son entraîneur Benoît Lebrun ont été les figures dominantes au Gala de l'athlète de l'année 1990 à Québec. Pour ses performances, Nathalie a remporté le Memoris d'or pendant que son entraîneur, lui, recevait le titre d'entraîneur de l'année.

Âgée de 17 ans, cette brillante étoile de Charlesbourg avait remporté en 1990 la médaille d'or au 200 mètres brasse aux Jeux du Commonwealth. Actuellement, à Los Alamos, au Nouveau-Mexique, Nathalie s'entraîne en haute altitude en prévision des championnats du monde qui se tiendront à Perth en Australie.

Athlète talentueuse, disciplinée et travaillante, Nathalie a, depuis le début de sa carrière, su rendre hommage à tous ceux qui, au fil des années, lui ont permis de développer ce talent, qu'il s'agisse de ses parents, de son équipe ou de son entraîneur.

Nathalie, l'honneur de ce Memoris d'or 1990 que tu as si bien mérité, fait la fierté de Charlesbourg, de la région de Québec, du Québec et du Canada. Félicitations, nos meilleurs voeux t'accompagnent aux prochains championnats du monde.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Bob Wood (Nipissing): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour exprimer mon inquiétude au sujet du projet de loi C-21 relativement à l'assurance-chômage.

À mon avis, le gouvernement en fin de compte s'est bien moqué des Canadiens à propos de l'Accord de libre-échange. Combien de fois a-t-il déclaré que les programmes sociaux au Canada constituaient un dépôt sacré qu'il ne sacrifierait jamais? Combien de fois a-t-il déclaré que ces programmes sociaux ne feraient pas l'objet de négociations? Le premier ministre lui-même n'a-t-il pas mentionné nommément sa mère et déclaré qu'il ne ferait rien pour porter atteinte à nos programmes sociaux?

Examinons donc un peu le projet de loi du gouvernement concernant l'assurance-chômage. Par suite de cette mesure, le gouvernement ne contribuera plus du tout à la caisse d'assurance-chômage, de sorte que ce sont les employeurs et les employés qui devront combler la différence. Alors que le chômage est à la hausse, des millions de Canadiens qui auraient bien besoin d'aide éprouveront encore plus de mal à en obtenir. Qui plus est, de l'avis du gouvernement, combien de temps s'écoulera-t-il encore avant que les gens d'affaires ne soutiennent qu'ils sont désavantagés par rapport à leurs concurrents américains, ceux-ci n'ayant pas à assumer les mêmes frais? Peut-être que nos fonds de pension et notre régime de sécurité de la vieillesse seront les prochains à être sacrifiés. Le gouvernement a abondamment démontré qu'il est prêt à vendre n'importe quoi, pourvu qu'il obtienne un bon prix.

* * *

LE INTERNATIONAL BUSINESS COUNCIL FOR THE GREEN CROSS

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre qu'on franchira une étape importante dans la protection de l'environnement, quand

le *International Business Council for the Green Cross* se réunira à Moscou le 16 janvier 1991.

Ce conseil a été créé par le *Global Forum of Spiritual and Parliamentary Leaders on Human Survival*. La Green Cross a été établie en réponse à une offre du président Gorbatchev de faire participer le monde des affaires aux activités de cette tribune. Cet organisme est conçu pour aider les pays qui ont des problèmes écologiques. La création d'un tel organisme est importante, puisqu'elle fournit aux hommes d'affaires tournés vers l'avenir une tribune où ils peuvent échanger des idées en vue de créer des lendemains plus écologiques.

Cette prochaine réunion à Moscou va rassembler des hommes d'affaires de premier plan. Elle sera coprésidée par M. A. W. Klausen, ancien directeur de la Banque mondiale, et par l'homme d'affaires canadien de premier plan, M. Albert Reichman.

* * *

LE DÉCÈS DU SÉNATEUR HENRY HICKS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, nous avons reçu de bonne heure ce matin la très mauvaise nouvelle selon laquelle l'ancien sénateur et premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Henry Hicks, a été tué dans un accident d'automobile ainsi que sa femme, Rosalie.

Le sénateur Hicks était un habitant de Nouvelle-Écosse d'une intelligence supérieure qui était animé d'un enthousiasme véritable. Il a fait une longue carrière éminente dans les lettres et à la fonction publique de sa province et du pays qu'il aimait tant.

Monsieur le Président, c'était un libéral au début de sa vie et il a commencé à faire campagne pour les idées libérales dès son adolescence. Boursier de la fondation Cecil Rhodes, le sénateur Hicks a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse à l'âge de 30 ans; il a été ministre à l'âge de 34 ans et premier ministre de cette grande province à l'âge de 39 ans, en 1954.

Après avoir quitté la vie politique active, il a été ensuite doyen de la faculté des lettres et des sciences de l'université Dalhousie et, ensuite, est devenu président de cette université très prestigieuse.

En 1972, il a été nommé sénateur et a pris sa retraite au début de l'année.

La personnalité de cet homme était marquée par sa chaleur et par ses rapports personnels avec les gens et la province qu'il aimait tant.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, je présente, au nom de notre parti, nos sincères condoléances à sa famille et à tous ceux qui pleurent la mort prématurée de M. et M^me^ Hicks.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ken Hughes (MacLeod): Monsieur le Président, la semaine passée, à Bruxelles, les délégués de plus d'une centaine de pays ont constaté que la Communauté européenne est inflexible sur la question de l'agriculture. Les dirigeants politiques de la Communauté craignent d'avoir à modifier leur politique agricole commune même si elle continue de causer énormément de tort aux producteurs agricoles d'autres pays comme le Canada, l'Australie, l'Argentine, tous membres du groupe de Cairns, sans parler de beaucoup de pays très pauvres du tiers monde.

• (1410)

Espérons que l'échec presque total des négociations du GATT va faire réfléchir les dirigeants de la Communauté européenne. Peut-elle vraiment se moquer du reste du monde au sujet d'une question dont l'importance économique est relativement secondaire aux yeux de ses États membres?

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Quand le ministre des Finances a été nommé, monsieur le Président, il a promis de rendre le régime fiscal plus équitable mais, depuis ce temps-là, il a enrichi ses amis riches au détriment des pauvres.

Six ans plus tard, il prétend encore avoir rendu le régime fiscal plus équitable. Est-ce équitable que les gens ayant des revenus annuels de plus de 250 000 $ payent maintenant moins d'impôt, alors que ceux qui gagnent moins de 15 000 $ en payent plus?

Le ministre des Finances a une curieuse notion de l'équité, car plus de 80 p. 100 des Canadiens que Gallup a consultés récemment disent qu'il a failli à la tâche. D'après ce sondage, même ceux qui appuient le Parti conservateur sont d'avis qu'il n'a pas réussi à rendre le régime fiscal plus équitable.

L'exemple le plus frappant de l'injustice du gouvernement est la TPS qui va alourdir le fardeau fiscal de tous les Canadiens, en particulier celui des pauvres. Quand le ministre des Finances oubliera-t-il ses rêves, qui sont un véritable cauchemar pour les Canadiens ordinaires et reviendra-t-il à la réalité. Quand cessera-t-il ses mesqui-

neries, retirera-t-il la TPS et donnera-t-il à ces derniers une raison de célébrer pendant le temps de Noël?

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, nous avons l'honneur aujourd'hui de nous joindre aux autres peuples du monde pour célébrer la Journée internationale des droits de l'homme et le 42e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette année, notre commémoration coïncide avec la Conférence nationale des droits de la personne et de la solidarité canadienne, qui se déroule actuellement à Ottawa. La conférence est organisée par le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, et porte sur la place qu'occupent les droits de la personne dans le développement du pays. Des représentants de tous les secteurs de la société canadienne, qui oeuvrent dans le domaine des droits de la personne participent à cette rencontre.

Le Canada est depuis longtemps considéré comme un chef de file en matière de droits de la personne. En 1986, il est devenu le premier pays à se voir décerner la médaille Nansen par les Nations Unies, en reconnaissance des efforts déployés dans le domaine de l'assistance aux réfugiés.

Le gouvernement est parfaitement conscient de l'importance capitale que revêt la question des droits de la personne pour les Canadiens. Les problèmes qui nous confrontent, ici même au Canada, sont nombreux: mentionnons l'alphabétisation, l'environnement, les droits des femmes. Par ailleurs, le Canada a reconnu l'existence des droits des enfants en signant la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants en mai dernier.

Le premier ministre Mulroney a également coprésidé le premier sommet international sur l'enfance organisé par les Nations Unies, en septembre.

En effet, les Canadiens ont fait des progrès énormes pour s'assurer que les droits de la personne et les libertés servent de pierre angulaire à notre société.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, mes électeurs m'ont demandé de détruire trois fausses idées que répandent les néo-démocrates et leurs amis par l'intermédiaire des médias.

Premièrement, ils prétendent qu'il n'y a que deux versions des faits, la vraie et la fausse, autrement dit, la leur et celle des autres. Pourtant, plus nous les observons, moins nous en sommes convaincus.

Deuxièmement, ils auraient trouvé toutes les solutions aux problèmes environnementaux. Le premier ministre Bob Rae s'est rendu à la décharge de Keele Valley et a déclaré: «Finie l'expansion.» Mais aujourd'hui, son ministre affirme que la décharge pourrait être agrandie sans qu'on procède à une évaluation de l'impact environnemental.

Troisièmement, le NPD est le seul parti dont le chef sourit à la Chambre. Monsieur le Président, à partir de ce soir, la mysfication sera dévoilée puisque les électeurs de Beauséjour auront fait leur choix. Quand Jean Chrétien pénétrera à la Chambre, les députés de ce côté-ci de la Chambre arboreront tous un large sourire qu'ils garderont tout le long du chemin qui les mènera au 24, de la promenade Sussex.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, à l'instar de nombreux Canadiens, je m'inquiète du déséquilibre que nous observons depuis peu dans les bulletins d'information que diffuse la Société Radio-Canada au sujet de sa réorganisation. Des reportages biaisés peuvent nuire à l'unité canadienne, en attisant les colères régionales. Dans le milieu de la télévision, certains se demandent pourquoi certaines questions n'ont pas été étudiées, ni soulevées.

La radio dessert toutes les localités urbaines et rurales et constitue un moyen efficace de servir les intérêts des régions. Pourtant, je n'ai rien entendu au sujet de la décision délibérée de la Société Radio-Canada de conserver ces stations régionales de radio.

Personne n'a demandé, au nom des milliers de localités qui n'ont pas de service de télévision communautaire, pourquoi elles n'en méritent pas. Pourquoi les habitants de ces localités devraient-ils en assumer les frais? Pourquoi les localités qui jouissent d'un service local ne proposeraient-elles un moyen d'en assumer les frais, personne ne l'a demandé. Trop de gens ont prédit que la disparition du service dans ces 11 localités pourrait mettre en péril l'unité nationale. Mais dites-moi pourquoi et comment. Cela ne me paraît pas évident. Pourquoi les journalistes ont-ils accepté si aisément de véhiculer ce genre d'informations.

Nous traversons malheureusement des temps difficiles où il faut prendre des décisions difficiles. Je félicite la direction de la Société Radio-Canada qui a su assumer ses responsabilités et prendre les décisions qui s'imposaient.

LE SÉNAT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles du Golfe): Monsieur le Président, le Sénat a encore une fois entaché sa réputation et la Chambre haute a vraiment touché le fond.

La semaine dernière, le sénateur libéral George van Roggen a essayé d'amuser ses collègues en racontant des farces sexistes. Il est révoltant de voir une personne soi-disant respectable se servir du privilège dont elle jouit pour avilir les femmes et renforcer des stéréotypes sexistes. Une fois encore, nous nous retrouvons face à des hommes qui auraient mieux à faire que de favoriser l'inégalité au sein de notre société.

Les farces à caractère sexiste contribuent à garder les femmes à leur place et à renforcer l'opinion selon laquelle celles-ci existent pour le bon plaisir des hommes. Ce n'est pas le cas. Les Canadiennes ne voient rien de drôle dans cette mentalité machiste. Une telle attitude est toujours offensante, mais elle est inexcusable de la part d'un sénateur libéral du Parlement du Canada.

Le fait que le sénateur ait formulé de telles remarques au lendemain des services ayant souligné l'anniversaire de la tragédie survenue à Montréal illustre son profond manque de sensibilité.

Les néo-démocrates ont demandé au ministre de la Justice d'organiser des séances obligatoires de sensibilisation à la discrimination sexuelle dans le système judiciaire. Il est évident que ces séances devraient aussi être données aux sénateurs. Le sénateur van Roggen devrait envisager de s'excuser.

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LES ENVOIS COLLECTIFS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai décidé le 26 février 1990, après le dépôt du Budget par le ministre des Finances du Canada, de m'imposer personnellement les mesures conseillées aux Canadiens et Canadiennes, à savoir «de se serrer la ceinture». Je pense avoir contribué effectivement à améliorer la situation économique, surtout en coupant immédiatement mes envois parlementaires de quatre à un et mes 2 000 cartes de voeux à mes commettants.

Monsieur le Président, le chemin le plus économique pour moi aujourd'hui est de m'adresser verbalement aux Abitibiens et Abitibiennes pour leur souhaiter de joyeuses fêtes, ainsi que santé et prospérité pour la nouvelle année.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PLAN VERT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Nous croyons savoir que demain, après des mois de retards et de promesses non respectées, le gouvernement présentera enfin son plan vert sur l'environnement. Je prédis, et je sais, que les Canadiens seront encore une fois désappointés.

Le vice-premier ministre reconnaît-il qu'au lieu du plan global de 5 milliards de dollars qui avaient été promis à l'origine, le plan qui sera présenté aura un budget inférieur de plusieurs milliards de dollars à ce chiffre, et que sa mise en oeuvre ne sera pas entreprise avant et des mois. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'imagine que les aspects politiques sont présents dans l'esprit de chacun d'entre nous.

Ce soi-disant plan vert ne vise-t-il pas plutôt à améliorer le contexte politique pour le gouvernement, plutôt que l'environnement réel des Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devra attendre encore une journée. J'ose espérer qu'il fera preuve de patience, parce que je suis convaincu que nous serons pas déçus par le plan vert qui sera présenté par mon collègue, le ministre de l'Environnement.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement a d'abord commencé par démanteler VIA Rail, puis Postes Canada, puis Air Canada et, la semaine dernière, la Société Radio-Canada. Il est maintenant évident que celui-ci veut maintenant se soustraire aux engagements qu'il a pris en ce qui a trait à l'environnement.

Le vice-premier ministre reconnaît-il que ce plan vert n'a rien à voir avec l'infrastructure municipale, c'est-à-

dire avec la nécessité, pour les villes et municipalités du pays, de bénéficier d'une aide financière du gouvernement fédéral pour lutter contre la pollution et améliorer leur système de traitement des eaux et des égouts?

Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas la Fédération canadienne des municipalités et ne reconnaît-il pas qu'une telle initiative doit s'inscrire dans son plan vert, et qu'il faut mettre sur pied un programme national pour s'occuper de ce qui est un problème national dont la solution nécessite l'aide du gouvernement?

• (1420)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a été membre d'un gouvernement qui a détenu le pouvoir durant 20 ou 25 ans. Celui-ci a eu toutes les occasions possibles de mettre en place une telle infrastructure. Or, tout ce qu'il a fait a été de réduire le financement accordé aux provinces et aux municipalités.

Nous n'entrerons pas dans un débat sur le plan vert. Le député aura amplement l'occasion d'étudier celui-ci demain et de faire des observations pertinentes. Je suis convaincu qu'il ne sera pas déçu.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà trompé la population canadienne sur la question de l'environnement. Beaucoup moins de 5 milliards de dollars seront alloués au Plan vert contrairement à l'engagement original. Alors je demande au vice-premier ministre: Pourquoi son gouvernement refuse-t-il de moderniser les infrastructures municipales et de prendre ses responsabilités envers la population du Québec? Et peut-il dire aux Canadiens et Canadiennes quand au juste son gouvernement va enfin réaliser l'importance de l'environnement pour le bien-être de tout notre pays?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la question supplémentaire est de la même nature que la deuxième question. Conséquemment, ma réponse est la même que celle déjà donnée par le vice-premier ministre.

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il sait que toutes les municipalités canadiennes ont demandé au gouvernement canadien de participer financièrement à un programme de 15 milliards de dollars. Hier soir, j'ai pris connaissance du plan vert, dans lequel je ne trouve rien qui porte sur ce problème fondamental.

Pourquoi le gouvernement du Canada hésite-t-il à soutenir nos municipalités qui doivent aménager et entretenir des réseaux d'égout et de distribution d'eau? N'est-ce pas un programme essentiel à la protection de l'environnement?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aurais cru que les députés de l'opposition se joindraient aux Canadiens des quatre coins du pays pour féliciter le gouvernement du programme qui sera annoncé demain. Il s'agit d'un plan à long terme en matière d'environnement, une première au Canada, et dont on ne trouve pas encore beaucoup d'exemples dans le monde.

Le plus important, c'est que ce programme a été mis sur pied en consultation avec des Canadiens d'un océan à l'autre. C'est le type de programme conçu pour l'avenir et dont les Canadiens responsables, où qu'ils se trouvent, même dans l'opposition, féliciteront le gouvernement, car c'est une initiative dont nous avons besoin depuis fort longtemps.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Étant donné cette réponse et puisque le secrétaire parlementaire admet qu'il n'y a pas de crédits pour les infrastructures municipales, voici ce que je demande au vice-premier ministre: pourquoi le plan vert ne prévoit-il rien pour la réduction des émissions de CO_2 qui doivent baisser de 20 p. 100 d'ici à 2005, par rapport aux niveaux de 1988? Pourquoi ne prévoit-il pas une déclaration canadienne des droits de l'environnement? Pourquoi ne comporte-t-il pas de taxe nationale sur la consommation de produits carbonés? Pourquoi ne fait-il pas participer les provinces de l'Ouest au programme national de lutte contre les pluies acides? Pourquoi le gouvernement du Canada ramène-t-il de 5 à 3 milliards de dollars les fonds affectés au plan vert, ce qui est une réduction de 40 p. 100? Pourquoi tout cela?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on dirait que le lundi, à la Chambre, lorsque le week-end a été sans histoire, les partis de l'opposition font la même chose que nos amis les journalistes. Ils rédigent des articles dans lesquels ils se livrent à toutes sortes de conjectures, tellement ils ont hâte au lendemain.

Le député devrait patienter. Nous aborderons la question demain, lorsqu'un programme concret sera annoncé. Je sais que le député sera satisfait des propositions qui seront faites.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La semaine dernière, le gouvernement a organisé des séances d'information spéciales sur le Plan vert à l'intention d'un groupe privilégié de journalistes. Demain matin, les députés auront droit à une séance d'information à huis clos sur le même sujet. En fait, le gouvernement se livrera demain à un exercice de relations publiques destiné à noyer les nouvelles concernant l'élection possible de Jean Chrétien à la Chambre. Voilà ce que le gouvernement manigance.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Monsieur le Président, les libéraux semblent un peu nerveux. Pourtant, c'est moi qui ai eu à me faire arracher une dent ce matin.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre parce que, jusqu'ici, le gouvernement a eu pour politique de défendre les bénéfices des sociétés d'abord et de laisser l'environnement pour la fin. Aux quatre coins du pays, nos forêts sont coupées à blanc et ne sont pas replantées. Notre atmosphère, nos eaux et nos terres sont de plus en plus polluées. Depuis que le processus a commencé, le gouvernement a promis d'investir 5 milliards de dollars de nouveaux fonds. Nous savons, d'après les renseignements donnés à la presse la semaine dernière, que cette promesse ne sera pas tenue. Cependant, le gouvernement devra bien respecter certaines promesses. Je veux donc demander au vice-premier ministre quelles promesses seront tenues.

Peut-il confirmer les échéances fixées pour certains objectifs précis, peut-il confirmer les calendriers de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des pluies acides? Pendant qu'il y est, peut-il aussi confirmer la dates de mise en oeuvre d'un inventaire des ressources naturelles qui nous renseignera sur l'état et le degré de pollution de notre environnement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député va un peu loin avec ses hypothèses. Il devrait attendre que le document soit présenté demain. Il aura alors l'occasion de l'examiner et de formuler ses observations sur une base un peu plus ferme.

Il serait certes prématuré et contraire aux traditions du Parlement de tenir un débat sur le Plan vert la veille du jour où il doit être rendu public.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, cette réponse aurait été acceptable si le gouvernement n'avait pas déjà renseigné les médias la semaine dernière avant que les députés ne soient mis au courant du contenu de ce plan.

Ma question supplémentaire s'adresse également au vice-premier ministre.

[*Français*]

Même si le Plan n'aura pas l'argent qui avait été promis, en fait, confirmé. . .

[*Traduction*]

Une voix: Oh, oh!

M. Fulton: Quoi, je n'ai plus le droit de parler en français, maintenant?

[*Français*]

—Tel que confirmé, dis-je, à la séance de *briefing* donné la semaine dernière à des journalistes triés sur le volet, le ministre peut toujours présenter une loi pour protéger l'environnemment. Le ministre peut-il nous assurer qu'une charte des droits de l'environnement sera incluse dans le Plan vert qu'il présentera demain?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que tous les députés devront attendre à demain.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse aussi au vice-premier ministre. Il sait, comme quiconque a étudié la question des parcs nationaux du Canada, que si nous n'avons pas terminé notre système de parcs nationaux d'ici 2000, nous ne pourrons plus jamais le faire.

Est-ce que le vice-premier ministre peut confirmer ce qui a été promis depuis longtemps déjà, c'est-à-dire que le système des parcs nationaux sera terminé d'ici 2000 et que deux nouveaux parcs seront créés chaque année d'ici là?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux confirmer que le gouvernement s'est engagé à préserver l'environnement canadien dans des parcs nationaux et que cet

engagement va plus loin que celui de n'importe quel gouvernement précédent du Canada.

Je peux en outre confirmer que nous tiendrons nos promesses à cet égard.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le député de Skeena et le NPD de la confiance qu'ils témoignent à l'égard de la candidature de M. Jean Chrétien dans les élections partielles d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Foster: C'est agréable de voir qu'ils sont de notre côté.

Je veux poser une question au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, qui sait que les agriculteurs canadiens sont les grands perdants dans les négociations du GATT qui ont été suspendues vendredi dernier. Les agriculteurs américains sont protégés de l'impact de ces négociations par la loi agricole de leur pays. Par contre, les agriculteurs canadiens, particulièrement les céréaliculteurs de l'Ouest, ont vu leurs programmes d'aide coupés de 50 p. 100 durant les deux dernières années.

Je veux savoir ce que le vice-premier ministre compte faire pour les producteurs de l'Ouest et de tout le pays, étant donné la suspension ou l'échec des négociations du GATT.

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux dire clairement au député et à tous les députés que les négociations de l'Uruguay Round n'ont pas été suspendues. En fait, elles se poursuivent et se poursuivront durant la première partie de la nouvelle année, car nous espérons arriver à résoudre le problème très épineux qui se pose en ce qui concerne l'agriculture. Il est certainement prématuré de dire que les négociations ont été suspendues ou qu'elles ont échoué.

Le Canada, dirigé par le ministre du Commerce extérieur et représenté par des négociateurs très compétents, sera là pour contribuer au processus de toutes les façons possibles. J'ai déjà dit que, même si cette série de négociations du GATT était couronnée de succès à tous les égards, il faudrait quand même trouver des solutions à long terme, particulièrement en ce qui a trait aux filets de sécurité.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les ministres provinciaux de l'agriculture pour faire avancer les négociations sur la proposition de régime d'assurance-revenu brut et de compte de stabilisation du revenu net, qui constitue un programme à long terme de protection du revenu et de stabilisation. Je suis satisfait des progrès réalisés à cet égard et j'espère que nous pourrons régler toutes les questions en suspens d'ici à une semaine ou dix jours.

M. Maurice Foster (Algoma): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Le gouvernement a accepté, l'an dernier, de donner accès au marché canadien de la crème glacée et du yogourt aux États-Unis après les négociations du GATT prévues pour cet automne. Maintenant que les négociations ont été suspendues, ou du moins laissées en suspens pour les prochaines semaines, j'aimerais savoir si le gouvernement se propose toujours de permettre l'accès au marché canadien à ces produits laitiers transformés des États-Unis, comme la crème glacée et le yogourt. Si c'est le cas, comment assurera-t-il la survie des producteurs canadiens qui n'ont pas accès au marché des États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la prémisse du député est erronée. Nous n'avons pas accepté d'ouvrir notre marché de la crème glacée et du yogourt aux producteurs américains. Nous avons dit que nous serions disposés à négocier, mais conformément aux objectifs globaux établis par les NCM.

Nous avons, après tout, été déboutés par un groupe spécial du GATT sur cette question. Le député est un grand partisan du GATT à cet égard et je puis l'assurer que nous ne négocierons aucune concession sur le plan de l'accès avec les Américains tant que les NCM ne seront pas terminées. Le député sait également, je crois, que notre position aux NCM concernant l'agriculture canadienne va pleinement dans le sens de ses buts et objectifs et de ceux des agriculteurs canadiens. La condition exigée, comme mesure de réciprocité, serait que nous ayons accès au marché américain par la suppression de la clause de renonciation que comporte l'article 22.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, le ministre des Finances a annoncé, en espérant que personne ne le remarque, des modifications fiscales qui auront pour effet de retirer à 100 000 habitants du Nord et des

localités isolées du pays des avantages fiscaux représentant 50 millions de dollars. Cinquante milles d'entre eux vivent dans 572 localités sur l'île de Terre-Neuve. Ils ont perdu des avantages fiscaux représentant des milliers de dollars par famille.

Ma question au vice-premier ministre est donc la suivante: Comment le gouvernement fédéral peut-il justifier un régime fiscal pour les habitants du Nord et des régions isolées en vertu duquel on offre à un Terre-Neuvien certains avantages fiscaux lorsqu'il travaille à Fort McMurray mais pas s'il gagne sa vie dans une localité isolée comme Harbour Deep qui ne peut être rejointe que par hélicoptère durant les mois d'hiver? Qu'est-ce que ce genre de régime?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le groupe de travail pertinent a présenté à la fin de 1989 un rapport dans lequel il recommandait une zone unique dans tout le pays pour ce qui est des avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord et des localités isolées.

À l'époque, le ministre des Finances a longuement consulté les intéressés dans tout le pays.

À la lumière des instances présentées au groupe de travail et au ministre par les diverses localités touchées, on en est venu à la conclusion que la seule façon équitable d'offrir ces avantages consistait à le faire dans une zone déterminée et non à les accorder à certaines localités et pas à d'autres. En effet, ce dernier système était tout à fait inéquitable. Il ne fonctionnait absolument pas.

À Terre-Neuve, ce serait la seule solution possible, mais la plupart des gens qui ont témoigné se sont opposés à ce système.

Ainsi, ces avantages ne seront pas offerts sur l'île de Terre-Neuve même. Cependant, les gens du Labrador en profiteront.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, mon collègue oublie de préciser que lorsque le ministre a créé la commission en question, il a déclaré que ses recommandations ne devraient avoir aucune incidence sur le budget du gouvernement fédéral.

Il ne nous dit pas que le gouvernement fédéral épargne 50 millions de dollars au détriment de certains des gens les plus pauvres et les plus isolés du pays.

Je vais donc à nouveau poser ma question et je voudrais que le ministre réponde dans une perspective d'équité fiscale: Sous prétexte qu'il est plus coûteux de vivre dans certaines régions, est-il juste d'accorder, d'une part, des avantages spéciaux à des gens qui vivent dans une région où le taux de chômage est peu élevé, comme Fort McMurray, et qui a un aéroport, un hôpital, des établissements d'enseignement, des liaisons aériennes régulières et des bureaux gouvernementaux, mais de refuser, d'autre part, d'offrir les mêmes avantages à des localités isolées qui ne peuvent être rejointes que par hélicoptère, où le taux de chômage est élevé et où aucun service n'est assuré?

Peut-on parler d'équité fiscale? Cinquante p. 100 de toutes les compressions à l'échelle nationale sont effectuées à Terre-Neuve et au Labrador. Dites-moi pourquoi.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, les gens dont le député parle ne paient pas d'impôt. Lorsqu'une personne ne paie aucun impôt, elle ne peut profiter d'un avantage fiscal en vertu du régime. Il faut qu'elle ait un revenu imposable.

Le député hurle contre quelqu'un. Il n'écoute même pas la réponse. Il essaie à nouveau de nous en mettre plein la vue.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture.

À la réunion de Bruxelles dont il a parlé, la semaine dernière, il a promis d'établir des programmes, dans une troisième étape, soit des paiements en espèces et d'autres mesures de soutien du revenu puisque les négociations du GATT étaient suspendues.

Les syndicats des Prairies ont fait savoir que, dans leur seule région, le manque à gagner des céréaliculteurs serait de 1 milliard cette année. Cette estimation de la baisse de revenu agricole est-elle juste, selon le ministre?

Prévoit-il un versement hâtif ou va-t-il laisser d'autres céréaliculteurs faire faillite?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je répète encore une fois que les négociations du GATT ne sont pas suspendues. Elles se poursuivent. Les travaux continuent, surtout sur les questions agricoles. On espère qu'elles finiront par réussir. Je sais que le député est déçu, et je comprends sa déception, que les progrès ne soient pas ceux qu'on attendait.

À une question précédente, j'ai répondu que nous procédions à l'établissement d'un programme de soutien du revenu et de stabilisation prévoyant un régime d'assurance du revenu brut de même qu'un régime de stabilisation du revenu net. Nous sommes sur le point de conclure cet accord.

Il sera en vigueur pour l'année-récolte 1991-1992. J'ai aussi fait savoir—je le répète maintenant au député—que lorsque ce sera fait, nous prendrons, dans une troisième étape, des mesures pour analyser les sommes nécessaires au règlement du problème de l'endettement, toute restructuration qui pourrait s'imposer pour tenir compte des intrants et une foule d'autres questions.

• (1440)

Mais il existe à cette fin un mécanisme qui engage les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et le secteur lui-même. Nous nous en servirons pour déterminer le niveau d'aide nécessaire pour compléter le programme d'assurance du revenu brut et de stabilisation du revenu net.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Le ministre sait parfaitement bien que les céréaliculteurs canadiens ont besoin d'aide dès maintenant. Il a dit qu'il avait l'intention de présenter bientôt des projets pour mettre en oeuvre le programme sur la sécurité du revenu agricole.

Un paiement immédiat en espèces fait-il partie de ce programme d'application?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que ce printemps nous avons versé une aide d'urgence en espèces de 500 millions de dollars, que les provinces ont complétée.

Nous avons mis sur pied un programme d'amélioration des liquidités offrant des prêts sans intérêt sur le grain emmagasiné à la ferme, qui a coûté au gouvernement fédéral entre 95 et 100 millions.

Nous mettons sur pied le programme à long terme d'assurance du revenu brut et de stabilisation du revenu net. Nous prenons donc des mesures, dans une troisième étape, pour voir quelle aide est nécessaire pour le compléter. Le programme d'action me paraît assez complet. Il prouve que nous travaillons en collaboration avec les provinces et avec les producteurs à la recherche des meilleurs programmes qui ne répondront pas seulement aux besoins immédiats, mais qui apporteront aussi une solution durable, ce dont le député ne peut que se réjouir.

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. C'est aujourd'hui la Journée des droits de l'homme. Le dossier du gouvernement sur le chapitre des droits de la personne est exécrable. Demandez seulement aux autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles, par exemple. Et pourtant, cynique, le gouvernement n'a pas du tout tenu compte des recommandations du Comité permanent des droits de la personne ni du commissaire aux droits de la personne.

En cette Journée des droits de l'homme, le gouvernement va-t-il convenir de repenser à son affaire et d'adopter les recommandations du rapport du Comité des droits de la personne concernant les handicapés?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que nous recevons le rapport du comité permanent. Nous avons réagi de façon constructive aux recommandations présentées.

Nous avons déjà entamé une refonte législative complète. Au moins 12 lois devront être examinées attentivement et modifiées de façon importante. Nous avons déjà commencé à le faire.

En même temps, nous avons annoncé la tenue d'un sondage postrecensement à l'intention des handicapés, qui nous sera très utile pour comprendre l'ampleur du problème.

Nous chargeons immédiatement un comité de sous-ministres de commencer, sous la présidence du sous-secrétaire d'État, à assurer un engagement général du gouvernement. J'ai le sentiment que le comité permanent va déclarer quelque chose aujourd'hui. J'attendrai son rapport avec impatience. Nous y répondrons comme il convient.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, la présidence de ce comité permanent rapportera probablement que le comité permanent veut que vous le réformiez, monsieur le Président.

Le ministre copréside, à l'heure actuelle, une conférence sur les droits de la personne qui s'est ouverte à Ottawa cette fin de semaine. Lorsqu'on parle de droits de la personne, on parle de personnes qui n'ont pas voix au chapitre et, pourtant, cette conférence n'était accessible que sur invitation.

Étant donné que de nombreux groupes et particuliers se sont vu refuser l'accès à cette conférence, le ministre va-t-il nous dire si cette censure était ou non voulue?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, les portes étaient ouvertes et on n'exigeait aucun billet ni laissez-passer. En fait, il y avait beaucoup de places libres pour ceux que cela intéressait.

Nous avons effectivement envoyé quelque 500 invitations dans tout le pays. Nous voulions attirer des représentants des organismes non gouvernementaux, des universitaires, des personnalités du monde des affaires et des syndicalistes. Nous croyons pouvoir faire mieux. Voilà pourquoi nous avons convoqué cette conférence. Nous avons d'importants défis à relever, des défis nouveaux et naissants. Nous nous efforçons de créer une association, une coalition. Nous cherchons à bâtir une solidarité canadienne. La députée conviendra, je crois, que c'est au moins un début. Cette occasion d'examiner très ouvertement la question des droits de la personne permettra certes à davantage de gens de mieux comprendre ce qui se passe au Canada, de même que dans le monde entier.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Québec a perdu 87 000 emplois dans les derniers six mois. Selon les économistes, il y aura d'autres pertes d'emplois l'année prochaine, au moins 40 000 encore au Québec seulement, pour un total de 127 000. Est-ce que le vice-premier ministre pourrait nous dire aujourd'hui quelles mesures il entend prendre pour trouver des emplois aux 127 000 Québécois qui n'auront pas d'emplois en 1991?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nos programmes d'emploi sont tous disponibles au Québec. Je suis très heureuse de pouvoir dire que le projet de loi C-21, au sujet duquel nous aurons des annonces à faire dans environ un mois, produira des résultats qui, j'en suis certaines, donneront satisfaction au député. Il y aura un certain nombre de programmes pour les personnes âgées, pour les prestataires d'assistance sociale, et ainsi de suite. Je compte bien qu'il applaudira à nos réalisations.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): J'aimerais demander ceci, à titre de question supplémentaire, à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration: Est-elle au courant que dans la région de Montréal, certaines écoles ne donnent pas d'examens dans les deux dernières semaines parce que des élèves n'ont pas de quoi manger à cause de ces politiques relatives aux familles pauvres que ce gouvernement a créées depuis six ans? Que compte-t-elle faire exactement, non pas avec le projet de loi C-21, mais plus précisément pour les familles pauvres de la région de Montréal qui ne peuvent pas nourrir leurs enfants? Qu'est-ce qu'elle va faire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons beaucoup de programmes en ce qui concerne la pauvreté. Le programme qui est prévu pour les personnes pauvres en vertu du projet de loi C-21, la stratégie canadienne de la formation aidera à combattre la pauvreté à Montréal comme dans les autres villes du Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a une vingtaine de minutes, le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, M. John Reynolds, a démissionné à cause des déclarations qu'il a faites devant un comité permanent, mardi dernier, ici à Ottawa. Il a mentionné au comité permanent qu'il y aurait des audiences publiques pour faire la lumière sur le projet Kemano II de l'Alcan. À son retour en Colombie-Britannique, il a tenté de se rétracter mais il a dû démissionner.

Le vice-premier ministre dira-t-il à la Chambre s'il est au courant des circonstances qui ont donné lieu à la démission de M. Reynolds et s'il est maintenant disposé à annoncer la mise sur pied d'audiences publiques pour faire toute la lumière sur le projet Kemano II de l'Alcan?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il me semble que les divergences de vues qui ont opposé le député et le ministre, au comité, la semaine dernière, ont depuis été suffisamment débattues dans la presse en Colombie-Britannique et ne concernent nullement la Chambre.

Pour ce qui est du projet Kemano, je rappelle au député, comme on l'a fait à quelques reprises par le passé, que ce projet a déjà fait l'objet d'études. Un groupe d'experts l'a examiné très attentivement et le public a été consulté. À l'instar des autorités pertinentes de la province de la Colombie-Britannique, le gouvernement est d'avis que l'entente qui a été conclue avec l'Alcan est conforme à l'esprit des lignes directrices du PEEE.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. J'espère que le gouvernement n'est pas en train de s'empêtrer plus qu'il ne l'est déjà. Cinq ministres des Pêches ont tour à tour promis des audiences publiques sur le projet Kemano II de l'Alcan. L'actuel premier ministre s'est également déjà engagé, par écrit, à ce que ces audiences aient lieu.

Or, le 12 octobre dernier, le gouvernement dispensait le promoteur du projet Kemano II de la tenue d'audiences publiques, alors qu'aucun autre projet n'a encore jamais été réalisé sans ce processus d'examen.

Compte tenu de la leçon qu'il nous a été donné de tirer des projets Rafferty-Alameda, Oldman et, espérons-le, de la phase II de la Baie James et de Point Aconi, le vice-premier ministre pourrait-il faire preuve d'un peu de justice et de leadership, à la veille de l'adoption du Plan vert, et annoncer la tenue d'audiences publiques sur le plus important projet hydroélectrique encore jamais entrepris au Canada?

Des voix: Bravo!

• (1450)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, ce projet a fait l'objet d'un examen approfondi dans la perspective de ses répercussions sur le poisson et son habitat et sur certains autres aspects de l'environnement.

Je me souviens du moment où le député a pris la parole à la Chambre pour féliciter le ministre des Pêches et des Océans de l'époque, lorsqu'il a annoncé l'adoption des mesures Kemano au moment de la signature de l'entente avec la Colombie-Britannique. C'est bien que ce député du NPD puisse avoir des opinions aussi changeantes, mais il devrait avouer à la population qu'il approuvait ce genre de mesures il y a quelques années.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PAUVRETÉ

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comme le ministre le sait, environ 1,4 million de personnes fréquentent maintenant les banques d'alimentation au Canada, et 40 p. 100 d'entre elles sont des enfants. En réponse aux questions sur ce sujet à la Chambre, le ministre s'est lancé dans un sermon sur les relations fédérales-provinciales. Pourtant le Régime d'assistance publique du Canada, qu'administre le gouvernement fédéral, est censé fournir une assistance adéquate aux gens dans le besoin. Le Parlement du Canada en a donné l'assurance.

Le ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement entend par assistance adéquate, quand il y a tant de gens qui n'ont pas les moyens de se nourrir, de se vêtir ou de se loger?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est exactement ce que je vais faire. L'engagement qu'a pris le gouvernement est de faire tout ce qu'il peut pour combattre la pauvreté au Canada.

Des progrès importants ont été accomplis depuis que notre gouvernement est au pouvoir pour sortir les Canadiens de la misère, et nous serons satisfaits lorsqu'ils en seront tous sortis. Le gouvernement veut que des mesu-

res continuent d'être prises pour donner aux pauvres la capacité de subvenir à leurs propres besoins. Il veut en outre que demeure le filet de sécurité sociale à l'intention des plus nécessiteux.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail.

Comme le ministre le sait l'un des principaux facteurs qui contribue à la pauvreté au Canada est le salaire minimum peu élevé. Prenons le cas d'une mère seule ayant un enfant à charge qui vit dans ma circonscription de Winnipeg. À 4 $ l'heure, soit le salaire minimum versé par le gouvernement fédéral, il lui faudrait travailler 87,5 heures par semaine seulement pour atteindre le seuil de la pauvreté tel qu'il est défini par le gouvernement.

Le ministre n'a pas rajusté le taux de salaire minimum fédéral depuis 1986. Qu'est–ce que le gouvernement attend pour le faire? Quand nous annoncera–t–il un nouveau salaire minimum pour les pauvres du Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, la question du salaire minimum au niveau fédéral fait l'objet de nos préoccupations depuis un temps important, mais il faut se rappeler que le nombre de Canadiens et Canadiennes qui sont affectés par la réglementation fédérale, qui sont au niveau du salaire minimum, est à peu près de 1 à 1,5 p. 100. Nous examinons les circonstances qui pourraient faire que le salaire minimum qui s'applique actuellement presque exclusivement à des employés à temps partiel n'aurait pas pour effet d'éliminer ces positions–là plutôt que d'améliorer le sort des citoyens et, par conséquent, que les conditions seraient plus négatives que positives.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture). Les négociations de l'*Uruguay Round* du GATT sont dans l'impasse. Les Européens ne semblent pas vouloir bouger de leur position sur les subventions à l'agriculture et la stratégie des Américains d'isoler la CEE n'a pas fonctionné. Ma question est la suivante: Étant donné l'importance des enjeux de ces négociations pour l'ensemble de l'économie du pays, en particulier pour l'agriculture québécoise et pour l'Abitibi–Témiscamingue, le Canada compte–t–il entreprendre les démarches nécessaires pour tenter à nouveau de dénouer cette impasse?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois que mon collègue sait très bien que le gouvernement canadien n'a ménagé aucun effort la semaine dernière pour arriver à une conclusion favorable à cette *Uruguay Round*. Il faut savoir que les négociations se continuent, elle ne sont pas arrêtées. Elles se continueront en janvier et en février.

Je dois souligner que les producteurs agricoles canadiens de toutes les parties du pays, de l'Ouest, du Centre et de l'Est, sont restés très solidaires derrière la position canadienne. De plus, les premiers ministres, les ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur de toutes les provinces sont restés très solidaires derrière la position canadienne et je crois que cela devrait nous aider justement dans l'attente d'un développement prochain au début de janvier et février pour qu'on puisse aller plus loin. Cela, monsieur le Président, est uniquement dû au fait que ce gouvernement–ci a toujours mené un processus de consultations avec les producteurs agricoles et les ministres de l'Agriculture canadiens. C'est de cette façon que l'on gouverne et que l'on va continuer à gouverner.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Le ministre sait bien qu'une façon de briser le cycle de la pauvreté consiste à hausser le niveau d'éducation. Malgré cela, lui et son ministère retiennent les fonds devant être affectés à l'éducation postsecondaire dans les collectivités inuit du Nordlabrador.

Je me demande bien pourquoi. Pourquoi maintenant, alors que le chômage augmente? Pourquoi maintenant, alors que l'éducation pourrait assurer un avenir tout différent? Pourquoi, en vertu d'une convention exécutoire qui a été conclue avec les Inuit du Labrador, le ministre retient–il des fonds qui aideraient les jeunes de cette région?

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose cette question. Je précise d'abord que le gouvernement ne retient pas de fonds. Nous avons pris des engagements, et je déclare avec plaisir que les inscriptions à notre programme d'études

postsecondaires dépassent toutes les attentes. Il est réjouissant de constater que, partout au Canada, les jeunes autochtones vont à l'université et cherchent à poursuivre des études de niveau supérieur. Le financement que nous avons proposé pour l'année qui vient ne suffisait pas à satisfaire à la demande. De plus, les rapports sur les inscriptions devaient être remplis et présentés pour que nous puissions établir les budgets.

Mes fonctionnaires me garantissent qu'un financement approprié sera mis à la disposition de l'Association des Inuit du Labrador et de toutes les premières nations canadiennes qui auront besoin d'aide dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, le problème, c'est de savoir quand le financement sera disponible. S'il ne l'est pas tout de suite, les étudiants n'auront jamais l'assurance d'être admis au prochain semestre. Le moment est déterminant. Les fonds doivent leur être offerts maintenant.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à faire en sorte que les fonds soient mis à la disposition des jeunes Inuit du Labrador qui veulent s'inscrire après Noël? Donnera-t-il sa parole?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis parfaitement en mesure de le faire.

En fait, les inscriptions des étudiants du troisième cycle et des étudiants d'université venant du Labrador ont doublé pour passer de 85 à plus de 160 cette année. Nous avons confirmé, hier ou avant-hier, que les fonds avaient été débloqués pour la période allant jusqu'à la fin de janvier et que le reste serait disponible d'ici la fin du semestre.

* * *

LES FORÊTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

Le Sous-comité des forêts a récemment déposé au Parlement son rapport intitulé *Les forêts du Canada—Le rôle du fédéral*. Dans l'essentiel, ce rapport préconise l'élaboration d'une plan national d'aménagement des forêts canadiennes, plan qui tiendrait compte des aspects aussi bien économiques qu'environnementaux et qui serait mis au point en collaboration avec le Conseil canadien des ministres des forêts, dans un projet commun auquel participeraient le gouvernement fédéral et les provinces. Je crois savoir que c'est le ministre fédéral des Forêts qui assumera la présidence du Conseil canadien des ministres des forêts pour l'année qui vient. Ma question au ministre se divise en deux volets.

Le ministre appuie-t-il la proposition du Conseil canadien des ministres des forêts de diriger l'élaboration d'un plan de développement durable pour le secteur forestier canadien et en qualité de président du Conseil canadien des ministres des forêts, quelles mesures entend-il prendre dans les mois à venir pour entreprendre ce genre de planification à long terme des objectifs économiques et environnementaux du secteur forestier canadien?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je peux effectivement annoncer à la Chambre que je viens de participer à une conférence très fructueuse des ministres à Halifax.

Les participants ont montré un excellent esprit de collaboration et témoigné de leur engagement très sincère à l'égard des plans et stratégies à long terme ainsi que des principes du développement durable. Naturellement, nous aimerions nous attacher surtout à la collecte et à la constitution d'une meilleure base de données.

Je puis aussi annoncer au député que nous nous sommes engagés l'an dernier à tenir cinq forums régionaux qui devraient aboutir, d'ici à 1992, à une nouvelle stratégie pour le secteur forestier.

À ce propos, j'aimerais féliciter le député et ses collègues du rapport qu'ils viennent tout juste de publier et qui sera très utile dans la poursuite de ces objectifs.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de la Santé. Le gouvernement du Québec a annoncé vendredi son intention d'imposer des frais modérateurs ou dissuasifs malgré qu'il soit clairement démontré que ces frais ne servent qu'à empêcher les pauvres de chercher à obtenir des soins médicaux.

Aux termes de la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement fédéral peut prélever de ses paiements au titre du régime d'assurance-maladie un montant égal à celui qui a été perçu en frais modérateurs.

• (1500)

Je voudrais que le ministre nous dise s'il est prêt à faire respecter la Loi canadienne sur la santé et à s'opposer à l'imposition de frais dissuasifs n'importe où au Canada, que ce soit en Colombie-Britannique, en Alberta ou au Québec.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme le député le sait, monsieur le Président, la Loi canadienne sur la santé interdit expressément la surfacturation.

J'ai demandé à mes collaborateurs d'entrer en contact avec les autorités québécoises pour obtenir de l'information sur les mesures que le ministre québécois de la Santé a annoncées vendredi dernier. Nous les examinerons très attentivement. Nous rappellerons également aux autorités québécoises que nous sommes déterminés à veiller à ce qu'on respecte entièrement les principes sur lesquels repose la Loi canadienne sur la santé.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux que le ministre ait l'intention de faire appliquer la Loi canadienne sur la santé. Toutefois, il sait que son pouvoir de faire appliquer des normes nationales diminue chaque jour, en même temps que la part du fédéral dans les dépenses de santé. Au rythme actuel, tous les paiements à l'Ontario cesseront au milieu des années 1990.

Le ministre pourrait-il nous dire de quelle façon il fera appliquer les normes nationales lorsque le fédéral ne versera plus d'argent aux provinces et qu'il n'aura donc plus de moyens de pression?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que mentionne le député restera hypothétique pendant encore pas mal de temps. On continuera de faire des paiements assez importants aux provinces du Canada pour les aider à payer leurs frais, en vertu du régime d'assurance médicale du Canada. Aucun autre programme ne jouit d'un appui aussi général de la population.

C'est un régime que le gouvernement est résolu à maintenir et à améliorer. Nous voulons également que les principes à la base du régime d'assurance médicale du Canada, des principes qui garantissent que les Canadiens reçoivent les meilleurs soins possibles, continuent d'être observés.

Privilège

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'un certain nombre de membres d'une délégation du Koweït en visite dans notre pays.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE STATUT DE DÉPUTÉ INDÉPENDANT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai une question de privilège ou un rappel au Règlement, peu importe. J'ai donné avis à la présidence et mon collègue d'en face, le whip du gouvernement, en a obtenu copie. J'essaierai d'être bref et de faire preuve de bon sens, ce qui fait parfois défaut à la Chambre, monsieur le Président.

Je veux parler très brièvement du statut de député indépendant. Je tiens à dire dès le départ que ceci n'a rien à voir avec le statut des partis à la Chambre ni, en ce qui me concerne, avec la Loi électorale du Canada. Je sais, et les députés savent également que, aux termes de la Loi électorale du Canada, nous devons nous présenter à des élections en tant que candidats d'un parti officiel désigné ou en tant qu'indépendants.

Il y a à la Chambre de nombreux précédents où des députés qui avaient été élus selon une désignation ont décidé, pour une raison ou une autre, de se déclarer membres d'une autre appartenance politique. Je ne vais pas passer en revue la centaine de députés qui ont agi ainsi au cours de notre histoire intéressante. Je n'en citerai qu'un.

Celui que je citerai et sur lequel je terminerai mon intervention est Gordon Churchill. Cela me rappelle des souvenirs, car j'étais à la Chambre lorsque Gordon Churchill, un conservateur, a pris la parole pour faire une déclaration très succincte—et j'aurais peut-être dû l'imiter. Il a expliqué la raison pour laquelle il devait, à son grand regret, se dissocier de son parti et siéger comme conservateur indépendant. Tellement de députés ont agi de la sorte qu'il est inutile de s'arrêter trop longtemps là-dessus.

J'oserais dire, sauf le respect que je leur dois, que certains députés de la Chambre ne se rendent pas compte qu'avant 1970 le bulletin de vote ne portait pas la désignation de l'appartenance politique. Je termine en disant d'abord que lorsque que j'ai été élu en 1965, il n'y avait pas d'indication de l'appartenance à un parti. J'ai été élu

à titre personnel ou individuel et c'est mon premier point. Monsieur le Président, vous savez comme moi et le whip du gouvernement devrait savoir aussi que le système politique de notre pays est basé sur l'élection d'individus d'abord et que l'appartenance à un parti n'a qu'une importance secondaire, appartenance qui n'est indiquée que depuis 1970.

Je ne parle pas d'autres députés qui pourraient vouloir faire une déclaration pour d'autres raisons, mais je dis que moi, j'ai été élu ici sans étiquette de parti. J'ai été associé à un parti pendant des années et j'ai trouvé l'expérience intéressante, mais pour des raisons que j'ai déjà mentionnées ici, j'ai déclaré que je voulais être connu comme conservateur indépendant. Monsieur le Président, vous ne pouvez pas dire que j'appartenais à un parti quand je suis arrivé ici. Même le whip du gouvernement a déclaré le 26 septembre à la Chambre, en parlant de mes collègues du Bloc québécois, à ma gauche, que c'était un précédent, au Parlement—même s'il n'en cite aucun—que les députés décident comment ils veulent être appelés ou renoncent à l'affiliation sous laquelle ils ont été élus et je suis entièrement d'accord avec lui.

Premièrement, monsieur le Président, notre système politique repose sur le principe que nous élisons des individus et je vous garantis que cela vaut mieux ainsi parce que les gens en ont assez du système parlementaire où nous devons tout le temps dire la même chose.

Je disais donc que nous élisons des individus, monsieur le Président. Voilà pour le système politique! Parlons maintenant du système parlementaire. Le système parlementaire ne reconnaît pas officiellement les partis, vous le savez comme moi, monsieur le Président. Il ne les reconnaît pas. Il est vrai que des groupements intéressants existent depuis un certain temps pour des raisons de commodité, mais ils ne sont pas reconnus officiellement dans le Règlement, dans la Loi électorale. Il n'en est pas question.

Par conséquent, monsieur le Président, au point de vue du système parlementaire et non du système politique, nous sommes ici 295 députés qui se sont joints à un parti politique, pour une multitude de raisons qui sont évidentes dans la plupart des cas. C'est très bien ainsi, je n'y vois aucune objection.

Cependant, quand un député veut déclarer qu'il a l'intention de siéger sous une autre désignation de son choix, je soutiens qu'il a le droit de le faire, monsieur le Président, et il en assumera la responsabilité aux élections suivantes.

Certains d'entre nous étions ici lorsque le député qui est de la province de mon ami le whip du gouvernement, du nom de Jack Horner, a pris la parole à la Chambre pour dire qu'il voulait devenir un libéral. Est-ce que quelqu'un du Parti libéral a dit: «Hé, Jack, vous ne pouvez pas venir siéger de ce côté-ci parce que vous avez été élu sous la bannière conservatrice. Vous devez rester de votre côté!» La question est aussi bête que cela et c'est pourquoi je ne prendrai pas le temps de me lancer dans un discours exagérément long.

Il y a Jack Horner et Ralph Stewart, notre grand voyageur. Lorsqu'il a fait sa grande déclaration où il disait vouloir quitter le Parti libéral pour se joindre au Parti conservateur sans élections, le whip du gouvernement a-t-il dit: «Hé, Ralph, vous feriez mieux de retourner parler à vos électeurs. Vous ne pouvez pas passer à notre parti parce que vous avez été élu libéral!»

Le cas de John Reid est un peu différent. Il a fait campagne sous la bannière Labour Liberal. J'ai parlé à Jean-Marc Hamel et, sur le bulletin de vote—c'est ce qui cloche avec la Loi électorale—il était inscrit comme libéral. Je comprends qu'au cours d'une campagne je peux dire bien des choses—et on m'a donné bien des noms—et c'est ainsi qu'est faite la loi actuelle, ce dont je ne veux pas parler pour le moment—sur un bulletin, il faut représenter un parti désigné ou se présenter comme indépendant.

Parlons aussi de Paul Hellyer et de ses mutations, de libéral à indépendant, puis à conservateur indépendant. Ou encore, prenons l'exemple d'un député qui a fait partie d'un cabinet conservateur, Roch LaSalle, ancien député de Joliette. Lorsqu'il était député sous le gouvernement de Bob Stanfield, il a fait une déclaration impromptue motivée par des problèmes linguistiques et a dit vouloir siéger comme indépendant. Il est allé s'asseoir où mon bon ami de Pembina siège en ce moment, et, plus tard, il a refait une déclaration où il disait vouloir réintégrer le Parti conservateur. Il changeait d'idée comme de chemise et est-ce que le whip du gouvernement ou le whip de l'oppositon a dit: «Hé, Rocky, vous ne pouvez pas

aller vous asseoir de l'autre côté parce que vous avez une couleur politique grand teint.» Ces couleurs ne collent pas à la peau comme un tatouage, monsieur le Président.

Mais j'arrive à ma conclusion car je ne voudrais pas pervertir le système en affirmant que les partis politiques n'ont pas de statut officiel à la Chambre. Le système politique repose sur les personnes. Nous sommes élus individuellement. Autrement, et je sais qu'il y a beaucoup de pression en ce sens, nous pourrions être réduits à de simples numéros pour les besoins de l'ordinateur, quel que soit notre nom. Je comprends l'attrait des partis pour les députés, mais le fait est que nous sommes élus individuellement comme députés. Je ne veux pas nommer mes amis d'en face, mais ce n'est que depuis 1970 que la Loi sur les élections les force à inscrire leur affiliation politique à côté de leur nom sur le bulletin de vote, et ce n'est que pour des raisons de comptabilité. C'est un détail et non ce qui importe en premier lieu.

Notre système politique est composé de députés, monsieur le Président, et non de blocs de quelque 170 ministériels. Il est composé de 295 députés. Sinon, pourquoi y-a-t-il un index à la fin du livre?

• (1510)

En guise de conclusion, je voudrais vous donner le meilleur exemple qui soit et dont certains d'entre vous se souviennent peut-être. Moi, je m'en souviens. C'était à l'époque de Robert Stanfield. M. Pearson était parti aux Bermudes pour le congé de Pâques lorsque éclata une crise au sujet d'une mesure financière. Nous étions nombreux au sein du caucus à croire que le gouvernement était paralysé. Nous pensions que puisqu'il avait été défait au sujet d'une mesure financière, que le Parlement lui avait retiré sa confiance et que le session était finie.

C'était longtemps avant que l'on songe à utiliser les cloches. Je faisais partie du caucus conservateur et je puis vous dire, monsieur le Président, que les discussions y étaient fort houleuses. Ce jour-là nous nous sommes réunis au moins une fois dans la salle 112-N, puis à la salle du Comité des chemins de fer, mais c'était surtout là-bas parce que la situation était critique.

Je me souviens de Gordon Churchill, de Jack Horner et d'autres qui se sont prononcés, et de Mike Starr, qui à titre de leader parlementaire, s'efforçait de savoir si nous devions même entrer dans l'enceinte de la Chambre.

Notre argument, c'était qu'une mesure financière posait la question de confiance et qu'elle avait été battue. En fait, M. Stanfield a admis ce jour-là, ou plus tard, qu'il avait reçu un appel du gouverneur de la Banque du Canada qui croyait que comme le gouvernement était minoritaire, la valeur du dollar dégringolerait si la Chambre ne se réunissait pas. Une telle chute aurait été désastreuse pour le Canada.

Par conséquent, M. Stanfield a cru de son devoir de ramener le caucus à la Chambre et de débattre la question de privilège portant sur la légitimité de la Chambre. Le débat a duré deux jours, mais la Chambre a recommencé à fonctionner normalement.

C'est à ce moment-là que j'ai compris que la Chambre était vraiment devenue une organisation factice. Après que les principaux discours eurent été prononcés, ceux de M. Stanfield, de M. Pearson et de M. Lewis du NPD, donc après la présentation des principaux discours dans le débat sur la plus importante question constitutionnelle que la Chambre ait eu à considérer depuis fort longtemps, tout le débat s'est poursuivi hors de l'enceinte de la Chambre. Après deux jours, M. Pearson a finalement gagné son point, parce que la population réclamait que la Chambre se réunisse et qu'elle poursuive le débat.

M. Churchill, député de Winnipeg-Sud-Centre, a alors fait une déclaration que je veux lire au complet, parce qu'elle correspond bien à la situation actuelle du Parlement. Je conclurai là-dessus.

Lorsqu'un politique respecté comme M. Churchill a pris la parole et fait une courte déclaration pour décrire la position dans laquelle il se trouvait, personne n'a osé se lever à la Chambre pour contester son droit de le faire.

Voici ce qu'il a dit à la Chambre le 27 février 1968, rapporté à la page 7019 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel et annoncer que j'ai l'intention de siéger à la Chambre à titre de conservateur indépendant.

Et c'est exactement ce que je veux faire maintenant.

> C'est avec un très vif regret que je prends. . .

Mme Copps: Un conservateur indépendant, ça n'existe pas.

M. Nowlan: Qu'est-ce que vous voulez dire? Qu'on soit de ce côté-ci de ce côté-là, elle semble nous tenir le même discours. C'est très déconcertant.

Je poursuis:

> C'est avec un très vif regret. . .

Je dois dire que c'est le genre de déclaration que j'aurais dû faire l'autre jour au lieu de manquer d'égards envers la présidence.

> C'est avec un très vif regret que je prends cette décision après y avoir longuement réfléchi. La question dont nous sommes saisis est trop importante pour notre régime parlementaire et tellement dangereuse pour notre liberté qu'en mon âme et conscience, je ne puis abandonner maintenant une partie de notre liberté dans l'espoir que nous pourrons la recouvrer à un moment encore indéterminé. Cela va à l'encontre de mon expérience de la vie et de la compréhension que j'ai de la longue et douloureuse lutte de l'homme pour la liberté. La décision du parti conservateur de capituler à ce moment-ci est tellement contraire aux principes du parti, comme je les conçois, que je préfère être entièrement

libre d'exprimer mes opinions dans ce débat sans embarrasser mes collègues.

Aussitôt que possible, je rencontrerai les dirigeants du parti progressiste conservateur de Winnipeg–Sud–Centre et, après les avoir consultés, j'agirai de la façon jugée convenable.

Je garderai un intérêt amical et sympathique pour le parti conservateur dans l'espoir qu'un jour, je pourrai de nouveau lui accorder mon appui ferme et inébranlable.

Pour achever de présenter mes arguments, je m'appuie sur la crédibilité de Gordon Churchill, qui voulait siéger à titre de conservateur indépendant, pour se dissocier fondamentalement du parti, et qui a été reconnu comme tel.

Je pourrais citer encore quelque 90 autres députés qui ont fait de même et dont la décision m'a jamais été contesté. Cela vous montre dans quel état se trouve le Parlement, quand un député, après avoir beaucoup réfléchi et avoir pris une décision difficile, fait une déclaration à titre personnel et défend sa position, s'étant libéré des contraintes de la procédure, et qu'il se voit contesté par un autre parlementaire qui lui dit: «Vous n'avez pas le droit de faire cela.»

Monsieur le Président, je me suis fait élire et je me porterai de nouveau candidat dès que des élections seront déclenchées. Je veux maintenant établir clairement mon statut à la Chambre, de façon que le cas de l'eunuque politique soit réglé et qu'il soit reconnu officiellement comme conservateur indépendant, puisque c'est un fait.

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je me demande si nous sommes en plein débat, ou s'il s'agit d'un rappel au Règlement ou de la question de privilège dont discute la Chambre. C'était certes une déclaration assez longue.

En ce qui me concerne, le député d'en face a parfaitement le droit de se donner le nom politique qu'il veut ou de nous indiquer quel sens il donne à l'allégeance politique.

Cependant, nous parlons de l'intervention que j'ai faite il y a quelques semaines concernant le compte rendu écrit de nos délibérations, le *hansard*, la publication qui régit nos travaux aux comités.

Une section supplémentaire est ajoutée à la fin du *hansard* tous les mercredis pour indiquer le nom des députés, leur circonscription et leur affiliation politique. Au cours de la présente législature, et pendant toutes les législatures précédentes, depuis l'adoption de la Loi électorale actuelle, qui découle de la Constitution du Canada, nous avons toujours, dans cette partie de notre compte rendu, désigné les députés selon l'affiliation politique sous laquelle ils avaient fait campagne pendant les élections précédentes, et sous laquelle ils avaient été élus, que ce soit pour représenter le Nouveau Parti démocratique ou le Parti conservateur. Dans le cas qui nous occupe maintenant, il s'agit du Parti réformiste du Canada ou du Parti libéral du Canada. Voilà pour l'affiliation.

Des députés ont été expulsés de leur caucus sans qu'on les oblige à changer d'affiliation politique parce qu'on a considéré que leurs électeurs s'étaient prononcés en leur faveur dans leur circonscription sous une certaine étiquette politique. Mais nous leur avons permis de renoncer à cette affiliation politique. S'ils ne voulaient plus faire ce pour quoi leurs électeurs les avaient élus, à savoir s'affilier à d'autres députés sous la même appellation politique, nous leur avons permis de renoncer à leur affiliation politique en mettant le mot «indépendant» à côté de leur nom dans notre compte rendu écrit. Le fait est qu'ils ne sont plus affiliés à aucun parti politique.

Le député d'en face a également évoqué la situation hypothétique d'un député qui passerait d'un parti politique à un autre parti politique reconnu. Il y a eu effectivement des exemples de députés qui sont passés du parti progressiste conservateur au parti libéral, puis enfin au Nouveau parti démocratique. En fait, sauf erreur, au cours de la dernière législature, un député a visité successivement chacun des partis. Élu tout d'abord sous la bannière du parti progressiste conservateur, il a siégé ensuite en tant que membre de chacun des deux autres partis, pour enfin siéger en tant qu'indépendant.

Si l'on devait accepter l'argument de mon honorable vis-à-vis, on pourrait aboutir, du moins en théorie, à 295 affiliations politiques distinctes, ce qui serait absurde. Nous aurions le parti bleu, le parti rose, le parti jaune, le parti vert, le parti d'en haut, le parti d'en bas, le parti sans devant derrière, le parti sans dessus dessous, et le reste.

Il s'agit là en l'occurrence d'un document sérieux que les chercheurs pourront consulter à l'avenir pour déterminer les lignes de force politiques qui jouaient à la Chambre à un moment donné. Si l'on devait permettre aux députés de changer leur affiliation politique après avoir participé à une élection, devrait-on accepter par exemple que le député ayant obtenu l'appui de ses électeurs sous la bannière conservatrice prenne la parole le

premier jour de la session pour déclarer: «Je tiens à figurer à la fin de ce compte-rendu comme député communiste»? Accepterait-on que la désignation de l'affiliation politique soit entièrement entre les mains du député ou de ses électeurs?

Peut-être que, tournant notre regard vers l'Orient, nous pourrions considérer ce qui se passe en Inde. Ce pays a un système tel que n'importe quel candidat peut faire campagne sous la bannière de tel ou tel parti politique. Si, une fois élu, il se lasse pour une raison quelconque de son affiliation politique ou refuse d'appuyer l'avis de la majorité, il démissionne de son siège et conserve le droit de demander à ses électeurs de l'élire de nouveau en tant que député indépendant ou conservateur indépendant.

Peut-être le Parlement aurait-il avantage à ce que, dans des circonstances analogues, les députés agissent de même et demandent à leurs électeurs de les élire de nouveau sous une bannière différente. À mon avis, tous les députés qui ont foi en la démocratie ne trouveraient rien à redire à cela. Quant à moi, monsieur le Président, j'estime que ce serait une grave erreur d'inventer une affiliation politique qui ne figure pas dans la Loi électorale du Canada pour demander au Parlement d'approuver la désignation de cette affiliation politique dans ses comptes rendus écrits alors qu'il n'existe pas de bannière sous laquelle un candidat puisse participer à des élections au Canada. On pourrait aboutir ainsi à toute sorte d'abus alors que certains candidats se déclareraient d'une certaine affiliation avec l'intention de se manifester une fois élu sous des couleurs différentes.

• (1520)

Dans l'ouest du Canada, certains d'entre nous ont connu des situations semblables à la fin des années 1970. Certaines personnes qui forment désormais le coeur du Parti réformiste ont cherché à se faire élire comme candidats du Parti progressiste-conservateur du Canada. En 1977, dans ma circonscription, une personne a voulu se présenter comme candidat du Parti conservateur avec l'intention de se faire élire en tant que membre du Parti conservateur pour pouvoir, par la suite, se déclarer membre d'un autre groupe politique en faveur de la séparation de l'ouest du pays.

Cette façon de procéder n'est pas très démocratique et la Chambre ne devrait pas la tolérer. Si un député se fait élire sous la bannière d'un parti, ça va. S'il quitte ce parti pour se joindre à un autre parti élu légitimement à la Chambre, ça va aussi. Mais si un député ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre de ces situations, j'estime personnellement que nous n'avons pas le choix et que nous devons le faire figurer à la fin du compte rendu comme un député indépendant.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député d'Annapolis Valley—Hants et du whip du gouvernement.

D'abord, je corrige ce qui m'a semblé être une erreur dans les premières remarques du député qui a affirmé que les partis ne sont pas mentionnés dans le Règlement. Au contraire, et je lui signale l'article 33 du Règlement. J'aurais trouvé d'autres références si j'avais eu le temps de lire tout le Règlement.

L'article 33 mentionne les partis qui existent à la Chambre des communes, donc il en est question dans le Règlement, comme d'ailleurs dans la Loi électorale du Canada où le député trouvera plusieurs renvois aux partis, j'en suis certain. Je ne voulais pas qu'il laisse croire aux gens que les partis ne sont pas compris dans nos structures électorales. Elles ont beaucoup changé depuis les années 1960, époque à laquelle il a fait allusion.

Bien sûr, les députés sont libres de s'affilier à un parti aux élections et de l'indiquer sur le bulletin de vote. Mais c'est le député qui veut se faire élire qui décide s'il veut que son nom soit identifié à celui d'un parti sur le bulletin de vote.

Le député devrait s'en rappeler. Autrement dit, la Loi électorale ne nous force pas à nous identifier à un parti. Nous sommes libres de refuser ou de ne pas indiquer d'affiliation politique sur le bulletin.

En choisissant sa propre désignation comme membre des Communes, le député est tout à fait libre de faire comme bon lui semble, peu importe ce qu'en dit le whip du gouvernement.

Je me souviens très bien de l'incident qu'il a décrit au sujet de M. Churchill, ancien député de Winnipeg-Sud-Centre. Je me souviens du député de Kenora—Rainy River, M. Benedickson, qui s'est décrit comme député libéral-travailliste pendant de longues années. Il ne voulait pas s'appeler libéral tout court, mais il siégeait avec les libéraux. Il insistait pour être identifié comme libéral-

travailliste dans le hansard du mercredi. Il se présentait comme tel, mais il ne pouvait pas l'indiquer sur le bulletin parce que la désignation du parti n'était pas permise dans ce temps-là. Il était donc libre de choisir son appellation.

Je me souviens qu'il y avait des libéraux indépendants. Je me souviens que, dans les années 1960, il y avait des conservateurs indépendants. Je suis certain que les modifications à la Loi électorale qui ont permis d'indiquer l'affiliation politique sur le bulletin de vote n'ont rien changé à la procédure ou au Règlement de la Chambre en ce qui a trait au droit d'un député d'indiquer son affiliation politique.

En fait, le whip du gouvernement laisse entendre que, parce que des modifications ont été apportées à la Loi électorale, un député ne peut se déclarer qu'indépendant, rien d'autre. Autrement dit, le député qui décide de quitter un parti doit soit siéger comme indépendant, soit s'affilier à un autre parti reconnu. Je ne suis pas d'accord. Le député qui change de parti a le droit de décider de la façon dont il sera appelé ou désigné à la Chambre.

Bien que le fait de siéger comme indépendant risque d'entraîner la perte de privilèges et d'obligations qui incombent à un député d'un parti désigné, cela ne veut pas dire que la personne ne peut se déclarer un conservateur indépendant, un libéral indépendant ou un néo-démocrate indépendant et se faire désigner comme telle dans la liste qui paraît dans le hansard du mercredi. Il n'y a rien d'officiel dans son appellation et je crois que le député a le droit de faire ce choix. À mon avis, le whip du gouvernement tente de modifier le Règlement qui a toujours présidé au fonctionnement de cette chambre, en se reportant à des modifications qui ont été apportées à la Loi électorale dans les années soixante-dix. Je ne crois pas que cela soit nécessaire.

Si le Président a des doutes là-dessus, il devrait soumettre le cas au Comité permanent des privilèges et élections, qui examinera la question à fond. Compte tenu des précédents qui ont été établis à la Chambre pendant de nombreuses années, cependant, le député devrait avoir le droit de choisir son appellation et d'insister pour que son nom soit inscrit dans l'appendice du hansard du mercredi, de sorte que le Président pourrait tout simplement en tenir compte à toutes fins utiles à la Chambre.

Je ne crois pas que cette pratique soit contraire aux usages et coutumes de la Chambre. Elle serait plutôt conforme à ceux-ci, tels que nous les avons connu au fil des ans. Ces usages et coutumes n'ont pas été modifiés, sciemment ou non, par suite des modifications apportées à la Loi électorale du Canada au début des années 70, alors qu'il avait été décidé que l'affiliation politique serait indiquée sur le bulletin de vote.

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je voulais prendre la parole le plus tôt possible pour corriger une erreur commise par mégarde par le député d'Annapolis Valley—Hants. Lorsqu'il a parlé d'un député de l'Ouest qui a changé de parti, je pense qu'il faisait allusion à Jack Murta.

Ce dernier, naturellement, était et reste un homme d'honneur loyal à son parti pendant son mandat ici. Il faisait allusion, je pense, à Jack Horner qui, effectivement, a changé de parti pour se joindre aux libéraux et a essuyé une défaite retentissante aux élections suivantes.

M. le Président: J'ai reconnu le député de Calgary-Sud-Est. Je crois comprendre que la discussion concernait notre ancien collègue, l'hon. Jack Horner.

Je voudrais poser une question à la Chambre. Un député peut-il me dire quel obstacle légal il y a à ce que le député se déclare conservateur indépendant à la Chambre?

J'ai écouté le député d'Annapolis Valley—Hants, le député de Calgary-Ouest, le député de Calgary-Sud-Est et le député de Kingston et les Îles. Je vais étudier la question et je reviendrai avec une réponse motivée.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je ne réfuterai pas ce qui a été dit, mais je me suis surtout intéressé à l'exposé de mon collègue, le député de Kingston et les Îles, tel qu'il l'a présenté. Je sais très bien que, s'il s'agit de partis politiques, ce nom est dans le Règlement, et manifestement il est encore sûrement désigné dans la Loi électorale. Le nom des partis ne figure pas dans le Règlement.

M. le Président: Je remercie les députés et je vais étudier la question. Le député qui l'a soulevée est à la Chambre depuis de nombreuses années et son père a été député pendant bien des années avant lui. Pendant toutes ces années, lui, son père et sa famille ont appuyé un certain parti politique. Assurément le député éveille un certain intérêt à la Chambre, des deux côtés, quand il soulève la question.

J'essaierai de revenir avec une réponse qui convient à la gestion interne de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-58 – PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, avec modifications.

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les membres, tous les députés qui ont participé à ce comité, tout le personnel de soutien, et spécialement la greffière du comité, M^me^ Santosh Sirpaul qui a travaillé sans relâche et parfois même tout le weekend pour préparer les rapports et les commentaires pour le bénéfice du comité.

• (1530)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNES ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES – QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, comme c'est aujourd'hui la Journée internationale des droits de l'homme, je suis très heureux de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Ce quatrième rapport déposé dans les deux langues officielles s'intitule *Questions sans réponse: S'entendre pour agir*.

C'est l'une des rares fois, sinon la première, qu'un comité permanent a recours à ses pouvoirs lui permettant d'étudier la réponse du gouvernement à un de ses rapports antérieurs et de demander un complément d'information. En effet, ce quatrième rapport est une analyse de la réponse que le gouvernement a donnée récemment à notre deuxième rapport, qui invitait le gouvernement à élaborer une stratégie nationale complète pour intégrer les personnes handicapées à la vie économique du Canada.

L'opinion unanime du comité est que la réponse du gouvernement, sans être dépourvue d'initiatives valables, n'est pas vraiment une réponse globale. Il demande donc au gouvernement de poursuivre le dialogue amorcé par le deuxième rapport. Il importe de donner des réponses claires et complètes aux questions soulevées dans ce deuxième rapport si l'on veut que les Canadiens, notamment ceux qui sont handicapés, sachent à quoi s'attendre de leur gouvernement. Ces réponses sont nécessaires aussi, en un sens plus large, parce que les comités de la Chambre ne peuvent être efficaces que si le gouvernement prend sérieusement en considération leurs travaux.

Par conséquent, aux termes de l'article 109 du Règlement, le comité demande une réponse globale à son rapport dans un délai de 150 jours. Nous estimons que cette réponse n'a déjà que trop tardé, parce qu'elle doit porter entièrement sur notre deuxième rapport. Nous prions donc le gouvernement de répondre le plus rapidement possible.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux résidants d'Amherstview, de Napanee et d'autres régions proches de la circonscription de Kingston et les Îles.

Les signataires vivent dans la circonscription de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington, qu'un député conservateur représente à la Chambre. Il semble que ce député ne veut pas présenter ce genre de pétitions. Je suis donc heureux de le faire à sa place, au nom des signataires, qui proclament leur opposition à la taxe sur les produits et services et surtout à son application aux livres et aux journaux.

Les pétitionnaires soulignent que la diffusion libre des imprimés est l'une des bases de nos traditions démocratiques. Ils estiment donc que l'imposition de cette odieuse taxe sur les imprimés menace notre structure démocratique. Par conséquent, ils exhortent le Parlement à rejeter la TPS.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai le privilège, en vertu de l'article 36 du Règlement, de déposer trois pétitions signées par des particuliers, de l'Ontario surtout mais aussi du Québec, de la région d'Ottawa notamment, qui s'oppo-

sent à la taxe sur les produits et services, et en particulier à l'assujettissement des revues, livres et journaux à cette taxe.

Les signataires prient instamment le gouvernement de retirer la taxe sur les produits et services. Ils prient aussi le gouvernement, dans le contexte de la récession attribuable à des causes internes, de ne pas donner suite dans l'immédiat à la taxe sur les produits et services, vu son incidence négative sur l'économie canadienne, et notamment sur les consommateurs canadiens et les petites entreprises de tout le pays.

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai ici une série de pétitions signées par près de 600 personnes de la circonscription de Lambton—Middlesex priant le gouvernement d'éliminer graduellement le MMT comme additif de l'essence.

Le 1er décembre, ce gouvernement a supprimé officiellement l'utilisation du plomb pour hausser le niveau d'octane de l'essence, mais il permet toujours d'utiliser une autre substance neuro-toxique, le manganèse-tricarbonylméthylcyclopentadiényle, qui est interdite aux États-Unis depuis 1978.

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement d'agir dès maintenant, d'interdire le MMT et de le remplacer par l'éthanol qui n'est pas nuisible pour l'environnement et crée un débouché pour des millions de tonnes de céréales canadiennes.

Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition de personnes s'opposant à la TPS, à la fermeture de bureaux de poste locaux, et aux réductions de services aux anciens combattants.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions, en vertu de l'article 36 du Règlement, qui proviennent de résidents de l'agglomération urbaine de Toronto.

Ces personnes demandent au gouvernement de renoncer à taxer les livres et périodiques. Le message imprimé constitue une pierre angulaire de notre prospérité économique et de notre liberté d'expression. Ces résidents du Canada demandent donc au gouvernement de ne pas taxer les livres et périodiques.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma première pétition provient de résidants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui font valoir que les coupures touchant le transport de voyageurs par rail ne sont pas raisonnables, du point de vue de l'environnement. Les pétitionnaires signalent que le train constitue la meilleure façon, du point de vue environnemental, de transporter un grand nombre de personnes.

Ces résidants demandent au gouvernement de réévaluer sa décision de supprimer certaines lignes et d'investir de façon plus judicieuse dans le transport des Canadiens par train.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de personnes de Kingston et Belleville.

Ces personnes sont préoccupées par la décision du gouvernement d'appliquer la taxe sur les produits et services. Elles estiment qu'il s'agit d'une taxe régressive qui favorise des Canadiens dans certaines régions du pays. Cette taxe pénalise particulièrement les résidants du Nord et les gens qui vivent dans des régions éloignées du Canada. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision et de procéder plutôt à une véritable réforme fiscale qui soit équitable.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je veux présenter deux pétitions.

La première provient de dirigeants de petites entreprises de ma circonscription de New Westminster—Burnaby. Ces personnes demandent au gouvernement de ne pas mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services. Elles estiment qu'il s'agit d'une taxe inéquitable parce qu'elle contraint les petites entreprises à assumer une part disproportionnée du fardeau fiscal, et que son application constituera un véritable cauchemar pour ces petites entreprises.

Les pétitionnaires disent aussi que la taxe ne tient pas compte des préoccupations des petites entreprises relativement à la taxe de vente au niveau du fabricant. La TPS a plutôt pour effet d'alourdir le fardeau des petites entreprises. Les signataires demandent au gouvernement de laisser tomber la taxe proposée sur les produits et services, et de consulter les entreprises, les milieux syndicaux et les groupes de consommateurs afin d'en arriver à un consensus en ce qui a trait à une réforme fiscale.

L'AVORTEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je veux présenter est signée par des habitants de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, notamment de la région de Vancouver.

Les pétitionnaires disent que le choix d'avoir des enfants ou de ne pas en avoir est une affaire personnelle qui n'a rien à voir avec le droit pénal. L'Association médicale canadienne a déjà des lignes directrices et des règlements concernant l'avortement. Ils affirment aussi que la criminalisation de l'avortement ne fait rien pour supprimer les raisons pour lesquelles les femmes réclament des avorte-

ments ni pour réduire le nombre de grossesses non désirées.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas criminaliser l'avortement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA PAUVRETÉ

Mme Copps (Hamilton-Est) propose:

Que la Chambre regrette que près d'un million d'enfants au Canada vivent dans la pauvreté, que chaque année 1,4 million de Canadiens doivent avoir recours aux banques alimentaires, et que la récession actuelle et la taxe proposée sur les produits et services contribueront à aggraver leur situation; et

Que la Chambre, souhaitant l'élimination de la pauvreté au Canada d'ici l'an 2000, demande la création immédiate de programmes en vue d'améliorer la situation des travailleurs pauvres, notamment une hausse du salaire minimum, l'abolition des pratiques discriminatoires en matière d'emploi, l'augmentation des prestations familiales et l'adoption d'autres programmes de soutien du revenu.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné pour la période de crédits se terminant le 10 décembre 1990, la Chambre procédera, de la façon habituelle, à l'étude et à la mise aux voix du projet de loi de crédit. Les députés consentent-ils à ce que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

• (1540)

M. Dingwall: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je ne suis pas certain s'il y a eu une entente, mais je demanderai quand même au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique si la Chambre serait disposée à permettre aux partis de diviser comme ils le veulent

le temps qui leur est alloué, selon l'ordre dans lequel le Président leur donnera la parole. Par exemple, pour notre premier orateur, au lieu d'avoir une période de vingt minutes suivie d'une période de dix minutes, nous aurions deux périodes de dix minutes, suivies chacune immédiatement d'une période de cinq minutes.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous sommes des gens tellement conciliants que, comme d'habitude, nous ferons tous ce que nous pouvons pour collaborer avec les autres partis à cet égard.

M. Riis: Monsieur le Président, je n'apprécie guère les insinuations que le député a faites dans ses dernières observations, mais comme c'est la dernière journée d'opposition et que nous entreprenons le débat bien après l'heure habituelle, je voudrais apporter une légère modification à la proposition en question. Je crois que par souci d'équité et de justice, nous devrions envisager de procéder ainsi, mais en suivant le roulement habituel, en donnant à chaque député dix minutes au lieu de 20 minutes pour son discours et en prévoyant cinq minutes au lieu de dix pour les questions et les observations. Si cela est dans l'intérêt de la Chambre, nous sommes certes disposés à apporter notre collaboration.

M. Dingwall: Monsieur le Président, c'est là une proposition intéressante de la part du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique. C'est là une entorse importante à la tradition dans cette enceinte mais, dans les circonstances, c'est une excellente suggestion.

Compte tenu de la question soulevée par la députée de Hamilton-Est, je pensais que le député aurait voulu collaborer pour permettre à un plus grand nombre de députés de son parti et du mien de participer au débat. Cependant, étant donné que la proposition présentée est sans précédent, nous devons nous en tenir au Règlement qui prévoit un discours de 20 minutes et une période de dix minutes pour les questions et observations.

M. Beatty: Monsieur le Président, je me demande si nous pouvons demander simplement à notre collègue néo-démocrate d'examiner la proposition soumise plus tôt par le Parti libéral. J'hésite à accepter sa proposition pour une raison bien simple. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est d'une telle importance que beaucoup d'entre nous n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer un discours très élaboré. Cette question a d'ailleurs déjà été abordée par son ancien chef.

En donnant aux partis eux-mêmes la possibilité de décider comment ils entendent diviser le temps à leur disposition, nous aurions là un système juste et équitable qui offrirait au Parti libéral la possibilité de s'organiser de la façon la plus efficace possible sans empêcher pour

autant les députés de s'étendre davantage sur cette question fondamentale s'ils le jugent bon. Je pense que cela va dans le sens des traditions de notre institution. Si nous sommes disposés à faire preuve de la souplesse voulue, nous pourrons ainsi répondre aux besoins des députés des deux côtés.

Le président suppléant (M. Paproski): Les partis n'ont pu s'entendre. Ainsi, nous en tenons-nous à une période de 20 minutes pour les discours et de dix minutes pour les observations en laissant le choix aux divers partis de se contenter de discours de dix minutes et de périodes de questions et observations de cinq minutes s'ils le souhaitent? Je laisse le soin à la Chambre de décider.

M. Riis: Monsieur le Président, l'idée me plaît, mais je remarque que, en calculant le temps, vous excluez les deux derniers néo-démocrates, car nous avons commencé en retard.

Je suis bien prêt à essayer de faire intervenir le plus grand nombre de députés possible dans ce débat dont, comme le ministre, je ne peux que reconnaître l'importance, d'autant plus que le chef du NPD à l'époque en avait pris l'initiative il y a un an.

Je suis d'accord avec mon collègue qui propose de laisser les partis décider s'ils veulent répartir leur temps en période de dix et cinq minutes, avec l'assurance que, après le premier tour et avant la fin du débat, il y aura amplement de temps pour l'intervention de deux députés du Nouveau Parti démocratique. Autrement, je ne vois pas l'intérêt de consentir à la proposition.

Le président suppléant (M. Paproski): Commençons par les périodes de vingt et dix minutes, comme on l'a proposé. Débat.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est le moment, quinze jours avant Noël, de réfléchir à la vraie raison pour laquelle nous sommes ici.

En passant en revue les actes du gouvernement depuis 1984, j'ai été franchement estomaquée devant l'ampleur des restrictions que les conservateurs ont fait subir aux enfants et aux familles pauvres du Canada.

Je propose cette motion, non comme la solution au problème de la pauvreté, mais plutôt pour donner à la Chambre l'occasion de discuter franchement et à fond de questions qui concernent les Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Au cours des prochaines heures, monsieur le Président, vous entendrez des membres de notre caucus traiter de sujets très précis qu'ils connaissent particulièrement bien.

Comme bon nombre de mes concitoyens sans doute j'ai été scandalisée d'apprendre que non seulement un million d'enfants environ au Canada vivaient dans la pauvreté, mais que 1,4 million de Canadiens doivent compter sur les banques d'alimentation pour assurer leur subsistance quotidienne.

Quarante pour cent de ces Canadiens sont des enfants qui, parce qu'ils n'ont pas assez à manger, ne peuvent réussir à l'école et qui sont 1,7 fois plus susceptibles d'avoir des troubles mentaux, 1,8 plus susceptibles de donner un piètre rendement à l'école et deux fois plus susceptibles de démontrer des troubles de comportement. Les enfants pauvres redoublent leurs classes plus souvent que les autres. Deux fois plus d'enfants de milieux défavorisés ont du retard dans leurs études quand ils arrivent à l'âge de 15 ans. Ils deviennent les décrocheurs que le gouvernement essaie à coups de millions d'encourager à retourner à l'école.

Le but du gouvernement et d'un parti doit être de trouver le moyen d'enrayer la pauvreté. Pour ce faire, nous devons examiner ce qui s'est passé au cours des six dernières années.

Monsieur le Président, vous conviendrez avec moi qu'au cours des six dernières années, nous avons vraiment fait du tort aux familles et aux enfants de ce pays. J'ai été choquée de voir les coupes sombres que ce gouvernement a effectuées dans des programmes destinés à aider les pauvres et, en particulier, les enfants.

Si l'on fait rapidement le compte des réductions importantes des paiements de transfert dans le cadre du FPE—réductions de l'ordre de 22 milliards de dollars du régime public d'assurance-maladie au cours des dix prochaines années—et si l'on examine les autres programmes du gouvernement fédéral qui, monsieur le Président, visent à aider les familles pauvres, on constate que les politiques des conservateurs ont entraîné des réductions de dépenses de 20 milliards de dollars à l'égard des familles, des enfants et des personnes âgées qui ont le plus besoin de ressources.

Dans le régime de prestations pour enfants, c'est 1,6 milliard de dollars, en dollars constants, qu'on a enlevé aux familles canadiennes en commençant par les allocations familiales en 1986. La désindexation des prestations pour enfants et la structure fiscale ont retranché 3,5 milliards de dollars dans les fonds consacrés au programme entre 1986 et 1991. La disposition de récupération

touchant les allocations familiales et la pension de vieillesse réduira les dépenses du gouvernement de 215 millions de dollars cette année et de 618 millions par année d'ici la fin de la période de mise en oeuvre graduelle de trois ans.

Le gouvernement Mulroney a mis la hache dans les transferts au titre du financement des programmes établis, comme je le disais tout à l'heure. Au total, les compressions opérées dans les paiements de transfert aux provinces sur les chapitres de la santé, des services sociaux et de l'éducation, qui sont des programmes d'aide aux familles des petits salariés représentent une réduction de 31 milliards de dollars dans l'assurance-santé et l'éducation post secondaire. De cette somme, 22 milliards environ seront retranchés dans le coeur même du régime d'assurance-santé.

• (1550)

En 1990, le gouvernement Mulroney a décidé qu'il réduirait les paiements de transfert qu'il verse à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta à l'égard du RAPC, sous prétexte que ces provinces sont trop riches. Ces réductions s'élèvent à 75 millions de dollars pour 1990 et à 80 millions de dollars pour 1991-1992.

Le gouvernement Mulroney a même mis la hache dans les quatre milliards de dollars qu'il se proposait d'affecter à la création de nouvelles places dans les garderies. Si l'on ajoute à cela le fait que le gouvernement fournit 2,6 milliards de dollars au RAPC, on se rend compte que l'économie de 200 millions de dollars que le gouvernement réalise chaque année, il la réalise une fois de plus aux frais des travailleurs et des familles des petits salariés.

On nous a dit et répété à plusieurs reprises à la Chambre tout le bien que le projet de loi C-21 fera aux petits salariés. On voit bien cela, monsieur le Président. Dans des municipalités de tout le pays, le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale augmente depuis l'adoption du projet de loi C-21. Celui-ci ne visait pas à créer des emplois ni à aider les milliers de travailleurs qui ont été mis à pied ces derniers mois par suite de la politique monétaire et budgétaire du gouvernement actuel. En fait, le projet de loi C-21 va réduire de 1,3 milliard de dollars par année les prestations de l'assurance-chômage. Les chômeurs sont des êtres humains qui se désespèrent et cette compression fédérale de 1,3 milliard de dollars va réduire encore davantage les revenus de familles qui n'arrivent déjà pas à joindre les deux bouts.

Les principaux problèmes des familles qui sont prises dans le cycle de la pauvreté sont la nourriture et la logement. Pouvez-vous croire que, en 1989, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney a effectivement consacré moins d'argent au logement dans tout le pays qu'il ne l'avait fait en 1984? Au moment même où le coût du logement monte en flèche dans tout le pays, que les sans-abri se comptent par dizaines de milliers au Canada, le gouvernement Mulroney consacre en 1989 au logement moins d'argent, en dollars réels, qu'en 1984.

Pour le bénéfice des députés d'en face, je tiens à déposer un état de toutes les compressions budgétaires qui ont frappé les pauvres et les familles à faible revenu depuis 1984; ces compressions totalisent plus de 20 milliards de dollars, sans compter les réductions des paiements de transfert dans le cadre du financement des programmes établis. Il s'agit donc de 20 millions de dollars qu'on a retirés des mains ou plutôt de la bouche des enfants du Canada.

Nous avons voulu susciter ce débat non seulement pour sensibiliser les Canadiens au fait que l'écart entre les riches et les pauvres s'élargit de plus en plus au Canada. Nul besoin de lire les journaux pour s'en convaincre; il suffit de parcourir sa propre circonscription et d'aller dans les banques d'alimentation. Tenez, le mois dernier, dans la ville de Montréal, il y avait des gens qui faisaient la file dans la rue pour acheter des vêtements d'occasion, parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'en acheter des neufs. Que fait le gouvernement fédéral pour venir en aide aux familles dans le besoin? Eh bien, il coupe dans les budgets et il ne s'arrêtera que lorsqu'il n'y aura à peu près plus de programmes d'aide.

Juste un petit exemple. J'ai été franchement bouleversée d'entendre la ministre de l'Emploi dire à la Chambre, en réponse à mon collègue de Winnipeg, qu'elle n'avait pas l'intention d'annoncer de hausse du salaire minimum parce que cette mesure ne profiterait qu'à un petit nombre de Canadiens. Monsieur le Président, ce nombre est peut-être peu élevé, mais je crois que le gouvernement fédéral et la ministre de l'Emploi devraient avoir honte de ce que le gouvernement fédéral paie le salaire minimum le plus bas de tout le Canada. Mon collègue a signalé qu'une mère qui vit seule avec son enfant doit travailler 87 heures par semaine au salaire minimum simplement pour atteindre le seuil de la pauvreté. À vrai dire, on réalise où sont les réels besoins lorsqu'on constate que Terre-Neuve a un salaire minimum plus élevé que celui que paie le gouvernement fédéral. Je voudrais que soit consigné au compte rendu ce que je vais lire après que j'aurai déposé l'analyse sur les compressions de dépenses fédérales.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée est-elle autorisée à déposer le document? Il doit y avoir consentement unanime pour que le document puisse être déposé. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, je le regrette, il y a pas consentement unanime.

Mme Copps: Je m'excuse, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. La députée n'a pas l'autorisation nécessaire pour déposer le document. Il n'y avait pas consentement unanime. Nous reprenons le débat.

Mme Copps: Monsieur le Président, si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas d'accord, qu'il se lève et le dise. Le Président a demandé à la Chambre de se prononcer, et tous ont acquiescé. C'était le silence.

M. Beatty: Monsieur le Président, la députée veut obtenir l'assentiment unanime pour déposer un document qui n'est que du verbiage sectaire. Si la députée y tient, elle peut facilement en parler dans son discours ou l'inclure dans un communiqué de presse.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais la députée n'a pas obtenu l'assentiment unanime de la Chambre. Elle doit poursuivre le débat.

Mme Copps: Je vous remercie, monsieur le Président. C'est dommage que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne juge pas important de donner aux Canadiens une idée de l'ampleur des compressions pratiquées par le gouvernement. Je comprends du reste son refus, car c'est un bilan honteux.

J'ai été renversée lorsque j'ai lu, noir sur blanc, l'ampleur des coupes faites dans les programmes sociaux, les programmes de logement et les programmes d'alimentation au Canada depuis les six dernières années. On ne saurait s'étonner que le ministre de la Santé et du Bien-être social n'aime pas que ces informations soient officiellement déposées. Elles annoncent d'autres problèmes à venir sous son gouvernement. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, il a lui-même très peu fait pour améliorer la situation.

Comme il n'est pas disposé à examiner les informations que l'opposition veut déposer en cette Chambre, examinera-t-il des données concernant le salaire minimum fédéral? Celui-ci n'a pas augmenté depuis quatre ans. Combien de députés apprécieraient de n'avoir obtenu aucune augmentation salariale en quatre ans? Combien parmi eux aimeraient toucher le même salaire pendant quatre ans? Depuis mai 1986, le gouvernement fédéral n'a pourtant pas haussé une seule fois son salaire minimun misérable de 4 $ l'heure.

En Alberta, le salaire minimum est plus élevé; il est fixé à 4,50 $; en Colombie-Britannique, où la politique provinciale à l'égard des travailleurs n'est pas particulièrement éclairée, il est de 5 $ l'heure; au Manitoba, il est de 4,70 $; au Nouveau-Brunswick, de 4,50 $; à Terre-Neuve, il est de 4,25 $, et vous connaissez tous la conjoncture économique difficile de cette province; en Ontario, depuis le 1er juin 1990, il est de 5,40 $ l'heure; à l'Île-du-Prince-Édouard, il est de 4,50 $; au Québec, il est de 5 $ l'heure, tout comme en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest; enfin, dans le Territoire du Yukon, il est de 5,39 l'heure.

Lorsque, en cette Chambre aujourd'hui, nous avons demandé en toute légitimité au ministre du Travail pourquoi le gouvernement fédéral offrait le salaire minimum le plus bas au Canada, il a eu le culot de répondre que celui-ci visait très peu d'employés et que, sans la mesure où il s'agissait d'employés à temps partiel, il ne voulait pas supprimer leurs emplois. C'est le même genre d'argument qu'on a utilisé pour justifier l'esclavage. On prétendait ne pas pouvoir se permettre d'établir des normes minimum d'emploi de peur de faire disparaître des emplois dans les champs de coton.

Même si le salaire minimum fédéral ne s'applique qu'à 1,3 p. 100 des travailleurs, au moins le gouvernement fédéral devrait montrer aux provinces qu'il n'est pas en retard sur elles mais plutôt qu'il les devance lorsqu'il s'agit de soutenir les travailleurs, surtout ceux qui sont pauvres.

L'une des grandes erreurs de notre génération consiste à croire que les gens qui vivent dans la pauvreté sont responsables de leur situation parce qu'ils n'ont pas la volonté de travailler. La commission Macdonald sur la situation économique du Canada a découvert que plus de 50 p. 100 des gens qui vivent dans la pauvreté au Canada sont en fait des travailleurs.

• (1600)

À mon avis, monsieur le Président, les autres qui ne travaillent pas à l'extérieur sont surtout des femmes qui travaillent à la maison et qui apportent une contribution aussi valable que les autres à la situation économique du Canada et même à sa situation psychologique.

Le gouvernement a pris délibérément la décision de réduire la capacité des travailleurs canadiens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins et à ceux de leurs familles en sabrant dans les programmes et en adoptant une politi-

que fiscale qui ruine peu à peu les familles des travailleurs du Canada.

Entre 1984 et 1991, l'impôt sur le revenu des familles pauvres de petits salariés a augmenté de 60 p. 100. Dans le cadre de la prétendue réforme fiscale des conservateurs, l'ensemble des impôts sur le revenu a augmenté de 60 p. 100 pour les famille de petits salariés, tandis que les familles à revenu élevé voyaient leur impôt sur le revenu diminuer de 6,4 p. 100.

M. Belsher: Combien de familles ne paient plus d'impôt sur le revenu?

Mme Copps: Il n'est donc pas étonnant que le sondage d'opinion publique publié hier révèle que les Canadiens n'ont aucune confiance en la capacité du gouvernement actuel d'égaliser le fardeau fiscal, car ils ont vu six années d'exploitation des familles pauvres de salariés et six années de hausses de revenu pour les familles à revenu élevé.

Voyons donc une mesure en particulier des conservateurs. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aura très bientôt l'occasion de présenter une autre version recyclée de son programme de service de garde d'enfants. Je pense que ce sera la sixième ou septième version de la promesse faite en 1984.

Je voudrais que le gouvernement nous dise pourquoi, dans le contexte de sa politique de service de garde d'enfants, il continue de favoriser un régime de déductions fiscales qui profite bien davantage aux Canadiens à revenu élevé qu'aux Canadiens à faible revenu.

Quand on parle de distribuer aux parents qui travaillent des prestations pour payer des services de garde convenables pour leurs enfants, il faudrait sûrement les distribuer principalement aux familles qui ont le plus besoin d'aide.

Je ne comprends pas un régime fiscal en vertu duquel le contribuable gagnant 60 000 ou 80 000 $ par année a droit à plus d'aide pour mettre ses enfants en garderie qu'une famille qui en gagne 30 000 ou 40 000 $. J'espère que dans le cadre de son nouvel ensemble de réformes, le ministre transformera les déductions fiscales en crédits d'impôt de sorte que les familles ayant vraiment besoin d'aide pour le financement des services de garde d'enfants en obtiennent. Ce n'est qu'un aspect du problème dont nous traiterons de façon plus détaillée dans certaines des interventions à venir.

[*Français*]

Je pense, monsieur le Président, avant d'examiner en détail les problèmes qu'on a, on voit que le système du salaire minimum est honteux. La réponse du ministre du Travail, donnée à la Chambre aujourd'hui, est honteuse car on y prétend que le Canada, le gouvernement fédéral, a le salaire minimum le pire de toutes les provinces et territoires du Canada. Le ministre a accepté ce fait en disant que cela ne touche que 1,3 p. 100 de la population. Mais, monsieur le Président, que cela touche une personne, 1 000 personnes ou 100 000 personnes, l'injustice qui existe au niveau du salaire minimum est tout à fait inacceptable!

Il y a dix ans, le Canada, le fédéral était à l'avant-garde dans sa politique de salaire minimum. Maintenant, on est même pire que la province de la Colombie-Britannique, celle de Terre-Neuve et toutes les provinces dont le salaire mininum est plus élevé que celui du gouvernement fédéral, lequel n'a pas touché à son salaire minimum qui est fixé à 4 $ depuis 1986.

Je pose la question suivante aux députés: Est-ce que vous pouvez attendre quatre ans avant d'avoir une augmentation de salaire? Je pense que vous ne seriez pas prêts à attendre quatre ans. Alors, il est tout à fait inacceptable de le dire à ceux dont le salaire est au niveau du salaire minimum, quel qu'en soit le nombre. Je crois également que le ministre du Travail devrait éclaircir les commentaires qu'il a faits à la Chambre, à savoir que, puisque cela touche les gens qui travaillent à temps partiel, on ne veut pas éliminer d'emplois à temps partiel. Est-ce qu'on veut faire des femmes des esclaves du salaire, monsieur le ministre, parce qu'en les forçant à travailler à 4 $ l'heure, c'est quasiment un salaire. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole de la députée est écoulé. Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai une observation et une question. Je félicite ma collègue, la députée de Hamilton-Est, de son excellent discours. Elle a parlé du salaire minimum et elle a dit que le gouvernement fédéral aurait dû montrer la voie au lieu d'être à la remorque des provinces. Elle avait commencé à dire, lorsque son temps de parole a expiré, que la plupart des personnes au salaire minimum était des femmes. Je voudrais lui demander si elle pourrait terminer sa déclaration à ce sujet pour nous éclairer davantage.

Elle a également mentionné un document qu'elle désirait déposer. Certains députés s'y sont opposés. Je me demandais si elle ne pourrait pas nous donner le contenu de ce document si elle en a le temps.

M. Beatty: C'est déjà ce qu'elle a fait. Vous dormiez peut-être.

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait: «C'est déjà ce qu'elle a fait. Vous dormiez peut-être.» Lui, il dormait peut-être lorsque son gouvernement à enlevé 20 milliards aux Canadiens dans le besoin au cours des six dernières années. Beaucoup d'autres Canadiens ne dorment pas, notamment des enfants, parce qu'ils ne sont pas adéquatement nourris. Il trouve peut-être ça drôle, rester ici à sourire du fait que 40 p. 100 des Canadiens qui utilisent les banques alimentaires sont maintenant des enfants. Il rira peut-être aussi de savoir qu'à Montréal il y a des enfants qui ne peuvent pas passer leurs examens parce qu'ils ont l'estomac vide. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne pensons pas qu'il y ait là matière à rire. Une des raisons pour lesquelles nous voulons proposer à ce moment-ci, 15 jours avant Noël, un débat unique sur la vaste gamme de dossiers socio-économiques, y compris le salaire minimum, c'est parce que celui-ci représente le niveau minimum absolu de soutien fédéral nécessaire pour compenser la perte du pouvoir d'achat qui s'est produite au cours des six dernières années de gouvernement conservateur. Il faudrait le relever à 5,88 $ l'heure.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui commencera à évoluer non seulement autour des compressions budgétaires. Croyez-moi, la matière ne manque pas avec les «sabreurs» conservateurs. Ceux-ci peuvent trouver de l'argent pour vendre la TPS, mais ils font tout pour empêcher les enfants canadiens de manger à leur faim.

Par ailleurs, nous voulons que le gouvernement fédéral trouve une solution réelle au problème très précis des travailleurs pauvres qui doivent se contenter de salaires dont le gouvernement devrait avoir honte. En effet, le taux horaire de 4 $ n'a pas changé depuis 1986; le pouvoir d'achat réel des plus indigents qui sont employés sous le régime fédéral est demeuré inchangé depuis cette année-là et ils ont perdu un pouvoir d'achat de 1,88 $ l'heure, en dollars réels fondés sur le taux de salaire minimum annuel de 1979.

Nous voulons que le gouvernement mette sur pied des programmes réels pour venir en aide à ces Canadiens qui tentent de survivre pendant une période économique difficile. Nous ne voulons pas de sourires narquois et de belles paroles de la part du gouvernement. Nous avons besoin de programmes très précis. Nous demandons au gouvernement de prendre un engagement précis sur la question du salaire minimum et sur une révision des prestations destinées aux enfants, que le gouvernement a sabrées ces six dernières années.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je tiens également à féliciter ma collègue de Hamilton-Est pour avoir traité d'une série de questions qui touchent le Canadien moyen et tous ceux qui souffrent des mesures prises par ce gouvernement.

Hamilton et Sault Ste. Marie ont ceci en commun en ce qui a trait au aciéries, je parle de la Loi sur l'assurance-chômage. Je voulais lui demander de nous faire part de son opinion sur la règle des 85 p. 100, suivant laquelle des gens qui vivent un conflit de travail depuis 16 semaines, en ce qui nous concerne, et ne sont pas automatiquement admissibles à l'assurance-chômage, même après avoir vécu tout ce temps avec 100 $ ou moins par semaine. Ils ont des familles, c'est un temps de l'année particulièrement difficile.

Je voudrais savoir ce que pense la députée de la décision sur cette règle de 85 p. 100. Il me paraît bien étrange, et je suis sûr qu'il doit sembler tout aussi injuste aux gens qui sont aux prises avec ce genre de conflit, que le gouvernement accepte une décision qui a été rejetée par tous, y compris la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême, et qu'il maintienne cette règle de 85 p. 100 au détriment des travailleurs du pays.

• (1610)

Je voulais simplement connaître son opinion à ce sujet. Pourquoi le gouvernement maintiendrait-il une règle aussi injuste?

Mme Copps: Monsieur le Président, le gouvernement fédéral n'aurait pas dû toucher à la loi quand le tribunal a invalidé la règle du 85 p. 100 en juillet 1989.

En modifiant la loi en ce sens, le gouvernement a démontré une fois de plus qu'il cherche à évincer les travailleurs du régime de l'assurance-chômage. Monsieur le Président, après une mesure comme la loi C-21, qui retire des milliards de dollars du régime de l'assurance-chômage, la règle du 85 p. 100 est le coup de grâce asséné aux travailleurs des aciéries.

Monsieur le Président, la longueur des conflits de travail dans l'industrie sidérurgique, à Hamilon et à Sault Ste. Marie, a rendu la situation des travailleurs vraiment difficile. Ces conflits sont survenus au début d'une très dure récession. À vrai dire, dans notre ville de Hamilton, des milliers de travailleurs en santé, qui ne demanderaient pas mieux que d'aller travailler, vont passer un bien triste Noël, parce qu'il n'y a pas d'emplois pour eux.

Il y a pas d'emplois à cause de la grève, et à mon avis, c'est maintenant que la règle des 85 p. 100 leur est préjudiciable et c'est pour cela qu'elle devrait être supprimée. Les emplois n'existent plus parce que notre économie est en recul à cause de la politique de l'argent cher du gouvernement actuel.

Le règlement du conflit dans les aciéries de Hamilton et d'Algoma est survenu au plus fort de la récession au Canada, et c'est pour cette raison que les travailleurs d'Algoma sont pris à la gorge à cause de cette règle des 85 p. 100. Ce qui n'a pas été le cas de Hamilton où il y a eu suffisamment de rappels parce que nous sommes intervenus à la Chambre. Nos interventions ont effectivement donné de bons résultats en ce qui concerne certains travailleurs qui ont au moins obtenu des prestations de chômage.

On n'en a pas fait autant à propos de Sault Ste. Marie, où de nombreux travailleurs vivront de l'assistance publique pendant la période de Noël comme des milliers de leurs confrères qui n'ont plus droit maintenant aux prestations de chômage à cause de la loi C-21.

Je suis scandalisée de voir que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne cesse pas de présenter la loi C-21 comme une grande réforme favorable aux travailleurs canadiens au cours de la période des questions.

Cette mesure n'est rien d'autre, pour le gouvernement fédéral, qu'un moyen de se retirer de l'assurance-chômage en livrant de nombreux travailleurs à leur sort. C'est à cause de la loi C-21 du gouvernement que les listes d'assistés sociaux ne cessent de s'allonger au Canada.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée devrait savoir que le projet de loi C-21 est entré en vigueur il y a trois semaines seulement.

Quiconque touchait des prestations d'assurance-chômage était assujetti aux anciennes règles. La députée est dans le brouillard le plus épais.

Les changements apportés par le projet de loi C-21 n'ont rien à voir avec ce dont elle parle.

La députée a également déclaré que 1,3 milliard de dollars avaient été retranchés du régime d'assurance-chômage. Pas un sou noir n'a été retiré de ce régime. Il y a eu des réajustements à l'intérieur même du régime. Elle ne sait pas de quoi elle parle.

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis désolée que le député sache si peu ce qui se passe qu'il ne sait rien de la situation au bureau d'aide sociale de Burlington.

S'il allait dans sa circonscription de temps à autre, il saurait ce que savent les travailleurs de Tridon, il saurait que les listes de bénéficiaires de l'aide sociale de Burlington, de Hamilton et de la région s'allongent en raison de la décision du gouvernement de pénaliser les femmes.

J'étais à Hamilton en fin de semaine dernière. J'y serai en fin de semaine prochaine et la fin de semaine suivante. J'écoute les travailleurs. Les travailleurs de Tridon à Burlington m'appellent parce que lorsqu'ils appellent leur député, celui-ci se cache derrière la ministre.

Dans la propre collectivité du député, monsieur le Président, les employés de Tridon se font dire d'aller se faire voir, et leurs emplois sont exportés à Smyrna, aux États-Unis, et que fait ce député? Il a le culot de défendre le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage qui fera perdre leurs prestations à des milliers de travailleurs canadiens à temps partiel, surtout des femmes, les défavorisées du monde du travail. Ce sont là des faits.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Débat.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le Parlement ne peut sans doute pas être saisi de questions plus importantes que la pauvreté, de celle qui touche nos enfants en particulier. Je pense que tous les Canadiens à faible revenu ont le droit de s'attendre à ce que les députés débattent franchement et honnêtement de la question qui les occupe, en faisant abstraction de tout esprit de parti.

Par conséquent, je pense que nombre de Canadiens seront déçus par les propos de la députée de Hamilton-Est qui, au lieu de dire les choses comme elles sont, a présenté un point de vue amer, tendencieux, qui ne nous éclaire pas du tout sur les problèmes de la pauvreté au Canada. Elle n'a pas non plus, vous l'aurez remarqué, fait des propositions pour améliorer la situation. Elle s'est

contentée d'y aller d'une charge partisane contre le gouvernement.

Au cours du débat, la Chambre sera inondée de statistiques de toutes sortes provenant de tous les partis. Je m'appuierai moi-même sur des chiffres. Ceux-ci sont fort utiles pour situer la question dans son contexte et nous aider ainsi à mieux comprendre la nature de la pauvreté au Canada et ce que peut faire le gouvernement pour y remédier. Mais les statistiques peuvent aussi être nuisibles en masquant la réalité, le visage humain de la pauvreté. Elles peuvent nous faire oublier la grande variété de situations dans lesquelles se trouvent les millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté.

Quand que je me préparais pour mon intervention d'aujourd'hui à la Chambre, je me suis mis à penser à une jeune femme que j'ai rencontrée à Ottawa il y a quelques semaines. Elle était dans la fin de la vingtaine, mais paraissait beaucoup plus âgée. C'était une mère célibataire qui avait une fille et qui était venue s'installer à Ottawa en espérant trouver plus de possibilités, notamment un emploi qui lui permettrait de subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille.

Elle ne recevait aucune pension du père de sa fille. Elle n'en voulait pas non plus. Ayant décroché un emploi à temps partiel, elle ne pouvait donc plus obtenir les mêmes avantages dont jouissent les assistés sociaux, mais elle voulait être indépendante et subvenir aux besoins de sa fille.

La conversation que j'ai eue avec elle m'a à la fois troublé et réconforté, puisqu'elle m'a permis de voir le coût humain de la pauvreté ainsi que l'incroyable et l'indomptable force de caractère des être humains. Elle ne nous demandait ni charité, ni pitié. Elle nous demandait plutôt de lui témoigner du respect et de lui offrir certaines possiblités, ce qu'elle méritait amplement.

Au cours du débat, nous entendrons diverses statistiques. Comme je l'ai déjà précisé, j'en fournirai moi-même à la Chambre, mais nous ne devrions pas négliger tout l'aspect humain de la charité, celui qui touche les jeunes de toutes les régions du pays, qui détruit leurs rêves et leurs espoirs, qui nuit à la qualité de vie des Canadiens qui se retrouvent entre les griffes de la pauvreté. C'est à eux, et non à des motifs de nature sectaire, que nous devrions songer en participant au débat d'aujourd'hui.

J'espère que nous profiterons du temps qu'il nous reste pour formuler des suggestions constructives, proposer des moyens qui nous permettront, en tant que députés et citoyens concernés, de régler une question aussi importante.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis heureux que nous unissions nos efforts et que nous cherchions ensemble des solutions au problème de l'enfance nécessiteuse. Bien que la présente motion comporte des éléments de nature partisane que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne pourront appuyer et, bien que nous puissions être en désaccord sur les moyens à prendre pour atteindre les buts fixés, je suis persuadé que nous sommes prêts à nous engager.

[*Traduction*]

Comme je suis père de deux enfants, la question de l'enfance nécessiteuse me préoccupe particulièrement. J'ai du mal à accepter, à l'instar de tous les parents qui siègent à la Chambre j'espère, que des enfants, en tout point semblables aux nôtres, aient à grandir dans la pauvreté, à souffrir de la faim et à être mal logés.

Il y a quelques minutes, la députée de Hamilton-Est a peint le portrait d'un gouvernement déterminé à accroître la pauvreté chez les enfants canadiens. Toutefois, les faits prouvent le contraire.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, notre gouvernement a fait des progrès énormes pour enrayer la pauvreté dans laquelle vivent des enfants canadiens. Le nombre d'enfants de familles économiquement faibles est tombé de 1,1 million en 1984 à 837 000 en 1989. Néanmoins, je m'inquiète de voir qu'en dépit de ces résultats, des enfants continuent à grandir dans la pauvreté, que le taux de pauvreté atteigne 50 p. 100 chez les enfants autochtones et que jusqu'à 59 p. 100 des enfants de familles monoparentales ayant une femme à leur tête appartiennent au groupe des économiquement faibles. Tout simplement, ces chiffres représentent, humainement parlant, un immense défi pour tous les Canadiens.

• (1620)

Supprimer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000 est une tâche difficile et constitue un défi pressant. Nous devons reconnaître la complexité des causes premières de la pauvreté, comprendre les raisons qui obligent les Canadiens à vivre de l'aide sociale et il faut que nous les aidions à sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Considérons d'abord attentivement la nature de l'enfance nécessiteuse au Canada. Le problème a pour origine plusieurs questions, notamment les familles monoparentales, la dépendance à l'égard de l'aide sociale, les foyers brisés, l'absence d'instruction et l'état de santé de la famille, pour n'en nommer que quelques-unes. Au cours des dernières décennies, la proportion de familles économiquement faibles a baissé graduellement au cours des années 1970, a augmenté de façon spectaculaire au début des années 1980 et a diminué sensiblement depuis. La proportion de Canadiens à faible revenu a baissé d'environ 23 p. 100 en 1969 à environ 12 p. 100 en 1989, ce qui est un changement considérable. Cependant, les faibles revenus sont encore le lot de 3,1 millions de personnes tous les ans au Canada, dont 444 000 personnes âgées et 837 000 enfants. Ce n'est que maintenant qu'on retrouve les faibles taux d'avant la récession du début des années 1980.

Par exemple, pour des couples avec des enfants, le taux de faible revenu était de 9 p. 100 en 1980, il est monté à 12,4 p. 100 en 1984 et est retombé à 8 p. 100 en 1989. Et pour les familles monoparentales, il était d'environ 50 p. 100 en 1980, il est monté à 56 p. 100 en 1984 et a baissé à environ 47,4 p. 100 en 1989. En général, les données témoignent d'importantes tendances concernant la pauvreté chez les enfants, surtout depuis le milieu des années 1980. Les chiffres témoignent d'une baisse constante et, dans l'ensemble, marquée.

Examinons de près ces tendances pour ce qui est des enfants. En 1984, plus de 1,1 million d'enfants appartenaient à des familles économiquement faibles. En 1989, ils n'étaient plus que 837 000. Autrement dit, le nombre des enfants appartenant à des familles économiquement faibles avait baissé de 300 000 par rapport à 1984 et si un enfant sur cinq appartenait à une famille économiquement faible en 1984, il n'y en avait plus que un sur sept en 1989. Même si c'est encore trop cela représente néanmoins une amélioration de plus de 25 p. 100 et constitue un progrès marqué.

Ceux qui prétendent que le nombre des enfants appartenant à des familles économiquement faibles a augmenté depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir devraient s'assurer des faits. Je trouve par ailleurs réconfortant que les Canadiens portent de plus en plus d'attention et d'intérêt aux questions de l'enfance. Évidemment, bon nombre de ces questions n'ont rien de réjouissant, notamment les mauvais traitements dont certains enfants sont les victimes, leur pauvreté, les soins dont ils sont privés, mais ce nouvel intérêt a amené toute une variété de particuliers, d'organismes bénévoles, d'entreprises commerciales et de gouvernements à jeter un regard neuf sur les besoins des enfants.

Le récent sommet mondial sur les enfants est en partie responsable de cet intérêt. Il a fourni l'occasion de réfléchir sur la situation des enfants, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Nous avons appris jusqu'à quel point la pauvreté enfantine existe dans tous les pays du monde. Qui plus est, au Canada, cette pauvreté comporte maintes dimensions connexes qui ne font que compliquer la situation. La pauvreté des enfants reflète généralement la situation familiale et l'incapacité des parents à pourvoir à leurs besoins. Les familles monoparentales dont le chef est une femme sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, puisque près de la moitié d'entre elles vivent en-deçà du seuil de la pauvreté. Les chefs de famille monoparentales sont désavantagés du fait qu'ils doivent assumer le double fardeau d'élever seuls leurs enfants tout en pourvoyant à leurs besoins économiques essentiels, un seul parent assumant le rôle des deux.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis également préoccupé par les familles monoparentales tellement nombreuses qui dépendent du système provincial de bien-être social. Les coûts économiques et sociaux sont considérables lorsqu'une personne ne peut participer à part entière à la société. En outre, je m'inquiète de la façon dont s'épanouissent les enfants dans un tel contexte. Il est évident que nous devons nous pencher sérieusement sur la façon de rompre le cycle qui empêche les Canadiens de s'autosuffire et les contraint au bien-être social, et nous devons en parler ouvertement.

[*Traduction*]

J'aimerais laisser de côté maintenant l'examen statistique de l'enfance nécessiteuse pour examiner les causes de cette pauvreté qui sont l'analphabétisme, l'invalidité, le manque d'instruction, l'affaiblissement du tissu familial et la ruine de la famille.

Ces causes peuvent déclencher dans les familles un cycle de pauvreté qui se perpétue d'une génération à l'autre. Je veux parler des difficultés qu'éprouvent les enfants de familles économiquement faibles, y compris la plus forte incidence de décrocheurs scolaires.

Les études sur le sujet montrent que les enfants plus pauvres ont tendance à obtenir de très piètres résultats scolaires dans plusieurs domaines. Ils ont de très mauvaises notes, et souffrent de problèmes de comportement, d'hyperactivité et de difficultés d'apprentissage. Et c'est peut-être en raison de ce faible rendement qu'il y a deux fois plus d'enfants pauvres qui abandonnent leurs études.

Par conséquent, de nombreux enfants qui ont vécu dans la pauvreté finissent par se retrouver avec un niveau de scolarité insuffisant, et engagés dans une longue lutte en vue d'obtenir et de conserver un emploi. Il ne s'agit là

que d'un exemple parmi d'autres qui illustre comment fonctionne le cycle de la pauvreté.

On ne peut nier le lien qui existe entre la pauvreté et la scolarité. Quatre-vingt p. 100 des chefs de familles pauvres qui reçoivent de l'aide sociale n'ont pas terminé leur secondaire. Le nombre de décrocheurs à l'échelle nationale oscille autour de 30 p. 100, ce qui prouve que nous sommes confrontés à un problème très grave que le gouvernement tente de surmonter.

La pauvreté est également associée à divers autres problèmes sociaux et de santé. Par exemple, l'indigence contribue, entre autres facteurs, à la criminalité. De plus, bien que le taux de mortalité infantile au Canada fasse l'envie de nombreux pays, le risque de décès chez les enfants canadiens nés dans la pauvreté est presque le double de celui des enfants nés dans l'aisance.

J'aimerais maintenant vous parler des mesures qu'a prises le gouvernement depuis 1984 pour s'attaquer à ce problème. Comme je l'ai dit plus tôt, des progrès notables ont été faits depuis 1984, alors qu'il y a 956 000 Canadiens de moins, y compris 300 000 enfants, qui vivent dans l'indigence.

Le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité d'avoir, d'une part, une économie saine et bien gérée qui fournira des débouchés aux familles en vue de leur permettre de subvenir à leurs besoins, et, d'autre part, divers programmes et plans d'action pour les gens dans le besoin.

Le gouvernement a contribué à créer un milieu qui favorise la création d'emplois. Les familles veulent être financièrement indépendantes. Elles veulent être maîtres de leurs ressources, de leur existence, de la vie de leurs enfants. Elles ne veulent pas dépendre de qui que ce soit. Les Canadiens ont créé plus de 1,6 million d'emplois depuis 1984, dont plus de 80 p. 100 à plein temps et environ 60 p. 100 pour des femmes.

Une économie forte aide à financer et à maintenir les programmes sociaux essentiels. Depuis 1984, le gouvernement a pris diverses mesures à cette fin. Nous avons fait en sorte que 850 000 Canadiens à revenus inférieurs ne payent plus d'impôt, nous avons plus que doublé le crédit d'impôt-enfants, nous avons établi un nouveau crédit d'impôt pour les enfants d'âge préscolaire, supplément dont la valeur actuelle est de 203 $, nous avons doublé la déduction permise pour la garde d'enfants d'âge préscolaire, de 2 000 $ à 4 000 $, et nous avons augmenté le congé de maternité à 15 semaines pour la mère, sans parler des dix semaines additionnelles de prestations d'assurance-chômage pour l'un ou l'autre des deux parents.

L'opposition a beau demander la création d'autres programmes, mais c'est un luxe que le gouvernement ne peut pas se permettre. Nous devons aussi tenir compte du fardeau sans cesse croissant de la dette qui, à l'heure actuelle, s'élève à plus de 13 000 $ pour chaque Canadien—homme, femme ou enfant. Dépenser sans compter aujourd'hui et laisser la note à nos enfants serait la façon la plus cruelle et la plus inhumaine de les traiter. C'est un fait que les députés ne doivent pas oublier au cours du débat.

Les députés de l'opposition proposent de dépenser davantage et d'alourdir la dette de nos enfants. C'est comme voler nos enfants, voler les générations futures. Nos enfants sont en droit de s'attendre d'hériter d'un gouvernement, d'une économie et d'un pays financièrement stables. Nous devons leur laisser un avenir prometteur, pas une montagne de dettes.

Le gouvernement a pris des décisions difficiles, mais toujours en tenant compte des plus démunis. C'est pour cette raison que, quand nous avons décidé de recouvrer une partie des allocations familiales dans le budget de 1990, la limite applicable au revenu d'un particulier a été fixée à 50 000 $. C'est une somme assez élevée pour que les prestataires d'allocations familiales à revenus inférieurs ne soient pas touchés.

• (1630)

Lorsque, dans le budget de 1990, il a été annoncé que l'augmentation des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada était plafonnée à 5 p. 100, nous avons limité aux provinces les plus riches l'application de cette mesure, qui ne diminue en rien l'assistance sociale et n'empêche pas les provinces d'améliorer leur régime d'aide sociale ou leurs services sociaux. La contribution fédérale au RAPC continuera d'augmenter dans toutes les provinces. Elle est simplement plafonnée à 5 p. 100 pendant deux ans dans les trois provinces dont la situation financière est la plus saine.

Les gouvernements provinciaux demeurent responsables de l'application des programmes d'aide, du choix des priorités et de l'affectation des ressources dans ce domaine.

Le Régime d'assistance publique du Canada permet de verser environ 6 milliards de dollars pour soutenir ces programmes. Depuis quatre ans, nous avons cherché avec les provinces des formules neuves pour utiliser ces ressources financières. Ainsi, nous avons conclu des enten-

tes sur l'employabilité qui aident les assistés sociaux à réintégrer la population active.

[*Français*]

Monsieur le Président, les députés connaissent également les efforts d'intervention du gouvernement face aux autres causes de la pauvreté: les initiatives lancées pour promouvoir l'alphabétisation, prévenir et traiter la toxicomanie et l'alcoolisme, offrir aux personnes handicapées de meilleures pensions et un meilleur soutien fiscal et permettre l'application des ordonnances prescrivant le soutien des enfants.

[*Traduction*]

Les enfants sont aux prises avec d'autres problèmes urgents au Canada. Les initiatives que nous avons prises au sujet de la violence au foyer et des agressions sexuelles contre les enfants sont en bonne voie. Comme vous le savez, Rix Rogers, mon conseiller spécial chargé de la question des agressions sexuelles contre les enfants, vient de terminer un rapport sur la recherche de solutions à ce problème. J'entends proposer sous peu une nouvelle stratégie au sujet de la violence au foyer, ce qui englobe les agressions sexuelles contre les enfants.

L'une des recommandations du rapport Rogers et de rapports antérieurs portait sur la création d'un centre de responsabilité spécial pour les enfants dans l'appareil fédéral. Dans la foulée du sommet mondial, le premier ministre m'a confié la tâche de proposer au Cabinet des recommandations concernant la déclaration et le plan d'action adoptés à ce sommet.

Le premier ministre m'a également demandé de créer un nouveau mécanisme dans mon ministère, un bureau des enfants chargé d'assurer la coordination et la cohérence dans les domaines intéressant le bien-être des enfants. Monsieur le Président, le dossier progresse rapidement et nous espérons accomplir beaucoup au cours des prochains mois.

Cette année, le gouvernement fédéral consacrera environ 1 milliard de dollars à l'aide à l'enfance. En outre, comme le premier ministre l'a indiqué, nous mettrons en place, au cours de la présente législature, un nouveau programme de soins aux enfants. Ce programme permettra d'aider plus efficacement les parents à concilier le travail et l'éducation d'enfants. Nous aiderons en particulier les personnes qui sont le plus dans le besoin, notamment les mères célibataires, qui doivent pouvoir compter sur un programme d'aide à l'enfance afin de pouvoir avoir accès au marché du travail et de cesser de dépendre du bien-être social.

J'ai beaucoup parlé du problème de la pauvreté chez les enfants et des réalisations pertinentes du gouvernement. Le Canada a accompli des progrès, mais je pense que nous pouvons faire encore plus. Toutefois, la Chambre ne peut créer de façon magique les programmes demandés dans la motion à l'étude et appliquer des solutions miracles. Le gouvernement est néanmoins sur la bonne voie. Nous prenons le genre de décisions qui doivent être prises pour en arriver au coeur du problème.

Si l'on se fie aux remarques faites par la députée de Hamilton-Est, nous entendrons beaucoup d'autres déclarations partisanes, qui visent plutôt l'amélioration du statut de l'opposition que celui des pauvres. Il ne faut pas oublier ceux qui sont censés être notre préoccupation première aujourd'hui. Ces personnes réclament et méritent toute notre attention.

Comme je l'ai souligné, il n'y a pas de solution facile ni de remède miracle à la pauvreté. Les pauvres en sont particulièrement conscients, parce qu'ils savent combien complexes et diversifiés peuvent être les causes et les effets de la pauvreté. Ce qui importe par-dessus tout, c'est de faire en sorte que les fondements économiques qui sous-tendent nos programmes sociaux demeurent solides. La lutte à la pauvreté exige des solutions à long terme qui soient bien planifiées. Par ailleurs, il n'y a pas de place pour l'insensibilité manifestée par certains, au motif que parce qu'il y a toujours eu des pauvres, il doit continuer à y en avoir dans l'avenir.

À ceux qui disent que le Canada n'a pas les moyens de lutter contre la pauvreté, je réponds qu'au contraire nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas la combattre. En effet, il peut coûter beaucoup plus cher de maintenir les gens dans la pauvreté que de leur donner les outils qui leur permettront de s'en sortir. Le fait d'agir aujourd'hui afin de briser ce cercle vicieux pourrait empêcher d'autres générations d'être prises dans un piège qui leur infligerait des souffrances économiques et humaines.

Je conclus en signalant que lors du sommet mondial sur les enfants, les nations du monde se sont engagées à accorder la priorité la plus élevée aux enfants. C'est exactement ce que nous devons faire ici: Nous devons donner la priorité aux enfants, et leur donner, à eux et ainsi qu'à leurs familles, les outils nécessaires pour se sortir de la pauvreté et partager avec nous les avantages d'une société riche et compatissante. Tel doit être notre but en tant que peuple. Il n'existe pas de cause plus valable pour les membres de la Chambre des communes.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai noté qu'au début de son discours, le

ministre nous a en quelque sorte lancé un défi en soutenant que nos arguments étaient strictement partisans. Il nous a donc mis au défi de présenter des idées susceptibles d'améliorer la situation.

Tout d'abord, je ne crois pas qu'il y a un député à la Chambre qui n'ait pas eu connaissance de cas de vraie pauvreté dans sa circonscription. Dans la mienne, 25 p. 100 de tous les enfants d'âge scolaire viennent de familles monoparentales. Nous savons tous ce que cela veut dire. Je ne tiens donc pas à citer des statistiques.

En écoutant le ministre, j'ai pensé à ce qui s'est produit cet été lorsque le premier ministre a soudainement décidé, par décret, d'envoyer des navires dans le golfe Persique. Tout à coup, il a réussi à trouver des fonds pour financer cette opération.

J'ai moi aussi un grand respect pour le déficit. Je voudrais donc poser une question au ministre parce qu'il arrive qu'au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on ne pense pas toujours aux diverses ressources. Cependant, le ministre a déjà détenu le portefeuille de la Défense. Il connaît donc l'existence des 500 ou 600 armureries, qui existent un peu partout au Canada, surtout dans les grandes agglomérations urbaines, et qui sont inoccupées la plus grande partie du temps. Ces armureries emploient d'excellents hommes et femmes, qui constituent une milice et apportent une importante contribution à la collectivité.

Durant cette période très spéciale de Noël et du nouvel an, en cette période économique difficile où un fardeau extraordinaire pèse sur les épaules du ministre des Finances, pourquoi ne pas adopter l'exemple de cet établissement de Toronto qui organise une journée des banques d'alimentation? Cette manifestation d'une seule journée, qui a lieu à l'Exposition nationale canadienne et à laquelle ne participent que des bénévoles, permet de recueillir suffisamment de produits alimentaires pour nourrir des gens pendant deux semaines. Pourquoi le ministre ne coordonnerait-il pas une opération de ce genre avec le ministre de la Défense nationale, au lieu de se limiter à dire que les choses vont mieux et qu'il y a de moins en moins de pauvres? Réalisons un plan de deux ou trois mois en manifestant une volonté semblable à celle dont nous avons fait preuve lorsque nous avons envoyé des hommes et des femmes dans le golfe Persique.

Qu'est-ce que le ministre pense d'une idée de ce genre? Je ne propose pas que cela se fasse à long terme, mais cela pourrait aider pendant un certain temps à soulager les gens et à leur apporter un peu d'espoir.

M. Beatty: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention la suggestion du député. Je voudrais y accorder tout le sérieux voulu, mais j'ai du mal à comprendre ce qu'il nous propose de faire exactement.

Il a commencé par mentionner que le premier ministre a, au cours de l'été, procédé par décret pour envoyer des troupes au Moyen-Orient. Il a ensuite parlé des manèges militaires du Canada sans préciser à quoi il voulait les utiliser.

M. Mills: Les utiliser comme banques alimentaires, systèmes de soutien et autres choses du genre pour les pauvres.

M. Beatty: Monsieur le Président, les membres des Forces canadiennes et de nos réserves ne manquent jamais l'occassion d'apporter une contribution à leur communauté et de faire tout ce qu'ils peuvent pour être utiles. Lorsqu'ils peuvent aider à mettre des programmes sur pied en se servant des manèges militaires et des ressources à leur disposition, ils sont heureux de le faire.

S'il y a une chose qui caractérise l'esprit des hommes et des femmes avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler alors que j'étais ministre de la Défense nationale, c'est bien leur engagement profond envers la communauté dans laquelle ils vivent. Je sais que, chaque fois qu'ils étaient en mesure d'apporter une contribution, leur réaction était de tout faire pour y parvenir.

• (1640)

Le député a aussi fait un rapprochement, et j'espère qu'il me pardonnera de relever cet élément aussi, entre les fonds affectés aux Forces armées, pour envoyer des troupes au Moyen-Orient peut-être, et l'argent dépensé à d'autres fins.

Je suis peut-être, en tant qu'ancien ministre de la Défense nationale et actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, la personne la mieux placée ici pour faire un commentaire. Nous avons l'énorme avantage au Canada, et mes enfants en témoignent, de grandir dans une société libre et tolérante. Les hommes et les femmes qui servent dans les Forces canadiennes le font pour que tous les Canadiens, et les enfants en particulier, vivent à l'abri de la peur et des menaces susceptibles de faire disparaître la liberté dont nous jouissons et que nous considérons comme un droit acquis à la naissance.

La tradition de liberté qui existe au Canada nous permet d'être une société compatissante. Je ne crois pas qu'il faille choisir entre, d'une part, défendre notre pays contre les agressions étrangères ou participer aux affaires internationales, et, d'autre part, faire ce qui s'impose chez nous.

M. Mills: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Beatty: Mon collègue affirme qu'il n'a pas dit cela, et je le crois sur parole. Toutefois, lorsqu'il a mentionné le fait que le premier ministre envoyait des troupes au Moyen-Orient, je craignais qu'il ne veuille dire, comme d'autres l'ont fait avant, que nous aurions dû nous retenir et ne pas dépenser de l'argent pour défendre la liberté parce que, pour une raison ou pour une autre, nous ne pouvions pas nous le permettre.

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas défendre la liberté, ni de ne pas lutter contre la pauvreté. Ces deux causes devraient être une priorité pour nous. Elles méritent toutes deux que la Chambre y porte attention.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je crois que la plupart des Canadiens et certainement tous les députés comprennent que les enfants sont pauvres parce qu'ils vivent dans des familles pauvres. Ils vivent dans des familles où les parents sont pauvres. Dans bien des cas, il s'agit d'une mère seule qui essaie d'élever sa famille. Presque 65 p. 100 de tous les enfants pauvres au Canada sont dans une famille où la mère est seule.

Nous devons examiner ce que le gouvernement a fait au cours des six dernières années. Les mesures prises par le gouvernement ont fait qu'il est encore plus difficile pour une mère seule ou une famille de petits salariés d'élever des enfants. Qu'a-t-il fait? Il a proposé une TPS qui touchera le plus durement les petits salariés et les pauvres de notre pays. Nous avons vu le gouvernement sabrer dans le régime d'assurance-chômage, ce qui aura des conséquences très néfastes pour les femmes, car nous savons tous, monsieur le Président, que les femmes quittent le marché du travail et le réintègrent plus souvent que les hommes. Ce sont donc les femmes qui seront le plus durement touchées par ce projet de loi.

Nous avons vu le gouvernement désindexer les allocations familiales, ce qui a entraîné une hausse du taux de pauvreté chez les enfants. Nous avons vu le gouvernement proposer une politique sur la garde des enfants qu'il a fait disparaître aussitôt, établir un salaire minimum de misère et, ce qui à mon avis est le coup fatal, fixer un plafond pour le Programme d'assistance publique en Ontario, en Alberta ainsi que dans ma province, la Colombie-Britannique. À cause de cela, il est devenu impossible pour ces provinces d'augmenter les allocations de bien-être social, du moins c'est ce qu'elles disent. Il est aussi devenu impossible ou beaucoup plus difficile de construire des foyers pour femmes battues et de créer des places de garderie pour les enfants.

Je veux donc demander au ministre ce qu'il dit vraiment aux mères canadiennes, particulièrement aux mères seules qui essaient d'élever des enfants avec des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté. Que leurs dites-vous vraiment en prenant ce genre de mesures, particulièrement en ce qui concerne le Programme d'assistance publique?

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre a une minute pour répondre à toutes ces questions.

M. Beatty: Monsieur le Président, nous disons actuellement à ces familles qu'il est indispensable que nous agissions avant tout pour que leurs enfants héritent d'une économie sainement gérée et que le type de politique préconisée par la députée d'en face dépouille nos enfants pour des dépenses qui augmentent constamment la dette nationale, année après année, de sorte que le fardeau leur sera impossible à porter, et que ce type de politique menace l'existence même de programmes sociaux qui sont si importants.

La députée fait allusion à la TPS. Si elle était sincère avec la Chambre, elle admettrait que les familles qui gagnent moins de 30 000 $ par année s'en sortiront mieux grâce au crédit pour la TPS. La députée parle d'assurance-chômage. Si elle était sincère avec la Chambre ou avec les pauvres du Canada, elle ferait remarquer que nous essayons de mieux venir en aide aux familles, afin de leur donner plus de sécurité et des emplois qui leur permettront de se sortir de la pauvreté.

Elle parle du plafond en ce qui concerne le RAPC. Si elle était sincère avec la Chambre, elle reconnaîtrait que nous n'avons cessé d'augmenter les dépenses à ce chapitre. Dans le cadre du RAPC, les allocations pour garde d'enfants ont augmenté au rythme approximatif de 20 p. 100 par année.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois interrompre le député, car le temps qui lui était attribué est écoulé.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député d'Oshawa pour poursuivre le débat.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je voulais participer à ce débat, mais je dois avouer que je suis mal à l'aise, comme nous devrions tous l'être. Lors-

qu'on est bien vêtu, bien nourri et bien logé, il faut avoir du culot pour parler de pauvreté.

À mon avis, lorsqu'on veut tenir un débat sur la pauvreté au milieu de l'hiver canadien, il faut tout d'abord l'organiser à l'extérieur et rester dehors pendant un bon moment pendant l'après-midi, afin de bien sentir le froid. Il ne devrait pas être permis de manger cette journée-là ni de porter des vêtements chauds. Chose encore plus importante, on devrait se faire entourer de pauvres. Je défie n'importe lequel des députés qui sont intervenus dans cette enceinte cet après-midi de prononcer devant les intéressés le même type de discours. Le Président ne serait pas là pour vous défendre. Le langage ne serait certainement pas parlementaire, mais peut-être que le message passerait.

J'ai écouté, par exemple, le ministre prononcer un discours extrêmement bien préparé cet après-midi. Il a oublié de préciser que les chiffres qu'il a utilisés sont ceux de 1989, la dernière année, bien entendu, pour laquelle nous avons des statistiques. Ces chiffres n'ont manifestement rien à voir avec la situation à l'heure actuelle au Canada, au beau milieu d'une récession.

Le recours à des statistiques dans ce type de débat me met aussi mal à l'aise que la tenue même de ce débat, car la vérité, c'est que si un seul enfant canadien souffre de la faim, nous devrions avoir honte. Rien ne justifie la pauvreté au Canada.

Je sais qu'il est difficile pour les députés d'évaluer la gravité du problème dans cette ville. La pauvreté ne saute vraiment pas aux yeux. Si on rentre dans Ottawa par la 416 et qu'on emprunte ce qu'on appelle la South River Road, on voit le type de résidences de luxe qui sont rares au Canada, mais qu'on retrouve en grand nombre tout autour de cette localité. Il ne semble pas y avoir beaucoup de pauvreté dans cette région, mais je suis prêt à gager que si on s'en donnait la peine, on en verrait des traces tout près du Parlement.

Si on voulait trouver quelqu'un qui souffre du froid ce soir, qui n'a pas de place où aller et qui doit se réchauffer tant bien que mal près d'une bouche d'air chaud, je suis persuadé qu'on pourrait en découvrir quelque part dans les édifices du Parlement. Les intéressés se blottissent dans des stationnements souterrains, dans un couloir, dans le hall d'un hôtel ou d'un immeuble qui a laissé une porte ouverte.

Dans tous nos grands centres métropolitains, l'ironie, c'est que parmi les copropriétés de luxe il y aura toujours quelqu'un pour se réfugier dans un garage bien chaud pour la nuit. À nos principaux aéroports internationaux, les intéressés ne partent pas pour la Jamaïque, mais se trouvent un coin chaud où se blottir.

Je vous parie qu'à moins de 100 mètres de cet édifice, en ce moment même, il y a un sans-emploi qui mendie dans la rue. Ce soir, des personnes dans la même situation se partageront une bouteille de vin et iront dormir sur une bouche d'aération. Nous ne les verrons pas parce que nous ne sommes pas assez longtemps dehors entre deux courses en voiture, mais quelqu'un les verra.

Ma région du pays est secouée par une forte controverse sur l'emplacement des banques alimentaires. Des gens veulent les faire disparaître. Oui, c'est ce que nous voulons, à longue échéance, mais comment nourrir ceux qui ont besoin d'être aidés de toute urgence? L'idée que nous avons toujours eue de la clientèle d'une banque alimentaire change énormément.

Des coins du sud de l'Ontario donnent une impression de richesse à quiconque les traverse en voiture, mais ceux qui y habitent dépensent la presque totalité de leur revenu pour le logement et n'ont plus rien pour nourrir les enfants. Ils doivent choisir: nourrir les enfants ou payer l'hypothèque. Que faire? On en a le coeur tout chaviré—ou du moins on devrait l'avoir. Notre société riche comme elle est n'a pas les moyens de nourrir les pauvres ni de leur ouvrir des possibilités.

Bien des aspects de ce gouvernement me sont incompréhensibles. J'essaie en ce moment de faire comprendre à une femme de 65 ans pourquoi elle doit divorcer pour obtenir une pension. Le plus enrageant, c'est que cette règle stupide n'est pas nouvelle. Ce n'est pas la première fois que le cas se présente. Quand nous avons découvert cette règle stupide, nous avons appris qu'elle existait depuis un bon moment. Elle a été examinée et révisée par les bureaucrates. Des recommandations ont été faites; les lois doivent changer. Comment est-ce possible? Notre société est-elle bornée au point de ne pas comprendre qu'une règle pareille est idiote et cruelle? Notre société est-elle trop stupide pour comprendre ce qui se passe lorsqu'un enfant n'a pas d'endroit où loger convenablement? Est-ce un si grand mystère? Ne savez-vous pas ce qu'il advient d'un enfant pauvre de la ville ou de la

campagne lorsqu'il n'a rien à manger et qu'il n'a pas d'endroit décent où demeurer? Qui brise les carreaux des maisons? Qui vole les enjoliveurs de roues? Qui est à l'origine des crimes?

• (1650)

Il y a quelques années, j'ai reçu à mon bureau la visite d'un jeune homme de 26 ans. Il avait été incarcéré à l'âge de 16 ans et était demeuré en prison depuis. Il s'est assis en face de moi et m'a dit: «Je ne sais comment fonctionner à l'extérieur des murs, Mike. Il faut que je retourne au bagne. C'est là que j'ai grandi. Au moins, là, je sais comment me comporter. Je ne suis pas capable de vivre en société.» J'ai bavardé quelque temps avec Randy et je lui ai dit: «Randy, voici un groupe d'aide. On te donne de l'aide sociale. Voici comment obtenir un téléphone et t'en servir, faire un budget.»

Il est revenu, une semaine plus tard, pour dire qu'il n'était pas capable de s'adapter. J'ai alors appelé le service de police pour savoir quoi faire de ce garçon. On m'a répondu qu'il n'y avait rien à faire, car il n'avait enfreint aucune loi. Mais Randy connaissait le système judicaire canadien. Il savait que, s'il allait voler la Banque de Montréal le lendemain, nous ne serions pas inquiets au sujet de l'argent, mais que nous saurions exactement quoi faire de lui. Et c'est exactement ce que fit Randy. Le lendemain, il prenait une jeune femme en otage dans une banque.

Tout de suite, nous avons su quoi faire. Le service de police régional de Durham est arrivée sur les lieux, le fusil de calibre 12 sur le tableau de bord, et le système judiciaire s'est mis en branle. Le problème était réglé. On aurait pu essayer, la veille, d'offrir à Randy une petite consultation d'orientation, mais le temps et l'argent avaient manqué et personne ne s'en était vraiment soucié. Mais dès qu'il a su dévaliser une banque, on a su comment aborder la situation. C'est la grande tragédie de notre pays.

Ce qui m'enrage avec les Canadiens, c'est qu'ils connaissent mal leur pays. Beaucoup m'ont dit qu'il n'y a pas d'enfants pauvres au Canada, à l'exception de quelques rares cas isolés ici et là. Ces gens-là devraient aller passer un après-midi dans une école du centre-ville, dans une classe d'une trentaine de petits de cinq et six ans qui n'ont pas mangé à leur faim ce jour-là. Ils devraient rester là tout l'après-midi et voir ce que c'est que des enfants qui ont faim. Ils devraient essayer cela. Ce n'est pas aussi agréable ni aussi facile qu'on le souhaiterait, mais c'est bel et bien une réalité.

Ce serait peut-être un véritable atout pour la Chambre qu'une mère seule puisse venir lui dire cet après-midi: «Je dois décider si je retourne ou non au travail. Car, si je vais travailler cette semaine, je perdrai toutes mes prestations d'assistance sociale, de même que l'accès gratuit aux médicaments et mon droit à un logement subventionné. Je n'ai plus droit à un groupe de prestations du moment que je gagne un certain montant d'argent.» Comment aimerions-nous avoir à prendre une telle décision? Choisir entre retrouver une certaine dignité en retournant travailler et priver ses enfants de certaines prestations?

Eh bien, beaucoup de provinces canadiennes sont en train de procéder à une refonte du système de l'aide sociale qui semble régi par tellement de règles et de règlements que cela n'a absolument aucun sens. Ce n'est pas une mince affaire, car il y a bien des gens très brillants qui sont payés, et grassement payés, pour défendre le système actuel. Ils ne veulent surtout pas qu'il change parce que cela influerait sur leur niveau de vie; c'est eux et non leur clientèle qui seraient forcés de changer.

Si je peux me permettre une parenthèse, je voudrais signaler un point positif. La Chambre a au moins pris une partie de l'après-midi, à quelques reprises, pour parler de la pauvreté. Elle en a parlé, mais elle n'a pas fait grand-chose. Je tiens à faire observer que nous avons des éléments de réponse à ce problème.

Nous savons, par exemple, que nous sommes appelés, en tant qu'acteurs sur la scène gouvernementale, à décider si nous allons nous contenter de fournir une aide financière—et il n'y a aucun mal à cela—ou si nous préférons nous attaquer au fonds du problème en haussant le salaire minimum et en planifiant l'emploi que nous ferons des recettes fiscales à long terme? Voilà la question fondamentale. La question n'est pas tant de savoir si le gouvernement du Canada a un rôle à jouer, à long terme, face à l'incidence financière de la pauvreté; il en a un. Qu'il le veuille ou non, il finira par payer la note tôt ou tard. Ce n'est qu'une question de temps.

Êtes-vous disposés à payer dès maintenant? Croyez-vous que les secteurs public et le privé devraient tous deux être mis à contribution? Dans l'affirmative, il ne vous reste plus, à mon avis, qu'à relever le salaire minimum, à le rajuster à intervalle régulier et à faire en sorte qu'il corresponde à 60 p. 100 environ du salaire moyen dans l'industrie au Canada. Allons, ce n'est pas sorcier: il suffit de calculer de combien d'argent les gens ont besoin pour assurer leur subsistance.

Je sais que beaucoup de députés qui ont participé à ce genre de débat ont invoqué les statistiques sur l'emploi au Canada. J'ai certaines réserves au sujet des statistiques. C'est peut-être vrai que beaucoup de personnes ont des emplois, mais ce n'est pas vraiment pertinent. Voici ce qui importe: De quel genre d'emploi s'agit-il? Est-ce un emploi à court terme? Un emploi à long terme? Rapporte-t-il un salaire décent? Est-il assorti d'avantages sociaux?

Quand on examine l'ensemble des mesures de protection offertes au Canada, monsieur le Président, ce qu'il faut examiner, ce sont toutes les petites failles que comporte notre système. Après un certain temps, les gens connaissent les règles du jeu. Il faudrait mettre en garde les fonctionnaires qui se croient très futés lorsqu'ils établissent les règles: il existe un autre groupe de personnes aussi futées que vous. Elles n'ont peut-être pas de diplômes universitaires, mais ce qu'elles auront à se mettre sous la dent demain dépend de leur capacité de contourner ces petites règles.

Je vous parie qu'ils y réussiront dans 99 p. 100 des cas. Quelles que soient les règles que l'on établit, monsieur le Président, si quelqu'un est pauvre, a faim et sait qu'il n'aura plus rien à manger la semaine prochaine, il a une fichue bonne raison de contourner une règle stupide. Je parie qu'il le fera dans la plupart des cas.

J'ai regardé plusieurs émissions américaines dernièrement. À *60 Minutes*, entre autres, on présentait des reportages sur diverses villes américaines, dans le cadre d'une analyse de la pauvreté en Amérique; il s'agissait d'un genre de reportage où les journalistes de cette émission excellent. On y prédisait que la pauvreté nuirait aux riches à peu près autant qu'aux pauvres, car tôt ou tard, l'équilibre des forces changera. À un moment donné, lorsqu'il y a énormément de pauvres et très peu de riches, une sorte de révolution se produit. Il y a alors beaucoup de gens qui se disent: «Ce n'est tout simplement pas juste. Je n'ai aucun moyen de me sortir de ce piège de la pauvreté, si ce n'est en participant à une sorte de mouvement social tout à fait irresponsable et que personne n'apprécie.»

À l'heure actuelle, dans de nombreuses villes américaines, il y a des gens qui deviennent très militants, notamment parmi les groupes de Noirs, parce qu'ils ont attendu longtemps que le système fonctionne. Mais voilà, il ne fonctionne pas. Ils sont aussi pauvres qu'avant et ils n'ont toujours pas de maison. Auparavant ils avaient des emplois à l'intérieur de la plupart des villes américaines, maintenant ces emplois ont disparu.

C'est ce qui se passe au Canada. La plupart d'entre nous refusons toutefois de faire face à la réalité. Dans ma circonscription, l'an dernier, à peu près 13 de nos petites usines ont fermé leurs portes. Bon nombre étaient situées à des endroits où, pour la première fois de leur vie, les femmes avaient des emplois syndiqués et bien rémunérés; elles croyaient avoir percé. Elles pensaient avoir enfin déniché un bon emploi à long terme, bien payé et assorti d'avantages sociaux. Maintenant ces emplois sont perdus.

On peut se demander si cela dépend du libre-échange ou de la récession ou si c'est seulement temporaire, mais pour la personne qui pensait avoir enfin trouvé une place dans le système, qui avait un bon emploi et qui réussissait à faire vivre sa famille, cet emploi n'existe plus. Les gens vont être de plus en plus amers et nous devrons tous faire face à leur rancune.

J'ai observé beaucoup d'autres chambres et depuis que je suis député ici, j'ai remarqué une rancoeur que je n'aime pas et dont nous sommes tous conscients. Elle est peut-être parfaitement normale. Le Parlement n'est pas une assemblée de sages qui regrouperait les gens les plus expérimentés et les plus talentueux du Canada. Regardez autour de vous. Le Parlement, c'est nous et nous ne sommes qu'une assemblée de gens représentatifs. Si le pays est en colère à un moment donné, son Parlement l'est aussi et il l'est actuellement. L'atmosphère est très désagréable ici actuellement.

Nous devons parfois réaliser que c'est notre devoir de mettre de côté la partialité politique et de nous attaquer aux vrais problèmes de notre époque. Nous devrons faire face à de graves difficultés si nous voulons nous attaquer à une situation comme celle-là.

Entre autres difficultés, nous ne pouvons plus isoler les pauvres comme avant. C'est impossible, monsieur le Président. Il existe maintenant une foule de gens qu'on appelle les travailleurs pauvres. Ils vont être extrêmement mécontents. Ils ne sont pas habitués à être pauvres. Ils n'aiment pas l'être et ils n'accepteront pas longtemps de l'être. Certains d'entre eux sont venus me voir.

J'ai remarqué, entre autres, que beaucoup de propriétaires de petites entreprises ne veulent pas percevoir de taxes et ne s'en cachent pas. Leurs raisons sont évidentes. Ils se disent: «Pourquoi devrions-nous nous donner la peine de tenir des registres pour le gouvernement du Canada ou de l'Ontario ou pour n'importe quel autre gouvernement si on ne nous paie pas pour le faire? Nous ferons des réparations chez vous et vous ne paierez pas de taxes.» Cette tendance existe déjà dans bien des domaines et elle se répandra de plus en plus au Canada. Quand les gens pensent qu'une taxe est injuste et qu'ils décident de ne plus coopérer à sa perception, ils ne tiennent tout simplement pas de registres. Le gouvernement perd des recettes. Ils empochent 10 dollars de moins et ils s'en vont. Nous allons voir cela de plus en plus. Aujourd'hui j'ai vu un avis sur un mur qui disait: «Si vous désirez payer par chèque ou carte de crédit, ou si vous voulez un reçu, chacun de ces services vous coûtera 20 ou 30 dollars.» C'est alors que la taxation se fait du tort à elle-même. Si les gens deviennent plus pauvres, s'ils se sentent broyés par la machine, ils chercheront des moyens d'y échapper.

• (1700)

La solution pour le gouvernement du Canada, le gouvernement des provinces ou les administrations municipales sera de dire: «Une minute, nous ne pouvons plus nous permettre de continuer ainsi.» Nous savons comment construire des logements coopératifs. Nous savons comment donner aux gens un travail utile et productif. Nous savons comment faire pour que les gens subviennent dignement à leurs besoins. Nous sommes fiers de ce pays. Parfois je me fâche lorsque j'entends quelqu'un me dire: «Aucun pays au monde n'a un régime d'assistance sociale comme le Canada.» Foutaise, beaucoup de pays en ont des semblables. Les gens sont très fiers du fait que nos personnes âgées ont un pension. Oui, bien sûr, mais tous nos systèmes sont menacés et tous laissent pour compte de plus en plus de monde.

Il y a une dernière chose que je voudrais mettre au compte rendu. Je me souviens d'un voyage à Moosonee, alors que j'étais membre de l'Assemblée législative de l'Ontario. Je faisais partie d'un comité législatif qui se rendait à Moosonee par le train et dont les membres avaient tendance à se plaindre parce que nous étions obligés d'emprunter ce mode de transport. Ce n'était pas un voyage de première classe, mais il était amusant de voir le train s'arrêter pour prendre des gens qui sortaient du bois et les embarquer avec tout leur matériel, canot compris. Nous sommes ensuite allés au motel à Moosonee et, là encore, mécontentement général parce qu'il n'y avait qu'un téléviseur par étage, et encore en noir et blanc, les portes étaient fermées à dix heures et il n'y avait pas grand chose à faire à cette heure-là.

Le lendemain nous avons entendu beaucoup de personnes qui nous ont dit des choses comme celle-ci: «Je connais des gens qui vivent dans des barraques, qui n'ont ni télévision, ni travail, ni pension, ni éducation, ni avenir. L'avenir pour eux, c'est probablement une bouteille de vin bon marché.» Le soir, nous avons remis un peu les choses en perspective, nous qui nous étions sentis brimés parce que nous perdions notre confort matériel.

Ce qu'il faudrait peut-être aux députés, ici présents, c'est qu'ils ouvrent un peu les yeux et regardent autour d'eux, qu'ils regardent les problèmes qu'ont les Canadiens. Alors, certains de nos arguments, entre différents partis au sujet de différentes régions, prendraient un sens particulier. Ils constituent un élément essentiel de notre vie politique, certes, mais une fois de temps en temps nous devrions mettre nos différences de côté et nous attaquer aux véritables problèmes, aux choses qu'un Parlement peut résoudre, aux choses comme la pauvreté. Nous devrions parler de questions plus générales, comme le pays que nous voulons. Avons-nous un plan pour nous sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvons, pour trouver des solutions susceptibles de résoudre notre problème? Nous devrions nous en donner un.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours de mon collègue d'Oshawa. Il a parlé de beaucoup de problèmes que nous, en tant que parlementaires, rencontrons et qui nous exaspèrent. Par exemple, les règles. Nous devons tous nous plier à ces règles dans ces diverses situations. Peu importe le système en place, il comporte toujours un ensemble de règles.

On n'établit cependant pas les règles pour les gens qui ont besoin d'aide et qui utilisent bien le système. On les établit pour ceux qui abusent du système. C'est là le côté déplorable de toute la question. À cause de ceux qui abusent du système, nous devons tout à coup établir des règles pour nous assurer qu'ils n'en abusent pas. Si des gens n'abusaient pas des règles en place, peu importe sur

quoi elles portent, que ce soit sur les limites de vitesse ou quoi d'autre encore, nous n'en aurions pas besoin.

Je suis d'accord avec le député: c'est frustrant, surtout lorsqu'il y a des gens qui ont désespérément besoin d'aide, qui méritent qu'on les aide, mais qu'on ne peut pas aider, à cause d'un quelconque règlement ou règle que le gouvernement a établi pour une raison ou une autre.

Il a parlé d'emplois, de bons emplois, d'emplois enrichissants et ainsi de suite. Et 80 p. 100 des emplois qui ont été créés ces cinq dernières années sont des emplois à plein temps; une bonne proportion d'entre eux sont de très bons emplois, des emplois durables. Nous sommes maintenant en récession et des travailleurs seront mis à pied, mais les emplois qui ont été créés sont à plein temps, et c'est là un changement par rapport à la période précédente. Je voudrais commenter un dernier point et demander si le député en avait entendu parler. Il est temps que nous songions à changer les méthodes employées pour venir en aide à la population. Par exemple, dans la région de Peel, le ministère des Affaires sociales a offert un programme aux parents seuls, principalement des femmes, qui se sont tout à coup retrouvés sans formation et sans conjoint pour les soutenir. Ces femmes ne sont plus sur le marché du travail depuis des années, ou n'y sont jamais entrées et doivent se contenter d'allocations familiales. Le ministère des Affaires sociales a un programme qui permet d'offrir une formation de base à ces femmes et de les envoyer passer des entrevues pour obtenir un emploi. Le ministère les aide à chercher un emploi et si elles en trouvent un, les services sociaux de la région de Peel paient les trois quarts de leurs frais de garderie. Ils paient trois semaines sur quatre de frais de garderie, ce qui permet à ces femmes d'accepter plus facilement un emploi. C'est ce dont vous parliez: elles ont dû décider entre trouver un emploi ou continuer de compter sur l'assistance sociale.

Êtes-vous au courant de ce programme et, dans l'affirmative, ne pensez-vous pas que c'est le genre de programme auquel elles devraient participer de plus en plus parce que la prestation des services sociaux se fait au niveau local, où les gens comprennent les problèmes probablement beaucoup mieux que nous?

M. Breaugh: Monsieur le Président, en Ontario, par exemple, et je sais que d'autres provinces ont fait la même chose, la Commission de révision de l'aide sociale a examiné toutes les formes d'aide sociale et signalé un certain nombre d'obstacles pour les gens qui sont vraiment en train de se sortir du piège de la pauvreté. Un certain nombre de nos municipalités ont donc tâché d'offrir plus de flexibilité. Le nouveau gouvernement ontarien en connaît certainement le coût et sait également que cela présente un grand potentiel.

J'ai une observation à faire également. L'un des problèmes réels au Canada tient au fait que la structure de gouvernement est telle que le palier de gouvernement qui a le premier une brillante idée n'a très souvent rien à voir avec la prestation du service. L'aide sociale est du nombre. C'est ainsi que quelqu'un à Burlington est maintenant aux prises cette semaine avec une brillante idée que quelqu'un a eue à Ottawa il y a une trentaine d'années. Les deux n'ont peut-être jamais communiqué entre eux, et lorsque le fonctionnaire à Burlington, ou Oshawa, ou où que ce soit, dit que c'est une chose stupide et qu'il faut changer certaines des règles, il ne faudra que deux ou trois décennies pour transmettre le message, car il a à passer par un si grand nombre de paliers de gouvernement.

Le rapport Thompson a notamment recommandé, chose pleine de bon sens, de tâcher d'identifier le but de cet exercice. Il ne s'agit pas d'inscrire quelqu'un à un programme pour la vie, mais de le sortir de la pauvreté. Tel est le but visé. S'il y a des choses qui doivent être faites et qui dérangent le bureaucrate parce qu'il doit se remuer un peu, il faudrait qu'il se remue pour tâcher d'identifier ce dont une mère célibataire a besoin pour rentrer dans la population active.

Je parierais que les députés ont fait exactement comme moi. Nous avons participé à la mise sur pied de centres d'aide aux chômeurs, de centres d'orientation et de présentation. Nous avons tous parlé à des agents d'organismes de services sociaux qui savent que leur système présente des problèmes, qui voudraient énormément faire une entorse à certaines de ces règles et qui le font parfois.

Le rapport Thompson en Ontario constitue une initiative importante pour essayer de mettre un peu de bon sens dans un système très complexe. Cela commence à donner des résultats dans de nombreux centres. Le nouveau gouvernement, je le sais, y est très favorable et désire étendre le procédé à toute la province. Je pense qu'il est nécessaire de le faire sur une très grande échelle partout au Canada.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son discours très émouvant. C'est surtout par les exemples réels d'électeurs de sa circonscription qu'il a ému.

• (1710)

Je veux parler d'un cas dans ma propre circonscription. Il s'agit d'enfants de revendicateurs du statut de réfugiés, ce qui, bien sûr, est un cas relevant du gouvernement fédéral. Un médecin canadien d'origine polonaise est venu me voir, il y a environ deux semaines, pour me parler d'un groupe d'enfants qui sont au Canada depuis deux ans, certains depuis trois, et dont les familles seront déracinées une fois de plus et renvoyées en Pologne parce qu'elles ne répondent pas aux critères actuels. Ces gens répondaient cependant aux critères en vigueur au moment de leur arrivée au Canada, mais en raison des nouvelles règles, ils devront retourner en Pologne et faire face à la pauvreté et à l'insécurité.

Nous avons parlé de ce cas. Il y a beaucoup d'autres enfants d'autres groupes ethniques dans la même situation. En fait, il y a, au Canada, des milliers d'enfants de revendicateurs du statut de réfugié dont le dossier est dans le retard accumulé.

Cette année, où les Nations unies ont adopté une convention sur les droits de l'enfant et où le premier ministre a présidé un sommet sur l'enfance, le député croit-il que ce serait une bonne idée si le gouvernement posait un geste juste et humanitaire en accordant une dérogation à tous ces enfants et à leurs familles, ce qui lui permettrait d'économiser des millions de dollars qu'il pourrait peut-être affecter à des programmes de repas gratuits à l'école ou à d'autres programmes semblables pour les enfants pauvres qui ont traversé des épreuves.

M. Breaugh: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord, les enfants ne devraient pas se retrouver dans des processus susceptibles de leur faire du tort. Je suis extrêmement chanceux qu'il n'y ait pas eu le système d'immigration actuel lorsque mes ancêtres sont arrivés au Canada, car ils n'auraient eu aucune chance d'être acceptés.

Lorsque l'on constate l'existence d'un problème grave, comme les problèmes d'immigration que nous connaissons en ce moment, il est nécessaire d'intervenir sur une grande échelle, par exemple, en accordant une dérogation aux enfants, afin d'amoindrir tous les maux du système. Je suis convaincu que nous reconnaîtrons tous qu'un enfant ne doit pas devenir un autre problème dont il faut nous occuper.

La députée et moi avons discuté de la question. Il est très possible que la décision finale soit que les enfants sont autorisés à rester et que les parents sont renvoyés en Pologne ou que les parents sont autorisés à venir ici si les enfants retournent en Pologne.

Tout ce que nous demandons, c'est un peu de gros bon sens de sorte que lorsqu'un problème est connu, lorsque des enfants sont les plus gravement affectés par une situation, il faut nécessairement prendre une mesure sans équivoque, même si ce n'est pas nécessairement une mesure simple.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si la Chambre accepterait à l'unanimité qu'au lieu d'un seul député libéral qui intervienne pendant 20 minutes, deux de nos députés se partagent ces 20 minutes au cours de la période que nous nous apprêtons à entamer. Cela nous accomoderait car deux de nos députés veulent participer au prochain échange de vues.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme Black: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg–Nord a la parole.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, y a-t-il consentement unanime?

Monsieur le Président, la pauvreté chez les enfants est un grave problème de santé publique au Canada. Un million de nourrissons et d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté dans notre pays. Ils ne sont ni soignés ni nourris ni vêtus ni logés convenablement. Le nombre des enfants pauvres équivaut presque à l'ensemble de la population du Manitoba. Chaque enfant pauvre traîne le spectre de la mauvaise santé du berceau à la tombe. Voilà ce que sont les effets de la misère sur la santé des enfants pauvres, le sujet de mon allocution au cours du débat de ce soir.

Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais signaler que nous fêtons aujourd'hui le douzième anniversaire de notre benjamin, Christopher Justin. CJ, comme nous l'appelons affectueusement, comprend que je ne pourrai me rendre le voir à Winnipeg aujourd'hui pour célébrer avec lui son anniversaire. Il comprend la gravité du problème dont nous parlons maintenant à la Chambre, et il sait qu'en tant que pédiatre et porte-parole de mon parti dans le domaine de la santé nationale et du bien-être social, je peux, et je dois donner une nouvelle dimension et une nouvelle perspective à ce débat.

J'ai connu la pauvreté pendant mon enfance et mes années sur les bancs d'école. Je sais ce que c'est que d'être pauvre. C'est pourquoi je suis content de pouvoir participer à ce débat ce soir. Je suis heureux de prendre la parole au nom du Parti libéral du Canada, qui a la chance aujourd'hui de pouvoir faire son devoir envers tous les

enfants pauvres, dont la survie dépend de notre dynamisme et de notre générosité. Nous pouvons les aider à tracer leur avenir et, une fois leur avenir assuré, ce seront eux qui détermineront la santé et l'importance de notre pays.

Aujourd'hui, nous sommes saisis de la motion d'opposition présentée par ma collègue de Hamilton–Est, que j'ai eu l'honneur d'appuyer. Cette motion vise à sensibiliser une fois de plus les Canadiens au sort des enfants pauvres et à demander que les besoins de ces enfants soient comblés autrement qu'avec de beaux discours.

Les enfants sont les victimes innocentes de la situation économique. Au cours de la dernière récession des années 80, le nombre d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté avait grimpé sensiblement. Que se passera–t–il, maintenant que nous sommes de nouveaux aux prises avec des problèmes économiques? Je crains le pire pour les enfants des familles pauvres. En tant que père et pédiatre, je suis toujours très triste de voir un enfant tomber malade. Le tragique de l'affaire, c'est que la pauvreté ne va pas de pair avec la santé.

En moyenne, le taux de décès des nourrissons est de sept pour mille au Canada. Chez les pauvres, le nombre est deux fois plus élevé. Chez les enfants autochtones, le taux de décès n'est pas de sept, de huit ou de neuf pour mille, mais de 19 pour mille. Chez les Inuit, 28 bébés sur mille vont mourir. Dans l'ensemble, l'espérance de vie d'un garçon de famille pauvre est inférieure de cinq ans et demi à celle d'un garçon de famille riche. Chez les filles, la différence est de deux ans. Les enfants pauvres ont quatre fois plus d'accidents de la circulation. Ils sont de deux à dix fois plus souvent victimes d'incendies, de noyades, de suicides, d'homicides et d'infections respiratoires. Les cancers et la toxicomanie sont plus fréquents chez ces enfants.

Pourquoi? Parce qu'ils vivent trop nombreux dans des foyers qui ne sont pas sûrs, qu'ils n'ont pas accès aux soins médicaux aussi facilement qu'ils le devraient, qu'ils ne respectent pas les conseils du médecin et qu'ils ont une alimentation déficiente, entre autres raisons. Mais il y a aussi d'autres facteurs beaucoup plus complexes.

Un pourcentage élevé de bébés trop petits naissent dans les foyers pauvres, ce qui semble montrer que les soins prénatals sont insatisfaisants. S'ils survivent, ces enfants peuvent souffrir de dysfonctions du cerveau, de paralysie cérébrale, de graves déficiences de la vue et de l'ouïe, ou d'épilepsie. Les très petits bébés ont aussi tendance à avoir un quotient intellectuel inférieur à la moyenne. Les mères pauvres nourrissent moins souvent leurs bébés au sein et pour moins longtemps que les mères de milieux plus aisés. Leurs bébés souffrent souvent d'anémie; ils pèsent un demi–kilo de moins que la moyenne et mesurent deux centimètres de moins. Même leur petite tête a une circonférence inférieure à la moyenne de un centimètre.

Les problèmes de santé chez les enfants pauvres semblent ne jamais devoir finir, non seulement dans leur développement physique et sur le plan de l'alimentation, mais aussi dans le domaine des soins dentaires et de l'équilibre psychologique. Certains hôpitaux ont constaté une hausse des cas de méningite et de diarrhée dans cette couche de la population. L'absentéisme scolaire augmente. Les dossiers dentaires révèlent un nombre plus élevé de caries ainsi que d'extractions et d'obturations. On y constate une incidence de maladies mentales de une fois et demie à trois fois supérieure à la moyenne.

La situation de ces enfants pauvres est si préoccupante qu'en 1988 sept organismes de services sociaux se sont réunis pour former la Child Poverty Coalition afin de leur venir en aide. Le but de cette coalition est de faire de la pauvreté infantile une priorité nationale.

Tous les groupes conscients des problèmes sociaux, comme le Conseil national du Bien–être et les conseils de planification sociale de plusieurs provinces, reconnaissent la gravité du problème, tout comme le Parti libéral, les soupes populaires, les médias, les travailleurs des soins de santé et d'aide à l'enfance et quiconque a des yeux pour voir.

Pourquoi le gouvernement ne voit–il pas le problème? Pourquoi ne fait–il pas des enfants une priorité? Pourquoi se cache–t–il derrière des ruses de relations publiques? Je fais allusion au fait que le premier ministre a été co–président du récent Sommet international des Nations Unies pour l'enfance. En se pavanant ainsi sur la scène internationale, a–t–il remédié au problème de la pauvreté enfantine au Canada ou a–t–il réussi à convaincre la communauté internationale que les enfants canadiens ne souffraient pas de la faim? En outre, il n'y a pas tellement longtemps, le ministre de la Santé a fait état à la Chambre des efforts du gouvernement visant à atténuer le problème de la pauvreté enfantine au Canada.

• (1720)

Je suis heureux moi aussi que la pauvreté enfantine ait reculé au Canada entre 1984 et 1989. Mais est–ce juste de comparer une année de récession à une année de non–récession? Si, par contre, on compare les données de 1980 à celles de 1989, on ne note aucun changement marquant du taux de pauvreté enfantine. Ce taux était de 14,8 p. 100 en 1980, contre 14,6 en 1989. Le problème subsiste, et il y a toujours un million d'enfants pauvres.

Un enfant pauvre souffre habituellement de la faim. En fait, 40 p. 100 des bénéficiaires des banques alimentaires sont des enfants. La nourriture, que l'on tient pour acquise, est précieuse pour ceux qui souffrent de la faim; le manque de nourriture se traduit donc par des problèmes sociaux et de santé chez les milliers de gens qui ignorent ce que c'est qu'une alimentation régulière et équilibrée. Un enfant mal nourri ne peut se développer

normalement. Les enfants ont besoin d'une bonne alimentation pour être forts et en santé.

Les enfants défavorisés vont souvent à l'école le ventre vide. Essayer de se concentrer quand on a faim est très difficile. Ces enfants-là prennent du retard. Faut-il alors se surprendre que plus de la moitié des enfants qui abandonnent leurs études secondaires soient pauvres?

Même l'éducation, qui pourrait aider un enfant à rompre le cycle de la pauvreté, lui est refusée. Étant donné que l'enfant né dans la pauvreté devient un adulte moins instruit que la moyenne, quelles chances a-t-il de se trouver un bon emploi, de se marier et d'élever des enfants dans un monde meilleur? Elles sont très minces, vraiment très minces.

Il perpétuera plutôt le cycle de la pauvreté. Il occupera des emplois mal rémunérés, touchera des prestations d'aide sociale, se retrouvera en chômage plus souvent qu'à son tour et pour de plus longues périodes, connaîtra des problèmes de santé et vivra moins longtemps.

Je ne vous parle pas ici d'enfants nés dans des pays déchirés par la guerre ou des pays du tiers monde aux prises avec de graves problèmes, mais bien d'enfants canadiens. Au Canada, 15 enfants sur 100 ne savent pas ce qu'est un régime équilibré, ne recevront jamais l'éducation à laquelle ils ont droit et sont voués dès leur naissance au désespoir et à la pauvreté. Ils ne peuvent même pas compter sur leur santé.

Pourquoi le gouvernement se croit-il obligé de perpétuer le cycle de pauvreté et d'abandon auquel ne pourront jamais échapper les familles pauvres, leurs enfants et les enfants de leurs enfants?

Sur quelles preuves est-ce que je fonde mes accusations? Et bien, permettez-moi, monsieur le Président, de vous lire un article publié au mois de mars dernier dans la revue *Policy Options Politiques*. L'article qui s'intitulait «Politique sociale à la dérobée» avait été rédigé par Grattan Gray, ex-journaliste et observateur de longue date de la scène politique à Ottawa qui a également contribué aux revues *Maclean's* et *Quest*.

Voici donc les preuves sur lesquelles je fonde les accusations que je porte contre le gouvernement.

> J'étudie, depuis un certain nombre d'années, l'évolution de la politique sociale au pays à partir de documents publics, du compte rendu des délibérations de la Chambre des communes et d'articles tirés de revues spécialisées. Jamais auparavant je n'ai observé l'orientation qui s'est manifestée ces dernières années et qui est passée inaperçue aux yeux de bon nombre de spécialistes et d'universitaires. En résumé, le régime d'austérité des conservateurs est devenu une forme pourrait-on dire de «politique sociale à la dérobée».

Je répète, de «politique sociale à la dérobée». Pourquoi? Je poursuis:

> Ses mesures prennent souvent la forme de modifications subtiles apportées aux taxes et aux paiements de transfert aussi difficiles à expliquer qu'à comprendre, ce qui fait qu'elles échappent ainsi à l'attention des médias et de la population. Elles camouflent des changements régressifs; au nom de l'équité, on tente de convaincre les Canadiens que les augmentations d'impôt sont en fait des réductions, et que les réductions des avantages sont en fait des augmentations. . . ce qui confond l'électorat et permet au gouvernement de se protéger contre toute critique.

Voilà des preuves très éloquentes du piètre rendement fourni par le gouvernement. Permettez-moi de citer un autre paragraphe.

> Le gouvernement a aussi d'un seul coup aboli les pensions de vieillesse et les allocations familiales universelles grâce à un mécanisme diabolique appelé la «récupération» et qui constitue, jusqu'à maintenant, l'exploit le plus remarquable de politique sociale à la dérobée.

Je pourrais poursuivre ma lecture de cet article, mais le temps me presse. Permettez-moi simplement d'ajouter que, de 1984 à 1991, l'impôt fédéral et provincial sur le revenu personnel a augmenté de 386 p. 100 dans le cas des familles touchant un revenu de 20 000 $, comparativement à seulement 4 p. 100 pour les familles qui touchent 100 000 dollars.

Voyons un peu les prestations familiales fédérales. Dans le cas des familles dont le revenu se situe entre 20 000 $ et 50 000 $, les prestations familiales ont baissé de 2 à 25 p. 100. Elles subissent des coupes même dans le cas des familles dont le revenu se situe au seuil de la pauvreté, soit 20 000 $.

J'ai une simple question à poser à la Chambre: Vaut-il mieux payer maintenant pour venir en aide aux enfants pauvres ou payer plus tard en laissant se perpétuer le cycle de la pauvreté? Songez seulement à ce qu'il faudra payer en frais médicaux et pour maintenir l'appareil judiciaire, sans compter la perte de productivité. C'est vraiment navrant d'avoir affaire à un gouvernement sans coeur. Comment peut-on calculer le coût social des rêves brisés, de la pauvreté et de vies vécues dans le désespoir? Un programme national de déjeuner à l'école pour s'assurer que les enfants mangent au moins un bon repas par jour serait une amorce de solution.

À mon avis, cependant, ce que le gouvernement pourrait faire de mieux, ce serait d'adopter une politique de plein emploi, politique que mon chef le met au défi de proclamer mais qu'il refuse obstinément de mettre en place. Le gouvernement actuel tient au contraire à faire du chômage un instrument de sa politique économique. Pourtant, la meilleure façon d'assurer à nos fils et à nos filles un bon avenir, c'est de faire en sorte que leurs parents puissent rapporter à la maison un salaire qui se situe au-dessus du seuil de la pauvreté.

Notre régime de bien-être social, sous sa forme actuelle, décourage les gens de travailler. Prenez le cas par exemple d'une mère célibataire. Ses chances de trouver une bonne garderie sont presque nulles. En outre, si elle accepte un emploi et perd ses prestations d'aide sociale,

elle perd en même temps tout accès à l'aide financière du gouvernement pour payer les soins dentaires, les médicaments d'ordonnance et les appareils liés à la santé. Les enfants des gagne-petits peuvent être contraints de s'en passer s'ils viennent à en avoir besoin simplement parce que leurs parents ne sauraient se permettre un tel luxe.

Il n'y a pas si longtemps, un tribunal de Winnipeg a appris comment vivait une certaine mère célibataire. Il a appris par exemple que la femme en question en était réduite à vendre ses meubles pour acheter de la nourriture et à voler du lait et de l'onguent à couche. N'est-ce pas malheureux qu'une femme soit contrainte ainsi d'échanger ses meubles contre de la nourriture, voire de voler. Le moment n'est-il pas venu pour le gouvernement d'agir et d'accroître son soutien? Depuis deux ans que siège le sous-comité de la pauvreté du Comité permanent de la santé et du bien-être social, les témoins les uns après les autres ont identifié le chômage comme étant la principale cause de la pauvreté. Puisque la pauvreté des enfants est le résultat du chômage, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a aujourd'hui l'occasion unique de se faire le champion de l'enfance indigente. Nous sommes au beau milieu d'une récession. Il n'est plus temps de reprocher aux chômeurs de ne pas travailler. Les programmes économiques du gouvernement ne doivent pas ruiner les citoyens, et encore moins les enfants.

• (1730)

Je mets donc le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au défi de reconnaître que la pauvreté est notre plus grave problème de santé publique. Tous les enfants ont droit par définition de vivre une vie d'une durée moyenne, de jouir d'une bonne santé, et d'avoir accès à l'instruction, de façon à jouir d'une vie pleine, libre et heureuse.

Je mets le ministre au défi de déposer sur le champ au Parlement un plan d'action, à court et à long terme, afin de justifier l'existence de son ministère. Je le mets également au défi d'annoncer sous peu son régime national de garderies qui se fait attendre depuis bien longtemps. Je le défie de convaincre ses collègues du Cabinet de suivre une politique de plein emploi comme étant la meilleure façon de réduire la pauvreté et de leur dire que les enfants ne sont pas de petits adultes qui ne méritent que de petits budgets.

Comme un témoin l'a dit au sous-comité, «un pays qui n'a pas de politique de plein emploi ne peut pas s'attendre que les emplois servent à éliminer la pauvreté».

D'accord, nous devons dépenser pour la défense nationale, mais ne devrions-nous pas aussi défendre notre avenir le plus évident, nos enfants? Il existe deux façons de protéger les générations futures et celle-ci, la guerre à la pauvreté, ne devrait pas être oubliée.

Faisons en sorte que les enfants de demain ne connaissent pas les malheurs et les peines qu'entraîne la pauvreté. Au nom des enfants canadiens qui sont pauvres, je défie le ministre de s'assurer qu'un meilleur avenir ne soit pas qu'un rêve pour eux. Je défie le ministre et son gouvernement d'augmenter le salaire minimum dans les domaines de compétence fédérale et d'exiger que les programmes financés en tout ou en partie par le gouvernement fédéral satisfassent aux normes applicables au salaire fédéral minimum.

Je défie le ministre et son gouvernement de réexaminer la Loi sur l'assurance-chômage que nous avons modifiée récemment afin de rétablir l'appui financier du gouvernement fédéral à ce programme.

Je défie le ministre d'établir un régime fiscal équitable. Les Canadiens veulent un traitement adéquat et suffisant. C'est insensé qu'une gardienne d'enfants qui travaille à plein temps ne gagne que 10 000 $ par année, tandis que le président-directeur général d'une société reçoit un salaire annuel de 600 000 $.

Je défie le ministre de considérer l'opportunité d'établir une politique nationale sur la nutrition afin de revoir les vraies priorités des canadiens qui sont pauvres. À la fin de ses observations, le ministre a dit que nous n'avons pas les moyens de ne pas lutter contre la pauvreté. Je suis d'accord avec lui.

Voilà pourquoi je défie le ministre d'agir immédiatement afin d'assurer un avenir meilleur et plus prometteur aux enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, j'écoute depuis le début les commentaires des différents orateurs qui ont pris la parole dans cette Chambre cet après-midi. Je voudrais poser une question au député de Winnipeg-Nord.

J'ai en main, monsieur le Président, une copie intitulée «Planification de l'emploi—Dépenses estimées pour la région du Québec». Malheureusement, je ne dispose pas des statistiques pour l'ensemble du Canada, mais uniquement pour la région du Québec. J'ai différentes données ici, lesquelles je ne vous citerai pas en entier car cela prendrait trop de temps.

J'ai écouté les discours et tout le monde dit qu'on fait des coupures dans les subventions gouvernementales, dans les programmes établis, dans les budgets, et le reste. Je vois ici: «Développement de l'emploi»; seulement qu'à ce niveau, pour la région du Québec, le budget pour les jeunes, en 1989-1990, était de 34 millions de dollars. En 1990-1991, il sera de 44 millions. J'en vois un autre ici: «Pénurie de la main-d'oeuvre», ceci ayant pour but de recyler les personnes sur le marché du travail; 12 millions de dollars en 1989-1990 et 13,3 millions en 1990-1991. Au

titre de «Développement des collectivités»: 8,5 millions en 1989–1990 et 11,8 en 1990–1991. Le total de ces dépenses se chiffre à 112 millions en 1989–1990 et 121 millions en 1990–1991.

Je ne sais pas si le député de Winnipeg–Nord a en main ces statistiques, mais j'aimerais qu'il m'explique comment il peut parler de coupures quand les chiffres qu'on a devant nous disent exactement le contraire, monsieur le Président. Est–ce qu'il pourrait nous donner une explication à cet effet?

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Je répondrai volontiers à sa question, monsieur le Président. Lorsqu'on jette un coup d'oeil sur une série de chiffres et que l'on se rend compte qu'un certain montant d'argent a été dépensé, on se dit que c'est le montant d'argent qui était requis pour l'activité en question, dans ce cas–ci, les programmes de lutte contre la pauvreté chez les enfants. Bien entendu, je suis heureux de voir que le gouvernement a dépensé cet argent. J'aurais été frappé d'horreur s'il ne l'avait pas fait.

Or j'estime que ce gouvernement n'a pas assez dépensé. Le fait est que le problème existe toujours; il n'est pas nécessaire de se lancer dans une analyse complexe pour s'en rendre compte. Il y a toujours au Canada un million d'enfants indigents. Comment dire à ces enfants que le gouvernement leur a consacré suffisamment d'argent?

Le député a parlé des programmes de recyclage. C'est une bonne idée. Toutefois, s'il n'y a pas d'emplois en vue une fois la formation terminée, pourquoi offrir de tels programmes? Vendredi dernier, nous avons appris qu'environ 60 000 personnes avaient perdu leur emploi en novembre. Ce chiffre dépasse largement les pertes d'emploi enregistrées en octobre. Pouvons–nous donc conclure que la politique fiscale et monétaire du gouvernement est efficace? Non.

Dans son dernier budget, le ministre des Finances a dit qu'on pouvait s'attendre à une hausse du taux de chômage, ce qui laisse entendre que le chômage entre dans la politique économique du gouvernement. Je ne sais vraiment pas trop quoi penser. Le chômage entraîne immédiatement la pauvreté. Ce message a été répété à maintes et maintes reprises par les témoins qui ont comparu devant le sous–comité sur la pauvreté du Comité permanent de la santé et du bien–être social.

Le député est–il en train de me dire, de dire à la Chambre, que les témoins qui viennent en aide aux enfants pauvres, qui se portent à la défense des pauvres de ce pays ont tort? À mon avis, c'est le gouvernement qui a tort, pas ces personnes–là. Les enfants au Canada ont de la chance d'avoir des gens qui défendent leurs intérêts, parce que les enfants ne peuvent peut–être pas voter, mais ils ont un coeur et un esprit à protéger.

Les crédits

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les remarques de notre collègue. Je sais naturellement qu'il est pédiatre et professeur de médecine. Il sait certainement de quoi il parle quand il s'agit d'enfants.

M. Lewis: Ce qui est remarquable pour les députés d'en face.

M. Boudria: «Ce qui est typique d'une manière similaire des autres discours des députés de l'opposition», je crois que c'est ce qu'il a dit. Je paraphrase ici pour que cela figure au compte rendu.

Je voudrais demander à notre collègue, qui est manifestement un expert dans ce domaine, s'il se rappelle, comme moi, que juste avant la dernière campagne électorale le gouvernement avait présenté un programme de garderies, qui n'était pas parfait. Il comportait certes des lacunes. Le gouvernement a présenté ce programme, en a saisi la Chambre, puis quand le Sénat l'étudiait, il a déclenché les élections avant que le projet de loi ne soit approuvé par celui–ci; naturellement il n'a pas reproposé par la suite le même projet de loi après les élections.

Je me demande si mon collègue s'en souvient et, étant donné que c'est probablement le cas, nous dira–t–il s'il est d'accord avec moi pour dire que le gouvernement n'était pas sincère quand il a prétendu vouloir un programme national de garderies, que ce n'était que de beaux discours creux et que les ministériels ont cherché depuis le début à trouver un moyen de faire échouer leur propre projet de loi, ce qu'ils ont réussi à faire en déclenchant des élections au moment où le Sénat était saisi du projet de loi, ce qui a eu pour effet de le faire expirer au *Feuilleton*.

M. Paktaghan: Monsieur le Président, comme d'habitude mon collègue montre toujours beaucoup de zèle pour parler de questions très importantes et assurément la question des garderies en est une.

M. Lewis: Je sais que c'est Noël, mais il y a un peu d'abus.

• (1740)

M. Paktaghan: Monsieur le Président, c'est le propre de Noël de rallumer en nous la chaleur de l'esprit humain ainsi que le courage et la générosité. Ainsi, nous pourrons faire preuve de bonne volonté et d'amitié envers notre prochain, et cultiver l'amour de la famille, cela signifie que nous devrions avoir les moyens de prendre soin de nos enfants.

Quand les mères qui travaillent, en particulier dans le cas des familles monoparentales, ont besoin de places de garderie et ne peuvent pas en trouver, qu'est–ce que nous leur disons? Il est injuste que le gouvernement fasse des

promesses électorales, puis qu'il fasse traîner les choses en longueur après les élections.

Il faut aussi se souvenir que les enfants sont un groupe de citoyens à part. Contrairement aux autres groupes, les enfants continuent à grandir. Chaque jour de retard à répondre à leurs besoins peut être multiplié au centuple en ce qui concerne les conséquences néfastes si nous ne fournissons pas ce service.

Je mettrais le gouvernement au défi d'envisager d'établir des centres de développement des enfants dans tout le pays pour que nous puissions vraiment répondre aux besoins de nos enfants qui sont notre ressource nationale la plus précieuse.

[*Français*]

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avant de commencer mon bref discours sur ce sujet, je demanderais la possibilité d'obtenir le consentement unanime de la Chambre afin de permettre que les 30 minutes qui sont allouées au gouvernement soient divisées en deux 15 minutes, deux orateurs de 10 minutes, puis ensuite suivies d'une période de questions et commentaires.

[*Traduction*]

Le Président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentiment unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Danis: Alors, j'aimerais remercier mes amis de l'opposition officielle et mes amis néo-démocrates.

Alors c'est à titre de ministre d'État (Jeunesse) que je prends part à ce débat, monsieur le Président. Mon mandat, comme vous le savez, est de représenter les gens du pays, c'est-à-dire ceux entre 15 et 24 ans, auprès du gouvernement fédéral et d'élaborer des lignes de conduite directives ainsi que des initiatives applicables à l'échelle canadienne afin de promouvoir leur intérêt et leur bien-être.

Je me suis rendu compte que la motion de la députée de Hamilton-Est portait sur la pauvreté et ses effet, et c'est pour cette raison que j'ai tenu à participer à ce débat.

En tant que ministre d'État (Jeunesse), j'ai vu, monsieur le Président, de mes propres yeux, lors de récentes consultations, comment la pauvreté qui touche les enfants à un âge tendre peut se traduire plus tard en difficultés insurmontables lorsqu'ils doivent gagner leur vie et subvenir aux besoins de leur famille.

Cette motion cependant ne reconnaît pas les tâches et les initiatives en cours pour régler un aspect extrêmement important du problème. Il s'agit, monsieur le Président, de l'emploi. Le meilleur moyen de briser le cercle de la pauvreté est de trouver un emploi, et le meilleur moyen de trouver un emploi est d'avoir fait ses études.

Prenons un exemple. Il est ressorti d'une récente étude que le taux de pauvreté était de 14,3 p. 100 pour les familles où le chef avait moins de neuf ans de scolarité, comparativement à 8,3 p. 100 pour les familles dont le chef avait au moins terminé ses études secondaires. Dans le cas d'un chef de ménage qui avait fait des études postsecondaires ou qui possédait un métier, le taux de pauvreté était moins élevé et se situait à 6,7 p. 100. Enfin, 3,7 p. 100 des familles dont le chef possédait un diplôme universitaire vivaient dans la pauvreté au Canada.

En résumé, le taux de pauvreté des familles s'étalait de 14,3 quand le chef de ménage avait moins de neuf années d'études à 3,7 p. 100 lorsque le chef de ménage avait terminé des études universitaires. La seule variable était donc le nombre d'années d'études.

D'autre part, monsieur le Président, si on examine la situation des familles monoparentales, on constate un taux de pauvreté scandaleux, soit 30,5 p. 100. Cela s'explique partiellement par le fait que cette catégorie comprend un nombre très élevé de personnes très âgées ou très jeunes qui ont un lien précaire avec le marché du travail. Permettez-moi d'ajouter que ce groupe comprend également les parents seuls, par exemple les adolescentes, mères de famille.

Le contraste dans ce cas est encore plus révélateur. Lorsque le chef de famille n'a pas terminé une neuvième année, le taux de pauvreté est de 53,8 p. 100. Par ailleurs, dans les cas des chefs de ménage seuls qui ont fait des études postsecondaires ou qui possèdent un métier quelconque, le taux de pauvreté passe à 20,4 p. 100. Si le chef du ménage possède un diplôme universitaire, le taux de pauvreté est encore plus bas, à 12 p. 100.

Je répète, monsieur le Président, que les études peuvent faire toute la différence. C'est en poursuivant leurs études que les jeunes acquièrent les compétences valables qui leur permettront de faire face aux changements à venir. Je suis persuadé que nous comprenons tous qu'un enfant qui grandit dans la pauvreté est plus susceptible d'abandonner l'école, et qu'il contribue ainsi à la pauvreté d'une autre génération.

On pourrait croire que ces statistiques convaincraient les jeunes Canadiens de l'importance des études pour un avenir confortable. Malheureusement, ce n'est pas vraiment le cas. Quelque 30 p. 100 des étudiants canadiens quittent l'école secondaire avant d'avoir obtenu leur diplôme. Si le taux actuel d'abandon scolaire persiste, d'ici l'an 2 000, un million de jeunes sous-scolarisés et non formés auront joint les rangs de la population active, alors même que la concurrence mondiale exigera chaque jour davantage une main-d'oeuvre plus instruite et plus qualifiée.

Les députés de cette Chambre savent que pour continuer sur sa lancée de nation commerçante en expansion, le Canada ne peut pas assumer les frais sociaux qu'engendre une main-d'oeuvre non instruite qui ne peut pas rivaliser avec celle des autres pays. Comme les besoins en compétence des différentes branches d'activité augmentent, il s'ensuivra un manque réel de productivité à un carrefour critique de l'économie canadienne.

Déjà, la proportion de chercheurs et de scientifiques canadiens est l'une des plus faibles par habitant de toutes les nations industrialisées. À l'enquête que le *Conference Board* du Canada a menée l'année dernière, deux entreprises canadiennes sur trois ont déclaré qu'elles comptaient parmi leur effectif des personnes analphabètes, incapables de s'acquitter des tâches qui leur étaient confiées. De plus, la moitié des entreprises du Canada ont du mal à trouver des employés qualifiés qui possèdent les compétences nécessaires. En fait, plus tôt cette année, l'Organisation de développement économique a fait savoir que ce manque de travailleurs compétents constituait le problème le plus grave pour notre expansion économique dans les années 1990.

Monsieur le Président, je suis certain que la plupart des députés sont conscients de ces faits. Si nous voulons soutenir la concurrence sur le marché économique mondial, nous devons prendre les mesures nécessaires pour permettre à notre main-d'oeuvre d'acquérir les compétences requises pour satisfaire aux exigences futures du marché du travail.

Voilà pourquoi le gouvernement ouvre la voie dans ce domaine en prenant des mesures visant à aider les jeunes Canadiens à se préparer pour demain. Toutefois, nous ne sommes pas seuls à devoir assumer cette responsabilité. En effet, la collaboration de l'industrie et des syndicats, des gouvernements provinciaux, des milieux de l'éducation et des collectivités, ainsi que des parents et des jeunes eux-mêmes est également cruciale et nécessaire.

Par l'entremise du ministère chargé du portefeuille de la Jeunesse, le gouvernement est donc à mettre en oeuvre le projet *L'école avant tout*. À cette fin, nous avons établi un budget de 296,4 millions de dollars. Le projet *L'école avant tout* vise en premier lieu à convaincre les jeunes de poursuivre leurs études secondaires. Bien que nous reconnaissions que l'éducation relève d'abord de la compétence des provinces, nous avons l'intention de mettre à profit les connaissances et la bonne volonté de toute personne désireuse de trouver une solution à ce problème.

Je suis le premier à reconnaître, monsieur le Président, l'excellent travail qu'accomplissent les enseignants auprès des jeunes Canadiens. Cependant, le temps est venu de créer de nouveaux partenariats afin de prêter main-forte à nos écoles et de renforcer le lien entre les études et le marché du travail. J'aimerais préciser que le projet *L'École avant tout* est en voie d'atteindre cet objectif. Nous avons recours à trois grandes approches. Tout d'abord, le gouvernement fédéral est à élaborer des programmes et des services liés au marché du travail et à étendre ceux qui existent déjà en vue de sensibiliser les jeunes qui sont encore aux études. Ce sont des programmes tels que l'*Alternance travail-études*, *Les Ateliers d'orientation au travail*, la *Semaine canadienne de l'orientation* et les *Services de counselling*.

• (1750)

Nous avons depuis élaboré l'activité *Point de départ* dans le cadre du Programme *Intégration professionnelle de la planification de l'emploi* pour mettre à la portée des jeunes de vastes moyens, tels l'évaluation de carrière, l'école d'adoption et l'expérience de travail.

Deuxièmement, nous mobilisons nos partenaires à l'échelon national et local de façon qu'ils s'engagent dans la recherche de solutions au problème. Dans le cadre du volet *Mobilisation des partenaires*, nous réunissons des conseillers et des gens d'affaires, des représentants des travailleurs, des enseignants, des parents, des responsables d'organismes sociaux et les jeunes eux-mêmes. Par exemple, j'ai récemment organisé une série de rencontres d'intervenants avec des jeunes, sans oublier les jeunes autochtones. L'élargissement des programmes relatifs au marché du travail est une chose, mais c'est une autre paire de manches que de trouver des solutions au problème de l'abandon scolaire. Par conséquent, une action concertée est nécessaire et essentielle.

À mon avis, la meilleure stratégie consiste d'abord à obtenir la collaboration de jeunes qui ont fait face à ce problème et qui peuvent faire part de leur expérience.

Au cours des quatre prochaines années, le gouvernement fédéral, avec l'avis des autorités provinciales et territoriales, collaborera étroitement avec des groupes intéressés aux questions touchant les jeunes en vue d'a-

méliorer les rapports entre l'éducation et le marché du travail.

Notre objectif est de favoriser les projets communautaires et la participation de la collectivité. En incitant les intervenants de la collectivité à résoudre le problème de l'abandon scolaire, nous leur permettrons d'apporter des solutions qui obtiendront l'appui de tous.

Ainsi, tous contribuent, tant à l'échelon national que local, à trouver des moyens d'inciter les jeunes à poursuivre leurs études.

La troisième composante de *L'École avant tout* est l'information. Nous cherchons à sensibiliser davantage le public au problème du décrochage et à préparer des documents d'information sur les carrières. Nous renseignons les décrocheurs éventuels et leurs parents sur les possibilités de carrière et les valeurs fondamentales des études secondaires.

[*Traduction*]

Réduire le nombre de décrocheurs représente tout un défi, mais rien d'impossible. Nos jeunes méritent bien que nous déployions un effort parallèle. Depuis février dernier, soit depuis l'annonce du programme de maintien aux études, une foule d'activités ont été organisées en vue d'atteindre cet objectif.

En avril, par exemple, le gouvernement fédéral a parrainé, avec le Conference Board du Canada, la première conférence nationale des partenaires en formation commerciale. Plus de 400 dirigeants d'entreprises, délégués syndicaux et enseignants ont participé à la conférence, en compagnie de représentants du gouvernement, de groupes communautaires et de jeunes.

Nous devons aider les gens à les comprendre. Ce qu'il leur faut, ce sont des orientations fascinantes, mais pour atteindre ce but, nous devons donner aux professionnels les outils dont ils ont besoin pour conseiller les jeunes efficacement et utilement dans leur choix de carrière.

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse, mais le temps de parole alloué au ministre est expiré. Questions et commentaires.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos du ministre et je le remercie pour ses commentaires. Un dossier qui m'intéresse particulièrement et le ministre l'a soulevé, c'est tout ce dossier des décrocheurs dans notre système scolaire. Je sais que le ministre nous a fait état de certains programmes et certains de ces programmes-là sont tout à fait nouveaux, mais je pense qu'ils ont une chance de réussir, du moins, je le souhaite, parce que je suis moi-même père de deux adolescents. Heureusement, les deux sont à l'école. Dans un cas, elle est quand même trop jeune pour quitter, dans l'autre, il est à l'université. Dieu soit loué, il n'a pas l'intention, du moins je pense, de quitter l'école. Toutefois, ce n'est pas le cas pour plusieurs autres jeunes. Je vois, par exemple, des amis de mon fils qui ont quitté l'école à 16 ans, à 17 ans. Bien sûr, lorsque ça va bien, ça va bien, mais lorsque l'économie tourne mal—et c'est le cas actuellement—ils sont habituellement les premiers à perdre leurs emplois parce qu'ils n'ont pas d'ancienneté, bien sûr, et tout le reste.

Alors, j'aimerais poser la question suivante au ministre: Parmi tous les plans de son ministère, est-ce qu'on a davantage de mécanismes pour encourager les jeunes à rester à l'école. Je pense particulièrement, et je le demande au ministre, si on était prêt, par exemple, à investir davantage dans des programmes tels que *Alternance travail-études*. Ces programmes permettent au moins aux jeunes de comprendre l'importance de poursuivre leurs études et cela leur démontre que ce n'est pas toujours très drôle d'aller sur le marché du travail.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre a deux minutes pour répondre.

[*Français*]

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je remercie mon honorable ami de sa question. Il n'y a pas de doute dans mon esprit qu'un des problèmes auxquels le Canada fait face actuellement est la question de l'abandon scolaire. Je vais vous citer une statistique: par exemple, le taux d'abandon scolaire de nos jeunes au niveau secondaire au Canada est de 30 p. 100. Cela varie au pays. Il y a des provinces où cela se situe à 20 p. 100 alors que dans d'autres régions au pays, le taux d'abandon scolaire dépasse les 70 p. 100. Or, c'est totalement inacceptable.

Quand on compare notre taux d'abandon scolaire, par exemple, avec des pays tels l'Allemagne ou le Japon où il y avait des taux d'abandon scolaire aussi élevés que ceux-là il y a 25 ou 30 ans et que maintenant, le taux d'abandon scolaire a diminué à 4 ou 5 p. 100, à ce moment-là, on voit que c'est possible. Alors, les initiatives que j'ai énumérées dans mon bref discours tantôt font partie du genre d'initiatives que le gouvernement fédéral a prises dans les dernières années pour tenter de réduire le taux d'abandon scolaire. Le programme particulier dont mon ami a fait mention, le programme *Alternance travail-études*, est vraiment un des programmes.

[*Traduction*]

C'est vraiment, de tous les programmes en place, l'un de ceux qui donnent le plus de résultats. Nous allons certainement nous assurer qu'il ait autant de succès qu'il n'en a eu par le passé. Au cours de mes voyages au Canada, les jeunes m'ont dit que c'était l'un des programmes dont ils étaient le plus satisfaits.

Tout comme mon collègue, j'ai moi aussi deux enfants, mais au moins, ils sont aux études actuellement. J'en remercie le bon Dieu.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux commentaires est terminée. Nous reprenons le débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Finances a la parole.

M. Dave Worthy (Secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, s'opposer à ce projet de loi c'est un peu comme s'opposer à la maternité. Il n'y a personne dans cette Chambre—et je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup au Canada—qui ne seraient pas heureux d'aider directement non seulement les travailleurs à faible revenu, qui sont les personnes visées par ce projet de loi, mais tous les Canadiens qui vivent aujourd'hui dans la pauvreté et, en fait, tous les pauvres du monde.

Il nous faut déterminer ce qui est dans les meilleurs intérêts des travailleurs économiquement faibles du Canada. Est-il préférable de continuer à dépenser plus d'argent que nous n'en avons? Faut-il laisser augmenter la dette nationale? Faudrait-il emprunter un jour de nos enfants pour payer les dépenses faites aujourd'hui? Faut-il plutôt mettre sur pied un programme économique solide, orienté vers l'avenir, qui permettra à nos enfants et à nos petits-enfants d'avoir non seulement des emplois mais aussi de bénéficier d'une diminution sensible du niveau de pauvreté des travailleurs, ainsi que de celui de tous les autres groupes, qu'il s'agisse des personnes âgées ou des enfants.

Chaque fois qu'un conservateur, en particulier, s'exprime sur un tel sujet, il se trouve immédiatement quelqu'un pour dire: «Oh, c'est un conservateur. Il ne se préoccupe pas du sort des gens». J'aimerais donner un exemple.

Ce ne sont pas seulement les Canadiens qui pensent de cette façon. Il y a d'autres pays dans le monde qui reconnaissent aussi que l'on ne peut donner, à moins d'avoir l'argent nécessaire en main. Prenons l'exemple du Mexique, un autre pays d'Amérique qui compte beaucoup plus de pauvres que le Canada. On peut dire que ces pauvres sont des travailleurs économiquement faibles, puisque la plupart d'entres eux travaillent.

• (1800)

Quelle mesure sert le mieux leurs intérêts? Leur gouvernement essaie-t-il de solutionner le problème de la pauvreté sans améliorer l'économie? Il essaie mais cela ne fonctionne pas. Nous ne pouvons améliorer le sort des travailleurs à faible revenu sans d'abord améliorer l'économie en général. C'est la mission que notre gouvernement s'est donnée.

Pourtant, il doit faire face à une vive opposition à chaque étape du processus d'amélioration de la situation économique au Canada. Au début, je pensais qu'il ne s'agissait que de tactiques politiques, mais j'ai fini par me rendre compte qu'un grand nombre de personnes dans l'opposition croient vraiment ce qu'elles disent et ce qu'elles font. Ces personnes ne croient pas que vous devez d'abord avoir une économie solide avant de pouvoir dépenser. . .

M. Boudria: Oui nous le croyons.

M. Worthy: . . .elles pensent qu'il est acceptable de dépenser plus, peu importe la cause. Elles s'imaginent, d'une façon ou d'une autre, que la dette n'est pas réellement une question importante.

Monsieur le Président, je ne pense pas de cette façon et, Dieu merci, il y en a d'autres au Canada qui ne pensent pas non plus de cette façon. Le programme économique mis sur pied par notre gouvernement est un bon programme. Si vous voulez avoir une plus grosse pointe du gâteau, vous devez avoir un plus gros gâteau.

C'est très simple. Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre cela. Si vous voulez une grosse pointe de gâteau, vous devez avoir un plus gros gâteau. Nos politiques sont orientées dans ce sens. Pourtant, qu'est-ce qui s'est passé? Cet automne, nos collègues de l'autre chambre ont retardé pendant presque un an l'adoption de mesures législatives économiques solides. Il y a d'abord eu le projet de loi C-21, concernant une mesure très importante pour notre pays, à savoir la réforme de l'assurance-chômage. Si vous voulez améliorer le sort des petits salariés, spécialement ceux qui doivent passer d'un emploi peu rémunérateur à un emploi plus rémunérateur, vous avez besoin d'un programme axé sur la formation et le perfectionnement. C'était en partie ce que visait le projet de loi C-21. C'était l'un des principaux objectifs de cette mesure législative. Cette réforme de l'assurance-chômage aurait donné aux Canadiens une partie de l'aide que l'opposition réclame.

Nous avons présenté le projet de loi C-28, qui était une autre réforme fiscale visant à aller chercher plus d'impôts auprès des grandes sociétés. L'étude de ce projet de loi a été retardée. Nous avons présenté le projet de loi C-69, qui prévoyait une réduction des dépenses publiques. Encore une fois, notre but était de renforcer notre économie. L'étude de ce projet de loi a également été retardée.

Si ces mesures législatives n'avaient pas été adoptées, notre déficit aurait augmenté de plusieurs milliards de dollars.

Quelle est la mesure législative dont l'étude est retardée actuellement? C'est celle qui concerne la taxe sur les produits et services, une taxe visant à améliorer notre industrie pour que nous soyons plus compétitifs sur les marchés mondiaux, à faire disparaître l'avantage injuste dont jouissent les importateurs par rapport aux fabricants de nos propres produits, à mettre nos exportateurs sur un pied d'égalité avec les autres.

Cette taxe fait plus que cela. Elle injectera jusqu'à 9 milliards de dollars par année dans notre économie, ce qui finira par donner plus d'emplois et plus d'argent aux gens mêmes dont nous parlons aujourd'hui.

Par ailleurs, elle aidera les entreprises à être plus efficaces et plus compétitives sur le plan des coûts en capital et des frais d'exploitation, ce qui entraînera évidemment la création de nouveaux emplois.

Si nous voulons vraiment aider les petits salariés, j'encourage les députés qui ont proposé ce projet de loi à prier instamment leurs amis à l'autre endroit de l'adopter.

Ces mesures législatives sont celles que nous avons fait adopter au cours de la dernière année pour renforcer notre économie, mais nous appliquons notre politique économique depuis maintenant six ans. Qu'est-ce qui en résulte? Le but visé était la réduction des dépenses, la réforme fiscale et le redressement global de l'économie.

Arrêtons-nous un instant aux réductions des dépenses. Bien que le transfert des dépenses représente 33 p. 100 des dépenses gouvernementales, les transferts fiscaux aux provinces allourdissent le bilan d'encore 24 p. 100. Ce sont ces fonds qui, dans la plupart des cas, vont directement aux plus nécessiteux. Il s'agit des transferts aux personnes âgées, qui reçoivent 17 milliards de dollars par an; ce programme a augmenté, ces cinq dernières années, 7 p. 100 par an. Il s'agit des prestations d'assurance-chômage, des allocations familiales pour les jeunes, et des pensions d'anciens combattants. Les transferts aux provinces comprennent les hôpitaux, les écoles et, bien sûr, l'assistance sociale. Tous ces versements ont augmenté de près de 6 p. 100 par an. Pendant ce temps, les dépenses gouvernementales n'ont augmenté qu'à un rythme annuel de 3,6 p. 100. Il va de soi que nous avons freiné d'autres aspects de notre programme. C'est un exemple que j'ai déja utilisé à la Chambre. Je voudrais le donner encore une fois.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, le gouvernement dépensait chaque année 10 milliards de dollars de plus qu'il n'avait de rentrées. À l'heure actuelle, nos recettes dépassent chaque année de 10 milliards de dollars nos dépenses. Nous avons donc opéré, pour tenter de remettre ce pays sur les rails et pouvoir nous permettre le genre de programmes dont nous voudrions tous faire bénéficier les petits salariés, un revirement de 26 milliards de dollars par an.

M. Boudria: Monsieur le Président, je sollicite encore une fois le consentement de la Chambre pour que deux députés libéraux puissent prendre la parole successivement, Sans cela, notre collègue de Montréal n'aura pas l'occasion de parler. Ce serait terrible, vu la grande pauvreté qu'on y déplore.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, dans quelques jours, une majorité de Canadiens et de Canadiennes fêteront Noël, temps de traditions culinaires, de joie, de paix, de cérémonies religieuses, de rencontres familiales et de partage d'étrennes. Pour un très grand nombre, ce sera une période de réjouissances. Et pourtant, un nombre de plus en plus grandissant ne pourra que se souvenir de temps meilleurs. Avec les pertes d'emplois à la hausse et les possibilités de se replacer—à salaire adéquat—presque nulles, notre population s'appauvrit à un rythme alarmant! Nous sommes en période de récession, la TPS nous est promise par ce gouvernement pour janvier 1991 et les chances d'avoir un emploi permanent sont de plus en plus rares.

Monsieur le Président, les comptoirs de distribution de nourriture, les comptoirs de distribution de vêtements et les soupes populaires sont à la hausse. Pourtant, on manque de ressources, on manque de fonds pour aider un tant soit peu un nombre malheureusement grandissant de gens dans le besoin.

[*Traduction*]

La pauvreté sévit dans tout le pays. Certaines régions sont plus touchées que d'autres: des quartiers sud-est de Vancouver à l'extrémité nord de Halifax, du centre de Winnipeg aux complexes torontois de Jane Finch et de Regent Park, la pauvreté devient rapidement une réalité de tous les jours pour beaucoup trop de nos concitoyens.

[*Français*]

Pour ne donner qu'un exemple, dans la région de Montréal, à un des comptoirs de nourriture, on a reçu, dans un mois, environ 1 200 personnes dont 400 enfants en bas de 15 ans qui souvent fouillaient dans les sacs de provisions afin de pouvoir manger immédiatement tellement ils avaient faim! Ces enfants sont ceux qui vont à l'école souvent sans manger parce qu'il n'y a rien à manger à la maison. Ces enfants sont ceux qui ont des problèmes de concentration et d'apprentissage parce que leur estomac est vide.

Il est difficile de porter attention à ce qui se passe en classe lorsque notre ventre crie.

• (1810)

Ces enfants, monsieur le Président, sont nos adultes de demain. Ce sont eux qui auront à décider de l'avenir de ce pays. Ce sont eux qui seront nos juges.

Dans une société comme la nôtre, il est inadmissible que tant d'enfants vivent dans la pauvreté. Selon les statistiques de l'Association canadienne des comptoirs de nourriture, *the Canadian Association of Food Banks*, les parents de plus d'un million d'enfants doivent avoir recours à un comptoir de nourriture afin de garantir des repas quotidiens.

Monsieur le Président, il est aussi inacceptable que tant de jeunes aient besoin d'avoir recours aux paradis artificiels pour survivre dans ce monde qui les abandonne. Nous parlons de jeunes d'ici. Nous parlons de jeunes de chez nous. Nous parlons de jeunes ayant un potentiel à offrir mais dont les besoins essentiels ne sont pas rencontrés.

Qu'est-ce que ce gouvernement a l'intention de faire? Quant va-t-il inscrire à son agenda, comme «la» priorité, d'enrayer la pauvreté au Canada? Si c'est la responsabilité de chaque gouvernement provincial, c'est aussi la responsabilité du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je voudrais citer les propos du juge Ruffo qui est bien connue pour sa position en faveur des enfants: «Nos enfants cherchent à nous dire quelque chose, mais nous ne les écoutons pas. Nos enfants n'ont plus d'espoir, alors ils se détruisent eux-mêmes par la drogue, le suicide et la prostitution et en se rendant coupables d'un nombre de plus en plus grand de crimes violents.»

Nous devons cesser de nous détourner du problème. Nous devons nous y attaquer de front. Le gouvernement doit admettre qu'il y a une crise, une situation d'urgence. Il doit agir avant qu'il ne soit trop tard. Peut-être est-il déjà trop tard. Renvoyer la balle à quelqu'un d'autre ne fera que retarder les choses. Nos dirigeants doivent agir tout de suite, sinon il n'y aura plus d'avenir pour des milliers d'enfants canadiens. Quand le gouvernement prendra-t-il des engagements? Quand acceptera-t-il de faire quelque chose?

[*Français*]

Monsieur le Président, qu'on le veuille ou non, le problème est là et loin de disparaître, il ne fait que s'accentuer. Les pédiatres notent un nombre croissant d'infections d'oreilles, de pneumonies, de diarrhées et de méningites chez les enfants de milieux défavorisés. Les abus d'enfants sont à la hausse: 36 p. 100 des filles et 35 p. 100 des garçons de 14 à 15 ans au Canada ont été victimes d'abus sexuels. Qu'attend ce gouvernement pour agir? Quand ce gouvernement acceptera-t-il de faire face à la musique et de voir le problème qui est dans sa cour?

Monsieur le Président, la pauvreté va main dans la main avec tous les autres problèmes sociaux. Il est urgent de trouver, et surtout de mettre en place, des mécanismes pour enrayer cette situation critique.

Selon Statistique Canada, un enfant sur dix vit dans la pauvreté. Le taux de mortalité chez les nouveau-nés de parents pauvres est le double de la moyenne nationale. Le taux d'abandon scolaire chez les jeunes de familles pauvres est 2,2 fois plus élevé que chez les autres enfants. Comme portrait, c'est plutôt triste!

Vers quoi allons-nous si nous refusons d'accepter les faits? Quand le premier ministre va-t-il prioriser les Canadiens et les Canadiennes? C'est un fait, malheureusement bien établi. Il y a des pauvres au Canada, de plus en plus de pauvres et de tous les âges. Les coups durs ne se limitent plus à un certain groupe d'un certain milieu, d'un certain âge.

Les faillites, les fermetures d'usines et de magasins, les coupures de postes et de salaires sont devenues monnaie courante. Du jour au lendemain, des milliers de Canadiens et Canadiennes se retrouvent financièrement démunis.

Comment croire en un pays qui abandonne si facilement les siens? Il n'y a plus de sécurité de revenu, plus d'espoir de réaliser ses rêves. L'avenir est sombre pour beaucoup trop de membres de notre société. Quel devra être le moment critique pour que ce gouvernement se réveille et mette en place des programmes de coopération avec les provinces? La situation est devenue intolérable et pourtant les solutions sont mises en place au compte-gouttes. On espère que les organismes bénévoles sauront tout régler. Ce n'est pas possible; ce n'est pas assez!

Les crédits

Monsieur le Président, à ce moment-ci, j'aimerais aussi souligner la situation de nos aînés, lesquels sont trop vite oubliés dans une société en accéléré. Pour ne donner qu'un exemple des besoins des personnes âgées, j'aimerais citer le groupe *Sun Youth* de Montréal, qui annonçait le 21 novembre dernier une distribution de vêtements usagés destinés à ce groupe d'âge. Dès 6 heures le matin, alors que les portes ouvraient à 8 h 30, une foule commençait à faire la queue. Plus de 1 200 personnes de 60 ans et plus sont venues chercher les vêtements gratuits, et ce, dans une seule journée. Ces personnes vivent à peine, soit de leur pension, soit de l'aide sociale. Elles paient le loyer et un peu de nourriture; ensuite, il ne reste plus rien. M. Abramson, 74 ans, qui s'occupe de vérifier la qualité des vêtements dit, et je le cite: «Les gens du troisième âge sont les plus maltraités de tous nos citoyens. Les gouvernements ont de l'argent pour ceci et de l'argent pour cela, mais rien pour les gens qui ont bâti ce pays et l'ont payé avec leurs impôts.»

Monsieur le Président, que faut-il de plus à ce gouvernement? Les enfants vont à l'école sans avoir mangé; les adolescents survivent à peine dans la rue faute d'emploi décent et de revenus; les aînés font la queue pour se procurer des vêtements afin de faire face aux intempéries.

On entend souvent l'expression: «Le Canada est un pays riche, un pays hospitalier, mais pour qui? Quand ce gouvernement va-t-il admettre que ce pays est en situation de crise, au-delà de la récession? Quand ce gouvernement va-t-il mettre en place des programmes de création d'emplois pour équilibrer les fermetures et surtout augmenter les emplois disponibles? Quand ce gouvernement va-t-il investir dans ce pays et donner une chance équitable à ses habitants? Quand ce gouvernement va-t-il agir?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai en main un document qui m'est parvenu récemment de Statistique Canada et qui s'intitule: «Un portrait des enfants au Canada». Incidemment, je pourrais peut-être profiter de l'occasion pour féliciter Statistique Canada d'avoir fourni aux députés cet outil de travail que je considère fort utile.

Dans ce document, on trouve des statistiques qui sont assez alarmantes en ce qui a trait aux enfants vivant sous le seuil de la pauvreté. Je vous fais part, par exemple, du fait suivant: en 1988, 4 p. 100 des jeunes vivaient dans des familles où le salaire annuel était inférieur à 10 000 $; 11,7 p. 100 vivaient dans des familles dont le revenu se situait entre 10 000 $ et 19 999 $ c'est-à-dire entre 10 000 $ et 20 000 $ par année. Alors, ces deux groupes ensemble représentent près de 15 p. 100 de la population.

Ce qui est encore plus triste, monsieur le Président, c'est la statistique suivante. Si on compte les enfants vivant dans des familles monoparentales—et on sait que dans les familles monoparentales, dans 80 p. 100 des cas, ce sont les femmes qui sont chefs de la famille—il y a 23,9 p. 100 de ces jeunes de familles monoparentales qui vivent dans des familles où on gagne moins de 10 000 $ par année, et encore plus étonnant, 41,5 p. 100 vivent dans des familles dont le revenu se situe entre 10 000 $ et 20 000 $ par année. On combine les deux ensemble, monsieur le Président, et on a la statistique suivante: 65,4 p. 100 des enfants vivant dans des familles monoparentales font partie de familles où l'on gagne moins de 20 000 $ par année.

Je veux parler de cette triste statistique à ma collègue et lui demander si elle ne serait pas d'accord avec moi qu'il serait grandement temps, pour tous les niveaux de gouvernement, de faire en sorte que les conjoints, et il s'agit presque toujours d'hommes, fassent leur part pour prendre soin de leur famille lorsqu'il y a eu une séparation ou un divorce dans ces familles-là. A mon avis, ces statistiques sont un scandale national et j'ose espérer que les gouvernements traiteront de ce problème afin que les hommes, je dis bien les hommes parce que c'est presque toujours des hommes, payent pour leurs enfants lorsque, malheureusement, il y a eu un échec dans leur mariage. Et j'inviterais ma collègue à commenter là-dessus, si elle le veut bien.

• (1820)

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue, lequel je remercie de l'occasion qu'il me donne de parler des enfants oubliés dans le vacuum créé par les cas de divorce et de séparation.

Depuis de nombreuses années, les deux paliers de gouvernement se lancent la balle. On dit: «Ce n'est pas notre faute, c'est la responsabilité du provincial; on n'a pas de loi au niveau fédéral qui couvre cet aspect». Je pense qu'il est grand temps que les deux paliers de gouvernement prennent leurs responsabilités.

J'aimerais revenir sur le cas de ces enfants-là, avec la permission de mon collègue. Le ministre nous disait un peu plus tôt que le nombre d'enfants pauvres, les enfants qui ont faim, va en diminuant. C'est totalement faux! Sur l'île de Montréal, cela ne diminue pas.

Je vais vous donner un exemple au niveau des écoles. L'école Saint-Jean-Baptiste à La Salle est la 70e école la plus pauvre de l'île de Montréal. Et si on parle de la ville de Montréal, c'est encore pire. Mais quand il s'agit de l'île, c'est toute une affaire, 41 p. 100 dans une école. Quand on parle de l'île ou juste de la ville de Montréal comme telle, on parle de 40 p. 100 dans presque chaque quartier; le taux de mortalité dans les coins les plus

pauvres est de 68 ans alors que dans le coin le plus riche, il grimpe à 80 ans.

À Montréal, il y a une personne sur quatre qui vit dans la pauvreté. Ce ne sont pas les statistiques de l'année dernière ou celles de l'année précédente soumises par le ministre cet après-midi qui nous démontrent cela, ce sont les dernières études faites à Montréal. Je pense que ce gouvernement a le devoir d'aider les Canadiens et les Canadiennes qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

[*Traduction*]

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à cet important débat. Soit dit en passant, je suis un peu surpris de la tiédeur des députés du NPD qui ne semblent pas vouloir participer au débat de la même façon que nous.

Pourtant, le NPD s'est toujours vanté de ses grands efforts en faveur des pauvres. Maintenant que c'est le moment de le prouver, voilà que le parti a de singulières difficultés à trouver des orateurs voulant participer à ce débat extrêmement important. J'espère que ce n'est pas le signe que, à leurs yeux l'esprit de parti qui préside à une élection complémentaire dont ils s'occupent aujourd'hui compte plus qu'un débat important sur l'avenir même de notre pays.

M. Boudria: Ils ne vont pas remporter cette élection de toute façon.

M. Walker: Peut-être, mais les Canadiens comptent que les députés viennent à la Chambre et débattent ces questions très sérieusement.

Ce débat a été une excellente occasion pour entendre les différents points de vue sur la pauvreté au Canada. Parfois, lorsque nous ressassons nos problèmes d'argent, comme l'ont fait les députés ministériels, et les problèmes qui hantent notre économie, nous perdons de vue ce que ces chiffres veulent dire en réalité. Qu'est-ce que cela veut dire, une compression des budgets?

Voyons tout d'abord ce qui s'est passé au début des années 80. Pourquoi le déficit est-il apparu et que se passe-t-il en ce moment?

Dans le premier cas, le déficit a été creusé par le Parti libéral, qui était trop généreux envers les régions défavorisées. Année après années, nous essayions d'augmenter les montants versés aux provinces démunies. On a tendance à oublier cela. Ainsi, de 1979-1980 à 1984-1985, avant que ce gouvernement minable n'arrive au pouvoir, les paiements de transfert sont passés de 1,8 à plus de 4 milliards de dollars. Augmentation de plus de 100 p. 100 en cinq ans. Bien entendu, le déficit est passé d'à peine plus de 120 milliards à 400 milliards. Le gouvernement actuel a été mesquin envers les provinces, car les paiements de transfert n'ont progressé que de 30 p. 100.

Cela a eu des répercussions négatives énormes dans tout le Canada. Le signe le plus sûr, ce sont les banques alimentaires; nous posons sans cesse des questions là-dessus à la Chambre. Il est un fait que 1,4 million de personnes doivent, à un moment ou l'autre de l'année, se présenter dans ces banques. Il faut se rendre compte que, à la troisième semaine du mois, ces gens sont fauchés.

Il faut prendre conscience qu'il y a chez nous une économie de l'assistance sociale et que des gens en sont réduits à vivre dans des logements lamentables. Ils ne peuvent pas nourrir et vêtir leurs enfants. Il ne faut pas le nier. Il ne faut pas raconter que nous n'avons pas d'argent. Il y a de l'argent au Canada. Jetez un coup d'oeil sur les bénéfices. Voyez comment certains dépensent leur argent. Les avions nolisés à destination des États-Unis sont bondés. Regardez donc ce que font vos amis. Il y a de l'argent pour peu que nous ayons le courage de lever le petit doigt pour les pauvres.

J'invite le gouvernement à travailler dans l'intérêt des pauvres, pour une fois, et non pas contre eux. Les représentants des banques alimentaires se sont présentés au Parlement du Canada, et ce n'est pas pour entendre l'argumentation légaliste du ministre de la Santé et du Bien-être social, qui prétend que ce n'est pas de son ressort. Ces représentants sont venus ici parce qu'ils tiennent de tout leur coeur à ce que le droit de manger soit considéré comme un droit humain fondamental au Canada. Quand, depuis la dépression, des Canadiens sont-ils venus revendiquer dans cet édifice le droit d'être nourris? Nous avons tous supposé que nous prenions soin les uns des autres. Nous avons tous supposé que les bénévoles s'en chargeraient, ou que le gouvernement le ferait. Les bénévoles sont fatigués, et le gouvernement répond qu'il n'a pas d'argent.

De notre côté de la Chambre, nous croyons que la charge incombe au gouvernement. Nous voulons que le ministre se mette à l'oeuvre, qu'il trace un plan d'action pour que les Canadiens soient nourris, logés et vêtus.

Des Canadiens de toutes les classes de la société sont touchés. Personne ne décide d'être pauvre, mais des gens tombent dans la pauvreté. Cessons de blâmer les victi-

mes. Cessons de penser que c'est par leur propre faute que les gens se retrouvent enfermés dans la misère.

Songez aux emplois perdus rien que le mois dernier en Ontario et au Québec. Tous ces ministres ne s'en font pas parce que cela se passe ailleurs que dans leur région. Je leur conseille de bien observer autour d'eux à Noël. Le problème existe dans leurs circonscriptions. Il existe chez leurs électeurs. Ils attendent le réconfort du gouvernement, l'assurance qu'il sait ce qu'ils vivent.

Je voudrais parler à la Chambre du grave problème de la pauvreté dans la ville de Winnipeg. Depuis dix ans, les trois ordres de gouvernement, sous la direction, à l'origine, du député de Winnipeg–Sud–Centre, ont fondé ce qu'on a appelé le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers. Sans exagération, c'est peut–être le programme le plus innovateur en Amérique du Nord. Il a mérité des prix. Les trois ordres de gouvernement ont mis, ensemble, beaucoup d'efforts dans ce programme. Ils ont probablement généré un demi–milliard de dollars en investissements et dépenses dans la région. Je le dis avec beaucoup de tristesse, Winnipeg est devenue l'une des régions les plus pauvres du pays. Cette région et le centre–ville de Montréal sont aux prises avec les problèmes de pauvreté les plus urgents. Les gens sont incapables de faire face aux conditions de pauvreté où ils se retrouvent.

Le ministre de l'Énergie qui est chargé de ce programme au nom du gouvernement fédéral, est allé dire à la presse, au maire de Winnipeg et au premier ministre du Manitoba, la semaine dernière, qu'il n'était pas certain de trouver l'argent. Il doutait de la valeur du programme. Il se demandait si la justification de l'emploi des fonds était suffisante. Il ne savait pas s'il devait traiter plus longtemps avec la ville de Winnipeg. Il a douté jusqu'à ce qu'il entende les réactions des Winnipegois, et alors il a voulu que se tiennent des audiences publiques.

En général, nous sommes tous en faveur de la participation publique et des audiences publiques. Nous voulons que le gouvernement tienne des audiences. Cependant, ce que le ministre n'a pas dit en public, et ce que tous les gens de Winnipeg qui s'inquiètent de l'avenir des vieux quartiers diront, c'est qu'il ne s'est jamais présenté à des audiences publiques. Il refuse de répondre aux lettres qu'on lui envoie et aux appels téléphoniques qu'il reçoit. Il n'acceptera pas de s'entretenir avec les intéressés avant qu'il ne soit trop tard.

Au centre–ville de Winnipeg, le Urban Futures Group, dirigé par un éminent professeur de l'Université de Winnipeg, vient de terminer des audiences qui ont duré cinq mois à raison de cinq soirs, plus des audiences privées. Il a reçu des instances de 95 associations. Tous les principaux groupes qui s'intéressent à l'avenir du centre–ville ont fait connaître leur point de vue. Il a écouté ce qu'ils avaient à dire et il a rédigé par la suite un rapport extrêmement important. Dans ce rapport, il voulait envoyer un message au gouvernement du Manitoba, au conseil municipal et, bien entendu, au gouvernement fédéral. Il souhaitait dire clairement que le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers devait être poursuivi. Il a demandé ce qui suit:

> Maintenez l'engagement tripartite en ce qui a trait à la revitalisation des quartiers pauvres de la ville. On a réalisé d'importants progrès grâce au Programme d'initiatives dans les vieux quartiers, mais bien des choses restent à faire. Le temps est venu de réévaluer les orientations et les objectifs visés, et non de laisser tomber les engagements qui avaient été pris, ce qui pourrait remettre en question, en définitive, les progrès réalisés.

C'est l'absence d'autres programmes qui inquiète vivement les gens des quartiers pauvres.

• (1830)

Les compressions dans les programmes destinés aux réfugiés et les programmes d'immigration frappent durement les nouveaux pauvres du Canada. Les coupes sombres dans les programmes relatifs aux langues autochtones, à l'éducation des autochtones et à leur formation ainsi que dans les projets de développement économique destinés aux autochtones touchent les mêmes gens visés par le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers. Lorsque nous parlons de manque de fonds dans le domaine de l'enseignement universitaire, il s'agit des gens. . .

M. Hockin: On n'a pas sabré dans ce programme.

M. Walker: On effectue des compressions. Si le ministre veut se lancer dans une guerre des mots quant à savoir si le gouvernement a sabré ou non dans un programme donné, je pense alors qu'il devrait beaucoup mieux comprendre ses prévisions budgétaires. Tous les Canadiens savent et sentent qu'on impose des compressions. Le ministre va–t–il prétendre dans la même circonscription qu'il n'y a eu aucune compression à la Société Radio–Canada? Va–t–il affirmer que le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers n'a pas été touché? Le ministre devrait être mieux préparé lorsqu'il participe à un débat et éviter de lancer des affirmations à la légère.

Le groupe en question souhaitait en outre qu'on donne la priorité à des initiatives tendant à donner certains pouvoirs à la collectivité et aux membres de cette dernière et à améliorer directement les conditions de vie des

habitants des quartiers pauvres de la ville. À cette fin, il a demandé que le gouvernement accorde un rôle beaucoup plus important aux gens des quartiers pauvres dans le cadre de la planification et de la prise de décisions. Il souhaitait en outre que le gouvernement accorde un appui beaucoup plus important aux initiatives dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi, du développement économique local et des services sociaux visant à favoriser l'accès à la propriété, l'initiative personnelle et l'indépendance financière et enfin, qu'il mette l'accent sur les besoins des quartiers en ce qui concerne les logements abordables, l'infrastructure et les installations communautaires.

Monsieur le Président, je pourrais poursuivre ainsi, mais le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers pourrait servir d'exemple dans toutes les villes du pays. Au lieu d'effectuer des compressions, au lieu de faire croire aux Canadiens que la vie continue normalement et qu'ils peuvent compter sur bien des programmes encore, le gouvernement devrait reconnaître qu'il a placé tous les Canadiens, comme lui-même, dans une situation difficile et que nous sommes confrontés à une crise morale, économique et fiscale et à un problème de pauvreté découlant de ses propres programmes. Il devrait également, à la suite du débat d'aujourd'hui, comprendre une chose essentielle, soit que l'opposition n'est pas là pour l'attaquer, mais bien pour l'aider à entendre les appels désespérés des Canadiens pauvres qui veulent que le Parlement leur vienne en aide. Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je veux seulement poser trois questions à mon collègue.

Il parle de l'aide dont bénéficient les pauvres au Canada et en particulier la collectivité autochtone. Sait-il, tout d'abord, que le financement de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, qui dispose de près d'un demi-million de dollars pour les cinq prochaines années, a un taux de croissance plus élevé que l'inflation, soit près de 8 p. 100 chaque année?

Et cette stratégie comprend toute une série de programmes d'entraide, comme le programme de lancement de petites entreprises dont le financement a grimpé de 72 à 80 millions de dollars par année. Ce programme relève de ma responsabilité. Nous avons pu assurer cette croissance de plus de 10 p. 100 chaque année. Et, le député sait-il que ce programme a créé 5 000 petites entreprises, dans les réserves comme à l'extérieur de celles-ci, au cours des cinq dernières années? Sait-il que ce programme a fait plus que tout autre programme fédéral antérieur pour réduire la dépendance des autochtones et créer des entreprises, des emplois et des affaires, dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci, et que le taux de croissance de son financement est nettement supérieur au taux d'inflation, nettement supérieur à tout autre poste budgétaire ou presque du gouvernement fédéral?

M. Walker: Monsieur le Président, lorsqu'il s'agit d'honnêteté et de sincérité, il faut reconnaître qu'il y a toujours des ministres qui font leur possible. Mais le problème est qu'ils s'attendent à être félicités pour leurs maigres efforts. Le taux de chômage dans les réserves se situe encore entre 80 et 95 p. 100. À Winnipeg, il y a probablement environ 50 000 autochtones au chômage. Dire que ce programme a nettement amélioré la situation de la collectivité, c'est ignorer tout simplement toute l'ampleur de sa pauvreté. Le problème avec le gouvernement actuel, c'est qu'il a tendance à se tenir sur la défensive sur ces questions au lieu de reconnaître qu'il a commencé à agir, mais qu'il n'a encore vraiment rien accompli.

Les principaux programmes qui puissent changer le sort des autochtones ne sont pas seulement ceux qui sont appliqués dans les réserves, comme l'enseignement. N'oubliez pas les changements considérables qu'a suscités le retour d'autochtones dans les réserves au niveau du logement, alors que les programmes fédéraux en matière de logement sont probablement 15 ans en retard; au plan de l'enseignement, juste comme on découvrait l'an dernier que les jeunes voulaient fréquenter plus que jamais les établissements d'enseignement postsecondaire, ce secteur a été frappé de compressions budgétaires. On a entendu parler aujourd'hui à la période des questions des besoins de financement du Labrador.

Au moment même où la collectivité autochtone manifeste un énorme sentiment de fierté, le ministre et le ministre des Affaires indiennes ne cessent de dire, depuis la crise de l'été, tout ce qu'ils ont fait pour elle.

Lorsque des gens collaborent bien entre eux, ils n'ont pas besoin de se vanter de ce qu'ils font les uns pour les autres. Ces gens le comprennent. L'absence de réel progrès crée un énorme sentiment de frustration au sein d'une collectivité qui mérite toute la chance qu'elle peut obtenir.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, tantôt, au cours du discours du député de Winnipeg-Nord, je lui ai posé une question sur les statistiques, et il m'a dit que l'on pouvait leur faire dire ce qu'on voulait, que l'on pouvait les interpréter comme on le voulait. J'ai écouté le discours du dernier orateur et lui aussi s'est référé à des statistiques. J'aimerais savoir si les statistiques dont il vient de se référer sont la vérité absolue, si l'on doit suivre le même raisonnement que le député de

Winnipeg-Nord, ou si le Parti libéral a la vérité absolue sur les statistiques, monsieur le Président?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour les questions et les observations est maintenant terminée. Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Walker: J'invoque le Règlement, car le député m'a demandé si mes statistiques étaient exactes. À mon avis, cette question met en doute la qualité de mes recherches et l'honnêteté de ma démarche. Tous les éléments de ce discours étaient exacts.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre des Sciences invoque le Règlement.

M. Winegard: Monsieur le Président, si vous accordez du temps pour répondre à une question, on pourrait peut-être répondre à la question que mon collègue a posée sur ce qu'il a soigneusement évité de dire.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée. Le député de Kingston et les Îles à la parole pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, je me lève sur un rappel au Règlement aujourd'hui concernant la formule du projet de loi que nous aurons à étudier plus tard cet après-midi. J'ai passé presque tout l'après-midi à lire le projet de loi. J'ai découvert des choses bien étranges dans celui-ci et je veux dire quelque chose à ce sujet à la Chambre maintenant.

J'ai regardé l'article 81(5) du Règlement qui se lit comme suit en anglais, et je cite:

[*Traduction*]

> Un budget supplémentaire doit être renvoyé à un ou plusieurs comités permanents dès sa présentation à la Chambre. Chaque comité en question doit étudier ce budget et en faire rapport, ou est censé en avoir fait rapport, à la Chambre au plus tard trois jours avant la dernière séance ou le dernier jour désigné de la période en cours.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est bien évident que c'est aujourd'hui la dernière journée de la période. Il est aussi évident que deux comités permanents de cette Chambre ne se sont pas réunis sur le budget des dépenses supplémentaires. Ces deux comités sont le Comité permanent des transports et le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale.

Monsieur le Président, il y a preuve de ce fait en cette Chambre. Le lundi 5 décembre dernier, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a dit en cette Chambre qu'il avait écrit une lettre avec trois autres collègues de notre caucus, le caucus libéral, au greffier du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, et qu'il avait demandé au greffier de ce comité de faire en sorte qu'il y ait une réunion de ce comité. Mais il a dit qu'il n'était pas possible de le faire. Il est évident que sans une réunion de ce comité, les subsides n'ont pas été étudiés dans ce comité.

• (1840)

Le 18 octobre dernier, l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan a soulevé une question de privilège dans cette Chambre concernant le Comité permanent des transports, et il a indiqué que ce comité avait organisé une réunion, mais que tous les députés du gouvernement s'étaient absentés de la réunion de ce comité. Le 28 novembre dernier, le Président a rendu sa décision sur cette question de privilège, et, à ce moment-là, il a dit ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

> Je dois dire aux députés et à la population que les travaux des comités sont très importants pour les travaux de la Chambre des communes. Je demande aux députés de s'efforcer d'en arriver à s'entendre mutuellement pour que les comités soient efficaces.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, si le Président de cette Chambre a indiqué que les comités sont si importants, et je suis d'accord avec cela, il est donc très important que les comités se réunissent, conformément au Règlement de cette Chambre, en particulier des dispositions de l'article 81(5) du Règlement.

[*Traduction*]

Lorsque cette question a été soulevée, la semaine dernière, par le leader de notre parti à la Chambre, le député d'Ottawa-Vanier, on nous a dit que le débat à la Chambre sur ce budget supplémentaire pourrait avoir lieu un jour réservé à l'opposition.

J'ai déjà fait remarquer qu'il y avait six journées d'opposition pendant la période des crédits. C'est aujourd'hui

le sixième jour. Le cinquième jour était le 21 novembre. Autrement dit, cinq jours étaient déjà passés quand ce budget supplémentaire a été déposé, le 23 novembre. Le gouvernement semble avoir retardé ce budget supplémentaire pour que la Chambre ne dispose que d'une seule journée pour en débattre, ce qui ne contrevient pas au Règlement, et je ne peux m'en plaindre. Toutefois, le fait que le leader du gouvernement à la Chambre ait laissé entendre que nous aurions l'occasion de débattre de ce budget supplémentaire au cours de la période des crédits dépassait l'entendement, puisque c'est aujourd'hui la seule journée que nous avons à y consacrer. Ces prévisions n'ont pas été étudiées par ces deux comités, parce que le gouvernement leur a refusé l'autorisation de siéger, ce qui est tout à fait contraire aux obligations qui lui incombent en vertu de notre Règlement.

Ce qu'il convient de signaler, dans le cas qui nous occupe, c'est que le 23 novembre, lors du dépôt du budget supplémentaire à la Chambre, le président du Conseil du Trésor, qui j'en suis sûr, s'est informé auprès de son collègue, le leader du gouvernement à la Chambre—qui l'a mal conseillé en l'occurrence—a déposé une motion en vue de confier l'étude de ces prévisions budgétaires à divers comités.

Les deux comités en cause sont le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale et le Comité des Transports. L'étude de quelques crédits à été confiée au premier, tandis que trois crédits devaient être étudiés par le deuxième.

J'ai déposé auprès du greffier de la Chambre un avis d'opposition concernant chacun de ces crédits. Une motion d'adoption portant sur les 17 crédits a été déposée par le président du Conseil du Trésor à cause de mes avis d'opposition.

Je prétends que ces avis d'opposition se rapportent à ces crédits, car ils n'ont pu être étudiés en comité, le gouvernement ayant refusé carrément d'autoriser la convocation de ces comités. On peut trouver suffisamment d'exemples, dans le hansard, d'interventions soulevant des points qui n'ont pas vraiment été réfutés par les députés ministériels. Personne du côté gouvernemental n'a pris la parole pour dire que tout avait été tenté pour que ces comités puissent se réunir. Le gouvernement a plutôt déployé des efforts pour empêcher ces comités de siéger.

Puisque le paragraphe 81(5) du Règlement exige que chaque comité étudie ces prévisions budgétaires et en fasse rapport, et étant donné que ces comités n'ont pas été autorisés à siéger, je soutiens que ces prévisions ne devraient pas se trouver dans ce projet de loi. L'ébauche du projet de loi qui sera présentée plus tard, si les crédits sont tous adoptés comme ils le sont, tient compte de ces mêmes crédits. J'ai été horrifié de les y retrouver. Je croyais que le gouvernement aurait eu le bon sens de les retirer sans attendre que le Son Honneur les déclare irrecevables.

Je demande à Son Honneur, maintenant que vous avez entendu mon argument et que vous vous rendez compte, tout comme, j'en suis certain, le leader du gouvernement à la Chambre, que. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois malheureusement interrompre le député.

Comme il est 18 h 45, je dois, aux termes du paragraphe 81(15), interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les questions nécessaires à l'expédition de l'affaire relative aux crédits.

* * *

LES CRÉDITS

APPROBATION DU CRÉDIT 17B, CONSOMMATEURS ET SOCIÉTÉS

L'hon. Marcel Danis (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 17b, au montant de 19 496 000 $ sous la rubrique Consommateurs et sociétés—Bureau d'information aux consommateurs concernant la taxe sur les produits et services, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Les crédits

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Avant le vote:

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Milliken: Monsieur le Président, juste avant que le timbre ne commence à retentir, j'invoquais le Règlement devant la Chambre au sujet de la validité du projet de loi de crédits présenté par le gouvernement. J'ai délibérément invoqué le Règlement à ce moment-là, car je ne voulais pas qu'on m'oppose l'argument que, puisque la Chambre avait adopté ces motions de crédits, cela avait un effet sur la validité de ce projet de loi.

J'ai soutenu que le projet de loi était irrecevable et, sauf votre respect, je pense avoir droit à une décision à cet égard avant que la Chambre ne commence à l'étudier.

Mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell, n'a pas la possibilité d'intervenir sur ce rappel au Règlement, mais je crois qu'il a peut-être quelque chose à dire sur ce point important.

M. Boudria: Monsieur le Président, je l'ai dit à la Chambre, et je vais essayer de parler fort pour dominer les interpellations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. le Président: Nous ne voulons certes pas une situation où il serait impossible au député d'exposer son argument.

M. Boudria: Monsieur le Président, je veux l'exposer de façon très brève et très succinte. Je tiens à ce que la présidence sache bien que je partage l'opinion de mon collègues de Kingston et les Îles selon qui on ne pourrait approuver maintenant le budget des dépenses de tous les ministères et organismes relevant du Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale.

Je l'affirme à la Chambre, conformément à une lettre que j'ai déposée à la Chambre des communes le 5 décembre 1990. Il s'agit d'une lettre du greffier de ce comité qui m'a dit que le comité ne pouvait pas se réunir «tant qu'un président n'aurait pas été élu». Je cite encore la lettre qui dit: «La seule personne autorisée à convoquer un comité pour l'élection d'un président est le whip en chef du gouvernement, comme dans le cas des comités spéciaux.» En d'autres termes, le greffier du comité nous dit qu'on ne pouvait pas examiner le budget des dépenses à ce comité parce que le whip en chef du gouvernement n'a pas permis qu'il y ait une séance, n'a pas permis que le comité se réunisse pour élire un président, ce qui nous empêchait d'examiner le budget des dépenses dont nous sommes saisis.

Cette opinion nous a été donnée par le greffier d'un comité permanent de la Chambre et le gouvernement ne l'a pas contestée. C'est une opinion qui vient du greffier du comité, et qui a été donnée au su du greffier de la Chambre, je présume. Je n'ai pas besoin de rappeler à la présidence que les greffiers relèvent du Président de la Chambre.

Si le comité ne pouvait pas se réunir, comme on me l'a dit, je soutiens que nous ne pouvons pas nous prononcer ce soir sur ces prévisions budgétaires.

M. Riis: Monsieur le Président, comme les orateurs précédents, je tiens à dire, moi aussi, qu'il est contraire au Règlement de débattre le projet de loi à l'étude. Le paragraphe 81(5) du Règlement dit, en effet, ceci:

> Un budget supplémentaire doit être renvoyé à un ou plusieurs comités permanents dès sa présentation à la Chambre. Chaque comité en question doit étudier ce budget et en faire rapport,. . .

Monsieur le Président, le Règlement dit «doit être envoyé» et non «peut être envoyé». Nous savons que le Comité de la défense nationale n'a pas étudié les dépenses de 350 millions de dollars que l'expédition du Golfe a entraînées. Nous savons aussi que le comité de la consommation n'a pas examiné l'incroyable dépassement de coût concernant la TPS.

J'ai parlé de cette question avec le leader parlementaire du gouvernement et j'ai écrit au président du Comité de la défense pour leur demander de se conformer au Règlement et ils ne l'ont pas fait. Ce budget supplémentaire n'a pas été étudié par les comités compétents parce que ces comités ne se sont pas réunis.

Par conséquent, je soutiens, comme les orateurs précédents, qu'il serait contraire au Règlement de discuter maintenant de ce projet de loi.

• (1910)

M. le Président: Il va de soi que j'ai écouté très attentivement les arguments qui ont été avancés. Je ne crois pas nécessaire de quitter maintenant le fauteuil pour les examiner à loisir. Ce n'est pas la première fois que de tels arguments sont défendus à la Chambre. Et c'est compréhensible puisque le Règlement prévoit que

des questions de ce genre doivent être examinées à un moment ou à un autre.

J'ai écouté très attentivement les députés dans ce cas. Si la Chambre veut changer la procédure, elle devra alors modifier le Règlement. Je ne vois pas comment je pourrais me rendre aux arguments avancés, même si j'en comprends fort bien les raisons.

Ces arguments ont déjà été défendus en d'autres occasions par des députés qui ne siègent pas à la même place ce soir.

(La motion mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 341)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
niboia)
Worthy—120
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom
Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood
Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

• (1920)

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour faire avancer les choses plus rapidement, compte tenu du nombre de votes, je me demande si, du consentement unanime, on ne pourrait pas appliquer le résultat du vote que nous venons de prendre aux motions nos 2, 11, 13, 19, 20, 22 et 23.

M. le Président: Le député de Kamloops demande si on ne pourrait pas appliquer le résultat du vote que nous venons de prendre aux motions nos 2, 11, 13, 19, 20, 22 et 23. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

APPROBATION DU CRÉDIT Nº 1B, MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Les crédits

Que le crédit 1b, au montant de 14 305 000 $ du ministère des Finances—Programme des politiques financières et économiques, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 342)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
Worthy—120

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom
Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT N° 102B, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 102b, au montant de 1.00 $ sous la rubrique Industrie, sciences et technologie—Société canadienne des postes, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 351)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham

Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
Worthy—120

Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom
Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Les crédits

APPROBATION DU CRÉDIT Nº 5B, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 5b, au montant de 60 500 000 $ du ministère des Travaux publics—Programme des biens immobiliers, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 353)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard Worthy—120

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom
Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood
Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 1B, MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 1b, au montant de 15 769 000 $ sous la rubrique Approvisionnements et services—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 359)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
Worthy—120
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Têtreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom
Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood
Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 5B, MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 5b, au montant de 10 997 000 $ sous la rubrique Approvisionnements et services—Dépenses en capital, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 360)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gustafson
Halliday	Hawkes
Hockin	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Larrivée
Layton	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—120	Winegard

CONTRE

Députés

Anawak	Angus
Arseneault	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Copps
Crawford	Dingwall
Ferguson	Finestone
Flis	Fulton
Gardiner	Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Keyes
Kristiansen	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacWilliam
Maheu	McGuire
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nystrom	Pagtakhan
Proud	Riis
Robinson	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Waddell
Walker	Whittaker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT N° 1B, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 1b, au montant de 229 200 000 $ du ministère de la Défense nationale—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 362)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)

Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
Worthy—120

Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom
Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT N^{O} 5B, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 5b, au montant de 120 800 000 $ du ministère de la Défense nationale—Dépenses en capital, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N^{o} 363)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt

Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—120	Winegard

CONTRE

Députés

Anawak	Angus
Arseneault	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Copps
Crawford	Dingwall
Ferguson	Finestone
Flis	Fulton
Gardiner	Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Keyes
Kristiansen	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacWilliam
Maheu	McGuire
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nystrom	Pagtakhan
Proud	Riis
Robinson	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Waddell
Walker	Whittaker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT Nº 10B, CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 10b, au montant de 152 000 $ sous la rubrique Conseil privé—Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote Nº 343*)

POUR

Députés

Anawak	Anderson
Andre	Angus
Atkinson	Baker
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Benjamin	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Black
Blackburn (Brant)	Blackburn (Jonquière)
Blaikie	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (South West Nova)
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Catterall	Chadwick
Clancy	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Copps	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crawford
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dingwall	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Feltham
Ferguson	Ferland
Finestone	Flis
Fontaine	Fretz
Friesen	Fulton
Gardiner	Gibeau
Gray (Windsor West)	Gustafson
Halliday	Harvey (Edmonton East)
Hawkes	Hockin
Holtmann	Hopkins
Horner	Horning
Hovdebo	Hudon
Hughes	Hunter
Jacques	Johnson
Joncas	Jourdenais
Karpoff	Kempling
Keyes	Koury
Kristiansen	Landry
Larrivée	Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
MacWilliam	Maheu
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McDermid	McGuire
McKnight	McLean
Merrithew	Mills
Mitchell	Monteith
Moore	Murphy
Nystrom	O'Kurley
Pagtakhan	Plourde
Porter	Pronovost
Proud	Reid
Reimer	Ricard

Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
niboia)
Worthy
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—169

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

• (1930)

M. Riis: Monsieur le Président, il se passe parfois des choses bien mystérieuses ici. Puis-je suggérer, puisque nous nous sommes prononcés sur la motion nº 3, que le résultat du vote sur la motion nº 3 s'applique aux motions nºs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 18 et 21.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais qu'on consigne au compte rendu que je vote en faveur de toutes les motions sauf la motion nº 7, sur laquelle je m'abstiendrai de voter, comme je l'ai fait au vote précédent et pour les mêmes raisons.

APPROBATION DU CRÉDIT 1B, MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 1b, au montant de 59 000 000 $ du ministère des Transports—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 344)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Anderson
Angus
Baker
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—170
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 10B, MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 10b, au montant de 1,00 $ du ministère des Transports—Contributions, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 345)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—170
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 1B, MINISTÈRE DES CONSOMMATEURS ET SOCIÉTÉS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 1b, au montant de 1 992 100 $ du ministère des Consommateurs et sociétés—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses supplémentaires (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 346)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes

Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—170

Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 5B, MINISTÈRE DES CONSOMMATEURS ET SOCIÉTÉS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 5b, au montant de 2 209 000 $ du ministère des Consommateurs et sociétés—Dépenses en capital, Budget des dépenses supplémentaires (B) pour l'exercise financier se terminant le 31 mars 1991, sit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 347)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer

Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski

McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—169

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 25B, MINISTÈRE DES CONSOMMATEURS ET SOCIÉTÉS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 25b, au montant de 240 000 $ sous la rubrique Consommateurs et sociétés—Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, Budget des dépenses supplémentaires (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 348)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—170
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Les crédits

APPROBATION DU CRÉDIT 90B, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 90b, au montant de 4 735 000 $ sous la rubrique Industrie, sciences et technologie—Statistiques Canada—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses supplémentaires (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 349)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—170
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 95B, MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 95b, au montant de 310 000 $ sous la rubrique Industrie, sciences et technologie—Dépenses en capital, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 350)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett

Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—170

Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Les crédits

APPROBATION DU CRÉDIT 1B, MINISTÈRE DU CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finance)) propose:

Que le crédit 1b, au montant de $37,644,930 du ministère du Conseil privé—Dépenses du Programme, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 352)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills

Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell

Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches —Woodbine)—170

Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 15B, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 15b, au montant de 2 656 000 $ du ministère des Travaux publics—Programme des sociétés d'État—Société de construction des musées du Canada, Inc., Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 354)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté

Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture

Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches —Woodbine)—170

Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 16B, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finance)): propose:

Que le crédit 16b, au montant de 2 000 000 $ du ministère des Travaux publics—Programme des sociétés d'État—paiements à la Harbourfront Corporation, Budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 355)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—170
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 25B, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 25b, au montant de 104 300 000 $ sous la rubrique Travaux publics—Société canadienne d'hypothèques et de logement, budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 356)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett

Les crédits

Côté	Couture
Crawford	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dingwall
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fretz	Friesen
Fulton	Gardiner
Gibeau	Gray (Windsor West)
Gustafson	Halliday
Harvey (Edmonton East)	Hawkes
Hockin	Holtmann
Hopkins	Horner
Horning	Hovdebo
Hudon	Hughes
Hunter	Jacques
Johnson	Joncas
Jourdenais	Karpoff
Kempling	Keyes
Koury	Kristiansen
Landry	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	MacWilliam
Maheu	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McDermid
McGuire	McKnight
McLean	Merrithew
Mills	Mitchell
Monteith	Moore
Murphy	Nystrom
O'Kurley	Pagtakhan
Plourde	Porter
Pronovost	Proud
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Riis	Robinson
Robitaille	Rodriguez
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Stewart
Stupich	Tardif
Taylor	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Waddell	Walker
Weiner	White
Whittaker	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wood	Worthy
Young (Beaches—Woodbine)—170	

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 30B, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 30b, au montant de 300 000 $ sous la rubrique Travaux publics—Commission de la capitale nationale, budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 357)

POUR

Députés

Anawak	Anderson
Andre	Angus
Atkinson	Baker
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Benjamin	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Black
Blackburn (Brant)	Blackburn (Jonquière)
Blaikie	Blais
Blenkarn	Bouchard (Roberval)
Boudria	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (South West Nova)	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Catterall
Chadwick	Clancy
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Copps
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crawford	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dingwall
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fretz	Friesen
Fulton	Gardiner
Gibeau	Gray (Windsor West)
Gustafson	Halliday
Harvey (Edmonton East)	Hawkes
Hockin	Holtmann
Hopkins	Horner
Horning	Hovdebo
Hudon	Hughes
Hunter	Jacques
Johnson	Joncas
Jourdenais	Karpoff
Kempling	Keyes
Koury	Kristiansen
Landry	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	MacWilliam
Maheu	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McDermid
McGuire	McKnight
McLean	Merrithew
Mills	Mitchell

Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches —Woodbine)—170

Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

APPROBATION DU CRÉDIT 25B, SECRÉTARIAT D'ÉTAT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit 25b, au montant de 799 000 $ sous la rubrique Secrétariat d'État—Commission de la fonction publique, budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 358)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford

Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)

Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches —Woodbine)—170

Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Les crédits

APPROBATION DU CRÉDIT L15B, MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le crédit L15b, au montant de 5 000 000 $ sous la rubrique Approvisionnements et Services, budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 361)

POUR

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Benjamin
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crawford
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Fulton
Gibeau
Gustafson
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hopkins
Horning
Hudon
Hunter
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Maheu
Marin
Masse
Mazankowski
McGuire
McLean
Mills
Monteith
Anderson
Angus
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Copps
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Windsor West)
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horner
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Mitchell
Moore
Murphy
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Stupich
Taylor
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Waddell
Weiner
Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—170
Nystrom
Pagtakhan
Porter
Proud
Reimer
Richardson
Robinson
Rodriguez
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Tardif
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilbee
Worthy

CONTRE

Députés

Milliken—1

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (B), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991, déposé à la Chambre le vendredi 23 novembre 1990, soit adopté à l'exception des articles traités plus tôt aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Loiselle: propose: Que le projet de loi C-94, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1988, soit lu pour la première fois.

M. Riis: Monsieur le Président, pour hâter l'adoption du projet de loi, je crois qu'il y a consentement unanime pour appliquer le vote de la motion n° 1, que nous avons déjà tenu, à la première lecture du projet de loi portant affectation de crédits, aux articles du projet de loi portant affectation de crédits, au rapport à la Chambre et à la troisième lecture du projet de loi portant affectation de crédits.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 364)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gustafson
Halliday	Hawkes
Hockin	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Larrivée
Layton	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—120	Winegard

CONTRE

Députés

Anawak	Angus
Arseneault	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Copps
Crawford	Dingwall
Ferguson	Finestone
Flis	Fulton
Gardiner	Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Keyes
Kristiansen	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacWilliam
Maheu	McGuire
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nystrom	Pagtakhan
Proud	Riis
Robinson	Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Waddell
Walker	Whittaker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Loiselle propose: Que le projet de loi C-94, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1991, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais demander au président du Conseil du Trésor de certifier, comme le veut la coutume, que le projet de loi est présenté dans les formes usuelles.

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le Président, je suis heureux d'informer cette Chambre que le présent projet de loi est présenté sous la même forme que ceux adoptés pour d'autres budgets des dépenses supplémentaires au cours des années précédentes.

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 365)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes

Les crédits

Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
Worthy—120

Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom

Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan

Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois, réputé renvoyé au comité plénier, réputé étudié en comité, rapport est réputé en avoir été fait à la Chambre sans proposition d'amendement.)

M. Loiselle propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 366)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault

Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
niboia)
Worthy—120

Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom
Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Loiselle propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 367)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham

Ferland
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Moore
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
niboia)
Worthy—120

Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Ferguson
Flis
Gardiner
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
Maheu
Milliken
Mitchell
Nystrom
Proud
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Walker
Wood

Angus
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Catterall
Copps
Dingwall
Finestone
Fulton
Gray (Windsor West)
Hopkins
Hunter
Keyes
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
McGuire
Mills
Murphy
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—56

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons un autre vote. Comme il est 19 h 25, la Chambre procédera maintenant, conformément à l'article 45(6) du Règlement, à un vote par appel nominal différé sur une motion à l'étape du rapport du projet de loi C-58, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI CRÉANT LA BOURSE DE RECHERCHES DE LA FLAMME DU CENTENAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) propose: Que le projet de loi C-258, Loi créant la bourse de recherches de la flamme du centenaire destinée à faire connaître la participation des personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes, soit agréée à l'étape du rapport (sans amendement).

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Riis: Monsieur le Président, pour aider, je puis dire, à toutes fins utiles, que les députés néo-démocrates appuient ce projet de loi à l'unanimité.

M. Hawkes: Monsieur le Président, vous constaterez, je pense, que, si la question est mise aux voix, les députés appuieront ce projet de loi à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

M. Andre: Monsieur le Président, la tradition parlementaire veut que, à l'égard des initiatives parlementaires, on ne fasse pas appel au whip. Toutefois, je pense que l'idée que nos employés puissent faire l'objet de ce genre de traitement mérite un examen.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Boyer: Monsieur le Président, suite aux déclarations faites par les leaders à la Chambre du Nouveau parti démocratique et du Parti libéral, j'ai l'occasion rare, relativement à cette initiative parlementaire, de parler au nom du parti conservateur pour dire que ce côté-ci de la Chambre appuierait aussi à l'unanimité ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, il était entendu, je crois, que nous allions aussi étudier le projet de loi C-225, c'est-à-dire voter sur une motion visant à retirer le projet de loi et d'en renvoyer le contenu à un comité.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est exactement ce que j'allais faire. Joyeux Noël.

* * *

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Young (Beaches—Woodbine): Que le projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (personnel des députés), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Funk (p. 15354).

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 h 40, conformément à l'alinéa 45 (5)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote différé sur l'amendement de M. Funk, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-225, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (personnel des députés).

Puis-je me dispenser de faire retentir le timbre?

Des voix: D'accord.

(L'amendement mis aux voix, est rejeté.)

(Vote N° 368)

POUR

Députés

Angus
Black
Blaikie
Gardiner
Hovdebo
Karpoff
MacWilliam
Murphy
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Whittaker

Benjamin
Blackburn (Brant)
Fulton
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kristiansen
Mitchell
Nystrom
Robinson
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Waddell
Young (Beaches—Woodbine)—26

CONTRE

Députés

Anawak
Andre
Atkinson
Beatty
Bellemare
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gustafson
Hawkes
Holtmann
Horner
Hughes
Johnson
Jourdenais
Keyes
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Maheu
Marin
Mayer
McDermid
McLean
Milliken
Moore
Pagtakhan
Porter
Reid
Ricard
Robitaille

Anderson
Arseneault
Baker
Bélair
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Boudria
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Catterall
Clancy
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crawford
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Gibeau
Halliday
Hockin
Hopkins
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Koury
Layton
Lee
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Malone
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
niboia)
Worthy—134

Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Walker
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wood

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

• (1950)

Le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 369)

POUR

Députés

Anderson
Angus
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boyer
Browes
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau

Andre
Atkinson
Belsher
Bird
Black
Blackburn (Jonquière)
Blais
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Fulton
Gustafson

Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
Hunter
Joncas
Karpoff
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacWilliam
Marin
Masse
Mazankowski
McKnight
Merrithew
Monteith
Murphy
O'Kurley
Porter
Reid
Ricard
Riis
Rodriguez
Saint-Julien
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stupich
Taylor
Tremblay (Québec-Est)
Van de Walle
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Hovdebo
Hughes
Jacques
Jourdenais
Kempling
Kristiansen
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Mitchell
Moore
Nystrom
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Venne
Waddell
White
Wilbee
Vien
Weiner
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—126

CONTRE

Députés

Anawak
Bélair
Blenkarn
Catterall
Copps
Ferguson
Horning
Keyes
Maheu
Pagtakhan
Walker
Arseneault
Bellemare
Boudria
Clancy
Crawford
Finestone
Johnson
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Milliken
Stewart
Worthy—22

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): En conséquence, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 59.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 décembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE PLAN VERT DU CANADA POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, aux termes du paragraphe 32(2) du Règlement, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le Plan vert du Canada pour un environnement sain.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Madame la Présidente, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier sincèrement tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui ont participé en grand nombre à la préparation du Plan vert.

[*Traduction*]

Je signale aussi l'engagement du premier ministre et de tous mes collègues envers cette initiative de très grand mérite que nous présentons aujourd'hui.

* * *

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION D'AIR ONTARIO

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT PROVISOIRE

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport provisoire de l'honorable Virgil P. Moshansky sur l'écrasement d'un avion d'Air Ontario à Dryden, en Ontario, ainsi que la réponse initiale du ministre des Transports aux recommandations de ce rapport provisoire.

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, c'est pour moi un privilège, même un honneur, de pouvoir présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement, au nom de citoyens de la grande ville de Kamloops.

Les pétitionnaires font état des inquiétudes les plus diverses que leur cause l'intention du gouvernement d'appliquer coûte que coûte la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Ils disent que cette taxe est cruelle, brutale, inopportune, qu'elle retombe sur ceux qu'elle ne devrait pas frapper, que c'est une mauvaise taxe, une taxe régressive à la consommation à l'opposé d'une réforme fiscale juste.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision, de ne pas mener son projet de taxe plus loin et de présenter à la place une réforme complète et juste de l'impôt.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui des pétitions signées par près de mille habitants de la ville de London, en Ontario, et d'autres localités du sud-ouest de la province.

Les pétitionnaires signalent au gouvernement qu'ils sont très mécontents de la pollution automobile ainsi que de l'amincissement de la couche d'ozone et du réchauffement de la planète qui ne cessent de s'aggraver. Il est impératif d'agir maintenant pour garantir la protection de notre environnement et faire connaître les avantages de l'éthanol comme carburant d'automobile non dommageable à l'environnement.

Les pétitionnaires s'inquiètent en outre de l'emploi du MMT comme additif de l'essence. Le manganèse que contient la le MMT et qui sort des systèmes d'échappement des automobiles est une substance neurotoxique qu'il faut interdire pour l'amour de nos enfants.

J'ai le plaisir de présenter ces pétitions au nom des gens du sud-ouest de l'Ontario.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dix pétitions.

Les pétitionnaires sont des habitants de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de l'Ontario, de l'Alberta, du Québec et d'ailleurs au Canada.

Tous ces pétitionnaires prient instamment le gouvernement du Canada de retirer son projet de taxe sur les produits et services, plus particulièrement parce qu'ils est proposé d'appliquer cette taxe aux périodiques, aux livres et aux journaux. Ils espèrent que le gouvernement du Canada trouvera le moyen de retirer le projet de taxe sur les produits et services, surtout en cette période de récession purement canadienne et compte tenu des effets négatifs que cette taxe aura sur les consommateurs canadiens comme sur la petite entreprise d'un bout à l'autre du pays.

• (1110)

LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des infirmiers et des infirmières de partout en Ontario qui s'inquiètent des graves répercussions qu'entraînera sur les coûts sociaux la pauvreté des enfants. Les pétitionnaires font remarquer que plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté et demandent au Parlement de faire pression auprès du gouvernement pour qu'il organise une conférence des premiers ministres sur la pauvreté, en particulier celle des enfants. Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je dépose cette pétition.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, il me fait plaisir de déposer une pétition signée par de nombreux habitants de Toronto et de Mississauga. Ces Canadiens s'indignent du fait que le gouvernement se propose de taxer les livres et la chose imprimée dans le projet de loi C-62 concernant la taxe sur les produits et services, qui, heureusement et avec raison, est retenu au Sénat dans le but d'éviter aux Canadiens cette razzia fiscale monstrueuse.

Ces Canadiens demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des résidants de l'Alberta et d'autres provinces. Cette pétition a été rédigée par le comité diocésain de la paix et de la justice et adoptée par le comité diocésain des programmes et de la planification. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'interdire tous les essais de vols à basse altitude et les activités de formation connexe de l'OTAN au-dessus des terres habitées et revendiquées par les peuples innus et inuit, de retirer l'invitation que le Canada a lancée à l'OTAN d'établir un centre permanent de formation pour le maniement d'armes tactiques dans la région de Goose Bay-Nitassinan, ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement le nombre annuel des essais de vol à basse altitude, et de prendre des mesures pour protéger la vie de Canadiens qui souffriraient économiquement de l'abandon de la formation des chasseurs.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai à présenter une autre pétition signée par un certain nombre de Canadiens du Grand Toronto qui contestent le projet de loi gouvernemental concernant la taxe sur les produits et services, en signalant les nombreuses inéquités et lacunes, et qui exhortent le gouvernement à abandonner ce projet et à songer plutôt à réduire les taux d'intérêt bancaire de 2 p. 100, de façon à réduire les intérêts sur la dette fédérale, et à stimuler l'emploi dans les petites entreprises et sur le marché du travail en général en procédant à des travaux aussi utiles que—et ils énumèrent ici un certain nombre de travaux publics dont le besoin se fait nettement sentir dans de nombreuses villes de tout le Canada.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai à présenter une autre pétition signée par un certain nombre de Canadiens du Grand Toronto concernant aussi les vols à basse altitude au-dessus de Nitassinan. Les pétitionnaires contestent l'établissement au Canada d'opérations de l'OTAN comme le centre de formation pour le pilotage de chasseurs et le maniement d'armes tactiques que l'on propose d'installer à Goose Bay, exigent que le Canada mette fin à toute formation en vols à basse altitude au-dessus de son territoire, réoriente les fonds destinés aux opérations de l'OTAN-NORAD de façon à permettre aux autochtones du Canada de reprendre en main leurs terres et leur mode de vie et fasse la promotion du développement durable dans l'intérêt de tous les Canadiens.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour passer aux rapports des comités.

Des voix: D'accord.

* * *

LE COMITÉ DE SÉLECTION

CINQUANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 59e rapport du Comité de sélection. Ce rapport concerne la composition du comité législatif conformément au paragraphe 113(1) du Règlement. Une fois présentés, des rapports de ce genre sont considérés comme adoptés.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 décembre 1990, du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 4A de M. Langdon (p. 16404).

Mme le vice-président: Le débat reprend. La parole est au ministre d'État chargé de la privatisation.

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-84 À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET À CELLE DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Madame la Présidente, je prends la parole ce matin pour proposer:

> Que relativement au projet de loi C-84, au plus une journée additionnelle de séance soit réservée à l'étude du projet de loi à l'étape du rapport et une journée de séance à l'étude du projet de loi à l'étape de la troisième lecture et
>
> Que, 15 minutes avant la fin de la période réservée aux mesures d'initiative ministérielle le jour prévu de l'étude dudit projet de loi à l'étape du rapport et le jour prévu de son étude à l'étape de la troisième lecture, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins du présent ordre et que tous les votes nécessaires pour mettre fin à l'étape en cours aient lieu immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

Des voix: C'est honteux!

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le ministre d'État chargé de la Privatisation a la parole.

M. McDermid: Je serai bref, car je sais que l'opposition voudra tempêter durant quelques heures ce matin et verser de grosses larmes de crocodile sur l'attitude terrible de notre gouvernement. . .

M. Baker: Je me demande, madame la Présidente, si l'intervention du ministre est conforme à notre Règlement. Il est déjà intervenu en proposant la motion.

Mme le vice-président: Comme la Chambre l'a peut-être constaté, j'ai hésité avant de donner la parole au ministre. Je pense que le député a raison.

Le ministre aurait pu prononcer son discours et présenter sa motion à la fin de celui-ci. Il aurait été ainsi en mesure de formuler ses observations et de proposer sa motion également. Dans les circonstances, cependant, je ne peux accorder la parole au ministre.

Je vais donc la donner à un député de l'opposition, le député de Kingston et les Îles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, étant intervenu à plusieurs reprises sur des motions d'attribution de temps d'initiative ministérielle, j'en ai maintenant presque l'habitude.

Je regrette que le député de Prince-Albert trouve les discours ennuyeux. S'il les écoutait plus attentivement, il

verrait à quel point je dis vrai quand je prétends que ce gouvernement dirige la Chambre des communes d'une manière autocratique et dictatoriale. Il subira, encore ce matin, j'en ai bien peur, un autre exposé de dix minutes sur le sujet. J'ai ici des faits et des chiffres qui, je crois, amuseront les députés d'en face lorsqu'ils se rendront compte à quel point leur attitude a été dictatoriale.

Je voudrais me reporter au compte rendu des délibérations de la présente session, qui a débuté en avril 1989 et qui dure depuis près de deux ans. Les députés m'entendront maintenant réciter la litanie des occasions où la clôture a été appliquée au cours de cette session. Examinons d'abord les statistiques pures. D'après les statistiques officielles compilées par le Bureau, la Chambre a passé 294 heures et 41 minutes à étudier des projets de loi à l'étape de la deuxième lecture. Je répète ce chiffre pour le député de Cariboo–Chilcotin, qui a l'air intéressé. Deux cent quatre–vingt–quatorze heures et quarante et une minutes.

Un bref survol du compte rendu révèle que 82 projets de loi d'initiative ministérielle ont été adoptés en deuxième lecture. Cela veut dire qu'en moyenne, le temps réservé au débat en deuxième lecture a été de 2,14 heures par projet de loi. Ce n'est pas exagéré, madame la Présidente. Pourtant, l'attribution de temps est proposée encore une fois aujourd'hui.

• (1120)

Les débats, à l'étape de la troisième lecture, ont duré 94 heures et 27 minutes. Cinquante–trois projets d'initiative ministérielle ont déjà été adoptés. Imaginez, 53 projets de loi, et le gouvernement prétend que nous retardons le processus. Cela veut dire que 53 projets de loi émanant du gouvernement ont déjà été débattus en troisième lecture de chaque projet de loi. Nous avons donc consacré, en moyenne, 1,7 heure de débat à l'étape de la troisième lecture de chaque projet de loi. Et les députés d'en face estiment que c'est trop. Je trouve absolument incroyable la façon dont le gouvernement envisage les travaux parlementaires. Il essaie constamment de les expédier.

Examinons le compte rendu. Je cite des chiffres et des chiffres et ils semblent tomber dans l'oreille d'un sourd. Le gouvernement actuel a eu recours à la clôture 13 fois au cours de la présente législature, c'est–à–dire depuis novembre 1988. Et puis il y a l'attribution de temps, et je distingue les deux aux fins de la discussion. Le gouvernement y a eu recours sept fois jusqu'à aujourd'hui. C'est donc la huitième fois. C'est–à–dire sept fois auparavant et la huitième jusqu'ici au cours de la présente législature.

Ce n'est qu'un aspect de l'histoire. Si l'on examine le dossier lamentable du gouvernement à cet égard depuis mai 1985 quand il a commencé à recourir à l'attribution de temps, il en a maintenant fait usage 25 fois en tout en cinq ans, de 1985 à 1990. Il a menacé d'y recourir à au moins quatre autres reprises en proposant une motion d'attribution de temps pour ensuite la retirer ou être forcé de la retirer par le Président comme cela est arrivé en octobre dernier. Le ministre d'État chargé de la Privatisation s'était levé et avait commis la même erreur que ce matin en ne commençant pas par faire un discours, et il a essayé de proposer une motion d'attribution de temps pour le débat de deuxième lecture de ce même projet de loi. Nous, de l'opposition, défenseurs toujours vigilants des droits du Parlement, avons bondi pour presser le Président de rejeter cet avis, ce qu'il fit. Le ministre a donc été incapable de proposer sa motion aussi rapidement qu'il l'aurait voulu.

Si nous comptons les tentatives—je vois que le ministre a réapparu—nous constaterons que c'est à 31 reprises que le gouvernement a soit tenté soit réussi à recourir à l'attribution de temps aux débats au cours d'une période de cinq ans. Au cours des 19 années précédentes, les gouvernements libéraux y avaient eu recours 29 fois au total. En comparaison, c'est avec frénésie que le gouvernement actuel a bafoué les droits du Parlement de débattre les projets de loi.

Je voudrais faire quelques citations que j'ai trouvées hier soir en feuilletant certains ouvrages. Les députés d'en face voudront peut–être deviner qui en est l'auteur. Je vais commencer par citer cet extrait:

> Le professeur Ivor Jennings, une grande autorité britannique en matière parlementaire, disait, fort justement que la fonction du Parlement n'est pas de gouverner, mais de critiquer, de modifier la politique du gouvernement et de former l'opinion publique. À ceux qui prétendent que le Parlement devrait produire des quantités de lois, je dis que sa mission est la liberté et l'assurance que tout le monde recevra justice. Ce n'est pas une machine dans laquelle on introduit un jeton pour voir sortir une mesure législative.

Qui a dit cela? Est–ce un grand premier ministre libéral du Canada? Non. Est–ce un des membres du présent gouvernement? Non, on ne s'attend certainement pas, vu la façon dont il piétine les droits du Parlement, à ce que le gouvernement dise des choses pareilles. Je vais vous dire qui c'est. C'est un ancien chef du Parti progressiste conservateur du Canada et ancien premier ministre de ce pays, le très honorable John George Diefenbaker. C'est lui qui a dit cela. Laissez–moi répéter:

> «La mission du Parlement est la liberté et l'assurance que tout le monde recevra justice. Ce n'est pas une machine dans laquelle on introduit un jeton pour voir sortir une mesure législative.»

Pourtant, le gouvernement, et en particulier son leader à la Chambre, part du principe que si le Parlement n'adopte pas un projet de loi en deuxième lecture en

moins de deux heures, il prend trop de temps et il convient de demander une attribution de temps pour en finir dans une journée.

C'est exactement ce que nous a dit le ministre d'État chargé de la Privatisation ce matin. Une seule autre journée à l'étape du rapport pour cette mesure législative très importante qui va permettre la mise en vente d'une partie de Petro-Canada, une société que les contribuables ont acheté et payé de leurs sous. Le gouvernement la vend pour assouvir sa rage de privatisation des avoirs canadiens. Je prétends que, comme d'habitude, ce gouvernement fait fausse route.

Écoutons d'autres propos tenus par le très honorable John George Diefenbaker, pour qui les députés d'en face doivent avoir un peu d'estime. Je suis la dernière personne à vouloir citer M. Diefenbaker en tant qu'autorité sur quoi que ce soit, mais il avait à l'égard des droits du Parlement certaines idées très sensées. Il comprenait cette institution certainement mieux que l'actuel leader du gouvernement à la Chambre et son entourage. En fait, j'oserais dire que M. Diefenbaker était un des meilleurs chefs de l'opposition que le Canada ait jamais eus. Personne ne niera que comme chef de l'opposition, il était remarquable. Par contre, à mon avis, personne ne niera que, en tant que premier ministre, il était pitoyable. Le député d'Edmonton-Est ne saurait le nier.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je le ferais certainement. Le Parti conservateur a abandonné John Diefenbaker.

M. Milliken: Je regrette que le député pense qu'il était bon. Le député devrait alors se joindre au Parti conservateur car, de toute évidence, c'est là que se trouve le fantôme de M. Diefenbaker.

M. Diefenbaker avait parlé de l'importance de l'opposition; je voudrais citer un autre extrait de son discours. Je présume que ce discours était prononcé au Parlement par M. Diefenbaker, mais quelqu'un ayant beaucoup de prévoyance a publié cet ouvrage intitulé, *Those Things we Treasure*. Il s'agit d'un recueil de discours dont je recommande la lecture au leader du gouvernement à la Chambre et à son entourage. Je cite un extrait de la page 46 de ce petit ouvrage:

> Presque tous les rédacteurs politiques appuient la nécessité d'une forte opposition. Parmi eux on trouve le professeur Bassett, qui a déclaré: «L'opposition n'est pas simplement tolérée, elle est considérée comme indispensable.»
>
> Il affirme que c'est l'existence d'une opposition qui fait la différence entre la démocratie et l'autocratie. L'opposition est autant nécessaire que le Cabinet au régime parlementaire. Les deux sont indissociables. Si l'un était sans l'autre, ce serait la tyrannie ou le chaos. Il est courant pour tous les gouvernements de considérer une opposition efficace comme de l'obstruction, et c'est une opinion trop souvent et trop facilement acceptée par les critiques de l'extérieur du Parlement. Une opposition qui s'acquitte bien de ses responsabilités parlementaires sera forcément perçue comme obstructionniste par ses détracteurs.
>
> L'arme de l'opposition est la discussion et le débat. Si sa position n'est pas justifiable aux yeux du public, celui-ci ne tarde pas à manifester son mécontentement.

Je pourrais continuer, mais celui qui parle est un ancien chef de l'opposition et un ancien premier ministre qui comprenait le rôle de l'opposition au Parlement et qui a subi de violentes attaques de l'opposition de son époque parce que c'était une opposition efficace.

Je soutiens que le gouvernement a peur d'être critiqué par l'opposition et que c'est pour cette raison qu'il n'arrête pas d'utiliser la clôture pour mettre fin aux débats sur les mauvais projets de loi qu'il ne cesse de soumettre à la Chambre. Tous les projets de loi contestés sont soumis à la clôture. J'ai déjà énuméré plus de 20 motions d'attribution de temps ou de clôture qui ont été imposées durant cette législature. La clôture n'a jamais été utilisée aussi souvent que dans la législature actuelle. Et pourtant, le gouvernement continue d'y recourir comme si c'était une procédure parfaitement normale. En réalité, il ne veut pas entendre la vérité au sujet des épouvantables projets de loi qu'il produit.

Voici un autre extrait des propos de M. Diefenbaker au sujet du rôle de l'opposition:

> Sans opposition, le gouvernement pourrait continuer à diriger le pays, mais la situation serait identique à celle d'un État totalitaire à parti unique. Hitler et Mussolini se vantaient de diriger efficacement leurs pays, mais c'était au prix de la liberté de leurs habitants.

Le gouvernement fait exactement la même chose. Il s'efforce d'étouffer la critique, de faire taire les objections et de réprimer les inquiétudes légitimes que les Canadiens expriment par l'intermédiaire de leurs députés.

Nous n'avons pas été envoyés ici pour adopter des lois bon gré mal gré, mais pour offrir des solutions de remplacement, pour critiquer les propositions et pour renseigner le public sur les effets nuisibles des mesures gouvernementales. Les effets nuisibles d'un grand nombre de ces mesures sautent aux yeux. Pensons seulement au taux de chômage, aux taux d'intérêt élevés et aux autres désastres économiques dont le gouvernement est la cause. Je ne m'étendrai pas là-dessus, mais par respect pour le public, le gouvernement a le devoir d'écouter les

Canadiens et leurs députés et de nous donner une chance juste et raisonnable d'exprimer nos griefs.

Nous n'avons eu qu'une journée à l'étape du rapport de ce projet de loi. Nous avons proposé beaucoup d'amendements et il nous en reste beaucoup à discuter, mais nous sommes maintenant limités à à un seul autre jour et la troisième lecture de ce projet de loi très controversé sera limitée à une seule journée. C'est honteux et je demande au gouvernement de retirer sa motion.

• (1130)

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Madame la Présidente, je suis à nouveau dans l'obligation de participer à un débat sur une motion visant à limiter la durée de l'étude du projet de loi C–84 à la Chambre. La même chose s'est d'ailleurs produite au moment de la deuxième lecture. Nous avons alors eu trois jours, au total, pour débattre du projet de loi C–84.

Je signale que le député qui parraine le projet de loi, le ministre de la Privatisation et des Affaires réglementaires, a écrit à l'un des journaux de ma localité, l'*Edmonton Journal*, pour prétendre que la Chambre a en fait consacré quatre jours à la deuxième lecture du projet de loi C–84. Évidemment, il s'est bien gardé de dire que l'une de ces journées a été consacrée au débat sur la motion d'attribution de temps et qu'il ne restait donc que trois jours à consacrer à la deuxième lecture du projet de loi C–84 c'est–à–dire au débat sur le principe du plan de privatisation de Petro–Canada, plan qui autoriserait l'aliénation de biens publics valant entre 2,3 et 6,7 milliards de dollars, selon la méthode de calcul utilisée.

Après avoir été présenté avec précipitation en cette Chambre, à la manière d'une mariée trop grosse que l'on pousserait au pied de l'autel, le projet de loi a été renvoyé à un comité. Celui–ci a tenu sa séance d'organisation une semaine avant le début de l'audition des témoins. En d'autres termes, les témoins, ceux que les députés des banquettes de l'opposition ont réussi à convaincre la majorité du parti ministériel d'inviter, ces témoins ont donc eu une semaine ou moins pour réarranger leur emploi du temps pour pouvoir comparaître devant le comité à la date et à l'heure fixées, pour préparer un exposé qui rende justice à leurs positions, et enfin pour décider si le jeu en valait la chandelle.

Je puis vous dire, madame la Présidente, que plusieurs des témoins que le comité a, dans sa pauvre sagesse, décidé d'inviter ont décliné son invitation parce qu'il leur était impossible de prendre les dispositions nécessaires avec un préavis aussi bref. Bien qu'il n'y ait pas eu de clôture imposée ni d'attribution de temps pour l'étude en comité, l'effet a été le même. L'étude du projet de loi en comité a été tronquée. Pour cette raison aussi, le projet de loi n'a donc pas été étudié comme il aurait dû l'être.

L'étude du projet de loi en comité a en fait duré 10 jours. Les audiences ont eu lieu les 31 octobre et les 6, 7, 8, 20, 21, 22, 27, 28 et 29 novembre. Pendant ces dix jours, nous avons entendu 11 témoins dont cinq étaient des témoins du gouvernement. Nous avons entendu six témoins se représentant eux–mêmes ou représentant des groupes dont l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., l'Energy Clean Air Caucus des Amis de la Terre de l'Alberta, M. Gobert, conseiller en placements, le Conseil des Canadiens, le professeur Hershel Hardin, et c'est à peu près tout; 6,7 milliards de dollars d'actifs, six témoins non gouvernementaux. Cela représente plus d'un milliard de dollar par témoin. Nous avons précipité les audiences.

Nous sommes maintenant à l'examen à l'étape du rapport. Nous avons eu une journée de débat. Le gouvernement a jugé que c'était assez, qu'il était temps de laisser tomber le couperet et d'en finir de l'étude à l'étape du rapport. Puis, nous aurons un débat d'une journée à l'étape de la troisième lecture. Ce sera proportionnel au temps consacré du début de la deuxième lecture à la fin de la troisième lecture, y compris l'examen en comité. Par ce seul projet de loi, nous aurons autorisé des dépenses, ou l'aliénation d'actifs, totalisant 6,7 milliards de dollars au rythme de 400 millions de dollars par jour. Ce sont des dépenses importantes. Cela n'est pas sans semer certaines craintes dans mon esprit.

Je ne crois pas que la Chambre et son comité ont procédé à l'examen approfondi qu'aurait dû recevoir ce projet de loi. C'est la plus grosse privatisation jamais entreprise par le gouvernement et ce sera probablement la plus grosse qu'il aura jamais à mener. Nous assistons à la vente à rabais d'une importante société d'État, active dans un secteur stratégique, de l'avis de presque tout le monde, et le projet de privatisation est tel que les Canadiens ne récupéreront qu'une partie de leurs investissements.

Pourquoi, madame la Présidente? Ce ne peut pas être une hâte justifiée par la nécessité de la mesure législative parce qu'après la troisième lecture, le projet de loi devra être renvoyé à l'autre endroit. La plupart des députés pensent, je crois, que l'autre endroit étant tout absorbé par la TPS, il entreprendra l'étude de très peu d'autres projets de loi sinon d'aucun, avant d'en avoir terminé de

la TPS. De plus, il est prévu que l'étude de cette mesure prendra fin et que tout le fla-fla qui l'entoure s'estompera quelque temps avant Noël. Savez-vous ce qui va arriver ensuite, madame la Présidente? Le Parlement va se proroger et tous les projets de loi non adoptés vont mourir au *Feuilleton*.

De deux choses l'une, madame la Présidente. Ou ce projet de loi va rester bloqué au Sénat et mourra au *Feuilleton* comme les autres projets de loi non adoptés; dans ce cas, à quoi sert de brûler les étapes en ce qui le concerne? Ou encore la lutte contre la TPS va se poursuivre au Sénat, auquel cas nous aurons tout le temps voulu aux Communes pour étudier à fond ce projet de loi.

Mais le gouvernement tient à ce que cette aliénation massive d'éléments d'actif appartenant à la population canadienne, que cette suppression des possibilités que pourrait offrir Petro-Canada à la population dans l'avenir, que ces possibilités de diversification en matière énergétique et d'abandon des ressources habituelles que sont les hydrocarbures comme le pétrole et l'essence pour des carburants plus écologiques, que la vente de cette société, dis-je, se fasse en toute hâte d'une manière tout à fait inconvenante, voire obscène.

Mais il est clair que le gouvernement est déterminé à le faire; d'après l'expérience que j'ai de cette Chambre, il est clair que, dans cette affaire comme dans la plupart des choses dont est saisie la Chambre, le gouvernement est entièrement convaincu de la sagesse presque divine de ses propositions et, donc, qu'il n'est pas intéressé à considérer des solutions de rechange ni à écouter ce qu'il considère comme d'incessantes critiques non justifiées. Mais je vous prie de croire, madame la Présidente, que la population estime que ces critiques sont fondées. La population canadienne n'est pas dupe, elle peut voir avec quelle confiance excessive le gouvernement vaque à ses occupations à la Chambre et, à la longue, elle ne le tolérera pas.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots des statistiques qu'on nous a présentées pour montrer que la motion de clôture et la motion d'attribution de temps ont été invoquées très souvent. Le député a raison, malheureusement. Les motions de clôture et d'attribution de temps ont bel et bien été invoquées à quelques reprises. Mais si l'on remonte à la période de 1980 à 1984, on constate que le gouvernement libéral de l'époque a eu recours 25 fois à l'attribution de temps et 2 fois à la clôture.

Au cours des quatre années suivantes, soit de 1984 à 1988, le gouvernement actuel a eu recours 20 fois à l'attribution de temps et 2 fois à la clôture. Mais il est vrai qu'il se sert de la clôture et de l'attribution de temps avec une fréquence inhabituelle depuis deux ans. Il faut en chercher la raison.

Madame la Présidente, il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre. C'est parce que l'opposition trouve de bonne guerre de forcer le gouvernement à invoquer la motion de clôture ou la motion d'attribution de temps parce que cela lui donne bonne presse et donne également l'impression qu'elle fait son travail. Or, le gouvernement doit faire adopter les mesures législatives qui lui sont nécessaires. La population l'exige.

• (1140)

La population ne comprend pas pourquoi nous mettons tant de temps à faire adopter des lois à la Chambre des communes. Il existe aussi d'autres choses que la population comprend, mais que nous avons parfois bien du mal à faire comprendre à l'opposition.

On a de bonnes raisons d'adopter ce projet de loi, et je vais tenter de les expliquer.

Il a fait l'objet d'une bonne étude au comité législatif. Et il a été examiné pendant plusieurs jours à l'étape de la deuxième lecture. Le gouvernement sait parfaitement que beaucoup de députés aimeraient parler de ce projet de loi.

Pour nous rendre à un désir que nous trouvons très légitime, nous leur avons offert de prolonger les heures de séance la semaine dernière. Mais les deux partis de l'opposition ont refusé.

Je crois que cela montre combien ils sont sérieux dans leur désir de tenir une vraie discussion sur certains aspects de ce projet de loi.

J'aimerais expliquer brièvement pourquoi il est nécessaire d'adopter ce projet de loi dès maintenant. Comme l'a mentionné le député d'Edmonton, c'est la plus importante privatisation qui ait jamais été entreprise au Canada, si l'on considère la somme en jeu. Beaucoup de députés aimeraient voir le projet de loi reporté, parce qu'ils désapprouvent très ouvertement une telle privatisation.

Au cours des audiences du comité législatif, nous avons entendu un certain nombre de témoins qui ont traité directement de cette facette de l'affaire. Ces témoins ont déclaré que le projet devait être mené à bien et qu'on

devrait permettre au ministre d'émettre les actions le plus rapidement possible.

Un des témoins, analyste financier, a qualifié le projet de loi de fenêtre qui s'ouvre sur de nouvelles possibilités. Plus nous ouvrons grand cette fenêtre à Petro-Canada et aux investisseurs du privé, meilleures seront leurs chances de remettre aux contribuables canadiens le maximum pour ces actions.

Cela devrait être une préoccupation importante, non seulement pour les contribuables, mais aussi pour tous les députés. C'est vraiment une occasion à ne pas manquer. Ce témoin a mentionné certains aspects de la situation actuelle au Canada qui, comme nous le savons, influencent l'industrie pétrolière. Nous savons que la valeur des actions en sera touchée.

Comme chacun le sait, il y a actuellement une crise au Moyen-Orient. Personne ne sait exactement quelle sera la réaction du marché, mais selon ce témoin, il est indispensable que nous préparions le terrain pour faire en sorte que Petro-Canada, le gouvernement et les contribuables canadiens puissent retirer le maximum de cette occasion qui leur est offerte.

Je resterai bref, parce que mon collègue a déjà commenté la question. Le comité s'est réuni neuf ou dix fois. Nous avons écouté 10 ou 11 témoins ou groupes différents. Comme il y avait beaucoup d'autres d'intervenants, le comité les a groupés afin de recevoir les Canadiens dont le témoignage, à son avis, serait important.

Nous voulions entendre des témoins représentant des lobbyistes de l'environnement, des courtiers en valeurs mobilières et des experts qui nous conseilleraient sur le projet de loi concernant Petro-Canada. C'est exactement ce que nous avons fait.

En fait, nous avons eu la visite d'experts dans ce domaine. Le comité a convoqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Son témoignage a beaucoup aidé le comité.

Les directeurs de Petro-Canada ont témoigné. Deux syndicats—le Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie et le Congrès du travail du Canada—nous ont fait connaître leur point de vue. Nous nous sommes entretenus avec des intervenants d'autres domaines, comme la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale, le Bureau de la politique de concurrence et le Commissaire aux langues officielles qui aimerait que les dispositions relatives à l'usage du français soient plus généreuses que celles du projet de loi ou que celles que nous préconisons.

Nous avons entendu d'autres experts-conseils et des représentants de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes qui nous ont demandé—en vain—de supprimer certaines restrictions contenues dans le projet de loi.

Le comité a eu des témoins de différents secteurs qui sont pour ou contre la mesure. La plupart des opposants affirmaient que Petro-Canada devrait servir à mettre les politiques en vigueur et que, d'une façon ou d'une autre, il faut que nous soyons propriétaires et ayons le contrôle de toutes les composantes de cette industrie si nous voulons comprendre et contrôler nos ressources et nos principales industries. Je n'y vois aucune logique, mais d'autres disent que c'est évident.

Cela me laisse supposer que, si nous voulons comprendre et contrôler l'industrie forestière, le gouvernement devrait acquérir et posséder des parts dans une société intégrée de cette industrie forestière qui contrôle les ressources dans différentes régions du Canada. Les gens du secteur et de tout le pays diraient que nous serions fous de penser que c'est la seule façon de savoir ce qui se passe dans cette industrie.

Une autre grande industrie dont je pourrais parler brièvement est l'industrie alimentaire. Il n'y a probablement rien de plus important au Canada, à l'exception de l'industrie forestière. Cela impliquerait que, pour que le gouvernement comprenne et sache ce qui se passe et en ait le contrôle, nous devrions posséder des exploitations agricoles et des ranchs de grande superficie ainsi que des usines de transformation alimentaire. Que Dieu nous préserve d'investir dans les restaurants McDonald de tout le Canada, pour savoir ce qui se passe dans cette industrie.

En ce qui concerne les témoins que nous avons entendus, le ministre de l'Énergie, quand à lui, en a parlé en détail. Je me rends compte que je n'ai pas le temps de m'étendre sur la question. Bill Hopper en est un autre. L'un des plus intéressants, je pense, a été le ministre qui, d'après ce que je crois comprendre, a joué un rôle dans la création initiale de Petro-Canada en tant qu'organisme gouvernemental. Il s'agit de Marc Lalonde. On lui a posé récemment deux questions: «Avons-nous besoin de Petro-Canada pour savoir ce qui se passe dans l'industrie?» Il a répondu: «Nous avons acquis au gouvernement, au ministère de l'Énergie et à l'Office national de l'énergie une meilleure connaissance de cette industrie assuré-

ment que celle que nous avions dans les années 1960 et 1970.» Je pourrais continuer.

Il a parlé de la protection des consommateurs, des prix de l'énergie et du rôle de l'intérêt public. Il a répondu: «Non, nous n'avons pas besoin de Petro-Canada pour savoir ce qui se passe dans l'industrie ni pour connaître et comprendre cette industrie.»

Je me rends compte que mon temps de parole est expiré. Il faut vraiment que nous adoptions ce projet de loi. La possibilité s'offre à nous maintenant. Nous avons entendu les experts et j'attends avec impatience le débat qui va suivre.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je tiens à examiner cette motion d'attribution de temps tendant à restreindre le débat consacré à ce très important projet de loi qui signera en quelque sorte l'arrêt de mort de Petro-Canada.

Si je dis cela, c'est que nous examinons à l'heure actuelle les droits du Parlement d'examiner les mesures législatives. Si vous vous reportez aux propos qu'a tenus mon collègue le député de Kingston et les Îles, vous devrez reconnaître que la Chambre n'a vraiment pas eu le temps d'examiner en profondeur ce projet de loi qui doit permettre au gouvernement de se débarrasser de Petro-Canada.

• (1150)

Le gouvernement ne se soucie guère des droits du Parlement d'examiner les mesures législatives. Il ne se soucie guère non plus du droit des Canadiens de dire ce qu'ils pensent, par la voix de leurs députés, de la politique du Canada. Une dizaine d'années à peine se sont écoulées depuis que, dans le cadre d'élections générales, les Canadiens ont dit «Oui» non seulement à Petro-Canada, mais également à notre programme énergétique national.

En ayant recours à cette motion d'attribution de temps, le gouvernement révèle enfin aux Canadiens l'inutilité du Parlement en tant qu'instrument de la politique canadienne. À mon avis, les députés devraient pouvoir voter librement à l'égard de ce projet de loi. Les Canadiens devraient pouvoir dire à leur député ce qu'ils souhaitent que fasse le gouvernement, mais ils en sont empêchés. Par exemple, je n'ai pas l'occasion de m'associer aux autres députés des provinces de l'Atlantique pour m'opposer à une mesure que le gouvernement pourrait proposer.

Nous n'avons droit qu'à deux heures de discussion pour faire savoir au gouvernement qu'il a tort d'agir comme il le fait et de restreindre ainsi le débat consacré à une si importante société d'État. En agissant ainsi, il fait preuve d'un souverain mépris à l'égard de la démarche parlementaire au Canada. Qui plus est, le gouvernement est déterminé à ruiner ce qui distingue le Canada.

Depuis six ans qu'il assume le pouvoir, le premier ministre a mis en oeuvre des mesures visant à rompre les liens qui unissent les Canadiens et à plonger les régions dans le malheur, ce que nos prédécesseurs à la Chambre avaient toujours cherché à leur éviter. On s'efforçait de créer ce pays que nous aimons, le Canada.

Voilà l'objectif que poursuivait Petro-Canada. Elle a été créée à une époque où les Canadiens avaient besoin de protection relativement aux secteurs gazier et pétrolier. Ce besoin existe toujours mais le gouvernement déclare que dans le cadre de son programme universel de privatisation, il entend se débarrasser de cette société d'État.

Prenons par exemple les trains, qui roulaient d'est en ouest ou d'ouest en est—cela n'existe plus. Prenons Air Canada. Le gouvernement l'a privatisé. Nous avions jadis une compagnie aérienne, qui se classait parmi les plus importantes au monde et aussi au Canada pour ce qui est de la qualité du service et de la sécurité. Que constatons-nous maintenant? Qu'il est impossible d'avoir au Canada deux compagnies aériennes qui desservent le public, parce que ce gouvernement a décidé de suivre l'orientation des États-Unis et de déréglementer l'industrie.

Le gouvernement a fait la même chose dans le secteur des pêches, cette ressource naturelle ayant, elle aussi, été privatisée. Le député de Terre-Neuve peut dire ce qu'il veut, mais je suis convaincue que, dans l'ensemble, le secteur des pêches au Canada est privatisé dans une proportion de près de 80 p. 100. Le gouvernement oblige les pêcheurs de la côte est à décider, en moins d'une semaine, de leur gagne-pain, du rôle que devra jouer l'entreprise. Les propriétaires d'embarcations de moins et de plus de 45 pieds devront faire un choix. On leur a fait parvenir un document d'information de cent pages la semaine dernière. C'est la première fois qu'ils le voient et ils doivent prendre une décision d'ici demain, car le règlement doit entrer en vigueur le 1er janvier. Évidemment qu'ils ne savent plus quoi penser, et c'est exactement ce que veut le gouvernement. Il veut semer la confusion dans l'Ouest, en Ontario, au Québec, dans l'Est. C'est lui qui gouverne. C'est lui qui va brader le Canada. C'est exactement ce qui va se produire avec ce projet de loi.

Le premier ministre, lui, ne répond pas aux questions sur le sujet; il préfère les escamoter et se lancer dans une longue discussion sur le rôle que le Canada, d'après lui, devrait jouer.

Les députés devraient être autorisés à rentrer chez eux à la Noël et les ministériels devraient être tenus de demander à leurs électeurs s'ils veulent que Petro-Canada, l'unique compagnie canadienne qui reste, soit vendue aux Américains. En vertu du projet de loi, 25 p. 100 des actions de la société pourront être détenues par des étrangers.

Nous étions jadis les premiers dans les airs. Nous étions jadis spécialisés dans le domaine pétrolier et gazier. Nous étions tenus en haute estime à l'échelle internationale en raison des mesures que nous avions adoptées et qui faisaient de nous des Canadiens, d'est en ouest, du nord au sud. Nous avions un objectif à atteindre en tant que Canadiens. Ce gouvernement est en train de détruire cet objectif.

Dans l'est du pays, nous ne savons pas à quoi nous attendre après le mois de juin 1990, parce que le premier ministre refuse de nous dire la direction qu'il aimerait que le Canada prenne. Il veut essentiellement tout détruire. Il veut que ses bons amis, les Américains, prennent le contrôle de tout, en commençant par Petro-Canada, puis ce sera au tour de notre industrie aérienne. En fin de compte, avec un ministre disposé à ouvrir le ciel, les lignes aériennes n'offriront plus qu'un service nord-sud au lieu de se déplacer de l'est à l'ouest du pays ou de desservir toutes les régions du Canada. Le gouvernement est en train de tout détruire.

Je répète, comme le prouvent les événements de ces six dernières années, le peuple canadien n'a jamais été consulté au sujet de ce processus. Fort de sa grande majorité, le gouvernement n'a jamais tenu de consultations; il n'a jamais demandé à ses députés d'arrière-ban de rentrer dans leur circonscription pour voir si leurs électeurs approuvent les mesures qui s'appliqueront prochainement.

Nous finirons par avoir trop de partis au Canada, ce qui détruira le Canada en le divisant en petites régions, au lieu d'avoir un régime fédéral fort et capable de soutenir la concurrence au niveau international, comme il l'a déjà fait d'ailleurs. Que ce soit dans le secteur du pétrole ou celui du gaz, nous avions notre mot à dire, et ce n'était pas grâce à la société Mobil ou à toute autre multinationale américaine. Nous avions notre place parce que le gouvernement de l'époque, contrairement à celui d'aujourd'hui, avait donné à Petro-Canada l'autorité de siéger aux mêmes conseils d'administration que les multinationales.

Mais pas le gouvernement actuel. Il nous dit: «Nous allons la privatiser.» Il va le faire au moment même où une crise énergétique pourrait éclater au Moyen-Orient, où nous traversons une récession, à laquelle n'échapperont que les mieux nantis, et il n'y en a pas au Canada, à part quelques millionnaires, tous amis du gouvernement qui les a d'ailleurs bien traités ces six dernières années. Le gouvernement va la privatiser au moment où les habitants du Canada atlantique font face à des augmentations incroyables du prix du pétrole et des frais de chauffage, où le revenu des contribuables diminue à mesure que des travailleurs sont mis à pied à cause des rajustements nécessaires à la suite de l'Accord de libre-échange. Le secteur manufacturier s'écroule, et le gouvernement aimerait bien que toutes ses politiques s'effondrent et se perdent quelque part aux États-Unis.

Il est temps que les Canadiens sachent que nous avons tous, chacun d'entre nous, un bureau dans nos circonscriptions et que nous devrions tous écouter ce qu'ont à dire nos électeurs. À mon avis, chacun des députés devrait présenter à ses électeurs sa position sur les différents projets de loi. Si nous étions honnêtes envers les Canadiens, si nous les mettions au courant des objectifs des projets de loi, nous aurions de meilleurs résultats dans tout le Canada lorsqu'une mesure comme celle-ci est à l'étude, lorsque l'enjeu est une question aussi importante que ces ressources naturelles qui nous appartiennent.

Le gouvernement ne se soucie pas de nos ressources. Il est prêt à les céder au plus offrant pourvu que l'acheteur soit du nombre de ses amis. Dans le cas contraire, il peut passer à la deuxième offre, mais il n'ira guère plus loin que cela.

Depuis deux ans que je suis revenue à la Chambre, c'est ce que j'ai vu se passer à la Société canadienne des postes, à la Société Radio-Canada—qui doit porter selon moi une partie de l'odieux de ses compressions—et à Air Canada. C'est ce qui s'est passé aussi dans les services ferroviaires ainsi que dans le secteur des pêches, directement dans ma région. Le gouvernement ne se préoccupe pas des grandes orientations pourvu qu'il puisse privatiser des ressources.

Madame la Présidente, mon temps de parole touche à sa fin. Je réprouve vivement le recours à l'attribution de temps, parce que les Canadiens n'auront pas la possibilité de faire connaître leurs préoccupations, étant donné que certains députés ne leur auront peut-être même pas expliqué de quoi il s'agit.

Des voix: Bravo!

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureuse de participer ce matin au débat sur le projet de loi C-84 concernant la privatisation de Petro-Canada.

• (1200)

J'ai eu l'honneur de faire partie du comité législatif qui a étudié le projet de loi article par article et qui a entendu un assez grand nombre de témoins.

Je voudrais vous signaler, ainsi qu'à tous mes collègues, que les membres du comité ont proposé d'inviter près de 35 témoins à comparaître. Nous avons examiné la liste très soigneusement.

Le comité a ensuite envoyé des invitations à beaucoup des personnes figurant sur la liste. Malheureusement, certains n'ont pas pu venir ou ont eu des empêchements dont je ne mentionnerai pas les raisons aujourd'hui. Finalement, nous avons entendu neuf témoins. C'était un groupe assez équilibré.

Certains s'opposaient très énergiquement à la privatisation. Je vais d'ailleurs passer en revue quelques-uns des motifs pour lesquels ils estimaient que la société devait demeurer sous le contrôle du gouvernement. Bien sûr, d'autres témoins appuyaient la privatisation de Petro-Canada.

Je viens de Calgary, en Alberta, qui est l'une des principales provinces productrices de combustibles fossiles, notamment le pétrole et le gaz. Je pense pouvoir dire que 90 p. 100 du pétrole et du gaz du Canada sont produits en Alberta. Bien sûr, nous tenons beaucoup à ce que l'ensemble de l'industrie pétrolière aille bien et fonctionne sans intervention du gouvernement.

Quand je dis sans intervention du gouvernement, je veux insister sur le fait que l'environnement compte beaucoup pour nous. Il y a près d'une heure, le ministre de l'Environnement a présenté le Plan vert du gouvernement, et nous l'en félicitons chaudement. De toute évidence, les émissions produites par les combustibles fossiles constituent un problème.

Qu'il s'agisse d'une société publique ou privée, elle devra se soumettre aux mêmes décisions, aux mêmes restrictions, aux mêmes audiences, aux mêmes observations, aux mêmes critères et aux mêmes lois.

Le fait que la société soit publique ou privée ne changera absolument rien. C'est une des questions qui ont été soulevées devant le comité.

Dans un autre ordre d'idées, on a aussi soulevé la question de la sécurité d'approvisionnement, affirmant qu'une société d'État pouvait assurer la sécurité d'approvisionnement. En réalité, c'est tout à fait le contraire. Une société d'État ne peut pas assurer la sécurité d'approvisionnement. La seule chose qui est vraiment importante, c'est le capital dont on a besoin pour la prospection, l'exploitation et la production des hydrocarbures.

Cela coûte très cher, particulièrement dans le cas du pétrole synthétique et des sables bitumineux. Évidemment, c'est beaucoup plus cher dans les régions frontières que dans le bassin sédimentaire de l'Ouest.

La sécurité d'approvisionnement dépend de la capacité des pétrolières de faire de la prospection et de l'exploitation et de produire. Petro-Canada manque actuellement de fonds et, en devenant une société privée, elle aurait accès aux marchés financiers.

Cela la rendra plus compétitive au sein de l'industrie. Elle pourra poursuivre plus activement ses activités commerciales.

Je sais que c'est difficile pour les gens d'en face de comprendre, mais je tiens à leur rappeler que ces sociétés sont là pour vendre du pétrole et du gaz. Chaque baril de pétrole et chaque millier de pieds cubes de gaz qui sont vendus doivent être remplacés.

Pour les remplacer, il faut beaucoup de capital. Ce que nous faisons ici, après un long processus de consultation, c'est permettre à Petro-Canada d'aller chercher ce capital. Nous coupons les liens avec le gouvernement en ce qui concerne le financement.

Cela n'est pas nouveau puisque le mandat de la société avait été changé en 1985. On lui avait alors dit de fonctionner dans l'industrie privée sans aide financière du gouvernement.

En ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement, la société sera beaucoup plus en mesure de remplir son rôle. En ce qui concerne l'environnement, elle sera assujettie aux mêmes règlements. J'ai entendu, il y a un moment, un député dire que le Canada se saborde. Rien n'est plus loin de la vérité. Le projet de loi C-84 permet aux étrangers de détenir jusqu'à 25 p. 100 des actions. En réalité, personne ne peut en détenir plus de 10 p. 100. Le ministre a donc, je crois, fait de l'excellent travail pour ce qui est de maintenir le contrôle de la société entre les mains de Canadiens.

Quant aux accusations comme quoi ce gouvernement bazarde le pays, rien n'est plus faux. La libéralisation de l'espace aérien qu'a mentionnée le député n'est pas encore chose faite. Nous procédons, tout comme les États-Unis, à des consultations dans tout le pays à ce sujet. Nous consultons notamment les secteurs industriels, les syndicats, les municipalités, les aéroports et les administrations gouvernementales. Ce processus de consultation permettra d'établir les règles du jeu en vue des négociations. Nous n'avons pas décrété que l'espace aérien sera libéralisé. Nous ne faisons qu'établir le point de départ des négociations. Cela ne se fera que si c'est avantageux pour le Canada. Il est absolument impensable que nous bazardions nos industries.

Nous savons que les règles du jeu ne sont pas uniformes dans l'industrie aérienne, mais n'allez pas croire que, parce qu'une proposition a été formulée, ce soit chose faite. C'est tout simplement faux.

Pour ce qui est de l'autre aspect du sabordage de notre pays, je me souviens des arguments présentés par l'autre côté, en décembre 1988, sur l'accord de libre-échange. Madame la Présidente, vous savez fort bien que l'accord de libre-échange, en réalité un accord qui favorise une meilleure gestion des échanges avec les États-Unis, est sans doute ce qui soit jamais arrivé de mieux à ce pays.

Nous avons suivi, au cours des dernières semaines, l'échec des négociations du GATT à cause des fortes subventions versées par la Communauté européenne. Mais que nous conseillait-on en décembre 1988? Faites appel au GATT. C'est là que, en mettant tous vos oeufs dans le même panier, vos obligations commerciales internationales devraient se régler. Nous avons dit qu'il n'était pas question pour nous de mettre tous nos oeufs dans le même panier. Nous allons nous tourner vers notre plus important partenaire commercial, de l'autre côté de la frontière et, un jour, notre pays et tous les Canadiens seront reconnaissants d'avoir un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Les Européens sont en train de former un bloc commercial en vue de 1992, et vous verrez que les nations de l'hémisphère occidental vont resserrer leurs alliances. Lorsque vous ajoutez 400 millions de personnes aux 300 millions d'habitants de l'Amérique du Nord, vous vous retrouvez avec un groupe de 700 millions pour faire concurrence aux 350 millions d'Européens.

Revenons à Petro-Canada, parce que c'est réellement de cette société que nous discutons aujourd'hui. Je dois dire que le prix de l'essence, du pétrole et du gaz naturel n'a rien à voir avec le gouvernement ou ce projet de loi. Nous avons accédé à un marché libre et c'est exactement ainsi qu'il devrait en être. Si le prix du pétrole dans le marché libre augmente, celui du pétrole canadien augmente aussi. De même, si le prix baisse dans le marché libre, il baissera au Canada.

Il y a une chose que j'aimerais voir, et il est possible que celle-ci se réalise par l'entremise de l'industrie du pétrole. Je parle du changement du prix à la pompe. Ce changement se fait relativement lentement, alors que dans certains pays on procède selon le principe du dernier entré, premier sorti. Cela signifie que le prix augmente immédiatement, de sorte que les consommateurs comprennent mieux pourquoi le prix de l'essence monte et descend. À l'heure actuelle, il s'écoule de 60 à 90 jours, en raison des réserves, avant qu'un changement de prix ne soit évident à la pompe, ce qui fait que certains Canadiens ont des difficultés à comprendre ce qui se passe.

Le fait d'accéder à un marché libre et de privatiser Petro-Canada permettra à cette dernière d'être concurrentielle. Après tout, l'orientation du gouvernement est axée sur l'entreprise privée. Nous ne devrions certainement pas assujettir les compagnies de pétrole à l'intervention du gouvernement, pour ce qui est d'étendre leur activité.

Je suis très heureux de participer à ce débat. Je termine en signalant que le gouvernement a entendu de nombreux tenants des deux positions concernant cette question, par le biais des audiences de son comité. J'estime que le processus s'est déroulé de façon très équitable et qu'il est temps de passer au débat de cette question.

• (1210)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, alors que notre collègue ministérielle affirmait que la politique gouvernementale à l'égard des sociétés d'État au Canada n'avait pas beaucoup changé, je songeais à un certain nombre de localités comme Grand Falls, Windsor, Botwood ou Gander, à Terre-Neuve, et à ce qu'un habitant de ces localités assis chez lui en ce moment pouvait bien penser de tout ceci.

Eh bien, la première chose qui nous vient à l'esprit au sujet des sociétés d'État, c'est que, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a vendu la compagnie de téléphone, Terra Nova Tel. Ainsi, lorsque quelqu'un fait un appel téléphonique, il n'a plus recours aux services d'une société d'État fédérale. Il ne fait plus affaire avec un service de renseignements ou une téléphoniste qui se trouve tout près de chez lui. Cette société d'État a été vendue. Cette même personne regarde dans la rue, pendant qu'elle parle au téléphone, et voit l'endroit où se trouvait le bureau de poste auparavant. Lorsqu'on a transformé les Postes en société d'État, le bureau de poste a été remplacé par une boîte aux lettres extérieure qu'il est difficile d'ouvrir par temps froid. Le gouvernement fait maintenant l'annonce de divers liquides antigivre et il offre une ligne ouverte 24 heures sur 24. Il est merveilleux, au beau milieu de l'hiver, de pouvoir appeler lorsque son liquide antigivre ne fonctionne pas, pour que quelqu'un puisse venir ouvrir votre boîte aux lettres.

Ainsi, la compagnie de téléphone, une société d'État, a été vendue et depuis la conversion des Postes en société d'État, le bureau de poste a été remplacé par une boîte aux lettres extérieure. En outre, madame la Présidente,

cette même personne travaillait à Bishop's Falls, pas loin de là, où il y avait auparavant un chemin de fer. On enlève actuellement les rails. C'est là un autre service qui a disparu depuis que le gouvernement fédéral a décidé de mettre en oeuvre sa politique relative aux sociétés d'État. Rien ne sert de regarder dans le ciel pour voir passer les avions d'Air Canada, car cette société d'État n'est plus présente à l'aéroport de Gander.

Ainsi, la personne intéressée doit passer par une société privée pour téléphoner, prendre son courrier dans une boîte aux lettres extérieure plutôt qu'au bureau de poste et trouver un autre moyen de transport que le train pour se rendre au travail, car les rails ont été enlevés et empilés juste à l'extérieur de Botwood. De plus, Air Canada ne dessert plus sa localité. On aurait pu croire que cela suffisait.

Eh bien non. Il reste encore une société d'État avec laquelle les Terre-Neuviens traitent et qui crée beaucoup d'emplois dans le cadre du projet Hibernia, soit Petro-Canada. Et nous voilà maintenant saisis d'un projet de loi tendant à vendre cette société. Ainsi la personne en question a tout perdu: son service téléphonique, son service postal, son service ferroviaire, son service aérien et son lieu de travail.

Tout ce qu'on peut conclure de tout ceci, c'est qu'avec la disparition de toutes ces sociétés d'État, il ne reste plus qu'une seule chose à disparaître, et c'est le gouvernement actuel, ce qui sera chose faite après les prochaines élections.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ceux qui sont attentifs à ce qui se passe ces jours-ci, dans n'importe quelle partie du Canada, entendent des grondements qu'ils doivent assimiler aux efforts que fait le gouvernement pour détruire le pays.

Lentement mais très méthodiquement, le gouvernement du Canada démolit ce que les Canadiens reconnaissent comme les éléments constituants de leur pays. La colère monte partout au Canada. Qu'ils soient de Colombie-Britannique, de Terre-Neuve ou des Territoires, les Canadiens savent que leur pays est en train de se désagréger.

Ils savent que l'un des moyens les plus efficaces que le gouvernement utilise pour détruire le Canada, ou l'américaniser selon l'expression de certains, est d'éliminer les structures et les institutions qui distinguent le Canada des États-Unis, qui nous caractérisent comme Canadiens.

Je parle du démantèlement systématique du système de transport aérien par la vente d'Air Canada, de l'abolition du service de VIA Rail dans des régions où il était essentiel, de l'élimination de bureaux de poste ruraux un peu partout, de la destruction de Radio-Canada au moment où nous apprenons que l'écoute de Radio-Canada International a été, pour ceux qui vivaient cachés au Koweït, un moyen de garder le moral et l'espoir. Nous perdrons évidemment ce service le 1er avril. Le Canada ne fera plus sentir sa présence à l'échelle mondiale par l'entremise de Radio-Canada.

Nous avons vu toute une série d'institutions canadiennes être démantelées, supprimées, réduites, amputées, parce que le gouvernement essaie systématiquement de démembrer et de démolir le Canada. Voilà pourquoi les gens se mettent à rire quand on leur demande ce qu'ils pensent du gouvernement Mulroney. Il agit à la manière d'un agent étranger qui s'emploierait à démolir ce que nous avons bâti au fil des décennies.

C'est le jugement que nous portons devant l'empressement du gouvernement à supprimer une de nos institutions les plus importantes, qui nous donnait un caractère distinctif, en tant que pays producteur de pétrole. Presque tous les pays producteurs de pétrole ont une société nationale des pétroles analogue à Petro-Canada. Dans certains pays du Moyen-Orient, les sociétés d'État contrôlent tout le secteur pétrolier. Dans d'autres pays, elles n'en contrôlent qu'une partie.

Presque tous les pays producteurs de pétrole du monde ont leur version de Petro-Canada, pour une raison évidente d'ailleurs. Ils veulent que leurs citoyens profitent de leur richesse en combustible fossile. Ils veulent avoir l'oeil sur cette industrie. C'est pour cette raison que nous avons créé Petro-Canada. Malheureusement, après que son mandat a été défini, Petro-Canada n'a jamais été administrée comme beaucoup l'auraient espéré, c'est-à-dire différemment de Mobil Oil, de Chevron, de Shell et des autres grandes pétrolières.

Puis, les conservateurs ont décidé de lui donner un mandat bien spécial, lui demandant de ne pas fonctionner différemment des autres entreprises du secteur privé. Il n'est pas étonnant que les Canadiens se demandent pourquoi garder cette société d'État, si elle fonctionne exactement comme Shell gère ses filiales. Les autres pays ne font pas cela. Ils n'administrent pas leurs sociétés

d'État comme des entreprises privées, et c'est ce qui leur permet d'offrir une foule de services complémentaires à leurs citoyens.

Puis, le gouvernement entend dire que 60 p. 100 des Canadiens s'opposent à la privatisation de Petro-Canada. Il se hâte donc de faire avancer la mesure législative, parce qu'il sait bien que, lorsque les Canadiens prendront connaissance des arguments défavorables, un nombre toujours plus élevé d'entre eux s'élèvera contre cette mesure, comme ils le font contre la TPS et contre les autres mesures du gouvernement.

Que se passe-t-il maintenant? Le gouvernement invoque la clôture. Le gouvernement a recours à la clôture si souvent que c'est devenu une habitude. La clôture est devenue une façon de procéder, parce que le gouvernement est antidémocratique. Il ne croit pas dans le système parlementaire. En réalité, le système parlementaire embête royalement le gouvernement.

• (1220)

Quand on considère que les traditions et les méthodes consacrées par l'usage au Parlement sont un embêtement, qu'est-ce qu'on fait? On recourt à la clôture et on empêche le débat. On refuse le droit de parole aux députés de son propre parti. On empêche les députés des partis de l'opposition de présenter leurs opinions. On essaie de manipuler l'information et le débat. On essaie, si vous voulez, d'influencer tout renseignement qui est publié. C'est cette machine de propagande incroyablement perfectionnée que nous voyons déjà à l'oeuvre aujourd'hui avec ce Livre vert.

Trois maisons de relations publiques ont été engagées pour donner le ton qu'il faut à ce livre de rêve, pour donner à la population canadienne l'illusion que le gouvernement se préoccupe vraiment de l'environnement. Les Canadiens ne sont pas dupes. Ce sont des gens intelligents et bien informés. Ils voient clair. Ils ne se laissent pas bernés par les tours de passe-passe et la propagande du gouvernement. Si le gouvernement faisait du bon travail, il aurait l'appui de la population canadienne, mais il préfère jeter de la poudre aux yeux.

Examinons ce que nous faisons aujourd'hui. Encore une fois, le gouvernement invoque la clôture. Il invoque la clôture en deuxième lecture. Mon Dieu, nous n'avons eu que trois jours pour discuter du principe du démantèlement et de privatisation de la plus importante société d'État au Canada, dont l'actif atteint presque 6,7 milliards de dollars. Au bout de trois jours, il dit qu'il en a assez entendu et qu'il ne veut plus en parler. Puis, il renvoie le tout au comité et joue la carte de la manipulation, mais sans succès. Il a cherché à conclure un marché. Il a essayé de jouer un coup de dés encore une fois. Il a voulu que nous parlions quelques heures jusque dans la nuit et ainsi de suite. C'était absolument ridicule.

Bien sûr, il n'a reçu aucune collaboration quand il a tenté de démanteler Petro-Canada. Pour quelle raison au monde voudrions-nous collaborer et aider au démantèlement de ce qui a pris la valeur de symbole dans notre grand pays? Pourtant, il n'y a rien là de nouveau. Prenons, par exemple, ce que le gouvernement a fait dans le cas de la TPS.

Je mettrais ma main au feu que, d'ici quelques heures, les conservateurs au Sénat vont miser, comme ce gouvernement l'a déjà fait, sur une astuce antidémocratique, antiparlementaire, parfaitement dictatoriale et totalitaire pour faire franchir de force les dernières étapes à la TPS au Sénat du Canada. Rappelez-vous comment le gouvernement s'y est pris pour faire passer la TPS à la Chambre. Il a invoqué la clôture en deuxième lecture et renvoyé le projet de loi à un comité.

Nous avons ensuite eu droit à un spectacle désolant lorsque le président du Comité des finances a déclaré qu'il lui fallait établir une toute nouvelle série de règles parce que la procédure parlementaire régulière ne lui permettrait pas de parvenir à ses fins. Il a donc, pour ainsi dire, récrit le Règlement. Il a au moins eu le courage de s'excuser à la Chambre de sa conduite non parlementaire. Toute l'affaire a dû être renvoyée à un comité, tant elle était inhabituelle. C'est ainsi que le projet de TPS s'est retrouvé devant un comité.

Une voix: Quoi?

M. Riis: La TPS. À l'étape du rapport, le gouvernement a invoqué la clôture. À la troisième lecture, encore la clôture. Une fois le projet de loi rendu au Sénat, il s'est complètement désintéressé des principes démocratiques et des traditions parlementaires. Les conservateurs, après avoir foulé aux pieds le système parlementaire à la Chambre à plusieurs reprises, refont exactement la même chose à la Chambre haute.

Nous avons affaire à un gouvernement qui méprise la démocratie, de même que le système parlementaire, les traditions et les principes qui sous-tendent la démocratie parlementaire. Il a recours à tous les moyens dont il dispose encore et encore, plus que tout autre gouvernement dans l'histoire de notre pays. Cela fait des mois qu'il menace d'imposer ce programme impopulaire aux Canadiens. Il veut leur faire avaler ce projet de loi et la meilleure façon d'y arriver, c'est de réduire le débat au

minimum afin de pouvoir tromper le plus grand nombre de Canadiens, pour que les Canadiens ne comprennent pas ce qu'il va faire. Il va recourir à la clôture chaque fois qu'il en aura l'occasion.

On ne devrait pas s'étonner de ce que, encore une fois, dans le cas de ce projet de loi extrêmement important, le gouvernement songe à réduire le débat. Voici que, après quelques jours à peine—et j'insiste: quelques jours à peine—de débat sur l'effort de privatisation le plus important et le plus complexe de toute l'histoire du Canada, le ministre chargé de la Privatisation annonce qu'il ne tolérera plus qu'une seule journée de débat à l'étape du rapport et une autre journée à l'étape de la troisième lecture. Pour terminer, madame la Présidente—et vous me faites signe que le temps mis à ma disposition tire à sa fin—je dirai que les Canadiens se rendent compte que le gouvernement qu'ils ont élu est devenu une dictature qui, de son propre aveu, fera tout ce qu'elle voudra au peuple canadien pendant quatre ou cinq ans.

Lorsque, de l'île de Vancouver au Labrador, les Canadiens auront la chance de dire ce qu'ils pensent de ces tactiques totalitaires brutales dont nous avons été maintes fois les témoins, ils vont catapulter ce gouvernement tellement loin que les conservateurs vont disparaître du paysage politique canadien pendant de très nombreuses années, dans un effort pour rétablir ce à quoi tous les Canadiens tiennent très fort, à savoir leur tradition parlementaire et leur mode de vie démocratique.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, je dois avouer que l'une des tâches les plus difficiles que nous ayons ici à la Chambre, c'est d'écouter les hyperboles ennuyeuses que nous venons d'entendre, par exemple, dictature, tyrannie et ainsi de suite.

Je voudrais revenir un peu en arrière et rappeler au député de Kamloops que le processus parlementaire commence réellement non pas avec le dépôt de projets de loi à la Chambre, mais pendant la campagne électorale, lorsque chacun des partis expose sa plate-forme électorale et le programme législatif qu'il compte suivre à la Chambre. C'est à ce moment-là que nous dévoilons notre programme à la population.

Une des traditions que nous avons rétablies au sein du Parlement, que notre premier ministre a ramenées à la Chambre, c'est que le programme législatif ressemble à ce dont nous avons parlé pendant la campagne électorale, contrairement à son prédécesseur, M. Trudeau, dont le programme parlementaire n'avait aucun rapport avec la campagne et les slogans électoraux.

Nous avons rétabli le fondement de la démocratie parlementaire et la tradition voulant que, pendant la campagne électorale, nous exposions les idées que nous désirons présenter au cours du programme législatif. Le député de Kamloops ne veut pas tenir compte de cela. Il a un groupe de personnes qui se déplacent dans tout le Canada pour parler aux Canadiens de la réforme parlementaire. Entre-temps, le parti d'en face frustre le Parlement, ici à la Chambre, en empêchant l'adoption des projets de loi du gouvernement.

J'ai siégé à la commission McGrath avec le représentant de ce parti, le député de Winnipeg—Strathcona. Nous nous sommes rendus en Angleterre pour nous entretenir avec les députés du Parlement britannique. Ces derniers ont dit que, dans leur pays, pendant la campagne électorale, chaque parti a son programme qu'on appelle «manifeste». Lorsqu'un parti est élu, le parti d'opposition dit: «D'accord, vous allez maintenant mettre en oeuvre votre manifeste en présentant des projets de loi. Compte tenu de votre campagne électorale, vous avez droit à vos projets de loi, à condition qu'ils aient été prévus dans votre manifeste.»

Comme les députés de l'opposition le savent sans doute, ce n'est un secret pour personne au Canada: au cours des campagnes électorales, nous avons toujours dit que nous croyions à la privatisation. Ce n'est un secret pour personne. Je pense qu'aucun parti de l'opposition ne sera assez naïf pour s'imaginer que nous n'y étions pas favorables. Nous croyons à la privatisation.

Du temps du gouvernement de Joe Clark, en 1979, nous avons lancé un programme en vue d'amorcer la privatisation de Petro-Canada. Nos intentions n'avaient rien de secret et ne devraient donc pas les surprendre.

Au Royaume-Uni, lorsqu'il faut discuter d'une mesure législative issue d'un manifeste, les partis se réunissent à la Chambre des communes et ils conviennent de ce qui suit: le parti ministériel a le droit de présenter son projet de loi, mais l'opposition a le droit d'exposer son point de vue et son idéologie et de faire connaître son opposition. Le parti ministériel a toutefois le droit de présenter sa mesure législative. Combien de temps faudrait-il réserver au débat? Ils décident s'il est opportun d'y consacrer quatre, cinq ou six heures, et non pas quatre, cinq ou six jours ni semaines. À la Chambre des communes britanni-

que, le débat sur les projets de loi importants dure quatre, cinq ou six heures.

Le député de Kamloops parle de tyrannie parce qu'il n'a pas eu plusieurs semaines pour débattre du projet de loi, et ce même si nous avons abordé cette question au cours de la campagne électorale, même si cela fait partie intégrante de notre idéologie et même s'il connaissait nos intentions. Il refuse d'admettre que le gouvernement est en droit d'obtenir cette mesure législative.

• (1230)

Je voudrais qu'il sache que ce gouvernement n'a pas été élu pour présenter des mesures socialistes. Son objection c'est que ce n'est pas conforme à son idéologie. Il a droit à son idéologie, mais nous n'avons pas été élus pour la faire adopter. Nous avons été élus pour faire adopter nos idées. La privatisation fait partie intégrante de notre philosophie et nous y tenons. En tant que gouvernement majoritaire démocratiquement élu, nous avons le droit de faire adopter cette mesure législative.

Je ne sais pas pourquoi il se monte tellement et pourquoi il sort toutes ces hyperboles, comme celle de mon collègue de Gander: «Où est Air Canada?» Je suis rentré à la maison jeudi dernier et ma carte d'embarquement disait «Air Canada». Elle portait les célèbres couleurs rouge et blanc. Je pense bien que tout le personnel appartenait à Air Canada. Je pense qu'Air Canada vole toujours. Pourquoi serait-ce moins Air Canada maintenant qu'il y a des actionnaires privés? Je pense qu'Air Canada est toujours là.

Soit dit en passant, il dit: «Où est la Société des postes?» Si je ne m'abuse, c'est le Parti libéral, le gouvernement libéral qui l'a privatisée et en a fait une société d'État. En fait, je pense bien que c'était André Ouellet l'auteur de ce changement. Maintenant il dit: «Où sont tous les bureaux de poste?» Je pense qu'ils sont là, qu'ils sont toujours là. Personne ne les a subtilisés.

Nous croyons à ce que nous faisons. Nous croyons que la privatisation de Petro-Canada est un bonne chose pour le pays. Je me rappelle de la présentation du premier projet de loi. Mon collègue d'en face, qui représente un milieu agricole, s'en souvient sûrement. La société devait être une fenêtre sur l'industrie. Je pense que sa première affectation de capitaux était de 500 000 $, en août 1975. C'était ça la fenêtre sur l'industrie. Maintenant, il est question de 5 à 6 milliards de dollars. Vous parlez d'une fenêtre! Nous pensons que la privatisation de Petro-Canada sera bonne pour la société et pour le Canada.

Mon collègue de Calgary qui a parlé il y a quelques minutes a signalé les importants besoins de Petro-Canada. Il lui faut de l'argent, et nous ne pouvons pas continuer d'injecter des fonds publics dans cette société. Les Canadiens savent maintenant que le gouvernement. . .

Mme Campbell (South West Nova): Petro-Canada n'a pas besoin d'argent.

M. Friesen: La députée de South West Nova dit que Petro-Canada n'a pas besoin d'argent. Allez donc dire cela à Bill Hopper. Petro-Canada a besoin d'argent. Les Canadiens savent que le gouvernement du Canada n'a pas d'argent à injecter dans cette société. Toutefois, si nous la privatisons, si nous permettons aux Canadiens d'acheter des actions, des fonds qui n'auraient pas été accessibles autrement seront injectés dans la société.

Je veux poser aux députés d'en face une question toute simple. Qu'est-ce qui fait qu'une société d'État, une société qui appartient au gouvernement, devient beaucoup meilleure si elle est dirigée par des employés du gouvernement? Pourquoi les employés du gouvernement dirigent-ils une société beaucoup mieux que les gens du secteur privé relevant d'un conseil d'administration élu par la société, par les actionnaires? Qu'est-ce qui fait que le président ou le conseil d'administration d'une société d'État est beaucoup plus humain, beaucoup imaginatif et beaucoup plus généreux que celui d'une société privée?

Est-ce qu'il se passe quelque chose de magique quand cette personne est dirigée par le gouvernement qui lui donne des ordres? Ne serait-il pas préférable qu'une société comme celle-ci échappe au contrôle du gouvernement et se dirige elle-même en fonction des exigences du marché, sans recevoir de conseils politiques ou, comme c'est parfois le cas, sans subir d'ingérences politiques?

Ne serait-il pas préférable qu'elle se guide sur le marché plutôt que sur le programme du parti politique au pouvoir, quel que soit ce parti? Ne serait-il pas plus sain pour elle qu'elle fonctionne ainsi plutôt que de se plier au

programme de certaines personnes élues dont les priorités sont parfois différentes de celles du marché?

Nous avons été élus avec un programme axé sur l'économie de marché. Je l'ai dit dans toutes les élections où je me suis présenté. J'ai participé à cinq campagnes et nous l'avons dit chaque fois. Notre programme législatif est le reflet fidèle de notre plate-forme électorale.

Le gouvernement a le droit de faire adopter ses lois et l'opposition a le droit d'exprimer son opposition, mais elle n'a pas celui de paralyser le gouvernement et de le forcer à proposer une attribution de temps.

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat sur l'attribution d'une période de temps pour l'étude de ce projet de loi.

J'ai écouté avec grand intérêt ceux qui ont pris la parole. Selon certains, on voudrait en quelque sorte étouffer le débat sur ce projet de loi. Le compte rendu montre que quatre jours ont été consacrés à la deuxième lecture et à l'approbation de principe du projet de loi. Il y a eu 18 orateurs, dont neuf de l'opposition.

Le comité législatif a tenu neuf séances et a entendu 11 témoins, comme on l'a dit. Neuf amendements y ont été discutés. On a eu l'occasion de parler des divers aspects du projet de loi. Actuellement, à l'étape du rapport, 18 députés ont pris la parole, dont 15 de l'opposition.

Nous avons amorcé un processus, qui n'est pas encore terminé en ce qui concerne ce projet de loi. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention d'empêcher la tenue d'un débat en bonne et due forme. Il a par contre la responsabilité de faire adopter ce projet de loi.

Je voudrais parler du projet de loi en tant que tel et de la privatisation de Petro-Canada, qu'on a comparée à la Chambre à celle d'Air Canada. J'ai eu l'occasion d'assister à la séance du comité appelé par euphémisme comité «ciels ouverts», jeudi dernier à Montréal où comparaissait la société Air Canada.

Quel bonheur d'entendre les dirigeants de cette société parler avec dynamisme et confiance des problèmes qui surgiront, mais aussi des possibilités qui s'offriront, du fait de l'entrée de la nouvelle société par actions sur le marché libre, et dire que la société peut soutenir la concurrence quelle qu'elle soit et qu'elle est prête à relever le défi.

Ils ont mentionné certaines conditions qu'ils aimeraient voir établies afin d'être en meilleure position de concurrence sur le marché américain. Leurs demandes n'étaient pas déraisonnables. Ils se sont présentés pour nous dire: «Oui, nous voulons être en position de concurrence. Nous croyons que nous pouvons le faire. Nous croyons que notre société est dynamique et vivante et nous voulons simplement pouvoir avoir accès à tous les marchés.»

C'est encourageant à voir. Il ne s'agit pas d'une société craintive qui dit: «Nous ne pouvons pas prendre de risques. Nous ne pouvons pas relever les occasions qui se présentent.» Nous savons qu'avec la mondialisation des marchés, la concurrence se fera de plus en plus féroce. Les sociétés devront être capables de soutenir la concurrence.

C'est ainsi que nous sommes saisis d'un projet de loi qui fera de Petro-Canada une société privée, appartenant à des investisseurs privés venant des quatre coins du Canada. Grâce à ce projet de loi, ils pourront investir dans une société canadienne dynamique.

• (1240)

On a mentionné la possibilité de démantèlement de Petro-Canada. Rien ne pourrait être plus loin de la réalité, dans un cas de privatisation. La privatisation offre un apport de fonds aux entreprises visées. Elles obtiennent ainsi le surplus de capital dont elles ont besoin, et le fardeau des contribuables s'en trouve allégé.

Nous connaissons la position financière du gouvernement fédéral à l'heure actuelle. Nous savons que Petro-Canada est une source de fonds pour le gouvernement fédéral et qu'elle est rentable. Elle pourrait être en meilleure position de concurrence. Elle pourrait profiter d'un apport de capital nouveau pour poursuivre ses activités et réaliser ses objectifs. Le démantèlement auquel certains ont fait allusion ici ne se fera pas. Ce sera plutôt le contraire.

En repensant au but premier de la création de Petro-Canada en tant que société d'État, nous devons nous demander si cette société mise sur pied par le gouvernement dans l'intérêt public a encore sa raison d'être. Doit-elle être gardée sous contrôle gouvernemental? Personnellement, je dirai non sans hésitation.

Au moment de la création de Petro-Canada, on voulait accroître l'approvisionnement en pétrole et affirmer la présence du Canada dans le secteur. Cela s'est fait, madame la Présidente. Nous avons renoncé à une forme d'interventionnisme pour permettre aux forces du marché de jouer librement et pour laisser la société tirer parti des possibilités qui se présentaient.

Nous devons admettre que le monde a changé depuis la création de Petro-Canada. Cette société a joué son rôle et elle peut maintenant jouer un rôle plus utile dans le secteur privé. J'ai déjà dit ce qui arriverait à ce moment-ci avec l'injection de capitaux privés et un conseil d'administration responsable des destinés de la société.

Petro-Canada devait aussi agir comme agent dans les échanges entre États. Apparemment, la société d'État n'a signé qu'un seul marché du genre. Cet élément du mandat de Petro-Canada a aussi été abandonné.

Puis, un dernier aspect. La société devait être une fenêtre sur le secteur énergétique. Nous avons maintenant différents conseils qui peuvent très bien suivre l'évolution du secteur énergétique. De toute évidence, Petro-Canada est une fenêtre bien coûteuse sur l'industrie.

Petro-Canada ne sert plus aucune des fins d'intérêt public qu'elle devait servir à l'origine. Comme l'injection de capitaux frais est nécessaire et compte tenu de la souplesse que la privatisation donnerait à l'entreprise, il est important que la mesure législative soit adoptée par la Chambre des communes. C'est pour cela que nous avons présenté une motion d'attribution de temps.

Il y a également la question du temps. Ce projet de loi donnera au ministre, ou à la personne désignée, l'occasion de commercialiser les actions par l'entremise de Petro-Canada. On doit bien calculer le moment de lancer une telle opération et il faut le faire de façon ordonnée.

On a pris certaines précautions pour assurer le succès de toute l'opération. Personne ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions de Petro-Canada. On a limité la propriété étrangère à 25 p. 100. Nous avons discuté de ces questions lors de la privatisation d'Air Canada.

C'est une bonne occasion pour Petro-Canada d'aller de l'avant et de soutenir avec succès la concurrence tout en respectant la mission d'intérêt public qu'on lui avait confiée au départ. En prenant cette mesure, nous déchargons le Trésor de cette responsabilité. Et c'est une très bonne chose dans la conjoncture actuelle.

C'est un projet de loi très important. Un projet de loi qui devrait suivre son cours à la Chambre et c'est pour cela que nous sommes maintenant saisis de la motion d'attribution de temps.

Certains ont mentionné que la crise au Moyen-Orient pourrait nuire à la sécurité de notre approvisionnement. Je le répète, tous les pays se tournent vers la mondialisation et l'économie de marché. Nous en avons même eu la preuve en Europe de l'Est quand ils ont reconnu à quel point il était futile de tenter d'établir un système centralisé et de contrôler toutes les activités de leurs entreprises. Ils n'ont pu que dresser un constat d'échec: leur système ne fonctionne pas, ils doivent s'ouvrir au marché.

Madame la Présidente, je vois que vous me faites signe que mon temps est écoulé. J'ajouterais simplement que, avec les garanties qu'on y a intégrées, avec les avantages qu'il comporte, notamment les fonds qui pourraient être injectés dans l'entreprise, la création d'un conseil d'administration indépendant et la possibilité pour la société de se tailler une place dans l'industrie pétrolière, ce projet de loi est trop important pour être bloqué à la Chambre des communes par des questions de procédure. Nous en avons suffisamment discuté et nous aurons d'autres occasions de le débattre. J'espère sincèrement que ce projet de loi ira de l'avant.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer à la décision du gouvernement de recourir à l'attribution de temps pour un projet de loi qui concerne assurément la vie des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il ne veut pas d'un débat sain et complet sur le projet de loi pour une raison évidente.

J'aimerais certes avoir eu la possibilité d'exprimer en détail mes inquiétudes au sujet de la privatisation de Petro-Canada parce que ce projet de loi est très compliqué et détaillé. Cette attribution de temps m'enlève la possibilité de discuter à fond de la manière dont la privatisation de cette société va nuire aux Canadiens.

Comme mon collègue l'a suggéré au comité, ce projet de loi, sous sa forme actuelle, stipule que Petro-Canada ne peut pas vendre la totalité ou une partie importante de ses biens de commercialisation ou de production à toute personne ou tout groupe de personnes liées. La question est de savoir comment on définit «une partie importante». Cette interprétation est tout à fait subjective. Il se pourrait bien que les biens de taille moyenne qui ont une importance nationale ou stratégique soient laissés sans protection par la formulation vague de ce projet de loi. Ces biens peuvent perdre leur importance commerciale

pour Petro-Canada, mais leur vente peut avoir des conséquences sur la vie des Canadiens dans tout le pays.

Ma propre circonscription de Malpèque dans l'Île-du-Prince-Édouard est rurale. Des décisions qui peuvent sembler peu importantes peuvent vraiment avoir de grandes répercussions sur une petite localité. Une décision semblable a certes été prise par le gouvernement quand il a fermé notre BFC de Summerside. Ce n'était peut-être pas une grande décision lorsqu'on songe à l'énormité du gouvernement du Canada dans son ensemble, mais cela a eu une incidence importante sur la vie d'un grand nombre d'entre nous dans l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, le contre-coup de cette décision se fait encore sentir aujourd'hui.

Lorsque je suis rentrée dans ma circonscription la semaine dernière, j'ai constaté que les habitants de l'Île étaient inquiets au sujet de la décision du Collège Holland de ne plus offrir des cours d'éducation permanente à Summerside et à Kensington à compter du 1er janvier 1991. Ces cours ont dû être annulés en raison d'un manque de fonds, qui est en fait attribuable à deux décisions prises par le gouvernement fédéral. Mentionnons d'abord la fermeture de la base, qui a incité de nombreux habitants de l'Île qui y travaillaient à s'inscrire a des cours d'éducation permanente au Collège Holland en vue de rebâtir leur vie et mieux se préparer à trouver un nouvel emploi. Ce grand nombre d'inscriptions fait que le collège a manqué de fonds.

Deuxièmement, le gouvernement a décidé de réduire les subventions qu'il octroie aux provinces en matière d'éducation, ce qui a également contribué à la pénurie de fonds. Heureusement, le gouvernement provincial est venu à la rescousse et a fourni les fonds supplémentaires nécessaires pour que les programmes importants d'éducation permanente puissent être offerts jusqu'en 1991. Je félicite le gouvernement de M. Ghiz pour la rapidité avec laquelle il a réagi dans ce dossier.

• (1250)

Je félicite également les étudiants pour le courage et l'initiative dont ils ont fait preuve en décidant de reprendre leurs études pour se perfectionner. Mais je reproche au gouvernement d'avoir adopté des mesures qui ont entraîné cette crise.

Je reproche au gouvernement d'avoir limité le temps de parole aujourd'hui, et de m'avoir privée de l'occasion de décrire en détail l'impact qu'aura ce projet de loi sur les jeunes et surtout sur les habitants de l'Est.

Dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, tout comme dans toutes les provinces de l'Est, nous sommes fortement tributaires des importations de pétrole. Notre croissance et notre prospérité économiques dépendent de l'approvisionnement ininterrompu de cette ressource non renouvelable. Dans le Canada tout entier, la demande énergétique de pétrole est d'environ 41 p. 100, ce qui n'est pas peu dire mais, dans l'Île-du-Prince-Édouard, notre demande s'établit à 75 p. 100 parce que nous dépendons deux fois plus des produits pétroliers.

Ma province essaye de diversifier sa consommation énergétique en poussant ses recherches dans le domaine de l'énergie de la biomasse comme, par exemple, la combustion de copeaux de bois à des températures très élevées. Cette initiative a créé des emplois dont nous avions tant besoin dans l'île à partir d'un procédé qui ne nuit pas à l'environnement. Malheureusement, au lieu de nous appuyer, le gouvernement a mis la hache dans les programmes visant à exploiter d'autres sources énergétiques. Ce n'est qu'un autre exemple de l'indifférence du gouvernement envers ma province de l'Île-du-Prince-Édouard. Vu que nous dépendons du pétrole importé, ce projet de loi pourrait placer l'Île-du-Prince-Édouard dans une position économique encore plus précaire.

J'exhorte le gouvernement à tenir compte de l'impact de ses décisions sur les gens de l'île. L'aspect strictement monétaire n'est pas nécessairement le principal facteur dans ce genre de décision. Il faut débattre le projet de loi à fond parce qu'il traite d'un sujet complexe.

Ce matin, je m'attendais que l'opposition ait l'occasion d'exprimer les appréhensions des électeurs, mais le gouvernement ne nous en donne pas le temps.

Pas étonnant que les Canadiens n'aient plus confiance au gouvernement. Je suis tout à fait désolée de ne pas pouvoir parler plus longuement sur la privatisation de Petro-Canada.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Évidemment, madame la Présidente, je ne saurais dire que je me réjouis aujourd'hui de participer à l'examen de cette motion d'attribution de temps, car le gouvernement démontre ainsi qu'il est déterminé à en finir dans les plus brefs délais avec la privatisation de Petro-Canada. Il reconnaît que les Canadiens de toutes les régions de notre pays sont de plus en plus mécontents non seulement de ce projet de loi, mais aussi de bien d'autres mesures ministérielles.

Ce projet de loi constitue indubitablement la plus grande tentative de privatisation que le gouvernement actuel ou n'importe quel autre gouvernement de notre pays ait jamais effectuée et vise une société d'État dont les avoirs atteignent 6,7 milliards de dollars et qu'il ne saurait écouler sans assumer des pertes. En effet, compte tenu de la structure de ce projet de loi, le gouvernement ne saurait rentrer dans son argent.

Article 31 du Règlement

Si nous avions à coeur, ou plutôt si le gouvernement avait à coeur le bien-être de notre pays, il ferait en sorte que les députés puissent examiner à loisir le pour et le contre de ce projet de loi avant de se débarrasser de Petro-Canada.

Petro-Canada et les autres sociétés privées exploitent des gisements de pétrole qui ne leur appartiennent pas, mais qui appartiennent au contraire aux Canadiens. Ces sociétés devraient donc les exploiter à l'avantage des Canadiens.

Or, à l'instar de maints Canadiens, nous ne croyons pas que les sociétés Shell, Esso, Standard et toutes les autres multinationales exploitent ces gisements de pétrole à l'avantage des Canadiens. Nous ne croyons pas non plus que c'est en se débarrassant de Petro-Canada que nous pourrons avoir au moins une vague idée de ce qui se passe.

Nous reconnaissons que dans une certaine mesure, la société Petro-Canada a cessé d'être un instrument de politique publique. C'est le gouvernement qui l'a voulu ainsi.

Cette société d'État qui dispose d'une excellente base commerciale, d'avoirs considérables, peut-être plus considérables que ceux de la plupart des autres sociétés pétrolières au Canada, n'a pas su se mesurer avec les sociétés Shell et Impérial, parce que le gouvernement a décidé qu'elle ne devait pas s'affirmer comme la concurrente de ces entreprises. La seule façon dont le gouvernement pourrait justifier cette vente serait en démontrant que Petro-Canada n'est pas rentable.

Nous n'avons pas fait un si bon placement, mais il est très difficile en ce moment d'affirmer qu'il est temps de vendre la société. Il est très difficile à l'heure actuelle de se prononcer sur la question de savoir si Petro-Canada devrait continuer à exister à l'avenir, dans l'intérêt des Canadiens. En effet, avant de répondre à cette question, nous devons, à titre de législateurs, être sûrs d'agir au mieux des intérêts de notre pays. Nous n'avons pas encore examiné les possibilités. Nous n'y avons pas encore consacré le temps voulu.

Le comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles a mené une étude assez complète sur Petro-Canada. Au terme de ses travaux, il a recommandé au gouvernement fédéral de ne pas privatiser la société avant d'avoir fini d'élaborer sa politique énergétique.

Voilà pourquoi j'estime que la Chambre, à titre de Parlement du Canada, est en train d'aller beaucoup trop vite dans l'examen de ce projet de loi. En fait, je crois que le gouvernement devrait inverser sa motion d'attribution de temps en retirant le projet de loi jusqu'à ce qu'il sache vraiment s'il a besoin de Petro-Canada comme instrument de sa politique énergétique.

Au cours des six dernières années, le gouvernement n'a pas su se servir à bon escient de Petro-Canada. Il s'est directement servi de la société comme instrument de sa politique, mais lui a en même temps ordonné de fonctionner comme toutes les autres entreprises pétrolières du secteur privé, sauf qu'elle ne devait pas réaliser des bénéfices.

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre le député. Il disposera de cinq autres minutes, après la période des questions, s'il souhaite poursuivre son discours.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS BEAUSÉJOUR

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, hier, dans la belle circonscription de Beauséjour, Jean Chrétien et les fidèles membres locaux du Parti libéral ont obtenu une grande victoire.

C'est la victoire d'un chef courageux, mais c'est aussi celle de tous les Canadiens qui recherchent désespérément l'intégrité et l'équité au sein du gouvernement. Je dis à ces personnes: Ne désespérez pas, la situation sera redressée dans quelques années. Cette victoire est celle de tous les Canadiens qui souhaitent la présence d'un chef véritable, de quelqu'un qui n'hésitera pas à défendre le Canada et ses valeurs propres, que ce soit dans l'ouest du pays, dans le nord, dans la région de l'Atlantique, en Ontario ou au Québec.

Cette victoire est celle de tous les Canadiens qui souhaitent la présence d'un chef véritable qui défendra le Canada et ses intérêts. Cette victoire est celle de tous les Canadiens qui veulent un chef qui se tient debout et qui refuse d'être le pantin du président des États-Unis. Cette victoire est celle de tous les Canadiens qui croient que c'est la population, et non les médias nationaux, qui gouvernent notre pays.

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je suis préoccupé par la cause qui est actuellement entendue par la Cour d'appel de la Saskatchewan, concernant la contestation des limites des circonscriptions électorales de cette province. Neuf professeurs d'université veulent refaire la carte électorale, à partir d'une représentation en fonction de la population. Une telle mesure aurait de graves répercussions pour le Canada rural.

On dit souvent que la force de notre pays réside dans ses ressources. Monsieur le Président, il serait plus juste de dire que ce sont ceux qui exploitent nos richesses naturelles qui constituent la force du Canada. Nos régions et leurs résidents forment l'élément essentiel à la prospérité de notre pays.

Le Canada a toujours été une démocratie représentationnelle, non pas axée sur une représentation en fonction de la population, mais plutôt sur une forme hybride de représentation. Le processus démocratique canadien a toujours assuré un consensus entre les régions du pays.

Une représentation efficace du coeur du Canada est indispensable, qu'il s'agisse de la gestion des ressources, de l'environnement ou du déficit.

Monsieur le Président, il faut rejeter la notion d'une représentation en fonction de la population et conserver la solution canadienne plus judicieuse qui a fait de notre nation un pays fort et de notre démocratie parlementaire un modèle pour le reste du monde.

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

LE PLAN VERT DU CANADA

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement avait promis aux Canadiens un cadeau de Noël vert, mais le Plan vert qu'il a déposé ce matin n'est vraiment pas un cadeau.

Article 31 du Règlement

Sur le plan des relations publiques, le Plan vert est un succès, ce qui ne surprend personne compte tenu des sommes consacrées à la publicité. Ce qui est surprenant, c'est que le gouvernement s'attende vraiment à ce que les Canadiens croient que ce coûteux stratagème fera miraculeusement du Canada un chef de file à l'échelle mondiale dans le domaine de la politique environnementale.

Pour tenter de réchauffer le coeur des Canadiens pendant le temps des Fêtes, le gouvernement a embauché pas une mais bien trois firmes de relations publiques. Sous le couvert de la consultation, il a dépensé 6 millions de dollars pour envoyer une caravane de relations publiques parcourir le pays.

La grosse campagne sur l'environnement lancée par le député de Lac-Saint-Jean est devenue un vrai fiasco. Le Plan vert devait apporter des bonnes nouvelles. Malheureusement, les Canadiens ne voient pas de bonnes nouvelles dans un document conçu uniquement pour les tromper. Les conservateurs ont montré encore une fois que rien ne bat une bonne campagne publicitaire pour aider un gouvernement à gouverner.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE CONJUGALE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, la semaine dernière, M. Yves St-Germain, chef de la police de la Communauté urbaine de Montréal, a déclaré qu'une cause de la violence conjugale est que les hommes ont été estomaqués de voir les femmes déserter le foyer conjugal et s'en aller sur le marché du travail. Il a ainsi tenté de culpabiliser les femmes qui sont sur le marché du travail, comme on l'a fait depuis nombre d'années.

Les commentaires du chef de police St-Germain, faits lors d'une conférence organisée pour coïncider avec l'anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique, démontrent que le préjugé typiquement masculin qui veut rendre les femmes coupables de tous leurs malheurs est toujours présent.

Monsieur le Président, une telle mentalité de la part du chef de police de la cinquième force policière en importance au pays est intolérable et je demande la démission du chef de police St-Germain.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS PARTIELLES DANS BEAUSÉJOUR ET DANS YORK-NORD

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktituk.*]

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, hier, dans le centre et l'est du Canada, les Canadiens ont réélu des libéraux à la Chambre des communes. Nous remercions les électeurs de Beauséjour et de York–Nord de leur confiance et de leur appui.

Félicitations à notre chef, Jean Chrétien, et à Maurizio Bevilacqua pour leurs belles victoires électorales. Dans les deux circonscriptions, malgré une multitude de candidats, les libéraux ont récolté plus de 51 p. 100 des voix.

Beaucoup de députés auraient aimé récolter autant de voix dans leurs propres circonscriptions lors des dernières élections fédérales.

Les habitants de l'Ouest et du Nord et les autochtones souhaitent de nouveau la bienvenue à leur ami de longue date, Jean Chrétien.

Du nord au sud et de l'est à l'ouest, les libéraux continueront de lutter pour le Canada et pour les habitants de ce grand pays.

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Félicitations, Jean et Maurizio. Le meilleur reste à venir.

* * *

[*Français*]

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, voici quelques–unes des mesures que nous propose le Plan vert. Le gouvernement renforcera les partenariats existants et en créera de nouveaux avec les peuples autochtones et les organisations non gouvernementales, y compris les groupes écologiques. Il en ira de même avec l'industrie canadienne. Les initiatives individuelles seront encouragées et les crédits alloués au programme Partenaires de l'environnement augmentés. Le programme Choix environnemental et la Semaine canadienne de l'environnement seront également renforcés et reconduits. Un comité consultatif national de jeunes sur l'environnement et le développement sera formé.

De plus, un secrétariat canadien de la jeunesse sur l'environnement et le développement préparera les jeunes du Canada et d'ailleurs à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra au Brésil en 1992. En vue d'appuyer la recherche scientifique, un plan d'action quinquennal sur les sciences et les techniques de l'environnement sera notamment mis sur pied. Et, monsieur le Président, ce n'est qu'un début. Félicitations!

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS PARTIELLES DANS BEAUSÉJOUR ET DANS YORK–NORD

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, deux élections partielles ont donné lieu à deux éclatantes victoires pour les libéraux au Canada: Jean Chrétien dans Beauséjour et Maurizio Bevilacqua dans York–Nord.

Le «Rae»yon d'espoir des néo–démocrates s'est éteint en Ontario hier soir avec la victoire écrasante du candidat libéral sur son adversaire du NPD dans York–Nord. Les libéraux non seulement sont bien en vie, mais ils triomphent!

Faut–il voir dans les résultats obtenus par les conservateurs en Ontario un présage? Ceux–ci s'apprêtent–ils à établir un lien entre leur taux de popularité et le taux de la TPS? L'élection partielle a démontré que la seule chose qui soit encore moins populaire auprès des Canadiens que la TPS c'est les conservateurs.

Les libéraux ont remporté les deux élections partielles en recueillant plus de 50 p. 100 de l'appui populaire. C'est la tendance de demain. Il y a de l'espoir pour le Canada.

* * *

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le Plan vert du ministre de l'Environnement déposé aux Communes ce matin n'est guère qu'un effort bien faible pour régler les graves problèmes écologiques avec lesquels les Canadiens sont actuellement aux prises.

Bien que le Plan soit vague et permette de continuer comme avant dans l'avenir immédiat, la présence d'une mesure législative adéquate sur les études d'impact environnemental lui est essentielle. Cette mesure, le projet de loi C–78, est actuellement à l'étude par un comité législatif de la Chambre. Les témoins ont été unanimes à critiquer la mesure gouvernementale, la jugeant insuffisante et fondamentalement viciée. Les raisons de retirer le projet de loi C–78 et de le récrire pour en faire, sur le plan des études d'impact environnemental, une mesure rigoureuse qu'il est possible de faire respecter ne manquent pas.

• (1410)

La plus importante, c'est que le Plan vert compte sur cette mesure pour assurer la protection de l'environne-

ment. C'est le cas d'un plan environnemental posé fermement sur une mesure d'évaluation qui a tout de la faute de San Andreas. Sans étayer le processus d'évaluation par des initiatives plus fortes, le Plan vert, déjà insuffisant, perd tout son sens.

* * *

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, le Plan vert du Canada est l'aboutissement de consultations publiques qui ont débuté en mars 1990. Les Canadiens ont eu l'occasion d'y prendre part grâce à des centres d'information disséminés dans 41 villes et localités du Canada. Des recommandations ont été formulées par de nombreux représentants des provinces, des territoires, des municipalités, de l'industrie, des syndicats, des groupes d'environnementalistes, des jeunes, des autochtones, des universitaires et des groupements religieux. Ces consultations ont permis à 10 000 personnes de faire connaître leur opinion au gouvernement.

Le Plan vert du Canada est une réponse ferme aux points de vue et préoccupations exprimés par des Canadiens. En fait, il donne suite à environ 80 p. 100 des 500 000 recommandations et plus qui ont découlé des consultations nationales tenues à Ottawa.

Le Plan vert encourage la participation de tous les Canadiens et il nous garantira un environnement sain, à nous, à notre pays, à notre planète.

* * *

[*Français*]

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le Plan vert va porter fruit. Voici ce que nous pourrons constater au cours des prochains mois.

Nous devrions pouvoir observer que de grands progrès ont été réalisés dans l'assainissement de l'air, des eaux et des sols.

Nous devrions pouvoir diminuer de beaucoup notre production de déchets et bien moins gaspiller nos sources d'énergie.

Il devrait y avoir une nette amélioration dans la protection de la faune et des parcs nationaux. L'intégrité de nos régions nordiques devrait être beaucoup mieux respectée.

Dans les plans de développement de leurs entreprises, les gens d'affaires devraient tenir compte des répercussions que leurs activités auront sur l'environnement, de la même façon qu'ils tiennent compte maintenant des coûts en capitaux, en main-d'oeuvre et en équipements.

À partir de ces quelques critères que je viens de vous mentionner, nous sommes convaincus du vif succès que connaîtra le Plan vert. Monsieur le Président, c'est un plan d'action qui produira des résultats. Et ces résultats seront le véritable test de notre Plan vert canadien.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS PARTIELLES DANS BEAUSÉJOUR ET YORK-NORD

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, Jean Chrétien est de retour!

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Il est de retour à la Chambre où il a siégé pendant de nombreuses années.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Les victoires écrasantes qu'il a remportées hier confirment la popularité de sa vision d'un Canada fier, indépendant et, par-dessus tout, uni.

Des voix: Bravo!

Une voix: Bravo!

M. Marchi: Il a fait campagne en se portant à la défense du Canada et en invitant les Canadiens à reprendre confiance en eux-mêmes et en leur pays. . .

Des voix: Déclenchez des élections.

M. Marchi: . . .en dépit du cynisme et du désespoir que le gouvernement national conservateur leur inspire.

Les vainqueurs d'hier ont été Jean Chrétien, Maurizio Bevilacqua et le Parti libéral du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Le perdant a été nul autre que le premier ministre du Canada qui, comme chef du Parti conservateur, n'a même pas eu le courage de présenter un candidat dans Beauséjour et dont le candidat dans York-Nord a obtenu un pourcentage des suffrages qui n'est pas loin des 7 p. 100 de la TPS.

Hier, les Canadiens se sont exprimés on ne peut plus clairement. Au nom du groupe parlementaire du Parti libéral, je souhaite la bienvenue à deux nouveaux députés libéraux, de vrais Canadiens au service du Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le Plan vert est un pas de géant que nous franchissons tous ensemble pour assurer un développement durable qui profitera autant à l'environnement qu'à tous les citoyens canadiens. Le Plan vert intensifie, organise et canalise les efforts que nous déployons à l'échelle du pays pour assurer la protection de notre environnement.

Au cours des cinq prochaines années, des crédits supplémentaires de 3 milliards de dollars seront débloqués dans le cadre du Plan vert. Conjuguée avec les budgets des programmes existants, cette somme portera à près de 10 milliards de dollars les dépenses fédérales en matière d'environnement, au cours des cinq années qui suivront la mise en oeuvre du Plan vert. . .

Une voix: Bravo!

M. Robitaille: . . .soit une hausse de 50 p. 100 des fonds fédéraux affectés à ce domaine. Ce nouveau budget démontre clairement, monsieur le Président, que le gouvernement du Canada considère les dépenses en environnement comme un investissement dans la santé et l'avenir économique du pays.

Félicitations au premier ministre, félicitations au ministre de l'Environnement, félicitations au gouvernement!

* * *

[*Traduction*]

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, les activités forestières au Canada souffriront à cause du manque de protection de nos forêts et du Plan vert du gouvernement. En Colombie-Britannique, on nous a dit qu'il fallait attendre la publication du Plan vert pour qu'un autre montant de 300 millions de dollars soit affecté à la reforestation.

Tout ce qu'on nous offre à la place, ce sont des promesses recyclées, mais on ne propose aucune mesure visant précisément la mise en valeur de nos forêts.

Les conservateurs ont berné la Colombie-Britannique et d'autres provinces et, en Colombie-Britannique, le ministre des Forêts y a cru aveuglément.

Le Plan vert propose de recourir à un contrat personnel de plantation et reconnaît ainsi ce que tous les Canadiens savaient déjà: on doit plus d'arbres aux scouts qu'au gouvernement. Ce dernier doit se décider tout de suite à faire plus que renouveler les ententes forestières périmées.

LE PLAN VERT DU CANADA

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, on se souviendra du Plan vert du Canada qui marque le premier engagement clair et entier de notre pays envers l'impératif que représente l'environnement.

Nous reconnaissons ainsi qu'au siècle où nous vivons, nous devons poursuivre deux objectifs: l'un d'ordre environnemental et l'autre d'ordre économique. Ce sont ces deux domaines qui recèlent la solution de notre développement futur.

Le Plan vert désigne huit secteurs stratégiques prioritaires et plus de cent initiatives précises à poursuivre avec dynamisme au cours des cinq prochaines années. C'est vraiment un plan d'action et c'est encore plus que cela. C'est une sérieuse déclaration de principe et d'orientation sur notre façon de vivre sur cette terre si l'humanité doit survivre.

* * *

[*Français*]

L'HONORABLE JEAN CHRÉTIEN

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, aujourd'hui est le début de la fin pour le Parti conservateur: l'honorable Jean Chrétien arrive. Et, pour le citer: «Nous allons commencer cette marche pour nous débarrasser de ce mauvais gouvernement.»

Notre chef saura, une fois de plus, prouver qu'il est possible d'être francophone et d'être chez soi partout au Canada. Il est possible d'être Canadien français. Bienvenue à notre nouveau chef! Et conservateurs: En garde!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, avant de poser ma question, je voudrais dire à quel point je suis heureux d'intervenir au nom d'un caucus qui a remporté hier soir deux élections partielles dans York-Nord, où les espoirs du NPD ont été réduits à néant, et dans Beauséjour, où nous avons fait élire le chef du Parti libéral du Canada.

Ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, après une longue attente, nous avons enfin droit au Plan vert dont s'enorgueillit tant le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Martin: Pourtant, le message fondamental est celui du chat de Cheshire. Comment nos vis-à-vis peuvent-ils applaudir, alors qu'on détruit notre environnement?

Seuls les conservateurs pourraient accueillir favorablement un plan qui sème le désespoir chez les autres Canadiens. Le message fondamental de ce plan est exactement celui du chat de Cheshire dans Alice au pays des merveilles. On nous dit en substance: «Si vous ne savez pas où aller, alors toutes les routes vous y conduiront.»

Ce plan manque totalement de vision et de cohérence et il n'est pas accompagné de la législation pertinente. Il ne s'agit pas d'un plan d'action. On prévoit dans chaque cas une période de consultation de 18 mois. Il n'y a aucun engagement ferme et tout est assujetti à l'approbation voulue.

Des voix: Très juste!

M. Martin: Tout ce que les conservateurs font, monsieur le Président, c'est de demander aux Canadiens. . .

Des voix: La question!

M. Martin: Monsieur le Président, nos vis-à-vis veulent qu'on leur fasse confiance. Ils ont invité les Canadiens à leur faire confiance dans le cas des garderies. Vous avez manqué à vos engagements envers nous dans le passé. Pourquoi devrions-nous alors vous faire confiance maintenant?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons déposé ce matin le Plan vert. Il s'agit d'un projet global. Il a été élaboré en consultation avec les Canadiens. Plus de 11 000 Canadiens ont participé au processus de consultation. Il s'agit d'un plan quinquennal renouvelable. Après la première année, on repartira pour cinq autres années.

Il s'agit d'un projet qui tient compte des préoccupations exprimées par tous les Canadiens qui ont pris le temps de participer aux consultations. On va y consacrer trois milliards de dollars d'argent frais. Il a été approuvé par le Cabinet et sera mis en oeuvre.

• (1420)

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, «trois milliards de dollars», nous dit le ministre de l'Environnement. Les nouveaux montants d'argent investis dans le Plan vert—et je cite—«. . .ne représentent que 1/2 de 1 p. 100 des dépenses du gouvernement pour les cinq prochaines années». En plus, tous les montants promis dans le Plan vert sont sujets à l'approbation du Cabinet, c'est-à-dire à d'autres discussions. Rien ne nous garantit que le Plan vert n'est pas du pelletage de nuages comme la promesse pour les garderies.

L'an prochain, le gouvernement va investir plus d'argent neuf pour implanter la TPS qu'il n'investira d'argent neuf pour protéger l'environnement. Voilà les priorités. J'en viens maintenant à ma question: Comment le premier ministre peut-il justifier plus d'argent l'année prochaine pour nettoyer nos poches que pour nettoyer l'environnement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce qu'on est en train de tenter de nettoyer, c'est une situation qui a été négligée par l'ancien gouvernement libéral pendant 60 à 75 ans.

Je pense que pour l'ensemble des Canadiens, quand un gouvernement prend un engagement formel par le biais de son Cabinet d'investir trois milliards de dollars—c'est trois mille millions de dollars—dans un plan qui est complètement défini, avec des objectifs précis, c'est de l'action, de l'action qu'on n'a jamais vue de la part des gens de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'ai en main le plan en question. Depuis un an maintenant, chaque fois que le ministre ou son prédécesseur perdent une bataille au Cabinet, chaque fois qu'ils doivent avaler des couleuvres, ils sont forcés de se présenter devant les caméras pour exprimer des positions qui ne sont pas les leurs. Ils nous invitent ensuite sans conviction à attendre le Plan vert.

Eh bien aujourd'hui, nous sommes saisis de ce plan et c'est l'environnement qui est perdant. Une fois de plus, c'est le ministre qui parle, mais ce n'est pas son point de vue qu'il exprime. C'est plutôt celui du ministre de l'Énergie, du ministre des Finances. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Martin: Étant donné que le ministre est incapable de nous faire part de sa propre opinion et qu'il doit plutôt défendre la position d'autres ministères, peut-il nous dire la différence, dans un gouvernement conservateur, entre un ministre conservateur de l'Environnement et Milli Vanilli?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, mon vis-à-vis agite ce qu'il prétend être une copie du Plan vert. Il s'agit d'un résumé. Je serai heureux de transmettre au député

une copie complète pour qu'il prenne connaissance du contenu exact du Plan vert.

Quelle est la différence entre un ministre conservateur de l'Environnement et n'importe qui d'autre au Canada, et surtout n'importe lequel de nos vis-à-vis? Nous nous préoccupons de l'environnement. Nous agissons en conséquence. Nous prenons les engagements et les mesures nécessaires et nous faisons en sorte d'assainir notre environnement après toutes ces années de négligence.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, monsieur le Président.

Comme à Genève en septembre, c'est en sourdine que le ministre parle aujourd'hui, dans le Plan vert, du danger pressant du réchauffement de la planète. Il passe sous silence le fait qu'une forte majorité de scientifiques s'accordent pour dire que nous pouvons et devons réduire les émissions de dioxyde de carbone de 20 p. 100 d'ici l'an 2005.

Pourquoi le plan du ministre prévoit-il un moyen d'aider les Canadiens à se préparer au réchauffement de la planète au lieu d'empêcher carrément ce phénomène de se produire en prenant l'engagement de réduire les émissions de gaz carbonique de 20 p. 100 au Canada d'ici l'an 2005?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada à ce sujet est bien connue. Elle est l'une des plus avancées des pays industrialisés.

Nous allons veiller à ce que les émissions ne soient pas plus élevées en l'an 2000 qu'elles ne l'étaient en 1990. Nous tentons de convaincre nos partenaires internationaux de consentir simultanément à une convention et à des protocoles à la conférence de 1992, au Brésil.

Nous sommes l'un des pays qui donnent aux pays moins développés les moyens financiers de faire la recherche nécessaire pour pouvoir négocier comme partenaires égaux. Nous sommes à la tête du mouvement et nous avons reconnu directement et pleinement à Genève qu'il nous faudra faire davantage après l'an 2000. Nous voulons faire davantage, mais de concert avec le reste de la communauté internationale, car le problème est d'ordre international.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre. Quelqu'un doit prendre l'initative, et si l'on en juge d'après le plan qui vient d'être publié, il est évident que ce ne sera pas le Canada.

En paroles, le gouvernement prend le virage vert au sujet des énergies de substitution et de l'économie de l'énergie pour ralentir l'effet de serre, mais ses compressions radicales sur ce chapitre depuis 1984, qui ont fait tomber les dépenses de 500 millions à 50 millions, témoignent plutôt d'un engagement flou. Les surprises ne manquent pas dans le Plan vert. Ce n'est que du vent.

Le Cabinet a-t-il approuvé une seule mesure concrète, un seul programme de financement concret pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir les énergies de rechange et l'économie de l'énergie?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée parle de discours flous. Le gouvernement parle d'engager 575 millions d'argent frais pour assurer la sécurité écologique globale. Ce sont des billets verts qui veulent dire quelque chose pour les Canadiens.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant des décennies, les gouvernements fédéraux successifs, dirigés surtout par les libéraux et aujourd'hui par les conservateurs, ont toujours refusé comme nous l'avons sans cesse exigé de se montrer sévères à l'endroit des entreprises qui polluent. Le gouvernement n'ignore pas que cela a grandement contribué à la crise de l'environnement que nous connaissons à l'heure actuelle.

Avec le Plan vert, le gouvernement avait l'occasion de changer cela. Il avait l'occasion de prendre vraiment position en faveur de mesures coercitives, mais il propose plutôt de donner l'argent des contribuables aux entreprises mêmes qui polluent notre environnement.

Le gouvernement va-t-il mettre un terme à sa politique d'observation volontaire, présenter une loi qui prévoit de véritables mesures coercitives et faire payer les entreprises qui polluent?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si madame le chef du NPD avait lu attentivement le Plan vert, elle saurait que le gouvernement prévoit très précisément présenter quatre nouveaux projets de loi et des règlements dans une quinzaine de domaines.

Cela étant dit, il est vrai qu'il faut inciter davantage les Canadiens à travailler ensemble mais, en tant que gouvernement fédéral, il nous faut collaborer avec les gouvernements provinciaux, les administrations régionales et municipales, le secteur privé et les Canadiens en général

pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan vert. Des règlements, certes. Des lois, certes. Mais de la collaboration d'abord et avant tout.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre.

J'ai lu très attentivement le plan présenté par le gouvernement. Lorsqu'on dit, dans le document, que nous devons compter sur l'observation volontaire des principes et que l'autoréglementation est préférable à l'imposition de règlements par le gouvernement, cela veut dire qu'il n'y aura pas de règlements, ni de vérificateur de l'environnement, ni de personnel pour surveiller l'application des mesures législatives. C'est parce que nous nous avons misé sur l'observation volontaire que nous nous trouvons dans ce fouillis, et le ministre le sait très bien.

Au cours de la dernière année, il y a eu trois poursuites aux termes de la Loi sur la protection de l'environnement. Le gouvernement annoncera-t-il aujourd'hui des mesures autorisant la dénonciation des coupables, afin que les travailleurs qui voudront agir d'une manière écologiquement responsable puissent garder leur emploi? Ce serait là une véritable directive.

Hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans le Plan vert, il est question de loi sur la salubrité de l'eau potable, de loi sur les océans, de loi de protection des plantes et des animaux sauvages, de mesures nationales d'efficacité énergétique et de loi sur les énergies de remplacement. Toutes ces lois seront adoptées selon un échéancier bien précis. Notre gouvernement s'est engagé à les adopter toutes. Des projets de loi seront présentés à la Chambre très bientôt.

Le Plan vert préconise un certain nombre de mesures législatives et réglementaires. Mais la loi fait également appel, dans une certaine mesure, à la bonne foi des Canadiens. Ces derniers ont bien répondu par le passé et ils continueront d'afficher une attitude positive, car ils tiennent à ce que l'environnement soit assaini.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, tout le monde veut que l'environnement soit assaini, y compris les travailleurs canadiens qui souhaiteraient simplement être protégés pour pouvoir participer à cet effort d'assainissement sans risquer de perdre leur emploi.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il est évident que tout comme le gouvernement précédent, ce gouvernement n'a pas l'intention d'intenter des poursuites contre les compagnies qui polluent. Alors, est-ce qu'il va au moins annoncer la création d'une charte des droits de l'environnement pour que les gens puissent alors faire ce que le gouvernement n'est pas prêt à faire?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce que ce gouvernement-ci a fait, c'est de déposer un plan d'action concret pour les cinq prochaines années et qui implique une nouvelle dépense fédérale se chiffrant à 3 milliards de dollars. C'est ce que les Canadiens nous ont demandé, c'est ce que l'on dépose devant les Canadiens. C'est ce qui est requis pour engager les Canadiens, de toutes les classes de la société, à participer avec nous, avec vous, à un programme environnemental sérieux.

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Celui-ci ne cesse de parler des trois milliards de dollars du Plan vert, qui ne représentent pourtant que 40 p. 100 de la somme déjà promise.

Ces trois milliards de dollars ne constituent-ils pas vraiment une coquille vide, car pas un sou de cette somme n'a encore été approuvé par le Cabinet pour aucun des programmes prévus dans le Plan vert et que, en fait, si ces programmes étaient soumis au Cabinet, ils risqueraient fort d'être supprimés par le ministre des Finances ou par le président du Conseil du Trésor et de ne jamais vraiment voir la lumière du jour? N'est-ce pas le cas?

M. Andre: Trois milliards de dollars, ce n'est rien pour ces gens-là.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, une coquille vide de trois milliards de dollars doit vraiment être énorme. Il s'agit ici de trois milliards de dollars d'argent frais que le fédéral va investir dans un programme de protection de l'environnement que le Cabinet a entièrement approuvé. J'ignore où mon collègue prend ses renseignements. Il s'agit de fonds nouveaux. Le Plan vert découle de l'engagement important que notre premier ministre et son gouvernement ont pris de s'assurer que notre environnement sera protégé pendant des années.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre dit que c'est de l'argent frais, mais en fait, les Canadiens sauront que ce n'est pas du neuf avec ce gouvernement qui réduit le Service canadien de la faune de 25 p. 100 et qui ampute de 40 millions de

dollars la division de l'énergie du Conseil national de recherches du Canada. Il n'y a rien de neuf.

Je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Dans son Plan vert, le ministre demande aux Canadiens d'être respectueux de l'environnement. Pourtant, il n'exempte de la TPS aucun produit ou service qui respecte l'environnement. Comment les Canadiens peuvent-ils prendre au sérieux le gouvernement et son Plan vert, lorsqu'il compte imposer la TPS même sur les produits et les services qui respectent l'environnement? Cela ne montre-t-il pas que le gouvernement n'est simplement pas crédible lorsqu'il dit soudainement croire à un environnement sain pour notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question, car cela me donne l'occasion de féliciter mon collègue pour son excellent travail comme chef de la loyale opposition de Sa Majesté et de féliciter également le nouveau chef du Parti libéral, qui siégera bientôt à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, depuis que le chef actuel a été remplacé en juin, la popularité du parti a baissé de 53 à 30 p. 100. Il faut alors se poser la question: «Peut-on vraiment remplacer Herb?» Je lui souhaite beaucoup de succès et le félicite de l'excellent travail qu'il a accompli pour son parti et pour tout le Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Herb, Herb!

M. Mulroney: Mon collègue a posé son habituelle question incisive. Il a exprimé une crainte légitime: que les programmes environnementaux soient—et je le cite—«rejetés par le ministre des Finances ou le président du Conseil du Trésor».

Il se fonde probablement sur son expérience, car le programme fédéral-provincial de gestion des eaux a été supprimé. Les subventions accordées aux universités pour la recherche sur les ressources en eau ont été supprimées. Le programme de lutte contre la pollution a été supprimé. Le programme et la politique concernant l'environnement marin de l'Arctique ont été supprimés, et les achats de terres pour la protection de l'habitat faunique ont été supprimés, tout cela le 8 septembre 1978, par le ministre des Finances de l'époque, M. Jean Chrétien.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, puisque l'heure est aux félicitations, nous devrions peut-être féliciter le premier ministre pour sa merveilleuse performance aux urnes, hier soir.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Où est votre dépôt, Brian?

M. Simmons: Ma question s'adresse au ministre des Pêches. Avec le Plan vert, le gouvernement a l'intention d'attirer l'attention du Canada sur l'importance des pêches. Il dit qu'il va mettre des stratégies détaillées et des modalités d'application en place après 1992 et c'est louable.

Cependant, des milliers de pêcheurs et d'employés d'usines veulent savoir, comme moi, quelles stratégies le gouvernement entend suivre d'ici 1992, et surtout cet hiver, pour faire face à la crise sans précédent dans laquelle ils se trouvent bien malgré eux.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Quand le député félicite le premier ministre pour le résultat des élections, cela me rappelle ceux des élections du 21 novembre 1988. Nous les avons trouvés excellents. Nous avons tendance à gagner celles qui comptent. Ça me suffit.

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Monsieur le Président, au sujet de l'importante question des pêches dont le député a parlé, il sait que nous consultons l'industrie, les pêcheurs, les syndicats et le gouvernement provincial de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que mes collègues et que nous cherchons ensemble des moyens de venir en aide cet hiver.

Il importe pour ces pêcheurs que nous prenions, cette année, des mesures pour nous assurer que le plan de gestion du poisson de fond soit adopté. Nous devons aussi assurer l'avenir des pêches dans cette région du Canada et nous sommes déterminés à le faire.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, mon collègue le ministre a raison de parler du 21 novembre 1988 parce que c'est la seule bonne expérience électorale que lui et son parti auront vécue pendant longtemps.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Comme le ministre le sait sans doute, le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, est le lieu de l'une des plus importantes montaisons de saumon du monde. Je me réjouis de ce que le ministre ait l'intention de doubler la population de poisson de ce cours d'eau, dans un délai donné. Cela est en soi un objectif fort louable.

Le ministre prendra-t-il un engagement semblable pour doubler les stocks de poisson de fond de l'Atlantique dans le même délai?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je me souviens incidemment de certaines prédictions formulées en mai 1987, à propos des élections du 21 novembre 1988. Une fois encore, j'ai constaté les résultats.

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Monsieur le Président, le député voudrait probablement que je déclare que moi-même, le gouvernement ou les scientifiques, pouvons doubler les ressources halieutiques du Canada atlantique.

Malheureusement, je ne suis pas un libéral. Je ne fais pas de miracles. Nous devons continuer de travailler avec les pêcheurs et les scientifiques pour essayer de réaliser ce qui est réalisable. Il est possible d'assurer la durabilité des pêches. L'un des objectifs du Plan vert est en effet d'assurer la durabilité de celles du Canada atlantique. S'il le veut bien, nous pourrons y travailler ensemble.

* * *

• (1440)

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Je suis sûr qu'il sait qu'on est en train de sabler le champagne dans toutes les salles de conseil du pays. Le gouvernement reste les bras ballants sans faire d'évaluation environnementale pour aucun des grands projets prévus au pays. Le Plan vert devait représenter un investissement de 5 milliards de dollars et prévoir l'établissement de nouvelles lois très sévères contre la pollution. Il a malheureusement fondu et s'est converti en une caisse noire politique de 3 milliards de dollars, sans garantie.

Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le plan a été réduit de 2 milliards et pourquoi le gouvernement a décidé de choisir le respect volontaire des règlements et l'autoréglementation des pollueurs, quand on sait très bien que c'est précisément cette idéologie qui est à l'origine de la destruction de l'environnement au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est très difficile d'expliquer la disparition de quelque chose qui n'a jamais existé.

Nous avons un plan d'action quinquennal de 3 milliards de dollars. Il s'agit d'un plan qui vient appuyer d'autres initiatives prises par le gouvernement en matière d'environnement. L'une de ces initiatives est le projet de loi C-78, que mon collègue n'a pas appuyé avec beaucoup d'ardeur, à la Chambre ou au comité.

C'est un projet de loi qui sera très utile pour ce qui touche les évaluations environnementales. Il s'ajoute à une série de réalisations sur le plan de l'environnement qui feraient l'envie de tout autre pays industrialisé.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Environnement. Cela fait, paraît-il, plus de trois ans que l'Union des municipalités demande une somme de 5 milliards de dollars afin d'améliorer le système d'infrastructures municipales, les égouts et le traitement des eaux. Nulle part voit-on dans le Plan vert une réponse à cette demande. Monsieur le Président, est-ce que le ministre de l'Environnement va nous dire quel montant ira, premièrement, aux infrastructures municipales? Deuxièmement, est-ce qu'il va nous donner un échéancier à savoir quand il va donner cet argent aux municipalités? Est-ce que son Plan vert est seulement un plan vide?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans le contexte du Plan vert, oui, on s'adresse à des questions telles que mon collègue vient de soulever, dans les juridictions fédérales. Je pense que mon collègue devrait savoir que les municipalités sont des créatures des gouvernements provinciaux et que ce sont des créatures qui dépendent des gouvernements provinciaux sur le plan de la juridiction et sur le plan constitutionnel. C'est une question qui a été soulevée à maintes reprises et ce gouvernement-ci a donné une réponse à maintes reprises aux demandes des municipalités.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le Plan vert du gouvernement n'est rien d'autre qu'un tissu de propagande usée et recyclée, un pas en arrière par rapport à son engagement dans le domaine environnemental.

À titre d'exemple, la Loi sur la qualité de l'eau potable au Canada ne s'applique pas à une seule goutte de l'eau potable acheminée vers les maisons et les localités canadiennes. La norme ne vaut que pour les sources d'eau relevant du fédéral. Elle ne s'applique pas au traitement des eaux de 99 p. 100 des localités du Canada.

Le ministre de l'Envionnement pourrait-il me dire pourquoi il n'a pas donné le ton en faisant signer des ententes fédérales-provinciales pour protéger l'eau que boivent tous les Canadiens?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répondrai à mon collègue, quand il qualifie notre plan de plan recyclé, que la seule chose qui est recyclée dans ce plan est le papier sur lequel il est imprimé. Tout le reste est nouveau et valable.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, les provinces et les municipalités poussent le gouvernement depuis des années à lancer un programme d'infrastructures destinées à assainir les eaux d'égout et l'eau en général, programme dont la responsabilité serait assumée conjointement par les trois paliers de gouvernement.

Mais en guise de réponse, tout ce que le gouvernement leur offre est de parrainer une conférence. Pire encore, il veut imposer une taxe de 200 à 300 p. 100 sur l'eau potable.

Pourquoi le gouvernement fait-il fi de ses responsabilités environnementales en n'adoptant pas une politique de coopérations pour traiter les problèmes de santé et d'eau qui existent au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens à rétablir les faits publiquement. Un député de l'opposition nous reproche de ne pas avoir prévu de taxes dans ce plan, un autre prétend que nous voulons accroître les taxes de 300 p. 100.

Il faut que le public sache que nous ne proposons aucune nouvelle taxe dans ce plan vert. Nous proposons aux Canadiens un plan d'action complet qui s'articulera sur un cycle de cinq ans, la sixième année redevenant l'an 1 du plan, la septième année, l'an 2 et ainsi de suite. C'est le plan environnemental le plus complet jamais déposé à la Chambre depuis que la Confédération existe.

Des voix: Bravo!

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement. Les agriculteurs canadiens voudraient bien que leur industrie fasse un moins grand usage de produits chimiques et de pesticides. D'autres pays, les Pays-Bas notamment, ont déjà pris des mesures en ce sens. Or, dans le rapport que vous déposez aujourd'hui, vous ne faites que dire aux Canadiens que vous allez déposer un autre rapport en 1991.

Pourquoi ce délai? Pourquoi continuez-vous de mettre cette industrie en péril?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous ne mettons pas cette industrie en péril, bien au contraire. En effet, pas plus tard que samedi dernier, j'ai rencontré des porte-parole de l'industrie. Ceux-ci s'inquiètent de l'utilisation de produits chimiques en agriculture et voudraient qu'on travaille ensemble pour trouver une solution à ce problème.

Les produits chimiques polluent l'environnement; les agriculteurs en sont conscients et veulent travailler avec le gouvernement pour trouver la meilleure solution possible. C'est exactement ce que nous projetons de faire.

M. le Président: Je sais que le député veut poser sa question par l'entremise de la présidence. Le député a la parole pour poser une question supplémentaire.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. À la page 28 du Plan vert, on lit l'incroyable déclaration suivante:

> En raison de leur mode de vie traditionnel et de leurs sources d'alimentation, les autochtones sont particulièrement menacés par les problèmes écologiques.

Ces menaces ne viennent pas de problèmes créés par eux, mais de problèmes dont nous sommes responsables.

Pourquoi donc le ministre n'attaque-t-il pas de front les entreprises privées et les sociétés d'État provinciales qui détruisent, à tour de rôle, l'environnement des autochtones?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, d'abord l'interprétation de cette phrase ne rend pas justice à la déclaration qui a été faite dans le Plan vert à propos des difficultés des autochtones. Nous tenons compte des problèmes des autochtones dans le Plan vert.

En ce qui concerne leur mode de vie traditionnel, il y a de toute évidence un problème. Il y a un problème parce que la chaîne alimentaire des autochtones est tout à fait différente de celle d'habitants de villes comme Ottawa, Toronto et Montréal. Nous en sommes conscients. Il faut faire d'autres recherches scientifiques, solliciter davantage d'aide. C'est ce que les autochtones nous ont fait remarquer, et nous travaillons de concert avec eux pour trouver la meilleure solution possible.

Des voix: Bravo!

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le Plan vert prévoit de nouvelles dépenses pour les économies d'énergie et les sources d'énergie renouvelables et les solutions pour lutter contre le réchauffement de la planète qui s'élèveront au maximum à une moyenne

de 115 millions de dollars par an. Ajouté aux dépenses actuelles, cela nous amènera à 155 millions de dollars par an—ce qui est juste un peu inférieur à ce que l'on dépense pour l'industrie nucléaire à elle seule, et représente moins de 40 p. 100 de ce que l'on dépensait dans ces domaines en 1984.

Étant donné cette capitulation inconditionnelle indubitable au sujet du réchauffement de la planète, le ministre conviendra-t-il que le chapitre du Plan vert intitulé «Prévoir le réchauffement de la planète et s'y préparer» représente la vraie stratégie du gouvernement—ne rien faire d'important pour l'empêcher, mais essayer d'y faire face quand cela se produit?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait parlé du rendement énergétique. En fait, je me souviens que à la dernière réunion de comité auquel lui et moi avons assisté et où nous avons discuté du projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada il a en fait félicité le gouvernement et le ministère pour l'exemple que nous avons donné dans le domaine des énergies de remplacement.

Des voix: Bravo!

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne également le réchauffement de la planète.

En réponse à une autre question posée à la Chambre cet après-midi, le ministre a répondu en faisant allusion aux mesures prises par le Canada pour réduire les émissions de CO2. Pourtant le document, le Plan vert, dit que l'objectif est de stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions de gaz carbonique et autres gaz à effet de serre, au niveau de 1990. Dans le même document, il dit qu'on va avoir des difficultés à atteindre ces objectifs de stabilisation.

Comment le gouvernement va-t-il y parvenir?

Des voix: Bravo!

• (1450)

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons reformulé l'objectif dans le Plan vert. C'est un objectif que nous avons adopté, à l'échelle internationale, à Bergen, que nous avons confirmé et, en fait, élargi à Genève. C'est un objectif que nous sommes persuadés de pouvoir atteindre.

Nous savons exactement, du point de vue scientifique, comment nous pouvons en réaliser la plus grande partie. Nous sommes convaincus que, dans ce domaine, comme c'était le cas, par exemple, avec l'ozone, nous pourrons probablement dépasser l'objectif fixé.

Il faut réaliser des progrès scientifiques supplémentaires et si la députée examine attentivement le Plan vert, elle verra qu'une grande partie de ce plan porte sur la recherche et le développement ainsi que sur les travaux scientifiques dans le domaine de l'environnement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, le nouveau ministre de l'Environnement coûte 2 milliards de dollars en pertes à ceux qui se préoccupent de l'environnement. On voit que le départ du député de Lac-Saint-Jean coûte énormément d'argent à l'environnement pour aboutir, monsieur le Président, à un recueil de voeux pieux. Est-ce que le ministre de l'Environnement pourrait me dire si les provinces ont été consultées et quel montant de ces trois milliards est consacré dans la province de Québec?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir d'annoncer à mon collègue de Richelieu que le Plan vert a été préparé en pleine consultation avec 11 000 Canadiens. De plus, il y a eu pleine consultation avec tous les gouvernements provinciaux, et je peux dire à mon collègue que ce nouveau montant d'argent de trois milliards de dollars est beaucoup plus que l'on n'avait jamais envisagé dans un plan comme celui-là. C'est de l'argent qui va être distribué d'une façon des plus équitables à travers le pays pour que l'on puisse, ensemble, réaliser nos objectifs sur le plan de l'environnement.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Ma question supplémentaire s'adresse toujours au ministre de l'Environnement. J'ai parlé de consultations avec le gouvernement du Québec, monsieur le Président, mais je n'ai pas eu de réponse, et je voudrais faire préciser trois points. Par exemple, au niveau de la recherche et de l'innovation, c'est assez absent du rapport que le ministre a remis. Et, au niveau des BPC, on parle de l'année 1995 au lieu de l'année 1992. De plus, je rappellerai au ministre qu'au niveau de la sauvagine, en 1986, on parlait d'investir 1,5 milliard de dollars, et on est aujourd'hui à parler de 175 millions de dollars pour les espèces menacées et pour les centres et lieux historiques. Est-ce que le ministre n'a à offrir qu'un environnement à rabais aux Québécois?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député dit que je n'ai pas répondu à sa première question. Je vais lui répondre de façon beaucoup plus précise. Non seulement j'ai rencontré mon homologue, le ministre de l'Environnement du Québec, en réunion avec d'autres, mais je l'ai rencontré personnellement. Je lui ai donné un aperçu du Plan vert, et le ministre de l'Environnement du Québec se disait très satisfait. Alors, à ce moment-là il y a eu pleine consultation sur tous les détails du Plan vert, et le gouvernement du Québec était satisfait de l'orientation que le gouvernement fédéral prenait.

* * *

L'HABITATION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation). Récemment, plusieurs journaux ont rapporté le mécontentement du gouvernement du Québec face aux politiques fédérales en matière d'habitation sociale. Est-ce que le ministre peut nous dire pour quelles raisons le gouvernement fédéral favorise l'Ontario au détriment du Québec dans la distribution des fonds affectés au logement social?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je crois sincèrement que les Québécois vont recevoir leur juste part des ressources disponibles et qu'en aucune façon le Québec n'est défavorisé au profit des autres provinces ou territoires. En 1990, le Québec a reçu 26,9 p. 100 des unités de logement tandis que l'Ontario en recevait 25,2 p. 100. Comme on le sait, monsieur le Président, j'ai la responsabilité d'aider les familles à faible revenu à se loger convenablement partout où elles se trouvent.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, Gérard Veilleux, président de la Société Radio-Canada, a déclaré aujourd'hui au sujet des compressions budgétaires appliquées à son entreprise: «Les hommes et les femmes politiques, et en particulier les membres du cabinet, ont l'obligation d'assurer la survie de Radio-Canada.»

Le premier ministre admettra-t-il que ni lui, ni le ministre des Communications, ne se sont donné la peine de rencontrer le président de Radio-Canada? Qu'ils n'ont même pas levé le petit doigt pour aider la société d'État avant l'annonce et l'application de ces compressions budgétaires draconniennes? Le premier ministre nous dira-t-il pourquoi lui et son cabinet ont renoncé à l'obligation qui leur incombe envers le radiodiffuseur public?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, depuis 1936, tous les gouvernements ont eu des responsabilités envers Radio-Canada, le gouvernement actuel comme les gouvernements précédents. De plus, j'ai rencontré à maintes reprises M. Veilleux depuis sa nomination comme président de Radio-Canada. Il n'a jamais exprimé le désir de me rencontrer concernant l'administration du budget de Radio-Canada et la façon dont le président et l'administration de Radio-Canada doivent appliquer leur propre budget.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il serait intéressant de confronter le premier ministre avec M. Veilleux afin de déterminer qui avait raison.

[*Français*]

Ma question supplémentaire est la suivante: Ce matin, Radio-Canada était incapable d'assurer les députés qu'il n'y aurait pas d'autres coupures ni d'autres fermetures de stations de télévision ou de radio. Le ministre des Communications n'a rien fait pour protéger Radio-Canada aux réunions du Cabinet. Est-ce que le ministre est prêt à admettre qu'il n'a même pas levé le petit doigt pour venir en aide à la communauté artistique canadienne? Qu'est-ce que vous avez fait si vous avez levé le petit doigt? Dites-le moi.

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, depuis 1984, ce gouvernement, à maintes reprises, a majoré le budget de Radio-Canada. Pour ce qui est de l'avenir, seul le Parti libéral le connaît, monsieur le Président!

* * *

[*Traduction*]

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les ententes sur le développement forestier ne sont pas mentionnées dans le Plan vert. Pourtant, elles sont essentielles à la survie de l'industrie forestière du Canada. Le ministre annonce qu'il a l'intention de planter 325 millions d'arbres dans nos villes.

Le ministre ne confond-il pas ses priorités, quand on sait qu'il y a quelque 220 000 hectares de forêts abattues qui ne seront pas reboisés au Canada parce qu'ils ne figurent pas dans le Plan vert?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je pense que mon collègue fait erreur en ce qui concerne le Plan vert et les programmes réguliers. Lorsqu'on parle de reboisement, je pense que les ententes FRDA, entre les provinces et le gouvernement fédéral, ont extrêmement bien fonctionné à ce jour.

Le Plan vert, c'est quelque chose de plus, c'est quelque chose d'innovateur qui touche l'ensemble de la population canadienne. Bien entendu, la forêt a été prise en considération, mais je ne voudrais surtout pas que mon collègue se méprenne en pensant que nous allons mêler les sommes d'argent de l'entente fédérale-provinciale sur les forêts que l'on signe avec les provinces avec celles du Plan vert. C'est quelque chose qui est tout à fait à part et qui se veut une bonification. C'est de l'argent nouveau qui est mis à la disposition des Canadiens pour le développement de la forêt et pour l'utilité de l'ensemble des Canadiens. C'est ce qu'on vise avec le Plan vert.

Des voix: Bravo!

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Dois-je vous rappeler, monsieur le Président, ainsi qu'au gouvernement, qu'il y a six ententes forestières qui ne sont toujours pas renouvelées au Canada et qu'elles sont fondamentales à la survie de l'industrie forestière au Canada. Pourquoi cela n'a-t-il pas été inclus dans le Plan vert?

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je ne sais pas où était mon collègue, mais nous avons signé des ententes sur la forêt avec le Nouveau-Brunswick et nous avons augmenté les budgets. Chaque province canadienne a reçu une offre et chacune est en train d'examiner la proposition fédérale.

Je peux dire à mon collègue que, contrairement à son parti et à ce qu'ils ont fait depuis 1984, nous avons augmenté les budgets pour la forêt de 300 p. 100, nous continuons à travailler pour la forêt canadienne et ce ne sont pas les libéraux qui peuvent nous donner une leçon à ce sujet.

Des voix: Bravo!

• (1500)

[*Traduction*]

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le Plan vert du ministre, si l'on veut qu'il soit un succès, doit reposer sur une loi en matière d'évaluation environnementale qui est rigoureuse, fiable et plausible. Or tous les témoins qui ont comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le C-78 ont dit que le projet de loi est mauvais et inadéquat, qu'il doit être modifié en profondeur, retiré ou reformulé.

Le ministre est-il disposé à réexaminer le projet de loi C-78, ou est-il prêt à laisser l'avenir de son Plan vert reposer sur une mesure législative qui comporte de nombreuses et graves failles?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises, et surtout lorsque j'ai déposé le projet de loi C-78 à la Chambre, que si des amendements utiles et constructifs pouvaient être apportés au projet de loi, le gouvernement serait disposé à les examiner.

J'ai rencontré récemment les porte-parole de l'opposition en matière d'environnement, et nous nous réunirons à nouveau sous peu pour discuter d'un amendement qui pourrait être apporté au projet de loi C-78. Il importe de se rappeler que ce projet de loi va beaucoup plus loin que la plupart des mesures législatives qui ont été proposées par les autres pays industrialisés en matière d'évaluation environnementale. Nous avons grandement besoin de ce projet de loi. Il s'agit d'un outil dont le Canada ne saurait se passer. Nous comptons améliorer le projet de loi si c'est possible, et nous sommes prêts à accueillir toute idée et proposition constructives concernant le projet de loi. J'ai l'intention de rencontrer bientôt les représentants des partis de l'opposition pour en discuter avec eux.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-84 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-84, qui porte sur la participation publique au capital de Petro-Canada.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je vous saurais gré de bien vouloir indiquer à la Chambre combien de temps il lui reste pour débattre le projet de loi C-84 et la motion d'attribution de temps.

Mme le vice-président: Le Bureau m'informe qu'il reste 17 minutes de débat avant que je doive demander à la Chambre de se prononcer.

M. MacDougall: Madame la Présidente, j'aimerais dire quelques mots au sujet du projet de loi, vu qu'il ne reste plus que 17 minutes pour en débattre.

Le projet de loi a été lu pour la première fois le 1er octobre 1990. La deuxième lecture a eu lieu le 10 octobre 1990. À ce moment-là, six intervenants ont pris la parole, dont trois députés de l'opposition. Le 11 octobre, il y en a eu trois et deux, le 23 octobre, trois et un, le 29 octobre, six et trois, ce qui fait au total 18 intervenants, dont neuf de l'opposition.

Le comité législatif qui a examiné le projet de loi C-84 s'est réuni à neuf reprises et a recueilli le point de vue de plus de dix particuliers et groupes de témoins. Le ministre d'État responsable de la privatisation et des affaires réglementaires, de même que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont également comparu devant le comité. Je signale que le ministre chargé de la Privatisation a comparu deux fois. Le projet de loi a ensuite été amendé le 30 novembre à l'étape du rapport. Jusqu'à aujourd'hui, 18 députés ont pris la parole, dont 12 représentants de l'opposition.

Je suivais les débats dans mon bureau. J'ai entendu un tollé de protestations contre ce nouveau recours à l'attribution de temps. Si vous remontez à la période de 1980 à 1984, vous constaterez qu'il y a eu 25 motions d'attribution de temps et deux motions de clôture. Entre 1984 et 1988, mon parti a proposé vingt motions d'attribution de temps et deux motions de clôture.

Voyons maintenant les données concrètes du projet de loi C-84 et certains témoignages recueillis par le comité. Le 23 octobre 1990, à l'émission *Morningside* de la radio anglaise de Radio-Canada, l'ancien ministre de l'Énergie, Marc Lalonde a dit à propos de la privatisation de Petro-Canada que le but de Petro-Canada n'avait jamais été de nous protéger contre les forces du marché. Personne n'a jamais garanti que la présence de Petro-Canada ferait baisser les prix du pétrole. Petro-Canada devait acheter son pétrole et vendre ses produits aux prix du marché.

Voilà une déclaration intéressante, si on remonte un peu dans le passé. Le 28 octobre est qualifié de journée noire dans l'ouest du Canada. C'est le dixième anniversaire du Programme énergétique national des libéraux. Les Canadiens de l'Ouest, et ceux de l'ensemble du Canada, n'oublieront pas de sitôt le jour où le gouvernement a mis en oeuvre ce programme.

Autre fait intéressant, le nouveau chef du Parti libéral, M.Chrétien, ancien ministre qui a été élu hier, admet que ce programme fut une erreur. Il l'a avoué à Calgary. Quelle sera la politique de l'opposition officielle là-dessus? Je l'ignore. Nous commençons déjà à entrevoir des politiques de l'époque où il était membre du Cabinet. Le nouveau refrain semble être: «Je suis désolé, j'ai commis une erreur. Nous allons essayer de nous reprendre.»

Il est intéressant de s'entretenir avec des gens comme Ian Smith de l'Association pétrolière canadienne. Il se rappelle: «Je rentrais à la maison avec le président d'une pétrolière canadienne.» Il faisait chaud. Sa vitre était baissée et la mienne aussi. Il dit: «C'est le pire jour de ma vie.» Partout, les gens disaient: «Ce n'est pas possible, ils ne peuvent pas vouloir nous faire ça! Nous regardions la télé. Les coups de massue se succédaient les uns après les autres, au fur et à mesure qu'Allan MacEachen lisait.»

Nous savons tous que l'honorable Allan MacEachen se trouve aujourd'hui à l'autre endroit, faisant subir aux Canadiens le même genre de traitement au sujet d'une autre mesure législative conçue pour faire progresser notre pays. Le Parti libéral est toujours enchanté de nous voir nous débattre dans la récession, qu'elle découle du Programme énergétique national qui avait ruiné le Canada ou de la dette que le gouvernement libéral avait accumulée.

Lorsqu'on considère ce qui se passe, on comprend les grands objectifs que le gouvernement poursuit essentiellement depuis 1984: favoriser une mise en valeur efficace des ressources énergétiques canadiennes, accroître la flexibilité, la diversification et la compétitivité des sociétés canadiennes du secteur de l'énergie, assurer la sécurité des approvisionnements, veiller à ce que la production et la consommation de l'énergie respectent l'environnement, augmenter les possibilités de propriété et de contrôle de l'industrie pétrolière nationale par le secteur privé canadien et, enfin, assurer la contribution du secteur de l'énergie à la réconciliation nationale.

Ce que nous visons dans le projet de loi C-84, c'est essentiellement de permettre à Petro-Canada de progresser, de passer dans une nouvelle décennie et d'établir la structure qu'il lui faut pour assurer sa stabilité dans les années à venir.

Nous avons écouté les témoins qui ont comparu devant le comité. Je voudrais prendre un petit moment pour lire ce que certains d'entre eux ont déclaré. Wilf Gobert, analyste financier, a dit ce qui suit: «La loi sur la privatisation devrait être adoptée aussi rapidement que possible, peu importe que le climat soit bon ou mauvais et peu importe que le moment soit opportun ou non. La participation du gouvernement du Canada à la société Petro-Canada devrait être réduite à zéro le plus tôt possible.»

• (1510)

Voilà une personne qui sait vraiment ce qui devrait arriver. C'est quelqu'un qui reconnaît qu'on doit donner aux Canadiens et à Petro-Canada la possibilité d'avancer.

Chaque jour, à la Chambre, nous entendons l'opposition demander constamment au gouvernement d'élargir les programmes sociaux et de faire des progrès sur le plan technologique. Les sommes dont nous disposons sont limitées et nous ne pouvons pas tout faire. Si nous voulons permettre à Petro-Canada d'aller de l'avant avec certains de ses programmes et de ses projets, il faut que nous adoptions ce projet de loi ici, à la Chambre.

Je voudrais vous lire certains témoignages. Il y a d'abord William Hopper, que tous les députés reconnaissent certainement. Voici ce qu'il a dit:

> Nous n'avons pas les fonds nécessaires pour faire face à nos besoins d'investissement pour les années à venir [. . .] Dans le secteur d'aval, nous devons faire des investissements de plusieurs millions de dollars pour améliorer les répercussions environnementales de nos activités.

Il a aussi dit ceci:

> Il ne nous est pas resté assez de fonds de la marge brute pour financer toutes nos dépenses en immobilisations de 1990. Nous avons dû contracter une autre dette cette année. Il serait très imprudent de se fier à d'autres emprunts pour répondre aux grands besoins d'investissement en immobilisations que nous prévoyons au cours de années à venir.

Cela montre encore une fois que le président et président du conseil de Petro-Canada croit que ce projet de loi est d'une importance vitale pour accroître les possibilités qui s'offrent à cette société.

J'ai ici certains des témoignages qui ont été faits. J'estime qu'il est important de les lire parce qu'ils révèlent certaines des questions qu'il faudrait régler. Je vais vous lire certains des renseignements que M. Hopper a donnés dans son témoignage devant le comité:

> Petro-Canada a, sans l'ombre d'un doute, contribué grandement à la sécurité des approvisionnements énergétiques du Canada. Que dire alors de notre rôle de «fenêtre sur l'industrie»?
>
> À mon avis, on a eu tendance à surinterpréter cette expression au cours des années. Nos activités ont certainement permis au gouvernement de comprendre l'étendue des ressources pétrolières du Canada et les choix offerts pour leur mise en valeur. Mais, on n'a jamais demandé officiellement à Petro-Canada de conseiller le gouvernement. On ne nous a pas confié le rôle officiel d'élaborer une politique énergétique, et nous n'étions que l'une des nombreuses sources d'information pour les décideurs. Je ne vois pas le besoin pour Petro-Canada de jouer un rôle unique dans ce domaine à l'avenir. Au cours des quinze dernières années, une expérience considérable a été acquise par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, par l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, par l'Office national de l'énergie, par l'Administration des terres pétrolifères et gazéifères du Canada et par d'autres agences. Les Canadiens en général ont acquis aujourd'hui une plus grande compréhension des questions énergétiques qu'ils n'en avaient au milieu des années 70.

Je crois que des renseignements de ce genre méritent d'être lus à la Chambre. Adoptons sans plus tarder le projet de loi C-84 et donnons à Petro-Canada la chance de faire le travail qu'elle veut faire.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur les questions d'actualité dont nous sommes saisis.

La première consiste à savoir s'il faut permettre la privatisation de Petro-Canada comme l'entend le projet de loi C-84; c'est ce que j'appelle l'objet de ce débat. Ma réponse est connue.

La deuxième est de savoir si nous allons empêcher un débat complet et prolongé sur ce projet de loi, avec la participation et l'apport du grand public, comme le propose la motion d'attribution de temps, et ma réponse est qu'on ne le devrait pas.

Je voudrais d'abord parler de l'objet du débat. Petro-Canada est une société d'État dont la survie est maintenant menacée; elle est sur la liste des espèces menacées d'extinction, à savoir les espèces nationales. Il ne s'agit ni de la faune, ni des forêts, mais d'une institution nationale.

Nous avons assisté, dans le passé, à la privatisation d'Air Canada aux mains de ce gouvernement. Le contrôle public de notre espace aérien n'existe, pour ainsi dire, plus. Nous avons privatisé et démantelé VIA Rail. L'insti-

tution qui reliait nos territoires n'existe plus. Notre constitution a été menacée ces derniers temps. Des tensions se sont fait sentir dans les relations fédérales–provinciales.

Plus récemment encore, nos programmes sociaux ont été menacés par la Loi sur l'assurance–chômage qui pénaliserait nos travailleurs, par la mesure de récupération qui pénaliserait nos personnes âgées, par les réductions apportées au Régime des prestations pour enfants, et par la menace qui pèse en ce moment même sur l'assurance–maladie.

Que représente Petro–Canada? La politique gouvernementale, le canadianisme, les valeurs canadiennes. Quelles sont ces valeurs? La propriété canadienne de l'industrie pétrolière et le degré de contrôle exercé par des Canadiens sur celle–ci se sont accrus entre 1980 et 1985. Trois événements survenus alors y ont contribué. L'important c'est que nous avons assumé le contrôle et sommes devenus propriétaires de nos approvisionnements en énergie.

La sécurité de l'approvisionnement énergétique est une autre valeur. Le Canada compte parmi les pays qui ont la chance d'avoir une vaste gamme de sources d'énergie classique et renouvelable dans lesquelles il peut puiser en cas de besoin. Nous croyons que Petro–Canada est le seul levier qui nous reste pour faire pression sur les grandes sociétés pétrolières multinationales dans le domaine énergétique.

La crise dans le Golfe crée aujourd'hui une crise pétrolière. Nous ne pouvons pas abandonner les choses au hasard. Il nous faut assumer le contrôle de nos ressources pour le plus grand bien du pays et des générations à venir. Nous croyons que Petro–Canada est un instrument utile, une police d'assurance utile. En tant que société nationale, elle a joué un rôle utile dans les négociations entre États au cours de périodes d'incertitude, comme celle que nous vivons actuellement, dans le commerce mondial du pétrole. Oui, Petro–Canada a un brillant avenir comme société d'État. Elle pourrait jouer un rôle dominant dans la croissance du pays. Elle a fait de l'excellent travail dans le passé, et nous devrions lui permettre de continuer à le faire. Les Canadiens ont besoin d'être représentés dans l'industrie de l'énergie et c'est pourquoi Petro–Canada doit continuer d'être une société d'État.

Au cours des quelques minutes qui restent, j'aimerais discuter du processus d'attribution de temps. Le député de Kingston et les Îles a eu la gentillesse de m'informer du fait que, depuis le mois de mai 1985, le gouvernement a tenté à 31 reprises d'imposer une limite de temps. Celui–ci a d'ailleurs connu beaucoup de succès, puisqu'il est parvenu à ses fins à 25 reprises, soit en moyenne 4,6 fois par année. À titre de comparaison, la moyenne des libéraux, qui ont servi le pays durant de nombreuses années en formant le gouvernement, n'est que de 1,5 fois par année.

Les mesures ainsi prises par ce gouvernement en matière d'attribution de temps ont souvent touché des programmes très importants tels que les allocations familiales, l'égalité des chances en matière d'emploi, les dépenses gouvernementales et, aujourd'hui Petro–Canada.

Dans le cadre de l'examen de ce problème, j'aimerais citer un extrait de l'historique de l'article 78 qui vise ce genre de motion:

> Dès les premières années d'existence du Parlement du Canada, on admettait que les députés ne pouvaient jouir d'une liberté entière dans le cadre des délibérations et qu'une certaine retenue devrait être exercée, ou une quelconque forme d'entente conclue, pour que la Chambre puisse expédier ses affaires dans des délais raisonnables.

Cet extrait est tiré du Règlement annoté de la Chambre des communes, édition de 1989. L'expression clé que je veux porter à votre attention ainsi qu'à celle de mes collègues de la Chambre est «dans des délais raisonnables». Je suis d'avis qu'un délai raisonnable n'a pas été accordé aux fins de l'étude de ce projet de loi par la Chambre. Je suis conscient du fait qu'il existe un conflit permanent entre le rôle de la majorité et celui de la minorité. Toutefois, le défi véritable de la majorité consiste à respecter l'opinion de la minorité, parce que la minorité au Parlement représente en fait la majorité des Canadiens dans le pays.

Permettez–moi de dire, en guise de conclusion, qu'effectivement, nous nous opposons à la privatisation de Petro–Canada. Le Parti libéral estime que cette société doit demeurer une institution nationale. Nous nous opposons aussi au recours à la guillotine ou à l'attribution de temps relativement à ce débat. Les Canadiens d'un océan à l'autre ne pourront être entendus.

Mme le vice–président: Comme il est 15 h 21, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie, aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement, sont maintenant écoulées.

[*Français*]

En conséquence, aux termes de cet article du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de cette motion.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 370)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Hawkes
Hockin
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Halliday
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Weiner
Wilbee
Worthy—122
Monteith
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Venne
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Brewin
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Foster
Gaffney
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Phinney
Plamondon
Rideout
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Volpe
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—93
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bellemare
Black
Blaikie
Breaugh
Callbeck
Catterall
Copps
de Jong
Dionne
Edmonston
Finestone
Fulton
Gardiner
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Ouellet
Peterson
Pickard
Proud
Riis
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Waddell
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Initiatives ministérielles

• (1550)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Mary Collins (au nom du ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le projet de loi C–74, Loi modifiant la Loi sur les Pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Passons au débat.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint–Georges): Madame la Présidente, j'ai un peu hésité à prendre la parole, non parce que je manque d'enthousiame pour le merveilleux projet de loi C–74, mais j'étais persuadé que, à l'étape de la troisième lecture, mon collègue, le député de St. John's–Est, ou le ministre des Pêches aurait au moins entretenu la Chambre pendant quelques minutes de l'espoir qu'ils mettent dans ce projet de loi.

M. Reid: Je vais le faire. Je vais le faire, madame la Présidente.

M. Simmons: Comme le député promet de le faire en temps opportun, je vais aller de l'avant avec les quelques observations que j'ai à présenter au sujet de ce projet de loi.

La principale prémisse de ce projet de loi est qu'il devrait améliorer les stocks de poisson grâce à des mesures coercitives très sévères. Le député en convient. Je crois avoir son attention. Nous sommes sur la même longueur d'onde en ce qui concerne le but de ce projet de loi.

M. Reid: Nous le voyons du même oeil.

M. Simmons: Nous voyons aussi du même oeil, comme il dit, la nécessité d'imposer des mesures très sévères, car ceux qui respectent la loi à cet égard n'auront rien à craindre.

Les gens auxquels on va s'en prendre au moyen de ce projet de loi, en fait, sont ceux qui viennent illégalement dans nos eaux s'adonner à toutes sortes d'activités illégales, de la surpêche au rejet de ressources précieuses, en passant par la pollution de l'océan qu'ils traitent sciemment comme un dépotoir sans songer aux torts qu'ils causent ainsi aux habitats des poissons et à l'environnement en général. Ce sont ces gens–là que nous voulons punir.

Nous pouvons les pointer du doigt par catégorie. En gros, ce sont les pêcheurs de la France métropolitaine, du Portugal et de l'Espagne. J'insiste pour parler de «France métropolitaine» parce que je tiens à faire la distinction entre les pêcheurs de Saint–Malo et d'autres localités de la France métropolitaine et ceux de Saint–Pierre–et–Miquelon.

Ces derniers ne sont pas représentés à la Chambre, parce qu'ils n'appartiennent pas au Canada. Il faut dire néanmoins qu'à bien des égards, on les considère comme des frères et des soeurs dans le secteur des pêches. Si nous sommes victimes d'une perte ou d'une diminution de ressources, ils le sont aussi. Je ne connais aucun cas répréhensible—on me corrigera si j'ai tort—mettant en cause des pêcheurs de Saint–Pierre–et–Miquelon. Par contre, je connais de nombreux cas de surpêche qui, pendant des années, ont mis en cause des pêcheurs de Saint–Malo et de diverses localités de la France métropolitaine.

Je pourrais mentionner en passant la relation qui s'est établie au fil des ans entre les pêcheurs de Saint–Pierre–et–Miquelon et les habitants de la côte sud de Terre–Neuve. Bien des mariages ont lieu entre des gens de Grand Bank, Point May, Lamaline et d'autres collectivités qui font directement face à Saint–Pierre–et–Miquelon. Je vais à Saint–Pierre, le plus souvent possible, c'est–à–dire une ou deux fois par année pour y pratiquer mon français, madame la Présidente. . .

M. Reid: Oh, oh!

[*Français*]

M. Simmons: Ah, mon ami de Saint–Jean–Est a raison de rire.

[*Traduction*]

Il a bien le droit de rire, mais lui et moi entretenons l'espoir de pouvoir un jour communiquer avec nos concitoyens dans les deux langues officielles.

Je le souhaite surtout parce qu'environ 4 000 à 5 000 des électeurs sont francophones, c'est–à–dire que le français est leur langue maternelle. Il m'incombe donc d'apprendre à parler l'autre langue. J'ai commencé. Pour la première fois, les cartes de Noël que j'envoie cette année sont dans les deux langues officielles. Ainsi, nous faisons des progrès, très lentement, mais je m'écarte.

M. Brewin: Traduisez–vous vos propres interventions?

M. Simmons: Le député de Victoria s'éveille à cette heure tardive de l'après-midi. Pour répondre à sa question, je dirai que je traduis effectivement. La difficulté, c'est de comprendre assez rapidement ce que disent mes collègues francophones pour pouvoir leur répondre. Cela viendra avec le temps. Je m'éloigne encore du sujet.

Je reviens à mes autres amis de langue française de Saint-Pierre-et-Miquelon. Je ne les représente pas, c'est sûr, mais je représente les gens de la côte de Terre-Neuve, en face. J'ai précisé, au cours de mes observations, que les habitants de ces deux petites îles ne sont pas responsables de la pollution et de la surpêche. Ils connaissent trop les limites, la valeur et la fragilité de la ressource et de l'habitat du poisson, et l'importance de les protéger.

Cette distinction faite, je m'attaque aux vrais pollueurs. Ce sont les pêcheurs français de la métropole, les Espagnols et les Portugais.

La nature humaine étant ce qu'elle est, vous ne serez pas étonnée, madame la Présidente, d'apprendre que de temps à autre nos propres pêcheurs agissent contrairement au futur intérêt des pêches. Que cela ne serve de prétexte à personne pour attaquer tous les pêcheurs canadiens et vouloir leur faire abandonner la pêche pour résoudre le problème.

Dans un cas en particulier dans la région de l'Atlantique—et je ne m'étendrai pas sur le sujet qui ne concerne pas la partie de la côte que je représente ni celle du député de Saint-Jean-Est—les députés savent que les règlements ont été enfreints au détriment du bien de la pêche. La question ne touche pas mon coin de côte, et je ne dis pas que les gens de Burin—Saint-Georges sont irréprochables, mais ils sont très sensibles à la nécessité d'une saine conservation. C'est ce qui m'incite à me faire leur porte-parole pour vous dire, madame la Présidente, que les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation de Burin—Saint-Georges ainsi que de Terre-Neuve et du Labrador, je pense, appuient généralement ce projet de loi, car il permettra notamment de mettre en oeuvre des mesures de conservation plus efficaces grâce à une application plus stricte des dispositions des lois pertinentes sur les pêches.

À l'étape de la deuxième lecture et à l'étape de l'étude en comité et du rapport, nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, maintes fois signalé que nous souscrivions au principe du projet de loi et que nous appuyions en grande partie ses objectifs. Nous avons toutefois des réserves au sujet de certains points du projet de loi ou de certaines manières d'aborder cette mesure législative. C'est d'ailleurs ces points qui ont amené mes collègues et amis, les députés de Gander—Grand Falls et de Cardigan, à proposer des amendements à l'étape de l'étude en comité. Lorsque nous avons discuté du projet de loi au caucus, ces deux députés nous ont grandement aidés à orienter le débat et à prendre position en fonction des souhaits des pêcheurs et des besoins qu'ils ressentent, tout en cherchant à faciliter la tâche du gouvernement. Il peut paraître étonnant, j'en suis sûr, que je vous signale cela. Mais nous voulions faciliter la tâche du gouvernement, parce que nous savions que nous étions sur la même longueur d'onde que les pêcheurs, qui veulent eux aussi protéger les stocks de poisson afin qu'ils ne s'épuisent pas.

• (1600)

Mon collègue et ami, le député de Cap-Breton Highlands—Canso, en parlera plus en détail par la suite, de même que mes collègues, les députés de South Shore et du Labrador.

Je voudrais soulever quelques points avant de terminer. Mon collègue, le député de St. John's-Est, me fait signe; je ne sais pas exactement s'il veut que je continue pendant longtemps ou pendant très peu de temps.

M. Reid: Aussi longtemps que vous le désirez.

M. Simmons: Je lui dirai que, comme d'habitude, je ne prendrai que le temps qu'il faudra.

M. Boyer: Mais pas nécessairement plus.

M. Simmons: Le député se rendra compte, bien sûr, que mon temps de parole est illimité. Il devrait savoir que, à l'époque, j'ai prononcé des discours de deux genres très différents. En décembre 1979, je me tenais debout pas loin d'ici, juste en arrière, comme simple député, et j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre. Quinze minutes après que j'ai repris mon siège, le gouvernement du très honorable député de Yellowhead est tombé. Les députés peuvent donc constater que je suis reconnu pour prononcer des discours très convaincants. . .

M. Boyer: C'est la version égocentrique de l'histoire canadienne.

M. Simmons: . . .mais je devrais lui dire. . .

M. Boyer: Il y a eu un autre discours.

M. Simmons: Ah, ah, le député fait maintenant le grand saut pour lequel on le connaît bien. J'ai dit deux choses: que j'ai prononcé un discours et que le gouvernement est tombé. Et il a sauté à cette conclusion risible et fausse, madame la Présidente, que l'une avait un effet sur l'autre. Mais c'est le genre d'erreur qu'il commet souvent et nous lui pardonnons, surtout que la période des fêtes approche à grands pas.

Je tiens à lui parler d'un autre discours que j'ai prononcé à l'assemblée législative de Terre-Neuve. Mon honorable ami qui siège maintenant au Sénat, le sénateur Doody, était alors ministre des Finances, et j'avais l'honneur d'en être le critique officiel dans l'opposition. Je devais lancer le débat, comme je le fais ici aujourd'hui, sur une autre question. On trouvait nécessaire à l'époque de parler assez longuement, et j'ai réussi à parler durant 16 heures et 42 minutes. J'ai donc la réputation de faire de puissants discours et de longs discours, et si le député veut bien me dire quel genre de discours il veut aujourd'hui, je lui donnerai satisfaction.

M. Boyer: On a si peu de temps et il y a tant à faire, pourquoi ne feriez-vous pas un discours bref et puissant?

M. Simmons: Je vais suivre le conseil de mon collègue de Toronto, dont je m'efforce de me rappeler le nom de la circonscription.

M. Boyer: Etobicoke—Lakeshore.

Une voix: Si vous avez un problème de mémoire, ce n'est pas sa faute.

M. Simmons: En plus d'être un homme qui commet des erreurs, le député d'Etobicoke—Lakeshore est aussi un homme aux brillantes idées, et il vient de m'en donner une. Il m'a suggéré d'être bref et puissant, et je lui promets de tenir au moins un de ces engagements. Comme mon fils cadet est probablement en train d'attendre dans le hall pour aller à la fête de Noël, je m'efforcerai d'être bref et je lui laisserai le soin de décider si mon discours a été puissant.

Madame la Présidente, malgré la nécessité d'être bref, j'ai deux ou trois choses que je voudrais dire. Pour commencer, je trouve absolument consternante la façon dont le gouvernement traite les pêches. Je veux parler plus particulièrement des pêches de l'Atlantique, parce que j'en connais davantage à ce sujet qu'au sujet des pêches du Pacifique, bien que mes collègues, les députés de Cap-Breton Highlands—Canso et de Cardigan, et moi-même nous efforcions de nous entendre à ce sujet également. Nous sommes tous les trois les critiques en matière de pêche de notre parti. Permettez-moi toutefois de m'en tenir aux pêches de l'Atlantique, car c'est un domaine que je connais un peu mieux.

Nous vivons une crise sans précédent qui frappe les pêches de l'Atlantique, aussi bien à cause de la surpêche, de l'épuisement des stocks de morue du nord ou des mauvaises prévisions faites par les scientifiques il y a trois ou quatre ans que de l'appauvrissement des stocks du golfe et de l'effondrement complet de la pêche côtière sur la plupart de nos côtes et plus particulièrement à Terre-Neuve.

M. Dionne: Ainsi que de l'incompétence du ministre.

M. Simmons: Toutes ces raisons, nous les comprenons dans une certaine mesure. Ce qui nous déroute toutefois, c'est la façon dont le gouvernement aborde le problème.

Lorsque l'actuel ministre des Pêches, que je respecte énormément, s'est vu confier ce portefeuille, je fondais de grands espoirs en lui et en sa capacité de résoudre les problèmes. J'en fonde encore en raison de sa compétence, de ses réalisations au sein du Cabinet et de la passion qui l'anime. J'aime bien les gens qui se passionnent pour leur travail, qui montrent de la passion comme le ministre de l'Énergie. Il essaie de la dissimuler la plupart du temps, mais elle bat en sourdine et refait surface de temps à autre. Qu'elle paraisse ou non, c'est elle qui lui dicte sa conduite. Voilà ce qui m'encourage. Les mêmes observations valent pour cet homme distingué qu'est le ministre des Pêches. Il aborde ses engagements avec passion et avec un esprit droit.

Le lieutenant du ministre, le député de St. John's-Est, n'est pas en reste lui non plus lorsqu'il est question de passion ou d'intelligence. Il ne sera peut-être pas d'accord, car c'est un homme modeste. Je le dis très sérieusement, ils forment une bonne équipe. Une bonne équipe. Si cette équipe doit gouverner—et j'ai de sérieuses réserves là-dessus—je préfère que ce soit l'actuel ministre et son actuel secrétaire parlementaire qui soient responsables des pêches. Au moins, ils ont la capacité intellectuelle et la volonté pour faire quelque chose.

Cela dit, pourquoi ne se passe-t-il rien? Je prétends, madame la Présidente, qu'une bonne partie de la réponse se trouve dans le fait que ces pauvres diables ont reçu leurs ordres de marche, ou plutôt leurs ordres de ne pas marcher, de ne rien faire. On les a sommés de se tenir tranquilles. On leur a dit de faire comme s'ils avaient les

pieds dans le ciment, de ne pas faire un geste pour obtenir des résultats en ce qui concerne les pêches.

Dans ce domaine, le gouvernement n'a absolument aucune priorité, et ce n'est pas parce que le petit gars de Baie-Comeau n'aime pas les pêcheurs. Là n'est pas la question. L'absence d'initiative est tout à fait étrangère aux pêches. La question s'insère dans un échéancier délibérément établi pour le Canada rural. Les pêcheurs et les travailleurs des usines de traitement ont commis le péché de vivre, d'être nés et de travailler en milieu rural, au lieu d'être à Montréal, Vancouver ou Toronto.

Je ne prends aucun plaisir à dénoncer ces villes. Je les aime beaucoup. J'étais à Toronto hier, en mission très spéciale, une mission couronnée de succès, grâce à l'aide de nombreuses personnes. Cette mission c'était York-Nord, et le député d'Etobicoke—Lakeshore saura, même s'il le nie, que la mission a réussi, de notre point de vue du moins. Mais je m'égare.

Toronto c'est une belle ville. Vancouver c'est une belle ville. Winnipeg, bien sûr.

M. Edwards: Edmonton.

M. Simmons: Si le député veut dire qu'Edmonton est une ville magnifique, je suis entièrement d'accord avec lui.

Une voix: Et Prince George alors?

M. Simmons: Le député pousse un peu fort quand même.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Madame la Présidente, nous n'éprouvons pas de ressentiment envers les grandes villes chez nous, à la campagne. Si certains ont la passion des grandes villes, grand bien leur fasse, et le gouvernement doit assumer ses obligations envers les grandes villes évidemment. Mais il ne doit pas le faire aux dépens des régions rurales. Cela ne doit jamais être une question de marchandage. Un gouvernement digne de ce nom, qui mérite son avoine comme on dit chez nous, doit comprendre qu'il ne doit pas pratiquer une politique de deux poids deux mesures envers les différentes régions du pays.

Voilà ce qui me trouble tant dans la politique du gouvernement. Les pêcheurs et les travailleurs des usines de poisson ont du mal à comprendre pourquoi le gouvernement les accable avec sa politique des pêches, ses fermetures de bureaux de poste et de services ferroviaires et ses compressions dans les transports, allant même jusqu'à retirer le veilleur de nuit dans la tour de Saint-John's, après minuit. Le député ne peut pas être d'accord de pareilles mesures. Elles sont indéfendables. Le gouvernement n'oserait pas en faire autant à Toronto. Ces mesures sont absolument indéfendables. C'est dans le Canada rural qu'il les impose au nom de sa politique d'austérité, mais on n'en fait pas autant pour les salles de concert à Toronto ou les centres spatiaux à Montréal.

• (1610)

Je ne suis pas contre les salles de concert ou les centres spatiaux. Je dis seulement qu'au nom de la justice et du bon sens, s'il faut se serrer la ceinture, que tout le monde ait à le faire. Ne venez pas nous dire que St. John's, Burin, Port-aux-Basques et d'autres localités doivent pâtir, mais que Toronto et Montréal ont besoin de salles de concert et de centres spatiaux indépendamment de cette politique d'austérité. Ne venez pas nous dire qu'on n'a pas une dent contre les régions rurales alors que j'en ai la preuve tous les jours à voir ce que l'on fait des pêches, des bureaux de postes et de l'assurance-chômage. Peu importe de quoi il s'agit, si c'est le Canada rural qui est en cause, le code est le même. Sus au Canada rural! Le Canada urbain est une toute autre affaire.

J'espère que lorsqu'un député du côté ministériel prendra la parole pour donner le point de vue du gouvernement, il m'expliquera pourquoi le Canada rural est toujours dans la ligne de tir du gouvernement. Je comprends qu'il faille imposer des compressions. Je comprends que nous n'avons pas de ressources financières illimitées.

Tant et aussi longtemps que je représenterai des ruraux à la Chambre, tant que j'aurai le plaisir de représenter la population de 158 collectivités, presque toutes des villages de pêcheurs éparpillés le long de 2 000 milles de côte à l'ouest et au sud-ouest de Terre-Neuve, je n'accepterai pas, par mon silence ou en paroles, de dire: «Parfait, monsieur le premier ministre, fermez les bureaux de poste ruraux et demandez aux gens de parcourir des milles en voiture pour obtenir les services postaux. N'hésitez pas à vous en prendre à des pêcheurs déjà saignés à blanc. Tout cela est très bien tant que vous permettez à tous les Torontos du monde de conserver leurs opéras.» Il faut être juste.

Dans la mesure où je les comprends, ce qui est peu, j'adore les opéras. Je suis allé en voir un.

Une voix: Lequel?

M. Simmons: Le gentleman de Provencher, au Manitoba, est un pur délice. Il sait que je le pense. Il est un pur délice parce que même lorsque je parle de sujets aussi sérieux, il peut en saisir le côté humain. C'est ce que j'aime de lui. Il ne perd jamais de vue le contexte, en dépit du groupe au milieu duquel il étouffe. J'en viens à me demander comment il peut rester là. Je l'admire de pouvoir ainsi garder les choses dans une juste perspective. Il veut savoir quel opéra. Je lui dirai donc.

J'ai vu un opéra dans ma vie. C'était dimanche dernier. C'était un bon opéra. Riez si vous voulez, c'était un bon opéra. C'était *Amahl and the Night Visitors*, un opéra de Noël pour les enfants. Je le recommande à tout le monde. C'est un opéra sur les trois rois mages.

Madame la Présidente, je sais à quoi vous pensez. Vous vous demandez ce que cela a à voir avec les pêches. Je me posais la même question. Madame la Présidente, je reviens au sujet du débat, mais je crois que vous me permettrez de dire en passant que je viens de faire ce qui n'a été fait par personne d'autre à la Chambre. J'ai enfin obtenu l'attention des néo-démocrates. Ils ne comprennent peut-être pas ce que je dis, mais il semble qu'ils écoutent si je me fie au bruit qui vient de ce coin-là.

Madame la Présidente, comme je le disais à mes collègues du NPD et aux autres, le gouvernement a traité les pêches avec beaucoup de cynisme. Je veux maintenant établir clairement la distinction à laquelle j'ai fait allusion plus tôt. Ce n'est pas parce que le député de St. John's-Est, le secrétaire parlementaire, ou le député du Nouveau-Brunswick, le ministre des Pêches, méprisent la pêche. Ces gars-là ont travaillé jour et nuit à la défense de la pêche, et l'ont très bien défendue. Sans eux, le secteur de la pêche serait dans une situation bien plus grave qu'il ne l'est actuellement. Ils plaident très bien sa cause.

Le problème, ils le connaissent, mais ils sont trop loyaux envers leur parti pour en parler ouvertement. Ils savent quel est le problème. C'est le même problème auquel se frappe le député de St. John's-Ouest, le ministre du Commerce extérieur qui, étant donné sa candeur, cache moins ses opinions que son collègue de St. John's-Est. Tout le monde sait qu'il en a plein le dos de l'attitude du gouvernement à l'égard du Canada rural. Je prédis que ses jours sont comptés au sein du Cabinet. Non qu'il sera évincé, mais il ne pourra pas supporter la situation bien longtemps. Il ne sera plus là en mai ou juin, je vous le dis tout de suite. Il commence à comprendre ce que le député de St. John's-Est et le ministre des Pêches ont compris, que le programme du gouvernement exclut et interdit à jamais, aussi longtemps que les conservateurs seront au pouvoir, toute amélioration de l'infrastructure, du niveau de vie et des chances de progrès du Canada rural. C'est ça, le problème.

Je ne sais pas comment on pourrait le corriger, si ce n'est en changeant de gouvernement. Je crois que la population de Beauséjour et de York-Nord nous ont fait signe hier qu'ils sont prêts à le faire. Ils ont parlé au nom de tout le Canada hier, lorsqu'ils ont signalé qu'ils étaient prêts à renverser le gouvernement à la première occasion. Ce moment arrivera un jour.

Ma crainte, en ce qui concerne les pêches, les régions rurales du pays, la survie du pays que j'aime et que je voudrais continuer à édifier, c'est qu'après qu'on aura flanqué ces gens-là à la porte dans deux ou trois ans, il ne restera plus grand chose à gouverner. Le Canada tel qu'on le connaît disparaît à une allure vertigineuse. On assiste à la rupture des liens Est-Ouest, qui coïncide avec l'attaque en règle de la semaine dernière contre Radio-Canada et les autres questions dont j'ai parlé. Il ne restera plus de pays à gouverner dis-je au ministre de l'Énergie. Après avoir récité ses prières, nul doute qu'il pleure sur le sort du Canada tous les soirs avant de s'endormir. Il ne restera plus rien à gouverner. Ma collègue de South Shore. . .

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): De South West Nova.

M. Simmons: . . .comment j'ai pu la confondre avec le député de South Shore, je ne le saurai jamais. Mes excuses à tous deux, mais à elle surtout. C'est une chose qu'ils ne me pardonneront sûrement pas de sitôt. Je sais qu'elle doit prononcer un important discours et je ne veux pas la retarder.

En conclusion, je voudrais dire que nous appuyons le principe du projet de loi. Nous l'avons fait dès le début de son étude à la Chambre. Nous en appuyons le principe. Nous avons toutefois formulé quelques réserves à ce sujet et le secrétaire parlementaire les connaît bien. Nous en avons parlé aux séances du comité. Il leur a réservé un accueil plutôt favorable. Le gouvernement a fini par utiliser sa majorité pour avoir gain de cause, mais pas sur tous les plans. Il devra répondre de ses actes du moins en

partie. Nous avons essayé d'améliorer le projet de loi, dont nous appuyons toujours le principe.

Mme le vice-président: Pour un instant, j'ai cru que le député allait commencer à nous chanter le chef d'oeuvre de Menotti.

Avant de reconnaître le prochain orateur, je dois, conformément à l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: la députée de Mission—Coquitlam, les banques d'alimentation; le député de Trinity—Spadina, l'immigration; le député de Hamilton-Ouest, la Commission du havre de Hamilton.

• (1620)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots, aujourd'hui à la Chambre, au sujet du projet de loi C-74.

J'ai apporté et déposé sur mon bureau quelques-uns des documents et rapports très importants que nous avons eu l'occasion d'examiner, en comité et à la Chambre, et qui pourront certes nous aider à poursuivre nos discussions et notre débat sur cette mesure législative visant à modifier la Loi sur les pêches. Comme l'a rappelé l'orateur précédent, quand ce projet de loi a amorcé son périple législatif nous avons fait savoir que nous l'appuyions en principe. En réalité, au cours des travaux du comité, nous avons proposé un certain nombre d'amendements.

Je remercie mon collègue, le député de Nanaimo—Cowichan, qui a vraiment lancé le débat à la Chambre et qui a collaboré à certains travaux du comité.

Pour reprendre un commentaire que j'ai fait à l'étape de l'étude du rapport, au moment où j'abordais certains des amendements proposés au projet de loi, la qualité des témoins que nous avons entendus en comité fait honneur au secteur et au travail des représentants de toutes les régions côtières qui ont examiné la mesure législative et nous ont fait part de leurs suggestions et de leurs conseils. Dans quelques cas, ce sont de véritables travailleurs de l'industrie de la pêche qui nous ont offert des conseils et ont fait des observations très valables.

Le projet de loi C-74 vise essentiellement à augmenter les amendes imposées pour un certain nombre d'infractions prévues dans la Loi sur les pêches, des infractions pour lesquelles le contrevenant est passible d'amendes, des infractions générales et, ce qui est plus important encore, une question à laquelle j'ai consacrée pas mal de temps, des infractions dans le domaine de la protection de l'habitat.

Parmi les amendements proposés en comité, et ensuite débattus à la Chambre à l'étape de l'étude du rapport, il y en a deux qui sont très importants à mon avis. Premièrement, un amendement vraiment unique qui prévoit que le tribunal peut ordonner à toute personne reconnue coupable d'une infraction de verser un certain montant pour promouvoir la gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson.

Dans le projet de loi original, on ne faisait aucune mention de l'habitat du poisson. Cela donne une occasion unique pour porter plainte et faire en sorte que l'habitat du poisson soit protégé, qu'une personne, une société ou autre entité qui commet l'infraction comprenne la gravité du problème et que le Parlement, et, espérons-le, les tribunaux, reconnaissent que le prix qu'il en coûte pour conduire ses affaires n'est pas seul en jeu, comme les témoins nous l'ont souvent répété au comité.

On a proposé un deuxième amendement dont la validité sera probablement prouvée, je pense, l'année prochaine. Dans le projet de loi, nous avons aussi demandé que le ministre des Pêches dépose à la Chambre un rapport annuel exposant toute la liste des condamnations et des amendes que le ministère aura infligées pendant cette période. Ce sera un rapport important pour le Parlement, parce qu'ainsi tous les Canadiens pourront voir l'orientation et les répercussions qu'ont ces modifications législatives, et en fait que certains des règlements existants sont bien respectés.

Ils rendront le ministre plus directement responsable devant les Canadiens de l'application de la Loi sur les pêches. Vraiment, c'est un domaine de la législation qui a suscité beaucoup d'inquiétude, en particulier sur la côte ouest. En fait, un grand nombre des règlements contenus dans la Loi sur les pêches ne sont pas suivis ni appliqués par les représentants de Pêches et Océans pour une raison ou pour une autre.

Cela donnera, je pense, encore un nouvel avertissement à ces agents des pêches et aux tribunaux que le

Parlement prend au sérieux les atteintes portées contre l'habitat du poisson, que nous nous ne sommes pas disposés à laisser qui que ce soit détruire cet habitat et qu'il ne s'agit pas seulement d'une amende de 100, 200 ou 300 $, mais d'une grave accusation. En fait, cette personne ou cette société sera condamnée si sévèrement qu'elle devra assurer une meilleure gestion et une meilleure protection de l'habitat du poisson qu'il n'y en avait auparavant.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la protection de l'habitat. Les renseignements que le ministre a fournis au comité concernant les infractions aux règlements des pêches étaient très intéressants; ils faisaient état du nombre de contraventions dressées, des condamnations pour destruction de l'habitat qui ont été infligées, des mesures prises à la suite des interventions des agents des pêches, et du suivi, s'il est en, qui a été donné. J'ai cité des chiffres aux témoins comparaissant devant le comité pour en vérifier la pertinence. Je leur ai demandé si, compte tenu de leur expérience, cela correspondait à la réalité.

En 1988, dans la région du Pacifique, 1 959 condamnations ont été infligées, condamnations qui ont totalisé environ 320 000 dollars d'amendes. Il y a eu onze condamnations pour destruction de l'habitat. Onze, madame la Présidente. J'ai demandé à presque tous les témoins qui ont comparu devant le comité et qui s'intéressaient à la question si cela reflétait bien le problème que pose la protection de l'habitat, surtout sur la côte Ouest. Presque tous ont répondu «non» et ont affirmé que les agents de Pêche et Océans étaient aux prises avec de très sérieuses difficultés dans plusieurs domaines. De façon plus précise, ils ont déclaré avoir l'impression que lorsqu'un agent effectue son travail et trouve une débusqueuse qui traverse un cours d'eau, causant des dommages et je ne sais quoi, ce dernier hésite à porter des accusations contre le conducteur parce que la haute direction de Peches et Océans ne les appuyera pas. En fait, il se peut même que ce soit la haute direction à Ottawa qui ne les appuie pas. Si des accusations sont effectivement portées contre le conducteur, qu'arrive-t-il lorsqu'il se présente devant les tribunaux? On lui donne une tape sur la main, on lui inflige une amende de 100 $ et on le laisse repartir, même si des dommages importants ont été causés à l'habitat.

Tout cela est sorti au grand jour lors de la publication d'une note de service interne écrite par un agent du ministère des Pêches et des Océans, qui y avait résumé les sérieux problèmes qui entravaient la protection des ressources de pêche. Je voudrais lire un passage de cette note parce qu'il est clair, à mes yeux, que cet agent était assez sérieusement préoccupé par la façon dont les choses se faisaient au ministère pour s'en plaindre par écrit à son supérieur.

Je crois que c'est un important message que nous avons entendu au comité et dont nous avons parlé à l'étape du rapport. C'est pourquoi j'estime important de le reprendre aujourd'hui. Nous devons nous rendre compte de l'importance de la protection de nos ressources de pêche et de l'habitat du poisson et veiller à ce que le ministère s'acquitte de ses fonctions à cet égard. Madame la Présidente, permettez-moi de citer un passage de cette note de service:

> Nous (les fonctionnaires du MPO) avons constaté que les sociétés amies [. . .] jouissent d'une certaine immunité par rapport aux sanctions prévues dans la Loi sur les pêches.

La note ajoute:

> Il faut se rendre compte que l'application par le MPO de la réglementation concernant l'habitat a battu tous les records en matière d'incohérence [. . .]

On y lit également, au sujet de ceux qui violent actuellement la Loi sur les pêches, que «par suite du phénomène de l'immunité, un grand nombre de contrevenants ne sont pas poursuivis selon les règles. Il semblerait qu'Alcan et d'autres sociétés jouissent de l'immunité et que nous nous limitons à poursuivre les petites gens».

• (1630)

Il est probable que rien ne résume mieux les préoccupations des gens au sujet de la Loi sur les pêches que ce paragraphe particulier. Cela montre à la Chambre à quel point il est important que le projet de loi et les modifications à l'étude soient accompagnés de politiques et de procédures pouvant garantir la protection de nos pêches.

En fait, même dans le plan vague d'aujourd'hui—il ne s'agit pas du Plan vert, car il y manque en fait beaucoup de détails, mais du plan rendu public aujourd'hui—on parle de la divulgation d'un document sur les mesures d'exécution. Ce document est crucial, et des témoins de l'association du droit de l'environnement de la côte ouest en ont parlé à notre comité.

Ce document est le manuel que les agents des pêches utilisent dans leurs activités quotidiennes, mais nous ne l'avons pas encore vu. Dans le Plan vert, on s'engage à le rendre public, ce qui est très important, car il concerne directement les observations formulées dans cette note timide et selon lesquelles les agents des pêches n'ont pas

l'impression d'avoir le soutien du ministère pour protéger l'habitat et appliquer ce genre de dispositions.

Je ne pense pas qu'on puisse parler du projet de loi C–74 et de la protection de l'habitat sans dire un mot d'un cas particulièrement déplorable où le ministère et son titulaire n'ont pas su protéger les ressources en poisson. Il s'agit du projet Kemano.

La semaine dernière, l'ancien ministre de l'Environnement de la Colombie–Britannique s'est engagé clairement à tenir des audiences pour faire l'évaluation environnementale de ce projet, qui aura des conséquences catastrophiques sur l'habitat du saumon et sur le Nechako, l'un des principaux affluents du Fraser. Pourtant, ce projet n'a fait l'objet d'aucune évaluation environnementale. De toute évidence, l'ancien ministre de la Colombie–Britannique a appris à ses dépens que le dossier de l'environnement est très dangereux. Il a dû quitter le Cabinet. Qui sait ce qu'il fera maintenant?

Il est évident que cette question très importante ne va pas disparaître; elle continuera de faire les manchettes, en Colombie–Britannique et dans tout le pays, pendant un certain temps encore. Ses entreprises de pêche et des océanographes ont fait part de leurs préoccupations et continueront probablement de le faire lorsque les tribunaux seront de nouveau saisis de cette question au cours de la prochaine année. Il s'agit d'un dossier très important qu'il faut régler. Nous avons demandé au ministre des Pêches et des Océans de procéder à une évaluation complète des impacts lorsque le premier ministre de la Colombie–Britannique nommera un nouveau ministre de l'Environnement, ou un ministre intérimaire. Tous les membres du Cabinet assument probablement des responsabilités quelconques, étant donné qu'il y a eu tellement de démissions au sein du gouvernement créditiste.

J'encourage l'actuel ministre des Pêches et des Océans à participer non seulement par le biais de l'évaluation des impacts sur l'environnement, mais aussi d'audiences publiques. A–t–on décidé de ne pas tenir de telles audiences par suite de la démission du ministre de l'Environnement de la Colombie–Britannique, qui s'est associé à ce gouvernement pour aider à détruire la rivière Nechako et à réduire le débit de la rivière Fraser?

Le fleuve Fraser, important bassin d'élevage du saumon en Colombie–Britannique et bien connu de tous les résidents de cette province, fera probablement l'objet d'autres discussions et d'autres travaux. Celui–ci constitue aussi une partie intégrante de l'objet du projet de loi C–74. Il s'agit d'assurer non seulement une approche multipartite au règlement d'un grand nombre des problèmes liés au fleuve Fraser, qui intéresse tous les intervenants, notamment les différentes industries axées sur les ressources, mais aussi l'engagement qui avait été pris mais qui est très vague.

Le Plan vert ne prévoit aucun engagement financier pour la reconstitution et la protection des stocks et, évidemment, l'engagement de veiller à ce que les mesures d'observation et d'exécution soient renforcées. C'est essentiellement là le contenu du projet C–74. Ces mesures sont importantes en ce qui a trait au fleuve Fraser, étant donné l'importance de celle–ci pour les pêches en Colombie–Britannique.

Notre caucus, dirigé par le président du caucus néo–démocrate de la Colombie–Britannique, le député d'Okanagan—Shuswap, a accompli un excellent travail en présentant un rapport qui expose nos vues sur l'importance de tout ce qui touche le fleuve Fraser. On a élaboré un plan de gestion pour l'estuaire du fleuve, plan qui, en général, a été perçu comme une approche positive qui devrait servir de modèle pour tout le fleuve.

Notre caucus a tenu la seule réunion qui a eu lieu à Prince George, dans la région du cours supérieur du Fraser, là où le fleuve qui vient de la partie est de ma circonscription reçoit les eaux de la rivière Nechako, qui vient de l'ouest, et commence sa descente vers le sud. Nous sommes le seul groupe à avoir tenu des réunions à Prince George pour parler de l'importance du Fraser. Il y aura aussi bientôt des réunions dans des localités de l'intérieur des terres, ainsi qu'une excursion en bateau sur le cours inférieur du fleuve. Le ministère a produit un document qui est très révélateur, à mon avis, et je serai heureux d'en donner un exemplaire au secrétaire parlementaire si cela l'intéresse. C'est un document très révélateur, et peut–être même controversé, dans lequel on peut voir les préoccupations qu'ont le ministère et les fonctionnaires au sujet de la protection de l'habitat dans le fleuve. Ce document montre bien qu'il y a un engagement de la part du personnel sur le terrain, engagement qui, nous l'espérons, montera jusqu'au ministre. J'espère que ce projet de loi sera utile à cet égard.

Je répète que nous appuyons le projet de loi C–74 en principe. Nous avons réussi à faire adopter deux de mes amendements, avec l'appui du gouvernement. Ce qui est plus important encore, c'est de faire comprendre au

ministère et au gouvernement que, si ce projet de loi est adopté à la Chambre et si nous l'appuyons, nous allons voir à ce que les dispositions de ce projet de loi soient appliquées et nous assurer que la volonté de protéger nos ressources halieutiques sur les deux côtes existe vraiment au niveau du personnel sur le terrain, au niveau du ministère, à la Chambre des communes et au Parlement du Canada.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je suis intervenue dans le débat sur le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'ai assisté à une réunion du comité où des témoins ont comparu. J'ai sur ce projet de loi des opinions très arrêtées qui sont contraires à celles de mes collègues qui interviendront dans le débat.

C'est bien qu'un projet de loi vise principalement à protéger l'habitat du poisson, comme celui-ci est censé le faire. Mais cette mesure me donne trois grands sujets d'inquiétude. Ce sont, premièrement, les amendes imposées aux pêcheurs pour aider à conserver et protéger les stocks de poissons. Je me demande, deuxièmement, d'où viendront les recettes prévues dans le projet de loi. Elles viendront des pêcheurs côtiers parce qu'ils sont les plus nombreux. Je vais parler en détail de chacune de ces préoccupations.

• (1640)

Troisièmement, cette loi ne me semble pas s'appliquer également à tous. C'est ma crainte que les pêcheurs côtiers fassent les frais de cette initiative du ministre des Pêches qui me fait dire cela. Je dis que les sanctions ne s'appliquent pas également parce que je ne voudrais pas que les pêcheurs côtiers assument tout le coût de cette mesure. Quelles mesures prend-on contre les étrangers qui pêchent des quantités excessives? Contre la surpêche hauturière?

Quand le gouvernement en vient à infliger des peines pour conserver et protéger les stocks, c'est que son processus de communication ou de consultation fait défaut. Comme tout le reste. Je le dis parce que le ministre des Pêches et le gouvernement ne font pas suffisamment d'efforts pour consulter les pêcheurs, ceux sur qui retombent tout le poids des mesures que nous adoptons ici. Il y a indéniablement surpêche. Il n'y a pas de doute non plus que l'évaluation des stocks laisse à désirer.

Le ministère des Pêches n'a pas les moyens financiers et autres d'évaluer les stocks dans la région de Fundy. Il refuse d'écouter les pêcheurs. On pouvait prendre autant de poissons qu'on voulait dans la baie de Fundy cet automne et cet été, et pourtant il n'y a pas eu de réévaluation des stocks, aucun appui aux pêcheurs qui comptent sur ces stocks pour gagner leur vie. Rien n'indique que le gouvernement fera une nouvelle évaluation des stocks, comme l'industrie le réclame, comme je l'ai demandé à la Chambre et comme les collectivités locales le revendiquent. Cela illustre, madame la Présidente, à quel point la politique de l'ancien ministre et du ministre actuel est inadéquate dans le secteur des pêches.

Permettez-moi simplement de lire une lettre que j'ai reçue hier soir de la part d'un groupe de pêcheurs à la drague, qui ont des chalutiers de moins de 45 pieds de long. Je vous lis cette lettre, parce que le Plan vert du Canada fait précisément allusion au problème qui y est soulevé. Je vous en fait une brève lecture. La lettre mentionne que l'association avait convenu de ne pas accepter telle quelle la proposition visant les quotas de bateaux. C'est grave, car les pêcheurs devront les accepter dès demain. Ils disent que l'association avait convenu de ne pas accepter la proposition telle quelle. Les pêcheurs n'en ont pris connaissance que la semaine dernière. Le texte de la proposition a cent pages. Les pêcheurs estiment que les quotas individuels proposés poseront obstacle à la conservation de nos stocks de poisson.

Ils ajoutent que la solution proposée ne règle nullement le problème des rejets de poisson à grande échelle. Nous savons que le manège se poursuit, que le ministre en est informé et que le ministère le sait. Un peu plus loin dans la lettre, les pêcheurs disent qu'on ne règle aucunement le problème de la capture sélective du poisson d'excellente qualité. Cette méthode consiste à conserver le poisson de grande dimension et à rejeter les autres. On sélectionne le poisson pêché et on rejette les petits spécimens. Cette proposition n'apporte donc aucune solution à ce problème.

On permet ainsi le rejet et le transbordement. En effet, si les pêcheurs prennent de trop grandes quantités de poisson, ils le rejettent pour respecter leurs quotas ou le donnent à quelqu'un d'autre, ce qu'on appelle le transbordement.

Selon l'association, la proposition touchant les quotas individuels ne permet pas de résoudre les problèmes possibles liés au fait que certains pourraient rejeter de

grandes quantités de poisson ou ne garder que le poisson de meilleure qualité et transborder le reste, ce qui serait au détriment des pêcheurs à engins fixes, compte tenu de leurs quotas.

À ce stade-ci, le ministère des Pêches et des Océans est incapable de s'attaquer aux problèmes en question qui devraient sûrement avoir de graves répercussions sur nos stocks de poisson. Ainsi, pourquoi adoptons-nous une législation qui peut ne pas être appliquée dans tous les cas également?

L'association a reconnu qu'il fallait plus de temps pour mettre en oeuvre un plan plus utile aux pêcheurs, à l'industrie et aux localités en cause, en mettant à nouveau l'accent sur de meilleures méthodes de conservation de nos stocks de poisson. C'est censé être l'objet de ce projet de loi. Les intéressés demandent à être consultés.

Dans leur lettre, ils précisent qu'à leur avis, on commet une injustice en ce qui concerne les quotas de bateaux individuels. Madame la Présidente, les pêcheurs me demandent, ainsi qu'à d'autres députés, j'en suis persuadé, qui représentent des localités côtières, pourquoi on ne les écoute pas. On tient toutes ces consultations. Pourquoi ne les écoute-t-on pas lorsqu'ils affirment que la politique en question ne va pas donner les résultats escomptés?

Pourtant, à la rubrique «L'action au pays», à la page 76 du Plan vert du Canada présenté aujourd'hui, on précise ce qui suit:

> Les quotas individuels, parfois appelés «quotas de bateaux» ou «allocations aux entreprises», constituent un aspect important de la gestion de plusieurs pêches dans l'Atlantique, y compris la pêche du poisson de fond et la pêche hauturière du pétoncle. Il s'agit de parts du total des prises admissibles (TPA), ou allocations aux flottilles, qui sont attribuées aux divers détenteurs de permis. Avec des quotas individuels transférables (QIT), nous ferions un pas de plus en permettant les transferts entre détenteurs de permis, ce qui assouplirait le régime et inciterait à une meilleure utilisation de la capacité de pêche. Au pays, nous attribuons déjà ces quotas à plusieurs pêches, mais d'autres pays y ont également recours, entre autres, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Juste sur cette question, M. Nichol est venu de la côte ouest pour témoigner devant le comité des pêches récemment. Il a mentionné qu'en Nouvelle-Zélande, le secteur des pêches avait maintenant été privatisé à 85 p. 100. Cependant, il n'appartient pas à des intérêts néo-zélandais, mais bien à des multinationales. Il n'est plus contrôlé par les Néo-Zélandais. Ce qu'ils prenaient dans leurs eaux ne leur appartenait pas. Leur prise avait été privatisée en raison du transfert individuel de quotas.

On relève ici le premier élément du Plan vert.

> Par conséquent, de concert avec l'industrie de la pêche et les provinces, le gouvernement mettra en place un système de quotas individuels transférables (QIT) pour diverses pêches.

La déclaration du ministre de l'Environnement comporte deux volets. Son homologue, le ministre des Pêches, veut qu'il y ait des quotas individuels transférables pour diverses pêches. Pour moi, l'expressions diverses pêches pourrait signifier la pêche au homard ou encore au crabe. Cela pourrait être n'importe quel type de pêche, celle au capelan, entre autres.

Je viens de lire une lettre qu'une personne découragée a envoyée au ministère des Pêches pour dire qu'on n'avait pas consulté les gens de l'industrie. Personne dans cette industrie ne veut les quotas de bateaux individuels. À ce que je sache, dans le cas des bateaux moins de 65 pieds, personne ne veut un quota individuel sans. . .

M. Reid: Vous feriez mieux de vérifier vos données.

Mme Campbell (South West Nova): Mon collègue dit que je ferais mieux de vérifier mes données. Je peux vous assurer que les seuls qui veulent un quota de bateau, ce sont les fonctionnaires du ministre. J'ignore pourquoi d'ailleurs. Est-ce pour leurs amis fortunés qui pourront ensuite acheter ces quotas transférables, de sorte qu'un jour, il finira par exister une multinationale des pêches sur la côte est?

• (1650)

Le gouvernement se sert de cet exemple, puis il revient à ce projet de loi en prétendant que les quotas de bateaux individuels serviront à la conservation et à la protection de nos stocks de poisson, la raison d'être du projet de loi C-74 que nous étudions actuellement.

Ça n'a pas de sens quand on pense qu'un groupe a dit qu'il voulait consulter le gouvernement et lui dire quelles questions il aimerait voir abordées comme le plan de gestion, les espèces sous-utilisées, la zone 4WS, à l'est de Halifax, la dimension des mailles, la taille des poissons, le coût du carburant et de l'équipement.

La dimension des mailles, par exemple. Le secteur a respecté un règlement concernant la dimension des mailles, cette année, dans cette zone et ça a marché. Cela fait des années qu'il demandait au gouvernement de réglementer la dimension des mailles. Nous attrapions du poisson de bonne taille.

Le comble, c'est que sans autre consultation, à partir du 1er janvier 1991, nous aurons de nouveaux règlements qui toucheront tous les pêcheurs côtiers de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les amendes seront plus élevées.

M. Reid: Pour ceux qui enfreignent la loi.

Mme Campbell (South West Nova): L'amende maximum sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire pour une première infraction. . . j'arrive à mon deuxième point.

Le secrétaire parlementaire là-bas crie à tue-tête après moi, mais je lui répondrai: où prennent-ils leurs revenus?

Voyons les choses en face. La grande majorité des pêcheurs sont des pêcheurs côtiers. Ça ne s'applique pas à la surpêche.

M. Reid: La grande majorité respectent la loi.

Mme Campbell (South West Nova): N'importe quel bon avocat vous le dirait. Qui sont les gens qui ne peuvent pas se payer d'avocats? Qui sont ceux qui plaident coupables?

Cette loi ne fait aucune distinction entre les petits bateaux de moins de 42, 45 et 65 pieds et ceux de 125 pieds. Elle ne fait aucune différence entre une surpêche de 500, 1 000 ou 200 000 livres, comme vous pourriez le penser. Elle ne fait aucune distinction.

Pour cette raison, vous constaterez que ceux qui peuvent se payer un bon avocat pourront probablement s'en tirer. Je suis avocate, je le sais. S'ils peuvent se payer un bon avocat, ils s'en tireront probablement sans payer l'amende.

Une voix: Des avocats de luxe.

Mme Campbell (South West Nova): Des avocats de luxe, c'est juste.

Le projet de loi ne fait pas de distinction entre une infraction légère et une infraction grave à la loi. Il ne dit pas que les gros peuvent se permettre un avocat, alors que les petits devront probablement plaider coupables. Il ne dit pas que le ministère des Pêches peut choisir qui il veut, car il a trop de travail pour pouvoir poursuivre tout le monde.

Si tout le monde était visé, les gens diraient: «Bon, nous sommes tous logés à la même enseigne.» Mais ce n'est pas le cas. Les inspecteurs vont aller dans les ports les plus faciles et inculper celui qui se trouvera là. Ce sera peut-être le pauvre gars qui, ce jour-là, a quelques poissons de plus, alors qu'il n'enfreint jamais la loi.

Le ministère ne semble pas en mesure d'inculper les vrais coupables. La plupart des pêcheurs vous diraient que c'est à eux qu'il faut s'attaquer, mais pour une raison ou pour une autre ils s'en tirent.

Comme je le disais, le projet de loi ne fait pas de distinction entre le gros et le petit, entre les grosses compagnies qui peuvent payer des amendes et profiter de milliers de poissons supplémentaires pendant une longue période—elles peuvent se faire prendre, à l'occasion, mais alors elles embauchent un bon avocat et elles s'en tirent—et le pêcheur qui a peut-être cette prise supplémentaire pour la première fois et se fera coincer. Il plaidera probablement coupable, parce qu'il a peur.

Comme je le disais, madame la Présidente, ce projet de loi ne s'attaque pas aux véritables coupables. Nous donnons nos espèces sous-utilisées, nous les donnons. Nous n'avons pas de programme pour aider les pêcheurs ou l'industrie à utiliser ces espèces, pas plus que nous n'avons d'évaluation de leurs stocks. Nous donnons cela aux étrangers qui peuvent prendre tout ce qu'ils veulent, rejeter ce qui ne leur convient pas ou sélectionner à volonté. Nous ne les poursuivons pas.

Nous ne faisons rien contre les Américains qui viennent à la limite du banc de George prendre du poisson auquel nos pêcheurs n'ont pas accès parce que nous sommes censés protéger les stocks.

Ce projet de loi contient beaucoup de choses qui ne sont pas fameuses pour les pêcheurs côtiers. Je peux appuyer le principe de la protection de l'habitat. Je peux appuyer les mesures contre les pétroliers qui nettoient leurs réservoirs en s'en allant. Il est normal qu'ils soient pénalisés. Mais la loi n'est peut-être pas assez sévère en ce qui concerne la destruction des habitats.

Il m'est impossible d'appuyer une mesure qui encourage simplement le ministre à ne pas consulter l'industrie. Des gens nous écrivent pour nous dire qu'ils n'ont pas été consultés. Et on nous oblige à voter demain. Aucun des pêcheurs avec lesquels je me suis entretenue n'était satisfait des résultats de cette absence de consultation ou du peu de cas qu'on a fait des solutions proposées.

Je dis à regret à tous mes électeurs qui sont des pêcheurs que ce projet de loi sera probablement adopté, qu'il entrera vraisemblablement en vigueur le 1er janvier et que les infractions qu'il prévoit sont très graves, et les peines sévères. Je le dis parce que je suis certaine que c'est encore le secteur côtier qui écopera le plus de l'incapacité du ministre des Pêches de mettre en application un plan de gestion adéquat qui prenne en considération les ressources naturelles dont nous disposons et le

principe d'équité qui pourra exister dans le secteur des pêches si les stocks sont évalués avec exactitude. Par la même occasion, les différents intervenants du secteur comprendront que la pêche doit être interdite lorsque les contingents sont capturés.

Mais les choses ne se passent pas ainsi. Le gouvernement dit: «Nous allons vous prendre, quoi que vous fassiez, que les stocks soient encore là ou que le contingent ait été capturé. Si vous dépassez la limite ce jour-là, vous êtes cuits.»

Mon temps de parole est presque écoulé. Je ne peux pas dire que j'appuie le projet de loi. Si j'en ai la possibilité, je voterai contre son adoption. À mon avis, il est le fruit d'une politique qui n'a laissé aucune place aux consultations avec l'industrie et tout particulièrement avec le secteur côtier. Le gouvernement procède à des privatisations et a recours à des amendes et à des peines pour surmonter son incapacité de consulter le population canadienne sur la viabilité des ressources halieutiques.

Des voix: Bravo!

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, puisque j'ai l'occasion de prendre la parole pour la toute première fois, maintenant qu'on en est à la période des question et observations, je veux assurer à mes amis d'en face que j'ai bien l'intention de dire mon mot dans ce débat. J'ai bien hâte de pouvoir présenter le point de vue du gouvernement et de répondre à certaines des très bonnes suggestions de mon ami de Prince George—Bulkley Valley. Je suis d'ailleurs sûr que d'autres députés auront aussi des propositions à formuler.

J'aimerais commenter très brièvement ce que vient de dire notre amie de South West Nova. Tout d'abord, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est la prémisse que les gens qui devront payer des amendes en vertu de cette loi seront ceux qui auront enfreint la loi canadienne, puis qui auront été inculpés et condamnés. Il ne doit pas y en avoir beaucoup parmi les pêcheurs que je connais. D'ailleurs, ceux-ci n'enfreignent pas la loi. Ils sont tellement inquiets de l'avenir de la pêche qu'ils voient eux-mêmes au respect de la loi, afin de préserver les ressources halieutiques.

Pour ce qui est du processus de consultation, qu'on me corrige si je me trompe, mais je ne me souviens pas qu'un seul témoin se soit plaint de n'avoir pas été consulté—et j'ai entendu tous les témoignages. Je dois préciser que ces témoins n'y sont pas allés avec le dos de la cuiller, allant jusqu'à demander qu'on applique la loi à la lettre ou qu'on crucifie les contrevenants, en disant qu'il faut être plus sévère. Sur la question de l'équité entre les grands et les petits navires de pêche, on suggérait de simplement retirer le permis des contrevenants, quelle que soit leur importance.

Je sais que le temps passe, mais je me dois de corriger certaines des observations qui ont été faites. J'aimerais avoir plus de temps, je saurais bien l'utiliser.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LOI SUR LE MARIAGE (DEGRÉS PROHIBÉS)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-14, Loi interdisant le mariage entre personnes apparentées, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. Atkinson: Madame la Présidente, je demande que la Chambre accepte, à l'unanimité, que je remplace M. Nicholson, le parrain de ce projet de loi.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Ken Atkinson (St. Catharines) propose que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. Atkinson propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, mon intervention sera courte. Je suis heureux de pouvoir parler de ce projet de loi. Le député de Niagara Falls s'est occupé de piloter cette mesure aux Communes comme il l'avait fait pour un projet de loi semblable au cours de la trente-troisième législature. Il a été incapable de se présenter aux Communes aujourd'hui, et si je peux, je voudrais lui souhaiter, et souhaiter à sa femme, beaucoup de bonheur car ils attendent la naissance de leur enfant. C'est pour cela que je le remplace aujourd'hui.

Ce projet de lui modifie et clarifie la loi canadienne qui interdit le mariage entre personnes apparentées. Elle ramène à deux le nombre d'interdictions. Il s'agit des

mariages entre personnes ayant des liens de parenté en ligne directe, entre frère et soeur ou demi-frère et demi-soeur, ou ligne collatérale, par adoption, s'il s'agit de frère et soeur.

Il existe aujourd'hui, au Canada, environ 30 couples dont les liens de parenté tombent sous le coup de ces interdictions. Une mesure semblable est déjà restée sans lendemain au cours des législatures précédentes à cause de la prorogation ou de la dissolution des chambres, et j'espère, certes, que maintenant, les députés avaliseront ce projet de loi à l'unanimité au moment du vote.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots après mon collègue à propos du projet de loi S-14, qui vient d'être présenté à la Chambre après de nombreuses années, sept ou huit, d'efforts visant à élaborer un projet de loi ayant pour but d'améliorer la législation sur l'interdiction du mariage entre personnes apparentées à divers degrés.

Mon collègue a parlé de la trentaine de couples qui attendent l'adoption de ce projet de loi dans les deux Chambres. Il semble que les nombreuses années d'attente en ont valu la peine. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes heureux de reconnaître le travail des députés et sénateurs qui ont fait de ce projet de loi une réalité, afin de renforcer les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de mariage.

Nous sommes heureux d'appuyer ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme le vice-président: Je voudrais savoir s'il y a consentement unanime, car je constate la présence des députés, pour déclarer qu'il est 18 heures et amorcer le débat d'ajournement?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES BANQUES D'ALIMENTATION

Mme Joyce Langan (Mission—Coquitlam) : Madame la Présidente, le 16 octobre 1989, j'ai posé une question sur la pauvreté au ministre des Finances. Je précisais que la banque d'alimentation de Vancouver distribue 3 200 sacs de nourriture chaque semaine; que la banque d'alimentation d'Edmonton nourrit 11 000 personnes chaque mois; que celle de Regina fournit 5 500 repas et 6 000 boîtes d'aliments par mois; et que celle de Toronto nourrit 84 000 personnes par semaine. Une étude réalisée à Montréal démontre qu'au Canada, un enfant sur cinq souffre de la faim. Les banques d'alimentation du Canada sont en train de devenir des institutions.

J'avais demandé au ministre s'il attendait que les banques d'alimentation du Canada ferment leurs portes pour contraindre le gouvernement à agir ou si le gouvernement accorderait une aide financière suffisante aux Canadiens qui souffrent de la faim.

Voici la réponse:

[. . .] au cours des cinq dernières années, nous avons montré [. . .]

«Nous» étant le gouvernement.

[. . .] très clairement notre volonté d'atténuer les problèmes des gagne-petit.

Le ministre ajoutait:

Voici quelques exemples de ce que nous avons fait pour ces gens.

Parlant encore du gouvernement, il a dit:

Nous avons haussé considérablement le crédit d'impôt pour enfants par rapport à ce qu'il était en 1984. Nous avons été le premier gouvernement à établir un crédit remboursable pour taxe de vente. Ce crédit a été augmenté à deux reprises depuis son établissement en 1986.

Il a également mentionné:

[. . .] des changements qui ont permis à 850 000 Canadiens à faible revenu de ne plus payer d'impôt [. . .]

Donc, dans chacun de ces trois secteurs, il a l'impression que le gouvernement a réglé les problèmes et éliminé les causes de la pauvreté au Canada.

Nous étions le 16 octobre 1989. Nous sommes le 11 décembre 1990. En octobre dernier, lorsque j'ai soulevé la question dont nous parlons aujourd'hui, il y avait 906 000 sans-emploi au Canada. Le taux de chômage était de 6,7 p. 100. Les derniers chiffres font état de 1 246 000 travailleurs au chômage au Canada. Le taux de chômage est de 9,1 p. 100. Depuis juin, quelque 200 000 travailleurs sont allés grossir les rangs des chômeurs.

Puisque le ministre des Finances a finalement admis que nous étions en récession, je crois qu'il doit s'attaquer à cette question en présentant des solutions beaucoup plus sérieuses et utiles qu'en se contentant de dire qu'il a introduit des crédits d'impôt pour aider les pauvres.

Tout d'abord, beaucoup de pauvres gagnent déjà des revenus si maigres qu'ils n'ont pas à payer d'impôt. Il s'agit d'une récession créée par le gouvernement. Les chiffres que je viens de citer traduisent mal à eux seuls l'ampleur des souffrances de centaines de milliers de Canadiens. Nous nous fondons trop souvent sur des chiffres. En l'occurrence, j'en citerai un de plus. L'année dernière, 1,4 million de Canadiens ont compté sur les banques d'alimentation pour survivre. C'est la retombée d'une récession dont nous sommes les auteurs, du chômage et de la pauvreté qui s'aggrave de plus en plus dans notre pays.

Il faut examiner le cas des familles qui ont recours aux banques d'alimentation.

• (1710)

Il faut considérer les réalités dramatiques et pénibles de leur vie, notamment lorsqu'une famille qui est en pleine productivité c'est-à-dire qu'elle fait partie de la collectivité, qu'elle tire fierté et dignité de son travail, qu'elle a un logement et participe pleinement à la collectivité, se trouve à perdre son emploi ou devient sous-employée et, en fait, se retrouve dans la pauvreté, doit déménager dans un logement moins coûteux et qui, dans bien des cas, le perd. Bien des familles qui sont au chômage et souffrent de cette récession depuis que j'ai soulevé cette question—se trouvent maintenant contraintes de refuser à leurs enfants la pleine participation au système scolaire; j'entends à toutes les activités auxquelles s'adonnent leurs camarades et qui leur sont nécessaires. Ces enfants se voient refuser le droit de participer aux activités parascolaires à cause de leur pauvreté et cela fait une grande différence dans leur vie. Mais le plus important à mon avis, c'est que le nombre de personnes qui font la queue devant les banques d'alimentation augmente et que les enfants au Canada souffrent de la faim.

Alors que nous attendons avec impatience le moment où nous pourrons rejoindre nos familles pour les fêtes de Noël, des centaines de milliers de familles canadiennes pensent non pas à Noël, mais à survivre pendant un mois de plus, soit jusqu'à ce que leur chèque arrive et elles doivent se présenter à une banque d'alimentation en vue de satisfaire les besoins essentiels de leurs enfants. Néanmoins, le Canada est un signataire de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants, qui consacre le droit des enfants à un foyer, à un gîte, à de la nourriture, à une éducation et oui, à jouer. Or il y a au Canada 1,4 millions de Canadiens qui comptent sur les banques d'alimentation pour survivre.

Tous les chiffres montrent que la demande pour un tel service augmente de façon radicale. Une telle situation ne devrait pas exister dans un pays comme le nôtre. Quatre nouvelles banques d'alimentation ont ouvert leurs portes à Terre-Neuve. À Surrey, les banques d'alimentation accueillent 200 personnes de plus par mois, alors que 100 autres s'en voient refuser l'accès. À Toronto, la nourriture est rationnée en raison de la demande très forte qui existe. Dans la région métropolitaine de Toronto, cent mille personnes font la queue devant des banques d'alimentation tous les mois.

On ne peut plus tolérer que le ministre rappelle aux Canadiens tous les emplois qui ont été créés parce que les gens ne peuvent subvenir à leurs besoins en travaillant chez McDonald, à la Villa du poulet ou dans l'industrie de services. Les Canadiens ont besoin d'emplois rémunérateurs, ils ont besoin de plein emploi.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, la députée a demandé si le gouvernement va donner une aide financière adéquate aux Canadiens qui ont faim. Sa question montre clairement qu'elle n'a simplement pas compris les programmes que le gouvernement a mis en place pour aider les personnes défavorisées dans notre pays.

La députée devrait savoir que le gouvernement fédéral partage actuellement 50 p. 100 des dépenses provinciales au titre du bien-être social dans le cadre du Régime d'assistance publique. Il est vrai que le gouvernement a proposé, dans le dernier budget, de fixer un plafond de 5 p. 100, en ce qui concerne ce régime, pour les trois provinces les plus riches, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Toutefois, ce plafond ne s'appli-

que pas aux autres provinces, où le gouvernement fédéral continuera de dépenser le même montant que la province elle-même.

Notre Constitution interdit au gouvernement d'intervenir dans un domaine de compétence provinciale. C'est aux provinces qu'il incombe de verser des prestations d'aide sociale suffisantes, et j'invite donc la députée à s'en prendre aux provinces et non au gouvernement fédéral.

Il est vrai que le secteur du bien-être social relève des provinces, mais le gouvernement fédéral n'a pas manqué à son devoir dans les secteurs où il a une responsabilité constitutionnelle. Il a mis en oeuvre des initiatives sociales pour aider les Canadiens à faible revenu.

L'une des premières choses qu'il a faites en arrivant au pouvoir, c'est d'élargir le programme d'allocations au conjoint pour que toutes les veufs et veuves de 60 à 64 ans y soient admissibles. Plus de 50 000 Canadiens à faible revenu, dont beaucoup sont des femmes, profitent de cette mesure.

Avec la collaboration des provinces, nous avons pris des mesures pour aider les assistés sociaux à ne plus dépendre de l'aide sociale. Nous dépensons 1,8 milliard de dollars, dans le cadre de la Planification de l'emploi, pour aider les gens à se trouver des emplois.

Le gouvernement a également annoncé une nouvelle stratégie visant à aider les Canadiens à profiter des possibilités d'emploi qui s'offrent à eux. Le gouvernement a également pris des mesures fiscales pour aider les Canadiens à faible revenu. Il a augmenté le crédit d'impôt pour enfants. Il a établi le crédit pour taxe fédérale sur les ventes. Il y a aussi un nouveau crédit supplémentaire pour les enfants d'âge préscolaire. Le crédit est maintenant versé deux fois par année, ce dont nous sommes très heureux. Par ailleurs, quelque 850 000 Canadiens à faible revenu n'ont plus à payer d'impôt grâce à la réforme fiscale.

Le gouvernement fédéral a donc déjà pris de nombreuses mesures pour répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu parce que le Canada doit être généreux envers les défavorisés. Le gouvernement fédéral est bien disposé à faire sa juste part.

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, il y a quelque temps, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourquoi le bureau de Toronto qui s'occupe de l'arriéré des cas de réfugiés a décidé de donner la priorité aux demandeurs venant de la région des Antilles, qui ont été les derniers à arriver il y a deux ans. On m'a répondu que ce n'était pas vrai.

Les faits établissent pourtant que c'est bien cela qui se produit. Nous avons reçu des témoignages à ce sujet aujourd'hui même, au cours d'une réunion informelle avec quelques membres du Black Action Committee, qui nous ont parlé de leur propre expérience comme consultants. Lorsqu'ils accompagnent un client, les fonctionnaires de l'Immigration lui demandent: «Êtes-vous de Trinidad? Très bien, nous nous écouterons. Êtes-vous Jamaïcain? Très bien, nous vous écouterons. Êtes-vous Iranien? Eh bien, nous vous écouterons un autre jour.» Il s'agit de toute évidence d'un tri favorisant les Antillais au détriment de gens qui sont arrivés des années avant.

Au cours d'une réunion qui a eu lieu le 9 septembre avec des représentants de l'Association du Barreau, M. Pirie, haut fonctionnaire de l'Immigration en Ontario, a dit très franchement: «Oui, nous avons modifié les règles trois ou quatre fois depuis que la ministre avait annoncé que les premiers arrivés seraient les premiers servis. Nous avons donné la priorité aux Antillais.» La raison, d'après lui, c'est qu'ils parlent anglais et n'ont donc pas besoin d'interprètes.

Grâce à ces mesures, entre autres, les responsables de l'Immigration ont réussi à augmenter la vitesse de traitement des cas de l'arriéré. Dans six mois d'ici, il leur faudra aussi longtemps pour traiter les cas des Sri Lankais et des Salvadoriens qu'il leur en aurait fallu s'ils avaient suivi les directives initiales de la ministre. Le ministère n'a pas accéléré ses opérations. Il n'a fait que manipuler les statistiques pour qu'elles donnent l'impression qu'il a accéléré.

En fait, au cours de la période de deux mois allant de la fin de juillet à la fin de septembre, le nombre de cas étudiés a augmenté de 20 p. 100. L'augmentation a été de 5,7 p. 100 pour les Iraniens, de 4,8 p. 100 pour les Salvadoriens et de 3,6 p. 100 pour les Sri-lankais. La hausse a donc été inférieure à 6 p. 100 pour tous ces groupes. Toutefois, une augmentation de 197 p. 100 a été enregistrée relativement au nombre de cas touchant les Trinidadiens, et de 35 p. 100 en ce qui a trait aux Jamaïcains. De toute évidence, le programme n'est pas appliqué de la façon dont l'avait ordonné la ministre, ni de la façon dont celle-ci avait dit qu'il serait appliqué, tant ici à la Chambre que lorsqu'elle a rencontré les membres du

Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Cette question est très grave.

Le fait que la priorité soit accordée aux résidents des Caraïbes peut s'expliquer de trois façons différentes. La première explication est celle qui a été fournie, mais elle ne colle pas parce que, comme je le dis, il leur faudra autant de temps pour procéder en bloc lorsqu'ils en auront fini avec les Iraniens et les autres qui ne parlent pas l'anglais.

• (1720)

Une autre explication est le fait que pratiquement toutes ces personnes sont noires; plus ou moins noires, mais en tout cas pas blanches. La ministre juge offensant qu'on puisse sous-entendre l'existence d'un préjudice racial. Je trouve plutôt offensant la présence d'éléments de preuve indiquant qu'il y a discrimination raciale.

Enfin, M. Pirie a en fait dit que nous nous occupons d'abord des cas manifestement non fondés. Ainsi, contrairement à la législation, c'est-à-dire aux dispositions du Canada et des Nations Unies, qui veut que chaque cas doit être jugé individuellement lorsqu'une personne demande le statut de réfugié, les autorités disent que tous les Trinidadiens sont des tricheurs, que tous les Jamaïcains sont des tricheurs et qu'il faut les admettre en vitesse.

Le comité responsable a jugé que la cause de sept Trinidadiens avait un minimum de fondement. En vertu des règles de la ministre, ces personnes auraient dû obtenir le statut d'immigrants admis. Mais non! La ministre a interjeté appel de la décision rendue dans chacun des sept cas. Pourtant, en vertu des règles fixées par la ministre, ces personnes auraient dû obtenir le statut d'immigrants admis.

En d'autres mots, la ministre ne veut pas donner l'impression qu'une demande faite par toute personne du Trinidad a un minimum de fondement ou est plausible, relativement à l'obtention du statut de réfugié.

Je comprends que la ministre n'ait pas le temps d'assister aux séances dans les salles d'audition. Je conçois que certains de ses fonctionnaires d'Ottawa aient aussi très peu de temps. Toutefois, si la ministre ne sait pas ce qui se passe dans sa ville—sa circonscription est située juste au nord de la mienne, la circonscription de St. Paul's—elle peut s'informer, notamment auprès d'avocats de réputation du secteur privé, dont certains ont fait des interventions fructueuses devant la Cour suprême.

Le gouvernement glorifie l'entreprise privée en privatisant toutes sortes d'industries publiques, parce que, selon lui, c'est comme ça qu'il faut faire. Il critique régulièrement les avocats du secteur privé qui défendent les demandes d'obtention du statut de réfugié. La plupart des demandeurs n'ont que très peu d'argent. Aucun avocat ne deviendra millionnaire en représentant des personnes qui demandent le statut de réfugié.

Ce n'est que dans le domaine du droit des réfugiés—et cette déclaration m'a été faite à plus d'une reprise par des fonctionnaires, des ministres ainsi que le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié—qu'on accuse les avocats du secteur privé de ralentir le processus. On ferme toujours l'oeil sur les ajournements attribuables au fait que le ministère a oublié qu'il fallait la présence d'un interprète, de l'agent chargé de présenter le cas ou de l'arbitre, ou encore qu'il n'a pas prévu de salle d'audition.

Il existe toutes sortes de retards. Selon leurs chiffres, ceux-ci sont attribuables à parts à peu près égales aux représentants du ministère et à ceux des clients. Pourtant, la ministre et les autres ne parlent que des retards causés par l'une des deux parties. Ils sont trop sur la défensive alors qu'ils essaient de soutenir une position indéfendable. Ils auraient intérêt à reconnaître ce qui se passe, même si ce n'est pas ce que la ministre a ordonné.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de compléter la réponse que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a donnée au député de Trinity—Spadina le 30 octobre.

Nous nous sommes vus plus tôt cet après-midi. En fait nous avons quitté une réunion à toute vitesse pour nous rendre ici. Nous aurions probablement pu échanger nos notes là-bas et économiser du temps à la Chambre.

D'abord, le traitement des demandes qui forment l'arriéré n'a pas axé spécifiquement sur celles d'origine antillaise. En général, ces demandes sont traitées en commençant par les plus anciennes.

Comme le député le sait, les demandeurs des pays antillais représentent une forte proportion de l'arriéré. Le moment est maintenant venu, comme chacun devait s'y attendre, de traiter ces demandes. Il est tout simplement faux de prétendre qu'il a été décidé d'accorder une attention spéciale à ce groupe ou à tout autre groupe.

Bien que le programme d'élimination de l'arriéré ait démarré lentement, le rythme auquel les demandes sont traitées s'est accru sensiblement ces derniers mois. Au 26 octobre, l'étude de 54 p. 100 des 85 000 demandes que comptait l'arriéré avait été amorcée et 31 p. 100 des cas avait été tranchés.

De plus, à Toronto, le bureau d'élimination de l'arriéré cherche à rendre les opérations aussi efficaces que possible en établissant le calendrier des audiences en fonction de la langue, compte tenu de la disponibilité des interprètes, des antécédents et de tout autre facteur pertinent.

Les autres activités d'élimination de l'arriéré se poursuivent toutefois pendant ce temps, tout comme les activités normales du programme d'immigration.

Il y a lieu de signaler que l'affectation de ressources et de personnel se fait séparément pour l'élimination de l'arriéré et pour le traitement des demandes courantes d'immigration. Des ressources temporaires sont affectées spécifiquement au traitement de l'arriéré.

À ceux qui demandent une amnistie ou un examen administratif, nous répondons que ni l'une ni l'autre n'est une solution. L'expérience a démontré, au Canada et ailleurs, que ces mesures ne donnent tout simplement pas satisfaction.

Le projet de loi C-55 donne en réalité d'assez bons résultats pour ce qui est du nouveau processus de détermination du statut de réfugié. Trois des principaux objectifs de la nouvelle loi étaient de réduire le temps nécessaire pour rendre des décisions, de rendre des décisions justes et uniformes et de réduire, sinon éliminer, le nombre de demandes manifestement sans fondement. Tous ces buts ont été atteints, dans une large mesure. Il n'y a pas eu de ruée massive de demandes manifestement non fondées comme on en voyait sous l'ancien régime.

On a éprouvé un peu de difficulté à atteindre la pleine efficacité, mais c'est normal dans l'application d'une loi nouvelle et extrêmement complexe. Au cours des neuf premiers mois de 1990, on a ouvert 27 p. 100 plus de dossiers que dans toute l'année 1989, et on en a réglé 20 p. 100 de plus que pendant la même période l'année précédente.

Malgré l'accumulation imprévue de cas, il faut se rappeler que le temps requis pour les régler se mesure en mois et non en années comme sous l'ancien régime.

Le nombre de nouvelles demandes a presque doublé dans la deuxième année du système de détermination du statut de réfugié. D'après les résultats obtenus jusqu'ici, il est évident que le système répond bien à la demande.

Le vérificateur général a proposé récemment des changements dont un grand nombre sont déjà mis en application. Ainsi, après que le vérificateur général eut suggéré de prendre des mesures pour réduire le nombre d'ajournements et améliorer le processus de mise au rôle des audiences, le ministère a fait parvenir, en août 1990, des directives détaillées où il décrivait les nouveaux mécanismes mis en place afin de réduire les ajournements et d'augmenter l'efficience et l'efficacité de la mise au rôle. En décembre, les contrôleurs de la mise au rôle se sont réunis pour analyser les progrès accomplis dans l'élaboration des mécanismes visant à réduire le nombre d'ajournements.

Le vérificateur général a proposé de rationaliser le processus d'audience initiale des revendications non contestées par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministère a lancé deux projets pilotes, l'un à Vancouver et l'autre à Niagara Falls. Il a évalué et simplifié le processus d'enquête qui permet de traiter les revendications jugées recevables au premier palier sur simple examen des dossiers. L'expérience ayant donné des résultats positifs, le mécanisme a été appliqué partout au pays. Il est en vigueur à l'heure actuelle.

Enfin, le vérificateur général a mentionné que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration devrait songer à exiger que le demandeur subisse un examen médical, un examen de sécurité et une vérification de ses antécédents criminels peu de temps après avoir renvendiqué le statut de réfugié, compte tenu de la forte proportion de demandes acceptées jusqu'à ce jour. Un mécanisme est en place afin de vérifier les antécédents criminels des demandeurs qui se présentent à un point d'entrée et dont l'identité est douteuse. Des efforts seront déployés en vue d'accélérer les processus d'examen médical et sécuritaire.

LA COMMISSION DU HAVRE DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, pour faire suite à de nombreuses questions déjà adressées au ministre des Transports, je voudrais profiter de l'occasion pour parler de la conduite du courtier en immeubles de Burlington, Peter Lush, dans ses fonctions contradictoires de président de la Commission du havre de Hamilton et d'agent pour le vendeur de parcelles de terrain que la Commission du havre de Hamilton était intéressée à acquérir. Plus important, je voudrais récapituler les décisions du gouvernement qui ont perpétué ce conflit d'intérêts.

Le courtier en immeubles Peter Lush, qui a démissionné le 2 octobre dernier de son poste au sein de la Commission, avait été nommé pour la première fois à la Commission par décret en décembre 1986, et son mandat y avait pareillement été reconduit en 1989.

Il était de notoriété publique que M. Lush avait plusieurs amis intimes au Cabinet, notamment le député conservateur de Lincoln, qui aurait, semble-t-il, encouragé M. Lush à accepter la présidence de la Commission du havre de Hamilton et qui aurait soutenu sa candidature.

On sait également qu'au moment de sa nomination à la présidence de la Commission du havre de Hamilton, M. Lush a déclaré qu'il n'aurait pas accepté le poste de commissaire du havre si, pour ce faire, il devait renoncer à représenter J. I. Case dans la vente de biens immobiliers auxquels s'intéressait la Commission du havre de Hamilon. Cependant, on est allé de l'avant quand même malgré le conflit d'intérêts qui aurait dû sauter aux yeux

de tout le monde en 1986 lorsque le vice-premier ministre actuel a fait cette nomination en sa qualité de ministre des Transports à l'époque. M. Lush a été assermenté dans ses fonctions de commissaire conformément aux lignes directrices de la Commmission du havre de Hamilton. L'objectif de ces directives est clair:

> L'objet de cette politique est de conserver et de favoriser la confiance du public dans l'intégrité des commissaires du havre de Hamilon au moyen de règles de conduite explicites sur les conflits d'intérêts, et de limiter la possibilité de conflits entre entre les intérêts privés des commissaires et les charges publiques qui leur sont confiées.

• (1730)

Non seulement M. Lush a-t-il enfreint les articles de ces lignes directives, mais il n'a commencé à tenir compte des objectifs susmentionnés que trois ans après sa nomination, et seulement après que cette affaire eut rebondi à la Chambre. Or, il aurait dû laisser tomber tous ses liens d'affaires avec la Commission du havre de Hamilton le jour de sa nomination, comme le prescrivent les lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Selon l'alinéa 7(d) du Code, un commissaire doit, «dès sa nomination, organiser ses affaires personnelles de manière à éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents». Bref, M. Lush aurait dû renoncer au mandat qu'il détenait pour la vente de propriétés auxquelles s'intéressait la commission portuaire ou il aurait dû renoncer à la nomination.

Sur ce point précis, l'étude d'avocats engagée par le gouvernement pour faire rapport sur la conduite de M. Lush déclarait:

> Afin de respecter l'alinéa 7(d), M. Lush était obligé de prendre les dispositions pour que Lush Realty Corp. cesse d'agir comme représentant de J. I. Case dans les transactions de cette entreprise avec les commissaires du havre de Hamilton dès qu'il a accepté le poste de commissaire en janvier 1987 et non pas trois ans plus tard, le 13 mars 1990. M. Lush n'a pas, en déclarant simplement son intérêt en la matière et en s'abstenant de prendre des décisions, évité la situation qui a donné naissance au conflit. En laissant son entreprise continuer d'agir en tant que mandataire de J. I. Case, il était toujours en position de conflit d'intérêts.

Le 13 mars 1990, M. Lush a informé le ministre des Transports de sa décision de dissocier son groupe d'entreprises des propriétés de J. I. Case à Hamilton, ce qu'il aurait dû faire bien avant. Cependant, tout indique qu'il n'a pas rompu ces liens. Malgré tout, il était commode pour lui de déclarer pareille rupture parce que l'entente définitive sur la propriété de 10 000 000 $ en cause a été conclue le 9 mars 1990, soit seulement quatre jours avant.

Pendant ces jours fort importants, j'ai attiré l'attention du ministre des Transports sur le fait que M. Lush était toujours en situation de conflit d'intérêts en sa qualité de président de la Commission du havre de Hamilton. Le ministre s'est contenté de me mettre au défi de porter mes accusations à l'extérieur de la Chambre, ce que j'ai fini par faire, mais il n'a pas répondu à mes questions. Le ministre avait dit que des allégations avaient déjà été faites, et qu'une enquête avait été menée par l'avocat de la Commission du havre de Hamilton qui avait jugé qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts.

J'aimerais savoir comment deux rapports si diamétralement opposés peuvent avoir été émis au sujet des affaires de Peter Lush. Le premier rapport à cet égard a été rédigé à la demande d'un des membres de la commission, qui avait réclamé une opinion juridique des avocats de la commission.

Le cabinet d'avocats a précisé que M. Lush était en conflit d'intérêts, mais qu'il avait déclaré sa situation et qu'il n'avait pas participé, en sa qualité de commissaire, aux décisions relatives à l'achat de propriétés. Le cabinet d'avocats ajoutait que, conformément à l'alinéa (j) des lignes directrices de la commission, «un membre de la commission ne devait pas [. . .] participer directement ou indirectement à une transaction de nature pécuniaire, ni avec lui-même ni avec un autre membre de la commission», et que «l'achat de propriétés par la commission ne constituait pas une transaction de nature pécuniaire avec M. Lush, que ce soit directement ou indirectement. La transaction se fait avec J. I. Case et, alors que M. Lush va manifestement bénéficier de cet achat, il ne participe pas directement ou indirectement à l'achat du terrain.»

Par la suite, après que j'eus posé de nombreuses questions à la Chambre en mars dernier, la commission portuaire a à nouveau consulté ses avocats à propos de ces accusations et on lui a donné le même avis juridique.

L'avis juridique le plus récent qui remonte au 5 novembre 1990 va complètement à l'encontre de l'avis donné à la commission portuaire en 1989. L'étude d'avocats engagée par le ministre des Transports a exposé le conflit en termes précis:

Il ne fait aucun doute que dans les négociations engagées pour la vente des terrains, les intérêts de J. I. Case, représentés par Lush Realities Corp, étaient en conflit avec ceux des commissaires du havre de Hamilton. J. I. Case voulait naturellement vendre ses terrains au meilleur prix et dans les conditions les plus favorables. Le commissaire du havre de Hamilton, d'autre part, voulait acheter les terrains au prix le plus bas possible et aux conditions les plus avantageuses.

Voilà le coeur du problème, madame la Présidente. Qui M. Lush doit-il servir avant tout? Les intérêts de qui doit-il défendre?

Il est évident que M. Lush n'a pas réussi à sortir de ce dilemme, et lorsque je l'ai signalé au ministre des Transports, il s'est moqué de moi. Le ministre aurait dû savoir, en tant qu'avocat et ancien procureur général du Canada, qu'il était impossible pour M. Lush de remplir ses fonctions puisque, d'une part, son poste lui procurerait un avantage financier et, d'autre part, il ne pouvait bien servir les intérêts de la Commission du havre de Hamilton.

Le cabinet d'avocats a tiré la conclusion suivante:

[. . .]Les commissions que devaient toucher la Lush Realty Corp. devaient correspondre à un pourcentage des prix d'achat définitifs. Il était donc de l'intérêt de M. Lush de conclure la vente des terrains au prix le plus élevé possible. Cela plaçait son intérêt personnel en conflit direct avec ceux de la Commission du havre de Hamilton.

En conclusion, madame la Présidente, je soutiens que le gouvernement et le ministre des Transports, qu'ils le veuillent ou pas, sont les premiers responsables de cette situation puisqu'ils ont nommé M. Lush. Le gouvernement doit déployer tous les efforts possibles pour recouvrer le demi-million de dollars ou plus versé à M. Lush, puisque c'est de l'argent mal acquis.

Deuxièmement, je crois qu'il existe sûrement de meilleurs moyens de veiller à ce que ce genre de chose ne se reproduise pas, y compris la révocation de la nomination en cas d'agissements douteux et le recouvrement des fonds lorsque ces agissements entraînent des gains monétaires.

Enfin, lorsqu'un organisme public demande à ses conseillers juridiques un avis sur une situation de conflit d'intérêts mettant en cause l'un de ses responsables, il faudrait que l'avis soit soumis au gouverneur en conseil pour qu'il fasse l'objet d'un autre examen, afin de garantir la responsabilité du gouvernement et des ministères.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je tiens à souligner que ce gouvernement, sous la direction du premier ministre, a publié au mois de septembre 1985 les directives les plus complètes qui aient été adoptées par un gouvernement canadien concernant les conflits d'intérêts et l'après-mandat pour les titulaires de charge publique. Ce code visait à faire en sorte que ceux qui exercent une charge publique se conforment à un certain nombre de principes ayant pour but de préserver l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des organismes gouvernementaux.

Comme c'est le cas pour toute nouvelle initiative du genre, les directives ont été adoptées et appliquées sans le bénéfice d'une expérience antérieure.

Nous savons tous que les décisions seraient beaucoup plus faciles à prendre rétrospectivement. Toutefois, maintenant que nous avons une certaine expérience de la question, nous comprenons mieux les difficultés inhérentes de l'application, dans le quotidien, du code régissant les conflits d'intérêts. Ce code vise à concilier, d'une part, la nécessité de recruter des personnes compétentes et expérimentées pour occuper des postes au sein d'organismes gouvernementaux et, d'autre part, la nécessité pour ces organismes de pouvoir satisfaire de manière irréprochable à tout examen public approfondi.

Si les critères devaient être rigoureux au point d'exclure quiconque a des intérêts commerciaux, il serait difficile de trouver des personnes compétentes pour siéger au sein des organismes, des conseils et des commissions du gouvernement.

Lorsque M. Lush a été reconfirmé, le 16 décembre 1989, dans ses fonctions au sein de la Commission du havre de Hamilton, toutes les parties étaient au courant de ses intérêts commerciaux. Au cours de la période des négociations relatives à l'achat d'un terrain de J. I. Case, par les commissaires du havre de Hamilton, M. Lush a signalé qu'il se trouvait en conflit d'intérêts, conformément aux lignes directrices pertinentes de la commission, et il n'a pas participé à la ratification de l'achat, ni aux discussions de la commission concernant cette transaction.

Malgré les avis juridiques précédents qui disaient qu'il n'y avait pas de conflit, quand le ministre a été mis au courant de la situation en mars 1990, comme le député d'en face l'a dit, il a immédiatement pris des mesures pour que M. Lush mette fin à ses intérêts dans les transactions immobilières et il s'est assuré qu'il l'avait fait.

Le député d'en face s'est dit lui-même satisfait des mesures prises.

M. Keyes: Je les ai crues.

M. Belsher: Quand la question a été soulevée de nouveau en octobre et que le ministre a appris que les liens n'avaient peut-être pas été entièrement coupés, il a demandé et obtenu la démission du président de la commission du havre de Hamilton, M. Peter Lush.

En ce qui concerne la question soulevée par le député, le ministre a donné sa parole à la Chambre qu'un examen approfondi et impartial des faits serait effectué et il a tenu sa promesse. Le bureau d'avocats qui a fait l'enquête a soumis son rapport et conformément à la promesse faite à la Chambre par le ministre, ce rapport a été rendu public. De plus, le ministre a écrit aux dirigeants de tous les organismes fédéraux qui relèvent de lui pour leur demander d'étudier l'opinion du bureau d'avocats indépendant et de la soumettre à l'attention de toutes les personnes assujetties aux lignes directrices en matière de conflits d'intérêts.

De plus, il a aussi ordonné aux commissions portuaires de demander conseil au sous-registraire général adjoint dans les situations ambiguës où les lignes directrices sont difficiles à interpréter et à appliquer. Pour toutes ces raisons, le gouvernement considère maintenant que cette affaire est close.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 41.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi le 12 décembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Selon notre régime, monsieur le Président, justice différée est justice refusée.

Or, la justice est différée dans le cas des Canadiens qui ont soumis au gouvernement fédéral quelque 580 revendications précises. Dans la seule province de l'Ontario, 94 revendications territoriales demeurent en suspens à l'heure actuelle. Dans cette province, depuis 1985, seulement 4 revendications ont été menées à terme.

Dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk, à l'heure actuelle, les autochtones des six nations de la rivière Grande ont saisi les autorités de 17 revendications précises. Dans chaque cas, ils attendent depuis plus de 7 ans.

La politique du gouvernement actuel pour ce qui est des revendications territoriales des autochtones est un échec. Elle va à l'encontre des besoins de toutes les parties intéressées. Les autochtones des six nations ont suffisamment attendu. Certaines de leurs revendications sont plus que séculaires.

Je demande instamment au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire un effort sérieux pour régler ces revendications territoriales, et je demande en outre au gouvernement de trouver la volonté politique nécessaire pour traiter ces revendications avec justice et efficacité.

[*Français*]

LE VIÊT-NAM

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'informer cette Chambre que pour la première fois depuis 45 ans, un haut dirigeant communiste vietnamien réclame l'élection démocratique d'une Assemblée nationale nouvelle et la formation d'un gouvernement de reconstruction nationale, constitué de personnes capables et intègres. Le gouvernement en exil du Viêt-nam est représenté ici même aujourd'hui en la personne de Hoang Viet Cuong en sa qualité de président de la Coalition des partis politiques vietnamiens démocratiques pour la libération de leur pays. Le Canada doit être fier de pouvoir participer à l'émancipation de ce pays, qui à l'instar des pays de l'Est va enfin voir luire une lueur d'espoir d'un renouveau démocratique et la libération de l'oppression de son peuple.

Au nom de tous les Canadiens, nous formons les voeux que nos amis réussissent leur mission et que de concert avec leurs membres et les autres partis politiques du Viêt-nam, nous puissions voir cette élection démocratique.

Monsieur le Président, je tiens personnellement à formuler les meilleurs voeux de succès à Hoang Viet Cuong en lui souhaitant une élection démocratique le plus rapidement possible pour un Viêt-nam libre et indépendant, afin que tous les réfugiés vietnamiens du monde entier puissent enfin se retrouver dans leur pays libre. Et nous, au Canada, serons fiers d'avoir pu contribuer à l'affranchissement d'un peuple.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey Nord): Monsieur le Président, les députés savent que notre régime public d'assurance-maladie est assiégé.

Dans le rapport qu'il publiait hier, le Conseil national du Bien-être demande—il supplie presque—le gouvernement fédéral de renforcer sa présence et son appui financier au régime d'assurance-maladie. Or, au contraire, la participation du gouvernement fédéral est mainte-

Article 31 du Règlement

nant inférieure à 40 p. 100 et diminuera encore davantage lorsque les effets des budgets Wilson se feront sentir.

Comment en sommes-nous arrivés là, si ce n'est à cause des accords libéraux de financement global de 1977, du programme libéral des six et cinq p. 100 de 1982 et des coupes constantes du ministre des Finances actuel.

Maintenant, les gouvernements provinciaux conservateurs et libéraux, avec à leur tête le gouvernement libéral du Québec, cherchent à détruire notre régime d'assurance-maladie aux moyens du ticket modérateur et du dépassement d'honoraires. À l'instar du gouvernement NPD de l'Ontario et des quatre chefs du NPD de l'ouest du Canada qui ont publié hier une déclaration à Saskatoon, le NPD fédéral s'oppose à la ruine du régime d'assurance-maladie. Seuls les néo-démocrates protégeront ce régime à l'intention de tous les Canadiens.

* * *

AIR CANADA

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Encore une fois, c'est le Canada atlantique qui soutient tout le poids d'une autre mesure désastreuse et malencontreuse du gouvernement et de son engouement pour le secteur privé. Pas plus tard que la semaine dernière, plus de 140 employés d'Air Canada de la région atlantique ont appris qu'ils perdront leur emploi quand le service de réservations du Canada atlantique déménagera dans la région centrale du pays.

Cela veut dire que ces emplois et plus de 5 millions de dollars sont retirés de l'économie de la région atlantique sans aucune consultation préalable. Rappelez-vous qu'Air Canada a déjà été la ligne aérienne nationale du pays et elle avait pour mandat de desservir toutes les régions du Canada, mandat auquel le gouvernement conservateur a mis fin quand il a insisté pour confier cette société au secteur privé. À l'époque, les libéraux avaient prédit pareille éventualité et aujourd'hui les libéraux se joignent aux employés d'Air Canada de la région atlantique pour lutter contre la déplorable centralisation de ce qui était jadis une grande ligne aérienne.

Que la direction d'Air Canada se le tienne pour dit, nous utiliserons tous les moyens à notre disposition pour lutter contre ces compressions; vous ne détenez pas un monopole dans cette industrie, les voyageurs de l'Atlantique peuvent faire un choix et si Air Canada refuse de reconsidérer sa décision, les membres du caucus libéral exhorteront les voyageurs canadiens à utiliser d'autres lignes.

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, quand Simon Fraser et ses compagnons ont navigué pour la première fois sur les eaux du Fraser, il y a de cela presque deux cents ans, ils n'avaient qu'à puiser l'eau fraîche du fleuve pour s'abreuver. Aujourd'hui, à plusieurs endroits le long du fleuve, on oserait à peine y plonger la main et encore moins boire son eau.

Les habitants de la Colombie-Britannique ont bien accueilli la promesse du gouvernement qui s'engage, dans le cadre de son Plan vert, à assainir le Fraser. Le Plan d'action pour le bassin du fleuve Fraser ainsi que les nouveaux règlements concernant les effluents des usines de pâtes et papiers et les initiatives visant à doubler le banc de poissons du fleuve nous aideront à réparer les dommages causés au fil des ans.

Il nous faudra beaucoup de temps et beaucoup d'efforts avant que nous puissions boire directement l'eau du fleuve, mais je suis persuadé que les gouvernements fédéral et provinciaux, les localités, l'industrie et les particuliers, en unissant leurs efforts, pourront corriger nos erreurs et assainir le majestueux Fraser.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens vont passer un autre Noël sans leur conjoint, sans leur famille.

Mme Copps: C'est honteux!

M. Gagliano: J'aimerais lire à la Chambre une lettre qui est adressée à la ministre de l'Immigration:

> Je désire par la présente vous faire part de mon profond désespoir et de ma frustration quant à la façon dont le ministère s'occupe de la demande de visa présentée par mon épouse. Je me suis marié le 29 janvier 1989. À mon retour au Canada, j'ai demandé à rencontrer un représentant du ministère en vue de soumettre une demande. Celle-ci a été remplie le 24 avril 1989.
>
> Depuis, 20 mois se sont écoulés et mon épouse attend toujours son visa. Je vous prierais de noter qu'elle n'a pas encore été convoquée à une entrevue, ou invitée à subir un examen médical. Mes demandes répétées auprès du ministère n'ont donné aucun résultat. Au rythme où vont les choses, j'ai l'impression qu'il faudra attendre encore quelques années avant que je ne puisse être réuni avec mon épouse. Cette longue séparation est difficile à supporter et je sens que je suis sur le point de faire une dépression nerveuse. Étant donné que personne ne semble s'intéresser à mon cas au sein de votre estimé organisme, j'ai décidé de vous écrire et de solliciter votre aide en vue d'obtenir un visa pour mon épouse, peu importe. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

[*Français*]

LA PUBLICITÉ SEXISTE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, le 6 décembre dernier, la compagnie Hallmark annonçait le retrait d'une de ses cartes de souhaits dont le message se terminait par «*If you see her, shoot to kill*», ce qui se traduit par «Si vous la voyez, abattez-la». La compagnie Hallmark se rendit compte, deux ans après sa sortie, que cette carte de souhaits, qu'elle avait voulue comique, était en fait passablement triste.

Monsieur le Président, la décision de Hallmark de retirer cette carte du marché démontre que les attitudes commencent à changer et qu'il n'y a plus de place pour des produits qui dénigrent les femmes. Quoique je félicite Hallmark pour sa décision, je trouve étrange que cette compagnie ait laissé passer une telle énormité depuis 1988.

* * *

• (1410)

L'AVENIR DU QUÉBEC

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, lundi dernier, le 10 décembre, j'ai eu l'honneur d'accueillir à mon souper bénéfice, à Longueuil, plus de 400 invités. C'était la plus importante activité politique depuis mon élection de 1984. Ces gens de tous les milieux—les milieux des affaires, professionnels, artistiques et de la culture—sont venus m'appuyer dans mon travail et dans ma démarche visant à promouvoir l'autonomie politique et la prospérité du Québec. Je tiens à les remercier publiquement devant cette Chambre pour leur témoignage de confiance à mon endroit et en l'avenir du Québec.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la situation mondiale qui prévaut présentement dans le golfe Persique fait certes l'affaire de l'un et le malheur de plusieurs. Sur un billet d'avion de 359 $, un surplus de 112 $ de surcharge de carburant est facturé. Je veux aujourd'hui dénoncer ces surcharges de carburant imposées par les gros transporteurs tels que Nationair, Canadian International et Intair, qui viennent de déposer encore une troisième requête auprès de l'Office des transports pour demander 30 $ à 50 $ additionnels aux voyageurs. L'Office des transports qui passe présentement au crible cette troisième demande de surcharge des transporteurs devrait dire tout simplement non.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, ce sont ces mêmes compagnies qui, lors des baisses de 11c. le litre en 1986, ont été pernicieusement silencieuses. Je le dénonce et je le redis: Vous êtes des profiteurs qui n'ont aucun respect pour ces clients voyageurs.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, rares sont les personnes dans notre pays qui ont plus conscience de leur identité canadienne que ceux d'entre nous qui habitons Windsor.

Pour nous, c'est une lutte constante pour conserver notre identité face à la puissante influence américaine omniprésente. Aussi, nous nous raccrochons avec acharnement aux symboles, aux institutions et aux valeurs qui nous donnent notre particularité en tant que Canadiens, parce que nous savons que les perdre serait perdre le Canada que nous aimons.

Mais nous sommes en train de les perdre, à cause du gouvernement qui pense que le mode de vie américain est meilleur que le nôtre. Maintenant c'est la Société Radio-Canada, l'organe de notre collectivité et notre lien avec le reste du pays, dont on nous prive. C'est une autre décision qui ne fait que pousser davantage le Canada à sa perte. Nous sommes condamnés à devenir une banlieue de Détroit et personne ne s'en soucie, semble-t-il, sauf nous.

Dimanche, à 16 h 30, nous, les Canadiens de Windsor, allons montrer combien cela nous tient à coeur. Nous demandons au premier ministre de se joindre à nous et de nous dire pourquoi le Canada que nous aimons n'est pas le même que le sien. Nous lui demanderons de rétablir la vision du Canada qui est celle de la plupart des Canadiens, ou bien de démissionner, pour que nous puissions retrouver notre pays.

* * *

[*Français*]

LE PERSONNEL DES DÉPUTÉS

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour souligner le dévouement de ceux et celles sans qui mon travail de député et celui de tous mes collègues en cette Chambre ne pourrait être accompli. Je parle, bien sûr, de mes adjoints de la Colline et de la circonscription et du personnel politique de tous les députés de cette Chambre. Monsieur le Président, leur appui et leur acharne-

ment au travail dans la conduite des dossiers, ainsi que dans les moments difficiles, et Dieu sait s'il y en a, m'ont rendu fier de représenter ma circonscription et je suis sûr qu'il en est de même pour nous tous.

Nos adjoints ne comptent pas les heures et nous représentent dignement dans nos circonscriptions et à Ottawa. Je sais que mes amis députés seront d'accord pour dire qu'ils méritent amplement leur humble salaire, compte tenu de toutes les responsabilités et de toute la fidélité dont ils sont garants.

Alors, j'aimerais leur exprimer aujourd'hui toute ma gratitude et ma fierté de pouvoir compter sur leur compétence, leur dévouement et leur fidélité. Au nom de tous mes collègues, je leur souhaite, à l'occasion de cette période des Fêtes, nos meillleurs voeux à tous.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la semaine dernière le député d'Abitibi a déclaré à la Chambre qu'il allait rentrer dans sa circonscription avec de bonnes nouvelles au sujet du nouveau régime d'avantages fiscaux pour les régions éloignées et du Nord.

Je ne peux pas dire la même chose. Trente-six localités de ma circonscription de Cochrane-Supérieur vont perdre en 1995 les avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord à la suite de la décision du ministre des Finances, qui prolonge également l'injustice qu'il a créée en 1988.

Les villes de Longlac et de Geraldton sont voisines. Longlac bénéficie de ces avantages, mais pas Geraldton, pourtant cette ville est aussi éloignée que Longlac. La même situation se produit avec Marathon et White River, Kapuskasing et Val-Rita, Hearst et Mattice.

Ces villes ont en commun la même absence de services, les mêmes coûts élevés de transport et de combustible ainsi que le même climat rigoureux. J'aurais préféré, de loin, qu'on accorde ces avantages fiscaux à tous les habitants du nord de l'Ontario. Cela aurait été équitable pour tout le monde.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, il y a un peu plus de deux ans, notre gouvernement a présenté au Parlement le projet de loi C-22, Loi sur les brevets pharmaceutiques. Ce projet de loi est demeuré au Sénat pendant plusieurs mois sous prétexte que l'industrie pharmaceutique ne se sentirait pas obligée d'augmenter son budget de recherche et de développement et que les prix des médicaments allaient quadrupler.

Monsieur le Président, les dépenses de recherches et de développement ont presque doublé depuis 1986 dans ce secteur et les augmentations de prix des médicaments sont demeurées au taux d'augmentation du coût de la vie ou un peu en deçà. Nous savions que nous étions dans la bonne voie avec le projet de loi C-22. Nous savons aussi que nous sommes dans la bonne voie avec la TPS. Les sénateurs doivent cesser leurs charades et leurs efforts non fondés et voter pour le projet de loi sur la TPS.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PLAN VERT DU CANADA

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Environnement.

Presque tous les environnementalistes disent que le Plan vert du gouvernement n'est rien de plus qu'une collection de phrases ronflantes. Dans la plupart des cas, même ce qu'on y décrit comme étant des plans d'action et des objectifs ne sont que des banalités.

Par exemple, dans le cas du premier objectif concernant la propreté de l'air, de l'eau et de la terre, le tout se résume à quelques mots: «La protection et l'amélioration de la qualité de nos eaux. . .». Le gouvernement ne précise pas quand il va passer à l'action, ni quelle mesure législative il entend prendre. Il n'est pas question non plus du financement.

Je demande au ministre s'il n'est pas vrai que la majorité des Canadiens a l'impression que son Plan vert ressemble de plus en plus à une supercherie verte, un point, c'est tout?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): D'abord, monsieur le Président, j'ai l'impression

que le chef de l'opposition a recyclé la question qu'il a posée hier. Je le félicite, car les questions qu'il a posées hier n'étaient pas très bonnes.

Permettez-moi de répéter ce que quelques environnementalistes ont dit du Plan vert, en commençant par M^me^ Janine Ferretti, directrice de Pollution Probe, de Toronto: «Le Plan vert est une initiative louable qui rendra la société canadienne plus consciente de l'environnement. Tout compte fait, nous avons progressé depuis hier.»

M. Fontana: Jusqu'à quel point?

M. de Cotret: De façon appréciable.

Mes collègues d'en face devraient lire le Plan vert et se familiariser avec les 120 recommandations que nous avons faites.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier soir, à la télévision nationale, le ministre a dit, sans donner plus de détails, qu'il allait signer une entente sur les Grands Lacs avec les États-Unis avant Noël.

Cette entente comprendra-t-elle des fonds fédéraux pour aider des villes des Grands Lacs, comme Windsor, à améliorer leurs réseaux d'eau et d'égouts? Est-ce que le ministre se rend compte qu'à défaut de tels fonds, le programme en question ne vaudra pas plus cher que son Plan vert, que beaucoup appellent déjà le Plan vide?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai bien dit que nous sommes très près de conclure un accord avec les États-Unis sur le nettoyage des Grands Lacs. C'est un projet très important.

Il faut bien comprendre que les Grands Lacs, le Saint-Laurent et leurs tributaires forment tout un écosystème, que nous voulons justement nettoyer. Nous sommes en train de négocier avec les États-Unis et, grâce à notre insistance, comme cela a également été le cas lorsque le premier ministre a insisté au sujet des pluies acides, nous sommes très près d'un accord. Je crois vraiment que cet accord peut être signé avant Noël.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a très soigneusement évité de répondre à ma question précise. L'accord comprendra-t-il des fonds pour aider les villes des Grands Lacs à améliorer leurs réseaux d'eau et d'égouts? Chacun, je pense, aura noté la façon dont le ministre a éludé la question.

• (1420)

[*Français*]

Mais je pose encore une fois une question au ministre, au sujet de son Plan vert. Les experts ont déclaré que le Plan vert du ministre devrait être appelé le «plan vague» ou le «plan vide». Pourquoi son Plan vert ne précise-t-il aucunement quand exactement ces nouveaux objectifs devront être en place? Pourquoi aucune information spécifique?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quand on parle d'un Plan vert qui est accompagné par une mise de fonds, des fonds nouveaux, des fonds fédéraux, de trois milliards de dollars, quand on parle d'un Plan vert qui détaille, à l'intérieur de huit chapitres, 120 nouvelles initiatives pour traiter de nos problèmes d'environnement, alors que l'ancien gouvernement, pendant des années et des années, a contribué au problème plutôt qu'à la solution, je pense que c'est un plan qui peut faire l'objet de beaucoup d'applaudissements de la part des Canadiens. C'est le Plan que les Canadiens eux-mêmes, à travers les séances de consultations, nous ont demandé. C'est un plan qui répond à nos besoins en environnement pour les cinq prochaines années, un plan qui va continuer beaucoup au-delà de cela, un plan qui va être capable de nous assurer qu'on lègue à nos enfants et nos petits-enfants un environnement qui est sain et sauf.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'arrive d'une rencontre, il y a quelques minutes, avec les principaux groupes environnementaux qui sont venus pâlir le Plan vert. Ils ont été très clairs, et je lis mes notes: Pas de programmes d'implantation, pas d'échéances précises, pas d'argent commis. C'est déjà qualifié comme étant un document de relations publiques. Maintenant, le ministre va dire le contraire, c'est à lui de le prouver.

Nous sommes à deux semaines du début de 1991. S'il est prêt à agir concrètement, le ministre pourrait-il nous laisser savoir quel sera l'échéancier pour l'année prochaine? Et voici ma question, monsieur le Président: Le ministre pourrait-il, est-il capable de déposer aujourd'hui un plan d'action précis et détaillé pour 1991 pour prouver qu'il est sérieux, pour nous démontrer qu'il sait ce qu'il veut faire?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je croyais bien que mon honorable collègue avait pris connaissance du document que j'ai déposé hier. Je n'ai pas besoin de déposer un document aujourd'hui. L'échéancier pour 1991 est détaillé dans le document. L'échéancier pour 1992 est dans le document. L'échéancier pour 1993 est dans le document,

pour 1994 et 1995. Et les montants d'argent qui ont été agréés par ce gouvernement, par le Conseil des ministres de ce gouvernement, sont aussi détaillés dans le Plan vert. Je lui recommande fortement de le lire. Je pense qu'il serait bien instruit parce qu'il va apprendre dans sa lecture.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je l'ai lu, comme l'ont lu tous ceux qui s'intéressent à l'environnement. Si le ministre pense qu'on peut y trouver un échéancier pour 1991, c'est qu'il ne l'a pas lu lui-même. La seule partie du document pour laquelle un financement complet est prévu est celle qui traite des relations publiques. Rien d'autre.

Si le gouvernement veut savoir à quoi ressemble un vrai Plan vert, il pourrait jeter un coup d'oeil à ce qui s'est fait aux Pays-Bas, et comparer ensuite à notre Plan vert. Il peut examiner la Loi sur la qualité de l'eau. Il y a là beaucoup à apprendre.

Je voudrais poser au ministre une question simple. Peut-il nous donner un plan de financement et un échéancier précis pour 1991? Si non, comment pourrait-on le croire quand il affirme qu'il sait ce qu'il compte faire au cours des cinq prochaines années?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, après des dizaines d'années de négligence de l'environnement par le gouvernement précédent, nous venons de présenter un plan complet avec des échéances précises, des coûts précis et un financement assuré. Ce plan nous permettra de progresser au cours des cinq prochaines années vers un environnement plus sain, plus propre et plus sûr. Voilà l'objet du Plan vert.

Ce plan propose des mesures concrètes et prévoit un financement concret. Avec l'aide de tous les Canadiens, il nous permettra d'éviter le genre de difficultés environnementales dont l'ancien gouvernement ne s'est jamais soucié.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement est en train de détruire le pays morceau par morceau; d'abord VIA Rail, Radio-Canada, les bureaux de poste ruraux, et maintenant, c'est le régime d'assurance-maladie qui est menacé. Ces institutions sont les fondements du Canada. Elles concrétisent l'engagement des Canadiens envers leurs concitoyens.

Le premier ministre affirmera-t-il aujourd'hui, dans l'intérêt du pays, que l'accès à un régime universel d'assurance-maladie fait partie du Canada, que c'est un droit dont jouissent tous les Canadiens où qu'ils habitent et quel que soit leur revenu?

Le premier ministre est-il prêt à promettre que son gouvernement ne supprimera pas le régime national universel d'assurance-maladie comme il a supprimé beaucoup d'autres programmes? Nous avons de moins en moins confiance dans son gouvernement. Le premier ministre défendra-t-il les intérêts des Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée ne l'a peut-être pas remarqué, mais cette question a été posée plusieurs fois au cours de la dernière semaine. Chaque fois, le gouvernement a réitéré son engagement à l'égard de l'assurance-maladie. Cette année, nous transférerons quelque 14 milliards de dollars aux provinces. Cela prouve notre bonne foi pour ce qui est du maintien de notre programme national de soins de santé.

Nous sommes déterminés à voir à ce que les principes qui sous-tendent le régime d'assurance-maladie du Canada soient maintenus, à ce que notre régime demeure l'un des meilleurs dans le monde entier.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Dans ce cas, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur le Président.

Qu'a fait ce gouvernement pour montrer aux Canadiens qu'il avait foi dans ces programmes? Pour commencer, le ministre sait bien que le gouvernement fédéral a réduit le financement prévu pour les services de santé au Canada. Au cours des treize dernières années, les gouvernements libéraux et conservateurs ont ramené de 50 à 40 p. 100 la participation fédérale. Le ministre sait aussi que l'Ontario et le Québec ne recevront plus aucun financement fédéral en 1997.

Le ministre manifestera-t-il un authentique engagement aujourd'hui en déclarant qu'il va rétablir le partage par moitié avec les provinces? Le dira-t-il aujourd'hui pour montrer que ce gouvernement a vraiment foi dans l'avenir du régime national d'assurance-maladie?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée vient de montrer qu'elle ne comprend rien au fonctionnement du régime. Pour commencer, elle devrait savoir que ce n'est pas ce gouvernement-ci qui a mis en place le

financement des programmes établis. C'est le gouvernement libéral qui l'a fait en 1977 en renonçant au partage par moitié en faveur de transferts globaux pour permettre aux provinces de jouer leur rôle dans la prestation des services de santé au Canada.

En outre, il est tout simplement faux de prétendre que les contributions fédérales au régime de l'assurance-maladie finiront par se tarir. Cette année seulement, la contribution fédérale à ce régime, aussi bien en points fiscaux qu'en argent, s'élève à environ 14 milliards. Monsieur le Président, pour un socialiste, ce n'est peut-être pas grand-chose, mais cela paraît plutôt important aux yeux des Canadiens, des contribuables canadiens et des usagers du régime d'assurance-maladie.

Troisièmement, la députée affirme que nous réduisons les montants versés aux provinces. Encore faux. Le montant des transferts aux provinces est plus élevé cette année qu'il ne l'était l'année dernière. Ce que nous avons fait, c'est bloquer les contributions par habitant, mais, dans chaque province, la contribution fédérale au titre des services de santé augmente d'année en année.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre et le premier ministre savent que certains ministres provinciaux disent qu'ils aimeraient se défaire de la Loi canadienne sur la santé. Le gouvernement n'a rien fait, que je sache, pour contrer ces déclarations, pour montrer qu'il défendra le régime national d'assurance-maladie.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement, tout comme les libéraux avant lui, assiste sans rien faire à l'érosion d'une institution sacrée au Canada: notre Programme d'assurance-maladie. Le ministre va-t-il enfin faire ce qu'il devrait faire, c'est-à-dire écrire immédiatement aux ministres de la Santé de chaque province, de chaque territoire pour leur dire qu'un programme d'assurance médical universel est un droit partout au pays, pour tous et pour toutes, quel que soit leur revenu?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne crois pas que le droit à un régime universel d'assurance-maladie soit une chose que je doive assurer personnellement à qui que ce soit. C'est une chose qui a été affirmée publiquement ici, à la Chambre des communes du Canada. L'engagement que ce gouvernement a pris maintes fois à l'égard de l'assurance-maladie se passe de commentaires.

La députée nous apprend maintenant que des ministres provinciaux de certains gouvernements provinciaux voudraient supprimer le régime d'assurance-maladie. La réponse du gouvernement fédéral est claire et sans ambages. La réponse est non.

• (1430)

[*Français*]

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil national du bien-être social nous apprend que les Canadiens pauvres meurent plus tôt que les riches et ont 11 ans de moins de bonne santé que ceux avec une rémunération plus élevée. Il y a déjà trois ans que le gouvernement a admis qu'il y avait cet écart entre les pauvres et les riches. Est-ce que le ministre nous dira maintenant pourquoi le Conseil affirme que ce gouvernement n'a rien fait pour améliorer la santé de nos Canadiens pauvres?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il est totalement faux de dire que ce gouvernement n'a rien fait pour améliorer l'état de santé des Canadiens. Les indices montrent que, sur le plan de la santé et de la longévité, les Canadiens sont mieux lotis que jamais auparavant dans l'histoire de ce pays.

Nous continuons de nous inquiéter de l'écart constaté entre l'état de santé des pauvres et celui des Canadiens mieux nantis. Nous continuons, par une série de programmes, de chercher à pallier les problèmes des Canadiens démunis et nous n'abandonnerons pas. Une des choses que fait ressortir le rapport du Conseil national du bien-être, c'est que toute une série de facteurs, dont le système des soins de santé, mais toute une série de facteurs sociaux et autres également, influent sur la santé des Canadiens. Nous demeurons bien résolus à faire tout ce que nous pouvons, de concert avec nos partenaires, les provinces, et avec nos collaborateurs du secteur privé également, pour améliorer l'état de santé des Canadiens.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, comme on aurait pu s'y attendre, le ministre doit penser qu'il dirige le ministère de la Santé professionnelle. Le propre conseil du gouvernement ajoute, dans le même rapport, que les bébés nés de parents pauvres courent deux fois plus de risques de mourir avant

d'atteindre leur premier anniversaire que les enfants nés dans des foyers plus privilégiés.

Comme le ministre le sait, l'une des solutions à la pauvreté enfantine qui a été recommandée par le propre conseil du gouvernement, est la mise sur pied d'un programme national de services de garde. Pourquoi le ministre continue-t-il à priver les parents qui travaillent d'un tel programme, et pourquoi reporte-t-il jusqu'aux prochaines élections l'adoption de mesures à l'égard de la pauvreté enfantine?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée a l'habitude de poser des questions qui sont pratiquement insondables, ou de formuler des observations qui sont difficiles à comprendre pour toute personne raisonnable. La suggestion qu'elle fait relativement aux entreprises canadiennes et son lien avec la question qu'elle soulève ne sont pas clairs.

Monsieur le Président, permettez-moi de dire un mot à la députée au sujet des garderies. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a augmenté sensiblement les sommes consacrées aux garderies au Canada. Les enveloppes dépassent largement celles qui étaient affectées à cette fin par les libéraux. En fait, les cotisations versées en vertu du Programme d'intervention en faveur de l'enfant augmentent d'environ 20 p. 100 par année. À l'heure actuelle, nous consacrons environ 1 milliard de dollars à la garde des enfants.

Lorsque les députés de l'opposition, en particulier ceux du Parti libéral, parlent de la nécessité d'avoir des garderies, ils devraient se souvenir que ce sont les sénateurs libéraux qui ont empêché le Canada de se doter d'un programme national de garderies.

* * *

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, tous les étés, lorsque la température atteint 26° C ou plus, les enfants de la circonscription de Parkdale—High Park que je représente se rendent en grand nombre sur les plages de Sunnyside, aux abords du lac Ontario, pour s'apercevoir que les eaux où ils projetaient de se baigner sont polluées par les égouts et d'autres matières polluantes.

Le ministre peut-il garantir aux enfants de Parkdale—High Park et à tous les enfants qui vivent le long des plages du lac Ontario que, grâce au Plan vert, ces plages seront ouvertes l'été prochain? S'il ne le peut pas, comment le gouvernement peut-il intituler ce document «Le Plan vert du Canada pour un environnement sain?»

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois qu'il est assez clairement dit, dans le Plan vert, que l'un de nos objectifs est de faire en sorte que nos eaux, tout comme notre atmosphère et nos terres, demeurent propres et saines pour le bénéfice de tous les Canadiens. J'ai mentionné, dans une réponse au chef de l'opposition, il y a quelques instants, que j'espérais beaucoup être en mesure de signer un accord avec les États-Unis pour nous attaquer à la dépollution des Grands Lacs et définir une stratégie pour la préservation de tout l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Oui, nous avons l'intention d'aller de l'avant; oui, nous y sommes déterminés; oui, des fonds seront débloqués et oui, l'accord est pour bientôt.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. La destruction des forêts tropicales, la pollution des océans, les émissions de CO_2 et de CFC contribuent à l'anéantissement de l'environnement de toute la planète. Le Plan vert n'établit aucun objectif particulier pour régler les questions relatives à l'environnement de la planète.

Pourquoi le Plan vert, ce document prétendument exhaustif, n'exige-t-il pas que la Société pour l'expansion des exportations, financée à même les fonds publics, produise des études environnementales avant de distribuer ou de recueillir des fonds pour des projets qui risquent d'avoir diverses conséquences sur l'environnement?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux renvoyer ma collègue d'en face aux pages 97 à 128 du Plan vert, où nous traitons effectivement des questions du réchauffement de la planète et des émissions de gaz à effet de serre.

Oui, le gouvernement a pris des engagements sur le plan international à l'égard des CFC, de même qu'à l'égard du CO_2. Ces engagements sont très clairs.

Nous ferons graduellement et totalement disparaître les CFC d'ici 1997, bien avant la plupart des pays industrialisés. Nous stabiliserons, d'ici l'an 2000, les émissions de CO_2 aux niveaux de 1990. Nous sommes déterminés à adopter d'autres mesures. Entre autres, nous aiderons les pays en voie de développement, en faisant de la recherche, pour que ceux-ci soient en mesure de participer aux négociations en vue d'en arriver à une entente internationale positive.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement.

Le Plan vert du gouvernement fédéral donne aux sociétés le pouvoir de polluer nos eaux douces et salées et il renie aux Canadiens le droit de consommer du poisson non contaminé, de boire de l'eau sans danger pour la santé et de profiter de plages non polluées.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il a choisi au Cabinet, de se plier aux demandes du ministre d'État chargé de la Privatisation et de supprimer le chapitre sur les droits quant à la qualité de l'eau dans le Plan vert?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais souligner à mon collègue qu'aucun chapitre n'a été supprimé de quelque façon que ce soit.

Nous entendons assurer la protection de notre environnement. Je voudrais préciser que si nous n'obtenons pas la collaboration sur laquelle nous comptons, nous avons de puissants moyens à notre disposition pour convaincre les intéressés d'agir. Ainsi, je tiens à rappeler à mon collègue qu'en vertu d'une mesure législative qu'il a appuyée, si je ne m'abuse, on a prévu des amendes de un million de dollars par jour pour tous ceux qui violent les règlements environnementaux en vigueur.

Les contrevenants sont également passibles d'une peine d'emprisonnement de cinq ans pour chaque infraction. Si tous les autres moyens ne donnent rien, nous pourrons ainsi assurer aux Canadiens un environnement sain.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je suis persuadé qu'il sait pertinemment qu'en vertu de la loi, il doit faire rapport annuellement au sujet de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Pourtant alors qu'il siège dans cette enceinte aujourd'hui, il n'a toujours pas respecté les dispositions en question. Il n'accomplit pas un très bon travail.

Ma question supplémentaire s'adresse cependant au premier ministre qui a signé, il y a trois ans, avec les États-Unis, avec son ami, le président Reagan, un traité concernant la qualité de l'eau des Grands Lacs qui prévoyait l'interruption totale des déversements de produits toxiques dans les Grands Lacs.

Cette qualité n'a cessé de se détériorer à cause du déversement de produits toxiques des deux côtés de la frontière. Le premier ministre pourrait-il préciser à la Chambre et aux Canadiens quand le principe de l'arrêt complet de tout déversement sera appliqué dans toutes les eaux canadiennes, et notamment dans les Grands Lacs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de l'Environnement a déjà très bien répondu à cette question et à d'autres questions soulevées par le député. Il a donné des réponses très détaillées.

À l'exception de certaines personnes qui sont vraiment prisonnières de groupes de pression au Canada, la plupart des Canadiens reconnaissent que le ministre de l'Environnement accomplit un travail remarquable.

Étant donné que mon collègue socialiste s'est reporté à une observation faite au sujet des efforts du président Reagan et de votre serviteur dans le domaine de l'environnement, je pourrais peut-être lui citer une autre observation formulée par le premier ministre socialiste de Norvège, qui était également présidente de la Commission Brundtland.

• (1440)

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous n'êtes pas prisonnier?

M. Mulroney: M^me^ Brundtland est reconnue comme une environnementaliste de premier plan sur la scène internationale. Le NPD ne veut rien entendre, mais M^me^. . .

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: Que diriez-vous de répondre à la question.

M. Langdon: Répondez à la question.

M. le Président: La parole est au très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, mes collègues de ce côté-ci et moi-même sommes quelque peu sidérés, car après avoir fait toute une histoire au sujet de l'environnement aujourd'hui et après avoir parlé du président Reagan, les députés néo-démocrates ne veulent pas connaître le point de vue d'une des principales environnementalistes du monde, M^me^ Brundtland au sujet de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Mes collègues socialistes devraient écouter les propos d'une autre socialiste, M^me^ Brundtland, qui a déclaré:

> Le Canada jouait un rôle de premier plan sur la scène internationale, surtout dans le cadre de la réalisation de l'objectif du développement durable.
>
> M. Mulroney attache beaucoup d'importance à ces questions; il a su de façon bien particulière mobiliser l'industrie et les organisations scientifiques et privées de son pays pour les faire collaborer, et il est ainsi parvenu à créer un mouvement intersectoriel très fort au Canada.

J'ai toujours cru que certains socialistes savaient de quoi ils parlaient.

Des voix: Bravo!

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Environnement qui a dit, hier que les fonds prévus dans son Plan vert étaient de l'argent frais. Pourtant, depuis 1984, son gouvernement a réduit d'environ 90 p. 100 les fonds affectés aux énergies de rechange.

Comment peut-il dire qu'il s'agit d'argent frais? Combien prévoit-on dépenser pour les énergies de rechange dans le Plan vert? Combien prévoit-on dépenser en particulier dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Andre: Je me charge de dépenser le vieil argent.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, que ma collègue soit sans inquiétude. Les trois milliards annoncés hier dans le cadre du Plan vert sont entièrement de l'argent frais. Ces fonds ont été engagés par le Cabinet et étaient prévus pour l'environnement. Ils serviront, au cours des cinq prochaines années, à mettre en oeuvre les 120 recommandations du Plan vert.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, une question supplémentaire au ministre de l'Environnement au sujet du Plan vert. Le ministre sait que la barge pétrolière naufragée, l'*Irving Whale*, est une catastrophe écologique en puissance.

L'*Irving Whale* a coulé en 1970 au large de la côte nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard et, depuis, il s'en échappe lentement une partie des 4 200 tonnes de mazout C qu'elle transportait.

Récemment, du mazout semblable à celui de la cargaison de l'*Irving Whale* a été rejeté sur la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard. Les pêcheurs de ma circonscription et moi voulons savoir quand le gouvernement fédéral renflouera *l'Irving Whale* et sa cargaison et pourquoi le Plan vert ne prévoit pas de fonds pour écarter des dangers écologiques possibles?

Une voix: On a eu amplement le temps d'agir.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, premièrement, toutes ces questions me préoccupent autant que mon collègue.

Je ne peux pas lui donner maintenant de réponses précises à ses questions. Je lui demande de me laisser une journée ou deux pour obtenir l'information exacte.

Le Plan vert prévoit des consultations sur la question précise des interventions d'urgence. J'avoue qu'il y a eu négligence à cet égard au cours de la dernière décennie.

Le gouvernement va maintenant s'employer à planifier les interventions d'urgence dans des cas comme celui dont parle mon collègue.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Les quatre provinces de l'Ouest risquent de perdre la GRC parce que le gouvernement insiste pour refiler aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales une plus grande partie du coût des forces policières.

La GRC est l'un des grands symboles du Canada et c'est vraiment un gage d'unité nationale. Et pourtant, les quatre provinces de l'Ouest devront peut-être créer leur propre service de police si le gouvernement fédéral ne change pas d'avis. Nous avons déjà perdu un trop grand nombre d'institutions nationales et cette hémorragie doit cesser.

Le solliciteur général va-t-il revenir sur la proposition fédérale et veiller à ce que la GRC reste présente dans l'Ouest?

Des voix: Bravo!

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, personne n'ignore certes ici que l'exercice auquel nous nous livrons à l'heure actuelle vise à nous assurer que la GRC demeurera effectivement dans l'Ouest. Nous discutons du partage des coûts qui a été établi il y a une dizaine d'années, et je vais manifestement continuer à en discuter avec les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Des voix: Bravo!

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Je ne crois pas devoir dire au ministre que la GRC est l'un des meilleurs services de police au monde. Il n'ignore certes pas que si les provinces de l'Ouest perdaient la GRC, tout

service qui la remplacerait serait tenu d'égaler la GRC. Et l'Ouest serait le grand perdant dans cette affaire. Cela friserait la discrimination et contribuerait à aliéner encore davantage l'Ouest.

L'Ouest n'a pas les moyens de perdre la GRC. Le solliciteur général va-t-il lui faire une offre qui lui soit juste et acceptable en vue de sauver la GRC?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue a bien commencé sa question. La GRC est manifestement l'un des meilleurs services de police—sinon le meilleur—au monde, et je suis impatient que les gouvernements provinciaux en conviennent et décident de la garder.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Son gouvernement a mis beaucoup de sa crédibilité en jeu dans le dossier de la privatisation.

Dans le cadre de l'émission *The Fifth Estate*, hier soir, nous avons vu un exemple concret de cette orientation. À l'aéroport international Pearson, les contribuables canadiens ont droit à 5 $ par passager qui passe par les aérogares 1 et 2. À l'aérogare 3, qui est exploitée par les amis du gouvernement dans l'entreprise privée—encore un groupe d'intérêt—ils n'obtiennent que 20c. par passager. Mieux que ça, le gouvernement veut faire des aérogares 1 et 2 ce qu'il a fait de l'aérogare 3, c'est-à-dire le céder à l'entreprise privée.

Si le gouvernement se soucie autant qu'il le dit du déficit, pourquoi renoncer à des recettes aussi intéressantes au profit de ses amis de l'entreprise privée au lieu d'appliquer ces sommes à l'amélioration de notre système de transport aérien?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, il faudrait répondre à notre honorable ami d'en face que de penser que l'Aéroport international Pearson va rapporter moins de revenus parce qu'il a été construit par l'entreprise privée est tout simplement ridicule et cela frise la folie. Le Terminus Pearson va être opéré selon un bail, dans lequel le propriétaire qui a construit le terminus va payer des paiements réguliers au gouvernement du Canada, ce qui va effectivement empêcher le déficit d'augmenter, puisque les 500 millions de dollars requis pour la construction de ce terminus sont payés par l'entrepreneur, et non pas par les contribuables. Je pense que c'est une excellente décision prise par ce gouvernement.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je soupçonne la raison réelle d'être beaucoup plus simple que celle que donne le ministre. L'an dernier, les contributions de Huang & Danczkay à la caisse du Parti progressiste conservateur sont passées de 3 000 $ à 30 000 $.

Des voix: Oh, oh!

M. Angus: Vu la baisse des recettes et le fait que nombre de petits aéroports canadiens comptent sur les fonds provenant de l'aéroport Pearson pour assurer la survie de notre système et vu les compressions touchant les stations d'information de vol, le contrôle de la circulation aérienne et les services d'observations météorologiques pour l'aviation partout au Canada, est-ce trop demander au gouvernement que de penser aux Canadiens plutôt qu'à leurs amis du secteur privé? Le ministre renoncera-t-il au projet de céder les aérogares 1 et 2 au secteur privé?

• (1450)

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je pense que pour le bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes, il est fort heureux que le gouvernement conservateur ait été élu depuis les deux derniers mandats, depuis 1984, parce que, premièrement, cela a délivré le pays d'un gouvernement libéral qui a endetté le pays au point que l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants est en danger. Et fort heureusement que les Canadiens et les Canadiennes ont eu la bonne idée de ne pas élire un gouvenement socialiste parce qu'on peut comprendre que leurs mathétiques ne réussissent pas le test lorsque l'on dit que le gouvernement est perdant parce que le Terminus Pearson a été construit au coût de 500 millions de dollars sans que les Canadiens et les Canadiennes ne versent un seul sou. Si le même terminus avait été construit avec l'argent des contribuables, les 500 millions de dollars auraient coûté un minimum de 10 $ par passager pour en payer seulement la dette.

Alors, je pense que c'est un exemple des excellentes décisions que ce gouvernement a prises pour rétablir la confiance dans l'économie.

* * *

[*Traduction*]

LE VOL 182 D'AIR INDIA

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

La GRC fait enquête depuis plus de cinq ans sur l'accident de 1985 qui a entraîné la perte d'un gros porteur d'Air India et causé ce que tout le monde pourrait bien considérer comme l'un des pires massacres de l'histoire canadienne. Des 329 passagers qui y ont perdu la vie, 295 étaient canadiens, dont 82 enfants et six bébés.

Étant donné la lenteur de l'enquête qui se déroule à huis clos, le solliciteur général accepterait-il maintenant d'ordonner une enquête publique ou, mieux encore, permettrait-il la tenue d'une enquête parlementaire? Imposerait-il au moins un délai à la GRC pour faire rapport au gouvernement?

Des voix: Bravo!

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne puis accepter tous les termes utilisés par mon honorable collègue, mais je tiens à lui assurer ainsi qu'à tous les députés à la Chambre que la tragédie du vol 182 d'Air India fait toujours l'objet d'une enquête de la part de la GRC. Cette dernière prévoit effectuer l'été prochain une autre mission en mer du Nord pour tâcher de recueillir d'autres éléments de preuve dans l'épave.

Par ailleurs, une poursuite civile est également en cours. Il serait donc inopportun pour le moment d'accepter la suggestion de mon honorable collègue, mais je puis vous assurer, monsieur le Président, que je me tiens au courant des progrès de cette enquête qui, je l'espère, se terminera aussitôt que la GRC pourra obtenir le supplément de preuve qu'elle recherche.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Aujourd'hui, les Canadiens ont dû venir au Parlement pour protester auprès de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration parce que la réunification des couples prend trop de temps. Elle prenait neuf mois, il y a cinq ans. Les gens qui s'aiment doivent maintenant attendre deux ans et demi pour être réunis.

Dans l'esprit de Noël, la ministre interviendra-t-elle pour permettre à des centaines de Canadiens de passer Noël au Canada avec ceux qu'ils aiment?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député le sait, l'un des objectifs de notre nouveau plan en matière d'immigration est d'accélérer le traitement des dossiers des conjoints.

Nous tenons beaucoup à ce que les familles soient réunies aussi rapidement que possible et nous savons qu'un plus grand nombre de personnes de la catégorie de la famille entreront au Canada, grâce à notre nouveau plan.

La difficulté, évidemment, c'est que les demandes sont extrêmement nombreuses. Nous essayons de les examiner le plus rapidement possible. Nous améliorons le traitement des demandes. Nous en avons fait une priorité et j'espère que nous pourrons faire mieux à l'avenir parce que c'est important pour nous et nous savons que les gens veulent être réunis avec leur famille.

Des voix: Bravo!

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, en écoutant la ministre, on croit entendre un disque rayé.

La ministre accordera-t-elle des visas de visiteurs aux nouveaux mariés pour que les couples puissent être ensemble en attendant que les documents soient traités au Canada? Ne serait-ce pas une solution facile?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends le dilemme dont parle le député. Il est difficile, cependant, d'affirmer que les nouveaux mariés se sentent plus seuls que les gens qui sont mariés depuis longtemps.

Nous cherchons des moyens d'améliorer la situation des conjoints et je ferai rapport à la Chambre quand les nouveaux règlements et le nouveau mode de traitement seront en place. Je pense qu'ils plairont au député.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Québec a mis sur pied un des meilleurs systèmes de santé au monde. Plusieurs experts américains et d'autres pays l'ont même reconnu, tel que le sénateur américain Ted Kennedy. À l'heure actuelle, le gouvernement du Québec est en train d'opérer une

réforme majeure du système de santé. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins de tous les Québécois. Est-ce que le ministre a l'intention de laisser le gouvernement du Québec gérer son système de santé comme il l'entend?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la Loi canadienne sur la santé donne aux provinces du Canada tous les pouvoirs dont elles ont besoin pour réformer leur système de santé. Tous les Canadiens attendent du gouvernement fédéral qu'il continue d'être un acteur important dans le domaine de soins de santé en continuant de s'assurer que les normes nationales soient appliquées et respectées partout au Canada. Le principe de base est simple: l'accessibilité et l'universalité pour tous et partout au Canada. Monsieur le Président, c'est un principe qui est important pour tous les Canadiens et qui est appuyé partout au Canada.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, au Québec, le respect des droits et libertés fait partie d'une longue tradition démocratique dont nous sommes fiers. Il y a lieu de penser que la situation des droits a été bafouée d'abord par le gouvernement canadien. Le Québec est parfaitement en mesure de protéger les droits et libertés de ses citoyens, y compris dans le domaine de la santé. M. Rémillard, le ministre du Québec, vous demande de vous retirer complètement du domaine de la santé au Québec qui est, d'ailleurs, de juridiction provinciale. Alors, qu'allez-vous faire?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député sait très bien que les principes de l'universalité d'accès et de l'équité de traitement au Canada sont énoncés dans la Loi canadienne sur la santé. L'organisation du système d'assurance-maladie reste par contre à l'entière discrétion des provinces.

Le ministre responsable de la santé au Québec croit que les réformes proposées peuvent se faire conformément à la Loi canadienne sur la santé. J'ai demandé à mes collaborateurs d'écrire aux siens pour obtenir de plus amples renseignements sur les propositions du gouvernement du Québec. Si cela peut se faire conformément à la loi, il a le droit de procéder à ces réformes.

Les principes de l'universalité, de l'accès universel et de l'équité de traitement dont il est fait état dans la Loi canadienne sur la santé ont l'appui de tous les Canadiens et sont à leur avantage.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire.

À la séance du Comité des communications et de la culture, hier M. Gérard Veilleux, a dit qu'il n'avait jamais réussi à franchir le seuil du bureau du ministre des Communications pour lui demander de l'aide tant la volonté politique pour aider Radio-Canada était mince au sein du gouvernement. On lui répondait que le ministre était trop occupé.

Pourquoi le ministre était-il trop occupé pour parler d'une question qui porte atteinte aux fondations, au coeur et à l'essence mêmes de l'unité nationale, une question qui a, pour toutes les collectivités visées par cette décision, des répercussions négatives sur les plans économique, social, culturel et linguistique?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, comme le ministre des Communications l'a indiqué lundi à la Chambre, depuis le budget d'avril 1989, il y a eu des pourparlers constants avec Radio-Canada.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, puisque le ministre refuse de rencontrer M. Veilleux, est-il prêt à rencontrer les représentants de villes telles que Sydney, Rimouski, Windsor, Sudbury, Winnipeg, Saint-Boniface, Calgary, Saskatoon, Vancouver et toute autre ville touchée par les 1 100 coupures, pour apprendre de la propre bouche des représentants l'impact négatif sur la programmation régionale anglaise et française? Prendra-t-il le temps de rencontrer les employés mis à pied qui ont reçu un vilain cadeau de Noël?

• (1500)

[*Traduction*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, le ministre est toujours disponible lorsqu'il s'agit de consulter les Canadiens.

Je rappelle aussi au député que les personnes visées peuvent explorer de nombreuses autres voies. Par exemple, on sait d'ores et déjà que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes se penchera sur la question.

* * *

WESTRAY MINING

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Elle concerne une garantie d'emprunt de 85 millions de dollars et un don de 9 millions de dollars offert à Westray Mining, dans la circonscription de Central Nova, pour un projet auquel des fonctionnaires fédéraux s'opposaient.

Nous savons que le député conservateur de la région a fait des démarches auprès du premier ministre lui-même en faveur de ce projet au nom des trois sociétés intéressées. Il se trouve, par hasard, que ces sociétés ont contribué 33 000 $ aux conservateurs en 1988, l'année en question.

Je voudrais demander au premier ministre pourquoi il a fait fi des conseils des fonctionnaires et joué un rôle dans l'octroi de ce cadeau aux partisans de son propre parti.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, tous les députés savent que le gouvernement offre des contrats et une assistance financière pour toutes sortes de produits industriels d'un bout à l'autre du pays.

En ce qui concerne Westray, notre ministère, Industrie, Sciences et Technologie Canada, a accordé une aide à ce groupe, sinon ce dernier n'aurait pas pu ouvrir une mine souterraine de charbon dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse.

Nous nous sommes entendus pour que la Nova Scotia Power Corporation utilise le charbon provenant de cette mine souterraine. Je ne sais pas ce que le NPD a contre un bon projet de développement économique régional.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune du Sous-comité de l'aviation du Comité des Travaux publics et des Transports de la Chambre des représentants des États-Unis.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour obtenir quelques garanties de la présidence en ce qui concerne une question de grande importance pour les députés, leur personnel et tous ceux qui travaillent sur la Colline du Parlement.

Depuis pas mal de temps maintenant, la question de l'amiante retient l'attention de la presse. Les employés du Parlement, les députés et leur personnel s'inquiètent à juste titre.

Je crois savoir, monsieur le Président, qu'en votre capacité de président de cette assemblée vous avez des renseignements qui pourraient faire la lumière sur ce qui se passe et qui mériteraient d'être communiqués à la Chambre, aux employés et aux députés. J'espère, monsieur le Président, que vous penserez sérieusement à la possibilité de dévoiler les renseignements que vous avez et qui résultent des tests qui ont été effectués dans les locaux de la Chambre des communes.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mon collègue qui sait certainement que, plus tôt aujourd'hui, Greenpeace a fait une déclaration, au nom du comité de travail sur l'environnement qui représente tous ceux qui travaillent sur la Colline, dans laquelle elle dit qu'on aurait employé de l'amiante sur la Colline et qu'il y en aurait des concentrations dans l'air ambiant.

Je me demande donc, monsieur le Président, si, à titre de président de cette assemblée et de président du Bureau de régie interne, vous ne pourriez pas faire une déclaration et publier, au moment opportun, les renseignements que vous avez.

M. le Président: Je signale à la Chambre que certains députés voudront vraisemblablement examiner ce problème soulevé dans le cadre d'une question de privilège.

Selon une interprétation stricte du Règlement, des questions de privilèges doivent être soulevées à la première occasion. Pourtant, je serais reconnaissant aux députés qui voudraient participer à l'examen de cette

question de bien vouloir accepter de patienter jusqu'à ce que j'aie pu répondre au député de Kamloops et au député de Cape Breton—Richmond-Est.

S'ils sont d'accord, je m'empresserais de communiquer à la Chambre mes conclusions. Par contre, s'ils souhaitent poursuivre, j'écouterais bien sûr leurs arguments.

Par ailleurs, un autre député m'a donné préavis de son intention de soulever la question de privilège relativement à une autre question de privilège que la Chambre a déjà discutée. Je serai prêt à l'entendre dans quelques minutes. Elle ne revêt pas le même caractère urgent que l'autre.

Suite à l'intervention de nos collègues, le député de Cape Breton—Richmond Est et le député de Kamloops, je désire informer la Chambre de l'initiative qu'a prise dernièrement le Bureau de la régie interne concernant les préoccupations que suscite la présence d'amiante en milieu de travail, et les risques qu'elle suscite pour le personnel de la Colline.

Je tiens à signaler à la Chambre que le Bureau s'est réuni le 3 mai 1989 et a approuvé certaines mesures pour remédier à la situation. Avant de le déposer, je vais lire en partie le compte rendu de cette réunion.

> 1. Que le rapport de situation et le plan d'action relatif au Programme de suppression de l'amiante sur la Colline parlementaire demandés le 17 mars 1989 par le Comité administratif à Travaux publics Canada soient présentés au Bureau de régie interne le plus tôt possible;
>
> 2. Que les gestionnaires de la Chambre des communes continuent à souscrire aux règlements pertinents du Code canadien du travail et aux politiques de Santé nationale et Bien-être social Canada ainsi qu'à celles de Travaux publics Canada en ce qui a trait aux matières dangereuses comme l'amiante;
>
> 3. Que, lorsqu'il est impossible de fournir aux employés de la Chambre le matériel de protection ou la marche à suivre nécessaire pour accomplir un travail là où il y a de l'amiante, ce travail soit confié, par contrat, à un entrepreneur capable de l'accomplir d'une façon sécuritaire et selon les normes prescrites par Travail Canada, Santé nationale et Bien-être social Canada, et Travaux publics Canada;
>
> 4. Que les employés de la Chambre et les entrepreneurs soient informés, avant le début des travaux sur la Colline parlementaire, des endroits où se trouve l'amiante dans la zone où les travaux doivent être intégrés;
>
> 5. Qu'un représentant de la gestion des immeubles parlementaires du secteur du sergent d'armes élabore une méthode de suivi qui permette de s'assurer que les travaux mentionnés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 sont effectués en conformité avec les règlements, politiques et marches à suivre établis par Travail Canada, Santé nationale et Bien-être social Canada, et Travaux publics Canada;
>
> 6. Que les gestionnaires de la Chambre continuent de recourir à Travail Canada, Santé nationale et Bien-être social Canada, et Travaux publics Canada pour contrôler la sécurité du milieu du travail;
>
> 7. Que le Président écrive au ministre de Travaux publics Canada pour lui communiquer les décisions du Bureau et lui demander l'appui continu de son ministère à cet égard.

Il s'agit là du compte rendu de la réunion du 3 mai 1989. Évidemment, ce compte rendu a eu des répercussions.

Qui plus est, je tiens à faire savoir aux députés que la semaine dernière, plus précisément le 5 décembre 1990, le Bureau de la régie interne a rencontré les hauts fonctionnaires de Travaux Publics Canada et de Santé et Bien-être Canada pour discuter de cette affaire d'une façon plus approfondie.

Pour la gouverne des députés, je souhaite faire consigner un extrait du compte rendu de cette réunion qui eut lieu il y une semaine à peine:

> Le Bureau a reçu des autorités de Travaux publics Canada et de Santé et Bien-être Canada une note d'information sur la présence d'amiante dans les édifices du Parlement.
>
> Les députés ont été assurés qu'aucune fibre d'amiante n'avait été trouvée dans les bureaux qui ont été vérifiés.

À l'issue d'une réunion fort longue et après maintes questions et discussions, il a été convenu de ce qui suit:

> —Que le Bureau demandera en outre l'opinion d'un spécialiste de l'extérieur qui le conseillera en la matière. Il est en outre proposé que l'on mette au point un plan de communication pour rassurer les employés qui travaillent dans les édifices du Parlement.

• (1510)

Il s'agit là du compte rendu de la réunion qui a eu lieu dans la soirée de mercredi dernier. Je puis donner aux députés l'assurance que nous allons choisir au cours des prochains jours un spécialiste chargé de soumettre un rapport préliminaire au Bureau au plus tard le 14 janvier 1991, rapport que tous les députés pourront consulter le plus tôt possible par la suite. Ceux-ci pourront également prendre connaissance de tous les rapports ultérieurs.

Pour la gouverne des députés, je dépose des extraits du compte rendu de la réunion du Bureau de la régie interne du 3 mai 1989, que je viens de citer ainsi que ceux du compte rendu de la réunion du Bureau de la régie interne qui a eu lieu la semaine dernière le 5 décembre 1990. À titre de complément d'information, j'ajouterai que ce sont Travaux Publics Canada et Santé et Bien-être Cana-

da qui, dans le cas de l'amiante, sont chargés d'effectuer les travaux.

Le Bureau de la régie interne s'est réuni à midi aujourd'hui et je pense pouvoir dire à la population, avec l'appui de tous les députés, que le Bureau, en tant qu'employeur de tout le personnel de la Colline, éprouve les plus vives appréhensions quant à la possibilité que des problèmes existent et qu'il entend aller au fond des choses.

Évidemment, dès que le Bureau aura reçu le premier rapport du spécialiste, je m'engage à en communiquer la teneur aux députés, ainsi que tous renseignements ultérieurs jugés pertinents, de façon que tous les députés et tous les employés puissent savoir tout d'abord s'il existe un danger réel, ensuite quelle en est l'ampleur, et enfin ce que le Bureau fait ou peut faire pour remédier à la situation.

Je donne la parole au député de Cap-Breton—Richmond-Est. Avant qu'il ne débute, cependant, mieux vaudrait peut-être que je dépose les documents dont je viens de parler.

Une fois que j'aurai entendu le député de Cap-Breton—Richmond Est, j'entendrai le député de Kamloops.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je vous sais gré de votre mise au point et de votre promesse de nous fournir, à la mi-janvier, d'autres renseignements sur cette question importante.

Puisque le ministre des Travaux publics est parmi nous maintenant, je voudrais lui présenter une requête même si je sais que nous n'avons pas coutume de le faire une fois la période des questions terminée. Je me demande s'il accepterait de remettre à la Chambre et aux députés les résultats de tous les tests effectués par son ministère pour déceler la présence d'amiante à l'intérieur des immeubles du Parlement, afin que tous ces renseignements soient rendus publics et que nous puissions les examiner à loisir. Bien sûr, l'expert-conseil indépendant, dont les services auront été retenus par le Bureau de régie interne, en disposera ensuite pour procéder à une évalution complète et définitive de la situation, non seulement pour rassurer les députés et leurs employés, mais également tous ceux qui travaillent sur la colline du Parlement.

M. le Président: Le député a posé une question au ministre qui a écouté très attentivement la présidence, cela va de soi. À vrai dire, et à moins d'avis contraire de la Chambre, je m'en remets entièrement à lui. Le ministre voudra peut-être répondre.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je me rends compte de la gravité de la situation et du désir de mes collègues qui veulent savoir à quoi s'en tenir exactement. Je prends cette demande très au sérieux et j'ignore si des raisons de procédure ou toute autre raison m'empêchent de me rendre à cette requête, mais je vais y voir et je ferai rapport à la Chambre.

J'ajouterai que des précautions ont été prises. Les députés seront peut-être heureux d'apprendre qu'on condamne le grenier de l'édifice de l'Ouest notamment, un endroit critique. Les agents de sécurité ont reçu ordre d'interdire l'accès à ce grenier dont les poutres d'acier sont recouvertes d'amiante. On me dit que le service de sécurité de la Chambre a accepté de garder verrouillée la porte menant à cette partie de l'édifice pour parer à tout risque possible, et que la porte d'accès avait été entièrement scellée avec un bourrelet de calfeutrage pour garder les particules d'amiante à l'intérieur. La Chambre sait également que lorsque que des rénovations sont entreprises dans les locaux du Parlement, comme c'est le cas à l'édifice Wellington, l'amiante est enlevée avec toutes les précautions de rigueur.

Je ne suis pas expert en la matière, cela va sans dire, mais je crois comprendre également que sous sa forme inerte, c'est-à-dire non friable, l'amiante n'est pas considéré généralement comme un produit dangereux. Cependant, ce n'est pas le cas dans les zones de service, où elle peut être dérangée.

Monsieur le Président, je crois vous avoir entendu dire, lorsque mon collègue a soulevé cette question, le 19 novembre dernier si je ne m'abuse, que des tests sur la qualité de l'air avaient été effectués avec le concours de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et que ces tests n'avaient pas révélé la présence de susbtances dangeureuses. Mais notre ministère tient à effectuer cette inspection et nous agirons, bien sûr, comme les serviteurs des ministères responsables et de la Chambre, en suivant toutes les instructions que vous jugerez bon de nous donner.

M. Riis: Monsieur le Président, vous avez déclaré que vous trouveriez rapidement une entreprise indépendante pour évaluer la situation. Je veux simplement suggérer

que, peut-être, vous pourriez, au moment opportun et le plus tôt possible, encourager l'entreprise retenue à se mettre en contact avec le groupe d'étude des employés de la colline du Parlement pour que ce groupe aussi reçoive toute l'information sur l'évolution de la situation.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'interviens également sur la question de privilège personnel. Je suis consterné d'apprendre, si je vous ai bien compris, que le Bureau de régie interne a discuté de la question de l'amiante dans l'Édifice de l'Ouest au printemps de 1989. Je suis consterné parce que je suis moi-même occupant de cet immeuble et ni moi ni mon personnel n'avons été informés des risques possibles associés à la présence d'amiante. J'aurais aimé en être informé.

Ce matin, nous avons reçu copie d'un rapport présenté au gouvernement en décembre 1988. Il est dit dans ce rapport qu'à la lumière des forts projecteurs nécessaires pour tourner le vidéo, il était possible de voir de grosses particules d'amiante ignifugeante en suspension dans l'air. Ces particules étaient aspirées vers la salle des machines nº 6, à la même vitesse que la fumée.

Ailleurs dans le rapport, on lit qu'il est très probable que des particules d'amiante en suspension dans l'air partent du grenier pour atteindre des parties occupées de l'immeuble en empruntant le système de ventilation.

Si c'est le rapport que le Bureau de régie interne a étudié en mars 1989, je me demande ce qui s'est produit entre temps.

M. le Président: J'ai sans doute fait une légère entorse au Règlement en permettant qu'on traite de cette question à ce moment-ci parce que je pense vraiment que c'est important. Le bureau et les députés abondent dans le même sens. Mais nous ne sommes pas ici pour discuter du document qui aurait été étudié par le bureau à ce moment-là.

Je suis convaincu que le député comprend que le bureau a retenu les services d'experts indépendants pour nous aviser en cette matière. Mais je ne pense pas qu'il convient de transformer cette discussion en un débat sur l'amiante. J'ai déjà informé les députés que la question a fait l'objet d'une discussion très sérieuse il y a une semaine et que des mesures ont été prises.

Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, compte tenu des remarques que vous venez de faire à ce propos, je ne veux pas amorcer un débat là-dessus. Je voudrais simplement dire qu'à la lumière de ce rapport qui date de deux ans, de ce rapport en trois volumes qui a été rédigé par des experts-conseils et publié semble-t-il par l'entremise du ministère des Travaux publics en décembre 1988, les députés et leur personnel, qui travaillent dans les conditions décrites dans ce rapport, ont le droit de savoir ce que le ministère des Travaux publics sait depuis deux ans, à savoir l'état de détérioration de l'amiante. En visionnant un enregistrement video de six heures joint au rapport, on constate que des particules d'amiante flottent dans les canalisations d'air, qu'elles passent dans les salles de commande et se répandent dans tout l'immeuble.

• (1520)

Monsieur le Président, je vous remercie de prendre dès maintenant des mesures énergiques, mais il reste que des experts-conseils ont déjà déposé un rapport là-dessus au ministère des Travaux publics il y a deux ans. Dans ce rapport, on exposait en termes généraux un plan d'action qui ressemble étrangement à celui que vous suggérez maintenant en demandant à d'autres experts-conseils de faire enquête et de faire des recommandations.

Je crois que c'est une question de privilège, parce qu'aucun des députés ni aucun membre de leur personnel dont les bureaux sont dans l'Édifice de l'Ouest—et ils sont nombreux, surtout au quatrième étage—ne peut remplir ses fonctions sans mettre en danger sa santé. Le ton de ce rapport en trois volumes semble dire qu'une école ontarienne dont l'édifice s'était avéré en aussi mauvais état que l'Édifice de l'Ouest aurait été fermée depuis des mois.

Je pense qu'il faut au moins accorder à ces députés et à leur personnel de rendre publics ce rapport et la bande vidéo de six heures qui l'accompagne, afin qu'ils puissent se former une idée et engager un expert qui déterminera

si cet édifice doit être évacué ou non, ou s'ils devraient y poursuivre leurs activités.

La seule solution serait peut-être de fermer l'édifice et de demander aux députés de se reloger ailleurs, en envoyant la facture à la Chambre des communes, ou encore la Chambre pourrait voir s'il est possible de leur trouver d'autres locaux.

M. le Président: J'ai apprécié l'intervention du député. J'ai aussi apprécié le fait d'avoir été avisé de sa question de privilège. La Chambre a été saisie de l'affaire et il convient maintenant que le Bureau de régie interne en poursuivre l'étude.

Je tiendrai compte des éléments présentés par le député.

[*Français*]

L'ACCÈS AUX SERVICES DE RECHERCHE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je soulève encore aujourd'hui une question de privilège d'une gravité et d'une importance qui devrait attirer votre attention et surtout motiver votre réflexion.

Monsieur le Président, il y a quelques semaines déjà j'avais soulevé une question de privilège eu égard à l'accès aux services de recherche. Monsieur le Président, des faits nouveaux viennent s'ajouter, et je pense qu'il est dans l'essence même de cette institution de prendre connaissance de certains événements qui se passent à l'extérieur de la Chambre mais qui ont beaucoup d'incidence sur les privilèges de tous les députés. Je parle notamment du fait que les bureaux de recherche et des employés payés par la Chambre des communes ont maintenant été mis au service d'individus du secteur privé.

Je m'explique, monsieur le Président. J'ai eu la triste surprise de lire dans *The Montreal Gazette* du mercredi 28 novembre que deux députés de cette Chambre, notamment le député de Papineau—Saint-Michel et le député d'Outrement ont décidé gracieusement de mettre au service de gens du secteur privé les services de recherche de leurs partis et probablement leurs services personnels. Et je cite, monsieur le Président, l'article de *The Gazette*, signé par Philippe Authier, qui se lit ainsi:

[*Traduction*]

Ils se sont mis d'accord pour partager les services de recherchistes et de coupures de presse.

[*Français*]

Et je vais plus loin, monsieur le Président. Il y a dans ce groupe d'hommes d'affaires du secteur privé dont M. Marcel Beaudry, un éminent avocat de Hull, M^me^ Sheryl Campbell-Steer, vice-présidente du *Montreal Board of Trade*, il y a Charles-Albert Poissant, qui est président de Donahue et Sébastien Allard du Conseil du patronat du Québec.

[*Traduction*]

Chacun s'est vu attribuer un adjoint pour l'examen des mémoires et la préparation des questions. Cette aide a été offerte gracieusement par MM. Ouellet et Hogue.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis très surpris de voir que les fonds publics sont maintenant rendus à la disposition des individus du secteur privé.

Monsieur le Président, le privilège est tellement grave que vous voyez un citoyen de Hull, M. Marcel Beaudry, avoir accès à des services de recherche pendant que le député de Hull—Aylmer, élu par l'ensemble de la population de Hull—Aylmer, n'a pas accès aux mêmes fonds publics pour faire sa recherche.

Monsieur le Président, je pense que vous devriez examiner cette question profondément. Est-ce que demain, le Parti libéral ou le Parti progressiste conservateur et le Nouveau parti démocratique peuvent prendre leur personnel puis dire: Écoutez, savez-vous, on partage la même idée que le Conseil du patronat, on partage la même idée que la FTQ, puis on transfère notre personnel à leurs services. Monsieur le Président, je ne pense pas que cela soit conforme aux règles et aux pratiques de cette Chambre. D'autant plus que c'est une discrimination par rapport à nos convictions politiques, de voir que nous, nous sommes soustraits à ces avantages-là, tandis que des citoyens qui n'ont pas été élus par personne, qui sont des directeurs de grandes corporations, ont accès aux services de recherche payés par la Chambre des communes.

Monsieur le Président, je vous cite un autre article, c'est un article de *La Presse* du même jour dans lequel on dit que le groupe mettrait ses ressources et son personnel en commun et qu'on allait désormais suivre une véritable stratégie de telle sorte que quelqu'un puisse proposer aux intervenants tel ou tel autre type de question pour s'assurer que tout le terrain soit couvert. Et une telle association n'est pas anormale, dit M. Ouellet.

Monsieur le Président, je regarde ça et je pense qu'on devrait se poser des questions fondamentales à savoir si dans cette Chambre, les règles de justice et d'équité sont respectées. Parce que des individus du secteur privé partagent les mêmes convictions politiques que certains partis traditionnels en cette Chambre, est-ce que ceux-ci doivent avoir accès à des services de recherche, tandis que nous, qui ne partageons pas les mêmes opinions, n'y avons pas accès? Je ne suis pas sûr que le secteur privé devrait avoir accès aux ressources de la Chambre des communes, monsieur le Président. Je pense que c'est une question fondamentale, parce que, aujourd'hui, c'est sur la question constitutionnelle, demain, ça peut être sur l'immigration, après-demain, ça peut être sur un autre dossier où on pourrait mettre les ressources de la Chambre des communes au service de tel ou tel groupe d'intérêt.

Monsieur le Président, je pense que la Charte des droits, laquelle tout le monde se félicite, parle de liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Monsieur le Président, je suis convaincu que si nous n'avons pas accès, c'est à cause justement de la différence de nos croyances politiques. Mais je vais aller plus loin que ça, monsieur le Président, j'ai un autre événement qui est encore plus grave.

Monsieur le Président, vous savez que le député de Lac-Saint-Jean siège, de plein droit, comme député indépendant de cette Chambre à la Commission Bélanger-Campeau, tout comme le député de Papineau—Saint-Michel et le député d'Outremont. Non seulement l'accès aux services de recherche de la Chambre des communes leur est permis, mais pire encore: Maintenant, même un nouveau service complet, avec quatre personnes, qui sont supposément là pour dire que leur travail consiste à préparer des données objectives. Monsieur le Président, ces données objectives ne sont pas disponibles pour le député de Lac-Saint-Jean qui siège au même titre que les autres députés de cette Chambre devant la Commission Bélanger-Campeau, et encore une fois, avec des agents gouvernementaux, qui proviennent du Conseil privé, cette fois-ci, monsieur le Président. On ne donne pas des droits égaux à l'ensemble des députés de cette Chambre, eu égard à leurs convictions politiques.

Monsieur le Président, je n'ai rien contre le fait que l'on se fasse des mamours entre les partis traditionnels, à condition que s'ils veulent se donner des services partisans, qu'ils se les paient à même leur propre budget et leur propre parti. Les fonds publics, qui sont payés par l'ensemble des Canadiens et des Québécois, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, sont maintenant utilisés tout simplement pour un côté de la médaille, pour une sorte de croyance et dans ce sens-là, monsieur le Président, je pense que nous de la Chambre, devons nous poser des questions sérieuses, à savoir: Expliquez-moi comment Marcel Beaudry peut avoir accès aux services de recherche de la Chambre des communes et que Gilles Rocheleau ne peut pas avoir accès? Expliquez-moi comment il se fait que le Conseil privé prépare des *briefings* pour l'ensemble des députés, sauf pour celui de Lac-Saint-Jean? C'est la question de privilège que je désirais soulever, monsieur le Président.

• (1530)

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai écouté le député avec intérêt. Une partie de l'objection qu'il formule porte sur une question dont la Présidence est actuellement saisie et qu'elle doit régler en vue de fournir une réponse à la Chambre.

Je me pencherai sur les autres aspects de son objection. Il faudra que j'examine cette affaire de près pour y déceler une question de privilège. En effet, il y a atteinte aux privilèges d'un député lorsqu'il n'est pas en mesure de remplir son devoir à la Chambre. Les député parle des services de recherche qui sont offerts à touts les partis représentés à la Chambre et qui, bien sûr, sont payés par le public canadien, bien que le fruit de cette recherche soit propriété des députés du parti en question. Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire de ce Parlement que des travaux de recherche effectués par des attachés de recherche pour un parti en particulier ou encore pour la Bibliothèque du Parlement, n'aient pas été diffusés à toutes sortes de gens au Canada, en vue de les aider ainsi que leurs associations dans la préparation de divers dossiers qui les intéressent.

J'examinerai les propos formulés par le député et j'essaierai d'en tenir compte avant de me prononcer sur les autres questions qu'il a soulevées. Je tiens à remercier le député pour son intervention.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ÉNONCÉ DE PRINCIPES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur, au nom du premier ministre, de présenter dans les deux langues officielles un énoncé de principes du gouvernement sur l'avenir de la Fonction publique fédérale.

Affaires courantes

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 20 pétitions.

[*Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES AUTOCHTONES—DÉPÔT DU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ken Hughes (Macleod): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

[*Traduction*]

Ce rapport est intitulé: «Ma langue à moi—alphabétisation: les autochtones font le point». Les membres du comité ont travaillé dans les meilleures traditions des comités de la Chambre pour rédiger ces recommandations qui ont rallié l'adhésion de tous. Le rapport lance un défi au gouvernement du Canada, aux ministres de l'Éducation de chaque province et territoire et aux dirigeants autochtones.

En ce dernier mois de l'année, désignée par les Nations Unies comme l'Année internationale de l'alphabétisation, le comité met au défi les gouvernements et les dirigeants autochtones de continuer sur cette lancée, de concentrer leurs efforts sur cette question et de mettre en place les moyens de relever à long terme le défi de l'alphabétisation.

Pour conclure, je devrais faire remarquer que c'est la première fois qu'on présente à la Chambre un rapport de comité dont les recommandations sont traduites en trois langues autochtones du Canada, à savoir en cri, en inuktitut et en ojibway. Il existe quelque 53 langues autochtones au Canada. Elles ont toutes la même valeur, mais pour des raisons pratiques on n'a pu faire figurer dans ce rapport que trois des langues écrites les plus couramment utilisées. L'utilisation de ces langues est la reconnaissance symbolique de la valeur de toutes les langues autochtones ainsi que du rapport important qui existe entre les langues autochtones et l'alphabétisation.

Je dépose également le rapport complet dans les deux langues officielles.

[*Français*]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale dans les 150 jours.

[*Traduction*]

INDUSTRIE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD—DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement régional et du Nord.

Le Canada doit être en état de compétitivité, et c'est exactement le thème du rapport. Nous devons être compétitifs pour commercer et nous devons commercer pour survivre. Tous les témoins qu'a entendus le comité ont clairement affirmé que les sciences et la technologie constituent la force motrice qui nous permet de créer des emplois pour accroître notre productivité, pour commercer plus judicieusement et pour conserver notre niveau de vie.

Nous avons recommandé, dans ce rapport, l'amélioration de l'éducation à tous les niveaux, l'amélioration de la formation, la création d'une économie forte et stable, une fiscalité plus claire et l'augmentation des transferts technologiques. Nous recommandons aussi la création d'alliances solides entre les gouvernements, l'industrie et les établissements d'enseignement.

Il y a d'autres questions importantes, comme l'alphabétisation, le développement durable et l'adaptation de la main-d'oeuvre, sur lesquelles nous ne nous sommes pas penchés. Nous n'abordons pas ces questions dans notre rapport, essentiellement parce que le temps dont nous disposions était limité et que la composition de notre comité changeait assez souvent.

En terminant, conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale dans les 150 jours qui suivent.

[*Français*]

PROJET DE LOI C-223—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-223, Loi concernant l'institution d'un jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.

Il y a une modification, madame la Présidente.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir et un honneur de présenter une pétition au nom de 87 étudiants et du personnel du St. James Collegiate, situé dans la circonscription de Winnipeg St. James.

Cette pétition porte sur l'environnement et plus particulièrement sur le projet Rafferty-Alameda, en Saskatchewan. Voici le texte:

Attendu que les tribunaux ont statué que le projet Rafferty-Alameda, en Saskatchewan, devait faire l'objet d'une évaluation environnementale complète;

Attendu que les travaux sur le projet Rafferty-Alameda ont été interrompus pendant l'étude environnementale;

Attendu que les travaux ont repris sans que l'évaluation environnementale soit terminée; et

Attendu que ce projet risque d'avoir de graves conséquences sur l'environnement, notamment sur les poissons, les oiseaux migrateurs et les terres de la province du Manitoba et du gouvernement fédéral;

À ces fins, les soussignés, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de prendre toutes les mesures possibles pour arrêter l'aménagement des barrages du projet Rafferty-Alameda et veiller à ce qu'une évaluation environnementale complète se fasse.

Je tiens à féliciter les étudiants du St. James Collegiate de leur initiative. Je les remercie de leur intérêt, et je crois que nous sommes tous très fiers d'eux.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, j'ai une autre série de pétitions à présenter. Ces pétitions viennent d'Edmonton, et elles sont plutôt directes:

Depuis la Confédération, le gouvernement du Canada n'a jamais jugé bon de taxer les revues, les livres et les journaux. Il propose aujourd'hui de les assujettir à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires d'Edmonton prient humblement le Parlement de réaffirmer les principes historiques garantissant l'exonération de l'imprimé en détaxant ces produits dans la loi et le règlement d'application de la TPS.

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

M. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter des pétitions qui renferment près de mille signatures recueillies par la station de radio CJBK de London, en Ontario.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'enlever le MMT de l'essence au Canada et de le remplacer par de l'éthanol, un additif et antidétonant sans danger pour l'environnement.

Les pétitionnaires sont conscients du fait que l'utilisation de l'éthanol réduirait les émissions de dioxyde de carbone au lieu de les augmenter. Ce serait une mesure beaucoup plus positive que celles qui sont proposées dans le Plan vert présenté hier.

LES PÊCHES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreuses personnes, principalement des membres de la communauté chinoise de la Colombie-Britannique. Ces gens s'inquiètent de la diminution de l'approvisionnement en morue vive, qui est un aliment essentiel pour leur communauté.

• (1540)

Les pétitionnaires affirment que la morue vive est d'une grande valeur culturelle et économique pour les Canadiens d'origine asiatique et pour des millions de touristes qui visitent le Canada, et que c'est pour eux un aliment de base. C'est un produit qui est toujours en demande dans les familles, les restaurants et les magasins. Les pétitionnaires ajoutent qu'à cause d'une mauvaise gestion de la pêche commerciale et d'un quota trop élevé accordé au secteur de la pêche sportive, on a de plus en plus tendance à interrompre la pêche pendant certaines saisons ou dans certaines régions.

Cela bouleverse une pêche qui se faisait autrefois à longueur d'année. Si le gouvernement fédéral continue de faire preuve de négligence envers la pêche à la morue, les Canadiens, spécialement les quelque 200 000 Canadiens de descendance chinoise qui habitent la Colombie-Britannique, ne pourront plus se procurer ce poisson.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au ministre des Pêches et des Océans de reconnaître la valeur spéciale de ce poisson pour la communauté asiatique et les étrangers qui viennent en visite au Canada et de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour qu'il y ait de la morue vive toute l'année. Le gouverne-

ment fédéral doit, entre autres, voir à la gestion durable à long terme de cette espèce et à établir des quotas qui soient justes.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition provenant de résidents de Victoria, Port Alberni, Nanaimo et Qualicum Beach, en Colombie-Britannique. Ces personnes sont préoccupées par la façon dont le gouvernement fédéral s'est comporté lors des négociations avec les autochtones d'Oka, au cours de la crise de l'été dernier.

Ces personnes s'attendent que le gouvernement du Canada, conformément à ses pouvoirs et responsabilités, entreprenne immédiatement de négocier de façon équitable avec tous les peuples autochtones du Canada qui luttent afin que leurs droits fonciers et leurs revendications territoriales soient dûment pris en considération. L'inertie des autorités fédérales aurait pour seul effet de faire persister les tensions raciales au Canada et d'engendrer des actes de racisme dangereux et insensés.

L'Assemblée des chefs du Manitoba ainsi que la coalition manitobaine contre l'apartheid ont fait circuler cette pétition.

LES SERVICES DE POMPIERS VOLONTAIRES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai encore une fois le plaisir de présenter des pétitions. Celles-ci proviennent de deux services de pompiers volontaires: L'une vient de Stellarton, tandis que l'autre vient de Hantsport, deux localités de la Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires signalent simplement que les services d'incendie assurent une protection essentielle qui permet de sauver des vies humaines ainsi que les biens des citoyens. Or, étant donné que le ministère fédéral des Communications a décrété d'énormes augmentations des frais des télécommunications par radio, y compris les frais de licence, ces hausses prohibitives risquent d'imposer un lourd fardeau aux services faisant appel à des pompiers bénévoles qui donnent gratuitement de leur temps pour protéger la collectivité. En conséquence, les pétitionnaires demandent au gouvernement de réviser sa position et de respecter l'engagement, pris en 1986 par le ministre des Communications de l'époque, portant que les services d'incendie ne seraient pas touchés par ces augmentations. Ils demandent le rétablissement de cette exemption dans le cas des services d'incendie, conformément à la promesse faite par l'ancien ministre des Communications.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): J'ai une autre série de pétitions, qu'il est particulièrement indiqué de présenter aujourd'hui. Ces pétitions viennent de ma circonscription de Dartmouth. Beaucoup d'habitants de la région de Dartmouth-Halifax sont fondamentalement, absolument et irrévocablement opposés à cette taxe aberrante que le gouvernement veut imposer sur les produits et services.

Ils exhortent le gouvernement à retrouver ses esprits, à renoncer à cette taxe et à ne pas faire ce qu'il compte faire aujourd'hui ou demain, c'est-à-dire imposer la tyrannie de la majorité à l'autre endroit pour faire adopter cette taxe impopulaire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition qui traite également de la taxe proposée sur les produits et services.

Les signataires présentent deux arguments. Ils disent d'abord que le gouvernement devrait renoncer à cette taxe régressive et injuste. Ensuite, il fait remarquer que les sénateurs libéraux ont eu plusieurs fois la possibilité de rejeter la taxe, mais que, pour des raisons mystérieuses, ils ne l'ont pas fait. Peut-être cherchent-ils à donner l'impression qu'ils s'y opposent. Ils ont eu cinq fois l'occasion de rejeter la taxe, mais ils ne l'ont pas fait.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui, au nom de mon ami et de moi-même, aux questions no 389 et 400.

[*Texte*]

LES VOYAGES DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL À L'ÉTRANGER

Question nº 389—**M. Nunziata:**

Depuis le 23 février 1990, le solliciteur général du Canada s'est-il rendu à l'étranger et, dans l'affirmative, *a*) à combien se sont élevées ses dépenses de voyage, ventilées par postes et par voyage, incluant (i) le prix des billets d'avion, (ii) les frais d'hébergement, (iii) les frais de location de voitures, de taxis, de limousines, (iv) les frais de représentation, *b*) le ministre était-il accompagné par (i) des membres de son personnel, (ii) des représentants du ministère du Solliciteur général, (iii) des membres de sa famille, iv) d'autres personnes et, dans l'affirmative, de qui s'agissait-il, *c*) à quelles dates a-t-il quitté le Canada et a-t-il été de retour, *d*) quel était le but de chacun de ces voyages, *e*) une réunion de suivi a-t-elle été organisée pour discuter des résultats de ces voyages, *f*) en a-t-il fait rapport par écrit?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Entre le 23 février 1990 et le 22 octobre 1990, le Solliciteur général a représenté le Canada deux fois à l'étranger.

1. Organisation des États américains (OEA)—Réunion du CICAD, Ixtapa, Mexique.

OBJET

L'acronyme CICAD vient du nom espagnol de la *Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.* Le CICAD, qui est un organisme de l'OEA, a été établi en 1986 pour mettre en oeuvre le programme de Rio (Programme interaméricain d'action de Rio de Janeiro contre la consommation, la production et le traffic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes).

La réunion des ministres a été proposée par une résolution de l'OEA, en octobre 1989, dans le but de réévaluer l'état actuel du problème des drogues dans la région de l'OEA et de redéfinir les priorités de l'action interaméricaine dans le cadre du Programme de Rio.

COÛT 2 614,25 $. Le Solliciteur général a quitté le Canada le 16 avril dernier et est revenu le 21 avril.

Il était accompagné des personnes suivantes:

Commissaire Norman D. Inkster
Gendarmerie royale du Canada

M. D. Ian Glen, c.r.
Sous-solliciteur général adjoint

M^me^ Janis Gardiner
Adjointe spéciale du Solliciteur général

Inspecteur François Hummell
Adjoint exécutif du commissaire de la GRC

Inspecteur V. Casey
Gendarmerie royale du Canada

On a tenu une réunion de suivi pour discuter des résultats du voyage, et on a rédigé un rapport.

2. *Réunion du Groupe TREVI* à Dublin, en Irlande, et réunions bilatérales connexes à Londres, en Angleterre.

OBJET

TREVI regroupe des ministres de la communauté européenne qui sont responsables des questions de sécurité et de l'application des lois. Les préoccupations suscitées par la menace du terrorisme ont mené à la formation du groupe Trevi en 1976. Le Canada, tout comme les États-Unis et d'autre nations, y siège à titre de pays observateur. Il participe toutefois officiellement à une réunion avec le «Troïka», qui se compose des trois ministres de la Communauté européenne responsables des réunions du Groupe Trevi. Les représentants du Canada profitent de l'occasion pour avoir des dialogues bilatéraux aves leurs homologues d'autres pays sur des questions d'intérêt mutuel.

COÛT 8 528,48 $. Le solliciteur général a quitté le Canada le 12 juin dernier et est revenu le 19 juin.

Il était accompagné des personnes suivantes:

M. Jim Allan,
Conseiller principal du Solliciteur général

M. Ross Christensen,
Directeur général, Centre national de coordination de la sécurité (CNCS)

M^me^ Michèle Veilleux,
Directrice, Politiques et planifications, CNCS

M. J.R. Morden,
Directeur, SCRS

M. Paul Séguin,
Adjoint exécutif du directeur du SCRS

Commissaire Norman D. Inkster
Gendarmerie royale du Canada

Inspecteur François Hummell
Adjoint exécutif du commissaire de la GRC

M. Cliff Garrard,
Directeur, Direction de la coordination des mesures d'urgence,
Affaires extérieures

M. Kirk Bell,
Attaché du directeur exécutif de l'Immigration, EIC

On a tenu une réunion de suivi pour discuter des résultats du voyage, et on a rédigé un rapport.

LES ÉCRASEMENTS D'AVIONS

Question n^o^ 400—**M. McGuire:**

Depuis 1964, des avions de type *a*) Hercules CC130, *b*) Buffalo CC115 se sont-ils écrasés au cours de l'entraînement ou des opérations des Forces armées canadiennes en Amérique du Nord et, dans l'affirmative, (i) combien, (ii) combien de morts ces écrasements ont-ils faits?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): *a*) Oui.

i) 6

ii) 35

b) Non.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

Initiatives ministérielles

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question nº 388 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 388 soit transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 388—**M. Nunziata:**

Depuis le 7 juin 1988, combien d'employés du Service correctionnel du Canada ont été nommés ou promus sans concours et dans chaque cas *a*) quels sont les noms de ces employés, *b*) de quels groupes et niveaux faisaient-ils partie auparavant, *c*) à quels groupes et niveaux ont-ils été promus ou nommés?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, l'avis de motion nº P-31 portant production de documents, inscrit au nom du député de Kingston et les Îles, est jugé recevable par le gouvernement. Les documents demandés sont déposés immédiatement.

LA DÉFENSE NATIONALE

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des documents ventilant le coût total du déploiement des Forces canadiennes à Oka, au Québec, qui sont intervenues à la demande du procureur général du Québec, conformément à l'article 277 de la Loi sur la défense nationale.

M. Cooper: Je demande que toutes les autres motions portant production de documents soient reportées.

Mme le vice-président: Les autres motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 décembre, de la motion de M. Valcourt (Madawaska—Victoria): Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-74. C'est un honneur d'en parler parce que, outre les habitants de ma circonscription de Hillsborough, ce projet de loi touche tous les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard et beaucoup de Canadiens qui travaillent dans l'industrie de la pêche.

La pêche a beaucoup changé ces dernières années. Je suis convaincu que dans les prochaines années le changement continuera de caractériser cette industrie. Beaucoup de ces changements ont été et demeureront douloureux. Divers rapports comme le rapport Kirby, le rapport Harris et le rapport Haché, et leurs recommandations, en témoignent. La Chambre et l'autre endroit se sont aussi penchés sur la pêche et ont cherché à faire des recommandations à ce gouvernement.

Le projet de loi à l'étude répond essentiellement à certaines de ces recommandations. Il augmenterait considérablement les sanctions imposées dans les cas d'infractions à la Loi sur les pêches, comme les rejets en mer ou les faux renseignements sur le poisson, la pêche dans des endroits clos ou les dommages causés à l'habitat du poisson.

Dans le cadre d'une étude menée par le ministère des Pêches et des Océans sur la gestion du poisson de fond dans la région de Scotia-Fundy sur la côte est, le groupe de travail Haché a révélé que les amendes maximales

prévues dans la loi sont vues par bon nombre des membres du secteur comme des frais d'exploitation. Ce projet de loi augmentera considérablement les sanctions dans les cas d'infractions générales aux pêches.

Le projet de loi tente aussi d'établir une méthode appropriée pour recueillir et vérifier les prises, et dresser des statistiques. Le groupe de travail Haché a soutenu qu'il y a une forte motivation à faire de fausses déclarations relatives aux zones où l'on ne peut pêcher qu'une espèce donnée et que les gens du secteur avaient maintes fois prétendu que les données étaient trompeuses. L'exactitude des renseignements que reçoit le ministère peut donc être mise en doute, puisque les fausses déclarations sont monnaie courante et que l'exécution de la loi pose un problème.

En février 1990, le ministère des Pêches et des Océans a diffusé le rapport Harris sur la situation de la morue du Nord. Le rapport, rédigé par M. Leslie Harris de l'Université Memorial, concluait que la stratégie de gestion devait d'abord et avant tout tendre à améliorer les données utilisées dans les évaluations. Il relevait les fausses déclarations concernant les prises, les taux de rejet et diverses inexactitudes importantes dans les données sur les prises commerciales.

Il est maintenant évident que le secteur doit être mieux géré grâce à l'imposition de sanctions plus sévères dans les cas d'infractions et grâce à des mesures d'exécution plus efficaces. Si le gouvernement s'engage réellement à prendre de telles initiatives, il doit aussi voir à ce que des représentants du ministère des Pêches et des Océans sont bien formés et bien équipés pour s'acquitter de leurs tâches plus lourdes. Il y va de notre intérêt à tous de voir à ce que le secteur soit mieux encadré. De simples paroles ne permettront pas d'accomplir grand-chose. J'espère que le gouvernement joindra le geste à la parole.

Il est aussi de notre intérêt de voir les pêches mieux gérées dans l'ensemble. Je crains que nous ne mettions fortement en doute l'engagement du gouvernement à cet égard. Nous remettons en question l'engagement du gouvernement envers les pêches et envers la population qui en dépend, directement ou indirectement. Nous doutons de l'engagement du gouvernement à l'égard des Canadiens et de l'économie de la région de l'Atlantique en général. La piètre gestion de notre ressource primaire, le poisson, illustre de façon tragique ce manque d'engagement.

• (1550)

Des peines plus sévères et de meilleures mesures coercitives, quoique admirables, demeurent des cataplasmes pour un secteur industriel que le gouvernement néglige terriblement. Jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est contenté de réduire les contingents dans l'intérêt de la préservation des stocks et de tenter de réduire le secteur au silence avec le médiocre programme d'aide au secteur des pêches qu'il a lancé l'hiver dernier. Je n'examinerai pas en détail les nombreuses lacunes de ces mesures, mais je dirai que le gouvernement doit aller au-delà de telles mesures de fortune et user des ressources financières, du savoir-faire et des informations dont il dispose pour restructurer de fond en comble l'économie tant régionale que nationale. Le développement et la diversification économiques doivent contribuer à résoudre la crise du secteur des pêches, la crise qui menace la région de l'Atlantique.

La côte est dépend terriblement de la pêche. La pêche est l'un des trois principaux secteurs économiques de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette province compte quelque 2 500 pêcheurs, 2 500 travailleurs de conserveries et 1 400 travailleurs de services auxilliaires. Ensemble, ces gens-là forment 10 p. 100 de la main-d'oeuvre active de la province et le secteur des pêches contribue à peu près 30 p. 100 du marché provincial de l'exportation.

C'est une triste caractéristique de la nature humaine que d'oublier de tels déséquilibres en période de vaches grasses. On ne voit pas ou on ne veut pas voir alors les problèmes possibles. Eh bien, voici venu le temps des vaches maigres. Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas qu'il a commis des erreurs capitales et pourquoi n'a-t-il pas le courage de les corriger?

Comme je l'ai déjà dit, les infractions aux lois sur les pêches par les pêcheurs canadiens et l'incapacité du ministère des Pêches et des Océans à faire respecter efficacement les lois ne sont qu'une partie du problème. Le pillage des stocks de poisson en eaux canadiennes par les flottes étrangères doit cesser si nous voulons conserver l'espoir que les stocks se reconstituent. Le poisson des eaux canadiennes appartient d'abord aux pêcheurs canadiens. Il ne faut pas s'imaginer que les Européens, par exemple, se soucient de l'état des stocks de morue ou de la crise que traverse le Canada de l'Atlantique. Quand les flottes espagnoles ou portugaises ne trouveront plus de poisson, elles ne s'en feront pas pour le Canada de l'Atlantique; elles repartiront chez elles après avoir tout ravagé. Pourquoi le gouvernement canadien ne défend-il pas ses propres ressources et sa propre population?

Chaque fois que nous demandons au gouvernement ce qui se fait pour faire prendre conscience à la communauté européenne des dommages qu'elle cause sur notre côte est et de notre droit souverain à nos propres ressources, nous nous faisons répondre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur sont en pourparlers. Je reconnais qu'ils parlent beaucoup, comme le gouvernement, mais rien ne se produit. Si les résultats des pourparlers sur l'agriculture aux récentes négociations du GATT sont une indication, le gouvernement est capable de parler pendant longtemps. Mais je le répète, cela ne mène à rien. Les Européens, comme n'importe quel autre bloc nationaliste ou économique, recherchent leur propre intérêt, et ils

ne s'en cachent pas. Si seulement les Canadiens sentaient que leur gouvernement a la même attitude.

Ce n'est pas l'impression qu'ils ont. Comment pourraient-ils le penser quand le gouvernement semble décidé à produire le plus de dégâts possible au moment où de nouvelles tensions économiques pourraient être désastreuses. Les pêches de l'Atlantique, la base de l'économie régionale et le moyen direct ou indirect de subsistance d'un si grand nombre de Canadiens de cette région, sont assaillies. Et que fait le gouvernement fédéral en cette période de crise? Nous propose-t-il des stratégies à long terme, voire des mesures concrètes à court terme? Non, madame la Présidente, au lieu de cela, il sabre dans le régime d'assurance-chômage, la seule mesure qui aurait pu permettre à ces personnes de passer cette longue, froide, catastrophique et misérable année de récession qui s'amorce.

La population de la région de l'Atlantique ne considère pas que les prestations d'assurance-chômage sont des prestations de bien-être social, comme certains députés d'en face se plaisent à le prétendre. À cause du caractère saisonnier et de la fragilité de l'économie régionale, qu'il s'agisse du secteur des pêches, de l'agriculture ou du tourisme, l'assurance-chômage est sans conteste une mesure de sécurité vitale pour notre population. Il n'est pas mauvais qu'on fasse des réformes positives, mais les coupes sauvages dont cette réforme est assortie témoignent, dans la meilleure hypothèse, de l'irréflexion, et dans la pire hypothèse, de la cruauté de notre gouvernement, et, selon certains, de son attitude rétrograde.

À ce que prétend le gouvernement, l'abolition de sa contribution à la caisse de l'assurance-chômage, le resserrement des normes d'admissibilité au programme et la réduction de la période de prestations seraient plus profitables aux chômeurs qu'auparavant. Je n'ai pas le temps d'analyser maintenant la gymnastique intellectuelle et économique du gouvernement, aussi fascinante puisse-t-elle sembler. Je me contenterai de dire pour l'instant, qu'après avoir quasiment anéanti le secteur des pêches, le gouvernement a frustré les résidents des provinces atlantiques. Des fonds seront donc alloués pour les programmes de recyclage, mais il y a des mois que les députés de cette région répètent que le recyclage n'est pas la seule solution. L'économie régionale a également besoin de l'engagement soutenu et concret du gouvernement fédéral.

L'ancien ministre des Pêches et des Océans l'a dit lui-même. Il a admis qu'il est difficile de parler de recyclage ou d'espérer restructurer aussi les économies de régions complètes. L'économie de la région de l'Atlantique, le secteur des pêches en particulier, ne se gère pas comme une usine de Toronto. Fort d'un certain engagement du gouvernement fédéral, je dis qu'un effort vital de restructuration n'est pas forcément impossible dans la région canadienne de l'Atlantique. La population de cette région, pêcheurs comme habitants, attendent des propositions concrètes.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole pour parler du projet de loi C-74. La pêche est évidemment de première importance dans ma circonscription de Surrey-Nord. Je voudrais vous donner quelques raisons de son importance pour la circonscription.

Comme la plupart d'entre vous le savez, le Fraser est l'une des limites de la circonscription, et c'est dans ce fleuve que se produit la plus importante remontée de saumons au monde. C'est une industrie vitale pour la circonscription. Il y a une flottille de pêche au saumon qui est amarrée aux docks du Fraser et de New Westminster, et l'importance économique de cette activité est bien connue des gens de la collectivité.

Il y a aussi dans Surrey un grand nombre de pêcheurs côtiers et hauturiers qui se spécialisent dans la morue, le flétan, le hareng, les mollusques ou les crustacés. Les pêcheurs côtiers de Surrey représentent une communauté familiale bien établie qui vit là et a investi dans l'avenir de la collectivité. Elle joue un rôle de premier plan dans le bien-être économique et culturel de la circonscription.

De plus, il y a beaucoup de personnes qui travaillent dans le secteur du poisson, depuis le débarquement jusqu'à la transformation. Certains travaillent dans la municipalité, tandis que d'autres se rendent à Vancouver, Richmond ou surtout Steveston.

Quatrièmement, nous avons un important secteur du détail qui dépend de la pêche, puisqu'il fournit les agrès et les vêtements, et qu'il assure la construction et l'entretien des bateaux. Dans tout le Fraser il y a de petites marinas qui travaillent sur des bateaux pour la navigation fluviale ou la haute mer.

Cinquièmement et sixièmement, le Fraser et l'industrie de la pêche sont très importants comme sources de produits alimentaires. Les Canadiens se tournent en nombre croissant vers le poisson comme source de protéines. Presque partout, la consommation de poisson a augmenté de façon spectaculaire depuis quelques années. Comme ma collègue de Vancouver-Est l'a déjà fait remarquer, certains types de poisson, dont la morue en particulier, revêtent beaucoup d'importance pour les

Asiatiques, non seulement pour les familles mais aussi pour les restaurants.

• (1600)

Les restaurants asiatiques constituent un élément essentiel de notre industrie touristique à Vancouver et dans le sud de la province, de sorte que la ville de Surrey a un intérêt vital dans l'industrie de la pêche. Il est important que cette industrie survive, prospère et croisse.

Surrey est une ville résidentielle. Elle ne possède pas de grandes industries. Elle compte sur la petite industrie, sur la pêche, et constitue à bien des égards une banlieue dortoir de la région métropolitaine de Vancouver. Les familles qui y vivent ont besoin de stabilité afin de pouvoir payer leur hypothèque, de fournir le revenu nécessaire à la municipalité sous forme de taxes pour faire fonctionner nos écoles et nos installations de loisirs, et tout ce qui menace la viabilité de l'industrie de la pêche menace la viabilité de Surrey elle-même.

Nous avons un certain nombre de problèmes qui sont à l'heure actuelle critiques pour la viabilité de cette industrie. Certains d'entre eux se rapportent à des choses qui se produisent à Surrey même. Prenons, par exemple, le coude du fleuve Fraser appelé Surrey Bend. Il s'agit du dernier marais d'eau douce de l'estuaire du Fraser et il couvre plusieurs centaines d'acres. C'est un habitat pour le fretin qui descend le Fraser avant de se jeter dans la mer. Il est une source d'éléments nutritifs. Il est grouillant de vie et il est menacé par le développement industriel parce qu'on prévoit le remplir pour en faire du terrain industriel à bon marché.

Le ministère des Pêches a commencé à examiner la question, mais il n'a pas encore ordonné d'étude environnementale complète, même s'il est presque trop tard pour le faire. La municipalité s'efforce désespérément de rezoner le terrain pour en faire une zone environnementale et récréative pour éviter qu'il ne soit rempli.

C'est ce type d'habitat du poisson que le projet de loi C-74 doit protéger. Certains points de ce projet de loi sont bons parce qu'il propose d'augmenter les amendes et de recueillir une meilleure information pour protéger les habitats du poisson. Nous avons aussi un gros problème de pollution du fleuve Fraser qui menace la pêche.

Au moment où elle arrive à Surrey, l'eau du fleuve est de si mauvaise qualité qu'elle n'est plus bonne pour l'agriculture. Selon les fonctionnaires du ministère des Pêches, elle réduit le taux de survie du jeune poisson.

L'eau est polluée par les eaux usées qu'on y déverse en amont. Certaines de ces eaux ne sont pas traitées, d'autres ont au moins subi un traitement de base. Ce sont les effluents des usines de papier de Prince George et de Kamloops. À certains endroits, ils comptent pour 2 p. 100 des eaux du Fraser.

Le poisson est aussi menacé par l'exploitation forestière, notamment le transport du bois et le déchargement de déchets de bois sur les rives ou à proximité, avec effet de ruissellement dans les eaux du fleuve.

L'environnement du fleuve Fraser est aussi gravement menacé par le détournement de la rivière Nechako que Alcan est en train de faire. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial lui ont donné la permission de commencer tout de suite, sans effectuer d'étude d'impact environnemental, les travaux de détournement qui feront baisser le niveau du Fraser de trois pieds à Hell's Gate.

Les torts faits à l'industrie de la pêche restent totalement inconnus. Nous menaçons en l'occurrence toute la viabilité de la pêche dans le fleuve Fraser en laissant Alcan procéder au détournement d'un cours d'eau sans effectuer d'évaluation des impacts sur l'environnement. C'est bien beau qu'on veuille, par le projet de loi C-74, accroître les peines et permettre la collecte de meilleures données.

Cependant, nous avons pu constater à maintes reprises que le gouvernement et son homologue social-créditiste de la Colombie-Britannique n'appliquent même pas les lois déjà en place. En Colombie-Britannique, nous avons d'ailleurs appris que lorsqu'on amalgame les conservateurs et les libéraux, on obtient un gouvernement social-créditiste.

Aux termes de la loi *B.C. Water Act*, le poisson et la faune ne sont même pas reconnus comme des utilisateurs de l'eau. Quant au gouvernement fédéral, il n'exerce tout simplement pas les pouvoirs dont il est actuellement investi.

En Colombie-Britannique, il y a eu des exemples très clairs où l'on n'a pas eu recours aux lois existantes. J'aimerais vous lire un extrait d'une note de service du ministère des Pêches et des Océans qui est datée de novembre 1988.

> Nous. . .

C'est-à-dire les fonctionnaires du ministère.

> . . .avons constaté que les sociétés amies [. . .] jouissent d'une certaine immunité par rapport aux sanctions prévues dans la Loi sur les pêches.

Plus loin dans la note de service, on peut lire ce qui suit:

Il faut se rendre compte que l'application par le MPO de la réglementation concernant l'habitat a battu tous les records en matière d'incohérence.

Il semblerait qu'Alcan et d'autres sociétés jouissent de l'immunité et que nous nous limitons à poursuivre les petites gens.

Madame la Présidente, on se rend compte que le responsable d'un déversement mineur dans le fleuve Fraser aura le gouvernement à ses trousses tandis qu'Alcan pourra abaisser de trois pieds le niveau de ce fleuve sans pour autant être tenue d'effectuer une étude des incidences environnementales. On commence à comprendre l'insatisfaction des employés du ministère des Pêches et des Océans.

Le gouvernement a présenté son Plan vert tant attendu. On nous a dit que le fleuve Fraser figurerait au nombre des priorités du Plan vert.

Nous avons pris connaissance de ce plan. Il y est question du fleuve Fraser en termes vagues et généraux qui occupent seulement les trois quarts d'une page. On promet de faire quelque chose à ce sujet en 1992.

Voilà qui contraste nettement avec le rapport rendu public le 30 novembre dernier par le caucus du NPD, sous la présidence du député d'Okanagan—Shuswap; ce rapport de 50 pages explique en effet quelles mesures doivent être prises immédiatement, ainsi que la ligne de conduite à suivre à l'égard du fleuve Fraser.

Il y a lieu de s'interroger sur la détermination du gouvernement, lorsque, sur les trois quarts d'une page, il traite de généralités et de platitudes comme l'accroissement des mesures de surveillance, d'observation et d'application.

• (1610)

Le gouvernement ne dit même pas quand, où et comment. Il dit seulement que, d'ici 1992, on établira des mécanismes de coordination.

Dans le rapport du groupe de travail du NPD sur le fleuve Fraser, on donnait certains détails sur la façon de faire les choses. Nous avons parlé d'un mécanisme de gestion intégrée, car c'est ce qu'il faut établir entre les organismes provinciaux, fédéraux et municipaux.

M. Reid: Combien cela coûtera-t-il?

M. Karpoff: Cela m'importe peu. Ce sera sacrément moins coûteux que la perte de l'industrie de la pêche au saumon.

Des voix: Bravo!

M. Karpoff: C'est une des choses que vous, en face, feriez mieux de comprendre. On ne parle pas simplement du coût du maintien. . .

Une voix: Dites au conservateur de se taire.

M. Karpoff: Alors, on dépense un milliard de dollars pour sauver une industrie qui revêt une importance cruciale pour notre pays.

Une voix: Je n'y vois pas d'inconvénients. Et vous?

M. Karpoff: Non. Un des autres points dont on a parlé dans le rapport du Nouveau Parti démocratique, c'est la nécessité de créer une administration régionale de gestion des eaux. Il y a un certain nombre de bassins le long du fleuve Fraser. On ne peut pas parler de ce fleuve comme s'il s'agissait seulement du bas estuaire. On doit tenir compte d'un certain nombre d'autres bassins secondaires le long de ce fleuve. Il faut avoir pour chacun d'eux un service de gestion des eaux qui possède un plan coordonné.

Une voix: Comment comptez-vous vous y prendre?

M. Karpoff: En luttant contre la pollution. Ce rapport explique en détail comment il faut réduire systématiquement la pollution. On ne saurait se contenter d'une simple déclaration de trois quarts de page qui ne présente rien de substantiel, qui ne donne aucune idée claire sur ce qui se passe et qui laisse les gens de la Colombie-Britannique sous l'impression que le gouvernement ne s'engage à rien.

On aborde aussi d'autres questions, notamment les rejets industriels. C'est un problème grave. Et un problème qui va effectivement nous coûter cher. Il va coûter cher, et peut-être pas uniquement au Trésor public probablement, mais également aux industries. Les industries qui font des bénéfices devront respecter les normes de pollution. Il faudra prendre des mesures pour qu'elles s'exécutent.

Le Plan vert part du principe qu'elles s'exécuteront et que tous les intéressés collaboreront. Or, les entreprises n'ont pas cessé de considérer les amendes simplement comme un permis de polluer en Colombie-Britannique. Elles ne demandent pas mieux que de payer ces amendes car elles savent bien que cela leur coûte moins cher que d'installer du matériel anti-pollution.

Une voix: Les affaires continuent comme d'habitude.

M. Karpoff: Le traitement des eaux d'égout. À maintes reprises, la Fédération des municipalités a demandé au gouvernement conservateur de libérer des fonds pour la mise en place des infrastructures municipales dont les système de traitement des eaux d'égout. Beaucoup de municipalités n'ont tout simplement pas les ressources financières leur permettant de se doter de système respectant les normes nécessaires pour sauver le fleuve Fraser.

L'amélioration de l'habitat. J'ai relevé une jolie déclaration du ministre des Pêches et des Océans dans le Plan vert. Il ne dit pas quand il annoncera un plan d'accroissement des populations de poisson dans le fleuve. Il décla-

re: «L'objectif sera atteint par la reconstruction du peuplement, la protection du capital-habitat.» Rien ne permet de savoir comment il s'y prendra pour protéger le capital-habitat.

J'espérais qu'il serait au moins fait mention du Surrey Bend parmi les principaux habitats menacés. Je serais porté à croire que le gouvernement ignore tout du Surrey Bend, des menaces auxquelles il est exposé et des conséquences de sa disparition.

En terminant, les néo-démocrates appuient certains éléments du projet de loi C-74, mais nous craignons qu'à moins qu'il n'y ait affirmation de la volonté du gouvernement, dans un projet allant beaucoup plus loin que les déclarations vagues du Plan vert, le projet de loi ne pourra pas protéger le poisson du fleuve Fraser ou d'ailleurs. Ce qu'il faut au Canada, c'est une volonté politique et je n'en vois ni dans le projet de loi C-74 ni dans le Plan vert.

M. Cooper: Madame la Présidente, vous verrez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

> Que, demain à 17 heures, le débat sur l'affaire numéro 25 émanant du gouvernement et sur tout amendement en découlant, soit réputé terminé et que la mise aux voix soit réputée différée jusqu'au lundi 17 décembre 1990, à 19 heures.

M. Dingwall: Oui, madame la Présidente, les leaders parlementaires en ont discuté, et il y a consentement unanime quant à la présentation et à la teneur de la motion.

M. Gardiner: Madame la Présidente, notre parti est également en faveur de la motion.

(La motion est adoptée.)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Surrey-Nord des propos fort pertinents qu'il a tenus à propos du projet de loi C-74, qui vise à protéger l'habitat du poisson, et du fleuve Fraser, un des principaux cours d'eau de la Colombie-Britannique. Je pense bien que tous les députés connaissent ce fleuve et savent qu'il est lié de près aux questions que soulève ce projet de loi.

Ma question porte sur un document auquel j'ai fait allusion hier, si je ne m'abuse, quand nous avons amorcé le débat sur le projet de loi C-74, un document sur le Fraser qui a été rédigé par le ministère des Pêches et des Océans. J'aimerais juste lire un bref commentaire tiré de ce rapport et demander l'opinion du député à ce sujet, parce que je pense qu'il explique bien ce que beaucoup de témoins avaient à dire au comité sur ce projet de loi et ce que bien des députés ont dit au sujet de la volonté politique de faire en sorte que toutes les bonnes actions contenues dans ce projet de loi que nous adopterons probablement aujourd'hui soient bel et bien appliquées.

À la page 18 de ce rapport, on examine la capacité de reproduction de toutes les espèces de saumon. Certaines des préoccupations du ministère au sujet du fleuve y sont examinées de A à Z. En fait, comme je le disais hier, c'est un document qui prête beaucoup à la controverse, et il est très révélateur.

Le passage sur lequel je voudrais entendre les commentaires du député porte sur le fleuve Fraser, plus particulièrement sur le bas du cours d'eau, de Hope à New Westminster. Il traite de l'état actuel de la région: «Le Lower Mainland regroupe plus de la moitié de la population de la Colombie-Britannique, et l'impact du constant développement industriel et urbain a grandement nui à la reproduction, dans bien des affluents urbains et sur bien des côtes du fleuve Fraser. Les aménagements passés des rivières et les installations hydro-électriques ont entraîné une grave diminution de ses ressources.»

Il traite ensuite de l'avenir du fleuve: «Étant donné les aménagements qui se poursuivent, la reproduction du saumon continuera inévitablement à baisser dans les zones urbaines, et cette ressource disparaîtra éventuellement des affluents. Les pratiques et les technologies utilisées aux fins du développement urbain doivent changer. Tous les affluents doivent être protégés par des zones tampons et ne doivent pas servir d'égouts pluviaux. Les eaux de ruissellement urbain doivent être traitées.»

Je me demande si le député pourrait commenter ce passage en faisant le lien avec son expérience de cet enjeu dans sa circonscription, en ce qui a trait au fleuve Fraser, nous disant ce qu'on peut attendre du projet de loi C-74 et si, selon lui, le Plan vert peut susciter certains espoirs, advenant que des précisions soient dévoilées, que ce gouvernement fasse vraiment quelque chose.

M. Attewell: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais féliciter le député sur son élocution. Il a parlé très calmement et j'ai pu entendre. Cependant, quand le député de Surrey-Nord va répondre, je me demande s'il pourrait avoir des égards pour certains d'entre nous. Je dois dire sans vouloir l'offenser que ses hurlements m'ont cassé les oreilles. Nous avons ici un très bon système de sonorisation. Je suis sorti pour baisser le son de la télévision quand vous parliez parce que c'était trop fort. Vous pouvez parler normalement et

nous vous écouterons. C'est le moment de l'année où il faut se montrer généreux.

• (1620)

M. Karpoff: Si c'est le seul moyen de se faire entendre par les conservateurs d'en face, je vais parler encore plus fort. Il est temps qu'ils commencent à écouter. Une fois que vous commencerez à écouter, alors nous pourrons peut-être baisser le ton. Une des choses qui se passe, c'est que vous n'écoutez pas à moins que quelqu'un vous assène un coup sur la tête d'une manière ou d'une autre. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: À l'ordre! À l'ordre! Le député voudra peut-être s'adresser à la présidence et pas directement aux autres députés.

M. Karpoff: Madame la Présidente, mon collègue de Prince George—Buckley Valley a mentionné, entre autres, je pense, la question de la volonté politique. Nous, du Nouveau Parti démocratique, nous posons des questions au sujet de la volonté politique, en particulier quand on considère le fait que le 23 novembre on a procédé à nouveau à une compression budgétaire de 11 millions de dollars au ministère des Pêches et des Océans, ce qui va assurément compromettre la capacité de celui-ci de faire appliquer la loi.

Mon collègue s'est enquis des problèmes de Surrey. Quand je m'y suis installé à Surrey, il y avait plusieurs cours d'eau dans cette municipalité qui étaient des frayères à saumon. Les saumons remontaient Bear Creek et certains des autres petits ruisseaux. Maintenant il est très rare de voir des saumons dans ces cours d'eau qui sont perdus en ce qui concerne la pêche au saumon.

Il s'est produit, entre autres, la destruction de l'habitat. Celui-ci a été détruit principalement par l'expansion industrielle le long de l'estran du Fraser. Le CN a exproprié près de 90 p. 100 de l'estran, tout ce qui se trouvait le long du Fraser, du pont Patella presque jusqu'à la limite de Langley, et il a installé une gare de triage à côté de Surrey Bend, encore une fois sans évaluer les torts qui seraient causés à l'environnement.

Toute la question de savoir comment protéger l'habitat systématiquement, ce qui doit être fait cours d'eau par cours d'eau, estran par estran et industrie par industrie, des sources jusqu'aux embouchures, est vitale en ce qui concerne la pollution.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-74.

Nous sommes tous conscients des difficultés que connaît l'industrie canadienne de la pêche. Dans les provinces de l'Atlantique, les pêcheurs craignent que la situation ne s'aggrave alors qu'ils attendent le dépôt du plan de gestion pour l'année 1991. Sur la côte ouest, de nombreux pêcheurs sont terrifiés par les quotas individuels transférables ou QIT.

Les habitants des provinces de l'Atlantique savent ce que c'est que d'être aux prises avec des difficultés. Ils en ont connu beaucoup au fil des ans, mais il ne fait pas de doute que depuis six ans, le gouvernement contribue certes à aggraver la situation, surtout dans le secteur des pêches. Lorsqu'on parle de compressions on songe à l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, au ministère des Pêches et des Océans et à Marine Atlantique. La fermeture de la BFC de Summerside illustre bien le manque de considération dont fait preuve le gouvernement. Cette base occupe une place importante dans l'économie de la province et le gouvernement pourrait s'en servir pour stimuler l'activité économique dans l'Île-du-Prince-Édouard. Mais le gouvernement a décidé, sans réfléchir, de fermer la base de Summerside, qui servait également à assurer la surveillance dans les zones de pêche côtière.

Les députés libéraux ont bien accueilli la décision du gouvernement de hausser les amendes imposées dans le cas d'infractions aux règlements sur les pêches. Le ministre des Pêches s'est engagé à hausser les amendes imposées aux personnes qui enfreignent la Loi en pratiquant la surpêche. Le projet de loi qu'examine la Chambre aujourd'hui est attendu depuis longtemps et nous sommes heureux qu'il ait enfin été déposé. Il vise à répondre aux besoins des pêcheurs de toutes les régions du Canada. Toutefois, je trouve qu'il ne va pas assez loin.

Les pêcheurs de ma circonscription sont confrontés à un problème grave, entre autres; il s'agit de l'état des quais et des ports dans l'Île-du-Prince-Édouard et, notamment, à Cardigan. Le quai est au pêcheur ce que le marteau est au menuisier. Le menuisier qui est privé de son marteau ne peut pas travailler. En l'occurrence, rien n'est fait pour garder les quais en bon état, de sorte que nous empêchons les pêcheurs de bien gagner leur vie dans les provinces de l'Atlantique, et surtout à Cardigan.

Que feront les pêcheurs une fois que les murs des quais et la charpente commenceront à pourrir? C'est dans cet état que se trouvent de nombreux quais notamment à Beach Point, Fortune, Georgetown, Graham's Pond, Launching, Montague, Murray Harbour, Naufrage

et Savage Harbour. Il y a deux ans, à Savage Harbour, on a décelé un défaut sur le brise-lames. À ce moment-là, si on avait eu 25 000 $, on aurait pu le réparer, mais on a laissé la situation s'aggraver et bien entendu, le montant de la facture s'est accru. C'est la même chose à Graham's Pond. Là-bas, il coûterait désormais 1 million de dollars, et même plus pour remettre le quai en état. Il est donc temps que le gouvernement consacre des fonds à l'entretien des quais au Canada atlantique.

Quand j'ai été élu en 1988, je m'étais fixé comme priorité d'aider les pêcheurs à faire réparer leurs quais. Je dois admettre aujourd'hui que nous n'avons pas eu tellement de succès. Je le répète, des travaux qui auraient coûté à l'époque environ 25 000 $ coûteront maintenant 300 000 $. Pour que les pêcheurs puissent prospérer à l'Île-du-Prince-Édouard et dans le reste du pays, l'on doit tout simplement consentir plus de fonds à l'entretien des quais.

Il y a une autre question que n'aborde pas ce projet de loi, c'est l'application de la loi. Il est vrai que certains articles traitent du pouvoir des agents des pêches, mais on ne fait pas mention du manque de personnel. Au cours des audiences du comité chargé d'étudier le projet de loi, presque tous les témoins ont convenu que le MPO était à court de personnel.

Un témoin, M. Jim Rushton, du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, a déclaré:

> Les dix dernières années ont vu le budget pour faire respecter la loi se réduire comme une peau de chagrin. Il faut renforcer les mesures d'application de la loi, ceux qui espèrent ne pas se faire prendre ne se laissent pas intimider par une amende.

Le MPO est à court de personnel, tout le monde s'entend sur ce point. Certains agents des pêches travaillent 20 heures par jour. Un des témoins nous a dit que, dans une région, deux agents des pêches avait la charge de sept quais. Je suis sûr que d'autres régions connaissent ce problème. Il n'y a tout simplement pas assez de personnel pour faire le travail convenablement.

Comme si la situation n'était pas déjà assez grave, le ministère des Pêches et Océans doit maintenant absorber de nouvelles compressions à cause de la piètre gestion financière du gouvernement. Son budget vient d'être amputé de 11 millions. On risque de devoir réduire les dépenses d'immobilisations, les frais de déplacements et les heures supplémentaires. Les agents des pêches ont déjà suffisamment de mal à faire leur boulot sans qu'on leur impose de nouvelles contraintes. Ils savent à quel point leur travail est important, mais ils ne le feront pas si on ne les paie pas.

Des témoins ont dit au comité que notre appareil judiciaire présentait également des difficultés. En un mot, les juges et le ministère public n'accordent pas assez d'attention aux délits commis au large de nos côtes. Beaucoup de juges ne considèrent pas les infractions à la réglementation sur les pêches comme des crimes. Pourtant, c'est le seul terme qui convienne, selon moi.

Comment qualifier autrement les actes d'une entreprise forestière qui fait passer un tracteur dans les sources d'une rivière à la saison du frai, détruisant ainsi cette ressource précieuse que sont nos saumons? Comment qualifier autrement le comportement d'un pêcheur qui dépasse son contingent de 100 000 livres ou l'agression d'un capitaine de bateau contre l'agent des pêches qui vient de monter à bord?

• (1630)

D'autres encore estiment que les infractions à la Loi sur les pêches ne font aucune victime. Que se passe-t-il lorsqu'un pêcheur de Georgetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, se fait réduire son quota parce que quelqu'un d'autre a pratiqué la surpêche? C'est ce pêcheur de Georgetown qui est la victime du crime.

Ce n'est pas tout. Dans ce même cas, les ressources en poisson diminuent et les travailleurs des usines de conditionnement perdent leurs emplois. C'est un dur coup qui est assené directement à l'économie de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard.

Certains témoins ont demandé pourquoi cette loi ne comportait aucune disposition pour protéger ceux qui dénoncent des infractions. Ce serait particulièrement important pour les employés de sociétés qui enfreignent la loi. Il faudrait leur accorder une certaine protection. Même les pêcheurs ont besoin de protection lorsqu'ils dénoncent leurs collègues qui font de la surpêche ou qui utilisent des filets à mailles trop serrées, et lorsqu'ils témoignent contre eux. M. Evan Walters, de la *Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association*, a dit ceci lorsqu'il a témoigné:

> Un programme comme le programme Échec au crime serait efficace. Nous préconisons ce genre de programme depuis deux ou trois ans. L'idée d'une récompense en argent nous plaît beaucoup. Il n'y a rien comme l'argent pour faire avancer la justice.

M. Walters a signalé un certain nombre d'incidents où des pêcheurs se sont fait verser du sucre dans leur réservoir d'essence ou se sont fait crever leurs pneus. Il a mentionné un cas où un pêcheur s'est fait incendier son bateau. Ces gens ont besoin de protection, et il n'y a rien de prévu à cet égard dans ce projet de loi.

Pendant les audiences du comité, on a beaucoup parlé d'amendes minimum et de choses du genre. Un certain nombre de témoins de la côte ouest ont dit qu'ils n'a-

vaient rien contre cette idée. Toutefois, les pêcheurs de la côté ouest étaient presque tous contre les amendes minimum.

On a laissé entendre que le ministère des Pêches et des Océans devrait user davantage de son pouvoir de suspendre ou de révoquer les permis des contrevenants. On croit que ce serait une façon beaucoup plus juste de régler la situation. La suspension du permis pourrait s'avérer efficace pour les personnes qui enfreignent la loi une seule fois comme pour celles qui l'enfreignent chaque fois qu'elles en ont l'occasion. Fondamentalement, le système fonctionnerait de la façon suivante.

Supposons qu'un pêcheur dépasse de 5 000 livres son quota de morue en 1990 et est reconnu coupable de cette infraction. En 1991, son permis pourrait être suspendu pendant une période équivalente au temps qu'il faut pour pêcher cette quantité de poisson. Il pourrait même y avoir aussi une amende dont la valeur excède la valeur totale des prises. Cette punition serait proportionnelle à l'infraction. Si vous en prenez trop cette année, vous le perdrez l'an prochain.

Comme nous le savons tous, ce projet de loi fait partie du programme d'aide que le ministre des Pêches a annoncé en mai dernier. Il fait partie du plan global d'aide au secteur des pêches de l'Atlantique, qui découle des rapports Haché et Harris. Les études effectuées par ces deux hommes ont servi à faire ressortir certains des problèmes qui existent dans la région de Scotia–Fundy et dans la région de Terre–Neuve. Toutefois, on n'a pas fait d'étude sur la région du golfe.

La pêche dans le golfe du Saint–Laurent est dans un état lamentable. Dans certains secteurs, les stocks de poisson de fond sont presque entièrement disparus. Les pêcheurs et les localités de la région sont désespérés. Le gouvernement n'a rien fait pour contribuer à trouver des solutions aux problèmes qui existent dans le secteur des pêches du golfe. Si on ne fait rien, la situation ne cessera de s'aggraver. Non seulement le gouvernement devrait aider les localités qui souffrent de la baisse des stocks de morue du nord, mais il devrait aussi empêcher la disparition totale des stocks dans le golfe, notamment en ce qui concerne le poisson de fond et le crabe.

Je ne voudrais certainement pas donner l'impression qu'il n'y a rien de positif dans ce projet de loi. Des progrès importants ont été accomplis, en particulier en ce qui a trait à la protection de l'habitat du poisson. Auparavant, l'amende maximale imposée pour la destruction de cet habitat était de 10 000 $. Une telle somme ne correspond même pas à la rançon des affaires. En d'autres mots, une amende de 10 000 $ correspondait en quelque sorte au coût de quelques attaches–feuilles pour le gouvernement. Les articles pertinents de la Loi sur les pêches n'étaient pratiquement pas respectés. Par contre, les amendes atteignent maintenant un million de dollars dans le cas de certaines infractions graves. Cette mesure convaincra certainement les contrevenants que le gouvernement est sérieux en matière de protection de l'habitat du poisson et qu'il ne tolérera pas les infractions.

De même, les dispositions prévoyant que les cadres d'entreprise peuvent faire l'objet de poursuites relativement à des infractions commises par leurs employés constituent aussi un progrès important. En vertu de ces nouvelles dispositions, les cadres de *Nat Sea*, *British Columbia Packers* ou *MacMillan Bloedell* sauront qu'ils risquent de faire l'objet de poursuites s'ils autorisent la destruction de l'habitat du poisson, ou s'ils permettent à un chef de pêche de prendre plus de prises que le contingent accordé.

Le projet de loi permet aussi aux tribunaux d'imposer d'autres formes d'obligations, au moment du prononcé de la sentence. Ainsi, le tribunal pourra ordonner à une personne d'exécuter des travaux d'intérêt collectif, lui faire publier les faits liés à la perpétration de l'infraction, ou lui faire réparer un habitat endommagé. En ce qui a trait à l'habitat du poisson, si un contrevenant se sert d'un bulldozer ou d'un véhicule du genre, il sera forcé de réparer les dommages causés. C'est là une très bonne mesure du projet de loi.

Ces dispositions permettront au gouvernement de gérer adéquatement nos précieuses ressources de pêche. Toutefois, si le gouvernement veut vraiment préserver nos stocks de poisson ainsi que le mode de vie de centaines de milliers de Canadiens, il doit donner au ministère des Pêches et des Océans les sommes nécessaires pour que celui–ci s'acquitte de sa tâche. Le fait de réduire son budget de 11 millions de dollars ne constitue certainement pas une bonne façon de démarrer. Les amendes sont un aspect très important. En effet, il faut montrer que nous voulons prévenir les infractions. Toutefois, il faut aussi montrer aux contrevenants que nous avons effectivement les moyens de les arrêter. Nous investissons les sommes requises et nous aurons les agents ainsi que les moyens nécessaires pour patrouiller le long de la côte. Toutefois, ce n'est pas le cas dans cette situation–ci.

Le gouvernement doit être prêt à sensibiliser le système judiciaire, afin que les juges soient conscients de la gravité des infractions à la Loi sur les pêches. Si le gouvernement n'agit pas et ne donne pas suite aux recommandations des témoins entendus par le comité, il doit être prêt à accepter la destruction totale d'un mode de vie qui date de 400 ans au Canada.

Je prie le gouvernement d'accorder le financement supplémentaire nécessaire au MPO. Il faut réparer les quais et les remettre en état. J'ai parlé de Savage Har-

bour. Il y a aussi Fortune où il est dangereux pour un bateau de pêche de longer le quai. Il s'y trouve des débris qui pourraient détruire le bateau. La situation ne va pas aller en s'améliorant. Il faut investir maintenant les sommes nécessaires. C'est un peu comme si une fenêtre d'édifice tombait, qu'elle n'était pas réparée, puis qu'une porte tombait ensuite. Bientôt, ce serait tout l'édifice qui s'écroulerait. Dans le cas qui nous intéresse, si nous consacrons maintenant quelques dollars à la réparation des quais, ceux-ci seront en bon état et, au moins, les pêcheurs de l'Atlantique pourront-ils s'adonner à leur activité.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Cardigan pour son exposé très équilibré et très complet sur le projet de loi à l'étude et sur les autres questions qui touchent la politique des pêches.

Je tiens également à faire l'éloge de son excellent travail au sein du comité qui a étudié le projet de loi C-74. Comme les autres membres du comité en témoigneront, il a été extrêmement diligent et n'a pas ménagé ses efforts. Il a bien parlé au nom des pêcheurs de sa circonscription et de toute la région du golfe du Saint-Laurent.

• (1640)

Je voudrais également signaler qu'il a proposé un amendement qui aurait assuré une meilleure protection aux pêcheurs de homard. Si le gouvernement l'avait accepté—et je ne comprends toujours pas pourquoi il ne l'a pas fait—, cet amendent aurait profité aux pêcheurs de homard non seulement dans sa région, mais aussi dans la mienne.

Quoi qu'il en soit, le député a évoqué dans son discours certains sujets de préoccupation sur lesquels je voudrais lui demander quelques précisions. Tout d'abord, comme il l'a dit, nous appuyons le principe d'amendes plus strictes et plus élevées pour les infractions à la Loi sur les pêches, surtout à un moment où les ressources diminuent avec des répercussions vraiment catastrophiques sur l'industrie.

Compte tenu de la baisse des ressources, nous nous inquiétons de l'application de ces amendes, surtout que les pêcheurs côtiers semblent être les plus vulnérables. Je voudrais donc demander au député, par suite de sa grande expérience de la pêche côtière dans sa région, si, à son avis, la loi suffira pour protéger les pêcheurs côtiers.

Je voudrais également lui poser une question sur un sujet qu'il a évoqué au début de son discours, celui des quotas transférables, recommandation du groupe d'étude Haché qui modifierait les modalités de délivrance des permis pour une grande partie de l'industrie. Le député a présenté un argument très convaincant non seulement dans le cadre du débat sur le projet de loi C-74, mais pour l'ensemble de la politique des pêches. Il a dit notamment qu'à défaut d'une réglementation appropriée, ces quotas individuels transférables pouvaient avoir un effet catastrophique sur les petits pêcheurs, qui auraient à faire face à des prises réduites et à des quotas insuffisants pour leur permettre de survivre. Par conséquent, nous assisterons à une absorption progressive des petits pêcheurs par les grandes entreprises de pêche. Le député de Cardigan ne craint-il pas que cela se produise dans sa région par suite de l'application de ces quotas transférables et d'autres politiques du gouvernement?

Enfin, le député a exhorté le gouvernement à consacrer davantage de fonds à la construction de quais. Bien sûr, je m'associe à lui à cet égard. Je voudrais en outre noter que le programme d'adaptation des pêches, qui faisait partie du plan du gouvernement, n'a pas donné grand-chose aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, si je m'en souviens bien. Peut-être voudra-t-il commenter ce fait également.

M. MacAulay: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue du Cap-Breton. Il va de soi que nous nous inquiétons de la transmissibilité des quotas personnels et de ce que les grandes sociétés finissent par accaparer toute la pêche. Les amendes sont adéquates, mais le problème vient de ce que le MPO n'a pas le personnel voulu pour s'occuper de la pêche hauturière. La fermeture de la base aérienne de Summerside, qui a entraîné le départ des avions Tracker, compte parmi les meilleurs exemples dans notre région. C'est une chose qui n'aurait pas dû se faire.

Sur la question de la réparation des quais dans ma circonscription, je pourrais parler toute la journée. C'est une lutte incessante pour obtenir la moindre réparation, même l'entretien de routine, à Cardigan en particulier. Une réparation qui devrait coûter 25 000 $ par exemple, peut devenir après une seule tempête une affaire de 300 000 $. Pas longtemps après, ça devient une affaire d'un million de dollars. Si les pêcheurs n'ont pas de quai, il ne peut pas y avoir de pêche.

Nous appuyons, à n'en pas douter, le projet de loi. Mais il faut des fonds pour le MPO et davantage de travaux de réfection des quais.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer, chose assez rare, à l'appui accordé à cette mesure d'initiative gouvernementale qu'est le très important projet de loi C-74.

J'aimerais préciser au départ que mes collègues et moi appuyons cette mesure législative dans la mesure où nous reconnaissons qu'il y a lieu de hausser les amendes qu'entraînent les condamnations prononcées en cas d'infractions liées non seulement à la pêche en général mais aussi à l'habitat du poisson. C'est un pas dans la bonne direction, surtout lorsqu'on considère les preuves, qui sont tout à fait accablantes. Je me suis souvent demandé quel coût entraînait un délit contre l'habitat du poisson. Un délit à l'égard de la pêche en général entraîne-t-il un coût?

Les données statistiques qui nous ont été présentées remontent à 1988. Je crois qu'on peut dire que la situation n'a guère changé depuis. Les amendes résultant des 1 959 condamnations dont ces chiffres font état pour la seule région du Pacifique en 1988 s'élèvent à 320 000 $. L'amende moyenne pour un délit général de pêche était de 266 $, tandis que pour la pêche sportive l'amende moyenne était de 90 $. Cela me semble un peu faible. Il est révélateur de constater qu'il n'y a eu que 11 condamnations pour des délits contre l'habitat, et que dans ces cas l'amende moyenne a été de 3 135 $. Autrement dit, sur près de 2 000 condamnations, 11 seulement avaient trait à des problèmes d'habitat. Le fait que cela se produise au moment même où nous nous inquiétons de l'environnement nous rappelle à tous de nombreuses scènes dont nous avons été témoins.

Je sais que pour ma part, lorsque je me promène le long de cours d'eau ou que je fais du canot sur des lacs, je remarque souvent que des versants entiers de montagnes ont été la cible de la coupe à blanc, il n'y a plus d'arbres. On peut toujours défendre cela selon les endroits, mais tout le monde sait que lorsqu'une société exploite un versant de montagne ou de colline qui conduit à un lac poissonneux, elle est censée laisser une bande d'arbres le long du bord pour protéger l'habitat du poisson. Ce n'est souvent pas le cas. La coupe des arbres se poursuit jusque dans la rivière, dans le lit du cours d'eau, dans le lac.

La société en cause se fait alors prendre et elle doit verser une amende de 3 135 $. C'est là, bien entendu, le coût d'un bon arbre de Colombie-Britannique. Lorsqu'une société exploite un mille le long des rives d'un lac, elle peut tirer littéralement des centaines de milliers de dollars de la ressource en question et du même coup détruire ce qui pourrait être un habitat très important pour le poisson.

Ce projet de loi permet de faire un pas dans la bonne direction. Je pense que mes collègues reconnaîtront qu'il est normal que ceux qui détruisent l'habitat du poisson et qui se font prendre aient à verser une amende importante.

Je tiens à féliciter mon collègue de Prince George—Bulkley Valley, car lorsqu'on examine les débats qui ont eu lieu au comité, on s'aperçoit qu'il a présenté deux amendements extrêmement sensés, certains des plus réfléchis que j'ai jamais vus depuis que je siège dans cette enceinte.

Le premier, par exemple, tend à imposer une amende à une personne ou une société coupable d'une infraction nuisant à l'habitat. Non seulement les contrevenants seraient passibles de l'amende applicable—c'est-à-dire le minimum—mais si le tribunal en ordonnait ainsi, ils devraient verser une certaine somme pour la promotion d'une bonne gestion et d'un contrôle approprié des pêcheries ou de l'habitat du poisson. Ainsi, le tribunal pourrait dire au chef d'une entreprise qui a endommagé de façon ignoble l'habitat du poisson qu'au lieu de purger une peine de 15 ans de prison, comme cela devrait être le cas pour ce terrible délit contre l'environnement, il va devoir aller dans la collectivité et faire en sorte d'éduquer les gens et de démontrer qu'il comprend clairement le délit pour lequel on l'a condamné. En un sens, cela permettrait d'éduquer le public en général. J'estime que l'amendement est excellent, et je félicite mon collègue.

Des voix: Bravo!

• (1650)

M. Riis: Un autre sujet important, que je me contenterai de mentionner en parlant des excellents amendements de mon collègue de Prince-George—Bulkley Valley, est l'obligation faite au gouvernement, au ministre des Pêches et des Océans, de déposer au Parlement une fois par année un relevé de toutes les condamnations de l'année précedente pour destruction de l'habitat afin que nous, députés, soyons chaque année en mesure d'évaluer le travail qui se fait.

Ce n'est pas que nous ne fassions pas confiance au gouvernement. À vrai dire, nous ne faisons pas confiance au gouvernement dans son ensemble, qu'on reconnaisse qu'il y a des gens honorables au sein du Cabinet. Chaque année, nous attendrons avec impatience le rapport du ministre chargé de l'habitat du poisson pour voir si les choses sont changé. Si nous apprenons qu'il y a eu dans une année seulement 11 déclarations de culpabilité pour destruction de l'habitat du poisson, nous serons énormé-

ment déçus et nous voudrons alors signaler que le ministre et son ministère ne se sont pas acquittés des obligations que leur crée la loi.

Je crois que ce sont d'excellents pouvoirs de surveillance. Ils seront évidemment transmis d'un gouvernement à l'autre. Je répète que je trouve l'initiative du député de Prince George–Bulkley Valley excellente.

Madame la Présidente, je voudrais attirer de nouveau votre attention sur les travaux récents du groupe d'étude du Nouveau Parti démocratique fédéral concernant le fleuve Fraser. Nous le considérons comme un joyau de la Colombie–Britannique. C'est un excellent fleuve pour toutes sortes de raisons, dont la moindre n'est pas la pêche, sportive et commerciale, qui s'y pratique, mais c'est évidemment le principe d'unité écologique qui fait vivre une grande partie de la province de la Colombie–Britannique, car il draine à peu près le tiers du territoire de cette province.

Sous la direction du député d'Okanagan—Shuswap, un certain nombre de collègues néo–démocrates se sont penchés sur tout le bassin hydrographique du Fraser. Cela n'avait vraiment jamais été fait et ces députés très dévoués ont accompli de l'excellent travail en tenant des audiences dans toute la région et cela, de façon continue. Ils vont poursuivre ce travail afin d'arriver à bien comprendre tous les problèmes et défis associés à ce bassin hydrographique.

Les représentants de la région du Pacifique du ministère des Pêches et des Océans ont présenté un excellent exposé à ces audiences. Ils ont présenté un mémoire intitulé: «Le Fraser: Un fleuve plein de promesses», dans lequel il signale de graves problèmes qui surgissent tout le long de ce fleuve. Je tiens à en parler brièvement ici, si j'en ai le temps.

En ce qui concerne le bassin hydrographique Thompson–Nicola, qui se spécialise évidemment dans la production de saumon chinook, coho et rose, les hauts fonctionnaires signalent qu'il est victime:

> De graves conflits au niveau de l'utilisation des eaux, conflits qui nuisent considérablement à cette production par la destruction des habitats, soit par détournement du cours de ces rivières, la construction de canaux, etc., qui contribuent à ralentir le débit des eaux et partant à en élever la température.

Ils ajoutent que:

> La législation en matière de gestion des eaux ne reconnaît pas le poisson comme utilisateur légitime des eaux. Les polluants qui sont déversés à Kamloops, c'est–à–dire les eaux usées et les déchets rejetés par l'usine des pâtes et papiers, font que cette région est l'une des plus polluées de tout le système hydrographique du Fraser, avec celles de Prince George–Quesnel et du district régional du Grand Vancouver. Des efforts coopératifs ont été récemment déployés sur les rivières Bonaparte, Nicola et Deadman afin de rétablir ou de développer la production grâce à une amélioration des habitats et à une meilleure gestion des eaux. L'incidence de la route nationale Coquihalla n'a pas été considérée comme très importante.

Je tiens à signaler ici le magnifique travail qu'a acompli le conseil tribal des bandes indiennes du centre de la Colombie–Britannique en prenant l'initiative d'améliorer l'habitat du poisson au point de créer leurs propres bassins d'élevage. Les autochtones de la région méritent des félicitations pour avoir su développer les différents stocks de poisson de la région.

Dans leur rapport, ils déclarent ensuite que:

> Des conflits plus importants sur l'utilisation de l'eau se produiront justement à cet endroit. Il faut combler les lacunes des lois sur l'utilisation de l'eau. L'empiètement des installations linéaires, c'est–à–dire des autoroutes, des pipelines et des voies ferrées qui traversent l'habitat et les eaux de migration du saumon, est une préoccupation et doit être surveillé étroitement.

La peur s'installe. Le rapport continue:

> Un escarpement rocheux, gros et instable, provoquera un jour un éboulement à Black Canyon, sur la rivière Thompson. On s'en inquiète particulièrement parce que cet éboulement inévitable risque de bloquer la rivière.

Cette révélation est étonnante. Nous devons nous en occuper très sérieusement.

Vous vous rappellerez sûrement, madame la Présidente, vous qui avez étudié la géologie, qu'à une certaine époque, cette partie de la rivière était barrée par suite d'un déplacement important de moraine dans la vallée, de telle sorte que le système s'est inversé et que l'eau se déversait dans la vallée de l'Okanagan. Avec le temps, l'érosion s'est produite et la rivière Thompson se jette maintenant dans le fleuve Fraser et forme une partie de ce grand bassin de drainage.

En passant, je devrais aussi mentionner que dans le nord du système Thompson–Shuswap, pour ce qui est de la production de saumon sockeye, chinook, coho et rose, les auteurs du rapport déclarent:

> L'habitat dans cette région subit de lourdes pressions à cause des activités d'exploitation forestière, de traitement du bois, d'urbanisation, de loisirs, d'agriculture, de détournement de cours d'eau et de prévention des inondations. Les légers débits, les températures élevées et la qualité de l'eau limitent constamment la production du poisson dans bien des cours d'eau. Le lac Shuswap compte parmi les plus importants de la Colombie–Britannique pour la production du saumon sockeye. Pourtant, de tous les lacs à sockeye de la Colombie–Britannique, il est celui qui subit le plus de contrecoups du progrès. L'invasion du réseau hydrographique par le myriophylle verticillée, cette herbe aquatique nuisible orginaire d'Eurasie, constitue également une menace pour l'habitat du saumon.

En ce qui concerne l'avenir le rapport ajoute:

> Le développement industriel, urbain et forestier s'est effectué de façon non planifiée et désordonnée. . .

—en d'autres mots, au petit bonheur—

> . . . et cette région profiterait beaucoup de l'application d'un plan complet.

Une voix: Typiquement crédit social.

M. Riis: Mon collègue dit que les membres du Crédit social envisagent souvent ainsi le développement partout dans la province. Je suis heureux de pouvoir lui répondre que la municipalité de cette région assume dorénavant la responsabilité de veiller à ce que la planification de l'utilisation des terres soit plus réfléchie.

Le rapport poursuite:

> Le règlement des conflits hydrographiques et la démolition des vieux barrages de l'Hydro dans le milieu de la rivière Shuswap favoriseraient une augmentation considérable de la production piscicole. Bien sûr, l'agriculture intensive à grande échelle qui utilise beaucoup d'eau ou produit un fort volume d'eaux résiduaires doit être isolée du réseau. Les moyens de restaurer l'habitat ne manquent pas.

Les gens de la région les connaissent.

Enfin, je voudrais dire un mot au sujet du réseau de la North-Thompson. Ce réseau est particulièrement précieux pour la production de saumons sockeye, quinnat et coho. Je parle bien sûr seulement du saumon. Je pourrais aussi parler de la célèbre truite de Kamloops, qui se pêche dans toute la région et dont l'importance se mesure surtout dans le domaine de la pêche sportive.

En ce qui concerne la situation actuelle, le rapport précise:

> Les cours d'eau qui se jettent dans le bas de la Thompson-North souffrent de la grande consommation d'eau à des fins agricoles. C'est la coupe du bois qui suscite le plus d'inquiétudes dans le bassin hydrographique.

C'est notamment à cause de la coupe à blanc qui est très contestable. Je suis heureux de dire que la pose de la double voie du Canadien National n'a pas eu d'effets particulièrement néfastes.

Pour l'avenir, le rapport ajoute:

> Les méthodes d'exploitation forestière devront être améliorées afin de protéger les habitats de poisson. Il faudra aussi résoudre les conflits relatifs à l'utilisation des eaux du bassin inférieur, avec l'aide du gouvernement provincial.

Je pourrais poursuivre longtemps cette énumération, madame la Présidente, mais je me contenterai de dire que cet aspect est abordé dans le rapport du Groupe d'étude sur le fleuve Fraser, mis sur pied par le Nouveau Parti démocratique et présidé par le député d'Okanagan-Shuswap. Ce rapport s'intitule: «*The Fraser River Under Siege*». Évidemment, je vous signale que si vous voulez en avoir des exemplaires, il y en a sûrement de disponibles.

Je m'en voudrais toutefois de ne pas vous informer des sérieux problèmes qui concernent les réserves de truite arc-en-ciel dans le bassin Thompson, notamment au nord et au sud du pont Spences. Il y a seulement quelques années, il y avait 20 000 truites arc-en-ciel ou davantage dans ce secteur. C'était une espèce des plus recherchées par les pêcheurs sportifs. J'ai eu l'occasion et le plaisir de pêcher moi-même la truite arc-en-ciel par le passé et je dois dire que les prises n'ont plus du tout la même envergure qu'autrefois. Il n'y a plus 20 000 truites arc-en-ciel dans la rivière; il y en a moins de 1 500. Il y a à peine quelques semaines, le ministère fédéral des Pêches et des Océans a permis aux pêcheurs de saumon qui font la pêche commerciale d'installer leurs filets durant la période des grandes crues. Environ 600 truites arc-en-ciel ont été tuées au cours de cette pêche, qui était censée avoir pour objectif de récolter les saumons kétas excédentaires dans le bas de la vallée du Fraser. On avait présumé que seulement 15 truites seraient capturées, mais c'est plutôt 600 truites qui ont été sacrifiées. Dans la région, on craint vraiment que ce malheureux incident ne provoque l'extinction de la truite arc-en-ciel dans ce secteur.

• (1700)

Conséquemment, de nombreux commerces à vocation touristique, qui dépendent de la pêche à la truite arc-en-ciel, devront littéralement fermer leurs portes la saison prochaine. De nombreux endroits ont dû fermer parce que les pêcheurs ont déserté les lieux vu l'absence de poisson. Personnellement, je suis déçu car, n'étant pas un très bon pêcheur, je rentrerai probablement bredouille cette année.

En terminant, je tiens à dire que nous appuyons le projet de loi C-74 et que nous voterons en faveur de son adoption. Nous surveillerons toutefois le gouvernement de très près pour faire en sorte que toute la question des peines plus sévères pour les infractions générales et tout particulièrement celles qui concernent l'habitat du poisson soient un pas important dans la bonne direction. Nous surveillerons le gouvernement grâce à l'amendement que mon collègue a proposé et qui exige le dépôt au Parlement de rapports sur le nombre de condamnations liées à la destruction de l'habitat. J'espère que nous pourrons ainsi améliorer la gestion des pêches au Canada afin d'augmenter les stocks de poisson et de rationaliser l'utilisation de cette ressource.

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour commenter le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches. Je suis heureux aussi, en tant que député du sud de l'Ontario, que mes

collègues m'aient donné l'occasion de parler de ce projet de loi qui touche nos principales ressources en poisson des côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

Nous ne devons pas oublier les Grands Lacs et leurs zones de pêche. En fait, le lac Érié est bien connu pour les pêcheries Olmstead, les plus grandes pêcheries intérieures d'eau douce du monde. M. LaVerne Kelly est une personne qui s'intéresse beaucoup à ce projet de loi. Il est inspecteur des pêches. La pêche ne m'est pas inconnue, moi non plus, madame la Présidente. La rivière Sainte-Claire, le Chenal écarté, la baie Mitchell et le lac Sainte-Claire sont d'excellents endroits pour pêcher. Ce sont même les meilleurs endroits en Amérique du Nord. J'y suis allé pêcher très souvent.

En ce qui concerne le projet de loi C-74, comme mes collègues libéraux des Maritimes l'ont dit, nous appuyons généralement le principe des nouvelles amendes qu'il prévoit. Certains points nous inquiètent, cependant. Par exemple, la surveillance actuelle porte surtout sur les pêches côtières et les nouvelles ressources prévues dans le programme d'adaptation sont destinées à ce même secteur.

Il est évident que les pêcheurs qui seront pris à enfreindre la loi seront surtout du secteur de la pêche côtière. Voyons quelles amendes ils devront payer. Pour une infraction d'ordre général à la Loi sur les pêches, pour avoir entravé l'action des agents des pêches, l'amende pourra s'élever jusqu'à 100 000 dollars sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et jusqu'à 500 000 dollars par mise en accusation, avec possibilité d'emprisonnement de un à deux ans. L'endommagement ou la pollution de l'habitat des poissons sont passibles d'une amende de 300 000 dollars pouvant aller jusqu'à un million de dollars en cas de déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation, avec possibilité d'emprisonnement de six mois à trois ans.

De plus, ceux qui refuseront de donner de l'information sur l'habitat pourraient avoir à payer jusqu'à 200 000 dollars d'amende sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou à subir un emprisonnement de six mois en cas de récidive.

Ces amendes et ces sanctions sont importantes, tout le monde en convient. Les rapports Harris et Haché ont tous deux recommandé d'apporter des modifications à la Loi sur les pêches afin d'alourdir les amendes et les peines punissant de telles infractions.

Ces propositions faisaient également partie du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique rendu public le 7 mai 1990.

On peut notamment lire dans ces documents que «toute la surveillance et toutes les mesures coercitives imaginables ne contribueront pas à reconstituer les stocks de poisson si ceux qui enfreignent la loi doivent payer des amendes qui peuvent être considérées comme un simple élément des coûts d'exploitation.»

Voilà qui résume bien le problème. Il faut que les peines aient un caractère dissuasif. Ces amendes et ces peines plus sévères auront un effet comparable aux mesures de dissuasion prévues dans la Loi sur la protection des pêches côtières et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Soit dit en passant, je pourrais parler durant des heures de la loi conservatrice sur la protection de l'environnement, une loi faible, molle et inoffensive.

Comme nous l'avons vu lorsque le ministre a présenté son Plan vert à la Chambre, tout ce qu'il a de bon, c'est qu'il est imprimé sur papier recyclable.

Comme nous l'avons vu également, parce que j'ai soulevé la question à la Chambre auprès de l'ancien ministre de l'Environnement, seulement trois pour cent des pollueurs ont été inculpés l'année dernière, et il n'y a qu'un seul et unique inspecteur d'Environnement Canada pour tout l'Ontario.

Par contre, le gouvernement va embaucher 4 000 nouveaux fonctionnaires pour l'application de la TPS pour s'assurer que les Canadiens ordinaires respectent le règlement fiscal.

Et pourtant, on ne fait pas respecter notre règlement de l'environnement. J'espère sincèrement que la nouvelle Loi sur les pêches ne suivra pas le piètre exemple de la Loi sur la protection de l'environnement du gouvernement actuel. Ce ne sont que des mots qui restent lettre morte. Espérons que la mesure législative sera suivie à la lettre.

Durant les audiences du comité, M. Jim Rushton, du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, disait: «Les dix dernières années ont vu le budget pour faire respecter la loi se réduire comme une peau de chagrin. Il faut renforcer les mesures d'application de la loi, ceux qui espèrent ne pas se faire prendre ne se laissent pas intimider par une amende.»

J'ai dit que la plupart des efforts de surveillance se concentreraient sur la pêche côtière. Et la pêche hauturière, alors?

Nous nous souvenons de l'exemple embarrassant du chalutier américain qui avait éperonné un de nos navires militaires dans l'Atlantique avant de mettre le cap sur la côte est des États-Unis.

Espérons que cela ne se reproduira pas. Je sais que mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception a une opinion bien arrêtée sur cette question.

La surpêche est un problème constant; le gouvernement ne semble jamais faire ce qu'il promet.

Des pénalités plus sévères sont nécessaires, certes, mais est-ce que cette nouvelle mesure législative atteindra son but? Si l'on s'en fie à l'exemple de la Loi sur la protection de l'environnement, les nouvelles pénalités de la Loi sur les pêches risquent de n'être que des mots, des promesses, des voeux pieux.

Les pêcheurs, comme tous les autres Canadiens, veulent des actes, pas seulement des relations publiques. Alors que le gouvernement se vante des amendes qu'il imposera, nous attendrons de voir les résultats.

Par ailleurs, le gouvernement n'a toujours pas de stratégie pour appréhender les étrangers qui violent nos lois, notamment les pêcheurs américains qui s'aventurent du côté canadien du banc de George.

La loi proposée exigera également des pêcheurs et des usines qu'ils conservent des registres plus détaillés. De plus, les agents des pêches auront de nouveaux pouvoirs les autorisant à vérifier et à saisir ces renseignements. Des peines seront imposées à ceux qui ne fournissent pas ces renseignements sur demande.

Les dispositions du projet de loi C-74 qui concernent la tenue de registres sont extrêmement rigoureuses.

Par exemple, le paragraphe 61(2) dit que les pêcheurs et les acheteurs peuvent être obligés de tenir des registres sur le nombre, la taille, le poids, l'espèce, la forme du produit, le sexe ou les autres caractéristiques du poisson pêché.

D'autres renseignements comprennent la date et le lieu de prise ou de débarquement du poisson ainsi que les engins de pêche, les bâtiments et autre équipement.

À première vue, ces dispositions semblent trop rigoureuses pour les petits pêcheurs indépendants qui essaient simplement de gagner leur vie dans des conditions difficiles.

L'article 49 prévoit de conférer des pouvoirs d'inspection aux agents des pêches afin qu'ils examinent les registres et les documents comptables pour vérifier des renseignements; or, c'est un peu exagéré pour les pêcheurs canadiens.

Je me demande si ce n'est pas trop leur demander. Une telle vérification comptable risque d'exiger beaucoup de temps de la part des petites sociétés. En outre, les paragraphes 78(2) et 78(3) paraissent déraisonnables. Ce qu'il faut faire, c'est protéger les innocents, et condamner les coupables en appliquant la loi dans toute sa rigueur.

• (1710)

Les ressources et le personnel nécessaires pour appliquer la nouvelle Loi sur les pêches font grandement défaut. Comme Evan Walters, de la *Scotia-Fundy Seashore Fishermen's Association*, l'a dit au comité: «Il y a 7 quais dans ma région pour 2 agents des pêches. Nous sommes revenus à 20 heures de travail par jour.»

Le gouvernement doit prévoir de nouveaux fonds, un plus grand nombre de navires de surveillance et du personnel supplémentaire pour faire respecter cette nouvelle loi.

Il est vrai qu'en relevant le montant maximum des amendes, on décourage la pêche illégale, mais ces mesures sont incomplètes sans les ressources nécessaires pour les faire respecter. On ne sait pas non plus si les peines maximums pour des infractions mineures ne suffiront pas à acculer les petits pêcheurs à la faillite. De nombreux petits exploitants craignent que la loi ne soit pas appliquée équitablement.

Devront-ils payer les mêmes amendes que les grandes entreprises de pêche pour la même infraction? Il ne faut pas oublier que pour ces entreprises, les amendes font partie des frais d'exploitation. Le projet de loi ne fait état que de l'amende maximum imposable. On devrait prévoir également une amende minimum.

Les juges ont tendance à imposer des amendes minimums en général, et sans lignes directrices, cette pratique continuera vraisemblablement. Nous devons nous assurer que les amendes sont plus lourdes que les droits à acquitter pour obtenir un permis. Je cite encore les propos de M. Walters qui a dit ceci: «L'effet dissuasif de ce projet de loi n'existera que dans la mesure où les juges qui seront chargés de l'appliquer feront preuve de détermination et de fermeté.»

Sur un autre sujet, je rappelle les propos du ministre de Pêches et des Océans qui prétend que son projet de loi fera partie de la solution aux nombreux problèmes que connaissent les pêches actuellement. Il admet ensuite qu'il faudra faire davantage pour conserver les stocks de poisson. La surveillance est un pas dans la bonne voie, mais ce n'est pas la seule solution à tous les problèmes de l'industrie moderne des pêches.

Je rappelle encore, en terminant, que sous la direction de notre critique en matière de pêches, nous appuyons en général les principes sur lesquels repose le projet de loi C-74. J'espère seulement qu'on ne suivra pas le triste exemple que nous avons vu dans le cas de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement lorsqu'on mettra à exécution les nouveaux règlements en utilisant notamment les trois patrouilleurs nolisés annoncés le 2 octobre de cette année.

Notre industrie de la pêche traverse une situation difficile. Les provinces maritimes et les localités de la côte ouest dépendent d'une industrie de la pêche prospère et productive pour survivre. L'esprit d'initiative est de rigueur dans ce dossier. Nous avons bien du pain sur la planche.

En tant que député du sud-ouest de l'Ontario, je représente une circonscription sensibilisée à l'importance de l'industrie de la pêche. Les pêcheurs sont les «fermiers de la mer» et ils doivent non seulement composer avec les éléments, mais aussi avec les fluctuations de prix et l'épuisement des stocks.

Soutenons nos pêcheurs.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, il y a beaucoup de dispositions du projet de loi à l'étude qui n'ont pas été mentionnées à la Chambre. Ainsi, l'article 3 abolit les articles 10 et 11 de la Loi sur les pêches. Il les annule. Il les retire du droit canadien.

Afin d'être bien clair, madame la Présidente, je vous dit ce que sont ces deux articles. L'article 10 est le suivant: «Pendant la saison de la chasse au phoque, il est interdit—avec un bateau ou de quelque manière que ce soit—de délibérément troubler une zone d'exploitation du phoque ou chercher à empêcher les troupeaux de phoques d'y entrer, ou de volontairement les effrayer.»

C'est l'article 10. Il a été abrogé. L'article 11—c'est dans le projet de loi, dans les lois du Canada—est aboli par le projet de loi à l'étude qui porte, à l'article 3:

> 3. L'intertitre qui précède l'article 10 et les articles 10 à 16 de la même loi sont abrogés.

Il n'est pas précisé ce que contiennent ces articles. Je viens cependant de vous lire le premier des articles abrogés. Le deuxième article aboli est le suivant:

> Article 3.—Texte actuel de l'intertitre qui précède l'article 10 et des articles 10 à 16:
>
> 11.(1) Les différends entre occupants d'une zone d'exploitation du phoque sur les limites de celle-ci, la méthode de capture ou le mouillage des filets sont jugés sommairement par un agent de pêche ou un juge de paix.
>
> (2) L'agent des pêches ou le juge de paix peut nommer des arbitres pour évaluer le montant des dommages-intérêts [. . .]

Et caetera. Le NPD devrait être très heureux que ces articles soient enlevés de la loi parce que c'est ce parti qui, en 1977, s'était opposé à leur adoption. C'est le critique du NPD, M. Stuart Leggatt, dont nous nous souvenons tous. . .

M. Reid: Le juge Leggatt. Il a été nommé juge.

M. Baker: Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans me dit qu'il a été nommé juge en Colombie-Britannique. Il était le porte-parole du NPD à ce moment-là. Il a dit à la Chambre le 28 juin 1977, page 7157 du hansard:

> [. . .] Je m'oppose à l'amendement non pas parce que je suis contre la chasse au phoque, mais parce que nous n'avons rien à cacher alors qu'il me semble que l'amendement voudrait entraver le travail des journalistes.

Voilà, la première mise au point qu'il faut faire à propos de ce projet de loi. J'ai peine à exprimer mon désarroi quand je lis ce projet de loi.

S'il y a quelqu'un qui a essayé de venir en aide aux pauvres gens sur la côte est du pays, c'est bien le député de Labrador. Il est à la Chambre aujourd'hui. C'est lui qui, durant toutes ces années, n'a pas hésité à prendre position et à proposer des amendements. Même si le gouvernement dont il faisait partie avait présenté un projet de loi à ce sujet, il n'a pas hésité à prendre la défense des gens qui avaient besoin des revenus que leur procurait la chasse aux phoques. C'était beau à voir. Il avait l'appui d'un député conservateur de la côte ouest, M. Marshall, qui est maintenant sénateur. Ils ont conjugué leurs efforts.

• (1720)

Les seuls qui s'y opposaient étaient bien sûr les députés du NPD. Les seuls à ne pas appuyer les motions étaient bien sûr les députés du NPD. C'est pourquoi ils peuvent laisser entendre, sans le dire ouvertement bien sûr, qu'ils se réjouissent de tous les changements qui ont pour effet de nuire aux chasseurs de phoques, à tous les habitants du Nord.

J'ignore comment le gouvernement peut augmenter les amendes des pêcheurs canadiens quand on sait qu'il a accordé cette année cinq différents types de permis à des pays étrangers pour pêcher dans notre zone de 200 milles. J'ai en main un document sur les quotas de poisson canadien attribués aux pays étrangers, qui a été publié ce mois-ci par le ministère des Pêches et des Océans. Morue, zone 2GH, Labrador, îles Faeroe, 2 000 tonnes; France, 4 500 tonnes; République démocratique allemande, 450 tonnes; Norvège, 1 820 tonnes; Pologne, 725 tonnes; URSS, 1 635 tonnes.

La liste suit la côte jusqu'à à la zone 4VN. C'est une région intéressante, l'Île du Cap-Breton. Le quota pour la sébaste et la morue, parce que, en raison de l'accord

spécial avec la France, nous avons des quotas de sébaste, de flétan du Groenland, qui est la même chose que le turbot. . .

M. Reid: Ce n'est pas la même chose que le turbot.

M. Baker: Le député dit que ce n'est pas la même chose que le turbot. Je peux prendre un moment pour lui expliquer. Le nom scientifique du flétan du Groenland est «reinhardtius»—ça s'écrit «r-e-i-n-h-a-r-d-t-i-u-s». Le nom scientifique du flétan est «hippoglossius», ce qui s'écrit «h-i-p-p-o-g-l-o-s-s-i-u-s». Le nom scientifique du flétan du Groenland pêché au large de la côte est du Canada est «reinhardtius hippoglossius», ce qui est une combinaison des deux termes. Ce poisson a fait l'objet de plus d'une constestation devant les tribunaux, dans les États de l'Oregon, du Massachusetts, de Washington et de l'Alaska. Il est aujourd'hui inscrit par le ministère des Pêches, à l'annexe 1 de la Loi sur les pêches, dans la section des poissons de fond, au numéro 10, comme flétan du Groenland (turbot). J'en donnerai une copie au député. J'en ai même une copie agrandie, pour lui. J'en ai une copie en format plus petit et une en format plus grand. J'aimerais les déposer, afin que le député puisse les consulter, à sa discrétion.

Je disais que nous avons, selon Pêches et Océans, en fait de réserves canadiennes exploitées pour décembre de cette année, en calmar, capelan, argentine, merlu argenté, grenadier et plie, ainsi qu'en flétan du Groenland, turbot, sébaste et morue, un total de 206 937 tonnes allouées aux pays étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles, tandis que le quota pour le Canada est de 637 000 tonnes, dont 109 000 tonnes de calmar. Or, pratiquement la moitié de ce quota est attribuée à des pays étrangers à l'intérieur de la limite des 200 milles. Comme si cela ne suffisait pas, cela touche des stocks dont le Canada assure la gestion. Tournons-nous maintenant sur une autre façon pour les étrangers d'entrer dans notre zone des 200 milles. Cela représente 200 000 tonnes de poisson de fond dans le cadre de notre programme de gestion des stocks. Pour 1991, les pays étrangers ont également obtenu du gouvernement fédéral une autre façon de venir pêcher dans la zone en question en vertu de l'OPAN.

Cela n'a pas encore été annoncé publiquement, mais voilà l'accord en question et je vais le déposer. Tout d'abord, on a ouvert cette année une nouvelle zone pour la morue au Canada. Il s'agit du Bonnet flamand. On a toujours limité la pêche dans cette zone. Il y avait un moratoire sur cette dernière à l'extérieur de la limite des 200 milles, car il s'agit d'une zone de frai. Cependant, cette année, le Canada a accepté, à compter du 1er janvier 1991, d'accorder des quotas de 12 900 tonnes de morue. Savez-vous que sur cette quantité de morue, à peine 100 tonnes peuvent être pêchées par des Canadiens?

Les Canadiens ne pouvaient en pêcher, sous peine d'être arrêtés. Maintenant, ils pourront en prendre à peine 100 tonnes, alors que les Cubains obtiendront 480 tonnes. C'est ce qui est prévu dans l'accord signé par le gouvernement fédéral. Le Canada obtient 100 tonnes et pendant ce temps le Danemark, la Communauté économique européenne, la Norvège, la Pologne et l'Union soviétique peuvent compter respectivement sur 2 900 tonnes, 6 465 tonnes, 1 200 tonnes, 500 tonnes et 1 270 tonnes. Les autres pays obtiennent quant à eux 50 tonnes.

C'est la deuxième façon pour les étrangers de pêcher du poisson dans la zone 3LN. Il s'agit de poisson qui entre et qui sort de cette zone. Cuba, l'Allemagne à nouveau, l'Union soviétique, peuvent compter sur 6 104 tonnes et les autres, sur 86 tonnes. La zone 3L-N, pour la plie du Canada. Il s'agit d'un poisson magnifique. Il y a également la limande à queue jaune. Cela ressemble au gouvernement. Dans la zone en question, les pêcheurs de la Communauté économique européenne ont obtenu des quotas. Dans la zone 3NO, on pêche du capelan, et les chalutiers de Cuba, de la Communauté économique européenne, du Japon, de la Norvège, de la Pologne et de l'Union soviétique peuvent venir tendre leurs filets. Vient ensuite le calmar des zones 3 et 4 le long de la côte du Canada, surtout de la Nouvelle-Écosse, une merveilleuse province où habitent de remarquables pêcheurs.

Chaque année, le 1er juillet, le calmar essaie de parvenir jusqu'à cette côte. Or, cette journée-là, les bateaux cubains, soviétiques et autres bloquent la 401 du calmar grâce à leurs filets, que le gouvernement fédéral leur permet de tendre à l'intérieur de la zone des 200 milles. Les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse veulent ce calmar pour leur poisson. On a assisté à une première dans notre histoire, cet été, dans la Baie Sydney, une région située juste à l'extérieur de Sydney; je suppose que ce serait au nord-est ou au nord-nord-est de Sydney en allant vers Terre-Neuve. C'est la façon dont la zone de pêche en question est formée. On y a permis l'entrée de bateaux belges cette année. Les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de la Nouvelle-Écosse essaient de vendre leur maquereau, mais en vain; les intéressés ont besoin de ce poisson pour servir d'appâts pour les homards et le reste. Cette année, pour la première fois dans notre histoire, dans la Baie Sydney le long de côte de la Nouvelle-Écosse, que s'est-il passé? Quatre navire-usines bulgares ont pris du maquereau. En vertu de quelle entente? On leur a alloué 5 000 tonnes pourvu qu'ils en débarquent 1 000 au Canada. Ce sont des précédents. C'est là la deuxième façon pour les étrangers d'obtenir des quotas.

• (1730)

La troisième façon, et je vais devoir accélérer, car il y en a cinq, réside dans des accords internationaux. Tous les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, de la

Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Québec réclament davantage de permis de pêche au thon. Il n'est pas compliqué du tout d'obtenir une licence de pêche au thon au Canada. Il suffit d'avoir un bateau japonais. Cette année, le Japon a obtenu à cette fin 25 licences pour ses bateaux qui sont à Halifax. Ils ont réalisé une prise de thon rouge plus importante que tout le quota qui nous était imposé aux rochers Vierges. C'était en vertu d'une entente internationale.

Ensuite, il y a les ententes spéciales. Nous ne pouvons obtenir une licence de pêche au capelan. On m'arrêterait si j'allais pêcher le capelan. Ce serait la même chose pour n'importe quel député, n'importe quel Canadien. Il y a actuellement un gel des licences de pêche de poisson de fond pour les zones 2J, 3K, 3L et 3P. Personne, pas même un pêcheur, ne peut obtenir une licence de pêche de poisson de fond, s'il n'en possède pas déjà une. Je ne peux obtenir une licence de pêche au capelan, mais l'Union soviétique, cette année, en vertu d'une entente spéciale, a non seulement été autorisée à pêcher 32 000 tonnes de capelan dans les zones 3N et 3-0, au large de la côte est, et 21 000 tonnes dans la zone 3K, au large de la côte nord-est, elle a aussi droit à 50 000 tonnes additionnelles. Cela représente 100 000 tonnes. Cela représente 200 millions de livres de pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles du Canada.

Nous parlons aujourd'hui d'augmenter les sanctions imposées aux Canadiens qui pêchent.

Madame la Présidente, je vois que vous voulez que je me rassois.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui en faveur du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence.

C'était intéressant d'entendre l'orateur libéral précédent parler de l'un de mes prédécesseurs, l'honorable juge Stuart Leggatt, qui s'est particulièrement distingué ici dans cette Chambre et qui était un citoyen très connu et très respecté de Colombie-Britannique. Je suis fière de marcher sur ses traces et celles de Pauline Jewett comme représentante de la circonscription de New Westminster.

Les modifications à la Loi sur les pêches, dont le besoin est urgent, se font attendre depuis longtemps. L'absence, par le passé, de sanctions et de mesures d'application était déplorable. Les pêches sont un secteur primordial dans ma province, la Colombie-Britannique. Le projet de loi C-74 est un pas vers la protection des pêches de la Colombie-Britannique car il hausse les amendes imposées à ceux qui pêchent illégalement ou contaminent l'habitat du poisson. Il donne au ministère des Pêches et des Océans plus de moyens de recueillir des données et il élargit les pouvoirs d'inspection des agents des pêches.

Je sais à quel point le travail des agents des pêches a pu être difficile par le passé et combien ils étaient déçus que les moyens de faire respecter la loi ne soient pas employés comme ils le devaient. Diverses dispositions du projet de loi portent là-dessus. À quoi sert une loi en l'absence de mécanisme pour l'appliquer?

Comme le gouvernement actuel a souvent présenté des projets de loi qui manquaient de mordant, nous nous réjouissons de constater que le projet de loi C-74 est plutôt strict. J'espère seulement qu'il sera appliqué. Ce n'est pas seulement une question de contrôle.

Les modifications faciliteront aussi la cueillette des données. Tout le monde sait combien des données sûres sont nécessaires à la bonne gestion de nos ressources de poisson. Ce projet de loi va améliorer la cueillette des données. On tiendra un meilleur relevé des espèces prises, qui devra désormais être fourni sur demande à un fonctionnaire des pêches.

Nous entrons dans une nouvelle ère qui sera marquée par une nouvelle attitude. Les Canadiens veulent faire preuve de responsabilité à l'égard de leur environnement. Ceux qui tirent leur subsistance de nos mers et de nos fleuves et rivières ne font pas exception. Ils ont souvent été les premiers à réclamer des contrôles efficaces en matière d'environnement, parce qu'ils savent que, sans eux, il ne restera plus de ressources pour les futurs travailleurs ni, en fait, pour eux-mêmes.

Ils sont également conscients que la collecte de données est importante. Malheureusement, pour un bon nombre de ceux qui travaillent en mer et sur les rivières, ces mesures représenteront un fardeau supplémentaire. Nous savons que l'industrie de la pêche a subi un dur coup, il n'y a pas si longtemps.

Elle a été aux prises avec des différends commerciaux, qui ont été tranchés en faveur des États-Unis. Il y a eu aussi la surpêche, dont on a si éloquemment parlé il y a quelques instants. Les coupes imposées au programme de l'assurance-chômage ont également causé du tort aux travailleurs du secteur des pêches. Le coût supplémentaire sera peut-être un élément important pour certains agents des pêches.

Quant à moi, je m'intéresse surtout aux dispositions qui concernent la protection des pêches et de l'environnement. Cela a revêtu un intérêt spécial cette semaine dans ma province de Colombie-Britannique. Le ministre créditiste de l'Environnement a en effet démissionné au début de la semaine parce qu'il n'avait pas l'appui du premier ministre de la province pour imposer des mesures de contrôle à l'industrie des pâtes et papier qui est l'un des principaux pollueurs des rivières et des fleuves

de la Colombie-Britannique. Beaucoup d'entre nous se demandent s'il ne s'agit pas que d'une première déclaration dans l'ouverture d'une autre course à la direction du Parti du Crédit social en Colombie-Britannique. Je suppose que les événements suivront tout simplement leur cours.

L'environnement a toujours été un grand sujet de préoccupation pour les habitants de la Colombie-Britannique. Les gouvernements aux paliers fédéral, provincial et même municipal n'ont pas marché de pair avec ce que veulent les citoyens, ce que veulent les habitants ordinaires de la province, en matière de protection de l'environnement. Nous savons et comprenons tous que certains quittent le gouvernement sur la question d'un environnement sain et propre.

L'article 10 du projet de loi accroît les peines prévues pour la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson qui résulte de l'exploitation d'ouvrages ou d'entreprises. Pour une déclaration de culpabilité par procédure sommaire, l'amende passe de 5 000 $ à un montant maximal de 300 000 $; en cas de récidive, le coupable encourt cette amende maximale ainsi qu'un emprisonnement maximal de six mois ou l'une de ces peines. Dans le cas des déclarations de culpabilité par mise en accusation, le coupable s'expose, pour une première condamnation, à une amende maximale d'un million de dollars et à un emprisonnement maximal de trois ans ou à l'une de ces peines.

Les peines maximales ont, il est vrai, été augmentées, mais nous souhaitons maintenant que les dispositions de cette loi soient appliquées et prises au sérieux. Nous savons que, dans le passé, certains règlements n'ont pas été respectés. Le gouvernement n'a pas appliqué les sanctions prévues pour assurer l'utilisation de méthodes de pêche légales et pour sensibiliser la population à notre environnement.

Le Nouveau Parti démocratique croit que les pollueurs doivent payer pour les torts qu'ils causent. Aussi, je me réjouis de ce que le gouvernement ait inclus, au moment de la troisième lecture, les deux amendements proposés au projet de loi C-74.

Ceux-ci ont été présentés par mon collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley. Je le félicite d'avoir travaillé aussi efficacement au sein du comité et d'avoir réussi à faire accepter ces amendements au moment de la troisième lecture.

Aux termes du premier amendement, le ministre sera tenu de déposer un rapport annuel sur l'application des dispositions de la loi qui portent sur la protection de l'habitat des poissons et la prévention de la pollution. Conformément à la loi, un résumé des condamnations devra aussi être présenté. Madame la Présidente, j'aurais seulement souhaité que le gouvernement dresse une liste du nombre d'infractions et de condamnations. Les condamnations sont une chose, mais nous savons tous que, dans la région du fleuve Fraser et dans d'autres régions du Canada, une foule d'infractions sont commises, ce qui exaspère vivement la population. La Chambre en est au courant parce que mon collègue, le député de Skeena, nous a signalé le fait que de nombreux pollueurs ne font pas l'objet de poursuites.

• (1740)

Le deuxième amendement dit qu'une personne comdamnée doit, si le tribunal le lui ordonne, payer pour promouvoir la gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson. Le texte initial du projet de loi C-74 ne parlait pas de l'habitat des poissons. Je suis donc heureuse qu'on ait également corrigé cette omission.

Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi a une grande importance pour la Colombie-Britannique en général et il concerne aussi ma circonscription de New Westminster—Burnaby. Le fleuve Fraser, qui est l'un des plus importants cours d'eau de la province et du Canada traverse ma circonscription. C'est un fleuve d'importance historique parce que les premiers établissements de la province ont été érigés sur ses rives et c'est encore un cours d'eau très important pour nous. Ses écosystèmes, les pêches, les habitats du poisson et les marécages sont de plus en plus touchés et même détruits par la pollution. Le saumon du fleuve est un bon indicateur de son état.

Madame la Présidente, la pêche commerciale est la quatrième industrie de la province, avec des ventes en gros de plus de 800 millions de dollars en 1987. Les pêches récréatives rapportent 186 millions de dollars par année et sont un important élément de la troisième industrie de la province, le tourisme. Le saumon représente plus de 50 p. 100 de la valeur commerciale, au niveau du gros, de tous les produits du poisson. La flotte utilisée pour le saumon compte 4500 bateaux et ce secteur emploie à terre, au sommet de la saison, 26 000 personnes.

Le saumon est également la base de la pêche sportive en Colombie-Britannique, une activité qui rapporte 86 millions par année et procure 4000 années-personnes d'emploi. Le bassin du Fraser produit plus de saumon que n'importe quel autre bassin dans le monde. De plus, 29 autres espèces de poissons vivent dans le fleuve et 87 de plus dans l'estuaire.

Le Fraser produit 66 p. 100 des prises totales de saumon sockeye de la Colombie-Britannique. Vu les pratiques actuelles d'urbanisation, on peut s'attendre à une

diminution de la production de saumon, certains cours d'eau cessant totalement de permettre la survie du poisson. Les pratiques et les techniques de développement des terres doivent être modifiées. Tous les cours d'eau doivent être protégés par des zones tampons. Il faut cesser de considérer le Fraser comme un égout pluvial, les effluents des villes entrant dans le fleuve sans traitement. Tellement de gens s'inquiètent du fleuve, mais aucun gouvernement n'a agi de manière vraiment efficace et tous les paliers de gouvernement partagent la responsabilité de l'état dans lequel se trouve le Fraser actuellement.

Au sein du caucus du NPD au niveau fédéral, nous avons établi un groupe de travail sur le Fraser cette année. Celui-ci avait notamment pour mandat de parcourir diverses régions de la province qui longent le fleuve et d'écouter ce qu'avaient à dire les gens qui vivent, travaillent, se promènent ou passent leurs loisirs sur les rives du fleuve. J'ai eu l'honneur de présider une de ces rencontres, qui se tenait dans ma circonscription de New Westminster—Burnaby, et j'ai été agréablement surprise de la qualité des observations. Ce sont des gens qui militent au sein du mouvement écologique, qui travaillent comme pêcheurs et dans diverses industries le long du fleuve. Ils ont en commun une même préoccupation: ils s'inquiètent tous de l'avenir du fleuve.

Madame la Présidente, qu'adviendra-t-il du Fraser, des pêches, de l'habitat du poisson, de la lutte contre la pollution, contre les pollueurs eux-mêmes?

L'établissement de notre groupe de travail et la collaboration que nous avons reçue de gens, qui ne demandaient pas mieux que de nous faire partager leurs vues sur ce qui se passe le long du fleuve Fraser, témoignent de la nécessité de coopérer pour mettre sur pied une stratégie d'intervention efficace.

Nous devons concentrer nos efforts sur la réduction de la pollution et sur l'assainissement de l'environnement. On peut assainir notre environnement. On peut également nettoyer le fleuve Fraser en imposant des normes rigoureuses. Le projet de loi C-74 n'est qu'un pas timide dans la bonne direction. Mais un pas important, cependant.

J'engage le gouvernement à aller plus loin encore dans le cadre du Plan vert dont nous avons entendu parler aujourd'hui pour que nos enfants et nos petits-enfants aient la certitude de pêcher du poisson comestible dans le fleuve Fraser, sur les côtes est et ouest et dans les mers du Pacifique.

Quand j'étais enfant, je m'amusais à creuser dans le sable pour récolter des coques et des huîtres et j'allais attraper des crabes et des fruits de mer tous les étés au bord de l'eau dans l'île de Vancouver. La pêche des crustacés est interdite dans bon nombre de secteurs aujourd'hui. On ne peut plus aller récolter les crabes et les crustacés.

Nous devons bien faire comprendre aux pollueurs, en mettant à exécution des mesures comme ce projet de loi et en faisant intervenir les tribunaux, que la pollution est une question grave. Le temps des lois rigoureuses est arrivé. Certaines lois sont déjà en vigueur, mais elles ne sont pas mises à exécution comme il le faudrait.

Les autorités urbaines doivent également examiner l'incidence des villes sur le fleuve Fraser et sur les pêches en général. Les cours d'eau intérieurs ne doivent plus leur servir d'égouts. L'habitat doit être protégé. Le poisson, les oiseaux et les autres formes de vie sauvage ont droit à nos voies d'eau. Nous avons besoin de la faune. Il est grand temps de le reconnaître. Nous ne pouvons plus voir notre environnement comme une partie distincte du milieu où nous vivons. Tout sur la terre est interrelié.

Le projet de loi C-74 est un premier pas important pour nos pêches. Comme l'a déclaré mon collègue, le député de Nanaimo—Cowichan, la majoration des amendes ne servira à rien si ces amendes ne sont pas imposées. Il a également fait remarquer que d'autres lois prévoient des peines sévères, mais dans la pratique, les tribunaux n'ont pas imposé les amendes maximales. Si nous voulons que le projet de loi C-74 soit valable, il faut mettre l'accent sur le contrôle, la surveillance et l'application. Cela me préoccupe parce que le ministère des Pêches et des Océans souffre d'un manque de personnel et n'a pas suffisamment de navires pour faire respecter la loi efficacement.

Si les pêches sont aussi importantes pour le gouvernement qu'elles le sont pour d'autres Canadiens et pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, alors, lorsque le projet de loi sera adopté, il faudra veiller à le bien faire appliquer.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je crois qu'il existe une disposition de la Chambre pour que les deux députés qu'il reste à entendre, se partagent le temps de parole. Le député du Labrador souhaite prendre la parole environ 10 minutes, et ensuite, le secrétaire parlemen-

taire du ministre des Pêches et Océans, désire également 10 minutes.

Je ne comprends pas vraiment pourquoi il veut prendre la parole, étant donné que les membres de ce parti et, je pense, ceux du Nouveau Parti démocratique, appuient le projet de loi.

Pour régler l'affaire, madame la Présidente, vous accepterez peut-être de prolonger la période jusqu'à environ 18 h 10. Nous pourrions alors terminer le débat et il ne serait pas nécessaire de procéder à un vote. Je crois que le projet de loi sera adopté à l'unanimité.

M. Gardiner: Madame la Présidente, à propos du même rappel au Règlement, notre parti donnerait son assentiment à la condition qu'on ne s'arrête pas à environ, mais bien exactement à 18 h 10.

M. Reid: Madame la Présidente, si vous me le permettez, je veux intervenir dans ce débat parce que j'ai promis à mes collègues de le faire et que je tiens à respecter la promesse que j'ai faite à cette Chambre.

Deuxièmement, j'accepte qu'on mette la motion aux voix à 18 h 10, à condition que mon collègue du Labrador ne parle pas plus de dix minutes.

• (1750)

Mme le vice-président: Cela met la présidence dans une situation difficile. Je ne crois pas qu'un oui conditionnel soit le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour que la présidence ne voit pas l'horloge jusqu'à 18 h 10?

Des voix: D'accord.

Une voix: Tapant.

Mme le vice-président: Tapant.

Il en est ainsi convenu et ordonné.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Merci, madame la Présidente. Je ne peux certes pas égaler l'éloquence de mon collègue de Gander—Grand Falls. J'aurais aimé qu'il ne quitte pas la Chambre. Je crois qu'il nous a donné un exemple presque parfait du député idéal, de la personne très bien informée. Il n'y a personne à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre qui ne connaisse mieux la question que le député de Gander—Grand Falls, personne qui partage son engagement et ses préoccupations dans ce domaine.

Comme je ne dispose que de dix minutes, et puisque le secrétaire parlementaire interviendra après moi, je pourrais peut-être tout simplement lui exposer mes réserves qu'il pourra ensuite commenter.

Ce n'est pas le projet de loi en soi, ni l'augmentation des amendes, qui me préoccupent. Je crois tout à fait approprié qu'on augmente les amendes imposées à ceux qui enfreignent la loi. Il y a des gens qui ne respectent pas la loi. Il y a des gens qui violent nos ressources côtières, ces ressources qui constituent le seul moyen de subsistance des habitants de la côte du Labrador que je représente.

Le projet de loi ne va pas assez loin. Le problème n'a rien à voir au contenu du projet de loi mais ce n'est qu'un palliatif pour enrayer non seulement l'hémorragie de nos pêches, mais la disparition de tout un mode de vie. Pour des localités situées sur la côte du Labrador, la pêche représente leur seul moyen de subsistance, et depuis des années, la pêche côtière diminue graduellement. On en a pour preuve le genre de mesures que le gouvernement a dû prendre. Les mesures d'urgence répondent à une crise de la pêche côtière et au fait que les pêcheurs côtiers et les travailleurs des usines n'ont pas eu droit à l'assurance-chômage, pas seulement une année, mais année après année.

Certains pêcheurs qui vivent sur ma côte n'ont pas pu travailler pendant la période minimale dans le cadre des mesures d'urgence pour avoir droit aux prestations. J'ai encore maintenant 100 personnes sur une liste dans mon bureau qui n'ont toujours pas droit aux prestations en vertu des mesures d'urgence. Personne ne veut avoir droit aux prestations en vertu de ces mesures, parce que personne ne veut ce programme pour commencer. Ce qu'ils veulent, c'est un moyen de gagner leur vie. Voilà la difficulté.

Si la pêche côtière est en crise—et c'est le cas d'une année à l'autre—où prendrez-vous les moyens d'alimenter ces usines, de donner du travail aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine? Où? La seule solution réside dans la pêche hauturière. Or ce gouvernement a systématiquement refusé d'allouer des contingents hauturiers aux pêcheurs du Labrador. Il n'y a pas de groupe qui soit plus proche des meilleures ressources que nous puissions avoir. La morue du Nord est la ressource la plus riche et la plus rentable qui existe au large des côtes du Labrador. Or le gouvernement a refusé d'allouer des contingents hauturiers de morue aux pêcheurs du Labrador, bien que le plan d'action du gouvernement considère la proximité et l'utilisation traditionnelle comme deux des critères qui doivent être réunis pour avoir droit à des contingents hauturiers.

Ce sont avant tout des autochtones dont il est question ici. Ces dernières années, nous avons réussi, grâce aux contingents hauturiers de crevettes, par exemple, que nous leur avons alloués, à créer deux coopératives sur cette côte, où le secteur privé, lui, ne s'est jamais aventuré. Nous avons créé deux coopératives autochtones, une dans le nord du Labrador, et l'autre dans le sud, et ce sont

les autochtones, entre autres, qui les exploitent. Un gouvernement, par le passé, a jugé bon de donner ces permis de pêche à la crevette et d'appliquer une politique axée sur la proximité des lieux de pêche et sur les traditions d'exploitation. Ce gouvernement-ci refuse d'aller dans le même sens.

Pour ces collectivités, la seule possibilité de survie, c'est que les gens acceptent de se déplacer et, ils refusent. Ils ne peuvent pas bouger de chez eux parce qu'il n'y a rien pour eux ni là ni ailleurs. Il y aurait possibilité de redonner vie à ces localités si seulement on leur réservait des quotas aux pêcheurs côtiers.

Voilà ce que je réclame. Je ne veux pas de simples sanctions, mais un système de gestion qui permettra de reconstituer la ressource à long terme; je ne parle pas que du poisson de fond, mais de l'ensemble.

Il nous faut aussi une certaine démocratie dans la répartition des quotas, car la répartition actuelle, dans le cas du poisson de fond, équivaut à une chasse gardée. Les gens qui ont mis la main sur les quotas, c'est-à-dire les multinationales, ont le droit à ces quantités de poisson jusqu'à la fin des temps, d'après ce que je crois savoir. La coopérative de la côte du Labrador, par contre, n'a aucun moyen d'avoir sa part.

Il faut gérer la ressource, je le comprends, et il faut faire respecter les quotas, c'est vrai. Mais il devrait y avoir une certaine démocratie pour que ceux qui n'ont pas accès à la ressource maintenant, mais qui sont situés tout près et l'ont exploitée par le passé puissent obtenir un droit quelconque à un quota, fût-il modeste. Il n'en faudrait pas beaucoup pour donner satisfaction aux gens de la côte du Labrador. Il suffirait de 4 000 ou 5 000 tonnes, ce qui est de la petite bière auprès de ce que les grandes entreprises reçoivent. Il y a de petites usines sur cette côte, et ça ne prendrait pas beaucoup de poisson pour qu'elles puissent fonctionner à pleine capacité.

Il y a aussi les espèces sous-utilisées, celles dont mon collègue de Gander—Grand Falls a parlé. On pourrait donner ces poissons à ces coopératives, et je crois qu'on devrait le faire.

Le problème que je vois ne concerne pas le projet de loi lui-même, le fait qu'il y a des sanctions ou que les sanctions vont être augmentées, mais plutôt ce que le gouvernement n'a pas fait, c'est-à-dire mettre en place un bon plan de gestion. Le gouvernement n'a pas donné un caractère démocratique à l'attribution des quotas. Ce que le gouvernement n'a pas fait, c'est respecter, dans l'attribution des quotas, sa propre politique concernant la proximité et l'utilisation traditionnelle. Ce que le gouvernement n'a pas fait, c'est dire aux autochtones qu'ils étaient sur le même pied que les autres et qu'ils avaient donc droit à l'égalité d'accès aux stocks se trouvant dans les eaux au large de leur territoire.

J'espère que, lorsque le secrétaire parlementaire prendra la parole, il pourra répondre à certains des points que j'ai soulevés parce que je crois que ce sont des préoccupations légitimes. Nous n'avons pas la câblodistribution sur la côte du Labrador, alors personne ne peut regarder les débats de la Chambre des communes. Aucun de mes électeurs n'entendra ce que je dis aujourd'hui. Toutefois, j'espère que, lorsque le secrétaire parlementaire prendra la parole, il abordera ces questions parce qu'elles sont importantes, non seulement pour la survie d'une ressource, mais pour l'avenir de gens et de localités entières. Ces gens n'ont pas le choix, et c'est au gouvernement qu'il incombe de présenter, au lieu de ce projet de loi, une mesure qui porte sur la gestion des ressources et qui donne un caractère démocratique à l'attribution des quotas.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, j'essaierai d'être bref, mais j'ai promis plus tôt cette semaine de faire quelques observations, au nom du gouvernement, concernant ce projet de loi.

Je suis heureux, en dépit de certains épisodes survenus au cours des trois derniers mois, que la Chambre appuie cette mesure législative. Je pense qu'il s'agit d'un projet de loi particulièrement important, qui aura une grande incidence sur les pêches dans l'avenir.

Les modifications apportées à la Loi sur les pêches ne constituent qu'un volet de l'effort global auquel mon collègue de Hillsborough a fait allusion. Il importe de reconnaître qu'un effort concerté a été fait par le gouvernement fédéral ainsi que par les gouvernements provinciaux et l'industrie, afin d'essayer de régler certains des problèmes du secteur des pêches.

Les amendes et les peines dans le cas des infractions touchant les pêches et l'habitat du poisson ont été rendues plus sévères. Le projet de loi prévoit aussi la collecte d'informations qui nous aideront à avoir une meilleure connaissance des pêches et à pouvoir prendre des décisions plus éclairées dans l'avenir. Nous avons éliminé certaines dispositions désuètes et nous avons donné plus de souplesse à la loi.

Il faut insister sur le fait que les personnes qui sont visées par cette mesure législative sont celles qui commettent des infractions pénalisant ceux avec qui ils travaillent, avec qui ils vivent, et qui dépendent de la ressource. Ces contrevenants sont très peu nombreux. Ils ne

représentent qu'une minorité parmi ceux qui vivent des pêches.

La plupart des intéressés sont prêts à collaborer avec les agents des pêches et ils reconnaissent que ces derniers ont un rôle important à jouer en matière de conservation. Il ne faut pas oublier cet aspect lorsque nous traitons des peines relatives aux infractions concernant les pêches.

Nous avons entendu d'excellents témoignages. La semaine d'audiences a été fructueuse; nous avons entendu des témoins très intéressants et perspicaces qui ont su bien exprimer leurs points de vue. Je ne crois pas me tromper en disant que ceux-ci souhaitent qu'on fasse preuve de sévérité avec les contrevenants. «Clouez-les au pilori» nous a dit un groupe de la Colombie-Britannique. Il faut l'appui des tribunaux. Il est essentiel que les tribunaux appuient non seulement les modifications apportées à la Loi sur les pêches, mais aussi les agents des pêches et les agents de la paix qui sont à l'origine des inculpations.

• (1800)

Si cette Chambre pouvait adresser un message au système judiciaire, je suis certain que nous serions unanimes à réclamer que les sanctions soient proportionnels à la gravité des délits. Il importe, comme des témoins nous l'ont dit, de faire en sorte que les sanctions tiennent compte non seulement de la gravité du délit mais aussi de l'entreprise en cause; si une amende de 200 $ est lourde pour un pêcheur, elle n'est parfois rien pour un autre. On nous a souvent répété que le ministre devrait se prévaloir de son pouvoir de retirer, de suspendre ou d'annuler les permis.

En tant que secrétaire parlementaire, je puis assurer la Chambre que c'est exactement ce que l'actuel ministre des Pêches a l'intention de faire, car la suspension d'un permis de pêche est une mesure équitable. Le nombre de témoins qui nous ont demandé de le faire m'a étonné.

Il serait négligent de ma part—et je m'en voudrais de ne pas le faire—de répliquer à quelques-uns des commentaires formulés aujourd'hui à la Chambre. Je serai bref. J'estime important de répondre à un certain nombre de commentaires, tout particulièrement ceux de mes amis de l'Île-du-Prince-Édouard, qu'avaient aussi formulés des témoins à propos de la capacité du ministère d'appliquer le règlement et d'exercer surveillance et contrôle. C'est une préoccupation tout à fait légitime.

Quand on songe aux infractions commises sur les côtes atlantique et pacifique ainsi que dans les lacs, aux nouveaux quotas qui seront imposés d'ici une semaine ou deux et au nouveau règlement résultant des travaux de Haché et Dunn, c'est important.

Il y a 758 agents des pêches chargés d'appliquer la Loi sur les pêches en 248 points du pays, sans oublier les 17 organismes qui sont également habilités à le faire. Nous avons également un certain nombre de navires. Avec la fermeture de Summerside, toute la surveillance aérienne effectuée par le ministère de la Défense nationale disparaît. Pour la remplacer, nous avons eu recours à des avions privés. Nous assurons plus d'heures de vol pour le même montant d'argent. À l'heure actuelle, le ministère des Pêches et des Océans assure plus de 7 000 heures de surveillance aérienne au coût d'environ 12 millions de dollars. Notre programme d'observation est très étendu et très bien connu. Nous avons de nouveaux fonds pour la surveillance et l'application de la loi: dans l'Atlantique, plus de 38 millions de dollars sur cinq ans et, dans le Pacifique, près de 6 millions de dollars, ce qui est important, à mon avis.

Nous avons beaucoup entendu parler du fleuve Fraser, à juste titre, selon moi. Nos collègues du Nouveau Parti démocratique et, bien sûr, toute la population de la Colombie-Britannique s'inquiètent vivement de cette question. Mais j'attire leur attention sur les observations faites dans le Plan vert par le ministère des Pêches et des Océans, qui dit très clairement qu'il s'engage à doubler la quantité de saumon dans ce fleuve. Ça va demander beaucoup de travail. Le gouvernement reconnaît aussi, cependant, qu'il faudra coordonner les efforts des gouvernements provinciaux et l'appui des groupes concernés, les gens qui connaissent la question et qui veulent participer. Nous parlerons de certaines questions concernant les habitats et le poisson.

C'est une importante initiative et je pense qu'il est juste de reconnaître le succès du Programme de mise en valeur du saumon que nous avons en Colombie-Britannique et de l'attribuer à la coordination des efforts de plusieurs intervenants. Son succès ne dépend pas seulement des fonds fédéraux, mais de la coopération entre le gouvernement fédéral, l'industrie, les groupes d'utilisateurs, les associations et le gouvernement provincial. Voilà pourquoi nous avons une pêche au saumon si fructueuse et si productive sur la côte ouest et j'espère qu'une coopération semblable donnera un jour les mêmes résultats sur la côte est.

Je devrai discuter de la question de la morue vive avec ma collègue de Vancouver. Nous parlons peut-être d'une différente sorte de morue que mon collègue du Labrador.

On a parlé de réduire l'APECA. Les crédits de cette agence ont été réaménagés. Mon collègue de Charlottetown a dit que le gouvernement ne s'intéresse pas au développement régional parce qu'il a réduit l'APECA.

C'est notre gouvernement qui a établi cette agence et lui a accordé 1,05 milliard de dollars et si nous voulons réaménager ces crédits, il le faut, ils sont toujours là. C'est un engagement qu'a pris notre gouvernement et il le tient.

Tout d'abord, j'ai été ravi d'entendre l'intervention du député de Kent. Très souvent nous oublions la situation de la pêche d'eau douce.

Au mois de novembre, je suis allé deux fois en Europe. Cela a l'air merveilleux, mais j'ai fait huit ou neuf discours par jour, madame la Présidente—j'ai eu quelques jours de congé, je le reconnais—avec une journée entière en français, et pour moi cela peut présenter un défi, surtout à Paris à l'Assemblée nationale et au Palais du Luxembourg où siège le Sénat, et à la réunion de Bruxelles avec les parlementaires européens et plusieurs autres personnes. Je ne m'étendrai pas sur la question, mais cela comprenait partout les médias et des associations.

J'ai dirigé un groupe de députés libéraux, malheureusement, nos collègues néo-démocrates n'ont pas pu se joindre à nous. Je sais que s'ils avaient pu le faire, ils l'auraient fait volontiers.

Au nom de mes collègues et fort de leur appui, j'ai déclaré que l'Europe et la Communauté européenne devaient assumer leurs engagements dans le cadre de la *Northwest Atlantic Fisheries Organization*. Ce sont les pays même qui exploitent les pêches du nord-ouest de l'Atlantique qui ont instauré la gestion des pêches une fois que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer eut imposé la zone économique de 200 milles.

La *Northwest Atlantic Fisheries Organization* devrait assurer la gestion des ressources en respectant les principes du développement durable.

C'est en 1977 que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer imposait la limite de 200 milles. En reconnaissance du droit de gérer les ressources à l'intérieur de cette zone, le Canada, en tant qu'État côtier, s'est engagé à laisser les pays étrangers pêcher le poisson qu'il ne prend pas.

C'est le cas de la morue dans la zone 2GH. J'espère que je vais arriver à le trouver. Malheureusement, je ne l'ai pas. Les Canadiens n'ont pas pêché la morue dont mon honorable collègue nous a parlé.

Je peux vous parler des contingents de turbot dans la zone 2GH pour l'année 1989: 11 000 tonnes. Savez-vous combien de tonnes de turbot les Canadiens ont pris, madame la Présidente? À propos, le turbot, c'est le flétan du Groenland. Ils en ont pêché 18 tonnes, soit par choix, soit par hasard.

C'est un fait que nous autorisons les pays étrangers à venir pêcher, mais la solution, c'est la NAFO, mais je n'aborderai pas cet aspect, faute de temps. Je désire passer à autre chose.

Nous avons fait savoir à tous ces pays que la Communauté européenne devait assumer ses responsabilités, bien gérer les ressources et respecter les directives de la NAFO.

Mon honorable vis-à-vis, le député de Gander—Grand Falls parle des 12 965 tonnes de poisson que les pays européens se sont partagées au large du Bonnet flamand, mais lorsqu'il faisait partie de notre délégation en Europe, il a fait savoir aux Européens qu'ils devaient se conformer aux directives de la NAFO. Une fois rentré il se plaint des contingents que la NAFO avait accordés aux Européens, je ne sais plus que penser.

Il a beau jeu de se lancer dans des discours à l'emporte pièce. Tous ses collègues l'ovationnent et le félicitent, mais si nous voulons que les Européens respectent les contingents, nous devons agir de façon raisonnable, responsable, sans jamais dévier de notre cap.

Nous ne saurions, dans un premier temps, aller dire chez eux aux Européens de respecter les directives de la NAFO, puis dans un second temps, une fois rentrés nous plaindre de la NAFO devant les caméras de télévision.

Madame la Présidente, je termine, pour que la Chambre puisse se prononcer sur cette question.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 18 h 10, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 décembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 46 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA NEUVIÈME CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE CANADA-MEXIQUE

L'hon. Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la IX[e] Conférence interparlementaire Canada-Mexique, qui a eu lieu à Mexico et à Bahia de Banderas, du 12 au 19 novembre dernier. Notre délégation a eu l'honneur d'être reçue par le président Salinas du Mexique, par les secrétaires aux Affaires extérieures, au Commerce et aux Finances. Nos sessions de travail ont porté particulièrement sur, bien sûr, le commerce extérieur, le Programme des travailleurs saisonniers, les échanges culturels et la protection de l'environnement.

Je voudrais remercier tous nos collègues pour leur sérieux et leur collaboration et dire un merci particulier au secrétaire de la délégation, M. François Prégent.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU SOIXANTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le soixantième rapport du Comité de sélection.

[*Traduction*]

Ce rapport traite de la composition d'un comité législatif. Dès que le Comité de sélection présente de tels rapports, conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, ceux-ci sont réputés avoir été adoptés.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk) demande à présenter le projet de loi C-346, loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des Postes.

—Monsieur le Président, j'aimerais saisir la Chambre aujourd'hui d'un projet de loi d'initiative privée qui porte abrogation du paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

Ce paragraphe est discriminatoire à l'égard des facteurs des régions rurales du fait qu'il les prive de la jouissance de certains droits en leur refusant le statut d'employé au sens où l'entend le Code canadien du travail.

Ces facteurs rendent un précieux service à 1,2 million de foyers canadiens en assurant les communications et un contact aux habitants de localités rurales souvent isolées. Je trouve intolérable que nos facteurs qui accomplissent une tâche ardue et interminable et qui, dans les régions nordiques, doivent souvent affronter des conditions climatiques extrêmement dangereuses, soient ainsi privés des droits les plus fondamentaux accordés aux employés.

Je présente donc ce projet de loi à la Chambre dans l'espoir que, dans sa sagesse et par souci de justice, elle estimera utile de révoquer cette disposition injuste et injustifiable de la Loi sur la Société canadienne des postes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'espérais présenter un très grand nombre de pétitions aujourd'hui, mais étant donné que un grand nombre de députés doivent prendre la parole sous peu au sujet d'une motion spéciale, je souhaite présenter trois pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Ce sont des résidents de la province de la Nouvelle-Écosse et des localités avoisinantes qui ont signé ces pétitions. Les pétitionnaires y témoignent au gouvernement du Canada leur opposition à la TPS, et tout particulièrement à son application aux livres, aux revues et aux journaux. Les signataires de ces trois pétitions demandent au gouvernement du Canada d'abandonner sa TPS qui constitue une entrave à l'activité des petits entrepreneurs et aux consommateurs de notre pays.

• (1110)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les habitants de la belle ville de Kamloops. Les pétitionnaires expriment leur opposition à la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement et signalent notamment qu'il s'agit d'une taxe très régressive puisqu'elle s'applique au même taux tant aux riches qu'aux pauvres. Ils signalent également le fait que les sénateurs libéraux ont déjà eu plusieurs occasions de rejeter la TPS, mais qu'ils ne l'ont pas fait.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai toute une pile de pétitions signées par des habitants de ma circonscription d'Ottawa-Centre qui s'opposent à la TPS en général et à son application aux livres et aux revues en particulier.

J'ai aussi d'autres pétitions signées par des habitants d'Oshawa, Don Mills, Scarborough, Mississauga et Toronto ainsi que de toutes les régions de l'Ontario. Tous ces pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ils exhortent le gouvernement à abolir cette taxe, à retirer cet exécrable projet de loi qui imposera une taxe sur les livres et les revues.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je désire présenter à la Chambre des communes une pétition signée par des gens qui exhortent le gouvernement à reconnaître que la violence faite aux femmes est un grave problème dans la société canadienne.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de proclamer le 6 décembre journée nationale à la mémoire des 14 femmes assassinées à Montréal le 6 décembre 1989.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter quelque 20 pétitions signées par des centaines de Canadiens qui se sont rendus aux foires du comté de Norfolk et de Caledonia, dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services.

Ces pétitionnaires ne représentent que quelques-uns des millions de Canadiens, de toutes les régions du pays, qui ont signé des pétitions pour exhorter le gouvernement à retirer son projet de TPS.

LES PÊCHES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à nouveau à propos d'une question multiculturelle aussi bien qu'économique qui concerne, en particulier, la collectivité chinoise de Colombie-Britannique et peut-être également d'autres régions du Canada.

Elle a trait aux stocks en baisse de la morue de roche fraîche qui est un produit de très haute valeur culturelle et économique pour les Canadiens d'origine asiatique. Elle est aussi consommée par de nombreux touristes et est une nourriture fraîche de base que les familles réclament toujours dans les restaurants.

Les gens sont très inquiets que seuls les pêcheurs sportifs puissent prendre ce genre de poisson parce que la saison de pêche est très courte pour la collectivité chinoise. Ils demandent que le gouvernement fédéral change sa position et ne fasse pas preuve de négligence à l'égard de la pêche de la morue de roche pour que les quelque 200 000 canadiens de descendance chinoise qui vivent dans tout le sud de la partie continentale puissent avoir ce poisson toute l'année. Ils veulent faire en sorte qu'il y ait de la morue de roche toute l'année.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions à présenter aujourd'hui à propos de la TPS. Vu qu'il est possible qu'on en force l'adoption au Sénat en allant à l'encontre de tous les autres usages établis depuis des années, il est impératif, à mon avis, que ces voix soient entendues une fois de plus. Encore une fois, les pétitionnaires demandent au gouvernement de bien vouloir renoncer à la taxe très injuste qu'il veut imposer aux citoyens canadiens.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je présente une pétition qui s'ajoute à celles de milliers d'autres Canadiens qui s'opposent à la TPS et qui, plus particulièrement, protestent contre les efforts du gouvernement, tant ici qu'à l'autre endroit, visant à faire accepter cette taxe contre le gré des contribuables canadiens.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par beaucoup de Canadiens, dont plusieurs de la belle ville de Saskatoon, en Saskatchewan, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services, surtout dans la mesure où elle s'applique aux livres.

Ils seraient renversés du comportement de la marionnette du gouvernement à l'autre endroit qui veut forcer les Canadiens à accepter cette taxe.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, moi aussi j'ai plusieurs pétitions à présenter à la Chambre au sujet de la TPS. Des centaines de pétitionnaires les ont signées et il y a déjà eu des centaines de milliers, voire des millions de Canadiens qui ont signé des pétitions contre la taxe sur les produits et services.

Dans ce cas-ci, les pétitionnaires rappellent que, depuis 1984, le gouvernement conservateur a imposé au moins 31 nouvelles taxes ou majorations de taxes aux Canadiens. Ils signalent également que, depuis son arrivée en septembre 1984, le gouvernement actuel a porté la taxe sur les ventes des fabricants de 9 à 13,5 p. 100. Aujourd'hui, le gouvernement conservateur veut prélever une taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à annuler cette taxe régressive et injuste. Chose certaine, ces pétitionnaires seraient renversés et auraient honte de constater que les sénateurs conservateurs ont recours à des tactiques brutales et illégales pour faire adopter la TPS.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de déposer une pétition contre la TPS. Les pétitionnaires accusent le gouvernement d'avoir fait preuve d'hypocrisie en haussant la taxe de vente fédérale de 50 p. 100 pour qu'elle puisse être remplacée par une taxe sur les produits et services beaucoup trop élevée.

S'ils en avaient la possibilité, les pétitionnaires dénonceraient également le fait que l'on enfreigne le Règlement du Sénat pour forcer l'adoption de ce projet de loi.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 392 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 392 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PORTS POUR PETITS BATEAUX

Question nº 392—**M. McGuire:**

Au cours des exercices *a*) 1989-1990, *b*) 1990-1991, a-t-on engagé des dépenses dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard sous la rubrique «Ports pour petits bateaux» et, dans l'affirmative, à combien se sont-elles élevées (i) par circonscription fédérale, (ii) par port?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

Le très hon. Brian Mulroney (pour le leader parlementaire du gouvernement) propose:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit chargé de mener de vastes consultations auprès des Canadiens et de faire enquête et rapport sur le processus de modification de la Constitution du Canada, y compris, le cas échéant, sur des propositions de remaniement de l'une ou de plusieurs des formules de modification, en fonction plus particulièrement

i) du rôle de la population canadienne dans le processus;

ii) de l'efficacité du processus et des formules actuels en matière de modifications constitutionnelles;

iii) des solutions de rechange aux processus et formules actuels, y compris celles qui sont présentées dans le document de travail rédigé par le gouvernement du Canada et intitulé «La modification de la Constitution du Canada»;

Que le Comité mixte spécial soit constitué de douze députés et de cinq sénateurs, et que les députés membres du Comité soient désignés lorsque le Comité de sélection fera rapport, au plus tard trois jours de séance après l'adoption de la présente motion, lequel rapport sera réputé avoir été adopté au moment de son dépôt;

Que le Comité soit autorisé à créer, parmi ses membres, les sous-comités qu'il peut juger bon de créer et à leur déléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre des communes et les périodes d'ajournement;

Que le Comité ou un sous-comité soit autorisé à se déplacer et à tenir des audiences publiques à l'intérieur du Canada;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire venir des documents et des dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le Comité soit habilité à autoriser, s'il le juge opportun, la radiodiffusion et la télédiffusion de la totalité ou d'une partie de ses délibérations et de celles de ses sous-comités, conformément aux principes et pratiques qui régissent la diffusion des délibérations de la Chambre des communes;

Que des allocations soient accordées aux partis qui sont représentés au sein du Comité en proportion de leur représentation à la Chambre des communes, afin de leur assurer l'aide d'experts dans les travaux du Comité;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'employés professionnels, de bureau et en sténographie que les coprésidents jugeront à propos;

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 1er juillet 1991. Toutefois, si la Chambre ne siège pas, le rapport sera réputé avoir été présenté le jour où il sera déposé auprès du Greffier de la Chambre des communes et du Greffier du Sénat;

Que les changements dans la liste des membres du Comité s'appliquent immédiatement après que le député qui agit comme whip en chef de tout parti reconnu en a déposé avis sous sa signature auprès du greffier du comité;

Que le quorum soit fixé à neuf membres du Comité lorsque celui-ci doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une décision, à condition que les deux Chambres soient représentées, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des séances, à entendre des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque six membres du Comité sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat le priant de se joindre à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, cinq sénateurs pour le représenter audit Comité mixte spécial.—Le leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, je prends la parole pour proposer la création d'un Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat sur la procédure de modification de la Constitution.

Je voudrais, par la même occasion, déposer un document de travail qui examine les formules de modifications actuelles, identifie certains des problèmes que pose leur application, de sorte que tous les députés les examinent, et explore diverses possibilités de réforme.

Des événements récents ont démontré que l'actuelle procédure de modification de la Constitution ne permet pas de l'adapter aux exigences du XXIe siècle.

• (1120)

L'initiative que prend le gouvernement aujourd'hui va dans le sens d'un engagement pris en juin dernier—à savoir qu'avant d'essayer de nouveau de modifier la Constitution, nous ferions en sorte de trouver une meilleure façon de le faire.

Au milieu des vives discussions qui ont marqué le débat sur l'Accord du lac Meech, il y a une chose sur laquelle la plupart des gens s'entendaient et c'était la nécessité de trouver un meilleur moyen de modifier la loi fondamentale de notre pays. Les Canadiens souhaitent avoir leur mot à dire dans le processus de modification de la Constitution. Nous qui siégeons au Parlement avons le devoir impérieux de préserver ce magnifique pays. Et je sais que tous les députés et tous les membres du Parlement feront tout en leur pouvoir pour s'assurer que le Canada survive et prospère pendant encore des décennies et de nombreuses générations à venir.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La citoyenneté canadienne nous procure à tous des avantages extraordinaires, peu importe la langue que nous parlons ou l'endroit où nous vivons. Nous avons bâti sur la partie nord de notre continent une des sociétés les plus civilisées du monde. Notre système judiciaire, qui garantit l'égalité de tous devant la loi, est respecté dans le monde entier.

Avec une population de seulement 26 millions d'habitants, nous avons surmonté de formidables obstacles climatiques et géographiques pour bâtir un pays qui se classe au septième rang de tous les pays industrialisés et au huitième rang des grandes économies du monde, ce qui constitue tout un exploit pour un petit pays qui, comme le nôtre, est devenu l'un des grands pays commerçants du monde et dont la richesse repose à 30 p. 100 sur sa situation concurrentielle sur les marchés internationaux.

Pendant que de nombreux pays parviennent à peine à nourrir leurs populations, nous continuons de jouir, malgré nos problèmes économiques, d'un large éventail de services sociaux et d'un des meilleurs niveaux de vie au monde.

Le Canada jouit d'une grande influence et est hautement respecté dans le monde en tant que puissance moyenne. Nous sommes le seul pays qui soit membre du Groupe des Sept, du Commonwealth et de la Francophonie. En fait, le Canada est l'un des membres fondateurs du Commonwealth et du Sommet de la francophonie. Je crois que ces deux groupes reflètent tant nos possibilités que les deux réalités linguistiques et culturelles du Canada. Et c'est à l'honneur de tous les députés de tous les partis qu'ils appuient fermement ces deux organismes internationaux très importantes. Voilà pourquoi le Canada a progressé et voilà ce que nous avons accompli ensemble.

Partout dans le monde, des millions de personnes font la queue pour émigrer au Canada parce que, génération après génération, les Canadiens ont bâti dans leur pays une société qui n'est pas parfaite, Dieu sait à quel point, mais ouverte, démocratique, pacifique et particulièrement prospère. Voilà ce que nous avons maintenant; et ce que nous risquons de perdre.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous avez devant vous aujourd'hui une assemblée de législateurs, des hommes et des femmes, qui ont le devoir de donner à leur pays les lois qui vont assurer son unité et sa prospérité. Mais nous sommes avant tout les dépositaires des espoirs et des aspirations de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Et notre responsabilité est de donner aux Canadiens et Canadiennes une constitution qui soit l'expression de leur fierté dans leur histoire et de leur confiance dans l'avenir.

[*Traduction*]

Le comité mixte spécial mènera de vastes consultations auprès des Canadiens au sujet de la procédure de modification de la Constitution. On lui demandera de les consulter en particulier sur le rôle des citoyens dans le processus, sur l'efficacité de la procédure actuelle quand vient le temps d'apporter des modifications à la Constitution et sur les possibilités de la remplacer. Afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat, le comité sera autorisé à voyager et à tenir des audiences publiques partout au Canada.

Dans le but de faciliter la discussion, le gouvernement a préparé un document de réflexion intitulé *La modification de la Constitution du Canada*. Ce document analyse le fonctionnement de la procédure courante depuis 1982 et il est destiné à stimuler le débat sur d'importantes questions, y compris la participation du public et les diverses possibilités qui pourraient être envisagées pour améliorer la formule actuelle.

Pour être en mesure de concevoir une meilleure formule d'amendement, il faudra que nous répondions d'abord à certaines questions. À quelle étape du processus est-il le plus logique pour le public d'intervenir: au début, lorsque survient un accord de principe entre les gouvernements, ou plus tard, quand il y a entente sur le texte juridique de la modification proposée?

Comment devrait-on faire participer les groupes de citoyens intéressés au processus de modification, eux qui n'ont actuellement aucun rôle officiel dans ce processus, mais qui se sentent directement concernés? Comment peuvent-ils tous vouloir participer d'une façon efficace et productive?

Les délais actuels pour l'adoption de modifications à la Constitution sont-ils trop longs, compte tenu du fait que des élections peuvent avoir lieu dans l'intervalle, que des gouvernements peuvent changer et que des facteurs extérieurs peuvent venir faire avorter le processus de ratification? Combien de temps un pays peut-il maintenir un processus qui est, sur bien des points, nettement au-delà de la capacité que peuvent avoir les êtres humains de l'appliquer efficacement?

Les gouvernements changent effectivement et ils changeront toujours. Le Canada rassemble onze gouvernements qui sont liés à l'égard du processus de modifica-

tion. Normalement, cela arrive régulièrement. C'est un problème fondamental, important et très réel.

Devrait-on considérer une entente signée par les premiers ministres en vue de son dépôt devant une assemblée législative comme une mesure de confiance sur laquelle les gouvernements peuvent être défaits? Il me semble que la question est très importante et devrait retenir l'attention.

Le document examine également diverses solutions de rechange au modèle législatif actuel de réforme de la Constitution. Par exemple, le rôle décisionnel des législateurs pourrait être partagé avec les Canadiens ou leur être transféré au moyen d'un référendum.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: On pourrait aussi demander aux citoyens de choisir des délégués qui auraient un rôle décisif à jouer dans la proposition ou la ratification d'amendements au sein d'une assemblée constituante.

Comme la preuve en a été faite en Australie, le recours à des référendums pour modifier un texte constitutionnel est possible dans un régime parlementaire fédéral. De toute évidence, tous les députés à la Chambre pourraient non seulement formuler des observations, mais aussi poser des questions cruciales au sujet de cette procédure. Entre autres, si le Canada décidait de l'adopter, quel type de majorité serait nécessaire pour faire adopter un projet d'amendement? Une simple majorité nationale incluant une majorité dans plus de la moitié des provinces comme le prescrivent certaines de nos dispositions actuelles? Une majorité nationale et, sur certaines questions, une majorité au Québec également?

Le modèle de l'assemblée constituante suscite automatiquement des questions importantes. Devrait-il y avoir égalité de représentation des provinces, représentation selon la population ou bien un compromis entre les deux? Suivant quelle procédure les décisions seraient-elles prises au sein de l'assemblée constituante? Ses décisons devraient-elles être exécutoires ou pourraient-elles être modifiées par la même assemblée, au cours d'une réunion ultérieure, ou par une nouvelle assemblée à laquelle elle ferait prétendument rapport? Devraient-elles être soumises à l'approbation du peuple par voie de référendum? Ou devrait-il s'agir de recommandations qui seraient soumises aux premiers ministres et auxquelles ils pourraient donner suite par le modèle législatif?

Ce sont toutes des questions importantes mais, pour l'essentiel, elles découlent d'un défi fondamental. Pouvons-nous à la Chambre des communes, faire de notre Constitution l'expression de notre profond attachement pour le Canada et de notre volonté de nous assurer qu'il devienne une société plus harmonieuse et plus dynamique? Tel est le défi.

Pouvons-nous faire mieux pour le Canada? Pouvons-nous faire en sorte que le Canada fonctionne de façon efficace et satisfaisante? Voilà le défi, et je crois que nous pouvons le relever.

Des voix: Bravo!

• (1130)

M. Mulroney: Quand j'ai annoncé, le 1er novembre dernier, la création du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, le Forum des citoyens, j'ai dit qu'il était temps d'envisager l'opportunité d'apporter à notre système des réformes audacieuses, profondes et sans précédent. Notre gouvernement est déterminé à doter le Canada d'une constitution moderne.

Le Forum des citoyens est une nouvelle façon de procéder qui aidera à déterminer quel genre de pays désirent les Canadiens. Comme tout ce qui est nouveau au Canada, il fait l'objet d'un certain nombre de critiques. Cependant, je suis persuadé qu'après avoir parlé avec les gens qui ont été exclus du processus dans le passé, après s'être entretenus avec les Canadiens ordinaires de tout le pays, le Commissaire Spicer et ses collègues vont nous présenter un rapport dont le contenu sera beaucoup plus utile que les avis des spécialistes et avocats en droit constitutionnel auxquels nous avons accordé beaucoup trop d'importance jusqu'à maintenant, au détriment de l'opinion des simples citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le Forum des citoyens donnera aux gens de l'Ouest l'occasion d'exprimer leur profond sentiment de frustration à l'égard d'un système de gouvernement qui leur apparaît lointain et indifférent vis-à-vis leurs besoins. Cela s'applique doublement dans bien des cas aux habitants du Nord.

Il demandera aux gens des régions éloignées quelle serait la meilleure façon selon eux d'influencer le processus de prise des décisions afin qu'il puisse fonctionner de manière plus équitable. Il offrira à tous les Canadiens et Canadiennes l'occasion de discuter des rapports entre le Québec et le reste du Canada, et des compromis à faire aujourd'hui pour que soient respectés les besoins des deux majorités et minorités linguistiques.

On examinera aussi l'impact du régionalisme et du multiculturalisme sur l'unité canadienne et le développement économique. À une époque pas si lointaine, il y a une dizaine d'années peut-être, on considérait l'élaboration de programmes de multiculturalisme comme une

réponse parfaite à bon nombre de nos problèmes. Pourtant, à l'heure actuelle, les députés des collectivités intéressées affirment dans cette enceinte qu'il y a probablement une meilleure façon de procéder et qu'on doit l'envisager. Il est vrai que de véritables problèmes découlent de la politique élaborée à Ottawa qui ne répond pas toujours aux besoins des grandes collectivités multiculturelles. Ce n'est plus une doctrine ou un slogan.

Manifestement, notre gouvernement et les gouvernements qui l'ont précédé, ainsi que de nombreux députés, ont trop parlé et pas assez écouté. Il faut remédier à cette lacune fondamentale et notre gouvernement et tous les députés, j'en suis persuadé, en ont bien l'intention.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le Forum favorisera un dialogue entre autochtones et non-autochtones sur la façon dont il serait possible, sans déroger à la Constitution canadienne, de répondre aux aspirations des premiers habitants du territoire. Les Canadiens et Canadiennes sont également invités à délimiter les domaines où les gouvernements sont le mieux placés pour agir et ceux où il vaut mieux laisser l'initiative aux citoyens eux-mêmes. Le Forum des citoyens s'efforcera de stimuler la discussion sur les questions qui sous-tendent tout cette problématique: comment faire en sorte que nos institutions nationales, conçues au XIX^{e} siècle, notamment le Parlement, conviennent encore au XXI^{e} siècle; et, en même temps, s'il y a lieu de modifier le partage actuel des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Des réponses finiront par se dégager d'un véritable dialogue dans tout le pays, des rapports présentés par les comités parlementaires créés au Nouveau-Brunswick, en Alberta et au Québec et, bien entendu, des audiences organisées par des groupes privés ainsi que par le comité que la Chambre des communes va former aujourd'hui.

À la lumière de l'expérience récente, nous devons également envisager comment il nous serait possible de mettre au point le genre de constitution qui corresponde à ce que le peuple canadien veut. Certains estiment que la meilleure façon de réaliser une réforme vraiment significative est de tout reprendre à zéro en démantelant complètement notre système de fédéralisme. Comme je l'ai dit à Montréal il y a 10 jours, il m'apparaît assez évident que nous n'avons rien à gagner à vouloir détruire un régime politique déjà raisonnablement efficace et respectueux des identités, et qui, au cours des 123 ans de son existence, a produit des résultats assez remarquables.

Je crois plutôt que les députés de tous les partis, le patronat, les syndicats, les provinces et les municipalités doivent tous unir leurs efforts, sachant que nous avons un défi énorme à relever, si nous voulons préserver notre bien-être national. Nous avons tout à gagner à collaborer à l'amélioration et à la modernisation de nos arrangements actuels.

[*Français*]

Monsieur le Président, beaucoup de Québécois et de Québécoises en particulier ont peine à comprendre que la Constitution, rapatriée il y a maintenant 10 ans—le document qui aurait dû exprimer leur volonté de s'épanouir au sein du Canada—consacre au contraire leur absence de la famille constitutionnelle canadienne.

À cause des événements malheureux qui ont abouti à la mort de Meech, certains voudraient faire croire que pour sortir du *statu quo*, il faut faire table rase et recommencer à zéro.

Moi, je dis qu'on n'a pas besoin de démanteler le Canada pour le refaire plus tard. Ne lâchons pas la proie pour l'ombre.

Il y a une autre façon, monsieur le Président, une meilleure façon d'effectuer les changements profonds qui s'imposent au Canada: c'est de bâtir sur nos acquis, de perfectionner le système que nous avons pour le rendre plus conforme aux réalités économiques, politiques et culturelles d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit à la Chambre le 1er novembre, je crois que s'il faut des changements majeurs pour prévenir l'éclatement de ce pays, les Canadiens veulent ces changements. Je crois que s'il faut adopter une nouvelle démarche pour opérer ces changements, les Canadiens veulent qu'un nouveau processus soit mis au point et c'est précisément à cette tâche que nous nous attelons aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Comme l'explique le document de travail, modifier la procédure actuelle par voie de consensus ou de pratiques établies n'est pas la seule solution possible. Rien dans le mandat du comité mixte spécial n'exclut l'examen de solutions de rechange aux formules en vigueur ni, en fait, d'autres moyens de les modifier.

[*Français*]

Il ne faut plus jamais que notre Constitution soit vue comme un obstacle à la réalisation d'un grand destin, ni au Québec, ni dans aucune autre région du Canada.

Le document fondamental de notre existence comme pays doit exprimer fidèlement ce que nous sommes et surtout, monsieur le Président, affirmer clairement ce que nous voulons devenir. Et voilà le défi devant nous tous.

N'ayons pas peur de faire des changements à notre Constitution, mais ayons le plus grand respect pour ce qu'elle doit proclamer et protéger, le pays de nos ancêtres et le pays de nos enfants.

Je propose aujourd'hui qu'on définisse ensemble, en associant à notre réflexion tous ceux et celles qui ont placé leur confiance en nous, les moyens qui nous permettront de répondre aux exigences d'un monde en évolution rapide et très profonde.

Dans le respect de ce que d'autres ont sincèrement voulu que notre Constitution soit, mais avec la conscience de ses imperfections et avec la détermination d'en faire un instrument d'unité plutôt qu'une cause de discorde, donnons aujourd'hui au Canada la possibilité de la modifier dans le sens de notre histoire et les besoins urgents de notre avenir.

Monsieur le Président, comment le faire? Commençons par regarder autour de nous pour voir dans quelle direction les autres pays s'en vont. Regardons vers l'Europe, vers la France et l'Angleterre, les mères-patries de beaucoup d'entre nous.

Une nouvelle Europe, l'Europe de l'intégration politique et de l'union économique, comme le prédisait tout récemment le chancelier Kohl à Paris, et je le répète, l'Europe de «l'intégration politique et de l'union économique totale», voilà la phrase prononcée par le chancelier Kohl.

• (1140)

Oui, mais cette Europe est déjà en chantier: en 1992, 340 millions d'Européens auront formé un marché unique; en 1994, ils auront établi une seule banque centrale pour toute l'Europe; et ils veulent se doter d'une monnaie commune d'ici 1999.

Monsieur le Président, l'Europe se dirige de façon inéluctable vers une nouvelle forme de fédéralisme. Il faut quand même se demander pourquoi. Parce que le moteur principal derrière cette impulsion extraordinaire, en Europe, c'est la République française. C'est le président Mitterrand lui-même qui est un des grands architectes de l'intégrité de l'Europe, de l'union de l'Europe, de l'intégration économique et politique. Le président de la République française est devenu le grand architecte de cette intégration politique et économique. Pourquoi? Parce qu'aux yeux des Français, des Britanniques, des Espagnols, des Italiens, des Allemands et des Européens en général, le fédéralisme est le régime politique qui peut le mieux assurer le respect de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe en même temps que le développement économique et la justice sociale.

Pourtant, la voie que l'Europe est en train d'ouvrir pour elle-même, c'est une route que nous Canadiens avons déjà parcourue: nous avons un marché commun depuis 1867; nous avons une monnaie commune depuis 1870; et nous avons une banque centrale au Canada depuis 1934. Pourquoi irions-nous à contre-courant de l'histoire en abandonnant le système fédéral alors qu'au même moment les Européens sont en train de le découvrir.

L'autre soir, on a vu à la télévision, monsieur le Président, il y a à peine une dizaine de jours, des images saisissantes de cette volonté de rapprochement quand des mineurs français ont donné la main à des mineurs anglais à 500 mètres sous la Manche. L'Angleterre est maintenant relié à la France par voie de terre. Cela n'est pas seulement un symbole, c'est la démonstration la plus concrète, la plus concluante qu'on puisse demander que l'avenir appartient à ceux qui s'unissent.

Je représente dans cette Chambre une circonscription électorale du Québec, et au Québec certains proposent, pour justifier leur désir de démanteler le Canada, une éventuelle association avec ce même Canada, sans pouvoir même garantir qu'elle arrivera jamais. À ceux-là je dis: Nous l'avons déjà cette association. On l'a déjà cette association, et nous allons la rendre encore plus fructueuse, encore plus souple, à l'avantage de tous les Québécois et Québécoises, à l'avantage de tous les Canadiens et Canadiennes, à l'avantage de notre grand pays.

[*Traduction*]

Bâtissons au lieu de démolir. Rénovons au lieu de tout jeter par terre. Il est évident que notre procédure de modification de la Constitution n'a pas fonctionné à notre avantage. Nous le savons tous. Mais nous tous savons aussi autre chose, quelque chose qui émane de notre histoire et que nous ressentons tous en tant que citoyens de ce magnifique pays.

L'idée du Canada tout comme le grand idéal canadien sont des valeurs précieuses qui continuent de croître dans l'âme et le coeur des Canadiennes et des Canadiens.

Cet esprit, cette idée du Canada n'a pas germé dans un document constitutionnel. Le Canada ne tire pas son origine d'une série de documents rassemblés à Londres, à Paris ou ailleurs. Le Canada vivait déjà dans le coeur des premiers autochtones qui, voilà des milliers d'années, ont transmis à leurs enfants l'amour de la beauté de leur environnement naturel.

Le Canada était un rêve scintillant à l'horizon, au delà des mers, lorsque Jacques Cartier et Champlain ont apporté la langue et la culture française en Amérique du

Nord. Les colons anglais, les Irlandais et les Écossais ne sont pas venus ici pour apporter des modifications à la Constitution. Ils sont venus pour bâtir un pays où leurs enfants pourraient grandir dans la liberté, la paix et la prospérité, ce qu'ils firent mieux qu'on ne l'eut jamais espéré. Leurs sacrifices, leur façon de voir les choses et leur courage nous ont donné le Canada. À nous maintenant de prendre la relève et de nous efforcer de faire toujours mieux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce rêve a attiré des générations et des générations d'immigrants de tous les peuples de la terre.

Nous tous, ici réunis à la Chambre des communes, formons la descendance de ces hommes et de ces femmes qui nous ont laissé en héritage un des plays les plus beaux, les plus prospères et les plus libres du monde.

Il ne nous reste qu'à nous montrer dignes de ce rêve et de bâtir ensemble le pays que nous voulons pour nos enfants.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le document de travail intitulé *La modification de la Constitution du Canada* que le gouvernement a préparé.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de donner le point de vue de mon parti sur la motion instituant un comité spécial chargé de faire enquête et rapport sur le processus de modification de la Constitution du Canada.

Nous, du Parti libéral, entendons appuyer vigoureusement ce comité mixte, mais nous avons tout de même des préoccupations et des doutes plutôt sérieux dont je tiens à faire état. J'insisterai sur le fait que ce comité aurait dû être créé il y a déjà un certain temps. En fait, bien des gens se demanderont s'il n'aurait pas dû se substituer au groupe Spicer, mais je laisserai les Canadiens se faire leur idée là-dessus.

De plus, nous avons des appréhensions au sujet du mandat du comité, qui nous semble trop étroit, puisqu'il ne porte que sur la formule de modification. À notre avis, la question cruciale est la répartition des pouvoirs entre les divers niveaux de gouvernement.

[*Français*]

La formule d'amendement à la Constitution est évidemment un élément extrêmement important mais, pour nous, la clé, la question la plus importante est le partage des pouvoirs.

[*Traduction*]

Permettez-moi d'expliquer aux députés certaines des réserves et des craintes que nous avons, comme parti.

• (1150)

Il s'agit d'un nouveau comité qui est nommé, alors qu'il règne déjà au Canada une grande confusion, et nous craignons qu'elle ne s'aggrave. Pourquoi? Il y a le groupe Spicer qui examine les orientations que le pays doit prendre, de l'avis des Canadiens.

Il y a la Commission Bélanger-Campeau, qui étudie les orientations que les Québécois et leur province devraient prendre. Il y a aussi une commission en Alberta, une au Nouveau-Brunswick et une au Manitoba.

On nous dit aussi que l'Assemblée des premières nations a sa commission, parce que celles qui ont été créées jusqu'à maintenant ne leur inspirent pas confiance. J'apprends aujourd'hui que deux syndicats viennent de mettre une nouvelle commission sur pied, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Syndicat national de la Fonction publique provinciale.

[*Français*]

Ce nouveau comité, bien que le premier ministre l'ait bien défini et qu'il ait soulevé un nombre de questions extrêmement importantes, pourrait amener de la confusion, à mon avis, parce qu'il y a tellement d'activités maintenant à travers le Canada. Les gens vont se demander pourquoi créer une telle commission, un nouveau comité? Où cela nous mènera-t-il? Qu'est-ce que cela va accomplir exactement?

[*Traduction*]

Beaucoup d'entre vous le savent, la Commission Bélanger-Campeau est perçue comme un groupe bien organisé qui est vraiment à l'écoute des points de vue qui lui sont présentés. Elle attire certes beaucoup d'attention et, que son travail nous plaise ou non, il faut admettre qu'elle remplit très bien son rôle, qui est de recueillir l'opinion de divers éléments de la population sur les orientations qu'ils préconisent.

Chose curieuse, jusqu'à aujourd'hui, Jean Chrétien, chef du Parti libéral du Canada, est le seul chef d'un parti national, qui souhaite exposer ses vues à la Commission Bélanger–Campeau.

[*Français*]

Je suis extrêmement fier de cette initiative de la part du chef de mon parti et je l'en félicite.

[*Traduction*]

Lorsqu'on considère la Commission Spicer, il faut bien constater, sans vouloir être méchant, que les commentaires jusqu'ici n'ont pas été extrêmement positifs. Un journaliste a qualifié la commission d'inutile. Un autre a dit qu'elle est complètement désorganisée. Beaucoup d'autres qualificatifs pourraient également s'appliquer. On a pu lire la manchette suivante dans un journal: «Le groupe de consultation des citoyens n'est qu'une plaisanterie».

Je voudrais citer le chef de l'opposition qui a touché au grand problème de la commission en disant ceci: «Si elle ne se met pas bientôt au travail avec un effectif complet, elle perdra sa crédibilité, ce qui serait dommage. Nous pensions, en effet, que ce serait un moyen de combler le fossé qui caractérisait les dernières discussions constitutionnelles, c'est-à-dire de donner aux Canadiens la possibilité de se faire entendre.»

Je crois que c'est exactement là le problème de la Commission Spicer. Elle a bien été établie, mais jusqu'ici, elle n'a pas réalisé grand-chose.

[*Français*]

Je suis content de constater que deux personnes ont maintenant été nommées au sein du comité pour combler les deux postes vacants. Malheureusement, il demeure qu'un commissaire, selon les rapports que j'ai reçus, n'a pas encore participé pleinement aux fonctions attribuées à cette commission, laquelle pourrait être très importante pour le Canada.

[*Traduction*]

Il faut se demander pourquoi le gouvernement a décidé d'établir un comité spécial composé de représentants du Sénat et de la Chambre des communes. Il importe, d'abord et avant tout, d'essayer d'être très honnête à ce sujet. Indubitablement, la création du comité est une réaction aux critiques. C'est une réaction à la Commission Bélanger–Campeau du Québec qui, comme je l'ai dit, travaille extrêmement bien. J'ai également noté que la Commission Spicer n'a pas commencé à travailler efficacement. J'espère qu'elle parviendra enfin à agir d'une manière plus décisive.

La création du comité fait également suite à l'échec essuyé par le premier ministre au sujet du processus constitutionnel et de l'Accord du lac Meech. Si le premier ministre avait réussi dans son initiative, nous n'aurions pas ce comité à l'heure actuelle.

Cela nous amène à une autre question. Pourquoi le premier ministre a-t-il échoué? Les Canadiens s'interrogeaient sur les objectifs réels de son initiative. Nous voulions tous que le Québec se joigne au reste du Canada et signe la Constitution. Nous le voulions vraiment et la plupart des Canadiens le voulaient aussi.

Cependant, à cause du peu de confiance qu'inspirait le premier ministre lorsqu'il a fait certaines promesses, les gens se demandaient s'il n'avait pas en réalité d'autres objectifs. Cela a eu des effets très négatifs sur le processus.

Le processus lui-même était vicié. Des particuliers et des groupes de toutes les régions du Canada l'ont dit. Je ne tiens pas à évoquer ces 12 hommes réunis à huis clos pendant la nuit. Il est certain que le processus ne convenait pas. Les Canadiens avaient l'impression d'être tenus à l'écart et, de ce fait, ils sont devenus extrêmement méfiants au sujet de ce qui se passait.

Il aurait pu y avoir des consultations publiques utiles sur l'Accord du lac Meech, mais le gouvernement a soutenu que c'était une toile sans couture qui ne pouvait pas être retouchée. Je reconnais qu'il y a eu certaines consultations, mais le problème c'est que, une fois qu'on a dit que c'est une toile sans couture qui ne peut pas être retouchée, on se contredit en prétendant vouloir tenir des consultations. Les gens disent: «À quoi bon? C'est une farce. Ce n'est pas un effort sincère en vue de se renseigner sur ce que pensent les Canadiens.»

Il aurait dû y avoir des consultations utiles chaque fois qu'une nouvelle étape était franchie. Il aurait dû y avoir des consultations continues, mais il n'y en a pas eu.

Je vous donne un exemple de ce qui est arrivé, même si l'on avait déclaré que l'Accord était une toile sans couture et qu'on ne pouvait pas le modifier au besoin. Le premier ministre et son gouvernement, lorsque le délai tirait à sa fin et qu'ils sont devenus vraiment inquiets, ont soudainement changé de ton. Ils ont dit, en fait, qu'ils pourraient accepter un accord parallèle. En fait, monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'il a créé le comité Charest. Celui-ci a présenté son rapport, mais on n'a pas tenu compte de la plupart des recommandations.

Puis, plus tard encore, même après avoir dit que le délai de trois ans devait absolument être respecté, lorsque nous étions au bord du précipice, le premier ministre et son gouvernement ont fait volte-face encore une fois. Ils ont voulu soumettre la question à la Cour suprême du Canada pour voir s'il était possible de prolonger le délai.

[*Français*]

Je viens d'indiquer tout à fait clairement, je crois, qu'il y a eu un échec de la part du premier ministre et de son gouvernement dans le processus constitutionnel. Et ce comité qu'il propose d'établir aujourd'hui est une réaction à cet échec, est une réaction à un manque de sensibilité envers les Canadiens et les Canadiennes, est une réaction visant, si possible, à corriger le tir. Et j'espère du fond de mon coeur qu'il ne soit pas trop tard.

[*Traduction*]

C'est vraiment le premier ministre, à cause de son manque de sensibilité et du processus inadéquat qu'il a choisi, qui a tué l'Accord du lac Meech ou ce qu'on aurait pu en réchapper. Par exemple, de nombreux constitutionnalistes disent que trois des cinq propositions auraient pu être adoptées avec la formule 7-50, c'est-à-dire avec l'accord de 7 provinces regroupant au moins 50 p. 100 de la population. Ces propositions touchaient l'immigration, la société distincte et la possibilité de ne pas participer aux programmes fédéraux avec une juste compensation, ce qui peut se produire maintenant. Nous savons tous que la formule 7-50 aurait pu nous donner ces changements que le Québec voulait. Seulement deux propositions auraient nécessité l'unanimité, soit le rôle des provinces dans la nomination des juges de la Cour suprême du Canada et le droit de veto du Québec en ce qui concerne les modifications constitutionnelles.

En choisissant ce processus, le premier ministre a fixé un objectif qui était presque impossible à atteindre. Il a jeté les dés trop tard, et le Canada a perdu.

[*Français*]

Il a mis la barre très haut et il a échoué, et c'est malheureux. C'est malheureux pour le Canada et pour les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Je veux parler brièvement de la formule de modification. Un grand nombre d'entre vous savent qu'il existe actuellement deux manières possibles de modifier la Constitution du Canada. Comme je l'ai indiqué il y a quelques instants, l'une des deux formules exige, relativement à certaines propositions, l'assentiment de sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population canadienne. Un délai de trois ans est prévu dans ces cas.

• (1200)

Le partage des pouvoirs auquel j'ai fait allusion et qui, selon moi, représente le défi le plus important, peut en fait être modifié en vertu de la règle des 7-50, c'est-à-dire de la formule selon laquelle sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population doivent donner leur accord.

D'autres questions exigent l'unanimité et ne sont pas assujetties à un délai, notamment le changement de la formule de modification, et il est évident que nous devons examiner ces aspects.

L'échec de l'Accord du lac Meech est en partie imputable au fait que la formule de modification proposée par le premier ministre ne comportait aucun mécanisme réel permettant au public de se faire entendre. Il y a eu des discussions. En fait, le public a pu se faire entendre dans une certaine mesure, mais le processus comportait des lacunes. Les gens avaient l'impression que la cause était entendue. Il semblait que rien ne pouvait plus être changé. Les Canadiens avaient le sentiment de n'avoir pas été consultés et d'avoir été joués.

Je souligne qu'il n'y a rien dans la règle des 7-50, ou dans la formule proposée dans l'Accord du lac Meech, qui aurait empêché le premier ministre et son gouvernement d'obtenir, tout au long du processus, des points de vue détaillés et éclairés de la part des Canadiens de toutes les régions du pays.

Il importe ici d'essayer de comprendre l'origine de la règle des 7-50. Beaucoup de députés se souviennent que l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, pensait qu'il pouvait, à titre de premier ministre, rapatrier la Constitution. Les premiers ministres Davis, de l'Ontario, et Hatfield, du Nouveau-Brunswick, partageaient cette opinion. Toutefois, les huit premiers ministres des autres provinces n'étaient pas d'accord avec cette façon de rapatrier la Constitution et ils ont proposé la règle des 7-50, que M. Trudeau a acceptée.

[*Français*]

Il me semble qu'il soit extrêmement important de comprendre que la formule 7/50 en est une qui n'est pas parfaite. Évidemment, il y a très peu de formules qui le seront, mais il y a quand même des éléments positifs. On reconnaît que cette formule ne répond pas suffisamment bien, je crois, aux aspirations du Québec, des Québécois et des Québécoises. Mais je crois que ce n'est pas la formule en soi, mais c'est la façon dont on a choisi de l'utiliser qui a mené à l'échec de l'Accord du Lac Meech. Il y a eu des consultations, mais elles ont été inadéquates. Il aurait dû y en avoir tout au long du chemin. Il y avait aussi l'attitude intransigeante du gouvernement démon-

trée vis-à-vis certains changements proposés par mon parti, le Parti libéral, aussi bien que nombre d'autres groupes à travers le Canada.

[*Traduction*]

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui, mes collègues et moi-même l'espérons, aura beaucoup de succès dans sa démarche, connaît un départ difficile. Un chroniqueur a écrit que ce comité était «la nouvelle illusion de Mulroney». Ce journaliste poursuivait en disant: «C'est entretenir une illusion dangereuse que d'imaginer qu'un comité créé en désespoir de cause réussira là où les spécialistes, ont toujours échoué.» Les efforts faits depuis 30 ans ou plus ont aussi échoué.

Comme je l'ai signalé, le mandat du comité est étroit. Celui-ci doit essentiellement s'occuper de la formule de modification. Malheureusement, celui-ci pourrait nous induire en erreur parce que cette formule ne constitue pas la question fondamentale. C'est une question importante, mais ce n'est pas la question fondamentale. Ce qui compte avant tout, c'est le partage des pouvoirs; il faut déterminer ce que chaque niveau de gouvernement peut faire et doit faire. Le comité doit concentrer ses efforts sur le partage et la redistribution des pouvoirs. Il doit s'attaquer à cette tâche, parce que c'est là que réside le véritable défi. Il faut procéder à une réforme des institutions fédérales, ce qui englobe une réforme du Parlement, très certainement du Sénat, sans doute aussi, dans une certaine mesure, de la Chambre des communes, et, peut-être, de la Cour suprême du Canada.

[*Français*]

Nous avons accentué, comme parti, le partage des pouvoirs, non seulement la formule d'amendement à la constitution, parce que, pour nous, c'est vraiment l'élément clé, c'est le grand défi de notre pays aujourd'hui.

[*Traduction*]

Permettez-moi de parler du partage des pouvoirs. Vous savez que certains pouvoirs sont clairement attribués au gouvernement fédéral, tandis que d'autres sont, tout aussi clairement, réservés aux administrations provinciales et municipales; les pouvoirs accordés au gouvernement national sont clairement énoncés dans la Loi constitutionnelle de 1867. Permettez-moi de donner quelques exemples.

La défense, la devise et les services postaux soulèvent peu de discussion. Ils font tous partie du mandat donné au gouvernement national; ils sont, si vous voulez, de compétence fédérale. Voici quelques exemples de pouvoirs qui sont de compétence provinciale: les lois régissant les droits de propriété, les institutions municipales, les travaux de nature locale, la délivrance des permis locaux, la création des infrastructurres municipales, etc. Dans bien des domaines, les lignes de démarcation ne sont plus aussi nettes, d'où le défi, les difficultés, le besoin de débats, de discussions et d'études.

Le gouvernement fédéral contribue fortement à la santé des Canadiens par l'intermédiaire des provinces et impose, à raison, des normes et critères. La contribution du gouvernement fédéral dans les domaines de l'éducation et de la santé a diminué sensiblement. Sa contribution à l'éducation demeure considérable, comme il se doit, mais comme l'éducation relève des provinces, de la confusion et des difficultés en résultent. La culture présente un autre défi semblable.

Tout en relevant essentiellement du fédéral, les droits des autochtones ont des incidences sur les infrastructures provinciales et municipales. L'immigration est un autre domaine où il existe une zone grise et qu'il faudrait tirer au clair. Il y a aussi le commerce international, les communications, et ainsi de suite.

[*Français*]

Je crois que, lorsque je parle du partage des pouvoirs, ce qui est le plus important pour moi, et je crois pour tous les gens qui m'entourent, c'est vraiment de comprendre qu'au niveau fédéral, il y a des pouvoirs qui appartiennent exclusivement au gouvernement national. Il y en a d'autres qui appartiennent aux provinces et, bien sûr, aux municipalités. Et puis, quelques fois c'est extrêmement clair. En ce qui touche le domaine de la défense nationale, par exemple, il n'y a pas tellement de contestation. En ce qui concerne, disons, les lois qui gouvernent la propriété, cela appartient surtout aux provinces. Mais il y a un nombre de domaines, tels que la santé, l'éducation, la culture, les droits des peuples aborigènes, l'immigration, le commerce extérieur, les communications, *et caetera*, où c'est moins que clair, où il faudrait vraiment discuter, étudier et comprendre à fond qui a la responsabilité.

[*Traduction*]

Je le répète, pour le faire bien ressortir, le problème réel n'est pas la formule de modification; ce n'est qu'un des aspects, quoiqu'un aspect important. Le problème réel est le partage des pouvoirs. Et j'ai voulu énoncer cette idée dans la question suivante: comment les divers paliers de gouvernement peuvent-ils le mieux se réorganiser de manière à répondre le mieux aux besoins des

Canadiens, où qu'ils vivent dans ce grand pays. Voilà le vrai problème. C'est ce genre de mandat qu'il faudrait donner à cette commission.

[*Français*]

Quel niveau de gouvernement peut mieux répondre aux besoins de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, que ce soit dans une province, dans une autre, dans un des deux territoires? Quel niveau peut vraiment répondre aux besoins de nos citoyens et citoyennes? Pour nous, c'est le plus grand défi que nous vivons en ce moment. Nous vivons, en ce moment, de grandes difficultés à travers le pays.

[*Traduction*]

Permettez-moi de proposer, en résumé, ce qui suit: le Parti libéral est disposé à appuyer la motion ministérielle visant à créer un comité spécial mixte du Sénat et des Communes pour consulter les Canadiens et se pencher sur le processus de modification de la Constitution du Canada pour ensuite faire rapport. Nous accordons notre appui de principe, non pas sans quelques inquiétudes et appréhensions face à cette motion. Nous appuyons cette résolution parce que nous voulons aider, sans partisanerie, le premier ministre à se tirer d'embarras, du pétrin dans lequel il s'est placé, parce que nous voulons vraiment travailler en collaboration pour aider le Canada et les Canadiens.

• (1210)

Nous sommes disposés, au Parti libéral, à laisser de côté la partisanerie, afin de travailler pour l'avenir du pays. Nous le sommes vraiment, et j'espère que des membres d'autres formations politiques sont prêts à en faire autant.

L'une des lacunes que présente le mandat du comité envisagé, comme je l'ai mentionné. . .

[*Français*]

. . .un mandat beaucoup trop étroit. La formule d'amendement, je suis d'avis qu'il faut l'étudier et je crois que cela active un certain nombre d'autres questions, mais d'un autre côté, le partage des pouvoirs est vraiment la question clé.

Pourquoi appuyons-nous la création, par le gouvernement, de ce comité? C'est très simple. C'est dans un esprit de coopération, d'ouverture d'esprit et pour permettre au premier ministre de sortir des difficultés constitutionnelles, qu'il a créées lui-même et qu'il a imposées au Canada, aux Canadiens et Canadiennes à travers le pays. C'est pour le Canada, pour les Canadiens et Canadiennes que nous allons travailler ensemble. C'est uniquement pour cela.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'à la fin, si les Canadiens et Canadiennes ne se sentent pas partie intégrante de ce grand pays, qu'il s'agisse des autochtones, des francophones, des anglophones, des néo-Canadiens, des néo-Canadiennes, s'ils ne sentent pas qu'ils appartiennent, qu'ils peuvent participer pleinement au processus décisionnel de ce pays, dans la vie économique, sociale, culturelle et linguistique du Canada, si chaque région ne se sent pas pleinement impliquée, le succès que nous cherchons tous s'échappera. Nous ne l'aurons pas.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis contente que nous débattions cette motion aujourd'hui. Je sais que le gouvernement aurait voulu éviter ce débat et que le Parti libéral ne demandait pas mieux que de l'éviter aussi. Or, ce projet de comité met en cause la Constitution du Canada. Il faut que le Parlement intervienne. Il faut que les Canadiens prennent part au processus et qu'ils soient constamment informés. C'est parce que mon parti défend ces principes que nous avons exigé ce débat aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, nous nous opposons à la motion du gouvernement pour plusieurs raisons. Je tiens à préciser tout de suite que si nous nous opposons à cette motion, cela ne veut pas dire que nous nous opposons au renouveau constitutionnel. Bien au contraire. Nous nous opposons à la motion parce qu'elle ne propose pas d'initiatives sérieuses en matière constitutionnelle et que c'est ce que nous voulons. Le comité que l'on se propose de former offre une réponse unidimensionnelle à une crise nationale profonde. Il est une réponse partielle à un problème vaste et complexe. La grande question est de savoir quel Canada nous voulons créer et comment nous voulons nous y prendre.

Le comité sera chargé d'étudier les moyens à prendre pour atteindre un but, mais non de définir ce que nous voulons nous fixer comme but. Nous devrions commencer par établir certains des principes fondamentaux qui orientent une nation vers l'idéal qu'elle s'est fixée.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Mon idéal national et celui de mon parti reposent sur les principes de l'engagement envers la justice sociale et de la conscience de l'obligation que nous avons de prendre soin les uns des autres.

Nous croyons qu'il faut reconnaître toute l'ampleur de notre diversité, car la nation canadienne ne s'édifiera pas dans l'homogénéité, mais bien dans le véritable respect et la véritable consécration de nos nombreuses communautés culturelles, des premières nations du Canada et des groupes linguistiques francophones et anglophones.

Notre constitution doit donc reconnaître les droits collectifs et les obligations collectives. La Charte garantit aussi nos droits individuels. Nous devons réfléchir à ce qui fait de nous collectivement une nation. Pour que tous les Canadiens soient égaux, il faut garantir le respect des droits des groupes et des collectivités. Cela exigera peut-être des dispositions constitutionnelles différentes pour divers groupes, que ces groupes soient les autochtones ou le Québec. Mais la véritable égalité découle de la reconnaissance de la diversité au sein d'une nation, et c'est ainsi que nous nous découvrirons un lien commun.

C'est en nous fondant sur ces principes que nous pourrons entreprendre l'édification réelle d'une constitution. Les Canadiens réclament un renouveau constitutionnel d'envergure. Ils veulent que la constitution reflète la réalité du Canada tel qu'il est à l'aube de l'an 2000. Les Canadiens veulent une constitution qui réponde aux besoins des autochtones, des femmes, des minorités, du Québec, des résidents du Nord et de toutes les régions du Canada, d'un océan à l'autre.

Le comité que vous proposez n'examinera que quelques-unes de ces questions. Il ne s'attardera qu'à certains aspects limités de la constitution. Le gouvernement ne tiendra pas forcément compte de ses conclusions; du reste, c'est sûrement ce qu'il fera s'il adopte la même attitude que précédemment. Nous nous opposons à l'adoption de cette motion, non pas parce que l'avenir du Canada ne nous importe pas, mais justement parce nous nous en soucions.

Les Canadiens savent quelle est la position du Nouveau Parti démocratique là-dessus. Nous voulons un Canada uni, de l'Atlantique au Pacifique, et du sud jusqu'à l'océan Arctique. Nous voulons un Canada uni, fier de sa diversité, dont les citoyens partagent une volonté commune de créer une société juste et attentive aux besoins de tous.

Nous n'avons à peu près aucune raison de croire que ce gouvernement soit déterminé à réformer la constitution au moyen d'un mécanisme ouvert et démocratique. Il suffit de se remémorer le passé pour s'en convaincre.

D'abord, il y a eu l'accord du lac Meech, en 1987. Les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada s'étaient réunis pour tracer la carte de l'avenir du Canada, sans avoir consulté ni écouté au préalable ceux qui s'en serviraient, ceux qui seraient obligés de s'en servir pour s'orienter.

Comment cette carte a-t-elle été présentée aux Canadiens? Par le premier ministre, qui leur a dit que pas un mot ni une seule virgule du projet initial ne pourraient être changés. Tout au long du débat, il a essayé de polariser les Canadiens autour d'une idée dominante: quiconque critique l'accord ou y propose des solutions de rechange est anti-Québec. C'était une stratégie qui divisait et qui détruisait le pays. Je dirais même que c'était la mesure la plus dévastatrice que le premier ministre et son gouvernement n'aient jamais proposée pour notre pays. Elle nous a menés à la situation dans laquelle nous nous trouvons, en 1990.

[*Français*]

Que penser du processus qui a suivi ces événements: On a créé un comité sur le lac Meech, qui a siégé pendant un mois, qui n'a pas quitté Ottawa et qui a eu très peu d'occasions d'écouter ce que les Canadiennes et Canadiens avaient à dire. Le Sénat a tenu de nombreuses audiences. On n'a pas tenu compte des recommandations qui ont suivi ces consultations sénatoriales.

Lorsqu'il s'est rendu compte que les Canadiennes et les Canadiens devaient être écoutés, le gouvernement a finalement mis sur pied le Comité Charest. Notre parti et nombre de députés ont pris le comité au sérieux. Nous avons travaillé fort pour tenter de trouver des solutions et des compromis.

Malgré le peu de temps dont il disposait, le comité a essayé d'écouter ce que la population avait à dire.

[*Traduction*]

Le comité Charest avait trouvé un compromis sur lequel les trois partis s'étaient entendus. Quel sort le gouvernement a-t-il réservé au rapport Charest? Il n'en a pas tenu compte tout comme il a fait fi des recommandations qui ont été formulées dans le cadre de l'ensemble des audiences publiques, qu'elles aient porté sur le commerce, la TPS, le Plan vert ou la Constitution. Le gouvernement actuel tient des audiences publiques; il entend les Canadiens, mais il ne les écoute pas.

• (1220)

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Il n'a pas tenu compte du rapport Charest. Puis, comme il fallait s'y attendre, le premier ministre a de nouveau réuni les premiers ministres provinciaux à huis clos, et les Canadiens ont été obligés d'en subir les conséquences.

L'opération du lac Meech a échoué, et cet échec a été de taille, car il a contribué à accroître l'hostilité au Québec, dans l'Ouest canadien, parmi les peuples autochtones du Canada et, à vrai dire, parmi tous les Canadiens.

Quelles leçons le gouvernement a-t-il tirées de cet échec? S'est-il rendu compte que les Canadiens doivent être invités à participer à toutes les étapes du processus? A t-il compris que le Parlement a un rôle actif à jouer dans ce processus?

Voyons maintenant quelles ont été les deux dernières mesures annoncées par le gouvernement.

[*Français*]

D'abord, il y a le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, la Commission Spicer. Le nom «l'avenir du Canada» est beau, monsieur le Président, et si on lui donnait un vaste mandat, ce groupe pourrait être une initiative très valable.

Mais on ne sait pas trop quel est le mandat de ce groupe. C'est la confusion qui règne, monsieur le Président, parce qu'une fois de plus, le premier ministre a pris une initiative sans consulter le Parlement, sans consulter les chefs des partis d'opposition et sans consulter les députés de cette Chambre. En effet, au fur et à mesure que se déroulent les événements, on se rend compte que les membres de la Commission eux-mêmes ne connaissent pas le mandat du groupe.

La Commission Spicer aurait pu avoir un mandat clair et réalisable, s'il y avait eu des consultations et un engagement. Il est peut-être possible d'accomplir quelque chose, monsieur le Président, du moins je l'espère. Le Nouveau parti démocratique fera tout en son pouvoir pour que cela fonctionne. Nous exhortons le gouvernement à en faire de même.

[*Traduction*]

On nous propose aujourd'hui, monsieur le Président, de créer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui examinera la formule de modification de la Constitution. Une fois encore, il n'y a eu aucune consultation. Le premier ministre n'a pas consulté les chefs des partis de l'opposition. La Chambre n'a pas été invitée à examiner les efforts à long terme déployés au sujet de la Constitution. Qu'on dépose aujourd'hui après le discours du premier ministre un document de travail qui n'a pas été communiqué aux partis avant la présentation de cette motion, c'est absolument inacceptable. C'est encore la même vieille façon de faire, et il faut que cela change si nous voulons sauver notre pays.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Depuis le 23 juin, chaque fois que le gouvernement propose une mesure, nous nous posons la question suivante: «Le premier ministre a-t-il appris quelque chose de ses erreurs passées?» De toute évidence, il ne l'a pas fait, monsieur le Président, et c'est désolant. Je pense que ce l'est, non pas d'un point de vue sectaire, mais pour le Canada. Nous devons tirer des leçons de notre histoire. C'est sur cela que porte maintenant tout le débat constitutionnel. Nous devons apprendre de nos erreurs; nous les voyons clairement devant nous. Mais pourquoi en est-il autrement? Les Canadiens aimeraient bien le savoir.

Il est tout à fait inexcusable de ne pas avoir présenté aux députés de l'opposition le document de travail sur le comité dont on propose la création avant la tenue du débat. Ce geste est arrogant et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'inscrit dans la même vieille façon de faire. C'est inacceptable. C'est pour cette raison que nous souhaitons la tenue d'un débat sur cette motion aujourd'hui. Nous refusons tout simplement d'approuver sans discussion la création de ce comité.

Nous avons d'ailleurs la ferme conviction que son mandat est trop restreint. La question de la formule de modification est importante. En ma qualité de députée du Yukon, je n'ai certainement pas à vous rappeler ce que signifie, pour le territoire que je représente et la création de futures provinces, une disposition sur l'unanimité dans la formule de modification. Je sais à quel point c'est important. Le parti que je dirige est conscient de l'importance de la formule de modification.

La question fondamentale qu'on doit se poser en l'occurrence est de savoir si ce comité s'attaque au véritable problème. Nous disons que non. Le Canada a besoin de savoir non pas seulement comment nous allons parvenir à notre but, mais bien quel est notre but.

C'est une question de priorité. Et les questions autochtones? Les députés ministériels ont dit que tout progrès en matière constitutionnelle concernant les autochtones devra attendre la fin des travaux de la Commission Spicer. Les autochtones se demandent, et nous aussi, pourquoi les autochtones doivent attendre alors que pour une raison ou une autre ce comité peut commencer ses travaux et se mettre à parcourir le Canada.

Étant donné les promesses rompues que le gouvernement a faites aux autochtones, étant donné les événements de l'été, étant donné qu'au moment où nous parlons des milliers d'autochtones vivent partout au Canada dans des conditions de logement déplorables et n'ont aucune chance d'emploi, je soutiens que les autochtones canadiens ne peuvent pas attendre. Le premier ministre n'a-t-il rien appris des événements de l'été 1990? S'il est un comité qui devrait maintenant parcourir le pays, ce devrait en être un sur les affaires autochtones

chargé d'essayer de résoudre les problèmes très complexes auxquels les Premières nations font face d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Ce que je dis ici aujourd'hui, monsieur le Président, c'est que le débat constitutionnel devrait être à la fois plus réaliste et plus général que ce qu'on envisage pour le comité mixte proposé.

[*Français*]

Mon parti, vous le savez, a fait de nombreuses propositions concrètes à cet égard. Nous avons proposé la création d'une assemblée constituante. Nous avons demandé la mise en oeuvre d'un comité permanent de la Chambre des communes sur la Constitution, et nous réitérons cette demande aujourd'hui. Si nous avons un comité permanent des transports, un autre de l'agriculture, il nous est possible d'avoir également un comité de la Constitution sur l'avenir de notre pays. Ce dernier nous permettrait d'élargir les discussions sur la Constitution. On pourrait parler, entre autres, d'une formule d'amendement. Bref, le comité permanent nous permettrait d'examiner la Constitution dans son ensemble au lieu de procéder, morceau par morceau, tel que la motion du gouvernement le sous-tend aujourd'hui.

[*Traduction*]

En conclusion, ce que mon parti et moi disons, c'est qu'il ne suffit pas de former un comité et de l'envoyer sillonner le pays pour discuter de la formule de modification, aussi importante puisse-t-elle être, car le Canada ne se résume pas à une formule de modification, mais à des gens qui vivent ensemble. Il faut aller au coeur du problème, il faut parler du Canada lui-même.

Et quand nous le faisons, parlons des institutions nationales, chose que le gouvernement actuel semble déterminé à détruire. Parlons de l'universalité des programmes sociaux, autre chose que le gouvernement est manifestement déterminé à abandonner. Parlons d'une économie qui soit au service des familles canadiennes de tout le pays. Parlons d'une vision pour le Canada. Au lieu de nous tourner vers un individu ou une élite pour formuler cette vision, tournons-nous vers les Canadiens, les autochtones et les femmes; vers les gens des diverses régions du pays et du Québec; vers les agriculteurs, les écologistes et les groupes minoritaires. La vision existe. C'est une vision de diversité au sein de notre pays, la reconnaissance de cette diversité au sein d'une nation.

Le leadership consiste à rassembler ces visions, et c'est ce que nous, de notre parti, entendons faire.

Nous devons travailler ensemble à renouveler le Canada, à donner à notre nation une nouvelle orientation et une nouvelle résolution. Nous avons un pays à nul autre pareil et nous tenons une occasion qui est donnée à peu de pays sur cette planète de bâtir une société de citoyens qui vivent ensemble, qui partagent les uns avec les autres, qui se soucient les uns des autres et qui célèbrent la richesse de notre commune humanité.

• (1230)

La responsabilité que nous avons, en tant que députés, est de rapprocher les Canadiens, de trouver des solutions à nos différends et de bâtir l'avenir.

Je voudrais proposer un amendement à la motion du gouvernement, en sachant fort bien que la présidence devra décider de sa recevabilité. Je le soumets parce que j'estime que c'est par ce moyen que nous pouvons nous décharger de l'ensemble de nos responsabilités à l'égard de la population canadienne et nous attaquer vraiment à toutes les questions.

Je propose donc:

Qu'on modifie la motion à l'étude en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Un comité permanent de la Chambre des communes soit chargé de mener de vastes consultations auprès des Canadiens et de faire enquête et rapport sur toutes les questions relatives à la Constitution et à sa formule de modification.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence a reçu la motion d'amendement de la députée de Yukon et la prendra en délibéré.

Nous en sommes maintenant à la période de questions et commentaires pour une durée de dix minutes. Je reconnais l'honorable député de Shefford.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, après avoir entendu les trois derniers discours, je peux vous dire qu'il y a une forte odeur de «réchauffé» en cette Chambre. Il y a une dizaine d'années, quand j'écoutais le discours du premier ministre d'alors, il répétait exactement les mêmes phrases. Il y a trois ans, quand j'ai entendu le premier ministre du Canada nous parler de l'Accord du lac Meech, il utilisait aussi les mêmes phrases, le même discours, le même refrain. Quand j'entends mes autres collègues répéter les mêmes platitudes, je leur dis que nous sommes très, très sceptiques.

D'ailleurs, nous sommes convaincus que ce comité va engendrer un «enfant mort-né». C'est évident, monsieur le Président, qu'à ce moment-ci, alors que le feu est pris dans la maison et qu'on tente d'inspecter la plomberie, il est vraiment trop tard! Le fait de penser qu'on va refaire des consensus en ce pays, par le biais de la formule d'amendement, monsieur le Président, c'est une utopie,

c'est de la diversion et c'est de la perte de temps. On fait accroire aux Canadiens que le problème fondamental en ce pays, c'est la «mécanique» de la formule d'amendement. Ce document n'est pas digne d'un étudiant en sciences politiques 101, lequel aurait écrit un meilleur document que cela. Ce texte résume tout simplement deux banalités qu'on connaît depuis toujours: la possibilité d'un modèle référendaire ou la possibilité d'un modèle d'assemblée constituante.

Monsieur le Président, depuis plusieurs années, tous les observateurs de la scène politique rêvent d'un tel processus. Mais on sait que cela ne fait pas partie des moeurs du Canada et que la formule d'amendement actuelle, qui exige l'unanimité, ne sera jamais modifiée pour faire place à cela.

Je comprends que le premier ministre soit pris de panique. Chaque fois qu'il prononce un discours, à un dîner-bénéfice, il doit annoncer un nouveau comité. C'est fort heureux qu'il n'y ait pas trop de dîners-bénéfices ces jours-ci, monsieur le Président!

Je pense que cette initiative est digne de la ligue mineure d'improvisation. On sait fort bien qu'il a commencé avec son espèce de Comité Spicer—qui est une farce monumentale—et même le Canada anglais le trouve ridicule alors qu'au Québec, on l'ignore complètement et maintenant, il vient de créer un comité sur la plomberie. Si on lui pose des questions, il serait prêt à créer un troisième comité sur le partage des pouvoirs et en insistant un peu plus, il nommerait probablement un quatrième comité, puis un cinquième et même un sixième.

La réalité, monsieur le Président, c'est que tous ces comités n'empêcheront pas le Québec de poursuivre sa démarche. Ceux et celles qui pensent vivre dans un monde avec des lunettes roses, en pensant qu'on va y faire du *business as usual*, se trompent. Je dis au premier ministre que lui-même dans ses discours précédant la fin du lac Meech, parlait de la dernière chance, parlait de la dernière possibilité. Aujourd'hui, s'il tente de faire revivre de vieux documents de sciences politiques, le premier ministre lui-même se berce d'illusions.

Monsieur le Président, je suis prêt à accepter la motion du Nouveau parti démocratique qui est beaucoup plus honnête à mon avis, car cette motion est beaucoup plus transparente et la position de son chef est beaucoup plus réaliste.

Monsieur le Président, ce comité sera un «pelletage de nuages» perpétuel et il n'y a rien à faire avec cela.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée d'Hamilton-Est sur un rappel au Règlement.

Mme Copps: Monsieur le Président, on nous accorde dix minutes pour poser des questions au chef du Nouveau parti démocratique. C'est bien beau qu'il veuille faire un discours, j'aimerais en faire un également, mais ce sont des questions qu'il doit poser. Qu'il donne aux autres l'opportunité de poser des questions également parce qu'on est quand même des gens plus intéressés que lui à cette question.

[*Traduction*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement aux observations de la députée en disant simplement qu'en dépit de nos divergences de vues je suis sûre que personne au Parti conservateur, au Parti libéral et au Nouveau Parti démocratique n'estime que parler du Canada est une perte de temps.

Des voix: Bravo!

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la chef des néo-démocrates. Je dois dire que je pense qu'elle a perdu une fantastique occasion dans son discours. Je trouve remarquable qu'elle ait cru bon de commencer par quelques flèches, au lieu de placer le pays au-dessus des considérations politiques. Il n'est pas vrai que les libéraux soient opposés à ce débat. D'ailleurs, les trois partis se sont entendus pour tenir un débat d'une journée et elle aurait pu s'en rappeler.

Elle a dit très clairement que son parti était en faveur d'un Canada. C'est une déclaration remarquable aux yeux de ceux d'entre nous qui ont participé aux élections de 1988 au Québec, où son parti avait une vision clairement distincte de celle du reste du pays. C'est une déclaration remarquable pour ceux d'entre nous qui ont suivi l'élection partielle dans Laurier—Sainte-Marie où sa candidate, pour obtenir des voix, a tourné le dos au reste du Canada et elle, en tant que chef du parti néo-démocrate, ne l'a pas désavouée. C'est certainement une surprise pour ceux d'entre nous, au Québec, qui ont fréquemment entendu le député de Chambly prendre une position clairement contraire à celle de son parti. Ma question est celle-ci: Si elle est en faveur d'un Canada uni, comment se fait-il qu'elle ne le dit pas aux membres de son parti dans la province de Québec?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je suis le chef du Nouveau Parti démocratique et son porte-parole. J'appuie le député de Chambly qui se prononce avec conviction en tant que Québécois pour la promotion des

intérêts du Québec au sein de ce parti et pour un Canada uni.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, vous permettrez aux députés de ce côté–ci d'être un peu sceptiques. Je regardais la télévision il y a environ un mois lorsque le chef du Nouveau Parti démocratique a dit que la Constitution ne posait pas de problème, qu'elle n'était pas un sujet de préoccupation et que nous devrions examiner strictement l'économie. Je suis heureuse de voir qu'elle comprend maintenant que la Constitution est essentielle pour l'avenir de notre pays.

Si, en fait, elle parle en tant que chef du Nouveau Parti démocratique, pourquoi craint–elle de prendre la parole devant la Commission Bélanger–Campeau pour dire à la population du Québec ce que son parti pense au juste de cette question?

[*Français*]

Pourquoi n'est–elle pas prête à se présenter devant la Commission Bélanger–Campeau et à dévoiler sa politique constitutionnelle, au lieu d'envoyer le député de Chambly en prétendant. . . Il appuie la souveraineté–association mais elle ne le fait pas. Pourquoi ne fait–elle pas cette présentation?

[*Traduction*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je rends des comptes à mon parti et à la population du Canada, et non pas à l'opposition libérale.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Quoi qu'il en soit, je dirai que tant au Québec qu'ailleurs, j'ai parlé de la politique constitutionnelle de notre parti et je continuerai de le faire.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, la députée du NPD dit que nous avons touché une corde sensible. C'est certes le cas lorsque le chef de ce parti prétend que les néo–démocrates parlent en faveur du Canada. Pourtant, le chef de ce parti n'a pas le courage d'aller au Québec pour parler de la position fédéraliste de son parti devant la Commission Bélanger–Campeau. Cependant, elle est prête à y envoyer le député de Chambly qui, manifestement, dit une chose en anglais et une autre en français. Une des critiques que nous avons faites au gouvernement au sujet de ce débat, c'est que le premier ministre et son gouvernement ont dit une chose aux Canadiens anglais et une autre aux Canadiens d'expression française.

• (1240)

Il y a un parti et un chef qui sont prêts à dire la même chose dans les deux langues. Ce sont le Parti libéral et le chef libéral, qui a le courage de s'adresser à la Commission Bélanger–Campeau et de parler aux Québécois et aux Canadiens de ses espoirs et de ses rêves pour le Canada.

[*Français*]

Je trouve insultant et incroyable que le chef du gouvernement et le chef du Nouveau parti démocratique ne soient pas prêts à dévoiler leur politique constitutionnelle pour le Canada de la même façon.

M. Duhamel: Ils n'en ont pas. Ils ont peur!

Mme Copps: Monsieur le Président, aujourd'hui, nous discutons sur un projet de motion visant à créer un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé de faire rapport sur le processus de modification à la Constitution, incluant des propositions visant à modifier la formule actuelle pour en trouver une ou plusieurs.

Monsieur le Président, il est vrai que la formule d'amendement est un des problèmes qui a bloqué la Constitution, mais ce n'est pas le seul. Vous savez, monsieur le Président, le processus comme tel a été débloqué parce que le premier ministre n'était pas prêt à travailler en dehors du Québec de la même façon qu'il a travaillé pour «vendre» le lac Meech aux Québécois et aux Québécoises. Ce qu'il a fait, il a bien «vendu» le lac Meech aux Québécois et aux Québécoises, mais en même temps, il n'a pas dit un mot aux gens de l'extérieur du Québec.

Je suis au courant, car je représente une circonscription anglophone hors Québec. Brian Mulroney et sa *gang* ne sont pas venus à Hamilton pour expliquer ce qu'était le lac Meech. Ce qu'ils ont fait, ils ont insisté auprès des Québécois et des Québécoises pour leur dire que ceux qui rejettaient le lac Meech, rejettaient le Québec. Je peux vous dire, monsieur le Président, que je n'ai pas rejeté le lac Meech pas plus que je n'ai rejeté le Québec.

Mes commettants n'ont aucunement compris ce qu'était le lac Meech. Certains d'entre eux qui étaient même contre l'Accord du lac Meech ne veulent pas que le Québec se sépare. Ils veulent que le Québec reste à l'intérieur du Canada. Maintenant, je pense que suite à l'échec de Meech, on aura la possibilité de constater, avec le travail qui est fait par la Commission Bélanger–Campeau et avec la reconnaissance des gens hors Québec, que la situation est grave. Finalement, on est arrivé au moment propice où le Canada doit accueillir le Québec à l'intérieur de la famille canadienne.

M. Lapierre: Trop tard!

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, mon collègue, Jean Lapierre, sait combien je me suis débattue pour l'Accord du lac Meech au sein du caucus libéral. Je veux qu'il sache, ainsi que tous les Québécois et tous les Canadiens, que les gens de l'extérieur du Québec, qui ont rejeté l'Accord du lac Meech, n'ont pas rejeté les Québécois pour autant. Je dis au Parti conservateur de Brian Mulroney, qui a parcouru le Québec pendant trois ans en disant aux gens qu'un vote contre l'Accord du lac Meech était un vote contre eux, et aux députés du Bloc québécois qui veulent faciliter la séparation du Québec en disant aux Québecois que le reste du Canada s'en balance: «Vous avez tort.» Le reste du Canada veut faire une place au Québec au sein de la famille canadienne. Si nous ne réussissons pas, si ce processus est un échec, et j'irais jusqu'à dire que la proposition du gouvernement nous conduit vers un échec, ce n'est pas seulement le Parlement du Canada qui en paiera le prix, mais le Canada tout entier.

Le Canada sans le Québec, sans l'un des peuples fondateurs qui a tissé la trame économique, sociale, culturelle et linguistique de notre pays, ce n'est pas du tout le Canada. Beaucoup de gens ont peut-être des oeillères. Certains en avaient dans mon parti, je crois, et je l'ai dit. Mais le temps est venu maintenant d'enlever ces oeillères et de reconnaître que non seulement il vaut la peine de sauver le Canada, mais qu'il existe une composante très spéciale de ce pays, un élément unique, appelé le Québec, qui doit se sentir de nouveau chez lui au sein de la famile canadienne.

Combien de Québécois ont vu dans Meech la dernière occasion qu'avait le Canada de dire oui au Québec? On nous a donné une autre chance. Malheureusement, à cause du processus que le gouvernement fédéral vient d'engager, non seulement en instituant ce comité, mais également avec la commission Spicer, nous perdons un temps précieux alors que l'avenir du pays est en suspens.

[*Français*]

Après avoir refusé de témoigner devant la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, le premier ministre croit que ses initiatives, ici au Parlement, vont permettre aux Canadiens de résoudre le défi constitutionnel. Après avoir refusé de reconnaître le principal problème constitutionnel que nous devrons résoudre dans un avenir prochain, le premier ministre croit nous proposer des solutions adéquates. Il ne comprend pas le problème et il tente de mettre de l'avant de mauvaises solutions. Je vous demande ceci, monsieur le Président: Comment des solutions à un problème mal identifié peuvent-elles être efficaces?

Le 30 novembre dernier, j'ai demandé au vice-premier ministre si le premier ministre allait comparaître publiquement devant la Commission Bélanger-Campeau. On sait déjà qu'il fait certaines sorties derrière des portes closes et on sait que le processus de portes closes ne marche plus. Vous vous rappelerez, monsieur le Président, que le vice-premier ministre m'a répondu non, en disant qu'il ne voyait pas la pertinence à ce que le premier ministre comparaisse devant les diverses commissions qui entreprennent des études et des enquêtes sur l'avenir du Canada. Quelle honte, monsieur le Président, que le premier ministre lui-même ne soit pas prêt à comparaître devant la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec! Parce que, sans ou avec le premier ministre du Canada, l'autodétermination du Québec va se refléter beaucoup sur l'autodétermination du Canada. Si le Québec décide de suivre son propre chemin à partir de la fin mars, ce sont nous, les Canadiens, qui allons perdre beaucoup, monsieur le Président. Ce sont nous les Canadiens hors Québec qui avons le plus à perdre si le premier ministre n'est pas prêt à parler pour un Canada uni au sein de la Commission Bélanger-Campeau.

Je crois que le premier ministre doit reconnaître sa responsabilité qui est l'unité nationale. Il ne faut pas se faire d'illusions, monsieur le Président: qu'on le veuille ou non, que l'on soit d'accord ou non, en réfléchissant sur son avenir politique et constitutionnel, le Québec est actuellement en train de déterminer l'avenir du Canada. Avec tout le respect que j'ai pour toutes les autres provinces, il faut bien reconnaître que le Québec, les Québécois, sont les mieux articulés sur les questions constitutionnelles. Ce n'est pas la première fois qu'ils abordent la question constitutionnelle. Il faut même dire que la Constitution est un sport national au Québec et, comme au hockey, il y a des équipes bien formées, bien entraînées, il y a des entraîneurs qui sont des experts, des commentateurs bien informés et un public très partisan, très informé et connaisseur. Les Français de la Vallée du Saint-Laurent sont passés maîtres dans l'art de la Constitution et ils ont aussi le plus d'expérience dans ce domaine.

La Constitution de 1982 est le septième régime politique ou constitutionnel que connaissent les Français du Canada. Après le Régime français qui a débuté avec la fondation de Québec, en 1608, s'ensuivit l'occupation anglaise, après la conquête de 1759, le Traité de Paris, en

1763, qui céda le Canada, alors seulement français, à l'Angleterre. L'Acte de Québec, en 1791, accordait le droit de parler français, de pratiquer la religion catholique et d'utiliser le Code civil. L'Acte d'union de 1840 unissait le Haut-Canada et le Bas-Canada, et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867, créait la Confédération.

L'Accord du lac Meech, monsieur le Président, représentait pour les francophones le huitième contexte constitutionnel et, suite à son échec, on peut être sûr qu'il y aura même une nouvelle huitième constitution pour le peuple du Québec, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. Les diverses crises constitutionnelles qu'on a connues jusqu'à ce jour, monsieur le Président, étaient dues au besoin des Canadiens français d'avoir leur langue et leur culture reconnues et protégées.

• (1250)

Il n'est pas exagéré de dire que la nature même du Canada est déterminée par l'existence d'une communauté francophone vivant côte à côte avec une communauté anglophone.

Le Pacte confédératif de 1867 a toujours été perçu au Canada français comme étant un pacte entre deux peuples. Il est important de comprendre cela, monsieur le Président, parce que cela touche toujours au débat constitutionnel d'aujourd'hui. Le Canada est un pays fédéral, à la demande insistante des Canadiens français, sous le leadership de George Étienne Cartier, précisément pour que ceux-ci et les institutions qui répondent à leurs besoins puissent s'épanouir sur cette terre d'Amérique. Il a réussi, George Étienne Cartier, à faire triompher sa vision contre la volonté de John A. Macdonald qui voulait un État unitaire pour le Canada. Il n'y aurait pas eu d'incessantes discussions constitutionnelles tout au long de ce siècle sans l'insistance du Québec.

Il n'y aurait probablement pas eu de modifications, en 1982, s'il n'y avait pas eu une montée indépendantiste dans les années 1960 et 1970 dans la province de Québec. Il n'y aurait pas eu de lac Meech sans le besoin d'intégrer le Québec dans le giron constitutionnel. Mais, monsieur le Président, il n'y aurait pas eu non plus de grave crise à l'horizon si le premier ministre et ses députés avaient tout fait pour expliquer, en leur pouvoir, intelligemment, à tous les Canadiens et Canadiennes la nature de l'Accord du lac Meech. Non, au lieu de cela, monsieur le Président, il s'est tu. Depuis la signature de l'Accord, en 1987, jusqu'à la dernière heure, il s'est enfoui la tête dans le sable et a laissé courir toutes sortes d'interprétations.

Puis, lorsque la situation s'est dégradée, il s'est mis à faire du chantage et a essayé de manipuler les différents partis à la dernière minute. C'est pour cela qu'on se retrouve dans cette grave situation.

Les conservateurs ont joué la Constitution en amateurs, sans lui accorder tous les soins qu'elle méritait et ils sont en train de faire la même chose avec la Commission Spicer.

[*Traduction*]

La raison de l'échec de l'Accord du lac Meech, c'est que le premier ministre et le gouvernement ne sont jamais allés expliquer au reste du Canada le véritable sens du processus. Le gouvernement a fait preuve d'amateurisme dans le processus constitutionnel et il est en train de refaire la même erreur aujourd'hui. Le premier ministre a dit: «J'ai lancé les dés.» Le premier ministre a déclaré au *Globe and Mail* qu'il avait provoqué la crise constitutionnelle pour forcer les parties à se réunir à la table de négociations.

Je crains qu'avec la commission Spicer et le comité parlementaire, le premier ministre s'apprête, encore une fois, à jouer à la roulette constitutionnelle aux dépens du peuple canadien. Il agit ainsi parce que plutôt que d'adopter un processus transparent, planifié et réfléchi de réforme constitutionnelle, il n'a rien fait pendant les cinq mois qui ont suivi la mort de l'accord. Puis, il a créé la commission Spicer qui a été critiquée de tous les côtés et dont les postes de commissaires à temps plein ne sont même pas tous comblés.

L'échéance constitutionnelle approche et nous avons un premier ministre qui recourt à des méthodes d'amateur pour régler ce grave problème. Comparez la méthode choisie par le fédéral à celle choisie par la Commission Bélanger-Campeau.

[*Français*]

Qu'on le veuille ou non, le premier défi à relever viendra du Québec. Tous les acteurs politiques, sociaux et économiques sont présentement en train de réfléchir sérieusement à l'avenir politique et constitutionnel du Québec, une chose qui n'est pas faite ici dans cette Chambre, monsieur le Président. Les équipes s'affrontent. Les experts s'expriment les uns après les autres. Les journaux sont quotidiennement remplis de toutes sortes de mémoires, de commentaires. La population suit de très près toutes les discussions. Et ce que l'on entend

dépasse l'imagination de tout autre Canadien lorsqu'il se donne la peine d'écouter.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il est important que je dise cela en anglais. Le reste du pays doit se rendre compte que nous sommes au bord d'une crise constitutionnelle qui pourrait sonner le glas du Canada. J'espère que notre débat et même les travaux de la commission Spicer, ainsi, bien sûr, que les travaux de la Commission Bélanger–Campeau feront comprendre au reste du Canada que le Québec a attendu trop longtemps et que le reste du Canada doit se réveiller s'il veut réussir, avant qu'il soit trop tard, à sauver le Canada.

[*Français*]

Tout d'abord, regardez ce que disent les groupes sociaux et les syndicats du Québec, ils veulent déjà partir.

[*Traduction*]

Ils parlent déjà, monsieur le Président, de ce qu'ils feront lorsque le Québec sera un État souverain.

[*Français*]

En outre, il ne s'agit pas uniquement des syndicats et des groupes sociaux, monsieur le Président, mais il y a aussi les groupes financiers comme le Mouvement Desjardins.

[*Traduction*]

Lorsqu'une institution financière comme le Mouvement Desjardins prône l'indépendance, vous savez que le Canada n'a plus beaucoup de temps.

[*Français*]

De plus, le Conseil du patronat veut que le Québec se distingue fondamentalement, non seulement par la langue, mais aussi par toute une série d'autres initiatives, y compris les institutions comme le Code civil, le ministère du Revenu, les réseaux de centres de main–d'oeuvre et les institutions financières, *et caetera*. D'autres, comme la Chambre de commerce du Québec, préfèrent qu'on conserve une union monétaire avec le Canada, mais n'en envisage pas moins froidement la viabilité d'une monnaie séparée pour le Québec. Il faut écouter, monsieur le Président!

[*Traduction*]

Canadiens, sachez que la Chambre de commerce de Québec préfère certes conserver le système monétaire canadien, mais n'exclut pas la création d'une monnaie uniquement québécoise. Le temps commence à manquer et le premier ministre ne peut se payer le luxe de faire traîner les choses pendant trois ans, comme ce fut le cas dans le processus du lac Meech. Il ne lui reste plus beaucoup de temps pour ouvrir la voie, pour prendre l'initiative, pour planifier, pour montrer qu'il se rend compte de la gravité de la situation.

[*Français*]

Une voix: C'est vrai!

Mme Copps: Les idées présentées à la Commission Bélanger–Campeau sont plus audacieuses les unes que les autres. Beaucoup demandent que la question soit tranchée par les Québécois et Québécoises par un référendum le plus rapidement possible. Cette Commission, monsieur le Président, doit remettre son rapport à la fin mars, c'est–à–dire que le gouvernement du Québec aura alors des recommandations précises et pourrait agir très rapidement.

Monsieur le Président, vous me pardonnerez si j'ai décrit en détail la nature du déroulement de l'échéancier au Québec, mais je l'ai fait précisément parce que je voulais le comparer avec l'échéancier ici au fédéral.

[*Traduction*]

Je voulais parler en détail du processus québécois parce qu'il contraste vivement avec le manque total d'initiative et de planification du premier ministre et son gouvernement en ce qui concerne la survie du Canada.

La Commission Spicer a été mise sur pied à la toute dernière minute. La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a été élaborée pour régler le problème politique immédiat du premier ministre. Où est–il depuis le 23 juin, quand il sait que le compte à rebours constitutionnel a commencé? Où était–il et pourquoi n'élargit–il pas le mandat de ce comité pour que celui–ci traite non seulement de l'importante question de la formule de modification, mais aussi les autres questions que les Canadiens souhaitent mettre sur la table?

Il est simpliste et naïf de dire que Meech a échoué à cause de la règle de l'unanimité. L'Accord du lac Meech a échoué parce que le premier ministre du Canada n'a pas parlé au Canada d'une manière aussi éloquente et vigoureuse qu'il ne l'a fait au Québec. Monsieur le Président, je n'ai pas peur de parler ainsi parce que j'ai tenu les mêmes propos dans toutes les régions du pays: l'échec du lac Meech est directement attribuable à la mauvaise gestion et à l'amateurisme du gouvernement. Je crains que nous ne soyons sur le point de répéter les mêmes erreurs.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, je prie pour le Canada. Je prie pour le Canada et, quel que soit leur parti politique, les Canadiens devraient sortir de leur torpeur et prendre conscience du fait que le compte à rebours est de nouveau commencé, qu'il faut trouver une nouvelle formule pour le Canada et pour le Québec au sein du Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à l'honorable député de Laval–Ouest, très brièvement.

M. Guy Ricard (Laval–Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de la députée de Hamilton–Est et je dois la féliciter, car il est vrai qu'elle a pris position en faveur de l'Accord du lac Meech et qu'elle l'appuyait. Maintenant son chef va aller au Québec se présenter devant la Commission Bélanger–Campeau pour entrer dans la gorge des Québécois ce que ces derniers ne veulent peut–être pas entendre.

J'aimerais que la députée de Hamilton–Est me dise comment elle va réagir suite aux déclarations de M. Chrétien à la Commission Bélanger–Campeau?

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, je faisais partie de ceux qui voulaient que M. Chrétien se présente devant la Commission Bélanger–Campeau, justement pour qu'il puisse dire directement aux Québécois et aux Québécoises quelles sont ses aspirations pour l'avenir du Québec à l'intérieur du Canada. On sait fort bien qu'il était contre l'Accord du lac Meech, mais on sait aussi que dans la période après Meech, ce qui était. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

FONCTION PUBLIQUE 2000

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, le livre blanc sur le programme Fonction publique 2000, déposé hier par le gouvernement, confirme les appréhensions du Parti libéral et des fonctionnaires fédéraux qui craignent que la consultation ne soit pas réellement inscrite au programme du gouvernement.

Le document a été préparé sans consultation avec les représentants des employés. Loin d'être un document de discussion, cet ouvrage est truffé d'affirmations comme «le gouvernement fera», «le gouvernement a décidé» ou «le gouvernement exigera». Aucune stratégie de dialogue n'a été mentionnée. En fait, le président du Conseil du Trésor a été ambigu et nous ignorons si le document sera même transmis à un comité spécial, comme l'a recommandé le Comité des comptes publics.

C'est l'épreuve ultime qui déterminera si le gouvernement veut vraiment consulter l'ensemble des Canadiens, ou seulement le monde des affaires. Le document FP 2000 est maintenant scruté à la loupe. Le Parti libéral, la fonction publique et l'ensemble des Canadiens seront vigilants.

* * *

[*Français*]

LE PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, le mardi 11 décembre, je participais à une rencontre au Centre culturel et communautaire de Mont–Rolland. Cette rencontre était organisée pour célébrer une mention au Prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec à la firme Boudrias, Boudreau, St–Jean et associés, une firme d'architecture de ma circonscription de Laurentides. Boudrias, Boudreau, St–Jean et associés ont reçu cette mention au prix d'excellence pour souligner la qualité du travail qu'ils ont effectué pour les rénovations et l'agrandissement du Centre culturel et communautaire de Mont–Rolland. Cet édifice des plus fonctionnels est très apprécié par le maire Gilles Legault, ses conseillers et la population de Mont–Rolland.

Je tiens à féliciter Boudrias, Boudreau, St-Jean et associés pour ce travail tout à fait remarquable, et bravo pour la mention au prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, cette fin de semaine, j'ai l'intention de me joindre à plus de 5 000 personnes à Rimouski. Ensemble, nous allons manifester notre désaccord total avec les coupures infligées par ce gouvernement à la Société Radio-Canada, et plus précisément la coupure sauvage des postes de télévision de l'Est du Québec.

Roger Thériault, le maire de Baie-Comeau, une ville que le premier ministre connaît bien, je pense, a dit que ces coupures sont «un coup bas qui torpille la conscience régionale naissante».

Il n'est pas trop tard pour le premier ministre d'écouter ses propres électeurs, monsieur le Président. Eux, et les électeurs de Rimouski, cette fin de semaine, et ceux de l'Est du Québec et de toutes les autres parties du Canada touchées par ces coupures demandent que ces coupures inacceptables et blessantes soient retirées.

Le gouvernement doit donc retirer ces coupures immédiatement, et rétablir ces voix régionales essentielles, et cesser de faire mourir à petit feu tout ce qui n'est pas de grands centres.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je désire porter à l'attention de la Chambre aujourd'hui les problèmes causés aux résidants de huit villages de la Basse-Côte-Nord par le piètre service de livraison des effets postaux.

Monsieur le Président, depuis maintenant plus de deux mois, les citoyens des villages de Baie Johan-Beetz, Kégaska, La Romaine, Harrington Harbour, Mutton Bay, La Tabatière, Aylmer Sound et Tête-à-la-Baleine reçoivent leur courrier avec de nombreux retards qui ont atteint jusqu'à 10 jours dans certains cas.

Cette situation inacceptable est la résultat de changements apportés par Postes Canada dans le transport aérien des effets postaux sur la Basse-Côte-Nord.

La Basse-Côte-Nord avait réussi à s'organiser un service postal de bonne qualité au cours des dernières années. Une décision prise par la Société canadienne des Postes, au printemps de 1990, a amené des changements draconiens dans le transport et la livraison des effets postaux, ce qui a causé la détérioration du service que la région vit maintenant.

Monsieur le Président, cette situation ne peut plus être tolérée et les moyens doivent être pris pour assurer un service postal acceptable à la population de la Basse-Côte-Nord.

* * *

[*Traduction*]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député a parlé Inuktitut.*]

Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre a exclu le Grand Nord de la tribune nationale sur l'avenir du Canada. Encore une fois, le Grand Nord a été tenu à l'écart.

On a rapporté aujourd'hui une déclaration du président du groupe de consultation, qui aurait aimé voir un représentant autochtone du Nord parmi ses membres. De toute évidence, le premier ministre n'a pas accédé à cette demande. Manifestement, le premier ministre a oublié son engagement pré-électoral de cesser de traiter les territoires comme des parents pauvres.

Pour ce premier ministre et son gouvernement, la frontière du Canada semble être tracée au 60^{e} parallèle. Les gens qui vivent au sud du 60^{e} parallèle peuvent prendre part à l'examen de conscience national sur l'avenir du pays, mais les habitants du Grand Nord, ceux qui occupent 40 p. 100 du territoire canadien, qui contribuent à établir la souveraineté et la prospérité du pays sans obtenir en échange les services que les autres Canadiens tiennent pour acquis, se voient toujours refuser la possibilité de contribuer à la consolidation de notre nation. Les habitants du Nord sont aussi des Canadiens. Nous avons quelque chose à offrir. La population du Nord se souviendra que ce premier ministre pense qu'elle n'a rien à offrir.

* * *

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, les médias et les partis d'opposition ont accusé le Plan vert d'être vague et de ne pas aller assez loin.

Comme je m'occupe des questions environnementales depuis plus de dix ans, je crois que les critiques sont carrément dans l'erreur. Le Plan vert est un programme complet pour prendre des mesures décisives à propos de l'environnement, avec des objectifs et des calendriers

Article 31 du Règlement

bien déterminés, qui bénéficie d'un nouveau financement de 3 milliard de dollars.

D'autres pays ont des plans similaires, notamment le Royaume-Uni, la France, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et l'Australie. Franchement, aucun de ces pays ne peut même être comparé au Canada en ce qui concerne le financement consenti, les objectifs et les calendriers, l'étendue et la portée de la consultation et de la participation du public au processus de formulation.

Si les critiques dépensaient davantage leur énergie à des activités constructives, à devenir par exemple des partenaires à part entière dans la solution du Plan vert, l'objectif commun d'un environnement plus sain serait atteint beaucoup plus vite que n'importe lequel d'entre nous ne l'aurait jamais imaginé.

* * *

LES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, trois victimes de la thalidomide ont comparu ce matin devant le Comité permanent de la santé et du bien-être social. Ces trois victimes, qui représentaient 72 autres personnes dans leur cas, ont demandé une aide mensuelle fondée sur la gravité de leur infirmité au lieu du montant forfaitaire égal, qui ne tient pas compte de la gravité de leur infirmité, qu'a choisi le gouvernement.

Après avoir attendu 30 ans pour être dédommagées, ces personnes, poussées par le désespoir, ont saisi de leur dossier la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. J'ai honte de dire que le Canada est le seul pays qui ne soit pas encore venu en aide à ses victimes de la thalidomide en dépit de leurs besoins évidents. Trente p. 100 d'entre elles ne peuvent pas trouver d'emploi intéressant et trente autres pour cent sont à la charge de leur famille. Je me joins au député de London-Est pour demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'accéder à la requête des 75 victimes canadiennes de la thalidomide qui ont attendu si patiemment pour obtenir réparation. De grâce, organisez une rencontre avec elles bientôt au nom de la justice ou devront-elles attendre le verdict des Nations Unies?

* * *

[*Français*]

LES GARDERIES

M. Jacques Tétreault (Laval-Centre): Monsieur le Président, le 6 décembre dernier, M^me^ la ministre Monique Landry présidait la cérémonie d'inauguration, dans ma circonscription de Laval-Centre, de la première garderie d'enfants dans un complexe à bureaux de Laval.

La garderie «Génies en herbe G.L.» est une initiative de la firme d'ingénierie Gendron Lefebvre, appuyée par l'entreprise Édifice G.L., la ville de Laval ainsi que l'Office des services de garde à l'enfance du Québec.

Cet Office reçoit chaque année une généreuse participation financière du gouvernement fédéral. Cette garderie contient 60 places, dont huit places préparées pour les nouveaux-nés. Une cour de récréation extérieure a été spécialement aménagée pour les enfants.

La proximité et la disposition des lieux permettent même aux parents de venir voir leur enfant durant la journée. La communauté lavalloise est reconnaissante à Gendron Lefebvre pour cette initiative qui mérite éloges et félicitations.

* * *

[*Traduction*]

LE GROUPE DIGNITÉ RURALE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le quatrième anniversaire de la fondation du groupe Dignité rurale du Canada, un mouvement populaire qui s'appuie sur le principe suivant, à savoir qu'il existe trois grandes institutions fédérales qui cimentent nos collectivités rurales et qui gardent le Canada intact, soit la Société canadienne des postes, Radio-Canada et VIA Rail.

Il y a maintenant des milliers de citoyens dans les localités rurales du Canada, habilement dirigés par des organisatrices comme Cynthia Patterson et Barb Bonneau, qui luttent contre les compressions qui mettent en péril leurs collectivités et leur mode de vie. Mentionnons à titre d'exemple la fermeture et la privatisation de 5 200 bureaux postes ruraux.

À un moment donné, le premier ministre a dit que le Canada est un pays formé de petites villes et de grands rêves. Les six dernières années, qui ont été marquées par le dépeuplement des collectivités, la pauvreté, la privatisation et la suppression de services, n'ont été qu'un long cauchemar pour les régions rurales du Canada. L'émergence de mouvements populaires comme Dignité rurale Canada montre que les habitants des régions rurales n'ont pas l'intention de se croiser les bras pendant que le gouvernement détruit leurs collectivités et leur mode de vie.

Les ministériels qui représentent des circonscriptions rurales ont intérêt à tenir compte des doléances de leurs électeurs, car, sinon, ils devront en subir les conséquences aux prochaines élections.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, je reviens d'une tournée dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan où, en tant que porte–parole de l'opposition officielle pour les questions relatives au revenu, j'ai eu le loisir de sonder les habitants de ces régions et de recueillir leurs vues sur la TPS. J'ai visité 17 localités de l'Ouest, allant de grands centres comme Calgary à des petites villes comme Turtleford, en Saskatchewan.

• (1410)

J'ai participé à des causeries radiodiffusées, j'ai parlé à des gens dans la rue, dans des salles de réunion, dans des centres commerciaux. J'ai rencontré des maires et d'autres élus municipaux.

J'aimerais faire part à la Chambre des trois constatations fondamentales que j'ai eu l'occasion de confirmer lors de ma visite. Premièrement, la majorité des habitants de l'ouest du Canada sont contre la TPS.

Deuxièmement, la majorité des habitants de l'ouest sont contre le fait que la taxe entre en vigueur le 1er janvier, puisqu'il s'avère nécessaire de corriger les nombreuses lacunes évidentes que contient le projet de loi.

Troisièmement, la majorité des habitants de l'ouest appuient les efforts déployés par les sénateurs libéraux en vue de rejeter le projet de loi ou de retarder l'entrée en vigueur d'une taxe qui leur est ni plus ni moins imposée par le gouvernement dictatotial de Mulroney.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, au Québec, nous parlons souvent du développement régional et depuis septembre 1984, en Abitibi, avec les intervenants économiques, nous avons réussi à obtenir du gouvernement conservateur six comités d'aide au développement des collectivités.

Comme je l'ai toujours dit aux gens de ma région, avec ces CADC, ils disposent de la formule parfaite de concertation. Le député péquiste de Rouyn–Noranda, M. Rémy Trudel, qui s'était présenté à titre de candidat NPD au Témiscamingue aux dernières élections fédérales de 1988, déclarait lui aussi récemment qu'un CADC fédéral était «la formule idéale de concertation» et «le vrai sommet socio–économique».

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, chaque secteur en Abitibi va tirer profit de ses forces pour s'orienter vers le développement des industries d'avenir et diversifier son économie.

* * *

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le journaliste Mario Fontaine écrivait dans *La Presse* du 12 décembre dernier, et je cite: «Jean Chrétien tentera, devant la Commission Bélanger–Campeau, de se libérer de son image fédéraliste». Et le journaliste d'ajouter que «l'état–major du Parti libéral est sur les dents».

Dans le même ordre d'idées, l'éminence grise, le sénateur Rizzuto déclare que M. Chrétien va démontrer une grande flexibilité et montrer qu'il est ouvert aux aspirations du Québec.

Monsieur le Président, je me demande s'il faut en rire ou en pleurer. Quelle crédibilité les Québécois et les Québécoises peuvent–ils accorder à l'homme qui, obéissant au diktat de son mentor Pierre Elliott Trudeau, a dénoncé l'Accord du lac Meech, à cet homme qui affirme que «le Canada n'est pas négociable», à cet homme des belles promesses de 1980 qui ont été vite trahies en 1982, à l'homme, enfin, qui a persuadé les Canadiens de l'Ouest qu'il allait mettre le Québec à sa place.

Je suis persuadée n'être pas la seule à attendre le 21 décembre avec impatience pour connaître le credo Chrétien dans sa nouvelle version adaptée à l'auditoire et aux circonstances.

* * *

[*Traduction*]

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, cette semaine, les sociétés mises en nomination au titre de société parasite par excellence sont les suivantes: la société Prairie Oil Royalties qui a enregistré 5,1 millions de dollars de bénéfices, a reçu 1,6 million de dollars de crédits d'impôt et n'a payé aucun impôt en 1989.

Des voix: Scandaleux!

M. Rodriguez: La société Ranger Oil qui elle non plus n'a pas payé d'impôt en 1989, même si elle a enregistré 32,6 millions de dollars US de bénéfices et a reçu en plus un cadeau de 3 millions de dollars US du gouvernement.

Des voix: Scandaleux!

M. Rodriguez: Et la dernière mais non la moindre, la société Northgate Exploration qui a enregistré 5,3 millions de dollars de bénéfices, a reçu un cadeau de 1,4 million de dollars du gouvernement et n'a payé aucun impôt en 1989.

Des voix: Scandaleux!

M. Rodriguez: Grâce au père Noël Saddam qui, les rênes bien en mains, orchestre l'escalade des prix du pétrole découlant de la crise du Golfe, les sociétés mises en nomination cette semaine, de même que les autres pétrolières, réservent bien des surprises aux consommateurs, les dindons de la farce encore une fois cette année.

L'enveloppe, s'il vous plaît, monsieur. La gagnante, notre société parasite par excellence cette semaine, est la société Ranger Oil. Félicitations à notre gagnante. Vous pouvez être sûrs qu'elle ne fait pas cavalier seul; bien d'autres comme elle profitent de l'escalade des prix du pétrole.

* * *

[*Français*]

LA CANONISATION DE MARGUERITE D'YOUVILLE

M. Charles DeBlois (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le Pape Jean-Paul II procédait dimanche dernier à Rome à la canonisation de la première sainte canadienne, Marguerite d'Youville, fondatrice de la Congrégation des Soeurs de la Charité.

Aujourd'hui comme il y a 250 ans, les oeuvres des Soeurs de la Charité varient de l'aide aux itinérants au soutien des femmes violentées, en passant par les soins hospitaliers, l'accueil des enfants de familles en difficulté, l'accompagnement des mères célibataires, les visites de malades à domicile, le dépannage scolaire, *et caetera*.

Ma propre famille a bénéficié du dévouement des Soeurs Grises et les gens de ma circonscription sont particulièrement fiers d'avoir sur leur territoire la maison généralice des Soeurs de la Charité de Québec, sous la direction de soeur Yolande Bonner.

Bravo à toutes ces religieuses qui incarnent encore aujourd'hui l'idéal de fraternité et de justice de la fondatrice, sainte Marguerite d'Youville.

[*Traduction*]

LES MÉDAILLES SOCIALISTES D'EXCELLENCE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, nous procédons à la distribution hebdomadaire des prix d'excellence, des médailles socialistes d'excellence.

Les personnes en lice cette semaine sont: l'un des membres québécois du NPD qui préconise la souveraineté pour le Québec tout en continuant de faire partie d'une formation qui se veut fédéraliste; Louise O'Neil, candidate récente du NPD lors d'une élection partielle dans Laurier—Sainte-Marie, qui, après s'être inclinée devant le Bloc Québécois, a décidé de mettre un terme à la masquarade politique, de quitter le NPD et de se joindre aux séparatistes.

L'enveloppe, s'il vous plaît: le gagnant est le Nouveau parti démocratique, le parti qui prêche l'unité dans le Canada d'expression anglaise tout en disant à ses candidats au Québec qu'il est permis de prêcher le séparatisme du moment que l'un d'eux se fait élire. L'hypocrisie règne de nouveau au sein du NPD.

Il est évident pour toute personne réfléchie que les libéraux dirigés par Jean Chrétien offrent le seul espoir d'un Canada uni.

J'invite tous les membres du NPD qui ont vraiment à coeur les intérêts du Canada à venir se joindre à nous.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

Il s'agit d'une question qui relève directement du pouvoir exécutif du premier ministre. En effet, aux termes de l'article 34 de la Constitution, c'est lui qui nomme le Président du Sénat.

Hier, le Président du Sénat, dans un acte qui a été qualifié de «pire exemple de dictature parlementaire», a enfreint le Règlement du Sénat en vue de forcer l'adoption de la TPS.

Comment le premier ministre peut-il permettre au Président du Sénat, nommé par lui, d'adopter pareil comportement? Le premier ministre a déclaré ce matin

à la Chambre qu'il n'entendait pas bousculer les Canadiens en matière constitutionnelle. N'est-il pas temps que le premier ministre et son gouvernement arrêtent de bousculer les Canadiens pour imposer la TPS?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne crois pas avoir jamais vu spectacle aussi révoltant que l'assaut des sénateurs libéraux contre le Président du Sénat.

Cela est sans précédent, et je suis désolé que le leader de l'opposition ait été du nombre, car le Président d'une chambre a le pouvoir et la responsabilité d'y faire régner l'ordre. Il est temps qu'il intervienne de manière décisive et il mérite nos applaudissements. Tous les Canadiens l'applaudiront.

M. le Président: Je ne peux pas présumer de la nature de la prochaine question. J'ai écouté attentivement le chef de l'opposition, y compris l'argumentation de son entrée en matière. La question m'a semblé recevable parce qu'il s'agit d'une nomination du premier ministre.

Cependant, je doute fort qu'on puisse poser dans cette enceinte des questions portant directement sur les travaux mêmes de l'autre endroit. Pour l'instant, voilà la décision que je dois prendre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je vais me conformer à votre décision puisque le vice-premier ministre vient, en fait, de reconnaître que le Président du Sénat agissait selon les instructions du gouvernement et du premier ministre.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai en main un document du ministère des Finances dans lequel le gouvernement admet que la TPS est viciée et dit qu'il a l'intention d'y apporter diverses modifications.

Voici ma question au vice-premier ministre: si le gouvernement admet que la TPS est viciée, pourquoi, au lieu de vouloir la faire adopter à tout prix, ne la retire-t-il pas tout simplement? Pourquoi ne pas supprimer cette taxe et laisser respirer les Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a mal interprété ma réponse à sa première question.

Des voix: Oh, oh!

• (1420)

M. Mazankowski: Ce que j'ai dit très clairement, c'est que la décision du Président, à l'autre endroit, a été appuyée par la majorité. Cela est conforme à la tradition du Sénat.

Lorsqu'ils formaient la majorité, les sénateurs libéraux trouvaient parfaitement normal de contester et d'infirmer une décision du Président. Il est plutôt curieux qu'ils n'acceptent pas le même principe maintenant.

Le problème, aujourd'hui, c'est que la majorité a changé et que c'est une majorité conservatrice. Le chef de l'opposition ne semble pas vouloir l'admettre.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le vice-premier ministre parle d'une majorité de sénateurs, mais les Canadiens se souviendront que cette majorité n'existe que parce que le premier ministre a nommé au Sénat une bande de conservateurs prêts à voter pour la TPS sans se soucier du fait qu'elle est rejetée par la majorité des Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, les modifications envisagées dans le document du ministère des Finances confirment que la TPS présente des erreurs, notamment en ce qui concerne les touristes et les frais de taxi. Je demande donc au ministre: Puisque le gouvernement admet finalement que la TPS présente des erreurs, du moins dans ces domaines, pourquoi ne mentionne-t-il pas également les livres? Pourquoi insiste-t-il toujours pour taxer le livre? Pourquoi le gouvernement veut-il, encore une fois, imposer l'ignorance? Pourquoi?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dans la première partie de sa question, le chef de l'opposition s'en prenait au premier

ministre parce qu'il a invoqué l'article 26 de la Constitution. Je voudrais juste lui rappeler que cette initiative était parfaitement légale, comme l'ont confirmé les tribunaux dans au moins trois cas.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser au vice-premier ministre. Elle porte sur les modifications à la TPS qui ont fait l'objet d'une fuite et dont j'ai une copie ici.

Il s'agit d'une série de changements qui entreraient en vigueur en même temps que le projet de TPS actuellement à l'étude au Sénat, soit le 1er janvier. N'est-ce pas là une preuve que le projet de loi est entaché de graves imperfections? N'est-ce pas là une preuve que le premier ministre et son gouvernement auraient dû dire la vérité aux Canadiens, qu'ils auraient dû admettre que le projet de loi est mauvais et devrait être retiré?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne sais pas où était le député ces derniers mois. Le ministre des Finances et moi-même avons tous deux dit, à la Chambre et ailleurs, que nous écoutions les Canadiens.

Comme vous le savez, nous avons déjà fait certaines améliorations en ce qui concerne l'application de la TPS. Nous l'avons fait. Si c'est nécessaire, nous continuerons d'améliorer la TPS une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est ce même gouvernement qui nous avait dit qu'il n'y avait eu qu'une seule fuite concernant le budget. Cela en dit long sur l'honnêteté de ce gouvernement.

Je veux poser la question suivante au ministre qui vient de répondre.

[*Français*]

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas informé cette Chambre quand il a réalisé lui-même qu'il y avait des failles majeures dans son projet de loi? Pourquoi a-t-il caché ces renseignements à cette Chambre? Pourquoi veut-on présenter un projet de loi par la porte d'en arrière, le dernier jour où le Parlement va siéger avant Noël? Pourquoi avoir caché la vérité aux Canadiens?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais caché la vérité. C'est tout à fait le contraire! Et je m'étonne qu'un député qui est dans cette Chambre depuis aussi longtemps, pour moi qui suis relativement nouveau. . . à chaque budget, on a des dizaines de projets de loi qui découlent du budget qui sont suivis immédiatement d'améliorations, d'aménagements pour fermer ce qu'on appelle en anglais des *loopholes*. Dans le cas de cette réforme qui est une réforme importante, nous avons consulté les Canadiens. Nous continuons à le faire depuis le mois d'août 1989, et nous allons continuer à chercher tous les moyens de faire que cette taxe soit la plus équitable, la plus juste et la plus efficace possible.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. De toute évidence, le gouvernement est décidé à faire adopter en vitesse la TPS. Il est malheureux que les sénateurs libéraux ne se soient pas opposés à cette taxe à l'étape de la première ou de la deuxième lecture. Nous n'en serions pas où nous en sommes maintenant.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre des Finances ont tous deux dit à plusieurs reprises que la TPS comportait des lacunes. Le ministère des Finances a maintenant publié un document dans lequel il reconnaît l'existence de ces lacunes. Il va de soi que le gouvernement a la responsabilité de bien faire les choses du premier coup. De toute évidence, il n'y est pas parvenu avec cette taxe. Celui-ci n'a manifestement pas réussi à mettre sur pied un régime fiscal équitable.

Ma question au vice-premier ministre est la suivante: Va-t-il faire ce qui s'impose maintenant, c'est-à-dire renoncer à la TPS?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dois dire à ma collègue néo-démocrate que nous n'allons pas agir de la sorte, parce qu'il s'agit d'une très bonne réforme pour l'économie du Canada. Celle-ci permettra d'injecter 9 milliards de dollars dans l'économie, et c'est ce que nous attendons.

Quant aux améliorations techniques, la députée sait aussi bien que moi, qu'au fur et à mesure de notre démarche, nous prenons en considération les améliorations possibles dont on nous fait part dans le cadre du processus de consultation. Il n'y a rien de mal là-dedans. Nous sommes un gouvernement compréhensif et soucieux des intérêts des Canadiens.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Ce gouvernement dit aussi aux Canadiens: «Faites-nous confiance».

Beaucoup de promesses ont été faites lors du débat sur le libre-échange. Le gouvernement avait notamment promis une baisse des prix, ainsi que la mise en place de règles du jeu équitables. Nous n'avons rien obtenu de tout cela. L'économie est en ruine. Il n'y a pas plus d'emplois; il y en a moins. Le gouvernement dit maintenant: «Faites-nous confiance. Nous allons corriger les lacunes de la TPS. Ne vous en faites pas.» En fait, nous sommes inquiets.

Cette taxe est la pire taxe et elle arrive au pire moment. Le gouvernement le sait, tout comme les spécialistes et la population canadienne. C'est pourquoi je répète encore une fois ma question au vice-premier ministre: Le gouvernement va-t-il adopter un régime fiscal équitable et renoncer immédiatement à la TPS?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis étonné. Quarante-huit des nations les plus modernes appliquent une telle taxe.

Les partis de l'opposition ont une idée fixe. Ils savent que les taxes sont impopulaires; par conséquent, ils s'en prennent avec beaucoup de vigueur à cette taxe. Ils se sont laissés emporter par leurs propres déclarations. Ce n'est pas mon cas.

Nous procédons à une modernisation du régime fiscal. Une réforme s'impose depuis 50 ans. Tous les comités qui se sont succédé ont recommandée cette mesure. Nous passons aux actes. C'est un geste difficile à poser, mais nous écoutons ce que les Canadiens ont à dire. Lorsque nous pouvons apporter des améliorations, nous le faisons.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le gouvernement persiste à dire qu'il prend une mesure difficile. Les Canadiens souhaiteraient plutôt que celui-ci prenne la mesure appropriée.

[*Français*]

Monsieur le Président, la bataille qui fait rage au Sénat entre les libéraux et les conservateurs continue. Ce gouvernement veut gagner à tout prix. Pendant la bataille, les victimes sont oubliées. Qui sont les victimes? Maintenant, monsieur le Président, ce sont plus d'un million de travailleurs et travailleuses sans emploi; ce sont les petites entreprises qui n'arrivent plus à survivre.

Monsieur le Président, il est temps que ce gouvernement reconnaisse qu'il s'est trompé. Il est temps qu'il avale sa fierté. Je demande au vice-premier ministre: Est-ce que le premier ministre a maintenant avalé sa fierté pour utiliser le bon sens et retirer la TPS?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je répéterai à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique qu'il n'est pas question de retirer la TPS parce que c'est une excellente taxe, quoi qu'elle en dise et que c'est une taxe qui est juste. De tous les systèmes équivalents, c'est la plus équitable à cause des crédits d'impôt.

Cela étant dit, elle nous demande de modifier notre politique. J'utiliserai une expression anglaise: *The proof is in the pudding*. Si vous regardez les taux d'intérêt aujourd'hui, ils sont descendus de 15 points de base. Depuis plusieurs mois, ils descendent régulièrement. C'est ce que nous voulons faire et c'est le résultat d'une politique sérieuse qui a pour objet de contenir les pressions inflationnistes. Ces pressions sont en train de baisser. Nous nous en réjouissons de même que tous les Canadiens. Ce n'est pas le gouvernement qui va gagner, ce sont les Canadiens qui vont gagner.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai toujours entendu dire que c'est à l'usage qu'on peut juger de la qualité d'une chose et c'est peut-être pourquoi le gouvernement tente de faire avaler de force la TPS aux Canadiens. Le projet de communiqué, qui a fait l'objet d'une fuite hier, confirme aux Canadiens que le gouvernement n'a pas considéré tous les détails de la TPS. En plus de tout un train de règlements provisoires du ministère des Finances qu'on vient d'envoyer à des fiscalistes, nous savons maintenant qu'on doit apporter des modifications à la taxe avant même que le projet de loi ne soit adopté au Sénat. Cela montre bien que le gouvernement s'empresse simplement de faire entrer en vigueur cette taxe dans l'espoir ultime que les Canadiens oublieront d'ici aux prochaines élections.

• (1430)

Pour quelles raisons le gouvernement ne reconnaît-il pas qu'il sera tout simplement incapable de mettre en oeuvre la TPS dans trois semaines et demie? Pourquoi ne pas reculer, retirer cette taxe, recommencer à zéro et soumettre aux Canadiens une véritable réforme fiscale?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que nous serons en mesure d'appliquer la TPS. Nous y avons déjà apporté des améliorations.

Je répète qu'il s'agit là d'une réforme majeure et très étendue du régime fiscal. Il y a des points, pas nécessairement très importants, qui peuvent être améliorés. Nous y travaillons. Il est vrai que nous avons apporté des améliorations à la taxe depuis le mois d'août et que nous continuerons à le faire, comme dans le cas de toutes les autres mesures fiscales.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, c'est là une maigre consolation pour les Canadiens qui ignorent encore au juste les règles auxquelles ils devront se plier dans trois semaines et demie.

[*Français*]

Plus précisément, le projet du communiqué de presse prouve que le gouvernemnt a l'intention de présenter des modifications. Lors de sa rencontre avec les étudiants de Vancouver, le premier ministre a déclaré qu'il trouve, et

je cite, «regrettable que cette taxe soit imposée aux livres». Est-ce que le gouvernement va prouver aux étudiants que le premier ministre croit réellement ce qu'il disait? Est-ce que le gouvernement est prêt à s'engager que son projet de loi, modifiant la TPS, va aussi supprimer la TPS sur les livres?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): L'honorable député dit que les Canadiens ne sauront pas quelle taxe ils auront à payer. Je crois qu'ils le savent très bien. Ils l'indiquent, d'ailleurs, dans les sondages. Lorsqu'il s'agit de parler de certaines catégories de personnes ou de certains commerces, c'est tout à fait autre chose. Il s'agit de bonifier un système qui est connu et c'est ce que nous allons faire. Quant à la taxe sur les livres, je rappellerai à l'honorable député qu'il y a déjà à l'heure actuelle, dans le système, une taxe de vente fédérale qui est imposée généralement et qui est dans tous les produits, finalement, plus ou moins. Nous allons l'enlever, nous allons aussi accorder des crédits, de sorte que les gens qui pourraient être pénalisés par cette taxe, à plus faible revenu, vont avoir plus d'argent dans leurs poches après qu'avant.

En outre, en injectant dans l'économie 9 milliards de dollars, plus de gens travailleront, ils auront de meilleurs salaires et ils pourront acheter plus de livres.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre. La question que nous trancherons aujourd'hui se fonde réellement sur la confiance. Les Canadiens se demandent pourquoi il faudrait croire le premier ministre, qui a déclaré ce matin qu'il veut constituer un comité des Communes et du Sénat pour redresser et moderniser les institutions canadiennes, alors que celui qu'il a nommé Président du Sénat s'apprête à clore le débat sur la TPS et à en forcer l'adoption.

Le premier ministre ne comprend-il pas que qui détruit et corrompt nos institutions, ne peut les guérir?

M. le Président: Le député voudra bien reprendre sa question dans des termes moins provocateurs.

M. Tobin: Oui, monsieur le Président. Je vais formuler ma question au vice-premier ministre autrement, par respect pour le Président de cette Chambre.

La question que j'adresse au vice-premier ministre est la suivante: comment les Canadiens peuvent-ils croire que le gouvernement est sérieux lorsqu'il déclare qu'il veut prendre des initiatives pour redresser nos institutions, les moderniser et mieux les adapter à notre temps quand il est lui-même en train de détruire ces institutions?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis étonné que le député, qui a eu une carrière parlementaire aussi remarquable, se permette de parler en termes aussi injurieux et antiparlementaires du Président de l'autre endroit.

Il devrait peut-être y repenser à deux fois avant de parler ainsi, car franchement, monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Il n'y a aucun doute, monsieur le Président, que, après huit mois d'examen à l'autre endroit, il est temps d'en arriver à une décision. Il est temps de mettre la question au voix, et il incombe au Président de maintenir l'ordre et de veiller à ce que. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Passons à un autre sujet. Le député de Winnipeg Transcona.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre les libéraux protester et s'emporter sans grande conviction.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Blaikie: Monsieur le Président, les libéraux ont lutté contre la TPS comme David Peterson a lutté contre l'Accord de libre-échange, en faisant un ricochet par le Japon. Les sénateurs libéraux ont eu maintes fois l'occasion de vaincre la TPS, mais n'ont pas su en profiter.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Question.

M. le Président: Je rappelle au député que je lui ai demandé de poser sa question. Il ne se décide pas à le faire, je vais devoir passer à autre chose.

M. Blaikie: Ma question, monsieur le Président, s'adresse au vice-premier ministre. Comme le gouvernement a reconnu, si l'on en juge par cet avant-projet de communiqué et de motion de voies et moyens, que le projet de loi sur la TPS est insuffisant, ne va-t-il pas enfin se décider à faire ce qu'il faut en ce qui concerne la TPS, c'est-à-dire reconnaître que le projet de loi laisse encore beaucoup à désirer, le retirer et en saisir à nouveau la Chambre de sorte que nous puissions essayer encore une fois de l'améliorer.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Non, monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si le gouvernement est disposé à corriger les lacunes que le ministre a dit vouloir corriger, pourquoi ne pas saisir à nouveau la Chambre des communes de ce projet de loi, de sorte que nous puissions en examiner les dispositions insuffisantes sur le chapitre de l'indexation, la façon dont la taxe touche les familles ainsi que toutes les autres injustices que ce projet de loi crée, et apporter des correctifs?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les documents qui portent sur cette taxe et le projet de loi lui-même ont été soumis à la Chambre en 1987, si je ne m'abuse. Si les gens d'en face avaient eu des propositions constructives à présenter, ils l'auraient déjà fait.

* * *

LA SOCIÉTÉ HARBOURFRONT CORPORATION

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le projet de loi C-73 autorise le ministre des Travaux publics à séparer les fonctions liées au développement et aux programmes de la société torontoise Harbourfront Corporation, en dissolvant cette société et en vendant son actif.

Le ministre nous dira-t-il quels facteurs économiques l'ont incité à accepter une offre de vente qui permettra aux trois promoteurs, Konvey, Rampart et Huang and Danczky de conclure, grâce aux fonds publics, une affaire de complaisance qui leur a valu un bénéfice de 36,4 millions de dollars?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais que mon collègue d'en face me fournisse la source de ces chiffres farfelus et, j'ose dire, totalement inexacts. Comme il le sait, Darcy McKeough, un administrateur compétent, a examiné en grande partie le plan de Duncan Allan, un fonctionnaire exceptionnel de l'Ontario, et nous avons jugé que la proposition de Darcy McKeough était fort bien accueillie à Toronto.

• (1440)

Le maire de la ville, M. Eggleton, en était satisfait. En fait, bon nombre de gens des médias torontois nous ont félicités d'avoir obtenu l'appui de tant de niveaux de gouvernement pour réaliser un projet aussi valable.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il est évident que le ministre ne connaît pas bien la question, parce que l'évaluation financée par le gouvernement révèle que cette affaire ne sent pas bon.

Par exemple, Konvey cède des terrains d'une valeur de 1,2 million de dollars en contrepartie de bénéfices de 6,2 millions de dollars. Rampart abandonne un rendement de 10,6 millions de dollars pour une récompense de 23,1 millions de dollars. Huang and Danczkey abandonne des terrains d'une valeur de 6,1 millions de dollars pour une récompense de 25 millions de dollars.

Des voix: Quelle honte!

M. Volpe: Le ministre mettra-t-il un terme à cette transaction ou se contentera-t-il de laisser cette affaire baigner dans une atmosphère de corruption?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Si le député s'inquiète ou s'interroge au sujet de cette proposition, il devrait, lui et ses collègues, rencontrer certains des fonctionnaires de l'Ontario, le maire de Toronto et Darcy McKeough pour discuter des prix qui ont cours actuellement dans le secteur immobilier de Toronto, ce qui l'amènera peut-être à réviser ses estimations.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il prétend que les propositions de Darcy McKeough ont été avalisées par la ville de Toronto. En fait, elles ont été rejetées à 16 contre 1, lundi dernier, parce qu'elles étaient totalement inexactes. Seul le maire a voté en faveur de leur adoption.

Des voix: Oh, oh !

M. MacKay: Je n'ai jamais dit cela.

M. Tobin: Des promoteurs conservateurs.

M. Kaplan: Depuis quand le gouvernement du Canada ne suit-il plus le principe du paiement aux propriétaires de la juste valeur marchande des terrains qu'il s'approprie?

Une voix: Depuis qu'Elmer a été nommé ministre.

M. Kaplan: Le ministre d'État chargé de la Privatisation a déclaré à un organe de presse de Toronto que le gouvernement n'avait pas payé la juste valeur marchande de ce terrain. Il a dit: «Je ne mets pas ce chiffre en doute. Nous avons payé un supplément pour ces trois immeubles à bureaux.» Pourquoi le gouvernement paie-t-il un supplément au lieu de la juste valeur marchande, quand il a nettement le pouvoir d'exproprier des terrains et de ne pas verser un tel supplément à des promoteurs trop exigeants.

Une voix: Des promoteurs conservateurs.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): J'aimerais remercier mon collègue d'en face qui sait toujours très bien déceler l'évidence. Je n'ai jamais dit que le conseil municipal avait avalisé ces propositions. J'ai dit que le maire Eggleton était en faveur de leur adoption.

Quant à ce prétendu abandon du principe du paiement de la juste valeur marchande, nous n'avons pas abandonné ce principe.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Comment le ministre peut-il dire que le gouvernement s'est conformé au principe de la juste valeur marchande lorsque son collègue dit qu'il y a eu versement d'un supplément? Les évaluateurs de biens immobiliers qui ont été rémunérés par les contribuables fédéraux et embauchés par le gouvernement du Canada ont constaté que ces chiffres, dont mon collègue a parlé, révélaient qu'au lieu de payer la juste valeur marchande, le gouvernement a payé 36,4 millions de dollars de plus.

Des voix: C'est honteux.

M. Kaplan: C'est le propre évaluateur du gouvernement.

Une voix: Démissionnez.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): J'estime que l'évaluation de mon collègue et ses estimations de la juste valeur marchande ont le même rapport avec la réalité que les prévisions budgétaires de M. MacEachen. Elles sont très inexactes.

Si le député examinait la valeur marchande actuelle dans le secteur de l'immobilier à Toronto, et s'il faisait un peu de recherches pour une fois, il constaterait que son chiffre et ceux de son collègue en face sont conformes à l'ensemble des prévisions économiques et financières des libéraux: ils sont terriblement gonflés et pas très réels.

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle a trait au rapport en trois volumes préparé il y a deux ans par une commission chargée d'enquêter sur la présence d'amiante dans l'Édifice de l'Ouest, rapport qui a été divulgué hier après avoir été relégué aux oubliettes de son ministère depuis décembre 1988.

Le ministre et le gouvernement ont fait grand bruit dernièrement autour de leur Plan vert pour la protection de l'environnement au canada. Les principes du Plan vert et toutes ses belles paroles au sujet de l'information et de la consultation publiques devraient également s'appliquer au Parlement, aux députés et à leur personnel.

Il est scandaleux et inacceptable d'avoir caché ce rapport durant deux ans au Président, au Bureau de régie interne, aux députés logés dans l'Édifice de l'Ouest et aux employés du Parlement tandis que les porte-parole du gouvernement niaient tout danger.

Quand le ministre a-t-il eu en connaissance du rapport, et qu'a-t-il fait à ce sujet? Étant donné que. . .

Des voix: Règlement!

M. Kristiansen: . . .le ministre a dit hier qu'il allait vérifier et faire rapport. . .

M. le Président: Il y a une question. Le ministre voudrait sûrement y répondre.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je sais que vous partagez mon inquiétude devant l'absence totale de faits concrets dans tout ce que mon collègue vient de dire à la Chambre.

Comme vous et moi en avons parlé aujourd'hui, ce rapport a été porté à la connaissance des gestionnaires de la Chambre des communes peu. . .

M. Kristiansen: Quand donc?

M. MacKay: . . .après sa remise. Je le dis à mon collègue de la Colombie-Britannique.

S'il se préoccupe tant de la question, comme je l'ai dit hier à mon collègue de Cape Breton—Richmond-Est, je suis tout à fait disposé, avec le consentement du Bureau de régie interne, à le laisser prendre connaissance du rapport ou à déposer celui-ci à la Chambre. Il n'y a aucun mystère à ce sujet.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, d'après nos informations, cette réponse est tout simplement inexacte et fausse.

M. Clark (Yellowhead): Règlement!

M. le Président: Si j'ai bien compris, le député dit que la réponse n'est pas exacte. Peut–être pourrait–il préciser sa pensée et poser sa question?

M. Kristiansen: Oui, monsieur le Président. À la lumière des informations que nous avons, la réponse est inexacte.

En l'occurrence, j'aimerais, monsieur le Président, poser une question supplémentaire au ministre du Travail. Si celui–ci avait fait son travail et pris des dispositions pour que soient proclamées les parties II et III de la Loi sur les relations de travail au Parlement qui a été adoptée il y a quatre ans et demi par la Chambre, nos employés auraient le droit d'être informés et de prendre les mesures qui s'imposent, et de notre côté, nous ne serions pas aux prises avec ce problème.

Quand le ministre du Travail fera–t–il ce que le Parlement lui enjoint de faire et donnera–t–il à nos employés les mêmes droits fondamentaux que tous les autres travailleurs du Canada, au chapitre de la santé et de la sécurité? Fera–t–il proclamer maintenant la partie III de la loi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, on se serait attendu à ce que le député sache que la proclamation d'une loi n'est pas une responsabilité qui incombe au ministre du Travail.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services aura un effet disproportionné sur le Nord. D'une façon générale, les gens du Nord paient environ 40 p. 100 de plus que ceux du Sud.

Maintenant, la TPS menace la viabilité économique des sociétés d'édition qui ont réussi à s'implanter dans le Nord, en faisant appel à des auteurs locaux et faisant couleur locale. Il est clair que les responsables de ce secteur sont maintenant entre les mains, autrement dit à la merci, du gouvernement.

Je demande au ministre des Finances s'il recommandera que les livres soient exemptés de la TPS, de façon à alléger les énormes pressions qui pèseront sur les éditeurs et les consommateurs du Nord et du reste du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour commencer, je ne partage pas le point de vue de ma collègue.

Mme Blondin: Vous n'habitez pas là–bas.

M. Loiselle: Il n'a pas été établi que tel serait l'effet de la TPS. De toute évidence, elle écoute ses collègues, elle devrait plutôt nous écouter.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: En réalité, mon collègue, le ministre des Finances, a dit souvent que le coût des transports était l'une des raisons de la cherté de la vie dans le Nord. La députée sait que les gens qui achètent quelque chose dans le Nord doivent payer une importante taxe de vente fédérale qui disparaîtra une fois que la TPS sera en vigueur, bientôt j'espère.

Des crédits seront offerts à certaines collectivités. Notamment les collectivités indiennes du Nord recevront de l'argent sans avoir à payer autant d'impôts que les autres Canadiens. Je pense que leur situation, dans l'ensemble, sera meilleure après la réforme.

Des voix: Bravo!

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est clair. Je reviens des Territoires du Nord–Ouest et l'un de mes électeurs m'a expliqué que les habitants du Nord paieront 150 à 200 dollars de plus pour faire le plein de leur réservoir de mazout. Cela vous donne une idée de l'ampleur des dépenses supplémentaires.

Le coût du transport ne baissera pas. Le prix des fourrures est en baisse. Le chômage est en augmentation, le coût de la vie est 40 p. 100 plus élevé que dans le Sud.

Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention d'apporter des changements à la taxe sur les produits et services, mais il entend aussi maintenir son application dans le Nord, même sur les transports.

Pourquoi le gouvernement n'exempte–t–il pas les produits et les services du Nord qui sont si essentiels pour les habitants de cette région? Pourquoi le ministre n'en profite–t–il pas pour faire preuve de pitié et écouter la vérité qui vient des gens du Nord?

Des voix: Bravo!

• (1450)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il semble bien que l'on ne puisse pas gagner. Lorsqu'on écoute et que l'on fait des changements, on nous en tient rigueur.

Je comprends très bien que nous traversons une période difficile. Nous le savons. Nous l'avions prévu dans notre dernier budget. Nous devons en sortir le plus rapidement possible. Une partie de la solution devra venir de la force de notre économie et des sociétés exportatrices. Beaucoup de compagnies installées dans le Nord profiteront de cette taxe qui amènera la prospérité et des emplois.

Des voix: Bravo!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Les vraies victimes de l'état de l'économie, ce sont les consommateurs et les petites entreprises. Les fiscalistes ont déclaré que la mise en oeuvre de la TPS provoquerait un désastre. Il y a entre 300 000 et 400 000 petites et moyennes entreprises qui ne se sont pas inscrites.

Devant tous les problèmes qui attendent les consommateurs et les petites et moyennes entreprises, et compte tenu de la certitude que les inconvénients de la taxe en annuleront tout avantage, comment le gouvernement peut-il, en toute conscience, aller de l'avant?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je répondrai à cette question avec plaisir. Je profite de l'occasion pour faire savoir au député que plus de 900 000 entreprises se sont inscrites.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Nous recevons plus de 100 000 demandes d'inscription par semaine. Nous sommes en mesure d'en traiter jusqu'à 175 000 par semaine. Ajoutez à cela le sondage Deloitte & Touche, effectué il y a un maintenant un mois, qui révélait que plus de 80 p. 100 des détaillants étaient prêts pour l'entrée en vigueur de la taxe le 1er janvier.

Je peux dire au député et à la Chambre que nous sommes prêts pour le 1er janvier. Le monde des affaires sera prêt. Il peut compter sur les services fournis par Revenu Canada. La taxe entrera en vigueur le 1er janvier et sera profitable à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le ministre parle du nombre d'entreprises inscrites, mais les grands gagnants jusqu'à maintenant sont les plus grandes entreprises et le gouvernement.

Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, des études démontrent que les consommateurs et les petites et moyennes entreprises perdent confiance et estiment que le projet de loi ne les aidera en rien. Pourquoi le ministre ne s'occupe-t-il pas de ceux qui souffriront le plus?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la taxe vise à aider ceux qui souffrent le plus.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: C'est pourquoi nous procédons à cette étape de la réforme fiscale. La taxe les rendra plus compétitifs et plus productifs, ce qui stimulera la création d'emplois, accroitra la productivité et améliorera l'économie canadienne.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Les socialistes pourraient-ils rester tranquilles, afin que nous puissions au moins nous entendre?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je prie le ministre de conclure.

M. Jelinek: Monsieur le Président, le député a mentionné une étude de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante déjà vieille de quelques mois, je crois même d'un an.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Le sondage dont j'ai parlé a été fait par la maison Deloitte & Touche dans le secteur de la vente au détail qui compte 60 p. 100 de très petites entreprises.

Une voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Cette étude a conclu que 60 p. 100. . . Voulez-vous bien vous la fermer, Howard?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: La députée de Beaver River.

LES RECETTES DU GOUVERNEMENT

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais m'adresser au vice-premier ministre.

Le gouvernement sait bien que tout le monde s'oppose aux augmentations des impôts. Les gens veulent bien payer des impôts, mais ils craignent que le gouvernement ne s'en serve pour dépenser davantage.

Cela dit, voici la question que je veux poser au ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il songé à établir un fonds de retraite au titre du déficit et de la dette dans lequel seraient versées toutes les recettes fiscales excédentaires?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement actuel poursuit depuis 1984 une politique très articulée de réduction du déficit et de contrôle des dépenses. Nous avons réussi à transformer un déficit opérationnel de 15 milliards de dollars en un excédent opérationnel de 10 milliards. C'est tout un tour de force.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Nous envisageons toutes les options possibles, y compris celle dont parle la députée. Quand mon collègue se présentera pour nous entretenir de son budget, la députée saura alors quelles décisions nous avons prises.

Des voix: Bravo!

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je pose ma question au même ministre.

Le gouvernement est-il prêt alors à apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu semblables aux dispositions du paragraphe 110(1) de cette loi pour permettre d'appliquer les dons à l'État directement au déficit ou à la dette, ou encore, à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques pour s'assurer que les recette publiques servent à réduire le déficit, et non pas à augmenter davantage les dépenses?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je crois que nous aimerions évidemment consacrer à la réduction du déficit toutes les recettes supplémentaires provenant de notre régime fiscal. On examinera cette idée originale de la députée. Je lui sais gré de cette suggestion.

[*Français*]

LA RESSOURCE FORESTIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adrese au ministre des Forêts. Le ministre québécois des Forêts, M. Albert Côté, a laissé entendre à quelques reprises que le ministre des Forêts du Canada tentait de s'immiscer dans la juridiction provinciale du Québec en ce qui a trait à la ressource forestière.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous assurer que l'entente proposée par le fédéral au Québec le 24 août dernier respecte les champs de compétence dévolus à chaque gouvernement au Canada?

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je voudrais rassurer mon collègue que la proposition du gouvernement fédéral vise d'abord et avant tout la collaboration et le partenariat avec tous les intervenants du milieu en commençant par le gouvernement du Québec.

Nous avons toujours reconnu la responsabilité du Québec de mettre de l'avant et de maintenir ces programmes réguliers en matière de foresterie. Ce que nous désirons, avec la prochaine série d'ententes, monsieur le Président, c'est être, d'abord et avant tout, un partenaire efficace pour accélérer le processus du développement de la forêt au Québec, et plus particulièrement la forêt privée.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Hier, il a déposé le Livre blanc sur Fonction publique 2000. Au cours de sa conférence de presse, le ministre a paru réticent quand on lui a demandé à quel comité des Communes il avait l'intention de renvoyer le Livre blanc. Il a refusé de donner de plus amples détails.

Le ministre va-t-il maintenant dire à la Chambre à quel comité il va confier le livre blanc en question, et quand il le fera?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je

ferai ce que j'ai dit que je ferais au président du Comité permanent des comptes publics qui m'a écrit à ce sujet.

Comme je m'apprêtais à entrer à la Chambre hier, j'ai été informé que le NPD s'opposait au renvoi du Livre blanc à un comité spécial et qu'il était plutôt en faveur de son renvoi à un comité permanent. J'ai entendu d'autres commentaires des libéraux qui trouvent qu'il y a déjà trop de comités.

J'ai demandé au leader parlementaire du gouvernement de s'informer auprès de ses collègues sur le souhait de l'opposition. Nous prendrons une décision en conséquence.

Des voix: Bravo!

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, hier, le président du Conseil du Trésor a également déclaré qu'il était maintenant prêt, après l'élaboration d'un livre blanc par le groupe de travail, à amorcer des discussions sérieuses avec les syndicats concernés. Est-ce un engagement véritable et comment le ministre compte-t-il communiquer avec les syndicats?

• (1500)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nos plans à cet égard sont des plus sérieux et je voudrais même demander dès maintenant aux syndicats de communiquer avec nous. Nous avons fait connaître nos intentions. J'ai dit aux syndicats que nous étions prêts à négocier et à discuter avec eux.

Je voudrais également dire à la députée qu'au début de l'an prochain, je compte mettre sur pied un processus de consultation auprès de tous les députés; tous pourront donner leur point de vue sur cette importante question. Il s'agit de modifications majeures pour le Canada. Nous avons une fonction publique de premier ordre. Nous devons toutefois la moderniser et l'alléger des lourdeurs administratives pour qu'elle puisse mieux servir la population.

Je suis déterminé à mener à bien cette tâche et j'invite tous les députés à y contribuer.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national nous a fait une démonstration de la dictature conservatrice, qui pourrait se résumer par le slogan «À notre manière, ou rien». Le ministre soumet les entreprises du Canada à du chantage politique, afin de les amener à s'enregistrer aux fins de la TPS du gouvernement. Enregistrez-vous. . .

Des voix: Règlement.

M. le Président: Un moment. Je sais que le député voudra retirer le mot chantage. S'il le fait, je le laisserai terminer sa question.

M. Karygiannis: Je me rétracte, monsieur le Président. De nombreuses entreprises vont souffrir de la situation au pays. Manifestement, le ministre ne comprend pas la signification du mot démocratie.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre: finira-t-il par se rendre compte que cette taxe est mal conçue? Il devrait la retirer et en concevoir une autre en partant de zéro.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je crois que le député parlait des observations que j'ai formulées à Toronto, au début de la semaine, dans le cadre d'un discours dans lequel je précisais clairement et sans détour aux gens d'affaires, à la minorité qui ne s'est pas encore préparée ou qui ne s'est pas enregistrée aux fins de la perception de la TPS, que s'ils ne le faisaient pas, ils ne seraient pas admissibles aux crédits de taxe sur intrants. Ils n'auront pas droit au remboursement de la taxe de vente fédérale sur leurs stocks. Ils renonceraient à une subvention pouvant s'élever à 1 000 $ et visant à aider les petites entreprises à se préparer à percevoir la TPS.

Ce que je veux dire, et que je répète ici aujourd'hui, c'est que les entreprises qui ne sont pas encore enregistrées feraient bien de le faire avant l'entrée en vigueur de la loi, le 1er janvier.

M. le Président: J'ai plusieurs décisions à communiquer à la Chambre. Je crois qu'il conviendrait à tous les députés que l'on procède d'abord à la question hebdomadaire du jeudi. Le député de Cape Breton—Richmond-Est a la parole.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je pose ma question habituelle au leader du gouvernement à la Chambre: pourrait-il nous préciser quelles seront les affaires traitées à la Chambre demain, lundi, mardi et pendant le reste de la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cet après-midi, nous poursuivrons l'étude

de la motion instituant un Comité spécial chargé d'étudier le processus de modification de la Constitution.

Demain, nous procéderons à l'étude à l'étape du rapport et, si possible, à la troisième lecture d'un certain nombre de projets de loi importants, mais non controversés. J'espère donc que nous pourrons rapidement adopter le projet de loi C-63 sur les relations raciales, le C-68 sur l'extraction minière dans le Yukon, le C-72 sur la Commission canadienne des affaires polaires et le C-82 sur les havres du Québec.

Lundi, j'espère que nous pourrons terminer l'étape du rapport du projet de loi C-84 sur Petro-Canada, en respectant l'attribution de temps. Mardi, nous devrions procéder à la troisième et dernière lecture de ce projet de loi.

Je rencontrerai les leaders à la Chambre des autres partis pour discuter des travaux à prévoir pour le reste de la semaine prochaine.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement. Les députés de ce côté-ci de la Chambre voudraient que vous leur fournissiez des précisions sur l'incident suivant: Mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a posé une question à la Chambre. À la demande de la présidence, il a reformulé sa question, puis il est resté debout afin de pouvoir poser, comme le veut la coutume, une question supplémentaire. À ce moment-là, la présidence l'a informé qu'il enfreignait le Règlement.

La présidence a peut-être agi par inadvertance, quoi qu'il en soit, les députés de ce côté-ci de la Chambre et surtout le député concerné voudraient obtenir, sinon aujourd'hui, peut-être demain, une explication précise de la décision de la présidence, qui lui a refusé l'occasion de poser une deuxième question qui était, à notre avis, étroitement liée au débat d'aujourd'hui.

M. le Président: Je peux peut-être régler cette question immédiatement. Je ne veux en aucune façon froisser le député qui possède une certaine expérience des travaux de la Chambre. De la façon dont j'ai interprété sa question, il me semblait évident qu'il parlait du premier ministre en utilisant certains termes comme le mot «corruption». J'ai estimé qu'il enfreignait alors le Règlement.

Décision de la présidence

Je ne lui ai peut-être pas signifié assez clairement qu'il devait poser sa deuxième question.

Si j'ai agi trop précipitamment, je m'en excuse, bien sûr, mais c'est l'explication que j'ai à fournir. Je remercie le député d'avoir soulevé la question.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE BLOC QUÉBÉCOIS—LA DEMANDE D'UN FONDS DE RECHERCHE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le mardi 27 novembre 1990, le député de Shefford a soulevé la question de privilège relativement à une demande qu'il avait présentée au Bureau de régie interne et qui visait à ce qu'on alloue des fonds à son groupe pour la recherche et pour le bureau de son chef. En qualité de président du Bureau de régie interne, j'ai informé le député par écrit de la décision du Bureau.

Après avoir lu le texte de ma lettre à la Chambre, le député a mis en doute l'équité de cette décision et réclamé avec ardeur «le même droit et les mêmes privilèges que n'importe quel autre député de cette Chambre», et la même chose pour tous ses collègues. Et il concluait en ces termes: «. . .je vous implore de réviser votre décision et si vous ne voulez pas la réviser, s'il vous plaît, ayez au moins la décence de la justifier».

Ce sont certes là des propos sans équivoque. Il m'apparaît que le député, dans la présentation passionnée de ses arguments en faveur de l'allocation de fonds supplémentaires à son groupe, a laissé entendre que la Présidence aurait traité certains députés de façon arbitraire et inéquitable. De plus, ses dires donnent l'impression tout à fait erronée que les députés indépendants de son groupe sont l'objet de discrimination.

Je ne puis, en tant que votre Président, laisser passer ces impressions erronées sans apporter les correctifs nécessaires, car elles laissent planer un doute sur l'impartialité de la Présidence et risquent de ternir la Chambre tout entière en la dépeignant sous les traits de l'injustice.

[*Traduction*]

Permettez-moi d'abord de préciser que les décisions du Bureau de régie interne sont prises par le bureau lui-même et non par votre Président. En ma qualité de Président de la Chambre j'assure la présidence du bureau et je préside les délibérations des députés de part et d'autre de la Chambre qui y siègent avec droit de vote. Ce sont le vice-président de la Chambre, le leader parlementaire du gouvernement, le Président du Conseil du Trésor, le leader parlementaire de l'opposition officielle,

le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, le whip de l'opposition officielle et le député de Lachine—Lac-Saint-Louis.

[*Français*]

Le Bureau a examiné la demande présentée par le député de Shefford qui visait à l'allocation de fonds supplémentaires à son groupe pour la recherche et pour le bureau du chef du groupe. Le Bureau a décidé de ne pas faire d'exception dans ce cas et de ne pas allouer de fonds supplémentaires à ce moment-ci. Le Bureau aurait pu en décider autrement. Pour le moment, la décision tient et je ne peux que le réaffirmer.

[*Traduction*]

Cela dit, toutefois, il est important de noter que cette décision ne signifie pas que les députés de ce groupe soient empêchés de participer pleinement aux travaux de la Chambre ni qu'ils soient privés des ressources nécessaires pour bien représenter leurs circonscriptions. Le député de Shefford soutient que les neufs députés indépendants au nom desquels il parle ont besoin de ressources additionnelles. Chaque député de la Chambre reçoit un budget global qui couvre les salaires de base du personnel, les dépenses normales de fonctionnement du bureau de circonscription et certains frais de voyage. Il est important de noter que chacun de ces députés, comme tous les autres députés de la Chambre, a l'entière flexibilité d'utiliser ces ressources financières comme bon lui semble. Par exemple, dans le cadre de ce budget global, la plupart des députés emploient jusqu'à cinq personnes à qui ils confient des tâches administratives ou de recherche, à Ottawa ou dans la circonscription, selon leurs besoins. Le total des budgets globaux des neuf députés en question atteint près de 1.5 millions de dollars.

• (1510)

En plus du budget global, la Chambre fournit à chaque élu un bureau entièrement payé, à Ottawa, et couvre des frais accessoires importants tels les frais de téléphone, de poste, d'impression et de voyage. Tel est donc le niveau de soutien qu'offre la Chambre des communes à tout individu qui a été dûment élu député. C'est dans ce contexte que la requête de l'honorable député de Shefford doit être examinée.

[*Français*]

On peut fort bien comprendre les raisons que le député peut avoir de presser le Bureau de la régie interne de les reconnaître, lui et ses collègues, comme une entité et de leur allouer en conséquence des fonds supplémentaires. Jusqu'à ce jour, ces efforts ont été infructueux, mais de là à conclure à l'abrogation des droits et privilèges de ces députés, il y a une marge et une marge qu'il est dangereux de dépasser.

La consultation des Débats révélera au contraire que le député de Shefford et ses collègues ont bénéficié de toute l'obligeance possible de cette Chambre et que la Présidence a sauvegardé leur participation aux travaux selon des modalités tout à fait conformes à la procédure et aux pratiques de cette Chambre.

Durant la période des questions, le groupe a été autorisé à poser des questions dès la rentrée de la Chambre en septembre et il a obtenu la parole la plupart des jours où il voulait poser des questions au gouvernement ou faire des déclarations conformément à l'article 31 du Règlement.

[*Traduction*]

Ces brèves observations visaient à expliquer aux députés—et au public qui observe—les ressources financières et l'infrastructure de soutien mises à la disposition du député de Shefford et de ses collègues. J'espère qu'elles dissiperont toute fausse perception de la situation et clarifieront le fait que les ressources financières et autres mises à la disposition des simples députés, indépendamment de leurs convictions politiques, sont également mises intégralement à la disposition des députés qui se sont désignés comme le «Bloc québécois».

[*Français*]

Il existe de profondes divergences d'opinions quant à la meilleure solution aux dilemmes politiques et constitutionnels auxquels nous faisons face actuellement. La conviction profonde qui s'attache à ces opinions et la complexité des questions qui nous occupent créent, quelquefois, une situation extrêmement explosive. La Présidence promet de faire tout en son pouvoir pour servir cette Chambre d'une manière aussi équitable et impartiale que possible. Pendant ce temps, je sollicite la collaboration soutenue de tous les députés afin que les travaux de cette Chambre, quelles que soient la vigueur et l'âpreté de nos luttes politiques, soient marqués du sérieux et de la civilité auxquels nos électeurs sont en droit de s'attendre.

[*Traduction*]

J'ai une autre décision à rendre.

Le député invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, je voudrais vous demander ceci: si j'ai quelques éclaircissements à demander sur ce rappel au Règlement, dois-je le faire maintenant ou attendre votre décision quant à l'autre rappel au Règlement avant de vous demander des explications sur celui-ci?

[*Traduction*]

M. le Président: Si je me prononce sur l'autre rappel au Règlement, cela pourra peut-être régler certaines autres questions, ou du moins nous aider à les élucider. Je demanderais donc au député d'attendre.

ANNAPOLIS VALLEY—HANTS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député d'Annapolis Valley—Hants a déclaré à la Chambre, le 21 novembre 1990, qu'il était un conservateur indépendant et qu'il voulait être reconnu et être inscrit officiellement comme tel.

Le député de Calgary-Ouest est intervenu pour faire valoir qu'à l'annexe du hansard du mercredi les députés sont inscrits soit comme membres d'un parti politique, conformément à la Loi électorale du Canada, soit comme indépendants et qu'il n'y avait pas d'autres possibilités.

La présidence a alors indiqué que cette question faisait l'objet de discussions en dehors de la Chambre et elle a dit espérer qu'elle pourrait être résolue de façon satisfaisante.

Nos discussions ultérieures sur la question n'ont pas été concluantes et n'ont pas permis de régler le point en litige, et avant que la Chambre ait pu faire rapport de cette situation à la Chambre, le député d'Annapolis Valley—Hants est intervenu de nouveau à la Chambre, le 10 décembre 1990, pour insister qu'on le reconnaisse comme conservateur indépendant.

Dans l'appel passionné qu'il a fait à la Chambre, le député nous a signalé de nombreux cas où des députés élus sous une étiquette avaient déclaré avoir changé d'affiliation et avaient été reconnus en conséquence.

Il a soutenu que «le système politique de notre pays est basé sur l'élection d'individus» dont l'affiliation politique est d'importance secondaire. D'autre part, le député de Calgary-Ouest a continué de maintenir que ce serait une grave erreur d'inventer une affiliation politique qui ne figure pas dans la Loi électorale du Canada pour demander au Parlement d'approuver la désignation de cette affiliation politique dans ses comptes rendus écrits alors qu'il n'existe pas de bannière sous laquelle un candidat puisse participer à des élections au Canada.

Le député de Kingston et les Îles a soutenu que le député de Calgary-Ouest tentait de modifier le Règlement qui a toujours présidé au fonctionnement de cette chambre, en se reportant à des modifications qui ont été apportées à la Loi électorale dans les années 70. Il concluait que compte tenu des précédents, le député d'Annapolis Valley—Hants devrait avoir le droit de choisir son appellation et d'insister pour que celle-ci soit inscrite à l'annexe du hansard du mercredi.

La présidence a conclu cet échange de vues en demandant si un député pouvait faire savoir à la présidence, s'il y avait quelque obstacle légal à ce que le député se déclare conservateur indépendant à la Chambre. On n'en a relevé aucun.

La présidence a promis de revenir à la Chambre avec une réponse motivée et elle est prête à le faire maintenant.

[*Français*]

Il est peut-être paradoxal que l'affiliation politique d'un député, qui est tellement fondamentale pour déterminer comment il se définit, ne soit exprimée que de façon marginale dans nos documents officiels. Pour ce qui est de la Chambre, l'affiliation politique des députés n'est indiquée que dans l'appendice hebdomadaire des *Débats* et dans les appendices des *Journaux* et des volumes reliés des *Débats*. Ces mentions ont, bien sûr, d'autres applications: par exemple, dans le hansard électronique et dans diverses listes des députés. Mais on peut dire en quelque sorte qu'il s'agit d'applications dérivés du fait qu'elles dépendent ou sont tirées des listes qui figurent à l'appendice hebdomadaire des *Débats*. C'est donc sur la mention de l'affiliation politique faite dans les *Débats* que nous devons d'abord porter notre attention.

[*Traduction*]

En toute déférence pour ceux qui soutiennent l'opinion contraire, la présidence doit faire savoir à la Chambre qu'elle n'a pu relever aucune prescription qui restreindrait les désignations d'affiliation politique inscrites à l'annexe du hansard aux seuls partis reconnus officiellement comme tels aux termes de la Loi électorale du Canada.

L'absence de prescription limitative de cet ordre doit être mise en balance avec le poids combiné de la pratique suivie par cette Chambre à cet égard par le passé et de notre tradition de longue date qui veut que nous respec-

tions la parole et les revendications légitimes à l'auto-définition des simples députés.

Cette mise en balance, qu'elle a effectuée avec énormément d'attention et un très grand soin dans le cas présent, a convaincu la présidence de se rendre à la demande du député d'Annapolis Valley—Hants. En conséquence, la présidence donne instruction de l'inscrire comme conservateur indépendant à l'annexe du hansard du mercredi, dans les annexes des volumes reliés du hansard et des *Journaux* ainsi que dans tous les documents et circonstances rattachés à ces annexes, le cas échéant.

Ce n'était pas une décision des plus facile à prendre, le processus ayant nécessité de longues discussions, et j'espère qu'elle conviendra à la Chambre.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, vous me permettrez d'être extrêmement déçu de la réponse que vous avez donnée à la question pourtant très claire du député de Shefford. Il vous avait demandé de justifier dans sa question. . .

• (1520)

M. le Président: Il y a une coutume très traditionnelle dans cette Chambre. Il n'est pas pertinent de répondre, comme l'honorable député croit nécessaire de le faire, concernant un jugement de la Présidence. Si l'honorable député a une question, j'essaierai certainement de lui donner une réponse, ici à la Chambre ou même dans mon bureau. Mais après ce *caveat*, s'il vous plaît, continuez.

M. Plamondon: Je vais en venir directement à la question, monsieur le Président. Je voulais seulement faire référence à la question du député de Shefford au début lorsqu'il disait: «S'il vous plaît, ayez au moins la décence de justifier.» Or, dans la réponse que vous nous donnez, nous n'avons pas les justifications en vertu du fait, par exemple, qu'un groupe du Crédit social. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette beaucoup de devoir interrompre le député, c'est vrai que le député de Shefford n'a pas mâché ses mots et, ainsi que je l'ai dit dans ma décision, j'ai laissé faire à ce moment-là parce que. . .

[*Français*]

. . .il y avait beaucoup de passion dans le discours de mon collègue, l'honorable député de Shefford.

[*Traduction*]

Si le député se donnait la peine de lire attentivement ce que je viens de dire, il reconnaîtrait que le Bureau, de toute évidence, a pris une décision. C'est le Bureau qui a pris cette décision et tout ce que je puis dire, c'est qu'il l'a prise aujourd'hui. Peut-être qu'une autre fois le Bureau prendrait une décision différente, mais il n'appartient pas à la présidence de fournir les raisons que le Bureau accepte ou refuse de fournir. Telle est la situation. Saisi de la demande, le Bureau a pris une décision, et pour le moment, je le répète. . .

[*Français*]

. . .c'est la situation de tous les membres du groupe.

M. Plamondon: Monsieur le Président, si vous m'accordez trente secondes, ce sera suffisant pour compléter ma pensée. Je ne veux pas faire un discours de 15 minutes. Je dis simplement que dans votre texte à la page 5, on lit «l'abrogation des droits et privilèges des députés». Or, cette réponse brime mes droits de membre d'un groupe si je la compare aux réponses données au Crédit Social en 1979, lequel n'avait que six membres.

M. le Président: S'il vous plaît, je comprends bien le point de l'honorable député, mais après tout, nous avons un argument. À la fin de l'argument, ma responsabilité est de rendre une décision. La Chambre a maintenant une décision. Si l'honorable député veut poursuivre la question, il est tout à fait possible pour l'honorable député de poser une question au représentant du Bureau de la régie interne lors de la période de questions orales dans cette Chambre.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Shefford sur un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Il ne s'agit que d'une question de clarification, monsieur le Président. Quand vous dites dans votre décision «de ne pas faire d'exception à ce moment-ci», je voudrais savoir, c'est «faire exception» à quoi?

[*Traduction*]

M. le Président: Quand j'ai dit cela, je voulais dire—et quiconque lit le texte le comprend—que le Bureau n'a pris aucune décision en vue de financer les activités d'un groupe particulier de députés entre les partis traditionnels. Quiconque examine ma décision comprend sans difficulté que le Bureau pourrait agir différemment en d'autres circonstances.

Si les députés souhaitent en discuter avec les membres du Bureau, voire même dans le cadre d'une question posée à la Chambre au représentant du Bureau chargé, en vertu de notre Règlement, de répondre au nom du Bureau, ils ont parfaitement le loisir de le faire.

En l'occurrence, j'estime que la présidence a fait preuve d'énormément de patience. J'exhorte vivement les députés à se reporter au texte de la décision qui pourrait bien renfermer les réponses qu'ils cherchent. Quand ils le feront, ils devront se souvenir que la présidence ne

peut s'ingérer dans les travaux du Bureau et qu'elle serait mal venue de commenter sa décision.

J'ai expliqué aux députés que si le Bureau décide de ne pas accorder de crédits supplémentaires à un groupe à l'intérieur de la Chambre, c'est son affaire. Par contre, si la Chambre décide d'annuler la décision du Bureau, cela suffit.

Par égard pour les objections que les députés ne manqueront certainement pas de formuler, je le sais, j'exhorte les députés à accepter cette décision. S'ils désirent formuler des objections à une autre occasion, je les exhorte à faire preuve de suffisamment d'imagination de façon à ne pas contester la décision dans sa forme actuelle.

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, non pas sur votre première décision, mais sur la deuxième. Est-ce que vous pourriez m'éclairer, à savoir qu'à partir du moment où vous avez reconnu à notre collègue le droit de se faire désigner selon sa volonté, est-ce que nous devons aviser la Chambre formellement de notre volonté de nous faire désigner sous le nom de Bloc québécois? Quelle est la procédure à suivre à cet égard, monsieur le Président?

[*Traduction*]

M. le Président: Pour ce qui est de la demande du député d'Annapolis Valley—Hants, elle serait immédiate. Je suis sûr que les députés voudraient vraisemblablement avoir une discussion avec le Bureau.

La Présidence doit parfois solliciter la collaboration des députés. Je trouve vraiment qu'en cette circonstance, certains députés abusent de la patience de toute la Chambre. Nous allons passer à l'Ordre du Jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LA CRÉATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre visant à instituer un Comité mixte spécial chargé de faire enquête et rapport sur le processus de modification de la Constitution du Canada.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence a maintenant eu l'occasion de se pencher sur la recevabilité de l'amendement proposé ce matin par l'honorable députée de Yukon. La motion principale a pour objet de créer un comité spécial mixte composé des deux Chambres et de lui conférer un mandat qui se limite principalement à étudier la formule d'amendement de la Constitution canadienne.

L'amendement de la députée de Yukon vise clairement à élargir le mandat pour y inclure toutes les questions qui touchent la Constitution et, s'il était adopté, le Règlement de la Chambre s'en trouverait modifié en conséquence car l'amendement tente également de créer un nouveau comité permanent.

À mon humble opinion, l'amendement de la députée de Yukon déborde le cadre de la motion principale et en élargissant le mandat du comité, devient une proposition de fond qui exige un préavis et mérite son propre débat comme motion principale.

Je réfère mes collègues aux décisions du Président Lamoureux du 26 septembre 1967 et du 23 février 1968. Le commentaire 437, paragraphe (2) de la *Cinquième édition de Beauchesne* servira également à expliquer cette décision. Je remercie la Chambre de la courtoisie qu'elle m'a accordée en me permettant quelques moments de réflexion sur cette question de procédure.

Nous reprenons le débat. L'honorable ministre de la Justice et procureur général du Canada a la parole.

[*Traduction*]

LA CRÉATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler aujourd'hui en faveur de la motion dont nous sommes saisis et qui vise à instituer un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur le processus de modification de la Constitution du Canada.

S'il y a une question sur laquelle nous pouvons, je pense, être d'accord à la Chambre, c'est qu'il faut trouver un meilleur moyen de modifier la Constitution. C'est devenu particulièrement évident pendant les pourparlers du lac Meech.

Comme le premier ministre l'a dit dans son discours du 23 juin 1990 adressé à la nation, après l'échec de l'Accord:

> Il est essentiel que nous trouvions un meilleur moyen de modifier la Constitution «pour réconcilier la nécessité de la participation du public et d'un régime démocratique ouvert avec les exigences juridiques contenues actuellement dans la Constitution».

[*Français*]

Le débat entourant l'Accord du lac Meech a également révélé qu'il existait des divergences considérables sur les principaux aspects de la réforme constitutionnelle. C'est pourquoi le premier ministre a mis sur pied le 1er novembre dernier le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada afin que les valeurs et les aspirations fondamentales qui doivent être prises en considération dans le cadre de la réforme constitutionnelle puissent faire l'objet d'un consensus.

• (1530)

Le Comité mixte spécial et le Forum des citoyens sont des groupes complémentaires, monsieur le Président. Tous deux donneront aux Canadiens l'occasion de participer à l'évolution constitutionnelle du Canada.

[*Traduction*]

Le Canada cherche depuis longtemps une formule de modification appropriée et cette recherche a une histoire fertile en péripéties.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ne prévoyait pas de procédure de modification officielle et quand le Canada a obtenu une indépendance de fait du Royaume-Uni en 1926 avec la publication du Rapport Balfour, il n'y avait aucun accord au Canada sur une formule de modification de la Constitution.

Le pouvoir de modifier notre Constitution a donc été laissé au Parlement du Royaume-Uni, et au cours des années qui s'écoulèrent jusqu'à 1982, plusieurs modifications à notre Constitution ont été effectuées de cette manière, comme le transfert au Parlement de la compétence provinciale en matière d'assurance-chômage en 1940 et le partage de la compétence provinciale en 1951 en ce qui concerne les pensions de vieillesse, pour n'en nommer que quelques-unes.

Cependant, les Canadiens n'ont jamais été satisfaits d'être obligés d'aller faire modifier leur Constitution à l'étranger et au cours des années 1920 et 1930 ils ont vraiment cherché activement une formule de modification nationale.

[*Français*]

On a pour la première fois tenté de régler ce problème en 1927, lors d'une conférence réunissant des représentants du gouvernement central et des provinces, à la suite de la publication du rapport Balfour.

Ces représentants ont examiné une proposition soumise par le ministre de la Justice d'alors, M. Ernest Lapointe, qui recommandait le rapatriement de la Constitution et l'inclusion d'une procédure de modification spéciale.

Toutefois, comme bien d'autres tentatives ultérieures, les pourparlers sur la procédure de modification ont échoué.

[*Traduction*]

Il y a une question qui a dominé toutes les discussions à ce sujet au fil des ans: comment allier les éléments de stabilité et de souplesse dans une formule de modification qui permette de rapatrier la constitution de la Grande-Bretagne.

On a tenté à maintes reprises de s'entendre sur une formule de modification, mais les premiers ministres du Canada et des provinces ne sont parvenus qu'à deux reprises à conclure une entente de principe sur une formule de rapatriement. D'abord en 1964, avec la formule Fulton-Favreau, et ensuite en 1971, avec la formule de modification de Victoria.

Pour cette raison, il est intéressant d'examiner de plus près les deux formules.

La formule Fulton-Favreau a été rédigée sous forme de loi en 1964 et, comme bien d'autres propositions mises de l'avant lors de conférences fédérales-provinciales, elle était d'une grande complexité.

[*Français*]

Ainsi toute modification apportée à la Constitution aurait été faite par voie d'adoption d'une loi du Parlement du Canada sous réserve de l'approbation des législatures provinciales dans une grande variété de domaines.

La procédure prévoyait le consentement unanime pour certaines catégories de sujets, notamment le partage des compétences. Autrement, elle prévoyait divers degrés de souplesse selon l'objet de la modification.

À l'inverse de la procédure proposée par Fulton-Favreau, la procédure de modification proposée à Victoria en 1971 était relativement simple. Elle s'écartait considérablement de toutes les propositions antérieures en ce sens qu'aucune modification de la Constitution n'aurait requis le consentement unanime de toutes les législatures provinciales.

[*Traduction*]

Selon cette formule, les modifications aux éléments clés de la Constitution, y compris le partage des pouvoirs et les questions ne relevant pas de la compétence exclusive du Parlement, auraient nécessité l'assentiment du Parlement et des assemblées législatives de deux provinces de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de deux provinces de l'Ouest représentant au moins 50 p. 100 de la population.

Les modifications visant les compétences d'une ou plusieurs provinces, mais non pas toutes, auraient nécessité l'assentiment du Parlement et des assemblées législatives en cause.

Les modifications à la Constitution auraient été consacrées sous forme de proclamation faite par le gouverneur général et non pas sous forme d'une loi du Parlement.

Enfin, en vertu de cette formule, le Parlement et les assemblées législatives se réservaient le droit d'exercer certains pourvoirs exclusifs de modification.

La formule de Victoria a laissé tomber le caractère rigide de la formule Fulton–Favreau, qui visait à protéger des éléments bien précis, et elle a introduit la notion de protection régionale.

À la fin, évidemment,. . .

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement.

M. Plamondon: Si le gouvernement juge si importante la formation de ce comité, comment se fait–il qu'on n'ait pas quorum en Chambre, monsieur le Président?

Et les députés ayant été comptés

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors je constate qu'il y a quorum et je ferai remarquer qu'il appartient à la Présidence de vérifier s'il y a quorum et non pas au député, et c'est la Présidence qui constate si effectivement il y a quorum. Reprise du débat, l'honorable ministre de la Justice a la parole.

M. Plamondon: Je suis très surpris de vous entendre dire qu'il n'y a que la Présidence qui puisse réclamer le quorum, monsieur le Président. Je crois que tout député peut réclamer le quorum.

Le président suppléant (M. DeBlois): C'est–à–dire que vous aviez affirmé tout à l'heure qu'il n'y avait pas quorum. Alors, je pense que votre dernière expression paraît plus juste, plus conforme au Règlement. La parole est à l'honorable ministre de la Justice.

[*Traduction*]

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, la formule de modification de Victoria remplaçait la rigidité des éléments spécialement protégés de la formule Fulton–Favreau par la notion de protection régionale.

En fin de compte, ni l'une ni l'autre de ces formules n'a été retenue, et ce n'est qu'en 1982 qu'une formule de modification canadienne a finalement été intégrée à la Constitution, dans la Loi constitutionnelle de 1982.

[*Français*]

Malheureusement, monsieur le Président, comme nous le savons tous, la loi de 1982 était imparfaite parce que le Québec a été exclu de l'entente. Les conséquences de cette exclusion sont entrées dans l'histoire. Nous tentons toujours de trouver une procédure de modification appropriée, c'est–à–dire une procédure qui comporte un certain degré de stabilité et de souplesse.

Cette procédure doit permettre à la population de participer et surtout permettre aux Canadiens d'atteindre leurs objectifs sur le plan constitutionnel.

[*Traduction*]

Comme l'a mentionné le premier ministre, dans une allocution prononcée au Mont Ste–Anne, le 3 novembre:

> Si des changements majeurs sont nécessaires pour garder le pays ensemble, le Canada veut que ces changements soient apportés. . .(et) s'il faut adopter un nouveau processus pour réaliser ces changements, les Canadiens veulent qu'un nouveau processus soit élaboré.

Les Canadiens veulent pouvoir réaliser leurs aspirations constitutionnelles. Ils ne veulent pas que leur rêve national soit bloqué par une procédure inadéquate et rigide.

Chers collègues, les parlementaires jouent un rôle important dans le processus constitutionnel. Si celui–ci ne fonctionne pas, il importe de consulter les Canadiens afin de trouver de meilleures façons d'atteindre nos objectifs constitutionnels.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'invite tous les députés à appuyer cette motion de façon à donner au Canada la Constitution dont il a besoin maintenant que nous sommes à l'aube du XXI^{e} siècle.

[*Traduction*]

En vertu de la formule de modification actuelle, le Parlement du Canada joue un rôle crucial dans la mise en

oeuvre des changements constitutionnel. Par conséquent, il me semble tout à fait indiqué de procéder à un examen de ce processus, compte tenu du récent échec—

[*Français*]

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre la ministre, mais l'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: Nous avons été appelés pour maintenir le quorum en Chambre, monsieur le Président. Je m'aperçois que les ministériels ne sont même pas présents. Est-ce que c'est important ce comité-là, oui ou non? Est-ce que vous pourriez vérifier le quorum, s'il vous plaît?

Et les députés ayant été comptés

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum. Vous avez toujours la parole, madame la ministre de la Justice.

[*Traduction*]

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je veux simplement conclure en disant que, compte tenu du rôle du Parlement en matière de modification constitutionnelle, en vertu des dispositions actuelles de la Constitution, il convient tout à fait que celui-ci prenne l'initiative d'essayer de trouver une formule qui réponde aux préoccupations des Canadiens. Il doit aussi élaborer des propositions faisant l'objet d'un consensus élargi parmi les autres intervenants. Ainsi, la modification de la Constitution au Canada et l'élaboration du processus constitutionnel seront-elles des mesures dont tous les Canadiens pourront être fiers, tout en ayant le sentiment d'y avoir participé.

Monsieur le Président, je prie tous les députés de la Chambre d'appuyer la motion à l'étude et de souscrire aussi à l'un des processus les plus importants auxquels puisse participer un député au cours de sa carrière politique. Il s'agit d'un exercice absolument essentiel à la survie du Canada en tant que pays uni et prospère.

• (1540)

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de la Justice. Le printemps dernier, j'étais parmi les députés qui ont passé un long moment à examiner l'Accord du lac Meech, dans le cadre des travaux du comité spécial qui avait été constitué par la Chambre. Notre caucus et ceux des autres partis ont également passé beaucoup de temps à examiner les recommandations formulées sous la direction hautement compétente du député de Sherbrooke. Malheureusement, dès le lendemain du dépôt du rapport, les recommandations du comité ont été mises de côté par les responsables du gouvernement.

Je voudrais donc demander ceci à la ministre de la Justice: quelles garanties peut-elle nous donner en ce moment que, lorsque le comité aura été formé et aura déposé son rapport, le gouvernement accordera la moindre attention à ses recommandations? Notre comité avait présenté à la Chambre un rapport unanime appuyé par les trois partis et contenant une synthèse de ce que les Canadiens voulaient trouver dans l'Accord du lac Meech. Pourtant, le gouvernement n'en a tenu aucun compte. Quelles assurances la ministre peut-elle nous donner que la même chose ne se reproduira pas si le nouveau comité dépose, l'été prochain, un rapport unanime reflétant l'opinion des Canadiens?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit exact de dire que le gouvernement n'a tenu aucun compte des travaux du comité.

M. Lapierre: Ils ne valaient rien!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je ne dirais sûrement pas qu'ils ne valaient rien. En fait, je crois que le comité a fait un travail extraordinaire et je tiens à féliciter tous ceux qui y ont participé.

Le problème à ce moment, c'est que nous étions au terme du processus de changement constitutionnel engagé selon les règles établies lors du rapatriement de la Constitution en 1982. C'était la fin du délai dans lequel devait se réaliser la volonté des premiers ministres qui avaient initialement signé l'Accord. Les circonstances n'étaient pas très favorables à un examen et à une évaluation de la question plus générale de la réforme constitutionnelle. Bien sûr, le comité n'avait pas été chargé d'examiner cette question. Il devait chercher à recommander, dans le contexte de l'Accord du lac Meech, des ententes ou des dispositions susceptibles de sauver l'Accord.

Le 9 juin 1990, le député s'en souviendra, les premiers ministres sont parvenus à une entente après des discussions qui ont sûrement porté sur une grande partie des travaux de la Commission Charest. Chacun sait ce qui est arrivé ensuite. À mon avis, il n'y a rien à gagner à ressasser tout cela.

C'est précisément parce que nous avons vécu cet épisode—et l'activité du comité parlementaire a fait partie de cet effort pour modifier la Constitution—que nous pouvons prendre conscience des difficultés inhérentes au processus. Aucun autre groupe n'est plus conscient que les parlementaires des embûches de ce processus, car le Parlement du Canada est l'un des principaux protagonistes dans la formule de modification actuelle. Il faut donc que le Parlement du Canada et ses deux chambres fassent preuve de leadership.

L'expérience du député et celle d'un grand nombre de ses collègues seraient extrêmement précieuses. Rien ne garantit que les recommandations d'un comité mixte se retrouveront telles quelles dans la Constitution au bout du compte. Le Parlement du Canada ne peut modifier unilatéralement la Constitution. Mais, avant même d'aborder cette question, il faut se préoccuper du processus de modification. La recommandation du comité sera donc de la première importance. Ce qui se passera ensuite ne dépend pas que de la Chambre, mais je puis donner au député l'assurance que je suis tout à fait déterminée à faire avancer ce processus, et j'ai la conviction que les conclusions du comité seront d'une valeur inestimable. Je ne puis penser à une meilleure formule, que ce soit par des consultations privées ou autrement. Bien que les gens de la justice aient souvent leurs lois à eux, je ne vois aucun autre groupe capable de formuler des recommandations à la fois sensées sur le plan juridique et adaptées aux réalités humaines et politiques du Canada. Je crois que le député peut nous apporter beaucoup, et je puis lui garantir que je serai très intéressée par les conclusions du comité, tout comme, j'en suis sûre, le gouvernement le sera et cherchera à s'en inspirer le plus possible.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je m'interroge, après le discours de la ministre, à savoir si elle croit sincèrement qu'un tel exercice de diversion sera gobé et accepté par les Québécois. Il y a eu le Comité Charest qui diluait l'Accord du lac Meech, sachant que dans cet accord, les cinq points étaient si minimes qu'ils ne représentaient presque rien mais qui ont été refusés par le Canada anglais. On a mis sur pied une Comité Charest qui a été mis sur la tablette. On a mis sur pied la Commission Spicer, et encore, on crée un autre comité.

Est-ce qu'on nous prend pour des fous ou quoi? Est-ce qu'on nous prend pour des dupes de croire qu'un comité de plus ne fera que gagner du temps? Et est-ce que les Québécois qui siègent dans ce gouvernement-là vont se prêter à ce jeu de comités et faire de la chaise musicale pour se donner de la visibilité pour pouvoir passer quelquefois à la télévision, de faire en sorte qu'ils défendent les intérêts des Québécois à l'intérieur de comités qui aboutiront à des conclusions qui seront tout à fait contraires à celles de la Commission Bélanger-Campeau à Québec? Comment peut-on demander à un gouvernement central de décider par un référendum si une province doit rester ou pas dans le Canada? Voyons! Si Terre-Neuve voulait s'en aller, est-ce qu'un référendum dans le reste du Canada ne permettrait pas à Terre-Neuve de partir? Est-ce qu'un référendum au Québec pourrait être annulé par un référendum canadien? Voyons!

Il y a deux peuples fondateurs dans ce pays, un des peuples est à réfléchir sur son appartenance à cette grande famille canadienne. Ce genre de comité va se promener à travers le Canada, endormir les gens, gagner du temps, faire de la diversion, plutôt que de laisser, paisiblement, une province, le Québec, son peuple, réfléchir sur son avenir en dehors de tous ces comités. Ces comités ne servent absolument qu'à gagner du temps, de façon à croire qu'à la fin on arriverait à pouvoir, encore une fois, voir les Québécois, les francophones du Québec s'endormir et faire en sorte qu'ils redeviennent les moutons qu'ils ont été et subir encore de fausses promesses tel qu'ils ont subies dans les promesses de rapatriement de la Constitution, comme les fausses promesses qu'ils ont subies de la part de l'ensemble des premiers ministres des provinces canadiennes et du premier ministre Trudeau lors du référendum.

On avait promis un rapatriement de la Constitution avec un comité qui a abouti à un rapatriement de la Constitution sans un des peuples fondateurs, c'est-à-dire sans le Québec. Et on va nous faire croire qu'un comité va nous arriver encore avec des solutions et que, nous, on va croire encore, pour aboutir à s'endormir encore une fois, comme on a cru que ce serait le cas après le référendum de 1980. Nous sommes rendus trop loin, et l'échec du lac Meech était le ressort nécessaire pour que les Québécois se prennent en main seuls, en dehors de tout

comité. De tels comités ne servent que de paravents supposément démocratiques, alors qu'au fond, la solution est tout à fait simple: c'est la souveraineté des deux peuples, avec une union économique.

[*Traduction*]

Mme Campbell (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, le député a droit, évidemment, à sa propre opinion, qu'il exprime à la Chambre avec beaucoup de vigueur. Je ne suis pas certaine qu'il parle au nom de tous les Québécois lorsqu'il dit cela.

Ce qui est important, à mon avis, c'est d'avoir un processus qui permette pas simplement aux gens d'exprimer leur opinion, mais qui leur donne la possibilité de comprendre la situation, afin de se former une opinion. C'est pourquoi, dans le cadre du processus d'établissement de ce comité mixte de la Chambre et du Sénat, le gouvernement a déposé un document de travail qui donne l'historique du processus de modification de la Constitution du Canada et qui énonce certaines solutions de rechange possibles que les députés voudront peut–être examiner comme point de départ.

Le comité mixte chargé de faire enquête sur le processus de modification de la Constitution vient compléter ce qu'on appelle maintenant la commission Spicer, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. Ce groupe de consultation a pour objectif de demander aux Canadiens d'amorcer un dialogue sur le genre de pays qu'ils voudraient avoir, et le rôle des membres de cette commission est de recueillir les idées exprimées, de stimuler la discussion et de présenter ensuite au gouvernement du Canada et à la Chambre un rapport sur l'état du pays.

C'est un processus unique et très valable qui encourage la participation de tous les Canadiens et non seulement de l'élite qui a toujours, à travers la majeure partie de notre histoire, monopolisé le débat sur la modification de la Constitution. Je crois que ce processus est important.

Je ne suis pas d'accord avec le député au sujet de ce qu'il a dit tout à l'heure parce que je viens d'une province qui appuyait l'Accord du lac Meech. J'appuyais personnellement l'Accord du lac Meech. J'y souscrivais lorsque je siégeais à l'assemblée législative de la Colombie–Britannique, avant même de penser que je pourrais être assez folle pour m'imposer tous les déplacements que je dois faire pour venir à Ottawa.

J'ai un engagement profond envers la survie du Canada et envers le respect des droits des Québécois et leur capacité de trouver une place au soleil. J'espère qu'il sera possible de trouver un processus de modification de la Constitution qui nous permettra de protéger cette existence.

• (1550)

Je crois sincèrement que les merveilles de ma province, la Colombie–Britannique, font partie du patrimoine de tous les jeunes Québécois, et quiconque veut les priver de ce patrimoine devra leur rendre des comptes.

Par conséquent, je crois que ce processus aidera les nombreux Canadiens qui luttent pour préserver ce que nous croyons être un pays extraordinaire de façon à permettre à tous les Canadiens de s'épanouir et d'être fidèles à eux–mêmes. Ce processus représente, à mon avis, un pas très important dans la bonne direction.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, cette motion ministérielle visant à créer un comité spécial mixte pour étudier la formule de modification de la Constitution n'est, je le crains, qu'un autre geste cynique du premier ministre qui, en désespoir de cause, cherche par tous les moyens à corriger le tort causé par l'échec de l'Accord du Lac Meech, échec dû, j'ajouterais, à l'entêtement de ce gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec.

Il aurait été possible de sauver les dispositions clés de l'Accord si le premier ministre avait donné suite plus rapidement aux amendements proposés, et notamment aux propositions issues du rapport du comité Charest.

Mais le premier ministre et le gouvernement ont résisté à toute tentative faite pour modifier l'Accord du lac Meech. Ils ont continué à jeter les dés et attendu jusqu'à la onzième heure, jusqu'à ce que le premier ministre McKenna du Nouveau–Brunswick propose une résolution d'accompagnement pour tenter de briser l'impasse dans laquelle l'Accord s'était engagé. Le premier ministre du Nouveau–Brunswick cherchait ainsi à assurer l'adoption des dispositions clés, l'essentiel de l'Accord.

J'ajouterais que maintes tentatives ont été faites en cette chambre pour modifier l'Accord du lac Meech, afin de le rendre acceptable à plus de Canadiens. Le Parti libéral a proposé neuf amendements les deux fois que le sujet a été discuté en Chambre, mais le gouvernement les a repoussés systématiquement. Je crois que les autres partis d'opposition en ont fait autant.

Comme je disais, le premier ministre a décidé, à la onzième heure, de créer le comité Charest, afin d'examiner les diverses façons de forcer l'impasse en se fondant sur les propositions du premier ministre McKenna. Le comité Charest a fait de son mieux et produit un rapport. Mais c'était trop tard, à cause du délai de trois ans prévu par la formule de modification actuelle pour accepter des modifications à la Constitution. J'y reviendrai dans un moment.

La formule de modification actuelle, incorporée à la Constitution de 1982, stipule qu'une modification doit recevoir, outre l'agrément de sept des 10 provinces représentant 50 p. 100 de la population du Canada, celui de la Chambre des communes et du Sénat de ce Parlement. Elle prévoit également que lorsqu'une modification à la Constitution est proposée au niveau provincial ou fédéral, le nombre voulu de provinces doit y souscrire dans les trois ans suivant l'adoption de la résolution présentée à l'origine par l'une des assemblées législatives provinciales ou au niveau fédéral en vue de modifier la Constitution.

Je tiens à signaler, car bien des gens l'ignoraient, que la majeure partie des dispositions de l'Accord du lac Meech, plus des trois quarts, auraient pu être acceptées en vertu de la formule de modification prévoyant l'accord de sept provinces sur dix. À peine trois dispositions de l'Accord exigeaient le consentement unanime, car dans la formule de modification de 1982, même si la règle générale prévoyait l'accord de sept provinces sur dix représentant 50 p. 100 de la population, il y avait quand même certaines mesures qui exigeaient le consentement unanime. . .

M. Corbeil: Nommez-les.

M. Allmand: Nommez-les? Il y avait tout d'abord la formule de modification elle-même, toute modification touchant la Cour suprême et j'oublie la troisième.

M. Corbeil: Quelle était la principale?

M. Allmand: Eh bien, je l'ignore. Pouvez-vous me le dire?

M. Corbeil: L'intégration du Québec dans la Constitution.

M. Allmand: Non, non. Le député lui aussi connaît mal l'Accord du lac Meech. Il y était question de société distincte. La disposition en question n'exigeait pas l'unanimité, si c'est ce dont il parle. Elle ne demandait que l'accord de sept provinces sur dix pour être acceptée.

Monsieur le Président, comme vous le savez, huit provinces sur dix ont donné leur appui total à l'Accord du lac Meech. À la dernière minute, deux provinces s'y sont opposées, mais, même alors, le Manitoba aurait fini par donner son aval, selon moi, si nous n'avions pas été pressés par le temps et si le premier ministre n'avait pas attendu à la dernière minute pour tout jouer sur un coup de dés, comme il l'a déclaré.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Au lieu d'attendre au dernier moment, si le premier ministre avait pris dès janvier ou février les mesures voulues et établi le Comité Charest, alors. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Monsieur le Président, certains députés n'ont pas beaucoup de respect pour la démocratie. Ils font du tapage parce qu'ils n'aiment pas entendre ce qui se dit dans cette enceinte. Même les députés de ce parti dans ce coin-là, qui ont participé à l'exercice ridicule auquel nous avons assisté à ce moment-là, n'ont bougé qu'après coup.

Cependant, le fait est qu'à la dernière minute, le premier ministre a formé le comité Charest et n'a absolument pas tenu compte de ses avis par la suite. S'il avait agi plus tôt, les cinq principales dispositions proposées par le gouvernement du Québec auraient été acceptées.

En quoi consistait la formule de modification avant 1982? Je viens de vous décrire celle de 1982. Avant cela, il n'y avait évidemment aucune formule précise. La Loi constitutionnelle de 1867, qui était une loi du Parlement britannique, n'en renfermait pas. Pour modifier la Constitution, le Parlement du Canada devait s'adresser au Parlement britannique. Cependant, une convention s'est établie au fil des ans. En vertu de cette convention, le gouvernement fédéral ne présentait pas de demande au Parlement britannique, à moins qu'il y ait consentement unanime de toutes les provinces, ce qui constituait une formule de modification extrêmement rigide. Il était très difficile de faire modifier la Constitution, qui était essentiellement l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: J'aimerais venir en aide à mon collègue. Jamais l'unanimité n'a été obtenue pour le rapatriement. Par conséquent, ce n'était pas si exigeant que cela, la formule britannique. Un consensus large parce que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député de Shefford, mais ce n'était pas là un rappel au Règlement. Il s'agit d'une question d'opinion. Je redonne la parole au député de Notre–Dame–de–Grâce.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, si le député veut bien écouter, j'ai dit qu'il y avait, avant 1982, une convention constitutionnelle, et non une loi constitutionnelle, prévoyant que le gouvernement fédéral ne pouvait s'adresser au Parlement britannique pour demander une modification, à moins d'avoir obtenu l'unanimité des provinces. Ce n'était pas écrit dans la loi, mais c'était effectivement la convention constitutionnelle en vigueur et, jusqu'en 1982, c'est la pratique qu'on a observée.

Elle était extrêmement rigide et c'est pourquoi il y a eu de nombreuses tentatives pour obtenir une formule de modification plus souple et plus raisonnable. Il y a eu celle de la formule Fulton–Favreau, celle de Victoria et celle de la fin des années 70 avant qu'une formule de modification soit finalement approuvée en 1982.

Il est intéressant d'entendre le député de Shefford déclarer qu'elle a été approuvée sans l'accord du Québec. Pourtant, je dois rappeler à la Chambre que la formule qui a éte approuvée, celle qui fait maintenant partie de la Constitution, a été acceptée par les premiers ministres du Québec et de sept autres provinces. Ces huit provinces ont approuvé la formule de modification, contrairement à la proposition qui avait été avancée par le premier ministre Trudeau, avec l'appui des premiers ministres Davis, de l'Ontario, et Hatfield, du Nouveau–Brunswick.

• (1600)

Le premier ministre du Canada, avec l'appui des provinces du Nouveau–Brunswick et de l'Ontario, avait mis au point une formule comportant un droit de veto pour le Québec. Les huit autres provinces se sont regroupées pour mettre au point la formule de modification actuelle qu'ils ont présentée. Le premier ministre du Canada a fini par donner son approbation. Je crois qu'il fallait d'abord établir officiellement ces faits. Quoiqu'il en soit, nous avons finalement hérité d'une formule de modification en 1982.

Comme je l'ai mentionné dans ma réponse au ministre du Travail, la formule de modification même ne peut être changée qu'avec l'accord unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral. Elle ne peut être modifiée au moyen de la formule d'accord de sept provinces sur dix.

Quand nous discutons de la manière de changer la formule de modification, nous devons nous rappeler qu'il faut l'approbation de toutes les provinces canadiennes, de la Chambre des communes et du Sénat.

Je voudrais parler un peu de l'entente provisoire à laquelle on était arrivé en 1971 à Victoria, et qu'on a baptisée la formule de Victoria. C'est la formule que préféraient le premier ministre Trudeau et le Parti libéral.

Cette formule aurait donné un droit de veto au Québec, à l'Ontario aussi, et elle exigeait le consentement de deux provinces de l'Atlantique à un amendement. Sans l'accord de deux d'entre elles, les provinces de l'Atlantique exerçaient un veto. La formule exigeait l'accord de deux provinces de l'Ouest représentant 50 p. 100 de la population de cette région.

Cette formule dite de Victoria qui accordait au Québec un droit de veto a quand même été rejetée. M. Bourassa a commencé par l'accepter; devant la forte controverse qui l'attendait à son retour dans sa province, il a rejeté la formule et les autres mesures de modification constitutionnelle qui faisaient partie de la proposition de Victoria.

M. Corbeil: Il ne l'a jamais acceptée. Vous faites erreur.

M. Allmand: La formule Fulton–Favreau de 1964 était semblable à celle que nous avons aujourd'hui, mais elle exigeait l'unanimité sur un grand nombre de questions constitutionnelles, y compris la répartition des pouvoirs.

En vertu de cette formule, il fallait le consentement unanime pour changer quoi que ce soit à la répartition des pouvoirs. D'autres changements étaient possibles avec l'accord des deux tiers des provinces représentant 50 p. 100 de la population. Quoi qu'il en soit, la formule Fulton–Favreau n'a jamais été acceptée.

Pour ce qui est de l'établissement de ce comité, oui, notre parti consent à le charger de trouver de meilleurs moyens de modifier la Constitution, mais nous pensons que cela ne doit pas être le seul sujet d'étude de ce comité mixte spécial.

On ne saurait discuter des moyens de modifier notre Constitution sans examiner en même temps d'autres questions constitutionnelles importantes, dont le partage des pouvoirs et le sort du Sénat. J'ajouterais que c'est une honte de voir quelle place notre pays réserve aux autochtones. C'est plutôt scandaleux que cela dure depuis si longtemps sans qu'on soit arrivé à s'entendre sur la place véritable des autochtones dans notre pays.

L'Accord constitutionnel de 1982 prévoyait la tenue de trois conférences des premiers ministres sur l'autonomie des autochtones. Ces trois conférences ont eu lieu, sans grand résultat. Une quatrième conférence a été tenue après que les conservateurs eurent pris le pouvoir, en 1984.

Une autre question sur laquelle il faudra tôt ou tard se pencher, à mon avis, est celle des droits linguistiques fondamentaux. La Constitution de 1982 contient de bonnes dispositions concernant les droits linguistiques, mais d'autres changements s'imposent pour assurer une réelle égalité, une réelle équité pour les minorités anglophones et francophones de tout le pays.

Notamment, j'espère que l'article 59 de la Constitution de 1982 sera abrogé un jour, car cet article restreint dans une certaine mesure l'usage de l'anglais au Québec, alors qu'aucune restriction de ce genre ne frappe l'usage du français dans le reste du pays. Je dois dire, monsieur le Président, que j'ai moi–même voté contre cette disposition en 1982.

En examinant les modifications constitutionnelles dont il est saisi, le comité ne devrait pas trop hésiter à envisager des mesures qu'on qualifie parfois de distinctes ou de spéciales pour le Québec.

J'ai voté en faveur de l'Accord du lac Meech. Je l'approuvais, même si j'aurais préféré qu'il soit amendé. Cela ne me dérangeait pas que notre Constitution admette le principe du caractère distinct du Québec, car le Québec est effectivement distinct depuis fort longtemps. C'est la seule province qui soit régie par le code civil.

Au fil des ans, divers arrangements ont été conclus en faveur du Québec, pour qu'il puisse, par exemple, administrer son propre régime de rentes, qui diffère du Régime de pensions du Canada. Il y a eu aussi des ententes spéciales sur l'immigration, sur les prêts aux étudiants, sur la perception de l'impôt et ainsi de suite. Ces ententes n'ont pas détruit la Confédération. Elles n'auraient pas été possibles sur une grande échelle, mais si nous voulons tenir compte des besoins spéciaux du Québec, de sa langue, de sa culture, ainsi que des autres questions que les Québécois ont à coeur, je crois que nous devons étudier la possibilité de les insérer dans la Constitution, sans toutefois créer d'injustice envers les autres provinces.

Je le répète, ce ne sera pas nouveau. On le fait depuis 1867. Si nous voulons être sérieux, soyons conscients qu'on le fait depuis l'Acte de Québec, soit depuis 1774.

Naturellement, d'autres groupes examinent également, à l'heure actuelle, les modifications qui pourraient être apportées à la Constitution. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'au tout début de mon allocution, j'ai accusé le premier ministre d'intervenir par accès, en désespoir de cause, en créant encore un autre comité d'étude sur les éventuelles modifications constitutionnelles.

Il y a quelques semaines, il a créé la commission Spicer, ou le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. Déjà deux membres de cette commission spéciale ont donné leur démission, et deux autres ont été nommés à leur place.

Tout ceci illustre, d'abord et avant tout, que le premier ministre n'y a pas longuement réfléchi. Ces commissions sont créées plutôt à la hâte. Le mandat de la commission Spicer a été défini de manière expéditive. Son président n'a pas reçu suffisamment de directives, et ses membres n'ont pas été suffisamment informés de leur rôle avant d'accepter de siéger à cette commission très spéciale.

Cette commission a déjà amorcé ses travaux. Il y a aussi la commission Bélanger–Campeau qui siège au Québec. Les provinces de l'Alberta, du Nouveau–Brunswick et du Manitoba ont également mis sur pied des commissions, à qui elles ont demandé de proposer des modifications constitutionnelles. L'Assemblée des premières nations a fait de même.

Lundi prochain, le chef de notre parti, M. Chrétien, comparaîtra devant la commission Bélanger–Campeau à qui il exposera sa vision d'ensemble de la réforme consti-

tutionnelle qu'il faudrait mettre en place pour sauvegarder l'unité nationale et le fédéralisme canadien.

Incidemment, je rappelle à cette chambre et à la population que le Parti libéral du Canada a été le premier parti à appuyer les cinq principes de base que M. Bourassa proposait en 1985 de faire insérer dans la Constitution pour réintégrer le Québec dans la fédération canadienne.

Plus tard, ces cinq propositions furent réunies dans un document appelé Accord du lac Meech et par la suite Accord Langevin. Ces documents ajoutaient à ce moment-là d'autres mesures qui ne faisaient pas partie des cinq propositions intiales de M. Bourassa.

J'ai dit, et c'est bien connu, que M. Chrétien, le chef du Parti libéral, comparaîtra lundi prochain devant la Commission Bélanger-Campeau et qu'il sera le seul chef de quelque parti politique que ce soit à témoigner devant cette commission pour y plaider la cause du Canada, du système fédéral et de l'unité canadienne. Il sera le seul chef à parler pour le Canada devant cette très importante commission.

Je rappellerai en terminant que de 1970 à 1972, j'ai fait partie du dernier Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution. J'ai le rapport ici, intitulé *La Constitution du Canada, Rapport final, 1972*, qui constitue une étude très détaillée.

Nous avons passé deux ans à aller de ville en ville, grandes et petites, pour écouter ce que les Canadiens avaient à dire au sujet de la Constitution. Nous appuyions et soutenions à l'époque la Formule de Victoria qui nous paraissait la meilleure pour modifier la Constitution. Il est important de faire preuve de leadership si nous voulons vraiment unir à nouveau notre pays et renverser la vague de séparatisme déferlant de tous côtés.

Le Québec n'a pas été rejeté à l'époque de l'Accord du lac Meech. Huit provinces étaient favorables aux propositions du Québec. L'échec de l'Accord du lac Meech a donné lieu à une perception regrettable. Certaines résolutions adoptées à Sault-Sainte-Marie et dans d'autres municipalités ont donné l'impression qu'on ne voulait pas du Québec. Je tiens à dire que nous sommes très attachés au Québec. On apprécie beaucoup au Canada la langue et la culture du Québec. Des milliers d'enfants partout au Canada sont en immersion française. Les deux parties du Canada seraient les grands perdants si le pays devait se diviser.

• (1610)

Nous avons besoin de leadership. Nous avons besoin d'espoir. J'espère que ce comité, malgré ses limites, réussira à nous donner de l'espoir et à cimenter l'unité canadienne.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Je vous remercie, monsieur le Président. J'aimerais simplement poser quelques questions au sujet du Nord. Comme habitants du Nord et comme autochtones, nous nous sentons plutôt laissés pour compte. Je pense que personne ne s'étonnera de cette déclaration puisque, comme on vient de le dire, les habitants du Nord et les autochtones ont, hier encore, été tenus à l'écart de la commission Spicer, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada.

Je me demande seulement quel espoir il nous reste, dans la mesure où la formule de modification qui permettait autrefois la tenue de négociations bilatérales entre le gouvernement du Canada et tout territoire désireux de devenir une province est maintenant changée. Avec tous ces obstacles qui se dressent sur notre route, comment avoir l'assurance que nos désirs et nos aspirations seront reconnus de quelque façon que ce soit quand, de surcroît, nous laissons le gouvernement actuel faire fi des souhaits des populations autochtones et du Nord?

M. Allmand: Monsieur le Président, dans le passé, les nouveaux territoires étaient admis au sein de la Confédération par un simple vote de l'assemblée territoriale et du Parlement fédéral. Il en a été ainsi pour Terre-neuve vers la fin des années 40, et pour d'autres provinces bien avant cela. On pouvait alors supposer que si les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon voulaient un jour devenir des provinces à part entière, il leur suffirait pour ce faire d'une décision de leur propre assemblée législative et du Parlement.

Cependant, depuis l'Accord constitutionnel de 1982, pour qu'une nouvelle province soit acceptée, il faut maintenant l'assentiment de sept provinces sur dix qui représentent 50 p. 100 de la population. Avec l'Accord du lac Meech, des règles encore plus rigoureuses ont ensuite été proposées.

Nous, du Parti libéral, avons finalement demandé un amendement à l'Accord du lac Meech, afin que les territoires du Nord puissent être admis dans des conditions

analogues à celles qui existaient auparavant, c'est-à-dire à la suite de négociations bilatérales.

On conçoit d'ailleurs difficilement que cette question ait pu créer quelque difficulté puisqu'il n'en a pas été question dans les cinq conditions que M. Bourassa posait pour l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne. Dans ses cinq propositions, il n'a jamais indiqué quelles seraient les conditions régissant l'acceptation de nouvelles provinces, notamment celles du Nord. Lorsque l'Accord du lac Meech ou plutôt celui de l'édifice Langevin a été rendu public, nous avons compris ce qu'il en était. Nous avons essayé de l'amender. Nous ne pouvions comprendre pourquoi le gouvernement fédéral et le Québec se montraient si intransigeants et refusaient tout compromis alors que cette question n'avait pas été un élément fondamental de leur proposition originale.

J'ose espérer que toute nouvelle formule de modification de la Constitution prévoira des dispositions équitables pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon et que la Constitution reconnaîtra pleinement les droits et l'autonomie gouvernementale des autochtones.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire juste quelques mots au sujet de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui, motion instituant un comité mixte spécial chargé d'étudier la formule de modification qui, en réalité, concerne tout le processus de modification de notre Constitution. Ce comité nous amène à nous pencher sur des questions comme une assemblée constituante, des conventions constitutionnelles, l'opportunité ou non d'un référendum pour déterminer la Constitution de notre pays, de même que sur des questions d'ordre technique, entre autres, le nombre de provinces ou la majorité à la Chambre des communes qu'il faudrait pour modifier la Constitution du Canada.

Je veux parler très franchement des quelques préoccupations que j'ai au sujet du processus interne de modification constitutionnelle au sein des partis à la Chambre. J'ai participé à ce processus à trois reprises: en 1980-1981, au sein du comité mixte sur le rapatriement de la Charte des droits, en juillet et en août 1987, dans le comité mixte sur l'Accord du lac Meech et, plus récemment, le printemps dernier, au sein du comité Charest de la Chambre des communes chargé d'étudier la modification de l'Accord du lac Meech.

Une de mes préoccupations, c'est que, à mon avis, le premier ministre doit être plus franc et plus direct avec les autres partis à la Chambre lorsqu'il s'agit de former un comité, de partager des renseignements, de tenter de réaliser l'objectif que nous désirons tous à la Chambre, à quelques exceptions près, c'est-à-dire un Canada fort et uni qui reconnaît toutes les diversités et toutes les différences.

Lorsqu'il s'est agi de constituer le comité qui nous occupe, aucun appel téléphonique n'a été fait au chef du Nouveau Parti démocratique ou, autant que je sache, au chef du Parti libéral, ou à mes collègues du Bloc québécois ou à quiconque. Il n'y a eu aucun appel, ni aucune consultation des porte-parole de l'opposition. La même chose s'est produite lorsque le groupe Spicer de consultation des citoyens a été institué. Aucune consultation n'a eu lieu.

[*Français*]

Monsieur le Président, à Québec, quand le premier ministre Bourassa a décidé de créer la Commission Bélanger-Campeau, il a souvent consulté le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau. Il y a eu beaucoup de réunions entre eux, des consultations également entre le Parti libéral et le Parti québécois concernant les deux coprésidents et les membres de cette Commission. Pendant plusieurs jours, il y a eu des consultations. Ce fut la même chose pour deux ou trois autres provinces lors de la création de commissions, de comités sur la Constitution, monsieur le Président.

Mais dans cette Chambre, il n'y a eu aucun appel téléphonique de la part de notre premier ministre au chef de l'opposition, à la députée de Yukon au sujet de la nomination du président de cette commission. Peut-être que M. Spicer est la la personne appropriée, peut-être que oui, peut-être que non. Mais pour la Constitution du Canada, ce ne serait pas le moment de faire preuve de partisanerie, car, en principe, cela devrait unir les partis politiques et unir la population canadienne. Mais il n'y a pas eu aucune consultation de notre premier ministre avec les autres députés de la Chambre.

[*Traduction*]

Après les problèmes qui ont entouré le processus de l'Accord du lac Meech, j'aurais pensé que le premier ministre avait appris sa leçon. On a eu aujourd'hui l'exemple du dépôt d'un document de travail sur le mandat qui sera confié à ce comité mixte spécial. Encore une fois, on n'a pas consulté l'opposition avant de mettre ce comité sur pied.

Je veux que le premier ministre sache que si nous voulons que ce processus réussisse, et il le faut, il va falloir que son collègue, le ministre responsable du dos-

sier, et lui abordent ce débat d'une manière plus impartiale, apolitique, pour le bien et de la Chambre et de la réforme constitutionnelle.

Je pense qu'il est très important que nous commencions ce travail. Au sein de notre parti, nous estimons que le comité devrait se pencher sur l'ensemble de la question, et non pas seulement sur la formule de modification. C'est un processus d'une importance capitale et il importe de l'examiner avant de le mettre en oeuvre. Certes, nous le savons tous, mais il me semble de plus en plus essentiel et pertinent que le comité ait le mandat d'examiner non seulement le processus, mais aussi la nature des changements constitutionnels que veut la population.

Au moment du dépôt du rapport, il est important, surtout si c'est un rapport unanime des trois partis, que le premier ministre s'engage et se serve du rapport comme document de base pour toute consultation qu'il entreprendra au nom du gouvernement en matière de changement constitutionnel. C'est ce qui a fait défaut en juin dernier, après l'étude du comité spécial chargé de l'Accord du lac Meech, présidé par le député de Sherbrooke. Ce sont des choses qui comptent dans le processus de fonctionnement interne de la Chambre des communes.

• (1620)

Il est également très important de savoir qui parle au nom du Canada dans le cadre de ce débat. Le Québec a la Commission Bélanger–Campeau. Le Manitoba met sur pied un comité spécial. L'Alberta et la Nouvelle–Écosse ont déjà fait de même et l'Ontario leur emboîtera peut–être le pas très prochainement.

Il faut donc que le Parlement canadien prenne position en faveur du Canada. C'est très important qu'il le fasse. La constitution que nous rédigeons doit être la constitution des gens et représenter le peuple de ce pays. Il ne faut pas que cette constitution soit uniquement celle des politiques et des gouvernements du pays, ou encore des premiers ministres provinciaux et du premier ministre du Canada.

C'est ce qui a surtout fait défaut dans les négociations de l'Accord du lac Meech. Je n'attribue pas toute la responsabilité de cet échec au premier ministre du Canada. Nous avions hérité de la formule de modification de 1981 mise au point au cours des négociations dirigées par Pierre Trudeau, le premier ministre de l'époque. Mais dans le cadre actuel, que j'appelle le Canada round, nous devons trouver un moyen plus démocratique de modifier notre Constitution. Nous devons songer sérieusement à l'établissement, partout au pays, d'assemblées constituantes, voire peut–être de congrès constitutionnels au cours desquels les gens se rassembleraient pour rédiger leur propre constitution.

Les politiques n'étaient pas les seuls à participer aux premières démarches vers l'union de notre pays dans les années 1800. Les Américains ont procédé dans le cadre d'une assemblée constituante à Philadelphie, aux États–Unis, une assemblée qui n'avait peut–être pas une vaste représentation, mais à laquelle les États avaient tous envoyé un certain nombre de délégués pour négocier en leur nom. Une fois que cette assemblée eut arrêté ce qu'elle estimait être la Constitution des États–Unis, elle l'a renvoyée aux différentes assemblées des États où elle a fait l'objet de vigoureux débats. Les États l'ont approuvée les uns après les autres et cette constitution est devenue la Constitution des États–Unis. Nous devons donc élargir ce processus maintenant.

Je crois que nous aurons manqué à notre devoir envers notre pays s'il n'émane pas de ce comité une recommandation qui en fera une sorte d'assemblée constituante ou un congrès constitutionnel à un moment ou à un autre du processus que nous avons engagé.

La tenue d'audiences publiques doit être obligatoire. C'est une chose que nous faisons plutôt bien à la Chambre, mais c'est souvent après–coup. Il n'y a pas eu d'audiences publiques avant la rédaction de l'accord appelé Accord du lac Meech. Il y a eu de telles audiences après la rédaction de l'Accord et ces audiences n'ont été tenues qu'à Ottawa. Les témoins devaient venir ici se faire entendre par le comité qui n'est pas allé à eux comme il se doit.

J'espère que nous avons appris que la Constitution appartient au peuple. Nous devons commencer par interroger les Canadiens des différentes régions. Nous rédigeons une constitution pour eux et avec eux. Ils doivent intervenir à toutes les étapes.

Dans le Canada de l'avenir, nous devons reconnaître que nous sommes un pays diversifié. Nous devons édifier un pays fondé sur le fédéralisme coopératif si nous voulons qu'il survive. Nous devons reconnaître le caractère unique et les traits distinctifs du Québec et inscrire ces différences dans une constitution.

La plupart des Canadiens reconnaissent que le Québec est unique et différent par sa culture, sa langue, son système d'éducation, ses communications et son immigration. Il faut voir les différences dans tous ces domaines au Québec. Il faut en tenir compte comme il faut tenir compte des traits distinctifs et du caractère unique de nos premières nations, les peuples autochtones, de leur évolution vers l'autonomie administrative et de la reconnaissance de leurs langues distinctes et aussi de leurs cultures

distinctes. Ce sont là des choses qui rendent le Canada si unique et si différent.

[*Français*]

La belle province de Québec est différente, avec sa société distincte, avec la réalité de la langue française. La loi est différente dans la province du Québec. La culture, la religion catholique, beaucoup de choses sont différentes.

[*Traduction*]

Nos peuples autochtones sont également différents. En outre, il existe une dualité linguistique et nous nous devons de protéger les minorités linguistiques et les aider à croître.

Je vois, en face, le ministre montréalais responsable, je crois, de la Loi sur les langues officielles, et, à bien des égards, porte-parole de la minorité anglaise du Québec au sein du gouvernement. Il ne faut pas oublier non plus l'important groupe d'environ un million de francophones hors Québec qui doivent obtenir plus de garanties constitutionnelles, si on veut garder ce pays uni.

De plus, monsieur le Président, nous devons nous assurer que les autres provinces du pays jouiront aussi d'une certaine latitude. Je ne partage pas le point de vue de Clyde Wells, qui voudrait que toutes les provinces soient traitées absolument sur le même pied. Je ne suis pas d'accord, parce qu'il y a des différences qui méritent d'être reconnues, non seulement au Québec, mais aussi dans les autres provinces. Je vois la députée de Beaver River. Sa province, l'Alberta, a conclu des ententes particulières avec le gouvernement fédéral qui diffèrent des nôtres, en Saskatchewan. Je vous en citerai deux exemples.

La loi sur les allocations familiales s'applique intégralement dans huit provinces. Les deux exceptions sont l'Alberta et le Québec, qui ont conclu des ententes avec Ottawa sur la façon dont les allocations familiales seraient attribuées sur leur territoire. Fort bien. Certaines ententes peuvent différer légèrement, et c'est cela, le Canada, c'est là toute la souplesse qui nous caractérise.

La perception des impôts au pays en est un autre exemple. Une seule province, le Québec, perçoit directement l'impôt sur le revenu des particuliers. Trois provinces perçoivent elles-mêmes l'impôt sur les sociétés. Le Québec et l'Ontario le font depuis longtemps et en 1981, l'Alberta a décidé de faire de même. Depuis lors, l'Alberta perçoit directement l'impôt sur les sociétés. Cela fait partie du partage des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux, dans tant de régions du Canada. Si nous pouvons obtenir ce type d'accord je crois que c'est bon pour le pays, puisque cela nous permet de reconnaître la diversité et les différences qui nous caractérisent. Plutôt que de laisser ces différences nous diviser, faisons en sorte qu'elles nous unissent, qu'elles contribuent à l'épanouissement du Canada, pour en faire un pays meilleur. C'est du domaine du possible.

Je me souviens très bien qu'à l'époque où je fréquentais l'université, j'étais pris d'admiration lorsque j'entendais Lester Pearson, le premier ministre de l'époque, et des chefs de l'opposition comme Tommy Douglas et Robert Stanfield, parler du fédéralisme coopératif, de la nécessité de reconnaître nos différences, quitte à profiter de cette diversité pour bâtir un pays riche de nombreuses cultures et de deux langues admirables, des Premières Nations, des autochtones et le reste.

À mon avis, monsieur le Président, voilà ce que nous devons faire. Nous devons faire en sorte d'élaborer des compromis, afin d'en arriver à un consensus national, faute de quoi nous risquons de voir le Canada disparaître.

[*Français*]

Et le député a raison, c'est au revoir Canada.

[*Traduction*]

Je déplore infiniment l'attitude intransigeante qu'ont adoptée d'une part des gens comme Clyde Wells, et d'autre part le premier ministre. La grande majorité des Canadiens souhaitaient des acccommodements et espéraient une solution de compromis.

L'avenir du Canada m'inquiète beaucoup. Le gouvernement est en train de détruire notre pays non seulement par le biais de changements constitutionnels, mais en ruinant des institutions nationales comme la Société Radio-Canada, Postes Canada, VIA Rail, voire même dans le cadre de son accord commercial avec les États-Unis. Au lieu de renforcer les liens qui unissent entre elles les localités de l'est, de l'ouest et du nord de notre pays, il s'efforce de créer davantage de liens entre le Nord et le Sud—entendez par là les États-Unis—et inonde le Canada de valeurs propres aux États-Unis d'Amérique.

En agissant ainsi, il fait du tort à notre pays; il est en train de le diviser. Le gouvernement ferait mieux de se rendre compte du tort qu'il lui fait. Le Canada n'a jamais eu un gouvernement et un premier ministre aussi impopulaires que maintenant. S'ils sont si impopulaires, c'est à cause de la façon dont ils ont tenté de manipuler la Constitution, à cause de la TPS et de son facteur de dissension, à cause de l'Accord de libre-échange, à cause du tort qu'ils causent à nos institutions nationales.

Monsieur le Président, il est grand temps que le Parlement du Canada décide enfin de se faire l'interprète des Canadiens.

Jamais les perspectives d'avenir n'ont été aussi sombres qu'aujourd'hui; il est donc temps de nous ressaisir en tant que parlementaires fédéraux, et de nous mettre à défendre ce que le Canada comporte de meilleur et les valeurs qui nous unissent au lieu de nous diviser. Il est facile de ridiculiser tel ou tel député, tel ou tel parti. Tous les partis politiques de notre pays défendent des points de vue différents. Mon collègue libéral de Terre-Neuve critique le NPD. Pourtant, le Parti libéral lui-même compte des députés de tout poil. Le gouvernement du premier ministre Bourassa compte de nombreux libéraux dont les points de vue sont tout à fait différents.

• (1630)

[*Français*]

Il y a beaucoup de personnes au sein du Parti libéral de M. Bourassa qui sont en faveur de la souveraineté du Québec, pour l'indépendance du Québec, et ils restent dans le Parti libéral.

[*Traduction*]

Maintenant, si nous décidions de jouer à ce petit jeu et si les fédéralistes de notre pays se mettaient à lutter les uns contre les autres et à faire de l'avenir du Canada une question partisane, je désespérerais des lendemains de notre pays. Cela, je le dis à mon collègue libéral de Terre-Neuve.

En terminant, je dis que nous devons prendre la défense du Canada. En ce qui me concerne, le Canada n'est pas négociable, il n'est pas à vendre, le Canada doit faire front commun. La seule façon de rester uni est de reconnaître notre diversité et, mettant à profit cette diversité, de construire dans les années qui viennent un pays encore plus beau.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 38 du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les questions soulevées au moment de l'ajournement seront les suivantes: le député de Western Arctic—les revendications territoriales; le député de Surrey-Nord—l'assurance-maladie; le député de Malpèque—les institutions financières.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de son intervention et lui poser une ou deux questions.

J'ai remarqué, lors de mes voyages au Canada, qu'une grande confusion règne dans les régions. Au printemps dernier, alors que nous connaissions les affres de l'Accord du lac Meech, le gouvernement mettait sur pied la commission Charest, et les gens se sont demandés ce que l'on comptait accomplir avec cette commission. Elle a siégé, elle a présenté son rapport et depuis, plus rien.

Au début du mois de novembre, le gouvernement mettait sur pied la commission Spicer, et les gens se sont encore une fois demandés ce que l'on comptait accomplir avec ce groupe. Et voici que maintenant, quelques semaines plus tard, le gouvernement annonce la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambres des communes, qui aura pour mandat de trouver une nouvelle formule de modification.

Les Canadiens de toutes les régions se posent, à juste titre, la question suivante: à quoi vont servir toutes ces initiatives? Le député a très bien cerné le problème, à savoir que les gens sont effectivement inquiets et qu'une énorme confusion règne au Canada.

Les Canadiens se sentent un peu perdus en ce qui concerne le dossier constitutionnel. Non seulement les habitants des diverses régions sont-ils inquiets, mais je me demande si le gouvernement lui-même n'est pas un peu perdu, ne sachant pas où se tourner, et craignant même que cette question ne divise encore davantage son propre caucus.

Les députés conservateurs ont-ils été consultés au sujet de ce document de travail? Le député a dit que l'opposition n'a pas été consultée à ce sujet. Je me demande si cette annonce n'a pas été faite de façon imprévue par le premier ministre, lors d'un récent dîner-bénéfice auquel il assistait. Est-ce que les membres de son caucus savaient qu'il allait faire une telle annonce?

Ont-ils eu l'occasion d'en discuter longuement et de savoir ce qu'il renfermait, ou le premier ministre a-t-il agi unilatéralement quand il l'a présenté? J'aimerais entendre les commentaires du député à ce sujet.

Enfin, je voudrais lui demander ce qu'il pense de l'article 41 de la Constitution du Canada où l'on dit que:

> Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province.

Autrement dit, pour toute modification de la Constitution, il faut le consentement unanime. C'est à la page 14. J'attire simplement l'attention de mon collègue sur cet article de la Constitution.

À la lumière de la conférence des premiers ministres tenue à Ottawa au mois de juin dernier, j'aimerais bien connaître son sentiment à propos du consentement unanime de toutes les provinces du Canada. Nous avons encore en mémoire l'issue désastreuse des négociations et l'agonie de l'Accord du lac Meech au mois de juin dernier. Le député pourrait-il nous dire comment le premier ministre et son gouvernement entendent s'y prendre pour obtenir le consentement unanime, comme le prévoit l'article 41 de la Constitution?

M. Nystrom: La première question porte sur un document de travail, monsieur le Président. Je ne peux pas parler pour les ministériels. Je suppose qu'ils n'ont pas vu non plus le document de travail. Ce serait une insulte pour les députés de l'opposition, si on l'avait montré aux ministériels et non aux députés de l'opposition. Je suppose qu'ils ne l'ont pas vu, mais qu'est-ce que j'en sais?

Aux termes de l'article 41 de la Constitution, il existe trois moyens de modifier notre Constitution. C'est l'un des moyens. Cela découle de la canadianisation de 1981. L'article 41 dit que pour modifier notre Constitution pour des questions telles que la charge de Reine, le gouverneur général, les institutions fédérales, l'utilisation du français et de l'anglais, il faut le consentement unanime de toutes les provinces et du Parlement fédéral qui est la Chambres des communes et le Sénat. C'est une chose que nous devrions examiner pour savoir si nous pourrions faire preuve de plus de souplesse en modifiant la Constitution.

Je n'ai pas de réponse toute prête. Cela a été exposé en 1981. Je faisais partie de ce comité. C'étaient les institutions nationales importantes. Il était crucial que l'Alberta, la Saskatchewan ou le Québec soient d'accord avant que nous puissions modifier une institution importante comme la Cour suprême du Canada, la monarchie, le gouverneur général ou le Sénat. Cela pose vraiment un problème, mais il y a aussi des arguments en sa faveur. Nous pouvons chercher des moyens, espérons-le—qui que ce soit qui siège à ce comité—pour assouplir un peu ce principe. Je considère cela comme l'une des raisons pour lesquelles ce comité est formé aujourd'hui.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je pense que la souveraineté politique du Québec est dans le meilleur intérêt du Québec et du Canada. La formation de ce Comité, encore une fois, est une diversion, de l'improvisation.

Je considère que la souveraineté politique du Québec apparaît, à moins que le Québec ne renonce à assumer pleinement son caractère distinct et sa spécificité—ce qui serait impensable—comme le choix ultime à la voie tracée par l'histoire et renforcée par deux visions irréconciliables au Canada. La souveraineté politique du Québec est devenue un choix logique, dans l'intérêt du Québec et du reste du Canada, en raison, monsieur le Président, du clivage qui se manifeste entre le Québec et le reste du Canada quant au statut du Québec au sein de la Confédération canadienne. Il y a incompréhension quant à la philosophie même des éléments majeurs des changements constitutionnels à envisager, du refus systématique d'une majorité anglophone du Canada de reconnaître au Québec un statut particulier et de lui accorder les pouvoirs requis pour promouvoir et protéger sa spécificité. L'affaiblissement graduel, monsieur le Président, des provinces du Canada.

Une voix: Venez-en à la question!

M. Rocheleau: Je reconnais, monsieur le Président, que certains de mes collègues voudraient faire de l'opposition. Je me reporterai tout simplement au Comité Charest qui avait été créé par ce même gouvernement le printemps dernier. Je vous rappellerai, monsieur le Président, dernièrement le Forum des citoyens qui a été créé encore par ce même gouvernement, par le premier ministre, M. Mulroney. Il y a aussi, monsieur le Président, le comité que l'on veut créer aujourd'hui. C'est tout simplement, monsieur le Président, de la diversion. C'est de l'improvisation de la part du gouvernement et je pense qu'on ne peut plus jouer avec l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Il s'agit tout simplement, monsieur le Président, d'attendre que la Commission Bélanger-Campeau ait présenté son rapport à la fin mars et nous allons constater que le Québec veut son devenir politique, veut sa souveraineté.

On n'a rien contre le Canada anglais et je pense que si le Québec accède à sa pleine et entière souveraineté, nous allons être en mesure ensuite de parler. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de York-Sud—Weston invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous aurez remarqué qu'il y a plusieurs autres députés qui veulent poser des questions à l'orateur précédent. L'orateur actuel ne laisse pas suffisamment de temps aux autres députés pour qu'ils puissent poser leurs questions. Je suis certain qu'il veut être aussi équitable que nous le sommes à son égard.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'invite donc le député de Hull—Aylmer à conclure puisque, en effet, d'autres députés désirent prendre la parole. Soyez bref, s'il vous plaît.

• (1640)

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je voudrais conclure en posant une question à mon bon ami de la Saskatchewan, car eux aussi sont distincts du Québec, ils sont également distincts de l'Alberta.

Je voudrais savoir de la part du député qui m'a précédé, si les gens de sa province sont d'accord pour se faire leurrer à nouveau par le gouvernement fédéral, par le premier ministre, en l'occurrence dans la formation d'un nouveau comité, plutôt que d'attendre les conclusions de la Commission Bélanger-Campeau?

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je ne suis pas du tout pour l'indépendance du Québec. Je ne suis pas du tout pour l'indépendance de la Saskatchewan, ni de Terre-Neuve, ni des autres provinces canadiennes. Je suis pour l'indépendance et la souveraineté canadiennes. Toutefois, je comprends la position du député, monsieur le Président. Mais moi, je ne suis pas québécois, je suis canadien et je veux garder le pays ensemble. Nous avons besoin du Québec pour avoir un grand Canada, pour un Canada qui sera différent.

Une voix: Oui, pour payer les taxes!

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai l'intention de voter contre cette proposition du gouvernement de M. Mulroney. Nous avons proposé un amendement où nous pouvons discuter du processus pour amender la Constitution canadienne et également le contenu. J'étais membre du Comité présidé par le député de Sherbrooke et nous avons fait beaucoup de propositions mais elles ont été ignorées par le premier ministre du Canada.

J'ai posé une question à la ministre de la Justice, car après nous avoir fait ces nouvelles propositions, est-ce que ces propositions seraient. . .

[*Traduction*]

Ces recommandations seront-elles acceptées par le gouvernement du Canada et en fera-t-il la base de sa position quand il mènera des négociations à propos de la Constitution? Je serai très bref parce que je voudrais que les libéraux posent si possible une ou deux questions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Ceci met fin à la période de questions et commentaires. Je regrette, mais la période est terminée. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, tous les députés savent, je pense, que mon collègue attend pour interroger le député au sujet de la divergence de vues entre le chef du Nouveau Parti démocratique et M. Edmonston. Je pense qui si nous demandions le consentement unanime, la Chambre pourrait consentir à ce que nous posions cette question.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement. Reprise du débat. La parole est au député de Nunatsiaq.

[*Traduction*]

La parole est au député de York-Sud—Weston pour un rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais seulement faire remarquer, pour que cela figure au compte rendu, que c'est le Bloc québécois qui a empêché la Chambre de continuer à poser des questions sur cette question importante.

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement.

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'accepte mal la remarque de mon collègue, puisque c'est lui-même qui a coupé la parole à mon confrère de Hull—Aylmer lorsqu'il était justement en train de prendre la parole. S'il ne l'avait pas interrompu, il aurait eu le temps de poser sa question.

Une voix: Bien sûr.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'en appelle à la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. Les messages ont été transmis de part et d'autre. Je reconnais l'honorable député de Nunatsiaq.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Merci, monsieur le Président.

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut*]

Monsieur le Président, la formule de modification est très importante pour les habitants du Nord. Je voudrais profiter de cette occasion, aujourd'hui, pour exposer leurs préoccupations au sujet de la formule actuelle et des efforts récents et actuels de modification. Je voudrais dire un mot également de la présence et de la participation des territoires aux conférences constitutionnelles fédérales-provinciales et à d'autres réunions de même nature.

J'espère que les gouvernements ont pris conscience, au cours des trois dernières années, que les modifications constitutionnelles ne pouvaient se faire sans la pleine participation de tous les citoyens. J'emploie le terme «participation» à dessein. Demander aux gens de donner leur point de vue sans avoir l'intention de les écouter, c'est courir au devant de l'échec.

Nous avons été mis à l'écart, exclus et oubliés une fois de trop. Nous ne tolérerons pas que cela se reproduise, et nous pouvons trouver quelque réconfort dans le fait que les simples citoyens nous ont appuyés au cours des dernières initiatives constitutionnelles.

Notre territoire s'étend sur quatre fuseaux horaires, monsieur le Président, et, si vous regardez une carte, vous verrez qu'il surmonte six provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. Les territoires sont constitués de ce qui est resté après la formation des provinces.

Les distances sont énormes. Il y a aussi loin de l'île de Baffin, partie la plus à l'est de ma circonscription, jusqu'à Yellowknife, capitale des Territoires du Nord-Ouest, qu'entre Québec et Edmonton.

Les distances physiques sont considérables, mais elles le sont encore plus sur les plans psychologique et politique entre les territoires et les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont une situation constitutionnelle unique au Canada. La plupart du temps, comme nous ne sommes pas encore des provinces, les régions nordiques ne sont tout simplement pas prises en compte dans les grandes décisions d'une portée nationale.

Nous faisons pourtant bel et bien partie du psychisme canadien. Tous le reconnaissent. Le Canada est un pays nordique, mais on ne nous permet pas de participer à son évolution constitutionnelle.

Les Territoires du Nord-Ouest comptent 52 000 habitants, et le Yukon, 25 000. C'est peu, moins que la population d'Ottawa, mais dans une démocratie la taille n'est pas déterminante du poids politique.

Le principe fondamental de la démocratie c'est le scrutin populaire. Pourtant, dans le cadre des négociations constitutionnelles, qui sont les discussions les plus importantes, les territoires nordiques n'ont pas voix au chapitre. Nous sommes, comme les provinces, où la population élit des représentants aux assemblées législatives, représentés par des membres des assemblées législatives territoriales. À la table des négociations constitutionnelles, les électeurs provinciaux sont représentés par leur premier ministre qui y a droit de vote. Les électeurs des territoires ne sont pas représentés à cette table. Nos chefs élus n'ont pas droit de vote. On nous dit que le gouvernement fédéral est notre porte-parole, qu'il défend nos intérêts.

Je voudrais faire comprendre une chose clairement à cette Chambre. Le gouvernement fédéral ne parle pas aux nom des populations nordiques à la table des négociations constitutionnelles et ne saurait le faire. Nous en avons eu la preuve au cours des dernières négociations. Lors des négociations de dernière heure sur l'Accord du Lac Meech, les chefs des gouvernements territoriaux furent autorisés à parler pendant 10 minutes aux premiers ministres fédéral et provinciaux, avant d'être priés poliment de quitter la réunion. «Merci d'avoir pris le temps de venir, mais nous n'avons pas le temps de nous s'occuper de vous.» Voilà essentiellement ce qu'on leur a dit.

La situation actuelle ne comporte, aucune responsabilité. Les représentants élus du peuple doivent rendre des comptes à ceux qui les ont élus. C'est fondamental dans une démocratie. Étant donné que le gouvernement fédé-

ral ne rend pas de comptes à la population des territoires, il ne peut pas nous représenter.

Comme tous les autres Canadiens, nous avons le droit d'avoir notre propre représentant responsable aux négociations constitutionnelles. Aucune autre région du Canada n'est, comme nous, privée d'un représentant à la table de négociation. Comme je l'ai déjà dit, il est maintenant d'usage d'inviter les leaders des territoires à certaines réunions, mais pas à toutes. L'invitation est laissée à la discrétion du premier ministre, qui est censé nous représenter parce qu'on ne permet pas à nos propres leaders de le faire.

Si les leaders des gouvernements du Nord sont invités, on les fait entrer dans la salle de conférence, on leur permet de faire une déclaration, puis on les prie de quitter la salle. Cette situation est inadmissible. Elle est humiliante et insultante.

La Loi constitutionnelle de 1982 garantit la participation des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon aux conférences constitutionnelles lorsque l'un des articles de l'ordre du jour touche directement les territoires. La modification constitutionnelle de 1983 garantit également leur participation aux conférences constitutionnelles traitant des questions autochtones.

En 1983, 1985 et 1987, les territoires ont été invités aux conférences. Leurs représentants ont pleinement participé aux réunions de fonctionnaires tenues entre 1983 et 1987.

Les gouvernements territoriaux ont également assisté à quelques réunions annuelles de premiers ministres, mais ont été exclus de la conférence cruciale qui s'est tenue à Edmonton en août 1986 pour discuter de l'économie. C'est à cette occasion que les premiers ministres avaient examiné les exigences constitutionnelles du Québec et avaient décidé de leur accorder la priorité.

• (1650)

À l'époque, on avait cependant dit aux territoires que les discussions ne les touchaient pas et on ne leur avait donc pas permis de participer à. . .

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Richelieu sur un rappel au Règlement.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Je rappelle au gouvernement que si ce projet de loi est si important, comment se fait-il qu'on n'ait pas quorum encore à la Chambre? C'est la troisième fois!

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je constate qu'il y a quorum et je redonne la parole au député de Nunatsiaq.

[*Traduction*]

M. Anawak: Monsieur le Président, je suis convaincu que si le député estime qu'il s'agit d'une très importante. . .

[*Français*]

M. Corbeil: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable ministre du Travail sur un rappel au Règlement.

M. Corbeil: J'aimerais juste m'informer auprès de vous, monsieur le Président, pour savoir s'il est dans l'éthique de cette Chambre que la personne qui demande que l'on vérifie le quorum se dépêche à se sauver derrière les rideaux immédiatement après. S'il est intéressé à ce que le quorum soit maintenu, je pense qu'il devrait rester là pour s'assurer qu'il y a effectivement quorum et non pas se sauver derrière les rideaux pour simplement faire perdre le temps aux députés de cette Chambre.

M. Lapierre: Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Vous savez fort bien que dans cette Chambre c'est naturellement la responsabilité du gouvernement de maintenir le quorum. Évidemment, il y a eu beaucoup de négligence de la part du gouvernement et je comprends le ministre du Travail d'être exaspéré parce que ses collègues ne trouvent pas ce débat-là important. Mais que des collègues demandent la vérification du quorum, c'est par respect pour. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais les messages, une fois de plus, ont été livrés de part et d'autre, et je laisse au député de Nunatsiaq le pouvoir de parler et de s'adresser à ses collègues.

[*Traduction*]

M. Anawak: Merci, monsieur le Président. Je suis certain que le député qui a soulevé cette fausse objection, n'était probablement pas très intéressé, sinon il cesserait de nous dire qu'il n'y a pas quorum.

Les représentants des territoires ont par la suite été tenus à l'écart des discussions sur l'Accord du lac Meech et des rencontres à l'édifice Langevin. En septembre 1988, l'actuel premier ministre a reconnu que les chefs des territoires avaient été traités comme les parents pauvres de la Confédération. Celui-ci s'est engagé à redresser la situation. Toutefois, cette promesse a été faite juste avant le déclenchement des dernières élec-

tions et n'a évidemment pas été respectée, comme bien d'autres promesses faites par le premier ministre.

Il semble que l'on songe au Nord lorsque celui-ci a quelque chose—par exemple des ressources—que le reste du Canada veut. Le Nord n'est pas un entrepôt qu'on peut piller à volonté. Pourtant, il est traité comme tel. Nous ne touchons aucune redevance de l'exploitation de nos richesses naturelles. Combien de Canadiens, combien de députés de cette chambre sont au courant de ce fait? Toutes les redevances sont versées à l'extérieur des territoires.

Parlons maintenant de l'environnement. La protection de celui-ci est devenue un élément essentiel du programme du gouvernement en raison de l'opinion publique et des pressions exercées par la population. La priorité nouvelle accordée au milieu arctique ne résulte pas d'une préoccupation profonde du gouvernement, mais plutôt des pressions exercées par les Canadiens ordinaires.

Étant donné notre faible population et notre assiette fiscale limitée, nous sommes financièrement dépendants du gouvernement fédéral et nous n'avons pas le plein contrôle de notre destinée. En vertu du processus de délégation qui est appliqué depuis quelques décennies, nous assumons de plus en plus de pouvoirs qui étaient auparavant exercés en notre nom par le gouvernement fédéral. Exception faite du contrôle et de la gestion des richesses naturelles, les gouvernements territoriaux fonctionnent essentiellement de la même façon que les gouvernements provinciaux. Toutefois, nous ne sommes pas encore des provinces.

Nous ne sommes pas non plus à la veille d'obtenir ce statut. Il faudra encore plusieurs années avant que le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest ne soient prêts à devenir des provinces. Le Yukon sera probablement le premier à obtenir ce statut. Nous discutons, dans les Territoires du Nord-Ouest, de la division de notre territoire en deux régions. La partie est sera appelée Nunavut.

Tous ces projets prendront encore un certain temps avant de se concrétiser, mais ils montrent bien que nous avons des aspirations et des objectifs constitutionnels. Nous ne voulons pas être laissés derrière, et nous ne voulons pas qu'on nous ferme la porte au nez. Nous souhaitons éviter que nos options soient limitées. Nous voulons pouvoir choisir à partir d'une vaste gamme de possibilités—les mêmes qu'avaient d'autres régions de notre pays avant de devenir des provinces.

Nous ne demandons rien de plus que ce que les autres ont obtenu dans ce pays. Nous souhaitons tout simplement avoir droit au même traitement.

Lorsque les diverses régions du pays sont devenues des provinces, ce fut en vertu d'un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral. La Saskatchewan, par exemple, et Terre-Neuve ont négocié sur une base bilatérale avec le gouvernement fédéral. Aucune autre province n'a participé à cette décision. À ce moment-là, les négociations se déroulaient seulement entre la région concernée et le gouvernement fédéral, qui en venaient à une entente. C'est de cette façon qu'on procédait pour créer de nouvelles provinces jusqu'en 1982.

En 1982, aux termes de la nouvelle formule de modification, la création des provinces était soudainement assujettie à l'accord de sept provinces sur dix, représentant 50 p. 100 de la population canadienne. Cette nouvelle règle marquait un écart important par rapport à ce qui s'était toujours fait.

Les aspirations constitutionnelles des territoires devenaient donc soudainement plus limitées. Le fait qu'on pouvait changer les frontières territoriales avec le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population était aussi un sujet de préoccupation. Les territoires n'avaient pas leur mot à dire au sujet de tout changement futur relatif à leurs frontières. Les frontières des provinces existantes pouvaient être reculées vers le Nord sans que les Territoires du Nord-Ouest soient consultés.

Le Nord a protesté. Toute l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest est venue à Ottawa pour exprimer ses inquiétudes au gouvernement.

Un an plus tard, on a vu certains progrès. Lors de la conférence constitutionnelle de 1983, le gouvernement fédéral, neuf premiers ministres provinciaux, les dirigeants de quatre organisations autochtones nationales et les chefs des deux gouvernements territoriaux ont signé un accord constitutionnel. L'accord constitutionnel de 1983 contenait une liste de questions dont tous les participants acceptaient de discuter au cours des futures conférences constitutionnelles.

Les questions soulevées par les territoires relativement à la formule de modification, c'est-à-dire la création des nouvelles provinces et le recul des frontières des provinces jusqu'à l'intérieur des territoires, figuraient sur cette liste de questions devant faire l'objet de futures discussions constitutionnelles. Le programme en question, monsieur le Président, n'a pas été mené à bien encore. En effet, même s'il y a eu deux autres conférences constitutionnelles sur les questions autochtones après 1983, une en 1985 et l'autre en 1987, ces questions n'ont jamais été abordées. Le gouvernement fédéral avait changé et l'autonomie politique des autochtones était devenue le principal sujet de discussion.

On ne s'est pas penché sur les répercussions de la formule de modification sur les territoires, même si les premiers ministres s'étaient engagés à le faire.

La formule de modification prévue dans l'Accord du lac Meech plaçait les deux territoires dans une situation encore pire. En effet, l'unanimité était nécessaire pour la création de nouvelles provinces. Toutes les provinces avaient un droit de veto leur permettant d'empêcher les territoires de devenir des provinces.

La formule en question permettait d'étendre les frontières provinciales actuelles au Nord, du consentement unanime des provinces et du Parlement.

On a pris les décisions en question sans consulter les territoires. Tout s'est fait lors de réunions à huis clos et les dirigeants des territoires n'étaient pas invités. Lorsqu'ils ont demandé à pouvoir participer au processus, leur requête a été rejetée.

Monsieur le Président, la formule de modification établie dans l'Accord du lac Meech, qui exigeait l'unanimité, a fait faire un pas en arrière aux territoires sur le plan constitutionnel. On nous a empêchés de progresser également. L'Accord du lac Meech établissait le statut colonial des territoires du Nord et en faisait des colonies à jamais.

Les habitants du Nord s'opposaient à l'Accord du lac Meech parce que celui-ci permettait à toutes les provinces d'exercer un plus grand contrôle sur notre avenir, à nos dépens, car nous n'avions pas voix au chapitre.

Je voudrais également signaler aux députés que, malgré les réserves du Nord au sujet de deux aspects de la formule de modification de 1982, les habitants du Nord ont également obtenu quelque chose en vertu de cette formule. Lors de la conférence constitutionnelle de 1983 dont j'ai parlé tout à l'heure, on est parvenu à une entente sur les modifications constitutionnelles touchant les autochtones. Cette conférence constitutionnelle, présidée par le très honorable Pierre Elliott Trudeau, a donné lieu à des modifications constitutionnelles visant les droits des autochtones.

On a annexé à l'accord constitutionnel de 1983 sur les droits autochtones une motion tendant à autoriser le gouverneur général à émettre une proclammation modifiant la Constitution du Canada.

En vertu de la formule de modification prévoyant l'accord de sept provinces sur dix représentant 50 p. 100 de la population, on a présenté des motions aux assemblées législatives des provinces et au Parlement fédéral en vue de modifier la Constitution. Elles ont été adoptées par les assemblées législatives et par la Chambre des communes et elles ont été proclamées par le gouverneur général en juin 1984.

Les habitants du Nord ont accueilli avec plaisir ces modifications. Ils ont dû lutter pour les obtenir. Les gens du Nord ont joué un rôle prédominant dans la réalisation de ces modifications.

Nous avons donc beaucoup à apporter. Mais on continue de nous en refuser la possibilité. Les gens du Nord ont été exclus du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. Personne de cette région ne faisait partie de la première ronde de nominations. Le premier ministre aurait pu corriger cet oubli en nommant quelqu'un du Nord pour combler l'une des deux vacances survenues dans ce groupe. Les gens du Nord sont une fois de plus mis de côté. Monsieur le Président, on ne bâtit pas une nation en incluant certains de ses éléments et en en excluant d'autres. Une nation qui exclut certaines personnes n'est ni complète ni saine.

Faisons les choses comme il faut cette fois-ci. Que toutes les parties de ce grand pays mettent en commun leur sagesse et leur expérience, que tous participent. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

Comme il est 17 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 12 décembre 1990, le débat sur la motion dont la Chambre est saisie est terminé.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 12 décembre 1990, le vote est reporté à 19 heures le lundi 17 décembre.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES FORÊTS TROPICALES HUMIDES

Mme Christine Stewart (Northumberland) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait élaborer en ce qui concerne les forêts tropicales humides une politique assortie de lignes directrices garantissant que le Canada ne financera pas, directement ou indirectement, des activités de développement qui pourraient détruire ces forêts ou en causer la dégradation.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir, ce soir, de pouvoir parler de la motion que je présente concernant nos forêts tropicales humides extrêmement fragiles et leur constante destruction, ainsi que le rôle du Canada dans ce processus, et de formuler des propositions sur les mesures que le gouvernement canadien peut prendre pour empêcher la dégradation continuelle des forêts humides si précieuses pour toute la planète.

J'ai maintes fois déclaré, en traitant de questions environnementales et, hier encore, en parlant du Plan vert que le gouvernement a déposé et que nous considérons tous comme un document très vague et, sous bien des aspects, inoffensif, que les questions environnementales ne connaissent aucune frontière politique.

Si nous polluons les océans et détruisons les forêts tropicales, les répercussions de cette négligence ne se font pas sentir seulement en dehors des frontières du Canada, mais bien chez tous les Canadiens. Elle nuit à notre bien-être. La destruction de l'environnement, où qu'elle se manifeste dans le monde, finit par nuire à la vie et au mode de vie des autres, donc des Canadiens aussi.

À mon avis, lorsque nous déclarons que la destruction de l'environnement nuit à notre mode de vie, nous devons nous rendre compte qu'elle peut avoir des conséquences nocives pour notre santé, mais nous devons aussi reconnaître que c'est notre mode de vie ici, au Canada, qui contribue en fait à cette si grande dégradation de l'environnement que l'on constate dans le monde. C'est ce qui se passe indéniablement dans le cas de la destruction des forêts tropicales humides de notre planète.

Il y a quelques années à peine, on croyait que les forêts tropicales disparaissaient au rythme de 11 millions d'hectares par année, mais les faits tendent à démontrer que nous perdons nos forêts tropicales à un rythme presque deux fois plus grand et que c'est au moins 16 à 20 millions d'hectares qui disparaissent chaque année.

Ce qui n'arrange pas les choses, notamment, c'est que le Canada et d'autres pays industrialisés du monde entier importent de grandes quantités de bois tropicaux. L'Europe et le Japon sont les plus grands consommateurs de bois tropicaux au monde, mais le Canada importe, en fait, jusqu'à 120 millions de dollars de bois tropicaux chaque année. Nos principales importations consistent en contreplaqués et autres semi-produits en bois qui servent dans les secteurs de la construction et de l'ébénisterie. Notre principal fournisseur de bois tropicaux est l'Indonésie. L'Indonésie et la Malaysia assurent à eux seuls plus de la moitié des exportations de billes de bois dans le monde entier. Tout au long de mes observations, ce soir, je vais illustrer d'exemples précis les répercussions de la destruction des forêts tropicales humides.

L'État de Sarawak, en Malaysia occidentale, a le plus haut taux d'exploitation forestière au monde. Sept kilomètres carrés de forêt tropicale humide y sont rasés chaque jour. À ce rythme, la forêt humide du Sarawak aura complètement disparu d'ici sept à huit ans. Cela ne constitue pas seulement la dévastation d'un écosystème extrêmement important, mais aussi la destruction de l'habitat des autochtones dont la survie dépend des forêts tropicales humides.

Les méthodes d'exploitation forestières actuellement en cours relèvent à 99 p. 100 d'un développement non durable. Même les coupes sélectives de quelques espèces désirées seulement contribuent à détruire jusqu'à 70 p. 100 de toute forêt tropicale humide. Jusqu'à maintenant, les autochtones, les ramasseurs de gomme d'hévéa et, au Brésil, les cueilleurs de noix, sont les seuls à savoir bien exploiter les bois tropicaux des forêts humides sans en détruire pour autant l'écosystème.

En fait, il a été démontré que, laissées dans leur état naturel, les forêts tropicales humides sont beaucoup plus précieuses pour notre planète que le bois que les pays en développement retirent de leur destruction pour nous le vendre.

Au Canada, *Probe International* est une organisation non gouvernementale qui est très préoccupée par les questions environnementales dans le monde. Il y a quelques semaines, j'ai reçu de cette organisation un bulletin intitulé *Alert*, dans lequel il est question des forêts tropicales humides du Cameroun qui sont actuellement mises à sac. La situation dans ce pays se résume ainsi: la Banque mondiale et la Banque africaine de développement s'apprêtent actuellement à consentir des prêts pour le développement forestier au Cameroun. Comme l'explique le bulletin *Alert*, ces prêts ouvriront les vannes à l'exploitation commerciale de ce qui reste de forêts tropicales humides encore vierges dans cette république africaine. Ces forêts anciennes sont parmi les plus riches du monde, aussi bien parce qu'elles recèlent une grande variété d'espèces végétales et animales que parce qu'elles sont le lieu où vivent les Pygmées, peuple de chasseurs et de cueilleurs dont la survie et l'identité culturelle sont étroitement liées à l'environnement.

À l'instar de nombreux pays d'Afrique, le Cameroun a sacrifié de vastes étendues de savane boisée pour se livrer à la culture de produits d'exportation comme le café et le cacao. Si les forêts humides tropicales ont été aussi saccagées dans le monde, c'est parce qu'on y abat des arbres que l'on vend à l'étranger, mais aussi parce que l'on veut, entre autres, y produire des récoltes exportables qui permettent aux pays pauvres d'avoir un revenu.

• (1710)

L'exploitation forestière entreprise au Cameroun sur une échelle commerciale il y a une quinzaine d'années a déjà dévoré près de la moitié des forêts tropicales humides de ce pays, notamment dans les régions côtière et centrale.

Il ne reste aujourd'hui aucune forêt vierge dans la région centrale. Si la Banque mondiale et la Banque africaine de développement mettent leur projet à exécution, les forêts tropicales du Cameroun disparaîtront comme celles des pays voisins.

Le gouvernement camerounais, aux prises avec d'énormes problèmes d'endettement, cherche désespérément à faire entrer des devises dans ses coffres. Il se tourne vers ses forêts tropicales inexploitées du sud pour résoudre ses problèmes. On parle d' «aménagement durable», mais il a, en fait, été démontré que lorsqu'on fait de l'exploitation forestière sur une échelle commerciale, les méthodes ne se prêtent pas à la durabilité.

L'exploitation forestière entraîne un déboisement massif. Elle ne respecte pas l'écosystème des forêts tropicales humides, contrairement à ce qu'avaient promis les experts. De plus, les chemins d'exploitation forestièreouvrent la voie à la colonisation, aux établissements agricoles et aux cultures qui dégradent les sols.

L'aménagement lui-même des chemins nécessaires pour faire sortir les billes de bois des zones d'exploitation cause d'énormes ravages à l'écosystème local.

Le Canada a ratifié l'accord de l'ONU créant l'Organisation internationale des bois tropicaux et contribue au financement de l'organisation. L'OIBT a été mise sur pied pour tâcher de préserver les forêts tropicales humides, mais son action jusqu'ici a donné peu de résultats. Cette organisation est généralement considérée par les organismes écologistes comme dépourvue de moyens de coercition. Le Canada a participé et continue de participer à la destruction des forêts tropicales humides en important des bois tropicaux.

Le Canada doit examiner toutes ses politiques à incidence internationale pour voir comment il peut améliorer la situation. Un Brésilien nommé Jose Luzenberger, écologiste de renom et lauréat du prix Right Livelihood de 1988, a tenu ces propos à Toronto en novembre 1987: «La destruction des forêts tropicales humides a été désignée comme le plus grand holocauste biologique dans l'histoire de la vie. La perte de biodiversité qui s'ensuivra aura un effet sur tout l'écosystème dont l'humanité dépend, ce qui entraînera des conséquences désastreuses analogues à celles qu'on attend d'un hiver nucléaire.»

Nous ne nous rendons pas bien compte des nombreux avantages qui découlent des forêts tropicales humides. Ces forêts assurent d'importants services environnementaux, comme la prévention de l'érosion des sols et la protection des bassins hydrographiques.

Les plantes des forêts tropicales humides fournissent d'importants extraits médicinaux dans la lutte contre la leucémie, le cancer et d'autres maladies, sans parler de la récolte habituelle d'épices, de teintures, de pesticides, de fibres, de noix, de fruits, d'huile végétale, de cires, de gommes végétales et de caoutchouc, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars.

Nous n'avons pas encore vraiment étudié et exploré tous les bienfaits que les forêts tropicales humides procurent aux Canadiens et aux autres citoyens du monde. Nous commençons toutefois à comprendre un peu, mais pas entièrement, les effets destructeurs de l'abattage des arbres dans ces forêts.

En défrichant et en incendiant d'énormes secteurs des forêts tropicales de l'Amazonie, on a contribué à l'effet de serre et, peut-être, à l'amincissement des couches d'ozone. Encore une fois, la destruction des forêts tropicales humides menace les moyens de subsistance, voire la survie de 200 millions de personnes à l'échelle de la planète. Au Brésil seulement, la population des indigènes qui vivent dans la forêt tropicale amazonienne est passée de 1 million en 1900 à moins de 200 000 à l'heure

actuelle. La destruction sauvage de la terre natale d'un peuple est non seulement irresponsable sur le plan de l'environnement, mais elle viole la Déclaration internationale des droits de l'homme.

Les forêts humides sont détruites pour divers motifs. D'abord, pour des motifs économiques, qui reposent souvent sur des politiques inadéquates. Le Canada n'est d'ailleurs pas innocent à cet égard. Ainsi, un bon nombre des prétendus projets de développement mis en oeuvre dans les forêts tropicales humides ont été des désastres pour l'environnement et de véritables tragédies sociales. À titre d'exemple, le barrage Balbina, au Brésil, a noyé 2 400 kilomètres carrés de forêt tropicale humide primitive et a délogé de leur terre natale le tiers des Indiens Waimiris-Atroaris. Pourtant, aucun kilowatt ne sera produit par ce barrage, parce qu'en raison des erreurs de levés, il ne sera pas possible de remplir le réservoir jusqu'à un niveau suffisant.

Le Canada peut contribuer à améliorer cette situation de diverses manières. Notre pays est membre de la Banque mondiale et des autres banques multilatérales de développement qui financent nombre des projets de développement qui conduisent à la destruction des forêts tropicales humides. Nous devons nous sentir responsables de ce problème mondial. Nous pourrions, par exemple, légiférer, afin d'interdire l'importation de bois dur des forêts tropicales. L'Autriche est l'un de ces pays qui ont mis en oeuvre de telles politiques. L'Australie songe à en adopter de semblables.

Ailleurs, ce sont d'autres niveaux de gouvernement, les municipalités, par exemple, qui adoptent des règlements interdisant l'utilisation du bois d'oeuvre des forêts tropicales dans les contrats exécutés pour le gouvernement. En Allemagne de l'Ouest, 30 conseils locaux et le gouvernement central ont adopté des mesures en vue d'empêcher l'utilisation du bois provenant des forêts humides. Quarante pour cent des municipalités hollandaises ont des règlements similaires.

Quand le Canada participe à l'exécution de projets de développement à l'étranger, il serait important que des évaluations environnementales soient réalisées avant que des fonds ne soient débloqués pour les financer. Ces évaluations devraient être obligatoires pour tous les projets financés par l'ACDI. Elles devraient aussi être exigées par toutes les banques de développement qui se financent notamment grâce à la quote-part du Canada.

Le Canada peut intervenir de bien des façons et adopter diverses politiques à cet égard. Il serait important, à mon avis, que le Canada organise une conférence réunissant des responsables d'ONG environnementales, des fonctionnaires et des politiciens qui élaboreraient des politiques obligeant les Canadiens à agir de manière à préserver les forêts tropicales humides, au lieu de les détruire.

Comme le l'ai mentionné au début de mon intervention, ces mesures ne visent pas uniquement la survie des autochtones des pays du tiers monde, qui doivent avoir leur mot à dire concernant les projets financés et entrepris dans leurs pays. Elles visent également le bien-être et le progrès des Canadiens, mais aussi des citoyens du monde entier.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, la question des forêts tropicales, telle que soulevée par la députée de Northumberland, est un sujet d'une portée cruciale, et le gouvernement du Canada s'en préoccupe depuis un certain temps déjà. Parmi les nombreux facteurs qui menacent notre environnement, la dégradation et la disparition des forêts est un des sujets qui retient le plus d'attention de la part de la communauté internationale, car il s'agit d'un phénomène d'envergure planétaire.

Monsieur le Président, les forêts couvrent près du tiers de la surface émergée de la terre et le rôle qu'elles jouent dans le soutien de la vie sur la planète est majeur. Elles fournissent à l'humanité des matériaux de construction, de la nourriture, des plantes fourragères, de nombreuses plantes médicinales, et surtout le bois de feu pour la cuisson et le chauffage.

Les forêts jouent également un rôle essentiel dans le processus écologique: elles stabilisent le sol contre l'érosion que causent l'eau et le vent; elles diminuent les risques d'inondation en absorbant le surplus d'eau; elles renouvellent l'air en y apportant de l'oxygène; elles récupèrent l'humiditié et elles servent d'abri aux personnes et aux animaux.

• (1720)

Les répercussions de la perte grandissante du couvert forestier sont très graves. L'érosion des sols entraîne une baisse de productivité des terres; les pertes en bois de feu réduisent l'approvisionnement en énergie; la menace d'extinction qui pèse sur environ 50 p. 100 des espèces végétales et animales, y compris diverses souches médicinales, provoque une réduction du patrimoine génétique. La perte d'arbres diminue la capacité de la forêt de tempérer le climat de la planète en recylant l'humidité et suscite un changement climatique.

Bien qu'il s'agisse d'un phénomènme global, monsieur le Président, la situation est encore plus grave dans les régions tropicales, car les pressions économiques et démographiques forcent les populations à exploiter et à convertir les sols forestiers pour les utiliser à des fins, surtout agricoles, domestiques et commerciales. Ces pratiques abusives nuisent au développement durable des

forêts et contribuent à la dégradatiion du capital forestier.

Selon les experts, la demande en produits ligneux de la part d'une population en forte croissance, la colonisation effrénée, la coupe du bois de feu et l'exploitation industrielle entraînent chaque année la perte de 17 millions d'hectares de forêts tropicales. Chaque minute, 32 hectares de forêt tropicale sont détruits. À l'échelle mondiale, la perte annuelle en surface de forêts tropicales équivaut à plus de trois fois la surface de la Nouvelle-Écosse.

Au plan de l'aide publique au développement international, le Canada a pris diverses mesures pour contribuer à la préservation de ces précieuses ressources forestières. Depuis sa création en 1968, l'Agence canadienne de développement international, qui gère 75 p. 100 du Programme d'aide publique au développement, a reconnu l'importance de la foresterie pour le développement, en appuyant de nombreux programmes et projets forestiers.

Au cours des années, l'ACDI a aidé les pays en développement de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Antilles à inventorier leurs forêts et à mettre sur pied des institutions forestières.

Dernièrement, les activités de l'ACDI dans le secteur forestier se sont élargies, traduisant ainsi une meilleure compréhension du rôle diversifié de la forêt qui est de fournir de la nourriture, des matériaux de construction, du bois de chauffe, protéger le sol et régulariser le climat. Dans la plupart des cas, la population locale participe aux projets. Les dépenses annuelles de l'ACDI dans le secteur forestier s'élèvent à environ 110 millions de dollars.

À cause de sa dimension planétaire, la foresterie est un secteur où la coopération mondiale s'impose pour résoudre les défis auxquels font face les pays tropicaux en développement. Le Canada participe activement à cette tâche.

En 1985, le secteur «Forêt et conservation» de l'Agence canadienne de développement international a collaboré étroitement avec le *World Resources Institute*, des organismes de l'ONU et la Banque mondiale, pour élaborer et mettre en oeuvre le programme d'action forestier tropical, la plus importante mesure prise jusqu'à maintenant en matière de coopération internationale dans le domaine de la foresterie.

Le Programme est un cadre d'action privilégiant une approche coordonnée, ce qui permet à de nombreux pays donateurs de travailler ensemble à résoudre la crise de la forêt tropicale. Ce cadre d'action, tout comme le programme de l'ACDI, se concentre sur une meilleure utilisation des terres; il encourage un développement de l'industrie forestière, respectueux de l'environnement, favorise une utilisation plus efficace du bois de feu; il insiste sur la conservation des écosystèmes de la forêt tropicale et aide les institutions à mettre sur pied des programmes de développement durable de la forêt.

Parce qu'il découle d'un effort international, le Programme peut mobiliser des ressources plus importantes que ne le permettrait le travail accompli par chaque pays individuellement. Depuis la mise en oeuvre du Programme, l'afflux de ressources financières vers le secteur forestier a augmenté de 17 p. 100.

Depuis le début, le Canada participe étroitement aux travaux entrepris dans le cadre du Programme et a assuré le leadership des équipes d'experts provenant du Canada et du monde entier, tant au Pérou, qu'en Guyane, au Zaïre et au Rwanda, pour y étudier les besoins dans le domaine du secteur forestier de ces pays.

Monsieur le Président, la participation de la population est essentielle à la conservation et à la gestion des forêts. La population locale participe à la plantation, à l'émondage et à la coupe des arbres; elle peut aussi appuyer les institutions forestières et les personnes qui y travaillent en y enseignant ou en y étudiant.

Par exemple, c'est la participation communautaire qui assure le succès du projet de mise en valeur des forêts de feuillus au Honduras, réalisé par l'ACDI. Les populations des villages forestiers de la côte nord du pays reboisent des parcelles de terre pour pouvoir s'approvisionner en bois de feu et apprennent des méthodes de conservation des sols qui leur permettent d'accroître leur production agricole. Ces techniques et ces méthodes contribuent à l'amélioration de leur niveau de vie. Le projet d'avère donc une réussite car il s'attaque en même temps aux problèmes du déboisement de la forêt tropicale, de la gestion des forêts et de la pauvreté en milieu rural.

Dans un autre pays de l'Amérique latine, le Pérou, l'ACDI a contribué à la mise sur pied d'un programme de deuxième cycle en foresterie à l'Université *La Molina*, située dans la capitale, Lima. Une partie de ce programme de renforcement institutionnel comprenait la formation de sept étudiants péruviens au Canada. Pour protéger l'écosystème que représente la forêt tropicale, il faut, entre autres, créer des réserves nationales et régionales, en améliorant la planification et la gestion, ainsi que la conservation des ressources génétiques.

Au Brésil, dans les forêts tropicales de l'Amazonie, l'ACDI prévoit fournir des équipements techniques et assurer la prestation des services de formation dans le cadre d'un projet de conservation. On choisira une région où la population gère elle-même la forêt et où des

activités comme la cueillette de noix du Brésil, n'entraîne pas la coupe d'arbres.

En Asie du Sud-Est, où certains types de forêts sont aussi menacés, le Centre de développement de semences d'arbres ANASE-CANADA, dont l'administration centrale se trouve en Thaïlande, aide à augmenter l'approvisionnement en semences d'arbres nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de plantation de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et à la protection du patrimoine génétique.

Monsieur le Président, il faut se rendre à l'évidence: il y a des industries qui sont tributaires de la forêt. La commercialisation des produits forestiers est également une activité essentielle pour de nombreux pays en développement. Une industrie ne peut prospérer que si les forêts sont protégées et conservées, et les forêts seront d'autant mieux protégées et conservées par les populations que leur valeur commerciale et économique sera reconnue.

Dans le nord-est de la Chine, par exemple, un projet de l'ACDI vise à augmenter et à mieux utiliser les rares ressources forestières dans le cadre d'un plan global, conçu pour intégrer les différents aspects de la gestion forestière. Parmi les objectifs, on compte l'amélioration des méthodes de plantation et d'entretien des arbres, la protection des forêts contre les insectes et les maladies, l'utilisation des techniques de coupe améliorées et respectueuses de l'environnement.

Sur le plan de l'énergie, les chiffres nous révèlent que 80 p. 100 du bois recueilli dans le Tiers monde sert à la cuisson des aliments et au chauffage, mais il s'agit là d'une source d'énergie qui s'épuise rapidement.

Dans les collines du Népal, où le bois de feu est la seule source d'énergie pour 94 p. 100 de la population, le déboisement a causé une sérieuse pénurie, en plus d'entraîner une érosion massive. L'ACDI aide le gouvernement du Népal à augmenter l'approvisionnement de la région en bois de feu, dans le cadre du projet de développement rural intégré de Karnali-Bheri. La plantation d'arbres et la conservation du sol ont aidé à ralentir le déboisement et à augmenter l'approvisionnement en énergie des collectivités du Népal, qui vivent à flanc des collines.

Pendant ce temps, au Zaïre, on a constaté que les pénuries de bois de feu étaient liées à l'usage de foyers ouverts qui laissent la chaleur se disperser. Avec la diminution des approvisionnements en bois, il fallait trouver un moyen plus efficace. C'est pourquoi l'ACDI aide le Centre d'adaptation des techniques en énergie et bois à faire adopter par la population qui consomme de 30 à 50 p. 100 moins de bois. Jusqu'à maintenant, plus d'une centaine d'artisans ont été formés pour fabriquer des fours, de façon commerciale, sans compter qu'environ 900 ménagères ont été formées pour construire leur propre four amélioré.

• (1730)

En conclusion, monsieur le Président, vous constaterez que le gouvernement canadien ne ménage aucun effort pour contribuer à la protection des forêts tropicales par le biais de nos programmes d'aide publique au développement.

Le problème de la dégradation et de la disparition graduelle des forêts tropicales doit être traité à la source même, c'est-à-dire par les gens qui contrôlent ces précieuses ressources. C'est dans cette perspective que le Canada appuie les efforts visant à renforcer les institutions des pays en développement qui oeuvrent à la conservation et à la gestion des ressources forestières, par différents programmes d'éducation de la population et par la mise en oeuvre de politiques de gestion forestière durable.

Les préoccupations du gouvernement canadien sont donc aussi grandes sur le plan international que sur le plan domestique en ce qui concerne les ressources forestières de la planète.

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je commencerai par féliciter ma collègue de Nurthumberland et par dire que je suis fort contente de pouvoir parler de cette motion.

La députée a fort habilement rédigé cette motion. C'est une motion qui fusionne, en un seul tout, environnement, économie, financement nécessaire à la protection des forêts humides et politique qu'elle presse le Canada d'adopter.

Cette motion me donne aussi l'occasion de mettre l'accent sur un principe qui doit être établi au départ: on ne peut assurer la sécurité environnementale de la planète sans assurer la justice économique des gens concernés.

Je tiens à rappeler également que l'avenir de la forêt tropicale humide embrasse un champ beaucoup plus vaste que la seule protection des arbres. La motion arrive d'autant plus à point que nous avons entendu parler de nouveau aujourd'hui du meurtrier d'un certain Chico Mendez au Brésil. Dans le contexte des agressions pratiquées contre la forêt tropicale humide et de la violation des droits de la personne dans cette région, l'assassinat de Chico Mendez représente la pire sorte de violation des droits de la personne qui puisse exister. Il n'est plus de ce monde maintenant. Mais c'était un écologiste qui s'efforçait de protéger l'intégrité de la forêt brésilienne.

Nous avons également appris aux nouvelles aujourd'hui que l'un des accusés s'était reconnu coupable de ce meurtre. Cette confession me semble un coup monté pour cacher les vrais coupables. On prétend que des gens parmi les plus hautes instances du gouvernement brésilien seraient impliqués.

La motion à l'étude maintenant nous permet de voir toutes les ramifications du problème, à savoir l'argent que représente l'exploitation de la forêt tropicale humide, les violations des droits de la personne qui en découlent et le paiement de la dette internationale.

J'ai eu la chance également de rencontrer, plus tôt cet automne, Mutang Tuo, qui est originaire de Sarawak dans l'île de Bornéo. Il était venu nous parler de la nécessité de protéger la forêt tropicale humide de son pays. J'ai été très touchée de l'entendre, car il nous parlait de son propre pays.

Hier, David Suzuki était à une réunion de notre caucus. Il a déclaré clairement que dans les pays septentrionaux, nous ne comprenons apparemment pas très bien que les organismes biologiques ont leurs limites, que nous sommes des créatures biologiques et que l'air, l'eau et la terre ne connaissent pas nos frontières géographiques. Mutang Tuo, lui, le comprenait.

Lorsque nous parlons de la destruction des forêts humides, nous ne parlons pas uniquement d'arbres, mais aussi de peuples autochtones. La destruction des forêts humides est une des principales causes du réchauffement de la planète. Je suis membre du comité parlementaire de l'environnement qui examine le phénomène du réchauffement planétaire et la menace que cela fait peser sur notre survie, et le problème de la destruction des forêts humides me touche donc de très près.

La destruction de ces forêts fait aussi disparaître un nombre incalculable d'espèces avant même que leur utilité potentielle en médecine, en agriculture et dans l'industrie ait été étudiée.

Mutang Tuo me l'a démontré de façon très vivante; le problème en est aussi un de destruction des habitants de la forêt—d'êtres humains. Il ne s'agit pas uniquement de Sarawak, le phénomène se produit partout dans le monde, en Malaisie, en Indonésie, au Cameroun, au Zaïre, au Pérou, en Colombie et au Brésil.

Le Canada contribue aussi au problème. C'est pourquoi le texte de la motion a été si bien pensé. Nous n'importons peut-être pas beaucoup de bois des tropiques, mais nous participons indirectement au problème par l'intermédiaire des institutions financières internationales. Le rôle indirect du Canada—je pense que les Canadiens doivent en prendre conscience, et j'espère que ceux qui suivent le débat de ce soir seront du nombre—fait que notre pays contribue à la disparition des forêts tropicales humides. Probe International a beaucoup fait pour nous amener à comprendre la situation.

Au Cameroun, un prêt de la Banque mondiale servira d'abord à financer l'infrastructure nécessaire à l'exploitation de 3,5 millions d'hectares de forêt tropicale humide. Aucune évaluation environnementale n'est nécessaire, à cause de la façon qu'a la Banque mondiale de passer par la porte d'en arrière, à cet égard.

Il y a un autre élément qui intervient dans ce problème camerounais, c'est la Banque africaine de développement. C'est ici que le Canada entre en jeu. Le Canada est membre de la Banque africaine de développement. Il y a versé 130 millions de dollars, l'an dernier. La Banque africaine de développement se prépare tranquillement à accorder des prêts encore plus gros, grâce à la Banque mondiale, pour aider le Cameroun à détruire sa forêt tropicale humide.

Ce que nous devons comprendre, c'est que le Cameroun n'a pas beaucoup de choix, dans la gestion de ses problèmes financiers. C'est un pays sous-développé. Le Canada devrait user de son influence au sein des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international—notre ministre des Finances est au nombre des administrateurs du Fonds monétaire international—et s'assurer par ces voies très directes qu'il ne contribue pas à la destruction des forêts tropicales humides du Cameroun, de la Malaisie, de l'Indonésie, du Sarawak, du Pérou et de la Colombie, parce que nous allons tous en souffrir si ces forêts sont détruites.

Nous en souffrirons d'abord en raison de la violation des droits de la personne, car en tant qu'être humains, nous ne sommes pas insensibles aux difficultés des autres, lorsque les gens doivent abandonner leurs terres natales et leurs coutumes. Mais nous en souffrirons également parce que la destruction de la forêt tropicale constitue une menace très réelle pour l'environnement mondial. C'est même là le principal enjeu dont nous aurons à traiter dans les prochaines décennies, s'il nous reste encore autant de temps.

Au terme de la conférence mondiale sur la dette et l'ajustement, on a recommandé que les Canadiens qui siègent à titre d'administrateurs aux conseils du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale se consacrent à régler ce problème. Il faut bien comprendre que le Canada a un rôle important à jouer. Nous faisons partie du Groupe des Sept.

En terminant, je veux dire à la population qu'elle a, elle aussi, un rôle à jouer dans ce domaine. Je ne crois pas que le Canada adoptera la bonne attitude. Si je ne suis pas optimiste, c'est pour deux raisons qui m'apparaissent très évidentes, bien que je ne siège ici que depuis un peu plus de deux ans. Premièrement, j'ai contribué au rapport sur la dette internationale que le Comité des affaires

étrangères et du commerce extérieur a déposé. La réponse du gouvernement à ce rapport intitulé «L'avenir du monde» m'a énormément déçue. Le gouvernement ne semble pas saisir à quel point la dette internationale est un problème urgent qui est lié à la destruction des forêts tropicales.

Deuxièmement, tout récemment, mardi dernier en fait, le gouvernement a dévoilé son Plan vert et nous avons pu constater encore une fois qu'il est incapable de comprendre qu'il est urgent que nous associons la protection de l'environnement à notre propre sécurité. En guise de conclusion, monsieur le Président, je voudrais demander aux gens qui nous écoutent, aux Canadiens qui s'inquiètent de l'environnement de notre planète, de communiquer avec leur député pour bien leur faire comprendre le rôle que le Canada joue dans la destruction des forêts tropicales et leur demander d'y mettre un terme.

• (1740)

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat cet après-midi. J'aimerais remercier le député, qui habite à Ottawa, qui a gentiment accepté de me laisser prendre la parole en premier, pour que je puisse quitter cette jolie ville et me rendre dans une région encore plus belle du Canada, soit à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le Président, je sais gré au député de Northumberland d'avoir soulevé une question qui figure parmi les plus importantes et les plus urgentes que doit examiner cette chambre. Les forêts sont un domaine qui intéresse énormément le Canada et il n'y a pas d'endroit mieux choisi que le Parlement du Canada pour en discuter.

Les préoccupations du député sont justifiées. Nous sommes tributaires des forêts, et nous ne savons peut-être pas à quel point elles nous sont essentielles, car elles ne constituent pas uniquement une source de produits et d'emplois, bien que ce facteur revête une importance capitale pour les Canadiens. Les forêts, comme nous l'avons constaté tardivement, sont un élément vital et vulnérable du système de soutien qui nous permet d'exister sur cette planète. Partout dans le monde, les arbres servent à répondre aux besoins de l'homme en matière de bois, de papier, de nourriture et de médicaments. Les arbres protègent nos champs et nos maisons; ils fournissent du fourrage au bétail. Ils alimentent les feux de bois qui serviront aujourd'hui à préparer les repas de la moitié de la population du globe. En outre, nous nous sommes enfin rendus compte que les arbres jouent un rôle actif dans notre écosystème. Ils empêchent les déserts de s'étendre; ils stabilisent les collines; ils contiennent les eaux de ruissellement; ils nettoient l'air et protègent d'innombrables formes de vie.

Je partage donc les préoccupations du député, parce que les forêts du globe sont prises d'assaut et exposées à des dangers. Jadis, les forêts recouvraient presque toute la planète. Aujourd'hui, moins du tiers de la superficie du globe est recouvert de forêts et les statistiques récentes fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture montrent que la situation est encore plus grave qu'on ne le pensait. Les chiffres fournis par l'Organisation en juin laissent entendre que le taux de destruction des forêts tropicales a augmenté d'environ 70 p. 100 au cours des années 1980, à tel point qu'environ 17 millions d'hectares de forêts tropicales sont détruits chaque année. La moitié des forêts africaines ont déjà disparu. La majeure partie de l'Amérique centrale devient tous les jours plus aride. En Chine et en Inde, un tiers de la population mondiale surexploite seulement un vingtième des arbres de la planète.

Peut-on arrêter le processus? Les faits, jusqu'à présent, sont décourageants. Nous n'avons pas remplacé pendant des siècles les arbres que nous utilisions à cause de prévisions à court terme, d'un manque de vision et d'une attitude butée. Et tout à fait littéralement, les arbres nous ont caché la forêt.

Mais il faut arrêter le processus, sinon nous allons saccager notre planète et compromettre l'avenir de nos enfants. Et la réponse, la solution au déboisement est complexe et difficile. Elle comporte bien des facettes et elle demandera beaucoup d'efforts sur bien des fronts.

Des éléments essentiels de la réponse se trouvent dans d'autres secteurs qui n'ont apparemment aucun rapport avec la sylviculture. Chose très importante, par exemple, nous devons mettre un frein à l'explosion démographique parce que même un programme forestier parfait, à l'échelle mondiale, ne pourra pas faire face à une croissance démographique exponentielle. L'expérience nous montre que le seul moyen certain de réduire le taux de natalité est de vaincre la pauvreté. Aussi pour protéger les forêts dans le monde, il faut d'abord généraliser les programmes de développement dans les domaines comme la santé, l'alimentation, l'enseignement et la création d'emplois, et il faut que ce soit les plus pauvres qui en tirent le plus d'avantages.

Le mouvement écologique peut apporter une grande contribution en nous aidant à devenir des consommateurs conscients de leurs responsabilités et la sylviculture

qui connaît une révolution dans sa conception a besoin d'explorer et d'exploiter de nouveaux domaines comme l'agrosylviculture et la sylviculture sociale pour que sa contribution puisse être encore plus marquante. La députée de Northumberland a raison de croire que la solution comporte un aspect législatif ou réglementaire. C'est dire que les gouvernements, les parlementaires et les organisations internationales doivent jouer un rôle s'ils veulent contribuer à la solution. Mais je ne suis pas du tout certain, je le crains, que l'approche qu'elle préconise soit nécessaire ni même utile.

La députée demande au gouvernement d'élaborer une politique sur les forêts tropicales humides assortie de lignes directrices empêchant le Canada de financer des projets qui risquent d'entraîner la destruction ou la dégradation de ces forêts. L'intention de la députée est excellente, mais les effets de cette politique pourraient être différents de ceux qu'elle souhaite.

En un sens, la proposition de la députée fait inutilement double emploi avec des dispositions déjà en place. Comme beaucoup de députés le savent, depuis 1986, les projets que l'Agence canadienne de développement international envisage de financer sont systématiquement examinés, au cours du processus normal d'approbation, du point de vue de leur effet sur l'environnement, ce qui englobe évidemment les répercussions sur les forêts tropicales.

Le principe de la proposition est donc déjà partie intégrante de la politique du gouvernement et même de la stratégie de l'aide publique du Canada au développement, stratégie déposée à la Chambre en 1988 par la ministre des Relations extérieures, qui est chargée du développement international.

Il n'y a pas que les projets bilatéraux qui soient examinés du point de vue de l'impact environnemental. Le Canada a été aussi en première ligne pour réclamer une étude de l'impact des pratiques de crédit de la Banque mondiale, notamment sur les forêts tropicales.

D'importantes réformes ont été appliquées pour répondre à ces préoccupations. En janvier 1990, la Banque mondiale a publié des lignes directrices sur l'évaluation environnementale de tous ses grands projets. En septembre, elle a publié son premier rapport annuel sur l'environnement. Le mois dernier encore, elle a rendu public un document portant expressément sur la politique des prêts pour l'exploitation forestière. Les changements viennent tardivement, il faut le dire, mais ils viennent.

J'estime donc que la motion M-398 fait double emploi avec les dispositions qui existent déjà. La motion va sans doute un peu plus loin, mais, en réalité, cela pourrait être davantage une faiblesse qu'un point fort. Il arrive qu'une situation ne soit pas simple. On peut, par exemple, avoir affaire à un projet qui détruirait une centaine d'arbres, mais qui, en définitive, a pour but d'en épargner des milliers en fournissant une source d'énergie de remplacement. Il arrive, surtout dans les affaires multilatérales, qu'il vaille mieux être présent pour influencer les décisions que de se tenir à l'écart, les mains propres, mais sans moyens d'action.

Appliquée strictement, la motion M-398 serait un véritable carcan qui nous interdirait de participer à n'importe quelle activité comprenant l'abattage d'arbres dans les forêts tropicales humides. À mon avis, ce ne serait pas très sensé.

Je crois, en fait, qu'il est temps pour nous de faire un grand pas en avant en adaptant nos conceptions de l'économie et de l'environnement en cette ère post-Brundtland. Lorsque nous avons commencé à nous rendre compte, dans les années 1960 et 1970, qu'il semblait y avoir un rapport inverse entre la croissance économique et l'état de notre environnement naturel, nous avons fait un important pas en avant dans notre façon de concevoir le développement.

Ce n'était qu'un premier pas et il nous fallait améliorer davantage la qualité et le perfectionnement de nos concepts en nous inspirant de la sagesse qui se dégageait du rapport Brundtland et en l'incorporant dans nos attitudes et notre processus de réflexion.

Ce rapport historique, qui est sans doute le plus important document des années 1980, nous a dit quels dommages nous causions et a avancé le principe du développement durable. Ne s'arrêtant pas là, il nous a fait progresser encore plus en soutenant d'une manière très convaincante que le conflit entre l'écologie et l'économie est une illusion ou, au pire, un effet à court terme. En dernière analyse, il n'y a pas de conflit parce que l'écologisme bien pensé est parfaitement rentable.

Je dis cela parce que je crois que la députée n'a pas compris, en présentant sa motion, le lien qui existe entre cette conclusion du rapport Brundtland et les forêts tropicales.

Les forêts tropicales humides seront probablement protégées si leurs propriétaires, les pays en développement, les considèrent comme une source de richesse, comme une ressource précieuse qui doit être protégée. Cela laisse supposer un certain degré d'utilisation et d'exploitation. Même si c'est du développement durable, c'est néanmoins du développement.

J'ai reconnu, il y a quelques instants, que la députée a fondamentalement raison de croire qu'une certaine ré-

glementation est nécessaire pour résoudre le problème des forêts tropicales humides, mais on ne peut pas diviser la nature en petits compartiments, monsieur le Président. Tous les éléments sont reliés entre eux.

La dégradation des forêts tropicales humides est étroitement liée à des questions profondes comme le réchauffement de la planète et la perte de la diversité biologique sur la terre. La meilleure façon d'intervenir n'est pas d'essayer d'agir seuls en coupant l'aide canadienne. Ce serait une approche fragmentaire et futile.

La meilleure façon pour nous d'intervenir, et la seule façon qui puisse vraiment fonctionner, c'est de jouer un rôle dynamique pour trouver une solution internationale qui sera appuyée activement par tous les pays, qui ralliera les ressources et les autorités du monde entier, puisqu'il s'agit d'un problème mondial. Cette solution devrait être soigneusement élaborée, afin qu'elle puisse tenir compte des innombrables complexités et des autres mesures connexes qui sont en place. C'est cette approche que nous préconisons et c'est celle qui doit être prise.

• (1750)

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, le député qui vient de prendre la parole doit s'envoler sous peu pour le Nouveau–Brunswick. Après avoir entendu ce qu'il vient de dire au sujet des grands progrès réalisés et du travail merveilleux que nous faisons concernant les études d'impact environnemental des travaux de mise en valeur, je crois que je devrais lui remettre une pile de documents à lire dans l'avion. Il reviendrait peut–être, lundi, un peu mieux renseigné et avec une meilleure idée de l'ampleur des problèmes.

Certains travaux ont un impact direct sur les forêts humides tropicales. Dans le cadre du programme de développement industriel des forêts péruviennes qu'a mentionné le dernier orateur, on a accordé une ligne de crédit de 17 millions de dollars à des sociétés d'exploitation forestière du Pérou pour leur permettre d'acheter de l'équipement canadien d'extraction forestière et de scierie en vue d'exploiter les forêts tropicales de l'Amazone. Ce programme comportait en outre 9 millions de dollars pour la formation en techniques forestières et l'aide technique. Il n'en a pas moins été démontré que pratiquement toutes les activités d'exploitation dans les forêts humides endommagent l'environnement de façon permanente.

Nous avons sûrement beaucoup à faire pour aligner nos politiques d'aide étrangère au développement sur ce que nous prêchons au sujet de l'environnement. Nous sommes loin de pratiquer ou d'intégrer à nos décisions et programmes ce que nous préconisons.

Je voudrais réaffirmer un principe fondamental issu du rapport de la Commission Brundtland. C'est que, sans une abondance de ressources naturelles, nous n'avons pas d'économie, saine ou autrement. Sans énergie, nous ne saurions alimenter ou faire tourner nos industries. Sans matières premières, il n'est possible de rien fabriquer. Si nous dépouillons nos forêts, il n'y aura plus d'arbres à couper, rien qui puisse fournir le gagne–pain qu'une forêt saine et bien entretenue peut, par un prélèvement rationnel, assurer à perpétuité.

Le rapport de la Commission Bruntland énonce un troisième principe fondamental qui est rarement mentionné. Nous discutons de l'économie et de l'environnement, et nous parlons comme si nous devions faire un compromis ou concilier ces deux questions. Ce qui est fondamental, c'est de les intégrer, parce que si nous ne protégeons pas l'un, nous ne pouvons protéger l'autre.

Le troisième élément de base est l'équité. Nous ne réglerons pas les problèmes environnementaux du monde, qu'il s'agisse de la destruction des forêts tropicales humides, du réchauffement de la planète ou de l'épuisement de la couche d'ozone, si nous ne nous penchons pas sur les problèmes fondamentaux d'un monde divisé en deux groupes. Le premier groupe est la petite proportion de la population de la planète qui consomme la quasi–totalité des richesses et des ressources; l'autre groupe englobe la très grande majorité qui doit se contenter des restes des pays développés comme le nôtre.

Comme l'a dit ma collègue qui a présenté la motion, nous n'allons pas pouvoir régler les problèmes environnementaux avant de nous être occupés de la dette internationale. Le fait que les pays nordiques reçoivent plus d'argent des peuples les plus pauvres de la terre qu'ils ne leur en donnent est une honte et une disgrâce. Cette situation est tellement débilitante qu'il est absolument impossible pour ces nations de briser ce cycle de pauvreté et d'explosion de leur population.

Certains députés se demandent peut–être pourquoi je parle de pauvreté alors que nous discutons des forêts tropicales humides. C'est parce qu'à l'échelle mondiale, la pauvreté est la première cause de la dégradation de l'environnement. L'explosion de la population et la mortalité infantile peuvent être contenues avec beaucoup de succès en améliorant le degré d'alphabétisation des femmes. Nous insistons pour mettre en oeuvre des méga–

projets pour nos industries, et nous essayons ensuite d'aider le tiers monde.

C'est pour cette raison que je parle de la pauvreté. Nous nous approprions les ressources des peuples les plus pauvres au monde. Nous réalisons des profits avec ces ressources et nous gardons pratiquement tous ces profits pour nous. Nous pratiquons, et je parle ici du Canada et non des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Japon ou de l'Allemagne de l'Ouest, un colonialisme économique qui cause un préjudice encore plus grand que le colonialisme qui avait cours au siècle dernier lorsque les pays étaient occupés et dirigés de l'intérieur. Nous pouvons rester chez nous dans nos belles maisons confortables et ne jamais voir même les populations, les cultures et les écosystèmes que nous détruisons pour profiter de notre confort.

Certains députés ont parlé de l'ACDI, mais cela va bien plus loin. La Société pour l'expansion des exportations, les bureaux de promotion du commerce et tout le réseau d'organismes que je ne fais que découvrir, qui soutiennent et subventionnent nos échanges commerciaux à coup de milliards de dollars, ne sont absolument pas tenus de respecter des normes environnementales. Ainsi, nous prenons des millions de dollars de deniers publics pour favoriser l'exportation de systèmes alimentés au charbon. Quand allons-nous commencer à nous demander comment nous pourrions utiliser les milliards de dollars en question chaque année, afin d'essayer d'exporter de la technologie et des produits qui sont utiles, qui permettront aux pays du tiers monde de commencer à profiter eux aussi des richesses de notre planète, ainsi que d'un certain confort, sans détruire comme nous le faisons notre planète?

Je regarde la Plan vert. Je l'ai lu en détail et je l'ai parcouru à nouveau aujourd'hui, afin de trouver des points pertinents pour ce débat. Il n'est absolument pas question du rôle du Canada dans l'économie internationale. On n'y parle pas non plus de la façon dont nous alimentons nos industries, créons nos emplois et nous enrichissons aux dépens des autres qui ont également le droit à une bonne qualité de vie et qui ne devraient pas être forcés de vivre dans la pauvreté et dans des conditions inacceptables. Il n'est absolument pas question des forêts tropicales humides du monde et de nos propres forêts. On adopte une politique extrêmement terne et on ne donne que très peu de détails quant aux mesures que nous entendons prendre et aux calendriers que nous nous fixons pour parvenir à mieux gérer nos propres forêts.

Au bout de presque deux ans et à la suite d'importantes consultations qui ont coûté six millions de dollars, est-ce le mieux que nous puissions faire pour protéger cette ressource inestimable et irremplaçable du monde?

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est presque écoulé et je lance un appel à tous les députés. Ils connaissent parfaitement bien les règles. S'ils veulent que le Canada se penche sur la question des forêts tropicales humides, il leur suffit de ne pas intervenir lorsque j'en aurai terminé.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je regrette qu'il ne me reste qu'une minute ou deux pour traiter de cette importante question, mais je voudrais dire deux choses dans ce court laps de temps.

Je commence par dire à la députée qui propose la motion que le parti ministériel se soucie comme elle de l'état des forêts tropicales humides. Nous sommes pleinement conscients du rapport très étroit entre les conditions économiques du tiers monde et du quart monde et l'état des forêts tropicales humides.

J'ai eu l'occasion de visiter l'Éthiopie au cours des 12 derniers mois. Quoique les conditions ne soient pas celles que la plupart des gens associeraient aux forêts tropicales humides, j'ai constaté que l'ACDI insiste fortement pour que les programmes de développement que nous établissons respectent le plus possible l'environnement.

• (1800)

Vous me dites, monsieur le Président, qu'il ne me reste plus de temps. J'aurai peut-être une autre fois le temps de discuter de la question comme elle le mérite.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ASSURANCE-MALADIE

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je ne sais pas au juste qui doit répliquer.

Je veux revenir sur certaines des questions que j'ai soulevées plus tôt à la Chambre concernant le financement de l'assurance–maladie et la crise qui sévit actuellement au Canada. Cette crise comporte deux volets: la hausse rapide et constante des coûts de l'assurance–maladie, d'une part, et la réduction des paiements gouvernementaux, surtout des paiements de transfert du gouvernement fédéral, d'autre part.

Ces paiements de transfert étaient partagés moitié–moitié jusqu'à ce que le gouvernement libéral introduise le financement global, en 1977. Le financement devait alors augmenter pour correspondre au PNB, plus le taux d'augmentation de la population.

Bien sûr, les libéraux ont alors appliqué la fameuse règle du six et cinq, limitant ainsi la croissance. En 1986, les conservateurs ont mis en oeuvre la première d'une série de restrictions budgétaires qui a ramené le financement au niveau du PNB, moins 2 p. 100.

L'année dernière, ils ont effectué une autre réduction et bloqué le financement des exercices 1990–1991 et 1991–1992, qui devait ensuite augmenter au rythme du PNB, moins 3 p. 100.

Aujourd'hui, sous la direction de Mel Couvelier, ministre des Finances de la Colombie–Britannique, et de MM. Rémillard et Côté, du gouvernement du Québec, des provinces exigent qu'on leur permette d'avoir recours au ticket modérateur et à la surfacturation.

La semaine dernière, j'ai été très heureux de constater la position adoptée par le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, qui ont pris la parole maintes fois à la Chambre pour déclarer qu'ils ne modifieraient pas la Loi canadienne sur la santé. Ils maintiennent les cinq principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé. Ils ne permettront pas non plus qu'une province impose des frais modérateurs ou des dépassements honoraires. J'ai été des plus heureux d'entendre cette réponse, comme la plupart des Canadiens.

Toutefois, nous avons demandé au gouvernement ce qu'il ferait lorsqu'il n'aura plus de fonds à transférer aux provinces pour l'assurance–maladie et qu'il aura perdu l'instrument qui lui permettait de forcer les provinces à se conformer aux normes nationales. Qu'arrivera–t–il alors?

Ce temps n'est pas si loin. D'après certains calculs, le gouvernement fédéral n'aurait plus de fonds à transférer au Québec dès 1995. L'échéance serait 1997 ou 1998 dans le cas de l'Ontario. En fait, j'ai appris, au cours d'une rencontre avec la nouvelle ministre de la Santé de l'Ontario, que, d'après ses calculs, ce pourrait être avant cela. Évidemment, tout cela dépend des montants provenant des points d'impôt. Avec le ralentissement de l'économie, on ne saurait trop prédire de quel ordre ils seront.

Je présume que tous les Canadiens commencent à se dire que le gouvernement fédéral ne se retirera pas à grand bruit du financement des programmes de santé et de l'assurance–maladie; c'est plutôt en douce qu'il le fera. Il réduira graduellement ses transferts en espèces afin que, dans dix ans, il n'en ait plus à verser à aucune province. Le gouvernement se retirera alors en douce de ces programmes. Il n'aura plus de moyen de pression pour imposer des normes nationales. Les provinces pourront alors introduire des mesures qui américaniseront notre système de santé.

• (1805)

J'ai trois questions auxquelles j'aimerais qu'on réponde. On se demande quand les contributions fédérales viendront à expiration. Le gouvernement peut–il confirmer en quelle année les trois plus grandes provinces, l'Ontario, le Québec et la Colombie–Britannique, cesseront de recevoir les paiements de transfert prévus dans le cadre du régime d'assurance–maladie? On a dit, et les documents du gouvernement fédéral le laissent croire, que ce sera en 1995 pour le Québec et que ce devrait être en 1997 ou 1998 pour l'Ontario. Quand donc ces paiements cesseront–ils en vertu des compressions budgétaires actuelles imposées en 1986 et l'année dernière?

Deuxièmement, une fois que les provinces ne recevront plus de paiements de transfert, comment le gouvernement va–t–il faire respecter la Loi canadienne sur la santé? Il n'aura plus de moyen de pression. Que pourra–t–il faire?

Troisièmement, à cause des coûts sans cesse croissants, le gouvernement est–il maintenant prêt à utiliser le pouvoir de dépenser qui lui reste pour tâcher d'aider les provinces à établir des méthodes innovatrices de prestation des soins de santé de sorte que tous les coûts des soins de santé puissent entrer dans le budget du système de santé le plus efficace? Sans cela, nous savons tous qu'une véritable crise finira par surgir. Nous devons gérer notre système de santé efficacement sans que le coût en devienne si élevé que le pays n'ait plus les moyens de se le permettre.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, mon collègue débite par mal d'idioties et il le sait bien. Le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social a répété, maintes et maintes fois, que le régime d'assurance médicale du

Canada a l'appui du gouvernement est n'est absolument pas menacé. En fait, je voudrais renvoyer le député aux pages 16097 et 16098 du hansard du 3 décembre 1990, où le ministre répondait à la question du député au sujet de la loi fédérale, ce dont le député se souvient certainement.

M. Karpoff: Que fera-t-il lorsqu'il ne transférera plus d'argent?

Mme Dobbie: Lorsqu'on les interroge sur le système de santé que nous avons, les Canadiens expriment toujours une grande satisfaction et c'est très important. Ce qui est peut-être encore plus révélateur de l'attachement des Canadiens à l'égard de leur système de santé, c'est le résultat d'un sondage effectué dans dix pays. Parmi les pays ayant un régime national d'assurance médicale, c'est au Canada où le degré de satisfaction était le plus élevé. La plupart des Canadiens estimaient que le système était essentiellement sain et 95 p. 100 niaient qu'il y ait des problèmes susceptibles d'exiger une refonte totale du système.

Qu'est-ce qui fait que les Canadiens soient aussi fiers de leur régime de santé? Je pense, et j'imagine que mes collègues d'en face seront d'accord, que c'est son caractère unique et le fait que le principe de base soit que la santé des gens et l'accès à des soins de qualité ne doivent pas dépendre des moyens financiers. C'est le principe qui guide le système depuis le début des années 1950 et nous n'en avons pas dérogé.

Il y a maintenant plus de six ans que la Chambre a adopté à l'unanimité la Loi canadienne sur la santé. C'est dans cette loi que sont énoncés les principes qui sont chers aux Canadiens et qui ont suscité l'admiration de nombreux autres pays partout dans le monde. Notre système est public et il est sans but lucratif. Il offre une couverture intégrale pour tous les services médicaux ou hospitaliers nécessaires, une protection universelle pour toutes les personnes qui habitent au Canada, une protection qui est transférable et qui offre une accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacle d'ordre financier. Le dépassement d'honoraires et les frais modérateurs ne sont pas compatibles avec les principes d'un accès satisfaisant; aussi les frais modérateurs imposés directement aux patients sont découragés.

Dans la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement s'oppose à la facturation des patients, aussi bien en principe que dans la pratique. Voilà qui devrait répondre à la question du député.

Il a été prouvé que le dépassement d'honoraires et les autres frais modérateurs découragent les Canadiens moins fortunés de demander les soins nécessaires. Il y a trois ans, en avril 1987, le gouvernement conservateur a supprimé au Canada les frais modérateurs imposés directement aux patients.

Les insinuations des députés d'en face, selon lesquelles notre gouvernement serait loin de respecter la lettre et l'esprit de la Loi canadienne sur la santé, sont irresponsables, inexactes et trompeuses. Nous sommes tout à fait attachés aux principes de la Loi canadienne sur la santé.

• (1810)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le 1er novembre dernier, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Finances quelle mesure il comptait prendre pour tenir compte des critiques dont le Bureau du surintendant des institutions financières avait fait l'objet.

C'est le vérificateur général qui avait formulé ces critiques plus tôt cette semaine-là, dans son rapport de 1990. Le vérificateur général a déclaré que le Bureau du surintendant des institutions financières ne faisait pas tout ce qu'il était possible de faire pour sonner l'alarme à temps, afin d'empêcher les institutions financières de se retrouver dans une situation critique. J'ai donc demandé au ministre d'État chargé des Finances ce qu'il comptait faire et il a rejeté ma question du revers de la main en me reprochant de tirer des conclusions.

Il se trouve que je ne tenais pas des conclusions car les faits rapportés venaient tout droit du rapport du vérificateur général. J'invite le ministre à lire ce rapport.

Je suis revenue à la charge dans ma question supplémentaire en demandant de nouveau au ministre ce qu'il comptait faire à propos des plaintes du vérificateur général. Sa deuxième réponse a été aussi vague que la première. Je reviens donc à la charge ce soir pour tenter d'obtenir cette fois-ci une réponse satisfaisante aux préoccupations dont il a été fait état. Je trouve que ce dossier est important car la santé de nos institutions financières est une question primordiale. Je sais que de nombreux Canadiens sont au courant des tractations scandaleuses de banques d'épargne aux États-Unis, qui ont fait perdre plus d'un demi-billion de dollars aux contribuables américains. Je pense que les dernières estimations sont de l'ordre de 600 milliards de dollars.

Le Canada a aussi connu son lot de faillites de banques et de sociétés de fiducie. Les Canadiens se souviennent du groupe Principal, de la Banque commerciale du Cana-

da, dans l'Ouest, de Greymac–Seaway Trust, en Ontario, et ils sont peut–être au courant des difficultés que connaît aujourd'hui Standard Trust, en Ontario. Je suis convaincue que les contribuables n'ont pas besoin qu'on leur rappelle ces événements. Ainsi, lorsque la Banque commerciale du Canada a connu des difficultés en 1985, les contribuables ont englouti environ 125 millions de dollars dans un programme devant sauver l'entreprise, mais elle a quand même fait faillite.

En tant que législateurs, nous avons le devoir de veiller à ce que les contribuables ne perdent pas d'argent en raison de la faillite d'institutions financières. Il nous incombe de protéger les Canadiens qui placent leur argent et leur confiance dans ces institutions et il faut veiller à la saine administration et à la stabilité des institutions financières voire, de l'ensemble de notre système financier.

Donc, le sujet de notre débat de ce soir est le même que celui que j'avais soumis à la Chambre le 1er novembre dernier, soit que dans son rapport de 1990, le vérificateur général a déclaré que le surintendant des institutions financières a des améliorations à apporter dans un certain nombre de secteurs. Je n'en énumère que trois: le Bureau du surintendant ne prend pas toujours note de ses constatations après l'inspection d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une compagnie d'assurance et, dans certains cas, il ne tient pas de dossier; il n'utilise pas à pleine capacité son nouveau système informatisé qui permettrait d'améliorer de beaucoup son efficacité; et, s'il inspecte, par exemple, une société de fiducie appartenant à une société commerciale, il n'a pas accès aux livres de cette société mère, même lorsque la santé financière de celle–ci peut mettre en péril la filiale. Ce dernier problème pourrait être éliminé par la mesure législative proposée, mais la lenteur du gouvernement à déposer le projet de loi pourrait bien avoir compromis la solvabilité d'au moins une société de fiducie.

• (1815)

Je sais qu'il ne me reste presque plus de temps, aussi je demande quelle solutions le gouvernement entend prendre pour régler les problèmes énumérés par le vérificateur général pour que le Canada ait le système financier le plus sûr du monde?

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la question sur les mécanismes servant à protéger les déposants de nos institutions financières.

La députée se réjouira d'apprendre que le principal objectif du Bureau du surintendant des institutions financières consiste à protéger les intérêts des déposants et ceux des porteurs de polices d'assurance en garantissant la viabilité des institutions financières et la stabilité du système financier canadien.

Par le truchement d'un réseau complexe, le bureau surveille les activités des institutions pour s'assurer qu'elles respectent les lois, règlements et lignes directrices qui les concernent et il recueille des données sur ces activités, afin d'élaborer de saines politiques de réglementation et d'évaluer les points forts et les faiblesses du système financier.

En ce qui touche les compagnies d'assurances sur la vie et d'assurances IARD, on a mis sur pied depuis un certain temps déjà une sorte de système d'alerte avancée pour ce qui est des institutions de dépôts régies par le gouvernement fédéral. Le Bureau du surintendant des institutions financières a élaboré un cadre de travail pour déterminer les problèmes qui pourraient surgir dans les institutions financières.

Des mesures sont prises en cette matière par suite de discussions tenues avec la haute direction de l'institution visée. Le secteur de la politique de réglementation du bureau se charge de déceler des tendances quant aux difficultés qui surgissent dans les institutions et en fait part aux inspecteurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières a étudié le rapport du vérificateur général et accepte de façon générale, ses recommandations. Dans sa réponse, M. McKenzie a souligné que ce travail était très avancé et que la mise en oeuvre était chose faite dans la plupart des domaines. Dans d'autres cas, il a tenu compte des recommandations dans sa planification.

La Société d'assurance–dépôts du Canada s'inquiète aussi des problèmes financiers possibles des institutions membres. C'est pourquoi la SADC travaille à mettre au point des normes qui favoriseraient les transactions et les pratiques financières bien équilibrées. Si des pratiques et des normes sont solidement établies par le gouvernement à l'intention des sociétés, et que les institutions membres les respectent, la fréquence des problèmes devrait diminuer, au bénéfice de tous les intéressés.

Le gouvernement fédéral a déposé, le 27 septembre dernier, un projet de loi qui confère au surintendant le pouvoir d'exiger que les actionnaires majoritaires des institutions financières lui fournissent de l'information. On propose aussi des règles détaillées pour interdire les transactions intéressées, ainsi que de nouvelles lignes directrices à l'intention des administrateurs. Ces mesures viennent s'ajouter à celles qui avaient été prises en 1987 dans le but de consolider le système de surveillance.

Enfin, le comité des finances de la Chambre des communes a déjà entamé l'étude du projet de loi C-83, et les autres textes de loi pertinents seront présentés le plus tôt possible.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 décembre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS SOCIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Trois motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales, sont inscrites au *Feuilleton des Avis*, au nom de la députée de Vancouver-Est.

[*Français*]

Les motions nos 1 et 3 sont recevables et elles seront débattues et mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

La motion no 2 est irrecevable. Elle vise à introduire dans le projet de loi des dispositions imposant une très large divulgation des renseignements et, qui plus est, prévoyant des sanctions pénales contre les contrevenants. Cela dépasse nettement la portée de ce projet de loi et la Présidence ne peut pas permettre que la Chambre soit saisie de la motion. Je prie les députés de se reporter à cet égard au commentaire 778 de la cinquième édition de Beauchesne.

[*Français*]

Je vais maintenant mettre en délibération la motion no 1.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-63, à l'article 4, en retranchant les lignes 28 à 33, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ter l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale dans l'ensemble du pays par le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'harmonie raciale du Canada; elle réalise cette mission:».

• (1010)

—Monsieur le Président, je suis très heureuse qu'au moins deux des amendements proposés aient été acceptés. J'ose espérer qu'ils seront acceptables aux yeux du gouvernement aussi.

La motion no 1 porte sur l'objet même de la Fondation canadienne des relations raciales. Nous avons débattu la question en long et en large au comité. Nous avons entendu de nombreux témoins. L'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise et, si ma mémoire est fidèle, le Congrès des femmes noires du Canada tenaient vraiment beaucoup à ce que le projet de loi et l'énoncé de la mission fassent expressément mention du but principal de l'établissement de cette fondation, c'est-à-dire l'élimination du racisme au Canada et de toutes les formes de discrimination raciale partout au Canada.

D'après les délibérations du comité et la réponse du ministre, c'est certainement là le but visé, mais l'énoncé actuel de la mission et des objectifs est trop hésitant, si j'ose dire, car il n'est question que de faciliter le développement, le partage et la mise en oeuvre de connaissances ou de compétences. Nous redoutons que, s'il n'est pas dit plus clairement que la mission de la fondation est d'éliminer le racisme, celle-ci ne soit presque rien d'autre qu'un établissement passif de recherche, un établissement de type universitaire. Ce n'est pas ce que les gens réclament.

Le racisme progresse au Canada, je le déplore. La situation est très grave. Cette fondation est l'une des mesures les plus importantes du gouvernement, et elle constitue un effort considérable pour susciter un fort mouvement de changement au Canada. Par conséquent, la motion no 1 vise à ajouter ce qui suit dans l'énoncé de la mission de la fondation: «faciliter l'élimination du

racisme et de toute forme de discrimination raciale dans l'ensemble du pays. . .». J'espère de tout coeur que le gouvernement acceptera cet amendement.

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier les membres du comité législatif de leurs vaillants efforts. Ceux-ci ont proposé, au nom des nombreux témoins qui ont comparu devant le comité, des recommandations très utiles qui ont permis d'améliorer le projet de loi.

Je suis d'avis que cette motion n'ajoute réellement pas grand-chose à ce qui est déjà là. Le simple fait d'essayer de contribuer à l'harmonie raciale au Canada suscite déjà des discussions et pose de nouveaux dilemmes. En ce qui me concerne, je suis heureux que nous ayons entendu tous les témoins et que les députés des deux côtés de la Chambre aient collaboré étroitement afin d'améliorer le projet de loi.

Toutefois, je ne suis pas d'avis que cette motion ajoute quoi que ce soit et, par conséquent, je ne peux l'accepter. La députée s'est dite très heureuse de la création de la Fondation canadienne des relations raciales. J'espère qu'il s'agit là d'un indice d'une approbation rapide du projet de loi, afin que nous puissions procéder à l'établissement de la Fondation à Toronto et que celle-ci puisse se mettre à la tâche.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, à titre de membre du comité, je veux remercier le ministre d'avoir souligné notre bon travail.

La motion présentée est le reflet d'un des éléments de ce travail efficace. Il importe non seulement pour le Parlement de se pencher sur le principe même du projet de loi, mais aussi de fournir les orientations et de définir les objectifs qui donneront un sens à l'activité de la Fondation.

Autrement, la Fondation n'existera que de façon symbolique. Elle découlera de principes philosophiques incontestables, mais elle sera absolument inutile sur le plan pratique et ne pourra servir les Canadiens.

La motion vise à donner une orientation et un sens à certaines activités nécessaires. Monsieur le Président, il ne faut pas oublier qu'aucun de ces volets ne représentera un fardeau énorme puisque, d'une façon générale, l'activité de la Fondation sera financée grâce à un fonds de 24 millions de dollars. Compte tenu du fait que les gestionnaires disent que l'on peut retirer au maximum 5 p. 100 du fonds, afin de préserver celui-ci, nous ne pourrons guère contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale, à moins d'inclure dans le projet de loi une disposition renfermant des instructions précises au conseil d'administration et au directeur général lui-même.

Il est malheureux que le ministre soit amené à constater que, même lorsqu'il s'agit de promouvoir l'harmonie et la coopération entre les races dans notre pays, on se heurte à une certaine résistance. Toutefois, le Parlement doit, au nom de tous les Canadiens, surmonter cette résistance, ce négativisme face à des initiatives positives dont tous les Canadiens profitent.

Nous appuyons cette motion, qui améliore le projet de loi et lui confère ce dont il a grandement besoin, c'est-à-dire un but précis.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à passer à la question?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): La question porte sur la motion nº 1 et est inscrite au nom du député de Vancouver-Est. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée à la majorité.

(La motion nº 1 de Mme Mitchell est rejetée.)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-63, à l'article 6, en retranchant la ligne 29, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«teurs, y compris le président, nommés sous réserve de l'approbation du comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté de la Chambre des communes, par le».

—Monsieur le Président, avant d'entrer dans les détails relatifs à cet amendement, je veux répondre à l'une des remarques faites par le ministre.

Comme mon parti, j'estime que c'est extrêmement important d'avoir une fondation des relations raciales. Cependant, nous voulons une fondation qui soit vraiment efficace. Nous ne voulons pas d'un organisme qui ne fera qu'approuver sans discussion la politique du gouvernement et dont le gouvernement se servira pour faire des nominations politiques au conseil d'administration et ainsi de suite.

Par conséquent, nous n'appuyons pas cette fondation des relations raciales telle qu'elle est proposée par le gouvernement. Nous avons travaillé très fort, de concert avec l'autre parti d'opposition et avec les témoins, pour essayer d'obtenir des changements importants. Je suis extrêmement déçue et inquiète que le ministre ait refusé la motion nº 1, que nous venons de débattre.

À mon avis, la motion nº 3 est loin d'être assez complète pour apporter les changements fondamentaux qu'il faudrait apporter à la structure de cette fondation. Pendant l'étude en comité, nous avons essayé, ainsi que les témoins, de persuader le ministre que cette nouvelle fondation devait être détachée du gouvernement, qu'elle devait être un organisme autonome capable, à certains moments, de critiquer le gouvernement et capable surtout de pousser le gouvernement à effectuer les changements administratifs et législatifs nécessaires pour aider à enrayer le racisme au Canada.

Je tiens à signaler que, pendant l'étude en comité, nous avons proposé que le conseil soit plus indépendant au lieu d'être composé de personnes choisies et nommées par le ministre, après consultation de divers groupes choisis par le ministre.

• (1020)

Nous avons constaté que, parmi les groupes qui s'adressent à lui au sujet de questions à caractère ethnoculturel, il y en a qu'il aime beaucoup et d'autres qu'il n'aime pas du tout.

Nous avons proposé qu'il y ait un conseil indépendant dont les membres seraient choisis parmi des candidats proposés par l'ensemble des groupes ethnoculturels et des groupes qui s'intéressent aux relations raciales et interculturelles.

Nous avons proposé une façon de procéder qui, selon moi, devrait servir de modèle pour les autres institutions de ce genre. Cette façon de procéder est la suivante: les organisations présenteraient des candidats au poste de membre du conseil d'administration, et le ministre soumettrait ensuite cette liste de candidats au Cabinet. Ce serait beaucoup plus démocratique de cette façon. Cela accroîtrait considérablement la crédibilité du conseil d'administration. Le ministre l'a refusé en comité, et j'aimerais ajouter qu'il a aussi refusé de changer le mode de nomination du directeur général de la fondation. Il me semble incroyable que le conseil d'administration d'un organisme, la Fondation canadienne des relations interraciales en l'occurence, n'ait pas le pouvoir de choisir et d'engager son propre directeur général, le cadre supérieur qui mettra à exécution ses politiques. Or, c'est exactement ce qui se passe. Le ministre a de nouveau refusé de modifier la loi. Selon le libellé actuel, le directeur exécutif est nommé par le conseil des ministres, au lieu d'être engagé par le conseil d'administration. Il s'agira, encore une fois, d'une nomination politique, celle-ci se faisant, sur recommandation du ministre, par le conseil des ministres.

C'est, pour un organisme qu'on voudrait indépendant, une façon ridicule de fonctionner. Nous ne pouvons qu'en conclure que le ministre, loin de vouloir rendre la fondation indépendante, préfère la garder sous son contrôle. La plupart des témoins qui ont comparu devant le comité s'y sont opposés vivement.

Je parlais, la semaine dernière encore, aux représentants de l'Association nationale des Canadiens japonais, qui a été à l'origine de cette fondation. Cela faisait partie du processus de redressement à l'égard des canadiens japonais qui ont subi tant d'injustices pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ces représentants tenaient à ce que la fondation soit indépendante et ait, par conséquent, un conseil d'administration qui ne compte pas que des administrateurs nommés par le gouvernement.

Comme je le disais, le ministre a rejeté cette idée en comité. Nous avons voulu, le plus sérieusement du monde, aborder la question sans partisanerie, car nous voulons réellement que la fondation soit efficace. Comme il a refusé et qu'il nous est impossible de représenter cette motion en Chambre aujourd'hui, la motion nº 3 est en quelque sorte un compromis.

Nous faisons de nouveau appel au ministre pour donner plus de crédibilité à ce conseil d'administration. Il n'a peu être pas l'intention d'y faire que des nominations politiques, mais c'est ainsi que ce sera perçu de l'extérieur. C'est le danger que présente la structure actuelle.

Pour exercer une certaine surveillance, nous proposons, dans la motion nº 3, de modifier le projet de loi C-63 afin d'assujettir les recommandations du ministre et les nominations envisagées par le conseil des ministres à l'approbation du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté de la Chambre des communes. Il s'ensuit qu'un comité où tous les partis sont représentés, avec une majorité de membres du parti ministériel, s'il se réunit, ce qui regrettablement n'a pas été le cas. . . Cela lui donnerait une bonne raison de se réunir. Même si ce comité est dominé par le parti ministériel, cela donnerait à un groupe où tous les partis sont représentés l'occasion, en collaboration peut-être avec les organismes communautaires, de se pencher sur les nominations proposées par le ministre; les personnes proposées en retireraient beaucoup plus de crédibilité.

Je recommande fortement que le ministre accepte la motion proposée.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue de l'autre parti de l'opposition qui ne se rappelle jamais du nom de mon parti. Il s'agit du parti qui a dirigé la plupart des oppositions, des critiques sur ce projet de loi. Le nom du parti, c'est le Parti libéral, et nous voulons nous adresser à deux questions sur cette motion.

[*Traduction*]

La motion devrait tenir compte des fonctions du comité. Durant les travaux de notre comité législatif, nous avons cherché à établir qu'un élément très important de cette fondation remet en question la viabilité des comités parlementaires. Le projet de loi propose d'établir une fondation dont le conseil d'administration et le directeur général n'ont de comptes à rendre qu'au gouverneur général en conseil. J'estime que cela met en cause la crédibilité et la légitimité de toutes les activités de cette institution.

La motion propose que la fondation soit également tenue de rendre des comptes à un comité permanent de la Chambre des communes qui, ayant accès au Parlement, pourrait le sensibiliser aux activités de la fondation et veiller aussi à ce que ces activités continuent à s'inscrire dans le cadre du mandat établi.

Le deuxième point, qui est encore plus important, est de savoir comment seront financées les activités que le ministre prévoit pour la fondation. Il pourrait être instructif de signaler à tous les députés, y compris mon collègue de l'autre parti d'opposition. . .

Une voix: La vraie opposition.

M. Volpe: Vous voulez dire l'opposition latente. Je suis bien d'accord avec vous.

Par exemple, tandis que nous affectons à la fondation 24 millions de dollars, dont 12 millions sont prélevés sur le fonds d'indemnisation de la communauté canadienne d'origine japonaise, nous retirons des fonds qui servent à financer l'enseignement des langues patrimoniales et qui, de ce fait, contribuent à la coordination, à l'intégration et à l'harmonisation dans notre pays.

Qu'avons-nous fait, monsieur le Président? Nous nous sommes attaqués à un excellente moyen de promotion de l'harmonie raciale et sociale au Canada. Dans la seule ville de Toronto, ce moyen a permis à un millier d'enseignants d'apprendre à quelque 100 000 jeunes des matières qui ont des répercussions sur des activités en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans d'autres régions du pays. Nous avons retiré 16 millions de dollars. Pour faire quoi? Pour financer un établissement de ce genre, alors que tous les programmes réunis comme ceux qui permettent l'enseignement des langues patrimoniales ne représentent que 0,015 p. 100 des dépenses du gouvernement. Il ne s'agit au total que de 1,5 centièmes de 1 p.100. Et maintenant, nous allons établir une fondation dont les administrateurs et le directeur général n'ont à rendre des comptes qu'au gouverneur général en conseil.

Les Canadiens doivent avoir davantage de pouvoirs. Ils doivent être en mesure de se faire entendre. Ils veulent avoir la certitude que l'argent qu'ils versent en impôts sert à répondre à leurs besoins et à défendre leurs intérêts. Et cela n'est pas possible si le conseil d'administration et le directeur général de cette fondation n'ont pas de comptes à rendre à la population elle-même.

Cette motion mérite d'être appuyée. Nous serons heureux de donner notre appui, en dépit du fait qu'elle vienne du parti de l'opposition latente.

[*Français*]

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le président, je n'accepte pas la suggestion de la députée portant sur cette motion.

[*Traduction*]

Cette motion prévoit une modification importante de la pratique établie. Depuis 1985, toutes les nominations par décret sont sujettes à examen par un comité permanent du Parlement qui peut se pencher sur n'importe quelle nomination de ce genre.

Mme Mitchell: Que faites-vous du CRTC?

M. Weiner: Écoutez, vous pourriez apprendre quelque chose pour une fois.

Cette motion va à l'encontre du principe de la responsabilité ministérielle à l'égard des nominations par décret. Ce sont des questions importantes pour ce qui est du fonctionnement du gouvernement. Cette motion modifierait la pratique établie, puisque les nominations à la Fondation relèveraient finalement du Comité permanent

du multiculturalisme et de la citoyenneté. Nous la rejetons donc.

• (1030)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée, avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

L'hon. Gerry Weiner propose: Que le projet de loi C-63, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que j'ai le consentement de la Chambre pour que ce projet de loi soit lu une troisième fois?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Weiner propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le privilège d'entreprendre le débat en troisième lecture sur le projet de loi C-63, Loi constitutant la Fondation canadienne des relations raciales.

Ce projet de loi n'explique pas seulement les rouages administratifs d'une initiative gouvernementale. Il montre bien l'importance que nous attachons au niveau national au multiculturalisme et à une meilleure entente entre les Canadiens de diverses cultures.

Nous constituons un peuple pareil à nul autre. Nous habitons un immense pays qui représente un seizième de toute la superficie du globe et nos diversités culturelles sont aussi vastes et illimitées que notre territoire. Cependant, ce n'est pas simplement notre diversité qui nous rend unique. C'est également notre capacité de reconnaître et d'accepter nos cultures et nos origines différentes. Nous croyons qu'il y a de la place pour tout le monde sur notre vaste territoire.

Nous avons déclaré que le Canada était une nation multiculturelle, ce qui nous a permis de mieux définir notre identité canadienne. Le multiculturalisme est au coeur de ce que nous sommes. Il stimule la confiance que nous avons en nous-mêmes et en notre avenir à tous en tant que nation. C'est une force progressiste dans le processus d'édification d'un pays fort, dynamique et uni.

C'est là le message essentiel du multiculturalisme aujourd'hui: l'unité politique dans la diversité culturelle.

La véritable source de notre unité réside dans les convictions des Canadiens, dans les idéaux nobles et éternels qui ont guidé notre développement et forgé la vie de tous les Canadiens, aussi bien dans le passé que maintenant. Mais elles se reflètent dans le type de société que nous nous sommes créé; elles ressortent également de notre mode de vie démocratique qui encourage la pluralité des opinions et des points de vue, de notre système judiciaire qui promet égalité et justice à tous les Canadiens, hommes et femmes, ainsi que de notre système social qui tend à aider les défavorisés de notre société et, enfin, de notre conviction que le système de libre entreprise constitue un moyen d'assurer notre prospérité.

Ce sont là certaines des valeurs qui nous distinguent des autres. Elles constituent les fondements de nos espoirs pour le Canada et pour notre avenir commun. Nous voulons tous une meilleure vie pour nos enfants et nos petits-enfants. Nous souhaitons tous revenir à une société plus sûre qui ne serait plus confrontée à des problèmes sociaux comme la violence familiale et l'abus des drogues. Chacun d'entre nous a directement intérêt à ce que les services de santé, le système d'éducation et notre économie soient en mesure de relever les défis de demain.

Ce que nous pouvons espérer de mieux pour notre pays, c'est qu'il soutienne et dirige la lutte que mène l'humanité en faveur de l'égalité, que tous nos citoyens puissent mener des vies productives à l'abri des forces destructrices du racisme et de la discrimination raciale.

Ce jour viendra-t-il? Nous savons que son avènement ne sera pas le résultat d'une seule initiative ou d'une seule loi du Parlement à vaste portée. C'est la somme totale de nos actes comme Canadiens qui nous fera avancer dans la réalisation de nos idéals.

Aujourd'hui, à la Chambre, nous faisons un pas de plus vers cet objectif. La Fondation canadienne des relations raciales est un organisme axé sur les personnes. Elle représente un progrès important dans l'évolution du Canada comme nation multiculturelle.

Comme le projet de loi l'énonce, la fondation facilitera le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance et compétence qui sera utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toutes les formes de discrimination raciale partout au Canada. C'est une mission de taille, dont les Canadiens reconnaissent la nécessité.

Le comité législatif sur le projet de loi C-63, qui a entendu un grand nombre de groupes, d'institutions et de personnes, a conclu que le projet de création de la fondation recevait un appui considérable.

Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois les membres du comité législatif dont le travail nous a menés où nous en sommes aujourd'hui. Je sais que d'autres députés ont favorisé de manière positive l'examen de ce projet de loi. Je les en remercie aussi.

Nous devons continuer d'allier la bonne volonté à l'action. Le Canada a aujourd'hui de plus en plus besoin de recherche sûre et de nouvelles resssources sur les relations raciales. La Fondation des relations raciales répondra à ce besoin. Elle utilisera et développera les plus hautes compétences en même temps qu'elle mettra à la disposition de tous les Canadiens une banque complète d'information.

La fondation aidera directement les personnes qui oeuvrent en première ligne. Elle sera au service des groupes communautaires, des décideurs, des entreprises, des organisations ouvrières, des chercheurs, des institutions privées et publiques, de même que les Canadiens qui s'intéressent à la question.

Les éducateurs, les avocats, les gestionnaires et les décideurs pourront, pour que leurs initiatives soient mieux orientées et plus efficaces, utiliser les travaux de recherche et les services de la fondation.

Elle sera aussi pour le gouvernement une source précieuse d'information objective et éclairée sur les relations raciales.

[*Français*]

Par ailleurs, la Fondation ne viendra pas remplacer les groupes communautaires et les organismes à vocation spéciale, ni leur faire concurrence pour ce qui est du rôle légitime qu'ils jouent en matière de défense des droits.

Bien que la Fondation aura son siège à Toronto, elle sera quand même la Fondation canadienne des relations raciales et elle aura un mandat d'envergure nationale. Le texte de loi stipule que la Fondation ainsi que ses services devront être accessibles à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

En investissant dans la fondation, nous faisons un bon placement pour l'avenir. Il faut donc que la fondation ait une assise financière solide dès ses débuts.

Le gouvernement fédéral a constitué un fonds de dotation de 24 millions de dollars dont la moitié est destinée à la communauté canadienne d'origine japonaise, en souvenir de ses membres qui ont subi des injustices pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

La fondation sera en outre un organisme de charité enregistré en vertu d'une loi fédérale, ce qui accroîtra sa capacité de lever des fonds.

La mission générale de la fondation est aussi celle de tous les Canadiens: éliminer le racisme et la discrimination raciale parmi nous. La fondation sera le foyer de cet effort à l'échelle de la nation. En mettant en commun toutes les connaissances et compétences d'un bout à l'autre du pays, nous serons à même de partager et de mettre à profit toutes les ressources dont nous disposons au Canada. Ainsi, nous pourrons trouver des solutions novatrices au problème du racisme.

La fondation des relations raciales est une manifestation de l'espoir des Canadiens et de leur détermination à matérialiser leur vision multiculturelle du Canada. Elle est un symbole de notre volonté commune et des valeurs civiques que nous partageons.

La décision rendue hier par la Cour suprême, qui confirme la validité des dispositions du Code criminel contre la propagande haineuse, vient d'ailleurs souligner à la fois l'importance de cette vision et de la tâche confiée à la fondation.

Nous savons que la fondation ne fera pas disparaître comme par enchantement le racisme et la discrimination raciale au Canada, mais elle constitue une démarche de plus dans notre recherche de solutions nouvelles. Elle sera une bonne chose pour le Canada.

Chers collègues, je vous prie d'appuyer l'adoption du projet de loi C-63. Si, par la création de cette fondation, nous n'ouvrons ne serait-ce qu'une porte et n'améliorons

la vie que d'un seul Canadien qui n'aurait autrement rien connu d'autre que la discrimination, l'effort en aura valu la peine.

• (1040)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le ministre. Je tiens à dire quelques mots sur le projet de loi C-63 au nom du Parti libéral.

Il est très important de créer une fondation comme celle-là. De ce côté-ci, nous approuvons en principe ce projet de loi. Nous nourrissons certaines inquiétudes, toutefois, quant à la mise sur pied de la fondation et à sa capacité de fonctionner dans les limites fixées par la loi.

Le Canada est un pays en pleine croissance. Nous ouvrons nos frontières à un nombre sans cesse croissant d'immigrants. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé que les contingents seront presque doublés. Les immigrants nous viennent de pays autres que ceux dont ils venaient par le passé. Dans les années 60 et 70, le Canada attirait des immigrants des pays d'Europe. Aujourd'hui, il attire des immigrants des pays du tiers monde comme le Sri Lanka, l'Inde, le Pakistan et les pays de l'Amérique du Sud.

Les nouvelles minorités visibles sont plus susceptibles de faire l'objet de discrimination de la part des Canadiens moyens. Il n'est pas rare d'entendre, dans les centres-villes du Canada, des slogans et des insultes contre ces minorités, souvent proférés par des membres de la collectivité. Il importe beaucoup que les Canadiens apprennent que plus nous approchons de l'an 2000, plus il nous faut être tolérants les uns envers les autres.

Et plus nous ferons preuve de tolérance les uns envers les autres, mieux nous apprendrons à vivre les uns avec les autres. Il est très important que cette fondation fonctionne de cette façon, mais comme elle ne bénéficie pas d'une véritable liberté et qu'elle est étroitement liée au gouvernement, je ne suis pas certain qu'elle pourra fonctionner. Oui, c'est prévu là sur papier et, oui, elle va fonctionner, mais va-t-elle appuyer les nouveaux immigrants? Va-t-elle leur rendre la vie plus facile? Je crains que, compte tenu des contraintes qui lui sont imposées, elle ne puisse pas atteindre ses objectifs.

Les problèmes que nous prévoyons sont nombreux. D'abord, je n'arrive pas à croire qu'un gouvernement qui sabre dans le programme des langues patrimoniales, visant à promouvoir l'harmonie et l'unité au Canada en permettant aux Canadiens d'apprendre les langues et les cultures de diverses mères-patries, souhaite atteindre les mêmes objectifs par l'intermédiaire d'une fondation qui n'est pas mandatée, et de loin, pour offrir les mêmes services.

Comme l'a dit mon collègue, le député d'Eglinton—Lawrence, le gouvernement offre un financement absolument minimal au programme des langues patrimoniales et pourtant, un ministre vient nous dire que c'en est fait de ce programme et qu'on va y mettre fin. Quel message envoie-t-il ainsi aux communautés ethniques de notre pays? Leur donne-t-il l'impression qu'il appuie leur travail? Laisse-t-il entendre qu'il va effectivement promouvoir les relations interraciales? Non, monsieur le Président, le message est tout autre. On envoie un signal pour dire qu'on les invite à venir au Canada et à apporter leur patrimoine différent, mais on ne les aide aucunement.

Le ministre a eu le courage de se lever pour répondre à ses collègues, les simples députés du Parti conservateur, qui subissent les pressions de leurs électeurs, surtout les simples députés de l'Ouest. Nous pouvons clairement voir que les pressions sont exercées par le nouveau parti, le Parti réformiste du Canada, dont le programme repose plus ou moins sur la suprématie des Blancs au Canada. Voulant préserver leurs sièges dans l'Ouest, les députés du Parti conservateur ont donc forcé le ministre à proposer une telle loi, ce qui apportait un changement considérable.

Puis, je considère dérisoire le niveau de financement de cette fondation, qui est de 24 millions de dollars. Cela ne représente même pas une goutte d'eau dans un seau. Quelle contribution apporteront 24 millions de dollars à une telle fondation?

Je vois le ministre qui hoche la tête et je le remercie de son appui.

M. Volpe: Pensons à l'argent que ces gens réalisent grâce à la fantastique transaction de la société Harbourfront.

M. Karygiannis: C'est exact. Mon collègue d'Eglinton-Lawrence fait allusion à la fameuse transaction de Harbourfront.

Il est risible de penser que 24 millions de dollars seront débloqués pour prévoir pour l'an 2000 et nous permettre de dire aux nouvelles minorités qui arrivent au Canada: «Nous vivrons dans l'harmonie. Nous réaliserons l'égalité. Nous serons tolérants les uns envers les autres.»

La somme de 24 millions de dollars est tellement ridicule, c'est incroyable. Le ministre, que je remercie de m'approuver par un hochement de tête, est aussi d'avis que c'est insuffisant. J'aurais pensé que le financement aurait été deux ou trois fois plus important. Le gouverne-

ment qui n'hésite pourtant pas à dépenser à droite et à gauche, aurait pu faire mieux.

Il est très important d'avoir un budget qui permette de fonctionner. Le budget de fonctionnement sera probablement inférieur à trois millions de dollars. Ce montant servira à acquitter les salaires et les dépenses du personnel. Je vois le ministre hocher la tête. Il sait bien ce qu'il en coûte pour un administrateur de traverser le pays en avion. Cinq à dix voyages par année, et les fonds sont épuisés. Il y a aussi les loyers au centre-ville de Toronto où le ministre veut installer sa fondation.

Mme Mitchell: Installez-la à Winnipeg.

M. Karygiannis: La porte-parole du minable tiers parti dit de l'installer à Winnipeg. Je lui signale que les tensions ethniques et les problèmes des nouveaux immigrants se concentrent à Montréal et à Toronto.

Le lieu à privilégier est Toronto, qui est en plein centre du Canada. Je félicite le ministre d'avoir choisi ma ville natale. La fondation desservira l'Ouest canadien, à savoir Vancouver, Calgary, la Saskatchewan, Winnipeg. Elle fera également la liaison avec l'Est. Toronto deviendra le foyer de l'harmonie dans les futurs rapports raciaux.

Mais la marge de manoeuvre de la fondation sera limitée, à cause de son budget restreint. Il est une goutte d'eau dans l'océan. La fondation ne pourra pas fonctionner. Avant même qu'on puisse atteindre Vancouver par téléphone, compte tenu du décalage horaire et des périodes de pointe, il ne restera plus de fonds. Une fois toutes les dépenses déduites, les fonds qui resteront pour le financement de base du programme seront tellement limités que la fondation ne sera plus qu'une coquille vide. Je trouve cela tout à fait inacceptable.

Je vois le ministre hocher la tête pour signifier qu'il faudrait des fonds additionnels. C'est étrange, mais il est ici à la Chambre et il est d'accord avec cela. Je sais que même lorsqu'on est simple député, il faut parfois avoir un autre bureau, en plus de celui de la circonscription, et c'est difficile de ne pas dépasser notre budget. C'est peut-être aussi le cas de certains députés et de certains ministres.

Je crains aussi que le ministre responsable ne s'interpose dans l'administration courante de la fondation. Le paragraphe 15(3) du projet de loi mentionne que le sous-ministre peut assister à toutes les réunions du conseil d'administration de la fondation et qu'il doit être informé de leur tenue. Le paragraphe 5(1) du projet de loi dispose que la fondation doit effectuer des études et publier et diffuser des rapports ou d'autres documents, à la demande du ministre. Je m'interroge là-dessus. Le ministre a son ministère; il pourrait donc lui faire faire ces choses-là. Pourquoi dirait-on à la fondation d'en faire aussi? Veut-on l'utiliser à d'autres fins? Veut-on s'en servir pour faire la promotion du parti au pouvoir? Veut-on lui faire distribuer des cadeaux politiques? Nous avons vu que ce gouvernement était capable d'utiliser des fondations pour distribuer des contrats.

• (1050)

Mme Mitchell: Et les libéraux?

M. Karygiannis: Il est intéressant de voir le NPD parler des libéraux. Je me permets de signaler aux représentants du NPD que peu après l'élection de ce parti, Bob White s'est immédiatement installé au Skydome. Avant de parler des libéraux et de ce qu'ils ont fait, vous feriez mieux de regarder ce qui se passe dans votre clan.

Ces articles permettront au ministre d'exercer une grande influence sur les orientations que voudra prendre cet organisme; ce dernier risque donc de n'être qu'un porte-parole de la politique gouvernementale et d'être perçu plus comme un allié politique qu'une association dynamique dont le but est de promouvoir l'harmonie des relations raciales.

Il est très important de promouvoir cette harmonie à l'aube du XXI^{e} siècle. Il faut que la fondation ait les moyens de fonctionner convenablement, car nous invitons de plus en plus de membres des minorités visibles à venir s'installer au Canada. Avec un budget de 24 millions, elle ne sera rien d'autre qu'un trompe-l'oeil visant à donner l'impression que nous avons à coeur l'harmonie raciale. Je vois que le ministre hoche la tête. Il est d'accord avec moi pour dire que, premièrement, la situation ne sera pas acceptable; que, deuxièmement, la fondation ne pourra pas fonctionner ainsi et que, troisièmement, elle aura besoin de plus de fonds.

Il est également intéressant de noter que le ministre a dit que c'est un organisme de charité et qu'il peut aussi lever des fonds. Allons-nous essayer d'utiliser les 3 millions de budget annuel pour lever des fonds et envoyer des lettres? Allons-nous lui donner un mandat et dire: «Vous pouvez travailler. Vous pouvez faire ce pourquoi vous avez été créée.» Si c'est le cas, alors les fonds prévus sont insuffisants. Il faut plus d'argent si l'on veut en faire un outil capable de réunir toutes les races présentes au pays.

Il y a des groupes qui, même dans leur pays d'origine, ne peuvent se supporter. Je voudrais citer le Pakistan, car

nous pouvons tirer quelques leçons de la situation dans ce pays. Le Pakistan est une république islamique, où se côtoient trois sectes islamiques, dont les sunnites et les ahmadis. Les sunnites ont interdit les ahmadis en leur disant qu'ils ne sont pas musulmans, qu'ils ne peuvent pas se promener dans la rue et saluer les gens selon la tradition islamique, car alors ils seront emprisonnés.

J'espère que cette fondation sera à la fois un moyen et un outil, car nous savons que lorsque les immigrants arrivent ici, ils amènent avec eux leurs haines ancestrales. Du Sri Lanka nous avons des tamouls et des cingalais. Du Pakistan nous avons des sunnites et des ahmadis. Nombre de pays ont leurs divisions. En Inde il y a les hindous et les sikhs. Lorsqu'ils viennent ici, ils amènent leurs conflits.

Cette fondation devra donc être le véhicule qui fera oublier les vieilles haines entre les ethnies. Il est très important, lorsque l'on vient au Canada, de prêter allégeance au pays avant toute autre chose. Ensuite, il faut éduquer les immigrants et leur montrer qu'ici nous devons vivre en harmonie.

Les fonds disponibles ne permettront pas cela. Ils serviront simplement à permettre au gouvernement en place de faire connaître sa politique. La fondation sera la courroie de transmission du gouvernement en place, aujourd'hui les conservateurs, et celui-ci y mettra ses partisans. Le président de la fondation sera probablement un collecteur de fonds pour le parti au pouvoir. Nous avons bien vu ce qui s'est passé à l'autre endroit.

M. Volpe: Pas un autre valet des conservateurs.

M. Karygiannis: Mon collègue d'Eglinton—Lawrence dit: «Pas un autre valet des conservateurs».

Nous avons bien vu ce qui s'est passé au Sénat. Le président est nommé par le gouvernement. Qu'a-t-il fait? Il a plus ou moins mis fin au débat. La TPS a été adoptée.

Je dis au ministre que j'espère qu'il prendra à coeur les fonctions de cette fondation et que les nominations qu'il fera seront neutres. Je ne sais pas si le ministre l'entend ainsi. Le gouvernement va probablement encore nommer un des valets du parti, ce qui est ahurissant.

N'oublions pas que le premier ministre disait, en 1984, qu'il allait placer tous les conservateurs. Nous allons donc avoir une autre nomination politique au conseil d'administration. Les conservateurs ont tellement mal réussi leur coup avec le multiculturalisme qu'ils essaient de s'attaquer d'une autre façon aux mêmes groupes, pour obtenir des voix. Ça ne marchera pas davantage.

Nous avons vu ces derniers temps une montée importante du nombre d'attaques racistes contre des minorités ethniques, une tendance qui ne fera que se poursuivre si le gouvernement ne prend pas au sérieux les conséquences pour notre société de l'arrivée massive de nouveaux Canadiens.

Nous savons que cette proposition est vide et qu'elle ne sera rien d'autre qu'une grosse baudruche.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la troisième lecture du projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales. Je prévois que nous terminerons la troisième lecture de ce projet de loi aujourd'hui, qu'il entrera en vigueur sous peu et, espérons-le, que la fondation sera instituée dans un avenir très proche.

Cependant, comme je l'ai dit à maintes reprises, je regrette réellement et très sincèrement que le gouvernement, notamment le ministre, n'ait pas accepté des amendements qui auraient permis de renforcer ce projet de loi. Nous nous sommes vivement efforcés, dans un esprit non sectaire, de proposer des amendements positifs qui auraient contribué à le renforcer et, plus précisément, qui auraient indiqué très clairement, dès le départ, que cette fondation a pour principal objectif d'éliminer la discrimination raciale et le racisme.

Je voudrais remercier tous les témoins qui ont comparu devant le comité. Malheureusement, un nombre beaucoup plus élevé de personnes désiraient comparaître, mais les ministériels n'ont pas accepté que nous entendions plus de 10 témoins d'un peu partout au Canada. Beaucoup d'autres voulaient comparaître. Je m'excuse auprès de ceux qui auraient aimé le faire, mais qui n'en ont pas eu la possibilité. Nous les remercions et nous les remercions aussi d'avoir présenté un mémoire.

La création d'une fondation des relations raciales constitue un élément important des mesures de redressement que le gouvernement s'est engagé à prendre à l'égard des Canadiens d'origine japonaise qui ont été victimes de discrimination raciale et de déplacement pendant la Seconde Guerre mondiale. Je voudrais aujourd'hui me joindre à mes collègues pour rendre hommage à ces Canadiens et à leurs aînés qui ne sont plus de ce monde,

qui ont tant souffert au cours de cette période de notre histoire.

Je sais que la plupart des Canadiens estiment que c'était une période très déshonorante, et je félicite le gouvernement d'avoir pris des mesures de redressement. Ces mesures nous aident tous à éponger un peu notre honte pour les injustices commises à l'endroit des Nippo-Canadiens, qui étaient effectivement des Canadiens, bon nombre d'entre eux étant nés ici, au Canada. Je rends donc hommage à ces Canadiens et, plus particulièrement, à l'association des citoyens canadiens d'origine japonaise. Je voudrais ajouter que, grâce à ces mesures de redressement et au rétablissement de la véritable histoire du Canada, nos enfants prendront connaissance de ces injustices et apprendront que les Canadiens condamnent ces injustices et prennent des mesures de redressement au lieu de se contenter de belles paroles.

Bien sûr, un des résultats du redressement est le fait que la moitié des 24 millions de dollars que le gouvernement s'est engagé à verser comme capital dans la fondation provenait de. . .

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Français*]

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux Déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES VOEUX DE NOËL ET DU NOUVEL AN

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, la joyeuse saison des Fêtes est à nos portes et l'année nouvelle s'approche déjà, remplie de promesses et d'espoir.

Je suis heureux, en ce temps privilégié, d'adresser à tous les Canadiens, à mes collègues et à mes commettants en particulier, mes voeux les plus chaleureux pour un Noël de paix et d'amour. Que cette année vous apporte la santé, la prospérité et du succès dans toutes vos entreprises.

Durant cette période de réjouissances familiales, il est bon de renouer ces liens que la vie trop rapide, imposée par le travail et la vie moderne, nous empêche de goûter aussi souvent que nous le désirons.

Je vous souhaite de profiter au maximum de cette occasion de fraterniser avec vos parents et amis et d'y puiser des réserves de bonheur et de dynamisme pour l'année entière.

Quant à moi, je vous assure de poursuivre la défense des intérêts de mes commettants et de continuer à considérer comme un privilège le fait de les représenter à Ottawa.

Joyeux Noël et heureuse année!

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, à cause du financement insuffisant que lui accorde le gouvernement actuel, la Société Radio-Canada est forcée de consacrer ses ressources qui vont en diminuant uniquement à la production d'émissions de nouvelles et d'information, à l'exclusion de toutes activités supplémentaires, y compris, malheureusement, des activités comme les téléthons.

Le soutien insuffisant que fournit le gouvernement à la SRC compromet la tenue du téléthon pour l'Hôpital Izaak Walton Killam pour enfants.

Or, l'Hôpital IWK est le seul hôpital pédiatrique desservant la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. La perte de ce téléthon sera dévastatrice pour le service que cet établissement hospitalier assure aux Maritimes, étant donné qu'il avait permis de recueillir 3,5 millions de dollars l'an dernier.

Le manque de soutien du gouvernement envers Radio-Canada a donc des effets d'une portée considérable sur nos localités d'un bout à l'autre du pays. J'invite le gouvernement à examiner ce problème pour faire en sorte que les téléthons ne deviennent pas victimes eux aussi de ses compressions budgétaires.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, l'Office national des transports du Canada a annoncé le 5 décembre dernier que le refus qu'avait opposé Ontario Express au transport de M. William Hoch, en raison de

son handicap, constitue un obstacle indu à ses possibilités de déplacement. Le demandeur, qui est paraplégique, s'est vu refuser l'accès à l'aéronef, un Jetstream 31, parce qu'il était incapable d'y monter par lui-même.

En septembre 1990, l'Office a ordonné au transporteur de rendre son réseau de transport accessible aux personnes handicapées. En réponse à cette ordonnance, à compter du 26 novembre 1990, Partenaire canadien a convenu d'annuler sa politique visant à refuser l'accès à certaines personnes handicapées afin de rendre son réseau de transport accessible à tous.

* * *

[*Traduction*]

LA FAMINE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, les événements du golfe Persique détournent l'attention mondiale des grandes famines qui menacent l'Afrique.

Les Nations Unies ont confirmé cette semaine ce que les ONG de secours et de développement disent depuis quelque temps, à savoir que plus de 10 millions de personnes sont en danger imminent de famine en Afrique. Au moins cinq millions de personnes risquent de mourir de faim rien qu'au Soudan. Les organisations pour l'alimentation et l'agriculture disent qu'un effort de secours immédiat s'impose pour éviter des pénuries alimentaires à grande échelle et de grandes souffrances humaines dans les mois à venir.

La FAO réclame 1,3 million de tonnes d'aliments pour éviter le désastre au Soudan. En Afrique de l'Ouest, un nombre incalculable de gens continuent de mourir de faim et faute de soins médicaux à la suite de la sanglante guerre civile qui a déchiré le Liberia. Là encore, les Nations Unies et d'autres organismes ont déclaré cette semaine qu'une aide immédiate en aliments et en médicaments s'impose si l'on veut éviter un désastre. Ce ne sont que deux des régions de l'Afrique dans la détresse.

Je presse le gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour fournir une aide d'urgence additionnelle à ces régions de l'Afrique où des vies sont gravement en danger.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, Focus on Inputs est une association de quelque 10 000 agriculteurs des Prairies qui cherchent à réduire les frais d'exploitation agricoles.

Article 31 du Règlement

Ces agriculteurs ont décidé de payer de leur poche plus de un million de dollars pour ouvrir une usine pilote tendant à déterminer s'il serait économique de fabriquer dans les Prairies une herbicide générique, le glyphosate.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a annoncé hier une contribution remboursable de 750 000 $ visant à aider ces gens à réaliser leur projet pilote qui cadre bien avec ces objectifs, en encourageant une nouvelle production et le remplacement de certaines importations.

Si ce projet est réalisable dans l'Ouest et conduit à la fabrication de glyphosate à l'échelle commerciale, l'agriculture des Prairies et les agriculteurs en retireront d'importants avantages, soit une réduction des frais d'exploitation, l'accroissement des méthodes chimiques de jachère et de conservation des sols et de meilleurs moyens de lutte contre les mauvaises herbes.

Nous félicitons Focus on Inputs et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest de collaborer à ce très important projet en faveur de l'agriculture de l'Ouest.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je voudrais vous parler d'un simulacre de justice. Je me reporte plus particulièrement aux difficultés de David Milgaard qui a passé les 21 dernières années de sa vie en prison pour un crime qu'il n'a pas commis. Pourtant, depuis deux ans, le ministère de la Justice est saisi d'une demande de réouverture de l'affaire.

Les faits ne laissent aucun doute. L'un des principaux témoins reconnaît maintenant qu'il a menti au procès. M. Ferris, un éminent médecin légiste a déclaré qu'il n'y avait aucun doute que les preuves présentées au procès étaient loin de prouver la culpabilité de David Milgaard et qu'on pouvait même raisonnablement considérer qu'elles l'innocentaient. Les enquêteurs connaissent maintenant l'identité de la personne qui a probablement commis le crime en question.

Cependant, plutôt que d'examiner les rapports concluants pertinents, plutôt que de songer à l'angoisse dans laquelle vit la famille Milgaard, la ministre de la Justice refuse d'agir.

Je suis persuadé que la Chambre se joindra à moi pour demander à la ministre de rouvrir l'affaire. Trop d'années ont été gaspillées et une vie humaine a été irrémédiablement gâchée. Il faut agir maintenant.

Article 31 du Règlement

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Jack Shields (Athabasca): Madame la Présidente, j'ai en main copie d'une lettre en date du 6 décembre que le Président de l'assemblée législative de l'Alberta a adressée à M^me^ Joy Langan, députée de Mission—Coquitlam, concernant une déclaration que cette dernière a faite ce jour-là et dont je vous lis un extrait:

> Partout au Canada, il y a des gens qui nient la réalité de ce problème. Le Président de l'assemblée législative de l'Alberta a refusé d'autoriser toute forme de commémoration de cet événement sous prétexte que l'assemblée législative de l'Alberta n'était pas l'endroit indiqué pour le faire.

Je poursuis la lecture de la lettre:

> Malheureusement, cette déclaration est non seulement totalement fausse et tendancieuse, mais elle reprend aussi certains passages d'une note de service que j'ai envoyée à M^me^ Marie Laing, députée de la circonscription d'Edmonton— Avonmore à l'assemblée législative de l'Alberta, passages qui ont été publiés sans que j'en sois informé et sans mon consentement.

M^me^ Langan avait demandé que quatorze roses soient déposées à l'assemblée législative de l'Alberta pour commémorer l'événement; des copies des lettres de M^me^ Langan et du Président ont été envoyées à M^me^ Joy Langan afin qu'elle n'en cite pas des extraits pris hors contexte.

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé. Je suis désolée.

* * *

LA CANONISATION DE MARGUERITE D'YOUVILLE

M. Ronald J. Duhamel: Madame la Présidente, dimanche dernier, la canonisation de Soeur Marguerite d'Youville par le pape Jean-Paul II a été l'occasion de grandes célébrations dans beaucoup d'églises du monde entier, notamment dans de nombreux villages et villes du Canada et très certainement dans la circonscription fédérale de Saint-Boniface.

Permettez-moi de lire un extrait du discours qu'a prononcé Sa Sainteté pour souligner cet événement historique:

> Pour la première fois dans l'histoire, une femme d'origine canadienne a pris place parmi les saints que l'Église a élevés à la gloire de l'autel.

[*Français*]

Bien que nous soyons tous extrêmement fiers du fait que cette toute nouvelle sainte soit une Canadienne, nous nous réjouissons surtout à cause de ses accomplissements. Elle a fondé l'Ordre des Soeurs de la Charité, plus tard connues sous le nom de Soeurs Grises. Dès le début, les Soeurs Grises ont répondu aux besoins des plus démunies, des gens sans abri, sans nourriture, sans vêtements adéquats, les pauvres, les malades et les handicapés. Cet excellent travail se continue aujourd'hui dans les endroits tels que Saint-Boniface ou les Soeurs Grises sont impliquées avec l'hôpital de Saint-Boniface qu'elles ont mis sur pied.

Mme le vice-président: Le temps de parole de l'honorable député est déjà écoulé. L'honorable députée de Vancouver-Est a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, nous applaudissons à la décision de la Cour suprême du Canada qui a renversé le jugement de la Cour d'appel de l'Alberta dans l'affaire Keegstra. La liberté de parole revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens, mais pas au point de laisser la haine et le racisme empoisonner la société. La Cour suprême a confirmé cet état de choses en décidant que la Charte des droits et libertés ne donnait pas le droit de propager la haine contre des groupes de Canadiens identifiables.

Certains prétendent que ce sont les minorités qui pourraient souffrir le plus de cette décision, mais personne n'a le droit de promouvoir la haine. L'avocat Doug Christie a fait une déclaration particulièrement offensante quand il a dit que les Canadiens de l'Ouest avaient une idée différente des autres en matière de liberté de parole. La décision de la Cour suprême ouvre la voie à un autre jugement semblable dans l'affaire Malcolm Ross au Nouveau-Brunswick.

• (1110)

La Cour suprême a parlé. Maintenant le gouvernement doit montrer sa détermination à mettre fin à toute forme de racisme en interdisant la distribution d'objets racistes et en mettant à exécution les mesures d'action positive prévues dans la Loi sur le multiculturalisme. Il doit débloquer suffisamment de fonds pour permettre à la Commission des droits de la personne de s'acquitter de sa mission et il doit faire de l'élimination du racisme le premier objectif de la nouvelle Fondation canadienne sur les relations raciales.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Girve Fretz (Érié): Madame la Présidente, après avoir été témoins de 50 ans de discussions et d'inertie, les Canadiens vont enfin avoir un régime fiscal fédéral qui ne sera plus désuet, inefficace, injuste et problématique.

La TVF s'en va pour laisser la place à la TPS. Pourquoi la TPS sera-t-elle une bonne taxe pour les Canadiens? Parce qu'elle remplacera un système qui fait perdre 9 milliards de dollars en revenus et en emplois aux Canadiens. La TPS ne pénalisera plus nos manufacturiers canadiens, exportateurs et importateurs, incapables de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux à cause du système actuel. La TPS sera plus juste que la taxe actuelle parce qu'elle permettra un remboursement de crédits pour les gens à faible revenu et à revenu modeste.

Les 8,7 millions de familles et de particuliers canadiens qui gagnent moins de 30 000 $ par année seront favorisés parce qu'ils recevront une remise du crédit au titre de la TPS quatre fois par année.

C'est la semaine prochaine qu'on enverra les chèques à ces 8,7 millions de familles et de particuliers, avant l'entrée en vigueur de la TPS, le 1er janvier 1990.

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je veux vous raconter aujourd'hui l'histoire de la TPS qui a gâché Noël, on pourrait l'intituler «L'Arrivée du père Cepteur».

Hier soir, les contribuables ont été victimes de la plus grande escroquerie parlementaire de l'histoire du Canada. La deuxième, c'est que l'on a fait croire aux Canadiens que cette taxe les fera économiser.

Prenons un secteur, celui de la brasserie. Certains soutiendront que puisque la taxe sur les ventes des fabricants est disparue, les consommateurs paieront la bière moins cher. Non seulement le gouvernement a-t-il majoré de 45 p. 100 la taxe d'accise, mais les effets de la TPS permettra au gouvernement d'augmenter de 73 p. 100 les recettes qu'il tire de la bière.

En une semaine, j'ai recueilli 600 signatures dans ma circonscription. Je peux vous assurer que les Canadiens ne veulent pas d'une augmentation de 76 p. 100 des taxes fédérales sur la bière. Si c'est là le genre d'économies dont se vante Michael Wilson, maudit soient-ils, lui et sa taxe.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

M. Walter Van De Walle (Saint-Albert): Madame la Présidente, le gouvernement accorde une grande priorité à notre secteur agro-alimentaire.

Depuis 1984, le gouvernement fédéral a consacré 22 milliards de dollars en soutien à l'agriculture. De plus, le 23 novembre, Agriculture Canada a présenté un budget supplémentaire pour 1990-1991 où il demande 316 millions de dollars pour aider les agriculteurs frappés par l'effondrement des prix des denrées et l'instabilité des marchés.

Les agriculteurs, comme les consommateurs, se rendent compte que l'avenir du secteur agro-alimentaire peut dépendre du succès des négociations fédérales-provinciales sur le Régime d'assurance-revenu brut et sur le Compte de stabilisation du revenu net, les programmes d'assurance et de stabilisation des prix garantissant la sécurité à long terme. Les mesures prises par le gouvernement démontrent clairement son souci du monde de l'agriculture et sa volonté d'assurer sa prospérité à long terme.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, au nom de tous les Canadiens, je veux remercier mes collègues libéraux de l'autre endroit pour la lutte soutenue qu'ils ont menée contre la TPS.

Ils sont les seuls à s'être élevés au Sénat contre ce gouvernement, qui est manifestement hors de contrôle et qui a perdu le contact avec les Canadiens. Ils ont combattu la TPS au nom des 80 p. 100 de Canadiens qui s'y opposaient.

Eux seuls ont combattu pour la protection de nos règles et coutumes parlementaires, tandis que les conservateurs préféraient piétiner les droits parlementaires et les lois de ce pays, dans un effort désespéré pour sauver un programme agonisant.

Nous avons une importante dette de reconnaissance envers les sénateurs libéraux.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, maintenant que cette mesure cruelle, brutale, injuste et désastreuse que constitue la taxe sur les produits et services est devenue réalité, faisons savoir à tous les

Canadiens que cette taxe est en vigueur parce que les conservateurs ont présenté le projet de loi et que les sénateurs libéraux en ont permis l'adoption.

Les libéraux avaient la majorité au Sénat et ils auraient pu la rejeter au moment où on a demandé à présenter le projet de loi, au moment du vote en première lecture et au moment du vote en deuxième lecture.

Les libéraux avaient également la majorité durant les audiences du comité responsable de la TPS, et ils auraient pu la rejeter n'importe quand pendant cette période, d'avril à octobre.

Madame la Présidente, il faut que tous les Canadiens sachent que la TPS est en vigueur aujourd'hui parce les conservateurs en ont forcé l'adoption à la Chambre des communes et que les libéraux ont permis qu'elle soit adoptée au Sénat.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Hier soir, en violation flagrante de la procédure parlementaire, la majorité conservatrice artificielle au Sénat a fait adopter de force la TPS, la taxe la plus impopulaire et indésirée de l'histoire du pays.

Parlant de la TPS, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a dit: «Ça va être tout un gâchis.»

Compte tenu du point de vue d'un grand nombre d'entrepreneurs et de la majorité de la population, qui ne veulent pas de la TPS, le gouvernement va-t-il saisir cette dernière chance, entendre la voix de la raison et ne pas faire sanctionner aujourd'hui le projet de loi sur la TPS, de manière à ne pas imposer cette taxe aux Canadiens?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai dit hier à la Chambre qu'à ce moment-là, plus de 900 000 entreprises s'étaient inscrites et préparées pour l'entrée en vigueur de la TPS le 1er janvier. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le nombre d'entreprises inscrites est maintenant de 1 million.

Nous avons mis en place les systèmes voulus pour absorber le traitement de toutes les nouvelles inscriptions. Nous prévoyons que le nombre d'entreprises inscrites s'établira entre 1,2 et 1,4 million à la fin de la journée.

Revenu Canada se prépare depuis 18 mois, conformément aux recommandations du vérificateur général, pour faire face à cette situation. Dans une conférence de presse que j'ai donnée ce matin, j'ai été très clair en disant que nous n'avions pas l'intention de nuire aux entreprises qui ne sont pas encore inscrites, mais qu'au contraire nous les aiderions en mettant à leur disposition tous les outils et l'information nécessaires pour que la transition de la taxe de vente fédérale à la TPS se fasse le plus facilement et le plus en douceur possible le 1er janvier.

Par conséquent, je ne doute pas un seul instant que la transition va se faire en douceur le 1er janvier.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, les entrepreneurs canadiens et les Canadiens en général ne croient plus le ministre ni le gouvernement.

Statistique Canada a annoncé aujourd'hui que le taux d'inflation est de 5 p. 100. Le gouvernement a dit que la TPS va ajouter 1,3 p. 100 au taux d'inflation, soit une augmentation de plus de 20 p. 100 par rapport au taux actuel.

Voici ma question au premier ministre suppléant. Le gouvernement va-t-il assurer aux Canadiens qu'il ne réagira pas à la poussée inflationniste engendrée par sa propre TPS en augmentant les taux d'intérêt? Dans ce cas, la récession économique va être encore pire.

Qui plus est, le gouvernement va-t-il profiter de cette dernière occasion et revenir à la raison en ne donnant pas la sanction royale à la TPS de façon qu'elle ne soit même pas imposée? Va-t-il profiter de cette dernière occasion pour prouver qu'il défend les intérêts des Canadiens?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): En effet, madame la Présidente, l'indice des prix à la consommation a atteint 5 p. 100 en novembre, alors qu'il était de 4,8 p. 100 en octobre. Exclusion faite de la nourriture et de l'énergie—celle-ci étant le facteur principal—l'indice aurait été de 4,2 p. 100 en novembre, très près des 4,3 p. 100 d'octobre. Il augmente, c'est vrai, mais comme nous l'avons dit, il faut absolument réprimer ces pressions inflationnistes. C'est ce que nous essayons de faire. Bien sûr, la TPS va entraîner une hausse de 1,25 p. 100 ou 1,5 p. 100 au cours d'une certaine période de temps. Le gouverneur de la

Banque du Canada a dit que l'économie pourra facilement s'en accommoder.

• (1120)

Ce sera une augmentation unique. Il faut nous discipliner et nous assurer que ces pressions diminuent. Nous avons réussi. Cette semaine, le taux bancaire a baissé de 15 points de base, donc de deux points depuis quatre mois. C'est dire que nous sommes sur la bonne voie.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Madame la Présidente, le président du Conseil du Trésor parle d'une augmentation unique de l'inflation. Si le gouvernement prenait l'inflation au sérieux, il serait d'accord avec moi quand je dis que cette augmentation unique due à la TPS est de trop, et il ne parlerait pas de discipline, ce qui n'est qu'une admission détournée du fait que le gouvernement veut que les taux d'intérêt continuent de monter.

[*Français*]

Monsieur le Président, si le gouvernement n'a pas l'intention de revenir à la raison et d'empêcher la TPS de recevoir la sanction royale aujourd'hui, quand le ministre aura-t-il l'intention de proposer au moins les modifications que propose le gouvernement lui-même afin d'atténuer l'impact de cette taxe? Plus précisément, quand va-t-il proposer d'atténuer l'impact de la taxe en n'imposant pas les livres et les périodiques?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le leader de l'opposition couvre beaucoup de terrain dans sa question, et j'imagine que si je prends la peine de répondre à chaque point on va penser que je prends beaucoup trop de temps.

Il dit que nous souhaitons que les taux d'intérêt augmentent. C'est complètement faux. Nous souhaitons que les taux d'intérêt diminuent. C'est nécessaire et c'est essentiel pour notre industrie, pour notre économie, pour tous les citoyens. Mais nous voulons qu'ils diminuent et qu'ils restent bas. Le danger de suivre une politique qui ouvrirait trop largement les vannes de la masse monétaire, ce serait de voir l'inflation réapparaître puisqu'on a vu aujourd'hui l'indice des prix à la consommation augmenter de 4,8 à 5 p. 100 dans les derniers rapports. Donc, nous devons maintenir une politique consistante et constante de surveiller ces mouvements.

Quant à la TPS, le leader de l'opposition parle uniquement de certains aspects. Il a choisi un aspect et il s'y attaque. La TPS aura aussi des aspects extrêmement positifs sur l'économie, ce que n'a jamais reconnu l'opposition, entre autres de libérer enfin nos petites et nos moyennes entreprises d'une taxe néfaste qui les empêche de compétitionner.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ce matin, à St. John's, à Terre-Neuve, le ministre des Pêches et des Océans a renoncé à ses responsabilités envers les pêcheurs du Canada. Il n'a pas tenu compte du rapport Harris, ni du rapport Dunn, qui recommandaient la réduction du montant total des prises admissibles dans le but de conserver et de protéger les bancs de poissons pour les générations à venir. Il a fixé un contingent de trois ans. C'est un contingent trop élevé. Il n'a pas tenu compte de la diminution des stocks de morue du Nord dans le golfe et a fait savoir qu'aucune mesure ne serait prise pour mettre un terme à la surpêche pratiquée par les Européens à l'extérieur de la limite de 200 milles du Canada.

Étant donné que le gouvernement continue d'appliquer des restrictions au Canada et que des milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usine sont obligés de déménager à cause de la diminution des prises et de l'épuisement total des stocks de poisson, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans, pourquoi le Canada ne bronche pas quand les Européens, qui ont pêché 70 000 tonnes métriques de poissons l'an dernier, ce qui est beaucoup trop, annoncent qu'ils en pêcheront encore 70 000 tonnes métriques cette année, malgré les mesures de conservation que le Canada veut appliquer? Le ministre va-t-il désormais faire subir ses dispositions à la Rambo aux Européens afin de protéger notre poisson?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, c'est faux, nous n'acceptons pas du tout ces pratiques de la part des Européens. Nous sommes très déçus du contingentement recommandé par le comité technique de la Communauté, et nous en avons appelé de la décision auprès des membres de la Communauté européenne.

Nous avons entrepris des démarches auprès des membres de la Communauté européenne. Nous communiquons directement avec eux pour leur signaler que l'augmentation des quotas, telle que recommandée par le comité, est non seulement préjudiciable à la pêche partout dans le monde, à cause de l'épuisement des stocks que cela entraînera, mais qu'elle n'est pas conforme au bon ton des discussions que les ministres canadiens ont

depuis les derniers mois avec les représentants de la Communauté européenne.

Voilà les démarches que nous faisons actuellement. Nous espérons ainsi convaincre la Communauté européenne de reconnaître non seulement son obligation bilatérale envers le Canada, mais aussi son devoir qui est de veiller avant tout à ce que ses pratiques ne menacent pas les stocks de poissons de base, ressources qui sont essentielles pour nous et qui possèdent de toute évidence une certaine valeur pour elle.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, depuis six ans, des milliers de familles de pêcheurs ont dû aller s'installer ailleurs. Des milliers d'entre eux ont assisté à la ruine de leur gagne-pain, de leurs foyers et de leurs collectivités. Pendant des années, nous avons entendu les mêmes mots si courants de nos jours, «décevant, ingérence, incompréhensible, vilain, ton menaçant, diplomatie». Pendant six ans, rien n'a été fait.

Que la destruction des stocks de morue sur la côte est du Canada constitue un problème d'envergure nationale ou non, cela porte atteinte à la souveraineté du Canada et compromet les intérêts du Canada. Le gouvernement compte-t-il prendre dès maintenant des mesures pour sauvegarder les localités de pêcheurs sur la côte est?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, bien sûr que ce problème est l'affaire de tous et préoccupe beaucoup le gouvernement.

Le député veut savoir si cette question revêt beaucoup d'importance à l'échelle nationale. Je lui ai répondu par l'affirmative. Il a dit ensuite qu'il connaissait déjà la réponse à une question précise qu'il a posée. Je me demande donc pourquoi il occupe le temps de la Chambre à poser des questions dont auxquelles il connaît déjà la réponse.

M. Tobin: Nous savons tous cela. Que comptez-vous faire?

M. Clark (Yellowhead): Pour ce qui est des mesures que nous envisageons de prendre, je viens de les décrire au député, qui cherche peut-être à présenter son argument d'une manière spectaculaire à la Rambo plutôt que de trouver une solution.

Des voix: Oh, oh.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je viens de dire au député que le Canada a l'intention de faire savoir clairement aux commissaires de la Communauté européenne que les recommandations qu'ils ont reçues concernant les contingents sont inacceptables et qu'elles ne sont pas conformes aux assurances qu'ils nous ont données lors des réunions entre les ministres canadiens et les commissaires de la Communauté européenne.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

L'inflation a encore augmenté. Qui plus est, les consommateurs devront dorénavant payer une TPS de 7 p. 100 chaque fois qu'ils devront acheter des produits ou des services, qu'ils s'agissent de livres, de funérailles ou de hamburgers, simplement parce que le gouvernement tient mordicus à imposer cette taxe au moment même où, à cause de ses programmes, le Canada fait face à la pire crise économique de son histoire.

Le gouvernement avait prévu une hausse de l'inflation de 1,3 p. 100. Le ministre a déclaré pour sa part qu'il pourrait l'ajuster. D'autres économistes soutiennent que la hausse de l'inflation devrait se situer entre 3 et 4 p. 100. Avec ses programmes économiques, le gouvernement actuel n'a réussi qu'à créer plus d'un million de chômeurs au Canada.

Quand le gouvernement entend-il présenter des mesures économiques pour remédier à cette difficile situation et remettre les Canadiens au travail au lieu de détruire l'économie?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): De temps à autre, madame la Présidente, nous entendons à la Chambre des propos contradictoires. Lorsque nous expliquons à l'honorable chef du NPD que ce sont les pressions inflationnistes qui sont la cause des taux d'intérêt élevés, elle s'empresse de nous dire que tel n'est pas le cas. Quand les taux d'intérêt sont bas, elle nous exhorte à changer de politique.

Nous sommes déterminés à maintenir notre saine politique économique, car celle-ci jusqu'à maintenant a donné d'excellents résultats. Notre parti est celui qui a créé le plus grand nombre d'emplois au Canada et nous entendons demeurer dans la voie de la prospérité une fois que nous aurons réglé le problème résultant du passage d'une

forte croissance sans égale à une faible croissance. C'est ce à quoi nous nous employons à l'heure actuelle et je pense que nous atteignons notre but. La baisse actuelle des taux d'intérêt devrait aider tout le monde.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Puisque le ministre a parlé de messages contradictoires, madame la Présidente, je vais lui en parler moi aussi. Chaque jour, le gouvernement ne cesse de répéter qu'il se préoccupe surtout de lutter contre l'inflation, espérant ainsi justifier sa politique des taux d'intérêt élevés qui ruine les entreprises commerciales, qui ruine les agriculteurs, et qui empêche les consommateurs de se procurer ce dont ils ont besoin. Le gouvernement nous répète sans cesse qu'il tient d'abord et avant tout à lutter contre l'inflation. Aujourd'hui, il demande d'accorder la sanction royale à une mesure visant à imposer par la contrainte sa TPS, taxe qui va nécessairement accroître l'inflation, et il voudrait que les Canadiens acceptent cela sans mot dire. Les Canadiens ne sont pas stupides, madame la Présidente. Le gouvernement ajoutait que la taxe sur les ventes des fabricants, mine de rien, faisait perdre aux Canadiens leur emploi. À mon avis, le gouvernement a signé un accord de libre-échange et il va appliquer sa TPS, deux mesures qui vont ouvertement faire perdre aux Canadiens leur emploi.

• (1130)

Le ministre pourrait-il me dire combien d'emplois le Canada devra encore perdre avant que le gouvernement ne recouvre ces esprits?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, l'un des avantages manifestes de la TPS est précisément de venir en aide aux entreprises commerciales et de créer des emplois. La députée ne semble pas comprendre qu'à l'heure actuelle, tous les produits fabriqués au Canada sont assujettis à la taxe de vente fédérale, de sorte que notre pays qui ne compte que sur une faible population en dépit de l'énormité de sa superficie, doit plus que tout autre accroître ses exportations. Nous changeons tout cela afin de permettre à nos entreprises commerciales de soutenir la concurrence tant chez nous qu'à l'étranger. C'est aujourd'hui que le projet de loi, qui inaugure cette réforme moderne, doit recevoir la sanction royale.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser, madame la Présidente. J'imagine qu'il s'agit là de la même réforme moderne, qui, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, a coûté leur emploi à 165 000 travailleurs de notre pays.

[*Français*]

Madame la Présidente, des centaines de milliers de compagnies ne se sont pas inscrites pour la TPS; des centaines de milliers de compagnies n'ont pas encore acheté l'équipement pour la TPS. Le monde des affaires n'est pas prêt et le gouvernement n'est pas prêt. Le gouvernement est encore en train de préparer la réglementation qui s'applique à la TPS.

C'est la confusion la plus totale qui règne. Ma question est celle-ci: Qu'est-ce que ce gouvernement va faire pour mettre fin à cette confusion?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Si la confusion règne, madame la Présidente, c'est uniquement dans l'esprit de la députée. Comme je le disais en réponse à une question précédente, près d'un million d'entreprises se sont déjà enregistrées et sont prêtes à appliquer la TPS.

Selon une étude indépendante effectuée il y a plus d'un mois par la société Deloitte-Touche au sein du secteur de la vente au détail, secteur qui se compose en majorité de petites entreprises, 60 p. 100 des entreprises appuyaient la TPS, 89 p. 100 comprenaient le projet de loi et 82 p. 100 était déjà prêtes à appliquer la TPS à compter du 1er janvier.

C'est un fait qu'entre 100 000 et 300 000 entreprises ne se sont toujours pas enregistrées. Nous avons mis en oeuvre un programme énergique visant à faciliter les choses à ces entreprises dans un esprit de justice, de tolérance et de coopération. Nous entendons travailler, non pas contre elles, mais avec elles, afin de rendre l'application du nouveau système aussi facile, avantageux et simple que possible.

Mme le vice-président: Sans doute le ministre aura-t-il d'autres occasions de répondre à la même question.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle est du même ordre que celle de mon collègue, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, à qui le ministre a dit que nous n'allions faire rien de plus que ce que nous faisons depuis six ans, à savoir gémir et nous plaindre auprès des Européens. Quand le gouvernement va-t-il faire preuve d'un peu de courage? Quand va-t-il imposer des quotas canadiens qui reflètent vraiment les mesures de conservation? Quand

va-t-il suivre les conseils de ses propres fonctionnaires et fixer des quotas qui soient réalistes afin de préserver la ressource la plus importante que nous ayons?

Deuxièmement, quand allons-nous faire preuve de fermeté à l'égard des Européens? Si le ministre veut savoir ce qu'il doit faire, il devrait répondre à la question suivante: pourquoi n'étendrait-il pas unilatéralement notre souveraineté sur les extrémités des Grands Bancs parce que nous sommes le seul pays côtier du monde qui n'ait pas étendu sa juridiction jusqu'à l'extrémité de plateau continental? Le fera-t-il?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, comme vous le savez ainsi que mes collègues, le ministre se trouve aujourd'hui dans les Maritimes pour annoncer le nouveau programme pluriannuel qui fixera le quota des poissons de fond qui seront pêchés dans la région. Le ministre a réalisé, je pense—il est en train de l'annoncer au moment même où nous parlons—le sage équilibre qui s'impose, étant donné les besoins de conservation et les impératifs économiques de cette région.

Le ministre reviendra à la Chambre lundi pour répondre à toutes les questions concernant les détails du plan qu'il a annoncé.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Ma question supplémentaire, madame la Présidente, s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Voilà un membre du Cabinet qui fait preuve de compassion et de compréhension et qui est informé à la Chambre!

Je voudrais lui poser une question très claire. Le gouvernement du Canada permet aux Européens de surpêcher les stocks de morue. Ces derniers sont autorisés à pêcher en dehors aussi bien qu'à l'intérieur de la limite des 200 milles. Le gouvernement du Canada refuse, d'autre part, d'autoriser les coopératives et les autochtones de la côte du Labrador à pêcher la morue du Nord en dépit du fait que son propre Comité du service d'aide à l'adaptation de l'industrie a déclaré que c'était la seule solution pour préserver les emplois dans ces usines. La ministre exigera-t-elle du ministre des Pêches qu'il suive la recommandation de son propre comité et qu'il attribue un quota de morue du Nord aux coopératives autochtones sur la côte du Labrador? Le fera-t-elle?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, nous prenons assurément très au sérieux dans notre ministère le rapport du comité du SAAI sur les problèmes côtiers au Labrador. Nous nous efforçons toujours de tenir compte de ses recommandations dans la mesure du possible.

J'ai collaboré étroitement avec le ministre des Pêches et des Océans à propos d'une série de mesures qui, espérons-le, aideront les gens qui habitent sur la côte de Terre-Neuve et dans d'autres régions. Je suis toujours prête à discuter avec lui des solutions possibles que propose le député et je suis certes prête à le faire à nouveau.

* * *

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. J'espère que celle-ci a des nouvelles à nous communiquer au sujet du cas David Milgaard. Cette affaire traîne depuis longtemps. Les gens sont frustrés et à bout de nerfs. Je ne sais pas si la ministre est au courant, mais M. Milgaard est lui-même très éprouvé. Ces dernières semaines, il a passé de nombreuses journées à l'hôpital de la prison.

La ministre est-elle au courant de ces faits? Est-elle consciente du degré de frustration? Je veux savoir si la ministre de la Justice peut nous fournir un rapport aujourd'hui.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je ne peux fournir de rapport.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je suis très déçu. La ministre nous donne l'une de ses réponses évasives typiques. Je tiens à ce qu'il soit clair que la ministre a répété à maintes reprises que si la famille Milgaard cessait de fournir de nouveaux renseignements et d'invoquer de nouveaux arguments, son ministère pourrait en arriver à une décision. La ministre sait très bien que la famille Milgaard n'a fourni aucun renseignement nouveau et n'a invoqué aucun nouvel argument depuis l'été dernier. La ministre n'a pas d'excuse. Il est temps qu'elle rende une décision.

Je veux que la ministre prenne un engagement, qu'elle nous fasse une promesse quant au moment où elle fera face à ses responsabilités et rendra une décision.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je dois dire à regret que lorsque le député prend la parole à la Chambre, il n'émeut personne.

Je prend très au sérieux mes responsabilités d'examen en vertu de l'article 690 du Code criminel.

M. Harvard: Combien d'années?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Le député sait pertinemment que je n'ai jamais fait la déclaration qu'il m'impute.

M. Harvard: Vous avez fait cette déclaration à maintes reprises.

Mme le vice-président: À l'ordre!

M. Harvard: Vous êtes la ministre des excuses.

Mme le vice-président: À l'ordre! Le député a eu le privilège d'être écouté. La ministre mérite ce même privilège. La ministre a la parole.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Madame la Présidente, je n'ai jamais fait les déclarations que m'impute le député. En premier lieu, je n'ai jamais fait allusion à des renseignements qui auraient été fournis par la famille Milgaard. J'ai plutôt fait allusion à l'avocat de M. Milgaard, qui s'occupe de la cause.

• (1140)

J'ai indiqué à un certain nombre d'occasions à la Chambre que le cas ne sera pas tranché avant que l'avocat de M. Milgaard ait eu la possibilité de présenter autant d'arguments qu'il le souhaite.

J'ai répété à maintes reprises à la Chambre que telle est la politique du ministère. L'avocat de M. Milgaard m'a informé qu'il en avait terminé avec la présentation d'arguments. Le dernier contact entre l'avocat de M. Milgaard et le ministère de la Justice a été une discussion tenue le 1er octobre de cette année.

Le cas est complexe et le processus de consultation se poursuit. Au terme de ce processus, j'assumerai les responsabilités très importantes qui me sont confiées en vertu de l'article 690 du Code criminel et je rendrai une décision fondée sur les plus grands principes de justice et d'équité.

J'estime que telle est ma responsabilité envers toutes les parties concernées, et en particulier envers le système judiciaire au Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, la semaine dernière, Radio-Canada a fermé sa station de télévision locale à Windsor. Cette semaine, comme l'indique cette note de service du ministre de l'Environnement de l'Ontario, le personnel de Radio-Canada parle d'entreposer dans cette station de télévision de Windsor des BPC actuellement à Toronto.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Verra-t-il à ce que cette station de télévision ne soit pas transformée en entrepôt de BPC au moment même où Windsor déploie tous les efforts possibles pour essayer d'amener le gouvernement à reconnaître la nécessité d'assurer des services locaux de télédiffusion dans cette localité?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, mon collègue sait fort bien que nous nous sommes engagés à éliminer tous les BPC contrôlés par le gouvernement fédéral d'ici à 1996. Je serai heureux d'examiner ce cas en particulier et de donner une réponse précise au député au cours des prochains jours.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, on est en train d'ajouter un élément de danger au grand malheur qui s'est déjà abattu sur Windsor.

Je tiens à ce que le ministre sache que cette note de service dit très clairement que des plaintes ont déjà été portées. «Environnement Canada a avisé le bureau d'Environnement Ontario à Windsor qu'aucune demande d'amélioration du site ne serait acceptée. Ils se sont moqués de nous.»

Comment le ministre de l'Environnement peut-il justifier une telle attitude de la part de son ministère à l'égard de plaintes et de déclarations venant du bureau du ministère provincial de l'Environnement dans la ville de Windsor, que je représente? Que va-t-il faire pour protéger notre station de télévision?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je veux dire à mon collègue, avec un peu moins d'émotion peut_être, que je me suis déjà engagé à me renseigner sur cette affaire et à lui donner une réponse.

S'il est en possession de documents qui pourraient m'être utiles, je lui saurais gré de me les transmettre.

LES PENSIONS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Aujourd'hui, un groupe d'ex-conjointes de membres des forces armées ont renoncé à obtenir justice directement du gouvernement. Elles s'adresseront aux tribunaux pour faire cesser cette injustice dont sont victimes les femmes qui ont été les compagnes de militaires pendant 30 ou 35 ans et qui ne touchent aucune pension. Elles sont même parfois considérées comme mortes, et on leur refuse par conséquent toute forme de pension.

Le recours aux tribunaux est-il le seul moyen pour ces femmes d'obtenir justice? Est-ce la seule manière de faire admettre que les femmes séparées ne sont pas mortes?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je répondrai à la députée que nous sommes en train d'étudier la question.

Et nous l'étudions de très près. Nous cherchons une solution à l'ensemble du problème des pensions de retraite. Ces éléments sont également abordés, et je suis sûr que nous serons bientôt en mesure de lui faire rapport sur la question.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, il y a cinq ans, le gouvernement a forcé les régimes de retraite privés à se conformer à la Charte des droits et libertés, mais il refuse d'accorder la même justice à ses propres employés.

Des milliers de femmes sont réduites à la pauvreté parce que, depuis 1984, le gouvernement a tardé à légiférer, laissant toute discrétion au Conseil du Trésor pour verser ou non une retraite à ces femmes.

Le ministre va-t-il mettre un terme à cette mascarade et, avec la pleine coopération du Parti libéral qui est prêt à agir avec célérité, proposera-t-il un projet de loi qui donne des prestations de retraite équitables à ces femmes à temps pour Noël?

Des voix: Bravo!

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, la députée soulève une question très grave et elle sait que le gouvernement s'en préoccupe. Elle sait que je m'y intéresse personnellement et que j'étudie une mesure particulière que le gouvernement pourra prendre à ce sujet.

Depuis mon arrivée au Conseil du Trésor, j'ai multiplié les gestes pour lui montrer que, lorsque je fais des promesses, je sais la plupart du temps les tenir. Je vais proposer au nom du gouvernement, assez tôt au début de la nouvelle année, un plan d'action à propos de ce problème.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Revenu.

Le 29 octobre, j'ai interrogé le ministre au sujet de la pratique, dans son ministère, de revoir les déductions pour handicapés à l'égard des Canadiens affligés d'un handicap. En plus de dire aux handicapés que ce n'est plus la peine de réclamer une déduction, le gouvernement leur demande de rembourser les sommes reçues dans le passé, plus les intérêts. Le ministre doit convenir que cette pratique est barbare. Je lui ai écrit et je lui ai parlé à ce sujet.

Le ministre peut-il nous dire maintenant ce qu'il entend faire pour mettre un terme à cette pratique pernicieuse à l'endroit des Canadiens handicapés?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, il est vrai que j'ai eu des discussions avec le député à ce sujet. Il est aussi exact que je me suis penché sur la question et que j'ai demandé à mes fonctionnaires de l'étudier à fond.

Il est vrai aussi, pour confirmer ce que j'ai dit au député à la Chambre le mois dernier, je crois, que la politique du ministère du Revenu national n'a pas changé par rapport à la politique antérieure appliquée même sous le gouvernement formé par le parti que le député représente. La politique est la même aujourd'hui que dans le passé.

Ceci dit, nous sommes en train d'examiner la situation afin de voir dans quelle mesure nous pouvons nous montrer compatissants, car nous ne voulons ménager aucun effort pour être équitables et compatissants à l'égard des handicapés comme à l'égard de tout autre Canadien d'un océan à l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, avec tout le respect dû au ministre, la pratique a changé. Le ministère retire cette déduc-

tion pour handicapés sans même donner aux gens le bénéfice d'un examen médical.

Le ministre est certes conscient du stress ainsi causé aux handicapés qui s'inquiètent d'avoir à rembourser au gouvernement des sommes que celui-ci leur a accordées.

Pourquoi le gouvernement persécute-il ces gens? Ces personnes méritent d'être traités autrement que comme des numéros de dossier.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je refuse d'accepter le moindrement que nous persécutons ces gens ou quiconque dans ce pays par le biais du régime fiscal.

Il est aussi incorrect, de la part du député, de dire que la nouvelle cotisation se fait sans examen médical. Des examens médicaux sont en réalité effectués par des médecins professionnels approuvés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ceci dit, puisque le député revient à la charge, je répète ce que je viens de dire, à savoir que j'ai demandé à mes fonctionnaires de se pencher sur la question pour tenter d'améliorer les pratiques établies de longue date, sous la direction même du parti que le député représente au moment où ce parti formait le gouvernement.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant, qui n'est pas sans savoir que les médecins doivent payer la TPS sur presque la moitié de leurs intrants même si les services de santé sont exonérés. Sous le régime de la TPS, il est interdit aux médecins de demander un remboursement pour le coût de leurs intrants et, le plus souvent, il leur sera impossible de récupérer ces frais supplémentaires.

• (1150)

Maintenant que le tohu-bohu a pris fin à l'autre endroit, le ministre se penchera-t-il sur la situation et envisagera-t-il la possibilité d'autoriser les médecins à demander un remboursement relativement à la taxe payée sur les intrants utilisés dans l'exercice de leur profession?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Je lui rappellerai, et je le rappelle aussi à la Chambre, qu'à l'heure actuelle, les médecins paient cher en taxe fédérale de vente directe sur les meubles et fournitures de bureau, dont les ordinateurs, l'équipement médical et les services de télécommunications. Or, ils n'auront plus à payer cela.

Le but recherché par cette politique gouvernementale, en ce qui concerne le secteur de la santé, est de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes ne paient pas de TPS sur les services de santé de base. C'est ce que le projet de loi C-62 permet de faire. Il n'y a pas de TPS sur les services des médecins, ni sur les soins hospitaliers, ni sur le matériel médical prescrit par un médecin. Bref, les médecins ne paieront pas, sur leurs intrants, autant de TPS qu'ils ne paient actuellement de TFV.

* * *

LE SÉNAT

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, le député a fondé sa question sur une prémisse intéressante, à savoir que le tohu-bohu était terminé à l'autre endroit.

Ma question supplémentaire est la suivante: maintenant que la TPS a été adoptée, le gouvernement va-t-il enfin présenter une motion pour abolir le Sénat?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si je comprends bien, le député veut savoir si, avec la meilleure volonté du monde, on pourrait préserver l'image du Sénat, c'est-à-dire empêcher des sénateurs de se donner en spectacle comme certains l'ont fait hier soir, surtout dans le camp libéral.

* * *

L'EMPLOI

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je m'adresse au premier ministre suppléant, à l'ancien premier ministre et au futur premier ministre.

Le chef actuel du gouvernement a déclaré, il y a trois ans, que des rajustements massifs seraient effectués pour aider ceux qui perdraient leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange. Il a ensuite nommé la Commission deGrandpré qui recommandait de réserver un budget de trois milliards pour aider à l'adaptation et à la formation de ces travailleurs.

Ils sont 165 000 à avoir perdu leur emploi. Leur Noël ne sera pas très joyeux. Il s'est écoulé trois ans depuis.

Le premier ministre suppléant voudrait-il me dire comment le gouvernement entend respecter la promesse que le premier minsitre a faite d'offrir des programmes de recyclage et de l'aide aux personnes congédiées?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, la question me laisse stupéfaite car le député et son parti se sont prononcés contre l'affectation de 800 millions au recyclage, que nous proposions dans le projet de loi C-21. C'est exactement à cette fin que les fonds devaient servir, que le besoin en formation soit causé par le libre-échange ou non.

La formation est une priorité absolue pour les travailleurs. Elle l'est aussi pour les employeurs qui voient venir la globalisation du commerce. Nous prenons l'initiative dans ce domaine, avec les entreprises et le salariat, dans les programmes que nous mettons en place.

Le député devrait nous féliciter d'innover comme nous le faisons dans le domaine de la formation.

Des voix: Bravo!

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la nouvelle première ministre suppléante. En réalité, il n'y a pas eu de tels paiements de transfert. Incidemment, les 800 millions dont parle le ministre ont été puisés dans d'autres budgets de programmes. Aucun nouveau crédit de 3 milliards n'a été accordé; qui plus est, le gouvernement a plutôt amputé la caisse de l'assurance-chômage de 3 milliards.

Des voix: C'est honteux!

M. Barrett: Ce sera un bien triste Noël pour ces personnes.

Ma question est la suivante: êtes-vous habités par l'avarice ou avez-vous un certain sens de la justice? Qu'allez-vous faire à Noël pour ces gens dont la vie a été détruite par l'Accord de libre-échange et par vos vaines promesses? Décidez-vous et faites quelque chose pour eux.

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, j'avais le malheur de vivre en Colombie-Britannique quand le député était premier ministre de la province.

Des voix: Oh, oh !

Mme McDougall: Permettez-moi de vous rappeler ce que nous avons fait pour l'économie de cette province et quels espoirs nous avons donnés à ses travailleurs.

Dans le cadre de nos nouveaux programmes, nous avons ajouté des programmes de Développement des collectivités et des programmes visant à aider ceux qui connaissent le chômage à long terme; nous avons également institué de nouveaux programmes pour les travailleurs âgés ainsi que pour les assistés sociaux. Patientez, madame la Présidente, et vous verrez les résultats.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ HARBOURFRONT CORPORATION

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, hier, le ministre des Travaux publics n'a pas répondu de façon satisfaisante aux questions posées par les députés d'Eglinton-Lawrence et de York-Centre.

Le ministre sait pourtant que les conseillers de la ville de Toronto ont clairement fait savoir que la location des terrains plutôt que leur vente permettrait à Harbourfront de faire ses frais et même de faire des profits pour les contribuables qui en sont propriétaires.

Pourquoi le ministre favorise-t-il les promoteurs et abandonne-t-il les Torontois, qui sont encore plus durement frappés par la récession causée, j'ose dire, par son propre gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, il me fait plaisir de répondre à cette question, qui ne s'accompagne heureusement pas de chiffres aussi farfelus et inexacts que ceux qui ont été avancés hier à la Chambre.

Comme mon collègue le sait, le projet de la zone portuaire a en effet été interrompu, il y a un an, par le gouvernement libéral alors au pouvoir en Ontario. Je réponds au député que, depuis ce temps, les négociations qui se sont déroulées ont été soigneusement et favorablement examinées par Duncan Allan, qui agissait au nom de David Peterson, et par le maire de Toronto.

Le député peut bien faire allusion à une controverse sur la valeur des terrains ou sur les possibilités de location, mais je lui rappelle que l'objectif consiste à rendre la zone portuaire aux Torontois, à financer des programmes pertinents et à le faire d'une façon plus professionnelle et plus rapide qu'il n'était possible de le faire auparavant.

Je peux lui assurer aussi que rien n'a été abandonné. Il n'y a eu aucune tractation. S'il veut d'autres renseignements, je serai heureux de les lui fournir. Il en va de même pour les autres gens qui pourraient lui donner les détails dont il semble avoir besoin.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Le ministre esquive encore la vraie question qui concerne le troc scandaleux des terrains. Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Mercredi, j'ai demandé au ministre de l'Environnement à la Chambre ce que son Plan vert prévoyait pour nettoyer les plages torontoises? Le ministre ne m'a pas répondu.

Le ministre des Travaux publics se penchera-t-il à nouveau sur le troc scandaleux des terrains, qui a été recommandé par le liquidateur choisi par les conservateurs, Darcy McKeough, et s'engagera-t-il à verser les 36,4 millions de dollars nécessaires au nettoyage de nos plages torontoises?

Des voix: Bravo!

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): M. Darcy McKeough, un Ontarien très respectable, a en grande partie ratifié et modifié dans une certaine mesure les recommandations formulées par le gouvernement libéral alors au pouvoir en Ontario; de plus, il s'est montré d'accord avec David Crombie, autre spécialiste en la matière.

Il n'y a pas de scandale, ni de difficulté. Les chiffres qui ont été avancés hier à la Chambre par certains de ses collègues étaient complètement inexacts, comme le comprendrait quiconque prendrait la peine de les examiner.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Celui-ci n'ignore sûrement pas que les divers ordres de gouvernement ne peuvent désormais plus se renvoyer la balle de la protection de l'environnement les uns aux autres. Les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales sont tous dans le même bain à cet égard.

Le ministre n'est pas sans savoir que la pollution de nos réseaux hydrographiques découle pour une bonne part du traitement insuffisant que les municipalités accordent aux eaux usées.

Sur les trois milliards de dollars prévus dans le Plan vert au cours des cinq prochaines années, combien d'argent sera accessible aux municipalités? De combien disposeront-elles pour améliorer leurs installations de traitement des eaux usées, dont l'insuffisance compte parmi les principales causes de la détérioration de la qualité de l'eau au Canada? Combien?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je dirai tout d'abord qu'une somme considérable ira à l'amélioration du traitement des eaux usées dans les réserves indiennes, lesquelles relèvent de la compétence fédérale. Quant aux municipalités, elles relèvent des gouvernements provinciaux et nous ne voulons pas empiéter sur les domaines de compétence provinciale. Nous allons certainement encourager les administrations municipales et les gouvernements provinciaux à faire le travail qui leur incombe.

• (1200)

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, je destinais ma question au ministre de l'Agriculture, mais je vais l'adresser plutôt au ministre de l'Environnement.

Il existe un grave problème dans le sud de l'Ontario, dans le bassin de la rivière Sydenham qui draine plus d'un demi-million d'acres des meilleures terres agricoles d'Amérique du Nord, car des milliers de tonnes de produits chimiques et d'engrais utilisés par les agriculteurs finissent par y aboutir chaque année.

Le ministre de l'Environnement inclura-t-il dans son Plan vert l'engagement de consacrer 3 millions de dollars à ce projet de dépollution que le vice-premier ministre avait pris lorsqu'il est venu dans ma circonscription en 1988?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, le problème que soulève mon collègue d'en face est un problème qui se présente dans de nombreux endroits du pays. Nous engageons déjà le dialogue avec les organismes agricoles. Nous voulons aller à la racine du problème. Nous voulons nous assurer que les agriculteurs de tout le pays pourront participer pleinement à la solution des problèmes écologiques que nous connaissons à cause de ce genre de situation.

Privilège

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. La semaine dernière, le gouvernement a annoncé un programme concernant les déductions fiscales pour les habitants des régions éloignées. Du fait de ce programme, certaines localités qui ne sont pas accessibles par la route ne recevront même pas 50 p. 100 des déductions permises.

Je demande de nouveau au gouvernement: organisera-t-il une procédure d'appel pour les collectivités touchées par sa décision, pour que ce ne soit pas seulement une décision de la bureaucratie ou du cabinet, mais qu'il y ait une participation du public et que les personnes touchées puissent défendre leur cause?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, nous comprenons fort bien les préoccupations du député, mais la décision que nous avons prise est l'aboutissement d'un long processus au cours duquel des spécialistes ont procédé à de nombreuses consultations. Nous nous en tiendrons à notre décision.

Mme le vice-président: J'ai reçu avis d'une question de privilège. Je vois que quelqu'un d'autre se lève, mais je n'ai pas reçu d'autre avis. La parole est donc au député de Winnipeg-Sud-Centre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA LETTRE CONCERNANT LE GOLFE PERSIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je voudrais soulever la question de privilège qui, encore une fois, porte sur le droit fondamental du Parlement d'être le premier à recevoir l'information publique communiquée par le gouvernement.

Lundi, au cours des délibérations du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, le ministre a dit qu'il avait présenté au secrétaire d'État des États-Unis, M. Baker, une lettre contenant diverses propositions faites au nom du gouvernement canadien. À ce moment-là, j'ai demandé expressément au ministre de déposer le rapport et de le rendre public, pour que nous sachions exactement ce qu'il renferme et que nous puissions y donner suite en comité et au Parlement. Le ministre a refusé catégoriquement.

Mercredi soir, on m'a signalé qu'un journaliste de la Société Radio-Canada avait reçu communication de cette lettre et qu'il en avait dévoilé tous les détails au cours d'un reportage. Encore une fois, il était évident que le gouvernement jugeait plus important de remettre ses renseignements à un journaliste de la SRC plutôt qu'aux députés.

J'estime qu'il s'agit là d'une réelle atteinte aux droits du Parlement, atteinte qui ne fait que témoigner du mépris général du gouvernement à l'endroit de la Chambre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, en soulevant la question de privilège, le député fait valoir ou allègue qu'une lettre a été rendue publique, ce qui n'est pas le cas. Elle n'a été dévoilée ni au comité, ni au député, ni à quiconque.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Elle a été remise à un journaliste de la SRC.

M. Clark (Yellowhead): Ce n'est pas vrai. Le député fait une accusation que je nie catégoriquement. C'est faux.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Qui est l'auteur de la fuite à votre bureau?

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, il me semble que, lorsque le Parti libéral n'a aucune politique, comme c'est le cas au sujet du Golfe ou de l'appui apporté aux Nations Unies, il n'a d'autre choix que de se livrer à des déclarations trompeuses de ce genre à la Chambre des communes.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Vous connaissez notre politique. Elle s'oppose à la vôtre, voilà tout.

M. Clark (Yellowhead): Voilà la vérité, madame la Présidente. Le député dit, et son parti aux grands principes dit que leur politique s'oppose à la nôtre.

Notre politique consiste à appuyer les Nations Unies. Le Parti libéral dit. . .

Mme le vice-président: À l'ordre. J'ai écouté très attentivement les observations qu'a faites le député de Winnipeg-Sud-Centre. Cette question découle manifestement des travaux du comité. Je crois savoir qu'aucune motion officielle n'a été présentée au comité pour que ce document soit déposé.

Le député dispose d'un autre procédé pour poursuivre son grief, au lieu d'en faire une question de privilège. J'estime pour l'instant, qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, il y a quelques minutes, durant la période des questions, le ministre des Travaux publics a dit que les chiffres que j'ai présentés hier à la Chambre étaient fort exagérés et tout à fait sans fondement.

Pour la gouverne de cette Chambre, je tiens à préciser la provenance de ces chiffres. Ils viennent d'un rapport établi par la société Harbourfront Corporation, qui relève directement du gouvernement.

Mme le vice-président: Il m'est très difficile de laisser le député continuer pour l'instant.

Il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais d'une divergence de vues.

Une voix: Ce n'est pas une divergence de vues.

Mme le vice-président: Qu'un député dise en cette Chambre qu'il n'est pas d'accord avec ce qu'a dit un autre député n'a rien d'exceptionnel.

Je ne pense pas qu'il soit porté atteinte aux privilèges des députés chaque fois que deux députés ne sont pas du même avis. J'estime qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège pour l'instant.

J'accorderai la parole au député s'il a un autre point à faire valoir.

M. Volpe: Madame la Présidente, je pense qu'il a été porté atteinte à mes privilèges. J'ai en effet donné des références très précises hier et j'ai même cité une source. Aujourd'hui, on me dit que ce n'était que mensonges. Ce n'en sont pas. Ces données sont tirées d'une évaluation faite par une source indépendante payée par le trésor public.

Si le ministre jette un coup d'oeil au conseil d'administration de la société qui relève de lui, il verra les mêmes données et il faudra qu'il donne au Parlement les faits que nous avons besoin de savoir.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Je demande la parole au même sujet, madame la Présidente. Selon moi, le député a fourni des références très claires.

Ce dont il est actuellement question est en rapport étroit avec le débat. Le ministre fait perdre du temps à la Chambre en alléguant que le député est dans l'erreur et en utilisant au sujet d'une question très importante des chiffres qui sont faux.

À mon avis, cela est en rapport avec le débat. Je pense qu'en l'occurrence, il s'agit bien d'une question de privilège.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, le député devrait au moins pouvoir soulever la question au moment du débat sur la motion d'ajournement.

Je propose qu'il puisse, aujourd'hui même, faire débattre cette question ou la soulever au moment du débat sur la motion d'ajournement.

Mme le vice-président: Je pense que ce à quoi nous avons affaire en l'occurrence est une mésentente sur les faits. Je ne pense pas que ce soit une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL SUR LES LANGUES OFFICIELLES DANS LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, conformément à l'article 32(2) du Règlement, il me fait plaisir, conformément à l'article 48 de la Loi sur les langues officielles, de déposer devant le Parlement, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport annuel sur les langues officielles dans les institutions fédérales, portant sur l'exercice financier 1989-1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 18 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE—PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, en vertu de l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la réunion préparatoire pour la 23e réunion annuelle de l'Association interparlementaire Canada-France.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1210)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LES COMPTES PUBLICS—PRÉSENTATION DU HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du Comité permanent des comptes publics.

[*Traduction*]

Le huitième rapport du Comité permanent des comptes publics revêt une grande importance historique pour les Communes, car pour la première fois de l'histoire du Parlement, depuis la décision d'août 1989 de la Cour suprême du Canada, ce comité a fait enquête et rapport sur le refus du gouvernement d'autoriser le bureau du vérificateur général à avoir accès à certains renseignements.

Le Comité des comptes publics estime que le refus du gouvernement de donner accès au bureau du vérificateur général aux reçus de voyage des ministres constitue une grave violation des droits du vérificateur général puisqu'il limite sa capacité de remplir son mandat conformément à la Loi sur le vérificateur général. Selon le comité, un tel refus d'accès à l'information affaiblit le processus par lequel la Chambre des communes peut demander aux ministres de justifier leurs dépenses de voyage et établit un précédent fort dangereux et inopportun en plus d'atténuer le contrôle des deniers publics par le Parlement.

Madame la Présidente, le Comité des comptes publics appuie fermement le principe voulant que la vérification soit un élément capital de l'obligation de rendre compte. En effet, sans la vérification, comment les députés peuvent-ils s'assurer que les dépenses des ministres sont conformes aux règles parlementaires? Madame la Présidente, le comité recommande que le gouvernement permette au vérificateur général de consulter les documents de voyage des ministres, afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions comme il se doit et confirmer la vérification des comptes du Canada, en application de la Loi sur le vérificateur général.

Je voudrais remercier tous les membres du Comité des comptes publics de leur précieuse contribution relativement à ce rapport. Madame la Présidente, le comité demande au président du Conseil du Trésor qu'il lui réponde par écrit d'ici le 31 mars 1991.

LE PROJET DE LOI C-260—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport, avec une proposition d'amendement, du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-260, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (contrat matrimonial).

LE PROJET DE LOI C-88—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport, avec une proposition d'amendement, du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Madame la Présidente, je tiens à remercier les membres de ce comité d'avoir fait preuve d'autant de diligence et de célérité. Nous avons tenu notre réunion d'organisation il y a à peine trois jours et nous avons réussi, en si peu de temps, à franchir toutes les étapes de notre étude jusqu'à la présentation du rapport aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir présenter au-

jourd'hui deux pétitions qui sont signées par des habitants de la ville de Toronto. Ces deux pétitions, qui comptent de nombreuses signatures, traitent de la taxe sur les produits et services, plus particulièrement de l'application mesquine de cette taxe sur les livres et l'imprimé.

Le Canada va rejoindre les rangs des rares pays dans le monde qui taxent ainsi l'imprimé si le projet de loi sur la TPS reçoit la sanction royale, et je rappelle qu'il a été adopté dans la tristesse au Sénat hier soir. Je sais que les présentes pétitions demandent au Parlement de rejeter ce projet de loi. Le Parlement comprend trois éléments: la Chambre, l'autre endroit et le gouverneur général.

Je demande donc instamment au gouvernement de conseiller à Son Excellence, le gouverneur général, de refuser la sanction royale à ce projet de loi pour tenir compte des voeux de ces pétitionnaires.

LES PÊCHES

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je présente une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

La pétition porte sur les filets dérivants utilisés dans le Pacifique, surtout par les flottes japonaise, coréenne et taïwanaise, et sur les graves dommages écologiques qu'ils causent.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à l'utilisation de ces filets y compris, si nécessaire, le recours à des sanctions économiques contre les pays délinquants.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, encore une fois, et avec tristesse, je souligne qu'après des milliers et des milliers de pétitions, le gouvernement a refusé d'écouter les gens qui croient que la taxe sur les produits et services aura des effets négatifs sur leur vie démocratique, culturelle, pédagogique et littéraire. Je vous implore de demander au gouverneur général de refuser d'accepter que la TPS s'applique aux livres.

La population de Halifax et du reste du Canada, jusqu'à l'île de Vancouver, exhorte le gouvernement à prendre en considération les effets néfastes que la TPS aura sur l'alphabétisation au Canada.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition contre la taxation des livres. J'estime qu'en cette Année internationale de l'alphabétisation, le gouvernement devrait revenir sur son intention de taxer les livres.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer quatre pétitions venant de citoyens des quatre coins de la Nouvelle–Écosse, soit Kentville, Halifax, Dartmouth, Truro, Tatamagouche et d'autres localités.

Tous les pétitionnaires, compte tenu de ce qui s'est produit hier à la Chambre haute, demandent au gouvernement du Canada de donner avis à Son Excellence le gouverneur général de retirer les dispositions de la taxe sur les produits et services qui touchent les livres, les journaux et les revues.

Il faut bien se rendre compte que cette taxe, si elle est appliquée le 1er janvier 1991, aura un effet extrêmement négatif sur les consommateurs canadiens du pays, ainsi que sur les petites et moyennes entreprises.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition au nom de groupes de citoyens canadiens inquiets.

Je voudrais parler précisément du sort de l'industrie de la publication dans le Nord, qui sera grandement lésée par l'imposition de la TPS. L'industrie de l'édition du Nord fait un vaillant effort pour exploiter les cadres nordiques en se consacrant aux auteurs de la région. Cette entreprise sera menacée par une taxe de 7 p. 100 parce qu'elle a déjà des frais généraux très élevés.

Je présente donc, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition qui demande au nom des Canadiens d'exonérer les livres de cette taxe.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔTS DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question nº 393 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice–président: Plaît–il à la Chambre que la question nº 393 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[*Texte*]

LES PONTS POUR PETITS BATEAUX

Question nº 393—**M. McGuire:**

Au cours des exercices (*a*) 1989-1990, (*b*) 1990-1991, a-t-on engagé des dépenses dans la province de Québec sous la rubrique «Ports pour petits bateaux» et, dans l'affirmative, à combien se sont-elles élevées (i) par circonscription fédérale, (ii) par port?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Weiner: Que le projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Il reste 15 minutes à la députée de Vancouver-Est.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, avant la période des questions, je parlais de la réparation accordée aux Canadiens d'origine japonaise et je rendais hommage en particulier à la National Association of Japanese Canadians.

Comme nous le savons tous, la Fondation des relations raciales recevra la somme de 24 millions de dollars qui constituera le capital d'un fonds de dotation. La Fondation manquera sûrement d'argent, surtout au début de ses opérations, même si certains fonds seront transférés de la Direction des relations interraciales pour mettre cette institution en route.

• (1220)

À notre avis, ces fonds seront nettement insuffisants pour permettre à la Fondation de bien s'acquitter de ses fonctions. Les néo-démocrates appuient la création d'une fondation sur les relations raciales. Par conséquent, nous appuyons ce projet de loi, même si nous sommes déçus que les amendements que nous avons proposés pour renforcer le projet de loi aient tous été rejetés.

Nous avons travaillé d'arrache-pied au comité et je ne perdrai pas mon temps à revoir tous les détails. L'intransigeance du ministre nous a énormément déçus ainsi que divers groupes au pays, j'en suis sûre. Le projet de loi devrait avoir comme but principal d'éliminer le racisme. Nous ne voulons pas d'un centre de recherches passif, aménagé quelque part dans une tour d'ivoire du centre-ville de Toronto, dans un lieu inaccessible aux autochtones et aux autres victimes de discrimination et de racisme au Canada.

Nous pensons aussi que la fondation devrait concentrer ses activités sur l'analyse exhaustive de la situation. Elle ne devrait pas se contenter de documenter des exemples et de diffuser des documents éducatifs. Elle devrait procéder à une analyse exhaustive des causes du racisme afin de recommander et d'établir des stratégies concrètes pour enrayer la discrimination, modifier le comportement de la population et tenter d'améliorer la loi afin que tous les Canadiens soient traités équitablement.

Nous espérons aussi que le gouvernement prendra, avant même la création de la fondation, des mesures pour réparer les injustices dont furent victimes les Canadiens d'origine chinoise au cours d'une période noire de notre histoire, marquée par la taxe de capitation imposée aux Chinois, des lois très discriminatoires à leur endroit et la fameuse loi limitant l'immigration des Chinois. Nous aimerions que le gouvernement agisse avant que les derniers survivants de cette époque ne nous quittent.

Comme d'autres, nous avons souvent déploré l'escalade du racisme dans la société d'aujourd'hui. Nous avons souvent protesté contre le racisme dans notre système judiciaire et policier qui se traduit par des injustices à l'endroit des autochtones et dans la discrimination systémique qui existe encore dans la Fonction publique. Les cas de M. Ben-Tahir, de M. Chander Grover et d'autres en sont des exemples.

L'été passé, les Canadiens ont été révoltés par le racisme évident de gens qui ont brûlé des autochtones en effigie. Nous en avons été témoins à la télévision, et nous avons vu des gens lapider les femmes, les enfants et les aînés autochtones.

Les noirs en Nouvelle-Écosse souffrent de discrimination depuis 200 ans. Les citoyens de la Colombie-Britannique s'en prennent régulièrement aux immigrants asiatiques, et souvent les médias attisent la flamme du racisme.

Le gouvernement a attisé la flamme du racisme partout au Canada en refusant des mois durant de changer sa politique et de permettre aux sihks qui veulent se joindre à la GRC de porter le turban. C'est la Charte des droits qui l'a finalement forcé à changer d'idée.

J'aurais d'autres exemples, mais le temps manque. Notre histoire est pleine d'exemples que nous ne devons pas oublier. J'espère que la Fondation va se documenter à ce sujet afin que les écoliers, les bibliothèques et tous les Canadiens deviennent beaucoup moins indifférents et qu'ils soient plus conscients de la nécessité d'avoir des relations plus positives entre les diverses cultures et d'éliminer le racisme.

Nous avons besoin de la Fondation des relations raciales, certes, mais elle doit provoquer des changements. Elle doit indiquer où se posent les problèmes. Elle doit faire pression sur le gouvernement afin qu'il améliore des lois comme celle sur l'équité dans l'emploi, ce qui devrait être obligatoire. Nous devons combattre les attitudes et les stéréotypes racistes dans la société et promouvoir les relations positives entre les cultures.

Monsieur le Président, nous éprouvons certaines inquiétudes et nous aimerions faire des recommandations au nouveau conseil de la Fondation et au personnel qu'elle embauchera. Nous espérons que ce conseil sera responsable au public, mais nous regrettons qu'il ne soit pas structuré de façon que ce soit toujours le cas.

La Fondation ne sera efficace que dans la mesure où elle sera accessible aux usagers.

Nous sommes contre l'idée d'installer le siège de la fondation à Toronto, qui est trop inaccessible pour les autres régions du pays. De plus, étant donné que c'est là que se trouve sans doute la plus grande communauté multiculturelle du Canada, les ressources y sont probablement très nombreuses. L'idéal, ce serait d'avoir un centre dans toutes les régions du Canada, y compris Toronto.

Toutefois, c'est là que la fondation sera implantée. Nous l'encourageons donc à décentraliser ses services et à ouvrir des bureaux dans les provinces de l'Atlantique, dans les Praires, surtout à Winnipeg, pour que les autochtones ne se sentent pas exclus, et en Colombie-Britannique, où les préoccupations des communautés asiatiques, notamment, occupent une place importante. Des services doivent également être offerts en français, surtout au Québec.

On pourrait peut-être embaucher des travailleurs sur place et ouvrir des bureaux à ces endroits. C'est ce que nous devons faire. Nous encourageons la fondation à consulter tous les organismes qui oeuvrent dans le domaine des relations raciales et interculturelles afin de solliciter leurs vues, établir leurs priorités et s'informer des services qu'ils offrent.

Nous prévoyons que certaines des questions urgentes qui suivent devront d'abord faire l'objet d'une analyse en vue de découvrir les causes du racisme et de trouver des solutions que préconisera, je l'espère, la fondation.

Mentionnons d'abord le racisme et la discrimination qui existent au sein de l'administration fédérale et des institutions publiques, et l'adoption de solutions plus efficaces visant à éliminer toute forme de discrimination contre les minorités visibles. Deuxièmement, il faudra analyser les causes du racisme et des stéréotypes dans les médias et adopter des solutions visant à changer les comportements et à modifier les méthodes de reportage utilisées par les journalistes et autres en vue de promouvoir des relations raciales positives.

Nous voulons que la discrimination au sein de l'appareil judiciaire et des organismes d'application de la loi au Canada fasse l'objet d'une analyse et que l'on adopte des solutions en vue de modifier les comportements et les méthodes qu'emploient les juges, des policiers et même les fonctionnaires.

Nous voulons que les organismes et les mouvements de plus en plus nombreux qui cherchent à promouvoir la haine et le racisme soient également soumis à une analyse en vue de trouver des solutions pour supprimer la propagande haineuse. Nous sommes heureux du jugement rendu hier par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Keegstra.

La diffusion de faux renseignements dans le but de favoriser la discrimination contre les immigrants constitue une autre question clé qui doit être examinée. Il faut trouver des solutions, en vue de mieux sensibiliser le public et l'encourager à modifier son comportement à l'égard des immigrants. Je sais qu'il serait possible d'énumérer bien d'autres préoccupations et, comme le ministre l'a lui-même reconnu, que les ressources dont la fondation disposera pour y faire face seront très limitées.

De toute évidence, l'une des premières priorités, pour chacun d'entre nous, y compris le gouvernement, sera de trouver de nouvelles sources de financement pour mettre sur pied une base de données informatique, produire des publications et veiller à desservir tout le Canada, pas seulement la région métropolitaine de Toronto. Je n'ai rien contre Toronto, mais, comme je l'ai mentionné au comité, j'aurais beaucoup aimé que cette fondation ait son siège à Vancouver.

La fondation ne devra pas limiter son rôle à celui d'un centre de recherches passif. Elle devra analyser les causes du racisme et favoriser activement des changements positifs au sein des gouvernements et dans toute la société. Ce n'est pas du tout une tâche facile. Il est en effet difficile de changer les attitudes. Nous devons veiller à ce que la fondation dispose des ressources, du personnel et des administrateurs voulus pour réaliser les changements qui permettront à tous les citoyens du Canada d'être

traités également, de travailler et de vivre sans discrimination. C'est là une tâche extrêmement complexe. Nous savons qu'il faudra davantage de fonds.

Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas parler trop longtemps. Pour assurer l'adoption du projet de loi aujourd'hui, nous n'aurons qu'un seul orateur. Nous avons souvent exprimé notre point de vue sur la question et avons l'intention d'user de tous les moyens positifs possibles pour favoriser une fondation efficace.

Nous souhaitons à la nouvelle fondation tout le succès possible dans sa grande oeuvre de changement des attitudes, d'élimination du racisme et de la discrimination et de promotion de relations interculturelles positives au Canada.

• (1230)

La fondation constituera, nous l'espérons, un important moyen de faire du Canada un pays qui reconnaît et traite tous les gens de la même façon, indépendamment de leur race ou de leur pays d'origine.

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi donner mon point de vue sur ce projet de loi.

Ayant fait partie du comité législatif chargé d'étudier les avantages et les inconvénients de ce projet, je crois que nous devons réfléchir un moment à la nature des dispositions que la Chambre s'apprête à adopter.

Je voudrais m'attarder à deux aspects du projet lui-même. Pour commencer, nous pouvons accepter le principe d'une fondation des relations raciales. Il n'y a sans doute personne à la Chambre ou ailleurs qui puisse s'y opposer.

Monsieur le Président, lorsqu'on entend appuyer une mesure, il faut avoir une petite idée des mécanismes, des ressources et des moyens qui permettent d'atteindre les objectifs exposés dans les principes. Qu'en est-il?

Tous les témoins qui ont comparu devant le comité ont dit que cette fondation ne devait pas être un centre des ressources passif. La seule façon de s'en assurer, ce serait de donner à la fondation, ou au moins à son directeur général—et je cite ici un témoin—le pouvoir d'exiger l'information nécessaire à la prise de décisions.

Il est absolument inutile d'avoir une fondation qui va recueillir de l'information sur les relations raciales dans une ville, comme mes collègues l'ont signalé, et non dans les autres, surtout si l'on s'en tient à constituer un centre de documentation.

L'Université de Toronto, comme beaucoup d'autres universités canadiennes, possède déjà de vastes ressources en documentation qui sont offertes au grand public. Nous avons entendu des témoins venus de St. John's, à Terre-Neuve, d'autres régions du Canada et même de Victoria, en Colombie-Britannique, qui ont également des ressources semblables.

Tout ce que nous faisons, c'est attribuer à une fondation davantage de ressources pour la recherche passive. Nous n'autorisons pas cette fondation ni son directeur à recueillir des renseignements qui sont importants pour l'intégration, des renseignements qui portent, par exemple, sur les pratiques relatives à l'emploi dans le secteur public, ce qui est extrêmement important si nous voulons faire preuve de leadership, ainsi que dans le secteur privé, spécialement chez les gros employeurs.

Comment allons-nous faire pour promouvoir l'harmonie entre les races et les cultures si nous n'avons pas accès à ce genre de renseignements, si nous n'avons pas devant nous les renseignements qui nous permettraient d'analyser où en est la situation aux divers niveaux de la société canadienne? Comment pouvons-nous décider si les initiatives que nous envisageons de prendre sont appropriées?

Une fois que nous avons décidé de prendre une certaine initiative, que faisons-nous? Avons-nous des mécanismes de contrôle? Avons-nous des mécanismes de surveillance? Avons-nous des moyens d'analyser ce qui se passe en ce qui concerne la discrimination dans l'emploi ou l'intégration sociale, ou encore ce qui se passe dans la fonction publique?

Cette fondation a peu de moyens pour essayer de réussir là où d'autres initiatives ont échoué. Je vous donne un exemple, monsieur le Président. Il y a déjà 7 millions de dollars qui sont affectés aux relations raciales dans le budget du Secrétariat d'État. Sauf erreur, ce sont les chiffres que les fonctionnaires de ce ministère nous ont donnés lors de l'étude en comité. Il y avait 7 millions de dollars l'an dernier pour les relations raciales.

Cela semble beaucoup. Pour ce qui est de la fondation, son budget de fonctionnement proviendra d'un fonds de 24 millions de dollars tout au plus. Monsieur le Président, si on calcule un taux de rendement réel de 11 p. 100 par année, on se rend compte qu'on n'aura pas beaucoup plus

de 3 millions de dollars par année. Cependant, nous ne pourrons pas prendre 11 p. 100.

Au mieux nous pourrons prendre environ 5 p. 100; par conséquent, il s'agit d'un budget de fonctionnement tout juste supérieur à un million de dollars. Que peut-on espérer accomplir avec un million de dollars pour les relations, l'harmonie, la coopération et l'intégration raciales? Sommes-nous vraiment sérieux lorsque nous disons que nous voulons faire quelque chose afin que les 40 p. 100 de Canadiens qui ne sont ni d'origine anglaise ni d'origine française soient intégrés aux deux groupes principaux? Nous ne pouvons pas nous contenter de belles paroles.

Nous avons beaucoup philosophé sur le multiculturalisme. Nous avons entendu de bonnes idées en matière d'orientation. Je remarque que j'ai réveillé un député au fond, dans le coin là-bas. Monsieur le Président, je vais lui poser une ou deux questions dans le cadre du débat, parce qu'il vient d'une région du pays où, selon ce que le ministre a dit plus tôt, on conteste les principes mêmes que celui-ci a présentés à la Chambre comme faisant partie intégrante de la philosophie ou de la politique de multiculturalisme du gouvernement.

Si nous croyions vraiment à l'intégration raciale au sein d'une société multiculturelle, nous ferions mieux que l'an dernier, par exemple, dans les Comptes publics. En effet, une partie du budget des programmes multiculturels a été consacrée à toute une gamme de programmes de langue ancestrale et de programmes culturels, ainsi qu'à diverses activités récréatives ou sociales qui ne relèvent d'aucun autre poste général que celui que l'on associe normalement au Canada ethnoculturel.

Combien d'argent avons-nous consacré à ces activités? Monsieur le Président, le total général de 0,076 p. 100 du budget total du Canada a été consacré au multiculturalisme. Un parti, le Parti réformiste, est en train de se développer dans l'ouest du Canada. Or l'un de ses objectifs est de se débarrasser du multiculturalisme, parce que celui-ci coûte trop cher.

Que faisons-nous comme Parlement, comme pays, comme gouvernement? Nous déclarons devant la Chambre qu'il faut être sensible à ces divers mouvements et y répondre. Ensuite, nous réduisons les fonds du multiculturalisme. La part de l'ensemble des dépenses qui est consacrée au multiculturalisme est de 0,076 p. 100, et il faudrait toujours qu'elle soit la cible des compressions? J'ai dit plus tôt, à propos d'un amendement que proposait un collègue, que les sommes consacrées aux langues patrimoniales, par exemple, dont j'ai généreusement évalué le total à 21 millions l'année dernière, avaient fait l'objet de compressions. Ces 21 millions, exprimés en pourcentage de toutes les dépenses publiques, ne représentent que 0,015 p. 100.

Mais quand il a fallu réduire le déficit, où sommes-nous allés chercher l'argent? Dans les programmes des langues patrimoniales. Pourtant, le gouvernement a l'audace de venir déclarer à la Chambre, en dépit des nobles principes énoncés par mon collègue le ministre, que nous favorisons le multiculturalisme, que nous unissons le pays.

Le premier ministre a dit hier à la Chambre qu'il faut combler les écarts qui se creusent entre nous. Comment le faire quand il n'est pas affecté de ressources à cette fin? Si vous ne prévoyez pas de resources ni de mécanisme, la possibilité pour les gens de se rapprocher les uns des autres se perd. Faut-il constituer un fonds avec des sommes retranchées de programmes dans le même domaine?

Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui veulent un développement plus harmonieux des peuples regardent avec beaucoup d'admiration les programmes du secrétariat d'État, qui consacraient 226 millions l'an dernier à la promotion des langues officielles, le français et l'anglais, à travers le pays. C'est un effort admirable. Il signifie que le gouvernement du Canada veut sérieusement rendre le pays bilingue. Ceux d'entre nous qui s'efforcent d'apprendre une deuxième, troisième ou quatrième langue applaudissent parce que le financement accompagne ces efforts. Si vous croyez en quelque chose, passez aux actes. Appliquez-y vos ressources. Si vous n'y croyez pas, au moins n'en parlez pas.

Les 226 millions de dollars en question constituent une somme importante. Les quelque neuf millions de Canadiens qui ne pourront compter que sur 21 millions de dollars, comme je l'ai précisé tout à l'heure, pour ce qui est des programmes d'enseignement des langues ancestrales, afin de conserver leur dignité et le respect d'eux-mêmes tout en s'intégrant à la société canadienne, vont difficilement être impressionnés par le désir du gouvernement de sabrer dans tout et de créer ensuite la Fondation canadienne des relations raciales dont, la mission consistera à défendre le même type de grands principes, sans lui donner les ressources voulues.

• (1240)

Je n'ai pas voulu m'étendre trop là-dessus, car ce qui importe, c'est que nous comprenions que le gouvernement n'a absolument pas prévu les ressources nécessaires. Cela demeure simplement une idée vide de sens.

À ce sujet, en tant que parlementaire, on enrage carrément lorsqu'on voit ce qui se passe à Toronto dans la zone portuaire, par exemple. J'ai fait part de chiffres tirés d'une évaluation gouvernementale de certaines des transactions touchant des terrains qui sont effectuées, afin que le gouvernement puisse privatiser des programmes culturels et d'autres activités; trois promoteurs vont se partager 36,4 millions de dollars.

Eh bien, qu'aurions-nous pu faire avec tout cet argent? Ce sont des deniers publics qu'on aurait pu affecter aux langues ancestrales ou aux relations raciales. Pendant ce temps, nous faisons des pieds et des mains pour obtenir à peine 24 millions de dollars pour un fonds. Un fonds, monsieur le Président. Je ne sais si on doit en rire ou en pleurer.

J'ai eu l'occasion de me rendre à Vancouver et de rencontrer des gens qui s'occupent quotidiennement d'intégration raciale. Ils le font par le biais de cours de langue et d'activités socio-récréatives. Il rassemblent des gens de diverses origines ethniques, linguistiques, religieuses et raciales.

J'ignore comment il se fait qu'ils ont enfin trouvé le courage de protester contre les compressions dans les programmes de langues ancestrales. Ils m'ont remis des pétitions qu'ils avaient recueillies, mais qui ont été jugées tout à fait irrecevables. Cependant, au nom de ces gens de la Colombie-Britannique, je pourrais au moins vous préciser que plusieurs milliers d'intéressés s'opposaient à ces compressions et jugeaient qu'il n'y avait personne pour les écouter.

Si nous voulons parler d'une Fondation canadienne des relations raciales, je pense que nous devrions écouter un instant nos propres belles paroles selon lesquelles nous sommes une institution qui représente ce qu'il y a de mieux dans un régime démocratique. Si nous comprenons ce qu'on entend par démocratie, cela signifie, en gros, donner des pouvoirs au peuple.

Ainsi, si nous voulons donner aux citoyens du pays le pouvoir de participer aux décisions prises par le gouvernement et le Parlement, nous devons alors prévoir les ressources voulues. Or, nous n'en faisons rien. En outre, nous ne pouvons même pas compter sur les mécanismes de réglementation nécessaires pour rendre cette fondation viable.

Tous les gens des collectivités intéressées qui veulent constituer une partie essentielle et dynamique du pays et de sa société, déplorent tous les points faibles de ce projet de loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.

* * *

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence, rapporté avec des amendements par un Comité législatif.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a au *Feuilleton des Avis* trois motions d'amendement à l'étape du rapport en ce qui concerne le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence.

[*Traduction*]

Les trois motions ont été proposées et mises aux voix au comité législatif. Conformément au paragraphe 75(5) du Règlement, elles ne seront pas débattues. Nous allons donc passer à la motion d'adoption.

[*Français*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-72 soit agréé à l'étape du rapport.

La motion est adoptée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand ce projet de loi sera-t-il lu une troisième fois? Maintenant?

Des voix: Maintenant.

[*Traduction*]

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous sommes saisis d'une motion portant que le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires, soit lu pour la troisième fois.

Il y a un peu plus d'un an, soit le 24 novembre 1989, le premier ministre annonçait, au cours d'une visite en Union soviétique, la création de la Commission canadienne des affaires polaires. C'est dire qu'on reconnaissait la nécessité d'établir au Canada un mécanisme vraiment spécialisé et intégré pour le maintien et l'amélioration des connaissances en matière polaire.

Le premier ministre s'est toujours efforcé de respecter son engagement de rehausser le rôle du Canada sur la scène internationale. En créant la Commission canadienne des affaires polaires, il rehausse plus que jamais le rôle du Canada dans les affaires circumpolaires et scientifiques.

Compte tenu de l'état de la recherche en matière polaire au Canada et de l'évolution très rapide de la science polaire, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a commandé deux études. D'abord, un groupe de spécialistes a publié, en 1987, un rapport intitulé: *Le Canada et la science polaire*, dans lequel il recommandait fortement de créer une commission canadienne des affaires polaires. Dans un autre rapport intitulé *Le bouclier d'Achille* et rendu public en 1988, le professeur Thomas Symons recommendait lui aussi, au terme d'une étude de faisabilité, la création d'une commision.

Il est évident que, la population polaire étant clairsemée et peu représentée, le Canada doit se doter d'un système d'information sur l'Arctique pour mieux servir les Canadiens.

La décision de créer une commission canadienne des affaires polaires est l'aboutissement de nombreuses consultations et de discussions avec les governements territoriaux, les peuples autochtones, l'entreprise privée, les instituts de recherche et les universités. Il est important de noter que c'est grâce à leurs efforts soutenus et à leur participation active que nous avons pu en arriver où nous en sommes aujourd'hui dans ce dossier.

Je voudrais attirer l'attention sur quelques aspects précis de la mission de la commission. La commission fera le suivi de l'évolution des connaissances relatives aux régions polaires tant au Canada qu'à l'étranger. Pour tenir compte de préoccupations soulevées par le comité législatif sur le projet de loi C-72, la définition du terme «connaissances» englobe maintenant les connaissances traditionnelles et autochtones.

La Commission canadienne des affaires polaires sera chargée de promouvoir le développement de ces connaissances par la collaboration, en ce qui touche l'établissement des priorités dans le domaine scientifique et dans d'autres, avec des organisations, des institutions et des associations des secteurs tant public que privé oeuvrant à l'échelle nationale ou internationale.

La commission incitera en outre les organisations, institutions et associations canadiennes tant privées que publiques à développer et à diffuser les connaissances relatives aux régions polaires. Elle diffusera notamment de l'information sur la recherche polaire aux organisations canadiennes.

De plus, en facilitant l'accès aux connaissances sur les régions polaires, conformément à la politique étrangère du Canada, nous rehausserons l'image du Canada auprès des autres pays en tant que nation circumpolaire, en favorisant la coopération internationale et en attirant davantage l'attention du monde entier sur l'Arctique canadien. La commission se penchera notamment sur la mise en valeur des ressources, sur certaines questions de droit et de compétence, sur les problèmes de sécurité et d'environnement, sur l'effet de serre, sur l'appauvrissement de la couche d'ozone, sur l'eau et sur les matières qui contaminent l'atmosphère des régions nordiques.

La commission n'est pas censée être un organisme qui financera la recherche scientifique fondamentale, pas plus qu'elle n'entreprendra elle-même ce genre de recherche. Les deux rapports que j'ai précédemment mentionnés sont résolument contre la création d'un organisme de ce genre, car le Canada possède déjà de tels instituts de recherche.

• (1250)

La création de la Commission canadienne des affaires polaires permettra au Canada de se doter d'un système exhaustif d'information sur les régions polaires qui, une fois mis sur pied, se greffera aux bases de données scientifiques et aux systèmes biographiques du gouvernement, des universités et des industries. Ce système sera également compatible avec les systèmes de données internationaux sur les questions liées au domaine polaire.

La commission appuiera la publication d'études sur des questions polaires et décernera des distinctions à ceux qui auront contribué au progrès de la recherche dans le

domaine polaire. Elle proposera, parrainera et organisera des congrès, des séminaires et d'autres réunions. Ainsi, elle favorisera la recherche et les applications scientifiques dans les régions polaires du Canada.

À une époque où il est essentiel de bien gérer les deniers publics, on ne peut évidemment pas dépenser sans compter les fonds destinés à la recherche scientifique, mais la commission veillera à ce qu'ils soient utilisés efficacement, à ce qu'ils soient adéquatement répartis entre les diverses disciplines du domaine polaire et à ce qu'ils favorisent une meilleure cohésion des efforts de recherche.

Le gouvernement attribuera à la Commission canadienne des affaires polaires un budget de base d'environ un million de dollars chaque année et l'encouragera à obtenir d'autres sources de financement, notamment en faisant payer ceux qui utilisent ses services d'information ou en effectuant à contrat pour le compte d'autrui des études sur certains problèmes ou sujets particuliers.

La commission pourra aussi recevoir des dons et des legs. La conduite de ses activités sera assurée par un conseil d'administration composé d'au plus douze administrateurs, dont un président et deux vices-présidents. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de trois ans par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les personnes nommées au conseil d'administration devront posséder des connaissances propres à aider la Commission à remplir sa mission, et le conseil devra inclure des habitants du Nord et refléter la diversité ethnique, linguistique et culturelle des régions polaires du Canada.

Les amendements apportés par le comité législatif aux articles 13 et 14 du projet de loi permettront au conseil de constituer au Canada les bureaux dont il estime la création nécessaire pour l'accomplissement de la mission de la Commission. Étant donné que la Commission a pour mission de favoriser le développement et la diffusion des connaissances relatives aux régions polaires auprès des ministères fédéraux, des conseils subventionnaires et autres organismes nationaux, le paragraphe 14(1) stipule qu'un des bureaux de la Commission doit être situé dans la région de la capitale nationale pour permettre à la Commission d'entretenir constamment des relations étroites avec tout l'éventail des intérêts représentés dans le Nord. Le paragraphe 14(2) stipule qu'au moins un autre des bureaux doit être situé au nord du soixantième degré de latitude nord.

Aux termes de l'article 5 du projet de loi, la Commission peut exercer ses pouvoirs pour entreprendre une grande variété d'activités pour l'exécution de sa mission.

Le projet de loi confie à la Commission un rôle surtout consultatif. Elle est chargée de conseiller le gouvernement canadien à un niveau supérieur et devra examiner périodiquement les besoins et les progrès de la recherche sur les régions polaires au Canada. Nous recommandons des mesures à prendre par le gouvernement fédéral pour améliorer la pertinence et l'efficacité des recherches sur les régions polaires canadiennes et pour faciliter sur les plans international et national la liaison et la coopération en matière de recherche.

La Commission fera rapport sur ces questions au Parlement par le truchement du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle pourra cependant être invitée de temps à autre par le gouvernement à entreprendre des études sur certains problèmes ou certaines questions touchant les régions polaires.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du comité législatif qui ont travaillé ensemble à améliorer le projet de loi C-72 dont nous sommes saisis. Ils reconnaissent comme moi toute l'importance de cette commission et du travail qu'elle pourra accomplir.

La mesure à l'étude constitue un pas important en vue d'améliorer l'avenir du Canada en tant que pays nordique et polaire et en tant que membre de premier plan de la communauté des pays circumpolaires. Elle assure également que cette commission sera dynamique et saura réagir aux problèmes du Nord au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à propos du projet de loi C-72. J'espère que dans les années à venir ce projet de loi sera un reflet de la façon dont je vois l'Arctique.

Le projet de loi C-72 prendra peut-être toute sa signification le jour où l'Arctique deviendra une zone de paix et où nous verrons la création d'un centre d'études environnementales et peut-être d'une université du Nord qui pourrait se spécialiser dans des domaines comme la technologie des climats froids.

La Commission des affaires polaires permettra peut-être de travailler dans ce domaine. On pourrait envisager aussi des études sur le milieu urbain en hiver et une

participation aux efforts d'amélioration des connaissances traditionnelles.

Un autre domaine qui pourrait profiter de la Commission des affaires polaires est celui des études culturelles, touchant les langues et les arts, très importantes pour les gens du Nord.

En tant que députée de Western Arctic, je suis heureuse de parler de ce projet de loi que nous attendions depuis longtemps. Dans mes fonctions antérieures de sous-ministre adjoint du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, j'ai assisté aux premières réunions exploratoires sur l'idée d'une commission des affaires polaires. J'ai eu l'occasion d'échanger des vues avec les personnes à l'origine de cette idée, soit M. Fred Roots et le professeur Symons.

Cela dit, les efforts de beaucoup d'autres gens passeront inaperçus. Je voudrais en profiter pour dire qu'ils ont néanmoins été appréciés, surtout les efforts de gens comme Walter Slipchenko, qui s'occupe des affaires circumpolaires, particulièrement en ce qui a trait à l'Union soviétique et aux programmes d'échange.

Depuis que je suis députée et que je voyage énormément dans tout le pays, j'ai constaté que pour la plupart des Canadiens l'Arctique reste mystérieux. J'ai constaté que la connaissance des questions politiques touchant le Nord se limitait à une petite minorité de la population canadienne.

Au cours des 30 dernières années, l'Arctique a connu une évolution considérable, souvent en raison d'activités dans des régions étrangères, y compris le Nord étranger. Toutes ces activités ont des incidences de plus en plus grandes sur le Nord canadien. Mentionnons par exemple la prospection, le développement industriel des régions circumpolaires des pays étrangers ainsi que les répercussions et perturbations environnementales qu'il occasionne; la pollution atmosphérique et océanique, y compris les changements climatiques causés par la pollution à l'échelle mondiale; l'épuisement des stocks marins; l'évolution de la situation sociale, économique et politique sur la scène internationale, y compris la participation accrue des autochtones aux affaires gouvernementales; la formation d'organisations autochtones internationales comme la Conférence circumpolaire inuit, le Conseil mondial des peuples indigènes et l'Indigenous Survival International.

Si l'on examine l'évolution de la situation, on constate que le Groenland, qui jouit de l'autonomie gouvernementale et du partage des pouvoirs, a une influence sur ce qui se produit dans les autres parties du monde. En Alaska, une loi sur le règlement des revendications des autochtones a été adoptée, et l'on remarque une tendance vers la souveraineté tribale qui a des répercussions sur les autochtones du monde entier; mentionnons également les mesures récentes qui s'inscrivent dans le cadre de la politique américaine sur les sciences de l'Arctique, l'accord international sur la harde de caribous de la Porcupine et les éventuels aménagements dans le parc national faunique de l'Arctique. En Union soviétique, on exploite des gisements d'hydrocarbures extracôtiers, et il existe des possibilités concernant la vente de matériel d'exploitation extracôtière; de nombreux centres industriels sont aussi touchés par la pollution atmosphérique. Évidemment, la pollution de l'air est un phénomène que l'on constate partout dans le monde.

Que les enjeux soient militaires, stratégiques, politico-économiques, environnementaux ou qu'ils tiennent à une combinaison de tous ces facteurs, nous devons revoir notre façon de penser à l'égard de ces régions si nous voulons, par nos politiques nationales et internationales, relever le défi de plus en plus grand du changement.

La coopération scientifique internationale dans l'Arctique remonte à plus de cent ans avec la création, en 1879, de la Commission polaire internationale et la proclamation, en 1882-1883, de l'Année polaire internationale. Onze nations, dont toutes les nations polaires, ont financé 14 expéditions scientifiques dans les régions polaires. Au cours de la deuxième Année géohysique internationale, en 1932-1933, des études scientifiques ont été menées dans les deux régions polaires. En 1958, le Comité scientifique pour les recherches antarctiques a été créé au sein du Conseil international des unions scientifiques.

Les activités scientifiques comportant un volet arctique peuvent être groupées en sept grandes catégories: tout d'abord, les grands programmes coordonnés à l'échelle régionale ou circumpolaire, comme la composante polaire de l'Étude internationale de la magnétosphère; deuxièmement, les volets sur l'Arctique de programmes de recherche mondiaux complexes et fortement structurés, par exemple, POLEX; troisièmement, les programmes scientifiques de grande portée sur l'étude de nouveaux concepts, la collecte de données ou la comparaison de phénomènes, comme l'Étude conjointe de la dynamique des glaces de l'Arctique mené dans la mer de Beaufort entre 1969 et 1976; quatrièmement, les programmes de collaboration entre chercheurs ou agences sur un sujet précis ou dans le but de mettre en commun des connaissances utiles à tous; cinquièmement, les études si complexes et si coûteuses qu'aucun pays ne peut réunir seul les spécialistes ou les installations nécessaires, ce qui rend la collaboration internationale essentielle, par exemple, l'étude des zones glaciaires marginales, l'étude de la zone glaciaire groenlandaise et le programme sur la nappe galciaire groenlandaise; sixièmement, les programmes visant à faciliter les échanges de résultats d'expériences et de connaissances ou à comparer les résultats

d'études semblables, comme le Programme canado-soviétique de recherches dans l'Arctique de 1984; septièmement, les programmes conçus pour l'uniformatisation de la présentation ou la synthèse de données et de renseignements provenant de plusieurs sources et susceptibles de servir à plusieurs pays, par exemple, la carte bathymétrique de l'océan Arctique produite dans le cadre de la série de cartes générales bathymétriques des océans.

• (1300)

Je passe maintenant à la question des accords bilatéraux. L'idée de collaborer avec nos alliés septentrionaux est devenue véritablement sérieuse en octobre 1955, lorsque Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État, a visité l'Union soviétique.

Je vous donne maintenant une chronologie des faits saillants de la coopération canado-soviétique dans l'Arctique. Je crois que cette chronologie est particulièrement intéressante parce que les événements que je mentionnerai ont eu des effets sur les programmes actuels. Les barrières entre les pays tombent, tant dans le domaine politique que dans le domaine militaire. Je pense qu'il est intéressant qu'on crée une zone qui, je l'espère, sera une zone de paix, sans armements nucléaires, qu'on crée une commission des affaires polaires qui s'occupera de certaines activités susceptibles de favoriser la liberté et la collaboration entre nations circumpolaires.

Avant l'entente de 1989, le Canada a conclu trois accords bilatéraux avec l'Union soviétique en matière d'environnement, de culture et de recherche scientifique.

En 1983, le Canada et le Danemark ont conclu un accord de coopération pour la recherche et d'autres projets éventuels touchant l'environnement marin, les navires et la pollution en mer, notamment. Ensuite, il y a l'accord canado-américain de coopération dans l'Arctique, qui vise de façon générale à faciliter la navigation des brise-glaces dans les eaux arctiques et l'échange d'informations permettant une meilleure compréhension de l'environnement marin. En troisième lieu, il y a le protocole canado-soviétique de consultation sur le développement de la coopération scientifique et technique dans l'Arctique et dans le Nord, lequel a été signé en 1984 et renégocié le 26 février 1987. Mieux connu sous le nom de Programme canado-soviétique de recherche dans l'Arctique, cette initiative a pour objet d'élaborer un programme de coopération scientifique et technique dans l'Arctique et le Nord.

Je voudrais d'ailleurs dire quelques mots sur ce programme parce que j'estime qu'il témoigne d'une véritable collaboration entre le Canada et l'Union soviétique dans le Nord. C'est au début des années 70 que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a commencé à s'intéresser aux relations entre nations circumpolaires.

À cette époque, le chef du gouvernement, M. Steward Hodgson, s'est rendu au Groenland et, en 1971, en Union soviétique en compagnie de l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien. Étaient également du voyage Dick Hill, fondateur du laboratoire de recherche d'Inuvik, et Walter Slipchenko, qui est maintenant directeur des affaires circumpolaires du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ce fut le début de ce qui allait devenir une série de discussions officielles et officieuses entre les porte-parole du gouvernement, les habitants et le milieu des affaires.

Ces échanges de vues ont fait voir aux habitants du Nord que, quel que soit le pays d'où ils viennent, ils connaissent les mêmes problèmes d'ordre social, économique, culturel ou technique. Il y a souvent beaucoup plus d'affinités ou de compréhension entre eux qu'entre les habitants du Nord et les organismes nationaux basés à Ottawa.

Cela m'amène à aborder la question du projet de loi C-72 et les divers points que je veux souligner. Le projet de loi propose que le siège de la Commission canadienne des affaires polaires soit situé dans la région de la capitale nationale, avec un bureau régional au nord du soixantième parallèle. Lorsque le premier ministre a annoncé l'établissement d'une telle commission en novembre dernier, à Moscou, il a indiqué qu'un bureau régional serait ouvert à Québec. J'appuie entièrement cette façon de faire, parce que je crois que le siège de la Commission doit être établi dans le Nord. C'était d'ailleurs l'objet de l'amendement que nous avons présenté et qui a été rejeté. Il n'y a pas de raison de ne pas établir la Commission des affaires polaires au nord du soixantième parallèle.

Comme nous sommes actuellement en pleine récession, et compte tenu des frais généraux très élevés que nous devons assumer, il y a toujours un risque de voir disparaître en premier lieu les bureaux régionaux. Nous avons besoin d'un engagement ferme d'établir cette commission au nord du soixantième, parce qu'on aurait ainsi

la preuve que ce n'est pas seulement un autre club polaire qui n'en a que le nom. C'est ce que nous avons soutenu et c'est ce qui nous attriste, parce que le gouvernement n'a pas accepté d'établir le siège de la commission au nord du soixantième parallèle.

Je pense que les questions qui touchent le Grand Nord doivent être étudiées dans les régions polaires. Je crains fort que cette commission devienne effectivement un autre club polaire parmi tant d'autres qui ne sont pas basés dans l'Arctique. Les gens que j'ai consultés à cet égard m'ont dit que, franchement, nous devions éviter de nous trouver encore aux prises avec un club sélect. S'il y a une chose que j'ai apprise depuis mon arrivée à la Chambre, c'est qu'il faut vraiment présenter des arguments très forts pour se faire entendre sur une revendication régionale.

Le Nord possède l'infrastructure nécessaire pour loger la Commission canadienne des affaires polaires. Il existe un institut des sciences dans les Territoires du Nord-Ouest et un autre au Yukon. De même, les deux territoires logent un collège d'études arctiques. Des organismes fédéraux oeuvrant dans le domaine de l'environnement, des pêches, des études géologiques, de l'énergie, des mines et des ressources sont établis dans les deux capitales du Nord. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est responsable de la foresterie, du logement, des travaux publics et de la construction dans l'Arctique. Il existe des laboratoires de recherche à Inuvik, Igloolik et Iqualuit. Il existe un consortium d'experts de la communauté scientifique du Nord qui poursuivent leurs travaux dans cette région depuis des années et qui se sont montrés très productifs. Je dirais que ces gens figurent parmi les plus brillants scientifiques du Canada actuellement, et leur contribution à la Commission canadienne des affaires polaires ne serait donc pas négligeable. Ils nous aideraient à conclure des alliances avec nos voisins circumpolaires et, en abattant ainsi d'autres murs, nous favoriserions encore davantage la liberté et le partage.

L'établissement dans le Nord du siège de la Commission canadienne des affaires polaires offre de si nombreuses possibilités que l'on pourrait fort bien choisir la région de la capitale nationale comme site de l'un des bureaux régionaux de cet organisme. Il est grand temps que le gouvernement commence à décentraliser sa bureaucratie et à répartir ses effectifs partout au pays. Il ne faut pas oublier que les États-Unis ont choisi l'Université de l'Alaska, dans le Nord, comme centre de leurs études nordiques. La Cité des sciences de l'Union soviétique est située à Nora Sabers en Sibérie. Le Centre de recherches sur le pergélisol de cette institution se trouve dans la région d'Iakutsk, une région très isolée.

Le choix du conseil d'administration de cette commission est une autre question sur laquelle nous nous sommes penchés et nous avons proposé un amendement à ce sujet. Nous voulions que la moitié de ses membres habitent au nord du 60e parallèle si tant il est vrai que cette commission a une vocation nordique, mais notre proposition a été rejetée. Je ne vois aucune raison de nous refuser cet amendement. Si un tel organisme devait porter sur l'Amérique du Sud, ses membres seraient à majorité sud-américaine parce que les Sud-Américains seraient les plus spécialisés et les plus compétents en pareil cas. Nous avons des gens dans le Nord qui possèdent des doctorats en géologie, en géographie et en communications, et bon nombre d'entre eux ont une expérience considérable des territoires et de l'environnement polaires, et des gens du milieu. Nous voulions que ces scientifiques siègent au conseil d'administration de cette commission, mais notre proposition a été rejetée. Nous voulions que les plus hauts échelons de cette commission, jusqu'aux instances gouvernementales, soient des gens de chez nous.

En outre, le projet de loi dit que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sera responsable de la Commission canadienne des affaires polaires. Je répète que les gens que j'ai consultés étaient d'avis qu'il fallait discuter de ce point. Est-ce qu'une commission qui a des responsabilités universelles, externes et internationales peut être bien dirigée par un ministre qui ne fait pas partie du cabinet restreint? À mon avis, à cause des répercussions circumpolaires de ce projet de loi, nous avons besoin des plus hauts pouvoirs pour que cette commission soit reconnue et crédible, parce qu'elle va solliciter la coopération et la reconnaissance internationales. Nous avons besoin des plus hauts pouvoirs pour déterminer à qui cette commission fera rapport.

Le pouvoir de la commission sera légitime, selon le budget qui lui sera attribué. Si on ne lui attribue pas le financement dont elle a besoin, nous aurons une commission de nom seulement, sans pouvoir réel. Nous ne pouvons nous fier qu'à un engagement spécifié dans la mesure législative, aussi nous en voulions un.

• (1310)

La nécessité d'une coopération dans l'Arctique ne s'est jamais fait sentir d'une manière aussi pressante. Le besoin d'apprendre et de trouver des solutions d'ensemble aux problème de l'Arctique n'a jamais été aussi grand.

D'un point de vue écologique, pour un grand nombre de Canadiens, l'Arctique a toujours symbolisé tout ce qui est bon: l'eau et l'air purs, des paysages majestueux, des ressources de la faune abondantes, des stocks de poisson et de riches ressources inexploitées de minéraux et de pétrole.

Je voudrais vous brosser un tableau plus réaliste. Au début, la varicelle, la rougeole, la grippe et d'autres maladies européennes importées dans l'Arctique par les explorateurs ont presque décimé notre population du Nord. Plus tard, cela a été la famine. Aujourd'hui, c'est le SIDA, les polluants de l'Arctique et les efforts pour faire face aux craintes suscitées par les essais avancés des

missiles de croisière, les vols d'entraînement militaire à basse altitude, le risque de sous-marins nucléaires et le boycottage des fourrures des animaux piégés, la destruction de notre économie traditionnelle de chasse et de piégeage.

Le vrai Nord fort et libre? Les habitants des Territoires du Nord-Ouest aimeraient le croire. Mais ce n'est peut-être plus le cas. La Commission des affaires polaires nous offre peut-être une petite possibilité de réaliser les objectifs auxquels nous aspirons. Nous pouvons peut-être être le vrai Nord fort et libre, et le reste du Canada peut peut-être nous aider à y parvenir. Mais cela ne se produira que si l'on engage les ressources et manifeste la volonté politique exprimée exactement dans les amendements que nous avons proposés pour que 50 p. 100 des membres de la commission habitent au nord du soixantième degré de latitude nord, pour que le bureau principal se trouve dans la région et pour qu'on accorde une attention toute particulière au fait que nous voulons que les connaissances traditionnelles jouent un rôle primordial dans cette commission.

Je voudrais poser quelque questions, monsieur le Président. Et si la teneur de l'air en produits chimiques toxiques apportés à l'Arctique des autres régions de l'hémisphère nord augmente au point où la pollution de la chaîne alimentaire du Nord oblige notre population à abandonner sa dépendance traditionnelle sur les aliments locaux? C'est une des manières dont les gens arrivent à boucler leur budget dans une région où le coût de la vie est 40 p. 100 plus élevé que n'importe où ailleurs au Canada. Quand tout le reste échoue, les gens ont recours à la chasse et au piégeage. Ils complètent leur régime alimentaire par des aliments trouvés sur place. Mais vous ne pouvez pas faire cela si la chaîne alimentaire est contaminée et polluée.

Qu'arrive-t-il si un mode de vie traditionnel vieux de plus de mille ans est détruit par le mouvement contre le piégeage? C'est ce qui s'est produit. Les chasseurs dans le nord vous diront qu'ils ont connu une année très difficile. Les Canadiens savent que leur détermination ne peut s'expliquer que par une déclaration que j'ai faite il y a quelques années, soit que la chasse des animaux à fourrure a permis de bâtir ce pays. C'est ainsi que notre pays a été créé.

Qu'arriverait-il si le système de guidage du missile de croisière tombait en panne une fois ce dernier largué au-dessus de la mer de Beaufort, et si le missile s'écrasait sur la rue Principale d'Inuvik? Une telle chose est possible, puisque cela s'est déjà produit. En effet, des chasseurs ont déjà trouvé des parties de satellites composés d'éléments contaminés dans l'Arctique.

Qu'adviendrait-il si l'on demandait aux États-Unis de tester un missile de croisière le long d'un corridor originant dans le nord de l'Ontario et se terminant à quelques centaines de mille au nord d'Ottawa? Aurait-on autorisé de tels essais?

Que devons-nous faire si les craintes ne peuvent être apaisées? Est-il encore possible d'avoir la paix et la sécurité dans le monde? Quelqu'un est-il capable d'apaiser les craintes des habitants de l'Arctique en leur expliquant les probabilités, les détails techniques et les théories scientifiques en huit langues autochtones différentes, dans lesquelles il n'existe aucun équivalent adéquat et qui font appel à une psychologie différente?

Nous avons tendance à oublier les habitants de ces régions, à oublier qu'ils ont des opinions fermes et qu'ils sont tout à fait capables de gérer leurs propres affaires.

Les Territoires du Nord-Ouest représentent la patrie d'un très grand nombre d'autochtones qui considèrent la terre comme un dépôt sacré. Ils l'ont toujours considérée ainsi et c'est pourquoi tout projet de développement dans cette région doit tenir compte de cette réalité.

Fait tout aussi important, les Territoires du Nord-Ouest sont peuplés d'habitants qui tiennent absolument à exercer un contrôle sur leurs terres. Ils veulent tracer leur avenir politique et constitutionnel, et non pas laisser cette responsabilité à d'autres, dans une capitale éloignée, autrement dit aux premiers ministres du Canada et des provinces à l'occasion d'une conférence et au moyen d'instruments comme l'accord du lac Meech, duquel étaient définitivement exclus les Territoires du Nord-Ouest et notre voisin, le Yukon, qui pourtant occupent 40 p. 100 de la superficie du pays.

J'en conclus que le temps est venu de hausser le ton de façon à inciter les chefs politiques nationaux et internationaux à se pencher sur le problème de la paix et de la sécurité dans l'Arctique, problème auquel le leader soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a fait allusion en octobre 1987, à Mourmansk, où il a proposé une conférence des États subarctiques afin de coordonner la recherche dans l'Arctique, y compris des arrangements coopératifs pour des projets polaires scientifiques, environnementaux et économiques avec le Canada et d'autres pays de l'Ouest.

En même temps, il a proposé que les pays du Pacte de Varsovie et l'OTAN se consultent afin de commencer la démilitarisation et de restreindre les manoeuvres navales et aériennes dans la mer Baltique et les mers du Groenland, de la Norvège et du Nord. Comme il l'a dit, ces mesures contribueraient à démilitariser cette partie du

globe et, je le répète, à faire de l'Arctique une zone de paix.

Voilà pourquoi j'appuie le principe du projet de loi C-72. Il faut discuter de logistique, bien sûr, mais en terminant je tiens à dire ce qui fait que la Commission canadienne des affaires polaires soit si importante.

Les nations arctiques ont des problèmes communs qui nécessitent des recherches et des données scientifiques de la part d'autres régions arctiques. La recherche dans l'Arctique est difficile et coûte cher, mais les résultats sont très importants aux niveaux national et international, surtout pour les autochtones qui forment la majorité. La science arctique a besoin de l'appui financier et scientifique des nations polaires et non polaires. Les questions environnementales et sociales sont devenues très importantes dans les régions arctiques. Le développement social et politique dans ces régions a modifié la demande concernant l'acquisition de connaissances et de renseignements.

Je suis convaincue que la Commission des affaires polaires est un pas dans la bonne voie, tant pour la science que pour les gens du Nord, et que nos contacts avec les pays avoisinants vont continuer à augmenter à cause de la nouvelle commission.

Pour le Canada et les gens du Nord, j'espère que la Commission des affaires polaires va nous permettre d'instaurer la paix et la liberté et qu'elle fera tomber tous les obstacles qui empêchent qu'on nous traite comme des êtres humains.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte Claire): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole au nom de mon parti pour appuyer le projet de loi C-72, tendant à constituer la Commission canadienne des affaires polaires.

Dans sa structure, ce projet de loi correspond d'assez près aux recommandations de ceux qui, dans le cadre d'études préalables, notamment dans le document intitulé *Le bouclier d'Achille*, ont examiné la possibilité de constituer une commission de ce genre.

Si le document en question a retenu mon attention, c'est que son auteur, le professeur Symons, a bien pris soin de signaler que la commission en question devrait s'intéresser à toutes les sphères de la connaisance, sans s'en tenir exclusivement à la connaissance scientifique. Elle devrait tenir compte des phénomènes significatifs que les habitants de nos régions septentrionales ont observé à propos du Nord, observations qui font que ces habitants possèdent du Nord, même du point de vue scientifique, une connaissance plus approfondie que celle que les scientifiques modernes peuvent acquérir au cours d'un bref séjour, dotés d'instruments scientifiques ordinaires.

À ce propos, je tiens à témoigner toute mon admiration à la députée de Western Arctic qui, au cours de son exposé, a su nous faire comprendre jusqu'à quel point elle connaît et aime le Nord, et jusqu'à quel point elle s'inquiète de sa fragilité, fragilité qui nous était en grande partie étrangère, intéressés surtout que nous sommes à nos propres régions et à nos propres problèmes. Si la députée connaît si bien le Nord, c'est vraisemblablement qu'elle en est issue et qu'elle est imprégnée de son contexte historique.

• (1320)

Quiconque quitterait une région comme celle où j'habite pourrait sans doute se faire très rapidement une idée de l'importance du Nord. Les habitants des régions septentrionales vivent en quelque sorte en symbiose avec leur environnement dont la députée a signalé l'extrême fragilité et dont la protection nécessitera la collaboration de tous les voisins du pôle.

Mon chef a adopté le Nord. Mieux vaudrait que je dise que c'est le Nord qui a su obtenir son adhésion corps et âme. Celle-ci est en effet déterminée à assurer le progrès des régions septentrionales tout comme elle entend appuyer ce projet de loi.

Le projet de loi ouvre des perspectives et définit des responsabilités. Nous avons déjà trop tardé à mettre en valeur nos régions septentrionales, tout comme nous avons laissé passer l'occasion de nous imposer dans d'autres domaines, à effectuer des recherches scientifiques et autres dans le domaine des sciences pures particulières aux régions polaires et à effectuer des travaux dans le domaine des sciences appliquées et de la technologie, de la gestion du milieu qui nous auraient permis de prendre de l'avance sur les autres pays du monde.

Nous avons là un autre exemple de ce qui se passe depuis trop longtemps au Canada. Il semble que nous soyions incapables d'insuffler assez d'énergie et de dynamisme à la recherche scientifique en général, celle qui peut d'une part créer des emplois et stimuler l'économie et d'autre part servir à illustrer les limites de ce genre de développement et à maintenir l'équilibre si fragile dans le

Nord. Les Canadiens pourront ainsi apprendre à se connaître, de sorte que le Canada ne se limitera plus pour eux à leur seule région, mais qu'il englobera tout notre territoire.

Le projet de loi traite aussi de responsabilités. Nos responsabilités ne se limitent pas, elles, à nos obligations immédiates, ni à la partie du Nord qui nous appartient. Il faut admettre que nous, pas plus que les autres, n'avons de contrôle sur l'ensemble de cet écosystème. Ceux qui vivent dans la région circumpolaire ne doivent pas lutter pour abuser de ses richesses. Ils doivent au contraire collaborer pour accroître les connaissances sur le Nord, vérifier les renseignements déjà recueillis, stimuler de nouvelles applications scientifiques et veiller à ce que tous les renseignements sur le Nord soient diffusés de façon appropriée, ce qui nous permettra d'en profiter et d'assurer la protection de cette délicate et merveilleuse région du globe, qui est déjà menacée, malgré la distance qui nous en sépare, par un faible volume de polluants que nous pouvons facilement tolérer ici, mais qui font des ravages là-bas.

En général, ce projet de loi est satisfaisant. Il fait ce qui aurait dû être fait bien avant, et il le fait bien.

Il y a bien sûr quelques préoccupations, que la députée de Western Arctic a mentionnées. Nous nous inquiétons avec elle de l'hypothèse selon laquelle tout ce qui a une certaine valeur doit inévitablement venir du Canada central et plus particulièrement d'Ottawa, dans ce cas, puisque c'est là que doit se trouver le siège de la commission.

J'ai de la difficulté à comprendre cela. La seule explication, c'est qu'on pense, comme on le fait d'habitude dans cette partie du pays, que pour manifester du leadership et assurer une compréhension et une coordination appropriées, il faut que le siège se trouve à Ottawa.

Il est très regrettable que le gouvernement ait rejeté les amendements qui auraient permis d'établir le siège de la commission là où il devrait être, c'est-à-dire dans le Nord. Nous avons au moins la consolation de savoir que la commission y aura au moins un bureau régional. Par ailleurs, le secrétaire parlementaire a affirmé que, même en l'absence de dispositions précises, le Nord sera bien représenté au conseil d'administration. Il aurait été beaucoup plus satisfaisant et plus significatif que le gouvernement accepte notre amendement prévoyant qu'au moins la moitié des administrateurs viennent du Nord. Malheureusement, il a refusé.

Monsieur le Président, il aurait été possible d'éviter les problèmes que suscite le rejet de cet amendement en permettant, comme dans le cas d'autres commissions et instituts semblables, que les trois partis approuvent les candidatures au conseil d'administration. Cela aurait évité les considérations partisanes et peut-être des nominations faites par favoritisme et aurait permis d'assurer une représentation appropriée.

Monsieur le Président, tout cela est passé maintenant. Nous allons avoir notre commission des affaires polaires. C'est déjà un important progrès. L'établissement de cette commission répond à un besoin, c'est une reconnaissance des réalités que nous devons affronter. Nous ne pouvons donc que nous joindre à l'opposition officielle et au gouvernement pour applaudir cette mesure. Je ne parlerai pas plus longtemps car nous souhaitons que le projet de loi soit adopté aujourd'hui. Je m'empresse donc de dire: «Allons-y, faisons-le le plus vite possible!»

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député a parlé en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au cours de ce débat en troisième lecture du projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui constitue, à la suite d'amendements apportés par le comité législatif, une amélioration par rapport au projet de loi présenté en juin dernier. Il n'est pas encore ce que nous aurions voulu, ce qu'il aurait pu être ou ce qu'il aurait dû être. Je traiterai de ses lacunes dans un moment, mais je voudrais d'abord m'arrêter aux antécédents de cette mesure législative.

Le projet de loi C-72 crée une société appelée la Commission canadienne des affaires polaires dont le but sera de promouvoir et diffuser de l'information et des connaissances dans toutes les régions polaires du globe. La Commission suivra de près, encouragera et appuiera l'accumulation de connaissances sur les régions polaires canadiennes et autres. Dans l'ensemble, elle ne se lancera pas elle-même dans des travaux de recherche, mais peut décider de le faire. Son rôle premier est plutôt de

coordonner et de faciliter les activités de recherche réalisées par d'autres au Canada.

Elle aidera à mettre au point une système global d'information sur la région polaire du Canada. Elle encouragera la coopération internationale sur les questions polaires et y attirera l'attention du monde entier. Un de ses buts sera de mettre davantage le Canada en évidence sur la scène internationale en tant que nation polaire.

Les parties intéressées ont convenu que le Canada a besoin d'une Commission des affaires polaires.

• (1330)

La nécessité d'une Commission des affaires polaires découle du manque actuel de coordination entre les activités canadiennes de recherche dans le domaine polaire et du besoin de cibler ces efforts. Beaucoup de travaux de recherche sont entrepris, mais ils le sont par des organisations disparates parrainées par des groupes aux intérêts divers et à des fins variées. Il n'y a pas suffisamment d'échanges d'information entre les intervenants et le milieu de la recherche polaire ne reçoit pas suffisamment d'aide.

En septembre 1985, le ministre des Affaires indiennes et du Nord de l'époque a mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité et l'opportunité de créer un institut national des affaires polaires au Canada.

Le rapport de ce groupe de travail, intitulé *Le Canada et la science polaire*, a été rendu public en mars 1987. On y recommandait l'établissement d'une commission canadienne des affaires polaires.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a succédé à l'autre a commandé un rapport de suivi portant sur le mandat, la structure, la composition, l'obligation de rendre compte, les activités, le budget et le siège d'une telle commission. Intitulé *Le bouclier d'Achille: Rapport de l'étude sur la Commission canadienne d'études polaires*, ce rapport a été rendu public en mai 1988.

Ces deux rapports ont confirmé l'existence de problèmes graves dans le domaine de la recherche polaire au Canada. Les deux ont fait ressortir la nécessité d'avoir un programme de recherche intégré et mieux coordonné.

Monsieur le Président, la Commission canadienne des affaires polaires dont nous approuvons la création aujourd'hui a été annoncée au moins trois fois au cours des dernières années. En 1988, le gouvernement annonçait l'établissement de la Commission canadienne d'études polaires. Le 24 novembre 1989, le premier ministre annonçait l'établissement de cette commission. Dans son communiqué de presse, le premier ministre décrivait le mandat et la structure de la commission et donnait l'emplacement de ses bureaux. L'annonce du premier ministre était presque identique aux recommandations du rapport intitulé *Le bouclier d'Achille*.

Le 25 mai 1990, la Commission canadienne des affaires polaires a été annoncée de nouveau lorsque le projet de loi C-72 a été déposé à la Chambre des communes par le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Après tant d'annonces, nous sommes heureux de voir que ce projet tant attendu se concrétisera enfin. Nous espérons qu'il ne faudra pas trop de temps pour former la commission afin que celle-ci puisse entreprendre son travail.

La commission sera dirigée par un conseil d'administration composé d'au plus douze administrateurs, dont le président et deux vice-présidents. Les administrateurs seront nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Leur mandat sera de trois ans. Les administrateurs—et j'insiste—doivent avoir des connaissances liées à la mission de la commission, et la composition de celle-ci doit refléter la diversité ethnique, linguistique et régionale des régions polaires du Canada.

À notre avis, la qualité des administrateurs constituera un facteur déterminant relativement à la crédibilité et à l'intégrité de la commission. Je veux formuler une recommandation au gouvernement. Celle-ci a déjà été faite par le biais d'amendements, mais je vais la répéter encore une fois. Au moins la moitié—nous faisons preuve de souplesse en exigeant seulement la moitié—et préférablement la majorité des 12 administrateurs devraient venir de régions au nord du 60^{e} degré de latitude nord et les peuples autochtones doivent être bien représentés.

Nous avons proposé cet amendement au comité, mais il a été rejeté par les membres du gouvernement.

Nous sommes déçus que le gouvernement n'ait pas établi le bureau principal de la commission dans le nord du Canada. Dans le projet de loi original, qui avait été présenté en juin, le bureau principal était à Ottawa, et il était proposé qu'un bureau régional soit situé dans le Nord.

Ce côté-ci de la Chambre a recommandé l'inverse. Il n'est pas absolument pas logique qu'une commission des affaires polaires, dont l'activité est centrée sur le Nord, ait son bureau principal à Ottawa. J'ai proposé un amendement au comité afin que le bureau principal soit situé dans le Nord, et qu'un bureau régional soit prévu à

Ottawa. Malheureusement, le gouvernement a rejeté cet amendement.

Celui-ci a plutôt présenté son propre amendement, selon lequel l'emplacement du bureau principal et des autres bureaux de la commission à la discrétion des administrateurs.

Je trouve une certaine consolation dans le fait que le gouvernement ait renoncé à installer le bureau principal à Ottawa, mais je regrette qu'il n'ait pas accepté de situer ce bureau dans le Nord. Ce qui me réjouit beaucoup, c'est que le gouvernement ait accepté le projet de loi.

Je suis convaincu qu'il n'avait réellement pas d'autre choix que de reconnaître les connaissances autochtones dans ce projet de loi. Le gouvernement avait informé le comité que l'emploi de cette expression, en plus du terme «science», visait à inclure les connaissances autochtones. «La reconnaissance était implicite», nous a-t-on dit.

Nous voulions que cette reconnaissance soit explicite. Nous voulions que cette reconnaissance soit claire. Par conséquent, j'ai proposé un amendement au comité, afin que le terme «connaissances» s'entende notamment des connaissances traditionnelles et autochtones. L'amendement a été accepté par le gouvernement et le comité. Je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité de leur appui.

Je crois que, pour la première fois, on reconnaît et affirme dans une loi la connaissance et la conscience que les autochtones et autres habitants du Nord ont de leur environnement et de la faune.

Par le passé, les recherches scientifiques et biologiques nous ont occasionné des difficultés. Une grande partie de ces recherches se sont faites sans notre participation.

Il y a eu des divergences entre les connaissances traditionnelles des autochtones et les renseignements scientifiques recueillis par des chercheurs non autochtones. À l'étape de la deuxième lecture de ce projet, j'ai parlé du conflit sur l'évaluation de la taille d'un troupeau de caribous dans le Keewatin et d'un autre conflit non encore résolu au sujet des bélugas de la région de Baffin.

Nous espérons que la Commission des affaires polaires permettra d'éviter ces problèmes en faisant participer pleinement les autochtones et les autres habitants du Nord aux recherches actuelles et futures dans leur région.

Nous avons recueilli le point de vue de beaucoup d'organismes, autochtones et autres, sur la notion même de commission des affaires polaires. Tous sont tout à fait en faveur.

Certains ont des préoccupations au sujet de la mission de cette commission. Certains sont d'avis, par exemple, que la commission devrait pouvoir conseiller le gouvernement à n'importe quel moment et non seulement à la demande de ce dernier, comme le projet de loi le stipule. Au comité, j'ai proposé un amendement pour donner cette latitude à la commission, mais il a été rejeté par le gouvernement.

Nous ne sommes toujours pas certains que le budget de la commission soit suffisant et nous avons des doutes au sujet de son indépendance par rapport au gouvernement. Nous déplorons que celui-ci n'ait pas voulu entendre de témoins. On nous a dit que le projet risquait de rester en plan si nous prenions le temps d'écouter le point de vue des organismes intéressés.

Aucun des groupes à qui nous avons parlé ne voulait prendre ce risque. Nous sommes donc allés de l'avant. Je crois tout de même que les observations de ceux qui s'occupent directement de recherches sur le Nord auraient été très utiles au comité.

En guise de conclusion, je rappelle que les députés de ce côté-ci appuient le projet de loi. C'est une initiative qui n'a que trop tardé.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ DANS LE YUKON

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 31 octobre, du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et portant application de certains décrets, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi soit adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1340)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Cadieux (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois, puis adopté.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je serai très bref, car je crois comprendre qu'on s'entend sur ce projet de loi. Nous savons que des amendements d'ordre technique ont été proposés dans deux domaines distincts.

Je tiens seulement à remercier le comité législatif pour avoir examiné le projet de loi et reçu les exposés des différents groupes d'intérêt. Je tiens à féliciter le comité pour son excellent travail. Je tiens à féliciter aussi les membres du comité pour le temps, les efforts et la collaboration qu'ils ont fournis afin que ce projet de loi soit promptement examiné. J'espère que nous pourrons adopter très rapidement ce projet de loi.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député a parlé en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je voudrais être bref, mais il faut bien se rendre compte que nous avons des observations à formuler sur ce projet de loi. Je suis heureux de pouvoir prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-68.

En deuxième lecture, j'ai donné, au nom du parti auquel j'appartiens, celui de l'opposition officielle, mon appui à ce projet de loi, mais en exprimant quelques réserves. Nous appuyons ce projet de loi parce qu'il remédie à une omission, à une négligence du gouvernement. Nous appuyons les mesures correctives que contient ce projet de loi, car elles protègent mieux les terres du Yukon aux fins du règlement des revendications territoriales.

Nous continuons néanmoins à déplorer la négligence du gouvernement qui a fait que l'on a empiété sur les droits des Indiens autochtones du Yukon et, en particulier, de ceux que représente le Conseil tribal de Kluane. Nous signalons encore au gouvernement qu'il doit assumer avec beaucoup plus de sérieux ses responsabilités en matière constitutionnelle à l'égard en matière.

Le gouvernement avait d'abord souhaité adopter ce projet de loi en lui faisant franchir toutes les étapes en une seule journée. Nous avons insisté pour que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif, afin que les groupes touchés puissent exprimer leurs opinions et recommander les changements qu'ils jugeaient nécessaires.

Le gouvernement reconnaîtra que cette façon de procéder s'est révélée fort utile car, après avoir entendu les témoins, il a apporté des amendements. Il est intéressant de constater que ces amendements répondent aux inquiétudes formulées par l'industrie minière et par les prospecteurs. Le gouvernement n'a apporté aucun amendement qui appaise les inquiétudes des populations indiennes du Yukon.

Ces gens ont rappelé aux membres du comité que le projet de loi était nécessaire par suite d'une lacune dans un décret qui devait protéger une partie des terres ancestrales du Conseil tribal de Kluane non cédées aux fins de l'extraction de minéraux. Je veux rappeler à la Chambre le contexte et les antécédents du projet de loi et des questions dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, monsieur le Président, le gouvernement a, de temps à autre et à diverses fins publiques, y compris le règlement des revendications territoriales des autochtones, soustrait à la cession diverses parties des terres du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Les députés sont au courant que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest au complet sont visés par les négociations avec les autochtones sur les revendications territoriales. Ces autochtones s'inquiètent depuis longtemps de l'aliénation des terres de tierces parties qu'ils revendiquent pendant que les négociations se poursuivent.

En réponse à ces préoccupations, le gouvernement fédéral a ordonné la mise en réserve ou le retrait de terres devant faire l'objet de revendications par les autochtones, en attendant que se règlent les négociations concernant cette revendication territoriale. Le retrait de ces terres évite qu'une tierce partie intervienne, du moins pendant la durée de l'ordre de retrait.

Les négociations entre les autochtones et le gouvernement déterminent quelles terres sont réservées. Selon un critère général, les terres ne peuvent être retirées parce qu'elles sont déjà de propriété privée. Dans chaque région de revendications territoriales, le gouvernement fédéral fonde ses décisions sur des critères particuliers, mais ces critères ne sont pas rendus publics et ne sont pas non plus révélés aux autochtones qui revendiquent ces terres.

Le Conseil des Indiens du Yukon négocie un règlement de revendications territoriales depuis 1973, et en mars 1989, ses négociateurs et ceux du gouvernement du Canada ont ratifié une entente de principe.

Plusieurs terrains ont été mis en réserve en attendant le règlement final des revendications des Indiens du Yukon. L'article 23 de la Loi sur les terres territoriales permet aux gouvernements de désigner certains terrains et de les déclarer inaliénables.

En outre, l'article 98 de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon interdit d'aller localiser un claim ou prospecter pour découvrir de l'or ou d'autres minéraux précieux sur certains terrains. Aucune disposition de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon ne prévoit la mise en réserve de terrains ou n'interdit l'activité minière sur des terrains. Pourtant, l'article 14 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon prévoit bel et bien des exceptions à la disposition générale régissant le droit d'acquérir des claims miniers.

Le gouvernement estimait qu'une terre déclarée inaliénable en vertu de l'article 23 de la Loi sur les terres territoriales devait être assimilée à une réserve au sens de l'article 14 de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. La position gouvernementale a cependant été contestée devant les tribunaux par un prospecteur qui avait revendiqué 265 claims miniers à l'égard d'une terre déclarée inaliénable dans le cadre du règlement de revendications territoriales du Conseil tribal de Kluane. Le registraire minier a jugé ces claims irrecevables pour cette raison.

Le prospecteur a alors porté l'affaire devant la Cour fédérale le 12 juillet 1988, qui a rendu un jugement en faveur du prospecteur le 12 février 1990. Le jugement reposait sur le paragraphe 3(3) de la Loi sur les terres territoriales, qui porte que cette loi n'a pas pour effet de limiter l'application de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, de la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, de la Loi sur les forces hydrauliques du Canada ou de la Loi sur les parcs nationaux. Par conséquent, le juge a statué que les décrets d'inaliénabilité pris en vertu de la Loi sur les terres territoriales ne devaient avoir aucune incidence sur la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Autrement dit, il disait qu'on ne pouvait pas limiter, au moyen d'un décret pris en vertu de la Loi sur les terres territoriales, un claim revendiqué en application de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Il a donc ordonné au registraire minier de tenir les claims du prospecteur pour recevables.

Le jour suivant l'annonce de la décision de la Cour, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré à la Chambre que le gouvernement allait présenter une mesure législative visant à modifier la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et cela, rétroactivement au 13 février, jour de sa déclaration.

Le 9 mars 1990, on a présenté le projet de loi C-68. Il modifie deux mesures législatives, soit la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Il va clarifier et confirmer le droit du gouvernement d'interdire l'établissement de claims miniers sur certaines terres dont on peut avoir besoin pour le règlement de revendications territoriales autochtones, en précisant l'objectif en question dans les deux lois. Il s'agit fondamentalement de modifications administratives, et je le répète, elles s'appliquent avec effet rétroactif à compter du 13 février 1990.

Ce projet de loi supprime une échappatoire dans la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon qui permettait à un prospecteur d'établir des claims miniers sur des terres choisies par le Conseil tribal de Kluane et mises de côté par le gouvernement pour le règlement des revendications des intéressés. Il permet d'apporter des éclaircissements à la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon. En tant que tel, il s'agit d'une amélioration de la situation actuelle en attendant que les tribunaux rendent une décision définitive.

Je tiens à signaler, monsieur le Président, que le 7 mars, le gouvernement fédéral en a appelé devant la Cour d'appel fédérale de la décision rendue par le tribunal le 12 février.

Il n'y a pas d'objections majeures aux mesures correctrices prévues dans le projet de loi. Les associations minières du Yukon s'inquiètent généralement des terrains qui ont été mis de côté par le gouvernement fédéral, mais elles sont en faveur du processus de règlement des revendications territoriales et du projet de loi, car ce dernier leur permet de savoir mieux à quoi s'en tenir.

Après avoir examiné le projet de loi C-68, le Conseil des Indiens du Yukon en a conclu, cependant, qu'il ne va pas assez loin pour ce qui est de protéger les terres non cédées du Conseil tribal de Kluane et des autres premières nations du Yukon. Le conseil a notamment recommandé au comité de modifier le projet de loi C-68, afin d'empêcher tout établissement de claims ou toute exploitation minière sur les terres non cédées des premières nations du Yukon, tant que les revendications relatives à ces terres n'auront pas été réglées ou tant que les motions concernées n'auront pas donné leur accord à l'établissement de claims ou à des travaux de prospection minière sur les terres en question.

• (1350)

Monsieur le Président, je vous signale qu'entre le moment où le comité a terminé son étude du projet de loi et notre discussion d'aujourd'hui, mon bureau a essayé de rédiger un amendement pour corriger les lacunes soulevées par les Indiens du Yukon. Notre conseiller juridique nous a toutefois dit que notre amendement serait irrecevable, parce qu'il va au-delà de la portée du projet de loi.

Malheureusement, ce projet de loi n'est pas formulé de manière à nous permettre de renforcer la position des représentants des Premières Nations qui vivent au Yukon. Nous le déplorons et nous aurions espéré pouvoir faire davantage pour protéger les droits des Indiens du Yukon. Nous reconnaissons toutefois que cette mesure législative marque un pas dans la bonne direction.

Bref, nous appuyons ce projet de loi, parce qu'il supprime les échappatoires dont le gouvernement n'était pas conscient. Il corrige une erreur qui avait été causée par la négligence du gouvernement. Il représente une amélioration par rapport à la situation actuelle, mais, et j'insiste là-dessus, il ne va pas assez loin pour éviter que les terres qui n'avaient jamais été cédées par les autochtones ne soient aliénées par des tiers.

Les autochtones qui participent aux négociations sur les revendications territoriales assistent encore à l'aliénation de leurs terres, bien qu'aucun règlement n'ait encore été conclu. C'est le cas au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique. Il faut réviser la politique sur les revendications territoriales afin que les droits de propriété ou autres des autochtones puissent être mieux protégés.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai un long discours à prononcer au sujet de ce projet de loi C-68. Mais le député de Nunatsiaq a traité de cette question de façon très approfondie et très exhaustive à la Chambre. J'estime n'avoir plus qu'à insister sur quelques points qu'il a soulevés à la toute fin de son exposé.

Je voudrais le féliciter d'avoir donné l'historique de toute cette question, et reconnaître également qu'il y a eu beaucoup de collaboration au sein du comité, ce qui lui a permis de faire progresser la situation qui existe au Yukon. Comme le député de Nunatsiaq l'a dit, ce projet de loi pose encore quelques problèmes.

Nous, en tant que députés, ne devrions pas prendre à la légère le fait que le Conseil tribal de Kluane et le Conseil des Indiens du Yukon soutiennent que ce projet de loi ne protège pas assez leurs terres non cédées qui font l'objet de négociations en cours sur leurs revendications territoriales.

Nous sommes heureux des progrès accomplis, non seulement dans le règlement des revendications territoriales au Yukon, mais également dans de ce projet de loi. Il est également important de reconnaître le fait qu'il y a encore de problèmes.

Le conseil tribal et le Conseil des Indiens du Yukon voulaient qu'on modifie le projet de loi C-68 pour interdire le jalonnement et l'exploitation minière sur leurs terres non cédées, jusqu'à ce que les revendications territoriales soient réglées ou qu'ils aient consenti à autoriser une activité de ce genre. Le Conseil des Indiens du Yukon soutient que la Constitution canadienne prévoit le règlement des revendications territoriales avant que leurs terres ne puissent être utilisées par d'autres personnes. Je me rappelle qu'un avis juridique de Tom Berger corrobore cette affirmation du Conseil des Indiens du Yukon.

Pendant le temps qu'il me reste, je pourrais peut-être prendre quelques instants pour rappeler simplement

que, lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a établi le Dominion du Canada en 1867, la terre des Premières Nations du Yukon ne faisait pas partie du Canada. Le Canada voulait se porter acquéreur de la terre de Rupert, dans le Nord-Ouest, pour étendre le Canada jusqu'à l'océan Arctique. Monsieur le Président, les conditions établies par le Sénat et la Chambre des communes en 1867—rappelez-vous votre cours d'histoire, notamment d'histoire constitutionnelle—disaient que les terres cédées seraient évaluées et réglées conformément aux principes d'équité qui régissaient uniformément la Couronne britannique dans ses négociations avec les aborigènes. Cela ne résume-t-il pas clairement la situation pour nous tous, monsieur le Président?

Cette acquisition s'est faite au moyen de divers traités qui autorisaient des non-autochtones à s'établir sur des terres. Cette situation a duré jusqu'à la ruée vers l'or du Klondike. Selon le Conseil des Indiens du Yukon, à partir de cette période, le gouvernement a réellement enfreint les traités, en autorisant l'utilisation et, si je peux dire, l'usage abusif des terres, alors qu'il n'a fait aucun effort pour régler les revendications au sujet des terres non cédées. Les autochtones disent que le Canada n'honore pas ses engagements constitutionnels à l'égard des autochtones du Yukon parce que des terres non cédées ne sont pas protégées.

Qui plus est, le Conseil des Indiens du Yukon ne veut pas défaire le développement, mais simplement l'arrêter provisoirement, en attendant que les revendications territoriales puissent se régler, ce qui évitera dans l'avenir l'aliénation de terres.

Je tiens à dire qu'en ce qui concerne les claims, le mineur, M. Halferdahl, a fait valoir ses droits à l'égard d'un territoire que les autochtones convoitaient. Le mineur a pu obtenir ces claims en exploitant une échappatoire dans la Loi sur les terres territoriales. Comme l'a déjà expliqué mon collègue, il a défendu ses claims devant les tribunaux et a obtenu gain de cause. Si le projet de loi C-68 était rétroactif jusqu'en 1987, ses claims seraient toutefois annulés et, selon le gouvernement, il devrait être indemnisé. Ce serait équitable. S'il garde ses claims parce que le projet de loi C-68 ne sera rétroactif que jusqu'en février 1990, le gouvernement indemnisera-t-il le Conseil des Indiens du Yukon? C'est à mon avis une question très importante dont nous devons discuter maintenant.

Le Conseil des Indiens du Yukon dit qu'il participe aux négociations sur les indemnisations depuis de très nombreuses années, mais que le gouvernement est disposé à indemniser ce mineur qui n'y a pris part que brièvement.

Même si le Nouveau Parti démocratique appuie le projet de loi C-68, nous devons tous reconnaître qu'il reste beaucoup à faire; nous espérons que le comité compétent et les députés que la question intéresse continueront à faire avancer ce dossier dans l'avenir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

L'ACTE POUR POURVOIR À LA NOMINATION D'UN GARDIEN DE PORT POUR LE HAVRE DE QUÉBEC

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais, rapporté sans amendement par un Comité législatif.

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-82, rapporté sans amendement par un Comité législatif, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand ce projet de loi sera-t-il lu une troisième fois?

Des voix: Maintenant.

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-82 soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Très brièvement, monsieur le Président, mon collègue de Kingston et les Îles et moi avions préparé de très longues interventions à faire au sujet de ce projet de loi; mais étant donné le peu de temps dont nous disposons, nous acceptons, dans l'esprit de Noël, que le projet de loi franchisse toutes les étapes de son étude et soit adopté.

Nous tenons simplement à rappeler certains problèmes que notre porte-parole avait soulevés et que l'on trouvera consignés au hansard du 5 novembre 1990.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée avec dissidence.

La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.

* * *

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Initiatives parlementaires

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 14 décembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 14 décembre 1990, à 14 h 15, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque.

[*Traduction*]

Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops) propose: Que le projet de loi C-332, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je désire remercier mon collègue qui a appuyé la motion et permis qu'elle soit présentée.

Ce projet de loi vise à permettre aux jeunes de plus de 16 ans de voter lors des élections fédérales. Je dirais que nous avons tous rencontré des jeunes de 16 ou 17 ans, et peut-être même moins que cela, qui sont capables de porter un jugement sur la personne, le parti ou la tendance politique capables de les représenter au Parlement. J'espère qu'un jour nous pourrons étendre ce projet de loi pour que les jeunes de 16 ans puissent voter pour les sénateurs et même devenir sénateurs eux-mêmes, afin que le processus démocratique profite d'une meilleure représentation.

Avant d'exposer mes arguments, je voudrais dire que j'ai eu des discussions formelles avec de nombreux groupes de jeunes du collège universitaire Cariboo et des écoles secondaires suivantes: Brocklehurst, Norkam, Kam High, Westsyde, Barriere, Clearwater, Chase, Logan Lake. J'ai aussi eu des rencontres moins formelles dans de nombreuses écoles secondaires et mêmes avec des classes supérieures d'écoles élémentaires, où nous avons parlé de l'âge auquel on devrait acquérir le droit de voter. Après toutes ces discussions et après m'être fait une idée assez bonne de la connaissance que les jeunes ont des affaires nationales et internationales, ainsi que du processus législatif, je n'ai aucune hésitation à dire que je suis persuadé qu'il serait bon d'abaisser à 16 ans l'âge à partir duquel les jeunes pourraient voter aux élections fédérales.

Il y a de nombreuses raisons à cela. À 16 ans, les jeunes peuvent joindre les Forces armées canadiennes et j'estime que si nous pouvons dire à un jeune homme ou à une jeune femme de 16 ans qu'avec le consentement de ses parents il ou elle peut entrer dans l'armée et aller, malheureusement, représenter le Canada dans des zones de conflit, ces jeunes devraient aussi avoir le droit de décider qui les représentera au Parlement de la nation.

À 16 ans, les jeunes peuvent légalement se marier, encore une fois avec le consentement de leurs parents, mais il est certain que le mariage et les responsabilités qui s'y rattachent démontrent qu'à cet âge, les gens sont capables d'assumer la responsabilité de décisions sérieuses.

Bien sûr, à 16 ans, les jeunes sont assez responsables pour conduire prudemment des autos puissantes sur nos autoroutes encombrées. Certes, s'ils peuvent assumer une telle responsabilité, nous pouvons supposer que les jeunes sont capables de décider de façon réfléchie qui les représentera au Parlement.

Nous savons aussi qu'à 16 ans, des jeunes travaillent à temps plein ou à temps partiel pour assurer leur subsistance pendant leurs études. Ils touchent le salaire minimum car à cet âge les employeurs sont obligés de leur payer au moins ce salaire. Encore là, cela démontre que nous admettons que c'est un âge où se produisent des changements dans la vie des jeunes.

Nous nous rendons compte également que ces jeunes contribuent au régime de l'assurance-chômage quand ils travaillent, que ce soit à temps partiel ou à temps plein. Ils paient des impôts si leur salaire est assez élevé, et ils apportent ainsi leur contribution à la société.

J'ajouterai également que je suis impressionné de voir tant de jeunes assumer de multiples responsabilités. C'est impressionnant de voir comment ils envisagent leurs études et de les voir également participer avec autant de dévouement au travail des groupes et des organismes communautaires.

J'ai discuté de questions politiques nationales avec des amis de mes fils et j'ai été surpris de voir jusqu'à quel point ils étaient renseignés sur les questions de l'heure et de les entendre exposer leurs vues d'une façon aussi articulée, aussi adulte, aussi réfléchie et aussi sage. Leurs vues ne sont pas nécessairement les miennes, bien sûr.

Je sais que le gens envisagent certaines questions ou certains problèmes nationaux, internationaux, et même locaux selon leur optique personnelle. Et c'est pour cela qu'ils professent des points de vue différents. Mais j'ai toujours été surpris de la capacité d'analyse de ces jeunes.

Il faut dire que les programmes d'informations sophistiqués, qui sont offerts actuellement dans notre réseau de communications, en font des gens renseignés sur les questions internationales, des gens qui sont fort capables de choisir leur représentant au Parlement.

Certains me répondront qu'ils sont trop jeunes pour prendre une telle décision. Qu'ils manquent d'expérience. Qu'ils n'ont tout simplement pas les connaissances nécessaires. Je regrette d'avoir à le dire, mais il n'y a pas si longtemps, on disait la même chose des autochtones. C'est presque une honte pour notre pays que nos autochtones aient dû attendre les années 50 pour avoir le droit de voter. C'est une page très sombre de l'histoire du Canada.

Si l'on repense aux débats de l'époque, on se rappellera que les gens doutaient que les autochtones possèdent l'information, l'expérience et les conditions qui leur auraient permis de prendre une décision intelligente. Pourtant, ils possédaient bien tout cela et bien sûr, le seul fait de penser ainsi maintenant serait très gênant.

Il n'y a pas si longtemps, le 24 mai 1918, on a décidé de donner le droit de vote aux femmes. Quand on repense à ces débats et à ces discussions, c'est la même chose. On se demandait si les femmes étaient capables de prendre une

décision sérieuse. Maintenant, on en rit, à la seule pensée que ces discussions peuvent avoir eu lieu.

Lorsque les gens trouvent ridicule que l'on trouve les jeunes de 16 et 17 ans capables de prendre des décisions, ou rejettent carrément cette idée, on peut faire valoir l'argument que ces mêmes jeunes sont capables de décider de s'enrôler dans les forces armées, de conduire sur nos autoroutes, de se joindre au marché du travail ou de se marier.

Ces facteurs à considérer m'incitent à vous faire valoir, madame la Présidente, que nous devrions envisager de modifier la loi, pour permettre aux jeunes de 16 et 17 ans de voter aux élections nationales. Je pourrais difficilement conclure sans avoir fait observer que dans toutes les discussions que j'ai eus avec les jeunes qui s'intéressent à l'actualité, même si je reconnais qu'il y en a beaucoup qui ne s'y intéressent pas, j'ai constaté que nos échanges commerciaux avec la Bolivie ou d'autres éléments d'intérêt pour nous, à la Chambre, n'empêchent pas les jeunes de dormir, mais nombreux sont ceux qui s'y intéressent vraiment. Le fait est qu'il il a un grand nombre de jeunes qui s'intéressent très sérieusement aux enjeux dont nous sommes saisis et aux éléments de notre programme politique national.

• (1410)

Je dois dire qu'après avoir discuté avec des jeunes, que ce soit au sein de clubs dans les écoles ou les universités, ou avec des organismes officiels ou non, partout au pays, j'ai compris que ces jeunes sont—et j'hésite à le dire mais je pense que c'est tout à fait vrai—beaucoup plus au courant que bien des gens qui participent au processus électoral. Je me demande souvent ce qui amène les gens à voter dans un sens ou dans l'autre. Je pense que la situation n'est aussi grave qu'aux États-Unis, mais on voit apparaître dans notre régime électoral des justifications de décisions politiques qui laissent plutôt à désirer du point de vue intellectuel ou moral.

Toutefois, il est temps de donner le droit de vote aux jeunes de 16 et 17 ans. Ce qui ne veut pas dire qu'on va forcer tous les jeunes de 16 ans à voter, car nombre d'entre eux ne s'intéressent pas à la politique. Mais pour tous ceux qui, en nombre croissant, s'y intéressent, qui reconnaissent que les décisions prises par la Chambre des communes ont de profondes répercussions sur leur vie, et je n'ai qu'à rappeler ce que nous ferons plus tard dans la journée, soit l'étape finale de la mise en oeuvre de la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Je vois que mes amis conservateurs se réjouissent de l'adoption de la taxe. Ils pensent que c'est une bonne idée. Mais je pense que les jeunes se rendront compte qu'à chaque fois qu'ils loueront une bande video, qu'ils achèteront une cassette, qu'ils se feront couper les cheveux, qu'ils iront au cinéma, qu'ils achèteront un billet pour un match de hockey, etc., ils paieront une taxe de 7 p. 100 au gouvernement Mulroney. Il est évident que cette mesure aura de profondes répercussions sur leur vie. Si les jeunes travaillent et dépensent des centaines et des milliers de dollars pendant l'année, ils devront payer 7 p. 100 en plus en raison de la taxe sur les produits et services que le gouvernement Mulroney vient d'imposer aux Canadiens. Cette taxe aura de profondes répercussions sur la vie des jeunes au Canada.

Que ce soit le régime fiscal et son incidence sur les jeunes, ou encore la politique d'éducation du gouvernement fédéral et son influence sur l'avenir des jeunes, les collèges, les universités et établissements de formation technique et professionnelle, qu'il s'agisse de l'appui que le gouvernement accorde ou refuse d'accorder à la recherche et au développement, ou encore des programmes de développement régional qui parfois créent des emplois et parfois en font disparaître; toutes ces questions préoccupent grandement la plupart des jeunes Canadiens.

Prenons l'enseignement postsecondaire. Monsieur le Président, les mesures que le gouvernement prend dans ce domaine influent considérablement sur la vie des jeunes d'aujourd'hui. Les politiques fiscale, monétaire, étrangère et sociale ont toute une influence directe sur la vie de nos jeunes. Ceux-ci s'intéressent de près à ce que leur réserve l'avenir, puisque c'est de leur vie dont il est question. Voilà pourquoi il me semble juste que nous reconnaissions tous la valeur de ce projet de loi. Mon parti et moi avons fait cette recommandation à la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale. Rappelons que les membres de cette Commission ont parcouru le pays cette année pour recueillir les commentaires de divers groupes et partis politiques sur les changements à apporter. Je suis fier de dire que le Nouveau Parti démocratique fédéral a recommandé de songer, dans le cadre de la réforme des lois électorales, à fixer à 16 ans l'âge à

laquelle les jeunes Canadiens pourront voter aux élections fédérales.

J'espère pouvoir compter sur l'appui de mes collègues à la Chambre des communes, tant ceux du Parti libéral que ceux du Parti conservateur. J'attends avec impatience le jour où nous accorderons le droit de vote aux jeunes; ils auront alors un rôle important à jouer dans le choix du prochain gouvernement fédéral du Canada.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je sais que mon discours sera probablement interrompu par quelques coups qui seront frappés à la porte tout à l'heure pour que nous allions chercher. . . Je ne veux pas être impoli envers le Gentilhomme huissier de la verge noire venant du Sénat et lui dire d'attendre un peu—car on l'a attendu passablement longtemps—et je ne voudrais pas non plus voir dans les journaux demain qu'un magistral discours du député de Beauharnois a été interrompu par un membre du Sénat.

À tout événement, monsieur le Président, pour débuter, comme on parle du droit de vote, je voudrais saluer une nation particulière, Haïti, laquelle, dimanche prochain, exercera son droit de vote. J'ai travaillé comme président de la Commission d'enquête sur Haïti avec mes collègues de Windsor—Sainte-Claire, de Papineau—Saint-Michel et de Chicoutimi et notre ami, Léo Duguay, qui nous a quittés. Je voudrais donc souhaiter bonne chance à ce peuple. J'ai visité et travaillé dans ce pays au moins à trois reprises et je sais que pour eux, c'est un geste très important qu'ils poseront. Nous, on parle de faire passer le droit de vote de 18 à 16 ans et eux, ils veulent retrouver, pour une fois, ce droit de vote qui a été si souvent bafoué.

Monsieur le Président, j'aimerais traiter de la motion de mon honorable collègue de Kamloops concernant le projet de loi C-332, qui vise à modifier la Loi électorale du Canada.

Les élections constituent le fondement de notre système politique et de notre système démocratique. C'est la façon par laquelle nous choisissons nos gouvernements et exprimons les valeurs qui influencent nos décisions d'orientation publique. Voilà pourquoi le droit de vote est si important. J'aimerais d'abord faire l'historique du droit de vote au Canada, et exprimer les raisons pour lesquelles l'âge électoral est actuellement de 18 ans.

Aux premières élections, qui ont eu lieu au XVIII^{e} siècle, seuls les propriétaires masculins essentiellement étaient admissibles à voter. De 1867 à 1920, le droit de vote aux élections fédérales a souvent été manipulé de façon à favoriser les visées partisanes des partis politiques.

Jusqu'en 1884, l'admissibilité à voter aux élections fédérales était fondée sur les lois provinciales qui exigeaient entre autres la possession d'une propriété, ce qui a effectivement privé les grandes parties de la population d'un droit de vote.

Pendant la Première Guerre mondiale, le Canada a adopté la Loi des élections en temps de guerre et la Loi des élections militaires en 1917. Ces lois accordaient le droit de vote aux membres des Forces armées canadiennes et à leurs parents féminins tout en le retirant aux objecteurs de conscience et aux sujets britanniques qui avaient été naturalisés après 1902, qui étaient nés dans un pays ennemi ou qui parlaient normalement une langue ennemie. Il faut dire qu'on a fait du chemin.

En 1918, les femmes, dans leur ensemble, ont bénéficié pour la première fois du droit de voter aux élections fédérales.

C'est en 1920, monsieur le Président, que le Parlement a adopté des mesures législatives qui établissaient le droit de vote à la grandeur du pays et qui constituent le fondement de notre système actuel. Et c'est en 1948 que la dernière disposition statutaire, qui empêchait les Asiatiques de voter, a été révoquée. Le droit de voter aux élections fédérales a été accordé aux Inuit en 1950 et aux Indiens inscrits en 1960.

Nous voici donc en 1990. Le Canada a atteint son plein développement comme nation et démocratie. En vertu de notre Constitution, monsieur le Président, le Canada jouit d'un suffrage quasi universel. Tous les citoyens qui ont atteint l'âge de 18 ans sont habilités à voter. Les seuls exceptions sont les juges fédéraux, les détenus, les personnes internées dans une institution psychiatrique et les personnes coupables de corruption électorale ou de pratiques électorales illégales. Ces exceptions sont précisées dans la Loi électorale du Canada.

Monsieur le Président, l'âge électoral est actuellement de 18 ans. Il a été ramené de 21 ans à 18 ans en 1970 et je crois qu'il y a lieu d'examiner les raisons de ce changement à l'époque pour voir si elles jettent une nouvelle lumière sur le débat d'aujourd'hui.

L'attribution du droit de vote aux jeunes figurait au premier plan du programme législatif de bien des pays à la fin des années 1960.

Le discours du Trône du 23 octobre 1969 explique, en ces termes, pourquoi, madame la Présidente, l'âge électoral a été abaissé. Et je cite:

> Plusieurs pays du monde sont aux prises avec un malaise croissant que la jeunesse éprouve d'une façon particulièrement aiguë. Ce malaise prend tantôt l'allure de la polémique, tantôt celle de la contestation, et même parfois celle de la violence. Notre foncière désapprobation des excès auxquels pareil phénomène a donné lieu ne doit pas cependant nous fermer à de profondes et légitimes aspirations. En effet, nombreux sont les gens, ici même au Canada, qui se sentent en droit

d'assumer davantage leur destin collectif. Pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec le bien-être général, de tels désirs correspondent à un idéal vraiment démocratique, et la paix et la justice vers lesquelles tend notre société exigent qu'ils soient satisfaits.

• (1420)

Donc, c'était un extrait du discours du Trône du 23 octobre 1969.

Un examen des débats du hansard qui portent sur l'abaissement de l'âge électoral révèle que cette initiative a été très bien reçue à la Chambre des communes. En 1970, on considérait qu'il était opportun et inévitable de ramener l'âge électorale de 21 à 18 ans. L'abaissement de l'âge des votants à 18 ans signifiera que quelque 1 200 000 jeunes auront le droit de voter.

On a constaté, à cette époque, qu'il s'agissait d'élèves bien informés, curieux et intelligents et qui se préoccupaient beaucoup des problèmes et des injustices de ce monde. Les cours d'éducation civique, de sciences politiques et les disciplines connexes prenaient de plus en plus d'importance.

Plusieurs personnes avaient exprimé l'opinion que ces jeunes exerceraient une influence notable sur les gouvernements canadiens et leurs politiques et que cette influence serait très profitable au Parlement fédéral et à l'ensemble du pays.

Il y avait d'autres raisons pour justifier également, madame la Présidente, cette initiative. Tout d'abord, elle était la suite logique d'un processus en cours depuis longtemps, surtout depuis la dernière guerre mondiale alors qu'on a confié à des jeunes de 18 ans des tâches techniques et souvent dangereuses. À l'origine, le droit de vote était, d'une manière ou d'une autre, fort restreint et, pendant un bon nombre d'années, on l'a considéré comme le privilège d'une élite. L'âge de 21 ans paraissait être celui de la maturité. Les circonstances ont considérablement changé au moment où nous sommes arrivés en 1970. Ce geste cadrait bien l'intention de canaliser l'enthousiasme et l'énergie des jeunes et de les intéresser à la vie politique du pays afin d'éviter que, par désoeuvrement, ils ne créent de l'agitation et ne participent à des activités irréfléchies et souvent subversives.

M. Mazankowski était également très favorable à l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans. Il a dit, le 3 novembre 1969, à la page 427:

Notre jeunesse prétend que les partis politiques ne sont pas branchés sur l'actualité. Elle veut plus qu'une simple participation au moment des élections. Elle cherche un sens à la participation et elle est prête à l'assumer. Nous autres, membres de différents partis politiques, disons tous que l'avenir de nos partis dépend de la participation des jeunes. Mais que faisons-nous pour les encourager à s'intéresser plus activement aux affaires politiques? J'espère que le droit de vote les remplira véritablement d'enthousiasme pour édifier notre pays; Dieu sait qu'il y a beaucoup à faire. Cela suscitera, j'en suis sûr, le même enthousiasme que beaucoup d'entre nous ont pu constater lors de notre campagne électorale de l'année dernière.

On peut résumer le sentiment évident en 1970: qu'«en abaissant la majorité électorale, le gouvernement oriente les jeunes vers les centres de décision».

À l'époque, madame la Présidente, les parlementaires étaient presque unanimes dans leur appui de l'abaissement de l'âge électoral de 21 à 18 ans. La plupart des gens croyaient que les jeunes de 18 ans étaient bien instruits, socialement responsables et capables de prendre leurs propres décisions en matière politique.

Il est donc clair, madame la Présidente, que l'âge électoral a été abaissé pour deux grandes raisons: les jeunes de 18 ans étaient considérés suffisamment adultes pour participer au système électoral et l'on sentait que les jeunes de 18 à 21 ans revendiquaient un plus grand rôle dans le processus décisionnel du gouvernement.

Pour ma part, madame la Présidente—et je termine là-dessus—je crois que l'âge de 18 ans est un bon âge pour l'exercice du droit de vote.

Je n'ai pas l'impression que la société a changé à tel point qu'il faille accorder le droit de vote aux jeunes de 16 à 18 ans. De plus, il ne me semble pas que les jeunes de moins de 18 ans réclament le droit de participer aux élections.

Madame la Présidente, j'espère et j'estime que la Loi électorale du Canada doit demeurer telle qu'elle est et ne doit pas être modifiée de façon à abaisser l'âge électoral à moins de 18 ans.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis honoré de pouvoir participer à ce débat cet après-midi. L'honorable député qui m'a précédé a certainement contribué à ce débat. L'honorable député de Kamloops qui a proposé ce projet de loi a émis une idée nouvelle peut-être, mais qui est d'intérêt général. Je suis fier d'appuyer son projet de loi et je remercie également l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est qui a appuyé la motion en deuxième lecture de ce projet de loi proposé par l'honorable député de Kamloops.

[*Traduction*]

En ma qualité de critique de notre parti, j'ai eu l'occasion de comparaître devant la commission royale d'en-

quête sur la réforme électorale et le financement des partis qui étudiait les Lois électorales du Canada.

Au cours de l'exposé de notre parti devant cette commission, j'ai été invité à donner mon avis sur la possibilité d'accorder dorénavant le droit de vote aux adolescents de 16 ans. Je crois que le Nouveau Parti démocratique venait tout juste de comparaître devant la Commission et avait proposé cette idée dont procède ce projet de loi qu'a présenté depuis le député de Kamloops. J'ai dit alors ce que j'en pensais.

Je suis prêt à le redire aujourd'hui devant la Chambre. Je ne trouve rien à redire à cette idée. Cependant, je ne me souviens pas d'avoir entendu les Canadiens réclamer à grands cris au gouvernement d'abaisser l'âge minimal requis pour avoir qualité d'électeur. Si l'ensemble des Canadiens estiment préférable de maintenir à 18 ans l'âge requis pour avoir qualité d'électeur, je suis tout à fait d'accord.

Si je le dis sans hésiter, c'est que j'ai l'impression de me répéter. Comme le député de Kamloops n'était pas là pour entendre mes propos, peut-être sont-ils tout nouveaux pour lui. J'estime que la Loi électorale du Canada est vraisemblablement la loi qui intéresse le plus les gens, à part la Constitution peut-être, évidemment. Les Canadiens s'y intéressent d'autant plus qu'elle s'applique à chacun d'eux, car à l'époque des élections, ils sont des milliers et des milliers à prendre soudain conscience de certaines dispositions de cette loi. Cette loi nous touche directement. Bien qu'elle ne le fasse généralement qu'à tous les quatre ou cinq ans, cette loi les touche très directement. Les Canadiens lui portent un intérêt particulier et estiment qu'elle leur appartient en quelque sorte beaucoup plus que n'importe quelle autre loi du Parlement.

Pour cette raison, les Canadiens doivent être consultés sur cette question d'importance vitale. La commission royale effectue des études. Elle va sûrement procéder à des sondages pour savoir ce que les Canadiens pensent des différents aspects de la loi électorale. J'ai hâte de prendre connaissance des résultats de ces sondages et de ces études de façon à être enfin fixé sur cette question. Je crois que, en plus d'être appelé à examiner le projet de loi du député de Kamloops, le Parlement devra examiner un projet complet visant à modifier la Loi électorale du Canada dans le sens des conclusions de la commission royale d'enquête. Sans doute que si la Commission décidait d'un âge précis pour avoir qualité d'électeur, un comité de la Chambre examinerait la chose, quitte ensuite à recommander à la Chambre d'accepter ou de refuser le changement.

Si ce projet de loi n'avait pas été adopté au moment où la commission royale d'enquête déposera son rapport, j'espère que le député de Kamloops voudra bien présenter de nouveau son amendement de façon que nous puissions en discuter et nous prononcer à son égard. Il importe que les élus du peuple se prononcent en tenant compte de l'opinion de leurs électeurs et de la population en général. Je suis certes désireux de connaître les différentes opinions et je serais reconnaissant à tous ceux qui voudraient m'écrire à ce sujet.

Que je sache, les Canadiens ne réclament pas à grands cris d'abaisser à 16 ans par exemple l'âge auquel les citoyens acquièrent qualité d'électeur, âge présentement fixé à 18 ans. Sauf erreur, l'ensemble des Canadiens sont satisfaits que cet âge soit 18 ans.

Par curiosité, j'ai consulté le compte rendu des Débats pour voir ce qui s'était dit la dernière fois où cet âge a été abaissé. Quand j'avais 18 ans, je ne pouvais pas voter, j'ai dû attendre d'avoir 21 ans, ce qui ne me rajeunit pas. C'est en 1970, je crois, que l'âge de vote a été abaissé à 18 ans. On a débattu à la Chambre de ce projet de loi à l'époque. Je suis tombé par hasard sur une citation d'un député qui était opposé à cette mesure, et cette opinion ne l'a pas emporté. Je voudrais la citer parce que son auteur est un très éminent parlementaire qui était mon voisin. C'était le député de Frontenac—Lennox—Addington. Son successeur à la Chambre serait le député de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington. M. Alkenbrack était le député à l'époque. Il a fait un discours sur ce sujet. Je voudrais citer un extrait de son discours qui figure à la page 7461 du hansard du 28 mai 1970:

> Mais je m'oppose à ce qu'on abaisse à 18 ans la linite d'âge pour ceux qui briguent les suffrages. Nous n'avons pas à aller jusque-là pour montrer à nos jeunes que nous les comprenons, que nous croyons qu'il est temps pour eux de jouer un rôle actif dans le gouvernement. Ni homme ni femme qui vient d'avoir 18 ans n'a pu obtenir une formation complète ou une expérience pratique appréciable.

• (1430)

Je ne partage pas nécessairement l'opinion de l'orateur, mais il est évident que les Canadiens, généralement parlant, la partageaient. Je ne pense pas qu'un jeune de dix-huit ans ait encore jamais été élu à la Chambre. Bien

que nous ayons eu des députés très jeunes, aucun n'avait cet âge. Bien que la limite d'âge ait été abaissée. . .

M. Malone: J'avais cet âge.

M. Milliken: Le député veut-il dire qu'il avait 18 ans quand il a été élu? J'ai du mal à le croire. Je ne me rendais pas compte qu'il était ici depuis aussi longtemps.

M. Malone: Aux dernières élections.

M. Milliken: Aux dernières élections? On a élu un jeune de 18 ans? Oh, le député veut dire qu'il avait 18 ans aux dernières élections. Je l'apprécie et je souhaiterais qu'il en soit de même pour nous tous. Ce n'est pas tout à fait le cas.

Ceci dit, je pense que le public en général fait un choix lorsque'il décide qui le représentera au Parlement. Il semble préférer des personnes qui ont plus de 18 ans. On a élu des personnes de 21 ans. J'en suis conscient et cela s'est passé dans les années 1960. Mais il est inhabituel que des jeunes de 18 ans soient élus.

Il est intéressant aussi de relire le débat de 1970 pour découvrir pourquoi l'âge de la majorité a été fixé, à ce moment-là, à 21 ans. Depuis, il a été ramené à 18.

J'ai trouvé un passage intéressant à la page 7399 du hansard du 27 mai 1990. Il est tiré de l'ouvrage intitulé *History of English Law* de Holdsworth. L'extrait provient de cet ouvrage. Ce n'est pas une citation du hansard lui-même, mais uniquement un passage cité par le député à cette occasion. J'aimerais vous lire ce bref extrait:

> Selon le droit romain, la jeunesse était partagée en trois parties, comme la Gaule. D'abord, l'*infantia* qui allait jusqu'à 7 ans—il est peut-être ironique que ce soit ce mot même dont le dérivé moderne en est venu à désigner dans nos lois tous ceux qui ont moins de 21 ans. . .

Bien sûr, l'âge a été abaissé à 18.

> Selon les historiens romains, les barbares jugeaient leurs jeunes assez vieux pour porter les armes et être considérés comme des adultes à 15 ans. Et cet âge est devenu l'âge général de la majorité en Grande-Bretagne et dans le Nord de l'Europe pendant les IX^{e}, X^{e} et XI^{e} siècles, n'étant cependant pas spécifiquement rattaché à la capacité de combattre. Au moment de la conquête normande, toutefois, l'optique a changé. Le rôle du chevalier a acquis une importance croissante, l'armure devenant de plus en plus lourde et les chevaux de plus en plus gros avec le temps. Au moment de la Grande Charte, l'âge minimum des chevaliers avait été porté à 21 ans et, selon de bonnes sources, cela était directement rattaché à la capacité de porter une lourde armure et de jouer en même temps de la lance ou de l'épée.

C'est ce qui explique peut-être que l'âge de la majorité ait été fixé à 21 ans. Nos législateurs, après avoir entendu cette explication, ont peut-être décidé qu'il convenait mieux de fixer cet âge à 18 ans. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, l'âge de la majorité est fixé à 18 ans.

Selon toute évidence, le député de Kamloops et les autres membres de son parti ont décidé, lors d'un congrès, de ramener l'âge de la majorité à 16 ans. Je sais que c'est la position prônée par le parti. Je présume qu'il en a été décidé ainsi lors d'un congrès.

Le député a présenté ce projet de loi. Je suis heureux de l'appuyer en principe, à l'étape de la deuxième lecture, afin qu'il soit renvoyé à un comité de la Chambre qui, j'espère, pourra en étudier les dispositions, entendre les opinions du public et, finalement, faire rapport du projet de loi à la Chambre avec ou sans propositions d'amendement. Je suis heureux de contribuer à renvoyer ce projet de loi au comité. Je crois qu'il mérite d'être étudié et, si nous choisissons d'aborder la question de façon différente à l'étape de la troisième lecture, nous pourrons chacun nous former une opinion après avoir entendu les témoignages et après avoir examiné les opinions exprimées par les Canadiens qui, je crois, auront quelque chose à dire sur cet important sujet. C'étaient là quelques remarques sur la question.

J'aurais un dernier point à ajouter au sujet de la commission royale. Le député de Kamloops a présenté à la Chambre ce projet de loi visant à modifier la Loi électorale du Canada. J'ai aussi présenté un projet de loi assez volumineux visant à modifier la Loi électorale du Canada de façon plus globale. J'ai exhorté le gouvernement à accepter que tous ces projets de loi soient renvoyés à un comité pour étude, de manière que nous puissions apporter de nombreuses modifications à l'actuelle loi et que celle-ci soit prête pour les prochaines élections.

Je l'ai dit et je le répète, je crains que la commission royale ne puisse produire son rapport à temps pour que la Chambre puisse y donner suite et apporter à la Loi électorale du Canada les modifications qui sont nécessaires si nous voulons pouvoir tenir convenablement d'autres élections au Canada. Je ne nie pas les excellentes

intentions de la commission royale, mais la Chambre doit prendre la Loi électorale très au sérieux et la modifier promptement si nous voulons tenir d'autres élections sans que les tribunaux aient à prendre des décisions qui reviennent à la Chambre et au Parlement.

J'invite donc les députés à jeter un coup d'oeil au *Feuilleton*, à étudier la dizaine de projets qui visent à modifier cette loi et à voir si nous ne pourrions pas nous entendre pour les renvoyer au comité pour étude et donner ensuite notre consentement unanime pour adopter ces projets afin de réformer notre loi électorale.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, lorsque les Canadiens pensent que les idées les plus farfelues et les plus folles ont déjà été avancées à la Chambre et qu'il est impossible qu'un député du Parlement du Canada puisse proposer une idée encore plus ridicule, il y a toujours un autre membre du Nouveau Parti démocratique qui vient leur prouver qu'ils se trompent et qu'en réalité, la bêtise n'a pas de fond.

Ce qu'on nous propose aujourd'hui, c'est rien de moins que d'abaisser à 16 ans l'âge de voter. L'argument présenté en faveur de cette proposition, c'est qu'à 16 ans, les jeunes sont tout à fait capables de choisir. Permettez-moi, madame la Présidente, de dire ceci au député de Kamloops: il a tout à fait raison.

Cela étant dit, je m'empresse d'ajouter qu'il en est de même des jeunes de 15 ans, de 14 ans, de 13 ans, de 12 ans et même de 10 ans. Il existe bel et bien, bien qu'en nombres décroissants, des personnes de plus en plus jeunes qui ont la capacité intellectuelle de se prononcer sur la façon de diriger le pays et qui sont tout aussi compétents que des adultes. À mon avis, ce n'est pas là la question. L'un des points fondementaux consiste à déterminer si nous avons le droit, dans cette société, d'imposer des décisions arbitraires. De telles décisions sont appliquées dans beaucoup de situations, notamment en ce qui a trait à la conduite des véhicules et au code de la route dans notre pays.

Si le NPD décidait d'éliminer ces décisions arbitraires, alors il faudrait enlever les panneaux d'arrêt aux intersections puisque ceux-ci ordonnent arbitrairement aux personnes de s'arrêter et de regarder des deux côtés avant de continuer. De même, il est tout à fait arbitraire qu'en Amérique du Nord, et dans la plus grande partie de l'Europe, vous deviez conduire du côté droit de la route. Il est impossible de démontrer qu'il est préférable de conduire du côté droit plutôt que du côté gauche.

La question est donc de savoir pourquoi nous fixons un âge minimum pour voter. J'imagine que la plupart des Canadiens supposent que, même dans une société libre et démocratique ayant une charte des droits, il faut exercer un certain jugement et ne pas accorder le droit de vote depuis le moment de la naissance. Si c'était le cas, il s'ensuivrait que l'adulte, au sein d'une famille donnée, aurait une influence correspondant au nombre de ses enfants, parce qu'il pourrait voter par l'entremise de ceux-ci.

Lorsque nous étudions des questions comme celle de savoir si les jeunes doivent pouvoir voter en-dessous d'un certain âge, il faut se poser la question suivante: quel est le principe premier du Parlement? Le premier principe du Parlement, il y a quelque 730 ans, visait à contrôler la bourse du roi. Ce premier principe est demeuré le plus important depuis. La principale raison pour laquelle nous nous réunissons ici est de contrôler les dépenses du Parlement. C'est là l'essence même du Parlement: de contrôler les dépenses publiques. Aucun principe n'est plus important.

• (1440)

La vérité c'est que, dans notre société actuelle, les personnes de moins de 16 ans ne sont pas censées obtenir un travail permanent. Les jeunes prennent des emplois à temps partiel et travaillent dans des endroits bien connus comme les restaurants McDonald, mais ils ne peuvent pas passer des contrats. Il me semble que lorsqu'ils ne sont pas en âge de décider de se marier, de conclure un contrat ou d'accepter un emploi à plein temps de façon permanente, leur expérience de la vie ne leur permet pas de venir voter au Parlement sur la question: «Suis-je ou non en mesure de me faire une idée sur la question des comptes publics du Canada?»

Quand on peut avoir cette idée ridicule d'abaisser l'âge simplement parce qu'on connaît des gens compétents, on se demande automatiquement jusqu'où on peut s'abaisser. Je pourrais nommer autant de ces gens que le fait le député de Kamloops. J'ignore jusqu'où nous irions, mais je connais des jeunes de dix ans qui comprennent si bien le parlementarisme qu'ils me renversent; je les admire énormément.

Le Canada y gagnera-t-il si nous ouvrons le processus? Ne faut-il pas aussi songer que la démocratie même est un bien à protéger, si précieux qu'il pourrait y avoir avantage à attendre d'avoir atteint un certain degré de maturité, de compréhension, d'expérience et de statut économique avant de pouvoir exercer le droit de vote et d'influer sur les destinées du pays?

Pour les mêmes raisons que le député de Kamloops a données aujourd'hui, je pourrais accepter qu'on abaisse l'âge d'une autre année l'an prochain. J'ignore jusqu'où nous pourrions aller, mais il serait possible d'aller pas mal loin en appliquant le même raisonnement. Faut-il n'attacher aucun critère au droit de vote? Ceux qui sont le plus en mesure d'exercer leur droit de vote de manière réfléchie sont ceux qui auparavant ont observé et vécu.

Je dirai en passant au député de Kamloops que si j'avais à attribuer un prix pour l'idée la plus folle de l'année, je l'attribuerais avant tout, à l'instar du député de Nickel Belt, au Parti réformiste du Canada qui, je suppose, voudrait porter à 65 ans l'âge du droit de vote.

L'âge minimal pour conduire une automobile et pour consommer des boissons alcoolisées est arbitraire. Il faut avoir 18 ans pour consommer des boissons alcoolisées dans ma province, l'Alberta. Dans la province d'Ontario, où nous nous trouvons en ce moment, il faut avoir 19 ans. Deux âges différents et aussi arbitraires l'un que l'autre. Nous savons tous les deux que des personnes plus jeunes pourraient probablement consommer sans danger des quantités modérées de boissons alcoolisées, alors que des personnes de 53 ans ou d'un autre âge n'en sont pas capables, où qu'elles vivent, ne le seront jamais et ne devraient pas le faire.

Il faut prendre des décisions arbitraires dans la vie. Ainsi, il y a un âge minimal pour conclure un contrat.

Il y a des gens de 18 ans qui ne devraient jamais conclure de contrats. Ils en ont le pouvoir pour la seule raison qu'ils ont 18 ans, mais ils réussissent seulement à perdre jusqu'à leur dernière chemise. Il est fort probable qu'ils perdraient tout, quel que soit l'âge auquel ils signent des contrats.

Nous avons des exemples illustres de personnes qui sont entrées en affaires dès l'âge de 14 ans. E.B. Eddy, qui a lancé son entreprise de l'autre côté de la rivière, ici, en est un. Sir John A. MacDonald est devenu avocat à l'âge de 16 ans. De toute façon, il faut prendre la société dans son ensemble.

Je tiens à aborder un autre aspect de cette question qui devrait nous faire réfléchir. À quoi sert la jeunesse? Quelle valeur doit-on accorder à l'enfance? N'est-ce pas une période où l'on ne se soucie de rien, où l'on s'amuse, où l'on aborde la vie avec imagination, comme le font tous les jeunes? On ne devrait pas imposer ce genre de choses aux enfants. Ces derniers ne devraient pas être obligés de côtoyer le milieu du travail. Ils ne devraient pas avoir à gagner leur vie. Ils ne devraient pas non plus avoir à voter ou à se porter candidat à une élection.

Selon moi, tous les arguments invoqués aujourd'hui par le député de Kamloops pour faire abaisser l'âge de voter seraient valables au même titre s'il s'agissait d'abaisser cet âge à 15 ou à 14 ans, et peut-être même à 12 ou à 10 ans. Quelque part, on empiéterait sur quelque chose de plus important, sur l'enfance, sur l'adolescence et sur le temps où l'on ne devrait pas avoir à assumer les responsabilités du monde adulte. Je pense qu'il est important de protéger la période où l'être humain se développe. La capacité de voter est un prolongement de certains droits.

Laissons aux enfants le loisir de jouer. Ils grandissent trop vite de nos jours. Ils ont des relations physiques trop tôt, et ils prennent de l'alcool également bien trop tôt. Pourquoi faire un autre pas et demander qu'on leur permette d'assumer des charges publiques, quand, dans une élection, soit dans deux ans, ils pourront le faire. Attendre à dix-huit ans pour avoir la chance de poser sa candidature à une élection, de voter, de participer à la vie publique, ce n'est pas si long après tout.

Ce n'est pas une question de capacité ou d'aptitude. On pourrait tout simplement aborder la question sous un meilleur angle en disant: «Laissons-les être des enfants qu'ils le pourront».

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, j'aimerais également parler cet après-midi de cette importante question qui a été soulevée par notre collègue de Kamloops. Bien sûr, il semble intéressant de dire au départ que nous allons donner le droit de vote aux jeunes dès l'âge de 16 ans plutôt qu'à 18 ans.

Je me rappelle—et on dirait que c'était hier—qu'on avait le droit de voter à 21 ans. La plupart des députés de cette Chambre se rappelleront tous avoir voté pour la première fois de leur vie à 21 ans.

Ensuite, on a ramené ce niveau d'âge, vers les années 1970, à 18 ans. J'ai remarqué, et je ne dis pas que c'est dû au fait qu'on a ramené l'âge du droit de vote des jeunes à 18 ans, que cela a amené des problèmes ou une problématique que je soulèverai ici. J'ai constaté un fait. On remarque, depuis les années 1970, madame la Présidente, un désintéressement de plus en plus marqué des parents envers leurs enfants.

Combien de fois on entend des gens dire: «Tu as 18 ans, ramasse tes guenilles, puis va faire ta vie ailleurs.» Je pense que cela peut être dû au fait qu'on les considère matures et majeurs. Avant, on entendait de tels propos quand le jeune avait 21 ans. On disait: «À 21 ans, tu es assez vieux, tu peux prendre tes responsabilités; fais ta vie.» Maintenant, on dit cela aux jeunes de 18 ans. On peut voir, aussi, l'ensemble des problèmes que l'on retrouve au niveau des jeunes un peu partout à travers le Canada. J'ai bien apprécié ce que mon collègue précédent a dit: «Pourquoi essayer d'enlever à nos jeunes le droit d'être jeunes?» Je pense qu'à 16 ans, les jeunes désirent être jeunes. Ils aiment ne pas avoir plus de responsabilités que celles qu'ils sont capables d'assumer. À 16 ans, ils veulent vivre leur jeunesse.

• (1450)

Mon fils a 20 ans et lorsqu'il a eu le droit de vote, à 18 ans—c'était sa première fois en 1988—il me disait: «Je suis fier d'assumer mes responsabilités, mais il me semble que c'est un peu tôt.» Il disait: «Je suis peut-être trop choyé, car j'ai des parents qui m'ont permis, au cours des années, de m'informer, d'apprendre l'histoire de mon pays.» Il ne l'a pas nécessairement appris à l'école, mais on lui a enseigné ce qu'était l'histoire de ce pays. Il se sentait, en tout cas, un peu plus prêt que certains des jeunes dans son entourage. Combien de fois m'a-t-il dit: «Papa, il y avait un paquet de gens à mon école qui sont allés voter et ils ne savaient même pas pourquoi ils votaient ou pour qui.» Ils n'avaient pas encore développé cet intérêt pour la chose publique. Ils n'avaient pas développé ce sens d'importance dans le fait d'assumer leur droit de vote. C'est une responsabilité importante, c'est fondamental.

Quand je regarde la réaction des parents, le désengagement des parents face à leurs jeunes, je me demande si on va laisser s''accentuer cette démarche des parents, ce délaissement des parents? «Tu as seize ans, bravo! Tu as le droit de voter. Sors de la maison; va faire ta vie». Je ne suis pas sûr qu'un jeune de 16 ans soit prêt à aller faire sa vie tout seul, à aller se bagarrer dans la société, est prêt à subvenir à ses besoins seul. Ce n'est pas vrai, cela! Je n'y ai jamais cru et je n'y crois pas encore. Je pense qu'on n'a pas le droit, en tant que parlementaires, d'enlever à cette jeunesse de notre pays ce droit qu'ils ont de vivre leur jeunesse, d'avoir le temps de se bâtir, de se faire un caractère.

La proposition de mon collègue découle, semble-t-il, de certaines demandes de la part des jeunes. Il y en a des jeunes, dans ma circonscription, qui ont 15 ans, 16 ans et qui sont d'une maturité extraordinaire. Mais c'est un faible pourcentage. Ces jeunes-là, où les retrouve-t-on? Dans toutes les organisations politiques à travers le pays, qu'elles soient néo-démocrates, libérales ou conservatrices. Ils viennent et ils commencent à apprendre comment fonctionne la démocratie. Ils apprennent à travailler à l'intérieur d'un processus électoral dans ma circonscription. Il apprennent progressivement à se faire des idées sur la façon d'administrer un pays et de le gérer. Mais ils ont cette opportunité, à partir de 12, 13, 14, 15 ou 16 ans. Et plus ils participent à ce qui se passe à l'intérieur des partis politiques, plus ils ont hâte de voter, j'en conviens. Mais à 18 ans, ils ont le droit de voter. On me dit: Oui, mais ils ont le droit de conduire une voiture à 16 ans.

Je ne suis pas encore convaincu que de remettre le volant d'une automobile à un jeune homme ou à une jeune fille à l'âge de 16 ans, c'est la meilleure décision qu'on puisse prendre dans notre vie. Je ne suis pas sûr que des jeunes de cet âge ont tous un haut niveau de maturité—et je ne vous dis pas que certains ne l'ont pas atteint—mais je ne suis pas convaincu qu'ils ont tous le même niveau de maturité. Peut-être que 1 sur 100 ou 10 sur 100 ont cette maturité qui leur permette de tenir le volant d'une automobile. Une automobile, c'est aussi dangereux qu'une arme à feu si on ne sait pas s'en servir. Mais, parce qu'on l'autorise pour certains, on doit le donner à tous. Je ne suis pas convaincu que c'est la meilleure des idées que nous ayons eues d'accorder ce droit.

D'autre part, je me souviens, lorsqu'on a eu le droit de vote à 18 ans, on disait que si on est assez vieux pour voter à 18 ans, on est assez vieux pour aller prendre un verre à la taverne à 18 ans. Alors, bien sûr, on a baissé l'âge de 21 ans à l'époque, parce que moi, la première fois que j'ai pu aller prendre un verre de bière dans un établissement, c'était à l'âge de 21 ans. Si on se faisait prendre avant cela, on avait de jolis problèmes avec la police mais surtout avec nos parents.

Sauf qu'à 18 ans, il n'y a pas de problème. Tu es capable de voter, tu es capable de te contrôler au niveau de la boisson. Je n'en suis pas certain. Je ne suis pas sûr qu'à 18 ans, tous les jeunes ont la même maturité sur leur niveau ou leur capacité de consommer, comme on dit, d'une façon raisonnable. Je ne suis aucunement convaincu de cela.

Alors, madame la Présidente, compte tenu qu'il me reste à peine une minute, je vais conclure en disant que bien que je trouve cette idée intéressante et bien qu'il y aurait un certain nombre de jeunes de 16 ans, de 17 ans dans ce pays qui ont la maturité et qui auraient la maturité pour assumer un vote, je pense qu'il est trop tôt à cet âge-là pour assumer ces responsabilités. C'est que, de par une décision parlementaire de gens comme nous, nous amènerions une foule de jeunes à se couper deux années de leur jeunesse, deux années où ils auraient la possibilité d'en disposer comme ils le veulent, sans nécessairement leur ajouter des responsabilités de cette nature. Le droit de vote est la responsabilité la plus importante qu'a un individu au Canada, et il se doit de l'assumer.

Et je me souviens la première fois où on m'a dit: Monsieur Ferland, vous allez voter à tel endroit. Quand je suis arrivé dans l'isoloir pour la première fois et que j'ai fait la première croix, j'étais nerveux. C'était pour moi une grande responsabilité. Je n'ai pas annulé mon vote. J'ai fait un choix, mais en sachant fort bien quelles pouvaient être les conséquences de mon choix. Pourquoi ajouter de telles pressions sur les jeunes? Je pense qu'ils en ont suffisamment, présentement, à l'intérieur de notre société, sans leur en ajouter une nouvelle deux ans plus tôt.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (Peace River): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer brièvement à ce débat. La question dont nous sommes saisis n'a manifestement pas été débattue que dans cette enceinte, mais dans tout le pays. En fait, je me rappelle très bien qu'à 16 ans déjà je considérais qu'il s'agissait là d'une question importante et que j'étais assez mûr pour avoir le droit de voter. Je croyais fermement qu'en tant que membre responsable de la société, je devais pouvoir participer moi aussi au choix des dirigeants du pays.

Je ne pense pas avoir été seul dans ce cas. Je me rappelle de plusieurs de mes amis qui exultaient à l'idée de pouvoir voter à un jeune âge. Bien entendu, toute la question était liée à la consommation ou à l'achat d'alcool, car à ce moment-là, en Alberta, il fallait avoir 21 ans pour pouvoir acheter de l'alcool. Manifestement, beaucoup de jeunes de 16, 18 et 19 ans croyaient fermement qu'il s'agissait là du genre de choses qu'on devait leur permettre et nous nous lancions alors dans de grands débats philosophiques sur l'importance de la question.

Pour ma part, je crois que cette question est assez importante pour que je propose:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire d'ajournement, afin de poursuivre l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-332, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Ce que nous étudions n'est pas une initiative ministérielle. L'article du Règlement sur lequel se fonde mon collègue l'autorise à proposer que l'étude d'une initiative ministérielle soit prolongée au-delà de l'heure d'ajournement, mais cet article ne s'applique pas aux initiatives parlementaires. Je soutiens donc que sa motion est irrecevable, puisque ce projet de loi n'est pas une initiative ministérielle, mais bien une initiative parlementaire.

M. Cooper: Madame la Présidente, tout d'abord, je pense que mon collègue n'a pas raison. Je suis simple député, comme d'autres à la Chambre. Nous avons l'occasion de participer à un débat comme celui-ci. Il s'agit d'un débat important auquel un certain nombre de députés de la Chambre voudraient participer. Il est très clair que les circonstances permettent aux députés de prendre la parole pour y participer et de prolonger la séance à cette fin.

En fait, nous estimons que cette question est importante pour un certain nombre de Canadiens. Madame la Présidente, le député de Kamloops a choisi un sujet. Il l'a déposé pour le tirage au sort. Il l'a estimé assez important pour justifier que lui et la Chambre y consacrent du temps. C'est bien ce qui s'est passé. Ce sujet a été tiré au sort.

• (1500)

Lorsque je me suis levé pour prendre la parole, certains députés, dont celui de Surrey—White Rock, ont fait la même chose. Vous pouvez donc constater, madame la Présidente, que plusieurs députés s'intéressent vivement à ce projet de loi. J'estime que nous devrions avoir l'occasion d'en poursuivre l'étude à la deuxième lecture.

Il est très clair que, si nous examinons toute la situation, nous constatons que cette demande n'a rien d'exceptionnel. En fait, un précédent a été établi par le collègue du député, le député de Burnaby—Kingsway. À une autre occasion, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, un député s'est levé pour demander que la Chambre ait la possibilité de continuer à discuter de la question dont la Chambre était alors saisie.

Si ma mémoire m'est fidèle, il n'y a pas eu 15 députés qui se sont levés pour rejeter la motion. Le débat s'est donc poursuivi pendant un certain temps et quelques députés ont alors pu exprimer leur opinion. Cela a permis à la question d'être mise au voix en fin de compte.

La question qui était alors à l'étude m'échappe, mais des députés se sont levés, et d'autres voulaient participer au débat. Je ne pense pas que nous nous trouvions dans une situation unique. Je crois que nous avons tout à fait le droit de présenter cette motion. Nous avons parfaitement le droit de demander à la Chambre d'oublier l'heure pour un certain temps et de permettre ainsi à deux ou trois autres députés qui aimeraient faire une intervention de prendre part au débat. C'est important pour nous tous qui avons été élus à la Chambre car cette question revêt une importance beaucoup plus grande pour nous, en raison. . .

[*Français*]

M. Ferland: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Sur le même rappel au Règlement? L'honorable député de Portneuf.

M. Ferland: Très brièvement, madame la Présidente. Je suis étonné que mon collègue de Kingston et les Îles hésite à vouloir prolonger le débat alors qu'il appuyait cette motion. Je doute que mon collègue de Kamloops ne veuille pas non plus accorder son consentement alors que c'est sa propre motion.

Il y a plusieurs de mes collègues ici, madame la Présidente, dans cette Chambre qui veulent parler sur cette question importante qui touche la jeunesse de notre pays. Je suis vraiment étonné de voir que mon collègue de Kingston et les Îles ne soit pas d'accord pour qu'on puisse prolonger l'heure du débat, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député semble s'engager dans un débat en ce moment.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, ce que nous faisons n'est pas conforme au Règlement. Le paragraphe 26(1) du Règlement dit très clairement que ce que nous faisons est inacceptable. Je demande donc à la présidence de dire qu'il est 15 heures.

M. Hugues: Madame la Présidente, à propos du même rappel au Règlement et pour faire suite aux points soulevés par le député du nord-ouest de l'Alberta, je pense que quelques députés voudraient prendre la parole à ce sujet des plus importants. Moi aussi. Le député a dit qu'il voulait parler et il en a parfaitement le droit. Je voulais simplement vous dire que d'autres députés s'étaient préparés pour prendre la parole à ce sujet. C'est tout.

M. Friesen: Madame la Présidente, vous m'avez bien donné la parole à moins quatre. J'en conclus que vous supposiez que je voulais parler de cette motion, que j'étais prêt et disposé à le faire.

Je trouve bizarre que les députés d'en face qui veulent maintenant qu'on dise qu'il est 15 heures soient aussi ceux qui se plaignent généralement qu'il n'y a pas assez de débat.

Nous leur donnons maintenant l'occasion de débattre une question qui intéresse de toute évidence notre collègue de Kamloops.

Mme le vice-président: Je m'excuse, mais je dois interrompre le député.

Le paragraphe 26(1) dit: «Sauf pendant la période des affaires émanant des députés [. . .]» Pareille motion peut être présentée, sauf pendant la période réservée aux affaires émanant des députés.

Le paragraphe 24(3) porte sur l'heure d'ajournement.

Je suis au service de la Chambre. S'il y a consentement unanime à ce que la Chambre poursuive ce débat aussi longtemps que les députés voudront, je suis tout à fait disposée à prolonger la séance.

M. Cooper: Madame la Présidente, je ne crois pas qu'il faille le consentement unanime.

Je crois qu'il est clair qu'un député, non pas du côté ministériel ou de l'opposition officielle, mais du parti du député de Kamloops, a établi un précédent. Il a présenté une motion et elle a été adoptée.

Je vous demande, avant de rendre votre décision, de prendre le temps, au moins, d'examiner le précédent— c'est capital. Nous ne voulons pas aller à l'encontre des règles. Loin de nous cette idée. En fait, il est très important pour nous de nous en remettre aux précédents établis à la Chambre.

Je le répète pour aider la présidence, la motion a été présentée, je crois, par le député de Burnaby—Kingsway. Ce qui m'étonne, c'est que le député de Kamloops, dont nous étudions le projet de loi, n'a pas demandé la parole pour me donner son appui.

C'est son projet de loi. Nous appuyons l'idée du député. Nous sommes avec lui, nous voulons en discuter avec lui, l'encourager et peut-être même examiner des amendements possibles. C'est extrêmement important.

M. Friesen: Il y avait un précédent.

Mme le vice-président: Il y avait un précédent.

C'est au moment de la réforme du Règlement qu'il a été prévu qu'une telle motion ne pouvait pas être présentée au cours de la période des initiatives parlementaires. Malheureusement, le nouveau Règlement est ainsi et, dans les circonstances, il m'est impossible d'agir autrement.

M. Cooper: Madame la Présidente, je n'ai pas entendu. Vous avez dit que le Règlement avait été modifié.

Une voix: Il est 15 heures.

Mme le vice-président: Le 3 juin 1987, il a été inscrit au Règlement que nous ne pouvions plus présenter de motions en vertu de l'article 26 pendant la période des initiatives parlementaires.

Des voix: Il est 15 heures.

M. Hawkes: Madame la Présidente, la Chambre peut faire ce qu'elle veut en tout temps, s'il y a consentement unanime. Par ailleurs, un vote s'impose parfois de manière à respecter l'intention et la volonté exprimées par de la majorité des députés à la Chambre. Nous sommes en train de discuter de la question de savoir si la Chambre doit ou non poursuivre ses travaux, et le député a essayé d'invoquer une disposition précise du Règlement.

Je propose que la Chambre continue de siéger aujourd'hui jusqu'à ce que la majorité des députés adoptent une motion d'ajournement déposée par un ministre de la Couronne.

Je propose donc, appuyé par. . .

Mme le vice-président: Je m'excuse, mais je dois interrompre le député. Cette motion exige un préavis de 48 heures. Je crois que le député le sait très bien. La motion est donc irrecevable. Elle exige un préavis de 48 heures.

La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le débat se poursuive?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il n'y a pas consentement unanime, je dois dire que la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 décembre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

M. Charles DeBlois (Beauport—Montmorency—Orléans): À l'ordre. J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre qu'elle a reçu la communication suivante:

Le 17 décembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 17 décembre 1990, à 15h30, afin de donner la sanction royale à certains projets de lois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

Conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Maurice A. Dionne (Miramichi) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager des moyens de veiller à ce que le développement régional reste une priorité dans toutes les décisions qui seront prises par le gouvernement.

—Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir dire quelques mots aujourd'hui au sujet de ma motion sur le développement régional. Je sais que cette question a été soulevée maintes fois par le passé, mais il semble nécessaire d'y revenir encore et encore pour que les différentes régions du pays finissent vraiment par en retirer quelque chose.

C'est d'autant plus important aujourd'hui que les différentes régions de notre pays se sentent plus isolées que jamais. Qu'il s'agisse de l'Ouest, du Nord, du nord de l'Ontario, du nord ou de l'est du Québec ou de la région de l'Atlantique, toutes ces régions ont une chose en commun: elles se sentent oubliées et abandonnées par le gouvernement fédéral. C'est une véritable tragédie.

Voilà ce qui ronge le coeur de notre pays. Si je peux contribuer à renverser cette tendance désastreuse, je le ferai avec plaisir. La situation est particulièrement critique depuis que les conservateurs sont au pouvoir.

Comme nous le savons tous, le gouvernement actuel dirige le pays comme si c'était une entreprise, faisant passer des principes comme les profits des sociétés et de bons bilans avant les intérêts des Canadiens. Et il n'y réussit même pas.

Comme les Canadiens de l'Atlantique le savent depuis toujours, les régions ne peuvent qu'en pâtir lorsque le gouvernement central ne jure que par des principes de rentabilité économique. La pièce maîtresse, la raison d'être des deux mandats du gouvernement conservateur réside dans le prétendu Accord de libre-échange. À la suite de la conclusion de cet accord, le Canada ne peut plus faire du développement régional une priorité. En effet, l'Accord de libre-échange est fondamentalement une déclaration des droits pour les grandes sociétés; leurs objectifs vont devenir les priorités du gouvernement, un point c'est tout. Ce que les grandes sociétés souhaitent en fait, c'est, en plus d'un libre accès à nos ressources naturelles, l'établissement de règles égales pour tous, en se basant sur le modèle américain.

• (1310)

Ainsi, pour le bénéfice du grand capital américain, le gouvernement conservateur a déjà bien entrepris de modifier les normes canadiennes, afin qu'elles correspondent à celles de nos voisins du Sud.

On réduit donc à néant tous nos programmes sociaux les uns après les autres, et on fait disparaître tout ce qui peut être perçu comme une subvention par les grandes sociétés américaines. La participation financière du gouvernement fédéral à l'établissement d'un climat propice

au développement régional est considérée comme une subvention par ces grandes sociétés.

Ainsi, même si le premier ministre a promis que le libre-échange ne toucherait pas durement les régions et même s'il a affirmé que l'accord en question permettrait notamment de parvenir à une plus grande égalité entre les régions, nous avons là des preuves convaincantes que son programme dur et favorable au grand capital va tout à fait à l'encontre de la notion canadienne d'égalité régionale.

Je voudrais résumer les principales répercussions de l'accord de libre-échange sur la région de l'Atlantique. Lorsque la majeure partie du pays s'était bien sortie de la récession de 1982, la région de l'Atlantique éprouvait encore des difficultés et, au lieu de l'aider, le gouvernement actuel n'a fait qu'aggraver la situation. Bien des gens de la région croient que cela découle de l'esprit de vengeance du gouvernement conservateur et du premier ministre notamment qui voulaient punir les Canadiens qui ont eu l'intelligence de voter pour les libéraux lors des dernières élections. S'il y a une chose qui menace vraiment notre développement, c'est bien le démantèlement de notre réseau de transport.

M. Belsher: Comment pouvez-vous affirmer cela sérieusement?

M. Dionne: Eh bien, je le dis avec le plus grand sérieux et je pourrais bien être en mesure de faire disparaître votre sourire avant la fin.

La privatisation, la déréglementation et les compressions dans les subventions réduisent de façon catastrophique notre capacité de transporter des gens et des produits dans la région de l'Atlantique. Ainsi, il devient extrêmement difficile de parvenir au développement durable.

Les compagnies aériennes appartiennent maintenant à des intérêts privés et n'offrent des services que sur les itinéraires les plus rentables. De ce fait, les petites localités perdent un moyen essentiel de transport ou doivent se contenter de prestations de moindre qualité. Et le pire est encore à venir.

Le transport ferroviaire est également menacé. Nous assistons au dépeçage de VIA Rail. En plus d'avoir perdu 447 emplois, la région des Maritimes n'a plus qu'un train, l'Atlantique, une fusion de l'Océan et de l'Atlantique, qui va de Halifax à Montréal six fois par semaine. Nous avons perdu les lignes Halifax-Yarmouth, Halifax-Sydney, Halifax-Port Hawkesbury, Moncton-Campbellton-Edmunston, et Halifax-Moncton-Saint John. Nous avons aussi perdu la ligne de cars jusqu'à Moncton qui reliait l'Île-du-Prince-Édouard au réseau VIA.

En ne rendant pas le réseau de transport ferroviaire efficace, les conservateurs accroissent le trafic sur les routes qui nécessiteront des travaux majeurs, car le trafic des camions est visible sur toutes les grandes routes du pays. Ont aussi été supprimées les subventions aux chemins de fer pour le transport, jusqu'aux ports de l'Est, du grain et de la farine destinés aux marchés extérieurs. La Commission des transports des provinces de l'Atlantique estime à 14,4 millions de dollars l'activité que perdra la région à cause de l'abolition du programme du tarif de l'Est. Si, comme c'est probable, les deux élévateurs à grain de l'Atlantique cessent leur activité, la perte pour la région sera de quelque 34,3 millions.

La décision que le gouvernement a prise après l'Accord de libre-échange a paralysé notre système de transport qui avait besoin d'améliorations et sans lequel le développement durable de notre région devient impossible.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique est une excellente idée que le gouvernement a réalisée. L'avantage, c'est que l'agence a été établie dans la région. Son personnel, recruté sur place, décide de questions qu'il connaît.

Le budget de l'agence devait, pour commencer, être de 1,05 milliard pour cinq ans. Un investissement modeste, mais un investissement tout de même. La difficulté, c'est que le gouvernement conservateur a trouvé le moyen de gâcher une bonne chose. Le premier ministre possède un véritable talent à cet égard.

Selon l'ordre du jour dressé par une droite insensible, on a décidé que le montant serait réparti sur une période de sept ans au lieu de cinq, ce qui signifie une réduction de 28 p. 100. Une des conséquences de ces réductions, c'est que les représentants de l'APECA devront traiter trop de cas en même temps, ce qui ne leur permettra pas d'obtenir les conseils nécessaires pour réussir aussi rapidement qu'ils le devraient. Les gens croient de moins en moins au programme et perdent confiance, ce qui montre bien l'insatisfaction face aux réalisations du gouvernement.

Le gouvernement conservateur a aussi signé des accords de collaboration avec les provinces atlantiques. Ces accords remplacent les accords de développement économique régional mis en vigueur par le gouvernement libéral. En conséquence, le Canada atlantique subit une perte de plus de 300 millions de dollars. Nous pourrions certainement consacrer ce montant au développement en ces temps difficiles. Nous en avons grandement besoin

pour bâtir une structure économique sans laquelle nous ne pourrons jamais contribuer positivement à la richesse de ce pays.

Le gouvernement conservateur réduit également les paiements de transfert au Canada atlantique. Il en résulte des réductions dans les budgets de l'assurance-maladie et de l'éducation postsecondaire, qui sont totalement inadmissibles. Une réduction de 17,7 millions de dollars a été effectuée cette année et, l'an prochain, on prévoit une réduction de 37 millions de dollars. Voilà ce que les conservateurs appellent le progrès.

Il faut remarquer en outre qu'étant donné ses politiques budgétaires et monétaires conçues pour juguler au moyen de taux d'intérêt élevés l'inflation que l'on observe surtout dans le sud de l'Ontario et d'une hausse artificielle du dollar découlant encore une fois directement de l'Accord de libre-échange, le gouvernement conservateur a éliminé des emplois à un rythme effarant au Canada atlantique et dans le reste du pays.

Cela ne tient pas compte de la fermeture des bureaux de poste locaux, des réductions à Radio-Canada, de la mauvaise gestion des pêches et du retard qu'accuse le projet Hibernia.

Une fois son scénario en place pour un désastre économique et social, que fait le gouvernement? Il réduit notre programme d'assurance-chômage. Environ 77 500 Canadiens de l'Atlantique subiront cette année une perte nette de leurs prestations d'assurance-chômage. Cette perte ne pouvait survenir à un pire moment. L'assurance-chômage a toujours été considérée comme un moyen pour le gouvernement fédéral de réaliser une quelconque égalité dans tout le pays et d'amoindrir les difficultés éprouvées dans certaines parties des régions.

Encore une fois, il est totalement inadmissible que les sociétés américaines croient que l'appui du gouvernement canadien au programme d'assurance-chômage représente une subvention et que celui-ci constitue par conséquent un avantage déloyal pour les sociétés et les employeurs du Canada. Le gouvernement conservateur a décidé d'abaisser nos normes afin de les rendre comparables à celles en vigueur aux États-Unis. Le coût du programme sera désormais entièrement assumé par les employés et les employeurs et ce sont des citoyens et les régions qui en subiront le contrecoup. La région de l'Atlantique sera frappée particulièrement durement.

• (1320)

J'aurais encore bien des choses à dire concernant le marasme dans lequel le gouvernement conservateur a plongé le Canada atlantique au profit de la grande entreprise américaine. Mais l'heure est maintenant venue de penser aux solutions. En existe-t-il? Je crois que oui. Il existe une solution, mais uniquement si l'on a la volonté politique voulue pour l'adopter.

Voyons brièvement quelles solutions les divers partis nous offrent. Tous semblent d'accord pour dire que l'existence d'une politique efficace de développement régional est vitale pour le Canada. Malheureusement, personne ne semble s'entendre sur les moyens à prendre pour atteindre cet objectif, surtout parce qu'il ne semble pas exister de consensus sur ce que devrait être une politique efficace de développement régional.

Voyons un peu les déclarations qui ont été faites à ce sujet à la Chambre. Je suis convaincu, monsieur le Président, qu'un examen des diverses formules de développement régional fera ressortir la rigueur de celle du Parti libéral.

Le NPD s'est nettement montré défavorable à la politique du gouvernement actuel sur le développement régional. Il prétend que nous devrions revenir à la façon de faire qui prévalait au temps où nous avions un ministère de l'Expansion économique régionale. Nous devrions, selon lui, aborder le développement régional d'une manière holistique. Pour définir cette approche, le NPD propose de créer un comité permanent et un ministère du développement régional. Le mandat de ce ministère engloberait tous les éléments du développement économique dans une région donnée. Ainsi, le transport, les pêches et le développement économique seraient envisagés en fonction d'une approche globale et non isolément.

Fidèle à ce principe, le NPD s'est montré en désaccord avec la vision décentralisée du gouvernement concernant le développement régional. Il a émis, par exemple, des réserves à propos de la création de l'APECA, disant que les pouvoirs et le mandat de celle-ci étaient beaucoup trop limités et que les intérêts du Canada atlantique seraient peut-être mieux servis s'il existait un ministère du développement régional à Ottawa.

Les conservateurs, pour leur part, ont défendu leur politique en disant que l'APECA était efficace justement parce qu'elle avait son siège au Canada atlantique et que les gens de la région pouvaient jouer un rôle déterminant dans la définition de ses interventions et de ses fonctions. Ils affirment en outre que même si l'APECA a son siège social à Moncton, elle a des bureaux régionaux dans chacune des capitales provinciales et un bureau à Ottawa.

Les néo-démocrates et même les conservateurs défendent des points de vue valables. Toutefois, ils font également de nombreuses déclarations trompeuses et, permettez-moi de le dire, fausses. Le point de vue du Parti libéral repose sur un amalgame des arguments valables et le rejet des faux. La façon dont le NPD conçoit le développement régional est régressive. Celle des conservateurs est corporatiste. Tout le monde semble reconnaître qu'une politique efficace de développement régional est vitale pour le Canada. Mais malheureusement, personnne ne semble s'entendre sur le moyen d'atteindre cet objectif essentiellement parce qu'il ne semble pas y

avoir de concordance de vues sur la définition d'une politique efficace de développement régional.

Jetons un coup d'oeil sur les opinions qui ont été exprimées à la Chambre. Je suis convaincu que l'examen des diverses conceptions en matière de développement régional révélera la force du point de vue du Parti libéral.

Le NPD a dit clairement qu'il n'était pas d'accord avec la politique qu'applique actuellement le gouvernement en matière de développement régional. Il soutient que nous devrions rétablir les choses comme elles étaient auparavant.

Compte tenu de cela, le NPD a exprimé son insatisfaction à l'égard de l'approche gouvernementale décentralisée face au développement régional. Il a critiqué la création de l'APECA, par exemple.

Par contre, les conservateurs ont défendu leur politique en disant que l'APECA est efficace précisément parce qu'elle est située dans la région de l'Atlantique, ce qui permet aux Canadiens de cette région de jouer un rôle de premier plan pour déterminer le rôle que joue cette agence et comment elle fonctionne. De plus, les conservateurs soulignent que même si l'administration centrale de l'APECA se trouve à Moncton, il existe des bureaux régionaux, comme je l'ai dit plus tôt.

Les libéraux estiment que si le Canada veut être concurrentiel, il est indispensable que la politique de développement régional et les décisions en matière d'investissement public fassent partie intégrante de la politique économique du pays. Nous croyons que notre pays a besoin des avantages qui peuvent provenir d'économies régionales fortes.

Nous croyons que la croissance économique des deux prochaines décennies dépendra grandement des activités fondées sur les connaissances et les services. Pour réussir, les industries devront s'appuyer sur une main-d'oeuvre instruite et productive et sur des systèmes de communications rentables pour le transfert de données et de nouvelles connaissances. Il ne sera pas nécessaire de confiner ces industries dans le centre industriel du Canada. La qualité de vie, les services de communications, le transport des personnes et les installations de traitement de l'information seront les principaux facteurs qui détermineront où les entreprises de demain prospéreront.

À notre avis, le gouvernement canadien peut créer les conditions nécessaires pour attirer vers les régions à croissance lente, comme le Canada atlantique, les industries axées sur les connaissances et les ressources. Autrement dit, nous croyons qu'il est possible de faire le contraire de ce que fait actuellement le gouvernement conservateur.

Des investissements bien planifiés du secteur public peuvent stimuler ceux du secteur privé. Nous voulons orienter des investissements publics vers les régions à croissance lente. Le Canada atlantique, par exemple, a besoin d'investissements importants pour développer davantage son infrastructure de base. Monsieur le Président, non seulement le gouvernement canadien peut-il intervenir, il doit le faire afin que le Canada atlantique puisse un jour contribuer à notre prospérité nationale.

Des voix: Le temps est écoulé.

M. Dionne: Au milieu des années 70, lorsqu'il était président du Conseil du Trésor, notre chef, Jean Chrétien, a montré qu'il pouvait exercer le leadership nécessaire en mettant en place un programme exhaustif de décentralisation des services gouvernementaux . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. J'inviterais l'honorable député à conclure puisque son temps de parole est terminé.

[*Traduction*]

M. Dionne: J'en ai pour trente secondes, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous avez trente secondes.

M. Dionne: Je vous remercie. Notre chef, Jean chrétien, a déjà exercé ce genre de leadership lorsqu'il était président du Conseil du Trésor. Plus de 10 000 emplois ont alors été créés. Cela peut se faire à nouveau.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, dans le peu de temps dont nous disposons aujourd'hui pour débattre de la motion du député, il me paraît important de rappeler certains faits en discutant de la motion sous l'angle de ce que nous pouvons faire au Canada pour stimuler le développement régional.

C'est une motion, vous le savez, que nous pouvons appuyer, mais je soupçonne le député d'avoir l'esprit un peu tortueux à en juger par la façon dont il l'a libellée. Il s'attend à ce que les députés ministériels l'appuient eux aussi.

M. Dionne: Je ne m'attends à rien de la part du gouvernement.

M. Gardiner: Il ne s'attend à rien de la part du gouvernement. C'est bien ce que nous en sommes venus à attendre de la part des conservateurs.

Il a fait certaines observations qui méritent qu'on s'y attarde. Il avait commencé à passer en revue tout le chapitre des succès et des échecs que nous avons connus jusqu'ici en matière de développement régional sous les libéraux et sous les conservateurs. Je voudrais parler de certains des programmes généraux qui ont une incidence sur le développement régional et de certaines des véritables mesures de développement régional que les gouvernements ont prises. Je m'attacherai plus particulièrement aux ententes-clés où le gouvernement a nettement échoué.

• (1330)

Voyons un des outils généraux de développement régional. Je veux parler de VIA Rail. Tous les Canadiens savent sans aucun doute que le gouvernement actuel, et le gouvernement libéral précédent, n'ont pas fait preuve du leadership nécessaire pour veiller à mettre en place un réseau complet, bien géré et bien entretenu de transport des voyageurs d'un bout à l'autre du pays.

Le député a parlé de son chef quand il était au pouvoir. Je me rappelle que lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils ont sabré dans VIA Rail de la même façon que les conservateurs. Le député a parlé aussi de l'importance de nous donner une politique de l'éducation qui permette aux travailleurs d'acquérir les compétences et les connaissances techniques nécessaires pour faire face à la concurrence dans le monde d'aujourd'hui. L'enseignement postsecondaire est l'un des leviers que nous mettons à profit pour y parvenir au Canada.

Il est important de dire aussi que malgré tout l'appui que les députés donnent à l'enseignement postsecondaire, on s'inquiète beaucoup, dans ma province, parce que—vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président—dans leur programme du six et du cinq, les libéraux ont fait sauter la règle qui exigeait que les transferts de fonds fédéraux pour la santé et l'enseignement postsecondaire soient dépensés à cette fin. Maintenant, c'est une question de confiance.

J'ai demandé au secrétaire d'État s'il pouvait nous dire si les fonds attribuer par le gouvernement fédéral pour la santé et l'éducation postsecondaire étaient dépensés à cette fin dans la province de la Colombie-Britannique. Le ministre nous demande de faire confiance à la province. C'est ainsi, entre autres, que le gouvernement libéral précédent a permis que certaines provinces utilisent ces fonds pour paver des routes, comme ce serait le cas, semble-t-il, en Colombie-Britannique. Ce n'est pas le genre de politique de développement régional dont le Canada a besoin.

Examinons aussi certains programmes destinés expressément au développement régional. Comme vous le savez, monsieur le Président, ce sont nos ressources primaires qui nous ont rendus riches et prospères. Or, dans certains domaines comme l'agriculture, les pêches et les forêts, où nous exploitons des ressources renouvelables, le gouvernement n'a pas pris les initiatives qui s'imposaient.

J'en ai fréquemment mentionné une sorte à la Chambre. Il s'agit bien sûr des ententes dans le domaine forestier, des ententes très particulières conclues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour aider au reboisement et à la recherche nécessaire. Dans le cadre de ces ententes, les deux niveaux de gouvernement peuvent parler de la nécessité d'adopter une politique environnementale convenable pour nos forêts.

Qu'avons-nous? Nous nous attendons que le gouvernement fédéral cherche à s'assurer que le développement régional reste une priorité. Quelle est la priorité des ententes forestières dans l'ouest du Canada? Comme vous le savez sans doute, les dernières ententes en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba ont expiré le 31 mars 1989. En Colombie-Britannique elle a expiré le 31 mars 1990. D'après ce que dit le ministre provincial des forêts au sujet d'engagements verbaux de financement en vertu du plan vert, comme vous le savez, celui-ci ne prévoit pas l'affectation de fonds expressément pour la foresterie en Colombie-Britannique.

Donc, c'est ce que je disais au début, le développement régional dans ce pays se fait au hasard. Nous avons eu, ce matin, à Halifax, l'annonce d'une autre entente de coopération avec la province, qui sera probablement le prochain gâchis. Là encore, l'entente forestière a expiré en 1989. L'entente fédérale-provinciale sur le développement forestier a été reconduite pour deux ans en Colombie-Britannique. Elle doit être renouvelée le 31 mars 1991. Je me demande où en est ce dossier présentement. Ce ne sont pas seulement les programmes qui sont administrés au petit bonheur, ce sont certaines régions du pays qui courent à la catastrophe à cause de ce gouvernement et de sa politique de développement régional.

Je suppose que tout espoir n'est pas perdu, mais on se demande si en mettant l'accent sur les stimulants, la nouvelle entente signée ce matin ne sera pas plus préjuciable qu'autrement car les provinces et les régions vont commencer à faire de la surenchère les unes par rapport aux autres. Or, on sait que la surenchère entraîne un abaissement des normes et qu'elle finit par donner lieu à une politique vraiment préjudiciable. Le gouvernement y

va certes au petit bonheur en ce qui concerne les ententes forestières.

En tout cas, c'est d'un échec dont nous avons été témoins en Colombie-Britannique car le ministre de l'Agriculture m'a dit, dans une lettre qu'il m'a fait parvenir dernièrement, que l'entente auxiliaire sur le développement agro-alimentaire régional avait été mise en veilleuse jusqu'à ce qu'on trouve la solution à toute une pléthore d'autres problèmes. Voici ce que le ministre a dit:

> Mon ministère n'a pas trouvé de fonds ou d'instrument pour établir des programmes agricoles susceptibles de remplacer l'EADAR, à moins que ces programmes ne soient inclus en priorité dans l'entente de développement économique et régional.

Il parle des ententes de développement économique et régional. Monsieur le Président, si ce n'est pas un échec, je me demande bien ce que c'est. Somme toute, cela revient à dire qu'en Colombie-Britannique, les ententes relatives à l'agriculture ne sont pas vraiment opérationnelles.

Nous devons mettre au point une politique de développement régional au pays. Nous devons redresser la situation des ressources du pays, comme le fait mon collègue de Thunder Bay—Atikokan, avec sa politique de rétablissement des services de VIA Rail, car il s'agit d'un outil de développement régional.

Nous devons avoir une politique qui fasse en sorte que nous puissions aller de l'avant avec ces ententes, que nous ne nous cachions pas derrière une façade d'annonces en faisant traîner les choses en longueur pendant deux ans et demi encore, parce que le gouvernement pense être alors en mesure de présenter une politique de développement régional.

Nous appuyons la motion. Elle est plutôt vague. Je suppose que le plan de développement régional des libéraux n'est pas défini précisément et, pour cette raison, je pense que le gouvernement pourrait également l'appuyer. Je sais qu'il le fera. J'espère que ses intentions sont honnêtes, même si ses réalisations passées nous permettent d'en douter. Espérons que son attitude changera avec cette motion.

Je suis convaincu que, compte tenu des politiques que nous avons mises au point, les néo-démocrates seront en mesure de présenter une politique de développement régional globale pour le pays, après les prochaines élections.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, depuis quelques années, le monde entier est engagé dans un ordre économique qui se modifie très rapidement. Ce qui caractérise essentiellement ce nouvel ordre, tant au plan industriel que commercial, c'est la globalisation ou, si l'on veut, l'internationalisation des échanges. Pour un pays comme le nôtre, extrêmement vaste et peu peuplé, cela représente un certain nombre de défis vitaux pour le maintien de notre niveau de vie, de nos programmes sociaux et de nos systèmes de valeurs.

Pour le Canada, pour le Québec, cette vague de changements économiques représente des risques, bien sûr, mais aussi des occasions inédites de développement et de prospérité que nous devons saisir.

Cela fait six ans que notre action dans le domaine économique est entièrement dominée par cette nécessité fondamentale: que toutes les régions du Canada puissent tirer avantage du nouvel ordre économique qui est en train de se bâtir. Dès le début, nous avons articulé un programme d'action à long terme qui nous permettrait d'atteindre ces objectifs.

Les problèmes du Québec sont liés à un ensemble de phénomènes tels que l'émergence d'un nouvel ordre industriel, l'internationalisation des marchés, le rôle accru de la concurrence dans le commerce international et l'apport de plus en plus essentiel de la recherche, du développement et de la formation du personnel dans l'ouverture et le maintien des marchés. Toute politique de développement régional doit absolument tenir compte de ces données.

Monsieur le Président, depuis maintenant six ans, le Québec poursuit une croissance économique soutenue qui lui a permis de s'engager dans la modernisation de son assise industrielle. Mais il reste encore beaucoup à faire avant que cette modernisation soit complétée.

De plus, la problématique du développement régional, au Québec, doit tenir compte d'une donnée fondamentale, soit le caractère dualiste de l'économie québécoise. Nous avons, d'une part, les régions centrales, essentiellement composées de zones urbaines où est concentrée 85 p. 100 de la population; leurs économies s'articulent autour des secteurs secondaires et tertiaires. D'autre part, il y a les régions de ressources, couvrant plus de 90 p. 100 du territoire québécois, mais à peine 15 p. 100 de la population. L'économie de ces régions de ressources est

axée, avant tout, sur le secteur primaire et l'exploitation des richesses naturelles telles que la forêt, les ressources minérales et les pêches.

• (1340)

Monsieur le Président, nous avons signé avec le gouvernement québécois une entente-cadre de développement régional qui tient compte de cette dualité et des nécessités qu'elle impose. Voyons de plus près quelles sont ces nécessités, selon qu'on parle des régions centrales ou des régions de ressources.

L'économie des régions centrales—j'entends la grande région de Montréal, celle de Québec, de l'Estrie, des Bois-Francs et de l'Outaouais—est plus diversifiée et plus développée que celle des autres régions. Les secteurs traditionnels continuent d'y occuper une place, mais ils ont été supplantés par de nouveaux secteurs d'activité. Ce que nous devons faire maintenant, c'est accélérer la modernisation des appareils de reproduction et de production, faire en sorte que les entreprises adoptent rapidement les techniques de pointe qui leur permettent d'être plus productives, plus efficaces et plus concurrentielles, de façon à se tailler une place sur les marchés.

Il est bien clair, dans ce contexte, que l'économie de la grande région de Montréal fait face à des besoins particuliers. Parce qu'elle est une métropole en concurrence directe avec d'autres grandes villes nord-américaines, parce que près de la moitié de la population du Québec y est concentrée, son activité économique a une infuence directe sur le développement des autres régions. Il est donc essentiel que l'établissement et le maintien des secteurs modernes d'activité économique y soient stimulés, puisqu'ils sont créateurs d'emplois durables et de qualité, et qu'ils génèrent une grande activité dans d'autres secteurs connexes.

Depuis quelques années, la région de Montréal fait des progrès marqués dans des secteurs d'activités dynamiques et porteurs d'avenir. Ainsi, le domaine de l'aéronautique est fort bien représenté avec des compagnies comme Bombardier, Pratt et Whitney et Bell Hélicoptère, sans parler de Spar Aerospace, qui a obtenu le mandat de construire le RADARSAT, premier satellite de télédétection conçu et fabriqué au Canada. Il n'y a pas de doute que l'installation sur la Rive-Sud de l'Agence spatiale canadienne contribuera à générer, à Montréal, une grande activité économique dans le domaine de l'aéronautique, comme dans celui des télécommunications.

Montréal est, par ailleurs, en train de constituer un vaste réseau de grandes et de petites entreprises spécialisées dans la microélectronique, l'informatique, la mise au point de logiciels et la fabrication de circuits imprimés.

D'autres secteurs économiques, générateurs d'emplois, sont plus présents que jamais dans la grande région de Montréal. Que l'on pense à l'industrie pharmaceutique, au domaine de la biotechnologie, ou encore au génie-conseil dans lequel nous comptons deux géants: Lavallin et SNC.

Tous ces domaines d'activité requièrent une technologie de pointe et une grande valeur ajoutée. Ils procurent des emplois de qualité et recèlent un grand potentiel au niveau de l'exportation. Il est primordial que l'économie montréalaise mise de plus en plus sur ces secteurs d'avenir.

Bien sûr, les gouvernements sont prêts à faire leur part, à mettre sur pied des programmes et à coordonner les efforts en ce sens, mais il est clair que l'entreprise doit s'engager de façon pressante dans la recherche et le développement, inhérents au développement économique.

Monsieur le Président, il est d'autant plus important de consacrer des efforts à nos régions de ressources, compte tenu que leur base industrielle est peu diversifiée et souvent menacée, que ces régions sont éloignées des grands centres et que le taux de chômage y est nettement plus élevé que dans les régions urbaines.

Des initiatives sont donc prises afin de mettre en valeur les ressources naturelles par l'amélioration de l'aménagement et la conservation dans une optique de développement durable. Il faut également améliorer les compétences techniques et professionnelles de la main-d'oeuvre.

Par exemple, dans le domaine de l'exploitation de la forêt, des pâtes et papiers et du bois de sciage, nous nous attachons, en collaboration avec le gouvernement du Québec, à la mise en oeuvre d'une meilleure gestion forestère, à la construction de nouvelles routes d'accès vers les ressources et surtout au reboisement qui est un aspect essentiel du développement durable.

Nous affectons également des fonds à la diversification des entreprises régionales, ainsi qu'à des programmes de développement dans le domaine des pêches et de l'agro-alimentaire.

Quant au besoin de modernisation des appareils de production, nous avons mis sur pied une série de programmes qui mettent l'accent sur ce besoin. Ainsi, le programme fédéral concerté de développement des entreprises et le programme fédéral concerté de renfor-

cement de la productiivité manufacturière visent précisément à soutenir les petites et les moyennes entreprises qui s'engagent dans la modernisation de leurs équipements et la diversification industrielle.

Monsieur le Président, en terminant, ce qui importe avant tout, c'est que tout le monde prenne conscience des défis et des possibilités de développement, que l'on s'entende sur les objectifs et que l'on concentre nos efforts dans la même direction. De son côté, le gouvernement continuera d'affecter les ressources de la façon la plus judicieuse possible et continuera aussi d'informer les entreprises québécoises sur les meilleurs moyens de profiter de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: le député a parlé en inuktitut.*]

Pour ceux qui ne parlent pas inuktitut, je poursuivrai en anglais.

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur la motion de mon collègue de Miramichi, qui concerne le développement régional.

Je voudrais féliciter mon collègue, le député de Miramichi, de sa motion et de porter à notre attention la question du développement régional. Dans sa région comme dans la mienne, il est essentiel que le gouvernement fédéral maintienne une présence active et dynamique. Depuis quelques années, le gouvernement a réduit son engagement dans le Nord.

Par exemple, le gouvernement fédéral a réduit les transferts fiscaux au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. En 1984, le gouvernement libéral avait négocié des ententes de financement quinquennal avec le gouvernement des deux territoires.

Le gouvernement actuel a modifié cette formule dans les négociations de cette année. Il l'a modifiée de telle manière que les deux territoires recevront moins d'argent au cours des cinq prochaines années qu'ils en auraient touché suivant l'ancienne formule. Les Territoires du Nord-Ouest recevront environ 110 millions de dollars de moins au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement du Yukon en recevra 80 millions de moins environ.

En plus de ces réductions, les deux territoires attendent toujours le renouvellement des ententes de développement économique du Nord. Ils ont entamé les négociations. J'espère que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest conclura une entente satisfaisante.

En 1984, le Yukon et le gouvernement fédéral ont signé une entente de développement régional échelonnée sur cinq ans et évaluée à 26,4 millions de dollars. Cette entente, de même que les accords auxiliaires, ont expiré en mars 1989. Près de deux ans se sont écoulés, et nous n'avons toujours pas négocié une nouvelle entente de développement économique régional avec le Yukon. Certes, le gouvernement fédéral a fourni au gouvernement du Yukon un financement provisoire, mais celui-ci ne visait que quelques activités et non la totalité de celles qui étaient subventionnées auparavant.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la situation est semblable. En 1987, les gouvernements ont signé une entente de développement économique échelonnée sur quatre ans et d'une valeur de 38,3 millions de dollars. Deux des six ententes auxiliaires négociées dans le cadre de l'accord général ont expiré en mars dernier. L'une d'elles, l'entente sur le tourisme, a eu droit à un financement provisoire.

Les quatre autres ententes auxiliaires vont expirer en mars 1991. Il faut renouveler les ententes de développement économique avec les deux territoires pour en garantir la croissance économique.

• (1350)

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement veut un programme plus souple, moins axé sur les profits, qu'il pourrait mettre en oeuvre dans les régions et les collectivités moins développées. Nous attendons avec impatience les annonces du ministre des Affaires indiennes et du Nord sur les ententes de développement économique renouvelées avec les deux territoires et nous nous attendons à ce que ces ententes soient assorties de fonds suffisants.

Les consommateurs et les entreprises du Nord s'inquiètent encore beaucoup des répercussions de la taxe sur les produits et services. Les territoires septentrionaux ayant déjà le coût de la vie le plus élevé du Canada, la taxe sur les produits et services les frappera encore plus durement que toutes les autres régions. Je dis cela surtout pour l'est de l'Arctique, région que je représente, où le coût de la vie peut être de deux fois et demie plus élevé qu'à Ottawa. Le litre de lait y est, par exemple, à 5 $ comparativement à 1 $ et quelques cents à Ottawa. Donc, monsieur le Président, je crois que nous devons

convaincre le gouvernement qu'il doit faire tout ce qu'il peut pour le développement régional du Nord.

Ces deux dernières années, moi et d'autres représentants du Nord avons dit au ministre des Finances que la TPS nuirait plus qu'elle n'aiderait le Nord. Le ministre s'entête encore à dire que nous en retirerons des avantages, en dépit des preuves du contraire. Le ministre des Finances continue de soutenir que le Nord sera dans une meilleure situation après l'entrée en vigueur de la TPS. La TPS pourrait peut-être favoriser le développement des ressources—je dis «pourrait», avec un point d'interrogation—mais la personne qui habite à Pond Inlet, Coppermine, Pelly Bay ou Grise Fiord sera désavantagée parce que son pouvoir d'achat va diminuer considérablement, surtout dans le cas des épiceries parce qu'elle va payer la TPS de 7 p. 100 sur des produits qui, actuellement, ne sont pas frappés par la taxe sur les ventes des fabricants.

Au début du mois, le gouvernement ontarien a rendu public un rapport de la firme de conseils en administration Ernst and Young qui confirme cette répercussion négative sur le Nord. Ce rapport avait été demandé par les ministres provinciaux et territoriaux responsables du développement économique du Nord. Je vais en citer quelques passages pour la gouverne des députés et de tout fonctionnaire du cabinet du ministre des Finances qui pourrait être à l'écoute.

Comme le ministre fait d'habitude, il a répondu à la question que je lui ai posée à ce sujet à la Chambre il y a deux semaines environ en citant le seul commentaire positif du rapport. Je cite: «La petite entreprise dans tous les secteurs va être forcée de supporter le fardeau d'observation, particulièrement lourd dans le Nord où il y a pénurie de conseillers professionnels.»

Les arts et métiers constituent une industrie majeure dans l'est de l'Arctique. D'après le rapport, ces activités, et je cite, « . . . vont subir l'impact de la taxe sur les produits et services parce qu'elle va s'appliquer aux oeuvres d'art originales qui n'étaient pas sujettes à la taxe sur les ventes des fabricants. La TPS s'ajoutera au coût de transport de l'oeuvre d'art jusqu'au marché du Sud, même si l'artiste préfère être exempté de la taxe parce que ses ventes annuelles sont inférieures à 30 000 $».

J'ai une autre citation: «À cause de la TPS, les municipalités, les universités, les hôpitaux et les écoles des régions nordiques auront des dépenses totales plus élevées. Les remboursements à ces institutions seront basés sur un seul calcul national de l'augmentation du fardeau fiscal attribuable à la réforme de la taxe de vente. Toutefois, comme les marges commerciales locales et les coûts de transport ne sont pas sujets à la taxe sur les ventes des fabricants, cette portion du prix d'achat des institutions du nord est moins élevée que dans les régions du sud. Par conséquent, les remises seront inférieures à l'augmentation du fardeau fiscal due à la TPS.

Je profite de cette occasion pour appuyer la motion que mon collègue de Miramichi a proposée au sujet du développement régional.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion aujourd'hui de dire quelques mots au sujet du développement régional, qui constitue l'une des grandes priorités du gouvernement. D'ailleurs, les résultats sont là pour le prouver.

Je voudrais dire également quelques mots à propos du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest créé en 1987. En 1988, quand on a adopté la loi, on a affecté 1,2 milliard de dollars aux quatre provinces de l'Ouest. Le siège social est situé à Edmonton, mais des bureaux satellites se trouvent dans chacune des provinces.

Le gouvernement a choisi une stratégie régionale qui est conforme aux circonstances spéciales, aux besoins, aux caractéristiques uniques, à la force et même aux faiblesses des régions visées.

Les habitants de l'Ouest du Canada savent bien que nos ressources sont très volatiles et que malheureusement les secteurs du pétrole, du gaz et de l'agriculture ne sont pas stables; ils ont tendance à connaître des hauts et des bas. Pour y avoir contribué et m'y être intéressée, je peux vous dire que le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest a connu énormément de succès.

Depuis sa création, plus de 1 866 projets réguliers, représentant environ 542 millions de dollars, ont été approuvés. Je tiens aussi à souligner que l'aide accordée ne sert pas à renflouer des entreprises en difficulté, pas plus qu'à moderniser des usines ou à financer l'expansion d'entreprises. Ele sert à promouvoir la diversification de l'économie. C'est son principal objectif, promouvoir de nouveaux produits, de nouvelles technologies, de

nouvelles techniques, de nouveaux marchés et des substituts aux importations dans l'Ouest du Canada.

Le Programme a également appuyé 16 projets systémiques totalisant environ 52 millions de dollars. L'un de ces projets est le *Centre for Frontier Engineering Research*, le CFER. Le Centre vient justement de diffuser un document à l'occasion du lancement de ce projet de 18 millions de dollars qui a eu lieu à Edmonton, le 28 mai dernier.

Cette réalité est le fruit de la collaboration du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et du secteur privé.

Non seulement cette initiative a-t-elle été extrêmement avantageuse, mais ce qu'il y a de beau avec le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, c'est que 80 p. 100 des crédits engagés sont remboursables. Le Bureau tend une main secourable. Il permet aux entrepreneurs de démarrer, mais il ne fait pas de cadeau.

Il y a lieu également de signaler, dans le discours du trône de 1989, la politique du gouvernement au sujet des achats. Les acheteurs du gouvernement devaient tenir compte de considérations régionales. Depuis deux ou trois ans, les provinces de l'Ouest ont bénéficié de trois ou quatre contrats d'envergure, y compris le contrat pour le CAATS du ministère des Transports, d'une valeur de 380 millions de dollars qui fut octroyé à la société *Hughes Aircraft Canada* qui doit ouvrir des bureaux à Calgary et à Vancouver. Ce contrat d'une valeur de 380 millions de dollars devrait avoir des retombées de plus de 500 millions de dollars dans toutes les régions du Canada.

En outre, il y a le contrat de plus d'un milliard de dollars du ministère de la Défense nationale qui fut adjugé à la société *Computing Devices Canada*. Cette société doit établir son siège social à Calgary. Quatre-vingt p. 100 de ce milliard de dollars va certainement aboutir dans les provinces de l'Ouest.

En terminant, je tiens à mentionner l'octroi de 1,05 milliard de dollars à l'APECA dont le siège est à Moncton, l'octroi de 60 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à la FEDNOR dont le siège social est à Sault Ste. Marie, et l'octroi de 1,2 milliard de dollars au Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Ce ne sont plus les fonctionnaires d'Ottawa qui prennent les décisions. Ce sont les gens des régions qui décident dans leur région en fonction de leurs besoins. La diversification est si importante.

• (1400)

Nous sommes toujours prêts à accepter les bonnes idées pour ce qui est d'améliorer le programme ou de mieux l'appliquer. C'est une initiative qui a vraiment été fructueuse. Je dois donc conclure que la motion que nous examinons aujourd'hui ne se justifie pas. La diversification régionale est une priorité du gouvernement actuel; il en sera toujours ainsi.

M. le Président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[*Français*]

Conformément à l'article 86(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en août dernier, à Gaspé, la force des Québécois à Ottawa, soit les députés conservateurs, a permis d'adopter une résolution demandant au gouvernement fédéral d'enlever les contraintes de la Loi canadienne de la santé qui empêchent d'imposer des tickets modérateurs et autres charges à l'usager. Le sénateur Roch Bolduc, qui a lui-même travaillé avec une douzaine de conservateurs québécois à des projets de réforme du système de santé fédéral a déclaré «ce sont les relents du système des années 1950, ces mêmes gens qui nous ont mis en faillite», désignant par là les fonctionnaires qui ont travaillé pour le régime libéral.

Monsieur le Président, je sais que M. Marc-Yvan Côté est un fonceur et il entend apporter une réforme aux soins de santé et aux services sociaux du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, vendredi dernier, la B.C. Central Credit Union a publié un rapport faisant état du contrôle qu'exercent les étrangers sur notre industrie forestière. Les résultats du rapport sont très inquiétants. D'après cette étude, les sociétés étrangères contrôlent un peu plus de 43 p. 100 de l'actif de l'industrie.

Cette mainmise est favorisée par l'accord de libre-échange conclu par le gouvernement, de même que par l'imposition, par ce dernier, de tarifs sur le bois-d'oeuvre. Cette mainmise étrangère sur notre industrie principale soulève de sérieuses questions quant à l'avenir de nos collectivités forestières et à notre aptitude à gérer nos forêts de manière à pas nuire à l'environnement.

Le ministre des Forêts devrait entreprendre dès maintenant une enquête sur le contrôle croissant qu'exercent les étrangers sur notre industrie forestière, avant que le gouvernement ne permette à toutes nos ressources de se retrouver entre les mains de multinationales américaines.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME À MGR ALBERTUS MARTIN

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, la population du diocèse de Nicolet et tout le Québec perdent, avec le décès de Mgr Albertus Martin, un des grands bâtisseurs et un des plus grands défenseurs de l'Église du Québec.

Mgr Martin était un érudit et un grand spécialiste du droit canonique écouté dans le monde entier. Il s'était impliqué à fond dans les réformes suggérées par le Concile Vatican II. Il était reconnu comme possédant une intelligence remarquable et un zèle apostolique d'une ardeur exceptionnelle. Ses talents d'administrateur et de motivateur l'ont amené à fonder le séminaire de Nicolet, à rebâtir la cathédrale de Nicolet lors de l'éboulis et à donner une gestion financière saine à chacune de ces paroisses.

Homme d'une grande disponibilité, il savait rassembler ses brebis à la suite d'une épreuve, que ce soit un feu, un deuil, la maladie ou une perte d'emploi. Il laisse derrière lui une oeuvre apostolique incomparable. Sa simplicité, son dévouement, son sens du travail, son honnêteté, sa générosité, sa bonté, son amabilité, sa distinction faisaient de lui un homme doué d'une rare spiritualité et exemplaire en tout.

Mgr Martin aimait souvent citer Saint-Paul. À mon tour, je cite saint Paul en pensant à lui. Saint-Paul disait dans une lettre aux Galates: «Il produira les fruits de l'esprit que sont la charité, la paix, la joie, la longanimité, la serviabilité, la bonté, la confiance dans les autres et la douceur et la maîtrise de soi». Voilà bien décrit par saint Paul l'héritage de Mgr Martin. Adieu et merci, monseigneur Martin!

* * *

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, dans le rapport qu'il a déposé la semaine dernière, le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes déclare que le bien-être économique des Canadiens est tributaire des sciences et de la technologie.

Si nous voulons créer des emplois au Canada, nous devons accroître la valeur de nos produits et services en favorisant les efforts de recherche dans le domaine des sciences et de la technologie et en perfectionnant les compétences des Canadiens, non seulement des scientifiques et des technologues, mais également des hommes et femmes qui travaillent dans les usines au Canada.

Il s'agit là d'un message très simple que le gouvernement conservateur, jusqu'à maintenant, n'a pas encore compris. On pouvait lire à la une d'un journal, en fin de semaine, le titre suivant: «Le PM détruit les espoirs d'éminents scientifiques canadiens.» Ce titre est faux, monsieur le Président. Il devrait plutôt se lire comme suit: «Le PM détruit les espoirs de tous les Canadiens.»

Le gouvernement a nui aux efforts du Canada en matière de R et D, a réduit l'aide accordée à la recherche et au développement industriels, a diminué les paiements de transfert dans le domaine de l'enseignement postsecondaire de même que les subventions destinées à la formation.

Peut-on s'attendre à ce que le gouvernement effectue un virage complet dans ce domaine ou est-il trop tard pour renverser la tendance?

* * *

LES LOGEMENTS AUTOCHTONES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est maintenant la saison des Fêtes et il nous incombe d'encourager la générosité et la compassion à l'égard de notre prochain. Pourtant, il est tragique qu'un grand nombre de nos peuples autochtones vivent dans des logements surpeuplés, souvent sans eau et sans égout.

Les enfants autochtones peuvent-ils bénéficer de l'enseignement dont ils ont besoin alors qu'ils rentrent tous les soirs dans un logement surpeuplé? Peuvent-ils retourner à l'école reposés et prêts à apprendre après avoir essayé de dormir avec tant d'autres personnes dans la même chambre? Les personnes âgées peuvent-elles s'attendre à rester en bonne santé? Les femmes enceintes peuvent-elles espérer donner les soins appropriés à leurs bébés dans de telles circonstances?

C'est le moment pour le gouvernement de prendre sa bonne résolution du Nouvel An à l'égard des peuples autochtones du Canada. Le gouvernement doit s'engager à résoudre les problèmes des taudis.

Un grand nombre d'autochtones sont mieux logés, mais pas tous. Il n'est que juste, à mon avis, que nous, à la Chambre, fassions ce que nous pouvons pour aider les autochtones à être mieux logés dans leurs collectivités.

Article 31 du Règlement

SKI NORQUAY

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, le 15 décembre, j'ai eu le plaisir de participer à l'ouverture officielle de l'extension de Ski Norquay, qui se trouve dans le beau parc national de Banff.

Tous mes collègues, j'en suis sûre, voudront se joindre à moi pour féliciter la direction et le personnel de cette station. Les nouvelles pistes de ski sur Wishbone et Skyline Ridge vont créer de bonnes conditions pour pratiquer le ski alpin et lancer un défi aux skieurs, non seulement de la région de Banff, mais de tout le Canada et même du monde entier.

Le tourisme joue un si grand rôle dans l'économie du Canada, que nous devrions saisir toutes les occasions d'encourager des entreprises comme Ski Norquay et toutes les installations touristiques d'un bout à l'autre du Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale--High Park): Monsieur le Président, le 31 août dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a éliminé la catégorie des exilés volontaires dans le cas des Européens de l'Est qui souhaitent immigrer au Canada.

Au même moment, la ministre a imposé un ralentissement de 40 p. 100 dans l'étude des demandes dont le ministère est déjà saisi. Résultat: des délais de trois à quatre ans avant d'obtenir une décision. Ces retards alourdissent la charge financière du gouvernement et elles occasionnent des difficultés inutiles aussi bien qu'aux demandeurs qu'aux Canadiens qui les parrainent.

J'invite donc la ministre à lever toutes les restrictions sur les décisions que peuvent prendre les consulats canadiens, à annuler ce ralentissement de 40 p. 100, à donner une grande priorité aux demandes des exilés volontaires et enfin à accorder des permis de travail aux demandeurs qui se trouvent déjà au Canada et qui attendent une décision définitive.

Ces propositions n'exigent aucune modification du règlement, mais uniquement une réorientation de la politique, ce qui est nettement du ressort de la ministre.

Dans l'esprit de Noël, je demande à la ministre de donner suite à ces quatre recommandations avant que la Chambre n'ajourne ses travaux pour le congé d'hiver.

LE DÉCÈS DE CARL NICKLE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à un ancien député, M. Carl Nickle, qui est décédé la semaine dernière à Calgary, à l'âge de 76 ans.

Carl Nickle a représenté à la Chambre les circonscriptions de Calgary-Ouest et Calgary-Sud de 1951 à 1957. Durant cette période, il a défendu avec passion les intérêts de l'Ouest.

Fils du magnat des pétroles Sam Nickle, Carl a grandi et fait ses études à Calgary où il a fondé le *Daily Oil Bulletin* et le *Canadian Oil Register* avant de constituer sa propre société pétrolière, Conventures Ltd.

Les réalisations de Nickle ne se sont sûrement pas limitées au secteur pétrolier. Il a servi dans l'armée canadienne de 1939 à 1948 et a atteint le grade de lieutenant. Numismate passionné, il est également devenu un grand philanthrope, finançant le Nickle Art Museum à l'Université de Calgary et jouant un rôle clé dans la création de la Fondation de la famille Nickle, qui décerne des bourses à des étudiants et à des groupes culturels.

Carl Nickle était un grand parlementaire, un Canadien distingué et un bon ami.

Je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères à sa femme Diana et aux autres membres de sa famille.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, au moment de fermer son comptoir public à la succursale postale À de Sudbury, Postes Canada a promis que la privatisation se traduirait par une amélioration du service.

• (1410)

Ils ont manqué de timbres à 12 h 45, le lundi 10 décembre, à l'un des comptoirs postaux privés. Est-ce imaginable de manquer de timbres en plein milieu de la ruée de Noël?

Aux autres comptoirs postaux privés, les gens faisaient de longues queues faute de personnel suffisant pour assurer un service plus rapide. Pourtant, à un coin de rue de là, au bureau commercial, Postes Canada ne pouvait pas servir ces gens parce qu'ils ne sont pas assez importants à ses yeux. Nous en avons assez, à Sudbury, d'être

sacrifiés par ce gouvernement pour améliorer le bilan, d'abord d'Air Canada, puis de VIA Rail, de la Radio-Canada et de la Société canadienne des postes.

* * *

LES FORÊTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, à titre de président du Sous-comité des forêts de la Chambre des communes, j'ai été très heureux aujourd'hui de l'accueil favorable qui a été réservé à notre récent rapport par un important groupe d'organismes nationaux. Ceux-ci ont manifesté, individuellement et collectivement, leur intérêt et leur appui aux mesures économiques et environnementales qui touchent nos forêts et dont il est fait état dans le rapport.

Ces organismes incluent l'Association forestière canadienne, l'Institut forestier du Canada, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, la Fédération canadienne des propriétaires de boisés, la Fédération canadienne de la faune, Habitat faunique Canada, la Fédération canadienne de la nature, Canards illimitée Canada, et la Fédération canadienne des forestiers professionnels.

Il est particulièrement encourageant de voir que ces institutions nationales appuient sans réserve nos recommandations visant à assurer le développement durable de nos forêts, sous la direction du fédéral et des provinces, dans le cadre d'une association regroupant tous les intervenants.

Les organismes réunis ici aujourd'hui incarnent bien la notion d'association efficace et globale en matière de gestion des ressources forestières au Canada.

* * *

LA RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, samedi dernier, un appareil des Lignes aériennes Canadien International qui voyageait d'Ottawa à Vancouver a dû faire un atterrissage d'urgence à Calgary. Le fils de 10 mois de deux de mes électeurs, Robert et Taunia Myrah, a cessé de respirer pendant qu'il était à bord de l'appareil. Les agents de bord, qui n'avaient pas la formation nécessaire, ont pratiqué la réanimation cardio-respiratoire sur le bébé en lisant les instructions dans un manuel.

Comme il est impossible d'avoir de l'aide médicale en cours de vol, c'est inconcevable qu'on n'exige pas du personnel de bord qu'il maîtrise cette technique de secourisme.

[*Français*]

Les lignes aériennes doivent assurer leurs passagers qu'au moins un de ses employés à bord des envolées soit capable d'intervenir dans de telles urgences.

[*Traduction*]

J'offre mes plus sincères condoléances à la famille de Colton Myrah et je recommande que le plus grand nombre de Canadiens possible apprennent la RCR, une technique qui leur permettra peut-être de sauver des vies.

* * *

LE PLAN VERT DU CANADA

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, les questions environnementales préoccupent énormément les habitants de Fraser Valley-Est. Leur belle vallée est souvent couverte d'épais brouillards mêlés de fumée provenant de Vancouver. Pour les résidants de Chilliwack, la qualité de l'air ne constitue pas un problème négligeable. Il en va de même à l'égard des eaux troubles du fleuve Fraser. Le simple fait de respirer et de regarder l'eau nous rappelle l'urgence de prendre des mesures.

Le Plan vert, qui vise à assainir l'environnement, prévoit justement de telles mesures. J'ai fait part de nos inquiétudes au ministre. Ce dernier m'a écouté, il a étudié la question et il a agi.

Dans le Plan vert, on a fixé des objectifs pour établir des contrôles approfondis des émissions et on prévoit même un mécanisme de surveillance et de consultation. En 1991, le gouvernement fédéral collaborera avec celui de la Colombie-Britannique à l'élaboration d'un plan d'action concernant le fleuve Fraser et le bras de mer Burrard. Ce plan d'action veillera à régénérer le poisson du fleuve, en y assurant de l'eau plus claire et propre.

Le Plan vert fera en sorte que l'air retrouve sa fraîcheur et l'eau, sa propreté. Ce sont d'excellentes nouvelles pour les habitants de la vallée du Fraser et, en fait, pour tous les Canadiens.

Questions orales

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, durant la campagne à la direction du Parti libéral, la députée de Hamilton-Est a demandé quelle était la position de Jean Chrétien au sujet de la TPS.

Je crois que cette question est encore d'actualité. Quelle est la position du Parti libéral au sujet de la TPS? Pourquoi les sénateurs libéraux du caucus libéral national ne se sont-ils pas opposés au projet de loi sur la TPS quand l'autorisation d'en saisir le Sénat a été demandée? Pourquoi les sénateurs libéraux et le caucus libéral ne se sont-ils pas opposés à la TPS à l'étape de la première lecture du projet de loi au Sénat? Pourquoi les sénateurs libéraux et le caucus libéral ne sont-ils pas opposés à la TPS à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi au Sénat? Pourquoi les sénateurs libéraux et le caucus libéral n'ont-ils pas rejeté la TPS lorsqu'ils détenaient la majorité au comité, en avril, en mai, en juin, en juillet, en août, en septembre et en octobre?

Monsieur le Président, pendant des mois et des mois, lorsque les libéraux étaient majoritaires au Sénat, ils ont choisi de ne pas rejeter la TPS. Si les sénateurs libéraux n'ont pas rejeté la TPS à ce moment-là, ne serait-ce pas parce qu'ils suivaient alors les ordres de leur chef, Jean Chrétien?

* * *

L'ANALPHABÉTISME

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, imaginez: en mai, un rapport de Statistique Canada révélait que 2,9 millions de Canadiens n'étaient pas suffisamment capables de lire pour pouvoir prendre connaissance des messages écrits qui leur étaient transmis quotidiennement. En 1987, un sondage de la maison Southam a fait ressortir qu'un Canadien sur quatre était un analphabète fonctionnel. Ces études mettent en lumière l'ampleur du problème de l'analphabétisme qui risque d'entraver le développement futur de notre pays.

Puisque nous voulons nous attaquer à ce problème, nos interventions doivent s'inscrire dans un contexte plus large. L'analphabétisme ne constitue qu'un aspect d'un problème plus complexe. Nos efforts d'alphabétisation doivent donc faire partie d'une stratégie globale visant à favoriser la mobilisation sociale et à améliorer nos mesures d'aide.

Nos démarches doivent s'accompagner de mesures dans les domaines de la formation, de l'éducation, des services de garde et de l'équité en matière d'emploi, ainsi que d'actions concrètes en vue de régler le problème de la pauvreté au Canada.

J'espère que notre gouvernement nous présentera bientôt la politique sociale qu'il entend adopter. J'espère, par ailleurs, que celle-ci sera cohérente, complète et bien coordonnée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La semaine dernière, à Corner Brook et à Calgary, et hier soir, à Rimouski et à Windsor, des dizaines et des dizaines de milliers de Canadiens se sont rassemblés pour demander que leurs stations locales de la télévision de Radio-Canada soient rétablies.

À Windsor, 10 000 personnes ont demandé que leur station soit rouverte, la seule station canadienne de quelque nature que ce soit de toute la région. Sans leurs stations, ces Canadiens ont l'impression de faire moins partie du Canada. Ils en ont assez de voir leur pays se défaire petit à petit par suite des décisions du gouvernement.

Si le gouvernement tient vraiment à préserver l'unité du pays, va-t-il rétablir dès maintenant ces stations locales de la télévision de Radio-Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion il y a quelques heures de rencontrer des gens représentant ces régions, pas particulièrement de Rimouski, mais de la Côte-Nord, pour discuter de ces matières.

La Société Radio-Canada applique son principe de symétrie des services de programmation offerts par Radio-Canada dans l'ensemble des régions du Canada. La Société Radio-Canada a été amenée à fermer certains bureaux locaux au même titre, d'ailleurs, que la Société Radio-Québec l'avait été, il y a quelques années.

Il faut se souvenir qu'en 1986, la Société Radio-Québec décidait, pour des raisons économiques, de fermer ses neuf centres de production. En 1990, la même Société Radio-Québec fermait également complètement son bureau de Gaspé, ce qui signifie que dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas par manque de responsabilités. Aussi bien pour Radio-Canada que pour Radio-Québec, c'est tout simplement de prendre en compte une situation économique qui force les dirigeants à prendre des décisions, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce que le ministre qualifie de principe de

symétrie revient à l'amputation de certaines régions, d'une manière qui contribue à détruire l'unité de notre pays. Ce n'est pas une question de symétrie, ni d'ailleurs ce que souhaitent les Canadiens.

En cette époque de l'année, nous devrions songer aux besoins de ceux qui sont moins fortunés que nous. Et pourtant, à cause de décisions prises par la Société Radio-Canada et approuvées par le gouvernement, il n'y aura pas l'an prochain de téléthon des maladies du coeur à Ottawa, ni de téléthon des timbres de Pâques à Windsor, ni de téléthon de l'hôpital des enfants à Winnipeg.

Ma question s'adresse au ministre des communications. Pourquoi le gouvernement est-il cruel et insensible au point d'appuyer la décision de la Société Radio-Canada de supprimer ces téléthons? Si le gouvernement peut faire preuve de compassion, va-t-il prendre des mesures pour s'assurer que ces téléthons seront diffusés l'an prochain et pendant encore de nombreuses années? Va-t-il en donner immédiatement l'assurance aux nécessiteux, aux personnes handicapées et aux pauvres de notre pays?

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada a reçu régulièrement de la part de l'État des fonds pour remplir ses responsabilités. Si vous étudiez les pourcentages des fonds généraux donnés à l'ensemble des programmes de l'État, vous allez constater que la Société Radio-Canada, dans cet esprit-là, a été privilégiée et que les pourcentages ont été supérieurs.

D'autre part, monsieur le Président, ce gouvernement a une responsabilité qui est d'assurer une saine gestion des affaires publiques, et particulièrement du budget de l'État. Et si le chef de l'opposition veut s'assurer que l'année prochaine il y ait des services sociaux dans l'ensemble du pays, il y a une chose qui est certaine, ce n'est pas en fonction des politiques du précédent gouvernement, mais par le fruit des politiques de ce gouvernement.

La meilleure façon d'assurer le développement social, culturel et économique du pays est d'abord et avant tout d'avoir un sens de responsabilité devant les deniers publics. Et c'est cela que le précédent gouvernement n'a pas été capable de faire, monsieur le Président.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, une chose est claire: C'est sous l'égide du dernier gouvernement qu'il y a eu radiodiffusion de télévision locale à travers notre pays, et c'est ce gouvernement qui coupe cette radiodiffusion. Voilà la vérité, monsieur le Président.

Cette fin de semaine, 5 000 personnes ont crié leur mécontentement à Rimouski et un autre groupe de 10 000 personnes à Windsor, suite aux fermetures de leurs stations de télévision de Radio-Canada. Alors, je demande au ministre: Pourquoi prive-t-il les régions de ce besoin vital? Pourquoi ne réalise-t-il pas l'importance de l'accès à l'information pour ces régions? Pourquoi les éloigne-t-il encore plus du reste du Canada?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada doit tenir compte des réalités économiques de notre pays et de l'environnement dans lequel elle se doit de travailler, en tenant compte des rapports et des analyses qui ont été faits depuis plusieurs années, allant de la Commission Applebaum-Hébert à la Commission Caplan-Sauvageau. L'ensemble de la Société Radio-Canada et ses administrateurs essaient d'assurer au pays un centre important au point de vue programmation, une implantation dans l'ensemble des régions du pays. Mais la Société Radio-Canada a des responsabilités comme l'ensemble de l'État, au même titre d'ailleurs que les autres radiodiffuseurs.

Ainsi, au Québec, la Société Radio-Québec a été amenée en 1986, pour des raisons économiques, et en 1990 pour les mêmes raisons, à cesser ses services dans les régions.

Je crois que la Société Radio-Canada, comme la Société Radio-Québec, est responsable des deniers publics, et ils agissent dans ce cadre-là, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre des Communications s'il croit vraiment que la maison mère sur le boulevard René-Lévesque ou la station de Québec peuvent mieux refléter les aspirations de tout l'est du Québec que les gens de l'endroit.

Le ministre a fait en sorte que l'est du Québec ne soit plus du tout représenté sur les ondes de Radio-Canada, notre voix internationale et nationale.

Hier, je me suis jointe, à Rimouski, à 5 000 personnes qui demandaient au premier ministre de modifier les priorités du gouvernement et de débloquer les crédits nécessaires pour leur permettre de faire entendre leur voix.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Va-t-il faire le choix en question? Une option s'offre à lui. Va-t-il, aujourd'hui, rétablir les crédits nécessaires, afin que la Société Radio-Canada soit présente dans tout le pays?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement actuel a toujours pris ses responsabilités envers la Société Radio-Canada. Il s'est assuré, en termes de pourcentage d'aide

envers cette dernière, que celui-ci serait supérieur à l'ensemble de l'aide accordée à tous les programmes de l'État. Mais je rappellerai ceci à la députée de Mount Royal: Lorsqu'elle participe à des rassemblements, s'il est bon pour la députée de rappeler les difficultés économiques de ce gouvernement, elle devrait également rappeler une chose, c'est que le premier ministre actuel n'a jamais menacé de mettre la clé sur la porte à Radio-Canada.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Emploi et Immigration). Hier, à Rimouski, une région entière s'est levée pour dénoncer les coupures brutales de Radio-Canada. Notre députée de Mount Royal est allée défendre la région et les emplois perdus. La ministre de l'Emploi n'y était pas. Pourquoi la ministre s'est-elle dite solidaire de la décision de son gouvernement? La ministre va-t-elle maintenant démontrer de la solidarité envers sa région et son monde en se battant pour leur donner des emplois? La ministre a-t-elle le courage de répondre à la question? Va-t-elle se battre pour ramener Radio-Canada dans l'Est du Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'il est parfaitement injuste de poser une question de ce genre à une collègue dont ce n'est pas la responsabilité. Ma collègue, la députée de Rimouski—Témiscouata, ne se cache pas derrière le ministre des Communications, mais ses responsabilités sont autres, monsieur le Président. Et, dans ce sens-là, c'est ma responsabilité, comme ministre des Communications du Canada, d'assurer le développement de Radio-Canada. Et le développement de Radio-Canada passe d'abord et avant tout par la programmation. Et la meilleure façon d'assurer cette programmation, c'est d'assurer un développement sain et économique de la Société Radio-Canada. C'est ainsi que l'on peut mieux prendre en compte l'ensemble des régions, que ce soit en Gaspésie, à Windsor ou ailleurs au Canada. La Société Radio-Canada sera présente dans les 10 régions du Canada, avec deux têtes de pont fortes pour assurer une programmation qui reflète la réalité et l'identité canadiennes. C'est ainsi que la Société Radio-Canada va servir les Canadiens, et non pas par de la démagogie, comme l'ancien premier ministre libéral Trudeau de votre gouvernement qui tout simplement n'avait qu'une réponse à Radio-Canada . . .

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Communications. La semaine dernière, son secrétaire parlementaire a déclaré que le ministre consultait toujours les Canadiens. Pourtant, il a refusé de rencontrer le président-directeur général de la Société Radio-Canada, ainsi que les 2 500 Canadiens qui ont manifesté à Saskatoon, les 500 qui ont fait de même à St. John's et les 5 000 qui ont fait connaître publiquement leur mécontentement à Rimouski. Il n'a également pas voulu rencontrer les près de 10 000 personnes qui se sont rassemblées à Windsor, hier, pour protester non seulement contre les compressions à la Société Radio-Canada, mais également contre le fait que leur région doit lutter pour faire partie du Canada, à la suite des mesures prises par le gouvernement.

Si le ministre peut être relié à la société Lavallin par une ligne directe, pourquoi ne peut-il écouter les Canadiens qui ne veulent rien de plus qu'être reliés directement au reste du pays?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le ministère des Communications, le précédent comme l'actuel, a assuré une consultation pour les Canadiens dans différents groupes de travail, dans différentes commissions d'enquête, allant de la Commission Applebaum-Hébert à la Commission Caplan-Sauvageau et un autre groupe de travail dirigé par MM. Girard et Peters le fait actuellement.

L'ensemble de ces structures sont mis à la disposition des Canadiens pour pouvoir définir le système de radiodiffusion au Canada. Mais il y a une réalité économique à laquelle le député n'est pas habitué de faire face, qui est la réalité d'un marché, d'un marché qui se développe, d'un marché qui assure notre liberté économique comme notre liberté culturelle, mais qui impose également un devoir, soit celui d'en tenir compte. C'est cela que les dirigeants de la Société Radio-Canada font, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Dites cela aux artistes et aux journalistes.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Je suppose que le ministre veut passer à l'histoire comme le ministre de la douce négligence. Il a une responsabilité. Il parle de sauvegarder la culture. Venez donc à Windsor où nous sommes submergés par la culture américaine tous les jours de la semaine. Il vous incombe de défendre le Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, il est évident que la situation

économique fait mal, toutefois la situation économique ne commande pas que de la démagogie mais de la responsabilité. C'est cela que le gouvernement actuel fait.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: Le ministre a-t-il écouté ce que disaient les gens de Rimouski, de Saskatoon, de Calgary, et les francophones de l'Ontario? A-t-il écouté et entendu les expressions de colère? A-t-il compris que ces gens veulent pouvoir s'exprimer dans leur pays? Leur répond-il qu'il va leur apporter aide et appui, et qu'il va veiller à ce que le pays reste uni?

Une voix: Je peux vous dire qu'il n'a pas été attentif à Orillia non plus.

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada, comme la Société Radio-Québec et celle de Toronto, TV-Ontario, tout comme l'ensemble des sociétés privées ou publiques dans le domaine de la radiodiffusion, comme l'ensemble des moyens de presse, l'ensemble des périodiques, l'ensemble du système de radio au Canada comme dans les autres pays doivent tenir compte, d'une part, d'un environnement d'évolution technologique et d'autre part, de celui d'une évolution économique.

Nous ne pouvons pas assurer le député qu'un secteur parmi d'autres aurait une protection totale, car une telle protection, monsieur le Président, c'est le système communiste. On voit ce que cela a donné, un écroulement total de tout le système économique.

Ici, au Canada, on doit tenir compte du marché et c'est dans cet esprit que la Société Radio-Canada tient compte de ses responsabilités. D'une part, le gouvernement apporte son aide avec plus d'un milliard de dollars et d'un autre côté, il y a le fruit du secteur de la publicité. C'est dans ce sens que la Société Radio-Canada, ayant un manque à gagner au niveau de la publicité, se doit d'en tenir compte et de restructurer sa société.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Industrie. L'Accord delibre-échange a eu un effet équivalant à la politique de la terre brûlée. Les victimes les plus récentes sont 470 employés de Stelco, qui vont s'ajouter aux 4 500 autres anciens employés de cette entreprise dans les rangs des chômeurs. Certains estiment à autant que 226 000 le nombre d'emplois perdus à cause de l'accord commecial Mulroney-Reagan. Pourtant le ministre du Commerce extérieur négocie aujourd'hui à Washington un prolongement de cet accord avec le Mexique, auquel il n'y a selon lui «aucun obstacle majeur».

Le ministre de l'Industrie ne croit-il pas que la perte de 226 000 emplois est un obstacle majeur à de nouvelles négociations et à un nouvel accord commercial?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je fais remarquer tout d'abord que la députée de Hamilton-Est a évidemment tout intérêt à blâmer l'Accord de libre-échange pour tous les emplois perdus au Canada, mais l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré sans équivoque qu'il est impossible de faire la part des choses entre les effets de la récession et ceux de l'accord.

Nous croyons naturellement que si la situation économique était meilleure, les Canadiens pourraient profiter de l'accord. Il faut reconnaître que l'accord est avantageux pour nous, dans le contexte de la globalisation de l'économie. Si la députée ne le comprend pas encore, elle comprendra peut-être un peu plus tard.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ce n'est pas à moi que devrait s'adresser le ministre de l'Industrie, mais aux 1 000 personnes qui ont travaillé dans les manufactures de meubles dans la province de Québec et aux 136 000 travailleurs qui ne trouvent plus d'emploi dans l'industrie à Québec et au Québec à cause de ces politiques et des politiques de son gouvernement.

J'aimerais lui poser cette question: C'est lui et son gouvernement qui ont promis à tous les travailleurs et toutes les travailleuses qu'il y aurait des programmes de rajustement, lesquels n'existent pas. Est-ce qu'il est prêt aujourd'hui à promettre à la population canadienne qu'on n'entrera pas dans une autre étape de négociations sans qu'on ait mis des programmes en place pour donner un travail à ceux et celles qui ont perdu leur emploi cette année à cause de la politique de libre-échange de ce gouvernement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, les réponses en français sont les mêmes qu'en anglais.

L'Accord de libre-échange n'a rien à voir avec les pertes d'emplois au Canada actuellement. Ces références à la récession économique . . .

Encore une fois, monsieur le Président, je pense que les travailleurs du Québec étaient d'accord avec l'Accord de libre-échange et le Québec continue d'appuyer cet Accord. Monsieur le Président, ma collègue du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, après l'éternel blocage du Parti libéral sur le projet de loi C-21, possède enfin les mécanismes qui lui permettront de donner à la main-d'oeuvre québécoise les programmes nécessaires pour qu'elle puisse se recycler.

Mais comme d'habitude, ma collègue parle des deux côtés de la bouche. Elle aurait dû, quand c'était le temps, permettre au projet qui venait en aide aux employeurs et aux travailleurs du Québec d'être adopté à la Chambre et cela aurait été beaucoup plus facile, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Vendredi dernier, le ministre a rendu public un nouveau plan de gestion pour l'Atlantique qui sera triennal plutôt qu'annuel, comme d'habitude. Ce plan prévoit, entre autres, l'introduction de quotas de bateaux individuels pour la pêche côtière de Scotia Fundy, un système qui pourrait faire perdre leur gagne-pain à beaucoup de pêcheurs et de localités, s'il était mis en place.

Pourquoi le ministre opte-t-il pour un plan triennal dans cette zone sans faire effectuer auparavant une évaluation complète des stocks, comme les pêcheurs de la région le lui demandent?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, nous avons introduit un total des prises admissibles pour trois ans dans cette zone pour la même raison que nous l'avons fait dans d'autres parties de la région de l'Atlantique. Nous essayons de stabiliser les pêches de l'Atlantique. Les pêcheurs, les producteurs et les entreprises nous ont dit que si le gouvernement leur donnait une perspective à plus long terme, ils pourraient mieux planifier leurs activités et commercialiser leurs produits. C'est pourquoi nous avons opté pour un plan triennal, mais des rajustements pourront être apportés au besoin. Si les biologistes nous prouvent que les stocks risquent de s'épuiser ou, au contraire, qu'ils sont plus abondants que prévu, nous reviserons ces totaux.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. S'il en discutait avec les pêcheurs de l'extrémité sud de la Nouvelle-Écosse, il saurait sûrement qu'ils aimeraient une nouvelle évaluation.

Mon autre question a trait au Plan vert que le ministre de l'Environnement a rendu public la semaine dernière. Le ministre des Pêches sait sûrement qu'on peut y lire ceci à la page 76:

> Par conséquent, de concert avec l'industrie de la pêche et les provinces, le gouvernement mettra en place un système de quotas individuels tranférables (QIT) pour diverses pêches.

Je voudrais savoir si c'est maintenant la politique établie. Dans l'affirmative, quelles pêches prévoit-il privatiser davantage sur la côte est?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je m'étonne que la députée parle de privatisation. Je ne savais pas que les gouvernements du Canada ou de Nouvelle-Écosse, d'ailleurs, ni quelque autre gouvernement que ce soit, s'adonnaient à la pêche. La pêche appartient au secteur privé. Les pêcheurs, je le dis à la députée, sont des entrepreneurs. Ceux sont eux qui prennent le poisson dans l'océan Atlantique.

Elle me demande si c'est la politique établie; elle devrait le savoir, car les pêcheurs de petit chalutier de sa région sont ceux à qui nous avons offert d'introduire ces quotas individuels transférables; on les met en oeuvre à l'heure actuelle et ce sont eux qui l'ont demandé. Elle devrait écouter ces pêcheurs davantage.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre du Commerce extérieur est actuellement à Washington pour parler avec des représentants des États-Unis et du Mexique d'un éventuel accord commercial avec ce dernier pays. Selon certaines sources, les États-Unis auraient donné au Canada jusqu'au 1er février 1991 pour décider s'il va participer. La dernière fois que les États-Unis ont donné un ultimatum au Canada nous avons perdu 226 000 emplois, c'est le résultat de deux ans de libre-échange.

Je voudrais savoir si la réponse du gouvernement à l'ultimatum américain est oui ou non?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, comme le sait la députée, le ministre rencontre aujourd'hui le représentant commercial des États-Unis et le représentant du Mexique. Ils prendront une décision très prochainement. Fin janvier ou début février, les trois gouvernements devraient être en mesure d'annoncer la forme que prendront ces négociations. J'espère qu'elles aideront à augmenter la création d'emplois au Canada. L'accord de libre-échange, lui, a permis de créer 207 000 emplois depuis décembre 1988.

• (1440)

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les accords commerciaux du Canada qui étaient fondés sur l'espoir ne se sont certes pas révélés avantageux pour les travailleurs canadiens. Les deux cent vingt-six mille qui ont perdu leur emploi le savent bien.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Monsieur le Président, en dépit de la perte d'emplois et de la souveraineté du Canada, le gouvernement continue inlassablement d'entraîner le pays dans une entreprise, alors qu'il ne peut même pas prouver que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est avantageux pour notre pays. Toutes les statistiques témoignent du contraire. Pourtant, le gouvernement envisage maintenant de conclure un accord avec le Mexique.

Avant même de songer à participer à ces pourparlers et de nous entraîner dans un autre accord, le ministre procédera-t-il, au nom du gouvernement, à une évaluation publique complète des résultats de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est très intéressant de voir comment les porte-parole de ce côté-là de la Chambre et du Parti libéral parlent de l'Accord de libre-échange. Ils font toujours allusion à un seul élément de la balance commerciale de quelque pays que ce soit, c'est-à-dire le secteur de la fabrication.

Or, depuis 20 ans, le secteur de la fabrication du Canada, des États-Unis, de l'Europe et du Japon diminue par rapport au secteur des services. Il n'y a rien de nouveau à cela. Le secteur de la fabrication est à la baisse.

Par ailleurs, ce qui distingue le Canada de ces autres pays, c'est que les intentions d'investissement dans les biens d'équipement, les usines et le matériel au Canada ont atteint des niveaux records l'année dernière et ont augmenté de 9,7 p. 100 cette année, en 1990, par rapport à l'année précédente.

* * *

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et concerne le programme de surveillance à quai.

Dans le plan de gestion qu'il a annoncé vendredi dernier, le ministre a parlé du programme de surveillance à quai dont les pêcheurs ne veulent pas entendre parler. Selon des représentants du ministère, le programme sera financé par les pêcheurs et administré par une tierce partie embauchée à contrat.

Le ministre fait-il exécuter ce programme à contrat pour ne pas avoir à faire face aux pêcheurs contrariés de l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Non, monsieur le Président, ce n'est pas la raison pour laquelle nous lançons le programme de surveillance à quai, mais de toute façon, si j'en expliquais la raison au député, je me demande sérieusement s'il comprendrait. Avec des questions pareilles, il y a lieu de s'interroger.

La raison pour laquelle nous lançons le programme de surveillance à quai . . .

Des voix: Oh, Oh!

M. Valcourt: Évidemment, ils aiment la question, mais pas la réponse.

M. Gauthier: Eh bien, donnez-la-nous cette réponse.

M. Valcourt: C'est un bon libéral.

La raison c'est que les stocks de poisson du Canada atlantique sont en piètre état et ce, à cause des fausses déclarations concernant les prises et du poisson qui est rejeté en mer ou ailleurs, non pas par les fonctionnaires, mais bien par les pêcheurs. Nous voulons exercer une surveillance sur les stocks. Un de ses collègues m'a déjà demandé d'établir de meilleures prévisions. Eh bien, donnez-nous les moyens de le faire et nous présenterons de meilleures prévisions.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Dans le plan rendu public vendredi dernier, le ministre des Pêches a annoncé qu'il y aurait une augmentation du maillage dans le golfe et que, sur une période de trois ans, les contingents de poisson de fond seraient réduits de 20 p. 100.

Quand le ministre entreprendra-t-il une étude sur la pêche dans le golfe, une étude comme celles des commissions Harris et Haché?

Par ailleurs, le ministre mettra-t-il maintenant en place un programme d'aide expressément à l'intention des pêcheurs de la région du golfe?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la meilleure façon d'aider les pêcheurs du Canada atlantique, ce serait d'adopter les mesures de gestion adéquates qui permettent d'assurer la conservation de ces stocks.

Si le député se préoccupe tant des pêcheurs, il devrait souscrire au plan de gestion du poisson de fond car celui-ci garantira la conservation des stocks pour les pêcheurs actuels et pour ceux des générations à venir dans le Canada atlantique.

Je lui saurai gré de son appui enthousiaste.

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La résolution 678 des Nations Unies autorise les États membres à avoir recours à la force dans le Golfe après le 15 janvier. Pour le moment, aucune discussion entre Washington et Bagdad n'est prévue avant cette date.

Le Canada prend-il des mesures pour que le Conseil de sécurité des Nations Unies entreprenne ses propres négociations de paix avant le 15 janvier?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est aujourd'hui en réunion les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN et qu'ils discuteront du Golfe.

Il est certain que nous exhortons Saddam Hussein à se dépêcher d'accepter une date où pourront avoir lieu des discussions susceptibles de déboucher sur une solution pacifique au problème du golfe Persique.

Nous savons tous que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est intervenu pour encourager la tenue de ces réunions le plus rapidement possible afin de trouver une issue pacifique à la situation.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre. Vendredi, le président Bush a déclaré que le 15 janvier au plus tard, l'Irak devait se retirer du Koweït.

Je reprends une question qui a déjà été posée à la Chambre et à laquelle nous attendons toujours une réponse satisfaisante. Le gouvernement peut-il nous assurer aujourd'hui que les Forces armées canadiennes ne participeront pas à une action offensive dans le Golfe avant qu'il n'y ait eu un débat sur la question à la Chambre des communes?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je crois que cette question a été traitée en long et en large lors de notre dernier débat sur la résolution des Nations Unies. Il est évident, comme la députée le sait, que pour le gouvernement, nos forces armées sont dans le Golfe pour faire appliquer la résolution des Nations Unies et pour aider à trouver une solution pacifique à la crise du Golfe.

Si le rôle de nos forces armées devait changer, le gouvernement devrait évidemment prendre cette demande en considération et il est certain qu'il en informerait les députés des partis d'opposition le plus rapidement possible.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. La ministre n'ignore pas qu'en dépit de la très forte opposition du Congrès national africain et l'état de violence très grave qui règne dans les bantoustans, la Communauté économique européenne a levé hier l'interdiction sur les nouveaux investissements européens en Afrique du Sud.

Le Canada maintiendra-t-il l'interdiction sur les nouveaux investissements canadiens en Afrique du Sud tant et aussi longtemps qu'un changement irréversible ne sera pas survenu dans la politique d'apartheid en Afrique du Sud selon les critères établis par le Congrès national africain et le Conseil des Églises de l'Afrique du Sud?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, mon honorable collègue sait que les sanctions sont des mesures multilatérales que nous avons approuvées dans le cadre du Commonwealth. Une prochaine réunion des ministres aura lieu au mois de mars mais d'ici là, notre politique sera maintenue. Mon

collègue sait également que le gouvernement du Canada croit vraiment que les sanctions doivent être maintenues tant qu'on n'aura pas l'indication d'un processus irréversible de l'apartheid. Cette position a toujours été la nôtre et, pour le moment, nous la maintenons.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre et a également trait aux droits de la personne en Afrique.

Étant donné les graves violations des droits de la personne au Zaïre, y compris la mort d'étudiants, le gouvernement canadien va-t-il faire pression pour que le Sommet de la francophonie n'ait pas lieu au Zaïre, que le Canada interrompe toute forme d'aide et de crédit aux autorités de ce pays et que nous réclamions la libération immédiate de tous les étudiants actuellement détenus dans les prisons du Zaïre, y compris le révérend frère Victore Digekisa, président du syndicat étudiant?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, mon honorable collègue connaît sûrement la position du gouvernement vis-à-vis le respect des droits de la personne. J'ai personnellement rencontré la semaine dernière le ministre des Affaires étrangères du Zaïre qui était de passage au Canada et qui a également rencontré mon collègue, le ministre Marcel Masse. Je lui ai fait part, dans le cadre de nos discussions, des préoccupations que nous avons quant au respect des droits de la personne et de l'importance que le gouvernement accorde au processus démocratique qui semble être en cours au Zaïre actuellement.

Mon collègue me mentionne des événements passés. J'avais également convoqué, lors des massacres de Lubumbashi, l'ambassadeur du Zaïre pour lui faire part de notre grande préoccupation vis-à-vis les incidents qui s'y étaient produits. J'avais demandé, à ce moment-là, qu'une enquête internationale soit permise par le gouvernement de façon à faire la lumière sur les événements de Lubumbashi. Nous continuons d'accorder énormément d'importance aux droits de la personne et au processus démocratique et nous prendrons les dispositions nécessaires à cet effet.

* * *

• (1450)

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et elle fait suite à ma question en date du 7 novembre dernier concernant le développement régional au Québec, et ceci pour l'annonce de trois nouveaux programmes pour les régions ressources au Québec dans l'entente Canada-Québec 1988.

Nous savons tous au Québec que le fédéral est prêt à annoncer ces trois nouveaux volets. Est-ce que le ministre du Développement régional du Québec vous a donné signe de vie depuis le 7 novembre dernier?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, effectivement, les programmes sur les infrastructures d'accueil des entreprises, le soutien aux projets d'attraits et d'infrastructures touristiques et le soutien aux équipements régionaux majeurs ont été acceptés par le Conseil du Trésor du gouvernement du Canada. Nous attendons, en fait, l'harmonisation qui doit se faire avec le gouvernement du Québec et je pense être en mesure de faire l'annonce officielle de ces trois programmes au début du mois de janvier 1991.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

Dans son rapport intitulé *Les forêts du Canada—Le rôle du gouvernement fédéral*, le Sous-comité des forêts de la Chambre des communes a recommandé au gouvernement d'établir, en priorité, un répertoire des forêts nationales et une base de données comme instruments de toute statrégie de développement durable des forêts au Canada. Un tel répertoire permettrait non seulement de procéder au contrôle systématique de nos réserves de bois d'oeuvre et des autres essences, mais aussi d'effectuer une analyse intégrée continuelle de l'état de la faune, des gisements de minéraux, des réserves écologiques, des parcs et d'autres aspects économiques et écologiques importants de nos forêts.

Le ministre croit-il, comme le sous-comité, qu'un répertoire intégré et une base de données sont essentiels à la gestion future des ressources forestières du Canada et, dans l'affirmative, acceptera-t-il la recommandation de ce rapport demandant au gouvernement fédéral de donner le ton dans l'établissement d'un tel répertoire en collaboration avec les provinces et les autres intéressés?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je répondrai à mon collègue que non seulement nous sommes en faveur d'une telle politique, mais qu'en collaboration avec le conseil des ministres des forêts, qui en assume le contrôle, nous avons déjà commencé à mettre à jour nos systèms de données et à établir un répertoire national de données qui tiendrait compte des principes que le sous-comité a énoncés dans son rapport, à savoir la nécessité d'intégrer la gestion des

réserves de bois d'oeuvre et des autres essences de nos forêts. Je suis heureux de pouvoir répondre au député que le premier rapport que je devrai présenter au Parlement au début de la nouvelle année sera fondé, en partie, sur ces nouvelles statistiques.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, le processus de détermination du prix du grain sur le marché ne fonctionne pas, en raison de la concentration des sociétés et de l'existence des divers programmes de subventions américains, comme les politiques du prix indicatif et de paiements d'appoint, ou le Programme de subventions aux exportations. Le premier ministre suppléant voudrait-il nous assurer aujourd'hui, avant Noël, que les céréaliculteurs canadiens n'auront pas à souffrir de ces malencontreuses mesures américaines, parce qu'ils seront dédommagés en obtenant un prix raisonnable pour leur grain, le meilleur au monde?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, la question qui est soulevée par mon collègue concerne le prix des céréales. Vous voyez combien le Canada a raison de défendre sur le plan international, particulièrement au GATT, le fait que la guerre actuelle dans le secteur des céréales est un non-sens. C'est un non-sens pour le Canada et c'est un non-sens pour tous les pays qui regardent cela de près.

Nous croyons justement que si l'on réussit à amener, particulièrement à ce temps-ci, les Européens à mettre de l'eau dans leur vin, à montrer plus de flexibilité, il sera vraisemblablement possible—nous avons quand même eu des échos un peu favorables de notre représentant, les députés ont eu des échos aux comités permanents la semaine dernière—que nous puissions vraiment bâtir sur quelque chose de concret à partir de janvier, aux négociations du GATT. Nous avons absolument besoin comme pays, monsieur le Président, pour pouvoir supporter nos agriculteurs canadiens qui font un blé de qualité, d'une entente au GATT et le Canada ne la laissera pas aller, je puis vous en assurer.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, il est intéressant de constater que certains agriculteurs canadiens très en vue se sont joints à des agriculteurs européens à Bruxelles, il y a quelques semaines, pour manifester leur appui à la position défendue par la CEE aux réunions du GATT. En vertu de l'Accord de libre-échange canado-américain, les États-Unis doivent tenir compte des conséquences qu'ont leurs subventions à l'exportation sur le Canada.

Le gouvernement utilisera-t-il les recours prévus dans cet accord pour réclamer la tenue de consultations et obtenir un dédommagement pour les pertes qu'ont enregistrées la Commission canadienne du blé et les agriculteurs canadiens, lors de la vente des récoltes de 1990-1991?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mon collègue devrait savoir que, tout au long de l'année dernière, notre gouvernement a conduit des consultations auprès des producteurs de céréales à travers le Canada. Nous avons eu une conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue en novembre à Winnipeg, où nous en sommes pratiquement venus à une entente sur un programme à long terme.

Ce dont les producteurs de céréales ont besoin ici au Canada, en plus d'une entente au GATT qui leur permettra d'obtenir un juste prix au niveau international, c'est d'un programme genre *safety net* au plan national qui leur permettra de prévoir ce qui se produira dans les années à venir. Sur le plan de la consultation, monsieur le Président, jamais un gouvernement n'a autant consulté les producteurs agricoles que le gouvernement canadien actuel. Nous n'avons aucunement à être gênés de cette situation.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La semaine dernière, le ministre a informé la Chambre qu'il demanderait des explications à son homologue du Québec en ce qui concerne les frais de 5 $ qui s'appliqueraient à certaines visites aux urgences des hôpitaux.

Le ministre a-t-il reçu une réponse? Que pense le ministre de ces frais de 5 $? S'agit-il de tickets modérateurs, oui ou non?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'ai pas encore reçu de réponse.

Nous avons bien écrit au ministre de la Santé du Québec pour obtenir des renseignements. Il convient donc d'attendre que le ministre en cause nous réponde avant de dire si cette décision contrevient ou non à la Loi canadienne sur la santé.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Des témoins qui ont comparu cette année devant le Comité permanent de la santé et du bien-être social ont demandé que les soins de santé communautaires soient convenablement subventionnés.

Le ministre va-t-il s'engager dès aujourd'hui à faire preuve de leadership et à élargir le champ d'application de la Loi canadienne sur la santé pour qu'il comprenne le financement des soins de santé communautaires, comme le recommande le rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social déposé il y a six mois?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a fait preuve de beaucoup de leadership dans le domaine de la santé.

Nous transférons aux provinces chaque année quelque 14 milliards de dollars au titre des soins de santé. En outre, nous avons joué un rôle de premier plan dans la lutte contre le SIDA, le tabagisme, la consommation de drogues et une foule d'autres questions qui touchent la santé des Canadiens.

Nous respectons aussi la Constitution du Canada. Or, la prestation de services de santé relève des provinces, aux termes de la Loi canadienne sur la santé. Nous estimons que c'est un bon partage des responsabilités.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

Maintenant que le Sénat a entériné la TPS, monsieur le ministre, et alors que le Québec a déjà enlevé la taxe sur les livres, que le premier ministre du Canada s'était engagé à réfléchir sur le sujet il y a quelques semaines, est-ce que le ministre est prêt à s'engager formellement aujourd'hui à modifier la Loi relative à la taxe sur les produits et services pour en exempter les livres? Est-ce que le ministre est prêt à accepter le fait que taxer le livre, c'est imposer l'ignorance?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a tort de dire des choses pareilles.

Les services d'éducation ne seront pas assujettis à la taxe, pas plus que . . . Si le député est convaincu du contraire, il n'a qu'à lire le projet de loi.

Les bibliothèques ne seront pas assujetties à la taxe. Tous ces services jouent un rôle important dans la lutte contre l'analphabétisme au Canada. Le député sait que le projet de loi n'a pas encore obtenu la sanction royale. Je suppose que cela se fera dans le courant de la journée. En ce qui concerne la taxe sur les produits et services, qui est une taxe très importante, nous avons dit que nous allons attendre de voir l'impact qu'aura la TPS sur divers secteurs de l'économie. Nous serons ensuite mieux placés pour prendre des décisions.

* * *

• (1500)

LES FORÊTS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La semaine dernière, le ministre de l'Environnement a dit qu'il allait prendre des mesures pour mettre un terme à la coupe à blanc qui est pratiquée dans le plus grand parc national du Canada, soit le parc Wood Buffalo, dans le nord de l'Alberta.

La société Canadian Forest Products tourne 24 heures sur 24 et a fait part de son intention de doubler le volume de bois coupé, décimant ainsi les plus importantes pessières blanches en Alberta et détruisant les parcours de piégeage et le gagne-pain de la Bande indienne de Little Red River. Le premier ministre suppléant peut-il demander aujourd'hui même à la société Canfor de mettre un terme à ses activités immédiatement, ou est-ce que la coupe à blanc du parc national fait partie des objectifs du Plan vert?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il existe un accord juridique entre la société Canfor et le gouvernement du Canada, accord qui a été conclu par le gouvernement des députés d'en face en 1956 et qui a été renouvelé en 1982 pour une période de 20 ans. Malheureusement, l'entente reconduite en 1982 ne prévoit pas d'offre d'acquisition.

Notre gouvernement s'oppose aux activités d'abattage qui ont cours actuellement. Nous avons manifesté le désir de négocier une offre d'acquisition avec Canfor, si cette dernière y consent.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, plusieurs nominations par décret faites par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, elles sont renvoyées aux comités permanents concernés, dont une liste est jointe.

* * *

LES PROJETS DE RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

DÉPÔT DU DOCUMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires des Projets de réglementation fédérale, 1991.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENCE D'AMIANTE DANS L'ÉDIFICE DE L'OUEST

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La semaine dernière, le ministre des Travaux publics a annoncé à la Chambre qu'il allait communiquer à tous les députés le rapport concernant l'amiante dans l'édifice de l'Ouest.

Étant donné que ce rapport n'a pas encore été traduit dans les deux langues officielles, il ne peut pas être déposé à la Chambre, mais il se trouve dans le vestibule du gouvernement et celui de l'opposition à la disposition de tous les députés.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous comprenons dans quelle situation se trouve le ministre. Nous consentons à ce que le document soit diffusé à l'extérieur de la Chambre. Mais ce serait aller à l'encontre du Règlement de la Chambre et de la Loi sur les langues officielles que de le déposer aujourd'hui.

Bien que nous ayons demandé ce matin qu'il soit déposé à la Chambre, nous conviendrons assurément avec le ministre qu'il vaut mieux régler la question en déposant ce rapport en dehors de la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne peux que reconnaître la justesse des remarques du leader de l'opposition. On peut se référer à l'article 32, paragraphe (4), de notre Règlement.

* * *

[*Traduction*]

LES PROJETS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT—SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent de l'environnement qui traite des dispositions à prendre pour que le Comité puisse publier un rapport si jamais la Chambre ne siège pas au moment où le Comité complétera son troisième rapport sur l'atmosphère.

PROJET DE LOI C-91—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, avec propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 360 et 390.

[*Texte*]

LES RÉUNIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU SUJET DE LA TPS

Question no 360—**M. Gardiner:**

Des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique ont-ils rencontré les ministres des Finances et du Revenu national et leurs fonctionnaires pour discuter du principe, du concept et de la mise en oeuvre de la Taxe sur les produits et services et, dans l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) quels étaient ces représentants?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères des Finances et du Revenu national m'informent comme suit:

Des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique participèrent à des réunions avec le ministre des Finances au cours desquelles la réforme de la taxe de vente fut discutée. L'honorable Mel Couvelier et/ou des agents supérieurs représentèrent la province de la Colombie-Britannique à ces réunions. Les dates des réunions figurent ci-dessous.

le 12 décembre 1986, Réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances et trésoriers.

le 12 mars 1987, Réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances et trésoriers.

le 15 juin 1987, Réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances et trésoriers.

le 5 novembre 1987, Réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances et trésoriers.

le 10 décembre 1987, Réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances et trésoriers.

le 9 mars 1989, Réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances et trésoriers.

le 7 avril 1989, Réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances et trésoriers.

le 7 décembre 1989, Réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances et trésoriers.

Le ministre du Revenu national et ses fonctionnaires n'ont pas rencontré des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique pour discuter du principe, du concept et de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services.

LA RÉDUCTION DE L'EFFECTIF AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 390—**M. Bellemare:**

Depuis février 1988, combien de membres de la Fonction publique faisant partie de la catégorie des 50 à 54 ans ont perdu leur emploi à cause du phénomène de la réduction de l'effectif?

Article 52 du Règlement

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): La Commission de la Fonction publique m'informe comme suit:

Depuis le 1er février 1988, 149 fonctionnaires âgés entre 50 et 54 ans ont été mis en disponibilité dans la Fonction publique fédérale. Parmi eux, 36 ont obtenu une nouvelle nomination à la Fonction publique.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE GOLFE PERSIQUE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai reçu du député de Victoria un avis de motion, conformément à l'article 52 du Règlement.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je demander la permission, conformément à l'article 52 du Règlement, de tenir un débat d'urgence sur la question du golfe Persique et de la situation dans cette région-là.

Les événements ont pris une nouvelle tournure en fin de semaine. Le secrétaire d'État américain et le ministre des Affaires étrangères du gouvernement irakien devaient se réunir en fin de semaine, mais la réunion a été annulée. Les observateurs de la crise au Moyen-Orient s'inquiètent donc du fait que la guerre pourrait éclater peu de temps après le 15 janvier, date limite fixée par les Nations Unies.

Ces événements sont d'autant plus urgents que la Chambre ajournera ses travaux d'ici quelques jours. Compte tenu de l'inquiétude des Canadiens au sujet du rôle que les militaires canadiens pourraient jouer et de la nécessité d'un engagement de la part du gouvernement avant que les Forces armées du Canada ne passent à l'offensive en Irak, la Chambre doit siéger afin d'autoriser une telle démarche. Je maintiens humblement que, à la suite des événements de la fin de semaine, la Chambre

doit débattre en toute urgence la question de la participation du Canada à toute offensive dans le Golfe et l'engagement formel du gouvernement qu'il ne l'autorisera pas sans l'approbation explicite du Parlement.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Victoria soulève une fois de plus une question fort importante, mais la Présidence estime que la demande du député ne rencontre pas les règles d'un débat d'urgence à ce moment-ci. Par conséquent, je me vois dans l'obligation de refuser, pour le moment, la demande fort légitime du député de Victoria.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 décembre, du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M. Langdon (p. 16404).

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vois que les membres du parti gouvernemental sont excités mais je les invite à se calmer. J'étais occupé, monsieur le Président, avec un de mes collègues. Je me demande si vous pourriez me rafraîchir la mémoire à savoir à quel point des délibérations nous en sommes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous en sommes à l'étude de la motion nº 4A proposée par M. Langdon relative au projet de loi C-84 sur Petro-Canada.

Au moment de l'ajournement du débat, la parole était au représentant du Nouveau parti démocratique, mais ce député étant absent, je me demande si un autre orateur désire prendre la parole.

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est donc disposée à se prononcer.

Suis-je dispensé de la lecture de la motion nº 4A?

Des voix: D'accord.

• (1510)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 4A. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'alinéa 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion nº 6A

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 3, ce qui suit:

«a) des dispositions qui garantissent que le gouverneur en conseil aura le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de Petro-Canada;»

—Monsieur le Président, il s'agit encore une fois d'une tentative afin de faire en sorte d'assurer une présence publique et la prise en compte des préoccupations de la collectivité lorsque Petro-Canada prend des décisions.

Après tout, il s'agit d'une entreprise dans laquelle les contribuables Canadiens ont investi énormément d'argent. En effet, quelque 4,3 milliards, en dollars de 1990, ont été investis dans cette société; si l'on tient compte de l'inflation, ce montant dépasse 6,8 milliards de dollars.

Si nous avions l'impression que Petro-Canada allait être vendue pour une somme approchant 6,8 milliards de dollars, et que cet argent allait revenir à la population canadienne, il serait peut-être logique pour les autorités publiques de se dissocier entièrement de Petro-Canada. Je continue de croire que ce serait une erreur grave du point de vue de nos aspirations nationales en matière d'énergie, mais cette opération aurait un certain caractère logique.

Toutefois, le ministre a admis, lorsqu'il a témoigné devant le comité, qu'il ne savait tout simplement pas combien d'argent sera obtenu de la vente des actions de cette entreprise. Mon collègue d'Edmonton-Est, par exemple, lui a carrément posé la question suivante: «Êtes-vous en train de nous dire que le gouvernement n'en a pas vraiment idée? Le gouvernement ne sait tout simplement pas combien d'argent il retirera de la vente de Petro-Canada.» Le ministre—que je tiens à féliciter pour sa franchise—a répondu: «C'est bien le cas. Nous ne savons pas combien la vente de Petro-Canada nous rapportera.»

Le député d'Edmonton-Est a ensuite demandé au ministre s'il y avait un prix au-dessous duquel le gouvernement ne vendrait pas. Le ministre n'a pas voulu donner de prix. Il n'a même pas voulu dire si le gouvernement avait l'intention de s'assurer que les contribuables du pays récupéreront la valeur comptable, c'est-à-dire la valeur après que certaines opérations de comptabilité complexes aient récemment réduit de 1,8 milliard de dollars la part des contribuables.

Voici une entreprise qui a été créée par les contribuables du pays, dont l'expansion a été assurée par ceux-ci. Elle a bénéficié d'environ 6,8 milliards de dollars, en dollars actuels, sous forme d'aide et de placements gouvernementaux. Pourtant, le gouvernement entend se dissocier complètement de cette société

Il abdique totalement ses responsabilités envers les contribuables du pays, envers les futurs consommateurs, ainsi qu'envers les générations futures, qui ne pourront plus compter sur cette société comme source d'approvisionnements énergétiques.

En ce qui concerne cet amendement, nous avons proposé que le gouvernement puisse nommer un administrateur au conseil d'administration de Petro-Canada—simplement un administrateur. Nous ne demandons pas que le gouvernement contrôle le conseil d'administration. Nous ne demandons pas non plus une armée de fonctionnaires. Il s'agit d'un seul administrateur dont le rôle consisterait à faire valoir l'intérêt public dans la prise de décisions au sein de la société.

Évidemment, le point de vue de cet administrateur pourrait être rejeté au moment du vote. Cet administrateur donnerait la priorité à l'intérêt public tout comme le Cabinet le faisait auprès du conseil de Petro-Canada. Celui-ci pouvait néanmoins refuser et choisir plutôt de donner la priorité aux résultats financiers, prenant ses décisions en fonction de la rentabilité maximum à l'exclusion de toute autre considération.

Cet administrateur nommé par le Cabinet n'aurait aucun pouvoir supplémentaire, mais il pourrait faire deux choses. Tout d'abord, par son intermédiaire le gouvernement en place transmettrait à Petro-Canada, au conseil de cette société dans laquelle les contribuables ont investi tant d'argent, les préoccupations du public. Deuxièmement, grâce à la présence de cet administrateur au conseil de Petro-Canada, le gouvernement conserverait sinon une fenêtre sur cette industrie du moins une petite chance de voir directement ce qui s'y passe.

Cette industrie est cruciale pour l'avenir de notre pays. Elle est cruciale aussi bien pour les consommateurs et les fabricants que pour l'avenir des entreprises qui ont besoin d'essence et d'huile à moteur pour exploiter les ressources dans toutes les régions du pays. Si cet amendement n'est pas accepté, monsieur le Président, il y aura une scission complète entre le gouvernement et la société qu'il a établie. Ce qui est demandé dans cet amendement n'a rien d'extraordinaire. Dans de nombreux cas de privatisation dans le monde entier, le gouvernement a conservé le pouvoir de nommer au moins un administrateur, et celui-ci a été un moyen de communication important entre la société et le gouvernement, les communications restant bien sûr sous le sceau du secret.

• (1520)

M. McDermid: Un espion.

M. Langdon: Le ministre prétend que ce membre du conseil serait un espion. Une observation de nature idéologique comme celle-là montre bien que le gouvernement est incapable de comprendre la nécessité d'une relation plus poussée, d'un partenariat plus étroit entre le gouvernement et l'entreprise dans notre pays.

Le gouvernement actuel croit que l'État n'a qu'à se retirer. Les contribuables devraient oublier les 6,8 milliards qu'ils ont injectés dans cette société et dont ils ne récupéreront au mieux que la moitié. Si le ministre a prêté attention au débat, il est conscient que c'est ce que valent en 1990 les 4,3 milliards investis au départ dans cette société.

Si on emploie des dollars constants, comme cela se fait dans les statistiques du gouvernement, n'importe qui admettra que les 4,3 milliards de 1980 valent 6,8 milliards en 1990.

En guise de conclusion, je dirai aussi clairement et précisément que possible que, si le gouvernement n'accepte même pas la nomination d'un seul administrateur, c'est qu'il saisit mal l'avenir des relations entre l'entreprise et le gouvernement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, votre temps de parole est terminé. Le député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, je me demande si, pour faciliter le débat cet après-midi, vous ne pourriez pas voir s'il n'y aurait pas consentement unanime à ce que les deux dernières motions proposées par le député d'Essex—Windsor soient regroupées aux fins du débat puis mises aux voix séparément. Cela faciliterait simplement le déroulement des travaux. Il s'agit des motions 8A et 12A visant . . .

Une voix: À quelle page?

M. Riis: Voilà quelqu'un qui a trouvé sa place.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord avec ce que propose le député de Kamloops?

Des voix: D'accord.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor) propose:

Motion nº 8A

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 3, ce qui suit:

«a) des dipositions qui imposent un prix minimum pour l'émission et la vente d'actions de sorte que leur émission et leur vente produisent six milliards sept cent millions de dollars:»

Motion nº 12A

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9, en retranchant la ligne 34, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«avec droit de vote conférant plus de cinq».

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je vais même m'efforcer de ne pas prendre les dix minutes auquelles j'ai droit. Je ne pouvais cependant laisser passer ni cette journée ni ce projet de loi en particulier.

Je suis devenu candidat conservateur dans la circonscription de Calgary-Ouest le 3 décembre 1977, vers 1 heure du matin, et me suis présenté pour la première fois à l'élection de 1979.

Une voix: Que vous avez remportée.

M. Hawkes: En tant que candidat novice, je me suis senti obligé, pour me préparer à disputer l'élection dans l'espoir d'être élu à cette Chambre, de me renseigner sur certains aspects des domaines d'intérêt public que je pensais ne pas maîtriser ou ne pas connaître suffisament.

Comme j'ai été élevé surtout en ville, l'agriculture était certainement l'un de ces domaines et j'ai passé bien des heures à m'y plonger.

L'industrie pétrolière en était un autre. Né à Calgary où j'ai passé toute ma vie, j'ai beaucoup d'amis et de connaissances qui travaillent dans un secteur ou l'autre de cette industrie. Pourtant, devant la possibilité de venir ici comme député j'ai constaté à quel point je connaissais peu cette industrie et qu'il était important de me familiariser avec elle, ce que j'ai entrepris de faire. Cela a certainement été plus facile pour moi à Calgary que ce n'aurait pu l'être pour des députés vivant dans d'autres agglomérations de trouver des gens disposés à me renseigner sur cette industrie, parce que Calgary en est la capitale et le centre.

L'un des hommes qui m'ont le plus appris était le président-directeur général de la Voyageur Petroleum. Lorsque notre parti a formé le gouvernement en 1979, cet homme a présidé un comité gouvernemental chargé d'étudier la privatisation de Petro-Canada. Le comité a présenté son rapport en décembre de cette année-là. Il n'a malheureusement pas eu de suites parce que nous avons perdu un vote à la Chambre puis avons perdu les élections par la suite.

Pourquoi le gouvernement était-il déjà convaincu en 1979, pourquoi étais-je moi-même convaincu depuis le 3 décembre 1977 que la création de Petro-Canada était une mauvaise idée et, bien plus, que son maintien pendant toutes ces années était encore pire?

Ayant écouté et lu beaucoup des discours prononcés de l'autre côté, je peux dire aux députés d'en face que, dans l'ensemble, ils ne savent pas de quoi ils parlent. Ils n'ont aucune idée de la réalité du financement de cette société et de ce que ce financement a coûté au pays. La décision de créer Petro-Canada était motivée par des considérations idéologiques et son coût a été monstrueux.

Avant que je ne fasse campagne pour devenir député, Petro-Canada avait acquis ses deux premières petites sociétés pétrolières. Le Trésor a immédiatement perdu leur impôt sur le revenu parce que, de toute évidence, elles ont cessé de réaliser des bénéfices dès qu'elles ont été absorbées par Petro-Canada. En fait, les subventions que, tout à coup, les Canadiens ont dû commencer à verser à Petro-Canada dépassaient de loin le montant de l'impôt sur le revenu que ces entreprises auraient pu payer.

Lorsque j'entends le député d'en face parler de tous les fonds publics investis dans Petro-Canada, je pense surtout à la somme d'impôt sur le revenu que nous avons perdue pendant 15 ans et à tout ce qu'elle aurait pu faire pour réduire le déficit. Nous avons d'ailleurs singulièrement aggravé le problème en donnant à la société, jusqu'en 1984, année de notre retour au pouvoir, d'importantes subventions annuelles en sus de celles qui étaient offertes à toutes les entreprises du secteur.

Depuis la création de la société jusqu'aujourd'hui, le gouvernement a dû emprunter pour payer ses dépenses de fonctionnement. Ce n'est qu'au cours des trois dernières années que nous avons commencé à disposer d'un petit peu d'argent à consacrer au service de la dette publique.

Nous parlons de gouvernements qui ont détruit les sociétés qu'ils sont allés chercher dans le secteur privé pour les étatiser, en se servant d'argent emprunté pour les acheter. Nous sommes maintenant obligés de payer l'intérêt sur cette dette publique. Mon collègue s'inquiète du fait qu'on obtiendra 4 milliards pour Petro-Canada alors qu'elle vaut plus de 7 milliards. Je l'ai entendu dire, au cours de la période des questions, de rendre l'argent à Radio-Canada. «Donnez-lui les 108 millions de dollars qu'elle demande.» Donnez, donnez, donnez! Si nous n'avions pas 7,8 milliards mais seulement 4 milliards dont nous pourrions nous servir pour réduire la dette publique, nous n'aurions plus à payer d'intérêts sur ces 4 milliards de dollars. À 10 p. 100, ce qui est inférieur au taux du marché, cela veut dire que nous économiserions 400 millions de dollars. Nous pourrions donner à Radio-Canada quatre fois plus que le montant qu'elle réclame si le député considère que c'est une priorité. Cependant, il préfère posséder des stations-service, de l'asphalte, des pompes, des boyaux et des petits chiffres qui montent et qui descendent. Le discours qu'a fait le député néo-démocrate qui a présenté ces motions et qui vient de parler est un discours que j'ai entendu mille fois de la bouche des libéraux.

Je vais vous dire ce qui est arrivé dans ma ville. Lorsque le gouvernement a décidé, pour des raisons idéologiques, qu'il devait aller dans cette direction, il a fait monter d'un seul coup d'environ 35 p. 100 le coût de la main-d'oeuvre dans l'industrie du pétrole. Du jour au lendemain, toutes les pétrolières du pays ont vu le coût de la main-d'oeuvre augmenter d'au moins 30 à 35 p. 100, et cela a été l'une des causes premières de l'inflation galopante au début des années 1980. Cela a été aussi la cause première d'un grand nombre de suicides, de cas de violence familiale et d'autres choses du genre. Le gouvernement ne voulait rien voir et s'entêtait à dire: «Nous devons participer à l'industrie du pétrole à tout prix.» Quelle raison nous a-t-il donnée? Il nous a dit qu'il avait pris cette décision parce qu'il serait ainsi en mesure de faire quelque chose, mais tout ce qu'il a pu faire, c'est faire monter les prix.

• (1530)

Une voix: Et le prix est passé de 18 cents à deux dollars.

M. Hawkes: Monsieur le Président, depuis que Petro-Canada est arrivé sur la scène, le coût de production du gaz et du pétrole a augmenté de façon astronomique et les impôts ont augmenté de façon astronomique. Cela a des répercussions dans tous les secteurs de la société; les prix des vêtements, des aliments et de tous les autres produits que nous utilisons montent. Voilà quelle a été la contribution de Petro-Canada.

La seule chose qu'il nous reste à faire, c'est de vendre ces actions, d'aller chercher de l'argent, de réduire la dette, de réduire les coûts et de réduire les prix pour les Canadiens. C'est là notre but.

* * *

SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

Privilège

• (1540)

[*Français*]

Et de retour:

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants—chapitre 43;

Projet de loi C-39, Loi concernant l'application aux zones extracôtières des lois fédérales et provinciales et modifiant certaines lois en conséquence—chapitre 44;

Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt—chapitre 45; et

Projet de loi S-14, Loi concernant le droit interdisant le mariage entre personnes apparentées—chapitre 46.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA SANCTION ROYALE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je vous demande conseil. Lorsque le gentilhomme huissier de la verge noire est venu, je venais de soulever la question de privilège. J'ai peut-être enfreint le Règlement, mais comme je suis ici depuis peu, je ne le connais peut-être pas assez bien.

Je demande donc au Président de m'expliquer à quel moment il convient qu'un député soulève la question de privilège. Lorsque je l'ai fait, c'était très important pour moi. Je vous demande conseil, monsieur le Président. Dites-moi s'il est pertinent de soulever la question de privilège, quand il convient de le faire et jusqu'à quel point on peut ne pas tenir compte de la démocratie.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Lorsque l'honorable député s'est levé, la Chambre était dans un processus qui avait été enclenché. Vous vous êtes levé au moment où la Présidence quittait la Chambre pour se rendre à l'autre endroit. À ce moment, il m'était malheureusement impossible de vous reconnaître. Le processus de la sanction royale était enclenché et j'ai estimé ne pas avoir le droit de reconnaître quiconque et de poursuivre avec le processus.

[*Traduction*]

M. Karygiannis: Monsieur le Président, je vous remercie. Je tente peut-être de créer un précédent, mais je crois que la démocratie et la façon dont nous sommes élus ici ne devraient jamais être entravées ni mises de côté.

J'invoque le Règlement parce qu'on n'a pas tenu compte de mes droits. Je crois que la Chambre n'aurait pas dû suivre le gentilhomme huissier de la verge noire à l'autre endroit et qu'il en a résulté une atteinte au privilège de tous les députés de la Chambre.

Je fonde mon objection sur le fait que, dans aucune des deux chambres du Parlement, le gouvernement n'a permis d'appliquer tout le processus. J'insiste pour dire qu'en acceptant le projet de loi C-62, comme nous l'avons fait, sans le . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je pense avoir bien expliqué le sens de mon comportement. Je ne vois pas la nécessité de discuter de cette décision et si vous le permettez, j'apprécierais la collaboration du député. Nous pourrions reprendre le débat au point où il en était avant la sanction royale. Je vous remercie de votre collaboration, monsieur le député.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Karygiannis: Monsieur le Président, j'essayais d'attirer votre regard et vous m'avez vu. Peut-être n'était-ce pas le cas, mais je croyais que vous me regardiez. Les privilèges des députés de la Chambre—membres d'un corps démocratiquement élu—ne devraient pas être ignorés. Les droits des députés doivent toujours passer en premier.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle au député l'article 48 du Règlement.

48(2) À moins qu'un avis de motion n'ait été donné en vertu des articles 54 ou 86(2) du Règlement, tout député qui [. . .] veut poser une question de privilège . . .

Le député ne m'a donné aucun préavis. Je regrette, mais je n'ai pas reçu l'avis indiquant que vous alliez soulever la question de privilège. Reprise du débat.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 6A (M. Langdon).

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je tiens à prendre très brièvement la parole au sujet du projet de loi C-84 et, en particulier, des amendements proposés par le député d'Essex—Windsor.

Permettez-moi d'abord de faire une observation préliminaire. Je suis ravi de constater que le député de Kamloops est ici présent, car j'ai non seulement écouté attentivement ce qu'il a dit mais, ce qui est peut-être plus pertinent encore, j'ai vu ce qu'il a fait vers la fin de son allocution, il y a quelques minutes. En fait, les personnes qui ont regardé les moniteurs situés à l'extérieur de la Chambre des communes auront trouvé très instructif d'observer comment il a fouillé l'une de ses poches, puis l'autre, pour savoir quelle position prendre à l'égard de cet amendement.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que j'ai parlé ici, il y a à peu près une semaine, de ce que j'appelle le complet néo-démocrate, lequel a deux poches, soit une de chaque côté, dans lesquelles les néo-démocrates gardent de petits billets leur rappelant comment voter sur divers sujets.

Eh bien, aujourd'hui, les petits billets du député de Kamloops étaient tout mêlés, de sorte que le pauvre a eu du mal à s'y retrouver. Nous savons désormais qu'il va appuyer les amendements proposés par le député d'Essex—Windsor, qui est aussi néo-démocrate. Trois amendements ont été proposés et mon collègue, le député de Kamloops, va les appuyer tous les trois.

Maintenant, monsieur le Président, si vous croyez que le député fait preuve de conséquence, je dirai que vous avez raison et que c'est fort louable. Si vous croyez que c'est un accident, je dirai encore que vous avez raison. N'est-ce pas par accident qu'il a puisé dans sa poche gauche plutôt que dans la droite? Je l'en félicite. Voyez-vous, il siège immédiatement à ma gauche. Il se tient debout à ma gauche ou à ma droite, selon son humeur. Mon collègue se vexe maintenant, mais je le dis en toute bienveillance. Noël est bien trop proche pour nous fâcher avec nos collègues de la Colombie-Britannique. Nous partageons beaucoup trop de choses avec eux pour nous aliéner leur amitié.

M. McDermid: Nommez m'en une.

M. Simmons: Le ministre d'État chargé de la Privatisation m'invite à donner un exemple. Eh bien, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique jouent le rôle de serre-livres pour garder notre pays uni, malgré les efforts déployés par le ministre pour déchirer le Canada. C'est là une chose que nous avons en commun.

Une voix: Touché.

M. Simmons: Je tiens à dire à mon collègue de Comox—Alberni que ma belle-soeur compte parmi ses électeurs. Il ferait mieux de bien s'en occuper.

M. McDermid: A-t-elle voté pour lui?

M. Simmons: Je pourrais certes lui en parler. Elle devait choisir entre ce parti ou le Crédit social, ce qui revient à ne pas avoir de choix du tout. Elle est assez intelligente pour savoir qu'entre le NPD et le Crédit social, il n'y a pas de grande décision à prendre. Je pense qu'il sera d'accord là-dessus. Je vois maintenant que les néo-démocrates s'agitent. Quiconque peut les exciter mérite une médaille.

Je disais donc à mon collègue de la Colombie-Britannique que les députés de notre parti, surtout ceux qui viennent de Terre-Neuve, n'ont toujours pas digéré la valse-hésitation du NPD dans le cas du projet Hibernia. Nos collègues de gauche ont vraiment essayé de gagner sur tous les tableaux. Lorsqu'ils se sont prononcés contre le projet de loi pertinent—contre le projet Hibernia—la députée du Yukon s'est rendue à Terre-Neuve et a fait cette déclaration mémorable à la presse et aux étudiants universitaires. «Ce n'est pas parce que nous avons refusé d'adopter le projet de loi que nous sommes contre le projet.» Non, lorsque vous êtes néo-démocrates, cela peut très bien signifier que vous êtes pour ou contre ou les deux, selon le cas. Comprenez-vous? C'est tout à fait clair. On est soit pour, soit contre, ou pour et contre à la fois. Ainsi, j'ai été très encouragé, tout à l'heure, lorsque j'ai constaté que le député de Kamloops resserrait les rangs en fait. Il va se prononcer en faveur des trois amendements présentés par le député d'Essex—Windsor. Monsieur le Président, nous réalisons des progrès dans cette enceinte; on approche de Noël et on peut le sentir à l'esprit qui règne dans la Chambre.

• (1550)

Cela m'amène à parler du député de Calgary-Ouest. C'était non seulement son premier discours, mais son meilleur, vraiment son meilleur jusqu'à maintenant. On serait porté à lui demander qui a écrit ces belles paroles pour lui: «Ils ne savent pas de quoi ils parlent». C'est vraiment original. Eh bien, loin de moi l'idée de défendre le NPD que je suis venu bien près de médire, mais je tiens à préciser que nos collègues néo-démocrates savent de quoi ils parlent et nous voyons très bien là où ils veulent en venir relativement à cette question.

Si mon ami le député de Calgary-Ouest voulait se montrer un peu plus charitable aujourd'hui, il admettrait que nous savons de quoi nous parlons. Ce qu'il veut dire au fond, c'est qu'il n'est pas d'accord avec nous. Il a le droit de penser autrement, car il a le droit de se tromper, et il se trompe du tout au tout. Il parle en connaissance de cause quand il parle de Petro-Canada, mais il n'expose pas les faits tels qu'ils sont, à mon avis. Qu'il relise le titre du projet de loi: Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada. La société devait être notre instrument de politique nationale dans le domaine de l'énergie. C'est ce qu'elle est, ce qu'elle était, et ce que le gouvernement détruit. Le gouvernement aura beau envelopper les choses et porter toutes les accusations qu'il voudra contre le gros et mauvais régime libéral d'autrefois, il ne peut nier qu'il fait disparaître un important instrument de politique, dont nous avons encore besoin.

J'ai écouté le député énumérer tous les maux que le gros méchant régime libéral avait infligés au pays. Il a blâmé Petro-Canada pour les suicides, pour la pulvérisation de Calgary. C'est à croire que Calgary a disparu. J'y suis allé et la ville existe encore et prospère, Dieu merci, malgré les propos défaitistes du député. Qu'il agisse comme le représentant d'une ville d'avenir, au lieu d'en faire l'oraison funèbre. Une ville de l'importance de Calgary est dénigrée par l'un de ses propres représentants. J'ai trois soeurs à Calgary. Elles méritent d'être mieux représentées que cela. Je vais les envoyer à mon cousin de Comox—Alberni, car les électeurs sont mieux représentés dans cette circonscription-là que par ce député-ci. Je ne souscris pas à tout ce qu'il dit, mais, au moins, il ne représente pas mal ses électeurs.

Une voix: Oh, oh !

M. Simmons: Au moins, il ne représente pas mal ses électeurs. Le ministre a tout à fait raison, je ne devrais pas dire que le député de Calgary-Ouest représente mal ses électeurs. Toutes mes excuses, je suis désolé. Je me suis encore emporté, comme je le fais souvent.

Lorsque j'ai entendu le député parler des événements terribles dont Petro-Canada s'était rendue coupable, comme de faire disparaître une ville—qui existe toujours, sauf erreur, bien qu'il prétende le contraire—de causer des suicides, je me suis dis que la seule chose qu'on n'avait pas reprochée à Petro-Canada était la célébrité que Noé s'était acquise à la suite du déluge. C'est à peu près la seule chose qu'il n'a pas mentionnée comme conséquence directe de ce monstre d'animal qu'on appelle Petro-Canada.

Noël est trop proche. Ces députés devraient avoir un peu de retenue. Si, chaque fois qu'ils se lèvent, ils disent des horreurs, ils feraient mieux de faire lire leurs notes par quelqu'un qui sait de quoi il parle. On ne devrait pas laisser s'exprimer des gens comme le député de Calgary qui, chaque fois qu'il prend la parole, sauf le respect que je lui dois, se rend absolument ridicule. Il connaît bien les questions dont il traite, je l'admets, mais il n'a pas été très convaincant dans les circonstances.

Je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est presque expiré. Permettez-moi de vous signaler, monsieur, que je trouve brillante la résolution 6A du député d'Essex-Windsor et que je vais voter en faveur, mais que sa résolution 8A l'est moins et que, pour cette raison, je vais voter contre. Oui, nous appuyons la résolution 12A. Nous voulons que les intérêts étrangers soient un peu plus contrôlés, et j'appuie cet amendement.

Une dernière phrase, en terminant, pour situer ce projet de loi dans son contexte. Cette mesure n'a rien à voir avec les menues corrections que nous apportons souvent aux lois. Elle contribue plutôt, même si elle le fait en termes élégants, au démantèlement de notre pays. Elle plante un autre clou dans le cercueil du Canada, comme le gouvernement l'a fait avec Radio-Canada, les bureaux de poste et l'assurance-chômage. La privatisation de Petro-Canada fait partie du processus que le gouvernement a déclenché en 1984, un processus qui vise à démanteler ce qui fut autrefois un grand pays. Il ne restera plus rien à gouverner si cette bande reste au pouvoir plus longtemps. C'est pourquoi j'aime l'idée que quelqu'un dans l'Ouest a proposée, d'après les nouvelles du week-end. Il a lancé une campagne pour que les élections aient lieu dès maintenant. Je vais souscrire à son fonds de publicité, parce que le plus tôt sera le mieux pour tous, surtout le Canada.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai parlé de ce que nous faisions, je pense que je me suis mal exprimé. Je voudrais demander le consentement unanime pour qu'il soit réputé que les motions 8A et 12A sont présentées par le député d'Essex—Windsor et groupées avec la motion 6A que nous débattons actuellement et qu'il soit entendu que le vote sur la motion 6A s'appliquera aux motions 8A et 12A.

Je demande seulement que les motions 8A et 12A soient réputées avoir été proposées par le député d'Essex—Windsor et groupées avec la motion 6A actuellement débattue.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre agrée-t-elle la motion du député de Kamloops?

Des voix: D'accord.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je crois savoir sur quels amendements je dois faire porter mes observations. Je suis favorable à tous ces amendements, y compris certains proposés par les libéraux, qui sont vagues, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le député de Calgary-Ouest nous a dit d'un ton suffisant: «Nous savons tout et vous ne savez rien.» C'est là une partie du problème avec le gouvernement. Il dit aux Canadiens: «Vous ne savez rien; laissez-nous vous guider dans la bonne voie et tout ira bien.» Nous passons de la suffisance des conservateurs à la désinvolture des libéraux. J'aime bien écouter les discours du député, mais sur un sujet aussi sérieux, on ne penserait pas qu'il puisse être aussi désinvolte. J'espère que nous serons tous imprégnés de l'esprit des Fêtes, mais il ne convient pas d'en parler avec désinvolture.

Nous, les néo-démocrates, prenons la question extrêmement au sérieux. Je pensais honnêtement que, dans ma circonscription, la privatisation de Petro-Canada laisserait les gens froids. Néanmoins, avec 20 autres néo-démocrates, nous avons tenu la conférence de presse à une station de Petro-Canada de notre localité. Je ne pense pas que les libéraux ont pris la peine de faire la même chose; donc, lorsqu'ils se portent ainsi à la défense de la société c'est un peu de la comédie.

Par la suite, nous avons reçu 800 cartes-réponses de gens de ma circonscription dans lesquelles on priait le gouvernement de ne pas vendre Petro-Canada. Nous voilà rendus à la période des Fêtes. Savez-vous ce que nous faisions l'année dernière à cette période-ci? Je suis sûr que les députés d'en face veulent l'oublier. Nous parlions de la récupération des pensions et des allocations familiales et de la fin de l'universalité dans notre pays. À ce moment-là, cette question s'est égarée dans un autre débat et beaucoup de Canadiens ne savaient pas ce qui se passait. Or, maintenant, je pense qu'ils le savent. Nous sommes rendus au temps des Fêtes et le gouvernement prend une mesure qui déplaît aux Canadiens. Bon, à propos de mon collègue de Kamloops et de ses poches ou quoi que ce soit qu'il voulait dire au sujet du député de Kamloops, il faut parler de la position des libéraux. Je les soupçonne de rester sur la ligne, car ils se font frapper des deux côtés, ce qui est difficile à prendre. Nous connaissons la position du groupe d'en face, il est à l'extrême droite. Nous savons que nous sommes à gauche, mais les libéraux, eux, ils restent au milieu de la route et ils se font frapper des deux côtés.

• (1600)

M. Gauthier: Ce sont les libéraux qui l'ont créée.

M. Butland: Les libéraux l'ont créée à la demande expresse du Nouveau Parti démocratique. C'est la vérité vraie et les libéraux le savent très bien. Je peux voir à leur réaction que nous avons touché un nerf sensible. Elle a été créée à la demande du Nouveau Parti démocratique.

Le critique de l'énergie à cette époque était le député de Sault Ste. Marie, Cyril Symes, une bonne personne. C'était son initiative et celle de Tommy Douglas. J'espère avoir l'occasion de les informer, au lieu de prendre l'air suffisant du député de Calgary-Ouest qui laisse entendre qu'ils savent tout. Je lui suggère de lire Tommy Douglas, il saura alors beaucoup plus de choses qu'il n'en sait maintenant.

En ce qui concerne la privatisation, nous parlons de Petro-Canada, d'Air Canada, de Postes Canada, de VIA Rail et peut-être bientôt de Radio-Canada. Cette dernière dit que nous ne pourrons plus voir les débats dans le reste du Canada et je me demande si c'est un pied dans la porte pour attirer l'attention du gouvernement. Tout le monde devrait savoir qu'il y avait une entente entre Radio-Canada et les câblodistributeurs pour partager la transmission . . .

M. McDermid: Quel est le rapport avec les amendements?

M. Butland: C'est relié. Cela peut paraître étrange, que Radio-Canada ait choisi de dire: «Canadiens, Canadiennes, vous ne pourrez plus regarder les débats.» Mais il y a un accord entre Radio-Canada et les câblodistributeurs qui pourrait aboutir devant le CRTC et être accepté. Je soupçonne que, puisque Radio-Canada ne peut plus assurer le service, nous allons pouvoir le privatiser. Vous pourrez alors éviter les groupes de lobbyistes et aller directement à la Chambre acheter un député, ceux du moins qui ne sont pas encore vendus.

Des voix: Règlement.

M. Butland: Monsieur le Président, vous n'avez pas besoin de vous lever. S'il le faut, je retire ce que j'ai dit.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je désire vous rappeler que le débat porte toujours sur les trois motions du député d'Essex—Windsor, soit les motions 6A, 8A et 12A. Le député a trop d'expérience pour tenter de comprimer ainsi le sujet de la discussion d'aujourd'hui, lequel a trait au projet de loi visant à la privatisation de Petro-Canada.

Je remercie le député de sa collaboration.

[*Traduction*]

M. Butland: Je vous remercie moi aussi de me rappeler les excellents amendements proposés par le Nouveau Parti démocratique et mon appui tiède pour la plupart des vagues amendements du Parti libéral.

Ce dont parlait le député de Burin—Saint-Georges n'avait absolument aucun rapport. Il a parlé de mon ami de Comox—Alberni et de gens d'un peu partout au Canada. J'ai des amis moi aussi, mais je ne me mettrai pas à en réciter les noms. Je pense que ce que je disais se rapportait davantage aux amendements que ce que disait mon collègue de Burin—Saint-Georges.

M. Milliken: Vous vous attirez des ennuis. Vous devriez peut-être vous rasseoir.

M. Butland: Non, je vais continuer. Ces amendements sont très pertinents, car ils offrent au moins aux Canadiens ce dernier petit espoir que nous conserverons une certaine communication avec Petro-Canada telle que nous l'avons déjà connue, non telle qu'elle est devenue depuis quelques années.

Ils disent: «Vendons-la; exploitons-la comme une entreprise privée.» Les contribuables canadiens m'ont demandé: quand on vend une entreprise privée, n'obtient-on pas de l'argent en retour? Où est mon dividende? Si j'ai investi 7 milliards de dollars, ou quel que soit le prix, n'ai-je pas droit à quelque chose en retour? Quand une société se dépouille de ses actions, les administrateurs demandent sûrement: «D'accord, où est ma part du produit de la vente?» Ça ne se produira pas.

Petro-Canada avait l'occasion de jouer un rôle de premier plan, de servir les Canadiens. Elle l'a eue au début, mais l'a perdue graduellement. On ne lui a pas permis de faire preuve de leadership dans des domaines où elle aurait certainement pu le faire si elle avait eu un financement appropriée. Le dirigeant de Petro-Canada a dit: «Si le moment n'est pas bon pour vendre, nous ne vendrons pas.» Disons qu'on n'aurait pu choisir pire moment pour le faire. Je sais que le ministre sera d'accord avec moi qu'on n'aurait pu choisir pire moment. Petro-Canada a été mise sur pied à cause de la crise du Moyen-Orient, et il peut y avoir une crise du pétrole. Le moment est mal choisi. C'est le mauvais moment, le mauvais prix, la mauvaise décision. Si Petro-Canada avait joué un rôle de premier plan, les Canadiens auraient vu qu'elle est différente des autres sociétés. Mais on ne le lui a pas permis.

J'ai déjà parlé d'un problème écologique, négligeable naguère, qui prend maintenant des proportions énormes. Je veux parler des électeurs et des détaillants d'essence qui m'appellent pour me demander ce qu'ils doivent faire de leurs huiles usées? Ils me demandent où ils pourraient bien s'en débarrasser. Personne n'en veut. Certains m'ont dit qu'ils étaient obligés d'aller jeter leurs vieilles huiles dans la forêt quand ils faisaient la vidange de leur véhicule. Pourquoi Petro-Canada n'a-t-elle pas pris l'initiative dans ce dossier si tant il est vrai qu'elle avait pour mission de défendre l'intérêt public et de travailler pour le bien de la population? On ne lui permettra pas d'assumer cette mission maintenant puisque les bénéfices seront sa seule motivation en tant que société privée. Elle ne sera pas différente des autres multinationales pétrolières. Elle agira exactement de la même façon.

Les amendements proposés sont excellents. Ils n'ont pas besoin d'être défendus. Je répète que celui qui a rédigé ces amendements libéraux . . .

M. McDermid: Nous n'en sommes pas encore à l'étude des amendements.

M. Butland: Je crois avoir le droit de m'en servir comme argument. Petro-Canada doit fonctionner à l'avantage général du Canada. Question d'être vague, il faut le faire, n'est-ce pas? Mais nos amendements sont des modèles de précision et je crois que la Chambre devrait les adopter.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens dans ce débat à l'étape du rapport sur le projet de loi parce que j'estime, comme je l'ai déclaré lors du débat de deuxième lecture, que le mandat de Petro-Canada devrait être élargi.

La motion 6A qui prévoit que le gouverneur en conseil aurait le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de Petro-Canada, serait un moyen qui nous permettrait de réaliser certaines choses dont j'ai parlé au cours du débat de deuxième lecture.

J'avais alors demandé au gouvernement d'élargir le mandat de Petro-Canada afin que la société puisse à nouveau servir d'instrument de mise en valeur et d'exploration des ressources dans les régions éloignées, ce qu'elle ne fait pratiquement plus depuis deux ans. Le nombre de puits de pétrole forés et mis en service au Canada l'an dernier n'avait jamais été aussi bas depuis les années 1970. Cette année, le nombre de puits n'est que légèrement plus élevé en dépit de la hausse des prix du pétrole brut. Ma suggestion au gouvernement visait aussi à inclure les sources d'énergie de remplacement et les combustibles renouvelables dans le mandat de Petro-Canada. J'avais suggéré au gouvernement de rendre immédiatement obligatoire une proportion de 3,2 p. 100 d'oxygène dans tous les carburants à moteur et d'interdire l'utilisation de MMT au Canada.

L'antidétonant MMT est interdit aux États-Unis depuis 1978. L'un de nos principaux neurotoxicologues déclare qu'il s'agit d'une substance neurotoxique insidieuse absorbée par les voies respiratoires qui détruit les cellules à la base du cerveau. Les enfants dont le système immunitaire n'est pas entièrement développé sont particulièrement sensibles à cette substance. Elle s'accumule dans l'organisme de nos enfants et les résultats n'en sont pas apparents avant plusieurs années.

À cet égard, le gouvernement fait preuve d'une grande négligence. J'estime que le gouvernement ne devrait pas privatiser cette société pétrolière, mais lui demander plutôt de prendre l'initiative en rendant ses produits plus propres, en construisant les usines requises pour produire de l'éthanol et en fabriquant une essence contenant une partie d'éthanol pour neuf d'essence.

• (1610)

Cette exigence entraînerait la consommation de cinq à huit millions de boisseaux de grain canadien et constituerait un formidable encouragement pour les agriculteurs du pays. Ce nouveau marché absorberait près de 20 p. 100 de la production totale de grain au Canada. Les sous-produits pourraient être utilisés dans l'élevage des bovins, l'industrie laitière, les pisciculteurs et aussi comme aliments séchés pour la population des pays du tiers monde.

Je tiens à souligner que l'éthanol produit de deux à quatre fois plus d'énergie que n'en exige sa fabrication. En fait, l'éthanol est une source renouvelable. Son bilan énergétique net de 80 000 BTU par gallon américain est extrêmement favorable si on le compare à celui de l'essence, un carburant fossile. Le bilan énergétique net de l'essence est estimé à 110 000 BTU par gallon américain, compte tenu d'une subvention de 12 p. 100 consacrée à la production énergétique et au raffinage.

Le gouvernement a appliqué la clôture au débat sur ce projet de loi. Nous ne disposons pas de beaucoup de temps pour discuter des nouvelles missions qu'il convient de confier à cette société d'État.

Le supposé Plan vert qui a été déposé à la Chambre la semaine dernière fait état de concentrations de smog un peu partout au pays. Sont touchées toutes les grandes villes du pays où la circulation automobile est la plus intense. Le rapport indique que ce smog est pire durant les mois d'été. Nous savons par conséquent qu'il provient surtout des émissions des véhicules automobiles, et non des systèmes de chauffage des maisons ou des bureaux.

Le rapport précise aussi que ces concentrations sont connues pour être néfastes à la santé. Cependant, on évite soigneusement de préciser l'une des substances les plus toxiques qui soit utilisée. On n'y parle pas des solutions de rechange écologiques qui permettraient de réduire d'au moins 10 p. 100 les émissions de dioxyde de carbone. Cela ne se limitera pas à une réduction de 10 p. 100 de ces émissions. Il y aura aussi absorption de CO_2 par photosynthèse, car les plantes absorbent du CO_2 quand elles croissent et forment des graines. On obtient donc une double réduction des émissions de dioxyde de carbone.

On peut ainsi diminuer les émissions de dioxyde de carbone et, en bannissant le MMT, ou manganèse (I)-tricarbonylméthylcyclopentadiényle au Canada comme c'est déjà le cas aux États-Unis, on pourrait éliminer la substance insidieuse et quasi-toxique émise par le système d'échappement des automobiles, que les chimistes connaissent sous le nom de Mn3. Celle-ci s'accumule non seulement dans l'atmosphère, mais aussi dans l'organisme des personnes qui la respirent.

Je dois préciser que ce n'est pas la même chose que l'accumulation normale du manganèse absorbé par le système digestif. Notre corps, le sol et la plupart des plantes, pendant leur croissance, contiennent du manganèse. Mais l'absorption du Mn3 par le système respiratoire cause des dommages aux cellules de la base du cerveau. Comme je l'ai déjà mentionné, les tout-petits dont le système immunitaire n'est pas encore développé sont particulièrement vulnérables.

À ma grande consternation, depuis un mois et demi, cinq personnes, de Terre-Neuve jusqu'au sud de l'Ontario, sont venues me rencontrer pour me parler de leurs problèmes de santé qu'elles croient liés à une intoxication due aux additifs de l'essence. Je ne suis pas encore convaincu que tous ces problèmes soient dus au Mn3. Ils peuvent provenir également d'autres substances, dont le benzène, qui sert d'antidétonant et qui est cancérigène. Les gens qui m'ont confié leurs problèmes à cet égard ont précisé qu'ils travaillaient soit dans un poste d'essence, soit dans un centre de distribution, soit dans l'aire de service d'un concessionnaire automobile. Ces problèmes se sont manifestés au fil des ans. Ces affections doivent être liées aux combustibles utilisés ou au milieu dans lequel ces gens travaillent.

J'aimerais vous citer un passage qui figure à la page 44 du Plan vert:

> Au cours des vingt dernières années, les scientifiques en ont appris beaucoup au sujet des effets nuisibles des produits chimiques toxiques. Nous savons que des quantités à peine décelables de certains produits chimiques peuvent demeurer et s'accumuler dans les tissus des animaux dont nous nous alimentons. L'accumulation de ces substances toxiques «rémanentes» s'aggrave au point de menacer notre santé.

Je vois que mon temps est presque écoulé, mais je tiens à vous dire qu'il est absolument aberrant de soutenir qu'on doit s'inquiéter de l'accumulation de produits chimiques décelée dans les tissus des animaux et non pas chez l'homme. Les deux vont assurément de pair. Si nous voulons éliminer les substances toxiques qui s'accumulent dans les tissus des animaux, nous devons également éliminer celles qui s'accumulent dans le corps humain, car il y a plus d'êtres humains dans les agglomérations urbaines, où le smog est plus dense, qu'il n'y a d'animaux, ces derniers étant habituellement confinés aux pâturages, aux granges ou aux parcs d'engraissement.

Je demande au gouvernement de retirer ce projet de loi et de confier un nouveau mandat à Petro-Canada, un mandat qui accordera la priorité à la santé de la population, y compris la santé de nos enfants et de nos petits-enfants.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais féliciter l'orateur précédent pour son discours et sa suggestion. Il a en effet décrit l'orientation que pourrait prendre la société Petro-Canada si elle était bien dirigée par le gouvernement, en autant, bien sûr, que nous ayions un gouvernement capable de donner à la société l'orientation appropriée.

Nous sommes aux prises essentiellement avec les ordres qui nous viennent d'un parti de droite qui croit que le gouvernement ne devrait pas intervenir dans quoi que ce soit. Voilà pourquoi il veut se débarrasser de Petro-Canada et de pratiquement toutes les autres sociétés d'État auxquelles le gouvernement est mêlé.

J'ai été surpris d'entendre le député de Calgary-Ouest parler du montant d'impôt sur le revenu que nous pourrions recueillir auprès de Petro-Canada. Il a fait remarquer que Petro-Canada, depuis qu'elle a été nationalisée, n'a versé aucun impôt sur le revenu. Je mets le député de Calgary-Ouest au défi de nous parler des quelque 100 000 entreprises au pays qui enregistrent des profits, mais ne paient absolument aucun impôt sur le revenu.

Parmi ces sociétés figurent certaines des pétrolières les plus rentables en activité au Canada, surtout des entreprises appartenant à des étrangers, comme la société Shell du Canada qui depuis de nombreuses années ne paie aucun impôt sur le revenu.

Étant donné la politique fiscale du gouvernement, j'ai bien peur que, lorsque Petro-Canada aura été privatisée, elle ne versera, elle non plus, aucun impôt sur le revenu, puisque le gouvernement permet aux riches et aux puissants de ce pays de n'en payer aucun. Il y a 100 000 sociétés rentables qui ne paient absolument aucun impôt sur le revenu. Petro-Canada sera l'une d'elles, comme l'est actuellement la société Shell et comme l'ont été au fil des ans d'autres grandes pétrolières, grâce à la politique fiscale des conservateurs et des libéraux.

Il est donc faux et trompeur de prétendre qu'une fois privatisée, la société Petro-Canada versera des sommes énormes en impôt sur le revenu. Je suis persuadé que le député n'a pas voulu induire la Chambre en erreur. Il a droit à son opinion. Mais les statistiques fiscales ne lui donnent pas raison.

Le député de Calgary-Ouest se plaignait aussi du nombre de subventions que le gouvernement du Canada et la population canadienne, c'est-à-dire les contribuables du pays, ont consenties à Petro-Canada ces dernières années. J'aviserai le député que le gouvernement a aussi accordé des subventions à d'autres pétrolières qui ne sont pas des sociétés d'État. Petro-Canada n'a reçu que très peu de ces subventions. Comme le député de Burin—Saint-Georges vient de le faire remarquer, nous avons accordé au projet Hibernia quelque chose comme 1,8 milliard de dollars ou c'était peut-être 2,1 milliards de dollars. Nous avons financé des projets pour extraire le pétrole des sables bithumineux du nord de l'Alberta ainsi que les usines de traitement de l'huile lourde qui se trouvent à la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan.

• (1620)

Le gouvernement s'est montré très généreux, en ce qui concerne les subventions qu'il a consenties aux sociétés pétrolières privées. Dans bien des cas, ces subventions n'ont pas sensiblement augmenté le nombre des emplois permanents dans notre pays ni créé le moindre emploi à long terme. Ces subventions ont simplement été attribuées à des sociétés pétrolières contrôlées par des étrangers et, dans bien des cas, il y a un rapport entre les sommes d'argent et le pétrole qui quittent le pays pour aller aux États-Unis, et les subventions accordées par le gouvernement et le Parlement en général qui partent à l'étranger en ne laissant aux Canadiens aucun avantage net.

Cette information a été confirmée par plusieurs études, notamment celles effectuées dans notre pays par le vérificateur général. Aussi, il est complètement faux de dire qu'on a accordé des subventions à Petro-Canada et pas aux autres sociétés pétrolières. La majeure partie des subventions accordées par le Canada et le Parlement aux sociétés pétrolières sont allées aux sociétés pétrolières privées et dans la plupart des cas, elles n'ont apporté aucun bénéfice net durable aux Canadiens. En outre, un grand nombre des sociétés subventionnées sont parmi celles qui figurent dans les statistiques fiscales comme ne payant aucun impôt sur le revenu. Par conséquent, ce n'est pas une bonne affaire pour les Canadiens.

Les compagnies pétrolières tirent aussi d'autres avantages du gouvernement. J'ai entendu, en fin de semaine, le ministre des Transports annoncer à ces compagnies qu'elles allaient bénéficier d'un avantage réel, à savoir qu'elles n'allaient pas devoir construire une double coque pour les pétroliers dont elles se servent dans les eaux canadiennes. Il s'agit peut-être là d'un geste généreux à l'endroit des compagnies pétrolières, mais ce n'est guère le cas pour les citoyens canadiens, et certainement pas pour les résidents de ma circonscription, qui ont été témoins de plusieurs déversements de pétrole sur leurs plages et qui, dans bien des cas, ont été nettoyés en se servant de l'argent des contribuables et en faisant appel aux efforts de volontaires dans la région. Il s'agit encore une fois d'une décision prise par un gouvernement qui reçoit des dons importants des compagnies pétrolières. Il s'agit d'une décision visant à favoriser les compagnies pétrolières. En dépit des risques posés par les déversements de pétrole, en dépit du Plan vert, et en dépit du fait que le gouvernement se dise préoccupé par l'environnement, celui-ci ne veut pas exiger des compagnies de pétrole qu'elles assument les coûts liés aux risques du transport du pétrole. En fait, le gouvernement a dit à ces compagnies qu'elles peuvent laisser à d'autres la responsabilité de ces risques.

M. McDermid: Cette déclaration n'a rien à voir avec l'amendement. Absolument rien.

M. Skelly (Comox—Alberni): Elle a beaucoup à voir avec l'amendement. Le député prend toujours la parole depuis son siège; il ne se lève jamais à la Chambre pour justifier ses opinions. Il harcèle constamment les autres députés. Si cette personne, qui est responsable de la privatisation au sein du Cabinet, veut se lever et prendre la parole, qu'elle le fasse. Toutefois, lorsque d'autres députés sont en train de s'exprimer, comme c'est leur droit, je vous saurais gré, monsieur le Président, de dire au député de se la fermer.

M. McDermid: Commencez donc par dire la vérité.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le député parlait alors qu'il était assis, il y a quelques minutes, lorsque mon collègue, le député d'Essex—Windsor discutait de la possibilité de faire nommer un administrateur, par le gouverneur en conseil, au conseil d'administration de Petro-Canada. Nous ne demandons pas que le NPD nomme cet administrateur; nous ne demandons pas que les libéraux nomment cet administrateur. Toutefois, si c'était l'opposition qui le nommait, celui-ci serait probablement plus responsable envers les Canadiens. Nous croyons que le gouverneur en conseil devrait nommer un représentant au conseil d'administration de Petro-Canada, une fois que la société aura été privatisée.

Il existe un précédent dans ce domaine. Le député dit: «Tout ce que vous voulez, c'est contrôler le secteur privé.» Nous sommes tous soumis à un certain élément de contrôle au Canada. Nous devons tous conduire à droite et respecter les signaux d'arrêt. Les sociétés pétrolières aussi devraient être soumises à un certain contrôle, qu'il s'agisse de lutte contre la pollution, de relations de travail ou de santé et d'hygiène au travail.

En Europe, le gouvernement et les syndicats ont des représentants au conseil d'administration pour que les politiques des sociétés pétrolières, des syndicats et du gouvernement puissent être harmonisées et soient cohérentes. Nous ne cherchons pas à empêcher les sociétés pétrolières de réaliser des bénéfices. Nous disons simplement que leur politique devrait être compatible avec les autres politiques du pays pour que nous puissions mettre au point une formule intégrée de prospection et de gestion de l'énergie. C'est tout ce que nous demandons.

Le député dit: «Tout ce que vous voulez, c'est contrôler le secteur privé.» Il a parfaitement raison. Nous croyons que le secteur privé devrait être soumis aux mêmes contrôles que les particuliers dans la société, afin que tous obéissent aux mêmes lois et que tout le monde oriente ses efforts dans une direction compatible avec les intérêts du Canada.

J'appuie certes l'idée d'avoir un représentant du gouvernement au conseil d'administration de Petro-Canada. Je crois que c'est un excellent amendement qui mérite l'appui de la Chambre.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, il me fait plaisir de dire quelques mots au sujet des trois amendements de mes collègues néo-démocrates qui sont actuellement à l'étude. J'ai écouté attentivement ce que le député libéral de Lambton—Middlesex a dit au sujet d'un combustible de substitution, l'éthanol, et l'espoir que le mandat de Petro-Canada soit élargi dans ce domaine.

J'ai malheureusement l'impression que, en nous débarassant de Petro-Canada, nous ayons donné, vendu ou privatisé un organisme qui aurait pu aborder avec plus de diligence et de façon plus efficace la question des combustibles de substitution que le secteur privé, laissé à lui-même, ne le fera.

La motion 6A propose que le gouverneur en conseil puisse nommer un administrateur au conseil d'administration de Petro-Canada. Nous croyons que l'amendement n'est pas mauvais et que nous pourrons l'appuyer.

Tant qu'il détient des actions de Petro-Canada, le gouvernement continuera de nommer des administrateurs. La nomination des administrateurs ne présente pas de grandes difficultés pendant cette phase de la privatisation de Petro-Canada. À mesure que la liquidation progresse, que le gouvernement cède des parts de plus en plus grandes de Petro-Canada, nous approcherons de ce qu'on pourrait appeler une ligne grise; ce n'est pas une ligne rouge, mais une ligne grise à partir de laquelle nous ne sommes pas certains si le gros actionnaire a ou non le contrôle de la société. Dans certaines grandes sociétés dont le capital-action est très dispersé, un bloc de seulement 10 ou 15 p. 100 des actions en circulation peut permettre d'exercer le contrôle. Que fait alors la population canadienne lorsque le gouvernement ne détient plus que 10 ou 15 p. 100 environ des actions de Petro-Canada? Un pied sur le quai et l'autre sur le pont du bateau, nous risquons de constater que nous n'avons plus le contrôle. Le pays détient toujours un intérêt, mais n'est plus représenté au conseil d'administration. Cet amendement ferait en sorte que le gouverneur en conseil garde le droit de nommer au moins un membre du conseil.

Selon son libellé actuel, l'amendement demeurerait valable même après la liquidation totale. La disposition serait en vigueur pour toujours. Je suppose que cette disposition s'appliquerait tant que Petro-Canada continuerait d'exister et, étant donné les origines de Petro-Canada, je ne peux pas dire que ce serait une mauvaise chose pour nous ni pour Petro-Canada.

• (1630)

Dans l'autre amendement, l'amendement nº 12A, on propose que la proportion d'actions avec droit de vote pouvant être détenue par une personne soit limitée à 5 p. 100 au lieu de 10 p. 100. Je ne voudrais pas m'aventurer à deviner la raison de cette proposition mais, comme je l'ai mentionné plus tôt, je crois que c'est parce que, théoriquement, dans certaines sociétés ouvertes, 10 p. 100 des actions peuvent suffire pour former un bloc de contrôle. Je crois que cet amendement vise à fixer la limite à 5 p. 100 afin que nous soyons certains de pouvoir empêcher la formation de blocs de contrôle.

J'étais déçu en réalité des remarques que le député de Calgary-Ouest a faites lorsqu'il a dit que Petro-Canada n'avait pas réalisé de bénéfices durant ses premières années d'existence, qu'elle n'était pas rentable pour les contribuables canadiens. Je tiens à signaler que nous ne sommes pas là pour réaliser des bénéfices. Nous sommes là pour administrer un pays, et l'acquisition de Petro-Canada n'était pas plus une décision fondée sur une idéologie que ne l'est sa privatisation.

Il y a beaucoup de pays dans le monde qui ont des pétrolières nationales et qui en sont fiers. Ils continuent d'exploiter ces sociétés, et certaines d'entre elles sont très prospères. Le gouvernement est simplement d'avis que Petro-Canada devrait être privatisée, que ce soit ou non pour des raisons idéologiques—et nous pouvons certainement débattre cette question ici si nous le voulons. Nous ne partageons évidemment pas cet avis, et ce n'est pas facile d'essayer de proposer des amendements constructifs à un projet de loi auquel on est fondamentalement opposé.

Est-ce que notre coeur y est? Je suppose que oui, puisque nous devons essayer d'améliorer un mauvais projet de loi. Cependant, si on n'a rien contre la privatisation, cette mesure législative n'est pas mauvaise. Cet amendement apporte exactement les correctifs recommandés. Il renvoie l'affaire au secteur privé et, pour bien des gens, il ne reste plus aux opposants qu'à monter un spectacle digne de Hollywood. Le débat est l'occasion d'exprimer son opposition. Ce n'est pas l'occasion de faire un spectacle, ce n'est pas la production hollywoodienne de Darryl F. Zanuck que certains représentants des médias souhaiteraient. L'opposition, c'est ce qui se dit ici au cours du débat.

L'amendement 8A, le dernier qui est proposé, exige que la vente produise 6,7 milliards de dollars. Je crains fort que nous ne puissions appuyer cette exigence. L'idée est bonne et ce serait bien de pouvoir dicter le produit de la vente, tout en répétant du début à la fin que nous n'avons jamais approuvé cette vente, mais il faut toujours penser qu'il s'agit de vendre Petro-Canada—si vraiment la vente doit se faire—en pièces détachées. Il n'est pas possible de créer dès le départ ce qui ressemble à une importante mise à prix. Il n'est pas possible de décider dès le départ que la vente produira un rendement minimal de tant de milliards de dollars au bout du compte.

La privatisation s'en trouverait plutôt compliquée. Serait-ce en partie l'objectif de l'amendement? Je serais porté à le croire aussi. Mais, s'il doit y avoir une vente, même si nous ne sommes pas enthousiastes, effectuons-la sans déstabiliser le processus; ne nous retranchons pas dans une position qui menacerait le processus que nous adoptons à la Chambre.

Ayant traité des trois amendements, je passe la parole à l'orateur suivant.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, dans le peu de temps que nous avons à y consacrer cet après-midi, je voudrais parler un peu du projet de loi C-84, de ses objectifs et, bien sûr, de quelques-uns des amendements proposés.

Auparavant, je voudrais rendre hommage à deux collègues de notre caucus qui ont fait un travail gigantesque sur ce projet de loi, le député d'Essex—Windsor et le député d'Edmonton-Est, mon voisin de pupitre et notre critique en matière d'énergie qui a préparé avec son personnel le plus gros de la documentation et de l'information sur ce projet de loi à un moment capital.

Il faut voir pour ce qu'il est le programme d'ensemble des conservateurs, le complot que chacun d'entre eux poursuit dans son domaine de compétence pour détruire le pays et les institutions que beaucoup d'entre nous ont appris à connaître et à aimer. Comme le disait le député de Scarborough, comment proposer de bons amendements à un mauvais projet de loi? Je reprends ces propos en les appliquant au programme que le gouvernement poursuit. Croyez-moi, monsieur le Président, ce n'est pas facile de faire accepter aux ministériels certains de nos amendements à leur projet de faire disparaître Petro-Canada quand nous n'avons que deux heures pour le faire un lundi après-midi. Ce projet s'inscrit dans la ligne de conduite que le gouvernement a adoptée avec les bureaux de poste, VIA Rail et, bien sûr, plus récemment, dans ses tentatives pour détruire Radio-Canada, autant d'institutions qui nous définissent comme Canadiens.

J'espère que, au moment du vote, suffisamment de conservateurs vont s'absenter pour que certains de ces amendements soient adoptés, car ce sont de bons amendements qui visent à récupérer une mesure archi-mauvaise, mais on peut aussi voir que ce sont des propositions très raisonnables.

Exemple: la motion néo-démocrate qui demande que le Cabinet puisse nommer un administrateur au conseil d'administration de la nouvelle société Petro-Canada privatisée afin que le gouvernement du Canada ait en quelque sorte un messager, qu'il conserve la possibilité de diriger les activités de la société, de la conseiller ou de lui transmettre les conseils du public. Je trouve que c'est très important. J'ignore depuis combien de temps dure la carrière politique du ministre d'État chargé de la Privatisation, mais je peux vous dire que nous ne le nommerons pas au conseil d'administration après les prochaines élections. Prenez-en ma parole. Ce droit de regard sur l'activité de Petro-Canada est critique, et l'amendement qui le propose est tout à fait raisonnable.

En fait, dans les excellentes notes qui ont été rédigées à l'intention des députés de notre parti, on signale que même le gourou de la plupart des députés d'en face en matière de privatisation, soit l'ancienne première ministre du Royaume-Uni, M^me^ Margaret Thatcher, qui privatisait à qui mieux mieux, comptait un représentant de son Cabinet dans certaines entreprises, dans d'anciennes sociétés d'État, comme on les appellerait ici: British Aerospace, Britoil, British Gas, Cable and Wireless et British Telecom. C'est le moins que le gouvernement puisse faire car, une fois que ce sera réglé et que le projet de loi sera adopté—et nous allons nous prononcer aujourd'hui sur de nombreux amendements et il y aura une autre journée de débat demain—qu'arrivera-t-il juste avant Noël? On va se débarrasser de Petro-Canada et cela, probablement pour de bon.

Pendant la pause, j'ai eu la chance de procéder à un petit sondage dans le mail de la rue Sparks; j'ai demandé aux gens s'ils croyaient qu'on pourrait récupérer la société Petro-Canada si jamais on la vendait? J'ai bien peur de devoir vous dire que beaucoup ne croient pas que cela serait à nouveau possible. Comment allons-nous avoir à nouveau la maîtrise de notre société pétrolière? Ce sera très difficile, sinon coûteux.

Une autre disposition fort sensée que nous avons proposée tout à l'heure, et que les libéraux et les conservateurs se sont malheureusement entendus pour rejeter, visait à demander au gouvernement de présenter au Parlement un rapport annuel qui montre exactement où vont les retombées industrielles, où sont créés les emplois, de quel genre d'emplois il s'agit et où va le pétrole.

• (1640)

Cela permettrait au gouvernement de dire que nous avions tort. Nous allions donner au gouvernement la chance de revenir dans un an avec un rapport annuel destiné au Parlement et de nous dire: «Vous vous trompiez. Voyez toutes les merveilleuses choses qui sont arrivées à cette société depuis que nous l'avons vendue.»

C'est un amendement qui a du sens. Malheureusement, les libéraux et les conservateurs l'ont rejeté. C'était assez bon pour le projet de loi que nous avons étudié la semaine dernière, le C-74, la Loi sur les pêches, au sujet duquel on a demandé qu'un rapport distinct soit présenté chaque année au Parlement. Dans ce cas, il s'agissait de la protection des habitats. Le gouvernement a accepté l'amendement. Je ne vois donc aucune raison pour qu'il n'accepte pas l'amendement très direct que nous proposons d'apporter au projet de loi C-84, soit celui que nous débattons aujourd'hui.

Je vois l'autre amendement que nous avons mis le gouvernement au défi d'adopter. S'il a l'intention de vendre Petro-Canada, peut-être devrait-il faire l'impossible pour que les contribuables canadiens obtiennent au moins un juste prix. Voilà pourquoi nous croyons qu'il devrait demander au moins 6,7 milliards de dollars. C'est ce prix que les contribuables canadiens ont payé pour la société. Ce ne serait que juste.

Je souhaite que le gouvernement essaie de relever notre défi, qu'il voie s'il en est capable, puis qu'il accepte notre proposition d'exiger un rapport annuel afin que le Parlement soit informé des résultats de l'opération, qu'elle réussisse ou non. Le problème, cependant, c'est que je ne suis pas certain qu'on devrait en espérer autant de ce gouvernement.

Dans bien des endroits au Canada, la station-service Petro-Canada est plus qu'un simple poste d'essence; elle est un véritable magasin général, et, dans bien des cas, elle est encore le seul poste d'essence de la localité. Les conservateurs sont en train de vendre le pays et ses institutions par morceaux. Le moment est venu, comme je l'ai dit plus tôt, d'essayer de nous définir.

Je vous signale, pour conclure, monsieur le Président, que si cette question a réussi à toucher les Canadiens et si elle a trouvé écho dans les médias, c'est à cause de mon collègue, le député d'Edmonton-Est, qui a dit au Parlement et aux Canadiens: «Pourquoi ne nous servirions-nous pas de Petro-Canada comme outil de promotion pour les économies d'énergie au Canada? Pourquoi ne nous servirions-nous pas de tous ses points de vente au Canada pour promouvoir les économies d'énergie?»

Pensez à tous ces points de vente où les Canadiens pourraient facilement et rapidement obtenir de l'information et des conseils sur l'entretien de leur véhicule, sur la conduite automobile et sur les moyens d'économiser l'énergie à domicile. Il n'y aurait pas de meilleure chose à faire.

Par ailleurs, au lieu de faire comme le feront probablement les conservateurs, qui changeront du rouge et blanc au bleu et blanc les couleurs de Petro-Canada, pourquoi ne choisirait-on pas le vert et blanc?

M. Butland: Ne le leur dites pas.

M. Gardiner: Si vous donnez au ministre une idée comme celle-là, vous savez ce qu'il en fera. Pourquoi ne pas peindre les stations en vert et blanc? Pourquoi le gouvernement n'utiliserait-il pas Petro-Canada comme volet de sa politique de protection de l'environnement en matière d'économie d'énergie? N'allons pas détruire le pays comme le fait ce gouvernement. Ne vendons pas les biens que nous avons chèrement payés. Conservons Petro-Canada. J'espère que le gouvernement retrouvera la raison, qu'il retirera ce projet de loi ou, à tout le moins, qu'il appuiera certains des amendements très raisonnables que mes collègues du Nouveau Parti démocratique vous proposent d'adopter.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, cela n'arrive pas très souvent, mais je vais commencer par contredire mon collègue de Sault Ste. Marie.

M. Butland: C'est honteux!

M. Fisher: Le Nouveau Parti démocratique n'est pas d'accord. Le député de Sault Ste. Marie a dit que le moment était loin d'être parfait. Ce qu'il voulait dire, c'est qu'étant donné les difficultés qu'éprouve l'économie, bien que l'on puisse dire que le capital se porte très bien, merci,—c'est l'économie qui est mal en point—néanmoins, dans l'état où se trouve maintenant l'économie, nous en sommes arrivés à prononcer le mot «dépression». Nous traversons maintenant une dépression; le gouvernement est allé jusqu'à reconnaître que l'économie traversait une récession, mais il ne va pas jusqu'à parler de «dépression». Quoi qu'il en soit, le député de Sault Ste. Marie a dit que c'était un mauvais moment pour vendre, que le moment était vraiment mal choisi.

Je dirais que ce n'est pas le cas. Du point de vue du gouvernement, de son point de vue idéologique, et étant donné les raisons pour lesquelles il se débarrasse véritablement de Petro-Canada, le moment est très opportun. Quand on se rend compte que ce qui se passe vraiment en l'occurrence, c'est un transfert de richesse des Canadiens aux riches amis du gouvernement, la meilleure chose à faire était de vendre Petro-Canada au moment où sa situation était la moins reluisante sur le plan économique.

C'est parfaitement compatible avec toute la constitution idéologique du Parti progressiste conservateur. Je rappelle à mon collègue de Sault Ste. Marie, aux autres députés à la Chambre et aux Canadiens à l'écoute que j'ai déjà entendu Ted Kennedy dire que les conservateurs se faisaient élire en promettant aux pauvres qu'ils allaient s'occuper d'eux; l'illusion en l'occurrence tient à ce qu'ils disent devoir se débarrasser de Petro-Canada pour pouvoir équilibrer le budget ou réduire la dette nationale ou quoi que ce soit du genre.

Monsieur le Président, si l'on prêtait foi à cela, avec tout ce qu'ils ont privatisé jusqu'à maintenant, ils n'auraient pas à procéder à la privatisation de Petro-Canada pour équilibrer le budget ni pour supprimer la dette nationale. Ce serait déjà fait. En réalité, pas un iota de ce qu'ils ont retiré de leurs privatisations n'a jusqu'à maintenant servi à réduire le déficit ou la dette nationale.

Dans la deuxième partie de la citation, on dit qu'ils se sont fait élire en promettant aux pauvres qu'ils s'occuperaient d'eux, tout en assurant aux riches qu'ils n'en feraient rien. Cela cadre tout à fait avec l'idée selon laquelle c'est actuellement un bon moment pour vendre Petro-Canada; ils s'occupent certainement des riches en vendant Petro-Canada à un moment où, d'après les indices du marché, le pétrole n'est pas vraiment un produit dans lequel il faut investir. Si j'avais de l'argent pour acheter des actions de Petro-Canada, ce qui n'est malheureusement pas le cas, je vous assure que je ferais des pieds et des mains pour en tirer le plus possible, précisément à ce moment-ci du cycle économique.

Voilà qui m'amène à parler de l'amendement où nous proposons que la quantité totale d'actions vendue à une personne soit limitée à 5 p. 100 plutôt qu'à 10 p. 100 comme le prévoit le projet de loi actuel. J'estime qu'un plafond de 5 p. 100 est plutôt généreux, même dans le contexte canadien, puisque, aux États-Unis, on considère qu'avec 5 p. 100 des actions d'une entreprise, on peut pour ainsi dire contrôler cette dernière. Les Américains ont compris qu'une personne qui peut amasser suffisamment de capital pour acheter 5 p. 100 des actions d'une société est presque en mesure de la contrôler.

Évidemment, je ne parle même pas, en l'occurrence, de toute l'idée d'une privatisation en premier lieu, ni de la question du contrôle étranger. Nous avons parlé précédemment d'un autre des amendements que nous proposons pour fixer un plafond de 1 p. 100, au lieu de 25 p. 100 comme le prévoit le projet de loi. De plus, comme on l'a dit l'autre jour, le même principe est valable aux États-Unis; les Américains considèrent en effet que quelqu'un qui contrôlerait de 5 p. 100 de l'économie commencerait à être dangereux pour la souveraineté des États-Unis.

Le Canada est doublement menacé parce qu'il autorise une forte participation étrangère et qu'il fixe aussi à 10 p. 100 le pourcentage d'actions que peut détenir un particulier. Le contrôle exercé par le public s'évanouit complètement. L'amendement 6A porte que le gouvernement devrait exercer un contrôle, avoir une participation ou garder un oeil sur les activités de Petro-Canada, même après sa privatisation, parce que le public canadien ne bénéficiera pas d'une bonne partie des actifs qui seront privatisés.

• (1650)

Comme d'autres l'ont dit, il semble y avoir une controverse selon qu'on évalue la société en fonction de l'investissement initial ou de la valeur gonflée du dollar canadien actuel. Il serait beaucoup plus juste d'évaluer la société à 6,7 ou 8 milliards de dollars plutôt qu'à 1,5 ou 2 milliards de moins, comme le gouvernement juge bon de le faire.

Le député de Calgary-Ouest a parlé du Programme énergétique national. Je viens de l'Ouest, de la Saskatchewan, et nous produisons un peu de pétrole, là-bas. Nous sommes loin d'en produire autant que l'Alberta, mais nous en produisons assez pour que les habitants de la province s'intéressent à ce qui se passe dans l'industrie pétrolière. Je me souviens des protestations que le Programme énergétique national a causées, pas tellement en Saskatchewan, mais surtout en Alberta. Je me souviens d'avoir vu aux nouvelles du soir que les tours de forage de l'Alberta déménageaient au sud de la frontière et d'avoir entendu les commentateurs dire que c'était une catastrophe pour le Canada et que le Programme énergétique national détruisait l'Alberta. Bien qu'il soit fort déplorable que l'activité pétrolière ait grandement diminué en Alberta, il me semble qu'il était réellement injustifié de rejeter une grande partie du blâme sur le Programme énergétique national.

Si les journalistes et les médias du Canada avaient suivi ces tours de forage aux États-Unis, ils auraient constaté qu'ils n'y ont trouvé aucun travail non plus. Au lieu de continuer de faire du forage, de trouver d'énormes quantités de pétrole et d'empocher des milliards de dollars, les tours sont restées à ne rien faire. Je pense que le député de Calgary s'est fourré le doigt dans l'oeil à ce sujet.

Quant aux impôts perdus au cours des années parce que Petro-Canada était une société d'État, je ne sais pas combien d'impôts elle a payés. J'aimerais penser que le gouvernement du Canada l'a dirigée comme une personne morale responsable. Nous avons vu Petro-Canada participer grandement à des activités d'envergure nationale, notamment lors des Jeux olympiques, avec le transport de la flamme olympique. Voilà le genre de choses qu'elle aurait dû faire. Au cours des années, j'aurais aimé que Petro-Canada, en tant que personne morale fiable, paie également les impôts qu'elle aurait dû verser.

Je ne suis pas d'accord avec le député de Calgary-Ouest lorsqu'il parle de la perte de recettes fiscales provenant de Petro-Canada. Il y a quelques sociétés pétrolières dans notre pays. Je souhaiterais que Petro-Canada ait été l'une des exceptions parmi les sociétés qui réalisaient des bénéfices énormes sans payer aucun impôt. La Prairie Oil Royalties Company a réalisé des bénéfices de 5,1 millions de dollars en 1989. Elle a obtenu une prime de 1,6 million et n'a payé aucun impôt.

Le président suppléant (M. DeBlois): À moins que la Chambre ne l'autorise à continuer, le temps accordé au député est expiré.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai écouté patiemment, et parfois moins patiemment, le débat de cet après-midi sur les amendements 6A, 8A et 12A, qu'a enfin compris le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique. Je l'en remercie, cela accélère les choses.

J'ai écouté un bon moment et je constate que le NPD en est revenu à son vieux truc sur les sociétés. Un chiffre qui a été lancé cet après-midi est celui des 100 000 sociétés rentables qui n'ont pas payé d'impôt une certaine année. Une chose que les néo-démocrates ne font jamais, c'est aller voir ce que ces sociétés avaient fait l'année d'avant et l'année d'avant cela, pour savoir si elles avaient perdu de l'argent. Ce serait terrible s'ils devaient s'apercevoir qu'elles avaient des déductions légitimes. Naturellement qu'elles en ont. Les sociétés ne peuvent pas éviter de payer des impôts si elles n'ont pas de pertes ou de dons à des organismes de charité reconnus.

Le député a parlé de Petro-Canada et de sa participation à la flamme olympique. De nombreuses sociétés privées dans le secteur de l'énergie agissent comme mécènes dans le domaine des arts. Elles font beaucoup pour les artistes ou les écrivains. Les députés du NPD oublient de mentionner cela lorsqu'ils se lèvent pour ressortir toutes leurs statistiques idiotes qui ne valent pas le papier sur lequel elles sont inscrites, parce qu'elles ne donnent pas toute l'image.

Je pense que toute l'industrie fait un travail magnifique dans ce domaine et les faits le prouvent. D'ailleurs, elle a reçu des prix nationaux et internationaux pour son travail dans le domaine de l'environnement.

Les députés néo-démocrates disent que l'on devrait conserver Petro-Canada et l'utiliser comme organisme de ramassage des vieilles huiles et autres choses du genre. Si c'est cela que le NPD veut faire avec toutes les stations d'essence du pays—sans mentionner le fait qu'il existe déjà de nombreuses sociétés qui ramassent les vieilles huiles et les recyclent—je peux leur dire que dans un milieu de libre concurrence on ne peut pas prendre une société particulière et la placer dans une situation désavantageuse par rapport aux autres. Si vous voulez imposer des contraintes en matière d'environnement, il faut les imposer à tout le monde, il ne faut pas mettre une société dans une situation où elle ne peut plus soutenir la concurrence. Pourtant, c'est exactement ce que propose le Nouveau Parti démocratique.

C'est une idée très injuste de la part du Nouveau Parti démocratique de demander à une société d'État, privatisée ou non, de s'occuper de ce genre de choses alors qu'elle doit soutenir la concurrence des autres sociétés pétrolières. Il vaudrait mieux faire la promotion d'un programme environnemental global. C'est cela qui serait important, et c'est justement ce que notre gouvernement fait avec son Plan vert. Le Plan vert est un programme environnemental qui met toutes les industries sur le même pied en évitant de faire supporter l'odieux du coût du recyclage à une compagnie canadienne ou deux.

Le NPD nous demande d'imposer ce fardeau uniquement à cette société canadienne, mais non pas aux sociétés étrangères. C'est exactement ce qu'il souhaite. Il veut mettre une société canadienne en état d'infériorité concurrentielle par rapport aux intérêts étrangers au Canada. C'est de la bouillie pour les chats.

• (1700)

Autrement dit, le NPD nous demande d'exiger d'une compagnie canadienne une chose qu'il n'exigerait pas des sociétés étrangères. C'est ce qu'il veut faire. Il veut désavantager une compagnie canadienne par rapport à ses concurrentes étrangères au Canada. C'est de la bouillie pour les chats.

Je dois admettre que je me suis éloigné de mon sujet, mais les néo-démocrates en ont fait autant. Ils doivent convenir, en toute justice, que je ne pouvais laisser passer cette chance de réfuter ce qu'ils avaient à dire. Dans leur premier amendement, les néo-démocrates parlent de faire nommer un administrateur à perpétuité au sein du conseil d'administration de Petro-Canada. Tant qu'à y être, pourquoi ne proposent-ils pas de nommer un administrateur du gouvernement au conseil d'administration d'Imperial Oil, de Shell et des 2 500 autres sociétés de production énergétique qui existent au Canada? Pourquoi les néo-démocrates ne proposent-ils pas de nommer un administrateur du gouvernement dans toutes les sociétés canadiennes et étrangères du Canada, quelles qu'elles soient? Pourquoi pas?

Je suis étonné que les néo-démocrates n'aient pas encore présenté une telle proposition. Cela ressemble fort à ce qu'ils feraient s'ils le pouvaient. Ils voudraient fourrer leur nez dans les bureaux d'administration de toutes les sociétés privées parce qu'ils les soupçonnent des plus noirs desseins, et c'est pour cela qu'ils voudraient bien avoir un administrateur sur les lieux.

Je signale à la Chambre et au public que le gouvernement aura des représentants au sein du conseil d'administration de Petro-Canada tant et aussi longtemps qu'il détiendra des actions dans cette société. On établira un mécanisme de nomination des membres du conseil d'administration qui représenteront le gouvernement du Canada tant qu'il détiendra des actions dans cette société. J'en donne ma parole à la Chambre et au public.

Une fois que la société sera complètement privatisée, cependant, ses actionnaires, c'est-à-dire les Canadiens, en tant qu'actionnaires de Petro-Canada, éliront leur propre conseil d'administration. Il serait tout à fait inapproprié de nous réserver, par voie de législation, un siège perpétuel au conseil. Nous voterons donc contre cette motion.

L'amendement suivant porte sur la méthode de comptabilité du NPD. Un dollar n'est plus un dollar, c'est 1,50 $, pour eux. Si nous utilisions effectivement des méthodes comptables comme celle que propose le Nouveau Parti démocratique pour Petro-Canada, il n'y a pas un comptable au Canada qui pourrait s'y retrouver. Même les comptables néo-démocrates n'approuvent pas ce type de comptabilité. Ils ne l'acceptent pas du tout.

Nous rejetterons cette motion. Nous sommes déterminés à recevoir la juste valeur de la société, celle qui correspond à ce que les contribuables y ont investi et qui s'élève, selon nos calculs, à 4,3 milliards de dollars. Même les néo-démocrates peuvent comprendre—du moins, je l'espère—qu'une action se vend quand un vendeur désire la vendre et qu'un acheteur l'achète de son plein gré.

Une voix: C'est ce qu'on appelle le capitalisme.

M. McDermid: N'est-ce pas épouvantable? On dit que c'est du capitalisme. Le croiriez-vous?

Une voix: Il y aura donc des profits.

M. McDermid: Je les ai entendus parler de profits. C'est terrible. Les néo-démocrates n'aiment ni l'un ni l'autre. N'est-ce pas terrible?

Ce sont les profits réinvestis qui assurent la croissance de notre économie. C'est comme ça que ça marche. Quand les néo-démocrates le comprendront, ils auront peut-être des chances de parvenir à la direction du pays. Peut-être! Un jour!

Leur dernier amendement est une proposition de faire passer de 10 à 5 p. 100 le pourcentage d'actions avec droit de vote autorisé pour un même actionnaire. Les dispositions actuelles à cet égard visent à encourager l'achat des actions par un grand nombre d'actionnaires, de la même façon que pour Air Canada, qui a attiré la participation de 130 000 Canadiens à l'émission initiale. Ainsi, on évite qu'un investisseur unique ou un groupe prenne le contrôle de la société.

Cette disposition tire sa force non seulement de la limite de 10 p. 100 en soi, mais également de son application à «toute personne, de concert avec des personnes avec qui elle est liée». De cette façon, on évite que deux actionnaires ou plus puissent contourner la règle individuelle des 10 p. 100 d'actions avec droit de vote. L'argument qu'ils ont présenté selon lequel deux personnes pourraient parvenir à contrôler Petro-Canada ne tient pas debout. Nous croyons que ce pourcentage est raisonnable.

Ce sont les trois amendements présentés par le Nouveau Parti démocratique dans ce domaine particulier, soit les motions nos 6A, 8A et 12A. Nous voterons contre ces motions.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 6A inscrite au nom de M. Langdon. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément aux dispositions du paragraphe 76(8), le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote suivant porte sur la motion no 8A inscrite au nom de M. Langdon. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8), le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote suivant porte sur la motion nº 12A inscrite au nom de M. Langdon. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8), le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 9, en retranchant la ligne 37, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cement de Petro-Canada seulement ou, tant que le ministre détient des actions avec droit de vote de Petro-Canada, de céder quelque élément de l'actif de Petro-Canada que le ministre a désigné par écrit comme élément stratégique, lorsque le ministre en a donné avis par publication dans la *Gazette du Canada* avant que la cession ait été réalisée.»

—Monsieur le Président, cette proposition d'amendement du projet de loi sur la privatisation de Petro-Canada concerne une question qui a été soulevée au cours du débat, des discussions et des audiences du comité. Elle découle d'une projection suivant laquelle certains faits pourraient devenir un problème pour Petro-Canada, le gouvernement et les actionnaires.

Il est proposé dans l'amendement que le ministre, soit le ministre désigné dans le projet de loi, ait le pouvoir d'interdire la vente d'éléments d'actif de Petro-Canada considérés comme stratégiques.

• (1710)

En quoi cela est-il important pour nous? Si on considère la raison pour laquelle nous avons établi une société d'État dans le secteur pétrolier, on constate qu'il existe des intérêts nationaux qu'il faut protéger. Il existe des intérêts vitaux ou stratégiques qu'une société d'État pétrolière protégerait.

Quand je dis intérêts stratégiques ou vitaux, je parle de secteurs d'activité économique dans lesquels est engagée la société Petro-Canada, dans lesquels la population et le gouvernement du pays ont voulu qu'elle s'engage dès le début. Il s'agit de l'exploration pétrolière et de la distribution énergétique dans tout le pays.

Le problème qui pourrait surgir, c'est que les choses pourraient être beaucoup moins ordonnées et planifiées que nous ne l'aimerions. Je parle d'une situation qui aurait des répercussions économiques et politiques partout dans le monde. Je suppose que la crise du golfe Persique en est un exemple. Cette crise se passe très loin de nous, mais elle a des répercussions sur le prix du pétrole ici, au Canada.

Je parle d'une situation éventuelle où les changements seraient tels que la population de tout le Canada ou d'une région particulière dirait au gouvernement: «En notre nom à tous, vous devez défendre notre intérêt, nous protéger ou défendre l'intérêt national dans un domaine particulier de l'économie.»

Je parle, par exemple, de garder en opération une raffinerie stratégiquement située, dans l'intérêt national ou dans celui d'une région particulière. Je parle de la vente de réserves précises de brut et même d'un genre particulier de brut à une région particulière du pays lorsqu'il serait perçu comme étant dans l'intérêt national que ce brut ne passe pas sous le contrôle d'investisseurs étrangers. La vente, la cession ou l'abandon d'infrastructures pour le transport par Petro-Canada qui, à ce moment, ne sera plus la pétrolière d'État. Nous posséderons encore un peu ou même beaucoup d'actions, et en raison du processus de privatisation, nous n'aurons plus aucun rôle à jouer dans l'administration et dans les prises de décisions.

Je parle ici de la vente ou de l'abandon d'un pipeline. J'ai souligné, la semaine dernière ou il y a deux semaines, que le pipeline qui va du sud de l'Ontario jusqu'à Montréal pourrait être fermé en 1991. En ce moment, Petro-Canada n'a rien à voir avec ce pipeline. Mais je parle

d'une situation comme celle-là où la population demande au gouvernement d'intervenir et de protéger et stabiliser une entreprise comme un pipeline, pour que la population de Montréal, par exemple, ait accès au pétrole brut de l'ouest du Canada. Je parlais de raffinerie, de réserves, d'infrastructures pour le transport et de pipeline. Il y a peut-être d'autres secteurs qui nous échappent pour le moment, où les Canadiens exigeront que leur gouvernement intervienne et protège et stabilise une activité ou une entreprise stratégique particulière.

Cet amendement dirait à Petro-Canada, à ses concurrents et à ses nouveaux actionnaires que les Canadiens conservent le droit d'intervenir s'ils croient qu'il est dans l'intérêt de la nation d'intervenir.

Je sais que le secteur privé voit cela d'un mauvais oeil et qu'une disposition comme celle-ci va avoir des répercussions sur le prix des actions. Mais je dois dire aussi que dans la transition de société publique à société privée, nous allons franchir une étape où la personne qui veut acheter des actions saura très bien que la population canadienne a encore des intérêts dans Petro-Canada. C'est vrai, que la transition prenne cinq ou dix ans.

Point n'est besoin de définir un élément stratégique dans l'amendement. Des gens pourraient dire: «Comment pouvez-vous donner au ministre le droit de forcer Petro-Canada à conserver un élément stratégique si vous ne définissez pas ce que c'est?» D'après moi, le cas échéant, le ministre saurait exactement ce qu'est cet élément, à condition que le gouvernement juge que son intervention est requise pour en disposer. Ce serait une raison suffisante pour intervenir. Cette intervention ne serait pas faite à la légère.

Comme l'amendement prévoit la publication dans la *Gazette du Canada*, je suis sûr que le gouvernement pourrait recevoir des offres. Si vous voulez nous empêcher d'en disposer, peut-être devriez-vous l'exproprier. J'ignore si nous allons nous retrouver dans cette situation, car cela nous placerait dans la position où nous étions avant la création de Petro-Canada, alors que nous pensions avoir besoin d'une société pétrolière nationale qui serait active sur le marché, tant en amont qu'en aval. Bien sûr, les activités en amont étaient la cible quand Petro-Canada a été mise sur pied. C'est cet intérêt national que les gens nous demandent de défendre.

C'est le pourquoi de l'amendement. Il décrit la situation dans le cas où une intervention deviendrait nécessaire, et j'espère que la Chambre va l'appuyer.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'aimerais vous parler brièvement de l'amendement proposé par l'opposition officielle, et vous dire qu'il mérite d'être appuyé. Cette proposition me semble tout à fait pertinente, surtout si le gouvernement compte aller de l'avant avec son projet et vendre Petro-Canada. Il semblerait que c'est effectivement ce qui va se produire. Il faudrait entreprendre un examen complet de l'actif, du matériel, des raffineries et surtout des pipelines que possède la société. Et comme vient de le suggérer l'orateur précédent, suggestion qui est d'ailleurs tout à fait raisonnable, le gouverneur en conseil ou le cabinet pourrait décider des éléments de la société qui sont considérés comme étant stratégiques. Nous savons tous ce que cela veut dire. Nous savons que lorsqu'il y a une crise du pétrole, nous risquons d'avoir des problèmes avec nos réserves énergétiques nationales et c'est effectivement ce qui pourrait se produire à l'heure actuelle, vu la crise du Golfe. Il en a d'ailleurs été question dans les discours prononcés aujourd'hui à ce sujet.

• (1720)

Nous voici en train de vendre une infrastructure payée par le public, une infrastructure que nous avons bâtie en vue de permettre au gouvernement du Canada de se ménager une présence au sein de l'industrie du pétrole et de réaliser des profits. Le gouvernement pourrait faire jouer un rôle majeur et innovateur à Petro-Canada dans le domaine de l'environnement.

Il est tout à fait raisonnable de proposer que le gouvernement procède à un examen des éléments stratégiques de Petro-Canada et qu'il les publie dans la *Gazette du Canada*. Le public aurait ainsi l'occasion d'en prendre connaissance et d'exposer ses vues là-dessus.

La raffinerie qui est située à Taylor, dans le nord de la Colombie-Britannique, dans le district Peace si je ne m'abuse, appartient à Petro-Canada. Qui sait le sort que connaîtra cette raffinerie une fois le projet de loi adopté. La fermeture de la raffinerie porterait un coup dur à

l'économie locale et à l'ensemble de l'infrastructure de l'industrie dans cette région de la Colombie-Britannique.

Nous pouvons appuyer cet amendement sans aucune hésitation. C'est une approche censée. J'espère que le gouvernement du Canada sera capable de faire preuve de bon sens et qu'il appuyera cet amendement.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, j'ai entendu mes deux collègues à propos de cet amendement. Cela me rend quelque peu perplexe parce qu'ils ne semblent pas comprendre que le gouvernement du Canada a suffisamment de pouvoir dans n'importe quelle situation d'urgence pour faire ce qu'il veut.

Pour le genre de situation d'urgence à laquelle pallie cet amendement, vous n'avez pas besoin de celui-ci ni de dresser des obstacles aux acheteurs de Petro-Canada. Vous n'avez pas besoin de prendre des décisions de principe pour des événements imprévus qui pourraient survenir à l'avenir. S'il se présente une vraie situation d'urgence, le gouvernement du Canada a tout le pouvoir d'intercéder dont il a besoin, dans le cadre de n'importe laquelle des consignes d'urgence.

C'est encore une façon pour les partis d'opposition de mettre des bâtons dans les roues en ce qui concerne Petro-Canada. Ce n'est absolument pas justifié. C'est un amendement de plus contre lequel mon parti va certainement voter.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, cette fois-ci, j'essaierai de parler directement des amendements ou des biens que le ministre considère comme stratégiques. Cela pose un problème à moins que nous changions de ministre. Les stratégies du ministre et du gouvernement ne correspondraient certainement pas aux désirs du public canadien.

Dans l'intérêt général du Canada, je vais revenir à la question de ces amendements très vagues. Ils sont d'une portée si vaste que, à mon avis, ils sont absolument sans effet. Les néo-démocrates peuvent trouver le moyen de les appuyer néanmoins. Bien qu'à contrecoeur, je voudrais vous lire juste un paragraphe qui, je l'espère, a un rapport avec ces amendements. Il est intitulé: *Perte d'autonomie.*

> Vendre l'actif économique d'un État à une multinationale étrangère peut procurer de vrais bénéfices, mais il en résulte nécessairement que l'État perd le contrôle de certaines de ses ressources. Par exemple, le Chili a vendu sa participation dans de vastes holdings forestiers à deux sociétés néo-zélandaises, Carter Holt Holdings et Fletcher Challenge Limited. Ces sociétés peuvent avoir une conception très différente de celle du gouvernement chilien en ce qui concerne l'utilisation de ces forêts. Quand les forêts sont détenues par une multinationale étrangère, le calendrier du bûcheronnage peut être lié au prix mondial du papier ou du bois d'oeuvre, alors que le gouvernement chilien pourrait prendre des décisions en matière de sylviculutre fondées sur le désir de conserver une présence active sur le marché mondial pour maintenir le niveau d'emploi ou de gérer les terres forestières pour une future exploitation méthodique.

Je cite un extrait d'un document passionnant. Il est intitulé: «La privatisation dans les pays en voie de développement». Je demanderais au ministre de prendre bonne note du contenu de ce document. Nous ne sommes certes pas un pays en voie de développement. Il devrait prendre bonne note des garanties et des inquiétudes dont parle l'auteur, même pour les pays sous-développés du monde, il devrait tenir compte de ces rappels.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos que j'ai entendus cet après-midi des plus révélateurs. À vrai dire, je ne suis vraiment pas parvenu à comprendre la logique des députés de l'opposition.

À propos de ce projet de loi, ils disent qu'il faudrait privatiser les avoirs de Petro-Canada, et tantôt ne pas les privatiser. Ils établissent une distinction entre les avoirs stratégiques et les avoirs non stratégiques. J'ai entendu bien des gens déclarer que le gouvernement du Canada ne devait pas assumer la responsabilité de ces décisions et qu'il ne devait même pas s'en mêler. Je pense qu'ils ont raison.

On devrait privatiser Petro-Canada et lui fournir l'occasion de soutenir la concurrence avec des chances égales. On a beau le répéter suffisamment souvent, on persiste à dire que le gouvernement ne devrait pas se désolidariser entièrement de la démarche. À mon avis, ce n'est pas la raison pour laquelle nous sommes là. Certains ont parlé de se débarrasser de certains avoirs qui pourraient être stratégiques. En poussant cet argument jusqu'à ses conclusions absurdes, on pourrait se demander, quand quatre stations service de Petro-Canada se trouvent à un carrefour important, laquelle il faudrait fermer. Ce serait le comble du ridicule.

À mon avis, nous devons jouer franc jeu et confier la société Petro-Canada à ceux qui sont prêts à y investir, et faire en sorte qu'ils puissent tirer un bon revenu de leur investissement. Voilà ce que nous recherchons. Nous voulons pouvoir vendre les actions de cette société sur le marché libre de façon que le gouvernement du Canada puisse recouvrer en partie l'argent qu'il a englouti depuis des années dans cette société et qu'il continue d'y engloutir. Nous devons absolument agir ainsi de façon à permettre aux investisseurs de toucher une partie de l'argent et d'en reverser une partie au gouvernement du Canada.

L'article 9(1)*d)* vise à empêcher Petro-Canada de céder une partie importante de ses biens à des particuliers ou à des groupes non-résidents. Cette disposition, qui n'affaiblit en rien le projet de loi, ne vise nullement à entraver la vente normale des avoirs ou de petites parties de la société, ainsi les Canadiens qui se porteront acquéreurs des actions auront ainsi l'occasion de rentrer en partie dans leur argent et de réaliser des bénéfices. Bénéfices, encore ce mot exécrable! Pourtant, ce sont les bénéfices qui graissent les rouages du capitalisme. Ce sont les bénéfices qui font progresser le pays. Cela nous rend rentable. À mon avis, c'est très important pour tout le monde. Nous voulons tous que nos activités commerciales, nos investissements, bref tout ce que nous entreprenons nous rapportent. Et je crois qu'une société à qui l'on restreint la capacité d'acheter ou de vendre des actifs aura énormément de difficultés à soutenir la concurrence et à survivre sur le marché. Souvent, les sociétés élaborent des stratégies qui leur sont avantageuses, mais qui profitent également aux sociétés qui achètent; ce sont donc des mesures très positives.

Petro-Canada n'a pas l'intention de cesser d'être une société pétrolière intégrée, c'est là l'un de ces atouts. Elle s'occupe de la vente au détail de même que de la transformation du produit. Cela devrait lui être très avantageux et encourager plus de gens à investir dans Petro-Canada. Voilà pourquoi, monsieur le Président, je n'appuierai pas l'amendement nº 15.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): La question porte sur la motion nº 15, inscrite au nom du député de Scarborough—Rouge River. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1730)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose:

Motion nº 23

Qu'on modifie le projet de loi C-84, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 12, le nouvel article suivant:

«18. Les ouvrages et entreprises de Petro-Canada sont déclarés à l'avantage général du Canada.»

—Monsieur le Président, il est regrettable que je n'aie seulement que dix minutes pour faire le point sur cet amendement fort important. Il s'agit en effet d'une disposition dans notre Constitution concernant le droit du Parlement du Canada de se déclarer, par l'article 92 de la Constitution, à savoir que le Parlement du Canada peut, à l'occasion—et cela s'est déjà fait à maintes reprises—déclarer que les travaux, bien qu'entièrement situés dans une province et sous sa juridiction, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le Parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces.

Monsieur le Président, l'effet de cet amendement serait de déclarer que la compagnie Petro-Canada privatisée serait obligée de reconnaître que, dans ce pays, ce qui nous distingue, ce qui nous rapproche, je l'imagine, ce qui nous maintient ensemble, c'est qu'on s'est déclaré un peuple ayant deux langues officielles.

Et tout ce que je veux faire en amendant le projet de loi C-84, c'est de confirmer que la Société Petro-Canada, dans l'avenir, sera tenue de respecter les responsabilités qui couvrent habituellement les institutions fédérales en ce qui a trait aux services au public, en ce qui a trait à la langue de travail et en ce qui a trait à la participation des Canadiens et des Canadiennes, d'expression française ou anglaise, dans l'administration au sein de cette institution.

Monsieur le Président, ce n'est pas une initiative nouvelle— cela a déjà été fait à maintes reprises—de déclarer que, par le pouvoir déclaratoire du Parlement que nous possédons, que nous pouvons modifier, sans le consentement de la province ou des provinces, une sphère de compétences, qui habituellement est exclusivement sous la juridiction provinciale.

Je me réfère à un document d'un illustre constitutionnaliste, le sénateur Gérald Beaudoin, qui dans une collection de travaux pour la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa, à la quatrième partie, à la page 279, dit ceci, et je lis textuellement ce qu'il dit: «Le pouvoir déclaratoire est exceptionnel. Le Parlement en a pourtant fait un très grand usage, comme l'explique M^me^ Andrée Lajoie dans son remarquable ouvrage sur la question. Elle écrit: «Le Parlement a spécifiquement déclaré, à l'avantage général du Canada, des barrages, des canaux, des champs de bataille, des chemins de fer, des compagnies, des élévateurs à grains, des estacades, des gazoducs, des glissoires, une loi, un métro, des oléoducs, des ponts, dont plusieurs ponts internationaux, des tranchées et des tunnels.»»

Monsieur le Président, le pouvoir déclaratoire donc n'est pas une chose nouvelle. Il a été employé à l'égard de plusieurs travaux, plusieurs institutions.

Dans le même texte, M^me^ Andrée Lajoie poursuit en disant, et je cite: «Le pouvoir déclaratoire est employé à l'égard des ouvrages suivants: actions de compagnies, améliorations portuaires, aqueducs, aéronefs, autobus, bacs, bassins, cales sèches . . . » et il y en a une liste extensive, monsieur le Président. Je ne les énumérerai pas tous parce que le temps ne me le permet pas.

Ceci étant dit, de l'avis de votre humble serviteur, Petro-Canada, cette fenêtre sur l'industrie pétrolière, cette compagnie, une fois privatisée, devrait être liée à une obligation de servir le peuple canadien, ses actionnaires, dans la langue de leur choix, dans la langue du client, que ce soit en anglais ou en français, mais dans la langue du client.

Or, dans ce projet de loi C-84, tout ce qu'on retrouve, c'est un article assez boiteux, assez faible, selon moi, c'est-à-dire l'article 9(1) qui stipule que Petro-Canada, dans les clauses modificatrices de ses statuts, doit obligatoirement—et je lis textuellement les obligations qui découlent de cet amendement. Je vais en faire lecture en anglais, parce que le texte français est un peu différent. Voici donc le texte anglais du paragraphe 9(1):

> 9.(1) The articles of amendment particularly shall contain
>
> (e) provisions requiring Petro-Canada to ensure that any member of the public can, in either official language, communicate with and obtain available services from
>
> (i) its head office, and
>
> (ii) any of its other offices and facilities, and the head office of any other office or facility of any of its wholly-owned subsidiaries, where Petro-Canada determines that there is significant demand for communications with and services from that office or facility in that language having regard to the public served and the location of the office or facility;

[*Traduction*]

Monsieur le Président, à mon avis, cette disposition est faible puisque seuls les actionnaires de la société Petro-Canada privatisée auront le droit de présenter une telle requête et de demander à la société de suivre ces . . .

M. McDermid: Non.

M. Gauthier: Le ministre dit non. Ai-je bien entendu le ministre dire non? Si tel est le cas, j'aimerais bien qu'il m'explique comment il interprète cet article et quelle incidence cet article aura sur l'obligation de Petro-Canada de servir la population canadienne dans les deux langues officielles.

Je soutiens, monsieur le Président, que la société ne devra rendre des comptes qu'à ses actionnaires. Par conséquent, seuls ces derniers auront le droit de demander aux administrateurs des réponses à leurs questions.

Je déplore le fait que le gouvernement n'ait pas cru bon de faire avec Petro-Canada ce qu'il a fait avec d'autres sociétés d'État, et notamment avec Air Canada quand il l'a privatisée.

M. McDermid: C'est tout à fait différent.

M. Gauthier: Je le comprends bien, le ministre me dit qu'Air Canada relève de la compétence fédérale dans les transports et est donc soumise à la réglementation générale sur la sûreté et la sécurité et doit se conformer aux exigences linguistiques pour donner les avis au public. Je réponds au ministre que c'est justement pour cette raison que j'ai proposé cet amendement au projet de privatisation de Petro-Canada. Je vais le répéter:

> 18. Les ouvrages et entreprises de Petro-Canada sont déclarés à l'avantage général du Canada.

Monsieur le Président, il n'y a rien de magique dans cet amendement. Il fait simplement de Petro-Canada une société qui, même après sa privatisation, tiendra compte de nos vues, qui sera prévenante envers sa clientèle et donnera aux Canadiens en français et en anglais, les services auxquels ils ont droit.

Monsieur le Président, cet amendement me semble raisonnable et la Chambre devrait l'adopter.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, suite à certaines discussions qu'ont tenues les partis de la Chambre, je crois qu'il y aura consentement unanime pour que, pendant les votes à l'étape du rapport du projet de loi C-84, ce soir, le vote sur la motion nº 2A s'applique au vote sur les motions suivantes: nºs 6A, 12A, 15, 19, 20, 23 et 32A. Le même vote s'appliquera à l'inverse à la motion d'adoption.

• (1740)

Également, le vote sur la motion nº 14A s'appliquera au vote sur les motions nºs 4A et 8A. Après le vote, je crois que l'honorable députée de Beaver River invoquera le Règlement concernant son vote sur une des motions seulement. J'espère que cette proposition obtiendra le consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, dans la mesure où j'ai pu suivre les explications de mon collègue, je crois que je l'appuie. J'y réfléchirai un moment, mais, autant que je puisse m'y retrouver, j'appuie cette proposition.

M. Cooper: Monsieur le Président, si j'ai bien compris le du député, je suis sûr que je n'aurai aucune difficulté à appuyer cette proposition. D'après ce que j'ai compris, il s'agit de voter sur chacun des amendements et, ensuite, le gouvernement votera pour la motion d'approbation. La proposition du député ne nous pose aucune difficulté.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la proposition du député de Kingston et les Îles. Est-on d'accord avec cette proposition?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Cet accord devient donc un ordre de la Chambre.

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, l'un des aspects les plus curieux de tout ce débat, c'est le moment choisi par le gouvernement pour prendre cette initiative. En effet, les derniers chocs pétroliers ont ébranlé notre économie nationale vers la fin des années 70 et au début des années 80, et nous voici de nouveau dans une situation où les pétrolières exploitent la conjoncture internationale à leur avantage.

Cet amendement libéral vaut la peine qu'on en parle. La privatisation de Petro-Canada est une initiative qui est l'un des aspects les plus curieux du leadership exercé par ce gouvernement.

Petro-Canada avait un grand potentiel comme instrument pour nous permettre d'améliorer le sort des Canadiens, d'appliquer une politique sur l'environnement, de prendre les rênes de notre économie, et ce potentiel n'a jamais été exploité à fond. Et si le gouvernement arrive à imposer ses vues, ce potentiel ne sera jamais plus exploité. Ce sera la fin.

Les députés d'en face prétendent que nous, sociaux-démocrates, désavantageons une société canadienne face aux sociétés contrôlées par des étrangers. On pourrait adopter une autre perspective et se demander ce que Petro-Canada pourrait ou devrait faire et ne fait pas; elle pourrait profiter de son rôle sur le marché pour aider les consommateurs. Beaucoup de mes électeurs sont en difficulté parce que les prix de l'essence ne cessent de monter. Et le gouvernement n'a pas adopté de politique sur les moyens de transport autres que l'automobile.

Nous avons besoin de Petro-Canada pour contraindre ces sociétés étrangères à l'honnêteté. Car nous savons bien au fond que, si les prix augmentent, ce n'est pas nécessairement à cause d'une diminution de l'offre. Le Canada a des ressources énergétiques. Les sociétés profitent de la crise du Golfe pour s'emplir les poches. Les Canadiens le savent et critiqueront donc le gouvernement pour ne pas s'être servi de Petro-Canada comment instrument de la politique nationale.

Il est curieux que nous soyons actuellement en train de débattre la privatisation d'un instrument national ou, devrais-je dire, d'un autre de toute une série d'instruments destinés à renforcer l'unité canadienne.

Nous entendons nos dirigeants faire de grands discours enflammés sur l'unité canadienne, mais lorsque le gouvernement dispose de moyens concrets, il s'empresse de les vendre à des sociétés étrangères. Une fois que Petro-Canada aura été vendu à vil prix, nous ne pourrons jamais ravoir une société pétrolière nationale parce qu'aucun autre gouvernement futur n'aura les moyens de la racheter. Il est également curieux de constater que le gouvernement se débarrasse non seulement de ce que nous

possédons maintenant, mais de notre potentiel de leadership.

J'ai lu beaucoup des discours que les députés actuels du gouvernement ont prononcé lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils parlaient de Petro-Canada et de la nécessité pour le Canada de contrôler ses propres ressources. La société est justement l'un des moyens de contrôle de ces ressources. On en arrive à se demander si le fait d'être assis de l'autre côté de la Chambre ne tourne pas la tête à certains qui, de ce fait, finissent par tout voir à l'envers. Je dis cela, non parce que j'espère être assise de l'autre côté un jour . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe mais j'attends toujours que l'honorable députée en vienne à l'amendement proposé par le député d'Ottawa—Vanier. Je compte sur sa collaboration pour qu'elle s'en tienne au sujet de cette motion. L'honorable députée a la parole.

[*Traduction*]

Mme Hunter: Peut-être aurais-je dû être plus explicite. L'amendement concerne l'avantage général du Canada et c'est exactement de cela que je parle.

Je voudrais également mentionner quelque chose que l'actuel leader parlementaire du gouvernement avait dit lorsqu'il était critique en matière d'énergie. C'est pour cela d'ailleurs que je disais que le passage de l'autre côté de la Chambre tournait la tête de certains députés. Le 20 février 1979, il avait dit: «Je suis bien d'accord avec le chef du NPD. Les objectifs de la direction d'Exxon ne sont peut-être pas conformes aux intérêts du Canada.»

C'est toute une déclaration, monsieur le Président. Ces mots montrent de plus que certains députés du gouvernement savent for bien que la privatisation de Petro-Canada ne servira pas les intérêts de notre pays.

À titre de membre du comité parlementaire de l'environnement, je suis très préoccupée par cette initiative du gouvernement parce que, selon moi, une politique énergétique est cruciale au rôle du Canada dans l'avenir. Une telle politique est aussi essentielle au développement économique de notre pays.

Les députés conservateurs, qui ont l'habitude de parler d'économie globale, estiment que nous ne comprenons pas cette notion. Je leur conseille de regarder le Japon et de voir le genre de croissance dont jouit ce pays. L'une des raisons de cette croissance est le fait que les Japonais ont réduit d'environ 40 p. 100 le contenu énergétique d'une unité du produit intérieur brut. On estime que cet effort a conféré au Japon un avantage comparatif de 5 p. 100, en économies d'énergie seulement, vis-à-vis des produits fabriqués aux États-Unis.

C'est là le genre de potentiel auquel renonce le gouvernement lorsqu'il vend nos sociétés, dans le cadre de son exercice de privatisation. Nous ne pourrons avoir la souplesse nécessaire à ce genre d'initiative. Je rappelle aussi aux députés conservateurs que le très publicisé mais très décevant Plan vert qui a été annoncé la semaine dernière traite de façon plutôt détournée de la politique énergétique. Pourtant, celle-ci est cruciale pour l'économie du Canada. Le gouvernement est en train de perdre de vue cette notion. Il n'a aucune vision à long terme. Ses vues sont très courtes.

Petro-Canada devrait servir au développement de sources d'énergie de remplacement et de combustibles de rechange tels que l'éthane. Les membres du comité de l'environnement ont entendu beaucoup de témoignages sur les dangers posés par le réchauffement de la planète. Ces dangers concernent le monde entier. Nous savons que nous devons réduire notre consommation de combustibles fossiles. Nous savons aussi que les dangers inhérents à cette consommation sont énormes. Le risque posé par le transport de combustibles fossiles par les nombreux pétroliers qui circulent, notamment dans la région de Saanich et Les Îles-du-Golfe, est trop évident pour ceux d'entre nous qui vivent dans des régions côtières et surtout pour ceux qui ont eu à souffrir de déversements pétroliers sur leurs plages.

• (1750)

On pourrait faire appel à d'autres sources d'énergie telles que l'éthanol, mais les députés conservateurs ne veulent pas en entendre parler. L'éthanol vient des plantes. Pourquoi ne pourrions-nous pas demander à Petro-Canada de développer cette forme d'énergie de remplacement?

Le manque de vision manifesté à maintes reprises par le gouvernement est tragique. Il en est ainsi parce que l'on veut vendre le potentiel canadien. Je n'exagère pas. On veut vendre le potentiel canadien; on vend un instrument national d'élaboration de politique et cela cadre—je vois le ministre d'État à la Privatisation en face—dans les initiatives de celui-ci. Tout doit être mis sur le marché.

Pourtant, le marché de l'avenir passe par l'écologie. Notre avenir ne sera pas assuré par les méthodes

désuètes du ministre d'État à la Privatisation, mais bien par une nouvelle vision dans le cadre de laquelle les produits non nocifs pour l'environnement sont ceux qui seront rentables. Ce sont ces produits qui assureront la croissance au Canada.

Pourtant, le gouvernement dit non: «Nous avons adopté la politique de l'autruche. Nous devons réduire le déficit. Nous devons vendre nos éléments d'actif, comme nous avons fait avec Postes Canada et d'autres organismes. Nous nous devons de réduire le déficit et d'aller jusqu'au bout.» Le fait, pour le gouvernement, de vouloir aller jusqu'au bout de son initiative l'empêche de se tourner vers l'avenir. Sa politique l'empêche d'avoir une vision globale qui assurerait au Canada une meilleure économie ainsi qu'un avenir durable pour son environnement.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, en écoutant ce que vient de dire la députée du parti socialiste, j'ai remarqué qu'elle n'a pas mentionné une seule fois l'amendement sur les langues officielles proposé par mon ami d'Ottawa—Vanier. Je crois que le NPD a peur d'aborder ce sujet, ce qui paraît évident. Fait plutôt intéressant, la députée ne l'a pas mentionné une seule fois.

Le débat porte sur un amendement bien intentionné de mon ami d'Ottawa—Vanier. Je voudrais présenter le point de vue du gouvernement sur cette question car je le juge très important.

Lorsque Petro-Canada cessera d'être une société d'État, ses activités commerciales relèveront des provinces. C'est ce qui distingue une société pétrolière d'une société aérienne.

Après sa privatisation, Air Canada continuait de relever du gouvernement fédéral. Une fois privatisée, Petro-Canada relèvera des provinces, tout comme ses concurrents.

Le Parlement n'a pas l'autorité constitutionnelle voulue pour imposer directement des exigences linguistiques à Petro-Canada une fois que celle-ci sera privatisée. S'il lui imposait même une partie de la Loi sur les langues officielles, réglementant ainsi une activité qui n'est pas de sa compétence, le gouvernement fédéral se mettrait dans une situation intenable. Cela nous pose des difficultés.

La seule façon de le faire serait de déroger à la compétence provinciale de la manière proposée par la motion nº 23. Je ne suis pas certain que ce soit ce que le député désire. Je sais ce qu'il veut. Il veut faire en sorte que Petro-Canada maintienne ses politiques de bilinguisme. C'est valable. Il ressort clairement des témoignages de M. D'Iberville Fortier que la fiche de Petro-Canada en matière d'utilisation des deux langues officielles est excellente. Il était très heureux de sa performance. Il n'y a pas de raison pour que la société ne continue pas sur cette voie.

Le gouvernement n'estime toutefois pas souhaitable d'empiéter sur les domaines de compétence provinciale, et ne croit pas que ce soit nécessaire pour faire en sorte que Petro-Canada continue de servir le public dans les deux langues officielles. L'article du projet de loi qui traite des langues officielles et les statuts qui seront approuvés pour Petro-Canada veilleront à ce que celle-ci fasse bon usage des deux langues officielles.

Le député m'a demandé comment le public pouvait porter plainte en ce qui concerne les langues officielles s'il le jugeait nécessaire. Il ne m'écoute même pas pendant que j'essaie de lui expliquer comment le Canadien ordinaire, comment lui ou moi pouvons porter plainte contre Petro-Canada si nous estimons qu'elle ne fait pas ce qu'elle a dit qu'elle ferait. Le mandat d'une société est clairement énoncé dans les statuts de cette société, et si une personne juge que la société ne respecte pas son mandat, elle peut porter plainte en vertu de la Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral. Ainsi, le public a la possibilité de porter plainte si la société ne respecte pas ce qui est énoncé dans ses statuts.

Pour être francs avec vous, nous avons eu de la difficulté avec cela. C'est un point que nous avons examiné longuement. Le député sera certainement d'accord avec moi pour dire que la question des langues officielles nous tient tous beaucoup à coeur. Ce que Petro-Canada devra faire en ce qui concerne les langues officielles sera clairement énoncé dans les statuts de la société, et je crois que le député et les Canadiens en général seront satisfaits.

Le député comprend certainement aussi que nous ne devons pas fouler aux pieds la responsabilité constitutionnelle des gouvernements provinciaux à cet égard. Par conséquent, nous estimons que la question des langues officielles est traitée de façon adéquate dans le projet de loi sous sa forme actuelle.

Nous avons parlé de cette question avec M. D'Iberville Fortier. J'ai échangé de la correspondance avec lui. Je lui ai expliqué la situation. Il voudrait que nous foulions aux pieds la responsabilité des provinces, mais nous trouvons que c'est inacceptable de faire cela. C'est pour ces raisons que nous allons voter contre cet amendement, même si l'intention était bonne.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement auquel fait allusion le ministre d'État chargé de Privatisation.

Je trouve plutôt paradoxal que le ministre trouve valable l'idée présentée par le député d'Ottawa—Vanier. Il considère qu'elle est bien fondée. Je l'approuve certainement et j'ajoute qu'elle est bien intentionnée, conformément à ce que fait habituellement le député d'Ottawa—Vanier. Je recommande au député de Brampton de bien écouter parce que je suis certaine que le député d'Ottawa—Vanier a pensé à toutes les questions que vous posez. De plus, il connaît bien les dispositions prévues dans la Loi sur les langues officielles et il sait que cette loi est efficace à cet égard. Le député s'est donné du mal pour s'assurer que le ministre dise, comme il vient de le faire, qu'il veut que la société Petro-Canada privatisée tienne compte des langues officielles. Si c'est ce qu'il veut, pourquoi n'écoute-t-il pas mon collègue? S'il se rapporte à la disposition 9(1)(*e*), il admettra que l'amendement que propose mon collègue répond précisément au voeu du ministre.

• (1800)

Je voudrais que le ministre se rapporte à la quatrième partie du pouvoir déclaratoire fédéral, parce que cet amendement vise justement un pouvoir déclaratoire. Tant que Petro-Canada est une société d'État, elle n'a pas l'obligation de se conformer à la Loi sur les langues officielles. M. D'Iberville Fortier, commissaire aux langues officielles, a déclaré qu'elle répondait aux besoins de tous les Canadiens. À cet égard, chacun de nous peut être fier où qu'il aille au Canada. Le signe distinctif, l'enseigne des stations-service Petro-Canada est le drapeau canadien, qui nous donne un sentiment d'identité et d'appartenance dans tout le Canada. Chaque fois qu'une lettre est à l'en-tête du Canada, c'est vital.

On s'affaire à détruire toute l'infrastructure nationale dans tout le pays, qu'il s'agisse de VIA Rail, d'Air Canada ou de Radio-Canada, et c'est sérieux. Il ne s'agit pas seulement des enseignes, mais aussi de la langue dans laquelle on peut être servi. Le ministre a parlé de bonne volonté et de bonnes intentions, mais il ne semble pas avoir trouvé d'avenue pour mettre ces intentions en pratique. Mon collègue l'a fait pour lui.

Si l'on modifie les statuts, la lettre, la société Petro-Canada sera-t-elle assujettie aux mêmes obligations? Dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement—qui semble laisser entendre que oui—a-t-il décidé d'inclure la disposition 9(1)(*e*) puisque la Loi sur les langues officielles couvre déjà la langue de prestation des services? En conséquence, il doit y avoir autre chose. Dans la négative, pourquoi ne peut-on garantir—vous l'avez mis là—pourquoi l'avez-vous mis là? Pour dissimuler le fait que cela ne fait plus partie de la Loi sur les langues officielles. Vous avez au moins dit cela. Vous avez dit que vous ne vouliez pas nuire aux relations avec les provinces.

Là n'est pas la question. La question, c'est qu'il faut une priorité, un idéal pour le Canada. Il faut comprendre qu'il faut faire des choix qui montrent notre appartenance au Canada.

M. McDermid: Et la Constitution?

Mme Finestone: Cela n'a rien à voir avec la Constitution. Si le ministre veut bien écouter la traduction, je vais lui citer ce qui est dit au sujet du pouvoir déclaratoire fédéral.

[*Français*]

Comme il ne parle pas le français, j'espère qu'il va comprendre le langage que je vais utiliser à ce moment-ci.

Le pouvoir déclaratoire est la faculté que possède le Parlement central, en vertu de l'article 92(10)*c*), de modifier *proprio moto* au détriment des autorités législatives provinciales et sans le consentement la sphère de la compétence législative exclusive relativement aux travaux de nature locale qu'il déclare être à l'avantage général du Canada ou de deux ou plusieurs provinces.

À ce propos, les sections b) et d) traitent du caractère. Ce pouvoir est exceptionnel.

[*Traduction*]

Si vous croyez dans le Canada, il y a certains domaines où il vous faut établir des priorités, des choix et des options . . .

[*Français*]

Ce pouvoir est exceptionnel, mais le Parlement en a pourtant fait un très grand usage, comme l'explique Mme Andrée Lajoie, dans son remarquable ouvrage sur la question. Elle écrivait: «Le Parlement a spécifiquement déclaré à l'avantage général du Canada, les barrages, les canaux, les champs de bataille, des chemins de fer, des compagnies, des élévateurs à grain, des estacades, des gazoducs, des glissoires, une loi, un métro, un oléoduc, les ponts—dont plusieurs ponts internationaux—des tranchées et des tunnels».

Par ailleurs, une formule souvent employée et dont nous étudierons la valadité ci-après consiste à édicter que, et je cite: «L'entreprise ou la compagnie est déclarée à l'avantage général du Canada». En vertu de cette formule, le pouvoir déclaratoire a été employé à l'égard des ouvrages suivants et je cite: «Actions de compagnies, améliorations portuaires, aqueducs, aéronefs, autobus, bancs, bassins, cales sèches, chutes d'eau, docks, énergie motrice, électricité, entrepôts, entreprises de bois, de construction de maisons et de chemins de fer, d'élevage, de messagers, de transport, gares, garages, havres, hôtels, mines, moulins, navires, ouvrages et entreprises—et j'en passe—du district fédéral et plus tard de la région de la Capitale nationale, raffineries de pétrole, restaurants, scieries, télégraphes, télégraphes sous-marins, téléphones, théâtres, tramways—de Montréal, de Québec, d'Ottawa et d'ailleurs—usines d'acier, de briques, de fer, de pâtes et papiers, de produits chimiques, de raffinement de métaux précieux et de l'or». Ce pouvoir déclaratoire permet à l'autorité fédérale de redistribuer unilatéralement la puissance législative dans un domaine donné.

Il faut savoir distinguer entre, et je cite: «pouvoir déclaratoire», «pouvoir d'une urgence» et «diminution nationale». Ce sont trois concepts différents. Nous avons déjà étudié les deux premiers.

Dans le sens de l'exercice, ce pouvoir ne peut s'exercer que par le truchement d'une loi. Il vous faut bien écouter lorsque je dis que c'est par le truchement d'une loi, car vous ne voulez pas l'inclure dans une loi parce que vous faites semblant de ne pas vouloir exercer votre pouvoir dans le champ d'activité qui est au niveau provincial. Je viens de vous lire une liste, exhaustive peut-être, mais qui démontre que vous avez pris un mauvais chemin. Vous aviez une option, vous aviez un choix, et vous avez fait le mauvais choix.

[*Traduction*]

Il s'agit là d'un gouvernement qui ignore comment faire des choix et établir de façon éclairée des priorités dans l'intérêt de tous les Canadiens. N'est-ce pas regrettable? Un autre ministre têtu.

M. McDermid: Je vous remercie, mère.

Mme Finestone: De rien. Je ne vous reconnaîtrais même pas comme mon fils.

Dans l'intérêt de l'unité nationale et de notre identité, et pour le bien de tous les Canadiens, je crois que si le ministre pouvait mettre de côté son amour-propre et réfléchir à la question, il s'apercevrait que les propositions de mon collègue d'Ottawa—Vanier sont tout à fait sensées. Elles viennent à un point tournant dans notre histoire et nous permettraient d'avoir une attitude beaucoup plus large face aux langues officielles du pays et de nous assurer que tous les Canadiens, qu'ils vivent à Moose Jaw ou au Saguenay-Lac-Saint-Jean . . .

[*Français*]

. . . ou à Gaspé, sur la Côte-Nord, vous êtes en mesure d'être desservis dans les deux langues officielles du Canada, et c'est à cet égard que je parle de . . .

[*Traduction*]

. . . l'intérêt national du Canada. On doit être en mesure d'être servi dans ces deux langues. Ce droit devrait être prévu dans la loi et ne pas être simplement un voeu pieux de la Chambre.

M. McDermid: Voulez-vous dire dans toutes les stations-service, par exemple?

Mme Finestone: Je n'aurais rien contre. C'est comme cela que les choses devraient se passer. Cependant, le ministre ne l'apprécierait pas. Cela pourrait le blesser tout comme les boîtes de céréales portant des indications en français et en anglais des deux côtés. Il ne devrait pas être ridicule.

Il est regrettable de constater que chez nos vis-à-vis, certaines personnes sont toujours étroites d'esprit. J'espère, monsieur le Président, qu'en tant que l'un des députés francophones, à l'instar de quelques-uns de vos ministres et de vos députés de l'arrière-ban, vous parlerez à ce député et ferez en sorte qu'il trouve son chemin de Damas.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour faire des commentaires sur l'amendement nº 23 proposé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier. J'aurais aussi quelques éclaircissements à apporter, lesquels, j'en suis persuadé, rassureront l'honorable députée de Mount Royal en ce quicon-

cerne la disposition sur les langues officielles incluse dans le projet de loi C-84.

Monsieur le Président, j'ai eu le privilège de siéger sur le Comité législatif qui a étudié le projet de loi C-84 et je dois vous dire que j'ai porté une attention spéciale à l'article 9(1)*e*) du projet de loi qui traite particulièrement de bilinguisme. Les informations que j'ai obtenues sont à l'effet que les dispositions de cet article du projet de loi C-84 qui s'appliquent à Petro-Canada, s'appliquent exclusivement à Petro-Canada même si de telles dispositions n'existent pas pour les autres compagnies pétrolières au Canada.

• (1810)

Donc, aux questions que j'ai posées à l'effet de savoir si cette disposition était unique à Petro-Canada, la réponse qu'on m'a donnée a été très claire. Seule Petro-Canada est obligée, en vertu d'articles de ce projet de loi, de se soumettre à certaines dispositions relatives aux deux langues officielles.

Monsieur le Président, est-ce qu'il pourrait y avoir un peu de décorum dans cette Chambre, s'il vous plaît?

M. Gauthier: C'est ton ministre!

M. Langlois: Mon ministre et les députés de l'opposition.

Donc, monsieur le Président, ce que je disais, c'est que Petro-Canada est la seule compagnie pétrolière au Canada et lorsqu'elle sera privatisée, qu'elle sera la propriété d'actionnaires canadiens, il y a des obligations dans la loi, des obligations dans ses statuts qui l'engagent à donner des services dans les deux langues officielles à son bureau-chef et à tous les autres endroits de ses opérations où la demande du public est à l'effet que des services dans les deux langues officielles doivent être donnés.

La députée de Mount Royal ne veut certainement pas que cette Chambre propose des amendements au projet de loi C-84 qui vont empiéter sur les droits des provinces, particulièrement sur les droits de la province de Québec. La province de Québec a déjà un code et des lois qui régissent les deux langues officielles. Je pense bien qu'il n'est pas du désir de l'honorable députée de Mount Royal qu'un amendement au projet de loi C-84, une loi qui privatise une compagnie de la Couronne, qui la remet entre les mains d'actionnaires canadiens, empiète sur des juridictions provinciales, que ce soit par un amendement à ce projet de loi ou par un article dans cette loi. Le ministre a été très clair, il l'a expliqué tout à l'heure. Le fait d'inclure déjà dans le projet de loi C-84 une disposition qui oblige la compagnie Petro-Canada à fournir des services dans les deux langues officielles est déjà un fait unique.

Donc, je pense que les craintes du député d'Ottawa—Vanier et celles de la députée de Mount Royal ont été prises en compte car on en a tenu compte dans les dispositions qui sont déjà prévues au projet de loi C-84.

Alors, monsieur le Président, malgré le fait que nous reconnaissions de ce côté-ci de la Chambre que l'amendement proposé par le député d'Ottawa—Vanier est bien intentionné, je dois vous dire que personnellement, je voterai contre l'amendement parce que je suis convaincu que les articles du projet de loi C-84 sont rassurants à l'effet que la compagnie Petro-Canada, une fois privatisée, contrairement à ses concurrents sur les marchés qui ne seront pas obligés de se soumettre à de telles dispositions, Petro-Canada continuera à offrir aux citoyens canadiens et aux consommateurs canadiens des services dans les deux langues officielles du pays.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'avais l'impression que nous traitions de la motion n° 23, qui ferait déclarer les ouvrages de Petro-Canada à l'avantage général du Canada.

Je regrette que le ministre chargé de la Privatisation se soit empressé de dire que non, le gouvernement ne va pas appuyer cet amendement. Il a parlé presque exclusivement de l'exigence que les services d'entreprises canadiennes soient offerts dans les deux langues officielles. Il a aussi parlé de la difficulté d'intervenir dans un domaine de compétence provinciale.

Je crois que le gouvernement est un peu hypocrite là-dessus parce que des entreprises, en Colombie-Britannique par exemple, ont été déclarées à l'avantage général du Canada. L'une d'entre elles, que le ministre des Transports connaît, est le chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo. Il va de Victoria, dans la banlieue d'Esquimalt, dans l'île de Vancouver, jusqu'à Courtenay dans ma circonscription.

Le ministre des Transports connaît ce service ferroviaire parce qu'il est en procès pour essayer d'y mettre fin. Le gouvernement de Colombie-Britannique propose, entre autres choses, de prendre en mains ce chemin de fer qui est entièrement sur le territoire de cette province. C'est un service ferroviaire de Colombie-Britannique, compte tenu surtout de la façon dont il est traité par le gouvernement fédéral.

Une voix: Pourquoi le finançons-nous alors?

M. Skelly (Comox—Alberni): Parce que vous l'avez déclaré ouvrage d'intérêt public. On ne l'a pas fait parce que le gouvernement de la Colombie-Britannique insistait pour qu'il en soit ainsi. Maintes fois depuis les dernières années, le gouvernement de la Colombie-Britannique a demandé que ce chemin de fer relève désormais du gouvernement provincial.

Je ne dis donc pas qu'en adoptant ce projet de loi, l'affaire sera automatiquement bien gérée ou bien réglementée, quand on a un gouvernement aussi minable. De fait, le ministre des Transports et ses acolytes veulent faire disparaître le chemin de fer en Colombie-Britannique.

C'est un peu hypocrite, de la part du gouvernement, que de dire, d'une part, qu'il ne veut pas dire que Petro-Canada est une société d'intérêt public pour ne pas empiéter sur un domaine de compétence provinciale quand il dit, d'autre part, qu'il veut continuer d'avoir la main haute sur le chemin de fer de l'île de Vancouver, comme un empêcheur de danser en rond prêt à supprimer ce service, ce petit chemin de fer que nous voudrions bien voir fonctionner. Il veut en fait l'abolir. Voilà l'attitude que prend le gouvernement: c'est un empêcheur de danser en rond.

M. Lewis: Votre frère n'a jamais eu si bonne mine.

M. Skelly (Comox—Alberni): Et Harvie Andre voit là un bien meilleur leader à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly (Comox—Alberni): Harvie Andre est un bien meilleur leader à la Chambre. Voilà ce que j'ai dit.

Une voix: Harvie sera étonné.

M. Skelly (Comox—Alberni): Ils ne se comparent pas vraiment.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. J'inviterais le député à s'en tenir à la pertinence du débat.

[*Traduction*]

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, si ces députés veulent bien cesser leurs interruptions et permettre que le débat se poursuive dans l'ordre à la Chambre, je voudrais dire qu'il n'est pas nécessairement utile qu'une institution ou une société, comme Petro-Canada, soit déclarée entreprise vouée au bien général du Canada, à cause de la façon dont le ministre des Transports a traité le chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo en Colombie-Britannique.

S'il en cédait la juridiction au gouvernement provincial, lorsque le NPD prendra le pouvoir dans quelques mois, nous exploiterons ce chemin de fer comme s'il revêtait une grande valeur pour les habitants de l'île de Vancouver. Nous allons en faire la promotion et en accroître les activités. Nous avons vraiment une vision pour faire en sorte que ce chemin de fer marche bien.

Par ailleurs, il y a quelque justification pour faire déclarer Petro-Canada entreprise vouée au bien général du Canada. Il s'agit, après tout, d'une société qui fait du commerce interprovincial; elle a des points de vente au détail dans presque chaque province du Canada; elle fait affaire sur le marché international en achetant des biens et des services auprès de fournisseurs de l'étranger. Elle vend également des produits canadiens sur le marché international. Il y a une certaine justification pour déclarer cette société nationale, représentée dans chaque province et faisant affaire à l'échelle interprovinciale et internationale, entreprise vouée au bien général des Canadiens et, pour cette raison, pour qu'elle soit réglementée par le gouvernement du Canada et relève de la compétence de notre Parlement de sorte que le Parlement puisse en surveiller et réglementer les activités. Cela me paraît justifié.

Rien ne justifie, évidemment, le sort réservé aux lignes d'Esquimalt et de Nanaimo, et j'invite le ministre des Transports à écouter les habitants de la Colombie-Britannique qui lui demandent de ne pas toucher au chemin de fer parce qu'il le détruit et qu'il affaiblit le réseau de transport de l'île de Vancouver. Si seulement nous avions un ministre fédéral des Transports compétent, nous pourrions améliorer le fonctionnement de ce réseau, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

J'espère que les députés seront convaincus par les arguments de la députée de Montréal qui propose que Petro-Canada soient déclarée une société d'intérêt pour tous les Canadiens.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de cet amendement.

M. Fisher: Le temps est écoulé.

M. Winegard: Ça vous ferait plaisir, n'est-ce pas. Si le député d'Ottawa—Vanier veut vraiment p ger les intérêts des Canadiens, il a le choix. Si nous imposons à une société pétrolière des règles différentes de celles des 2 500 autres sociétés énergétiques, ce n'est pas juste pour elle.

• (1820)

Je ne crois pas que le député d'Ottawa—Vanier veuille faire une chose pareille, parce que, d'après ce que je connais de lui, c'est une personne très raisonnable. Quand je suis arrivé à la Chambre, en 1984, j'étais assis juste là, de l'autre côté, et il m'a beaucoup aidé.

Ce que mes collègues du NPD voudraient, c'est que toutes les sociétés pétrolières soient nationalisées et qu'elles soient gérées comme des entreprises avantageuses pour le Canada en général. Ainsi, beaucoup de gens perdraient leur argent et tout ce qu'ils veulent pour le bien du Canada.

Une voix: Très juste.

M. Winegard: Ils se disent que si le gouvernement est propriétaire, il perdra de l'argent et ce sera bon pour le Canada. C'est ce qu'ils disent: perdez de l'argent, ce sera très bon pour le Canada.

Monsieur le Président, bien que je partage les objectifs que le député d'Ottawa—Vanier poursuit dans sa motion, je pense qu'il serait injuste qu'une société obéisse à d'autres règles que celles des autres entreprises énergétiques du Canada.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je voudrais également parler brièvement de la motion. Je pense que lorsque l'on regarde le libellé «à l'avantage général du Canada», lorsque l'on regarde la privatisation de Petro-Canada, nous voyons que ce qui est à la base des problèmes que nous avons, c'est que nous devons mettre de l'ordre dans nos finances. Je pense que cela, plus que n'importe quoi d'autre, serait à l'avantage général du Canada.

Pour de nombreux Canadiens de l'Ouest, la privatisation de Petro-Canada signifie le démantèlement des derniers vestiges du Programme énergétique national. Nous attendons depuis six ans que le gouvernement privatise Petro-Canada. J'estime que cette mesure législative démontre la nécessité de cette réforme.

Il a fallu six ans avant le gouvernement ne se décide à privatiser Petro-Canada, et au cours de ces années la société a encore racheté un certain nombre de ses compétiteurs. Il a fallu attendre six mois après l'annonce avant d'avoir le projet de loi et maintenant nous n'avons que six jours pour en débattre.

J'appuie sans réserves la privatisation de Petro-Canada, c'est une des choses que le Parti réformiste du Canada réclame depuis sa création. Je suis heureuse qu l'on ait décidé de vendre 15 p. 100 des actions de trésorerie, mais le marché et moi, nous serions plus heureux si le gouvernement en avait profité pour nous donner un calendrier de la disposition des autres avoirs de Petro-Canada.

Malheureusement, vu que le précédent gouvernement a payé beaucoup trop cher pour les avoirs achetés par Petro-Canada, je doute que les contribuables puissent rentrer dans leurs fonds. Qu'un gouvernement ait pris une mauvaise décision, cela ne signifie pas pour autant que tous les autres doivent être liés par cette mauvaise décision; je le répète, la motion dont je parle est à l'avantage général du Canada et elle est tout ce qu'il y a de plus simple et équitable.

À l'instar des membres du Parti réformiste, je pense que les entreprises et le gouvernement devraient s'occuper de ce qui les concerne respectivement. Le gouvernement devrait s'employer à établir une réglementation et des priorités qui seront avantageuses à long terme pour notre société. Malheureusement, monsieur le Président, de nos jours, au lieu de faire ce à quoi il excelle, le gouvernement essaie de se mêler de tout le reste, et où cela mène-t-il? La dette atteint malheureusement les 350 milliards de dollars, et la population est mécontente de presque tout ce que fait le gouvernement.

De façon générale, cette motion vise à garantir ce qui est le plus avantageux pour le Canada; malheureusement, le gouvernement ne cherche pas toujours à garantir la prospérité économique de notre pays. De nombreux Canadiens se montrent souvent plus préoccupés de préserver des institutions du passé, que celles-ci soient ou non un apport pour l'économie ou la société canadienne.

Bon nombre ne savent pas exactement ce que le gouvernement voulait faire en créant Petro-Canada. L'entreprise devait-elle assurer la prospection et l'exploitation à long terme des ressources énergétiques canadiennes? Voulait-on s'assurer que l'industrie soit plus compétitive en faisant l'acquisition de ses concurrents? L'entreprise devait-elle promouvoir les économies d'énergie, comme certains l'ont laissé entendre aujourd'hui?

Ce n'est pas étonnant que la population s'y perd. Les politiciens eux aussi ont du mal à s'y retrouver. Toutefois, en dépit de cette confusion, le public peut fort bien examiner l'ampleur de la dette nationale, le montant des intérêts à payer et demander s'il existait, et s'il existe toujours, des moyens peut-être plus efficaces de dépenser les deniers publics pour que le gouvernement atteigne son objectif, alors qu'il dépense des milliards de dollars pour se tailler une place dans l'industrie pétrolière et gazière.

Et cela, malgré le fait qu'il peut juger le secteur privé généralement profitable et disposé à livrer concurrence sans sa participation. Les contribuables se demanderont probablement s'il n'y a pas un moyen moins coûteux de réglementer une industrie que d'être propriétaires d'une société qui devient invariablement un jouet politique, un refuge pour de vieux partisans qui deviendront des directeurs bien rémunérés, de même que d'encourager la prise de décisions qui sont politiquement opportunes, mais pas forcément judicieuses sur le plan économique.

Avant de terminer mes observations sur cette motion, je voudrais aborder deux questions connexes, la première étant l'affirmation selon laquelle les Canadiens sont déjà propriétaires de Petro-Canada. La deuxième est que les Canadiens céderont le contrôle de leur industrie et de leur économie en vendant Petro-Canada, ce qu'on appelle généralement la canadianisation à rebours de l'industrie pétrolière et gazière, ce qui est dans l'intérêt national.

Pour répondre à l'affirmation que les Canadiens sont déjà propriétaires de Petro-Canada, beaucoup de gens souligneront le prix que le gouvernement a payé pour s'en porter acquéreur, c'est-à-dire des milliards de dollars. Cependant, si nous tenons compte de la dette et du paiement des intérêts sur cette dette, il saute aux yeux que le gouvernement a peut-être acheté Petro-Canada, mais qu'il n'a pas encore payé la facture. J'ai déjà dit qu'il existe des moyens plus économiques d'atteindre cet objectif.

Néanmoins, même s'il lui reste encore à payer la facture, on prétend toujours que les Canadiens possèdent Petro-Canada. Je pose donc la question suivante: que possèdent-ils au juste? Les contribuables canadiens, qui détiennent des actions dans une société privée comme Imperial Oil, ont le droit en même temps de recevoir des dividendes sur leurs actions, de les vendre et de participer à la croissance de cette société. Ils détiennent la valeur résiduelle de tous les actifs de cette société, et ils ont le droit de faire élire des gens au sein de son conseil d'administration en fonction de la valeur de leurs avoirs.

Quand on dit que les Canadiens possèdent Petro-Canada, nous savons bien qu'ils ne détiennent pas les droits habituels dont je viens de parler, en tout cas, pas directement.

Les contribuables sont obligés de payer pour l'achat de Petro-Canada, mais le Parlement administre-t-il, même indirectement, les opérations de cette société? Étant donné que le gouvernement prend de plus en plus ses distances sur ce chapitre de nos jours, la plupart des Canadiens n'ont pas effectivement l'impression d'être propriétaires de Petro-Canada. Le gouvernement a peut-être cette impression, mais non pas les Canadiens.

Passons maintenant à la question de la canadianisation. Les Canadiens veulent être maîtres chez eux et avoir la haute main sur leur ressources et sur leur avenir économique, et c'est tout à fait légitime et compréhensible de leur part. Cependant, de nombreuses mesures de canadianisation, que les gouvernements ont prises au cours des 20 dernières années, en conjonction avec un ordre des priorités fiscales en conséquence, ont eu des effets contraires aux objectifs poursuivis en matière de canadianisation.

Le moyen le plus efficace dont dispose le gouvernement pour s'assurer que les Canadiens sont maîtres chez eux consiste à faire en sorte que ses programmes financiers et monétaires ainsi que politiques concourent à la force et à la vitalité de l'économie canadienne.

Encore une fois, parlant de la motion, c'est ce qui avantagera l'ensemble du Canada. Malheureusement, on a accordé trop d'attention à des décisions politiques à courte vue qui ont fait augmenter notre déficit, ont ajouté à notre dette, ont nui à la capacité concurrentielle à long terme du Canada et ont empêché les Canadiens d'être, du point de vue économique, maîtres chez eux.

Je souligne que le gouvernement fédéral compte de plus en plus sur les emprunts à l'étranger pour combler ses besoins financiers, ce qui ajoute à son monstrueux déficit. Dans la dette fédérale, la part des capitaux étrangers est passée de 10 p. 100 à 20 p. 100 au cours des six dernières années et parallèlement, la dette réelle a doublé, ce qui signifie que le montant des emprunts à l'étranger a été multiplié par quatre.

Il y a peut-être de quoi s'alarmer puisque cela se passe parallèlement à une récente croissance des emprunts à l'étranger par les paliers provincial et municipal de gouvernement et par le secteur privé parce que le gouvernement fédéral a profité de sa priorité d'emprunt sur le marché national de sorte que les autres emprunteurs n'ont pas eu le choix: s'ils voulaient de l'argent, il leur fallait aller à l'étranger.

Cela s'est traduit dans notre économie par un dollar fort et instable, de hauts taux d'intérêt, marquant un écart historique par rapport aux taux américains. Il est tout à fait naïf de croire que le Canada devrait fixer arbitrairement son propre taux d'intérêt, et quelque peu trompeur, compte tenu de notre forte utilisation d'emprunts étrangers, de dire que ces taux d'intérêt élevés ne sont maintenus à de tels niveaux que pour combattre l'inflation.

Comme je le disais, s'ils voulaient vraiment garantir le bien-être économique du Canada et assurer aux Canadiens qu'ils sont maîtres chez eux, ils commenceraient par s'assurer que la politique du gouvernement permet vraiment d'arriver à ces fins.

Le déficit important que le gouvernement maintient maintenant depuis des années et l'accroissement des emprunts étrangers n'assurent pas aux Canadiens le contrôle de leur propre économie, mais fait plutôt tout le contraire.

Pour ce qui est de dire que la possession de Petro-Canada et la canadianisation de l'industrie pétrolière sont dans l'intérêt national, pour bien des Canadiens de l'Ouest, l'expression «intérêt national» est devenue, de façon presque cynique, associée à une expression particulière qu'on entend aussi, soit «Faites-moi confiance». Pour beaucoup de Canadiens des régions les moins peuplées du pays, qu'on appelle maintenant les régions éloignées, il est devenu de plus en plus curieux qu'il soit dans l'intérêt national de canadianiser les industries primaires de ces régions, mais qu'il ne soit apparemment pas dans l'intérêt national de canadianiser certaines des industries des régions populeuses du sud de l'Ontario et du sud-ouest du Québec, c'est-à-dire du Canada central.

• (1830)

Je conclus simplement en disant qu'en ce temps de Noël, comme on envisage l'avenir avec bonne volonté et qu'on fonde nos espoirs sur la Nouvelle Année, je recommande que les parlementaires s'engagent fermement à réformer le Sénat, qui devra se pencher sur le projet de loi sur Petro-Canada, et qu'ils voient à ce que l'ensemble de nos institutions politiques deviennent plus justes. Je recommande que nous permettions au Parlement d'appuyer la privatisation de Petro-Canada et de s'attacher à faire en sorte que les Canadiens jouissent d'une économie forte qui profite à tous, plutôt que d'être aux prises avec des institutions, qu'il s'agisse du Sénat ou de la Chambre des communes, qui rapportent peu et qui engendrent des coûts hors de nos moyens.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Français*]

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 23?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose:

Motion nº 20

Qu'on modifie le projet de loi C-84, à l'article 12, en ajoutant à la suite de la ligne 30, page 9, ce qui suit:

«(2) Le ministre ne doit pas refuser de divulguer promptement au vérificateur général du Canada, sur demande, aux conditions raisonnables en matière de confidentialité commerciale déterminées par Petro-Canada de concert avec le ministre, tous les renseignements financiers relatifs à quelque transaction autorisée par la récente loi qui relèvent du contrôle du ministre.»

M. Brian L. Gardiner (au nom de M. Langdon) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-84, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 12, le nouvel article suivant:

«18.(1) Chaque fois que Petro-Canada cède, par vente ou autrement, dix pour cent ou plus de ses actions, elle doit présenter au Parlement un rapport indiquant la part du produit de la cession reçue respectivement par:

(i) Petro-Canada,

(ii) Sa Majesté du chef du Canada,

(iii) les souscripteurs des actions cédées.

(2) La présentation du rapport de Petro-Canada visé au paragraphe (1) s'effectue par remise aux présidents du Sénat et de la Chambre des communes pour dépôt devant leurs chambres respectives.

(3) Le Comité permanent de l'Énergie, des Mines et des Ressources de la Chambre des communes est saisi d'office de tout rapport déposé devant le Parlement en application du paragraphe (2).»

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, comme nous n'avons que quelques minutes pour terminer le débat sur ces amendements, je vais être très bref afin de donner l'occasion à d'autres députés de donner leur avis sur cet amendement très important.

Comme je l'ai fait remarquer plus tôt, il est parfois difficile de proposer un amendement visant à améliorer un projet de loi quand on est en désaccord complet sur son principe ou quand on s'y oppose carrément. C'est le cas ici.

Je suis particulièrement fier de cet amendement. Si on revient cinq ou dix ans en arrière, on se souviendra du nombre de fois que le vérificateur général a dû faire des déclarations publiques, élever la voix ou même faire appel aux tribunaux. Il a fait appel aux tribunaux pour essayer d'obtenir des renseignements concernant l'acquisition de Petro-Canada. Le vérificateur général a pour fonction de donner des conseils et des directives sur la présentation des comptes publics. Je pense que nous devons, à la Chambre des communes, appuyer le vérificateur en cette matière.

Revenant aux difficultés du vérificateur dans l'obtention de renseignements à propos de l'acquisition de Petro-Canada, les raisons pour lesquelles il n'a pu obtenir ces renseignements étaient bien réelles. Elles concernent le principe du caractère confidentiel des renseignements du Cabinet.

Je suis dans l'opposition maintenant, mais je sais que les événements qui ont donné lieu à cette initiative du vérificateur général sont survenus pendant que mon parti formait le gouvernement. Pourtant, quand le vérificateur général a intenté une action en justice, sauf erreur, c'était le gouvernement conservateur actuel qui exerçait le pouvoir. Les deux gouvernements s'en tenaient au principe selon lequel on ne doit pas divulguer de renseignements pouvant nuire au secret du cabinet. La raison, c'est que les ministres doivent pouvoir discuter honnêtement et franchement avec leurs conseillers sans craindre de voir leurs propos diffusés partout. Autrement, ils ne pourraient s'acquitter de leurs responsabilités au sein du cabinet. C'est un principe que j'accepte, bien que je sois député de l'opposition. J'aimerais bien être informé de ce qui se passe au Cabinet, mais j'accepte le principe.

Cet amendement ne met pas en péril le principe du secret du cabinet. Il fournit d'avance une décision. La disposition pertinente précise que le ministre désigné pour présider à la privatisation ne doit pas refuser de révéler promptement tous les renseignements financiers en sa possession concernant la transaction. Il devrait s'exécuter sur demande écrite du vérificateur général—c'est très important—en respectant les conditions raisonnables que Petro-Canada peut imposer en ce qui concerne le caractère confidentiel des transactions. Par ailleurs, cela permet à Petro-Canada d'imposer des conditions relativement au caractère confidentiel des transactions qu'elle estime importantes. De ce point de vue, le ministre et Petro-Canada sont tenus de fournir ce renseignement au vérificateur général.

À mon avis, le fait de fournir des renseignements est important. Il fait la lumière sur certaines transactions financières dont la loi ne parle pas. Peut-être le vérificateur général jouit-il d'un mandat global, mais je sais que les députés doivent fournir au vérificateur général les instruments dont il a besoin pour surveiller, même sur le tard, les transactions du gouvernement. J'espère que les députés de part et d'autre de la Chambre accepteront cet amendement.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai jeté un coup d'oeil sur mes nombreuses notes, et j'aimerais dire quelques mots au sujet de deux amendements qui ont été proposés, un par l'opposition officielle et l'autre par le député d'Essex-Windsor. Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter cette motion, au nom du député.

J'ai ici des notes très détaillées qui portent sur cette question intéressante. Cet amendement en particulier figure parmi les modifications raisonnables qui ont été proposées au projet de loi. Nous savons que le gouvernement, s'il se montre raisonnable, appuiera cet amendement, du moins nous l'espérons.

L'amendement en question propose tout simplement que le ministre divulgue, au besoin ou sur demande, des renseignements au vérificateur général, sous réserve de conditions raisonnables en matière de confidentialité.

Il est intéressant de noter que, dans le passé, d'après ce que je crois comprendre de l'historique de Petro-Canada et de Petrofina, les libéraux et les conservateurs ne se sont pas conformés à l'amendement qu'ils proposent aujourd'hui. Il est intéressant de voir l'inverse se produire aujourd'hui, compte tenu du fait que les libéraux ont refusé de se conformer à cette exigence dans le passé.

Le deuxième amendement qui est débattu, la motion nº 32A, reprend des motions identiques que nous déjà avons présentées plus tôt au cours du débat sur le projet de loi, et qui malheuseusement ont été rejetés par les libéraux et par les conservateurs. C'est une motion très simple qui dispose que l'on présente au Parlement un rapport annuel indiquant les activités de Petro-Canada, ses projets futurs, le produit de ses ventes, ainsi de suite. Il est regrettable que les libéraux aient encore une fois décidé d'appuyer les conservateurs et leur proposition. Nous espérons qu'ils voudront bien maintenant appuyer la nôtre.

• (1840)

La nôtre est fort intéressante et unique, je crois, et elle mérite certainement que la Chambre l'examine. Je cite afin qu'elle figure au compte rendu des délibérations:

> «18.(1) Chaque fois que Petro-Canada cède, par vente ou autrement, dix pour cent ou plus de ses actions, elle doit présenter au Parlement un rapport indiquant la part du produit de la cession reçue respectivement par:
>
> (i) Petro-Canada,
>
> (ii) Sa Majesté du chef du Canada,
>
> (iii) les souscripteurs des actions cédées.

Cela me semble très raisonnable. Comme vous le savez, monsieur le Président, la motion dit aussi que le rapport doit vous être remis, c'est-à-dire aux présidents du Sénat et de la Chambre des communes, et que chaque rapport déposé au Parlement doit être renvoyé au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources de la Chambre des communes pour étude.

Cette motion donne ainsi l'occasion au Parlement de juger exactement les résultats que donnera le projet de loi C-84. Elle lance un autre défi que le gouvernement a de toute évidence refusé de relever cet après-midi. Elle lui donne l'occasion de montrer ce qu'il a véritablement réalisé avec Petro-Canada, de prouver qu'il avait raison ou que nous avions tort. C'est sa chance, et il l'a laissé passer. Nous en sortirons tous perdants, puisque nous ne saurons jamais ce qu'il est advenu du produit de cette cession.

Espérons que l'on nous tiendra informés au moyen de communiqués. Ce serait mieux que rien, j'imagine. Nous avons une certaine expérience dans ce domaine en Colombie-Britannique puisque le premier ministre d'alors, Bill Bennett, avait créé ce qu'on appelait la British Columbia Resources Investment Corporation. Je ne sais pas comment cette entreprise s'appelle maintenant ni qui en est propriétaire, parce qu'il est parfois difficile de suivre tout cela.

J'ai noté l'orientation du débat, j'ai entendu ce que les députés avaient à dire, j'ai entendu les assurances que les ministériels ont données: «Oh, ne vous inquiétez pas, tout ira très bien. Personne ne rachètera Petro-Canada.» Si c'est le cas, donnons donc au gouvernement la possibilité de dire à la Chambre exactement ce qu'il en est. Voyons s'il va tenir parole.

En ce sens, c'est un excellent amendement sur lequel il vaudra la peine de se prononcer ce soir. Ensuite, nous passerons demain au débat de troisième lecture. Cet amendement nous donne l'occasion et, par notre intermédiaire, donne l'occasion aux Canadiens de voir exactement ce que le gouvernement est en train de faire de l'une des institutions du Canada. C'est une chose qu'on devrait pouvoir attendre du gouvernement et qu'on pourra certainement attendre des néo-démocrates lorsqu'ils formeront le prochain gouvernement du Canada, monsieur le Président. Vous pouvez être sûr que nous rendrons des comptes au Parlement et aux Canadiens lorsque nous administrerons en leur nom les sociétés d'État.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'accorder quelques minutes avant la tenue du vote concernant ces amendements.

Nous avons discuté de tous les amendements proposés par l'opposition.

Permettez-moi d'abord de dire un mot sur la motion relative à la divulgation d'information. Partout au pays, la législation sur les valeurs mobilières exige des compagnies qu'elles publient un prospectus chaque fois que celles-ci émettent des actions. La réglementation relative au contenu du prospectus exige la divulgation du produit et du coût de l'émission. Tous ces renseignements doivent être fournis avant que la compagnie ne puisse mettre ses actions en circulation.

Les fonds tirés de la vente de Petro-Canada, c'est-à-dire des actions, seront déclarés dans les comptes publics qui sont déposés au Parlement. Nos livres font état d'une dette de 4,3 milliards de dollars qui doit être réglée.

Évidemment, le ministre continuera de divulguer au vérificateur général l'information qu'il est tenu de fournir en vertu de la loi, relativement aux comptes publics du Canada. Toutes ces exigences sont respectées. Par conséquent, l'amendement nº 20 n'est pas nécessaire.

En ce qui a trait à l'amendement nº 32, les renseignements qu'on voudrait voir inclus dans le rapport proposé sont disponibles d'autres sources, en vertu d'autres lois existantes. Par conséquent, il est superflu d'inclure cette disposition.

Encore une fois, la législation pertinente exige d'une compagnie qu'elle publie un prospectus chaque fois qu'elle veut mettre des actions en circulation. Cette exigence est bien connue. Une fois que la privatisation de Petro-Canada sera chose faite, celle-ci deviendra une compagnie à capital largement réparti, assujettie à toutes les exigences visant une compagnie publique. Évidemment, nous indiquerons ce qu'il adviendra du produit de la vente des actions de Petro-Canada. Ces deux motions sont tout à fait inutiles et nous allons voter contre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 h 45, et conformément à l'ordre adopté le mardi 11 décembre 1990, en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer du projet de loi à l'étape du rapport.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 20 inscrite au nom du député de Scarborough—Rouge River. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Français*]

Le prochain vote porte sur la motion nº 32A inscrite au nom du député d'Essex-Windsor. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

• (1900)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. La première mise aux voix porte sur la motion nº 2A. Le vote sur cette motion s'applique également aux motions nºs 6A, 12A, 15, 19, 20, 23 et 32A, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

(La motion de M. Langdon, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 371)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Baker	Benjamin
Black	Blaikie
Boudria	Brewin
Butland	Campbell (South West Nova)
Copps	Crawford
de Jong	Dionne
Ferguson	Finestone
Fisher	Fulton
Gardiner	Gauthier
Hunter	Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacLellan
Marleau	McCurdy
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy

Nault
Parker
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—51

Pagtakhan
Prud'homme
Robinson
Samson
Stupich
Vanclief
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—123

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

• (1910)

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque je suis entré, vous aviez déjà lu la moitié de l'amendement. Si j'avais été ici à temps, j'aurais voté comme les autres membres de mon parti.

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: J'entends beaucoup de protestations, monsieur le Président, mais on indique normalement sur nos écrans de télévision si l'appel dure 15 ou 30 minutes. Il aurait dû être indiqué que c'était un vote de 15 minutes.

Je suis ici à temps pour les autres amendements; j'espère que vous me compterez comme ayant voté avec mon parti sur ces autres amendements.

Mlle Grey: Monsieur le Président, pour accélérerles choses, je dirai que mon vote vaut pour toutes les motions sauf la motion nº 20. Je voterai en faveur de la motion nº 20.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion nº 6A inscrite au nom de M. Langdon.

(La motion de M. Langdon, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 373)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Baker
Black
Boudria
Butland
Copps
de Jong
Ferguson
Fisher
Fulton
Gauthier
Jordan
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
McCurdy
Milliken
Murphy
Pagtakhan
Prud'homme
Robinson
Samson
Stupich
Vanclief
Young (Acadie—Bathurst)

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Brewin
Campbell (South West Nova)
Crawford
Dionne
Finestone
Flis
Gardiner
Hunter
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Parker
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—52

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Masse
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—123

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 12A inscrite au nom de M. Langdon.

(La motion de M. Langdon, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 375)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Baker	Benjamin
Black	Blaikie
Boudria	Brewin
Butland	Campbell (South West Nova)
Copps	Crawford
de Jong	Dionne
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fulton	Gardiner
Gauthier	Hunter
Jordan	Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacLellan	Marleau
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mitchell
Murphy	Nault
Pagtakhan	Parker
Prud'homme	Riis
Robinson	Rodriguez
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Taylor
Vanclief	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—52

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Masse
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson

Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rocheleau
Roy–Arcelin	Saint–Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—123

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 15 inscrite au nom de M. Lee.

(La motion de M. Lee, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 377)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Baker	Benjamin
Black	Blaikie
Boudria	Brewin
Butland	Campbell (South West Nova)
Copps	Crawford
de Jong	Dionne
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fulton	Gardiner
Gauthier	Hunter
Jordan	Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacLellan	Marleau
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mitchell
Murphy	Nault
Pagtakhan	Parker
Prud'homme	Riis
Robinson	Rodriguez
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Taylor
Vanclief	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—52

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Masse
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rocheleau
Roy–Arcelin	Saint–Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—123

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 19 inscrite au nom de M. Lee.

(La motion de M. Lee, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 378)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Baker	Benjamin
Black	Blaikie
Boudria	Brewin
Butland	Campbell (South West Nova)
Copps	Crawford
de Jong	Dionne
Ferguson	Finestone

Fisher
Fulton
Gauthier
Jordan
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
McCurdy
Milliken
Murphy
Pagtakhan
Prud'homme
Robinson
Samson
Stupich
Vanclief
Young (Acadie—Bathurst)
Flis
Gardiner
Hunter
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Parker
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—52

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Venne
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—123

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 20 inscrite au nom de M. Lee.

(La motion de M. Lee, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 379)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Baker
Black
Boudria
Butland
Copps
de Jong
Ferguson
Fisher
Fulton
Gauthier
Hunter
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Parker
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—53
Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Brewin
Campbell (South West Nova)
Crawford
Dionne
Finestone
Flis
Gardiner
Grey (Beaver River)
Jordan
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
McCurdy
Milliken
Murphy
Pagtakhan
Prud'homme
Robinson
Samson
Stupich
Vanclief
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson

Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Hawkes
Hockin
Horner
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vincent
White
Worthy—122

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 23 inscrite au nom de M. Gauthier.

(La motion de M. Gauthier, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 380)

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Baker
Black
Boudria
Butland
Copps
de Jong
Ferguson
Fisher
Fulton
Gauthier
Jordan
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLellan
McCurdy
Milliken
Murphy
Pagtakhan
Prud'homme
Robinson
Samson
Stupich
Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Brewin
Campbell (South West Nova)
Crawford
Dionne
Finestone
Flis
Gardiner
Hunter
Kilger (Stormont—Dundas)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Parker
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Vanclief
Young (Acadie—Bathurst)
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—52

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Danis
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Andre
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Malone
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—123

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 32A inscrite au nom de M. Langdon.

(La motion de M. Langdon, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 381)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Baker	Benjamin
Black	Blaikie
Boudria	Brewin
Butland	Campbell (South West Nova)
Copps	Crawford
de Jong	Dionne
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fulton	Gardiner
Gauthier	Hunter
Jordan	Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacLellan	Marleau
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mitchell
Murphy	Nault
Pagtakhan	Parker
Prud'homme	Riis
Robinson	Rodriguez
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Taylor
Vanclief	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—52

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Masse
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—123

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 14A inscrite au nom de M. Langdon.

(La motion de M. Langdon, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 376)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Benjamin	Black
Blaikie	Brewin
Butland	de Jong
Fisher	Fulton
Gardiner	Hunter
Langdon (Essex—Windsor)	McCurdy
Mitchell	Murphy
Parker	Riis
Robinson	Rodriguez
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Taylor
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—26

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Anderson	Andre
Atkinson	Baker

Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Collins
Copps
Côté
Crawford
Danis
Dionne
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Fretz
Gauthier
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
James
Johnson
Jordan
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacLellan
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Milliken
Nault
Oberle
Pagtakhan
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—147

Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Finestone
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Kilger (Stormont—Dundas)
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Littlechild
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marleau
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mifflin
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Prud'homme
Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vincent
White
Worthy

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 4A inscrite au nom de M. Langdon.

(La motion de M. Langdon, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 372)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Blaikie
Butland
Fisher
Gardiner
Langdon (Essex—Windsor)
Mitchell
Parker
Robinson
Samson
Stupich
Whittaker

Angus
Black
Brewin
de Jong
Fulton
Hunter
McCurdy
Murphy
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—26

CONTRE

Députés

Allmand
Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Collins
Copps
Côté
Crawford
Danis
Dionne
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Fretz
Gauthier
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
James
Johnson
Jordan
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacLellan
Marin

Anawak
Andre
Baker
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Finestone
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Kilger (Stormont—Dundas)
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Littlechild
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marleau

Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Milliken
Nault
Oberle
Pagtakhan
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—147

McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mifflin
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Prud'homme
Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vincent
White

Worthy

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 8A inscrite au nom de M. Langdon.

(La motion de M. Langdon, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 374)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Blaikie
Butland
Fisher
Gardiner
Langdon (Essex—Windsor)
Mitchell
Parker
Robinson
Samson
Stupich
Whittaker

Angus
Black
Brewin
de Jong
Fulton
Hunter
McCurdy
Murphy
Riis
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—26

CONTRE

Députés

Allmand
Anderson
Atkinson
Beatty
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)

Anawak
Andre
Baker
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest

Chartrand
Clifford
Collins
Copps
Côté
Crawford
Danis
Dionne
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Fretz
Gauthier
Greene
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
James
Johnson
Jordan
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacLellan
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Milliken
Nault
Oberle
Pagtakhan
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—147

Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Darling
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Finestone
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Kilger (Stormont—Dundas)
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Littlechild
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marleau
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mifflin
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Prud'homme
Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vincent
White

Worthy

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 382)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Masse
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Têtreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—123

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Baker	Benjamin
Black	Blaikie
Boudria	Brewin
Butland	Campbell (South West Nova)
Copps	Crawford
de Jong	Dionne
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fulton	Gardiner
Gauthier	Hunter
Jordan	Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacLellan	Marleau
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mitchell
Murphy	Nault
Pagtakhan	Parker
Prud'homme	Riis
Robinson	Rodriguez
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Taylor
Vanclief	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—52

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LA CRÉATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 décembre, de la motion de M. Andre (p. 16670).

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 h 23, conformément à l'ordre adopté le mercredi 12 décembre 1990, la Chambre procédera maintenant par appel nominal différé sur la motion concernant l'institution d'un Comité mixte spécial chargé de faire enquête et rapport sur le processus de modification de la Constitution du Canada. Puis-je être dispensé de la sonnerie d'appel?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote nº 383)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Anderson	Andre
Atkinson	Baker
Beatty	Belsher
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Boudria
Bourgault	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (South West Nova)	Cardiff
Chadwick	Charest
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Copps
Corbett	Côté
Couture	Crawford
Crosby (Halifax West)	Danis

Darling
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Gauthier
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Kilger (Stormont—Dundas)
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacLellan
Marin
Martin (Lasalle—Émard)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Mifflin
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Dionne
Dorin
Edwards
Fee
Ferguson
Finestone
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Hawkes
Hockin
Horner
James
Johnson
Jordan
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marleau
Masse
McDermid
McKnight
Merrithew
Milliken
Nault
Oberle
Pagtakhan
Porter
Prud'homme
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Venne
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy
Young (Acadie—Bathurst)—143

CONTRE

Députés

Althouse
Benjamin
Blaikie
Butland
de Jong
Fisher
Gardiner
Hunter
Lapierre
McCurdy
Murphy
Plamondon
Robinson
Samson
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Young (Beaches—Woodbine)—33
Angus
Black
Brewin
Chartrand
Duceppe
Fulton
Grey (Beaver River)
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
Mitchell
Parker
Riis
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Whittaker

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai entendu à la fin du vote des commentaires tout à fait inacceptables venant de collègues. Je voudrais me réserver dès ce moment-ci la possibilité de poser une question de privilège sur des propos qui ont été tenus par des députés à l'égard d'autres députés concernant du communisme, etc. Si cela a été rapporté dans le hansard, je voudrais vous donner avis dès ce moment-ci que j'aimerais intervenir en temps utile.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 h 34, la Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 décembre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le deuxième rapport au Parlement sur la situation de la petite entreprise au Canada.

Ce document est un ouvrage de référence contenant les dernières statistiques concernant la petite entreprise; il décrit le profil des entreprises qui ont connu une expansion remarquable et en examine les facteurs de réussite, et il dresse une liste du vaste éventail de programmes et de services qu'offre le ministère pour soutenir la croissance des petites entreprises.

[*Français*]

Le titre de ce document: «La petite entreprise au Canada—La croissance, source de compétitivité» décrit notre contexte économique et indique comment les petites entreprises peuvent répondre aux nouveaux impératifs économiques. Ce document démontre ce que font des entreprises qui se sont ajustées adéquatement aux nouvelles réalités. Par ailleurs, on y retrouve une importante liste de services et programmes fédéraux pouvant aider les PME pendant qu'elles effectuent des ajustements.

[*Traduction*]

Les entreprises qui ont pris de l'expansion dans notre pays sont. . .

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION D'UN RAPPORT SUR LA VISITE OFFICIELLE À LONDRES, JERSEY ET GUERNESEY

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, un rapport sur la visite officielle effectuée à Londres, Jersey et Guernesey.

* * *

[*Français*]

L'EXAMEN DE LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

PRÉSENTATION DES SIXIÈME ET SEPTIÈME RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les sixième et septième rapports du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui la première de dizaines de milliers de pétitions venant des habitants des comtés de Windsor et d'Essex qui demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver les émissions locales de télévision à Windsor et dans les autres régions privées de ces services par les compressions budgétaires du gouvernement fédéral et les décisions de la direction de Radio-Canada.

Je tiens à dire à la Chambre que ces pétitions portent déjà plus de 45 000 signatures de personnes qui réclament le rétablissement des émissions locales de télévision de Radio-Canada à Windsor.

Ces pétitions seront présentées par tous les députés du comté d'Essex et j'espère sincèrement que nous obtiendrons avant très longtemps une réponse favorable du gouvernement.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de personnes qui habitent à Hamilton, à Thunder Bay, à Vancouver, à Winnipeg, à Calgary, en Allemagne de l'Ouest, à Montréal, aux îles Cayman, à London, à Saskatoon et à Sioux Lookout.

• (1110)

Une voix: Règlement!

M. Riis: Toujours est-il que de nombreuses personnes ont signé cette pétition. Celle-ci montre tout simplement l'intérêt que les gens portent à VIA Rail.

Certains pétitionnaires qui ont, à un moment ou à un autre, vécu au Canada et y ont noué des amitiés, se sont donc joints à leurs amis canadiens. Tous expriment leurs préoccupations devant la décision du gouvernement de réduire le service de VIA Rail. En ce moment même, d'autres liaisons font l'objet de compressions en Gaspésie, dans la région de Smith's Falls et ailleurs au Canada.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de reconsidérer cette décision, soulignant que le service voyageurs de VIA est la solution tout indiquée pour assurer le transport de nombreuses personnes en causant le moins de torts possible à l'environnement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, la prochaine pétition m'est parvenue après-coup, en quelque sorte, parce que ces pétitionnaires n'étaient pas au courant des dernières nouvelles, mais il n'est pas défendu, j'imagine, de faire valoir quand même leur opposition à la taxe sur les produits et services.

Même si l'adoption de la TPS est chose faite, ou presque puisqu'elle entrera en vigueur le 1er janvier, ils n'en présentent pas moins maints arguments contre cette mesure, et ils demandent au gouvernement de reconnaître que cette mesure va nuire à l'économie du Canada.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous savons tous, la présidence le sait fort bien en tout cas, que seules les pétitions signées par des résidents du Canada sont recevables à la Chambre en vertu du Règlement.

Malheureusement, il se trouve que la plupart des députés, moi comme les autres évidemment, acceptent la signature de tous ceux qui s'opposent aux compressions pratiquées à VIA Rail.

Je me demande comment il se fait que le bureau du greffier, ou son représentant, a émis le certificat qui devait accompagner le dépôt d'une pétition signée par des non-résidents. J'en parle parce que j'ai effectivement remarqué que la pétition était dûment certifiée. J'ai vu le certificat d'accompagnement. Bref, monsieur le Président, nous sommes en droit de nous demander comment il se fait que cette pétition a été certifiée puisqu'elle n'était pas conforme au Règlement de la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence a bien noté les propos de l'honorable député et, s'il y a lieu, elle vérifiera les allégations et reviendra sur le sujet.

[*Traduction*]

LES ADDITIFS À L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole pour ajouter plusieurs centaines de noms d'électeurs de ma circonscription, tous résidants et citoyens canadiens.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rendre obligatoire une teneur minimale en oxygène de 3,2 p. 100 dans l'essence et d'interdire l'utilisation de manganèse-tricarbonylméthylcyclopentadiényle comme antidétonant.

L'éthanol, qui peut être produit à partir de maïs, de blé et d'orge, est une ressource renouvelable. Les plantes fixent le dioxyde de carbone de l'atmosphère et le bilan énergétique est positif puisque l'on peut obtenir jusqu'à quatre fois plus d'énergie de l'éthanol préparé que l'on en utilise pour sa préparation.

L'éthanol est une énergie renouvelable et sûre qui permettrait de réduire notre dépendance à l'égard de combustibles fossiles en voie d'épuisement.

LES VISAS CANADIENS

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Bien des Canadiens ont des proches qui vivent dans beaucoup de pays où on leur refuse actuellement le visa pour venir faire une visite familiale de bonne foi au Canada.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour faciliter la délivrance des visas à des parents qui vivent à l'étranger et qui, avec leurs hôtes canadiens, désirent organiser des visites familiales de bonne foi au Canada.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai moi aussi des pétitions signées par des habitants de Windsor et du comté d'Essex. Je tiens à vous assurer que chaque signature apposée sur ces pétitions vient de Canadiens désespérés qui ont le très vif sentiment d'être aliénés du reste du Canada à cause de la décision prise par le gouvernement et par la Société Radio-Canada.

Les pétitionnaires disent que la station de télédiffusion canadienne de Windsor est la seule qui est située dans la région de Windsor—Essex, une région dominée par la télévision américaine. L'absence de bulletin d'information local empêche Windsor de se considérer comme partie intégrante du Canada.

Cette ville compte sur la radiodiffusion nationale et régionale en provenance de Toronto. Même si Toronto diffuse à l'occasion certaines informations de la région de Windsor à partir d'un bureau de Windsor, cette situation déforme non seulement la réalité de notre région, mais également celle du Canada en général.

Par conséquent, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le service de télédiffusion locale de la SRC à Windsor et dans toutes les autres régions qui sont privées de ce service à cause des compressions faites par le gouvernement fédéral et des décisions prises par la direction de la SRC.

Il y a 2 500 signatures sur cette pétition et 45 000 autres déjà en cours d'attestation. Cela montre bien que les habitants de Windsor ne veulent pas être coupés du Canada. . .

Une voix: Parlez plus fort.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît! Le Règlement précise bien que la présentation de pétitions doit se faire de façon concise et que les motifs doivent être très brefs. Je remercie le député de sa collaboration.

[*Traduction*]

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai aussi des pétitions à présenter au sujet de Radio-Canada et des conséquences sans nul doute néfastes qu'auront les compressions, pour Windsor et le conté d'Essex.

J'ai ici 1 200 signatures, mais comme le député qui m'a précédé le mentionnait, il y a des dizaines de milliers de personnes qui sont grandement préoccupées par la perte des services de radiodiffusion locaux, dans notre région.

Ces gens s'inquiètent également de la disparition graduelle du nationalisme dans notre région. Par cette pétition, ils demandent humblement au Parlement de faire tout ce qu'il peut pour redonner à la région de Windsor et du comté d'Essex son service de radiodiffusion local.

LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants de Scarborough, Oshawa, Ajax, Markham et Richmond Hill. Les pétitionnaires s'inquiètent des emballages d'aliments sur lesquels le contenu des aliments n'est pas inscrit. Ils estiment que la santé des Canadiens est moins bien protégée.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à modifier le règlement sur les aliments et les drogues pour exiger des fabricants qu'ils énumèrent les ingrédients et les additifs entrant dans la composition des aliments préemballés.

De plus, ils demandent aux restaurateurs et aux détaillants de produits alimentaires de fournir aux clients la liste de tous les ingrédients et additifs entrant dans la préparation des aliments.

J'ajouterai qu'il y a déjà au Canada des restaurateurs qui affichent la liste de tous les additifs utilisés dans leurs plats. Je m'en réjouis.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 399 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

PÊCHES ET OCÉANS—LA SÉANCE DE «REMUE-MÉNINGES»

Question nº 399—**M. Gardiner:**

Le ministère des Pêches et des Océans a-t-il tenu une séance de «remue-méninges» les 1er et 2 novembre 1990 et, dans l'affirmative, *a*) quels étaient le nom et l'organisme (i) de chaque personne invitée, (ii) de chaque participant, *b*) à combien s'élevaient (i) leurs frais de voyage, (ii) leurs frais d'hébergement, (iii) les autres dépenses, *c*) quels fonctionnaires de quels ministères y ont participé, *d*) en vertu de quels critères établis a-t-on invité ces personnes?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir—un plaisir tant attendu—que j'amorce le débat de troisième lecture du projet de loi C-84, qui autorisera la vente d'actions de Petro-Canada au public. Permettez-moi d'abord, monsieur le Président, de profiter de l'occasion pour remercier les députés de tous les partis qui ont pris part aux diverses étapes de l'étude de ce projet de loi. Je voudrais plus particulièrement remercier les députés des deux côtés de la Chambre qui ont siégé au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi, et qui en ont examiné avec soin tous les articles.

• (1120)

J'ai comparu à deux reprises devant le comité, qui a entendu une foule de témoins. Les témoignages à l'appui de la privatisation de Petro-Canada sont légion.

Ceux qui sont contre le projet de loi ont exprimé leur inquiétude quant à la sécurité des approvisionnements énergétiques du Canada si celui-ci est adopté. Ces craintes sont fort compréhensibles si on tient compte de l'instabilité actuelle des marchés énergétiques mondiaux. Je crois que nous avons su faire la preuve que le gouvernement n'a pas besoin de posséder Petro-Canada pour assurer la sécurité énergétique de notre pays. Celui-ci peut assurer la sécurité des approvisionnements de maintes autres façons. Il en a la capacité. À toutes les étapes du débat, le gouvernement a su donner aux Canadiens l'assurance que la participation des Canadiens à la propriété de Petro-Canada ne mettrait pas en péril la sécurité énergétique de notre pays.

Alors qu'il comparaissait devant le comité législatif, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a décrit la politique énergétique du gouvernement en des termes qui méritent d'être répétés. Il a dit, et je cite:

> En vertu de la politique actuelle, les décisions concernant l'offre, la demande, les prix et le commerce de l'énergie dépendent principalement du fonctionnement de marchés où règne la concurrence. Le gouvernement estime en effet que des prix concurrentiels fournissent les indices les plus pertinents et les plus sûrs auxquels puissent s'en remettre les investisseurs comme les consommateurs. Nous savons, grâce aux leçons que nous avons tirées de la situation qui régnait au début des années 80, qu'une politique axée sur les forces du marché est nettement préférable, aussi bien du point de vue de l'économie que des relations fédérales-provinciales, à des politiques de réglementation et d'intervention gouvernementales.

La privatisation de Petro-Canada est donc parfaitement compatible avec la politique énergétique du gouvernement telle que l'a définie le ministre de l'Énergie. J'ajouterai que je viens de rentrer des provinces de l'Ouest à la suite de consultations prébudgétaires avec un certain nombre de groupes et d'associations intéressés, dont deux étaient directement impliqués dans le secteur énergétique. Tous ont déclaré que depuis quatre ans, ce secteur avait accompli une besogne considérable en vue de moderniser ses méthodes et de se remettre dans la bonne voie sans les aléas des subventions, si je puis m'exprimer ainsi. Tous ont déclaré qu'au cours de l'année qui vient, ils entendaient accroître de façon marquée leurs investissements au niveau de la prospection. Je trouve que c'est là une excellente nouvelle non seulement pour les provinces de l'Ouest, celles-ci devant en profiter vraisemblablement le plus, mais aussi pour les circonscriptions comme celle de Brampton que je représente et qui compte bel et bien 52 entreprises qui fournissent des biens et des services aux exploitants des champs

de pétrole. Lorsque le secteur énergétique se porte bien, je puis vous en assurer, tout le Canada en profite.

Une société Petro-Canada privatisée et renforcée par de nouveaux investissements contribuera à assurer la sécurité énergétique à long terme de notre pays en favorisant les travaux de prospection et de mise en valeur, augmentant d'autant la vigueur de nos secteurs gazier et pétrolier. Le projet de loi C-84 vise essentiellement à renforcer Petro-Canada de façon qu'elle puisse poursuivre la tâche qu'elle réussit le mieux, soit celle de découvrir et de mettre en valeur de nouveaux gisements énergétiques de façon à assurer la sécurité de nos approvisionnements pour l'avenir.

Monsieur le Président, je tiens à rappeler très rapidement à tous les députés les deux principales raisons pour lesquelles le gouvernement poursuit cette initiative. Tout d'abord, le gouvernement ne compte plus sur sa propriété de Petro-Canada comme instrument d'intérêt public.

Deuxièmement, la société a besoin d'une injection de capitaux pour participer à l'exploration et au développement des réserves canadiennes de pétrole et de gaz. C'est pourquoi l'offre initiale au public comprendra des actions du Trésor qui permettront à Petro-Canada d'acquérir les fonds dont elle a tant besoin.

Je répète que la privatisation de Petro-Canada est dans l'intérêt du pays et des Canadiens. Chose certaine, Petro-Canada a joué un rôle important dans l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada, et la société entretient des relations spéciales avec toute la population canadienne.

Le projet de loi ne minimise pas ces deux rôles importants, pas plus d'ailleurs que l'aptitude du gouvernement à appliquer sa politique énergétique afin de garantir les approvisionnements énergétiques et d'encourager l'industrie pétrolière et gazière canadienne à utiliser des procédés favorables à l'environnement.

Notre industrie pétrolière et gazière a fait preuve de compréhension et de coopération, et elle a travaillé très fort dans le domaine de l'environnement. En fait, les environnementalistes n'ont que des félicitations à lui offrir. Le projet de loi ne changera rien à l'importance que les 2 500 à 3 000 sociétés énergétiques canadiennes attachent à l'environnement. La réglementation, les objectifs et les aspirations restent les mêmes, et la privatisation de Petro-Canada n'aura aucune répercussion négative sur l'environnement.

En réalité, en privatisant Petro-Canada et en lui permettant d'obtenir des capitaux de particuliers canadiens plutôt que des contribuables, nous lui donnons l'occasion de s'affirmer davantage dans l'industrie pétrolière et gazière canadienne, et nous raffermissons son identité canadienne en offrant des actions aux particuliers.

Les députés de l'opposition rétorquent que nous en sommes déjà propriétaires. À cela je réponds que les contribuables on partagé toutes ses responsabilités sans pouvoir en bénéficier. Sa valeur comptable s'élève à 4,3 milliards de dollars. Qui est le véritable propriétaire? Le gouvernement se dit propriétaire, mais ce titre s'accompagne d'une énorme dette.

Le projet de loi élargira les horizons de Petro-Canada. Étant en mesure d'obtenir des capitaux, elle pourra poursuivre ses projets d'exploration et d'exploitation de nos réserves gazières. Qui plus est—la privatisation d'Air Canada en atteste—la vaste répartition des actions et les restrictions applicables à la propriété vont créer chez les Canadiens un intérêt réel et direct dans l'avenir de la société. Les restrictions sur la propriété nous garantissent que les Canadiens vont garder le contrôle de Petro-Canada.

Ayant suivi le débat de très près et écouté attentivement les arguments de l'opposition, je sais qu'il existe des différences idéologiques entre le Nouveau parti démocratique, le Parti libéral et le Parti progressiste conservateur. Les sondages que j'ai vus indiquent que la majorité des Canadiens sont en faveur de la privatisation de Petro-Canada, à condition qu'elle reste entre les mains de Canadiens.

Le député de Toronto fait non de la tête. S'il possède des renseignements que je n'ai pas, je l'invite à les partager avec moi, car l'État ne peut à la fois assurer la sécurité des approvisionnements et être propriétaire d'une société pétrolière, à moins que cette société n'exerce un contrôle sur tout le pétrole produit au Canada. En fait, Petro-Canada n'intervient que pour 6 p. 100 seulement des activités en amont, le reste étant entre les mains de 3 000 entreprises énergétiques.

Il est donc très important de comprendre que Petro-Canada, bien qu'elle joue un rôle très important surtout dans le domaine de la commercialisation, alors qu'elle détient 19 p. 100 du marché dans le secteur en aval, n'est qu'un joueur parmi d'autres au sein de l'industrie énergétique. Le moment est venu de laisser la société voler de ses propres ailes pour qu'elle puisse prendre de l'essor sans être obligée de venir mendier auprès du gouvernement pour obtenir des fonds. Elle peut maintenant se tourner vers le secteur privé pour en obtenir. Elle peut se

procurer les fonds nécessaires en ayant recours aux mêmes mécanismes de financement que ses concurrents, tout en restant entre les mains des Canadiens.

• (1130)

Le Canada est en période évolutive. À entendre parler l'opposition jour après jour, il faudrait que tout reste tel quel. Elle ne veut pas qu'il y ait des changements. Elle ne veut pas que nous prenions des mesures pour réaliser des économies. Il n'y a pas un seul secteur de l'économie où nous n'avons pas été obligés d'effectuer des coupures en raison de la situation économique. Nous avons dû pratiquer de nombreuses compressions dans un très grand nombre de domaines, et pas une seule fois l'opposition n'a-t-elle appuyé nos efforts. Pas une seule fois. Ni les libéraux, ni les néo-démocrates n'ont été d'accord avec nous. Ils veulent que tout reste tel quel.

Eh bien, le monde évolue rapidement. Nous avons été témoins de changements que personne n'aurait pu prédire il y deux, trois ou quatre ans de cela. Monsieur le Président, le gouvernement s'est adapté à ces changements et a fait du Canada un pays progressiste qui entamera le XXI^{e} siècle non pas à la remorque des autres pays mais à la tête de ceux-ci en tant qu'une des premières puissances économiques du monde. Voilà de quoi il est question ici. Voilà ce que les changements apportent. Nous ne pouvons plus nous croiser les bras pendant que le monde est témoin de grands bouleversements, quoi qu'en dise l'opposition. Du moins, c'est le message qu'elle semble véhiculer. Ne supprimez pas les services VIA Rail. Peu importe que les gens les utilisent ou non, il ne faut pas les supprimer. Ne réduisez pas le budget de la SRC, donnez-lui plutôt davantage d'argent. À l'heure actuelle, nous lui versons 1 034 millions de dollars, donnons-lui encore 110 millions. Voilà comment elle propose de régler les problèmes du Canada. Il faut donner plus, toujours plus et encore plus. Peu importe la situation. Si nous voulons modifier la structure de l'économie canadienne, l'opposition est contre. Elle veut que l'on revienne aux vieilles méthodes.

Eh bien, en 1984, les Canadiens ont clairement laissé entendre qu'ils ne voulaient pas revenir aux vieilles méthodes. La vieille façon de faire les choses ne les satisfaisait plus. Un vent de changement soufflait et ils avaient besoin d'un groupe d'hommes et de femmes capables d'apporter ces changements, et c'est exactement ce que le gouvernement fait. Il y a parfois des décisions difficiles à prendre. Certaines sont même responsables de la chute de notre popularité dans les sondages publiés tous les mois. De dures décisions s'imposent et le gouvernement, tout comme le premier ministre qui le dirige, sont prêts à les prendre et à ne pas en démordre, parce que nous savons que, à long terme, ces décisions s'avéreront bénéfiques à notre pays.

J'irai même jusqu'à dire que les anciens ministres du cabinet libéral savent que les temps changent et qu'il faut de nos jours envisager les choses différemment qu'il y a 15, 16 ou 17 ans, quand le NPD a forcé le gouvernement libéral à créer une société d'État appelée Petro-Canada.

Il y a à peine six semaines, l'honorable Marc Lalonde, ex-ministre de l'Énergie, ex-ministre des Finances, en fait, un véritable touche-à-tout dans l'ancien gouvernement dirigé par le premier ministre Pierre Trudeau, participait à une table ronde dans le cadre de l'émission de Peter Gzowski. Il y avait aussi Rosemary Brown du Nouveau Parti démocratique et, si je ne m'abuse, Dalton Camp qui représentait le Parti progressiste-conservateur. Les participants à cette table ronde ordinaire discutaient de politique.

Un jour, le thème de l'émission était la privatisation de Petro-Canada. Je sais que mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en parlera plus tard aujourd'hui. Marc Lalonde a déclaré: «Non, je ne suis pas contre la privatisation de Petro-Canada.» Il était d'avis que Petro-Canada s'était acquitté de sa mission et qu'il était temps désormais de laisser libre cours aux changements qui se préparaient, que Petro-Canada n'était plus une lucarne pour nous renseigner sur ce qui se passait dans l'industrie. Les gouvernements disposent aujourd'hui d'organismes capables de recueillir tous les renseignements nécessaires sur ce qui se passe dans le secteur énergétique.

Rosemary lui a demandé si Petro-Canada ne servait pas à contrôler le prix de l'énergie. Marc Lalonde a répondu que jamais on avait songé à confier à cette société le mandat de contrôler les prix au pays. Cela n'a jamais été l'un de ses mandats, bien qu'on penserait en écoutant les néo-démocrates que la raison d'être de Petro-Canada était de contrôler les prix. Ils prennent la parole pour dire: «Pourquoi Petro-Canada ne baisse-t-il pas les prix du pétrole ou du gaz à la pompe?» Peu leur importe si cette société perd de l'argent: «Nous la renflouerons avec des subventions du gouvernement.» Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder.

Les idées socialistes sont rejetées dans le monde entier. Les gouvernements de toutes les allégeances politiques procèdent à des privatisations dans tous les pays du monde, y compris les communistes, les socialistes, les libéraux et les conservateurs.

Ce n'est pas une question d'idéologie, mais de bon sens. Les néo-démocrates prennent la parole ici pour dire: «C'est un penchant des conservateurs, fondé sur leur idéologie.» C'est un principe des conservateurs parce que cela donne des résultats, mais il est adopté par les pays communistes, par des membres de l'Internationale socialiste dont fait partie le Nouveau Parti démocratique.

En fait, une des choses intéressantes, c'est que plusieurs de ces pays viennent demander des conseils à mon ministère sur la privatisation et sur la façon de procéder à des privatisations dans leur pays. Nous avons eu des représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Venezuela. Les membres de mon personnel qui s'occupent de privatisation pour le ministère ont été en Pologne et en Tchécoslovaquie pour conseiller ces pays dans ce domaine. C'est un phénomène mondial.

Le Mexique a privatisé quelque 260 sociétés depuis l'arrivée au pouvoir du président Salinas, parce que ce dernier sait qu'il a raison, que c'est ce qu'il faut faire, que les gouvernements ne peuvent plus dépenser des milliards de dollars pour renflouer ces sociétés d'État et que c'est une attitude tout à fait irresponsable à l'égard des contribuables du pays.

La privatisation est une réalité de la vie. Il y a certaines sociétés d'État dont nous avons besoin. Je l'ai toujours reconnu. Il y a des services indispensables que le secteur privé ne peut ou ne veut pas fournir. Les gouvernements doivent les assurer. C'est pourquoi on a créé un grand nombre de ces sociétés d'État, mais elles ont perdu leur utilité.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Nommez-m'en une.

M. McDermid: Je vous donnerai un excellent exemple, monsieur le Président. Air Canada a été constitué à un certain moment comme société d'État pour fournir des services de transport aérien aux régions de notre pays qu'aucune autre compagnie aérienne ne voulait desservir. Aujourd'hui, il y a d'autres compagnies aériennes dans notre pays qui fournissent ce service. Il y a maintenant un service concurrentiel qui n'existait pas quand cette société d'État a été formée. C'est un excellent exemple d'une société d'État qui a été créée pour fournir un service précis. Elle n'accomplit plus cette mission et il est temps de la laisser voler de ses propres ailes, Privatiser, car ces compagnies font de très bonnes affaires, Dieu merci. Les dirigeants sont heureux de cette situation. Les employés sont satisfaits. La société aussi. Notre pays reçoit le même excellent service. Cet exemple illustre parfaitement mon point de vue, monsieur le Président.

Revenons-en à M. Lalonde. La position de celui-ci dérange les libéraux et je le comprends très bien. Elle leur fait vraiment du tort, puisqu'ils veulent revenir à l'ancienne manière. Ils veulent injecter des milliards dans des sociétés d'État pour les soutenir. Voilà ce qu'ils ont en tête.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Ils veulent tout contrôler, tout manipuler comme au théâtre de marionnettes. Voilà ce que les libéraux aiment faire. Ils n'ont pas foi dans le secteur privé. Ils prétendent le contraire, évidemment, mais ils ont la conviction que la fonction publique peut faire mieux que lui. Ils en ont la certitude et ils le répètent sans cesse.

Quant au Nouveau Parti démocratique, sa position ne fait aucun doute. Les néo-démocrates se font rares, mais nous savons ce qu'ils pensent. Avec les libéraux, nous ne savons jamais très bien. Nous ne savons pas quelle est leur position. Ils s'opposent à tout, mais ils ne nous disent pas ce qu'ils appuient. Ils sont contre tout, excepté le maintien des sociétés d'État, peu importe l'étape où elles en sont dans leur évolution. Monsieur le Président, je dois vous rappeler que M. Lalonde, dans son interview, a dit clairement que le moment était venu de privatiser Petro-Canada, que cette société ne servait plus la politique d'intérêt public et ne le ferait vraisemblablement pas à l'avenir. Les temps ont changé. Il a fait volte-face. Il est regrettable qu'il ne siège plus sur les banquettes d'en face, car il pourrait convaincre ses collègues que le moment est venu de privatiser Petro-Canada.

• (1140)

M. Rodriguez: Allons-donc, John.

M. McDermid: Mon ami le député de Nickel Belt s'insurge. Nous aurons droit aujourd'hui à un discours sur Petro-Canada comme nous n'en avons jamais entendu. Le député va fulminer, nous reprochant de détruire une grande institution canadienne, et il va verser des larmes de crocodile.

Les députés du NPD ne sont pas très contents car ce sont eux qui, par chantage, ont amené les libéraux à créer Petro-Canada au début des années 1970, lorsque nos déficits budgétaires ont commencé à être accumulés de façon irresponsable. Le ministre des Finances d'alors, qui représente maintenant la circonscription de Vancouver Quadra, avait été obligé de le faire. Il s'était sûrement dit: «Si nous voulons rester au pouvoir, il faut bien leur céder

sur ce point et commencer à accumuler des déficits.» Voilà comment tout a commencé. Je voudrais que chacun s'en souvienne.

Il est maintenant temps de privatiser Petro-Canada. Nous avons tenu un bon débat sur la question. Nous avons dû recourir à l'attribution de temps. . .

Une voix: À la muselière!

M. McDermid: À entendre mon ami d'en face, on a peine à croire qu'il a été muselé puisqu'il n'a pas arrêté de hurler depuis ce matin. Je doute fort qu'il soit muselé.

Nous avons dû recourir à l'attribution de temps pour faire avancer le projet de loi. Nous avons essayé de nous entendre avec l'opposition sur un débat d'une certaine durée, mais elle n'a pas voulu collaborer, ce qui, somme toute, est normal. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous ne ménagions pas le gouvernement non plus.

Le Règlement de la Chambre nous permet d'attribuer une certaine période au débat et c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons bien débattu le projet de loi tant à la Chambre qu'au comité. Lorsque ce dernier m'a demandé de comparaître, je me suis présenté les deux fois. On ne peut pas prétendre que nous n'avons pas aidé le comité dans ses travaux. Nous lui avons fourni énormément de renseignements et avons organisé toute une série de séances d'information pour ses membres avant et durant le débat sur le projet de loi. Le comité a donc été bien informé. Monsieur le Président, on ne peut nier que nous ayons eu un bon débat.

Il est temps maintenant de privatiser Petro-Canada. J'engage vivement les députés à terminer rapidement cette étape. J'attends avec impatience le vote de ce soir parce que je suis convaincu que le gouvernement a raison de privatiser Petro-Canada. Il est temps maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux d'être le premier orateur aujourd'hui à prendre la parole au nom de l'opposition officielle pour participer au débat de troisième lecture du projet de loi concernant la privatisation de Petro-Canada.

C'est avec un peu de tristesse que nous nous attaquons à cette tâche. C'est notre dernière chance de changer d'idée et de sauver ce qui était et ce qui pourrait demeurer une institution canadienne précieuse, même si elle a quelque peu dépéri ces dernières années à cause du manque de leadership du gouvernement.

Il y a deux choses qui m'étonnent au sujet de la façon dont nous avons amorcé cette privatisation. La première chose, c'est la hâte manifestée par le gouvernement à cet égard. Les députés se souviendront que la Chambre a été saisie de ce projet de loi le 1er octobre, soit il y a environ deux mois et demi. De nombreux autres projets de loi sont à la Chambre depuis beaucoup plus longtemps que cela.

Je ne suis ici que depuis 1988. Je peux me tromper, mais je ne crois pas avoir vu un autre projet de loi dont l'étude s'est déroulée aussi rapidement à la Chambre sans qu'il soit approuvé à l'unanimité. C'est malheureux parce que cette mesure législative ne concerne pas seulement la simple vente de cette société, mais aussi toutes les questions liées aux raisons et aux objectifs de la politique de privatisation. Il est grand temps que les Canadiens commencent à examiner la question de la privatisation.

Le gouvernement s'est lancé dans une longue série de privatisations. J'admets que la privatisation d'une société, s'il s'agissait d'un cas isolé, ne constituerait pas une tendance et n'aurait aucune incidence sur l'avenir de notre pays. Nous ne nous opposerions pas à cela. En fait, je dois admettre, et je suis certain que la plupart des députés seront d'accord avec moi là-dessus, qu'il y a une ou deux entreprises qui pourraient être privatisées sans que cela ne nuise aux nombreux autres objectifs que le gouvernement a et devrait avoir. Pour que nous sachions tous l'ampleur de la tendance actuelle à la privatisation, je vais mentionner quelques noms de sociétés. Il y a De Havilland, Canadair, Nordion, Route Canada, CN Hôtels, les Arsenaux canadiens, la Commission d'énergie du Nord canadien et la Société de transport du Nord. Le prix de vente de chacune de ces sociétés s'élève à plusieurs millions de dollars. Je dis cela pour montrer qu'il y a beaucoup d'argent en jeu. Il ne s'agit pas simplement de la vente de quelques biens excédentaires de l'État comme des trombones et d'autres choses du genre. Il y a eu Norouestel Inc.—une filiale du CN—, Pêcheries Canada Inc., Téléglobe pour un demi-milliard de dollars, Télécommunications Terra Nova—une autre filiale du CN—, La Corporation de développement du Canada, Les Fruits de mer FPI Ltée, Nanisivik Mines Ltée, et Theratronics International Ltée.

Il y a eu d'autres participations mineures, acquises par le gouvernement en garantie de prêts et de diverses formes de financement, que je ne mentionnerai pas. La

liste est très longue et à quoi bon démontrer à chacun que cette privatisation, loin d'être un cas isolé, s'insère dans le démantèlement d'une longue série d'entreprises mises en place, pas toujours mais dans la plupart des cas, pour servir les Canadiens de tout le pays et pas seulement ceux d'Ottawa, Montréal ou Toronto.

De la façon dont le gouvernement procède avec toutes ces privatisations, je crains que nous enlevions beaucoup de sable du bac à sable. Lorsqu'on vide le bac à sable, il arrive un point où les enfants ne veulent plus y jouer. Pour eux ce n'est plus un bac à sable, mais simplement un bac. Si le gouvernement, poussé, je le maintiens, par des motifs idéologiques, poursuit cette ligne de conduite et continue de privatiser à tout va, il réussira à tout bazarder. Il ne nous restera plus alors qu'une coquille géographique vide de toute présence canadienne. Ce besoin de liquider ces institutions et entreprises canadienne me semble témoigner d'une pénurie de politiques.

• (1150)

Le gouvernement, voyant qu'il n'y a pas d'objectifs nationaux en vue, liquide les moyens de les réaliser.

Je suis, en tant que député de Scarborough, un résident temporaire d'Ottawa. Les Canadiens qui habitent de grandes villes comme Vancouver, Montréal et Halifax, sont entourés dans leur milieu urbain d'un grand nombre d'institutions. Impossible de quitter la maison sans trébucher sur elles; les trottoirs, les égouts et les panneaux d'arrêt en sont des manifestations tangibles. Mais ces villes ne représentent qu'une partie du Canada.

Il y a des gens qui ne vivent pas dans des agglomérations urbaines comme Ottawa, qui ne sont pas entourés de toutes ces institutions nationales comme le Parlement et les magnifiques hôtels de ville. Ce sont les travailleurs qui n'ont pas l'occasion de voir ces institutions canadiennes, d'y participer ou de poursuivre des objectifs qui y sont liés. C'est là un secteur où le gouvernement a manqué le coche. Celui-ci a oublié qu'il devait fournir aux Canadiens de chaque région, et non seulement à ceux qui vivent dans des agglomérations urbaines regroupant un grand nombre d'électeurs, un leadership institutionnel, une présence et une raison de se sentir fiers d'être Canadiens.

Le ministre vient tout juste de dire à la Chambre que Petro-Canada ne servait aucune fin d'utilité publique. Nous savons tous que cela est vrai. Toutefois, la seule raison pour laquelle il en est ainsi est que le gouvernement a enlevé cette responsabilité à Petro-Canada en 1984. En effet, celui-ci a publiquement exigé que la société se comporte comme une entreprise axée sur les profits et n'ayant aucun mandat lié à une politique officielle. Or, ce n'est pas pour cela que Petro-Canada a été créée au départ.

Il est très facile pour le gouvernement de dire que Petro-Canada ne sert aucune fin d'utilité publique. Cette société ne peut pas servir une telle fin, puisque le gouvernement lui a enlevé cette responsabilité en 1984.

J'ai aussi remarqué comment le gouvernement a progressivement modifié le jargon de la privatisation. Lorsque cette politique de privatisation est apparue, il y a 10 ou 20 ans, on parlait de liquidation ou de cession, alors qu'on parle maintenant de privatisation. Toutefois, ce terme n'est pas encore assez aseptisé, de sorte que l'on emploie maintenant des euphémismes comme le titre du projet de loi à l'étude et qu'on parle de participation publique.

Une société d'État n'est-elle pas le modèle même d'une entreprise axée sur la participation publique? Comment une participation peut-elle être plus publique que dans le cas d'une société d'État? Avons-nous bouclé la boucle? Dans les discussions sur les initiatives de privatisation du gouvernement, on entend par participation publique la vente d'actions sur le marché. Il ne s'agit pas de la seule notion de participation publique qui existe au pays; par conséquent, pourquoi s'efforcer de donner une connotation plus favorable à l'expression? Pourquoi le gouvernement doit-il changer la désignation de la mesure qu'il prend? Je pense que c'est parce que des expressions comme céder, liquider, sacrifier et privatiser cachent des réalités pénibles.

Le gouvernement aime parler de participation. Pourtant, il ne trompe personne. Il est facile de vendre. C'est l'initiative la plus facile que ce gouvernement ait prise. Il est très facile pour un liquidateur de vendre n'importe quel élément d'actif.

Il suffit d'annoncer la vente et d'attendre d'obtenir le meilleur prix possible. En fait, un liquidateur n'a même pas à se préoccuper du prix de vente, puisqu'il touche de toute façon une commission. C'est le cas pour n'importe quel courtier ou souscripteur lorsqu'un groupe participe à une cession ou à une liquidation. Je n'ai rien contre ce principe. Ces gens font leur travail. Mais comme c'est facile! Nous nous retrouverons dans un cul-de-sac si tout ce que nous faisons c'est de vendre, de vendre et de vendre encore. Où le gouvernement s'arrêtera-t-il? Je suppose qu'il arrêtera lorsqu'il n'y aura plus rien à vendre.

Il y a des bureaux de poste? Pourquoi ne pas les vendre?

Une voix: Bonne idée.

M. Lee: Mon vis-à-vis considère qu'il s'agit là d'une bonne idée. J'ai bien peur que nous ne soyons pas d'accord une fois de plus. Selon moi, bien des Canadiens ne partagent pas son opinion. Cependant, nous avons tout le temps d'en discuter, en autant que le gouvernement n'essaie pas de nous faire avaler cette mesure de force en deux mois et demi.

Que va-t-il advenir de la Société Radio-Canada? Qui sait. Nous attendrons de connaître le nouveau programme. Malheureusement pour le gouvernement, ce programme néo-conservateur qui était l'oeuvre de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher, cette éminente politicienne du Royaume-Uni qui n'est maintenant plus premier ministre, disparaît petit à petit. Selon moi, le gouvernement a perdu ainsi son véritable chef de file. Alors qu'il se lance dans d'autres privatisations possibles, il va s'apercevoir qu'il ne sait pas au juste où il s'en va. Les Canadiens vont alors voir ce qu'il en est.

Tout le monde sait dans cette enceinte que l'opposition est fondamentalement contre la privatisation de Petro-Canada. Ainsi, il a été quelque peu difficile au comité et à la Chambre d'être constructif au sujet de cette liquidation, car une fois la société vendue, la transaction devient un fait accompli. On ne peut plus compter sur cette société. Cela rend les choses difficiles.

Il n'est également pas facile de s'opposer à la mesure en question et de devoir ensuite proposer un amendement constructif tendant à l'améliorer. J'ignore si on peut améliorer un projet de loi tendant à liquider une société, mais certains membres du comité ont essayé de le faire. Nous nous sommes penchés sur plusieurs questions. Je vais les répéter, afin de bien préciser les points essentiels qui devront être examinés à la Chambre des communes et au comité dans le cas de cette privatisation. Certains des thèmes en question touchent d'autres privatisations également, mais il s'agit en l'occurrence de Petro-Canada.

Il y a tout d'abord la politique de canadianisation. Elle a été l'un des éléments clés de la création de Petro-Canada. Durant les premiers jours de Petro-Canada, nous étions très inquiets, en tant que Canadiens, de voir nos installations pétrochimiques, nos ressources énergétiques administrées par des sociétés étrangères, les sept grands. C'était là un sujet de préoccupation important. Je me rappelle fort bien de cette époque-là. Pour une raison quelconque nous ne sommes peut-être plus aussi inquiets maintenant. J'ignore pourquoi. Je le demeure. Quoi qu'il en soit, la canadianisation était l'un des fondements de la société et fait toujours partie de la politique du gouvernement. Le ministre de l'Énergie l'a précisé très clairement, en toute honnêteté, au comité.

• (1200)

Examinons la disposition du projet de loi portant sur la participation étrangère. On y précise que les non-Canadiens ne peuvent détenir au plus que 25 p. 100 des actions de la société. Il convient de souligner qu'il s'agit là d'un maximum. Il n'est pas nécessaire que les non-Canadiens détiennent ces 25 p. 100. Il est tout à fait logique de ma part d'affirmer à la Chambre que l'objectif de canadianisation du gouvernement pourrait maintenant avoir été réduit de 25 p. 100 en ce qui a trait à la société Petro-Canada. C'est donc une mauvaise note pour le gouvernement pour ce qui est de la poursuite de l'objectif de canadianisation. Il vient de commettre une faute à cet égard.

Il y a un lien entre la disposition en question et l'Accord de libre-échange. Lorsque le gouvernement a négocié cet accord, il a obtenu une concession qui lui permettait de vendre une société canadienne ou une société d'État et de maintenir une participation canadienne. Il s'est donné beaucoup de mal pour s'assurer cela dans le cadre des négociations sur le libre-échange. En gros, la disposition pertinente prévoit qu'au moment de la privatisation d'une société, le niveau de participation étrangère dans cette dernière à ce moment-là constitue le plafond le plus bas que nous puissions jamais imposer.

Par conséquent, si nous changons d'avis dans un an, deux ans ou trois ans, à l'égard de cette mesure législative, nous devons savoir que, sous le régime de l'Accord de libre-échange, à supposer que nous nous y conformions toujours et qu'il soit complètement mis en oeuvre, nous ne serons jamais en mesure d'exiger une propriété canadienne supérieure à 75 p. 100. Nous franchissons une étape définitive et nous ne pourrons jamais revenir en arrière. Je tenais à le souligner à la Chambre.

Nous avons aussi traité de la possibilité qu'une partie de Petro-Canada, qui, selon les dispositions actuelles, ne peut correspondre à plus de 10 p. 100, soit acquise par un État étranger. D'après moi, il devait être évident pour les députés et les membres du comité que nous ne voudrions pas qu'un État étranger possède une partie de notre pétrolière nationale. Je présume que la question était trop complexe, parce que les amendements proposés dans le but d'empêcher la propriété d'une partie de Petro-Canada par un État ou un organisme étranger, ont été rejetés.

Nous pouvons seulement espérer que nous, au Parlement, n'aurons pas à régler le cas—qui devra être public et faire la manchette des journaux—où un gouvernement étranger ou un organisme ou une pétrolière relevant d'un État étranger achètera une partie de Petro-Canada parce qu'il y verra une bonne possibilité de commercialisation ou un excellent débouché pour son pétrole. Je pense à

l'une des pétrolières du Moyen-Orient, du Venezuela ou de nos amis mexicains. Les Canadiens n'y verront peut-être aucun inconvénient. Pourtant, je regrette que nous n'ayons pas abordé cette question dans le projet de loi.

Cet actif aurait servi à des fins stratégiques: la vente de Petro-Canada signifiera que nous aurons vendu un véhicule, un outil, un dispositif qui nous aurait permis de faire face à nos problèmes d'approvisionnement en énergie pétrochimique. En effet, Petro-Canada est une société dont les installations sont réparties d'un océan à l'autre.

Je crois que la mesure législative aurait dû nous permettre d'empêcher la vente ou la cession d'un actif que notre gouvernement aurait considéré stratégique de par son but et de par son objectif, du moins aussi longtemps que le gouvernement aurait détenu une participation dans Petro-Canada. Elle aurait pu inclure la cession, la vente, la liquidation, la mise en faillite, le démantèlement d'un moyen de distribution des réserves pétrochimiques, d'une raffinerie ou d'un oléoduc, enfin d'une partie de l'actif.

Je reconnais que ce serait un fardeau pour les actionnaires de Petro-Canada, mais il faut se rappeler l'origine de la société et les gens qui acquièrent ces actions devraient s'en rappeler. Au cours de la période de transition, c'est-à-dire de la période qui sépare l'acquisition de la première action de la vente de la dernière action, il faut qu'ils soient conscients que nous, au gouvernement, et eux, grâce à leur investissement privé, allons vivre une période d'instabilité. Ils le savent maintenant, parce que nous ne vendons pas Petro-Canada globalement en un coup. La vente s'effectuera par étapes et par tranches et s'échelonnera sur une période qui pourrait atteindre dix années. Nous ne le savons pas exactement.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas question, dans le projet de loi, de notre capacité de satisfaire à l'exigence relative au maintien des avoirs stratégiques.

Il est vrai que nous avons eu de bonnes discussions sur les langues officielles. Je suis d'accord avec le ministre sur ce point. J'estime, comme beaucoup de mes collègues, que les dipositions du projet de loi qui rapportent à l'emploi des langues officielles du pays, soit le français et l'anglais, au sein de Petro-Canada ne sont pas satisfaisantes. Le projet de loi porte qu'il reviendra à la société Petro-Canada de décider comment elle offrira ses produits et ses services dans les deux langues. Donc, Petro-Canada décidera.

Ce critère, ce mécanisme est prévu dans l'acte de constitution de la société, et je ne vois pas très bien comment un particulier qui n'est pas un actionnaire de Petro-Canada, mais seulement un client, comme le gars à la tronçonneuse dont je parlais tout à l'heure, peut traiter de la question des langues officielles au sein de Petro-Canada.

Rien ne sert de dire: «C'est une société privée; laissez-la faire à sa guise.» Le gouvernement a déjà jugé bon d'inclure la question des langues officielles dans la loi. C'est dans la loi. À mon avis, ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait. Alors, pas de demi-mesure! Les recommandations du Commissaire aux langues officielles, M. Fortier, ont été rejetées.

Nous avons également étudié brièvement, en comité et à la Chambre, une disposition relative à la comptabilité et au vérificateur général. Sachant combien difficile cela a été pour le vérificateur général d'obtenir les données financières réelles se rapportant à l'acquisition de Petro-Canada, je crois qu'il va se heurter aux mêmes difficultés quand il va vouloir examiner ou vérifier comment cette vente s'est effectuée, dans le cadre de son mandat. Et ne venez pas me dire qu'il n'en verra pas le besoin. Jamais dans l'histoire du Canada une aussi grosse société n'a été privatisée. Vous pouvez être sûrs que notre vérificateur général ne manquera pas de surveiller cela de près.

Le ministre d'État chargé de la Privatisation a déclaré à la Chambre que le vérificateur général comme nous tous aura accès au prospectus qui sera distribué aux commissions de valeurs mobilières partout au pays. C'est vrai, mais le prospectus est de peu d'intérêt pour le vérificateur général, qui voudra surtout savoir comment l'argent est passé des mains des souscripteurs à forfait à celles du gouvernement et ce qu'il en adviendra ensuite. Je suis également convaincu que le vérificateur général ne sera pas invité à prendre part aux discussions du Cabinet sur la comptabilité de ces sommes, en raison des règles en matière de confidentialité. Ce n'est pas vrai. Ce sont des hypothèses, mais j'ai vu les problèmes auxquels a déjà été confronté le vérificateur général. Je n'ai aucune raison de croire qu'il en sera autrement dans l'avenir.

• (1210)

Je ne dis pas que le gouvernement va délibérément essayer de cacher quelque chose. Je dis simplement que le vérificateur général doit avoir accès aux documents et que des amendements ont été proposés afin de lui permettre d'y avoir accès, sans pour autant divulguer certains renseignements de nature commerciale qui doivent demeurer confidentiels pour la protection de Petro-Canada.

Comme le dit le dicton, on ne se rend vraiment compte de ce qu'on avait que lorsqu'on ne l'a plus. Je vous assure, cette question reviendra nous hanter un jour, une fois que nous n'aurons plus cette société. Dans la pratique, la transaction sera irréversible.

J'ai lu, il y a quelques jours, un article du *Globe and Mail* qui traitait de la fermeture du pipeline qui va du sud de l'Ontario jusqu'à Montréal. On y disait qu'il existait un plan de fermeture du pipeline qui doit encore être utilisé en 1991, si j'ai bien compris, pour le transport du pétrole classique léger. Cet article a paru il y a environ deux semaines. Je présume qu'il s'agit d'une très importante affaire, car, comme on le disait en manchette, après la fermeture de ce pipeline, le Québec dépendra entièrement du pétrole importé. Je sais que Petro-Canada n'a rien à voir avec ce pipeline. Ce n'est pas ce que je dis non plus.

Mais il me semble qu'on s'apprête à prendre une décision qui risque de priver le marché montréalais de son approvisionnement en mazout canadien. Le gouvernement ne s'est pas encore prononcé là-dessus, mais je crois que la livraison du mazout à Montréal est tout aussi importante que ne l'est pour les Canadiens le rôle que joue Petro-Canada en tant que responsable de la livraison des produits énergétiques dans toutes les régions du Canada.

Une fois que nous nous serons départis de Petro-Canada, nous ne l'aurons plus. Si Petro-Canada décide un jour de se retirer du secteur du raffinage dans un lieu donné, elle n'aura plus besoin de ses raffineries. Elle les cédera peut-être alors à une société qui décidera ensuite de les fermer, de les mettre au rancart ou de s'en servir à des fins qui ne seront peut-être pas aussi conformes à l'intérêt national que ne le conçoit l'Office national de l'énergie.

Le gouvernement dit qu'il a des mécanismes pour trancher les questions énergétiques d'importance nationale. J'attends encore de voir ce que cet organisme, cette série d'organismes tels que l'Agence de surveillance du secteur pétrolier feront, s'ils y peuvent vraiment quelque chose. Ces organismes n'ont-ils des pouvoirs que dans les rêves? Je frémis rien qu'à la pensée de constater que ce sont des organismes fantômes qui n'ont été créés que pour laisser croire aux Canadiens qu'on intervient. Je ne suis pas sûr de ce que j'avance, mais j'ai de sérieux doutes.

La question du financement de Petro-Canada a été soulevée. Y avait-il d'autres solutions que de s'en remettre au secteur privé? Nous savons tous qu'il y en avait, mais les administrateurs de Petro-Canada étaient d'avis et ont fait savoir publiquement qu'ils voulaient désormais recourir au secteur privé, au marché des actions ordinaires.

Ce n'est pas là la seule source de capital. Pour constituer l'avoir des propriétaires, oui, il faut vendre les actions, mais d'autres entreprises canadiennes se financent autrement. Les deux monopoles de l'électricité au Québec et en Ontario en sont les meilleurs exemples. Comme en fait déjà état le compte rendu des débats, ces entreprises de service accusent des dettes de l'ordre des 20 milliards de dollars.

Le jour même où il était question de l'oléoduc dans le *Globe and Mail*, y était publié aussi un article concernant les besoins financiers d'Hydro-Ontario. Cette société n'a pas eu de mal à faire appel au marché. Pour sa première situation critique, la société Petro-Canada demande 750 millions de dollars. En 1991, Hydro-Ontario va encaisser quatre milliards de dollars. Ses actions étaient très courues et se sont vendues comme des petits pains chauds sur le marché. En fait, je crois que cette société a pu réduire un peu le taux d'intérêt. Elles se sont envolées, pour une valeur de 1,25 milliard de dollars. Cela s'est fait en quelques jours ou une semaine, mais elles ont toutes disparu.

Je sais que la société Petro-Canada préférerait recourir à l'avoir des actionnaires parce que c'est meilleur marché. Lorsque payables, les dividendes pourraient rapporter dans les 4 ou 5 p. 100, alors que le crédit coûte, dans le cas d'Hydro-Ontario, environ 10,25 p. 100. De toute façon, les autres possibilités de financement comprennent les actions privilégiées, les actions spéciales avec un taux de rendement garanti et une participation aux bénéfices. On aurait pu les vendre au secteur privé et garder un droit de regard sur la société Petro-Canada comme pétrolière d'État. De toute manière, on est en train d'essayer de faire flèche de tout bois, ce qui est impossible.

Le ministre vient de faire valoir à l'instant, à l'égard de propos tenus par l'hon. Marc Lalonde, que la société Petro-Canada n'a jamais eu pour objectif de contrôler les prix. C'est exact. Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais prétendu que c'était là le rôle de cette société. Pourquoi laisse-t-il entendre le contraire? Personne n'a accusé la société Petro-Canada d'être un monopole et de contrôler les prix. Comme elle fait partie de l'oligopole pétrochimique, elle exerce forcément une influence sur les prix. La société ne contrôle pas les prix, et personne n'a jamais dit qu'elle les contrôlait. Elle était pour nous une fenêtre sur le mécanisme d'établissement des prix. Ce n'était pas un contrôle. Le ministre est injuste quand il prétend que telle était l'intention. Il prête faussement à l'opposition, des paroles, des motifs, des visées.

Hier, je crois, au cours du débat à l'étape du rapport, le ministre et d'autres députés ont dit que la naissance de Petro–Canada avait été inspirée par une idéologie. Tous ici à la Chambre nous sommes guidés par une idéologie. Nous ne sommes pas des imbéciles. Nous ne manquons pas d'idées. Bien sûr que cette entreprise se fondait sur une idéologie. Qu'ai–je entendu ici à la Chambre du côté ministériel? J'ai entendu le ministre admettre il y a quelques instants que la privatisation était motivée par le conservatisme, au sens large du terme. La vente de Petro–Canada, sa privatisation, découle donc autant d'une idéologie que, en supposant que c'est bien le cas, l'initiative qui y a donné naissance. Je ne suis pas sûr qu'une idéologie soit à l'origine de Petro–Canada.

[*Français*]

Depuis l'élection fédérale de 1984, nous avons vu le gouvernement conservateur tenter de blanchir leurs actions en utilisant toutes sortes d'expressions comme: dépossession, démantèlement, privatisation et participation publique. Et le débat autour de ce projet de loi n'y fait pas exception.

• (1220)

Monsieur le Président, laissez–moi vous dire que les conservateurs peuvent bien tenter de dissimuler leurs privatisations, mais, tout comme moi, les Canadiens savent très bien qu'il s'agit de la mise à mort d'initiatives canadiennes qui ont bien servi les intérêts des Canadiens. La transparence et l'intégrité ne sont définitivement pas des caractéristiques de ce gouvernement.

Monsieur le Président, le gouvernement Mulroney doit accepter la responsabilité pour la mise à mort d'initiatives canadiennes dans le secteur énergétique.

Ce projet de privatisation ou dépossession de Petro–Canada n'a aucun bon sens, particulièrement au moment présent, alors que nous faisons face à une situation critique et qu'une crise énergétique pourrait éclater au Moyen–Orient. Ce n'est donc pas le temps de penser à vendre un tel instrument fondamental de notre secteur énergétique. Si le gouvernement réussit à privatiser Petro–Canada, nous allons perdre notre fenêtre sur l'industrie, une industrie qui est présentement contrôlée par les étrangers. Cela veut dire que les Canadiens n'y auront aucune présence qui puisse nous protéger et défendre nos intérêts au sein de ce secteur crucial d'activités.

Les grandes pétrolières étrangères seront maintenant les seuls maîtres à bord. Je ne comprends pas l'urgence avec laquelle ce gouvernement donne suite à ce projet de privatisation. Le projet de loi C–84 a été introduit le 1er octobre et après seulement quelques jours de débat, le processus est presque terminé. Je trouve qu'il y a de graves contradictions entre les politiques de ce gouvernement.

À titre d'exemple, monsieur le Président, je veux indiquer à mes collègues que le projet de loi C–80 au sujet des armes à feu a été introduit en juin et aujourd'hui la mise en force de ce projet de loi est loin d'être réalisée.

J'ai essayé d'en discuter au Comité législatif et aussi à la Chambre des communes en introduisant des amendements, mais malheureusement mes motions et celles de mes collègues ont été rejetées.

L'alinéa 9(1)*e*) décrit des dispositions obligeant Petro–Canada à garantir au public le droit de communiquer avec son siège social et d'en recevoir les services dans l'une ou l'autre des langues officielles, lorsque Petro–Canada estime que l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante. Voici le problème, ce sont eux–mêmes qui détermineront s'il y a ou non une demande importante.

Il n'y a pas de disposition d'exécution au cas où Petro–Canada ignorerait les dispositions concernant les langues officielles dans les articles de constitution. Ces dispositions de respect de certains aspects des services en langues officielles ne figurent que dans les articles de constitution que pratiquement aucun Canadien ne verra.

Au cas où un Canadien les connaîtrait et estimerait que ces dispositions ne sont pas respectées, je me demande si ce Canadien aura un moyen d'exiger de Petro–Canada qu'elle les respecte. Les gens touchés par ces articles de constitution sont les agents de la Société. Les autres Canadiens n'auront aucun recours.

Évidemment, monsieur le Président, leur politique de privatisation est plus importante pour ce gouvernement que le respect des deux langues officielles du Canada et des droits des Canadiens à cet égard. Ceci est clairement démontré par le rejet des suggestions faites tant par le Commissaire aux langues officielles que les miennes et ceux de mes collègues en matière de respect des droits aux langues officielles.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous ne gérons pas le Canada dans un but lucratif. Ce n'est pas nous qui le dirigeons, en réalité, mais les Canadiens ne le dirigent pas non plus pour faire de l'argent. Notre tâche est de faire fonctionner le pays, de le faire vivre, de lui donner une orientation, un but. C'est notre tâche aux Communes et c'est celle de chaque homme et femme qui occupe des fonctions à la tête de sa collectivité.

L'initiative que le gouvernement prend de privatiser Petro-Canada fait partie d'une série de mesures semblables, qui nous semblent irréversibles. Ce que veulent les Canadiens, c'est un gouvernement qui prend à coeur les intérêts de toutes les régions, et non pas seulement des centres urbains, un gouvernement qui sache ce qui est nécessaire dans toutes les régions pour créer une économie saine et donner un but au pays.

De notre côté de la Chambre, nous voulons travailler à la réalisation de cet objectif. Nous croyons que le gouvernement. . .

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Nickel Belt fait appel au Règlement.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je constate qu'il n'y a pas quorum en ce moment.

Après le compte:

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a quorum. Débat. Le député de Scarborough—Rouge River.

M. Lee: Monsieur le Président, c'est dommage, le député m'a interrompu juste au moment où j'atteignais le point culminant de mes observations, la conclusion de mon brillant exposé. Je vais résister à la tentation de tout reprendre du début.

Le débat devrait cristalliser les vues des Canadiens sur la politique que poursuit le gouvernement, qu'il l'appelle vente, retrait, privatisation ou participation publique, expression dont j'ignore le sens.

• (1230)

Je ne peux mettre fin à cette partie des mes observations sans faire remarquer que le gouvernement a jugé nécessaire d'imposer l'attribution de temps à chaque étape de l'étude du projet de loi. Le gouvernement a prétendu, les ministériels me corrigeront si je me trompent, qu'il devait profiter du marché au printemps. C'est peut-être vraiment son intention, mais il est contraire au voeu des Canadiens qu'il profite du marché à quelque moment que ce soit. Il est malheureux que le temps n'ait pas permis à un plus grand nombre de députés de traiter non pas seulement de cette privatisation, mais de la longue série d'initiaties semblables, de l'effet qu'elles ont sur l'institution du gouvernement et le besoin qu'ont les Canadiens de sentir que le gouvernement les conduit dans une direction précise vers la prospérité et l'unité. Je recommande instamment à tous les députés de voter contre le projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Des voix: Bravo!

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le ministre d'État à l'idéologie a dit tout à l'heure que Petro-Canada n'avait aucune utilité publique. Eh bien, le gouvernement conservateur n'a aucune utilité publique à l'heure actuelle. Je voudrais bien qu'il disparaisse, et vite.

En ce débat du projet de loi en troisième lecture, je pense qu'il faut revenir en arrière et nous rappeler comment c'était en 1972-1973, au début des années 1970, quand nous subissions ce qu'on appelait une crise énergétique causée par l'embargo sur le pétrole décrété par les Arabes. Petro-Canada n'existait pas à l'époque, et le secteur pétrolier de notre pays appartenait surtout aux étrangers. Quatre-vingt-dix p. 100 du secteur énergétique appartenait à des intérêts étrangers qui avaient toutes les réponses, qui avaient leurs livres bien à eux et ne les laissaient pas examiner.

Le problème, c'est que l'Office national de l'énergie ne pouvait pas savoir quelles étaient les réserves énergétiques au Canada. Le gouvernement n'avait aucun pouvoir pour examiner les livres des sociétés pétrolières privées et savoir ce qui se passait. Les pétrolières donnaient des chiffres erronés au gouvernement. On ne pouvait se fier sur elles. Elles n'investissaient pas dans la prospection.

Les Canadiens et le gouvernement se préoccupaient alors de ce qu'on appelait l'autosuffisance énergétique. Un slogan qu'on entendait souvent, «Laissons les corniauds de l'est geler dans le noir», apparaissait alors sur les affichettes collées sur les pare-chocs. Nous nous en rappelons tous.

Je dirais qu'à l'époque, l'idéologie avait peu à voir avec la création d'une société pétrolière nationale. La formation de Petro-Canada est attribuable non pas tant à des raisons idéologiques qu'aux conditions économiques qui régnaient à l'époque.

Le gouvernement de l'époque, qui était un gouvernement libéral minoritaire appuyé par le NPD, souhaitait établir une société pétrolière nationale, et c'est ainsi que Petro-Canada fut formée. Si je me rappelle bien, les conservateurs s'y sont opposés de toutes leurs forces, jusqu'à l'extrême limite. Le député qui devint premier ministre peu après qu'elle fut établie, celui qui est maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la qualifiait alors d'éléphant blanc, si je me rappelle bien. En fait, il fut défait en Chambre en 1979 et perdit les élec-

tions en 1980 parce qu'il avait tenté de privatiser Petro-Canada. Ce fut l'une des causes de sa défaite.

Petro-Canada fut établie et devint une société pétrolière intégrée, du puits à la pompe. Les Canadiens commencèrent à s'identifier à leur société pétrolière. Nous savons que les Canadiens ont dépensé environ 6,8 milliards en dollars de 1990 pour bâtir Petro-Canada.

Il faut nous demander pourquoi nous avons établi Petro-Canada. D'abord, parce que nous voulions avoir une fenêtre sur l'industrie. C'était l'expression utilisée à l'époque: une fenêtre sur l'industrie. Les Canadiens et le gouvernement du Canada devaient avoir les renseignements. Le gouvernement devait savoir ce qui se passait dans ce secteur, car tout gouvernement qui veut planifier son économie doit avoir ces renseignements importants, l'énergie étant le fondement même de l'activité économique.

Deuxièmement, nous voulions avoir un levier dans le secteur énergétique, car 90 p. 100 de ce secteur appartenait à des sociétés étrangères. Avec Petro-Canada, on a voulu faire en sorte que les Canadiens deviennent des propriétaires dans le secteur énergétique.

Troisièmement, Petro-Canada a été créée pour discipliner d'autres pétrolières, non pas pour fixer les prix, mais pour empêcher les Canadiens de se faire escroquer en période de crises énergétiques. En fait, je pense aujourd'hui que si Petro-Canada n'était pas en place, l'escroquerie serait encore plus grande qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Une quatrième raison, qui est devenue encore plus apparente aujourd'hui, étant donné toute cette tactique de relations publiques qui a donné lieu au prétendu Plan vert, c'est d'avoir une politique d'intérêt public.

Petro-Canada avait quatre raisons d'être, et je dois me demander si elles sont toujours valables aujourd'hui en 1990. Avons-nous encore besoin d'une fenêtre sur le secteur énergétique? Avons-nous encore besoin d'un levier dans ce secteur? Devons-nous toujours chercher à discipliner les autres pétrolières et faire de cela un instrument de politique d'intérêt public? Oui, plus que jamais, l'existence de Petro-Canada en tant que société publique est justifiée.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Les conservateurs adoptent une position idéologique. Ils sont menés par une idéologie. Petro-Canada est devenue un symbole. Ce que le gouvernement tente de faire avec Petro-Canada, s'il parvient à remporter la majorité des voix aujourd'hui et à démanteler cette société, c'est de transmettre au monde le message que le Canada n'a plus de gouvernement qui est le gardien de notre patrimoine national.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils s'en réjouissent.

M. Rodriguez: C'est exact. J'ai remarqué que les simples députés conservateurs s'en réjouissent.

Une voix: C'est honteux!

M. Rodriguez: Le message est limpide. En se débarrassant de Petro-Canada, le gouvernement dilapide l'héritage des enfants canadiens. Il détruit un symbole de fierté nationale, ni plus ni moins.

Parlons de la deuxième raison: cette fenêtre sur l'industrie. Par l'entremise de sa société pétrolière, le gouvernement a acquis beaucoup de connaissances sur le fonctionnement de ce secteur. Petro-Canada a permis au gouvernement d'acquérir des connaissances qu'il n'avait pas auparavant, des connaissances importantes, des renseignements importants pour tout gouvernement qui désire planifier l'économie de son pays. Petro-Canada n'est certainement pas une société parasite. Elle paie son dû.

• (1240)

L'autre question est celle de l'effet de levier. La vente de Petro-Canada fera augmenter la proportion de la propriété étrangère dans le secteur de l'énergie. Elle passera à 60 p. 100 si le gouvernement réussit à vendre Petro-Canada.

En disciplinant les autres sociétés pétrolières, Petro-Canada a certainement, à mon avis du moins, minimisé l'appétit des sociétés pétrolières. Chaque fois qu'il y a une crise, elles réagissent très rapidement pour profiter des variations de prix et faire des profits inattendus. Attendez les résultats financiers de cette année. Nous allons voir des bénéfices qui feront paraître les banques comme des jardins d'enfants. Petro-Canada est un frein pour toutes ces sociétés qui n'attendent qu'une occasion d'exploiter les Canadiens. Il n'y a pas le moindre doute dans mon esprit.

Il y a ensuite l'intérêt public. S'il y a jamais eu un moment où une société d'État peut servir l'intérêt public dans le domaine pétrolier, c'est bien maintenant. Le gouvernement manque totalement de stratégie environnementale précise et pratique.

Petro-Canada pourrait être utilisée pour cela. Premièrement, nous avons dit que les stations de Petro-Canada pourraient être utilisées pour recycler les CFC des climatiseurs des automobiles qui menacent l'environnement. Ce pourrait être fait en installant des centres de récupération dans les stations de la société. Elle pourrait recycler les huiles usées. Elle pourrait promouvoir les énergies de remplacement, comme l'essence additionnée d'éthanol obtenu de grains. Cela donnerait aux agriculteurs une meilleure base économique et, naturellement, cela créerait de l'emploi. Petro-Canada pourrait promouvoir la recherche, le développement et la commercialisation de sources d'énergie de remplacement, comme le soleil et le vent.

Autrement dit, on ferait de Petro-Canada une participante active. Elle deviendrait une activiste. Elle jouerait un rôle d'activiste dans la recherche et le développement d'autres méthodes de production d'énergie.

L'idée n'est certainement pas de faire en sorte que l'on continue à consommer des combustibles fossiles. Ce n'est sûrement pas un objectif d'intérêt public pour une société nationale, propriété des contribuables du Canada, construite avec leurs investissements. Ce que veulent les Canadiens c'est une société pétrolière qui travaille dans leur intérêt et non une société que l'on vend après avoir rabaissé la valeur comptable de ses avoirs.

Imaginez cela. Mon collègue, ici, est au courant de ces choses. C'est un fiscaliste. Si j'allais le consulter, que répondrait-il à la question: «Je possède une société pétrolière, le prix de l'énergie s'envole et nous sommes en crise. Est-ce le bon moment pour diminuer la valeur comptable de mes avoirs?»

Une voix: C'est honteux.

M. Rodriguez: Il dit que c'est honteux, et il a raison, c'est honteux.

Monsieur le Président, pouvez-vous imaginer cela comme moyen de vendre au meilleur prix possible, rabaisser la valeur des avoirs au moment où l'on détient une chose qui est très en demande. C'est ce que fait le gouvernement. Il a rabaissé la valeur de 1,8 milliard de dollars.

Je parlerai des conservateurs dans un instant. J'y reviendrai.

Petro-Canada doit aussi rester une société publique pour une autre raison: afin que les bénéfices de cette entreprise demeurent au Canada.

Au cours des années 80, les pétrolières privées ont transféré 7 milliards de dollars de leurs bénéfices à l'extérieur du pays, j'ai bien dit 7 milliards. Les contribuables canadiens ont dépensé 6,8 milliards en dollars de 1990 pour mettre sur pied cette entreprise, et le gouvernement est maintenant prêt à tout vendre. Voulez-vous en apprendre une bonne? Les contribuables ne retireront pas un sou de cette transaction, ils ne récupéreront pas un sou de leur investissement. De toutes les ventes et privatisations antérieures, pas un sou n'est revenu dans les coffres de l'État, car le fruit de ces transactions est remis intégralement aux entreprises qui viennent d'être vendues. Nous n'aurons rien en retour. Nous nous apprêtons à vendre une partie de notre patrimoine et nous n'obtiendrons pas un rond en échange.

Je sais quelle question vous vous posez; elle est tout à fait dans l'ordre des choses. Dans un premier temps, vous vous dites: Pourquoi le NPD s'oppose-t-il à cette mesure, et Petro-Canada a-t-il encore une raison d'être? C'est là la première question que vous vous posez.

L'autre question est encore plus importante: Pourquoi les conservateurs veulent-ils vendre Petro-Canada? Pourquoi feraient-ils cela? Voici ce que je répondrai aux députés ici présents et aux téléspectateurs canadiens qui suivent les travaux de cette Chambre: ils veulent vendre cette société parce qu'ils sont prisonniers d'une idéologie, celle de la priorité aux entreprises. Voilà, à mon avis, ce qu'ils sont en train de faire. Soyons réalistes. Qui a élu les conservateurs? Qui les a portés au pouvoir? Ce sont leurs amis des sociétés, leurs grands amis cupides. Ce sont eux qui les ont élus.

Imaginez. Essayez simplement d'imaginer. Après avoir été élus en 1984, les conservateurs organisent un banquet. Qui vont-ils inviter à leur banquet? D'abord leurs grands amis les banquiers. Ceux-ci prennent place près de la table d'honneur. Ils placeront leurs amis courtiers en valeurs mobilières à leurs côtés à la table d'honneur. Les conservateurs inviteront aussi les avocats à l'emploi de grandes sociétés. Les comptables agréés. Les représentants du CCCE, le Conseil canadien des chefs d'entreprises. Leurs amis lobbyistes, les Frank Moores de ce monde, sont aussi invités. Les convives mangent; on leur offre un plat de résistance. Ils font un festin de ce plat de résistance qu'est le Canada. Ils commencent par Air Canada. . .

Une voix: S'empiffrent-ils à même l'auge?

M. Rodriguez: Exactement. L'auge est placée sur la table. . . Il y a d'abord Air Canada, puis De Havilland et Petro-Canada. Ils les mettent sur la table et ils en redemandent. Ils n'ont aucune fierté. Leur avidité est sans limites. Mais nous savons tous que l'avidité tue davantage que l'épée, mes frères et mes soeurs. Repentez-vous avant de finir dans les flammes éternelles.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Vous voyez, leur conscience ne les trouble pas. Ils ne se repentent de rien. Qu'obtiennent donc les Canadiens à cette table? Les miettes de la TPS, rien de plus. Des miettes. Et en plus, mon frère, sur ces miettes—souris—il y a la TPS.

Je vois que vous me faites signe avec les doigts, monsieur le Président. C'est bien, j'en vois deux. C'est lorsque je n'en vois qu'un que je m'inquiète.

Et que dit le gouvernement? Il dit que Petro-Canada a besoin d'argent liquide.

• (1250)

D'après tout ce que nous savons, le ratio d'endettement à long terme est des plus acceptables pour le secteur. Si Petro-Canada a besoin d'argent, elle peut emprunter, comme toutes les autres entreprises.

J'ai déjà souligné que le gouvernement a réduit la valeur comptable de la société de 1,8 milliard de dollars. Qui vendra le premier lot d'actions? R.B.C. Dominion Securities. Cette maison a versé 80 000 $ aux conservateurs lors des dernières élections. Burns Fry vendra; elle a versé 56 919 $. Gordon Capital, Wood Gundy, 68 000 $; au total 218 000 $ versés au Parti conservateur. J'imagine qu'il faut danser avec ceux qui vous conduisent.

Qu'obtiennent-ils pour cela? Trente-sept millions et demi de dollars en commission sur la première émission d'actions totalisant deux cent millions de dollars pour vendre la totalité de Petro-Canada. Qu'obtiennent les Canadiens? Rien, néant. Je propose donc:

> Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois mais renvoyé au comité législatif pour qu'il étudie à nouveau l'article 9 et ajoute un nouvel article portant que le projet de loi entrera en vigueur cinq ans après la date de son adoption.

J'espère que ma motion sera adoptée parce que le projet de loi ne doit pas l'être.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence va prendre en délibéré la motion d'amendement proposée par l'honorable député de Nickel Belt. Nous passons à la période de 10 minutes de questions et observations.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux remercier notre collègue pour son excellent discours, fort divertissant, de ce matin. Il nous a expliqué que le gouvernement servait certains d'abord et ne nous réservait que les miettes. Je ne veux pas dire qu'il a voulu faire un discours drôle, parce que ce n'était pas le cas. C'était vraiment un bon discours.

J'aimerais que notre collègue de Nickel Belt nous dise quelles sont les intentions du gouvernement, en vertu de son plan de privatisation, advenant qu'il soit assez malavisé pour ne pas profiter des amendements sensés qu'il a proposés. Cette possibilité est toujours à prévoir, évidemment. Son discours a été tellement bon que la plupart d'entre nous en avons été ébranlés, mais il est encore possible que certains conservateurs n'aient pas changé d'opinion.

Même si ce que je dis là est hautement improbable, je veux demander à notre collègue s'il dirait avec moi que le choix de l'organisme chargé d'émettre les actions devrait au moins se faire à la suite d'un appel d'offres, sous une forme ou une autre. Cela garantirait une certaine justice et assurerait aux contribuables canadiens qu'on a négocié pour eux la meilleure affaire possible.

Ce que je dis là ne signifie pas que j'aime l'idée de privatiser une société d'État, mais au cas où ce gouvernement ne comprendrait pas quelle est la meilleure chose à faire, le député ne serait-il pas d'accord avec moi que le gouvernement doit garantir l'équité du système? Ainsi, nous ne donnerions pas l'apparence que certains sont récompensés simplement parce qu'ils sont des amis du gouvernement?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir adressé cette bonne question. Sa suggestion est excellente. Lorsque des sommes de cet ordre sont en jeu et compte tenu de ce que j'ai précisé—et je n'ai rien d'un caractère cynique, donc je ne veux pas insinuer qu'il y a un lien entre ces importantes contributions au Parti conservateur et l'attribution de ce gros lot—certains profitent de ces largesses sans rien faire pour les mériter.

En fait, je lisais récemment que Lévesque, Beaubien, je crois, une firme de courtage qui est une filiale de la Banque nationale, au Québec, se plaignait de ne pas avoir eu sa part du gâteau dans la réalisation de ce projet. Si un gars me téléphone et que je lui dis que, comme il n'a pas versé sa contribution, personne ne voudra de lui comme partenaire, je crains fort qu'il fasse tapisserie à la danse. Personne ne l'invitera à danser. Mais je crois que c'est une excellente suggestion de dire que, lorsqu'on paie des agents pour accomplir un travail au nom du gouvernement, il faudrait toujours qu'ils soient choisis après un appel d'offres.

Je ne crois pas qu'on devrait permettre au gouvernement de choisir de confier des millions de dollars à ses amis. Nous ne parlons pas ici de quelques centaines de dollars, mais d'un total de 200 millions, pour la privatisation complète. Air Canada a été vendue entièrement et les frais de courtage totaux qui sont été perçus étaient encore inférieurs aux 37 millions de dollars qui seront perçus sur la première tranche de cette opération.

Ces sommes sont considérables et il ne suffit pas de sembler être juste avec les sociétés publiques, il faut l'être vraiment. Je crois que c'est important de s'en souvenir.

Je remercie donc le député et j'approuve sa proposition. Je crois qu'elle est excellente.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Nous reprenons le débat. La parole est au député de Surrey—White Rock—South Langley.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler de cette motion et de répondre un peu à mon collègue de Nickel Belt.

Le député s'est astreint à un exercice remarquable de révisionnisme historique. Comme révisionniste, on ne fait pas mieux que lui. Il prétend que c'est à la suite de l'embargo de 1972-1973 que Petro-Canada a été établie. C'est un peu avant. Il faut remonter jusqu'en 1972 à l'époque où le slogan de la campagne électorale de M. Trudeau était: «Le Canada est solide.» Ce slogan électoral lui a valu un gouvernement minoritaire, et M. David Lewis. . . Ne partez pas maintenant, vous devez entendre la version exacte de l'histoire. Voyons John, restez parmi nous.

Les élections ont amené à la Chambre la phalange socialiste là-bas qui croyait détenir la balance du pouvoir. C'était probablement vrai, car M. David Lewis négociait avec M. Trudeau les grandes lignes du programme du gouvernement pour la durée du mandat de ce gouvernement minoritaire. M. Trudeau souhaitait naturellement que ses amis intimes, ses âmes soeurs socialistes travaillent avec lui à mettre au point ce programme. Il a rencontré M. David Lewis, ce conseiller juridique syndical prospère de Toronto, et tous les va-nu-pieds du parti socialiste. M. Lewis est un va-nu-pieds qui a fort bien réussi, ma foi.

Donc, M. Lewis a dit à M. Trudeau qu'il pouvait compter sur lui, mais en le prévenant que le prix de sa coopération serait passablement salé. Il lui a dit que le gouvernement devrait adopter une partie du programme du NPD en créant notamment une société d'État qui s'appellerait Petro-Canada, la fameuse fenêtre sur l'industrie pétrolière. La création de cette société n'avait pas grand-chose à voir avec l'embargo pétrolier. Elle tenait surtout aux nécessités politiques du gouvernement libéral de l'époque. À propos de dépendance pétrolière, nous dépendions moins des Arabes que des sympathies socialistes de M. Trudeau. Voilà de quoi nous dépendions. Ce n'était pas une dépendance pétrolière, mais une dépendance politique. Petro-Canada a donc vu le jour.

Mon collègue prétend que Petro-Canada a fait ses frais. Drôle de façon de faire ses frais. Le député se rappelle-t-il du fameux prélèvement spécial de canadianisation que le gouvernement a imposé alors au peuple canadien? On a remis la jolie somme de 1,65 milliard à Petro-Canada. Connaissez-vous une compagnie au Canada qui n'aimerait pas avoir 1,5 milliard comme fonds de départ, une jolie somme pour se lancer en affaires. Voilà comment Petro-Canada a fait ses frais.

Le député parle d'avoir de l'influence dans ce secteur. Nous avons vu en quoi cela consistait lorsqu'on nous a infligé le Programme énergétique national avec ses droits d'acquisition de 25 p. 100. Dans le temps, on appelait influence le droit d'une compagnie de confisquer les avoirs de ses concurrentes. Ces compagnies avaient l'influence économique que leur avait imposée le gouvernement Trudeau. On peut se passer de ce genre d'instrument économique sur la marché.

Notre collègue nous a servi une version un peu révisée de l'histoire.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CANADA ATLANTIQUE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, jeudi dernier, la société Atlantic Defence Industries Ltd. de Bridgetown, en Nouvelle-Écosse, a fermé ses portes, mettant à pied 200 travailleurs. Ces mises à pied s'ajouteront aux 300 emplois qui seront perdus par suite de la fermeture de l'usine de la Dominion Textiles à Yarmouth, où l'industrie textile est implantée depuis plus de cent ans. Ces pertes d'emplois montrent que quelque chose ne tourne pas rond dans le financement des programmes de développement régional de ce gouvernement. Les deux entreprises étaient fortement subventionnées, mais elles n'ont pu survivre.

Je presse le ministre responsable de l'APECA d'étudier les facteurs qui empêchent les entreprises de la région de l'Atlantique de soutenir la concurrence du centre du Canada et des États-Unis. L'APECA devrait commencer par poser les questions suivantes: pourquoi les frais d'investissement sont-ils plus élevés dans les Maritimes qu'au Québec et en Ontario? Comment les rendre égaux sans violer l'Accord de libre-échange?

Nous devons avoir des programmes qui nous permettront de conserver, voire d'accroître notre part de la croissance économique du Canada.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME À MGR ALBERTUS MARTIN

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, les citoyens et citoyennes de la circonscription de Drummond ont appris avec beaucoup de tristesse le décès, dimanche dernier, de Mgr Albertus Martin qui a assumé pendant près de 40 ans la conduite spirituelle du diocèse de Nicolet.

Doué d'une intelligence supérieure et d'une culture riche, doté de la classe des grands hommes d'Église, Mgr Albertus Martin s'est imposé à tous les niveaux par la qualité incomparable de sa personnalité et par son approche humaniste des problèmes fondamentaux de ce siècle.

Article 31 du Règlement

Dans son diocèse, auprès de ses ouailles, ou à Rome siégeant à Vatican II, il a toujours su consacrer le maximum de ses énergies et de son extraordinaire érudition à l'évolution de la pensée catholique. Il était reconnu non seulement comme un pasteur aux idées avant-gardistes mais également comme un grand bâtisseur et un gestionnaire averti.

Sa disparition laisse un grand vide mais nous lègue également le témoignage d'une vie pleine, vouée à l'avancement et à l'édification d'une Église plus près des gens, une Église à leur écoute et à leur mesure, celle du dépassement.

Monseigneur Martin, nous nous souviendrons de vous!

* * *

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, l'Association canadienne des banques d'alimentation a publié aujourd'hui les chiffres préliminaires pour 1990. Ceux-ci montrent qu'un demi-million de Canadiens sont nourris tous les mois par des banques d'alimentation, soit 30 p. 100 de plus que l'année dernière.

Ces chiffres devraient être particulièrement affligeants parce que le gouvernement continue à suivre les mêmes programmes que dans le passé, aussi nous pouvons nous attendre à une forte augmentation de ces chiffres l'année prochaine.

Que se passera-t-il quand, grâce au projet de loi C-21, des milliers de personnes arrêteront très vite de toucher l'assurance-chômage? Que se passera-t-il quand le projet de loi C-69 réduira le financement de programmes sociaux vitaux? Qu'arrivera-t-il à des milliers de Canadiens à faible revenu quand les effets inflationnistes de la TPS se feront sentir?

Je répondrai à ces questions en disant que des Canadiens de plus en plus nombreux vont vivre en-dessous du seuil de la pauvreté et seront obligés de compter sur les banques d'alimentation pour se nourrir, eux et leurs enfants.

J'exhorte le gouvernement à réfléchir et à renoncer à ces mesures absolument inacceptables qui aggravent la pauvreté des Canadiens à revenu faible et moyen.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, la décision de la Société Radio-Canada de couper

Article 31 du Règlement

18 postes et plusieurs programmes à Radio-Canada, Moncton va toucher le coeur même de la communauté acadienne de ma circonscription. Les programmes annulés sont: *Télé-Débat, Spect-Art, La Revue* et *Bulletin de Nouvelles Dimanche Midi*.

[*Traduction*]

Le ministre a dit que les coupures renforceraient la programmation régionale. En réalité, Radio-Canada ne peut même pas maintenir sa programmation à un niveau minimum. De Moncton, la société dessert toute la région atlantique. Étant à un tournant de notre histoire où beaucoup de Canadiens ont l'impression d'être privés de leurs droits, nous trouvons ces coupures inacceptables.

Les Acadiens tiennent à maintenir des liens culturels et linguistiques fermes. Les économies réalisées par ces coupures ne se comparent nullement aux avantages à tirer du maintien de ce patrimoine.

Radio-Canada relie notre région au grand réseau d'information national. Le ministre doit rétablir le financement nécessaire pour que nous ayons un minimum de programmation régionale.

* * *

LE LOGEMENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Presque à la veille de Noël, monsieur le Président, je demande aux députés de penser à une famille qui vit dans une maison délabrée à Edmonton. Disons que c'est la famille Leblanc.

La famille Leblanc est nombreuse et elle a besoin d'une maison de cinq chambres à coucher. Comme elle n'en trouve pas à prix abordable, elle loue une maison construite il y a neuf ans, exposée aux quatre vents et sans eau chaude.

La maison subventionnée par le gouvernement que cette famille aurait les moyens de louer est occupée par le député néo-démocrate d'Edmonton-Est. En effet, il habite une maison de cinq chambres à coucher qui est subventionnée par le gouvernement et qui ne lui coûte que 622 $ par mois. Son salaire est cinq fois celui de la famille Leblanc.

C'est révoltant. C'est scandaleux. Le député néo-démocrate d'Edmonton-Est devrait avoir honte.

M. le Président: Le député peut toujours dire des faits, mais il devrait s'abstenir d'utiliser des expressions pour attaquer personnellement ses collègues au cours d'une déclaration de 60 secondes. Je demande aux députés de résister à cette tentation.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les résidants du Lac Malartic, en Abitibi, m'ont fait part du désagrément que leur causent les lumières clignotantes de la tour de transmission de Radio-Canada CBC, canal 6, du Lac Malartic. Les résidants permanents et saisonniers qui demeurent près de cette tour considèrent que l'intensité de ce reflet stroboscopique est démesurée par rapport au trafic aérien de cette région et qu'il constitue une pollution visuelle pour eux.

Monsieur le Président, je sais que les gens de Radio-Canada sont en train de faire les vérifications nécessaires pour remédier au problème et afin de satisfaire les résidants de ce secteur.

* * *

LES FIBRES D'AMIANTE

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, certains députés de l'opposition se targuent de défendre les intérêts des ouvriers et syndiqués depuis toujours. Or, ils ont prétendu dernièrement que la présence de fibres d'amiante dans certains édifices du gouvernement fédéral à Ottawa mettaient en péril leur santé et leur travail et que cela pouvait porter préjudice à certains ouvriers assignés aux travaux.

Une équipe de chercheurs de plusieurs pays et dont les résultats furent publiés par l'Université Harvard, en 1989, affirme au contraire, et je cite: «Les concentrations moyennes de fibres en suspension dans l'air intérieur des édifices où on retrouve des matériaux contenant de l'amiante sont extrêmement basses et les risques pour la santé que pose la présence de l'amiante dans les édifices est infime en termes absolus ou relatifs.»

Cela dit, monsieur le Président, j'incite tous les collègues de l'opposition qui ont fait une campagne négative à l'égard de l'amiante, de bien se renseigner sur les preuves évidentes scientifiques qui sont à l'effet que l'amiante ne nuit pas à la santé.

* * *

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, hier, à Québec, avec la communication du chef du Parti libéral, l'honorable Jean Chrétien, l'option fédéraliste a regagné du terrain perdu. Pendant que le premier ministre joue le rôle de simple spectateur dans le dossier constitutionnel et de l'unité nationale, le chef du Parti libéral, lui, se met à l'oeuvre.

Tous les Canadiens et Canadiennes ont bien vu hier que celui qui mènera la charge pour sauvegarder et unir notre pays, pour défendre les droits de tous les citoyens, est nul autre que M. Chrétien. M. Chrétien a secoué son auditoire en analysant froidement les réalités économiques, sociales, culturelles et politiques qui confrontent notre pays, y incluant le Québec.

Le Parti libéral sait très bien que des changements sans précédent se profilent à l'horizon de notre jeune pays. Ce sont des défis que nous allons surmonter.

Jean Chrétien tient à ce que ces réformes nous assurent un Canada uni sous le signe de la coopération, de l'amitié et de la fierté.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-43

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour rappeler à la Chambre, et tout particulièrement à la ministre de la Justice que la fin du débat sur la TPS marque la reprise de la lutte pour décriminaliser l'avortement.

Alors que le projet de loi C-43 est sur le point de refaire surface, j'inviterais la ministre de la Justice à réfléchir à ceci: selon un sondage récent effectué par la Société des obstétriciens et des gynécologues, elle aurait échoué lamentablement dans ses efforts pour convaincre les médecins canadiens de lui faire confiance. La ministre aura eu beau leur adresser une lettre de 10 pages pour calmer leurs appréhensions, plus de médecins que jamais, dont près de la moitié pratiquent des avortements à l'heure actuelle, ont déclaré qu'ils allaient cesser de dispenser ce service si le gouvernement le criminalisait de nouveau.

J'exhorte donc la ministre de la Justice à confirmer, à réitérer la promesse qu'elle a faite il y a deux mois, de ne pas donner au projet de loi C-43 force de loi tant que les médecins canadiens ne se sentiraient pas «à l'aise». Or, ils ne le sont absolument pas.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le président et les administrateurs de la Société Radio-Canada d'avoir reconnu que nous vivons des temps difficiles et qu'il faut savoir s'adapter.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Cependant, je trouve qu'ils n'ont guère été judicieux dans le choix des émissions à abandonner. Tout particulièrement, je les exhorte vivement à reconsidérer leur décision d'abandonner l'incomparable émission régionale *Land and Sea* qui réussit à exprimer plus que toute autre le climat socio-économique qui règne dans les provinces de l'Atlantique.

Au moment d'annoncer ces coupes, le président Veilleux a déclaré que la Société Radio-Canada allait abandonner la diffusion d'émissions d'intérêt local pour mettre l'accent sur les émissions d'intérêt national et régional. Je trouve qu'elle a tout à fait raison d'agir ainsi. Cependant, je soutiens qu'elle va à l'encontre des directives en abandonnant une émission comme *Land and Sea*.

Elle a décidé en outre de fermer les stations locales. Pourquoi ferme-t-elle tout d'abord les petites stations des localités qui n'ont rien d'autre à offrir? Elle épargnerait certes beaucoup plus d'argent et favoriserait bien davantage la prise en compte du service local par le secteur privé en fermant tout d'abord des stations comme celles qu'elle possède par exemple à Toronto, Montréal ou Vancouver, localités qui disposent d'autres stations locales, quitte à attendre en tout dernier lieu pour fermer des stations de localités comme Sydney, Corner Brook et Windsor.

* * *

[*Français*]

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, armé de son intégrité et de sa passion pour le Canada, l'honorable Jean Chrétien est allé devant la Commission Bélanger-Campeau pour parler de la réalité politique et économique d'un Québec souverain. Tous les libéraux du pays sont fiers de voir un ardent fédéraliste défendre les intérêts de tous les Canadiens, y compris ceux et celles qui vivent au Québec.

[*Traduction*]

Notre chef, l'honorable Jean Chrétien, a parlé ouvertement et honnêtement de notre histoire et des compromis qu'il faudra faire sur le plan constitutionnel. Il a parlé du Canada en termes éloquents, car le bien-être des Canadiens importe plus que les ambitions d'un petit nombre.

Au nom de tous les libéraux, je félicite Jean Chrétien et je lui sais gré du courage dont il fait preuve, de ses convictions et de son exemple.

[*Français*]

Le Canada a besoin de leadership, d'éloquence et d'intégrité. En d'autres termes, le Canada a besoin de Jean Chrétien.

Article 31 du Règlement

LE PROGRAMME «OPÉRATION REFUGE»

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, la violence intrafamiliale est un problème social et un délit grave. Le gouvernement fédéral a un rôle clé à jouer dans la lutte contre ce fléau. Le logement est une arme importante dans cette situation et il apporte un refuge aux femmes et aux enfants. C'est ce genre d'aide qu'offre la Société canadienne d'hypothèques et de logement par son programme «Opération refuge».

Pour prêter secours aux 25 000 femmes et enfants qui sont maltraités chaque année, 22,2 millions de dollars ont été affectés à la création de 500 places d'hébergement. Ces fonds sont offerts à des groupes privés sans but lucratif et à des bandes indiennes qui veulent créer des maisons d'hébergement soit en construisant, en rénovant ou en transformant des immeubles existants.

Monsieur le Président, 178 places d'hébergement ont fait l'objet d'un engagement. Je presse les provinces, les municipalités et les collectivités d'appuyer cette initiative. Le gouvernement fédéral a fait beaucoup pour secourir les victimes de violence intrafamiliale et continuera en ce sens.

* * *

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

M. Nic Leblanc (Longueuil): Dans le débat concernant la souveraineté du Québec, plusieurs individus tentent de faire peur aux Québécois. M. Chrétien est un de ceux-là. Il maintient à tort et à travers qu'un Québec souverain serait en mauvaise posture. Il maintient que dans un Québec souverain, les Québécois devront se débrouiller avec leur part de la dette du Canada.

Est-ce qu'il veut dire, aujourd'hui, que les Québécois ne sont pas affectés par la dette du fédéral? Est-ce qu'ils vivent au crochet du Canada? À mon avis, Jean Chrétien n'a rien compris. Les Québécois assument déjà leur large part du déficit et de la dette exagérée. Et c'est justement parce qu'ils n'ont aucun contrôle sur la mauvaise gestion et le gaspillage qu'ils veulent être souverains.

* * *

LE CHALUTIER BOUT DE LIGNE

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, la Gaspésie est à nouveau atteinte dans ce qu'elle a de plus cher, ses enfants. En effet, le bateau de pêche le Bout de Ligne, avec à son bord trois occupants, soit MM. Normand O'Connor et Gino Cotton de la Rivière-au-Renard et Roger Reeve de l'Anse-au-Griffon, a effectué son dernier contact-radio à 13 heures le jeudi 13 décembre. Malgré les efforts soutenus de la garde côtière, de la Défense nationale, ainsi que de différents navires de pêche et commerciaux, on n'a encore aucune nouvelle de nos amis gaspésiens disparus avec leur bateau.

Monsieur le Président, je suis assuré que tous les députés de cette Chambre se joignent à moi pour offrir nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous savons tous qu'Allan MacEachen est un stratège politique rusé qui a donné l'impression que lui et les sénateurs libéraux, de même que le caucus libéral, étaient contre la taxe sur les produits et services. Mais l'était-il vraiment?

A-t-il dénoncé la TPS lorsqu'on a demandé à présenter le projet de loi au Sénat? Non. A-t-il voté contre le projet de loi sur la taxe sur les produits et services en première lecture? Non, et ce, malgré la majorité libérale au Sénat. Est-ce qu'Allan MacEachen et ses collègues libéraux majoritaires ont voté contre la TPS en deuxième lecture, lorsque le principe du projet de loi a été débattu? Mais non. Est-ce qu'Allan MacEachen et ses collègues au Sénat ont voté contre la taxe sur les produits et services lorsque le projet de loi a été examiné par un comité en avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre? Mais non.

Autement dit, les sénateurs libéraux ont eu l'occasion, à maintes reprises, de torpiller le projet de loi sur la TPS grâce à la majorité qu'ils détenaient, mais ils ont préféré s'abstenir. La députée de Hamilton-Est a dit, le 2 avril à Winnipeg, que M. Chrétien était peut-être tacitement en faveur de la TPS. À mon avis, elle avait tout à fait raison.

* * *

LA LETTONIE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, à l'approche du temps des Fêtes, alors que nos pensées se tournent vers nos foyers et nos familles, nous ne pouvons tout de même oublier les tensions à caractère sanglant

qui déchirent certaines régions du monde en cette saison dite de paix.

Ces dernières semaines, la situation dans les pays baltes s'est aggravée considérablement. Neuf bombes ont explosé en Lettonie au cours des deux dernières semaines, dont trois hier seulement à Riga, soit au bureau du premier ministre, au bureau de l'Armée Rouge et au quartier général du Parti communiste. Les Canadiens d'origine lettonne sont persuadés qu'il s'agit d'une machination visant à justifier la manière forte que vont employer les Soviétiques.

Le vice-président de la Lettonie, Andreas Krastins, a demandé au monde entier de reconnaître l'innocence des Lettons dans ces incidents.

Le Canada doit se faire le défenseur de la modération et de la paix en Lettonie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Aujourd'hui, le surintendant des faillites du gouvernement fédéral a déclaré que plus de 6 000 entreprises et particuliers ont déclaré faillite au Canada en novembre, ce qui représente une augmentation de 59 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Cette hausse confirme de façon alarmante la gravité de la récession provoquée par le gouvernement.

Pourquoi le gouvernement laisse-t-il la récession empirer? Pourquoi n'adopte-t-il pas maintenant de nouvelles politiques économiques, avant que 6 000 autres Canadiens soient contraints de déposer leur bilan en raison de la récession provoquée par les politiques de ce gouvernement malavisé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député se demande pourquoi nous attendons. Nous n'attendons pas. Nous avons fait baisser les taux d'intérêt de 200 points de base, soit de plus de 2 points de pourcentage, depuis le début du printemps de cette année. Cette mesure vise directement à redresser l'économie.

Mon collègue m'a souvent entendu répéter que j'aimerais voir les taux d'intérêt baisser. Nous sommes préoccupés par les pressions inflationnistes, et celles-ci nous incitent à la prudence et à la vigilance, mais le redressement de l'économie, par le biais de taux d'intérêt moins élevés, demeure notre objectif premier.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, James Frank, économiste en chef du Conference Board, a dit:

> Le gouvernement a gardé les taux d'intérêt trop élevés pendant trop longtemps [. . .] Si les taux ne baissent pas quelque peu, je crains fort que la récession ne soit beaucoup plus grave que nous le pensons actuellement.

Pourquoi le ministre des Finances ne reconnaît-il pas que lui et son gouvernement ont trop attendu relativement aux taux d'intérêt? Nous vivons une grave récession. Les travailleurs ne sont pas seulement licenciés pour une période temporaire: les usines ferment leurs portes de façon permanente.

M. James Hoicka, porte-parole du ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario, a dit:

> Les travailleurs licenciés ne pourront réintégrer leurs emplois, parce que ces emplois n'existeront plus.

Où en sont les programmes d'adaptation que le gouvernement avait promis pour les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de l'Accord de libre-échange? Où sont les programmes gouvernementaux visant à créer de nouveaux emplois et à recycler les travailleurs des entreprises du secteur manufacturier qui ferment leurs portes de façon permanente? Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour les travailleurs et les collectivités du pays? Il est temps pour le gouvernement d'agir. Pourquoi ne le fait-il pas?

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député le sait, certaines mesures ont été prises et, en fait, nous pouvons maintenant faire beaucoup plus grâce au projet de loi C-21.

Nous avons augmenté le budget du Programme de travail partagé ainsi que celui de la formation pour les prestataires de l'assurance-chômage. Cette année, les fonds obtenus pour les programmes de formation et d'adaptation s'élèvent à 1,8 milliard de dollars. De cette somme, 181 millions de dollars seront consacrés aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Par conséquent, je suis réellement surprise que le député laisse entendre qu'il ne se passe rien. Nous n'avons pu prendre des mesures que depuis le mois de novembre, lorsque notre projet de loi a enfin été adopté dans l'autre chambre. Ces mesures auraient pu être appliquées beaucoup plus tôt si les députés d'en face avaient pris leurs responsabilités au sérieux.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pourquoi la ministre n'admet-elle pas que le projet de loi C-21, qui réduit les prestations de chômage, contraint de plus en plus de travailleurs à recourir à l'aide sociale, et pourquoi ne reconnaît-elle pas que la plupart, sinon la totalité, des sommes qui sont censées provenir du fonds de l'assurance-chômage pour la formation ne seront pas disponibles avant le mois d'avril prochain?

[*Français*]

Monsieur le Président, ces 10 derniers mois, plus de 3 700 personnes ou commerces ont déclaré faillite au Québec, dont plus de 2 000 le mois dernier seulement. Tout porte à croire que la situation va de mal en pis. Je demande donc au ministre des Finances: Combien de temps encore les Canadiens devront-ils subir les politiques néfastes de ce gouvernement? Et quand va-t-il présenter de nouvelles politiques qui nous sortiront de cette catastrophe économique dans laquelle il nous a plongés? Quand?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons reconnu que l'économie est maintenant dans une récession, et nous avons réduit les taux d'intérêt depuis le printemps de cette année. Nous avons vu une réduction de 2 p. 100 des taux d'intérêt, et il est très important que nous réduisions les pressions inflationnistes. Et si ces pressions sont également réduites, il sera alors possible d'avoir des réductions additionnelles dans les taux d'intérêt.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur. Le ministre, toujours atteint de la fièvre gaffeuse, aurait dit hier, à propos de la participation du Canada aux négociations sur le libre-échange entre les États-Unis et le Mexique: «Nous avons dégagé les broussailles et nous pourrons très rapidement commencer à abattre de gros arbres.»

Le ministre croit-il vraiment que les 226 000 emplois que nous avons perdus au Canada sont de simples broussailles? Combien d'emplois faudra-t-il perdre encore avant que le ministre ne retrouve le bon sens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est bien évident que le libre-échange ne nous a pas fait perdre 226 000 emplois ni même rien d'approchant.

Au contraire, depuis deux ans que cet accord s'applique, il y a eu une augmentation nette très marquée du nombre des emplois. Il est tout aussi évident que, dans un climat de récession, des emplois disparaissent, mais c'est à cause de la récession et non du libre-échange.

Quant aux pourparlers avec le Mexique, ce sont de simples consultations. Il s'agit de voir si les Américains, les Mexicains et nous souhaitons mener des négociations tripartites sur un accord de libre-échange avec le Mexique. Nous n'avons pas encore entamé de négociations. La députée n'a pas à s'inquiéter. Lorsque nous abattrons de gros arbres, je le lui ferai savoir.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, que le ministre du Commerce extérieur aille donc raconter aux pêcheurs de St. John's qu'il n'y a pas d'emplois qui disparaissent. Ou qu'il aille dire la même chose aux métallos de Hamilton ou encore aux agriculteurs de l'Ouest. Présentez des chiffres. Nous avons produit des statistiques et nous voudrions bien connaître les vôtres.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Hier, il a osé dire aux Canadiens que tout ce qu'il attendait, c'était l'approbation du Congrès des États-Unis. Aux dernières nouvelles, c'était encore le Parlement qui prenait les décisions sur l'avenir du Canada.

[*Français*]

J'aimerais lui poser cette question: Quand va-t-il venir à la Chambre afin d'obtenir l'approbation du Parlement du Canada, et non pas du Congrès des États-Unis, pour apporter quelque changement que ce soit à l'Accord de libre-échange ou pour conclure un accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis? Quand se présentera-t-il devant le Parlement?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la députée aura beau s'égosiller tant qu'elle voudra, elle ne me fera pas sortir de mes gonds. Je vais la traiter. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je vais la traiter avec la plus grande déférence.

Il y a plusieurs mois, la députée qui vient de poser la question a dit ceci à propos des entretiens sur le libre-échange entre les États-Unis et le Mexique. Elle a été nommée critique de l'industrie dans le Cabinet fantôme. Elle a dit: «Je ne suis pas sûre que nous devions prendre part aux négociations, mais il faut que nous nous tenions au courant de ce qui se passe.» Si nous ne suivons pas de

près les négociations, il est certain que nous n'allons rien savoir.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui a dit ça?

Une voix: C'est plein de bon sens.

M. Crosbie: Le député de Toronto et porte-parole pour les questions de justice, si je ne m'abuse, l'honorable M. Kaplan, a dit que le Canada devait essayer de jouer le plus grand rôle possible dans les pourparlers afin de protéger ses intérêts. Je ne fais rien d'autre que suivre leurs conseils, monsieur le Président, en prenant part à ces entretiens.

Je suis heureux de constater que le Parti libéral appuie nos efforts, et je l'encourage à continuer de montrer. . .

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le week-end dernier, les États-Unis ont fixé au Canada un délai déraisonnable pour que celui-ci lui fasse part de son intention de participer ou non aux négociations commerciales entre les États-Unis et le Mexique.

Hier, au lieu de défendre les intérêts des familles et des travailleurs canadiens et de protéger notre souveraineté, le ministre du Commerce extérieur a cédé à l'ultimatum que lui ont lancé les États-Unis et a dit que le Canada participerait aux négociations.

L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a coûté cher aux Canadiens: 226 000 emplois sont disparus en deux ans et le nombre de faillites a doublé à cause de la politique du gouvernement. Le ministre du Commerce extérieur peut-il nous dire quel prix le Canada est prêt à payer pour participer aux négociations commerciales entre les États-Unis et le Mexique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, notre gouvernement verra à ce que le Canada soit actif sur la scène internationale parce que nous savons qu'il ne peut pas survivre seul, isolé du reste du monde. Il ne peut pas survivre s'il y a des barrières commerciales entre lui et presque tous les autres pays, y compris les pays moins développés que le parti de la députée est censé appuyer, mais qu'il abandonne chaque fois que nous essayons d'améliorer leur sort en augmentant nos échanges commerciaux avec eux. Le parti de la députée abandonne ces pays.

En ce qui concerne les discussions d'hier, aucun ultimatum n'a été lancé et aucun délai n'a été fixé. Depuis septembre dernier, nous discutons avec les États-Unis et le Mexique de la possibilité de négociations tripartites en vue de conclure un accord de libre-échange pour l'Amérique du Nord. Nos discussions portent sur des questions de forme. Il s'agit simplement de s'assurer que des négociations à trois ne seraient pas plus longues et plus difficiles que des discussions bilatérales entre les États-Unis et le Mexique. Nous nous rendons compte qu'il n'y a aucune raison pour que notre participation retarde le processus.

Je m'attends à ce que les trois pays en cause décident, d'ici quelques semaines, s'il y aura ou non des négociations tripartites si le Congrès américain approuve, en mars ou en avril, la participation des États-Unis. C'est tout ce que nous faisons. Nous ne lançons pas d'ultimatums et nous n'en acceptons pas non plus. Nous faisons simplement défendre les intérêts du Canada et des Canadiens.

La députée devrait savoir que les chiffres qu'elle donne au sujet des emplois perdus. . .

• (1430)

M. le Président: La députée du Yukon.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Question supplémentaire, monsieur le Président. Je ne crois pas qu'un seul Canadien puisse croire aujourd'hui que le gouvernement se soucie des emplois au Canada. Il a déjà causé la perte de 200 000.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Les responsables américains auraient déclaré que le Canada ne peut pas soulever la question de ses pertes d'emplois parce que cela retarderait indûment les pourparlers. Le président Bush lui-même a dit que le Canada ne pouvait participer que s'il ne causait pas de retards indus. Autrement dit, nous ne pouvons prendre part aux négociations que si nous ne soulevons pas la question des travailleurs canadiens et des familles canadiennes.

Le ministre dit qu'il s'inquiète au sujet des travailleurs étrangers, des travailleurs du Mexique. Pourtant, il ajoute qu'il n'y aura aucune condition préalable à ces pourparlers.

Pourquoi pas, monsieur le Président? Pourquoi ne pas exiger au préalable que les salaires mexicains, les conditions de travail mexicaines et les normes environnementales mexicaines montent au niveau des normes canadiennes, et pas que les normes canadiennes baissent au niveau des leurs?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la députée propose une nouveau mode de négociations internationales: on dit à ses interlocuteurs qu'avant de discuter avec eux, leur pays doit faire monter ses salaires au niveau des nôtres. Où serait le Canada s'il agissait ainsi?

Je me souviens qu'en 1959, les bûcherons de Terre-Neuve gagnaient 1 $ l'heure. Aurions-nous accepté alors que d'autres pays nous disent qu'ils ne négocieraient pas d'ententes commerciales avec nous tant que nous n'aurions pas relevé le salaire de nos bûcherons? Quelle idée folle!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie (St. John's-Ouest): Comment l'honorable députée veut-elle qu'on la prenne au sérieux. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: La députée du Yukon.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'espère que le ministre du Commerce extérieur va exprimer ce point de vue dans ses entretiens avec les responsables de la Communauté européenne qui veulent dicter exactement ce genre de conditions. . .

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a dit à Washington que c'est à cause de la charte du GATT que nous avons besoin d'une zone de libre-échange entre le Mexique, le Canada et les États-Unis. Une rencontre est prévue le 15 janvier à Genève pour poursuivre les négociations du GATT. Alors, je demande au ministre: Pourquoi ce gouvernement a-t-il déjà abandonné, pourquoi a-t-il laissé tomber l'idée du GATT?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le Canada est l'un des plus ardents partisans d'une heureuse conclusion de l'Uruguay Round. Comme n'importe lequel des 107 pays participants vous le dira, le Canada a joué un rôle de premier plan dans presque chacun des 15 secteurs de négociation.

Hier, j'ai discuté pendant une heure et demie avec M^me^ Carla Hills et son adjoint, M. Jules Katz, de l'Uruguay Round et des moyens d'en arriver à une conclusion satisfaisante d'ici au 1^er^ mars. C'est l'une de nos plus grandes priorités.

Des fonctionnaires canadiens assisteront aux réunions de Genève le 15 juin. Nous ferons bien plus que je ne peux en dire à la Chambre ou à n'importe qui d'autre pour assurer le succès de cette ronde de négociations.

De toute façon, une chose est certaine: c'est que rien n'aurait pu se réaliser si le NPD avait été au pouvoir, que ce soit au Canada ou dans n'importe quel autre pays participant. Nous serions isolés par d'énormes barrières tarifaires, tapis dans nos maisons, nous inquiétant des intentions du reste du monde à notre égard.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait, plus de 60 000 Canadiens et entreprises ont été poussés à la faillite au cours des quatre derniers mois par les politiques économiques du gouvernement. Chaque donnée statistique cache une histoire vécue, un cas de fierté brisée, de rêves effondrés et de promesses évaporées.

Quand ce gouvernement cessera-t-il de traiter cette tragédie humaine croissante de façon aussi cavalière et froide et prendra-t-il des mesures pour mettre fin à la montée de ce carnage économique inhumain dont ses propres politiques économiques sont la cause?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a là beaucoup d'exagérations.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce n'est pas de nature à améliorer les choses. Personne ne se réjouit le moindrement de ce que des gens fassent faillite. Je ferais remarquer au député que ce phénomène n'a pas encore atteint les proportions qu'il a prises lors de la dernière récession. Mais nous sommes effectivement maintenant en récession.

C'est une récession qui fait suite à sept années de très forte croissance dans ce pays. C'est un phénomène naturel tant pour les économies que pour les particuliers. Il faut reprendre son souffle après avoir couru vite. C'est malheureusement ce qui se passe actuellement dans l'économie.

Nous ne nous en réjouissons pas. Nous réduisons les taux d'intérêt pour réagir à cette faiblesse économique.

Dès que nous aurons la conviction que les pressions inflationnistes diminuent, nous pourrons réduire les taux d'intérêt encore davantage.

Des voix: Bravo!

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, cette réponse ne sera certainement pas d'un gand réconfort à cette époque de l'année lorsque ce gouvernement jette au rebut des milliers de Canadiens et des milliers d'entreprises.

Monsieur le Président, j'aimerais adresser une question supplémentaire au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Comme il le sait, lorsqu'une entreprise fait faillite, des dizaines, des centaines, voire des milliers de travailleurs perdent leur emploi, leurs droits à pension, leurs indemnités de congés annuels et leurs arrérages de salaire parce que ce gouvernement a constamment négligé de modifier la Loi sur la faillite de façon à protéger les intérêts des ouvriers de ce pays.

Les travailleurs canadiens n'ont pas besoin, en ce moment, de nouvelles promesses d'y remédier un jour. Je mets le ministre au défi de présenter les modifications dont le besoin se fait tant sentir aujourd'hui, demain ou avant Noël, car les travailleurs canadiens ne peuvent plus attendre, en s'aggrippant désespérément, que le gouvernement fasse quelque chose.

Des voix: Bravo!

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je dois rappeler au député que son parti, lorsqu'il était au pouvoir pendant la récession de 1981–1982, a raté l'occasion à quatre reprises de déposer une nouvelle mesure législative. Nous n'avons pas de leçon à recevoir des gens d'en face.

Nous avons travaillé avec tous les intéressés dans ce domaine pour tenter de déterminer ce qu'il faut faire. Nous sommes sur le point de prendre une décision. Dès que le gouvernement en aura pris une, la décision sera annoncée.

Une voix: Bravo!

* * *

LE GOLFE PERSIQUE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je voudrais lui demander de préciser les plans d'urgence qu'il a prévus et ce qui arrivera aux 1 700 jeunes Canadiens qui se trouvent dans le golfe Persique si on a recours à la force à compter du 15 janvier. Auriez-vous l'obligeance de nous donner des précisions?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député pose une question à laquelle il sait que je ne peux répondre complètement à ce stade-ci.

Des voix: Complètement!

M. McKnight: Je tiens à lui garantir que des plans d'urgence ont été élaborés. Ils sont en place depuis que les Forces canadiennes ont accepté de remplir une mission dans le Golfe.

À ce stade-ci, nos forces s'acquittent d'une mission de défense qu'elles sont capables d'accomplir. Pour ce qui est de l'avenir, elles se verront confier des opérations qu'elles seront en mesure de mettre à exécution.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, comme vous en êtes parfaitement conscient, à l'instar de tous les députés, j'en suis persuadé, il s'agit là d'une question qui préoccupe vivement tous les Canadiens, et surtout les familles des 1 700 militaires dont j'ai parlé. Je ne veux pas me servir de cette question à des fins politiques. Je comprends parfaitement les propos du ministre. Cependant pour obtenir quelques précisions quand même sur les choix qui s'offrent à nous, nous pourrions peut-être aborder la question d'une autre façon.

Au cas où on déciderait de se lancer dans une offensive à la mi-janvier, s'attend-on à ce que les Forces canadiennes maintiennent le blocus économique? Vont-elles plutôt se retirer? Ou vont-elles participer à l'offensive même? Plus que toute autre chose, je pense que la Chambre voudrait s'assurer que le gouvernement rappellera le Parlement avant de prendre toute décision à cet égard. Chose certaine, je serai ici.

M. Lewis: Viendrez-vous voter?

M. Mifflin: Je viendrai.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Je suis heureux de voir que mon collègue sera parmi nous. Il nous a manqué la dernière fois que nous avons eu à nous prononcer là-dessus.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. McKnight: En ce qui a trait aux Forces canadiennes participant à l'heure actuelle à l'intervention multinationale dans le Golfe qui tend à faire respecter les 12 résolutions du Code sécurité des Nations Unies et qui s'inscrit dans le cadre des mesures prises et appuyées par les pays du monde entier pour condamner l'agression de l'Irak, je peux garantir au député qu'on leur confiera des tâches correspondant à leurs moyens. Elles ont été chargées de la mission en question dès le départ et on a établi les règles d'engagement. À ce stade-ci, à mon avis et selon les chefs militaires, il est inutile de modifier ces règles d'engagement.

Comme mes collègues de ce côté-ci et moi-même l'avons précisé, si la mission de nos troupes change et si nous devons envoyer d'importants renforts dans le Golfe, le Parlement sera alors consulté le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture étant absent, je m'adresse au ministre des Finances.

Le ministre sait que les transports internationaux échapperont complètement à la TPS. Revenu Canada déclarait pourtant dans une interprétation récente:

> Le nettoyage, le mélange et le séchage du grain sont considérés comme une nouvelle étape de transformation, avec le résultat que la partie du transport d'un endroit au Canada jusqu'à un point d'exportation est un service de transport intérieur et est assujetti à la TPS de 7 p. 100.

Cela signifie que la TPS s'appliquera désormais à l'expédition du grain, de la ferme aux ports de Vancouver, Prince-Rupert, Churchill et Thunder Bay. Cette décision est renversante, compte tenu de la charge que les producteurs de grain assument à l'heure actuelle.

Cette interprétation est-elle exacte et, dans l'affirmative, que compte faire le ministre des Finances à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député oublie de mentionner un élément important dans sa question: les agriculteurs auront droit à un crédit pour le plein montant de TPS qu'ils auront à payer sur les services ou biens qu'ils achètent dans le cadre de l'exploitation de leur entreprise.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Si les agriculteurs doivent de toute façon récupérer cet argent un jour, pourquoi le gouvernement tient-il donc à imposer ce cauchemard bureaucratique à l'ouest du Canada, à la collectivité agricole et à tous ceux qui devront s'occuper de cette paperasse pour finir, au bout du compte, par envoyer un remboursement, peut-être un an plus tard?

Une voix: Les conservateurs sont des bureaucrates.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois la question du député ne tient pas compte d'une partie très importante des rouages de la TPS. Nous venons à peine de publier une liste de produits qui seront totalement exonérés de la TPS. De cette façon, l'incidence sur l'encaisse des agriculteurs sera environ 25 p. 100 de ce qu'elle serait si tous ces produits étaient assujettis à la TPS.

Le remplacement de l'actuelle taxe de vente fédérale par la TPS fera épargner aux agriculteurs canadiens 250 millions de dollars la première année. C'est un avantage important pour la collectivité agricole.

Pour prendre un exemple concret, disons qu'un camion léger qui coûte aujourd'hui 20 000 $ à l'agriculteur lui en coûtera 2 000 $ de moins, grâce à la taxe sur les produits et services.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice et porte sur la demande d'injonction du gouvernement pour stopper la construction du barrage Rafferty-Alameda d'ici à ce qu'une évaluation environnementale exhaustive soit faite.

Le bruit court cette semaine que le juge qui a rejeté la demande est en fait un associé principal d'une étude d'avocats de la Saskatchewan qui a représenté la société Luscar, société qui avait un intérêt financier à voir le barrage être mis en chantier sans tarder.

Quand la ministre a-t-elle appris que le juge qui a statué sur la demande d'injonction avait représenté Luscar et quelles mesures a-t-elle prises en conséquence? Si elle n'a rien fait, peut-elle nous expliquer pourquoi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, cette affaire étant devant les tribunaux, je ne puis en parler à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Ma question portait sur la responsabilité de la ministre. Je voulais savoir si elle avait tout fait ce qu'elle pouvait en première instance, dans cette affaire importante qui créera un précédent quant à la capacité du gouvernement de protéger l'environnement.

Je repose donc ma question. Quand la ministre a-t-elle appris que le juge avait représenté Luscar, une société qui a un intérêt direct dans cette affaire et qu'a-t-elle fait?

M. le Président: La députée pose une question fondée sur des commentaires faits au sujet d'un certain juge dans une certaine affaire. La ministre de la Justice a dit qu'elle refusait de faire des commentaires parce que l'affaire est toujours devant les tribunaux. C'est son droit.

La question me met un peu mal à l'aise parce que je ne vois pas quel rôle la ministre de la Justice peut avoir dans le choix du juge quand une demande est présentée à un tribunal. Je crois qu'il vaudrait peut-être mieux se renseigner davantage sur toute la question avant que la Chambre ne s'engage plus à fond dans l'examen de cette question.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne le plan de gestion du poisson de fond pour 1991 et, en particulier, les contingents de morue pour le secteur connu sous le nom de 4VN.

Le ministre n'ignore pas qu'en fixant les contingents des pêches côtière et hauturière pour cette région, il a violé les principes clés du Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique. Les contingents proposés compromettent directement les emplois dans le secteur du traitement du poisson à Petit-de-Grat, Louisbourg et Canso. Pourquoi le ministre viole-t-il les directives de son propre ministère pour supprimer des emplois dans ces localités?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les pêcheurs de la région 4T, soit de toute la région du Golfe, soutiennent depuis plus d'une dizaine d'années que la pêche d'hiver dans la région 4VN nuit à la pêche dans le Golfe.

Les pêcheurs du Golfe m'avaient demandé de mettre tout simplement fin à la pêche dans la région 4VN. Au lieu de risquer ainsi de compromettre des emplois au Cap-Breton et à l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai décidé d'allouer une plus grande partie de la réduction de la région 4TV et de la réduction des contingents. J'ai voulu éviter ainsi de créer dans le sud du Golfe la même situation et le même problème qui existent dans le nord du golfe Saint-Laurent. J'ai voulu conserver le poisson et réduire les lourdes prises de jeunes poissons dans la région 4VN où, comme le sait sûrement le député, le poisson se rend en hiver pour grossir. Voilà pourquoi j'ai pris cette décision.

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Si la répartition des réductions dans 4VN pour 1991 se poursuit en 1992, l'usine *Richmond Fisheries* pourrait être obligée de fermer ses portes. C'est le seul employeur à Petit-de-Grat. Les 375 travailleurs qui perdront leur emploi méritent une explication. Pourquoi les règlements ont-ils été modifiés de façon à changer leur mode de vie? Le ministre ne croit-il pas que cette communauté mérite d'être préservée?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, s'il y a un ministre des Pêches qui a démontré par ses actions qu'il ferait bien des choses pour essayer de préserver les communautés—et le député qui représente la municipalité de Canso devrait le savoir—je n'ai pas hésité à le faire.

Ce qu'il devrait dire aussi—et j'aimerais que le Parti libéral soit conséquent—lorsqu'on parle, par exemple, de la pêche à la morue du Nord à Terre-Neuve, les instances que je reçois des représentants de son parti politique sont que je ne devrais pas du tout toucher—et je dis bien pas du tout—la pêche côtière. Au sujet de la région du Golfe, il est peut-être vrai que le Parti libéral a moins d'intérêt dans le Golfe, mais il n'en demeure pas moins que les pêcheurs côtiers de la région du golfe demandent d'être traités de la même façon que les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve et du Labrador.

C'est pour cette raison qu'au lieu de prendre la totalité de la réduction de l'allocation et de l'imposer uniquement aux pêcheurs hauturiers ou encore aux pêcheurs côtiers, j'ai imposé la réduction à 50 p. 100 aux pêcheurs hauturiers et j'ai accordé l'opportunité aux pêcheurs côtiers de poursuivre leur pêche traditionnelle dans le Golfe et de pouvoir y vivre, et non pas qu'y végéter.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LE GOLFE PERSIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la possibilité que les États-Unis déclenchent, peu après le 15 janvier, une attaque militaire contre l'Irak, qui risquerait de dégénérer en une guerre dont les conséquences seraient désastreuses.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quel rôle les Canadiens seront appelés précisément à jouer dans l'éventualité d'une telle attaque? Peut-il garantir à la Chambre qu'aucun changement ne sera apporté au rôle des troupes canadiennes si la question n'a pas préalablement été débattue de façon exhaustive et qu'elle n'a pas été mise aux voix? Je ne parle pas de consultations, comme le ministre l'a laissé entendre aujourd'hui, ni d'avis, comme le ministre associé l'a mentionné hier, mais bien d'un débat exhaustif et de la mise aux voix de la question à la Chambre. Le ministre peut-il donner cette assurance à la Chambre?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le député ait bien suivi les discussions que nous avons eues ici-même à deux occasions, de même que les débats qui se sont déroulés aux Nations Unies depuis l'agression ou la déclaration de guerre de Saddam Hussein, le 2 août dernier, lorsqu'il a envahi le Koweït. Je ne suis pas sûr que le député ait écouté les réponses que mes collègues et moi-même avons données aux autres députés.

Le député de Regina devrait écouter, car je suis certain que cette question l'intéresse. Il comprend mieux que certains autres membres de son caucus que le Canada, qui soutient l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation, peut maintenant, à l'instar d'autres pays comme l'URSS, la Grande-Bretagne, le Bangladesh, les États-Unis et la France, contribuer à assurer une paix plus stable dans le monde. C'est à cette tâche que s'emploient maintenant les troupes canadiennes, au nom de tous les Canadiens, et c'est à cette tâche également qu'elles s'emploieront dans l'avenir.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le ministre a refusé de donner aux Canadiens l'engagement qu'ils ont demandé.

Hier, les ministres des affaires étrangères de l'OTAN, dont le ministre des Affaires extérieures du Canada, ont appuyé, semble-t-il, une décision d'entrer en guerre peu après le 15 janvier. Nous avons les témoignages de nombreux experts, y compris du président retraité des chefs d'état-major interarmées des États-Unis, M. William Crowe, qui a dit que si les sanctions se révèlent efficaces dans les 12 à 18 mois au lieu de 6 mois, à son avis, il vaut la peine d'attendre pour éviter une guerre, avec les sacrifices et les incertitudes qu'elle comporte.

Vu ces témoignages, quelles mesures concrètes le Canada prend-il pour s'assurer qu'on donne aux sanctions tout le temps nécessaire pour qu'elles donnent des résultats? En outre, quelles solutions de rechange pacifiques, y compris une conférence de paix internationale tenue au moment opportun, seront mises en oeuvre pour éviter les dizaines de milliers de morts qu'entraînerait une guerre? De quel esprit d'initiative faisons-nous preuve, en tant que pays, pour éviter la guerre et promouvoir la paix?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai rencontré personne à la Chambre des communes ou lors de mes voyages dans la région du golfe Persique qui voulait la guerre. Tous les députés à la Chambre des communes et tous les membres des Forces armées canadiennes à qui j'ai eu l'occasion de parler veulent la paix.

Le Canada travaille depuis le début à trouver une solution pacifique. Le député devrait le savoir, car il s'est rendu sur place. Si on donne aux sanctions le temps de donner des résultats, croit-il qu'il restera une nation koweïtienne? Il a entendu parler et vu de première main la torture, la destruction complète d'un pays où des hommes sont tués dans la rue, où des femmes sont attaquées et violées, où le bien-être entier du peuple koweïtien est ruiné.

M. Robinson: Et la guerre?

M. McKnight: Le député dit: «Et la guerre?» Je lui signale les propos tenus par les membres de l'OTAN: «Nous appuyons fermement la résolution 678 et toutes les autres résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité et nous réitérons notre espoir que leur mise en oeuvre se fera de façon pacifique.»

[*Français*]

LA SANTÉ

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, depuis quelques jours on entend des dénonciations sur la présence de l'amiante dans les édifices fédéraux, et parmi ces dénonciateurs on retrouve plusieurs représentants du NPD. On ne sait pas qu'une enquête menée par plusieurs scientifiques a démontré que la concentration dans l'air ou en suspension des fibres d'amiante n'est pas dangereuse et que les risques pour la santé sont infimes. On reconnaît très bien, bien sûr, les contradictions des députés néo-démocrates, en l'occurrence, qui, sous prétexte de préserver la santé des uns, détruisent l'économie de certaines régions du Canada qui ont participé à cette économie. Cela dit, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Monsieur le Président, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de modifier sa politique au niveau de l'utilisation contrôlée de l'amiante dans les édifices gouvernementaux.

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en ce qui concerne la situation sur la Colline, en tant que ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce n'est pas de mon ressort. Le député sait que cela relève de la présidence et des ministères participants, à savoir les Travaux publics et la Santé nationale.

En ce qui concerne l'utilisation de l'amiante, nous reconnaissons que le produit est utile, mais qu'il doit être contrôlé et utilisé en vertu d'une réglementation précise. D'ailleurs, il existe une telle réglementation qui a été approuvée, au niveau international, par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du travail.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Un économiste bien connu, spécialisé dans le domaine de l'agriculture, M. Clay Gilson, a parlé à un groupe d'agriculteurs de ma circonscription. Il leur a dit, à propos du commerce des produits agricoles, que l'hiver amènera une grande incertitude et d'énormes déceptions dans tout l'ouest du Canada, et particulièrement chez les jeunes exploitants. Je voudrais savoir ce que le ministre du Commerce extérieur peut dire à la Chambre en ce qui concerne le GATT et les domaines sur lesquels les agriculteurs de l'Ouest pourraient se rabattre pour écouler leurs produits si les négociations en Europe se soldaient par un échec?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de voir qu'il y a enfin quelqu'un qui s'intéresse à ce qui se passe au GATT et pose une question rationnelle. Le secrétaire général du GATT, M. Dunkel, consulte actuellement les principaux participants à la ronde de négociations commerciales dite Uruguay Round. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, j'ai rencontré M^me^ Hills, hier, et également M. Katz.

Nous pensons qu'il y a de bonnes chances que l'on trouve un moyen de se sortir de l'impasse agricole, que la Communauté européenne trouvera une certaine flexibilité dans sa position, tout comme ceux qui, comme nous, appuient le groupe de Cairns et la position des États-Unis. Les travaux se poursuivent en se sens. Le 15 janvier, à Genève, on fera un examen de la situation. Nous ferons tout notre possible pour atteindre un résultat, ce qui permettra sans doute de mettre fin à cette ronde de négociations en janvier ou février, et certainement avant le 1^er^ mars, qui semble être la dernière date envisageable.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. La Société des postes se propose d'imposer à compter du 1^er^ mars une hausse massive du tarif postal sur les envois de périodiques. Les taux vont grimper en flèche, passant d'aussi peu que 5c. le journal à 51c., des hausses pouvant ainsi atteindre 880 p. 100. Étant donné que les abonnements de 1991 ont déjà été souscrits, certains petits éditeurs risquent de perdre jusqu'à 20 000 $. Le ministre interviendra-t-il maintenant pour annuler ces hausses révoltantes?

• (1500)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, les hebdomadaires bénéficieront encore de la livraison en franchise des 1 000 premiers exemplaires; quant à la politique concernant les autres publications, mon collègue des Communications a annoncé une politique en vertu de laquelle les subventions accordées par le ministère des Communications serviront plus directement à venir en aide aux éditeurs canadiens et seront taillées davantage sur mesure afin que les éditeurs canadiens en bénéficient davantage par rapport au programme actuel qui équivalait à une subvention accordée à tout le monde y compris les éditeurs étrangers.

Les hausses de tarif ont été annoncées dans la *Gazette du Canada* et à venir jusqu'à il y a environ deux semaines, 26 Canadiens avaient exprimé leur inquiétude à cet égard.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Les faits allégués par le ministre ne sont pas tout à fait exacts. En fait, lorsque les hebdomadaires sont distribués à l'extérieur de la région où ils sont publiés, ils sont touchés par ces hausses de 880 p. 100.

Cela représente un triple coup asséné par les conservateurs au Canada rural. Il y a la TPS de 7 p. 100 imposée sur les imprimés, l'imposition de la TPS de 7 p. 100 sur le tarif postal, et les hausses de tarif postal de 880 p. 100, trois mesures qui constituent une attaque brutale contre le Canada rural, le même genre d'attaque que les réductions de service de Radio-Canada.

Le ministre mettra-t-il fin à cette fiscalité insensée et à ces hausses injustes du tarif postal?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député a fait d'une voix forte et criarde un préambule erroné et ridicule.

La réponse à sa question est non.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RECEVABILITÉ DES PÉTITIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Je ne m'attendais pas à avoir un tel auditoire pour ma question de privilège, monsieur le Président. J'ai présenté il y a deux mois, soit le 17 octobre, une pétition concernant l'intention du gouvernement et du ministère du Revenu d'imposer des frais de stationnement à des centaines d'employés du Centre des données fiscales de Winnipeg.

Depuis plus de deux mois maintenant, j'attends que le greffier des pétitions se prononce sur la recevabilité de cette pétition. J'estime que cela entrave ma capacité de m'acquitter de mes fonctions de député chargé de représenter des électeurs que ces frais de stationnement inquiètent.

Si la pétition doit être considérée irrecevable, la décision en ce sens aurait sûrement pu être prise à l'heure qu'il est et j'aurais pu trouver d'autres façons de porter cette question à l'attention de la Chambre. Je n'ai pas pu le faire car j'ai essayé de respecter la procédure, mais celle-ci prend beaucoup trop de temps.

J'estime qu'il a été porté atteinte à ma capacité de représenter des gens qui, non seulement s'inquiètent de ces frais de stationnement injustes qu'on veut les forcer à payer, mais s'y opposent tout simplement. J'estime qu'on m'a compliqué la tâche.

J'espère qu'on pourra régler cette question. Rien ne saurait excuser d'avoir mis si longtemps à juger de la recevabilité d'une pétition et à déterminer si je pouvais la présenter. Si la pétition n'est pas recevable, je trouverai une autre façon de faire valoir les préoccupations de mes électeurs.

M. le Président: Je vais étudier la question et vous en faire rapport.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une motion de voies et moyens qui intéressera tous ceux qui s'interrogent sur la façon dont s'appliquera la TPS dans le cas des vendeurs à domicile, des chauffeurs de taxi et de l'industrie touristique.

Conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'aimerais déposer un avis de motion des voies et moyens concernant la Loi sur la taxe d'accise et d'autre lois visant la mise en application de la taxe sur les produits et services; je demande par la même occasion que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, je vous ai fait part de mon intention d'invoquer le Règlement. Je tiens compte de ce que vous avez dit à ce moment.

Cependant, je crois qu'il importe de soulever la question à la Chambre parce que la convention concernant les causes devant les tribunaux ne doit servir que dans des cas précis et non pas pour restreindre indûment le débat.

Je cite ce que l'on trouve dans Beauchesne sur la convention qui vise à protéger les parties dans une cause devant les tribunaux et à protéger les personnes susceptibles d'être touchées par une enquête judiciaire. Il s'agit d'une contrainte que la Chambre s'impose volontairement. On lit au paragraphe 336(1) du Beauchesne:

> La convention en question a été appliquée *ne varietur* aux affaires pendantes devant les tribunaux répressifs.

Le commentaire 337(1) est le suivant:

> En ce qui concerne les affaires civiles il n'existe encore aucun usage établi; retenue dans certains cas la convention ne l'a pas été dans d'autres.

Le commentaire 337(2) dit:

> La convention, en matière civile, ne commence à s'appliquer qu'au moment où l'affaire est effectivement en instance.

En l'occurrence, monsieur le Président, l'audience initiale a eu lieu, la décision de première instance a été rendue et l'affaire a été portée en appel.

Je cite également le commentaire 339 du Beauchesne:

> Le Comité spécial des droits et immunité des députés a recommandé de dégager le plus possible l'Orateur de toute responsabilité en ce qui concerne l'application de cette convention pendant la période des questions, chargeant avant tout le député qui interpelle et le ministre interrogé de la respecter *motu proprio*.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai réfléchi à ma question et je vous ai consulté à l'avance. On lit encore au commentaire 339:

> L'Orateur reste cependant ici juge en dernier ressort. . .

Je soulève la question parce que je crois qu'il est important que cette convention ne soit pas invoquée indûment pour restreindre le débat à la Chambre ou pour limiter la période des questions et je me demande si nous pouvons vous demander de trancher si oui ou non la question tombe sous le coup de cette convention et qu'il faut pour cette raison limiter les questions et réponses sur le sujet à la Chambre.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: La députée d'Ottawa–Ouest a posé une question, comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui, ayant trait à des déclarations publiques voulant qu'un juge dans l'affaire des barrages Rafferty et Alameda, avant d'être élevé à la magistrature, alors qu'il était avocat, ait représenté des clients qui s'intéressent aux résultats du projet global en cause. Ce renseignement a été rendu public et tombe donc dans le domaine public.

Je sais que la députée a pris garde de dépasser les limites qu'un député ne peut transgresser et qu'elle m'a consulté par l'entremise de son collègue hier.

J'ai autorisé la première question. La ministre de la Justice a déclaré à la Chambre que l'affaire était devant les tribunaux et elle a refusé de répondre. Je ne saurais dire si elle invoque à des fins personnelles la convention relative aux affaires en instance. Mais je veux que la députée sache que je n'invoquais pas cette convention.

La validité des citations que la députée d'Ottawa–Ouest a tirées du Beauchesne ne fait aucun doute dans la plupart des cas. Il y a bien sûr une distinction très nette entre les affaires civiles et criminelles.

Je tiens à ce que les députés sachent que ma préoccupation dans le deuxième cas n'avait pas trait à la convention relative aux affaires en instance. Je me préoccupais plutôt de savoir si la ministre était, en tant que ministre, en mesure de s'occuper de cette question. On pourrait dire que ma préoccupation porte sur le souhait de la ministre de confier une affaire à un juge donné. J'ai eu le temps d'y penser et je pense que ma décision dans le premier cas d'autoriser la question était la bonne.

• (1510)

Je tiens à assurer à la députée que mes craintes n'avaient rien à voir avec la convention relative aux instances judiciaires. Elles avaient trait à une autre question dont je n'avais jamais été saisi. Tout bien réfléchi, je pense que la question était appropriée et la députée pourrait poursuivre ses recherches. Cependant, il est aussi très clair que la ministre n'est pas forcée de répondre à une question. Quelle que soit la raison pour laquelle elle n'a pas répondu à la question, c'est son droit. La ministre n'est pas tenue de répondre à une question, qu'il s'agisse d'une affaire devant les tribunaux ou non.

Quoi qu'il en soit, je remercie la députée d'avoir soulevé la question. Je la remercie aussi beaucoup d'avoir pris le temps de consulter d'abord la présidence sur une question présentant des difficultés. Mais je l'assure que

je n'applique pas en l'espèce la convention relative aux instances judiciaires.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je veux seulement clarifier les choses. Si j'ai bien compris la décision que vous avez rendue, monsieur le Président, la question que vous croyiez irrecevable, et à laquelle vous n'avez pas permis à la ministre de répondre, était bel et bien recevable et la ministre aurait fort bien pu répondre si elle avait voulu.

Je remarque que la ministre a invoqué la convention sur les causes en instance devant les tribunaux pour justifier son refus de répondre la première fois, mais parler de la légitimité d'une question n'est pas la commenter. Nous reprochons évidemment à la ministre d'avoir invoqué cette convention car nous ne croyons pas qu'elle a bien fait en l'occurrence.

M. le Président: Un moment, je vous prie. Nous avons entendu l'argument de la députée d'Ottawa-Ouest. J'espère avoir clairement expliqué ce que je pensais de cette affaire.

N'oublions pas que la présidence n'a pas à décider des questions auxquelles un ministre doit ou ne doit pas répondre. Cela dit, je crois que nous pouvons en terminer avec cette affaire, maintenant.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, conformément au préavis que j'ai donné à la présidence, je soulève la question de privilège. Je le fais à cause d'un problème qui a surgi au Comité permanent de la justice et du solliciteur général ce matin. Je crois que cette affaire met en cause les droits et les privilèges de tous les députés.

Étant donné qu'en cette période de l'année, nous ne savons pas à quoi nous en tenir sur le programme de la Chambre et de ce comité en particulier, je ferais peut-être mieux de reporter mon intervention sur cette affaire de privilèges à un moment plus opportun, c'est-à-dire quand nous saurons à quoi nous attendre dans les prochains jours. Si la présidence est d'accord, c'est ce que je ferai.

M. le Président: Il se peut qu'il n'y a pas matière à invoquer la question de privilège. Quoi qu'il en soit, je suis content que le député m'ait avisé de son intention.

Je vais considérer son intervention comme un préavis, ce qui ne veut pas nécessairement dire qu'il y a matière à invoquer la question de privilège. Il se peut que la suite des événements nous dispense de poursuivre davantage cette affaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL DE PETRO-CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ajournement du débat, la parole était au député de Surrey—White Rock—South Langley, mais comme il est absent, je dois maintenant reconnaître un député de l'autre côté de la Chambre. La parole est à l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon.

[*Traduction*]

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, Le *Citizen* d'Ottawa a récemment résumé en 12 mots l'impression générale que donne le projet de loi C-84, dont la Chambre est saisie aujourd'hui. On y disait simplement: «La vente de Petro-Canada: une mauvaise décision à un mauvais prix, pour la mauvaise raison.» De notre côté de la Chambre, nous sommes foncièrement d'accord avec cet énoncé.

Nous avons appris aujourd'hui, en deuxième lecture et au moment du rapport du Comité, ce que signifierait la vente de Petro-Canada pour le pays. Permettez moi seulement de faire valoir une fois de plus ce que représente cette société canadienne hors du commun. Plus de 7 000 Canadiens y travaillent, dans tous ses secteurs d'emploi. Il existe plus de 3 500 stations-service de Petro-Canada, où les citoyens vont acheter leur essence et leur huile. Elle possède plus de 6,9 millions d'hectares de terre. Elle a une capacité de production de plus de 22 000 mètres cubes de pétrole par jour de son pétrole brut, ses réserves liquides s'élèvent à plus de 92 milliards de mètres cubes. Sa production de gaz naturel est de 13,7 millions de pieds cubes par jour, et ses réserves à cet égard représentent presque 100 milliards de mètres cubes.

Dans la seule année qui se termine, elle a fait 94 millions de dollars de bénéfices. En fait de mouvements de trésorerie, dépenses et réserves combinées, son encaisse a dépassé ses dépenses de plus de 600 millions. Ses recettes ont été de 4,8 milliards. Sa dette à long terme est de un milliard, et il faut la mettre en parallèle à ses actifs nets, qui sont de plus de 8,5 milliards. Petro-Canada est non seulement une société saine et dynamique, c'est aussi une société qui mérite de rester entre les mains de ses premiers actionnaires, de ceux qui l'ont fondée, c'est-à-dire tous les citoyens de ce pays qui est le nôtre. Chaque Canadien devrait rester actionnaire de Petro-Canada.

La société a vu le jour en 1973, et devait permettre de régler les terribles problèmes que nous avons connus au pays pour atteindre l'autosuffisance en matière de pétrole, compte tenu des relations tendues avec le Moyen-Orient à l'époque. Ces problèmes ont été réglés et le marché mondial a été à nouveau approvisionné constamment en pétrole brut et en gaz naturel, jusqu'en 1979 où nous avons connu un autre choc pétrolier avec la prise d'otages et les autres événements survenus en Iran qui ont conduit aux problèmes de 1979-1980.

Nous connaissons maintenant un problème grave en ce qui concerne la disponibilité du pétrole brut dans notre pays qui est causé par l'invasion du Koweït par l'Irak et par ce qui se passe en particulier au Moyen-Orient.

Alors que certains peuvent penser que ces pays sont loin de la scène nationale, tous les Canadiens connaissent le problème. Ils s'en aperçoivent immédiatement quand ils reçoivent leur facture de chauffage tous les mois ou qu'ils vont faire le plein d'essence. Nous savons tous que les Canadiens ont vu depuis deux ou trois mois leurs factures d'essence pour le transport augmenter de plus de 25 p. 100 de même que leurs factures de chauffage.

Ce serait terrible pour le Canadien moyen de se trouver sans moyen de transport, sans essence ni mazout pour se chauffer dans un climat comme le nôtre.

Le mandat de Petro-Canada, quand cette société a été créée en 1975, donnait aux Canadiens le pouvoir et la volonté d'exercer leur contrôle là où le pays était le plus vulnérable. Ce que nous avons vraiment essayé de faire en 1975, c'est d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. En créant Petro-Canada à cette époque-là, nous voulions faire en sorte que le Canada ait toujours la sécurité de l'approvisionnement vital en pétrole et en gaz qui sont si nécessaires dans notre pays. C'était l'objectif de Petro-Canada à l'époque, d'apporter la sécurité au Canada, de le rendre indépendant de n'importe quel autre pays du monde et de l'approvisionner en gaz et en pétrole.

• (1520)

Cette société a aussi été créée, comme nous l'a dit mon collègue aujourd'hui, pour nous permettre de savoir ce qui se passait dans l'industrie. Nous savons que les multinationales qui contrôlent les sociétés pétrolières et gazières dans le monde n'ont pas quelquefois une politique des prix qui reflète les besoins d'une collectivité et d'un pays. Nous nous attendions à cette époque-là à ce que Petro-Canada nous permette de savoir ce qui se passait pour faire en sorte que la politique des prix pour un litre d'essence, un gallon d'essence ou un pied cube de mazout pour nous chauffer, soit toujours tolérable et que tous les Canadiens puissent accepter. C'était une autre raison vitale pour créer PetroCan.

Ce qui constituait l'un des trois principaux éléments du mandat de la société, c'était de doter le Canada d'un mécanisme de contrôle des ressources essentielles, comme le gaz et les ressources énergétiques, mécanisme dont nous avions grandement besoin.

Voilà pour les trois principaux éléments du mandat. Ce mandat était accompagné de cinq objectifs, soit de faire de la prospection et de mettre en valeur de nouvelles sources énergétiques, d'effectuer des travaux de recherche et de développement concernant toutes les sortes de combustibles, d'importer, de produire, de transporter, de distribuer, de raffiner et de commercialiser les hydrocarbures, de produire, de distribuer et de transporter d'autres combustibles, pas seulement ceux disponibles au moment de la création de Petro-Canada en 1975, mais également les nouvelles sources énergétiques que nous découvririons à l'avenir.

Le cinquième objectif de Petro-Canada était d'aider les sociétés canadiennes autres que Petro-Canada à participer à des opérations, de façon à subventionner des projets de recherches ou à contribuer à leur financement, afin que le Canada puisse subvenir à ses besoins dans ce domaine si nécessaire à la viabilité de notre économie pour les années à venir.

Essentiellement, la société Petro-Canada, subventionnée par tous les Canadiens, devait veiller à nos intérêts nationaux dans le secteur énergétique et à la sécurité de notre économie, en période de crise ou de prospérité. À mon avis, elle a failli à la tâche.

En regardant mon collègue en face, je me rappelle avec fierté la création de Petro-Canada en 1975. Nous prélevions alors 2c. le litre de pétrole. . .

M. Epp: Je sais, parce que vous l'avez majoré.

M. Comuzzi: Cela devait absorber le coût d'acquisition de cette ressource indispensable, qui allait nous permettre d'être à tout jamais autosuffisants dans le domaine énergétique.

Naturellement, cette taxe n'était pas populaire, mais à l'époque, nous, les Canadiens de l'ouest du pays, les habitants de Thunder Bay, ceux de l'est du pays, l'avons acceptée avec fierté, parce que nous savions que nous n'aurions plus jamais à vivre le dilemme que nous connaissions à l'époque, quand nous étions incapables d'approvisionner adéquatement le pays et d'offrir à nos concitoyens les produits nécessaires pour chauffer leur maison ou rouler en voiture.

Vu l'immensité de notre territoire et la diversité de notre économie, la société Petro-Canada, tout comme Radio-Canada, Via Rail, les bureaux de poste ruraux et Air Canada, qui sont tous en train d'être abolis ou privatisés par le gouvernement, offre un service essentiel aux Canadiens. Comment pouvons-nous aspirer à être une nation unie sans un service national de transport suffisant, sans une grande politique nationale de communications, sans un gouvernement fédéral fort, sans les outils économiques pour bâtir notre avenir et sans la capacité de veiller à ce que toutes les régions du pays soient traitées de façon équitable, y compris des régions comme la mienne, le nord de l'Ontario, de sorte que le prix de l'essence se maintienne à un niveau assez comparable au prix exigé ailleurs au pays?

Au lieu de vendre Petro-Canada, savez-vous ce que nous devrions faire, ce que le gouvernement devrait faire? Fixer à Petro-Canada un nouvel objectif national, celui de mettre partiellement en valeur les 3,6 milliards de barils de brut léger dont nous connaissons l'existence dans l'ouest du pays, nous devrions l'encourager à se lancer dans des projets de prospection, l'inciter à exploiter nos ressources sous-marines. Tout cela pour bien veiller à ce que nous précisions de nouveau la mission de Petro-Canada et à ce que le Canada subvienne à ses besoins énergétiques.

À l'époque où, au sein du Cabinet, il assumait les fonctions de l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le gouverneur général affirmait que le gouvernement ne pouvait plus compter sur les taxes ou les règlements et qu'il avait déjà usé à l'extrême de ces instruments. Il déclarait: «Il importe au plus haut point que le gouvernement conserve d'une façon ou d'une autre sa participation à Petro-Canada, car cette société est appelée à jouer un rôle déterminant dans l'avenir de notre pays.» Malheureusement, cet homme ne fait plus partie du cabinet.

Le gouvernement persiste à dire que 75 p. 100 de Petro-Canada demeurera la propriété de Canadiens. Pourtant, comme ce sont trois grandes multinationales qui dominent le secteur, y compris deux dont le contrôle est entre les mains de nos amis américains, le gouvernement actuel aura-t-il du mal à déterminer ce que deviendra Petro-Canada, une fois qu'il sera une société privée?

Si le gouvernement persiste dans son projet de privatiser Petro-Canada, société vouée à l'exploitation d'une ressource naturelle vitale, les administrateurs de Petro-Canada déploieront dorénavant leurs efforts non plus à l'avantage de tous les Canadiens, mais uniquement à l'avantage de leurs actionnaires.

Non seulement les Canadiens ont-ils besoin d'une présence symbolique dans ce secteur d'une importance déterminante, mais ils y ont besoin d'une présence physique et concrète. Ils doivent pouvoir jouir de cet avantage marqué qu'ils ont déjà acquis. Petro-Canada devrait continuer à exister, et ses actionnaires devraient tous être Canadiens.

En cette période critique de notre histoire, compte tenu des événements qui surviennent au Moyen-Orient, devrions-nous vraiment songer à nous défaire de Petro-Canada? J'ai déjà établi la liste de ses avoirs. Elle possède près d'un milliard de pieds cubes de gaz naturel. Elle possède 92 milliards de mètres cubes de pétrole brut. Tous ces gisements attendent d'êtres exploités. Devrions-nous songer à vendre Petro-Canada quand la valeur de ses avoirs augmente de jour en jour? À la question de savoir si c'est une sage décision commerciale de vendre Petro-Canada aujourd'hui, je réponds non.

Toutes les entreprises de chez nous dont les avoirs augmentent de valeur aussi rapidement que ceux-ci devraient les conserver et en profiter à plein au lieu de s'en défaire à vil prix.

En 1984, le gouvernement a modifié le mandat de Petro-Canada et, lui ayant donné une vocation commerciale, s'en est servi comme d'une entreprise ordinaire au lieu d'un instrument d'intérêt public. Il lui a donné le pouvoir, si elle l'estimait dans son intérêt, de se départir de certains avoirs et de se comporter comme une entreprise privée. Dès lors, elle s'est comportée comme une entreprise privée. Elle s'est portée acquéreur de 1 500 points de vente, a mis à pied 1 000 travailleurs et a entrepris des travaux de prospection pétrolière à l'étranger, ce qui va bien au-delà du mandat que Petro-Canada s'était vu confier au moment de sa création en 1975.

Maintenant, le gouvernement déclare que, puisque Petro-Canada se comporte comme une société privée, mieux vaut en faire une société privée et la privatiser.

Nous estimons au contraire qu'il vaudrait mieux redonner à Petro–Canada sa vocation nationale, compte tenu surtout de la conjoncture internationale actuelle. Ce sont les actionnaires qui souffriront le plus de la privatisation de Petro–Canada, j'entends par là les Canadiens qui ont investi dans cette entreprise magnifique et puissante. Le gouvernement ne devrait pas escroquer les contribuables canadiens qui ont investi dans Petro–Canada.

Les contribuables de notre pays ont en effet investi plus de 4 milliards de dollars dans cette entreprise. À titre d'actionnaires, en fin de compte, ils n'ont pas été consultés pour savoir s'ils voulaient se défaire de cette entreprise. Pourtant, dans toutes les sociétés, sauf peut–être les sociétés d'État, ce sont les actionnaires qui ont le droit de décider en fin de compte. On les prive d'un droit fondamental en tant qu'actionnaires de la société.

• (1530)

Petro–Canada, une fois privatisée, servira uniquement les intérêts des actionnaires à la recherche de profits, recherche qui risque de primer sur toute autre considération, y compris la nécessité pour le Canada de devenir autosuffisant, de continuer de trouver des moyens de réaliser des économies d'énergie, de garantir la sécurité des approvisionnements, non seulement aujourd'hui, mais également dans les années à venir.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, et j'invite le député d'en face à prêter une attention particulière à mes propos, que, lors du débat sur le libre–échange, la question de la vente de nos ressources énergétiques à nos voisins du Sud a été l'un des points dominants des discussions. Autrement dit, et je crois que je me souviens assez bien des faits, le Canada devait continuer de vendre ses ressources et ses approvisionnements d'énergie aux États–Unis, de continuer de les approvisionner comme dans le passé, et de leur vendre l'énergie au même prix qu'avant, quelles que soient les hausses de prix pratiquées au Canada. Je me demande s'il est sage maintenant compte tenu de l'entente conclue le 1er janvier 1989, de vouloir vendre cette ressource vitale alors que nous avons déjà promis de faire bénéficier les États–Unis de tout projet futur de mise en valeur de nos ressources énergétiques.

On nous dit que l'on doit vendre Petro–Canada sous prétexte que des sommes énormes doivent être injectées dans la société, soit 500 millions de dollars ou quelque chose du genre. Je tiens à signaler que la valeur des ressources souterraines de cette société a augmenté depuis deux ou trois mois, c'est–à–dire depuis que la crise du Golfe a pris de l'ampleur. La valeur des ressources souterraines s'est accrue de plus de 500 millions de dollars, somme dont la société a besoin pour continuer ses activités de prospection en vue de développer de nouveaux champs de pétrole et de gaz naturel.

Je ne crois pas que la raison fondamentale pour laquelle le gouvernement a décidé de se défaire de Petro–Canada ne soit encore valable étant donné que la valeur des réserves souterraines a beaucoup augmenté depuis deux ou trois mois et que la situation a donc changé depuis que le gouvernement a décidé de vendre ces réserves.

Je sais que le temps dont je disposais tire à sa fin. Permettez–moi de terminer mon discours de la même façon que je l'ai commencé, c'est–à–dire en donnant une brève description de ce qu'est Petro–Canada aujourd'hui. C'est une société canadienne vitale et prospère qui comprend l'importance d'économiser l'énergie. Elle possède ses avoirs au nom de tous les Canadiens.

Comme le *Citizen* l'a dit: «Vendre Petro–Canada aujourd'hui, c'est vendre une ressource vitale au mauvais moment.» Le gouvernement vend cette société d'État pour les mauvaises raisons, et il la vend certainement au mauvais prix étant donné la hausse de la valeur des réserves souterraines. C'est une mauvaise décision que de vendre Petro–Canada aujourd'hui au détriment de tous les Canadiens et de compromettre ainsi notre indépendance énergétique.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, nous avons tous été impressionnés par la profondeur des connaissances et de l'engagement du dernier député.

À son avis, le gouvernement cherche–t–il à vendre uniquement les sociétés d'État qui rapportent aux contribuables et qui font rentrer de l'argent dans nos coffres, et également celles qui peuvent le faire à l'avenir, comme c'est le cas pour Petro–Canada, au moment où les prix de l'énergie sont à la hausse? Le gouvernement est–il en train de vendre toutes celles qui réussissent, gardant pour les Canadiens uniquement celles qui n'ont pas d'avenir?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie le député de Willowdale de sa question.

Permettez–moi de commencer par établir une analogie entre la privatisation de Petro–Canada et celle de l'aérogare 3 de l'aéroport international Pearson. Nous savons

tous que, depuis plusieurs années, l'aéroport réalise des bénéfices qui se situent entre 85 et 105 millions de dollars par an. Cet argent était versé au Trésor, comme les impôts de tous les contribuables.

Maintenant, après avoir privatisé l'aérogare 3, le gouvernement a conservé une centaine de millions de bénéfices et a laissé un investisseur privé récolter 50 à 60 millions qui auraient dû être versés au Trésor et qui serviront maintenant à rembourser le prix d'achat de l'aérogare 3 et à d'autres fins.

Nous sommes en présence de la même situation dans le cas de la vente de Petro–Canada à des gens autres que les contribuables canadiens. Petro–Canada possède d'énormes quantités de ressources. J'en ai déjà parlé et je ne reviendrai donc pas là–dessus. À part cela, elle réalise des bénéfices de près de 100 millions de dollars par an sans coûter un cent aux contribuables canadiens. En vendant la société, le gouvernement ne fait que priver le Trésor de ces 100 millions de bénéfices que Petro–Canada réalisait tous les ans. Cet argent ira maintenant au secteur privé.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai moi aussi été très heureuse d'écouter l'intervention de mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon, au sujet d'un projet de loi aussi important que celui–ci.

Le député a mentionné de nombreux aspects importants de la privatisation de Petro–Canada, mais il y en a un qui m'intéresse particulièrement. Si vous vous en souvenez, au cours de la négociation de l'Accord de libre–échange, nos amis et cousins les Américains se sont aperçus de l'importance de l'énergie, en tant que ressource stratégique. Ils ont donc veillé à ce que l'Accord assure la sécurité de l'approvisionnement énergétique des habitants des États–Unis.

Or l'une des raisons de la création d'une société pétrolière nationale au Canada était d'assurer la stabilité de nos approvisionnements dans un secteur qui connaît beaucoup de fluctuations.

Si le gouvernement fait adopter le projet de loi à l'étude et vend Petro–Canada au secteur privé, le député ne convient–il pas avec moi que ce serait une mesure régressive, une mesure qui nous ferait reculer en nous exposant à des pénuries d'énergie à l'avenir?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir posé la question car c'est une chose dont j'aurais dû traiter dans mon discours initial.

Voici ce qui se passera essentiellement. Lorsque nous l'aurons vendue sur le marché privé, ce qui est exactement ce que nous ferons, Petro–Canada deviendra Petro–Canada Inc., ou Petro–Canada Ltée, et appartiendra aux actionnaires. La société sera dirigée par un conseil d'administration. Elle aura un chef de la direction, tout comme General Motors, Ford, Chrysler, et les autres firmes du genre. Tout comme Air Canada maintenant.

La société vendra son produit, en tant qu'entreprise privée, à quiconque lui en donnera le meilleur prix. C'est l'essence même des affaires, de maximiser les profits. Cela voudra tout simplement dire que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre le député mais. . .

[*Français*]

Je m'excuse, messieurs, mais il y a deux débats dans cette Chambre? La Présidence demande donc votre collaboration. Vous m'empêchez d'écouter l'intervention de l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon. Je redonne donc la parole à l'honorable député.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Richelieu sur un recours au Règlement.

M. Plamondon: Vu qu'il y avait deux débats, monsieur le Président, vous auriez dû choisir de donner la parole au débat le plus intéressant, et je suis certain que celui–ci vous aurait plu énormément.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député a trop d'expérience parlementaire pour savoir qu'il ne s'agissait pas là d'un recours au Règlement. La parole est à l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Comuzzi: Monsieur le Président, avec tout cela j'en ai presque oublié la question qu'a posée mon ami.

Permettez-moi toutefois de dire que la nouvelle compagnie va s'efforcer le plus possible de vendre et, si les Canadiens ne peuvent payer le prix, alors nous ne serons plus autosuffisants en ce qui a trait à nos besoins énergétiques. Le fait même de ne pas être autosuffisants nous place précisément, pour employer votre expression, dans une position régressive.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, il me semble incroyable, alors que les bénéfices de cette entreprise correspondent à plus de 12 p. 100 de ses capitaux propres, que le gouvernement estime que c'est une bonne mesure de gestion que de la liquider. Si le gouvernement retire 1 milliard de dollars de la vente des actions, alors qu'il pourrait réaliser 120 millions de dollars en dividendes, ne vaudrait-il pas mieux garder ces dividendes pour réduire le déficit et la dette, plutôt que de liquider la société? À mon avis, compte tenu de la hausse des prix de l'énergie ainsi que des possibilités de profits dans un monde où cette denrée se fait rare, une telle mesure constitue une opération de gestion tout simplement stupide.

Monsieur le Président, l'un des problèmes est évidemment la règle selon laquelle personne ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions de cette compagnie. Dans le passé, les avocats ont trouvé des façons de contourner de telles règles. Le député de Thunder Bay—Nipigon pourrait-il faire des observations concernant ces deux propositions?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Willowdale de m'avoir posé ces deux questions. Il faudrait peut-être que je réponde à la deuxième pour commencer car j'ai toujours trouvé qu'il était bien meilleur avocat que moi. Il n'ignore pas qu'on peut s'y prendre de bien des façons pour contourner la règle des 10 p. 100.

Je vous donne l'exemple dont que nous avons sous les yeux. En fin de semaine, nous avons appris qu'un financier de la côte ouest des États-Unis avait acheté un peu moins de 9,8 ou 9,6 p. 100 des parts de la société Chrysler. Cela ne semble pas une part énorme. Son acquisition lui assure une place au conseil d'administration où il aura une forte influence. Il contrarie considérablement la société, qui a déjà à ce sujet eu plusieurs réunions dont des revues des affaires de ce pays ont fait état.

Une part de 10 p. 100 d'une entreprise entre les mains d'une seule personne peut donc représenter une mainmise considérable, compte tenu que tous et chacun de ces biens appartiennent en ce moment à tous les Canadiens. Quoi que fasse le gouvernement, il faudrait conserver chacun des biens qui concernent la production d'énergie au Canada. Il faudrait les conserver pour le bien de tous les Canadiens, sans qu'il faille passer par une réunion d'administrateurs ou d'actionnaires. Tous les Canadiens sont propriétaires de cette entreprise et ils devraient le rester.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens après mon collègue et ami d'en face, même si nous ne sommes pas d'accord sur certains points relatifs à Petro-Canada. Je le remercie d'avoir précisé en conclusion qu'à son avis, les actions en question devaient être détenues par l'actionnaire. Je lui rappelle qu'en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, je suis l'actionnaire en question, et j'apprécie toujours vivement la confiance que nos vis-à-vis ont en moi.

Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à la Chambre dans le cadre du débat en troisième lecture sur le projet de loi C-84, la Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada. Alors que nous examinons cette mesure aujourd'hui, il y a manifestement une divergence d'opinions entre nos vis-à-vis et les ministériels au sujet de l'objectif de ce projet de loi.

J'aurais pensé qu'un certain nombre de nos collègues libéraux auraient compris qu'il était sage de faire en sorte que Petro-Canada. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît!

Je demande au ministre de bien vouloir m'excuser de l'avoir interrompu.

[*Français*]

Je demanderais la collaboration des députés pour qu'il n'y ait pas dans la Chambre deux ou trois cercles de discussion. Et connaissant la gentillesse et la courtoisie de mes honorables collègues, je suis certain qu'ils feront tout leur possible pour nous permettre d'entendre le discours de l'honorable ministre.

La parole est à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[*Traduction*]

M. Epp: Monsieur le Président, je tiens à signaler à mes collègues libéraux d'en face qu'il est essentiel à ce stade-ci qu'une société comme Petro-Canada ait accès aux marchés financiers. Cet accès n'est que limité.

J'étais ici en 1975 lors de la création de Petro-Canada. Loin des raisons invoquées par mon collègue cet après-midi dans son discours, on a créé cette société pour des raisons bien précises.

Il y avait tout d'abord la crainte que nous avions dans le monde occidental à la suite du premier choc pétrolier de 1973-1974. Au Canada, nous n'avons pas connu les files d'attente aux stations-service contrairement à nos voisins du Sud et cela s'explique par les mesures que nous avions mises en oeuvre pour assurer la sécurité de nos approvisionnements avant même la création de Petro-Canada. Les Américains ont connu des files d'attente, mais pas les Canadiens, et ce, avant la création de Petro-Canada et après. Ainsi, en toute franchise, ce n'est pas grâce à Petro-Canada que nous avons pu être épargnés.

Il y avait ensuite une raison politique. Mon collègue et moi-même menons une carrière publique depuis quelque temps déjà, que ce soit à Ottawa ou dans nos localités. Au moment où nous débattions de Petro-Canada, le gouvernement libéral cherchait à survivre politiquement. Je me rappelle qu'en 1972, lorsque j'ai été élu dans cette enceinte, les libéraux avaient une majorité de deux sièges sur les conservateurs. En fait, la différence n'était que de 23 voix pour deux sièges, un point c'est tout.

Je me rappelle des réunions qui ont eu lieu en coulisses entre les représentants du gouvernement minoritaire libéral de l'époque et ceux du parti dirigé principalement par mon collègue et ami de Winnipeg-Nord, qui est actuellement greffier honoraire, M. Knowles. À ce moment-là, un des prix à payer pour la survie, c'était la création de Petro-Canada. La société est issue de cette période.

En fait, la controverse ne venait pas du fait que nous avions besoin de Petro-Canada. Je me souviens d'une conversation que j'ai eue alors avec mes collègues libéraux qui étaient personnellement fortement opposés à la création de Petro-Canada et qui avaient l'impression d'être pris en otages par le NPD, qui détenait, à ce moment, l'équilibre des partis à la Chambre. Voilà le contexte dans lequel est apparue Petro-Canada.

Si l'on rappelle le passé de Petro-Canada, surtout au cours des années 70, on constate que cette société soulevait la controverse, pas parce qu'elle existait, mais parce qu'elle opérait souvent sur les marchés pétroliers. Tout en appartenant au secteur public, elle faisait des acquisitions et faisait ce qu'on qualifiait alors des achats d'État à État, d'une manière très douteuse.

• (1550)

Je me permets de rappeler deux exemples aux députés. Le premier était l'achat de Petrofina. Encore aujourd'hui, le gouvernement paie un prix politique à cause de la manière dont nous avons traité Petrofina, parce que, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons déclaré que nous voulions rendre publics tout renseignement sur cette affaire, mais nous nous sommes aperçus au Cabinet que nous ne pouvions communiquer ces renseignements au vérificateur général, les renseignements confidentiels des gouvernements antérieurs et du Cabinet ne pouvant être divulgués. Je le regrette encore aujourd'hui, en raison du tort injuste qu'a subi une société que, à titre de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je suis responsable. Nous ne sommes pas encore parvenus à éclaircir la question de Petrofina dans l'esprit du public.

Je pense que les députés d'en face, comme moi, se demandent comment nous pouvons communiquer à la population ce genre de renseignements publics qui leur appartient; c'est une question que nous n'avons pu résoudre. Je le regrette. J'aurais voulu qu'il en soit autrement.

En second lieu, la société Petro-Canada a déjà fait un achat d'État à État avec la société d'État mexicaine Pemex. À propos, Pemex est toujours une société d'État, mais il est intéressant de voir comment le gouvernement mexicain est en train de transformer ces jours-ci le rôle de cette société de sorte qu'elle devienne plus concurrentielle et que le Mexique devienne plus concurrentiel sur le marché du pétrole et du gaz. J'y reviendrai un autre jour.

En fait, nous avons perdu beaucoup d'argent dans ce marché d'État à État que nous avons conclu avec la pétrolière Pemex. Les collègues qui m'entourent comprennent cela. Il y a des hauts et des bas. C'est la vie, en affaires comme ailleurs. Je comprends cela et je sais que mon collègue d'en face le comprend aussi. Toutefois, comme la société Petro-Canada était alors dans l'arène publique et que les feux des projecteurs étaient très nettement braqués sur elle, on s'est demandé pourquoi

cette société avait fait cet achat, ou si c'était parce qu'elle était tellement axée sur les intérêts du gouvernement qu'elle n'avait pas pu, en fait, répondre aux forces du marché et protéger les actionnaires que constituent dans leur ensemble les contribuables canadiens. Voilà ce qui s'est produit.

Je dirai à mon collègue d'en face que la société Petro-Canada était considérée comme l'instrument de la politique gouvernementale. J'accepte cela. Toutefois, comme on l'a aussi dit, elle a reçu un mandat commercial en 1985, soit sous la direction du gouvernement actuel. La structure et la situation financière actuelles de la société reflètent le mandat et le plan de développement de ses premières années.

Je crois qu'il importe de signaler que l'avenir de Petro-Canada sera, dans une large mesure, lié à sa capacité d'accéder au financement dont elle aura besoin pour tirer parti des possibilités d'expansion commerciale qui s'offriront à elle. L'accès au capital pourra être très limité, d'après moi. Où Petro-Canada va-t-elle chercher les capitaux dont elle a besoin actuellement? Dans les crédits que nous votons ici-même. C'est ainsi qu'elle se finance, au moyen des crédits que lui vote le Parlement, notamment lorsque nous demandons aux contribuables canadiens d'investir davantage dans cette société. C'est un de ses moyens de financement, à l'heure actuelle.

Deuxièmement, Petro-Canada peut réaliser des bénéfices. Cette année, elle a réalisé des bénéfices d'environ 86 millions de dollars. En toute humilité, il me fait plaisir d'avouer que c'est depuis que j'en suis responsable que cette société réalise des bénéfices.

M. Peterson: Continue, Jake, continue!

M. Bouchard (Roberval): Jim, il sait ce qu'il fera dans le secteur privé.

M. Epp: Je sais précisément, monsieur le Président, que personne ici n'oserait investir dans cette société, à voir les bénéfices qu'on y réalise par rapport au capital investi pour réaliser ces bénéfices.

M. Peterson: Alors pourquoi comptez-vous que les Canadiens vont le faire?

M. Epp: J'y viendrai, Jim, et j'aimerais bien que vous investissiez, vous aussi.

C'est le deuxième moyen d'aller chercher les capitaux dont une entreprise a besoin.

Troisièmement, l'accès au marché financier, dans le cas de Petro-Canada, sera régi par les mêmes critères que tout autre type d'investissement.

Pour répondre à mon collègue de Willowdale, je crois que Petro-Canada sera une entreprise dans laquelle les Canadiens voudront investir.

Il y a une autre chose que je dis depuis longtemps, aussi bien lorsque j'étais dans l'opposition que maintenant au pouvoir, sur la question de savoir pourquoi le degré de propriété étrangère est si élevé au Canada comparativement aux États-Unis, entre autres. Ce ne sont peut-être pas des propos qui conviennent de la part d'un ministre, mais je me suis demandé comment nous pourrions modifier la législation fiscale de manière que les cols bleus, les Canadiens moyens, puissent investir dans l'industrie canadienne tout comme les Canadiens à revenu élevé. Pourquoi les Américains à revenu moyen investissent-ils beaucoup plus dans l'industrie américaine que ne le font les Canadiens moyens au Canada?

D'accord, il y a les régimes de retraite individuels aussi bien que les régimes de pension de l'État. Je le comprends. Quand nous examinons pourquoi les Canadiens n'investissent pas davantage dans l'industrie canadienne et comment ils pourraient devenir propriétaires du pays, il faut entre autres choses voir comment nous pourrions modifier notre législation fiscale de manière que les Canadiens à revenu moyen décident d'investir, prennent des risques et tirent profit du marché. Nous avons des leçons à apprendre à cet égard. C'est une observation valable quand on se demande comment accroître le degré de propriété des Canadiens dans l'industrie canadienne.

Pour en revenir à Petro-Canada et à la politique du gouvernement, nous avons manifestement compté davantage sur les marchés compétitifs pour les décisions concernant l'offre et la demande d'énergie, l'établissement des prix et le commerce. Nous considérons que les prix compétitifs donnent les signaux les plus appropriés et les plus efficaces aux investisseurs et aux consommateurs. L'expérience a montré aux Canadiens qu'il est préférable de laisser agir les forces du marché, tant sur le plan économique que dans le domaine des relations fédérales-provinciales, que d'adopter des politiques qui mettent beaucoup l'accent sur la réglementation et l'intervention du gouvernement.

Mon collègue d'en face a soulevé un point intéressant. Il a dit que nous devions nous assurer d'avoir la mainmise sur le secteur pétrolier et gazier, car c'est une «ressource stratégique». Je présume que c'est en partie parce que je viens des Prairies que c'est une question très importante à mes yeux.

Au moment de la Confédération, seulement trois provinces n'ont pas été jugées dignes de posséder des ressources naturelles. L'une d'elles était le Manitoba, ma province. Lorsqu'elle est entrée dans la Confédération en 1870, elle n'a pas été jugée digne de posséder des ressources. En fait, c'est seulement cette année qu'elle en est devenue propriétaire pour une période aussi longue qu'elle en a été privée, c'est-à-dire 60 ans.

Lorsque l'Alberta et la Saskachewan sont entrées dans la Confédération en 1905, elles ont été soumises à la même restriction que le Manitoba l'avait été depuis 1870. En examinant le Programme énergétique national, je suis absolument convaincu que je n'avais pas eu simplement une réaction viscérale face à ce programme; c'était également une réaction face à la philosophie sous-jacente voulant que, dans certains domaines de propriété, les provinces des Prairies n'allaient pas agir dans l'intérêt national.

Je pense que cette accusation n'a jamais été justifiée et qu'elle est fausse à tous points de vue. Nous avons toujours agi dans l'intérêt national. Nous avons demandé qu'on donne à cette ressource naturelle le même genre de mécanisme d'établissement des prix, le même genre d'approche du marché qu'à tout autre produit. C'est ce que nous avons demandé.

• (1600)

Je me rappelle l'apogée du Programme énergétique national—je ne répéterai pas les slogans des autocollants. Mes collègues d'en face les connaissent. Les relations fédérales-provinciales se sont-elles alors améliorées? Non. Les Canadiens de l'Ouest et les autres Canadiens se sont-ils mieux compris? Non. Jusqu'à maintenant, nous pouvons encore nous rendre dans certaines régions du pays où des gens nous rappelleront cette période. Nous ne voulons certes pas revivre cela.

Je me souviens—je devrais peut-être jeter mes notes—qu'en 1979, pendant le peu de temps que j'ai passé comme ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, responsable de l'énergie au nord du 60e parallèle, j'ai écrit aux deux gouvernements des territoires pour leur dire que je m'attendais à ce qu'ils agissent comme si le principe du gouvernement responsable avait été adopté. Par la suite on l'a appelée la lettre Epp et elle n'a toujours pas été annulée. Venant des Prairies, j'étais d'avis que les gens vivant au nord du 60e étaient tout aussi capables de se gouverner que les gens au sud du 60e.

Je me rappelle qu'un prédécesseur, un ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, me disait: «Jake, sur le plan constitutionnel tu as peut-être raison, mais rappelle-toi que les ressources naturelles, et en particulier le pétrole et le gaz, appartiennent à l'Ontario.» Je lui ai dit: «Tu veux dire au Canada.» Et lui de dire: «Non, non, c'est l'atout que nous avons en réserve contre l'Ouest.» C'est en fin de compte une autre des choses qui me motivent dans le cas de Petro-Canada.

Je peux dire à mes collègues avec toute la charité que j'ai qu'il y a plus qu'une simple question de principe dans la décision de privatiser ou de ne pas privatiser une société. La vraie question est de savoir comment nous mettons en valeur nos ressources pour le bien du Canada? Comment augmentons-nous nos réserves?

Regardez de combien nos réserves ont augmenté après l'adoption du Programme énergétique national. Savez-vous ce qui se passait avec nos réserves? S'il était impossible d'en profiter financièrement, on jugeait préférable de les laisser dans le sol. Et c'est ce qui fut fait.

Aujourd'hui, mes collègues ont mentionné les réserves que nous avons en pétrole et en gaz. En dépit du fait que dans le bassin sédimentaire de l'Ouest on perd environ 1,1 p. 100, selon mes statistiques, notre production au cours des 12 derniers mois a été inférieure aux prévisions. Nous savons que nous devons augmenter notre production de pétrole lourd, et c'est la raison de Lloydminster. Nous savons que nous devons exploiter le gisement de la côte est, et c'est pour cela que nous avons Hibernia, Terra Nova, Ben Nevis et cette année, espérons-le, Cohasset-Panuke. Voilà pourquoi nous avons construit le gazoduc de l'île de Vancouver. Nous avons aussi modifié la politique énergétique concernant l'Office national de l'énergie, de façon à pouvoir obtenir des permis d'exportation et à acheminer le gaz dans le nord-est des États-Unis, par exemple, en Californie ou dans le Midwest, en passant par Emerson. Voilà pourquoi, lorsque j'observe les mouvements de trésorerie, je sais que nous avons plus d'énergie. C'est ce qui a toujours été le moteur de l'industrie. Toujours.

J'étais présent lors de la réactivation du projet Leduc I, non pas en 1947, mais l'an dernier. Soit dit en passant, le premier projet est maintenant digne de faire l'objet d'une exposition dans un musée. Il y avait donc là un homme qui se trouvait à Leduc en 1947, un foreur de la Saskatchewan qui était à l'époque un jeune ouvrier ne connaissant absolument rien à l'exploitation pétrolière. Il savait toutefois forer des puits pour dénicher des points d'eau. Voici ce qu'il a déclaré: «Nous avons réussi. Nous avons créé une nouvelle industrie. Nous avons réussi parce que nous avons cru au projet et que nous n'avons pas eu besoin du gouvernement; nous savions que les Canadiens nous épauleraient.»

Comme Petro-Canada est suffisamment mûre aujourd'hui pour composer avec les contrôles et les conditions de l'industrie, je pense qu'elle devrait être privatisée. Les Canadiens devraient investir dans cette société car ils peuvent en être fiers. Mais ce qui importe surtout, c'est qu'en faisant de tels investissements, les Canadiens

protégeront leurs ressources énergétiques beaucoup plus que si la société restait entre les mains d'un quelconque ministre de l'Énergie.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour ce qu'il vient de nous raconter de son expérience dans le domaine énergétique au Canada. Si je puis me permettre une observation—et je ne suis pas certain d'avoir une question, mais nous en sommes aux questions et observations—je dirai que la réaction aux déclarations que j'ai faites et la réaction aux déclarations du ministre de l'Énergie nous donnent une leçon capitale sur le fonctionnement de la Chambre. Des deux côtés de la Chambre, l'intérêt des Canadiens est primordial. Parfois, les divergences d'opinion ne sont attribuables qu'à une différence entre les méthodes préconisées pour atteindre un but, mais le but, c'est toujours l'intérêt des Canadiens. Je remercie mon ami le ministre de m'avoir fait remarquer cela.

J'ai une autre observation. Le ministre a parlé de 1975, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci et que les libéraux mettaient Petro-Canada sur pied. Je ne sais trop s'il est tellement plus âgé que moi ou si c'est simplement que je suis arrivé tard à la Chambre, mais je lui donne le bénéfice du doute et je dirai qu'à cette époque, j'étais un citoyen intéressé aux affaires gouvernementales pendant que lui participait déjà à ces affaires. Puisque nous sommes du même groupe d'âge, je ne m'étendrai pas sur le sujet.

Le ministre a parlé de Petrofina. J'ai alors pensé qu'au moment même où le gouvernement du Canada faisait l'acquisition de Petrofina, un autre gouvernement, celui de l'Ontario, dirigé par Bill Davis, faisait l'acquisition de Sun Oil. Je me demande si, à cette époque, la critique adressée aux libéraux qui faisaient l'acquisition de Petrofina n'aurait pas pu être aussi adressée au gouvernement conservateur de l'Ontario? Peut-être le ministre qui sait tant de choses sur l'histoire du domaine énergétique au Canada pourrait commenter.

M. Epp: Monsieur le Président, le député est bien bon. Comme je l'ai déjà dit, l'un de mes mentors à la Chambre a été un de ses prédécesseurs. Je parle de Bob Andras. Nous étions de bons amis, lui et moi. J'ai toujours considéré que sa contribution aux affaires publiques et la façon avec laquelle il s'était acquitté de ses responsabilités étaient un exemple pour la Chambre. Il s'est probablement gardé de ces prises de position hautement partisanes que nous déplorons parfois à la Chambre. Je vais vous dire pourquoi j'avais tant de mal à le critiquer. C'est parce que lui et moi avions travaillé naguère dans l'industrie de l'automobile. Nous avions tous deux été vendeurs d'automobiles et on dit qu'il reste toujours une certaine affinité entre vendeurs d'automobiles.

Revenons à la question du député. C'est vrai qu'on a entendu le même genre de critiques quand le gouvernement de l'Ontario a acheté Sun Oil à l'époque. D'ailleurs, le député se souviendra qu'on avait investi également à l'époque dans la société Suncor qui exploitait les sables bitumineux dans le nord-est de l'Alberta. Il y a eu aussi des discussions lorsque le gouvernement s'est retiré du projet OSLO qu'il avait conçu, mais qu'il ne voulait plus financer davantage. On espérait que le gouvernement de l'Ontario prendrait la relève.

Il sera intéressant de voir ce que le gouvernement actuel de cette province fera car il croit à la propriété publique, et comme il a beaucoup d'argent à ce que je vois, il pourrait songer à investir dans le projet OSLO. Nous attendrons pour voir s'il s'inspira de la politique du gouvernement Davis à l'époque en ce qui concerne les investissements dans l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta.

• (1610)

Je dois aussi mentionner qu'à l'époque de la création de Petro-Canada, on avait amené les Canadiens à croire que cette société garderait le prix de l'essence à un bas niveau. Je crois que bien des Canadiens croyaient vraiment que ce serait le cas.

À l'époque, nous avions les sept soeurs, et nous avons maintenant les trois frères. En fait, Petro-Canada a haussé les prix. Le député a fait valoir ce point. Ce furent d'abord deux cents, puis quatre cents le litre. Quel que soit le poste d'essence où l'on s'approvisionnait, on a payé quatre cents de plus le litre, pendant toutes ces années, pour financer les acquisitions que Petro-Canada faisait. C'est faux de dire que Petro-Canada a baissé les prix. Elle a peut-être laissé une fausse impression, mais en réalité, elle a haussé les prix.

Mon deuxième point porte sur la tarification. En tant que ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je suis en mesure, grâce à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, de faire exactement ce que Petro-Canada aurait dû être en mesure de faire, dans l'esprit des gens. Mais je crois que, parce qu'elle était un élément du marché, parce qu'elle tentait d'accroître sa part du marché, elle n'a jamais eu les moyens de s'imposer le genre de discipline que l'agence de surveillance peut faire elle-même. Donc, même à cet égard, je ne crois pas que

Petro-Canada ait joué, ou qu'elle pourrait jouer, même une partie du rôle que certains attendaient d'elle.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les observations qu'a faites le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et j'aimerais simplement lui faire part de certains commentaires tirés de lettres que m'ont fait parvenir des habitants non seulement de ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, mais de toutes les régions du pays.

À mon avis, les Canadiens ne considéraient pas la société Petro-Canada simplement comme un organisme devant maintenir le prix du pétrole à un bas niveau. En fait, ils étaient plutôt fiers de voir que le Canada jouait un rôle important dans leur destinée, dans la vente au détail et le raffinage des produits du pétrole. Ils s'attendaient peut-être à ce que Petro-Canada se lance dans d'autres initiatives, comme le recyclage du pétrole, la recherche et la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie grâce aux profits enregistrés. Avec la création de Petro-Canada, les Canadiens ont eu l'impression, je crois, de posséder une partie du secteur pétrolier au lieu d'en céder le contrôle à de grandes multinationales. En tant que contribuables, les Canadiens avaient l'impression de posséder et de contrôler cette société conçue et gérée de façon à servir leurs intérêts.

Mes félicitations au ministre, si c'est à lui que nous devons les 86 millions de dollars de bénéfices que Petro-Canada enregistre de nos jours. Mais voilà, les gens se demandent pourquoi le gouvernement veut vendre une société qui se tire bien d'affaires, qui enregistre des profits, alors que le Canada cherche des façons de résorber le déficit et de réduire la dette nationale. Pourquoi vendre une société rentable qui fait la fierté des Canadiens depuis peu? Pourquoi le gouvernement veut-il vendre Petro-Canada maintenant?

M. Epp: Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref.

Le député a invoqué l'argument que, certes, il y avait des gens qui étaient fiers de Petro-Canada. Ils ont pu aussi, je pense, le montrer dans la manière où ils se sont servis du slogan publicitaire «Fêtons la flamme.»

Les 86 millions de dollars de bénéfices dont j'ai parlé, bien que cela soit très peu comparé aux capitaux investis, soient loins de suffire pour le genre d'expansion dont Petro-Canada a besoin. Nous avons besoin peut-être de 400 millions de dollars minimum si nous vendons à découvert, et peut-être de 500 ou de 600 millions de dollars. Aussi, les 86 millions de dollars sont loin d'être suffisants, si Petro-Canada doit exercer le genre de mandat qu'a cette société maintenant.

Le député a invoqué un argument valable en ce qui concerne la propriété canadienne. J'ai essayé d'expliquer au moins mon opinion personnelle en ce qui concerne les investissements. J'aimerais voir les Canadiens moyens investir dans l'industrie de notre pays et, très franchement, j'aimerais voir certains changements dans les lois fiscales.

C'est la raison pour laquelle il y a une disposition dans ce projet de loi qui stipule que pas plus de 25 p. 100 de cette société ne peut appartenir à des étrangers, en fait, elle peut être vendue entièrement à des Canadiens. Et même si une proportion maximum de 25 p. 100 était détenue par des étrangers, cela changerait la propriété canadienne d'environ 1,6 p. 100, si l'industrie pétrolière et gazière canadienne ne connaissait aucune croissance. S'il y avait une croissance, en fait ce pourcentage de 1,6 p. 100 diminuerait. À mon avis, à cet égard, nous avons essayé de protéger dans la mesure du possible les intérêts des Canadiens comme en témoignent certaines des questions mêmes que le député a mentionnées. Je pense que où nous divergeons d'opinion c'est sur la valeur de la propriété publique par rapport à celle de la propriété privée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant d'ordonner la reprise du débat, et en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement. Le député de Drummond (M. Guilbault)—L'industrie du textile; la députée de Halifax (M^me^ Clancy)—Air Canada; et le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—L'entente sur les forces conventionnelles en Europe.

Aujourd'hui, peu avant que la Chambre ne suspende ses travaux pour le déjeuner, le député de Nickel Belt a proposé un amendement à la motion tendant à la troisième lecture du projet de loi C-84. À ce moment-là, la Présidence a demandé à réfléchir à cette proposition d'amendement. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision concernant sa recevabilité.

L'amendement visait à saisir le comité législatif du projet de loi et à lui enjoindre d'y ajouter une nouvelle disposition portant que le projet de loi ne devrait entrer en vigueur que dans cinq ans à compter de la date de son adoption.

J'invite les députés à se reporter au commentaire 804 de Beauchesne, Cinquième édition, qui traite des amendements proposés à l'étape de la troisième lecture. Le commentaire en question précise que les propositions. . .

...ne doivent pas exiger la signification à un comité d'une instruction impérative.

Or, comme c'est précisément là l'objectif de cette proposition d'amendement, je dois la juger irrecevable. Reprise du débat. Le député de Scarborough–Ouest.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours prononcé ce matin par le ministre d'État responsable de la privatisation, de même que les propos formulés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est intéressant de noter que les deux ministres nous ont fait l'historique de la société Petro–Canada.

C'était d'autant plus intéressant que jeudi dernier, j'ai organisé dans ma circonscription une tribune sur la question de la privatisation de Petro–Canada en particulier. Les participants m'ont expliqué les circonstances qui ont amené la création de Petro–Canada.

Malheureusement, je n'étais pas député à ce moment-là. Je terminais mes études de droit. Si je me souviens bien des faits, Petro–Canada a été créée à une époque où les Canadiens se sont aperçus qu'ils n'étaient pas propriétaires de leurs ressources naturelles, que, en fait, la plupart de nos ressources naturelles, et surtout pétrolières, étaient sous le contrôle de multinationales situées ailleurs qu'au Canada.

Au moment où nous avons fait cette constatation bouleversante, les pays arabes ont décrété leur premier embargo pétrolier. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, qu'à l'époque, le président des États–Unis, M. Nixon, avait promis que les États–Unis parviendraient à l'autosuffisance énergétique. Il avait réduit la limite de vitesse sur les autoroutes à 55 milles à l'heure, et institué d'autres mesures draconiennes. Nous, de ce côté–ci de la frontière, étions tout aussi inquiets de nous retrouver à la merci de pays étrangers. Si je ne m'abuse, ce son bien les deux facteurs qui nous ont incité à créer la société Petro–Canada. Une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de représenter le logo de la société Petro–Canada avec la moitié du drapeau canadien, c'est que nous voulions avoir l'impression que nous faisions quelque chose pour le Canada, que nous rendions service à notre pays, que nous faisions quelque chose dans notre intérêt chaque fois que nous faisions le plein d'essence chez un détaillant de Petro–Canada.

• (1620)

Mes amis et les membres de ma famille disaient: «Eh bien, je préfère me rendre chez un détaillant de Petro–Canada plutôt qu'à une station Sunoco ou Texaco, parce que c'est dans l'intérêt de mon pays, et parce que chaque fois que je fais le plein d'essence, j'investis dans ma société, car Petro–Canada m'appartient, tout comme elle appartient aux 26 millions de Canadiens qui ont acheté des parts dans la société, pour ainsi dire, par l'entremise de la Chambre des communes et du ministre.»

C'est le souvenir que j'ai de la façon dont Petro–Canada a été créée, de la raison pour laquelle elle a été créée et de la politique publique qu'elle devait servir à appliquer.

En étudiant le projet de loi C–84, je me suis demandé pourquoi on voulait privatiser Petro–Canada maintenant. Le ministre d'État chargé de la Privatisation et le ministre de l'Énergie nous ont donné deux raisons bien précises.

La première, c'est que, à leur avis, il n'est plus nécessaire que cette société soit la propriété de l'État pour jouer son rôle sur le plan de la politique gouvernementale. Ils ont été tous deux assez charitables pour admettre qu'il y a deux points de vue, et peut–être même plus, dans ce débat, et que même si le gouvernement conservateur voit les choses d'une certaine façon, l'opposition peut les voir d'une façon tout à fait différente sans pour autant avoir tort.

Je tiens à rappeler à la Chambre certaines des raisons qui ont mené à la création de Petro–Canada: nationalisme, fierté, désir de contrôler notre industrie énergétique, désir d'éliminer la possibilité d'être un jour victime de chantage de la part d'autres pays. Nous avons créé Petro–Canada, qui appartenait à 100 p. 100 aux Canadiens. Que nous a donné la création de Petro–Canada? J'ai déjà énuméré certains des résultats qui, à mon avis, sont assez importants.

Les Canadiens ont participé à la création de Petro–Canada. Nous avons entendu le ministre parler de la taxe spéciale sur l'essence qui a été perçue pour aider à l'édification de cette société. En fait, au cours des années, les Canadiens ont injecté 4,3 milliards de dollars dans cette société, et ils en sont très fiers pour la plupart.

Les avoirs de Petro–Canada s'élèvent aujourd'hui à 6,8 milliards de dollars. Sa dette actuelle est de 1,9 milliard, ce qui n'est pas mal comme ratio. Ses gains nets ont totalisé 31 millions de dollars en 1989, ce qui veut dire que la société est rentable. Elle possède 3 295 points de vente au détail, quatre raffineries et emploie 6 468

personnes d'un bout à l'autre du pays. Elle se place, parmi les sociétés pétrolières et gazières intégrées du Canada, au deuxième rang, derrière la Compagnie pétrolière impériale, qui est bien sûr contrôlée par une société étrangère, Exxon. C'est, dans le secteur pétrolier, la seule société canadienne pleinement intégrée dont les opérations s'étendent d'un océan à l'autre. Sa part du marché de détail atteint près de 20 p. 100. Selon *Oilweek*, elle vient au deuxième rang parmi toutes les compagnies canadiennes pour ce qui est à la fois des réserves pétrolières et gazières. Elle se situe cependant au premier rang pour les concessions foncières nettes au Canada.

Voilà ce que j'appelle une compagnie et un investissement pour les Canadiens. Nous avons, depuis le peu de temps que Petro-Canada existe, un concurrent majeur dans l'industrie pétrolière. Les conservateurs veulent malheureusement nous défaire de cette superbe entreprise. Pourquoi? Parce que, disent-ils, elle n'a plus de rôle à jouer dans la politique gouvernementale.

Encore quelques éléments historiques: les conservateurs en ont contre Petro-Canada pratiquement depuis sa création. L'ancien premier ministre, le très honorable Joe Clark, a mené une croisade personnelle pour privatiser Petro-Canada. Depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 1984, le gouvernement a négligé le rôle que Petro-Canada pouvait jouer sur le plan de la politique gouvernementale. Pas étonnant que, sept ans plus tard, ils prétendent que la société ne remplit plus un rôle qu'ils se sont employés à brimer pendant tout ce temps.

J'affirme au contraire que Petro-Canada peut remplir ce rôle en matière de politique gouvernementale, et le fait effectivement.

La société demeure, comme au moment de sa création et pour les raisons mêmes qu'elle a été créée, propriété canadienne à 100 p. 100. Elle parle avec vigueur, au nom de tous les Canadiens, au sein de l'industrie pétrolière. Elle est rentable, bien gérée et fait effectivement des choses que le secteur privé répugnerait à faire.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en a mentionné une. La Société a appuyé le projet Hibernia à Terre-Neuve. Comme nous le savons, les entreprises privées étaient réticentes à participer au projet Hibernia. Quelle entreprise a osé s'embarquer? Quelle est celle qui a songé à l'intérêt public et a décidé qu'il était nécessaire de se doter d'une industrie pétrolière sur la côte est de Terre-Neuve? C'est Petro-Canada, société qui appartient à 100 p. 100 aux Canadiens et qui travaille pour les Canadiens.

Petro-Canada contribue à nous protéger des caprices du marché. Grâce à elle, nous ne sommes plus complètement à la merci des décisions des pays producteurs de pétrole.

À mon avis, cette société assure une certaine protection face aux décisions qui peuvent être prises par le secteur privé concernant nos intérêts nationaux.

Les décisions relatives à l'exploitation d'une compagnie qui sont prises dans l'intérêt de la nation sont plus importantes que les décisions prises dans l'intérêt de l'entreprise, c'est-à-dire dans le but de réaliser des profits, des profits et encore des profits. Petro-Canada a été créé, entre autres, de façon que si un conflit éclatait entre l'intérêt de tous les Canadiens et la philosophie de la libre entreprise, qui est axée sur la réalisation de profits, ce serait l'intérêt national qui prévaudrait.

Je reconnais que nous spéculons. Que se passera-t-il si Petro-Canada est vendue? Nous avons entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dire qu'il veut que les Canadiens détiennent une part de Petro-Canada. Celui-ci regrette que certaines règles fiscales empêchent les cols bleus de bénéficier des possibilités auxquelles ceux-ci devraient être en droit de s'attendre. Le fait est que les cols bleus, les cols blancs, les millionnaires, les assistés sociaux, bref tous les Canadiens possèdent déjà Petro-Canada. Le fait de mettre cette société sur le marché et de nous la faire acheter encore une fois est le summum de la folie. Nous sommes en train de nous vendre quelque chose que nous possédons déjà. Cela n'a aucun sens.

Que va-t-on faire avec le produit de la vente de ces actions? Si cet argent sert à acheter quelque chose que nous possédons déjà, il est évident qu'il ne pourra servir à investir dans d'autres marchés et d'autres entreprises. Ainsi, on va prendre l'argent des investisseurs. D'où viendra ensuite l'argent s'il nous en faut encore plus? D'autres entreprises ont besoin de cet argent et si celui-ci n'est pas disponible parce qu'il a été investi dans Petro-Canada, vers qui ces autres entreprises vont-elles se tourner? Elles se tourneront peut-être vers des investisseurs étrangers, de sorte que la boucle sera bouclée et que nous ne serons plus maîtres chez nous.

La privatisation n'est certainement pas une garantie de succès financier. Nous n'avons qu'à songer à Air Canada. Le ministre d'État à la Privatisation a fait allusion à Air Canada ce matin. Air Canada a été privatisée par le gouvernement. Que s'est-il passé depuis? Les bénéfices de cette société, ainsi que son effectif, ont diminué. La même chose va-t-elle se produire avec Petro-Canada? Si ce n'est pas le cas, celle-ci devra être motivée uniquement par le profit, pour éviter ce sort. Lorsqu'il y a conflit entre ce qui semble être l'intérêt national et les bénéfices, ce seront toujours les bénéfices qui vont l'emporter, dans le secteur privé.

• (1630)

Les deux ministres ont aussi donné une autre raison pour privatiser Petro-Canada en ce moment. La société a besoin d'argent, ou du moins c'est ce que dit le président de Petro-Canada. Il lui faudrait 500 millions de dollars pour réaliser certains projets qu'elle caresse.

Quel genre de projets? La société veut poursuivre la prospection et le développement, c'est-à-dire des activités semblables à celles que les contribuables canadiens financent depuis le début. Pourquoi? Parce que les Canadiens sont propriétaires de Petro-Canada. Ils en possèdent déjà une partie. Quoi qu'il en soit, il faut 500 millions à la société.

Le ministre a parfaitement raison. Ou bien l'argent viendra du secteur privé ou bien il viendra des contribuables, par l'entremise de la Chambre des communes. Il y a une profonde divergence de vues, d'ordre idéologique, entre les deux côtés de la Chambre à ce sujet. Il me semble insensé que nous nous vendions à nous-mêmes quelque chose que nous possédons déjà pour dégager 500 millions de dollars. Selon moi, c'est comme si la Chambre affectait les crédits nécessaires, puisque nous sommes déjà propriétaires.

Selon moi, une gestion prudente et rigoureuse de cette société, qui affiche déjà des bénéfices, comme le ministre le dit, et je le félicite de ce succès, donnera les mêmes résultats à long terme. Il faudra peut-être retarder des projets ou innover en matière de financement, mais les affaires sont les affaires. C'est pourquoi on fait appel à des hommes d'affaires pour diriger des sociétés comme celle-là. Ils sont là pour trouver les moyens nécessaires. Et ce n'est pas un moyen que de revendre ce que nous possédons déjà et de renoncer au contrôle sur un instrument dont nous avons besoin, c'est-à-dire renoncer à contrôler dans l'intérêt national la deuxième pétrolière en importance au Canada.

Depuis les événements regrettables survenus dans le golfe Persique, la hausse des cours mondiaux du pétrole a évidemment fait augmenter la valeur des actifs de la société et de ses réserves qui sont au deuxième rang par ordre d'importance parmi celles toutes les compagnies actives au Canada. Il doit sûrement y avoir un moyen inédit de trouver le financement nécessaire aux nouvelles immobilisations.

Ce n'est pas le moment de vendre Petro-Canada, et je crois que mes électeurs partagent mon opinion si je me fie à mes sondages, aux discussions que j'ai eues, aux lettres que j'ai reçues et à la rencontre publique que j'ai organisée jeudi dernier. C'est l'opinion à laquelle j'arrive comme Canadien intéressé, comme député, comme observateur qui a suivi l'histoire de Petro-Canada d'un point de vue différent de celui des députés qui étaient à la Chambre et voyaient ce qui se passait en coulisse, car j'ai dû me contenter de ce que j'ai glané dans les journaux et à la télévision. C'est plutôt le moment de conserver et promouvoir cette société qui peut être un facteur de cohésion entre tous les Canadiens.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné à un certain nombre de reprises qu'à son avis, le gouvernement nous revendait ce que nous possédons déjà. Je pense que c'est là une observation plutôt extraordinaire. Lorsque je vis dans une maison qui est fortement hypothéquée, je ne pense pas, en toute franchise, que je possède cette maison. Je crois plutôt qu'elle est la propriété de la banque, jusqu'à ce que j'aie remboursé mon prêt.

Le problème, c'est que nous avons une énorme dette reliée à l'acquisition de Petro-Canada. Selon moi, nous ne possédons rien. En vendant la société, nous ne faisons que décharger les Canadiens de cette dette.

Je serais heureux que mon collègue puisse se pencher davantage sur cette question et m'expliquer comment, selon lui, nous achetons une chose qui nous appartient déjà, alors que nous devons supporter une énorme dette reliée à l'acquisition en question.

M. Wappel: Je remercie le député de sa question. Je pense pouvoir expliquer tout ceci en ayant recours à l'exemple de la maison. Tout d'abord, examinons les faits.

De quel type de société s'agit-il? Petro-Canada a des actifs de 6,8 milliards de dollars et une dette de 1,9 milliard de dollars. De simples calculs me montrent qu'elle a une très grande valeur.

Lorsqu'on achète une maison, on effectue les paiements hypothécaires et au fil des ans, la valeur nette de la propriété augmente; il se peut qu'il reste une hypothèque et il est très possible qu'on ait à payer encore beaucoup d'argent en intérêts, mais cela demeure notre bien. Nous avons une certaine part dans la maison qui nous appartient en propre. Nous continuons de dire que c'est notre maison et non qu'elle appartient au Permanent, parce que cette société détient la première hypothèque. Nous considérons que c'est notre maison, même s'il nous reste notre hypothèque à rembourser.

Nous avons investi 4,3 milliards de dollars de notre propre argent dans la création de cette société qui a des actifs de 6,8 milliards de dollars. Après avoir investi tout cet argent, nous avons certes le droit, après des années, d'en tirer des avantages. Apparemment non. Nous allons privatiser cette société et si nous voulons continuer à

détenir une participation dans cette dernière, nous devrons acheter les actions en question individuellement, sur le marché. Les gens qui n'ont pas des revenus suffisants en seront incapables. Pourtant, à l'heure actuelle, tous les Canadiens possèdent une part dans la société. Ce ne sera plus le cas une fois la privatisation complétée.

Il est vrai que nous avons investi beaucoup d'argent dans cette entreprise, mais au fil des ans, nous avons formé une société ayant des actifs importants. Ainsi, elle nous appartient en fait.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question au ministre mais le temps a manqué. J'en adresse une à mon collègue de Scarborough-Ouest.

Nous savons que la société d'État a de nombreuses ramifications dans le monde. Elle en a dans des pays où les droits de la personne sont lésés. Le Canada, un pays pacifiste, s'en inquiète. Cela m'inquiète personnellement, comme la plupart des députés. En mai, je crois, on a posé une question au ministre au sujet de Petro-Canada International, la branche de développement de Petro-Canada.

Petro-Canada International s'est retiré du Myanmar à cause des graves violations aux droits de la personne qui y étaient commises. Petro-Canada même continue d'y remplir un contrat de forage pétrolier de 22 millions de dollars. Il semble y avoir contradiction. Quand la question a été posée au ministre vers le mois de mai de cette année, il a répondu qu'il n'avait pas l'intention de demander à Petro-Canada de sortir de ce pays. Pas plus tard qu'en septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a vivement déploré les violations commises aux droits de la personne dans ce pays.

Je sais que ma question ne se rapporte pas à la vente de Petro-Canada, mais le sujet me préoccupe vivement en ma qualité de critique du parti de l'opposition en matière des droits de la personne. Le gouvernement a-t-il demandé à Petro-Canada de suspendre tout développement dans les pays où il est prouvé que les droits de la personne sont lésés? Le député ne pense-t-il pas comme moi qu'il devrait le faire s'il ne l'a pas déjà fait?

M. Wappel: Eh bien, monsieur le Président, je regrette beaucoup que ma collègue, la députée de Nepean, n'ait pas pu poser cette question au ministre après l'allocution de celui-ci, mais peut-être aura-t-il l'occasion d'y répondre à un moment donné.

Oui, je conviens que nous devrions examiner de très près les atteintes aux droits de la personne et encourager les sociétés qui ont leur administration centrale au Canada à cesser de faire affaire avec les pays où les droits de la personne sont scandaleusement ou même le moindrement violés. Toutefois, cet exemple illustre parfaitement le point que je veux faire valoir car, si le gouvernement fédéral veut vraiment promouvoir les droits de la personne, quelle meilleure façon a-t-il de le faire que par l'entremise d'une société appartenant au peuple canadien qui peut manifester l'intérêt national, y compris le respect des droits de la personne? Quel droit de regard allons-nous pouvoir avoir sur la société Petro-Canada si, une fois privatisée, elle décide d'exploiter une telle raffinerie à Myanmar?

Si le ministre détenait une action de cette société, comme il l'a signalé, il pourrait peut-être participer à une réunion du conseil d'administration et expliquer aux administrateurs que cela ne serait pas dans l'intérêt national du Canada.

Je remercie ma collègue d'avoir attiré mon attention là-dessus. Ce n'est là qu'une raison de plus pour que nous gardions un droit de regard sur cette société et que nous ne la privatisions pas.

M. Johnson: Monsieur le Président, il me semble qu'il aurait certes mieux valu poser cette question au ministre. Je me demande si l'on pourrait avoir le consentement unanime de la Chambre pour que le ministre y réponde. Je suis persuadé que la Chambre voudrait qu'il y réponde.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

• (1640)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je vais essayer de m'en tenir au temps que m'accorde la Chambre pour répondre à cette question.

Il ne fait aucun doute pour la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale, que lorsque des contrats sont conclus à ce stade, ils sont signés directement par Petro-Canada. Ce budget se chiffre aux environs de 52 millions de dollars par année. C'est peut-être un peu moins que cela, mais ce n'est pas loin.

À Myanmar, on avait signé un accord commercial, dont les conditions semblaient exclure toute possibilité de

retrait. C'est pour cela que je leur ai répondu de cette façon.

Il est dans les intentions du gouvernement, à l'heure actuelle, de revoir le rôle de la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale. En tant que ministre de l'Énergie, j'ai toujours été d'avis que le nouveau contexte, une fois Petro-Canada privatisée, nous permettrait de participer à la réalisation de projets de haute technologie dans les pays en développement, en collaboration avec l'ACDI, au lieu de nous en tenir à l'aide alimentaire. Je ne voudrais pas déprécier ce genre d'aide, mais nous nous sommes également interrogés sur les moyens d'augmenter notre participation à des projets commerciaux dans les pays en cause. Les décisions ne sont pas encore tout à fait arrêtées à ce sujet à la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale.

Les points que la députée soulève sont fondés. Qu'il s'agisse d'une société d'État, comme Petro-Canada, ou d'une société privatisée, comme le sera Petro-Canada, c'est un fait que, dans un certain nombre de pays où nous avons des accords commerciaux pour l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel, les gouvernements se succèdent, qu'il se produit des coups d'État et que les droits de la personne sont parfois violés. La députée a tout à fait raison.

Mais une fois que l'entente est conclue, il est parfois difficile de s'en dissocier. Son autre point est également valable. Avant de signer de tels accords commerciaux et de décider de faire financer des projets par la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale, il y a peut-être lieu de se demander si nous faisons les évaluations nécessaires. Je suis bien au fait de la situation.

Je lui signale toutefois—et c'est avec une certaine prudence que je le fais—qu'on pourrait également reprocher à certains pays d'Amérique latine où nous avons des engagements, comme l'ont fait divers organismes internationaux, de ne pas toujours respecter les droits de la personne. Quant à nous, au Canada, nous essayons d'être de plus en plus présents en Amérique latine, et c'est par l'entremise de la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale que nous le faisons.

Il y a un équilibre à maintenir entre le respect des droits de la personne et certains autres aspects, telles l'influence à exercer et les possibilités d'investissement, mais je crois que la députée a soulevé un point valable au sujet de la situation qui prévaut à Myanmar.

M. Lee: Monsieur le Président, comme la Chambre mettra très bientôt un terme au débat, je soulève une question qui a trait aux initiatives parlementaires et qui n'a rien à voir avec le projet de loi C-84. Si la Chambre accepte à l'unanimité que je présente une motion, que j'ai communiquée par écrit à tous les députés, je peux la présenter.

Je demande au Président si j'ai le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion dans le but de poursuivre les initiatives parlementaires en dépit de la clôture de la session et de la prorogation qui devraient avoir lieu sous peu. Le Président accepterait-il de demander le consentement unanime de la Chambre?

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas le consentement unanime. Nous reprenons le débat. Je donne la parole à la députée de Calgary—Sud-Ouest pour la minute qui reste.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, au cours de la minute qui reste, il me fait plaisir de parler encore du projet de loi C-84 et de la privatisation de Petro-Canada.

Je crois que la plupart des députés à la Chambre ne se rendent pas compte que, lorsqu'une pétrolière vend un baril de pétrole ou un millier de pieds cubes de gaz, elle doit aussitôt le remplacer et les coûts d'exploration, de traitement et de production sont extrêmement élevés.

Petro-Canada est aujourd'hui coincée parce qu'elle doit trouver de l'argent pour prendre de l'expansion et pour continuer avec dynamisme à investir dans le pétrole et le gaz. Nous sommes en train de lui délier les poings pour la laisser rechercher sur le marché le financement et le capital. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Comme il est 16 h 45 et conformément à l'ordre adopté aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement, le 11 décembre dernier, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à la troisième lecture du projet de loi.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 384)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Atkinson
Attewell
Beatty
Belsher
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Browes
Cadieux
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Danis
Darling
Dobbie
Dorin
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Greene
Grey (Beaver River)
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Hudon
Hughes
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Rocheleau
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Étobicoke Centre)
Winegard
Worthy—138

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Black
Blackburn
Blaikie
Boudria
Brewin
Butland
Caccia
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Copps
Crawford
de Jong
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Grey (Windsor West)
Harb
Heap
Hopkins
Govdebo
Hunter
Kaplan
Keyes
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
McGuire
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Pagtakhan
Parent
Parker
Perterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Rodriguez
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Walker
Wappel
Whittaker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—84

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) propose: Que le projet de loi C-271, Loi modifiant le Code criminel (publicité par télécopie), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, certains pensent peut-être qu'on tient le débat d'ajournement aujourd'hui plutôt qu'à un autre moment.

Je suis heureux de lancer le débat sur le projet de loi C-271, Loi modifiant le code criminel, concernant plus précisément la publicité par télécopie, communément connue sous le nom de fax de rebut.

J'ai présenté cette mesure pour remédier à un problème qui se fait jour dans le monde des affaires et dans d'autres secteurs de la société qui utilisent les télécopieurs sur les lieux de travail. Le projet de loi est très précis. Il propose d'apporter à l'article 426 du Code criminel du Canada une modification qui s'énonce ainsi:

> Commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de deux dents dollars quiconque fait parvenir par télécopie effectuée au moyen d'un réseau téléphonique de la publicité concernant la vente d'un bien ou d'un service à une personne ou un organisme qui n'en a pas fait la demande.

J'aimerais exposer pour la gouverne des députés le contexte dans lequel se présente le problème des fac-similés de rebut. Les télécopieurs ne sont pas nouveaux. On en voyait au milieu des années 1970; ils étaient très encombrants, très chers et hors de portée de la plupart des bureaux et, certes, très lents et très onéreux à utiliser.

Cependant, depuis l'apparition de la nouvelle génération de télécopieurs au milieu des années 1980, il y a eu une explosion. En 1986, on ne comptait que 100 000 de ces machines au Canada. À la fin de l'année 1989, le nombre en était passé à 210 000. À la fin de l'année en cours, ce nombre aura de nouveau doublé pour atteindre 420 000; la firme Evans Research Corporation prévoit que d'ici la fin de 1993, il y aura un million de télécopieurs en exploitation au Canada. Sans compter la prolifération de ce qu'on appelle le module fax dans le monde des micro-ordinateurs. Il s'agit d'un module informatique que l'on peut enficher dans son ordinateur et qui peut garder en mémoire jusqu'à 999 numéros de téléphone auxquels on peut envoyer un message par facsimilé au moyen d'une seule commande.

Un sondage de *La Presse* montrait que 95 p. 100 des entreprises de Montréal avaient un télécopieur en novembre 1989 et que la moitié des entreprises restantes envisageaient d'en acheter un dans les six mois. C'est donc un secteur en expansion, du moins en ce qui concerne les machines.

J'en viens maintenant au problème de la publicité importune. La publicité par le biais des télécopieurs est un rêve devenu réalité pour les publicitaires qui peuvent obliger les propriétaires de télécopieurs à supporter une partie de leurs frais. Tous les députés reçoivent des plaintes au sujet du courrier publicitaire, de tous ces dépliants qui arrivent dans votre boîte à lettres. Ils ne coûtent rien au destinataire, qui n'a que le désagrément de devoir les placer dans le classeur circulaire. Par contre, dans le cas des télécopieurs, n'importe qui peut vous envoyer un message pour vous offrir des biens ou des services et vous devez payer le coût de l'impression. C'est cela la différence.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, dans l'enquête qu'elle a faite auprès de ses membres en octobre 1989, demandait s'il devrait y avoir une réglementation protégeant le public de la publicité par le biais des télécopieurs. Dans les réponses il y avait 81 p. 100 de oui, 10 p. 100 de non, 5 p. 100 d'incertains et 4 p. 100 se désintéressant de la question.

• (1720)

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes estime qu'il ne peut rien contre la publicité par télécopieurs, car il n'a pas autorité sur le contenu des transmissions par lignes téléphoniques. Cela selon un des agents d'information du Conseil. Par ailleurs, ni le Conseil ni Bell ne déclarent avoir reçu des plaintes au sujet de publicité non sollicitée. J'y reviendrai dans un moment.

Aux États-Unis, deux États ont adopté des lois interdisant les envois par télécopieur non sollicités, le Maryland et le Connecticut. Le lobbying pour et contre la loi a été intense. La loi du Maryland prévoit des amendes pouvant atteindre 5 000 $ pour les récidivistes, tandis qu'au Connecticut on peut écoper d'une amende pouvant atteindre 500 $ ou d'une peine de 3 mois de prison au maximum. Par ailleurs, un groupe fédéral des États-Unis a approuvé une mesure législative visant à constituer une liste des

abonnés qui ne veulent pas recevoir de messages non sollicités.

Je tiens à vous rappeler, monsieur le Président, que mon projet de loi prévoit seulement une amende maximale de 200 $. Il n'y a pas de peine d'emprisonnement.

Il faut également tenir compte du point de vue écologique par opposition aux questions de harcèlement et de coûts. Un principe fondamental de la question environnementaliste et de l'usage efficace des ressources, c'est que ceux qui utilisent les ressources doivent les payer. Ainsi, on encourage les gens à économiser et à utiliser les produits du papier de façon plus efficace.

La publicité par télécopie non sollicitée évite aux publicitaires de payer les coûts d'utilisation des ressources, c'est-à-dire le papier, l'électricité et l'usure normale des machines, ce qui les incite moins à économiser.

En outre, le produit final, qui est presque toujours destiné à notre système surchargé d'évacuation des déchets, est traité chimiquement et ne peut pas être recyclé à l'aide de la technologie actuellement en usage au Canada.

On invoque au moins deux raisons pour s'opposer à ce projet de loi. Permettez-moi de les aborder. On dit que les restrictions imposées au courrier télécopié non sollicité viole la liberté de parole. Or, personne ne peut forcer quiconque à acheter un livre ou un journal qu'il ne veut pas et, pourtant, on ne considère pas que ce soit une restriction à la liberté de parole.

Le télécopieur est le seul médium qui demande au destinataire de payer directement une grande partie du coût de la publicité. À propos de liberté et de choix, le destinataire n'a aucun choix lorsque de la publicité importune sort du télécopieur.

On fait également valoir que le télécopieur est un outil de base dans la publicité moderne. En priver les entreprises les place dans une position désavantageuse sur le plan concurrentiel. Or, au contraire, cela permet aux entreprises de se conformer aux règles du jeu équitables qu'elles trouvent tellement intéressantes. En outre, il y a des choses plus importantes que l'avantage concurrentiel, entre autres, la question de l'égalité.

Permettez-moi de revenir un instant à mon projet de loi, car il renferme deux éléments importants. L'un deux porte sur la question de faire «parvenir par télécopie. . . de la publicité. . . à un organisme qui n'en a pas fait la demande». Ceux d'entre nous qui ont des télécopieurs les ont pour une raison: envoyer et recevoir de l'information.

Si quelqu'un s'est doté d'un appareil pour communiquer avec les autres par télécopie, il ne veut pas que le fonctionnement de son appareil soit entravé par les messages qu'il n'a pas demandé à recevoir, mais que lui fait néanmoins parvenir une personne ou une entreprise qui désire lui vendre quelque chose ou, encore, lui envoyer le menu d'un restaurant local. Ce sont des outils de travail importants qui ne devraient pas être utilisés à des fins frivoles.

L'élément essentiel à retenir, c'est qu'il s'agit de messages envoyés sans qu'on en ait fait la demande. Les fabricants qui veulent recourir aux télécopieurs pour faire connaître leurs nouveaux produits à leurs clients pourront toujours leur demander l'autorisation de leur faire parvenir par télécopie des messages concernant la vente de produits ou de services. C'est tout ce qu'ils auront à faire: un simple appel de courtoisie pour demander à l'éventuel destinataire s'il accepte de recevoir par télécopie de l'information sur les nouveaux produits offerts. Je pense que, dans bien des cas, les clients donneront leur autorisation à certains fournisseurs.

La partie où il est question de «la publicité concernant la vente d'un bien ou d'un service» est l'autre élément clé du projet de loi. C'est très précis et sans équivoque. Il n'est pas question d'interdire l'envoi par télécopie d'une lettre à un ministre responsable d'un dossier, ni d'empêcher l'envoi d'une lettre à une entreprise pour demander de l'information, mais bien d'interdire expressément la publicité concernant la vente de produits et de services.

Je pense que cette question mérite d'être étudiée et mise en application. J'aimerais seulement faire deux autres remarques. Les députés ont, au nombre de leurs responsabilités, celle de prévoir les problèmes et d'intervenir avant qu'ils ne deviennent des sujets de controverse et que les gens ne viennent frapper à leur porte pour leur demander protection.

Notre travail consiste à prévoir et, lorsque nous avons les indications nécessaires, à proposer des changements à la société. Nous vivons dans un monde en constante évolution, notamment sur le plan technologique. Nous devrions prévoir les problèmes et donner à ceux qui appliquent la loi les moyens de protéger la population qui se fait importuner par une activité actuellement légale.

J'invite donc mes collègues de la Chambre des communes à prendre en considération les aspects positifs de ce projet de loi, à appuyer la motion et à renvoyer le projet de loi à un comité législatif, pour que nous puissions adopter une loi qui offre aux propriétaires de télécopieurs une protection contre la publicité-rebut envoyée aux frais du destinataire. J'ai été heureux de pouvoir parler de ce projet de loi. Je suis d'ailleurs impatient d'entendre les observations des autres députés à ce sujet.

Le président suppléant (M. DeBlois): Pour un rappel au Règlement, la parole est au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes.

M. Cooper: Monsieur le Président, les députés et les partis en ont discuté et je suis sûr que vous constaterez qu'il y a consentement unanime sur cette motion, qui

porte sur l'ajournement de la Chambre pour le congé de Noel.

Je propose:

Que, au plus tard à dix-sept heures le mercredi 19 décembre 1990, le débat sur l'avis de motion émanant du gouvernement, en date du 17 décembre 1990, inscrite au nom du Leader du gouvernement à la Chambre des communes, concernant l'ajournement de l'hiver, soit réputé être terminé et toute question nécessaire pour disposer de ladite motion sera mise aux voix sur-le-champ et sans plus ample débat, pourvu que chaque parti de l'opposition aura eu l'occasion de proposer un amendement ou un sous-amendement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre accepte à l'unanimité de prendre en considération la motion du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée et devient un ordre de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général): Monsieur le Président, je parle évidemment à titre de simple député, comme j'en ai le droit pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Le projet de loi C-271 vise à modifier le Code criminel. Il criminalise l'envoi de publicité par télécopieur. Il l'inscrit pour la première fois au Code criminel et en fait un délit. La première fois que j'ai entendu parler de ce projet de loi, cet après-midi, la première chose que je me suis dite après avoir appris que quelqu'un voulait criminaliser l'usage des télécopieurs pour vendre quelque chose, c'est qu'il s'agissait probablement d'un membre du NPD. J'avais raison. Je vais vous dire pourquoi j'ai su immédiatement que le NPD était le genre à favoriser une telle loi.

Monsieur le Président, parlez-moi de n'importe quel embêtement dans la société, de n'importe quel ennui, de n'importe quel problème, et je vous montrerai un socialiste qui veut en faire un crime et l'inscrire au Code criminel. Je voudrais dire aux députés du NPD et au parrain de ce projet de loi qu'on ne peut régler tous les problèmes du monde avec le Code criminel. Il nous faut en finir avec cette idée que le Code criminel est le remède à tous les problèmes qu'on trouve de nos jours dans la société, celui-ci y compris. C'est pourquoi j'étais absolument convaincu que le NPD proposerait et appuierait ce projet de loi.

Je leur propose de considérer la question dans son ensemble plutôt que d'adopter un point de vue simpliste, de se contenter du rafistolage et de criminaliser la publicité par télécopie. Où dans ce projet de loi est-il question de la coopération avec les provinces? Il n'en est fait mention nulle part. Où dans ce projet de loi est-il question des montants d'argent qu'il faudra consacrer au règlement de ce problème? Nulle part. Ce projet de loi est absolument nul, car il ne parle que du recours au Code criminel pour trouver une solution à ce problème. Je suis contre cette approche. Je propose aux députés néo-démocrates qu'ils aillent au coeur du problème, qu'ils consultent les gens, qu'ils cherchent à savoir pourquoi on utilise autant les télécopieurs pour faire de la publicité, qu'ils consacrent des fonds à cette recherche.

Une voix: C'est l'appât du gain.

• (1730)

M. Nicholson: Le député dit que c'est l'appât du gain. Eh bien, si c'est l'appât du gain qui est à l'origine du problème, pourquoi le NPD ne demande-t-il pas qu'on consacre des fonds pour trouver une solution au problème? Pourquoi ne font-ils pas appel à leurs amis des milieux syndicaux? Je gage que les syndicats seraient très intéressés à la question. Certains d'entre eux en sont peut-être déjà conscients. Donnez donc un coup de fil à Bob White pour lui dire qu'on a un problème à Ottawa, que des gens utilisent leur télécopieur pour adresser des cartes de souhait et que d'autres pourraient tout aussi bien le faire pour vendre des automobiles. Ça l'inquiéterait sûrement. La première chose qu'on saura, c'est qu'ils voudront vendre des automobiles nord-américaines au moyen de télécopieurs. Je pense qu'il vous écoutera

alors. C'est tout ce que je peux dire aux députés néo-démocrates.

Le Code criminel existe depuis un siècle. Il peut faire beaucoup de choses. Mais il faut à mon avis explorer toutes les avenues, faire tout ce qu'il est possible de faire pour régler ces problèmes avant de recourir à la législation.

Monsieur le Président, c'est un projet de loi inutile. Je m'y oppose et je presse la Chambre de rejeter la proposition du député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire ayant trait au fardeau administratif et aux inconvénients de l'utilisation, ou de la surutilisation, des télécopieurs au Canada et peut-être même partout dans le monde.

Je félicite le député de son initiative qui traduit un problème du monde des affaires qui a fait l'objet de nombreuses plaintes et, je crois qu'il serait juste de dire, qui conduit au gaspillage de beaucoup de papier. Je comprends le problème, mais il y a deux ou trois points dans le projet de loi dont il faut parler à la Chambre avant qu'il soit renvoyé à un comité, s'il l'est.

Tout d'abord, je m'arrête au fardeau de la preuve, si je puis dire. Le projet de loi modifie le Code criminel. S'il est adopté, le projet de loi entre dans le Code criminel. Pour qu'il y ait déclaration de culpabilité, il faut que le plaignant démontre hors de tout doute raisonnable qu'il y a eu infraction, ce qui est fondamentalement une négation conceptuelle parce que, selon le projet de loi, quiconque envoie un télex qui n'a pas été demandé est coupable.

Lorsqu'un plaignant intentera des poursuites et présentera sa preuve, il devra démontrer que la télécopie n'avait pas été demandée. La défense pourra alléguer que la communication avait été implicitement ou explicitement demandée. Il serait difficile au plaignant de prouver qu'il ne l'a pas demandée. Il est impossible de prouver une négation, en tout cas, très difficile dans la plupart des cas. Il pourrait bien exister un moyen de formuler la disposition autrement pour éviter le problème du fardeau de la preuve.

Une autre tient au fait que nous avons affaire en l'occurrence, non pas à une personne, mais à une machine. Le projet de loi donne à entendre que la publicité doit être envoyée à une personne ou à une association au moyen d'un télécopieur. Pourtant, tout le délit porte sur la réception de cette publicité par un autre télécopieur. Il s'agit d'un incident assez banal. En effet, les télécopieurs sont conçus pour recevoir des communications. Or, le problème est analogue à celui de la publicité adressée aux abonnés du téléphone sans que ceux-ci en aient fait la demande. Il existe à l'heure actuelle des méthodes de sollicitation où l'auteur ne fait que programmer un message pré-enregistré.

L'ordinateur peut alors adresser le même message à tous les abonnés du téléphone. La même situation peut se présenter avec les télécopieurs. C'est un domaine auquel il n'est pas facile de s'attaquer, en droit pénal. Le fait est que ce n'est pas une très bonne façon de faire de la publicité. Elle pourrait peut-être donner de bons résultats s'il s'agissait d'annoncer du papier à télécopieur mais comme ces machines sont assez impersonnelles, en général cette publicité est mise au rebut dès réception. On a signalé au cours de ce débat que la réception de cette publicité par celui qui ne l'a pas demandée est fort contrariante. Peut-être aboutit-elle également à un gaspillage de papier. À mon avis, ce ne devrait pas être un problème que l'on veut régler au moyen d'une disposition du code pénal. Le problème n'est pas suffisamment important pour que nous songions à en faire une infraction au code pénal.

Pour cette raison, si un comité doit en être saisi, je suis sûr que c'est un aspect qu'il devrait examiner.

Par contre, le projet de loi ne fournit aucune définition de la transmission par télécopieur. Comme l'a signalé le parrain de ce projet de loi, les techniques progressent très rapidement, de sorte que la Chambre doit toujours prévoir à l'avance les problèmes susceptibles de surgir. Pourtant, je ne suis pas si sûr que cette technique ne deviendra pas très vite désuète et que, dans quelques années, nous ne disposerons pas de toute une gamme de nouvelles machines.

Par conséquent, le terme «télécopie» qui figure dans ce projet de loi peut se démoder très rapidement. Je me souviens que la Chambre a adopté il y a quelques mois un amendement au code pénal concernant le crime d'incendie, et nous sommes parvenus à éliminer du code pénal des expressions qui ne sont plus usitées, par exemple «entrepôt de céréales», et «entrepôt de munitions». Si un comité doit être saisi de ce projet de loi, il devrait examiner la façon dont le député a décrit l'envoi par télécopieur.

Enfin, et je suis sûr que le député partagera mon avis, il est possible qu'il y ait atteinte à la liberté d'expression garantie par la Charte. Compte tenu du droit à la liberté d'expression, il y aurait lieu de se demander si nous voulons imposer des restrictions à l'usage d'un dispositif de communication au moyen duquel une personne peut, par mégarde ou sans trop s'en rendre compte, envoyer un message non sollicité par télécopieur et ainsi porter atteinte essentiellement à sa liberté d'expression et de parole.

Cela dit, et du fait que j'ai essayé de ne pas faire grand cas des lacunes que contient cette mesure législative, j'appuie, dans l'ensemble, le projet de loi. J'espère que cette mesure sera renvoyée à un comité, et que ce dernier se penchera sur les questions que j'ai soulevées et que d'autres députés aborderont sans aucun doute.

M. Murphy: Monsieur le Président, je crois que, vérification faite, vous constaterez que la Chambre est d'accord pour dire que l'heure consacrée aux affaires émanant des députés est maintenant écoulée en ce qui concerne cette question-ci, et que la Chambre peut maintenant passer à l'examen de deux autres affaires émanant de députés.

Le président supléant (M. DeBlois): Est-ce convenu? d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

• (1740)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du le projet de loi C-260, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Bill Kempling (Burlington) propose: Que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. Kempling propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Kempling: Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma gratitude aux députés pour avoir permis maintenant au projet de loi C-260 d'être adopté à l'étape du rapport et en troisième lecture. J'ai bénéficié d'une grande coopération de la part du député de Kingston et les Îles, du député de Kamloops, de la députée de Halifax, de la députée de Mississauga-Est, de la députée de New Westminster—Burnaby et du député d'Ottawa-Vanier. J'ai beaucoup apprécié leur aide.

* * *

LOI SUR LE JOUR DE COMPASSION POUR LES TRAVAILLEURS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-223, Loi concernant l'institution d'un jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Rod Murphy (Churchill) propose: Que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Murphy propose: Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais remercier la Chambre pour la coopération dont elle a fait preuve pour faire adopter cet après-midi le projet de loi C-223 à l'étape du rapport et en troisième lecture. Comme l'un des orateurs précédents, je voudrais remercier les membres du Parti libéral et du Parti conservateur qui ont permis que ce projet de loi soit adopté. La Chambre a fait preuve de beaucoup de coopération à l'étape de la deuxième lecture et aux audiences de comité. Je voudrais remercier les députés pour le travail qu'ils ont fait. J'espère, dois-je dire, que nous aurons une étude aussi rapide et autant de coopération au Sénat.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est d'accord pour déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me donner l'opportunité d'élaborer sur un sujet qui me tient à coeur, et dont j'ai déjà discuté en cette Chambre, soit les industries du textile et du vêtement qui doivent affronter trois défis commerciaux de taille.

Premièrement, il leur faut s'ajuster avec efficacité et succès au nouveau régime commercial canado-américain qui prévaut depuis 1989. Deuxièmement, il leur faut ensuite s'adapter à l'incertitude entourant l'avenir de l'accord multifibres. Et troisièmement, ces industries devront s'ajuster aux nouvelles modifications que le gouvernement fédéral entend introduire à la structure tarifaire des produits textiles de manière à rapprocher les taux canadiens à ceux des principaux partenaires commerciaux.

Tout d'abord, monsieur le Président, j'aimerais rappeler que l'industrie du vêtement génère des ventes de 8,5 milliards de dollars et celle du textile de 5 milliards de dollars par année au Canada. Et n'oublions pas que l'industrie du textile et du vêtement sont les entreprises qui créent le plus d'emplois dans le monde.

J'aimerais aussi vous rappeler qu'en vertu de l'Accord de libre-échange, le Canada et les États-Unis ont convenu d'éliminer sur une période de 10 ans, qui a débuté le 1er janvier 1989, tous les tarifs et autres restrictions imposés aux frontières. Les deux pays maintiennent cependant leurs tarifs sur les importations provenant d'autres pays.

Aux termes de l'Accord, quatre clauses relatives au commerce de produits textiles et de vêtements méritent d'être soulignées. Premièrement, les règles d'origine; deuxièmement, les contingents tarifaires; troisièmement, le *drawback* et, quatrièmement, la remise de douane.

J'aimerais aussi vous rappeler que depuis 1974, le commerce des textiles et du vêtement est réglementé par l'Accord concernant le commerce international des textiles, qui est mieux connu sous le nom d'Accord multifibres. En vertu de l'Accord multifibres, le Canada a négocié plusieurs accords bilatéraux sur les quotas avec certains pays de façon à limiter la croissance des importations de vêtements et de produits textiles.

Cet accord qui arrive à expiration le 1er juillet 1991 fait présentement l'objet de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. Dans le cadre de ces négociations commerciales multilatérales, le Canada et les États-Unis ont suggéré que l'on mette fin à l'AMF, soit l'Accord multifibres, et les deux pays d'ailleurs favorisent des contingentements globaux.

Par ailleurs, la Communauté économique européenne et les pays en voie de développement désirent une réduction graduelle des tarifs douaniers sur les textiles.

Enfin, monsieur le Président, le 22 mars dernier, le gouvernement fédéral a annoncé un programme de dégrèvement tarifaire pour accroître la compétitivité des industries canadiennes de textile et du vêtement comportant trois volets: premièrement, une réduction immédiate des tarifs à l'égard de treize tissus et filés spéciaux non fabriqués au Canada; deuxièmement, de nouveaux programmes de remise de droits de douane; et, troisièmement, un programme de réduction des tarifs sur les textiles pour les ramener progressivement aux niveaux appliqués par d'autres pays industrialisés.

Monsieur le Président, le Canada frappe les textiles de tarifs sensiblement plus lourds que ceux imposés par la plupart des autres pays industrialisés. Les industries canadiennes semblent s'ajuster relativement bien sous le régime du libre-échange avec les États-Unis dans le contexte actuel. Mais il ne faut pas oublier que le taux de change demeure un facteur et un élément capital de la compétitivité.

D'ailleurs, nos entreprises pourront soutenir la concurrence américaine tant que le dollar canadien ne dépasse pas les 85c. ou 86c. américains.

À cet égard, monsieur le Président, l'augmentation des investissements qui a fait suite aux négociations sur le libre-échange ont reflété la volonté d'accroître la concurrence des industries du textile et du vêtement. Il semble que l'industrie du textile puisse bénéficier davantage du libre-échange que l'industrie du vêtement.

En effet, l'industrie du vêtement craint que l'élimination du programme de *drawback* de droits prévue en 1994, l'imposition de la règle de la double transformation et le

faible contingentement tarifaire aient un impact négatif sur la production future.

Du côté de l'industrie, les producteurs canadiens craignent que dans le cadre d'une réduction des barrières tarifaires envers les pays importateurs, l'industrie américaine du textile exerce une attraction puissante pour les futurs investissements.

• (1750)

D'autres pensent que la réduction multilatérale des tarifs dans le cadre de la Ronde de l'Uruguay ne devrait pas améliorer les occasions d'exportation de l'industrie du vêtement, mais elle pourrait plutôt favoriser l'entrée d'importations en provenance d'Europe.

Certains autres craignent encore que la libéralisation multilatérale des échanges réduise les avantages de l'Accord de libre-échange pour les exportateurs canadiens livrant concurrence sur le marché américain à des pays tiers, car les États-Unis pourraient procéder à des réductions multilatérales de tarifs. Dans un tel contexte, les importations provenant des pays disposant d'une main-d'oeuvre bon marché augmenteraient quelque peu. Il en résulterait l'imposition de certains quotas qui ne sont pas atteints à l'heure actuelle. Si l'on suppose maintenant que la réduction des tarifs sur les textiles découlant des négociations commerciales multilatérales s'ajoute à la réduction des tarifs proposée par le Tribunal canadien du commerce extérieur, que risque-t-il d'arriver dans l'industrie du textile et du vêtement?

Dès septembre 1986, au début de la Ronde de l'Uruguay sur les négociations commerciales multilatérales, les ministres participants ont convenu d'étudier la possibilité d'intégrer le secteur du textile et du vêtement dans le cadre du GATT.

Le 16 novembre dernier, sous le titre «Les dirigeants du textile redoutent un accord déséquilibré», le *Journal of Commerce* rapporte qu'un groupe de onze dirigeants représentant sept associations professionnelles et quatre entreprises de l'industrie américaine des fibres, du textile et du vêtement, ont envoyé une lettre à M^me^ Carla Hills, représentante spéciale des États-Unis pour les questions commerciales afin de la mettre en garde contre le risque de conclure un accord extrêmement déséquilibré.

Ils s'exprimaient en ces termes: «Il est incompréhensible que les États-Unis travaillent avec Hong Kong pour établir une formulation acceptable en matière de fraude et de contournement des règlements dans le domaine des textiles et des vêtements, alors que les fabricants de ce pays ont participé à des transbordements frauduleux importants.

Monsieur le Président, l'Europe et le Portugal redoutent également que les textiles souffrent d'un accord du GATT. En supprimant l'Accord multifibres, ne fait-on pas disparaître la seule véritable protection dont bénéficient les industries du textile et du vêtement?

[*Traduction*]

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député pour l'intérêt soutenu qu'il porte à l'industrie du textile, à laquelle appartiennent de nombreuses sociétés de sa circonscription.

Le 22 mars 1988, le gouvernement annonçait un programme de dégrèvement tarifaire à trois volets, conçu pour répondre aux besoins des industries canadiennes du vêtement et du textile et pour accroître leur compétitivité.

Le programme prévoyait la réduction en 1988 et 1989 de certains tarifs dans le cas de tissus spéciaux, de nouvelles remises de droits de douane à partir du 1^er^ janvier 1989 et la possibilité de réduire, sur une période de dix ans, les tarifs s'appliquant au textile afin de les ramener à des niveaux comparables à ceux en vigueur dans les autres pays industrialisés.

Le 6 février 1989, le ministre des Finances a demandé au Tribunal canadien des importations de le conseiller au sujet du projet du gouvernement de réduire les tarifs douaniers s'appliquant au textile, en tenant compte de certains facteurs, notamment l'importance économique de l'industrie du textile, les efforts constants que fait cette industrie, en investissant des sommes énormes et en rationalisant sa production, pour accroître sa viabilité et s'adapter au marché international, ainsi que les grands changements qui seront apportées aux ententes commerciales du Canada à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et des États-Unis et les négociations de l'Uruguay Round.

Dans sa demande au TCCE, le ministre des Finances a demandé au tribunal d'entendre le point de vue de toutes les parties intéressées avant de déterminer la meilleure façon de mettre en oeuvre des réductions tarifaires.

Le TCCE a mené une étude très ouverte. Comme le ministre des Finances l'a déjà noté à la Chambre, plusieurs associations industrielles et près de 500 entreprises du secteur du textiles et du vêtement et d'autres industries d'aval ont participé à cette étude d'un an. Des représentants de plus de 80 d'entre elles ont témoigné au cours des six semaines d'audiences publiques.

De plus, les membres du Tribunal ont visité plus d'une quarantaine de sociétés un peu partout dans le pays pour se familiariser avec les opérations canadiennes de pro-

duction et les difficultés auxquelles elles doivent faire face.

L'enquête du TCCE a donné aux parties intéressées toutes les occasions possibles de faire connaître leur point de vue. Comme le tribunal a déposé son rapport en mars dernier, ces parties ont eu tout le temps voulu pour présenter leurs objections. Le gouvernement a également reçu des industries du textile et du vêtement d'autres observations, dont les responsables ont soigneusement tenu compte lors de leur examen des recommandations du TCCE. À la demande de ces industries, le ministre des Finances a annoncé en juillet que le gouvernement donnerait une réponse définitive aux recommandations du tribunal à la lumière des décisions qui seraient prises dans le cadre des négociations commerciales multilatérales en cours.

Je tiens à remercier le député pour l'intérêt qu'il attache à cette question.

* * *

AIR CANADA

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole dans cette chambre il y a deux semaines, j'espérais que le gouvernement pourrait faire quelque chose relativement à un nouveau désastre qui a frappé les Canadiens de la région de l'Atlantique.

Les politiques du gouvernement n'ont guère servi les gens de ma région. Je songe notamment à l'abandon de l'industrie des pêches, à la récession économique, à toutes les taxes—auquelles vient maintenant s'ajouter la pire d'entre toutes, à savoir la TPS—à l'augmentation du chômage, à la hausse du nombre de faillites, ainsi qu'aux nouveaux licenciements.

Alors qu'il semblait qu'il ne pouvait plus rien arriver à la région de l'Atlantique, le gouvernement a encore une fois trouvé le moyen de pénaliser celle-ci. Air Canada, cette merveille de la privatisation, a annoncé la fermeture de deux centres de réservation, mesure qui entraînera la perte d'au moins 150 emplois dans la région métropolitaine de Halifax. Lorsque cette décision a été rendue publique, j'ai demandé au ministre des Transports de se servir de son influence considérable auprès du conseil d'administration d'Air Canada afin que cet organisme revienne sur sa décision de fermer les centres de réservation dans la ville ainsi qu'à l'aéroport de Halifax.

Le ministre avait répondu en disant:

> [. . .] Air Canada est une société privée. Les actionnaires sont nombreux.
>
> Je crois que la dernière chose que veulent les actionnaires d'Air Canada, c'est que le gouvernement leur dise quels comptoirs de réservations ils doivent ouvrir et fermer.

Monsieur le Président, nous voyons maintenant les résultats de ce genre de politique. La philosophie du gouvernement, qui consiste à tout vendre, a fait de ce dernier une structure qui semble uniquement servir les Canadiens en augmentant leurs impôts. Évidemment les Canadiens ne sont pas très enthousiasmés par ce genre de service. Le gouvernement est en quelque sorte devenu un bureau d'impôt.

Le gouvernement n'a aucune orientation ou vision. Il a échoué en ce qui a trait au libre-échange. Il a échoué à l'égard de la réforme constitutionnelle. Il a échoué pour ce qui est de protéger les femmes. Il a échoué relativement aux garderies. Il a échoué en présentant un plan environnemental qui manque totalement de rigueur, et il échoue maintenant avec sa politique de privatisation.

Chacune de ces politiques a, tout particulièrement dans ma région du pays, conduit à la même chose: le chômage et les hausses d'impôt.

Des membres du personnel d'Air Canada à Halifax qui comptent 16 années d'ancienneté se sont fait dire que leur ancienneté est marginale après avoir servi une région pendant 16 ans. Nous savons que la technologie existe. Nous savons qu'il est possible de téléphoner partout. Pourquoi faut-il que les emplois soient à Toronto plutôt qu'à Halifax?

D'après une discussion que j'ai entendue à l'aéroport de Halifax il n'y a pas longtemps, la saveur particulière de la région atlantique y est pour quelque chose. Je ne vais pas tenter d'imiter l'accent, et si mon collègue, le député de Dartmouth, ou un de mes collègues de Terre-Neuve étaient là, vous comprendriez pourquoi. J'ai entendu une personne raconter que si un client de ces régions devait appeler, quelqu'un qui n'est pas de la région atlantique pourrait avoir du mal à comprendre que le client veut se rendre de Gander à Deer Lake, ou de Moncton à Charlottetown. Cette personne ne comprendrait pas la sensibilité et les situations particulières aux Canadiens des provinces atlantiques, de sorte qu'un service créé soi-disant pour servir le public deviendrait beaucoup moins attentif et bénéfique pour les gens auxquels il est destiné.

Nous avons tous eu des expériences bonnes et moins bonnes avec les lignes aériennes, mais je me souviens en particulier du service fourni par le personnel des réservations d'Air Canada lorsque je ramenais un parent malade à la maison après un assez long voyage. J'ai communiqué avec le bureau de Halifax depuis l'endroit d'où je partais. J'ai expliqué le problème à la personne qui m'a répondu, je lui ai dit que je ne connaissais pas la gravité de la maladie, et le personnel d'Air Canada s'est occupé de la situation de façon à ce que la personne malade soit traitée avec la plus grande délicatesse. On a fait tout ce qui était possible de faire pour assurer son confort et sa sécurité pendant son retour à la maison. Les employés

d'Air Canada étaient là lorsque nous sommes arrivés à l'aéroport, et il y en a certains qui s'informent encore de l'état de santé de cette personne.

• (1800)

C'est le genre de service qui découle de la participation d'Air Canada au sein de la collectivité, du fait que les employés connaissent leur clientèle et que la clientèle connaît les employés.

Soudainement, 150 de ces employés, ceux qui côtoient le plus directement le public, se font dire qu'ils ont le choix entre déménager à Toronto, prendre une retraite anticipée ou perdre leur emploi. C'est injuste. C'est le genre de chose que les Canadiens de l'Atlantique ne sont plus prêts à endurer.

J'ai peut-être fait preuve de naïveté en demandant au ministre des Transports de faire quelque chose et en pensant que le gouvernement voulait créer une politique des transports qui soit juste pour toutes les régions du pays. Je fais peut-être aussi preuve de naïveté, monsieur le Président, en pensant que le gouvernement a des yeux pour voir, des oreilles pour entendre et un coeur pour comprendre les préoccupations des gens qui vivent ailleurs que dans le centre du pays. S'il n'écoute pas bientôt, les voix deviendront de plus en plus fortes et chercheront à se faire entendre ici même, à la Chambre.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée d'avoir soulevé à nouveau cette importante question. Je suis heureux de participer au débat ce soir.

Elle aborde à nouveau la question des compressions à Air Canada dans la région de l'Atlantique. Elle prétend que pour une raison quelconque, le gouvernement fédéral devrait s'ingérer dans une question qui relève exclusivement de la compétence d'une société privée qui n'a de comptes à rendre qu'à ses actionnaires. Comment la députée croit-elle que les actionnaires, la direction et les employés d'Air Canada vont réagir face à l'ingérence du gouvernement fédéral dans la gestion quotidienne de la société?

Si Air Canada et 15 autres sociétés d'État ont été privatisées par le gouvernement, c'est notamment pour permettre au secteur privé de prendre des décisions commerciales comme celles-ci sans être soumis au type d'ingérence politique réclamée par la députée.

Elle a laissé entendre que la déréglementation était un échec et qu'elle avait des répercussions négatives sur le transport aérien dans la région de l'Atlantique. Des gens bien informés se permettraient de ne pas être d'accord avec elle là-dessus. L'Office national des transports a récemment signalé qu'en 1989, le nombre de passagers transportés par les compagnies aériennes dans la région de l'Atlantique a augmenté de 20 p. 100 par rapport en 1985, avant la déréglementation. Ainsi, les consommateurs ont davantage de choix, les transporteurs aériens voient un plus grand nombre de possibilités s'offrir à eux et les secteurs des transports, de l'hôtellerie et du tourisme et le monde des affaires en général profitent d'un accroissement de l'activités économique dans la région de l'Atlantique et dans tout le pays.

La députée se rappelle sûrement que le comité parlementaire spécial examinant l'entente sur les services aériens entre le Canada et les États-Unis se trouvait à Halifax il y a deux semaines à peine. Au cours des audiences en question, les représentants de la Commission des transports des provinces atlantiques ont déclaré que la déréglementation économique du secteur de l'aviation avait beaucoup rapporté à la région de l'Atlantique.

La commission a signalé que la déréglementation avait résulté en un plus grand nombre de vols, de meilleurs horaires, une meilleure échelle de tarifs et un service supérieur au moyen d'appareils mieux adaptés aux courtes distances qui caractérisent le marché régional.

La commission a dit au comité que l'industrie canadienne du transport aérien ne le cédait en rien à aucun autre au monde et qu'elle voulait que les transporteurs aériens soient en mesure de décider des marchés qu'ils veulent desservir sans devoir quémander la permission du gouvernement chaque fois qu'ils souhaitent avoir accès à une autre ville de la région canadienne de l'Atlantique et de l'ensemble des marchés canadien et américain.

M. Joseph Randall, d'Air Nova, a dit au comité spécial que son entreprise a connu un succès fulgurant grâce à la déréglementation. C'est avec enthousiasme qu'il entrevoit la possibilité d'une libéralisation de l'environnement canado-américain.

Le ministre néo-écossais des Transports et des Communications, M. Don MacInnes, a dit au comité que la déréglementation avait suscité un excellent service au

plan régional, Halifax devenant le centre régional de l'Atlantique.

D'après le ministre, les contraintes imposées aux services aériens entre le Canada et les États-Unis nuisent considérablement au tourisme et au développement et, notamment, au secteur des congrès de Halifax.

Le gouvernement néo-écossais estime que l'industrie aéronautique assure le développement économique de la région de l'Atlantique et que Halifax et le reste de la province ne pourront que bénéficier de meilleurs services aériens entre le Canada et les États-Unis.

Ce sentiment est partagé par le président de l'Association hôtelière du Grand Halifax, M. Nicholas Carlson, qui a exhorté aussi le gouvernement à libéraliser les services aériens entre le Canada et les États-Unis de façon à renforcer les secteurs touristique et hôtelier de la région.

Je conseille donc au député d'écouter ses électeurs, d'écouter les avis éclairés qui viennent de Halifax et de l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, à savoir que la déréglementation établie par le gouvernement a profité à la région de l'Atlantique et a assuré un meilleur service, une meilleure échelle de tarifs et davantage de choix aux consommateurs et aux transporteurs.

L'ENTENTE SUR LES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont conclu le 19 novembre un accord historique qui prévoit une réduction massive de leurs arsenaux en Europe et qui met presque fin à la guerre froide. En vertu de cet accord, 54 000 chars, pièces d'artillerie, avions et hélicoptères au total seront détruits ou mis hors service. Il convient de noter que le plus gros des armes qui seront détruites appartiennent au Pacte de Varsovie. Il ne reste pas moins qu'il s'agit d'un accord bilatéral d'une grande importance.

De plus, l'accord imposerait les limites suivantes au dispositif que chaque camp peut déployer en Europe: 20 000 chars, 20 000 pièces d'artillerie, 30 000 véhicules blindés de combat, 6 800 avions de combat et 2 000 hélicoptères d'assaut. Cela peut paraître encore énorme mais, comme je l'ai souligné, la réduction est néanmoins massive par rapport au dispositif qui était en place depuis plus de 40 ans, sans oublier que cet accord a mis un terme à la guerre froide.

Aux lendemains de la conclusion de l'accord du 19 novembre, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelle incidence cet accord allait avoir sur la politique extérieure et la politique de défense du Canada et ce que le gouvernement comptait faire des Forces canadiennes en Europe. Allait-il leur assigner un nouveau rôle en Europe ou les rapatrier?

La ministre associée de la Défense nationale m'a répondu que, dans l'ensemble, cet accord serait sans effet sur les Forces canadiennes, sauf que l'effectif des Forces canadiennes en Europe serait réduit de 1 400 et que l'assignation d'un nouveau rôle était concevable, mais qu'on allait en étudier l'opportunité.

En même temps, j'ai interrogé le ministre relativement au Livre blanc de 1987 sur la défense, un document rédigé au temps de la guerre froide, donc dans le contexte qui régnait alors. J'ai rappelé au ministre que le Livre blanc n'avait jamais été retiré, même si on en avait laissé tomber des parties, entre autres, la partie controversée qui proposait l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire pour le Canada.

J'ai avancé l'argument selon lequel, si le Livre blanc sur la défense avait été élaboré au cours de la guerre froide et n'avait jamais été retiré, il faudrait le retirer pour que le gouvernement puisse présenter un nouveau livre blanc qui traiterait des menaces actuelles, des réalités d'aujourd'hui.

À la suite d'un accord historique, les pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord, les 34 États membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, se sont réunis à Paris pour ratifier cet accord, mettre la guerre froide de côté et étudier de nouvelles dispositions pour assurer la sécurité en Europe. La réunion de la CSCE, tenue à Paris, a marqué la mise en oeuvre d'une nouvelle méthode pour assurer la sécurité et la coopération dans toute l'Europe, ainsi qu'au Canada et aux États-Unis.

On a dit qu'à cette conférence, on avait tenté d'énoncer des principes pour la paix et la prospérité de l'avenir européen. On avait tenté de faire valoir le rêve d'un continent européen libre d'alliances militaires hostiles, unie d'un bout à l'autre par son engagement envers la démocratie, la coopération économique et les droits de la personne.

Compte tenu de tout cela, quelle est la position du Canada face aux réalités actuelles dans le monde? Comment notre politique étrangère va-t-elle changer pour tenir compte de ces nouvelles réalités et qu'advient-il de notre politique sur la défense? Qu'arrive-t-il aux Forces canadiennes? Où est ce nouveau livre blanc sur la défense et comment définira-t-il le rôle de notre défense et de nos forces militaires face à ces nouveaux défis?

Il me semble que sur ces questions, l'Ouest se soit montré trop lent à agir par rapport à l'Est.

• (1810)

Le président Gorbatchev a gagné le prix Nobel l'an dernier pour ses initiatives et son acharnement à soumettre des propositions en faveur du désarmement et de la paix. Il faut reconnaître que l'Ouest y a répondu, parfois avec trop de lenteur.

Encore cette semaine, nos travaux au sous-comité du Comité permanent des affaires étrangères portaient sur le renouvellement de l'accord du NORAD. C'est un accord de défense aérienne pour le Canada et les États-Unis contre l'Union soviétique. Une question se pose: pourquoi faut-il maintenir cet accord après les ententes historiques qui ont été signées à Paris et à Vienne en novembre? Nous avons discuté de son renouvellement pour cinq ans. L'idée paraissait ridicule à un grand nombre d'entre nous. Nous nous disions que, au besoin, il fallait le renouveler pour une courte période, le temps de conclure une nouvelle forme d'entente avec les États-Unis pour la surveillance aérienne de l'Amérique du Nord, mais pas une entente comme le NORAD.

On pourrait dire la même chose au sujet de la conférence en vue de la modification du traité sur l'interdiction partielle des tests, qui doit avoir lieu aux Nations Unies, à New York, en janvier. Si la guerre froide est terminée, pourquoi continuer d'accumuler des armements nucléaires? Pourquoi continuer les essais d'armes nucléaires?

Ce seront mes dernières observations. Les Canadiens veulent des réponses à ces questions. Ils veulent une direction sur ces questions capitales, de vie et de mort, d'armes de destruction massive. Ils en ont assez des discours et des dérobades. J'espère que le secrétaire parlementaire nous donnera ce soir des réponses.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir vous parler des engagements militaires du Canada en Europe. Je vous signale tout d'abord que le Canada demeure entièrement fidèle à son engagement de participer à la sécurité collective de l'Europe sous les auspices de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le Canada continuera de contribuer aux efforts de l'Alliance tant que cela sera nécessaire.

Nombreux sont ceux qui prétendent qu'il serait temps que nous retirions nos troupes de l'Europe. Comme les députés le savent, nous avons récemment annoncé une réduction de notre présence militaire en Europe. En effet, 1 400 militaires seront démobilisés dans le cadre de la réduction globale des forces armées, suite aux compressions budgétaires annoncées en février 1990 pour le ministère de la Défense nationale.

La diminution du niveau de menace en Europe nous a permis de diminuer notre présence sur ce continent, comme elle a également permis à un certain nombre de nos alliés d'effectuer des coupes similaires dans leurs dépenses militaires. J'insiste toutefois pour dire que le Canada—comme tous ses alliés—demeure fidèle à ses engagements envers l'OTAN et qu'il continuera de participer à l'effort collectif en vue d'assurer la sécurité de l'Europe. Tous les changements que nous pourrions apporter à nos engagements à l'égard de l'OTAN se feront de concert avec nos alliés et en fonction des négociations actuelles sur le contrôle des armements.

Le Canada se réjouit de la signature de l'Entente sur les forces conventionnelles en Europe. Le Canada jouera un rôle actif en matière de vérification dans le cadre de cette entente. Un organisme de vérification canadien a été établi pour examiner tous les aspects de ce traité. Le régime de vérifications prévues pourrait devenir l'élément le plus durable de l'EFCE et la pierre angulaire du nouveau cadre de la sécurité européenne.

Pour ce qui est de la nécessité de procéder à un examen de la défense qui tienne compte de tous les changements en cours actuellement, permettez-moi de rappeler que cet examen est un exercice de longue haleine qui tente de cerner les besoins du Canada dans ce domaine au cours des années 1990 et au-delà. Nous espérons pouvoir terminer, le printemps prochain, cet exercice qui tiendra compte des activités actuelles qui ont une incidence sur l'avenir des forces canadiennes au Canada et à l'étranger.

Par conséquent, je suis sûr que tous les députés comprennent qu'un retrait soudain de toutes les troupes alliées en Europe perturberait l'alliance de l'OTAN. Il est essentiel que nous maintenions cette cohésion au cours des prochaines étapes des négociations sur la réduction des armements. Mais plus important encore, il faut tenir compte des nombreuses incertitudes qui règnent chez les pays européens en cours de transition vers un nouveau régime démocratique; or, une alliance stable au sein de l'OTAN peut favoriser énormément le passage de cette période de délicate transition.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)